GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Mardi 2 Janvier.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, *le* 18 *Novembre.*

LA maladie épidémique paroit être presque totalement éteinte en cette Capitale, où à peine en remarque-t-on quelques vestiges. Mais il n'en est pas de même de la Ville d'Andrinople, où ce mal s'est manifesté & regne avec tant de violence, que l'on compte que déjà environ la quatrieme partie des Habitans de cette Ville désolée, est devenue la proie de cette contagion.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 26 *Novembre.*

Deux vaisseaux de la Compagnie Asiatique ont mis ces jours derniers à la voile pour les Indes ; trois autres partiront dans peu pour la Chine, & passeront à Tranquebar.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le* 2 *Décembre.*

Les nouvelles de la Volhynie & de la Podolie continuent à être des plus favorables, & l'on apprend que la maladie épidémique diminue de jour en jour dans ces deux Provinces. Cependant, comme la peste fait toujours de grands ravages dans les Etats Ottomans, & particulierement à Andrinople, on prend les plus grandes précautions pour empêcher l'importation des marchandises venant des endroits infectés de la contagion.

On mande aussi de Constantinople, que la sécheresse extrême qui regnoit dans cette Capitale, y occasionnoit une telle disette d'eau, qu'on étoit obligé de la distribuer par ration aux Habitans.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le* 10 *Décembre.*

L'Impératrice-Reine, que la mort vient de nous enlever, a laissé un testament par lequel Elle donne à toutes les personnes attachées à son service, des marques de sa bienfaisance. L'Empereur a signé, immédiatement après son décès, en présence des Membres de la Cour, les dernieres volontés de son Auguste Mere. Elles portent » que chacun des Princes & Princesses de la » Maison Impériale, recevra annuellement, comme une preuve de son » souvenir, 40 mille florins d'Empire ; » que le Grand-Duc Leopold obtiendra » en outre, les Seigneuries de Golding » & Hollitsch ; & l'Archiduc Maximilien le Château de Schloshof ; que le » Militaire, à compter depuis le Feldt-» Maréchal jusqu'au simple Soldat, » touchera, par forme de gratification,

BIBLIOTHÈQUE ROYALE

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

» un mois d'appointemens ou de solde ; » que la Comtesse de Berchtold & la » Demoiselle de Guttemberg touche- » ront annuellement une pension de 2000 » florins de Vienne, & toutes les Fem- » mes-de-Chambre mille ducats ; enfin » qu'il sera payé une somme de 75000 » florins à la Maison des Orphelins, » qui est sous la direction du Pere Pa- » rhamer ».

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le 5 Décembre.*

» Il est bien démontré que les liaisons formées entre les Puissances Septentrionales, pour la sûreté & la défense des droits de la neutralité, continuent de subsister dans toute leur force, quelques efforts qu'aient pu faire ceux qui n'ont vu qu'avec peine cette association. Ces Puissances auront, le printems prochain, à ce qu'on dit, des forces respectables en mer. La Suede, 12 vaisseaux & 8 frégates ; le Danemarck, 20 vaisseaux & 10 frégates. La Russie compte pouvoir porter les siennes jusqu'à 24 vaisseaux & 16 frégates ; & l'on sçait que la République des Provinces-Unies a dessein de faire sortir, dans peu, une vingtaine de vaisseaux, & qu'elle est aujourd'hui en état d'augmenter ce nombre, si elle en a besoin ».

ITALIE.

DE CIVITA-VECCHIA, *le 25 Novembre.*

Comme la Population de cette Ville augmente tous les jours, on pense que le S. Pere se déterminera à en élargir l'enceinte. On croit que sans toucher aux fortifications, on pourra y bâtir un Fauxbourg, où seront logés les gens employés au service de la Marine.

Une grosse Barque Marchande, venant d'Espagne, a apporté ici un chargement de saumon, provenant d'une prise faite par un Corsaire Espagnol, d'un bâtiment Napolitain, chargé en Angleterre, pour le compte d'un Négociant Anglois établi en cette Ville.

DE ROME, *le 26 Novembre.*

On ne croit pas que Sa Sainteté soit disposée à accorder la traite du bled dans les environs de la Ville de Rome ; elle a seulement donné cette permission aux Agriculteurs de la Marche d'Ancone, & des autres Provinces du nord de l'Etat Ecclésiastique.

Nous apprenons qu'un Corsaire de Tunis s'est emparé dans les parages de la riviere du Tibre, d'une tartane Napolitaine, chargée de douelles pour Barcelonne ; on a sçu aussi que d'autres Corsaires infestoient les côtes de la Toscane & de Gênes.

ESPAGNE.

DE MADRID, *le 26 Novembre.*

Sur les instances réitérées de M. le Comte de Rechteren, Ambassadeur de L. H. P. les Etats-Généaux des Provinces-Unies en cette Cour, on vient de revoquer la défense d'importer dans les Ports de cette Monarchie, le fromage & le beurre de Hollande ; S. M. a même permis l'importation de la viande salée venant des Ports de la République, ensorte qu'il n'y a plus actuellement que l'entrée des cuirs qui soit prohibée.

DE VIGO, *le 30 Novembre.*

La frégate du Roi, la *Sainte-Scholastique*, poussée par un gros tems, est entrée dans ce Port. Elle avoit pris, les 6 & 7 de ce mois, un paquebot chargé de sel pour Terre-Neuve, & un brigantin venant de Liverpool, avec du bled & du charbon de pierre. Ces deux bâtimens Anglois étoient conduits par des gens de la frégate.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 14 Décembre.*

Le 29 du mois dernier, la Chambre des Communes ordonna qu'il seroit dressé des listes des Amiraux & Capitaines de haut-bord, des états de l'importation & exportation depuis l'année 1772, jusqu'à la fin de l'année courante.

1780, & une liste des maisons construites dans la Grande-Bretagne, depuis 1759, afin de constater si la Population s'y est accrue ou diminuée, pendant cette époque.

L'Amiral Hood mit à la voile de Portsmouth le même jour, pour les Indes Occidentales, ayant sous son convoi une Flotte Marchande très-nombreuse.

Suivant un état publié en Amérique des forces du Congrès, elles consistoient au premier Septembre dernier, en 115,177 hommes de Troupes réglées, Infanterie; 3122 d'Artillerie, 1842 Hussards, 395,598 de Milice, 1969 Cavaliers; total général, 517,500 hommes.

On apprend que plusieurs des navires de la Flotte de la Jamaïque, ont eu le malheur de périr; il en rentre successivement quelques-uns dans nos Ports. L'*Elisabeth*, de 74 canons, entra le quinze du mois dernier, à Portsmouth, dans l'état le plus déplorable. Ce vaisseau avoit perdu son mât d'artimon & son grand mât de hune dans la tempête que la Flotte a essuyée près du Banc de Terre-Neuve. Tout son Equipage étoit malade, & il n'avoit pas moins de 5 pieds d'eau dans sa cale. Le 17, il fut suivi par le *Conquerant* & le *Magnifique*, de 74 canons, qui relâcherent dans le même Port avec 8 navires Marchands. On attend encore le *Sultan* & le *Lion*, dont on n'a point de nouvelles. Le dernier sur-tout donne beaucoup d'inquiétude; il se sépara du convoi pendant la nuit, quelques jours avant l'ouragan; & quoiqu'on eût détaché plusieurs vaisseaux à sa recherche, on ne put le retrouver le lendemain.

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM, *le* 13 *Décembre*.

» Les vaisseaux dont l'armement est achevé, vont sortir successivement des différens Ports, & les Colleges de l'Amirauté sont assemblés à la Haye pour proposer aux Etats-Généraux les moyens de continuer le même équipement l'année prochaine, ainsi que ceux de l'augmenter. Les Capitaines ont reçu ordre de défendre & de protéger efficacement tous les bâtimens Marchands Nationnaux qui ne seront pas chargés de marchandises, comprises dans les Traités, parmi celles de contrebande ».

II.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE MARSEILLE, *le* 10 *Décembre*.

Observations sur les vins de Marseille & des environs, tirées d'un Mémoire sur la Topographie Medicale de cette Ville & de son Territoire, par M. Raymond, *Associé Regnicole de la Société Royale de Médecine, & inséré dans le* 2e. *vol. des Mémoires de cette Société.*

» C'est à la culture de la vigne qu'on s'applique le plus dans ces cantons, parce qu'elle est d'un plus grand produit. Elle couvre la plus grande partie du terroir, les hauteurs & les fonds. Elle est plantée par bandes de deux ou trois rangs, rarement de quatre, qui laissent entre elles des espaces communément de huit pieds de large, dits *oulieros*. On la taille fort basse, à cause de la violence des vents. Elle porte des raisins noirs ou blancs; un petit nombre en donne de rougeâtres. Mais il y a beaucoup de nuances entre ces couleurs. L'espece noire est plus commune. Il y a une espece de raisins blancs, appellé *plant de S. Jean*, d'un goût aqueux, peu sucré, qui mûrit en Juillet. Les muscats, autre espece de couleur rousse, d'un goût très-doux, de faculté chaude, mûrissent en Août, lorsque les tems ont été bien servis par les chaleurs & par des pluies favorables. Les autres raisins ne parviennent en maturité qu'en Septembre, & dans les fonds, ils ne sont mûrs qu'au commencement d'Octobre. C'est dans le mois de Septembre que l'on cueille les raisins pour les conserver durant l'hiver. Pour cet effet, on les coupe bien mûrs, le matin, après que la rosée est dissipée. Les especes les plus douces & de vignes vieilles, sont les plus propres pour cet usage. Mais pour les conserver longtems, on en prépare de cette maniere: on les plonge rapidement dans une lessive de cendres ordinaires, presque

bouillante, & on les fait ensuite sécher au soleil. On choisit pour cet effet une espece de raisins roux, à grains gros & oblongs, & d'un goût très-doux, qu'on appelle pour cela *pansé*, du Latin *uvæ passæ*, raisins passés. Ceux de Marseille ou plutôt des contrées qui bordent la riviere d'Uveaune, ont été de tout tems les plus estimés ».

» La vendange se fait dès le mois de Septembre. On foule les raisins dans de longues auges, d'où on jette le moût & le marc dans de grandes cuves de bois ou de maçonnerie ; on y laisse fermenter ceux des côteaux, quatre ou cinq jours, ceux des fonds, sept ou huit, espaces de tems où le vin est formé. Si les grappes ont fermenté avec le moût, elles lui donnent un goût acerbe, & le disposent à aigrir ou à se tourner. On appelle *vin tourné*, un vin trouble, de mauvais goût, putride, mais encore bon pour la distillation des eaux-de-vie ».

» On frelate communément le vin, en mettant dans la cuve durant la fermentation, de la chaux vive, du gypse, du sel marin, du salpêtre, de la fiente de pigeons, &c. pour lui donner de la pointe. On rend sa couleur plus foncée ou plus rouge, par la cochenille ou par la racine d'orcanette. Cet usage de sophistiquer le vin, est transmis des Grecs, Fondateurs de Marseille ». (*Voy. Pline, Hist. nat. Liv.* XIV, *ch.* 19).

» Le vin est transporté de la cuve dans les tonneaux, où il fermente encore un mois, & qu'on bouche exactement après ».

» D'abord qu'on a tiré le vin de la cuve, le Paysan y verse de l'eau qu'il laisse fermenter avec le marc pendant deux ou trois jours. Il en obtient une liqueur vineuse foible, dite *piquette*, vulgairement *trempo*, qui lui sert de boisson jusques au commencement de l'été, où elle se gâte ».

» Le vin n'est dépuré & perfectionné qu'après l'hiver ; celui des côteaux l'est un peu plutôt ; celui-ci sur-tout est très spiritueux & fort capiteux. Celui qui est le plus foncé est fait principalement avec des raisins noirs, dits *mourvedés*, auxquels on associe pourtant des raisins de couleur rousse, & d'un goût fort doux, que l'on appelle *unis*, pour lui donner de la force ».

» Le tems, en faisant perdre au vin de sa fougue, le rend aussi plus clair, plus tenu, plus délicat. Au bout de deux ans, la qualité en est parfaite, & il ne céde à aucun vin étranger. Il console plus l'estomac que celui de Bourgogne, qui passe trop vite, & n'est ni lourd ni acerbe, comme celui de Bordeaux. Mais le luxe qui blase le goût, dédaigne une boisson trop commune, & cherche du raffinement dans l'usage de toutes les especes de vin que le Commerce apporte de l'Etranger ».

» On fait du vin muscat blanc & rouge. Au defaut de muscats rouges, on donne cette couleur, en mêlant des raisins noirs, dits *mourvedés*, un peu desséchés au soleil, aux muscats blancs, ou en faisant infuser dans le moût de la racine d'orcanette. En faisant cuire ce moût au feu, on en prépare la malvoisie, ainsi que l'on fait le *vin cuit* ordinaire avec le moût d'autres raisins blancs doux. Mais ces vins doux ont perdu de leur crédit. Le goût général est pour les vins secs, spécialement pour le vin rouge, qui est en effet plus salubre. Le sexe tient pourtant pour les vins doux, & son tempérament s'en accommode. Les Anciens préferoient aussi ces vins cuits épais, généreux ; les vins Marseillois avoient une bonne réputation pour ces qualités. Cependant ils n'étoient point du goût de Martial. Ils faisoient les délices des tables ; mais on les buvoit en petite quantité. Columelle décrit les procédés par lesquels on cuisoit les vins ».

» L'air de la mer contribue à la saveur des raisins, ainsi qu'à la fertilité de la vigne. Celle ci produit moins, à proportion de son éloignement de la côte, & le vin, à égale culture, est aussi moins fumeux. Cependant en général, les vins d'Aubagne, de Roquevaire, d'Auriol, &c. à trois, quatre ou cinq lieues de la mer, sont plus petillans, donnent un quart de plus d'esprit ardent par la distillation, & se conservent mieux. On doit attribuer cette différence à la plus grande quantité de fumier que l'on emploie dans le terroir de Marseille, comme l'a dit Columelle,

qui obſerve que cette pratique avance bien la maturité des vins, mais qu'elle fait plutôt vieillir la vigne, qu'on eſt par conſéquent obligé de renouveller plus ſouvent. Or c'eſt la vigne vieille qui produit le vin le plus ſpiritueux ».

DE LOUDUN, *le* 14 *Décembre.*

AU REDACTEUR.

» La guerre, Mr, gêne toujours le Commerce de cette Province, à cauſe des riſques qu'on court ſur mer, qui empêchent les communications, ou qui les rendent ſi diſpendieuſes, pour ſe mettre à l'abri de tout riſque, qu'il ne reſte aucun profit. On aime donc mieux ne faire aucune opéreration. Nos grains trouvent difficilement des débouchés. Comme la moiſſon derniere n'a pas été fort abondante, leur prix a un peu hauſſé, & ce n'eſt pas un mal. Le ſeigle vient d'éprouver une augmentation conſidérable; depuis quelques jours, il eſt monté de 150 liv. la fourniture à 180, & il y a apparence qu'il parviendra à 200; & cela, par la raiſon que l'orge a manqué cette année, & qu'on n'en a recueilli préciſément que ce qu'il en a fallu pour les nouvelles ſemailles. Le Peuple en conſomme beaucoup, étant dans l'uſage de joindre à une partie de froment moitié ou les deux tiers d'orge pour faire ſon pain. Au défaut d'orge, il faut qu'il emploie du ſeigle.

Nos vendanges ont été finies à la fin d'Octobre; elles ont rendu en général, dans nos cantons, d'un tiers à un quart moins que l'an paſſé. Les pluies trop continuelles qui ont regné dix à quinze jours avant la coupe du raiſin, ont cauſé beaucoup de pourriture, ce qui a diminué le produit. Si le vin ne doit pas avoir, comme il y a toute apparence, autant de feu que l'année derniere, il eſt à craindre auſſi qu'il ne rende pas une auſſi grande quantité d'eau-de-vie; c'eſt peut-être ce qui a fait monter tout-à-coup cette liqueur de 55 à 58 ſ. la velte, à 3 l. 10 ſ.

La partie des fruits eſt abſolument nulle, il n'y en a eu d'aucune eſpece; ce qui ne s'étoit vu depuis long-tems; & cette diſette ne fera pas baiſſer le prix du grain.

Les ſemailles ſe ſont faites par un tems avantageux, & ſi les apparences ſe ſoutiennent, nous pouvons nous promettre pour l'été prochain une abondante moiſſon ».

MALHERBE l'aîné.

DE TROYES, *le* 18 *Décembre.*

EXTAIT des Obſervations Météorologiques, faites ici depuis le 1 *juſqu'au* 30 *Novembre* 1780. *Par le P.* le Boutiller, *de l'Oratoire.*

Vents dominans, nord-oueſt & oueſt.

Thermometre. Plus grand degré de chaleur, 10 deg. 8 dixiemes, le 20.

Moindre degré de chaleur, 4 d. ½, le 8.

Chaleur moyenne, 4 deg. 4 dixiemes.

Barometre. Plus grande élévation du mercure, 28 pouces 2 lig. 8 douxiemes, le 28.

Moindre élévation du mercure, 27 pouc. 2 lig. 10 douxiemes, le 23.

Elévation moyenne du mercure, 27 pouc. 9 lig. 6 huitiemes.

Pluie, 38 lignes 9 douziemes, tombées pendant le mois. Evaporation, 6 lignes.

Hygrometre. Plus grande ſéchereſſe, 22 degrés 8 dixiemes, le 14. Moindre ſéchereſſe, 5 deg. 4 dixiemes, le 27. Etat moyen, 13 degrés 4 dixiemes.

Température, humide, froide, pluvieuſe. Elle a réuni les diverſes températures de l'hiver. Nous avons eu pendant ce mois, gelées, neiges, greſils, brouillards, une longue ſuite de jours pluvieux ou couverts, une humidité extrême, de grands vents, des tempêtes.

Maladies. Les fievres intermittentes, les fievres malignes, les fievres inflammatoires & les éréſipelles ont été les maladies dominantes de ce mois. Il y a eu auſſi quelques fievres rouges parmi les enfans. Les Aſthmatiques ont beaucoup ſouffert. Il eſt mort une perſonne ſubitement pendant ce mois.

Productions de la Terre. Les ſeigles ſont en bon état. Les fromens, preſque tous enſemencés les derniers jours de ce mois. Ils l'ont été plus tard, à cauſe des pluies fréquentes & abondantes.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

ANNONCE de Livres.

A Memorial most humbly adressed to the Soverings of Europe, &c. *Mémoire très-humblement adressé aux Souverains de l'Europe, sur l'état présent des affaires entre l'ancien & le nouveau Monde.* In 8°. A Londres, chez Almon. 1780.

L'Auteur de ce Mémoire, qui paroit fort instruit de l'Art du Gouvernement, & connoitre, par expérience, la nature des Etablissemens Européens, dans le nouveau Monde, admet comme un fait que l'Amérique Septentrionale est maintenant une Puissance indépendante. Portant ensuite ses vues plus loin; il ose prononcer sur le sort futur du reste de l'Amérique qui, suivant sa prédiction, doit devenir dans la suite des tems, une grande Puissance Maritime Marchande, qui sera recherchée par toutes les Nations de l'Europe. Au reste, l'époque où pourra arriver cette grande révolution, est d'autant plus éloignée, que le Gouvernement qui régit l'Amérique Méridionale se conduit avec beaucoup plus de sagesse & de prudence que le Ministere Britannique. Il est à remarquer que ces réflexions partent d'une plume Angloise.

» Si l'Amérique, dit-il, se refuse à toute autre relation avec l'Europe que celle du Commerce; si elle devient un Port ouvert à toutes les Nations, elle sera, avec le tems, la Métropole du Commerce de l'Univers. Elle présentera par-tout des articles de son crû, qui balanceront le prix de ces mêmes articles tirés d'ailleurs; ce qui opérera une concurrence utile, & tiendra les marchandises à un taux modéré. Les Américains deviendront de puissans rivaux des Hollandois, pour la construction des vaisseaux. En étendant leur Commerce à l'Est, ils leur contesteront les Isles aux épices, par les mêmes raisons que ceux-ci les contesterent autrefois aux Portugais; leur Commerce, florissant & avantageux, développera par-tout l'esprit aventurier, & ouvrira les portes à l'émigration. Tous les Etats Maritimes de l'Europe, voyant le Commerce de l'Amérique libre, chercheront à le partager; ce qui pourra se faire ou par des Traités de Commerce, qui jusqu'ici ont été sans effet, ou par un Conseil Général de Commerce, chargé d'en régler toutes les affaires. En négociant ces avantages, on renoncera à toute idée de privilege exclusif, à tout systême de monopole, comme préjudiciable à toutes ses parties. Le Commerce sera fondé sur la base solide & avantageuse d'une concurrence libre & illimitée. Cette Diete générale formera un Tribunal de Justice qui décidera de toutes les contestations qui pourroient s'élever en matiere de Commerce & de Navigation. Toutes les Nations de l'Europe seroient, par ce moyen, détournées, délivrées de ces actes de piraterie qu'elles font ou éprouvent, au mépris des loix & de tous les principes de l'équité ».

Traité d'Economie-Pratique, ou Moyens de diriger, par économie, différentes constructions, réparations ou entretiens, suivi de quelques principes concernant la meilleure construction des machines hydrauliques; par Jumel Riquier, Inspecteur des Communes de Picardie, Auteur de la Machine hydraulique & des premieres Fontaines publiques de la Ville d'Amiens. A Amiens, chez Mastin, Libraire, rue Basse S. Martin; & se trouve à Paris chez Quillau l'ainé, Libraire, rue Christine, au Cabinet Littéraire.

Traité sur les maladies des Gens de Mer, 2°. Edition, revue, corrigée & augmentée, par M. Poissonnier Desperieres, Ecuyer, Chevalier de l'Ordre de S. Michel, ancien Médecin ordinaire du Roi, &c. A Paris, de l'Imprimerie Royale; & chez Didot le jeune, Libraire, Quai des Augustins, 1780. In-8o. de 508 pages, avec cette Epigraphe. *Quod vidimus, testamur.*

Dom Hilaire Puibusque, Bénédictin de l'Abbaye de S. Epvre à Toul, a imaginé un Calendrier perpétuel, dont voici la description faite par lui même.

» Ce Calendrier, dit-il, est un carré

long de 20 pouces, & large de 15, placé dans un cadre doré, & couvert d'une glace. Chaque mois contient 5 colonnes : la premiere est celle des lunaisons ; la seconde, celle des quantiemes du mois ; la troisieme comprend les jours de la semaine ; la quatrieme, les Fêtes des Saints qui ne varient point ; la cinquieme, les Fêtes mobiles. De ces 5 colonnes, il n'y en a que 2 qui soient fixes ; sçavoir, celle des quantiemes du mois & celle des Fêtes qui ne varient point. Les trois autres sont mobiles à différens dégrés. Les bandes mouvantes passent de haut en bas sur la surface du Calendrier, & vont se rendre, par leurs extrêmités supérieures & inférieures, à des rouleaux placés derriere le Calendrier ; elles y arrivent en passant à travers une fente que l'on a pratiquée sur la ligne qui termine les mois en haut & en bas. Quand on fait mouvoir le rouleau auquel aboutissent les Fêtes mobiles, on les voit toutes se mouvoir aussi en montant ou en descendant, selon que le juge à propos celui qui veut placer ces Fêtes ; & quand il en a mis une quelconque au lieu convenable pour telle ou telle année, toutes les autres se trouvent également à la place qui leur convient pour cette même année ».

» L'on a désigné la Septuagésime pour régler toutes les autres Fêtes mobiles ; & afin de sçavoir quel jour elle tombe, pendant l'espace de cent ans, l'on a dressé une Table Astronomique, qui contient ce nombre d'années, & qui indique le jour auquel cette Fête tombe chacune de ces mêmes années ».

» Ainsi l'on remarque au commencement de chaque année le jour indiqué pour cette Fête, on l'amene sur ce quantieme, en faisant mouvoir le rouleau des Fêtes mobiles ; ensuite on met un Dimanche à côté sur le même quantieme, par le moyen du rouleau des jours de la semaine ; enfin, pour placer les lunaisons, on regarde quelle est celle qui répond au 31 Décembre, & l'on met la lunaison suivante au premier Janvier ».

» Ce Calendrier offre une instruction courte, mais qui ne laisse rien à desirer, sur la maniere d'en faire usage. Donnez trois légers mouvemens aux trois rouleaux, & il sera monté pour toute l'année. Sa simplicité & son exactitude ont plu aux Sçavans & aux Curieux à qui je me suis fait un plaisir de le montrer ; leurs observations m'ont aidé à le perfectionner. Il pourra être utile aux Bureaux sur-tout, & aux Cabinets, où l'on ne sera plus dans le cas de changer d'Almanach tous les ans. On le trouve à Nancy, chez M. le Soing, Commerçant en papier ; à Metz, chez Marchal, Libraire ; & à Paris, à l'Observatoire ».

» Si le suffrage du Public me détermine à faire une nouvelle édition de ce Calendrier, j'y mettrai deux nouvelles colonnes dans lesquelles j'annoncerai les éclipses de Soleil & de Lune, ainsi que le retour des Cometes ».

I I.

A V I S.

La Maison de Commerce établie à Marseille, qui s'est fait connoitre comme pouvant faire venir en France les diverses denrées qui y arrivent pour le compte des Habitans des Isles, ou de ceux qui y ont des possessions, prévient qu'elle est également en état de procurer la vente de ces denrées, & qu'elle fera la remise du produit aux Propriétaires, à la déduction de 5 pour cent. Elle fait aussi observer que la Ville où elle est établie, est beaucoup plus favorable que toute autre à la vente de ces denrées ; que les sucres & le café, par exemple, s'y livrent à un prix bien plus plus avantageux que dans les Ports du Ponent.

S'adresser à M. Maurice, Banquier, rue Neuve S. Nicolas, à Marseille, n°. 30.

I I I.

C E N T E N A I R E.

Le nommé Jean Everaards, né à Geelhousen en l'année 1667, & qui a servi plus de 80 ans les Etats des Provinces-Unies, dans le Régiment Suisse de Sturler & Schmid, est mort à Mastricht le 9 Décembre, dans la 113e. année de son âge.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 30 Décembre 1780.

Or de Portug. à . . .	738 l.	f.	marc.
Du Mexique à . . .	730		
Du Pérou à	722		
Les guinées à . . .	736		
Ducats à	99		once.
Or fin à 23 karats . .	.		
31 32	103		
Or à 20 karats à . .	86		
L'argent à 11 d. . .			
20 g. à	54		marc.
Idem à 11 d. 10 . .			
gr. à	52	5	
Piastres à	48	15	

V.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 27 Décembre 1780 au Samedi 30 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 17, 18, 19, 20 à 21 liv.; le seigle, de 11 à 12 l.; l'orge, de 11 à 12 l. Le froment à la Grève, de 18, 19, 20, 21 à 22 liv.; le seigle, 11 à 12 liv.; l'orge, 11 à 12 l. *le sept.* Farine blanche à la Halle, de 36, 40, 41, 42 à 43 liv.; bis-blanc & bis, de 22, 24, 26, 28, 30 à 34 liv. *le sac* pesant 325 liv.

VI.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 27 Déc. 1780 au Samedi 30 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 liv.; *id.* à la Grève, de 15, 16, 17, 18, 19 à 20 l. *le septier*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 23 Décembre 1780, de 45 à 46 l.; *id.* nouveau, de 43 à 44; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 42 à 44 liv.; *id.* nouv., 41 à 43; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 39 à 40; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 36 à 37; le cent de paille, de 16 à 19; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 30 à 33 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-V de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres.
	PAIEMENT DU JEUDI 28 DÉCEMBRE 1780.		
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	J.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	J.
12.	M. Alissant	Jeudi	J.
14.	M. Nau	Jeudi.	J.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	J.
26.	M. de la Motte	Lundi	L.
24.	M. Desplasses.	Mardi	J.
Idem.	Gouvernemens.	t. 1. *Six derniers mois* 1778.	
27.	M. de France	Mercredi.	J.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	J.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	J.
	PAIEMENT DU VENDREDI 29.		
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	J.
2.	M. Boscheron	Vendredi.	J.
21.	M. Patu.	Vendredi.	J.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	J.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	J.
23.	M. Masson.	Lundi.	J.
18.	M. Radix	Mercredi.	J.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABL

CHANGES du 29 Décembre 1780.

Amsterdam, ...	53 ⅛	Cadix, ...	
Londres, ...	30 ½	Livourne, . . .	97
Hambourg, ...	189	Gênes, ...	93
Madrid, ...	14 l. 16 f.	Lyon, *Saints* . . .	au

Déc. 1780.		*Du 27.*	*Du 28.*	*Du 29.*
Compt. des Indes.	Actions	. . . . .	1975	1975 . . .
	D° 16/25	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	D° 8es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	D° 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	. . . . .	405	. . . . .
Rescriptions.		. . . . .	8 8 ¼ 8 p.	8 ½ 8 ¼.
Bil. des Ferm.		. . . . .	. . . . .	. . . . .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abon est de 24 liv. pour l'année, franc de port par tout le Royaume. S'adresser à Paris au Bureau du Journal général de Fran Affiches, actuellement rue Neuve S. Augustin, près de la rue de lieu, à l'Hôtel de Croissy. On s'abonne aussi au même Bureau p Journal d'Agriculture, Commerce, &c.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 17

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1781. Du Mardi 9 Janvier.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 14 *Décembre.*

LE grand froid du printems dernier ayant empêché dans l'Isle d'Island, la crue & la végétation de l'herbe, une grande partie du bétail y a péri, faute de nourriture; & comme la pêche y a aussi été très-médiocre, beaucoup d'Habitans se sont trouvés obligés de recourir pour leur subsistance à la chair de cheval.

On assure que la Russie étend journellement sa Puissance du côté de la Perse, & qu'elle a dix-neuf vaisseaux dans la Mer Caspienne, qui y rendent son Commerce très-florissant; que le cordon de ses Troupes s'étend depuis le Caucase, la Géorgie & la Circassie, jusques à la Mer d'Azow. On ajoute que l'Impératrice a formé le projet de bâtir une Ville aux environs de Casan, & qu'Elle la Peuplera de sept mille familles Protestantes.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le* 20 *Décembre.*

Par ordre exprès de l'Empereur, une des deux nouvelles Villes & Forteresses qu'on éleve en Bohême, près de Leutmeriz, se nommera Theresienstadt, en mémoire de la feue Impératrice Marie-Therese. Ce Souverain veut donner par-là une preuve du souvenir tendre & respectueux qu'il conservera toujours pour une Mere chérie.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 26 *Décembre.*

Une Lettre de Plymouth, en date du 20 de ce mois, porte ce qui suit: » Les vaisseaux de Sa Majesté qui sont » arrivés ici de la grande Flotte, ont » tous considérablement souffert, & » ne sçauroient remettre à la mer sans » être carenés ».

Nous avons reçu avis qu'un Corsaire avoit pris à la hauteur de Portland, & envoyé en France, deux bâtimens chargés de charbon & destinés pour Portsmouth. Nous avons aussi appris que le navire l'*Aggy*, allant de Clyde à Charles-Town, a été saisi & conduit à la Caroline Septentrionale; que la *Providence*, de Cork, est arrivée à Bristol, après avoir été rançonnée; que le *Thomas*, venant de Terre-Neuve, a été enlevé par un Corsaire François, sur les côtes de Portugal; que l'*Hermaphrodite* a été pris dans son trajet de Saint-Augustin à la Jamaïque; qu'enfin, trois frégates Françoises croisent depuis quelque tems à la hauteur du Cap de Bonne Esperance, pour intercepter le vaisseau de la Compagnie des Indes, à bord duquel est le Gouverneur de Madrais,

dont on fait monter la fortune à 1500 mille livres sterlings, & qu'on prétend avoir avec lui 200 mille livres en especes & en lingots d'or. Les vaisseaux que la Compagnie attend de l'Inde, devroient être arrivés ici depuis la fin de Juillet dernier; mais la crainte de rencontrer la Flotte combinée qui navigue dans la Manche, les a retenus & es retient encore.

Nos Commerçans se voient aujourd'hui forcés de renoncer entierement au peu de Commerce qui leur restoit dans la Méditerranée, où il se faisoit, presque tout, sur des bâtimens Hollandois. Ces bâtimens nous servoient aussi beaucoup pour le transport de nos sucres & des autres productions de nos Colonies.

Tout Londres est dans la consternation, sur la nouvelle de l'ouragan, qui du 10 au 18 Octobre, a fait tant de mal à notre Flotte, dont le départ étoit fixé du 15 au 20, & à nos Isles même. Les Assureurs tremblent d'apprendre encore un surcroit de perte qui ne pourroit qu'achever leur ruine.

SUISSE.

DE BERNE, *le 22 Décembre.*

OBSERVATIONS sur les Fromages de la Suisse.

» La bonté du lait, en Suisse, est généralement de beaucoup supérieure à celle du lait des autres Pays de l'Europe. Les herbes succulentes dont se nourrit le gros bétail & sur les Alpes & dans les vallées, lui donnent ce degré de prééminence: on remarque même dans la Suisse qu'il y a des cantons où il est meilleur dans un District que dans un autre. Le lait des Alpes, sur-tout en été, l'emporte infiniment sur celui des cantons où il n'y a que des collines & des vallées; les prés sur les Alpes sont tapissés d'herbes vulnéraires, leur suc qui embaume, filtre dans le lait: les pâturages dans les vallons sont à la vérité plus gras; mais l'herbe n'y est pas aussi aromatique que celle des Alpes. Je connois en Suisse, dit l'Auteur de ces remarques, un Observateur qui m'a assuré qu'étant, il y a une trentaine d'années, sur la fin de Janvier, en l'Abbaye d'Engelberg, à l'extrémité du Canton d'Underwalden, à la cérémonie de la Profession du fils d'un de ses amis qui se faisoit Bénédictin, il goûta le lait, & qu'il le trouva si supérieur en bonté, à celui du Canton dont il est natif, distant d'Engelberg d'onze lieues, & où il est cependant très-bon, qu'il ne put s'empêcher d'en marquer sa surprise. Ce lait lui paroissoit, au goût, d'une suavité balsamique; combien doit-il être encore plus succulent dans l'été, sur les Alpes voisines, lorsque l'herbe tendre & fraiche végete dans toute sa force ».

» On reproche au beurre & à la crême de Suisse d'être trop gras; la force des pâturages en est sans doute la cause: Je ne conseillerois pas aux *Martialo* de Paris d'en être prodigues, comme de celui dont ils usent dans cette grande Ville; ils s'égareroient trop dans l'art de la cuisine; mais en retour les fromages de la Suisse sont très-estimés dans toute l'Europe; celui de Gruyere passe même sous la ligne ».

» Avec la crême, on forme le beurre, & avec le lait qui n'a pas été écrêmé, on fait les meilleurs fromages. Ceux d'une qualité médiocre sont composés des parties acides du lait, après que la crême en a été enlevée pour la formation du beurre. Les parties les plus foibles qui restent du lait, & dont on ne peut se servir pour faire le fromage, ce superflu, qu'on appelle *schotten* ou *petit-lait*, sont employées à la nourriture des animaux de basse-cour; mais ce petit lait est encore infiniment supérieur à celui que l'on prend à Paris, & il opere des cures admirables. N'oublions pas d'observer que le prix du beurre a considérablement haussé en Suisse, depuis que les Ouvriers & les Paysans se sont faits à la douce habitude de prendre tous les matins leur café à la crême ».

» Le célébre Naturaliste Conrad Gessner, de Zurich, publia dans le seizieme siecle un *Traité du lait & des différentes manieres de le préparer*; mais il en écrivit plutôt pour les objets de la Médecine que pour ceux de sa confection, relativement à l'usage qu'on en fait en qualité d'aliment. M. Scheuczer est le pre-

mier qui ait donné un Traité complet de la maniere dont les Habitans des Alpes font le beurre & le fromage ; il a même fait graver les instrumens & ustensiles propres à ces diverses opérations : le détail dans lequel il est entré ne laisse rien à desirer ».

» Le commerce des fromages de Suisse en France, en Italie & en Allemagne, est très-considérable ; on ne sçauroit croire combien de cens pesans de ces fromages les Voituriers de la Souabe, qui amenent le bled à Zurich, en exportent chaque Vendredi. On évalue entre deux mille trois cens & deux mille cinq cens pesant la quantité de fromages que l'on vend à Berne, à la Douane, dans l'espace de deux à trois ans, sans compter celui qu'on transporte hors du pays ; presque tous ces fromages sont de l'*Emmenthal* ou *Val d'Emme*. Le nombre des fromages de Sanen & de la Gruyere, qu'on importe par Genève en France, monte annuellement à trente mille cens pesant. On distingue en Suisse deux sortes de fromages, le *gras* & le *maigre*. Les meilleurs fromages sont ceux du Comté de Gruyere, dans le Canton de Fribourg, ceux du Bailliage de Sanen, dans le Canton de Berne, & ceux du Val Urseren, dans le Canton d'Uri. Le gruyere, qu'on peut appeller le *roi des fromages*, a de gros yeux & en petit nombre ; on le distingue à cette marque & à la bonté de la pâte, de celui de Franche-Comté, que l'on vend souvet sous le nom de *Gruyere*. On fait aussi dans le Canton de Fribourg, un fromage de la plus pure crême des Alpes de la Gruyere : ce fromage, qu'on nomme le *vaschrein* ou *vachrein*, est de difficile transport dans les Pays Etrangers, excepté en hiver, parce que sa masse se liquefie insensiblement : la crême de ce fromage supérieur au fromage de Brie, est très-estimée des Connoisseurs. Le fromage du Val d'Emme, dans le Canton de Berne, passe aussi pour excellent ; on en a qui pese jusqu'à cent livres : le Gruyere est presque aussi grand & il le surpasse en bonté. Le fromage d'Urseren est plus gras ; on y creuse un puits comme dans le *Vaschrein*, & on en tire la crême ; beaucoup d'Etrangers lui trouvent un goût trop fort. Les autres fromages de la Suisse, qui ont de la vogue, sont ceux de Scheidegg, dans le Grindelwald, Canton de Berne, ceux de Sefenen, derriere Lauter-Brunnen ou Claire-Fontaine, ceux du Rustristhal ou de Sigrisweil, & ceux de Keley, même Canton de Berne ; ces derniers sont gras, & on n'en fait qu'une petite quantité. Tous ces fromages sont secs & durs dans leur consistance ; au lieu que les fromages du Val d'Emme sont plus moëlleux, plus humides & plus agréables au palais ; mais les précédens s'accommodent mieux avec l'estomac. Le beurre le plus estimé à Zurich est celui qu'on tire du Canton de Glaris. On éleve aussi sur les Alpes & dans les vallées un nombre prodigieux de brebis & de chevres ; on fait de leur lait des fromages dont le débit est considérable ; plusieurs les préférent même, pour la saveur de la crême, aux fromages du lait de vache ; on en fait une quantité singuliere dans les Cantons de Berne & de Soleure : ceux de Bellelai, dans l'Evêché de Bâle, sont aussi très-recherchés. On observe en général en Suisse, que plus les fromages du lait de vaches deviennent vieux, meilleurs ils sont ; on en a de trente, cinquante & même de cent ans ; la vétusté en augmente le prix : un fromage nouveau n'a ni goût ni saveur, ni même aucune solidité ; il n'obtient cette derniere qualité qu'avec les années. Les fromages du Val Entlibuch, Canton de Lucerne, & ceux du Canton d'Underwalden sont les seuls qui aient en tout tems de la fermeté ; mais parlons d'un fromage qui partage le plus le goût des Connoisseurs ».

» Il y a un fromage verdâtre, qu'on appelle en Allemand *schabziger*, & en Latin *caseus rasilis viridis*, parce qu'on le rape ; sa préparation & les instrumens qu'on y employe sont décrits amplement par Scheuczer ; c'est une espece de fromage composé d'herbes aromatiques & du seré du lait ; le principal ingrédient qui donne sur-tout le parfum à cette composition, est le *Zygerkraut* ou *infolium odoratum*, qu'on cultive dans les jardins, & qui n'est pas une production particuliere à la Suisse. Le plus estimé de ces fromages est celui du Canton de Glaris ; on en fait des transports énormes dans tous les Pays de

l'Europe, & en Amérique; son odeur est forte : aussi le beau sexe le proscrit-il généralement. Mais le *schabziger* a la renommée d'être salutaire à l'estomac; il excite l'appétit, chasse les humeurs léthargiques, & rapé dans la soupe, ou sur des tartines de beurre, ainsi qu'en usent les Flamands, il a son mérite; pourtant on ne conseilleroit à personne d'en porter sur soi en compagnie, l'odeur ne tarderoit pas à écarter tout le cercle, & quelqu'un qui en auroit dans sa poche, le feroit bientôt faire place au bal de l'Opera, sans secours d'aucune Sentinelle ».

» M. le Pasteur Trumpi, Glarinois, dit que le *schabziger* est formé d'un serré blanc, tout cru, de sel & d'herbes du Jardin qu'on nomme *Garten Steikleu* ».

I I.

Nouvelles de l'interieur du Royaume.

De Nantes, *le 31 Décembre.*

Le navire l'*Espoir du Gain*, de Jouwer en Frise, de 90 tonneaux; le *S. Antoine de Padoue*, de Gand, de 80; l'*Emmanuel*, d'Altona, de 90; la *Dame Teyta*, d'Aemerfiel, dans la Frise Prussienne, aussi de 90, & les *Deux Sœurs Peckama*, de Lemmen en Frise, de 160, sont arrivés ici; le 1er. de Porto, avec quatre caisses d'oranges & de citrons; le 2e. de Gand, chargé de chaux, ferblanc & plomb en saumons; le 3e. de Bremen, avec laine & fromages; le 4e. d'Amsterdam, chargé d'huile, couperose, suif, papier blanc, fromage, cabillau, farine & pois, & le 5e. de Bremen, avec laine, fromage, plomb en saumons, & noir de fumée.

De Verteuil (*en Angoumois*) *le 20 Decembre.*

Note sur le Commerce de cet endroit. Par M. Munier.

» Le Parc de Verteuil, sacrifié autrefois au plaisir & au coup d'œil, a été couvert de mûriers depuis environ trente ans, dans les vues d'introduire en Angoumois l'éducation des vers à soie : elle a été portée en même tems à la Rochefoucaud, & les Seigneurs de ce nom n'ont rien oublié pour encourager dans la Province cette branche économique de l'Agriculture & du Commerce. La production des vers peut s'élever en Angoumois à cinq cens livres de soie tirée des cocons seulement ».

» Les Habitans de Verteuil semblent borner toute leur industrie à la culture de quelques journaux de terrein. On y remarque seulement une Poudriere, quelques Tanneries & un moulin à tan. Les Foires des 6 & 29 Sept. de chaque année, sont les plus considérables; elles forment le principal entrepôt du lin & du chanvre qui se récoltent dans les Cantons d'Aigre & de Fouqueur. Ces Paroisses & celles qui les avoisinent, fournissent une quantité considérable de graine de lin, qu'on a commencé à exporter, depuis quelque tems; les envois ont monté quelquefois à environ cinq cens boisseaux. Les Hollandois, qui viennent chercher cette graine & qui en tirent encore une quantité beaucoup plus considérable de la Guyenne, en font de l'huile qui est meilleure que celle de noix, & qui a une odeur moins forte. Si quelque Négociant faisoit construire un moulin propre à faire de l'huile de lin, il pourroit, par cet établissement, s'emparer des profits que les Hollandois font sur cet objet; ils tirent beaucoup plus de bénéfice de l'huile de lin, qu'ils revendent en France, que le Marchand n'en retire des grains qu'il leur adresse. On a envoyé aussi quelquefois en Hollande des noix, du maïs & des châtaignes; il seroit à desirer que ce Commerce prît une certaine faveur. Les Angoumoisins pourroient encore tourner leur attention vers la culture du colza qui réussit bien dans leur Province, & qui donne de bonne huile; on la substitueroit avantageusement à celle qu'ils tirent de leurs noix, & qui tient lieu de beurre aux Habitans de la Campagne ».

De Paris, *le 4 Janvier.*

Le 26 du mois dernier, M. Lenoir, Conseiller d'Etat, Lieutenant Général de Police, accompagné du Bureau d'Administration, se rendit aux Tuile-

ries pour la distribution annuelle des grands Prix de l'Ecole Royale Gratuite de Dessin ; le Sr. Bachelier ouvrit la Séance par un Discours.

On procéda ensuite à la distribution de ces Prix mérités par les sieurs *Houlet*, *Chamot*, *Couad*, *Duret* & *Berthelot* : ces Eleves furent embrassés par le Magistrat, au bruit des fanfares & des acclamations du Public. Douze grands *Accessit* & quatre vingt seize Prix furent aussi délivrés dans la même Séance.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

ANNONCE de Livres.

Théorie de l'Intérêt de l'Argent, tirée des principes du Droit Naturel, de la Théologie & de la Politique, contre l'abus de l'imputation de l'usure. A Paris, chez Barrois l'ainé, Libraire, Quai des Augustins, du côté du Pont S. Michel, 1780. In-12 de 306 pag. Prix, 2 liv. br. & 2 liv. 10 sous relié.

Proscrire l'usage de prêter de l'argent à intérêt, c'est vouloir détruire le Commerce sans lequel il n'est pas possible qu'un grand Etat subsiste. Tel est le principe d'après lequel l'Auteur part, pour prouver combien peuvent être nuisibles à la Nation les conséquences qu'entraîne la doctrine de certains Casuistes qui regardent comme usuraire tout intérêt, lorsqu'il n'y a pas aliénation de fonds. D'ailleurs cette doctrine ne sert qu'à jetter le trouble dans les consciences timorées, & à multiplier le nombre des prévaricateurs. C'est à ces Moralistes trop rigides qu'on en veut ici. Sans prendre parti dans une controverse aussi délicate, nous nous contenterons de faire connoitre quel est l'esprit de cet Ouvrage.

Autrefois les Scolastiques étoient encore plus séveres ; ils condamnoient absolument & sans aucune restriction, toute espece d'intérêt, & voici comment ils raisonnoient.

L'argent étant par lui même une chose stérile, ne peut, disoient-ils, rien produire, c'est ainsi que l'a décidé Aristote ; on ne doit donc en attendre aucun intérêt. En second lieu, l'intérêt de l'argent est contraire au droit naturel ; par conséquent, il est injuste. Ils appuyoient ces raisonnemens du fameux passage de S. Luc, *mutuum date, nihil indè sperantes. Prêtez, sans rien esperer de votre prêt.*

Depuis, Martin V. & Calixte III. jugerent à propos de décider qu'on pouvoit, sans injustice, tirer un intérêt d'un fonds placé en rentes constituées, décision qui a été adoptée par l'Eglise ; ce qui mit les Scholastiques dans la nécessité de faire une exception à la généralité de leur principe, & de reconnoitre que l'intérêt de l'argent n'étoit point criminel, lorsqu'il y avoit aliénation de fonds. Dans la suite, les Loix, tant Ecclésiastiques que Civiles, autoriserent l'intérêt de l'argent, dans le cas où il fait partie d'une dot ou d'une dette légitimaire ; dans le cas où il est le produit de dommages & intérêts qui vous ont été adjugés en Justice, &c.

Autre exception bien plus forte encore que la premiere, puisqu'il s'agit ici d'intérêts de fonds non aliénés. Cependant les Scolastiques, jaloux de sauver quelques débris de leur systême, continuent, au moins la plupart, à condamner comme usuraires l'intérêt de l'argent prêté à des Négocians, pour faire leur commerce, le profit que les Banquiers font sur l'argent qu'ils avancent, l'escompte, &c. Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'ils se servent, pour soutenir ces opinions, des mêmes argumens dont leurs anciens Confreres faisoient usage avant la Bulle de Martin V. pour condamner absolument toute espece d'intérêt.

L'argent, dit-on, *est stérile de sa nature.* Réponse. » Si le mot stérile est pris » ici dans un sens méthaphorique, il » nous annonce que l'argent est inutile, » qu'il est égal d'en avoir ou d'en man- » quer, & que celui qui l'a en main » n'y peut trouver le moyen d'augmen- » ter son bien-être. Suivant le sens pro- » pre, l'argent est stérile, c'est-à-dire, » que plusieurs pieces d'argent, mises » ensemble, ne sçauroient pulluler & » en produire d'autres. Le premier de » ces deux sens est d'une fausseté pal-

» pable : le ſecond n'eſt qu'une inep-
» tie ».

Mais pourquoi l'argent eſt-il ſtérile, quand il n'eſt prêté que pour un tems, & pourquoi ne l'eſt-il pas quand il eſt aliéné ? L'aliénation de l'argent, faite à perpétuité, auroit-elle la vertu d'en changer la nature & d'en faire ceſſer la ſtérilité ? Si je loue ma terre à un Fermier, le profit qui m'en revient eſt auſſi légitime que celui qui m'en reviendroit dans le cas où je la lui aurois vendue à rente. Pour quelle raiſon n'en feroit-il pas de même d'une ſomme d'argent qui peut repréſenter cette terre, puiſque celui à qui je la prête, en la mettant dans ſon Commerce, en retirera un lucre conſidérable.

L'intérêt de l'argent, diſent encore les Scholaſtiques, *eſt contraire au droit naturel, par conſéquent il eſt injuſte*. D'abord, on obſerve que ce prétendu raiſonnement eſt une pétition de principe, puiſqu'il met en principe ce qui eſt en queſtion ; ce qui eſt eſſentiellement oppoſé au droit naturel, l'eſt néceſſairement dans toutes les circonſtances, & ne ſouffre aucune exception. Cependant depuis Martin V. & Calixte III. tous les Canoniſtes & l'Egliſe même, ont reconnu pour légitime l'intérêt de l'argent dans un grand nombre de cas où il n'y avoit pas aliénation de fonds, quoique auparavant ce même intérêt fût proſcrit en conſéquence des mêmes principes. Le Pape n'a pas certainement le pouvoir de rendre juſte ce qui ne l'eſt pas en ſoi, ni de faire que ce qui de ſon eſſence eſt contraire au droit naturel, ceſſe de l'être.

Quant aux textes de l'Ecriture Sainte que les Scholaſtiques alléguent en leur faveur, on les explique ici d'une maniere qui paroit très-naturelle. Les Adverſaires de l'intérêt de l'argent ont beaucoup fait valoir ſur-tout ces paroles de S. Luc, *mutuum date, nihil indè ſperantes. Prêtez, ſans rien attendre de votre prêt.*

L'Auteur, pour répondre ici, ne diſpute pas, comme ont fait quelques-uns, ſur la vraie leçon de ce paſſage, il ſe contente de faire une diſtinction qui, ſelon lui, eſt juſtifiée par l'enſemble du diſcours dont il fait partie. Il diſtingue donc deux ſortes de prêts ; ſçavoir, le prêt de charité & le prêt de Commerce ; dans cet endroit de l'Evangile, il s'agit manifeſtement du prêt de charité ou de bienfaiſance. J. C. y recommande les œuvres de charité envers le prochain. Or la moindre charité qu'on puiſſe faire à un indigent, eſt de lui prêter de l'argent dont il a beſoin, ſans en attendre aucun profit. J. C. n'ignoroit pas qu'il y avoit chez les Juifs des gens qui faiſoient la banque & qui prêtoient à intérêt ; & loin de condamner cette Profeſſion, nous voyons qu'il ſe ſert d'une parabole par laquelle il ſemble l'autoriſer. C'eſt celle du Serviteur infidele à qui ſon Maitre reproche de n'avoir point fait valoir ſon argent, en le prêtant aux Banquiers.

» Ce trafic de l'argent, dit ici l'Au-
» teur, fixé à de juſtes bornes, eſt
» trop utile au Public pour être ſuſcep-
» tible de blâme ; & l'idée que nous en
» donne ici le Légiſlateur des Chré-
» tiens, en écarte tout ſoupçon d'in-
» juſtice, puiſqu'il prétend fermer la
» bouche au Serviteur pareſſeux, &
» le convaincre d'être ſans excuſe dans
» ſa négligence à tirer parti du capital
» qui lui avoit été confié, par cette
» circonſtance, qu'il pouvoit le faire
» valoir dans une Banque. Prétendre,
» comme font les Adverſaires de l'in-
» térêt, que dans cet endroit, Jeſus-
» Chriſt n'a nullement voulu faire en-
» tendre que l'intérêt de la Banque fût
» permis, & qu'il faut abandonner le
» ſens littéral de la comparaiſon, &
» ſe borner au ſens figuré, c'eſt don-
» ner pour fondement, à ce dernier,
» un ſens littéral reconnu pour faux ;
» c'eſt forcer le ſens le plus ſimple &
» le plus naturel, pour l'adapter au ſyſ-
» tême que nous combattons ; c'eſt
» peindre le pere de famille comme
» un homme non ſeulement dur, mais
» encore odieux, par ſa qualité d'U-
» ſurier, c'eſt-à-dire, d'homme injuſte,
» ſuivant ce même ſyſtême ; c'eſt enfin
» attribuer à Jeſus-Chriſt un raiſonne-
» ment faux, & qu'il eût été facile au
» mauvais Serviteur de réfuter, par
» cette apologie ſans replique :

Vous me condamnez par un endroit qui devroit au contraire m'attirer votre approbation. Car j'ai évité de remettre votre argent entre les mains d'un Banquier, comme je l'aurois pu faire ſans aucun embarras, parce

que je sçavois que vous détestez l'usure, & que n'ignorant pas moi-même que l'intérêt de la Banque est usuraire, je me serois rendu coupable, en vous remettant des profits injustes & qu'il vous auroit fallu restituer. Je suis donc à louer, & non à blâmer, de n'avoir pas fait valoir votre argent chez un Banquier.

» Il n'y a pas ici de milieu : il faut ou » adopter cette explication, qui com- » promet évidemment la sagesse & la » dignité du discours de l'Auteur de » l'Evangile, ou reconnoitre que, sui- » vant ce texte, l'intérêt de l'argent » n'a rien d'opposé à l'équité natu- » relle ».

L'Auteur, après avoir combattu les argumens des Scholastiques ; fait voir que les divers emplois de l'argent prêté à intérêt entre essentiellement dans l'ordre économique du bien public ; puisque cet ordre seroit bouleversé, s'il ne se trouvoit point de capitaux pour le Propriétaire qui veut vendre, pour le débit des denrées que l'on récolte, & pour fournir des avances aux Entrepreneurs & Négocians. » Si du troisieme » de ces emplois dépendent toutes les » opérations du Commerce, peut-on » penser que cet emploi soit en même » tems nécessaire & illicite ».

Plusieurs des raisonnemens dont l'Auteur se sert, sont tirés de deux Ouvrages dus au zele d'un Magistrat qui a rempli les premieres places dans l'Administration, & qui est connu par son goût & ses talens pour la Science économique.

L'Auteur prouve encore ici la nécessité de réformer notre Législation sur l'intérêt de l'argent, & d'établir une uniformité dans la Jurisprudence de nos Tribunaux sur cette matiere.

Au reste il résulte des principes établis dans cet Ouvrage, qu'il est assez difficile de déterminer précisément les cas où l'intérêt de l'argent peut être taxé d'usure ; c'est à la conscience à en juger, puisqu'il peut se rencontrer des circonstances où un très-foible intérêt soit énormément usuraire, tandis que dans d'autres, l'intérêt pourroit être très-fort, sans qu'on pût raisonnablement le regarder comme illégitime. En général l'intérêt n'est usuraire qu'autant qu'il fait tort à l'Emprunteur.

L'Art du Fabricant de velours de coton, précédé d'une Dissertation sur la nature, le choix & la préparation des matieres, & suivi d'un Traité de la teinture & de l'impression des Etoffes de ces mêmes matieres. Par M. Roland de la Platiere, Inspecteur Général des Manufactures de Picardie; *in-folio*, avec fig. Ire. Partie. A Paris, aux dépens & de l'Imprimerie de Moutard, Imprimeur-Libraire de la Reine, Hôtel de Cluny, rue des Mathurins.

I I.

A V I S.

Le Sr. Cochois, Marchand Ebéniste à Paris, rue S. Honoré, entre la rue des Poulies & l'Oratoire, la Boutique attenant l'Hôtel des Américains, No. 609, vient d'inventer plusieurs petits Meubles dont les usages se multiplient prodigieusement, & équivalent, par ce moyen, à plusieurs autres meubles, tels sont une Chiffonniere qui sert en même tems de table de nuit, de chaise percée & de bidet; ces trois choses sont réunies en une seule. On voit encore chez lui un Pupitre très-ingénieux, qui, au besoin, devient une grande table, & qui se hausse & se baisse à volonté, ainsi qu'une Table de forme circulaire, servant, au moyen de quelques légers changemens, de Table à écrire, de Table de jeu & de Table à café. Ces trois meubles sont de l'invention du sieur Cochois, qui tient en outre Magasin de toute sorte d'Ebénisterie, comme Sécretaire à cylindre, en Armoire, en Commode, &c. Il fait des envois en Province & dans les Pays Etrangers; le tout à juste prix.

I I I.

Marchandises arrivées à Paris.

Depuis le 16 jusques & compris le 22 Décembre, il est arrivé à la Douane, 10150 liv. de savon, 32 barils & 83 tonnes d'huile de navette.

Les eaux-de-vie dont les droits ont été acquittés au Bureau Général des Aides, depuis le 16 Décembre jusques & compris le 22 du même mois, se montent à 59 pipes & 7 quartauts d'eau-de-vie.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 5 Janvier 1781.

Or de Portug. à . . .	738 l.	f.	marc.
Du Mexique à . . .	732		
Du Pérou à	720		
Les guinées à . . .	736		
Ducats à	99	10	once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	103		
Or à 20 karats à . .	86		
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	5	
Piastres à	48	15	

V.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 3 Janvier 1781 au Vendredi 5 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 17, 18, 19, 20 à 21 liv.; le seigle, de 11 à 12 l.; l'orge, de 11 à 12 l. Le froment à la Grêve, de 18, 19, 20 à 22 livres; le seigle, 11 à 12 livres; l'orge, 11 à 12 l. *le sept.* Farine blanche à la Halle, de 36, 40, 41, 42 à 44 liv.; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 26, 28, 30 à 32 liv. *le sac* pesant 325 liv.

VI.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 3 Janv. 1781 au Vendredi 5 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 l. 10 s.; *id.* à la Grêve, 16, 18, 19 à 20 l. *le septier*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 1er. Janvier 1781, de 46 à 48 l.; *id.* nouveau, de 42 à 44; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 42 à 43 liv.; *id.* nouv., 41 à 42; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 39 à 40; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 36 à 38; le cent de paille, de 17 à 18; le cent de foin vieux, au Port de la Grêve, de 30 à 31 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres
	PAIEMENT DU JEUDI 4 JANVIER 1781.		
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	J.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	J.
12.	M. Alissant	Jeudi.	J.
14.	M. Nau	Jeudi.	J.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	J.
18.	M. Radix	Mercredi.	J.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	J.
27.	M. de France	Mercredi.	J.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	J.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	J.
8.	M. Despeignes	Samedi	J.
	Ancien Clergé.		
1.	M. Dutartre.	Jeudi.	t. l.
	PAIEMENT DU VENDREDI 5.		
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	J.
2.	M. Boscheron	Vendredi.	J.
21.	M. Patu.	Vendredi.	J.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	J.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	J.
5.	M. Cauchy.	Samedi	J.
6.	M. Caron	Samedi	J.
10.	M. Le Noir.	Samedi	J.
9.	M. de la Rue	Samedi	J.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES.

CHANGES du 5 Janvier 1781.

Amsterdam, ...	53	Cadix, ...	
Londres, ...	30 1 16e.	Livourne, . . .	97
Hambourg, ...	189	Gênes, ...	93
Madrid, ...		Lyon, *Saints* . .	1 p.

Janv. 1781.		*Du* 3.	*Du* 4	*Du* 5.
Comp. des Inds.	Actions	. . . . .	1935	. . . . .
	D° 16/25	. . . . .	1290	1287 ½ 85
	D° 8es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	D° 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Rescriptions.		. . . . .	8 ¼ 8 ½ ¼ 8 .	8. . . . .
Bil. des Ferm.		. . . . .	1 ¼	. . . . .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 liv. pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau du Journal général de France, Affiches, actuellement rue Neuve S. Augustin, près de la rue de Richelieu, à l'Hôtel de Croissy. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce, &c.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Mardi 16 Janvier.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, *le 1 Décembre.*

LA Maison Angloise de Commerce, établie ici, & connue sous le nom de Barker & Luart, vient de faire banqueroute ; on évalue cette faillite à 300 mille écus.

BRANDEBOURG.

DE BERLIN, *le 21 Décembre.*

L'Etat Militaire, pour transmettre à la Postérité un monument de son attachement à notre Souverain, a résolu de faire élever à ses frais, & dans un des plus beaux quartiers de cette Ville, la statue équestre du Roi. C'est ce que nous apprenons par un *Prospectus* qu'on vient de publier. On assure que le Prince Fréderic a formé ce projet, que Sa Majesté en a approuvé les dessins & les devis. On estime que cet ouvrage pourra coûter 300 mille thalers.

ITALIE.

DE LIVOURNE, *le 12 Décembre.*

Deux fréhates Françoises sont entrées ce matin en rade, & elles doivent être suivies de quelques-autres qui établiront une croisiere dans ces parages. Celles qui viennent d'arriver sont les mêmes qui ont donné chasse à l'Armateur Anglois la *Vipere*, qui parut il y a huit jours dans ce Port dans le plus grand délabrement.

ESPAGNE.

D'ALGÉSIRE, *le 6 Décembre.*

La belandre Angloise la *Persévérance*, de 10 canons & de vingt hommes d'équipage, dont le chebec-corsaire la *Très-Sainte-Trinité* s'étoit emparé, est entrée dans ce Port avec une cargaison de vin, d'eau-de-vie, de sucre, de chandelles, de beurre, de viandes salées, de moutarde, d'oignons, de souliers, de cuirs tannés & de bois pour Gibraltar. D. Eugénio de Torres, Armateur & Capitaine du chebec, en allant au Cap de Trafalgar, apperçut, le 29 du mois dernier, cette belandre, & lui donna chasse, jusqu'à ce qu'il pût l'approcher d'assez près pour faire feu sur elle. S'appercevant alors qu'elle avoit de la supériorité sur lui, il se détermina à l'aborder ; pour l'éviter, elle se mit jusqu'à trois fois par le travers, & lui lâcha sa bordée ; mais cette manœuvre n'empêcha pas le Capitaine de la faire amener.

PORTUGAL.

DE LISBONNE, *le 15 Décembre.*

Depuis la Déclaration du 30 Août

dernier, il n'y a point de mauvais traitemens que nos bâtimens Marchands n'aient essuyés de la part des vaisseaux de guerre & des Corsaires Anglois; ce qui a déterminé nos Négocians à réclamer l'assistance de Sa Majesté Très-Fidelle, qui a daigné les faire assurer qu'au printems prochain, il sortiroit du Tage une puissante Escadre destinée à la protection du Commerce; elle consistera en 14 vaisseaux de guerre & quelques frégates.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 30 Décembre.*

Les Propriétaires des Fermiers des terres de l'East-Rideng, du Comté d'Yorck & du Comté de Kingston, sur Hull, ont présenté l'adresse suivante à la Chambre des Communes.

» Remontré que les Supplians sont persuadés que l'ouverture des Ports de ce Royaume, pour l'importation & l'exportation du grain, telle qu'elle est prescrite par les Loix qui subsistent actuellement, est sujette à beaucoup d'abus, en ce que les prix du grain, en quelques occasions, peuvent être baissés sans nécessité, au grand découragement de l'Agriculture, & hausser de même sans nécessité dans d'autres circonstances, au détriment des Manufacturiers & du Pauvre ».

» Que le desir de profiter de ces abus a été considérablement augmenté par les provisions d'un Acte passé dans la treizieme année du regne de Sa Majesté actuellement regnante, intitulé : *Acte pour régler l'importation & l'exportation du bled* ».

» C'est pourquoi nous supplions la Chambre de prendre cette affaire en considération, & de faire les changemens que sa sagesse lui suggérera, &c. ».

EXTRAIT des Papiers Américains, en date du 26 Août.

Le Congrès ayant pris en considération le rapport du Comité chargé de proposer les moyens d'empêcher qu'il ne soit délivré un plus grand nombre de certificats, & de mettre en exécution les résolutions du 8 Mars dernier, &c. a pris les résolutions suivantes :

» Attendu qu'un subside considérable d'argent est immédiatement nécessaire pour conduire les opérations de la guerre, pour le payement des subsides ci-devant fournis & dus encore, & pour le payement de l'intérêt des certificats délivrés par le Bureau d'Emprunt.

Résolu, qu'il sera instamment recommandé aux divers Etats de prendre les mesures les plus promptes & les plus efficaces qui soient en leur pouvoir, pour retirer leurs contingens respectifs des billets Continentaux de crédit, lesquels doivent être détruits, & leur substituer une taxe qui seroit perçue sur le champ, ou bien de les échanger pour les nouveaux billets qui doivent être mis en circulation, conformément à l'Acte du 18 Mars dernier, sur le pied de quarante des premiers pour un des derniers, ensorte que l'on puisse mettre en circulation la totalité desdits nouveaux billets.

Qu'il sera recommandé aux divers Etats de lever en taxes, payables en billets de nouvelle création, conformément à l'Acte susdit, ou bien en especes, leur contingens respectifs des trois millions de dollars, conformément à ce qui a été réglé le 7 Octobre 1779, & de les verser le plutôt possible dans le Trésor des Etats-Unis; de sorte que le payement soit complettement fait le dernier Décembre prochain; pour lesquels contingens il sera payé aux divers Etats, à courir du moment où les paiemens seront faits, un intérêt qui sera ci-après réglé, conformément à la résolution du 6 Octobre 1779.

Que le Major-Général Greene, ci-devant Quartier Maitre-Général; Jeremiah Wadsworth, ci-devant Commissaire Général des achats; & le Commissaire-Général des achats actuellement en exercice, rendront respectivement, au Bureau du Trésor, compte du montant des deniers dont ils sont redevables, soit en certificats, soit autrement, pour le compte du Public; spécifiant dans leurdit compte la somme dûe dans chaque Etat, afin qu'on puisse tirer en leur faveur sur les Trésoriers desdits Etats pour le payement de ce qui leur sera du, lequel payement sera fait des deniers qui doivent être perçus pour le compte

des Etats-Unis, ainsi qu'il est dit ci-devant. Lorsque ces traites auront été délivrées en payement, le Trésorier les recevra en compte des contingens qui doivent être payés, comme est dit ci-dessus, par les divers Etats. Il est recommandé de plus aux Etats qui seront dans le cas, de pourvoir à ce que les traites ou certificats dudit Quartier-Maitre, desdits Commissaires, & de ceux qui ont acheté d'eux, soient reçus en payement desdites taxes pour leur montant, le tout soumis aux réglemens convenables, à l'effet de prévenir la fraude.

Et afin qu'il soit impossible que les nouveaux billets qui seront mis en circulation, conformément à l'Acte du 18 Mars susdit, perdent de leur valeur, il sera très-instamment recommandé aux divers Etats, de ne mettre, pour quelque considération que ce puisse être, aucuns billets de crédit en circulation, au delà du montant de leurs contingens respectifs des nouveaux billets, tels qu'ils sont fixés dans l'Acte ci-dessus mentionné; il leur sera recommandé aussi de considerer les billets de crédit mis en circulation par aucun des Etats, depuis le premier Janvier dernier, & rachetables en especes, comme faisant partie de la proportion des deniers réservés par ledit Acte du 18 Mars, pour l'usage des Etats ».

I I.

Nouvelles de l'interieur du Royaume.

DE MARSEILLE, *le 29 Decembre.*

» La guerre n'empêche pas qu'il n'y ait toujours beaucoup d'activité dans ce Port. Il en partira après-demain, pour les Echelles du Levant, un riche convoi, composé d'enviton 100 voiles. Le 27 de ce mois, il en arriva un de 28 vaisseaux, venant d'Alger, Tunis & Bonne, parmi lesquels la Compagnie Royale d'Afrique, en a 11 pour son compte. On attend tous les jours ici, un riche convoi du Levant, composé de plus de soixante voiles, qui a été laissé le 3 de ce mois sur l'Isle de Malte ».

DE BREST, *le 5 Janvier.*

Le Comte d'Estaing, Vice-Amiral de France, est arivé ici le 3 de ce mois, avec tous les vaisseaux qui étoient sous son commandement.

Les bâtimens du Commerce, destinés pour Bordeaux, Nantes & la Rochelle, & qui formoient son convoi, l'avoient quitté le 30 Décembre, sous l'escorte des vaisseaux l'*Amphion*, le *Sagittaire*, le *Saint-Michel*, & deux frégates. D'après les vents qui ont regné, & les distances, le Comte d'Estaing estime que ces bâtimens ont dû être rendus le 4 Janvier dans leurs Ports respectifs.

DE DIJON, *le 28 Décembre.*

L'Académie des Sciences, Arts & Belles-Lettres de cette Ville, tint le 17 de ce mois, sa Séance publique de rentrée. M. Maret, Docteur en Médecine & Secretaire Perpétuel, annonça que le sujet du Prix proposé par cette Compagnie pour 1782, consistoit » à » déterminer, avec plus de précision » qu'on ne l'a fait jusqu'à présent, le » caractere des fievres intermittentes, » & d'indiquer par des signes non équi- » voques, les circonstances dans les- » quelles les fébrifuges peuvent être » employés avec avantage & sans dan- » ger pour les malades ».

» Cette Académie qui a réservé le Prix qu'elle avoit à distribuer sur la *théorie des vents*, propose pour 1783 le même sujet. Le Prix qui sera double, pourra se partager entre deux Mémoires qui y auroient un droit égal ».

» Comme cette même Compagnie n'a point reçu de Mémoires au sujet des *savons acides*, elle a réservé le Prix extraordinaire qu'elle destinoit à cet égard, & elle s'est engagée, par délibération, à le délivrer, en quelque tems que ce soit, au Mémoire qui donnera une solution satisfaisante de ce problême ».

DE MARSAL, *le 13 Décembre.*

Lettre adressée au Rédacteur des Affiches de Lorraine.

» Mr. Malgré la sécheresse de l'an-

née, j'ai cultivé, avec beaucoup de succès, des pommes de terre qui m'étoient inconnues jusqu'alors, & qui le sont peut-être encore d'une partie de la Province; l'espece en est beaucoup plus grosse que la pomme de terre ordinaire, puisqu'il s'en est trouvé du poids de six livres; elles ont la tige comme les communes, mais plus fortes, multiplient davantage, & sont bien plus aisées à récolter. J'en crois l'usage fort utile, particulerement aux personnes qui ont beaucoup de bétail à nourrir; c'est dans la vue de l'être moi-même au Public, que je vous prie de lui annoncer que je me ferai un plaisir d'en faire passer en si petite quantité qu'on voudra, aux personnes qui en desireront, en me remboursant le prix coûtant. La culture est la même; il faut seulement faire les trous un peu plus grands ». *Signé*, DUTEILS, Notaire Royal & Receveur des Fermes du Roi.

D'ARRAS, *le 5 Janvier.*

Le brouillard très-épais qu'il a fait dans cette Province, depuis le 4 Décembre jusqu'au 8 de ce mois, ayant été accompagné d'une petite gelée, est devenu nuisible à tous les arbres, par la couche épaisse de frimat qu'il y a déposée. Nombre de branches, surchargées de givre, ont été brisées, & les gens les plus âgés de la Campagne ne se souviennent pas d'un dégât aussi considérable.

DE MONTMORENCY, *le 3 Janvier.*

EXTRAIT des Observations météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 jusqu'au 31 Décembre 1780.

Vent dominant, nord-est.

Thermometre. Plus grand degré de chaleur, 6 degrés 0, le 30; moindre degré de chaleur, 6 degrés 0 de condensation, le 20.

Barometre. Plus grande élévation du mercure, 28 pouces 5 lignes 2, le 16; moindre élévation du mercure, 27 pouces 9 lignes 4, le 21.

Quantité de pluie. 1 ligne 6, fournie par deux jours de neige. Evaporation, 6 lignes 0.

Aiguille aimantée. Sa déclinaison, 19 degrés, 55 minutes, 42 secondes.

Température, froide, très-humide, quoiqu'il ne soit pas tombé une goutte d'eau de pluie. Les brouillards ont été fréquens.

Maladies. Aucune

Productions de la Terre. Les bleds sont beaux.

Signé, COTTE, Prêtre de l'Oratoire, Curé de Montmorenci, Correspondant des Académies Royales des Sciences de Paris & de Bordeaux; des Sociétés Royales de Médecine de Paris & d'Agriculture de Laon, de la Société Météorologique Palatine.

RESULTATS des Observations Botanico-Météorologiques, faites à Montmorenci, près Paris, par ordre du Roi, pendant l'année 1780.

1°. L'hiver froid & humide, aussi-bien que le printems, l'été chaud & très-sec, l'automne froide & humide, l'année en général variable & seche.

2°. Vents dominants, le nord & le nord-est.

3°. Plus grande chaleur, 27 deg. 0, le 3 Août; plus grand froid, 6 degrés 8 de condensation, le 28 Janvier; différence, 33 deg. 8. Chaleur moyenne de l'année, 8 deg. 8.

4°. Plus grande élévation du mercure, 28 pouces 6 lignes 0, le 6 Mars; moindre élévation, 26 pouc. 10 lig. 0, le 17 Janvier; différence, 20 lignes 0. Elévation moyenne au matin & à midi, 27 pouc. 10 lig. 10: au soir, 27 pouc. 10 lig. 11, le mercure toujours assez élevé, sur-tout en Août & Décembre.

5°. Plus grande sécheresse mesurée sur un hygrometre à plume de M. Buissart, de l'Académie d'Arras, 53 d. 5, le 3 Août. Plus grande humidité, 0 d. 0, le 31 Decembre; différence, 53 deg. 5. Etat moyen, 21 deg. 4.

6°. Plus grande déclinaison d'une aiguille aimantée de dix pouces de longueur, 20 deg. 15 min. le 29 Juillet; moindre déclinaison, 18 deg. 40 min. le même jour à la suite d'une magnifique Aurore boréale; différence, 1 d.

35 min. Déclinaison moyenne au matin, 19 degrés 52 minutes 35 secondes ; à midi, 19 d. 58 m. 6 s. ; au soir, 19 d. 53 m. 37 s. ; de l'année, 19 deg. 54 m. 53 s. Elle a augmenté, depuis l'année derniere, de 13 m. 45 s. Elle a été singulierement agitée pendant la durée & à la suite des belles Aurores boréales du 29 Février & du 28 Juillet.

7°. Quantité de pluie & de neige, 15 pouces 10 lignes 5, environ deux pouces de moins que dans l'année moyenne. Evaporation, 37 pouc. 4 lignes 0, excès de 21 pouc. 5 lig. 7 sur la quantité de pluie.

8°. Nombre des jours de pluie, 139 ; de neige, 20 ; de grêle, 18 ; beaux, 106 ; couverts, 166 ; de nuages, 94 ; de vent, 87 ; de brouillard, 66 ; de tonnerre, 31 ; d'aurore boréale, 8 ; de parhélie, 1 ; de paraselene, 1 ; d'électricité naturelle, 25. La lumiere zodiacale n'a paru que le 28 Juillet ; elle précéda la belle aurore boréale de ce jour. Les mois d'Août & de Septembre ont été les plus pluvieux, & ceux de Décembre, Février, Novembre & Mars les moins pluvieux.

9°. Récolte de bled assez bonne, beaucoup de gerbes, mais qui ne rendent pas beaucoup de grain ; presque point d'ergot dans le seigle, peu d'avoine, d'orge & de foin. Récolte de vin bonne, point de fruits, point de pois ni de feves en sec ; la trop grande sécheresse de l'été a occasionné cette disette. Point de hannetons, quantité prodigieuse de mans (larves de hanneton) ; beaucoup de chenilles & de vers ; les abeilles n'ont pas réussi.

10°. Point de maladies regnantes sur les adultes ; la rougeole épidémique en Juillet & Août sur les enfans, douze en sont morts. (J'ai compté 500 enfans dans ma Paroisse, sur 14 à 1500 ames, c'est le tiers).

11°. Pendant l'année 1780, 52 naissances, dont 25 garçons & 27 filles ; 52 sépultures, dont 7 hommes, 14 femmes, 18 enfans-garçons & 13 enfans-filles, 14 mariages.

N. B. 10. On pourra comparer les observations de 1780, avec celles de de 1779, qui se trouvent N°. 9 de cette Gazette, du Samedi 20 Janv. 1780, article de *Montmorenci*.

20. J'ai observé pendant cinq mois l'instrument annoncé dans les Papiers publics, sous le nom de *Pronostic*, par M. *le Goux*, Avocat à Metz, son Auteur ; je ne lui ai reconnu d'autre effet que celui d'indiquer une augmentation ou une diminution de froid par la cristallisation plus ou moins abondante des sels qui le composent. (Je tiens mon instrument de son Auteur).

30. J'ai répété mes expériences en grand & en petit sur la *Poudre de la Providence* du sieur Brongniart, elles ne lui ont pas été plus favorables qu'en 1779.

4°. Il vient de se former à Manheim, sous les auspices de S. A. S. E. l'Electeur Palatin, une Société Météorologique, composée de tous les Observateurs des différens Pays, auxquels la Société envoye gratuitement les instrumens faits avec soin sous les yeux de M. l'Abbé Hemmez, Directeur du Cabinet de Physique de S. A. S. E. *Signé*, COTTE, Prêtre de l'Oratoire, &c.

DE PARIS, *le 9 Janvier.*

» La Faculté de Médecine de cette Ville, a tenu sa Séance publique, le Jeudi 28 Décembre dernier, dans les Ecoles de Sorbonne. Le Doyen a annoncé que le Prix, dont le sujet étoit de *déterminer les signes, le pronostic & la curation des vers dans l'estomac & les intestins*, avoit été remporté par le sieur Amoreux fils ; que le sieur Martin Cusson fils, avoit mérité le premier *Accessit*, & le sieur Jean-Baptiste Baumes, le second. Ces Auteurs sont tous trois Docteurs de l'Université de Montpellier. Le Doyen a lu ensuite l'extrait du travail de la Faculté, concernant le Cimetiere des Innocens & les sépultures de l'Eglise de Saint Dominique de la Cité-Valette à Malte. Ce travail a reçu les applaudissemens du Public, ainsi que les éloges de M. *Barbeu du Bourg*, par M. Lepreux ; de M. *Belleteste*, par M. Philips, Doyen ; de M. *Bucquet*, par M. de la Planche : les Mémoires lus, le premier par M. Dublet, *sur les maladies qui ont regné depuis l'automne 1779 jusqu'à l'automne 1780* ; le second, *sur les avantages du site actuel de l'Hôtel Dieu*, par M. Solier de la Romillais ; le troisieme, *sur un moyen prompt de procurer, sans violence & sans aucun danger, la sortie du pla-*

centa après l'accouchement, & de prévenir & combattre les différens accidens pendant les couches, par M. Sigaud, déjà connu par la découverte de la section de la symphyse ; & le quatrieme, *sur l'opinion des Auteurs touchant l'existence de l'alkali tout formé dans les végétaux*, par M. Alphonse Leroy. Le Doyen a annoncé que la Séance prochaine se tiendroit vers le mois de Juin 1781, & que les Auteurs pouvant n'avoir pas assez de tems pour composer les Mémoires qu'ils voudroient envoyer au Concours, la Faculté remet à adjuger le Prix de 1781 dans la Séance de 1782, au même mois de Juin. Le sujet de ce Prix, qui est de 200 livres, est d'*exposer les différentes especes de convulsions dans l'enfance, leurs causes, leur diagnostic, leur prognostic & leur traitement.* Dans la Séance de 1781, elle proposera le sujet d'un second Prix qui sera pareillement adjugé dans la Séance de 1782 ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

EXTRAIT d'un Mémoire sur la dégénération des pommes de terre rouges, & les moyens de la prévenir ; lu à la Société Economique de Lautern, par M. Muller.

» Ces pommes de terre qui tirent leur origine de Virginie, sont ce que l'Amérique a fourni de plus généralement utile au Peuple d'Europe ; s'il est vrai qu'un arpent de terre qui produit douze quintaux de froment, en peut produire deux cens de pommes de terre. Leur dégénération dans le Palatinat est un sujet de plainte générale. Aprés avoir essayé des diverses especes, on s'est arrêté à cultiver les rouges à tiges rudes, longues ou rondes & raboteuses. Il est arrivé souvent qu'au lieu d'une abondante récolte, on n'a obtenu que des pommes poreuses, aqueuses, pourissant facilement & d'un goût désagréable. Ce n'est ordinairement ni au terrein, ni au tems qu'il faut attribuer ce mal. Il procéde, 1°. de ce qu'on ne laisse pas assez mûrir les pommes qui doivent servir de semence l'année suivante, de ce qu'on en coupe la tige souvent avant qu'elle soit flétrie, d'où il arrive que les racines engendrent de nouvelles tiges, au lieu de nourrir les pommes, qu'il est assez tems de recueillir au commencement de Novembre. 2°. De ce qu'on ne conserve pas soigneusement & qu'on ne choisit pas bien celles qui, supposées mûres, doivent servir de semence. Il seroit à propos de choisir, pour semer, les plus petites, en excluant les grosses qui ont moins d'yeux à proportion, & ont déjà épuisé leur faculté productive. La maniere naturelle de les propager seroit d'en semer la graine. Il n'est pas étonnant qu'elles souffrent insensiblement & dépérissent à la longue. Voici la méthode qui n'est pas ordinaire, de recueillir & de semer les graines ».

» En automne, on cueille les graines les plus mûres des pieds les plus sains. On connoit qu'elles sont mûres quand elles ont acquis toute leur croissance, qu'elles sont devenues blanchâtres de vertes qu'elles étoient, & que leur pédicule est desséché. Il y a deux manieres de tirer les graines des pommelettes qui les contiennent ; la premiere, en écossant les pommelettes dans l'eau tiede, & en les y remuant jusqu'à ce que l'eau ait délayé la viscosité, & que les graines se séparent. Alors on les fait sécher à une douce chaleur entre du papier gris. Quand elles sont seches, on ôte avec la main ce qui leur reste de viscosité aussi séchée, & on les conserve jusqu'au printems dans un lieu aéré dans une bourse de cuir ; la seconde maniere est de sécher les pommelettes entieres à l'air, & de les traiter comme les cornichons. On seme ces graines au commencement de Mars, puis on transplante les jeunes tiges, ou on ne les seme qu'en Avril, assez loin les unes des autres. Pendant l'été, on sarcle les mauvaises herbes qui croissent à l'entour. Par ce moyen, on recueille en automne des pommes de terre petites en effet, mais saines, & qui conviennent pour ensemencer, au printems suivant, afin de rafraichir & de renouveller l'espece, & d'arrêter les progrès de la dégénération. On ménagera la nouvelle race, en ne coupant point les tiges, en laissant mûrir

les pommes, en choisissant pour semence les plus petites pommes & les plus saines, en leur donnant une terre meuble seche, profondément labourée, qui ne soit pas fraichement fumée, & qui soit échauffée par le soleil. Si l'on n'a pas le loisir de suivre cette méthode, au moins il faut se servir, pour semence, des pommes venant des endroits où elles ont le moins dégéneré. Il seroit peut-être à souhaiter qu'on s'en procurât du lieu de leur premiere origine, c'est-à-dire, d'Amérique ».

» Quelques Ecrivains ont élevé des doutes sur le succès de la culture des pommes de terre de graine. M. Beckman, Professeur de Goettingen, dans ses principes d'Agriculture Allemande, avance que très-rarement parmi nous, la graine des pommes de terre parvient à sa maturité. Ludwig, dans son Traité des Pommes de Terre, soutient qu'un tems froid & pluvieux pendant la floraison, empêche la graine de croitre, mais qu'elle mûrit à la faveur d'un tems sec & chaud ».

» On lit au contraire dans le Dictionnaire du Jardinier de Muller, article *Lycopersicon tuberosum*, que les Jardiniers des environs de Manchester, où il se consomme beaucoup de pommes de terre, se piquant d'émulation à porter les premieres au Marché, choisissent les pieds qui ont fleuri les premiers, en tirent les graines, les sement & se procurent, par ce moyen, des pommes de terre précoces, quelquefois pas plus tard que deux mois après la plantation. Il est remarquable que Manchester est situé au 54e. degré de latitude septentrionale, comme le Mecklembourg & la Poméranie. Si les graines y mûrissent, à plus forte raison mûriront-elles dans l'Allemagne méridionale; ce que l'expérience confirme ».

» Les Hollandois ne cultivent presque qu'une petite espece de pommes de terre d'un blanc jaunâtre, dont les plus grosses ne le sont pas plus qu'un petit œuf de poule. Elles multiplient fort & sont d'un bon revenu. Leur saveur est plus agréable que celle des grosses. Lueder les a décrites dans ses Lettres sur la formation d'un jardin potager. Elles ont l'avantage de mûrir plutôt que les autres. Beckmann en fait aussi mention dans son Economie Rustique, sous le nom de pommes de terre sucrées ou d'été. Mais il n'en conseille pas généralement la culture, parce qu'elles ne rapportent pas tant que les grosses rouges ». (*Extrait du Journal de Bouillon*).

I I.

Anecdote.

J. J. Rousseau a dit à un de ses amis: » Remarquez que les Peuples dont les » vins sont estimés, ne connoissent point » ces plaisirs vifs & bruyans qui doivent » accompagner une heureuse vendange. » Il n'y a dans ces pays que de riches » Propriétaires, & la richesse est tou- » jours triste, parce qu'elle est intéressée » & que l'intérêt est l'ennemi de la joie. » Ces hommes d'or affligent de leur pré- » sence assidue ceux qu'ils tiennent à » leurs gages. Le rire qui veut de la li- » berté, n'ose se déployer sous des yeux » que la cupidité rend sévéres. Voulez- » vous voir un tableau réjouissant? » Transportez-vous dans les vignobles » dont le produit peu recherché des » Gourmets, est consommé sur les lieux » mêmes. C'est-là que le travail est mêlé » d'une folle joie. Chaque Paysan est » Propriétaire; il boira sa vendange, & » l'on travaille gaiement toutes les fois » qu'on travaille pour soi ».

I I I.

Annonce de Livre.

Essai d'un Livre élémentaire de toutes les Sciences Camérales, à l'usage des leçons dans l'Université Camérale Electorale de Lautern. Par M. Jean-Henri Jung, Professeur public ordinaire d'Economie Rurale, d'Economie Commerçante, & de Médecine Vétérinaire. Lautern, 1779. In-8o. Ouvrage Allemand.

» Ce Livre, quoiqu'élémentaire & peu étendu, sera sans contredit d'une très-grande utilité à tous ceux qui veulent s'initier dans l'Art dont il s'agit. Il est divisé en trois parties, dont la premiere est consacrée aux besoins d'un Etat, aux productions, aux Arts, aux Manufactures, au Commerce, à la tenue des registres. Dans la seconde, l'Auteur s'occupe de toutes ces considérations dans leur rapport à un Citoyen; & dans la troisieme, des vues politiques, relativement à l'Etat ».

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 13 Janvier 1781.

Or de Portug. à . . .	740 l.	f.		marc.
Du Mexique à . . .	732			marc.
Du Pérou à	722			marc.
Les guinées à . . .	738			marc.
Ducats à	99	10		once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	103	5		once.
Or à 20 karats à . .	86			once.
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	5		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10		marc.
Piastres à	49	2	6	marc.

V.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 10 Janvier 1781 au Samedi 13 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 18, 20 à 21 liv.; le seigle, de 11 l. 10 s. à 12 l.; l'orge, de 11 à 12 l. Le froment à la Grêve, de 18, 19, 20, 21 à 22 livres; le seigle, 12 livres; l'orge, 12 livres *le sept.* Farine blanche à la Halle, de 36, 40, 42, 43 à 44 liv.; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 26, 28, 33 à 32 liv. *le sac* pesant 325 liv.

VI.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 10 Janv. 1781 au Samedi 13 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 livres; *id.* à la Grêve, de 16, 18, 19, 20 à 21 l. *le septier*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 8 Janvier 1781, de 45 à 46 liv.; *id.* nouveau, de 42 a 44; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 43 à 44 liv.; *id.* nouv., 41 à 42; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 18 à 20; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 39 à 40; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 37 à 39; le cent de paille, de 18 à 22; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 26 à 30 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres
	PAIEMENT DU MERCREDI 10 JANVIER 1781.		
18.	M. Radix	Mercredi.	J.
19.	M. Mauperit.	Mercredi.	J.
27.	M. de France	Mercredi.	J.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	J.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	J.
11.	M. Boutray, ...	Mercredi.	J.
	PAIEMENT DU JEUDI 11.		
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	J.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	J.
12.	M. Alissant	Jeudi.	J.
14.	M. Nau	Jeudi.	J.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	J.
	PAIEMENT DU VENDREDI 12.		
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	J.
2.	M. Boscheron	Vendredi.	J.
21.	M. Patu.	Vendredi.	J.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	J.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	J.
	Ancien Clergé.		
3.	M. Pincemaille.	Vendredi t. l. *Année* 1	

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABL

CHANGES du 12 Janvier 1781.

Amsterdam, ...	52 ½	Cadix, ...	
Londres, ...	30 1 16c.	Livourne, . . .	97
Hambourg, ...	188 ¾	Gênes, ...	93
Madrid, ...		Lyon, *Rois* . . .	⅞ P

Janv. 1781.		*Du 10.*	*Du 11.*	*Du*
Comp. des Indes.	Actions	1937 ½	1940	1940 42
	D° 16/25	1280	. . . . .	. . . . .
	D° 8es	150	250	250 . .
	D° 25es	. . . . .	80	80 . .
	Empr. d'Oct.	404	404	404. . .
Rescriptions.		8 ¼ 8 ½ . .	8 ¼ 7 ¾ . .	7 ¾ 8
Bil. des Ferm.		. . . . .	. . . . .	. . . . .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abon est de 24 liv. pour l'année, franc de port par tout le Royaume. S'adresser à Paris au Bureau du Journal général de Fran Affiches, actuellement rue Neuve S. Augustin, près de la rue de lieu, à l'Hôtel de Croissy. On s'abonne aussi au même Bureau Journal d'Agriculture, Commerce, &c.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 17

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 20 Janvier.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, *le 4 Decembre.*

ON parle beaucoup ici de certains projets, pour établir sur le Danube un Commerce, qui pourroit devenir très-avantageux aux Sujets des différentes Puissances, principalement à ceux de l'Allemagne. Ces Etats trouveroient, par ce moyen, un débouché pour plusieurs articles de leurs Fabriques, dont il seroit plus aisé aux Turcs de faire l'acquisition que par le passé, & qu'ils auroient aussi à meilleur compte.

Le fléau pestilentiel vient de se manifester aux Dardanelles. Cinq hommes de l'Equipage d'un navire François en sont morts il y a quinze jours : ce bâtiment sera obligé de passer à une autre Echelle, pour y décharger ses marchandises & faire la quarantaine. Le Consul de France résidant aux Dardanelles, s'est déjà vu contraint d'aller respirer à Tenedos un air plus pur.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 21 Décembre.*

Il y a actuellement dans le Sund 92 bâtimens, tous destinés pour la Mer du Nord. On travaille présentement à construire en bois près de la Porte d'Oster, des Casernes qui serviront à abriter pendant l'hiver les Equipages de l'Escadre Russe qu'on attend dans la Mer du Nord, pour y protéger le Commerce.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 5 Janvier.*

Par ordre de Sa Majesté, il a été publié l'Ordonnance suivante.

» Attendu qu'en vertu d'un ordre de Sa Majesté, donné en Conseil le 18 Août dernier, il a été mis un embargo sur tous les vaisseaux & navires chargés ou devant être chargés dans les Ports de la Grande-Bretagne, de bêtes à cornes, de porcs, de bœuf & porc salés, de beurre, fromage, & de toute espece de provisions, à l'exception du poisson, du bled ou grains de toute espece, & de légumes ; attendu que le bon plaisir de Sa Majesté a été de déclarer dans ledit ordre, que ledit embargo ne s'étendroit pas aux vaisseaux ou navires chargés de provisions pour aucun Port de l'Europe, à l'exception des Ports appartenans à la France ou à l'Espagne, le tout sous certaines conditions & restrictions énoncées dans ledit ordre ; & attendu que dans la conjoncture critique des affaires actuelles, il est nécessaire que ledit embargo s'étende aux Ports appartenans aux Etats-Généraux des Provinces-Unies, ainsi qu'à ceux qui appartien-

nent à la France & à l'Espagne, & qu'il comprenne, à l'égard des Ports appartenans à la France, à l'Espagne & aux Etats-Généraux des Provinces-Unies, toutes les especes de provisions, sans aucune exception. En conséquence, il est ordonné par Sa Majesté en Conseil, que ledit embargo s'étendra à l'avenir & sera mis sur tous les vaisseaux & navires chargés dans les Ports de la Grande-Bretagne, de bêtes à cornes, de porcs, de bœuf & porc salés, de beurre, fromage, & toute autre espece de provisions destinées pour aucuns Ports appartenans à la France, à l'Espagne & aux Etats-Généraux des Provinces-Unies, & que ledit embargo continuera jusqu'à nouvel ordre sur tous les vaisseaux & navires qui se trouveront dans ce cas. Les très-honorables Lords Commissaires de Sa Majesté, & les Lords Commissaires de l'Amirauté, donneront les instructions nécessaires pour que le présent ordre soit mis en exécution, autant qu'il leur appartiendra respectivement ».

» La totalité des bâtimens Hollandois qui se sont trouvés dans tous les Ports du Royaume, lors du dernier embargo, n'excédant pas 120, on présume que cette Nation ayant prévu cet événement, étoit sur ses gardes, ou que son Commerce a bien diminué ».

L'Amirauté a reçu avis que le Capitaine Trollop, du cutter du Roi le *Kite*, a pris & conduit à Falmouth deux bâtimens Hollandois du port de 1000 tonneaux chacun, chargés en munitions navales de très-grand prix, parmi lesquelles se trouvent 150 grands mâts pour des vaisseaux du premier rang, 200 mâts *idem*, & 1000 mâts de hune, *idem*; chacun des grands mâts est évalué à 700 liv. sterl.

La Compagnie des Indes a expédié un Exprés chargé de dépêches pour les Gouverneurs de ses Etablissemens en Asie. Il va par terre, & a ordre de faire toute la diligence possible.

Extrait d'une Lettre de Portsmouth en date du 24 Décembre. » L'aspect d'une guerre Hollandoise nous enchante, notre joie est sans égale, la tête nous tourne. Portsmouth est plein comme un œuf; on s'y rend de toutes parts pour acheter des bâtimens, afin de les armer en course; ils se vendent à un prix excessif, n'importe de quelle grandeur; ne fussent-ils pas plus grands que des sabots, ils trouveroient des chalands. La Manche est dans ce moment-ci couverte de navires Hollandois; toutes les frégates qui se trouvent dans notre Port, ont ordre d'entrer en croisiere aussi-tôt qu'elles seront avitaillées: on se flatte qu'elles atteindront deux vaisseaux de la Compagnie Hollandoise des Indes, & une frégate de la République, qui ont paru dernierement à la hauteur de Plymouth ».

Pour nous affermir dans nos esperances, voici comme nous raisonnons: » Il est impossible, disons-nous, que la Hollande puisse protéger, avant six mois au moins, ses navires Marchands, répandus sur toutes les mers, au nombre de douze ou quinze mille; & si la Neutralité armée ne la prend pas immédiatement sous sa protection, on ne prévoit pas que de deux ans, & peut-être davantage, elle puisse donner à ses Flottes Marchandes des escortes capables de faire face aux vaisseaux de forces que l'Angleterre va détacher contre elle; & cela, dit-on, pour la raison simple que, pour mettre une Marine respectable sur pied, non-seulement il faudroit que la Hollande construisît des vaisseaux de premier, second & troisieme rangs, dont elle n'a pas un seul, mais même qu'elle commençat par construire des Ports capables de les contenir; or elle n'en a pas un seul, à à ce que disent nos Politiques, en état de recevoir un vaisseau de 64 canons de construction moderne: enforte que si on la laissoit livrée à elle-même, elle ne pourroit pas mettre un vaisseau de ligne proprement dit. Voilà, continuent gravement ces mêmes Politiques, ce que c'est que de s'endormir dans le sein de la paix, & de négliger, en aucun tems les moyens de défense que le moindre événement peut rendre nécessaires au moment où l'on s'y attend le moins. Faute de vaisseaux de force, dont la Hollande eût pu s'assurer pour une trentaine de millions, elle va perdre, en trois ou quatre mois, peut-être pour plus de cent millions de navires Marchands, sans compter ses Possessions éloignées, que nous sommes persua-

dés être, pour la plupart, sans défense ».

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le 2 Janvier.*

Les bâtimens Hollandois qui reviennent d'Oronoque, dans l'Amérique méridionale, sont évalués en général de 25000 à 40000 livres sterlings chacun: il y en a une vingtaine qui doivent se rendre incessamment en Europe.

D'AMSTERDAM, *le 4 Janvier.*

Pendant le cours de l'année derniere, il est mort dans cette Ville dix mille 536 personnes, par conséquent 1018 de plus que l'année 1779, dont le nombre se montoit à 9518.

On compte aussi qn'il y a eu pendant la même année à la Maison-de-Ville 1149 mariages de proclamés, & 701 de célébrés; 1621 dans les Eglises Réformées & 340 dans les Eglises Luthériennes: le nombre des baptêmes dans lesdites Eglises, monte ensemble à 4573.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

D'AGDE, *le 31 Décembre.*

Il est entré dans ce Port dans le courant du mois dernier, 3002 quintaux d'huile d'olive, 15946 quintaux de savon, 1400 quintaux de riz & diverses autres marchandises, comme citrons, cotons & laines, chargées sur 43 bâtimens venant d'Italie & de Provence, & il est sorti dans le même tems sur 61 bâtimens destinés pour Marseille & l'Etranger, 50 barriques sucre terré pesant 682 quintaux; 8 barriques indigo pesant 25 quintaux; 3 barriques de cacao pesant 32 quintaux; 45476 quintaux de bled; 4679 quintaux de seigle ou mixture; 140 quintaux de farine; 29 quintaux d'avoine; 7891 quintaux de menus grains; 1569 quintaux de légumes pour les armemens qu'on fait à Marseille pour les Isles Françoises, 4508 quintaux de farine; 16 pieces de canon & 5610 boulets; & pour la circulation du Royaume, 17430 quintaux de bled, 470 quintaux de seigle, 76 quintaux de menus grains, 1599 quintaux de légumes, & 55 balles de vieux linges pour Papeterie, pesant 121 quintaux.

DE MONTPELLIER, *le 27 Décembre.*

Extrait d'une Lettre écrite de cette Ville.

» Il vient de se former à deux lieues de Montpellier, un établissement pour la distillation des eaux-de-vie, au moyen duquel on obtiendra une plus grande quantité de cette liqueur, & bien supérieure pour la qualité: ajoutez à cela que les plus mauvais vins donneront de l'eau-de-vie passable, & qu'il y aura une grande économie dans les frais de distillation ».

» Deux Genevois, nommés *Argand*, très-versés dans la Physique, la Chymie & la Méchanique, ont inventé mille procédés ingénieux qu'ils ont appliqués avec le plus grand succès à cette manipulation. M. Necker a donné ordre à notre Académie d'y envoyer des Commissaires qui s'y transporterent la semaine derniere au nombre de huit. Ils y ont passé quatre jours, pendant lesquels ils ont suivi avec la plus scrupuleuse attention toutes les expériences nécessaires pour s'assurer de l'efficacité des moyens qu'on employoit devant eux, & ont comparé la méthode de MM. *Argand* avec celles qui sont usitées ailleurs. Ils ont été étonnés des choses nouvelles en ce genre qu'ils ont vues. Quatre chaudieres enfermées dans un massif de maçonnerie d'environ 13 pieds en quarré, & de six pieds & demi de hauteur, distillent par jour 15 muids de vin, tandis qu'une pareille quantité exige vingt-deux chaudieres dans les autres Atteliers. Cette distillation s'y fait avec 70 livres de charbon de terre, tandis que suivant le procédé ordinaire, la dépense du combustible nécessaire pour distiller cette quantité, se monte à 36 francs de plus. Cet objet se monte donc à 12000 livres d'économie par année. Les Commissaires chargerent la chaudiere d'un vin tourné, aigre & détestable au goût, & ils en eurent de bonne eau-de-vie. On leur en fit voir

d'autre qui avoit été extraite de bon vin rouge, & ils disent qu'elle égale au moins celle de Cognac & d'Andaye. Cela vient de ce que, dans le tems même de la distillation, MM. *Argand* trouvent le moyen d'en séparer l'huile essentielle, qui a une odeur fétide & qui donne un goût empyreumatique à l'eau-de-vie. Ils ont ménagé le feu avec tant de dextérité, qu'il ne s'en perd pas la moindre particule, & qu'il est appliqué tout entier, & sans aucune distraction, aux chaudieres qu'ils ont trouvé le moyen de garantir, à la faveur d'un enduit mince & très-dur de l'inconvénient d'être corrodées par la partie sulphureuse qui est dans le charbon, sans cependant diminuer l'action de la chaleur. Cette action est tellement adaptée à son but, que par-tout ailleurs que dans l'atmosphere qui environne les chaudieres, & même dans le cendrier, immédiatement au dessous de la grille du foyer, elle n'est guères plus grande que celle de l'air libre. Deux hommes font aisément le service de cet Attelier, & dans un autre, il en faut au moins douze ».

» Je ne finirois pas, Mr, s'il falloit vous répéter tout ce que quelques-uns des Commissaires m'ont dit d'avantageux de cet Etablissement. Ils n'ont eu autre chose à faire qu'à louer & admirer ».

DE TOULOUSE, *le 6 Janvier.*

» Le 22 du mois dernier, un baril de » poudre qui avoit été laissé près du feu, » chez un Aubergiste, au Fauxbourg » de Saint Cyprien de cette Ville, par » un Voiturier imprudent qui y logeoit, » s'étant enflammé, a fait sauter la » maison entiere & a fort endommagé » les maisons voisines : on ne sait com- » bien de personnes y ont péri. On » n'avoit encore trouvé le lendemain » de cet affreux accident que trois ca- » davres & la tête de l'Aubergiste. Le » feu s'est manifesté quelques heures » après l'explosion : on travaille encore » à l'éteindre, ainsi qu'à chercher dans » les débris quelque chose qu'on puisse » sauver ».

Voici quelques circonstances les plus remarquables de ce triste événement, tirées des Affiches de notre Ville.

» Le concours des Etrangers devoit être considérable dans l'auberge, puisqu'un moment avant la catastrophe, quelqu'un avoit vu dans la salle à manger, une table garnie de 22 couverts, ce qui suppose autant de maitres, sans compter les domestiques. La famille de l'Aubergiste etoit composée de son pere, de sa femme, d'un fils, d'un valet & d'une servante. Tous ces malheureux ont été engloutis en un clin d'œil : l'auberge n'a bientôt plus présenté qu'un monceau de décombres ; & le feu a ensuite mis le comble à l'horreur du désastre. La commotion avoit été si violente qu'elle s'étoit fait sentir dans les quartiers de la Ville les plus éloignés, & même dans la campagne. On a travaillé sans relâche, pendant cinq jours entiers, à fouiller les débris, & l'on peut assurer, d'après les renseignemens les plus positifs, qu'il a été inhumé dans le Cimetiere de la Paroisse, treize morts, non compris ceux que les flammes ont absolument consumés, ainsi qu'une tête, des bras & des jambes qui étoient épars çà & là parmi les ruines. L'Aubergiste & un Portefaix ont été trouvés entiers & debout, le premier en habit de cuisinier, le couteau au côté, avec sa montre dans le gousset, marquant onze heures ; le second tenant encore de la main gauche, les cordes avec lesquelles il avoit apporté le baril de poudre. On a trouvé la servante dans la cuisine, assise sur une chaise, ayant un petit enfant sur ses genoux. Trois Demoiselles qui habitoient un corps-de-logis dépendant de l'auberge, mais à quelque distance, n'ont eu que le tems de monter sur le toit, & de s'élancer sur celui de la maison voisine. Leur appartement a écroulé un instant après. Un Marchand Potier, qui occupoit le rez-de-chaussée, s'est garanti par la fuite, mais il n'a pu sauver qu'un de ses enfans. De deux Négocians freres, appellés Dassan, qui ont été tirés des décombres, comme par miracle, mais après avoir éprouvé des secousses & des contusions violentes, l'aîné est entierement guéri ; & on espere que le cadet se rétablira de même. Ce sont les seuls de tous les malheureux engloutis sous les

débris de l'auberge, qui aient ſurvécu à cet horrible événement ».

DE LOUDUN, *le 1 Janvier.*

Suite de la Lettre de M. Dumouſtier de la Fond, &c. à M. Jouyneau Deſloges, ſur le Pays Loudunois.

» Je croirois, Mr, manquer le but que j'ai d'être utile à mes Compatriotes, ſi je ne parlois pas ici d'un genre de culture qui conviendroit particulierement au Pays Loudunois, celle du *bled de Turquie*. Pluſieurs Auteurs ont beaucoup parlé de la maniere dont on cultive ce bled ; mais je ne ſçais point ſi ces Auteurs ont écrit d'après leurs obſervations, ou ſi leurs obſervations ſont poſtérieures à cette culture. Je vais tout uniment dire ce que j'en ſçais, parce que je crois que les terres du Loudunois ſont très-propres à cette production. Le bled de Turquie ſe ſeme dans le mois d'Avril, ou comme le bled ordinaire, ou en le répandant dans un ſillon de 15 pouces en 15 pouces, & en le recouvrant par un autre ſillon. Lorſque les grains ſont bien levés, on élague toutes les feuilles, de maniere qu'on ne laiſſe qu'une ou deux tiges. Deux mois après cette opération, on garnit chaque pied d'une bute aſſez élevée pour l'empêcher d'être renverſé par les vents. Auſſi-tôt que les tiges ont environ cinq pieds & quelques pouces de hauteur, on coupe une partie de leurs feuilles pour en faciliter l'accroiſſement. On connoit la maturité de cette plante par l'enveloppe du fruit qui s'en ôte aiſément. Lorſque cette plante eſt arrachée, on en expoſe le fruit dans des endroits ſecs, ou qui aient aſſez d'air pour en achever la maturité. J'en ai vu faire de fort bonne bouillie & du pain à Auxonne, Ville de Bourgogne, que j'ai habité pendant pluſieurs années. On a, dans ce pays, l'attention de ne pas enſemencer deux années de ſuite la terre avec ce bled ; on y en ſubſtitue d'autre pendant deux ou trois ans. Quel avantage n'auroit-on pas dans le Loudunois, d'adopter ce genre de culture ? A la fin d'Avril, le Laboureur commence déjà a appercevoir s'il aura une bonne récolte des bleds qu'il a ſemés dans le mois de Novembre précédent ; s'il croit cette récolte mauvaiſe, que riſque-t-il à ſemer du bled de Turquie ? Il eſt ſûr d'avoir du pain pour l'hiver ſuivant. Ce pain auquel je ne trouve qu'un goût un peu fade, le nourrit auſſi bien que le pain ordinaire. Les beſtiaux aiment beaucoup les feuilles de cette plante. Les vaches qui s'en nourriſſent, fourniſſent un lait plus agréable à boire ; c'eſt une expérience que j'ai faite moi-même pluſieurs fois ».

La ſuite à un autre Ordinaire.

DE SAINT GERMAIN-EN-LAYE, *le 9 Janvier.*

» Arrêt de la Cour de Parlement, du 22 Décembre 1780, portant homologation d'une Sentence rendue par le Prévôt de la Prévôté Royale de cette Ville, concernant la fonte des ſuifs. Cette Sentence fait défenſes à tous Bouchers & à tous autres Particuliers, fondant ſuifs en branche, de tenir leurs fonderies dans leurs maiſons, ni dans aucune autre de la Ville, & leur enjoint de les établir dans les lieux iſolés & convenables. Elle a été rendue ſur un Requiſitoire, par lequel on voit que, de l'uſage contraire il eſt réſulté pluſieurs accidens qui ont juſtement alarmé les Habitans de Saint-Germain, & tout récemment chez le nommé Barthelemi, Boucher, rue de Mariel, où le feu a pris vers les neuf heures du ſoir, a continué juſqu'au lendemain quatre heures du matin, & eût incendié tout le quartier, ſans les prompts ſecours qu'on y a portés. Le Requiſitoire ajoute, qu'indépendamment de ces accidens, les ſuifs gardés pluſieurs jours ſe corrompent, & que, mis en fonte, ils exhalent une vapeur épaiſſe & infecte, qui incommode les voiſins, & peut cauſer des maladies contagieuſes ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

OBSERVATIONS ſur le Charbon malin, par M. Paulet ; tirées du ſecond volume des Mémoires de la Société Royale de Médecine.

» On obſerve quelquefois à Paris une

maladie qui, par sa nature, mérite une attention particuliere, c'est le *charbon malin*, l'*anthrax* des Grecs. Il commence par un bouton qui cause une chaleur vive & brulante ; les environs se tumefient, s'enflamment & deviennent d'un rouge luisant, tandis que le centre est noir ; la fievre s'allume, & les symptômes sont relatifs à la nature du mal & à la place qu'il occupe. Cet anthrax differe du pestilentiel, par la source des accidens propres aux maladies de ce genre, & parce qu'il ne se communique pas d'un homme à l'autre par contagion. M. Paulet en a observé un, rue du Temple, qui étoit placé à la joue. Il a été traité heureusement par plusieurs Médecins éclairés, d'abord avec des cataplasmes de mie de pain & de lait, ensuite avec des suppuratifs. Pour faciliter la chûte de l'escharre, on a employé l'oignon de lys, l'onguent basilicum & la thériaque. On a appliqué en même tems un vesicatoire à chaque bras ; intérieurement, on a donné à la malade des apozêmes faits avec la chicorée, la buglose, la bourache, & le quinquina, & on a réussi. Ordinairement cette maladie exige un traitement local différent ».

» En général, le charbon malin n'attaque à Paris que les gens de deux Professions, les Chandeliers ou ceux qui traitent les suifs de mouton, & les Cordiers-Criniers, ou ceux qui manient les crins ; mais ces derniers en sont plus souvent attaqués ; il est même rare qu'ils parcourent une longue carriere sans en être atteints, & plusieurs en meurent. Ils ont observé que les crins, dont le maniement est le plus à craindre, sont ceux qu'on tire de Russie : ces crins arrivent ordinairement en mauvais état, une partie est quelquefois réduite en poussiere grise, & a une odeur désagréable. La personne attaquée du charbon, & que M. Paulet a vue, étoit une jeune fille qui avoit fait l'ouverture d'un de ces ballots. Le charbon qu'elle avoit étoit parfaitement semblable à ceux qu'on observe en Languedoc, sur les personnes qui manient & lavent les laines, & qui tondent les brebis ».

» Il se présente ici une question importante à résoudre au sujet des crins suspects ; sçavoir si la matiere dont le contact cause le charbon malin, est formée par le seul effet de l'altération d'une substance animale, subissant une espece de putréfaction, lorsqu'elle est enfermée dans des ballots, & qu'on l'apporte de Russie ; ou bien si elle ne seroit pas plutôt dûe à l'infection de ces mêmes crins tirés de quelque cheval mort d'une maladie charbonneuse, ou enfin à la malpropreté de ceux qui font ce métier en Russie, & qui sont peut-être des especes d'écorcheurs d'animaux, accoutumés à dépouiller toutes sortes de bêtes mortes ».

» Il seroit utile d'obliger tous les Commerçans qui reçoivent ces marchandises, à les faire laver, éventer & exposer au grand air, pendant quelques jours, avant de les mettre dans le commerce, & de recommander à ceux qui les manient de se laver les mains plusieurs fois le jour, avec un mélange d'eau & de vinaigre ».

I I.

Description d'une Hie *ou Demoiselle, pour enfoncer facilement les gros pieux ; tirée des Mémoires manuscrits de M. Pingeron, sur les Arts utiles & agréables.*

» Il arrive très-fréquemment dans l'Economie champêtre, qu'un Cultivateur est obligé d'enfoncer de petits pieux, soit pour arrêter des madriers destinés à soutenir des terres, soit pour y entrelasser des branches de saule ou d'osier, pour conserver les bords d'un fort ruisseau ou d'une petite riviere. L'usage ordinaire veut qu'on se serve, dans cette circonstance, d'une grosse masse de bois pour cette opération.

Cette méthode a deux grands inconvéniens ; le premier, d'être très-fatiguante pour ceux qui s'en servent, & le second, d'exposer fréquemment les pieux à s'éclater, malgré la précaution qu'on a coutume de prendre d'abattre la vive arrête tout autour de la circonférence de la tête du pieux.

On pourroit ajouter un troisieme inconvénient, qui est d'être borné à de petits pieux, & d'obliger les Particuliers à se servir d'une sonnette, quand ils veulent en enfoncer d'une certaine

grosseur ; une pareille machine ne doit jamais être employée que pour enfoncer des pilotis, vu la dépense & l'embarras qu'elle cause.

La demoiselle que l'on va proposer tient un milieu entre la masse dont l'usage est borné à des pieux très-petits, & la sonnette qui n'est réellement utile que dans les grandes constructions & pour enfoncer les pilotis. Pour se former une idée exacte de la *hie* en question, on supposera, 1°. un morceau de bois de hêtre, ayant la forme d un cône tronqué, c'est-à-dire, d'un pain de sucre dont on auroit abattu la pointe. Le diametre de la plus petite base de ce solide sera d'un bon pied, & celui de la base ou cercle le plus grand, d environ un pied & quatre pouces. La hauteur de ce solide sera au moins de 20 pouces. 2°. On adaptera contre la surface convexe de ce morceau de bois quatre bâtons ayant environ quatre pieds & demi de long sur un bon pouce ou quinze lignes de grosseur.

Ces pieces seront éloignées les unes des autres du quart de la circonférence de chacune des deux bases de ce cône tronqué ; on les logera même dans l'épaisseur de ce solide, afin de pouvoir les fixer plus fortement.

On parviendra à ce dernier objet au moyen de deux bons cercles de fer. Il est facile de voir que ces quatre morceaux de bois seront divergens & deux à deux dans des plans qui se coupent à angles droits. On a pour lors la machine toute construite ; quatre hommes appliqués chacun à l'un de ces morceaux de bois soulevent cette masse & la laissent tomber par sa petite base tous ensemble sur le petit pilotis que l'on veut enfoncer.

Comme cette masse descend par la verticale, il n'y a pas à craindre qu'elle ne fasse pas entrer le pilotis bien droit, ni qu'elle vienne à le faire éclater. Les bâtons que les hommes tiennent étant divergens entre eux, il n'y a pas encore à redouter que la masse dont on vient de parler puisse jamais tomber sur les pieds, si l'on venoit à s'en servir pour enfoncer de gros pavés.

On achevera cette description en remarquant qu'une pareille demoiselle conviendroit fort pour faire entrer dans la terre de petits pieux de chêne dont la tête est quarrée, & que l'on plante fort près les uns des autres pour en former une espece de pavé dans les étables, & pour assourdir le passage des voitures sous les portes des hôtels. On doit avoir la précaution de faire bruler un peu la pointe de pareils pieux, pour les préserver de la corruption ».

III.

Marchandises arrivées à Paris.

Depuis le 23 Décembre 1780, jusques & compris le 4 Janvier 1781, il est arrivé à la Douane 6 pieces & 4350 livres de sucre, 152 barils & 41 tonnes d'huile de navette, 38 balles, & 5460 livres de poivre, 5515 livres de potasse, &c.

Les eaux-de-vie dont les droits ont été acquittés au Bureau Général des Aides, depuis le 23 Décembre 1780, jusques & compris le 4 Janvier suivant, se montent à 116 pipes & 8 quartauts d'eau-de vie.

IV.

ANECDOTE.

Miladi Catwrigth, femme du Vice-Roi d'Irlande, dans le tems que le Docteur Swift vivoit, disoit à ce Rablais de l'Angleterre : *l'air de ce pays ci est bon.* Swift se jetta à ses genoux, *de grace*, s'écria-t-il, *ne dites pas cela en Angleterre, on y mettroit un impôt.*

V.

CENTENAIRE.

On mande de Saulgon en Limosin, qu'il existe dans un moulin appartenant à M. le Comte de l'Eypaud, une Meûniere âgée de 100 ans. Cette femme, dont la santé n'a jamais été altérée, & qui est sans infirmités, remplit encore elle-même les fonctions de son état ; elle lit très-facilement sans lunettes, & va à pied, tous les Dimanches & Fêtes, entendre la Messe à un quart de lieue de sa demeure.

V I.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 17 Janvier 1781.

Or de Portug. à . . .	740 l.	f.	marc.
Du Mexique à . . .	732		
Du Pérou à	724		
Les guinées à . . .	738		
Ducats à	99	10	once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	103	5	
Or à 20 karats à . .	86		
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10	
Piastres à	49	5	

V I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 13 Janvier 1781 au Mercredi 17 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 18, 20 à 21 liv.; le seigle, de 11 à 12 l.; l'orge, de 10 l. 10 s. à 11 l. Le froment à la Grêve, de 18, 19, 20, 21 à 22 livres; le seigle, 11 à 12 l.; l'orge, 10 à 11 l. *le sept.* Farine blanche à la Halle, de 36, 40, 41 à 42 livres; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 26, 28, 30 à 32 liv. *le sac* pesant 325 liv.

V I I I.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 13 Janv. 1781 au Mercredi 17 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 livres; *id.* à la Grêve, de 18, 19, 20 à 21 l. *le septier*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 12 Janvier 1781, de 45 à 47 liv.; *id.* nouveau, de 42 a 44; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 45 à 46 liv.; *id.* nouv., 43 à 44; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 19 à 21; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 39 à 40; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 37 à 38; le cent de paille, de 18 à 20; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 28 à 34 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres.
	PAIEMENT DU SAMEDI 13 JANVIER 1781.		
8.	M. Despeignes	Samedi	J.
5.	M. Cauchy	Samedi	J.
6.	M. Caron	Samedi	J.
10.	M. Le Noir.	Samedi	J.
9.	M. de la Rue	Samedi	J.
	PAIEMENT DU LUNDI 15.		
23.	M. Masson.	Lundi.	J.
26.	M. de la Motte	Lundi	J.
29.	M. Certain	Lundi.	J.
28.	M. Creuzé.	Lundi.	J.
	PAIEMENT DU MARDI 16.		
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	J.
13.	M. Marsollier	Mardi	J.
15.	M. Defays	Mardi	J.
25.	M. Vieillard	Mardi	J.
24.	M. Desplasses.	Mardi	J.
Idem.	Gouvernemens.	C.	*Six premiers mois*
	Ancien Clergé.		
1.	M. Roberge	toutes lettres.	*Année* 1780.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES

CHANGES du 16 Janvier 1781.

Amsterdam, ...	52 ¼	Cadix, ...	
Londres, ...	30 1 16e.	Livourne, ...	97
Hambourg, ...	188 ½	Gênes, ...	93
Madrid, ...		Lyon, *Rois* . . .	¾ p.

Janv. 1781.		*Du* 13.	*Du* 15.	*Du* 16
Comp. des Indes.	Actions	1945	1947 ½	1945 . . .
	D° 16/25	1275	. . . . .	1285 . . .
	D° 8es	250	. . . . .	. . . . .
	D° 25es	80	80	. . . . .
	Empr. d'Oct.	. . . . .	406 407 408	411. . .
Rescriptions.		7 ¾ 8 . . .	7 ¾ 8 7 ½ 7 ¾	7 ¼ . .
Bil. des Ferm.		. . . . .	. . . . .	. . . . .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonn. est de 24 liv. pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau du Journal général de France, Affiches, actuellement rue Neuve S. Augustin, près de la rue de Mail, à l'Hôtel de Croissy. On s'abonne aussi au même Bureau p. Journal d'Agriculture, Commerce, &c.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 17

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Mardi 23 Janvier.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, *le* 9 *Décembre.*

LA Porte a fait de très-expresses défenses aux Waivodes de la Walachie & de la Moldavie, de permettre aux Sujets de leurs Principautés de vendre des chevaux aux Etrangers.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le* 18 *Décembre.*

La Vistule, depuis quelques jours, charie tant de glaces, que plusieurs bateaux du pont ont été emportés, & que ce n'est qu'avec beaucoup de peine qu'on parviendra à retirer les autres.

BRANDEBOURG.

DE BERLIN, *le* 4 *Janvier.*

On a commencé à mettre à exécution la réforme annoncée parmi les Avocats de la Cour Royale & du Tribunal de la Chambre. Quelques-uns ont été nommés Conseillers-Assistans, d'autres, Conseillers de Commission. A compter du premier de ce mois, tous les procès qui s'éleveront, seront instruits suivant la nouvelle Ordonnance. Tous ceux qui sont actuellement pendants, seront terminés selon l'ancienne coutume.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le* 31 *Décembre.*

» La Ville de Gera, écrit-on de Saxe, sera entierement rebâtie dans un genre plus régulier & plus beau qu'elle ne l'étoit avant l'incendie qui l'a détruite; elle doit tout à son Souverain, qui soigne, console, loge & entretient tous les infortunés Habitans. Ce Prince fournit même tout ce qui est nécessaire pour l'exécution du plan d'une nouvelle construction; & en attendant, on éleve pour les Artisans des baraques où ils exercent leurs métiers, tandis que les Marchands sont logés dans le Château Seigneurial. Le malheur qu'ils ont éprouvé, a tellement touché les Marchands établis même chez l'Etranger, que de tous côtés on leur a commandé des ouvrages de prix; desorte que jamais ils n'ont été plus occupés ».

ITALIE.

DE CIVITA-VECCHIA, *le* 15 *Décembre.*

» La galere-corsaire, commandée par M. André Preciari, est rentrée dans le Port de Malthe, avec un bâtiment Turc chargé de grains, dont elle s'étoit emparée dans les Mers du Levant. Il conduisoit trois Chiaoux de Candie & de la

Morée, où ils alloient porter des dépêches du Grand-Seigneur. Le Grand-Maitre a fait remettre aussi-tôt ces Chiaoux & leurs dépêches entre les mains du Chargé des affaires de France, qui en disposera conformément aux ordres de sa Cour ».

ESPAGNE.

DE CADIX, *le 16 Decembre.*

» Une nouvelle fort intéressante que nous apporte D. François-Xavier Munos, Commandant à la Station de Tanger, c'est que l'Empereur de Maroc a rendu, le 2 de ce mois, un Decret qui accorde la jouissance de la Baie, du Port & de la Ville de Tanger, aux Espagnols & aux François, à l'exclusion des autres Puissances, & notamment des Anglois. Cette faveur n'est pas la seule que nous devrons au Monarque Marocain. Il a fait rendre en même tems un navire qui nous avoit été enlevé sous le canon du Port, & qu'un de ses Ministres, qu'il a disgracié à cette occasion, avoit jugé de bonne prise. Enfin il a mis un embargo sur tous les bâtimens de nos Ennemis, & l'on ajoute qu'il va les envoyer à D. Barcelo pour qu'il les garde ou les renvoie dans Gibraltar, selon qu'il le jugera à propos. Le Consul & les Négocians Anglois n'ont pu obtenir que trois jours pour terminer leurs affaires, emporter leurs effets & s'éloigner de la Ville. Nous ignorons la raison qui a porté l'Empereur de Maroc à prendre une aussi vive résolution. Il faut que la Nation Angloise l'ait extrêmement mécontenté par quelques demandes ou des prétentions absurdes ».

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 9 Janvier.*

La Cour de l'Amirauté a dernierement condamné vingt des captures faites sur les Hollandois.

Suivant une note donnée par l'Ambassadeur de Hollande, dans le cours de l'Administration de Rockingham, cette Nation avoit alors dans nos fonds 56 millions sterlings; il paroit, d'après le calcul le plus exact, que depuis cette époque, elle y en a placé 13 de plus; elle a donc aujourd'hui dans nos fonds une somme de 69 millions; objet d'une telle importance pour cette République, que l'idée d'une guerre contre nous doit porter la terreur dans le sein de tous ses Habitans.

Quoique 545 commissions pour courre sur les Hollandois, aient déjà passé le Grand Sceau, la demande en est si grande, qu'à peine ceux qui tiennent les Bureaux ont-ils le tems de respirer.

Le Roi, pour encourager les Corsaires à courir sur les Hollandois, a jugé à propos de renoncer en leur faveur, aux avantages qui reviennent à la Couronne, des prises qu'on pourroit faire sur eux. La proclamation que Sa Majesté a fait publier à ce sujet, est conçue en ces termes:

» Attendu que par notre Déclaration signée le 20 Décembre dans le Conseil, il est ordonné que des Lettres générales de représailles seront données contre les vaisseaux, les biens & les personnes des Sujets des Etats-Généraux des Provinces-Unies; desorte que nos flottes & tous les autres navires & bâtimens à qui nos Commissaires, chargés de remplir notre dignité de Lord Amiral-Général de la Grande-Bretagne, auront délivré des commissions par des Lettres de marque, de représailles générales ou autrement, pourront prendre & prendront légitimement tous les vaisseaux, bâtimens & biens appartenants aux Etats-Généraux des Provinces-Unies, à leurs Sujets ou aux Habitans des Pays soumis à la Jurisdiction desdites Provinces, & les conduiront devant le Tribunal de nos Cours d'Amirautés. Et comme nous sommes disposés à donner à tous les encouragemens convenables à nos fideles Sujets, qui les prendront légalement, nous avons, par un ordre du 22 Décembre, notifié notre intention dans le Conseil, relativement à la répartition des navires & biens pris, arrêtés & amenés pendant que dureront les hostilités avec les Provinces-Unies. En conséquence, nous donnons à connoitre, par cette Proclamation, à nos Sujets bien-aimés, & à tous autres, qui pour-

roient aller plus loin, de l'avis de notre Conseil Secret, que notre volonté & bon plaisir est, que le produit net de toutes les prises faites, qui appartient à nous & à notre Couronne, sera donné à ceux qui les auront faites, & qu'ils ne seront tenus à payer que les droits & impositions qu'on leve ordinairement sur les marchandises importées; & qu'ensuite on les distribuera dans cette proportion & de la maniere qui sera déterminée, c'est-à-dire, que toutes les prises que feront les vaisseaux, bâtimens, commissions, lettres de marque & représailles pourront être vendues par les Négocians, Patrons, Propriétaires & autres, à qui de pareilles lettres de marque & de représailles seront données pour leur avantage, & après qu'on les leur aura adjugées en Justice, & non auparavant. Nous ordonnons & enjoignons de plus, que le produit net de toutes les prises qui sont déjà faites ou se feront par des vaisseaux de guerre, seront toutes entieres pour le profit & l'encouragement de nos Capitaines, Commandans & autres Officiers pourvus de commission & à notre solde; ainsi qu'au profit des Matelots, Mariniers & Soldats qui seront à bord desdits vaisseaux, dans le tems que l'on fera les prises, & que ces sortes de captures pourront être vendues légitimement par eux ou par leurs Agens, après qu'elles nous auront été adjugées juridiquement & non autrement ».

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le 6 Janvier.*

Les Etats-Généraux s'étant assemblés le 26 du mois dernier, S. A. S. le Prince Stadhouder leur rappella que dans le cours de l'année derniere, il avoit communiqué aux Provinces respectives son avis, qui étoit que l'on mît le plutôt possible 50 ou 60 vaisseaux de force en état de protéger au besoin le Commerce en général & les intérêts essentiels de la République; qu'on augmentât en même tems de 50 ou 60 mille hommes les forces de terre qui étoient alors sur pied; que l'on mit toutes les Places frontieres en l'état de défense le plus respectable possible, & que l'on ne négligeât pas de pourvoir dans la plus grande abondance tous les magasins, de munitions & de tous les approvisionnemens qui pourroient être nécessaires au besoin, & particulierement dans le cas où il arriveroit que la République auroit à défendre ses droits les plus incontestables.

Le 28 du même mois, le Conseil d'Etat de la République, S. A. S. étant à sa tête, a présenté aux Etats-Généraux l'état de guerre pour le service de 1781. Il y eut une Conférence, dans laquelle tous les avis s'étant réunis à celui que S. A. S. avoit donné précédemment, il fut arrêté que l'on feroit tous les efforts dont la République est capable, pour maintenir sa dignité, l'honneur de son Pavillon, la sûreté de la Navigation & du Commerce.

On a appris que depuis, les divers Colleges d'Amirauté ont travaillé sans relâche avec S. A. S. aux arrangemens les plus propres à seconder les résolutions vigoureuses prises par tous les Corps publics en particulier, & en général, par L. H. P. Le 29, S. A. S. étant encore présente, les Colleges de l'Amirauté ont conféré sur ces grands objets avec les Députés des Etats-Généraux. On ne sçait pas positivement encore sur quel pied seront mises nos forces navales pour l'année qui commence; mais le bruit général porte l'augmentation arrêtée à 44, tant vaisseaux de ligne que frégates; nombre qui, ajouté aux 52 précédemment vôtés, portera nos vaisseaux de guerre à 96.

I I.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE LA NOUVELLE, *le 6 Janvier.*

» Le défaut de bâtimens pour Marseille, a été cause que l'exportation n'a pas été, le mois dernier, très-considérable. Huit bâtimens de Narbonne & Sijean, ont exporté seulement pour ce premier Port 13995 quintaux de bled, & 1050 quintaux salicor; & 17 bâtimens Espagnols ont aussi exporté pour l'Espagne 6612 quintaux de bled, 2830

quintaux de ſeigle, 1230 quintaux de gros millet, & 1100 quintaux de fevés ».

DE MONTPELLIER, *le 3 Janvier.*

» La Verrerie d'Hérépian travaille avec un ſi grand ſuccès, que les Ouvriers font par jour juſqu'à 2600 bouteilles. Les ſoins conſtans que M. E. Giral, Propriétaire, y a donnés, & y porte ſans interruption, ont établi dans cette Verrerie le plus grand ordre : il ſe propoſe encore d'y faire faire du verre à vitre dont les eſſais annoncent déjà que les matieres qu'on y employe, & dont il a en abondance, donneront un verre parfait ; ce qui formera une nouvelle branche d'Induſtrie & de Commerce, très-avantageuſe à cette Province ».

» Les bouteilles ſont journellement tranſportées à Beziers ſur des fourgons, dans un entrepôt ſur le bord du Canal, d'où elles ſont expédiées aux Conſommateurs, à raiſon de 15 liv. le cent, les petites chopines ; 16 liv. celles à huile ; 20 liv. les pintes de Paris, les piquées, les Frontignan & les Champenoiſes ; 21 liv. les demi-pots de Beziers, qui ſont le picher de Montpellier ; 22 liv. les grands demi-pots de trois uchaux & demi, meſure de Toulouſe ; 50 liv. les doubles bouteilles ; 50 liv. les pots à tabac ; 3 livres 5 ſous les dame-jeannes, & 15 ſous pour les garnir en oſier, ce qui les fait revenir à 4 livres piece. On trouve auſſi, dans ſon Magaſin à Beziers, du charbon excellent des mines de ſa conceſſion à Graiſſeſac, au prix de vingt-cinq ſous le quintal ».

» Il ſeroit à deſirer qu'il y eût, d'Herépian à ces mines, un chemin tracé ſur le terrein naturel, de deux toiſes ſeulement de largeur, pour diminuer le prix des tranſports ; cet objet, de peu de conſéquence, deviendroit très-profitable à une quantité de pauvres familles qui ſont dans ces montagnes, en favoriſant l'Agriculture & la circulation ».

» L'établiſſement de M. E. Giral, heureuſement placé à Herépian, qui eſt le point de réunion de la plaine avec la montagne, mérite aſſurément la reconnoiſſance des Habitans de cette contrée, l'attention & les encouragemens que la Province ſe plait à répandre ſur les entrepriſes utiles ; & à ce titre, on peut dire qu'il n'y en a aucune qui en ſoit plus digne que celle-ci, tant par les avantages qu'elle a déjà produits, & qu'elle produit tous les jours, que par ceux qu'elle doit naturellement procurer de plus en plus à toute la Province, par l'augmentation que M. Giral ſe propoſe d'y faire, du verre à vitre, que nous ſommes obligés de tirer de l'Allemagne ». (*Extrait des Affiches de Montpellier*).

DE NANTES, *le 12 Janvier.*

» Les bâtimens entrés dans ce Port, depuis le premier de ce mois, ſont le *Mercure* & le *Tobie*, de 450 tonneaux chacun ; le *Sully* & le *Bienfaiſant*, de 400 ; le *Jean-Marie*, de 350 ; la *Jeune-Heloïſe*, de 300 ; l'*Aimable-Pelagie*, de 160 ; la *Jeune-Elizabeth*, de 150 ; & les *Trois-Amis*, de 50, venant du Port-au-Prince ; le *Majeſtueux*, l'*Alcyon*, chacun de 400 : l'*Henriette*, de 300 ; & le *Beauharnais*, venant du Cap ; le *François* & l'*Amphitrite*, de 400 chacun, venant de S. Marc, & la *Baronne de Baye*, auſſi de 400, venant de la Guadeloupe, tous chargés de ſucre, café, cacao, tabac, indigo, coton, &c. Il nous eſt auſſi arrivé ſept navires Etrangers, qui ſont le *Saint André*, de 140 tonneaux, venant de Saint-Pétersbourg, avec chanvre cru, fer en barres, & toile à voiles ; le *Nicolas & Jean*, de 110, venant de Zericzée, chargé de farine, cabillau, ſtocfiche, lard, bœuf, garance ; la *Demoiſelle Folnetje & Marguerite*, de Nieſmerſeil en Ruſſie, auſſi de 110, venant de Roterdam, avec ceruſe, huile, épiceries, drogueries & autres marchandiſes ; le *Commerçant*, de 80, venant d'Amſterdam, chargé auſſi de marchandiſes de toutes eſpeces ; l'*Ebnezer* & l'*Anne-Marie-Catherine*, de Bergues en Norwege, le premier de 60 tonneaux, & le ſecond de 70, l'un venant d'Oſtende, avec plomb en ſaumons, poivre, crin, bœuf ſalé & raſſade ; & l'autre de Bergues même, chargé de goudron, ſtocfiche, ſaumons ſalés & maquereaux ; enfin l'*Agneau-Blanc*, d'Altona, de 90 tonneaux, venant de Hambourg, avec bœuf ſalé, lard & laine ».

D'AMIENS, *le 12 Janvier.*

Suite du Mémoire sur la Topographie du Marquenterre. (Voy. le N°. 102 de cette Gazette, année 1780, page 812).

» Nous avons promis quelques observations sur la Population du Marquenterre, comparée avec celle du Royaume & de la Généralité de Picardie ».

» Voici des résultats que l'on peut regarder comme très-constans ».

» La surface du Royaume est de 26,950 lieues 12 treiziemes en lieue quarrée de 25 au degré, ou autrement de 2282 toises 2 cinquiemes ; ce qui donne en arpens de 100 perches de 22 pieds de Roi, 104,425,482 arpens ».

» La Population du Royaume est de 24,213,560 individus, ce qui forme un objet d'environ 4 arpens un tiers pour chaque individu ».

» La Généralité d'Amiens a de surface 458 lieues 6 treiziemes en lieue quarrée, qui font 1,776,524 arpens ».

» Le nombre de ses Habitans est de 520,260 individus, ce qui fait 3 arpens un tiers par individu ».

» Le Marquenterre contient, tant en terres cultivées que non cultivées 39,432 arpens ».

» Sa Population est de 6448 individus, ce qui fait 6 arpens 3 vingt-sixiemes pour chacun ».

» La Population du Marquenterre, comparée avec celle du surplus de la Généralité, est d'environ moitié moindre, & d'un tiers plus foible que celle du Royaume en général ».

» Dans le calcul des grandes surfaces du Royaume & de la Généralité, sont compris les maisons, les places, les chemins, les bois, les rivieres, les rochers & les montagnes ; ce qui peut être évalué à un quart, suivant M. de Vauban ; ces objets ne sont point compris dans le dénombrement des surfaces du Marquenterre, on s'est borné aux états des choses en valeur, suivis dans les Elections. En usant de la même maniere de compter pour le Marquenterre, que pour le surplus du Royaume, chaque individu se trouve, dans cette contrée, avoir près de huit arpens, tandis que dans le surplus de la Généralité, il n'y a que trois arpens un tiers par individu ».

» On peut remarquer que dans le Royaume en général, dans la Généralité d'Amiens en particulier, le nombre des naissances excéde celui des morts ; dans le Marquenterre proprement dit au contraire, celui des morts excéde, & singulierement, dans la Paroisse de Quend, où dans les cinq dernieres années les morts excédent d'un cinquieme les naissances ».

» La Population du Marquenterre a cela de particulier & de contraire au surplus du Royaume, que le nombre des femmes y est presque égal à celui des hommes, & même que dans quelques Villages il excéde celui-ci ; sans doute que cela procéde du genre de maladie dominante & endémique, des fievres du pays ; auxquelles les femmes résistent mieux, ou sont moins sujettes ».

» Le vieux fonds de ce pays, depuis le Crotoy jusqu'à l'Authie, le long des dunes, est un caillou roulé ou pierre à fusil usée ».

» Du Crotoy, en tirant à l'étang de Rue, il est alternativement de silex & de craie friable ».

» De Rue à Villers sur Authie, c'est encore caillou roulé ou pierre à fusil ».

» Le fond de la mer, à une lieue au couchant, est de caillou, de sable gras mêlé de coquilles, de coup à plomb ; tout le fond de la mer au sud ouest, est de marne & de cailloux. Les bancs les plus près de la côte à la suite des dunes, sont d'un sable qui a beaucoup plus de consistance que celui que la mer a jetté à la côte, & dont les dunes se sont formées depuis quelques siecles ; ce qui vérifie ce que nous avons dit, que cette mine s'épuise, & qu'il y a lieu d'espérer de voir cette plage prendre assez de solidité pour cesser d'être le jouet des vents, & même pour pouvoir se peupler d'herbes, & ensuite d'Habitans ».

D'ABBEVILLE, *le 14 Janvier.*

Copie d'une Lettre de M. le Directeur Général des Finances, à la Chambre de Commerce de Picardie, en date de Paris, le 8 Janvier 1781.

» Plusieurs Négocians m'ayant adressé

des représentations tendantes à obtenir que des morues importées dans ce Royaume par navires Portugais ou Autrichiens fussent admises à la modération des droits dont jouissent en ce cas les bâtimens Espagnols, Danois, Suédois, &c. j'ai pris les ordres du Roi sur cet objet. S. M., par suite des vues de la bienfaisance, qui lui ont dicté la modération dont il s'agit, consent qu'elle soit étendue à tous bâtimens sous pavillon Portugais ou Impérial. Vous voudrez bien donner connoissance de ces nouvelles dispositions aux Négocians de votre Département. Je charge les Fermiers-Généraux de veiller à leur exécution. *Signé*, NECKER ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

OBSERVATIONS sur la connoissance des Terres.

» Connoissez vos terres : voilà la premiere régle de l'Agriculture. Prenez une certaine quantité de terre du meilleur champ de la Banlieue de votre Village ou des environs ; prenez-en aussi de vos terres trop légeres & de celles qui sont trop compactes ; séchez-les séparément. Si, dans l'une ou l'autre, il y a des pierres, il faut les ôter, si elles ne doivent pas entrer en compte, parce que tout bon Cultivateur les fait enlever sur ses champs. Après qu'elles sont épierrées & séchées, prenez de chaque espece un boisseau, ou telle autre mesure que vous voudrez ».

» Cela fait, vous mettez chacune de ces terres séparément dans un cuveau ou autre grand vaisseau ; vous y verserez de l'eau pure ; vous remuerez & battrez la terre dans l'eau jusqu'à ce qu'elle soit bien dissoute ; vous laisserez déposer le sable, & verserez l'eau trouble ; vous répéterez ce lavage jusqu'à ce que le sable reste pur, & que l'eau ne se trouble plus ».

» Après quoi, vous ferez sécher séparément le sable resté de chacune de vos terres ; & lorsqu'il sera sec, vous le mesurerez, pour sçavoir combien il y en avoit dans chacune ».

» Je suppose que de la meilleure, il en soit resté un tiers, de la légere deux tiers, & de la compacte un sixieme ».

» D'après cette supposition, vous reconnoitrez que dans la terre légere, il y a un tiers de sable de trop, & dans l'argilleuse un sixieme de trop peu ; & cette connoissance vous indique que, pour donner à ces deux fonds la même qualité qu'à celui que vous regardez comme le meilleur, il faut ajouter à l'un du sable, & à l'autre de la terre glaise ou argilleuse : il est aisé d'en déterminer la quantité ».

» Je suppose que vous labourez à environ huit pouces de profondeur ; en ce cas, vous couvrirez votre champ sabloneux d'environ quatre pouces d'argille, & vos huit pouces seront composés de deux tiers d'argille & d'un tiers de sable ; & sur votre champ argilleux, vous mettez environ un pouce huit lignes de sable fin, & vous aurez le mêlange dans les mêmes proportions ».

» Si vos terres n'ont pas essuyé de bouleversement ; si ce ne sont pas des délaissées de torrens à une grande profondeur, vous devez esperer de trouver dans votre propre fonds la matiere propre à ce mêlange ».

» Vous ne pouvez pas vous tromper sur le sable ; l'argille n'est guères plus difficile à reconnoitre ; si elle est pure, elle ne contient point de sable. Si vous ne trouvez ni argilles ni sables purs, vous vous assurerez, par le lavage indiqué, de la proportion du mêlange, & vous y proportionnerez la quantité que vous répandrez sur votre champ ».

» Ce mêlange est de toutes les améliorations de la terre, la plus certaine & la plus durable, parce que l'on rend celles qui sont bien légeres plus compactes, & les trop compactes plus légeres ; c'est-à-dire, vous rendez les unes ou les autres assez légeres pour recevoir les influences de l'Atmosphere, & assez fortes pour les retenir ».

» Pour en mieux faire sentir l'avantage, j'ai fait labourer un champ d'environ une seterée de terre glaise, argilleuse, grasse, tenace, forte ou compacte, (ces six mots sont à peu près synonimes chez les Paysans) de la même façon, & semer du même froment & en même tems, après avoir mis du

fumier ſur la moitié dans toute ſa longueur, & du ſable ſur l'autre moitié ».

» La premiere année, la récolte du fumier a rendu preſque le double de l'autre. Voilà un beau profit, diſoient ceux de mes voiſins qui ne croyent pas au bonheur qu'on trouve en faiſant celui des autres ; & comme malheureuſement le nombre de ces cœurs à la glace n'eſt pas petit, on ſe moquoit de M. le Docteur, & on diſoit : *il en veut ſçavoir plus qu'un autre, & cependant il a gâté un bon champ* ».

» La ſeconde année, j'ai ſemé de l'orge dans le même champ ; la différence a été peu ſenſible, quoique ſur la partie fumée la végétation ait été plus forte ».

» La troiſieme année, tout le champ a reçu des pommes de terre, & la moitié ſablée en a rendu un tiers plus que l'autre ».

» Le froment de la quatrieme, & l'orge de la cinquieme ont été beucoup plus beaux, & ont rendu, ſur la partie ſablée, au-delà d'un quart plus que ſur l'autre ; cette moitié a continué depuis à rendre plus que l'autre ; & les Rieurs n'ont pas tardé à ſe ranger de mon côté & à m'imiter ».

» Je crois que cet eſſai ſuffit pour faire comprendre aux Laboureurs les plus bornés, l'utilité du mélange des terres. Quoique je le regarde comme l'amélioration la plus durable, mon intention n'eſt pas de leur inſinuer qu'après ce même mélange les terres pourront ſe paſſer d'engrais ; car l'argille & le ſable ne ſont pas les agens de la végétation ; ils rendent ſimplement la terre plus propre à recevoir & à diſtribuer aux plantes ceux de l'Atmoſphere qui y ſont attirés par une bonne culture, & ceux des engrais qui y ſont portés ».

» Si cependant on y avoit mis des terres calcaires, de la marne, de la chaux ou du plâtre, en ce cas, ces matieres, ſi elles ont été bien appliquées, amélioreront la qualité du fonds, & agiront comme un engrais, qui durera en raiſon de l'abondance des ſels & des particules huileuſes ou alkalines dont elles ſeront imprégnées : je dis, ſi elles ont été bien appliquées, car ſi on mettoit de la marne ou de la terre calcaire argilleuſe, ſur un fonds argilleux, ou de la terre calcaire, ou de la marne ſablonneuſe, de la chaux ou du plâtre ſur un fonds ſablonneux, ces matieres n'agiroient que comme engrais qui ne dureroient que quelques années. Ce ſont ces mépriſes qui ont ſuſcité des détracteurs à ces mêmes matieres, ſur-tout à la marne, & qui ont donné un crédit mal acquis à l'aſſertion, qu'elle épuiſe la terre de façon qu'après quelques années, elle ne produit plus rien ».

« On ſera convaincu de l'erreur de cette aſſertion, ſi on met la marne argilleuſe ſur des fonds ſablonneux, & la marne ſablonneuſe ſur des terres argilleuſes, ſur-tout ſi on obſerve les proportions indiquées ».

» La marne eſt très-aiſée à reconnoitre ; il y en a de la griſe, de la blanchâtre, de la bleuâtre, de la jaunâtre, &c. Séchée, elle fermente avec le vinaigre, & plus l'effervescence eſt forte, meilleure elle eſt. L'argilleuſe ne contient point de ſable, la ſablonneuſe au contraire, eſt ſans argille ; mais comme il y en a très peu de pures, la diſſolution dans l'eau & le lavage indiqué feront connoitre la proportion du mêlange, & en quelle quantité il faut la mettre ſur les champs ».

» J'ai encore une obſervation eſſentielle à faire ; c'eſt que lorſque l'on doit mettre ſur un champ quatre ou cinq pouces d'argille, il eſt plus avantageux d'en mettre ſeulement la moitié d'abord, & après quatre années, l'autre moitié ».

» Comme la marne & la terre calcaire ſont très-bonnes auſſi pour améliorer les prairies, il faut avoir la même attention de ne jamais mettre ſable ſur ſable, ni argille ſur argille ».

» La façon d'employer la marne qui m'a le mieux réuſſi, eſt de la tirer au printems, de la laiſſer en tas pendant l'été, de la répandre ſur le pré ou le champ en automne, de la laiſſer pendant l'hiver, de herſer en long & en large le champ avec le labour du printems, & de bien ratiſſer & unir le pré dans la même ſaiſon. Pour pouvoir juger de ſon ſuccès, il faut obſerver le produit des champs marnés pendant trois ans ».

(*Extrait des Affiches du Mans*).

I I.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 20 Janvier 1781.

Or de Portug. à . . .	740 l.	f.	marc.
Du Mexique à . . .	732		
Du Pérou à	724		
Les guinées à . . .	738		
Ducats à	99	10	once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	103	10	
Or à 20 karats à . .	86		
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	10	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10	
Piastres à	49	5	

I I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 17 Janvier 1781 au Samedi 20 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 15, 17, 18, 19, 20 à 21 l.; le seigle, de 11 à 12 l.; l'orge, de 11 à 12 l. Le froment à la Grêve, de 19, 20, 21 à 22 livres; le seigle, 12 livres; l'orge, 12 liv. *le sept.* Farine blanche à la Halle, de 30, 34, 36, 38, 40, 41 à 42 l.; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 26, 28 à 29 liv. *le sac* pesant 325 liv.

I V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 17 Janv. 1781 au Samedi 20 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 livres; *id.* à la Grêve, de 16, 17, 18, 19 à 20 l. *le septier*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 15 Janvier 1781, de 45 à 46 liv.; *id.* nouveau, de 42 a 44; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 43 à 44 liv.; *id.* nouv., 42 à 43; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 18 à 20; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 39 à 40; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 37 à 38; le cent de paille, de 17 à 19; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 28 à 31 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres.
	PAIEMENT DU MERCREDI 17 JANVIER 1781.		
18.	M. Radix	Mercredi.	L.
19.	M. Mauperit.	Mercredi.	L.
27.	M. de France	Mercredi.	L.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	L.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	L.
11.	M. Boutray	Mercredi.	J.
	PAIEMENT DU JEUDI 18.		
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	L.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	J.
12.	M. Alissant	Jeudi.	L.
14.	M. Nau	Jeudi.	L.
29.	M. de St-Janvier.	Jeudi	L.
	Ancien Clergé.		
1.	M. Roberge	toutes lettres.	*Année* 1780.
	PAIEMENT DU VENDREDI 19.		
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	L.
2.	M. Boscheron	Vendredi.	L.
21.	M. Patu.	Vendredi.	L.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	L.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	L.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES.

CHANGES du 19 Janvier 1781.

Amsterdam, ...	52 ¼	Cadix, ...	
Londres, ...	30 1 16e.	Livourne, . . .	97
Hambourg, ...	188 ½	Gênes, ...	93
Madrid, ...		Lyon, *Rois* . . .	⅞ p.

Janv. 1781.		*Du* 17.	*Du* 18.	*Du* 19
Comp. des Indes.	Actions	1947 ½	1947 ½	1947 ½ 45
	D° 16/25	1285	. . . . .	1285 . . .
	D° 8es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	D° 25es	79	80	. . . . .
	Empr. d'Oct.	411	. . . . .	. . . . .
Rescriptions.		7 7¾ 7½ 7¾.	7¼ 8 7¾ . .	7¾ 7
Bil. des Ferm.		. . . . .	. . . . .	. . . . .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 liv. pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau du Journal général de France, Affiches, actuellement rue Neuve S. Augustin, près de la rue de Sourdis, à l'Hôtel de Croissy. On s'abonne aussi au même Bureau au Journal d'Agriculture, Commerce, &c.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 17

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 27 Janvier.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 6 Janvier.*

L'Empereur, notre Auguste Souverain, vient de faire généreusement le sacrifice des sommes considérables qui lui appartiennent personnellement, & qui proviennent de la succession de feu l'Empereur son pere, pour acquitter les legs du testament de feue l'Impératrice-Reine; desorte que la délivrance de ces legs ne coûtera rien au Trésor de l'Etat. Le don fait à l'Armée sera incessamment délivré.

BRANDEBOURG.

DE BERLIN, *le 6 Janvier.*

Le Roi a jugé à propos de gratifier Madame la Princesse Amélie de 2000 écus, le Prince Henri de 10000, le Prince Ferdinand de 2000, le Prince Fréderic de Brunswick de 1000; le Lieutenant Général de Ramin de 3000, & le Major de Prittwiz de 1000. Sa Majesté a aussi fait remettre aux Magistrats de cette Capitale, une somme considérable d'argent, pour être répartie parmi les familles honnêtes, mais indigentes de cette Ville.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le 4 Janvier.*

A la requisition de M. le Baron de Hogguer, Ministre des Etats-Généraux des Provinces-Unies auprès du Cercle de la Basse-Saxe & des Villes Anséatiques, on a publié la Déclaration suivante:

RÉSOLUTION de L. H. P. les Etats-Généraux des Provinces-Unies.

» Nous avons trouvé bon & donnons à connoitre qu'on écrira à tous les Ministres, Consuls, Agens & Commissaires de L. H. P. pour avertir, au nom de L. H. P., tous les navires & vaisseaux Marchands appartenans aux Sujets de l'Etat, qu'ils aient à rester dans les Places où ils se trouveront, & que sans de nouveaux ordres de L. H. P. ils n'aient à naviguer nulle part que vers les Ports de la République, sous peine aux Contrevenans de perdre l'assurance qu'ils auroient dans ce Pays sur les vaisseaux en chargemens, & d'être responsables des pertes qu'essuyeroient les marchandises, par leur désobéissance ou témérité; & cela jusqu'au tems où Leurs Hautes Puissances auront pris les mesures nécessaires pour leur envoyer des convois qui protégent leur retour; défendu d'ailleurs, que pour aucune cause quelconque, & sous les peines susdites, ils ne passent la Manche; mais que s'ils veulent aborder dans les Ports

de l'Etat, ils fassent voile derriere les Isles Britanniques, & reviennent de cette maniere dans le Pays ».

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 12 Janvier.*

Voici quelques détails des désastres arrivés dans nos Isles sous le Vent, tirés de diverses Lettres écrites de ces contrées.

EXTRAIT d'une Lettre de Bridge-Town, Capitale de l'Isle de la Barbade, en date du 28 Octobre dernier.

» Le Mardi 10 du courant, au point du jour, il venta grand frais jusqu'à dix heures; de ce moment, jusqu'à 4 heures du lendemain, sa violence augmenta sans discontinuer; dès le Mardi, plusieurs vaisseaux qui se trouvoient dans la Baye de Carlisle avoient quitté leurs ancres, & à 3 heures après midi le reste fut entrainé à la mer: sur le soir, plusieurs maisons furent rasées; à nuit close, la tempête, qui n'avoit cessé d'augmenter, étoit au dernier degré de violence concevable, & se soutint dans cet état extrême, sans relâche, sans intermission, jusqu'à 3 heures du matin: alors elle perdit par degrés de sa violence; mais le calme ne fut rétabli que le Mercredi à 5 heures du soir ».

» Vouloir entreprendre la description des horreurs de cette nuit, seroit tenter l'impossible: les mugissemens des élémens, le fracas occasionné par la chûte des maisons entieres, les cris aigus, les gémissemens des blessés ensevelis sous les ruines, le feu des éclairs, le torrent de pluie qui entrainoit tout; tout cela réuni, offroit un spectacle que nous croyons avoir rarement affligé quelque partie du globe: son horreur redoubla au retour du jour que l'on attendoit avec tant d'impatience, esperant qu'il apporteroit quelque adoucissement à notre situation: la clarté de ce jour funeste exposa à nos yeux une Ville qui, peu d'heures auparavant, étoit une des plus belles des Indes Occidentales, convertie en un monceau de ruines; tous les environs dévastés. La pointe du Mole, ouvrage de la plus grande utilité, & qui avoit coûté à ce pays plus de vingt mille liv. sterl. entierement détruite; le bassin comblé de sable, de pierres & de pieces de bois, de maniere que l'on désespere de pouvoir jamais le rétablir: le Château, les Forts, les batteries renversés. Une aile & une grande partie de l'autre aile de l'Hôtel du Gouvernement, ce magnifique édifice, rasées; le corps de l'édifice dépouillé de son comble; la Cour de Justice & la prison, bâtimens précieux qui n'avoient rien d'égal dans les Indes Occidentales, converties en monceaux de décombres: à l'égard des maisons particulieres & des magasins, il n'en reste pas 30 sur pied, & encore dans un état de délabrement horrible; le reste est rasé ou ne peut être réparé. De tous les édifices publics, celui dont la démolition affecte plus douloureusement l'ame du Spectateur, c'est ce noble morceau d'Architecture antique, l'Eglise de S. Michel, édifice de cent pieds de longueur sur 60 de largeur, qui avoit été également réparé il n'y a que 28 ans, dont la nef avoit souvent contenu plus de 3000 ames; un clocher superbe dont l'élévation étoit de 224 pieds; onze Eglises Paroissiales & deux Chapelles ont eu le même sort; il ne reste sur pied que les Eglises de S. Pierre & de S. André: toutes les autres Villes de cette Isle, à l'exception de Spreight's-Town: le sort de la campagne est plus déplorable encore, s'il est possible. Dans toutes les plantations, les édifices, à l'exception des moulins à sucre, sont rasés: le plus triste de tout, est que toutes les provisions ont été détruites; à peine apperçoit-on un individu de la race emplumée: les bêtes de somme, &c. ont considérablement souffert; & dans plusieurs plantations, on a perdu ainsi quantité de Negres: on ne peut dire, au juste, combien d'ames ont péri, mais on porte, à vue d'œil, la perte à 3 à 4 mille. On croit que la tempête n'a pas causé seule tous ces désastres, & qu'il y a eu en même tems un tremblement de terre dont quelques personnes disent avoir senti distinctement trois secousses. En deux mots, voici le tableau effrayant de notre situation: environnés de ruines & point de vivres; point d'édifices où nous

puissions nous réfugier ; point de matériaux pour en construire ; si nous en avions, point d'Ouvriers pour les mettre en œuvre ! »

Autre Extrait d'une Lettre écrite de la Jamaïque par le Gouverneur de l'Isle, au Lord Georges Germaine, Secretaire d'Etat.

» Je suis fâché de me trouver dans la nécessité désagréable d'informer V. S. d'une des calamités les plus terribles qui soient arrivées à cette Isle, & dont le plus âgé des Habitans ait conservé le souvenir ».

» Le Lundi 1 Octobre, le tems étant extrêmement couvert, le ciel s'obscurcit tout-à-coup, & la mer s'enfla à un point extraordinaire. Tandis que les malheureux Colons de Savannah-la-Mar observoient ce phénomene, la mer se déborda subitement sur leur Ville, & en se retirant, entraina tout avec elle, ne laissant pas le moindre vestige d'homme, d'animal, de bâtimens ! A cette catastrophe, funeste succéda l'ouragan le plus terrible qu'on ait jamais éprouvé dans ce pays, accompagné de secousses redoublées de tremblement de terre, qui a presque totalement détruit les bâtimens dans les Paroisses de Westmoreland, d'Hanover, une partie de celles de S. James & d'Elizabeth, & a fait périr un grand nombre tant de Blancs que de Negres ».

» Les malheureux Habitans se trouvent dans une situation vraiment déplorable : pas une maison sur pied pour les garantir de l'inclémence de l'air ; point de vêtemens pour les couvrir, tout ayant péri dans la destruction universelle ; & ce qu'il y a de plus terrible encore, la famine se présente à leurs yeux. Pour prévenir jusqu'à un certain point les suites de cette calamité horrible, j'ai convoqué une Assemblée des Négocians de Kingston, qui ont généreusement envoyé à ces malheureux pour la valeur d'environ 10,000 liv. st. de provisions de différentes especes, de vêtemens, &c. ce qui les soulagera pour le moment, en attendant qu'ils puissent recevoir des secours plus efficaces, soit d'Angleterre, soit d'Amérique, où j'envoie quelques navires pour y chercher du riz ou telles autres provisions qu'il sera possible de se procurer. Le Comité chargé de prendre en considération le montant des dommages essuyés par la Paroisse de Westmoreland, les pose dans son rapport à 950 mille liv. especes courantes ici : dans la Paroisse d'Hanover, un quart de la propriété est perdu pour jamais ; dans celle de S. James, les ravages, quoique très-considérables, ne sont pas si funestes que dans les deux autres ; en un mot, Mybrd, la dévastation est immense, &c. ».

» Le transport le *Monarch*, ayant à bord les Prisonniers Espagnols faits à Saint-Jean, avoit appareillé le premier Octobre de Savannah-la-Mar pour Kingston ; mais comme on n'en a pas entendu parler depuis, on craint beaucoup qu'il n'ait éprouvé aussi les funestes effets du dernier ouragan, & que tout ce qu'il y avoit d'hommes à bord n'ait péri ».

Les plantations de Saint-Christophe ont aussi souffert. Toutes les marchandises qui se trouvoient dans les magasins ou les selliers situés près du rivage & exposés, par la proximité de la mer, à la fureur des vagues, ont été la proie des flots. Les effets de ce terrible ouragan se sont faits également ressentir dans les Isles de Sainte-Lucie & d'Antigoa.

HOLLANDE.

De la Haye, *le 9 Janvier.*

Nous apprenons de tous côtés les prises ruineuses que les Anglois ont déjà faites sur nous ; mais on se dispose ici à se dédommager promptement. Les individus de toutes les classes de l'Etat paroissent résolus à prendre part aux spéculations d'armemens qui se font dans les principales Villes de Commerce. On assure que douze millions de florins ont déjà été déposés, pour cet objet, à Amsterdam ; qu'une Société de Négocians se préparoit à équiper à Roterdam dix frégates de 30 canons ; que la même ardeur regnoit à Dort en Frise, & même en Zélande, malgré les témoignages de foiblesse qui ont été donnés par les Etats de cette Province.

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Toulouse, *le 8 Janvier.*

» M. Lagane, Procureur du Roi, informé des abus qui se commettent journellement dans la fourniture & la vente de la viande de Boucherie, a fait un Requisitoire, à la suite duquel intervint le 29 Décembre dernier, une Sentence de MM. les Capitouls, qui condamne les nommés Masbon & Rouchés en une amende de 100 livres & aux dépens, sous peine d'être déchus de leur bail, en cas de récidive, pour avoir tué des bœufs maigres : la même Sentence en ordonne la confiscation, au profit de l'Hôpital - Général de la Grave ».

» Sur l'appel du Procureur du Roi, le Parlement rendit le 5 Janvier, un Arrêt qui réforme ladite Sentence. & condamne lesdits Masbon & Rouchés, Entrepreneurs, en une somme de 200 livres à titre d'aumône, applicable, moitié à l'Hôtel-Dieu S. Jacques, & l'autre moitié à l'Hôpital-Général de la Grave, & ordonne que lesdits deux Entrepreneurs feront vendre les deux bœufs maigres, à des étaux au quartier Saint-Cyprien, à raison de dix sous la livre. Les condamne en outre, en une amende de 400 livres, pour avoir fait tuer un bœuf malade, lequel sera enterré ; leur fait défenses de plus récidiver, sous peine de punition corporelle, & les condamne aux dépens ».

Extrait des Affiches de Toulouse.

De Loudun, *le 4 Janvier.*

Suite de la Lettre de M. Dumoustier de la Fond, &c. à M. Jouyneau Desloges, sur le Pays Loudunois. Extrait des Affiches du Poitou.

» La culture de la pomme de terre pourroit encore devenir bien intéressante pour ce pays. Cette récolte est d'autant moins sujette à manquer, que la truffe, qui est la racine de cette plante, n'est sujette à aucunes intempéries de l'air. Voici comme je l'ai vue cultiver. On laboure d'avance la terre destinée à la recevoir, & vers la fin d'Avril, on répand du fumier sur cette même terre qu'on laboure de nouveau à six pouces environ de profondeur ; de maniere qu'entre les sillons il y ait un espace de 18 à 20 pouces. On distribue dans ces sillons les pommes de terre, que l'on met entieres lorsqu'elles sont petites, ou que l'on coupe si elles sont grosses. Les parties doivent avoir au moins deux yeux, & être placées à 5 à 6 pouces de distance les unes des autres. Lorsque les feuilles de ces truffes ont une espece de hauteur, on les soutient avec la terre en forme de motte ; on fait la même chose à mesure que les feuilles deviennent plus élevées. Vers la fin de Septembre, on élague une partie de ces feuilles pour aider la pomme de terre dans son accroissement. Dans les mois d'Octobre & de Novembre, on déterre le fruit qui se conserve dans l'hiver, en le mettant dans des endroits qui ne soient pas froids, par exemple, dans les caves. Dans le cas où ces pommes viennent à se rider, elles reprennent leur premier éclat en les mettant tremper dans l'eau chaude. Elles peuvent servir de nourriture en les réduisant en bouillie, & en y mêlant au moins un tiers de froment. Le pain qu'elles fournissent est très-bon à manger & est très-blanc ; j'en ai mangé dans les environs de Strasbourg, fait en parties égales de farine de pommes de terre & de froment ; je lui ai trouvé un goût excellent : on le fait avec du levain ordinaire, mais on a le soin de ne pas chauffer autant le four que pour faire cuire le pain fait avec du bled tout pur. La machine dont on se sert en quelques endroits, pour réduire les pommes de terre en bouillie, est une espece de varlope renversée & portée sur quatre pieds. On sçait aussi que les bestiaux & la volaille mangent volontiers de ce fruit, qui les engraisse promptement. Au surplus, il y a dans plusieurs endroits de vos Feuilles des instructions très-intéressantes sur l'utilité de cette culture, & tout le parti qu'on en peut tirer ; j'y renvoye ».

La suite à un autre Ordinaire.

D'AMIENS, *le 14 Janvier.*

On vient de publier ici un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 25 Novembre dernier, » qui ordonne que les Let» tres - Patentes de 1776, contenant » cession par Sa Majesté, à M. le Comte » d'Artois, à titre d'apanage, du Comté » de Ponthieu, & de tous les droits ap» partenants au Roi dans ledit Comté; » ensemble les Lettres - Patentes de » 1777, autorisant M. le Comte d'Ar» tois à acenser les terreins vagues de » sondit apanage, & contrat de con» cession au profit du sieur Guerrier de » Lormoy, de 1778, seront exécutés: » déclare en conséquence, Sa Majesté, » qu'il n'y a lieu aux Habitans du Mar» quenterre à se pourvoir pardevers » Elle, aux termes de l'Arrêt du Par» lement de Paris de 1780, pour obte» nir la continuation de jouissance du » pâturage sur les 672 arpens de ter» rein concédés audit sieur de Lor» moy, dans la possession duquel ter» rein, Sa Majesté fait défenses auxdits » Habitans de troubler ledit sieur de » Lormoy. Sa Majesté se réservant à » Elle seule & à son Conseil, la con» noissance de toutes oppositions ou » empêchemens, s'il en survient ».

DE ROUEN, *le 10 Janvier.*

La Compagnie pour l'épurement des charbons de terre, voulant donner une preuve de son zele patriotique, s'est fait un devoir, dans un moment où le bois est si rare, de diminuer le prix de leur combustible. Dans l'intention d'en multiplier les avantages, MM. les Entrepreneurs ont imaginé un moyen qui donne la facilité de l'employer aussi pour la cuisine. On voit ici chez les Sieur & Dame Besogne, Commissionnaires de la Compagnie, rue Ganterie, vis à-vis la Poste, un modele des nouvelles cheminées disposées pour rendre commode l'usage du charbon de terre épuré dans les cuisines. Le magasin de ce charbon est toujours à l'entrée du grand Cours.

DE PARIS, *le 20 Janvier.*

Extrait du travail de la Faculté de Médecine de cette Ville, concernant le Cimetiere des Saints Innocens, lu dans la derniere Séance publique de cette Compagnie, tenue le 28 Décembre 1780.

» La Faculté a dit, dans l'Extrait du Rapport des Commissaires qu'elle avoit nommés à cet effet: »

» Depuis long-tems, on voyoit avec » autant d'effroi que de répugnance le » Cimetiere des Saints Innocens subsis» ter dans l'enceinte de la Capitale. Le » nombre des morts qui y étoient enter» rés, dès le seizieme siecle, étoit déjà » si considérable, & les exhalaisons ca» davereuses si sensibles, qu'en 1554, » la Faculté de Médecine représenta » aux Magistrats qu'il falloit transpor» ter cette sépulture dans un terrein » hors de la Ville. Elle désigna l'Isle » des Cygnes, située alors bien au des» sous de Paris. Si les représentations » n'eurent pas l'effet qu'elle en atten» doit, elle n'en avoit pas moins rem» pli un devoir qui lui sera toujours » cher, celui de contribuer à la con» servation des Citoyens, & de secon» der, par ses lumieres, la surveillance » bienfaisante des Magistrats & du Gou» vernement. Elle n'a cessé depuis, de » former des vœux pour que les Cime» tieres en général, & spécialement » celui des Innocens, fussent, suivant » leur premiere institution, relégués » hors de l'enceinte des murs ».

» Un événement alarmant lui a donné lieu de s'assembler & de porter au Parlement, qui le lui a demandé, son avis sur un objet de la plus grande importance pour la sûreté publique ».

» Les Habitans de quelques maisons de la rue de la Lingerie, attenante le Cimetiere des Innocens, se plaignoient au mois de Mai 1780, que l'air de leur cave étoit devenu infect & les incommodoit d'une maniere sensible. Ces caves furent visitées à l'instant, & le rapport qui en fut fait au Magistrat chargé de la Police, excita d'autant plus son attention, qu'il annonçoit un méphitisme capable des effets les plus meurtriers ».

» Quelques jours après, conformément aux intentions du Parlement, M. le Doyen de la Faculté, & quelques Membres, s'étant transportés sur les lieux, prirent sur le champ les précautions que l'on jugea les plus convena-

bles pour arrêter les progrès de l'infection & assurer la tranquillité des Habitans. La Faculté assemblée à ce sujet, nomma des Commissaires pour examiner avec la plus scrupuleuse attention, un objet qui intéressoit de si près la santé publique. Il résulta de leur rapport fait à la Compagnie : »

» 1°. Que l'air du Cimetiere des SS. Innocens est infect & mal-sain ; 2°. que cette infection, cette insalubrité reconnoissent pour cause principale la nature même du sol qui n'est qu'un monceau de substances putréfiées ; 3°. que toutes les autres causes d'insalubrité, accessoires à celles-ci, ne font que l'aggraver, subsisteront & ne feront qu'accroitre, tant que ce terrein servira de Cimetiere ; 4°. enfin que le seul moyen de remédier au mal qui en résulte, & à celui qui peut en résulter, est d'interdire absolument ce Cimetiere. On sçait qu'il est entouré de maisons & que l'air ne peut jamais y circuler librement ; que de plus, il est voisin de la Halle, où l'on apporte toutes les denrées, &c. ».

» Le Decret de la Faculté & le rapport des Commissaires ayant été remis aux premiers Magistrats, le Cimetiere des Innocens a été fermé le premier de Décembre. Au surplus, la défense d'inhumer dans ce terrein n'est qu'une suite & l'exécution des Arrêts du Parlement de 1763 & 1765, concernant les sépultures, dont tous les articles, dictés par la sagesse & par l'amour de l'humanité, s'accordent parfaitement avec les principes de la Faculté, qui, dans tous les tems, a fait des représentations nécessaires à ce sujet, & témoigné ses craintes sur le danger des sepultures, *intra muros* ; mais elle n'avoit pas toujours eu la satisfaction d'être écoutée. Elle se félicite aujourd'hui de cet avantage, & se propose de communiquer les moyens de putréfaction & de désinfection du terrein de ce Cimetiere, qui seront analogues à ceux dont elle vient de faire part à l'Ordre de Malthe, qui l'a consultée sur un objet semblable, à l'occasion de la reconstruction de l'Eglise Saint Dominique de la Cité-Valette ».

Cet article est emprunté de la Gazette de Santé.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

AVIS.

MM. les Négocians, Fabricans, Commissionnaires, & tous ceux qui commercent en étoffes de soie, en rubans, gazes & autres ouvrages susceptibles de recevoir des ornemens en or & en argent, sont informés qu'il y a actuellement à Lyon un Particulier qui possède la composition d'un mordant par lequel l'or & l'argent sont fixés sur les étoffes, de maniere que le frottement le plus fort ne peut l'enlever, ni même en altérer le tissu. Comme ce Particulier dessine très-bien, il est en état d'exécuter tous les dessins qu'on lui présentera. Quelques Maisons pour lesquelles il travaille, attesteront la vérité de cet avis. Il faut s'adresser à Lyon chez M. le Chevalier Chapput, maison de M. Cholier, Place du Plâtre.

II.

Annonce de Livre.

Versuch mit den Scharlachbeeren, &c. c'est-a-dire, Essai sur l'usage des baies d'écarlate dans la Teinture. Par M. Jean-Philippe Vogler. A Wetzlar, 1780.

L'Auteur a essayé de teindre avec la graine d'écarlate (*quercus coccifera*) la laine, le coton, le lin & la soie. Il prétend que la solution de la terre d'alun, dans les acides nitreux & marins, réussit mieux pour cette teinture que l'alun ordinaire. Cette Brochure, qui n'est que de 10 pag. in-4°. mérite d'être recherchée par tous ceux qui s'occupent de l'Art du Teinturier.

III.

PRIX actuel des Grains dans les différentes Provinces du Royaume. (Voyez la Gazette du Samedi 4 Novembre de l'année derniere 1780, N°. 89).

Abbeville, le 11 Janvier. Le bled froment, (*le septier pesant 208 livres, poids de marc*) 15 liv. 10 s. Le méteil, 14 liv.

1 f. Le feigle, 9 liv. 10 f. L'orge, 8 l. 6 fous.

Amiens, le 12 Janvier. Le bon bled, (*le feptier pefant* 50 *liv. poids de marc*) 4 l. Le moyen, 3 l. 11 f. 8 den.

Peronne, le 4 Janvier. Le bled-froment, (*le feptier pefant* 95 *livres poids de marc*) 6 l. 3 f. 4 den. Le bled de feconde qualité, 5 l. 19 f. 2 d. Le méteil, 5 l. 6 f. 8 den.

Rouen, le 29 Décembre 1780. Bled-froment, premiere qualité, 16 livres; feconde qualité, 15 l. 10 f. Le méteil, 11 l. 10 f. L'orge, 8 l. 10 f. Le feigle, 8 l. 5 f.

Limoges, le 10 Janvier. Le froment pefant 80 livres, 6 l. Le feigle pefant 70 livres, 3 l. 10 f.

Beziers, 29 Décembre 1780. Le bled, premiere qualité, 12 l. 10 f. Seconde qualité, 12 liv. 3 f. 8 den. Le froment, 11 liv. 5 f. Le feigle, 6 l. 13 f. L'orge, 5 liv.

Tours. Le froment, 16 liv. à 16 liv. 10 f. Le méteil, 12 liv. à 12 l. 12 f. L'orge, 10 liv. 4 f.

Bourges, 10 Janvier. Le froment, *le boiffeau pefant* 24 *livres*, 1 liv. 17 f. Le méteil, 1 livre 6 f. Le féigle, 1 liv. 2 fous.

Iffoudun, 11 Janvier. Le froment, *le boiffeau pefant* 19 *à* 20 *livres*, 1 liv. 5 f. Le méteil, 18 f. Le feigle, 15 f.

Angers, 5 Janvier. Le beau froment, *le boiffeau pefant* 28 *livres*, 39 fous. Le moyen froment, 38 f. Le méteil, 34 f. Le feigle, 29 f. L'orge, 26 f.

Toulouife, 5 Janvier. Le bled, *le fetier*, 12 liv. 10 f. La mixture, 9 l. 5 f.

Orléans. 5 Janvier. Le froment, 3 l. 15 f. à 4 liv. 8 f. Le méteil, 3 liv. à 3 l. 16 f. Le feigle, 2 l. 8 f. L'orge, 1 l. 18 f. à 2 l. 5 f.

Befançon, 5 Janvier. Le froment, 3 l. 2 f. L'orge, 2 l.

Metz, 2 Janvier. Le froment, le quartal pefant 7 livres, 7 l. 10 f., 7 l. 6 f. Le méteil, 6 l. 15 f.

Nancy, 31 Décembre 1780. Le froment, le rezal pefant 180 livres, 18 liv., 16 liv. 9 f., 12 liv. 10 f. L'orge, 12 l. 10 f., 11 l. 18 f., 10 l.

Grenoble, 6 Janvier. Le froment, 2 l. 15 fous, 3 livres, 3 livres 2 fous. Le feigle, 2 livres. Le méteil, 2 livres 3 fous.

Sens, 5 Janvier. Le froment pefant 36 livres, 3 liv. 4 f. Le méteil, 2 liv. 14 f. Le feigle, 2 liv. 4 f. L'orge, 1 liv. 14 fous.

Villeneuve-le Roi, 29 Décembre. Le froment pefant 72 livres, 6 liv. 7 fous. Le méteil, 5 liv. 15 f. Le feigle, 4 l. 19 f. L'orge, 3 liv. 12 f.

Tonnerre, 27 Décembre. Le froment pefant 72 livres, 6 liv. 12 f. Le méteil pefant 65 livres, 5 liv. L'orge, 3 liv. 6 f.

Villeneuve-l'Archevêque, 5 Janvier. Le froment pefant 38 livres, 3 liv. 4 f. Le feigle, 2 liv. 4 f. L'orge, 1 liv. 10 fous.

Le Mans, 12 Janvier. Le froment, le boiffeau pefant trente-une livres, 2 liv. 10 fous 6 den. Le méteil pefant vingt-neuf livres, 2 liv. 2 f. L'orge pefant vingt-trois livres, 1 liv. 13 f.

IV.

Marchandifes arrivées à Paris.

Depuis le 6 jufques & compris le 12 Janvier, il eft arrivé à la Douane 21 pieces d'huile d'olive, 64 tonnes d'huile de graine, 3 barriques de fucre terré, 5085 livres & 30 facs de potaffe, 20 balles de poivre, &c.

Les eaux-de-vie dont les droits ont été acquittés au Bureau Général des Aides, depuis le 5 jufques & compris le 12 du même mois, fe montent à 18 pipes d'eau-de-vie.

V.

CENTENAIRE.

Madame de Laval, Religieufe des Caffes, eft morte dans le Monaftere de ce nom, en Languedoc, le 29 du mois de Décembre dernier, âgée de 107 ans.

V I.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 24 Janvier 1781.

Or de Portug. à . . .	740 l.	f.	marc.
Du Mexique à . . .	732		
Du Pérou à	725		
Les guinées à . . .	738		
Ducats à	99	10	once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	103	10	
Or à 20 karats à . .	86		
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	10	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10	
Piastres à	49	5	

V I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 20 Janvier 1781 au Mercredi 24 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 17, 18, 19 à 20 l.; le seigle, de 11 à 12 l.; l'orge, de 10 l. 10 s. à 11 l. Le froment à la Grève, de 18, 19, 20 à 22 l.; le seigle, 11 à 12 l.; l'orge, 10 à 11 liv. *le sept.* Farine blanche à la Halle, de 30, 34, 36, 40, 41 à 42 liv.; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 26, 28 à 29 liv. *le sac* pesant 325 liv.

V I I I.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 20 Janv. 1781 au Mercredi 24 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 livres; *id.* à la Grève, de 16, 17, 18, 19, 20 à 21 l. *le septier*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 19 Janvier 1781, de 45 à 46 liv.; *id.* nouveau, de 42 à 44; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 42 à 43 liv.; *id.* nouv., 40 à 41; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 14 à 16; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 39 à 40; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 37 à 38; le cent de paille, de 15 à 18; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 28 à 35 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres.
	PAIEMENT DU SAMEDI 20 JANVIER 1781.		
8.	M. Despeignes	Samedi	L.
5.	M. Cauchy	Samedi	L.
6.	M. Caron	Samedi	L.
16.	M. Le Noir.	Samedi	L.
9.	M. de la Rue	Samedi	L.
	PAIEMENT DU LUNDI 22.		
23.	M. Masson.	Lundi.	J.
26.	M. de la Motte	Lundi	L.
29.	M. Certain	Lundi.	L.
28.	M. Creuzé.	Lundi.	L.
	PAIEMENT DU MARDI 23.		
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	L.
13.	M. Marsollier	Mardi	L.
15.	M. Defays	Mardi	L.
25.	M. Vieillard	Mardi	L.
24.	M. Desplasses, ...	Mardi	L.
Idem.	Gouvernemens.	F.	*Six premiers mois* 177

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES.

CHANGES du 23 Janvier 1781.

Amsterdam, ...	52 ¼	Cadix, ...	
Londres, ...	30 1 16e.	Livourne, . . .	97
Hambourg, ...	188 ½	Gênes, ...	93
Madrid, ...		Lyon, *Rois* . . .	⅞ p.

Janv. 1781.		*Du 20.*	*Du 22.*	*Du 23.*
Comp. des Indes.	Actions	1945 42 ½ . .	1945 42 ½ . .	1945 47 ½ . .
	D° 16/25	. . . . .	1285	. . . . .
	D° 8es	. . . . .	. . . . .	252 . . . .
	D° 25es	80	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	410	. . . . .	409 . . . .
Rescriptions.		7 7 ¼ ½ ¾ 7 7 ¼	7 7 ¾ ½ ¾ p.	7 ¼ 7 ½ 7
Bil. des Ferm.		. . . . .	. . . . .	1 ¼ . . . .
Contr. à 4 p. °/° 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 liv. pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau du Journal général de France, Affiches, actuellement rue Neuve S. Augustin, près de la rue de Richelieu, à l'Hôtel de Croissy. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce, &c.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1781.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1781. Du Samedi 3 Février.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

ESPAGNE.

D'ALGÉSIRE, *le 18 Décembre.*

LE Lieutenant de frégate D. Michel Pedrucca, occupé à rassembler ce qu'on pouvoit sauver d'une frégate Angloise, qui poursuivie par deux chebecs du blocus de Gibraltar, s'étoit jettée à la côte, à deux lieues d'Arcila, fit la découverte d'une belandre qu'il soupçonna bientôt être ennemie; alors laissant à terre deux hommes à la garde de ce qu'il avoit déjà réuni, il monta avec onze autres sur la nacelle le *François-de-Paule*, s'approcha de la belandre, & fut convaincu qu'elle étoit Angloise, en voyant son pavillon; il l'aborda & parvint à s'en rendre maitre, malgré le feu de quatre canons qu'elle avoit. Cette belandre s'appelloit la *Nymphe-du-Tage*, ayant neuf hommes d'équipage, y compris le Capitaine Nicolas Bodkin, & un Passager; elle alloit à Gibraltar où elle portoit de l'eau-de-vie, du vin, de l'huile & autres comestibles & provisions, ainsi que des cuirs & des souliers.

Le chebec de Ceuta la *Notre-Dame d'Afrique*, commandée par D. Melchior de Mesa, s'est rendu maitre le 22 de ce mois, vers le Cap Spartel, d'une autre belandre Angloise, nommée *Jean-le-Marle*, Capitaine Samuel Mac-Douwal, n'ayant que quatre hommes d'équipage, chargé d'orge, farine, légumes, fromages, beurre, charbon & souliers, pour la même Place bloquée.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 18 Janvier.*

La Compagnie des Indes Orientales attend l'arrivée de ses Flottes avec d'autant plus d'anxiété qu'elle n'assure jamais.

M. Beestong Long, Président du Comité de Négocians & Planteurs des Isles Angloises dans les Indes Occidentales, se rendit le 12 de ce mois, avec ce Corps, à l'Hôtel de l'Amirauté, à l'effet d'obtenir de Lord Sandwich des bâtimens pour transporter des provisions aux Isles qui ont souffert dans l'affreux ouragan du mois d'Octobre dernier. Dans une Audience très-longue que leur donna S. Ser. ils lui représenterent l'importance de dépêcher immédiatement des navires pour remplir cet objet si désirable, & lui observerent qu'il leur étoit impossible de le faire sans l'assistance du Gouvernement.

L'enthousiasme que cause la guerre avec la Hollande, cette *infatuation* générale d'armer contre cette Nation, peuvent occasionner une famine dans nos Isles des Indes Occidentales: les bâtimens sont d'une rareté si prodigieuse que les Négocians ne voient pas de probabilité d'envoyer à tems des secours aux Colonies affligées; leur con-

férence avec Lord Sandwich n'a été rien moins que satisfaisante.

On avoit répandu ici le bruit que l'Isle de la Bermude étoit entierement engloutie. Cette nouvelle n'est point vraie. C'est la petite Isle de la Berbude, à six lieues d'Antigoa, qui a été submergée & qui a disparu. C'est sans doute la consonnance des noms qui a occasionné cette erreur. Cette Isle, une des Caraïbes, à 61 d. 3 ouest de longitude, & 18 d. 5 nord de latitude, nous appartenoit. Elle avoit vingt milles de long sur 12 de large. Sa situation étoit très-basse, & paroissoit comme ensevelie dans la mer. Elle étoit très-fertile & assez bien peuplée. Ses Habitans qui étoient tous adonnés à l'Agriculture & à l'entretien de toutes sortes de bétail, fournissoient des provisions aux Isles à sucre.

La guerre avec les Hollandois ne contribue nullement au progrès des souscriptions pour le nouvel emprunt; les gens à argent commencent à craindre d'en avancer sur une sûreté qui devient de jour en jour plus visionnaire, plus précaire.

Extrait d'une Lettre datée du Fort Royal de la Grenade.

» Nous avons essuyé dans cette Isle les plus grands coups de vent dont on se souvienne. La mer étoit agitée plus qu'elle ne l'a jamais été. Le vent dura 48 heures, & la mer s'éleva tellement qu'elle emporta la plus grande partie des maisons & une partie de la Baye. Meritz, Hardmans, & M. Ashburner, & Hyde & Compagnie, sont ruinés. Les maisons de MM. Robert Threltfall & Compagnie ont reçu beaucoup de dommages, ainsi que les maisons de M. de Bonnet, situées à l'extrêmité inférieure de la Ville, & toutes les autres maisons de ce côté, excepté celle que MM. Palmer & Pegus occupent, laquelle est en grand danger. La plus grande partie des bâtimens qui étoient dans le carénage ont été jettés à la côte. Le quai de MM. Edmund Thornson & Compagnie, a été emporté, ainsi que celui de M. de Tucedy. Toutes les maisons dans la Ville étoient pleines d'eau, & le vent étoit si fort que les tuiles de la plupart des maisons furent arrachées, & une maison de la colline fut emportée; toutes les provisions depuis ont été détruites, ainsi qu'une grande partie des cannes à sucre; un grand nombre d'ouvrages, de bâtimens & de maisons de Negres ont été rasés, quelques biens dévastés; la riviere a détruit la propriété entiere de quelques Habitans. La mer est toujours haute; elle a monté jusqu'à la maison de MM. Bartlet & Compagnie. Nous avons reçu des nouvelles de Saint-Vincent, qui portent que tous les bâtimens avoient été jettés à la côte. Une frégate Françoise, appellée la *Junon*, y a péri, toutes les munitions & provisions ont été perdues ».

HOLLANDE.

De la Haye, *le 16 Janvier.*

Leurs Hautes Puissances ont fait publier le 12 de ce mois un Placard, par lequel Elles accordent une prime ou récompense aux Lettres de marque qui s'empareront de quelques vaisseaux de guerre Anglois.

Il a été encore affiché un autre Placard, par lequel il est dit » que Leurs Hautes Puissances, afin d'encourager les loyaux Habitans de cet Etat, ont jugé à propos, par la présente publication, de notifier à tous & un chacun & de leur assurer, que tous ceux qui, employés au service de la République dans la guerre sur mer, pourroient être estropiés, de maniere à devenir incapables de gagner leur vie par le travail & desireroient être soulagés par une somme payable une fois pour toutes, recevront à proportion de l'importance de leurs blessures, ce qui suit ».

» 1°. Pour la perte des deux yeux, 1500 florins; pour la perte d'un œil, 350 florins. Quant aux autres accidens, qui pourroient arriver au dessous des cas mentionnés, les gratifications seront données selon le bon plaisir des Colleges respectifs d'Amirauté ».

» 2°. Pour la perte des deux bras, 1500 florins, pour la perte du bras droit, 450 florins; pour celle du bras gauche, 350 florins. Et pour les autres accidens ou blessures dans ce Membre,

à la discrétion des Colléges d'Amirauté dont chacun dépend ».

» 3°. Pour la perte des deux mains, 1200 florins ; pour la perte de la main droite, 350 florins ; pour celle de la main gauche, 300 florins ; quant aux moindres accidens, évaluables à des sommes moins considérables, à la décision susmentionnée ».

» 4°. Pour la perte des deux jambes, 700 florins ; pour la perte d'une jambe, 350 ; pour des accidens moins graves, la gratification sera fixée par les Colleges d'Amirauté ».

» 5°. Et pour la perte des deux pieds, 450 florins ; pour celle d'un pied, 200 florins ; & pour de moindres blessures, à la discrétion des Colleges respectifs. Autrement, tous ceux, qui servant la République, seroient estropiés au point de ne pouvoir plus gagner leur vie par le travail, ni de pourvoir en aucune façon, à leur subsistance, recevront, leur vie durant, un ducaton d'argent par semaine. En outre, toutes les autres blessures ou mutilations moins considérables seront payées à proportion ».

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le 19 Janvier.*

Depuis le 9 jusqu'au 16, il est entré dans ce Port 40 bâtimens, au nombre desquels sont la tartane du Roi, la *Notre-Dame*, commandée par M. Et. Roubaud, venant de Toulon ; la frégate de guerre Suédoise *Illerim*, commandée par M. le Comte de Wachtmeister, venant du même Port, & le senau le *Baron de Schimmelman*, venant de Riga en Russie, avec 200 charges de bled.

De Montpellier, *le 17 Janvier.*

Résultat des Observations Météorologiques, Agronomiques & Physiques, faites à Montpellier & dans les environs pendant l'année 1780. Par M. Mourgue, de la Société Royale des Sciences de cette Ville, &c. &c.

Les vents du nord ont dominé, ils ont été très-forts jusqu'au mois de Juillet. Nous avons eu très-peu d'orages ; le tonnerre n'a pas grondé si souvent que de coutume.

Il y a eu 137 jours séreins, 229 jours nébuleux, y compris 63 jours pluvieux. Il n'est tombé de la neige qu'un seul jour, le 19 Décembre ; elle fut fondue par la pluie du 20.

Il est tombé à Montpellier 33 pouces d'eau de pluie ou de neige. Cette quantité d'eau a été répartie de maniere que nous avons éprouvé dans un tems les extrêmes de la sécheresse la plus ruineuse pour les récoltes, & dans un autre tems, des inondations considérables. Les sept premiers mois de l'année ont été très-secs. Du mois de Février au mois de Juillet inclusivement, il n'est tombé que 3 pouces 8 lignes un quart d'eau de pluie ; aussi nos récoltes de grains & de fourrages ont-elles été misérables. La disette d'eau pour faire tourner les moulins à bled étoit extrême. Les choses ont bien changé dans le cours du mois d'Août ; depuis, nous avons eu une si grande abondance d'eau pluviale qu'il en a résulté pour toute la Province des suites fâcheuses.

Le froid a été vif & soutenu depuis le milieu de Janvier jusqu'à la fin de Février ; le thermometre descendit à 4 degrés & demi de condensation le 26 Janvier ; le vent d'ouest très-fort, tems très-beau. Le mois d'Avril a été plus froid & plus vif que les biens de la terre ne l'auroient exigé.

Dès la fin de Mai, nous avons commencé à ressentir les effets de la chaleur ; elle a été assez forte & assez soutenue vers la fin de Juin & pendant tout le mois de Juillet. Le thermometre monta à 29 degrés de dilatation les 25 Juin & 27 Juillet.

La différence du plus grand froid à la plus grande chaleur a été de 34 degrés & demi.

Je n'ai point remarqué de grandes variations dans la marche du thermometre depuis le mois de Mars. Le mecure descendit à 27 p. 3 l. le 17 Janvier, par un tems pluvieux, la lune se trouvant près du périgée. Il monta à 28 pouces 7 lignes le 6 de Mars, par un tems vif, la lune étant nouvelle & près de l'apogée. La différence du mercure dans le barometre a donc été de 16 lignes.

Nous avons eu deux des plus magni-

ſiques aurores boréales qu'on puiſſe voir, les 29 Février & 28 Juillet.

Les bleds & les autres eſpeces de grains ne ſe ſont jamais bien préſentés; la ſéchereſſe & les gros vents leur ont toujours beaucoup nui : auſſi la récolte en a-t-elle été foible en général & même mauvaiſe, ſur-tout dans les terreins légers.

Les fourrages ont trés-peu produit; les luſernes ont ſouffert juſqu'au mois d'Août; les deux coupes ſuivantes ont donné beaucoup de fourrages, mais les tems pluvieux n'ont permis ni de les faner, ni de les ſerrer à propos.

Les vers à ſoie qui avoient bien réuſſi aux premieres mues, ont totalement manqué à la derniere; ce qui a cauſé le plus grand préjudice, puiſque les dépenſes les plus conſidérables étoient faites. La récolte de cette année peut être regardée comme une des plus mauvaiſes.

La vigne s'étoit toujours bien comportée; mais les pluies qui ont regné depuis le 11 Août ont beaucoup endommagé les raiſins. Depuis cette époque, les eſpeces délicates ont commencé à pourrir, & la pourriture a continué à faire des progrès juſqu'au moment de la vendange. Les raiſins blancs ſur-tout ont été les plus maltraités. Quoique les vignes ayent produit autant de fruit qu'en 1779; cependant nous avons fait la moitié moins de vin à cauſe de la quantité de raiſins gâtés qu'on a été obligé de laiſſer ſur les ceps. La fermentation du moût dans la cuve a été longue & languiſſante. Le vin en général eſt foible & peu couvert.

L'olivier a ſouffert des vents violents du printems & de l'humidité qui a regné depuis le mois d'Août : cependant les olives ont aſſez bien rendu. L'huile a été bonne, mais cette récolte a été médiocre.

Il y a eu peu de fruits. Les pêches ont paſſablement donné. On a conſervé très-peu de fruits d'hiver.

Les agneaux venus à la fin de 1779 ſe ſont élevés difficilement; ceux de la fin de cette année ont mieux réuſſi. Les laines ne ſe ſont pas trouvées auſſi bonnes qu'on avoit lieu de l'attendre; la ſéchereſſe & l'air vif du mois d'Avril les ont empêchées de pouſſer. Le Cultivateur les a mal vendues. Du reſte les troupeaux ont proſperé.

Les ſemailles ont été longues & penibles. Les guerets avoient jetté une quantité inconcevable de mauvaiſes herbes, & les groſſes pluies les avoient tellement battus & affaiſſés, qu'il a fallu leur donner une façon de plus, avant de les enſemencer. Cette façon ſurabondante n'a pas ſuffi pour détruire la plus grande partie de ces herbes; il en a coûté beaucoup pour les faire arracher à meſure qu'on ſemoit, & malgré tous ces ſoins, il en reſte encore aſſez, & ſur-tout de la fauſſe ivraie, (*Margal*) pour donner lieu de craindre que les bleds n'en ſouffrent. Les premieres ſemailles ont profité; les ſemailles arriérées ont à peine levé.

Il y a eu beaucoup de cailles, & ſurtout pendant le mois de Septembre. Les hirondelles, les bizets & les grues ont paſſé, ſuivant leur uſage, aux deux époques accoutumées.

Il y a eu pendant les mois de Juillet & d'Août beaucoup de furoncles & de maladies inflammatoires parmi les bêtes de labour. Ces maladies étoient plus particulierement répandues dans la Camargue & dans ces vaſtes plaines ſituées près du Rhône. On y a perdu beaucoup de mules.

Il eſt impoſſible de ſe former une idée de la quantité horrible de moucherons (*couſins*, *moſquites*, *culex*) dont nous avons été aſſaillis depuis le 15 d'Août juſqu'à la fin d'Octobre. Gens, bêtes, plantes, tout en étoit couvert. Ces inſectes ont ſouvent forcé les Cultivateurs d'interrompre les travaux de la campagne. Malgré l'abondance des pâturages, tous les beſtiaux ont beaucoup dépéri pendant tout le tems qu'a duré ce fléau. Les maiſons étoient remplies de ces moucherons; enfin les Habitans des Villes ont été obligés d'allumer de grands feux & de faire de la fumée devant leurs maiſons, & ſur-tout devant les boutiques, pour éloigner ces inſectes incommodes; jamais on n'en avoit vu une multitude ſi prodigieuſe.

Pendant les mois de Février & de Mars, il a regné un rhume épidémique qui n'a preſque épargné perſonne dans les Villes & dans les Campagnes.

Il paroit, par les relations qu'on à eues, que ce rhume a été répandu non-seulement dans tout le Royaume, mais même dans le reste de l'Europe. On le nommoit *la colette*, parce que, dit-on, à son début il survenoit un mal de gorge. Ce rhume étoit presque toujours accompagné de fievre; il degéneroit le plus souvent en fievre catharrale qui portoit à la membrane pituitaire chez la plupart de ceux qui en étoient attaqués. Il laissoit toujours quelque incommodité à sa suite, de maniere que les malades avoient une convalescence fort longue. Ce rhume suivoit d'ailleurs à peu près la même marche & avoit les mêmes symptômes que celui dont je rendis compte en Novembre 1775, & qu'on nomma pour lors *la grippe*. Je pense qu'on peut l'attribuer aux mêmes causes, c'est-à-dire, aux changemens subits & fréquens de température, comme il est démontré par l'inspection de mes observations météorologiques.

Une coqueluche opiniâtre a tourmenté dès le mois de Mai les enfans de la Ville & des Campagnes, & a duré jusqu'au mois d'Octobre. Les quintes de toux étoient terribles & effrayantes: cependant peu d'enfans en sont morts.

On a observé que presque tous les enfans à qui il est percé des dents, pendant l'été, en ont été assez dangereusement malades.

Il y a eu dans le cours des mois de Juillet, d'Août & de Septembre quelques dyssenteries & beaucoup de fievres bilieuses putrides qui dégéneroient souvent en fievres malignes. Ces maladies ont enlevé beaucoup de monde & notamment à Sommieres & dans les environs. On a observé qu'il n'y a pas eu un seul moulin sur la riviere de Vidourle dont presque tous ceux qui les habitoient n'aient été malades, & même dangereusement.

DE LOUDUN, *le 14 Janvier.*

Suite de la Lettre de M. Dumoustier de la Fond, &c. à M. Jouyneau Desloges, sur le Pays Loudunois. Extrait des Affiches du Poitou.

» Je regarde comme inutile de démontrer ici combien il seroit important que l'on cultivât généralement le chanvre dans cette contrée. Tout le monde connoit les avantages qu'elle pourroit retirer de cette culture. La proximité du canton de Montcontour, où cette plante se cultive avec tant de succès, pour le Commerce & pour l'Industrie, donnant tous les moyens pour prendre toutes les connoissances nécessaires pour y réussir également, je me dispenserai de donner les détails qui y sont relatifs. Mais je ne veux pas oublier de faire remarquer que les Agriculteurs du Loudunois négligent trop de faire de la luzerne, du trefle & du sainfoin. La racine de ces plantes, si essentielles à la nourriture des bestiaux, n'absorbe en aucune façon les sels de la surface de la terre, qui sont propres à la végétation des grains, puisqu'elles ne sont entretenues que par les sels qui se trouvent dans l'intérieur de la terre. Il est certain que dans le défrichement de ces prairies artificielles, les plantes que je nomme, & leurs racines, étant renversées & bien desséchées, deviennent un engrais qui améliore le sol & le rendent propre à toutes sortes de productions. La luzerne demande à être semée dans un terrein qui ait de la profondeur. Elle vient très-bien dans les terres franches. Les terres légeres & argilleuses lui sont contraires. Le trefle veut être semé dans des terres égales en qualité à celles qui conviennent à la luzerne. Le succès de cette plante ne dure pas plus de trois ans. Après ce tems, on peut y mettre du petit bled, avant d'y semer du froment. Ces bleds y viendront parfaitement bien, même en y employant moins d'engrais. Le sainfoin peut être semé dans toutes sortes de terres & dans toutes les saisons. La durée du semis est de six ans, après lesquels ces terres renouvellées reproduiront abondamment tous les bleds qu'on y semera. Voilà assurément des moyens bien simples d'améliorer les terres. Je me donnerai bien de garde de conseiller aux Loudunois de cultiver le bled noir, qui loin d'améliorer la terre dans laquelle il a été semé, la détériore. D'ailleurs le pain qui en est fait est très-noir, a beaucoup d'amertume, & ne peut faire qu'une mauvaise substance ».

La suite à un autre Ordinaire.

DE CHALONS (*sur Marne*), *le 10 Janvier.*

Dans le grand nombre de Mémoires que notre Académie a reçus l'année derniere sur cette question si importante : » Quelles pourroient être en » France les Loix pénales les moins sé- » véres, & cependant les plus efficaces » pour contenir & reprimer le crime » par des châtimens prompts & exem- » plaires, en ménageant l'honneur & la » liberté des Citoyens ? » cette Compagnie a distingué celui qui portoit pour devise, *les Tyrans ne songent qu'à multiplier les supplices, nous cherchons à les rendre inutiles.*

Cette Piece contient deux Parties. Dans la premiere, l'Auteur s'occupe de la recherche des moyens propres à prévenir les crimes. Ces moyens se présentent d'eux-mêmes ; ils consistent à inspirer pour l'opinion publique plus de respect, à rétablir la pureté des mœurs, à encourager davantage la culture des Lettres, à perfectionner l'éducation de la jeunesse, à bannir la mendicité, à venir au secours de l'indigent, en lui procurant, soit de l'occupation lorsqu'il peut agir, ou des secours, s'il est dans l'impuissance de travailler. Alors la Nation ne seroit plus deshonorée par des crimes toujours renaissans ; & bientôt les peines établies pour les punir ne seroient plus que comminatoires.

La seconde partie roule sur les délits & sur les peines qu'ils méritent, & enfin sur l'instruction criminelle. L'Auteur n'approuve pas la facilité avec laquelle on prive quelquefois de sa liberté un Citoyen, sous le plus léger prétexte. Il voudroit qu'on n'emprisonnât que ceux qui auroient commis quelques crimes dignes de punition corporelle. Il desireroit aussi qu'on instruisit publiquement les procès criminels ; que l'Accusé fût présent à la déposition des témoins, qu'il pût les contredire, les interroger lui-même, qu'on lui communiquât toutes les charges qui peuvent être contre lui, qu'on le dispensât de toute espece de serment, qu'il eût la permission d'avoir un Conseil, qu'il lui fût libre de recuser parmi ses Juges ceux qui lui paroitroient suspects, sans être tenu de motiver sa récusation ; enfin il voudroit qu'on supprimât l'usage de la question. L'Auteur a eu le plaisir de voir ses vœux en partie accomplis, notre Auguste Prince ayant aboli vers la fin de l'année derniere, au moins la question préparatoire.

Quant aux peines afflictives, il trouve que les nôtres sont trop severes. Suivant son systême, la perte de la vie n'auroit presque jamais lieu. La condamnation aux travaux publics & une marque infamante imprimée sur le front du coupable lui paroitroient devoir suffire même pour les grands crimes ; parce que, d'après les principes qu'il établit pour base de sa législation, » le châti- » ment naitroit en partie de l'opinion » publique, & le coupable trouveroit » souvent son supplice dans l'opprobre » dont il seroit couvert ». Il se plaint aussi que le Citoyen qui n'est encore que soupçonné, soit précipité dans un cachot avec le criminel convaincu, & que le prisonnier pour dette soit confondu avec le plus infame scélerat. Lorsque l'Auteur écrivoit sur ce dernier objet, il ne s'attendoit pas qu'avant peu, un Sage qui sert la Patrie avec tant de zele, obtiendroit de la bonté de notre jeune Souverain, que les infortunés Débiteurs de la Capitale ne seroient plus entassés dans les prisons pêle-mêle avec les plus grands criminels.

Ce Mémoire est l'ouvrage de M. Brissot de Warville, Avocat au Parlement de Paris. L'Académie lui a partagé le Prix avec M. Bernardi, Avocat au Parlement de Provence, Auteur d'un autre Mémoire sur le même sujet. Ce second Mémoire suppose dans M. Bernardi une vaste érudition & une connoissance très-étendue de la Jurisprudence, tant ancienne que moderne. Il passe en revue toutes nos Loix pénales, & il entreprend de faire voir qu'elles infligent souvent des peines trop rigoureuses. Il supprime aussi la peine de mort presque dans tous les cas ; & lorsqu'il l'admet, il veut qu'elle soit la plus douce possible pour le criminel, & en même tems la plus effrayante pour le Spectateur.

Ce Mémoire a beaucoup de choses qui lui sont communes avec le précédent, soit que les Auteurs les aient puisées dans les mêmes sources (car il faut convenir

qu'ils ne sont ni les seuls ni les premiers qui aient fait les observations qu'on trouve dans leurs Ouvrages) soit que la saine raison les dicte à tous ceux qui tournent leur attention vers cet important objet.

L'Académie a jugé digne de l'*Accessit* un 3e. Mémoire qui est dû aux veilles de M. Goyon d'Arzac, ancien Conseiller au Parlement de Bordeaux. Ce Magistrat a suivi dans son travail à peu près la même marche que les deux Auteurs couronnés. Son Ecrit contient quelques réflexions qui lui sont particulieres ; par exemple, il prétend que le Juge qui a fait l'instruction ne devroit jamais être le Rapporteur de l'affaire. Au reste l'Académie, en honorant ces Mémoires de son suffrage, a sagement déclaré qu'elle n'etendoit point adopter tous les systêmes que les Auteurs prétendoient y établir, ni se rendre garante de toutes les idées particulieres qu'ils y avancent.

DE PARIS, *le 26 Janvier.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 21 Janvier 1781, portant défenses de délivrer en sacs, les pieces de six liards & de deux sous ; & qui régle la quantité qui pourra en être donnée dans les payemens.

» Le Roi étant informé des abus qui se commettent dans les payemens qu'on fait en pieces de six liards & de deux sous renfermées dans des sacs, & ayant fait attention aux plaintes réitérées que ces abus occasionnent, & notamment de la part des Rentiers de l'Hôtel-de-Ville ; Sa Majesté a jugé à propos de ramener l'usage des sous à leur destination premiere. En conséquence, l'intention de Sa Majesté est qu'on ne donne à l'avenir des sous qu'à deniers découverts & pour les appoints qui ne peuvent être payés en écus de six francs ou de trois livres. Sa Majesté, pour diminuer en même tems la somme de ces especes, s'est déterminée à ordonner que toutes celles qui sont dans les caisses régies pour son compte, fussent portées à les Hôtels des Monnoies pour y être fondues ».

» Le Roi a lieu de penser qu'au moyen de cette suppression, le surplus pourra se répartir peu à peu dans la circulation de détail : & cependant dès que Sa Majesté aura reconnu, par le produit de la fonte des especes qui lui appartiennent, quel est le prix qu'Elle peut en faire payer à ses Hôtels des Monnoies, Elle aura soin de le déterminer ; mais Sa Majesté ne prescrira de refonte générale, qu'au moment où les circonstances permettront de le faire à des conditions qui n'exposent à aucune perte la classe la moins aisée de ses Sujets. A quoi voulant pourvoir, &c. ».

Cet Arrêt contient deux articles. Par le premier, il est dit, qu'à compter du jour de la publication du présent Arrêt, il ne sera plus délivré dans les payemens aucuns sacs de sous ; permet seulement Sa Majesté de donner à deniers découverts, des pieces de six liards & de deux sous, pour les appoints qui ne pourront se payer en écus de six francs ou de trois livres ; à l'effet de quoi Sa Majesté déroge aux précédens Réglemens, qui permettoient de donner dans les payemens, le quarantieme en sous. Par le second, il est ordonné que les sacs de sous qui, au jour de la publication du présent Arrêt, se trouveront dans les caisses régies à Paris pour le compte de Sa Majesté, seront portés à son Hôtel des Monnoies ; ils y seront vérifiés, & il en sera tenu compte auxdites caisses, sur le certificat qui leur en aura été délivré par le Trésorier Général des Monnoies, &c.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

Marchandises arrivées à Paris.

Depuis le 13 jusques & compris le 19 Janvier, il est arrivé à la Douane 4550 l. de café, 4775 livres de café Moka, 11 pieces, 104 barils, 77 colis & 4315 liv. d'huile d'olive, un tonneau & 3 barriques de sucre, 68 barriques d'huile de navette.

Les eaux-de-vie dont les droits ont été acquittés au Bureau Général des Aides, depuis le 13 jusques & compris le 19 Janvier 1781, se montent à 45 pipes & 14 quartauts.

I I.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 31 Janvier 1781.

Or de Portug. à . .	738 l.	L.		marc.
Du Mexique à . . .	732			
Du Pérou à	724			
Les guinées à . . .	736			
Ducats à	99			once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	103	5		
Or à 20 karats à . .	86			
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	5		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	7	6	
Piastres à	48	17	6	

I I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 28 Janvier 1781 au Mercredi 31 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 17, 18, 19 à 20 l.; le seigle, de 11 à 12 l.; l'orge, de 10 l. 10 s. à 11 l. Le froment à la Grêve, de 18, 19, 20, 21 à 22 l.; le seigle, 11 l.; l'orge, 10 livres *le septier*. Farine blanche à la Halle, de 30, 34, 36, 38, 40, 41 à 42 l.; bis-blanc & bis, de 22, 24, 26, 28, à 29 liv. *le sac* pesant 325 liv.

I V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 28 Janv. 1781 au Mercredi 31 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 livres; *id.* à la Grêve, de 16, 17, 18, 19 à 20 l. *le septier*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 25 Janvier 1781, de 45 à 46 liv.; *id.* nouveau, de 42 a 44; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 43 à 44 liv.; *id.* nouv., 40 à 41; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 15 à 16; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 39 à 40; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 38 à 39; le cent de paille, de 17 à 18; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 28 à 32 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	L.
	PAIEMENT DU SAMEDI 27 JANVIER 1781.		
8.	M. Despeignes	Samedi	L.
5.	M. Cauchy	Samedi	L.
6.	M. Caron	Samedi	L.
9.	M. Le Noir.	Samedi	L.
19.	M. de la Rue	Samedi	L.
	PAIEMENT DU LUNDI 29.		
23.	M. Masson.	Lundi.	L.
26.	M. de la Motte	Lundi	L.
29.	M. Certain	Lundi.	L.
28.	M. Creuzé.	Lundi.	L.
	PAIEMENT DU MARDI 30.		
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	L.
13.	M. Marsollier	Mardi	L.
15.	M. Defays	Mardi	L.
25.	M. Vieillard	Mardi	L.
24.	M. Desplasses.	Mardi	L.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	L.
Idem.	Gouvernemens.	L.	*Six premiers mois*
	Ancien Clergé.		
1.	M. Roberge	toutes lettres.	*Année*

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES.

CHANGES du 30 Janvier 1781.

Amsterdam, ...	52 ½	Cadix, ...	
Londres, . 30 7 16c. à 3 8e.		Livourne, . . .	97
Hambourg, ...		Gênes, ...	93
Madrid, ...		Lyon, *Rois* . . .	¼ p

Janv. 1781.		*Du* 27.	*Du* 29.	*Du*
Comp. des Indes.	Actions	1945	1942 ½	. . . .
	D° 16/25	. . . . .	. . . . .	. . . .
	D° 8es	. . . . .	. . . . .	252 . .
	D° 25es	80	80	. . . .
	Empr. d'Oct.	409	408	407 406
Rescriptions.		7 ½ 8 7¾ . .	7 ¼ 7 ¾ . . .	7 ½ 7 ⅜
Bil. des Ferm.		. . . . .	1	1 ¼ . . .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 liv. pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau du Journal général de France, Affiches, actuellement rue Neuve S. Augustin, près de la rue de Richelieu, à l'Hôtel de Croissy. On s'abonne aussi au même Bureau au Journal d'Agriculture, Commerce, &c.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 17

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1781. Du Samedi 10 Février.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

BARBARIE.

DE SALÉ, *le* 18 *Septembre.*

L'Empereur touché de l'extrême misere où se trouve réduit un grand nombre de ses Sujets, par la cherté excessive des comestibles, fait distribuer journellement du pain & des aumônes. Ce Prince a de plus donné des ordres pour que les Provinces de sa domination, qui sont dans l'aisance, viennent au secours de celles où regne la disette, en y faisant passer le superflu de leurs denrées.

POLOGNE.

DE LOWITZ, *le* 8 *Janvier.*

Le Prince Primat-Archevêque de Gnesne, convaincu de la nécessité d'éloigner les Cimetieres de l'enceinte des Villes, en a fait construire un hors de nos murs. Ce Cimetiere, qui sera commun aux Habitans de cette Ville & à ceux de la Campagne, aura une étendue assez considérable pour que les cadavres ne soient point entassés les uns sur les autres, & pour qu'ils puissent par conséquent se consumer plutôt. La seule distinction qu'on observera, à l'égard de ceux qui y seront inhumés, c'est que les Citoyens ne seront point confondus avec les Paysans; chaque Village même y aura son canton particulier.

ALLEMAGNE.

D'ERFORT, *le* 15 *Janvier.*

Extrait d'un Mémoire en Allemand pour servir à l'Histoire du Commerce de cette Ville, par M. le Baron Charles de Dalberg, inséré dans les Mémoires de l'Académie Electorale d'Erfort, pour les années 1778 *&* 1779.

» Erfort étant éloigné de la mer, ainsi que Nuremberg & Augsbourg, jamais il n'a pu être, non plus qu'elles, une Ville Commerçante du premier rang; mais ses édifices publics & particuliers, monumens de son ancienne opulence, déposent que dans le moyen âge, il a dû être une Ville Commerçante du second rang, où il se faisoit un trafic considérable par terre. L'Allemagne achetoit le vin des François & des Espagnols, les draps & la toile d'Angleterre & des Pays Bas, les épiceries des Vénitiens, & vendoit aux Nations Etrangeres des métaux œuvrés & non œuvrés, des meubles, du canevas, des couleurs, & particulierement du pastel. Le pastel étoit cultivé en abondance dans la Thuringe, & Erfort s'en étoit approprié le commerce. Il n'étoit pas des 64 Villes qui contribuoient annuellement aux frais de leur union, sous le nom d'*Anseatiques*, qui concluoient la guerre & la paix, & avoient des entrepôts à Novogorod, Bergen, Anvers, Bruges; mais il étoit des 44 Villes liées étroitement avec les Villes Anséati-

ques pour le Commerce. Sa situation au milieu de l'Allemagne, fut cause que la plupart des marchandises, envoyées d'Augsbourg & de Nuremberg, dans les Ports maritimes, ou des Ports maritimes dans ces Villes, étoient obligées de passer par Erfort, en possession des privileges de trois Foires d'entrepôt, de poids & d'étape, pour lesquels il y a eu de vives contestations avec Leipsick, qui a sçu attirer les Marchands par des remises de droits & une Justice prompte & certaine. D'ailleurs Leipsick est plus à portée de la Bohême, du Brandebourg, de la Silésie & de la Lusace. C'est Charlemagne qui a érigé Erfort en Ville de Commerce. La desunion de la Hanse Teutonique a transporté aux Hollandois le Commerce & les richesses de l'Allemagne. L'introduction de l'indigo en Europe, a porté le plus rude coup au Commerce particulier d'Erfort, parce que l'indigo étoit bien moins cher que le pastel. La proscription de l'indigo dans l'Empire, quoique sans effet, prouve au moins l'importance de cet objet ».

» Le droit d'étape en vertu duquel » on étoit obligé d'amener les marchan- » dises dans certaines Villes, d'où on » ne pouvoit les conduire ailleurs, » qu'après qu'elles y avoient été expo- » sées en vente, est jugé avoir été une » excellente partie de l'ancienne orga- » nisation du Corps Politique de l'Alle- » magne, parce que l'affluence des mar- » chandises de la même espece en un mê- » me lieu, attire les Acheteurs qui ont à » choisir, & que la concurrence des » Vendeurs diminue les prix ; que les » rêveries de certains Politiques sont » éloignées de cette antique sagesse de » Charlemagne, qui prescrivit aux Mar- » chands des lieux commodes, où ils » devoient conduire leurs marchandi- » ses ».

DE HAMBOURG, *le 19 Janvier.*

Il paroit que Sa Majesté Prussienne voudroit abolir ou au moins diminuer dans ses Etats l'usage de tout ce qui lui semble ne tenir qu'au luxe, & dont l'importation fait sortir de son Royaume des sommes considérables. C'est sans doute par une suite de cette considération que ce Prince va, dit-on, augmenter encore de beaucoup les impôts sur le café. On prétend que cette boisson enleve tous les ans 7 à 800000 rixdhalers qui passent chez l'Etranger ».

ITALIE.

DE ROME, *le 6 Janvier.*

Le Cardinal Cazali ayant représenté à Sa Sainteté, qu'il se trouvoit dans plusieurs Communautés de l'Etat Ecclésiastique des carrieres d'albâtre & différentes sortes de marbres, dont l'exploitation pourroit tourner à l'avantage & à l'accroissement de ces mêmes Communautés, le Pape, par un Edit du 14 de ce mois, en a bien voulu permettre l'ouverture. Cet Edit permet aussi de faire avec l'Etranger le Commerce des marbres & albâtres qui seront tirés de ces carrieres, sauf la préférence dûe à la Ville de Rome. Le produit de ces exploitations doit être versé au Mont-de-Piété de cette Ville, pour y former un capital qui, toutes les dépenses prélevées, sera réparti entre les différentes Communautés ; ce qui facilitera aux Particuliers les moyens de satisfaire au payement des charges publiques.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 23 Janvier.*

On trouve dans presque tous nos Papiers publics, les détails suivans sur l'*etat général de la Hollande*, à la fin de 1779 & au commencement de 1780.

» *Population.* Par les états que présente annuellement au Prince d'Orange le Bureau des taxes de la Haye, il paroit qu'au mois de Juin 1779, il se trouvoit dans les Provinces-Unies 4 millions 875 mille ames ».

» *Revenus.* En 1780, on a fait le calcul suivant des revenus de la République. *Accises intérieures*, 3,860,000 ; *Douanes*, 470,000 ; *Capitation*, 230,000 ; *Districts conquis*, 95,500 ; *Compagnie des Indes Orientales*, 126,000 ; *Banque d'Amsterdam*, 60,000 ; *autres articles divers*, 310,000. Total, 5,151,500 : environ 117 millions 748 mille 560 livres tournois ».

» *Troupes de Terre.* En général la Hollande entretient sur pied environ 40,000 hommes, tant Allemands que Suisses ou François réfugiés; en conséquence d'augmentations récentes, les Troupes de la République sont actuellement sur le pied suivant : *Cavalerie & Dragons*, 6300 hommes ; *Infanterie*, 43,000 ; *Artillerie*, 4000 : en tout 53,300 ».

» *Marine.* En 1777. le compte que l'Amirauté présenta au Prince d'Orange, offroit à peine l'apparence d'une Marine en état de tenir la mer ; mais depuis, les Hollandois se sont occupés, avec beaucoup d'activité, de son établissement ; elle consiste actuellement en 1 vaisseau de soixante-quatorze canons, 1 de soixante-dix, 14 de soixante, 12 de cinquante, 10 de quarante six, 5 de quarante, 16 de trente, 59 vaisseaux comptés pour vaisseaux de ligne ».

» Les personnes les mieux informées croient que dans le cours d'un an les Hollandois auront 10 vaisseaux de ligne de plus en état de tenir la mer ; s'ils avoient assez de bâtimens, ils auroient assez de Matelots pour équiper une Flotte de 70 vaisseaux de ligne ; mais ce ne seroit pas sans gêner considérablement leur Commerce ».

» *Commerce.* Bien des gens ont tort de penser que les Hollandois ne conservent que des restes de leur ancien Commerce; le fait est qu'il n'a jamais été plus florissant parmi eux qu'il ne l'est aujourd'hui. Leur Commerce dans l'Inde est exactement ce qu'il étoit; leurs Pêcheries se sont perfectionnées, & leur Commerce dans la Mer Baltique est très-considérable : on suppose que le Commerce de la Hollande, en totalité, lui produit annuellement un gain net d'environ 11 millions sterlings ».

» *Manufactures.* A l'exception des Blanchisseries, les Manufactures de tous genres sont tombées en Hollande, dans un déclin si marqué, qu'elles sont aujourd'hui dans le nombre des plus foibles ressources de cette République, où il n'existe que très-peu de Fabriques qui travaillent pour l'exportation ».

» *Gouvernement.* Dans le cours des 40 dernieres années, il a éprouvé une révolution considérable, la forme en est Démocratique ; mais il est presque devenu de l'Aristocratie toute pure ; peut-être n'en est-il que plus formidable ». (*Extrait du Courier de l'Europe*).

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le 26 Janvier.*

La Flotte Marchande qui est partie d'ici depuis le 7 de ce mois, est composée de 117 voiles. Elle porte 3000 ballots de draps pour diverses Echelles du Levant. Elle doit relâcher à Malthe.

Depuis le 17 de ce mois jusqu'au 23, il est entré dans ce Port 39 bâtimens, au nombre desquels sont, 1°. les corvettes du Roi le *Tigre*, commandée par M. le Marquis de Pierrevert, & le *Flineaste*, commandée par M. de Peille ; la premiere venant de Toulon, & l'autre de Cette, où elle a manqué de périr par la tempête qui a regné du 10 au 12, & pendant laquelle deux vaisseaux, l'un Suédois & l'autre Danois ont eu le bonheur d'entrer dans ce Port. 2°. La felouque du Roi la *Sainte-Barbe*, commandée par M. Louis Berny, venant du Rhône ; 3°. les senauts la *Minerve* & l'*Union*, venant de Stockolm, chargés de fer & de planches.

De Béziers, *le 21 Janvier.*

Il s'éleva le 11 de ce mois, vers les cinq heures du soir, un vent impétueux, qui fut suivi d'un ouragan des plus horribles ; sa durée a été très longue, & a occasionné des malheurs d'autant plus affligeans, que nous avions joui jusques alors d'un tems favorable aux travaux de la campagne. Des arbres de toute espece, & sur-tout une multitude d'oliviers, ont été déracinés & emportés à plus de cent pas de leur place ; des cheminées ont été abattues, & des toits entiers enlevés à des distances plus considérables encore. Cet ouragan s'est fait aussi sentir à Béziers où il a ravagé les campagnes, & arraché un grand nombre d'oliviers. Plus de 200 cheminées ont été renversées à Cette, & leur chûte a écrasé les toits de beaucoup de maisons. Le lendemain, il est tombé à Meze, à Tour-

bes & dans les environs, une pluie mêlée de grêle, qui a causé aussi dans ces cantons des dégâts affreux.

DE LOUDUN, *le* 18 *Janvier.*

Suite de la Lettre de M. Dumoustier de la Fond, &c. à M. Jouyneau Desloges, sur le Pays Loudunois. Extrait des Affiches du Poitou.

» La vigne, dont le fruit est si utile & si agréable, mais dont il faut craindre l'abus, est généralement cultivée dans ce Pays. A l'exception de quelques vins blancs assez bons, que cette plante donne dans les Paroisses de Chalais, Saint-Leger, Montbrillan, Cursay, Ternay, Ponancé, Saix, les autres vins sont très foibles. La différence de goût & de qualité dans ces vins, vient du peu d'attention que l'on a de choisir la nature & l'exposition du terrein & l'espece du plant. Il est incontestable que chaque plante exige une terre qui lui soit propre. La vigne veut être plantée dans une terre plus seche qu'humide, & chargée de petits cailloux, ou dans une terre sablonneuse. Les terres propres à produire du bled & celles qui sont argilleuses, lui sont absolument contraires, parce qu'elles s'affaissent à la moindre pluie, qu'elles deviennent alors impénétrables aux rayons du soleil, & que par conséquent elles s'opposent à la végétation. Dans les Provinces de Lyonnois, Baujolois & Forez, que j'ai habitées, on sçait obvier à cet inconvénient, en labourant ces sortes de terres à un pied ou à un pied & demi, en les couvrant de sable, en y semant du bled une premiere année, & en y plantant de la vigne l'année suivante. On y fait aussi le choix des engrais. Par exemple, à mon avis, les fumiers des mares & des étangs doivent refroidir la terre, le fumier de cochon doit la réchauffer; ceux de vache & de cheval doivent être bons pour faire végéter facilement cette plante; celui de brebis doit donner du mauvais goût au vin. Mais je ne prétends pas donner ici un Traité sur la culture de la vigne. Mon envie n'est que de faire appercevoir aux Loudunois qu'ils négligent trop de détruire le *limaçon*, le *hanneton* & la *bêche*, insectes très nuisibles à cette plante. La *bêche* se retire dans les fumiers ou sous la terre. On peut en détruire l'espece en brûlant ses œufs. Le *Limaçon*, qui fait le plus de tort à la vigne, se détruit aussi en l'écrasant dans un tems de rosée. Le *hanneton* passe l'hiver en terre sous la forme d'un ver; il ronge alors le pied des ceps; dans le mois de Mai, il s'attache à la feuille, s'en nourrit, pique les boutons à fruits, & fait souvent mourir les jeunes jets. Pour éviter son dommage, on peut semer des feves de distance en distance; lorsque la feuille de ce végétal est assez grande, cet animal quitte la vigne pour aller dessus; on est alors à même de l'écraser ».

La suite à un autre Ordinaire.

DE TROYES, *le* 25 *Janvier.*

Extrait des Observations Météorologiques, faites ici, depuis le 1 *jusqu'au* 31 *Décembre* 1780, *par le P.* le Boutiller, *de l'Oratoire.*

Vents dominans. Le nord & le nord-ouest.

Thermometre. Plus grand degré de chaleur, 5 deg. les 15 & 16. Moindre degré de chaleur, 0 deg. 9 de condensation, le 28. Chaleur moyenne, 2 d. 2 neuviemes.

Barometre. Plus grande élévation du mercure, 28 pouces 4 lignes 4 douziemes. Moindre élévation, 27 p. 9 lig. 8 douxiemes. Elévation moyenne, 28 p. 1 l. 11 treiziemes.

Pluie. 7 lignes & demie tombées dans le courant du mois. Evaporation, 0, 0.

Hygrometre. Plus grande sécheresse, 24 deg. le 19. Moindre sécheresse, 0 d. 5 dixiemes, le 31. Etat moyen, 12 degrés.

Température, très-froide. Le givre & les brouillards fréquens l'ont rendue fort humide.

Maladies. Les érésipeles, les fievres intermittentes & les rhumes ont été les maladies regnantes de ce mois. Les poitrinaires ont beaucoup souffert; plusieurs ont été suffoqués. Il y a eu quelques fluxions de poitrine, & quelques fievres malignes. Beaucoup de vieillards sont morts dans la derniere quinzaine.

Productions de la Terre. Les seigles &

les fromens en bon état. La neige, qui étoit tombée de l'épaisseur de 3 pouces & demi, les a défendus des grandes gelées que nous avons eues pendant ce mois.

DE PARIS, *le 3 Février.*

Nouveau Prix proposé par la Société Royale de Médecine.

Un Particulier qui ne s'est point nommé, a déposé entre les mains de M. de Jussieu, Trésorier de la Société Royale de Médecine, une somme de 600 livres, laquelle doit être remise à celui qui aura envoyé le meilleur Memoire, au jugement de cette Compagnie, sur la question suivante : » Quels sont » les moyens les plus sûrs de préserver » les enfans en nourrice des accidens » auxquels la dentition les expose, & » d'y remédier lorsqu'ils en sont at» teints ? ».

Les Mémoires seront envoyés avant le premier Novembre 1781, & le Prix sera distribué dans la premiere Séance publique de 1782.

Prix déjà proposés par la Société Royale de Médecine.

1°. Sujet d'un Prix de 600 liv. proposé dans la Séance publique du 31 Août 1779. » Etablir, 1°. par l'analyse » chymique, quelle est la nature des » remedes antiscorbutiques proprement » dits. 2°. Par l'observation, quel doit » être leur usage & leur combinaison » dans les différentes especes & com» plications du scorbut ? ».

Les Mémoires seront envoyés avant le premier Juin 1781, & le Prix sera distribué dans la Séance publique de la Fête de S. Louis de la même année.

2°. Sujet d'un Prix de 300 liv. proposé dans la Séance publique du 15 Février 1780. » Indiquer quelles sont les » maladies qui regnent le plus commu» nément parmi les Troupes pendant la » saison de l'automne ? Quels sont les » moyens de les prévenir, & quelle est » la méthode la plus simple, la plus fa» cile & la moins dispendieuse de les » traiter ? ».

Les Mémoires seront envoyés avant le premier Juin 1781 ; & le Prix sera distribué dans la seconde Séance publique de la même année. MM. Les Chirurgiens-Majors des Régimens sont invités à concourir.

3°. Sujet d'un Prix de 300 liv. proposé dans la Séance publique du 29 Août 1780, & dû à un des Associés ordinaires qui ne s'est point fait connoitre. » Quelles sont les femmes qui » doivent s'abstenir de nourrir elles» mêmes leurs enfans ? ». Les avantages de l'alaitement maternel ont été développés dans les meilleurs Ouvrages de Médecine, de Physique & de Morale, & la nature les a toujours fait sentir. Ce sont les exceptions à la régle générale qui doivent former la réponse à la question proposée sur l'étendue & les limites de ce premier devoir. Les Mémoires seront envoyés avant le premier Janvier 1782. Le Prix sera distribué dans la premiere Séance publique de la même année.

4°. Sujet d'un Prix de 300 liv. proposé dans la Séance publique du 29 Août 1780, & dû à M. Menuret, Associé Regnicole à Montelimart. » Exposer » la nature, les causes, le méchanisme » & le traitement de l'hydropisie, & » sur tout faire connoitre les signes qui » fixent d'une maniere précise les indi» cations des différens genres de secours » appropriés aux divers cas & aux di» verses especes d'épanchement ». Les Mémoires seront envoyés avant le 1 Juin 1782. Le Prix sera distribué dans la seconde Seance publique de la même année.

Les Mémoires qui concourront aux quatre Prix ci-dessus, seront adressés, francs de port, à M. Vicq-d'Azyr, Secretaire Perpétuel de la Société Royale de Médecine, rue du Sépulcre à Paris, avec un billet cacheté contenant le nom de l'Auteur & la même épigraphe que le Mémoire.

La Société demande toujours, pour concourir aux Prix d'encouragement, consistans dans des médailles d'or de différente valeur, des travaux, 1°. sur la description topographique & médicale des différentes Villes & Cantons de la France ; 2°. sur l'analyse & les vertus des eaux minérales, 3°. sur les maladies des Artisans ; 4°. sur celles des bestiaux.

Les Auteurs qui enverront des Mémoires pour concourir à ces Prix d'en-

couragement, pourront y mettre leur nom, & les adresser à M. Vic-d'Azyr, par la voie ordinaire de la Correspondance de la Société.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

Annonce de Livre.

Neptune Américo Septentrional, contenant les Côtes, Isles & Bancs, les Baies, Ports & Mouillages, & les Sondes des Mers de cette partie du Monde inclusivement, jusques & compris le Golfe du Mexique, avec les Isles de Sous le-Vent & du Vent, accompagné de plans particuliers des Ports les plus fréquentés; ou Recueil de Cartes Hydrographiques à l'usage des vaisseaux du Roi, rédigé d'après les Cartes Françoises & Etrangeres les plus estimées, rectifié d'après des plans manuscrits & authentiques, & assujetti aux observations astronomiques, dressé au Dépôt général des Cartes, Plans & Journaux de la Marine, & publié par ordre du Roi.

Quoique ce Neptune ne soit pas encore terminé, on a pensé, que pour répondre à l'empressement du Public & des Navigateurs, il convenoit de publier la partie de cet Ouvrage qui est déjà exécutée, & que les circonstances de la guerre actuelle rendent intéressante.

Ces Cartes se trouvent à Paris, chez Dezauche, successeur & possesseur du Fonds Géographique des sieurs Delisle & Buache, premiers Géographes du Roi, & chargé de l'Entrepôt général des Cartes de la Marine du Roi, rue des Noyers, près celle des Anglois.

II.

AVIS.

» Les sieurs le Sesne & Compagnie, Négocians & Armateurs des frégates la *Chevaliere d'Eon* & la *Rosalie*, annoncent à MM. leurs Actionnaires, que la premiere de ces frégates, destinée d'abord à porter 44 canons, en aura 54, en deux batteries sans gaillards; sçavoir, 26 de 18 & 24 livres de balle à la premiere, & 28 de 12 à la seconde. Comme ses dimensions principales sont égales, à un pied ou deux près, à celles d'un vaisseau de ligne de 64 canons, les Ingénieurs les plus éclairés ont jugé ce changement facile & avantageux, parce que la frégate en sera plus propre à l'attaque & à la défense, & que cette augmentation de force, qui en fait un vaisseau en état d'entrer en ligne, exigera d'autant moins de dépenses sensibles pour les Actionnaires, que les plus grands frais en sont faits, & que les canons en sont fournis par le Roi. L'usage indiscret que l'on a fait du crédit que ces Armateurs ont accordé à des Négocians inexacts, les a décidés à rejetter toutes les demandes d'acceptations ou de crédit qui leur seroient faites avant que leur armement soit en mer, à moins qu'elles ne fussent relatives à son exécution, ne voulant se mêler d'aucunes opérations de Banque. Ils ont donné leur procuration au Bureau Royal de Correspondance Nationale & Etrangere, pour faire valoir leurs prétentions contre qui il appartiendra, afin de n'être plus distraits des soins de leur armement par des affaires litigieuses, qu'ils ne sont pas d'ailleurs en état de suivre ».

III.

REMARQUES sur des accidens arrivés à des personnes qui avoient mangé des champignons; tirées du second vol. des Mémoires de la Société Royale de Médecine.

» Un Gentilhomme de Chartres ayant été diner à quatre lieues de cette Ville, & ayant mangé des champignons, fut frappé, en revenant, d'une cécité qui dura jusqu'au lendemain matin; les pupilles n'étoient pas sensiblement dilatées. Tous ceux qui avoient mangé de ces champignons, éprouverent les mêmes accidens. M. de Chamseru, pere, a été témoin de ce fait, que M. de Chamseru, fils, a communiqué à la Société ».

» Le nommé Jean Picart, Soldat Invalide à Mont-Louis, ayant mangé des champignons que l'on trouve en quan-

tité près de cette Ville, parmi les genevriers & les pins, fut frappé tout-à-la-fois d'une espece de délire & de cécité ; il se mit à courir dans les rues en sautant & en riant ; mais on s'apperçut qu'il ne distinguoit point les objets, & on le conduisit bientôt à l'Hôpital Militaire, où M. Barrere le traita : il lui trouva les pupilles très-dilatées. Ce Médecin ayant fait donner au malade de l'émétique en lavage, les symptômes disparurent, & le Soldat recouvra la vue & l'usage de la raison ».

Quoiqu'on ignore les especes & les noms des champignons qui ont donné lieu à ces accidens, l'importance de la matiere a engagé la Société a ne point laisser ces deux observations dans l'oubli ; & nous avons cru utile de les faire connoitre ici, pour tenir les gens de la campagne en garde contre les champignons de toute espece qui se rencontrent à chaque instant sous leurs pas.

IV.

METHODE pour se procurer une récolte d'asperges aussi abondante dans le mois d'Août que celle du printems, par M. l'Abbé de **la Loutiere.**

» Il faut, dans l'hiver, bécher légérement la surface du terrein où sont plantées les asperges, & le couvrir aussitôt de fumier bien consumé ; puis mettre sur le tout une couche de marne en fusion, c'est-à-dire, bien friable & comme réduite en cendre. Cette couche doit être assez abondante & épaisse d'environ deux doigts. L'hiver passe sur cette premiere façon & mûrit le tout ensemble. Au mois de Mars, lorsque le bouton de l'asperge commence à se développer & à vouloir partir, on béchera de nouveau, mais légérement la surface de la couche ; on la recouvrira encore de fumier ; alors on obtiendra de très-belles asperges pour premiere récolte. Lorsque cette récolte sera passée, vous laisserez grener ces asperges, & sitôt que la graine sera formée & voudra rougir, c'est-à-dire en Juillet, vous aurez soin de couper tous les pieds rez-terre que vous bécherez ensuite superficiellement ; puis vous la couvrirez d'environ deux pouces de marne. Cet engrais doit alors précéder le fumier qui sera mis le dernier & dans un état de parfaite division, pour que la plus petite pluie puisse en détacher les sucs & les sels, ainsi que ceux de la marne, & les porter à la racine mere de l'asperge. Si dans ce tems la sécheresse étoit continuelle, il faudroit arroser ce plant une ou deux fois seulement. Dans cette Province (la Touraine) où la marne est rare & le tuf fort commun, on peut se servir de cette derniere substance, en la broyant & la réduisant presque en poussiere. Avec cette culture, j'ai eu, dit M. l'Abbé de la Loutiere, dans les mois d'Août & de Septembre, les plus belles asperges ».

V.

NOTE pour venir à l'appui de la Théorie de l'intérêt de l'argent, annoncée dans la Gazette du Commerce du 9 Janvier 1781, N°. 3.

» Il ne seroit pas juste d'exiger l'intérêt d'un argent qu'on pourroit demander d'un moment à l'autre ; mais dès que l'argent est prêté ou aliéné pour un tems fixe ou limité, on ne voit pas pourquoi on ne pourroit pas en exiger l'intérêt de même que s'il étoit prêté ou aliéné pour toujours ; dès que l'Emprunteur est assuré de n'être pas obligé de rendre l'argent qu'on lui prête, avant un certain tems fixe, il peut entreprendre une affaire avec cet argent qui lui rendra un bénéfice, & dès-lors il peut légitimement en payer l'intérêt ; tout dépend de cette aliénation, soit perpétuelle, soit pour un tems limité. L'établissement du Mont-de-Piété a pour baze cette aliénation qui est au moins d'un an ».

VI.

Faute essentielle à corriger.

Dans la Gazette du 20 Janvier 1781, N°. 6, article de Montpellier, ligne 35. *Cette distillation se fait avec 70 livres de charbon* ; lisez, *la distillation de deux muids se fait avec 70 livres de charbon.*

VII.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 7 Février 1781.

Or de Portug. à . . .	740 l.	f.	marc.
Du Mexique à . . .	732		
Du Pérou à	724		
Les guinées à . . .	738		
Ducats à	99	10	once.
Or fin à 23 karats . .			
31 32	103	5	
Or à 20 karats à . .	86		
L'argent à 11 d. . .			
20 g. à	54	10	marc.
Idem à 11 d. 10 . .			
gr. à	52	10	
Piastres à	49		

VIII.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 3 Février 1781 au Mercredi 7 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 18, 20 à 21 l.; le seigle, de 11 à 12 liv.; l'orge, de 10 l. 10 s. à 11 l. Le froment à la Grève, de 18, 19, 20 à 22 l.; le seigle, 11 à 12 l.; l'orge, 10 à 11 l. *le septier.* Farine blanche à la Halle, de 36, 38, 40, 41 à 42 livres; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 26, 28 29 à 32 liv. *le sac* pesant 325 liv.

IX.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 3 Fév. 1781 au Mercredi 7 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 livres; *id.* à la Grève, de 16, 17, 18, 19, 20 à 21 liv. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 1 Février 1781, de 45 à 48 livres; *id.* nouveau, de 42 à 44; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 43 à 44 liv.; *id.* nouv., 42 à 43; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 18 à 20; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 39 à 40; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 37 à 38; le cent de paille, de 18 à 20; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 34 à 36 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	L.
	PAIEMENT DU SAMEDI 3 FÉVRIER 1781.		
8.	M. Despeignes	Samedi	L.
5.	M. Cauchy	Samedi	L.
6.	M. Caron	Samedi	L.
16.	M. Le Noir.	Samedi	L.
9.	M. de la Rue	Samedi	L.
	PAIEMENT DU LUNDI 5.		
23.	M. Masson.	Lundi.	L.
26.	M. de la Motte	Lundi	L.
29.	M. Certain	Lundi.	L.
28.	M. Creuzé.	Lundi.	L.
	PAIEMENT DU MARDI 6.		
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	M.
13.	M. Marsollier	Mardi	M.
15.	M. Defays	Mardi	M.
25.	M. Vieillard	Mardi	M.
24.	M. Desplasses.	Mardi	M.
Idem.	Gouvernemens.	F.	*Six premiers mois*

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES

CHANGES du 6 Février 1781.

Amsterdam, . .	52 ½ lettres.	Cadix, ...	
Londres, . . .	30 ¼ argent.	Livourne, . . .	97 ½
Hambourg, ...		Gênes, ...	93
Madrid, ...		Lyon, *Rois* . . .	½ p.

Fév. 1781.		Du 3.	Du 5.	Du
Comp. des Indes.	Actions	1942 ½	1940	1937 ½ . .
	D° 16/25	1285	1285	. . . . .
	D° 8es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	D° 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	406	406	406. . .
Rescriptions.		7 ¾ 7 ¼ p. .	7 ¾ ½ ¼ p. .	7 ½ ¼ p.
Bil. des Ferm.		. . . . .	. . . . .	. . . . .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 liv. pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau du Journal général de France, Affiches, actuellement rue Neuve S. Augustin, près de la rue de Richelieu, à l'Hôtel de Croissy. On s'abonne aussi au même Bureau au Journal d'Agriculture, Commerce, &c.

De l'imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 17[illegible]

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 17 Février.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

AFRIQUE.

DE TANGER, *le 28 Décembre.*

TOUS les Espagnols & les Consuls Etrangers qui résident ici, se rendirent le vingt-trois de ce mois, d'après l'ordre qu'ils en avoient reçu, au Château de cette Ville. On fit en leur présence lecture de deux Déclarations ou Manifestes du Roi de Maroc. Dans la premiere, ce Prince expose les griefs qu'il croit avoir contre les Anglois. La seconde roule sur les marques d'amitié que le Roi d'Espagne lui a données en diverses circonstances, & sur la reconnoissance qu'il doit à ce Monarque.

Le Roi de Maroc se plaint, entre autres choses, des faits qui suivent :

» 1°. S. M. ayant envoyé un de ses » vaisseaux à Londres, avec vingt mille » écus forts, pour les employer en di» verses marchandises, qu'Elle recom» mandoit aux Ministres Anglois, ceux» ci feignirent de n'avoir pas entendu » la commission, & renvoyerent le » Commissionnaire à Tunis, après avoir » mal employé toute la somme, ou la » plus grande partie ».

» 2°. Tabar-Feniz ayant été envoyé » à la même Cour, en qualité d'Am» bassadeur du Roi de Maroc, avec » une grande quantité de cuivre pour » en faire de l'artillerie, les Anglois » envoyerent seulement, comme en pré» sent, quelques petits canons avec » quelques affuts, lesquels canons cre» verent aux premiers coups ; cepen» dant les Anglois ne se sont point mis » en peine de tenir compte ou de faire » remettre la valeur du cuivre, qui étoit » considérable, & qui n'avoit pas été » employé ».

» 3°. Le Consul d'Angleterre à Tan» ger ne s'est appliqué qu'à brouiller le » Roi de Maroc avec les Espagnols, » & avec ses propres Sujets, en décré» ditant la bonne harmonie qui regnoit » entre lui & les Espagnols, en exci» tant les Sujets à désobéir aux ordres » donnés par leur Souverain, en faveur » des Espagnols, & à insulter ces der» niers de paroles & d'effets. Outre » cela, il a suborné les Mores de la » Côte jusqu'à Ceuta, pour qu'ils fis» sent le plus de dommage qu'ils peu» vent aux bâtimens Espagnols qui s'en » approchent. Tel est le procédé des » Anglois, & la reconnoissance des fa» veurs que le Monarque Africain leur » a accordées ».

Voici maintenant quelques-uns des motifs sur lesquels est établie la résolution que le Roi de Maroc a prise de préférer l'amitié de Sa Majesté Catholique, & de favoriser en tout les intérêts & le Commerce de la Nation Espagnole.

» Le Prince More ayant permis à toutes les Nations de l'Europe de tirer des grains de ses Etats par Fedala, le Roi

d'Espagne, satisfait de l'avantage que ses Sujets en retiroient, lui fit présent de 50000 Duros, & de 200 Esclaves, outre le prix des grains ».

» Un bâtiment de guerre Marocain presque hors d'état de servir, fut remis en si bon état aux frais de Sa Majesté Catholique, qu'il devint la terreur des Algériens, & ce même Monarque entretint à ses frais le Reis & l'Equipage pendant neuf mois ».

» Le Roi de Maroc envoya à Cadix 40000 écus forts, pour les troquer contre de l'or, & ils passerent sous le nom & pour le compte du Roi d'Espagne, afin que ces fonds fussent plus assurés. Enfin le Roi d'Espagne en a agi si gracieusement avec le Roi de Maroc, lorsque les Domaines de ce dernier se sont trouvés dans le besoin, qu'il les a pourvus de toutes sortes de grains & de comestibles; de façon que le pain & les fruits qui venoient sur la table du Monarque Marocain, & le bled qui croit dans la plupart de ses Provinces, sont venus d'Espagne ».

La lecture de ces deux Pieces étant achevée, les Ministres Marocains demanderent aux Consuls ce qui leur en sembloit? Ceux-ci ayant applaudi au procédé du Roi de Maroc, on les pria d'en tirer des copies & de les envoyer à leurs Cours.

POLOGNE.

DE DANTZICK, *le 15 Janvier.*

Le nombre des navires venus en ce Port, dans le courant de l'année 1780, non compris celui des bâtimens chargés de bois à brûler, est de quatre cents cinq, parmi lesquels il y en avoit cent dix Hollandois. Il en est sorti 412. Trois navires Hollandois resteront ici pour y passer l'hiver. La quantité de grains de toute espece, arrivée de la Pologne & des environs, monte à 13072 lasts; l'exportation de cette denrée a été ici de 19330 lasts. Nous nous appercevons chaque année que nous ne recevons plus de la Pologne d'aussi grandes fournitures de bled que ci-devant; ce qui vient de ce qu'il en passe une partie considérable à Elbing. Il ne reste plus dans nos magasins que 5000 lasts de froment & 8000 de seigle; aussi le prix des grains est-il beaucoup haussé, sur-tout depuis que l'importation des grains en Angleterre y a été déclarée libre.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 28 Janvier.*

Le 19 de ce mois, l'Amirauté & la Compagnie des Indes ont reçu par un Exprès l'agréable nouvelle de l'arrivée à Crookhaven, de onze de ses vaisseaux venant de l'Inde; ils sont entrés en ce Port sous le convoi de cinq vaisseaux de guerre. Cette Flotte étoit partie de Madrass le 7 Avril, & de Sainte-Hélene le 5 Novembre de l'année derniere. La totalité de ce convoi n'est point arrivée; on attend encore trois vaisseaux.

Sir Thomas Rumbold, Gouverneur de Madrass revient sur un de ces vaisseaux. On assure que dans l'espace d'environ trois ans qu'il a resté dans l'Inde, il a trouvé le moyen d'amasser 1500 mille liv. sterl., dont il en a 200 mille à bord avec lui. Six vaisseaux de ligne ont ordre de croiser dans le canal pour protéger la rentrée de cette Flotte en Angleterre; elle est évaluée à près de deux millions sterl.

L'escompte des billets de la Marine est actuellement à 13 pour cent, & on s'attend à le voir dans peu de jours à 15 & peut-être à 18 pour 100. Les actions appellées les trois pour cent, sont à 56 & demi. Les longues annuités se vendent aujourd'hui au denier 15 plus un cinquieme, & avant l'ouverture de cette caisse, elles tomberont au dessous de 15. En un mot, tous nos fonds publics sont dans une décadence alarmante.

» La guerre que nous avons déclarée à la Hollande, dit un de nos Politiques, fait ici & ailleurs beaucoup de sensation. Nos Manufactures & notre Commerce en souffrent prodigieusement, d'autant plus que les Hollandois faisoient un trafic immense des productions ou Fabriques d'Angleterre; & l'on doit convenir que de toutes les Puissances qui conservent la neutralité, il n'y en a pas une qui ait une Marine Marchande & des capitaux plus considérables que les Hollandois; d'où il

faut conclure que tant que nous aurons la guerre avec eux, nous ne pourrons esperer de voir hausser le prix des marchandises. La disette commence à regner parmi les Artisans, & les esprits sont si mal disposés, que l'on craint que leur mécontentement n'éclate par une révolte générale ».

Sur la proposition du Lord North, les Communes assemblées en Comité ont résolu d'accorder 80000 liv. sterl. pour procurer des secours immédiats à l'Isle de la Barbade, & 40000 pour celle de la Jamaïque. Ces sommes seront soldées sans aucune déduction, & employées sans délai, d'après l'avis de S. M., à secourir ceux qui ont le plus souffert dans ces Isles.

Extrait d'une Lettre des Cayes. » Il nous est arrivé depuis quelques jours, plusieurs bâtimens de Curaçao; un d'eux a relâché à la Jamaïque, poussé par un vent affreux, qui a fait les plus grands ravages dans cette Isle. Ils nous apprennent que la prise du convoi Anglois, faite le 10 Août en Europe, par l'Armée combinée, a répandu la plus grande consternation dans toutes les Colonies Angloises, sur-tout à la Jamaïque, où l'on craint de manquer de vivres. A la suite de ce malheur est arrivé le terrible ouragan qui a occasionné des désastres si grands, qu'on ne se rappelle pas que cette Colonie ait essuyé rien de si affreux depuis le tremblement de terre de 1692. Dans les différentes Places de la Colonie, on compte qu'il a péri environ 1500 Blancs. On n'ose pas encore calculer le nombre des Negres ».

Suivant une Lettre d'Antigoa en date du 7 Novembre dernier, cette Isle a été préservée des désastres arrivés dans la plupart de nos Isles: à peine, nous marque-t-on, se ressent elle, des malheurs qui l'ont environnée. Les pluies qu'on vient d'y avoir, sont tombées si à propos que nous avons tout espoir d'avoir une récolte abondante en sucre.

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM, *le* 15 *Janvier.*

Nous esperons voir arriver dans deux mois ou environ neuf vaisseaux de notre Compagnie des Indes Orientales. Deux de ces vaisseaux viennent de Batavia & Zelan; leur chargement consiste en arrack, assa-fœtida, épiceries, vins du Cap de Bonne-Esperance & marchandises en balles; trois de Batavia & de la Chine, chargés en arrack, thé de différentes especes, soie crue, porcelaine & vins du Cap; deux de Bengale & Nigapatnam, chargés en bazin, mousseline, toiles de différentes especes, mouchoirs, soie crue, bois rouge, salpêtre, &c.; & deux de Batavia & du Bengale, dont la cargaison est en arrack & épiceries.

DE ROTTERDAM, *le* 30 *Janvier.*

Les Députés de la pêche de Zelande se sont rendus à Anvers, où ils ont eu une longue conférence avec le Chevalier Yorck, pour lui demander la liberté de la pêche. On dit qu'il a répondu, que n'étant plus revêtu d'aucun caractere, il ne pouvoit les satisfaire sur cet article; que cependant il pensoit que le Roi son Maitre ne s'arrêteroit point à de pareilles minuties, qu'ainsi il croyoit que les Etats dont ils étoient les Députés, pouvoient envoyer à la pêche trois bâtimens, pour lesquels il tâcheroit d'obtenir une sauve-garde.

I I.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

D'USEZ, *le* 20 *Janvier.*

Suite de la Notice sur l'Histoire naturelle du Diocèse d'Usez, tirée de l'Histoire naturelle du Languedoc, par M. de Genssane.

» Tout le territoire qui borde la Sèze depuis S. Ambrois jusqu'à Peires-Males est bien cultivé; il est rempli de vignobles, de mûriers, d'oliviers & de châtaigniers ».

» Nous avions, dit M. de Genssane, une occasion trop favorable, en parcourant tous ces cantons, pour ne pas donner une attention particuliere à l'examen d'un objet qui a plus d'une fois excité l'attention du Ministere; je veux dire, la source & l'origine des paillettes d'or qu'on ramasse dans les principales rivieres auriferes des Cevennes, telles que l'Ardeche, la Sèze, le Gardon ».

» L'idée vraiment déplacée où l'on a été jusqu'ici, que ces paillettes étoient détachées par les ravins des filons d'or cachés dans ses montagnes, & entraînées dans les sables de ces rivieres, a dérouté tous ceux qui ont entrepris ces sortes de recherches ».

» Il faut cependant convenir que ces paillettes qu'on trouve toujours isolées & jamais unies à aucune espece de matrice, & dont quelques-unes sont à peine visibles, n'auroient pas dû faire naitre l'idée qu'elles ont été détachées de quelques maitres filons, qui, comme on sçait, sont toujours composés ou de quartz ou d'une roche cornée ordinairement verdâtre & un peu transparente, & il n'est pas naturel de croire que ces paillettes ayent pu être détachées de ces roches, sans que ces dernieres ayent été brisées en même tems, & sans qu'on n'en apperçut aucun fragment dans ces rivieres; ce qui n'est pourtant pas. Ces considérations, ajoute M. de Genssane, me firent sentir que les paillettes d'or qu'on ramasse dans les rivieres auriferes du Languedoc ne proviennent pas de ces sortes de filons, & qu'il falloit en chercher l'origine ailleurs ».

» C'est dans des terres fauves très-imprégnées d'une substance ferrugineuse que se forment les paillettes d'or. On trouve de ces terres le long de la Sèze, depuis Saint-Ambrois jusqu'au dessus de Maubos, sur la petite riviere de Gagnere, ainsi que le long des côteaux, au dessous du château de Montalet jusques à Roubrac ».

» Après avoir visité les Diocèses d'Usez & d'Alais, M. de Genssane passa dans celui de Montpellier. Arrivé, dit-il, à Saint-Bausile ou Saint-Basile sur l'Eraut, j'y trouvai des Orpailleurs qui s'occupoient à chercher des paillettes d'or le long de cette riviere; ils m'en firent voir une qu'ils venoient de trouver, qui pesoit près d'un gros; elle étoit fort mince, mais large; ils m'assurerent qu'il y avoit peu de tems qu'ils en avoient trouvé une qui pésoit au delà de demi-once. Je leur demandai s'ils trouvoient ces paillettes dans le sable de la riviere; ils me répondirent que non, mais qu'elles se trouvoient entre deux bancs de roche qui traversent la riviere, & qu'ils ne pouvoient en avoir que lorsque les eaux étoient basses; ils m'ajouterent que s'il leur étoit libre de travailler sous une vigne qu'ils me montrerent, & qui borde la riviere, ils seroient bientôt riches, mais que le Propriétaire ne vouloit, pour or ni pour argent, leur permettre d'y toucher. Je voulus d'abord examiner les bancs de roches qu'ils me disoient traverser la riviere, entre lesquels ils ramassoient ces paillettes; mais ils avoient dégradé tout ce qui n'étoit pas recouvert de sable ou par l'eau. Je fus trouver le Propriétaire de la vigne en question, pour lui demander la permission de fonder ces roches au bord de son terrein, il y consentit très-poliment, & m'offrit d'y travailler lui même; comme l'endroit est escarpé & rongé par la riviere, j'eus la facilité d'examiner la nature des terres qui sont au dessus de ces bancs de roches ».

M. de Genssane conclud des observations qu'il a eu lieu de faire, » que cet or se forme dans des roches calcaires, conjointement avec de la mine de fer; que les principes qui constituent l'or ne se mêlent que foiblement avec ceux qui constituent le fer, car ce fer ne contient que depuis une jusqu'à deux onces d'or au quintal, tout au plus, & que les paillettes d'or se forment seules & isolées, & sont de la plus grande pureté, quoique mêlées avec un sable ferrugineux. Voila la raison pour laquelle on ne trouve point de paillettes d'or dans les terres fauves qui ne renferment point en même tems des sables ferrugineux ou des grains de mines de fer, ce qui annonce que les principes de l'or sont analogues avec ceux du fer ».

La suite à un autre Ordinaire.

DE DUNKERQUE, *le 29 Janvier.*

Le 13 Avril 1780, le Corsaire de cette Ville, le *Printems*, s'empara d'un navire Anglois le *Jean & Sara*, qu'il rançonna pour 225 guinées. Ce bâtiment venoit de Hollande, & sa cargaison consistoit en poisson frais. M. le Roi, Armateur du Corsaire, instruit de ce que contenoit la prise qu'il avoit faite & des

dispositions de l'Ordonnance du Roi, sollicita lui-même la liberté de la rançon, qui répondoit de sa capture, & l'obtint. Le 10 Mai suivant, le Conseil des Prises déclara le *Jean & Sara* de bonne prise. La Chambre du Commerce de cette Ville forma opposition à l'exécution de ce Jugement, & interjetta appel au Conseil d'État du Roi, qui par Arrêt du 6 Novembre dernier, défendit aux Armateurs » de » troubler les bateaux Pêcheurs An- » glois qui seroient sans armes offensi- » ves, même ceux qui se trouveroient » chargés de poissons frais qui n'au- » roient pas été pêchés sur ces bâti- » mens, à moins qu'ils ne soient con- » vaincus d'avoir fait quelques signaux » qui indiquent des intelligences avec » les Corsaires ou bâtimens Ennemis ».

DE PARIS, *le 12 Février.*

» Les Gazettes de Saint-Domingue, du 14 Novembre dernier, font l'éloge des soins que s'est donnés le Chevalier de Monteil, commandant l'Escadre du Roi, pour conserver & protéger les bâtimens du convoi déradé de la Martinique. Ce Chef d'Escadre apprit ce désastre à la pointe de Laiguada où il avoit été poussé & forcé de relâcher par l'ouragan qui s'est fait également ressentir aux Isles sous-le-Vent. Il abandonna dès-lors ses projets hostiles pour ne s'occuper que du danger que couroient ces bâtimens, & il fit sur le champ ses dispositions pour protéger les parages où il prévoyoit qu'ils alloient être poussés. Les différentes croisieres qu'il établit eurent le succès qu'il avoit desiré, & il escorta lui-même, jusqu'à la Rade du Cap, les navires l'*Union*, le *Comte d'Artois* & l'*Elizabeth*, qui faisoient partie de ce convoi. Quatre autres navires avoient été jettés sur la côte au sud de Porto-Ricco. Le Chevalier de Monteil y envoya sur le champ une frégate, pour leur donner l'assistance dont ils pouvoient avoir besoin; il eut aussi la précaution de faire passer au sud de Saint-Domingue le vaisseau du Roi l'*Actionnaire*, pour la sûreté des bâtimens qui y seroient jettés. Enfin il paroit que ce Général n'a rien négligé de tout ce qui pouvoit assurer la conservation des bâtimens du Commerce & des Sujets du Roi dans cette malheureuse circonstance ». *Extrait de la Gazette de France.*

ORDONNANCE du Roi, concernant les Novices-Volontaires-Matelots, en date du 9 Janvier 1781.

» Ceux des Sujets de Sa Majesté, depuis l'âge de 18 jusqu'à 25 ans, qui se présenteront pour être reçus Novices-Volontaires-Matelots, & s'engageront pendant trois ans, recevront, en arrivant au dépôt, 12 liv. de gratification; ils seront nourris comme les Matelots employés dans les Ports, & auront en outre 12 liv. de paye par mois. Ils seront payés un mois d'avance sur les bâtimens du Roi, pour les voyages de cabotage, & deux mois pour ceux de long cours. Ils auront part aux prises comme les Matelots classés. Ceux qui en se rendant aux Dépôts déserteront, après s'être engagés, seront arrêtés par la Maréchaussée, mis en prison, & perdront les douze livres de gratification. Ceux qui déserteront après avoir été admis dans les Dépôts, outre la privation de la gratification, seront frappés de cordes, en courant deux fois la bouline, pour la premiere fois; pour la seconde, ils subiront la peine de la cale, & seront ensuite chassés. Ceux qui déserteront des vaisseaux du Roi, seront punis comme les Déserteurs. Les Volontaires seront admis à la demi-solde en cas de blessures. Les veuves & les enfans de ceux qui auront été tués à bord, obtiendront des récompenses, &c. ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

Annonce de Livre.

Notre Journal du mois de Janvier dernier contient les articles qui suivent :

1°. Un *Mémoire* sur *les vers à soie sauvages de la Chine*, par les Missionnaires de Pekin, inséré dans le second volume des *Mémoires sur la Chine.*

C'est dans la vue d'introduire, s'il est

possible, dans les Provinces méridionales de la France les vers à soie sauvages, que les Missionnaires de Pekin ont fait des recherches sur ces insectes. Ils font connoitre les avantages que l'Etat en retireroit.

Après quelques observations préliminaires sur le Commerce de la soie à la Chine, & sur le tems où elle y a été connue, les Auteurs nous apprennent qu'il y a dans ce pays trois especes de vers sauvages qui produisent de la soie; sçavoir, ceux du *fagara* ou poivrier de Chine, ceux du frêne & ceux du chêne. Le *fagara* est appellé poivrier de Chine, parce qu'il a beaucoup d'analogie ave cet arbre. Sa culture n'exige pas beaucoup de peine, & il seroit très-facile de le transporter en France; » outre que les graines & leurs coques » sur tout peuvent tenir lieu de poivre, » ce qui seroit un objet pour le Royau- » me, les vers à soie de cet arbre sont » ceux qui donnent la plus belle soie » & en plus grande quantité ». Cet arbre réussiroit très-bien dans la Provence, le Languedoc & le Roussillon.

La Chine possede deux especes de frênes; mais celui sur lequel on éleve des vers à soie sauvages ne differe pas du nôtre. Le chêne de France qui convient à la nourriture des vers à soie sauvages, est celui que les Botanistes nomment *chêne oriental* à feuille de châtaignier.

Les vers à soie sauvages du *fagara* & du frêne sont les mêmes & s'élevent de la même façon. Ceux du chêne sont différens & demandent aussi à être gouvernés autrement. Nos Missionnaires nous donnent ici la description de ces insectes, qui en général ne souffrent aucune gêne & qui ne desirent que l'indépendance & la liberté. Leur éducation ne demande presque aucun soin; ils vivent à l'air & sur les arbres mêmes qui leur fournissent la nourriture. Pour les garantir des insultes des oiseaux & de quelques autres animaux qui leur font la guerre, on étend de grands filets sur les arbres où ils demeurent.

» Les vers à soie sauvages, disent les » Missionnaires, étant plus aisés à élever, à bien des égards, que les vers » à soie de murier, mériteront peut- » être d'attirer l'attention du Ministere » public, à qui seul il convient de dé- » cider s'il seroit utile au Royaume de » procurer une nouvelle espece de soie » à celles de nos Provinces, où des es- » sais faits avec soin auroient fait con- » noitre qu'on peut réussir à les élever. » Il est vrai que la soie des vers sauva- » ges n'est pas comparable à l'autre, & » ne prend jamais solidement aucune » teinture; mais, 1°. elle coûte moins » de soins ou plutôt n'en coûte presque » aucun dans les endroits où le climat » est favorable aux vers sauvages, par- » ce que tout ce qu'on risque en les né- » gligeant, c'est d'avoir une récolte » moins abondante, encore est-on mai- » tre de l'avoir plus grande, en multi- » pliant le nombre des arbres qu'on des- » tine à ses vers. 2°. Comme on ne dé- » vuide pas les cocons des vers sauva- » vages, mais qu'on les file, comme » nous faisons le fleuret, ils dépensent » moins de tems & de main-d'œuvre. » 3°. La soie qu'ils donnent est d'un » beau gris-de-lin, dure le double de » l'autre au moins, & ne se tache pas » si aisément; les gouttes même d'huile » ou de graisse ne s'y étendent pas & » s'effacent très-aisément. Les étoffes » qu'on en fait se lavent comme le lin- » ge. 4°. La soie des vers sauvages, » nourris sur des *fagara*, est si belle dans » certains endroits, que les étoffes qu'on » en fait disputent de prix avec les plus » belles soieries, quoiqu'elles soient » unies & de simples droguets ».

Les vers à soie du chêne éxigent un peu plus d'attention que les autres; ils craignent sur-tout la sécheresse. Leur soie est fort inférieure à celle des vers du *fagara* & du frêne. La soie qui provient des vers que nourrissent ces deux arbres, est la plus estimée; » on en » fait le *Siaokien*, qui est très-beau & » très-cher. Ce n'est pourtant qu'une es- » pece de droguet, mais très fin & d'un » usé admirable. On fait le *Tsiao-kien* » avec celui des chenillles de frêne, & » le *Takien* avec celui des chenilles de » chêne. Si nos Marchands François, » disent nos Missionnaires, vouloient » acheter à Canton ces trois especes de » droguets, il faudroit qu'ils s'adressas- » sent à un homme affidé: car, comme » on fait des droguets de filoselle, il est » facile d'en imposer à un Etranger ».

II. Plusieurs Extraits de divers Ouvrages ; sçavoir, 1°. un Extrait du *Voyage Minéralogique* fait en Hongrie & en Transylvanie, par M. de Born. 2°. Un second Extrait du deuxieme volume des *Mémoires de la Société Royale de Médecine*. 3°. L'Extrait de deux *Discours* prononcés à l'ouverture de l'Ecole gratuite de Boulangerie, par MM. Parmentier & Cadet de Vaux. 4°. Une Notice des *Recherches sur la rage*, par M. Andry, lues à la Société Royale de Médecine, nouvelle Edition augmentée dans quelques endroits, & suivie du traitement fait à Senlis à quinze personnes mordues par un chien enragé. Les nouvelles cures rapportées dans cette Edition confirment ce que nous avons déjà dit en annonçant la précédente ; sçavoir, que le mercure administré intérieurement & à l'extérieur par les frictions, paroit être un des meilleurs remedes qu'on puisse employer contre cette terrible maladie. Comme on est plus exposé dans les campagnes qu'ailleurs à ce fléau, nous exhortons MM. les Curés, ainsi que les Seigneurs des Villages, & surtout les Chirurgiens, à se pourvoir de cet Ouvrage. Il se trouve à Paris chez Didot le jeune, Quai des Augustins. C'est un in-12 de 566 pag. Il se vend 3 liv. rel. & 2 liv. 10 s. br.

III. La Notice d'un *Manuscrit du Trésor des Chartres*, contenant diverses Pieces des années 1487 & 1488. Nous en avons extrait tout ce qui nous a paru pouvoir servir à donner une idée de l'état du Commerce sous le regne de Charles VIII. Les Pieces qui ont fixé davantage notre attention, sont des Lettres-Patentes portant établissement de Foires & de Marchés dans divers lieux du Royaume. Les plus importantes de ces Chartres sont, 1°. des Lettres-Patentes par lesquelles le Roi établit à Lyon deux Foires franches chacune de 15 jours, l'une commençant le premier Lundi après la Quasimodo, & la seconde le troisieme jour de Novembre ensuivant. On voit par la teneur de ces Lettres, que le Roi, avant de les accorder, avoit nommé une Commission pour *enquerir* conjointement avec les Marchands, tant Nationaux qu'Etrangers, *du lieu plus propice & convenable pour tenir Poires* dans son Royaume. Ces Commissaires s'étant transportés à cet effet dans plusieurs Villes de France, ils reconnurent qu'il n'y en avoit point qui fût plus propre pour remplir les intentions de Charles VIII. que Lyon. Sa situation sur le Rhône & sur la Saône, & à peu de distance de la Loire, lui ouvroit des communications non-seulement avec toutes les Provinces du Royaume, mais encore avec l'Italie, l'Espagne, les Pays du Levant. Ces Lettres furent données à Laval au mois de Mai 1487. Il paroit qu'elles réveillerent la jalousie des Etats du Languedoc. Ils se plaignirent que les Marchands de Lyon, au préjudice des privileges des Habitans du Languedoc, & même des droits du Roi, faisoient venir de Venise par terre à Lyon des épiceries, & autres marchandises. Charles VIII, pour faire cesser ces plaintes, rendit un Edit le 27 Avril 1488, portant défense à tous Marchands & notamment à ceux de Lyon, de faire entrer dans le Royaume aucune épicerie & droguerie ou marchandise du Levant, que par le Port d'Aigues-Mortes & par les autres Ports du Languedoc, en payant les droits d'entrée dus à S. M.

Ces deux Pieces nous ont paru assez importantes pour être rapportées dans toute leur étendue. C'est par la même raison que nous avons fait imprimer, sans presqu'aucun retranchement, des Lettres-Patentes données au mois de Mars 1487, pour l'établissement de deux Foires à Montpellier. Cette Piece est encore très-curieuse. On y voit qu'alors Montpellier étoit fort dépeuplé, & il est à remarquer qu'on reconnoit dans ces Lettres Patentes, que la surcharge des impôts étoit la principale cause de cette dépopulation. De plus, ces mêmes Lettres nous apprennent que dans ce tems-là, le Port d'Aigues-mortes se trouvoit encore en bon état & même florissant.

IV. Un *Mémoire sur les Impositions* dans les Etats du Roi de Sardaigne. Ce Mémoire est extrait des *Mémoires concernant les Impositions & Droits en Europe*. Ouvrage qui n'est, & ne peut être entre les mains de beaucoup de personnes.

I I.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 14 Février 1781.

Or de Portug. à . .	740 l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	732		
Du Pérou à	724		
Les guinées à . . .	738		
Ducats à	99		
Or fin à 23 karats . . 31 32	103		once.
Or à 20 karats à . .	86		
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	10	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10	
Piastres à	49		

I I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 10 Février 1781 au Mercredi 14 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 17, 18, 19 à 20 l.; le seigle, de 11 à 12 liv.; l'orge, de 10 l. 10 s. à 12 l. Le froment à la Grêve, de 18, 19, 20 à 21 l.; le seigle, 11 à 12 l.; l'orge, 11 l. 10 s. à 12 l. *le sept* Farine blanche à la Halle, de 36, 38 à 40 livres; bis-blanc & bis, de 22, 24, 26, 28, 30 à 34 liv. *le sac* pesant 325 liv.

I V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 10 Fév. 1781 au Mercredi 14 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 livres; *id.* à la Grêve, de 16, 18, 20 à 21 liv. *le septier*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 9 Février 1781, de 45 à 48 livres; *id.* nouveau, de 42 a 44; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 42 à 43 liv.; *id.* nouv., 40 à 41; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 39 à 40; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 37 à 39; le cent de paille, de 19 à 20; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 36 à 38 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	
	PAIEMENT DU SAMEDI 10 FÉVRIER 1781.		
8.	M. Despeignes	Samedi	M.
5.	M. Cauchy	Samedi	M.
6.	M. Caron	Samedi	M.
16.	M. Le Noir.	Samedi	M.
9.	M. de la Rue	Samedi	M.
	PAIEMENT DU LUNDI 12.		
23.	M. Masson.	Lundi.	M.
26.	M. de la Motte	Lundi.	M.
29.	M. Certain	Lundi.	M.
28.	M. Creuzé.	Lundi.	M.
	PAIEMENT DU MARDI 13.		
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	M.
13.	M. Marsollier	Mardi	M.
15.	M. Defays	Mardi	M.
25.	M. Vieillard	Mardi	M.
24.	M. Desplasses.	Mardi	M.
Idem.	Gouvernemens.	J.	*Six premiers mois*
	Ancien Clergé.		
2.	M. Roberge	toutes lettres.	*Année*

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES.

CHANGES du 13 Février 1781.

Amsterdam, ...	52 5 8e.	Cadix, ...	
Londres, ...	30 5 16e.	Livourne, ...	97
Hambourg, ...	188 ½	Gênes, ...	93
Madrid, ...		Lyon, *Rois* . . .	

Fév. 1781.		*Du* 10.	*Du* 12.	*Du*
Comp. des Indes.	Actions	1937 ½	1935 37 ½ . .	1937
	D° 16/25	. . . . .	1280	1280
	D° 8es	. . . . .	252 253 . . .	. . . . .
	D° 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	. . . . .	407	. . . . .
Rescriptions.		7 7 ¼	7 ½ ¼ p. .	7 ½ ¼
Bil. des Ferm.		. . . . .	. . . . .	. . . . .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 liv. pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau du Journal général de France, Affiches, actuellement rue Neuve S. Augustin, près de la rue de Richelieu, à l'Hôtel de Croissy. On s'abonne aussi au même Bureau au Journal d'Agriculture, Commerce, &c.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1781.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Mardi 20 Février.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

BARBARIE.

DE SALÉ, *le 24 Septembre.*

NOUS continuons toujours à reſſentir dans cet Etat les rigueurs de la diſette la plus affreuſe en toutes ſortes de comeſtibles. Malgré les ſecours qui nous ſont arrivés du Portugal & de l'Eſpagne, le bled ſe vend ici 72 à 90 liv. le ſetier, meſure de Paris, ſuivant la qualité du grain. Cette diſette, que nous éprouvons depuis trois ans, nuit beaucoup à nos Cultivateurs, qui, pour la plupart ſont réduits à ne pouvoir enſemencer leurs terres. Par conſéquent, nous n'avons pas à eſperer de voir ſitôt renaitre l'abondance.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 13 Janvier.*

La plus grande partie de nos Magnats ſe rendent ſucceſſivement à Dubno ou à Grodno, ou à Lemberg, pour y paſſer les contrats. C'eſt dans cette eſpece de Foire, qu'ils vendent, achetent les terres, ou qu'ils les afferment. Ils y réglent tout ce qui regarde leurs revenus pendant le cours de l'année. Cette Foire commence le jour de l'Epiphanie, & dure juſqu'à la fin du mois.

ALLEMAGNE.

D'ERFORT, *le 18 Janvier.*

Extrait d'un Mémoire, ou Examen chymique du Sumach, *appellé Roux des Corroyeurs*, Rhus Coriaria *de Linné; par M. Trommſdorf, Profeſſeur en Médecine, tiré des Mémoires de l'Académie Electorale des Sciences utiles de Mayence, établie en cette Ville, pour les années 1778 & 1779.*

» Cet arbriſſeau, qui croit dans les lieux ſecs & pierreux, en Italie, en France & en Eſpagne, paroit mériter, par ſon utilité, qu'on le cultive & qu'on le multiplie dans les landes du Pays d'Erfort. On connoit ſon uſage dans la teinture; c'eſt pourquoi on le cultive avec beaucoup de ſoin en Eſpagne. On en coupe les jeunes rejettons près de la terre: quand ils ont atteint la hauteur d'une aune, on les met en petits morceaux ou on les pile; alors ils ſervent comme de tan, ſur-tout pour le cuir qu'on veut maroquiner; il s'en exporte même au dehors. La coupe s'en fait deux fois par an, en Juin & à la fin de Septembre. Chez les Teinturiers, il eſt employé ſeul ou avec d'autres couleurs. Seul, il donne une couleur fauve; il rend, ſuivant le témoignage de M. Hellot, plus foncées & plus fortes les couleurs avec leſquelles on le mêle. L'expérience démontre qu'il vient très-bien aux environs de Stollberg. Ses racines s'étendent peu en profondeur; c'eſt pourquoi il s'accommode d'une

terre aride. On peut consulter, sur la maniere de le planter & de le multiplier, les Mélanges de feu M. Reichardt ».

» La saveur acide de ses graines rouges, quand elles sont seches, a donné à penser qu'elles contenoient un sel acide essentiel, facile à s'en séparer. Pour l'obtenir, on en a fait cuire quelques livres, dont le bouillon a déposé de petits crystaux d'un brun foncé, mêlés de gomme. Pour avoir des crystaux sans mélange de gomme, on a pris deux livres de ces graines, on les a mises dans une étamine, couvertes d'eau bouillante, qu'on a filtrée, &c. Les crystaux en étoient encore bruns, le résidu de la gomme a été dissipé par des lavages réitérés, & on a obtenu cinq dragmes de crystaux blancs & transparens ».

(*Extrait de l'Esprit des Journaux*).

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 30 Janvier.*

» L'Angleterre, dit un Observateur, a laissé aux Hollandois la liberté de pêcher paisiblement le hareng sur les côtes d'Ecosse. Ils tiroient annuellement des sommes immenses de cette indulgence impardonnable de notre part, en ce qu'elle étoit diamétralement opposée aux intérêts de nos propres Pêcheurs. Ce n'etoit pas assez, l'Angleterre leur a permis encore d'apporter à nos Marchés toute espece de poisson, en quantité illimitée; ensorte que dans un seul jour, on en a vu arriver souvent au-delà de 30 barques chargées. On pourra se former une idée du profit qu'ils faisoient sur cette branche d'importation, lorsque l'on sçaura que l'article seul du turbot, qu'ils péchoient jusqu'à l'embouchure de la Tamise, leur rapportoit plus de 12000 liv. sterlings par saison, qui ne dure que trois mois ».

Sous l'Administration du célébre Pitt, il a été question de fortifier Milford-Haven, Port considérable dans la Province de Galles; on avoit commencé d'y ériger quelques ouvrages qui ont coûté au-delà de 40 mille liv. sterl.; mais ils étoient si mal entendus qu'on a été obligé de les discontinuer. Un Ingénieur très-éclairé s'est rendu dernierement à Milfort, & après y avoir examiné l'état du lieu, il dit dans son rapport » que dans le centre de l'embouchure du Port, il y a un rocher, » & que sur les deux rivages opposés, » dont la situation est fort élevée, on » peut construire, à peu de frais, » des forts, des batteries pour la défense du Port, ainsi qu'un Arsenal de » Marine dans lequel il seroit aisé de » pratiquer 50 bassins pour la construction d'autant de vaisseaux de ligne ». Ce projet va, dit-on, être exécuté & poussé avec vigueur.

Le Capitaine d'un bâtiment sorti de la Tamise, avec un chargement en provisions, destiné pour Gibraltar, a écrit à ses Commettans qu'il a échappé à la vigilance de Don Barcelo, & qu'il a disposé de sa cargaison à 300 pour 100 de profit : il ajoute qu'un tonneau de pommes de terre, pesant 2000 livres, lui a rendu 120 liv. sterl. Elles se sont conséquemment vendues 14 sous la livre, près de 28 sous de France. A Londres, où rien n'est à bon marché, on en a communément trois livres pour un sou.

Extrait d'une Lettre de Greenoock, le 18 Janvier. » Le brigantin la *Nancy*, Capitaine Livingstone, est arrivé ici le » 16 de la Bermude, d'où il est sorti » le 19 du mois dernier. Il rapporte, » que le 18 Octobre, cette Isle a essuyé un ouragan affreux, qui a jetté » sur ses côtes plus de 50 bâtimens, que » plusieurs ont coulé à fond dans cette » latitude, & d'autres ont été naufragés, & leurs débris jettés à la côte; » mais que quoique beaucoup de maisons dans la Ville de Saint-Georges » aient été renversées, & une quantité innombrable d'arbres déracinés » & enlevés par la violence du vent, » il n'y a que très-peu de personnes » qui aient péri sur cette Isle. C'est le » premier bâtiment qui soit arrivé de » la Bermude depuis cet ouragan; & » comme son passage a été très-court, » les avis qu'il apporte, détruisent les » détails désolans qui ont été publiés » sur le sort de cette Isle ».

I I.

Nouvelles de l'interieur du Royaume.

De Marseille, *le 3 Février.*

Depuis le 23 Janvier jusqu'au 30, il est arrivé ici 38 bâtimens, entre autres, le chebec le *Singe*, venant du Port-au-Prince, & le pinque la *Vierge-du-Rosaire*, venant du Cap-François, tous deux chargés de sucre, café, indigo & coton.

D'Usez, *le 24 Janvier.*

Suite & fin de la Notice sur l'Histoire naturelle du Diocèse d'Usez, tirée de l'Histoire naturelle du Languedoc, par M. de Genssane.

» Le territoire depuis Saint-Ambrois & Saint-Julien, jusques à Auson, est fort montueux. Il consiste en roches & terres calcaires garnies de vignobles & de beaucoup de mûriers. Il y a ici le long de la Sèze, une petite plaine d'excellentes terres labourables, & quelques prairies, le tout en bon état ».

» On trouve au lieu de la Begude, près d'Auson, une forte source bitumineuse qui jette beaucoup d'huile de Pétrole, ou plutôt de bitume liquide; il seroit aisé de l'exploiter & d'en tirer des huiles de Pétrole de différentes qualités; sçavoir, une huile très-blanche comme l'huile d'olive, une seconde fort verte, & enfin une troisieme, rouge, de couleur de vin. Outre ces huiles, on peut en extraire une graisse excellente pour graisser les voitures ».

» Depuis Auson jusques à Lussan, en côtoyant la haute montagne du Bonquel, ce ne sont presque plus que des montagnes incultes & calcaires ».

» Les montagnes des environs de S. Laurent de la Vernede sont remplies de très-bonnes terres à foulon; & on fait à Saint-Quintin, près ce lieu, d'excellents creusets & quantité d'autres ouvrages de poterie ».

» Usez tire son bois taillis du terroir, depuis Lussan jusques à Montaren ».

» On trouve des marnes de différentes especes aux environs de Venezobre & de Mejanes. Tous ces cantons jusques à Alais, quoique pierreux, sont néanmoins couverts de mûriers & d'oliviers, de quelques terres labourables & de beaucoup de vignobles ».

» En général, ce Diocèse renferme une quantité considérable de minéraux de toute espece. Les charbons de terre y sont fort communs. M. de Genssane, d'après l'examen qu'il en a fait, se croit en droit de conclure que les charbons de terre ne sont point des forêts ensevelies par des événemens extraordinaires, comme on l'a cru jusques ici; mais que ce sont des véritables couches de vase déposées par la mer & successivement pénétrées par des exhalaisons bitumineuses qui s'élevent du sein de la terre, & qui y déposent leur bitume. Ces matieres se condensent peu à peu, & acquierent un degré de pétrification & de consistance qui forme le fossile en question ».

» Les principales récoltes du Diocèse d'Usez consistent en soies, en vins, presque tous de bonne qualité, en huiles & en châtaignes. Il y a d'excellents fruits, mais en petite quantité: les fourrages y sont communément rares, parce qu'il y a peu de prairies, & à tout prendre, les récoltes en bleds ne forment pas la moitié de la consommation de ce Diocèse. La montagne n'en a presque pas; les Peuples n'y vivent en quelque sorte que de leur Commerce & de l'échange de leurs denrées. Il nous a paru, ajoute l'Auteur, qu'il n'y a point assez de chemins de communication, & ceux qui y existent, sont d'ailleurs mal entretenus ».

» Un pays, comme celui-ci, tout entrecoupé de montagnes, & dont les productions changent d'un endroit à l'autre, exige nécessairement des chemins de communication pour la facilité des échanges ».

» On ne nourrit dans tout ce Diocèse que des bêtes à laine, elles n'y sont pas même nombreuses en comparaison de bien d'autres endroits de la Province. Les engrais ou fumiers ne peuvent par conséquent qu'y être très-rares; en revanche, on y trouve beaucoup de marnes dont, jusqu'ici, on n'a fait aucun usage, faute d'en connoitre les propriétés; on n'en connoit pas même le nom dans la plupart de ces endroits ».

DE LYON, *le 2 Février.*

M. notre Intendant a fait publier le 17 Janvier de cette année une Ordonnance, par laquelle ce Magistrat fait défenses à toutes personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, particulierement aux Cafetiers & Cabaretiers, d'acheter, vendre, tenir dans leurs maisons, ou souffrir qu'il y soit présenté aux Joueurs, aucuns jeux de cartes qui n'auroient pas été fabriquées avec les papiers de la Régie, & qui ne porteroient pas la bande de contrôle du Régisseur, à peine de mille livres d'amende.

DE LILLE, *le 31 Janvier.*

Lettre sur la Population de cette Ville, par M. Craisme, Medecin surnumeraire à l'Amphithéatre de l'Ecole Militaire de Lille, aggrégé au College & chargé de la visite des Pauvres de la Paroisse de S. Sauveur.

» Si la Population fait le bonheur & l'avantage des Etats, & en particulier des Provinces, la Flandre Françoise peut être regardée dans le Royaume, dans ses proportions, comme la Province la plus peuplée, & où l'Agriculture, le Commerce & les Arts utiles à la vie sont au plus haut degré. Sans vouloir en déduire les raisons politiques, j'ose avancer que la fécondité du sexe, le louable & imitable usage où sont les meres d'alaiter leurs enfans, & enfin les mœurs qu'on y conserve encore, contribuent infiniment à la grande Population de nos Villes & de nos campagnes ».

» L'événement suivant, qui regarde la fécondité, m'a déterminé à ces réflexions & aux recherches conséquentes ».

» Le 26 Juin 1780, Marie-Joseph Broniard, femme de Jean Baptiste-Joseph Prevot, Habitant de la Paroisse de S. Sauveur, âgée de 37 ans, grosse de sept mois, & pour la onzieme fois, est accouchée à huit heures du soir, après 24 heures de travail, de quatre enfans, dont deux garçons & deux filles, lesquels successivement ont été baptisés à la Paroisse, étant tous quatre bien constitués, pleins de vie & même de force, ainsi qu'on a pu en juger par leurs cris & leurs mouvemens ».

» Un de ces enfans est mort le 27, & les trois autres le 29. J'observerai que la charité des Habitans, excitée par ce spectacle nouveau, & par la misere des pere & mere, a pu contribuer à abréger la vie de ces enfans, & a mis la mere elle-même en danger d'être étouffée par l'affluence des curieux, qu'une Sentinelle posée à la porte suffisoit à peine à contenir pendant trois jours. Cependant la mere se rétablit très bien ».

» Quoique je sois fort éloigné de croire que les accouchemens de plusieurs enfans soient ceux dont l'on conserve plus de Citoyens, je rapporterai cependant en faveur de la fécondité des femmes de Lille, les faits constatés dans les registres de la seule Paroisse de S. Sauveur, par rapport aux jumeaux & trijumeaux qu'on y a baptisés depuis 1760 jusqu'à l'époque du 26 Juin 1780 ».

» Il s'y trouve deux cents dix-sept baptêmes d'enfans jumeaux & trijumeaux en cent sept accouchemens, parmi lesquels il y avoit cent deux garçons & cent quinze filles ».

» On peut juger de ce qui a pu se passer dans les six autres Paroisses de cette Ville pendant cette époque, & combien aussi de pareils accouchemens, souvent laborieux & contre nature, ne permettent pas toujours que les enfans soient baptisés à l'Eglise, & par conséquent, restent inconnus dans les registres ».

» Cette Paroisse de S. Sauveur me fournit encore le fait suivant. Un Serrurier y a fait baptiser, dans le siecle dernier, 82 enfans de deux femmes ».

» Un Négociant de cette Ville a fait baptiser, de nos jours, sur la Paroisse de S. Etienne, 42 enfans de deux femmes; cette famille qui s'est trouvée rassemblée à 28 enfans pendant la guerre de 1740, a mérité la protection & la curiosité de Monseigneur le Duc d'Orléans, lors de son premier voyage en Flandres ».

» Je ne peux me dispenser d'ajouter qu'un de nos Citoyens distingué dans les Sciences, encore existant, ainsi que Madame son épouse, a fait baptiser sur la Paroisse de S. Pierre sept enfans de trois couches, en trois années ». (*Extrait du Journal de Médecine*).

Edit du Roi, portant création de six millions de rentes viageres. Donné à Versailles au mois de Février 1781.

» LOUIS, &c. Les besoins de la guerre dans laquelle nous nous trouvons engagés, nous obligeant à ouvrir un emprunt, nous nous sommes déterminés à créer six millions de rentes viageres, aux mêmes conditions que les precédentes, mais exemptes de toute espece de retenue. C'est un sacrifice que les circonstances exigent de notre sagesse ; mais ce n'est pas moins un engagement contracté de bonne foi, & dont nous maintiendrons soigneusement l'observation ».

» En même tems, nous étant fait rendre un compte exact de la situation de nos Finances, & desirant de connoitre si nous serions forcés de mettre un impôt pour servir de gage à cet emprunt, nous avons vu, avec satisfaction, que l'état de nos revenus ordinaires surpassoit celui de nos dépenses ordinaires de vingt-sept millions, en y comprenant dix sept millions appliqués à des remboursemens : & comme, aprés y avoir fait beaucoup d'attention, nous n'avons rien vu dans cet état de nos Finances, & dans le compte qui nous a été rendu, qui exigeât du secret, nous avons cru qu'en en permettant la publicité, il n'en pouvoit résulter que des avantages, & nous avons suivi, sans peine, une marche simple & ouverte, qui, quoique nouvelle, dans les affaires publiques, nous a paru s'accorder avec les principes que nous avons adoptés ; car autant nous avons à cœur de préserver nos Peuples de nouveaux impôts permanens, autant il importe à notre justice de manifester le soin que nous prenons de la sûreté des personnes qui, dans des circonstances difficiles, nous donnent des preuves de leur confiance ; & en admettant ainsi nos fideles Sujets à la connoissance de l'état de nos Finances, nous croyons les rapprocher de nous, & entretenir de plus en plus cette unité d'intérêt & ce rapport de confiance, qui font la force des Etats & le bonheur d'un Monarque. A ces causes, &c. ».

Cet Edit contient dix articles dont voici le précis. Sa Majesté créé six millions de livres actuelles & effectives de rentes viageres, qui seront hypothéquées sur tous les deniers provenants des droits d'Aides & Gabelles & Cinq grosses Fermes. Ces rentes pourront être acquises sur une seule tête, à raison de dix pour cent par an, sur deux têtes, à raison de neuf pour cent par an ; sur trois têtes, à raison de huit & demi pour cent par an ; & sur quatre têtes, à raison de huit pour cent par an : le tout sans distinction d'âge & au choix des Acquereurs. Les arrérages desdites rentes seront exempts à toujours de la retenue du dixieme d'amortissement, des vingtiemes, quatre sous pour livre du premier vingtieme, & de toute autre imposition généralement quelconque qui pourroit avoir lieu par la suite. Les constitutions particulieres ne pourront être moindres de cinq cents livres de principal. Le Bureau sera ouvert au Trésor Royal, immédiatement apres la publication du présent Edit. Lesdites rentes créées par le présent Edit, ne pourront être retranchées ni réduites en aucun tems, pour quelque cause & sous quelque prétexte que ce puisse être. Toutes personnes, de quelqu'âge, sexe & condition que ce soit, même les Religieux & Religieuses, qui peuvent avoir quelque pécule, pourront acquérir lesdites rentes, en faire passer les contrats sous les noms qu'ils voudront choisir, avec les réserves de jouissance, & autres clauses & conditions qu'ils jugeront à propos. Les arrérages desdites rentes seront payés de six mois en six mois, par les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, en la même forme & maniere que les autres rentes viageres. Les Etrangers non naturalisés, demeurants dans le Royaume, même ceux demeurants hors du Royaume, pourront acquérir lesdites rentes ; & lesdites rentes seront exemptes de toutes Lettres de marque & de représailles, droits d'aubaine, bâtardise, confiscation ou autres, &c.

Cet Edit a été enregistré au Parlement, toutes les Chambres assemblées, le 13 Février 1781.

EXTRAIT des Registres de la Société Royale de Médecine.

La Société Royale, ayant reçu de

puis peu deux paquets de pois, feves, lentilles & autres graines légumineuses remplies d'insectes ; l'un envoyé de Vire en Normandie, par M. Poliniere fils ; l'autre de Meslerant, par M. Fournier, Chirurgien, l'un & l'autre ses Correspondans, nous a chargé d'en faire l'examen.

En ouvrant ces paquets, nous avons trouvé quelques-uns de ces insectes vivans & sortis des graines en question, dans lesquelles on voyoit les trous qu'ils y avoient formés, & qui étoient vuides, tandis que les autres étoient encore renfermés dans les graines, les uns vivans, & quelques-uns morts. Il est aisé de distinguer les graines ainsi attaquées, par une tache ronde un peu obscure qui paroit à travers son écorce ou sa pellicule, & qui est due ou à la couleur noire de l'insecte qui est dessous, ou au vuide formé par la cavité qu'il a creusée. Cet insecte, d'un noir brun, couvert en quelques endroits d'un duvet qui forme quelques taches blanchâtres, est long de deux lignes environ, & un peu moins large : c'est le *Mylabris à croix blanche*, décrit dans l'Histoire des Insectes des environs de Paris, tom. 1, pag. 267, n°. 1. Ce petit animal, approchant du charançon, dont cependant il differe par la forme de ses antennes, & par quelques autres caracteres, constitue un genre particulier, qui paroit n'avoir point été connu du célébre Linné, ou qu'il aura confondu avec le charançon. Sa larve perce les graines légumineuses lorsqu'elles sont jeunes & tendres, se nourrit de leur substance, y forme une cavité ronde dans laquelle elle se loge, y accomplit sa métamorphose, & se change en insecte à étui, qui ne sort de son réduit qu'au bout d'un certain tems. On trouve souvent les lentilles, les pois, les feves de marais & autres plantes légumineuses attaquées par ces insectes ; mais jamais ils n'ont été plus communs que dans les graines de l'année derniere 1780. Les lentilles & les pois n'en contiennent qu'un ; mais les feves de marais, beaucoup plus grosses, en renferment souvent deux, & quelquefois jusqu'à trois, mais dans autant de loges ou de trous séparés.

Ces insectes ayant été beaucoup plus abondans cette année, bien des personnes ont banni de leurs tables les graines légumineuses ; leur usage a même été proscrit par Arrêt du Parlement de Bretagne, d'après ce qui est rapporté dans le Journal de M. Buc'hoz, dont nous ferons mention plus bas. On ne peut trop applaudir à la prudence & aux vues sages & patriotiques des Magistrats qui ont rendu cet Arrêt. Cet insecte coléoptere, ou à étui, doit, ainsi que ceux de la même section, participer plus ou moins au sel âcre & caustique dont abondent en général les coléopteres, & dont on éprouve d'une maniere évidente les effets dans les cantharides. Il seroit donc à craindre qu'en faisant usage de graines où se trouveroient en grand nombre ces insectes, on n'éprouvât des douleurs de vessie, des ardeurs d'urine ; qu'on ne rendit des urines sanguinolentes, & peut-être qu'il ne s'ensuivît des coliques & des douleurs d'entrailles ; accidens qu'éprouvent ceux qui ont eu le malheur de prendre une certaine dose de cantharide, soit imprudemment, soit par quelque méprise. Mais, comme la proscription de ces especes de légumes prive le Peuple & les gens de la campagne d'une ressource qui leur est souvent très-nécessaire, quelques Naturalistes se sont occupés des moyens d'empêcher les mauvais effets de ces insectes, & de rendre l'usage de ces graines exempt de tout danger ; on ne peut trop applaudir à leur zele & à leurs recherches. On trouve un de ces moyens décrit dans le Journal de M. Buc'hoz, intitulé *la Nature considérée sous ses differens aspects*, seconde époque, n°. 2, Feuille du 30 Janvier 1781, pag. 56. Il consiste à étendre ces pois infectés d'insectes, à y graver des sillons, & à mettre du foin entre ces sillons, pour que l'insecte en sorte & aille chercher un autre séjour : tels sont les termes du Mémoire. Mais outre que cette opération est longue & vetilleuse, & par conséquent impraticable à des Paysans occupés à d'autres travaux, elle ne peut obvier à tous les inconvéniens. Plusieurs insectes périssent, renfermés dans les pois & les feves, qui resteront remplis & infectés de leurs cadavres. D'ailleurs l'insecte vivant, en sortant de sa loge, y laisse la dépouille de sa larve ; ainsi, par ce moyen, on di-

minue le danger & les inconvéniens, mais on ne les détruit pas totalement. Il est un autre moyen, plus simple, plus court & beaucoup plus facile. Tous les pois & toutes les feves ne sont pas attaqués par ces insectes ; il n'y en a qu'un nombre. Dans ces derniers, le vuide que fait l'insecte dans la graine, laisse à sa superficie une tache ronde plus obscure & facile à appercevoir ; ce qui fait distinguer les graines gâtées. Le vuide rend ces graines plus légères, tandis que les graines saines sont plus pesantes. Il ne s'agit donc que de jetter le mélange de graines altérées dans une terrine pleine d'eau. Toutes celles qui sont saines tomberont au fond, tandis que celles qui sont piquées d'insectes surnageront, & l'on pourra les séparer aisément avec une écumoire. Ainsi on pourra faire usage de ces légumes sans aucune crainte. Ce moyen, employé dans plusieurs Provinces, est très-suffisant, même pour la circonstance actuelle.

Il resteroit à examiner pourquoi ces insectes ont été observés en beaucoup plus grand nombre l'année derniere 1780, qu'ils ne le sont communément. Outre les paquets envoyés à la Société, plusieurs Particuliers, des Provinces entieres se sont plaints de ce fléau ; & l'un de nous a déjà été consulté en particulier sur cet article, par M. Adam, Médecin de la Faculté de Caen. Peut-être la chaleur vive de l'été dernier a-t-elle été plus favorable à la propagation de ces insectes. La différente température de l'air est plus ou moins propre à certains insectes. En 1743, on vit une quantité immense de la chenille qui vit sur le *carduus tomentosus acanthi folio*, & qui donne le beau papillon appellé la *Belle-Dame*, tandis que pendant les dix années suivantes, ce même papillon devint si rare aux environs de Paris, que l'espece en paroissoit perdue. Il y a 15 ans, nous vîmes ici une nombreuse quantité de cantharides, qui dévoroient non-seulement les frênes, mais beaucoup d'autres arbres : leur odeur se faisoit sentir dans les promenades, & il en tomboit des nuées en secouant les arbres, quoique cet insecte soit ordinairement rare à Paris. L'année derniere, on a été infecté par les papillons-teignes qui ont dévasté les étoffes & les fourrures. Probablement ce même Eté a été favorable à la production des Mylabres, qui peut-être paroîtront plus rarement d'ici à quelques années. *Signé*, GEOFFROY & MAUDUYT. *Au Louvre, ce 6 Février* 1781.

Je certifie que l'Extrait ci-dessus est entierement conforme à l'Original contenu dans les Registres de la Société Royale de Médecine. *Signé*, VICQ-D'AZYR, Secretaire Perpétuel.

Nos Lecteurs doivent se rappeller les Observations de M. Putod de Thievant, Médecin à Fougeres, sur l'usage dangereux des pois secs de cette année, que nous avons insérées dans notre Gazette du 30 Janvier dernier, No. 9.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

EXTRAIT des Observations météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 jusqu'au 31 Janvier 1781.

Vents dominants, ouest, sud-ouest & nord-est.

Thermometre. Plus grand degré de chaleur, 9 degrés 3, le 21 ; moindre degré de chaleur, 5 degrés 5 de condensation, le 13.

Barometre. Plus grande élévation du mercure, 28 pouces 3 lignes 2, le 6 ; moindre élévation du mercure, 27 pouces 2 lignes 7, le 24.

Quantité de pluie. 14 lignes 10, tombées en quatorze jours. Evaporation, 12 lignes 0.

Aiguille aimantée. Sa déclinaison, 19 degrés, 55 minutes, 44 secondes.

Température, froide sans grande gelée, & humide sans beaucoup de pluie.

Maladies. Douleurs de rhumatisme assez communes ; les fluxions de poitrine ont été communes dans nos environs.

Productions de la Terre. Les bleds sont beaux, quoiqu'il ne soit tombé que fort peu de neige, & que la terre ait été gelée depuis le 3 jusqu'au 16.

Signé, COTTE, Prêtre de l'Oratoire, &c.

I I.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 17 Février 1781.

Or de Portug. à . .	738 l.	f.	marc.
Du Mexique à . . .	732		
Du Pérou à	724		
Les guinées à . . .	736		
Ducats à	99		once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	103		
Or à 20 karats à . .	86		
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	10	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10	
Piastres à	49		

I I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 14 Février 1781 au Samedi 17 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 18, 19 à 20 liv.; le seigle, de 11 à 12 liv.; l'orge, de 11 l. 10 s. à 12 l. Le froment à la Grêve, de 18, 19, 20 à 21 l.; le seigle, 11 à 12 l.; l'orge, 11 à 12 livres *le septier* Farine blanche à la Halle, de 36, 40 à 41 livres; bis-blanc & bis, de 24, 26, 28, 30, 32 à 34 liv. *Le sac* pesant 325 liv.

I V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 10 Fév. 1781 au Samedi 14 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 livres; *id.* à la Grêve, de 18, 19, 20 à 21 liv. *le septier*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 13 Février 1781, de 45 à 47 liv.; *id.* nouveau, de 42 à 44; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 42 à 43 liv.; *id.* nouv., 40 à 41; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 18 à 20; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 39 à 40; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 36 à 38; le cent de paille, de 17 à 20; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 34 à 37 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	
	PAIEMENT DU MERCREDI 14 FÉVRIER 1781.		
18.	M. Radix	Mercredi.	M.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	M.
27.	M. de France	Mercredi.	M.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	M.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	M.
11.	M. Boutray	Mercredi.	M.
	PAIEMENT DU JEUDI 15.		
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	M.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	M.
12.	M. Alissant	Jeudi	M.
14.	M. Nau	Jeudi.	M.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	M.
	Ancien Clergé.		
2.	M. Dutartre. . . . . t. l.	*Année* 1780.	
	PAIEMENT DU VENDREDI 16.		
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	M.
2.	M. Boscheron	Vendredi.	M.
21.	M. Patu.	Vendredi.	M.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	M.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	M.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇAB

CHANGES du 16 Février 1781.

Amsterdam, ...	52 ¾	Cadix, ...	
Londres, ...	30 3 8c.	Livourne, ...	
Hambourg, ...	188 ¼	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Rois* . . .	

DU VENDREDI 16 *Février* 1781.

1780. Lot. Roy. .	1150 l.	1785	
1781. *Primes.* . .	200	1786 . . .	125
1782		1787 . . .	113
1783	105	1788	
1784	155	1789	

Fév. 1781.		Du 14.	Du 15.	Du
Comp. des Inds.	Actions	1935	1930	1930
	D° $\frac{16}{25}$	. . . . .	. . . . .	. . . .
	D° 8es	. . . . .	. . . . .	. . . .
	D° 25es	. . . . .	80	. . . .
	Empr. d'Oct.	. . . . .	404	400
Rescriptions.		7 7 ¼ ½ ¼ p.	7 ¼ ½ ¼ p. .	8 8
Bil. des Ferm.		1 ½ ¼ p. . .	1 ¼ p. . . .	1 ¼
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel,

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1781. Du Samedi 24 Février.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

BARBARIE.

DE SALÉ, *le 24 Décembre.*

L'Empereur, qui étoit resté quelque tems aux environs de cette Place, en partit sur la fin d'Octobre dernier, pour aller visiter le Nord de son Empire. Il se rendit à Tetuan, où il étoit encore il y a quelques jours. Ce Prince y reçut une prise faite sur les Anglois, chargée de bled & d'orge, que la Cour d'Espagne lui fit présenter, comme une marque de reconnoissance des favorables dispositions dans lesquelles il est à l'égard de la Nation Espagnole. Les Officiers Généraux qui commandent le blocus de Gibraltar, lui ont aussi envoyé une provision de thé, sucre, fruits & autres rafraichissemens de toute espece. Le Prince More voulant encore cimenter d'une maniere particuliere la bonne union qui regne entre lui & la Cour de Madrid, a accordé aux Espagnols l'exportation libre & exclusive des bestiaux & denrées des Ports de Larrache, Tanger & Tetuan.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, *le 6 Janvier.*

La Porte vient enfin, après bien des débats, de consentir à reconnoitre M. Lascarof, en qualité de Consul Général de Russie dans les deux Principautés de Walachie & de Moldavie, ainsi que dans la Bessarabie. La Porte consent encore à recevoir ici les paquebots Russes de la Mer Noire, sous la condition cependant qu'ils n'y paroitront que comme simples vaisseaux Marchands & sans aucun appareil de guerre.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 15 Janvier.*

Il est arrivé ici de Christiania en Norwege, un bâtiment chargé de canons de fer.

Il est passé par le Sund en 1780, 8304 vaisseaux Marchands, dont 1345 bâtimens Danois & Norwegiens, 1973 Hollandois, 1878 Suédois, 1647 Anglois, 1208 Prussiens, Portugais, Lubekois, Embdenois, Dantzikois & Bremois; 203 Russes, Hambourgeois & Colbergeois.

Sur les représentations qui ont été faites au Gouvernement par la Norwege, que le trop grand nombre de Matelots qu'on tiroit de ce Royaume nuisoit à sa Population, Sa Majesté a bien voulu réduire la quantité des Matelots que cet Etat devoit fournir à 2300, au lieu de 3500.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 26 Janvier.*

Sa Majesté Impériale instruite que plusieurs personnes qui desiroient em-

brasser l'état Monastique, faisoient, avant de s'y dévouer, don de leurs biens aux Couvents dans lesquels elles vouloient entrer, & cela en contrevenant aux dispositions de la Loi d'amortissement de 1771, vient, par une sage Ordonnance, » de défendre expressé-» ment, qu'aucun Novice, qui vou-» droit tester avant l'émission de ses » vœux, puisse, à peine de nullité & » sous quelque prétexte que ce soit, » abstraction faite de la pension qui lui » est accordée par l'usage, donner à la » Maison Religieuse à laquelle il s'at-» tacheroit, une somme au-delà de 1500 » florins du Rhin, ainsi que les Loix » l'avoient ci-devant prescrit ». Cette Ordonnance permet en conséquence aux parens qui se trouveroient lésés par la transgression de cette Loi, de recourir à la Justice, pour se faire restituer les donations qui excéderoient la somme ci-dessus fixée.

ITALIE.

DE SIENNE, *le 18 Janvier.*

On a senti dans divers endroits de cette Province, & sur-tout dans la partie la plus élevée, plusieurs secousses de tremblement de terre, qui ont causé quelque alarme. Le 2 de ce mois, on en a éprouvé une qui a fort endommagé les bâtimens du Monastere du Mont-Olivet, ainsi que plusieurs autres maisons des environs.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 2 Février.*

On donne actuellement en Hollande 21 schel. & 10 pence pour chacune de nos guinées, c'est-à-dire, 20 s. tournois au-delà de son évaluation ordinaire. Cette augmentation fait journellement sortir du Royaume des millions de guinées. Ce sont les Marchands Hollandois établis dans cette Capitale, & les Juifs de toutes les Nations qui font ce trafic. On assure qu'une seule Maison de Commerce a fait passer à Amsterdam onze mille de ces guinées. Si ce négoce avantageux continue, les Hollandois nous enleveront tout notre numéraire pour lequel ils nous payent avec les actions qu'ils ont dans nos fonds, & il ne nous restera plus que du papier.

L'Amirauté a reçu par un Exprès, le 30 Janvier, la fâcheuse nouvelle, que la *Syren*, frégate de 32 canons, la *Race-Horse*, goélette de 20 canons, le *Johnn-Flinn*, bâtiment d'approvisionnement, & le sloop le *Southampton*, avoient été jettés à la côte à la hauteur de Beachy, où ils ont tous péri. Heureusement les Equipages ont pu échapper au naufrage.

Les soucriptions pour le nouvel emprunt ne se remplissent qu'avec beaucoup de peine. Avant le commencement des hostilités avec les Hollandois, on avoit fait des offres qui excédoient 30 millions sterl.; mais comme les Hollandois, qu'on dit en avoir près de 40 dans nos fonds, se sont avisés de vendre cette propriété, dans les circonstances critiques où nous nous trouvons, on craint les conséquences de cette opération, & qu'au lieu d'ouvrir, elle ne ferme les coffres des Prêteurs.

Il suffit, pour prendre une idée de la baisse des fonds publics, de comparer le taux auxquels ils sont maintenant avec celui auquel ils étoient en 1763; à cette derniere époque, les actions appellées les 4 pour cent étoient à 103, elles sont aujourd'hui entre 56 & 57, déchet de près de 50 pour cent.

Les Directeurs de la Compagnie des Indes ont acheté 11 vaisseaux de plus. Ces vaisseaux ajoutés à ceux qui sont partis ou prêts à partir, forment un total de 25 pour le service de 1781.

Nous apprenons, par la voie d'Amsterdam, que l'Isle de Saint-Eustache n'a pas autant souffert qu'on l'avoit cru d'abord. Les dommages causés par l'ouragan du mois d'Octobre dernier, n'excédent pas 20000 liv. sterl.

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le 5 Février.*

Leurs Hautes Puissances ont mandé, d'après une Résolution du 29 Janvier dernier, aux Commissaires & Consuls respectifs dans les Ports de France, de laisser partir tous les vaisseaux Hollandois pour leurs destinations, pourvu

qu'ils aient les convois requis pour les protéger.

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Montpellier, *le 7 Février.*

»*Observations sur les Mémoires qui ont concouru, & Analyse de celui qui a été couronné sur cette question :* » Déterminer par » un moyen fixe, simple & à portée de » de tout Cultivateur, le moment au» quel le vin en fermentation dans la » cuve aura acquis toute la force & » toute la qualité dont il est suscepti» ble ». *Lues à l'Assemblée publique de la Société Royale des Sciences de Montpellier, en présence des Etats Généraux du Languedoc, le 27 Décembre* 1780, *par M.* Mourgue, *Membre de cette Société, &c. &c.*

La nécessité d'éclairer le Cultivateur sur le moment du *décuvage* de ses vins, engagea, il y a deux ans, l'illustre Assemblée, qui encourage nos travaux par sa protection & par sa présence, à adopter cette question intéressante que j'avois eu l'honneur de proposer. Elle n'avoit pas encore été présentée sous son vrai point de vue. Les Auteurs qui l'avoient traitée, l'avoient restreinte sous une infinité de circonstances, de tems, de lieux & d'especes de raisins. Il étoit pourtant nécessaire d'en généraliser la solution, & de la réduire en régle applicable à tous les tems, à tous les lieux, à toutes les especes de raisins. Tel fut le but qui détermina à proposer ce sujet.

Il parut d'abord très-difficile à traiter, nous ne nous en dissimulerons pas la difficulté ; mais je dirai, avec l'Auteur du Mémoire couronné, *qu'à force d'expériences & d'observations, on peut venir à bout de résoudre les questions les plus épineuses.*

La Société Royale des Sciences a reçu huit Mémoires pour le Concours; un neuvieme est parvenu un mois plus tard que le terme fixé. Si l'Auteur avoit pourtant présenté une solution satisfaisante, l'Académie auroit pu prendre tels arrangements qui auroient concilié ses devoirs de rigueur avec le mérite du Mémoire. Ce Mémoire & les huit autres nous ont fait voir que, quoique très-difficile, cette question pouvoit être traitée avec succès, & qu'avec quelques tentatives, quelques expériences réitérées & rectifiées par des Agriculteurs intelligents, on pourroit parvenir à une solution exacte, générale & précise.

Parmi les Mémoires présentés au Concours, l'Académie en a distingué deux. Celui qui a été noté n°. 4, & qui a pour épigraphe *generosum & lene requiro, &c.* lui a paru un Traité complet sur la fermentation des vins & sur les moyens de la faire de la meilleure qualité. Nous avons vu avec peine que la vraie question proposée ait échappé à l'Auteur au moment où il alloit réunir nos suffrages. Il trouve dans la dégustation, dans le sens du goût, *le moyen fixe simple & à portée du Cultivateur*, que l'Académie demande. Quelque peu sûr & uniforme que soit le goût, sous quelque point de vue qu'on le regarde, l'Académie a cru devoir faire imprimer ce Mémoire, comme devant instruire le Propriétaire des vignobles, & lui faire connoitre des principes trop ignorés sur un Art que l'on a cru trop simple. Le tems ne me permet pas de faire l'analyse de ce Mémoire très-volumineux, je me contenterai d'en recommander la lecture fréquente & réflechie à tous ceux qui voudront faire du bon vin. Je connois tout ce qui a été écrit sur cet objet par les Anciens & par les Modernes, & je puis certifier qu'il y a plus à profiter, par la seule lecture de ce Mémoire, n° 4, que par tout le reste.

Le Mémoire couronné a été noté n°. 6 ; il porte pour épigraphe, *vita brevis, ars longa, experientia difficilis.* Il a pour Auteur M. Bertholon, de Lyon, frere de M. l'Abbé Bertholon, notre illustre Confrere, dont les talens & les connoissances variés ont été récompensés d'autant de couronnes Académiques que de concours sur des objets bien différens les uns des autres.

Je vais présenter une analyse succinte de ce Mémoire, & j'y joindrai quelques observations pratiques qui acquerront & donneront réciproquement de la force aux vues indiquées dans cet excellent Mémoire.

La fermentation, dit M. Bertholon, est le principe créateur du vin ; c'est elle qui transforme le moût en la liqueur précieuse à qui nous donnons ce nom. L'analyse retire du moût une eau insipide, une huile claire, une portion d'extrait, & un sel essentiel qui a le plus grand rapport avec le tartre ; mais lorsque la fermentation aura changé ces principes, on obtiendra une liqueur toute différente, dont les principes & les qualités sont infiniment supérieurs.

Il y a trois sortes de fermentations ; la fermentation spiritueuse, la fermention acide, & la fermentation putride. Il n'y a que les corps muqueux végétaux capables de subir la fermentation spiritueuse, & parmi ceux-ci, on distingue les corps muqueux doux & sucrés, tels que les raisins.

La premiere difficulté que l'Auteur rencontre dans la question qu'il traite, vient de l'immense variété des especes de raisins. Le Grand Duc de Toscane en fait cultiver plus de trois cents especes dans ses jardins. Il est peu de ces especes qui aient une maturité & une fermentation parfaitement uniformes. La nomenclature varie tellement de Province à Province, de lieu en lieu, de canton même à canton, qu'il faut renoncer à l'espoir de la voir réunie sous un ordre général. Aussi lorsque l'Académie a proposé le sujet qui donne lieu à cette analyse, elle a pensé qu'en le généralisant, on en rendroit la solution propre au mélange quelconque des especes de raisins ; elle l'a même assez clairement annoncé, en disant dans son Programme que la connoissance du moment de perfection demandé *devoit dépendre de la masse de raisin en fermentation.*

Dans la pratique des Arts, dit M. Bertholon, il y a toujours un moment précis qu'il faut saisir. L'habileté de l'Indigotier consiste à choisir le moment favorable où il doit faire couler l'eau chargée de fécule colorante. N'y a-t-il pas aussi un moment pour la fermentation de la pâte, que le Boulanger doit saisir, en-deçà & au-delà duquel le pain n'auroit pas une aussi bonne qualité.

M. B. présente un tableau aussi bien fait que rapide de la fermentation des raisins dans la cuve.

Divers moyens ont été employés pour connoitre le moment auquel le moût est converti en vin. L'Auteur en discute sept. 1°. La couleur ; il en démontre la futilité. En effet un vin peut être clair & beau, & avoir d'ailleurs toutes les mauvaises qualités qui le feront rejetter. Le second est le goût : on conçoit aisément combien ce moyen est variable & peu sûr. Le troisieme est l'odorat, qui mérite encore moins de confiance que le goût. Le quatrieme est l'absence ou la présence d'une espece d'écume que l'on remarque aux bords d'un verre dans lequel on verse du vin nouveau, après l'avoir fait filtrer à travers un papier gris. La chaleur indiquée par le thermometre est un cinquieme moyen subordonné à une infinité de circonstances qui le rendent infidele. La durée de la fermentation, qui est le sixieme moyen discuté, mérite encore moins de confiance. Enfin le bruit plus ou moins grand qui résulte de la fermentation tumultueuse, est encore un septieme moyen très-peu sûr à suivre.

Il est à noter que presque tous les Auteurs des Mémoires qui ont concouru donnent quelqu'un de ces moyens comme le plus sûr, & critiquent fortement les autres. Nouvel avertissement pour tout Ecrivain sage & réfléchi de se tenir en garde contre les illusions que présentent sans cesse les idées & les vues qu'on a adoptées.

Je ne voudrois exclure aucun des moyens pratiqués ; je les regarderois plutôt comme des moyens secondaires qui peuvent plus ou moins concourir à nous faire saisir le point desiré.

M. Bertholon examine s'il n'y auroit pas quelque autre moyen qui fût fixe, invariable, & qui pût indiquer, avec autant de précision que de certitude, le moment où il faut tirer le vin de la cuve.

On apperçoit, après que la fermentation est établie, que la liqueur s'éleve dans la cuve de même que le lait qui bout sur le feu. Après son *maximum* d'élévation, la masse fermentante reste stationnaire pendant quelque tems ; sa marche devient ensuite rétrograde, & elle s'affaisse progressivement. Cette marche est constante ; on l'observe par-

tout, quelle que soit la diversité des climats, celle des saisons, & la différence des raisins.

Il faut choisir parmi les phénomenes de cette marche l'instant où le vin doit être tiré de la cuve. L'Auteur trouve que ce moment est celui où après que la masse fermentante a été stationnaire, elle commence à baisser. Il en développe bien le motif, & l'expérience est venue à son secours. Elle lui a prouvé qu'au moment de la plus grande élévation, la combinaison des principes qui doivent former le vin n'étoit pas assez faite, qu'il est trop chargé de *gas* ou d'air fixe qui n'a pas eu le tems de se développer ; que l'instant du dernier abaissement est encore moins celui qu'il faut choisir ; le vin ayant perdu alors trop de ses esprits, il devient plat & peu généreux.

Ma propre expérience & les observations sans nombre que j'ai faites sur des cuves & des masses fermentantes, diverses en especes de raisins & en circonstances, m'ont démontré la solidité des vues de M. Bertholon. Une expérience aussi certaine que connue vient encore les confirmer. Lorsqu'on soutire le vin de la cuve avant que le marc ou *chapeau* soit affaissé, on a moins de vin de pressoir que lorsqu'on le soutire après que cet affaissement est parvenu à son *minimum*. La raison en est aussi simple qu'évidente. Dans le premier cas, le marc ne contient que la liqueur que la fermentation n'a pu lui arracher ; au lieu que dans le second, le marc s'est combiné de nouveau avec le vin fait, & en a absorbé une partie que le pressoir fait restituer. Dans cette nouvelle combinaison, le marc communique au vin cette odeur, cette saveur que l'on sçait être désagréable & rendre les vins grossiers.

Une correspondance assez étendue a mis M. Bertholon à portée de voir confirmer sa théorie par la pratique des Cultivateurs les plus intelligents des Provinces où l'on cultive le vin avec succès.

Il présente ensuite le modele d'une cuve dans laquelle le marc seroit contenu par force dans la liqueur, & de maniere qu'il ne pourroit la surnager. Il me permettra de ne pas voir comme lui les avantages qu'il croit devoir résulter de cette méthode. J'ai de bonnes raisons pour appuyer mon sentiment, mais le tems & les circonstances ne me permettent pas d'entrer dans cette discussion ; il me suffira de dire que soit qu'on se serve de cette cuve, soit qu'on ne s'en serve pas, sa méthode de décuver le vin au moment où la masse fermentante cesse d'être stationnaire, & commence à devenir rétrograde, n'en est pas moins bonne, & qu'on n'en peut pas moins mettre en usage l'instrument aussi simple qu'ingénieux qu'il propose pour connoitre la marche successive de la masse fermentante.

Puisque le moment auquel le vin en fermentation dans la cuve commence à s'abaisser, est l'instant qu'il faut saisir pour le tirer de la cuve, il est de la plus grande nécessité d'en avoir une indication aussi précise & simple que sûre. M. B. présente un instrument de la plus grande simplicité ; il est composé d'un tube cilindrique de fer blanc, ou de toute autre matiere, terminé à sa partie inférieure en forme de cône renversé : ce tube sera percé de trous dans toute sa longueur, pour que le vin y pénétre librement sans que le marc puisse y entrer. On observera de faire ce tube d'un assez grand diametre, pour pouvoir y placer une jauge graduée en pouces & en lignes. Cette jauge sera formée de deux pieces, d'un disque circulaire de liege d'un diametre un peu moins grand que celui du tube, & d'une régle d'un bois très-léger, & graduées en pouces & lignes ; cette regle sera plantée perpendiculairement dans ce disque.

Lorsque le vin s'élevera dans la cuve, il s'élevera aussi dans le tube, & cette verge, que l'Auteur nomme *œnometre*, étant très légère, il est évident qu'elle surnagera la liqueur, & par le moyen de sa graduation, on verra si la liqueur en fermentation continue à s'élever, si elle est stationnaire, ou si elle rétrograde.

On peut considérer cet instrument comme une espece d'échelle propre à comparer non-seulement la marche de la fermentation d'une même cuve, d'une même espece de vin, mais encore de toutes les cuves, de tous les vins, quel-

les que ſoient les années, les lieux & les circonſtances. J'entrevois pluſieurs autres utilités de cet inſtrument : en le réglant d'une maniere uniforme & convenue, on pourra s'entendre & comparer la fermentation des vins comme on compare les poids des corps indiqués par la balance & par la romaine. En donnant à cet inſtrument à peu près autant de longueur que la cuve aura de profondeur, on pourra ſçavoir le degré précis de chaleur à chaque couche de la maſſe fermentante, en y introduiſant un thermometre à la profondeur qu'on voudra. On pourra ſçavoir encore à quelle hauteur dans la cuve le vin ſera plutôt fait, plutôt clair que dans un autre.

De quelle maniere que ſoit diſpoſée une cuve, qu'elle ſoit en bois ou en pierre, ronde ou quarrée, cet inſtrument peut s'y placer ſans aucun inconvénient, en le fixant ſuivant les moyens qui paroitront les plus convenables à l'Obſervateur.

Telle eſt l'eſquiſſe du Mémoire intéreſſant de M. Bertholon ; il propoſe encore quelques autres moyens très-ingénieux, qu'on verra avec plaiſir, par la lecture de ſon Ouvrage qui va être imprimé, mais auquel le tems ne me permet pas de m'arrêter. Je vais terminer cet Ecrit par quelques réflexions qui feront ſentir combien il nous importe de porter plus de ſoin & plus de perfection dans l'Art de faire le vin.

La Nature a été ſi libérale envers le Vigneron du Languedoc, que, malgré qu'il la contrarie ſans ceſſe, ſon vin retient un eſprit & une qualité qui le font demander, & c'eſt cette demande qui encourage & maintient la pratique de nos routines vicieuſes.

Nous faiſons cuver nos vins trop long-tems & tellement à découvert qu'ils perdent les deux parties eſſentielles qui leur donnent du relief, l'eſprit ardent & le parfum. A une aſſez grande diſtance à la ronde des cuves qui contiennent du vin en fermentation, l'odorat eſt frappé par la vapeur ſubtile qui contient ces qualités précieuſes. On la ſent encore long-tems après que le vin a été décuvé : que l'on juge par-là de la quantité qui s'en exhale.

Nos vins de Languedoc contiennent une telle quantité d'eſprit ardent, que, malgré cette évaporation immenſe, il en reſte aſſez pour récompenſer & le Cultivateur & celui qui convertit nos vins en eau-de-vie. Nous ſacrifions trop à la couleur ; la partie colorante du vin eſt celle qui nuit le plus à l'eſprit qu'on en retire, & de toutes les parties intégrantes de cette liqueur, c'eſt celle qui eſt le plus ſuſceptible de la fermentation putride. Si, par des manipulations plus conſéquentes, nous ſoignions mieux nos vins, ils rendroient plus d'eau-de-vie, la qualité en ſeroit meilleure, & le débouché en deviendroit plus avantageux pour le Cultivateur.

Le parfum réſide eſſentiellement dans le *gas*. Ce *gas* méphitique, dont la préſence s'annonce quelquefois par des effets ſi terribles, eſt un principe conſervateur du vin. Il eſt peu de Vignerons en Languedoc qui aient connu ce principe eſſentiel : il n'eſt donc pas ſurprenant qu'on n'ait fait aucun effort pour le retenir.

Nos vins de Languedoc n'ont aucun parfum ; aucun bouquet ne les diſtingue. Que l'on goûte pur le meilleur de nos vins, le palais ſera flatté par un goût de fineſſe, par un ſpiritueux qui plait. Mêlez ce vin avec de l'eau, vous n'appercevrez aucun parfum. Mettez la moindre portion de vin de Bourgogne dans un verre d'eau, le voilà parfumé. Cette différence ne peut provenir que du défaut de nos manipulations, car certainement la nature ne déroge pas pour le raiſin du Languedoc à la loi générale qui nous fait voir par-tout que le parfum des végétaux eſt toujours plus exalté dans les pays chauds & ſecs que dans les contrées froides & humides.

Indépendamment de la mauvaiſe conſtruction de nos cuves qui ſont trop à découvert, nous ne bouchons pas aſſez-tôt les tonneaux où nous dépoſons les vins au ſortir de la cuve, ce qui expoſe de plus en plus le vin à une déperdition conſidérable d'eſprit & de *gas*. On eſt dans le préjugé que les tonneaux creveroient comme une bombe ſi on les bouchoit ſolidement. *Olivier de Serres*, que je conſidere comme le meilleur Auteur ſur l'Agriculture, recommande cependant de bien boucher les tonneaux dès qu'on y a dépoſé le vin nouveau, avec

l'attention de ne les pas remplir jusqu'au bondon, mais d'y laisser un vuide d'environ deux pouces. J'ai suivi cette méthode cette année sur tous mes tonneaux : mon vignoble est planté sur le caillou, il est exposé au midi, mon vin est fumeux, & cependant aucun de mes tonneaux n'a marqué le moindre effort extraordinaire. On me dira que les vins de cette année ont été aqueux & peu forts ; j'en conviens : mais je me propose de suivre en grand cette expérience qui me paroit fondée en raison & sur la pratique des pays où l'on cultive les vins les plus renommés. J'invite les Propriétaires, les Cultivateurs intelligens à suivre cette méthode, en la modifiant suivant les tems & les circonstances.

Le *gas* ou l'air fixe est tellement un principe conservateur des vins, qu'on leur en a donné artificiellement, sans connoitre la cause des procédés qu'on employoit. Le soufre, qu'on a fait brûler de tout tems dans les tonneaux où l'on alloit transvaser du vin, fournit une vapeur que le tâtonnement a enseignée à nos dévanciers être nécessaire pour donner au vin du feu & de la qualité. Cette opération ne fait que rendre au vin le *gas* qu'il a perdu par le transvasement, & celui qu'on a laissé exhaler depuis le moment où l'on a mis la vendange à fermenter. Le *gas* du soufre est vitriolique & minéral ; il y a lieu de croire que si on pouvoit se procurer aussi facilement un *gas* végétal plus analogue au vin, cette opération réussiroit mieux. C'est un objet de recherche digne d'occuper la Chymie à qui nous devons tant depuis quelques années.

Les routines les plus usitées sur le tems & sur la maniere de faire cuver les vins sont si fautives, qu'il y a un desir général d'avoir de vrais renseignements sur cet objet essentiel. J'ai lieu de croire que la révolution sera rapide, & sur-tout si l'impulsion est donnée par les Propriétaires & par les Cultivateurs intelligents. Il sera bien glorieux pour la Société Royale des Sciences de Montpellier d'avoir procuré ce bien infini, & ce sera une nouvelle obligation que le Languedoc aura à l'Administration bienfaisante qui porte ses regards protecteurs sur toutes les parties du bien public ».

Quoique ce morceau soit un peu long, nous avons cependant jugé convenable de le donner ici dans toute son étendue. En le partageant pour l'inserer dans deux Gazettes, peut-être aurions nous diminué l'effet qu'il doit produire sur l'esprit des Lecteurs. Nous remercions M. Mourgue & de son attention à nous adresser des articles intéressans, & des dispositions qu'il nous annonce, pour l'avenir. Nous voudrions bien pouvoir en dire autant à toutes les personnes qui nous ont fait esperer qu'elles entretiendroient avec nous une correspondance suivie. Il faut croire que ce n'est pas le zele qui leur manque, mais le tems & les occasions.

DE PARIS, *le 20 Février.*

Ordonnance de Police du Bureau de la Ville, du 23 Janvier 1781, pour prévenir les incendies.

Cette Ordonnance fait défenses à tous Marchands, Gagne-deniers, & Débardeurs, Garçons de pelle, Plumets, Porteurs de charbon, Voituriers par eau & par terre, leurs Compagnons & Chartiers, & généralement à toutes autres personnes, sans exception, de porter ni de faire du feu, même dans des chaufferettes & chauderons grillés, sur la riviere, les bateaux & trains qui y flottent, les bords d'icelle, les Quais & Ports, & dans les Chantiers, tant de l'étendue de cette Ville que du dessus & du dessous, d'y fumer & d'y tirer fusées ou autres artifices, non plus qu'avec aucunes armes à feu ; comme aussi d'aller la nuit dans les bateaux, sur les trains, & même dans l'intérieur desdits Ports, sans avoir une lumiere qui soit dans une lanterne exactement fermée ; le tout à peine de trois mois de prison, d'amende arbitraire & de plus grandes peines, si le cas y échet.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

CENTENAIRE.

Robillart, ci-devant Corroyeur en la Ville de Lillers en Artois, est mort subitement le 23 Janvier dernier, âgé de 104 ans. Il jouissoit d'une très-belle vieillesse, & avoit toujours conservé l'usage de sa raison.

I I.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 21 Février 1781.

Or de Portug. à . .	740 l.	f.	marc.
Du Mexique à . . .	732		
Du Pérou à	722		
Les guinées à . . .	736		
Ducats à	99		once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	103		
Or à 20 karats à . .	86		
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	10	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10	
Piastres à	49		

I I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 17 Février 1781 au Mercredi 21 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 15, 16, 18, 19 à 20 l.; le seigle, de 11 à 12 liv.; l'orge, de 11 l. 10 s. à 12 l. Le froment à la Grêve, de 18, 19, 20 à 21 liv.; le seigle, 12 liv.; l'orge, 11 à 12 livres *le septier*. Farine blanche à la Halle, de 36, 38, 40 à 41 liv.; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 26, 28, 30 à 34 liv. *le sac* pesant 325 liv.

I V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 17 Fév. 1781 au Mercredi 21 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 livres; *id.* à la Grêve, de 16, 17, 18, 19 à 20 liv. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 16 Février 1781, de 48 à 50 liv.; *id.* nouveau, de 44 a 46; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 43 à 44 liv.; *id.* nouv., 42 à 43; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 18 à 20; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 39 à 40; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 36 à 38; le cent de paille, de 19 à 21; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 34 à 37 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.
	PAIEMENT DU SAMEDI 17 FÉVRIER	
8.	M. Despeignes	Samedi . . . . .
5.	M. Cauchy	Samedi . . . . .
6.	M. Caron	Samedi . . . . .
16.	M. Le Noir.	Samedi . . . . .
9.	M. de la Rue	Samedi . . . . .
	PAIEMENT DU LUNDI 19.	
23.	M. Masson.	Lundi. . . . .
26.	M. de la Motte	Lundi. . . . .
29.	M. Certain	Lundi. . . . .
28.	M. Creuzé.	Lundi. . . . .
	PAIEMENT DU MARDI 20.	
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi . . . . .
13.	M. Marsollier	Mardi . . . . .
15.	M. Defays	Mardi . . . . .
25.	M. Vieillard	Mardi . . . . .
24.	M. Desplasses.	Mardi . . . . .
Idem.	Gouvernemens.	J. *Six premiers*

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇ

CHANGES du 20 Février 1781.

Amsterdam, ...	52 5 8e.	Cadix, ...	
Londres, ...	30 3 8e.	Livourne, ...	
Hambourg, ...	188 ½	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Rois.* ¼ à	

DU MARDI 20 *Février* 1781.

1780.	Lot. Roy. .	1150 l.		1785	
1781.	*Primes.*	200	198 195	1786	
1782			127	1787	
1783			105	1788	
1784		157	158	1789	

Fév. 1781.		*Du* 17.	*Du* 19.	
Comp. des Indes.	Actions	1902 ½ 5 . . .	1902 ½ 1900	1905
	D° 16/25	. . . . .	1205 (1902 ½	1247
	D° 8es	252	. . . . .	. . .
	D° 25es	80	. . . . .	. . .
	Empr. d'Oct.	. . . . .	400 398 . . .	. . .
Rescriptions.		. . . . .	9 ½ 10 10 ½ ¼	10
Bil. des Ferm.		. . . . .	. . . . (¼ 11	2
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'a est de 24 liv. pour l'année, franc de port par tout le Roya

S'adresser à Paris au Bureau du Journal général de l'A Affiches, actuellement rue Neuve S. Augustin, près de la ru lieu, à l'Hôtel de Croissy. On s'abonne aussi au même Bu Journal d'Agriculture, Commerce, &c.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Mardi 27 Février.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, *le 6 Janvier.*

UN riche Négociant Anglois nommé Thooke, établi ici, vient de tenter le premier de faire passer ses marchandises en Angleterre, en les transportant d'abord par l'Autriche, & ensuite par l'Allemagne. Le premier envoi qu'il a fait, consiste en 135 balles de la plus belle soie du Levant, qu'il a accompagné jusqu'à Semlin. Cette réussite enhardira sans doute les autres Commerçans. Il est certain que les frais seront plus considérables; mais on ne courra point, par cette voie, les dangers de la mer; & d'ailleurs, comme on sçait à peu près le tems qu'il faudra rester en chemin, il sera aisé de s'arranger en conséquence. C'est une nouvelle route ouverte au Commerce, dont certainement on s'empressera de profiter.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 17 Janvier.*

Un bâtiment parti de Sainte-Croix le 20 Octobre dernier, & qui vient d'arriver en Norwege, nous apprend que nos Isles d'Amérique n'ont presque point souffert du terrible ouragan qui s'est fait sentir le 11 de ce même mois. Il nous laisse encore cependant dans l'inquiétude sur une frégate de guerre qui avoit mis à la voile quelques jours auparavant avec plusieurs navires Marchands qu'elle avoit pris sous son convoi.

POLOGNE.

DE DANTZICK, *le 28 Janvier.*

Le Ministere Anglois a fait acheter dans cette Ville une quantité assez considérable de bois de construction, & 1200 last de seigle, qui doivent être transportés en Angleterre le plus promptement possible. Les Anglois établis ici, & qui se sont chargés de cet achat, ont pris les précautions nécessaires pour tirer leur argent par Hambourg, dans la crainte où ils sont qu'on n'accepte point à Amsterdam leurs lettres de change.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 28 Janvier.*

En 1761, il avoit été rendu un Edit concernant les Déserteurs. L'article 6 de cet Edit ordonnoit la confiscation de leurs biens, avec cette restriction que cette confiscation ne s'étendroit pas sur leurs successions à venir. Sa Majesté Impériale vient, par une Ordonnance interprétative de cet Edit, de régler » que les Déserteurs, à compter du » jour de leur désertion, seront aussi

» inhabiles à succéder par la suite, que » s'ils n'existoient pas, & qu'à l'époque de la survenance de toute hérédité, les héritiers naturels du Déserteur pourront se partager entre » eux lesdites successions selon la loi ».

ITALIE.

DE TURIN, *le 25 Janvier.*

Note sur le Commerce du Piémont. » Le Piémont tire de France & d'Angleterre beaucoup de draperies, de couvertures & de bas de laine ; il tire des toiles de Suisse ».

» Le fer, le cuivre, le sucre & les drogueries y viennent aussi de l'Etranger ».

» D'un autre côté, le Piémont envoie dans l'Etranger beaucoup de bestiaux, bœufs, vaches, moutons, porcs ; on compte, année commune, plus de 90 mille bœufs ; on exporte aussi beaucoup de chanvres, de fils & de cordages ».

» On fait à Turin quelques étoffes de soie, des velours, des taffetas, des étoffes brochées ; c'est pour les encourager que le Roi gêne, par des droits très-forts, l'exportation des étoffes de soie de Fabrique Françoise ».

» Le principal Commerce de Turin consiste dans les soies de Piémont, & c'est Lyon qui en fait la plus grande consommation : on assure que Lyon tire du Piémont pour 7 à 8 millions de soie. Une partie des étoffes & des modes Françoises vont à Turin ; mais cela ne dédommage pas, à beaucoup près, la France. Depuis quelques années, Turin tire de la Suisse la plus grande partie de ses toiles, & beaucoup de draps d'Angleterre ; ensorte que les retours en argent seroient très forts, si la culture des soies ne s'étoit pas accrue un peu depuis quelques années dans les Provinces méridionales de France ».

» Le Roi de Sardaigne a fait de son côté tout ce qui étoit possible pour augmenter l'abondance des mûriers & la culture de la soie qui étoit négligée dans ses Etats, en accordant des gratifications aux Cultivateurs, & il y a parfaitement réussi. C'est actuellement dans le Piémont & dans les environs de Turin, que l'on voit la culture des mûriers blancs dans toute sa perfection. On s'imagine en France, qu'il suffit de planter des mûriers pour avoir de la feuille ; j'ai vu, dit M. de Lalande dans son voyage d'Italie, d'où nous empruntons cet article, j'ai vu des Provinces en France où l'on a établi des pépinieres aux dépens du Public, pour fournir des mûriers à tous ceux qui ont voulu les planter ; la plupart sont morts sur pied, & toute la dépense qu'on avoit faite est restée inutile. Il est absolument nécessaire de défoncer la terre tout autour pour aider la propagation des racines, de tailler ou émonder les arbres de trois en trois ans, sur-tout dans les terreins maigres, & d'y donner des soins de plusieurs especes. Il y a déjà en Languedoc beaucoup de mûriers, aussi beaux que ceux d'Italie ; ce qui peut faire croire qu'on n'y est pas fort éloigné des véritables principes ».

» Les mûriers sont connus en France depuis long-tems : les François qui firent avec Louis XII la conquête de Naples en 1509, en rapporterent de la graine dans le Dauphiné & dans le Languedoc, où elle réussit assez bien, sur-tout celle du mûrier blanc ; mais ce n'est que depuis quelque tems que cette culture est venue en vigueur ; elle est actuellement au point que les Provinces méridionales de la France fournissent à la Ville de Lyon 12 à 13 mille quintaux de soie, chaque année ; c'est à peu près la moitié de ce qu'on y consomme : le reste se tire des Indes, d'Espagne, de Suisse & d'Italie ».

» Les mûriers greffés de la feuille d'Italie, ou mûriers-roses, sont ceux qui ont le mieux réussi en France : tant qu'on s'est attaché au mûrier sauvageon & à quelques mûriers à grande feuille, on n'a eu que des succès médiocres ; le premier a la feuille trop petite, trop peu nourrissante, le second l'a trop dure, & les vers à soie la rebutent ».

» Les mûriers-roses sont en effet ceux qu'on cultive en Piémont, le chemin de la Venerie Royale en est presque tout planté ; c'est à la connoissance de cet arbre que les Provinces de Languedoc, Vivarais, Provence, & Haut-Dauphiné, sont redevables de la quantité de soie qu'elles recueillent aujourd'hui, tandis que la Province du Lyonnois,

attachée depuis 50 ou 60 ans à ne cultiver encore que le mûrier sauvage, connoissoit à peine ce produit ».

» Il y a aussi en Italie, sur-tout du côté de Verone, une pratique singuliere que je n'ai point vue en France, pour la multiplication des mûriers : on fait des pépinieres perpétuelles qui consistent en de grosses souches presque à rase terre ; on en couche les branches, pour en faire des marcottes ou provins qu'on dérache du tronc quand elles ont pris racine ; chaque souche donne ainsi quatre mûriers greffés & de belle venue, tous les trois ans : les souches durent un siecle, en produisant toujours de la même maniere ; & pour en avoir d'autres, il ne s'agit que de greffer de jeunes tiges à quelques pouces au dessous du niveau de la terre, & de couper toujours le dessus pour faire grossir la souche & multiplier les jets de côté; l'on gagne ainsi beaucoup de tems, parce que l'on n'est pas obligé de greffer les mûriers & de les attendre de graine si long-tems ».

» Dans les plantations ordinaires de mûriers en Italie, on ne fait point de difficulté de semer du grain par dessous; cela diminue, sans doute, le produit des mûriers, mais on en est plus que dédommagé d'ailleurs. Cette méthode seroit moins bonne en France où la végétation est plus foible ».

» Le riz est aussi un des grands objets de la culture du Piémont ; mais il seroit à desirer qu'on pût soustraire les Peuples à cette culture dangereuse. On observe en effet que les Paysans qui s'en occupent sont jaunes, cachetiques, sujets aux hydropisies, aux obstructions, aux fievres intermittentes causées par le terrein marécageux, & par les eaux stagnantes dont le riz a besoin; car c'est comme on sçait, une plante aquatique qui doit être pendant un tems, ou entierement sous l'eau, ou en partie, suivant ses degrés d'accroissement. La Novarre en produit une quantité considérable, & fournit à l'exportation pour tous les pays voisins ». *Ceci s'écrivoit en* 1769.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 4 Février.*

Nous apprenons d'Yarmouth, qu'un Corsaire ennemi a pris sur la côte plusieurs Charbonniers & Caboteurs, entre autres, le *John*, le *Smelt*, un senau de Shields, & la *Fanny*, qu'il a rançonnés, le premier pour 700 guinées, le second & le troisieme pour 400 chacun, & le quatrieme pour 300. De Dunkerque, que le Corsaire la *Civilité*, de ce Port, y est rentré le 25 Janvier, avec les ôtages des navires suivants qu'il a également rançonnés ; sçavoir, le *Stephenson*, pour 1000 guinées; le *Three-Sisters*, pour 600 ; l'*Anthony*, pour 500 ; le *Madway* & le *John and Ann*, pour 300 chacun ; la *Louisa*, pour 200 ; le navire *Garland*, pour 200 ; & deux autres bâtimens appellés le *Friendship*, l'un pour 150, & l'autre pour 100 guinées. Nous avons aussi reçu avis que le *Gourmand*, prise du *Héro*, lettre de marque, étoit tombé au pouvoir de deux Corsaires François, qui l'avoient conduit à Granville ; que le *Happy-Return*, avoit été pris & mené à Brest, par le Corsaire de Morlaix, l'*Esperance* ; que le *Thomas*, bâtiment negrier, avoit été enlevé par les François, dans sa traversée de la côte d'Afrique aux Indes Occidentales, & envoyé à Saint Domingue ; qu'enfin un Armateur de la même Nation s'étoit emparé, après un combat très-vif, du Corsaire de Cork, le *Conqueror*.

I I.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE GRENOBLE, *le 31 Janvier.*

On vient de distribuer dans cette Province, par ordre de M. l'Intendant, un grand nombre d'exemplaires de *l'Histoire des Maladies Epidémiques qui ont regné dans la Province de Dauphiné, depuis l'année* 1775. *Par M.* Nicolas, *Docteur en Philosophie & en Medecine, Conseiller-Médecin du Roi, pour le traitement des épidémies, dans la Province de Dauphiné, &c. &c. A Grenoble, de l'Imprimerie Royale, in-8o. de* 110 *pages.*

L'intention de M. Nicolas est de continuer cette Histoire à mesure que les circonstances l'exigeront. Il expose dans sa Préface le plan qu'il doit suivre. On trouvera dans cette collection de Mé-

moires non-seulement l'histoire des maladies qui auront affligé tel ou tel canton, mais encore la description topographique des lieux; des remarques sur la qualité du sol, sur le caractere des Habitans, sur les ressources locales, sur les eaux minérales, &c. Ce premier Recueil roule d'abord sur les épidémies de Voreppe, en 1775 & 1776; de la Motte d'Arveillan en 1778. On y a joint l'analyse des eaux thermales de cette Terre. L'Auteur traite ensuite des épidémies qui ont regné au Fort Barreaux, même année; à Villars-de-Lans en 1779; dans la Fabrique de Sassenage, même année; à Eoures, même année; à Cholonge en Maraisine, & à Barret-le-Bas en 1780.

M. Nicolas prévient qu'il recevra avec reconnoissance les avis & observations qu'on voudra bien lui adresser, & il les inférera dans les Recueils qui suivront celui-ci. Les personnes qui voudroient se procurer cet Ouvrage, en trouveront des exemplaires chez Brette, Libraire, Place Saint-André, à Grenoble.

DE PARIS, *le 23 Février.*

COMPTE rendu au Roi, par M. Necker, Directeur-Général des Finances, au mois de Janvier 1781. Imprimé par ordre de Sa Majesté. A Paris, de l'Imprimerie Royale, 1781. In-4°. de 116 pages.

M. Necker, en adressant ce Mémoire au Roi, débute par faire voir combien il seroit avantageux pour le bien des Affaires de Sa Majesté, que le Ministre des Finances fût toujours tenu de rendre un compte public & de ses opérations & de l'état des Finances. L'obligation de mettre au grand jour toute son administration influeroit, dit-il, sur les premiers pas qu'il fait dans la carriere qu'il doit parcourir. En effet, » les tenebres & l'obscurité favo- » risent la nonchalance; la publicité au » contraire ne peut devenir un honneur » & une récompense, qu'autant qu'on » a senti l'importance de ses devoirs, » & qu'on s'est efforcé de les remplir ». Enfin à beaucoup d'autres avantages qui résulteroient de cet usage, ajoutez qu'il auroit la plus grande influence sur la confiance publique. Si cette institution devient permanente, comme il y a lieu de l'esperer, les Ministres des Finances qui viendront par la suite, ne pourront mieux faire que de prendre cet Ecrit pour modele du compte qu'ils auront à rendre.

Ce Mémoire est divisé en trois parties. Dans la premiere, M. le Directeur-Général traite de l'état actuel des Finances, & de toutes les opérations qui sont relatives au Trésor Royal & au crédit public. Lorsque ce Ministre est entré en place, il a reconnu qu'il y avoit dans les coffres du Roi un *deficit* de vingt-quatre millions de la recette à la dépense ordinaire. Il lui a fallu d'abord chercher les moyens de remplir ce *deficit*, & bientôt après, il s'est vu dans la nécessité de se procurer des ressources pour faire face aux frais d'une guerre très-dispendieuse. Pour remplir ce double objet, il s'est mis à la poursuite de tous les abus & de tous les gains inutiles. La réforme de ces abus a produit un si bon effet que, malgré le vuide de 1776, malgré les dépenses énormes de la guerre, & malgré les intérêts des emprunts faits pour y subvenir, les revenus ordinaires de Sa Majesté excédent dans ce moment ses dépenses ordinaires de dix millions deux cents mille livres.

L'article où M. le Directeur-Général parle du Crédit public, est un morceau de politique très-profondément pensé. Il y fait sentir combien il est essentiel de ménager le crédit public pour en tirer des ressources dans des cas extraordinaires; aussi n'a-t-il rien négligé pour le tirer de l'état déplorable où il étoit tombé depuis 1756, & il y a si bien réussi qu'après quatre ans de guerre ou de préparatifs, le crédit n'a souffert aucune atteinte, quoique Sa Majesté en ait fait un usage très-étendu. » On » pourroit même dire, avec vérité, » qu'au contraire ce crédit a pris des » forces, & l'on en peut juger d'une » maniere sensible, par le prix des fonds » publics: l'on voit qu'au mois de Sep- » tembre 1776, & sur de simples bruits » politiques, les anciennes rescriptions » baisserent momentanément jusques à » vingt-trois pour cent de perte, & » les actions des Indes jusqu'à seize » cents; & dans ce moment-ci, les

» unes ne perdent que ſept & demi » pour cent, & les autres ſont à dix-» neuf cents quarante. On peut encore » obſerver que tous les emprunts faits » au milieu de cette guerre, l'ont été » à un prix beaucoup plus favorable » qu'on ne l'avoit jamais entrepris pen-» dant la paix ». M. Necker a auſſi beaucoup diminué le prix des anticipations.

» Les anticipations ſont une diſpo-» ſition des revenus du Roi, faite à » l'avance par la négociation de reſ-» criptions ou d'aſſignations à un terme » plus ou moins long. Les perſonnes » qui ne veulent placer leur argent que » pour un tems, recherchent ces ſor-» tes d'effets; ainſi, même en tems de » paix, il y auroit de l'inconvénient à » ſupprimer entierement ce genre d'em-» plois, parce qu'on écarteroit peut-» être de la circulation beaucoup de » fonds qu'il eſt utile d'y entretenir; » mais en même tems, on ne peut ſe » diſſimuler que c'eſt une maniere d'em-» prunter dont il eſt facile & dange-» reux d'abuſer ». C'eſt de là que ſont nés le pouvoir & les profits énormes du Banquier de la Cour. M. Necker a ſçu parer aux inconveniens qui ont réſulté juſqu'à préſent de ces emprunts, de ſorte que, malgré les circonſtances préſentes de la guerre, ils ne reviennent à Sa Majeſté qu'à ſix pour cent par an, en y comprenant tous les frais; c'eſt un prix bien différent de celui des tems paſſés.

M. Necker propoſe à Sa Majeſté d'établir une loi qui procurera le moyen de connoitre avec facilité, dans tous les tems, quels étoient les revenus & les dépenſes ordinaires ou extraordinaires de l'Etat dans chaque année; arrangement eſſentiel qui n'avoit, dit-il, jamais exiſté, à cauſe des diviſions établies dans la comptabilité, & faute d'avoir fait du Tréſor Royal un centre commun où tous les rayons ſe rapportent.

M. le Directeur parle enſuite de la Caiſſe d'Eſcompte. Il indique l'inſtitution & la nature de cette caiſſe, il fait connoitre ſes opérations; puis il obſerve qu'elle n'a jamais été d'aucune utilité directe au Tréſor Royal, & que l'intérêt que le Gouvernement paroit prendre au ſuccès de cet établiſſement, n'a d'autre motif que le bien du Commerce, la modération de l'intérêt de l'argent, & la plus grande activité de la circulation. En même tems il raſſure le Public ſur les craintes que certaines gens voudroient lui inſpirer, en ſuppoſant qu'on pourroit abuſer des billets de cette caiſſe, & le contraindre un jour à les recevoir en payement.

Après avoir traité dans la premiere partie de ce qui n'intéreſſe que l'état des Finances, le Tréſor Royal & le Crédit public, M. Necker préſente dans la ſeconde, le détail des réformes & des économies qui en même tems qu'elles ont augmenté les revenus de S. M. ſont encore liées aux principes d'une ſage adminiſtration. Les opérations qu'il rappelle ici ſont, 1°. le Réglement que Sa Majeſté a fait pour arrêter la trop grande multiplicité des dons, croupes & penſions que la cupidité ſurprenoit journellement à la munificence Royale. La totalité de ces dons, forme actuellement une charge annuelle d'environ vingt huit millions, ſomme qui excéde peut-être plus de moitié celle que tous les Souverains de l'Europe enſemble payent en penſions. 2°. La réduction des profits de la Finance, la diminution du nombre des Tréſoriers, la réunion des fonctions de tous les Receveurs Généraux des Finances à une ſeule geſtion compoſée de douze perſonnes, la réunion à une ſeule adminiſtration des fonctions diviſées des quarante-huit Receveurs-Généraux des Domaines & Bois. 3°. La diviſion de la perception de tous les droits entre trois Compagnies. 4°. Les économies introduites dans les dépenſes de la Maiſon du Roi. M. Necker en entreprenant ce dernier travail, a ſenti que pour parvenir à ces réformes ſalutaires, il falloit d'abord commencer par modifier l'autorité attribuée à chaque Ordonnateur, & qu'il étoit eſſentiel, en conſervant l'éclat & l'honorifique de leurs Charges, de rapporter toute la partie de Finance à un Bureau qui fût commun au Miniſtre de la Maiſon de Sa Majeſté & à celui des Finances. » Cette premiere idée, quoique ſim-» ple & raiſonnable, parut d'abord har-» die, & j'ignore, dit-il, ſi elle m'a » fait des ennemis, car je n'ai jamais ar-

» rêté ma vue sur ces combinaisons par-
» ticulieres ; j'ai cru que la seule manie-
» re dont VOTRE MAJESTÉ devoit
» être servie, & la seule aussi dont il me
» convenoit de la servir, c'étoit d'étu-
» dier mes devoirs, & de les suivre ;
» qu'il n'y avoit point d'autre marche
» digne d'une grande place & d'une ame
» élevée ; & comme de pareils motifs
» ont toujours dirigé ma conduite, j'ai
» esperé qu'un jour ou l'autre on y ren-
» droit justice, & qu'on sçauroit distin-
» guer cette fermeté simple qui conduit
» les pas d'un Administrateur par-tout
» où il y a du bien à faire, de ce fol es-
» prit de prétention, qui recherche l'au-
» torité, pour le vain plaisir de la dé-
» ployer ». 5°. Les Domaines du Roi & ses Forêts ont aussi attiré l'attention du Ministre. On trouvera ici des observations importantes sur la nécessité de prendre des mesures pour la conservation des Bois du Roi, & pour en améliorer l'aménagement & l'exploitation. Cette seconde partie est terminée par un article concernant les monnoies. M. Necker y révele une manœuvre abusive de certains Particuliers à qui le Roi avoit abandonné le bénéfice que S. M. fait en France sur la fabrication de la monnoie ; faveur qui leur avoit été accordée dans l'esperance que ces Particuliers feroient arriver de grandes sommes d'or & d'argent ; mais l'expérience a fait voir que leurs promesses étoient tout-à-fait chimériques & illusoires. Ce partage des bénéfices de S. M. sur la fabrication des monnoies n'aura plus lieu dorénavant.

Un autre objet excitoit la réclamation générale du Public, c'étoit l'usage de délivrer dans les paiemens, des sous enfermés dans des sacs ; usage qui avoit introduit la facilité d'y mêler beaucoup de mauvaise monnoie ; cet abus porté à son comble, exigeoit indispensablement un remede. Sa Majesté vient d'y pourvoir efficacement par l'Arrêt qu'Elle a rendu nouvellement à ce sujet, & Elle a ramené l'emploi de cette monnoie à sa véritable destination.

Dans la troisieme partie, M. Necker retrace divers projets d'Administration, qu'il a mis sous les yeux de S. M., & qui n'ayant point de rapport immédiat avec l'augmentation de ses revenus, n'intéressent que le bonheur de ses Sujets.

Une des premieres dispositions que ce sage Ministre a proposées au Roi, est devenue un véritable bienfait envers les Sujets de S. M. ; c'est l'institution d'un Comité de Magistrats, pour examiner cette multitude d'affaires contentieuses qui étoient ci-devant soumises à la seule décision du Contrôleur Général, & qui lui enlevoient un tems précieux qu'il étoit obligé de dérober à une multitude d'autres objets plus que suffisants pour l'occuper tout entier. En effet, dit M. Necker, » la place de Ministre des
» Finances est devenue infiniment plus
» considérable qu'elle n'étoit autrefois,
» parce que les impôts se sont extrême-
» ment multipliés & diversifiés. On leve
» aujourd'hui sur les Peuples, tant au
» profit de Votre Majesté que pour le
» compte des Villes, des Hôpitaux &
» des Communautés, près de cinq cents
» millions, & presque toutes les modi-
» fications différentes ont été cherchées
» & mises en usage ; comment veiller
» sur une telle perception ! Comment
» s'occuper encore de tant d'autres ob-
» jets, tels que les subsistances, les che-
» mins, le Commerce, les Manufactu-
» res ! Comment veiller en même tems,
» sur toutes les opérations du Trésor
» Royal, sans que le simple courant d'une
» machine aussi immense ne soit au ni-
» veau des forces d'un homme ! Et lorsque les circonstances & l'amour de son
» devoir, l'obligent encore à parcourir
» les abus & à les réformer, il ne doit lui
» rester à la fin de chaque journée con-
» sacrée en entier au travail, que le sen-
» timent pénible d'avoir laissé beaucoup
» de choses en arriere, & de n'avoir don-
» né à celles dont il s'est occupé, qu'un
» degré d'attention presque toujours
» imparfait ».

M. Necker indique ensuite les opérations qu'il a faites pour rendre la répartition des impôts plus équitable, & leur perception plus facile & aussi moins onéreuse pour les Contribuables. Les Vingtiemes, la Taille & Capitation taillable, la Capitation des Villes franches, & les Corvées donnent lieu à des observations bien consolantes pour le Peuple.

MM. les Intendans des Provinces sont chargés d'une administration si vaste & si étendue qu'il est impossible qu'ils en remplissent les fonctions avec toute l'exacti-

tude & toute l'attention que demande leur importance. C'eſt pour ſuppléer à leur inſuffiſance que M. Necker a propoſé au Roi l'établiſſement d'Adminiſtrations Provinciales. Ce Miniſtre expoſe dans tout leur jour les avantages de cet établiſſement dont pluſieurs Politiques avoient déjà ſenti la néceſſité.

Nous ſommes fâchés que les bornes de nos Feuilles ne nous permettent pas de nous arrêter aux articles qui ſuivent, & où il eſt queſtion des droits de Contrôle, de ceux de Gabelles, des droits de Traites & de Péages, des droits d'Aides, des Manufactures, des poids & meſures, de la main morte ; nous nous contenterons de tranſcrire celui qui a pour objet la police des grains.

» Toutes les queſtions relatives à l'exportation des bleds ont été ſi ſouvent traitées, que je ne m'étendrai pas, dit M. Necker, ſur cette matiere. J'obſerverai ſeulement, que l'expérience m'a confirmé dans la penſée, qu'il ne falloit donner dans aucun extrême, ni ſoumettre ce Commerce à une loi fixe & générale. Il faut autoriſer & protéger la plus grande liberté dans l'intérieur ; mais l'exportation ne peut jamais être permiſe en tout tems & ſans limites. Il ne faut pas perdre de vue que c'eſt le ſeul commerce dont les écarts influent ſur la ſubſiſtance du Peuple & ſur la tranquillité publique. Ainſi en même tems que le Gouvernement doit permettre & favoriſer la libre exportation dans les tems d'abondance, il ne doit pas craindre de l'arrêter ou de la ſuſpendre, lorſqu'il y voit du danger. Je dirai plus, ce n'eſt que dans des Livres de doctrine que la controverſe à cet egard peut ſubſiſter encore ; car les inquiétudes qui naiſſent des alarmes d'une Province ſur ſa ſubſiſtance, ſont d'une telle nature, que le miniſtre des Finances qui ſeroit le plus déterminé par ſyſtême à ſe repoſer ſur les effets de la liberté, ne tarderoit pas à courir aux précautions, lorſqu'il auroit à répondre des événemens. Et telle eſt & ſera toujours la foibleſſe des idées abſtraites, dès qu'elles auront à lutter contre la force du moment & l'éminence du danger.

» Il y a eu des momens très-difficiles & d'aſſez grandes inquiétudes dans le midi du Royaume, pendant l'année 1778 ; & ſans la ſollicitude & les ſecours de VOTRE MAJESTÉ, je ne ſçais de grands maux euſſent été prévenus. Depuis lors, les récoltes ont été bonnes, & l'exportation a été permiſe ſucceſſivement dans preſque toutes vos Provinces ; mais l'interruption de la navigation, & le peu de beſoin des pays voiſins, ont occaſionné une grande ſtagnation dans le Commerce des grains avec l'Etranger ».

Enfin ce Mémoire finit par un article qui intéreſſera les ames compatiſſantes. M. Necker y fait reſſouvenir S. M. les divers Réglements qui ont été faits depuis peu ſoit en faveur des Enfans-Trouvés dans les Provinces, ſoit pour améliorer l'adminiſtration des biens des Hôpitaux, ſoit pour adoucir le ſort de ceux qui ſont obligés de s'y réfugier. M. Necker prale auſſi des meſures qu'il vient de prendre, ſous l'autorité du Roi, pour établir de nouvelles Priſons à Paris, afin de ſéparer les Particuliers détenus pour dettes de ceux qui ſont enfermés pour des déſordres ou pour des crimes. A la fin de l'Ouvrage, on trouve une Carte Géographique qui repréſente l'état de la Gabelle dans les diverſes Provinces du Royaume, & qui fait ſentir à l'œil la néceſſité de rendre uniforme dans toutes les parties du Royaume le prix du ſel. Cette Carte eſt ſuivie d'un Tableau des revenus portés au Tréſor Royal, & des dépenſes qui s'y payent. En voici le réſultat.

Les revenus, quittes de toutes charges, montent à . . . 264,154,000 l.
Les dépenſes à . . 253,954,000
Les revenus excédent les dépenſes de . . . 10,200,000 l. non compris une ſomme de 17,326,666 l. employée au rembourſement. Ce qui porte l'excedent des revenus à 27,326,666 livres.

Ce Mémoire eſt écrit avec une liberté & une franchiſe vraiment Romaines. Si ſon illuſtre Auteur a une ame ferme & courageuſe, il a reçu auſſi de la Nature un cœur ſenſible. On en jugera par ces paroles qu'il adreſſe au Roi.

» En retraçant à VOTRE MAJESTÉ une partie des diſpoſitions charitables qu'Elle a preſcrites, qu'il me ſoit permis, SIRE, d'indiquer, ſans la nommer, une perſonne douée des plus rares vertus, & qui m'a tant aidé à remplir les vues de VOTRE

» MAJESTÉ ; & tandis qu'au milieu des » vanités des grandes Places, ce nom » ne vous a jamais été prononcé, il est » juste que vous sçachiez, SIRE, qu'il » est connu & souvent invoqué dans les » asyles les plus obscurs de l'huma- » nité souffrante. Sans doute, il est » précieux pour un Ministre des Fi- » nances d'avoir pu trouver dans la » Compagne de sa vie, un secours pour » tant de détails de bienfaisance & de » charité qui échapent à son attention » & à ses forces ; entraîné par le tour- » billon immense des affaires générales, » obligé souvent de sacrifier la sensibi- » lité de l'homme privé, au devoir de » l'homme public, il doit se trouver » heureux que les plaintes particulieres » de la pauvreté & de la misere puissent » aboutir près de lui, à une personne » éclairée, qui partage le sentiment de » ses devoirs. Hélas ! quand la main du » tems, ou la vanité d'un successeur » ont détruit ou changé les arrangemens » d'administration, où l'on avoit placé » son attachement & sa gloire, c'est du » souvenir des biens particuliers qu'on » a pu faire, qu'on vit encore heureux » dans sa retraite ».

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 24 Février 1781.

Or de Portug. à . . .	740 l.	f.	marc.
Du Mexique à . . .	732		
Du Pérou à	724		
Les guinées à . .	736		
Ducats à	99		
Or fin à 23 karats . . 31 32	103		once.
Or à 20 karats à . .	86		
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	10	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10	
Piastres à	49		

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 21 Février 1781 au Samedi 24 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 17, 18, 19 à 20 l. ; le seigle, 11 liv. 10 s. à 12 l. ; l'orge, 11 l. 10 s. à 12 l. Le froment à la Grève, de 18, 19, 20 à 22 l. ; le seigle, 11 à 12 l. ; l'orge, 11 à 12 livres *le septier*. Farine blanche à la Halle, de 36, 38, 40 à 41 liv. ; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 26, 28, à 32 liv. *le sac* pesant 325 liv.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	
	PAIEMENT DU MERCREDI 21 FÉVRIER 1781.		
18.	M. Radix	Mercredi.	M.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	M.
27.	M. de France	Mercredi.	M.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	M.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	M.
11.	M. Boutray	Mercredi.	M.
	PAIEMENT DU JEUDI 22.		
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	M.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	M.
12.	M. Aliffant	Jeudi	M.
14.	M. Nau	Jeudi.	M.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	M.
	PAIEMENT DU VENDREDI 23.		
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	M.
2.	M. Boscheron	Vendredi.	M.
21.	M. Patu.	Vendredi.	M.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	M.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	M.
	Ancien Clergé.		
3.	M. Pincemaille.	Vendredi t. l.	*Année*

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES

CHANGES du 23 Février 1781.

Amsterdam, ...	52 5 8e.	Cadix, ...	
Londres, ...	30 7 16e.	Livourne, ...	
Hambourg, ...	188 ¼	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Rois.* . .	

DU VENDREDI 23 *Février* 1781.

1780. Lot. Roy.	1185 55 l.	1758	
1781. *Primes.* .	198 . .	1786	
1782	127 . .	1787	
1783	106 105 .	1788	
1784	160 . .	1789	

Fév. 1781.		*Du* 21.	*Du* 22.	*Du*
Comp. des Indes.	Actions	1925 30 35 .	1935 40 . . .	1940 4
	D° 16/25	1225 30 . . .	1250	. . . .
	D° 8es	250	250	250 . .
	D° 25es	. . . . .	80	80 . .
	Empr. d'Oct.	395 94 . . .	397 96 87 400	398 4
Rescriptions.		9½ 98½ 98½ p.	9 8½ 9 p. .	8½ 8
Bil. des Ferm.		2 perte. . . .	. . . . .	. . . .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1781. Du Mardi 6 Mars.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le 26 Janvier.*

LE 12 de ce mois, dans la matinée, le feu prit au Laboratoire de l'Artillerie Royale établi à Gothembourg en Westrogothie. La charpente & tout l'intérieur du bâtiment ont été la proie des flammes. Les grenades & les autres pieces d'artifice, qui étoient en dépôt dans ce magasin, ont été détruites. Cet accident n'a heureusement coûté la vie à personne, parce que tous ceux qui se trouvoient alors dans l'Attelier, eurent le tems de se sauver.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 22 Janvier.*

Toutes les nouvelles de la Podolie & de la Volhynie nous confirment que la maladie épidémique a enfin disparu dans ces deux Provinces : cependant le cordon formé par les Troupes Prussiennes subsiste encore ; mais il y a lieu de croire qu'il sera bientôt retiré.

Il est tombé aux environs de Grodno de la neige en si grande abondance, que les chemins en sont devenus impraticables. Depuis huit jours, on n'a vu arriver à Slonim & à Wilna aucun Postillon ni aucun Voiturier, quoique le Gouvernement ait eu l'attention d'envoyer des Soldats pour nétoyer la grande route.

HONGRIE.

DE FIUME (*dans la Carniole*), *le 25 Janvier.*

Pendant le cours de l'année derniere, il est entré dans les Ports de la Mer Adriatique, appartenants à la Maison d'Autriche, 1953 vaisseaux ou navires, & il en est sorti 1964. On en a vu mouiller dans le Port de Fiume 1556 ; à Buchari, 336 ; à Konigshaven, 100, & 48 en d'autres petites Bayes. De ce même Port de Fiume, il en est sorti 1437 ; de Buchari, autant qu'il en étoit entré ; de Konigshaven, 104, & d'autres Rades, 127. Ces navires, parmi lesquels on compte des Autrichiens, Hongrois, Vénitiens, Génois, Napolitains, Suédois, Danois & Hollandois, & quelques-uns de l'Etat Ecclésiastique, étoient la plupart du premier rang.

ITALIE.

DE LIVOURNE, *le 26 Janvier.*

La frégate Hollandoise la *Brielle*, de 26 canons, Capitaine Oorthuis, est partie d'ici pour Gênes, où elle escorte plusieurs bâtimens de différentes Nations. Depuis son départ, il est arrivé dans ce Port un vaisseau de guerre & une autre frégate appartenants aux Etats-Généraux. Ces deux navires sont desti-

nés l'un & l'autre à protéger la Navigation Hollandoise dans la Méditerranée.

ESPAGNE.

DE CADIX, *le 24 Janvier.*

Extrait d'une Lettre écrite d'Algesiras, en date du 22 de ce mois.

Les deux bâtimens qui ont transporté à Gibraltar les Anglois établis à Tanger, sont revenus dans ce Port le 16. Le principal Reis, appellé Farrachès, chargé de les conduire, étant fort connu ici, s'y est arrêté quelques jours. Cet Officier nous a instruits des détails suivans.

» Il avoue d'abord qu'il a été mal » reçu par le Gouverneur de la Place; » & sur la demande qu'il a faite d'y » acheter quelques articles qui étoient » à sa bienséance, le Gouverneur ne l'a » pas voulu permettre, lui donnant pour » raison que ses bons amis, les Espa- » gnols, le pourvoieroient de tout ce » qui pouvoit lui manquer. Les Soldats » n'ont que du pain fort noir ou de mau- » vaise qualité; au lieu de viande, dont » ils étoient privés depuis quelques » jours, on leur donne de la morue, » mais en petite quantité. Le Reis as- » sure que la Place ne peut pas tenir » trois mois, si elle n'est pas ravitaillée, » la Garnison ayant entamé le dernier » magasin, qui avoit été établi dans » l'Eglise. Les Habitans lui ont paru » fort pâles, maigres & décharnés; on » leur vend pour dix sous, dix onces de » pain frais, qu'ils vont prendre dans » un endroit fermé par une grille très- » forte; précaution qui indique que l'on » craint que la Boulangerie ne soit un » jour forcée par des ventres affamés. » La livre d'huile coûte 50 sous; & ce » qui paroitra incroyable, six livres de » bois neuf se vendent 20 liv. tournois, » & le même bois de vieilles planches » de bâtimens dépecés, 15 livres. Un » tonneau de vin contenant environ 400 » pintes, a été vendu 300 piastres. Tous » ces objets avoient été apportés par » les bâtimens Mahonois qui entrerent » dernierement dans cette Place. Le » Reis n'a trouvé que quatre Sujets » Maures dans Gibraltar; il en a ramené » un; les trois autres attendoient, pour » en sortir, le recouvrement de ce qui » leur étoit dû par différens Particu- » liers ».

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 17 Février.*

Dans la Séance des Communes du Jeudi quinze de ce mois, M. Burke insista de nouveau sur la nécessité de supprimer un grand nombre de places stériles & de pensions non méritées. Il promit de faire gagner à la Nation un revenu annuel de 300000 liv. sterl. par les réformes qu'il desiroit de faire adopter, & de remettre en liberté au moins 50 des Membres du Parlement, qui, par les places & les pensions dont ils jouissent, sont dans la dépendance de la Cour. Il esquissa un avis à donner au Roi par des Ministres qui seroient vraiment attachés à sa gloire & aux intérêts de la Nation; avis qui seroit conçu en ces termes: » SIRE, la situation de » votre Royaume est excessivement dan- » gereuse & alarmante. Nous sommes » en guerre les uns contre les autres, en » guerre avec nos Ennemis, en guer- » re avec nos Alliés; mais une guerre, » bien plus effrayante que celle-ci, nous » menace encore; c'est une guerre avec » ces mêmes Puissances de qui nous re- » cevons toutes les munitions qui sont » nécessaires pour l'équipement de l'Ar- » mée navale, avec laquelle nous nous » proposons de les combattre. Dans un » moment si critique, VOTRE MAJESTÉ » ne peut pas négliger de retrancher les » dépenses superflues de sa Cour, pour » pouvoir triompher de tous ses Enne- » mis ».

Quelques comparaisons, que M. Burke crut devoir faire pour rendre ses idées plus sensibles, firent pardonner leur trivialité par beaucoup de justesse. » Vouloir, dit-il, maintenir l'apparat » de la Grandeur & de la Royauté, » quand on n'en a plus les moyens, » c'est galonner la housse d'un cheval » aux dépens de son ratelier; le pau- » vre animal, privé de sa subsistance, » périt sous le poids funeste de sa pa- » rure ».

» Si j'étois, poursuivit-il, le Ministre d'un Monarque indépendant de ses Su-

jets, je trouverois les meilleures raisons pour faire voir à mon Souverain qu'il ne doit pas rejetter leurs plaintes, & je lui prouverois que sa propre gloire exige qu'il y ait égard. Soit qu'il aspire à la célébrité des Héros, ou qu'il veuille être le Pere de son Peuple, il doit trouver son compte à le soulager du fardeau des taxes, & à mettre la plus grande économie dans ses dépenses. Plus il sera sobre à cet egard, plus il lui restera de moyens de mettre à exécution les différens projets qu'il pourra croire propres à lui faire un nom glorieux; & s'il préfere d'être le Pere de ses Sujets, son économie lui procurera l'heureuse facilité de leur prouver son amour en n'augmentant point leurs charges ».

» Ce fut à regret, l'année derniere, continua-t-il, que je me vis obligé de présenter le Roi de France à nos Ministres, comme un modele qu'ils devoient suivre. Ils sont inexcusables d'avoir donné de mauvais conseils à un Prince, qui par sa bonté naturelle & la grandeur de son ame, auroit pu l'emporter sur le Roi de France ou sur tout autre Monarque. Nos Ministres sont donc les ennemis de la gloire du Prince & de sa Couronne, lorsqu'ils refusent de lui recommander l'économie ».

» C'est dans cette économie que le Roi de France a trouvé des ressources suffisantes pour soutenir une guerre dispendieuse. Les deux premieres années de cette guerre, il n'a imposé aucune charge sur son Peuple; la troisieme est venue, & il n'a été question encore d'aucun impôt; je crois même que ceux qui sont ordinaires en tems de guerre, ne sont pas encore établis. Je conçois qu'à la fin il faudra bien que la France y ait recours; mais ces trois années d'économie porteront leur benigne influence sur tout un siecle. Le Peuple François sent le bonheur d'avoir un Maitre & un Ministre économes. L'économie a porté ce Monarque à retrancher plutôt sur sa propre splendeur, que sur la subsistance de son Peuple. Il a trouvé dans la suppression d'un grand nombre de places une ressource pour continuer la guerre sans rien ajouter à ses charges. Il s'est dépouillé du faste & de la pompe de la Royauté, mais il a monté une Marine; il a réduit le nombre des personnes de son service, mais il a augmenté celui de ses vaisseaux; il a retranché de son éclat personnel, mais il a donné à la France une Marine qui immortalisera son regne. Son Peuple devenu grand & formidable sous sa domination, ne gémit point sous le fardeau des dépenses auxquelles il faut ordinairement qu'une Nation se soumette pour acquérir de la grandeur & inspirer de la crainte: voilà de la vraie gloire, voilà de la réputation bien méritée, voilà un regne qui peut élever le nom de Louis XVI au dessus même du regne si vanté de Henri IV. ».

(*Extrait de la Gazette de France*).

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM, *le 19 Février*.

Le 14 de ce mois, jour désigné par Leurs Hautes-Puissances, pour être un jour de jeûne, d'actions de graces & de prieres dans tous les Etats de la République, les Diacres des Eglises Réformées Hollandoises en cette Ville, firent une quête en faveur des Pauvres, qui a produit une somme de 23 mille 857 florins & 9 sous.

Le vaisseau le *Général-Barker*, de la Compagnie des Indes Orientales de l'Angleterre, a échoué sur la côte entre Noordwik & Zandvoort. Il avoit à bord 130 hommes d'équipage, & 18 Prisonniers François. Sir Thomas Rumbol, ci-devant Gouverneur de Madrass, étoit aussi à bord de ce navire; mais il avoit déjà débarqué aux Dunes avec quelques autres personnes. On évalue à dix millions la cargaison de ce bâtiment. On en a sauvé la plus grande partie, dont la liste est déjà publique. Les Habitans de Noordwik ont donné toutes sortes de secours aux Equipages. Un détachement de Troupes de Leide a été envoyé pour maintenir le bon ordre. Les Prisonniers assurent que plusieurs autres navires des Indes ont été également arrachés de leurs ancres & dispersés. On dit même que deux ou trois ont déjà été poussés vers la Brille & Petten; mais ce qui est sûr, c'est qu'on a trouvé une frégate Angloise, de 24 pieces de canons, échouée sur

la côte de Katwyk, & n'ayant personne à bord.

II.

Nouvelles de l'interieur du Royaume.

De Marseille, *le* 15 *Février.*

Il est arrivé ici, depuis le 7 jusqu'au 13 de ce mois, 37 bâtimens, au nombre desquels est la corvette du Roi le *Flincastle*, commandée par M. de Peille, venant de Cette; & le vaisseau le *Succès*, Capitaine Daniel Serelins, venant de Stockolm, chargé de fer.

De Fréjus, *le* 18 *Fevrier.*

Note Topographique sur l'Histoire Naturelle de ce Diocèse, tirée de la nouvelle Histoire de Provence, par le P. Papon, *de l'Oratoire.*

» Il n'y a point de Diocèse en Provence, dont l'Histoire naturelle soit plus variée & plus intéressante. Le porphire y est commun à l'Esterel sur-tout, & dans le terroir de Roquebrune. En allant de ce Village au Muy, on rencontre une montagne qui en contient des masses de plus de soixante pieds de haut, sur une largeur considérable. On pourroit en tirer des colonnes semblables à celles qu'on tiroit autrefois de la Haute-Egypte, & peut-être les Romains y taillerent-ils la plupart de celles que nous voyons en quelques Villes de Provence; car la carriere paroit avoir été anciennement exploitée ».

» Dans certains endroits, cette pierre est fort dure, & dans d'autres, elle l'est beaucoup moins. J en ai exposé, dit l'Auteur, de cette derniere qualité à un feu de porcelaine modéré. Elle a bouilli dans le vase, & la superficie est devenue poreuse. Celui qu'on trouve dans les collines voisines de Vidauban est d'un gris de lin fort joli. On y distingue du feldtspath opaque blanc, du jaune & des cristaux transparens ».

» Le terroir de Roquebrune fournit encore du plomb propre à dessiner, appellé *plumbago*. On croit qu'il y a aux environs une mine d'étain. Le Revest est remarquable par les Agathes blanches. Outre le porphire, la montagne de l'Esterel offre encore du jaspe sanguin, entierement refractaire, & qui n'acquiert au feu de porcelaine qu'une couleur plus vive. On voit au même endroit du quartz cristallin, & des améthistes. Les Maures sont fameuses par les mines qu'elles renferment. Il y en a de plomb, tenant argent, orpiment, alun & soufre rouge. Le cuivre est à la Garde-Frainet, où l'on voit aussi un filon de fer ».

» On trouve près de la Chartreuse de Laverne, de l'asbeste, du verre de Moscovie qui se sépare en lames flexibles extrêmement minces & transparentes, du liege fossile, *super montanum*, espece de pierre légère qui ressemble à des ossemens en partie décomposés ».

» On voit au même endroit des bancs de talc blanc & de talc jaune, séparé en petites lames. Celles de la premiere espece sont grasses au toucher, demi-transparentes & fort flexibles; les autres, quoique grasses au toucher, sont opaques & cassantes. On voit près de Collobrieres une mine de plomb qu'on n'exploite plus; une autre également abandonnée dans le terroir de Bormette; on en a tiré beaucoup de cristaux de roche, attachés aux quartz où ils s'étoient formés. En allant de Collobrieres à Pierre-fer, on rencontre de la pierre Arménienne & des rochers de jaspe brun, de la même qualité que celui de l'Esterel; à Pierre-fer, on voit un porphire de couleur de lie de vin. En parlant des mines, nous avons oublié de dire qu'on decouvre un filon de fer à Mont-Ferrat, aux Salettes, au Perret, au Canet, à l'Esperel, à Trans, aux Arcs, à Barbentane. On exploite au Canet des mines de cuivre & de plomb, tenant argent. Celles d'Agai & de la Maure-du-Luc sont abandonnées. On prétend qu'il y en a deux dans le terroir de Pugeton, l'une d'or, & l'autre d'alun ».

» On voit un filon de fer de bonne qualité, donnant environ 40 pour cent, au territoire de Château-Double, quartier de Rebouillon, au terroir de Draguignan. Les pierres du terroir de Pennafort sont colorées & approchantes du jaspe; les unes sont blanches & rouges, les autres blanches & violettes. Il y a aussi une mine de fer & d'assez beau

granit. Cette espece de pierre est si commune dans le Diocèse de Fréjus, que ce n'est pas la peine de nommer les lieux où on la trouve. Il y en a des montagnes entieres. On a trouvé des améthystes dans le Rairan. On voit dans le terroir de Lorgues, un marbre qui prend un assez beau poli ».

DE BESANÇON, *le 12 Janvier.*

Au Rédacteur. » Quand Montesquieu peint le Commerce suivant les lieux où il est opprimé, & marchant, à grands pas, vers ceux où la liberté l'appelle, il énonce une grande vérité. Il en eût dit une bien plus grande encore, s'il eût fait observer que la concorde & l'union entre les Négocians peuvent seules fixer, dans une contrée quelconque, sa course toujours inquiete & toujours persécutée. Le monopole, la contrebande, les Traitans, la prudence qui consulte & manque les occasions, la hardiesse qui ne consultant rien, ne sçait jamais commander les événemens, tout concourt à le contrarier quand il marche isolé. C'est le Voyageur qui s'engage seul & sans appui, dans ces vastes déserts de l'Arabie, où la nature morte & la nature vivante sement les dangers sous ses pas. S'il se réunit au contraire à une Caravane, il brave également l'Arabe, le tigre, la soif & les sables ».

» Pénétrés de la vérité de ces observations, les Négocians de Besançon viennent de se réunir & de former une *Loge*, *Banque* ou *Bourse*, sous le nom de *Cercle du Commerce*; ils s'y réunissent tous les Lundis, & ils y traitent les objets relatifs au Commerce de la Franche-Comté. On espere de cet établissement les avantages les plus marqués ».

» Peu de Villes sont aussi heureusement situées que Besançon, pour faire un Commerce considérable. Placée entre le nord & le midi de la France, voisine de l'Allemagne, de Genève, de Neufchatel, & des Cantons Helvétiques, elle peut & doit devenir un entrepôt des plus importans; elle s'élevera même à la hauteur de Rouen, Marseille & Bordeaux, si le Ministere exécute le grand projet de la réunion du Doubs au Rhin. Besançon deviendroit alors le centre de la communication des deux Mers ».

» M. de Lacoré, qui semble n'exister que pour faire le bien, dont les desirs mêmes sont des vœux pour les Comtois, & de qui l'on pourra dire comme de Periclès à l'égard d'Athènes, qu'après avoir trouvé la Franche-Comté de *briques*, il l'a laissée de *marbre*, M. de Lacoré appuie de tout son crédit ce projet aussi grand qu'avantageux. Son exécution mettroit tout en activité, dans une Province dont le sein renferme les plus grands principes de vie. Ses Bois, ses fers, ses papiers, les chevaux, les fromages, l'Horlogerie, les Manufactures de toile, les marbres, les granits, les mines, ses vins même & les grains peuvent devenir l'objet des plus fécondes spéculations, & ouvrir à la France une mine aussi abondante que celle du Potosi ».

» L'établissement formé par les Négocians de Besançon ne peut qu'accélerer ce moment heureux. Un Avocat vient de le leur prédire dans une lettre ».

» Mais sa prédiction, dût-elle rester long-tems encore sans se vérifier, on ne peut qu'applaudir aux vues qui ont dirigé nos Négocians. On connoit l'Apologue du faisceau de flèches: séparées, un enfant les rompoit; réunies, Hercule même ne les eût pas brisées ». *Signé*, PHILIPON DE LA MADELEINE.

DE LILLE, *le 13 Fevrier.*

Copie d'une Lettre écrite à M. de Calonne, Intendant de Flandre & d'Artois, par M. Defferez, *Professeur de Mathématiques.*

» Vers quatre heures & un quart, ce matin, le barometre étant au dessous de 27 pouces d'élévation, la dilatation du thermometre au mercure de Reaumur, entre 9 & 11 degrés, une colonne ou trombe de vent ayant pris une direction d'ouest-quart au sud, à l'est-quart de nord-est, & d'une largeur de 200 toises, fut dirigée entre le Manege Militaire de la Porte de la Barre, dont un des coins fut enlevé, & l'Eglise du College de cette Ville ».

» Du Village de Wazemme, cette colonne d'air rasa la partie supérieure du parapet au dessus de la grille du haut, se jetta sur le faite de la Manu-

facture d'indienne du sieur Durot, renversa toute la couverture sur les maisons de la rue de l'Arcq, les endommagea beaucoup, & rompit une partie du garde-fou du pont y attenant, quoique ce garde-fou fût de fer & donnât peu de prise au vent. La colonne se resserrant dans le canal, en suivit les détours, acquit, par ce moyen, plus de force, & enleva la partie du toit de l'Arsenal du côté du nord-ouest, renversa tout le hangard de l'Arsenal, sur les derrieres du bâtiment de la Chambre-des-Comptes; ce qui causa de grands ravages dans les bâtimens voisins. Le vent continuant sa direction le long du canal, en faisant de grands ravages, alla enlever les trois quarts du toit de l'hôtel du Prince de Robec, jetta dans le jardin les débris de la charpente, & renversa tout un pan de muraille. Elle se dirigea ensuite sur la balustrade du clocher des Dominicains, l'abattit totalement à la gauche du Chœur de leur Eglise; & sa chûte, avec celle des cloches qu'il renfermoit, écrasa un assez grand corps de bâtiment, avec un tel fracas, qu'on crut que c'étoit un tremblement de terre. Une grande partie de la couverture de l'Eglise fut aussi enlevée à l'ouest; alors la direction de cette trombe changea vers l'est, fit du ravage dans les vitrages de l'hôtel d'Avelin, renversa la guérite de la porte de M. Depont-le-Roi, Directeur du Génie, enleva une partie du toit du Couvent des Ursulines; & continuant sa direction entre les Urbanistes & la porte S. Maurice, alla renverser le moulin appellé du Soleil-Levant, & celui de la Louviere, situés sur le chemin de Roubaix. Tout l'espace compris entre le canal de la grille du haut & la rue de la Barre, offre un aspect semblable à celui qui seroit causé par un bombardement. Les maisons, depuis le rempart jusqu'au dessus des Dominicains, dans la largeur de 200 toises, sont endommagées considérablement. La perte que cet ouragan, qui a duré dix heures de suite, a pu causer à toute cette Ville, ne peut encore s'évaluer; elle est sûrement considérable: celle du seul Couvent des Ursulines est estimée trente mille livres ».

DE CHALONS (*sur Marne*), *le 20 Février.*

Une personne bienfaisante ayant fait remettre à l'Académie de cette Ville, une somme de 400 liv. pour un Prix dont le sujet est conçu en ces termes: » Lorsque » la Société civile ayant accusé un de » ses Membres, par l'organe du Ministe- » re public, celui-ci succombe dans cette » accusation, quels seroient les moyens » les plus praticables & les moins dis- » pendieux de procurer au Citoyen re- » connu innocent, le dédommagement » qui lui est dû de droit naturel? » l'intention de cette Compagnie est de décerner ce Prix à sa Séance publique du 25 Août prochain. Elle recevra les Mémoires jusqu'à la fin du mois de Juillet. Ils seront écrits en François ou en Latin, & envoyés, francs de port, à M. Sabbathier, Secretaire Perpétuel de l'Académie.

DE PARIS, *le 2 Mars.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, en date du 11 Janvier 1781, qui ordonne qu'à compter du jour de la publication, les fers en tôle, venant de l'Etranger, acquitteront à toutes les entrées du Royaume, 30 sous du quintal.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

Annonce de Livres.

Cosmographie Elémentaire, divisée en parties Astronomique & Géographique. Ouvrage dans lequel on a tâché de mettre les vérités les plus intéressantes de la Physique Céleste, à la portée de ceux même qui n'ont aucune notion de Mathématiques: avec des Planches & des Cartes. Dédiée à Monseigneur le Duc d'Angoulême, par M. *Mentelle*, Historiographe de Monseigneur le Comte d'Artois, de l'Académie des Sciences & Belles-Lettres de Rouen, &c. A Paris, chez l'Auteur, hôtel de Mayenne, près d'un Notaire, rue de Seine, Fauxbourg S. Germain. 1781. In-8°. de 456 p.

Sans le ſecours de l'Aſtronomie, la Navigation ſeroit encore dans l'enfance, & les hommes n'auroient jamais oſé s'abandonner à la diſcrétion des flots; par conſéquent, nous n'aurions pas découvert ces contrées d'où le Commerce nous apporte tant de richeſſes. C'eſt en conſidérant l'Aſtronomie comme eſſentiellement liée à l'avancement du Commerce, que nous croyons devoir annoncer cette Coſmographie. Elle a été ſoumiſe au jugement de l'Académie Royale des Sciences. MM. de Montigny, Bezout, & Dionis du Séjour, nommés Commiſſaires par cette Compagnie, pour l'examiner, en ont rendu un témoignage favorable. Voici un extrait de leur rapport.

Cet Ouvrage, diſent-ils, eſt diviſé en deux parties; la premiere a pour objet le ſyſtême du monde. Dans le premier chapitre, l'Auteur expoſe ce ſyſtême, tel qu'il eſt en lui-même; il préſente avec beaucoup de préciſion & de clarté ce que les obſervations ont appris de plus remarquable ſur le Soleil, les Planetes & leurs Satellites, les Cometes & les Etoiles. Le ſecond chapitre roule ſur la cauſe générale des phénomenes céleſtes. Dans le troiſieme, on traite des apparences que les corps céleſtes préſentent à un Obſervateur placé ſur la ſurface de la Terre. Après avoir développé la maniere dont M. Mentelle a traité ces divers objets, les Commiſſaires ajoutent: » On voit, par » cet expoſé, que l'Auteur n'a rien » omis de tout ce que l'Aſtronomie of- » fre de plus intéreſſant; la méthode qu'il » a ſuivie eſt très-ſimple: les différens » objets qu'il traite nous ont paru pré- » ſentés avec beaucoup d'exactitude, » de clarté & de maniere à être faci- » lement entendus de ceux même qui » n'ont pas des notions bien étendues » en Mathématiques. Pour ne rien laiſ- » ſer à deſirer ſur une matiere ſi impor- » tante, M. Mentelle expoſe dans un » Précis hiſtorique ſur l'Aſtronomie, » les progrès de cette Science, & les » obligations dont elle eſt redevable aux » Grands Hommes qui l'ont cultivée » dans les différens ſiecles. Enfin il donne » la deſcription de quelques machines » dont on fait uſage pour expliquer les » phénomenes céleſtes ».

» La ſeconde partie de l'Ouvrage eſt » deſtinée à la Géographie: l'Auteur y » donne les notions générales de la » Géographie; il décrit avec méthode » les principales parties de la ſurface » du Globe, en indiquant les monta- » gnes & les fleuves de chaque pays, » la nature de ſon Gouvernement, ſes » Villes les plus conſidérables. Il ter- » mine cette partie par une deſcription » de la France ».

» Cette Coſmographie, faite avec » ſoin, ſera très-utile à l'éducation de » la jeuneſſe, & pour les gens du » monde, en leur donnant des notions » parfaitement juſtes ſur les grandes » découvertes que l'on a faites en Aſ- » tronomie. La maniere ſimple, élé- » gante & préciſe avec laquelle elles » ſont expoſées dans cet Ouvrage, » doit le faire lire avec intérêt; & il » nous paroit très-propre à répandre » des vérités importantes qui ne ſont » pas encore ſuffiſamment connues ».

Dictionnaire des Origines, ou époques des Inventions utiles, des Découvertes importantes, & de l'Etabliſſement des Peuples, des Religions, des Sectes, des Héréſies, des Loix, des Coutumes, des Modes, des Dignités, des Monnoies, &c. 6 vol. in 8o. A Paris, chez J. Fr. Baſtien, Libraire, rue du Petit-Lion, Fauxbourg Saint-Germain.

I I.

Population.

Le 5 Février dernier, on a célébré à la Paroiſſe de S. Nicolas-dès-Champs de cette Capitale, le renouvellement du mariage du ſieur Deſvoyes, Fabricant de galons de Livrée, rue S. Denis, après 50 ans révolus de cette union, qui a produit 64 enfans, dont 29 exiſtent encore.

I I I.

Centenaire.

Philippe Cauſſin, né à Corbie le 18 Octobre 1682, eſt mort le 28 Janvier dernier à Fouillon, Fauxbourg de ladite Ville de Corbie, dans ſa 99e. année, ayant conſervé juſqu'au dernier moment la préſence d'eſprit & la mémoire.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 3 Mars 1781.

Or de Portug. à . . .	740 l.	f.	marc.
Du Mexique à . . .	732		
Du Pérou à	724		
Les guinées à . . .	738		
Ducats à	99	10	once.
Or fin à 23 karats . .			
31 32	103		
Or à 20 karats à . .	86		
L'argent à 11 d. . .			
20 g. à	54	10	marc.
Idem à 11 d. 10 . .			
gr. à	52	10	
Piastres à	49		

V.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 28 Février 1781 au Samedi 3 Mars, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 17, 18 à 19 l. 10 s.; le seigle. de 11 à 12 livres; l'orge, de 11 à 12 l. Le froment à la Grêve, de 18, 19, 20 à 21 l.; le seigle, 11 à 12 l.; l'orge, 11 à 12 livres *le septier*. Farine blanche à la Halle, de 36, 40 à 41 liv.; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 28, 30 à 34 liv. *le sac* pesant 325 liv.

VI.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 28 Fév. 1781, au Samedi 3 Mars, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 livres; *id.* à la Grêve, de 18, 19, 20 à 21 liv. *le septier*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 27 Février 1781, de 46 à 47 liv.; *id.* nouveau, de 42 a 44; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 42 à 43 liv.; *id.* nouv., 41 à 42; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 18 à 19; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 36 à 37; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 34 à 35; le cent de paille, de 18 à 20; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 3 2 à 34 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres
	PAIEMENT DU MERCREDI 28 FÉVRIER 1781.		
18.	M. Radix	Mercredi.	P.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	P.
27.	M. de France	Mercredi.	t. l.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	P.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	P.
11.	M. Boutray	Mercredi.	t. l.
	PAIEMENT DU JEUDI 1 MARS.		
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	P.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	P.
12.	M. Alissant	Jeudi	t. l.
14.	M. Nau	Jeudi.	t. l.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	P.
	PAIEMENT DU VENDREDI 2.		
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	P.
2.	M. Boscheron	Vendredi.	P.
21.	M. Patu.	Vendredi.	P.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	P.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	P.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES.

CHANGES du 2 Mars 1781.

Amsterdam, ...	52 ½	Cadix, ...	
Londres, ...	30 5 8e.	Livourne, ...	
Hambourg, ...	188 ¼	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Rois.* . .	½ p.

DU VENDREDI 2 *Mars* 1781.

1780. Lot. Roy. .	1175 l.	1785	
1781. *Primes.* . .	196 .	1786	
1782		1787	
1783	105 .	1788	10
1784		1789	10

Fév. 1781.		*Du* 28.	*Du* 1 *Mars.*	*Du*
Comp. des Indes.	Actions	. . . . .	1925 27 ½ 30	1927 ½ 30
	D° 16/25	. . . . .	1250	. . . . .
	D° 8es	. . . . .	250	250 . .
	D° 25es	. . . . .	80	. . . . .
	Empr. d'Oct.	. . . . .	374	374 . .
Rescriptions.		. . . . .	9 8 ¾ perte.	9 perte
Bil. des Ferm.		. . . . .	1 ¼ perte. .	. . . . .
Contr. à 4 p. %				
1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 liv. pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau du Journal général de France, Affiches, actuellement rue Neuve S. Augustin, près de la rue de Richelieu, à l'Hôtel de Croissy. On s'abonne aussi au même Bureau au Journal d'Agriculture, Commerce, &c.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Mardi 13 Mars.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, le 12 Février.

On travaille avec la plus grande activité à l'armement de l'Escadre pour la protection de la Navigation & du Commerce Danois ; elle sera prête à sortir au commencement d'Avril.

Deux actions de notre Compagnie des Indes Occidentales ont été vendues le 9 de ce mois publiquement, l'une 307 rixdalers, & l'autre 310.

Depuis le 7 Août jusqu'au 11 Décembre de l'année précédente, il est entré ici vingt-huit bâtimens Danois, venant des Isles Sainte-Croix, Saint-Thomas & Saint-Jean, & chargés de productions de ces Isles.

SUEDE.

DE STOCKOLM, le 11 Février.

Le Roi a décidé que la Navigation dans le Groenland seroit continuée, & qu'à cet effet, il feroit cette année des avances pour cette expédition.

On apprend de Gothembourg qu'il y est arrivé pendant le cours de l'année derniere quatre cents soixante-sept bâtimens, & qu'il en est sorti quatre cents quatre-vingt-quinze qui ont exporté, entre autres objets, 72475 schifpfund (poids de 300 livres) de fer en barres, 5411 de fer plus fin, 1904 d'acier, & pour un million 7271 thalers de marchandises des Indes Orientales.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, le 22 Février.

Nous apprenons que la Cour de Pologne a fait remettre le 6 de ce mois aux Ministres Etrangers résidans à Varsovie, une note conçue en ces termes :

» Les rapports successifs que le Roi & son Conseil ont reçus dans le courant de Janvier dernier, des Palatinats de Podolie, de Volonie & de l'Ukraine, confirment unanimement que la contagion a entierement cessé par-tout, & que moyennant les précautions prises d'aérer les maisons infectées, de brûler les effets des morts & de purifier tout ce qui en étoit susceptible, le mal ne se reproduisoit nulle part ».

» Les mesures redoublées & rigoureusement observées du côté des frontieres Turques, pour couper tout canal à une nouvelle extension de cette épidémie, ont également garanti les lieux circonvoisins de tout danger ultérieur ».

» Le Soussigné a eu ordre en conséquence de communiquer ces nouvelles consolantes aux Ministres Etrangers, en les priant de vouloir bien les faire passer à leurs Cours respectives, à l'effet de détruire entierement les alarmes &

les inquiétudes que la connoissance de cette contagion, d'ailleurs exagerée par les bruits publics, avoit occasionnées dans les Etats limitrophes de la République, aussi-bien que de rétablir la libre communication à laquelle les précautions, devenues aujourd'hui superflues, avoient imposé une gêne fâcheuse, tant pour le Commerce que pour les relations réciproques des Habitans de la Pologne & de ceux des pays voisins ».

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 21 Février.*

Les Communes assemblées en Comité pour le subside, ont résolu d'accorder 79059 liv. sterl. pour pensions des Officiers réformés des Troupes de terre & de mer; 596 l. st. pour allouance aux Officiers & Cavaliers de divers Corps réformés; 91604 liv. st. pour des Pensionnaires externes de l'Hôpital des Invalides de Chelsea; 5000 liv. st. pour l'Etablissement Civil de la Nouvelle-Ecosse; 2950 pour celui de la Floride Orientale; 3900 pour celui de la Floride Occidentale; 3150 pour celui de l'Isle Saint-Jean; 207 pour arpentage en Amérique; & 1000 pour la Compagnie du Levant. Les Communes ont lu pour la seconde fois le Bill pour étendre aux captures Hollandoises les actes touchant les prises Françoises & Espagnoles.

» Nos Négocians ont été obligés dans le cours de la guerre actuelle, d'employer, plus souvent que dans les précédentes, des bâtimens neutres pour leur Commerce; ils ont eu recours en conséquence aux Hollandois qui sont venus ici en foule pour assurer & leurs navires & leurs chargemens. On apprend qu'il a été question au Café de Lloid's, espece de Bureau d'assurance, de réclamer la protection du Gouvernement pour obtenir sinon la décharge, du moins la compensation de ces assurances, non pour éluder le paiement, après avoir reçu les primes, ce qui seroit une infidélité monstrueuse, mais afin que toute la propriété à bord des navires Hollandois, assurés en Angleterre avant le commencement des hostilités, dans le cas où elle seroit condamnée par la Cour de l'Amirauté, soit adjugée à ceux qui l'auront assurée, & qui par ce moyen se soumettront à faire honneur à leurs engagemens ».

On assure que la baisse des actions, appellées trois pour cent, a déterminé le Ministre à suivre le plan proposé par Lord Loughboroug, de vendre toutes les terres appartenantes aux Hôpitaux & d'en verser le produit dans les fonds publics; le prix actuel des terres est si bas qu'il ne peut être un obstacle à cette disposition, puisque celui des actions est dans la même proportion.

L'escompte auquel sont aujourd'hui les billets de la Marine en porte l'intérêt à 7 & demi pour cent, & même plus haut, s'il n'est pas payé sur le champ.

On prétend qu'à l'ouverture du Budget prochain, toute somme hypothéquée sur les biens fonds sera taxée; ce qui donne lieu à cette conjecture, c'est que le Ministre a fait prendre des informations relatives à cet objet dans tous les différens Bureaux, & sur tout dans celui de la Chancellerie.

Une partie des nouvelles taxes consistera, suivant le bruit qui se répand ici, en un droit additionnel sur le *porter*, la bierre forte, & l'aile forte. On dit aussi que la taxe sur les maisons sera supprimée & cessera: le droit actuel sur les fenêtres sera révoqué, mais on y en substituera un nouveau de 4 schellings par fenêtre. Les autres taxes ne sont point encore connues, ni la somme qu'on doit verser dans la caisse publique; on suppose qu'elle sera de 12 à 15 millions.

Extrait d'une Lettre de New-Yorck, en date du 6 Janvier. » Dix-huit voiles ont appareillé de Philadelphie, leurs chargemens consistent en farine, tabac, &c. & leur destination est pour la Havane, Saint-Eustache, &c.; elles sont convoyées par la frégate la *Confederacy* qui les a accompagnées jusqu'aux Caps; le *Centurion*, vaisseau à trois ponts, est du nombre de ces dix-huit voiles: c'étoit un bâtiment Anglois pris par la frégate le *Congrès*, dans sa traversée de la Jamaïque en Angleterre; il est du port de 450 tonneaux, & a 450 barriques de tabac de la Virginie à bord. La frégate l'*Iris* a envoyé ici le 4 un brigantin ayant à bord 200 barriques de tabac ».

II.

Nouvelles de l'interieur du Royaume.

D'Agde, *le 20 Février.*

» Il eſt arrivé dans ce Port au commencement de la ſemaine derniere, tant de Marſeille, de Saint-Chamas, Nice que d'Eſpagne, 12 bâtimens chargés de ſavons, huiles & vins deſtinés pour la Foire de Bordeaux. Toutes ces marchandiſes ont été expédiées avec la plus grande diligence, accompagnées de beaucoup d'huile de nos environs ».

» Il eſt entré auſſi le 17 au ſoir, 15 autres bâtimens venant de Marſeille, chargés également pour la Foire de Bordeaux, de ſavons, cotons en laine & filés, ſoufres & diverſes drogueries ».

» Il nous paſſe toujours des grains du Haut-Languedoc, mais beaucoup moins que pendant le mois dernier, parce que les bâtimens de mer, & ſur-tout ceux qu'on deſtine pour l'Eſpagne, ſont aujourd'hui plus rares, à cauſe des riſques qu'il y a à courir de la part des Corſaires Mahonois ; deſorte que les Spéculateurs en grains ont fait ſuſpendre leurs envois, d'où il réſulte que la voiture qui valoit, il y a un mois, à Toulouſe, 16 ſ. le ſetier, eſt tombé à 6 ſous ».

» Notre Ponton fait merveille, & ſi le beau tems eût été conſtant, on ſeroit déjà venu à bout de donner à l'embouchure de notre riviere tout le fond d'eau néceſſaire. On recommence à faire paſſer de Bordeaux par notre Port les denrées de l'Amérique pour Marſeille, & nous attendons par conſéquent ici beaucoup de ſucres & de cafés ».

De Nancy, *le 24 Février.*

» On vient d'établir, près de cette Ville, un Laminoir dont le Public pourra tirer les plus grands avantages ».

» On ſçait que le plomb laminé eſt un plomb preſſé entre deux cylindres, qui prend ainſi la forme de lame avec une épaiſſeur uniforme que le plomb commun n'a pas. Avant que l'on eût fait uſage du laminoir pour le plomb, on couloit ce métal ſur une longue table couverte d'un ſable très-fin ; mais il eſt aiſé de voir que l'on ne pouvoit obtenir par ce moyen une couverture de plomb qui eût une parfaite égalité d'épaiſſeur ; il en réſultoit par conſéquent, que ce plomb en table n'avoit point de ſolidité, parce que le principe de la force d'un métal eſt dans l'égalité des parties. Un autre avantage du laminoir eſt d'épargner la matiere, ce qui eſt un profit conſidérable pour la France, obligée d'acheter beaucoup de plomb de l'Etranger. Le laminoir rend auſſi cette matiere plus aiſée à être miſe en œuvre. L'on doit encore ajouter en faveur du plomb laminé, que le plomb coulé ſur le ſable, contracte, par une ſuite néceſſaire de ſes inégalités, une inflexibilité & une certaine aigreur qui le rendent moins propre à recevoir toute ſorte de formes & de contours. Comme ce plomb coule à des longueurs & des largeurs bornées, on eſt obligé de lui donner bien des ſoudures dans les ouvrages de grande ſuperficie, ce qui eſt un grand inconvénient. Une derniere imperfection du plomb coulé, c'eſt que l'on ne peut régler ſon prix : le plomb laminé, au contraire, par la parfaite égalité de ſon épaiſſeur, établit un poids certain au pied quarré, toujours relatif à ſon épaiſſeur ; enſorte qu'il eſt poſſible de ſe rendre compte de la dépenſe que l'on eſt obligé de faire pour l'ouvrage que l'on ſe propoſe, ſans craindre que l'exécution excéde le devis ».

» Le plomb laminé de la meilleure qualité, ſe vend dans cette Manufacture neuf ſous la livre, de toutes les épaiſſeurs uſitées dans les bâtimens, depuis cinq quarts de ligne & au deſſus, & celui d'une ligne, dix ſous ; le tout au cours du Royaume ».

» Il faut s'adreſſer au ſieur Brazy, ancien Négociant à Nancy, à côté du Monaſtere des Dames du Saint Sacrement ». *Extrait des Affiches de Lorraine.*

De Dunkerque, *le 26 Fevrier.*

Il circule ici une liſte publique par laquelle on voit, d'après les regiſtres des Commiſſaires de l'Amirauté de cette Ville, que les navires pris ou rançonnés

depuis le mois de Juin 1780, jusqu'à la fin de Décembre, par les Corsaires de ce Port, forment une somme de 8 millions 180 mille livres. Les deux tiers des prises ont été amenés ici par les Capitaines Ryan, Wield & Doula. On ne compte pas dans cette somme 30000 guinées qu'ont produit les prises, &c. faites par le Capitaine Américain Benit, dans l'espace de trois mois.

DE TROYES, *le 28 Février.*

Résultat des Observations Botanico-Médico-Météorologiques, faites ici pendant l'année 1780, par le P. le Boutillier, *de l'Oratoire.*

Il n'est guères d'année qui ne soit distinguée des autres par quelque singularité remarquable. Ce qui distingue l'année 1780, c'est le caractere de sa température, telle qu'elle n'a pas eu proprement de printems, & que son automne a été le prélude & le commencement de l'année où nous sommes, ainsi que le prouveront les détails de ce Mémoire, qui est comme l'histoire météorologique de 1780. Ce Mémoire est divisé en six articles. Le premier concerne la *température*, & dans ce même article, je comprens les *productions de la Terre*, le nombre de jours *beaux*, de *pluie*, & la quantité de *pluie*, *l'évaporation*, les *vents dominans*. Le 2e. article, le thermometre; le 3e. le barometre; le 4e. l'hygrometre; le 5e. les maladies; le 6e. la conclusion du Mémoire.

I. *TEMPERATURE.* 1°. *Les trois mois d'hiver.*

Janvier. Température, très-froide pendant 25 jours, très-humide pendant tout le tems du dégel qui ne fit qu'interrompre les gelées.

Février. Température, froide, humide par les brouillards, les neges & les dégels. Pendant ce mois & le précédent, les biens de la terre ne souffrirent point, ayant été défendus par la neige de tout accident.

Mars. Température, remarquable par la hauteur constante du barometre, pluvieuse pendant un tiers du mois; le ciel souvent couvert ou nébuleux; vents fréquens & tempêtes vers l'équinoxe.

Productions de la Terre. Au moyen d'une température fort douce pendant la plus grande partie du mois, belle & chaude depuis le 25 jusqu'au 29, la végétation arrêtée & captive jusqu'alors, par la longueur des froids, commença enfin à se développer. Le 5, les primeveres & les violettes avoient paru. Le 20, les pêchers & les abricotiers fleurissoient. Les amandiers qui ont coutume de fleurir avant ces arbres, ne furent en fleurs que le 23; singularité qui sans doute n'aura eu lieu que dans quelques terreins. Les groseillers des jardins, en feuilles le 27, étoient en fleurs le 29. Le 20, époque des pleurs de la vigne. Premieres hirondelles vues ici le 30.

Pendant les trois mois d'hiver. Nombre de jours *beaux*, 41; de *pluie*, 23; de *neige*, 12; de *gelée*, 49; *couverts*, 37; de *brouillards*, 17; *variables*, 8; de *nuages*, 14; de *vent*, 28; d *aurore boréale*, 1. *Vents dominans*, nord, sud & ouest. *Quantité d'eau* fournie par la neige & la pluie, 4 pouces 1 ligne 1 12e. *Evaporation*, 4 pouces 1 ligne. *Différence*, 1 12e. ligne. Dans le mois de Janvier, il étoit tombé 3 pouces de neige, & dans le mois de Février, 1 pouce 6 12es. de ligne.

2°. *Les trois mois du printems... Avril. Température*, froide, humide, pluvieuse, variable, orageuse & des plus désagréables. L'hiver avoit, pour ainsi dire, reparu. *Productions de la Terre.* Elles furent retardées considérablement par cette température. La verdure à la fin de ce mois n'étoit guères plus avancée qu'elle ne l'étoit les autres années au commencement du même mois. Le 15, le figuier développa ses feuilles, & le 29, son fruit. Le 19, les cerisiers en fleurs; le 22, les pommiers. Les derniers jours du mois, les groseillers des jardins étoient noués; même époque pour les pampres de la vigne. Les seigles commençoient alors à épier. Le 13, le coucou s'étoit fait entendre. Le 25, on entendit le rossignol.

Mai. Température, humide, froide, pluvieuse, variable pendant les deux tiers du mois. *Productions de la Terre*, retardées par cette température. Les seigles, en général, ne laissoient pas d'être beaux; les froments avançoient peu dans beaucoup de terres. Les ceri-

ſiers noués les premiers jours. Vers la fin du mois, la température devint très-belle, très-ſeche & très-chaude. Le paſſage du froid au chaud fut rapide; le 23, on n'oſoit encore quitter les habits d'hiver. La chaleur devint tout-à-coup exceſſive. Ce changement de température donna du reſſort à tous les ſucs nourriciers de la terre, qui ſe répandirent plus abondamment dans tous les canaux deſtinés à porter la vie & la nourriture dans les plantes & les végétaux. Les pluies douces & abondantes du mois de Juin leur furent très-ſalutaires.

Juin. Température, belle, ſeche & chaude la plus grande partie du mois. *Productions de la Terre.* Les chaleurs ſoutenues & modérées de ce mois furent très-favorables à la vigne. Les ſeigles étoient beaux, preſque par-tout; mais les froments médiocres. Les chanvres, les orges, les avoines, & même les froments profiterent beaucoup des pluies abondantes dont je viens de parler. Quantité médiocre de ceriſes; abondance de groſeilles & de fraiſes.

Pendant les trois mois du printems. Nombre de jours *beaux*, 50; de *pluie*, 35; de *grêle*, 2; de *tonnerre*, 6; *couvert*, 15; de *nuages*, 14; de *brouillards*, 2; *variables*, 20; de *vent*, 30; de *gelée*, 3; d'*aurore boréale*, 2. *Vents dominans*, oueſt & nord-oueſt. *Quantité de pluie*, 6 pouces 11 12es. de ligne. *Evaporation*, 10 pouc. 4 lignes. *Différence*, 4 pouces 3 lignes 1 12e.

3o. *Les trois mois d'été ... Juillet. Température*, variable juſqu'au 17, belle & très-chaude le reſte du mois. *Productions de la Terre.* La vigne donnoit les plus belles eſperances. La récolte des foins abondante; celle des ſeigles médiocre. La récolte des froments étoit avancée; les avoines fort belles. Abondance d'abricots; peu de pêches, de poires, de prunes. Beaucoup moins de pommes qu'on l'eſperoit.

Août. Température, pluvieuſe, variable, chaude, orageuſe. *Productions de la Terre.* Les chaleurs vives de ce mois avoient fort avancé le raiſin, & hâté la maturité du chaſſelas. La quantité & la bonne qualité de ce fruit dédommagerent des autres fruits, dont pluſieurs eſpeces avoient preſque entierement manqué dans ce pays & dans les pays voiſins. La récolte du froment très-médiocre. Le ſeigle enſemencé vers la fin de ce mois dans les bonnes terres, à une lieue & demie ou deux lieues de Troyes; enſemencé beaucoup plus tard dans la Banlieue.

Septembre. Température, humide, peu chaude, pluvieuſe, variable, orageuſe. *Productions de la Terre.* Les vendanges furent abondantes. Le froment fut enſemencé les premiers jours du mois dans les bonnes terres; il le fut beaucoup plus tard dans la Banlieue.

Pendant les trois mois d'été. Nombre de jours *beaux*. 47; de *pluie*, 35; de *grêle*, 1; de *tonnerre*, 18; *couvert*, 19; de *nuages*, 26; *variables*, 25; de *vent*, 25; de *brouillards*, 6; d'*aurore-boréale*, 1. *Vents dominans*, ſud, oueſt & nord-oueſt. *Quantité de pluie*, 7 pouces 9 12es. lig. *Evaporation*, 10 pouces 4 12es. lig. *Différence*, 3 pouces 5 12es. ligne.

4o. *Les trois mois d'automne ... Octobre. Température*, humide, froide, pluvieuſe & variable. Il y eut quelques tempêtes pendant ce tems; la plus violente, celle du 2, trop fameuſe par les déſaſtres arrivés aux Iſles de la Martinique, Sainte-Lucie, &c. *Productions de la Terre.* Les ſemailles achevées dans la Banlieue.

Novembre. Température, humide, froide, pluvieuſe; elle réuniſſoit les diverſes températures de l'hiver, brouillards, gelées, neiges, greſils, givres; longue ſuite de jours pluvieux, couverts, nébuleux; humidité extrême; vents fréquents, violentes tempêtes. *Productions de la Terre.* Les ſeigles pouſſoient très-bien.

Décembre. Température, très froide, humide par les dégels & par les brouillards fréquens; déſagréable par le nombre de jours nébuleux ou couverts. *Productions de la Terre.* Les ſeigles & les froments étoient en bon état, à cauſe de la neige qui les défendit des impreſſions des gelées longues & quelquefois très-vives.

Pendant les trois mois d'automne. Nombre de jours *beaux*, 19; de *pluie*, 30; de *neige*, 4; de *gelée*, 28; *couverts*, 51; de *nuages*, 15; *variables*, 12; de *vent*, 17; de *brouillards*, 27; d'*aurore-boréale*, 2. *Vents dominans*, oueſt & nord-oueſt.

Quantité d'eau fournie par la neige & la pluie, 5 pouc. 3 12es. lig. *Différence*, 2 p. 7 lig. 3 12es. Pendant ce mois & le précédent, la neige étoit tombée de l'épaisseur de 4 pouces.

Pendant les douze mois de l'année. Nombre de jours *beaux*, 157; de *pluie*, 123; de *neige*, 16; de *gelée*, 80; *couverts*, 120; de *nuages*, 69; *variables*, 65; de *vent*, 100, dont 16 de *tempêtes*; de *brouillards*, 52; de *grêle*, 3; de *tonnerre*, 24; d'*aurore boréale*, 6. *Vents dominans*, ouest & nord-ouest. *Quantité de pluie*, 22 pouces 2 lignes. *Evaporation*, 26 pouces 10 lig. 4 12es. *Différence*, 4 pouces 4 12es. ligne.

La suite à l'Ordinaire prochain.

DE PARIS, *le 9 Mars.*

Arrêt de la Cour du Parlement, du 28 Décembre 1780, qui en ordonnant l'exécution de deux Arrêts des 23 Janvier & 7 Juin 1779, fait défenses à tous Propriétaires, Fermiers, Cultivateurs, Journaliers, Habitans de la Campagne, & autres, de mener paître, en aucun tems, les moutons & brebis dans les prairies, à moins que les prairies n'appartiennent aux Propriétaires desdits moutons & brebis, & soient closes de murs & de haies; le tout sous les peines portées par lesdits Arrêts.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

OBSERVATIONS sur les marnes considérées comme engrais. Extrait de l'Ouvrage de M. de Genssane, *sur l'Histoire naturelle du Languedoc.*

» Quoiqu'on mette les marnes au nombre des meilleurs engrais, il est cependant certain que par elles-mêmes, elles ne fertilisent pas les terres; mais elles développent admirablement le principe des engrais dont elles augmentent l'effet & diminuent la consommation. Une piece de terre, marnée à propos, n'exige pas la moitié du fumier qu'il lui faudroit, si elle n'étoit pas marnée, & il est des marnes qui font cet effet pendant plus de vingt ans de suite ».

» Les marnes ne produisent pas leur effet dans la premiere année qu'on les employe: ce n'est qu'à la seconde, & souvent à la troisieme, qu'on s'apperçoit de leur fécondité. Elles ne sont pas non plus propres indifféremment à toutes sortes de terres; elles feroient un très-mauvais effet dans les terres légeres, parce que les marnes de toute espece sont absorbantes, & ne feroient que dessécher ces terres déjà trop seches par elles-mêmes. Il faut à ces sortes de terroirs, au lieu de marne, des argilles & d'autres terres grasses qui en augmentent la consistance, au lieu que les marnes sont excellentes pour les terres fortes, pour les terres argilleuses, & sur-tout pour les terres humides ».

» Il faut encore observer que toutes les terres qu'on peut marner, ne comportent pas la même quantité de marne; il y en a où il n'en faut que très-peu; il y en a d'autres qui en demandent davantage; tout cela dépend & de la qualité des terres & de la qualité des marnes. Il résulte de cette observation importante, que toutes les fois qu'on se propose de marner un fonds, après avoir reconnu la qualité des marnes qu'on a à sa portée, on doit, avant toutes choses, s'assurer par des expériences, de la quantité de marne que le terrein peut comporter. Pour cet effet, on doit sacrifier un petit canton qu'on divisera en quatre ou cinq petits quarreaux, & les marner avec différentes quantités de marne. Par exemple, il est assez d'usage de mettre six bonnes voitures, ou environ douze milliers de marne sur un arpent de cent perches quarrées, la perche de vingt-deux pieds, ce qui revient à cent vingt livres pesant de marne par perche. Si vous avez cinq quarrés de demi-perche chacun, vous en marnerez un sur la proportion ci dessus, c'est-à-dire, que vous y mettrez soixante livres pesant de marne, qui sera le quarré moyen; dans un autre, vous n'en mettrez que cinquante livres, & quarante seulement au troisieme, soixante-dix livres au quatrieme & quatre-vingt livres au cinquieme. On disposera cette marne par petits tas sur chaque quarreau, & on la laissera quelque tems fuser à l'air, afin de pouvoir l'étendre plus également. Je voudrois,

continue M. de Genſſane, qu'on choisît pour cette derniere opération une ſaiſon pluvieuſe. Je mettrois, par exemple, ma marne, en petits tas, en Septembre, & dans les ſaiſons pluvieuſes de Novembre, je l'étendrois ſur mon terrein, & lui donnerois de ſuite un premier labour; ſix mois après, je lui en donnerois un ſecond, & au bout d'un an, je ſemerois, après avoir cependant donné à mon terrein les autres labours & engrais uſités ».

» Il peut arriver que vos quarrés en expérience, ajoute l'Auteur, produiront peu, & même moins que s'ils n'avoient pas été marnés. Que cela ne vous décourage pas, donnez-leur le travail & les intervalles uſités d'un enſemencement; vous verrez combien la ſeconde ſemence vous produira, & vous connoîtrez en même quelle eſt à peu près la quantité de marne que votre terrein peut comporter par le quarreau qui produira le plus. C'eſt d'après cette quantité connue, que vous marnerez tout votre fonds, en ſuivant ce que nous avons dit ci-deſſus. Si la marne eſt bonne, vous ſerez au moins vingt ans ſans avoir beſoin d'y en remettre; mais il eſt des marnes foibles qui durent beaucoup moins; c'eſt ce qu'on peut appercevoir par la diminution de la récolte ».

» J'ai tout lieu de préſumer que les marnes ſeroient excellentes pour les mûriers qui ſont plantés dans des terres propres à être marnées. Comme ces arbres ſont très-voraces, ils ne peuvent que ſe bien trouver de tout ce qui augmente les principes de fécondité, ce qui eſt l'effet eſſentiel de la marne. Mais, pour cet effet, je conſeillerai toujours d'avoir recours à l'expérience, & je voudrois qu'on eſſayât de mêler chaque année un peu de marne avec le fumier qu'on leur donne; mais il en faudroit bien peu, attendu que la marne, dans la premiere année, diminue plutôt la récolte qu'elle ne l'augmente. C'eſt au ſurplus à l'expérience à décider, s'il conviendroit de les marner tout-à-coup, ou de ſuivre l'autre méthode, & un Cultivateur habile ſçaura toujours bien ſe retourner de toutes les façons, juſqu'à ce qu'il ſoit parvenu au point qui convient le mieux ».

» Mais nous devons obſerver ici que pour ce qui regarde les mûriers, il ne faut pas ſe contenter d'eſſayer ſi les marnes augmentent leur produit; mais il faut encore ſçavoir ſi la feuille ſera nuiſible ou profitable aux vers-à-ſoie ».

I I.

Extrait des Obſervations météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 juſqu'au 28 Février 1781.

Vents dominants, ſud-oueſt & oueſt.

Thermometre. Plus grand degré de chaleur, 9 degrés 9, le 13; moindre degré de chaleur, 1 degré de condenſation, les 18 & 21.

Barometre. Plus grande élévation du mercure, 28 pouces 3 lignes 7, le 3; moindre élévation du mercure, 26 pouces 11 lignes 10, le 27.

Quantité de pluie. 17 lignes 1, tombées en 19 jours. Evaporation, 22 lignes.

Aiguille aimantée. Sa déclinaiſon, 19 degrés, 56 minutes, 52 ſecondes.

Température, douce d'abord, froide enſuite & très-orageuſe.

Maladies. Aucune ici; mais il y avoit dans nos environs beaucoup de coliques, les malades rendoient des vers.

Productions de la Terre. Les bleds d'hiver ſont beaux, on a eu de la peine à faire les labours pour les *Mars*.

Signé, Cotte, Prêtre de l'Oratoire, &c.

I I I.

Marchandiſes arrivées à Paris.

Depuis le 3 juſques & compris le 24 Février, il eſt arrivé à la Douane, 22475 livres de café, 4 tonneaux de ſucre, 9 pieces 59 colis, & 19630 livres d'huile d'olive, 186 tonnes, 436 barils, & 14725 livres d'huile de graine & de navette, 19 pieces & 1220 livres d'huile de noix, &c.

Les eaux-de-vie dont les droits ont été acquittés au Bureau Général des Aides, depuis le 3 juſques & compris le 23 Février, ſe montent à 223 pipes & 26 quartauts.

I V.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 10 Mars 1781.

Or de Portug. à . .	740 l.	f.	marc.
Du Mexique à . . .	732		
Du Pérou à	724		
Les guinées à . . .	738		
Ducats à	100		once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	103		
Or à 20 karats à . .	86		
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	10	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10	
Piastres à	49		

V.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 7 Mars 1781 au Samedi 10 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 17, 18, 19 à 20 l.; le seigle, de 11 à 12 liv.; l'orge, de 11 à 12 l. Le froment à la Grêve, de 18, 19, 20 à 21 l.; le seigle, 11 à 12 l.; l'orge, 11 à 12 livres *le septier*. Farine blanche à la Halle, de 36, 38 40, à 41 liv.; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 28, 30, 32 à 34 liv. *le sac* pesant 325 liv.

V I.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 7 Mars 1781, au Samedi 10 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 livres; *id.* à la Grêve, de 18, 19, 20 à 21 liv. *le septier*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 6 Mars 1781, de 48 à 50 livres; *idem* nouveau, de 44 a 46; le cent de paille de o à o liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 47 à 48 liv.; *id.* nouv., 45 à 46; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 20 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 41 à 42; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 39 à 40; le cent de paille, de 18 à 22; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 30 à 34 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	
	PAIEMENT DU MERCREDI 7 MARS 1781.		
18.	M. Radix	Mercredi.	A.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	A.
27.	M. de France	Mercredi.	A.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	A.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	A.
11.	M. Boutray	Mercredi.	A.
	PAIEMENT DU JEUDI 8.		
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	A.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	A.
12.	M. Alissant	Jeudi	A.
14.	M. Nau	Jeudi.	A.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	A.
	PAIEMENT DU VENDREDI 9.		
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	A.
2.	M. Boscheron	Vendredi.	C.
21.	M. Patu.	Vendredi.	A.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	A.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	A.
3.	M. Pincemaille. . . (*Ancien Clergé.*)	t. l.	Ann.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇ.

CHANGES du 9 Mars 1781.

Amsterdam, . . .	52 ¾ lettre.	Cadix, ...	
Londres, . . .	30 5 8e. lettre.	Livourne, ...	
Hambourg, ...	188 ¾	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Rois.* . .	

DU VENDREDI 9 *Mars* 1781.

1780. Lot. Roy. .	1195 l.	1785	
Premiere Prime ôtée.	900 .	1786	
1781. *Primes.* . .	205 .	1787 . . .	121
1782	126 .	1788	
1783		1789	
1784 . . .	160 159 .	. . . . .	

Mars 1781.		*Du* 7.	*Du* 8.	
Comp. des Indes.	Actions	1940 42 ½ . .	1942 ½ 45 47 ½	195[illegible]
	D° 16/25	1260	. . . . .	1275
	D° 8es	252	250	250
	D° 25es	. . . . .	. . . . .	. . .
	Empr. d'Oct.	381	381	38[illegible]
Rescriptions.		8 ¾ perte. .	8 ¾ perte. .	8 [illegible]
Bil. des Ferm.		1 ½ perte. .	1 ¾ perte. .	. . .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1781. Du Mardi 20 Mars.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 15 Fevrier.*

MANIERE dont les Russes traitent les personnes asphixiées par la fumée du charbon, tirée d'une Lettre du Doct. Guthrie au Docteur Priestley, insérée dans les Transactions Philosophiques de Londres, pour l'année 1779.

» LES gens riches, dit le D. Guthrie, ont de doubles fenêtres à leurs maisons; le pauvre & le commun du Peuple n'en ont que de simples. Les vitres, pendant les grands froids, sont couvertes de glaces qui y semblent incrustées, & qui sont ordinairement composées de l'air humide sorti des poumons des personnes qui habitent ces maisons, & qui y sont toujours en grand nombre. Cette espece de croûte est encore impregnée du phlogistique des chandelles & de la vapeur des matieres combustibles qui servent à échauffer les appartements. Quand le dégel succéde à un long froid & fond cette glace, il se développe un principe funeste, qui produit sur les corps humains tous les effets funestes que le charbon produit par-tout. Cependant les Russes les attribuent constamment à leurs fourneaux; ils ne peuvent concevoir que la dissolution d'une si petite portion de glace puisse avoir des conséquences aussi extraordinaires & aussi fâcheuses ».

» Les Russes, continue M. Guthrie, chauffent leurs maisons par le moyen de fourneaux; ils y entassent une certaine quantité de bois coupé de la grandeur convenable pour y être placé; ils le laissent brûler jusqu'à ce qu'il soit réduit en charbon; alors ils ferment le tuyau par lequel passe la fumée, & ouvrent la bouche du fourneau, afin de concentrer toute la chaleur dans l'appartement. Quelquefois les domestiques ont de la négligence; ils font cette opération avant de s'être bien assurés que le bois est entierement consumé; souvent il en reste des morceaux qui ne le sont pas, & qui forment une espece de charbon noir, qui, en brûlant, ne rend point de fumée sensible, mais exhale une vapeur de la nature la plus funeste. Le malheureux qui couche dans la chambre exposée à cette vapeur, tombe dans un sommeil profond dont il est difficile de le tirer; il paroit insensible à tout. Il n'y a cependant aucun symptôme de suffocation. Lorsque le mal est à un certain degré, le malade gémit, & alors les voisins éclairés sur son état viennent à son secours. Une personne qui s'assied dans une chambre ainsi infectée, sans avoir intention de dormir, se sent bientôt attaquée de vertiges & d'envie de vomir; mais les Russes en général éprouvent rarement ce symptôme; il ne se fait guères sentir qu'aux Etrangers, qu'il avertit du danger qui les menace. Les Natu-

rels, comme les Etrangers, éprouvent seulement des maux de tête ; & s'ils ne quittent pas immédiatement la chambre, ce qui ne leur est pas toujours aisé, à cause de l'engourdissement de tous leurs membres, ils perdent bientôt tout sentiment. Leur état est tel que s'ils passent une heure sans secours, tous ceux qu'on leur donne ensuite, sont souvent inutiles. La méthode que les Russes emploient pour les rappeller à la vie, est celle-ci : ils portent le malade dehors, l'étendent sur la neige, sans autre couverture que ses habits. On lui frotte les tempes & la poitrine avec de la neige ; on verse de l'eau froide ou du lait sur son estomac, & l'on continue les frictions avec de la neige jusqu'à ce qu'il ait repris sa couleur naturelle & le sentiment. On guérit le mal de tête qui reste encore, en appliquant sur le front un cataplasme de pain noir, détrempé dans du vinaigre. On peut observer, en passant, combien différent entre elles les méthodes employées pour rappeller à la vie un noyé & un homme suffoqué par la fumée du charbon. On emploie pour le premier l'application intérieure & extérieure de la chaleur, & pour le second celle du froid. On peut répondre que l'application du froid produit la chaleur, & cela est confirmé en effet par la maniere dont les Russes rétablissent la circulation dans un membre gelé, en le frottant avec de la neige. Mais ce qui est singulier, dans le cas des personnes suffoquées par des vapeurs nuisibles, c'est que leur corps est beaucoup plus chaud dans le moment où on les porte hors de la maison, que lorsqu'ils ont repris le sentiment ; leur couleur naturelle est entierement revenue, & la neige & l'eau ont anéanti le principe qui leur nuisoit ».

ESPAGNE.

DE MADRID, *le 23 Février.*

La Cour a reçu avis du Président de Guatimala, que nos Troupes ont pris aux Anglois le Fort George, sur la côte de Honduras, & que la Garnison a été faite Prisonniere de guerre. Ces avis ajoutent que les Anglois ont été chassés de la riviere de Tinto & de tous les Etablissemens qu'ils ont dans ces endroits pour la coupe du bois de Campêche, & que nos gens tenoient bloqué un détachement Ennemi qui s'étoit emparé du Fort Saint-Jean, sur la riviere de ce nom, à l'embouchure duquel se trouvent deux frégates Espagnoles en croisiere.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 28 Février.*

Notre Parlement doit, dit-on, s'occuper dans le cours de cette Session, de quatre objets de la plus grande importance. Le premier est de donner une nouvelle forme à l'administration de la Compagnie des Indes ; le deuxieme, de prévenir l'augmentation des taxes pour les Pauvres, au moyen de l'établissement de cent maisons d'Industrie, pour la réception de ceux qui s'y présenteront ; le troisieme, le dénombrement du Peuple, pour parvenir à asseoir une Capitation générale ; & le quatrieme, de doubler la Milice.

NOTE sur l'Isle de Saint-Vincent, extraite d'un Ouvrage intitulé, le Commerce de la Grande Bretagne, *& le Tableau de ses importations & exportations, depuis l'année 1697 jusqu'à la fin de l'année 1773, par le Chevalier* Charles Whitworth.

» Cette Isle est par 13 degrés 30 minutes de latitude septentrionale, & par 61 degrés de longitude occidentale, à 30 milles au sud de Sainte-Lucie : elle a environ 24 mille de long & 18 de large ; le terrein en est très-fertile & très propre à la culture de l'indigo. Il y a beaucoup de bonnes sources qui arrosent suffisamment le pays : on y trouve aussi beaucoup de bois de charpente de bonne qualité & d'excellens arbres fruitiers, dont quelques-uns sont particuliers à cette Isle. Elle produit encore du tabac d'une excellente qualité. Au nord-ouest & au sud-ouest de l'Isle, il y a des baies & des anses fort commodes, qui forment de bons encrages ; l'extrêmité du sud a en particulier une baie sabloneuse, spacieuse & profonde, appellée la Baie de Saint-Antoine. De très gros vaisseaux peuvent y mouiller librement

& commodément. Les importations & les exportations des Anglois y sont augmentées ; en 1763, les premieres étoient de 4459 liv. 14 s. 5 den. sterl. & les dernieres de 1443 liv. 15 s. 9 d. sterlings ; en 1773, les premieres montoient à 145,619 liv. sterl. & les dernieres à 38,444 ».

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM, *le 5 Mars.*

Suivant une liste, publiée par le Département de la Marine Royale d'Espagne, il paroit que les vaisseaux de Sa Majesté Catholique, durant le cours de l'année derniere, ainsi que les Corsaires de cette Nation, se sont emparés, tant en Europe qu'en Amérique, &c., de 325 navires Anglois. L'Escadre de Don Cordova en a pris 57, parmi lesquels 5 de la Compagnie des Indes ; l'Escadre de Don Langara, 30 ; celle de Don Gaston, 27 ; celle de Don Galvez, 32 ; celle de Don Barcelo, 97, & quatre balandres. Quant aux Corsaires, ils se sont saisis de 78 navires.

I I.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

D'AMIENS, *le 7 Mars.*

Copie d'une Lettre écrite par M. de Paulo, Consul Général d'Espagne, au Département de la Manche de France, adressée à MM. de la Chambre de Commerce de Picardie, datée de Paris, le 20 Février 1780.

MM. » Des circonstances qui vous sont connues, me mettant dans la nécessité de pourvoir au Vice-Consulat d'Espagne, établi en votre Ville, j'ai choisi, pour remplir cette place, M. Durand, Négociant & votre Secretaire, MM. : la confiance dont vous l'honorez, lui a servi de recommandation auprès de moi. J'ai pensé qu'en même tems, qu'il réunissoit les qualités propres au maintien des droits de la Nation Espagnole, il obtiendroit les suffrages du Commerce que l'exercice de ses fonctions doit tendre à accroitre & à encourager ».

» Je sçavois, par le Prédécesseur de M. Durand, au Vice-Consulat, que vos Négocians se prêtoient, avec peine, à prendre du Consul établi chez vous, les certificats nécessaires pour l'introduction de vos étoffes en Espagne, & que l'on préferoit de les demander aux Consuls de Marseille, Bordeaux & Bayonne ».

» Vous remarquerez sans doute, MM., que le Roi, mon Maitre, en exigeant que toutes les étoffes admises à l'entrée de ses Etats soient accompagnées des certificats propres à en justifier l'origine dans ses Douanes, en a voulu proscrire les étoffes Angloises. La formalité du certificat du Consul, favorise donc réellement vos Manufactures, puisqu'en repoussant celles de l'ennemi, elle accroit d'autant les débouchés des vôtres ».

» Mais pour remplir les intentions de ma Cour, ce n'est point aux Consuls éloignés qu'il faut s'adresser pour constater l'origine de vos étoffes, c'est à celui dont vous avez sollicité vous-mêmes l'établissement chez vous, parce que lui seul peut connoitre l'espece & la dénomination de ces mêmes étoffes, & la signature des Préposés des Fermes du Roi, pour éviter toute espece de contravention ».

» Ces vérités, qui vous sont aussi connues qu'à moi, ont besoin d'être mises sous les yeux de vos Negocians, & c'est à l'effet de vous en prier que j'ai l'honneur de vous adresser la présente, Messieurs : j'ajouterai que si le Commerce ne se rendoit pas à des raisons aussi équitables, je serois forcé de faire prendre les mesures nécessaires en Espagne pour que les étoffes de France qui y seront expédiées de mon Département, soient détenues & arrêtées dans les Douanes frontieres, lorsqu'elles ne seront pas accompagnées des certificats des Consuls établis à cet effet. Les Négocians qui voudront se soustraire aux sages dispositions que le Roi mon Maitre a cru devoir prendre pour leur propre utilité, seront exposés à des saisies ou à des pertes conséquentes. Veuillez, Messieurs, les en prévenir, afin d'éloigner d'eux tout ce qui pourroit leur nuire, lorsque moi même ou mes Représentans ne cherchons qu'à les

ſervir & à leur être utiles. J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé*, DE PAULO ».

DE TROYES, *le* 28 *Février*.

Suite des Obſervations Botanico - Médico-Météorologiques, faites ici pendant l'année 1780, *par le P.* le Boutillier, *de l'Oratoire*.

III. *BAROMETRE... Janvier. Plus grande élévation*, 28 pouces 2 lig. huit 12es. le 5 *matin*; *vent*, nord. *Moindre élévation*, 26 pouces 10 lig. dix 12es. le 17 après *midi*; *vent*, ſud-eſt. *Elévation moyenne*, 27 pouces 8 lig. cinq 8es. les huit premiers jours, le barometre à la hauteur de 28 pouces ou au deſſus, depuis le 8 juſqu'au 17. *Elévation médiocre*. Depuis le 17, époque de ſa plus grande dépreſſion, la colonne de mercure ne ceſſa de varier, & toujours au deſſous de 28 pouces.

Fevrier. Plus grande élévation, 28 pouc. 3 lig. onze 12es. le 24 après *midi*; *vent*, ſud-oueſt. *Moindre élévation*, 27 pouces 4 lig. ſept 12es. le 2, *matin*; *vent*, nord. *Elévation moyenne*, 27 pouces 11 lignes; variations plus grandes en montant qu'en deſcendant. Pendant ſeize jours, il ſe tint à 28 pouces ou au deſſus.

Mars. Plus grande élévation, 28 pouces 6 lig. un 12e. le 6 après *midi*; *vent*, oueſt. *Moindre élévation*, 27 pouces 7 lig. le 16 après *midi*; *vent*, ſud-ſud-oueſt. *Elévation moyenne*, 27 pouces 11 lig. cinq 6es., marche réglée ſoit en montant ſoit en deſcendant, excepté aux approches de l'équinoxe; 20 jours où le barometre ſe ſoutint à la hauteur de 28 pouces ou au deſſus. *Vents dominans*, ſud & oueſt.

Avril. Plus grande élévation, 28 pouces 1 lig. quatre 12es. le 10 après *midi*; *vent*, nord. *Moindre élévation*, 27 pouc. 4 12es. de ligne, le 3, *matin*; *vent*, ſud. *Elévation moyenne*, 27 pouces 8 lignes; il ne fut que deux jours à la hauteur de 28 p. ou au deſſus, & ſouvent très bas; variations continuelles. *Vents dominans*, oueſt & ſud-oueſt.

Mai. Plus grande élévation, 28 pouces 2 lig. quatre 12es. le 26, *matin*; *vent*, nord-oueſt. *Moindre élévation*, 27 pouces 5 lig. le 15, *matin*; *vent*, ſud-ſud-eſt. *Elévation moyenne*, 27 pouces 10 lignes dix 12es.; *vents dominans*, oueſt & nord-oueſt; 20 jours où la hauteur du barometre fut 28 pouces. Il varia beaucoup juſqu'au 17, & peu le reſte du mois.

Juin. Plus grande élévation, 28 pouces 2 lig. quatre 12es. le 27 après *midi*; *vent*, nord-nord-oueſt. *Moindre élévation*, 27 pouces 9 lig. ſix 12es. le 5, *ſoir*; *vent*, ſud-ſud-oueſt. *Elévation moyenne*, 28 p. deux 12es. de ligne. Pendant 14 jours, le barometre à 28 pouces ou au deſſus. Peu de variations pendant ce mois. *Vent dominant*, oueſt.

Juillet. Plus grande élévation, 28 pouc. 2 lignes, le 28, *matin*; *vent*, nord. *Moindre élévation*, 27 pouc. 10 l. dix 12es. le 12, *ſoir*; *vent*, oueſt. *Elévation moyenne*, 28 pouc. 4 13es. de ligne; *vent dominant* nord-oueſt. Nombre de jours où la colonne de mercure s'éleva à 28 pouces ou au deſſus, 20 jours. Peu de variations en montant, comme en deſcendant.

Août. Plus grande élévation, 28 pouces 1 lig. quatre 12es. le 21 après *midi*; *vent*, nord-nord-eſt. *Moindre élévation*, 27 p. 9 lig. huit 12es. le 12, *matin*; *vent*, oueſt. *Elévation moyenne*, 27 pouces 11 lignes. *Vent*, nord. Elévation du barometre pendant ſix jours ſeulement, 28 pouces ou un peu plus. Pendant tout le mois, la colonne de mercure ne parcourut dans ſes variations que l'eſpace de 3 lig. huit 12es.

Septembre. Plus grande élévation, 28 p. 1 lig. quatre 12es. le 25 après *midi*; *vent*, oueſt. *Moindre élévation*, 27 pouc. 5 lig. quatre 12es. le 30 après *midi*; *vent*, ſud. *Elévation moyenne*, 27 pouces 9 lig. ſix 12es. *Vents dominans*, ſud & oueſt; ſix jours ſeulement où le barometre ſe tint à 28 pouces ou au deſſus. Variations grandes en montant comme en deſcendant.

Octobre. Plus grande élévation, 28 pouces 1 lig. trois 12es. le 13, *matin*; *vent*, ſud-oueſt. *Moindre élévation*, 27 pouces quatre 12es. de ligne, le 9, *ſoir*; *vent*, ſud. *Elévation moyenne*, 27 pouces 7 lig. cinq 7es. *Vents dominans*, ſud & oueſt; cinq jours ſeulement où le mercure s'éleva à 28 pouces ou au deſſus. Variations conſidérables pendant tout le mois.

Novembre. Plus grande élévation, 28 p. 2 lig. huit 12es. le 28 après *midi*: *vent*,

nord-eſt. *Moindre élévation*, 27 pouces 2 lig. dix 12es. le 23, *matin*; *vent*, oueſt. *Elévation moyenne*, 27 pouces 9 lig. ſix 8es. *Vents dominans*, oueſt & nord-oueſt. Le barometre ſe tint à 28 pouces ou au deſſus pendant dix jours. Il varia peu juſqu'au 18; depuis ce jour, il varia conſidérablement.

Décembre. Plus grande élévation, 28 pouces 4 lig. quatre 12es. le 16 après *midi*; *vent*, nord-eſt. *Moindre élévation*, , 27 p. 9 lig. huit 12es. le 20, *ſoir*; *vent*, nord-eſt. *Elevation moyenne*, 28 pouces 1 lig. onze 13es. *Vents dominans*, nord & nord-oueſt. Il eſt rare de voir le barometre varier auſſi peu qu'il le fit pendant tout ce mois, & de ſe tenir auſſi haut, & auſſi conſtamment. Je comptai 26 jours où il s'étoit maintenu à 28 pouces, & très-ſouvent au deſſus.

Pendant les douze mois de l'année... Plus grande élévation, 28 pouces 6 lig. un 12e. le 6 *Mars*, après *midi*. *Moindre élévation*, 26 pouces 10 lig. dix 12es. le 17 *Janvier*, après *midi*. *Différence*, 19 lig. trois 12es. *Elévation moyenne*, 27 pouc. 11 lig.

Nombre de jours de toute l'année où la colonne de mercure s'eſt tenue à la hauteur de 28 pouces ou au deſſus, 153 jours.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

DE PARIS, *le 15 Mars.*

Déclaration du Roi, contre le jeu, donnée à Verſailles le 1 Mars 1781, regiſtrée en Parlement le 2 deſdits mois & an.

» LOUIS, &c. Depuis notre avenement à la Couronne, nous n'avons ceſſé de nous occuper de la proſpérité de nos Etats & du bonheur de nos Sujets; nous nous ſommes appliqués à établir l'ordre dans toutes les parties de l'Adminiſtration de notre Royaume, & nous commençons à jouir avec ſatisfaction du ſuccès de nos ſoins. Mais nous nous flatterions en vain de rendre nos Peuples heureux, par notre économie, & par l'attention avec laquelle nous avons évité juſqu'à préſent d'augmenter leurs charges, ſi nous ne faiſions pas uſage de la Puiſſance que Dieu nous a donnée pour remédier aux malheurs qu'un grand nombre de nos Sujets attirent ſur leurs familles, par leur inconduite. L'abus des jeux, qui s'eſt multiplié depuis quelque tems, a fixé notre attention; & nous nous ſommes fait repréſenter les Ordonnances des Rois nos Prédéceſſeurs, ſur une matiere auſſi importante; nous avons reconnu qu'ils ont dans tous les tems, donné des loix ſalutaires, dont il eſt de notre ſageſſe de maintenir l'exécution. A ces cauſes, &c. »

Cette Déclaration contient dix articles, par leſquels les jeux de haſard, ainſi que tous les jeux dont les chances ſont inégales, & qui préſentent des avantages certains à l'une des Parties, au préjudice des autres, ſont prohibés par tout le Royaume. Ceux qui ſeront convaincus d'avoir joué auxd. jeux prohibés, ſeront condamnés, pour la premiere fois, ſçavoir: ceux qui tiendront leſdits jeux, ſous le titre de Banquiers ou ſous quelque autre titre que ce ſoit, en trois mille livres d'amende chacun; & les Joueurs, en mille livres chacun, applicables, un tiers à Sa Majeſté, un tiers aux Pauvres des Hôpitaux des lieux, & l'autre tiers au Dénonciateur. En cas de récidive, l'amende contre ceux qui auront tenu leſd. jeux, & contre les Joueurs, ſera du double, ſans que leſdites amendes puiſſent être remiſes ni modérées. Ceux qui après avoir été deux fois condamnés auxdites amendes, ſeroient de nouveau convaincus d'avoir tenus leſdites aſſemblées, ſeront pourſuivis ſuivant la rigueur des Ordonnances, & punis de peines afflictives ou infamantes, ſuivant l'exigence des cas. Ceux qui, pour faciliter la tenue deſdits jeux, auront prêté ou loué ſciemment leurs maiſons, ſeront condamnés en dix mille livres d'amende, au payement de laquelle leſdites maiſons ſeront & demeureront ſpécialement affectées. Sa Majeſté déclare nuls & de nul effet, tous contrats, obligations, promeſſes, billets, ventes, ceſſions, tranſports & tous autres actes, de quelque nature qu'ils puiſſent être, ayant pour cauſe une dette du jeu, ſoit qu'ils aient été faits par des majeurs ou des mineurs, &c.

SEANCE publique de la Société Royale de Médecine, tenue au Louvre le 6 de ce mois.

M. Vicq-d'Azyr, Secretaire Perpétuel,

après avoir annoncé la distribution des Prix, fit mention d'un avis qui doit être répandu par la Société dans les Provinces, & dont le but est d'exposer le plan de la correspondance établie par cette Compagnie avec les Médecins & Physiciens Regnicoles & Etrangers. Il donna ensuite une courte notice d'un Mémoire sur la meilleure maniere de faire les observations météorologiques, lequel doit être distribué aux Correspondans de la Société; puis il fit lecture de l'extrait d'un rapport sur plusieurs questions relatives aux sépultures de l'Isle de Malthe, lesquelles ont été proposées à la Société de la part de Mgr. le Grand-Maitre, par M. l'Ambassadeur de la Religion. Ce rapport a été imprimé d'après le vœu & aux dépens de l'Ordre de Malthe. Nous en rendrons compte incessamment. M. Lorry lut ensuite un Mémoire sur les odeurs des médicamens, divisés en cinq classes naturelles. M. Carrere traça le plan d'un Catalogue raisonné de tous les Ouvrages qui ont été publiés sur les eaux minérales du Royaume. Ce travail a pour but de faciliter les expériences à faire sur l'analyse & les propriétés de ces différentes eaux. M. de Fourcroy fit lecture d'un Mémoire sur une nouvelle maniere d'employer certains réactifs dans l'analyse des eaux minérales. M. le Secretaire fit ensuite l'Eloge de feu M. Navier, Associé Regnicole, Médecin & Chymiste célébre, à Châlons-sur-Marne. Ce Discours fut très-applaudi du public & il le méritoit. M. Caille lut des Recherches Chymiques sur les différens procédés employés jusques ici par les Pharmaciens, pour la préparation du tartre stibié. M. l'Abbé Teissier lut un Mémoire sur une maladie très-meurtriere, appellée *maladie rouge*, qui enleve chaque année une grande partie des moutons de la Sologne, & au traitement de laquelle il a été employé par le Gouvernement.

Nous donnerons un précis de ce Mémoire dans la Gazette prochaine.

La Séance de la Société fut terminée par la lecture d'un Mémoire de M. Mauduyt, sur les effets de l'Electricité appliquée à l'incubation & à la végétation.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

NOUVELLES Remarques & Observations sur la cause de l'altération des pois secs de 1780. Extrait de la Gazette de Santé, par l'Auteur de cet Ouvrage périodique.

» On a vu dans le No. 5 de notre Gazette * les Observations & Expériences de M. Putod de Thievant, Médecin à Fougeres. Depuis leur publication, nous avons reçu des lettres de Normandie, de Bretagne, de Picardie, &c. qui nous confirment que la même observation sur les pois de cette année, a été faite généralement en France. Elle a eu lieu de même à Paris, où les pois de l'année derniere se trouvent altérés par la même cause. On nous a envoyé plusieurs de ces insectes qui les rongent, que nous avons comparés avec ceux qu'on trouve ici, & qui sont exactement les mêmes».

» Tout le monde s'est accordé sur l'ordre auquel appartient cet insecte. C'est un *coléoptere* de Linné, c'est-à-dire un insecte à étui. Mais on n'a pas été également d'accord sur le genre ou l'espece. Des Naturalistes instruits ont cru que c'étoit une espece de *tritome*, dont le caractere est d'avoir trois articulations aux tarses. D'autres étoient dans l'opinion que c'étoient des charansons; enfin d'autres qui paroissent mieux fondés, ont cru pouvoir déterminer le genre & l'espece, en assurant que c'est le *mylabre à croix blanche*, de l'ordre des insectes à étui qui ont quatre articulations aux tarses, & qui se trouve décrit dans l'*Histoire des insectes des environs de Paris* ».

» En effet, celui dont il est question n'appartient point à la famille des Tritomes, puisqu'il n'a pas trois articulations aux tarses. Ce n'est pas non plus un Charanson, dont le caractere est d'avoir des antennes coudées. D'après des rapports exacts, on s'est assuré que c'est celui qu'on a voulu désigner, dans l'Ouvrage

* *Voyez la Gazette d'Agriculture du 30 Janvier dernier, No. 9, & celle du 20 Février, No. 15.*

cité, par le nom de Mylabre à croix blanche, sous la classe des insectes à étuis qui couvrent tout le ventre, & sous l'ordre de ceux qui ont quatre articulations aux tarses. (Voy. Planche 4, Fig. 9, Tome 1). Mais il n'étoit permis qu'à l'Auteur de cet Ouvrage, très-estimable d'ailleurs, de le deviner, puisque notre mangeur de pois n'a pas tout le ventre recouvert par ses étuis, & qu'il n'a que deux articulations aux tarses. Quant à ses effets, nous ne pouvons nous dissimuler notre étonnement sur les alarmes qu'on a répandues à ce sujet. 1°. Il est très-vraisemblable que les accidens observés à Fougeres, & sur la nature desquels on a gardé le silence, ont eu toute autre cause que l'usage de ces pois, puisqu'on ne les a observés ni en Normandie, ni en Picardie, ni à Paris, ni dans d'autres endroits, quoique les pois y aient été également dévorés par le même insecte. En second lieu, la quantité de ces insectes n'est jamais assez considérable, quand même on ne vivroit, pour ainsi dire, que de pois, pour causer des accidens funestes. Sur mille pois ainsi piqués, à peine en trouve-t-on un dans lequel l'insecte soit logé. Ordinairement il en ronge la circonférence, & pour peu qu'on remue les pois, il fuit & déloge. Voilà ce qui rend si difficile & si rare l'usage de l'insecte mêlé avec les alimens ; & quand on le prendroit même, croit-on qu'une si petite cause pût produire de grands effets & dût faire proscrire l'usage des pois, comme on l'a fait. Il est très-prudent sans doute de les éplucher. Quand il n'y auroit que les œufs, les dépouilles ou plutôt les cadavres de ces insectes, qu'on trouve quelquefois mêlés avec les pois, il y en auroit assez pour engager à prendre cette précaution. Mais parce qu'il y a une petite branche pourrie à un arbre, faut-il en abattre le tronc ? »

» On a indiqué plusieurs moyens de mettre à l'abri des inconvéniens qui peuvent résulter de l'usage de ces pois ».

» Les uns conseillent, dans la vue de fournir une retraite à cet insecte, de mettre du foin ou de la filasse sur les pois. La filasse est sans doute très-préférable au foin, qui peut, par son contact & son altération, communiquer aux pois une mauvaise qualité ».

» D'autres ont conseillé de les mettre dans l'eau, pour séparer les bons d'avec les mauvais, ajoutant que les pois gâtés surnagent, & que les autres vont au fond. Mais on n'a pas fait attention que les pois attaqués par ces insectes, vont tous au fond comme ceux qui ne le sont pas. Il n'y a que ceux qui sont presqu'entierement vuides, ou dont la substance est sensiblement altérée par d'autres causes, qui surnagent, & il y en a très-peu dans ce cas. Du reste, ce dernier moyen a du moins un avantage, c'est qu'il sert à laver & à nettoyer les pois de toute ordure & corps étrangers qui peuvent s'y trouver mêlés, & nous croyons qu'on fera très-bien de prendre cette précaution, soit qu'on les destine à l'usage de la cuisine, soit qu'on veuille les semer ».

» Mais ce seroit s'abuser que de prétendre, contre l'expérience journaliere, que tous les pois ainsi rongés ne peuvent que nuire. Leur substance n'en est nullement altérée ; & l'analogie même entre cet insecte & les cantharides, sur laquelle M. Putod de Thievant a cru pouvoir établir des rapports d'effets & une similitude de secours, n'est fondée que jusqu'à un certain point. On sçait bien que les cantharides, & d'autres scarabées de certaine grosseur contiennent un principe très âcre, très-stimulant, qui nuit évidemment, & dont les effets sont connus. Mais ce caractere de vénénosité s'annonce toujours chez eux par une odeur forte & désagréable qui les met à l'abri en général des attaques des autres animaux, & qui ne se trouve pas dans notre insecte sans odeur, dont les poules & autres oiseaux font impunément leur nourriture. D'ailleurs, comme on l'a dit, sa petitesse & la difficulté qu'il y a qu'il se trouve parmi les pois qu'on sert sur les tables, en supposant même la plus grande négligence de la part de ceux qui les apprêtent, devroient rassurer entierement sur les craintes qu'on a voulu inspirer à cet égard ».

» Cet insecte a environ une ligne & demie de longueur sur demi-ligne de largeur. Il est d'un gris cendré tirant sur le brun. Il y en a dont la couleur & les points blancs sont plus nets & plus marqués que sur d'autres ».

I I.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 17 Mars 1781.

Or de Portug. à . . .	738 l.	f.	marc.
Du Mexique à . . .	730		
Du Pérou à	722		
Les guinées à . . .	736		
Ducats à	99	10	once.
Or fin à 23 karats . .			
31 32	103		
Or à 20 karats à . .	86		
L'argent à 11 d. . .			
10 g. à	54	10	marc.
Iaem à 11 d. 10 . .			
gr. à	52	10	
Piastres à	49		

I I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 14 Mars 1781 au Samedi 17 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 17, 18, 19 à 20 l. ; le seigle, de 11 à 12 l.; l'orge, de 11 l. 10 s. à 12 l. Le froment à la Grêve, de 18, 19, à 20 liv. ; le seigle, 11 à 12 l. ; l'orge, 11 à 12 l. *le septier.* Farine blanche à la Halle, de 30, 34, 36, 40, à 41 l. ; bis-blanc & bis, de 22, 24, 26, 28 à 29 liv. *le sac* pesant 325 liv.

I V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 14 Mars 1781, au Samedi 17 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 livres ; *id.* à la Grêve, de 18, 19, 20 à 21 liv. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 13 Mars 1781, de 48 à 50 liv. ; *idem* nouveau, de 44 à 46 ; le cent de paille de 0 à 0 liv. ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 45 à 46 liv. ; *id.* nouv., 40 à 43 ; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 20 à 22 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 41 à 42 ; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 38 à 40 ; le cent de paille, de 18 à 22 ; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 37 à 40 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres
	PAIEMENT DU MERCREDI 14 MARS 1781.		
18.	M. Radix	Mercredi.	A.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	A.
27.	M. de France	Mercredi.	A.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	A.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	A.
11.	M. Boutray	Mercredi.	A.
	PAIEMENT DU JEUDI 15.		
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	A.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	A.
12.	M. Alissant	Jeudi	A.
14.	M. Nau	Jeudi.	A.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	A.
	PAIEMENT DU VENDREDI 16.		
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	A.
2.	M. Boscheron	Vendredi.	A.
21.	M. Patu.	Vendredi.	A.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	A.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	A.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES

CHANGES du 16 Mars 1781.

Amsterdam, . . .	52 $\frac{7}{8}$ lettre.	Cadix, ...	
Londres, ...	30 5 8e.	Livourne, ...	
Hambourg, ...	188 $\frac{1}{4}$	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Rois.* . .	$\frac{1}{8}$ p.

DU VENDREDI 16 *Mars* 1781.

1780. Lot. Roy.	1190 92 l.	1785	
1781. *Primes.* . .	200 .	1786	
1782	127 .	1787 . . .	118
1783	108 .	1788	
1784		1789	

Mars 1781.		*Du* 14.	*Du* 15.	*Du*
Comp. des Indes.	Actions	1940 35 . . .	1940	1945
	D° $\frac{16}{25}$	. . . . .	. . . . .	1275
	D° 8es	. . . . .	. . . . .	250
	D° 25es	. . . . .	. . . . .	. . . .
	Empr. d'Oct.	385	385	385
Rescriptions.		8 $\frac{1}{2}$ $\frac{3}{4}$ $\frac{1}{2}$ $\frac{3}{4}$ p.	8 $\frac{3}{4}$ $\frac{1}{2}$ $\frac{3}{4}$ $\frac{1}{2}$ p.	8
Bil. des Ferm.		1 $\frac{1}{2}$ perte. .	1 $\frac{1}{2}$ perte. .	1
Contr. à 4 p. %				
1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel,

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 24 Mars.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 17 Fevrier.*

LA Société Economique de cette Ville avoit proposé en 1779 sept questions pour être le sujet d'autant de Prix, qu'elle devoit distribuer en 1780. Cette Compagnie n'ayant reçu aucun Mémoire qui lui parût mériter d'être couronné, elle a jugé à propos d'abandonner ces sept questions, & dans sa Séance du 4 Novembre 1780, elle a annoncé qu'elle les remplaçoit par les suivantes :

1°. » On demande qu'en faisant attention au climat, à la construction physique du terroir, aux produits crûs déjà » existans, & aux diverses especes de » Commerce usitées dans l'Empire Russe, » on montre comment l'Habitant des » Campagnes en Russie peut occuper sa » femme & ses enfans, grands & petits, à des travaux accessoires, non » compris dans l'Agriculture, pendant » tout le cours de l'année, & principalement en hiver, de la maniere la plus » utile pour lui & pour le bien public ».

» Plus les Auteurs qui voudront répondre à cette question, entreront dans les détails relatifs aux différentes Provinces de Russie, plus ils acquerront de droit au Prix qui consistera dans une médaille d'or à laquelle M. le Maréchal Zachar Gregorewitsch Tschernischew joindra 25 ducats de Hollande ».

2°. » Quelles sont les especes de fourrages pour les vaches, tant en Eté » qu'en hiver, & quelle est la meilleure » maniere de les faire croître & de les » conserver dans nos contrées depuis le » 56e. degré jusqu'au 60e. inclusivement, » desorte que les vaches aient un lait » plus abondant & plus gras que celui » qu'elles ont donné jusqu'ici, sans que » ces fourrages causent des frais qui » absorbent le profit, à plus forte raison qui le surpassent ? » Si l'on veut répondre solidement à cette question, il faut, 1°. examiner ce qu'il convient de faire en élevant des genisses, pour qu'elles deviennent des vaches abondantes en lait, & comment on doit les gouverner à mesure qu'elles avancent en âge. 2°. Distinguer entre la maniere dont les vaches à lait doivent être nourries dans une grande Ville, ainsi qu'aux environs, & celle de les nourrir dans les Campagnes, vu que, dans le premier cas, le grand débit du lait, de la crême & du beurre frais donne un profit qui permet des frais beaucoup plus considérables qu'à la campagne. 3°. Justifier les avantages des fourrages & autres moyens proposés pour augmenter le lait, par des expériences faites sur leurs effets & leurs frais. 4°. Déterminer exactement la maniere d'employer ces moyens avec succès. La Société destine à la meilleure dissertation une médaille d'or ; & M. le Maréchal dont nous

avons parlé, a promis d'y joindre 25 ducats de Hollande ».

3°. » Déterminer d'une maniere cir- » conſtanciée comment les Habitans de » la Ruſſie, d'un état médiocre, de- » vroient s'y prendre pour tirer des pro- » ductions de cet Empire, ſoit crues, » ſoit déjà travaillées dans le pays, de » quoi ſuffire à leurs beſoins ſur le pied » où les choſes ſont actuellement, tant » pour la nourriture, le vêtement, le » logement, & tout ce qui regarde les » objets de premiere néceſſité, que pour » la commodité, l'agrément, la conſerva- » tion de la ſanté & le bien-être en géné- » ral ». Le Prix ſera une médaille d'or à laquelle M. le Prince Orlow, Grand-Maître de l'Artillerie & Chevalier de pluſieurs Ordres, joindra 40 ducats de Hollande ».

4°. » Le trafic des cochons, qui eſt » déjà ſi conſidérable en Ruſſie, que les » vergettes y font une branche impor- » tante de Commerce, ne pourroit-il » pas être mis ſur un pied encore plus » avantageux, en faiſant uſage de la » peau, qu'on a juſqu'ici découpée avec » la chair? » Pour arriver à ce but, on deſire que, par la voie des expériences, on découvre des moyens aſſurés de s'y prendre, en tuant les cochons de maniere que, ſans préjudicier à la chair, ni diminuer le profit des vergettes, on puiſſe ſe ſervir de la peau entiere comme d'un cuir; enſuite on indiquera comment cette peau pourroit être tannée, ſoit par les écorces & les feuilles déjà employées en Ruſſie, ſoit par d'autres préparations non uſitées, mais d'une utilité probable, comme, par exemple, avec les écorces & les feuilles de l'aune, du bouleau, du ſorbier, la fougere, les baies de myrtille, &c. ou enfin par les opérations du blanchiment, de façon que la peau pût ſervir à divers uſages. Celui qui répondra le mieux à cette queſtion, aura, outre une médaille d'or, 50 ducats de Hollande, ajoutés par M. le Comte Ivan Tchernifchew, Vice-Préſident du College de l'Amirauté, & Chevalier de divers Ordres ».

On donnera dans la prochaine Feuille la ſuite de ces queſtions intéreſſantes, que nous empruntons du Journal de Bouillon.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 21 Février.*

L'Empereur s'occupe, dans le moment actuel, de l'état des Finances. Il vient de former une Commiſſion dont le Comte de Collowrath eſt nommé Préſident, qui ſera chargée de l'examen des Requêtes relatives aux penſions accordées par la Cour. Cette Commiſſion s'aſſemblera une fois chaque ſemaine.

On aſſure que les Négocians Anglois ſe ſont déjà arrangés avec notre Cour au ſujet du *tranſit* pour le tranſport des marchandiſes qu'ils feront paſſer par les Etats de la Maiſon d'Autriche.

BRANDEBOURG.

DE BERLIN, *le 23 Février.*

Sa Majeſté, pour encourager les Manufactures nationales, a défendu, par un Edit, l'importation dans ſes Etats de toutes les étoffes de coton fabriquées dans les Pays Etrangers. Il comprend dans cette prohibition non-ſeulement les étoffes de cette matiere, déjà connues, ſous quelque dénomination que ce ſoit, mais même toutes celles que l'on pourroit inventer par la ſuite. Un autre Edit, qui a été publié à ſon de trompe, défend auſſi de mendier dans tous les Etats de ce Royaume. Il a même été donné des ordres très-exprès, pour arrêter & conduire dans des Maiſons de travail, tous les Ouvriers qui, en voyageant, ſeroient ſurpris en contravention à cette Loi.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 8 Mars.*

Le 16 du mois dernier, on a publié ici une Ordonnance de Sa Majeſté, portant en ſubſtance ce qui ſuit:

» Le Roi ayant reçu des avis ſûrs » que les Etats-Généraux des Provin- » ces-Unies ont déclaré & arrêté, par » leur Placard, daté de la Haye le 26 » Janvier dernier, qu'auſſi tôt que les » bâtimens Hollandois auront obtenu la » permiſſion de quitter l'Angleterre, » les bâtimens Anglois ceſſeront d'être

» retenus dans leurs Ports ; S. M. a en » conséquence ordonné que tous les » vaisseaux & bâtimens appartenants » aux Sujets des Etats-Généraux, qui » sont actuellement retenus en vertu de » l'ordre du Conseil du 22 Déc. dernier, » & qui, par Sentence de la Cour d'A- » mirauté, ont été ou seront déclarés » appartenir aux Sujets des Etats-Gé- » néraux, soient relâchés avec pleine » liberté de retourner à leurs Ports res- » pectifs, & qu'il leur soit accordé des » passeports convenables pour cet ef- » fet ».

Le 7 de ce mois, le Lord North a fait passer son projet d'emprunt à la pluralité de 58 voix ; sçavoir, 169 contre 111. Il sera de 12 millions sterl., & consistera en annuités à 3 pour cent & à 4 pour cent, avec une Loterie. La prime pour les Prêteurs est de 5 liv. 10 s. sterlings, les annuités à 3 pour cent étant à 58, la totalité du subside est de 21 millions 380,000 livres. Le Lord North doit incessamment s'expliquer sur les nouveaux impôts qui seront le gage de cet emprunt.

Les fonds sont baissés. Tous les bruits d'un prochain arrangement, soit avec la Hollande, soit avec l'Espagne, semés pour procurer une hausse factice, s'étant évanouis, les 3 pour cent consolidés sont retombés de 59 un quart, à 57 trois quarts. La Banque de l'Inde est sans prix fixe.

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM, *le 9 Mars.*

Les personnes chargées dans cette Ville, de travailler à adoucir le sort de leurs Compatriotes qui ont le malheur d'être détenus Prisonniers en Angleterre, se sont adressées au Duc de Richmond. Elles ont prié ce Seigneur, connu dans toute l'Europe par ses sentimens d'humanité & de générosité, de vouloir bien veiller à ce que l'argent envoyé en Angleterre, pour un objet si louable, ne soit pas diverti. Le Duc de Richmond touché d'une marque de confiance si flatteuse, a répondu de sa propre main, en ces termes :

» Je ne puis qu'être flatté d'avoir été » choisi pour avoir soin que les deniers » fournis par une Société de Souscrip- » teurs en Hollande pour le soulage- » ment de leurs Compatriotes Prison- » niers, soient appliqués à leur desti- » nation. Plein d'estime & d'admiration » pour ces sentimens de bienfaisance, » je prie MM. les Souscripteurs d'être » persuadés que je travaillerai avec la » plus grande satisfaction, & de toutes » mes forces, à ce généreux objet ; & » que si je puis leur être de quelqu'uti- » lité, soit en veillant sur les Employés, » soit de quelque autre façon, pour » rendre leurs efforts avantageux, ils » peuvent être assurés que je le ferai » de tout mon cœur ».

Signé, RICHMOND.

Les Souscripteurs ont en conséquence fait passer en Angleterre 1000 liv. st. de leurs fonds, & ont profité de cette offre pour supplier le Duc de vouloir bien se charger de leur choisir une personne de confiance pour l'emploi de cet argent

I I.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE LA ROCHELLE, *le 4 Mars.*

PRIX courant des denrées de l'Amérique.

Le *Sucre* blanc, le quintal, premiere sorte, de Saint-Domingue, 87 à 89 liv. de la Martinique, 81 à 83 liv. Seconde sorte, de Saint Domingue, 83 à 85 l. ; de la Martinique, 77 à 79 livres. Blanc commun, de Saint-Domingue, 73 à 74 liv. ; de la Martinique, 68 à 70 liv.

Le *Sucre* brut, le quintal, de Léogane, 66 à 68 liv. ; du Cap, 59 à 61 l. ; de Saint-Louis, 61 à 63 liv.

Le *Café* nouveau fin, de la Martinique, 19 à 20 s. la livre ; de Saint Domingue, 18 à 19 s. *Dito* Marchand, de la Martinique, 17 à 18 s ; de Saint-Domingue, 16 à 17 s. *Dito* inférieur, de la Martinique, 15 à 16 sous ; de Saint-Domingue, *idem.*

Indigo, la livre, bleu, 15 liv. 10 s. ; bleu & violet, 13 à 14 l. ; violet, 12 l. à 12 liv. 10 s. ; mêlé, 10 l. 10 s. à 11 l. ; cuivré fin, 9 liv. 5 s. à 9 liv. 10 s.

Coton de Saint-Domingue, 225 à 230 l. le cent. *Dito* de la Martinique, 205 à 210 liv. *Dito* de la Guadeloupe, 200 livres.

Riz de la Caroline, 28 à 30 l. le cent.

Sucre en pain, 135 liv. 10 s. le cent.

Les eaux de-vie se vendent à *la Rochelle* 76 liv. les 27 veltes ; à *Cognac*, 75 liv. les 27 veltes à 4 degrés ; les eaux-de-vie inférieures, 72 liv. L'esprit-de-vin, au tiers eau, 108 liv. à 12 deg. *Dito* trois cinquiemes, 120 liv. à 14 deg. *Dito* double double, 144 liv. à 16 degrés.

DE TROYES, *le* 28 *Février*.

Suite des Observations Botanico - Médico-Météorologiques, faites ici pendant l'année 1780, *par le P.* le Boutillier, *de l'Oratoire*.

IV. *HYGROMETRE*. Ce fut au mois d'Avril que je commençai mes observations hygrométriques, muni d'un excellent instrument exécuté suivant les principes & la méthode de M. Buissart, réglé & éprouvé par le P. Cotte.

Avril ... Plus grande sécheresse, 42 deg. le 10 après *midi* ; *vent*, nord ; beau, peu de nuages. *Moindre sécheresse*, 21 degrés quatre 10es. le 29, *matin* ; *vent*, sud, beau. *Etat moyen*, 30 deg. six 10es. *Vent dominant*.

Mai ... Plus grande sécheresse, 53 degrés six 10es. le 30 après *midi* ; *vent*, sud ; *serein*. *Moindre sécheresse*, 25 d. trois 10es. le 5, *matin* ; *vent*, sud ; beau avec nuages. *Etat moyen*, 35 d. huit 10es. Grande sécheresse depuis le 19 jusqu'au 31.

Juin ... Plus grande sécheresse, 54 deg. deux 10es. le 2 après *midi* ; *vent*, sud-ouest ; beau avec nuages. *Moindre sécheresse*, 30 d. cinq 10es. le 2, *matin* ; *vent*, sud ; beau avec nuages. *Etat moyen*, 38 d. 8 9es. Il résulte des observations hygrométriques, que ce mois a été très-sec.

Juillet ... Plus grande sécheresse, 47 deg. neuf 10es. le 17 après *midi* ; *vent* nord-est, *serein*. *Moindre sécheresse*, 24 d. sept 10es. le 17, *matin* ; *vent*, nord-ouest, *serein*. *Etat moyen*, 37 d. quatre 9es. Depuis le 17, les observations hygrométriques furent discontinuées, à cause d'un accident arrivé à l'instrument.

Août. Les observations hygrométriques furent reprises le 10, pour ne plus souffrir d'interruption. *Plus grande sécheresse*, 51 d. sept 10es. le 30 après *midi* ; *vent*, est, *serein*. *Moindre sécheresse*, 18 d. un 10e. le 26, *matin* ; *vent*, sud ; beau avec nuages. *Etat moyen*, 30 d. six 10es. ; des 22 jours observés, 5 d'une grande sécheresse.

Septembre ... Plus grande sécheresse, 53 d. huit 10es. le 5 après *midi* ; *vent*, nord-est, *serein*. *Moindre sécheresse*, 12 d. neuf 10es. le 10, *matin* ; *vent*, sud ouest ; le ciel couvert, tonnerre, orage, grande pluie. *Etat moyen*, 27 d. cinq 11es. Les abaissemens précipités de l'hygrometre m'annoncerent plusieurs orages, une fois en moins d'une heure, il baissa de quatre degrés ; un autre jour, en deux heures, il parcourut l'espace de plus de neuf degrés (dans le tems où d'ordinaire il est le plus haut). Des coups de tonnerre m'apprirent la cause de cette marche si rapide. Pareille explication m'avoit été donnée dans le mois d'Août.

Octobre ... Plus grande sécheresse, 43 deg. huit 10es. le 4 après *midi* ; beau avec nuages. *Moindre sécheresse*, 12 deg. neuf 10es. le 31, *soir* ; *vent*, ouest ; le ciel couvert, pluie. *Etat moyen*, 24 degrés cinq 10es. Les deux tiers du mois médiocrement secs, l'autre tiers humide.

Novembre ... Plus grande sécheresse, 22 d. huit 10es. le 14 après *midi* ; *vent*, ouest ; beau avec nuages. *Plus grande humidité*, 5 deg. quatre 10es. le 27, *matin* ; *vent*, nord-nord-ouest ; le ciel couvert, pluie, brouillard. *Etat moyen*, 13 deg. quatre 10es. Les 11, 18, 19, 26 & 27 furent les jours les plus humides.

Décembre ... Plus grande sécheresse, 24 d. le 19 après *midi* ; *vent*, sud ouest, *serein*. *Plus grande humidité*, 0 d. cinq 10es. le 31, *matin* ; *vent*, sud-ouest ; le ciel couvert, dégel. *Etat moyen*, 12 degrés. La grande humidité du mois commença le 29.

Des neuf mois observés, il en faut compter sept humides, *Avril*, *Mai*, *Août*, *Septembre*, *Octobre*, *Novembre* & *Décembre*.

Pendant les neuf mois observés. *Plus grande sécheresse*, 54 d. deux 10es. le 2 *Juin* après *midi*. *Plus grande humidité*, 0 d. cinq 10es. le 31 Décembre, *matin*. *Différence*, 53 d. sept 10es. *Etat moyen*, 27 deg. deux 8es.

La suite à l'Ordinaire prochain.

D'AMIENS, *le* 9 *Mars*.

Copie d'une Lettre de M. le Directeur-Général des Finances, à la Chambre du Commerce de Picardie, en date du 26 *Février* 1781.

» Je viens, MM., de représenter

au Roi, que les huiles de poiſſon, ſi néceſſaires à la préparation des cuirs, ne méritoient pas moins de faveur, dans les circonſtances actuelles, que les morues vertes & ſeches de pêches étrangeres qui jouiſſent d'une modération de droits à leur importation dans le Royaume. Sa Majeſté, toujours attachée à tout ce qui peut intéreſſer le Commerce & les Fabriques, conſent que, pendant la guerre ſeulement, les huiles, dont il s'agit, ne ſoient ſujettes qu'à la moitié des droits qu'elles acquittent, lorſqu'elles viennent des Pays Etrangers. Ainſi, ces huiles, quelle que ſoit leur origine, & par quelques bâtimens qu'elles ſoient apportées, n'auront plus à payer que 2 liv. 10 ſous le quintal, de droit principal; ſçavoir, 1 liv. 5 ſ. pour droits d'entrée, & pareille ſomme pour ceux de fabrication. Au moyen de cette faveur générale, les huiles de poiſſon des Villes Anſéatiques acquitteront les mêmes droits. Vous voudrez bien donner connoiſſance de ces diſpoſitions aux Négocians de votre Département. *Signé*, NECKER ».

DE PARIS, *le* 19 *Mars.*

Notice du Mémoire ſur la maladie des bêtes à laine de la Sologne, appellée maladie rouge, *lu par M. l'Abbé* Teſſier, *dans la derniere Aſſemblée publique de la Société Royale de Médecine.*

Au mois de Mai dernier, vingt-huit Propriétaires de la Sologne prierent M. le Directeur-Général des Finances d'envoyer ſur les lieux une perſonne diſpoſée à rechercher les cauſes de la mortalité à laquelle les brebis de cette Province ſont ſujettes, & qui chaque année en fait périr une grande quantité. Ce Miniſtre, vraiment Patriote, & qui ne néglige aucun des détails d'une adminiſtration bienfaiſante, s'adreſſa ſur le champ à la Société Royale de Médecine. Cette Compagnie choiſit M. l'Abbé Teſſier pour remplir cette Commiſſion. Sur la fin de Juin, il ſe rendit en Sologne accompagné de M. Marquais, Eleve en Chirurgie à l'Hôpital de la Charité de Paris, dont le zele & les connoiſſances en Anatomie lui furent du plus grand ſecours, ainſi qu'il le reconnoît lui-même.

M. l'Abbé Teſſier s'établit dans un Canton de la Province où le mal cauſoit de plus grands ravages. Il y forma un troupeau de ſoixante bêtes toutes attaquées de la maladie, mais à différens degrés; à meſure qu'il en mouroit, on faiſoit l'ouverture de leur cadavre. Il obſervoit ce troupeau à tous les inſtans du jour, & ſouvent même pendant la nuit. Après plus de trois ſemaines d'une étude ſuivie, il viſita de proche en proche les différentes parties de la Sologne, faiſant ouvrir partout des corps de bêtes mortes, & recueillant les circonſtances qui lui paroiſſoient conduire à quelques réſultats importans. Il fit ouvrir des bêtes à laine à chaque période de la maladie, afin d'en connoître les effets gradués; il en fit ouvrir auſſi quelques-unes qui avoient ſuccombé à des maladies d'un genre connu; enfin il en fit ouvrir de bien portantes, parce qu'il étoit perſuadé qu'on ne diſtingue jamais mieux l'état de ſanté de l'état de maladie, & les maladies entre elles, que par des objets de comparaiſon.

Cette maniere de procéder pour connoître les effets & les cauſes des maladies des beſtiaux, eſt l'expédient le plus ſûr & le moins ſujet à erreur. Il conviendroit qu'on en fît uſage pour ſe procurer des connoiſſances certaines ſur toutes les épizooties, au lieu de s'en rapporter, comme on l'a fait juſqu'ici, aux ſymptômes apparens, obſervés à la hâte & ſouvent recueillis d'après des expoſés infideles; alors la Médecine Vétérinaire ne tarderoit pas à faire des progrès rapides. Mais pour que cette méthode ait tout le ſuccès auquel elle peut conduire, il faut avoir, comme M. l'Abbé Teſſier, l'œil d'un Phyſicien, le zele d'un bon Citoyen, & un eſprit exempt de tout préjugé. Auſſi lui a-t-elle parfaitement réuſſi; elle lui a fait connoître que la maladie rouge étoit bien différente de la maladie du ſang. En effet, de ſes obſervations il réſulte que cette derniere eſt une maladie inflammatoire; au lieu que la maladie rouge eſt une hydropiſie ou maladie de pourriture. M. l'Abbé Teſſier décrit les ſymptômes propres aux deux maladies; il inſiſte ſur leur différence, ſoit parce qu'il eſt très-important de la bien ſaiſir cette

différence, soit parce que c'est le vrai moyen de faire éviter à ceux qui s'occuperont du même objet, une erreur dans laquelle il avoit été induit lui-même en 1777, par des rapports inexacts, infideles & tronqués ; rapports qui l'avoient conduit à confondre la maladie rouge avec la maladie du sang. Ce Sçavant avoue ici la méprise dans laquelle on l'avoit fait tomber, avec cette généreuse franchise qui distingue toute ame honnête qui ne cherche qu'à découvrir la vérité pour l'utilité des autres.

Après avoir prouvé que la maladie rouge est une espece de pourriture, M. l'Abbé Tessier passe aux causes de cette maladie & aux moyens de la guérir ou de la prévenir.

» En Sologne on ne donne, dit-il, au-
» cun aliment aux bêtes à laine dans la
» bergerie. Au mois de Mai, on trait les
» meres brebis, & on mene les jeunes
» agneaux dans des pâturages humides.
» Les troupeaux qui ne vivent dans cette
» Province que de plantes aqueuses, res-
» tent souvent aux champs par les pluies
» & les orages, & couchent dans des ber-
» geries fraiches, mal closes & sans li-
» tiere. Il résulte de-là, 1o. que les brebis
» pleines ne sont pas nourries dans les
» mois de Février & Mars, tems où elles
» ne trouvent plus rien aux champs & où
» elles auroient besoin d'une nourriture
» abondante, parce qu'elles sont sur la fin
» de leur gestation ; 2o. que les agneaux
» qui en naissent sont foibles, lan-
» guissans, obstrués, & par conséquent
» disposés à l'hydropisie, ou, ce qui est
» la même chose, à la pourriture ; 3o.
» qu'étant privés d'une partie du lait ma-
» ternel, ils se gorgent d'une nourriture
» aqueuse, qui leur cause la mort la pre-
» miere année ou la seconde, parce que
» l'hiver d'après, ils sont encore exposés
» a souffrir de la faim ». Des faits nombreux que l'Auteur a recueillis, confirment toutes ces assertions.

A l'égard des grandes mortalités qui quelquefois détruisent plus de la moitié des troupeaux, elles n'ont lieu que lorsqu'on introduit dans des métairies des bêtes achetées à des Marchands, & prises dans des cantons suspects. Quelques-uns meme de ces Marchands ont la mauvaise foi de souffler du sel marin, du vitriol ou du sucre candi en poudre dans les yeux des brebis attaquées de la maladie, pour les rendre plus vifs & plus animés, car ces animaux, quand ils souffrent de la maladie, ont l'œil pâle & morne.

Pour guérir la maladie rouge, on a imaginé & employé jusqu'ici différens moyens qui n'ont eu aucun succès ou qui n'en ont eu que de très-foibles. En général, ce genre de maladie doit être très-difficile à guérir, sur-tout quand le mal est porté à un certain point, parce qu'on ne rétablit jamais le foie ou les poumons, lorsqu'ils sont dans un état de putréfaction complette.

La difficulté de procurer la guérison de la maladie rouge doit faire chercher dans les préservatifs des moyens plus efficaces. Ces moyens seroient d'abord de procurer un écoulement aux eaux stagnantes de la Sologne, en creusant le lit des rivieres & des ruisseaux, & en pratiquant des canaux. Mais ce sont-là de grands moyens qu'on n'ose pas se flatter de voir exécuter.

Dans l'état actuel, pour éviter d'abord les grandes mortalités, on n'achetera que des troupeaux dont on sera sûr. Pour diminuer les mortalités ordinaires, on écartera les bêtes à laine des pâturages humides ; on ne les laissera point exposées à la rosée, à la pluie & aux orages ; on les menera souvent dans des lieux plantés en genet. Leurs bergeries seront placées sur des terreins élevés, & on les garnira de litiere. Comme la principale source du mal est dans la maniere dont on conduit les brebis pleines & les agneaux, on nourrira les brebis pleines à la bergerie dans la mauvaise saison ; on ne les traira pas ; on se gardera bien de laisser aller les jeunes agneaux dans les pâcages aqueux.

Vers le tems où la maladie rouge est prête à se déclarer, on brûlera tous les jours dans les bergeries des branches de genievre ou des feuilles de plantes aromatiques dont on fera boire des décoctions aux bêtes les moins vigoureuses. On se contentera d'y pendre des sachets de sel marin, puisque la cherté de cette denrée si utile pour les bestiaux, ne permet pas encore de leur en donner à manger. M. l'Abbé Tessier entre ici dans plusieurs autres détails que nous supprimons, parce que nous sommes obligés

de nous contenir dans des bornes très-resserrées. Il seroit pourtant bien à souhaiter que les Habitans de la Sologne connussent son Mémoire, & qu'ils fussent en état de profiter sans délai des excellens conseils qu'il contient, sur-tout dans une saison où la maladie rouge va bientôt reparoitre ; car ce fléau commence à se faire sentir, chaque année, vers la fin du mois de Mai, & il ne disparoit que vers la fin de Juillet. M. l'Abbé Tessier se propose de confirmer encore par de nouvelles recherches & de nouvelles expériences, les principes qu'il a établis dans cet Ecrit.

EDIT du Roi, portant création de trois millions de rentes viageres, donné à Versailles au mois de Mars 1781, registré en Parlement le 13 dudit mois.

» LOUIS, &c. L'empressement avec lequel on s'est porté à s'intéresser dans l'emprunt que nous avons ouvert par l'Edit du mois dernier, a été si grand, que dans ce moment-ci, la somme des parties qui ont été payées ou demandées, surpasse considérablement les six millions de rentes que nous avions créées : Nous avons pensé en conséquence devoir profiter de cette circonstance favorable, pour nous assurer de tous les fonds nécessaires aux besoins extraordinaires de cette année. La guerre dans laquelle nous nous trouvons engagés entraine de grandes dépenses ; Nous avons vu que nous avions fourni de notre Trésor Royal cent cinquante millions en argent comptant dans le cours de l'année derniere en sus de tous les fonds ordinaires ; & comme il est encore resté des objets en arriere, nous ne pouvons pas nous flatter d'avoir moins à fournir cette année, malgré le redoublement de soins & d'economie que nous avons recommandé. Nous avons déjà pourvu à la plus grande partie de cette somme, par les ressources que nous nous sommes procurées jusqu'à présent, & renonçant à d'autres que nous avions en vue, nous nous sommes déterminés à une nouvelle création de trois millions de rentes viageres. Mais comme nous ne sommes pas pressés de ce supplément de fonds, & que la confiance publique s'est accrue depuis qu'elle est plus éclairée, nous avons pensé qu'en établissant ces nouvelles rentes sur le même pied des précédentes, nous pouvions en diminuer la charge, en les assujettissant à la retenue du dixieme. Nous avons aussi remarqué avec satisfaction que la situation de nos Finances nous laissoit encore un revenu libre proportionné à cette augmentation de dépense annuelle, ce qui nous dispensoit de recourir à aucune imposition nouvelle ». A ces causes, &c.

Les trois millions de rentes créées par cet Edit seront hypothéquées sur les droits d'Aides & Gabelles & Cinq grosses Fermes. Lesdites rentes pourront être acquises sur une seule tête, à raison de dix pour cent par an ; sur deux têtes, à raison de neuf pour cent par an ; sur trois têtes, à raison de huit & demi pour cent par an ; & sur quatre têtes, à raison de huit pour cent par an : le tout sans distinction d'âge & au choix des Acquéreurs. Les arrérages desdites rentes seront sujets à la retenue du dixieme d'amortissement, & exempts à toujours des vingtiemes, quatre sous pour livre du premier vingtieme, & de toute autre imposition généralement quelconque qui pourroit avoir lieu par la suite. Les constitutions particulieres ne pourront être moindres de cinq cens livres de principal. Lesdites rentes ne pourront être retranchées ni réduites en aucun tems, pour quelque cause & sous quelque prétexte que ce puisse être. Toutes personnes, de quelque âge, sexe & condition que ce puisse être, meme les Religieux & Religieuses, pourront acquérir lesdites rentes, &c.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

CENTENAIRE.

On écrit du Pays de Labour, dans la Basse Guyenne, que Jean Delamothe, Habitant de la Paroisse de Guiche, y est né le 12 Novembre 1677, & que ce Centenaire continue d'y jouir d'une santé qu'il doit à une vie laborieuse & frugale, & sans doute à une gaieté naturelle qui ne l'a point abandonné ; sa physionomie est encore agréable, & malgré le poids de la vieillesse, il se tient aussi droit qu'un jeune homme.

I I.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 21 Mars 1781.

Or de Portug. à . .	738 l.	f.	marc.
Du Mexique à . . .	730		
Du Pérou à	722		
Les guinées à . . .	736		
Ducats à	99	10	once.
Or fin à 23 karats . .			
31 32	103		
Or à 20 karats à . .	86		
L'argent à 11 d. . .			
10 g. à	54	10	marc.
Idem à 11 d. 10 . .			
gr. à	52	10	
Piastres à	49		

I I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 17 Mars 1781 au Mercredi 21 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 17, 18, 19 à 20 l. ; le seigle, de 11 à 12 l.; l'orge, de 11 l. 10 s. à 12 l. Le froment à la Grêve, de 18, 19, 20 à 21 l. ; le seigle, 11 à 12 l. ; l'orge, 11 à 12 l. *le septier*. Farine blanche à la Halle, de 36, 40 à 41 livres ; bis-blanc & bis, de 22, 24, 26, 28, 30 à 34 liv. *le sac* pesant 325 liv.

I V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 17 Mars 1781, au Mercredi 21 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 livres ; *id.* à la Grêve, de 18, 19, 20 à 21 liv. *le septier*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 16 Mars 1781, de 47 à 50 liv. ; *idem* nouveau, de 44 a 46 ; le cent de paille de 0 à 0 liv. ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 44 à 45 liv. ; *id.* nouv., 40 à 43 ; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 20 à 22 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 40 à 41 ; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 37 à 38 ; le cent de paille, de 22 à 24 ; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 36 à 40 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres.
	PAIEMENT DU SAMEDI 17 MARS 1781.		
8.	M. Despeignes	Samedi	A.
5.	M. Cauchy	Samedi	A.
6.	M. Caron	Samedi	A.
16.	M. Le Noir.	Samedi	A.
9.	M. de la Rue	Samedi	A.
	PAIEMENT DU LUNDI 19.		
23.	M. Masson.	Lundi.	A.
26.	M. de la Motte	Lundi	A.
29.	M. Certain	Lundi.	A.
28.	M. Creuzé.	Lundi.	A.
	PAIEMENT DU MARDI 20.		
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	A.
13.	M. Marsollier	Mardi	A.
15.	M. Defays	Mardi	A.
25.	M. Vieillard	Mardi	A.
24.	M. Desplasses.	Mardi	A.
Idem.	Gouvernemens.	A.	*Six derniers mois* 1779.
1.	M. Roberge. (*Ancien Clergé.*)	Mardi.	t. l. *Année* 1780.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES.

CHANGES du 20 Mars 1781.

Amsterdam, ...	52 $\frac{1}{8}$	Cadix, ...	
Londres, ...	30 5 8e.	Livourne, ...	
Hambourg, ...	188 $\frac{1}{4}$	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Rois.* . .	$\frac{1}{4}$ p. 0

DU MARDI 20 *Mars* 1781.

1780. Lot. Roy. .	1192 l.	1785	138 l.
1781. *Primes.*		1786	127 .
1782	127 .	1787	119 .
1783	108 .	1788	
1784		1789 . . .	110 109 .
Viager.		6 $\frac{1}{2}$ 7 6 $\frac{1}{4}$ 7 p. 0	

Mars 1781.		*Du* 17.	*Du* 19.	*Du* 20.
Comp. des Indes.	Actions	1945 47 $\frac{1}{2}$ 50	1947 $\frac{1}{2}$	1950 52 $\frac{1}{2}$ 55
	D° $\frac{16}{25}$	1275	1275	1275 . . . .
	D° 8es	. . . . .	250	250 . . . .
	D° 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	385	385	. . . . .
Rescriptions.		8 $\frac{1}{4}$ perte. .	8 $\frac{1}{2}$ 9 8 $\frac{1}{2}$ p.	8 $\frac{3}{4}$ $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{2}$ p.
Bil. des Ferm.		. . . . .	. . . . .	. . . . .
Contr. à 4 p. $\frac{0}{0}$ 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1781.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1781. Du Samedi 31 Mars.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 21 Fevrier.*

L'Impératrice, notre Auguste Souveraine, a fait présent de son Portrait au Prince de Prusse. Ce Portrait est travaillé en haute lisse & sorti de notre Manufacture. Les personnes en état d'en juger assurent que c'est un chef-d'œuvre en ce genre, & que cette Princesse y est rendue d'une maniere très-naturelle.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le 26 Février.*

Pendant le cours de l'année derniere, on a exporté de Gothembourg 8973 last de harengs; il en a passé 800 à Copenhague, d'où la plus grande partie a été portée aux Possessions Danoises des Isles Occidentales.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 22 Février.*

Depuis que plusieurs Magnats & riches Négocians sont revenus ici, de Lemberg & de Dubno, on remarque que la circulation des especes a considérablement augmenté; ce qui fait conjecturer qu'ils ont apporté beaucoup d'argent comptant.

Il se fait de grandes coupes de bois dans les forêts de la Lithuanie. Ce bois se transporte à Riga, d'où il partira ensuite pour la Hollande.

ITALIE.

DE LIVOURNE, *le 24 Février.*

Nous apprenons qu'on a publié en Corse un Edit, par lequel les effets du fameux Général Paoli, ainsi que ceux de son frere, de son cousin & de tous ceux qui se trouvent hors du pays, sont confisqués au profit de l'Université de Calvi. Cette Université prend tous les jours des accroissemens considérables. Sa Bibliothéque s'augmente journellement, & les privileges qu'on lui a accordés contribuent beaucoup à la rendre de plus en plus florissante.

ESPAGNE.

DE SAN-FELICE DE GUIXOLS, *le 18 Février.*

Il est entré le quinze dans ce Port, un convoi de trente voiles Françoises & Catalanes, venant des Ports de France avec un chargement de bled pour Barcelone. Ce convoi a été forcé de relâcher ici, parce qu'il se voyoit poursuivi par un Corsaire Ennemi. Deux bâtimens François, mauvais voiliers, eussent tombé au pouvoir de ce Corsaire,

si on n'eût envoyé à leur secours plusieurs chaloupes qui les ont remorqués.

Le lendemain, douze bâtimens de ce convoi ont remis à la voile, & les autres alloient suivre lorsqu'on s'apperçut que ce même Corsaire croisoit encore à l'entrée du Port. On tira alors un coup de canon pour avertir le convoi qui rentra. Aussi-tôt le Corsaire dirigea sa route vers le Ponent.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 15 *Mars*.

Le Docteur Hartley a envoyé au Comité du Comté d'Yorck une brochure intéressante sur l'état de nos Finances, dont voici les résultats.

» Après avoir rappellé d'abord que l'établissement de paix ordinaire avec lequel Mylord North avoit promis de continuer la guerre d'Amérique, se montoit à 2,371,000 liv. sterlings, il rend compte de ce qu'il en a coûté chaque année depuis le commencement de cette guerre ; sçavoir, pour les années 1775, 5,153,000 liv. st. ; 1776, 9,474,000 liv. sterl. ; 1777, 10,007,000 liv. st. ; 1778, 13,543,000 l. st. ; 1779, 16,165,000 l. sterl. ; 1780, 17,533,000 liv. sterl. ».

» Total des frais de la guerre pendant ces six années, 71,875,000 livres sterlings ».

» A quoi il faut ajouter pour les arrérages, les extraordinaires & la dépense non prévue des dernieres années, 8,125,000 liv. sterl. ce qui fait un total de 80,000,000 liv. sterl. ».

» Déduisez pour six années de l'établissement de paix, qui étoit de 2 millions 371 liv. sterl., 20,226,000 liv. st. on trouvera que le total de l'établissement de guerre, pendant ces mêmes six années, est de 59,774,000 liv. sterl. ».

» Or, comme nous ne paroissons pas toucher à la fin de cette malheureuse guerre, la dette additionnelle, en supposant deux années encore de durée à la guerre, ne pourra être moindre de 100,000,000 liv. sterlings ».

» Après avoir ainsi établi l'énormité de nos dépenses de guerre, M. Hartley mit sous les yeux de ses Lecteurs l'état suivant des fonds publics ; ils sont tombés de 88 liv. à 60 liv., aujourd'hui à 58, ce qui fait une réduction de trente pour cent dont il résulte que si le total des papiers en circulation est de 150,000,000 liv. st., il y a au moins 40 millions de livres d'anéantis ; viennent ensuite les propriétés foncieres dont le revenu avant cette guerre, montoit à environ 24 millions liv. sterl. ».

» Ce revenu sur le pied de 30 années du produit, presentoit un capital de 720,000,000 liv. sterl. ».

» Depuis la guerre, les terres sont tombées à 23 années du produit, ce qui réduit ce revenu foncier à 20 millions liv. sterl. ; par conséquent, la valeur des propriétés foncieres est diminuée de 260,000,000 liv. sterl. ».

» C'est sur ce restant qu'on a établi pour toujours un schelling de plus pour livre. Après le chapitre des fonds publics, le Docteur Hartley fait voir la diminution de la valeur des maisons, & cette diminution se monte à 26 millions liv. sterl. Ensuite il récapitule ainsi les articles précédens : Accroissement de la dette, 100,000,000 l. st. ».

» Guerre offensive contre la Maison de Bourbon, *rien de fait*. Perte de capital par les Actionnaires des fonds publics, plus que 40,000,000 liv. st. ».

» Perte de propriété capitale du revenu des Possesseurs de terre, plus que 260,000,000 liv. sterl ».

» Perte de la propriété capitale du revenu des maisons, environ 26 millions liv. sterl. ».

» Total des articles de perte publique, 426,000,000 liv. sterl. ».

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le* 18 *Mars*.

Leurs Hautes-Puissances ont arrêté dans leurs dernieres résolutions, 1°. que la Navigation pour Boulogne seroit permise aux petits bâtimens ; 2°. qu'on pourroit exporter du cuivre ; 3°. que le transport du lin & des graines de lin, quoique obtenu par des passeports, seroit défendu ; 4°. qu'il seroit permis de transporter le long du Rhin les marchandises défendues par le Placard du 26 Janvier 1781.

D'AMSTERDAM, *le* 14 *Mars*.

Les Directeurs du Commerce dans la

Baltique ont présenté à Leurs Hautes-Puissances une Requête pour leur faire connoitre » qu'actuellement, un grand » nombre des vaisseaux Hollandois ayant » passé l'hiver dans les Ports de la Bal- » tique, s'y trouvent pour le compte » des Négocians de ces pays, chargés » de grains, de bois, de chanvre, de » fer & de plusieurs autres marchandi- » ses indispensables, & prêts à faire » voile pour ces contrées ».

» A cet effet, les Supplians deman- » dent une escorte de vaisseaux de » guerre suffisante pour convoyer ici » les navires en question, & les couvrir » contre toutes les attaques que pour- » roient tenter les bâtimens Anglois; » & que s'il plaisoit d'ailleurs à Leurs » Hautes-Puissances de lever l'embargo » mis sur les navires Marchands desti- » nés pour la Baltique, ils pourroient » profiter de la même occasion pour s'y » rendre ».

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

D'Arles, *le* 10 *Mars.*

Notice sur l'Histoire Naturelle du Diocèse d'Arles, extraite de la nouvelle Histoire de Provence, par le P. Papon, *de l'Oratoire.*

» Quand on connoit la partie maritime de ce Diocèse, on est persuadé que la mer l'a toute couverte, depuis Carri jusqu'à Fonvieille, près d'Arles, & qu'en certains endroits, elle s'avançoit sept à huit lieues dans les terres. Toute la plaine, par exemple, qui est à l'Est, & presqu'au niveau de l'étang de Berre, depuis Marignane jusqu'à Cabrieres & la riviere de l'Arc, a été sous les eaux, car les terres & les pierres sont composées de débris de corps marins, ou remplies de coquillages, comme à Callissane & à Saint-Chamas ».

» Saint-Chamas est un Bourg divisé en deux parties égales, dont l'une est située sur le bord de la mer, & l'autre derriere une colline, à travers laquelle on a fait une ouverture d'environ 32 toises de long, pour la communication d'une partie à l'autre. Cette colline est toute formée de débris de coquillages. Comme le rocher est fort tendre, on y a pratiqué des habitations, & l'on y trouva, en le creusant, un morceau de bois très-bien conservé, à plus de 25 toises dans le cœur du rocher; il n'avoit qu'une petite incrustation de quelques lignes d'épaisseur ».

» On voit dans le terroir d'Istres un banc d'huitres de cent pieds de haut sur cent quatre-vingt de long & six de large. Il y en a beaucoup qui conservent leurs nacres & leurs couleurs. Les coquillages se multiplient dans l'étang de Berre, avec une prodigieuse facilité. Le fond & les côtés sont tout couverts de moules, malgré la grande quantité qu'on en tire pour l'usage des Habitans. Il n'y a communément rien de plus peuplé que les bords de la mer. On compte sur l'étang de Berre, qui n'a qu'environ neuf lieues de circonférence, neuf Paroisses, dont la plupart sont de gros Bourgs, & ne recueillent pas du bled pour quatre mois de l'année. Toutes les autres denrées, que le pays produit, sont très-bien cultivées; mais la pêche rend beaucoup ».

» La Ville de Martigues en fait une des principales sources de ses revenus. On y sale jusqu'à quatre cents quintaux d'anguilles, & l'on fournit du poisson frais aux principales Villes de Provence. La poutargue, qu'on y fait avec les œufs des femelles des mujous ou mulets qu'on sale, quand on a bien nettoyé les ovaires, & qu'on fait sécher au soleil, après les avoir applatis sous un poids qu'on met dessus, passe pour être fort délicate. On l'a vendue jusqu'à neuf francs la livre. On en sale tous les ans jusqu'à quarante quintaux; ce qui suppose une étonnante fécondité dans le mulet. On trouve dans le territoire du Martigues des mines de plâtre & de charbon de terre, & des carrieres de la même nature que celles de Callissane, c'est-à-dire, composées de débris de coquillages, ainsi que nous l'avons déjà remarqué. Cette qualité de pierre regne aussi tout le long de la côte, depuis Carri jusqu'à Fonvieille, à une lieue au Levant d'Arles; c'est une preuve que toutes ces terres ont été abandonnées par la mer ».

« Il est certain qu'elle a couvert autrefois la Camargue. C'est un fait constaté par la qualité du terrein, & par

les dépôts de sel qu'elle y a laissés ».

» La Crau, qui est entre la Ville d'Arles & l'étang de Berre, a dû être elle-même un étang, comme l'indique la position du local, & le sel qu'on y trouve. La Crau est une plaine d'environ sept lieues de circonférence, toute couverte de cailloux, & séparée de la Durance par une chaine de montagnes qui la couvrent du côté du nord. L'origine de ces cailloux a beaucoup exercé la sagacité des Anciens & des Modernes. On n'a jamais pu comprendre comment ils se trouvoient dans un pays où la terre qui les environne est toute calcaire ou salunaire. Ces cailloux ont été apportés par la Durance, qui passoit, dans les tems les plus reculés, à travers la chaine des montagnes dont on vient de parler, & se répandoit dans la Crau, par le territoire de Lamanon, au même endroit à peu près où passe le canal de Crapone. La preuve en est sensible; car j'ai trouvé, dit le P. Papon, parmi ces cailloux, les mêmes pierres ferrugineuses & cuivreuses, & les mêmes variolites qu'on rencontre dans la Durance. Les variolites sur-tout ne se voient que dans le lit de cette riviere. Le fonds de la pierre est verd & tout moucheté de taches blanches, ovales ou arrondies: c'est par là qu'elle se casse. Elle est ordinairement parsemée de filets de cuivre, dont la décomposition lui donne une couleur verdâtre. Cette pierre ressemble assez à la Serpentine des Anciens ».

» Au nord de la Crau, est le Village d'Aigalieres, dans le territoire duquel on trouve un marbre fort estimé qu'on travaille à Saint-Remi, dont il porte le nom. Il est mêlé de blanc, de jaune, de rouge & de couleur de chair. Celui d'Aureilles est encore plus beau ».

D'AMIENS, *le* 14 *Mars*.

Moyen proposé par M. Sellier, *pour bâtir avec solidité sur un terrein qui n'est point ferme, ou qui est composé de décombremens.*

» Toutes les especes de bois, même ceux de chêne, d'orme & de sapin, exposés aux injures de l'air, & renfermés dans des terres non baignées d'eau & dans des décombremens, fermentent & se décomposent; les insectes qui s'y engendrent, les rongent & les réduisent en poussiere ».

» Ainsi, tout édifice établi sur grillage, pilotis & plate-forme, frappés en terres seches, dans les décombremens, baissera nécessairement, lésardera & croulera peut-être quand les bois des grillages, plate-formes & pilotis, seront assez décomposés, pour ne plus être en état de porter leur fardeau ».

» C'est donc un abus de faire usage de pilotis, de grillages & plate-formes dans de semblables terreins, & lorsqu'on ne sçauroit atteindre la terre ferme pour s'établir, soit par impossibilité réelle ou de peur de trop de dépense, je pense, comme feu M. Laurent, que ce seroit bien fait de proportionner la largeur des fondations à la résistance du terrein, & de les commencer par un massif de maçonnerie regnant sur toute la largeur de l'excavation, & de trois à quatre pieds de hauteur, fait de gravier ou petits éclats de pierres dures posés à bain de mortier, suivant les principes de la Faye, le tout bien massivé par couches de l'épaisseur de trois pouces au plus. Il est nécessaire, avant que de s'y établir, d'attendre que cette maçonnerie ait pris corps; alors on peut etre persuadé qu'elle soutiendra, sans se rompre l'édifice le plus considérable ».

» Le bout d'en bas de la nouvelle Halle foraine de cette Ville, tomboit sur un ancien fossé de la Ville, où le terrein étoit fort incertain, je l'ai établi sur un massif de maçonnerie de toute la largeur de la Halle, & de toute la largeur du fossé, rien n'a bougé, & l'on n'y a vu aucune lésarde depuis. Elargissez vos fondations à proportion de la foiblesse du terrein, me dit M. Laurent que je consultois là-dessus, & vous n'aurez rien à craindre ».

» Si pourtant on avoit des raisons pour faire usage de grillage, il faudroit le poser sur une couche de maçonnerie de moëlons & de mortier de chaux & de sable, mouler les solives dans du semblable mortier, ensorte qu'elles s'en trouvent bien enveloppées, & même faire maçonner les intervalles avec moëlons de pierres dures & posés à bain du même mortier, bien massivé, & se garder de faire usage de plate-formes; car étant pourries, l'édifice seroit dans le

cas de baisser de toute leur épaisseur ».

» Ce qui me fait juger de la nécessité de bien envelopper les solives d'un grillage avec du mortier de chaux, c'est que j'ai remarqué qu'un grillage qui n'étoit posé que depuis seize ans sous un édifice, commençoit à se pourrir dans les faces qui touchoient à des terres rapportées, que les morceaux que j'en avois apportés chez moi, luisoient dans l'obscurité; ce qui prouvoit qu'il étoit rempli d'insectes qui le feroient tomber en poussiere; les faces contre lesquelles on avoit maçonné avec mortier de chaux, étoient devenues noires & dures comme de l'ébene ».

» M. de Ramsault, Commandant de l'Ecole de Mezieres, avec qui j'étois en correspondance, me manda à ce sujet, qu'il avoit reconnu l'abus d'envelopper de terres grasses les bois qu'on mettoit en terre, & qu'au contraire, depuis peu, il étoit d'usage de les envelopper de mortier de chaux, & de maçonner les intervalles de même, il ajouta que ce seroit bien fait, pour la durée des planchers, d'envelopper les lambourdes de mortier de chaux, surtout en dessous, d'en bien maçonner les intervalles, & de mouler les planches dans de semblable mortier, en les posant ».

DE TROYES, *le 28 Février.*

Fin des Observations Botanico - Médico-Météorologiques, faites ici pendant l'année 1780, par le P. le Boutillier, *de l'Oratoire.*

VI. Les détails de ce Mémoire nous ont enfin amenés au but que nous nous proposions, de pouvoir définir la température de l'année 1780. Huit mois l'une température humide, *Janvier, Février, Avril, Mai, Septembre, Octobre, Novembre & Décembre*; humidité constatée par la table & le résultat des observations hygrométriques des mêmes ; sept d'une *température froide*, auxon peut ajouter le mois de Sep- dont la *température* a été médio- t chaude & très-variable; (*tem-* constatées par les tables & le des observations thermométri- oilà huit mois, les deux tiers 1780, dont on peut définir la *température* FROIDE & HUMIDE, Nous n'avons eu qu'un mois de printems (celui de Juin); l'été n'a eu que deux mois chauds (Juillet & Août); le premier mois de l'automne (Octobre) nous a fait goûter, quelques jours seulement, les agrémens de sa température ordinaire. La température de ce mois, & encore plus celle des deux mois suivans, peuvent faire dire, avec raison, que l'automne de 1780 a ouvert l'hiver de 1781. De ces résultats, ne peut-on pas conclure que l'année 1780 doit etre comptée parmi les années FROIDES & HUMIDES? Mais relativement aux productions de la terre, elle doit passer pour *chaude* & *seche*, parce que cette température a dominé dans les mois où ces productions prennent leur accroissement.

AVERTISSEMENT du P. le Boutillier.

Dans l'Extrait des Observations météorologiques, faites à Troyes pendant le mois d'Octobre 1780, on lit: Hygrometre, *plus grand degré de sécheresse*, 54 deg. cinq 10es.; *moindre degré de sécheresse*, 16 deg. deux 10es.; *état moyen*, 28 deg. six 9es.; il faut lire, *plus grand degré de sécheresse*, 43 deg. huit 10es,; *moindre degré de sécheresse*, 12 deg. neuf 10es.; *état moyen*, 24 deg. cinq 10es. Cette correction nécessaire est une suite de la réduction que j'ai faite des observations hygrométriques des sept mois, *Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre* & *Octobre*, selon un pétit Mémoire que le Pere Cotte avoit eu la bonté de m'envoyer, & il m'a fallu réduire à 64 deg. les 80 degrés de l'échelle de l'hygrometre dont je me servois alors. Cette opération m'a donné des résultats un peu différens de ceux de l'échelle de 80 degrés.

DE STAIN (*près Paris*), *le 24 Mars.*

Au Rédacteur. » Mr, L'Histoire naturelle & l'Agriculture, qui en est une des branches, font, dans mes loisirs, mes amusemens; permettez-moi de vous faire part de mes observations. Je fus Jeudi dernier au Village de Stain, près de S. Denis; M. le Curé du pays me mena dans le potager du Château, il me fit voir un pêcher en espalier, que je crois unique,

Cet arbre a quarante pieds de long sur 15 pieds de haut, sans laisser aucun vuide ; ce qui fait 600 pieds quarrés de surface. Cet arbre rapporte, année commune, 1200 pêches ; il en donneroit davantage, mais on le dégarnit pour que le fruit en soit plus beau. Cet arbre n'a aucune maladie, il est des plus vigoureux ; l'adresse du Jardinier lui a fait distribuer la seve uniformément par-tout ; le tronc & les meres branches sont garnis d'un bourlet de toile, par la crainte que la chaleur du soleil ne dilate trop la seve, & fasse irruption. Cet arbre me paroit avoir 40 ans, à-peu-près, il est exposé au sud-sud-est. Le sol de Stain est argilleux, tirant un peu sur la glaise. Ce sol est profond, les arbres à noyaux & à pepins y viennent admirablement bien. Les Amateurs en Agriculture, qui voudront se donner la peine d'examiner cet arbre qui va, sous peu de jours, être en pleine fleur, ou aux momens des fruits, verront un beau tableau. *Signé*, DUPONT, Ingénieur du Roi ».

DE PARIS, *le* 28 *Mars*.

Pour terminer la question qui s'est élevée sur les insectes dont les pois & les lentilles ont été attaqués cette année, nous allons transcrire une Lettre que nous trouvons encore dans la Gazette de Santé. Enseigner la maniere de préserver ces légumes de la voracité des petits animaux malfaisans qui les dévorent, c'est, ce semble, rendre inutile toute autre espece de discussion à ce sujet.

LETTRE aux Rédacteurs de la Gazette de Santé, sur les pois & lentilles.

» D'après la lecture des expériences & observations de M. Putod de Thievant, sur les effets de l'insecte, mangeur de pois, & d'après les remarques qu'on y a faites, je me réunis aux Auteurs de ces dernieres ; & je vais faire part au Public, à mon tour, de mes observations ».

» Habitant, depuis ma naissance, des Pays méridionaux du Royaume, j'ai observé que ces insectes y sont très-abondans chaque année. J'ai été curieux d'en connoitre l'origine, ainsi que les moyens de les détruire, sans nuire aux légumes dans lesquels ils se logent. Sans vouloir combattre la maniere proposée dans la Feuille No. 8, de se mettre à l'abri des inconvéniens de l'usage d'un insecte plus rebutant que dangereux dans les alimens, je me permettrai de donner ici la maniere d'empêcher cet ennemi des légumes seulement de les tarauder & de se loger dans leur intérieur ».

» J'ai vu cet insecte, que le vulgaire appelle improprement *cosson*, devenir, dans certaines années, si incommode par son nombre multiplié, mais jamais par ses mauvais effets sur aucun des individus qui étoient comme forcés d'en faire usage avec les légumes qui les contenoient, que je n'oubliai rien pour les détruire, ou du moins pour les empêcher de s'attacher aux légumes ».

» Pour y parvenir, je pris deux boisseaux de lentilles nouvellement récoltées, & dans l'état le plus sain ; l'un pour me servir de terme de comparaison & que je mis dans un sac de toile neuve ; l'autre destiné aux épreuves que je voulois faire. Ce dernier boisseau, contenu dans un sac de toile, fut exposé pendant trois jours consécutifs à l'ardeur du soleil, dans le tems le plus chaud, celui de la moisson. Ensuite je mis ces lentilles dans un four, d'où on venoit de retirer le pain. Sa chaleur étoit assez considérable pour dessécher & presque torréfier ou rissoler les légumes sans les brûler. Je les y laissai trois quarts d'heure ; je les exposai ensuite à l'air de l'Atmosphere, l'espace de demi-heure, & je les mis dans un sac de toile pareil au premier, & dans le même lieu, à côté des premiers ».

» Six mois après cette opération, je rouvris mes sacs. Quelle fut ma surprise de voir les lentilles qui n'avoient souf- fert aucune préparation, perforées & & assaillies par les mylabres qui remplissoient les cavités qu'ils y avoient établies, & les lentilles chauffées four dans l'état le plus sain. J'en clus que la chaleur avoit détruit le cipe ou les œufs de ces insectes ».

» Curieux de sçavoir jusqu'à quel pouvoient aller les ravages qu'ils sent, je laissai encore les deux contenoient les lentilles dans l'état où je les avois trouvés. Au

ſix autres mois, ce qui faiſoit l'année entiere, je les viſitai. Je trouvai les lentilles non préparées vuides de leur partie amilacée, & abandonnées en partie par les inſectes qui les avoient dévorées. Les lentilles préparées étoient toujours dans le même état, c'eſt-à-dire, ſans la moindre altération, quoiqu'elles fuſſent à côté des autres ».

» Je fis une obſervation ſur celles qui avoient été la proie des inſectes, qui mérite d'être connue. Je remarquai qu'ils en avoient dévoré toute la ſubſtance farineuſe, ſans avoir touché à l'embryon ou radicule. Pour me convaincre de ce fait, j'en mis quelques-unes en terre, qui pouſſerent très-vigoureuſement, & me donnerent au tems requis de nouveaux fruits. Quant à celles qui avoient été préparées au four, elles ne pouſſerent pas comme je m'y attendois; mais pour l'uſage ordinaire de la cuiſine, elles avoient abſolument le même goût & les mêmes qualités que celles auxquelles on ne fait ſubir aucune préparation ».

» D'après cette expérience, je conclus que la chaleur du four eſt un excellent moyen de mettre ces légumes à l'abri des attaques de cet inſecte. Je me ſuis ſervi pluſieurs fois depuis, du même procédé, pour conſerver mes légumes intacts, & j'ai toujours réuſſi, en obſervant de ſouſtraire à cette chaleur les légumes que je voulois ſemer. Cette méthode a tant d'avantages que je conſerve depuis ſix années des légumes ainſi préparés dans l'état le plus ſain. C'eſt pourquoi j'ai cru devoir en faire part au Public, non-ſeulement pour le raſſurer ſur les craintes qui lui ont été ſuggérées par M. Putod de Thievant, qui a été induit en erreur dans ſes recherches, mais pour l'inſtruire de la maniere de garantir les légumes des attaques du mylabre, plus capable de cauſer de la répugnance pour les alimens dans leſquels on ſçait qu'il peut être mêlé, que de nuire véritablement à la ſanté. J'ai l'honneur d'être, &c. M. L.*** ».

Arrêt de la Cour des Aides, du 30 Janvier 1781, qui ordonne l'exécution des articles 14 & 16 de la Déclaration du Roi du 6 Janvier 1749; en conſéquence aſſujettit les Marchands Merciers-Bijoutiers à la tenue des regiſtres pour la vaiſſelle & les ouvrages d'or & d'argent, vieux ou réputés vieux, ſous les peines y portées.

Lettres Patentes du Roi, données à Verſailles le 30 Septembre 1780, regiſtrées au Parlement le 19 Décembre ſuivant, portant Réglement pour la fabrication des toiles & toileries, dans les Généralités d'Auvergne, de Tours, de Poitiers, de Lyon, de Châlons, de Picardie & de Limoges.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

ANNONCE de Livre.

Le Conducteur François, contenant les routes deſſervies par les nouvelles Diligences, Meſſageries & autres voitures publiques; avec un détail hiſtorique & topographique des endroits où elles paſſent, même de ceux qu'on peut appercevoir; des notes curieuſes ſur les chaînes de montagnes qu'on rencontre, &c. enrichi de Cartes topographiques, dont les routes ſont deſſinées ſur les lieux. Par Louis *Denis*, Géographe, Nos. 40, 41, 42 & 43; prix 1 liv. 10 ſ. chacun. A Paris, chez Sorin, Libraire, rue S. Jacques, près la Fontaine S. Severin, au Lys d'or; chez les Succeſſeurs de Julien, Hôtel de Soubiſe, & au paſſage de S. Germain-l'Auxerrois.

II.

Marchandiſes arrivées à Paris.

Depuis le 26 Février juſques & compris le 10 Mars, il eſt arrivé à la Douane, 5635 livres & un tonneau de ſucre, 25 balles, 61 boucauts, 2 tierçons, 50 ſacs & 47250 liv. de café; 11 pieces & 28990 liv. d'huile d'olive; 30 tonnes, 142 barils & 6750 liv. d'huile de navette & de graine, &c.

Les eaux-de-vie dont les droits ont été acquittés au Bureau Général des Aides, depuis le 24 Février, juſques & compris le 9 Mars, ſe montent à 674 pipes.

III.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 28 Mars 1781.

Or de Portug. à . .	738 l.	f.		marc.
Du Mexique à . . .	730			
Du Pérou à	722			
Les guinées à . . .	734			
Ducats à	99			once.
Or fin à 23 karats . .				
31 32	103			
Or à 20 karats à . .	86			
L'argent à 11 d. . .				
10 g. à	54	10		marc.
Idem à 11 d. 19 . .				
gr. à	52	7	6	
Piastres à	48	17	6	

IV.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 24 Mars 1781 au Mercredi 28 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19 à 20 livres; le seigle, de 11 à 12 livres; l'orge, de 11 à 12 l. Le froment à la Grêve, de 18, 19, 20 à 21 l.; le seigle, 11 à 12 l.; l'orge, 11 à 12 l. *le septier*. Farine blanche à la Halle, de 36, 40 à 41 livres; bis-blanc & bis, de 22, 24, 26, 28, 30 à 34 liv. *le sac* pesant 325 liv.

V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 24 Mars 1781, au Mercredi 28 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20, 21 à 22 l. 10; *id.* à la Grêve, de 18, 19, 20, 21 à 22 liv. *le septier*.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 23 Mars 1781, de 46 à 48 liv.; *idem* nouveau, de 42 à 44; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 47 à 48 liv.; *id.* nouv., 42 à 43; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 19 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 40 à 41; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 38 à 39; le cent de paille, de 18 à 20; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 30 à 36 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres.
	PAIEMENT DU SAMEDI 24 MARS 1781.		
8.	M. Despeignes	Samedi	A.
5.	M. Cauchy	Samedi	A.
6.	M. Caron	Samedi	A.
16.	M. Le Noir.	Samedi	A.
9.	M. de la Rue	Samedi	A.
23.	M. Masson.	Lundi.	A.
29.	M. Certain	Lundi.	A.
	PAIEMENT DU MARDI 27.		
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	A.
13.	M. Marsollier	Mardi	A.
15.	M. Defays	Mardi	A.
25.	M. Vieillard	Mardi	A.
24.	M. Desplasses.	Mardi	A.
26.	M. de la Motte	Lundi	A.
Idem.	Gouvernemens.	A.	*Six derniers mois* 1779.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES.

CHANGES du 27 Mars 1781.

Amsterdam, . . .	53 ⅛ lettres.	Cadix, ...	
Londres, ...	30 1 16c.	Livourne, ...	
Hambourg, ...	188	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Rois.*	

DU MARDI 27 *Mars* 1781.

1780. Lot. Roy.	1192 90 l.	1785	139 .
1781. *Primes.* . .	198 .	1786	128 .
1782		1787	120 .
1783		1788	114 .
1784	160 .	1789	110 .

1r. Viager. . . 7 6 ¼ p. % bénéfice. 2d. ½ p. % bénéfice.

Mars 1781.	*Du* 24.	*Du* 26.	*Du* 27.
Comp. des Inds. Actions	1950	. . . . .	1960 55. . . .
Do 16/25	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Do 8es	250	. . . . .	250 . . . . .
Do 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Empr. d'Oct.	385	. . . . .	385 . . . . .
Rescriptions.	8 8 ¼ . . .	. . . . .	8 ½ 8 pente
Bil. des Ferm.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Contr. à 4 p. %			
1777 . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 liv. pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau du Journal général de France, des Affiches, actuellement rue Neuve S. Augustin, près de la rue de Richelieu, à l'Hôtel de Croissy. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce, &c.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1781. Du Samedi 7 Avril.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le* 28 *Fevrier.*

PEndant le cours de l'année derniere, il est entré dans le Port de Gothembourg 467 navires. Il en est sorti 495, chargés entr'autres effets, de 217,425 quintaux de fer en barre, 16,233 quintaux de fer fin, 5712 quintaux d'acier, & d'un million 7 mille 212 écus d'argent.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 8 *Mars.*

Il s'est établie à Glukstadt sur l'Elbe, une Société de Commerce sous la direction du Chancelier-Chevalier d'Eyben & du Chambellan & Président de Lowzow : les intérêts y seront divisés par actions de 100 rixdalers chacune. Le but de cette Société est d'acheter des bâtimens, & de les donner à freter pour la pêche de la baleine, ainsi que pour faire le Commerce des Indes Occidentales. Cette Société tiendra sa premiere Assemblée générale le 19 de ce mois.

Dans les Royaumes de Danemarck, de Norwege, & dans les Etats Danois en Allemagne, il est né 71,960 personnes, pendant le cours de l'année derniere ; il en est mort 56,645, & il y a eu 17,541 mariages.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le* 6 *Mars*

Sa Majesté Impériale vient d'établir une Commission pour la censure des Livres. Elle sera présidée par le Comte Jean de Choteck, Conseiller Aulique à la Chancellerie d'Autriche & de Bohême. Les instructions données sur cet objet, contiennent douze articles. Le troisieme porte » qu'il sera permis à » l'avenir d'imprimer toutes les critiques, dès qu'elles ne seront point personnelles, ou qu'elles ne dégénereront pas en pasquinades ; mais on en » excepte les ouvrages sur la Religion ». Sa Majesté termine ses instructions en observant, » que si ces critiques sont » mauvaises, elles seront oubliées ; » mais que si elles sont bonnes, elles » serviront à corriger l'Auteur ».

Nous apprenons de Bude qu'il s'y est élevé de nouvelles craintes sur l'apparition d'une maladie contagieuse, dont on prétend avoir ressenti quelques effets, principalement en Servie, au Village de Jagodina, entre Belgrade & Nissa. En conséquence, le Gouvernement a pris les plus grandes précautions pour en arrêter les progrès. On a augmenté le cordon des Troupes du côté de la Turquie, & tout Sujet Turc ou autre venant des Etats de l'Empire Ottoman, sera assujetti à une quarantaine.

ITALIE.

DE MILAN, *le 27 Février.*

Suite de la Notice sur le Commerce & les Manufactures du Milanois, tirée du Voyage d'Italie de M. de la Lande, *fait en* 1765 *&* 1766.

» *Casa Bovara* est une maison renommée, & qui mérite de l'être, pour sa Fabrique de rubans ».

» On y emploie un métier fort ingénieux, qu'un seul homme fait aller sans se fatiguer beaucoup, & sur lequel il se fabrique tout-à-la-fois jusqu'à vingt-quatre pieces de rubans de différentes couleurs & qualités. Il y a dans la Manufacture 25 ou 30 métiers de cette espece; ensorte qu'il s'y fabrique en meme tems environ soixante douzaines de pieces de rubans ».

» Il y a plusieurs Marchands qui tiennent boutique ouverte, & qui font en même tems fabriquer des étoffes de prix; un des plus distingués en ce genre, est M. Biumi; il fait travailler actuellement du brocard à fonds de fil d'or, du prix de dix sequins l'aune, ce qui revient à environ 112 liv. de notre monnoie, & une autre sorte de brocard à fonds de lames d'argent & fleurs d'or, du même prix; il fait aussi travailler du damas & autres étoffes de soie ».

» La maison Ravelli & Compagnie est la plus considérable en genre de Négocians en gros, ayant magasin de draps, d'étoffes, & l'un des mieux fournis qu'il y ait à Milan ».

» Les Banquiers forment une classe plus nombreuse & plus considérée; on les appelle *Negozianti*, au lieu qu'on ne donne que le nom de *Mercanti* à ceux dont nous venons de parler, ou pour mieux dire, à ceux qui sont dans la même classe, mais moins puissans; car on n'appellera pas *Mercanti*, par exemple, les *Clerici*, &c. ».

» Les matieres d'or & d'argent que les Espagnols tirerent de l'Amérique, à la fin se répandirent dans le Milanez qui étoit de leur domination: voilà pourquoi les Tireurs d'or & les Brodeurs ont toujours fait une partie intéressante du Commerce de Milan; nos Tireurs d'or sont obligés de mettre 100 grains d'or sur un marc d'argent, pour que le fil d'argent soit doré sur toute la surface. A Milan, ils ont l'adresse & l'économie singuliere de ne dorer qu'un côté du fil d'argent, c'est-à-dire, celui qui doit paroitre, ou environ la moitié de sa circonférence; cela épargne beaucoup d'or, car la partie du fil qui est dans l'intérieur de la broderie, ou qui est appliquée sur le fonds, n'a pas besoin d'être dorée. Aujourd'hui la plupart des Doreurs & des Brodeurs de Milan sont réduits, par la rareté de l'argent, à travailler en faux ».

» Les Fondeurs & les Cizeleurs qui travaillent le cuivre à Milan, les Lapidaires qui taillent le crystal de roche, l'agathe & autres pierres dures, fournissent presque toutes les Provinces circonvoisines; on y fait des tabatieres, des lustres & autres ouvrages de crystal, qui sont précieux, soit par la matiere, soit par le travail, & qui coûtent assez peu à Milan, aussi-bien qu'à Modene où l'on en fait également. Les Carossiers de Milan font grand nombre de voitures légères & de bonne qualité, telles qu'il les faut pour voyager en Italie; ils en fournissent une partie de la Lombardie, & beaucoup d'Etrangers, qui ne peuvent parcourir les montagnes d'Italie avec les grandes voitures de France & d'Angleterre ».

DE GÊNES, *le 5 Mars.*

Un petit chebec Mahonnois, nommé le *Saint-Joseph*, avoit conduit dans notre Rade un bateau-corsaire de Bastia, dont il s'étoit emparé à la hauteur de Voltri, sur notre côte occidentale. Ce corsaire ne s'étoit pas donné pour tel. Il étoit entré dans notre Port, chargé de diverses marchandises. Le Gouvernement instruit du fait, lui a ordonné de relâcher sa capture, ce qu'il a exécuté docilement & sans montrer la moindre opposition.

DE FLORENCE, *le 6 Mars.*

On nous mande de Milan, que le Gouvernement a reçu de l'Empereur une Ordonnance en date du 8 Janvier dernier, par laquelle Sa Majesté Impériale veut qu'il soit fait une déduction de dix pour cent sur les appointemens

de tous les Officiers de la Cour, lorsqu'il leur sera permis d'aller en Pays Etrangers ou même à Vienne; & dans le cas où ils prolongeroient leur absence au-delà du terme fixé, cette déduction sera du tiers de leur solde. Les sommes qui proviendront de cette retenue seront réparties entre les autres Officiers du même Département.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 19 *Mars*.

Le 14 de ce mois, la Chambre des Communes s'étant formée en Comité sur les moyens de lever le subside, le Lord North fit le détail des articles de taxation, qui devoient servir au paiement des intérêts du nouvel emprunt. Son plan n'essuya aucune opposition, & en conséquence, il fut résolu d'imposer, 1°. un nouveau droit de 5 pour cent d'accise; la drêche, la-biere, la chandelle & le cuir exceptés; 2°. on supprima les décomptes sur le droit de la Douane, hors ceux accordés à la Compagnie des Indes, pour le tabac en magasin & le coulage sur les vins; 3°. un nouveau droit d'un sou ¾ par livre de tabac; & enfin un nouveau droit de 4 schel. 8 d. st. par chaque poids de cent livres de sucre. Le Ministre, par l'évaluation qu'il fit du produit de ces divers droits, & à laquelle on adhéra, en porta le total à 705,321 liv. sterl.; & comme les intérêts à fixer pour le nouvel emprunt de 12,000,000, ne montent qu'à 660,000 liv. sterlings, il déclara que l'excédent, qui étoit de 45,321 liv. sterlings, serviroit aux *deficit* qui pourroient se trouver dans la perception des nouveaux droits.

SAVOIE.

DE GENÊVE, *le* 12 *Mars*.

AVIS du Comité d'Economie de cette Ville.

» La Société avoit proposé en 1779 une récompense pour le meilleur Mémoire sur cette question: » Quel est le » préservatif le plus propre à garantir » de coliques venteuses les bestiaux » qui paîtroient des treffles ou sain- » foins à la rosée ou après la pluie »? Les curatifs étant connus, la Société demandoit seulement les préservatifs. Elle n'a reçu, sur ce sujet, aucun Mémoire qui ait atteint le but qu'elle avoit en vue; mais comme le Comité d'Economie, qui s'est occupé plusieurs fois de cet objet, a quelques raisons de croire que les *cendres gravelées* ou la potasse peuvent fournir le préservatif qu'il cherchoit, il demande là-dessus, au nom de la Société, quelques expériences détaillées, & il offre des récompenses proportionnées à leur succès, pourvu qu'il soit bien constaté ».

» Les Mémoires qu'on enverra à la Société sur cet objet, seront adressés, francs de port, avant le premier Novembre de cette année, à M. Calandrini, Conseiller d'Etat & Président du Comité d'Economie ».

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE MARSEILLE, *le* 15 *Mars*.

Notice sur l'Histoire naturelle du Diocèse de Marseille, extraite de la nouvelle Histoire de Provence du P. Papon, *de l'Oratoire.*

» Les coquillages fossiles ne sont pas aussi communs dans le terroir de Marseille qu'en bien d'autres endroits éloignés de la mer. Château-Gombert & les vieilles Infirmeries sont les quartiers où l'on en trouve davantage. Le dernier sur-tout offre beaucoup d'ostracites & d'échinites. Ces fossiles abondent au Cap-Couronne, ainsi que les buccardites, les chamites, les turbinites, les murycites, les purpurytes, &c. On en rencontre également aux pieds des montagnes qui bordent le terroir. Mais il suffit d'en avertir; un plus long détail seroit inutile pour la Physique & les Arts. Il y a au quartier des Camoins des eaux minérales. On trouve à Notre-Dame de la Garde, au midi de Marseille, de la craie, des pierres à fusil & du cuivre parsemé en grains sur des pierres. Marseille-Veire, au midi de Notre-Dame de la Garde, renferme une grotte nommée la Baume de Rol-

land, très-longue & riche en ſtalactites d'un ſpath jaune & ondé. On y voit auſſi des colonnes de la même matiere, & des culs-de-lampe ſuſpendus à la voûte. On aſſure que le fameux Puget avoit envie de la percer & de les enlever; ce qui paroit difficile à croire. Il étoit plus ſimple de les couper, par le moyen d'un échaffaudage ».

» M. Galland, de l'Académie des Sciences, étant à Marſeille en 1702, alla voir ce célébre Sculpteur dans ſa maiſon de campagne. Il y trouva des colonnes d'un albâtre trés-précieux, & ſi tranſparent, que par le poli qu'il recevoit, on voyoit à deux doigts d'épaiſſeur, l'agréable variété de ſes couleurs. M. Puget dit à l'Académicien, qu'il étoit le ſeul qui connût la carriere, quoiqu'elle ne fût pas loin de Marſeille. Auroit-il envié à ſes Concitoyens le ſecret d'une découverte auſſi utile? Le même M. Galland trouva de l'ambre jaune ſur le bord de la mer, dans un endroit où il n'y avoit point d'arbres. Il étoit tombé des fentes des rochers que les flots battoient dans les gros tems. Le flux & reflux ſe fait ſentir dans le Port de Marſeille. Il ſeroit à ſouhaiter qu'on fit des obſervations ſur ce phénomene, ainſi que ſur les courans qui ſont aſſez variés ſur les côtes de Provence. Ils ont fait quelquefois échouer de petits bâtimens, & ſouvent ils ont emporté les filets des Pêcheurs ».

» Le corail qu'on pêche à Caſſis, & en pluſieurs autres endroits, mériteroit auſſi l'attention d'un Naturaliſte. Il s'en faut bien qu'on ſoit parfaitement inſtruit ſur la génération & la formation de ce corps marin. On ſçait qu'il eſt l'ouvrage des animaux; mais on ne ſçait pas comment ils s'engendrent & ſe nourriſſent, & de quelle maniere ſe forment les branches qui le compoſent; ſi elles proviennent d'un même polype qui en engendre d'autres par ſes côtés, ou des tuyaux membraneux qui compoſent le corail, & qui ſe ſubdiviſant à meſure qu'ils s'éloignent de la baſe, prennent différentes directions. En ſuivant cette hypotheſe, à laquelle les obſervations de M. Ellis pourroient donner quelque fondement, on verroit pourquoi les premieres branches ſont plus groſſes que les autres; c'eſt, diroit-on, parce qu'il ſe détache du tronc un plus grand nombre de tuyaux. Si l'on objectoit que ces branches ont quelquefois une groſſeur qui excéde le nombre des tuyaux que nous ſuppoſons s'être écartés de la tige, on répondroit qu'étant moins preſſés, dès qu'ils ſont ſéparés de la maſſe totale, ils acquierent plus de volume; enfin ſi l'on vouloit ſçavoir pourquoi les rameaux en général, vont en diminuant dans une certaine proportion, à meſure qu'ils naiſſent plus près du ſommet de la plante, on trouveroit, dans la ſubdiviſion de ces mêmes tuyaux, une réponſe plauſible qu'on fortifieroit par la comparaiſon des arbres, & par la difficulté de donner raiſon de ces différentes ramifications, quand on les attribue à des polypes qui ſortent du polype-mere par ſes côtés; car il faut ſuppoſer qu'ils naiſſent toujours plus minces à proportion qu'ils s'éloignent de la baſe; ſuppoſition gratuite dont toutes ſortes de Lecteurs ne ſe contenteroient pas. Ces difficultés, & pluſieurs autres qu'on pourroit faire, en examinant la matiere à fond, prouvent qu'on a beſoin encore de quelques nouvelles découvertes, pour bien connoitre la formation du corail ».

» Les tuyaux, dont il eſt compoſé, ſont membraneux, & reçoivent dans leurs mailles ou véſicules, une matiere calcaire, un ſuc pierreux qui ſe durcit & forme un corps ſolide. Ce méchaniſme eſt le même que celui de l'oſſification, ſuivant les obſervations ingénieuſes de M. Heriſſant. Les parties terreuſes doivent s'inſinuer par les petits corps blancs qu'on apperçoit ſur toute la ſurface du corail, quand il eſt dans l'eau de la mer; c'eſt par-là que le polype prend ſa nourriture. Les pinnes-marines & les nautiles papyracées ne ſont point rares ſur les côtes de Provence du côté de Saint-Tropez ».

DE NIORT, *le* 14 *Mars*.

» Notre derniere Foire de la Sainte Agathe a été aſſez bonne pour pluſieurs objets. On eſtime qu'il s'y eſt vendu 800 paires de mules ou mulets, 20 paires de chevaux & 60 paires de bœufs ou vaches; 380 pieces d'étoffes des Ma-

nufactures du Poitou, 170 des Manufactures voisines, 100 d'étoffes de soie, & 650 de toiles ; 90 douzaines de bas ou bonnets de laine au tricot, & 340 de mouchoirs ; pour 4000 liv. de laines du Poitou ; pour 3000 liv. de peaux apprêtées à Niort ; & pour 30000 liv. de rubanerie, passementerie, mercerie, clincaillerie, bijouterie & dorure ».

DE LIMOGES, *le* 18 *Mars*.

*Prix sur les avantages ou les désavantages de l'*incinération.

» La Société Royale d'Agriculture de Limoges avoit proposé ce sujet pour l'année derniere, & le Prix étoit fixé à 150 liv. en argent ou en une médaille, au choix de l'Auteur ».

» Parmi les Mémoires présentés, il s'en est trouvé plusieurs que la Société a distingués & lus avec plaisir, entre autres, celui qui avoit pour épigraphe *ignis devorans*, *&c.* & celui *corruptio unius*, *&c.* ; mais en approuvant les procédés de pratique, indiqués dans ces Mémoires, elle auroit desiré que les Auteurs fussent entrés dans de plus grands détails, 1°. sur le changement que l'action du feu opere sur la nature du sol soumis à l'incinération ; 2°. sur la quantité, sur les effets & sur la durée de l'engrais, qui résulte de la combustion des différents végétaux ».

» En conséquence, elle propose le même sujet pour cette année ; le Prix sera double, & les Mémoires seront reçus jusqu'au premier Décembre prochain, & envoyés francs de port, suivant l'usage, à M. de l'Epine, Secretaire perpetuel.

DE PARIS, *le* 31 *Mars*.

Arrêt de la Cour du Parlement, du 16 Janvier 1781, qui fait défenses à tous Huissiers, sous telle peine qu'il appartiendra, même d'interdiction, de recevoir les Cautions qui auront été ordonnées par les Jugemens des Juges-Consuls, ni de recevoir les soumissions & engagemens des Cautions, à peine de nullité de ce qui aura été fait par les Huissiers, & d'être garants & responsables de toutes pertes, dommages & intérêts envers toutes les Parties.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

PROBLÊMES d'Agriculture à résoudre, proposés par M. Dierville, *Lieutenant-Général d'Evreux.*

» L'expérience paroit avoir confirmé une observation faite par un vieux Cultivateur, que les pommiers à cidre ne rapportent que lorsqu'on a eu soin, en les greffant, de prendre des greffes sur un arbre dans son année de rapport (le pommier ne rapporte que sur deux années). Si l'on n'a pas eu cette attention, & que la greffe ait été prise sur un arbre dans son année stérile, l'arbre portera du bourgeon & des fleurs en abondance, jamais de fruits ».

» Il a observé encore que le choix des especes étoit fort essentiel ; que telle espece ne réussissoit pas dans un canton & prospéroit dans un autre, même très-voisin : aussi ne greffe-t-il chez lui que les especes du lieu qu'il connoit les plus abondantes. Les vents-roux (espece de vapeur nébuleuse dans l'Atmosphere, souvent même par un ciel serein, & que le soleil dissipe) sont le fléau des pommiers au tems de la floraison : alors toutes les fleurs, dont les pétales se replient en dedans & ferment le calice, contiennent une semence de ver qui éclot dans les vingt-quatre heures, & fait périr la fleur & le fruit. Telle espece est plus susceptible du vent-roux dans un canton, moins dans un autre, ainsi d'une autre espece, *vice versâ* ».

» Mais un problême inexplicable, faute de connoitre les causes ».

» Dans la plaine de Saint-André, à deux lieues est-sud-est d'Evreux, une Terre nommée Saint-Luc, est couverte de pommiers, soit lisieres de pieces en plein champ, soit vergers en plein champ, en enclos de murs, haies, &c, on n'a pas connoissance d'une année de production, & toutes les Terres ou Paroisses environnantes produisent avec abondance dans les années favorables. On a mis en usage toutes les ressources de la pratique locale ; labour au pied,

gazon, fumier, taille, &c. rien n'a pu opérer une production, même la plus médiocre. Le sol est le même que dans les Paroisses voisines. Les récoltes en bled & mars quelconques, y sont aussi belles; pourquoi cet unique point de stérilité au milieu d'une plaine de quatre à cinq lieues de large, sur sept à neuf de long ». *Nous empruntons cette note intéressante du Journal de Physique.*

I I.

Observation sur les mauvais effets des corgnouls, *espece de productions des pruniers, par M.* Arcens, *Docteur en Médecine de la Faculté de Montpellier, à Quillan.*

» Les pruniers produisent un avant-fruit qu'on nomme en patois *corgnouls*, & que des gens, qui parlent François, appellent ici improprement des cornichons: sans doute ce n'est pas celui qui lui est propre; & comme je n'ai pu le trouver dans les Livres que j'ai été à portée de consulter, j'en ferai une petite description ».

» On voit paroitre ces corgnouls dès que la prune commence à se former, vers la fin d'Avril, & ils durent tout Mai; ils paroissent des avortons de ce fruit. La prune semble en effet se gonfler par un excès de suc nourricier qui la distend très-rapidement, & lui fait acquérir dans peu de jours le volume un peu alongé & retréci d'une amande. La figure de ces corgnouls, n'est pas cependant uniforme; il y en a de plus courts, de plus larges; il y en a de recourbés. Ils ont tous une cavité qui paroit être celle qu'auroit occupée l'amande du noyau du fruit. Cette cavité est vuide, à moins qu'on n'y trouve un ver, qui dévore la substance naturellement tendre du cornichon. La couleur est d'un verd-blanc, tirant sur le jaune très-pâle, à mesure qu'ils passent leur maturité, qu'ils se flétrissent & viennent à tomber. Le goût en est austere, appétissant, lorsqu'on les mange avec du pain, & agréable aux femmes & aux enfans, presque les seuls qui en mangent. On les regarde en général comme indigestes; mais on n'avoit pas vu, que je sçache, qu'ils produisissent l'effet qui va être le sujet de cette observation ».

» Au mois de Mai 1774, trois enfans âgés de dix, douze & treize ans, du Village de la Suze, à demi-lieue de Quillan, avoient été se percher, de bon matin, sur des pruniers où ils se gorgerent à jeun & sans pain de ces corgnouls. Revenus chez eux, ils se sentirent affaissés, assoupis, & s'endormirent enfin si profondément, qu'on ne pouvoit les éveiller. Alarmés de cet état, les parens m'appellerent à la hâte; à neuf heures je fus chez eux ».

» Je trouvai ces trois enfans, qui étoient trois garçons, dans un état apoplectique; le plus jeune étoit le plus attaqué, sa respiration étoit bruyante, & il étoit totalement privé du mouvement & du sentiment, tandis que les deux autres remuoient un peu les membres, lorsque je les pinçois long-tems & fortement ».

» Instruit de ce qui les avoit mis dans cet état, j'ordonnai le tartre émétique; les deux plus âgés vomirent des corgnouls, se vuiderent beaucoup par le haut & par le bas, & parurent le lendemain n'avoir rien souffert ».

» Il n'en fut pas de même du plus jeune; n'ayant rien vomi, je lui fis avaler vers le midi, en deux fois, sept à huit onces d'huile d'olive aiguisée d'une demi-once de syrop émétique; mais l'estomac résista toujours, le pouls devint plein, fort & fréquent, le cou se tendit, la face devint fort rouge, & il s'établit beaucoup de chaleur dans tout le corps ».

» Je fis alors saigner le malade du bras, & puis du pied; je lui fis avaler abondamment de l'oxicrat miellé; on lui servit en même tems deux lavemens émolliens, qui lui resterent dans le corps ».

» Tous ces secours ne produisant point d'évacuation, le pouls & la chaleur se soutenant avec force, je réitérai la saignée du pied, & je fis ajouter deux onces de vin émétique dans un troisieme lavement qui amena enfin des selles très-abondantes; le malade continua d'être vuidé la nuit, par le secours d'un pareil lavement, & il le fut le lendemain par une médecine appropriée; mais malgré la continuation des mêmes secours,

le malade resta dans le même état, avec un pouls plein & fréquent ».

» Le grand matin du troisieme jour, l'enfant fut agité de convulsions, qui, sans être considérables, passoient rapidement d'un membre à l'autre, avec des grincemens de dents ; on auroit pu croire qu'elles annonçoient la perte du malade, si l'on n'eût été rassuré par l'état du pouls, qui étoit bon & bien réglé, & par celui de la respiration qui étoit devenue libre & naturelle. Je le mis à l'usage d'une infusion nitrée de fleurs de sthæcas & de tilleul, & les lavemens purgatifs furent continués. Le soir, les convulsions cesserent & l'enfant ne fut plus assoupi ; il entendoit & s'éveilloit pour un moment, lorsqu'on le pinçoit & qu'on l'appelloit : il fut, 1°. purgé le quatrieme jour ; on continua les autres secours, & il fut tout-à-fait délivré de l'assoupissement dans le cinquieme jour. Il ne lui resta qu'un air d'étonnement & de stupidité qui le rendoit méconnoissable ».

» Je crus que cinq ou six tasses par jour d'infusion de fleurs de stæchas arabica, dans deux desquelles, l'une pour le matin, & l'autre pour le soir, on ajoutoit huit gouttes d'eau de Luce, pouvoient dissiper cet état ; mais au bout de huit jours, l'enfant eut un accident épileptique qui lui dura plus de demi-heure ».

» Cependant comme il étoit mieux à d'autres égards, les parens ne s'en mirent pas beaucoup en peine, ils laisserent répéter cinq ou six fois ces attaques, esperant que chacune seroit la derniere, attendu que les intervalles devenoient toujours plus longs ; le dernier avoit été de quinze jours, lorsqu'on m'amena l'enfant. On l'auroit cru, à le voir, de la meilleur santé, & il paroissoit, d'après mes informations, qu'il n'étoit prévenu par aucun prélude de l'approche des accidens qui lui arrivoient à toute heure du jour. Ils étoient caractérisés par l'agitation de divers membres & par l'écume de la bouche. Je lui remis un traitement qui rouloit sur les délayans, les anti-spasmodiques, suivis des anti-épileptiques ordinaires sous plusieurs formes. Mais les parens étoient pauvres, & n'ayant point dans leur Village de secours présens, les remedes furent très-imparfaitement administrés ; il n'y eut guères que l'infusion de caille-lait, dont on fit la boisson ordinaire pendant longtems. Cependant les paroxysmes devinrent plus rares & si courts qu'ils ne duroient quelquefois qu'un instant. Enfin il n'en a été tout-à-fait délivré, que depuis qu'il a atteint sa quatorzieme année, & dans le tems qu'il ne faisoit plus aucun remede. Il est aujourd'hui très-éveillé & d'un très-bon tempérament ».

III.

AVIS.

» Le sieur Pelletier, Ingénieur-Machiniste, Pensionnaire de S. A. R. Don Gabriel, Infant d'Espagne, a trouvé le moyen de donner aux métaux, & particulierement au fer & à l'acier, ce beau poli qui en augmente infiniment la valeur. Cette découverte est d'autant plus importante, que l'Angleterre jouissoit d'une sorte de privilege exclusif à cet égard, & qu'on étoit réellement fondé à donner la préférence aux ouvrages d'acier tirés de ce pays ; ce qui avoit le double inconvénient de nuire à une branche importante de Commerce, & de faire passer des fonds considérables dans les mains de l'Etranger ».

» Ce moyen consiste dans une composition qui est d'une tenuité telle qu'elle polit l'or, l'argent & l'ivoire ; ensorte qu'on peut l'employer avec le plus grand avantage dans l'Orfevrerie. Elle sera aussi de la plus grande utilité aux Planeurs, Serruriers, Arquebusiers, Couteliers & à tous les Fabricans d'ouvrages qui demandent un poli vif, ou qui sont susceptibles de s'alterer par le contact de l'air ; tels sont les marchandises déposées dans les magasins des Merciers. Enfin elle donne aux rasoirs le tranchant le plus vif. Il suffit d'étendre un peu de cette poudre sur le cuir qui sert à les repasser ».

» Cette composition se distribue à Paris chez le Sr. Jourdan, rue & quarré S. Martin, maison d'un Apothicaire ; & à Saint-Germain-en-Laye, chez l'Auteur, rue de Poissy ».

» Le prix est de 6 liv. la bouteille ; on trouvera dans le dépôt des cuirs préparés avec cette composition ».

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 4 Avril 1781.

Or de Portug. à				marc.
Du Mexique à . . .	*sans prix*			
Du Pérou à	*fixe.*			
Les guinées à				
Ducats à	98 l.	10 s.		once.
Or fin à 23 karats . .				
31 32	102	10		
Or à 20 karats à . .	85			
L'argent à 11 d. . .				
10 g. à	54	10		marc.
Idem à 11 d. 10 . .				
gr. à	52	7	6	
Piastres à	48	17	6	

V.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 31 Mars 1781 au Mercredi 4 Avril, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 18 à 20 livres; le seigle, de 11 à 12 livres; l'orge, de 11 à 12 l. Le froment à la Grêve, de 18, 19, 20 à 21 l.; le seigle, 11 à 12 l.; l'orge, 11 à 12 l. *le septier.* Farine blanche à la Halle, de 36, 40 à 41 livres; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 26, 28, 30 à 34 liv. *le sac* pesant 325 liv.

VI.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 31 Mars 1781, au Mercredi 4 Avril, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20, 21 à 22 l.; *idem* à la Grêve, de 18, 19, 20, 21 à 22 liv. *le septier*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 31 Mars 1781, de 46 à 48 liv.; *idem* nouveau, de 43 à 44; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 44 à 45 liv.; *id.* nouv., 42 à 43; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 21 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 40 à 41; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 36 à 38; le cent de paille, de 18 à 20; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 32 à 36 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettr.
	PAIEMENT DU SAMEDI 31 MARS 1781.		
8.	M. Despeignes	Samedi	A.
5.	M. Cauchy	Samedi	A.
6.	M. Caron	Samedi	A.
16.	M. Le Noir.	Samedi	A.
9.	M. de la Rue	Samedi	A.
	PAIEMENT DU LUNDI 2 AVRIL.		
23.	M. Masson.	Lundi.	A.
26.	M. de la Motte	Lundi	A.
28.	M. Creuzé.	Lundi.	A.
29.	M. Certain	Lundi.	A.
	PAIEMENT DU MARDI 3.		
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	C.
13.	M. Marsollier	Mardi	C.
15.	M. Defays	Mardi	C.
25.	M. Vieillard	Mardi	C.
24.	M. Desplasses.	Mardi	C.
Idem.	Gouvernemens.	A.	*Six derniers mois* 177[illegible]
1.	M. Roberge. (*Ancien Clergé.*)	Mardi. t. l.	*Année* 178[illegible]

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES.

CHANGES du 3 Avril 1781.

Amsterdam, ...	53 ¼	Cadix, ...	
Londres, ...	30 11 16e.	Livourne, ...	
Hambourg, ...	187	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Rois.*	

DU MARDI 3 *Avril* 1781.

1780. Lot. Roy. .	1192 l.		1785	140	
1781. *Primes.* . .	190 .		1786 . . .	128	129
1782	124 .		1787 . . .	120	121
1783 . . .	106	108 .	1788 . . .	114	115
1784	160 .		1789	110	
1er. Viager. . .	6 ¼ p. ⅝ bénéfice.		2d. ⅓ p. ⅝ bénéfice.		

Mars 1781.		*Du* 31.	*Du* 2 *Avril.*	*Du* 3.
Comp. des Indes.	Actions	1960 57 ½ . .	1960	1960 57 ½
	D° 16/25	. . . . .	1290	. . . . .
	D° 8es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	D° 25es	81	81	. . . . .
	Empr. d'Oct.	. . . . .	390	390 . . .
Rescriptions.		8 8 ¼ 8 8 ¼ 8 ½	8 8 ¼ 8 8 ½ p.	8 8 ½ 8 8
Bil. des Ferm.		. . . . .	. . . . .	1 ½ . . .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 178[illegible]

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1781. Du Mardi 10 Avril.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

DE BRANDBEOURG, *le 4 Mars.*

NOUS voyons avec la plus grande satisfaction la réforme introduite par Sa Majesté dans les différens Tribunaux de Justice, s'étendre dans nos Provinces, & y procurer le bien que ce Monarque bienfaisant a eu en vue. On parle aussi d'un autre projet qui, s'il a lieu, sera très-avantageux à notre Commerce & à nos Manufactures. L'intention de la Cour est, dit-on, d'établir une correspondance directe avec les Espagnols, auxquels nous faisons déjà passer beaucoup de nos toiles. On prétend même qu'on doit à cet effet y envoyer incessamment un Ministre extraordinaire.

On a fait des achats considérables de grains dans le Duché de Mecklenbourg & dans les Pays voisins. Ces grains, qui sont pour l'Angleterre & la Hollande, seront d'abord transportés à Wismar & à Rostock. Ces demandes ont fait considérablement hausser le prix de cette denrée de premiere nécessité, & en proportion les autres comestibles.

ITALIE.

DE ROME, *le 2 Mars.*

Nous avons eu ici, pendant plusieurs jours, un tems affreux, mais qui n'a point empêché les divertissemens du Carnaval. La neige qui est tombée en très-grande quantité le 24 du mois dernier, & la pluie des jours suivans n'ont point interrompu les réjouissances ordinaires, ni mis d'obstacle aux courses des chevaux barbes, qui ont été très-belles.

DE NAPLES, *le 6 Mars.*

Le 5 du mois dernier, le Roi a adressé aux Négocians de ses Etats, une Ordonnance, par laquelle il leur déclare que, » déterminé à observer la neutralité la » plus scrupuleuse, annoncée par son Edit » du 19 Septembre 1778, il leur refu- » sera sa protection, & par conséquent, » toute escorte qu'il leur a promise, » lorsque leurs bâtimens seront, malgré » sa défense, chargés de munitions de » guerre, qui, selon l'esprit de tous les » Traités faits en Europe depuis un sie- » cle, & selon la teneur de ceux conclus » entre le Royaume des Deux-Siciles & » plusieurs Puissances amies, sont regar- » dées comme étant de contrebande : » déclarant pareillement exclus de toute » protection les navires dont la destina- » tion sera de conduire des vivres ou de » jetter des secours, de quelque nature » que ce soit, dans les Places assiégées » ou bloquées ».

ESPAGNE.

DE MALAGA, *le 15 Mars.*

Les chebecs Espagnols le *Murcien* &

le *Saint-Blaise*, de 36 & de 20 canons, se sont emparés le 8 de ce mois, sur la côte d'Afrique, du navire Anglois l'*Actif*, Capit. Guillaume Jolif, monté de 12 canons de quatre, de 6 pierriers & de 36 hommes d'équipage. Ce bâtiment, venant de Livourne, chargé d'huile, d'eau-de-vie & d'autres provisions pour la Place de Gibraltar, a été conduit dans ce Port, ainsi qu'un brigantin Anglois, venant d'Alger, chargé pareillement de vivres pour cette Place. Ce dernier navire a été pris par le Sr. Agnado, Capitaine du chebec d'*Alucemas*.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 26 Mars.*

Le 22 de ce mois, le Roi s'est rendu à la Chambre des Pairs pour donner sa sanction à ceux des Bills qui se trouvoient prêts, & entr'autres à celui qui concerne le nouvel emprunt.

La baisse rapide des fonds est une forte preuve que leur élévation, comme on l'avoit prévu, étoit un effet d'une manœuvre ministériele, pour faire un marché avantageux avec les Prêteurs. Le gros de la Nation trouve cependant ce marché le plus onéreux, dont on ait jamais eu connoissance. Le Chevalier Philipp Jenning Clerke avoit déjà observé en proposant un amendement au Bill de l'emprunt, que le profit des Prêteurs devenoit excessif. L'*Omnium*, disoit-il, c'est-à-dire, la prime de l'ensemble des trois pour cent & des quatre pour cent, & de la Loterie convenue le jour de l'emprunt à 5 liv. 10 s. pour cent, étoit monté à 9 & 11 & demi pour cent. Il fit aussi remarquer que la Maison d'Alkinson, More & Compagnie avoit seule une part de trois millions trois cents mille livres dans cet emprunt.

I I.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE TOULON, *le 19 Mars.*

Notice sur l'Histoire naturelle du Diocèse de Toulon, tirée de la nouvelle Histoire de Provence du P. Papon, *de l'Oratoire.*

» Le *saffre* domine dans la partie du terroir de Toulon, qui est au nord & au nord-ouest de la Ville. On appelle *saffre* un amas de petites pierres liées ensemble par un gluten qui se durcit à l'air avec une facilité surprenante. Si on laissoit le terroir en friche pendant une vingtaine d'années, il formeroit une espece de poudingue aussi dur que celui du bord de la mer où il faut employer la mine pour le faire sauter. J'ai vu à Toulon une muraille de pierre séche où l'on avoit mis indistinctement le saffre, avec d'assez gros morceaux de pierre de taille & de grès. La pluie ayant fait couler sur celle-ci le gluten du saffre, avoit lié le tout ensemble, comme on auroit pu faire avec le mastic le plus fort. On prétend qu'il y a une mine d'étain à la bastide de M. Blanc, entre Toulon & la Valette ».

» L'autre partie du terroir, voisine de la mer, est un schiste d'une couleur qui varie beaucoup. Il y en a de couleur de plomb, de fer rouillé, d'un gris blanchâtre & d'un blanc fort vif. Ce schiste blanc étant exposé au feu de porcelaine, n'acquiert que peu d'adhérence au fond du vase, sans perdre sa couleur, qui n'est que foiblement ternie. Le noir coule au même degré de chaleur & acquiert une couleur martiale très-foncée. On distingue à l'œil les parties métalliques mises en fusion. Je pense qu'à un plus grand feu le schiste blanc fuseroit aussi. On apperçoit près de l'Eigontier, des indices de charbon de terre, & vers la hauteur de Sainte-Catherine, on trouve à 15 ou 20 pieds de profondeur, une couche de marne incrustée de cames & de moules. La pierre Arménienne d'un bel azur, se trouve au fond d'une caverne située du côté de la mer, au pied de la montagne appellée la *Couclo Negro* ».

» Il y a aussi du kermès ou vermillon dans le terroir, & particulierement sur les collines qui bordent la mer, depuis Toulon jusqu'à Tropez. On détache cet insecte du chêne verd, avant que le soleil ait enlevé la rosée. Il y a des femmes qui en ramassent jusqu'à deux livres par jour. On considere cet insecte dans trois états différens & bien marqués. Le premier tems est au commencement du mois de Mars, où l'animal est plus petit qu'un

grain de millet. Considéré au microscope, il paroit d'un très beau rouge, ayant sous le ventre, & tout à l'entour, une espece de coton qui lui sert de nid, & dont quelques petits flocons s'élevent sur son dos ».

» Dans le second tems qui est au mois d'Avril, le ver a pris tout son accroissement; il est devenu rond & gros comme un pois; sa peau est plus ferme & plus également couverte de coton : il ne paroit plus qu'une coque, ou une gousse remplie d'une liqueur rougeâtre comme du sang pâle ».

» Le troisieme tems tombe vers le milieu ou à la fin de Mai. L'on trouve alors dans cette espece de coque, & sous le ventre de l'insecte, 18 ou 20 mille petits grains ronds, qui sont autant d'œufs, & qui donnent autant d'insectes semblables à celui dont ils sont sortis ».

» Il n'est pas rare d'avoir, dans une année, deux récoltes de kermès. Les Marchands qui viennent l'acheter ont soin de l'arroser de vinaigre, ainsi que les œufs qui s'en séparent, & de l'exposer ensuite au soleil, ou à une chaleur équivalente, pour faire périr tous les petits animaux éclos ou à éclorre; sans cette précaution, ils se métamorphoseroient en mouches, & s'envoleroient. Le kermès qui naît sur les chênes verds voisins de la mer, est plus gros & d'un rouge plus vif que celui qu'on ramasse sur les arbrisseaux qui en sont éloignés ». *La suite à l'Ordinaire prochain.*

DE DINAN, *le 24 Mars.*

» Dans la nuit du 15 au 16 de ce mois, un incendie se manifesta au quartier des Epiciers de cette Ville, entre minuit & une heure. Le feu s'étant communiqué, dès le premier instant, aux matieres combustibles enfermées dans les magasins, les flammes se porterent dans les maisons voisines. Le Comte de la Bretoniere, Gouverneur de la Place, les Magistrats, les Officiers Municipaux, ne négligerent aucune des précautions propres à arrêter le progrès des flammes; mais malgré tous leurs efforts, & ceux de la Garnison, 48 maisons ont été consumées, & beaucoup d'autres ont souffert de grands dommages. Cent vingt familles ruinées se trouvent sans asyle & sans autre subsistance que celle qu'ils peuvent tirer de la charité publique. La reconnoissance des Habitans de cette Ville doit ici un hommage au zele & à l'intrépidité que le Régiment Royal Corse a montrés dans cette calamité. MM. de Rossi, Lieutenant-Colonel & Major de ce Corps, accoururent au feu avec leur Troupe, dès le premier moment de l'embrasement : Officiers & Soldats, tous travaillerent à l'envi & s'exposerent à plus d'un danger, au point que la Ville de Dinan leur est redevable en partie de la cessation de ce fléau. Non contens de cette action honorable, les Chefs ont fait remettre une somme de 600 liv. au Recteur de la Paroisse incendiée; & les Soldats, après avoir fait l'offre de leur masse, qui n'a pu être acceptée, ont demandé en grace, qu'on reçût un jour de leur paye, pour le soulagement des plus malheureux Citoyens ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

ANNONCE de Livre.

Réflexions sur l'état actuel de l'Agriculture, ou Exposition du véritable plan pour cultiver ses terres avec le plus grand avantage, & pour se passer des engrais. A Paris, chez Nyon l'aîné, Libraire, rue du Jardinet, quartier S. André-des-Arcs, près de l'Imprimeur du Parlement. 1780. In-12 de 320 pag.

Nos derniers Agronomes ont vanté beaucoup les labours, & quelques-uns les ont regardés comme un moyen de fertilisation qui pouvoit presque seul tenir lieu de tous les autres; il peut même, suivant eux, suppléer aux engrais. Voici un Auteur qui vient renverser toute cette doctrine. Il prétend au contraire que les labours épuisent les terres, & qu'à la longue ils les rendent infecondes. Ce sont les labours qui ont changé en déserts arides des contrées qui jadis étoient si fertiles. La prévention pour les labours vient de ce qu'on s'est imaginé que les plantes se nourrissoient en attirant par leurs racines, les parties les

plus déliées de la terre; d'où l'on a conclu qu'il étoit néceſſaire de la diviſer par de fréquens labours. Mais c'eſt une erreur. Il eſt prouvé par pluſieurs expériences, dont quelques-unes ſont de l'invention de l'Auteur, que les plantes ſe nourriſſent non-ſeulement par leurs racines, mais encore par toutes les autres parties qui les compoſent, par les feuilles, le tronc, l'écorce; en un mot, toute leur ſurface eſt couverte, pour ainſi dire, de bouches propres à abſorber la nourriture. Si l'on a mis auſſi tant de confiance dans les engrais, c'eſt que juſqu'à préſent on a méconnu les vrais ſucs qui ſervent à la nourriture des végétaux. Les uns croyoient que des parcelles très-déliées de la terre même, étoient, comme on l'a déjà dit, l'aliment propre des plantes; d'autres ſe ſont imaginés que chaque plante tiroit de la terre, par ſes racines, des molécules organiques qui lui étoient propres & aſſimilées. Des Phyſiciens célébres ont penſé que l'eau devoit être regardée comme l'unique principe élémentaire des plantes. Des expériences qui ont démontré l'énorme conſommation d'air que les végétaux abſorbent, & la quantité prodigieuſe de ce fluide qu'on en peut retirer, ont porté quelques Philoſophes à croire que l'air ſeul étoit leur aliment naturel. Cette derniere erreur ne s'eſt établie qu'à cauſe de l'ignorance où nous étions ſur ce qui conſtitue la nature de l'air atmoſphérique. Nous ſçavons maintenant, à n'en plus douter, que ce n'eſt point l'air atmoſphérique qui eſt abſorbé par les plantes, mais quelque autre principe qui entre dans la compoſition de ce fluide ou qui y eſt tenu en diſſolution. M. Prieſtley a remarqué que plus l'air eſt pur, moins il eſt favorable à la végétation. Il a obſervé auſſi que les plantes qui végétent dans l'air imprégné de vapeurs putrides ou phlogiſtiques, réſultant de la putréfaction & de la combuſtion, n'imbibent que ces principes malfaiſans, & laiſſent intact l'air pur; ou bien ſi elles abſorbent de cet air, ce n'eſt qu'en très-petite quantité. Il a expoſé des plantes de menthe dans l'air phlogiſtiqué, dans l'air commun & dans l'air déphlogiſtiqué. Les plantes expoſées dans la premiere eſpece d'air, ſe ſont élevées beaucoup mieux que celles de la ſeconde, tandis que les plantes de la troiſieme ont eu toujours une apparence foible & infirme. Enfin l'Auteur rapporte pluſieurs faits d'où il réſulte que l'air putride, c'eſt-à-dire, ce *gas* aériforme qui ſe développe des ſubſtances en putréfaction, & qui n'eſt, pour la plus grande partie, qu'un mélange d'air inflammable, d'air fixe, d'air phlogiſtiqué, & de pluſieurs matieres ſalines en vapeurs, eſt le véritable principe nourricier des végétaux, puiſque les végétaux y croiſſent avec une vigueur & une rapidité étonnante, puiſqu'ils conſomment tout ce fluide, & qu'alors le réſidu ſe trouve n'être autre choſe que le peu d'air pur qui lui ſervoit, pour ainſi dire, de baſe, ou qui s'y trouvoit mêlé. Enfin il eſt prouvé que la lumiere eſt auſſi très-eſſentielle aux végétaux. On peut donc décider que l'air inflammable & l'élément de la lumiere abſorbés par les feuilles, l'eau & l'air fixe pompés par les racines & par les autres parties extérieures des végétaux, ſont les vrais principes qui concourent à nourrir les plantes; & que celles-ci doivent leur formation aux différentes combinaiſons de ces principes & des ſubſtances que ces principes y ont introduites. Connoiſſant les élémens qui nourriſſent les végétaux, on doit ſe former une toute autre idée de l'action des engrais ſur nos campagnes, pour réparer la ſtérilité cauſée par les moiſſons, & en conclure que pour avoir le meilleur des engrais, il ne reſte qu'à trouver une ſubſtance qui puiſſe fournir de l'air fixe aux racines & de l'air inflammable aux feuilles dans les proportions requiſes. Les trois regnes de la Nature nous offrent des ſubſtances qui, par la fermentation, par la putréfaction, ou par quelque autre voie, développent de l'air fixe & de l'air inflammable. Une trop grande quantité de l'un ou de l'autre de ces deux principes, au lieu d'être ſalutaire, devient dangereuſe aux plantes qui y ſont expoſées. C'eſt à cela que nous devons attribuer les mauvais effets de quelques engrais employés à contre-tems. On ſçait que les Agriculteurs diſtinguent les fumiers, en fumiers plus ou moins échauffans; qu'ils diſent que certains fumiers employés trop frais, brûlent les plantes, & que c'eſt pour cela qu'ils les gardent long tems entaſſés à l'air.

libre. Cependant, suivant l'Auteur, ce n'est pas la chaleur qui produit les mauvais effets du fumier frais sur les plantes, mais la trop grande quantité d'air inflammable qui s'en dégage & qui nuit aux feuilles & aux bourgeons, ou une trop grande quantité d'air fixe qui fait périr les racines. La chaleur du fumier n'est pas assez considérable pour faire le moindre tort aux plantes les plus délicates. Les semences qui ont été avalées par les animaux, & qui ont subi la chaleur de la digestion, ou quio nt demeuré long-tems dans le fumier, ne sont pas moins en état de germer. La plus grande partie des engrais qu'on tire du regne animal, a besoin d'être exposée long-tems à l'air, non pas pour perdre la chaleur, mais pour évaporer l'excès de ces deux principes, c'est-à-dire, de l'air fixe & de l'air inflammable, & pour pouvoir être employée sans risque. Ce genre d'engrais est le plus anciennement connu; cependant c'est le plus défecteux. D'abord ses effets sont très-courts, parce que la fermentation en est momentanée; le prix en est considérable, parce qu'il faut les renouveller souvent; & d'ailleurs ils favorisent prodigieusement la multiplication des vers & des insectes qui désolent quelquefois nos campagnes. Les engrais qu'on tire du regne mineral, sont beaucoup meilleurs, & parmi ces engrais, il n'en est pas qui puisse mériter la supériorité sur la craie, parce qu'il n'en existe point qui soit capable de fournir aux plantes de l'air fixe & plus promptement & en plus grande quantité. Mais de tous les engrais, aucun ne doit être préférable à ceux que nous pouvons tirer du regne végétal. Les premiers engrais de cette espece, qui se présentent, sont les résidus de nos fourneaux, de nos cheminées, de nos poëles; il est constaté depuis long-tems que les cendres conviennent à toute sorte de terres, & qu'elles sont un des meilleurs moyens de féconder nos champs. » Elles entre-» tiennent le terrein meuble comme les » autres engrais du regne végétal, & » l'empêchent de s'affaisser par la pluie. » La fécondité qu'elles apportent se fait » sentir d'abord & pendant plusieurs an-» nées; & elles sont contraires à la mul-» tiplication des vers & des insectes, » comme les engrais fossiles. Les lima-» çons ne se plaisent point sur un terrein » parsemé de cendres; aussi en voit-on » fort peu ou point, manger les bour-» geons de nos vignes où l'on en a ré-» pandu, non plus que nos herbes pota-» geres, & les fourmis ne se logent pas » volontiers dans les champs ainsi ferti-» lisés ».

Les cendres ont encore l'avantage de préserver le bled de plusieurs maladies, & notamment de la nielle & du faux ergot. L'Auteur rapporte plusieurs exemples d'une grande fertilisation produite par les cendres. Cependant il ne peut approuver la méthode de brûler exprès les plantes pour en faire des cendres; il est persuadé qu'il y auroit plus d'avantage à enterrer tout simplement les plantes mêmes sous le terrein qu'on veut engraisser: aussi conseille-t-il de travailler le champ aussi tôt après la moisson, comme le veut M. Patullo. Les tiges ou les chaumes renversés & enfouis dans la terre serviroient d'engrais pour l'année d'après.

Suivant l'Auteur, ce labour & celui qu'on fait à dessein de préparer le sol pour la semaille, sont les seuls utiles & les seuls qu'on devroit laisser subsister pour la culture du bled; il faudroit réformer tous les autres.

Le bled n'est pas la seule plante qui dégrade le sol & l'épuise; tous les graminés produisent le même effet. C'est donc à tort qu'on alterne les récoltes des différentes plantes de cette famille, puisqu'on pourroit moissonner également du bled sur le terrein qu'on sacrifie à la production d'autres grains d'une moindre valeur. Il y a bien des variétés de bled qui réussiroient dans les mêmes endroits où l'on seme le seigle, l'avoine ou le millet, & qui rapportant au Propriétaire beaucoup plus de fruit que ces dernieres plantes, mettroient l'Etat à l'abri des disettes, & le pauvre Laboureur à même de manger toujours du pain de froment. L'Auteur desireroit qu'on abandonnât la culture de l'avoine, & qu'à l'imitation des Espagnols, des Anglois, des Arabes, nous prissions le parti de nourrir nos chevaux avec de l'orge. Il voudroit même voir diminuer le grand nombre de chevaux qui sont pour le service des gens riches; mais

si l'on ne peut attendre de cette classe de Citoyens qu'ils fassent ce sacrifice, au moins pourroit-on supprimer les chevaux qui servent à l'Agriculture, en leur substituant des bœufs. L'Auteur prouve que ces derniers animaux sont beaucoup plus utiles pour tous les travaux de la campagne, que les premiers.

L'Auteur ne veut pas qu'on se contente de cultiver du bled; il prétend que les herbes, les arbres, & sur-tout la vigne, lui doivent être associés. Il désapprouve très-fort la coutume où nous sommes de tenir les vignes extrêmement basses. Cet usage est contre l'intention manifeste de la Nature. Dans le onzieme & dernier chapitre qui est la récapitulation de l'Ouvrage, l'Auteur revient à son systême de culture, qui consiste à mêler ensemble toutes les productions végétales; desorte que les débris des unes servent d'engrais pour faire croitre les autres. La lecture de cet Ouvrage est tout-à-fait intéressante, & par les nouveautés que l'Auteur s'efforce d'y établir, & par les faits & les expériences qu'il y rapporte.

I I.

Expériences de M. Sieffert, *pour faire du savon avec certains champignons, insérées dans les Mémoires de l'Académie Electorale* d'Erfort.

» 1°. Au pied des vieux poiriers, il croit des champignons qui grossissent souvent beaucoup. Ils sont mous, blancs en dedans & jaunâtres en dehors; & particulierement quand ils sont vieux, ils se revêtissent d'une écorce ligneuse. Il y a des gens qui les préparent pour en manger. Leur substance molle & moëlleuse, facile à écraser avec les doigts, grasse & ne laissant aucun goût quand on la mâche, ayant fait naitre l'idée de l'employer à faire du savon, on écorça une partie de ces champignons, on les coupa en petits morceaux; & tandis qu'ils étoient encore aussi frais qu'en sortant de l'arbre, on les couvrit d'une forte lessive froide de potasse & de chaux; on en garda une autre partie pour les éprouver de même, quand ils seroient secs. A peine y avoit-il quelques minutes que la lessive étoit versée sur les champignons frais, que le mélange répandit une odeur urineuse, & bientôt on put aisément les écraser avec un pilon de bois, & les pétrir comme une pâte souple ».

» L'odeur de sel volatil d'urine donna en passant à conjecturer que peut-être ces champignons contenoient un sel de l'espece de l'ammoniac, à la composition duquel ils pourroient servir. Les morceaux de champignons étant réduits en pâte, à l'exception de quelques grumeaux, pour les diviser entierement, on ajouta de la lessive jusqu'à ce que le tout fût réduit en une bouillie épaisse, qu'on exposa encore pendant deux jours à l'air chaud, en la remuant quelquefois; ensuite on la versa dans un plat de terre pour la sécher au soleil. Elle s'y forma en une masse assez dure d'un brun noir, qui ne sécha point davantage ».

» 2°. On fit chauffer légerement une autre partie de la bouillie, on l'entretint chaude, & en la remuant souvent, on y versa un peu d'eau bouillante de tems en tems pendant une heure, pour réparer l'évaporation & observer les effets de cette chaleur. La masse resta tenace, sans se résoudre plus que l'autre qui étoit claire & transparente, & elle brunit de même que celle qui avoit été séchée à la chaleur de l'air ».

» 3°. Les deux masses, faites l'une sans feu, & l'autre au feu, étoient encore trop fermes & ne se résolvoient point dans l'eau; mais brunissoient & se retiroient, une partie même n'éprouvant point de changement, signe qu'il n'y avoit point assez de lessive ».

» 4°. C'est pourquoi on a pris une livre de la masse séchée sans feu; & après l'avoir coupée en petits morceaux, on l'a encore couverte de la même lessive. Le mélange ayant reposé pendant 12 heures, on l'a battu de nouveau avec un pilon de bois, y versant encore de la lessive, parce qu'il étoit trop épais, jusqu'à ce qu'il ait été réduit en bouillie comme la premiere fois. Dans cet état, il a reposé pendant trois jours, pour donner le tems à la lessive de s'unir avec les champignons. Cette seconde

opération a présque entierement dissipé l'odeur d'urine ».

» En même tems, on avoit préparé une pareille bouillie dans un autre vaisseau, pour essayer de se servir d'une partie, comme de savon, mais sans la faire sécher, & pour faire sécher l'autre partie sans diminuer la quantité de la matiere du premier vaisseau. En effet, la partie non séchée fut employée avec succès aux mêmes usages que le savon mou ordinaire, & la partie séchée donna une masse molle, blanche & plus ferme que le savon accoutumé. On n'osa y mettre plus de lessive, parce que le savon auroit été trop âcre, la blancheur indiquant qu'il y avoit déjà assez de sel. Ainsi l'on prit une livre de savon commun, qu'on coupa en petits morceaux & qu'on mêla dans un vaisseau avec autant de la masse composée avec les champignons; & après les avoir pétris ensemble, on en a obtenu un savon que l'expérience a fait voir propre à laver le linge ».

» 5°. Le champignon sec se résout aussi bien en bouillie que le frais, & donne le même produit ou savon, en le mêlant avec le savon commun. Le procédé est même plus court avec le champignon sec, si on le pulvérise. La lessive s'unit à lui plus promptement, & fournit une masse uniforme sans grumeaux, qu'on mêle plus aisément, tandis que les morceaux du champignon frais étant durs & glissans, esquivent le pilon. Pour former la masse, n°. 1, il a fallu quatre livres & un quart de lessive sur une de champignons secs; & la masse séchée a pesé une livre trois quarts. Pour délayer cette masse une seconde fois & la réduire en la bouillie avec laquelle on a mêlé du savon commun, il a fallu encore deux livres de lessive pour chaque livre de masse ».

» Le savon d'huile, qui ne durcit jamais à l'air & demeure toujours onctueux, s'unit bien avec la masse des champignons réduits en bouillie, qui devient assez dure dans cette combinaison pour qu'on la coupe en morceaux comme d'autre savon : par exemple, l'huile de navette mêlée avec cette lessive, & battue jusqu'à ce qu'elle blanchisse & s'épaississe, malgré qu'ordinairement elle ne seche point assez à l'air pour former un savon ferme ».

» 6°. Le champignon de prunier, délayé de même deux fois avec la même lessive, & aussi mêlé avec du savon commun, a aussi donné du savon, mais un peu plus jaune ».

» 7°. Les champignons bruns qui viennent aux pommiers ne se sont point laissés réduire en bouillie; & on n'en a pu faire une masse savonneuse par le même procédé ».

» 8°. Le champignon odoriférant du saule a paru avoir les fibres trop ligneuses pour s'unir avec la lessive & former un savon ».

» 9°. Les divers champignons de terre ou de bois mort, ne se délayent aussi que très imparfaitement ».

» 10°. La lessive dont on s'est servi dans ces expériences, a été composée avec de la chaux de Tanneurs & de la potasse nette; de maniere que sur chaque livre de potasse, on a versé une livre d'eau froide, & qu'après que le mélange a été remué à plusieurs reprises, & clarifié, il a été mis en usage comme il suit. On a versé dix livres d'eau sur trois livres de chaux, & aussitôt que la chaux a commencé à se dissoudre, on y a ajouté seize livres de la susdite lessive de potasse, en remuant le mélange jusqu'à ce qu'il ait été refroidi. Ensuite on l'a laissé reposer jusqu'à ce que la chaux étant descendue au fond, la lessive soit devenue claire & propre à l'usage ».

» La lessive commune des Savonniers, faite de cendre & de chaux, suffit, quand elle est assez forte, pour dissoudre les champignons de poirier & de prunier; il faut seulement plus de tems & plus de lessive, sans qu'il soit nécessaire de s'embarrasser beaucoup de la juste proportion; on en met jusqu'à ce que la masse des champignons soit entierement dissoute, & qu'il ne reste plus de grumeaux. Ce savon a autant d'effet, mais n'est pas si blanc, parce que la lessive des Savonniers est d'elle-même jaune ou brune ».

» Peut-être que les champignons des poiriers & des pruniers ne sont pas les seuls dont on pût faire du savon sans cuisson; & qu'à force d'expériences on en trouveroit d'autres dont les Economes pourroient tirer parti de l'utilité ».

III.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 7 Avril 1781.

Or de Portug. à				marc.
Du Mexique à . . .	*sans prix*			marc.
Du Pérou à	*fixe.*			marc.
Les guinées à				marc.
Ducats à	98 l.	10 s.		once.
Or fin à 23 karats . .				once.
31 32	102	10		once.
Or à 20 karats à . .	85	10		once.
L'argent à 11 d. . .				marc.
10 g. à	54	10		marc.
Idem à 11 d. 10 . .				marc.
gr. à	52	7	6	marc.
Piastres à	48	17	6	marc.

IV.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 7 Avril 1781 au Samedi 4 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 18, 19 à 20 livres; le seigle, de 11 à 12 livres; l'orge, de 12 à 13 l. Le froment à la Grêve, de 18, 19, 20 à 21 l.; le seigle, 11 à 12 l.; l'orge, 11 à 12 l. *le septier.* Farine blanche à la Halle, de 36, 40 à 41 livres; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32 à 34 liv. *le sac* pesant 325 liv.

V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 4 Avril 1781, au Samedi 7 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20, 21 à 22 l.; *idem* à la Grêve, de 18, 19, 20 à 21 liv. *le septier*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 3 Avril 1781, de 46 à 47 liv.; *idem* nouveau, de 43 à 44; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 43 à 44 liv.; *id.* nouv., 42 à 43; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 20 à 21; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 41 à 42; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 38 à 40; le cent de paille, de 22 à 24; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 30 à 36 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	
	PAIEMENT DU MERCREDI 4 AVRIL 1781.		
18.	M. Radix	Mercredi.	C.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	C.
27.	M. de France	Mercredi.	C.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	C.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	C.
11.	M. Boutray	Mercredi.	C.
	PAIEMENT DU JEUDI 5.		
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	A.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	C.
12.	M. Alissant	Jeudi	C.
14.	M. Nau	Jeudi.	C.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	C.
	PAIEMENT DU VENDREDI 6.		
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	C.
2.	M. Boscheron	Vendredi.	C.
21.	M. Patu.	Vendredi.	C.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	B.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	C.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES.

CHANGES du 6 Avril 1781.

Amsterdam, . .	53 ⅛ lettres.	Cadix, ...	
Londres, ...	30 5 8e.	Livourne, ...	
Hambourg, . . .	187 lettres.	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Rois.* . .	1 p

DU VENDREDI 6 *Avril* 1781.

1780. Lot. Roy. .	1190 l.	1785	
1781. *Primes.*		1786	
1782		1787	
1783		1788	
1784	160 .	1789	

1r. Viager. . 5 ½ ¾ 6 p. % bénéfice. 2d. ½ 1 p. %

Avril 1781.		*Du* 4.	*Du* 5.	*Du*
Comp. des Indes.	Actions	1957 ½ . . .	1960	1960 .
	Do 16/25	. . . . .	1287 ½	1290 .
	Do 8es	250 52 . . .	251	. . . .
	Do 25es	. . . . .	. . . . .	. . . .
	Empr. d'Oct.	392	392	. . . .
Rescriptions.		8 perte. .	8 8 ½ 8 ¼ p.	8 ¼ 8
Bil. des Ferm.		. . . . .	. . . . .	1 ½ p
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, N

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 14 Avril.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 18 Mars.*

NOTRE Flotte Marchande qui va en Chine, doit partir incessamment pour sa destination. Le Comte Guylay, Hongrois de naissance, l'accompagnera. Il est d'autant plus capable de conduire cette entreprise, que ce Gentilhomme a voyagé dans presque toutes les parties du monde, sur lesquelles il a acquis des connoissances précieuses qui ne peuvent manquer d'être fort utiles.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 16 Mars*

L'Empereur veille avec la plus grande attention au progrès des Sciences dans ses Etats. Il vient d'ordonner qu'on lui rendît un compte exact de toutes les Ecoles qui sont dans cette Ville. Il veut être informé du nombre des Professeurs, de leur capacité, de leurs emplois, & connoitre les fonds assignés à leur entretien. On prétend qu'entr'autres changemens qui seront faits à cet égard, l'Université de Vienne sera transferée à Neustadt dans la Basse-Autriche, afin d'ôter, sans doute, à la jeunesse, les occasions de se dissiper, plus fréquentes ordinairement dans les Capitales que dans les petites Villes. Si l'on peut s'en rapporter à quelques Papiers publics, il est encore question d'un autre projet. On doit, dit-on, transporter les Chancelleries de Hongrie, de Transylvanie, de Bohême, d'Italie, des Pays-Bas, &c. dans les Capitales de leurs Provinces respectives.

Les Propriétaires des maisons de Vienne étoient assujettis à loger gratuitement les gens attachés à la Cour. On leur a proposé de se dégager de cette sujettion, soit au moyen d'une somme payée une fois pour toutes, soit par une rente annuelle; & il a été arrêté que toutes les personnes employées au service de la Cour, recevroient désormais tous les six mois, si ce projet avoit lieu, le prix de leur logement en argent.

WÉTÉRAVIE.

DE HANAU, *le 16 Mars.*

Les dernieres nouvelles qui nous sont venues de la Saxe, nous apprennent que vers la fin du mois dernier & dans les premiers jours de celui-ci, il est tombé à Oberwiesenthal de la neige en si grande abondance, que plusieurs maisons ont fléchi sous le poids, & que les Habitans de cette contrée ont manqué des choses les plus nécessaires à la vie, faute de pouvoir se frayer des chemins pour aller chercher des provisions.

ITALIE.

DE MILAN, *le 7 Mars.*

Exposé de la valeur & du produit des terres du Milanois, extrait du Voyage de M. de Lalande, *fait en* 1765 *&* 1766.

» Les terres du Milanois ne se reposent jamais, & donnent toujours deux récoltes par an, l'une de froment, l'autre de bled de Turquie, de millet ou d'autres menus grains : si l'on en excepte quelques petits cantons, cela est ainsi dans toute la Lombardie. De plus, les prés se fauchent communément trois fois l'an : ceux qui ont de l'eau, & c'est le plus grand nombre, peuvent se faucher jusqu'à quatre fois ; ceux qui n'en ont point ne donnent quelquefois que deux récoltes de foin ».

» La Lombardie, & sur-tout le Milanois, étant une des parties les plus fertiles & les plus cultivées qu'il y ait en Italie, je pense que l'on verra avec plaisir une notice de la valeur des différentes especes de terres. On sent assez que cela dépend des circonstances sans nombre qui font varier l'estimation. Telles sont la proximité des grands chemins, des rivieres, des Villes & les différences qui varient à l'infini dans les qualités du terrein ».

» Cependant, pour dire quelque chose de précis, je choisirai pour exemple, dit M. de Lalande, un canton nommé *Abbiate grasso*, qui est réputé d'une qualité au dessus du médiocre ».

» Voici le résultat de l'estimation qui a été faite des différens terreins de cette Communauté, à l'occasion du dernier dénombrement ou cadastre qui a été fait dans tout l'Etat de Milan ».

» On y distingue onze especes ou onze natures de terreins, qui sont encore subdivisées en plusieurs qualités : les voici, en commençant par celles qui sont de moindres valeurs ; j'y joindrai les prix de chacune, d'abord en perches & monnoies de Milan, puis en arpens & monnoies de Paris. L'écu de 6 l. Milanois valant 4 liv. 7 s. de France, & la perche de Milan 173 toises quarrées ; un terrein qui vaut huit écus la perche, vaut par arpent 181 liv. de France & ainsi des autres à proportion. Il faut observer que les prix suivans sont un peu inférieurs aux prix réels dans le Commerce, parce que dans l'*estimo* ou *censimento*, on a plutôt favorisé que gre-vé les Possesseurs. Il faut remarquer, en second lieu, que l'on a fait la déduction des charges que l'on paye au Prince. Troisiemement, qu'il y a des terreins d'une bonté singuliere que l'on ne prend point pour exemple, lorsqu'on veut donner une idée de la qualité du pays : il y en a tel dans l'Etat de Milan qui vaut cent écus la perche ou 2263 liv. l'arpent. Quatriémement enfin, que les terres labourables ordinaires des environs de Paris, y valent environ 400 liv. l'arpent, ce qui peut servir de terme de comparaison ».

» Premiere espece de terrein. *Aratorio simplice*, ou terre labourable ordinaire : il y en a cinq qualités, dont les prix sont 7, 6, 4 ½, 3 ½ & 2 ½ écus la perche ou 158, 136, 102, 79 & 57 liv. l'arpent. Seconde espece. *Aratorio avvitato*, mêlé de champs & de vignes. Il y en a de cinq qualités, dont les prix sont 9, 8, 6 ½, 5 & 4 écus la perche, ou 204, 181, 147, 113 & 90 l. l'arpent. Troisieme espece. *Aratorio avvitato adaquatorio* (semblable à la seconde espece, mais qui a la commodité de quelques arrosages). On en trouve de cinq qualités, dont les prix sont 10 ½, 9, 8, 5 & 4 écus la perche, ou 238, 204, 181, 113, 91 l. par arpent. Quatrieme espece. *Aratorio avvitato a vicenda adaquatorio*, (que l'on peut quelquefois arroser). Il y en a aussi de cinq especes, aux prix de 13 ½, 10, 7, 5 ½ & 4 ½ écus par perche, ou de 306, 226, 158, 124, 102 l. l'arpent. Cinquieme espece. *Prato adaquatorio*, pré qui peut être arrosé. Il y en a aussi de cinq especes, des prix de 19, 16, 11 ½, 7, 4 ½ écus, ou 430, 362, 260, 158, 102 l. Sixieme espece. *Risara stabile ed instabile*, champ pour le riz, tant celui qui en produit constamment, que celui à qui on fait produire tantôt du riz, tantôt d'autre grain. Il y en a de trois qualités, aux prix de 17, 9 ½, 5 écus, ou 385, 215, 113 liv. La septieme espece est le *Ronco*, terrein planté de vignes, & qui produit en même tems du foin. Il n'y en a que de deux qualités, à 8 & à 6 écus la perche, ou 181 & 136 livres l'arpent ».

» Huitieme espece. *Cotta boscata*, ter-

rein consistant en bords de ruisseaux ou de canaux, planté d'arbres. Il n'y en a de même que deux qualités, à 4 & à 3 écus la perche, ou à 91 & 68 livres l'arpent. La neuvieme espece, *Bosco misto*, bois mêlé de bruyeres. Il y en a de deux qualités, aux prix de 3 ½ & 3 écus, ou 79 & 68 l. l'arpent. La dixieme espece, *Pascolo simplice*, pâturage, terrein qui ne sert que pour les troupeaux; les deux qualités à 1 ½ & à 1 écu la perche, ou 34 & 23 l. l'arpent. Enfin la onzieme espece, *Orto e giardino*, jardins. Il y en a de cinq especes, aux prix de 9 ½, 8, 6, 4 ½, 3 ½ écus la perche, ou 215, 181, 136, 102, 79 livres l'arpent ». (*La suite au numéro suivant*).

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 27 Mars.*

Les fonds publics sont un peu haussés, malgré la baisse considérable de ceux de l'Inde. C'est, dit-on, que le Gouvernement aura cru devoir, dans le moment actuel, racheter pour deux cents mille livres sterlings d'effets de l'emprunt, de même qu'il en avoit fait vendre pour cette somme par M. Alkinson, le 19 & le 20, dans la vue de faire cesser les murmures, sur le trop grand avantage qu'il avoit fait aux Prêteurs. On doit se rappeller que le Lord North avoit dit que si la prime restoit à plus de 7 pour cent, c'étoit plus qu'il n'avoit intention de donner.

Le nouvel impôt de deux sous tournois par livre de sucre, a décidé les Marchands à demander une augmentation de la gratification pour la réexportation : ils vont présenter sur cet objet Requête au Parlement.

Le Comité des Planteurs & Négocians aux Indes Occidentales se rendit le 22 de ce mois chez le Lord Germaine, au sujet de la proclamation du Chevalier George Rodney & du Général Vaughan, prononçant la saisie de toute propriété particuliere à Saint-Eustache. L'Alderman Chreclston adressa au Ministre un long discours si plein de force, que Milord Germaine parut ébranlé par les raisonnemens de l'Orateur. Le Sr. Beckford demanda si les Ministres approuvoient la proclamation, & somma le Ministre de répondre. Sa Seigneurie, pressée si fortement, tâcha d'éluder la question, & se contenta de dire qu'il ne lui convenoit point de dévoiler les secrets des Conseils du Roi. D'après ce silence du Ministre, on appréhende que le Ministere n'ait confirmé les ordres du Chevalier Rodney & du Général Vaughan; mais le Lord Germaine, ayant paru, comme on l'a dit, sentir la force des raisonnemens de l'Aldermann, & ayant même observé que les paquebots n'avoient point d'ailes, on espere que cette démarche des Planteurs & des Négocians aura été faite à tems, & qu'elle produira la conservation des propriétés particulieres dans celles de nos Isles que le sort de la guerre pourroit faire passer dans les mains de nos Ennemis.

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le 28 Mars.*

Les Négocians de cette Province ont présenté à Leurs Hautes Puissances différentes Requêtes, pour demander l'exportation de quelques articles par les Pays-Bas Autrichiens. On présume qu'en conséquence il leur sera permis d'exporter 300 lasts de grains, une certaine quantité d'avoine, de chanvre, de lin, de cuivre & d'autres provisions navales, destinées en grande partie pour la France.

Leurs Hautes Puissances ont arrêté divers moyens pour favoriser ceux qui armeront en course. Quant à la Caution que les Armateurs doivent remettre, elle sera de 30 mille florins pour un vaisseau de 250 hommes; 20 mille pour un vaisseau de 200 hommes; 10 mille pour un de 100 hommes; & 5 mille pour un de 60 hommes.

Le Comité d'Etat a arrêté le 22 de ce mois une 68e. Loterie de la généralité de deux millions six cents & cinquante-un mille florins, consistant en 46 mille billets, 25000 Prix & 503 Primes, divisés en six classes. Les mises respectives dans ces classes, sont de 5, de 10, de 14, de 16, de 20, de 30 florins, & de deux florins de Prime pour le Pays; du payement de laquelle Prime sont affranchis les billets, dont on aura d'abord acquitté l'entiere mise de 75 florins, &c.

Les plus hauts Prix dans les ſix claſſes reſpectives ſont 20,000; 25,000; 30,000; 40,000; 50,000, & 100,000 florins: outre ces Prix, il s'en trouve encore d'autres d'importance. Dans la premiere claſſe, un de 10,000; de 5000; de 3000; de 2000, &c. Dans la deuxieme claſſe, un de 12,500; de 7500; de 5000, & de 3000, &c. Dans la troiſieme claſſe, un de 15,000; de 7500; de 5000, & de 3000, &c. Dans la quatrieme claſſe, un de 20,000; de 10,000; de 5000, & de 3000, &c. Dans la cinquieme claſſe, un de 25,000; de 12,500; de 7500, & de 5000, &c. Dans la ſixieme claſſe, un de 80,000; de 60,000; de 30,000; de 20,000; de 10,000: deux chacun de 5000, quatre chacun de 2000; huit chacun de 1500; & cent chacun de 1000 florins, &c.

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Toulon, *le 19 Mars.*

Suite de la Notice ſur l'Hiſtoire naturelle du Diocèſe de Toulon, extraite de la nouvelle Hiſtoire de Provence du P. Papon, *de l'Oratoire.*

» On trouve dans la mer près de Toulon & ailleurs le *murex*, que les Anciens eſtimoient tant pour la teinture en pourpre. Gaſſendi rapporte dans la Vie de Peyresc, que ce Sçavant étant venu faire la pêche du corail à Toulon, y prit quantité de petits coquillages, parmi leſquels il trouva une eſpece de limaçon ſans coquille; ayant voulu les faire deſſécher dans un four, pour les conſerver, il s'apperçut que le limaçon étoit fondu en liqueur de pourpre, & que tout ce qui l'environnoit étoit teint de la même couleur. Il conjectura que ce petit animal pouvoit bien être le véritable pourpre que les Anciens nommoient *murex*, & dont ils ſe ſervoient, ainſi que du kermès, à la teinturerie de Toulon ».

» Un autre coquillage remarquable, eſt le *dail* ou *pholade* qu'on trouve dans la pierre en pluſieurs endroits de la Rade. Sa figure & celle de ſon trou, reſſemblent à peu prés à celle d'un cône tronqué, dont la plus petite baſe eſt toujours en haut: par conſéquent le dail ne ſort point de ce trou. Il ſe le creuſe dans la glaiſe, lorſqu'il eſt fort jeune; enſuite il s'y enfonce de plus en plus, l'augmente à meſure qu'il croit; & pendant tout le tems qu'il met à creuſer ſon ſépulcre, la glaiſe ſe durcit & ſe change en banche: ainſi les *dails* ou *dattes*, comme on les nomme à Toulon, vivent long-tems. L'inſtrument dont ils ſe ſervent pour creuſer, eſt une partie charnue aſſez groſſe & faite à peu-près en loſange, qu'ils font ſortir du bout inférieur de la coquille; peut-être ſe ſervent-ils, pour cette opération, du mouvement de la coquille même, dont la ſuperficie extérieure reſſemble à une lime, ſur-tout vers la tête. La partie charnue dont je viens de parler, ne ſerviroit, dans ce cas-là, qu'à faire remuer la coquille, pour uſer la pierre. La chair des dails eſt excellente, & répand dans l'obſcurité, quand elle eſt fraiche, une lumiere que Pline appelle *miraculeuſe*. C'eſt un fait que M. de Reaumur a vérifié. Il a remarqué qu'ils luiſent dans la bouche de ceux qui les mangent, dans les mains de ceux qui les touchent, & que les gouttes qui tombent de leur corps, ſoit à terre, ſoit ſur les habits, ſoit ſur d'autres matieres, ſont luiſantes. On trouve beaucoup d'amianthe à celle des Iſles d'Hieres qui eſt au Levant ».

» On a déjà parlé de quelques mines qui ſont dans le Diocèſe de Toulon. On dit qu'il y en a une de cuivre & d'argent à Six-Fours, & qu'on trouve de l'aimant au Cap de Bénac, près du Château de Bregançon. Les montagnes des environs d'Ollioules, dont les plus hautes n'ont qu'environ deux cents toiſes au deſſus du niveau de la mer, offrent des traces de volcan. Au deſſus de la maiſon des Prêtres de l'Oratoire, ſituée ſur une hauteur, à un quart de lieue du Bourg, on trouve beaucoup de pierres noirâtres, pleines de ſoufflures, qui ne font point effervescence avec l'eau forte, & donnent quelques étincelles avec l'acier. On y apperçoit des points brillans, qui annoncent une vitrification. On découvre auſſi au même endroit, un minéral pyriteux, grisâtre qui tient du cuivre & du fer, & qui a été vraiſemblablement vomi par le vol-

can. Ce minéral nous porte à croire qu'il y avoit dans ces montagnes, & qu'il y a peut-être encore des pyrites qui s'étant échauffées, ont occasionné des feux souterreins. Un grand nombre de ces pierres volcanisées dont nous parlons, ressemble à du mâche-fer. Les Habitans d'Ollioules les ont employées, pour bâtir les murailles des jardins & des maisons; & il est surprenant qu'on ne s'en soit apperçu que depuis peu ».

» On voit au sortir d'Ollioules du marbre d'un rouge sanguin, il y en a de blanc au dessus de la maison de l'Oratoire; il doit y en avoir sur les montagnes voisines ».

» On croit qu'Ollioules est ainsi nommé, à cause du grand nombre d'oliviers dont le terroir est couvert; ils sont très-beaux. Les orangers y viennent en plein-vent. C'est le premier endroit où l'on en trouve, en suivant la côte depuis le Rhône jusqu'au Var ».

» Le terroir d'Hieres est remarquable par l'abondance & la variété de toutes sortes de fruits & légumes dans toutes les saisons: car en hiver même, lorsque la nature est engourdie dans le reste de la France, elle est encore belle dans ces jardins, où, par une illusion dont on ne peut se défendre, on croit, en arrivant, avoir changé de saison & de climat. Il croit quelques palmiers dans ce terroir, mais le fruit ne mûrit pas. Les cannes de sucre qu'on avoit plantées autrefois aux Isles d'Hyeres, furent abandonnées quand le Commerce de l'Amérique & la modicité du produit, eurent fait sentir l'inutilité de cette espece de culture. Il est fâcheux que les exhalaisons des marais voisins détruisent en été & au commencement de l'automne, la salubrité d'un si beau climat ».

DE MONTPELLIER, *le 23 Mars.*

Observations sur les naissances, les mariages & les morts dans cette Ville, pendant l'année 1780.

Au Rédacteur. » Il est né à Montpellier l'année derniere, 1129 enfans, dont 564 garçons & 565 filles. Dans ce nombre, on compte 149 enfans naturels, 68 garçons & 81 filles. C'est environ le huitieme de la totalité des naissances ».

» De tous les mois de l'année, ceux de Février & d'Octobre ont fourni le plus de baptêmes; les mois d'Avril & de Septembre en ont fourni le moins ».

» Depuis quelque tems, le nombre des mariages diminue ici annuellement; il n'y en a eu que 243 dans le cours de l'année 1780, c'est 33 de moins qu'en 1779 ».

» On a fait 1253 inhumations, 707 de garçons ou d'hommes, & 546 de filles ou de femmes: partant, il est mort 161 hommes de plus que de femmes ».

» Quoique le nombre des sépultures surpasse de 124 celui des baptêmes, il y a eu cependant plus de naissances que de morts parmi les Habitans de cette Ville: car si, de 1253, nombre des sépultures, on ôte 260, nombre des personnes mortes à l'Hôpital S. Eloi, à l'Hôpital Royal pour les maux vénériens, & au Dépôt des Mendiants, il se trouvera que le nombre des naissances excédera de 136 celui des morts. On a observé que très-peu d'Habitans de cette Ville vont finir leurs jours dans ces Hôpitaux: ce nombre est d'ailleurs compensé par les Etrangers qui décédent dans la Ville ».

» Il n'y a pas de mois dans l'année où l'on fasse plus d'enterrements que dans les mois de Janvier & de Juillet; c'est le contraire dans les mois d'Avril & de Mai ».

» La classe des enfans, depuis le premier terme de la vie jusqu'à cinq ans, fournit environ le tiers de la mortalité totale. La classe de cinq à dix ans est celle qui a le moins perdu. Les personnes de 40 à 70 ans fournissent le plus grand nombre de morts, après la premiere période ».

» Il est mort 65 personnes dans la période de 80 à 90 ans; 19 dans celle de 90 à 100, & 2 au dessus de cent ans. C'est 86 personnes qui ont vécu au-delà de 80 ans ».

» D'après des observations du genre de celles qui nous occupent, faites dans les principales Villes de l'Europe, on trouve que Montpellier fournit autant de personnes d'un grand âge, que les Villes qui passent pour être situées dans les contrées les plus saines. Cela fait assez l'éloge du climat de notre Ville & des aliments dont le Peuple s'y nourrit. Il peut être consolant pour les gens

âgés, de sçavoir qu'à peu-près sur 15 individus, il y en aura un qui parviendra au dessus de 80 ans, & que d'environ 40 personnes qui auront atteint ce dernier âge, il s'en trouvera une qui parviendra à sa centieme année ».

» D'après les calculs qu'on vient d'établir, on peut estimer que pendant l'année 1780, il est né à Montpellier un enfant sur 29 personnes; qu'il y a eu un mariage sur 135 personnes, & qu'il y est mort une personne sur environ 26, en comptant celles qui sont décédées dans les Hôpitaux, ou seulement une personne sur 33, en ne comptant pas les malades morts dans ces Maisons de Charité ».

DE L'ORIENT, *le 26 Mars.*

La frégate-corsaire la *Duchesse de Polignac*, Capitaine Guidelon, Armateurs MM. Marion & Brillantais Marion freres, partie de Saint-Malo le 16, s'est emparée le lendemain du bâtiment Anglois le *Mullethall*, montant 8 canons de 12 livres de balle, & 4 de 18, & allant de Londres à la Jamaïque. Le Capitaine Guidelon ayant trouvé la mer couverte de Corsaires Anglois de toutes grandeurs, a cru devoir convoyer jusqu'ici cette prise, qui est estimée 200,000 l.

DE TROYES, *le 29 Mars.*

EXTRAIT des Observations Météorologiques, faites ici, depuis le 1 jusqu'au 28 Février 1781, par le P. le Boutillier, *de l'Oratoire.*

Vents dominants. Sud & sud-ouest.

Thermometre. Plus grand degré de chaleur, 11 degrés, le 3. Moindre degré de chaleur, 1 degré, les 21 & 23. Chaleur moyenne, 4 deg. 3 dixiemes.

Barometre. Plus grande élévation du mercure, 28 pouces 3 lig., le 3. Moindre élévation, 27 pouc. 1 lig., le 27; ce même jour, furieuse tempête. Elévation moyenne, 27 pouces 8 lignes 9 douziemes.

Quantité de pluie, 21 lig. 2 douziemes tombées dans le courant du mois. Evaporation, 15 lignes.

Hygrometre. Plus grande sécheresse, 26 deg. 1 dixieme le 8. Moindre sécheresse, 4 degrés 1 dixieme, le 11. Etat moyen, 16 deg. 1 seizieme.

Température. Humide, pluvieuse, variable, désagréable par le nombre de jours couverts & nébuleux.

Maladies dominantes. Rhumes, fluxions de poitrine; plusieurs personnes attaquées de jaunisse avec enflure des extrêmités à la suite d'un engorgement catharral; quelques fievres malignes & des fievres tierces; une petite vérole cohérente & benigne sur un enfant de 8 ans. Une femme noyée a été rappellée à la vie le 18 de ce mois à l'Hôpital; une mort subite.

Productions de la Terre. Le chevrefeuil avoit poussé dès le commencement du mois. L'*helleborus hiemalis* en fleurs dès le même tems. Le groseiller a poussé des feuilles vers la fin du mois. Le cornouiller, à cette époque, entroit en fleurs.

DE PARIS, *le 4 Avril.*

Lettres-Patentes du Roi, données à Versailles le 7 Janvier 1781, régistrées en Parlement le 13 Mars suivant, portant nouvelle fixation des droits accordés aux Huissiers Commissaires-Priseurs, pour les ventes du Mont-de-Piété.

» Ces Lettres-Patentes partagent la charge des droits de vente entre les Adjudicataires & les Propriétaires des nantissemens vendus, en observant néanmoins que la portion au compte des Propriétaires ne devra avoir lieu que lorsqu'il y aura dans le prix de la vente un excédent sur la somme prêtée & les accessoires ».

» Les frais de vente, à la charge des Adjudicataires d'effets vendus au Mont-de-Piété, seront, à compter du jour de la publication desdites Lettres-Patentes, de cinq sous pour les ventes du prix de dix livres & au dessous; de dix sous au dessus de dix livres jusqu'à vingt livres; de quinze sous au dessus de vingt livres jusqu'à trente livres; de vingt sous au dessus de trente livres jusqu'à cinquante livres; de trente sous au dessus de cinquante livres jusqu'à cent livres; de quarante sous au dessus de cent livres jusqu'à cent cinquante livres; de quarante-cinq sous au dessus de cent cin-

quante livres jusqu'à deux cens livres ; & toujours en augmentant de cinq sous par cinquantaine de livres de plus : ces frais continueront d'être payés en sus du prix de l'adjudication, par les Acheteurs, aux termes de l'article VII. des Lettres-Patentes du 9 Décembre 1777.

» Les frais de vente, à la charge des Propriétaires des effets de nantissement vendus au Mont-de-Piété, seront, à compter du même jour, les mêmes que ceux fixés par l'article précédent ».

» Les Huissiers Commissaires Priseurs n'auront aucune action contre les Propriétaires des nantissemens vendus, pour raison des frais qu'ils doivent supporter, aux termes ci-dessus, lesquels ne pourront être perçus que sur l'excédent revenant à chaque Emprunteur sur l'effet vendu ; au moyen de quoi, si ledit excédent ne monte pas aux droits de vente fixés par l'article précédent, il appartiendra en entier aux Huissiers Commissaires-Priseurs ; & s'il n'y a aucun excédent, ils ne pourront exiger aucuns droits de vente des Propriétaires des nantissemens vendus, &c. ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

AVIS.

Le sieur Noiraux, Potier d'étain & Fontainier, demeurant à Paris, rue Thibaut-aux-Dés, à la Tête-Noire, est parvenu à fabriquer une fontaine pour filtrer & clarifier l'eau de la Seine dans toutes les saisons, même dans celles où les rivieres la charrient trouble & limoneuse, sans qu'on ait rien à craindre de la nature du métal qu'il emploie pour la fabrication. Voici le rapport qu'en ont fait le 7 Juin dernier, à l'Académie Royale des Sciences de Paris, MM. Morand, Cadet & Adanson, Membres de cette Compagnie. » Les » Commissaires chargés de faire l'exa- » men de la nouvelle fontaine domes- » tique, présentée par le sieur Noi- » raux, ont reconnu que cette fontaine » differe de celles connues jusqu'à pré- » sent, par le double avantage que les » filtres, ingénieusement imaginés, » sont très-utilement multipliés. L'un » de ces Messieurs (M. Morand) l'ayant » gardée chez lui pendant les mois d'A- » vril & de Mai, tems où la Seine s'est » soutenue fort grosse, & où son eau » étoit fort trouble, ils ont reconnu » qu'elle remplissoit utilement son ef- » fet, rendant l'eau d'une limpidité à » ne rien laisser à desirer. D'après l'ex- » périence que la fontaine filtrante do- » mestique, telle qu'elle a été présen- » tée à l'Académie, a démontrée, on » ne peut que décider qu'elle est très- » bien entendue, composée ingénieu- » sement, & que, par comparaison » avec les fontaines employées pour le » même objet, celle-ci a un degré de » perfection qui ajoute à l'utilité & à » l'agrément ».

Le sieur Noiraux fabrique aussi des robinets d'étain, endurcis, avec lesquels on n'a point à craindre le verd-de gris ; il rétablit les fontaines de grès & les jarres de Provence endommagées.

II.

Annonce de Livre.

Almanach Général des Marchands, Négocians, Armateurs & Fabricans de la France & de l'Europe, & autres parties du monde, année 1781, contenant l'état actuel de quantité de Villes commerçantes, la nature des marchandises & denrées qui s'y trouvent, les Manufactures ou Fabriques relatives au Commerce, avec les noms de leurs principaux Marchands, Négocians, Fabricans, Banquiers, Artistes & Artisans. Nouvelle Édition, entierement refondue & considérablement augmentée, par M. L***. A Paris, chez l'Auteur, rue du Renard S. Sauveur ; & chez Louis Cellot. Prix, 4 l. 10 s. br.

III.

Marchandises arrivées à Paris.

Depuis le 12 jusques & compris le 19 Mars, il est arrivé à la Douane, 22 boucauts, 13 quarts, 13500 livres de café, 3 tonneaux de sucre, 17 pieces & 4400 l. d'huile d'olive ; 135 tonnes d'huile de navette & de graine, &c.

Les eaux-de-vie dont les droits ont été acquittés au Bureau général des Aides, depuis le 10 jusques & compris le 16 Mars, se montent à 130 pipes.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 11 Avril 1781.

Or de Portug. à	*sans prix fixe.*	*marc.*
Du Mexique à . . .		
Du Pérou à		
Les guinées à		
Ducats à	99 l. s.	*once.*
Or fin à 23 karats . .		
31 32	102 10	
Or à 20 karats à . .	85 10	
L'argent à 11 d. . .		
20 g. à	54	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . .		
gr. à	52 10	
Piastres à . . .	48 15 à 17 6	

V.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 7 Avril 1781 au Mercredi 11 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 17, 18, 19 à 20 liv.; le seigle, de 11 à 12 livres; l'orge, de 12 à 13 l. Le froment à la Grêve, de 18, 19, 20 à 21 l.; le seigle, 12 à 13 l.; l'orge, 11 à 12 l. *le septier.* Farine blanche à la Halle, de 34, 36, 38 à 40 l.; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 26, 28, 30 à 32 liv. *le sac* pesant 325 liv.

VI.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 7 Avril 1781, au Mercredi 11 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 l.; *id.* à la Grêve, de 18, 19, 20, 21 à 21 liv. 10 s. *le septier*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 6 Avril 1781, de 46 à 48 liv.; *idem* nouveau, de 42 à 44; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 45 à 46 liv.; *id.* nouv., 42 à 43; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 20 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 41 à 42; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 39 à 40; le cent de paille, de 18 à 20; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 30 à 36 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres.
	PAIEMENT DU SAMEDI 7 AVRIL 1781.		
8.	M. Despeignes	Samedi	C.
5.	M. Cauchy	Samedi	C.
6.	M. Caron	Samedi	C.
16.	M. Le Noir.	Samedi	C.
9.	M. de la Rue	Samedi	C.
	PAIEMENT DU LUNDI 9.		
23.	M. Masson.	Lundi.	C.
26.	M. de la Motte	Lundi	C.
28.	M. Creuzé.	Lundi.	C.
29.	M. Certain	Lundi.	C.
	PAIEMENT DU MARDI 10.		
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	C.
13.	M. Marsollier	Mardi	C.
15.	M. Defays	Mardi	C.
25.	M. Vieillard	Mardi	C.
24.	M. Desplasses.	Mardi	C.
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	C.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	C.
Idem.	Gouvernemens.	C.	*Six derniers mois 1779.*

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES.

CHANGES du 10 Avril 1781.

Amsterdam, ...	53 $\frac{1}{8}$	Cadix, ...	14 l.
Londres, ...	30 5 8e.	Livourne, ...	92
Hambourg, ...	187	Gênes, ...	96
Madrid, ...		Lyon, *Pâques.*	

DU MARDI 10 *Avril* 1781.

1780. Lot. Roy.	1188 86 l.	1785	100 l.
Premiere Prime ôtée.	995 .	1786	128 .
1781. *Primes.*		1787	120 .
1782		1788	114 .
1783	105 .	1789	110 .
1784	160 .	1r. Viager. 6 p. $\frac{0}{0}$ b. 2d. 1 p. $\frac{0}{0}$ p.	

Avril 1781.		*Du 7.*	*Du 9.*	*Du 10.*
Comp. des Inds.	Actions	1962 $\frac{1}{2}$ . . .	1960 57 à 60	1962 $\frac{1}{2}$. . . .
	D° $\frac{16}{25}$	. . . . .	1290	. . . . .
	D° 8^{es}	. . . . .	. . . . .	251 . . . .
	D° 25^{es}	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	392	392	. . . . .
Rescriptions.		8 perte. .	8 8 $\frac{1}{4}$ 8 p. .	8 $\frac{1}{4}$ 8 8 $\frac{1}{4}$ 8 p.
Bil. des Ferm.		$\frac{1}{2}$ 1 perte.	$\frac{3}{4}$ perte. . .	$\frac{1}{4}$ perte. . .
Contr. à 4 p. $\frac{0}{0}$ 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1781.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 21 Avril.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 15 *Mars*.

PEndant le cours de l'année derniere, il est entré dans ce Port 1053 vaisseaux ou navires ; sçavoir, 367 Portugais, 340 Anglois, y compris quelques prises ; 4 Impériaux ; 187 Hollandois ; 5 Brémois ; 26 Hambourgeois ; 68 Danois ; 109 Suédois ; 8 Lubeckois ; 3 Prussiens ; 2 Dantzickois, 14 Russes ; 3 Génois ; 1 Toscan ; 14 Vénitiens ; 1 Ragusin ; 1 Marroquin. En tout 1053, c'est environ 200 de plus qu'en 1779.

Actuellement, il y a dans ce même Port 71 vaisseaux Etrangers, dont 34 Anglois ; 14 Hollandois ; 8 Suédois ; 1 Corsaire François ; 7 Danois ; 4 Hambourgeois ; 3 Vénitiens.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le* 21 *Mars*

L'Empereur, qui étend sa vigilance paternelle sur toutes les classes de ses Sujets, vient d'ordonner qu'on distribuât aux Tisserands de la Moravie une somme de cent mille florins, pour mettre ces Artisans en état d'expédier promptement & avantageusement pour eux, les commissions qu'ils ont reçues ou pourront recevoir. Dans la vue d'encourager la culture de la soie en Hongrie, ce Prince a encore assigné des sommes considérables pour cet objet. Il a récemment fait donner 20 mille florins, pour une machine ingénieusement imaginée, laquelle peut en une minute dévider plusieurs milliers d'écheveaux.

ALLEMAGNE.

DE FRANCFORT, *le* 23 *Marse*

» Les nouvelles qui nous viennent de Hongrie portent, que le Commerce entre ce Royaume & les Etats du Grand-Seigneur, pourra désormais se faire librement, & que les Marchands des deux Nations pourront trafiquer entr'eux, sans être exposés à aucune vexation. Au milieu des mouvemens qui agitent tant d'Etats, & qui semblent n'avoir pour objet que l'agrandissement de leur Commerce, on assure que notre Cour songe aussi à animer celui du Danube, & à donner plus d'activité à celui des vastes Etats Héréditaires qui touchent d'un côté à la Mer Noire & au Golfe Adriatique, & de l'autre à la Mer d'Allemagne par Ostende. Desorte que, sans prendre les armes, mais seulement en favorisant la circulation intérieure du Midi au Nord, les marchandises du Levant, & même celles qui arrivent de l'Inde par Suez, pourront être transportées par terre jusqu'à Ostende, où elles seront embarquées pour l'Angleterre & pour le Nord, après avoir vivi-

fié dans leur trajet une grande partie de l'Empire. Pour assurer l'exécution de ce grand projet, il suffit que la bonne intelligence se soutienne entre la Cour Impériale & la Porte, & que la guerre ne vienne point troubler l'activité de ce nouveau Commerce ».

ITALIE.

DE MILAN, *le 9 Mars.*

On a publié ici le 6 de ce mois, un Edit de l'Empereur, par lequel S. M. voulant encourager l'Industrie & faciliter le débit des Manufactures, déroge à quelques articles de l'Edit du 11 Mai 1775, & abolit tout droit de circulation dans l'intérieur du pays sur les objets qui suivent; sçavoir, la cire, les vieux habits, le papier de toute espece, les livres imprimés, reliés ou en feuilles, & les caracteres d'Imprimerie, neufs & usés. Sa Majesté a aussi diminué le droit de sortie, que ces effets payoient ci-devant.

SICILE.

DE CATANE, *le 3 Mars.*

Le 15 du mois dernier, il s'éleva dans cette Isle un ouragan furieux qui la parcourut presque dans toute son étendue. Il déracina les plus gros arbres qui se rencontrerent sur son passage, & enleva les toits de plusieurs maisons, qui en tombant, écraserent une multitude d'hommes & d'animaux. Dans le nombre des édifices remarquables qui ont été ruinés par cet ouragan, on regrette beaucoup un ancien château situé sur le terroir de *San-Alessi*; mais ce qu'il y a de plus affligeant pour ce pays, est la destruction presque totale des bâtimens & des machines servant à nos Fabriques, & la ruine du fameux pont d'Arragon, le plus grand qui existe en Sicile. Ce pont, qui traverse le fleuve Simito, est dû à la munificence de l'illustre Prince de Biscari, qui en avoit conçu l'idée & l'avoit fait construire à ses frais. Il fut commencé en 1765, & achevé en 1777. Des 31 arches qu'il avoit, il n'en reste plus que sept sur pied. La plus grande, sous laquelle le fleuve passoit, avoit 120 palmes de largeur: sa hauteur étoit de niveau avec deux de nos montagnes, & sa longueur de 200 aunes Siciliennes. Le pont d'Arragon étoit d'une grande utilité pour les Voyageurs qui n'osoient se hasarder sur le fleuve, à cause de sa rapidité.

ESPAGNE.

DE CADIX, *le 6 Mars.*

Il est arrivé dans cette Baye un paquebot Américain de 16 canons & 53 hommes d'Equipage, parti du Cap-Anne, à dix lieues de Boston, le 26 Janvier dernier. Sa cargaison consiste en sucre, cacao, rum, poisson salé & autres effets, provenant en partie des prises Angloises faites par les Américains, & en partie du Commerce qui subsiste entre la Nouvelle-Angleterre & l'Isle de Saint-Domingue. Le Capitaine rapporte » qu'il n'a eu aucune rencontre » dans son trajet; que les especes sonnantes circuloient actuellement dans » les Colonies; que la masse du papier-monnoie avoit au contraire beaucoup diminué; & que celui qui étoit » encore en circulation, étoit reçu sans » difficulté; que le Peuple Américain » étoit aussi ardent pour la défense de » son indépendance, & aussi fidélement » attaché à ses Chefs que jamais ».

DE MADRID, *le 12 Mars.*

Sa Majesté a jugé à propos d'abolir la Compagnie de Caracas ou S. Jean de Léon, & a accordé en même tems à tous ses Sujets & autres, la liberté de commercer avec cette Province de l'Amérique en terre ferme.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 31 Mars.*

Suivant le calcul de Sir Willam Petty, qui vivoit dans le dix septieme siecle, il paroit, dit un de nos Politiques, que de son tems les imports & les exports de la Marine Marchande de l'Europe entiere consistoient en deux millions de tonneaux d'embarquement. Voici de quelle maniere il en faisoit la réparti-

tion. Ce Spéculateur ſuppoſoit que la Hollande en employoit 900 mille ; la Grande-Bretagne, 500 mille ; la Suede, le Danemarck & les autres Villes commerçantes de l'Allemagne, 250 mille ; le Portugal, l'Eſpagne & l'Italie, 250 mille ; & la France, 100 mille ; mais cette proportion a ſubi des variations continuelles depuis cette époque. Il y a 30 ans que le Docteur Campbell, autre profond Calculateur, préſenta au Public le tableau ſuivant du Commerce maritime de l'Europe, en l'annonçant comme le plus parfait & le plus fidele qu'on put former alors. Il diviſoit ce tableau en vingt parties ; il en attribuoit 6 à la Grande-Bretagne ; 6 aux Provinces-Unies ; 2 aux Sujets des Puiſſances du Nord ; 1 à l'Allemagne & aux Pays-Bas ; 2 à la France ; 2 à l'Eſpagne & au Portugal ; 1 à l'Italie & au reſte de l'Europe. Il eſt ſûr qu'un pareil tableau, dreſſé aujourd'hui d'après des renſeignemens exacts, ne préſenteroit pas les mêmes réſultats.

Depuis quelques jours, il eſt entré plus de 200 voiles de Charbonniers dans la Tamiſe. Cette importation a fait diminuer de beaucoup le prix du charbon, qui commençoit à devenir très-cher.

Nos Gazettes remarquent que le Sr. Robert Moore, Meûnier à Durweſton, dans le Dorſetshire, a tué dernierement un porc qui peſoit 1330 liv. poids d'un bœuf gras ordinaire. Cet animal s'étoit engraiſſé autour de ſon moulin.

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le 1 Avril.*

Lettre de M. Salze, *Subdélégué pour l'Intendance & le Commerce.*

» Marſeille vient d'acquérir du Roi l'Arſenal des Galeres. La préférence avantageuſe pour cette Ville, que Sa Majeſté a bien voulu lui accorder, ſur diverſes Compagnies qui s'étoient préſentées, a pénétré le cœur de tous les vrais Citoyens, des ſentimens communs à tous les Sujets de Sa Majeſté, & dont les Marſeillois ne ceſſeront de faire éclater les preuves qu'ils en ont données tant de fois ».

» Le Conſeil Municipal, Interprete de tous les Ordres, a ſaiſi avec empreſſement cette occaſion, pour ſupplier Sa Majeſté de permettre que ſa ſtatue ſoit élevée dans la principale Place qui ſera formée ſur le terrein de l'Arſenal. Elle ſera érigée *à Louis Auguſte, Bienfaiteur de ſes Peuples, Reſtaurateur de la Marine, & Protecteur du Commerce* ».

» Cette image précieuſe perpétuera parmi nous le ſentiment de notre reconnoiſſance ; elle ſera le garant éternel de la bonté du Roi envers notre Ville ».

» Rien n'égale les ſoins vraiment patriotiques que M. Ma'ouet a pris, pour ménager à la Ville de Marſeille (où il s'eſt rendu depuis un mois & demi en qualité de Commiſſaire du Roi pour l'aliénation de l'Arſenal) tous les avantages qu'elle peut retirer de cette acquiſition ; il a reçu, avec la ſenſibilité qui caractériſe une ame & un cœur honnête, le titre de *Citoyen de Marſeille* ; que la Ville, par la même délibération du 10 Mars, l'a prié d'accepter ».

» Je m'empreſſe de faire part de cette nouvelle. Il eſt juſte que par la publicité de nos ſentimens, nous recevions, comme la premiere récompenſe qui nous eſt due, les applaudiſſemens de toute la France, & l'approbation de l'Europe entiere ».

De Beaufort, *le 8 Avril.*

Il y a eu en 1780, dans la Généralité de Beaufort, compoſée de huit Paroiſſes ſeulement, 703 naiſſances, dont 364 garçons & 339 filles ; 186 mariages & 709 morts, dont 348 hommes & 361 femmes, & une ſeule Profeſſion Religieuſe. Le nombre des naiſſances, en 1779, ſurpaſſoit celui de 1780 de 44 ; mais celui des morts étoit bien plus conſidérable, étant de 1067, ce qui faiſoit 358 morts de plus qu'en 1780 ; preuve certaine que les maladies ont auſſi beaucoup diminué dans ce reſſort.

I I I.

Avis, Annonces, Notes &c.

I.

Annonce de Livre.

Hiſtoire Naturelle de la Province de

Languedoc, Partie Minéralogique & Géoponique, avec un réglement instructif sur la maniere d'exploiter les mines de charbon de terre. Le tout publié par ordre de Nosseigneurs des Etats de cette Province. Par M. de Genssane, Membre de l'Académie Royale des Sciences de Montpellier, Correspondant de celle de Paris, & Commissaire député par nosdits Seigneurs, pour la visite générale des mines & autres substances terrestres de la même Province. Cinq Tom. in-8o. A Montpellier, chez Rigaud, Pons & Compagnie, Libraires, rue de l'Aiguillerie, 1776-1779; & se trouve à Paris, chez Moutard, Libraire, Hôtel de Clugny, rue des Mathurins.

Nous ne manquons pas de Livres élémentaires sur l'Agriculture, & dans la multitude de ceux qui ont paru depuis quelques années, il en est plusieurs dont le mérite est universellement reconnu. Pourquoi cependant l'Art de cultiver la terre en a-t-il si peu profité jusqu'à présent? C'est, je crois, parce que ces principes sont trop généraux, & qu'il n'est pas si aisé qu'on se l'imagineroit d'en faire l'application aux differens terreins qu'il s'agit de mettre en valeur. Il faudroit, pour appliquer ces principes avec succès, bien connoitre la nature du sol auquel on a affaire, & du climat sous lequel il est situé. Pour obtenir cette connoissance si essentielle, il n'y a pas d'autre voie à prendre que de se procurer des descriptions des divers cantons de la France, pareilles à celles qu'on trouve dans ce bon Ouvrage. Il est divisé en cinq tomes.

Le premier comprend les Diocèses de Nimes, d'Uzès, d'Alais, de Montpellier & de Beziers. L'Auteur y débute par un très-long discours sur l'usage du charbon de terre & sur la maniere d'exploiter les mines de ce fossile qui se trouve répandu en abondance dans les différens cantons du Languedoc; ce qui doit être une ressource d'autant plus précieuse pour cette Province, que le bois y devient de jour en jour extrêmement rare. Les Agriculteurs s'arrêteront avec plaisir à un article où M. de Genssane parle de la marne. Cette terre se rencontre dans plusieurs endroits de la Province, sans que les Habitans daignent s'en servir pour fertiliser leurs champs. M. de Genssane a reconnu, d'après l'expérience qu'en a faite un Physicien du Pays, qu'elle est excellente pour les mûriers; découverte très-importante sur-tout pour un Pays où la culture des vers à soie fait une des principales branches de la richesse publique.

Le second tome contient l'Histoire naturelle des Diocèses de Narbonne, S. Pons, Lodeve & Mende en Gevaudan. On trouve à la tête de ce volume un discours très scientifique sur la maniere dont les minéraux se forment dans les entrailles de la terre. L'Auteur fait dans ce même volume des observations fort sages sur les défrichemens. D'après tout ce que certains Ecrivains ont publié pour encourager les défrichemens, on s'est mis à défricher avec beaucoup d'ardeur dans différens pays. Nous ne pouvons douter que cette opération n'ait produit de grands biens dans un grand nombre d'endroits; mais il est d'autres cantons aussi où, par des circonstances particulieres, elle a été très-préjudiciable.

» Il est constant, dit M. de Genssane, » que les défrichemens ne peuvent être » que très avantageux, dans des pays qui » ont des bois en suffisance, & dont les » terres ne sont pas assez rapides pour » être dégradées par les ravins; mais par-» tout où l'on se privera totalement de » la ressource des bois de chauffage de » premiere nécessité, & sur-tout dans des » endroits où les moindres averses peu-» vent enlever les terres défrichées, les » défrichemens, dans ces deux cas, sont » les véritables moyens de rendre les pays » inhabitables. Nous en avons vu dans » notre tournée du Gevaudan, des exem-» ples frappans: nous y avons vu plu-» sieurs endroits où les ravins & les ora-» ges trop fréquens sur-tout cette année » (1775) n'ont laissé que les roches nues, » & cela par-tout où l'on a défriché les » côteaux rapides dont les gazons for-» moient de très-bons pâturages, & où » l'on a déraciné les bois pour en mettre » le sol en terres labourables. Il y a des » Paroisses, dont le climat est très-froid, » où cet abus a été porté au point qu'on » y est maintenant réduit à n'y brûler que » de la fougere & des chaumes: tels sont » les villages de l'Aubere, S. Sauveur,

» Geneſtous, Lapanoule, Château-Neuf, » le Bor, S. Martin, & autres, qui tous » ſe ſont privés des bois néceſſaires à leur » exiſtence, pour défricher des terres » dont le produit paye à peine le travail » de ces bonnes gens. Il en eſt d'autres, » tels qu'aux environs de Cubieres, qui » ont perdu leur tems & leur travail pour » défricher des côteaux rapides qui for- » moient de bons pâturages, & dont les » terres enſemencées ont été enlevées » par un ſeul orage. Dans des cas pareils, » il eſt de la plus grande importance que » les Prépoſés de chaque Diocèſe de la » Province, veillent à la réforme de ces » abus. Il eſt ſans doute de la prudence » & de l'intérêt de l'Etat d'encourager » la culture des terres & de favoriſer les » défrichemens; mais ces faveurs ne doi- » vent s'étendre que ſur les endroits qui » peuvent être utilement défrichés; car » tout défrichement qui tend à ruiner un » pays, doit être ſévérement défendu ».

Le troiſieme Tome roule ſur les Diocèſes du Vivarais, du Velay, de Caſtres, de Lavaur & d'Agde. Le tout eſt précédé d'un diſcours très-étendu ſur l'Art d'exploiter les mines, & ſur les avantages de leur exploitation, principalement dans le Languedoc, car cette Province eſt riche en minéraux de toute eſpece. On y trouve des mines d'or, d'argent, de mercure, d'étain, de plomb, de cuivre, de fer, de biſmuth, de cobalt, d'antimoine, &c.

M. de Genſſane prouve qu'il y auroit un très grand avantage à mettre en valeur toutes ces mines. Non-ſeulement nous pourrions en tirer les métaux néceſſaires à notre conſommation, mais nous ſerions même en état d'en fournir à nos voiſins.

» Qui croiroit, dit-il, que nous tirons » annuellement de Stolberg, & des envi- » rons d'Aix la-Chapelle, du laiton ou » cuivre jaune pour plus de 2 millions de » livres de notre monnoie, tandis que la » ſeule Province de Languedoc poſſéde » des calamines & des mines de cuivre » pour fournir le double & le triple de » cette conſommation? Il ſe fabrique en » Languedoc pour une ſomme conſidéra- » ble de verd-de-gris. Ceux qui s'adon- » nent à ce travail, ne s'appercoivent pas » que les Habitans de cette Province » jouiſſent ſeuls de cet avantage? La » ſeule mine de Lanet, dans les Corbie- » res, ou celle de Canillac, au Diocèſe » de S. Pons, ſeroient plus que ſuffiſantes » pour les mettre à portée de ce faire. La » France fait une conſommation immenſe » de cuivre roſette, tant en planches » qu'en baqueterie, & de toute cette » conſommation, nous n'en avons que la » main-d'œuvre; nous en payons tout le » fonds à la Suede, à la Norwege & à la » Hongrie, & nous oublions que nos » mines nous fourniroient du cuivre plus » qu'il n'en faut pour nos beſoins, & » que les fonds que nous faiſons paſſer à » l'Etranger pour cet article, employés » aux travaux de nos mines, enrichi- » roient un nombre de nos Concitoyens ».

Le quatrieme Tome concerne les Diocèſes d'Alet, de Mirepoix, de Rieux, de S. Papoul & de Carcaſſonne. Le diſcours qui commence ce volume traite, comme le précédent, de l'Art d'exploiter les mines. Dans le grand nombre d'objets qui nous ont paru devoir piquer la curioſité de nos Lecteurs, nous avons remarqué les obſervations que fait M. de Genſſane ſur les corvées qu'il regarde comme un des grands fléaux de l'Agriculture. Nous nous ſommes auſſi arrêtés à des détails ſur la maniere dont on façonne le jayet dans certains cantons du Languedoc, & à la deſcription des moulins employés à ce genre de travail. Nous n'avons pas non plus manqué de fixer notre attention ſur des obſervations concernant l'origine du ſuccin que l'Auteur croit n'être autre choſe qu'un acide vitriolique combiné avec une ſubſtance huileuſe. On voit encore dans ce volume que M. de Genſſane a rendu un ſervice eſſentiel au Languedoc, en y introduiſant l'uſage des chaudieres de fer au lieu des chaudieres de cuivre pour les filatures de ſoie. Ce Sçavant deſireroit auſſi de faire adopter des chaudieres du même métal pour le ſervice des Fabriques d'huile. Il prouve qu'il y auroit beaucoup à gagner du côté de l'économie, & que de plus il en réſulteroit un bien pour la ſanté des Citoyens qui ne ſeroient plus expoſés à prendre du verd-de-gris, en mangeant de l'huile.

Le cinquieme & dernier Tome mérite que nous lui deſtinions dans la Gazette prochaine un article particulier; nous y rendrons compte d'un Diſcours préliminaire ſur l'Agriculture, relativement à la

Province de Languedoc. Ce dernier volume contient la suite du Diocèse de Rieux, les Diocèses de Cominges, Toulouse, Montauban & Albi.

I I.

Sur la plantation & sur la récolte des orties, ainsi que sur leur grande utilité pour nourrir les bestiaux, les préserver en même tems des maladies, & suppléer au manque de fourrage. Traduit du Suédois, par M. Genet, *Chef du Bureau des Interpretes.*

» *Plantation des orties.* C'est à la fin du mois d'Août qu'on ramasse la graine des orties piquantes de la maniere suivante. Les orties étant coupées, on les fait sécher, & la graine qui ressemble à celle de navet, plus petite que celle de myrrham, tombe d'elle-même. Il n'est pas nécessaire d'en séparer les ordures, qui avec elles tombent des épis. Tout le mois de Septembre est propre pour la semer à la fin de ce même mois. Ainsi pendant tout le mois d'Octobre on peut prendre la racine des orties, & les planter après les avoir séparées & avoir coupé un bout de la racine, ainsi que la tige, à la distance d'un pouce au dessus de la racine : on les plante ensuite très-serrées, par rangées, à la même profondeur où elles étoient, en les ôtant la terre. On les couvre avec de la terre qui doit être bien battue, pour que les racines se trouvent perpendiculaires. Il est égal de semer la graine des orties ou d'en planter la racine ; la différence qu'il y a, c'est que les orties produites par la graine, ne doivent pas être récoltées l'année immédiatement après qu'elles ont été semées, au lieu que les orties provenues par la plantation des racines sont déjà fort bonnes l'année d'après : toute autre graine ou racines d'orties que de la piquante, ne sont d'aucune utilité. N'ayant point de consistance, elles meurent au bout de 2 ou 3 ans, tandis que la racine de l'ortie piquante, une fois fixée, pousse toujours, sans qu'on soit obligé d'en renouveller ni la racine, ni la graine ».

» *Terrein propre à la plantation & à la semence des orties.* Les orties poussent également dans toute sorte de terre, dont l'exposition est un peu élevée ; elles réussissent dans des roches & des pierres exposées à la chaleur du soleil. Il seroit trop dispendieux de faire voiturer des terres dans ces endroits-là. Pour en éviter la dépense & la peine, il suffit de mettre une autre terre mêlée avec des balayures dans l'endroit destiné pour cette production. Cette terre & ces balayures doivent avoir 2 pouces d'épaisseur, sans qu'il soit nécessaire de labourer la terre sur laquelle on veut les étendre. Arrangée de cette maniere, cette nouvelle terre est telle qu'elle doit être, & l'on procéde à la semence ou à la plantation de la susdite maniere ».

» *Engrais pour la plantation des orties.* Par-tout où se trouvent des orties, il est prouvé que celles qui tombent d'elles-mêmes, sans qu'on les récolte, sont, non-seulement suffisantes pour entretenir la production dans l'endroit, mais qu'elles servent encore d'engrais pour le terrein. Mais en faisant annuellement trois fois récolte des orties, il devient indispensable d'en engraisser la terre. Faire transporter le fumier destiné à la culture dans l'endroit où l'on veut avoir des orties, seroit le plus mauvais principe d'économie que l'on pût adopter. Pour le prévenir, on s'est occupé des moyens de procurer du bon fumier, qui est absolument nécessaire à la plantation des orties. On peut, pour cet effet, employer les petites branches d'aulne, que l'on fait couper en automne, avant que les feuilles en soient tombées ; on couvre la terre, déjà ensemencée de la graine d'ortie ou plantée de ces racines, à l'épaisseur d'un demi-pied. Ces deux branches avec le feuillage qu'on y laisse pourrir, sont de la même utilité que le fumier. Au défaut d'aulne, on peut se servir de jeunes branches avec les feuilles de tout autre arbre, ainsi que celles du pin & du sapin, qui doivent être hachées, on peut encore se servir de la vieille paille. L'endroit ensemencé ou planté doit, tous les trois ou quatre ans, être recouvert de jeunes branches & du feuillage de l'aulne, & dans l'intervalle des branches & du feuillages d'autres arbres à feuilles, ainsi que de petites branches du genievre, du sapin ou de la vieille paille. Tout étant ainsi disposé, les orties profitent beaucoup, & tout autre engrais est inutile ».

» *Récolte des orties.* Les orties produites par la graine semée, ne doivent être recueillies que la seconde année après celle de la semence : celles provenues par la

plantation des racines, peuvent être récoltées l'année d'après & à trois fois, c'est-à-dire, la premiere récolte doit se faire vers le 15 Juin, la seconde vers le 15 Juillet, & la troisieme, qui est la derniere de l'année, vers le 15 Août : celles qui se sont produites d'elles-mêmes peuvent être recueillies de la même maniere.

» *Maniere de distribuer les orties aux bestiaux.* Les orties étant récoltées, les bestiaux en mangent avec plus de plaisir, si on en mêle avec de la paille en place de foin. On peut encore, pour les rendre appétissantes, employer un autre moyen, qui est de mettre les orties la veille dans de l'eau chaude, les y laisser pendant la nuit, & faire boire le lendemain aux bestiaux cette eau à laquelle les orties donnent un goût qui leur est fort agréable ; on leur donne aussi les orties qui y ont été trempées pendant la nuit. Les orties récoltées de la maniere, & aux tems prescrits, sont mangées, avec le même plaisir, par tous les bestiaux indistinctement ».

» *Avantage de nourrir les bestiaux d'orties.* Les vaches à qui on donne suffisamment des orties à manger, donnent abondamment du lait & une bonne crême. Le beurre qui en reçoit un goût fort agréable, est en hiver aussi jaune qu'en été. Le bétail qui mange des orties se porte on ne peut pas mieux, & engraisse. Il est par-là exempt de toute sorte d'épizootie ».

» *Réfutation des objections contre l'usage des orties.* Nous ne nous dissimulons pas que les orties sont préjudiciables aux bestiaux, si on ne leur donne de celles qui ne sont recueillies qu'au mois de Septembre, étant alors trop dures & couvertes d'insectes & de toiles d'araignée. Il en est de même de tous les autres végétaux que l'on laisse trop long-tems sur leur racine, avant de les recueillir, les bestiaux ne veulent pas en manger, ils s'en dégoûtent ; au lieu que les ayant coupées dans le tems ci-dessus prescrit, ils en mangent avidement & s'en portent mieux. On soutient que les orties étant une plante médicinale purgative, font trop découler les humeurs, au moyen de quoi elles maigrissent les bestiaux, & leur deviennent préjudiciables. Il est cependant démontré par l'expérience, que les orties dans certaines Provinces de Suede, ont été employées depuis des siecles avec le plus grand succès pour la nourriture des bestiaux, & que ceux qui en ont été nourris n'ont jamais été atteints d'aucune des maladies qui d'ailleurs sont si communes, & qui font des terribles ravages parmi les bêtes à cornes dans d'autres Provinces du Royaume ».

» *Résultats avantageux pour le Royaume de l'usage des orties pour la nourriture des bestiaux.* 1°. Tout terrein montagneux & rempli de pierres, peut être employé à la culture des orties, qui par la suite des tems, procurera au pays un excellent fourrage pour les bestiaux. 2°. Ce terrein, d'après les épreuves qu'on en a faites, donnera 18 chariots de fourrage par chaque arpent. 3°. Cette plante résiste à la rigueur & aux intempéries du climat du Nord, & une fois plantée ou semée, elle pousse sans qu'on ait besoin d'en renouveller la racine. 4°. Il n'arrive jamais de faire une mauvaise récolte d'orties, pourvu qu'on ait soin que les bestiaux n'en gâtent pas le terrein en y marchant, ce qui nuiroit à la racine. 5°. Le terrein ne doit avoir pour engrais d'autre fumier que celui qui est inutile à l'Agriculture, & qui, pour cette raison, est à préférer à tous les projets donnés pour l'amélioration des prés & à la semence de tous les grains étrangers pour l'augmentation du foin. 6°. L'usage des orties préserve les troupeaux des épizooties & de toute maladie. Fondés sur ces principes, une grande partie des Habitans de beaucoup de Provinces en Suede ont adopté l'usage des orties pour la nourriture des bestiaux, quoique la plupart aient le préjugé de regarder cette plante comme une mauvaise herbe très-nuisible. L'utilité qui résulte des orties étant ainsi démontrée, il n'y a point d'Agriculteur ou Habitant de campagne, ce me semble, qui ne doive donner ses soins à la production de cette plante, la moins embarrassante & la moins dispendieuse de toutes. Le meilleur foin ne vaut pas les orties pour la nourriture des bestiaux. On suppléera par-là au manque de fourrage auquel on n'a encore pu remédier. Ayant connoissance de l'utilité des orties, sans s'empresser de les procurer, on n'est pas dans le droit de se plaindre soit du manque de fourrage, soit des maladies qui attaquent les bestiaux ». Ce Mémoire se trouve imprimé dans le N°. 1 du Journal des Beaux Arts de cette année.

III.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 18 Avril 1781.

Or de Portug. à . . .	732 l.	f.	marc.
Du Mexique à . . .	726		
Du Pérou à	720		
Les guinées à . . .	730		
Ducats à	99		once.
Or fin à 23 karats . .			
31 32	102	10	
Or à 20 karats à . .	85	10	
L'argent à 11 d. . .			marc.
20 g. à	54		
Idem à 11 d. 10 . .			
gr. à	52	10	
Piastres à . . .	48 15 à 17	6	

IV.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 14 Avril 1781 au Mercredi 18 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 18, 19, 20 à 21 l. 10; le seigle, de 12 à 13 livres; l'orge, de 12 à 13 l. Le froment à la Grêve, de 18, 19, 20 à 22 l.; le seigle, 12 à 13 l.; l'orge, 12 à 13 l. *le septier*. Farine blanche à la Halle, de 36, 40 à 41 livres; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32 à 34 liv. *le sac* pesant 325 liv.

V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 14 Avril 1781, au Mercredi 18 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 l. 10; *id.* à la Grêve, de 18, 19, 20 à 21 liv. *le septier*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 13 Avril 1781, de 46 à 48 liv.; *idem* nouveau, de 42 à 44; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 39 à 40 liv.; *id.* nouv., 36 à 37; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 17 à 20; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 39 à 40; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 37 à 38; le cent de paille, de 17 à 20; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 30 à 38 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres.
	PAIEMENT DU SAMEDI 14 AVRIL 1781.		
8.	M. Despeignes	Samedi	C.
5.	M. Cauchy	Samedi	C.
6.	M. Caron	Samedi	C.
16.	M. Le Noir.	Samedi	C.
9.	M. de la Rue	Samedi	C.
23.	M. Masson.	Lundi.	C.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES.

CHANGES du 14 Avril 1781.

Amsterdam, ...	53 ½	Cadix, ...	1[illegible]
Londres, ...	31	Livourne, ...	[illegible]
Hambourg, . .	187 ½ 186 ¾	Gênes, ...	[illegible]
Madrid, ...		Lyon, *Pâques*. . . .	[illegible]

DU SAMEDI 14 *Avril* 1781.

1780. Lot. Roy. .	1182 l.	1785	[illegible]
Premiere Prime ôtée.	995 .	1786	[illegible]
1781. *Primes*. . .	170 .	1787	[illegible]
1782	123 .	1788	[illegible]
1783		1789	110 l.
1784		. . . . .	[illegible]
1r. Viager . .	5 ¾ 6 p. % bénéfice.	2d. 1 1 ¼ p. %	[illegible]

Avril 1781.	*Du* 14.	*Du* 15.	*Du* 16.
Comp. des Inds. Actions	1965 62 ½ 65.	. . . . .	. . . . .
Do $\frac{16}{25}$	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Do 8es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Do 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Empr. d'Oct.	395	. . . . .	. . . . .
Rescriptions.	88 ¼ 88 ¼ 8 .	. . . . .	. . . . .
Bil. des Ferm.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Contr. à 4 p. %			
1777 . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 liv. pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau du Journal général de France, Affiches, actuellement rue Neuve S. Augustin, près de la rue de Richelieu, à l'Hôtel de Croissy. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce, &c.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1781.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Mardi 24 Avril.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 26 Mars.*

DE tous les projets que Sa Majesté a formés depuis qu'Elle est montée sur le Trône de ses Peres, il n'en est point qui soit plus généralement applaudi que la rédaction d'un nouveau Code pour les Pays Autrichiens. On assure que les Magistrats des divers Tribunaux de Justice ont été requis de dire leur avis sur cette importante question : » Jusqu'à » quel point pourroit-on modifier la » peine de mort ? & dans quel cas se- » roit-elle indispensable ? ».

BRANDEBOURG.

DE BERLIN, *le 24 Mars.*

Notre Auguste Souverain est très-mécontent de la maniere dont la Marine Angloise se conduit envers ses Sujets. Ce Prince a fait demander aux Cours de Stockolm & de Copenhague la protection de leur pavillon pour les navires Prussiens, & la derniere de ces Cours ayant déjà acquiescé à sa demande, il en a été donné avis aux Négocians de Silésie, de la Frise Orientale & des autres Places Maritimes qui appartiennent à Sa Majesté. Cette démarche a relevé le courage de nos Commerçans, qui effrayés par les vexations des Anglois, n'osoient presque plus mettre en mer.

ITALIE.

DE VENISE, *le 15 Mars.*

» La Ville de Spalatro, Capitale de la Dalmatie Vénitienne, pays très-fertile, vient de se distinguer par l'établissement d'une Société Economique, qui prend pour objet de ses travaux, l'Agriculture, la Pêche, les Manufactures & le Commerce ; & l'on ne doute point, si quelque rivalité ne vient traverser ses opérations, qu'elle ne soit bientôt en état d'apporter dans le pays les plus grands avantages. Outre plusieurs tentatives déjà faites par quelques Membres de cette Société, & particulierement par le noble Docteur Giulio Bajamonti, un de ses Instituteurs, il a déjà paru, de la part de quelques autres Societaires, plusieurs Mémoires qui ont parfaitement réussi dans le Public. Ces nouveaux Académiciens, pour étendre leurs lumieres par la communication des idées, se sont associés des Etrangers d'une réputation connue en Europe, parmi lesquels on compte M. David Attias, célébre Commerçant Juif, qui, en revenant de la Bosnie, a le plus contribué à exciter le zele & l'amour du bien public dans cette Compagnie naissante ».

C'est avec plaisir qu'on voit se former de pareils établissemens ; mais en même tems ce n'est pas sans une espece d'inquiétude secrete qu'ils n'ayent le

même sort que tant d'autres Associations du même genre dont la naissance a été annoncée avec beaucoup de bruit, & qui après avoir subsisté pendant quelques années avec une sorte d'éclat, ne donnent plus aujourd'hui le moindre signe de vie.

DE FLORENCE, *le 19 Mars.*

Nous apprenons par des Lettres d'Arriccia, Fief appartenant au Prince Ghigi, que dans la nuit du 25 Février dernier, on y avoit ressenti une si violente secousse de tremblement de terre, que plusieurs maisons en ont été renversées. Les Habitans épouvantés se sont retirés dans la plaine, de peur d'être ensevelis sous les ruines des bâtimens. Il n'est pas encore possible d'évaluer les pertes occasionnées par ce désastre, mais on présume qu'elles doivent être très-considérables.

DE LIVOURNE, *le 23 Mars.*

Le navire Marchand Hollandois le *S. George*, allant de Smyrne à Amsterdam, & pris par le Corsaire Anglois, *the Fame*, est arrivé ici. Les Anglois l'avoient d'abord envoyé à Civita-Vecchia; mais comme il n'y a point de Lazareth dans ce Port, on refusa de l'y admettre, desorte qu'ils furent obligés de le conduire ici, où il sera probablement vendu avec son chargement, lorsqu'il aura fini sa quarantaine. Sa cargaison consiste en 584 balles de coton, 170 *dito* de fil, 63 *dito* de fil de Turquie, 7 *dito* de *Tistik*; 5 caisses de gomme, 4 *dito* d'opium, 2 remplies de diverses marchandises, & 174 caissons de fruits secs. Les Anglois ont de plus pris un autre bâtiment Hollandois, nommé l'*Harmonie*, venant pareillement de Smyrne, & destiné pour Amsterdam, dont la cargaison consiste en 700 balles de coton, 160 *dito* de fil, 20 tapis, 15 paquets de soie, 820 barils de raisins, 1120 pieces de bois de palmier, 2 balles de soie, une caisse d'opium, & 4 caisses de gomme. Ce dernier bâtiment est entré dans notre Port le 14 de ce mois.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 2 Avril.*

Les efforts de nos Négocians, pour procurer aux Habitans de Saint-Eustache la conservation de leurs biens, ont été inutiles. Lord Germaine a répondu à leur Requête, que Sa Majesté vouloit bien leur laisser les meubles, maisons & plantages; mais que les marchandises seroient livrées au profit de ceux qui ont fait la conquête de cette Isle. Comme on sçait qu'elle ne donne presque point de productions, & que les ressources des Colons consistent principalement en marchandises, il est aisé de conclure que la faveur que le Roi accorde aux Habitans de Saint-Eustache est très médiocre. Les Négocians se préparent à présenter à Sa Majesté une nouvelle Requête. En attendant, Sir Rodney fait vendre les marchandises, excepté celles appartenantes aux Anglois. On craint bien que cette maniere d'agir de la part du Ministere, ne soit d'un dangereux exemple pour nos Ennemis.

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le 8 Avril.*

Leurs Hautes-Puissances viennent d'accorder aux navires Suédois la permission d'introduire dans les Etats de la République, toutes sortes de marchandises. Par ce nouvel arrangement, Elles dérogent au Placard du 3 Décembre 1728.

PAYS-BAS.

DE BRUXELLES, *le 26 Mars.*

Le Gouvernement a fait publier une Ordonnance de Sa Majesté Impériale, en date du 1 de ce mois, pour enjoindre à tous Propriétaires, &c. de commencer, dans le délai de trois jours après la publication de cette Ordonnance, la destruction des chenilles, & de la continuer, sans interruption, desorte qu'elle soit achevée avant la fin du présent mois de Mars.

L'exportation de nos Provinces en

charbon de terre destiné pour la Hollande, est devenue si considérable depuis la guerre entre la France & l'Angleterre, & sur-tout depuis la rupture entre cette derniere & la République des Provinces-Unies, que le prix en est beaucoup augmenté. Les Brasseurs de biere & autres personnes qui en usent une grande quantité pour leurs métiers, ont fait en conséquence des remontrances au Gouvernement pour tâcher que la sortie en soit défendue, alléguant pour raison, qu'il ne seroit pas possible de trouver assez de charbon pour en permettre plus long-tems l'exportation, sans s'exposer à en laisser manquer ces Provinces, qui seroient obligées d'en faire venir à grands frais de l'Etranger. On apprend que les Habitans du Haynaut-François, où il y a des mines de charbon, doivent s'adresser à la Régence de ces Provinces, pour demander la permission de le transporter par Gand en Hollande, moyennant qu'on n'exigeât d'eux que des droits de *transit* modérés.

Plusieurs Habitans de cette Ville ont dessein de mettre en mer des navires Marchands, pour profiter des circonstances où se trouvent nos voisins. Anvers, Gand & Bruges ont formé aussi le même projet.

I I.

Nouvelles de l'interieur du Royaume.

De Loudun, *le 4 Avril.*

Suite du Mémoire de M. Dumoustier de la Fond, *sur le Pays Loudunois, adressé à M. Jouyneau Desloges, & inséré dans les Affiches du Poitou. (Voy. la Gazette d'Agriculture du Samedi* 10 *Mars, No.* 20).

» Plusieurs de vos Lecteurs me reprochent, Mr, de ne m'être pas encore assez étendu sur le projet de rendre navigable la riviere de Dive. Je conviens que j'aurois pu entrer dans tous les détails qui ont rapport à ce projet; mais j'ai considéré qu'il y en avoit quelques-uns qui pouvoient n'être pas du ressort de vos Feuilles, par exemple, ceux des calculs sur lesquels sont appuyées toutes les opérations mathématiques qui tendent à son exécution. D'après les réflexions qu'on m'a fait faire, je vois réellement aujourd'hui qu'il est utile que vous exposiez ces calculs au grand jour: car, ou ce projet est le meilleur possible, ou il est encore susceptible d'une plus grande perfection. S'il est le meilleur, on doit chercher tous les moyens d'en répandre & d'en conserver la connoissance, jusqu'à ce que le Gouvernement ouvre les yeux sur les avantages qu'on en peut retirer, & que les circonstances lui permettent de le faire exécuter. Si ce projet peut être perfectionné, en le rendant public, c'est mettre sur la voie pour en imaginer d'autres qui remplissent encore mieux les vues que l'on se propose. D'ailleurs, Mr, les gens de l'Art, par le moyen des Journaux, entr'autres la Gazette d'Agriculture, qui, sans doute parleront de ce projet, pourront, dans leur loisir, en faire les calculs. Je n'ai pu me livrer à une nouvelle vérification, parce que l'état actuel de ma santé ne me permet aucune application de cette espece. Mais je vais un peu revenir sur mes pas pour aider les Lecteurs dans la connoissance particuliere que j'ai intention de leur donner de ce projet, imaginé, comme je l'ai dit, par M. de la Faye ».

» Il est question, Mr, de dessécher les marais adjacens à la riviere de Dive, située tant en Anjou qu'en Poitou, & de faire un canal de navigation dans ces mêmes marais, depuis la Ville de Montcontour jusques à la riviere de Thoué, au dessus du pont de Saint-Just, & en continuant, par le Pont-Fouchard, jusqu'à la Loire. Ces marais commencent au sud au dessus de Montcontour, & se terminent au nord, à la riviere de Thoué, éloignée de cette petite Ville de vingt mille toises. Ils s'étendent à l'orient & à l'occident jusques aux deux pentes peu sensibles qui les bordent. Leur largeur est partout inégale. La plus grande partie est située dans le Haut-Poitou; le reste sépare cette Province de l'Anjou. La riviere de Dive qui les inonde, y coule, du sud au nord, sous plusieurs bras, dans lesquels elle se divise. Sa source est la fontaine de la Grimaudiere, l'une des plus belles qui soit

peut-être en Europe, par l'abondance & la régularité de ses eaux. L'embouchure de la Dive est dans le Thoué, à une lieue & demie au dessus de Saumur. Il y a vingt-six moulins dans la longueur de dix-huit mille toises, placés sur la droite & sur la gauche, les uns au dessus des autres. Chacun de ces moulins occupe toute la largeur de la riviere de Dive, qui les fait tourner; & leurs roues de volée, dont les diametres sont de 10, 11 & 12 pieds, ne descendent que de 18 jusqu'à 30 pouces au dessous des surfaces des parties correspondantes aux plus basses parties des marais. Pour donner à ces moulins les chûtes convenables, on y soutient successivement les eaux de la Dive, près de deux pieds au dessus de la surface des marais, par le moyen des digues dont on borde cette riviere. Ces digues sont faites avec des mottes de terre prises sur les lieux, & remplies de racines spongieuses. Jugez de leur peu de solidité. En 1658, M. de Rouannois, Seigneur de Montcontour, entreprit de faire dessécher le grand marais compris entre cette Ville & la Chaussée de Sezay. Pour cet effet, il fit couper ces marais par une infinité de fossés placés au hazard, mais plus que suffisans pour contenir les eaux répandues sur la surface. Ces eaux, après s'être rassemblées dans deux principaux canaux, devoient se dégorger par les arches de la chaussée de Sezay; mais la largeur de ces arches ne pouvant suffire, & les dépôts que l'eau dormante fait toujours, ayant successivement comblé les deux principaux canaux, malgré les frais considerables d'un entretien dont on se lassa bientot, on a vu échouer les esperances qu'on avoit conçues d'un ouvrage qui coûta beaucoup d'argent ».

La suite à un autre Ordinaire.

DE LYON, *le 8 Avril.*

Copie d'une Lettre de M. Necker, *à la Chambre du Commerce de cette Ville.*

» Je vous préviens, Messieurs, que le Roi, par suite des vues de bienfaisance que je vous ai annoncées le 25 Février dernier, a décidé que la modération des droits accordée aux huiles de poisson de pêche étrangere, auroit lieu à commencer du premier Janvier de cette année; ainsi toutes celles qui sont arrivées depuis cette époque, participeront à cette faveur, & s'il est quelques unes de ces parties pour lesquelles on ait payé la totalité des droits, il sera fait restitution de la moitié. Vous voudrez bien prévenir les Négocians de votre Département, de ces nouvelles dispositions. Je suis, &c. ».

Signé, NECKER.

DE NANCY, *le 10 Avril.*

Notre Parlement, par Arrêt du 28 Mars 1781, vient de faire défenses à tous particuliers, autres que ceux qui tiennent, à bail ou à titre d'acensement, du Domaine le Droit de Rifflerie, d'écorcher & dépouiller aucune bête morte; il est aussi ordonné que dans chaque Communauté, il sera désigné par les Maires & Gens de Justice, un endroit suffisamment éloigné des habitations, pour déposer les dépouilles de celles qui n'auroient pas été attaquées de maladies contagieuses; fait défenses aux Habitans desdites Communautés de déposer ces mêmes dépouilles ailleurs, à peine de 20 francs d'amende; & à l'égard de celles qu'on aura été obligé de tuer, vu la contagion de la maladie dont elles auront été attaquées, ordonne qu'elles seront conduites en pleine campagne, dans un terrein qui sera aussi désigné par les Maires & Gens de Justice, pour y être jettées avec leurs cuirs, & sans être dépouillées, dans une fosse qui sera creusée pour cet effet à la profondeur de cinq pieds, mesure de Roi, & ensuite couverte de terre, à peine contre les Contrevenants d'y être contraints & de 25 francs d'amende; fait défenses aux Riffleurs d'écorcher aucunes bêtes qu'elles n'ayent été préalablement visitées par Expert, nommé dans les Villes par les Officiers de Police, & dans les Villages, par les Maires & Gens de Justice, pour reconnoître si elles sont mortes de maladies contagieuses; le tout sans frais.

DE ROUEN, *le 15 Avril.*

Projet d'armement pour la Traite des Négres.

» M. Louis le Vannier, ancien Capitaine de navire Négrier, de Honfleur, ayant fait avant cette guerre plusieurs voyages à la côte d'Afrique, pour la Traite des Négres, & à Saint-Domingue, pour la vente d'iceux, recouvremens & achats de denrées Américaines en retour, connoit, par expérience, l'avantage & les profits résultans de ce commerce pour ceux qui s'y intéressent ».

» Il se propose d'armer deux ou trois navires pour, sitôt la paix, traiter environ 900 Négres. Mais comme ces sortes d'armemens coûtent de fortes mises, M. le Vannier présente à MM. les Seigneurs, Négocians, Marchands, &c. cette expédition à former par le concours d'actions de 1600 l. jusqu'au nombre de 300, qui faisant à-peu près le montant de l'armement, seront numerotées depuis 1 jusqu'à 300. Chaque action pourra encore se subdiviser en quatre coupons de 400 l. ou huit de 200 l. lesquels coupons porteront le numéro de l'action dont ils feront partie; ces coupons & ces actions pourront se négocier comme autres effets de Commerce ».

» La Société des Actionnaires sera de six ans, à compter du départ des navires, & à l'expiration des six ans, seront remis définitivement les profits de cette Navigation ».

» La distribution des actions ou coupons se fera chez les Banquiers ci dessous désignés; chaque Actionnaire y versera le montant de sa mise, & en retirera en tems les capitaux & les profits. On y pourra voir aussi les comptes généraux qui y seront déposés. Tout Actionnaire intéressé pour dix actions ou au-delà, aura droit de se faire délivrer des extraits des comptes généraux ».

» Comme il est du plus grand avantage pour cet armement d'en faire partir les navires des premiers, aussi-tôt l'assurance de la paix, toutes les personnes qui desireront s'y intéresser, feront bien même, durant cette guerre, de fixer leur souscription, dont ils ne seront obligés néanmoins de verser les fonds qu'à la premiere assurance de la paix, & sur la requisition qui leur en sera faite pour lors. On souscrit à Rouen, chez M. Lucas, rue Saint-Lo; & à Paris, chez MM. Girardot, Haller & Compagnie, chez lesquels on trouvera le plan détaillé de l'armement ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

DISCOURS sur l'Agriculture, relativement à la Province de Languedoc, par M. de Genssane.

Ce Discours se trouve à la tête du cinquieme volume de *l'Histoire Naturelle du Languedoc*, que nous avons annoncée dans la Gazette précédente. L'Auteur remarque d'abord que les régles & les principes de l'Art de cultiver la terre doivent nécessairement varier suivant les Provinces & les climats. En conséquence de cette judicieuse observation, il entreprend de donner un Traité d'Agriculture qui convienne plus particulierement au sol du Languedoc. Son Discours est divisé en plusieurs articles. Le premier roule sur la végétation. M. de Genssane y jette un coup d'œil sur le méchanisme que la Nature emploie pour se procurer les matériaux nécessaires à la production des végétaux; elle les trouve ces matériaux dans des vapeurs qui s'élevent du sein de la terre vers sa surface, & que la chaleur extérieure met ensuite en activité & rend propres à nourrir les plantes. M. de Genssane tâche de suivre le développement des germes; il examine comment les plantes croissent, comment elles produisent des fruits & des semences capables de les perpétuer. Ici l'Auteur analyse le grain de froment, il jette un coup d'œil sur les progrès de sa végétation, depuis l'instant qu'il est confié à la terre, jusqu'au moment où il parvient à sa pleine maturité. M. de Genssane traite ensuite du mouvement & du jeu de la feve, il rejette le systême de la préexistence des germes. Il entreprend aussi d'expliquer le mystere de la transformation du froment en seigle. Après s'être occupé de la théorie, il passe à la pratique. Il rapporte quelques méthodes dont le succès lui paroit constaté par une expérience soutenue. Il insiste principalement sur le choix de la semence; il conseille de la lessiver suivant les principes de M. Sarcey de Sutieres. C'est la seule préparation qu'il admet; il veut qu'on rejette tous ces procédés empiriques dont on a bercé le Public depuis quelques années.

» Un autre moyen d'augmenter la ré-
» colte du bled, c'eſt de ſemer de bonne
» heure, & c'eſt ce qu'on ne fait pas,
» ſur-tout dans le Bas-Languedoc, où
» l'on attend ſouvent que les pluies
» d'automne, qui y ſont preſque pério-
» diques, ſoient paſſées, & alors il y
» a des années où l'on a à peine le tems
» de ſemer avant Noël ; ce qui fait que
» les bleds à peine levés, ne font que
» languir pendant la rigueur de l'hiver;
» leurs racines ne prennent plus aſſez de
» conſiſtance pour recevoir une abon-
» dante nourriture, lorſque la ſeve du
» printems ſe développe & ſe met en
» mouvement. C'eſt ce qui fait que la
» paille y eſt ſi mince & ſi peu nourrie,
» que les épis ſont meſquins & peu grai-
» nés. Si l'on veut que les bleds ſoient
» d'une bonne venue, il faut néceſſai-
» rement profiter de la ſeve d'automne,
» qui commence à ſe développer vers la
» fin d'Août, ou au commencement de
» Septembre, qui eſt le véritable tems
» des ſemailles ».

M. de Genſſane prévient une objection qu'on pourroit lui faire, en obſervant qu'il ſeroit à craindre que le bled ſemé ſitôt ne prît trop de croiſſance en automne, & qu'enſuite les gelées de l'hiver ne lui fiſſent tort. Il enſeigne les moyens de prévenir cet inconvénient. Ces moyens conſiſtent à faucher le bled en herbe, ou bien à y faire paître les troupeaux, ou à trainer deſſus des rouleaux qui en écraſant les feuilles arrêtent la végétation. De ces trois expédiens, le premier eſt celui auquel M. de Genſſane donne la préférence. Il conſeille de couper les touffes avec la faulx ou même la faucille. Ce travail n'eſt pas difficile, il eſt praticable par-tout, & il n'entraine aucun inconvénient.

L'article ſuivant a pour objet les engrais & les labours. M. de Genſſane n'eſt pas dans les principes de l'Auteur des *Réflex. ſur l'Agriculture* dont nous avons rendu compte il y a peu de tems ; car il croit fermement que les labours ſont les meilleurs engrais qu'on puiſſe donner à la terre. Il combat le préjugé où l'on eſt de ne pas labourer dans les tems de ſéchereſſe, & il indique une maniere de labourer les terreins qui ſont en pente; ce qui eſt bien important pour le Languedoc qui ſe trouve rempli de montagnes & de côteaux.

M. de Genſſane prétend que les feves qui circulent dans l'intérieur de la terre ne ſont point homogenes, & qu'il y en a une multitude d'eſpeces dont les unes ſont propres à la production du froment ; les autres à celle du ſeigle ; d'autres enfin à chaque plante particuliere. Quand on penſe ainſi, il n'eſt pas étonnant qu'on enſeigne qu'il ne faut pas faire venir dans un champ deux années de ſuite la même eſpece de production ; qu'il eſt eſſentiel de varier les ſemences afin de conſommer ſucceſſivement les feves qui ne conviennent pas au genre de récolte qu'on vient de faire.

Un légume dont l'Auteur conſeilleroit fort l'uſage dans cette Province, c'eſt la lentille du Canada. » On donne ce nom à
» une eſpece de veſce à grain blanc, com-
» me les petits pois, d'une forme ronde,
» mais plus applatie que celle de la veſce;
» ſes feuilles reſſemblent entierement à
» celles de la veſce commune ; mais ſa
» tige eſt plus longue. Ce légume eſt
» agréable au goût & forme une très-
» bonne nourriture ; elle peut, dans un
» tems de diſette, fournir au Peuple in-
» digent une ſubſiſtance auſſi ſaine que
» peu coûteuſe ; car il en faut peu pour
» nourrir un homme. D'après les diffé-
» rentes expériences qui ont été faites
» de ce légume, on a trouvé qu'il produit
» juſqu'à quarante-huit pour un, & que
» ſa paille eſt un fourrage excellent pour
» les beſtiaux ; & je ſuis d'autant plus
» fondé à croire, continue M. de Genſſa-
» ne, que cette plante réuſſiroit très-
» bien en France, & ſur-tout en Lan-
» guedoc, que la partie méridionale du
» Canada, d'où elle vient, eſt à peu-
» près ſituée ſous la même latitude, &
» par conſéquent ſous le même climat ».

Le premier pas qu'on doit faire pour fertiliſer un terrein, c'eſt de l'amender, ou d'en corriger les défauts ; ce qui s'exécute par le mélange des terres. M. de Genſſane indique comment il faut faire ce mélange.

Dans le troiſieme article, il fait voir combien il ſeroit avantageux pour la Province de Languedoc d'y multiplier les prairies artificielles. Il n'y auroit point de meilleur moyen pour remédier à la diſette des fourrages qui y eſt extrême. Les principales plantes qu'on pourroit employer à ces ſortes de prairies, ſont

la luſerne, le ſainfoin, connu en Languedoc ſous le nom d'*eſparcet*, le ray-graſſ ou faux froment. L'Auteur parcourt les propriétés de toutes ces plantes, & expoſe le genre de culture que chacune exige en particulier. M. de Genſſane regarde la grande ſcabieuſe comme très-propre à former des prairies artificielles. Elle vient naturellement ſur la plupart des hautes montagnes du Languedoc ; elle réſiſte aux plus grandes chaleurs. Son goût eſt un peu amer & ſalin, mais elle eſt ſaine & les chevaux s'en accommodent très-bien.

Les bleds & les fourrages ne ſont pas les ſeules récoltes dont le Languedoc puiſſe tirer avantage ; les vins, les eaux-de-vie, les huiles d'olive, les châtaignes & ſur-tout les ſoies, forment encore pour cette Province des objets de la plus grande importance. M. de Genſſane traite de chacun de ces objets dans le quatrieme article de ſon Diſcours.

En général, les vignes du Languedoc lui ont paru bien cultivées. » On ne s'y » ſert point d'échalas, pour deux bonnes » raiſons. La premiere, dit-il, c'eſt que » manquant abſolument de bois, les » échalas occaſionneroient une dépenſe » à laquelle la Province ne pourroit pas » ſubvenir ; la ſeconde, c'eſt que ſi on » laiſſoit monter le bois des ceps, les » longues & fréquentes ſéchereſſes épaiſ- » ſiroient & deſſécheroient la ſeve, & » l'empêcheroient de monter & de nour- » rir le raiſin ; au lieu qu'en tenant les » ceps à rez de terre, les racines conſer- » vent aſſez de fraicheur pour fournir » aux raiſins une ſeve abondante qui les » groſſit & procure la bonne qualité des » vins ». En quoi M. de Genſſane n'eſt point encore d'accord avec l'Auteur des *Réflexions ſur l'Agriculture*, qui veut au contraire qu'on laiſſe la vigne s'étendre auſſi loin que la Nature le lui permettra.

L'olivier eſt ſouvent aſſailli par divers inſectes qui lui font beaucoup de tort. On a publié un grand nombre de recettes qu'on dit avoir la vertu de le garantir des attaques de ces petits animaux. M. de Genſſane en propoſe une dont il croit l'effet plus certain, & preſque immanquable. Comme elle peut également réuſſir pour toute autre eſpece d'arbres, nous allons la rapporter.

» Faites bouillir ſept ou huit livres, » plutôt plus que moins, de charbon de » terre dans un chauderon plein d'eau, » juſqu'à ce que l'eau contracte une forte » odeur d'aſphalte ; & lorſqu'elle ſera » tiede, lavez-en le tronc des arbres, que » vous aurez préalablement nétoyés avec » une forte broſſe ou décrottoire, vous » verrez qu'aucun inſecte n'y montera ».

Les mûriers intéreſſent trop le Languedoc pour n'avoir pas fixé d'une maniere toute particuliere l'attention de l'Auteur. Il y en a pluſieurs eſpeces ; le blanc eſt le ſeul dont M. de Genſſane ait cru devoir s'occuper dans ce Diſcours, parce qu'il eſt le ſeul dont la feuille puiſſe fournir une bonne nourriture aux vers à ſoie. M. de Genſſane fait d'abord connoitre la nature du terrein qui convient à cet arbre ; il parle enſuite des diverſes méthodes qu'on peut ſuivre pour le multiplier ; puis il enſeigne comment il faut le tranſplanter, le ſoigner & enfin le traiter dans les maladies auxquelles il ſe trouve expoſé. Comme rien n'eſt plus propre à former des haies vives que le mûrier blanc, l'Auteur voudroit qu'on le fit ſervir à cet uſage dans le Languedoc où il ſeroit très-utile d'enclorre les prairies artificielles & les autres poſſeſſions. Ces haies procureroient aux productions de la terre une fraicheur qui en favoriſeroit admirablement la végétation ; elles les mettroient auſſi à l'abri des incurſions des troupeaux qui ne les dévaſtent que trop ſouvent.

L'article V. roule tout entier ſur la culture du châtaignier. Cet arbre eſt très-précieux pour le Languedoc. Sans le ſecours des châtaigniers, les Hautes-Cevenes, & une partie des montagnes du Vivarais, ne ſeroient pas habitables, parce que les récoltes en bled dans ces cantons, ſuffiſent à peine pour alimenter le quart des Habitans ; deſorte qu'une très-grande partie eſt obligée de ſe nourrir de châtaignes pluſieurs mois de l'année. » Il eſt faux, dit M. de Genſſane, » que les châtaignes alterent le ſang & » rendent le teint jaune, comme l'ont » avancé quelques Auteurs. Les Cève- » nois, qui en font uſage, ſont au con- » traire très-ſains, d'une taille avanta- » geuſe, & bien plus laborieux que le » peuple de la plaine ; les femmes y ſont » en général bien faites, d'une figure re- » venante & d'un coloris qui annonce

» tout-à-la-fois, & la santé & une bonne » constitution, & l'on peut ajouter que » la Population y est prodigieuse ; ce qui » n'annonce pas une mauvaise nourri- » ture ».

Non seulement le fruit du chataignier fait une nourriture saine, mais il est aussi d'un bon produit. Le prix de cette denrée a prodigieusement augmenté depuis 25 à 30 ans. En 1755, les châtaignes ne valoient que 12 s. la quarte ; en 1760, elles se vendoient 15 à 18 s. ; on les a payées en 1778 communément 50 s. La quarte est une mesure qui pese 24 à 25 liv. poids de table. Il n'est pas rare qu'un châtaignier d'environ cent ans, produise jusqu'à 16 ou 17 quartes de châtaignes fraiches, qui donnent 12 à 13 quartes de châtaignes blanches. On peut juger de là quel est le revenu d'une châtaigneraie plantée d'une centaine de pieds de ces arbres seulement. M. de Genssane est entré ici dans le détail de toutes les opérations qu'exige la culture du châtaignier. Il reconnoit devoir toute sa science aux lumieres & à l'expérience de trois célébres Cultivateurs de la Province, qui ont bien voulu lui faire part de leurs observations sur ce genre de culture.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 21 Avril 1781.

	l.	s.	
Or de Portug. à . . .	732		marc.
Du Mexique à . . .	726		marc.
Du Pérou à	720		marc.
Les guinées à . . .	730		marc.
Ducats à	99		once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	102	10	once.
Or à 20 karats à . .	85	10	once.
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	10	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10	marc.
Piastres à	48	15	marc.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 18 Avril 1781 au Samedi 21 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 17, 18, 19, 20 à 21 l. ; le seigle, de 12 à 13 livres ; l'orge, de 11 à 12 l. Le froment à la Grêve, de 18, 19, 20 à 22 l. ; le seigle, 12 à 13 l. ; l'orge, 11 à 12 l. *le septier*. Farine blanche à la Halle, de 36, 40 à 41 livres ; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 30, 32 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres.
	PAIEMENT DU MERCREDI 18 AVRIL 1781.		
18.	M. Radix	Mercredi.	C.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	C.
27.	M. de France	Mercredi.	C.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	C.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	C.
11.	M. Boutray	Mercredi.	C.
25.	M. Vieillard	Mardi	C.
	PAIEMENT DU JEUDI 19.		
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	C.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	C.
12.	M. Alissant	Jeudi	C.
14.	M. Nau	Jeudi.	C.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	C.
	PAIEMENT DU VENDREDI 20.		
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	C.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	C.
2.	M. Boscheron	Vendredi.	C.
21.	M. Paru.	Vendredi.	C.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	C.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES.

CHANGES du 20 Avril 1781.

Amsterdam, ...	53 $\frac{1}{8}$	Cadix, ...	14
Londres, ...	31	Livourne, ...	92
Hambourg, ...	186	Gênes, ...	96
Madrid, ...		Lyon, *Pâques*	

DU VENDREDI 20 *Avril* 1781.

1780. Lot. Roy.	1178 75 l.	1785	
1781. *Primes*.	150 148 .	1786	130 l.
1782		1787	
1783		1788	115
1784	162 .	1789	

1r. Viager . . 5 $\frac{3}{4}$ $\frac{1}{2}$ $\frac{3}{4}$ p. % bénéfice. 2d. 1 $\frac{1}{4}$ p. % perte.

Avril 1781.		*Du* 18.	*Du* 19.	*Du* 20.
Comp. des Indes.	Actions	1962 $\frac{1}{2}$ 65 . .	1965	1960 . . . .
	D° $\frac{16}{25}$	1290	. . . . .	1290 . . . .
	D° 8es	. . . . .	250	252 . . . .
	D° 25es	. . . . .	81	. . . . .
	Empr. d'Oct.	395	396	397 . . . .
Rescriptions.		8 8 $\frac{1}{4}$ 8 p. .	8 8 $\frac{1}{4}$ 8 8 $\frac{1}{4}$ p.	8 $\frac{1}{4}$ 8 8 $\frac{1}{4}$
Bil. des Ferm.		1 perte . . .	$\frac{3}{4}$ perte . . .	. . . . .
Contr. à 4 p. %				
1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1781.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Mardi 1 Mai.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 20 *Mars*.

UNE Compagnie de Négocians établis à Kola, dans la Laponie Moscovite, fait équiper actuellement plusieurs bâtimens pour aller à la pêche de la baleine sur la côte du Groenland. La Cour doit lui accorder un privilege exclusif. Les circonstances sont d'autant plus favorables pour une pareille entreprise, que quelques Puissances Commerçantes se trouvent dans la nécessité de négliger totalement cette pêche.

BRANDEBOURG.

DE BERLIN, *le* 12 *Avril*.

Les Directeurs de la Compagnie privilégiée d'Embden, pour la pêche du hareng, ont fixé au 20 Mai prochain, l'ouverture d'une Assemblée composée de tous ceux des Intéressés qui voudront y assister. Cette Assemblée se tiendra à Embden même. On y doit faire la révision générale des comptes annuels. Il y sera délibéré sur les moyens qui pourront contribuer à mettre les affaires de la Compagnie sur un pied plus florissant.

ESPAGNE.

DE BARCELONE, *le* 30 *Mars*.

Le 12 de ce mois, un chebec-corsaire de Mayorque, entra dans notre Port avec un bâtiment Napolitain qu'il avoit repris la veille sur un corsaire Mahonois. Sa cargaison consistoit en cent cinquante pipes d'eau-de-vie, en chapeaux, mouchoirs & huit paquets de peaux. Le Capitaine Napolitain s'appelle Cayetano Jaime : son Equipage n'étoit composé que de sept hommes, & il alloit à Livourne lorsqu'il fut arrêté par le corsaire Mahonois.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 8 *Avril*.

Le 3 de ce mois, on fit dans la Chambre des Communes la lecture d'un Bill pour déduire les droits sur le sel de rebut ; un second pour le payement des droits sur le papier, & un troisieme pour l'entrée du lin, venant des pays qui sont en bonne intelligence avec cette Couronne, sur des bâtimens neutres. Ce dernier Bill fut aussi lu le 5 dans la Chambre des Pairs.

Les Directeurs de la Compagnie des Indes qui, malgré les efforts de l'Administration pour rendre douteuse l'invasion d'Hyder-Ali, n'ont que trop lieu de craindre la vérité des fâcheuses nouvelles arrivées depuis peu de ces contrées, viennent de supplier le Gouver-

nement d'envoyer immédiatement des forces de terre & de mer en Asie. Ils demandent qu'un Corps de 3000 hommes soit prêt à mettre à la voile au commencement de Mai, & qu'il parte aussitôt pour les Etablissemens de Bombay, de Madrass & du Bengale.

» On a cru que tous les Particuliers » excessivement enrichis dans nos Comp- » toirs de cette partie du monde, avoient » ramené ici leur immense richesse ; » mais on sçait aujourd'hui que l'inté- » rêt de l'argent étant dans ces con- » trées de 12 à 14 pour cent, l'appât » de ce nouveau bénéfice les a déter- » minés à laisser une grande partie de » leur fortune dans ce pays ; & l'on sent » combien le bruit qui s'est répandu, » & qui malheureusement a trop de vrai- » semblance, doit effrayer les Proprié- » taires de ces fonds, si éloignés d'eux » & si hasardés, dans le cas d'une révo- » lution qui nous seroit contraire ».

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le 12 Avril.*

Leurs Hautes-Puissances ont arrêté » que les Propriétaires de divers vais- » seaux qui sont obligés de rester, à » leur détriment, dans différens Ports » Etrangers, puissent, sans enfreindre » le Placard du 25 Janvier passé, ven- » dre leurs navires, pourvu que ce ne » soit à aucun des Sujets de la Grande- » Bretagne, ou pour le compte desdits » Sujets ; & à condition aussi qu'on pren- » ne tous les soins possibles pour rame- » ner les Equipages dans les Etats de » la République. Pour cet effet, ces » Propriétaires sont autorisés à ne don- » ner auxd. Equipages aucun à-compte, » à ne leur fournir que l'argent absolu- » ment nécessaire pour le voyage, & à » ne les payer entierement que lorsqu'ils » seront ou arrivés dans le pays, ou en- » gagés hors du pays sur quelque vaisseau » de guerre de la Nation ».

I I.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

D'ANGOULÊME, *le 12 Avril.*

DES mesures de l'Angoumois.

» La mesure des vins est la même dans toute la Provinc. Le tonneau en petites futailles, est composé de quatre barriques, contenant chacune cent soixante pintes, & chaque pinte quatre roquilles. Trois desdites roquilles font la pinte de Paris : ainsi la petite barrique d'Angoumois contient deux cens treize pintes & un tiers de Paris. La grosse barrique appellée *façon Bourdeloise*, contient deux cens pintes d'Angoulême, ou environ deux cens soixante-six pintes de Paris. Cette futaille usitée en Périgord ne l'est presque point en Angoumois, où il semble que l'usage ait introduit une futaille moyenne entre les deux premieres : car on compte assez ordinairement que la barrique de vin doit contenir trente veltes. La velte contient huit pintes de Paris, ou six pintes d'Angoumois. On compte cependant, dans l'usage ordinaire, qu'elle équivaut à six pintes & deux tiers. La barrique d'eau-de-vie est toujours comptée de vingt-sept veltes, quoique l'on n'en fabrique point d'aussi petites, & qu'on introduise presque toujours cette liqueur dans des tierçons, espece de tonneau qui contient environ deux barriques. D'où il suit que lorsqu'on parle d'une barrique d'eau-de-vie, cette expression en désigne seulement vingt-sept veltes qu'on a dépotée, c'est-à dire, mesurée & introduite, soit dans un tierçon, soit dans un autre vase. Cet usage est établi pour éviter les erreurs qui tourneroient au préjudice du Vendeur ou de l'Acquereur, si l'on comptoit sur l'égalité des tonneaux qui ne peut avoir lieu, si ce n'est à quelques pintes près. Cette différence occasionneroit toujours une lésion assez considérable en plus ou en moins, à cause de la cherté ordinaire de cette liqueur ; au lieu qu'elle est si petite par rapport à la modicité du prix du vin, qu'on ne prend pas la peine d'y faire attention.

Chaque Seigneur de l'Angoumois a droit de tenir mesure, lorsqu'il a la haute-Justice. Il y a donc presque autant de boisseaux différens que de Seigneuries. Le poids réduit du boisseau d'Angoulême peut être évalué quatre-vingt-quatre livres ; il varie ensuite selon la qualité des différentes especes de froment ; il est divisé en seize mesures, & c'est sur ce boisseau que la réduction

de ceux des Seigneurs se fait. Pour la facilité du mesurage, on divise le boisseau d'Angoulême en deux demi boisseaux ; vingt-cinq demi-boisseaux composent la pipe garnie. Le vingt cinquieme demi-boisseau qu'il est d'usage de donner pour garnir la pipe, étant de huit mesures, la garniture d'un demi-boisseau est exactement un tiers de mesure. Il est étonnant qu'il n'y ait pas au Minage de ces tiers de mesures, & qu'on les remplace, en donnant à vue d'œil une ou plusieurs jointées de grains. On peut voir la composition des pipes de grains des principaux lieux de la Province, sur le registre des Mercuriales, déposé au Greffe de la Sénéchaussée d'Angoulême. Il sert de base pour le payement des rentes seigneuriales dans les différentes terres & pour le Commerce des grains.

Les domaines de toute espece, même les bois des Particuliers, se mesurent au pied de Guienne, par carreaux & par journaux. Le carreau est un carré de douze pieds de Guienne, ou une figure quelconque, dont la surface peut être évaluée cent quarante-quatre pieds carrés de Guienne. Le journal est une étendue qui contient deux cens carreaux ou huit cens toises de Guienne. Cette mesure est la plus générale en Angoumois ; il y en a de particulieres à certains cantons. Les terres se mesurent dans le Marquisat de Ruffecq, par septiers, quartiers & boisselées. La septiere de terre contient seize boisselées, & la boisselée cent trente-trois carreaux un tiers. Le quartier est composé de quatre cents carreaux, qui valent deux journaux & deux tiers de journal. Il est étonnant que l'on soit indécis dans l'Angoumois, sur l'exacte valeur du pied de Guienne ; les uns lui donnent neuf lignes de plus qu'au pied de Roi ; les autres neuf lignes trois quarts ; les troisiemes dix lignes, & les derniers Réformateurs lui donnent un pouce de plus ; ce qui réduit la toise de Guienne à six pieds quatre pouces six lignes de Roi, à six pieds quatre pouces dix lignes & demie, à six pieds cinq pouces, & à six pieds six pouces. On la comptoit autrefois à six pieds cinq pouces dans le Marquisat de Ruffecq ; mais elle est fixée aujourd'hui à 6 pieds 6 pouces ; ensuite de la vérification que le Seigneur a fait faire du pied de Guienne à Bordeaux, que l'on a trouvé être de treize pouces de Roi. On la compte de cette façon sur le registre des mesures, déposé au Greffe de la Sénéchaussée d'Angoulême ; mais il y est observé que cette longueur n'a jamais été reçue dans la pratique. Il est étonnant que l'Autorité n'ait pas obligé les Ouvriers, sur tout, à s'y conformer. Quoi qu'il en soit, on peut dire, en comptant sur ces incertitudes, que le journal d'Angoumois contiendra une boisselée & demie de Ruffecq, si les deux surfaces sont arpentées avec la même mesure ; qu'en supposant la toise de Guienne de six pieds quatre pouces six lignes de longueur, le journal d'Angoumois contient neuf cents trois toises neuf pouces de Roi ; que le même journal contiendra neuf cents quatorze toises cinq pieds neuf pouces neuf lignes quatre points de Roi, si la toise de Guienne est comptée de six pieds cinq pouces ; qu'il contiendra enfin neuf cents trente-huit toises cinq pieds quatre pouces, si elle a six pieds six pouces de longueur. Il est aisé de vérifier tous ces calculs, en faisant l'analogie suivante. » Le nombre carré d'une aliquote quel- » conque de la mesure de Guienne, est au » nombre carré de l'aliquote pareille » qu'il contient de la mesure de Roi, » comme le nombre qui exprime le » journal de Guienne en toises de Guien- » ne, est à celui qui exprimera le même » journal en toises de Roi ». Si l'on suppose la toise de Guienne valoir six pieds six pouces de Roi, on fera le carré de six pieds réduits en pouces, parce que le pouce est aliquote pareille des deux mesures ; on fera de la même façon le carré de six pieds six pouces de Roi ; on prendra pour troisieme terme de la proportion le nombre huit cents, qui exprime combien le journal contient de toises de Guienne. Cette proportion deviendra la suivante : 5184 : 6084 :: 800 : $x = \frac{6084+800}{5188}$, qui valent neuf cents trente-huit toises cinq pieds quatre pouces. L'arpent Royal dont on se sert pour mesurer les forêts du Roi, contient cent perches carrées de vingt-deux pieds de longueur chacune, qui valent mille trois cents qua-

rante-quatre toiſes deux pieds huit pouces de Roi : d'où il ſuit que cet arpent ne vaut pas tout-à-fait un journal & demi d'Angoumois. Il eſt aiſé, d'après ces données, de voir combien il s'en faut, en adoptant pour la toiſe de Guienne l'une des dimenſions ci-deſſus. On pourra comparer auſſi de la même maniere l'arpent de Paris au journal d'Angoumois : cet arpent contient cent perches carrées de dix-huit pieds de longueur chacune, ou neuf cens toiſes carrées de Roi. Il eſt donc un peu plus petit que le journal d'Angoumois, meſuré même à la plus petite toiſe de Guienne. *Ces Obſervations ſont de M.* Munier.

D'AGDE, *le* 15 *Avril.*

Il eſt entré dans notre Port, pendant le mois dernier, 124 bâtimens, venant de Provence, d'Eſpagne & d'Italie, qui ont importé 12065 quintaux d'huile d'olive, 15216 quintaux de ſavon & autres diverſes marchandiſes, comme chanvres, laines, cotons, vins, drogueries, épiceries, quincailleries, &c.

Il en eſt ſorti 108, qui ont exporté pour la Provence, l'Eſpagne & l'Italie 69132 quintaux de bled; 5780 quintaux de ſeigle; 121 quintaux de légumes; 450 quintaux de gros mil; 212 quintaux de farine; 314 quintaux de vieux linge pour les Papeteries; 362 barriques de café peſant 1667 quintaux; 17 barriques d'indigo peſant 24 quintaux; 242 barriques de ſucre terré peſant 2252 quintaux; 11 barils de cacao peſant 29 quintaux, & diverſes autres marchandiſes, comme vins, toiles & draps; pour la ſubſiſtance des Troupes à Toulon, 14963 quintaux de bled; 1500 quintaux de ſeigle; 241 quintaux de légumes; 2271 quintaux de viande ſalée; & pour les Iſles Françoiſes de l'Amérique, paſſant par Marſeille, 546 barils de farine peſant 1092 quintaux.

DE LA ROCHELLE, *le* 14 *Avril.*

Il eſt né en 1779, dans cette Ville, 509 perſonnes, dont 283 garçons & 226 filles. Il y a eu 151 mariages & 880 morts, 460 hommes & 420 femmes. Le nombre des enfans portés à l'Hôpital-Général a été de 120, 64 garçons & 56 filles. Des 880 morts, il y en avoit 194 de 50 ans & au deſſus. Comme on a eu deſſein de ne connoître que la Population de la Ville, on n'a point compris dans cet état les Habitans de la Paroiſſe de Notre Dame, qui eſt ſituée hors des murs. On a également fait abſtraction des Pauvres qui ſont décédés au Dépôt de mendicité, quoique pluſieurs ſoient de la Ville. Il n'eſt pas queſtion non plus des Soldats, des Pauvres & des Matelots non domiciliés, ni des Priſonniers Anglois qui ſont morts à l'Hopital de la Charité, ni des femmes qui ont fini leurs jours dans les Hôpitaux.

DE SALERS (*en Auvergne*), *le* 18 *Avril.*

Par Arrêt de la Cour du Parlement de Paris, du 8 Mars 1780, il eſt enjoint aux Syndics des Paroiſſes ſituées dans l'étendue du reſſort du Bailliage de Salers, de veiller à l'exécution de l'Arrêt du 7 Septembre 1778, pour l'enterrement des bêtes mortes. Il eſt fait défenſes à toutes perſonnes de mener ou faire mener dans les pâturages publics, boire dans les ruiſſeaux & fontaines publiques & particulieres, aucunes bêtes malades; il leur eſt pareillement enjoint de tenir les bêtes malades dans les écuries ou parcs ſéparés de leurs beſtiaux, ſans leur permettre d'avoir aucune communication avec les autres beſtiaux; le tout ſous les peines portées par ledit Arrêt.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

EPIZOOTIE catarrhale de 1776; *par M.* Huſard, *Vétérinaire.*

» Pendant le printems de 1776, les chevaux furent attaqués d'une maladie qui s'annonce dans le plus grand nombre par les ſymptômes ſuivans : les premiers jours, un mal-aiſe & une foibleſſe générale; quelques légers friſ-

ſons, ſur-tout le ſoir à la rentrée du travail; des ébrouemens fréquens, ſuivis de l'écoulement par les nazeaux d'une humeur limpide & âcre, un mouvement convulſif dans la levre antérieure, la perte de l'appétit dans quelques uns; vers le 4e. jour, ce ſymptôme étoit plus général, les ébrouemens moins fréquens, l'humeur devenoit verdâtre & s'épaiſſiſſoit, elle ne couloit alors que par un nazeau; les glandes de deſſous la ganache ſe tuméfioient du côté du nazeau fluant, elles n'étoient entierement gorgées que lorſque le flux avoit lieu par les deux à la fois; ce qui étoit rare à cette époque. Le huitieme, dixieme & douzieme jours, les ébrouemens ceſſoient, l'humeur devenoit plus épaiſſe, jaunâtre, & ſucceſſivement blanche; elle couloit en plus grande quantité, & ſouvent alors par les deux nazeaux. La reſpiration ſe trouvoit gênée; quelques légers accès de toux, qui n'avoient le plus ſouvent lieu que parce que l'humeur devenue trop épaiſſe pour fluer librement, engouoit les foſſes nazales (car les chevaux chez leſquels elle a conſervé plus de fluidité en ont été exempts) en facilitoient l'expulſion. Le flux & la tuméfaction ceſſoient peu à peu, & l'animal reprenoit ſa gaieté & ſon appétit. Telle a été la marche la plus ordinaire & la plus longue de la maladie, vers la fin de Février & pendant tout le mois de Mars ».

» En Avril, elle s'eſt annoncée par la proſtration des forces, une toux ſeche & plus ou moins violente, beaucoup de ſenſibilité à la poitrine, la peau ſeche & attachée aux chairs; ſix, huit ou dix jours après, la toux devenoit graſſe, & il ſe faiſoit par la bouche & les nazeaux une expectoration copieuſe de matiere épaiſſe & jaunâtre; l'inſenſible tranſpiration ſe rétabliſſoit, étoit même quelquefois abondante, & l'animal étoit guéri ».

» Dans l'une & l'autre époque, lorſqu'elle a attaqué des ſujets qui avoient eſſuyé antérieurement des maladies de poitrine, ceux en qui cette partie étoit foible & délicate, chez les chevaux pouſſifs, elle s'eſt plus particulierement fixée ſur le poumon, & quelques-uns ont ſuccombé; la pouſſe en a été augmentée au point que pluſieurs n'ont pu réſiſter aux chaleurs de l'été: en général, elle a été peu meurtriere, & ſe terminoit au bout de quinze jours ou trois ſemaines au plus. Tous les chevaux qui avoient des eaux aux jambes, des javarts, ou d'autres accidens locaux ſuppurans en ont été exempts ».

» Le traitement a été ſimple. On a ſuivi la marche de la maladie: dans le premier cas, les mucilagineux, les adouciſſans en boiſſons & en fumigations, enſuite les délayans légérement inciſifs, le kermès minéral étendu dans l'eau blanchie avec le ſon de froment, & miellée, ont été mis en uſage avec ſuccès. Dans le ſecond, les infuſions de plantes aromatiques & inciſives, la poudre de réglaſſe, & le kermès dans le miel, donnés en bol, qu'on a ſouvent préférés, vu la toux que les breuvages rendoient plus fréquente & plus forte, nous ont également réuſſi: la nourriture étoit la paille & le ſon ».

» Il y a eu des chevaux qui n'ont pas ceſſé de travailler, & auxquels on n'a donné que du miel, qui ont également guéri; mais la maladie a été plus longue & la toux plus opiniâtre. Les urines ont été très-abondantes pendant l'action des remedes chez les uns & les autres, mais beaucoup plus chez les premiers que parmi ceux qui ont toujours travaillé; elles étoient blanches & très-chargées dans ceux-ci ».

» La ſaignée a été prohibée, non qu'elle eût pu produire quelquefois de bons effets dans le commencement; mais comme on faiſoit peu d'attention à l'invaſion du mal, il n'étoit plus tems de la pratiquer vers le 4e. ou 6e. jour que la coction de l'humeur commençoit à ſe faire. Ceux qui méconnoiſſant le caractere de la maladie, l'ont miſe en uſage dans le ſecond cas à pareille époque, fixant le mal ſur la poitrine, ont occaſionné des peripneumonies qui ſe ſont terminées par l'empième & la mort, ou ont rendu la maladie bien plus longue, & porté une atteinte funeſte au tempérament du malade ».

» En 1732, les chevaux furent attaqués d'une affection catarrhale qui précéda l'épidémie du même genre qui ſe déclara à Edimbourg. » Avant que cette » maladie ſe déclarât parmi les hommes,

dit M. Saillant, Tableau historique & raisonné des épidémies catarrhales, p. 39, d'après les act. d'Edimbourg, T. 2, p. 29, » les chevaux furent généralement attaqués de morfondement, » c'est-à-dire, d'un écoulement de mucosité par les nazeaux ».

» En 1743, une pareille affection précéda encore une pareille épidémie. » En » Février & Mars, dit le Médecin cité plus haut, pag. 66, d'après Huxham, *de aere & morbis. Epid. ann.* 1743, » les » chevaux avoient été infestés d'une espece de galle, plusieurs avoient été » consumés par la phtisie, & quelques-» uns suffoqués par l'angine & la toux ».

» En 1776 & 1780, les épizooties suivirent au contraire ces épidémies; celle de 1780 dura long-tems & fit périr beaucoup d'animaux ».

I I.

Moyen proposé & éprouvé pour l'entretien de la santé des Moissonneurs; par M. Poumel, *Chirurgien de Coinci-l'Abbaye, inséré dans le No. 14 de la Gazette de Santé.*

» Il y a huit ans que j'exerce l'Art de guérir dans la Campagne. Je croyois en arrivant, y trouver des hommes forts, vigoureux, robustes, tels enfin qu'on se plait à nous peindre ordinairement cette portion de l'humanité la plus précieuse. Quelle fut ma surprise, quand au lieu d'hommes aussi-bien constitués, je trouvai un Peuple d'infortunés trainant une vie languissante au milieu de mille maux & de mille infirmités. Il est des contrées heureuses, où cette classe d'individus réunit la force & la vigueur, & c'est sans doute dans les pays où tout le monde jouit d'un honnête nécessaire ».

» Il s'en faut bien que celui que j'habite, présente un spectacle aussi consolant! Sur vingt malades, il s'en trouve douze ou quinze plongés dans la plus grande pauvreté; source intarissable de mille indispositions. C'est un fait dont je suis tous les jours le triste témoin. Je ne puis m'empêcher de m'élever ici contre ceux qui osent avancer qu'il est nécessaire que les gens de la campagne soient dans la misere; que c'est le seul moyen de les rendre laborieux. C'est une erreur grossiere. L'indigence ne produit que des êtres foibles & fait dégénérer l'espece humaine, lui ôte son courage, sa vigueur & toutes ses facultés ».

» Le desir d'être utile à ces infortunés, m'a engagé à rechercher les causes de ce déluge de maux qui les environnent. L'experience m'a convaincu, que presque toutes leurs maladies fluent de trois sources principales, qui sont ou les mauvais alimens, ou les travaux trop pénibles, ou les chaleurs excessives pendant la moisson ».

» Je me suis borné à cette derniere cause, bien persuadé qu'en prévenant les effets qu'elle produits, on remédieroit en même tems, au moins en bonne partie, aux deux autres. En effet, mettre les malheureux Moissonneurs en état de supporter les chaleurs immodérées de l'été; prévenir les maux & les maladies qu'elles leur occasionnent, seroit à mon avis, les mettre dans le cas de soutenir avec bien plus de force & de courage leurs travaux de la moisson. Ils ne seroient pas ensuite obligés, comme ils le sont ordinairement, de consommer, pendant l'hiver, en frais de maladies, le fruit qu'ils en retirent en Eté ».

» Le moyen préservatif que je propose, & dont je me sers avec succès depuis quelques années, est simple, & la préparation en est facile & peu coûteuse. Je fais mettre à-peu-près une livre de jus de groseille dans plein une cruche d'eau, qui en contienne six bouteilles. Je la fais édulcorer avec plus ou moins de sucre, & je recommande qu'on la tienne dans l'endroit le plus frais ».

» Cette eau, ainsi préparée, sert de boisson aux Moissonneurs pendant toute la journée. Tous ceux qui en font usage m'ont avoué qu'indépendamment de ce qu'ils l'ont trouvée très-agréable, ils ont été beaucoup moins altérés qu'à l'ordinaire; on en sent aisément la raison. Presque pas un de ceux-là n'ont été malades; tandis que la plus grande partie de ceux qui ne l'ont pas connue, ou qui ont négligé de s'en servir, a éprouvé mille indispositions ».

» Comme il ne seroit pas étonnant,

parmi ces infortunés, d'en trouver qui ne voudroient pas se donner la peine de préparer ce jus, d'autres qui manqueroient d'intelligence, d'autres enfin qui n'auroient pas le moyen de fournir à ces petits frais, ne pourroit on pas ajouter aux remedes qu'on distribue *gratis* dans les campagnes, par ordre de MM. les Intendans, dont on ne sçauroit trop louer les vues bienfaisantes; ne pourroit-on pas, dis-je, ajouter aux remedes dont nous venons de faire mention, le syrop de groseille qu'on feroit distribuer, par rouleaux, dans toutes les Paroisses, en raison du nombre des Moissonneurs employés, & qu'on feroit faire dans chaque Ville la plus voisine, pour moins multiplier les frais* ».

» C'est alors que MM. les Seigneurs & MM. les Curés pourroient, sans courir aucun risque, rendre des services essentiels à leurs Vassaux, à leurs Paroissiens ».

» Je puis, sans sortir de mon sujet, assigner une quatrieme cause des maux infinis qui affligent beaucoup de gens de la campagne, c'est la malpropreté ».

» Entrez dans les asiles de l'indigence & de la misere, vous y respirerez un air corrompu. La lumiere y pénétre à peine. Avancez, jettez les yeux sur le lit de ces infortunés, vous y verrez une paille à demi-pourrie, vous vous appercevrez dans plusieurs que ce qu'on appelle *lavier*, manque d'issue au dehors. L'eau dont ils se servent continuellement, tombe dans un coin de la chambre où ils mangent, où ils couchent, & y forme une espece de bourbier d'où il s'exhale une odeur des plus malfaisantes, source de mille maux. J'ai quelquefois rendu la santé à quelques-uns de ces malheureux, en détruisant cette seule cause ».

III.

L'Académie Royale des Sciences, dans sa Séance publique du 25 de ce mois, a adjugé le Prix proposé dès 1779, concernant *la théorie des machines simples*, à M. Coulomb, Capitaine en premier au Corps Royal du Génie, & Correspondant de l'Académie. Cette Compagnie a fait une mention honorable de trois autres Pieces, & a proposé *la théorie des assurances maritimes*, pour le Prix de deux mille livres, fondé par M. Rouillé de Meslay, Conseiller au Parlement, & qu'elle distribuera en 1783. Les Pieces écrites en François ou en Latin, doivent être adressées au Secretaire de l'Académie avant le premier Septembre 1782. Un Citoyen, qui ne s'est pas fait connoitre, a remis à cette Compagnie un fonds de douze mille livres, destiné à former une rente qui sera employée de la maniere qu'elle jugera la plus utile. L'Académie, en acceptant cette offre, s'est imposée à elle-même deux conditions; la premiere, de n'employer jamais aucune partie de ce fonds pour aucun de ses Membres; la seconde de rendre compte tous les ans, dans l'une de ses Assemblées publiques, de l'usage qu'elle en fera.

IV.

Annonce de Livre.

Considérations adressées aux Patriotes Allemands; Ouvrage écrit en Allemand. 2e. continuation ou 3e. volume de 244 pag. A Francfort & à Leipsick, 1780.

La premiere a pour objet les charriots & voitures Allemands. L'Auteur établit que plus les chevaux sont éloignés du fardeau, plus ils ont de facilité à le trainer, & que, pour que les voitures roulent aisément, il faut que l'essieu soit de fer, & que le moyeu des roues en soit garni en dedans. Les prérogatives d'un Docteur en Droit en Allemagne, font le sujet de la deuxieme Considération. Il est question dans la troisieme, des idées universelles de la Jurisprudence. L'origine de la charrue vient ensuite. Enfin les dernieres Considérations sont consacrées à faire connoitre en détail la dignité d'un Docteur en droit en Allemagne.

---

* *Le vinaigre ou le syrop de vinaigre étendu dans l'eau, peut remplacer avantageusement le jus de groseilles, & l'usage en est généralement plus praticable.* (Note des Auteurs de la Gazette de Santé).

V.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 28 Avril 1781.

Or de Portug. à . . .	730	l.	f.	marc.
Du Mexique à . . .	726			
Du Pérou à	720			
Les guinées à . . .	728			
Ducats à	98	10		once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	102	10		
Or à 20 karats à . .	85			
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	7	6	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	7	6	
Piastres à	48	15		

V I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 25 Avril 1781 au Samedi 28 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 18, 19, 20 à 21 liv.; le seigle, de 12 à 13 l.; l'orge, de 11 à 12 l. 10 s. Le froment à la Grêve, de 18, 19, 20, 21 à 22 liv.; le seigle, 12 à 13 liv.; l'orge, 12 à 13 l. *le sept.* Farine blanche à la Halle, de 36, 38, 40 à 41 l.; bis-blanc & bis, de 22, 24, 26, 28, 30 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

V I I.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 25 Avril 1781, au Samedi 28 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20, 21 à 22 l. 10 s.; *idem* à la Grève, de 18, 19, 20, 21, 22 à 23 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 24 Avril 1781, de 46 à 48 liv.; *idem* nouveau, de 42 à 44; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 47 à 48 liv.; *id.* nouv., 46 à 47; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 20 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 40 à 41; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 38 à 39; le cent de paille, de 18 à 20; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 28 à 36 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettr.
	PAIEMENT DU MERCREDI 25 AVRIL 1781.		
18.	M. Radix	Mercredi.	C.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	C.
27.	M. de France	Mercredi.	C.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	C.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	C.
11.	M. Boutray	Mercredi.	C.
	PAIEMENT DU JEUDI 26.		
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	C.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	C.
12.	M. Alissant	Jeudi.	C.
14.	M. Nau	Jeudi.	C.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	C.
2.	M. Dutartre. (*Ancien Clergé.*) t. I. *Année* 1780.		
	PAIEMENT DU VENDREDI 27.		
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	C.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	C.
2.	M. Boscheron	Vendredi.	C.
21.	M. Patu.	Vendredi.	C.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	C.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES.

CHANGES du 27 Avril 1781.

Amsterdam, ...	53	Cadix, ...	[illegible]
Londres, ...	30 11 16e.	Livourne, ...	[illegible]
Hambourg, . . .	186 lettres.	Gênes, ...	[illegible]
Madrid, ...		Lyon, *Pâques.* .	¼ p. [illegible]

DU VENDREDI 27 *Avril* 1781.

1780. Lot. Roy. .	1155 l.		1785	14[illegible]
1781. *Primes.*	140	141 .	1786	13[illegible]
1782			1787	12[illegible]
1783	103 .		1788	11[illegible]
1784	163 .		1789	11[illegible]

1r. Viager . . . 5 p. 8/8 bénéfice. 2d. 2 p. 8/8 [illegible]

Avril 1781.		*Du* 25.	*Du* 26.	*Du* [illegible]
Comp. des Indes.	Actions	1955 52 ½ . .	1965	1960 62 [illegible]
	Do 16/25	1290	. . . . .	1290 . . [illegible]
	Do 8es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Do 25es	. . . . .	. . . . .	81 . . . [illegible]
	Empr. d'Oct.	398	398	398 . . [illegible]
Rescriptions.		8 8 ½ perte.	88 ¼ 8 ½ ¾ 88 ¼	8 ½ 9 8 [illegible]
Bil. des Ferm.		. . . . .	¾ perte. . . .	. . . . .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 17[illegible]

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Mardi 8 Mai.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 24 *Mars*.

L'Impératrice a envoyé récemment au Sénat Dirigent un ordre, portant » que » dans la disposition qui seroit faite d'em- » plois sous la Couronne & dans l'avan- » cement des différens Officiers Civils, » l'on devroit avoir dorénavant égard » non-seulement aux années de leur » service, mais aussi à la maniere dont » ils s'en sont acquittés, & à leur ca- » pacité pour les postes qu'on voudroit » leur conferer ».

Sa Majesté a non-seulement accordé la permission d'exporter de nouveau du seigle du Port d'Archangel ; mais Elle a même révoqué l'ordre d'en mettre une cinquieme partie dans les magasins. Elle a aussi approuvé le plan formé pour l'établissement d'une Compagnie pour la pêche de la baleine. Le fonds de cette Compagnie, à laquelle des Etrangers pourront s'intéresser, consistera en 2000 actions de 25 roubles chacune. La direction principale en sera fixée à Archangel ; mais les vaisseaux sortiront pour la pêche, du Port de Kola.

DANEMARCK.

D'ELSENEUR, *le* 4 *Avril*.

La Commission que Sa Majesté Danoise a nommée, il y a quelque tems, pour faire des recherches au sujet de la Marine de ce Royaume, & pour proposer les améliorations qu'il seroit à propos d'introduire dans ce Département, continue assiduement ses Séances. Jusqu'à présent, elle s'est déjà occupée des moyens de payer les dettes contractées par la Marine, d'augmenter le fonds qui est destiné pour cette partie des forces du Roi, & d'introduire dans la Marine des changemens plus analogues aux circonstances actuelles. Si l'on doit s'en rapporter à ce qu'on débite dans le Public sur le travail dont cette Commission s'est déjà occupée, son projet est d'augmenter la Marine, en faisant construire des vaisseaux plus forts ; de sorte qu'à l'avenir un vaisseau de ligne ne pourra porter moins de 60 canons, ni une frégate être armée de moins de 30 canons. Tous les navires & frégates, actuellement employés dans la Marine, & qui portent un nombre de canons au dessous de celui qu'on vient de spécifier, seront vendus à la Compagnie ou à des Particuliers, à mesure qu'on en aura construit de nouveaux pour les remplacer. Cette Commission a de plus arrêté, 1°. que dans la suite la Marine du Roi ne pourra être moindre, en tems de paix, que de 30 vaisseaux de ligne & de 20 frégates ; 2°. qu'outre le bois nécessaire pour les réparations annuelles des vaisseaux en service, il y aura toujours dans les magasins de Sa Majesté, une quantité suffisante de bois façonné & capable d'être employé pour

la construction de dix nouveaux vaisseaux.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 3 Avril.*

Les Ouvriers Allemands qui faisoient aller les Manufactures de Grodno en Lithuanie, découragés par le peu d'égard qu'on avoit pour eux, & même par les mauvais traitemens que quelques-uns d'entr'eux prétendent avoir essuyés, se sont déjà presque tous retirés. On assure que ceux qui ne l'ont point encore fait, ne tarderont pas non-plus à quitter cette Ville.

ALLEMAGNE.

DE ROCHLITZ, *le 16 Avril.*

Le 8 de ce mois, le feu prit à la petite Ville de Lauzenau, dans le Canton de Schoenburg, dont les Habitans sont pour la plupart Cordonniers & Drapiers; elle a été entierement réduite en cendres, à l'exception d'une trentaine de maisons & du moulin. Les flammes s'étant répandues de tout côté en moins d'une demi-heure, aucun des Habitans n'a pu sauver la moindre chose de ses effets, & quatre personnes y ont perdu la vie. Deux cents maisons ont été entierement consumées avec tous les meubles qui y étoient, desorte que tous les Habitans sont réduits à l'état le plus déplorable.

ITALIE.

DE TRIESTE, *le 8 Avril.*

On a reçu de Vienne l'ordre de faire saler dix-huit mille livres de bœuf; sçavoir, neuf mille à Fiume, & sept mille à Segna, Ville très commerçante dans la Dalmatie Autrichienne, avec un très-bon Port.

Les Commerçans de France ont acheté toute la partie de soie, arrivée ici par le dernier vaisseau de la Compagnie Autrichienne des Indes Orientales.

DE VENISE, *le 10 Avril.*

Le 4 de ce mois, à trois heures de la nuit, nous avons ressenti ici une secousse de tremblement de terre assez forte. Elle a duré une minute & plusieurs secondes. La direction en étoit de l'Ouest à l'Est. Mais quoique ce phénomene ait beaucoup effrayé, il n'a cependant causé aucun dommage ni dans cette Ville ni à Padoue, où la secousse a été plus violente, puisque quelques Habitans ont cru devoir abandonner leurs maisons, pour mettre leur vie en sûreté.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 20 Avril.*

Les Communes, qui se sont ajournées le 12 de ce mois, ont pris la veille quelques résolutions relatives aux Finances. Elles ont arrêté notamment, » qu'il seroit accordé une somme d'un » million 900 mille liv. sterl. pour rem- » bourser la même somme, qui circule » en billets d'Echiquier, en vertu d'une » résolution prise dans la derniere Séan- » ce; qu'il seroit de plus accordé 8551 l. » st. 8 schel. 8 s. & 3 quarts pour sup- » pléer à la non-valeur des subsides de » l'année derniere; qu'il seroit appro- » prié au subside de l'année courante » une somme de 757,087 liv. st. 17 sch. » 10 s. restant en caisse dans l'Echiquier » le 5 Avril, du produit des fonds d'a- » mortissement; 23,708 liv. st. 11 sch. » 10 s. & demi, des deux septiemes des » droits d'Accise; 56,000 l. st. du droit » sur le verre, assigné au payement » d'annuités viageres, par acte de la » 19e. année du présent regne; & 40,000 » liv. sterl. par acte de la 18e. année » du même regne ». Parmi plusieurs actes qu'il a été question de renouveller, il en est un pour l'établissement des Ports francs dans la Jamaïque.

II.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

D'ALAIS, *le 16 Avril.*

Suite de la Notice topographique du Diocèse d'Alais, extraite de l'Histoire naturelle du Languedoc, par M. de Genssane.

» En remontant le Gardon & le Galaiſon, toute la côte, depuis Rochebelle juſques au deſſus du Mas des Bois, ſur une demi-lieue de longueur, eſt entrecoupée de veines de charbon de terre que nous ſoupçonnons, dit M. de Genſſane, aboutir à des maitreſſes veines vers le centre de la montage. On a fait ſur ces veines ſuperficielles un grand nombre d'ouvertures, ſans régles & ſans ménagement. Les Ouvriers commencent par une ouverture comme un trou de renard, & en tirent tout le charbon qu'ils peuvent en tirer, juſqu'à ce qu'ils trouvent l'eau; alors ils abandonnent ce travail, & vont percer un autre trou à quelques toiſes de diſtance du premier, & y font le même manege, ſans faire attention qu'on trouve rarement du bon charbon ſans eau, & que pour l'avoir de bonne qualité, il faut percer juſqu'à ce qu'on trouve ces veines réglées : auſſi ne tire-t-on dans toute cette côte que du charbon propre à faire cuire de la chaux ».

» Cette côte eſt remplie de roches d'une eſpece de grès calcaire, & aſſez rapide ; mais elle n'eſt pas moins couverte de vignobles, de mûriers & d'oliviers, ſur-tout vers le bas qui borde le Gardon ».

» Le ſeul moyen de tirer avec profit les charbons qui ſe trouvent dans l'intérieur de cette montagne, ſeroit de faire un percement au bas de cette côte, vers l'endroit où eſt la Chapelle, ou un peu plus haut, & le pouſſer juſques aux maitreſſes veines. De cette maniere, on prendroit ce foſſile par le bas, on l'auroit de bonne qualité, & l'on ne ſeroit jamais incommodé par les eaux qui s'écouleroient par ce percement ».

» En paſſant de cette montagne vers celle des Sauvages, on trouve dans le vallon de Trepalonu ne quantité de mines de fer, à l'oppoſite de celles de charbon : ces mines ſont de très-bonne qualité, & leurs veines s'étendent ſur une direction de nord-eſt & ſud-oueſt, depuis Saint-Julien juſques vers Saint-Martin de Valgagne, dans le Diocèſe d'Uſez, ſur une bonne lieue de longueur. Ces mêmes veines, après avoir traverſé le Gardon, un peu au deſſous de la Blaquière, ſe trouvent recouvertes d'un banc d'ocre naturelle qui eſt très-belle, & dont on pourroit tirer parti ».

» Le terroir qui forme la vallée du Galaiſon, depuis la Blaquiere juſques au deſſus de Mandajor, eſt très-montueux, les bas y ſont très-bien cultivés. Il y a quelques prés & quelques terres labourables, ainſi que quelques vignobles paſſables. On y remarque ſur-tout une grande quantité de mûriers, quelques oliviers & des châtaigniers ſur les côteaux ; mais ces derniers en général n'y ſont pas d'une belle venue à cauſe de la mauvaiſe qualité du terrein qui eſt tout ſur des roches preſque à découvert, & pour l'ordinaire d'une nature ſchiſteuſe ».

» En remontant par Saint-Paul de la Coſte, ſur la route de Mialet, on trouve au lieu de Bergueirolles quantité de bonnes mines de fer. Il y en a de la blanche & de la noire, l'une & l'autre cryſtalliſées, ainſi que de la brune ordinaire. Ces mines ne reſſemblent pas mal à celles de Canigou dans les Pyrenées ».

» Après avoir paſſé la montagne, & en deſcendant du côté d'Egladines, on trouve à une bonne portée de fuſil au nord-eſt de ce Village, pluſieurs veines de mines de plomb qui mériteroient attention ; mais il n'y a pas aſſez d'eau dans cet endroit pour y établir les uſines néceſſaires à une exploitation. On pourroit néanmoins les exploiter pour l'uſage des Potiers de terre ».

» On ne ſçauroit tirer un meilleur parti du très-petit, mais très bon territoire qui entoure ce Village, que celui qu'en tirent les Habitans. Il eſt couvert de mûriers, de bleds & ſur-tout de légumes de toutes eſpeces : il y a quelques châtaigniers ſur les bas côteaux ; le ſurplus des montagnes conſiſte en menus bois & en pâturages. Toute la croupe des montagnes depuis Saint-Julien & Sauvages, ſur les hauteurs d'Alais juſques à Mialet, n'offrent que des roches de toute eſpece ; il y a très-peu de bas-fonds ; tout ce qui y eſt ſuſceptible de culture, y eſt mis à profit ».

» C'eſt ici un travail ordinaire que celui de briſer & de dégrader ces roches pour ſe procurer un coin propre à planter quelques ſeps de vigne, un mûrier ou un châtaignier, qui forment

presque les seules récoltes de ce pays ».

La suite à un autre ordinaire.

DE NIORT, *le 20 Avril.*

Il y a eu dans cette Ville, pendant l'année 1780, sçavoir ; sur la Paroisse de Notre-Dame, 238 naissances, 254 mortt & 53 mariages ; & sur la Paroisse de S. André, 50 mariages, 189 naissances, & 201 morts. Total, 113 mariages, 247 naissances, & 455 morts. Le nombre des morts sur les deux Paroisses, excéde celui des naissances de 28.

DE TROYES, *le 24 Avril.*

EXTRAIT des Observations Météorologiques, faites ici, depuis le 1 jusqu'au 31 Mars 1781, par le P. le Boutillier, *de l'Oratoire, Correspondant de la Société Royale de Médecine.*

Vents dominans, le nord & l'ouest.

Thermometre. Plus grand degré de chaleur, 17 deg., le 30. Moindre degré de chaleur, 1 degré & demi, le 28. Chaleur moyenne, 6 deg. 4 dixiemes.

Barometre. Plus grande élévation du mercure, 28 pouc. 3 lig. 4 douziemes. Moindre élévation, 27 pouc. 6 lig. 10 douziemes, le 28. Elévation moyenne, 28 pouc. 10 douziemes de ligne.

Quantité de pluie. 2 lignes 6 douziemes tombées dans le courant du mois. Evaporation, 29 lignes.

Hygrometre. Plus grande sécheresse, 47 deg. 3 dixiemes, le 25. Moindre sécheresse, 6 deg. 4 dixiemes le 5. Etat moyen, 25 deg. 5 huitiemes.

Température. Très-belle & constamment séche ; chaude depuis le 15 jusqu'à la fin du mois, excepté les 27 & 28.

Maladies dominantes de ce mois. Les rhumes, les fluxions de poitrine : il y a eu quelques fievres malignes, trois morts subites, quelques attaques de paralysie.

Productions de la Terre. Le 19, on commençoit à voir des raves sur les tables. Le 21, l'abricotier & l'amandier en pleine fleur ; le groseiller l'étoit le 23. Le prunier & le pêcher en fleurs le 25. Le 28, les poiriers fleurissoient, & les abricots étoient noués. Le 22, la *cardamine pratensis* étoit en fleur ; le 28, le *ranunculus ficaria.* Pleurs de la vigne, le 18.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

OBSERVATIONS pour détruire les Corbeaux, ou en diminuer le nombre, par M. Miger.

» Les vieux restes d'anciens édifices, soit d'Eglises ou de châteaux, sont devenus l'asyle des corbeaux de la seconde & petite espece, par la multitude de trous ou boulins que l'on a laissés subsister depuis la construction de ces bâtimens. Une partie de ces trous servent aussi de retraite aux pigeons déserteurs des colombiers & volieres, & même aux tiercelets & autres oiseaux dont la voracité oblige le Cultivateur à répandre sur la terre beaucoup plus de semence qu'il ne seroit nécessaire. Outre ce premier dommage, il en existe encore un autre qui n'est pas moins préjudiciable, c'est que ces animaux dévorent nos légumes en verd, tels que les pois, les lentilles, &c. & ravagent les grains lorsqu'ils approchent de leur maturité, & même lorsqu'ils y sont parvenus.

Dans la Paroisse de Larchant en Gâtinois, où je suis né, il existe encore un reste de tour & un édifice dont une partie forme l'Eglise Paroissiale qu'on dit avoir été bâtie sous le regne de Charles VII, & l'autre partie, qui est de toute beauté, par la délicatesse de l'Architecture & de la Sculpture, est en ruine depuis plusieurs siecles. En dedans & en dehors, on voyoit une multitude innombrable de trous-boulins, où les corbeaux, pigeons, &c. avoient depuis long-tems élu leur domicile. Dans le nombre de ces trous, il y en avoit d'inaccessibles, desorte qu'il étoit impossible d'en dénicher les petits. Quant aux autres, ce n'étoit qu'avec le secours des échelles de corde qu'on pouvoit y arriver. Comme il n'y avoit qu'une partie des corbeaux qui étoit détruite & qu'il n'en restoit encore que trop pour occasionner de grands dégâts, les Habitans n'en étoient pas moins obligés de faire garder leurs champs, sur-tout dans la saison des pois verds. Ils y en-

voyoient pour cela, de grand matin, de jeunes enfans qui se laissant dominer par le sommeil, oublioient bientôt les pois, & les corbeaux continuoient leurs ravages. D'ailleurs ces petits gardiens manquoient le tems de l'école.

Enfin il y a sept à huit ans que je crus avoir trouvé un expédient pour écarter de ce canton les corbeaux ; je fis part à quelques Habitans de mon idée, qui étoit de faire boucher en pierre seche tous les boulains, & d'y mettre à chacun un crépi de chaux & de sable. Ma proposition fut adoptée. Je dressai un placet, signé du plus grand nombre ; on l'adressa à M. l'Intendant qui se porta avec zele à donner ses ordres pour qu'il fût procédé par adjudication & au rabais, à cette opération. Le Curé de la Paroisse y ajouta quelques réparations qu'il y avoit à faire à son Presbytere, ce qui augmenta un peu la dépense. Cette augmentation en occasionna nécessairement une dans la petite somme que chaque Propriétaire d'héritages fut tenu de payer pour sa cotisation. Ce qui fit naître quelques murmures contre moi de la part de plusieurs d'entre eux ; mais bientôt ces murmures cesserent, & au mécontentement succédérent les témoignages de la satisfaction & de la reconnoissance ; les corbeaux se sont dispersés, & maintenant il ne se fait pas la 20e. partie du dégât qui se faisoit ci-devant sur cette Paroisse & dans ses environs. Les Habitans ne sont plus dans la fâcheuse nécessité d'envoyer leurs enfans respirer l'air mal-sain d'un brouillard qui s'éleve, au lever du soleil, d'un marais voisin de leur habitation, & qui est cause que cette Paroisse est affligée, tous les dix ou douze ans, de maladies épidémiques.

Ainsi en suivant le même plan à l'égard de tous les vieux édifices qui existent, & en bouchant les trous-boulins qu'il peut y avoir, on parviendroit à diminuer considérablement le nombre des corbeaux.

Je crois devoir observer qu'à la tour & à l'Eglise de Larchant, en dedans & dehors de la partie qui est en masure, les trous furent bouchés au moment que les corbeaux alloient faire leur ponte; on les voyoit en foule chercher à entrer dans leurs demeures, & tâcher de les ouvrir par des coups de bec répétés, mais infructueusement. Il semble résulter de cette derniere observation qu'il est expédient de boucher les trous-boulins dans les endroits qui en sont susceptibles, à la même époque, ou du moins pendant le couvage des corbeaux ».

Signé, MIGER.

I I.

A V I S.

On continue de prendre des chevaux en pâture dans les Isles du Pont de Seve, où l'herbe est de la meilleure qualité. On y a construit un bel angard pour les mettre à l'ombre. On prend 24 livres par mois ; & le premier mois se paye toujours d'avance.

Il faut s'adresser au sieur Geoffroi, Maréchal au Pont de Seve ; & au sieur Dominique, chez M. le Duc de Biron, rue de Varennes.

I I I.

Suite du Mémoire sur diverses especes de plantes propres à servir de fourrage aux chevaux, par M. Clouet, *inséré dans les Mémoires de l'Académie des Sciences utiles de Mayence, établie à Erfort, pour les années* 1778 *&* 1779.

» Entre les plantes annuelles, la *vesce domestique*, aujourd'hui trop négligée, est un excellent fourrage ; elle bonnifie la terre, & ne demande presque point de culture. Si l'on en veut tirer un fourrage délicat & appétissant, on ne doit la faucher que quand la graine est formée, & avant qu'elle soit mûre. Toutes les especes de *gesses* sont bonnes aux bestiaux ; mais on ne se donne guères la peine de la semer, parce que les chaleurs & la sécheresse la font aisément avorter. L'*ers* ou faux orobe est un aliment excellent pour tous les bestiaux, & singulierement propre pour engraisser les bœufs. Dans plusieurs Provinces de France, on ne met en usage que la semence : la plante ne sert qu'à

amender les terres, quoiqu'elle semble préférable à la semence, qu'on est obligé de faire macerer long tems dans l'eau pour lui ôter son goût désagréable. En fauchant l'ers avant sa maturité, la plante n'auroit point de mauvais goût. Caton & Columelle la recommandent en entier. Le *fenu-grec*, qui servoit autrefois de nourriture à l'homme, n'est pas d'un assez grand produit pour mériter une culture particuliere, comme fourrage. Pline dit que les gousses & les tiges de la *feve de marais* font un bon fourrage pour toutes sortes de bestiaux, & les Anglois font moudre la semence de la petite espece, qu'on nomme *féverole*, pour leur en faire du pain. Varron met le *lupin* au rang des fourrages. La plante n'a pas la saveur désagréable des semences, quand on a soin de la recueillir sans attendre sa maturité. Quoiqu'on fasse rarement usage du *pois champêtre*, du *haricot* * & de la *lentille*, en qualité de fourrage, cette propriété n'en est pas moins constatée par l'expérience. On sçait que quand les bestiaux s'échappent dans un champ où ils croissent, ils y font en peu de tems bien du dégât, par l'avidité avec laquelle ils dévorent ces plantes vertes. Le sarrasin s'emploie verd & sec pour nourrir les bœufs, les chevaux & les porcs. Il n'est point difficile sur la nature du terrein. La *spargule* ou *sparcette* engraisse bien les bœufs & les vaches; mais étant grêle & ne s'élevant qu'à la hauteur d'un pied, le champ qui en est le mieux rempli est d'un petit revenu. Les chevaux sont avides de *mélilot* vulgaire. Cependant le mélilot ne mérite pas plus de mention que plusieurs autres especes de plantes qu'on laisse paitre aux bestiaux, où elles se rencontrent. Voilà les seules avec la luzerne, le sain-foin & le trefle, connues pour être en usage à titre de fourrage; car on ne connoit point le *timothée-grass* ni le *bried-grass*, indiqués par M. Valmont de Bomare dans son Dictionnaire, comme propres à faire des prairies artificielles; & on a éprouvé que le *silla* ou sain-foin d'Espagne, célébré dans *les Mémoires de la Société Economique de Berne*, année 1768, ne résiste point aux hivers dans les Provinces septentrionales de France, ni dans les pays plus près du Nord ».

» La *grande pimprenelle* est digne qu'on la distingue; car si elle n'est pas d'un si grand produit que la luzerne, le sain-foin & le trefle, ce défaut est compensé, en ce qu'elle est d'une qualité supérieure. Le meilleur usage qu'on puisse en faire, est de la semer parmi ces plantes dont elle relevera le goût & les vertus ».

» On exige quatre conditions d'un fourrage pour mériter qu'on le cultive par préférence. 1°. Il faut qu'il soit un aliment sain éprouvé pour toute sorte de bétail, c'est-à-dire, pour le cheval, l'âne, le mulet, le bœuf, le mouton, la chevre & le porc; 2°. qu'il foisonne, c'est-à-dire, qu'il croisse assez abondamment pour dédommager amplement de sa culture; 3°. qu'il dure un certain nombre d'années sans dégénérer, & ne soit pas fort susceptible des intempéries des saisons; 4°, qu'il prospere dans les climats qui approchent du Nord, comme celui d'Erfort. Or le *galec vulgaire* & l'*astragal orglisse* réunissent toutes ces qualités ».

» Le galec est très-sain & très-nourrissant pour toute sorte de bétail, principalement pour le cheval & les vaches, auxquelles il donne du lait en abondance d'une très-bonne qualité. La hauteur à laquelle il s'éleve, qui égale quelquefois celle d'un homme, le grand nombre de tiges que porte chaque plant, qui va jusqu'à vingt-cinq & trente, dès la troisieme année; la fertilité avec laquelle il se ramifie jusqu'à produire des touffes de feuillage de plus d'une brasse de contour; la promptitude avec laquelle il croit au point de prendre tout ce développement dans l'espace de trois mois, démontrent qu'une seule récolte de cette plante est plus abondante & plus riche du double que toutes celles qu'on peut faire en esparcette, en trefle & en luzerne dans le cours d'une année. Non-seulement il est vivace; mais

---

* *Envain voudroit-on faire usage du haricot en qualité de fourrage. On sçait que les bestiaux n'aiment point cette plante.*

il a l'avantage si précieux de se multiplier & perpétuer de lui-même par les drageons. Il vient très-bien dans les pays les plus septentrionaux de l'Europe, comme Pétersbourg & Stockolm ».

» Le mois de Mars étant le plus propre pour semer le galec, il faut y préparer la terre dès l'automne précédent par deux labours, le premier aussi-tôt après les récoltes, l'autre à l'entrée de l'hiver. La semence croit sur la superficie de la terre : si elle tomboit dans des sillons profonds, elle ne perceroit point & périroit. Elle se seme très-claire, & pour cela, on la mêle avec du sable ou de la terre seche, à raison d'une poignée de semence sur six de ces substances : on passe ensuite le rouleau pour raffermir la terre. Quelque précaution qu'on prenne pour semer également, il est physiquement impossible d'y réussir que par la charrue à semoir, ou encore infiniment mieux au cordeau, partagé par des nœuds distans de deux pieds les uns des autres. Le Semeur met un couple de semence en terre à côté de chaque nœud, & pour éviter de se courber à chaque moment, il se sert d'une canne creuse qu'il pose d'une main près de chaque nœud, & de l'autre main il jette les deux semences dans la canne, & il les recouvre de terre avec son pied. L'ensemencement en échiquier paroit le plus favorable : en semant en symmétrie, si quelque plant vient à périr, il est aisé de le remplacer, & il est aussi aisé de donner les cultures convenables avec la serfouette ou la maille. Dès la premiere année, on la fauche deux fois, en Mai & en automne. La troisieme année, il est dans toute sa force. On en donne dix à douze livres par jour à un cheval. Le tems le plus convenable pour le faucher, est celui où ses premieres fleurs commencent à paroitre ; plus tard, ses tiges prendroient une consistance ligneuse ».

» L'*astragal orglisse*, vulgairement appellé *reglise sauvage*, connu dans la Lorraine, sous le nom de *malmaison*, n'est ni moins nourrissant, ni moins salutaire pour les bestiaux que le galec vulgaire, & il procure beaucoup de bon lait. Il n'est pas aussi avantageux que le galec, pour le produit, mais il l'est plus qu'aucune des autres plantes qu'on soit dans l'usage de mettre en prés artificiels. Un seul plant d'astragal orglisse pousse jusqu'à trente & quarante tiges longues de quatre ou cinq pieds, portant beaucoup de branches & un abondant feuillage. Il est vivace, & M. Clouet en a depuis quatorze ans, qui devient d'année en année plus vigoureux, & d'un plus grand rapport. Il vient spontanément dans toute l'Europe : il occupe plus de terrein que le galec vulgaire, & il faut l'obliger à s'élever, en rapprochant les plants de maniere qu'ils se fassent obstacle les uns aux autres, & ne laisser entr'eux qu'autant de terrein qu'il en faut pour qu'ils y trouvent une nourriture suffisante. Comme sa racine pénétre ordinairement à la profondeur d'un pied de France, il a besoin d'un fonds de terre qui ait au moins cette profondeur. On peut placer les plants à deux pieds & demi environ les uns des autres, même alternativement avec le galec, en mettant la semence du galec à un nœud du cordon, & celle de l'astragal au nœud suivant, & en continuant ainsi, ou en semant un rayon entier en galec, & le rayon suivant en astragal. L'ombre étant avantageuse à l'astragal, on peut en garnir les vergers. La fauchaison de l'astragal doit être un peu précoce, afin que ses tiges ne durcissent pas trop. Il convient de la faire dès que ses épis sont formés, sans attendre que les fleurs s'épanouissent, c'est-à-dire, environ dans la premiere quinzaine de Juin ».

» Plusieurs années d'épreuves feront connoitre par la suite, si la *vesce orientale* est digne d'entrer en comparaison pour l'utilité avec le galec & l'astragal ; elle n'étoit point connue de Tournefort ; c'est M. Nissole qui l'a procurée à l'Europe : raison pour laquelle Linné la nomme *vesce de Nissole*. Elle s'éleve à la hauteur de quatre à cinq pieds, foisonne beaucoup, & résiste aux hivers de nos climats. La *valériane Grecque*, & la *barbe de chevre*, peuvent aussi être éprouvées ».

I V.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 5 Mai 1781.

Or de Portug. à . . .	730 l.	f.	marc.
Du Mexique à . . .	722		
Du Pérou à	716		
Les guinées à . . .	728		
Ducats à	99		once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	102	10	
Or à 20 karats à . .	85		
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	10	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10	
Piastres à	48	15	

V.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 2 Mai 1781 au Samedi 5 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 18, 20 à 21 livres; le seigle, de 12 à 13 l.; l'orge, de 11 à 12 l. Le froment à la Grêve, de 18, 20, 21 à 22 livres; le seigle, 12 à 13 livres; l'orge, 12 à 13 l. *le sept.* Farine blanche à la Halle, de 36, 38, 40, 41 à 42 l.; bis-blanc & bis, de 22, 24, 26, 28, 30 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

V I.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 2 Mai 1781, au Samedi 5 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20, 21 à 22 livres; *idem* à la Grêve, de 18, 19, 20 à 22 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 1er. Mai 1781, de 46 à 48 liv.; *idem* nouveau, de 44 à 45; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 44 à 45 liv.; *id.* nouv., 43 à 44; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 18 à 20; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 39 à 40; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 37 à 38; le cent de paille, de 17 à 20; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 30 à 36 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres.
	PAIEMENT DU MERCREDI 2 MAI 1781.		
18.	M. Radix	Mercredi.	E.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	E.
27.	M. de France	Mercredi.	E.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	E.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	E.
11.	M. Boutray	Mercredi.	E.
	PAIEMENT DU JEUDI 3.		
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	E.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	E.
12.	M. Alissant	Jeudi	E.
14.	M. Nau	Jeudi.	E.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	E.
	PAIEMENT DU VENDREDI 4.		
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	E.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	E.
2.	M. Boscheron	Vendredi.	E.
21.	M. Patu.	Vendredi.	E.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	E.
3.	M. Pincemaille. (*Ancien Clergé*)	Vend. t. l.	*Année* 17[illegible]

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES.

CHANGES du 4 Mai 1781.

Amsterdam, ...	52 7 8°.	Cadix, ...	
Londres, ...	30 11 16°.	Livourne, ...	[illegible]
Hambourg, ...	186 $\frac{1}{4}$	Gênes, ...	[illegible]
Madrid, ...		Lyon, *Pâques.* .	$\frac{1}{8}$ p. [illegible]

DU VENDREDI 4 *Mai* 1781.

1780. Lot. Roy. .	1200 l.	1785	
1781. *Primes.*		1786	
1782	121 .	1787	
1783	105 .	1788	116
1784	163 .	1789	111

1r. Viager . . 6 5 $\frac{1}{4}$ p. % bénéfice. 2d. 2 $\frac{1}{4}$ p. % [illegible]

Mai 1781.		*Du* 2.	*Du* 3.	*Du* 4
Comp. des Indes.	Actions	1975	1975 72 $\frac{1}{2}$ . .	1972 $\frac{1}{2}$ . .
	D° $\frac{16}{25}$	1292 $\frac{1}{2}$	1292 $\frac{1}{2}$	. . . . .
	D° 8es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	D° 25es	81	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	398	397 98 . . .	398 . . .
Rescriptions.		8 8 $\frac{1}{2}$ 8 3 $\frac{1}{4}$ 8 p.	8 $\frac{1}{2}$ 8 8 $\frac{1}{4}$ p.	8 $\frac{1}{4}$ 8 8 [illegible]
Bil. des Ferm.		1 1 $\frac{3}{4}$ perte. .	. . . . .	$\frac{3}{4}$ . . . .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 178[illegible]

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 12 Mai.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 7 Avril.*

SA MAJESTÉ vient de publier une Ordonnance relative au sucre importé des Indes Occidentales sur des vaisseaux Danois, dans toute l'étendue de ce Royaume. Suivant cette Ordonnance, les droits de Douane pour chaque millier de cette denrée, sont fixés à un rixdhaler trois marcs Danois, soit que le sucre reste dans le Pays, soit qu'on le transporte ailleurs.

D'ELSENEUR, *le 10 Avril.*

Les Commissaires & Employés de la Banque de Copenhague sont très-occupés à faire de nouveaux billets de Banque; ces billets diffèrent de ceux qui se trouvent actuellement répandus dans le Commerce, en ce qu'ils sont imprimés d'un tout autre caractere, & sur du papier fait exprès; ce papier est bleu au revers. On a été obligé d'avoir recours à cet expédient pour arrêter la circulation des faux billets de Banque, & l'on assure que dans peu tous les billets de 100, de 50, de 10, & de 5 rixdhalers, qui circulent actuellement, seront retirés & échangés contre d'autres de pareille valeur.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le 5 Avril.*

Le feu se manifesta, il y a quelques jours, dans la partie méridionale de cette Ville, & y consuma deux maisons de bois & quelques amas de grains. Le Roi s'y transporta sur le champ, pour y animer les travaux de ceux qui étoient occupés à arrêter les progrès de l'incendie. Quoique le vent fut assez vif, on parvint à garantir de tout dommage une troisieme maison construite aussi en bois, tant le bon ordre est observé ici dans ces sortes d'événemens.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 9 Avril.*

Il vient de paroitre une Patente Impériale adressée à tout le Clergé de l'Archiduché d'Autriche, par laquelle il est prescrit aux Ecclésiastiques de ne prendre à l'avenir pour les baptêmes, la bénédiction des mariages, & les enterremens que la moitié de ce qu'ils prennoient ci-devant; il leur est enjoint sur-tout d'enterrer *gratis* les Pauvres, & de ne se permettre l'enlevement d'aucun des effets du mort, comme cela est malheureusement arrivé quelquefois, dit la Patente. On s'attend encore à plusieurs autres Ordonnances pour perfectionner le code des mœurs & de l'équité respective entre les différens Ordres des Citoyens.

Les Propriétaires des maisons se sont soumis à racheter l'obligation de loger les gens de la Cour, par une redevance annuelle, payable au Bureau des Quartiers : & ce nouvel arrangement a paru aussi convenable au Bureau qu'aux Propriétaires, qui peuvent actuellement disposer de leurs appartemens comme ils le jugeront à propos.

DE LEMBERG (*dans la Pologne Autrichienne*), *le* 11 *Avril.*

Depuis que cette Ville appartient à la Maison d'Autriche, on y a fait beaucoup d'embellissemens; lorsque les Troupes de l'Empire y entrerent, les rues n'étant point pavées, étoient impraticables dans la mauvaise saison. Les maisons y étoient presque toutes de bois, au lieu qu'aujourd'hui elles sont la plupart construites en pierre, & les rues sont en bon état. Il est vrai que faute d'auberges publiques, les Etrangers se trouvent encore obligés de se loger chez les Bourgeois ou hors des portes; mais on se propose de prendre incessamment des mesures pour remédier à cet inconvénient.

SAXE.

DE DRESDE, *le* 12 *Avril.*

L'Electeur notre Souverain, va faire partir le présent qu'il destinoit au Prince Repnin, qui, en qualité de Ministre Plénipotentiaire de la Cour de Pétersbourg, a assisté au Congrès de la Paix, tenu à Teschen : ce présent est estimé 36000 thalers; il consiste en un service de porcelaine de 60 couverts, peint en miniature & magnifiquement doré. Il a coûté deux ans entiers de travail. On l'a exposé pendant quinze jours aux yeux de tous ceux qui ont eu la curiosité de venir l'admirer.

ITALIE.

DE TRIESTE, *le* 9 *Avril.*

Pour favoriser le Commerce de Trieste & en rendre les communications plus faciles, on a ouvert un grand nombre de routes qui partant de cette Ville, s'étendent de tous côtés vers les divers pays de la Domination Autrichienne, ce qui diminue beaucoup les frais pour le transport des marchandises. On vient d'achever une nouvelle chaussée, qui conduit d'ici à Larbach, Gratz & Vienne, en évitant les montagnes, sur lesquelles les Voituriers & les Voyageurs étoient souvent en danger d'être renversés par les vents impétueux du nord, qui y sont très-fréquens. A une lieue de cette Ville, dans l'endroit où les chemins, qui menent à Frioul & à Vienne, se séparent, on a élevé en l'honneur du Comte Charles de Zinzendorff, Commandeur de l'Ordre Teutonique, & Gouverneur de Trieste, une grande colonne de pierre blanche, portant une table de marbre noir, sur laquelle est gravée en lettres d'or, une inscription, qui annonce aux Voyageurs » que c'est aux soins de ce Seigneur que » l'on est redevable du succès d'une aussi » belle entreprise à l'avantage du Com- » merce ».

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 25 *Avril.*

Le 12 de ce mois, la Chambre des Communes renouvella l'acte pour l'entrée du sagou & vermicelli d'Amérique; l'acte pour l'entrée des cuirs d'Irlande & de l'Amérique; l'acte pour le rabais des droits sur le rum, destiné à l'approvisionnement des navires Marchands, & l'acte pour accorder une prime à l'exportation des bleds, du crû de la Grande-Bretagne, sur des bâtimens neutres. Elle résolut en outre de permettre l'importation de certaines marchandises du Levant & de la Méditeranée en Angleterre & en Irlande, sur les navires Britanniques & Etrangers, pour un tems limité. Elle imposa ensuite un droit d'un sou & un quart par livre sur le coton cru, importé sur les bâtimens Etrangers, en sus des cinq pour cent de nouvelles impositions, & arrêta enfin de prolonger le terme limité pour l'exportation de la matiere du verre, après en avoir payé le droit.

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le 26 Avril.*

Il a été présenté, le 17 de ce mois, vingt-sept Requêtes de différens Négocians, tendantes à obtenir pour chacun d'eux la permission de vendre ceux de leurs navires qui se trouvent actuellement dans divers Ports Etrangers. Leurs Hautes-Puissances ont aussi reçu une Requête particuliere de la part des Intéressés à la pêche du hareng, qui demandent pour la pêche de cette année protection & sûreté.

I I.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

D'ALAIS, *le 16 Avril.*

Suite de la Notice topographique du Diocèse d'Alais, extraite de l'Histoire naturelle du Languedoc, par M. de Genssane.

» En remontant la haute montagne de Mialet, vers Saint-Jean-de-Gardonnerique, on trouve au lieu de Malbos, deux filons de mines de plomb, sur l'un desquels on a fait quelque travail ».

» La petite Ville de Gardonnerique est entourée de montagnes composées d'un sable blanchâtre quartzeux, parsemé de petites veines d'une très-bonne marne qui fertilise tous ces cantons & les rend très-propres à toute sorte de cultures; aussi tous les endroits qui peuvent être mis à l'abri des ravins, sont cultivés avec la plus grande industrie, & l'on ne sçauroit imaginer combien on voit de petits canaux adroitement pratiqués au travers de ces sables, pour recevoir les eaux pluviales & les empêcher d'entrainer tout-à-la-fois & le terroir & les récoltes qu'il produit ».

» La petite plaine qui entoure Saint-Jean-de-Gardonnerique, est couverte d'oliviers, de mûriers & d'autres arbres fruitiers; les côteaux, du moins ceux qui sont cultivables, sont garnis de vignobles ».

» Le surplus des montagnes, qui sont ici fort hautes, consiste en pâturages & en quelques bois taillis ».

» On trouve des mines de fer à Saint-Martin de Carconnac, où le terrein est fort montueux, & cependant assez bien meublé en mûriers & châtaigniers ».

» Depuis Saumane jusques au dessus du Village de Pommaret, le vallon est fort resserré, & les côteaux escarpés, mais bien garnis de châtaigniers, & les bords de la riviere qu'on appelle le Gardon de Saint-Jean, sont plantés de mûriers & de quelques vignobles ».

» Le terroir de Pommaret est peu de chose & étroit; il y a cependant des mûriers, quelques oliviers & beaucoup de châtaigniers ».

» On trouve à la montagne de Noguaret, au dessus de S. André de Valborgne, quelques veines de terres alumineuses. Il y a au sommet de cette même montagne, sur le terrein de Pompidon, deux bonnes veines de charbon de terre, qu'on pourroit exploiter utilement. Cette exploitation seroit d'autant plus avantageuse à la petite Ville de Saint-André, qu'il n'y a aucun de ces charbons à plus de quatre lieues à la ronde, & indépendamment du service pour les Maréchaux, elle seroit d'un grand secours pour les Filatures & pour la cuisson de la chaux qui est fort chere ».

» Les bas-fonds de Saint-André de-Valborgne sont resserrés, mais excellens; ils y sont couverts de mûriers; les côteaux sont garnis de vignobles, & les hauts des montagnes y sont couverts de châtaigniers ».

» Cette bonne qualité de terroir va toujours en diminuant, à mesure qu'on monte sur les hautes montagnes du côté des fonds au pied de Laigonal. Il n'y a plus ici que quelques terres labourables où l'on ne seme que du seigle & de l'avoine; mais en revanche, on y a d'excellentes prairies & des pâturages immenses, où paissent en Eté quantité de bœufs, des vaches & des milliers de moutons. Ici les hêtres & les sapins tiennent lieu de mûriers & d'oliviers, & au lieu de vignobles, on y voit des genevriers ».

» Le Village de Cabrillac est un des plus hauts des Cevennes: ses environs ne seroient pas désagréables, s'ils étoient un peu moins élevés. Il y a ici de très-bonnes terres; mais l'élévation du climat ne permet pas d'y semer d'autres

grains que des ſeigles & des avoines : ces récoltes mêmes y ſont pour l'ordinaire fort modiques ; mais il y a de très-bonnes prairies, & l'on y éleve beaucoup de beſtiaux de toute eſpece ».

» La montagne de Laigonal, au deſſus de Cabrillac, eſt couverte de ſapins & de hêtres, tous arbres de haute futaie & dont on ne ſcauroit profiter, par l'éloignement de leurs débouchés. Il faut cependant convenir que ces forêts, d'ailleurs aſſez vaſtes, ne contribuent pas peu, par leur ombrage, à la richeſſe des pâturages de ces montagnes, qui deviendroient arides, & les ſources dont elles ſont partout arroſées, tariroient infailliblement, ſans ce précieux avantage ».

La ſuite une autrefois.

D'ANGOULÊME, *le 19 Avril.*

Maniere de coller les vins blancs, par M. Munier, *Inſpecteur des Ponts & Chauſſées, de la Société Royale d'Agriculture de Limoges.*

» Réduiſez en très-petits morceaux une once de colle de poiſſon ; la plus blanche & la plus tranſparente eſt la meilleure. On l'écraſe d'abord à coups de marteau, ce qui la déſunit, la réduit en feuilles & la ramollit. Coupez-la enſuite avec un ciſeau, mettez-la tremper dans l'eau de puits, pendant trois ou quatre jours ; il ſuffit d'en mettre environ une pinte dans une terrine couverte. On la change tous les jours, pour qu'elle ne ſe corrompe pas. On comprime la colle, après ce tems, dans un gros linge, pour en faire égouter l'eau. On la remet dans le plat, pour la ſaturer encore pendant quatre jours, avec du vin ſemblable à celui que l'on veut coller. Il ſuffira d'en mettre une chopine le matin, & autant le ſoir, en ayant attention de pétrir la colle, en la comprimant avec la main, chaque fois qu'on y met du vin ».

» Lorſque la colle eſt faite, elle reſſemble à une eſpece de gelée un peu brune, & qui auroit à peu-près la conſiſtance de gelée de bouillon. Elle forme auſſi un volume un peu plus conſidérable que celui des quatre pintes d'Angoumois, qu'on a employées pour la diſſoudre & la faire gonfler ».

» Ayez une barrique neuve, ou dans laquelle il y aura déjà eu du vin blanc ; rincez-là à différentes repriſes juſqu'à ce que l'eau en ſorte auſſi claire qu'elle y eſt entrée ; faites la ſécher & égouter en la mettant ſur ſa bonde ; ayez enſuite un morceau de groſſe toile repliée dont vous ferez une mèche plate de cinq à ſix lignes de largeur. Pour y parvenir, faites fondre dans une cuiller de fer pour environ un ſou de ſoufre ; trempez-y la mèche que vous allumerez lorſqu'elle ſera refroidie ; introduiſez-la par la bonde, & prenez garde en la mettant, qu'elle ne tombe dans la barrique ; mettez-la en place, & rempliſſez-la à moitié du vin que vous voudrez coller. Ceux qui voudront remédier à l'évaporation du vin, qui a toujours lieu lorſqu'on le tire dans des vaſes découverts, pourront ſe ſervir d'un ſiphon pour le tranſvaſer. Pour faire commodément uſage du ſiphon, on le remplit d'eau, on ferme avec le pouce l'extrémité de la branche la plus longue, & l'on renverſe promptement l'autre branche dans la barrique à vuider ; on reçoit dans un vaſe l'eau du ſiphon, & lorſqu'elle eſt toute écoulée, on introduit la plus longue branche dans la barrique à remplir. On fait encore des ſiphons de fer blanc très-commodes pour cette opération ; on y adapte un petit canal qui donne la facilité d'aſpirer l'air par la partie ſupérieure du ſiphon, & lorſqu'il eſt rempli de la liqueur, on la fait couler dans le vaſe deſtiné à la recevoir. L'équipage d'un Frélateur eſt très-expéditif pour tranſvaſer une barrique de vin ; mais il eſt plus coûteux ».

» La barrique étant à moitié pleine, on filtre la colle dans une groſſe toile claire, ce qui ſe fait en la tordant. On reçoit dans un grand vaſe celle qui paſſe à travers le linge, on jette la craſſe & les autres ſaletés que l'on trouve dans le réſidu. On met encore dans ce vaſe une livre de ſucre candi pulvériſé, on verſe ſur ce mêlange environ deux pintes d'eau de puits, & on le fouette avec une poignée de petites baguettes liées enſemble. Après l'avoir bien agité pendant un quart d'heure de tems, on l'introduit par l'entonnoir dans la barrique à demi-pleine ; on inſinue auſſi

par la bonde de cette barrique, un fouet qui n'eſt autre choſe qu'une verge de fer de trois à quatre lignes de diametre, & d'environ deux pieds ſix pouces de longueur; elle forme par un bout un anneau pour la tenir, & elle eſt armée à l'autre extrêmité de poils de cochon ſur trois ou quatre pouces de hauteur; on agite l'inſtrument en tout ſens pour mêler la colle avec la liqueur. Cette opération s'appelle *fouetter le vin*. Lorſqu'elle eſt finie, on remplit la barrique, en la fouettant encore une ou deux fois. Dans le cours de ce rempliſſage, il arrive ſouvent que le vin écume ſi fort, qu'il eſt difficile d'introduire la verge dans le tonneau. On attend alors que l'écume ſoit diſſipée, ce qui arrive après deux ou trois heures de tems. Lorſque la barrique eſt pleine, on la fouette encore un peu & on la bonde à demeure. Tirez le vin en bouteilles pendant la pleine lune de Mars en vent de nord & par un tems ſerein, un mois après qu'il aura été collé, vous aurez une liqueur excellente, quelquefois mouſſeuſe, & dont la limpidité portera dans l'ame cette joie vive que le bon vin ne manque jamais d'y répandre. Cette manipulation occaſionne une dépenſe d'environ 3 l. pour fourniture de colle & ſucre candi, non compris le vin & la façon. La méthode de fouetter le vin rouge avec des blancs d'œufs, eſt aſſez connue pour n'en point parler; je préſume que celle que je viens de donner pour le vin blanc réuſſiroit également pour le vin rouge ».

» Les barriques neuves ne ſont pas auſſi avantageuſes pour loger le vin rouge que le blanc; elles peuvent le décolorer & le trop affoiblir; d'où il ſuit que des barriques enduites d'une bonne & vieille lie, ſont ordinairement préférables. C'eſt une précaution recommandable, de mettre une barrique ſur ſa bonde, auſſi tôt qu'elle eſt vuide, pour en faire écouler la lie, & empêcher qu'elle s'attache aux parois en trop grande quantité ».

» Le vin qui ſort de la cuve, ſe colore à meſure qu'elle ſe vuide; il acquiert auſſi de la qualité, de maniere que le dernier eſt toujours le meilleur & le plus ſpiritueux; il dépoſe ſeulement un peu plus de lie dans les tonneaux. Il y a des Particuliers qui, afin d'avoir un vin égal en qualité & en couleur, le coupent comme il ſuit. Si la cuve doit couler trente barriques, par exemple, ils commencent par les remplir à moitié; ils laiſſent enſuite couler le vin dans l'enchere juſqu'à ce qu'elle ſoit pleine, pour le diſtribuer ſucceſſivement avec des ſceaux dans toutes les barriques. Ils finiſſent de les remplir de cette maniere, juſqu'à ce qu'il n'y ait plus rien dans la cuve. Quelques-uns encore plus attentifs, coupent tout le vin des cuves, ſelon une proportion conſtante, afin qu'il ſoit abſolument le même dans chaque barrique. Ils penſent auſſi que le vin ſe forme & ſe perfectionne dans les tonneaux, par une fermentation inſenſible que des liqueurs un peu différentes peuvent occaſionner. Les précautions que je viens d'indiquer ſont, je crois les meilleures dont on puiſſe faire uſage. Il eſt aſſez bien démontré que cette fermentation inſenſible a lieu dans chaque tonneau, & qu'elle eſt même la véritable fermentation vineuſe. Cueillez les fleurs de la vigne lorſqu'elles ſont épanouies, faites-les ſécher à l'ombre, enfermez-les dans un nouet que vous ſuſpendrez dans la barrique, vous donnerez à votre vin, ſelon quelques Auteurs, un parfum ſingulierement agréable. Quelques perſonnes, lors de la maturité des framboiſes, en ſuſpendent un nouet de la groſſeur d'un boudin ordinaire de trois à quatre pouces de longueur, & ils le retirent après quatre jours de tems, ce qui eſt plus que ſuffiſant pour lui donner un bon goût. D'autres y verſent un petit verre d'eau-de-vie dans laquelle on a fait infuſer des framboiſes ».

» Le commerce des eaux-de-vie étoit autrefois très conſidérable dans la Province d'Angoumois; comme ce n'eſt pas le meilleur vin qui donne la meilleure eau-de-vie, on ne prenoit aucune précaution pour le faire. Le peu de valeur de ceux que l'on recueilloit, la difficulté de les garder ou de les tranſporter ſans altération, la quantité immenſe de futailles, que pluſieurs récoltes entaſſées les unes ſur les autres auroient exigées pour les conſerver, forçoient bien vite les Propriétaires à brûler leurs vins pour les réduire à une plus petite

quantité qui fût en meme tems moins susceptible d'altération. La vigne ayant presque toujours manqué depuis dix à douze ans, le commerce des eaux-de-vie s'est prodigieusement ralenti ; les Propriétaires les plus intelligens & les plus attentifs à leurs intérêts ont cherché, par les procedés que j'ai indiqués, à donner plus de qualité à la petite quantité de vins qu'ils ont recueillis ; mais qu'il est difficile de donner de la réputation à ceux qui en ont peu, les améliorations de qualité ne peuvent porter la valeur des meilleurs vins de l'Angoumois qu'à environ six livres par tonneau au dessus du prix commun de la Province ; un pareil lucre peut-il donner de l'émulation & la soutenir. L'Angoumoisin se borne donc à faire son vin sans précaution, à le boire tel qu'il l'a, & souvent à le brûler, quelques peu considérables que soient ses récoltes. Il espere de voir reparoitre un jour l'abondance ; les anciens cépages altérés par les gelées, commencent à être remplacés par les nouvelles plantations qui ont été faites depuis peu & que l'on fait tous les ans. Il est donc bien moins intéressant pour lui de donner des moyens pour faire acquerir aux vins de la qualité, que d'en donner pour en augmenter la quantité & en perfectionner la distillation ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

Annonce de Livre.

Recherches Chymiques sur l'Etain, faites & publiées par ordre du Gouvernement; ou Réponse à cette question : » Peut-» on, sans aucun danger, employer les » vaisseaux d'étain dans l'usage économi-» que ? » Par MM. Bayen, Apothicaire Major des Camps & Armées du Roi, & Charlard, Prévôt du College de Pharmacie. A Paris, de l'Imprimerie de Philippe-Denis Pierres, Imprimeur ordinaire du Roi & de la Police. 1781. In-8o.

Quelques personnes ayant fait naitre des inquiétudes sur l'usage de l'étain, M. le Lieutenant-Général de Police, qui ne néglige rien de tout ce qui peut intéresser la santé des Citoyens, a chargé le College de Pharmacie d'examiner si ces inquiétudes étoient fondées. Cette Compagnie, pour répondre aux intentions de ce Magistrat, a remis le soin de cet important examen à MM. Bayen & Charlard. Ces deux Chymistes y ont procédé avec un zele, une patience & une sagacité dignes des plus grands éloges. De leur travail, il est résulté un Ouvrage sur l'étain, qui non-seulement remplit les vues du Ministere, relativement à l'objet particulier sur lequel il vouloit être instruit, mais qui de plus doit leur mériter beaucoup de reconnoissance de la part de ceux qui ne sont pas indifférens aux progrès de la bonne Chymie.

Ces sçavantes Recherches sur l'étain sont précédées d'un avant-propos dans lequel les Auteurs nous font l'histoire de ce métal depuis les tems les plus reculés jusqu'à maintenant. Il est parlé de l'étain dans le Pentateuque, dans Isaie, dans Ezechiel, dans Homere. Les Anciens tiroient ce métal des Indes, & ensuite les Phéniciens le tirerent des Isles Britanniques qui nous fournissent encore aujourd'hui la plus grande partie de l'étain dont nous avons besoin. Après ce docte préambule, MM. Bayen & Charlard entrent en matiere. Le corps de leur Ouvrage est divisé en quatre sections. D'abord ils font connoitre les différens étains qui nous viennent des Pays Etrangers, pour remplacer celui que l'usage journalier détruit, & que certaines Manufactures consomment sans retour. On met au premier rang l'étain de *Banca* & de *Malaca*, ou simplement de *Malac*, qui nous est apporté des Indes en assez grande quantité, soit par les Hollandois, soit par ceux de nos Négocians qui commercent dans ces contrées. Cet étain est le plus pur qu'on connoisse. Vient ensuite l'étain d'Angleterre. On peut le considerer ou tel qu'il sort de la mine, ou tel qu'il nous est envoyé. Dans le premier cas, il ne contient aucun alliage artificiel ; dans le second, il a reçu l'alliage prescrit par la loi du pays. Il faut mettre dans la troisieme classe l'étain ouvragé ou celui que les Potiers nous vendent façonné sous toutes sortes de formes.

MM. les Commissaires du College de Pharmacie ont examiné chymiquement

tous ces étains, & en particulier, par la voie des dissolvans. L'eau régale leur a fait découvrir qu'il existoit réellement de l'arsenic, non pas dans l'étain des Indes, mais dans l'étain ordinaire de Cornouailles, qui est celui dont l'usage est le plus répandu en France. La présence de ce minéral malfaisant étant une fois bien constaté, il étoit important de sçavoir au juste la quantité qui peut s'en trouver dans une masse donnée d'étain, & de sçavoir si cette quantité étoit capable de nuire à l'économie animale. Les Auteurs ont réussi à résoudre ce double problême avec la derniere précision. C'est l'acide marin qui leur a fourni le moyen de découvrir la quantité d'arsenic qu'un étain quelconque peut contenir. Cet acide ayant une très grande affinité avec l'étain, n'exerce aucune action sur le régule d'arsenic, quand on sçait bien opérer. C'est un fait dont nos sçavans Chymistes se sont assurés par le procédé qui suit : Ayant uni du régule d'arsenic en différentes proportions avec de l'étain, & ayant ensuite fait dissoudre ces divers alliages dans l'acide marin, ils ont toujours retiré de chaque portion d'étain la quantité juste de régule d'arsenic, qu'ils y avoient introduite. D'après des expériences réitérées jusqu'à quatre fois avec l'acide marin sur quinze échantillons d'étain achétés sous différentes formes & sous différentes dénominations, dans les Boutiques de Paris, ils croyent pouvoir assurer que la plus grande proportion où ils y ont trouvé le régule d'arsenic a été de $\frac{1}{576}$, la plus petite de $\frac{1}{1152}$, & la moyenne $\frac{1}{768}$. Or, en supposant même la plus forte de ces proportions, cette quantité est cependant si peu considérable qu'elle seroit incapable de préjudicier en aucune maniere à la santé. Enfin MM. Bayen & Charlard prétendent » qu'un » homme qui n'employeroit sur sa table » que de la vaisselle d'étain, ne pourroit » avaler un grain de régule d'arsenic, » qu'autant qu'il prendroit avec ses ali- » mens trois onces d'étain, ce qu'il pour- » roit à peine faire dans l'espace de 48 » années ». Nous devons donc nous tranquilliser sur les mauvais effets qu'on voudroit attribuer à l'étain, sous prétexte qu'il contient de l'arsenic, & cela pour trois raisons ; la premiere est que cette substance s'y trouve en trop petite quantité ; la seconde, que cette petite quantité, ces atomes y sont toujours sous forme réguline, & non pas dans l'état de chaux ; ce qui en mitige beaucoup la propriété malfaisante : la troisieme, que ces atomes de régule d'arsenic sont intimement combinés avec l'étain ; ce qui en rend absolument nulle la qualité delétère ou vénéneuse. Aussi les Auteurs ont-ils fait prendre à des chiens une très-grande quantité d'étain dans lequel il y avoit même jusqu'à un seizieme de régule d'arsenic, sans que ces animaux en aient été incommodés.

Si l'étain ne peut être préjudiciable à raison de l'arsenic qu'il contient naturellement, en est-il de même par rapport aux différens alliages qu'on y introduit pour le travailler ? On sçait que ce métal ne pourroit pas être mis en œuvre, à cause de sa trop grande molesse, si on n'y ajoutoit du cuivre, pour lui donner une certaine roideur, une certaine fermeté ; on y joint aussi du zinc ou du bismuth pour lui rendre la couleur argentine que lui enleveroit le cuivre, s'il étoit seul. Quant au zinc, il est prouvé qu'il n'est pas malfaisant par lui-même ; le bismuth peut être seulement suspect ; pour le cuivre, quoique dans ces derniers tems on ait un peu trop exagéré ses pernicieux effets, on ne disconviendra cependant pas qu'il ne soit dangereux. Mais il entre comme alliage en si petite quantité dans l'étain, qu'il ne peut produire aucun mauvais effet. Il n'est pas pas possible d'ailleurs que les Potiers d'étain en abusent, parce que s'ils y en mettoient plus qu'il n'est nécessaire, alors leur étain deviendroit trop aigre, & ne pourroit s'ouvrager. Si les Ouvriers sont intéressés à ne faire entrer dans leur étain qu'une quantité de cuivre trop petite pour qu'elle puisse nuire à la santé, ils ont au contraire un très-grand intérêt à y introduire du plomb le plus qu'ils peuvent : aussi paroit-il qu'ils ne l'y épargnent pas. En effet, MM. Bayen & Charlard en ont trouvé jusqu'à vingt-cinq livres au quintal dans un grand nombre d'ustensiles pris chez differens Potiers d'étain de Paris : or on sçait que l'usage du plomb est très-pernicieux, & il n'y a pas lieu de douter qu'un étain qui en contient une si forte dose, ne soit à craindre : aussi les Auteurs insistent-ils sur la nécessité de

réprimer cet abus, & de rappeller les Potiers d'étain à leurs anciens Réglemens. Mais l'étain ne feroit-il pas lui-même un métal dont il faudroit se défier ? C'est une question à laquelle les Auteurs se sont crus obligés de répondre, pour ne laisser subsister aucune espece de doute sur l'innocuité d'un métal dont l'usage est encore si commun dans les cuisines & sur les tables, sinon chez les gens opulens, au moins chez les pauvres, dans les Campagnes & sur-tout dans les Communautés Religieuses.

I I.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 9 Mai 1781.

Or de Portug. à . .	730 l.	f.	marc.
Du Mexique à . . .	726		marc.
Du Pérou à	720		marc.
Les guinées à . . .	728		marc.
Ducats à	98	10	once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	102	10	once.
Or à 20 karats à . .	85		once.
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	10	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10	marc.
Piastres à . .	48 15 à 48	17 6	marc.

I I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 5 Mai 1781 au Mercredi 9 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 18, 19, 20 à 21 l.; le seigle, de 12 à 13 l.; l'orge, de 11 l. 10 s. à 12 l. 10 s. Le froment à la Grêve, de 18, 19, 20 à 21 l.; le seigle, 12 à 13 l.; l'orge, 11 l 10 s. à 12 l. *le sept.* Farine blanche à la Halle, de 36, 40 à 41 livres; bis-blanc & bis, de 22, 24, 28, 30 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

I V.

Avoine à Paris.

Du Samedi 5 Mai 1781, au Mercredi 9 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20, 21, 22 à 23 l.; *idem* à la Grêve, de 18, 19, 20, 21, 22 à 23 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres.
	PAIEMENT DU SAMEDI 5 MAI 1781.		
8.	M. Despeignes	Samedi	E.
5.	M. Cauchy	Samedi	E.
6.	M. Caron	Samedi	E.
16.	M. Le Noir.	Samedi	E.
9.	M. de la Rue	Samedi	E.
	PAIEMENT DU LUNDI 7.		
23.	M. Masson.	Lundi.	E.
26.	M. de la Motte	Lundi	E.
28.	M. Creuzé.	Lundi.	E.
29.	M. Certain	Lundi.	E.
	PAIEMENT DU MARDI 8.		
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	F.
15.	M. Defays	Mardi	F.
24.	M. Desplasses.	Mardi	F.
13.	M. Marsollier	Mardi	E.
25.	M. Vieillard	Mardi	F.
Idem.	Gouvernemens.	C.	*Six derniers mois* 177

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES

CHANGES du 8 Mai 1781.

Amsterdam,	52 7 8e. argent.	Cadix, ...	
Londres, ...	30 11 16e.	Livourne, ...	9
Hambourg, . .	186 ½ argent	Gênes, ...	9
Madrid, ...		Lyon. *Pâques.* ⅝ à ½ p.	

DU MARDI 8 *Mai* 1781.

1780. Lot. Roy.		1785	146
1781. *Primes.*		1786	
1782		1787	
1783	104 l.	1788	
1784	166 .	1789	111

1r. Viager . 6 5 ¾ p. ⁰⁄₀ bénéfice. 2d. 2 à 2 ¼ p. ⁰⁄₀ pert

Mai 1781.	*Du 5.*	*Du 7.*	*Du 8.*
Comp. des Indes. Actions	1975 72 ½ 80	1980 77 ½ . .	1977 ½ 75
Do 16/25	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Do 8es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Do 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Empr. d'Oct.	398	398	398 . . .
Rescriptions.	8 ¼ 8 ½ perte.	8 ¼ 8 p. .	8 8 ¼ . .
Bil. des Ferm.	. . . . .	. . . . .	¾. . . .
Contr. à 4 p. ⁰⁄₀ 1777 . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 178

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1781. Du Mardi 15 Mai.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 6 Avril.*

ON est actuellement occupé à Cronstadt de l'équipement d'une Escadre, destinée à remplacer celle qui a croisé l'Eté dernier, pour la protection du Commerce, dans la Mer du Nord & dans la Manche, sous les ordres de l'Amiral Kruse. Cette Escadre sera plus forte que la précédente, & se réunira à celles des Amiraux de Borisow & Palibin, qui ont hiverné à Livourne & en Portugal.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 8 Avril.*

D'après un grand nombre d'avis reçus de divers endroits situés sur les frontieres de la Turquie, qui annoncent que les sauterelles commencent à y reparoitre, le Roi a fait publier un Universal, en date du 30 Mars, par lequel S. M. exhorte les Habitans des Waivodies de Volhinie, de Kiew, de la Podolie & de Braclaw, à mettre en œuvre tous les moyens possibles pour détruire ces insectes voraces.

Il est arrivé depuis peu dans la Crimée, beaucoup d'Etrangers qui la plupart sont Allemands. Ils y ont été attirés par les gracieuses invitations du Kan, qui s'est empressé de leur accorder plusieurs privileges, & qui même leur a fait des avances pour commencer leur établissement. L'objet de ce Prince, en se conduisant ainsi, est de faire fleurir le Commerce dans ses Etats.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 11 Avril.*

L'Empereur, par une Ordonnance du 26 Mars dernier, adressée à ses Cours de Justice Ecclésiastiques & Laïques, leur fait sçavoir » que comme les Bulles, Brefs & autres Ordres émanés du » Siege Pontifical, peuvent avoir une » influence sur l'Etat public, Sa Majesté » trouve nécessaire qu'avant leur publication, tous ces Ordres obtiennent » d'Elle le *Placitum Regium* ou l'*Exequatur* ».

» Sa Majesté ordonne de plus aux Archevêques & Evêques de ses Etats Impériaux, Royaux & Héréditaires, & aux Supérieurs Ecclésiastiques, que tous Ordres Pontificaux concernant le Peuple, les Personnes ou Communautés Ecclésiastiques & Laïques, les collations de bénéfices, pensions, honneurs, discipline, &c. soient présentés avant tout aux Tribunaux politiques, pour parvenir à l'obtention du *Placitum Regium*; & afin qu'on puisse examiner s'il y a quelque chose de contraire aux réglemens du Pays, l'ordre même sera

envoyé à la Chancellerie de Bohême ou d'Autriche, où la Résolution Impériale sera manifestée à l'Ordinaire ou au Général de l'Ordre, en lui renvoyant l'original. Ce qui doit s'entendre, dit l'Ordonnance, relativement aux ordres & concessions émanés des Ordinaires Etrangers dont les droits & les directes s'étendent dans les Pays Héréditaires de Sa Majesté Impériale : toutes les concessions & dignités personnelles qui seroient accordées sans avoir été soumises à la nouvelle Ordonnance étant déclarées nulles, & l'infraction à la Loi jugée punissable ».

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le* 14 *Avril.*

Extrait d'une Lettre écrite de Berlin. » On a beaucoup parlé ici de la protection de la Marine de Danemarck, accordée aux navires Prussiens. Voici ce qui a amené ce petit arrangement. Les deux Cours étoient en négociation au sujet d'un droit d'un pour cent, que celle de Copenhague a imposé sur la cargaison de tous les navires qui fréquenteroient ses Ports, en forme de contribution ou dédommagement des frais de l'armement qu'elle met sur pied pour la protection du Commerce. La nôtre, en y consentant, demanda en retour que celle de Danemarck ordonnât à ses vaisseaux de guerre de prendre sous leur protection & sous leur convoi tout navire Prussien qui se trouveroit à leur portée, & qui pourroit être insulté par les Armateurs ou vaisseaux de guerre des Puissances belligerantes ; c'est ce qu'a promis la Cour de Danemarck. La même demande a été faite à celle de Pétersbourg & de Stockolm, & on se flatte qu'elle sera accordée. Cette requisition prouve l'attention de notre Souverain sur ce qui peut intéresser l'avantage du Commerce de ses Sujets. S'il nous est difficile en effet d'opposer sur mer des forces suffisantes pour réprimer les pirateries que les Corsaires Anglois se permettent tous les jours contre les autres Nations, nous n'en sommes pas moins persuadés que la Cour de Londres voudra bien nous traiter avec une distinction d'autant plus marquée, qu'elle ne sçauroit oublier les considérations terrestres qui militent en notre faveur ».

ESPAGNE.

DE CADIX, *le* 10 *Avril.*

Une corvette venant de la Havane, & qui est entrée dans ce Port sur la fin du mois dernier, nous a apporté l'agréable nouvelle, que les fonds de la Vera Crux, montant à 13 millions 600,000 piastres fortes, y étoient heureusement arrivés. Sept millions de piastres de ce trésor appartiennent au Roi.

Quatre vaisseaux portant Pavillon Impérial, & venant de l'Inde, ont mouillé dans notre Baye ; ils ont passé à l'Isle de France pour completter leur chargement.

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le* 27 *Avril.*

Les Commissaires de Leurs Hautes-Puissances ont traité, à Amsterdam, avec des Constructeurs particuliers, pour construire trois vaisseaux de ligne au prix de 410,000 florins pour la carcasse de ces navires, outre une Prime de 500 florins pour chaque semaine que le vaisseau sera prêt avant le terme fixé d'un an. La même condition a lieu à Rotterdam ; le prix pour un vaisseau de 72 & un autre de 60 à construire dans dix mois, a été réglé à 380,000 florins.

D'UTRECHT, *le* 16 *Avril.*

Les circonstances dans lesquelles le Commerce de cette République se trouve, ayant engagé les Négocians des diverses Villes Commerçantes de ces Provinces à présenter des Requêtes aux Etats-Généraux, pour en obtenir quelques modifications aux défenses faites par divers Placards, que l'intérêt & le salut de l'Etat exigeoient, Leurs Hautes-Puissances ont pris les résolutions suivantes :

» Que vu la publication de leur défense de l'exportation de divers articles, datée du 26 Janvier de la présente année, a eu principalement en vue de charger leur transport direct ou indi-

rect vers le Royaume de la Grande-Bretagne, & que cette défense ne contrarie point l'envoi de petites parties de ces marchandises sur & le long du Rhin vers le Brabant-Autrichien ou autres Pays neutres, les Colleges respectifs d'Amirauté seront qualifiés, ainsi qu'ils sont qualifiés par la présente, pour permettre, nonobstant le susdit Placard, de transporter le long du Rhin, ainsi que vers le Brabant-Autrichien, la Flandres ou autres Pays neutres ou en guerre avec ledit Royaume de la Grande-Bretagne, quelques tonneaux de poix ou de goudron, ainsi que de petites parties de menus cordages & autres marchandises semblables, n'étant point des munitions de guerre; mais qu'il reste défendu, conformément à la teneur dudit Placard, d'exporter directement ou indirectement des marchandises vers le Royaume de la Grande-Bretagne ou Pays de sa domination ».

» Que le cuivre sera excepté de la défense d'exportation arrêtée par le Placard de L. H. P. du 26 Janvier de la présente année, & qu'en conséquence il sera écrit aux Colleges respectifs d'Amirauté de donner les ordres nécessaires pour que l'exportation de toute sorte de cuivre & ouvrages de cuivre soit permise, pareillement & sur le même pied, comme si dans le susdit Placard de L. H. P. le cuivre n'avoit pas été spécifié parmi les articles dont l'exportation est défendue ».

» Qu'en faveur des Manufactures & pour le soulagement du Commerce de ces Pays, il sera écrit aux Colleges d'Amirauté, & qu'ils seront autorisés, ainsi qu'ils sont autorisés par la présente, pour pouvoir permettre l'exportation de toute sorte de cannevas, pourvu qu'il n'y ait point de soupçon qu'il soit directement ou indirectemenr destiné pour le Royaume de la Grande-Bretagne ou ses Domaines, & pourvu qu'avant qu'il soit chargé, il ait été donné une Caution suffisante montant à la triple valeur; qu'il soit remis, pendant un certain tems, auxdits Colleges des preuves qui leur paroissent satisfaisantes, par lesquelles il conste que ces cannevas sont arrivés & ont été emmagasinés dans les lieux qu'on aura déclarés, le tout sous peine de ladite triple valeur ».

» Qu'eu égard aux obstacles actuels qu'éprouve la navigation des Provinces-Unies des Pays-Bas, il sera surlis jusqu'au 31 Décembre de la présente année, ainsi qu'il est surlis par la présente, à l'exécution du Placard de L. H. P. du 3 Décembre 1728, & qu'en conséquence, il sera permis de se servir de bâtimens Suédois pour le transport de toute sorte de marchandises & de productions ».

La suite à l'Ordinaire prochain.

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Castres, *le 22 Avril.*

» Le Vendredi 13 Avril, à une heure après midi, MM. de la Vallongne, Daussart de Saint-Palais, & le Chevalier de Gautrand, se trouvant à cheval à une demi-lieue environ de Langari, furent assaillis d'un orage qui eut de funestes suites. La pluie étoit des plus abondantes, & les coups de tonnerre fréquens. Ils marchoient tous les trois de front, M. Daussat au centre, M. de la Vallongne à la droite, & M. de Gautrand du côté opposé, l'orage allant de la droite à la gauche. La foudre éclatant sur eux, tua M. Daussat & les trois chevaux, blessa dangereusement le Chevalier de Gautrand, & épargna absolument M. de la Vallongne. La vapeur de la matiere ignée ayant étourdi ce dernier, il fut quelque tems sans connoissance; ayant repris l'usage de ses sens, il se trouva engagé sous son cheval, la pluie tombant à flots, & le tonnerre grondant toujours; sans secours, au milieu d'un grand chemin, éloigné de toute habitation, on sent combien il dut être effrayé du premier spectacle qui frappa ses yeux. On observe que le tranchant de la lame du couteau de chasse que portoit le Chevalier de Gautrand, a été fondu dans le fourreau; la chaine & une partie de l'armure de la poignée, qui étoit d'acier, ont été aussi mis en fusion. ».

(*Extrait de la Gazette de France*).

DE MARSEILLE, *le 28 Avril.*

L'Académie des Belles-Lettres, Sciences & Arts de cette Ville, tint le 25 de ce mois, sa Séance publique. L'ouverture s'en fit par la lecture d'un Discours *sur les progrès des Sciences & des Lettres.* M. Audibert lut ensuite un Mémoire de M. Malouet, Commissaire du Roi & Associé de l'Académie, *sur le traitement & l'emploi des Negres dans nos Colonies.* La Séance fut terminée par la lecture que M. Marin fit d'un Mémoire de sa composition, *sur les ruines de l'ancienne Ville de* Tauroentum, *Colonie de Marseille.*

L'Académie ayant réservé le Prix destiné à un Mémoire, » sur les causes qui » peuvent diminuer la profondeur du » Port de Marseille, quels seroient les » moyens d'en prévenir les effets & d'y » remédier ? » propose le même sujet pour 1782.

Indépendamment de ce Prix, elle en adjugera un autre à un Mémoire complet, » sur la culture de l'olivier, la » maniere de le tailler pour qu'il rap- » porte annuellement des fruits en quan- » tité plus égale ; la meilleure maniere » d'extraire l'huile des olives, tant pour » la quantité, que pour la qualité ; & » une notice des différens noms qu'on » donne à chacune des especes d'olives » dans les différens lieux de la Pro- » vence ».

L'Académie propose encore pour les années suivantes les sujets ci-après :

Pour l'année 1783, un Mémoire » sur » les moyens de renouveller les bois en » Provence ».

Pour l'année 1784, un Mémoire » sur » les especes de vers marins qui atta- » quent les navires dans les différens » Ports de la Provence ; & quelle se- » roit la méthode de les en préser- » ver ? »

Pour l'année 1785, cette question, » Si la plante vulgairement nommée » *barbe de renard*, connue des Botanistes » sous le nom de *tragaganta Massiliensis*, » qui croit actuellement sur les bords » de la mer de Provence, est la même » que celle qu'on cultive dans le Le- » vant pour extraire la gomme adra- » gant ; & quelle seroit la maniere de » la cultiver avec succès en Provence, » pour en extraire cette gomme ? »

Chacun des Prix consiste en une médaille d'or de la valeur de 300 livres, portant le buste de M. le Duc de Villars.

Les Ouvrages qui concourront, seront envoyés avec les formalités ordinaires, & dans le courant du mois de Décembre, à M. Mouraille, Secretaire Perpétuel de l'Académie.

DE PARIS, *le 10 Mai.*

Prix distribués dans la Séance publique tenue au Louvre le 6 Mars 1781, par la Société Royale de Médecine.

» I. La Société avoit proposé dans sa premiere Séance publique de l'année 1778, pour sujet d'un Prix de la valeur de 600 livres, la question suivante : *Déterminer quel est le meilleur traitement de la Rage.* La valeur de ce Prix ayant été portée à 1200 livres, il fut annoncé de nouveau dans la seconde Séance publique de la même année. Un espace de trois ans ne parut pas trop considérable pour faire des recherches & réunir des observations sur un sujet aussi important : le terme fixé pour la fin du Concours fut le premier Janvier 1781. Plusieurs Mémoires ont été envoyés à cette époque. Leurs Auteurs devoient s'attendre à un examen sévère : la Compagnie avoit demandé des Observations pour servir de base aux méthodes qui seroient adoptées. Afin de rendre le travail des Concurrens plus facile, elle avoit chargé un de ses Membres * de recueillir les faits relatifs au traitement de la Rage, épars dans les Auteurs. Enfin elle avoit consigné dans ses Volumes ** les Recettes les plus accréditées dans les différentes Provinces contre ce mal terrible.

Il falloit donc, pour avoir des droits au Prix proposé, ajouter quelques connoissances nouvelles à celles que l'on avoit déjà acquises ; répandre, par des observations exactes & authentiques, un nouveau jour sur la Question ; en un mot, rendre le traitement de cette Maladie plus sûr qu'il ne l'étoit auparavant. Aucun des Concurrens n'ayant rempli ces conditions, la Société ne peut adjuger ce Prix, dont elle croit devoir

* *M. Andry.*

** *Pour les années* 1776-77-78.

differer la distribution jusqu'à la premiere Séance publique de l'année 1783.

Quoiqu'aucun des Auteurs n'ait répondu à la question d'une maniere assez satisfaisante pour être couronné, la Société en a distingué plusieurs, aux travaux desquels elle doit des éloges. Elle a sur tout remarqué cinq Mémoires, dont trois lui ont paru mériter des encouragemens à ceux qui les ont adressés : elle a pensé qu'il devoit être fait une mention honorable des deux autres.

M. Lenoir, Lieutenant-Général de Police, & Membre de la Compagnie, à la bienfaisance duquel ce Prix est dû, a été informé de ces détails. Il n'a point voulu que les Auteurs des trois Mémoires qui ont été jugés le plus favorablement demeurent sans récompense, & il a fait frapper à ses frais trois médailles d'or, chacune de la valeur de cent livres, ayant la même empreinte que le jetton de la Societé, lesquelles leur seront distribuées.

La premiere médaille a été adjugée à M. Mathieu, Maitre en Chirurgie à Conze à Sarladais, près de la Linde en Périgord. Son Mémoire porte, pour épigraphe : *Miserrimum genus morbi ... quo oppressis in angusto spes est.* Cet Auteur est celui qui promet le plus ; il dit avoir administré avec succès le mercure sous la forme de frictions, soit comme préservatif, soit comme curatif ; avec cette différence qu'il le conseille dans cette derniere vue à des doses très fortes & inusitées *. Il a employé dans certains cas une ou deux onces & même plus de pommade mercurielle, en une seule friction : quelquefois il a fait étendre cette pommade sur presque toute la surface du corps **. La salivation, suivant lui, est une crise heureuse. Il convient que cette pratique n'est pas tout-à-fait exempte de danger ; mais le cas étant extrême & la mort inévitable, il ne balance point à y avoir recours. Il résulte de ses observations, que la Rage même confirmée est curable par cette méthode. Il ajoute qu'il a guéri deux chiens atteints de cette maladie, en frictionnant les plaies & la tête de ces animaux avec une grande quantité de pommade mercurielle, & en leur faisant prendre chaque matin, pendant plusieurs jours, dix grains de thurbith minéral. M. Mathieu offre à la Société de lui fournir les preuves les plus authentiques des faits qu'il avance. La Compagnie l'engage à les donner au plutôt ; elle invite en même tems les personnes de l'Art à déterminer jusqu'à quel point ces secours peuvent être utiles dans le cas de la rage confirmée : l'état du malade étant alors sans ressource, semble permettre au Médecin de faire des tentatives que la prudence doit toujours diriger. M. Mathieu ayant d'ailleurs fait connoitre sa maniere d'opérer sur les animaux, on pourra employer cette voie pour essayer ce que sa méthode présente de plus énergique & de plus dangereux.

La seconde médaille a été remportée par M. Bouteille, Médecin à Manosque en Provence, dont le Mémoire porte l'épigraphe suivante : *Curatio incerta, tùm prophylactica, tùm therapeutica, cujus prima causa inanis jactantia specificorum, neglectus methodi ex historiâ morbi excogitatæ.* BOERHAAVE. Il seroit difficile de présenter sur la nature & le traitement de la rage des idées mieux liées entr'elles, un plan curatif mieux dirigé, & des vues plus sages & plus simples en même tems. L'Auteur rejette les remedes spécifiques ; il essaye de prouver que la rage doit être traitée méthodiquement avec les moyens connus en Médecine, & indiqués par la nature des symptômes. Il ne manque au Mémoire de M. Bouteille, pour remporter la palme, que des observations qui lui soient particulieres, & qui viennent à l'appui de sa doctrine.

M. Baudot, Médecin à la Charité-sur-Loire, a obtenu la troisieme médaille. L'épigraphe de son Mémoire est la suivante : *An, experientiâ duce, metho-*

---

* *On trouve dans le Journal de Genève quelques observations de Rage confirmée, guérie par des frictions mercurielles à grande dose.*

** *Il a été employé pour un des malades guéris dans l'accès de la rage, dont l'observation est rapportée, treize onces de pommade mercurielle en frictions, soit locales aux environs de la plaie, soit universelles sur le reste du corps. L'Auteur s'est servi d'une pommade préparée avec deux parties de graisse & une de mercure, & il a eu recours au vinaigre pour modérer les effets du mercure, donné à une grande dose.*

dus tuta? L'Auteur cite un très-grand nombre d'obſervations qui tendent à prouver l'efficacité de ſa méthode, ſeulement comme préſervative. Tous les faits expoſés ne ſont pas également probatoires. Nous invitons M. Baudot à les claſſer, à les développer davantage. Nous avouons qu'avant d'avoir rompu ſon cachet, & ne ſçachant pas encore quel degré de confiance méritoient les aſſertions de l'Auteur, dont les talens dans ce genre de travail, & la probité ſont très-connus, la multiplicité des obſervations qu'il a faites & qu'il rapporte, nous avoit inſpiré quelque méfiance: il eſt donc important qu'il leur donne toute l'authenticité dont elles ſont ſuſceptibles.

Les deux Diſſertations qui méritent d'être citées après les trois premieres, ſont les ſuivantes. 1o. Celle de M. de Saint-Martin. Médecin à Domfront, ayant pour épigraphe: *Nec deſperandum tamen ob exempla jam in aliis venenis conſtantia de inveniendo hujus ſingularis veneni, antidoto ſingulari.* BOERH. Aph. 1146, contient des recherches très-nombreuſes: on y trouve quelques obſervations intéreſſantes. En faiſant une mention honorable du travail de M. de Saint-Martin, la Compagnie n'a en vue que la partie pratique de ſon ouvrage. 2o. Celle de M. Sumeire, Médecin à Marignane en Provence, ayant pour épigraphe: *Miſerrimum genus morbi... CELS.* lib. V, c. 27, offre des remarques très-judicieuſes ſur le traitement de la rage par les acides. Nous l'exhortons à rendre ſon traitement plus ſimple & ſa méthode moins compliquée.

La Société eſt forcée de garder le ſilence ſur pluſieurs autres Mémoires qui annoncent, à la vérité, des talens dans leurs Auteurs, mais dans leſquels l'eſprit de ſyſtême a tout défiguré. Il n'y a point de matiere ſur laquelle il ſoit en même tems auſſi facile & auſſi dangereux de faire des hypothèſes, que ſur une maladie dont la nature & le traitement ſont preſque inconnus. La Société eſt bien éloignée d'exiger qu'on lui indique une méthode curative abſolument nouvelle; mais elle demande au moins que l'on détermine d'une maniere plus préciſe les circonſtances du traitement, & qu'on apprenne par des faits bien avérés à quel ordre de moyens on doit donner la préférence *.

Nous répéterons dans ce Programme ce qui a été dit dans le premier: que l'on deſire ſçavoir, s'il eſt poſſible, non-ſeulement de prévenir la rage avant qu'elle ſoit déclarée, mais encore de la guérir lorſqu'elle eſt confirmée. Ceux qui rapporteront les ſuccès des remedes qu'ils indiqueront comme préſervatifs, s'appliqueront à prouver que l'animal qui ſera regardé comme ayant communiqué la rage, en aura été réellement atteint, & que le ſujet que l'on citera comme préſervé, en aura éprouvé quelques ſymptômes avant coureurs. Sur-tout on ſaiſira, lorſqu'il ſera poſſible, l'occaſion de faire mordre des animaux de différentes eſpeces par un chien enragé, en les renfermant & en les examinant avec ſoin, pour obſerver les ſymptômes qui ſurviendront, & les ſoumettre à diverſes épreuves.

Les Mémoires qui concourront à ce Prix, de la valeur de 1200 livres, ſeront envoyés francs de port avec un billet cacheté contenant le nom de l'Auteur, & la même épigraphe que le Mémoire, à M. Vicq-d'Azyr, Secretaire perpétuel de la Société Royale de Médecine, rue du Sépulcre, à Paris, avant le 1 Janvier 1783.

II. La Société avoit propoſé dans ſa premiere Séance publique de l'année 1778, pour ſujet d'un Prix de la valeur de 300 livres, la queſtion ſuivante: » Déterminer quels ſont les rapports » des maladies épidémiques avec celles » qui ſurviennent en même tems & dans » le même lieu, & que l'on appelle *in-* » *termittentes*; quelles ſont leurs compli- » cations, & juſqu'à quel point ces com-

---

* *Les Diſſertations déjà envoyées, pourront être adreſſées de nouveau pour le prochain Concours, après que leurs Auteurs les auront retouchées & y auront fait les changemens indiqués dans le Programme. La Compagnie eſpere qu'un délai de deux années ſera ſuffiſant pour qu'il lui ſoit envoyé de nouveaux Mémoires, & pour augmenter le nombre des Concurrens. Les Auteurs qui rapporteront des Obſervations nouvelles, voudront bien faire remettre, dans un paquet cacheté, les preuves authentiques des faits qu'ils indiqueront, & des ſuccès qu'ils auront obtenus.*

» plications influent sur leur traite-
» ment ? » Ce Prix devoit être adjugé dans la Séance publique du premier Mardi de Carême 1779 ; mais la Compagnie n'ayant point été satisfaite des Mémoires envoyés au Concours, proposa de nouveau le même sujet. En doublant la valeur du Prix, elle en différa la distribution jusqu'à l'époque actuelle. Cette question, une des plus importantes qu'il soit possible de proposer en Médecine, étoit en effet très-difficile à saisir & à résoudre. M. Raymond, Médecin à Marseille, Auteur du Mémoire envoyé avec l'épigraphe suivante :

Principium sedemque mali consistere in ipso
Aere, qui terras circum diffunditur omnes,
Qui nobis sese insinuat, per corpora ubique
Suctus & has generi viventum immittere pestes.

FRACAST. de Syphil.

ayant rempli les conditions du Programme, ce Prix, de la valeur de 600 liv., lui a été adjugé.

Le Mémoire de M. Paris, Médecin à Berre, près d'Arles, ayant pour épigraphe ces paroles extraites de Sydenham : *Ubi nondum constat quid sit agendum, nihil agendo & Medico & Ægro optimè consulitur*, a mérité l'*Accessit* ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

MANIERE d'améliorer toutes sortes de fromages, en les affinant ; par M. de Chazotte, *Inspecteur des Mines de S. A. R. l'Infant Duc de Parme.*

» Prenez du bon vinaigre blanc ou rouge ; le blanc ne donne point à la croûte du fromage une couleur désagréable comme le rouge ; vuidez ce vinaigre sur du nitre alkalisé par les charbons ou par le tartre. (On alkalise le nitre en le faisant détonner ou brûler avec du charbon réduit en poussiere ou avec du tartre.). Vuidez du vinaigre jusqu'à ce que l'on n'apperçoive plus d'effervescence.

Mettez à la cave les fromages que vous voulez affiner ; enveloppez les avec des linges bien imbibés de la liqueur résultante de l'union du vinaigre & du tartre alkalisé ; laissez les fromages s'imbiber de cette liqueur pendant vingt-quatre heures. Vuidez, aprés ce tems, de la nouvelle liqueur sur les enveloppes des fromages ; retournez les fromages tous les jours. Répétez cette imbibition pendant trente ou quarante jours, suivant la nature des fromages.

M. de Chazotte assure que les plus secs & ceux de la plus mauvaise qualité deviennent excellens. Cette préparation ne sçauroit être dangereuse pour la santé.

II.

EXTRAIT des Observations météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 jusqu'au 30 Avril 1781.

Vent dominant, nord.

Thermometre. Plus grand degré de chaleur, 20 degrés 5, le 19 ; moindre degré de chaleur, 1 degré 7, le 15.

Barometre. Plus grande élévation du mercure, 28 pouces 2 lignes 5, le 21 ; moindre élévation du mercure, 27 p. 3 lignes 8, le 5.

Quantité de pluie. 7 lignes 7, tombées en 7 jours.

Evaporation, 60 lignes.

Aiguille aimantée. Sa déclinaison, 19 degrés, 58 minutes, 1 seconde.

Température. Chaude & très-seche.

Maladies. Coqueluches chez les enfans ; il n'en est point mort. Fievres épidémiques dans nos environs.

Productions de la Terre. Les bleds & la vigne fort avancés. Les seigles épioient le 24. La sécheresse fait le plus grand tort aux foins, aux avoines, aux orges & aux autres plantes légumineuses ; les fruits tombent, les arbres sont dévorés par les chenilles, & les fruits par les vers. L'année est très-hâtive jusqu'à présent.

Signé, COTTE, Prêtre de l'Oratoire, Curé de Montmorenci, Correspondant des Académies Royales des Sciences de Paris & de Bordeaux ; des Sociétés Royales de Médecine de Paris & d'Agriculture de Laon, de la Société Météorologique Palatine.

III.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 12 Mai 1781.

Or de Portug. à . . .	730 l.	f.	marc.
Du Mexique à . . .	724		
Du Pérou à	720		
Les guinées à . . .	728		
Ducats à	98		once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	102	10	
Or à 20 karats à . .	85		
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	10	marc.
Iaem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10	
Piastres à . .	48 15 à 48	17 6	

IV.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 9 Mai 1781 au Samedi 12 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 18, 20 à 21 livres; le seigle, de 12 à 13 livres; l'orge, de 13 à 14 livres. Le froment à la Gréve, de 20, 21 à 22 liv.; le seigle, 12 à 13 l.; l'orge, 13 à 14 l. *le septier.* Farine blanche à la Halle, de 30, 34, 36, 38, 40 à 41 l.; bis-blanc & bis, de 22, 24, 26, 28 à 29 l. *le sac* pesant 325 liv.

V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 9 Mai 1781, au Samedi 12 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 21, 22, 23 à 23 livres 10 s.; *idem* à la Grêve, de 20, 21, 22, 23 à 24 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 8 Mai 1781, de 45 à 46 livres; *idem* nouveau, de 42 a 44; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 45 à 46 liv.; *id.* nouv., 43 à 44; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 18 à 20; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 41 à 42; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 38 à 40; le cent de paille, de 18 à 20; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 30 à 36 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres.
	PAIEMENT DU MERCREDI 9 MAI 1781.		
18.	M. Radix	Mercredi.	F.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	F.
27.	M. de France	Mercredi.	F.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	F.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	F.
11.	M. Boutray	Mercredi.	F.
	PAIEMENT DU JEUDI 10.		
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	F.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	F.
12.	M. Alissant	Jeudi	F.
14.	M. Nau	Jeudi.	F.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	F.
	PAIEMENT DU VENDREDI 11.		
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	F.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	F.
2.	M. Boscheron	Vendredi.	E.
21.	M. Patu.	Vendredi.	F.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	F.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES

CHANGES du 11 Mai 1781.

Amsterdam, ...	52 ¾	Cadix, ...	
Londres, ...	30 11 16e.	Livourne, ...	
Hambourg, ...	187	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon. *Pâques*. . .	½ p.

DU VENDREDI 11 *Mai* 1781.

1780. Lot. Roy. .	1020 l.	1785	145
1781. *Primes*.		1786	134
1782	121 .	1787	124
1783		1788	115
1784	166 .	1789	

1r. Viager . . . 5 ¾ p. % bénéfice. 2d. 2 p. % p.

Mai 1781.		*Du* 9.	*Du* 10.	*Du* 11.
Comp. des Indes.	Actions	1972 ½ 75 . .	1980	1980 . .
	Do 16/25	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Do 8es	252	. . . . .	. . . . .
	Do 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	397	397	398 . . .
Rescriptions.		8 8 ¼ 8 . . .	8 ¼ 8 7 ¾ 8 p.	8 7 ¼
Bil. des Ferm.		¾	. . . . .	1 perte
Contr. à 4 p. %				
1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 17

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 19 Mai.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

AFRIQUE.

DE TANGER, *le 2 Avril.*

ON éprouve ici depuis quelque tems une sécheresse si grande, qu'on craint beaucoup pour les fruits de la terre. Les Maures & les Juifs font journellement des prieres publiques & des processions pour obtenir de la pluie.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 12 Avril.*

Il est né en 1779, dans le Duché & Archevêché de Nowogoroth, 16466 enfans. Il y a eu 7284 morts, & 5387 mariages. Dans l'Eparchie de l'Evêque de Woronesch & d'Elez, composée de 952 Paroisses, le nombre des naissances a été, pendant le cours de la même année, de 31528, celui des morts de 11058 & celui des mariages de 8591.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 21 Avril.*

Le 14 de ce mois, vers trois heures après midi, une furieuse tempête a fait échouer au Sund un iacht. Il a été impossible de sauver personne, malgré tous les secours qu'on s'est efforcé d'y porter. Un senau Suédois, commandé par le Capitaine Flossing, a fait naufrage le même jour, il étoit destiné pour Stockolm; le vaisseau & l'Equipage ont péri.

SICILE.

DE PALERME, *le 6 Avril.*

Il ne se passe presque aucun jour qu'on ne reçoive la relation de quelque dommage occasionné dans le Royaume de Sicile par les ouragans. Les hauteurs du Mont-Etna ont été ravagées ainsi que les campagnes voisines; peu d'habitations y sont demeurées sur pied. Les forêts & tous les oliviers sont déracinés, & il y a eu une si grande quantité de bois abattu, qu'un Particulier en a vendu d'une seule terre qui lui appartient, pour 550 ducats Napolitains.

PORTUGAL.

DE LISBONNE, *le 8 Avril.*

Il a paru, l'année derniere, un Decret de Sa Majesté, par lequel il est défendu à tous Armateurs de n'entrer dans le Tage que dans un cas de nécessité absolue; cependant il s'y trouve aujourd'hui, malgré cette défense & sous de frivoles prétextes, cinq Corsaires Anglois. De ce nombre est le *Spithead*, qui y est arrivé le 28 du mois dernier, avec le navire Hollandois, le *Wrouw-*

Maria, faisant voile de Curaçao pour Amsterdam, dont il s'étoit emparé. Ce navire avec sa cargaison a été envoyé en Angleterre.

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le 2 Mai.*

Leurs Hautes Puissances ont consenti à la pétition de 1,800,000 florins, pour réparer les vieux vaisseaux de guerre, & pour pourvoir les magasins de munitions nécessaires. Elles ont encore résolu d'accorder 1,500,000 florins pour pourvoir les magasins d'Amirautés respectives. De plus, Leurs Hautes-Puissances ont consacré 1,500,000 florins à l'achat d'artillerie & de munitions de guerre pour lesdits Colleges.

On a conduit à Lowswilly un vaisseau Anglois des Indes Occidentales, chargé de tabac & de sucre, dont la cargaison est estimée vingt mille livres sterlings.

D'UTRECHT, le 16 *Avril.*

Suite des Résolutions prises par Leurs Hautes-Puissances, pour modifier les défenses faites d'exporter certaines productions.

Leurs Hautes Puissances ont donc résolu de plus :

» Que sur-tout relativement au *lin sérancé*, pendant que L. H. P. déliberent sur l'exportation de cette production, on usera de la même facilité, qu'il a déjà été arrêté eu égard à plusieurs autres articles prohibés, & qu'en conséquence il sera écrit aux Colleges respectifs d'Amirauté, & qu'ils seront autorisés ainsi qu'ils sont autorisés par la présente, pour pouvoir permettre l'exportation du *lin sérancé*, dès qu'il n'y aura point de soupçon que cette production est directement ou indirectement destinée pour le Royaume de la Grande-Bretagne, ou les pays qui en dépendent, pourvu qu'il soit constitué une Caution suffisante, au montant de la triple valeur de toutes les parties un peu considérables, avant qu'elles soient chargées dans les navires ».

» Qu'il sera permis d'acheter dans le Pays, & d'envoyer à Boston, deux bâtimens Marchands d'une grandeur déterminée, & de les charger de toutes sortes de marchandises permises, ainsi que cordages, cannevas, &c. dont on a déjà fait usage, pourvu qu'il soit constitué Caution de la triple valeur (& cela sous peine de confiscation); qu'il soit attesté, dans un certain terme, que ces bâtimens & les marchandises dont ils étoient chargés, sont arrivés à Boston ou dans quelque autre Port de l'Amérique Septentrionale ».

» Que l'exportation d'une certaine quantité de salpêtre sera permise en passant les Bas-Fonds vers Brême, ce salpêtre étant destiné pour les ouvrages de ceux qui travaillent dans les mines & les mines de plomb dans le Hanovre, pourvu qu'il soit constitué une Caution de la triple valeur, pour attester dans le terme de six mois, que ce salpêtre est réellement arrivé dans l'Electorat d'Hanovre & qu'il y est resté, & qu'il n'a été employé ou ne le sera pas à aucun autre usage que pour l'explosion des ouvrages des mines de plomb, & non pour en faire de la poudre à canon, vu qu'autrement la triple valeur, mise en dépôt, sera confisquée ».

» Qu'à la requête des Propriétaires de différens navires, actuellement à leur perte dans les Ports hors du pays d'où ils ne peuvent être transportés facilement, il leur sera permis, sans abroger cependant le Placard du 26 Janvier de la présente année, de vendre lesdits bâtimens, pourvu qu'ils ne soient point livrés a aucun Sujet de la Grande Bretagne, ni pour leur compte, & sous la condition qu'on aura soin, tout autant qu'il est possible, que les Equipages Hollandois reviennent dans le Pays. Et pour effectuer ceci d'autant plus sûrement, lesdits Propriétaires sont autorisés, & le cas l'exigeant, qualifiés de ne point faire remettre de solde auxdits Equipages, ou hormis l'argent nécessaire pour le voyage, de ne leur point donner de l'argent avant qu'ils ne soient retournés dans la Patrie, ou bien qu'ils se soient engagés dans un des vaisseaux de guerre de la République en Pays Etranger ».

I I.

Nouvelles de l'interieur du Royaume.

De Marseille, *le 3 Mai.*

Le convoi du Levant, d'environ 80 voiles, desiré depuis si long-tems, vient enfin d'arriver. Les navires mouillent actuellement au Port de Pomegnès, pour y faire leur quarantaine.

De Loudun, *le 25 Avril.*

Suite du Mémoire de M. Dumoustier de la Fond, *sur le Pays Loudunois, adressé à M. Jouyneau Desloges, & inséré dans les Affiches du Poitou.*

» La pente totale de la riviere de Dive, depuis Montcontour jusqu'à son embouchure dans le Thoué, c'est-à-dire, dans une longueur d'environ 19975 toises, étant de 88 pieds & demi, on aura environ 53 pouces un sixieme pour mille toises, que les chûtes des écluses dont je parlerai plus loin, réduiront à une pente moyenne de 25 pouces par mille toises. Or, comme les vitesses des eaux courantes sont entr'elles dans le rapport des racines quarrées des pentes, on auroit, suivant les expériences de M. Mariotte, sur la riviere de Seine à Paris, 2000 toises pour la plus petite vitesse des eaux dans le nouveau canal. Divisant 2500 toises cubes par cette derniere quantité, on aura cinq quatriemes de toises superficielles pour la surface de la section du plus grand volume d'eau. Cette surface divisée par trois toises, largeur des arches & des portes à construire, donne 30 pouces pour la plus grande hauteur de l'eau; ce qui prouve la suffisance des dimensions précédemment déterminées, tant pour le nouveau canal, que pour les arches & les portes projettées. Enfin les eaux dans le canal étant toujours, au moins un pied au dessous de la surface des terres, celles qui descendroient des parties supérieures & des lieux adjacens, pourroient s'écouler; & ces eaux, par cette position, se trouvant partout au dessous des racines spongieuses & des mauvaises herbes qui couvrent la surface des marais de la Dive, cette surface s'affaisseroit, & se consolideroit avec le reste du terrein, par la cessation des filtrations qui se font actuellement de ces racines. Mais la plus grande hauteur momentanée des eaux qui pourroient se rassembler dans le canal projetté, ne pouvant être que de trente pouces au plus, les moulins ne pourroient avoir la chûte qu'il leur faut, qu'en construisant les portes qui paroissent indispensables, tant pour y retenir les eaux, que pour les faire ressauter à la hauteur nécessaire. Les roues de volée des moulins de la Dive ne descendant que de 18 jusqu'à 30 pouces au dessous des parties correspondantes des marais adjacens, si on augmente les diametres des premieres de cinq pieds, & ceux des secondes, de trois pieds, elles descendront toutes, quatre pieds au dessous de cette même surface, & de trois pieds au dessous des eaux soutenues par les portes dans le canal. Par conséquent, si on baisse les feuilles des moulins de 38 pouces au dessous de la surface des marais, la hauteur de la perpendiculaire de la chûte de ces moulins sera de 26 pouces, au lieu de 18 à 20 pouces: mais comme les circonférences augmentent dans le rapport des diametres, il faut démontrer que la vitesse des eaux, au moyen de l'augmentation des chûtes, accéléreroient les vitesses des roues de volée dans le rapport de leurs diametres ». *La suite une autrefois.*

De Dijon, *le 30 Avril*

Extrait de la premiere Séance des Cours publics & gratuits de Chymie & de matiere médicale, faits dans l'Académie de Dijon, & tenue le 18 Février 1781.

» M. de Morveau, un des Commissaires, ouvrit la Séance par un Discours dans lequel il exposa les progrès que la Chymie fait chaque jour. Il fit ensuite mention des nouveaux établissemens formés pour l'enseignement de cette Science, & développa le plan que l'on suivroit pour le Cours public de Chymie ».

» M. Maret, l'autre Commissaire, traça celui qu'il suivra dans le Cours de matiere médicale, & dit ensuite;

Il nous reste à vous annoncer, MM., que les vues patriotiques de l'Académie viennent d'être secondées de la maniere la plus satisfaisante pour cette Compagnie ».

» Elle eut le bonheur de couronner, l'année derniere à la même époque, deux sçavans Chirurgiens dont les Ouvrages ont porté le jour le plus lumineux sur le traitement d'une maladie très-dangereuse & très-commune en cette Province ».

» Elle avoit proposé pour sujet du Prix qu'elle va distribuer dans cette Séance, une question d'Agriculture dont la solution intéresse tous les hommes en général, & spécialement nos Compatriotes : il étoit question » de » désigner les plantes inutiles vénéneu- » ses qui infectent souvent les prairies » de cette Province, & d'indiquer les » moyens d'en substituer de salubres & » d'utiles, de maniere que le bétail pût » y trouver une nourriture saine & abon- » dante ». L'Académie a lieu de se féliciter d'avoir dirigé l'émulation sur ces objets, puisque trois des Mémoires envoyés au Concours ont mérité de fixer son attention. Tous trois cependant ne l'ont pas arrêtée avec un égal succès. Les Auteurs de ces Mémoires sont partis des mêmes principes; mais la diversité du développement de ces principes, en caractérisant différemment chacun de ces Ouvrages, a forcé l'Académie à différencier leur sort, à adjuger le Prix à l'un, à donner l'*Accessit* à l'autre, & à faire une mention honorable du troisieme ».

» Celui auquel le Prix a été décerné, porte pour épigraphe cette assertion de Bacon: *Homo Naturæ Minister & Interpres* ».

» Il est écrit en Latin, & avec une élégance & une précision qui ajoutent au mérite des détails. Son Auteur est M. Antoine-Justin Brugmans, fils de M. Antoine-Sebald Brugmans, Professeur de Philosophie & de Mathématiques dans l'Université de Groningue ».

» Le Mémoire à la tête duquel on lit ces deux vers de la Fontaine :

Si de l'Art, comme vous, je n'emporte le prix,
J'aurai du moins l'honneur de l'avoir entrepris,

est celui auquel on a donné l'*Accessit*; il a balancé les suffrages pour le Prix, & l'Académie a regretté de n'avoir pas à sa disposition deux médailles pour récompenser dignement le travail d'un Sçavant déjà couronné deux fois par des Sociétés d'Agriculture, & dont les connoissances & les talens égalent le patriotisme ».

» Ce Sçavant est M. le Gentil, Religieux de l'Ordre de Cîteaux, & Prieur de l'Abbaye de Fontenai, près Montbard ».

» Le troisieme Mémoire que nous devons citer avec éloge, a pour épigraphe un passage de l'Histoire Naturelle de Pline, qui commence par ces mots: *Utilissimum est herbas arare*. Il est évidemment l'ouvrage d'un sçavant Botaniste, d'un Physicien éclairé, qui sçait observer & raisonner d'après l'observation & l'expérience. Mais cet Auteur n'a pas donné à ses idées tout le développement qui devoit en rendre l'exposition instructive, & l'on pourroit comparer son Mémoire à une excellente esquisse dont le tableau seul étoit capable de produire l'effet qu'on attendoit. L'Auteur auroit infailliblement concouru avec plus d'avantage, s'il se fût dit que son Ouvrage devoit éclairer des Cultivateurs ».

» A cette exposition du jugement de l'Académie, & des motifs de ce jugement, nous allons faire succéder une notice du Mémoire couronné & de celui qui a mérité l'*Accessit* ».

» Les Propriétaires des prairies, séduits par la bienfaisance de la Nature, qui chaque année couvre spontanément de plantes ces fonds intéressans, se sont persuadés qu'ils devoient absolument les abandonner aux soins de cet agent vivifiant. Les Auteurs des Ouvrages que nous analysons commencent tous deux par rendre sensibles les inconvéniens de ce préjugé. Une énumération des plantes qui croissent dans les prairies & dans les pâturages, une exposition des causes qui facilitent la germination des unes & qui s'opposent à celle des autres, leur servent de preuves de son danger ».

» L'un & l'autre, en désignant les plantes utiles, les inutiles & celles dont l'usage est dangereux, s'élevent, par l'observation & par l'analyse, à la con-

noissance des causes, au peu de fertilité de quelques prairies, & des maladies épizootiques dont les ravages ruinent souvent les campagnes. Ils ne different dans les parties de leurs Mémoires relatives à cet objet, que par la nomenclature des plantes ».

» M. Brugmans a employé celle de Linnée, & M. le Gentil celle de Tournefort ».

» En partant ainsi des mêmes principes il étoit difficile qu'ils n'en tirassent pas les mêmes conséquences : aussi proposent-ils tous deux presque les mêmes moyens pour améliorer les prairies ; mais l'un généralise plus ses vues, l'autre multiplie davantage les détails. M. Brugmans présente quelques idées neuves & fécondes ; M. le Gentil profite, avec une saine critique, de celles qui sont déjà connues ».

» Tous deux prennent pour base des conseils qu'ils donnent, l'observation de la différence du sol & de la situation des prairies ; tous deux les divisent en séches & humides, en argilleuses, en calcaires, & en sablonneuses, & indiquent les différens moyens de les bonnifier ».

» Les irrigations, les desséchemens, les clôtures faites par des arbres ou par des arbrisseaux, les engrais d'especes relatives à la nature du sol, sont ceux dont ils font sentir l'importance ; ils apprécient ensuite le brûlis des plantes & de la terre, & le renouvellement des prés par le labour & la semaille de quelques graines céréales ; ils prouvent le danger de ce premier moyen qu'ils ne tolerent qu'à l'égard des plantes & des terreins marécageux ; adoptent le labour, mais avec des restrictions ; proscrivent la semaille des graines désignées qui doivent nuire à la fertilité des prairies, en épuisant les sucs ».

» M. Brugmans veut qu'après avoir labouré les prés à renouveller, on les herse ave un rateau de fer à grandes dents, qui arrache & enleve les racines des plantes inutiles ou nuisibles ; qu'on entasse ensuite ces plantes, qu'on les brûle, & qu'on en garde les cendres sur le terrein ; qu'ensuite on seme des graines de plantes reconnues pour avantageuses, & qu'on les recouvre avec une herse légere. Selon le même Auteur, on peut, sans avoir recours à ce moyen extrême, améliorer les prés les plus infectés de plantes inutiles ou vénéneuses, en faisant manger l'herbe qui y croit avant la floraison, en les couvrant d'engrais. Il a observé que les plantes qu'il est intéressant de détruire, poussent profondément leurs racines, & que les bonnes étendent les leurs à la surface du terrein, & que lorsqu'elles trouvent un sol favorable à leur développement, elles s'opposent à la végétation des autres, & s'emparent des places qu'elles auroient occupées ».

» M. le Gentil propose deux autres moyens d'améliorer les prairies, qui rendroient le renouvellement par le labour moins nécessaire ; il voudroit qu'à l'exemple des Bergers de Brie & de Flandres, les nôtres marchassent devant leurs troupeaux armés d'une houlette en forme d'un sarcloir, avec laquelle ils couperoient & jetteroient au loin derriere eux les plantes dangereuses ou inutiles. Il voudroit encore qu'à l'aide d'une bêche, on arrachât ces plantes avec la motte, & qu'on les enlevât ensuite, qu'on mît à profit les taupinieres, & qu'après avoir étendu la terre que les taupes ont ameublie en la soulevant, on y semât des bonnes graines, ou mieux encore, on y transplantât des touffes de bonnes plantes qu'on auroit élevées dans des planches de jardin destinées à cet usage ».

» Une réflexion bien sage de l'Auteur, est qu'il y a une distinction importante à faire entre les prés & les pâturages ; que tous les soins à prendre pour améliorer les prés seroient mal-à-propos étendus aux pâturages, parce que leurs succès pourroient à la longue détruire sans retour des plantes nécessaires en qualité de médicamens ; que d'ailleurs les animaux instruits par leur instinct, y trouvent souvent des remedes capables de prévenir ou de guérir leurs maladies, & ne mangent jamais les plantes dangereuses qu'alors qu'ils sont pressés par la faim ; circonstance qui deviendra de plus en plus rare, quand une culture bien entendue des prairies en assurera la fertilité ».

» On peut juger par ce précis analytique, du mérite réel des deux dissertations que nous devions faire connoître. L'Académie invite M. le Gentil à ren-

dre publique la ſienne ; & pour mettre tous les Propriétaires & tous les Cultivateurs en état de profiter des vues & des conſeils de M. Brugmans, elle fait traduire en François celle de ce Sçavant ».

Signé, MARET, Sécretaire perpétuel de l'Académie.

DE PARIS, *le* 14 *Mai*.

Il vient de paroitre des Lettres-Patentes du Roi, concernant l'Hôtel-Dieu de Paris, données à Verſailles le 22 Avril 1781, regiſtrées en Parlement le 11 Mai ſuivant.

Nous nous empreſſons de faire connoitre à nos Lecteurs ce nouveau monument de l'amour paternel de notre Auguſte Souverain pour la partie indigente de ſes Sujets ; & il n'eſt perſonne qui n'éprouve les émotions d'une douce ſenſibilité, en liſant ces nouvelles Lettres-Patentes dont la teneur s'enſuit.

» LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A tous ceux qui ces préſentes Lettres verront ; SALUT. Inſtruits de l'état de l'Hôtel-Dieu, & frappés de la néceſſité où l'on a été juſqu'à préſent d'y réunir ſouvent, dans un même lit, des perſonnes attaquées d'infirmités différentes, & des malades avec des mourans, Nous avons partagé le ſentiment de compaſſion, dont ce triſte ſpectacle pénétre depuis long-tems tous ceux qui en ſont les témoins. Après avoir pris connoiſſance de differens projets, & Nous être fait rendre compte des obſtacles qui traverſoient leur exécution, Nous avons reconnu combien il étoit difficile de remplir entierement nos vues; mais ne voulant pas que le vain deſir de la perfection arrête l'exécution d'un très-grand bien, ſurtout quand ce bien intéreſſe auſſi eſſentiellement la partie de nos Sujets la plus infortunée, Nous nous ſommes déterminés à adopter un plan qui a réuni les opinions, & qui, en ſatisfaiſant aux principales vues d'humanité, n'oblige, ni à de grands édifices, ni à des dépenſes conſidérables, ni à une longue attente, ni au ſacrifice enfin de toutes les convenances attachées à la ſituation de l'Hôtel-Dieu ; Nous nous ſommes donc bornés à faire diſpoſer cet Hôpital, de maniere qu'il pût contenir au moins trois mille malades, ſeuls dans un lit, & placés dans des ſalles ſéparées, ſuivant les principaux genres de maladies, & en obſervant encore que les hommes & les femmes ſoient mis dans des corps-de-logis diſtincts, & qu'il y ait des promenades & des ſalles particulieres pour les convaleſcens : & Nous avons vu, avec ſatisfaction, à la ſuite d'un travail que Nous avions ordonné, que toutes ces diſpoſitions pouvoient être parfaitement remplies; mais notre intention eſt qu'on ne procéde que graduellement à leur exécution, afin de ne point gêner ni arrêter le ſervice ».

» Nous avons vu que le nombre commun des malades qui étoient réunis annuellement à l'Hôtel-Dieu & à l'Hôpital S. Louis, n'étoit que de deux mille quatre cens, à deux mille cinq cens; Nous ne nous diſſimulons pas cependant que ce nombre pourra augmenter à meſure qu'on ne ſera pas repouſſé de ces lieux de ſecours par le ſentiment des maux qu'on y craignoit : mais d'un autre côté, Nous avons diminué la quantité des malheureux qui ſont dans le cas d'y chercher un aſyle, en préparant des infirmeries dans tous les Hôpitaux deſtinés aux valides, & en formant quelques Hoſpices aſſignés particulierement à des Paroiſſes : d'ailleurs le plus grand ordre qui réſultera des nouveaux plans, rendra les maladies moins longues, & permettra par conſéquent de ſoulager un plus grand nombre de pauvres avec la même quantité de lits : enfin les nouveaux Réglemens dont on s'occupe, & qui ſeront conformes aux principes que Nous avons indiqués, arrêteront l'abus & l'uſurpation que le vice ou la pareſſe ont ſouvent fait des ſecours deſtinés aux véritables malades ; cependant, pour ſubvenir à la poſſibilité d'une trop grande foule excitée par le meilleur traitement, Nous faiſons ménager dans le plan que Nous adoptons, un eſpace qui pourra contenir mille malades de plus, mais placés comme ils le ſont actuellement ; & l'Hôpital S. Louis ſera toujours réſervé pour les maladies ſuſceptibles de contagion, ou pour ſervir de ſupplément dans des circonſtances extraordinaires ».

» Après avoir donné notre premiere attention à la nature & à l'étendue des

ſecours qu'on pouvoit aſſurer aux malades, il étoit de notre ſageſſe d'examiner attentivement quelle ſeroit la dépenſe des nouveaux arrangemens que Nous avions deſſein d'ordonner, & quels étoient les moyens que Nous pouvions y deſtiner, ſans nous priver d'aucune des reſſources que Nous devions aux beſoins préſens & aux grands intérêts de notre Etat. Nous avons d'abord vu qu'en ſuppoſant la dépenſe de chaque journée de malade ſur le pied de vingt ſols, ce qu'il eſt ſi facile d'établir, l'Hôtel-Dieu avoit des revenus ſuffiſans pour ſubvenir à-peu-près à trois mille ſix cents journées de malades, & que ces revenus pouvoient être augmentés par la vente des immeubles de cette Maiſon, & le placement avantageux que Nous lui avons ouvert; Nous ſommes d'ailleurs perſuadés que les Adminiſtrateurs de l'Hôtel-Dieu, dont Nous connoiſſons les ſentimens charitables, redoubleront de ſoins & d'attention pour ſeconder nos vues, & pour faire ſervir les fonds dont ils diſpoſent au ſoulagement d'un plus grand nombre d'infortunés; &, afin de ménager à ces Adminiſtrateurs le tribut d'opinions qui doit être une de leurs principales récompenſes, notre intention eſt que les comptes de la recette & de la dépenſe ſoient imprimés annuellement; Nous ne doutons point qu'une pareille connoiſſance, donnée à tous les Citoyens, n'excite les dons de la charité; &, la voix publique devenant alors auprès de Nous un nouveau garant de la bonne & ſage geſtion de cet Hôpital, Nous ſerons d'autant plus encouragés à donner les ſecours qui paroitroient néceſſaires ».

» Portant enſuite notre attention ſur la dépenſe extraordinaire & momentanée qu'exigeroient l'exécution des diſpoſitions intérieures & l'achat de tous les nouveaux lits, Nous avons vu avec ſatisfaction que cette dépenſe n'excéderoit pas ſix cents mille livres, & que Nous pourrions y pourvoir, ainſi que Nous l'avons fait, aux frais des nouvelles priſons, ſans rien détourner de notre Tréſor Royal; mais en deſtinant, tant à cet objet qu'à la dépenſes des nouvelles priſons, un fonds qui Nous eſt particulier, & de plus les droits que notre Couſin l'Archevêque de Paris avoit acquis ſur la Ville de Paris, mais qu'il Nous a cédés en partie pour être employés à un établiſſement d'utilité publique, & enfin le montant des offres que les Fermiérs-Généraux, les Adminiſtrateurs des Domaines & les Régiſſeurs Généraux Nous ont faites d'eux-mêmes, après la ſignature de leurs derniers traités, avec l'intention pareillement que ces offres fuſſent employées à quelqu'objet charitable ».

» De cette maniere, nos diſpoſitions bienfaiſantes ſeront remplies avec ſageſſe, & nous pourrons jouir, ſans trouble, de la douce ſatisfaction que nous occaſionne l'eſpérance de remédier bientôt à des maux dont Nous étions ſi juſtement affectés: &, en réformant ainſi des abus que le tems avoit entrainés, Nous reſtituerons à l'Hôtel-Dieu tout le reſpect que l'excellence & la pureté de ſa fondation doivent lui conſerver d'âge en âge. *A ces cauſes*, &c. ».

Nous donnerons dans la Gazette prochaine les ſept articles contenus dans ces Lettres-Patentes.

Nous liſons dans le Mercure de France que le Parlement a rendu, le 10 Mars dernier, un Arrêt qui confirme une Sentence portant condamnation d'amende contre un Curé, pour avoir fait une inhumation dans l'Egliſe de ſa Paroiſſe, contre les diſpoſitions de la Déclaration du 10 Mars 1776, & ordonne l'exécution de cette Déclaration.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

CENTENAIRE.

Le nommé Pierre Hollernig, eſt mort dans la Seigneurie de Mulau, appartenant au Prince de Schwartzemberg, âgé de cent ſeize ans. Il étoit devenu aveugle depuis douze ans. Mais cette infirmité ne l'empêchoit pas d'aller tous les jours à l'Egliſe ſans guide, quoiqu'elle fût éloignée de la demeure de plus d'une lieue.

I I.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 16 Mai 1781.

Or de Portug. à . .	730 l.	f.	marc.
Du Mexique à . . .	724		
Du Pérou à	718		
Les guinées à . . .	728		
Ducats à	98		once.
Or fin à 23 karats . .			
31 32	102		
Or à 20 karats à . .	85		
L'argent à 11 d. . .			marc.
20 g. à	54	10	
Idem à 11 d. 10 . .			
gr. à	52	10	
Piastres à	49		

I I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 12 Mai 1781 au Mercredi 16 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 18, 19 à 20 l. 10 f.; le seigle, de 12 à 13 l.; l'orge, de 13 l. 10 à 14 l. Le froment à la Grêve, de 18, 19, 20 à 21 liv.; le seigle, 12 à 13 l.; l'orge, 13 à 14 l. *le septier.* Farine blanche à la Halle, de 36, 38, 40 à 41 livres; bis-blanc & bis, de 22, 24, 28, 29, 30 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

I V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 12 Mai 1781, au Mercredi 16 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 21, 22, 23 à 24 l.; *idem* à la Grêve, de 19, 20, 21, 22, 23 à 24 livres.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 11 Mai 1781, de 46 à 48 livres; *idem* nouveau, de 43 a 45; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 45 à 46 liv.; *id.* nouv., 36 à 40; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 18 à 20; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 39 à 40; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 37 à 38; le cent de paille, de 17 à 18; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 32 à 36 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres.
	PAIEMENT DU SAMEDI 12 MAI 1781.		
8.	M. Despeignes	Samedi	F.
5.	M. Cauchy	Samedi	F.
6.	M. Caron	Samedi	F.
16.	M. Le Noir.	Samedi	F.
9.	M. de la Rue	Samedi	F.
	PAIEMENT DU LUNDI 14.		
23.	M. Masson.	Lundi.	F.
26.	M. de la Motte	Lundi	F.
28.	M. Creuzé.	Lundi.	F.
29.	M. Certain	Lundi.	F.
	PAIEMENT DU MARDI 15.		
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	F.
15.	M. Defays	Mardi	F.
24.	M. Desplasses.	Mardi	F.
13.	M. Marsollier	Mardi	F.
25.	M. Vieillard	Mardi	F.
Idem.	Gouvernemens.	J.	*Six derniers mois* 1779.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES.

CHANGES du 15 Mai 1781.

Amsterdam, ...	52 ¾	Cadix, ...	
Londres, ...		Livourne, ...	93
Hambourg, ...	187 ½ A.	Gênes, ...	97
Madrid, ...		Lyon. *Pâques.* . . .	½ p.

DU MARDI 15 *Mai* 1781.

1780. Lot. Roy.	1010	1005 l.	1785 . . .	145	144 l.
1781. *Primes.*	450	440 .	1786		133 .
non sorti. . . .		96 .	1787		124 .
1782		122 .	1788		. . .
1783		103 .	1789		. . .
1784			. . . . .		

1r. Viager. 5 ½ ¼ ½ ¼ ½ 5 p. % bénéfice. 2d. 2 ¼ ½ 3 p. % perte.

Mai 1781.		*Du* 12.	*Du* 14.	*Du* 15.
Comp. des Indes.	Actions	1980 77 ½ 75	1975 70 67 ½	1965 70 72 ½
	Do 16/25	. . . . . (77 ½	. . . . .	1292 ½ . . .
	Do 8es	. . . . .	252	252 . . . .
	Do 25es	. . . . .	81	. . . . .
	Empr. d'Oct.	398	398 399. . .	396 . . . .
Rescriptions.		8 8 ¼ 8 p. .	8 8 ½ 8 8 ¼ 9	8 ½ 9 8 ½ 9 8 ½
Bil. des Ferm.		. . . . .	1 . . (8 ½ 9	1 perte . .
Contr. à 4 p. %				
1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1781.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1781. Du Mardi 22 Mai.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, *le* 8 *Avril.*

NOUS ne sommes plus étonnés que le Capitan Pacha, qui fait par *interim*, les fonctions de Grand-Visir, n'emploie aucun moyen violent pour entretenir la tranquillité dans cette Capitale, depuis que nous sçavons que le Grand-Seigneur lui a expressément défendu de prononcer sentence de mort contre qui que ce soit. Sa Hautesse veut que personne ne soit condamné à perdre la vie, que d'après son consentement. Les Galeres sont maintenant la peine la plus grève qui puisse être infligée sans sa participation.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 23 *Avril.*

Le Major Général de Schimmelman, Vice-Gouverneur Général des Isles Danoises dans les Indes Occidentales, qui étoit venu passer ici quelque tems, doit partir incessamment pour s'en retourner à son poste; il s'embarquera sur la frégate de guerre le *Kiel*, commandée par le Capitaine Fasting. Cette frégate prendra sous son convoi les bâtimens Danois prêts à faire voile pour les Isles Danoises en Amérique.

Il y a actuellement dans le Sund cinquante-quatre navires, tous destinés pour la Mer du Nord.

D'HELSINGOR, *le* 21 *Avril.*

Quatre bâtimens de Dantzick, deux de Konisberg, quinze de Stralsund, deux de Wolgast, & trois de Rostock, ont passé le Sund pour se rendre à Londres; la cargaison de tous ces navires consiste en froment.

Il arrive ici chaque jour des bâtimens Dantzickois & Prussiens, chargés de grains & de bois de construction, venant de la Baltique, & qui prennent leur direction vers les Ports de la Grande-Bretagne.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le* 25 *Avril.*

Le Comte de Guilag, accompagné du jeune Comte Proli, est parti pour les Indes Orientales. L'intention de ces Seigneurs est, dit-on, de s'instruire à fond de tout ce qui concerne le Commerce de ces Pays lointains, pour prendre ensuite les moyens d'établir une correspondance réglée, entre ces contrées & les Etats de l'Empereur dans la Flandre & l'Autriche.

Le 21, il s'éleva tout-à-coup un violent orage, accompagné de pluie & de grêle; le tonnerre gronda pendant

trois heures. Il tomba en plusieurs endroits, & entr'autres sur le clocher de Notre-Dame-aux-Degrés. Personne n'en fut blessée; mais la pluie fut ensuite si abondante que quelques Fauxbourgs en ont été inondés, ainsi que les environs. Les campagnes ont beaucoup souffert de la grêle.

BRANDEBOURG.

DE BERLIN, *le 28 Avril.*

On vient d'ériger dans la Place appellée le Wilhemsmarkt, la magnifique statue du feu Général Seydlitz. Elle est du fameux Sculpteur Tassart; on l'admire généralement comme un chef-d'œuvre. On doit encore élever sur la même Place la statue pédestre du Feld-Maréchal Keith, de la main du même Artiste. Alors cette Place sera ornée de quatre superbes monumens; car on y voyoit déjà les statues des Grands Généraux Schwerin & Winterfeld.

PORTUGAL.

DE LISBONNE, *le 15 Avril.*

» Le 13 de ce mois, il est arrivé ici deux vaisseaux Portugais venant de Madrass. Un Missionnaire François qui se trouve sur l'un des deux, ainsi que d'autres Passagers, disent qu'à leur départ des Indes, le 23 Octobre dernier, les Anglois y étoient dans la position la plus critique ».

» Ils font beaucoup mention de l'invasion d'Hyder-Ali-Kan à la Côte de Coromandel; ils ajoutent que ce Prince Indien s'étoit d'abord emparé de Porto-Nuevo & de divers autres Etablissemens Anglois; qu'il avoit détruit leurs Factoreries & dévasté leurs Possessions; qu'il s'étoit porté ensuite à Pondichery, y avoit arboré son drapeau, & avoit fait aux anciens Habitans le meilleur traitement; que les Anglois lui avoient inutilement envoyé des Ambassadeurs, & qu'en attendant qu'il fit le siege de Madrass, il avoit ravagé le pays à quinze lieues aux environs, pour borner les subsistances de cette Ville à ce qu'elle pourroit en tirer par mer ».

» Lorsque les Particuliers, qui ont apporté ces détails, partirent de Madrass, on y étoit ménacé d'une disette de vivres, & les détachemens d'Hyder-Ali s'emparoient chaque jour du bétail que les Anglois avoient entre la Ville & leur Camp ».

» Les Négocians François, Arméniens, Maures, &c. se disposoient à quitter la Ville ».

» Quelques jours avant le départ des vaisseaux Portugais, les Anglois avoient reçu de fâcheuses nouvelles de la Côte de Malabar, dont ils faisoient mystere, & l'on soupçonnoit qu'il y avoit paru une Escadre Françoise. On avoit appris quelques jours auparavant, la prise de Tallichery, enlevée d'assaut, & la perte des dernieres conquêtes des Anglois dans le Guzarate ».

» Ils n'étoient pas plus heureux dans le Bengale, où 60,000 Marates aux environs de Ballasor les inquiétoient infiniment. Leurs fonds étoient épuisés, les dissentions de leurs Conseils & de leurs Commandans, augmentoient par-tout leur embarras, & on venoit de voir parmi ces derniers un duel au pistolet ».

(*Extrait de la Gazette de France*).

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 30 Avril.*

Le 26 de ce mois, les Communes firent la premiere lecture d'un Bill pour rendre plus facile la levée de l'impôt sur les Domestiques, & celle du Bill pour imposer de nouveaux droits sur les Almanachs. Un Comité de la Chambre ayant délibéré sur l'état des Fabriques de toiles dans la Grande-Bretagne, M. Dempster proposa divers moyens pour mettre cette branche d'Industrie & de Commerce de pair avec celle de l'Irlande, entr'autres, de diminuer les droits sur les matériaux qu'on y employe; mais cette proposition fut rejettée à la pluralité de 28 voix contre 19.

» On trouve dans quelques Ecrits » l'évaluation suivante de l'argenterie & » des dollars, espece de piastres, sup- » posés répandus dans douze des treize » Etats-Unis; sçavoir, dans la Province » de New-Hampshire, 1 tonneau; de » Massachusett's, 8; de Rhode-Island,

» 5 ; de Connecticut , 4 ; de New-
» Yorck , 6 ; de New-Jersey , 7 ; de
» Pensylvanie , 8 ; de la Delaware , 2 ;
» de Maryland , 5 ; de la Virginie , 9 ;
» de la Caroline Septentrionale , 2 ; de
» la Caroline Méridionale , 3 ; en tout
» 60 tonneaux. Ces soixante tonneaux
» d'argent , dont chaque est de 2000
» pesant , produiroient au-delà de deux
» millions de dollars , auxquels on peut
» ajouter cinq millions dont les Améri-
» cains sont actuellement en possession ,
» mais qui ne circulent plus depuis la
» dépréciation de leur papier - mon-
» noie ».

PAYS-BAS.

D'OSTENDE, *le 2 Mai.*

Avis sur les Paquebots Impériaux pour le trajet d'Ostende à Douvres.

» M. Vercoustre Flanegan a l'honneur de prévenir la Noblesse & tous Voyageurs qui se proposent de passer en Angleterre ou au Continent, que les circonstances présentes , lui ayant fourni l'occasion d'acheter divers des vaisseaux dont MM. Minet , Fector & fils , de Douvres, se servoient ci-devant pour le trajet de Douvres à Calais , il se propose de les employer au même usage entre Douvres & Ostende ».

» L'élégance & la propreté de ces vaisseaux, comme aussi leur convenance pour le transport des chevaux , voitures , &c. sont trop bien connues du Public pour que M. Vercoustre en fasse l'éloge ; il se contentera de dire qu'il s'est procuré les Capitaines les plus habiles & les plus entendus , & que le Pavillon Impérial est une protection assurée contre toute attaque des Corsaires des Puissances en guerre. Ces vaisseaux seront à toute heure prêts à faire voile d'Ostende ou de Douvres. Quant aux autres éclaircissemens qu'on pourroit desirer, on les recevra de M. J. Vercoustre Flanegan , à Ostende , ou de MM. Minet , Fector & fils à Douvres ».

I I.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

D'ALAIS, *le 1 Mai*

Suite de la Notice topographique du Diocèse d'Alais , extraite de l'Histoire naturelle du Languedoc , par M. de Genssane.

» En descendant la montagne au dessous de Cabrillere , nous avons remarqué , dit l'Auteur , plusieurs indices de charbon de terre , le long de la côte , à droite de la Jouante , depuis Gatuzieres , jusques à Merucis : il paroit même des veines de ce charbon , en quelques endroits au fond de cette riviere ».

» En descendant la Jouante , à un quart de lieue au dessous de Merucis , contre le moulin de Capellan , on trouve une bonne mine de charbon de terre ; la veine a trois bons pieds d'épaisseur au jour ; le charbon y est de très-bonne qualité , & l'exploitation ne peut être qu'avantageuse ».

» Tout le territoire , depuis Merucis jusqu'au dessus de Gatuzieres à la droite de la Jouante , est composé de terres calcaires , & en quelques endroits un peu glaiseuses : les terres qui sont à la gauche de cette riviere , sont au contraire schisteuses & argilleuses ; les bas-fonds sont sablonneux : tout consiste ici en terres labourables & en prairies , & tout y est bien cultivé. Il n'y a ici ni vignobles ni arbres fruitiers ; toutes les récoltes consistent en excellens bleds de toute espece , & en foins qui y sont abondans. Les pâturages y sont très bons & considérables , & les montagnes y sont couvertes de très-belles forêts de sapins & autres arbres de futaie ».

» Les montagnes des Cosses que nous avons parcourues depuis les hauteurs de Merucis & de la Nuege jusques à la Dourbie , sur les frontieres du Rouergue , consistent en terres calcaires ; il y a quelques bas-fonds passables , dont on a grand soin de profiter , pour y semer quelques bleds , sur tout des seigles , de l'orge & de l'avoine ; tout le reste est en pâturages & en garrigues qui , en Eté , sont couvertes de troupeaux de moutons. En général , ce pays est ingrat & aride : les eaux y sont très-rares , & le menu Peuple , à demi-sauvage , nous y a paru dans un état affligeant ».

» A cette occasion , nous nous sommes quelquefois demandé comment ces bonnes gens peuvent s'occuper à gratter des roches dont le produit ne paye pas le

travail, & ne les fait vivre qu'à demi, tandis que dans le plat-pays, dans le Diocèse de Beziers sur-tout, il y a tant d'excellentes terres en friche, dont la culture les mettroit dans une honnête aisance ».

» Au bas de Reven, sur les bords de la Dourbie, proche le moulin de Gardies il y a une mine de charbon de terre qui est exploitée par deux Mineurs & deux Manœuvres : le travail n'est pas encore considérable ; la veine n'a que dix pouces d'épaisseur : cependant on ne laisse pas que d'y faire un profit honnête ; car ces Ouvriers tirent communément 20 quintaux de charbon par jour, qui est vendu sur le champ à dix sous le quintal, ce qui fait dix livres, dont quatre sont pour les Ouvriers qui ne travaillent que huit heures pour la journée, & six pour le Seigneur du lieu qui fait exploiter cette mine. Je ne suis entré dans ce petit détail que pour faire voir ce qu'on peut esperer d'une mine de charbon, lorsque le travail en est bien conduit ».

» En descendant de ces montagnes vers la forêt, il y a des terres passables & de bonnes prairies ; les côteaux y sont couverts de bois ».

» Quoique tous ces cantons, jusques au dessus de Caurieux, soient situés sur les hautes montagnes des Beccoules & de l'Esperon, il y a néanmoins d'assez bonnes terres labourables, des foins en suffisance & beaucoup de bois ».

La suite à un autre Ordinaire.

DE TROYES, *le 6 Mai.*

EXTRAIT des Observations Météorologiques, faites ici, depuis le 1 jusqu'au 30 Avril 1781, par le P. le Boutillier, *de l'Oratoire, Correspondant de la Société Royale de Médecine.*

Vents dominants. Nord-ouest & sud.

Thermometre. Plus grand degré de chaleur, 21 degrés 4 dixiemes, le 19. Moindre degré de chaleur, 2 degrés, le 7. Chaleur moyenne, 11 deg. 1 huitieme.

Barometre. Plus grande élévation du mercure, 28 pouces 2 lig., le 2. Moindre élévation du mercure, 27 pouces 4 lignes 10 douziemes, le 5. Élévation moyenne, 27 pouces 10 lignes 4 douziemes.

Pluie. 14 lignes tombées dans le courant du mois. Evaporation, 42 lignes 2 douziemes.

Hygrometre. Plus grande sécheresse, 46 degrés 9 dixiemes, le 19. Moindre sécheresse, 12 degrés, le 28. Etat moyen, 27 degrés 1 neuvieme.

Température. Chaude & seche : elle a avancé considérablement toutes les productions de la terre.

Maladies. On a vu pendant ce mois beaucoup de fievres intermittentes tierce & double tierce, beaucoup de rhumes & de fluxions de poitrine. Plusieurs personnes ont eu le visage enflé ; il y a eu quelqus petites véroles & des rhumatismes inflammatoires.

Productions de la Terre. Dans quelques cantons le seigle étoit en fleurs le 24 ; l'épine blanche le 20, ce qui est très-rare dans ce pays où l'on n'a coutume de la voir en fleurs qu'au 10 Mai. Les navettes, les pommiers en fleurs le 1. Ceux-ci noués le 22 & le 23. Les cerisiers fleuris le 3, noués le 22. Les abricotiers noués le 2 ; les pêchers le 8. Les groseillers noués le 10, les poiriers le 11.

Les hirondelles ont paru à la Ville le 3. Elles ont repris leurs habitations le 9. Le rossignol a chanté le 10, le coucou le 11. Le 10, on a vu des hannetons. Il n'y en a pas beaucoup cette année.

DE PARIS, *le 16 Mai.*

Les sept articles qui forment le dispositif des Lettres-Patentes *concernant l'Hôtel-Dieu de Paris*, sont conçus en ces termes :

» ARTICLE PREMIER. Il sera incessamment procédé aux distributions du local actuel de l'Hôtel-Dieu de notre bonne Ville de Paris, & aux nouvelles constructions que Nous avons jugé nécessaires, conformément aux Plans que Nous avons approuvés, & qui demeurent annexés sous le contre-scel de nos présentes Lettres ; ordonnons néanmoins que ces améliorations ne seront faites que par degré, afin de ne point

interrompre, ni même gêner le service. Ordonnons en outre que les nouvelles constructions seulement seront adjugées publiquement au rabais, & d'après des affiches & publications, ainsi qu'il est d'usage en pareil cas ».

» II. Au moyen desdites distributions & nouvelles constructions, les malades dudit Hôpital, jusqu'à concurrence de trois mille au moins, seront couchés seuls; sçavoir, deux mille cinq cents chacun dans un lit, & les autres deux à deux dans un grand lit, séparé dans sa longueur par une cloison, de maniere que les deux malades auront chacun leur coucher particulier, sans pouvoir se voir ni se toucher; &, quoique la quantité de trois mille personnes, couchées seules, excéderoit le nombre ordinaire des malades de l'Hôtel-Dieu & de l'Hôpital Saint-Louis, Nous avons ordonné, cependant, la disposition de plusieurs emplacemens pour y recevoir, en cas de foule, mille malades de plus ».

» III. A mesure que les Salles seront disposées, ou construites suivant les nouveaux plans, il y sera établi des lits seuls, ou de grands lits à cloison, pour deux, ainsi qu'il est dit en l'Article précédent, dont les couchers seront garnis de matelats de laine & de crin, au lieu de lits de plumes, & les malades y seront aussi-tôt placés ».

» IV. La dépense de ces améliorations, dont Nous voulons faire jouir les pauvres, sans qu'il en coûte rien à l'Hôtel-Dieu, sera entierement à notre charge; en conséquence, Nous y destinons, dès à présent, les objets particuliers que Nous avons désignés, &, en cas d'insuffisance, Nous y pourvoirons des fonds de notre Trésor Royal ».

» V. Aussi-tôt que les distributions & constructions énoncées aux plans le permettront, voulons que les délibérations faites au Bureau de l'Hôtel-Dieu & au grand Bureau les 10, 17 & 21 Mars dernier, d'après la communication desdits plans & des dispositions y relatives, aient leur pleine & entiere exécution ».

» VI. Voulons qu'il soit incessamment procédé, par les Administrateurs dudit Hôtel-Dieu, aux Réglemens de service & de discipline à faire en conformité des changemens & améliorations par Nous ordonnés, & des principes que Nous avons indiqués, lesquels Réglemens seront homologués en la forme ordinaire ».

» VII. Les états de situation de l'Hôtel-Dieu seront imprimés tous les ans à notre Imprimerie Royale, & à nos frais. Ces états contiendront, 1°. le nombre de journées des malades reçus & traités pendant l'année, ainsi que la quantité des personnes attachées & employées au service dudit Hôpital; 2°. les recettes & dépenses de toute nature, avec des observations sur tous les objets qui en seront susceptibles. SI DONNONS EN MANDEMENT, &c. ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

LETTRE adressée aux Auteurs du Journal de Paris, par M. Maillart du Mesle, *ancien Intendant des Isles de France & de Bourbon.*

» L'objet que j'ai eu en vue en faisant construire aux Isles de France & de Bourbon des étuves à grains, a été de conserver ceux que les Isles produisent, sans être obligé de les remuer, & d'en conserver une grande quantité dans un petit espace, double avantage très-économique ».

» Je n'ai absolument rien à ob[illegible] sur l'étuve construite à Lille en [illegible]dres en 1750; je ne la connois pa[illegible] dois seulement dire que les étuves [illegible] grains, que j'ai fait construire aux Isles de France & de Bourbon, n'ont rien de commun avec le ventilateur; que je n'ai jamais parlé des soufflets dans tout ce que j'ai écrit sur les étuves, & que je n'en ai jamais fait établir, parce qu'ils auroient été entierement inutiles. Le procédé relatif à la conservation des grains, par le moyen du ventilateur, n'a absolument aucun rapport avec celui de les conserver par celui des étuves ».

» Que l'opération de l'étuve consiste à la remplir, ce qui se fait facilement & promptement, de grains qui y éprou-

vent une chaleur que j'ai fait pousser à 90 & même à 100 degrés, thermometre de Réaumur, sans inconvénient, pendant douze heures, & de 40 à 50 deg. pendant vingt-quatre heures ».

» Que l'on doit se régler & pour le degré de chaleur & pour le séjour du grain dans l'étuve, sur la qualité des grains ».

» Que le grain, après avoir été étuvé, doit être étendu & refroidi, passé ensuite à la vanette pour être bien nettoyé ».

» Que cela fait, on le verse dans une caisse construite exprès, & contenant plus ou moins; celles de l'Isle de France contiennent 35 milliers pesant de bled; j'en ai fait même construire deux qui contiennent chacune 54 milliers ».

» Que dans trois heures de tems, ces caisses sont remplies, & qu'elles se vuident avec la plus grande facilité, quand on veut en tirer le grain qu'elles contiennent ».

» Qu'une fois le grain renfermé dans ces caisses, on n'y touche plus, & que le grain n'exige aucun frais de main-d'œuvre pour la conservation ».

» Que la dépense du charbon pour chauffer l'étuve, ne va qu'à 25 livres pour étuver sept milliers de bled ».

» Enfin que l'étuve pour les grains, & je n'ai eu besoin que de celles-là à l'Isle de France, ne ressemblent en rien à celles pour les farines, & que les procédés sont totalement différens ».

» Je n'ai jamais fait étuver de farines; mais j'ai voulu seulement connoitre ce qui résulteroit de l'embarquement des farines provenant de bled étuvé, & j'ai été très-satisfait de mes expériences; il est certain qu'il est préférable d'étuver les farines qu'on envoie dans les Colonies, & c'est aussi l'objet des étuves établies dans le Département de Bordeaux ».

» Je n'ai rien à ajouter à ces détails, bien insuffisans dans une affaire qui en exige de très-étendus, sinon que l'objet que je m'étois proposé a été parfaitement rempli, & que je viens de recevoir de l'Isle de France avis qu'on y consommoit en Septembre 1780 les bleds que j'ai fait étuver en 1774 & 1775, & que le pain qui en provenoit étoit excellent ».

» En vous envoyant ces détails, je n'ai pas la présomption déplacée de croire qu'il soit impossible d'ajouter quelque perfection aux étuves que j'ai fait construire; il ne peut être que très-avantageux de revenir souvent sur un objet aussi intéressant & aussi important, de se communiquer ses idées, de les discuter, & ce seroit avec la plus grande satisfaction que je communiquerois les plans, les notes, les observations & les résultats de toutes les expériences que j'ai faites concernant les étuves à grains. J'ai l'honneur, &c. *Signé*, MAILLART DU MESLE ».

Il seroit à desirer que M. Maillart du Mesle envoyât les détails qu'il semble promettre, soit aux Journalistes de Paris, soit à nous, à qui ces sortes de matieres paroissent appartenir de droit.

I I.

A V I S.

PRIX proposé par l'Académie Royale des Sciences, pour Pâques 1782.

» Parmi les Pieces que l'Académie Royale des Sciences de Paris a reçues pour le concours du Prix du *salpêtre*, il s'en trouve une qui a pour devise:

» Après avoir lu & médité tout ce » qui a été écrit sur cet important su- » jet, ne pourroit-on pas dire avec le » Vieillard de Terence: *Incertior multo* » *sum quam dudum?* »

» L'Auteur de cette Piece est invité par l'Académie à lui faire passer dans le plus court délai qu'il sera possible, un détail des appareils qu'il a employés dans ses expériences, ainsi que les doses des matieres sur lesquelles il a opéré, & des quantités de salpêtre qu'il a obtenu. La description des appareils est sur-tout importante, d'après la loi que l'Académie s'est faite de n'admettre d'expériences qu'autant que les Auteurs l'auront mise à portée de les vérifier par elle-même. L'Auteur est prié d'envoyer ses éclaircissemens au Secretaire de l'Académie, sans se faire connoitre, & avec la même devise que celle de la Piece ».

III.

Remede contre la toux des chevaux.

» La toux, de quelque nature & à quelque intensité qu'elle soit, est occasionnée par une humeur vicieuse qui enduit les canaux de la trachée-artere, des bronches ou des vésicules des poumons. Cette humeur peut pécher, ou par son excès, ou par sa viscosité, ou par son acrimonie. Si c'est par excès, il faut en procurer l'évacuation par le moyen des bechiques incisifs, &c. par viscosité, faire usage des délayans & des apéritifs, &c. par acrimonie, user des adoucissans & des tempérans, &c. après les remedes généraux, suivant les cas différens. C'est au Praticien éclairé à discerner la cause, le genre, le caractere de la toux, & à suivre les indications. Mais il existe un autre toux seche, fréquente & réitérée dans un animal d'un certain âge, chez lequel d'ailleurs l'appétit se soutient & toutes les fonctions vitales s'exécutent comme dans l'état de santé. Il est à craindre alors que l'animal ne devienne asthmatique ou poussif, ce qui est la même chose. Dans ce cas, il faut le tenir au régime, lui donner peu de fourrage, des boissons farineuses, de l'avoine gruée, & peu de jours après ce régime, lui faire prendre, le matin, à jeun, un bol de deux onces de méchoacan, avec aloès, sel prunelle, aquila alba, de chacun demi-once, le tout en poudre incorporée dans suffisante quantité de miel; & tout de suite après, doucement & adroitement, crainte de suffocation, une demi-livre de décoction de bourrache, ayant fait observer la veille, & continuant le jour suivant, un régime plus strict. Après que cette médecine aura fait son effet, il faut faire user à l'animal, pendant huit jours, tous les matins à jeun, d'un bol de deux gros de fleur de soufre, un gros de cinabre, dans suffisante quantité de miel, le tout roulé dans de la farine, & après chaque bol, lui faire prendre un demi-chauveau de décoction de feuilles ou de fleurs de genet. Les huit jours suivans, on donnera deux de ces mêmes bols, un le matin & l'autre le soir, toujours suivis du même breuvage. Les quinze jours suivans, & plus long-tems, s'il est besoin, on fera user à l'animal, tous les matins à jeun seulement, d'un bol fait avec le soufre & le plomb, ou le soufre & l'acier réduit en poudre, & apprêté de cette maniere: »

» On met dans un creuset une quantité suffisante de fleur de soufre; par-dessus, une égale quantité de plomb, continuant lit sur lit jusqu'à ce qu'il y en ait assez. On place ce creuset ainsi rempli, sur des charbons ardens, jusqu'à rougir; on met ensuite le feu à la matiere, on retire le tout quand il ne donne plus de fumée, & on pulvérise la matiere noire qui se trouve, pour en faire les bols. Si on veut les faire avec le soufre & l'acier, on fait rougir un morceau d'acier, on l'approche d'un bâton de soufre, & on reçoit dans une terrine d'eau, la matiere qui en découle, que l'on pulvérise comme la précédente, pour en former les bols, à la quantité de trois gros dans suffisante quantité de miel. Au surplus les doses de tous ces remedes sont pour des chevaux de moyenne grosseur, & il faut les diminuer ou augmenter à proportion pour d'autres. »

» On doit s'attendre qu'il ne s'agit pas, dans tout ceci, d'une pousse confirmée, maladie incurable, quand l'animal a déja les poumons boursouflés, œdémateux, squireux, *&c.* »

IV.

Marchandises arrivées à Paris.

Depuis le 23 Avril jusques & compris le 12 Mai, il est arrivé à la Douane, 13 tonneaux 9 barriques & 7520 liv. de sucre; 11 boucauts & 5200 liv. de café; 181 sacs & 4115 liv. de cacao; 6 tonnes, 26 pieces, & 10615 livres d'huile d'olive; 543 tonnes, 237 barils, & 7150 livres d'huile de navette & de graines.

Les eaux-de-vie dont les droits ont été acquittés au Bureau général des Aides, depuis le 21 Avril jusques & compris le 11 Mai, se montent à 99 pipes, 4 barils & 10 quartauts.

V.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 19 Mai 1781.

Or de Portug. à . . .	730 l.	f.	marc.
Du Mexique à . . .	724		
Du Pérou à	718		
Les guinées à . . .	728		
Ducats à	98		once.
Or fin à 23 karats . .			
31 32	102		
Or à 20 karats à . .	85		
L'argent à 11 d. . .			marc.
20 g. à	54	10	
Idem à 11 d. 10 . .			
gr. à	52	10	
Piastres à	49		

I V.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 16 Mai 1781 au Samedi 19 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19 à 20 livres; le seigle, de 12 à 13 livres; l'orge, de 13 à 14 l. Le froment à la Grêve, de 18, 19, 20 à 21 liv.; le seigle, 12 à 13 l.; l'orge, 13 à 14 l. *le septier*. Farine blanche à la Halle, de 36, 38, 40 à 41 livres; bis-blanc & bis, de 22, 24, 26, 28, 30, 32 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

V I I.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 16 Mai 1781, au Samedi 19 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21, 22 à 23 l.; *idem* à la Grêve, de 19, 20, 21, 22 à 23 livres.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 14 Mai 1781, de 46 à 48 livres; *idem* nouveau, de 43 à 44; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 42 à 46 liv.; *id.* nouv., 32 à 36; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 19 à 20; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 41 à 42; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 38 à 40; le cent de paille, de 16 à 18; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 32 à 35 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres
	PAIEMENT DU MERCREDI 16 MAI 1781.		
18.	M. Radix	Mercredi.	F.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	F.
27.	M. de France	Mercredi.	F.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	F.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	F.
11.	M. Boutray	Mercredi.	F.
	PAIEMENT DU JEUDI 17.		
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	F.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	F.
12.	M. Alissant	Jeudi	F.
14.	M. Nau	Jeudi.	F.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	F.
	PAIEMENT DU VENDREDI 18.		
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	F.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	F.
2.	M. Boscheron	Vendredi.	F.
21.	M. Patu.	Vendredi.	F.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	F.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES.

CHANGES du 18 Mai 1781.

Amsterdam, ...	52 ¾	Cadix, ...	
Londres, ...		Livourne, ...	
Hambourg, ...	187 ¼	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon. *Pâques*. . .	½ p.

DU VENDREDI 18 *Mai* 1781.

1780. Lot. Roy. .	1008 5 6	1785	144
1781. *Primes*.		1786 . . .	133 134
1782	119 .	1787	124
1783		1788	116
1784	165 .	1789	103

1r. Viager. 5 4 ¾ p. % bénéfice . . . 2d. 2 ½ ¾ p. % bénéfice.

Mai 1781.		*Du* 16.	*Du* 17.	*Du* 18.
Comp. des Indes.	Actions	1965 62 ½ 60	1965	1970 72 ½
	D° 16/25	. . . . . (65	1290	1290 . . .
	D° 8es	252	252	252 . . .
	D° 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	395	395	395 . . .
Rescriptions.		8 ½ ¾ 9 . . .	8 ½ 8 ¾ 8 ½ 8 ¾	8 ½ ¾ 9
Bil. des Ferm.		1	. . . . .	. . . . .
Contr. à 4 p. %				
1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 178

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 26 Mai.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 25 Avril.*

NOS côtes sont couvertes de Corsaires Anglois, & si on ne prend le parti d'envoyer contre eux quelques vaisseaux de guerre, il est à craindre qu'ils ne gênent beaucoup notre Commerce. Un de ces Corsaires, de 14 pieces, a eu la témérité d'approcher d'un mille de Christiansand, & il est même entré dans le Port de Jufferland.

ITALIE.

DE LIVOURNE, *le 23 Avril.*

Selon des Lettres de Tanger, le Juif Samuel Sumbel a remis aux Consuls des diverses Nations qui résident dans cette Ville, une note conçue en ces termes:

» Mr. S. M. l'Empereur m'a ordonné de vous avertir qu'étant en paix avec toutes les Puissances Chrétiennes, il a résolu d'envoyer Mahamed-Ben-Abdelhad, en qualité de son Ambassadeur près le Grand-Maitre de Malthe, pour distribuer des aumônes aux Esclaves Musulmans, & pour s'instruire en même tems si les effets trouvés à bord de la prise faite sur les Ragusins appartiennent réellement en partie à des Sujets de Malthe; & après que cela aura été prouvé & vérifié par serment, les Propriétaires pourront se rendre ici pour être indemnisés de leur perte. L'Empereur, mon Maitre, m'ordonne encore de vous écrire afin que vous préveniez les Ministres de vos Souverains que toutes les Lettres que son Secretaire d'Etat, Sidi-Mahamed-Ben-Hamet, Bacha de Tonquela, leur adressera, mériteront une entiere & pleine foi, de même que si elles étoient écrites par S. M. Impériale ».

DE FLORENCE, *le 15 Avril.*

Nous recevons de différens cantons de la Romagne des détails affligeans au sujet des dommages qu'y a causés le tremblement de terre dont nous avons ressenti quelques secousses le 4 de ce mois. Il a été si violent à Modigliana, qu'il a renversé les bornes des grands chemins; il en a même dépavé quelques endroits, & il s'est fait des crevasses dans presque toutes les maisons, principalement dans le Palais Prétorien qui menace ruine. Parmi les Eglises qui ont souffert de ce tremblement, il n'en est point qui ait été aussi maltraitée que celle des Capucins; une partie de la voûte est ombée, tout le Couvent a été découvrt; personne heureusement n'a peri. A Castrocaro on a essuyé des pertes considérables. Près de la Roche de Saint-Cise, une montagne s'est partagée en eux, après une explosion

...nt le bruit & le fracas ont jetté la ...s grande terreur dans tout le voisi...e.

Le même ravage s'est étendu à Forli, où toutes les cheminées sont tombées. Les Habitans ont été tellement frappés de terreur qu'ils ont abandonné leurs maisons. Ils se sont sauvés dans la campagne, & n'osoient point encore, après le péril passé, rentrer dans leurs demeures.

DE CIVITA-VECCHIA, *le 26 Avril.*

Le Corsaire Anglois la *Vipere*, armé de 18 canons de six livres de balle, a relâché dans notre Port pour y prendre des vivres, & en est reparti aussi-tôt. S'étant rendu maître dans le canal de Malthe du navire Hollandois le *Neptune*, chargé de bled & de feves, il a amené ici ce bâtiment pour en faire la vente, d'après une décision de l'Amirauté de Londres. Comme la cargaison appartient à un Négociant de Lisbonne, celui-ci a formé opposition à la vente. Le Ministre de Sa Majesté Très Fidelle auprès du S. Pere, a fait à ce sujet des représentations au Cardinal Pallavicini, Secretaire d'Etat, pour qu'on ne disposât pas de la cargaison au gré du Preneur, & pour qu'on attendit les ordres de la Cour de Portugal, Alliée de l'Angleterre. Par une convention entre les deux Cours, il est, dit-on, arrêté qu'en cas de déclaration de guerre faite à quelque Puissance neutre par l'Angleterre, cette derniere Cour seroit obligée d'accorder un tems suffisant pour avertir les bâtimens neutres, de la guerre déclarée, afin de mettre à l'abri de cette déclaration les marchandises qui pourroient appartenir aux Portugais, sans quoi les prises ne seroient point reconnues valables. Or l'Angleterre n'ayant pas donné ce tems aux Hollandois surpris de toute part, on est dans l'attente de sçavoir comment cette contestation sera décidée.

ESPAGNE.

DE LA COROGNE, *le 2 Avril.*

Le 16 de ce mois, la corvee Françoise, le *Comte d'Estaing*, venant de la Martinique, est arrivée en ce Port avec des Lettres de cette Isle pour Paris, & une cargaison en sucre, café & coton pour Bordeaux.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 2 Mai.*

Les dernieres nouvelles de l'Amérique portent que l'Assemblée générale de l'état de Hartford a, dans le cours de la Session actuelle, autorisé le Congrès à prélever un droit qui n'excéderoit pas 5 pour cent, pendant un tems limité, sur tous les effets & marchandises du produit & des Manufactures de l'Etranger, qui seroient importés, ainsi que sur toutes les prises & effets capturés, pourvu néanmoins que les autres Etats de la Confédération Américaine adoptent le même arrangement.

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le 8 Mai.*

Nous apprenons de Civita-Vecchia, que deux navires Hollandois, pris à leur sortie de Smyrne par les Corsaires Anglois le *Mydston* & l'*Anne*, & chargés de coton, de poil de chameau, tapis & autres objets également susceptibles de la contagion qui regnoit encore à Smyrne, ont été renvoyés de la Rade de Civita-Vecchia. Ils ont passé à Livourne où on leur fera faire une quarantaine rigoureuse.

I I.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE LA NOUVELLE, *le 12 Mai.*

Il est sorti de ce Port, dans le courant du mois passé, 6 bâtimens de Sijean, qui ont exporté pour Marseille 7340 quintaux de bled, premiere qualité, & 700 quintaux de seigle. Quarante bâtimens Espagnols sortis dans le même tems, ont aussi exporté pour l'Espagne, 17,485 quintaux de froment, 2915 quintaux de misture, 1550 quintaux de seigle, 1414 quintaux de feves.

L'importation a été si peu considérable qu'elle ne mérite point de détail.

DE BORDEAUX, *le* 14 *Mai*.

Avis en faveur des Pauvres. » La Société Académique de Chirurgie établie à Bordeaux, s'assemble tous les Jeudis libres & non fêtés, de chaque semaine, à trois heures de relevée, dans la grande salle du College de Saint Côme, pour y traiter des matieres relatives à cet Art important. Quelque louable que soit cet établissement, la Société a voulu le rendre plus utile, en proposant, en faveur des pauvres affligés de maladies qui sont uniquement du ressort de la Chirurgie, des consultations gratuites, redigées même par écrit, lorsque le cas le requerra ; elle répondra aussi aux Mémoires à consulter, lorsque par la nature de la maladie, ou par la distance des lieux, les malades ne pourront se rendre au College de Saint Côme. La Société continue d'inviter MM. les Chirurgiens à lui faire part des observations intéressantes que la pratique pourra leur fournir. Ils adresseront, à l'ordinaire, leurs paquets, francs de port, à M. Mestivier, Secretaire, rue du Loup ».

DE BREST, *le* 18 *Mai*.

L'Escadre aux ordres de M. de la Motte-Piquet, sortie de ce Port le 25 Avril 1781, découvrit le 1 Mai, par la latitude nord de 49 deg. 20 min. & 11 deg. 23 min. de longitude ouest, méridien de Paris, la Flotte Angloise partie de Saint-Eustache le 19 Mars, composée de trente-quatre bâtimens Marchands, escortés par les vaisseaux la *Vengeance* & le *Prince Edouard*, de 74 canons chacun, & par les frégates l'*Alcmene* & le *Mars*. L'Escadre du Roi approcha la Flotte le 2 à neuf heures du matin, & le Commodore Hotham fit le signal de *sauve qui peut*. Les vaisseaux du Roi, malgré tous leurs efforts, ne purent joindre les vaisseaux de ligne Anglois qui avoient la supériorité de la marche ; mais ils se saisirent de vingt-deux bâtimens Marchands & de deux Corsaires. Le 11, M. de la Motte-Piquet est entré dans cette Rade avec sa capture, qui alors n'étoit composée que de 22 bâtimens, un des navires Marchands & un Corsaire ayant coulé bas dans le trajet.

DE DOUAY, le 19 *Mai*.

Depuis quelques jours, on a essuyé dans la Province d'Artois plusieurs orages, qui y ont causé beaucoup de dégât. Une grande partie du territoire de Miraumont, près de Bapaume, a été ravagée par la grêle. Cette grêle est tombée sous la forme de très grosses aiguilles dont les grains s'enfoncerent de quatre à cinq pouces dans la terre. Un homme, une femme & trois chevaux ont été tués près de Vitry, par un seul coup de tonnerre. Non loin de Douay, le feu du ciel a aussi réduit en cendres une ferme, & toutes les personnes qui l'habitoient, ainsi que les animaux ou bestiaux, ont été tués ou brûlés.

Nous apprenons aussi qu'un incendie violent a consumé 45 maisons dans Fruges, à 5 lieues d'Aire. La majeure partie des incendiés sont des Fabricans de bas au métier, qui se trouvent réduits, par cet accident, à la plus affreuse misere.

DE PARIS, *le* 21 *Mai*.

Edit du Roi, donné à Versailles au mois de Mars 1781, registré en la Cour des Monnoies le 24 desdits mois & an, qui ordonne une réformation dans la monnoie de Paris de soixante mille marcs d'especes de billon, pour être transportées aux Isles de France & de Bourbon, & aux Colonies de l'Amérique, où elles auront cours seulement.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 11 Avril 1781, qui ordonne que dans un mois au plus tard, à compter du jour de la publication du présent Arrêt, toutes personnes qui ont des billets au Porteur, des Caissiers établis à l'Hôtel des Fermes, à Paris, seront tenues de les représenter à celui desdits Caissiers qui les aura souscrits, pour être à l'instant par lui payés comptant ; défend d'en faire de semblables à l'avenir, comme aussi de recevoir dans leurs caisses aucuns dépôts d'argent étranger à leurs fonctions.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

ANNONCE de Livre.

Le Livre des Enfans & des Jeunes Gens ſans études, ou Idées générales des Choſes qu'ils ne doivent pas ignorer ; ſuivi d'Elémens de Chronologie pour l'Hiſtoire ancienne ; des Devoirs de l'Homme, ou Abrégé de la Science du Salut ; de l'Economie politique ; d'un Entretien moral, adreſſé à la jeune Nobleſſe ; des Commandemens de l'honnête Homme, & de la Science du Bon-Homme Richard. Nouvelle Edition, publiée par M. Feutry, &c. de la Société Philoſophique de Philadelphie. A Paris, chez Charles-Pierre Berton, Libraire, rue Saint Victor, au Soleil Levant. 1781. In-12, petit format de 430 pag.

Le Citoyen eſtimable, Auteur de ce petit Ouvrage, l'a compoſé dans l'intention de ſuppléer à la négligence des Maitres & des Parens qui, plus jaloux de donner aux enfans une éducation brillante que ſolide, chargent leur mémoire de connoiſſances ſouvent frivoles, & les laiſſent dans une ignorance abſolue des choſes les plus eſſentielles à ſçavoir. La premiere Edition de ce Livre a paru en 1728. Celle-ci, qu'on doit au zele de M. Feutry, eſt beaucoup augmentée ; elle contient des leçons & des principes qui n'étoient guères connus à l'époque où la premiere a vu le jour. Les articles compris dans ce Recueil ſont :

1°. Des leçons redigées par demandes & par réponſes, où l'on traite de ce que l'homme doit ſçavoir, pour remplir ſes devoirs, par rapport à Dieu, par rapport à lui-même, & par rapport à ceux avec leſquels il vit en ſociété. 2°. Des élémens de Chronologie ; 3°. un abrégé de la Science du Salut, ſuivi d'un autre abrégé de la Science Economique, par M. Moreau, Curé de Buzancy, Diocèſe de Soiſſons. Ce zélé Paſteur eſt perſuadé que ces deux Sciences ont entre elles une liaiſon très-étroite, & que la ſeconde dérive de la premiere.

L'abrégé de la Science Economique eſt un précis de la doctrine enſeignée dans les Ouvrages de cet ordre de Philoſophes qu'on eſt convenu d'appeller les *Economiſtes* ; on reconnoitra aiſément le langage caractériſtique de cette Ecole par les obſervations ſuivantes que nous empruntons de l'article intitulé *Enchainement de tous les intérêts*.

» L'intérêt de la claſſe productive ou » des Cultivateurs, eſt, dit M. le Curé » de Buzancy, de vivre avec abondance » & commodité, ſelon ſon état ; pour » cela elle demande les champs à la » claſſe propriétaire, & s'engage à lui » payer tout ce que produira la culture » en ſus de la rentrée de ſes frais, dans » leſquels la ſubſiſtance & l'avance du » Cultivateur ſont compriſes. Cette re» devance que donne le Fermier, eſt le » don & le ſupplément accordés par la » Nature, que l'on appelle *produit net*, » & l'ordre naturel eſt tel que les frais » de la culture peuvent toujours être » reſtitués avec doublement & même » au-delà ».

» L'intérêt du Cultivateur eſt ſans » contredit le ſuccès de ſon travail dont » dépend ſa ſubſiſtance ; & cependant il » ne ſçauroit obtenir ce ſuccès qu'il ne » ſerve en même tems l'intérêt du Pro» priétaire dont la part groſſit en raiſon » de ce ſuccès ; car ſa part future dé» pend du ſuccès futur du Cultivateur, » & ce ſuccès futur du Cultivateur dé» pend de ſa force actuelle. Ce qui fait » ſentir, que ſi le Propriétaire entrepre» noit ſur la part du Cultivateur, la» quelle conſtitue ſa force, il ſe ruine» roit lui-même par anticipation, & » certainement la cohérence de ces deux » intérêts eſt auſſi viſible, auſſi palpa» ble d'un côté que de l'autre ».

» La *claſſe ſtérile* ne peut vivre que ſur » les dépenſes de la claſſe productive & » de la claſſe propriétaire. Plus donc » ces deux claſſes auront de quoi dé» penſer, plus la claſſe ſtérile aura de » quoi vivre. Ainſi donc l'intérêt de la » claſſe ſtérile eſt le même que celui » des deux autres claſſes ». La claſſe ſtérile eſt compoſée des Gens d'Arts & Métiers, des Fabricans, Commerçans, enfin de tous ceux qui vivent de leur induſtrie.

Il faut convenir que cette doctrine

eſt un peu trop abſtraite pour des enfans; mais l'Auteur paroit eſperer qu'avec le tems & avec le ſecours des Maitres, elle deviendra aſſez familiere à tout le monde pour n'être plus au deſſus de leur portée.

4°. On trouve enſuite un entretien moral dont l'objet eſt d'apprendre à la jeune Nobleſſe tout ce que les régles de la Société & de la Philoſophie humaine & chrétienne exigent d'elle. » C'eſt en » mettant ces maximes en pratique, dit » l'Auteur de cet entretien à la jeune » Nobleſſe, que vous mériterez d'avoir, » ainſi que vos ancêtres, une place dans » l'Hiſtoire : mais n'ambitionnez pas le » nom de foudres de guerre. On peut » être grand homme ſans être Héros ; » & le Héros n'eſt pas toujours grand » homme; il eſt plus ſouvent le Héau, » que le bienfaiteur de l'humanité. Quiconque connoit tous ſes devoirs & » les remplit, eſt bienfaiſant ; qui les » remplit ſans héſiter, ſans honte, ſans » crainte & par grandeur d'ame, a tout » ce qu'il faut pour être un grand » Homme ».

5°. Les Commandemens de l'honnête homme ou maximes de morale, mis en vers par M. Feutry, Auteur de ce Recueil. Ces maximes préſentent des principes ſûrs pour ſe conduire ſagement dans le cours de la vie. Elles ont été compoſées en faveur de cette claſſe précieuſe d'hommes qu'on ſemble trop négliger, & ſans leſquels nous manquerions preſque de tout. Cette collection ne pouvoit être mieux terminée que par la *Science du Bon-Homme Richard*, petit Ecrit plein de ſel & de ſageſſe, & qui eſt trop connu pour que nous nous y arrêtions. Quoique cet Ouvrage puiſſe convenir à la jeuneſſe de tous les états, il a été fait principalement pour celle des campagnes. MM. les Seigneurs de Paroiſſes, les Curés, & autres perſonnes bienfaiſantes ſont invités à le répandre dans les familles; le prix en eſt d'ailleurs peu conſidérable ; il ne coûte que 30 ſ. relié.

I I.

MANIERE dont on ſe ſert du plâtre dans quelques cantons du Dauphiné, pour les prairies artificielles, par M. Champel.

»Trop peu inſtruit & trop peu à portée de l'être ſur la vraie théorie de l'Agriculture, ſans principes ſur les Arts qui y ſont relatifs, & dépourvu du génie qui ſçait combiner les faits & rapprocher ceux qui paroiſſent diſparates, quoique dépendants de la même cauſe, je me bornerai à dire ce que j'ai vu depuis ſix ans ſur les effets du plâtre dans la plaine de Bievres, ſituée à cinq lieues de Grenoble, à Tullin, qui en eſt à quatre lieues, & dans quelques autres Communautés ».

» Le terrein de Bievres eſt extraordinairement graveleux ; l'œil n'y apperçoit, pour ainſi dire, que des cailloux d'une groſſeur à peu-près uniforme, & arrondis : il y en a de calcaires, de fuſibles, des quartz, des granits, des pyrites, &c. le peu de terre qu'on y trouve paroit être compoſé des débris de ces différentes pierres & d'un peu de terre végétale, c'eſt-à-dire, de débris de végétaux. A huit ou dix pouces au deſſous, on trouve une terre argilleuſe, quoique légère, mêlée avec beaucoup de graviers abſolument tous calcaires, qui ſe briſent facilement & ſont très-légers relativement à leur volume. Cette terre ſert à faire des murs qu'on appelle *piſay* dans le pays, & devient un engrais puiſſant lorſqu'elle a été long-tems expoſée à l'air ».

» J'ai penſé qu'il étoit néceſſaire de donner une notice de ce ſol pour qu'on puiſſe plus facilement appercevoir la raiſon des effets du plâtre ; on ne me ſçaura peut être pas mauvais gré d'expoſer auſſi la maniere dont les terres étoient cultivées, & le changement qu'a occaſionné dans cette culture l'uſage du plâtre ».

» Indépendamment de l'aridité naturelle du ſol, ſa poſition en rendoit encore la culture plus difficile. On ne trouve pas un ſeul ruiſſeau dans toute l'étendue de cette plaine, qui eſt très-vaſte ; & toutes les eſperances qu'on a pu concevoir d'y amener des eaux ſont chymériques, lorſqu'on ſe donne la peine de faire un examen ſérieux, & des difficultés qui s'oppoſent à la confection d'un aqueduc, & de la nature du terrein, qui n'eſt qu'une maſſe très-épaiſſe de ſable & de gravier, dans laquelle toutes les eaux pénetrent facilement & dans un court trajet ».

» Cet inconvénient rend les prairies très-rares dans ce canton ; & l'on ne voyoit, il y a dix ans, dans les Communautés voisines, que la dixieme partie du bétail nécessaire pour la culture des terres. Cette raison, plus que toute autre, nuisoit à la fertilité. Le Paysan, toujours ambitieux, vouloit cultiver une trop grande étendue de terrein relativement à la quantité de bétail qu'il nourrissoit ; & dès-lors, ses labours étoient légers, les engrais lui manquoient ; ils devenoient même inutiles par la petite quantité qu'on pouvoit en mettre sur une vaste surface ; en conséquence on ne semoit que du seigle ou du bled noir sur des terres qui produisent aujourd'hui de très-belles récoltes en froment ».

» Il y a quelques années qu'un Particulier essaya de cultiver du treffle dans cette plaine, & de le fumer avec de la suie de cheminée qu'il achetoit à Lyon. Son succès encouragea ses voisins, qui l'imiterent. Bientôt ce genre de prairie fit accroitre la quantité du bétail & celle des récoltes ; mais la consommation immense de suie que cette culture occasionnoit, en fit hausser le prix au point qu'on auroit été incessamment obligé de s'en passer, ou de ne l'employer que dans la plus urgente nécessité ».

» Ce fut dans ce moment qu'un Particulier, qui avoit oui parler de l'emploi du plâtre pour la culture du treffle, résolut d'en faire l'essai. Depuis 1775 jusqu'à présent, il a toujours eu le même succès ; voici son procédé ».

» Les terres sont alternativement une année en jacheres, & une année ensemencées. On jette les semences du bled ou du seigle en automne. Dans le mois de Mars, on seme de la graine de treffle sur la terre couverte de bled, & bientôt elle germe, mais sans élever sa tige. Si on a eu soin d'écaillouter le terrein d'avance, immédiatement après la moisson, on jette du plâtre cuit & réduit en poudre bien fine sur le treffle (il en faut à-peu-près un quintal sur cent toises de surface, plus ou moins, suivant la qualité du plâtre ; l'excès n'est pas nuisible) ; & si l'été n'est pas extrêmement sec, on a une très-belle coupe de fourrage en Septembre ou Octobre. Dans le mois de Mars suivant au plutôt, on jette de nouveau une demi-dose ou même un quart de plâtre sur le même treffle ; & dans le cours de l'année, on coupe le treffle deux & même trois fois, suivant la température de la saison. Lorsque le tems de semer le froment est arrivé, on laboure la terre une seule fois ; on y passe la herse, on seme le grain, & l'on est sûr d'avoir une récolte supérieure à celle des meilleurs fonds du même canton, & des mieux fumés. Il ne faut pas remettre du treffle sur le même fonds l'année suivante. On a remarqué qu'il ne réussissoit pas aussi bien ; & quoiqu'on n'ait pas vu d'expérience d'un mauvais effet de cette répétition, d'un côté, l'assertion de bien des personnes, & de l'autre, la nécessité plus urgente d'améliorer successivement toutes les terres par ce genre de culture, a fait craindre de s'y livrer. Un seul Particulier de ma connoissance a fait cet essai, & il ne s'en est pas mal trouvé jusqu'à présent, c'est-à dire, depuis deux ans. Reste à sçavoir si le tems détruira ou confirmera l'opinion généralement répandue que cette méthode épuise le terrein. Je pense fermement que non ; mais je puis me tromper ».

» Si quelque raison a empêché de jetter le plâtre d'abord après la moisson, il est avantageux de le jetter le plutôt que l'on peut, d'abord après la Toussaint ; on peut cependant renvoyer jusqu'au mois de Mars ou d'Avril ; le plutôt est le meilleur ».

» Il peut arriver aussi que la graine de treffle, semée au mois de Mars, sur le bled en herbe, n'ait pas réussi. Alors comme il est d'usage de semer quelquefois du bled noir ou sarrasin d'abord après la moisson du gros grain, on fait cette semence sur la terre qu'on a destinée au treffle, & on en seme la graine en même tems que celle du sarrasin. Le treffle ne nuit en aucune maniere à la récolte du bled noir qui se fait en Octobre, ni celle-ci au treffle, qu'il ne faut pas songer alors à couvrir de plâtre avant le mois de Novembre, & immédiatement après qu'on a enlevé les cailloux ».

» Les mêmes procédés ont parfaitement réussi à Tullin, dont le sol est bien dif-

férent ; à Bievres, c'eſt un gravier preſque pur ; à Tullin, c'eſt une argille ſchiſteuſe de très-mauvaiſe qualité pour les productions ; & à une lieue de là, dans un terrein graveleux, mêlé de beaucoup de ſable, j'ai vu le meme ſuccès ».

» On peut encore affirmer, que dans une prairie dont le ſol n'eſt que de ſable pur un peu marécageux, du plâtre ſemé a fait croitre, la deuxieme année, une quantité prodigieuſe de treffle, & amélioré tous les cantons où il a été ſemé ; après deux ans, il étoit encore facile de diſtinguer tous les endroits où le plâtre avoit touché, s'il eſt permis de parler ainſi ; & l'on eſpere que la troiſieme année, qui ſera la prochaine, donnera encore des preuves de la puiſſance de cet engrais ».

» On a oui dire qu'un Seigneur, dans le voiſinage du Rhône, avoit fumé de leſparcel avec du plâtre, & que le plus heureux ſuccès avoit couronné ſon épreuve. Ce Seigneur diſoit, il y a deux ans, qu'il avoit triplé le revenu de ſa Terre depuis 1771 qu'il avoit adopté cette méthode ».

» On a oui dire auſſi que le plâtre n'avoit point réuſſi dans des terreins gras & fertiles ».

» Il eſt à propos d'obſerver que le plâtre dont on ſe ſert dans les endroits qu'on a cités, vient de Grenoble, ou plutôt de Vizille qui eſt à deux lieues au delà ; qu'on l'y achete cuit & en poudre, mais ſi mal préparé qu'il y a un tiers à perdre, & que pluſieurs perſonnes préférent celui qui vient de Lyon, dont le prix eſt le triple de l'autre ».

» L'uſage du plâtre n'eſt pas borné aux cantons dont on a parlé ; il eſt même très-borné, eu égard à ce qui s'en conſomme dans pluſieurs parties du Dauphiné ; & tous les jours cette conſommation augmente, dans le voiſinage de Lyon ſur-tout ».

» Les avantages de cette culture ſont ſenſibles par eux mêmes. D'un côté, on augmente la quantité des fourrages, & par conſéquent du bétail & des engrais ; & d'autre part, on diminue la quantité de terre à fumer, puiſque celles qui ſont enſemencées de treffles n'ont pas beſoin d'autre fumier ; enfin l'on épargne des labours, attendu que la terre ſemée en treffle n'a beſoin d'être labourée qu'une fois, tandis que ſi elle eût été en jacheres, il auroit fallu trois ou quatre cultures ».

» La Plaine de Bievres s'eſt déjà reſſentie de cette amélioration, au point que la valeur des terres a preſque doublé en général, & que le prix des plus mauvaiſes eſt preſqu'au niveau de celui des plus précieuſes avant cette révolution. Déjà même cette amélioration s'étoit étendue ſur la partie de cette plaine qui dépend du Domaine de Sa Majeſté, & qui eſt poſſédée par différens Particuliers, ſous la redevance de la vingtieme gerbe des grains qui y croiſſent, lorſqu'un événement malheureux a ralenti, pour ne pas dire anéanti leur zele. Un Conceſſionnaire de cette plaine menace de dépoſſéder inceſſamment de ce terrein les malheureux qui le cultivent depuis pluſieurs ſiecles ; & ſur le champ, ils ont ceſſé la premiere opération qu'il exige, celle d'enlever les cailloux qui le couvrent preſque entierement. Dès-lors, plus de treffles dans le canton, & plus d'eſpérance d'en voir quintupler le produit, d'après l'expérience de quelques petits cantons mis en valeur avant cette conceſſion ».

III.

AVIS.

La Communauté des Chandeliers de Paris deſire faire un marché de ſix à huit cents milliers de ſuif étranger, venant du Nord. Une délibération homologuée par Arrêt du Parlement rendu ſur les concluſions de M. le Procureur Général, l'y autoriſe. Les Négocians qui voudront traiter, ſont en conſéquence priés de fournir, avant le 10 Juin, leur ſoumiſſion, laquelle doit être remiſe au Bureau de la Communauté, Place de Grêve, ſoit au ſieur Heluis, rue de la Vannerie, ſoit au ſieur Roſſignol, rue Jean-Robert, tous deux Syndics en exercice.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 23 Mai 1781.

Or de Portug. à . . .	730 l.	f.	marc.
Du Mexique à . . .	720		
Du Pérou à	716		
Les guinées à . . .	726		
Ducats à	98	10	once.
Or fin à 23 karats . .			
31 32	102		
Or à 20 karats à . .	85		
L'argent à 11 d. . .			
20 g. à	54	10	marc.
Idem à 11 d. 10 . .			
gr. à	52	12 6	
Piastres à	49		

V.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 19 Mai 1781 au Mercredi 23 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 20 à 21 liv.; le seigle, de 12 à 13 l. 10 s.; l'orge, de 12 l. 10 s. à 13 l. 10 s. Le froment à la Grêve, de 20, 21 à 22 livres; le seigle, 13 liv.; l'orge, de 13 à 14 l. *le septier*. Farine blanche à la Halle, de 36, 38, 40 à 41 livres; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 26, 28, 30 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

VI.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 19 Mai 1781, au Mercredi 23 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21, 22 à 23 l.; *idem* à la Grêve, de 20, 21, 22 à 23 livres.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 18 Mai 1781, de 46 à 48 livres; *idem* nouveau, de 42 à 44, le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 45 à 46 liv.; *id.* nouv., 44 à 45; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 18 à 20; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 41 à 42; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 38 à 40; le cent de paille, de 18 à 20; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 28 à 36 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-V de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres.
	PAIEMENT DU SAMEDI 19 MAI 1781.		
8.	M. Despeignes	Samedi	F.
5.	M. Cauchy	Samedi	F.
6.	M. Caron	Samedi	F.
16.	M. Le Noir.	Samedi	F.
9.	M. de la Rue	Samedi	F.
	PAIEMENT DU LUNDI 21.		
23.	M. Masson.	Lundi.	F.
26.	M. de la Motte	Lundi	F.
28.	M. Creuzé.	Lundi.	F.
29.	M. Certain	Lundi.	F.
	PAIEMENT DU MARDI 22.		
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	F.
15.	M. Defays	Mardi	F.
24.	M. Desplasses.	Mardi	F.
13.	M. Marsollier	Mardi	F.
25.	M. Vieillard	Mardi	F.
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	F.
12.	M. Alissant	Jeudi	F.
Idem.	Gouvernemens.	L.	*Six derniers mois*

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABL

CHANGES du 22 Mai 1781.

Amsterdam, . .	52 ¾ lettres.	Cadix, ...	
Londres, ...		Livourne, ...	
Hambourg, ...	187 ¼	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon. *Pâques*. . , ½ p.	

DU MARDI 22 *Mai* 1781.

1780. Lot. Roy.	1785 . . . . .
1781. *Primes*. non sorti 96.	1786 . . . . .
1782	1787 . . . . .
1783	1788 . . . . .
1784	1789 . . . . .
1r. Viager. 3 ½ ¾ p. % bén. . .	2d. 3 ½ ¾ 4 3 ½ ¼ p

Mai 1781.		*Du* 19.	*Du* 21.	*Du* 22
Comp. des Indes.	Actions	1972 ½	1960 40 20 10	1900 15
	D° 16/25	. . . . .	. . . . . (1900	. . . . .
	D° 8es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	D° 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	395	375	378 . .
	Rescriptions.	8 ½ 8 ¾ . . .	10 11 11	11 10
	Bil. des Ferm.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Contr. à 4 p. % 1777 . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1781. Du Mardi 29 Mai.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKOLM, le 3 Mai.

LE Ministre du Roi de Prusse, qui réside ici, a prévenu notre Cour que dorénavant les navires Marchands de sa Nation jouiroient de la protection du Pavillon Russe.

Sa Majesté vient de faire publier un Edit qui a pour objet de veiller, dans les circonstances critiques où nous nous trouvons, à la sûreté de notre Marine & du Commerce National. Cet Edit contient les dispositions suivantes :

» Comme le Roi a trouvé bon de faire armer un certain nombre de vaisseaux de guerre & de frégates, pour rendre libre le Commerce & la Navigation du Royaume, Sa Majesté a donné ses ordres en conséquence au College de l'Amirauté pour mettre un certain nombre de vaisseaux en état, tant pour garder ses propres Côtes & les Ports du Royaume, que pour former une Escadre, composée en partie de vaisseaux de ligne & en partie de frégates, qui fera sa croisiere dans la Mer du Nord, pour escorter ensuite les navires Marchands Suédois jusqu'aux Ports de leurs destinations respectives ».

» Tous les navires Marchands Suédois, qui voudront profiter du premier convoi, devront se rendre à la Rade d'Elseneur, & s'y arrêter jusqu'au 29 Mai prochain, tems auquel une frégate de guerre escortera tous les navires Marchands Suédois qui seront destinés pour la Méditerranée, & pour les Ports en deçà, jusqu'aux endroits de leur destination respective, auxquels ladite frégate pourra les accompagner. Cette même frégate croisera à la hauteur de Malaga jusqu'au premier Septembre, qu'elle partira de la Méditerranée pour se rendre à Carlscron avec les navires Marchands Suédois qui se mettront sous son convoi ».

» Le second convoi, qui sera d'un vaisseau de ligne, partira du Sund, le 14 Juillet, pour accompagner les navires jusqu'au Cap Finistere. Le troisieme convoi, qui sera également d'un vaisseau de ligne, partira du Sund le 31 Août, pour accompagner les navires jusqu'à la même hauteur que le second. Le quatrieme convoi partira du Sund le 30 Septembre, pour accompagner les navires jusqu'à la Méditerranée ; il sera composé d'une frégate de guerre, qui longera avec les navires sous sa protection, toute la côte d'Europe dans cette Mer, & elle ira ensuite à Livourne, où elle passera l'hiver & où elle fera sa croisiere, en cas de besoin, en faveur de la Navigation Suédoise. Au mois de Février, elle se rendra à Malaga, où elle prendra sous son convoi tous les navires Marchands Suédois qui s'y rendront du Port de Cette & d'autres Ports de la Méditerranée, avec

lesquels, ainsi qu'avec ceux qu'elle prendra sous sa protection sur les Mers d'Espagne & jusqu'au Canal, elle retournera dans le Royaume ».

» Sa Majesté, le Roi, ordonne à tous les navires Marchands Suédois de se conformer en tout à l'Ordonnance du 18 Février 1779, voulant Sa Majesté, pour se maintenir dans une exacte neutralité, qu'aucun desdits navires ne porte de secours aux Places qui pourroient être bloquées ou assiégées par quelqu'une des Puissances Belligerantes. Veut Sa Majesté, pour la sûreté de la Navigation Suédoise, qu'aucun navire ne navigue seul & sans convoi, & que lorsqu'il se trouvera sous son convoi, il ne s'en écarte aucunement ni ne reste en arriere, à moins qu'il ne puisse suivre le reste du convoi. Pour le restant, il est ordonné aux Maitres des navires Marchands de suivre les instructions que leur donneront les Chefs du convoi ».

BRANDEBOURG.

DE BERLIN, *le 2 Mai.*

Il a paru une Déclaration du Roi, datée de cette Ville le 30 Avril, & signé, de l'ordre de Sa Majesté, par les Ministres de Finkenstein & de Herzberg, dans laquelle le Roi, après avoir fait connoitre à ses Sujets Commerçans que les vaisseaux de guerre des Puissances du Nord prendront leurs bâtimens sous leur protection, a jugé nécessaire de faire un Réglement par lequel il ordonne :

» 1o. Que ses Sujets ne prendront aucune part, sous quelque prétexte que ce soit, à la guerre actuelle, ni ne transporteront sous Pavillon Prussien, aux Puissances Belligerantes, aucunes marchandises prohibées généralement & réputées être de véritables munitions de guerre; comme canons, mortiers, bombes, grenades, fusils, pistolets, balles, boulets, pierres à fusil, mêches, poudre, salpêtre, soufre, piques, épées & selles, & que sur leurs bâtimens ils ne pourront avoir de ces effets, qu'autant qu'il leur en faut pour leur propre usage ».

» 2o. Qu'ils pourront charger leurs bâtimens de toutes les autres marchandises quelconques non prohibées & non réputées être de véritables munitions de guerre, particulierement les productions des Provinces de Sa Majesté, & les porter tant aux Puissances Belligerantes qu'aux neutres. Sa Majesté attend de la justice & de l'amitié des Puissances en guerre, qu'elles ne permettront pas à leurs vaisseaux armés d'inquiéter & de capturer les batimens Prussiens chargés de mâts, de bois, de chanvre, de goudron, de bled & d'autres pareilles marchandises qui ne sont pas de véritables munitions de guerre, mais lesquelles pourroient seulement par la suite être employées à cet usage, attendu que ces marchandises sont le principal & presque l'unique objet du Commerce Prussien, & que les Puissances Belligerantes ne peuvent pas exiger de Sa Majesté que le Commerce de ses Sujets soit ruiné, parce qu'elles sont en guerre. Le Roi espere encore, d'après les mêmes principes, que les Puissances Belligerantes laisseront passer librement les marchandises & cargaisons non prohibées des Sujets Prussiens qui se trouveront à bord des navires des Nations Belligerantes, de même que les cargaisons & marchandises non prohibées, appartenantes aux Puissances Belligerantes, & chargées sur les bâtimens Prussiens, sans que ces marchandises soient sujettes à être prises & confisquées; Sa Majesté promettant à ses Sujets, qui font le Commerce maritime, de les soutenir de tout son possible dans ces différens cas; cependant Elle espere qu'ils seront d'eux-mêmes assez prudens pour charger, autant qu'il sera possible, les bâtimens Prussiens, sous Pavillon Prussien, de leurs marchandises, & qu'ils ne se chargeront pas beaucoup du transport des marchandises & effets appartenants aux Nations Belligerantes; mais que pour éviter toutes sortes d'inconvéniens & de mal-entendus, ils feront principalement le Commerce avec leurs propres marchandises ».

» 3o. Que tous les bâtimens Prussiens, qui mettront en mer, se muniront de passeports nécessaires, & d'attestations de la part des Amirautés, des Chambres de Guerre & des Domaines de chaque Province, ou des Magistrats de chaque endroit, ainsi qu'il est d'usage,

de même que de connoissemens & autres certificats, dans lesquels seront exprimés la qualité & la quantité de la cargaison, le nom du Propriétaire, le nom de celui pour qui elle est destinée, & l'endroit de la destination. Ces certificats & autres pieces seront écrits clairement & sans qu'ils puissent prêter à l'ambiguité. Chaque bâtiment en sera pourvu, & ne pourra, sous aucun prétexte, les jetter à la mer; chaque Patron prendra garde de ne jamais se munir de faux documens de mer ».

» 4°. Chaque bâtiment Prussien, lorsqu'il chargera dans un Port Etranger, y prendra des Lettres de mer necessaires & usitées dans l'endroit où se fait le chargement, afin de pouvoir justifier de quelle Nation il est, quelle cargaison il porte, d'où il vient, & où il va ».

» 5°. Aucuns Officiers ou autres Employés de mer des Puissances Belligerantes, & pas plus que le tiers des Matelots, Sujets desdites Puissances, ne pourront se trouver sur les bâtimens Prussiens ».

» 6°. Les Navigateurs Prussiens ne pourront transporter aucunes cargaisons ou marchandises, de quelque nature qu'elles puissent être, dans les Places & Ports bloqués effectivement par une des Puissances Belligerantes ».

» 7°. Enfin, les Sujets Prussiens, Négocians & Navigateurs, ne pourront pas servir de prête-noms aux Nations Etrangeres; & en général, ils feront le Commerce de la maniere qu'il est permis de le faire, d'après les droits & les usages des Nations, & sans qu'il en résulte pour les Puissances Belligerantes aucun préjudice dont elles pourroient se plaindre légitimement ».

ITALIE.

DE BOLOGNE, *le 16 Avril.*

Le 10 de ce mois, à trois heures après midi, on a ressenti ici une longue & très-forte secousse de tremblement de terre. L'épouvante a été universelle; mais heureusement il n'est arrivé aucun accident. Cette même secousse s'est fait sentir à la même heure à Faenza, à Imola, à Cesene, & dans d'autres Villes & lieux de la Romagne, mais avec des circonstances plus effrayantes. Dans le Faventin, 52 Eglises Paroissiales ont été considérablement endommagées; & il n'y a pas de village ni d'habitation, particulierement dans tout ce qui avoisine la montagne, où l'on ne voie des maisons renversées. On fait monter à 120 le nombre des personnes écrasées par la chûte des bâtimens. A Faenza, il n'y a qu'une vieille femme qui ait péri; mais toutes les Eglises, toutes les maisons, & notamment la superbe Bibliothéque de l'Evêque, ont beaucoup souffert. Le dommage n'a pas été moins considérable dans divers autres endroits, & particulierement dans le grand Pays de Bezzighella, où, s'il faut en croire les relations, on n'apperçoit de toutes parts que ruines & décombres.

DE MALTHE, *le 20 Mars.*

Par la sage prévoyance de notre Grand-Maitre actuel, notre Marine se trouve dans l'état le plus florissant & le plus respectable, & notre Port est rempli de bâtimens Marchands de toutes les Nations.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE SALAIGNES (*prés Aunay, Haut-Poitou*), *le 16 Avril.*

Lettre adressée au Rédacteur des Affiches du Poitou, & insérée dans ces Feuilles.

» On a cité, Mr, dans une de vos Feuilles de l'année derniere, une Paroisse du Bas-Poitou, où il y a beaucoup de vieillards, quoique située dans des marais, qui devroient peut-être en rendre l'habitation mal-saine. La Paroisse de Salaignes, composée seulement d'un Bourg où il y a 150 Communians, est également remarquable par le nombre de ses vieillards. Il y en a dans ce moment 20, dont le moins âgé a 67 ans. Il y en a plusieurs de 80, tous en bonne santé, & promettant de vivre encore long-tems sans aucune infirmité. Le plus âgé de tous, qui en a 90, s'occupe encore avec activité de la culture de ses vignes, & se fait lui-même la barbe

avec une facilité ſinguliere. Il eſt vrai qu'ils vivent tous ſobrement, qu'ils ſe nourriſſent principalement de légumes, mangent peu de viande & ne s'enivrent point, quoiqu'ils recueillent beaucoup de vin. On peut répéter ici ce qu'on a dit mille fois, que la ſobriété & les bonnes mœurs prolongent la carriere des hommes. Malgré leur grand âge, ils ont, comme les plus jeunes Habitans, les dents blanches & ſaines : ce qui annonce à la fois la bonne conſtitution & la tempérance. La culture de leurs terres fait tous leurs ſoins, & communément ils ne périſſent que par l'excès du travail. Auſſi ne ſe ſouvient-on pas d'avoir vu, dans cette Paroiſſe, de ces maladies épidémiques, qui ailleurs, dans certains tems, donnent la mort aux individus de l'eſpece humaine ; d'où il faut conclure encore que l'air qu'on reſpire dans ce petit coin de la terre, eſt bon. Cependant nous avons, à peu de diſtance du Bourg, qui, comme je l'ai dit, forme toute la Paroiſſe, un enfoncement où il ſéjourne une aſſez grande quantité d'eau, même dans la plus grande ſécheresſe. Les Anciens du lieu ſoupçonnent qu'il y a une ſource dont le cours eſt intercepté, au point que l'eau refoule quelquefois & couvre une ſurface conſidérable ».

DE LYON, *le* 16 *Mai.*

M. de Brindas, Chantre du Chapitre de S. Paul de cette Ville, Prieur de S. Symphorien-d'Oſon, voulant ranimer l'amour & la pratique des vertus chrétiennes & patriotiques parmi les Habitans du lieu où eſt ſitué ſon Prieuré, vient d'y établir une Fête de la *Roſiere*. Le Dimanche 6 Mai, la nommée Fleurie de Revon, âgée de 22 ans, qui avoit réuni en ſa faveur tous les ſuffrages des Electeurs, a été couronnée après un Diſcours touchant, prononcé par M. Gabriel, Curé d'Oſon. Cette cérémonie s'eſt faite avec beaucoup d'appareil.

DE NANCY, *le* 13 *Mai.*

» L'Académie Royale des Sciences, Arts & Belles-Lettres de cette Ville, a tenu le 18 du mois dernier, ſa Séance pour la diſtribution des Prix ».

» M. Duparge, faiſant les fonctions de Directeur en l'abſence de M. l'Evêque de Nancy, a témoigné du regret de ce qu'on n'a préſenté à l'Académie aucun Mémoire ſur le ſujet qui avoit été propoſé, & qui conſiſtoit à examiner *quels ſont les avantages & les inconvéniens qui réſultent de la diviſion des terres en trois ſaiſons? Pourquoi a-t-elle été établie, &c.?* »

» Il y a ſuppléé, en liſant un Diſcours relatif au même objet, compoſé par un Membre de la Société, M. Boutier, qui eſt déjà connu avantageuſement par d'autres Ouvrages ſur l'Agriculture ».

» Aucun Auteur n'ayant rempli les vues de l'Académie au ſujet des Enfans-Trouvés, elle propoſe de nouveau la même queſtion ; le Prix ſera double. Il s'agit » d'indiquer la meilleure ma» niere de pourvoir à la ſubſiſtance des » Enfans-Trouvés, & s'il eſt plus avan» tageux, après la nourriture des pre» mieres années, priſe à la campagne, » de faire revenir ces Enfans à la Ville, » pour les occuper, ſoit à la filature, » ſoit à quelques arts méchaniques ; ou » s'il conviendroit davantage de conſa» crer cette claſſe d'hommes à réparer » les Habitans des Campagnes ».

» Le Prix de 300 liv., dont le fonds a été fourni par M. Maury d'Elvange, Auteur d'une Hiſtoire numiſmatique de la Lorraine, couronnée l'année derniere, a été remporté par M. Piroux, Architecte à Lunéville. La queſtion propoſée avoit pour objet : » Quels ſont » les moyens les plus propres à préſer» ver des incendies les maiſons de la » Province de Lorraine, & d'empêcher » les flammes de faire des progrès fu» neſtes, par la maniere de bâtir & de » couvrir les maiſons ? ».

» Les obſervations que M. Piroux a faites à ce ſujet, peuvent s'étendre non ſeulement à la Lorraine, mais encore à preſque tous les pays. Il eſt à ſouhaiter, pour l'utilité publique, que ſon Ouvrage ſoit mis au jour ».

» Qu'il nous ſoit permis d'exprimer ici les vœux des Phyſiciens & les regrets des Teinturiers des deux Provinces, qui deſirent ardemment de voir imprimer un *procédé pour teindre en noir*,

de bon teint, les cotons filés ou en étoffes, qui a été couronné l'année derniere. Quelques Journaux ont formé le même souhait à l'occasion de l'Académie de Lyon qui a accordé, il y a deux ans, un Prix de 1200 liv. pour la teinture en soie, sans publier le secret de la manipulation qui lui a été dévoilé. L'objet essentiel des Académies de Province, étant de répandre les lumieres, elles ne peuvent y mieux concourir, qu'en mettant au jour des Ouvrages de cette importance, quand même la modestie des Auteurs voudroit s'y opposer ».

» L'Académie, après avoir fait quelque mention d'un Ouvrage sur la fabrication & la perfection du plâtre en Lorraine, a remis le Prix à l'année prochaine. Il sera double. ».

» La Séance a été terminée par le compte qu'a rendu M. le Creulx, d'un Mémoire présenté à l'Académie, par le sieur Arnould fils, Horloger de cette Ville, lequel paroit marcher avec succès sur les traces d'un pere qui réunit à une théorie profonde de son Art la plus parfaite exécution ».

» Quoique l'Académie ait proposé pour Prix les questions *sur les Enfans-Trouvés*, & *sur la perfection des plâtres*, cependant, selon l'ancien usage, elle recevra les Mémoires & Ouvrages dans tous les genres; ils seront couronnés, s'ils sont mieux traités que les sujets indiqués ».

» L'on adressera les Ouvrages destinés au Concours, à M. le Secretaire perpétuel de l'Académie. Ils seront admis jusqu'au mois de Février 1782, inclusivement, en suivant les usages reçus par toutes les Académies ». (*Extrait des Affiches de Lorraine*).

DE METZ, *le 16 Mai.*

Extrait des Observations Météorologiques, faites ici pendant le mois d'Avril 1781.

» La chaleur de ce mois a surpassé celle d'Avril 1780, de 6 degrés 7 douziemes, en terme moyen de chaleur, ce qui est très-considérable. Nous avons eu aussi neuf jours de pluie, & 3 pouc. 3 lig. 3 seiziemes de moins qu'en Avril 1780. Les pluies du mois de Février, la température douce du mois de Mars, les eaux survenues au commencement d'Avril, ont donné à toutes les productions de la terre une énergie & une précocité extraordinaires : ensorte que la saison est avancée d'un mois relativement aux années communes ».

» La quantité prodigieuse de chenilles & de vers éclos par cette grande chaleur seche, & les grosses mouches vertes azurées, que le Peuple appelle improprement *cantharides*, ont causé le plus grand dommage aux arbres fruitiers, excepté l'abricotier & le pêcher. Il est à craindre que ces mêmes mouches ne se jettent sur la fleur des bleds, car tout ce qu'elles attaquent périt sans ressource ».

DE PARIS, *le 25 Mai.*

Arrêt de la Cour des Monnoies, du 28 Avril 1781, qui ordonne que l'information commencée contre ceux qui refusent en payement les pieces de deux sous, non effacées, pour leur véritable valeur, sera continuée; & fait défenses de les refuser lorsqu'elles auront de l'un ou de l'autre côté des vestiges de l'empreinte qu'elles ont reçue, à peine, contre les contrevenans d'être poursuivis extraordinairement, & punis comme Billonneurs.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

Annonce de Livres.

Propriétés de l'Eau de-Vie de Genievre, extraites d'une Brochure de 86 pages in 8o. qui a pour titre : *Mémoires sur les effets salutaires de l'eau-de-vie de genievre, dans les Pays bas, froids, humides & marécageux*, tant en santé que dans la plupart des incommodités & dans plusieurs maladies; confirmées par l'expérience & par des observations médicales. Par M. Daignan, Docteur en Médecine.

Cette Brochure se trouve à Dunkerque, & à Paris, chez Lamy, Libraire Quai des Augustins.

» Il est certain, dit l'Auteur, que cette liqueur convient parfaitement par elle-même dans tous les Pays bas, froids, humides & marécageux. Non-

ſeulement elle reſtaure, elle anime, elle échauffe, elle augmente le reſſort des ſolides & le mouvement des fluides, comme toutes les autres liqueurs ſpiritueuſes, mais encore elle aide puiſſamment à la digeſtion; elle diſſipe les vents, elle pouſſe par les urines, elle excite la tranſpiration, elle diviſe les humeurs, elle fait une impreſſion agréable ſur les nerfs, elle fortifie les viſceres, elle ranime en un mot, toutes les fonctions de l'économie animale, en facilitant toutes les ſecrétions & les excrétions. Les pituiteux, les flegmatiques, les hypocondriaques, les aſthmatiques, les perſonnes extraordinairement graſſes, qui ont les jambes gorgées ou œdémateuſes, les femmes hyſtériques, & celles dont les ſecours périodiques ſont lents, difficiles & laborieux, peuvent regarder le genievre comme un préſervatif contre les accidens dont leur état les menace, & comme le remede le plus ſûr, lorſqu'elles ne peuvent pas les éviter, pour les modérer & pour en arrêter les progrès. Parmi les maladies compliquées, l'hydropiſie & le ſcorbut ſont celles où le genievre paroit produire des effets ſalutaires de la maniere la plus ſenſible. M. Daignan dit l'avoir employé auſſi fréquemment dans les douleurs de rhumatiſme : la maniere de le préparer pour cela, eſt de le faire chauffer ſur des cendres chaudes, d'y raper du ſavon blanc, & de le fouetter alternativement avec des brins de balai, pour en former une pommade molle dont on frictionne la partie, après l'avoir bien échauffée, en la frottant avec une flanelle. Cet Auteur ajoute à la fin de ſa Brochure, qu'il réſulte évidemment & de l'analyſe, & des épreuves, & de l'obſervation, que cette liqueur n'a rien par elle-même de nuiſible, & que les mauvais effets qu'elle eſt capable de produire, ne doivent être attribués qu'à l'excès, à l'abus & à la fauſſe application qu'on en fait ».

Nota. Le Gouvernement, frappé des bons effets de l'eau-de-vie de genievre, vient de l'autoriſer, en permettant des établiſſemens où elle ſe diſtribue ſous ſa protection. Il eſt très-facile de faire ſoi-même l'eau-de-vie de genievre.

Fabrique Royale. Deſcription & Analyſe des crayons de compoſition de couleurs & de teintes, inventés & compoſés pour les Artiſtes des Académies Royales de Peinture, Sculpture & Architecture & Amateurs, approuvée par leſdites Académies. Par M. Nadaux, Graveur & Deſſinateur, Breveté du Roi, ſeul Poſſeſſeur du ſecret du Sr. Dumarets, Peintre & Deſſinateur. A Paris en ſa maiſon, rue de la Vieille-Draperie, en la Cité. Broch. in-12.

M. Dumarets étoit parvenu, après bien des recherches, à compoſer avec les mines ordinaires des crayons differant entr'eux par la couleur, par la teinte & par la fermeté; ayant enſuite jugé à propos de renoncer à ce travail, il crut ne pouvoir confier ſon ſecret à une perſonne plus capable d'en être dépoſitaire que M. Nadaux, dont il connoiſſoit les talens. M. Nadaux, devenu poſſeſſeur de ce ſecret, s'eſt occupé des moyens de le perfectionner. Ses expériences l'ont heureuſement conduit à pouvoir former des crayons de ſeize variétés différentes, qui ont mérité l'approbation des Académies Royales de Peinture & d'Architecture, celle des Deſſinateurs & de pluſieurs Chymiſtes diſtingués. En conſéquence des témoignages avantageux rendus de toute part aux crayons de M. Nadaux, cet Artiſte a obtenu un privilege du Roi, qui lui a permis d'en établir une Fabrique, & de la décorer du titre de *Fabrique Royale des crayons de compoſition.* » Ces crayons, quoique de compoſi- » tion, ne ſont pas, à proprement » parler, factices, puiſqu'au contraire » compoſés de craye & de fécule co- » lorante, ils ſont fabriqués avec tou- » tes les ſubſtances naturelles, telles » que les ſanguines, la pierre blanche » & noire ordinaire d'Eſpagne & d'I- » talie, la mine de plomb d'Angle- » terre, &c. ». Outre les propriétés particulieres dont ces crayons ſont doués relativement à la perfection des ouvrages pour leſquels on s'en ſert, ils ont encore un mérite qui n'eſt pas indifférent : les ingrédiens qui les compoſent ſont dégagés de toute ſubſtance pyriteuſe, & en général de toutes les matieres hétérogenes qui pourroient nuire ſoit à leur qualité, ſoit même à

la santé de ceux qui en font usage.

Les nouveaux crayons de M. Nadaux sont distribués en quatre classes. Chaque classe est distinguée par la matiere principale qui en fait la base, & ensuite subdivisée en especes. Ainsi, dans la premiere classe, que M. Nadaux nomme *crayons de sanguine*, on trouve le crayon rouge, le crayon rouge à Graveur, le crayon rouge carminé, le crayon brun, le crayon negre, le crayon moresque, le crayon de mine de plomb rouge. La deuxieme classe comprend les crayons dans la composition desquels on fait entrer la craye. Ils se divisent en crayon blanc & crayon gris. La troisieme classe, qui est désignée sous le nom de *crayon noir*, contient le crayon noir ordinaire, le crayon noir d'Italie ou pierre d'Espagne. Enfin la quatrieme renferme le crayon de mine de plomb & le crayon de bronze. » Ce dernier crayon, extrait de la mi» ne de plomb, & d'une autre subs» tance avec laquelle on l'incorpore, » produit, à l'aide d'un procédé chy» mique, une couleur qui tient du » bronze, & dont la fixité ne change » ni ne s'affoiblit par sa suavité. L'Ar» tiste est à même de mettre un bel » effet dans ses dessins; ce crayon est » ferme, & l'on s'en sert en petit; » il se divise en deux couleurs de » bronze ».

Ces crayons de composition se vendent par douzaine. Il y en aura des dépôts dans les Villes de Province, pour la commodité des Académies & des Amateurs. A Paris, il ne s'en distribuera pas ailleurs que dans la maison même de l'Auteur, rue de la Vieille-Draperie, Quartier de la Cité.

I I.

Observation sur les effets du fruit du nèprun, rhamnus paliurus, *par M.* Sabarot de la Verniere.

» Une personne sujette à des douleurs néphrétiques, causées par la présence des graviers, & qui n'avoit pu recevoir aucun soulagement des secours ordinaires, fit usage, par le conseil d'une personne qui assuroit en avoir éprouvé des effets avantageux, de la décoction d'une demi-poignée des fruits mûrs & concassés du *rhamnus paliurus* sur une chopine d'eau. Ces fruits qui ont une forme circulaire, applatie sur les bords & bombée au centre, sont jaunâtres & donnent une teinte rouge à la décoction. Le sujet en usa par verrées d heure en heure, pendant vingt-quatre heures. L'effet de ce remede fut tel, qu'il rendit le lendemain une petite pierre qui s'étoit engagée dans l'uretre depuis l'usage de la boisson, & qui fut expulsée tout-à-coup avec beaucoup de graviers & de sang. Depuis cette époque, cette personne a fait usage de la même plante, & ses coliques néphrétiques sont devenues beaucoup plus rares & plus supportables ».

» Une autre personne, de la connoissance de celle-ci, a fait un usage aussi avantageux de la même plante & dans le même cas. Elle a rendu plusieurs fois beaucoup de graviers ».

» J'ai éprouvé sur moi-même l'efficacité de ce remede nombre de fois. Il en résulte toujours un soulagement très-marqué. Je ne sçaurois trop en conseiller l'usage à ceux qui sont sujets aux coliques néphrétiques. L'effet diurétique de cette plante n'avoit point été inconnu aux anciens Médecins ».

(*Extrait de la Gazette de Santé*).

I I I.

Centenaire.

» Il est mort à Petrikaw, Ville du » Palatinat de Siradie, dans la Grande» Pologne, un Evêque Arménien, âgé » de 131 ans, qui n'avoit commencé à » faire usage de lunettes que dix ans » avant sa mort : on prétend qu'il n'a » jamais bu de vin, & qu'il n'a mangé » que des choses froides ou réfroidies; » que ses mets favoris étoient des oi» gnons, sa boisson de l'hydromel. Il » laisse une fille de 103 ans, mariée à » un Prêtre, dont elle n'a point eu » d'enfans; elle écrit & lit encore sans » lunettes ».

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 26 Mai 1781.

Or de Portug. à . . .	730 l. s.	marc.
Du Mexique à . . .	720 à 722	marc.
Du Pérou à	716	marc.
Les guinées à . . .	726 à 728	marc.
Ducats à	98 10	once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	102	once.
Or à 20 karats à . .	85	once.
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54 12 6	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52 12 6	marc.
Piastres à	49	marc.

V.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 23 Mai 1781 au Samedi 26 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 l.; le seigle, de 13 à 14 livres; l'orge, de 13 à 13 liv. 10 s. Le froment à la Grêve, de 18, 19, 20 à 21 l.; le seigle, 13 l. 10; l'orge, de 13 l. 10 à 14 l. *le sept.* Farine blanche à la Halle, de 36, 38, 40, 41 à 42 l.; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 26, 28, 30 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

VI.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 23 Mai 1781, au Samedi 26 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21, 22 à 23 l.; *idem* à la Grêve, de 20, 21, 22 à 23 livres.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 22 Mai 1781, de 46 à 48 livres; *idem* nouveau, de 43 a 44; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 45 à 46 liv.; *id.* nouv., 43 à 44; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 19 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 41 à 42; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 38 à 40; le cent de paille, de 17 à 18; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 30 à 35 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres
	PAIEMENT DU MERCREDI 23 MAI 1781.		
18.	M. Radix	Mercredi.	F.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	F.
27.	M. de France	Mercredi.	F.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	F.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	F.
11.	M. Boutray	Mercredi.	F.
14.	M. Nau	Jeudi.	F.
	PAIEMENT DU VENDREDI 25.		
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	F.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	F.
2.	M. Boscheron	Vendredi.	F.
21.	M. Paru.	Vendredi.	F.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	F.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	F.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	F.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES.

CHANGES du 25 Mai 1781.

Amsterdam, . .	52 ¾ lettres.	Cadix, ...	
Londres, ...	30 15 16e.	Livourne, ...	
Hambourg, ...	187 ¼	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon. *Pâques*. . .	½ p.

DU VENDREDI 25 *Mai* 1781.

1780.	Lot. Roy. . . .	990 l.	1785 . . . . .
1781.	*Primes*. non sorti	96.	1786 . . . . .
1782	. . . . .		1787 . . . . .
1783	. . . . .		1788 . . . . .
1784	. . . . .		1789 . . . . .
1r.	Viager. . 3 p. ⅝ bén. . .		2d. 3 ¾ 4 3 ¾ 4 p. ⅝

Mai 1781.		*Du* 23.	*Du* 24.	*Du* 25
Comp. des Indes.	Actions	1915 10 5 7 ½	. . . . .	1905 . .
	Do 16/25	. . . (10 7 ½	. . . . .	1240 . .
	Do 8es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Do 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	380 379. . .	. . . . .	380 379
Rescriptions.		. . . . .	. . . . .	10 ¼
Bil. des Ferm.		. . . . .	. . . . .	. . . . .
Contr. à 4 p. ⅝ 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 17

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1781. Du Mardi 5 Juin.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, *le 15 Avril.*

ON nous mande de Salonique que la peste y fait les plus grands ravages. Quant à nous, nous sommes, depuis deux mois, délivrés de ce cruel fléau, & nous esperons en être quittes pour cet Eté.

DANEMARCK.

D'ELSENEUR, *le 13 Mai.*

Quatre vaisseaux de guerre de l'Escadre Danoise sont arrivés le 8 de ce mois dans le Sund, venant de Copenhague. Trois de ces vaisseaux resteront dans le Sund afin d'y prévenir tout désordre, conjointement avec un navire de garde de 50 canons, qui se trouve ici. Cinq autres vaisseaux de ligne & six frégates seront prêts à mettre en mer dans peu de jours. Le Commandeur Krieger détachera successivement un de ces navires pour croiser dans le Kattegat.

Le *Wagrien*, à bord duquel se trouvent 140 hommes de Troupes de terre, est destiné pour Tranquebar sur la Côte de Coromandel, dont il est nécessaire de recruter la Garnison. On croit qu'il passera à Christiansbourg sur la côte de Guinée, pour y débarquer quelques hommes & divers matériaux de construction, & pour y faire en même tems de l'eau.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 3 Mai.*

Le Roi de Prusse, sur la requisition de notre Souverain, vient de déclarer que les nouveaux Sujets Prussiens pourront, comme par le passé, conserver leurs biens-fonds situés en Pologne. Le même privilege aura lieu pour les Sujets Polonois, possesseurs de terres en Prusse. Cette résolution, datée du 13 Avril dernier, & notifiée par le Ministre Prussien, résidant en cette Cour, a causé la plus grande satisfaction à tous ceux qui y sont intéressés.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 10 Mai.*

On parle ici beaucoup d'une Ordonnance qui doit bientôt paroitre, concernant l'affranchissement des Serfs en Bohême & en Moravie, sans aucune exception. On prétend même que pour prévenir toutes les remontrances qu'on pourroit faire à ce sujet, Sa Majesté Impériale & Royale a déclaré » qu'Elle » mettoit sa gloire à commander à des » hommes libres, & qu'Elle vouloit » qu'il n'y en eût pas d'autres dans ses » Etats ».

ITALIE.

DE LIVOURNE, *le* 28 *Avril.*

Comme on a appris que nos Mers étoient infestées par quelques bâtimens Barbaresques, on a fait partir une des demi-galeres de Son Altesse Royale pour parcourir nos côtes & les mettre à l'abri des incursions de ces Pyrates.

DE FLORENCE, *le* 30 *Avril.*

Le Grand-Duc, notre Souverain, informé des abus qui s'étoient glissés dans l'administration de la Justice, vient de faire publier dans tous ses Domaines une nouvelle instruction à laquelle seront tenus de se conformer les Juges qui y sont établis. Cette instruction contient 73 articles.

DE NAPLES, *le* 20 *Avril.*

Le 5 de ce mois, on a publié un Réglement qui fait honneur à la piété de notre Souverain, & dont voici la substance.

» Le Roi a observé avec peine que dans la Semaine Sainte, consacrée par le Christianisme à la célébration des Mysteres sacrés de la Passion, & qui doit être un tems de recueillement & de pénitence, il s'est introduit un si grand abus, que loin de se distinguer par les marques d'une piété naturelle dans ces jours saints, les Citoyens au contraire affectent plus de recherche & de faste dans leurs habillemens & leurs équipages; en conséquence, Sa Majesté, pour mettre, s'il est possible, par son propre exemple, un frein à ce luxe déplacé, a déterminé qu'Elle & toute sa Cour ne paroitroient désormais que sous un habillement convenable, & qui sera appellé *l'habit de la Semaine Sainte*; que les Troupes ne se montreroient point avec l'uniforme de gala, quand même l'anniversaire de la naissance de l'Infant Don Janvier arriveroit dans cette Semaine. Enfin il a prescrit à tous ses Sujets des deux sexes une simplicité d'habillemens, qui désormais puisse porter plus à l'édification qu'au scandale ».

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 11 *Mai.*

Sa Majesté a envoyé à toutes ses Cours d'Amirautés des instructions additionnelles datées de Saint-James le 20 Avril. Ces instructions sont conçues en ces termes :

» Attendu que nous avons toujours desiré de prévenir qu'il ne fût causé de l'interruption à la Navigation & au Commerce de tout Etat en amitié avec nous, autant que cela étoit compatible avec les opérations nécessaires de la guerre; & attendu qu'il sera fort utile à cet effet, que le Commerce & la Navigation de la Baltique restent non interrompus, il nous a plu en conséquence de prendre la résolution qu'aussi longtems que le Commerce de nos Sujets continuera d'être en sûreté dans ces mers, nos vaisseaux de guerre, corsaires & autres bâtimens munis de notre Commission, ne pourront prendre, arrêter, ni détenir aucun vaisseau ni bâtiment dans la Baltique; & nous ordonnons rigoureusement par la présente, & enjoignons à tous nos vaisseaux & bâtimens ayant des Lettres de marque & de représailles, qu'ils n'aient point à arrêter ni détenir, en vertu de leurs commissions ou sous prétexte d'icelles, aucun vaisseau ou bâtiment dans la Baltique; mais qu'ils permettent, que tous tels vaisseaux & bâtimens qu'ils rencontreront dans ces mers, continuent leurs voyages respectifs sans interruption ».

Les dernieres Lettres qui nous sont venues de Boston, nous apprennent que le Baron van Arrant, Agent Prussien, est arrivé près du Congrès, pour traiter avec lui de certains points de Commerce & de Politique. On assure qu'il a déja eu plusieurs conférences avec quelques-uns des principaux Membres de ce Corps, & qu'on a nommé des personnes chargées de prendre des arrangemens avec cet Agent.

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le* 17 *Mai.*

Leurs Hautes-Puissances, après avoir examiné le Mémoire que leur a pré-

senté M. de Saint-Saphorin, Ministre de Sa Majesté Danoise, pour leur notifier qu'Elle ne permettroit dorénavant aucune hostilité dans la Mer Baltique, ont répondu » qu'Elles avoient pris des » précautions en conséquence, sur la » supposition que de la part du Dane- » marck, il fût empêché qu'aucun des » vaisseaux de la République ne seroit » molesté par des navires ennemis dans » ces parages ».

Les Lettres d'Alep mandent, qu'on y avoit appris par des avis, venus de Bassora le 27 Janvier dernier, qu'un navire Anglois, commandé par le Capitaine Watson, allant de Bassora au Bengale, avec une riche cargaison, soit en argent, soit en autres effets précieux, avoit été pris par deux Corsaires François sur la Côte de Malabar, & conduit à Cochim, où la charge avoit été confisquée & les Passagers débarqués.

D'AMSTERDAM, *le* 18 *Mai.*

Les Intéressés à la pêche du hareng avoient prié les Etats-Généraux d'accorder de la protection à cette branche de Commerce. Mais les circonstances actuelles n'ayant pu permettre à Leurs Hautes Puissances d'y consentir, Elles ont au contraire défendu tous armemens & préparatifs pour cette pêche, sous peine de 2000 florins d'amende contre ceux qui en auroient donné les ordres, & de correction arbitraire envers les Ouvriers & autres qui s'y seroient employés.

I I.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE MORLAIX, *le* 23 *Mai.*

Le Capitaine John Kelly, commandant le Corsaire le *Chardon*, a conduit ici deux prises de 130 à 140 tonneaux, chargées de diverses marchandises, & estimées 90 à 100,000 liv. chacune : il a en même tems débarqué pour 27 à 28 mille livres de rançons. Ce Capitaine s'étoit encore emparé d'un sloop Anglois qu'il a été obligé de couler bas, parce qu'il faisoit eau. Il est aussi entré dans cette Baye un bâtiment de transport, de 400 tonneaux, revenant d'Amérique, pris par la *Princesse Noire*, Capitaine Ed. Macatter, qui, quatre jours auparavant, avoit enlevé un petit Corsaire de huit canons, & un navire Marchand, allant de Watterford à New-Yorck. Nous avons vu arriver ensuite la *Princesse Noire*, elle-même, précédée d'une superbe caiche de 20 canons doublée en cuivre, qu'elle avoit amarinée après trois heures de combat, & conduisant un beau bâtiment à trois mâts, de 500 tonneaux & de 14 canons, chargé de tabac & de sucre, qui faisoit partie du convoi de Saint-Eustache, intercepté par M. de la Motte-Piquet. Elle avoit encore enlevé dans son trajet de l'Isle de Bas à cette Baye, un petit corsaire de 6 canons. Elle a débarqué 167 Prisonniers, indépendamment de 4 Hollandois, 4 Italiens & un François, qui par son moyen, ont recouvré leur liberté. Les succès du Capitaine Macatter, qui la commande, lui font beaucoup d'honneur. En trente jours de mer effectifs, il a capturé 6 Corsaires & 4 navires Marchands, montant ensemble plus de 100 canons de divers calibres, & plus de 300 hommes d'Equipage. Parmi les Capitaines de ses dernieres prises, est un Commandant de frégate de la Marine Royale Angloise.

DE STRASBOURG, *le* 18 *Mai.*

Au Rédacteur. » Je ne puis, Mr, me refuser au plaisir de vous faire part d'un acte d'humanité & de bienfaisance dont j'ai été témoin, & que vos Lecteurs ne verront certainement pas avec indifférence. Puisse-t-il trouver des Imitateurs ».

» Le Baron de Hendel devint, par la » mort de son pere, possesseur du Vil- » lage de Romansveiller, près de Was- » serlone, à condition cependant qu'il » en partageroit les revenus avec son » frere cadet. Ce digne Seigneur n'eut » rien de plus pressé que de visiter sa » nouvelle possession, & de s'informer » de l'état de ses Vassaux. Il apprit avec » douleur que la plupart étoient acca- » blés de dettes & vexés par les Juifs, » enfin dans un tel état de misere qu'il » leur étoit impossible de rien payer. Il

» assembla alors tous les Paysans insol-
» vables, prit un état exact de ce qu'ils
» devoient, paya leurs Créanciers, &
» fit présent aux Débiteurs de ce qu'il
» venoit de payer pour eux. Il est dif-
» ficile d'exprimer la reconnoissance de
» ces pauvres Paysans, qui ne purent la
» témoigner que par les vœux les plus
» ardens, & par les larmes que cet acte
» de générosité leur fit répandre en
» abondance. On fait monter à dix mille
» livres la somme que ce respectable Ba-
» ron de Hendel donna pour ses Villa-
» geois ».

DE NANCY, *le 20 Mai.*

Au Rédacteur, » On s'est élevé, Mr, plus d'une fois dans les Papiers publics, & notamment dans vos Feuilles, contre l'abus de sonner pendant les orages; ni les raisons fondées sur les principes de la saine physique, ni les malheurs sans nombre qui ont été manifestement l'effet de cet abus, n'ont pu encore le faire proscrire dans les campagnes : cependant un accident arrivé le mois dernier à Puttelange a causé dans nos cantons une assez vive sensation sur l'esprit des Habitans; il paroit même les avoir disposés à entendre avec plus de docilité les avis des personnes éclairées. M. Mangin, Lieutenant Général du Bailliage de Nancy, & Subdélégué dans la même Ville, ayant été instruit de cet accident, en a informé M. le Procureur-Général. Ce sage & zélé Magistrat a adressé en conséquence à MM. les Substituts du ressort une Lettre circulaire, dont l'objet est de faire sentir les suites fâcheuses d'un préjugé qui devient tous les Etés si funeste à l'humanité. Cette Lettre ne pouvant être trop répandue, je vous l'adresse, pour que vous concouriez à sa publicité, en l'inférant dans vos Feuilles. Elle est datée du 15 Mai, & conçue en ces termes :

» Depuis trop-long-tems, Mr, l'expérience atteste que les moyens d'essuyer les funestes effets de la foudre, est de sonner quand l'orage est au dessus de la tour, ou qu'il va y arriver. Il n'est pas d'année qui n'offre des exemples de cette vérité physique; le Peuple, sur-tout dans les campagnes, est si attaché à l'idée que le son des cloches écarte la nuée, que, quoique les Sonneurs souvent trouvent la mort au clocher, ils y montent comme par une espece d'émulation, dans les plus dangereux instans ».

» Les premieres notions de la Physique suffisent pour convaincre que si quelquefois on peut faire changer de direction aux nuées qui portent la foudre, lorsqu'elles sont encore éloignées, & que les cloches sont grosses, il est bien plus certain encore que dès que la nuée est au dessus de l'endroit où l'on sonne, c'est un moyen de faire tomber le tonnerre, & que les Sonneurs qui tiennent à la main les cordes, par lesquelles la commotion électrique peut aisément se communiquer jusqu'à eux, sont en danger d'en être frappés. D'après cela, il est clair que le mieux est de laisser les cloches en repos, de ne pas même trop s'approcher du clocher, attendu que par son élévation & par le poids du métal qu'il contient, il est plus exposé qu'aucune autre partie de l'Eglise ».

» Les Mémoires des Académies sont pleins d'exemples effrayans sur cet objet. On y trouve qu'en 1718, pendant la nuit du 14 au 15 Avril, le tonnerre tomba sur vingt-quatre Eglises depuis Landernau jusqu'à Saint-Paul-de-Leon en Bretagne; que c'étoit précisément celles où l'on sonnoit, & que la foudre avoit épargné les seules Eglises dont les cloches étoient restées immobiles ».

» Le 31 Mars 1778, le tonnerre tomba à deux lieues de Valence en Dauphiné sur le clocher, tua deux des jeunes gens qui sonnoient, & en blessa neuf autres. Des événemens à-peu-près semblables se sont présentés plus d'une fois en Lorraine, & le 10 Avril dernier, le tonnerre est tombé sur la tour de Puttelange, a tué un des Sonneurs & blessé les deux autres; de maniere que s'ils avoient été en plus grand nombre, il n'est que trop à croire que tous auroient essuyé le même sort; & depuis cette époque, on continue à sonner comme on faisoit auparavant; ce qui prouve qu'il est des préjugés que rien n'effraye, & qui tiennent même contre le danger évident de la mort ».

» Il seroit très-intéressant que MM.

les Curés des Villes & des Campagnes voulussent bien concourir avec le Ministere public, à persuader à leurs Paroissiens que rien n'est plus dangereux que le son des cloches lorsque la nuée est perpendiculaire sur le clocher; qu'ils les invitassent à en suspendre le son dans les momens où le coup suit de très près l'éclair, ce qui annonce la présence du tonnerre ».

» Ce seroit-là un soin bien digne de tous les Pasteurs; ils feroient sagement d'observer à leur Troupeau, que si, dans l'esprit de l'Eglise, les cloches, en vertu de leur bénédiction, peuvent écarter les orages, le choix des instans où il convient d'user de cette ressource, est entierement laissé à la prudence humaine ».

» Il est assez vraisemblable que dans l'institution primitive on sonnoit pendant les orages, pour que le Peuple vint se rassembler dans l'Église, pour implorer la clémence de l'Être Suprême, & le supplier de ne pas laisser détruire en un jour l'ouvrage & l'espoir de l'année. Il est encore beaucoup de Villages où l'on sonne pendant la nuit, & où tous les Habitans se rendent à l'Eglise lorsqu'on est menacé sur la fin d'Avril, ou dans les premiers instans de Mai, de quelque forte gelée ».

» C'est singulierement sous ce rapport que l'usage des cloches pendant les nuées doit être considéré comme un usage pieux. Il peut être utile de les sonner lorsque la nuée marche vers la Ville, le Bourg ou le Village, souvent cela la divise & la disperse, sur-tout lorsque les cloches sont d'une certaine grosseur; mais dès que l'orage se trouve tout-à-coup imminent, ou que le son des cloches n'a pu l'écarter, il faut cesser, & en général n'agiter l'air que le moins qu'il est possible ».

» Vous voudrez bien, Mr, faire passer copie de ma Lettre à tous MM. les Curés & Vicaires desservants les Paroisses de votre ressort, avec invitation d'en donner lecture à leurs Paroissiens, le premier Dimanche qui suivra sa réception. Je connois trop leur zele pour n'être pas persuadé qu'ils contribueront de tout leur pouvoir à remplir l'objet que je me propose. Ils se souviendront que leur ministere est essentiellement un ministere de persuasion; tous s'empresseront à assurer à leurs Paroissiens, qu'un usage qui expose inutilement la vie des hommes & détermine la chûte du tonnerre sur les Eglises, ne peut être aboli trop tôt. Plus l'empire du préjugé qu'ils attaqueront est grand, plus il sera consolant & honorable pour eux de l'avoir détruit. J'attends même de leur sagesse qu'ils veilleront à ce qu'on exécute ce qu'ils auront recommandé, & qu'ils empêcheront que leurs Paroissiens, que d'utiles peres de famille aillent inconsidérément chercher la mort au clocher. Je suis, &c. *Signé*, MARCOL ».

DE JOINVILLE, *le 20 Mai.*

Extrait d'une Lettre. » Le 18 de ce mois, un orage affreux a détruit sur quatre ou cinq lieues de terrein l'espoir des moissons & des vendanges. Douze Villages en ont souffert, & dans plusieurs, il faudra bien des années de travaux pour réparer le dommage causé par la grêle & les torrens. Sur nos côteaux, les seps déracinés, dépouillés de leurs fruits, de leurs feuilles & des bourgeons préparés pour d'autres printems; dans nos plaines, les bleds arrachés, les champs couverts de graviers & de pierres, & sillonés de ravins profonds, offrent au Cultivateur malheureux le triste spectacle de sa ruine; &, comme si toute ressource eût dû lui être enlevée, le torrent qui se précipitoit dans le Village de Montreuil-sur-Thonance, a renversé les maisons des Laboureurs, entrainé leurs charrues, & avec elles, toute espérance de forcer la terre à de nouvelles productions. Un homme, une femme, trois enfans ont perdu la vie: heureux peut-être d'échapper, en mourant, à de plus grands maux! ».

» Le petit ruisseau qui coule de Montreuil à Thonance paroissoit un fleuve impétueux qui franchit son lit. L'eau pénétroit jusqu'au toit dans les maisons de ce dernier Village; & sans le zele ardent du Curé, plusieurs enfans, dont les meres couroient parmi la plaine les mêmes dangers, auroient été noyés dans leurs berceaux ».

» De miserables Journaliers ne possédant pas un coin sur la terre, sembloient, par leur pauvreté, à l'abri d'une

plus grande infortune ; mais le troupeau nourricier du Village d'Aigoulincourt a péri tout entier ».

» L'orage a sur-tout maltraité le territoire de Poissons, couvert de vignes plantées sur des côteaux, & le lieu lui-même situé dans une vallée étroite. Un homme de ce Village s'est trouvé enseveli jusqu'au dessous des bras dans les terres amoncelées par ce nouveau déluge ; & sa femme l'a vu périr en cet état. Le Vicaire du lieu l'exhortoit à mourir en paix, & l'infortuné crioit encore : *Ma femme, songe à toi, songe à nos enfans* ».

» On dit que les calamités publiques n'affectent guères les Habitans de la Capitale ; mais moi qui ai vécu dans cette grande Ville, j'y ai connu de bonnes gens, d'honnêtes Citoyens. C'est à eux que j'adresse le récit incomplet de nos miseres ; & s'ils sont attendris, j'aurai rempli mon objet. D'autres que moi peindront ces malheurs aux Chefs de la Patrie. Il est à croire que l'Administration y apportera quelque soulagement, lorsqu'elle les connoitra. L'Administration n'est-elle pas devenue paternelle sous un Roi qui aime ses Peuples, qui le leur prouve, & dont les Ministres secondent les intentions bienfaisantes ? »

DE SENS, *le 24 Mai.*

On a compté dans cette Ville, pendant l'année derniere, 100 mariages, 351 naissances, dont 185 garçons & 166 filles, & 385 morts, dont 218 hommes & 167 femmes. Le nombre des mariages est diminué sur celui de l'année 1779, de 29 ; celui des naissances, de 18, & celui des morts est augmenté de 22.

DE PARIS, *le 31 Mai.*

Arrêt de la Cour de Parlement, du 4 Mai 1781, » qui fait défenses à toutes » personnes, de quelque état & condi- » tion qu'elles puissent être, de s'as- » sembler ni de s'attrouper, sous quel- » que prétexte que ce puisse être, le » jour de Pâques dans la Paroisse de » Rouillac ; le jour de la Pentecôte, » dans la Paroisse de Cettefroin, & le » jour de Noël & les deux Fêtes sui- » vantes, dans la Paroisse de Genac & » dans la Paroisse de Saint-Cybardeau, » pour jetter aucunes personnes dans » l'eau, soit pour jouer à la boule, » soit pour battre du tambour & dan- » ser, soit pour exiger aucunes som- » mes des personnes qu'ils peuvent ren- » contrer. Le même Arrêt fait pareil- » lement défenses, tant aux Habitans » desd. Paroisses de Rouillac, de Cette- » froin, de Genac & de S. Cybardeau, » qu'aux Habitans des autres Parois- » ses situées dans l'étendue de la Justice » du Duché de la Rochefoucault, de » s'assembler les Dimanches & Fêtes » dans les Paroisses, pour y danser ou » boire dans les cabarets. Fait aussi dé- » fenses à tous Marchands d'étaler & » de vendre dans les Paroisses aucunes » marchandises les jours de Dimanches » & de Fêtes ; aux Aubergistes & Ca- » baretiers, de donner à boire les jours » de Dimanches & de Fêtes pendant » le tems du Service Divin, ni en tout » tems, après huit heures du soir en » Hiver, & après dix heures du soir » en Eté ; le tout sous les peines por- » tées par ledit Arrêt ».

Cet Arrêt a été rendu sur ce que M. le Procureur du Roi a eu avis » que chaque année il se tient, le jour de la Pentecôte, une assemblée au Bourg de Cettefroin, situé dans l'étendue de la Justice du Duché de la Rochefoucault, qu'on appelle *Bacherie*, qu'on peut regarder comme une fête baladoire : que les Habitans assemblés, rangés autour d'une table qui est placée à cet effet au bout de la Halle, en prennent un d'entr'eux qu'ils nomment *Baron* ; qu'on rend contre lui une espece de jugement, par lequel il est condamné à être jetté dans la riviere, comme accusé d'avoir porté de l'eau avec un crible dans une plaine, pour y faire noyer les lievres, & d'avoir fait brûler le poisson dans la riviere ; que l'homme appellé Baron est ensuite jetté dans la riviere ; qu'on lui donne trois livres ; qu'il présente ensuite des bouquets à tous les Spectateurs, qui lui donnent de l'argent ; que quand ce qu'ils lui donnent n'est pas suffisant, ou s'ils refusent de lui en donner, il prend ceux qu'il peut joindre, & les jette dans

l'eau ; qu'en cas de résistance, les Habitans, qu'on nomme *Bacheliers*, viennent à son secours, & frappent sur tous ceux qu'ils rencontrent sans distinction. Que dans la Paroisse de Genac, il se tient une assemblée le jour de Noël & les deux Fêtes suivantes ; que ceux qui se sont mariés dans le courant de l'année jettent une boule, au sortir de la Messe & de Vêpres, devant la porte de l'Eglise ; que les jeunes gens armés de bâtons frappent la boule, & se la renvoyent de l'un à l'autre ; que si un nouveau marié ne jette pas la boule, on le saisit, qu'on crie *à l'eau*, où il est jetté, à moins qu'il ne crie *au vin*, auquel cas on le mene au cabaret, où il est forcé de payer du vin ; que ceux qui sont spectateurs, doivent avoir une houssine ou un bâton, sans quoi ils seroient saisis & traités comme les nouveaux mariés. Que dans la Paroisse de Saint-Cybardeau, les nouveaux mariés sont obligés de se rendre dans un pré, & d'y porter une boule qu'ils jettent devant ceux qui sont assemblés ; que ceux qui veulent renvoyer la boule & jouer, ont un morceau de bois double ; que ceux qui ne veulent pas jouer, sont obligés d'avoir une houssine à la main, sans quoi ils seroient saisis par ceux qui jouent, & obligés de leur payer du vin, & en cas de refus, jettés dans l'eau. Que dans la Paroisse de Rouillac, on présente le jour de Pâques, à la sortie de la Messe, une corne à celui des Habitans qui est le dernier marié, lequel la remet & la rend aux jeunes gens avec de l'argent pour boire ; que les jeunes gens se la renvoyent des uns aux autres, battent du tambour, & dansent le reste de la journée & une partie de la nuit. Que dans la plupart des autres Paroisses situées dans l'étendue de la Justice du Duché de la Rochefoucault, il y a des assemblées qu'on appelle *Frairies*, qui se tiennent les jours de Dimanches ou de Fêtes du Patron, où les Marchands se rendent, étalent & vendent des marchandises ; qu'on y danse & qu'on se rend ensuite aux cabarets pour y boire, & que de ces différentes assemblées, il résulte beaucoup d'excès & de désordres, &c. ». A ces causes, &c.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

Annonce de Livres.

Description & Usage des Barometres, Thermometres, & autres Instrumens Météorologiques. Par M. Goubert, Ingénieur & Constructeur d'instrumens de Physique, &c. A Paris, chez l'Auteur, rue Dauphine, vis-à-vis celle Contrescarpe, maison d'un Epicier ; & chez Jombert le jeune, Libraire, rue Dauphine, 1781. Brochure in-8°. de 52 pages.

Cet Ouvrage facilite aux personnes les moins instruites l'intelligence & l'usage des divers instrumens météorologiques.

» Le sieur Goubert donne avis aux Amateurs, qu'il vient de mettre la derniere main à un Ouvrage de sa composition, intitulé : *Traité de la Construction des Instrumens Météorologiques, contenant* l'Art de souffler le verre à la lampe, *avec la maniere de construire toutes sortes de Barometres, orné de Figures*, &c. ».

» Ce Traité, qui peut servir de suite aux Ouvrages de Physique déjà connus, & notamment à la Collection d'Arts & Métiers, publiée par l'Académie Royale des Sciences, manquoit absolument à la Physique expérimentale. On jugera par le certificat suivant, si l'on doit sçavoir gré au Sr. Goubert de s'y être appliqué ».

» Je soussigné, Prêtre de l'Oratoire, » Curé de Montmorency, Correspon- » dant de l'Académie Royale des Scien- » ces, de la Société Royale de Médeci- » ne, certifie que l'Ouvrage de M. Gou- » bert, sur *l'Art de travailler le verre*, &c. » & dont j'ai été chargé de faire le rap- » port à la Société de Médecine, est » très-bien fait, & que le rapport que » j'en ai fait est très-avantageux à l'Au- » teur. En foi de quoi, j'ai signé le pré- » sent certificat. A Montmorency, le 13 » Mars 1778. *Signé*, COTTE ».

» Le Sr. Goubert enseigne à travailler le verre, & donne des leçons en Ville ; il rétablit & remet en état toutes sortes de Barometres & autres instrumens de Physique, au plus juste prix. Il entreprend la fourniture des Cabinets ».

I I.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 2 Juin 1781.

Or de Portug. à . .	728 l.	f.	marc.
Du Mexique à . . .	720		
Du Pérou à	716		
Les guinées à . . .	726		
Ducats à	98		once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	102		
Or à 20 karats à . .	85		
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	15	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	15	
Piastres à	49	2 6	

I I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 30 Mai 1781 au Samedi 2 Juin, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 20, 21 à 22 l.; le seigle, de 12 liv. 10 s. à 13 liv.; l'orge, de 13 à 14 livres. Le froment à la Grève, de 18, 19, 20, 21 à 22 liv.; le seigle, 12 à 13 l.; l'orge, 13 à 14 l. *le sept.* Farine blanche à la Halle, de 36, 38, 40, 41 à 42 l.; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 28, 30, 32 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

I V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 30 Mai 1781, au Samedi 2 Juin, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21, 22 à 23 l.; *idem* à la Grève, de 20, 21, 22 à 23 livres.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 29 Mai 1781, de 50 à 52 livres; *idem* nouveau, de 46 à 48, le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 46 à 47 liv.; *id.* nouv., 45 à 46; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 18 à 20; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 44 à 45; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 42 à 43; le cent de paille, de 17 à 18; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 30 à 36 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres.
	PAIEMENT DU MERCREDI 30 MAI 1781.		
11.	M. Boutray	Mercredi.	H.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	H.
18.	M. Radix	Mercredi.	H.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	H.
27.	M. de France	Mercredi.	H.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	H.
	PAIEMENT DU JEUDI 31.		
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	H.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	H.
12.	M. Alissant	Jeudi	H.
14.	M. Nau	Jeudi.	H.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	H.
26.	M. de la Motte	Lundi	H.
	PAIEMENT DU VENDREDI 1 JUIN.		
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	H.
2.	M. Boscheron	Vendredi.	H.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	H.
21.	M. Patu.	Vendredi.	H.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	H.
28.	M. Creuzé.	Lundi.	H.
29.	M. Certain	Lundi.	H.
13.	M. Marsollier	Mardi	J.
3.	M. Pincemaille. (*Ancien Clergé*)	Vend. t. l.	*Année* 1[illegible]

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES

CHANGES du 1 Juin 1781.

Amsterdam, ...	52 7 8.	Cadix, ...	
Londres, ...	31 lettres	Livourne, ...	[illegible]
Hambourg, ...	187 $\frac{1}{4}$	Gênes, ...	[illegible]
Madrid, ...		Lyon. *Pâques*. .	$\frac{1}{2}$ $\frac{1}{8}$ p. [illegible]

DU VENDREDI 1 *Juin* 1781.

1780. Lot. Roy. . .	985 l.	1785	
1781. *Primes*.		1786	
1782		1787	
1783		1788	
1784	160 .	1789	

1er. Viager. . 3 2 $\frac{3}{4}$ 3 p. $\frac{0}{0}$ bénéfice. . . 2[d]. . 3 p. $\frac{0}{0}$ p[illegible]

Mai 1781.		*Du* 30.	*Du* 31.	*Du* 1 Ju[illegible]
Comp. des Indes.	Actions	1890 85 80. .	1905 1900 . .	1910 15 [illegible]
	D° $\frac{16}{25}$	. . . . .	1230	1235 40 [illegible]
	D° 8[es]	. . . . .	2,8	. . . . .
	D° 25[es]	80	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	378 380. . .	. . . . .	385. . . .
Rescriptions.		11 perte. .	10 $\frac{3}{4}$ $\frac{1}{2}$ 10 p.	10 10 $\frac{1}{2}$ 10 [illegible]
Bil. des Ferm.		1 $\frac{1}{2}$ perte. .	1 $\frac{1}{2}$ perte. .	(10 $\frac{1}{2}$ 9 [illegible]
Contr. à 4 p. $\frac{0}{0}$ 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 178[illegible]

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Mardi 12 Juin.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE ELSENEUR, *le* 15 *Mai.*

LE Magiſtrat de cette Ville a reçu ordre de la Chancellerie de Copenhague, de raſſembler ici aſſez de vivres, pour en fournir aux vaiſſeaux de guerre qu'on préſume devoir arriver cet Eté dans le Sund. Il eſt à craindre qu'on ne puiſſe ſe conformer que difficilement à cet ordre, ſur-tout quant à ce qui regarde la viande, le bétail étant ici très-rare, & l'exportation hors de la Suede étant ſévérement défendue. On pourroit, il eſt vrai, en faire venir du Jutland; mais les pâturages ſont ſi peu communs, & nos Bouchers ſi pauvres, qu'il eſt difficile de croire que ceux-ci puiſſent faire les avances néceſſaires.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le* 12 *Mai.*

Le feu prit, il y a quelques jours, au bâtiment Royal où l'on diſtille de l'eau de-vie à Lidkoeping. L'incendie fut ſi violent, qu'il réduiſit en cendres grains, beſtiaux, en un mot, tout ce qu'il put atteindre. On fait monter à 30 mille pots l'eau-de-vie qui a été perdue par cet accident, & qui étoit prête à être miſe dans le Commerce.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le* 13 *Mai.*

On a publié ici une Ordonnance qui porte, » que tous les Etrangers qui partiront de cette Capitale ſoient munis, » comme à Péterſbourg, de paſſeports » de la Chancellerie Royale, à laquelle » ils doivent s'adreſſer pour cet effet » huit jours avant leur départ, afin » qu'on le puiſſe notifier publiquement » à ceux à qui ils peuvent devoir ».

ALLEMAGNE.

DE COBLENTZ, *le* 22 *Mai.*

Il vient d'être publié en cette Ville une Ordonnance, qui défend expreſſément aux Juifs d'autre Commerce que celui du vin & de quelques objets de peu d'importance. Le but de cette Ordonnance eſt d'encourager les autres Habitans à ſe livrer, plus qu'ils n'ont fait juſqu'à préſent, au Commerce.

ITALIE.

DE MILAN, *le* 16 *Mai.*

Le Gouvernement a reçu un ordre de l'Empereur, par lequel Sa Majeſté Impériale & Royale demande une liſte de toutes les fondations, Eccléſiaſtiques, Communautés, Confrairies, &c. Ce Prince exige, en même tems, un état exact de tous leurs biens, & de

leurs dettes, tant actives que passives. Cet ordre donne lieu à bien des conjectures.

DE NAPLES, *le 8 Mai.*

Le Gouvernement s'occupe maintenant de la conclusion d'une paix générale avec tous les Etats Barbaresques. Le Roi de Maroc a dépêché ici un Envoyé pour en faire la proposition. Cette affaire a donné lieu à plusieurs Conseils qui se sont tenus en présence de S. M. Le Général Acton, Secretaire de la Guerre & de la Marine, a beaucoup insisté sur les avantages que le Commerce retireroit de ce nouvel arrangement, & il a démontré que la somme de 20 mille ducats qu'on seroit peut-être obligé de sacrifier pour faire des présens aux Princes Maures, seroit bien compensée par la sûreté des bâtimens Napolitains, dont il tombe toujours quelques-uns chaque année entre les mains des Pyrates Africains.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 15 Mai.*

Nos frégates vont désormais être construites sur un nouveau modele, & leurs dimensions seront celles des vaisseaux de 60 canons. La seule différence qu'il y aura d'elles à ces derniers, c'est qu'elles monteront tous leurs canons sur un pont; mais il reste à sçavoir si l'augmentation de forces qu'on est convenu de leur donner, ne nuira pas à cette agilité qui rend leur service si utile en tant d'occasions.

Les Commissaires nommés par le Congrès, pour examiner & anéantir l'ancien papier-monnoie rentré par la voie des taxes, en ont brûlé pour 3,302,309 dollars; & l'on dit qu'il y a dans les Bureaux des sommes considérables destinées à la continuité de cette opération.

M. Richard Price, Docteur en Théologie, vient de publier un *Essai sur la Population de l'Angleterre, depuis la révolution jusqu'à nos jours*; avec un Appendice contenant des remarques sur l'exposé de la Population, du Commerce & des ressources du Royaume, dans les Lettres de M. Eden au Lord Carlisle.

Cet Essai présente d'abord un état du nombre des maisons à Londres & à Middlesex, dans différens périodes. Il est démontré qu'en vingt ans, ce nombre a augmenté de dix mille. Cependant, malgré ce prodigieux accroissement, la Population a décru notablement, surtout dans la classe inférieure du Peuple. Cette diminution va même à la moitié pour la partie de la Capitale qui se trouve comprise dans l'enceinte de la Cité; ce qui vient en partie de ce que ceux qui autrefois se contentoient d'une portion de maison pour se loger, veulent maintenant occuper des hôtels entiers. M. Price pense qu'en général tous les Ecrivains qui se sont ingérés d'évaluer le nombre des Habitans de Londres, ont toujours porté trop haut leur calcul. Il ne croit pas que pour le présent il y ait à Londres plus d'un demi-million d'ames.

Lors de la révolution, le nombre des maisons en Angleterre & dans le Pays de Galles, étoit d'un million 309,215. Aujourd'hui, il ne se monte pas à un million. Conséquemment la Nation Angloise a diminué de près d'un quart depuis cette époque.

M. Price ne se contente pas de prouver les progrès de la dépopulation par les faits, il en indique encore les causes. A la tête de ces causes il place le luxe, auquel il faut joindre, selon ce Politique, l'accroissement de la Marine Nationale & de l'Armée de terre, ainsi que les nombreuses Recrues qui sont nécessaires en tout tems, pour les entretenir & les renouveller; une Capitale ruineuse qui forme, si l'on peut parler ainsi, une tête trop grosse pour le corps qui la porte; des guerres longues & destructives; les émigrations des Citoyens pour aller peupler les deux Mondes; les taxes & impositions publiques; le haut prix des denrées; enfin, ce qui mérite d'être remarqué, la réduction des petites Métairies en grosses Fermes.

M. Price compare ensuite les deux dernieres guerres avec la guerre actuelle, & leurs effets respectifs sur le Commerce Anglois. La comparaison n'est pas à l'avantage de la guerre présente. » Il semble, dit M. Price, que ses

» premieres approches ont agi sur notre » Commerce comme le souffle empoi- » sonné de la mort, & que notre Com- » merce, au lieu d'amener des subsides » constans, comme il étoit dans l'usage » de le faire en faveur de nos Manu- » factures, exporte sans cesse nos tré- » sors, & se joigne aux demandes des » Etrangers sur nos fonds, & aux dé- » penses des Armées entretenues dans » des contrées éloignées, pour nous » appauvrir ».

Cet Ouvrage, qui est intitulé *an Essay on the Population of England*, &c. se trouve à Londres, chez Cadell.

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le 19 Mai.*

On a publié ici la Convention conclue entre Leurs Hautes-Puissances & la Cour de France, concernant les reprises à faire sur les Anglois. Cette Convention porte, 1°. que les bâtimens de l'une des deux Nations, Françoise & Hollandoise, repris par des Armateurs de l'autre, seront rendus au premier Propriétaire, s'ils n'ont pas été en la puissance de l'Ennemi durant l'espace de vingt-quatre heures, à charge par ledit Propriétaire de payer le tiers de la valeur du bâtiment repris, ainsi que de sa cargaison, canons & apparaux, lequel tiers sera estimé à l'amiable par les Parties intéressées; sinon & faute de pouvoir convenir entr'elles, elles s'adresseront aux Officiers de l'Amirauté du lieu où le Corsaire repreneur aura conduit le bâtiment repris. 2°. Si le bâtiment repris a été en la puissance de l'Ennemi au-delà de vingt-quatre heures, il appartiendra en entier à l'Armateur repreneur. 3°. Dans le cas où un bâtiment aura été repris par un vaisseau ou bâtiment de guerre appartenant à Sa Majesté Très-Chrétienne, ou aux Provinces-Unies, il sera rendu au premier Propriétaire, en payant le trentieme de la valeur du bâtiment, de la cargaison, des canons & apparaux, s'il a été repris dans les vingt-quatre heures, & le dixieme, s'il a été repris après les vingt-quatre heures; lesquelles sommes seront distribuées à titre de gratification aux Equipages des vaisseaux repreneurs. L'estimation des trentieme & dixieme mentionnés ci-dessus sera réglée conformément à la teneur de l'artile 1er. de la présente Convention. 4°. Les bâtimens de guerre & les Corsaires de l'une & l'autre des deux Nations seront admis réciproquement, tant en Europe que dans les autres parties du monde, dans les Ports respectifs avec leurs prises, lesquelles pourront y être déchargées & vendues selon les formalités usitées dans l'Etat où la prise aura été amenée: bien entendu que la légitimité des prises, faites par des vaisseaux François, sera décidée conformément aux loix & réglemens établis en France sur cette matiere; de même que celle des prises faites par des vaisseaux Hollandois, sera jugée selon les loix & réglemens établis dans les Provinces-Unies. 5°. Au surplus, il sera libre à Sa Majesté Très-Chrétienne, ainsi qu'aux Seigneurs les Etats Généraux, de faire tels réglemens qu'ils aviseront bon être, relativement à la conduite qu'auront à tenir leurs vaisseaux & Armateurs respectifs à l'égard des bâtimens qu'ils auront pris & amenés dans un des Ports des deux Dominations.

I I.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE MARSEILLE, *le 20 Mai.*

Depuis le 30 Avril jusqu'au 4 Mai, il est entré dans ce Port 16 balles d'alizari, 15,048,000 livres d'huile, 7079 ardebs de riz, outre le chargement de dix petits navires, consistant en cendres & drogueries, & celui de vingt-six autres bâtimens de toutes grandeurs, chargés de diverses marchandises, y compris la barque le *Saint-Jean-Baptiste*, ayant une partie de cuirs en lest.

Du premier au quinze de ce mois, il est entré dans ce Port, pour le Commerce, 120 sacs d'amende, 4800 charges de bled, 2000 quintaux de bourdes, 6450 couffes de cendres, 960 balles de chanvre, 50 quintaux de cire, 1500 pieces de cuirs de bœuf, 100 pieces de buffle, 48 balles de café du Levant, 4

barils de canéfice, 2 balles de canelle giroffiée, 72 quintaux de cacao de différentes qualités, 44 balles de coton fin du Levant, 36 balles de coton fin de Malthe, 6 balles d'éponges, 845 ardebs de riz, 400 quintaux de fromages, 450 quintaux de fer, 400 barils de fruits secs, 86 cafas de gomme de différentes qualités, 287 balles de galles d'Aleps, 1908 barils d'huile, un baril d'indigo Guatimalo, 36 balles de laine de chevreau, 39 balles de laine, 88 balles de lizari, 150 quintaux de légumes, 6 cafas de nacre, 2 tonneaux de poivre giroffe, 7 balles de peaux de lievre & lapin, 50 balles de peaux de chevre, 152 barils de raisin de Corinthe, 24000 couffes de riz du Levant, 580 qu'intaux de riz du Piemont, 246 balles de safranon, 59 balles de soie du Levant, 240 barils de suif, 25 cafas de sel armoniac, 340 balles de toiles de coton de différentes qualités, 12 quintaux de tartre, 180 barils de vin de Malaga, 8 barils de vin muscat, 18 barils de vin de Chypre.

De Loudun, *le 23 Mai.*

Suite du Mémoire de M. Dumoustier de la Fond, *sur le Pays Loudunois, adressé à M. Jouyneau Desloges, & inséré dans les Affiches du Poitou. (Il est nécessaire d'avoir recours à la Gazette, No. 40).*

» Le diametre d'une des plus grandes roues de volée des moulins de la Dive, est 12 pouces, sans comprendre les aubans, dont la longueur est de 15 pouces sur 12. Le nombre de ses révolutions est de 5 & demi, au plus, par minute; ce qui fait 34 toises 4 septiemes pour le développement de la ligne qu'elle parcourt dans le même espace de tems. Toutes les vitesses des lames échappées par la vanne d'un moulin, sont exprimées par les ordonnées d'une demi-parabole dont l'axe est de 20 pouces: par conséquent, l'amplitude ou l'espace parcouru par la lame inférieure, pendant une minute, est de 167 toises trois quarts, suivant l'expérience rapportée par M. Varignon, pag. 122 & 123 de son *Traité du Mouvement des Eaux*; ce qui donne 111 toises 5 sixiemes pour la moyenne vitesse de toutes ces lames, à l'instant de leur chûte sur les aubans de la grande roue d'un de ces moulins. La vitesse de cette même roue égale la moyenne vitesse restante aux lames d'eau qui la font mouvoir, après que l'action de ces lames en a surmonté la résistance; par conséquent, si, de 111 toises cinq sixiemes, on retranche 34 toises 4 septiemes, on aura 77 toises 11 quarante-deuxiemes pour la vitesse moyenne avec laquelle ces mêmes lames d'eau surmontent la résistance d'un moulin. Suivant les expériences faites par M. Mariotte, un cours d'eau, dont la vitesse moyenne est de 32 toises & demie par minute, & qui frappe une surface de 36 pouces carrés, y fait un effort de 3 livres 3 quarts. Or comme les chocs des fluides sur les surfaces semblablement placées, sont entr'eux comme les carrés de leurs vitesses, par les surfaces qu'ils frappent, on aura 32 toises & demie au carré par 36 pouces; ce qui est un effort de 3 livres 3 quarts, comme 77 toises 11 quarante-deuxiemes au carré par 180 pouces de surface d'un des aubans, est à 148 livres 1 quart, que l'on trouvera pour la puissance avec laquelle les lames d'eau surmontent la résistance actuelle d'un des moulins. Mais si on augmente la roue de volée d'un moulin, la puissance qu'il faudra pour la mouvoir diminuera, en raison réciproque, de l'augmentation de son diametre. Prenant donc une des plus grandes roues d'un moulin, son diametre sera de 12 pieds; si elle ne descend que de 18 pouces au dessous des surfaces les plus basses, & correspondantes des marais, il faudra augmenter le diametre de 5 pieds, & aura 17 est à 12 comme 148 livres trois quarts est à 104 livres deux tiers environ que l'on trouvera pour la puissance avec laquelle les lames d'eau pourront surmonter la résistance du même moulin, après cette augmentation; & comme les chocs des fluides homogenes qui se font sur des surfaces inégales & semblablement placées, sont entr'eux comme les carrés de leurs vitesses, on aura 148 livres 1 tiers, puissance suffisante pour surmonter la résistance actuelle d'un des moulins, est à 5996 trois septiemes, carrés de 77 onze quarante-deuxiemes, vitesse qui produit cette puissance, comme 104 deux tiers, puissance suffisante après l'augmentation de

la roue de volée, est à 4221 deux tiers, dont la racine carrée, 65 environ, égale la vitesse moyenne avec laquelle les lames d'eau pourront surmonter la résistance du même moulin, après l'augmentation de sa roue de volée ».

DE BERGUE-SAINT-VINOX, *le 18 Mai.*

La tonne d'huile de lin, contenant 45 pots, se vend 61 livres 10 sous; la tonne d'huile de colsat, 51 l. 5 sous; le cent pesant de fromage, de 25 à 35 livres; le cent pesant de suif, de 44 à 45 livres, & la botte de lin de trois livres un quart, de 28 à 30 sous.

D'AMIENS, *le 25 Mai.*

M. Sellier a fait imprimer depuis peu dans les Affiches de cette Ville une note sur le bois d'aune, qui peut avoir son utilité.

» On sçavoit bien, dit-il, que l'aune étoit de tous les bois celui qui croissoit le mieux dans les marais d'eau croupissante, dans la tourbe; mais on ignoroit peut-être que c'étoit aussi celui qui réussissoit le mieux dans les terres crayonneuses & entierement arides ».

» M. de Mautord, Capitaine au Corps Royal d'Artillerie, homme fort instruit & Cultivateur habile, nous a dernierement fait voir dans un bois nouvellement planté en boulaux & en boursauts, & dont le terrein est crayonneux & aride, quelques plants d'aune que nous avons trouvés les plus vivaces & les mieux venants. Ce bois ayant été coupé l'année derniere, les jeunes pousses d'aune de cette année sont encore les plus vigoureuses ».

» M. de Chasse-Leu, Chevalier de S. Louis & ancien Garde-du Corps du Roi, nous a assuré qu'il avoit fait la même remarque ».

» M. de Mautord fera mettre l'année prochaine beaucoup de ces plantilles d'aune dans les terres arides, où les autres especes de bois ont peine à croître ».

» On pourroit en faire l'essai dans les sables de Cayeu & du Marquenterre; en tous cas, nous invitons ceux qui voudront planter des bois dans les terres crayonneuses, incultes & arides, à faire usage de plants d'aune ».

DE PARIS, *le 6 Juin.*

Lettres Patentes du Roi, données au mois de Mai 1781, portant union des biens de l'Hôpital Saint Jacques à celui des Enfans-Trouvés, à commencer au premier Juillet prochain.

LOUIS XV, par ses Lettres Patentes du quinze Avril 1734, avoit révoqué l'union & incorporation, faite par l'Edit du mois d'Avril 1722, des biens de l'Hôpital & Eglise de Saint-Jacques de Paris, à l'Ordre de Notre-Dame du Mont Carmel & de S. Lazare de Jérusalem, & avoit ordonné que, suivant l'intention des Fondateurs, l'hospitalité seroit incessamment rétablie & entretenue audit Hôpital Saint-Jacques, pour le soulagement & la subsistance des pauvres. En conséquence ce Monarque avoit défendu aux Bénéficiers qui le desservoient, de prendre la qualité de Chanoines, & de qualifier cette Eglise de Collégiale, & par provision, il avoit ordonné que les biens en seroient régis par deux Substituts de son Procureur Général. Mais ayant été reconnu ensuite que l'hospitalité ne pouvoit être rétablie dans cette Maison, à cause de la vétusté des bâtimens dont la reconstruction auroit consommé les fonds de la dotation, & le feu Roi jugeant qu'il étoit nécessaire de faire de ces biens un autre emploi qui fût également conforme à leur destination, il avoit eu l'intention de les unir à l'Hôpital des Enfans-Trouvés. » A ce » juste motif, il s'en joint, dit S. M. » actuellement regnante, un nouveau » qui acheve de nous déterminer à réa- » liser cette disposition. Les Adminis- » trateurs de l'Hôpital-Général, auquel » celui des Enfans-Trouvés est uni, » toujours attentifs à perfectionner cet » asyle de l'enfance abandonnée, & à » en écarter tous les dangers, nous ont » fait représenter qu'un grand nombre » des Enfans qu'on y amene étant infectés, » en naissant, du germe de la corruption » de leurs peres & meres, ne doivent » ni être livrés à des Nourrices auxquel- » les ils le communiqueroient, ni res-

» ter confondus avec les autres Enfans » qui feroient expofés à cette conta- » gion ; & qu'ainfi il feroit néceffaire » de former, à la proximité de Paris, » un établiffement où tous les Enfans » qu'on foupçonneroit, foit par la vifite » & l'infpection, foit par les témoi- » gnages des Accoucheurs & Sages- » Femmes, être atteints de ce venin, » feroient, incontinent après leur ex- » pofition, tranfportés pour y être nour- » ris avec du lait & toutes les précau- » tions néceffaires pour leur conferver » la vie, autant qu'il feroit poffible, & » prévenir toute efpece de contagion. » Un deffein qui tend auffi directement » au bien de l'humanité, ne pouvant » s'exécuter fans un fecours extraor- » dinaire, nous avons jugé ne pouvoir » faire un ufage plus légitime de notre » autorité, & de la protection que » nous devons à ces Enfans, qui, fans » être coupables, font les plus infor- » tunés de nos Sujets, qu'en réalifant » un don fi conforme à l'intention des » Fondateurs, & qui mettra les Admi- » niftrateurs en état de remplir des vues » fi dignes de notre approbation ». *A ces caufes*, &c.

Ces Lettres Patentes ont été enregiftrées au Parlement le 25 du même mois de Mai.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

NOTE.

On lit dans l'Effai de M. P***. *fur les mœurs & ufages d'une puiffante Nation de l'Amérique Septentrionale, dont aucun Voyageur n'a encore parlé*, l'article fuivant, qui mérite, dit-on, l'attention des perfonnes qui font curieufes de connoitre la nature de la fubftance nutritive de l'homme.

» Un goût fingulier, dit M. P***, » eft celui de manger de la terre glaife » ou argille avec du fel. Non-feulement » les Aïtanes (tel eft le nom de cette » Nation) ont cet ufage, mais encore » toutes les Nations Sauvages de la par- » tie occidentale de la Louifiane. Cette » nourriture leur a fans doute été inf- » pirée par l'exemple des animaux qui » en font autant. Dans les Salines de » ce Pays, les bœufs fauvages, les » chevreuils, & jufqu'aux coqs d'Inde » fauvages y viennent *glaifer*. Il arrive » même que dans les hutes ou grandes » vacheries qui appartiennent aux Fran- » çois, on donne le même régal aux » animaux domeftiques ; cela fe fait en » jettant dans des mares glaifeufes plu- » fieurs barriques de fel, & c'eft ce » ce qu'on appelle *falines artificielles*. Ces » falines accoutument les animaux dans » l'endroit, & les attirent lorfqu'ils s'en » font trop écartés ». *Dans les chaffes gardées de l'Allemagne, on prépare également des mélanges de fel & de terre glaife, pour attirer les cerfs. C'eft un moyen de faire connoitre au Garde la quantité & la nature du gibier qui habite fon triage.*

» Réfléchiffant, ajoute M. P**, fur » toutes ces chofes, & ayant obfervé » d'ailleurs que les Rameurs François » qui remontent le fleuve Miffiffipi, » quand il eft dans les grandes eaux, » boivent une fi grande quantité d'eau » limoneufe, qu'elle doit former dans » leur eftomac un dépôt confidérable de » terre, je penfai qu'un Européen pou- » voit bien, fans danger, imiter en » cela des Peuples de l'Amérique. D'a- » près cette idée, je mangeai avec af- » furance un gros morceau d'argille pé- » trie avec un peu de faumure. Vérita- » blement, je ne trouvai pas ce mets- » là fort agréable, mais au moint n'en » fus-je pas incommodé. J'ai effayé » depuis de le rendre meilleur & plus » nourriffant. Le réfultat de mes ex- » périences a été que l'eau gommée, » la colle-forte, le fuc récent des » fruits, la colle de farine, & la dé- » coction de racine de guimauve ont éga- » lement bien réuffi à en faire une bonne » pâte nourriffante. Je ne doute pas » qu'en y joignant un levain & une lon- » gue trituration, on ne parvienne à » faire un *pain minéral* qui feroit de la » plus grande reffource dans les tems de » famine ».

On trouvera peut-être que cet article, qui fe trouve dans les Affiches du Dauphiné, prouve moins les reffources de la Nature que celles de l'imagination de quelques-uns de ceux qui écrivent fur les matieres économiques.

I I.

Recette contre les punaises & les fourmis.

Le sieur Milet, Confiseur à Amiens, a trouvé un procédé par lequel il s'est, dit-il entierement délivré des punaises & des fourmis qui l'incommodoient beaucoup. Dans 3 pintes (mesure de Paris) d'eau tiede, il a délayé une livre de savon verd liquide & 2 onces d'huile d'aspic; ensuite il a répandu ce mélange sur le bois du lit, les murs, le plancher, &c. On peut se servir, pour cette opération, d'un goupillon ou d'un arrosoir ordinaire. En employant la même recette, le sieur Milet a détruit des fourmilieres dans son jardin, sans que les arbrisseaux & les fleurs aient souffert de la liqueur dont ils ont été arrosés.

I I I.

Avis intéressant pour le Commerce & pour la Finance, ainsi que pour tous ceux qui sont obligés, par état, de garder copie de tout ce qu'ils écrivent. Extrait d'un Manuscrit de M Pingeron, *intitulé* Annales de l'Industrie.

» M. Watt, de Birmingham en Angleterre; a trouvé un moyen très-simple de contretirer sur du papier Joseph que l'on nomme communément à Londres *papier de soie*, toutes sortes d'écritures. Il ne s'agit, pour cet effet, que d'humecter un peu ce papier quand l'écriture est déjà ancienne, & de faire passer le tout entre deux cylindres horizontaux, après avoir étendu l'original & la copie future sur une planche couverte d'un morceau de drap. Cette petite presse ressemble en tout à celle dont se servent les Imprimeurs en taille-douce. La contre-épreuve de cette écriture, qui est à gauche, paroit à droite au travers du papier Joseph, & assez distinctement pour que l'on puisse reconnoitre jusques aux traits les plus déliés de la piece d'écriture dont on veut avoir copie. Comme on abuse de tout, l'Inventeur a trouvé la composition d'une encre qui ne fournit point de contre-épreuve, de laquelle il conseille de se servir pour signer seulement. Il y a toute apparence que la fabrication du papier a quelque chose de particulier; car dans son état naturel, il est absolument impossible que l'on puisse rien écrire dessus. Ce seroit donc en vain que l'on appréhenderoit qu'on pût jamais produire une copie pour la piece d'écriture originale. Le papier seul décéleroit sur le champ la fraude. Ce n'est donc qu'en faveur des personnes timides & méfiantes que M. Watt s'est occupé de la recherche de cette encre qui ne contre-épreuve point. Tout l'appareil se vend sept guinées à Birmingham. Cette découverte est d'autant plus intéressante pour les gens d'affaires qu'indépendamment de l'expédition & de l'économie des Copistes, elle les dispense de mettre quelqu'un dans leur confidence ».

I V.

Extrait des Observations météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 jusqu'au 31 Mai 1781.

Vent dominant, nordest.

Thermometre. Plus grand degré de chaleur, 24 degrés 4, les 13 & 31; moindre degré de chaleur, 2 deg. 6, le 7.

Barometre. Plus grande élévation du mercure, 28 pouces 1 ligne 0, le 28; moindre élévation du mercure, 27 p. 5 lignes 6, le 10.

Quantité de pluie. 16 lignes 1, tombées en 6 jours.

Evaporation, 70 lignes.

Aiguille aimantée. Sa déclinaison, 19 degrés, 57 minutes, 29 secondes.

Température, très-chaude & très-seche, quoiqu'il y ait eu des jours froids & des pluies d'orages.

Maladies. Aucune.

Productions de la Terre. Les bleds & la vigne sont en pleine fleurs à la fin du mois; la paille est courte. Les foins sont maigres aussi bien que les avoines, les orges & les plantes légumineuses. Les fruits rouges sont très abondants, mais petits. L'année est précoce de trois semaines.

Signé, Cotte, Prêtre de l'Oratoire, Curé de Montmorenci, Correspondant des Académies Royales des Sciences de Paris & de Bordeaux; des Sociétés Royales de Médecine de Paris & d'Agriculture de Laon, de la Société Météorologique Palatine.

V.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 9 Juin 1781.

Or de Portug. à . . .	728 l.	f.		marc.
Du Mexique à . . .	718			
Du Pérou à	714			
Les guinées à . . .	726			
Ducats à	98	5		once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	102			
Or à 20 karats à . .	85			
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	12	6	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	12	6	
Piastres à	49	2	6	

V I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 6 Juin 1781 au Samedi 9 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 20, 21 à 22 l.; le seigle, de 12 à 13 l.; l'orge, de 13 l. 10 s. à 14 liv. 10 s. Le froment à la Grêve, de 18, 20, 21 à 22 livres; le seigle, 13 à 14 l.; l'orge, 13 à 14 l. *le sept.* Farine blanche à la Halle, de 36, 38, 40, 41 à 42 l.; bis-blanc & bis, de 20, 21, 22, 24, 26, 28, 30 à 34 l. *le sac* pesant 325 l.

V I I.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 6 Juin 1781, au Samedi 9 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21, 22 à 23 l.; *idem* à la Grêve, de 20, 21, 22 à 23 livres.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 4 Juin 1781, de 50 à 51 livres; *idem* nouveau, de 47 à 48, le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 46 à 48 liv.; *id.* nouv., 43 à 45; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 19 à 21; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 46 à 47; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 45 à 46; le cent de paille, de 17 à 19; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 35 à 38 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres.
	PAIEMENT DU MERCREDI 6 JUIN 1781.		
11.	M. Boutray	Mercredi.	J.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	J.
18.	M. Radix	Mercredi.	J.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	J.
27.	M. de France	Mercredi.	J.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	J.
25.	M. Vieillard	Mardi	J.
	PAIEMENT DU JEUDI 7.		
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	J.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	I.
12.	M. Alissant	Jeudi	J.
14.	M. Nau	Jeudi.	J.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	J.
	PAIEMENT DU VENDREDI 8.		
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	J.
2.	M. Boscheron	Vendredi.	J.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	J.
21.	M. Patu.	Vendredi.	J.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	J.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES.

CHANGES du 8 Juin 1781.

Amsterdam, ...	52 ¾	Cadix, ...	
Londres, ...	31 1 8e.	Livourne, ...	97
Hambourg, ...	187 ¼	Gênes, ...	93
Madrid, ...		Lyon. *Pâques.* . .	¼ p.

DU VENDREDI 8 *Juin* 1781.

1780. Lot. Roy.	1000 995 l.	1785	14
1781. *Primes.*		1786	130
1782		1787	
1783		1788	
1784	164 .	1789	

1r. Viager. 2 ¾ 3 2 ¼ 2 ½ p. % bén. . 2d. . 3 ¼ p. % perte

Juin 1781.		*Du 6.*	*Du 7.*	*Du 8.*
Comp. des Indes.	Actions	1945 42 ½ 45.	1947 ½ 50 47 ¼	1950 47 ½
	Do 16/25	. . . . .	1250	1260 . . .
	Do 8es	. . . . .	. . . . .	250 . . .
	Do 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	309	390	395. . . .
Rescriptions.		9 ¼ perte. .	99 ¼ 99 ¼ p.	9 ½ 8 ¾ 9 ¼ 9
Bil. des Ferm.		1 pette. . .	. . . . .	. . . . .
Contr. à 4 p. %				
1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1781.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 16 Juin.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 6 Mai.*

NOTRE Cour a nommé des Commissaires pour terminer, par les voies de la douceur & de la persuasion, quelques différens survenus entre les Grecs non unis & les Catholiques Romains, Habitans de l'Ukraine, dans les Palatinats de Kiovie & de Braclaw. La Pologne doit aussi, de son côté, en nommer qui travailleront à faire cesser des dissensions si contraires à l'esprit de la Religion, au bon ordre & à la tranquillité publique.

DANEMARCK.

D'ELSENEUR, *le 17 Mai.*

Quarante-huit bâtimens Marchands Anglois, sans escorte, sont entrés le 7 de ce mois dans ce Port. Le lendemain, cinquante-trois autres, sous le convoi d'une seule frégate, y sont aussi arrivés. La plus grande partie de ces vaisseaux se sont remis aussi-tôt en mer pour la Baltique.

Un Corsaire Anglois a pris près de Lessoc un bâtiment Danois. On assure qu'afin de réprimer de pareilles entreprises, il sortira au premier bon vent, quelques vaisseaux de guerre pour aller croiser dans la Mer du Nord,

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 25 Mai.*

Les Saxons établis en Transilvanie, s'étoient jusqu'à présent opposés à ce que dans les Villes & autres endroits qu'ils habitent, aucune autre Nation Transilvanienne pût obtenir le droit de Bourgeoisie & posséder des terres en propriété. L'Empereur vient d'abolir cet usage exclusif & si désavantageux aux autres Nations de cette Principauté dépendante de la Hongrie. En conséquence des nouveaux ordres de ce Prince, il sera désormais permis à toutes les Nations Transilvaniennes, sçavoir aux Hongrois, sous le nom desquels il faut comprendre aussi les Zécleriens, aux Valaches & aux Arméniens, d'acquerir des maisons & des biens-fonds dans le District des Saxons, & d'y jouir comme eux du droit de Bourgeoisie, à condition cependant que les Saxons auront aussi les mêmes avantages sur le territoire des Nations en faveur desquelles la loi est portée.

BRANDEBOURG.

DE BERLIN, *le 20 Mai.*

Le Libraire Decker vient de mettre ici en vente un Ouvrage qui ne peut qu'être très-bien reçu, sur-tout au-

jourd'hui que chacun s'occupe de politique & aime à comparer les anciens systemes d'Administration avec ceux de notre tems. Cet Ouvrage est écrit en Allemand, & porte pour titre : *Livre territorial de l'Electorat & de la Marche de Brandebourg, qui fut dressé en 1375, par ordre de l'Empereur Charles IV, Roi de Bohême, & Margrave de Brandebourg; avec le registre des taxes territoriales de quelques Cercles de la Marche Electorale en 1451 ; publiés d'après les originaux qui se trouvent dans les Archives de Brandebourg, & accompagné de remarques.* Vol. in 4°.

Ce Manuscrit original existe dans les Archives Electorales de Berlin. Il a été composé par ordre de l'Empereur Charles IV. Ce Prince ayant acquis d'Otton, Margrave de Brandebourg & Duc de Baviere, la Marche de Brandebourg, en fit commencer en l'année 1375 une description conforme à l'état des Finances d'alors, laquelle ne fut finie qu'en 1377, & il ordonna que cette description fût transcrite dans ce volume. Ce Prince affectionnoit d'une maniere particuliere la Marche de Brandebourg ; on voit qu'il ne négligea rien pour établir un Commerce florissant entre ce Pays & la Bohême, par le moyen de l'Elbe.

Le Livre territorial commence par un état des Villes, Châteaux, Forteresses & Villages qui existoient au quatorzieme siecle dans la Marche de Brandebourg. Cette indication est suivie de la connoissance des monnoies, des poids & des mesures dont on se servoit dans le pays, avec le prix des grains & de quelques autres denrées. On y trouve ensuite une notice de tous les impôts, tant ordinaires qu'extraordinaires, que la Marche payoit en 1370 au Margrave Otton, & que l'Empereur Charles IV. y percevoit en 1377. Un autre article non moins curieux contient des détails sur la nature & la quotité des impôts que chaque Ville payoit en particulier ; ces impositions étoient réparties sur les péages, les moulins, la pêche, les forêts. Tous ces objets peuvent servir à donner une idée des revenus d'un Electeur de Brandebourg dans ce siecle. Un article également intéressant, est celui qui roule sur les inféodations, sur le profit qui en revenoit au Prince, sur les Prébendes & les Bénéfices qu'il conféroit, sur les biens du Clergé, sur ceux de l'Ordre de Saint Jean de Jérusalem, & enfin sur la maniere dont on rendoit la Justice dans la Marche.

On trouve encore dans ce volume une description détaillée de chaque Village, avec le nombre des Habitans, la quantité de terreins qu'ils possédoient, les contributions qu'ils étoient obligés de payer, soit en argent, soit en productions territoriales.

La publication de ce précieux monument est due aux soins de M. de Hertzberg, Ministre de S. M. Prussiene, qui se fait un plaisir de consacrer à l'étude des antiquités de son Pays les momens de loisir que peuvent lui laisser les devoirs de sa place.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 23 Mai.*

» Nous apprenons de Philadelphie que le Congrès vient de rendre une Ordonnance qui prouve clairement combien les Américains ont de confiance dans leur union & leurs forces, & qui nous ôte toute espérance de les voir rentrer dans notre dépendance. Cette Ordonnance est datée du 28 Mars dernier. On y statue que les Etats-Unis assemblés en Congrès, ayant jugé qu'il ne convenoit pas à une Nation libre & indépendante de continuer plus longtems à user d'indulgence, ont ordonné & prescrit qu'il sera accordé contre les vaisseaux, les biens & tous Sujets de la Grande Bretagne des Lettres de représailles générales, en vertu desquelles les vaisseaux, bâtimens ou propriétés, appartenants au Roi ou à la Couronne d'Angleterre, à ses Sujets & autres Habitans des territoires & possessions dudit Roi, pourront être saisis & portés en jugement dans les Cours d'Admirauté des Etats-Unis. La même Ordonnance prescrit que la destruction des papiers, ou la possession de doubles papiers dans un vaisseau capturé, seront réputées une juste cause de confiscation. Il est ordonné de plus, que les pouvoirs exécutifs des divers Etats, prendront les mesures les plus efficaces pour dé-

couvrir & supprimer toute communication & correspondance avec l'Ennemi ; & pour en éloigner tout prétexte, il est statué qu'à commencer du premier Novembre prochain, on n'aura plus de considération pour aucuns des passeports ou sauf-conduits qui auroient été ci-devant accordés par le Congrès. Observant néanmoins que cette Ordonnance ne s'étendra pas jusqu'à autoriser la prise de confiscation des navires appartenants aux Habitans des Bermudes, & qui n'étant chargés que de sel, arriveroient dans aucun des Etats-Unis avant le premier Mai prochain, &c. »

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM, *le 26 Mai.*

Une Lettre de Curaçao, en date du 10 Janvier dernier, nous apprend qu'il devoit partir de cette Isle douze à quatorze navires Marchands Hollandois, pour Saint-Domingue ; que le Capitaine Grietze étoit désigné pour commander, comme Amiral, ces navires, qui sont tous bien équipés & bien armés. Cette Lettre ajoutoit qu'il s'est joint à cette Escadre plusieurs barques de Curaçao, montées de 10 à 12 pieces de canon, & remplies de gens determinés, en cas d'attaque, à se défendre jusqu'à la derniere extrêmité.

I I.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE CETTE, *le 1 Juin.*

Les bâtimens sortis de ce Port depuis le premier Octobre dernier jusqu'à ce jour, ont exporté en Flandres, à Hambourg, Lubeck, Stettin, Copenhague, Konisberg & en Italie, 7380 muids de vin, 406,000 veltes d'eau-de-vie, 1100 quintaux d'amandes, 3400 quintaux de verd-de-gris, 1700 quintaux de liqueurs, 1100 quintaux de liege, 120 quintaux d'anchois, 50 quintaux de capres, 600 quintaux d'huile d'olive, 200 quintaux de crême de tartre, 1300 douzaines de peaux en bazanne, 160 quintaux de verre à vitre, 50 quintaux de tournesol en drapeaux, & 100 quintaux de graines de jardins ; & il a été en outre expédié pour l'Espagne & la Provence 145,110 quintaux de gros millet, 8000 quintaux de légumes, 340 quintaux d'avoine, & 1400 quintaux de farine.

DE FONTENAY-LE-COMTE, *le 26 Mai.*

Dans plusieurs Paroisses situées dans l'étendue de la Sénéchaussée de cette Ville, il se tenoit les Dimanches & Fêtes des Assemblées que les gens du pays appellent *Provails*, & dans lesquelles ils se livroient au plaisir du jeu & du vin, d'où résultoit souvent de grands désordres. Le Parlement de Paris, pour réprimer de pareils abus, a jugé à propos de faire revivre l'Arrêt des Grands Jours du 14 Septembre 1665, qui supprime les *Fêtes Baladoires* ; & en conséquence il a rendu le 27 Avril dernier, un nouvel Arrêt, » qui fait défenses à toutes » personnes, de quelque qualité & condition qu'elles puissent être, de s'assembler ni de s'attrouper, sous quelque prétexte que ce soit, les jours » de Dimanches & Fêtes solemnelles & » annuelles, ni dans aucun autre tems » de l'année, dans les Villes, Bourgs » & Paroisses situées dans l'étendue du » ressort de la Sénéchaussée de Fontenay le-Comte, fors pour les assemblées qui peuvent avoir lieu pour » louer les domestiques nécessaires aux » Habitans de la Campagne, lesquelles » ne pourront se tenir pendant le tems » du Service Divin. Le même Arrêt » fait en même tems défense à tous Cabaretiers & Aubergistes de donner à » boire les Dimanches & Fêtes, pendant le tems du Service Divin, ni » en tout tems, après huit heures du » soir en hiver, & après dix heures du » soir en été. Le tout sous les peines » portées par ledit Arrêt ».

D'AMIENS, *le 2 Juin.*

Avis du Bureau Général des Pauvres de la Ville d'Amiens.

» Le Bureau Général des Pauvres de cette Ville, occupé depuis son établissement, des moyens les plus propres à secourir l'indigence, ne l'a pas moins

été de ceux qui peuvent la prévenir ».

» Si les secours qu'il a reçus jusqu'à présent des ames bienfaisantes & charitables ne lui ont pas encore suffi, pour exécuter dans toutes ses parties le plan qu'il s'est tracé, du moins il a eu la satisfaction de voir la confiance publique augmenter de jour en jour, & la classe des Citoyens, destinée par état à un travail dur & continuel, autrefois abâtardie par la misere, & uniquement appliquée à chercher de rue en rue, de porte en porte, de quoi pourvoir à ses besoins, ou nourrir son indolence, reprendre peu-à-peu des sentimens d'honneur & de Religion, en revenant au travail; il pense qu'il est tems d'ajouter à ses distributions ordinaires une aumône d'un autre genre. La somme de 6000 liv. léguée par M. Pingré de Fieffes, Ecolâtre & Chanoine de la Cathédrale, l'a mis en état d'essayer cette nouvelle entreprise, à laquelle il a été conduit en découvrant, dans ses différentes recherches, les principales causes de l'indigence d'un grand nombre d'Artisans & d'Ouvriers de cette Ville ».

» Les uns recourent à des emprunts à gros intérêts, qu'ils regardent comme leur unique ressource dans le cas de maladie, de cessation de travail, ou de tout autre événement fâcheux; les autres, au lieu d'emprunter, se déterminent à vendre alors à vil prix des effets qui leur sont nécessaires; d'autres enfin, aussi attachés à ces effets, que peu disposés à se laisser ruiner par l'usure, prennent le parti de cacher les effets, qu'ils craignent qu'on n'estime leur être superflus, sollicitent avec chaleur, & obtiennent, par importunité ou par fraude, une part dans l'aumône publique ».

» Le seul prêt gratuit sur gage a paru pouvoir obvier à ces inconvéniens. Le Bureau de Charité de la Paroisse de S. Sulpice de Paris emploie ce moyen depuis plusieurs années, avec le plus grand succés. C'est un motif de plus pour déterminer le Bureau Général des Pauvres de cette Ville à tenter le même établissement. C'est pourquoi il donne avis qu'il a fait à cet effet, par provision, le Réglement suivant ».

Réglement provisoire pour le prêt sur gage.

» ART. I. Un Particulier recommandable par sa Religion, sa probité & son désintéressement, se chargera de cette bonne œuvre; les sommes destinées & à destiner dans la suite pour cet objet lui seront remises ».

» II. Le prêt ne pourra être que de 24 liv. au plus, & de 3 liv. au moins, pour chacun de ceux qui voudront y recourir ».

» III. Le Trésorier du prêt tiendra Bureau une fois la semaine, aux jour & heure qui lui seront plus commodes, & le Public en sera duement averti ».

» IV. Il ne prêtera que sur un billet qui lui sera adressé par l'un des Commissaires nommés à cet effet par le Bureau général ».

» V. Les personnes qui voudront emprunter, déposeront un gage d'un tiers de valeur en sus de la somme prêtée, & se soumettront par écrit à sa vente, si ladite somme n'est remise dans l'espace de six mois ».

» VI. Le gage sera estimé, ou par le Trésorier du prêt, ou par telle autre personne qu'il choisira, non selon sa valeur actuelle, mais selon la valeur à laquelle il sera jugé pouvoir être porté au bout de six mois ».

» VII. Ne seront reçus pour gage aucuns gros meubles, tels qu'armoires, coffres & autres de cette nature, aucun habillement mal-propre, ou d'étoffe de laine, aucun effet sujet à la corruption ou à être brisé ».

» VIII. La vente des gages ayant lieu, elle sera faite à moins de frais possible par qui de droit. La partie du prix de la vente qui excédera la somme prêtée sera remise, les frais de la vente prélevés, au Propriétaire du gage, sur lequel il ne sera jamais, ni exigé, ni même reçu le moindre intérêt ».

» IX. Les informations sur l'état & la conduite des Emprunteurs, seront faites par les Commissaires, aussi secrétement & avec le plus de diligence qu'ils le pourront, comme il se pratique pour les Pauvres honteux ».

X. Les enfans de famille, les jeunes gens, les domestiques & les étrangers seront exclus de ce secours ».

» XI. Il ne sera fait aucune remise, ni quant à la somme, ni quant au tems marqué ».

» XII. Le Trésorier du prêt recevra des à-comptes de la moitié, & même du tiers des sommes prêtées, &, dans ce cas seulement, il accordera, à l'expiration des six mois, un délai pour le reste à proportion de l'à-compte & du tems ou il aura été payé ».

» La somme que le Bureau destine à cette bonne œuvre ne sera peut être pas d'abord suffisante, pour assurer à cet Etablissement tout le fruit qu'on peut en attendre ; mais il y a lieu d'esperer que plusieurs personnes charitables, persuadées que le prêt gratuit est une sorte d'aumône souvent plus avantageuse, & toujours moins humiliante pour le Pauvre, que l'aumône ordinaire, entreront dans les vues du Bureau, & que trop peu aisées pour donner des sommes considérables, mais assez pour les prêter à tems limité, pourvu qu'elles aient des assurances que leurs fonds rentreront au besoin, elles s'empresseront dans la suite de grossir la somme destinée au prêt public de charité »

» Le Prêt commencera dans le courant de Juin présent mois ».

DE TROYES, *le 30 Mai.*

» Le 24 de ce mois, à huit heures du Matin, un Cabaretier d'un canton du Fauxbourg de Sainte-Savine, nommé les faux Fossés, aux portes de Troyes, voulant faire cuire des gâteaux, chauffoit son four. Le feu s'étant échappé par un endroit où la maçonnerie se trouvoit en mauvais état, se communiqua au bâtiment qui sur le champ fut réduit en cendres. Comme les maisons de cet endroit sont très-pressées, & d'ailleurs toutes construites en charpente, & couvertes de paille, l'incendie gagna en un instant les bâtimens voisins ; & le vent du nord-est qui souffloit alors avec beaucoup de violence, étendit les ravages du feu dans un espace qui contient environ une demi-lieue de circuit. En deux heures & demie, soixante & quatorze maisons, composant une centaine de ménages, les granges, écuries, étables qui en dépendoient, sont devenues la proie des flammes. Le Service Divin a été interrompu dans presque toutes les Paroisses de la Ville, dont les Habitans ont couru au secours des malheureuses victimes de ce fléau. Mais la disette de l'eau, la véhémence du vent, la situation du local extrêmement resserré, & plus encore, l'abondance des matieres combustibles, provenant des vices de la construction, & sur-tout des couvertures en paille, ont rendu les peines de plus de vingt mille personnes inutiles. Il n'y a eu que la discontinuité des maisons, dans un espace occupé par des jardins fruitiers, qui ait arrêté les progrès de l'incendie. On estime la perte à plus de deux cents mille livres ; mais celle des fortunes n'est rien en comparaison du sort qu'ont éprouvé quelques-uns des malheureux Habitans de ce canton, & des Particuliers de la Ville, empressés à les secourir. On en compte neuf qui ont péri dans les flammes, la plupart mutilés, tronqués & réduits aux trois quarts en charbon, au point que ce n'est que par des rapports étrangers & par des probabilités, qu'on a pu les reconnoitre, pour leur rendre les derniers devoirs ».

» On prie les personnes qui voudront procurer des secours aux malheureux incendiés de Troyes, de les déposer chez MM. Charlot des Vertus & Compagnie, Négocians, rue Bourbon-Villeneuve à Paris, au coin de la rue des Filles Dieu. Leurs reçus pourront être envoyés à M. le Maire de la Ville de Troyes, entre les mains duquel ils feront remettre les fonds qu'ils recevront ».

DE CLERMONT (*en Beauvoisis*), *le 2 Juin.*

Cette Ville & ses environs ont beaucoup souffert cette année des pluies & des orages. Les vallées ont été remplies d'eau, & les torrens ont ravagé les terreins situés en pente. Plusieurs maisons ont été renversées, des bestiaux en grand nombre ont été noyés ; enfin près de vingt-cinq Paroisses de cette Election, ont vu disparoitre l'espoir de la plus belle récolte.

DE PARIS, *le 10 Juin.*

Arrêt de la Cour du Parlement, du 30

Avril 1781, qui ordonne l'exécution de l'Arrêt du 12 Novembre 1778, par lequel il a été fait défenses de mener paître en aucun tems, les boucs & chevres dans les vignes, bois & buissons, & ordonné que ceux qui meneront paître ces animaux dans les campagnes & terres non ensemencées, seront tenus de les tenir attachés avec une corde, sans pouvoir les laisser approcher des vignes, haies ou arbres, ni des terres ensemencées, sous peine d'amende, & de telle autre peine qu'il appartiendroit. Ce même Arrêt enjoint aux Syndics & Gardes-Messiers de dénoncer les Contrevenans; faute de quoi, ils demeureront garants & responsables, en leur propre & privé nom, de la peine de l'amende. Il est aussi fait défenses à toutes personnes de maltraiter ni insulter les Huissiers qui seront envoyés dans les campagnes pour constater les contraventions, à peine d'être poursuivis extraordinairement.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

NOTE sur les Engrais.

De tous les engrais, il n'en est point de plus propres à fertiliser la terre que les végétaux eux-mêmes employés en nature. On trouve dans les Anciens plusieurs passages qui prouvent qu'ils avoient entrevu cette vérité. ». Xenophon conseilloit d'ensevelir le bled dans la terre, dès qu'il commençoit à croître. Ce précepte fut bientôt oublié; mais un hasard singulier présenta aux Agriculteurs Romains un exemple frappant de son efficacité, & cet exemple auroit dû en faire établir l'usage pour toujours. Pline, Liv. XII. Chap. XX, rapporte que les Salassiens qui ravageoient les terres au pied des Alpes, ne pouvant pas profiter du bled & du panis qui n'étoient pas encore mûrs, labourerent la terre pour en gâter la moisson; mais cela, loin de produire l'effet que ces barbares s'étoient proposé, produisit une double récolte. Il est sûr que cela arriva à cause des tiges & des feuilles abattues par le soc, qui se pourrirent & servirent d'engrais aux nouvelles pousses. Ce qui est confirmé par un autre fait, rapporté également par Pline, qui est qu'une fois dans le Pays de Trêves on perdit la semaille à cause du grand froid; ce qui fit naître l'idée aux Habitans de semer de nouveau leurs terres dans le mois de Mars, après les avoir un peu sarclées, & ils eurent une très-riche moisson. Outre ces anciens exemples, qu'on a de la fertilité qu'apportent les végétaux enfouis dans la terre, nous en avons de tout récens & journaliers. En Irlande, l'on fertilise les champs avec de la paille pourrie à la pluie; en Gascogne, avec du genêt qui a servi de litiere aux animaux. Les Toscans, qui semblent mieux connoître cette partie de l'Agriculture, sont dans l'usage, pour engraisser leurs terres, d'y semer des pois-loups, & de les ensevelir lorsqu'ils sont en pleine vigueur, comme on le pratiquoit anciennement à l'égard des feves, dans la Macédoine. Cela produit une fertilité sans égale. L'utilité de cette méthode étoit bien connue du tems des Romains, comme il paroit par ce passage de Pline: *Inter omnes autem constat nihil esse utilius lupini segete, priusquam siliquetur aratro, vel bidendi versâ, Lib. XVII, cap. IX.* En Flandre, on abandonne quelquefois une récolte de colsat, pour rendre de la vigueur à un champ qui l'a perdue; son effet est très-sensible, & dure plusieurs années ».

II.

SUR la vertu du muscus pixioides, *dans le traitement de la coqueluche. Par M.* Van-Woensel, *Médecin, ci-devant au service de l'Impératrice de Russie.* Extrait du second volume *des Mémoires de la Société Royale de Médecine.*

» Cette plante très-commune, soit dans les environs de Paris, soit ailleurs, connue maintenant sous le nom de *lichen pixidatus*, n'a pas été examinée par les anciens Botanistes; sa petitesse & sa forme l'avoient fait négliger de la plupart. Les premiers qui l'ont observée, l'ont rangée parmi les mousses, & l'ont nommée *muscus pixioides*, parce qu'elle est terminée par une espece de cupule

en forme de petit vase, appellé en Grec *pixis*. C'est le *muscus pixioides terrestris*. C. B. *Lichen pyxidatus major. Inst. rei herb.* Rai, Botaniste Anglois, qui les cite dans son Histoire générale des Plantes, parle des vertus qui lui sont attribuées : *Pulvis ejus in zythogalo, cerevisia tenui, aliove convenienti vehiculo per aliquot dies exhibitus, tussim convulsivam puerorum, nonnullis catarrhus ferus seu ferinus dictam, specificâ proprietate lenire & sanare dicitur.* Dillenius, qui a donné la derniere édition du *Synopsis stirpium Britannicarum* de Rai, nomme cette plante, *lichenoides tubulosum pyxidatum cinereum*, & il cite ses propriétés dans la toux convulsive des enfans, d'après Gerard, Botaniste Anglois, & d'après Willis qui s'exprime ainsi dans ses Œuvres : *In hoc casu remedia quædam velut specialia valdè commendantur, cujusmodi sunt muscus pixidatus, in pulvere exhibitus vel lacte incoctus adeoq. crebrâ dosi quotidie exhibitus, &c.* C'est probablement d'après ces Auteurs que M. de Linnée fait mention de cette propriété du *lichen*, dans sa Matiere Médicale ; il l'attribue non au *lichen pixidatus*, mais au *lichen coccifrus* ; ce qui est assez indifférent, puisque ces plantes peuvent être regardées comme deux variétés de la même ».

Cette exposition préliminaire des connoissances extérieurement acquises sur les propriétés de ce lichen, rendra plus probables les faits énoncés par M. Van-Woensel ».

» Cet Auteur qui regarde, avec raison, la coqueluche comme une maladie souvent épidémique, a eu occasion de l'observer, il y a quelques années, parmi les Cadets de Pétersbourg, dont il étoit Médecin. Quarante garçons de cinq à sept ans en furent attaqués à la fois, & eurent les symptômes les plus effrayans. Les accès étoient fréquens & vifs, le sang étoit mêlé avec les crachats & sortoit même tout pur ; il y avoit transport à la tête ; tout faisoit craindre que les malades ne fussent emportés par une apoplexie ou quelque hémorrhagie considérable, ou qu'ils ne combassent dans la consomption. Tous les remedes usités furent insuffisans. Les saignées, les émétiques, les relâchans, les confortatifs, les antispasmodiques furent employés sans succès. M. Van-Woensel essaya inutilement les diverses méthodes : il ne fit que pallier le mal, & il étoit à craindre qu'avant le retour du printems, la moitié de ses malades ne succombât ».

» Heureusement il lut dans la *Matiere Médicale* de Linné, que le *muscus pixioides* étoit recommandé comme spécifique dans cette maladie ; il en fit faire une décoction, à laquelle il ajouta du sirop de menthe. Cette boisson donnée à la dose de deux onces à chaque malade, calma la toux dès la nuit suivante, ainsi que les autres symptômes. La continuation de ce remede rétablit en moins de huit jours les trois quarts des malades ; les autres, plus gravement affectés, ne furent guéris qu'au bout de quinze jours. Un seul mourut de la consomption, quelques mois après. De cette expérience & des observations antérieures on peut conclure, non pas peut-être que ce lichen est le spécifique de la coqueluche, comme l'Auteur est porté à le croire, mais du moins qu'il est un remede précieux, & que son usage doit être conseillé dans cette maladie ».

» Ce succès avoit engagé M. Van-Woensel à donner le même remede à une Dame d'une constitution délicate & hystérique, affectée depuis longtems d'une toux tantôt sèche, tantôt accompagnée de crachats d'une pituite liquide. A peine en eut-elle pris une tasse, que la toux cessa. Cette Dame éprouva alors, dans la poitrine, une sensation singuliere, qui ressembloit à un chatouillement doux. Ce fait peut venir à l'appui des précédens, pour prouver le bon effet du *lichen pyxidatus* dans le traitement de la toux, sur-tout de celle qui est accompagnée de convulsions ».

III.

Marchandises arrivées à Paris.

Depuis le 28 Mai jusques & compris le 2 Juin, il est arrivé à la Douane, 34020 livres de sucre, 3 futailles & 9520 livres d'huile d'olive, 12 futailles d'huile de térébenthine, 25 tonnes, & 158 barils d'huile de graine.

Les eaux-de-vie dont les droits ont été acquittés au Bureau général des Aides, depuis le 26 Mai jusques & compris le 2 Juin, se montent à 193 pipes & 1 quartaut.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 13 Juin 1781.

Or de Portug. à . . .	728 l.	f.		marc.
Du Mexique à . . .	720			
Du Pérou à	716			
Les guinées à . . .	726			
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	102			
Or à 20 karats à . .	85			
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	12	6	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	12	6	
Piastres à	49	2	6	

V.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 9 Juin 1781 au Mercredi 13 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 20, 21 à 22 l.; le seigle, de 12 l. 10 s. à 13 l.; l'orge, de 12 à 14 livres. Le froment à la Grêve, de 20, 21 à 22 livres; le seigle, 13 à 13 l.; l'orge, 13 à 14 l. *le sept.* Farine blanche à la Halle, de 36, 38, 40, 41, 42 à 43 l.; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 26, 28, 30 à 34 l. *le sac* pesant 325 l.

VI.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 9 Juin 1781, au Mercredi 13 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21, 22 à 23 l.; *idem* à la Grève, de 20, 21, 22 à 23 livres.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 8 Juin 1781, de 53 à 54 livres; *idem* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 49 à 50 liv.; *id.* nouv., 48 à 49; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 18 à 20; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 47 à 48; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 44 à 46; le cent de paille, de 19 à 22; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 34 à 40 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres.
	PAIEMENT DU SAMEDI 9 JUIN 1781.		
8.	M. Despeignes	Samedi	J.
5.	M. Cauchy	Samedi	J.
6.	M. Caron	Samedi	J.
16.	M. Le Noir.	Samedi	J.
9.	M. de la Rue	Samedi	J.
	PAIEMENT DU LUNDI 11.		
23.	M. Masson.	Lundi.	J.
26.	M. de la Motte	Lundi.	J.
28.	M. Creuzé.	Lundi.	J.
29.	M. Certain	Lundi.	J.
	PAIEMENT DU MARDI 12.		
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	J.
13.	M. Marsollier	Mardi	J.
15.	M. Defays	Mardi	J.
25.	M. Vieillard	Mardi	J.
24.	M. Desplasses.	Mardi	J.
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	J.
12.	M. Alissant	Jeudi	J.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES

CHANGES du 12 Juin 1781.

Amsterdam, ...	52 7 8e.	Cadix, ...	
Londres, ...	31 1 8e.	Livourne, ...	
Hambourg, ...	188	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon. *Pâques*. . .	¼ p.

DU MARDI 12 *Juin* 1781.

1780. Lot. Roy.	987 85 84 l.	1785	
1781. *Primes*.		1786	
1782		1787	
1783		1788	115
1784	164 .	1789	

1r. Viager. 2 ½ ¼ ½ 2 p. % bén. . 2d. . 3 ¼ ½ p. % perte.

Juin 1781.	*Du* 9.	*Du* 11.	*Du* 12.
Comp. des Indes. Actions	1950 47 ½ . .	1950 47 ½ . .	1950 5[illegible]
Do 16/25	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Do 8es	. . . . .	. . . . .	253 . . .
Do 25es	. . . . .	81	. . . . .
Empr. d'Oct.	. . . . .	395	. . . . .
Rescriptions.	9	8 ½ 9 8 ¾ p.	8 [illegible]
Bil. des Ferm.	1	. . . . .	. . . . .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 178[illegible]

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 23 Juin.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 28 *Mai.*

LE Commerce des Provinces Prussiennes situées sur la Baltique, a occupé dans le cours de l'année 1780, 1489 navires, tant Prussiens qu'autres. Le Commerce d'Embden, Capitale d'Ost-Frise, dans la Baltique, s'est monté à 116 chargemens, tant en exportation qu'en importation.

BAVIERE.

DE MUNICH, *le* 3 *Juin.*

» Nous apprenons de Charding, en Baviere, que le 21 du mois dernier, 160 personnes, tant de cette derniere Ville que des environs, ont eu le malheur de se noyer dans l'Inn. Elles s'étoient embarquées au nombre de 200, & se rendoient à Passaw, où la dévotion attire annuellement à cette époque une grande affluence de Peuple. Le bateau, trop foible pour résister au poids de la multitude, s'enfonça, & ce malheur livra tout ce qu'il transportoit à la merci du courant rapide de la riviere. Des Bateliers de Neubourg, témoins de ce spectacle affreux, se saisirent de trois barques, les seules qui se trouverent sous leurs mains, & volerent au secours de ces infortunés, dont quarante seulement ont été sauvés. Tous les autres épuisés de fatigue, par les efforts qu'ils faisoient depuis près d'une demi-heure pour éviter la mort qui les menaçoit, ont été engloutis dans les eaux ».

ESPAGNE.

DE LA COROGNE, *le* 20 *Mai.*

Le 12 de ce mois, il est entré en ce Port un convoi François escorté par deux frégates, aux ordres du Capitaine de vaisseau le Sr. de la Fayette, qui montoit l'*Atalante*. Ce convoi est composé de 31 bâtimens Marchands chargés de sucre, café, coton, &c. venant de Guari, & destiné pour Bordeaux; il étoit parti du Cap François le 14 Mars; & le 28 Avril, à la vue de l'Isle Sainte-Marie, il s'étoit emparé de deux bâtimens Anglois qui alloient de conserve, & dont l'un étoit une frégate de guerre qui à la vue de l'*Atalante*, avoit pris la fuite. Ces deux bâtimens revenoient de Lisbonne, avec un chargement de sel, pour la pêche de la morue.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 4 *Juin.*

Le 21 du mois dernier, les Communes ayant délibéré sur le subside, accorde-

rent 251,104 liv. sterl. pour les extraordinaires de l'Artillerie pendant cette année ; 37,207 liv. sterl. pour continuer la construction de l'Hôtel de Sommerset. On résolut aussi de donner 1200 liv. st. au Docteur Smith, pour le récompenser de ses frais & des soins qu'il a pris à visiter & traiter les malades dans les prisons de cette Ville. Elles résolurent aussi qu'on leveroit quinze cents mille livres par emprunt en billets d'Echiquier ; qu'on accorderoit pour un certain tems les mêmes primes sur les Manufactures de coton de ce Royaume, exportées à l'Etranger, qui sont accordées sur les toiles par un Acte de la 19e. année du présent regne.

Dans le Discours que M. Burke prononça dans la Chambre des Communes, sur la conduite des Anglois à Saint-Eustache, on remarque sur-tout ce qu'il dit du traitement qu'on y a fait éprouver aux Juifs.

» Les Juifs, dit cet Orateur, n'appartenant à aucune Nation particuliere, devoient se trouver sous la protection naturelle des Nations de l'Univers qui se piquent de surpasser les autres par la civilisation & la noblesse des sentimens. Ce Peuple n'avoit d'autre protection que l'humanité de la Nation avec laquelle il vivoit. Il n'y avoit pas d'Etat dont ils pussent, en qualité de Citoyens, réclamer l'assistance contre les torts qu'on pouvoit leur faire ; les persécuter, étoit donc le comble de la bassesse. Un Hollandois opprimé pouvoit recourir à la protection des Etats de sa Patrie. Un François éprouvant le même malheur pouvoit aussi recourir à son Souverain. Si la même chose arrivoit à un Anglois, sa Patrie étoit en état de prendre sa défense, à moins qu'elle n'eût perdu tout sentiment d'honneur ; mais la Peuplade errante des malheureux Juifs n'avoit ni Chef, ni ressource, & ne pouvoit que demander la protection de l'humanité à ces ames braves & généreuses qui se trouvent dans la Société. Il n'y avoit, continua-t-il, aucune classe d'hommes plus respectable dans la Société ; ils avoient l'esprit du Commerce, & répandus dans tous les pays, depuis les extrêmités de l'Asie jusqu'à celles de l'Europe, ils étoient comme des chaînons dans la chaîne du Commerce ; ou, pour se servir d'une expression électrique, ils étoient les Conducteurs qui faisoient circuler le crédit dans l'Univers entier. On ne devoit pas les condamner pour certains vices qui pouvoient caractériser la Nation : car la maniere dépendante où ils vivoient perpétuellement, ne pouvoit manquer de les corrompre ; c'étoit une remarque aussi ancienne que le vieil Homere, & confirmée depuis lui par l'expérience de tous les siecles, que l'esprit humain perd toujours, dans l'esclavage, la moitié de sa dignité, &c. »

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le 9 Juin.*

Les Députés de la Province d'Utrecht, d'après un ordre des Seigneurs Etats, leurs Commettans, ont proposé à l'Assemblée de Leurs Hautes-Puissances l'avis de Leurs Seigneurs-Etats, portant que les effets sauvés du vaisseau de la Compagnie Angloise des Indes Orientales, le *Général Barker*, échoué à Norwich, doivent tourner au profit, non de la Province de Hollande, mais de Leurs Hautes-Puissances, comme étant en guerre ouverte contre l'Angleterre, & en conséquence, lesdites Hautes-Puissances se trouvent autorisées à revendiquer tous les effets des Anglois, comme propriétés ennemies, & cela non-seulement par rapport aux effets du navire en question, mais encore par rapport à tous les effets quelconques de l'Ennemi commun, sous quelques territoires qu'ils se trouvent échoués ou pourroient échouer par la suite. Les Députés d'Utrecht ont appuyé l'opinion de leurs Commettans sur ce que la guerre se fait aux frais de la Généralité, & non pour le compte de la Province de Hollande en Particulier.

PAYS-BAS.

DE BRUXELLES, *le 3 Juin.*

Pour encourager dans la Province de Flandres la distillation de l'eau-de-vie de grains à la façon Hollandoise, dite *Genevre*, la Direction de cette Province, de l'aveu du Gouvernement, vient d'ac-

corder des faveurs toutes particulieres à ceux qui dorénavant s'occuperont de cette distillation. Les Etrangers seront traités à cet égard comme les Regnicoles. Les uns & les autres jouiront non-seulement du tiers de la baisse dans les impôts ordinaires sur la distillation, mais ils recevront en outre sur toute l'eau de-vie de grains de leur Fabrique, qui sortira pour l'Etranger par les Ports d'Ostende & de Nieuport, une prime qui les rendra exempts & affranchis de tout droit.

DE L'APPENZELL (*Canton de la Suisse*), *le 29 Mai.*

Note sur une maniere de se procurer du salpêtre, usitée dans ce Canton.

» L'Appenzell a dans le salpêtre un objet de Commerce qui a été très-considérable lorsque la France & l'Allemagne ont été en guerre, & qui pourroit le devenir encore plus, si le débit de ce sel etoit régulier & assuré par des circonstances favorables. Sa formation & sa multiplication, due à des moyens fort simples, obéissent à l'industrie des Bergers du Canton. Les étables de leurs bestiaux, construites généralement sur la pente des montagnes, ne sont de *plain-pied* que d'un côté, & la face du bâtiment opposée à son entrée, est élevée au dessus du sol d'environ deux à trois pieds, & supportée à chaque angle par un fort pieu; ensorte que l'espace qui se trouve entre le plancher de l'étable & la terre, est entierement exposé à l'air. Dans cet espace on creuse une fosse qui l'occupe en entier, & dont la profondeur est d'environ trois pieds; la terre qu'on en tire étant ordinairement noire & grasse, ou meme absolument argilleuse, est remplacée par une terre choisie dans l'espece des sablonneuses, que l'on a soin d'y comprimer très-peu. Cette terre nécessairement très-poreuse, s'imbibe de l'urine des bestiaux, se prête à l'évaporation de sa partie purement humide, & favorise la formation du nitre, à laquelle le contact de l'air est absolument nécessaire. Lorsque l'étable a été habitée deux ou trois ans, le salpêtre est déjà formé en assez grande quantité pour que la fosse puisse être vuidée & sa terre lessivée; ce qui se fait à la maniere ordinaire: après quoi cette même terre est séchée à l'air libre & remise dans la fosse. On a remarqué qu'après avoir été une fois employée, elle devient plus propre à la crystallisation du salpêtre, qu'elle peut être lessivée plutôt & fournir graduellement une plus grande quantité de ce sel. Ordinairement, la premiere récolte faite, on peut recueillir tous les ans, & il n'est pas rare de voir ces lessives produire un millier pesant de salpêtre, dans une habitation médiocrement peuplée. L'exposition des montagnes, relativement au soleil, influe considérablement sur l'abondance de ce produit; la plus favorable est celle du nord, parce que la partie la plus découverte de la fosse est exposée à un air vif qui hâte l'évaporation, & n'est point échauffée par l'ardeur du soleil qui trouble la formation du sel en volatilisant quelques-unes des parties qui entrent dans sa composition ».

» Le commerce du salpêtre n'est pas absolument particulier au Canton d'Appenzell, on en recueille une assez grande quantité dans celui de Glarus; mais en général, les Glarois moins attachés à leur Pays & moins Bergers, quoique aussi industrieux que leurs voisins d'Appenzell, paroissent un peu moins attentifs qu'eux aux ressources de la vie pastorale ».

I I.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

D'AIX (*en Provence*), *le 2 Juin.*

Notre Parlement a rendu le 27 Mars dernier, un Arrêt concernant la conservation des bois en Provence. Cet Arrêt contient quatre articles. Par le premier, il est ordonné aux Juges Gruyers de la Province, de se conformer à l'art. 4 du tit. 9 de l'Ordon. du mois d'Août 1669: ce faisant, de visiter de quinzaine en quinzaine les forêts de leurs Grueries, dresser des procès-verbaux des délits, procéder diligemment contre les coupables, avertir de six mois en six mois le Procureur Général du Roi, des procès-verbaux & poursuites qu'ils auront faits, ainsi que des Juge-

mens par eux rendus, dont & du tout, ils enverront des grosses à la Chambre. Par le second article, il est enjoint aux Consuls des lieux de se conformer à l'Arrêt de Réglement du 17 Avril 1741; en conséquence de visiter une fois chaque année les bois appartenants aux Communautés dont ils sont Consuls, de dresser des procès verbaux des contraventions, pour être envoyés au Greffe de la Chambre; de faire des visites fréquentes dans les bois desdites Communautés, pendant le tems des coupes, à peine d'être déclarés responsables des délits & contraventions, en leur propre & privé nom, & dresser, après l'exploitation de la coupe desdits bois, des procès verbaux dans quinzaine, pour être envoyés au Greffe de la Chambre, le tout sans frais. Le troisieme article ordonne aux Consuls de se conformer pareillement à l'article quatorze du titre vingt-cinq de l'Ordonnance de 1669, & au susdit Arrêt du 17 Avril 1741; en conséquence d'établir des Gardes-Bois qui les visitent exactement, & qui dénoncent les Contrevenans; & faute par lesdits Consuls & Communautés d'établir lesdits Gardes par tout le bois, le Juge Gruyer dudit lieu, & dans les Villes Royales, les Lieutenans ou les Juges Royaux que la Cour commet à cet effet, y pourvoiront. L'article quatrieme porte que conformément à l'article 16 du titre 15 de la même Ordonnance, lesdits Gardes feront leurs rapports de tous les délits & contraventions pardevant les Juges Gruyers des lieux, qui seront tenus de procéder contre les coupables, & de se conformer pour le Jugement des procédures concernant les abus & délits, aux formes & peines prescrites par led. article; & à défaut de Juges Gruyers, pardevant les Juges Royaux des lieux, ou les Lieutenans; lesquels recevront lesdits rapports, & les enverront incessamment au Greffe de la Cour, pour les procès-verbaux communiqués aux Procureurs du Roi, conclus & rapportés, être ordonné ce qu'il appartiendra.

DE CETTE, *le 3 Juin.*

Le 21 du mois dernier, il est entré dans ce Port, un chebec Espagnol, avec 10 à 12 bâtimens de sa Nation, chargés de diverses marchandises, venant de la côte d'Espagne.

DE GRENOBLE, *le 3 Juin.*

Le Rédacteur des Affiches de cette Province, en annonçant que dans plusieurs Villes du Bas-Dauphiné, il s'étoit répandu quelque alarme, causée par une épizootie qui s'est manifestée dans plusieurs cantons du Vivarais d'où l'on tire les bestiaux destinés à la subsistance de leurs Habitans, avoit desiré avoir des renseignemens positifs sur cet objet. Il invitoit en même tems les personnes instruites à vouloir bien lui communiquer les détails qu'elles pourroient se procurer sur cette épizootie. M. Menuret, Médecin du Roi, Maire de Montelimart, pour entrer dans ses vues, a fait des recherches sur cette maladie, & a en conséquence écrit la Lettre que l'on va lire.

» La Ville de Montelimart, par sa position près de la rive gauche du Rhône, & par ses relations multipliées avec le Vivarais, a été peut-être, plutôt qu'une autre, dans le cas d'être informée & alarmée de l'épizootie qu'on disoit y être répandue ».

» Les bruits les plus vagues méritent dans ce genre une grande attention de la part de ceux qui représentent leurs Citoyens, & qui sont chargés spécialement de ce qui concerne l'intérêt public & la santé générale. C'est du Vivarais que les Bouchers de Grenoble tirent tous les bœufs & une partie des moutons destinés à la subsistance de ses Habitans. Des Lettres positives de ces cantons confirmant les premiers rapports, donnerent des renseignemens plus détaillés sur la nature, le siege, le foyer de cette maladie; elles annoncerent que les environs d'Aubenas, de Privas, de Villeneuve de Berg, les campagnes du Coyron, trés-peuplées en bestiaux, étoient affectées; que l'alarme répandue dans ces Villes y avoit excité des précautions. Il fut avéré que la maladie, après avoir attaqué quelques cochons, avoit principalement porté sur les bœufs & les vaches; qu'elle s'étoit étendue jusqu'aux mulets, aux bêtes à laine & aux chevres; qu'elle se mani-

festoit par une espece de pustule sur la langue, qui d'abord rouge, devenoit ensuite livide, noirâtre, se recouvroit d'une phlystene ou cloche, & qui croissant en peu de jours avec rapidité, occupoit non-seulement la surface de cet organe, mais en pénétroit l'intérieur, cautérisant & détruisant la partie qui formoit son siege, au point d'en détruire la continuité, & de maniere que le mal parvenu à son dernier période, la langue coupée dans la portion affectée, se détachoit & tomboit ; sa chûte étoit l'époque de la mort de l'animal ; quelquefois on n'observoit qu'une fente ou une petite vessie sur les bords ou au dessous de la langue, mais les progrès, la dégénération & l'issue étoient les mêmes. Cette affection, uniformément répandue sur un grand nombre d'animaux, en constatoit le caractere épidémique, & on étoit dans le cas de la juger contagieuse ».

» Il n'en fallut pas davantage pour exciter la vigilance & le zele des Officiers Municipaux, Juges de Police de cette Ville ; la mémoire des ravages qu'une pareille épizootie avoit faits en 1731 & en 1763 dans l'Auvergne, le Gevaudan, le Haut-Vivarais, étoit bien propre à les animer. Ils s'occuperent tout de suite des moyens d'empêcher la contagion de pénétrer dans les troupeaux du pays, & ils y joignirent les précautions qui pouvoient prévenir son effet ultérieur, & bien plus funeste, sur les hommes. Ils défendirent en conséquence à tous Bouchers & autres de tirer de l'autre côté du Rhône aucune espece de bestiaux. Ce fleuve paroit, à tous égards, la barriere & la limite la plus naturelle entre les deux Provinces ; & il fut enjoint aux Bouchers de représenter journellement tous ceux qu'ils destinoient à être mattés & débités pour la subsistance publique. Les Officiers Municipaux ne craignirent point de se charger eux-mêmes d'une inspection & d'une vérification aussi sûres qu'utiles ; ils auroient cru compromettre la sûreté générale en confiant ce soin important à des mercenaires peu exacts. Ils se distribuerent entr'eux les différens quartiers de la Ville, se rendirent chaque jour dans les matteries, sur la requisition des Bouchers ; & après s'être assurés, par l'inspection facile de la langue, du bon état de l'animal, ils le faisoient marquer comme propre au débit. Ainsi la sécurité ne fut point altérée, la santé ne fut point compromise, & on prévint, avec quelques attentions, jusqu'à la crainte & à la répugnance ».

» Cependant, pour agir avec plus de certitude & redoubler de précautions, ou faire cesser des gênes & des contraintes superflues, il fut envoyé par le Conseil Municipal des Exprès en différentes Villes du Vivarais, pour réclamer des conseils & prendre sur les lieux des informations plus précises & plus détaillées, sur la continuation, la marche, les remedes, les suites & les causes même de ce fléau. Ils furent chargés de parcourir les campagnes & les districts qui passoient pour être les plus affectés. Ces nouvelles informations ajouterent peu de lumieres sur la nature du mal, elles n'apprirent rien sur les causes, & il fut bien constaté que l'épizootie avoit principalement porté sur les bœufs : qu'un grand nombre avoit été en proie à ses coups, & un très-petit nombre la victime ; que ce n'étoit même que dans les commencemens que la maladie méconnue avoit fait périr quelques animaux ; que l'alarme, qui avoit été excitée par ces événemens sinistres, avoit sauvé les autres, en déterminant des visites, des précautions & des remedes nécessaires ».

» La méthode à laquelle on eut recours, fut celle qui avoit déjà été employée en 1731 & 1763 ; elle consistoit à racler fortement, avec une *piece d'argent*, la partie de la langue où étoit la pustule, à la frotter rudement avec un *morceau d'écarlate* *, imbibé d'un mélange de sel, de poivre & vinaigre, à en faire avaler quelques cuillerées à l'animal ; on répétoit plus ou moins souvent ce secours, suivant la circonstance. On nous a assuré que ce remede, em-

* *Le Peuple a toujours préféré une piece d'argent pour ratisser la langue, & un morceau d'écarlate pour la frotter ; on ignore les motifs de cette préférence : il n'en est pas de même de ceux de l'attention de faire bénir les drogues employées à cette opération.* Note de l'Auteur de la Lettre.

ployé de bonne heure, n'avoit jamais manqué de succès. Nous fumes également instruits que la maladie déclinoit beaucoup ; qu'il y avoit moins d'animaux attaqués ; que leur maladie étoit plus légère, mais que dans tous ces cantons, les précautions médicinales & religieuses étoient universellement employées. On ne les a pas négligées dans cette Ville ; mais ce fléau n'y a point pénétré du tout ».

» Rassurés enfin sur sa déclinaison chez nos voisins, nous avons été dans le cas de diminuer la contrainte nuisible au Commerce. La surveillance & l'inspection n'ont été suspendues que lorsque tout sujet de crainte a été entierement dissipé. Le zele du Corps Municipal a été dans cette occasion aussi étendu que nécessaire. Mon état ajoutoit encore de nouveaux devoirs à ceux de ma place, dans un objet qui intéressoit la santé publique. *Signé*, MENURET, *Médecin du Roi, Maire* ».

DE NIORT, *le 5 Juin.*

» Notre derniere Foire a été très-médiocre. Il ne s'y est vendu qu'environ 540 pieces d'étoffes du Poitou ; 1200, des Manufactures voisines ; 110, d'étoffes de soie ; 1800, de toiles ; 230 douzaines de bas ou bonnets de laine au tricot ; 4000, de mouchoirs ; pour 12000 livres de toiles ; 5000 liv. de peaux apprêtées ; 7000 liv. de rubanerie & passementerie ; 15000 livres de mercerie ; 10000 liv. de clincaillerie & bijouterie, & 7000 liv. de dorures ; 80 paires de chevaux : 50 de mules ou mulets, & 90 de bœufs ou vaches. Toutes ces quantités sont peu de chose pour les besoins des Propriétaires & des Marchands ; ce qui ne peut s'attribuer, comme on l'a déjà dit, qu'au défaut de débouchés & au rétrécissement des moyens occasionnés par la guerre, qui rend l'argent rare en le resserrant. La sécheresse de la fin d'Avril & de presque tout le mois de Mai, a nui aux fourrages ; ce qui influe nécessairement sur le prix & la vente des bestiaux. Cependant le débit des bleds a pris un peu de faveur dans plusieurs endroits, chacun s'empresse de vendre, plusieurs greniers se vuident ; ce qui pourra faciliter la consommation des étoffes du Pays, qui servent principalement à vêtir les Fermiers, les Laboureurs & les Paysans, & portera quelque argent dans les Fabriques qui travailleront plus volontiers, & satisferont à leurs engagemens arriérés. Il y a beaucoup d'inégalité dans les apparences de la récolte des grains ; elle sera médiocre dans le plus grand nombre des cantons ; mais la perspective des vendanges est la plus belle possible par-tout. Tous ceux qui ont entrepris l'éducation des vers à soie esperent jusqu'à présent d'avoir quelque succès. La récolte des fruits ne promet pas généralement de l'abondance, & on craint pour la qualité ».

(*Extrait des Affiches du Poitou*).

DE SENS, *le 11 Juin.*

» *Extrait d'une Lettre* ». Le Samedi 31 Mars 1781, à 11 h. du soir, le feu prit, on ne sçait comment, à la grange du plus riche Fermier de la Garenne, Village dépendant de la Paroisse du Plessis-Saint-Jean, Diocèse de Sens, à 4 ou 5 lieues de cette Ville. Le vent étoit violent, qu'on juge de la rapidité des progrès de l'incendie. Les Habitans dormoient du plus profond sommeil ; un chien renfermé dans une cour pousse des heurlemens affreux, & réveille le Fermier. Celui-ci se leve, crie au secours, veut sauver ses enfans : il est trop tard ; sa grange, le toit de sa maison, une ferme voisine sont déjà tout embrasés. Plusieurs autres maisons deviennent la proie de l'incendie, sans qu'il soit possible d'en arrêter les ravages : enfin l'embrasement est si grand, si général, les montagnes d'alentour en reçoivent une si vive impression de lumiere que, malgré l'obscurité de la nuit, on distingue les objets comme en plein jour. Grains, meubles, charrues, habits, linge, vases, argent monnoyé, bestiaux de toute espece, tout a été consumé. Deux filles de 16 à 17 ans, un enfant de 15 jours, une pauvre femme à qui le Fermier avoit donné l'hospitalité, ont été brûlés. Une autre femme âgée de 26 ans, & à peine relevée d'une couche pénible, s'est éveillée presqu'au milieu des flammes ; dans ce désastre, elle ne voit qu'un fils âgé de

cinq ans, couché dans la piece voisine. Elle s'y précipite, ouvre la porte, des tourbillons de feu lui bouchent le passage, rien ne l'arrête; elle s'élance sur des poutres ardentes, s'enfonce dans une fournaise, y trouve son enfant, le presse sur son sein, & se sauve à travers de nouveaux feux qui l'assaillent de toutes parts. Elle court jusqu'au milieu d'un champ, tombe évanouie dans un sillon, & reste trois heures entieres dans cet état déplorable sans recevoir aucun secours. Ils ont été transférés l'un & l'autre au Village du Plessis Saint Jean, où ils n'ont un moment recouvré leurs esprits que pour se sentir expirer tous les deux dans des tourmens horribles. Qu'on se figure quatre cadavres arrachés par lambeaux de dessous les décombres, rapetissés, calcinés par les flammes, & ne conservant plus rien de la figure humaine; les membres épars & desséchés de plus de 400 animaux, tant chevaux que bœufs, moutons, &c. On fait monter la perte causée par cet incendie, à cinquante mille livres ».

DE PARIS, *le* 18 *Juin*.

» Le 8 de ce mois, à huit heures & demie du soir, tous les Spectateurs étant déjà retirés de la salle de l'Opera, & pendant que les Ouvriers de théatre faisoient le service accoutumé après les représentations, le feu prit à quelques cordages qui le communiquerent à des toiles de décoration, & dans l'instant, il devint si vif que rien ne put empêcher la flamme de se porter au comble & d'embraser la charpente, desorte qu'en fort peu de temps, & sans qu'aucun secours humain pût alors y mettre obstacle, tout l'intérieur de la salle fut consumé. Il en a malheureusement coûté la vie à quelques Gagistes & à quelques Figurans du ballet qui avoit terminé la représentation. Le 10 de ce mois, on a enterré dix cadavres qui ont été trouvés dans le déblai. Le Palais Royal & quelques maisons attenantes de l'autre côté de la salle incendiée, ont été heureusement garantis du danger dont ils étoient menacés. Les Chefs des Corps militaires, qui furent employés toute la nuit & le jour suivant, les Magistrats, à la vigilance desquels le salut de la Ville est confié, les Gens de Police, le Corps des Pompiers, si digne de la reconnoissance publique; les Religieux Capucins, tous enfin, dans ce désastre, ont donné des témoignages du plus grand zele & de l'activité la plus soutenue ».

(*Extrait de la Gazette de France*).

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

MANIERE de faire usage de la plante appellée Pensée, *contre les croûtes de lait.*

On prend une pincée de feuilles de cette plante, séparée des racines, tiges & fleurs, on les fait bouillir dans du lait, pour en donner une égale portion soir & matin; ou bien l'on prend un demi-gros de poudre de ces feuilles séchées à l'ombre; on les fait infuser pendant une demi-heure, puis bouillir dans du lait, & l'on en donne la colature soir & matin. Lorsqu'on a employé ce simple pendant huit jours, l'éruption augmente régulierement, l'urine acquiert l'odeur de celle des chats; & peu de tems après, les croûtes commencent à se sécher. M. Strack assure que ce moyen curatif ne manque jamais son effet, à moins que des causes accessoires ne s'y opposent, telles que des impuretés d'une autre espece, qu'il faut évacuer, ou le vice héréditaire de la Nourrice, & alors il est essentiel d'en choisir une autre. Quoique la guérison s'opere ordinairement dans l'espace de quinze jours, il est prudent de continuer l'usage de ce remede pendant un certain tems, & de ne l'abandonner que lorsque l'urine n'exhale plus cette puanteur, qui est le signe diagnostic de la disposition à cette maladie, quoiqu'il n'en paroisse rien à l'extérieur ».

(*Extrait du Calendrier intéressant de Bouillon, année* 1781).

I I.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 20 Juin 1781.

Or de Portug. à . . .	728	l.	f.	marc.
Du Mexique à . . .	720			
Du Pérou à	716			
Les guinées à . . .	726			
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	102			
Or à 20 karats à . .	85			
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	12	6	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	12	6	
Piastres à	49			

I I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 16 Juin 1781 au Mercredi 20 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 20, 21 à 22 liv.; le seigle, de 12 à 13 livres; l'orge, de 14 à 15 livres. Le froment à la Grêve, de 20, 21, 22 à 23 liv.; le seigle, 12 à 13 l.; l'orge, 14 à 15 l. *le sept.* Farine blanche à la Halle, de 36, 40, 41 à 42 l.; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32 à 34 l. *le sac* pesant 325 l.

I V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 16 Juin 1781, au Mercredi 20 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21, 22 à 23 l.; *idem* à la Gréve, de 20, 21, 22 à 23 livres.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 16 Juin 1781, de 52 à 53 livres; *idem* nouveau, de 49 à 50; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 45 à 46 liv.; *id.* nouv., 40 à 43; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 19 à 21; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 48 à 49; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 47 à 48; le cent de paille, de 20 à 21; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 34 à 40 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres.
	PAIEMENT DU SAMEDI 16 JUIN 1781.		
8.	M. Despeignes	Samedi	J.
5.	M. Cauchy	Samedi	J.
6.	M. Caron	Samedi	J.
9.	M. Le Noir.	Samedi	J.
19.	M. de la Rue	Samedi	J.
	PAIEMENT DU LUNDI 18.		
23.	M. Masson.	Lundi.	J.
26.	M. de la Motte	Lundi	J.
29.	M. Certain	Lundi.	J.
28.	M. Creuzé.	Lundi.	J.
	PAIEMENT DU MARDI 19.		
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	J.
13.	M. Marsollier	Mardi	J.
15.	M. Defays	Mardi	J.
25.	M. Vieillard	Mardi	J.
24.	M. Desplasses.	Mardi	J.
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	J.
12.	M. Alissant	Jeudi	J.
Idem.	Gouvernemens.	J.	*Six derniers mois* 17

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES

CHANGES du 19 Juin 1781.

Amsterdam, ...	52 7 8e.	Cadix, ...	
Londres, ...	31 3 16e. L.	Livourne, ...	
Hambourg, ...	188	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Pâques.* . . .	au pair

DU MARDI 19 *Juin* 1781.

1780. Lot. Roy. .	980 l.	1785	14
1781. *Primes.* sortie	450 .	1786	
1782		1787	
1783		1788	
1784		1789	

1r. Viager. . 2 ½ ¾ 3 p. % bén. . 2d. . 2 ½ ¾ p. % pe

Juin 1781.		*Du* 16.	*Du* 18.	*Du* 19
Comp. des Indes.	Actions	1960 62 ½ 65 .	1970 72 ½ 70.	1970 65
	Do 16/25	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Do 8es	. . . . .	. . . . .	255 . .
	Do 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	. . . . .	. . . . .	386 90
Rescriptions.		8 ½ ¾ 9 ½ p.	8 ¾ 9 ¼ p.	8 ¾ 99
Bil. des Ferm.		. . . . .	. . . . .	. . . . .
Contr. à 4 p. %				
1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 17

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1781. Du Mardi 27 Juin.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 29 Mai.*

SA MAJESTÉ Impériale ayant déclaré libre le commerce du bois de Kola, Port de Mer dans la Laponie Moscovite, a bien voulu accorder aussi à la nouvelle Ville d'Onega, dans la Province de Woloda, l'entrée & la sortie de toute espece de marchandises & productions étrangeres non prohibées par des ordres particuliers, sous condition seulement de payer le même droit qui se perçoit à Archangel.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 6 Juin.*

L'Empereur a fait publier dans ses Etats la Déclaration suivante en faveur des Juifs.

1°. Je veux, y dit ce Prince, que les enfans des Juifs soient admis dans toutes les Ecoles publiques; qu'après y avoir achevé leurs études, & étant pourvus d'attestations suffisantes de capacité, ils soient admis à exercer toutes sortes d'emplois.

2°. Dès à présent & dans toutes les Villes, les Juifs ne seront plus obligés de porter une marque distinctive; il leur sera permis de s'habiller à leur fantaisie.

3°. Ils pourront, pour leur argent, occuper tel logis & dans tel quartier qu'ils voudront.

4°. Et puisque leur Commerce, sujet à tant d'entraves, outre les charges énormes qu'ils supportent, les réduit à l'impossibilité de subsister, ce qui les force souvent à recourir à l'usure, leur négoce sera aussi facilité, & on leur permettra de pouvoir commercer dans toutes especes de marchandises & d'établir des Manufactures par-tout où ils voudront.

5°. Il leur sera encore permis de pouvoir prendre à ferme toute sorte de terres, même de cultiver eux-mêmes les champs. A cet effet, Je veux expressément que les terres prises à ferme par les Juifs, ne soient pas labourées par des Chrétiens, mais le soient par eux-mêmes, afin qu'ils deviennent aussi, par ce travail, utiles à l'Etat.

6°. Pour faciliter la décision de leurs procès, & éviter les frais des procédures, tout ce qui est relatif au Commerce sera à l'avenir écrit en Langue Allemande, sans y employer des caracteres Hébreux.

BRANDEBOURG.

DE BERLIN, *le 2 Juin.*

Des Habitans des Pays de Baden-Dourlach & de Wurtemberg, passent journellement dans la Prusse occiden-

tale. On y assigne des domiciles à ceux qui sont ou Fabricans ou Artisans, & on leur fait les avances nécessaires à leur établissement : si ce sont des Laboureurs, ou gens de la campagne, on leur distribue la quantité de terres qu'ils peuvent défricher & cultiver ensuite, en leur fournissant les ustensiles & le bétail convenables à leur exploitation.

Sa Majesté ayant voulu établir une Fabrique de papier, telle qu'elles sont en France, a, pour cet effet, appellé dans ses États un Fabricant de Bordeaux, à qui Elle a fait donner des avances pécuniaires, & le logement nécessaire & propre à cet établissement.

ITALIE.

DE LIVOURNE, *le 24 Mai.*

Deux vaisseaux ayant pavillon Autrichien, & venant tous deux des Indes Orientales, entrerent le 6 de ce mois dans cette Rade. Ce sont le *Joseph* & la *Theresse*, qui en étoient partis au mois de Septembre dernier, & qui ont fait en dernier lieu le trajet de Cadix ici en vingt-quatre jours. Le Magistrat de Santé les a soumis à une courte quarantaine, parce qu'ils ont été visités, dans le Détroit, par un vaisseau de guerre Anglois.

» Il y a ici, écrit-on de Trieste, un » projet de construire environ trente » bâtimens, & de les mettre en état » de faire le Commerce avec tous les » Etats des Puissances Belligerantes, » & de transporter d'un lieu à l'autre » les marchandises qui ne sont point » de contrebande sous les auspices du » pavillon Autrichien. On se flatte que » cette entreprise pourra devenir d'un » très-grand avantage pour tous les Ports » qui relevent de la Maison d'Autri- » che ».

Nos Négocians se sont concertés pour former ensemble le chargement du beau vaisseau la *Belle-Vienne*, qui doit passer bientôt à l'Isle Bourbon.

DE MILAN, *le 26 Mai.*

Il est arrivé au Bureau du Gouvernement de cette Ville un Exprès de Vienne, apportant un ordre de l'Empereur, pour dresser le plutôt possible un état exact de tous les Monts-de-Piété, Communautés, Confraternités, & autres institutions pareilles qui sont établies ici.

Des Lettres de Naples nous apprennent que le Roi y a ordonné des arrangemens à-peu-près semblables. Les intentions de ce Monarque sont d'abord qu'il soit fait un relevé de tous les Religieux Mendians qui existent dans les Deux-Siciles, & qu'on y joigne une notice des biens de chaque Couvent & des occupations de chaque individu.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 6 Juin.*

Le 30 du mois dernier, on convoqua une Assemblée générale des Actionnaires de la Banque d'Angleterre, pour leur notifier que le Gouvernement avoit pris le parti de renouveller pour vingt-cinq ans la chartre de la Banque, laquelle n'expire qu'en 1785. En considération de ce renouvellement, la Banque avancera à l'Etat deux millions st. à 3 pour cent, qui lui seront remboursées dans le cours de trois années.

SUISSE.

DE GLARUS, le 8 *Juin.*

On ne peut imaginer une surface de terre plus peuplée que la plaine du Canton de Glarus. Ce Canton doit sa prospérité à son Agriculture & à ses pâturages ; peut-être seroit-il à souhaiter que les Habitans s'en tinssent à cette unique branche de richesse, & qu'ils n'eussent pas l'ambition de vouloir y joindre la ressource souvent trompeuse des Manufactures. Ecoutons à ce sujet le Traducteur François des *Lettres de M. William Coxe, sur l'Etat politique, civil & naturel de la Suisse* ; ses réflexions ne nous paroissent que trop bien fondées.

» Les pâturages, dit-il, les plus » élevés de la Suisse tapissent les plate- » formes des Alpes, & l'œil y vient » chercher avec intérêt les habitations » & les troupeaux qui sont les colo-

» nies du Canton. Tout vient de ces » Alpes, puisque c'est là que le bétail se » multiplie ; les établissemens de la po- » litique ne sont rien ici à côté de leurs » prairies. Qu'est-ce en effet que ces » petites Manufactures qui naissant d'un » projet, meurent d'une concurrence, » & qui se jouant de l'existence des » hommes, se plaisent un moment à » augmenter la Population, pour livrer » ensuite à la faim ce qu'elles ont pro- » mis de nourrir ? Tout ce qui tient à » la mode change comme elle, & tous » les produits de l'industrie peuvent » manquer aux Habitans des Alpes. » Leurs montagnes seules ne les trom- » peront point ; elles sont les garants » éternels de leur richesse & de leur li- » berté, mais elles marquent en même » tems à leur Population un terme qu'il » leur seroit funeste de franchir ; les » moyens de l'augmenter en dépit de » leur sol, sont entre leurs mains ; mais » ils seront punis de les avoir employés » par le luxe, la perte des mœurs, » l'inégalité des fortunes & peut-être » l'oppression ».

» C'étoit l'opinion d'un Magistrat sensé » de cette Démocratie, qui me disoit » qu'il voyoit avec regret les petites » Manufactures de son Canton ; elles » créent une race sans vigueur & sans » courage au physique & au moral ; » elles augmentent les hommes sans » augmenter les heureux, & la richesse » apparente qu'elles procurent momen- » tanément, dans un pays où le sol ne » produit point les objets sur lesquels » l'industrie s'exerce, varie suivant les » concurrences, disparoit au gré de la » mode, & se transforme souvent en » une misere bien réelle, puisqu'en se » dissipant, elle laisse sans ressource une » race qu'elle a créée. Le Canton de » Glarus a déjà éprouvé de ces tristes » vicissitudes, & les vrais Patriotes se » sont fortement élevés contre certai- » nes branches de Commerce trop sé- » duisantes, parce qu'elles n'exigent » qu'un travail aisé, & qu'elles pro- » mettent un lucre assez considérable. » Déjà ces petites Manufactures ont » ravi au Peuple quelque chose de son » énergie. Les jeux de la lutte, du » jet, du saut, sont tombés en désué- » tude ; les Habitans de la plaine for- » ment déjà une race distincte de celle » des montagnes pour la force, le cou- » rage & la richesse. Il ne faut pas deux » races d'hommes dans un pays vrai- » ment libre ».

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

D'Aix (*en Provence*), *le 4 Juin.*

Le 30 du mois dernier, le Parlement de Provence a rendu un Arrêt de Réglement, par lequel il est ordonné qu'en exécution des articles 3 & 4 du titre 28 de l'Ordonnance du mois d'Août 1769, & de l'Arrêt de Réglement rendu par la Cour le 27 Juin 1671, les bois, épines & broussailles qui bordent le chemin dans le terroir de Fréjus & autres jusqu'au terroir de la Napoule, seront coupés, & le terrein défriché dans l'espace de 60 pieds des bords dudit chemin ; que les épines & broussailles qui sont dans la distance de 120 pieds des bords dudit chemin, seront coupées entre deux terres ; que lesdites coupes & défrichemens seront faits à la diligence & aux frais des Propriétaires, dans cinq jours précisément, comptables de celui de la publication & affiche de l'Arrêt, laquelle vaudra signification aux Propriétaires ; autrement, & faute de ce faire dans ledit tems, & icelui passé, en vertu de l'Arrêt, & sans qu'il soit besoin d'autres, lesdites coupes & défrichemens seront faits à la diligence du Procureur-Général du Roi, en présence de Me. de Ramatuelle, Conseiller du Roi, qui se transportera sur les lieux à cet effet, présent & requerant le Procureur du Roi, le tout aux frais desdits Propriétaires, au paiement desquels ils seront contraints.

De Villefranche, *le 5 Juin.*

Il y a long-tems qu'on fait dans notre Province des vœux pour l'uniformité des poids & mesures. Cependant comme il n'est point de vues si raisonnables qu'elles soient, qui ne trouve des esprits toujours prêts à les contredire, on ne doit pas être surpris qu'il se rencontre quelques personnes qui, sur

cet objet, ne ſoient pas de l'avis du plus grand nombre. On va voir leurs difficultés détruites dans le Diſcours ſuivant adreſſé par le Bureau du bien public à la derniere Aſſemblée de l'Adminiſtration Provinciale de la Haute-Guyenne.

» MM. En vous occupant des opérations générales qui doivent opérer le bien de cette Province, vous n'avez pas négligé les moyens d'accoutumer ſes Habitans à l'uſage des meſures de la Capitale. L'arpent & le ſetier de Paris s'introduiront inſenſiblement parmi nous, par les moyens ſimples adoptés dans vos délibérations ſur la Taille & les Vingtiemes. La meſure des étoffes & des toiles, ainſi que les poids uſités dans le Commerce, éprouveront de plus grandes difficultés; mais la confiance que le Peuple a fait éclater en vos lumieres & en votre ſageſſe, le zele avec lequel tous les Ordres de Citoyens s'empreſſent de ſeconder vos vues, nous donnent lieu d'eſperer que nous parviendrons à n'avoir que les poids & les meſures de Paris, & que les douceurs des moyens & la perſuaſion ameneront une époque que tout le monde deſire, & que les moyens violents qu'on a eſſayés par intervalles, n'ont fait que reculer juſqu'ici ».

Nous connoiſſons les objections qu'on a faites contre l'unité des poids ou meſures. On prétend que leur diverſité devient un moyen de profit pour les petits Commerçans qui ne ſe déterminent à tranſporter les objets de Commerce, que par l'eſpoir de gagner également ſur l'inégalité des prix & ſur l'inégalité des meſures, dont les Acheteurs ne ſçauroient faire la réduction. Il eſt ſurprenant que cette objection ſe répéte tous les jours ».

» Les profits du Commerce ne doivent avoir d'autre baſe que le travail du Marchand qui, d'un pays où les denrées ſont communes, les porte dans celui où elles ſont rares. Les profits qu'il fait ſur les poids & meſures ſont une véritable fraude, & ne ſont pas le prix du ſervice qu'il a rendu aux Acheteurs, mais un avantage odieux qu'il retire de leur ignorance. Ces ſpéculations d'agiotage ne ſont point une opération productive, & ne méritent nullement la protection de la Société. Les hommes ſont intéreſſés à l'unité des poids & des meſures, comme tous les Peuples de la terre ſeroient intéreſſés à ne parler qu'une même Langue. Que penſerions-nous de ceux qui voudroient nous prouver qu'il faut maintenir cette diverſité de Langues, parce qu'elle fait vivre les Traducteurs infideles? »

» Nous n'inſiſterions pas ſur cette vérité, ſi nous n'avions à rendre compte qu'à vous de notre travail; mais la publicité que vous donnez à toutes vos opérations, nous a fait refuter une objection que le Public répéte ſans examen. Il faut travailler à détruire ſes erreurs, comme à ſoulager ſes maux ».

» Les abus réſultans de la diverſité des meſures, ſont dans notre Province plus multipliés que dans aucune autre. L'aune de Paris y eſt à peine connue; on n'y connoit preſque que la canne & les pans, & ces dernieres meſures ne ſont pas même uniformes. Les ſolides y ſont peſés au petit poids inférieur au poids de marc d'environ un huitieme. Ce petit poids ou poids de table, ces cannes ou ces pans nous viennent du Languedoc, & la Province contribue auſſi à accroître la diverſité. La Ville de Bordeaux ne connoit que l'aune de Paris pour les étoffes, & le poids de marc pour les ſolides. La Ville de Lyon a de ſon côté quelques variétés dans ſes meſures. La Province commerçant avec ces différentes Places ou Provinces, nos Marchands ſont les maitres de faire ſervir à leur profit cette diverſité. Ceux qui ont acheté des denrées au poids de marc, ont à-peu-près la liberté de les vendre au poids de table; ceux qui ont acheté à la canne, peuvent vendre à l'aune qui eſt plus petite; & de la difficulté d'évaluer ces rapports, il réſulte ou de l'erreur pour l'Acheteur, ou ſouvent de la mauvaiſe foi de la part du Vendeur ».

» Eloignés comme vous êtes de tous les moyens violents pour remplir les objets de votre zele, nous ne vous propoſerons que des voies douces qui puiſſent amener par degrés la révolution que les Citoyens honnêtes deſirent depuis long-tems dans l'uſage des poids & meſures ».

» C'eſt à l'aide des Officiers Munici-

paux, chargés de la Police des Villes, que nous pouvons nous flatter de parvenir à une réforme aussi utile ; & nous avons tout à esperer de leur zele. Nous pensons qu'ils doivent être invités à faire faire sous leur direction un tableau où tous les poids & mesures usités dans les Villes respectives, seront réduits au poids de marc, & à l'aune de Paris ; qu'il sera remis un exemplaire de ce tableau à chaque Marchand, qui sera tenu de l'afficher dans sa boutique ou son magasin, & de proposer à tous les Acheteurs le choix d'adopter soit la mesure, soit le poids usité jusqu'ici, soit la mesure & le poids de Paris, en leur faisant connoitre ce rapport ; ce qui sera rendu plus aisé par la maniere dont sera rédigé le tableau, & par l'obligation où seront les Marchands d'avoir & de représenter, au besoin, aux différens Acheteurs, & le poids de marc, & l'aune de Paris ».

» Il nous paroit nécessaire que les Marchands qui auront trompé les Acheteurs sur lesdites réductions, ou qui auront négligé de les faire connoitre aux Acheteurs, soient condamnés à une amende de dix livres ».

» Ce moyen, MM. paroit d'abord apporter quelque gêne aux Marchands ; mais ceux qui sont honnêtes ne verront qu'avec plaisir une méthode propre à établir la plus grande sûreté & la plus grande confiance dans le Commerce entre l'Acheteur & le Vendeur. Il dépendra même d'eux d'abréger le tems de cette gêne. Plus ils auront été exacts à se conformer au nouvel ordre, plus le Peuple s'accoutumera facilement à adopter les nouveaux poids & les nouvelles mesures ».

» C'est alors que les Marchands en viendront eux mêmes à desirer un Réglement qui les autorise à ne plus faire usage que des poids & mesures de Paris ».

» Leur vigilance & leur exactitude peuvent hâter l'époque qui les délivrera d'un assujettissement devenu inutile ».

DE PARIS, *le 21 Juin.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 12 Mars 1781, qui détermine la maniere dont les Gardes & autres Préposés à la desserte des Bureaux de visite & de marque, amendes & confiscations qu'ils sont chargés de percevoir.

Autre Arrêt, du même jour, qui ordonne que dans toutes les Provinces du Royaume, pour lesquelles il n'a pas été fait de Réglemens, il sera établi des Bureaux pour l'apposition de la marque nationale sur toutes les étoffes qui auront été fabriquées dans lesdites Provinces.

Arrêt de la Cour de Parlement, du 27 Mai 1781, qui ordonne que les Ordonnances qui seront rendues par les Officiers de Police des lieux pour inhumer ceux à qui la sépulture Ecclésiastique n'est pas accordée, seront rendues gratuitement & sans frais ; qu'il sera fait mention dans lesdites Ordonnances, du jour du décès, du nom & de la qualité de la personne décédée ; lesquelles Ordonnances seront inscrites par les Greffiers sur un registre coté & paraphé par le premier Officier des Sieges ou Justices, pour en être délivré par les Greffiers des extraits aux Parties intéressées, en leur payant le salaire prescrit par l'Article 19 de la Déclaration du mois d'Avril 1736. Ordonne qu'en cas de requisition de la part des Parties intéressées, il pourra être commis un Commissaire de Police, ou un Huissier, pour assister aux inhumations, auxquels il sera payé six livres pour tout droit, y compris le coût du procès-verbal.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

ANNONCE de Livre.

Présens de Flore à la Nation Françoise, pour les Alimens, les Médicamens, l'Ornement, l'Art Vétérinaire, & les Arts & Métiers ; ou Traite historique des Plantes, qui se trouvent naturellement dans les différentes Provinces du Royaume, rangées suivant le systême de M. le Chevalier de Linné, avec tous les dé-

tails qui les concernent. Par M. Buc'hoz, Médecin de Monsieur, ancien Médecin du feu Roi de Pologne & de Monseigneur le Comte d'Artois, Tome I. A Paris, chez l'Auteur, rue de la Harpe, au dessus du College d'Harcourt ; & chez Saugrain, Libraire de Monseigneur le Comte d'Artois, Quai des Augustins, au coin de la rue Pavée. 1780. In-4°.

Tous les Ouvrages que M. Buc'hoz a publiés jusqu'à présent sur la Botanique, n'ont été, pour ainsi dire, que le prélude de celui que nous annonçons. Ce dernier réunira tout ce que les autres contiennent de plus essentiel. M. Buc'hoz a pris le parti de le distribuer par cahiers de vingt-cinq feuilles chacun ; il en faudra deux pour former un volume. C'est ici le premier cahier du premier tome.

On y trouve, 1°. des Anecdotes sur cette nouvelle entreprise, en forme d'avertissement. L'Auteur y présente une notice de tous les Ouvrages qu'il a donnés sur la Botanique, avec quelques particularités concernant ces Ouvrages & les personnes qui se sont intéressées à leur succès, ou qui ont bien voulu contribuer aux frais des gravures. 2°. Un Catalogue des différens Ecrits qu'on connoit sur l'Histoire des Plantes qui croissent en France. 3°. Un Abrégé de l'origine & des progrès de la Botanique à Paris, composé en 1773, par M. Trochereau de la Berliere.

François I, Pere des Lettres, aima & cultiva les plantes. Pierre Bellon apporta, au retour de ses voyages, plusieurs arbres & arbrisseaux inconnus jusqu'alors. Henri IV. confia le soin de son Jardin, orné de plusieurs plantes rares, à Jean Robin, très expert dans la connoissance & dans la culture des plantes. En 1608, parut un Livre intitulé *le Jardin du Roi Henri IV*, ou Recueil des Fleurs gravées par Pierre Vallet, Brodeur du Roi, décrites par Jean Robin, & un Catalogue de quelques plantes étrangeres qu'il avoit apportées, en 1603, de Guinée & d'Espagne. En 1626, M. de la Brosse, Médecin ordinaire du Roi, obtint de Louis XIII. l'établissement d'un Jardin de Botanique au Fauxbourg Saint-Victor, il en fut le Fondateur & l'Intendant. En 1640, il annonça l'ouverture du Jardin pour des leçons publiques. Il donna la place de Professeur à Vespasien Robin, à qui on doit entre autres le capillaire & le cabaret du Canada, le faux-acacia d'Amérique, le géranium triste, &c. Après la mort de M. de la Brosse, les premiers Médecins furent nommés Intendans du Jardin ; Mais M. Vallot fut remplacé successivement par MM. de Colbert, de Louvois, Villacerf. Le Jardin du Roi tomba pendant quelque tems dans l'oubli, jusqu'à ce que M. Fagon, né dans ce Jardin, & pour ainsi dire, naturalisé avec les plantes, lui donna un nouvel éclat. Il l'orna de ses propres découvertes, de celles du P. Plumier, & sur-tout des travaux du célébre Tournefort. Après sa mort, le Jardin fut encore presque abandonné, malgré les soins que se donnerent MM. de Jussieu, pour que l'instruction publique n'en souffrit point. Mais les plantes trouverent heureusement un Restaurateur dans la personne de M. du Fay qui devint Intendant du Jardin Royal en 1732. Il employa, pour l'embellir, toutes les ressources de son génie. Il enrichit ce Jardin de six à sept mille plantes. En mourant, il indiqua au Ministre M. de Buffon pour être son Successeur. Ce Jardin Académique est sans contredit le plus beau & le plus riche de toute l'Europe. » C'est dans ce pré-
» cieux sanctuaire de Flore qu'éclairé
» par les leçons sçavantes des de Jussieu
» & des le Monnier, on peut puiser la
» connoissance de la Botanique, cette
» Science si utile, & qui est en même
» tems la partie la plus brillante de
» l'Histoire Naturelle ».

Ce petit morceau historique est suivi de plusieurs discours en forme de préface, qu'on peut regarder comme un Traité de Botanique très-propre à initier dans l'étude de cette Science ceux qui veulent ou s'y livrer entierement, ou seulement s'en amuser.

Dans les deux derniers Discours, l'Auteur expose le systême de Tournefort & celui de Linné pour lequel il se décide. Dans ce premier Cahier, M. Buc'hoz commence à examiner, suivant le systême du sçavant Naturaliste Suédois, les différentes plantes du Royau-

me. Il les divise en vingt-quatre classes.

Ce Cahier contient les deux premieres classes avec le commencement de la troisieme. La premiere classe comprend les plantes monandriques. Les fleurs de cette classe sont hermaphrodites, & n'ont qu'une seule étamine, ou, pour mieux dire, un seul mari, ce que signifie le mot Grec *monandrique*.

La seconde classe renferme des plantes hermaphrodites, qui n'ont que deux étamines ou deux maris pour le même mariage. On remarque dans cette classe le jasmin, la troëne, le filaris, l'olivier, la véronique dont on compte ici jusqu'à vingt & une especes, la verveine, le romarin, la sauge. Les articles qui traitent de ces plantes sont curieux. L'Auteur, après les avoir décrites, indique les cantons où elles se trouvent; il fait connoitre les secours que la Médecine peut en retirer pour la guérison des maladies; enfin il y joint quelquefois des anecdotes qui ne sont, il est vrai que de pure curiosité, mais qui réveillent l'attention du Lecteur, & qui peuvent servir, par occasion, à fixer davantage dans sa mémoire la plante dont il s'agit; par exemple, en parlant du romarin, M. Buc'hoz observe que dans le Pays-Messin, chez les Villageois, les maris, le jour de leurs noces, dansent en tenant dans la main un romarin; on en donne aussi une branche à tous les convives, & on en fait une couronne qu'on place sur la tête de la mariée; mais il ne nous dit pas ce que signifie cette cérémonie.

La troisieme classe, dont la suite se trouvera dans le Cahier suivant, contient les plantes triandriques, c'est-à-dire, celles qui portent trois étamines & un seul pistile. On distingue parmi les plantes de cette classe, la valeriane & le saffran. La grande valeriane sauvage a de grandes vertus. On prétend que sa racine mise en poudre, est un excellent remede contre l'épilepsie.

L'article qui traite du saffran est le plus étendu de tous ceux qui sont dans ce cahier. L'Auteur s'est arrêté principalement à en faire connoire les propriétés médicinales.

Le prix de cet Ouvrage est de 9 liv. par volume de cinquante feuilles. En recevant le premier Cahier, on payera les 9 liv. En recevant le second, 4 liv. 10 sous; le troisieme de même, & le dernier sera donné *gratis*. On souscrit à Paris, chez l'Auteur, rue de la Harpe, vis-à-vis la Sorbonne; chez Durand neveu, Libraire, rue Galande; & en Province, chez les principaux Libraires.

I I.

N O T E.

Un Pere de Famille ayant vu périr successivement, entre les mains de deux différentes Nourrices, deux Enfans que son Epouse n'avoit pu allaiter, se détermina à nourrir de lait de vache ceux qui lui viendroient dans la suite. Ce Particulier rend ainsi compte de la méthode qui lui a réussi sur deux Filles que son Epouse lui a données depuis. » Les premieres vingt-quatre heures après leur naissance, je les ai, dit-il, purgées avec une once de sirop de chicorée, composée de rhubarbe, pour être sûr de l'évacuation de cette matiere noirâtre que l'on nomme *meconium*. Après cette évacuation, je leur ai fait [illegible]dre du lait de vache coupé avec un [illegible] d'eau, dans laquelle je faisois bouillir un demi-gros d'anis de la Chine & un peu de sucre blanc. Elles ont été quinze jours nourries avec cet aliment, que la mere avoit soin de faire chauffer au bain marie, au degré de chaleur convenable. Après ce tems, l'estomac demande un peu plus de substance; alors je leur faisois une bouillie, non pas avec de la farine, comme le font toutes les Nourrices, mais avec la mie de pain mollet, que nous faisions sécher & mettre en poudre. C'est avec cette poudre délayée dans le lait, & cuits ensemble, que nous sommes parvenus à avoir deux Enfans bien constitués & d'un bon tempérament. Il ne faut pas s'alarmer s'il survient un peu de dévoiement, c'est parce que l'estomac est fatigué; il faut diminuer la quantité de l'aliment; & pour redonner du ton à ce viscere, l'on applique sur la région épigastrique une emplâtre faite avec la thériaque ».

III.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 23 Juin 1781.

Or de Portug. à . .	728 l.	f.	marc.
Du Mexique à . . .	720		
Du Pérou à	712		
Les guinées à . . .	726		
Ducats à	98	10	once.
Or fin à 23 karats . .			
31 32	102		
Or à 20 karats à . .	84	10	
L'argent à 11 & . .			
10 g. à	54	10	marc.
Idem à 11 & 10 . .			
gr. à	52	10	
Piastres à	48	17 6	

IV.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 20 Juin 1781 au Samedi 23 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 20, 21 à 22 liv.; le seigle, de 13 à 14 livres; l'orge, de 14 à 15 livres. Le froment à la Grêve, de 20, 21, 22 à 23 liv.; le seigle, 13 à 14 l.; l'orge, 14 à 15 l. *le sept.* Farine blanche à la Halle, de 36, 38, 40, 41 à 42 livres; bis-blanc & bis, de 22, 24, 26, 28, 30 à 34 l. *le sac* pesant 325 l.

V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 20 Juin 1781, au Samedi 23 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21 à 22 livres; *idem* à la Grêve, de 20, 21 à 22 livres.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 19 Juin 1781, de 52 à 53 livres; *idem* nouveau, de 48 à 50; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 45 à 46 liv.; *id.* nouv., 40 à 44; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 19 à 20; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 49 à 50; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 47 à 49; le cent de paille, de 20 à 22; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 35 à 40 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres.
	PAIEMENT DU MERCREDI 20 JUIN 1781.		
18.	M. Radix	Mercredi.	J.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	J.
27.	M. de France	Mercredi.	J.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	J.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	J.
11.	M. Boutray	Mercredi.	J.
	PAIEMENT DU VENDREDI 22.		
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	J.
2.	M. Boscheron	Vendredi.	J.
21.	M. Patu.	Vendredi.	J.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	J.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	J.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	J.
14.	M. Nau	Jeudi.	J.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	J.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES

CHANGES du 22 Juin 1781.

Amsterdam, . . .	52 7 8e. L.	Cadix, ...	
Londres, ...	31 ¼	Livourne, ...	
Hambourg, ...	188 ½	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Pâques*. . .	¼ p.

DU VENDREDI 22 *Juin* 1781.

1780. Lot. Roy. .	978 80	1785	
1781. *Primes*. non sortie	96 l.	1786	
1782 . . (10 f. sortie	455	1787	
1783		1788	
1784		1789	

1r. Viager. . . 3 p. % bénéfice. . 2d. . 1 1 ¼ p. %

Juin 1781.	*Du* 20.	*Du* 21.	*Du* [illegible]
Comp. des Indes. Actions	1965	. . . . .	1955 [illegible]
Do 16/25	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Do 8es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Do 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Empr. d'Oct.	390	. . . . .	392 . .
Rescriptions.	9 ¾ 9 8 ¾ 9 p.	. . . . .	8 ¾ 9 9 [illegible]
Bil. des Ferm.	1 perte . . .	. . . . .	. . . . .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, [illegible]

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 30 Juin.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 8 Juin.*

ON a publié ici, par ordre du Gouvernement, l'article suivant. » La Cour de » Madrid vient de faire déclarer à celle » de Danemarck, tant par son Ministre » résidant à Copenhague, qu'au Minis- » tre de Sa Majesté Danoise résidant à » Madrid, que Sa Majesté Catholique, » disposée à conserver toujours la meil- » leure intelligence & une parfaite har- » monie avec Sa Majesté Danoise, avoit » ordonné que les instructions données » aux Commandans de ses vaisseaux & » de ses Escadres de guerre, ainsi qu'aux » Corsaires Espagnols, touchant la ma- » niere de se conduire vis-à vis des na- » vires Russes, Suédois & Hollandois, » s'observeront pareillement avec les » vaisseaux Danois, sans aucune diffé- » rence quelconque. Par cette résolu- » tion, les différens survenus sur ce su- » jet entre les deux Cours se trouvent » terminés à la satisfaction réciproque. » Ces différens au reste, ont toujours » été fort légers, & ne provenoient que » d'un simple mésentendu, que certains » Nouvellistes se sont plu à exagerer » mal-à-propos. S'il est de l'intérêt des » Puissances neutres de pouvoir navi- » guer par-tout en tems de guerre, il ne » l'est pas moins de celui des Puissances » en guerre de favoriser ladite Navi- » gation des Puissances neutres, & la » concurrence dans leurs Ports ».

D'ELSENEUR, *le 25 Mai.*

Le 7 de ce mois, il est arrivé ici 51 bâtimens Anglois, destinés la plupart pour Pétersbourg. Le 8, une frégate Angloise de convoi, de 20 canons, est entrée dans ce Port avec cinquante-sept bâtimens chargés, la plupart, de charbon de terre pour Copenhague, Lubeck, Carlscrone & Stockolm. Il y a actuellement dans le Sund deux vaisseaux de guerre Danois & une frégate Angloise.

Le Corsaire Anglois, qui avoit pris un bâtiment Danois près de Marstrand, l'a relâché & a donné une indemnité au Patron.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 6 Juin.*

Le Roi instruit que dans plusieurs Provinces de son Royaume on se plaignoit de violence & d'oppression, a déclaré que son intention étoit de remédier à de pareils abus. En conséquence, ce Prince a permis que tous ceux qui auroient des plaintes à faire contre quelques personnes que ce puisse être, vinssent lui présenter eux-mêmes leurs griefs. Sa Majesté donnera tous les Vendredis une Audience publique à laquelle seront admis tous les Plaignans.

On a éprouvé ici les 24 & 25 du mois de Mai dernier, une forte gelée qui a fait beaucoup de tort aux bleds & aux fruits. Il a aussi neigé, & on a vu dans cette Capitale de la glace d'une épaisseur assez considérable.

Les états dressés en Galicie & Lodomerie pendant l'année derniere, font monter le nombre des Villes de ces deux Provinces à 261; celui des Bourgs à 67; celui des Villages à 6429. On y a compté 503,326 maisons, 797,119 Habitans, 286,965 chevaux, & 305,016 bœufs.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le* 8 *Juin*.

Par ordre de Sa Majesté l'Empereur, il a été notifié à tous les Tribunaux du Royaume de Hongrie, qu'à l'avenir aucune Puissance ni Séculiere, ni Réguliere, n'eût à infliger la moindre peine ni le moindre châtiment aux filles enceintes, à moins qu'il ne fût prouvé & certain qu'elles auroient cherché à faire avorter leur fruit: dans ce dernier cas, il sera procédé contre elles avec rigueur.

BRANDEBOURG.

DE BERLIN, *le* 4 *Juin*.

Le Roi a fait publier une nouvelle Ordonnance qui abroge & annulle les loix de l'ancien Code, en tant qu'elles sont contraires à la nouvelle Législation. Voici la traduction de cette Ordonnance.

» Nous, FRÉDERIC, &c. déclarons & sçavoir faisons par les Présentes, que Nous sommes fermement résolus, par un effet de l'amour paternel dont nous sommes constamment animés, pour le bien-être & la prospérité de nos fideles Sujets, de mettre l'administration de la Justice que nous avons prescrite & introduite nouvellement dans tous les Tribunaux de nos Etats, sur un pied stable & immuable; de rendre les loix aussi claires & distinctes qu'il est possible; de purger la procédure de toutes formalités inutiles; & de faire administrer, en un mot, à nos Sujets, une Justice prompte, fondée sur la saine raison, sur l'équité naturelle & conforme aux mœurs & coutumes du siecle ».

» En conséquence & suivant les principes que nous avons établis à ce sujet, par notre Rescrit, émané du Cabinet, en date du 14 Avril de l'année derniere, ayant projetté, approuvé & fait publier le premier Livre de notre nouveau Code de loix, contenant la maniere ordinaire de procéder & d'instruire les procès, prescrite à nos Juges Supérieurs; le second, qui renferme les instructions sommaires & nécessaires aux Juges subalternes; le troisieme, qui régle & prescrit les devoirs, tant généraux que particuliers, auxquels chaque Juge doit s'assujettir; & le quatrieme, qui comprend les loix qui se rapportent immédiatement aux causes litigieuses, Nous voulons & ordonnons, en vertu de notre Puissance suprême & législative, que le susdit premier Livre de notre Code soit reçu universellement dans tous les Tribunaux de nos Etats; que tout Juge, tant Supérieur que Subalterne, tout Officier administrant la Justice, en se réglant & s'assujettissant scrupuleusement aux instructions qui y sont contenues, aient à juger & décider les causes conformément aux principes & régles qu'il leur prescrit; & qu'enfin tous nos Sujets ayant quelque litige ou contestation en Justice, s'y conforment de même exactement, soit en plaidant leurs causes, soit en contractant ou passant quelque acte obligatoire & juridique quelconque. Nous abrogeons & abolissons en même tems, en vertu de la présente, toute Loi ancienne, Déclaration, Ordonnance, Rescrit, sous quelle dénomination qu'elle ait paru, concernant les objets relatifs à ceux contenus dans notre nouveau Code; absolvons & déchargeons pour cet effet tous nos Officiers de Justice du serment qu'ils ont prêté pour l'observance des anciennes Loix, Statuts ou Ordonnances; en leur enjoignant de se régler de point en point, dans leurs décisions, à la teneur de notre susdit nouveau Corps de Loix; défendons en outre, sous les peines les plus graves, à tous les Officiers de nos Colleges de Justice ou autres Tribunaux, d'expliquer ou d'interpréter toute nouvelle Loi par le sens ou l'autorité d'une Loi ancienne & abolie;

& s'il leur survenoit des cas douteux sur lesquels la nouvelle Loi leur parût obscure ou indéterminée, ordonnons qu'ils aient en pareil cas à envoyer leurs doutes, sous l'adresse de notre Grand Chancelier, à la Commission des Loix, que nous avons établie pour cette fin, dont les décisions leur serviront de loi & de régle en toute occurrence, &c. Donné à Berlin le vingt-six Avril 1781. *Signé*, FRÉDERIC ».

ITALIE.

DE MANTOUE, *le* 11 *Juin.*

Le 29 du mois dernier, le feu prit, on ne sçait comment, au grand Opera de cette Ville. Malgré tous les secours qu'on put y apporter, ce magnifique édifice fut entierement réduit en cendres. Heureusement cet accident n'a coûté la vie à personne. On est parvenu à force de soins & de travaux, à garantir les maisons & bâtimens voisins, qui n'ont été que foiblement endommagés.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 9 *Juin.*

On a calculé que depuis le commencement de cette guerre, notre Marine a été augmentée de treize vaisseaux de ligne & de trente-une frégates; que les dettes de la Marine, qui en 1770, montoient à 1,490,000 liv. sterlings, se sont accrues jusqu'à l'année derniere, c'est-à-dire, dans l'espace de dix années, de 8,233,415 liv. sterl. puisque la dette actuelle est de 9,723,415 liv. sterlings.

On prend actuellement dans le Gloucestershire les nivellemens nécessaires pour la construction d'un canal entre la Tamise & la Severn; on donnera à ce canal une largeur suffisante pour qu'il puisse recevoir des bâtimens de 60 à 70 conneaux de port, qui passeront, sans décharger, des mines de charbon de Staffordshire & Shropshire, à Oxford. Il aura de plus l'avantage si desiré de former une communication intérieure entre les Ports de Londres, Bristol, Hull & Liverpool. Ce grand projet doit être exécuté par souscription.

II.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE MARSEILLE, *le* 6 *Juin.*

Depuis le 20 Mai jusqu'au 2 de ce mois, il est entré dans ce Port 17 bâtimens de toutes grandeurs, qui ont amené 3,444,000 liv. d'huile, 216 barriques d'huile de poisson, 200 sacs de riz, 530 quintaux de fromages, 3450 quintaux de morue, & d'autres marchandises, telles que bled, soude, espart, fideau, thon mariné & cuirs secs.

NOTE sur la culture du Figuier dans les environs de Marseille, extraite d'un Mémoire sur la Topographie de cette Ville, par M. Raymond, *inséré dans le second volume des Mémoires de la Société Royale de Médecine.*

» Le figuier tient un rang distingué après la vigne & l'olivier. Il y en a de beaucoup d'especes & encore plus de variétés. La plus commune, celle qui est familiere à la contrée, & qui en porte le nom, est désignée dans Tournefort par ces caracteres, *ficus sativa, fructu parvo, serotino, intus roseo, mellifluo, cute lacera*; la couleur en est blanche ou verte. Cette espece de figue est exquise jusqu'à quatre ou cinq lieues de la mer. Elle mûrit à la mi-Août ».

» Les figues sont blanches, grises ou noires. La figue *Marseilloise* est au premier rang; les *barnissotes* occupent le second. Celles-ci sont noires ou blanches; les noires valent mieux; elles sont grosses, un peu applaties du côté de l'orifice, sillonnées de raies blanches, la chair rouge, mielleuse; elles commencent à mûrir vers la fin d'Août ».

» En général, les figues mûrissent vers le déclin de ce mois; elles sont dans leur fort en Septembre, & durent jusqu'au mois de Novembre. Elles sont d'un goût sucré mielleux, exquis, principalement quand l'automne est temperée, belle, peu pluvieuse. Les brouillards, les tems pluvieux & mous les

pourriſſent. On en mange beaucoup & ſans incommodité ; ſeulement elles tiennent le ventre lâche. Elles ſont très-nourriſſantes, adouciſſantes, pectorales ».

» Il y a deux eſpeces de figuiers à fruits gros, oblongs, l'une de couleur griſe, & l'autre de couleur noire, qui portent deux fois l'an, au commencement & à la fin de l'Eté. Celles de la premiere ſeve ſont noires, bonnes & ne peuvent ſe ſécher ».

» Les figuiers ſauvages ou qui croiſſent ſans culture, produiſent un fruit déteſtable, cauſtique ».

» Cependant le figuier cultivé n'a jamais eu beſoin de caprification dans cette Province, depuis qu'il y a été apporté par les Phocéens, quoiqu'il produiſe des fruits en abondance & de la premiere qualité. Il eſt vrai qu'on ne le perpétue que par bouture ».

» La quantité de figues que l'on ſéchoit autrefois, faiſoit la principale récolte ; mais depuis le dépériſſement de l'arbre, vers l'année 1739, tel Propriétaire en recueilloit quarante quintaux, qui en a à peine aujourd'hui pour l'uſage de ſa maiſon ».

» Ce dépériſſement fut cauſé par une eſpece de kermès. Depuis, le figuier n'eſt plus parvenu à ſon ancienne grandeur : elle approchoit auparavant de celle des chênes ; à préſent, elle n'eſt généralement guères au deſſus de celle des arbriſſeaux. Ces inſectes ont continué de paroître preſque toutes les années, principalement dans les jardins abrités, quoique moins qu'à la premiere époque. Depuis quelques années, ils ont preſque diſparu en raſe campagne. Ils ſe préſentent dès l'automne, ſous la forme de points hémiſphériques, oblongs ou elliptiques, à la face inférieure des tendres rejettons, des feuilles, de leur pédoncule, & enfin ſur les fruits, auxquels ils ſont appliqués par une ſurface plane rougeâtre. Au commencement du printems, ces ſortes d'œufs ont acquis prés de deux lignes de diametre ; leur ſurface convexe eſt diviſée en neuf aréoles hexagones, & porte un point éminent au milieu : elles reſſemblent aux patelles de mer ; elles prennent enſuite la forme de veſſie hémiſphérique de la groſſeur d'un très-petit pois, de laquelle éclôt un inſecte à ſix pieds, dont le corps eſt diviſé en ſept anneaux, & hériſſé des deux côtés de touffes de poil en forme d'aigrettes ; il paroit tout doré au microſcope ».

D'AGDE, *le* 12 *Juin.*

Il eſt entré dans ce Port pendant les mois d'Avril & de Mai derniers, 118 bâtimens, venant de Marſeille, Toulon, Cannes, de l'Italie & de l'Eſpagne, qui ont importé 3139 quintaux d'huile d'olive, 10467 quintaux de ſavon, & autres marchandiſes, comme vin, drogueries, citrons, quincailleries, cotons filés & en laine, marbre, &c.

Pendant le même eſpace de tems, il eſt ſorti de ce même Port 114 bâtimens qui ont exporté, pour la conſommation du Royaume, 38405 quintaux de bled, 1047 quintaux de menus grains, & 900 quintaux de vieux linge pour les Papeteries.

Pour le ſervice du Roi, 16066 quintaux de bled, 5899 quintaux de farine, 2392 quintaux de légumes, & 2498 quintaux de viande ſalée.

Pour les armemens de Marſeille, 34 pieces de canons & 880 boulets.

Pour Marſeille, l'Eſpagne & l'Italie, 20412 quintaux de bled, 3948 quintaux de ſeigle, 143 quintaux de farine, 18879 quintaux de menus grains, 2285 quintaux de légumes, 264 quintaux d'avoine, 543 barriques de ſucre terré peſant 7539 quintaux, 306 futailles de café, peſant 1980 quintaux, & 7 futailles d'indigo, peſant 24 quintaux, &c.

DE LOUDUN, *le* 14 *Juin.*

Suite du Mémoire de M. Dumouſtier de la Fond, *ſur le Pays Loudunois, adreſſé à M. Jouyneau Deſloges, & inſéré dans les Affiches du Poitou.* (*Voyez la Gazette du* 22 *Juin, No.* 47).

» Après l'augmentation propoſée de la roue de volée dans les moulins de la Dive, la hauteur des chûtes ſera, pour tous ces moulins, de 26 pouces, au lieu de 20 au plus, qu'elles ont actuellement. Or, comme les viteſſes des eaux coulantes ſont entre elles dans le rapport des racines carrées des hauteurs,

on aura 4 & demi, racine approchée de 20 pouces, est à 5 un dixieme, racine approchée de 26 pouces, comme 111 toises 5 sixiemes, vitesse moyenne & entiere des lames d'eau dans l'état actuel, est à 126 sept neuviemes environ, moyenne vitesse des mêmes lames d'eau après l'augmentation des chûtes; retranchant de cette vitesse 65 toises, quantité de vitesse que ces lames d'eau perdroient en surmontant la résistance d'un moulin, il reste 61 toises 7 neuviemes, égale à la vitesse de la roue de volée ou au développement de la ligne qu'elle pourroit parcourir pendant une minute après l'augmentation proposée du diametre. Ce diametre étant de 17 pieds, la circonférence sera de 8 toises 6 septiemes, par lesquelles divisant 61 toises 7 neuviemes, on aura 6 toises 34 trente-cinquiemes pour le nombre des révolutions que la grande roue pourroit faire pendant une minute, quantité plus grande que 5 & demi, nombre des révolutions qu'elle fait dans son état actuel. Enfin, s'il ne faut augmenter cette même roue que de trois pieds au lieu de cinq pieds, ou si on en prend une des plus petites, soit qu'il faille l'augmenter de 5 pieds ou de 3 pieds, en répétant les opérations précédentes, on verra que le nombre des révolutions de ces roues croit en augmentant dans le même ordre. Il en résulteroit donc une différence dans la dépense des roues, & on pourroit conserver, par ce moyen, tous les moulins que la Dive fait tourner, à l'exception de ceux de Villard, Antogné & Tourtenay, que leur trop grande élévation au dessus de la surface des marais empêcheroit d'avoir les chûtes d'eau nécessaires. De plus, par ces moyens, on parviendroit à économiser les eaux, en empêchant les Meûniers de les perdre, comme ils font souvent, soit en fermant les bouches de leurs moulins, soit en détruisant les digues au dessous; ce qui cause entre eux des contestations sans nombre ».

» Le projet que l'on propose ne se borne pas au desséchement seul des marais de la Dive. Quelques grands que soient les avantages qu'on pourroit en retirer, ils ne peuvent égaler ceux qu'on retireroit de la Navigation qu'on établiroit sur le Canal projetté, depuis Montcontour jusqu'à Saumur, en nettoyant pour cet effet la partie de la riviere du Thoué, depuis sa jonction avec la Dive jusqu'au Pont-Fouchard, même jusqu'à la Loire, au dessus de Saint Florent, s'il est nécessaire. Les portes que l'on propose de construire dans le nouveau canal, pour y retenir & élever les eaux, les faisant ressauter de quatre pieds & demi environ, en supposant que les bateaux puissent franchir ces passages, il est évident que le tems qu'ils y employeroient rendroit la dépense des eaux si considérable, que les mêmes bateaux seroient exposés à en manquer à peu de distance au dessus de chacune de ces portes, ce qui ralentiroit cette navigation, & préjudicieroit aux moulins. On ne peut donc parvenir à rendre ce canal navigable, qu'en y construisant des doubles portes au dessus de chacune des premieres, tant pour faciliter la montée & la descente des bateaux, que pour diminuer le volume d'eau qu'il faudroit perdre à chaque passage. Chacune de ces secondes portes doit être éloignée des premieres de seize toises. La largeur du bassin ou de la portion de canal comprise entre ces portes, doit être de huit toises un tiers à la surface des terres; au moyen de ces doubles portes, le canal projetté seroit navigable pendant toute l'année, & le moindre volume d'eau qu'il pourroit recevoir à sa naissance, seroit capable d'y suffire, sans préjudicier aux moulins ». *La suite à un autre Ordinaire.*

DE BAR-LE-DUC, *le 5 Juin.*

Un nouvel exemple vient de prouver d'une maniere terrible la sagesse des leçons contenues dans la Lettre que M. le Procureur-Général du Parlement de Nancy a fait circuler dans les campagnes, & qui a été insérée il n'y a pas long tems dans cette Gazette.

» Le jour de la Pentecôte, des Habitans de Longeville devant Bar, s'obstinerent, malgré les plus fortes remontrances de leur Vicaire, à sonner les cloches pendant un orage; ils en furent punis par la plus cruelle catastrophe ».

» Le tonnerre eſt tombé ſur le clocher de la Paroiſſe pendant le *Magnificat* ; il a fait un trou ſur le haut de la toiture, a ſuivi la direction de la corde d'une des cloches qui donne vis-à-vis du Chœur, a paſſé près du pilier où eſt la chaire à prêcher, a tué trois hommes ; de-là circulant de bancs en bancs, il a bleſſé & brûlé plus de ſoixante autres Particuliers, dont deux ſont encore à la mort. Il s'eſt retiré en tournant autour du pilier qui eſt vis à-vis de l'endroit où étoit poſé la banniere du S. Sacrement, dont il a brûlé les franges ; enſuite il a diſparu en laiſſant pluſieurs traces de ſon paſſage ſur ce pilier ».

» Il eſt à remarquer que l'un des morts s'eſt trouvé avoir un petit trou noirâtre ſur le côté du col, & le bout de la langue coupé. Il eſt à ſouhaiter que la publication d'un pareil accident inſpire une terreur ſalutaire aux Sonneurs d'habitude ».

DU MANS, *le 7 Juin.*

Le 17 Mai, au ſoir, un orage qui n'a duré que trois heures, a cauſé de grands dommages aux Habitans des Paroiſſes de Cogners & de Sainte-Oſmane. Dans ce dernier Bourg, une femme a été noyée avec preſque tous les beſtiaux de ſa ferme, & quatre maiſons ont été entrainées par les torrens. A Cogners, une levée qui conduiſoit à un pont nouvellement conſtruit ſur la riviere de Luſſon, a été preſque entierement détruite. Les prairies de ces deux Paroiſſes ſont dans pluſieurs endroits couvertes de pierres & de ſables. Les moulins & les chemins ont été fort endommagés. Les Paroiſſes de Vancé & d'Evaille ont auſſi beaucoup ſouffert de ce même orage.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

CURIOSITÉ NATURELLE.

» On a trouvé dans la cave d'un Marchand-de-Vin de la rue Dauphine, à Paris, & à cinquante pas de la Seine, un os d'une groſſeur énorme. Le Propriétaire ne pouvant venir à bout de le remuer, & voulant le dégager de la glaiſe où il étoit enſeveli depuis des ſiecles, l'a fendu par le milieu avec une maſſue & des coins de fer. M. de Paul de Lamanon, qui l'a examiné attentivement & décrit dans le Journal de Phyſique, dit que cet os a huit pieds & demi de longueur, quatre pieds & demi de circonférence dans l'endroit le plus épais, & qu'il peſe environ cinq cents livres. Il eſt dans ſon état naturel, & n'eſt point pétrifié. M. de Lamanon prouve qu'il a appartenu à la tête d'un animal aquatique du genre des cetacées ».

II.

EXTRAIT d'un Mémoire ſur le Quinquina de la Martinique, connu ſous le nom de Quinquina-Piton, *par M.* Mallet, *Docteur Régent de la Faculté de Médecine de Paris.*

Nous inférons ici cet article en faveur des gens de la campagne, qui ne ſont que trop ſujets aux fievres.

» Les fievres intermittentes ont, dit M. Mallet, long-tems déſolé nos climats, avant que nos Médecins euſſent découvert un moyen ſûr pour les combattre ; ce ne fut, comme on ſçait, qu'en 1649, que l'on commença à avoir quelques notions du quinquina, par les relations du Cardinal de Lugo & des Jéſuites à leur retour en France. Trente années s'écoulerent encore depuis cette époque, avant que les Médecins ſe déterminaſſent à le preſcrire aux malades avec cette confiance que méritent en général les ſpécifiques, & qu'il a acquis depuis ».

» En 1679, un Anglois, nommé Talbot, le mit en vogue ; & Louis-le-Grand acheta de lui la maniere de le preſcrire, & ſes doſes ».

» M. Mallet a eu recours aux lumieres de MM. Deſcemet & Laplanche, ſes Confreres, pour fixer, l'un comme Botaniſte, & l'autre comme Chimiſte, l'opinion ſur cette nouvelle eſpece de quinquina. Voici le réſultat des expériences faites par M. Mallet ».

» 1°. Que le quinquina-piton pris en décoction à la doſe de deux gros dans

une chopine d'eau, & à la dose d'un gros en bol, même de demi-gros, est vomitif & purgatif ».

» 2°. Qu'il guérit les fievres intermittentes, récentes ; qu'il suspend celles qui sont anciennes & qui ont résisté long-tems à l'action du quinquina du Pérou ; qu'il est même à présumer qu'il les auroit toutes guéries radicalement, s'il eût été possible d'en faire prendre encore deux doses aux malades qui n'ont pas voulu en continuer l'usage ».

» 3°. Que son action est très prompte ».

» 4°. Enfin, que la propriété qu'il a de faire vomir & de purger, est un avantage précieux qui doit même lui assurer la préférence sur le quinquina du Pérou, dans le traitement des fievres intermittentes, puisqu'il réunit, à lui seul, la faculté d'évacuer copieusement les malades, & celles de guérir la fievre. Par ces deux propriétés réunies, il remédie aux deux plus grands inconvéniens du quinquina, & peut prévenir les engorgemens, les obstructions, l'hydropisie, la cachexie, & une infinité d'autres maladies qui ne sont que trop souvent les suites funestes du quinquina du Pérou mal administré ».

» Ces expériences ont été faites en partie à l'Hôtel-Dieu de Paris, & ce ne sont pas-là les plus concluantes, par la raison que quelques uns des malades voyant l'effet du remede, ont refusé d'en continuer l'usage ; car dans tous les Hôpitaux, & plus particulierement dans celui-là, il est une classe assez nombreuse de fainéans, qui n'ont rien moins qu'envie de guérir, pour qui une fievre tierce est une bonne fortune, & qui redoutent la convalescence, autant que le malade la desire ».

III.

Moyen pour empêcher les fourmis de s'attacher aux Pêchers. Extrait d'une Lettre insérée dans le Journal de Paris.

» J'ai vu des pêchers attaqués par des fourmis : elles s'attachent particulierement à l'extrémité des branches & aux yeux où la seve se porte pour l'accroissement de l'arbre ; c'est probablement cette seve qui est leur aliment favori. Sont-elles délogées de ces branches & de ces yeux pendant trois ou quatre jours, les feuilles poussent, les branches s'étendent ; car les fourmis n'ont pas passé huit jours à l'extrêmité des branches d'un pêcher, que les feuilles sont racornies, jaunissent & finissent par noircir ; enfin que l'arbre cesse d'augmenter & de végéter. Je vis cette cause & cet effet sans connoitre le remede. Le désespoir de voir mes pêchers dans cet état, me fit aviser de répandre une prise de tabac sur la pointe d'une des branches qui étoient attaquées par les fourmis ; je les vis faire un mouvement de répugnance, je redoublai, & je les vis faire une espece de mouvement convulsif, les unes tomber par terre, & les autres fuir. Mêmes opérations sur les yeux des autres branches occupées par les fourmis, même résultat. Le lendemain, je visitai mes pêchers, je n'y trouvai presque plus de fourmis ; je répandis encore une ou deux prises de tabac par pêcher, & depuis ce tems ces insectes n'ont pas reparu. J'ai réiteré cette expérience depuis trois ans, toujours avec le même succès. J'ai remarqué que ce sont les pêchers qui ont le plus de seve qui sont attaqués par les fourmis ; j'ai remarqué aussi que ces insectes se plaisent particulierement aux feuilles qui sont attaquées par les pucerons. Il semble que les fourmis détruisent les pucerons, par-là elles procurent d'abord un bien ; mais leur habitude devient funeste, & j'ai vu avec satisfaction que le vrai remede est le tabac ».

» Cette découverte doit être avantageuse pour les Isles où le tabac abonde. Le tabac en feuilles peut être l'aliment de la fourmi, & le tabac en poudre son poison. Il n'y a point de Propriétaire ni de Jardinier dans le Royaume, qui ne sacrifie une livre de tabac par an pour préserver ses arbres & ses fruits du maléfice des fourmis ».

IV.

Marchandises arrivées à Paris.

Depuis le 5 jusques & compris le 16 Juin, il est arrivé à la Douane, 15140 l. de sucre, 3 pieces & 6440 l. d'huile d'olive, 66 barils, 5 pieces & 16685 l. d'huile de navette & de graines, 51 tonnes & 5 pieces d'huile de colzat, 14600 liv. de céruse, 13425 liv. de potasse, &c.

Les eaux-de-vie dont les droits ont été acquittés au Bureau général des Aides, depuis le 2 jusques & compris le 15 Juin, se montent à 190 pipes.

V.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 27 Juin 1781.

Or de Portug. à . . .	728 l.	f.		marc.
Du Mexique à . . .	720			
Du Pérou à	714			
Les guinées à . . .	726			
Ducats à	98	10		once.
Or fin à 23 karats . .				
31 32	102			
Or à 20 karats à . .	84	10		
L'argent à 11 d. . .				marc.
10 g. à	54	10		
Idem à 11 d. 10 . .				
gr. à	52	10		
Piastres à	48	17	6	

V I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 23 Juin 1781 au Mercredi 27 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 liv. 10 s.; le seigle, de 13 à 14 liv.; l'orge, de 14 à 15 livres. Le froment à la Grêve, de 20, 21, 22 à 23 liv.; le seigle, 13 à 14 l.; l'orge, 14 à 15 l. *le sept.* Farine blanche à la Halle, de 36, 40, 41 à 42 l.; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 26, 28, 30 à 34 l. *le sac* pesant 325 livres.

V I I.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 23 Juin 1781, au Mercredi 27 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21, 22 à 23 l.; *idem* à la Grêve, de 20, 21, 22 à 23 l.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 22 Juin 1781, de 62 à 64 livres; *idem* nouveau, de 58 à 60; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 46 à 47 liv.; *id.* nouv., 42 à 44; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 20 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 49 à 50; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 47 à 48; le cent de paille, de 17 à 20; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 40 à 45 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres.
	PAIEMENT DU SAMEDI 23 JUIN 1781.		
8.	M. Despeignes	Samedi	J.
5.	M. Cauchy	Samedi	J.
6.	M. Caron	Samedi	J.
9.	M. Le Noir.	Samedi	J.
19.	M. de la Rue	Samedi	J.
	PAIEMENT DU LUNDI 25.		
23.	M. Masson.	Lundi.	J.
26.	M. de la Motte	Lundi	J.
29.	M. Certain	Lundi.	J.
28.	M. Creuzé.	Lundi.	J.
	PAIEMENT DU MARDI 26.		
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	J.
13.	M. Marsollier	Mardi	J.
15.	M. Defays	Mardi	J.
25.	M. Vieillard	Mardi	J.
24.	M. Desplasses.	Mardi	J.
Idem.	Gouvernemens.	J.	*Six derniers mois* 177[illegible]

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES.

CHANGES du 26 Juin 1781.

Amsterdam, . . .	52 7 8e.	Cadix, ...	
Londres, ...		Livourne, ...	97
Hambourg, ...	188 ½	Gênes, ...	91
Madrid, ...		Lyon, *Pâques*. . .	¼ p. [illegible]

DU MARDI 26 *Juin* 1781.

1780. Lot. Roy.	979 978 l.	1785	14[illegible]
1781. *Primes*. non sortie	97 .	1786	
1782		1787	
1783		1788	
1784	163 .	1789	
1r. Viager. .	3 ¼ 3 3 ¼ 3 p. % bén.	. 2d. .	1 ¼ p. [illegible]

Juin 1781.	*Du* 23.	*Du* 25.	*Du* 26.
Comp. des Indes. Actions	1957 ½.	1955 52 ½ 50	1950 47 [illegible]
D° 16/25	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D° 8es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D° 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Empr. d'Oct.	392	362	392 391 [illegible]
Rescriptions.	9 ½ 8 ¾ 9 ¾ 9 9 ¾	8 ¾ 9 perte.	9 9 ¼ 9 [illegible]
Bil. des Ferm.	. . . . .	1 perte. . .	. . . . .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 178[illegible]

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 7 Juillet.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 11 *Juin.*

LA frégate la *Perle* est partie pour la Mer du Nord, & passera ensuite dans la Méditerranée. Le 25 du mois dernier, il est arrivé dans le Sund une frégate Suédoise, venant de Carlscrone, chargée d'y prendre sous son convoi les bâtimens destinés pour la Mer du Nord.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le 6 Juin.*

Le Baron de Keller, Envoyé Extraordinaire de Sa Majesté Prussienne, ayant présenté un Mémoire à notre Ministere, pour procurer aux navires Marchands Prussiens la protection & l'assistance de nos navires de guerre, en a reçu une réponse conçue en ces termes :

» Le Roi s'étant fait rendre compte du Mémoire présenté par M. le Baron de Keller, Envoyé Extraordinaire de Sa Majesté Prussienne, en date du 9 du passé, n'a consulté que sa constante amitié pour Sadite Majesté, & l'union qui regne entre les Puissances Alliées pour la défense de la liberté du Commerce des Neutres, afin de se déterminer sur la demande contenue dans ledit Mémoire. L'Ordonnance que le Roi de Prusse a fait publier par rapport au Commerce de ses Sujets, & par laquelle il leur enjoint d'observer les régles d'une exacte neutralité, a fourni un nouveau motif pour engager le Roi à s'occuper des mesures propres à procurer aux navires Marchands Prussiens une protection conforme à celles que les Puissances, ses Alliées, l'Impératrice de Russie & le Roi de Danemarck, ont déjà résolu de leur accorder. En conséquence, les Ministres du Roi, résidant auprès des Cours belligerantes, se joindront à ceux de Sa Majesté Prussienne pour seconder les réclamations qu'ils auront à faire au sujet des navires Prussiens, pris & détenus injustement, dont ils doivent également insister sur les dédommagemens proportionnés aux torts qu'on leur aura pu faire, & toutes les fois qu'un navire de la même Nation, faisant un commerce licite & légitime dans le sens des Traités, qui subsistent entre le Roi & les Puissances en guerre, se trouvera à portée des Escadres du Roi & aura besoin de leur assistance pour se délivrer des violences dont il pourra être menacé, cette protection lui sera accordée & la violence détournée. Pour cette fin, le Roi fera expédier les ordres nécessaires à ses Ministres auprès des Puissances belligerantes & aux Commandans de ses Escadres, pour qu'ils aient à s'y conformer dans toutes les occasions qui se présenteront. En remplissant ainsi ce que l'amitié dicte, le Roi se persuade que S. M. Prussienne

fera également instruire ses Ministres, pour qu'en pareils cas, ils rendent les mêmes bons offices en faveur des Commerçans Suédois, & qu'au reste, Sa Majesté secondera les vues équitables des Cours Alliées, pour le maintien de la liberté du Commerce des Nations neutres. Le Soussigné a ordre de faire part de tout ce que ci-dessus à M. le Baron de Keller, qui voudra bien, sans doute, dans le compte qu'il en rendra à sa Cour, faire envisager cette démarche du Roi, comme une nouvelle preuve de son amitié & de ses sentimens inviolables pour Sa Majesté Prussienne. *Signé*, le Comte ULR. SCHEFFER ».

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le 8 Juin*

On assure qu'outre les trois vaisseaux de guerre Danois, chacun de 70 canons, déjà postés au Sund, quelques vaisseaux de ligne Suédois y sont aussi attendus, afin de s'opposer conjointement à toutes hostilités qui pourroient être exercées jusqu'à la hauteur de Schagen, dans la Nord-Hollande, & l'on présume de-là que les Puissances neutres veulent assurer la liberté de la Navigation dans le Kattegat ou Golfe de la Mer Baltique. On ajoute aussi que la Cour de Danemarck vient d'ordonner l'équipement de trois vaisseaux de guerre, indépendamment de dix vaisseaux de ligne & de trois frégates qu'on se préparoit à mettre en mer.

ITALIE.

DE LIVOURNE, *le 6 Juin.*

Les dernieres Lettres de Sicile nous annoncent que le bâtiment courrier, parti de Smyrne avec diverses marchandises destinées pour ce Port, a fait naufrage sur le Cap Blanc, dans la partie méridionale de l'Isle de Corse; mais qu'à la réserve d'un seul Marinier, tout l'Equipage s'est sauvé.

DE MILAN, *le 12 Juin.*

Les inconvéniens qui résultent des gros intérêts, des provisions des frais de change & autres, sans compter les risques que souvent les Propriétaires ou Marchands de soie se trouvent forcés d'accorder à des Négocians Etrangers, pour se procurer les rentrées de leurs fonds, ont engagé le Gouvernement à demander au Souverain qu'il fût établi un Mont ou Dépôt dans lequel toute personne pourra mettre ses soies en gage pour une somme proportionnée qui lui sera prêtée. L'Empereur vient d'approuver cette proposition par un Edit qui porte en substance ce qui suit:

» 1°. Il sera ouvert en cette Ville un » Mont ou Dépôt aggrégé à celui de » Sainte-Thérese, pour recevoir les » soies en telle quantité qu'on jugera à » propos d'y mettre en gage, & qui en » comptera les deux tiers de la valeur » au *prorata* de l'estimation. 2°. Le dé- » pôt sera pour un an, & pendant cet » espace de tems, le Propriétaire pourra » retirer à sa volonté son gage, en ren- » dant la somme à lui avancée avec les » intérêts échus. 3°. L'intérêt sera pour » les soies nationales de quatre & demi » pour cent, & de de cinq pour les » soies étrangeres. 4°. Ces dernieres » jouiront à ce Dépôt, en justifiant de » leur qualité d'étrangeres, du privilege » de la Douane, pour l'exportation hors » de cet Etat. 5°. Ce nouveau Mont » jouira des privileges accordés à celui » de Sainte-Therese, principalement du » privilege de pouvoir faire consigner le » gage sous son propre nom ou sous un » nom simulé. 6°. Il sera ouvert trois » fois la semaine dans les matinées des » Lundi, Jeudi & Vendredi; le Gou- » vernement se réservant d'en accorder » l'ouverture à d'autres jours, si les cir- » constances le requierent ».

DE FAENZA, *le 9 Juin.*

La continuation des tremblemens de terre qui ne cessent de se faire sentir dans cette Ville, a déterminé tous les Habitans à recourir aux processions, aux prieres, aux jeunes, aux neuvaines, & à toutes les pratiques religieuses, pour appaiser le courroux du Ciel. L'Evêque, précédé de tous les Ordres de Citoyens, s'est rendu processionnellement de sa Cathédrale à l'Eglise des Dominicains,

pieds nuds, un Crucifix dans les mains & la corde au cou.

» Pour sanctifier encore plus ces œuvres de piété, le Gouverneur a exhorté, par une Lettre circulaire & édifiante, les Fideles dont la fortune est aisée, à contribuer aux besoins des victimes les plus infortunées de ce fléau, & il a terminé cette Lettre, par un ordre à toute personne qui dans son habitation auroit une chambre vacante, d'y recevoir quelques-uns de ceux dont la maison auroit été renversée, jusqu'à ce qu'elle puisse être remise en état d'offrir un logement sûr; & comme on éprouve dans cette même Ville la disette des matériaux pour la reconstruction, & sur-tout celle de la chaux, il est enjoint aux Fournisseurs & Fabricans de cette marchandise d'en délivrer aux personnes dont le malheur public auroit ruiné totalement la demeure, de préférence à ceux qui n'auroient que des réparations peu urgentes à faire ».

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le 16 Juin.*

Fin de la Requête présentée aux Etats-Généraux par les Intéressés à la Colonie de Surinam.

» Que néanmoins, si par ces considérations & autres de la même nature, la Navigation à cette Colonie est suspendue plus long-tems, le bien-être de la République ne peut éviter le préjudice le plus sensible, & la Colonie doit être regardée comme abandonnée; ses Habitans se verront même réduits à se livrer entre les mains des Ennemis, à la ruine & perte totale, non-seulement des classes les plus aisées, mais de tous les Habitans quelconques des *Provinces-Unies*; de maniere qu'on ne doit pas tarder un seul moment, ni négliger aucun moyen d'encouragement ou de prévoyance, pour la conserver; d'autant plus qu'il ne paroit guères convenable dans cet embarras d'invoquer l'assistance des Nations Etrangeres pour faire les transports & pour aller dans la Colonie & en revenir; parce qu'alors on perdroit cette Navigation, & nous prêterions nous-mêmes la main à l'entiere décadence, non-seulement du support fourni au Trésor de la République par l'activité de ce Commerce & de cette Navigation, mais encore à la cessation du débit de tant de Fabricans, Merciers & Traficans, de même qu'à l'entiere privation du soutien d'un nombre immense d'Ouvriers & d'Artisans auxquels cette construction de navires & cette Navigation si étendues procurent leur gain journalier, dont ils ne peuvent se passer sans être réduits à la situation la plus déplorable: Que cette répugnance de naviguer pour son propre compte seroit encore suivie de la désertion d'un grand nombre de Matelots, qui, faute de trouver ici de l'emploi, & tentés par les promesses avantageuses de l'Ennemi, iroient y chercher du service, au double détriment de l'intérêt public de la République: Que la Flotte respectable, composée de vaisseaux précieux destinés à cette Navigation, pourriroit dans nos Ports; & les Officiers qui les commandent, dont plusieurs même n'ont pas été jugés indignes d'être appellés au service de la Patrie, seroient alors forcés d'abandonner avec leurs familles ce Pays, où tous les autres moyens de pouvoir gagner la vie manquent de plus en plus; & comme ils se sont uniquement appliqués à la Navigation, ils iroient chercher leur subsistance dans des endroits où, par notre interruption, la Navigation fait chaque jour de nouveaux progrès. Que cette voie, indiquée par la nécessité, de recourir aux Pavillons Etrangers, par les frais plus considérables qui en résultent, absorberoit tellement les revenus, que non-seulement aucun Planteur ne pourra, avec le peu qui lui restera, faire face à l'entretien de sa plantation; mais en outre, il ne restera aucun espoir fondé pour la grande quantité de Porteurs d'obligations, de se flatter d'obtenir quelque paiement, encore moins l'entier paiement des intérêts promis; puisque, sans avoir encore supporté ces frais plus aggravans, & nonobstant les prix excessifs où les productions pourront être vendues, on s'est vu forcé de diminuer considérablement les intérêts, &, dans quelques cas, d'en suspendre même l'entier paiement, sans faire mention de tant d'autres considérations politiques, relatives à cet objet,

lesquelles ne peuvent guères échapper à l'œil pénétrant du Souverain ; de maniere que, sans espérance de protection propre, ce moyen unique pour obtenir encore quelque chose, en si petite quantité que ce soit, est même consideré par les Supplians comme très-précaire & comme augmentant de plus en plus une inaction si funeste à un Pays qui, sous la Bénédiction Divine, doit sa prospérité si enviée à l'application, à la valeur & à la fermeté de ses Habitans ».

» Qu'autant ils sont persuadés que V. H. P., pour ces causes & autres connues à leur sagesse, doivent être convaincues de la nécessité indispensable de protéger cette branche de Commerce & de Navigation aussi respectable, laquelle influe si visiblement sur toute la prospérité de toutes les classes des Habitans des Provinces Confédérées ; autant ils sont encore persuadés de l'affection paternelle de V. H. P. pour préserver, par tous les moyens d'assistance possibles, les Habitans de la République d'une décadence aussi désastreuse, & de prêter la main à la reprise courageuse, sincere & nécessaire de la Navigation vers cette Colonie, pour laquelle la Nation ne manque d'ailleurs ni de penchant ni de desir, pourvu qu'elle y soit encouragée & protégée ; puisqu'en général, malgré les mauvais traitemens & les pillages qu'elle a essuyés, elle offre ce qui lui reste, pour le maintien de l'honneur de la Patrie, la sûreté de ses Possessions & la liberté de la Postérité ».

» Que les Supplians pensent avoir autant de titres à la protection du Souverain, qu'en ont tant d'autres branches particulieres, lesquelles, afin de prévenir leur décadence, ont joui du secours, de la munificence du Souverain, qui leur avoit accordé des encouragemens pécuniaires & des primes ; puisque les Supplians ont non seulement pour eux les mêmes raisons d'utilité & d'avantage, qui sont d'autant plus valables que la plus grande étendue de leur objet, qui n'embrasse pas un seul article, tel que la pêche, la raffinerie de sucre, &c. comme il a été démontré, touche toutes les classes d'Habitans en général, depuis le plus opulent jusqu'au plus pauvre ; le Noble, le Magistrat, le Capitaliste, le Négociant, le Propriétaire de vaisseaux, le Mercier, l'Artisan, le Marin, sans en excepter les Ecclésiastiques & les Militaires : mais principalement, puisque les Supplians, depuis si long-tems, ont volontiers & sans aucun regret fourni au Trésor de l'Etat, non-seulement les charges ordinaires, mais aussi les extraordinaires, plus aggravantes que les premieres, & imposées par le Souverain, spécialement pour y trouver les moyens de procurer aux Habitans la protection maritime nécessaire à leur Commerce & Navigation; à la prestation duquel engagement (soit dit avec respect) les Supplians jugeroient qu'il seroit de la plus grande indécence de vouloir douter un seul moment : Que pour parvenir à cette fin, la voie la plus convenable seroit, sans doute, d'accorder un convoi suffisant, tant pour aller à la Colonie que pour le retour ; mais que l'état actuel de la Marine de la République fait craindre aux Supplians qu'il pourroit encore s'écouler quelque tems, (& certes les momens sont trop précieux !) avant qu'ils osassent se flatter d'une protection aussi efficace que l'exigent le danger des Equipages, des cargaisons précieuses & la nécessité pressante de la Colonie ».

» Qu'à cet effet, les Supplians prennent la liberté de solliciter V. H. P. avec un profond respect, au cas qu'il fût impossible d'accorder incessamment une escorte suffisante pour aller à la Colonie & en revenir ; qu'alors, à l'instar de ce qu'en d'autres occasions il a été gracieusement octroyé par V. H. P. pour le soutien des trafics, des équipemens de vaisseaux, des Sociétés, &c. de vouloir bien accorder aussi généreusement en faveur des équipemens à faire pour cette Colonie, les *Berbices* & l'Etablissement intéressant de *Curaçao*, un encouragement équivalent des déboursés considérables, qu'ils seroient obligés de faire pour mettre leurs bâtimens dans un certain état de défense, &, en outre, pour un meilleur ordre & direction, de faire escorter leurs navires naviguans de compagnie, par autant de vaisseaux de guerre dont il sera possible de se passer pour cette expédition. Enfin que, sous le bon plaisir de V. H. P. & pour que ces navires,

bien armés, puissent aussi servir à molester, autant que possible, les Ennemis, il leur soit accordé des *Lettres de marque* & de *Représailles*, sous les conditions accoutumées, afin de pouvoir en faire usage, dans l'occasion, par les braves Officiers que les Soussignés osent se vanter de vouloir employer sur leurs navires. Ce faisant, &c. »

I I.

Nouvelles de l'interieur du Royaume.

De la Nouvelle, *le 12 Juin.*

Quatre bâtimens de Cette & de Provence, sortis de ce Port dans le courant du mois passé, ont exporté pour Marseille 3925 quintaux de bled, premiere qualité, & 66 bâtimens Espagnols ont aussi exporté pour leur Nation 35170 quintaux de bled-froment, 4012 quintaux de misture, 1688 quintaux de seigle, 480 quintaux d'orge & 320 quintaux d'haricots.

Il est entré dans le même tems, 30 bâtimens de relâche, venant d'Espagne, Marseille, Cette, Agde, tous chargés & destinés, les uns pour l'Italie & Marseillle, & les autres pour l'Espagne.

L'importation qui s'est faite dans ce Port dans le courant dudit mois, consiste en 600 quintaux de marchandises, comme savons, morue, cordages & drogueries, venant de Marseille, & 45 couffes raisins secs, 30 quintaux pignons en coque, 180 douzaines balais de palme, 64500 limons & 64050 oranges douces de Majorque, venant d'Espagne, le tout destiné pour Narbonne.

De Bordeaux, *le 16 Juin.*

Pendant le courant de l'année 1779, on a compté dans la Généralité de Bordeaux 50126 naissances, 13676 mariages, & 53312 morts.

Du Pays de Foix, *le 15 Juin.*

» Une trombe à peu près semblable à celle qui causa l'année derniere de si grands ravages dans les environs de Carcassone, vient de désoler plusieurs cantons du Pays de Foix. Le 21 du mois dernier, une métairie située dans le terroir de Montant, fut enlevée de dessus ses fondemens, & jettée au loin; non-seulement les troupeaux du Maitre, mais encore ceux qui s'y étoient réfugiés au bruit affreux que ce phénomene répandoit dans l'air, y furent écrasés; plusieurs gros noyers & marronniers arrachés devinrent le jouet des vents.

Après ce désastre, il tomba pendant deux heures une grêle abondante & d'une grosseur prodigieuse, qui dévasta les compagnes dans une étendue de près de 15 lieues: toutes les récoltes ont été enterrées, les souches des vignes brisées en grande partie, & les arbres dépouillés de leurs feuillages. On trouva dans les champs quantité de gibier & de gros volatile, massacré par cette grêle. Un pareil malheur a jetté la consternation dans le Pays. Les Cultivateurs qui touchoient au moment si desiré de faire la plus belle moisson, ont la douleur de voir leurs possessions aussi tristes que dans le mois de Décembre; il ne leur reste pas même l'espoir de pouvoir ramasser les pailles pour la nourriture de leurs bestiaux. Les Papiers publics nous apprennent que, dans le même mois, différens orages ont ravagé plusieurs Paroisses ».

Des Environs de Couhé-Verac, (*en Poitou*), *le 8 Juin.*

» Je m'empresse de dénoncer à l'attention publique un évenement fâcheux, afin qu'on en examine promptement la cause, pour en prévenir un pareil l'année prochaine, s'il est possible, & ainsi successivement. A la veille de faire une récolte assez abondante, & de bonne qualité, nous courons les risques de ne moissonner que de la paille. Tous les seconds bleds, dans plusieurs Paroisses de ce Canton, sont attaqués, depuis peu de jours, par un ver qui les pique au dessous de l'épi qui en devient jaune & périt, au moment même qu'il alloit être mûr. C'est une vimaire cruelle qui désole tout le monde. Ce ver destructeur est vraisemblablement un produit de ces chenilles qui ont résisté depuis long-tems aux saisons, & dont les

Magiſtrats & les bons Citoyens ont en vain conſeillé à tous les Cultivateurs de chercher à diminuer les ravages, en les détruiſant dans le tems, autant qu'il auroit été poſſible ; & ce qu'il y a de déplorable encore, c'eſt que les papillons ſont déjà très-communs ; ainſi nos denrées & nos fruits ſont encore menacés de l'excurſion d'une nouvelle génération d'inſectes. Cet accident de conſéquence mérite d'exciter la ſurveillance de chacun. Voilà l'eſpoir de pluſieurs Propriétaires trompé, & leurs reſſources pour ſubſiſter & payer les charges publiques, évanouies ».

(*Extrait des Affiches du Poitou*).

DE CIVRAI, *le* 18 *Juin*.

Pendant l'année 1780, il y a eu dans quatre-vingt-quatorze Paroiſſes, ſituées dans l'étendue de la Sénéchauſſée de cette Ville, 1897 naiſſances, dont 968 garçons & 929 filles ; 1621 morts, dont 816 hommes ou garçons, & 805 femmes ou filles ; & 502 mariages. Le nombre des naiſſances excéde celui des morts de 276.

DE METZ, *le* 21 *Juin*.

Lettre adreſſée au Rédacteur des Affiches de la Lorraine.

» Mr, *l'air eſt la peſte du vin* C'eſt ainſi que s'exprime M. Bidet dans ſon *Traité ſur la nature & la culture de la vigne*. M. l'Abbé Rozier a développé cette idée, en faiſant voir que pour conſerver les vins, il étoit de la derniere importance que les caves fuſſent toujours, à quelque choſe près, dans une température égale ; que la chaleur étoit ſur-tout leur plus grand ennemi, parce qu'elle porte avec elle le principe de leur décompoſition ».

» Il eſt étonnant, d'après cela, que l'on prenne ſi peu de précautions pour préſerver cette liqueur de ſon influence ».

» Il eſt cependant un moyen bien ſimple, que j'ai vu pratiquer ici à un Propriétaire éclairé. Depuis dix ans qu'il le met en uſage, il a conſervé ſes vins dans des caves, où avant lui ils ſe gâtoient preſque toujours. Voici ſon ſecret : il a toujours dans ſes caves des thermometres qu'il a le plus grand ſoin de maintenir à peu-près au même degré, en empêchant, en certain tems de l'année, la communication de l'air extérieur avec l'air intérieur : des volets bien fermés, & les ouvertures des caves bouchées, s'il le faut, par des paillaſſons, produiſent cet effet. Il ſe ſert même dans les plus fortes chaleurs, telles que celles que nous éprouvons pour la ſaiſon, d'une aſperſion d'eau, la plus fraiche poſſible, qui ſe fait au moyen d'un arroſoir à pomme dont on ſe ſert pour les jardins ».

Les caves de ce Particulier ſe tiennent ordinairement entre 8 & 10 degrés du thermometre de Reaumur. Lorſque l'air extérieur eſt au même degré que celui des caves, il faut avoir ſoin d'ouvrir les ſoupiraux pour renouveller l'air, & de les fermer lorſque le thermometre eſt plus ou moins haut.

DE PARIS, *le* 30 *Juin*.

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, du 26 Avril 1781, par lequel Sa Majeſté déclare commun à toutes les Provinces frontieres du Royaume l'Arrêt du Conſeil du 10 Février 1780 : en conſéquence fait défenſes à tous Particuliers, Marchands & autres, de tenir amas ou magaſin de cendres, ſalins & potaſſes dans les quatre lieues frontieres de Lorraine, Trois-Evêchés, Alſace & Franche-Comté du côté de l'Etranger, à peine de confiſcation des marchandiſes & de trois mille livres d'amende. Ordonne Sa Majeſté, ſous la même peine, qu'aucune partie de ces matieres ne pourra être tranſportée dans l'étendue deſdites quatre lieues, ſans être accompagnée d'un acquit à caution, portant le lieu de la deſtination, & le nom du Particulier auquel elle ſera adreſſée. Fait auſſi Sa Majeſté très expreſſes inhibitions & défenſes d'en faire ſortir deſdites Provinces pour le Pays Etranger, en quelque quantité & ſous quelque dénomination que ce ſoit, à peine de confiſcation de matieres, voitures, chevaux & équipages ſervant à leur exportation, & de trois mille livres d'amende.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

DESCRIPTION de la Fleur & du Clou de Gerofle, demandée à M. Beauvais, Professeur de l'Art Vétérinaire, par M. Céré, Directeur du Jardin du Roi de l'Isle de France, & communiquée à la Société Royale de Médecine par M. Lafferté, Avocat au Parlement. Extrait du second volume de l'Histoire & des Mémoires de cette Compagnie.

» La Nature annonce cette riche production long-tems avant qu'elle paroisse, par un engorgement isolé à l'extrémité des branches, où elle accumule des sucs nécessaires pour nourrir les cloux qui doivent y naitre. A cet engorgement succédent en effet, d'abord de petits boutons dans la plupart desquels on distingue à la loupe les quatre divisions du calice qui couronnent le clou, & qui en quatre ou cinq mois, acquierent le volume & la forme que tout le monde leur connoit. Ils viennent en pannicule à l'extrémité des branches, depuis le nombre de trois ou de quatre jusqu'à celui de trente. De verds qu'ils sont ils deviennent jaunâtres, & successivement d'un jaune rougeâtre. La tête grossit, & les divisions du calice qui embrassent cette tête s'écartent un peu, voilà l'instant de les cueillir; mais si on les laisse pour en avoir le fruit, la tête que l'écartement des quatre divisions du calice fait voir en plein, augmente de volume, & se colore de taches rouges sur un fond blanc-sale. Telle est la couleur de la corolle; elle n'est pas bleue, comme des Auteurs très-modernes l'ont avancé. Les pétales, au nombre de quatre ne s'épanouissent pas comme ceux de toutes les fleurs; leurs limbes se trouvent collés, & le ressort des étamines faisant effort, détache les onglets, & fait tomber la corolle d'une seule piece comme une calotte. Alors les étamines paroissent garnies de leurs sommets au nombre de vingt & plus, lesquelles partent d'une espece de crête qui borde le recepctacle. Un seul pistile s'éleve au milieu d'elles à la moitié de leur hauteur, & est terminée en pointe & non par un stigmate cruciforme, comme le dépeint Rumphius. Cette description que je fais, ayant cette fleur sous les yeux, au Jardin du Roi où je demeure, est exacte, & prouve qu'elle est de la poliandre monoginie, treizieme classe de Linnœus, ainsi que le *jambos* ou *jambes rosades*, auquel les feuilles ressemblent aussi beaucoup. Peu de jours après qu'elle est épanouie, les étamines tombent, & il ne reste que le style seul, dont le germe inséré dans la partie supérieure & concave du clou, porte la poussiere fécondante, qui le met dans le cas de devenir fruit & de se reproduire ».

II.

REMEDE contre toutes sortes de fievres; quelqu'invétérées qu'elles soient.

» Prenez une once de quinquina bien pulvérisé, une dragme de rhubarbe, demi-dragme de sel d'absynthe, demi-dragme de sel de petite centaurée, demi-dragme de sel de tartre simple, deux gros de mars préparé à la rosée de Mai, une once d'extrait de Gentiane. Prenez ensuite une assez grande quantité de syrop d'absynthe & en faites avec lesdites drogues un opiat, que vous ferez prendre, en quatre portions égales, au malade; sçavoir, la premiere après que l'accès aura passé; la seconde, après avoir soupé légèrement; la troisieme, le lendemain matin à jeun; la quatrieme, en se couchant, après avoir soupé. On peut prendre ce remede en bols dans du bouillon ou dans du vin blanc; il purge, sans causer aucune douleur ni tranchées. On se nourrit comme à son ordinaire, & on boit du bon vin vieux. L'usage du lait, du cidre, de la bierre est absolument défendu. Ce spécifique peut être administré aux femmes enceintes & aux enfans, sans aucun danger. Lorsque la fievre est opiniâtre, on recommence le même traitement jusqu'à parfaite guérison ».

» Cette recette a été envoyée par la Faculté de Médecine de Montpellier, au Régiment de la Fere, Infanterie. On assure qu'elle a guéri environ cinq cents hommes attaqués de différentes fievres ».

III.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 4 Juillet 1781.

Or de Portug. à . . .	728 l.	f.		marc.
Du Mexique à . . .	720			
Du Pérou à	716			
Les guinées à . . .	726			
Ducats à	98	10		once.
Or fin à 23 karats . .				
31 32	102			
Or à 20 karats à . .	85			
L'argent à 11 d. . .				marc.
10 g. à	54	10		
Idem à 11 d. 10 . .				
gr. à	52	10		
Piastres à	48	17	6	

IV.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 30 Juin 1781 au Mercredi 4 Juillet, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 20, à 21 l. 10 s.; le seigle, de 12, 13 à 14 l.; l'orge, de 14 à 15 livres. Le froment à la Grève, de 19, 20, 21 à 22 livres; le seigle, 12 à 13 l.; l'orge, 14 à 15 l. *le sept.* Farine blanche à la Halle, de 36, 38, 40, 41 à 42 l.; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 26, 28, 30 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 30 Juin 1781, au Mercredi 4 Juillet, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21 à 22 livres; *idem* à la Grève, de 20, 21 à 22 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 28 Juin 1781, de 62 à 64 livres; *idem* nouveau, de 60 à 61, le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 58 à 60 liv.; *id.* nouv., 42 à 43; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 21 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 53 à 54; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 49 à 50; le cent de paille, de 18 à 20; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 40 à 46 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres.	
	PAIEMENT DU SAMEDI 30 JUIN 1781.			
8.	M. Despeignes	Samedi	J.	Six derniers mois.
5.	M. Cauchy	Samedi	J.	
6.	M. Caron	Samedi	J.	
9.	M. Le Noir.	Samedi	J.	
16.	M. de la Rue	Samedi	J.	
	PAIEMENT DU LUNDI 2 JUILLET.			
23.	M. Masson.	Lundi.	J.	
26.	M. de la Motte	Lundi	J.	
29.	M. Certain	Lundi.	J.	
28.	M. Creuzé.	Lundi.	J.	
	PAIEMENT DU MARDI 3.			
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	J.	
13.	M. Marsollier	Mardi	J.	
15.	M. Defays	Mardi	J.	
25.	M. Vieillard	Mardi	J.	
24.	M. Desplasses.	Mardi	J.	
Idem.	Gouvernemens.	J.	*Six derniers mois* 1779	

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES.

CHANGES du 3 Juillet 1781.

Amsterdam, ...	52 7 8e.	Cadix, ...	
Londres, ...		Livourne, ...	97
Hambourg, ...	188 ½ à ¾	Gênes, ...	93
Madrid, ...		Lyon, *Août.* .	1 ¼ p.

DU MARDI 3 *Juillet* 1781.

1780. Lot. Roy. .	982 l.	1785	
1781. *Primes.*		1786	
1782		1787	
1783	101 .	1788	
1784	160 .	1789	
1r. Viager. . .	2 ¼ p. % bén.	. 2d. . .	1 ¼ p. % perte.

Juin 1781.	*Du* 30.	*Du* 2 *Juille.*	*Du* 3.
Comp. des Indes. Actions	1960 55 52 ½ .	1895 97 ½ . .	1900 2 ½
Do 16/25	1265	. . . . .	. . . . .
Do 8es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Do 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Empr. d'Oct.	391 390. . .	391	392 . . .
Rescriptions.	9 ¼ 9 ¾ 9 p.	9 ¼ ¾ 8 ¾ 9 8 ¾	9 ½ 8 ¼ 9 9
Bil. des Ferm.	. . . . .	. . (9 ¾ 9 9 ½	1 perte. . .
Contr. à 4 p. %			
1777 . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 178

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1781. Du Samedi 14 Juillet.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 16 Juin.*

LA frégate le *Moen* est allée en rade, & trois de nos vaisseaux de guerre sont partis avec ordre de protéger le Commerce dans la Mer du Nord.

Il est arrivé à Marstrand deux bâtimens Américains chargés de riz & de tabac.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le 18 Juin.*

Nouvelle Notification concernant le Fanal établi depuis peu à Carlsten, Tour du Fort de Marstrand en Suede.

» L'on fait sçavoir aux Navigateurs qu'à Carlsten, Tour du Fort de Marstrand, il a été établi un Fanal composé de six reverberes, mis en mouvement par un rouage méchanique, de maniere à faire le tour de leur axe dans l'espace de cinq minutes, & qui, dans le même espace de tems, donnent alternativement six lumieres fortes & trois foibles, le centre des reverberes étant élevé au dessus du niveau de la mer de 133 aunes & demie de Suede (*l'aune de Suede fait environ une demi-aune de Paris*). Ce Fanal sera allumé le 1 du mois d'Août prochain, & continuera de même à l'être toutes les années jusqu'au 1 Mai suivant, ainsi que les autres Fanaux du Categat. La direction du Fanal sera de l'est au sud à la distance d'un demi-mille de Suede de la derniere des Isles appellées *Pater Noster-Kiær*, & à l'est-nord-est & demi nord, à la distance d'un petit mille du banc appellé *Krocke-Boden*. Quand on est à la distance d'un mille directement à l'ouest du Fanal, on a la derniere des Isles appellée *Pater Noster-Kiær*, à l'est-quart nord est environ, à la distance d'un demi-mille, & *Krocke Boden* au sud-est, à la distance de trois quarts de mille ».

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le 15 Juin.*

L'Académie de Commerce, établie ici depuis 1768, sous la direction de M. Busch, Professeur au College public de cette Ville, & de M. Ebeling, Maitre-ès-Arts, & sous l'inspection de quatre de nos principales Maisons de Commerce, prend de jour en jour une nouvelle consistance. Le but général de cet Etablissement est de former les jeunes gens qu'on prend au moment de leur adolescence, & de les mettre en état de remplir avec honneur les devoirs de la vie civile, & son objet particulier est d'en faire des Négocians éclairés. Les leçons qu'on leur donne roulent sur l'Histoire, la Géographie, sur les principes du Commerce & sur ses diverses branches. On

leur apprend aussi le calcul, les comptes étrangers, la tenue des livres; on les instruit de tout ce qui a rapport au négoce des lettres de change, aux assurances, aux impositions; on les initie dans la connoissance des différentes especes de marchandises; on leur enseigne la maniere de distinguer les bonnes des mauvaises; l'étude de l'Histoire naturelle, de la Physique & de toutes les Sciences économiques, entre aussi dans le plan de leur éducation. Les Maitres ont grand soin de faire regner la concorde parmi les Eleves de Religions différentes. On veille à ce qu'aucun ne manque d'assister les Dimanches & Fêtes au Service Divin. Il y a dans cette Maison des Ecclésiastiques de diverses Communions, qui sont chargés du spirituel pour les jeunes gens de leur croyance respective. Les Catholiques & les Grecs sont servis en maigre les jours de jeûne, de Carême & d'obligation. Le prix de la pension est de 1000 marcs gros courant, ce qui revient à 62 louis & demi par an. On donne 15 marcs aux domestiques. L'entretien n'est pas compris dans ce prix.

PAYS-BAS.

DE NIEUPORT, *le 18 Juin.*

Sa Majesté Impériale ne s'est pas contentée dans le voyage qu'Elle a fait dans nos contrées, de déclarer Ostende un Port libre, Elle vient d'accorder à notre Ville des privileges qui nous donnent les plus grandes esperances pour l'avancement de notre Commerce. Elle a supprimé les impositions qui se levoient par forme de péage sur tous les canaux aboutissans à notre Port.

SUISSE.

DE BERNE, le 20 *Juin.*

» La Société Economique de cette Ville propose un Prix de 60 ducats en or au meilleur Mémoire sur cette question. » Quelles sont les vapeurs produi-
» tes par la fermentation des végétaux
» qui sont inflammables, & par quelles
» circonstances sont elles produites &
» peuvent elles être inflammables ? ».

» La Société desireroit principalement apprendre, par des expériences, si la vapeur du foin, du regain & du fumier, en fermentation, peut être allumée par le feu électrique ? De plus, si, par les observations, on peut indiquer une cause pourquoi la foudre, qui tombe dans les granges, produit quelquefois des embrâsemens à l'instant même ? & pourquoi elle passe quelquefois à travers le foin, la paille, sans exciter aucune inflammation, & quelquefois même sans en laisser la moindre trace ? ».

» Les Mémoires doivent être appuyés sur des expériences nouvelles, & envoyées avant la fin de l'année 1782, afin de pouvoir être vérifiés en 1783, & que le Prix puisse être décerné en 1784. Ils peuvent être écrits en Latin, François, Allemand, Anglois & Italien. Ils devront être adressés, francs de port, à M. Haller de Roche, Secretaire de la Société; & on avertit que toutes les Pieces signées ou dont les Auteurs n'auront point soigneusement écarté tout indice qui pourroit les faire connoitre, seront jugées inadmissibles au concours ».

II.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE TOULON, *le 19 Juin.*

Foire franche de Toulon en Provence. Avis aux Négocians Etrangers & Nationaux.

» Les Maire-Consuls de Toulon, Lieutenans pour le Roi au Gouvernement de la Place, Conseillers du Roi, Lieutenans-Généraux de Police, Seigneurs de Valdardenne, &c. font sçavoir à toutes personnes que par Lettres-Patentes du Roi, données sur Arrêt du Conseil le 11 Avril 1781, enregistrées au Parlement séant à Aix le 2 Mai suivant, cette Foire qui étoit de quinze jours ouvrables, du 3 Novembre, d'après les titres anciens de la Communauté de Toulon, a été divisée en deux époques de huit jours chacune; sçavoir, la premiere au 15 Novembre, & la seconde au 20 Février suivant. Sa Majesté permet en conséquence, par lesdites Lettres-Patentes, à toutes per-

sonnés d'apporter & de conduire aux-dites Foires tous grains, bestiaux & autres marchandises quelconques non prohibées, à la charge par les Marchands Forains, Négocians qui feront conduire des marchandises dans lesdites Foires, de se conformer aux Ordonnances & Réglemens sur le fait des Foires ».

» En conséquence, la premiere de ces Foires sera ouverte le 15 Novembre 1781 ».

Fait à Toulon le 22 Mai 1781. Signé, *Villebranche*, *Caire* & *Bourguignon*, Maire-Consuls, à l'original joint à l'expédition desdites Lettres Patentes ».

Je soussigné, Agent de la Ville de Toulon, certifie la copie ci-dessus conforme à l'original imprimé qui est entre mes mains.

Signé, LA SABLONNIERE.

DE LEVIGNAL (*près Toulouse*), *le* 15 *Juin*.

Le Dimanche 27 du mois dernier, le feu prit à neuf heures du soir, dans une maison où on élevoit des vers-à-soie. Le peu de précaution que l'on apporta, en approchant de trop près les bassines pour parfumer ces insectes, est sans doute la cause de ce malheur. Les brandes placées sur les échaffaudages destinés à faire monter les vers-à-soie, occasionerent une flamme si subite & si violente, que le plancher d'un galetas rempli de charbon fut embrasé dans un moment. Le feu se communiqua bientôt à la chambre voisine, où il y avoit d'autres vers-à-soie; desorte que l'embrasement fut général. Malgré la vigilance des Consuls & de plus de 400 personnes qui accoururent au bruit du tocsin, & qui inonderent la maison à force d'y jetter de l'eau, on ne put parvenir à arrêter le progrès des flammes, que le lendemain à midi. Les Propriétaires des maisons voisines ne les garantirent qu'à la faveur des linceuls mouillés dont ils avoient couvert les toits & garni les façades.

DE CROIX-DE-VIE, *le* 8 *Juin*.

» On a vu l'année derniere, que les chenilles dévastoient la Garanciere établie dans le Bas Poitou, par les soins de M. l'Intendant, & dont M. Ingoult est Directeur. Ce Cultivateur essaya plusieurs moyens pour détruire cet insecte ennemi de ses plantations. Aucun ne lui réussit, & il demanda des avis. M. de Scevole, Secretaire du Roi, résidant à Argenton en Berry, conseilla à M. Ingoult de pratiquer des aspersions. M. Ingoult a profité de cette idée. En conséquence, après plusieurs recherches, il s'est fixé d'abord au moyen suivant. Il a fait bouillir pendant une heure environ deux livres de goudron dans six livres d'eau de fontaine, qu'il laissa refroidir; & sur les quatre heures du soir, il répandit cette composition liquide sur une partie de ses plantations de garance. Il s'apperçut bientôt que les chenilles étoient péries. Mais, comme ce moyen étoit dispendieux, il en imagina un autre qui l'est moins, & qui a eu le même succès; ce fut de faire infuser environ douze livres de suie de cheminée dans cinquante livres d'eau, qu'il remua plusieurs fois pendant quarante-huit heures; ensuite il fit bouillir vingt livres d'eau, qu'il versa, avec huit pots de fort vinaigre sur ce mélange, & du tout il fit à différentes reprises, c'est-à-dire, trois fois dans six jours, ou une fois de deux jours un, une aspersion sur sa garance. Par ce moyen, il a détruit toutes les chenilles, au point qu'il n'en voit plus, & que ses plants de garance ont la plus belle apparence; elle est prête à fleurir, & il compte sur une bonne récolte, s'il ne survient pas d'accidens au moment de la floraison. Il espere être en état de fournir beaucoup de graines; ce qui répondra parfaitement aux vues de M. l'Intendant, qui connoit le prix de cette culture pour le Bas-Poitou, & qui est si jaloux de l'encourager & de la voir étendre. M. Ingoult a éprouvé que la derniere aspersion que l'on vient d'indiquer a produit également un bon effet sur les arbres fruitiers désolés par le même insecte. C'est rendre un service important au Public que de faire connoitre sa recette ».

(*Extrait des Affiches du Poitou*).

DE NANTES, *le* 29 *Juin*.

Le navire la *Linotte*, du port de 40

tonneaux, Armateur M. Lincoln, est arrivé des Cayes, chargé de sucre, café, coton & confitures. Il est aussi entré dans ce Port 3 navires étrangers, qui sont l'*Amitié*, de 150 tonneaux, venant de Bruges, chargés de diverses marchandises; les *Trois-Amis*, de 40 tonneaux; & la *Liberté*, de 60, venant tous deux d'Edington, avec tabac en feuilles, cire jaune, sassafras, pelleterie & merrain.

DE NANCY, *le 20 Juin.*

Notre Parlement, par un Arrêt du 8 Mai dernier, a ordonné que les Chanoines de Saint-Dié, ainsi que tous les Sujets de son Ressort, se conformeront aux dispositions de la Déclaration du Roi, du 10 Mars 1776, concernant les enterremens hors des Eglises, à peine contre les Contrevenans de cinq cents livres, cours de France, au profit de l'Hôpital des Enfans-Trouvés, établi en la Ville de Nancy.

DE TROYES, *le 18 Juin.*

EXTRAIT des Observations Météorologiques, faites ici, depuis le 1 jusqu'au 31 Mai 1781, par le P. le Boutillier, *de l'Oratoire, Correspondant de la Société Royale de Médecine.*

Vents dominants. Nord & nord-ouest.

Thermometre. Plus grand degré de chaleur, 25 degrés 5 dixiemes, le 31. Moindre degré de chaleur, 3 degrés, le 6. Chaleur moyenne, 14 deg. 2 huitiemes.

Barometre. Plus grande élévation du mercure, 28 pouces 1 lig., les 28 & 29. Moindre élévation du mercure, 27 pouces 6 lignes, le 10. Elévation moyenne, 27 pouces 10 lignes 7 dixiemes.

Pluie. 15 lignes 7 douziemes, tombées pendant le mois. Evaporation, 58 lignes 6 douziemes.

Hygrometre. Plus grande sécheresse, 49 degrés 1 dixieme, le 30. Moindre sécheresse, 13 degrés 8 dixiemes, le 12 & le 20. Etat moyen, 31 deg. 2 onziemes.

Température. Chaude & séche; elle a prodigieusement hâté toutes les productions de la terre.

Maladies. Les fievres intermittentes tierces ont été l'épidémie dominante. Les premiers accès de ces fievres avoient avec eux des symptômes très graves, tels que l'assoupissement, le délire, & les soubre-sauts des tendons. Cette fievre, chez plusieurs personnes, a dégénéré en double tierce. Il y a eu aussi quelques fievres continues avec des redoublemens en tierce.

Productions de la Terre. On a mangé des petits-pois le 8, des fraises le 9; le sureau étoit en pleine fleur le 16; le 21, il y avoit des cerises au Marché; le 24, la vigne entroit en fleur; le 26, on recueilloit la fleur de tilleul. Les derniers jours du mois, on a abattu de la navette; le froment étoit alors en fleur.

DE PARIS, *le 6 Juillet.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 12 Juin 1781, qui défend les ventes & marchés faits avec des Gens de Mer pour des parts de prises.

» Le Roi étant informé qu'il se fait journellement dans les Ports des marchés usuraires pour les parts de prises faites par les vaisseaux de Sa Majesté; que des Agioteurs profitant de l'empressement que les Gens de Mer ont de recevoir de l'argent comptant, achetent à l'avance leurs parts de prises à des prix fort au dessous de ce qu'elles auroient produit par le résultat de la liquidation; & Sa Majesté voulant faire cesser un abus aussi préjudiciable pour les Equipages de ses vaisseaux & même pour leurs familles qui sont frustrées, par cet agiotage, du bien-être que leur auroient procuré leurs parts des prises, si elles avoient reçu la totalité de leur montant. A quoi voulant pourvoir, Sa Majesté a fait très-expresses inhibitions & défenses à tous Officiers, Mariniers & Matelots des Equipages de ses vaisseaux, de vendre à l'avance leurs parts de prises, & à toutes personnes de les acheter, ou de faire aucun marché qui y soit relatif, pour quelque cause & sous quelque prétexte que ce puisse être, à peine d'être punis sévérement; déclare S. M. de nul effet tous les marchés ou autres actes de ventes & cessions desdites parts

de prises faites jusqu'au jour de la publication du présent Arrêt, sauf à ceux qui auroient quelques répétitions à former contre lesdits Officiers, Mariniers ou Matelots à se pourvoir pardevant l'Intendant de la Marine ou Ordonnateur du Département, pour y être par lui statué, conformément à l'Ordonnance ».

Le Mémoire qui va suivre est dû au zele de M. Arnauld de Boüisson, *Prêtre de l'Oratoire. Nous l'empruntons d'une Feuille périodique, composée avec autant de goût que de sçavoir, par M. l'Abbé* de Fontenay, *sous le titre d'*Affiches, Annonces & Avis divers.

Memoire pour la destruction des Loups.

» La voracité des Loups n'est que trop connue ; mais leurs ravages n'ont peut-être jamais été bien appréciés. Il semble que l'habitude de les essuyer les rende moins sensibles. Chaque Propriétaire, chaque Fermier s'y attend ; il compte sur la perte annuelle d'un certain nombre déterminé de bêtes à laine, & il s'en console d'avance comme d'un mal nécessaire. Si quelquefois le hasard fait que cette perte ne soit pas si considérable, il ne voit en cela qu'un avantage, & un accroissement inespéré de profit, au lieu d'un mal, moindre à la vérité, mais cependant très-réel, qui devroit être attaqué dans sa cause. De-là, en partie, le peu d'activité, ou plutôt l'indifférence pour détruire ces animaux carnassiers ; indifférence qu'augmente malheureusement encore la difficulté d'y réussir. Il est acquis que les battues qui se font avec tant d'appareil, n'aboutissent presque jamais à rien, soit parce qu'elles ne sont pas dirigées avec assez d'intelligence, soit parce que les postes sont mal gardés, soit parce que les Chasseurs, la plupart sans intérêt direct à la chose, n'ont garde de laisser échapper l'occasion de tirer sur le gibier qu'ils rencontrent, soit parce que les Paysans eux-mêmes ne se prêtent qu'avec répugnance à une peine & à une fatigue dont ils prévoient l'inutilité. De tous les pieges connus, celui qu'on nomme *traquenard*, passe pour le mieux imaginé, & avec raison : mais outre qu'il coûte cher, & qu'il est sujet à être volé, il exige encore un soin, un entretien & des précautions délicates dont la plupart des gens de la campagne ne sont guères susceptibles. Il a d'ailleurs l'inconvénient de tous les autres pieges, c'est que les loups, naturellement très-rusés & très-méfians, s'y accoutument bientôt, & qu'une fois instruits par l'expérience, ils n'y donnent plus. Avant de proposer des moyens plus sûrs & plus efficaces, essayons d'évaluer les dommages que les loups causent à l'Agriculture dans toute l'étendue du Royaume. On compte environ 40 mille Paroisses en France : dans chaque Paroisse, l'une comportant l'autre, il y a chaque année au moins 25 bêtes à laine de dévorées, & par conséquent un million dans la totalité : or, un million de bêtes à laine, au prix moyen, forme un objet de 8 millions de livres, sans parler des bœufs, des vaches, des chevaux, des mulets, des ânes, des chevres, des chiens, du gibier & de la volaille de toute espece, qui périssent de la même maniere. Ce calcul est assurément modéré : je connois des Fermes seules où le dégât est douze fois plus fort. Il s'agit donc ici d'un intérêt public & particulier, qui n'est pas de petite conséquence ».

Premier moyen. » Prenez quatre livres de viande fraiche de bœuf ou de mouton, & hachez la sur billot. Lorsqu'elle sera bien hachée, divisez-la en douze parties à-peu près égales : dans chacune de ces douze parties, mettez séparément six noix vomiques rapées, trois pleins dez à coudre d'hellébore blanc pilé, & deux fortes pincées de cantharides en poudre, en mêlant bien avec une spatule de bois. Cela fait, formez en avec des boyaux gras de mouton ou de bœuf douze saucissons, que vous lierez par les deux bouts. Ces saucissons doivent être très propres en dehors, en sorte qu'il n'y reste pas le moindre petit morceau de cette viande. Les noix vomiques les plus récentes & les plus vertes sont les meilleures. Il faut qu'elles soient rapées & pilées le plus fin qu'il est possible, tout comme l'hellébore blanc, & les cantharides, attendu que le vrai moyen d'augmenter l'activité de ces sortes de substances vénéneuses,

c'eſt d'en multiplier les ſurfaces. Du reſte, rien de plus aiſé que de raper les noix vomiques, quelque dures qu'elles ſoient, au moyen d'une lime fine à pointes, & d'un petit étau fixé ſur une table avec ſon écrou. On a ſoin de ſe pourvoir d'avance de ces trois ingrédiens, & de les préparer à loiſir, afin de n'être ni embarraſſé, ni retardé dans l'opération. Cette recette réunit tous les avantages poſſibles : 1o. elle eſt peu coûteuſe, & d'une exécution facile ; 2o. elle ne demande ni ſoin ni fatigue extraordinaire ; 3o. les drogues qui y entrent, ſe trouvent par-tout, & leur effet eſt auſſi prompt que ſûr & terrible ſur l'économie animale ; 4o. enfin la viande empoiſonnée ſe trouvant recouverte d'un boyau qu'on peut doubler ſi l'on veut, les loups ne ſçauroient y rien connoitre, & ne s'en méfient pas : c'eſt un morceau tout fait qu'ils avalent chemin faiſant. La ſeule précaution qu'il y ait à prendre, eſt par rapport aux chiens ; encore le danger eſt-il bien petit & preſque nul, parce que ordinairement on ne leur laiſſe pas la liberté de courir la nuit, ſur-tout en hiver, qui eſt le ſeul tems où cette chaſſe doive ſe faire. Au ſurplus, rien n'empêche de les enfermer, & même, pour plus grande ſûreté, de les tenir à l'attache juſqu'au lendemain matin : une pareille attention n'eſt pas bien gênante. Cet inconvénient eſt d'ailleurs commun à tous les pieges, ſans exception, & à tous les appâts dont on a coutume de ſe ſervir ».

Uſage. » Le ſoir, à la nuit tombante, lorſque les troupeaux ſont enfermés, & les chiens retirés à la Métairie, vous prendrez les ſauciſſons dans un panier, & vous irez les placer, un à un, de diſtance en diſtance, & de maniere à pouvoir les retrouver, ſans peine, autour des bergeries écartées, où le troupeau couche actuellement, & de préférence ſur les avenues de la porte. Les loups ne manquent preſque jamais d'y venir la nuit, dans l'eſpérance de faire leur coup. On peut en mettre auſſi auprès des maiſons iſolées & voiſines des bois, ou il leur arrive ſouvent de roder dans le tems des neiges, pour chercher quelque pâture, & ſur leurs paſſages les plus ordinaires, que tout le monde connoit dans chaque canton. Il eſt important de ne pas ſe repoſer de ce ſoin ſur des valets qui, pour la plupart, ſont aſſez mal-adroits, ou qui ne font les choſes qu'à demi, à moins qu'il n'y ait lieu de compter ſur leur zele & ſur leur intelligence. Le lendemain, à la pointe du jour, & avant de lâcher les chiens, tranſportez-vous ſur les lieux, & retirez les ſauciſſons par compte. Pour cela, vous viſiterez exactement chaque place où vous en avez mis, afin de n'en laiſſer aucun en arriere. Autant de ſauciſſons de moins, autant de loups de perdus : ils n'en mangent jamais qu'un, parce qu'il n'y en a pas davantage au même endroit, & qu'avant d'en trouver un autre, ils ſe ſentent déjà travaillés par des douleurs & par des convulſions violentes. On les trouve étendus à quarante ou cinquante pas, & quelquefois ſur la place. Avant de les chercher, il faut d'abord mettre en lieu de ſûreté les ſauciſſons reſtans, pour les replacer le ſoir d'après, comme la premiere fois, & ainſi de ſuite les jours ſuivans, juſqu'à ce qu'ils ſoient tous mangés. Suppoſé que les loups ne vinſſent pas les premieres nuits, il ne faudroit pas ſe rebuter pour cela. Un peu de patience, & tôt ou tard ils y ſeront pris. Si quelques Particuliers actifs & intelligens pratiquoient de concert cette méthode dans les diſtricts les plus expoſés, on en verroit bientôt les plus heureux effets. Elle a très-bien réuſſi dans les hautes montagnes des Cevennes, & chez pluſieurs Habitans de la campagne, qui en ont eſſayé à ma ſollicitation. Je dois obſerver ici qu'un Curé de ma connoiſſance, dans l'idée que l'arſenic ajouteroit à l'efficacité des noix vomiques, en mêla avec la viande une aſſez forte doſe. Mais ſa ſpéculation ne fut pas heureuſe, & ne pouvoit pas l'être : les loups vomirent les ſauciſſons aſſez près de l'endroit où il les avoit placés, & ſe tirerent d'affaire ». *Le reſte à l'Ordinaire prochain.*

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

NOTE ſur la vertu du Lichen, par M. Villar, *Doct. Méd.*

» Le Lichen, eſpece de mouſſe, réu-

nit un qualité laxative, amère & tonique, très-analogue à celle de la Rhubarbe, sans en avoir les inconvéniens; son goût est très-supportable; elle n'échauffe pas, elle a un parfum de mousseron qui plait à l'odorat; & mêlée avec le lait, elle le fait passer chez les personnes les moins faites pour le supporter. Cueillie parmi les mousses, sous les melezes, elle est plus agréable que celle qui nait dans les endroits incultes, humides, parmi les sapins où elle sent souvent la terre, comme les truffes de mauvaise qualité. Demi-once d'infusion théiforme, pendant trois heures, dans quatre onces d'eau, avec autant de lait de vache, administrée à un adulte, procure deux selles cinq à six heures après, sans pesanteur ni mal-aise à la région épigrastique, sans borborigmes, & son usage augmente l'appétit. Enfin cette plante paroit agir en fortifiant les intestins, en s'opposant à l'altération du lait, au développement des vents, ainsi que la rhubarbe, l'eau de chaux, &c. sans irriter les personnes même les plus délicates. Je suis très-porté à croire que plusieurs Lichen foliacés, de nature seche, coriasse & membraneuse auroient des vertus analogues; ceux au contraire qui sont ramifiés, farineux, terminés par des godets, tels que tous les prolifères, cocciferes, &c. ont la saveur, la couleur & les vertus du *pixidatus* pour les glaires, les coqueluches & les autres maladies compliquées d'épaississement & de relâchement; il est même probable que les qualités de ces plantes ne diffèrent pas essentiellement. A l'égard des Lichen aquatiques, toujours verds, des *marchantia*, *riccia*, *blazia*, *authoceres*, ils m'ont paru plus âcres, & je crois qu'ils diffèrent en plus des premiers, comme les Lichen crustacés, tuberculés, punctiferes, caractériformes, &c. diffèrent en moins ».

I I.

Postérité nombreuse.

Le 7 Juin dernier, à S. Pierre-de-Chevillé dans le Maine, à la distance d'une lieue de la Ville du Mans, le nommé Martin Seveaux, Fabricant de toile, & Marie Rambourg son épouse, ont renouvellé leur mariage après 56 ans de ménage, accompagnés de 86 de leurs enfans, petits-enfans ou arriere-petits-enfans, reste de 101; il s'en trouve 10 de ces 86 qui sont Fabricans de toile dans la même Paroisse.

I I I.

Marchandises arrivées à Paris.

Depuis le 16 jusques & compris le 23 Juin, il est arrivé à la Douane, 2405 liv. de café, 4265 liv. de sucre, 1400 liv. de casse, 2885 livres de cacao, 4 pieces & 5650 liv. d'huile d'olive, 113 tonnes, 60 barils & 1800 l. d'huile de graines, &c.

Les eaux-de-vie dont les droits ont été acquittés au Bureau général des Aides, depuis le 16 jusques & compris le 22 Juin, se montent à 34 pipes, 4 barriques, 4 quartauts & 4 barils d'eau-de-vie.

I V.

Extrait des Observations météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 jusqu'au 30 Juin 1781.

Vents dominans, sud-ouest, nord & sud.

Thermometre. Plus grand dégré de chaleur, 25 degrés 5, le 2; moindre degré de chaleur, 8 deg. 8, le 26.

Barometre. Plus grande élévation du mercure, 28 pouces 3 lignes 7, le 29; moindre élévation du mercure, 27 p. 6 lignes, les 6, 7 & 8.

Quantité de pluie. 32 lignes 9, tombées en 13 jours.

Evaporation, 71 lignes.

Aiguille aimantée. Sa déclinaison, 20 degrés, 15 secondes.

Température, chaude & pluvieuse à la fin du mois.

Maladies. Aucune.

Productions de la Terre. Dans le meilleur état & très-avancées; les avoines ne se sentent pas de la sécheresse du printems; on a fauché les foins le 11; il y en a peu.

Signé, COTTE, Prêtre de l'Oratoire, Curé de Montmorenci, Correspondant des Académies Royales des Sciences de Paris & de Bordeaux; des Sociétés Royales de Médecine de Paris & d'Agriculture de Laon, de la Société Météorologique Palatine.

V.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 11 Juillet 1781.

Or de Portug. à . . .	728 l.	f.		marc.
Du Mexique à . . .	720			
Du Pérou à	716			
Les guinées à . . .	726			
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 karats . .				
31 32	101	10		
Or à 20 karats à . .	84	10		
L'argent à 11 d. . .				
10 g. à	54	10		marc.
Idem à 11 d. 10 . .				
gr. à	52	10		
Piastres à	49	17	6	

V I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 7 Juillet 1781 au Mercredi 11 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 20, 21 à 22 livres ; le seigle, de 10, 11 à 12 l. ; l'orge, de 13 l. 10 s. à 14 livres. Le froment à la Grêve, de 20, 21 à 22 l. 10 s. ; le seigle, 11 à 12 liv. ; l'orge, 14 liv. *le sept.* Farine blanche à la Halle, de 36, 38, 40, 41 à 42 l. ; bis-blanc & bis, de 20, 21, 22, 24, 26, 28, 30 à 34 l. *le sac* pesant 325 l.

V I I.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 7 Juillet 1781, au Mercredi 11 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21 à 22 livres ; *idem* à la Grêve, de 20, 21 à 22 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 6 Juillet 1781, de 60 à 62 liv. ; *idem* nouveau, de 56 à 58 ; le cent de paille de 0 à 0 liv. ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 62 à 64 liv. ; *id.* nouv., 42 à 44 ; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 22 à 23 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 57 à 58 ; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 54 à 56 ; le cent de paille, de 20 à 24 ; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 32 à 40 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	*Noms des Payeurs.*	*Jours ordin.*	*Lettres.*
	PAIEMENT DU SAMEDI 7 JUILLET 1781.		
8.	M. Despeignes	Samedi	J.
5.	M. Cauchy	Samedi	J.
6.	M. Caron	Samedi	J.
9.	M. Le Noir.	Samedi	J.
16.	M. de la Rue	Samedi	J.
	PAIEMENT DU LUNDI 9.		
23.	M. Masson.	Lundi.	J.
26.	M. de la Motte	Lundi	J.
29.	M. Certain	Lundi.	J.
28.	M. Creuzé.	Lundi.	J.
	PAIEMENT DU MARDI 10.		
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	J.
13.	M. Marsollier	Mardi	J.
15.	M. Defays	Mardi	J.
25.	M. Vieillard	Mardi	J.
24.	M. Desplasses.	Mardi	J.
Idem.	Gouvernemens.	5.	*Six derniers mois* 177[illegible]

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES.

CHANGES du 10 Juillet 1781.

Amsterdam,	52 7 8e. lettre.	Cadix, ...	
Londres, ...		Livourne, ...	97
Hambourg, . . .	188 ½ lettre.	Gênes, ...	9[illegible]
Madrid, ...		Lyon, *Août.* .	1 ½ p. [illegible]

DU MARDI 10 *Juillet* 1781.

1780. Lot. Roy.		1785	
1781. *Primes.*		1786	
1782	118 l.	1787	
1783	101 .	1788	
1784	165 .	1789	
1r. Viager. .	2 ¾ p. %	bénéfice.	

Juillet 1781.		*Du 7.*	*Du 9.*	*Du 10.*
Comp. des In des.	Actions	1902 ½ 5 2 ½ .	1905	1905 . . .
	D° 16/25	. . . . .	. . . . .	1235 . . .
	D° 8es	255	. . . . .	255 . . .
	D° 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	400	398	400 . . .
	Rescriptions.	8 ½ ¾ 9 8 ½ p.	8 ½ ¾ ½ p. .	8 ½ 9[illegible]
	Bil. des Ferm.	. . . . .	1 perte . . .	. . . . .
	Contr. à 4 p. % 1777 . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 17[illegible]

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Mardi 17 Juillet.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, *le* 31 *Mai.*

LA Maison Russe de Commerce, établie ici sous la raison de Siednef, James & Compagnie, ayant été informée qu'il couroit des bruits désavantageux sur son compte, a cru qu'il étoit de son intérêt de les dissiper le plus promptement qu'il seroit possible; en conséquence, elle a supplié le Ministre de Sa Majesté l'Impératrice de Russie de commettre des Négocians à la vérification de ses livres de Commerce & de correspondance, afin d'en obtenir des certificats qui attestent l'ordre exact & le bon état dans lequel se trouvent ses affaires; & comme le capital à elle confié par le Gouvernement ne court aucun risque. Elle a en même tems demandé que le dommage que la Porte lui a causé en interrompant pendant 18 mois son Commerce, & en ne permettant point à ses vaisseaux de partir, soit estimé par arbitrage d'Experts Négocians, dont elle laisse la nomination à M. Stachief. Ce Ministre n'ayant point voulu accepter leur Requête, les sieurs Siednef, James & Compagnie ont chargé en leur propre & privé nom des Négocians de procéder à cet examen. Ils prétendent que l'on n'a fait en Russie un faux rapport de leur situation, que dans la vue de procurer à M. Kirschbaum la commission de recevoir quelques millions de piastres que la Porte devoit leur remettre conformément aux dispositions du dernier Traité; ce qui est manifestement contraire aux intentions de Sa Majesté, qui les avoit expressément chargés de recevoir cette somme & de la faire passer par la voie de la négociation en papier. Cet arrangement avoit même été déjà notifié aux principaux Banquiers de l'Europe.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 18 *Juin.*

Sa Majesté a fait publier le 31 du mois dernier, une Ordonnance, concernant l'impôt d'un quart pour cent sur les immeubles en Norwege, & dans les Duchés de Schleswitch, de Holstein, &c.

Les Sujets Danois, qui résident à Altona & dans d'autres endroits le long de l'Elbe, se plaignent amèrement du tort que les Corsaires Anglois font à leur Commerce, dont ils interrompent le cours par leur brigandage: on espere que notre Cour prendra des moyens efficaces pour la sûreté & la tranquillité de la Navigation. Le Corsaire Anglois, *the Lord*, fait sa croisiere depuis Helgoland jusqu'au Weser, où il ne manque pas d'intercepter tous les navires qui viennent de l'Elbe.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 15 Juin.*

Le Rescrit que le Roi a fait publier le 11 Mai dernier, au sujet de la nouvelle Commission Economique, qui sera composée de six personnes, porte que, 1o. trois Membres seulement suffiront pour former l'Assemblée ; 2o. que les affaires qui ne pourront être décidées unanimement, le seront à la pluralité des suffrages, & que dans le cas où les voix seront partagées, celle du Président en décidera ; 3o. que toutes les personnes à employer seront choisies par la Commission qui leur donnera ses instructions ; 4o. que tous les contrats faits antérieurement resteront valides jusqu'à l'expiration de leur terme, après lequel elle pourra les renouveller de la maniere qu'elle jugera la plus convenable, & qu'en attendant, elle veillera à ce que les biens-fonds & les bâtimens soient conservés suivant la teneur des marchés & contrats ; 5o. elle disposera de tous les revenus, & les caisses particulieres ne payeront rien qu'en vertu de ses ordres ; 6o. elle aura le droit de donner des assignations sur les Trésoriers Royaux pour les dépenses ordinaires & extraordinaires, selon une table qui en sera dressée pour servir de régle ; & dans le cas où il se trouveroit des dépenses extraordinaires à faire, non comprises dans cette table, elle s'adressera au Roi pour avoir son agrément à l'assignation du paiement ; 7o. toutes les personnes employées à la recette des deniers de la Couronne, en rendront compte à cette Commission qui leur en délivrera quittance. Tous les mois, la Commission fera son rapport au Roi, & tous les deux ans, elle rendra un compte général. 8o. Il est enjoint à cette Commission de faire de nouveaux & meilleurs arrangemens pour tous les subordonnés à qui il est enjoint de même de s'y conformer, sous peine de cassation. Les Membres actuels sont nommés pour six ans, & à la fin de ce tems, Sa Majesté se réserve de les confirmer pour six autres années, ou d'en nommer de nouveaux à leur place.

DE LEMBERG, *le 10 Juin.*

Le 23 du mois dernier, la petite Ville de Raziekou, à six milles d'ici, a été entierement réduite en cendres, à l'exception de quelques maisons. L'Eglise & le nouveau Palais du Comte de Myrr, à qui cette Ville appartient, ainsi que 285 maisons, ont été la proie des flammes. Sept personnes ont perdu la vie dans cet embrasement.

ESPAGNE.

DE SARAGOSSE, *le 22 Juin.*

Le 5 de ce mois, à trois heures après midi, nous essuyames ici & dans les environs un orage violent, mêlé de grêle & de tonnerre. Au commencement, on apperçut deux nuées fort obscures, dont l'une venoit d'Orient & l'autre de l'Occident, & qui arrivant au dessus de la Ville, furent séparées par un grand vent de sud, & répandirent tant de grêle qu'en moins de vingt minutes la terre en fut couverte à une hauteur considérable. On a remarqué qu'il y avoit des grains qui pesoient plus d'une once. Les vitres ont été brisées & les toits des maisons ont été fort endommagés. Dans la campagne tout a été haché ; desorte qu'au moment où on alloit faire la plus belle récolte, on s'est vu dans la triste situation de ne pouvoir pas seulement recueillir de quoi faire les semailles.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 30 Juin.*

Le 15 de ce mois, les Communes ayant délibéré sur le subside, résolurent d'y approprier les sommes suivantes : sçavoir, 14380 liv. sterl. d'épargnes faites sur des sommes destinées à la solde de l'Armée ; 16879 livres sterl. restant dans l'Echiquier au 5 Avril, à la disposition du Parlement, indépendamment du fonds d'amortissement ; 25510 l. st. restant de plusieurs sommes accordées pour augmentation à l'Armée en 1779 ; 51748 liv. sterl. pour la même

raison en 1780, & qu'on y appropriera aussi le provenu des droits imposés sur les gommes d'Afrique, depuis le 5 Avril 1780 jusqu'à pareil jour 1781.

Le Roi a rendu une Ordonnance pour prolonger, pour trois mois, la défense d'exporter hors du Royaume du cuivre en feuilles, à compter du 22 de ce mois; une autre Ordonnance pour continuer jusqu'au 30 Septembre prochain le paiement des primes aux Matelots & autres qui s'engageront volontairement sur la Flotte Royale. Enfin il a été aussi donné ordre d'accorder les privileges de bâtimens neutres aux navires Hollandois, la *Vénus* & la *Résolution*, pour quatre mois, à compter du 24 de ce mois; ces navires ont été arrêtés dans leur trajet de la Dominique.

La Flotte Marchande de la Jamaïque ayant dirigé sa route par le nord de ces Isles, est arrivée aux Ports de sa destination, à l'exception des navires destinés pour Londres, que l'on attend à tout moment. L'Amiral Darby est allé au devant de la Flotte qui doit arriver des Isles du Vent.

On nous mande de Liverpool, » que » l'Irlande éprouve chaque jour les avan» tages immenses qui résultent d'un Com» merce libre. La classe la plus abjecte » du Peuple commence à concevoir les » avantages d'une industrie à laquelle » elle a été jusqu'à présent étrangere : » cette contrée continue de s'enrichir » en proportion de ce qu'elle a fait de» puis le peu de tems que ce grand évé» nement étonne le Monde Commer» çant ; il n'est pas douteux qu'elle ne » devienne bientôt une Puissance rivale » pour ses voisins, dans tous les arti» cles de commerce & de trafic ; car » rien ne contribue autant à exciter & » à entretenir l'esprit d'invention & d'in» dustrie, qu'un marché sûr, où l'on » peut tout porter & vendre au plus » grand avantage ».

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le 1 Juillet.*

Divers Négocians & Correspondans, ainsi que des Directeurs de plantations situées dans la Colonie de Surinam, ont présenté à Leurs Hautes Puissances une nouvelle Requête, contenant : » Que c'est une chose universellement connue, que depuis la rupture avec la Grande-Bretagne, la Navigation de cette République vers les Indes Occidentales, conséquemment aussi vers Surinam, a été entierement interrompue ; ce qui empêche les Supplians de recevoir aucunes productions, & selon toutes les apparences, les empêcheroit encore longtems d'en recevoir par la suite : Que par le malheureux départ des navires de Surinam, avant que la rupture fût connue, ils étoient tombés non-seulement entre les mains de l'Ennemi, mais qu'il étoit encore à craindre que les batimens partis ensuite n'éprouvassent le même sort : Que d'un autre côté, les Lettres ne parvenoient d'aucune maniere à leurs adresses, quoique souvent elles continssent des lettres de change, que l'on présentoit aux Supplians pour les accepter ; & que, selon l'usage adopté, on ne feroit nulle difficulté de les acquitter ; mais que, vu l'enlevement des productions, source de leur remboursement, on ne pourroit plus le faire : Que cependant il ne feroit pas moins ruineux pour les Planteurs, si les Supplians laissoient retourner les lettres de change avec protêt, vu que cela obligeroit les premiers à payer encore 25 pour *cent*, outre les dépens du protêt : Qu'en outre, il étoit aussi à craindre que les Anglois, s'emparant d'une maniere ou d'autre, de ces lettres de change, les Supplians, outre la perte de leurs biens, se verroient encore obligés de les acquitter : Qu'à cet effet, ils supplient Leurs Hautes Puissances de vouloir déclarer, que les lettres de change de cette nature, tirées sur les Supplians durant la position vacillante de la Colonie, n'en étant pas acceptées, ils ne soient pas tenus à payer le droit de 25 pour cent, afin de prévenir par-là la ruine totale des Habitans de cette Colonie ». Sur quoi ayant été délibéré, on est convenu de déposer cette Requête entre les mains des Directeurs de la Colonie de Surinam, lesquels en feroient incessamment leur rapport, pour mettre Leurs Hautes Puissances en état d'en pouvoir délibérer selon l'exigence des cas.

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le 28 Juin.*

Depuis le 18 jusqu'au 24 de ce mois, il est entré dans ce Port, 11 bâtimens, au nombre desquels sont la goëlette du Roi, le *Succès*, commandée par M. J. Abram, Officier Auxiliaire, venant de la Ciotat; la felouque du Roi, la *Sainte Barbe*, que commande M. L. Berny, Pilote entretenu, venant du même lieu; les corvettes du Roi la *Fleche* & la *Sardine*, commandées, l'une par M. de Ruyter, & l'autre par M. de Pierre-Feu, toutes deux venant de Toulon; la felouque du Roi, le *Tartare*, & la tartane du Roi, la *Notre Dame*; la premiere commandée par M. J. Bourguignon, & la seconde par M. Roubaud, tous deux Officiers Auxiliaires, venant du même lieu. On nous mande de Cadix, en date du 4, que notre dernier convoi, destiné pour les Isles de l'Amérique, est arrivé dans ce Port, après avoir heureusement débouqué le Détroit, à l'exception de quatre ou cinq navires, qu'on assure avoir fait voile pour leur destination. Nous apprenons aussi de Malte, qu'il y est arrivé 16 voiles de notre convoi, venant de Syrie, & qu'on y en attend encore trois ou quatre, qui completteront le nombre des navires dont il doit être composé.

De Grenoble, *le 30 Juin.*

Le relevé général qui a été fait sur les registres de toutes les Paroisses du Dauphiné, pendant l'année 1780, porte qu'il est né dans cette Province 14007 garçons, 12743 filles, en tout 26750. Il y est mort pendant la même année, 12666 hommes, 11983 femmes, ce qui fait un total de 24649; ensorte que l'excédant des naissances sur les morts est de 2101. Il y a eu 6069 mariages.

De Loudun, *le 29 Juin.*

Suite du Mémoire de M. Dumouslier de la Fond, *sur le Pays Loudunois, adressé à M. Jouyneau Desloges, & inseré dans les Affiches du Poitou.*

» Le plus petit volume d'eau que l'on pourroit considérer dans le canal de la Dive projetté, seroit la plus petite quantité qu'il recevroit à sa naissance, des fontaines de la Grimaudiere & de Lutinaux. Cette quantité est par heure de 618 toises 1 dix-huitieme cubes; ce qui suffiroit aux quatre dépenses qu'on peut considérer dans ce canal; sçavoir, la premiere causée par les évaporations; la seconde, par les filtrations; la troisieme, par les moulins; la quatrieme, par la navigation ou le passage des bateaux. Les eaux provenant des rivieres de Rallay & de la Briande, des fontaines de Martezay & de la grande fontaine, étant plus que suffisantes pour remplacer dans le canal les deux premieres dépenses, on ne doit y avoir égard que depuis le lieu où ce canal commenceroit à en recevoir les eaux, jusqu'à sa naissance au pied de la Ville de Montcontour; c'est à dire, dans une longueur de 900 toises environ, sur 5 toises de large; ce qui fait 4500 toises superficielles: & comme l'épaisseur de l'eau dispersée par l'air, même le plus agissant, n'est que de 6 lignes au plus en 24 heures, on aura une toise 29 quatre-vingt-seiziemes cubes pour la premiere dépense. On sçait par expérience que la quantité d'eau évaporée par l'air, & celle qui peut filtrer dans des tems égaux au travers des pores d'une terre vierge, lorsque les surfaces sont égales, & la hauteur moyenne de l'eau au dessous de 5 pieds, sont entr'elles comme 1 est à 20; supposant comme 1 est à 25, on aura 32 toises 53 quatre-vingt-seiziemes cubes pour la seconde dépense, qui ne pourroit avoir lieu que jusqu'à ce que les parties limoneuses que l'eau charie avec elle, aient bouché les bords du talus & du fond du nouveau canal. La dépense d'un des moulins de la Dive n'est pas de 180 toises cubes par heure, suivant l'expérience faite sur les plus forts. En supposant que cette dépense est de deux cents toises cubes avec les pertes, & qu'il y ait deux roues à mouvoir par chaque moulin, on aura 400 toises cubes pour la troisieme dépense. La quantité d'eau qu'il faudroit perdre à chaque passage de bateau, seroit celle qu'il faudroit pour remplir l'espace compris entre les

portes d'une des écluses d'amont, & d'une des écluses d'aval. La longueur de ce bassin seroit de seize toises ; la largeur moyenne de la partie à remplir, de 5 toises & demie ; & la hauteur, de 4 pieds & demi ; supposant 8 passages par jour, on aura 22 toises cubes pour la quatrieme dépense ».

» Ces dépenses, ajoutées ensemble, montent à 455 toises 41 quarante-huitiemes cubes, qui, retranchées de 618 toises 1 dix-huitieme, donnent 162 toises 1 cinquieme cubes environ d'eau par heure, qu'on pourroit employer avec succès à arroser les parties des marais desséchés, ou pour entretenir des courans d'eau vive dans les bassins où on fait rouir les chanvres : enfin le volume d'eau qu'il faudroit perdre pour la navigation, à chaque passage de bateaux, seroit de 66 toises cubes ; ce volume seroit pris sur tout le volume soutenu par la porte de l'écluse d'amont : or, la moindre distance entre deux écluses seroit de 700 toises ; la largeur du volume d'eau seroit de 5 toises & demie, ce qui donne 3850 toises superficielles. On auroit donc 14 lignes 3 quarts, au plus, pour la hauteur de la diminution dudit volume d'eau ; ce qui ne peut pas faire un effet sensible sur les chûtes des moulins, joint à ce que les eaux, continuant à descendre, répareroient cette perte en moins de tems qu'il n'en faudroit pour la manœuvre du passage des bateaux. On ne peut pas objecter contre la possibilité de la navigation proposée, la crainte d'une différence considérable dans les quantités d'eau calculées ci-dessus, puisqu'elles ne sont produites par aucunes rivieres sujettes à se dessécher, mais par deux fontaines dans lesquelles on n'a jamais remarqué de différence sensible, & dont l'une même pourroit être renfermée dans le canal projetté. On ne peut pas non plus appuyer cette crainte sur la disette d'eau que plusieurs des moulins de la Dive souffrent pendant une partie de l'année. La différence que l'on apperçoit entre le volume d'eau que cette riviere donne au Thoue, & celui qu'elle pourroit recevoir dans un nouveau canal, prouve seulement les pertes qu'elle fait, les remarques suivantes vont démontrer cette vérité ». *La suite une autre fois.*

DE SAINT-OMER, *le 1 Juillet.*

La nouvelle Manufacture de fer-blanc, façon d'Angleterre, établie à Blandecque, près de cette Ville, se soutient toujours sur un pied distingué. Le fer-blanc qu'on y fabrique, a été reconnu, par les essais qui ont été produits, d'une qualité supérieure à celui qui se fait en Angleterre, & le Gouvernement l'a exempté de tous droits, tant à l'entrée des cinq grosses Fermes, qu'à celles des Provinces réputées étrangeres. On y fabrique aussi du fer-blanc de toutes épaisseurs à l'usage des batteries de cuisine. Les fers étamés, qu'on a cherché jusqu'à présent à substituer au cuivre, renfermoient, pour la plupart, un alliage de zing, où il se trouve accidentellement du cuivre & de l'arsenic ; c'est le jugement qu'en ont porté MM. de l'Académie des Sciences, d'après l'analyse qu'ils en ont faite. Mais le fer-blanc que l'on annonce aujourd'hui au Public, n'a point cet alliage pernicieux. On fait aussi à cette Manufacture de la tolle unie, pareille à celle d'Angleterre, propre aux ouvrages de Serrurerie.

Le Bureau de Correspondance se tient à Dunkerque, chez MM. Labenne & Compagnie, Entrepreneurs de ladite Manufacture.

DE MONTARGIS, *le 30 Juin.*

» Le Jeudi 21 Juin, jour de l'Octave de la Fête Dieu, la Ville de Puiseaux, dans le Gâtinois Orléanois, a essuyé un orage qui a été bien funeste à ses Habitans. Entre 3 & 4 heures après midi, on entendit un gros coup de tonnerre qui fut suivi d'une pluie qui dura près de deux heures, & dont les gouttes étoient très-larges & très serrées. Cette pluie étant tombée avec la même force dans l'étendue de plus d'une lieue à la ronde, & sur-tout à l'Est de la Ville, l'eau est accourue de ce côté-là en torrens de 20 & 25 toises de large. A sept heures, l'eau avoit jusqu'à 15 pieds d'élévation. Le Fauxbourg Saint Pere, composé de plus de cent maisons, fut bientôt submergé, ainsi que celui de Gaston & partie de celui de Saint-Mathurin. Quoique les fossés qui entourent la Ville aient 20 pieds de profondeur sur 50 de large, ils

se trouverent remplis en un instant ; l'eau passant par-dessus les ponts, entra dans la Ville à plein canal par la porte de Saint-Jacques & par celle du Pavé, pour se répandre dans les rues adjacentes, & inonda toutes les caves ; plusieurs maisons se sont écroulées, les unes en entier, les autres en partie. Il est impossible de peindre la confusion des premiers momens, causée par les cris qui se faisoient entendre de tous côtés à la fois ; l'alarme étant générale & le danger pressant, il y auroit eu plusieurs personnes noyées, sans la présence d'esprit, la force & le zele de quelques Citoyens courageux, & même des principaux de la Ville, dont plusieurs monterent à cheval pour aller tirer du milieu des eaux des enfans, des femmes & des malades, en nageant dans plusieurs endroits. Une femme sur le point d'accoucher, a été portée au dessus des eaux sur les mains de plusieurs hommes, qui avoient eux-mêmes de l'eau au dessus de la ceinture, & elle est heureusement accouchée quelques heures après ».

» Les Habitans des Fauxbourgs n'ayant qu'un rez de chaussée, & les eaux bourbeuses étant venues les surprendre tout-à-coup avant qu'ils aient pu sauver leurs meubles & leurs provisions, ont fait de grosses pertes : ceux de la Ville ont aussi perdu une grande quantité de vin & de marchandises déposées dans les caves. Plusieurs maisons, qui paroissent avoir échappé au malheur de la submersion, demandent à être reconstruites à neuf ; les murs en étant ébranlés, les uns par la chûte des voûtes des caves, les autres par l'écroulement des maisons voisines. Toutes les vignes qui se sont rencontrées sur le passage des torrens, tant au dessus qu'au dessous de la Ville, sont déchaussées ; il y en a même de déracinées ; les grains ont été entrainés ; ceux qui étoient placés sur les rives des torrens sont couchés, enterrés & couverts de gravois & de pierres ».

» On remarque que depuis un siecle, c'est la troisieme inondation que cette Ville essuie ; la premiere, le 19 Juin 1698, dans laquelle plus de cent personnes perdirent la vie ; la seconde, dans la même saison en 1727 ; & celle-ci, qui auroit été aussi funeste que l'inondation de 1698, si elle fut aussi arrivée pendant la nuit. On lit dans le procès-verbal de 1698, que cent ans avant, à la même époque, il en étoit arrivé une pareille. C'est, comme l'on voit, toujours dans le solstice de l'Eté ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

SUITE du Mémoire sur la destruction des Loups.

Second moyen. » Prenez une livre d'hellebore blanc haché ou coupé par tranches, & trois pintes d'eau que vous faites bouillir à petit feu, pendant deux heures, dans un pot de terre vernissé. Jettez-y ensuite douze ou quinze morceaux de viande fraiche, la plus maigre, du poids d'environ quatre onces chacun, & faites bouillir encore pendant demi-heure : après quoi vous retirerez les morceaux de viande du pot, & vous procéderez comme il a été dit ci-dessus pour les saucissons, avec cette seule différence qu'il faut mettre deux morceaux à chaque place. On peut, de cette maniere, empoisonner les renards, les martes, les fouines, les corneilles, les corbeaux, & autres oiseaux de proie, en mettant les morceaux dans les lieux que ces animaux fréquentent. Mais, dans ce cas, il n'est pas nécessaire qu'ils soient si gros. Pour les renards, les martes & les fouines, on les fait comme des noix, & on en met trois ensemble : pour les corbeaux, c'est assez qu'ils soient comme des noisettes. La même décoction d'hellebore peut servir plusieurs fois ».

Troisieme moyen. » Faites fabriquer par un Coutelier cinq à six gros & forts hameçons dans la forme ordinaire, avec un petit anneau au haut de la tige qui doit être courte. Adaptez chaque hameçon par l'anneau au bout d'une petite chaine de fil de fer ou de laiton, d'une grosseur moyenne, longue d'environ cinq pieds, & bien conditionnée. Le tout étant ainsi disposé, recouvrez & amorcez vos hameçons avec un morceau de viande fraiche, gros comme une pomme ; ensorte néanmoins que les crochets puissent se dégager en tirant

un peu fort. Après quoi vous engainerez chaque chainette dans un boyau de mouton, comme dans une espece d'étui, pour la cacher exactement dans toute sa longueur ».

Usage. » On attache les chainettes par l'autre bout à un fort piquet, ou à un buisson dans un lieu favorable, & on les arrange en zig-zags, ou en spirale, & non en long ; cet article est très essentiel. Ensuite on met le morceau de viande sur une pierre, afin qu'il soit bien apparent, & relevé de deux ou trois pouces au dessus de terre. En passant, le loup avale goulument le morceau de viande tout entier, & la chainette suit sans tirer ; lorsqu'il veut passer outre, l'hameçon l'accroche dans l'estomac, & lui cause des douleurs très-vives qui le mettent dans l'impossibilité de faire aucun effort pour se dégager. Le lendemain, on a l'agrément de les trouver immobiles, & de les fusiller à coup sûr. Pour tout le reste, le procédé est le même que dans les deux méthodes précédentes. Les chiens, qui ont coutume de mâcher, ne courroient aucun risque. Ils sentiroient l'hameçon dans la gueule, & ne l'avaleroient pas, mais ils dérangeroient tout. ».

Quatrieme moyen. » Ce quatrieme moyen ne peut guères être mis en usage, que par des Seigneurs qui résident dans leurs terres, ou par de riches Habitans de la campagne. Il consiste à élever une petite louve, qui ne coûtera pas plus à nourrir qu'un chien, & à la garder jusqu'à ce qu'elle entre en chaleur ; ce qui est une affaire d'environ 18 mois. Alors il faut la régaler mieux qu'à l'ordinaire, & la promener tous les soirs avec une chaine de fer, à une certaine distance à la ronde. La trainée une fois faite, on la conduit dans une cour ou dans une enceinte préparée à cet effet, où l'on a pratiqué une porte battante qui puisse se fermer promptement en lâchant une corde, & où on l'attache avec sa chaine à un fort piquet au fond de la cour ou de l'enceinte vis-à vis de la porte. Rien n'attire plus puissamment les loups ; ils accourront de tous côtés : & comme dans le tems du rut, ils sont peu attentifs au piege qu'on leur tend, ils entreront sans difficulté, pourvu qu'ils n'entendent aucun bruit qui puisse les effrayer, & leur inspirer de la méfiance. Le Chasseur qui veille à ce qui se passe, saisira le moment pour lâcher la corde, & en enfermera plusieurs d'un seul coup. Il seroit bon aussi de mettre quelques saucissons sur les avenues de la cour ou de l'enceinte, afin d'avoir d'un autre côté les loups qui n'auroient pas eu le tems d'entrer, ou qui n'auroient pas voulu risquer l'aventure. Il est aisé de comprendre combien cette derniere maniere seroit supérieure à toutes les autres ».

Remarque utile. » Dans quelques Provinces, & dans certains Diocèses, on accorde une gratification de six livres pour une tête de loup. Ce n'est pas assez pour exciter l'émulation. Il faudroit tripler cette modique récompense, pour un mâle, & la porter à cinquante écus pour une femelle. Cinquante écus sont une fortune pour un Paysan ; il n'y a sorte de peines & de soins qu'il ne se donnât pour les gagner. Son pis-aller seroit que son coup portât sur un mâle, & encore, dans ce cas, son tems seroit-il assez bien payé. Cet arrangement produiroit le plus grand effet, & ne seroit pas si coûteux qu'il le paroit au premier coup d'œil, parce qu'en peu de tems, il se feroit un grand abbati de loups, qui en diminueroit considérablement le nombre, & parce que dans cette espece, comme dans la plupart des autres, il y a beaucoup plus de mâles que de femelles. D'après le rapport de plusieurs Chasseurs expérimentés, autant que j'ai pu en juger moi-même, on peut compter quatre loups pour une louve. Sur cette proportion, la destruction de quatre cents louves suppose, ou pour mieux dire, entraine nécessairement celle de seize cents loups, & arrête dans sa source la génération de deux mille louveteaux, à raison de cinq par portée, terme moyen ; le tout pour la somme de quatre-vingt-huit mille livres, qui, répartie sur cent trente Diocèses, ne donnera que six cents soixante-seize livres & quelques sous pour chacun. Quelle modique dépense pour un si grand bien ! ».

I I.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 14 Juillet 1781.

Or de Portug. à . . .	728 l.	f.		marc.
Du Mexique à . . .	720			
Du Pérou à	716			
Les guinées à . . .	726			
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	102			
Or à 20 karats à . .	85			
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	10		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10		
Piastres à	48	17	6	

I I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 11 Juillet 1781 au Samedi 14 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 20, 21 à 22 l.; le seigle, de 11 à 12 liv.; l'orge, de 12 à 13 liv. 10 sous. Le froment à la Grêve, de 20, 21, 22 à 23 liv.; le seigle, 11 à 12 liv.; l'orge, 12 à 13 l. *le sept.* Farine blanche à la Halle, de 36, 40, 41 à 42 livres; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 26, 28, 30 à 34 l. *le sac* pesant 325 l.

I V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 11 Juillet 1781 au Samedi 14 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21 à 22 livres; *idem* à la Grêve, de 19, 20 à 21 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 9 Juillet 1781, de 60 à 62 liv.; *idem* nouveau, de 56 à 58; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 60 à 64 liv.; *id.* nouv., 38 à 42; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 22 à 25; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 53 à 54; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 50 à 52; le cent de paille, de 18 à 22; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 30 à 40 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-V de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres
	PAIEMENT DU MERCREDI 11 JUILLET 1781.		
18.	M. Radix	Mercredi.	J.
19.	M. Mauperit.	Mercredi.	J.
27.	M. de France	Mercredi.	J.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	J.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	J.
11.	M. Boutray	Mercredi.	J.
	PAIEMENT DU JEUDI 12.		
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	J.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	J.
12.	M. Alissant	Jeudi	J.
14.	M. Nau	Jeudi.	J.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	J.
	PAIEMENT DU VENDREDI 13.		
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	J.
2.	M. Boscheron	Vendredi.	J.
21.	M. Patu.	Vendredi.	J.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	J.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	J.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABL

CHANGES du 13 Juillet 1781.

Amsterdam, .	52 7 8e. à 53	Cadix, ...	
Londres, ...	32 1 16e.	Livourne, ...	
Hambourg, ...	188 ¼	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Août.* .	1 ½ p.

DU VENDREDI 13 *Juillet* 1781.

1780. Lot. Roy. .	998 l.	1785	
1781. *Primes.* sortie.	470 .	1786	
1782		1787	110
1783		1788	
1784		1789	110
1r. Viager. .	2 ¼ p. %	bénéfice.	

Juillet 1781.		*Du* 11.	*Du* 12.	*Du* 1
Comp. des Indes.	Actions	1902 ½ 1905 . .	1905 7 ½ 10 .	1912 ½
	D° 16/25	1237 ½	1245	. . . .
	D° 8es	. . . . .	255	255 . .
	D° 25es	82	82	82 . .
	Empr. d'Oct.	399	400	. . . .
	Rescriptions.	8 ½ ¾ ½ p.	8 ½ ¾ ½ p. .	8 ½ ¾
	Bil. des Ferm.	. . . . .	. . . . .	1 pe
	Contr. à 4 p. % 1777 . . .	. . . . .	. . . . .	. . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1781. Du Mardi 24 Juillet.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 30 Juin.*

NOTRE Compagnie Asiatique a reçu l'agréable nouvelle que son vaisseau le *Tranquebar*, commandé par le Capitaine Olisarius, est arrivé le 7 de ce mois, des Indes à Falmouth en Angleterre.

La Déclaration du Roi d'Espagne, du 31 Décembre de l'année derniere, ayant été révoquée, il a été publié ici que les vaisseaux qui auront à passer le canal, sur-tout ceux qui portent des munitions, évitent le plus qu'ils pourront les côtes de Gibraltar, en suivant, autant que les vents le permettront, celles d'Afrique, pour éviter d'être arrêtés par les vaisseaux de guerre & Corsaires Anglois.

Sa Majesté a fait publier un Placard en Langues Allemande & Danoise, daté de Friederichsberg le 12 Juin, pour assujettir l'importation du houblon étranger dans les Royaumes de Danemarck & de Norwege, les Duchés de Slewisch & de Holstein, la Seigneurie de Pinneberg & le Comté de Rantzau à une augmentation; desorte que la livre de houblon payera désormais deux rixdalers de droit, à commencer dans le Royaume de Danemarck & les Duchés au premier Juillet, & en Norwege au premier Août de cette année.

DE DRAMMEN (*en Norwege*), *le 28 Juin.*

Plusieurs des Habitans de cette Ville, considérant les grosses sommes qui se payent annuellement aux Etrangers pour le transport des productions du pays, & ayant compris qu'il leur étoit possible de construire des navires de bois de sapin, tels que les Russes & les Suédois en fabriquent, ont formé une Association pour la construction & l'équipement de bâtimens. Suivant le plan de cet établissement, le fonds de la nouvelle Association, à laquelle chacun pourra prendre part, consistera en 100 mille rixdalers, partagé en mille actions; chaque action sera de 100 rixdalers. La direction de cette Association sera confiée à trois des principaux Bourgeois de Drammen, dont un sortira annuellement hors de charge pour être remplacé par un nouveau Directeur, choisi parmi les Intéressés. Les bâtimens que l'on construira, seront de toute grandeur.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 29 Juin.*

On s'occupe dans ce Royaume à ranimer l'Agriculture & l'Industrie trop long-tems négligées par l'Administration, & qui ont été presque totalement étouffées par nos troubles domestiques. Le Prince Stanislas Poniatowski, ne-

veu du Roi, a déjà attiré sur sa Terre de Nowodwor une quantité de Laboureurs & d'Ouvriers auxquels il a fait toutes les avances dont ils avoient besoin pour la culture des terres ou l'exercice de leurs professions. Ce zele pour former des établissemens utiles semble gagner par degrés plusieurs de nos Magnats. Le Comte de Wielohorski a formé sur sa Terre d'Orschewa, près de Chelin, un Haras considérable. Si cet exemple est suivi, & que d'autres Magnats se déterminent à employer ainsi leur fortune, ce Royaume seroit bientôt en état de fournir des chevaux à une partie de l'Europe, & cette précieuse branche de Commerce lui procurera beaucoup d'argent.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 3 Juillet.*

Extrait d'une Lettre de Kerry, près de Newton, dans le Comté de Montgommery, en date du 20 Juin.

» Il a plu au Tout Puissant de visiter aujourd'hui notre Comté, & sur-tout cette Paroisse, avec un ouragan accompagné d'éclairs, de tonnerre, de grêle, de pluie & d'un tremblement de terre, dont on n'a jamais eu d'exemples dans cette partie de la Grande-Bretagne. Nous avons tous regardé ce jour comme celui du dernier Jugement; tous les ruisseaux grands & petits ont abandonné le cours ordinaire de leurs lits; comblés de pierres, ils ont pris une nouvelle direction & entrainé avec eux le bétail qui paissoit sur leurs bords; ils n'ont pas laissé derriere eux une trace des maisons, granges, &c. & ont emporté tous les ponts & toutes les vannes dans un espace de plusieurs milles. Les superbes jardins de Blackhall, qui faisoient dans cette Paroisse l'admiration des Etrangers, ne sont plus. Les deux charmans ruisseaux qui les entre-coupoient, s'enflerent en peu de minutes à la hauteur perpendiculaire de près d'une toise; phénomene que l'on attribue au débordement de quelque grand réservoir d'eau, secretement placé par la main de la Nature sur le sommet des montagnes situées à environ un mille d'ici. Dans ce débordement général, les eaux ont emporté les belles plantations de ce séjour enchanté, & n'ont laissé à leurs places que des pierres & du gravier. Il est très-étonnant que le château que le torrent entouroit ait résisté à sa violence. Ce prodigieux promontoire, près de l'Eglise de la Paroisse, appellé *Pen-Ayron*, a baissé sa tête altiere, & s'est écroulé dans la vallée voisine en trois différens endroits où il a détruit plusieurs Fermes. Dans la forêt de cette Paroisse, nommée *Kerry-Hills*, les plus beaux pâturages de tout le Pays de Galles, qui contenoient treize promontoires, avec les restes des châteaux bâtis par les anciens Bretons, ont été détruits, & leurs orgueilleuses tours ont été renversées par le tremblement de terre, & en tombant, ont écrasé des troupeaux innombrables de bêtes à laine. On dit que ce cruel orage a dévasté quatre Comtés Gallois. Cette partie du nôtre est totalement ruinée. La Severn s'est élevée à une hauteur prodigieuse, & a tout entrainé jusqu'à Shrewsbury; à la désolation occasionnée par l'ouragan, à la perte du bétail de toute espece & du fourrage, c'est avec regret que j'ajoute que plusieurs infortunés des deux sexes ont péri, & que plusieurs centaines de Fermiers sont entierement ruinés ».

HOLLANDE.

D'UTRECHT, *le 4 Juillet.*

La Société Provinciale des Arts & des Sciences de cette Ville vient de faire publier le Programme suivant.

» Ladite Société, assemblée le 25 Avril 1781, a trouvé qu'à la question: » Quels sont les meilleurs moyens de » porter l'administration de la Justice, » tant criminelle que civile, dans un » pays peuplé & commerçant, parti- » culierement dans les Provinces Unies » des Pays-Bas, à ce degré de certitu- » de, que tous les différens, ou du moins » la plus grande partie, se trouvent dé- » cidés par la Loi, & que cette déci- » sion ne dépende pas de l'opinion du » Juge? » nulle réponse satisfaisante n'a été adressée à la Société; c'est pourquoi la même question est proposée de nouveau pour qu'on y réponde avant le

premier Décembre 1782, & qu'on la couronne au mois d'Avril 1783 ».

» On a résolu d'offrir le Prix ordinaire à celui qui, avant le 1 Décembre 1783, aura donné la meilleure » Dissertation sur l'origine, les progrès & l'état présent des Sciences & des Belles-Lettres dans les pays qui sont à présent les Provinces-Unies des Pays-Bas ». On desire aussi qu'on recherche, si les Sciences & les Belles-Lettres ont perdu de leur splendeur, ou si elles en ont acquise, tant en général, que dans les différentes branches ».

» Le Prix sera adjugé au mois d'Avril 1784 ».

» De plus, on offre une médaille d'or de vingt ducats à l'Auteur de la meilleure dissertation, de la découverte, ou de l'observation la plus utile, concernant la Médecine, selon le jugement de cette Société, qui sera envoyée avant le 1 Décembre 1782, dont le jugement sera rendu public au mois d'Avril 1783. On donnera un *Accessit* d'une médaille d'argent à la dissertation, découverte ou observation qui y approche le plus. Les Directeurs & Membres de la Société seront admis au Concours, sans qu'ils soient obligés de faire aucune restitution de la valeur des médailles ».

» Selon le Programme de l'année précédente (1780), on avoit jugé, que de toutes les réponses, que la Société avoit reçues, à la question :

» Est-il salutaire ou nuisible à la santé » des hommes de planter des arbres » dans les Villes & aux environs? Leurs » exhalaisons épurent-elles ou infectent-elles l'air ? » Et quelles sortes » d'arbres font plus ou moins de bien ou » de mal ? »

» La belle & sçavante Dissertation portant pour devise, *observez la nature*, &c. étoit de beaucoup la plus conforme à son but, quant à la premiere partie de la question : mais qu'elle desiroit dans cette Dissertation un plus grand nombre d'expériences faites avec des arbres, & particulierement celles dont on pourroit conjecturer avec quelque certitude quels arbres étoient les plus convenables pour améliorer l'air, puisque jusqu'à présent les grandes difficultés mentionnées par l'Auteur ne lui paroissoient pas satisfaisantes. Pour ces raisons, la Société a proposé de nouveau la même question, pour être répondue avant le 1 Décembre 1782, en offrant un double Prix. La décision en sera faite au mois d'Avril 1783, & durant ce tems, les réponses déjà parvenues à la Société, demeureront déposées avec leurs billets, afin de fournir occasion aux Auteurs de faire les expériences requises, & aussi à d'autres de concourir de nouveau au Prix ».

» On adjugera un Prix ordinaire au mois d'Avril 1782, à celui qui, avant le 1 Décembre 1781, aura donné la meilleure Dissertation & la plus intelligible pour toutes sortes de Lecteurs, tant Négocians qu'Armateurs & Teneurs de Livres, que pour nos Marins les moins instruits, » pour expliquer facilement la méthode de déterminer la » longitude en mer, en mesurant la distance des étoiles ou de la lune par un » octave ou sextant, pourvu qu'on démontre par des preuves & des expériences, que cette méthode de déterminer les longitudes soit aussi praticable par les Marins des Provinces-Unies des Pays-Bas ».

» Avant le 1 Décembre, li doit être répondu à la question suivante : » Quelles sont les causes naturelles & celles » qui proviennent de la maniere de vivre, » de la multiplication journaliere des » maladies des nerfs dans notre Pays ? » Quels en sont les signes, & quelle » est la meilleure méthode de les prévenir & de les guérir ? » Le Prix sera adjugé en Avril 1783. Mais on n'attend pas une Dissertation prolixe sur les maladies des nerfs en général ; on desire seulement qu'on développe les causes de l'augmentation de cette maladie dans notre pays, & ses véritables indices, afin de la pouvoir distinguer des autres maladies avec lesquelles elle est souvent confondue ».

» Toutes les réponses à chacune desdites questions ne doivent point être signées du nom de l'Auteur, mais d'une devise, & on y joindra un billet cacheté, sur lequel sera la même devise, & qui contiendra le nom & l'adresse de l'Auteur, le tout écrit lisiblement. Elles seront envoyées, franches de port, avant ou au tems fixé, & écrites, mais non de

la main de l'Auteur, en Hollandois, François, ou Latin, à Me. Jean van Haeften, Secretaire de ladite Société. Les Mémoires, qui seront envoyés après le tems fixé, ne seront pas admis au concours ».

» Le Prix pour celui qui aura le mieux répondu à chacune desdites questions, suivant la condition requise, sera une somme de 30 ducats d'or, ou une médaille d'or de la même valeur, à son choix. On n'ouvrira que le billet de la réponse couronnée; tous les autres seront brûlés, sans être décachetés ».

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Montpellier, *le* 30 *Juin.*

Fin de la Description topographique du Diocèse de Montpellier, par M. de Genssane.

» Il y a de fort bonnes marnes aux environs de Montpellier, sur-tout du côté du Pont de Salaizon ».

» Depuis Montpellier jusqu'à Gigean, le terrein est fort varié; il y a de très-bonnes terres aux environs de la Verune, de Pignan & de Saint-Martin; elles sont beaucoup plus sablonneuses aux environs de Fabrégues, elles renferment beaucoup d'argille & de marnes du côté de Gigean; tout ce trajet consiste en vignobles & en terres labourables; la partie de Montbasen & d'Antonegre nous a paru un peu marécageuse, d'ailleurs bien cultivée ».

» La chaine de montagnes qui sépare le Diocèse de Montpellier, depuis Vapmalle & Cardet jusques auprès de Poussan, est presque entierement inculte ».

» Le terrein change entierement depuis Gigean jusques à Balaruc, il devient pierreux & très-ferrugineux; on n'y voit aucun indice d'autres minéraux. Il y a aux environs de Balaruc quelques bonnes terres labourables & des vignobles passables. Tous les engrais se font ici avec l'algue marine ».

» Nous avons remarqué que la source des eaux thermales de cet endroit ne vient point, comme l'a cru M. Astruc, du côté de l'étang de Thau, mais d'une langue de montagne de pierre à demi-calcaire & ferrugineuse, qui se prolonge vers cet endroit du côté du nord-est ».

» Le canal à découvert, par où ces eaux se déchargent, n'est point nétoyé & est rempli d'immondices. Ces eaux ainsi croupissantes infectent l'air & le rendent très mal-sain. En général, il regne dans cet endroit une malpropreté épouvantable. Ces bains sont affermés, & le Fermier s'inquiete moins de la santé des malades que du soin de recueillir leur argent. Il faut ajouter à tout cela que les algues, qu'on laisse croupir & fermenter au bord de l'étang, remplissent l'air de vapeurs infectes & dégoutantes, qui ne peuvent que nuire à la santé: aussi y avons-nous trouvé la plus grande partie du Peuple attaqué de fievres. Un peu de police remédieroit facilement à tous ces inconvéniens ». *Il faut noter que cela s'écrivoit en* 1776.

» M. Pouzaire, Intendant des Eaux de ces Bains, nous a fait observer que l'eau pour la boisson ordinaire manque totalement dans cet endroit, & qu'on est obligé de l'aller chercher à une grande demi-lieue sur des charettes ou à dos de mulets; ce qui fait qu'on en fait provision dans les maisons où elle séjourne trop long-tems, & devient mal-saine. Nous avons parcouru l'aqueduc par où les Romains conduisoient les eaux de cette source jusques aux bains. Ce canal subsiste encore dans la plus grande partie de sa longueur, & il pourroit être réparé à peu de frais. Cette opération seroit de la plus grande utilité, non-seulement aux Habitans de cet endroit, mais encore au grand nombre de malades de tout état, qui s'y rendent de toutes parts, & qui vont s'y exposer à des maladies souvent plus dangereuses que celles dont ils vont chercher la guérison; ce qui ne peut que discréditer ces bains, d'ailleurs excellens, & dont la bonté est reconnue ».

» On ne remarque, depuis le Pont de Sete & Frontignan jusques au dessus de Vic, que des vignobles bien entretenus, & fort peu d'arbres; tout le terrein y est calcaire & pierreux ».

» On trouve un terrein bien différent du côté de Mirevaux. Il y a dans ces cantons d'excellentes terres labourables bien cultivées & beaucoup d'oliviers. La plaine qui est comprise entre Montpellier, Mauguio & Lunel,

forme un pays admirable : elle consiste en excellentes terres labourables, entremêlées de vignobles, plus ou moins garnies d'oliviers, de quelques mûriers, & autres arbres fruitiers ».

» En remontant depuis Lunel vers Saint-Cristol & Restinclieres, on est tout étonné d'y trouver un terroir totalement différent. On ne voit plus dans ces cantons que des cailloutages, quelques mauvaises terres labourables & des vignobles passables ».

» Depuis Susarques, Font-Magne & Castries, jusques à Trevies, la moitié des terres y est inculte ; & ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que la plupart de ces terres y sont excellentes & très-propres aux labourages & aux vignobles, qui, dans ces cantons, donnent les meilleurs vins de la Province ; aussi la plupart de ce qui y est cultivé consiste en très-bonnes vignes ».

» Les environs de Trevies, Mont-Ferrand, Fontaines & Valflammes sont passablement bien tenus pour la qualité du pays dont le sol est très-léger & fort pierreux. Les principales récoltes y consistent en grains & en quelques vignobles. Tous ces cantons sont environnés de hautes montagnes escarpées, au pied desquelles on voit d'assez beaux pâturages ».

De Bordeaux, *le 1 Juillet.*

Le 19 Juin, à trois heures après midi, il est tombé sur les campagnes d'entre les Villes de Dax & de Tartas, dans un trajet de quatre lieues, une grêle extraordinaire qui étoit généralement du poids de quatre onces : elle a duré un quart d'heure, & a formé sur la terre une couche d'un pied de hauteur ; lancée avec force par le vent, elle a fait périr beaucoup de bétail. Les grains, qu'on étoit sur le point de recueillir, ont été hachés, les vignes déracinées ou brisées, les arbres & les bâtimens dégradés dans la même proportion.

D'Auch, *le 3 Juillet.*

D'après le relevé de cette Généralité, on voit qu'en 1780, il y a eu 34216 naissances, 7896 mariages, & 27671 morts.

De Cette, *le 27 Juin.*

Le convoi d'Espagne, destiné pour la Foire de Beaucaire, est entré hier dans ce Port, au nombre de 50 bâtimens, portant plus de 100 mille barils d'anchois & autres marchandises, sous l'escorte d'un corsaire & de deux galiotes. Il est arrivé en même tems, un vaisseau Danois, chargé de tabac, & plusieurs bâtimens Italiens venant de Marseille & de la côte d'Italie. Ce matin est aussi arrivé le convoi de Marseille, composé de 41 bâtimens chargés de diverses marchandises, & escortés par la corvette du Roi, la *Sardine*.

De Tours, *le 6 Juillet.*

Arrêt de la Cour du Parlement de Paris, qui en ordonnant l'exécution des articles 23 de l'Ordonnance d'Orléans, 38 de l'Ordonnance de Blois & de l'Arrêt de la Cour du 14 Décembre 1665, fait défenses de tenir aucunes Foires ni Marchés dans les Bourgs, Villes & Paroisses situés dans l'étendue du ressort des Bailliages de Tours, Loches, Chinon & Langeais, les jours de Dimanches & de Fêtes annuelles & solemnelles ; sauf à être lesd. Foires & Marchés tenus au lendemain desdits jours fériés. Fait défenses à toutes personnes de s'assembler ni de s'attrouper, sous quelque prétexte que ce soit, les jours de Dimanches & Fêtes annuelles & solemnelles, ni dans aucun autre tems de l'année, dans les Villes, Bourgs & Paroisses situés dans l'étendue du ressort desdits Bailliages de Tours, Loches, Chinon & Langeais, fors pour les assemblées qui peuvent avoir lieu pour louer les domestiques nécessaires aux Habitans de la campagne, lesquelles ne pourront se tenir pendant le tems du Service Divin. Il est aussi fait défenses à tous Marchands & Artisans d'avoir leurs boutiques ouvertes, d'étaler & vendre leurs marchandises les jours de Dimanches & de Fêtes annuelles & solemnelles, & à tous Aubergistes & Cabaretiers, de donner à boire les Dimanches & les jours de Fêtes annuelles & solemnelles pendant le tems du Service Divin, ni en tout tems, après huit heures du soir en hiver, & après dix heures du

ſoir en Eté. Le tout ſous les peines portées par ledit Arrêt.

DE PARIS, *le* 18 *Juillet.*

M. Pingeron nous a communiqué les deux faits ſuivans qu'il a tirés d'un Ouvrage Anglois intitulé : *A Tour in Ireland with a general obſervations on the preſent ſtate of that kingdom made in the years* 1776, 1777, *and* 1778, *and brought down to the end of* 1779, *by Arthur Young, Eſqu. F. R. S. Second Edition* ; c'eſt-à-dire, *Voyage fait en Irlande* pendant les années 1776, 1777 & 1778, & achevé vers la fin de 1779, par M. Arthur Young, Ecuyer, Membre de la Société Royale de Londres, dans lequel on trouve des obſervations générales ſur l'état préſent de ce Royaume. 2 vol. in-8o.

PREMIER FAIT.

» Un Cultivateur opulent de Killarney en Irlande, nommé M. Herbert, ne s'eſt point rebuté en voyant une partie de ſes champs couverts de pierres ; il a pris le parti long & diſpendieux de les enlever ou bien de les détruire quand leur volume pouvoit être de cinq ou ſix pieds cubes. Voici, en peu de mots, l'expoſé des procédés dont il a fait uſage pour remplir ce dernier objet. M. Herbert faiſoit allumer du feu ſur ces pierres qui étoient un grès rougeâtre *. Il eſt à remarquer que ce procédé ne réuſſiroit pas ſur des pierres calcaires, c'eſt-à-dire, ſur celles qui ſont propres à faire de la chaux. Quand ces pierres étoient réduites à un volume médiocre, par l'opération dont on vient de parler, M. Herbert les faiſoit enlever dans des tombereaux où il atteloit un grand nombre de jeunes bœufs. Ainſi il eſt parvenu, à force de conſtance & de ſoins, à ſe procurer de riches moiſſons dans des lieux qui paroiſſoient devoir être pour jamais ſtériles & incultes ».

» Comme cette notice pourroit ne pas ſuffire pour mettre les Cultivateurs qui ſeroient dans le même cas que M. Herbert, en état de pratiquer ſa méthode, je vais traduire littéralement ce que M. Arthur Young nous en apprend ».

» La maniere de briſer les pierres en » employant le feu eſt très-curieuſe, & » elle peut être ſingulierement utile. M. » Herbert paroit avoir ſuivi cette opé- » ration avec la plus grande attention. » Il me dit que ſes Ouvriers allumoient » d'abord un bon feu ſur la pierre qu'ils » vouloient briſer, & que la chaleur les » mettoit à même, dans moins d'un quart » d'heure, d'enlever à coups de marteau » la ſurface de la pierre. Cette opération » étant achevée, ils allumoient auſſi-tôt » un ſecond feu qui faiſoit bientôt écla- » ter la pierre. Les Ouvriers obſervent » d'entretenir ce feu de maniere qu'il » ſoit toujours vif & qu'il ne s'y amaſſe » point de cendres. Lorſque la pierre » commence à s'éclater, ils l'aident en la » frappant à grands coups de marteau ; » celle-ci acheve de ſe réduire en petits » morceaux, ſans aucun ſecours étran- » ger, & ſans la moindre difficulté ». Voyez les pages 460 & 461 du premier volume du Voyage que l'on vient de citer ».

SECOND FAIT.

» Dans certaines contrées de l'Irlande, les Cultivateurs labourent tous avec des chevaux qu'ils attelent trois ou quatre de front à leurs charrues. Il faut obſerver qu'il leur arrive communément d'attacher les charrues ou les herſes à la queue des chevaux, dans toutes les ſaiſons, & de n'employer jamais aucune eſpece de harnois pour ce genre de travail ; ils inſiſtent à dire aux Etrangers que ſi l'on prend un cheval qui s'eſt fatigué en tirant à la ſuite d'un ou de pluſieurs autres ſur des traits, & qu'on le faſſe enſuite tirer par la queue, il tirera beaucoup mieux, & ſe délaſſera, par ce moyen, beaucoup plus promptement. Une méthode auſſi barbare * ne peut qu'exciter l'indignation du Lecteur. C'eſt pourquoi M. Arthur

* *L'Allemagne abonde en grès rougeâtre que l'on nomme* ſand-ſtein *ou pierre de ſable ; je n'ai pas trouvé d'autres pierres dans les montagnes des Voſges.* Note du Traducteur.

* *Les Hongrois ſont dans l'uſage de faire tirer leurs chevaux par la queue quand ils les ont bien fatigués, & prétendent les délaſſer par ce moyen.* Note du Traducteur.

Young a la plus grande attention de prévenir que ce récit n'eſt pas de ſon invention, mais que c'eſt une cruelle vérité qui annonce la ſtupidité & l'opiniâtreté de ceux qui ſuivent cette pratique. *This is no jeſt of mine, but cruel, ſtubborn, barbarous truth.*

On lit encore dans le même Voyage, page 186 du premier tome, ces mots: » On ne ſe ſert que de chevaux pour les » labours, & l'on en attele juſqu'à quatre de front à la charrue & quelquefois à la herſe; ils tirent tous par la » queue, & labourent ainſi la moitié d'un » acre dans la journée, mais plus communément un acre de terre dans trois » jours ».

» A Caſtlebar en Irlande, les chevaux tirent par la queue, & celui qui les conduit à la charrue marche à reculons devant eux pendant toute la journée, & les frappe ſur la tête pour les faire avancer. Dans ce même pays, on laiſſe le grain dans la paille au lieu de le battre en grange, page 303 du premier volume ».

Ordonnance du Bureau des Finances de la Généralité de Paris, du 19 Juin 1781, qui fait défenſes aux nommés Delaiſement, Saulnier, David, Jean Mary, Joſeph Libret & Avard, d'endommager les arbres ſur la route de Neuilly, près le pont, ni ſouffrir qu'ils ſoient endommagés par les chevaux & beſtiaux des gens qui s'arrêtent chez eux & devant leurs portes, à peine d'amende, & d'en répondre en leurs propres & privés noms; fait auſſi défenſes aux nommés Davoux, Maiſon, Sabat, Routhier & Augnier, de dépoſer aucuns matériaux, marchandiſes & uſtenſiles de leurs profeſſions, au devant de leurs portes, ſur la route de Neuilly; & pour l'avoir fait, condamne leſdits Davoux, Maiſon, Sabat & Routhier en trois livres d'amende chacun, & ledit Augnier en cinquante livres d'amende; & ordonne qu'en cas de récidive, les encombremens, matériaux & marchandiſes permanens par eux faits, ſeront ſaiſis & confiſqués au profit du Roi, en vertu de la préſente Ordonnance, & ſans qu'il en ſoit beſoin d'autre: fait au nommé Leguillier les mêmes défenſes, ſous les mêmes peines, & le condamne en dix livres d'amende.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

AVIS aux Cultivateurs des environs de Paris.

» Tous Propriétaires de terres & jardins, qui deſireroient ſe procurer des engrais, peuvent envoyer à la Voyerie de la Roulette, près le Pont-aux-Choux; on y délivrera gratuitement des boues deſſéchées ou récentes. Les expériences que M. le Lieutenant-Général de Police a fait faire il y a deux ans ſur cet engrais, prouvent que c'eſt un des meilleurs qu'on puiſſe employer. Il ne communique aux légumes aucune ſorte de ſaveur déſagréable, & n'exige d'autres précautions que d'être paſſé à la claie, pour en ſéparer les corps étrangers, tels que les teſſons de pots & bouteilles. On peut, en le mêlant avec d'autres fumiers, en tirer le meilleur parti pour tous les genres de culture. Les Agriculteurs & Cultivateurs font le plus grand cas des boues de Paris, ſurtout deſſéchées; & c'eſt dans cet état qu'elles ſont à la Voyerie de la Roulette. En effet, les boues ſont un mélange d'eaux graſſes, d'eaux ſalées, de crottin de cheval, de débris de ſubſtances animales & végétales, qui forment déjà par eux-mêmes des engrais excellens ».

II.

Marchandiſes arrivées à Paris.

Depuis le 23 Juin juſqu'au 7 Juillet, il eſt arrivé à la Douane 18 barriques, 2 tonneaux de ſucre brut, & 2 tonneaux de ſucre en pain; 3856 livres de café, 41010 livres d'huile d'olive, 127 tonnes, 87 barriques & 7 pieces d'huile de graines, 2 pieces & 1085 liv. d'huile de noix, 90 tonnes & 5850 liv. d'huile à brûler, 15580 livres d'huile de poiſſon, &c.

Les eaux-de-vie dont les droits ont été acquittés au Bureau Général des Aides, depuis le 23 Juin juſques & compris le 6 Juillet, ſe montent à 437 pipes & 4 quartauts d'eau-de-vie,

III.

Prix des matier s l'or & d'argent à Paris, du 21 Juillet 1781.

Or de Portug. à . . .	728 l.	s.		marc.
Du Mexique à . . .	720			
Du Pérou à	716			
Les guinées à . . .	720			
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	102			
Or à 20 karats à . .	85			
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	10		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10		
Piastres à	48	17	6	

IV.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 18 Juillet 1781 au Samedi 21 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 20, 21 à 22 liv.; le seigle, de 11 à 12 liv.; l'orge, de 12 à 12 livres. Le froment à la Grève, de 20, 21, 22 à 23 livres; le seigle, 13 liv.; l'orge, 13 livres *le sept.* Farine blanche à la Halle, de 36, 40, 41 à 42 liv.; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32 à 34 l. *le sac* pesant 325 l.

V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 18 Juillet 1781 au Samedi 21 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21 à 22 livres; *idem* à la Grève, de 20, 21 à 22 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 17 Juillet 1781, de 60 à 62 l.; *idem* nouveau, de 56 à 58; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 54 à 59 liv.; *id.* nouv., 48 à 50; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 19 à 20; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 50 à 52; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 48 à 50; le cent de paille, de 19 à 21; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 31 à 40 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres.
	PAIEMENT DU MERCREDI 18 JUILLET 1781.		
18.	M. Radix	Mercredi.	L.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	L.
27.	M. de France	Mercredi.	L.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	L.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	L.
11.	M. Boutray	Mercredi.	L.
	PAIEMENT DU JEUDI 19.		
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	L.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	L.
12.	M. Alissant	Jeudi.	L.
14.	M. Nau	Jeudi.	L.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	L.
	PAIEMENT DU VENDREDI 20.		
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	L.
2.	M. Boscheron	Vendredi.	L.
21.	M. Patu.	Vendredi.	L.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	L.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	L.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES

CHANGES du 20 Juillet 1781.

Amsterdam, ...	52 7 8c.	Cadix, ...	
Londres, ...	32 1 16c.	Livourne, ...	
Hambourg, ...	187 ¾	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Août.* . .	1 p.

DU VENDREDI 20 *Juillet* 1781.

1780. Lot. Roy. .	998 l.	1785	
1781. *Primes.* sortie.	475 .	1786	
1782	118 .	1787	
1783		1788	
1784		1789	
1r. Viager. .	2 ¾ p. % bénéfice.	2d. . .	2 ½ ¾ p. %

Juillet 1781.		*Du* 18.	*Du* 19.	*Du* 20.
Comp. des Int. des.	Actions	1917 ½	1920 25 30 .	1930 . .
	Do 16/25	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Do 8es	255	. . . . .	255 . .
	Do 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	400	401	400 . .
Rescriptions.		8 9 8 ¼ ½ ¼ p.	8 ½ ¼ ½ perte.	8 ¼ ½ 8
Bil. des Ferm.		. . . . .	. . . . .	. . . . .
Contr. à 4 p. %				
1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Mardi 31 Juillet.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE SMYRNE, *le 8 Juin.*

INdépendamment de l'inactivité que la guerre maritime entre la France, la Grande-Bretagne & les Provinces-Unies, a jettée dans notre Commerce, nous avons encore le malheur d'être affligés de la peste. Ce fléau s'est manifesté depuis environ trois semaines, & enleve tous les jours un grand nombre de personnes. Plusieurs cantons du Levant en sont également attaqués; & nous apprenons qu'au Caire, il fait les plus grands ravages.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 24 Juin.*

On vient de rendre public le plan d'une Académie générale pour l'Empire de Russie, lequel, s'il est exécuté, donnera un nouveau lustre au regne de notre Souveraine, & procurera aussi de nouveaux avantages à ses Sujets. On destinera annuellement 240 mille roubles pour cet Etablissement, & il n'y aura que des Russes de naissance, qui pourront être élus Membres de cette Académie, qui devront avoir passé sept ans chez l'Etranger, & qui à leur retour subiront un examen très rigoureux. Les travaux de cette nouvelle Académie seront, 1°. *l'Agriculture*, pour laquelle il y aura six Professeurs dans l'Empire, & six voyageront chez l'Etranger, pour y acquerir toutes les nouvelles connoissances sur un objet aussi intéressant; 2°. les *Manufactures*, pour lesquelles on nommera quatre Professeurs qui feront leur résidence dans cette Capitale, & trois voyageront chez l'Etranger, dans la même vue que ceux pour l'Agriculture; 3°. le Commerce, pour lequel il y aura six Professeurs dans l'Empire, & six voyageront chez l'Etranger; 4°. la *Géographie*, pour laquelle on choisira quatre Professeurs, trente-six Arpenteurs, & cent trente-six Aides Arpenteurs; ceux-ci devront fournir un atlas complet & exact de tout l'Empire; 5°. *l'Histoire Naturelle*, pour laquelle on choisira vingt Professeurs; & 6°. les *Beaux-Arts*, pour lesquels on en nommera quarante.

L'Impératrice, notre Auguste Souveraine, vient de faire publier un Edit pour défendre à tous les Artistes & Ouvriers de quelque métier que ce soit, & particulierement à ceux qui sont habiles dans la construction navale ou la navigation, de s'engager pour les Pays Etrangers, sous peine d'emprisonnement perpétuel.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 3 Juillet.*

Les navires de la Compagnie Asiatique le *Rigetues-Oenecke* & le *Tranquebar*

sont arrivés dans ce Port les 26 & 29 du mois dernier. On a été informé, par la voie de ces vaisseaux, que deux de nos Missionnaires étoient morts dans les Indes Orientales, & que 158 enfans, 29 Payens, & 21 autres personnes, ont embrassé la Religion Luthérienne. Le nombre de ceux qui ont été reçus dans cette Religion monte, suivant les registres, à 16 mille 556 personnes.

D'ELSENEUR, *le 7 Juillet.*

Le 5 de ce mois, on vit arriver dans le Sund 381 bâtimens Marchands, dont 350 Anglois, qui avoient été escortés jusqu'à Schagen par six vaisseaux de ligne, trois frégates & trois cutters de leur Nation, aux ordres de l'Amiral Parker, qui est resté à Schagen & a détaché, pour conduire son convoi dans le Sund, deux frégates & un cutter. L'Amiral Parker doit, dit-on, croiser quelque tems dans la Mer du Nord.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 30 Juin.*

Nous venons d'apprendre que la Ville de Czernowicz, Capitale de la Buckewine, a été menacée du danger le plus imminent. Une bande de seize voleurs avoit formé le projet affreux de mettre le feu aux quatre coins de la Ville, & de profiter de la confusion qu'un tel malheur devoit naturellement causer, pour pouvoir d'autant plus sûrement voler & piller ; mais ce complot ayant été heureusement découvert, cinq de ces malheureux ont été arrêtés.

ITALIE.

DE LIVOURNE, *le 28 Juin.*

Le Grand-Duc de Toscane, considérant la multitude des nouvelles Fabriques qui se sont élevées dans cette Ville, & l'accroissement journalier de la Population, s'est déterminé à faire bâtir, aux frais de son Trésor, une nouvelle Pieve ou Cure à environ un mille & demi d'ici, sur le chemin de Pise ; on travaille déjà avec la plus grande activité à la construction de l'Eglise.

DE ROME, *le 28 Juin.*

Le Souverain Pontife, touché de la triste situation des malheureux Habitans de la Ville de Cagli, qui se trouvent réduits à la derniere misere, par les derniers tremblemens de terre qu'on a essuyés dans divers cantons de l'Etat Ecclésiastique, leur a fait passer, par les mains de leur Evêque, une somme de douze mille *scudis.*

PORTUGAL.

DE LISBONNE, *le 26 Juin.*

Le 19 de ce mois, nous eumes le chagrin de voir brûler dans ce Port une frégate de 36 à 40 canons, nommée la *Grace Divine.* Le feu avoit pris par négligence à une chaloupe de goudron qui étoit proche, & ceux qui la gardoient l'ayant abandonnée au courant, elle donna contre le flanc de la frégate, qui s'alluma incontinent. Ce malheur auroit eu des suites encore plus fâcheuses si les flammes s'étoient communiquées à l'un des vaisseaux de guerre, qui étoit chargé de poudre, & qui n'étoit pas loin de cette frégate.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 10 Juillet.*

Par une nouvelle Ordonnance, le Roi prolonge pendant quatre mois, à compter du 29 Juin dernier, l'effet de celle qu'il a donné ci-devant en faveur de ceux des navires Hollandois chargés des productions de la Grenade & des Grenadines, qui n'ont pu, par des accidens imprévus, retourner en Hollande dans le tems prescrit. C'est aux instances des Négocians de la Grenade, que Sa Majesté s'est prêtée à cette prolongation. Les navires auxquels cette grace est accordée, sont la *Dame-Anne*, la *Demoiselle-Marie*, la *Liberté*, le *Gedeon* & la *Marie*, la *Rebeca* & la *Marie*, la *Jeune Demoiselle-Anne*, la *Marguerite-Catherine.*

Extrait d'une Lettre d'Edimbourg, en date du 30 Juin. » J'apprends par une personne qui vient de Montrose, que la fievre épidémique qui s'est manifestée il y a quelque tems dans le Mearns, désole en-

core aujourd'hui ce voisinage avec tant de violence, qu'un de ses amis a été invité d'assister à quinze enterremens dans un seul jour. On dit que cette maladie doit son origine à la foible curiosité de quelques Paysans qui, à la Chandeleur derniere, exhumerent des personnes mortes de la peste dans le siecle précédent, & qu'on avoit enterrées dans le *Moss of Arnhall*. Ce qui est arrivé à la famille de M. Robert Aikehead est singulierement malheureux : vers le milieu du mois dernier, il a été attaqué de cette contagion ; elle s'est communiquée au reste de sa famille consistant en neuf personnes, dont deux sont mortes, ainsi que lui, & le reste n'est pas sans danger ».

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le 15 Juillet.*

Par résolution du 6 de ce mois, les Etats-Généraux ont révoqué l'ordre que L. H. P. avoient donné au commencement de la guerre à tous Capitaines ou Patrons de navires Marchands appartenans à des Sujets de cette République, de rester dans les Ports où ils se trouvoient, & de n'en point faire voile soit pour leur destination ou pour retourner dans ce pays. L. H. P. ont rendu aujourd'hui aux Propriétaires & Capitaines de ces bâtimens la liberté de naviguer & de les employer de la maniere & lorsqu'ils le jugeront à propos. On apprend aussi qu'à la requisition des Etats, Monseigneur le Prince Stadhouder rendra une publication, pour ordonner aux Commandans des vaisseaux de guerre de la République & des navires munis de Lettres de marque, de respecter les bâtimens portant Pavillon Prussien & chargés conformément à l'Ordonnance de Sa Majesté Prussienne, du 30 Avril dernier.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE TOULON, *le 9 Juillet.*

L'Arrêt par lequel Sa Majesté a permis que la Foire franche qui se tenoit ici pendant quinze jours, soit convertie en deux Foires aussi franches, chacune de huit jours, est de la teneur suivante :

» Sur la Requête présentée au Roi en son Conseil, par les Maire & Consuls de la Ville de Toulon, contenant que lorsque Henri IV, par ses Lettres-Patentes du mois d'Octobre 1595, accorda à cette Ville l'établissement d'une Foire franche pendant quinze jours, elle n'étoit pas assez peuplée, ou les Habitans étoient hors d'état de faire les établissemens nécessaires pour y attirer les Etrangers ; qu'en conséquence elle ne put profiter des avantages que leur accordoient ces Lettres-Patentes. Que Louis XIV, en reconnoissance des services que les Supplians rendirent à ladite Ville, lors du siege de 1707, leur ayant confirmé de nouveau au mois de Décembre 1708, les privileges accordés par les Lettres-Patentes constitutives de 1595, ils se disposerent au mois de Novembre 1709, à faire l'ouverture de la premiere Foire ; mais que les Arrêts du Conseil que le Régisseur des Fermes obtint en 1709 & 1712, limiterent la franchise de cette Foire à certains droits, & pour la sortie seulement, rendirent inutiles les mesures qu'ils avoient prises à cet égard ; que néanmoins le Commerce de la Ville de Toulon s'étant, depuis cette époque, considérablement accrû, l'établissement d'une ou plusieurs Foires dans ladite Ville devient de jour en jour plus intéressant. Requeroient à ces causes les Supplians qu'il plût à Sa Majesté ordonner que la Foire franche qui, conformément aux Lettres-Patentes de 1595, devoit avoir lieu dans ladite Ville pendant quinze jours, sera rétablie avec les mêmes privileges que ceux accordés par les Lettres-Patentes constitutives ; & dans le cas où Sa Majesté ne jugeroit pas à propos de leur accorder le rétablissement de ladite Foire, telle qu'elle l'avoit été en 1595 & en 1708, ordonner qu'elle sera divisée en deux époques de huit jours chacune ; sçavoir, la premiere au 15 Novembre, & la seconde au 15 Février suivant, & ce sauf les restrictions portées par les Arrêts du Conseil de 1709 & 1712. Vu ladite Requête, ensemble l'avis du

Sr. Intendant & Commiſſaire départi en la Généralité de Provence. Oui le rapport du Sr. Moreau de Beaumont, Conſeiller d'Etat ordinaire & au Conſeil Royal des Finances; LE ROI en ſon Conſeil ayant aucunement égard à ladite Requête, a ordonné & ordonne que ladite Foire, ci-devant établie dans ladite Ville de Toulon pendant la durée de quinze jours, ſera diviſée en deux époques de huit jours chacune; ſçavoir, la premiere au 15 Novembre, & la ſeconde au 20 Février ſuivant. Permet Sa Majeſté à toutes perſonnes d'apporter & conduire à ladite Foire grains, beſtiaux & autres marchandiſes quelconques non prohibées. Enjoint Sa Majeſté aux Marchands Forains, Négocians & autres qui feront conduire des marchandiſes quelconques dans ladite Foire, de ſe conformer aux Ordonnances & Réglemens ſur le fait des Foires. Et feront ſur le préſent Arrêt, lequel ſera imprimé & affiché par-tout où beſoin ſera, toutes Lettres-Patentes ſur ce néceſſaires, expédiées. Fait au Conſeil d'Etat du Roi, tenu à Verſailles le ſeize Janvier mil ſept cent quatre vingt-un. Collationné, ſigné, Huguet de Monteran, avec paraphe ».

» Collationné par Nous Ecuyer, Conſeiller Secretaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances. HUGUET DE MONTARAN ».

DE MARSEILLE, *le* 12 *Juillet.*

» L'Académie des Belles-Lettres, Sciences & Arts de cette Ville, dans ſa Séance publique du 25 Avril dernier, avoit annoncé que le Prix deſtiné à un Mémoire » ſur les cauſes qui peuvent » diminuer la profondeur du Port de » Marſeille, & ſur les moyens d'en pré- » venir les effets & d'y remédier, » avoit été remis à l'année prochaine. Ce Prix, conſiſtant en une médaille d'or de la valeur de trois cents livres, a été augmenté par la Chambre du Commerce, ſous l'autoriſation de M. le Marquis de Caſtries, Miniſtre & Secretaire d'Etat au Département de la Marine, d'une ſomme de 300 livres, qui ſera comptée à l'Auteur dont le Mémoire aura été couronné ».

DE MONTPELLIER, *le* 3 *Juillet.*

Il eſt entré dans ce Port pendant le mois dernier, 48 bâtimens qui ont importé 1496 quintaux d'olive, 5891 quintaux de ſavon, 406 quintaux de drogueries & épiceries, 212 quintaux d'eau-de-vie, 150 milliers de citrons, 54 quintaux de clincailleries, 432 quintaux de poiſſon ſalé, & autres diverſes marchandiſes, comme laines non filées, coton en laine & filé, chanvres cruds & peignés, cordes de ſparte, marbres, vins, &c.

Il eſt ſorti de ce même Port, pendant le même eſpace de tems, 40 bâtimens qui ont exporté dans la Provence, pour la conſommation du Royaume, 13274 quintaux de bled, 100 quintaux de vieux linge pour les Fabriques de papier; & pour Marſeille & l'Etranger, 4615 quintaux de bled, 400 quintaux de farine; 5323 quintaux d'orge & menus grains, 840 quintaux de légumes, 60 balles de papier, peſant 67 quintaux; 45 barriques de café, peſant 446 quintaux; 3 futailles d'indigo, peſant 8 quintaux; 12 futailles de rocou, peſant 36 quintaux, & diverſes autres marchandiſes, comme draperie, toilerie, vins, &c.

DE BÉZIERS, *le* 3 *Juillet.*

Fin de la Deſcription topographique du Diocèſe de Béziers, par M. de Genſiane.

» La plaine qui borde l'Eraut, depuis Gignac juſques à Caſouls & Leſignan, ce qui comprend le territoire de Gignac & les Communautés de Pouzols, le Pouget, Paulhan, Caſouls, Niſas & Leſignan eſt très bien cultivé, le terroir y eſt excellent en terres fortes plus ou moins ſablonneuſes, tout y eſt couvert de vignobles, d'oliviers, de mûriers & de très-bonnes terres labourables; mais la chaine de montagnes qui ſépare le Diocèſe de Béziers de celui de Montpellier, depuis Gignac juſqu'à Saint-Pargoire, eſt entierement en garrigues; il n'y a que les bas-fonds qui ſoient cultivés ».

» En montant de Caſouls vers Niſas, on trouve tous les environs de la montagne de l'Arneve couverts d'une grande quantité de laves. Le terrein des envi-

rons, quoique noir, n'eſt pas moins propre à être cultivé, & ſur-tout à produire des grains qui y viennent très-bien ».

» La plaine qui comprend les Communautés de Caux, Neſſiès, Roujan, Margon, Fouſſillon, &c. eſt très-bien cultivée, & conſiſte pour la plus grande partie en terres fortes ; tout y eſt couvert d'excellens vignobles, d'oliviers & de terres labourables ; on y trouve en différens endroits, ſur-tout entre Roujan & Neſſiès, d'excellentes marnes ; mais la partie des montagnes qui ſont au nord de Neſſiès, Caſſan, Gabian & Fougerès, juſques à Mercairol, eſt très-différente ; on ne voit plus dans tous ces cantons que des montagnes en garrigues : les bas-fonds y ſont peu étendus, & les terres y ſont fort légères & remplies de pierres ».

» Il y a de très-beaux marbres à Pezenes, & quelques indices de mines de cuivre. On voit encore ſur ces montagnes quelques bois taillis, mais pas un ſeul arbre de futaie ».

» En deſcendant depuis les hauteurs de Fougerès juſques à Erepian, on trouve quantité de beaux côteaux en friche & couverts de brouſſailles ».

» Parvenus à Erepian, nous avons examiné la Verrerie que le ſieur Giral y a établie, & qui nous a paru une des mieux entendues & des mieux conſtruites qu'il y ait dans le Royaume. On n'y brûle que du charbon de terre, & l'on y a fait cette année (1775) en dix mois de tems, quatre cents quarante mille bouteilles d'un très-bon verre ; elle a des ſables excellens dans ſon voiſinage, & tire ſes charbons des mines de Graiſſeſſac ».

» Depuis Erepian juſques à Poujols, & même juſques à Colombieres, le terroir eſt admirable & bien cultivé ; les bas-fonds conſiſtent en belles prairies & en excellentes terres labourables couvertes d'oliviers & de mûriers ; tous les côteaux ſont remplis de beaux vignobles, & les hauteurs y ſont couvertes de châtaigniers ».

» Toute la petite plaine d'Erepian, juſques à l'Abbaye de Ville-Magne, conſiſte en très-bonnes terres labourables & en quelques prairies & vignobles ; les montagnes voiſines ſont couvertes de bois taillis, & ſont garnies, en bien des endroits, de châtaigniers ».

» Le vallon de Ville-Magne eſt étroit & bien cultivé, il y a de très-bonnes prairies & de bons vignobles ; mais les côteaux ſont la plupart incultes. Entre Ville-Magne & le Pradal, en montant le ruiſſeau à gauche, il y a un ravin où l'on trouve quantité de terres alumineuſes fort acides ».

» Nous avons enſuite remonté la riviere au deſſus du Pradal, juſques à la Papeterie. Cet établiſſement n'eſt pas conſidérable ; mais il eſt très-bien ſitué & proprement conſtruit ; il y a même toutes les commodités néceſſaires à ces ſortes d'uſines ».

» Le vallon qui borde l'Orbe, depuis Saint-Martin de Clemenſan juſques à Bedarieux, eſt admirable par ſes prairies ; le ſurplus du territoire eſt couvert de vignobles avec quelques terres labourables. Les hauts des montagnes ſont incultes & forment de beaux pâturages ».

» Tous les environs de Bedarieux ſont couverts de vignobles, d'oliviers & de mûriers ; il y a ici très-peu de terres labourables ; une partie du Peuple y vit du travail des Manufactures qui ſont établies dans cet endroit ».

» La chaine de montagnes, depuis Mercairol & Cabrerolles, juſques à Saint-Nazaire & Roquebrun, n'ont que les bas-fonds qui ſoient cultivés, tout le reſte conſiſte en quelques châtaigniers : le ſurplus de ces hauteurs eſt couvert de brouſſailles ; il y a d'ailleurs quantité de rochers nus & eſcarpés dans tous ces environs ».

» La plaine de Roquebrun eſt excellente & bien cultivée ; il y a de très-belles prairies, le ſurplus eſt en vignobles & en terres labourables garnies d'oliviers & de mûriers. Depuis Roquebrun juſques à Murviel, le terrein eſt très-montueux, le plus ſouvent inculte, quoique très-propre à être défriché ; on pourroit y faire de très-beaux vignobles & même d'excellentes terres labourables ».

» La plaine, depuis Murviel & Caſouls juſques à Béziers, conſiſte en terres labourables d'une excellente qualité. Il y a quantité d'oliviers & de mûriers ; le ſurplus eſt en très-beaux vignobles garnis d'arbres fruitiers. Sur les côtes

teaux, depuis Caufſes jufqu'à Béziers, on trouve beaucoup de bonnes marnes, dont on pourroit profiter pour le terroir de la plaine, qui eſt ſablonneux, & eſt par conſéquent très-propre à ces ſortes d'engrais »

» Le territoire, depuis Béziers juſques à Vendres & Serignan, conſiſte, pour la plus grande partie, en terres labourables bien tenues, le ſurplus eſt en vignobles; mais la partie qui eſt au ſud du Canal Royal du côté de Portiraigues eſt fort marécageuſe ».

DE RIOM, *le* 15 *Juillet.*

Il y a eu dans cette Généralité, pendant l'année 1780, naiſſances 27445, mariages 6090, morts 21766.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

GEOGRAPHIE.

Carte Générale du Cours des Fleuves, des Rivieres, & des principaux Ruiſſeaux de la France, avec les Canaux actuellement conſtruits; à l'uſage de la Navigation intérieure du Royaume: Dédiée à MM. les Intendans du Commerce. Par M. Dupain-Triel, pere, Géographe du Roi, de Monſieur, & du Département des Mines. A Paris, Cloitre Notre-Dame, rue de la Maitriſe. *Prix*, 5 liv. en deux feuilles, grand aigle.

» Depuis la Carte des Rivieres de France, que le Géographe Samſon publia en 1641, aucun autre, que l'on ſçache, n'a cherché à étendre ou à perfectionner ſon travail. Ce Géographe n'a préſenté d'ailleurs que le tableau totalement nud des courants d'eau qui parcourent ce Royaume; enſorte que ſa Carte n'eſt que de pure curioſité, étant au ſurplus ſur une échelle trop petite pour qu'on eût pu y tracer ſenſiblement aucun projet. Aujourd'hui que l'on a ſur la Géographie de la France les détails les plus exacts & les plus ſatisfaiſants, on a cru pouvoir recommencer le travail de ce Géographe, mais avec l'intention de le rendre utile au Commerce, en en préſentant l'enſemble ſous un aſpect bien plus conſidérable, en y marquant les Villes & les Bourgs riverains, avec les chemins de communication; en y indiquant les lieux où quelques Rivieres deviennent navigables ou flottables; obſervant même preſque tous leurs détours, afin d'avoir les diſtances reſpectives de l'un à l'autre point; enfin en y traçant les canaux conſtruits, ſe réſervant d'y faire graver ceux qui ſeront exécutés par ſucceſſion de tems ».

» Si l'on s'eſt renfermé dans les limites de la France, ſans étendre ſes recherches plus loin, c'eſt qu'on a voulu ne travailler que d'après des matériaux dont on pût garantir la fidélité: auſſi oſe-t-on avancer qu'on pourra conſulter cette Carte avec confiance ſur les recherches relatives à ſon objet ».

II.

AVIS.

» Le ſieur de Graminville, demeurant à Lille en Flandres, Place de l'Agneau, à la Cour de Hollande, eſt Inventeur d'une piece méchanique, qui peut être d'une grande utilité aux Manufactures de toiles peintes, & à toutes celles où l'on imprime des étoffes quelconques. C'eſt un moulin très-ſimple qu'un ſeul homme fait mouvoir avec facilité, & qui peut imprimer au moins cent aunes de toile par heure. La couleur ſe met ſeule ſur les planches; & les rapports des deſſins, ſouvent ſi mal faits dans la maniere ordinaire d'imprimer, ſe font ſi parfaitement, qu'il eſt impoſſible d'y trouver jamais la moindre faute. Cette machine en opération, exige très-peu d'eſpace. Un terrein de huit pieds de large ſuffit; mais il faut qu'il ſoit aſſez long, pour que la toile imprimée avec une grande promptitude ait le tems de ſécher. Les planches qui contiennent les deſſins ſont d'une nouvelle forme, & peuvent coûter environ fois plus que celles dont on ſe ſert ordinairement; mais elles fatiguent ſi peu, que la même ſervant dix ans ſans interruption, n'éprouveroit aucune altération ſenſible ».

» Le ſieur de Graminville établira

ce moulin, prêt à travailler, & muni seulement de deux planches à imprimer, & le garantira un an, pour la somme de 1500 livres, argent de France. Il assure que l'entretien de ce moulin ne coûtera pas 50 liv. par année. Ceux qui voudront en faire construire, auront la bonté de lui faire parvenir leurs lettres franches de port. Si quelque Entrepreneur vouloit jouir seul de l'avantage de ce moulin, le sieur de Graminville pourroit s'arranger avec lui ».

III.

Recette éprouvée pour teindre en beau noir le fil, le coton & la laine, &c.

» *Pour trois paires de bas.* 1°. Il faut faire infuser deux livres de limailles de fer, ou un peu plus de vieilles ferrailles, dans un pot de bon vinaigre, pendant trois semaines, tenant le pot couvert, & le remuant tous les jours une fois. 2°. Mettre dans trois pintes d'eau une livre & demie de noix de galles bien concassées, & les faire bouillir environ trois quarts d'heure. Quand l'eau est un peu refroidie, mettez-y les bas, & frottez les bien, comme si on les lavoit; ensuite faites-les sécher à l'ombre sans les tordre. Quand ils seront secs, il faut les mettre dans l'infusion de ferrailles, environ une heure & demie; après quoi, on les lave bien dans de l'eau fraiche; celle de puits est la meilleure ».

Cette Recette a été communiquée par M. Guichard, Curé de Sigoyer, près de Gap, qui en a fait & vu faire l'épreuve avec beaucoup de succès.

IV.

Annonce de Livres.

Les Srs. Knapen, pere & fils, Libraires-Imprimeur, en face du Pont S. Michel, viennent d'acquerir du fonds de MM. les freres Etienne les Livres suivans.

Le *Spectacle de la Nature*, ou Entretiens sur les particularités de l'Histoire Naturelle, qui ont paru les plus propres à rendre les jeunes gens curieux & à leur former l'esprit. In-12, 8 vol. avec figures. Prix, 29 liv. On séparera chaque volume pour en faciliter l'acquisition, & mettre dans le cas de se completter ceux qui ayant déjà cet Ouvrage en auroient perdu des volumes. Chaque volume relié est de 3 liv. 10 s., à l'exception du 8e. qui en forme deux, qui vaut 5 liv.

Dictionnaire Economique, contenant l'Art de faire valoir les terres, & de mettre à profit les endroits les plus stériles; l'établissement, l'entretien & le produit des Prés, tant naturels qu'artificiels; le Jardinage, la culture des Vignes, des Arbres forestiers & fruitiers & des Arbustes; le soin qu'exigent les bêtes à cornes & celles à laine; les chevaux, les chiens, &c. la façon d'élever & de gouverner les Abeilles, les Vers à Soie, les Oiseaux de basse-cour, de proie & de voliere. On y trouve un ample détail des profits & agrémens que procurent les biens de campagne; objet qui comprend la chasse, la pêche, la fabrication des filets, pieges, &c.; l'apprêt des alimens, la composition des liqueurs, confitures & autres choses; une exacte description des végétaux les plus propres à nous servir d'alimens, à favoriser l'exploitation des biens de campagne, à décorer les jardins; des instructions pour prévenir les maladies & pour les guérir; la connoissance des plantes utiles à la Médecine, à la Teinture & à d'autres Arts; le détail de leurs diverses propriétés, leur culture, les moyens de les employer; une idée sommaire de ce qui concerne les Droits Seigneuriaux & ceux des Communautés & Ecclésiastiques, par rapport aux biens de la campagne, &c. Nouvelle Edition entierement corrigée & considérablement augmentée, par M. de la Marre, 3 volumes *in folio*, avec figures. Prix, 72 livres.

V.

Centenaire.

M. Dissez, Médecin à Villefranche de Rouergue, y est mort le 18 Juin dernier, âgé de près de cent ans, étant né au mois d'Avril 1682.

V I.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 28 Juillet 1781.

Or de Portug. à . . .	728 l.	f.		marc.
Du Mexique à . . .	720			
Du Pérou à	716			
Les guinées à . . .	726			
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	102			
Or à 20 karats à . .	85			
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	10		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10		
Piastres à	48	17	6	

V I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 25 Juillet 1781 au Samedi 28 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 20, 21 à 22 liv. 10 f.; le seigle, de 9, 10 à 11 l.; l'orge, de 13 à 14 livres. Le froment à la Grêve, de 20, 21, 22 à 23 livres; le seigle, 10 livres; l'orge, 13 à 14 l. *le septier.* Farine blanche à la Halle, de 36, 38, 40, 41 à 42 liv.; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 26, 28, 30 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

V I I I.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 25 Juillet 1781 au Samedi 28 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21 à 22 livres; *idem* à la Grêve, de 20, 21 à 22 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 24 Juillet 1781, de 58 à 60 l.; *idem* nouveau, de 55 à 56; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 65 à 66 liv.; *id.* nouv., 53 à 54; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 21 à 23; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 53 à 54; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 50 à 52; le cent de paille, de 19 à 22; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 40 à 45 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-V de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres.
PAIEMENT DU MERCREDI 25 JUILLET 1781.			
18.	M. Radix	Mercredi.	L.
19.	M. Mauperit.	Mercredi.	L.
27.	M. de France	Mercredi.	L.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	L.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	L.
11.	M. Boutray	Mercredi.	L.
PAIEMENT DU JEUDI 26.			
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	L.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	L.
12.	M. Alissant	Jeudi.	L.
14.	M. Nau	Jeudi.	L.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	L.
PAIEMENT DU VENDREDI 27.			
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	L.
2.	M. Boscheron	Vendredi.	L.
21.	M. Patu.	Vendredi.	L.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	L.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	L.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLE

CHANGES du 27 Juillet 1781.

Amsterdam, ...	53	Cadix, ...	
Londres, ...		Livourne, ...	
Hambourg, ...	188	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Août.* . .	½ p.

DU VENDREDI 27 *Juillet* 1781.

1780. Lot. Roy. .		997 l.		1785	144
1781. *Primes.*	sortie.	470 .		1786	19
1782		120 .		1787	
1783 . . .	101	100 .		1788	114
1784		164 .		1789	

1r. Viager. . 2 ½ p. % bénéfice. 2d. . . 3 p. % perte

Juillet 1781.		*Du* 25.	*Du* 26.	*Du* 27.
Comp. des Intérêts.	Actions	1925	1925 22 ½ . .	1922 ½
	D° 16/25	1260	. . . . .	. . . . .
	D° 8es	. . . . .	257	. . . . .
	D° 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	402	. . . . .	. . . . .
Rescriptions.		8 7 ¾ perte.	8 perte . . .	8 8 ¼
Bil. des Ferm.		. . . . .	1 perte . . .	. . . . .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 17

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Mardi 7 Août.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 30 *Juin.*

L'Impératrice de Russie a donné des ordres à tous les Marchands de pelleteries & de parfums qui sortent de ses Etats, d'avoir des entrepôts de leurs marchandises à Ostende ; ce qui est une nouvelle preuve de la bonne intelligence qui regne entre notre Cour & celle de Vienne.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 18 *Juillet.*

Le Gouvernement vient de permettre aux Sujets du Roi, d'acheter des prises en Amérique, & de les employer à faire le Commerce entre l'Europe & & les Indes Occidentales.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le* 8 *Juillet.*

Nous avons éprouvé ici, pendant plusieurs jours, une chaleur extraordinaire, mais nous n'avons essuyé aucun orage. Il n'en a pas été de même dans la Moravie & dans la Haute-Autriche, d'où nous recevons les détails les plus affligeans, des dégâts occasionnés par les orages, les inondations & le feu du Ciel.

ESPAGNE.

DE BILBAO, *le* 12 *Juillet.*

La frégate Américaine le *Paquet-de-Salem*, est entrée dans ce Port avec un chargement de sucre ; elle est suivie du Corsaire la *Défense*, qui amene avec lui un brigantin Anglois chargé de farine, de beurre & de viande. Ce brigantin alloit de Cork à la Nouvelle-Yorck. Il a été pris sur le Cap Clare.

PORTUGAL.

DE LISBONNE, *le* 10 *Juillet.*

Sa Majesté, notre Souveraine, sentant les avantages que l'Etat & ses Sujets ne peuvent manquer de retirer de l'établissement d'un Consul Général de la Nation Portugaise dans les Etats de l'Impératrice de Russie, a choisi & nommé, pour occuper cette place, Don Joseph-Pierre Célestin Velho, qui a donné, en diverses circonstances, des preuves d'intelligence & de capacité peu communes. S. M. lui ayant de plus accordé la permission de faire lui-même le commerce ; pour profiter de cette grace, ce Consul, aux sollicitations de la Compagnie générale pour la conservation & l'exploitation des bois du Haut-Douro, établira à Pétersbourg, où il fera sa résidence, une Maison de

Commerce sous la raison de Velho, Aranjo & Martin. Par le moyen de cet établissement, les relations de Commerce des deux Nations ne pourront que tourner à leur avantage réciproque, & donner à nos productions une plus grande valeur, sans compter que c'est ajouter par-là une nouvelle branche à notre Navigation.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 19 Juillet.*

Le Gouvernement & les Directeurs de la Compagnie des Indes Orientales observent le plus profond secret sur les dépêches qu'on assure être arrivées par terre & par mer de l'Inde. Cependant on ne produit aucune Lettre à l'appui des bruits alarmans qui se sont répandus & se soutiennent depuis plusieurs jours relativement aux affaires de la Compagnie dans l'Inde. Ce qui fait craindre que les nouvelles récemment arrivées ne soient mauvaises, c'est que les actions des Indes ont baissé aussi-tôt de 8 pour cent. Le 16 de ce mois, un Banquier qui jouissoit à la Bourse du crédit le plus ferme, est tombé en faillite pour une somme que quelques Papiers publics font monter à 200,000 liv. sterl.

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM, *le 20 Juillet.*

Dès que la rupture entre la Grande-Bretagne & cette République fut déclarée, les Assureurs Anglois refuserent de payer les Assurances qui avoient été faites en Novembre & Décembre 1780, conséquemment avant la Déclaration de guerre, sur des navires neutres, sous prétexte que les Assurés étoient obligés de veiller à ce que les bâtimens & les effets restassent neutres durant le cours du voyage. Sur quoi les Assurés ayant intenté un procès aux Assureurs, un d'entr'eux a reçu depuis peu une Lettre de Londres de la teneur suivante :

» Nous avons le plaisir de vous informer qu'aujourd'hui 19 Juillet, la décision finale de toutes vos affaires contre les Assureurs a été prononcée en » votre faveur par les Juges du Banc » du Roi, d'une voix unanime, & le » Lord Mansfield à leur tête, au grand » contentement d'une foule de curieux, » attirés par la singularité du procès. » Ce Jugement servira à décider plu- » sieurs affaires de la même nature; & » nous pouvons garantir que cette vic- » toire complette, remportée sur les » Assureurs, vaut plusieurs milliers de » livres sterlings aux Habitans des Pro- » vinces Unies ».

DE LA HAYE, *le 22 Juillet.*

S. A. S. Monseigneur le Prince Stadhouder, a fait publier & afficher le Placard suivant : » S. A. S. charge & ordonne par la présente, d'après la Résolution prise par L. H. P. les Etats-Généraux des Provinces-Unies le 14 Mai dernier, sur un Mémoire qui leur avoit été présenté par M. Saint Saphorin, Envoyé Extraordinaire de S. M. le Roi de Danemarck, que tous les Officiers commandant les vaisseaux de la République, soit de guerre ou munis de Lettres de marque, se gardent d'exercer aucune hostilité quelconque dans la Mer Baltique. S. A S. requise par L. H. P. les Etats-Généraux des Provinces-Unies de vouloir donner les ordres nécessaires afin que le Pavillon Prussien, conformément à la demande faite à cet effet par Sa Majesté le Roi de Prusse, à L. H. P. soit respecté, comme il convient, par les vaisseaux de la République, & cela en conformité de l'Ordonnance & de la Déclaration de Sa Majesté, relatives au Commerce & à la Navigation de ses Sujets durant la guerre présente, datées du 30 Avril passé, charge & ordonne par la présente à tous les Officiers commandant les vaisseaux de la République, soit de ligne, soit munis de Lettres de marque, de laisser passer librement tous les navires Prussiens chargés de marchandises qui, selon le droit des gens, sont tenues pour innocentes, & n'être pas de contrebande, de ne leur causer aucun dommage ni obstacle, encore moins sans nécessité ou droit, de les amener dans quelque Port étranger, mais de respecter le Pavillon, à tous égards & ainsi qu'il convient ».

DE LEYDE, *le 20 Juillet.*

La Société de Littérature Belgique, établie dans cette Ville, n'ayant point reçu de réponse satisfaisante aux deux questions qu'elle avoit proposées, & n'ayant pu décerner le Prix, a jugé convenable de proposer une seconde fois les mêmes questions : elles sont conçues en ces termes :

» 1°. Quels sont les Tribunaux qui » ont jugé en matiere criminelle dans » ce Pays dans les tems les plus anciens, » sur-tout depuis le Gouvernement des » Rois Francs jusqu'au quinzieme siecle ? Quelles étoient les qualités requises pour sieger comme Juge dans » ces Tribunaux ? Par qui les Juges » étoient-ils établis, & de quelle maniere la Jurisdiction criminelle s'exerçoit-elle ? 2°. Jusqu'où, en établissant les regles de notre Langue Belgique, doit-on s'en tenir aux anciennes façons de parler, & jusqu'où doit-on s'en rapporter aux façons modernes ? Jusqu'où doit-on recourir à cet » égard aux dialectes ou idiomes de » même origine ; & jusqu'où doit-on » consulter la raison dans cette matiere ? » Cette même Société propose aussi pour le sujet d'un troisieme Prix qui sera distribué à la fin de 1783, le sujet suivant : » Attendu que les Villes » de Hollande ont continuellement augmenté en considération & en pouvoir » sous le Gouvernement des Comtes, » au point que dans plusieurs Chartres, » concernant des affaires de grande » importance, on voit qu'il est fait mention d'elles, à l'égal des Nobles & des » Conseillers du Comte, tant pour ce » qui regarde l'administration des affaires que l'appositiondu sceau aux Lettres, a-t il été apporté par-là quelque diminution ou quelque limitation » au pouvoir que les Comtes ont exercé » anciennement ». Le Prix de chacune de ces questions consiste en une médaille d'or de 150 florins. Il faut que les Mémoires soient remis à la Société avant le premier Octobre 1783.

PAYS-BAS.

DE NIEUPORT, *le 19 Juillet.*

On a fait partir, cette année, de notre Port 18 grands dogres & 14 grandes chaloupes pour la pêche de la morue sur les côtes d'Islande, & outre cela, 24 chaloupes pour la pêche du hareng d'Eté & de la morue du Nord dans les parages de Schetlande. Plusieurs de ces bâtimens sont déjà de retour. Le 12 de ce mois, il est rentré dans ce Port une chaloupe avec 48 tonnes de *premier hareng d'Eté*, & 6 tonnes de morue ; le 15, une autre avec 6 tonnes de hareng & 55 tonnes de morue ; & une troisieme avec une tonne de hareng & 31 tonnes de morue. Le 16, il est arrivé le premier bateau chasseur, avec 20 lasts de morue, & un autre avec 15 lasts. La pêche d'Islande, suivant le rapport des Equipages, sera cette année très-abondante.

I I.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE MARSEILLE, *le 25 Juillet.*

Le Mardi 17 de ce mois, à 9 heures 24 minutes 10 secondes du matin, nous avons ressenti ici une secousse de tremblement de terre. Sa durée a été de 12 secondes environ, & sa direction a paru être du sud-est au nord-ouest.

Le convoi destiné pour cette Ville, & qui est arrivé à Cadix sous l'escorte de deux frégates, a mouillé le 2 de ce mois aux Isles d'Hieres, & est entré dans notre Port le 15. Il est composé d'environ 18 voiles : on compte dans ce nombre 8 vaisseaux, venant de nos Isles de l'Amérique. Il reste encore quelques traineurs, sur lesquels on est sans inquiétude, attendu que la frégate le *Montreal* est encore dehors pour favoriser leur rentrée. La frégate la *Mignone* & la corvette la *Coquette*, destinées, à ce que l'on croit, à escorter notre premier convoi dans le Levant, mouillent actuellement au Quai de la Bourse.

DE TOULOUSE, *le 21 Juillet.*

Le 18 de ce mois, à trois heures de l'après midi, le feu prit aux écuries du Manege, situées sur la promenade publique, attenant du jardin des Carmes

Déchauffées. Les Ouvriers firent fondre de la colle dans l'embrafure d'une porte, fans s'appercevoir que le mur auquel ils avoient adoffé leurs fourneaux étoit lézardé d'un bout à l'autre ; deforte que la paille de la crêche qui étoit derriere s'enflamma. On eût à peine le tems de fauver plufieurs chevaux de prix, qui auroient peri fi des jeunes gens, qui fe promenoient dans l'allée des *Hériffons*, n'avoient apperçu la fumée qui fortoit par les fenêtres ; ils fe hâterent d'enfoncer la porte & de couper les longes qui tenoient les chevaux attachés : un feul eut les nafeaux brûlés. Tous les harnois, ainfi que la paille & le foin qui étoient dans les granges, furent confumés. La flamme fut fi vive, que dans le court efpace de tems qu'il fallut pour aller avertir la Garde & faire amener les pompes, l'édifice entier fut réduit en cendres. MM. le Procureur-Général, l'Avocat-Général, & plufieurs de MM. les Capitouls, s'y rendirent avec leur Troupe, pour faire obferver le bon ordre. Les pompes furent fervies avec un zele infatigable ; mais les fecours tardifs rendirent le travail infructueux. La perte fe borne à cette maifon, qui fe trouvoit heureufement ifolée.

D'ANDILLÉ (*près Vivône en Poitou*), *le 2 Juillet.*

Obfervation fur un infecte qui a ravagé les feconds bleds dans quelques Paroiffes de la Province du Poitou.

» Ce ver n'a attaqué d'abord que les feconds bleds-froment qui font d'une grande reffource, fur tout pour les femences dont on les tire toujours. Il a fouvent coupé l'épi entier ; d'autres ont attiré l'extrémité de l'épi qu'ils ont fait rentrer dans le fecond nœud du tuyau, ce qui a interrompu la feve & fait fécher l'épi, qui étoit en partie mangé. D'autres ont coupé l'épi aux trois quarts. Ce dégât fait, les vers fortent de l'épi par le moyen d'un trou qu'ils pratiquent dans le tuyau, & vont faire de-là le même ravage dans les bleds voifins. Les baillarges en ont auffi fouffert ; deforte qu'il ne refte qu'une paille très-courte, qui coûte plus à ramaffer qu'elle ne vaut. Aucun épi n'en a été exempt dans toute cette contrée jufques vers Couhé-Verac & environs. Ce ver a pratiqué dans les commencemens un trou bien rond fur l'enveloppe du bled ; après, il s'eft introduit dans l'épi naiffant, & s'y étant enveloppé, il s'y eft nourri, à mefure qu'il a monté ; & lorfqu'il a paru & a été forti de fes enveloppes, cet épi s'eft trouvé déjà rongé à moitié, aux trois quarts & plus, felon le tems que le ver a eu jufqu'à fa métamorphofe en chryfalide ; car on ne l'y trouve plus, mais fimplement dans quelques-uns, la peau extérieure de la feve qui y eft encore attachée. Un Curé du Canton a affuré avoir vu, l'année derniere, fur toute cette contrée, un nuage de papillons. Après ce malheur, nous avons eu la grêle, qui a achevé de dévafter tous les autres objets de nos recherches. L'Adminiftration s'étoit auffi occupée du foin de faire conftater le dommage caufé par ce ver. Nous efperons qu'elle viendra à notre fecours pour nous foulager de cette double perte ; nous en avons grand befoin ».

(*Extrait des Affiches du Poitou*).

DE BESANÇON, *le 21 Juillet.*

On a compté dans cette Généralité pendant le cours de l'année derniere, 28528 naiffances, 6149 mariages, & 19622 morts.

DE PARIS, *le 2 Août.*

» Le fieur de Gaulle, Ingénieur de la Marine, de l'Académie de Rouen, & Profeffeur d'Hydrographie au Havre, a eu l'honneur de préfenter au Marquis de Caftries, Miniftre de la Marine, un *fillometre* de fon invention, dont l'ufage eft d'obferver en mer le fillage d'un vaiffeau en dixieme partie de lieue par heure. L'angle de la dérive a un demi-degré propre auffi à faire trouver la pofition la plus avantageufe d'un vaiffeau, relativement à fa marche ».

» Cet inftrument avoit été préfenté à l'Académie Royale des Sciences en Février dernier ; il y avoit été approuvé, à l'exception de quelques changemens que cette Compagnie avoit paru defirer ; ce qui détermina l'Auteur à

demander au Miniſtre qu'il fût armé au Havre, aux frais du Roi, un navire pour faire de nouvelles expériences, dont les obſervations ſe ſont trouvées conformes à celles de l'Académie. L'Auteur vient en conſéquence de lui remettre de nouveau ce *ſillometre*, perfectionné ſelon ſes vues : l'Académie alors a jugé qu'il ne laiſſoit rien à deſirer pour la ſolution des problêmes du chemin & de la dérive du vaiſſeau ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

ANNONCE de Livre.

Voyage dans les Mers de l'Inde, fait par ordre du Roi, à l'occaſion du paſſage de Vénus ſur le diſque du Soleil, le 6 Juin 1761, & le 3 du même mois 1769. Par M. le Gentil, de l'Académie Royale des Sciences, imprimé par ordre de Sa Majeſté. A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1781. In-4°. Tome II, avec 14 planches de gravures.

Ce ſecond volume n'intéreſſe pas moins que le premier dont nous avons rendu compte l'année derniere, d'autant plus qu'il traite de deux de nos Poſſeſſions les plus précieuſes dans les Mers de l'Inde ; ſçavoir, l'Iſle de France & l'Iſle de Bourbon. L'Auteur parle auſſi beaucoup de l'Iſle de Madagaſcar où il deſireroit fort que la France fit quelques établiſſemens ſolides ; mais avant tout, il s'attache à bien faire connoitre les Philippines ſur leſquelles nous étions encore fort peu inſtruits, parce que les Eſpagnols, à qui elles appartiennent, ne ſe ſont jamais trop ſouciés que les Etrangers en priſſent connoiſſance.

Après quelques détails ſur la poſition des Philippines, M. le Gentil traite du climat de ces Iſles, de la nature de leur ſol, de leur fertilité, des richeſſes naturelles qui s'y trouvent, de celles qui proviennent de l'induſtrie ; puis il entre dans un examen aſſez curieux ſur l'origine des différens Peuples qui habitent ces Régions ; il parle de leur génie, de leurs mœurs, de leur langage. L'Hiſtoire de Manille, Capitale de l'Iſle de Luçon, la plus conſidérable des Philippines, fait la matiere d'un chapitre particulier. Il n'exiſte peut-être point de Ville au monde dont la ſituation ſoit plus agréable ; elle eſt ſituée ſur le bord d'une vaſte baie dont l'abord eſt très-facile & le mouillage très-ſûr.

La baie de Manille eſt fort poiſſonneuſe, & ſi on paſſoit quelques années ſans y pêcher, elle regorgeroit de poiſſon. » Cette grande abondance de poiſ» ſon fait, ſans doute, dit M. le Gentil, » que les bords de cette baie & les en» virons de Manille ſont ſi peuplés. Des » Peuples, auxquels il ne faut pour vivre » qu'une poignée de riz & du poiſſon, » & qui trouvent une place où ils ont » l'un & l'autre en abondance, ont bien» tôt peuplé un tel pays. A peine la nuit » couvre-t-elle Manille de ſon voile, que » les Indiens vont à la pêche ; alors la » baie eſt, pour ainſi dire, couverte de » bateaux de Pêcheurs, qui chacun ont » une lumiere ; l'on voit donc le ſoir, » quelquefois, plus de trois cents lumie» res former un grand arc, ce qui pro» duit un effet charmant. La quantité » de poiſſon que ces Indiens tirent de la » baie eſt telle qu'elle ſert non-ſeule» ment à la conſommation journaliere » qui eſt conſidérable, mais encore ils » en ſalent & en conſervent en ſaumure » pour les tems qui ne permettent pas » d'aller pêcher, avec cela, il leur en » reſte aſſez pour l'employer à féconder » les terres des environs de Manille ; » celui qui ſert à cet uſage eſt petit, » plat & rond ; il n'a pas plus de deux » pouces de diametre ; c'eſt une eſpece » de lune qui ne m'a pas paru croitre » au-delà de la dimenſion ci-deſſus. Cette » eſpece multiplie à un point incroyable. » On répand ces poiſſons ſur les carrés » des jardins ; on les laiſſe ainſi pen» dant quelques jours, & on tourne » enſuite la terre à différentes repriſes. » C'eſt-là le ſeul engrais dont ſe ſer» vent les Indiens pour le jardinage, & » leurs jardins m'ont paru en très-bon » rapport ».

On lira avec une égale ſatisfaction les détails dans leſquels l'Auteur eſt entré ſur les mœurs, coutumes & uſages de Manille, ſur ſon Commerce, &c. Si on l'en croit, il n'y a point, à proprement parler, de Commerce à Manille, ni par con-

ſéquent de Marine : auſſi cette Ville n'a jamais été riche. M. le Gentil ne doute pas qu'une pareille aſſertion ne ſoit traitée de paradoxe, parce que Manille a toujours joui de la plus grande réputation en Europe; mais on n'avoit eu juſqu'à ce jour qu'une idée fort imparfaite de la puiſſance, de la richeſſe & du Commerce de cette Ville. Si certains Voyageurs en ont parlé avec tant d'emphaſe, c'eſt parce qu'ils y avoient gagné de l'argent, ſans conſiderer l'état des choſes en lui-même.

Les Manillois ſe contentent d'envoyer tous les ans un vaiſſeau à Acapulco, & c'eſt à cela que ſe borne leur Commerce & leur ambition. M. le Gentil nous inſtruit beaucoup mieux qu'on ne l'a fait juſqu'à préſent, de la maniere dont s'opere le chargement de ce vaiſſeau, des diverſes circonſtances de ſon voyage, de ſon retour, des fonds que les Eſpagnols y mettent, de la part qui doit revenir à chacun ſuivant ſa miſe. Preſque toute la fortune des Manillois eſt attachée à celle de ce navire. S'il lui arrive quelque accident, tout eſt perdu; alors on voit les gens les plus opulens ruinés de fond en comble & ſans aucune reſſource. Il paroit, d'après les obſervations de l'Auteur, que la poſſeſſion des Iſles Philippines n'eſt pas auſſi avantageuſe à la Couronne d'Eſpagne qu'elle pourroit l'être, ſi cette Couronne vouloit prendre la peine d'y introduire une meilleure Adminiſtration.

On peut compter ſur l'exactitude de la deſcription que l'Auteur nous donne de l'Iſle de Madagaſcar; il y a fait juſqu'à trois voyages dont il nous préſente ici le journal. On ſçait que nous nous étions établis autrefois dans cette Iſle, & on y voit les reſtes d'un Fort dont l'emplacement & quelques ruines conſervent encore le nom de *Fort-Dauphin*; mais la mauvaiſe conduite de ceux qui étoient à la tête de la Colonie ayant ſoulevé contre nous les Naturels du Pays, nous avons été obligés d'abandonner Madagaſcar. M. le Gentil deſireroit donc que nous y fiſſions de nouveaux établiſſemens; il nous en trace le plan & n'oublie rien pour nous faire ſentir les avantages d'une pareille entrepriſe. » On pourroit, » dit il, poſſéder dans l'endroit où eſt » ſitué le Fort-Dauphin une grande étendue de terrein ſans que les Noirs s'y » oppoſaſſent; on y auroit des Provinces ou Colonies plus grandes & plus » belles qu'aucune de ces Iſles Antilles » que nous vantons tant. Les Noirs neſe» roient point fâchés de nous y voir, & » en vivant en bonne intelligence avec » eux, on en tireroit tous les ſecours » poſſibles. Le point eſſentiel eſt donc » de ne point moleſter ces Peuples, de » n'en point faire un Peuple eſclave; » d'imiter en cela les Hollandois au Cap » de Bonne Eſperance; de ſe ſervir de » ces Inſulaires comme on ſe ſert de do» meſtiques en France, & ſur-tout de » les laiſſer libres ſur l'article de la Re» ligion; j'entends par-là qu'on ne les » force pas à embraſſer la nôtre, à moins » que ce ne ſoit par la force de la parole, » qui eſt la voie ſeule & unique dont je » permette d'uſer, ſur-tout dans ce pays. » Nous avons manqué dans le dernier ſie» cle à cette précaution ſi ſage. Malgré » cela, ce Peuple bien différent du Peu» ple Japonois, nous permettra de re» tourner au *Fort Dauphin* & de nous y » établir, ſans qu'il ſoit beſoin pour cela » d'uſer de force. Il ne faudroit, pour » commencer, qu'un envoi de deux à » trois Compagnies ſeulement de Trou» pes régléés, & d'être toujours ſur ſes » gardes. Un Gouverneur ſage & modé» ré, bon Patriote, & qui eût par con» ſéquent en vue le bien de ſa Nation & » le progrès du Commerce des Sujets » du Roi. Il faudroit que ce Gouverneur » ne reçût ſes ſecours, tant en hommes » qu'en argent, &c. que de la France » directement ».

Les mœurs & les coutumes des Habitans de l'Iſle de Madagaſcar préſentent des ſingularités très-propres à piquer la curioſité d'un Européen.

Les Naturels de Madagaſcar ſont fort adroits; ils fondent les métaux; ils battent l'argent & le paſſent comme nous à la filiere. Ils font une eſpece d'étoffe d'écorce d'arbre. Cette étoffe ſe nomme *Pagne*. Elle leur ſert à ſe vêtir. Il y en a qui ſont de la plus grande fineſſe. Ces pagnes ſe font ſur un petit métier ambulant, qui ſe tend tous les matins ſous un hangard. Le ſoir on le détend, & chaque Tiſſerand emporte le ſien dans ſa caſe. Voici en peu de mots la conſtruction de ce petit métier, infiniment plus

ſimple & plus portatif que ne le ſont les nôtres, & qui eſt à-peu-près le même que celui des Indiens de Pondichery. Il eſt vrai qu'on n'avance pas beaucoup, & qu'un pagne de quatre à cinq aunes, reſte un mois ou même ſix ſemaines à être fini ; mais ce métier eſt proportionné au génie de ces Peuples qui ſont lents & pareſſeux.

» Les montans du métier ne ſont autre choſe que des lattes de bambou, poſant ſur de petits piquets enfoncés en terre ou dans le ſable ; tous les fils de la trame ſont fortement liés & attachés à un bout du métier ſur une traverſe faite également de bambou & attachée ſur les lattes, & vient repoſer dans toute ſa longueur ſur de pareilles traverſes, placées de diſtance en diſtance ſur les autres lattes. A la place de navette, le Tiſſerand ſe ſert d'une eſpece d'aiguille ou de flèche, faite de bois, longue de 15 à 18 pouces & groſſe comme le doigt ; elle eſt évidée. Le rempliſſage eſt entortillé autour de cette aiguille dans le ſens de ſa longueur. Avant que de paſſer la flèche ou aiguille dans la trame, ils défont pluſieurs tours de leur fil ; puis lorſque l'aiguille & le fil ſont paſſés, le Tiſſerand a grande attention de le tendre un peu, & d'examiner à droite & à gauche s'il eſt bien ; s'il le juge mal, il y remédie. Il prend enſuite une regle longue d'environ une aune, applatie en forme de lame de ſabre ; cette regle fait l'office du peigne & ſert à ſerrer la couverture. Ils conduiſent cette regle de chaque côté avec les deux mains, & en la retirant toujours à droite, ils la font poſer un bout ſur une traverſe miſe à côté d'eux, l'autre bout ſur la toile ; de cette façon, ils l'ont toujours à leur diſpoſition. Le Tiſſerand s'aſſied ſur une petite banquette, & il roule à meſure qu'il la travaille, la toile autour d'une piece de bois carrée qui répond à la poitriniere de nos Tiſſerands. Cette piece de bois carrée a un trou à chacun de ſes bouts, & elle entre par ce moyen dans deux forts pieux de bois ferrés par le bout, qui reſtent toujours en place. Le même fil dont la piece eſt compoſée, ſert auſſi à faire les lames. Il leur faut une patience ſinguliere & unique, pour nouer ces fils & pour en former les lames. Il ne leur en faut pas moins pour former l'ourdiſſure & le rempliſſage de l'étoffe ; car ces fils, qui ſont les branches d'un arbre qui eſt une eſpece d'aloès, & qui ſe nomme *raffia*, ont au plus une aune de longueur. Il faut nouer ces fils les uns au bout des autres ; ce qu'ils font avec une propreté & une dextérité ſi grande que ces nœuds ne paroiſſent point, quoiqu'il y en ait peut-être plus de cent mille dans la piece qui fait l'habit. Ils font, à meſure qu'ils mettent ces fils bout à bout, de gros pelotons dont ils ſe ſervent enſuite pour faire la toile ».

De Madagaſcar, M. le Gentil conduit le Lecteur à l'Iſle de France. Il ſe borne à en faire connoître l'hiſtoire naturelle, ce qui comprend ſes productions. Cette Iſle eſt déſolée par les oiſeaux & par les rats. On prétend même que ces derniers animaux en ont chaſſé les Hollandois qui la poſſédoient jadis & lui avoient donné le nom d'Iſle Maurice. En 1771, on fut obligé de rendre une Ordonnance pour forcer les Habitans à fournir chaque année un certain nombre de têtes d'oiſeaux & de queues de rats.

Quant à l'Iſle de Bourbon, ſa principale richeſſe conſiſte dans le café. M. le Gentil parle des tentatives qu'on a faites dans ces derniers tems, pour naturaliſer à l'Iſle de France la noix muſcade & le clou de gérofle. Il ne paroit pas trop perſuadé que ces plantes puiſſent jamais s'accommoder du terrein de cette Iſle.

La partie la plus utile de cet important Ouvrage, conſiſte, ſans contredit, dans le grand nombre d'obſervations météorologiques, aſtronomiques & nautiques qui s'y trouvent répandues Il eſt certain que ceux qui naviguent dans les mers des Indes rencontreront dans ce volume des renſeignemens très-importans, ſoit pour abréger leur route, ſoit pour rendre leur navigation plus ſûre.

On ſera probablement étonné de voir notre Académicien ſi peu favorable aux efforts qu'on fait aujourd'hui pour tâcher de découvrir un paſſage par le nord-eſt pour aller en Chine. Non-ſeulement il regarde cette découverte comme impoſſible, mais il ſoutient encore qu'elle ne procureroit aucun avantage, parce que, ſelon lui, un vaiſſeau qui iroit à Canton en Chine par ce paſſage, & en reviendroit par le même chemin, ſeroit 17 à 18 mois en route. Or, on ne met jamais plus de tems pour ſe rendre à Canton en doublant le Cap de Bonne-Eſperance.

I I.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 4 Août 1781.

Or de Portug. à . . .	730 l.	s.		marc.
Du Mexique à . . .	720			
Du Pérou à	716			
Les guinées à . . .	726			
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	102			
Or à 20 karats à . .	85			
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	10		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10		
Piastres à	48	17	6	

I I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 1 Août 1781 au Samedi 4 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 18, 20, 21 à 22 l.; le seigle, de 9 l. 10 s., 10 à 11 l.; l'orge, de 12, 13 à 14 l. Le froment à la Grève, de 18, 20, 21 à 22 livres; le seigle, 10 livres; l'orge, 13 à 14 l. *le septier.* Farine blanche à la Halle, de 36, 38, 40, 41 à 42 liv.; bis-blanc & bis, de 22, 24, 26, 28, 30, 32 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

I V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 1 Août 1781 au Samedi 4 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 l.; *idem* à la Grève, de 19, 20, 21 à 22 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 31 Juillet 1781, de 60 à 62 l.; *idem* nouveau, de 57 à 58; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 59 à 60 liv.; *id.* nouv., 44 à 45; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 20 à 23; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 51 à 52; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 49 à 50; le cent de paille, de 20 à 22; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 34 à 42 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres.
	PAIEMENT DU MERCREDI 1 AOUST 1781.		
18.	M. Radix	Mercredi.	L.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	L.
27.	M. de France	Mercredi.	L.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	L.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	L.
11.	M. Boutray	Mercredi.	L.
	PAIEMENT DU JEUDI 2.		
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	L.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	L.
12.	M. Alissant	Jeudi	L.
14.	M. Nau	Jeudi.	L.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	L.
	PAIEMENT DU VENDREDI 3.		
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	L.
2.	M. Boscheron	Vendredi.	L.
21.	M. Patu.	Vendredi.	L.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	L.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	L.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES.

CHANGES du 3 Août 1781.

Amsterdam, . .	53 ⅛ lettres.	Cadix, ...	
Londres, ...	31	Livourne, ...	90
Hambourg, ...	188	Gênes, ...	9
Madrid, ...		Lyon, *Août.* ⅞ à ¼ p.	

DU VENDREDI 3 *Août* 1781.

1780. Lot. Roy. .	995 l.		1785	
1781. *Primes.* sortie	460 .		1786	
1782	118 .		1787	120
1783	101 .		1788	113
1784			1789	110
1r. Viager. .	2 ½ p. % bén.		2d. . .	3 3 ¼ p. % perte.

Août 1781.		*Du* 1.	*Du* 2.	*Du* 3.
Comp. des Indes.	Actions	1927 ½ 25 . . .	1925 27 ½ . .	1927 ½ . .
	D° 16/25	1260	. . . . .	. . . . .
	D° 8es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	D° 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	403	401	402 . . .
Rescriptions.		8 8 ¼ ½ 8 p.	8 8 ¼ 8 8 ¼ p.	8 ½ 8 8
Bil. des Ferm.		1 ¾ perte . .	¼ perte. . . .	¼ perte. .
Contr. à 4 p. %				
1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 178

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 11 Août.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 20 *Juillet.*

UN navire Espagnol, poursuivi par trois cutters Anglois, se refugia sous le canon de l'Isle Danoise de S. Thomas, qui le prit sous sa protection : cependant les Anglois continuerent non-seulement leur feu, mais ils eurent même la hardiesse de mettre 40 hommes à terre pour se rendre maitres de ce navire. Le Gouverneur de Saint-Thomas se vit donc obligé d'employer la voie de la force. Il fit prisonniers onze de ces débarqués ; les autres prirent la fuite & se retirerent, lorsque le Lieutenant Lutken en ayant été informé, alla à la poursuite des trois cutters, dont l'un se sauva à force de voiles, le second fut fort endommagé, le troisieme pris & conduit à Saint-Thomas, où l'on a transferé à terre l'Equipage & l'artillerie.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le* 10 *Juillet.*

Des Lettres de Fiume portent que les commissions qu'on y reçoit pour des salaisons de viande destinées pour l'Irlande, sont si fréquentes & si multipliées que les Entrepreneurs ne peuvent suffire à les remplir, & que cette branche de Commerce promet de s'étendre considérablement.

ESPAGNE.

DE MADRID, *le* 17 *Juillet.*

Le Roi a fait publier le 21 du mois dernier un Placard par lequel S. M. accorde un pardon général à tous les Déserteurs de son service de mer. Ce Placard est conçu en ces termes : » MOI LE ROI. Ayant pitié de la triste situation de plusieurs de mes Sujets, Déserteurs de mon Armée navale, qui se sont refugiés en divers endroits de l'Espagne & dans les Pays Etrangers, ainsi que de l'indigence à laquelle se trouvent réduites les familles, que plusieurs d'entr'eux ont abandonnées, parce qu'ils étoient restés à terre à la sortie de mes Escadres & vaisseaux ; j'ai résolu d'accorder une amnittie ou pardon général à tous les individus de mes Troupes & Gens de mer, & autres appartenant à mon Armée navale ou employés en icelle, qui en ayant déserté, se trouvent fugitifs, cachés ou absens de leurs pavillons, départemens ou domiciles, tant Espagnols qu Etrangers, Volontaires, enregistrés ou condamnés par Sentence ; à condition qu'ils se présentent pour leurs emplois respectifs à leurs Commandans ou Chefs, dans un délai de trois mois, à compter de la publication de cette amnistie, ou de six pour ceux qui se trouvent hors de mes Etats

ou en des pays éloignés, & qu'ils servent en la même qualité dans les Corps de Troupes, sur mes vaisseaux ou dans les Arsenaux où ils étoient engagés comme gens d'Ordonnance ou Marins; sçavoir, les Volontaires ou les hommes enclassés pendant la durée de la guerre contre l'Angleterre, & ceux qui sont sous Sentence durant le tems que porte leur condamnation. Je déclare aussi être compris sous ce pardon, aux mêmes conditions, tous ceux qui appartiennent à mon Armée navale, de quelque classe qu'ils soient, & qui sont fugitifs ou absens pour autres délits, à l'exception néanmoins de ceux qui sont exclus de tous actes de pardon; sçavoir, les Criminels de Lese-Majesté Divine ou humaine, les Meurtriers d'un Ecclésiastique, les Blasphémateurs, les Assassins, les Faux-Monnoyeurs, les Incendiaires, les Coupables de crime contre nature, les Voleurs, les Suborneurs, les Duellistes, les Coupables de résistance à Justice, les Contrebandiers, & ceux qui ont malversé dans le maniement des Finances Royales. Cette grace doit s'étendre à tous ceux qui se trouvent actuellement Prisonniers pour désertion ou autres délits non exceptés, commis avant la publication du présent pardon, mais non à ceux qui auroient été commis postérieurement, non plus qu'aux Criminels déjà envoyés dans les Présides ou Arsenaux, & condamnés à y servir: Et pour l'exécution de la présente, J'ordonne au Directeur Général de mon Armée navale, aux Commandans & Intendans des Départemens, aux Officiers & Ministres de la Marine, à qui il appartient, de se conformer, chacun en ce qui les concerne, au contenu de cette Cédule, que j'ai fait expédier, signée de ma main, scellée du sceau secret de mes Armes, & contresignée par mon Secretaire d'Etat & des Dépêches de la Marine. Donné à Aranjuez le 21 Juin 1781. *Signé*, MOI, LE ROI: *Et plus bas*, Don PEDRO DE CASTEJON ».

PORTUGAL.

DE LISBONNE, *le 8 Juillet.*

Les navires Marchands qui sont ici destinés pour Londres, travaillent à leurs chargemens, pour être prêts à mettre à la voile avec les premiers vaisseaux qui pourront les prendre sous leur escorte.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 21 Juillet.*

Les fonds de l'Inde, qui étoient baissés il y a quelques jours de 3 pour cent, viennent encore de baisser de 7 pour cent. On assure que l'Escadre Françoise dans l'Inde a pris les 5 vaisseaux partis d'Angleterre le 2 Juin 1780 pour Madrass, où ils étoient heureusement arrivés. Après y avoir remis une partie de leur chargement, ils se rendoient au Bengale, lorsque l'Escadre Françoise s'en est emparée. Cette Escadre est arrivée le 25 Janvier devant Madrass. La Compagnie en a la nouvelle positive, quoiqu'elle ne dise rien sur la prise de ces cinq vaisseaux, & qu'au contraire elle donne à entendre que le 25, ils étoient encore devant le Port de Madrass. Le Fort Saint-George de Madrass n'étoit point encore en la possession d'Hyder-Ali; mais il s'étoit rendu maitre de la Ville Noire qui y est contiguë.

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le 23 Juillet.*

Plusieurs Négocians d'Amsterdam ont sollicité & obtenu des Lettres de marque pour quatorze bâtimens Marchands armés en guerre, dont six de 24 canons, quatre de 20, & quatre de 16, qui doivent faire voile du Texel pour les Indes Occidentales.

II.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE MARSEILLE, *le 22 Juillet.*

Du 11 au 15, il est arrivé ici 23 bâtimens, y compris les frégates du Roi, la *Mignone*, venant des Isles d'Hieres, & la *Boudeuse*, venant de Toulon; la goëlette du Roi, le *Succès*, venant de Cassis;

la corvette du Roi, la *Sardine*, venant de la Ciotat ; la goëlette, l'*Iphigénie*, venant de la Martinique, chargée de sucre, café, cuirs & coton ; & les vaisseaux, la *Gracieuse*, venant du Port-au-Prince, & le *Prince-de-Poix*, venant du Cap-François, tous deux chargés de sucre, café, indigo, coton & autres marchandises. La frégate du Roi, le *Montréal*, & la corvette du Roi, la *Badine*, sont également entrées dans ce Port.

DE BRIANÇON, *le* 18 *Juillet.*

» Le 8 de ce mois, il s'éleva vers les six heures du soir un orage sur la Communauté de Puy Saint-Pierre, près de cette Ville. Les nuages se rassembloient sur le Village & près de l'Eglise ; des jeunes gens sans expérience, au nombre de huit ou dix, coururent au clocher, à l'effet de les dissiper en sonnant les cloches. La foudre éclate précisément sur le clocher, en renverse la flèche & un des clocherons, pénétre dans l'intérieur du clocher, coupe net les quatre ances ou boucles en bronze qui fixoient l'une des cloches à son contrepoids ; la cloche tombe & vient effleurer les Sonneurs : ils n'ont eu aucun dommage, & la foudre ne les atteignit pas ; mais elle a pénétré dans l'Eglise, renversé le Curé qui étoit auprès de l'Autel, a ravagé & brisé toutes les décorations de cet Autel, tandis que le Curé n'a heureusement perdu que ses cheveux qui ont été brûlés. De là elle a parcouru & ravagé l'Eglise ; l'un des piliers en pierre a été percé de part en part & non renversé. Elle a sillonné le parvis & la voûte de l'Eglise, & elle en est sortie en perçant le mur du côté du Cimetiere. Un Particulier qui étoit auprès de la grille du Chœur, en a été atteint d'une maniere plus funeste que le Curé. Il tenoit à la main un Livre, que la foudre embrasa d'un feu extrêmement actif & pénétrant. Ce feu circula subitement le long de son bras, & de-là le long de son corps, jusqu'aux pieds, où il se fixa un instant entre les orteils qu'il a fort endommagés. Ce Particulier tomba d'abord inanimé, & resta long-tems dans cet état. Il a ressenti, en revenant de sa léthargie, les douleurs les plus aiguës dans tout son corps, & il les ressentoit encore huit jours après. On ne doit pas douter que cet événement n'ait été occasionné par l'imprudence qu'ont eu ces jeunes gens de sonner les cloches. C'est un exemple de plus qui vient à l'appui de ce qui a été si souvent dit & répété contre ce dangereux usage ».

D'ANGOULÊME, *le* 19 *Juillet.*

Procédés usités en Angoumois pour la perfection des vins blancs & des vins rouges, par M. Munier.

» Je ne connois qu'un seul Cultivateur qui prenne la précaution de faire égraper le raisin ; il laisse cuver son vin moins de tems que les autres ; il fait fermenter le moût avec une petite quantité seulement de grains de raisin de la meilleure espece, bien écrasés, pour en détacher les parties colorantes ; il le tire aussi tôt que la fermentation commence à baisser. Cette pratique lui donne des vins qui ont de la liqueur, au lieu d'être froids & trop couverts, comme la majeure partie des vins rouges de l'Angoumois. Il est certain que la grape doit produire les plus mauvais effets dans bien des circonstances ; elle sera défavorable, sur-tout dans les années froides & humides, pendant lesquelles le raisin ne peut acquérir une parfaite maturité : elle est alors ou trop aqueuse ou trop acerbe. Il paroit que l'introduction de la grape dans la cuve est la premiere raison qui détermine les Angoumoisins à ne fouler que très-imparfaitement la vendange ; que la seconde est fondée sur ce que l'activité de la fermentation ramollit assez les grains du raisin, pour en exprimer tout le suc, indépendamment d'un foulage plus recherché ; que l'on néglige enfin de remplir la cuve le même jour, à cause de la grande durée de la fermentation vineuse ».

» Une précaution essentielle pour faire de bon vin, est de le loger, autant qu'il est possible, dans des futailles neuves de bois de chêne. Il est vrai que l'on ne trouve pas toujours des Marchands qui achetent *fut & vin* : heureux ceux qui habitent les cantons où cet usage est

établi ; ils n'ont pas le désagrément de recevoir, long tems après avoir vendu leurs vins, des futailles éventées, gâtées, ou qui ont besoin de fortes réparations. Les Propriétaires qui destinent ordinairement leurs vins pour Rochefort, tiennent un Tonnelier toute l'année dans leur chaix. L'Ouvrier travaille sans cesse le merrain qu'ils achetent. Cette économie fait revenir le prix de la barrique depuis quatre livres dix sous jusqu'à quatre livres quinze sous au plus cher ; elle est comptée pour cinq livres dans la vente, en sus du prix courant du vin, d'où il résulte encore un bénéfice pour le compte du Maitre, sur le travail de son Tonnelier, outre l'avantage inestimable d'avoir du vin qui ne contracte aucun mauvais goût, & qui est recherché de préférence par les Marchands. Je ne porterai point en ligne de compte les restes que l'on trouve encore dans les fonds qui servent à faire des sceaux ou autres petits vases d'usage ».

» Comme le merrain de châtaignier ne vaut ordinairement que moitié prix de celui de chêne, il y a des Propriétaires qui en font mêler un tiers ou un quart pour la construction des barriques, dans la vue d'économiser, surtout lorsque ce dernier est cher : mais ces mélanges ne font point plaisir aux Marchands, & il n'en faudroit pas davantage pour les rebuter, si cette coutume étoit annuelle ».

» Il est intéressant de mettre le vin blanc sur-tout, dans des tonneaux neufs que l'on fait dégorger trois semaines avant les vendanges, en les remplissant d'une belle eau, à différentes reprises. Cette précaution lui donne de la blancheur & de la netteté, ce que les Marchands recherchent beaucoup. Il y aura moins de lie, le vin sera plus clair & de meilleur qualité, si l'on a soin de remplir les barriques trois fois par jour, pendant le tems qu'il fermente. Ceux qui ne remplissent jamais les barriques ou qui ne les remplissent que lorsqu'ils y pensent, font grand tort à leurs vins. Alors, je l'avoue, le vin fermente également, mais les saletés & la lie se précipitent dans le fond, ce qui fait une perte réel pour ceux qui l'achetent : ce vin est ordinairement louche, & contracte un mauvais goût. Il est vrai qu'en remplissant souvent les barriques, on perd un peu de vin ; on pourroit cependant éviter cette perte, en établissant des goutieres de fer blanc à la bonde, & en recevant dans un autre vase, le vin qui s'écouleroit par ces goutieres ; mais le prix ordinaire du vins, en Angoumois, n'est pas assez considérable pour supporter cette dépense. Si l'on met du vin blanc dans des barriques où il y avoit du vin rouge les années précédentes, il n'est jamais aussi beau ni aussi bon, quelque précaution que l'on prenne pour les nettoyer. C'est encore bien pire, quand on loge cette liqueur dans des futailles qui sont déjà gâtées, ce qui n'est pas sans exemple. Les personnes qui, pour ménager de l'houillage, font tant de tort à leur vin, sont toujours connues, & les Marchands n'achetent d'elles que lorsqu'ils ne peuvent plus faire autrement ».

DE LOUDUN, *le 20 Juillet.*

Fin du Mémoire de M. Dumoustier de la Fond, *sur le Pays Loudunois, adressé à M. Jouyneau Desloges, & inséré dans les Affiches du Poitou.*

» La riviere de Dive, en se divisant dans une multitude de canaux, offre sous un même volume d'eau, deux surfaces considérables ; l'une, aux évaporations ; l'autre, aux filtrations qui se font, tant sur les fonds & talus intérérieurs, qu'au travers des digues qui en bordent le principal bras. Ces digues empêchent une grande quantité d'eau de parvenir dans cette riviere ; de plus les marais adjacens à la Dive sont à demi inondés, en tout ou en partie, pendant toute l'année ; leur quantité est de 9000 arpens, environ, mesure de Paris. Or, le volume d'eau qui les tient dans cet état de marais, ne peut qu'être très considérable. Ces marais ne peuvent être inondés que par les eaux échappées de la Dive & par celles qui ne peuvent s'y introduire. Enfin, les moulins de Bafon & de la Lande, construits sur toute la largeur de la Dive, & proche l'embouchure de cette riviere dans le Thoué, doivent jouir, par cette position, de la totalité des eaux réunies de la Dive. Cependant ces moulins

manquent plus souvent d'eau que ceux de Bagneux & de Longsceaux, quoique ces derniers placés proche la Ville de Montcontour, ne reçoivent les eaux que du seul ruisseau qui passe à l'Occident de cette Ville, & qui ne conduit pas le tiers des eaux que fournit la seule fontaine de la Grimaudiere : or cette différence ne peut venir que des pertes considérables que cette riviere fait le long de son cours ».

» Le Canal proposé assure, 1°. par sa position, le desséchement de tous les marais adjacens à la Dive, même aux ruisseaux qui y affluent ; 2°. les portes ou les écluses assurent toutes les eaux aux moulins ; 3°. les simples changemens à faire à ces moulins, assurent leur conservation ; 4°. les eaux que ce Canal pourroit recevoir, n'étant jamais sensiblement ni au dessous de la plus petite quantité déterminée, ni au dessus de la plus grande, on n'auroit à craindre ni la secheresse, ni les débordemens ; 5°. enfin les eaux sur le volume desquelles se fonde la possibilité de la navigation, n'étant pas momentanées, cette navigation ne pourroit rencontrer de difficultés dans son exécution, non pas même de celles qui naissent de la pratique, vu que le terrein sur lequel on établiroit le Canal projetté, a dans son fond toute la solidité nécessaire. On ne peut donc pas former de doutes sur la possibilité du double projet dont il s'agit, puisque cette possibilité est démontrée par des expériences physiques & des calculs fondés sur des principes incontestables. Je renvoie vos Lecteurs aux articles dans lesquels j'ai démontré clairement, & avec détail, tous les avantages qui pourroient résulter du nouveau Canal, pour la Province du Poitou ».

DE NANCY, *le 12 Juillet.*

M. le Lieutenant-Général de Police de cette Ville y a fait publier une Ordonnance en date du 22 Juin dernier, par laquelle il est défendu à tous Coquetiers, Marchands Forains & tous autres, d'entrer dans Nancy & ses Fauxbourgs, aucun porc tué, ni d'y en tuer pour les vendre & débiter, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, sous peine de confiscation, un tiers applicable au Dénonciateur, les deux autres à l'Hôpital des Enfans-Trouvés.

Par une autre Ordonnance, rendue le même jour, il est aussi fait défenses à toutes personnes de déposer, ni de permettre qu'il y ait au-devant de leurs maisons, des éclats de bouteilles, de verres, ou de poterie, sous peine de dix livres d'amende, sauf à les faire charger dans les tombereaux de l'Entrepreneur de l'enlevement des boues, lors de leur chargement. Et au cas que plusieurs personnes occupent la même maison où on trouvera de ces éclats, elles payeront l'amende proportionnellement & solidairement.

DE METZ, *le 19 Juillet.*

Le 14 de ce mois, les trois Ordres de la Ville de Metz ont agréé le projet des Lettres Patentes pour l'érection d'un Mont-de-Piété. L'on prêtera sur gages sur le pied de 10 pour cent par année, comme cela se pratique à Paris & en Flandres.

D'ALENÇON, *le 21 Juillet.*

On voit par le relevé qui a été fait dans la Généralité d'Alençon, qu'en 1780, il y a eu 19506 naissances, 5084 mariages, & 18000 morts.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

Annonce de Livres.

L'Art du Fabricant de Velours de Coton, précédé d'une Dissertation sur la nature, le choix & la préparation des matieres, & suivi d'un Traité de la Teinture & de l'Impression des étoffes de ces mêmes matieres, par M. *Roland de la Platiere*, Inspecteur-Général des Manufactures de Picardie, Associé des Académies Royales des Sciences Belles-Lettres & Arts de Rouen, Villefranche, &c. & Correspondant de l'Académie Royale des Sciences de Paris & de celle

de Montpellier. A Paris, aux dépens & de l'Imprimerie de Moutard, Imprimeur-Libraire de la Reine, &c. Hôtel de Cluny, rue des Mathurins. 1780. *In-folio* de 52 pages, avec onze planches gravées.

Depuis environ vingt-cinq à trente ans, l'usage des velours de coton est devenu très-commun parmi nous. Il s'en faut bien que le petit nombre des Manufactures qui existent dans le Royaume, puisse en fournir assez pour répondre à la grande consommation qui s'y fait de cet étoffe ; ce qui met nos Marchands dans la nécessité d'en tirer beaucoup de l'Angleterre où cette branche d'industrie est dans l'état le plus brillant.

Plusieurs Particuliers ont essayé de s'initier dans ce genre de travail ; en général, ils ont assez bien réussi quant à la fabrication des velours ; mais leur succès n'a pas été le même par rapport à l'Art de les apprêter & de les teindre. Ceux qui jusqu'à présent ont possédé cet Art, se sont toujours tenus tellement sur la réserve, qu'il n'a pas été possible de pénétrer leur secret. C'est pour faire cesser les effets pernicieux de cette réserve mystérieuse, que M. de la Platiere a mis au jour l'Ouvrage que nous annonçons. Il l'a divisé en deux Parties.

Dans la premiere Partie, l'Auteur indique d'abord les lieux d'où se tirent les diverses especes de coton qu'on emploie dans nos Manufactures. On divise les cotons en coton des Isles & en coton du Levant. Les premiers se cultivent dans la plupart des Isles de l'Amérique dont ils tirent leurs dénominations.

Le *Guadeloupe* est l'espece dont on fait le plus d'usage dans les Fabriques de Rouen & du Pays de Caux ; ce coton tire un peu sur le rouge ; sa laine est longue, douce, soyeuse, & d'un filage aisé, parce qu'il est très-net. Il convient à toutes les sortes de toileries, étant susceptible de tous les dégrés de filature qu'on veut lui donner ; on en voit qui est filé si fin qu'il se vend jusqu'à 40 à 50 écus la livre.

Le *Saint-Domingue* est plus blanc que le *Guadeloupe*, un peu sec & d'un filage moins aisé. D'ailleurs il differe peu du Guadeloupe avec lequel on le confond assez communément. Ces deux sortes de coton conviennent aux mêmes especes d'ouvrages, en observant cependant que le Saint-Domingue mérite la préférence pour les étoffes seches, comme les mouchoirs, & quelques autres cotonades ; au lieu que le Guadeloupe, qui a plus de duvet, rend l'étoffe moëlleuse & un peu drapante ; ce qui est le propre de la siamoise.

Le *Cayenne* l'emporte sur les especes précédentes, par la blancheur, la douceur & la longueur ; sa laine, lustrée comme celle de la soie, est néanmoins difficile à filer à la main & au rouet, pour ceux qui n'en ont pas l'habitude. Il est particulierement destiné à la fabrication des beaux mouchoirs, & à celle des bas & des bonnets fins ; il est aussi très-propre à la fabrique des velours de coton.

Le *Maragnan*, supérieur au *Cayenne* même, tient le premier rang parmi les cotons des Isles. La douceur de sa laine fait qu'on peut lui donner une filature aussi égale & aussi fine qu'il est possible de le desirer ; l'étoffe qui en résulte a plus de moëlleux, & réfléchit les couleurs plus vivement que lorsqu'elle est composée de tout autre coton.

Tout le coton des Isles entre dans le Royaume par la voie de Rouen, quelle que puisse être sa destination. Quant à celui du Levant, c'est par Marseille qu'il nous arrive. Ce dernier coton est plus blanc que le coton des Isles ; mais aussi il est plus court, moins net, un peu dur & sec. Le coton du Levant a pourtant cet avantage sur le coton de l'Amérique, qu'attendu sa blancheur & sa sécheresse, il prend beaucoup mieux la teinture, & réfléchit mieux les couleurs. Ce pourroit bien être, ajoute l'Auteur, une des raisons pour lesquelles les Levantins teignent plus parfaitement le coton en rouge qu'on ne le fait en France. Quoi qu'il en soit, M. de la Platiere ne conseille point l'emploi du coton du Levant dans aucune étoffe de filature fine qui exigeroit de la consistance & du nerf ; d'où il conclut qu'il doit être exclu de la fabrication de toute espece de velours.

Le Levant fournit aussi beaucoup de coton filé, & il nous en vient sous le nom de coton de Malte, coton de Jé

rusalem, & sur-tout de Gallipoli. La Romanie s'occupe principalement de la filature du coton, comme la Natolie de celle du poil de chevre. L'Inde & la Chine nous envoient aussi quelques petites parties de coton. Après ces détails & d'autres plus étendus encore, que nous supprimons pour abréger, l'Auteur traite de la maniere de carder le coton, de le savonner, &c. Il fait connoitre une machine dont on se sert en Angleterre pour le cardage du coton; puis il parle d'une autre qui sert à le filer. C'est l'Auteur qui a introduit en France cette derniere machine. Les descriptions de ces machines sont accompagnées de planches gravées sans lesquelles il seroit bien difficile de les comprendre.

Après avoir exposé les divers procédés nécessaires pour préparer le coton, l'Auteur passe à la fabrication du velours plein. Tous les ustensiles, métiers, instrumens qui servent à cette fabrication sont décrits ici dans le plus grand détail. Lorsque la piece de velours est détachée du métier; il faut, avant de la teindre, lui faire subir un grand nombre de préparations qui toutes demandent beaucoup de soin & d'intelligence. M. de la Platiere n'a omis aucun des renseignemens qu'il a jugés propres à diriger les Ouvriers dans cette partie si essentielle de leur travail. Il les instruit de toutes les manipulations que demandent les teintures, soit en bon teint, soit en faux teint.

» On ne multipliera pas, dit-il ici, » les procédés. En décrire beaucoup, » pour dire ensuite que tel est meil- » leur, & tel moins bon, ce seroit » grossir cet Ouvrage, sans le rendre » plus utile. D'autres auront d'autres » recettes; quelques-uns, peut être, » en auront de préférables: celles-ci » sont sûres du moins; & je les tiens » pour excellentes, si elles détermi- » nent quelqu'un plus instruit à en pu- » blier de meilleures. Quoi qu'il en soit, » on doit nous sçavoir gré de nos efforts » pour arracher ce voile, qui, à un » très petit nombre près d'initiés, cou- » vrent toujours un sanctuaire inabordable ».

A la suite des procédés pour teindre en faux teint, se trouvent des réflexions générales sur la teinture, qui annoncent que l'Auteur possède parfaitement la théorie de ce bel Art; il paroit même qu'il y a fait des découvertes qui lui sont particulieres.

La seconde Partie contient les préparations de toutes les couleurs, avec les doses des ingrédiens, la maniere de les appliquer sur les velours de coton, ainsi que sur toutes les sortes de toiles, soit à la planche & au cylindre, soit au pinceau. Cette même Partie comprend de plus l'explication détaillée des onze planches qui sont à la fin de ce volume que l'Académie Royale des Sciences a honoré de l'approbation la plus flatteuse.

Recherches sur les Végétaux nourrissans, qui, dans les tems de disette, peuvent remplacer les alimens ordinaires. Par M. Parmentier, Apothicaire-Major des Camps & Armées du Roi, &c. A Paris, chez l'Auteur, 1781. Nous donnerons incessamment une notice de cet Ouvrage.

I I.

Maniere de pêcher les Ecrevisses.

» On prend une ou deux douzaines de baguettes vertes, qu'on fend par le bout, pour y mettre une amorce, & qu'on pique au bord de l'eau dans la vase, à huit ou dix pieds l'une de l'autre. On va de tems en tems lever chaque baguette; & quand on apperçoit qu'il y a des écrevisses autour de l'amorce, on glisse doucement un panier dans l'eau, au dessous de la baguette. Dès que l'écrevisse sent l'air, elle lâche prise & tombe dans le panier. On en prend quelquefois dix ou douze ensemble. Il est bon, pour mieux réussir, d'attendre le coucher du soleil. L'opération se fait plus fraichement & plus sûrement. Pour la faire plus promptement, on peut mettre un fagot d'épines, lardé de cuisses de grenouilles, de vieille morue, de viande ou d'autre appât. Sur le soir, les écrevisses s'y amasseront par troupes, & s'embarrasseront dans les épines. Après, on tirera doucement la corde qui est attachée au fagot, & on glissera un panier dessous; presqu'aucune ne pourra s'échapper ».

III.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 7 Août 1781.

Or de Portug. à . . .	732	l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	722			
Du Pérou à	716			
Les guinées à . . .	726			
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	102			
Or à 20 karats à . .	85			
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	10		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10		
Piastres à	48	17	6	

IV.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 4 Août 1781 au Mercredi 7 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 20, 21 à 22 l.; le seigle, de 9 liv. 10 s. à 10 liv.; l'orge, de 10 à 11 l. Le froment à la Grêve, de 18, 19, 20, 21 à 22 l.; le seigle, 10 livres; l'orge, 10 à 11 l. *le septier*. Farine blanche à la Halle, de 36, 40, 41 à 42 liv.; bis-blanc & bis, de 22, 24, 26, 28, 30, 32 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 4 Août 1781 au Mercredi 7 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 l.; *idem* à la Grêve, de 19, 20, 21 à 22 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 3 Août 1781, de 60 à 62 liv.; *idem* nouveau, de 56 à 58; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 60 à 62 liv.; *id.* nouv., 46 à 48; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 22 à 24; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 51 à 52; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 49 à 50; le cent de paille, de 21 à 22; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 32 à 45 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-V de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres
	PAIEMENT DU SAMEDI 4 AOUST 1781.		
8.	M. Despeignes	Samedi	L.
5.	M. Cauchy	Samedi	L.
6.	M. Caron	Samedi	L.
9.	M. Le Noir.	Samedi	L.
16.	M. de la Rue	Samedi	L.
	PAIEMENT DU LUNDI 6.		
23.	M. Masson.	Lundi.	L.
26.	M. de la Motte	Lundi	L.
29.	M. Certain	Lundi.	L.
28.	M. Creuzé.	Lundi.	L.
	PAIEMENT DU MARDI 7.		
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	L.
13.	M. Marsollier	Mardi	L.
15.	M. Defays	Mardi	L.
25.	M. Vieillard	Mardi	L.
24.	M. Desplasses.	Mardi	L.
Idem.	Gouvernemens.	N.	*Six derniers mois* 177

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES

CHANGES du 7 Août 1781.

Amsterdam, . .	53 ¼ à 3 8e.	Cadix, ...	
Londres, ...	31 ¼	Livourne, ...	
Hambourg, ...	188 ¼	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Août*. . . .	¼ p.

DU MARDI 7 *Août* 1781.

1780. Lot. Roy. .	998 l.	1785	
1781. *Primes*.		1786	
1782		1787	
1783	101 .	1788	128
1784	163 .	1789	110
1r. Viager. .	2 ¾ 3 p. %	bén. 2d. . .	3 ¼ ½ p. % perte

Août 1781.		*Du* 4.	*Du* 6.	*Du* 7.
Comp. des Indes.	Actions	1930 32 ½ . . .	1932 ½	1932 ½ . .
	Do 16/25	1260	. . . . .	. . . . .
	Do 8es	259	260	. . . . .
	Do 25es	. . . . .	. . . . .	82 . . .
	Empr. d'Oct.	402 403. . .	403	. . . . .
Rescriptions.		8 8 ¼ ½ 8 8 ¼ p.	8 ½ ¼ 8 ¼ ½ p.	8 perte.
Bil. des Ferm.		. . . . .	. . . . .	. . . . .
Contr. à 4 p. %				
1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 178

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Mardi 14 Août.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

BARBARIE.

DE SALÉ, *le 30 Mai.*

LA frégate Suédoise, le *Grypen*, commandée par le Sr. de Culdberg, après avoir escorté quelques navires de sa Nation jusques sur les côtes d'Italie, est revenue à Tanger vers la fin du mois dernier. Elle a reçu à bord le Consul de Suede qui réside en cette Place; puis elle s'est rendue à Tétuan, où elle a mis à terre 12 canons de fer de vingt-quatre & 1000 bombes. Cette frégate a fait route ensuite pour Safy qui n'est qu'à une petite distance de Maroc; elle y a débarqué les autres présens de la Suede, consistant en une litiere proprement décorée, quelques pieces d'horlogerie, des armes, des toiles fines, des étoffes, des draps, de la porcelaine & autres effets que ce Commadant, revêtu du caractere d'Ambassadeur, est allé présenter à notre Souverain. Cette mission, arrêtée par une convention amicale entre les deux Cours pour le maintien de la bonne harmonie, a lieu tous les ans.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, *le 29 Juin.*

La peste continue ici ses ravages, ce qui fait paroitre cette Ville déserte, parce que les uns se retirent à la campagne, & que les autres se renferment dans leurs maisons. Quoique les sauterelles ne soient pas en aussi grand nombre que l'année derniere, elles ont néanmoins causé beaucoup de dégâts; desorte que toutes les productions de la terre dévorées par ces insectes, sont devenues rares & d'une cherté extraordinaire.

Vingt-huit navires Marchands François ont fait voile d'ici pour Marseille, le 9 de ce mois, sous l'escorte de deux frégates de leur Nation, la *Sultane* & la *Flore*, commandées, la premiere par le Marquis de Castelet, & la seconde par le Chevalier d'Ademar.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 12 Juillet.*

Le feu ayant pris il y a quelque tems sur un vaisseau de guerre prêt à sortir du Port de Cronstadt, cet accident y causa la plus grande consternation. On fit des perquisitions exactes pour découvrir la cause d'un pareil malheur, & après bien des recherches, la Police de cette Capitale s'est vue en état de donner au Public tous les éclaircissemens que sa curiosité pouvoit desirer, par le Placard suivant.

» Le mois passé, l'on vit dans le Port » de Cronstadt sortir une fumée très- » épaisse d'un vaisseau de guerre, sur » lequel depuis plus de cinq jours il n'y

» avoit pas eu de feu. La fumée se » répandit d'une chambre que quatre » heures auparavant on avoit soigneu- » sement fermée & scellée. Dans cette » chambre se trouvoient plusieurs ob- » jets nécessaires à un voyage. Après » avoir enfoncé la porte, on découvrit » un morceau de toile à voile en flam- » mes, & après une recherche plus exac- » te, on vit sortir des étincelles d'un » vaisseau rempli de noir à noircir, dis- » sous avec de l'huile de chanvre. Ce » qui engagea l'Amiral Commandant à » Cronstadt à faire une expérience, où » l'on observa le même procédé de noir » à noircir & de l'huile de chanvre. A » cet effet, on jetta dans une grande » cuve quarante livres de noir à noir- » cir, sur lequel on versa ensuite trente- » six livres d'huile de chanvre; on les » laissa mêlés ensemble l'espace d'une » heure, à l'expiration de laquelle on » soutira l'huile, en laissant le résidu » de noir à noircir exposé à l'air pen- » dant quatre heures dans la cuve, qui » fut ensuite enveloppée d'un hamac, » qu'on eut soin de lier tout autour; » ensuite la cuve fut placée dans une » chambre bien fermée. Au bout de 13 » heures, il s'éleva une fumée épaisse » dans la chambre, & dès qu'après » l'ouverture de la porte, l'air frais » eut donné directement contre le ha- » mac, il s'enflamma aussi-tôt ».

» Après plusieurs expériences de cette » nature, réitérées par ordre du Col- » lege d'Amirauté, il en est résulté: » que le noir à noircir, mêlé avec de » l'huile, principalement avec celle de » Russie, conservé dans une chambre » ou dans un autre endroit bien fermé, » s'enflamme infailliblement au bout de » quelques heures ».

» La Police se croit donc obligée d'en » avertir tout le monde, afin que cha- » cun soit prévenu contre une négli- » gence dont il auroit ignoré les suites » funestes ».

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 20 Juillet.*

On nous écrit que dans un Village de la Baviere Autrichienne, un homme s'est trouvé guéri à l'Hôpital d'une paralysie qui le rendoit perclus de la moitié de son corps, par l'effet du tonnerre tombé dans cet Hôpital le jour de la Saint-Jean dernier. Le lendemain de ce jour qui fut des plus orageux, par la fréquence des éclairs & des coups de tonnerre, cet homme autour du lit duquel la foudre avoit tombé, fut tout étonné de se trouver en état d'agir & de se pouvoir lever sans le secours de personne. Les Médecins n'ont pu manquer d'attribuer cette guérison à l'électricité communiquée au malade par le feu du Ciel.

ESPAGNE.

DE MADRID, *le 18 Juillet.*

» Par le dernier Courrier arrivé de l'Amérique Méridionale avec les Lettres du Visiteur Général du Pérou, Don Joseph-Antonio de Areche, la Cour a reçu diverses Requêtes, dans lesquelles plusieurs des principaux Sujets de ce Royaume mettent aux pieds du Roi leurs biens & leurs revenus, suppliant Sa Majesté de vouloir bien les accepter pour l'aider à soutenir les dépenses qu'occasionne la guerre actuelle contre la Grande-Bretagne. Ceux qui se sont particulierement distingués en cette occasion, sont l'Evêque de Cusco, qui, pour sa part, & au nom de Dona Angela de Orozco y Peralta, sa parente, met à la disposition de Sa Majesté 12 mille écus de rente de patrimoine, & ce qui lui reste de son revenu Episcopal. Don Antonio Hermenegildo de Querejagou y Mollinedo, Auditeur de l'Audience Royale de Lima, & Membre honoraire du Conseil Suprême des Indes, offre les grands biens qu'il possede, ainsi que celui de D. Augustin son fils. D. Juan, & Dona Maria Bulzunce, veuve du Colonel des Milices D. Augustin de Landaburet, présentent les biens dont ils jouissent, ou au moins la somme de 50000 écus. Don Joseph de la Riva, Directeur de la Ferme Royale du Tabac, les émolumens entiers de son emploi. D. Cosme Bueno, Professeur de Mathématiques, le revenu de sa place & les biens qu'il possede; & D. Juan Reales, Capitaine de Milices, 15000 écus. Ces témoignages d'amour & de

fidélité, qui entourent le Trône d'Espagne, ont mérité la reconnoissance du Roi pour tant de Sujets distingués; & Sa Majesté a ordonné qu'on la fit connoitre à chacun d'eux, en les assurant qu'Elle n'usera qu'avec modération de leurs offres, pour subvenir aux besoins pressans de l'Etat; leur donnant, par l'usage qu'Elle en pourra faire, une preuve du prix qu'Elle attache à leur générosité ».

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 24 Juillet.*

La Flotte Marchande qui est arrivée le 5 de ce mois dans la Sonde, consiste en 382 voiles, qui ont été escortées par 6 vaisseaux de ligne, 5 frégates & 6 cutters, aux ordres du Contre-Amiral Parker, jusqu'à la hauteur de Shaggen, où il les a laissées sous la protection d'une frégate de 48 canons, une de 52, une de 20 & d'un cutter.

» Un Ecrit périodique nous apprend qu'au moyen de certains documents, *plus exacts qu'on ne peut d'abord l'imaginer*, on a récemment fait le calcul du numéraire, & qu'il en résulte que l'article de l'argent blanc monnoyé du Royaume est estimé à 17 millions 850 mille livres sterlings ».

» Quelles obligations, dit une autre Feuille, n'a-t on point à ces documens? Car jusqu'à ce moment-ci on étoit dans une ignorance profonde sur cet objet, on croyoit, d'après les calculs de divers Financiers, que le numéraire, or & argent, des trois Royaumes, n'étoit pas tout-à-fait de dix-huit millions sterlings ».

Suivant diverses Lettres de New-Yorck, récemment reçues par le *Sandwich*, les Américains continuent de faire un commerce très étendu avec les établissemens Espagnols, François & Hollandois; de la Delaware à Cuba, ils apportent des chargemens de farine, de bled & d'autres provisions, qui leur sont payés en piastres fortes.

On lit dans les Papiers Américains, que l'Etat de Pensylvanie a passé un acte portant création de 500,000 livres sterlings en papier-monnoie, pour le soutien de l'Armée, & à l'établissement d'un fonds pour le rachat de cette somme & pour d'autres objets y mentionnés.

» Il a été porté en outre que le papier-monnoie créé, aura un cours légal, & qu'il sera reçu en paiement » dans tous les marchés, contrats, » pour la valeur de 15 schellings les » deux dollars, & ainsi en proportion, » pour une somme plus ou moins forte, » & qu'il aura la même valeur dans le » paiement résultant de tel marché, » contrat, acquisition, accord, dette, » & répétitions quelconques, que deux » piastres d'Espagne au moulinet, pesant chacune 17 *penny-with* & 6 grains. » Soixante shellings du susdit papier, » seront reçus pour la valeur d'un demi-johannes d'or de Portugal, pesant 9 *penny-with*, & dans la même » proportion pour toutes les monnoies » d'or & d'argent. Cette Ordonnance » aura force, nonobstant tout contrat, » accord ou marché entre parties à ce » contraires. L'acte porte encore qu'au » cas où des individus des Corps politiques ou des Associations refuseroient leur papier en paiement, ces » individus ou Corps seront privés à jamais de tout recours devant un Siege » ou Cour quelconque, pour se faire » adjuger leurs répétitions ».

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM, *le 26 Juillet.*

On écrit de Thamen aan der Uithoorn, Village à trois lieues de cette Ville, » que le feu y a pris le matin du 23 de » ce mois à un monceau de foin, & » que la flamme y a fait des progrès si » rapides, que dans un court espace de » tems, elles ont gagné un moulin à » bled qui a été réduit en cendres; le » vent a ensuite communiqué le feu à » d'autres maisons; les étincelles se sont » portées à l'autre côté de l'Amstel, » dans l'endroit appellé le *Quartier des* » *Mennonites*, & y ont consumé cinq » maisons, qui avoient été sauvées de » l'incendie du mois de Janvier. Le » spectacle étoit des plus tristes; plus » de 34 maisons, & des plus considérables, ont été consumées avec la plus » grande partie des effets qui s'y trou-

» voient. Si le vent avoit tourné, le » Village entier auroit été la proie des » flammes ».

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le* 28 *Juillet.*

» Depuis le 15 jusqu'au 22 de ce mois, il est entré dans ce Port vingt-quatre bâtimens, entr'autres le vaisseau la *Pyrrha* & le senau le *Saint-Jean Baptiste*, venant du Cap François, chargés de sucre, café, coton & indigo; le vaisseau les *Deux-Freres*, & le brigantin la *Dauphine*, venant du Port-au-Prince, avec sucre, café, coton & autres marchandises prises à Cadix; le brigantin le *Casque*, venant de la Martinique, chargé de sucre & de diverses marchanses; la frégate du Roi le *Montréal*, la corvette du Roi la *Badine*, les vaisseaux le *Héros* & le *Guadalquivir*, & le brigantin le *Saint-Jean-Baptiste*, venant tous de Cadix, les trois derniers chargés de diverses marchandises. La bombarde la *Fortune*, bâtiment Danois, venant de Lisbonne, chargé de même; la felouque du Roi la *Citadelle*, venant de la Ciotat, & la goëlette du Roi le *Succès*, venant de l'embouchure du Rhône. La corvette du Roi la *Sardine* est aussi entrée le 22. Nous apprenons que le Capitaine Barret, Nantois, aux ordres du Capitaine Guirand, commandant le vaisseau le *Héros*, de 10 pieces de canon & de 40 hommes d'Equipage, parti le 8, pour les Isles Françoises de l'Amérique, de conserve avec le vaisseau la *Boussole*, en ayant été séparé le lendemain par un coup de vent, fit rencontre, vers les côtes de Catalogne, du chebec Anglois la *Fama*, armé de 22 pieces de canon, qui l'aborda, & contre lequel, malgré la supériorité de ce Corsaire, il soutint un combat long & opiniâtre, dans lequel il lui tua trois hommes, en blessa plusieurs, & endommagea tellement ses voiles & ses agrets, qu'il le força à lâcher prise. Il entra ensuite dans le Port de Barcelone, pour se radouber. Cette action lui fait d'autant plus d'honneur, que ce Corsaire est le même qui prit l'année derniere, d'un seul coup de filet, quatre vaisseaux partis de ce Port & destinés pour les Isles Françoises de l'Amérique. On nous écrit de Toulon que Sa Majesté, instruite de la bravoure avec laquelle le Capitaine Roubaud, commandant la tartane du Roi la *Notre-Dame*, a défendu son bâtiment & les navires de son convoi, contre quatre Corsaires de Mahon, l'a nommé Lieutenant de frégate en pied, a accordé à son frere, blessé dans le combat, 150 livres de gratification, & a doublé les salaires des gens de l'Equipage. Nos divers convois ont fait voile, ces jours derniers, par un vent favorable, pour les lieux de leur destination ».

De Moulins, *le* 3 *Août.*

On vient de publier dans cette Ville un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, en date du 29 Juillet dernier, concernant l'Administration de la Généralité de Moulins. Le préambule où il est fait mention de l'Assemblée tenue le 1 Mai 1780, & des Lettres-Patentes du 13 Mars 1781, concernant l'Assemblée Provinciale & l'établissement d'une Commission intermédiaire, porte: » Et Sa » Majesté étant informée que malgré » les preuves de zele & d'amour pour » le bien public, que les Membres de » ces deux Assemblées ont données » jusqu'à présent, différentes circonstances n'ont pas encore permis de » déterminer l'exercice de leurs pouvoirs, ni la forme de leurs Assemblées; Sa Majesté a jugé nécessaire » de surseoir à l'exécution de ses Lettres Patentes, concernant l'Assemblée » Provinciale du Bourbonnois, jusques » après la publication des Réglemens » qu'Elle se propose de donner à celles » du Berry & de la Haute-Guienne; » mais, comme Sa Majesté ne veut pas » que les Habitans de ladite Province, » soient privés de l'effet de ses bontés, » Elle a bien voulu autoriser ladite Assemblée à nommer des Syndics pour » assister à l'assiete des impositions, » avec pouvoir de représenter, tant par » rapport à la répartition des impositions qu'en toute autre matiere, ce » qu'ils estimeront convenable pour l'in-

» térêt général de la Province, ou ce-
» lui de leurs Ordres respectifs en par-
» ticulier ».

D'ANGOULÊME, *le 21 Juillet.*

Maniere dont on fait le vin blanc en Angoumois, par M. Munier.

» Comme les raisins ont été écrasés en les arrangeant dans la hotte & en les mettant sur la charrette ; que dans le transport, ils ont encore été écrasés par les secousses, & qu'enfin, en vuidant la cuve, ils souffrent une autre sorte de compression, l'on doit bien présumer qu'il se répand dans la maye une quantité assez considérable de moût. On l'entonne tout de suite dans des barriques pour faire le meilleur vin, qui prend alors le nom de *vin de goute*. On acheve ensuite d'écraser le raisin, en le foulant avec les pieds nuds ; un homme ne seroit pas aussi ferme avec des sabots ou toute autre chaussure. A mesure que le raisin est bien écrasé, on le met en tas dans la maye, pour le laisser égouter ; on le refoule ensuite de nouveau à différentes reprises, & lorsqu'il l'est assez, la rape est relevée le long des banchereaux qui sont les côtés de la maye. On donne en Angoumois le nom de *rape* au marc du raisin. Ce n'est pas l'usage d'égraper dans cette Province ; le marc contient donc la grape, les pepins & la peau du raisin. Au lieu de le relever en tas le long des banchereaux, on le place plus ordinairement sur des égoutoirs établis le long des murs du treuil dans la largeur de la maye. Ils sont composés de deux planches d'un pied de largeur, dont la premiere forme la base, & la deuxieme le fond de l'égoutoir. On les pose ensuite en talut, & on les remplit d'une aussi grande quantité de rape qu'ils peuvent en contenir ; elle s'égoute environ pendant douze heures de tems, avant de la mettre sous la presse. Les égoutoirs sont commodes ; ils laissent la liberté de la maye, sans exposer le marc à être mêlé ou humecté de nouveau par le moût de la nouvelle rape qu'on continue d'y apporter. A mesure que le raisin est foulé, le moût de la maye tombe dans l'enchere qui peut contenir une barrique de vin. On retire le moût pour l'entonner successivement dans des barriques ou des tierçons. Aussi-tôt que ces vaisseaux sont remplis, on en bouche la bonde, & on les roule dans l'endroit du cellier destiné à les contenir à demeure. Lorsque chaque barrique est placée, on laisse la bonde ouverte ; la fermentation tumultueuse épure & forme le vin qui se trouve ordinairement fait après douze à quinze jours, sans qu'il ait été nécessaire d'y toucher davantage ; mais cette méthode est défectueuse ».

» Lorsqu'il se trouve une assez grande quantité de marc de raisin pour faire une *pressée*, on arrange le marc dans le pressoir, ce qui exige une certaine adresse, afin que la masse ne s'écrase pas. Le vin qui sort de la pressée, s'appelle *presses* ; il est d'une qualité très-médiocre. On le met aussi fermenter dans des barriques, & on jette le marc qui sort de la presse ; il sert d'abord aux volailles qui se nourrissent des pepins du raisin, & lorsqu'il est pourri, il forme un engrais applicable aux vignes & aux terres labourables. Si l'on met consommer la rape avec du fumier, elle forme encore un excellent engrais pour le jardinage ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

DESCRIPTION d'une Machine nommée la Vis de Dedale, *par le secours de laquelle on peut descendre très-facilement d'une tour ou de tout autre lieu très-élevé par une petite corde, sans courir le moindre risque ; tirée des Mémoires manuscrits de M.* Pingeron, *sur les Arts utiles & agréables.*

» Il se rencontre une foule de circonstances malheureuses où il seroit très utile de pouvoir éviter un danger imminent en fuyant, par exemple, par une fenêtre au moyen d'une corde ; mais il se présente alors trois inconvéniens qui sont presque aussi terribles que le danger lui-même. 1°. La difficulté d'avoir une corde assez grosse pour pouvoir l'empoigner, & celle de des-

cendre sans se brûler les mains ; 2°. l'appréhension d'abandonner la corde, dans le cas où l'on en auroit une ; 3°. l'impossibilité enfin de jetter un gros cordage des endroits voisins. Or, la machine dont on va donner la description remédie à tous ces inconvéniens. J'en ignore l'Inventeur, je dirai seulement que je l'ai vu indiquée pour la premiere fois dans les Ouvrages du célébre Caramuel, Mathématicien Espagnol.

Ce Sçavant suppose Dedale Prisonnier dans une tour très-élevée, & n'ayant cependant d'autre ressource pour en sortir qu'une petite corde. D'après cette circonstance, ce Prince fait les réflexions suivantes.

» J'ai à la vérité une petite corde, » mais je ne puis m'y fier sans courir » risque de ma vie ; car le poids de » mon corps est considérable, & je n'ai » pas assez de force pour m'empêcher » de descendre avec impétuosité : d'ailleurs le mouvement de mon corps » s'accélere à chaque instant dans sa » chûte, & si je tombe par terre, je » me brise inévitablement les os. Il » s'agit donc de trouver le moyen de » parer à tous ces inconvéniens ».

Dedale inventa donc, selon Caramuel, une vis par le secours de laquelle il pouvoit rallentir sa chûte, & descendre peu à peu par une corde, quoique petite, sans courir les risques de tomber & de se brûler les mains. Cette machine n'est autre chose qu'un cylindre de bon bois de chêne ou de noyer, ayant environ un pied & demi ou deux pieds de long sur trois pouces de diametre, vers l'une des bases duquel on laisse, en le tournant, un rebord d'un bon pouce de saillie sur neuf lignes de hauteur. On pratique ensuite dans la surface convexe de ce cylindre deux ou trois *hélices* concaves dépendantes du même filet ou pas de vis capables de recevoir une corde de neuf à dix lignes de diametre. Comme le terme d'*hélice* sera peut-être peu connu des Ouvriers, sur-tout de ceux qui travaillent dans les Provinces, je dirai en leur faveur qu'il désigne, dans le cas actuel, un canal en forme de vis qui fait deux ou trois révolutions autour du cylindre.

Ce canal passe au travers du rebord dont on a parlé, & laisse une ouverture presque circulaire sur la base supérieure du cylindre.

On fait ensuite entrer ce solide dans un tuyau de bois, après avoir entortillé la corde tout au tour, c'est-à-dire, après l'avoir logée dans le canal spiral ou *hélice*. Le diametre intérieur de ce tuyau de bois ne surpasse que de quelques lignes celui du cylindre solide ; desorte qu'il y a très-peu de jeu entre l'un & l'autre, & que cette espece de manchon est absolument arrêtée d'un côté par le rebord qui est vers la base inférieure du cylindre, & dont on vient de parler.

Ce tuyau ou manchon est formé par deux pieces de bois concaves que l'on rapproche l'une de l'autre, & que l'on entretient dans cette position par le secours de deux bons collets de fer adaptés chacun à l'un des bouts de ce tuyau.

Ce dernier peut être aussi d'une seule piece, & foré comme les corps de pompe ordinaire.

On adapte deux anses à ce tuyau, ou deux forts anneaux de fer pour s'y attacher, quand on se sert de cette machine.

Son usage est très-simple. On commence par rouler la corde sur le cylindre, comme on l'a déjà dit, & l'on a soin que la base du cylindre qui a un rebord, soit du côté du précipice. On met ensuite le tuyau sur le cylindre.

On attache fortement le bout de la corde à la croisée, & l'on s'attache ensuite aux anses ou aux anneaux du tuyau, & l'on se confie ensuite à la corde.

Il est évident que les révolutions que la corde fait autour du cylindre empêchent le corps qui est attaché à la boite de descendre brusquement ; la corde ne court pas les risques de s'enflammer, sur-tout si l'on a eu soin de la bien savonner auparavant ; & enfin il n'y a aucun risque à courir si les courroies avec lesquelles on s'est attaché à la boite sont bonnes. On verra aisément qu'il est facile de jetter un petit cordage avec une pareille boite à des personnes en danger dans un incendie. Si l'on descend par la diagonale, il faut que la corde fasse moins de révolutions

sur le cylindre. Enfin ne pourroit-on pas avoir une corde enduite avec de l'alun broyé dans une gomme incombustible? Depuis que j'ai vu entre les mains de M. de la Roq..., Major Portugais, du papier & de la toile incombustibles, qui n'étoient point de l'amianthe, je crois qu'il seroit très-possible d'avoir des cordes qui auroient la même propriété.

L'Officier dont je parle réunissoit à la connoissance de toutes les Langues de l'Europe des lumieres très-étendues en Chymie, qu'il avoit acquises en Allemagne. Il est né en France; son secret pour les toiles incombustibles, seroit d'un avantage inestimable dans la Marine ».

I I.

Remede pour la Rage.

» Prenez une forte poignée de sabine, une forte poignée de rue, une forte poignée d'absinthe, une poignée de sel, trois poignées de paquerette sauvage, trois poignées de blanc de porreaux, cinq à six gousses d'ail. Pilez le tout ensemble, & exprimez en tout le jus le plus qu'il sera possible; ajoutez à cette quantité de liqueur trois cuillerées à café d'huitres calcinées en poudre. Il faut observer que le tout soit bien exactement bouché, & que toutes ces plantes soient fraichement cueillies. On prendra un gobelet ordinaire de cette liqueur tous les matins à jeun, pendant neuf jours. On ne mangera qu'à midi, & on ne s'échauffera pas par un travail trop pénible. Ce remede a toujours été, dit-on, éprouvé avec succès. C'étoit un secret de famille, qu'on vient de rendre public par la voie des Affiches de Province de M. l'Abbé de Fontenay ».

I I I.

Manieres d'accommoder les pommes de terre pour les manger agréablement, par M. Mallet.

» Les pommes de terre étant bien lavées, on les fait cuire dans l'eau, & ensuite griller légérement sur la braise; puis on les met sous un gigot de mouton ou sous d'autres viandes rôties à la broche; elles font alors un excellent manger. Cuites dans l'eau, après en avoir ôté les pelures, elles fournissent une purée excellente pour les soupes; on en fait des crêmes, des salades à l'huile & au vinaigre; on les mange au beurre roux, à la sausse blanche; on les prépare encore de plusieurs autres manieres, mais voici une façon de les accommoder, qui est excellente. Après qu'elles sont cuites dans l'eau, on en fait une bouillie avec du lait. Pour 12 pommes de terre, on prend six œufs, qu'on fouette en neige; on mêle ensuite le tout ensemble, puis on y ajoute une demi-livre de jambon, gras & maigre, coupé par petites tranches: au défaut de jambon, on se sert de graisse de rôti: on fait cuire ce mélange comme si c'étoit une omelette. Ce mets, qu'on nomme *ramequin*, est très agréable ».

I V.

Note sur l'utilité des Fourmis pour la destruction des Chenilles.

» On tire des Fourmis, en Suisse, en Lusace & dans quelques autres endroits, un parti merveilleux pour exterminer les Chenilles. Voici la maniere dont on s'y prend. Si un arbre est infecté de Chenilles, on enduit le bas du tronc de poix molle ou de glaise délayée, & on suspend en haut de l'arbre un sachet rempli de Fourmis, auquel on laisse une ouverture pour les laisser passer. Les Fourmis parcourent l'arbre & voudroient bien l'abandonner; mais arrêtés par la poix, & pressées par la faim, elles se jettent sur les Chenilles, qu'elles mangent jusqu'à la derniere ».

V.

Marchandises arrivées à Paris.

Depuis le 14 Juillet jusqu'au 21, il est arrivé à la Douane 10 pieces d'huile d'olive, 3 tonneaux de sucre rafiné, 2 barriques de café, 129 tonnes & 58 barils d'huile de graine, 8 barils d'huile de navette, 5400 livres d'alun, &c.

Les eaux de-vie dont les droits ont été acquittés au Bureau Général des Aides, depuis le 14, jusques & compris le 20 Juillet, se montent à 457 pipes.

VI.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 11 Août 1781.

Or de Portug. à . . .	730 l.	f.		marc.
Du Mexique à . . .	722			
Du Pérou à	716			
Les guinées à . . .	726			
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	102			
Or à 20 karats à . .	85			
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	10		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10		
Piastres à	48	17	6	

VII.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 8 Août 1781 au Samedi 11 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 20, 21 à 22 l.; le seigle, de 9, 10 à 11 liv.; l'orge, de 10 l. 10 s., 11 à 12 l. Le froment à la Grêve, de 19, 20, 21 à 22 l.; le seigle, 9 à 10 livres; l'orge, 10 à 11 l. *le septier.* Farine blanche à la Halle, de 36, 38, 40, 41 à 42 l.; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

VIII.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 8 Août 1781 au Samedi 11 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 l.; *idem* à la Grêve, de 19, 20, 21 à 22 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 7 Août 1781, de 60 à 62 liv.; *idem* nouveau, de 56 à 58; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 58 à 60 liv.; *id.* nouv., 46 à 48; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 20 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 51 à 52; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 49 à 50; le cent de paille, de 20 à 22; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 40 à 45 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres.
	PAIEMENT DU MERCREDI 8 AOUST 1781.		
18.	M. Radix	Mercredi.	L.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	L.
27.	M. de France	Mercredi.	L.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	L.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	L.
11.	M. Boutray	Mercredi.	L.
	PAIEMENT DU JEUDI 9.		
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	L.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	L.
12.	M. Alissant	Jeudi	L.
14.	M. Nau	Jeudi.	L.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	L.
	PAIEMENT DU VENDREDI 10.		
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	L.
2.	M. Boscheron	Vendredi.	L.
21.	M. Patu.	Vendredi.	L.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	L.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	L.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES

CHANGES du 10 Août 1781.

Amsterdam, ...	Cadix, ...
Londres, ...	Livourne, ...
Hambourg, ...	Gênes, ...
Madrid, ...	Lyon, *Août.* $\frac{3}{4}$ à $\frac{5}{8}$ p.

DU VENDREDI 10 *Août* 1781.

1780. Lot. Roy. .	1000 l.	1785	14
1781. *Primes.*		1786	
1782	119 .	1787	
1783		1788	
1784	163 .	1789	111

1r. Viager. . . . 3 p. % bén. 2d. . . . 3 p. % perte.

Août 1781.	*Du* 8.	*Du* 9.	*Du* 10.
Comp. des Indes. Actions	1935 37 $\frac{1}{2}$ . . .	1937 $\frac{1}{2}$	1940 . . .
D° $\frac{16}{25}$	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D° 8es	260	. . . . .	. . . . .
D° 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Empr. d'Oct.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Rescriptions.	7 $\frac{3}{4}$ 8 $\frac{1}{4}$ perte.	8 $\frac{1}{4}$ 7 $\frac{1}{2}$ 8 $\frac{1}{2}$ 7 $\frac{3}{4}$	7 $\frac{1}{2}$ perte.
Bil. des Ferm.	. . . . .	. . . . . (7 $\frac{1}{2}$	. . . . .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 178

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 18 Août.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 21 Juillet.*

PAR un Réglement daté du 2 de ce mois, Sa Majesté vient d'ordonner que la Pêche & le Commerce de Groenlande seront combinés avec le Commerce de l'Islande, de la Finmarchie & de Faro; que ce Commerce réuni portera à l'avenir le nom de *Commerce Royal de Groenlande, d'Islande, de la Finmarchie & de Faro*: réunion qui, à compter du premier Janvier de cette année, aura lieu pendant trente années subséquentes. Ce Commerce sera sous les auspices d'une Direction & d'une Administration, la premiere formée par les Conseillers-Privés Steeman & Guldberg, le Conseiller de Conférence Erichsen, & le Conseiller d'Etat Hansen; & la seconde, par le Conseiller de Justice Beck, le Conseiller d'Etat Hansen, & le Conseiller de Justice Fisch. Le fonds destiné à ce Négoce est fixé à deux millions de rixdalers, répartis en 20000 actions de 100 rixdalers chacune. Pour la plus grande sûreté des Participans, le Roi garantit à chacun d'eux pendant les trente ans fixés, un intérêt annuel de quatre pour cent, aux conditions suivantes: » Si le produit des sommes » avancées ne peut fournir les quatre » pour cent stipulés, alors la Caisse » Royale suppléera à ce qui pourroit » y manquer. Mais dès que le profit » excéde l'intérêt fixé, le surplus sera » joint au fonds du capital, & continué » sur le même pied jusqu'au moment » qu'il rapportera 100,000 rixdalers; » époque où les Intéressés toucheront » cinq pour cent chaque année. Enfin, » lorsque le surplus se sera encore augmenté de 100,000 autres rixdalers, » on distribuera six pour cent du capital ».

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 21 Juillet.*

Il a été publié par la Régence de la Basse-Autriche une Ordonnance, en date du 30 du mois dernier, dont voici la substance. On y fait sçavoir aux Chapitres, Abbayes, Couvens & Présidens des Eglises, que l'inhibition leur ayant été faite le 5 Octobre 1669, d'acheter des Séculiers des biens immeubles & des fonds de terre, d'en usurper le *Dominium directum*, &c., & qu'ayant oublié cette défense, on la leur renouvelle, en leur déclarant que toute acquisition pareille sera regardée à l'avenir comme illégale, & par conséquent nulle.

Sa Majesté l'Empereur vient de rendre une Ordonnance en faveur des Protestans, qui contient entr'autres dispositions: » Que dans aucun cas, on ne » fera plus la moindre différence entre

» les Sujets Catholiques ou Proteſtans; » à l'exception du culte public que ces » derniers ne pourront pas exercer ».

BRANDEBOURG.

DE BERLIN, *le 23 Juillet.*

Le Miniſtre de Leurs Hautes Puiſſances les Etats-Généraux des Provinces-Unies a fait publier ici la notification ſuivante :

» Le ſouſſigné Miniſtre de la République des Provinces-Unies, à la Cour de Berlin, notifie, par la préſente, à tous les Patrons de navires commerçans de ſa Nation, que l'ordre de Leurs Hautes Puiſſances les Etats Généraux des Provinces-Unies, publié le 9 Janvier de cette année, pour intimer à tous les Patrons Hollandois de reſter dans leurs Ports reſpectifs, à cauſe de la rupture avec la Couronne d'Angleterre, eſt actuellement révoqué, de maniere qu'il eſt permis à tous les Patrons Hollandois, de quitter les Ports où ils ſe trouvent, & de naviguer avec leurs cargaiſons par-tout où ils le jugent convenable, excepté pour le compte du Roi de la Grande-Bretagne ou de ſes Sujets. *Berlin*, ce 20 Juillet. *Signé*, le Comte DE HELDEN ».

ITALIE.

DE TRIESTE, *le 16 Juillet.*

Le 6 de ce mois, le vaiſſeau Impérial-Autrichien, la *Ville de Vienne*, nouvellement conſtruit dans ce Port, en a fait voile, ſous les ordres du Capitaine Gheriza, pour Surate par Moka. Ce vaiſſeau, monté de 16 canons, appartient à M. Jean Curtowich, qui l'a donné à fret à une Société établie à Vienne, à laquelle l'Empereur avoit accordé la permiſſion de faire une expédition aux Indes Orientales. La cargaiſon de ce vaiſſeau conſiſte en fer, plomb, fer-blanc, coutellerie, toiles, verre de Bohême, &c.

DE RAVENNE, *le 17 Juillet.*

Ce matin, nous avons reſſenti ici une ſecouſſe de tremblement de terre aſſez forte. Toutes nos maiſons ont été ſenſiblement agitées pendant deux ou trois ſecondes. Pluſieurs cheminées en ont été renverſées. Son Eminence le Cardinal Valenti, notre Légat, craignant que ce phénomene n'ait cauſé de plus grands dégâts dans les Bourgs & Villages circonvoiſins, y a envoyé auſſitôt des Exprès, pour s'en informer.

DE NAPLES, *le 19 Juillet.*

En 1774, le Roi défendit aux Officiers de ſes Troupes, par une Ordonnance du 11 Septembre, de ſe revêtir d'habits de Ville, & de ſe coëffer d'une maniere peu convenable à leur état. On ſe conforma pendant quelque tems à ce ſage réglement. Mais peu-à-peu les Chefs qui y avoient d'abord tenu la main, ſe relâcherent, & l'ancien luxe reparut avec plus de ſcandale que jamais. Sa Majeſté juſtement indignée de cette infraction, vient de renouveller ſon Ordonnance, avec injonction de s'y conformer ſous les peines les plus ſéveres.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 27 Juillet.*

Nos navires ſont revenus de la pêche de la baleine qu'ils ont faite dans les Mers du Nord, & qui a été très-heureuſe & très-abondante.

» Le chêne, ce végétal qu'à juſte titre on peut nommer le plus beau de la terre, & qui peut ſe maintenir près de quinze ſiecles dans un état de ſolidité, commence à manquer en Angleterre, depuis que par la perte de l'Amérique Septentrionale, nous ne pouvons plus nous procurer ceux de la Virginie & du Maryland; & c'eſt pour y ſuppléer que le Gouvernement vient d'acheter du Comte d'Antrim en Irlande, un bois de 600 acres de chêne, qu'on dit très-gros & d'une excellente qualité. Il eſt étonnant que dans un ſiecle où toutes les Puiſſances de l'Europe voudroient être Maritimes, parce qu'elles voudroient être toutes opulentes, on néglige ſi fort la culture de cet arbre, utile à la Navigation ».

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le 29 Juillet.*

» Un Particulier de ces Provinces a cru devoir représenter à L. H. P. que les pêches du hareng & de la morue étant interdites à leurs Sujets, au moins pour cette année, il étoit expédient de permettre la libre importation du hareng & de la morue des pêches Danoises. Il se fonde en partie sur ce que la morue est de la plus grande nécessité pour la subsistance des Esclaves de Surinam & pour la conservation d'une branche importante de Commerce avec l'Allemagne. En rendant justice au zele de ce Particulier, il lui a été répondu que, pour quelque considération que ce fût, la libre importation du hareng ne pouvoit être permise dans la République, & qu'il resteroit chargé à son entrée de l'imposition portée par le Placard du 31 Juillet 1725. Nous ignorons quelle a été la réponse de L. H. P., quant à la morue. L'histoire nous rappelle que l'interdiction du hareng des pêches étrangeres parut de si grande importance à nos ancêtres, dont nous devons benir la mémoire, qu'en 1665 le 26 Avril, & 1666 le 1 Février, il fut statué qu'on n'imposeroit aucun droit sur cette denrée provenant de la pêche nationale, mais que l'importation étrangere en seroit absolument défendue ».

II.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE MARSEILLE, *le 29 Juillet.*

Depuis le 23 Juillet jusqu'au 28, il est entré dans ce Port, 11 bâtimens, dont 1 venant d'Alicante, chargé de diverses marchandises. On a appris le 24, par un aviso expédié de Toulon, qu'on y signaloit de la tour un convoi considérable. On ne doutoit pas que ce ne fût celui du Levant, auquel pouvoient être réunis ceux de Syrie, de Smyrne & de Salonique. Ce convoi doit être composé d'environ 60 voiles; & on en comptoit déjà 40. Il est à desirer qu'un vent favorable l'amene aussi heureusement que celui d'Alger, qui mouilloit le 23 dans le Port de Pomégue.

DE BORDEAUX, *le 26 Juillet.*

Le convoi destiné pour les Isles de l'Amérique, composé de 120 voiles, est parti de ce Port le 21 de ce mois à huit heures du soir, en bon ordre & avec un vent très-favorable. Il est escorté par les vaisseaux du Roi, le *S. Michel* & l'*Illustre*, par trois frégates, avec la *Ménagere*, armée en flûte, & deux cutters.

DE CHALAIS, *le 31 Juillet.*

» Suivant des détails reçus de Barbezieux, une grêle du poids d'une livre & au-delà, d'une dureté si forte que trois ou quatre jours après on en a trouvé dans les vallons des tas de cinq à six pieds, a dévasté quatorze Paroisses de l'Election dans cette Principauté; les ceps de vigne, & tous les arbres paroissent aussi nuds qu'avant le printems; quelques personnes ont perdu la vie; le bétail, le gibier & les oiseaux ont péri en grande partie: enfin le tableau qu'on fait des dégâts de toute espece qui ont été la suite de cet orage, annonce la ruine la plus entiere des malheureux Habitans de ce pays, & l'extrême difficulté où ils sont de pourvoir à leur subsistance. Ils supplient les personnes que leurs besoins pressans, & ceux de leurs enfans pourront toucher en leur faveur, d'adresser les secours qu'elles voudront bien leur accorder à M. de la Maurine, Avocat au Parlement & Procureur du Roi de l'Election de Barbezieux, qui a dressé un procès-verbal du désastre de cette contrée, & qui par-là est plus à portée que personne de connoitre ceux qui ont le plus souffert des suites de ce fâcheux événement ».

DE VAUCOULEURS, *le 29 Juillet.*

Lettre adressée au Rédacteur des Affiches de Lorraine.

Personne n'ignore que depuis environ deux années, les fievres intermittentes ont singulierement montré leur carac-

tere épidémique, & que le quinquina, dans ces circonstances, a très-souvent manqué son effet ordinaire ; on a même remarqué que son usage étoit nuisible en bien des occasions, quoiqu'employé avec la prudence & la sagesse que suggere une bonne méthode. Cette observation a été faite par les meilleurs Praticiens ; c'est pourquoi ils n'ont pas tardé d'avoir recours aux remedes apéritifs, tirés de la classe des plantes ameres, &c. ».

» Ces moyens curatifs ont en partie répondu à leurs vues ; mais on a vu avec le plus grand déplaisir les fievres quartes, sur tout, résister quinze à dix-huit mois à ce traitement. La plus grande partie des malades, particulierement ceux de la campagne, se sont bientôt dégoûtés de ces remedes, & plusieurs sont morts obstrués & hydropiques, après plus d'une année de souffrance. Ce sont ces catastrophes que j'ai vu souvent réitérées dans les campagnes, dénuées de tout secours, qui m'ont engagés à publier un remede très simple & très-commun, avec lequel les Habitans de Grimaucourt, près de Commercy, se sont délivrés sans le secours de la Médecine, de la fievre quarte qui les affligeoit presque tous, l'année derniere. J'ignore qui a pu les engager à l'employer ; mais le fait est qu'ils se sont tous guéris eux-mêmes par son moyen ».

» Il est certain aussi que depuis environ cinq à six mois que j'en fais usage, ç'a toujours été avec un succès décidé ».

» Il est bon d'observer que les Habitans de Grimaucourt n'ont employé aucun purgatif ni enfin aucun autre remede que celui-ci. Il est cependant probable que l'émétique doit en rendre l'effet plus certain, sur-tout lorsque les premieres voies sont remplies d'humeur ».

» *Calcatreppola, aut Calcitrappa*, Chausse-Trape ; prenez de ce chardon une très-grosse poignée, faites-la infuser dans une pinte de vin blanc, mesure de Paris, environ vingt-quatre heures, à une chaleur douce ; passez ensuite cette liqueur à travers un linge ; on en donnera de trois heures en trois heures un gobelet au malade, pendant l'intermission de la fievre ; il est rare qu'on soit obligé de donner ce remede au-delà de cinq à six jours. *Signé*, COUTURIER, *Chirurgien-Major de l'Hôpital* ».

D'AMIENS, *le 1 Août.*

» Par Arrêt du Parlement du 4 Juillet dernier, il est défendu à toutes personnes demeurant dans l'étendue du ressort du Bailliage d'Amiens, en état de travailler ou de gagner leur vie pendant le tems de la moisson, de glaner ; il n'y a que les vieillards estropiés, les petits enfans & autres personnes invalides seulement, à qui il soit permis d'aller recueillir dans les champs ce qui peut être échappé à la faucille du Moissonneur, à condition toutefois qu'ils ne commenceront leur opération qu'après que toutes les gerbes auront été entierement levées. Il est aussi défendu aux Propriétaires, Fermiers, à tous Bergers, Gardes-troupeaux & autres personnes, d'envoyer ou de mener paître leurs vaches, chevaux, moutons & autres animaux dans les champs, sinon après trois jours que la derniere gerbe aura été enlevée desdits champs ; & à ceux à qui il est permis & toleré de glaner, de se servir, pour glaner dans les prairies & autres, dans les terres ensemencées en luzernes, trefles, bourgognes, sainfoins & autres herbes de cette nature, de rateaux ayant des dents de fer, ni d'aucuns autres instrumens semblables où il peut y avoir du fer, ainsi que d'arracher ou faucher le chaume avant le premier Octobre. Ce même Arrêt ordonne que les deux tiers desdits chaumes seront destinés & appartiendront, suivant l'usage, aux pauvres de chaque Paroisse, qui auront la faculté de l'arracher & de le faucher après le premier Octobre. Il est fait en même tems défenses à toutes autres personnes d'enlever ou d'apporter aucun dommage aux chaumes destinés pour les pauvres ; le tout sous les peines portées par ledit Arrêt ».

DE SOISSONS, *le 2 Août.*

Suivant le relevé de cette Généralité, on y a compté en 1780, naissances 17347, mariages 3955, morts 14694,

DE PARIS, *le 12 Août.*

Edit du Roi, donné au mois d'Août 1781, portant augmentation de deux sous pour livre, en sus des droits, établissement, suppression & modération de différens droits.

» LOUIS, &c. Persuadés que nous ne pourrions procurer à nos Sujets les avantages d'une paix honorable & solide, qu'en continuant d'opposer à nos Ennemis les plus puissans efforts, Nous avons jugé nécessaire de nous assurer dès-à-présent un secours extraordinaire ».

» Nous aurions desiré qu'il fût encore possible de n'employer d'autres ressources que celles de l'économie dans nos dépenses, de l'amélioration des différentes parties de Finance & des emprunts ».

» Mais les dépenses extraordinaires, qui sont la suite indispensable de la continuation de la guerre ; la ferme résolution où nous sommes de remplir avec fidélité tous les engagemens que nous avons pris, & la situation de nos Finances, nous forcent à nous procurer de nouveaux fonds qui nous donnent les moyens de satisfaire à ces dépenses, & affermissent en même tems la confiance des Créanciers de notre Etat ».

» Après avoir mûrement refléchi sur les différentes propositions qui nous ont été faites, nous avons préféré l'augmentation des droits sur les consommations à une imposition directe sur les personnes ou sur les propriétés ».

» Nous avons considéré que cette forme de perception étoit la moins onéreuse, que c'étoit celle dont le recouvrement occasionneroit moins de frais ; & qu'en comparant la valeur actuelle du marc d'argent, avec celle qu'il avoit lors de l'établissement du droit principal, la plupart des denrées payeroient encore, malgré l'augmentation successive des sous pour livre, des droits plus modérés que ceux qu'elles supportoient alors ».

» Mais comme nous ne nous écarterons jamais des principes de bonté & de justice qui nous animent, nous avons réduit ou entierement supprimé quelques droits que nous avons cru les plus onéreux à nos Peuples, & notamment ceux établis sur différens objets de consommation qui intéressent plus particulierement la classe la plus indigente ».

» Nous avons tout lieu d'esperer que ce secours extraordinaire, l'exacte économie que nous continuerons d'apporter dans nos dépenses, & le retour de la paix, nous dispenseront de recourir aux autres ressources que nous sommes assurés de trouver en tout tems dans l'amour & la fidélité de nos Sujets. A ces causes, &c. ».

Cet Edit, qui renferme 18 articles, contient, entr'autres dispositions, qu'il sera perçu au profit de Sa Majesté, à compter du jour de l'enregistrement du présent Edit, jusqu'au dernier Décembre 1790 inclusivement, outre & par dessus les huit sous pour livre, énoncés en l'Edit du mois de Février 1780, deux nouveaux sous pour livre en sus du principal de tous les droits indistinctement quelconques, soit qu'ils soient levés au profit de Sa Majesté, ou qu'ils aient été aliénés, cédés, concédés ou abonnés ; & de ceux perçus au profit des Etats, Provinces, Villes, Communautés d'Habitans, & d'Officiers & Hôpitaux, à quelque titre que ce soit. Dans toutes les Provinces du Royaume, où le privilege de la vente exclusive du tabac a lieu, le prix en sera augmenté de quatre sous par livre, poids de marc. Il sera perçu au profit de Sa Majesté le doublement des droits qui se perçoivent actuellement sur les huiles & savons fabriqués dans le Royaume ou venant, soit des Pays Etrangers, soit des Provinces non sujettes auxdits droits dans celles où ils ont lieu ; sçavoir, six deniers par livre d'huile d'olive, amande, noix & poisson, trois deniers par livre d'huile de térébenthine, lin, chenevis & autres graines ; un sou par livre d'huile de plus grand prix, trente sous par quintal de savon, avec les dix sous pour livre en sus dudit doublement. Il sera perçu au profit de Sa Majesté, à l'entrée & passage de Paris, outre les droits actuels & les dix sous pour livre d'iceux, six deniers par livre pesant d'huiles & de savons de toute espece ; un cinquieme d'augmentation du principal des droits qui se perçoivent sur les bois carrés ; le doublement des droits qui se perçoivent en principal sur la chaux, le plâtre, les moëllons bruts & piqués, la pierre

dure, la pierre de Saint-Leu, la tuile, la brique & l'ardoise. Dix livres par quintal de glaces brutes & polies indistinctement, sans déduction du poids des caisses & emballages; quarante sous par quintal de plomb œuvré & non œuvré; un sou par livre pesant de sucre & cassonade de toute espece; deux sous par livre pesant de café; un sou par livre de cire & bougie, le tout avec les dix sous pour livre en sus. S. M. exempte tant des anciens huit sous pour livre que des deux nouveaux établis par le présent Edit, le prix du sel dans l'étendue de ses Gabelles d'Alsace, le prix du sel ordinaire dans le Comté de Bourgogne; les droits de mesurage, minage, stellage, hallage, placage, & autres de semblable nature qui se perçoivent sur les grains & farines; les droits pour la conservation des hypothéques, les droits de quatre deniers pour livre du prix des ventes de biens-meubles, le droit de huit deniers pour livre du prix des bestiaux vendus dans les Marchés de Sceaux & de Poissy, & les articles de droits dont le principal seroit au dessous de six deniers. S. M. exempte aussi tant des deux sous pour livre prorogés par l'Edit du mois de Février 1780, que des deux nouveaux sous pour livre établis par le présent Edit, les droits sur le beurre, & celui de onze sous dix deniers par voie de bois à brûler dans la Ville & Banlieue de Paris; les droits d'Amirauté, les droits sur l'eau-de-vie dans la Flandre maritime & le Haynaut. Veut S. M. que lesdits droits ne soient assujettis qu'à six sous pour livre. S. M. réduit au cinquieme les droits qui se perçoivent à son profit, à l'entrée de la Ville de Paris, sur les légumes secs, tels que les pois, les feves & les lentilles; sur les harengs frais & saurs, sur les fromages frais & secs de toute espece, & sur le poisson d'eau douce. Sa Majesté réduit à moitié les droits sur la volaille & gibier & sur les œufs à l'entrée de la Ville de Paris. S. M. décharge du paiement des droits réservés sur les bois & les foins de toute espece dans le Royaume, tant en principal que sous pour livre, les hameaux, écarts, maisons détachées & dépendances des Villes, Bourgs & chef-lieux assujettis auxdits droits. S. M. éteint & supprime dans tout le Royaume, à l'exception des Villes de Paris & de Rouen, la perception en principal & sous pour livre des droits ci-devant attribués aux Offices d'Auneurs, Contrôleurs, Visiteurs & Marqueurs de toiles, ainsi que la perception & sous pour livre des droits ci-devant attribués aux Offices d'Auneurs, Contrôleurs, Visiteurs & Marqueurs de draps & de Jaugeurs, Contrôleurs & Visiteurs des poids & mesures.

Cet Edit a été enregistré au Parlement le 10 Août 1781.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

ANNONCE de Livres.

On trouve chez Ph. D. Pierres, Imprimeur ordinaire du Roi & de la Société Royale de Médecine, une Feuille in-4°. contenant une *Méthode que l'on peut suivre dans la rédaction des Observations météorologiques, pour établir la température moyenne de chaque mois & de chaque année*, par le sçavant Pere COTTE, de l'Oratoire, Curé de Montmorency.

Il ne s'agit point ici de la maniere de faire des observations météorologiques, mais seulement de la méthode qu'on peut employer pour les rédiger.

Le travail que l'Auteur décrit dans ce Mémoire deviendroit immense, si on l'envisageoit sous tous ses points de vue. Il faut donc en fixer les bornes relativement au problême qu'on se propose principalement de résoudre en observant, & que l'on peut énoncer en ces termes: *Trouver la température moyenne du Pays qu'on habite.* Les données de ce problême sont contenues dans le registre de l'Observateur, & la solution dépend d'un calcul fort simple, qui fait connoitre les termes moyens, soit de la chaleur & du froid, soit des élévations du mercure dans le barometre, soit les vents dominants, les quantités & le nombre moyen des jours de pluie, d'évaporation, de tonnerre, d'aurores boréales, &c. &c.

On peut parvenir à cette solution par deux méthodes, l'une qui donne la

moyenne Arithmétique, & l'autre qui donne la *moyenne vraie*.

La premiere méthode consiste à chercher les extrêmes en plus & en moins des observations faites pendant un mois ou une année, à en prendre la différence & à ajouter la moitié de cette différence à l'extrême en moins. Cette méthode est expéditive, mais elle est en même tems très défectueuse, 1°. parce qu'elle n'est le résultat que de deux observations seulement ; 2°. parce qu'elle est fondée sur des termes extrêmes qui s'écartent par conséquent de l'état moyen, & qui représentent un état violent & non naturel ; c'est en un mot, la méthode des paresseux.

La seconde méthode, qui aide à découvrir la *moyenne vraie*, exige plus de travail, mais elle a aussi plus de précision. Elle consiste à additionner toutes les observations faites dans un mois, & à diviser la somme qui en résulte par le nombre des observations. Le quotient est la moyenne cherchée.

» Je suppose, dit l'Auteur, que la somme des observations du thermometre, faite dans un mois, soit de 1140 degrés, & que le nombre des observations soit 90, à raison de trois observations par jour. Je divise 1140 par 90, & il me vient au quotient 12, 7 deg. ; c'est le degré moyen de chaleur pour chaque jour du mois. Si dans un mois d'hiver, par exemple, on a des degrés au dessus & au dessous du terme de la congélation, on fait deux sommes, l'une des degrés au dessus, & l'autre des degrés au dessous ; on retranche la plus petite de la plus grande, & on divise le reste par le nombre total des observations. Je suppose que, la soustraction faite, il me reste 14 deg. de froid à diviser par 93 ; j'ajoute un zéro à 14 pour avoir des dixiemes de degrés ; je divise 140 par 93, & je trouve que le froid moyen a été de — 0, 2 d. La barre indique que les degrés ou les fractions de degrés sont au dessous du terme de la congélation, & le zéro, suivi d'une virgule, marque qu'il n'y a point de degrés entiers, mais seulement des dixiemes exprimés par le chiffre qui suit la virgule. S'il s'agit des observations du barometre, on commence par additionner les lignes : à l'égard des pouces, si le barometre a été pendant tout le mois entre 27 & 28 pouces, alors on n'opérera que sur la somme des lignes ; s'il a été plusieurs fois à 28 pouces & au-delà, on comptera le nombre de fois, & on ajoutera autant de fois 12 lignes à la somme des lignes déjà additionnées ; s'il a été plus souvent au dessus de 28 pouces, on comptera le nombre de fois qu'il a été au dessous de ce terme, & on retranchera autant de fois 12 lignes de la somme déjà trouvée : on divisera le reste par le nombre total des observations ».

» On voit combien cette méthode est exacte, puisqu'étant le résultat de toutes les observations, elle présente fidélement la moyenne proportionnelle entre toutes ces observations ».

L'Auteur, après ces principes généraux, passe aux diverses applications qu'on en peut faire. Il expose la maniere dont il faut opérer pour obtenir tous les résultats qui caractérisent une température moyenne, 1°. pour chaque mois ; 2°. pour l'année ; 3°. pour chaque mois de l'année moyenne, & pour l'année moyenne, par un résultat général de tous les résultats particuliers qu'on a obtenus des observations faites pendant un certain nombre d'années. Tout cela est accompagné d'exemples qui mettent sur la voie ceux qui veulent opérer d'après la méthode de l'Auteur.

Ce Mémoire a été approuvé par la Société Royale de Médecine dont le P. Cotte est Membre, & cette Compagnie a de plus arrêté qu'il seroit publié & distribué aux Médecins, Chirurgiens & Physiciens avec lesquels elle correspond, pour servir à les diriger dans leurs observations météorologiques.

The History of Epidemies, &c. *Les Epidémies d'Hippocrate*, en sept Livres, traduites du Grec en Anglois, avec des Notes, des Observations & un Discours préliminaire sur la nature & les causes de l'infection ; par Samuel Farr, Docteur en Médecine, & Membre de la Société Royale. In-4°. A Londres, chez Cadell, 1780.

I I.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 14 Août 1781.

Or de Portug. à . . .	730	l.	f.	marc.
Du Mexique à . . .	720			
Du Pérou à	716			
Les guinées à . . .	726			
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	102			
Or à 20 karats à . .	85			
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	10		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10		
Piastres à	48	17	6	

I I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 11 Août 1781 au Mercredi 14 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 20 à 22 livres; le seigle, de 9 l. 10 s. à 10 l.; l'orge, de 10 l. 10 s. à 11 liv. Le froment à la Grêve, de 20, 21 à 22 livres; le seigle, 10 livres; l'orge, 10 à 11 l. *le septier.* Farine blanche à la Halle, de 36, 40, 41 à 42 l.; bis-blanc & bis, de, 22, 24, 26, 28, 30, 32 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

I V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 11 Août 1781 au Mercredi 14 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 l.; *idem* à la Grêve, de 19, 20, 21 à 22 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 10 Août 1781, de 58 à 60 l.; *idem* nouveau, de 54 à 56; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 60 à 62 liv.; *id.* nouv., 40 à 45; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 22 à 24; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 51 à 52; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 50 à 51; le cent de paille, de 19 à 22; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 32 à 42 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres.
	PAIEMENT DU SAMEDI 11 AOUST 1781.		
8.	M. Despeignes	Samedi	L.
5.	M. Cauchy	Samedi	L.
6.	M. Caron	Samedi	L.
9.	M. Le Noir.	Samedi	L.
16.	M. de la Rue	Samedi	L.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	M.
	PAIEMENT DU LUNDI 13.		
23.	M. Masson.	Lundi.	L.
26.	M. de la Motte	Lundi	L.
29.	M. Certain	Lundi.	L.
28.	M. Creuzé.	Lundi.	L.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	L.
12.	M. Alissant	Jeudi.	M.
	PAIEMENT DU MARDI 14.		
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	M.
13.	M. Marsollier	Mardi	M.
15.	M. Defays	Mardi	M.
25.	M. Vieillard	Mardi	M.
24.	M. Desplasses.	Mardi	M.
18.	M. Radix	Mercredi.	M.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	M.
27.	M. de France	Mercredi.	M.
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	M.
14.	M. Nau	Jeudi.	M.
Idem.	Gouvernemens.	t. l.	*Six derniers mois 177*

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES

CHANGES du 14 Août 1781.

Amsterdam, ...	53 ½	Cadix, ...	
Londres, ...	31 7 8c.	Livourne, ...	
Hambourg, ...	188 ¾	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Août.* . .	⅛ p.

Août 1781.		*Du 11.*	*Du 13.*	*Du 14*
Comp. des Indes.	Actions	. . . . .	1955 50 . . .	. . . . .
	D° 16/25	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	D° 8es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	D° 25es	. . . . .	82	. . . . .
	Empr. d'Oct.	402	402	403 . . .
Rescriptions.		7 ½ 7 ¾ perte.	7 ½ 8 7 ½ p.	7 ¼ ½ 8 ¼ 7
Bil. des Ferm.		. . . . .	1 ½ perte . .	⅛ . . . . .
Contr. à 4 p. %				
1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 17

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 25 Août.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

AFRIQUE.

DE TANGER, *le 20 Juin.*

SA Majesté Marocaine vient d'envoyer à Ben-Abdelmelick, Alcaide de notre Place, des instructions, qui prouvent de plus en plus le crédit dont l'Espagne jouit actuellement près de notre Monarque, & qu'elle s'attache à maintenir avec le plus grand soin, vu l'utilité qu'elle en retire pour priver la Place de Gibraltar de tout secours de la côte de Barbarie. Ce Prince a soumis toute la Province de Fez, qui borde la Méditerranée, vis à-vis la côte de l'Andalousie, au commandement de Ben-Abdelmelick, ordonnant en même tems que les Sujets qui habitent les Ports, Rades & Bayes de cette contrée, secourent dans toutes les occasions les Espagnols contre leurs Ennemis, notamment contre les Anglois, & même contre les Algériens. En conséquence, le fils d'Abdelmelick s'est rendu avec un Détachement de vingt Soldats dans les montagnes, pour notifier aux Habitans les intentions de leur Souverain. Et afin d'encourager d'autant plus l'Alcaïde à veiller à leur exécution, S. M. lui a accordé une gratification annuelle, consistant en cent pieces de petit bétail, un nombre de gros bétail & une quantité de fruits ou productions de la terre, que les Arabes de cette contrée sont obligés de fournir tous les ans à la Cour. Enfin Sa Majesté a chargé, par les mêmes instructions, Ben-Abdelmelick de distribuer aux Invalides & aux veuves des Soldats tout l'argent provenant de confiscation & d'amendes dans l'étendue de son Gouvernement.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 21 Juillet.*

On vient de publier ici un Edit de Sa Majesté l'Impératrice, qui permet à tous & un chacun le commerce de la rhubarbe. Le Gouvernement, comme on sçait, s'étoit jusqu'ici approprié ce commerce; maintenant il sera libre à toutes personnes de le faire, en payant cependant certains droits à l'Etat.

» Gmelin cité dans les *Recherches sur* » *les végétaux nourrissans de M. Parmentier,* » nous apprend que l'achat de la rhu- » barbe dite des Moscovites, se faisoit » avec les plus grands soins & sous la » direction de ceux que l'Impératrice » avoit chargés de tout ce qui concerne » la matiere médicale. Cette Princesse » envoyoit donc un Pharmacien sur les » confins même de l'Empire de la Chi- » ne, accompagné d'un Commissaire, » pour acheter toute la rhubarbe, tant » bonne que mauvaise; & après que » cette racine étoit transportée à Mos- » cou & à Pétersbourg, elle étoit re- » mise entre les mains d'un autre Phar-

» macien pour l'examiner, & jetter au » feu celle qui ne valoit rien, dans la » crainte qu'elle ne tombât entre les » mains de Marchands avides & intéressés ».

Sans doute qu'on suppléera, par quelque moyen, à ces sages précautions.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 27 *Juillet.*

Parmi les dissertations envoyées à la Société Royale des Sciences pour répondre à la question proposée en 1779, » sur la génération des ascarides, du » solitaire & des autres vers qui vivent » dans les intestins, » il s'en est trouvé deux qui ont mérité l'attention de cette Compagnie. En conséquence, elle a décerné la médaille d'or à M. Bloch, Docteur en Médecine à Berlin, & une pareille médaille en argent à M. Goeze, Pasteur de l'Eglise de S. Blaise à Quedlinbourg, comme une marque de l'estime & de l'approbation de cette Société.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le* 28 *Juillet.*

Des Lettres de Hongrie nous apprennent que les chaleurs y ont été si fortes dans le courant du mois de Juin dernier, qu'on trouvoit très-fréquemment dans les campagnes des cadavres épars çà & là, sur-tout de vieillards & de femmes enceintes.

Sa Majesté Impériale a fait donner des ordres pour l'établissement d'une Commission chargée de veiller à l'éducation de la jeunesse dans la Trasylvanie.

BOHÊME.

DE PRAGUE, *le* 20 *Juillet.*

Des Ouvriers qui travailloient à la tour des Chanoines Réguliers de Wittigenau, Seigneurie de Schwartzenberg, dans le Cercle de Bechin, y ont mis le feu par imprudence. Cette tour a été en un instant enflammée. Sa hauteur & un vent impétueux qui regnoit alors sur l'horison, empêcherent qu'on ne pût y porter les secours nécessaires; desorte qu'en très-peu de tems, la tour, l'Eglise, le Cloitre, la maison du Conseil, 71 maisons & une porte de la Ville furent réduits en cendres. Trois Chanoines ont été écrasés par la charpente qui est tombée sur eux, & cinq autres ont été dangereusement blessés.

ITALIE.

DE LIVOURNE, *le* 15 *Juillet.*

La vente de la plus grande partie du café apporté des Indes par le vaisseau le *Comte de Collowrath*, s'est faite le 3 de ce mois. En une heure de tems, sur la quantité de 900,000 liv. pesant, on en a vendu pour plus de 100,000 piastres. Le 23, on procédera à la vente des mousselines apportées par l'autre navire Autrichien, le *Joseph* & la *Thérese*; on en fait monter la valeur à 700,000 piastres.

DE ROME, *le* 18 *Juillet.*

Les différentes Lettres que nous avons reçues de Faenza, Imola, Forli, Cesene, Castel, Bolognese & autres lieux, ne sont remplies que de détails effrayans sur les secousses de tremblement de terre qu'on y a essuyées pendant plusieurs jours. Quelques édifices ont été endommagés, & presque toutes les cheminées ont été renversées. Ce phénomene a jetté la consternation dans tout le pays, & on ne s'est tranquillisé que lorsqu'on a été quelque tems sans ressentir aucun mouvement.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 30 *Juillet.*

On est fort inquiet sur le sort des vaisseaux qu'on attend de l'Inde. On en compte 35 dont la valeur moyenne est évaluée 150,000 liv. sterl.; ainsi leurs cargaisons réunies montent à cinq millions sterl.

» L'Isle de Tabago, que les François viennent de nous enlever, est la plus méridionale de tous les établissemens Anglois en Amérique, si l'on en excepte

celle de Falkland ; elle a dix lieues de longueur sur quatre dans sa plus grande largeur. On peut juger de sa valeur & de son importance par les armemens dispendieux & formidables que les Puissances Européennes y ont envoyées à l'appui de leurs prétentions. Elle a appartenu aux Hollandois qui en ont disputé la possession aux François & aux Anglois avec la persévérance la plus opiniâtre. En 1677, M. d'Estrées l'envahit ; il rencontra d'abord la Flotte Hollandoise, chargée de la défendre, & le combat qu'il lui livra dans une des rades de l'Isle, fut une action mémorable dans un siecle fécond en grands événemens : il donna à cette Isle une grande célébrité. L'acharnement de la valeur fut tel des deux côtés, que les vaisseaux étoient sans mâts, sans agrès, sans Matelots pour manœuvrer, & qu'on se battoit encore. La bataille ne finit que quand on vit douze bâtimens brûlés & sept coulés à fond ; les Assaillans perdirent moins de monde, mais les Défenseurs garderent encore l'Isle, qui ne fut emportée qu'au mois de Décemcembre de la même année, que M. d'Estrées y descendit. Une bombe qui tomba sur le magasin à poudre des Hollandois, & le fit sauter, leur ôta le moyen de se défendre. Cette conquête fut ensuite négligée par la France ; l'Isle qui avoit été déclarée neutre par le Traité d'Aix-la Chapelle en 1748, avoit été cédée à l'Angleterre en 1763. Les exportations ont toujours surpassé les importations ; celles-ci qui furent nulles depuis la cession jusqu'en 1770, qu'elles furent de 3323 liv. sterl. étoient en 1773 de 20,453. Celles là, en 1764, ne montoient qu'à 349 liv. sterl ; & en 1773, à 30,049 liv. sterl. »

HOLLANDE.

De la Haye, *le 5 Août.*

On assure que Leurs Hautes-Puissances ont donné leur consentement à la somme de 24,787 florins 10 sous pour être répartis parmi l'équipage du vaisseau la *Brille* ; à celle de 1200 mille florins pour l'encouragement des vaisseaux Marchands qui s'armeront pour naviguer à la Colonie de Surinam & autres Colonies, qui restent encore à l'Etat dans les Indes Occidentales, à celle de 1,200,000 florins pour être négociés par l'Amirauté d'Amsterdam.

PAYS-BAS.

De Bois-le-Duc, *le 2 Août.*

Le seigle s'est vendu, le muid, 14 florins & 15 sous jusqu'à 15 florins 12 sous & 8 deniers, dans notre Marché d'aujourd'hui ; & le bled-sarrasin y a été porté de 12 florins & 10 sous le muid, jusqu'à 13 flor. 12 s. 8 den.

I I.

Nouvelles de l'interieur du Royaume.

De Montauban, *le 3 Août.*

L'Académie de cette Ville propose pour le sujet du Prix qui sera distribué le 3 Mai 1782, une Dissertation sur ce sujet : » Quel est le tems le plus propre » pour tailler la vigne, relativement à » la différence des climats, & à la situation des vignobles ? » Les Ouvrages seront adressés francs de port, avant le mois de Février prochain, à M. Lade, Avocat à la Cour des Aides. Les Concurrens sont avertis qu'ils doivent être terminés par une courte priere à J C.

Le Prix de 300 livres, fondé par M. l'Abbé d'Ornat de Saint Marcel, Prévôt de l'Eglise Cathédrale de Nismes, & l'un des vingt six Académiciens de cette Ville, pour être distribué tous les deux ans par l'Académie, sera donné l'année prochaine au meilleur Mémoire sur cette question : » Assigner les » causes qui s'opposent au succès des » vers-à-soie depuis quelques années » dans le Bas-Languedoc, & indiquer » les moyens d'y remédier ». Les paquets doivent être adressés francs de port avant le 31 Mars 1782, à M. Seguier, Secretaire perpétuel de l'Académie.

De Limoges, *le 8 Août.*

» Le 1 de ce mois, environ les cinq heures du soir, un orage des plus vio-

lens, accompagné d'éclairs & de tonnerre, a répandu ici & dans une partie des environs, l'effroi & la consternation. La pluie tomboit en si grande abondance, & étoit poussée par le vent d'est-sud-ouest avec tant d'impétuosité que l'eau pénétroit avec une rapidité étonnante jusques dans l'intérieur des maisons : presque tous les Habitans ont eu des meubles ou des marchandises endommagés par cette inondation. L'orage a duré environ une heure. Pendant un certain tems, la pluie a été mêlée d'une petite grêle qui a cassé beaucoup de vitres ; plusieurs cheminées ont été renversées, des couvertures de maisons enlevées, des murs écroulés, des arbres déracinés, &c. &c. En moins d'un quart d'heure, la Vienne s'est débordée extraordinairement ; les ruisseaux qui y aboutissent formoient des torrens si rapides, qu'ils entrainoient des monceaux de sable & des pierres d'une grosseur prodigieuse ; les moulins & les maisons ont souffert de ce funeste événement. Nous n'avons pas appris que le tonnerre ait fait aucun ravage, à l'exception de quelques arbres sur lesquels il est tombé, & qu'il a brisés ».

» Personne à Limoges ne se rappelle d'avoir vu un orage plus violent que ce dernier. En 1761, au mois de Juillet, il y en eut un très-considérable, mais qui ne fut pas, à beaucoup près, aussi désastreux ».

» Nous trouvons dans nos Annales, » qu'en 1213, il tomba à Limoges une » pluie qui causa beaucoup de dommages ; que la Chapelle du Sépulcre fut » inondée ; & qu'en 1626, apres un » mois de pluie presque continuelle, » le 26 de Juin, il fit un si grand orage, des éclairs, des tempêtes & des » pluies au Limosin, que la plupart des » vignes furent battues, & aussi les » fromens, avoines, chanvres & petits » bleds. Le jour susdit, l'eau emporta » le pont d'Aixe & trois maisons proches du pont, les murailles du Fort, » & cinq moulins à papier, un à bled, » un autre à huile, sur l'eau de Leysette ».

DE CHATELLERAULT, *le 2 Août.*

» Pendant l'année 1780, il est né dans cette Sénéchaussée 660 garçons & 675 filles, 15 filles plus que de garçons. Total des naissances, 1335. Il y est mort 662 personnes du sexe masculin, & 575 du sexe féminin ; 85 du premier plus que du second. Total des morts, 1237. Il y a eu 396 mariages. Il y est mort aussi 1 Religieux & 3 Religieuses. Le nombre des naissances pendant l'année 1780, a excédé celui des morts de 98. Il y a eu pendant la même année 1780, 141 naissances & 191 morts plus qu'en 1779. Ainsi le ressort de la Sénéchaussée de Châtellerault étoit peuplé à la fin de 1780, de 50 personnes, moins qu'à la fin de 1779 ».

Article fourni par M. Dubois, Procureur du Roi à Châtellerault, & extrait des Affiches du Poitou.

DE TOURS, *le 9 Août.*

On vient de publier ici les Lettres-Patentes du Roi, du 30 Septembre 1780, portant Réglement pour la fabrication des toiles & toileries dans cette Généralité. Ces Lettres-Patentes contiennent en substance, que les Fabricans, Tisserans & Ouvriers de la Généralité de Tours, continueront de fabriquer les différentes especes de toiles indiquées dans le tableau de fabrication annexé sous le contre-scel des présentes ; & ils seront tenus, selon l'espece & la qualité desdites toiles, d'y employer les matieres & le nombre de fils en chaine fixé par ledit tableau, & de se conformer à icelui, quant aux largeurs, au sortir du métier, que doivent avoir lesdites toiles. Il est fait défenses aux Fabricans de faire sur les toiles aucune marque qui ne puisse s'enlever au blanchissage. Les pieces de toiles destinées à faire des serviettes unies & à linteaux, contiendront au moins trois & au plus six douzaines de serviettes. Le linteau, qui distinguera chaque serviette, sera composé au moins de quatre fils bleus, bon teint, ou de quatre fils de coton rouge, aussi bon teint. Les serviettes de la premiere & de la seconde largeur auront une aune de longueur en écru ; & celle de la troisieme largeur, trois quarts & demi de longueur aussi en écru. Les mouchoirs seront fabriqués par dou-

taine ; & toutes les toiles & toileries rayées ou à carreaux qui y seront destinées, porteront de deux en deux douzaines, une bande blanche de deux pouces, sur laquelle seront appliquées les empreintes ou de réglement ou de liberté ; & sera la longueur de chacun des mouchoirs égale à sa largeur. Il sera libre à tous Fabricans de ladite Généralité de fabriquer toutes especes de toiles & toileries de fil de lin, de chanvre, de coton, ou mélangées desdites matieres, qui se fabriquent dans les autres Généralités du Royaume, & seront lesdites toiles revêtues de la marque de visite, si elles se trouvent conformes aux régles données pour chacune d'icelles. Les Fabricans, Tisserans, Marchands & autres qui voudront couper ou faire couper des pieces entieres en plusieurs petites pieces, pour les faire blanchir ou pour les vendre, ou les envoyer sans être blanchies, seront tenus de faire apposer, avec de l'huile & du noir de fumée, sur chacune des petites pieces ou coupons fabriqués suivant les régles prescrites, l'empreinte d'une marque carrée oblongue, portant les armes & le nom de la Ville où le Bureau sera établi, avec le mot *coupon* & la lettre R ; & sur celles fabriquées dans des combinaisons arbitraires, une marque octogone, portant le nom de la Ville, & le mot *coupon* seulement. Les balles & ballots de toiles de Laval, Mayenne & Château-Gontier, destinées pour l'Etranger, ne pourront être formés que lesdites toiles n'aient été visitées par l'un des Gardes-Jurés du Bureau du lieu d'où elles seront expédiées. Et si, lors de la visite qui en sera faite, lesdites pieces sont trouvées revêtues des marques prescrites, les balles & ballots seront enveloppés & cousus, conformément à l'usage, en présence dudit Garde ; & il sera appliqué avec de l'huile & du noir de fumée, sur les coutures des balles contenant des toiles fabriquées suivant les régles prescrites, une marque portant les armes & le nom de celles desdites Villes d'où les balles & ballots seront expédiés, & les lettres T. L. B. F. & sur les coutures de celles qui contiendront des toiles fabriquées dans des combinaisons arbitraires, les armes & le nom de la Ville & les lettres L. L. seulement, &c. Ces Lettres-Patentes ont été enregistrées en Parlement le 19 Décembre 1780. A la suite de ces Lettres-Patentes se trouve le tableau indicatif des régles qui doivent être suivies pour la fabrication des toiles & toileries de la Généralité de Tours.

DE PARIS, *le 19 Août.*

Cause jugée au Parlement de Paris, sur une dixme d'enclos *réclamée par un Curé.*

» Le Sr. Regnier, Tailleur de Madame, Comtesse d'Artois, étoit Propriétaire de plusieurs arpens de terre clos de murailles, situés dans la Paroisse de Fontenay. Cet enclos ne produisoit rien d'utile, étant planté en bosquets & autres objets de pur agrément ; le sieur Regnier le fit défricher, & le rendit propre à porter des fruits décimables ».

» Le Curé de Fontenay réclama la dixme des fruits provenant de cet enclos: Regnier contesta la demande du Curé, & en vertu de son *Committimus*, la fit évoquer aux Requêtes du Palais. La cause portée ensuite en la Grand'Chambre, M. l'Avocat Général Seguier établit que la dixme étoit une dette des fruits ; que régulierement le clocher étoit le titre des Curés ; que le droit commun les dispensoit d'en produire d'autres. Mais que pour ce qui regardoit les terres entourées de murailles, la Jurisprudence exigeoit ou la possession ou un titre ; que la franchise des Propriétaires qui n'étoient pas obligés de souffrir qu'on vint les troubler dans leurs héritages, se trouvoit, dans l'espece, en opposition avec la faveur du droit de dixme: mais comme le Curé avoit articulé une possession immémoriale, M. l'Avocat Général Seguier conclut à ce qu'il fût ordonné, avant faire droit, » que le Curé feroit la preuve de la possession. Ainsi jugé le 28 Mars 1781 ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

ANNONCE.

La plupart des Cultivateurs croyent qu'il est avantageux de dégarnir la vigne

de ses feuilles, pour que son fruit étant plus découvert, puisse mûrir & mieux & plutôt. Si l'on en croit une Lettre Italienne que nous avons sous les yeux & qui a été imprimée à Turin, cette pratique, loin d'être utile au raisin, lui nuit au contraire beaucoup. Le P. Guillaume *della Valle*, Frere Mineur & Auteur de cet écrit, se propose d'y combattre un préjugé qui lui paroit très-pernicieux. Il s'appuie sur des expériences qu'il a faites en 1778, & entre autres sur la suivante.

» Vers le commencement de Septembre, époque où le raisin muscat commence ordinairement à prendre de la saveur & même à être presque mûr, je dépouillai, dit-il, totalement de leurs feuilles quelques rameaux, & je mis à découvert les grappes du raisin qui y étoient attachées ; j'en dépouillai quelques-uns à moitié seulement, & enfin j'en laissai d'autres, sans aucunement toucher à leurs feuilles. Le raisin qui étoit sur ces derniers rameaux, ne paroissoit pas si agréable à la vue, mais il étoit plus flatteur au goût que tout autre. Les raisins des seconds rameaux n'étoient pas aussi parfaits, quoiqu'ils fussent plus colorés que les précédens. Enfin les premiers porterent des grappes qui à la vérité avoient une belle couleur d'or du côté que frappoit le soleil, tandis que du côté opposé, le fruit en étoit ou insipide ou sûr, ou sans aucun suc ».

D'ailleurs tout nous indique, continue l'Auteur, que les feuilles concourent à la nourriture des plantes, en leur transmettant les influences de la rosée & les élémens nutritifs que l'air charie. Les feuilles servent aussi à la transpiration des végétaux ; c'est par ces organes que les humeurs superflues se dissipent, & se séparent des principes qui doivent seuls entrer dans la substance du fruit, pour qu'il soit de bonne qualité.

Le Paysan qui voit les raisins exposés à l'action directe & immédiate du soleil, se colorer plus promptement que celui qui est à toute autre exposition, se laisse tromper par ces apparences, parce qu'il ignore que le changement de la texture externe, qui nous fait voir diverses couleurs sur la superficie des corps, en modifiant ou en réfléchissant diversement la lumiere, n'influe nullement ou très-peu sur la maturité du fruit. La Nature, qui ne fait rien en vain, n'a armé la vigne de feuilles épaisses que pour la garantir de la trop grande ardeur du soleil, & du souffle des vents secs & brûlans.

L'Auteur s'autorise encore du témoignage d'un Ecclésiastique de ses amis, qui a remarqué que plus une vigne restoit garnie de ses feuilles, & plus son fruit étoit tendre, plutôt il mûrissoit, plus il avoit de goût ; tandis que des raisins, qui annonçoient à l'exterieur une plus grande maturité, parce qu'ils avoient été aussi plus découverts, étoient fades, insipides & durs.

Le P. *della Valle* voudroit qu'on établit des Ecoles publiques pour y enseigner les principes de l'Agriculture, & sur-tout l'Art de cultiver la vigne. Enfin il termine sa Lettre par cette anecdote qui mérite de trouver place ici.

Dans le Montferrat, il y a, dit il, une montagne sur le sommet duquel est placé un Couvent de Franciscains Conventuels. Le terrein est un tuf sec & aride. Un certain Pere Tovi, après avoir professé la Théologie avec distinction à Boulogne, & dans d'autres Villes d'Italie, vint finir ses jours dans cette Maison. Il y trouva ses Confreres occupés la plupart du tems à parcourir les lieux de leur voisinage, pour y quêter & se procurer par-là de quoi vivre. Le bon Religieux ne pouvant souffrir ce désordre, leur dit :

» Mes chers Freres, suivant notre » Institut, nous devons joindre aux » autres exercices le travail des mains, » comme le pratiquoient les anciens » Moines ; si, au lieu de fatiguer la » Société en vivant de ses sueurs, nous » pouvions la soulager & même con- » courir en travaillant au bien tempo- » rel de l'Etat, ne remplirions-nous » pas mieux le précepte de la charité si » recommandé dans l'Evangile, & dont » notre Saint Instituteur nous a si fort » inculqué la pratique ? Mes Freres, » Dieu ne nous a pas pourvu de bras plus » robustes que beaucoup d'autres hom- » mes, seulement pour que nous les » tenions élevés sur la montagne avec » Moyse, tandis que le reste des Hu-

» mains se donne beaucoup de peine en » luttant contre la misere & la faim. » Nous passons plusieurs heures du jour » à prier & à psalmodier. Dérobons le » tems qui nous reste au péril de la » tentation ; & essayons de gagner no- » tre pain à la sueur de notre front. » Notre terrein est trop sec & trop » aride pour produire du bled, j'en » conviens ; mais il peut nous donner » du vin. J'espere, si les Anciens & » les Modernes ne se sont pas trompés » dans leurs Ecrits, que vous ne serez » pas mécontens de mon conseil. . . . » Il dit, & ayant acheté une quantité » de pics, de bêches & de hoïaux pro- » portionnés au nombre des moines, » il se mit à leur tête & commença, » avec une patience incroyable, à re- » muer la terre, à la cultiver & à y » planter des vignes. Il existe encore » dans ce Couvent un vieux Frere » Charles qui a vécu avec le Pere Tovi. » Ce bonhomme a les mains plus hérif- » sées de durillons qu'aucun Paysan » que je connoisse. Il m'assura que le » P. Tovi étant nonagenaire, puisqu'il » mourut âgé d'environ 92 ans, ne » pouvoit retenir ses larmes de joie, » en considérant l'état florissant des » vignes qu'il avoit plantées, & en » voyant non-seulement la portion du » terrein qui appartenoit au Couvent » sur cette colline si bien cultivée, mais » encore tous les cantons voisins défri- » chés par les Habitans que l'exemple » des Moines avoit encouragés. Il eut » donc la satisfaction de voir ses tra- » vaux récompensés amplement, en re- » cueillant les vins les plus parfumés du » Montferat. Ses Freres lui éleverent, » en reconnoissance, un monument pro- » portionné à leur condition ; ils sus- » pendirent son portrait dans une pe- » tite sale, avec une inscription ap- » propriée au sujet. Ils conservent en- » core quelques-unes des choses dont » il se servoit lorsqu'il s'occupoit aux » travaux de la terre, & entr'autres, » un énorme chapeau, dont la forme » singuliere annonce qu'il est du siecle » passé ».

Ceux qui voudront connoître plus en détail ce petit Ouvrage, le trouveront presque tout entier dans notre Journal du mois de Juin dernier.

I I.

Note sur des Tamarins qui se trouvent dans le Cimetiere du Petit-Goave, *un des quartiers de l'Isle Saint-Domingue.*

» Dans le Cimetiere du Petit-Goave, il y a deux tamarins d'une grosseur énorme. Ceux qui connoissent le fruit de cet arbre, sçavent que la gousse renferme un ou plusieurs noyaux, de la forme d'une amande arrondie par les deux bouts ; les noyaux que donne le fruit de ces deux tamarins, sont exactement semblables à une tête de Negre qui seroit applatie ; on y distingue les yeux, le nez, les levres épaisses & le menton. On les monte en or, & quelquefois garnis de pierreries, pour les faire servir de pendeloques ou d'autres ornemens ; les Negres, sur-tout les Aradas, qui sont les plus superstitieux de tous les hommes, croient que ces têtes sont celles de leurs Compagnons, dont les cendres reposent dans ce Cimetiere ».

I I I.

Marchandises arrivées à Paris.

Depuis le 28 Juillet jusques & compris le 10 Août suivant, il est arrivé à la Douane 79280 liv. de cafe, 7270 liv. de sucre, 1190 liv. de cire, 5410 liv. d'huile d'olive, 31 tonnes d'huile de graines, &c.

Les eaux de-vie dont les droits ont été acquittés au Bureau Général des Aides, depuis le 28 Juillet, jusques & compris le 10 Août, se montent à 238 pipes & 9 quartaux d'eau-de-vie.

I V.

Centenaire.

Il est mort à Londres un Militaire remarquable, âgé de cent sept ans, Allemand de Nation, nommé Paul Housen, qui a été domicilié dans sept Royaumes, qui a servi toutes les Têtes couronnées de l'Europe, & a fini par l'Angleterre, du service de laquelle il s'est retiré avec une pension. Sous le regne de la Reine Anne, il avoit été Sous-Aide-de-Camp du Duc de Malborough, en 1704, il s'étoit trouvé à la célebre Bataille de Hocstedt.

V.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 22 Août 1781.

Or de Portug. à . . .	732 l.	f.		marc.
Du Mexique à . . .	722			
Du Pérou à	716			
Les guinées à . . .	726			
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	102			
Or à 20 karats à . .	85			
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	10		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10		
Piastres à	48	17	6	

V I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 18 Août 1781 au Mercredi 22 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 livrrs; le seigle, de 9 à 10 livres; l'orge, de 10 liv. 10 s. à 11 liv. Le froment à la Grêve, de 20, 21 à 22 livres; le seigle, 9 livres; l'orge, 10 livres *le septier*. Farine blanche à la Halle, de 36, 40, 41 à 42 livres; bis-blanc & bis, de 22, 24, 26, 28, 30, 32 à 34 l. *le sac* pesant 325 l.

V I I.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 18 Août 1781 au Mercredi 22 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 l.; *idem* à la Grêve, de 19, 20, 21 à 22 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 17 Août 1781, de 58 à 60 l.; *idem* nouveau, de 54 à 56; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 56 à 58 liv.; *id.* nouv., 42 à 44; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 23 à 24; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 55 à 56; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 53 à 55; le cent de paille, de 22 à 24; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 32 à 40 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-V de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres.
	PAIEMENT DU SAMEDI 18 AOUST 1781.		
8.	M. Despeignes	Samedi	M.
5.	M. Cauchy	Samedi	M.
6.	M. Caron	Samedi	M.
16.	M. Le Noir.	Samedi	M.
9.	M. de la Rue	Samedi	M.
	PAIEMENT DU LUNDI 20.		
23.	M. Masson.	Lundi.	M.
26.	M. de la Motte	Lundi	M.
29.	M. Certain	Lundi.	M.
28.	M. Creuzé.	Lundi.	M.
	PAIEMENT DU MARDI 21.		
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	M.
13.	M. Marsollier	Mardi	M.
15.	M. Defays	Mardi	M.
25.	M. Vieillard	Mardi	M.
24.	M. Desplasses.	Mardi	M.
Idem.	Gouvernemens.	N.	*Six derniers mois* 1779

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES

CHANGES du 21 Août 1781.

Amsterdam, ...	53 3 8c.	Cadix, ...	
Londres, ...		Livourne, ...	
Hambourg, ...	188 ¾	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Août.*	½ à ⅛ p.

DU MARDI 21 *Août* 1781.

1780. Lot. Roy. .	998 l.	1785	
1781. *Primes.* sortie.	450 .	1786	
1782		1787	
1783		1788	11
1784		1789	

1r. Viager. . 3 2 ¾ 3 p. % bén. 2d. . 2 ¼ ½ p. % pe

Août 1781.		*Du* 18.	*Du* 20.	*Du* 21.
Comp. des Indes.	Actions	1932 ½	1930 27 ½ . .	1930 35
	Do 16/25	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Do 8es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Do 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	402	401	401 . .
	Rescriptions.	8 ½ 8 7 ¾ p.	8 7 ¾ perte.	7 ¼ 8 ½
	Bil. des Ferm.	. . . . .	½ perte . . .	. . . . .
	Contr. à 4 p. % 1777 . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 17

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 1 Septembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le* 30 *Juillet.*

LA sécheresse qui a regné pendant tout le cours de l'Eté donne lieu de craindre pour nos récoltes. Le bled commence déjà à hausser de prix, & afin qu'il ne renchérisse pas davantage, le Gouvernement vient de défendre toute distillation d'eau-de-vie de grains. Si nous sommes encore quelque tems sans obtenir de pluie, la disette sera générale.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 31 *Juillet.*

Les vaisseaux de notre Compagnie Asiatique, le *Roi de Danemarck* & le *Disco*, sont revenus de la Chine le 2 de ce mois, après une traversée de six mois & quelques jours. Ils ont apporté quantité d'étoffes de soie, de toiles de coton, de Sago, de Gallinga, de rhubarbe, de Tuttenaga, de Radix China & de Thé. On y compte onze especes de cette derniere denrée. La vente de ces riches cargaisons se fera en Septembre prochain.

Des Lettres de la Chine, en date du 31 Décembre 1780, venues par la voie de ces deux vaisseaux, nous apprennent » qu'il étoit resté à Canton un vaisseau » Danois de 1779; que trois autres y » étoient arrivés en 1780: mais que l'un » d'eux, la *Sophia-Frederica*, déjà chargé » au trois quarts, avoit eu le malheur » de sauter en l'air; & qu'à ces vais- » seaux Danois s'étoient joints, en di- » vers tems, dans le même Port, pen- » dant la même année 1780, trois vais- » seaux Suédois, 4 vaisseaux Hollan- » dois, & 24 vaisseaux Anglois, dont » 12 pour le compte de la Compagnie » des Indes Orientales d'Angleterre, » & 12 pour des Maisons particulieres » de Commerce de la même Nation ». Ces Lettres ajoutent que » l'Empereur » de la Chine a condamné à l'esclavage » deux fameux Négocians Chinois qui » se trouvoient en arriere de quelques » millions, dont une partie étoit due » au Fisc. Leurs noms sont Inksia & » Kousia; ils avoient de grandes rela- » tions avec la Compagnie des Indes » Orientales de Hollande ».

D'ELSENEUR, *le* 10 *Août.*

Une grande quantité de café, que l'on envoie de Copenhague à Amsterdam, vient de passer le Sund. Evénement qui, selon toutes les apparences, n'a jamais eu lieu antérieurement.

ALLEMAGNE.

DE MAYENCE, *le* 15 *Août.*

Il paroit ici, depuis quelques jours,

une Ordonnance de l'Electeur de Trêves, en faveur du Commerce des Provinces-Unies. Il est enjoint, par cette Ordonnance, à ceux des Sujets de S. A. Electorale, qui se sont engagés de plein gré à servir sur des trains ou radeaux de bois flottés, pour la Hollande, de ne point quitter leur service, comme ils faisoient ci-devant, quand, par hasard, l'eau venant à manquer, ils ne pouvoient plus faire flotter ces trains ou radeaux, ou qu'il leur arrivoit quelque autre accident. Ces Matelots seront tenus à l'avenir, en cas d'un trop long retard, de faire de nouveaux engagemens avec les Propriétaires, & de les remplir avec exactitude.

ITALIE.

DE LIVOURNE, *le 25 Juillet.*

Toutes les Lettres qui nous viennent des Etats Barbaresques, annoncent qu'on y a fait une récolte abondante en toutes sortes de grains; que d'après les demandes nombreuses qui se font journellement de cette marchandise, on a lieu de croire que l'exportation en sera très-considérable. Ces mêmes Lettres ajoutent que l'on y recueillera aussi une grande quantité d'huile, si l'effet répond aux apparences.

DE FLORENCE, *le 15 Août.*

Un Edit publié les premiers jours de ce mois, par ordre du Gouvernement, fixe le titre des matieres d'or & d'argent pour les ouvrages d'Orfevrerie. L'or est à 18 karats de fin, & l'argent à 11 deniers.

PORTUGAL.

DE LISBONNE, *le 6 Août.*

Sa Majesté a fait publier une Loi par laquelle il est statué que les enfans qui naîtront à l'avenir de peres esclaves, seront déclarés libres. Cette grace doit même avoir un effet rétroactif en faveur des enfans de cette classe, qui sont nés depuis le premier Janvier de la présente année.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 18 Août.*

DesLettres de Newyorck, en Amérique, portent que les Américains continuent de faire, par la Delaware, un Commerce fort étendu avec les Espagnols, les François & les Hollandois, sur-tout en bled & en farine. On les paye en piastres fortes à Cuba; mais ils ne trafiquent que par échanges dans les autres Ports.

Le 10 de ce mois, le Roi étant en son Conseil, rendit une Ordonnance, qui confirme la capitulation des Etablissemens de Demerari & d'Essequebo, pris sur les Hollandois le 14 Mars dernier. Cette même Ordonnance accorde aux navires Anglois la permission d'apporter les productions de ces Etablissemens, lesquelles seront censées être productions Britanniques; en conséquence ces navires ne pourront être arrêtés ni détenus par aucun de nos vaisseaux de guerre ou Armateurs.

PAYS-BAS.

D'ANVERS, *le 16 Août.*

Le transport de bois de construction pour la France, par l'Escaut & les autres rivieres des Pays-Bas Autrichiens, se fait toujours avec beaucoup d'activité. Nous venons de voir passer encore deux vaisseaux qui en étoient chargés & que suivoit une quantité considérable de bois flottans. C'est une preuve que les Hollandois, loin de manquer de bois pour remonter leur Marine, en ont plus qu'il ne leur en faut, puisqu'ils peuvent en fournir tant à la France.

Un Juif d'Amsterdam a acheté presque tout le thé de Trieste, qui s'est vendu ici le 6 de ce mois. Le prix de cette denrée a été d'un cinquieme & même d'un quart plus cher qu'il ne l'étoit avant la guerre de l'Angleterre avec la Hollande.

II.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

D'AGDE, *le 10 Août.*

Soixante bâtimens sortis de ce Port,

ont apporté pour Marseille & l'Etranger, 25866 quintaux de bled, 2011 quintaux de seigle, 2623 quintaux de menus grains, 389 quintaux de légumes, 90 barriques de sucre terré, pesant 947 quintaux; 206 barriques de café, pesant 1455 quintaux; 14 barriques de gingembre, pesant 102 quintaux; 21 barriques de rocou, pesant 84 quintaux, & 5 barriques d'indigo, pesant 26 quintaux.

Pour les armemens des Isles Françoises, 570 barils de farine minot, pesant 1540 quintaux; pour la consommation du Royaume, 10554 quintaux de bled; & pour les Fabriques de papier, 380 quintaux de vieux linge.

Soixante-six bâtimens venus de l'Etranger, Marseille, Toulon & Cannes, ont importé 5175 quintaux d'huile d'olive, 20973 quintaux de savon, 433400 citrons, 102 quintaux de drogueries & épiceries, 66 muids de vin rouge, 120 balles de pelleterie commune, pesant 600 quintaux, & autres marchandises.

DE NARBONNE, *le 12 Août.*

Notice topographique sur l'Histoire naturelle du Diocèse de Narbonne, par M. de Genssane.

» Tout le terroir qui s'étend depuis Nice jusques vers Capestan, Salies, Monteil & Truillas, consiste en terres fortes, & nous a paru excellent; tout y est en beaux vignobles & en terres labourables passablement garnies d'oliviers & de quelques mûriers. L'étang ou marais de Capestan, qui étoit presque à sec lorsque nous y avons passé, pourroit très bien être entierement desséché, si on avoit soin de creuser un peu plus la saignée qui se jette dans l'Aude. Nous y avons vu, avec plaisir, que les Habitans défrichent, à mesure que les terres se desséchent ».

» Le terrein devient plus montueux vers Puiserguier & Quarante; mais une partie s'applanit vers Argiliers & Genestas. Tout ce territoire est sablonneux; mais il n'en est pas moins d'un excellent rapport en bleds de toute espece, en vins & en huile, ce qui continue jusqu'à Bize; mais tout ce qui est en montagnes est la plupart en garrigues & consiste en roches calcaires ».

» Tous les environs de Bize sont remplis de mines de charbon de terre. A un petit quart d'heure des mines de charbon, au lieu appellé S. Aulaire, sur le chemin de Montaulieu, on trouve de très-bonnes mines de fer; elles sont d'une espece que je n'ai point encore vue dans la Province, & les Minéralogistes mettent cette espece de mine au nombre des plus rares: elle consiste en grenaille ronde, semblable à la dragée de plomb; elle est fort pesante, & donne ordinairement du fer de la premiere qualité: cette espece de minéral est ici très-abondante ».

» Tout le vallon de Bize est très-bien cultivé, & abonde en vignobles & en mûriers; mais les bas fonds y sont fort sujets aux inondations de la petite riviere de Cesse qui y fait annuellement beaucoup de dommage. Il y a à Bize une des plus fortes Manufactures en draps de la Province. La teinture de ces draps y cause une consommation considérable de bois, qui y devient fort rare; mais il y a lieu d'esperer que lorsque l'exploitation des mines de charbon sera en plein travail, on en fera usage pour ces teintures. Tout le territoire qui est au nord de l'Aude, depuis Bize, Maillac & Parasa, jusqu'à Pouzzols & Homs, est couvert d'oliviers, de vignobles & d'excellentes terres labourables; le terroir y est médiocrement pierreux & d'une très-bonne qualité ».

» Le terrein devient plus sablonneux depuis Saint-Nasaire jusqu'à Narbonne, ce qui comprend les territoires de Lezignan, de Moussan, Nevian & Montredon. Il est aussi moins fertile: on y trouve cependant d'assez bonnes terres labourables, quelques vignobles, mais peu ou point d'oliviers. Nous avons remarqué d'assez bonnes marnes aux environs de Nevian; mais on ne trouve aucune espece de mine dans tous ces cantons ».

» Les environs de Narbonne consistent en excellens terroirs très-bien tenus: tout ce qui est au dessus & au couchant de la Ville est en vignobles & en terres labourables; il y a quelques prairies le long de la Rabine, de l'Aude. La partie du levant de la Ville, du côté du Bourg, consiste en excellens jardinages & en vergers; mais en des-

cendant vers la montagne de la Clape, le terrein y devient fort humide & fort salé, & conséquemment de moindre produit ; tous ces bas fonds sont même souvent inondés par le reflux de l'étang qui les rend en quelque sorte stériles ».

» Les montagnes de la Clape sont la plupart incultes, & consistent en garrigues & en pâturages : les côteaux de ces montagnes du côté de la mer, sont cependant remplis d'assez bons vignobles. Toute la plaine qui borde la mer, depuis Gruissan jusqu'à Colombiès & Perignan, est passable du côté de la montagne, quoique le terroir y soit sablonneux ; mais toute la plage est inculte, parce qu'elle est lavée, dans les gros tems, par les eaux de la mer ».

La suite à l'Ordinaire prochain.

D' AMIENS, *le* 16 *Août.*

Le Bailliage de cette Ville a rendu le 23 Juillet dernier, une Sentence qui condamne Me. Magnier, Curé de la Paroisse de Lignieres-Châtelain, en 20 l. d'amende, pour avoir inhumé le sieur Alexis Magnier dans la Chapelle de S. Clément, étant dans l'étendue de sa Paroisse ; lui fait défenses de récidiver, sous peine de plus forte amende, & ordonne l'impression & l'affiche de la Sentence aux dépens dudit Sr. Curé.

M. Laurendeau, Avocat, remplissant le ministere public, a dit dans son Requisitoire, que » le Curé de Lignieres » se trouvoit dans le cas de la prohibi- » tion prononcée par la Loi de 1776, » concernant les inhumations, puisque » la Chapelle où il avoit inhumé son » frere, étoit close & fermée de vitraux, » & que les Fideles s'y reunissoient pour » la priere & la célébration des saints » Mysteres ; que sa contravention étoit » d'autant plus grave, que depuis très- » long-tems il regnoit, dans plusieurs » Villages du ressort, des maladies épi- » démiques qui faisoient de très-grands » ravages ; que c'étoit pour d'autant di- » minuer ce fléau que la sagesse du Roi, » toujours attentif à la conservation de » ses Sujets, avoit fait une Loi expresse » qu'il étoit cruel de voir enfreindre, » sur tout par les Ministres des Autels, » qui, par état, devoient donner l'exem- » ple de soumission aux Loix du Prince, » & en bons Pasteurs, n'être occupés » que du Troupeau confié à leurs soins, » &c. »

DE PARIS, *le* 25 *Août.*

Le 15 de ce mois, on a vu entrer dans cette Capitale la premiere voiture de vin nouveau récoltée à Puteaux ; la présentation s'en est faite le 17 à l'Hôtel-de-Ville.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

ANNONCE de Livres.

Recherches sur les Végétaux nourrissans, qui, dans les tems de disette, peuvent remplacer les alimens ordinaires. Avec de nouvelles observations sur la culture des pommes de terre. Par M. *Parmentier*, Censeur Royal, Pensionnaire de l'Hôtel Royal des Invalides, Apothicaire-Major des Camps & Armées du Roi, Membre du College de Pharmacie de Paris, des Académies des Sciences de Rouen, de Lyon, de Besançon & de Dijon, Honoraire de la Société Economique de Berne, &c. A Paris, de l'Imprimerie Royale, 1781. In 8o. de 615 pages.

En 1772, M. Parmentier remporta le Prix que l'Académie de Besançon avoit destiné à celui dont elle recevroit les meilleures *recherches sur les végétaux nourrissans*. Le Mémoire couronné fut imprimé dans le Journal d'Agriculture de la même année. Depuis cette époque, l'Auteur, qui ne regardoit son Ouvrage que comme une ébauche, n'a cessé de s'en occuper, & insensiblement cet Ouvrage est parvenu entre ses mains à un tel degré d'accroissement qu'il a fourni la matiere d'un volume assez étendu.

Le but principal de M. Parmentier est de faire connoître toutes les ressources que l'homme peut trouver dans les végétaux pour se nourrir. Ne voulant laisser rien à desirer sur un objet si important, l'Auteur traite d'abord de l'aliment en général ; il recherche quel est dans les substances dont nous nous nourrissons, le principe alimentaire, quel

eſt ſon caractere ſpécifique, comment il y exiſte, & à quelle préparation il faut le ſoumettre avant que d'en faire uſage.

Suivant M. Parmentier, trois ſubſtances conſtituent l'aliment appartenant ſoit au regne végétal, ſoit au regne animal; l'une eſt un mucilage plus ou moins parfait que l'eau diſſout; l'autre eſt une matiere ſapide, ſouvent odorante, que nos organes apperçoivent aiſément, & qu'on doit conſidérer comme l'aſſaiſonnement; enfin la troiſieme eſt un corps ſolide, indiſſoluble, moins varié dans ſa forme & dans ſes effets que les deux premiers; ſa fonction principale eſt de leſter l'eſtomac. On conçoit aiſément, dit l'Auteur, que ces trois ſubſtances ſe rencontrent rarement enſemble dans le même individu, & que le plus ſouvent elles ſe trouvent diſtribuées ſéparément dans les différentes parties de la fructification des plantes. C'eſt à l'Art à connoitre les moyens de les en extraire, & de les réunir enſuite dans des proportions relatives entr'elles, puiſque ces proportions combinées doivent produire une nourriture plus ou moins efficace & appropriée. Il n'eſt pas permis de douter que le mucilage diverſement modifié, ne ſoit réellement la matiere nutritive. M. Parmentier croit qu'il eſt poſſible de diviſer la ſubſtance qui nourrit, en corps muqueux ſapide & en corps muqueux inſipide, & que ſous ces deux dénominations on peut ranger tous les alimens. Le corps muqueux ſapide, telles que les ſubſtances ſucrées, ſemble devoir ſon état à la préſence d'une matiere ſaline. Le corps muqueux de la ſeconde claſſe paroit avoir été deſtiné plus ſpécialement à la nourriture de l'eſpece humaine, & la Nature, en lui refuſant la propriété de ſe réſoudre à l'air, & de prendre le mouvement de la fermentation ſpiritueuſe, comme le muqueux ſapide, lui a accordé en revanche la faculté de ſe conſerver plus longtems. En effet les mucilages de l'eſpece des gommes & l'amidon, ſont, pour ainſi dire, inaltérables dans leur état de pureté & de ſécheresſe, & diſſous dans l'eau, ils paſſent à l'acide ſans donner aucun ſigne d'eſprit ardent. On s'eſt donc trompé en croyant que la vertu principale des végétaux dépendoit de tous les principes qui les conſtituent, puiſque l'expérience démontre journellement qu'on peut à volonté les réunir, les ſéparer, & changer en entier, par ce moyen, leur énergie & leur but. Mais, comme on l'a déjà obſervé, la matiere nutritive ne conſtitue pas ſeulement l'aliment; elle a beſoin encore d'être aſſociée à une ſubſtance qui puiſſe en relever la fadeur, & cette ſubſtance eſt nommée aſſez ordinairement l'aſſaiſonnement.

Le miel, le ſel commun & la crême furent les premiers & les ſeuls ingrédiens dont on ſe ſervit autrefois en qualité d'aſſaiſonnement; depuis, on a cherché & trouvé dans toutes les parties des plantes, la ſubſtance ſavoureuſe qui produit cet effet; on l'a même découvert dans l'aliment lui-même, à l'aide de quelques opérations particulieres. Par exemple, le grain, après la germination, eſt plus ſucré, la viande faiſandée eſt plus ſapide, la châtaigne rôtie a plus de goût; enfin les farineux acquierent de la ſaveur par la fermentation & par la cuiſſon. Voilà donc des ſubſtances évidemment fades, devenues ſavoureuſes ſans l'addition d'aucun aſſaiſonnement étranger.

Ce n'eſt pas aſſez que la matiere nutritive ſoit combinée avec une certaine quantité de ſubſtance ſapide qui en releve la fadeur; il eſt néceſſaire encore qu'elle ſoit mêlée & confondue avec une autre ſubſtance plus abondante, d'un tiſſu plus compacte & plus ſolide, qui puiſſe donner du corps & de l'expanſion à l'aliment; car il ne ſuffit pas d'être nourri, il faut encore être leſté; mais le leſt ne doit pas ſe trouver en trop grande quantité, relativement aux autres principes; autrement il fatigueroit l'eſtomac & les entrailles; & loin d'appaiſer la faim, il ne pourroit concourir qu'à l'augmenter.

Il eſt donc bien eſſentiel de diſtinguer dans la compoſition ordinaire de l'aliment, les trois ſubſtances dont on vient de parler. Suivant que l'une ou l'autre de ces trois ſubſtances domine dans l'aliment, il en réſulte une nourriture ou légère, ou ſolide, ou groſſiere. M. Parmentier fait de très-bonnes réflexions ſur ces trois ſortes de

nourriture. Après avoir établi sa théorie sur l'aliment en général, il passe à l'examen des différentes substances qui peuvent servir à nous alimenter. Il commence cet examen par les farineux, parce de tous les végétaux, il n'en est pas qui fournissent une plus grande quantité de matiere nutritive. Le farineux qui mérite le premier rang est, sans contredit, le froment. Ce grain renferme une matiere particuliere, connue sous le nom de *matiere glurineuse*, dont la découverte est due au célébre *Beccari*. M. Parmentier ne croit pas que cette substance soit la partie principalement nutritive du froment, ainsi que le prétendent quelques Chymistes, fondés sur son analogie prétendue avec les substances animales. C'est dans l'amidon sur-tout que réside le principe nutritif du froment; ainsi, plus l'amidon dominera dans un farineux, & plus ce farineux sera nourrissant. Au reste les farineux ne sont pas les seuls végétaux qui fournissent de l'amidon. Il s'en trouve en abondance dans plusieurs autres sortes de plantes, & sur-tout dans la pomme de terre. L'Auteur nous parle ici fort au long des pommes de terre qui sont, comme on sçait, son grand objet de prédilection. Après quoi il passe en revue la plupart des végétaux sauvages d'où l'on peut extraire de l'amidon. Ces végétaux sont entre autres le marron d'Inde, le gland, l'aristoloche ronde, l'astragale, la belladona, la bistorte, la bryone, le concombre sauvage, le colchique, la filipendule, la fumeterre bulbeuse, la flambe ou iris, le glayeul, l'hellébore, l'impératoire, la jusquiane, la mandragore femelle, l'œnanthe, la patience, le persil de montagne, le pied-de-veau, la pivoine, la renoncule, le saxifrage des prés, la scrophulaire, le sureau. M. Parmentier enseigne comment il faut tirer de ces plantes l'amidon & le séparer des parties malfaisantes auxquelles il y est uni, & comment on doit ensuite le mêler avec quelque matiere glutineuse, pour en former, à l'aide de la fermentation & de la cuisson, un véritable pain.

M. Parmentier parle ensuite des semences & racines qui peuvent servir en totalité à la nourriture des hommes; telles sont les plantes graminées, les plantes légumineuses, les plantes à racines mucilagineuses. L'amidon retiré des racines qui en contiennent, étant mêlé avec partie égale de pulpe de pommes de terre, & converti en biscuit, suivant le procédé indiqué par l'Auteur, pourroit fournir dans les tems de disette une excellente nourriture. Ce biscuit réduit en poudre & délayé dans de l'eau avec un peu de beurre & de sel, fait une panade d'un très-bon goût & très-nourrissante. L'Auteur, à cette occasion, nous entretient de certaines poudres ou tablettes nutritives qui ont été publiées en différens tems pour l'usage des Armées, des Navigateurs & des Voyageurs. Il parle aussi de notre biscuit de mer auquel il voudroit qu'on substituât celui de pommes de terre, pour plusieurs raisons qui sont détaillées dans l'Ouvrage.

M. Parmentier fait voir que la nourriture végétale mérite une préférence marquée sur la nourriture animale; mais de tous les végétaux, les farineux préparés sous la forme panaire, paroissent être l'aliment le plus analogue à l'espece humaine. Il seroit difficile, dans la multitude des substances qui composent notre nourriture, d'en désigner une autre qui pût fournir un meilleur chyle que le pain; & si les Détracteurs du pain citent des faits qui paroissent défavorables à l'usage de cet aliment, c'est qu'il s'agissoit d'un pain mal fait ou mangé dans des circonstances déplacées.

» On ne connoit guères, dit à ce sujet » M. Parmentier, d'aliment pour lequel » il ne faille quelques précautions avant » de s'en servir. La premiere attention » que demande l'école de Saletne, c'est » que le pain ne soit pas mangé au sor- » tir du four, car en cet état il est col- » lant, pâteux, & on l'a vu produire des » indigestions, des maux d'estomac, des » gonflemens & autres affections; rien » n'est même plus préjudiciable pour les » dents que le pain chaud. On sçait que » c'est le moyen dont se servent les Ou- » vriers pour ramollir l'ivoire; on ne » sçauroit donc trop blâmer cette habi- » tude de manger des tartines au beurre » toutes brûlantes. Les *Ephémerides des* » *Curieux de la Nature* font mention de

» quatre jeunes gens qui ayant été quel-
» ques jours sans rien prendre, mange-
» rent de bon appétit une très grande
» quantité de pain qu'on venoit de re-
» tirer du four, trois périrent en une
» demi-heure, & le quatrieme les suivit
» peu après ».

M. Parmentier ne se contente pas d'indiquer des ressources pour suppléer aux disettes quand elles sont arrivées, il enseigne encore divers moyens pour les prévenir. Dans le nombre de ces moyens, il en est quelques-uns de fort singuliers, & il falloit que le zele patriotique, dont l'Auteur est embrasé, fût dans son plus haut degré d'effervescence quand de pareils moyens se sont présentés à son esprit.

Pour nous, il nous paroit être de notre devoir de les respecter ; mais en sera-t-il de même de ceux dont M. Parmentier se plaint dans son Avertissement ? Quoi qu'il en soit, l'*humeur difficile* & *dénigrante* de certains hommes *dédaigneux*, trouvera certainement moins de prise sur ce qu'il dit au sujet de la trop grande consommation que nous faisons en France de l'amidon. Qui
» consomme la partie la plus substancielle
» des grains, & réduit souvent nos mal-
» heureux Concitoyens à cette affreuse
» alternative de mourir de faim ou de se
» nourrir des choses les plus malsaines ?
» Notre vanité & le luxe des grandes
» Villes, qui, comme l'observe M.
» Bossu dans ses *nouveaux Voyages en*
» *Amérique*, leur ôte la subsistance prin-
» cipale pour la faire voler sur les tê-
» tes évaporées des coquettes & des
» petits maîtres. *Il faut de la poudre pour*
» *poudrer nos perruques*, dit le Citoyen de
» Genève; *voilà pourquoi tant de pauvres n'ont*
» *point de pain*. Nous ferons pourtant ob-
» server, continue M. P. que la totalité de
» l'amidon n'est pas consacrée à ce der-
» nier objet ; car nos Manufactures de
» papiers & de cartons en consomment
» la plus grande partie ; les accommo-
» dages exigent infiniment moins de
» poudre, depuis que les Perruquiers
» se servent de la houpe de cygne ; in-
» vention qui, si elle eût été imaginée
» dans la vue d'être utile, auroit dû
» mériter à son Auteur une récom-
» pense ».

Le meilleur expédient pour prévenir les disettes, seroit, il n'en faut pas douter, une bonne culture : aussi M. Parmentier s'attache-t-il ici à relever les défauts de notre Agriculture sur plusieurs points essentiels, & en même tems, il nous montre la voie qu'il faudroit suivre pour cultiver nos campagnes avec plus de succès & plus de profit que nous n'avons fait jusqu'à présent. Enfin il emploie une partie assez considérable de son Ouvrage à répondre aux objections que les ennemis des pommes de terre, dont il est le plus ardent Protecteur, ne cessent de faire contre l'usage de ces racines. On trouve à la fin de son Livre la description & la représentation d'un moulin-rape inventé par M. Ravelet, pour déchirer les pommes de terre & en extraire l'amidon. M. Parmentier donne de grands éloges à cet instrument ingénieux.

Dictionnaire général, universel & raisonné de Physique, par M. Brisson, Professeur de Physique des Enfans de France & de l'Académie Royale des Sciences, trois volumes in-4°. dont un de planches, relié 36 livres.

I I.

Maniere de faire le Sirop de navets, *très-bon pour les maladies de poitrine & les toux invétérées.*

» On commence par laver & net-
toyer les navets, on les ratisse, on les
coupe par tranches, on en remplit un
pot de terre dont on lutte le couver-
cle avec de la pâte ; on le porte au
four, après que le pain en est retiré ;
on l'y laisse pendant douze ou quinze
heures ; après quoi, on en sépare le jus,
& l'on y fait fondre du sucre candi,
à la quantité d'une once sur quatre on-
ces de liqueur, ce qui forme un sirop
agréable au goût, & qu'on peut pren-
dre seul & à la cuiller, ou bien dé-
layé dans quelque boisson appropriée.
Si l'on a eu soin d'y ajouter, pendant
la cuisson, un peu de semence de fe-
nouil, il en sera meilleur & moins
venteux ».

III.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 29 Août 1781.

Or de Portug. à . .	732 l.	f.		marc.
Du Mexique à . . .	722			
Du Pérou à	716			
Les guinées à . . .	716			
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	102			
Or à 20 karats à . .	85			
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	10		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10		
Piastres à	48	17	6	

IV.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 25 Août 1781 au Mercredi 29 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 livres; le seigle, de 9 à 10 liv.; l'orge, de 11 liv. 10 s. à 12 livres. Le froment à la Grève, de 20, 21 à 22 livres; le seigle, 10 livres; l'orge, 14 à 15 l. *le septier.* Farine blanche à la Halle, de 36, 40, 41 à 42 livres; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 26, 28, 30 à 34 l. *le sac* pesant 325 l.

V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 25 Août 1781 au Mercredi 29 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 22 liv.; *idem* à la Grève, de 18, 19, 20 à 21 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 25 Août 1781, de 58 à 60 l.; *idem* nouveau, de 54 à 55; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 59 à 60 liv.; *id.* nouv., 42 à 45; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 24 à 25; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 55 à 56; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 50 à 52; le cent de paille, de 22 à 23; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 32 à 40 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres.
	PAIEMENT DU LUNDI 27 AOUST 1781.		
23.	M. Masson.	Lundi.	M.
26.	M. de la Motte.	Lundi.	M.
29.	M. Certain	Lundi.	M.
28.	M. Creuzé.	Lundi.	M.
	PAIEMENT DU MARDI 28.		
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	M.
13.	M. Marsollier	Mardi	M.
15.	M. Defays	Mardi	M.
25.	M. Vieillard	Mardi	M.
24.	M. Desplasses.	Mardi	M.
Idem.	Gouvernemens.	t. 1.	*Six derniers mois* 1779.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES.

CHANGES du 28 Août 1781.

Amsterdam,	53 3 8e. perte.	Cadix, ...	
Londres, ...	31 ¾	Livourne, ...	
Hambourg, ...	189	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Août.* . .	¼ p. 0 p.

DU MARDI 28 *Août* 1781.

1780. Lot. Roy. .	997 l.	1785	14
1781. *Primes.* sortie.	440 .	1786	
1782	118 .	1787	
1783		1788	
1784	162 .	1789	

1r. Viager. . 3 ¼ 3 3 ¼ p. % bén. 2d. . 2 ¼ 2 ½ p. %

Août 1781.		*Du* 25.	*Du* 27.	*Du* 29.
Comp. des Indes.	Actions	. . . . .	1945 47 ½ 50	1952 ½ 50
	Do 16/25	. . . . .	1280	. . . . .
	Do 8es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Do 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	. . . . .	. . . . .	400 . . .
Rescriptions.		. . . . .	7 ¼ perte. .	8 7 ¼ perte
Bil. des Ferm.		. . . . .	. . . . .	. . . . .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 17

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1781. Du Samedi 8 Septembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

BAVIERE.

DE MUNICH, *le 10 Août.*

LA méthode des conducteurs électriques ou des *Paratonnerres*, commence à se répandre en Baviere. Il n'y a peut-être pas de pays où il fût plus nécessaire d'avoir recours à cette invention, puisqu'il n'en est aucun, au moins en Europe, qui paroisse plus exposé aux orages & où la foudre cause annuellement plus de désastres. Une certaine répugnance populaire consacrée par une application erronée de certains principes de morale, & entretenue par l'ignorance de la saine Physique, avoit jusqu'à présent opposé un obstacle presque invincible à l'établissement de ce préservatif; mais insensiblement les esprits se sont éclairés, le préjugé s'est dissipé, ou, s'il tient encore quelque part, il sera sans doute forcé de céder à l'exemple du Souverain qui vient de parler en faveur d'une nouveauté si salutaire. Son Altesse Sérénissime Electorale a fait placer récemment dix-sept Conducteurs sur le château de Rymphenbourg; depuis, le Comte de Torring-Seefeld, ci-devant Plénipotentiaire à Teschen, en a fait élever aussi un sur son château à Seefeld. Quinze jours après, c'est-à-dire, le 3 de ce mois, un orage violent est survenu; la foudre s'est portée sur la pointe de la barre électrique, l'a suivie jusques dans un canal où son extrémité inférieure, disposée en forme d'étoile, étoit enfoncée de six pieds de profondeur. Là s'est faite une explosion terrible, semblable à celle d'une mine qui éclate. Les pierres & le sable ont volé à droite & à gauche, & ont laissé l'étoile absolument à découvert. Mais c'est à quoi s'est borné l'effet du tonnerre, uniquement dirigé sur ce point. Cet événement a achevé d'accréditer le *Paratonnerre*. Plusieurs personnes se proposent d'en faire élever sur leurs maisons, notamment les Peres Augustins, dont l'exemple ne peut manquer d'entraîner un grand nombre de Citoyens.

PALATINAT.

DE LAUTERN, *le 12 Août.*

» M. Medicus a lu le 6 Mars dernier, à la Société Electorale Economique de cette Ville, un Mémoire sur cette question : » Les Prix proposés à l'Industrie » sont-ils réellement avantageux à un » Pays ? » Cet habile Médecin & Economiste prouve que ces Prix ne conviennent guères que pour encourager la culture des plantes propres à fournir les fourrages. On proposa un Prix pour engager à cultiver la réglisse dans le Palatinat. De plusieurs Cultivateurs qui concoururent, un seul obtint ce Prix. Il y eut beaucoup de Vendeurs de réglisse & pas un Acheteur. Ainsi elle resta

aux Cultivateurs qui souffrirent par-là une perte réelle. Plusieurs plantes propres à la teinture viennent très-bien dans ce pays. Cependant M. Medicus ne croit pas que des Prix fussent un moyen convenable d'en introduire une culture avantageuse. Si les Paysans les cultivent en effet, les Teinturiers s'en méfieront, & n'oseront s'en servir. Les Marchands qui les fournissent, sûrs de se dédommager par la suite, leur vendroient à meilleur manché, & même à perte pendant quelque tems, pour ne pas perdre leur pratique. Ainsi les plantes nouvellement introduites restent aux Cultivateurs, qui n'y trouvant pas leur compte, n'ont garde de continuer cette culture. D'ailleurs, il est rare qu'ils réussissent à la premiere épreuve pour les végétaux qui demandent des soins particuliers. Leurs productions sont donc d'une qualité inférieure, & l'envie de gagner le Prix, en les multipliant, peut encore nuire à leur bonté. Ces raisons ne nous paroissent pas sans replique. D'abord elles tendent à empêcher qu'on n'introduise aucune culture nouvelle ; & conséquemment à décourager l'Industrie. En second lieu, si les plantes qu'on veut naturaliser chez soi n'y trouvent pas de débit, c'est la faute de la Législation. Qu'on en défende l'importation, il faudra bien qu'on les recherche. Pourquoi le Marchand qui les tire du dehors, de la deuxieme ou troisieme main, se refuseroit-il à les tenir de la premiere ? Dans les pays de vignobles, tous les Vignerons peuvent vendre leur vin ; cependant il n'y manque pas de Marchands en gros. Le monopole s'exerce sur la consommation & ne l'arrête pas. Quant à la qualité, c'est aux Sociétés d'Encouragement à en être les Juges. Cette qualité est & doit être, dans leur intention, le premier mérite, le principal objet. La quantité n'est donc qu'une condition accessoire qui, ainsi que les essais malheureux, ne peut prétendre au Prix. Si elle l'a obtenu, c'est abusivement ; & les abus ne sont pas des inconvéniens nécessaires puisqu'on peut les prévenir ou les réprimer ».

(Cet article est extrait du Journal de Bouillon).

ITALIE.

DE MESSINE, *le 29 Juillet.*

Il y a quelques jours qu'il arriva d'Alexandrie à Malthe un vaisseau qui se rendoit en Barbarie, avec une charge de près de 40 mille ducats. En partant de Syrie, ce navire avoit eu à bord 11 Marchands Turcs & 15 hommes d'Equipage ; mais de ces 26 personnes, onze étoient mortes dans la traversée. Le Grand Maitre a fait transporter au Lazaret les quinze hommes restans, & mettre ensuite le feu au navire entier, sans permettre qu'on en sortît le moindre effet. Cet événement a déterminé le Tribunal Conservateur de la Santé, à Palerme, d'interdire, pour un certain tems, toute communication avec les Malthois.

ESPAGNE.

DE CADIX, *le 30 Juillet.*

Il est arrivé ici avant-hier, après quarante-quatre jours de navigation, un convoi Espagnol de vingt voiles, sortant de Montevideo avec des cargaisons de cuirs, laine de Vigogne, cuivre, suif & autres objets de Commerce. Cette flottille étoit escortée de deux Corsaires, qui, dans leur trajet, ont pris & amené avec eux un bâtiment du convoi de Quebec, & une frégate Marchande Angloise, nommée les *Six Sœurs*. Cette frégate alloit de l'Isle de Man à la Barbade, & étoit commandée par le Capitaine Robert Smith.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 23 Août.*

Sa Majesté Britannique vient d'accorder des Lettres-Patentes à MM. Grœffer & Bessel, pour leurs végétaux à l'usage de la Marine Royale & de tous les Voyageurs par mer. Ces végétaux sont préparés de maniere qu'ils ne perdent rien de leur qualité nourrissante ou anti-scorbutique, & même de leur saveur, si long-tems qu'on les conserve, & quelle que soit la température du climat sous lequel on les transporte. L'eau

dans laquelle on les fait cuire a un goût agréable ; on prétend même qu'elle peut servir à faire du *punch* ou *flip*. Des choux qu'on conservoit ainsi préparés depuis plus d'un an, ont été servis avec d'autres fraichement cueillis ; les personnes qui ont mangé des uns & des autres, n'ont pu en faire la distinction. Les Auteurs de cette utile découverte ont acquis depuis peu deux cents arpens de terre, à quelques milles de cette Capitale, pour y cultiver la quantité de végétaux qu'ils doivent fournir à la Marine. Ils comptent sur un profit annuel de dix mille livres sterlings. On peut avoir des échantillons de ces végétaux en s'adressant à Londres à M. John Grœffer, près du nouveau Globe *Mile end*, ou à M. John Bessel, no. 12, *Castle-Street-Leicester-Fields*.

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM, *le 23 Août.*

Il y a eu sur nos côtes, pendant ce mois, des coups de vent violens & des tempêtes qui ont causé beaucoup de dommage. La nuit du 20, vers les onze heures, le vaisseau de guerre Suédois, la *Sophie-Albertine*, de 72 pieces de canon & de 554 hommes d'équipage, commandé par le Capitaine Johan-Gustaaf Malinschild, ayant sept navires sous son convoi, destinés pour Cadix, eut le malheur de faire naufrage sur le lieu nommé le Haaks. Les mâts furent rompus, & le vaisseau se brisa entierement. Il ne s'est sauvé que 20 à 25 hommes de l'Equipage sur des pieces de bois ou sur les chaloupes des vaisseaux de guerre Hollandois qui se trouvoient dans le Port. Un navire Marchand de la même Nation, commandé par le Patron J. W. Uneer, qui alloit de Stockolm à Brest, a eu aussi le même sort ; le Capitaine & deux hommes seulement ont été sauvés. Le navire Portugais, la *Santa Anna-Francisca du Silva Cotte de Maria*, Capitaine Felix-Josué de Souza, a pareillement fait naufrage ainsi que le navire la *Johanna*. On dit qu'un autre navire Suédois, chargé de cuivre, a coulé bas. Cent cinquante tonnes de poix & goudron ont été poussées sur les côtes, avec beaucoup de mâts, d'agrets & de débris de navires, d'où l'on conjecture qu'il doit avoir péri d'autres vaisseaux.

I I.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE MARSEILLE, *le 23 Août.*

» Depuis le 6 jusqu'au 17 de ce mois, il est entré dans ce Port 48 bâtimens, dont deux vaisseaux appellés, l'un la *Ville de Vienne*, & l'autre la *Duchesse de Sudermanie* ; le premier venant de Trieste, chargé de fer, de plomb & chair salée ; & le second, de Nockopin, chargé de fer & de planches. De ce nombre sont aussi la goëlette du Roi, le *Succès*, la felouque du Roi, le *Tartare*, & la tartane du Roi, la *Notre-Dame*, venant de Toulon & de Cassis. La felouque, commandée par M. Duval, Lieutenant de frégate, partie de Toulon, avec une corvette du Roi, aux ordres de M. de Saint-Marc, pour escorter trois tartanes du Commerce, s'est emparée sur Rion, d'un Corsaire Mahonois, équipé d'environ 20 hommes de différentes Nations, parmi lesquels on a reconnu trois Algériens. Le vaisseau Hollandois, la *Nouvelle Fortune*, venant de Venise, chargé de différentes marchandises pour cette Ville, étant tombé au pouvoir d'un Corsaire Mahonois, a été délivré, quelques heures après, par la frégate le *Montreal*, qui l'a escorté jusqu'ici ».

DE LA NOUVELLE, *le 15 Août.*

Pendant le courant du mois dernier, il est entré dans ce Port 68800 limons, 4200 pendans d'ails, 268 gros barils d'anchois, 89 quintaux de savon, 109 quintaux de cordages, 10 balles de laine de Barbarie, cotons, droguerie & autres articles, pesant ensemble environ 65 quintaux.

Quatre bâtimens de ce Pays ont exporté dans le courant du mois dernier 6105 quintaux de bled premiere qualité, & 193 quintaux de son pour Marseille. Trente petits bâtimens Espagnols ont aussi exporté pour leur pays, 4339 quintaux de froment, 103 quin-

taux de méteil, 392 quintaux de seigle, 200 quintaux de gros millet, & 45 quintaux d'haricots. Et enfin cinq bâtimens Génois ont exporté pour l'Italie 1910 quintaux de bled, & 56 muids de vin rouge.

DE CHATELLERAULT, *le 25 Août.*

Par Arrêt de la Cour de Parlement, du 21 Août 1781, il vient d'être défendu de tenir aucunes Foires ni Marchés dans les Villes, Bourgs & Paroisses situés dans l'étendue du ressort de la Sénéchaussée de Châtellerault, les jours de Dimanches & Fêtes annuelles & solemnelles, sauf à être lesdites Foires & Marchés tenus le lendemain desdits jours fériés. Le même Arrêt fait aussi défenses à toutes personnes de s'assembler ni de s'attrouper, sous quelque prétexte que ce soit, les jours de Dimanches & de Fêtes annuelles & solemnelles, ni dans aucun autre tems de l'année, dans la Paroisse de Saint-Leger en Pallus, & dans les Villes, Bourgs & Paroisses situés dans l'étendue du ressort de la Sénéchaussée de Châtellerault, fors pour les Assemblées qui peuvent avoir lieu pour louer les domestiques nécessaires aux Habitans de la Campagne, lesquelles ne pourront se tenir pendant le tems du Service Divin. Il est aussi fait défenses à tous Marchands & Artisans d'avoir leurs boutiques ouvertes, d'étaler ni vendre leurs marchandises les jours de Dimanches & Fêtes annuelles & solemnelles, ainsi qu'aux Aubergistes & Cabaretiers de donner à boire ces mêmes jours, pendant le tems du Service Divin, ni en tous tems après huit heures du soir en hiver, & après dix heures du soir en été.

DE METZ, *le 28 Août.*

Lettre adressée au Rédacteur des Affiches de Lorraine. » Mr, permettez-moi quelques réflexions sur la Lettre intéressante de M. Couturier, insérée dans un de vos derniers numéros (*voy. aussi la Gaz. d'Agric. No. 66*), au sujet de la cure des fievres intermittentes, & sur-tout de celle nommée quarte, opérée par la *chausse-trape.* En indiquant les caracteres de cette plante, je développerai aussi d'autres vertus très-essentielles qu'elle possède. Mes observations feront peut-être mieux sentir le mérite de celles de M. Couturier, auquel on sera toujours redevable, sinon d'avoir fait une découverte, du moins d'avoir indiqué dans une plante des propriétés presque oubliées, & qui n'étoient guères connues que du petit nombre de ceux qui sont aussi versés que lui dans l'Art de guérir ».

» Si le quinquina n'a pas toujours réussi, comme le remarque très-bien M. Couturier, ce qui arrive rarement, je ne crois pas que l'on doive, par rapport à cela, déprimer inconsidérément un remede qui, administré par une main habile, produit les plus grands effets. Mais lorsque c'est l'empirisme qui en régle l'usage, il arrive très souvent plusieurs accidens; les fievres, d'intermittentes qu'elles étoient, deviennent continues, il survient des obstructions aux visceres, la cachexie, la bouffisure, l'hydropisie, &c. souvent même des mouvemens convulsifs ajoutent aux autres symptômes, & rendent l'état du malade beaucoup plus fâcheux qu'il n'étoit avant l'usage de ce remede; c'est ce qui vraisemblablement détermina plusieurs Médecins célébres à écrire contre cette écorce, dans les premiers tems où elle fut apportée en Europe ».

» Depuis cette époque, l'observation & l'expérience ont appris qu'on ne parvient à guérir les fievres intermittentes qu'après avoir mis en usage les saignées, les purgatifs & les autres remedes propres à diminuer l'érétisme, à vuider les premieres voies, & à préparer, pour ainsi dire, la guérison qui doit être opérée par le quinquina ».

» Il n'en est pas de même de la *chausse-trape*; elle dissipe les fievres intermittentes, sans qu'il en résulte les inconvéniens que l'on reproche à l'écorce Peruvienne; au contraire, cette plante les prévient presque tous par ses propriétés fondantes & apéritives ».

» Je me rappelle très-bien avoir été attaqué, dans ma jeunesse, d'une fievre quarte avec bouffisure presque universelle, sans qu'un long usage du quinquina eût produit aucun effet sur moi pendant l'espace de six mois ».

» Mon pere, qui avoit quelque con-

noissance dans la science des végétaux, me fit avaler le suc de la *chausse trape*, à la dose d'un demi-gobelet, pendant huit jours, ce qui me guérit radicalement ».

» Mais pour revenir aux caracteres botaniques de cette excellente plante, & afin de mettre tout le monde, surtout les Habitans de la Campagne, à portée de la connoitre, je vais en donner la description ».

» Elle est nommée *calcitrapa*, Clus. Hil. pl.; *calcatreppola*, Cesalpin; *carduus stellatus*, J. Bauhin; *centurea calcitrapa*, Linn. Sp. pl.; en Allemand, *star-distel*; en Anglois, *star-Thistle*; en François, *Chausse-trape* ou *chardon étoilé*. Elle croit le long des chemins, & autres lieux incultes; elle est bis-annuelle; à la seconde année, elle donne ses tiges, qui s'élevent jusqu'à dix pieds de hauteur, à l'extrémité desquelles naissent des fleurs purpurines, renfermées dans un calice dont les écailles sont terminées en épines roides & très-aiguës, disposées en forme d'étoile, ressemblant beaucoup, par leur situation, aux chausses-trapes de guerre, d'où ce chardon tire ce nom. Après la fleur, on trouve dans l'intérieur du calice, & sur le réceptacle, de petites semences luisantes, oblongues & un peu applaties, dont les chardonnerets sont très-friands ».

» Les feuilles, dans la premiere année de la durée de cette plante, sont comme plaquées sur la terre, en partant toutes du centre commun qui est la racine: elles sont ailées; mais à la seconde année, elles changent de forme; il n'y a que les tiges qui en soient garnies, seulement aux endroits où les rameaux prennent naissance; elles sont alors découpées plus profondément, & ressemblent assez à celles du coquelicot ou du bluet. Les racines sont droites & ligneuses, sur-tout quand il y a des tiges ».

» Toutes les parties de ce végétal sont recommandées, même par les plus anciens Auteurs, comme un puissant diurétique & apéritif, propre à dissiper toutes les obstructions. Sa semence, pilée & infusée dans du vin blanc ou autre liqueur appropriée, est un remede assuré dans la colique néphrétique, & dans toutes les maladies graveleuses ou glaireuses des reins & de la vessie. La seconde écorce de la racine, séchée & pulvérisée, sert de base à ce fameux remede si vanté, contre la néphrétique, avec lequel M. de Lamoignon, Intendant du Languedoc, a été guéri, & qu'il a fait publier, par la voie de l'impression ».

» Gesner assure, à ce que dit M. de Tournefort, que cette plante est un spécifique certain dans la jaunisse. Camerarius en dit la même chose, & la recommande avec confiance dans toutes sortes d'obstructions, la cachexie, l'hydropisie, la pierre & la gravelle. *Signé*, CHEUVREUSE, *Maitre en Pharmacie* ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

ANNONCE de Livres.

La Richesse des Vignobles, partie des Vins formant le *complement* de la nouvelle Manipulation des Vins, & contenant, 1°. la description d'une nouvelle Fouloire économique à double usage; 2°. les principales Expériences de la nouvelle Manipulation des Vins en France & dans les Pays Etrangers, & notamment sur les vins les plus fins de la Bourgogne & de la Champagne; 3°. le Procédé pour la Manipulation & l'amélioration des Vins; 4°. un Moyen particulier pour les conserver, & non pour les raccommoder ou rétablir; avec quelques éclaircissemens sur l'usage de ce Moyen, par M. *Maupin*, Auteur de l'Art de la Vigne, & de celui des Vins. A Paris, chez Musier & Gobreau, Libraires, Quai des Augustins, 1781.

Cette Brochure est, comme on en prévient dans le titre, un supplément à tout ce que M. Maupin a publié jusqu'à présent, tant sur la culture de la vigne que sur l'art de faire le vin. Il y rappelle sommairement les instructions qu'il a déjà données sur le foulage de la vendange, sur le décuvage du vin, sur les bons effets de la rafle, sur la nécessité d'avoir recours aux raisins bouillis pour hâter ou soutenir la fermenta-

tion du moût, dans les années où le fruit eſt trop verd. Il fait ſur tous ces objets de nouvelles obſervations. Il ajoute à quelques-uns de nouveaux éclairciſſemens, ou y met quelques modifications; mais l'article le plus important de cet Ecrit, eſt la deſcription d'une nouvelle *fouloire économique* que l'Aureur a inventée depuis peu. Cette fouloire conſiſte dans un aſſemblage de planches mobiles, qui portent ſur de forts taſſeaux attachés ſolidement dans l'intérieur de la cuve, à environ dix pouces d'éloignement du bord; cet aſſemblage forme un plancher ſur lequel on fait monter des hommes qui y écraſent à leur aiſe avec les pieds le raiſin à meſure qu'il vient de la vigne. Le moût deſcend dans la cuve à travers les petites ouvertures des planches, & lorſque le raiſin eſt ſuffiſamment écraſé, on leve quelques-unes des planches du milieu, & l'on précipite le marc dans la cuve, puis on recommence à fouler de nouveau raiſin, juſqu'à ce que la cuve ſoit ſuffiſamment fournie. Ce plancher non-ſeulement procure un foulage plus parfait & plus prompt, mais il a de plus la propriété de couvrir la vendange & d'empêcher l'évaporation des principes ſpiritueux. Il nous ſemble auſſi que, par le moyen de cette invention, les Fouleurs ne ſe trouveront plus expoſés à périr ſuffoqués par les vapeurs de la cuve, comme il n'arrive que trop ſouvent. Cet avantage dont M. Maupin ne parle pas, doit encore être, ſi nous ne nous trompons, une raiſon de plus pour adopter ſa nouvelle fouloire.

M. Maupin rapporte enſuite treize expériences, qui prouvent de la maniere la plus authentique l'excellence de ſa méthode. Quelques-unes de ces expériences ont été faites par ordre du Gouvernement & ſous les yeux même de Miniſtres & de perſonnes en place, qui ont donné à l'Auteur les certificats les plus honorables. On y voit que les procédés de ce ſçavant *Œnologiſte* ont réuſſi, non-ſeulement ſur les vins ordinaires, mais encore ſur les vins les plus fins & les plus précieux, & principalement ſur ceux de Bourgogne, comme on n'en peut douter, ſi l'on s'en rapporte à la Lettre qu'on va lire. Elle a été écrite de Dijon à l'Auteur, le 27 Février dernier, par M. de Chaſan, Conſeiller-Correcteur honoraire à la Chambre des Comptes de Bourgogne. La voici :

» L'importance de mon vignoble, Mr, » ſitué à Voſne, premier & plus fin climat » de Bourgogne, ayant réveillé mon ému- » lation à en ſoutenir la réputation, j'ai » fait une étude particuliere de tous » les ouvrages relatifs à la manipula- » tion des vins. Je me fais un plaiſir » de vous dire, après une expérience » de ſept années, que j'ai retiré les » plus grandes & importantes lumieres » des vôtres; les différentes cuvées que » j'ai faites dans ce laps de tems, s'é- » tant parfaitement ſoutenues juſqu'à » ce jour, tandis que celles de mes » voiſins ſe ſont affoiblies & ont manqué » dans nombre de récoltes ».

» Je ſuis donc aſſuré, Mr, en ſuivant » vos principes, de donner de la ſtabilité » à mon vin, ſans en altérer la qualité, » s'étant trouvé, dans chaque récolte, ſu- » périeur à ceux du même climat. C'eſt » une juſtice que je dois vous rendre, » & qui me fait deſirer d'avoir une col- » lection complette de vos ouvrages, » tant relatifs à la manipulation des vins » qu'à la culture de la vigne ».

» Quelque connu que ſoit le climat » de Voſne, il renferme de petits can- » tons plus diſtingués, comme la Ro- » manée, le Clos de Varoilles, la Ta- » che, le Richebourg, qui produiſent, » mais en petite quantité, le vin le plus » renommé ».

» Il eſt de notoriété publique que je » ſuis unique Propriétaire du Clos de » Varoilles, comme on peut le voir » dans le Tome IV du Dictionnaire En- » cyclopédique, pag. 703, ſous le nom » de *Beaune*, où il a été placé par er- » reur, devant être ſous celui de *Voſne*, » comme on le voit dans l'Hiſtoire de » Bourgogne, Tome III. »

» C'eſt ſur ces vins du Clos de Va- » roilles & de Voſne, c'eſt-à-dire, ſur » les premieres têtes des vins les plus » fins & les plus délicats de la Bour- » gogne, que j'ai pratiqué avec ſuccès » vos expériences, depuis ſept an- » nées ».

Dans la même Lettre, M. de Chaſan

me marque, dit M. Maupin, que son objet, en perfectionnant son vin, n'a point été d'en augmenter le prix, mais d'en étendre la réputation; & en effet il paroit que, vu la qualité supérieure de ses vins, le prix en est très-modéré, le vin du Clos de Varoilles n'étant, pris sans doute sur les lieux, qu'à 50 s. la bouteille, & celui de Vosne à 36 sous, les bouteilles toutes étiquetées & cachetées à l'empreinte de ses armes, pour éviter tout inconvénient.

M. Maupin ajoute aux témoignages avantageux que lui ont rendus ses Compatriotes, ceux de quelques Etrangers qui reconnoissent aussi la bonté de sa méthode.

M. Maupin ne s'est pas borné à indiquer les moyens de perfectionner les vins & de les conserver en bon état, il a bien voulu encore s'occuper de la recherche des meilleurs procédés pour en multiplier la production & diminuer en même tems les avances de la culture. Ceux qui connoissent les Ouvrages de M. Maupin se rappelleront, sans doute, que sa méthode consiste à tenir les ceps plus écartés les uns des autres qu'ils ne le sont dans l'usage ordinaire. En général, l'effet de cette méthode est de donner plus de facilité pour cultiver la vigne, d'économiser un grand quart des échalas & les deux tiers au moins des fumiers, & enfin d'augmenter le rapport de la vigne d'un cinquieme au moins.

Il seroit fort à desirer qu'on eût des regles fixes pour reconnoitre quand il est tems de faire vendange. Personne ne seroit plus en état de nous instruire sur ce point essentiel, que M. Maupin; mais malheureusement il déclare qu'il ne traitera cette matiere que sur le vœu des Provinces mêmes, » d'autant » mieux, dit-il, que c'est une matiere » de chicane, ou du moins d'une lon- » gue discussion, que je n'entrepren- » drai sûrement pas, que je ne sois » bien assuré que ce ne sera pas inu- » tilement. Ainsi c'est donc aux Provin- » ces mêmes que les personnes qui de- » sireront des instructions sur cette par- » tie, doivent s'adresser.

M. Maupin termine sa Brochure par des observations sur un nouveau plan ou systême d'Agriculture qu'il a imaginé, & dont l'effet seroit de donner un tiers au moins plus de grain que n'en produit la culture vulgaire, en n'employant cependant que les mêmes avances, c'est-à-dire, que la même quantité de labour & d'engrais. L'Auteur se flatte d'être en état de fertiliser les plus mauvaises terres, enfin toutes les terres qui, par leur nature, semblent dévouées à une stérilité presque perpétuelle & invincible.

Nous ne répondrons point ici aux plaintes que M. Maupin fait contre nous dans ce nouvel Ecrit. Si en annonçant quelques-uns de ses précédens ouvrages, nous n'avons pas mis tout-à fait autant de chaleur dans nos Extraits qu'il en montre lui-même, lorsqu'il parle du mérite de sa méthode & de ses succès, ce n'est nullement dans l'intention de lui nuire, & encore moins pour plaire à des gens à qui il ne plait pas; jamais nous ne nous sommes dégradés au point de nous rendre le Ministre de la passion de personne.

I I.

Maniere dont les Chinois font sécher les Châtaignes, tirée des Mémoires des Missionnaires de Peckin.

» On fait sécher les châtaignes à la fumée, dans le Limosin & d'autres Provinces où elles sont comme le supplément du bled, afin de les conserver pour le printems. Outre la consommation du bois & les soins que cela demande, il est à croire que les châtaignes perdent beaucoup à être ainsi conservées, & en sont probablement & moins saines & moins nourrissantes. Peut-être que la maniere Chinoise pourroit aider à en trouver une troisieme: la voici: On choisit les châtaignes qui vont au fond de l'eau; puis après les avoir *soleillées* jusqu'à ce qu'elles soient seches, on les fait passer dans l'eau de sel, & on les suspend dans des filets, dans des paniers à jour, &c. au grand air, au vent de nord sur-tout, pour en bien sécher la coque; il ne s'agit plus après, que de les mettre dans un endroit bien sec. Quant à l'eau de sel ou saumure, nous trouvons qu'il faut une livre de sel par boisseau; mais on ne met d'eau qu'autant qu'il est nécessaire pour que toutes les châtaignes soient mouillées »».

III.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 5 Septembre 1781.

Or de Portug. à . . .	732 l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	722		
Du Pérou à	716		
Les guinées à . . .	726		
Ducats à	98	10	
Or fin à 23 karats . . 31 32	102		once.
Or à 20 karats à . .	85		
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	10	
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10	marc.
Piastres à	48	17 6	

IV.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 1er. Sept. 1781 au Mercredi 5 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19 à 20 l. 10 s.; le seigle, de 9 à 10 livres; l'orge, de 9 liv. 10 s., 10 à 11 livres. Le froment à la Grêve, de 19, 20 à 21 livres; le seigle, 10 livres; l'orge, 10 liv. *le septier.* Farine blanche à la Halle, de 36, 40, 41 à 42 livres; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 28, 30 à 34 l. *le sac* pesant 325 l.

V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 1 Sept. 1781 au Mercredi 5 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Gréve, de 19, 20 à 21 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 31 Août 1781, de 62 à 64 l.; *idem* nouveau, de 58 à 60; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 54 à 56 liv.; *id.* nouv., 42 à 46; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 24 à 26; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 53 à 54; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 50 à 52; le cent de paille, de 23 à 26; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 36 à 45 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres.
	PAIEMENT DU SAMEDI 1er. SEPTEMBRE 1781.		
8.	M. Despeignes	Samedi	M.
5.	M. Cauchy	Samedi	M.
6.	M. Caron	Samedi	M.
9.	M. de la Rue	Samedi	M.
16.	M. Le Noir	Samedi	M.
	PAIEMENT DU LUNDI 3.		
23.	M. Masson	Lundi	M.
26.	M. de la Motte	Lundi	M.
29.	M. Certain	Lundi	M.
28.	M. Creuzé	Lundi	M.
	PAIEMENT DU MARDI 4.		
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	M.
13.	M. Marsollier	Mardi	M.
15.	M. Defays	Mardi	M.
25.	M. Vieillard	Mardi	M.
24.	M. Desplasses	Mardi	M.
Idem.	Gouvernemens.	B.	*Six derniers mois 1779.*

Six derniers mois & année 1781.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES.

CHANGES du 4 Septembre 1781.

Amsterdam, . . .	53 ½ lettre.	Cadix, ...	
Londres, ...	31 5 8e.	Livourne, ...	96 ¼
Hambourg, ...	189	Gênes, ...	92 ¼
Madrid, ...	13-13	Lyon, *Août.* . . .	au pair.

DU MARDI 4 *Septembre* 1781.

1780. Lot. Roy. .	997 l.	1785	
1781. *Primes.* sortie.	435 .	1786	130 l.
1782		1787	
1783		1788	113 .
1784		1789	
1r. Viager. . . .	3 p. % bén.	2d. . . .	2 ½ p. % perte.

Sept. 1781.		*Du* 1.	*Du* 3.	*Du* 4.
Comp. des Indes.	Actions	1942 ½ 45 . . .	1942 ½ 40 42 ½	1945 . . . .
	D° 16/25	. . . . .	. . . . .	1240 . . . .
	D° 8es	255	. . . . .	255 . . . .
	D° 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	402	. . . . .	402 . . . .
Rescriptions.		8 ¼ 7 ¾ p.	7 ¾ 8 perte.	7 ¼ perte.
Bil. des Ferm.		. . . . .	. . . . .	½ perte.
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1781.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Mardi 11 Septembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

BAVIERE.

DE MUNICH, *le* 14 *Août.*

LA Baviere est infestée par des brigands dont le nombre devient de jour en jour si prodigieux qu'ils marchent en bandes réglées sur les grands chemins, & qu'ils osent même s'avancer jusqu'aux portes de cette Capitale. Plus de mille de ces malheureux sont déjà dans les prisons. On se propose de leur infliger des peines capables d'effrayer ceux de ces scélérats dont la Justice n'a pu encore se saisir. Le bruit court que les Baillis licenciés vont être rétablis, parce que ce n'est que depuis leur suppression que ces malfaiteurs se sont si fort multipliés.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le* 16 *Août.*

Nous sommes instruits avec la plus forte certitude que les Anglois ont essuyé à la Chine une perte considérable, en vertu de la saisie qui s'y est faite, par ordre de l'Empereur, de tout ce que possédoient les Compradors ou Courtiers qui ont été envoyés en exil. On assure que la totalité des effets confisqués se monte à une somme de 25 millions, & que plus des trois quarts de cette somme appartient à la Compagnie Angloise. Cette révolution a été occasionnée par l'infidélité des Compradors qui ne tenoient aucun compte au Fisc Impérial des droits qu'ils étoient chargés de percevoir sur les vaisseaux & les marchandises. En saisissant tous les biens de ces Officiers, on a saisi en même tems les avances qu'ils avoient reçues de diverses Nations, sur les contrats des marchandises à livrer. L'Empereur de la Chine a fixé à quinze pour cent de la valeur les droits sur toutes les marchandises qui sortiront de ses Etats.

ITALIE.

DE LIVOURNE, *le* 15 *Août.*

Des Lettres de Rome nous assurent que l'Electeur Palatin a formé le dessein d'établir dans ses Etats de Baviere une cinquieme Langue de l'Ordre de Malthe, & qu'en conséquence, il a fait représenter au Pape que les revenus des Réguliers se montant à 700 mille florins, son intention étoit d'en tirer les sommes nécessaires pour fonder deux Grands-Prieurés & 30 Commanderies. Ces mêmes nouvelles ajoutent que Sa Sainteté se montre très-disposée à entrer dans les vues de ce Prince, & que le Prélat Bellisoni, son Nonce à Cologne, a déjà reçu ordre de se transporter sur les lieux, pour y prendre connoissance de l'état des choses, & faire passer ensuite au Saint-Siege un Mémoire circonstancié de tout ce qu'il aura observé.

PORTUGAL.

DE LISBONNE, *le* 17 *Août.*

Deux de nos vaisseaux de guerre, l'un de 80 canons, & l'autre de 64, ont mis à la voile depuis peu de jours avec une frégate de 40 canons. On croit que leur mission est d'aller à Rio-Janeiro lever les tributs, & de ramener du Bresil des effets précieux pour le compte de la Cour.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 25 *Août.*

» On se plaint beaucoup ici de l'espionage; on dit qu'il est favorisé par la contrebande; le moyen le plus sûr de supprimer l'un & l'autre est entre les mains de la Législation ».

» Le Danemarck, dit M. Sherlook, n'a qu'une petite part dans le Commerce de l'Inde, la plus grande partie du thé qu'il importe passe en Ecosse & dans d'autres endroits. Il se transporte aussi de grandes quantités de thé de la côte de France en Angleterre, quoique la Compagnie des Indes, par ses vastes acquisitions, se soit emparée, par le monopole, de la plus grande partie de ce Commerce. Quelle est donc cette pitoyable politique de souffrir que toutes les marchandises dont nous devrions fournir l'Etranger, passent en contrebande dans ce Royaume. Mais la perte qui en résulte pour les revenus de l'Etat, n'est pas le seul tort que nous fasse la contrebande. Il paroit, par le procès de la Motte, que les bâtimens contrebandiers dont la Manche est couverte, sont employés à porter des nouvelles à l'Ennemi. Un de nos Correspondans nous assure que dans un seul Port de Mer du Comté de Kent, mille familles se soutiennent par ce commerce illicite qu'ils font à la face du soleil & en dépit de tous les Officiers d'Accise & de Douane, qui se plaignent, à très-juste titre, que s'ils font une saisie, ils ne sont point soutenus par le Gouvernement, qui donne plutôt les mains à cette pratique, parce qu'elle verse des sommes considérables d'argent dans les poches des Particuliers, ce qui diminue le revenu de l'Etat. Il y a un nombre infini de gens employés dans le Commerce de contrebande, qui pourroient être employés plus utilement & plus convenablement au service de mer; & le plus grand malheur de tout, c'est que nos Ennemis sont informés, par leur canal, de tout ce qui se fait en Angleterre. On a souvent dit aux Ministres: diminuez les droits, & le revenu produira davantage, si votre intention est de supprimer la contrebande, qui ne s'accroit qu'en proportion de l'accroissement des impôts & de la multiplicité des loix pénales ».

Cet article est tiré du Mercure de France.

I. I.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE NANTES, *le* 31 *Août.*

Les navires le *Bayonnois*, du port de 50 tonneaux, Capitaine Larrefet, & l'*Uni*, de 120 tonneaux, Capit. Feuardent, Armateur M. du Coudray Bourgault, sont arrivés ici, le premier de Saint-Marc, & le second de la Martinique, chargés de sucre, café, cacao, tafia, syrops, liqueurs, noix d'acajou & autres marchandises.

DE BESANÇON, *le* 30 *Août.*

Notre Parlement a rendu & fait publier le 9 de ce mois un Arrêt qui fait défenses de glaner, vingt quatre heures avant que le canton de terres, prés & vignes soit entierement défruité; d'accorder aucune permission de vendanger avant les bans, & de laisser parcourir le bétail dans les vignes en aucun tems, sous peine d'amende.

DE DUNKERQUE, *le* 30 *Août.*

Le Capitaine J. Meulenaer, commandant le Corsaire la *Jeune Dunkerquoise*, a pris une goëlette Angloise sur son lest, qu'il a envoyée en Norwege, & a débarqué ici le 25, l'ôtage d'un navire ennemi qu'il a rançonné pour 200 guinées. Le Corsaire la *Fantaisie*, Capitaine Patrk Dowlin, a encore rançonné pour 5600 guinées, 4 navires Anglois, dont

il a depuis peu débarqué les ôtages à Morlaix. Le Capitaine Ed. Macatter, commandant le corsaire la *Princesse Noire*, a conduit le 13 à Cherbourg les ôtages de sept bâtimens qu'il a rançonnés pour 2200 guinées, & s'est en outre emparé de trois navires, de 150 tonneaux chacun, qui sont la *Favorite*, chargée de 1450 sacs d'avoine; la *Britannia*, allant de Bristol à Corck, chargée de diverses marchandises; & la *Jeanne*, partie de Glascow pour New-Yorck, avec un très-riche chargement. Les deux premieres prises sont arrivées à Morlaix, & la troisieme à Cherbourg. Le Capitaine de celle-ci avoit offert de se rançonner pour 25000 guinées. Enfin le Corsaire la *Victoire*, Capitaine J. Petit, a rançonné pour 4930 guinées, quatre bâtimens ennemis dont il a débarqué les ôtages à Morlaix.

DE TOURS, *le 20 Août.*

» MM. de la Société Royale d'Agriculture établie en cette Ville, ont distribué la semaine derniere douze Prix à celles des Fileuses qui, cette année, ont filé la plus belle soie. MM. Cartier-Rose, Faissole, Simon-du-Petit-Bois, & Jahan, ont été les Arbitres, sur le rapport desquels cette distribution s'est faite. Le premier Prix a été de 60 l., le deuxieme de 48 livres, le troisieme de 36 liv.; & neuf chacun de 24 liv. On a annoncé que M. l'Intendant voulant témoigner sa satisfaction de voir que la soie que produit cette Province, filée à un point de perfection qui la fait regarder comme la plus belle que l'on connoisse jusqu'à présent, accordera, l'année prochaine, une égale quantité de Prix; & pour encourager encore davantage les Fileuses qui ont remporté un Prix cette année, il fera donner 12 livres à celles qui feront une ou plusieurs Apprentisses, & autant à chacune des Apprentisses ».

» Cet encouragement, digne de la bienfaisance de l'illustre Magistrat chargé de l'Administration de cette Généralité, seroit un nouveau motif de reconnoissance pour les Tourangeaux, si M. Ducluzel n'avoit pas sçu, par son bon gouvernement & ses bienfaits, les mettre dans l'impossibilité d'ajouter à celle qu'ils lui ont vouée pour tous les momens de leur vie ».

» La récolte de la soie en cette Province a été en général assez bonne; il s'est cependant trouvé plusieurs éducations où le succès n'a pas été complet, & on attribue la perte entiere de quelques-unes à l'imprudence des personnes du sexe qui étoient entrées dans ces *Vetries* dans des momens critiques. Ces pertes, vraiment sensibles, devroient rendre ces personnes plus circonspectes. La livre de soie s'est vendue de 22 liv. 10 s. à 25 liv. Deux Particuliers de cette Ville font l'essai d'une nouvelle récolte. Jusqu'à présent, leur entreprise n'a rien que de flatteur; nous rendrons compte de leurs succès ». *Extrait des Affiches de Touraine.*

DE TROYES, *le 28 Août.*

EXTRAIT des Observations Météorologiques, faites ici, depuis le 1 jusqu'au 30 du mois de Juin 1781, par le P. le Boutillier, *de l'Oratoire, Correspondant de la Société Royale de Médecine.*

Vents dominants. L'ouest & le sud-ouest.

Thermometre. Plus grand degré de chaleur, 26 degrés 8 dixiemes, le 19. Moindre degré de chaleur, 8 degrés 4 dixiemes, le 9. Chaleur moyenne, 15 deg. 2 lignes 8 douziemes.

Barometre. Plus grande élévation du mercure, 28 pouces 2 lig. 8 douziemes. Moindre élévation du mercure, 27 pouces 10 lignes 6 douziemes. Élévation moyenne, 27 pouces 9 lignes 10 douziemes.

Pluie. 33 lignes 4 douziemes, tombées pendant le mois. Evaporation, 61 lignes 6 douziemes.

Hygrometre. Plus grande sécheresse, 47 degrés, le 2. Moindre sécheresse, 9 degrés 4 dixiemes, le 23. Etat moyen, 27 deg. 6 septiemes.

Température. Chaude, mais moins séche que celle des deux mois précédens.

Maladies. Les maladies dominantes de ce mois ont été les fievres tierces & quotidiennes avec frisson, délire & assoupissement pendant l'accès qui duroit six à huit heures. Plusieurs malades

avoient des foubre-fauts dans les tendons ; il y a eu quelques fluxions de poitrine.

Productions de la Terre. Dès les premiers jours du mois, on a mangé des poires de Magdeleine, elles étoient fort mûres ; vers le 20, on a mangé des amandes ; les noix étoient communes le 30, on les vendoit en cerneaux.

Le Roffignol a ceffé de chanter le 18, & le coucou le 25.

DE BORDEAUX, *le 21 Août.*

M. Paraire vient de publier dans cette Ville une grande Carte burinée, intitulée *le Flambeau du Commerce* ou *la Doctrine des Monnoies du Monde*, dédiée aux Chambres du Commerce du Royaume. Cette Carte, fur papier grand-colombier, eft divifée en quatorze colonnes. La premiere & la quatorzieme préfentent les rapports géographiques d'un lieu ou d'une Ville à une autre ; la feconde & la treizieme, les grandes divifions & les nombres indicatifs ; la troifieme, les noms des Royaumes & des Villes ; les neuf autres contiennent les valeurs réelles & fictives des efpeces de tous les Pays, & leur rapport avec la monnoie de France. Cette Carte qui eft très-bien exécutée, fe vend 12 livres.

DE VIENNE (*en Dauphiné*), *le 22 Août.*

» Le 18 de ce mois, en préfence des Maire & Echevins de cette Ville, on a ôté le dernier couchis du pont fur la Gere, qui a 96 pieds fur le grand diametre de l'ellipfe, & 27 pieds quatre pouces fur le petit, 33 pieds quatre pouces de large ; ce qui donnera à la voûte 30 pieds. D'après les dimenfions prifes par l'Ingénieur, on a remarqué que ce pont n'a taffé que d'environ 9 lignes. Il eft appareillé avec des matériaux fuperbes qu'on appelle *pierres de Choin*, tirées du Bugey, dont chaque pied cube pefe deux cents livres, poids de marc. Ce pont a été exécuté avec le plus grand foin fous la direction de MM. Marmillor, Ingénieur en Chef, & Goy, Infpecteur des travaux faits par MM. Bruyas, pere & fils ».

DE GRANDVILLIERS (*en Picardie*), *le 18 Août.*

» La nuit du 10 au 11 de ce mois, le tonnerre eft tombé fur le clocher de l'Eglife de Cent-Puits, Village à trois quarts de lieues de ce Bourg. Après avoir brifé le coq, il a parcouru les quatre faces du clocher, dont il a découvert la premiere fans endommager les lattes ; il a coulé enfuite le long de la face feptentrionale, & l'a dépouillée d'ardoifes, de lattes & de chevrons : de-là, en fe relevant, il a frappé l'angle méridional, & a fait fortir une pierre d'entablement du poids de trois cents livres environ, qu'il a pouffée violemment par deffus la nef ; & qui eft tombée dans la cour du Curé. Un fait plus extraordinaire, c'eft qu'ayant pénétré dans l'Eglife par le toit, il eft allé frapper le glacis d'une croifée du Chœur, l'a foulevée, s'eft introduit par le haut de cette croifée, en écartant une pierre du cintre, & a pénétré affez loin dans le mur en remontant ; une autre croifée de la nef offre le même fpectacle, avec cette différence, qu'il y a dans le glacis un trou d'environ deux pieds, & que la foudre s'étant relevée, s'eft infinuée par le haut cintre, & enfin par le toit. Elle a parcouru cet efpace fans mettre le feu à l'Eglife, & ne faifant que quelques dégradations, qui font eftimées 3000 livres. Les granges voifines, appartenantes à la Cure, n'en ont pas même fouffert le plus petit dommage ».

DE PARIS, *le 3 Septembre.*

La Séance publique de la Société Royale de Médecine s'eft tenue le 28 du mois dernier, dans l'ordre fuivant :

Après l'annonce & la diftribution des Prix, qui a été faite par le Secretaire, M. Macquer a lu un Mémoire fur *la nature & les propriétés de la Magnéfie d'Angleterre ou bafe du Sel d'Epfom.* M. de Horne en a lu un fur *les abus qui fe font introduits dans la pratique de l'Inoculation, & fur les moyens d'y remédier.* M. Vicq-d'Azyr, Secretaire perpétuel, a lu *l'Eloge de feu M. Lieutaud*, Premier Mé-

decin du Roi, & Président de la Société. M. Daubenton a fait la lecture d'un Mémoire sur *les remedes propres à purger les bêtes à laine*, dans lequel il a déterminé quels sont leurs effets, & quelles doivent être leurs doses. La Séance a été terminée par la lecture des Observations de M. Colombier, sur la maladie vénérienne & le millet dont les enfans nouveaux-nés sont attaqués, avec des Réflexions sur la nature & le traitement de ces deux maladies.

Prix distribués & proposés par la Société Royale de Médecine, dans sa Séance publique, tenue au Louvre le 28 Août 1781.

§. I.

Prix distribués.

» I. La Société avoit proposé dans sa Séance publique du 31 Août 1779, pour sujet d'un Prix de la valeur de 600 liv. le Programme suivant : » Etablir, 1°. par l'analyse chimique, quelle » est la nature des Remedes Anti-scorbutiques proprement dits ; 2°. par » l'observation, quels doivent être leur » usage & leur combinaison dans les » différentes especes & complications » du Scorbut ? » Ce sujet étant divisé en deux parties, & les Mémoires qui ont concouru n'ayant traité convenablement que le second membre du Programme, la Société n'a adjugé qu'une moitié de la somme annoncée ; elle réserve l'autre pour celui qui répondra le mieux à la premiere question qu'elle propose de nouveau séparément. M. Goguelin, Docteur en Médecine de la Faculté de Reims, Médecin à Montcontour en Bretagne, Auteur du Mémoire envoyé avec l'épigraphe suivante, *Laborem imperas, laborem coronat.*, ayant rempli les vues de la Compagnie relativement au traitement du scorbut, elle lui a adjugé un Prix de la valeur de 300 livres : aucun Mémoire n'a mérité l'*Accessit*.

On croit devoir répéter ici que ce Prix est dû à la bienfaisance de feue Mademoiselle le Guérin.

II. La Société avoit proposé dans sa Séance publique, du 15 Février 1780, pour sujet d'un Prix de la valeur de 300 livres, le Programme suivant : » Indiquer quelles sont les maladies qui » regnent le plus communément parmi » les Troupes pendant la saison de l'automne ? Quels sont les moyens de les » prévenir, & quelle est la méthode » la plus simple, la plus facile & la » moins dispendieuse de les traiter ? » MM. les Chirurgiens-Majors avoient été invités à y concourir. Ce Prix a été partagé entre M. Bonté, Docteur en Médecine de l'Université de Montpellier, Associé regnicole de la Société à Coutances, Auteur du Mémoire envoyé avec l'épigraphe suivante : *Senes ut in otia tuta recedant* ; & M. Thion, Médecin employé dans les Camps & & Armées du Roi, Auteur du Mémoire remis avec cette épigraphe : *Scribimus in urbe Adjacensi & aere Corsico.*

La Société ayant reçu sur cette question importante un grand nombre de Mémoires bien faits, n'a pu s'empêcher de partager aussi l'*Accessit* entre M. Party, Médecin & Chirurgien-Major du Régiment de Bretagne, alors en garnison à Metz, auteur du Mémoire portant la devise suivante : *Simplex veri sigillum* ; & M. Craisme, Médecin attaché à l'Hôpital Militaire de Lille, & aggrégé au Collége de Médecine de cette Ville.

Il auroit été à desirer que le Mémoire de M. Thion eût été moins volumineux. Celui de M. Party contient des instructions & des recherches très-judicieuses sur la maniere de préserver les Troupes des maladies dont elles sont menacées pendant l'automne. Les formules placées à la suite du Mémoire de M. Craisme sont un peu trop compliquées, & il s'y est glissé quelques erreurs chymiques.

III. L'analyse des Eaux Minérales & Médicinales, & l'examen de leurs propriétés sont un des objets dont la Société s'occupe avec le plus d'activité : elle avoit proposé dans plusieurs de ses Séances publiques des Prix d'encouragement à ceux qui se livreroient à ces travaux, & qui lui en feroient part. Ses vœux ont été remplis ; elle a reçu un très-grand nombre de Mémoires, aux Auteurs desquels elle a distribué des Prix dans l'ordre suivant :

Le premier Prix, consistant en un double jetton d'or, portant la même empreinte que celui de la Société, a été adjugé à MM. Vacher, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, premier Médecin des Troupes du Roi, & Associé regnicole de la Société en Corse, & Castagnoux, Apothicaire-Aide-Major desdites Troupes dans la même Isle, Auteurs d'un Mémoire sur l'analyse des Eaux Minérales chaudes de Piétra-Polla, avec cette épigraphe : *Ingredimur sacros Cyri recludere fontes.*

Le second Prix, consistant en un jetton d'or de la même valeur, a été remporté par M. Barailon, Médecin & Associé regnicole à Chambon en Combrailles, Auteur d'un Mémoire sur les Eaux Thermales de Néris en Bourbonnois.

Le troisieme Prix, de la valeur d'un jetton d'or simple, a été adjugé à M. Cartere, Médecin à Vic de Bigorre, Auteur d'un Mémoire sur l'usage & les effets des Eaux Minérales de Bagneres, de Bigorre & de Capbern.

Le quatrieme Prix, de la même valeur, a été décerné à M. Chifoliau, Médecin & Correspondant de la Société à Saint-Malo, Auteur de plusieurs Mémoires sur l'analyse & les effets des Eaux Minérales de Saint-Suliac, de Saint-Jouan, du Veaugarni, dans le Diocèse de Saint-Malo, & des Eaux Minérales de la Ville de Dinan.

Le cinquieme Prix, de la valeur d'un jetton d'or simple, a été adjugé à M. Gastellier, Médecin & Associé regnicole à Montargis, Auteur d'un Mémoire sur l'analyse & les propriétés des Eaux Minérales de Ferrieres, des Echarlis, & de Château-Landon dans le Gâtinois.

La Société a pensé qu'il devoit être fait une mention honorable des Mémoires envoyés par M. de Lanoix, Maitre en Pharmacie à Lyon, sur l'analyse des Eaux Minérales d'Orlienas, par M. Sarrabeyrouse, Médecin, sur les Eaux de Bagneres; par M. Massie, Médecin, & Correspondant de la Société à Habas près Dax, sur quelques Eaux Minérales de la Généralité de Guienne; & par M. Rostain, Médecin, sur les Eaux Minérales de Saint-Alban, dans le Roannois.

Les Commissaires qui ont été chargés de l'examen de ces Mémoires, ont fait un rapport détaillé sur les expériences nécessaires pour completter ces différens travaux. Leurs observations seront communiquées aux Auteurs.

IV. La connoissance du sol des différentes Provinces, de leurs productions, du tempéramment de leurs Habitans, & des maladies auxquelles ils sont plus exposés, est une de celles qu'il importe le plus à la Société Royale d'acquérir; elle a déjà décerné plusieurs fois dans ses Séances publiques des Prix d'encouragement à ce sujet; ayant reçu un grand nombre de Mémoires qui y sont relatifs, elle s'est déterminée à en faire aujourd'hui une nouvelle distribution.

Le premier Prix d'encouragement sur la Topographie médicale, consistant en un double jetton d'or, a été adjugé à M. Madier, Intendant des Eaux de Vals, & Médecin au Bourg-Saint-Andeol, Auteur d'un Mémoire sur la Topographie Médicale de cette Ville.

Le second Prix, de la valeur d'un jetton d'or simple, a été remporté par M. Sarrabeyrouse, Médecin, Auteur d'un Mémoire sur la Topographie médicale de Bagneres de Bigorre, & de quelques lieux voisins de cette Ville.

Le troisieme Prix, de la même valeur, a été adjugé à M. d'Arluc, Professeur de Médecine & Associé regnicole à Aix, Auteur d'un Mémoire sur les productions de la Provence, & sur la nature des maladies qui y sont le plus répandues.

La Société a cru devoir citer avec éloge un Mémoire de M. Amoreux fils Docteur en Médecine, & Associé regnicole à Montpellier, sur la Topographie médicale de cette Ville & de son territoire. Les Mémoires de M. Didelot, Médecin & Correspondant de la Société à Remiremont, sur la Topographie médicale du Barrois & celle des lieux circonvoisins, & de M. Virard, Médecin & Correspondant à Grenoble, sur la description topographique & médicale de cette Ville, lui ont paru mériter la même distinction.

V. Après avoir couronné les travaux

de ses Correspondances, la Société croit devoir donner une marque publique de sa satisfaction & de son estime à M. Faurot, Docteur en Médecine, résidant à Autet, Paroisse de Franche-Comté. Appellé auprès de plusieurs personnes, mordues par un chien enragé, il les a soignées avec autant de désintéressement que de succès ; entierement dévoué au traitement des épidémies, dont le canton qu'il habite est affligé, il a plus d'une fois fourni les alimens & les remedes aux pauvres qui en étoient attaqués. Ces détails ont été transmis par des personnes distinguées, témoins de ses bienfaits. La Société le prie de trouver bon que le Public en soit informé, & qu'elle lui offre une Médaille de la valeur d'un double jetton d'or ».

La suite à l'Ordinaire prochain.

Déclaration du Roi, du 15 Août 1781, par laquelle Sa Majesté ordonne la continuation de la perception de 30 sous par muid de vin, entrant dans la Ville de Paris, pendant cinq années trois mois, à commencer du premier Octobre 1781, en faveur de l'Hôtel-Dieu & de l'Hôpital-Général.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

EXTRAIT des Observations météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 jusqu'au 31 Juillet 1781.

Vent dominant, nord.

Thermometre. Plus grand degré de chaleur, 26 degrés 0, le 31 ; moindre degré de chaleur, 9 deg. 9, le 22.

Barometre. Plus grande élévation du mercure, 28 pouces 2 lignes 7, le 20 ; moindre élévation du mercure, 27 p. 9 lignes 2, le 2.

Quantité de pluie. 14 lignes 6, tombées en 8 jours.

Evaporation, 91 lignes.

Aiguille aimantée. Sa déclinaison, 20 degrés, 9 minutes 50 secondes.

Température, chaude & très-séche.

Maladies. Aucune.

Productions de la Terre. La moisson des bleds a commencé le 16 ; elle s'est faite sans une goutte d'eau : la paille est courte & l'épi long. Le raisin tournoit le 20. Les fruits sont très précoces & en abondance.

Signé, COTTE, Prêtre de l'Oratoire, Curé de Montmorenci, Correspondant des Académies Royales des Sciences de Paris & de Bordeaux ; des Sociétés Royales de Médecine de Paris & d'Agriculture de Laon, de la Société Météorologique Palatine.

II.

ANNONCE de Livre.

Dictionnaire Economique, contenant l'Art de faire valoir les Terres & de mettre à profit les endroits les plus stériles ; l'établissement, l'entretien & le produit des Prés, tant naturels qu'artificiels ; le Jardinage, la Culture des Vignes, des Arbres forestiers & fruitiers, & des Arbustes ; le soin qu'exigent les Bêtes à cornes & celles à laine, les Chevaux, les chiens, &c. ; la façon d'élever & de gouverner les Abeilles, les Vers à soie, les Oiseaux de Basse-cour, de proie & volieres. On y trouve un ample détail des profits & agrémens que procurent les biens de campagne ; objet qui comprend la Chasse, la Pêche, la Fabrication des filets, pieges, &c. ; l'apprêt des Alimens, la Composition des Liqueurs, Confitures & autres choses ; une exacte Description des Végétaux les plus propres à nous servir d'alimens, à favoriser l'exploitation des Biens de Campagne, à décorer les Jardins ; des Instructions pour prévenir les maladies & pour les guérir ; la connoissance des Plantes utiles à la Médecine, à la Teinture & à d'autres Arts ; le détail de leurs diverses propriétés, leur Culture, les moyens de les employer ; une idée sommaire de ce qui concerne les Droits Seigneuriaux & ceux des Communautés & Ecclésiastiques, par rapport aux biens de la campagne, &c. Nouv. Edit. entierement corrigée & considérablement augmentée ; par M. de la Marre. *In-fol.* 3 vol. fig. A Paris, chez Knapen & Fils, Libraires-Imprimeur, au bas du Pont Saint-Michel.

III.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 7 Septembre 1781.

Or de Portug. à . .	732 l.	s.		marc.
Du Mexique à . . .	722			
Du Pérou à	716			
Les guinées à . . .	726			
Ducats à	98	10		once.
Or fin à 23 karats . .				
31 32	102			
Or à 20 karats à . .	85			
L'argent à 11 d. . .				
10 g. à	54	10		marc.
Idem à 11 d. 10 . .				
gr. à	52	10		
Piastres à	48	17	6	

IV.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 5 Sept. 1781 au Vendredi 7 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19 à 20 l. 10 s.; le seigle, de 9 livres 10 s. à 10 livres; l'orge, de 10 à 11 livres. Le froment à la Grêve, de 19, 20 à 21 livres; le seigle, 10 livres; l'orge, 10 liv. *le septier*. Farine blanche à la Halle, de 36, 38, 40, 41 à 42 livres; bis-blanc & bis, de 22, 24, 28, 30 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 5 Sept. 1781 au Vendredi 7 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Grêve, de 19, 20 à 21 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 4 Septembre 1781, de 62 à 64 l.; *id.* nouveau, de 58 à 60; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 58 à 60 liv.; *id.* nouv., 48 à 50; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 20 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 49 à 50; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 47 à 48; le cent de paille, de 18 à 22; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 34 à 40 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres
	PAIEMENT DU MERCREDI 5 SEPTEMBRE 1781.		
11.	M. Boutray	Mercredi.	M.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	M.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	M.
18.	M. Radix	Mercredi.	M.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	M.
27.	M. de France	Mercredi.	M.
	PAIEMENT DU JEUDI 6.		
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	M.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	M.
12.	M. Alissant	Jeudi.	M.
14.	M. Nau	Jeudi.	M.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	M.
8.	M. Despeignes	Samedi	M.
9.	M. de la Rue.	Samedi	M.
	PAIEMENT DU VENDREDI 7.		
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	M.
2.	M. Boscheron	Vendredi.	M.
21.	M. Paru.	Vendredi.	M.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	M.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	M.
5.	M. Cauchy.	Samedi.	M.
6.	M. Caron	Samedi	M.
16.	M. Le Noir.	Samedi	M.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABL

CHANGES du 7 Septembre 1781.

Amsterdam, ...	53 ½	Cadix, ...	
Londres, ...	31 ¾	Livourne, ...	
Hambourg, ...	189	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Août*.	

Sept. 1781.		*Du* 5.	*Du* 6.	*Du*
Comp. des Indes.	Actions	1945 47 ½ . . .	1947 ½	1945 4
	D° 16/25	. . . . .	. . . . .	1270 . .
	D° 8es	. . . . .	258	. . . .
	D° 25es	. . . . .	. . . . .	82 . .
	Empr. d'Oct.	402	402	402 . .
Rescriptions.		7 ¾ 8 8 ¼ p.	7 ¼ 8 perte.	8 9
Bil. des Ferm.		. . . . .	. . . . .	. . . . .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel,

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 15 Septembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 6 Août.*

LE 20 du mois dernier, M. Ladigin mit sous les yeux de l'Académie Impériale une nouvelle machine distillatoire dont il est l'Inventeur. Les Commissaires choisis par cette Compagnie pour examiner cet instrument, & pour en faire l'essai, en ont reconnu unanimement les avantages, & l'ont jugée digne de l'approbation de l'Académie.

Les nouvelles qu'on reçoit de la Ville de Chersan, au confluent du Bug & du Nieper sont très-satisfaisantes pour le Gouvernement. Elles portent que le nombre des Habitans y croit journellement par l'affluence des Etrangers, tant Marchands qu'Artisans & autres de toutes professions, qui viennent y établir leur demeure : avant peu de tems, cette Ville pourra être mise au rang des plus considérables de l'Empire Russe. Maintenant on s'occupe, avec la plus grande activité, à la construction de son Port & de ses fortifications.

Les travaux immenses commencés dès l'année 1761, pour former divers Ports sur la Mer du Japon, jusqu'à Kamtschatka, se continuent avec une ardeur que rien ne peut ralentir. Cette entreprise, une des plus grandes qu'aucun Souverain ait jamais conçue, a pour objet la réunion du Commerce de l'Europe à celui de l'Asie par le trajet du Golphe de Lena autour de la Chine jusqu'à la Mer Persique.

ITALIE.

DE MANTOUE, *le 5 Août.*

Le systême que l'Empereur a adopté concernant les Ecclésiastiques, va s'exécuter aussi dans la Lombardie Autrichienne. Le 27 du mois dernier, on a publié dans tous les Districts de cette Province, un Edit pareil à celui qui l'a été à Vienne, il y a quelque tems. Par cet Edit, il est défendu à toutes les Communautés Religieuses d'avoir dorénavant rapport avec les Supérieurs de leur Ordre, établis en Pays Etrangers. En conséquence, il leur est enjoint de se former, dans un délai de trois mois, en Congrégations gouvernées par des Supérieurs de leur Nation, sous l'autorité & la protection du Gouvernement Civil, & sous l'inspection de l'Evêque Diocésain qui est de droit, & devroit être de fait le Supérieur naturel de tout individu revêtu du Sacerdoce, né, ou établi dans l'étendue de son territoire. Tous les Moines Etrangers ont reçu en même tems ordre de se retirer des Etats de S. M. Impériale & Royale.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 27 Août.*

Nos propres besoins nous rendant très-

néceſſaires la poudre à canon, le ſalpêtre & toutes les autres munitions de guerre, le Roi vient d'en défendre de nouveau l'exportation pour trois mois.

Notre ſeconde Flotte Marchande de la Jamaïque, compoſée de 97 voiles, eſt eſtimée plus de deux millions ſterlings. On attend ici avec impatience ſon arrivée, pour ſe ſaiſir de deux à trois mille Matelots, dont on a beſoin pour mettre en mer ſix vaiſſeaux neufs, dont quatre de 74 pieces de canon, & deux de 64, qui ſont déjà conſtruits dans nos chantiers.

Les Souſcripteurs de l'emprunt pour les ſubſides de l'année courante viennent de verſer dans la caiſſe de la Banque quinze pour cent de la ſomme ſouſcrite; il ne leur reſte plus qu'un paiement à faire pour completter leur ſouſcription.

Quelques-uns de ces Obſervateurs qui croient encore à une Providence qui ſe mêle des affaires de ce monde, & qui s'intéreſſe à l'innocence perſécutée, font remarquer que depuis l'attentat commis ſur la perſonne du Lord Pigot, Gouverneur de Madraſs, la Compagnie des Indes Orientales va en décadence. Depuis cette fatale époque, nos Etabliſſemens dans cette contrée n'ont préſenté qu'une ſcene continuelle de factions & de déſaſtres. Enfin ceux qui reviennent de ces Régions s'accordent unanimement à dire que l'exiſtence de cette malheureuſe Compagnie touche à ſa fin. Cependant le Commerce que nous faiſions ſur la côte de Malabar & de Coromandel formoit un objet de cinq millions de livres ſterlings par an pour l'Angleterre.

HOLLANDE.

D'UTRECHT, *le 29 Août.*

Nous apprenons qu'on a fait publier à Fleſſingue, par ordre du Magiſtrat, une Ordonnance qui enjoint à tout Bourgeois de dix-huit ans & au deſſus, excepté les Membres de la Régence, les Eccléſiaſtiques dominans, les *Memnonites* & les Infirmes, de s'armer à ſes frais, & de ſe tenir prêt à ſe rendre tout armé, à la premiere requiſition, dans les différentes Places de la Ville qui lui ſeront indiquées, ſoit pour y faire l'exercice, ſoit pour repouſſer l'Ennemi en cas d'invaſion. Les *Memnonites*, qui abhorrent l'effuſion du ſang, ſeront chargés d'emplois qui s'accorderont avec leurs principes pacifiques.

II.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE CETTE, *le 20 Août.*

Etabliſſement des Salines à Cette. » Cet établiſſement, diſent les Papiers publiques de cette Province, nous fait voir déjà qu'il ſera l'un des plus conſidérables qui aient été formés en ce genre. Il conſiſte en quinze Salines, dont la moindre aura 120 vaſes ou tables de ſaunerie avec ſes échauffoirs, & ſa ſurface ſera d'environ 25 mille toiſes. Chacune de ſes Salines a des partenemens conſidérables & proportionnés, pris ſur le dégât que forme l'étang, dont on les a ſéparés par une digue en pierre & par un canal. Le moindre de ces partenemens aura une ſurface de 150 mille toiſes, diviſée en compartimens, ainſi qu'il convient ».

» Perſonne n'ignore que pour tirer le ſel de l'eau qui le contient & le tient en diviſion, il n'y a pas d'autre moyen que l'évaporation, & qu'on la facilite à raiſon de la quantité relative des ſurfaces qu'on préſente à l'activité du ſoleil & de l'air qui en ſont les agens; l'on peut donc juger combien ces Salines ſeront favoriſées par des partenemens auſſi vaſtes, & qui auront l'avantage de ne jamais manquer d'eau, l'étang où elle a reçu une préparation naturelle, l'évaporation y étant plus ſenſible, devant leur ſervir de mere ».

» Quiconque connoit l'eccais, ſçait ſans doute qu'il y a des occaſions où l'on eſt forcé de ſe ſervir d'eau-douce, qu'on eſt obligé de promener pour l'imprégner des ſels attachés aux diverſes pieces par où on les fait paſſer, afin d'en abreuver les tables, pour que celui déjà formé ne décrépite point étant expoſé à l'ardeur du ſoleil; & c'eſt ce qui a donné lieu au préjugé vulgaire, qu'il falloit l'addition de l'eau-douce

pour faire le sel : ces Salines auront donc cet avantage inappréciable sur celles de Peccais de ne jamais manquer d'eau salée, & ce n'est pas le seul : les orages qui détruisent les Sauneries, ou qui en diminuent considérablement les produits, ne sont pas si fréquens dans cet endroit qu'à Peccais ; & c'est sans fondement qu'on a prétendu que nos vases n'étant point de glaise pure, absorberoient les eaux ou admettroient des filtrations : si les personnes qui ont formé ces conjectures avoient pris la peine de se transporter sur les lieux, elles se seroient convaincues de leur erreur, en examinant les fossés d'égout qu'ils auroient trouvés secs, & les tables bien chargées ».

» Nos vases ne sont point effectivement de glaise pure ; mais ce n'est point d'une nécessité absolue, & le sable dont elle est mêlée est moins un inconvénient qu'un avantage ; l'on n'a en effet qu'à réfléchir pour se persuader qu'un sol ainsi mêlé est plus aisé à s'échauffer, & que les rayons du soleil en sont réfléchis avec plus d'activité ; ce qui accélére l'évaporation qui est l'objet des procédés qu'on emploie ; l'on ne doit pas craindre non plus qu'il nuise à la qualité du sel, parce qu'il est intimément uni à la glaise : on a vu, par celui qu'on n'a pu empêcher de se former cette année dans les tables où l'on n'avoit dessein que de préparer les eaux, que le sol n'a pas nui à sa qualité, puisqu'au contraire on n'en a jamais vu de si beau & d'une blancheur si éclatante ».

» La réussite de cet établissement n'est donc plus incertaine, & les travaux, qu'on pousse toujours avec vigueur, font esperer qu'il aura lieu dans son entier, la campagne prochaine. Il y a déjà huit salines prêtes ; les canaux d'enceinte & de navigation sont à plus de moitié faits. La sage administration de cette Compagnie ne laisse plus de doute sur les bénéfices que les Intéressés s'en sont toujours promis, sur les avantages considérables que cette Province doit en retirer, & sur la gloire qui doit en rejaillir sur les Chefs d'une si belle entreprise ».

DE DUNQUERQUE, *le* 31 *Août.*

» Les Bélandriers, qui forment une classe particuliere de Matelots destinés au service du Port & de la Rade de cette Ville, gémissoient depuis plusieurs années de l'inaction à laquelle les condamnoit la suppression du privilege de chargement & transport exclusif, qui leur avoit été jadis accordé, & au maintien duquel le bien de l'Etat & celui du Commerce se trouvoient également intéressés. L'Arrêt qui l'avoit proscrit avoit sans doute un but utile, dans le tems où il a paru ; mais depuis, les circonstances ayant changé, les Bélandriers ont cherché à faire revivre une prérogative sans laquelle leur existence étoit nulle. M. le Prince de Robecq & M. de Calonne, vivement sollicités pour appuyer les représentations de ce Corps, ont mis l'un & l'autre, dans la défense d'une cause aussi intéressante, toute la chaleur & l'énergie dont ils se pénétrent, lorsqu'il est question de procurer le bien. Le Conseil du Roi a été frappé de la justesse de leurs observations, & a senti la nécessité de rendre aux Bélandriers leur premier état. La Loi destructive a été révoquée par une autre qui, en remettant les choses sur l'ancien pied, pourvoit à ce que le rétablissement du privilege ne soit point onéreux au Commerce. Le préambule de l'Arrêt fait connoitre en quoi consistent les avantages qui doivent résulter de son exécution. Dès qu'il a été publié ici, les Bélandriers ont manifesté leur joie de la maniere la plus expressive & en même tems la plus flatteuse pour leurs respectables Protecteurs ».

Cet article est fidélement extrait des Affiches de Flandres.

DE TROYES, *le* 30 *Août.*

EXTRAIT des Observations Météorologiques, faites ici, depuis le 1 *jusqu'au* 31 *du mois de Juillet* 1781, *par le P.* le Boutillier, *de l'Oratoire, Correspondant de la Société Royale de Médecine.*

Vents dominants, ouest & nord-ouest.

Thermometre. Plus grand degré de chaleur, 27 degrés 3 dixiemes, le 3. Moindre degré de chaleur, 8 degrés 5 dixiemes, le 24. Chaleur moyenne, 16 deg. 3 neuviemes.

Barometre. Plus grande élévation du mercure, 28 pouces 2 lignes, le 21. Moindre élévation du mercure, 27 pouces 10 lignes, le 26.

Pluie. 27 lignes 7 douziemes, tombées pendant le mois. Evaporation, 68 lignes 6 douziemes.

Hygrometre. Plus grande sécheresse, 44 degrés 6 dixiemes, le 25. Moindre sécheresse, 11 degrés 1 dixieme, le 13. Etat moyen, 28 deg. 6 huitiemes.

Température. Chaude, séche, belle & agréable.

Maladies. Les fievres tierces ont encore été les maladies dominantes de ce mois. Il y a eu quelques petites véroles sans épidémie; & sur la fin du mois, il y a eu des érésipeles.

Productions de la Terre. La récolte du seigle & du froment a été bonne. Le 20, on servoit des pêches. Le 26, on vendoit des cornilles aussi mûres qu'elles ont coutume de l'être au mois de Septembre.

DE SAINTE-MENEHOULD, *le 1 Septembre.*

» Par acte du onze Février 1723, il a été fait une fondation annuelle de huit septiers de bled-froment, avec les droits de Marchands, pour faire du pain, qui seroit distribué chaque année, le second Dimanche de Carême, aux Pauvres de la Paroisse de Chevieres & des Paroisses circonvoisines. Par le même acte, il avoit été attribué une somme de cent livres aux deux Administrateurs qui seroient chargés de la façon & de la distribution du pain. Quelque louable que soit cette distribution du pain qui se fait aux Pauvres, néanmoins on peut dire que la distribution, telle qu'elle se fait dans la Paroisse de Chevrieres, est sujette à beaucoup d'abus & d'inconvéniens, parce que plusieurs Etrangers se présentent ce jour là pour avoir part à la distribution, ce qui occasionne des rixes & des désordres répréhensibles en tout tems, & sur-tout un jour de Dimanche; & comme on ne peut disconvenir que l'intention de celui qui a fait la fondation n'a pas été qu'une œuvre de charité & de piété donnât lieu à aucun désordre, le Procureur du Roi a cru devoir requerir, ainsi que cela se pratique en pareil cas, que la distribution du pain, au lieu de se faire le second Dimanche de Carême, se fasse, pendant le courant de l'année, sur des Mandemens qui seront donnés par ceux députés à cet effet. En conséquence, le Parlement de Paris a rendu le 21 Août 1781, un Arrêt qui ordonne que chaque année & au jour qui sera convenu, il sera fait un rôle par les Curé & Marguilliers, tant de la Paroisse de Chevieres, que des Curés des Paroisses voisines de celle de Chevieres, dans l'arrondissement d'une lieue, en présence du Juge & du Procureur-Fiscal de la Justice de Chevieres & de deux principaux Habitans de chaque Paroisse, pour la distribution à faire du pain qu'il étoit d'usage de faire dans la Paroisse de Chevieres le second Dimanche de Carême, & que dans le rôle seront compris, par préférence, les Vieillards & Infirmes, les Veuves & Orphelins hors d'état de gagner leur vie ».

D'ARRAS, *le 31 Août.*

» L'Arras, comme les autres Provinces du Royaume, a essuyé cette année beaucoup d'orages; ceux du 10 & du 18 de ce mois sont les plus remarquables: l'orage du 10 a été funeste aux territoires de Pys, Miraumont, Irles, Achiet-le-Petit, Achiet-le-Grand, Courcelles le-Comte, Hamelincourt, Escout-Saint-Mein, Bullecourt, Riencourt, Cagnicourt, Hendecourt, Durry, l'Ecluse, &c. Tous ces Villages, situés entre Douay, Arras, Cambrai & Bapaume ont fait de grandes pertes. Les avoines & les grains *ronds* ont été hachés par la grêle; beaucoup de volailles, ainsi que de gibiers, ont été tués; il y a eu une grande quantité de vitres cassées; plusieurs Laboureurs ont été blessés par des grêlons qui étoient d'une grosseur extraordinaire: tous les fruits ravagés, &c. ».

» L'orage du 18 s'est fait sentir entre Hesdin, Saint-Pol & Fruges; la pluie & la grêle ont été très-abondantes à Pierremont, Anvin, &c. & ont causé dans ce canton des dommages sans nombre; tous les grains ont été entrainés

par les eaux; la grêle a effeuillé & brisé les arbres; les terres élevées sont déchirées, & les terres basses couvertes de limon, de cailloux, de paille, de gibier, &c. On voyoit encore, vingt-quatre heures après cet orage, des monceaux de grêlons qui n'étoient pas fondus ».

DE PARIS, *le 3 Septembre.*

SUITE des Prix distribués & proposés par la Société Royale de Médecine, dans sa Séance publique, tenue au Louvre le 28 Août 1781.

§. II.

PRIX PROPOSÉS.

I. La Société propose pour sujet d'un premier Prix de la valeur de 600 liv. la question suivante : » Déterminer quels » sont les signes qui annoncent une dis- » position à la Phtisie pulmonaire, & » quels sont les moyens d'en prévenir » l'invasion ou d'en arrêter les progrès ? »

Les premiers Programmes publiés par la Société, ont eu pour objet la cure des fievres exhanthématiques, de la miliaire, des fievres intercurrentes, des épidémies contagieuses, & des épizooties. Aujourd'hui la Compagnie desire que les Médecins dirigent leur attention vers des recherches non moins importantes. La phtisie pulmonaire est une des maladies les plus funestes à l'humanité. Il n'est pas rare de voir des personnes qui en portent le germe, vivre dans la sécurité la plus grande. La guérir lorsqu'elle est bien déclarée, est une entreprise qui est presque au dessus des forces de l'Art. Il faut donc ne rien négliger pour la reconnoitre & la prévenir dans ceux qui en sont menacés, ou la combattre dans les premiers instans de son développement. Les Concurrens voudront bien être courts sur les opinions éparses dans les Auteurs, & s'appuyer principalement sur leurs propres observations.

Les Mémoires seront envoyés au Concours avant le premier Janvier 1783, & le Prix sera distribué dans la Séance publique du premier Mardi de Carême de la même année.

II. La Société propose pour sujet d'un second Prix, de la valeur de 300 l. la question suivante : » Déterminer, par » l'analyse chimyque, quelle est la na- » ture des Remedes Anti-scorbutiques » tirés de la famille des Plantes Cruci- » feres ?

Quelques Chymistes ont regardé le principe *âcre* & *odorant* de ces plantes comme alkalin; d'autres ont pensé qu'il étoit *acide*. Lorsqu'on recherche ce qui a été fait dans ce genre, on est étonné de ne point trouver d'expériences decisives sur la nature de ces substances. Les progrès de la Chymie dans l'analyse végétale, nous font espérer que l'on répondra d'une maniere satisfaisante à cette question. On desire principalement que les plantes anti-scorbutiques soient examinées relativement à leur *principe recteur*, & aux autres parties constituantes de leurs sucs.

Les Mémoires seront envoyés au concours avant le premier Mai 1783, & le Prix sera distribué dans la Séance publique du premier Mardi après la Fête de Saint Louis de la même année.

III. La description & le traitement des Maladies Épidémiques étant un des travaux les plus importans de la Compagnie, elle a jugé à propos de le joindre aux autres sujets pour lesquels elle propose des Prix d'encouragement; en conséquence, elle distribuera dans ses Séances publiques des Médailles à ceux qui l'auront instruite le plus exactement des Maladies Épidémiques regnantes, & qui lui en auront adressé la meilleure description.

IV. La Société demande toujours, pour concourir au Prix d'encouragement, des Mémoires, 1°. sur l'analyse & les propriétés des Eaux Minérales; 2°. sur la Topographie Médicale des différentes Villes ou Cantons; 3°. sur les maladies des Artisans; 4°. sur celles des Bestiaux.

Les Mémoires qui concourront aux deux Prix, seront adressés, *francs de port*, à *M. Vicq d'Azyr*, Secretaire perpétuel, rue du Sépulcre, à Paris; avec un billet cacheté, contenant le nom de l'Auteur & la même Épigraphe que le Mémoire.

Ceux qui enverront des Mémoires

pour concourir aux Prix d'encouragement, pourront y mettre leur nom, & les adresser au Secretaire, par la voie ordinaire de la Correspondance ».

Lettre de M. le Doyen de la Faculté de Medecine, relative à l'Annonce d'une Machine pour conserver à l'eau sa propriété & sa limpidité dans les trajets de long cours.

» Mr, On a publié dans plusieurs Journaux, » qu'un Particulier vient de présenter à la Faculté de Médecine de » Paris, une machine par le moyen de » laquelle on conserveroit à l'eau sa » pureté & sa limpidité dans les tra» jets de long cours. L'eau tombant » par cascade, au moyen d'une mani» velle, sur des couches de sable pra» tiquées à cet effet, seroit toujours » potable & salubre. La Faculté, en » reconnoissant l'effet sûr de cette in» vention, en a renvoyé l'examen au » Ministre de la Marine, pour juger » si l'espace qu'elle occupe, & la dé» pense qu'elle occasionne, s'opposent » à ce qu'elle soit adoptée ».

» Dans cette Annonce, la vérité se trouve altérée sur tous les points. Voici, Mr, les faits véritables. 1o. L'Inventeur de cette Machine ne l'a point présentée à la Faculté de Médecine de Paris, mais seulement un Mémoire contenant sa description par écrit, encore cette description étoit-elle obscure. 2o. La Faculté, loin d'avoir reconnu l'effet sûr de cette invention, n'a pas même cru devoir s'occuper de ce Mémoire mal rédigé, au lieu d'une Machine qu'on auroit dû mettre en action sous ses yeux. 3o. Enfin elle n'a point renvoyé l'examen de cette Machine au Ministre de la Marine : ce prétendu renvoi, sur-tout de la maniere dont il est présenté dans l'Annonce, auroit été malhonnête, & c'est bien peu connoitre la Faculté de Médecine de Paris. Son zele & son désintéressement lui ont fait faire dans tous les tems des dépenses & des opérations plus pénibles que n'auroit été l'examen de cette Machine. Aussi, Mr, personne n'aura cru les Journalistes mal-instruits qui ont publié cette prétendue découverte. A la lecture du Mémoire de l'Artiste, quelques Membres de la Faculté, qui ne pouvoient pas juger de ce qu'ils ne voyoient point, dirent seulement, à titre de Conseil, que l'Inventeur devoit plutôt s'adresser au Ministre de la Marine, parce qu'il pouvoit, s'il le jugeoit à propos, en faire faire l'expérience sur un vaisseau à la voile, seul moyen efficace d'apprécier son invention. Le résultat des avis fut définitivement que la Faculté ne s'en occuperoit point. Si ce projet eût eu quelque vraisemblance d'utilité, la Faculté, qui ne néglige rien de ce qui a trait au bien public, n'auroit pas manqué de l'accueillir, & n'en auroit pas renvoyé l'examen au Ministre de la Marine, mais elle l'auroit supplié de donner ses ordres pour en tenter l'exécution en grand. Tout lui auroit fait une loi de se conduire ainsi ».

» Rétablissez, je vous prie, la vérité, Mr, en publiant dans votre premier Journal, la Lettre que j'ai l'honneur de vous adresser, en qualité de Chef d'un Corps que je crois lésé dans cette Annonce, pour le moins, autant que la vérité ».

» *Signé*, Philip, Doyen de la Faculté de Médecine ». *Paris, ce 25 Août* 1781.

III.

Avis, Annonces, Notes &c.

I.

Maniere dont on peut se procurer plusieurs récoltes par an, par M. l'Abbé de la Loutiere. *Extrait des Affiches de Touraine.*

» J'ai fait un essai que d'autres, peut-être, ont tenté avant moi ; mais comme je n'en ai point de connoissance, je crois, en bon Citoyen, devoir faire part de mes epreuves au Public. J'ai semé de l'avoine dans un terrein inculte & de nature assez maigre ; il étoit en pente ou côteau, & se pré-

ſentoit bien au ſoleil du midi. Ces conſidérations me firent anticiper ſur le tems des ſemailles ordinaires; mon avoine eſt venue avec ſuccès & rapidité. Lorſque la grape ou l'épi commençoit à ſe former, je l'ai fait couper comme l'herbe ordinaire, & cette premiere récolte a autant produit qu'un pré peut fournir de foin. Je vis, quelques jours après, le pied ou la ſouche de l'avoine coupée, repouſſer avec vigueur, & donner une fois plus de brins ou de rejets que la premiere fois. J'attendis encore la formation de la grape, & fis faucher une ſeconde herbe plus abondante que la premiere. Enfin aux environs de la Touſſaint, je recueillis une troiſieme moiſſon. Ce fut inutilement que j'attendis à voir mûrir l'avoine qui me paroiſſoit bien formée; la ſaiſon ſans doute trop avancée alors, n'étoit pas propre à ſa maturité, ce qui fit, je penſe, que je ne recueillis qu'un bon fourrage ».

» L'année ſuivante, j'ai voulu avoir fourrage & avoine tout enſemble; j'ai fait ma premiere récolte en verd, ainſi qu'auparavant; mais j'ai laiſſé ma repouſſe venir à maturité: l'avoine, beaucoup plus tallée & plus fournie, a été excellente; ainſi j'eus la premiere coupe de profit, avec une plus grande abondance de grain que dans une moiſſon ordinaire. J'ai ſuivi dans cette culture quelques procédés particuliers dont le détail ſurchargeroit cette Feuille, & dont cependant je ferai part, ſi on paroit le deſirer ».

» En général, après avoir calculé le produit de mes récoltes relativement aux récoltes ordinaires, je crois pouvoir conclure qu'un arpent de terre enſemencé en avoine, ſuivant ma méthode, équivaut à la mere herbe d'un arpent de pré, & au produit d'un arpent & demi de terrein en avoine; bien entendu qu'il faut que le ſol ſoit très-friable & très-en gueret, pour que les racines aient plus de facilité à s'étendre & à pomper les ſucs nourriciers. Du ſimple terreau, bien conſommé pendant l'hiver, & jetté ſur ce ſol comme de la cendre, double encore le produit. Pour une récolte extraordinaire, il faut des ſoins qui le ſoient auſſi ».

II.

Extrait des Obſervations météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 juſqu'au 31 Août 1781.

Vents dominans, ſud-oueſt & nord.

Thermometre. Plus grand degré de chaleur, 25 degrés 5, le 12; moindre degré de chaleur, 10 deg. 0, le 21.

Barometre. Plus grande élévation du mercure, 28 pouces 2 lignes 7, le 4; moindre élévation du mercure, 27 p. 7 lignes 4, le 19.

Quantité de pluie. 15 lignes, tombées en 17 jours.

Evaporation, 81 lignes.

Aiguille aimantée. Sa déclinaiſon, 20 degrés, 38 minutes 55 ſecondes.

Température, chaude & très-ſéche.

Maladies. Aucune.

Productions de la Terre. Très-avancées. La vigne ſouffroit de la ſéchereſſe; les pluies d'orage de la fin du mois ont bien fait.

Signé, COTTE, Prêtre de l'Oratoire, Curé de Montmorenci, Correſpondant des Académies Royales des Sciences de Paris & de Bordeaux; des Sociétés Royales de Médecine de Paris & d'Agriculture de Laon, de la Société Météorologique Palatine.

III.

Marchandiſes arrivées à Paris.

Depuis le 11 juſques & compris le 26 Août, il eſt arrivé à la Douane, 115015 livres, 17 balles, 1 baril & 2 ſacs de café; 19475 livres & 2 tonneaux de ſucre; 10000 liv. de ſoude; 26 pieces & 28050 livres de plomb; 6750 livres d'huile à brûler; 3 pieces d'huile de noix; 63 barils d'huile de navette, & 11 barils d'huile de graines.

Les eaux-de-vie dont les droits ont été acquittés au Bureau Général des Aides, depuis le 28 juſques & compris le 23 Août, ſe montent à vingt pipes.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 12 Septembre 1781.

Or de Portug. à . . .	732	l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	722			
Du Pérou à	716			
Les guinées à . . .	728			
Ducats à	98	10		once.
Or fin à 23 karats . .				
31 32	102			
Or à 20 karats à . .	85			
L'argent à 11 d. . .				
10 g. à	54	10		marc.
Idem à 11 d. 10 . .				
gr. à	52	10		
Piastres à	48	17	6	

V.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Vendredi 7 Sept. 1781 au Mercredi 12 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 l.; le seigle, de 9 à 10 livres; l'orge, de 10 livres 10 s. à 11 liv. Le froment à la Grêve, de 20, 21 à 22 livres; le seigle, 10 l.; l'orge, de 11 à 12 liv. *le septier.* Farine blanche à la Halle, de 36, 40, 41 à 42 l.; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 28, 30, 32 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

VI.

Avoine, Foin, Paille.

Du Vendredi 7 Sept. 1781 au Mercredi 12 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Grêve, de 19, 20 à 21 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 8 Septembre 1781, de 62 à 63 l.; *id.* nouveau, de 59 à 60; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 57 à 59 liv.; *id.* nouv., 48 à 50; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 21 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 49 à 50; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 46 à 48; le cent de paille, de 20 à 22; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 35 à 40 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres
	PAIEMENT DU LUNDI 10 SEPTEMBRE 1781.		
23.	M. Masson.	Lundi.	M.
26.	M. de la Motte	Lundi	M.
29.	M. Certain	Lundi.	M.
28.	M. Creuzé.	Lundi.	M.
	PAIEMENT DU MARDI 11.		
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	M.
13.	M. Marsollier	Mardi	M.
15.	M. Defays	Mardi	M.
25.	M. Vieillard	Mardi	M.
24.	M. Desplasses.	Mardi	M.
Idem.	Gouvernemens.	C.	*Six derniers mois* 17

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES

CHANGES du 11 Septembre 1781.

Amsterdam, ...	53 3 8e.	Cadix, ...	
Londres, ...	31 5 8e.	Livourne, ...	
Hambourg, ...	189 ¼	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Août.*	

DU MARDI 11 *Septembre* 1781.

1780. Lot. Roy. .	996 l.	1785	
1781. *Primes.* sortie.	450 .	1786	15
1782		1787	
1783		1788	
1784	162 .	1789	
1r. Viager. . . .	3 p. % bén.	2d. . .	3 ¼ 3 ¼ p. % pen

Sept. 1781.	*Du* 9.	*Du* 10.	*Du* 11.
Comp. des Indes. Actions	. . . . .	1940 35 . . .	1940 37 ½
D° 16/25	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D° 8es	. . . . .	. . . . .	260 . . .
D° 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Empr. d'Oct.	. . . . .	400	400 . . .
Rescriptions.	. . . . .	8 ¼ 8 8 ¼ 8 ½ ¼ 9	8 ¼ 9 8 ¼ 8
Bil. des Ferm.	. . . . .	(8 ¼ 9 ½ 8 ¼ 9	. . . . .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 17

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Mardi 18 Septembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 8 Août.*

SA MAJESTÉ Impériale a envoyé, depuis quelque tems à Pekin, sous la conduite d'un Archimandrite, quelques jeunes gens pour y apprendre la Langue Chinoise & Mansoure, & pour s'instruire des Sciences & des Arts de cette Nation. L'intention de notre Gouvernement, en prenant ce nouvel arrangement, est d'établir une correspondance qui puisse faciliter le Commerce entre les deux Empires. On doit en même tems proposer au Souverain de la Chine de recevoir un Envoyé Extraordinaire Russe, qui résideroit habituellement dans la Capitale, & l'engager à députer de son côté un Agent dans notre Cour, avec de jeunes Chinois, pour s'y instruire aussi de nos coutumes & de nos usages.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 15 Août.*

Un vaisseau de ligne Suédois est arrivé à Helsingor pour y prendre les bâtimens de la Baltique, & les convoyer dans la Mer du Nord.

Le 7 de ce mois, cent sept bâtimens de diverses Nations, venant de la Baltique, ont mouillé dans le Sund. Le même jour, trois frégates Angloises, ayant sous leur escorte cent huit bâtimens destinés pour la Baltique, ont jetté l'ancre près de Cronenbourg.

On compte actuellement au Sund trois vaisseaux de guerre Danois, un vaisseau de guerre Suédois, & cinquante-cinq bâtimens Anglois, qui doivent retourner en Angleterre sous le convoi de trois frégates.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le 17 Août.*

La Société fondée pour l'instruction publique le premier Novembre 1778, en mémoire de l'heureuse naissance du Prince Héréditaire, a fait de grands progrès depuis cette époque. Cet Institut, composé de plusieurs Membres honoraires & ordinaires, est présidé par le Baron de Sparre, Sénateur & Gouverneur du Prince Héréditaire, sous la direction de M. de Gjoerwell, Bibliothécaire du Roi. Son objet principal est de composer & de faire imprimer des Livres élémentaires pour l'instruction de la Jeunesse qui est élevée dans les Colleges du Royaume, ainsi que dans les Pensions particulieres. Elle s'occupe présentement de l'édition d'une Encyclopédie Suédoise & d'un Dictionnaire François & Suédois. Son but secondaire est de travailler à

l'Histoire de Suede ; & c'est pour remplir cet objet que M. Gjoerwell a formé une très-belle & très-nombreuse Bibliothéque, dont la plus grande partie avoit appartenu à M. de Warmbolz, Conseiller-Aulique : elle consiste dans une collection très-complette de Livres, Manuscrits & Estampes, relatifs à l'Histoire de Suede, qui ne se trouvent en aucune autre Bibliothéque. Ce dépôt a été ouvert au Public le premier Juillet de cette année.

PORTUGAL.

DE LISBONNE, *le* 18 *Août.*

Le 2 de ce mois, le Monastere des Dominicaines de Sainte Anne de cette Ville a été entierement consumé, à l'exception des gros murs & de l'Eglise qui cependant a beaucoup souffert : cet incendie a été causé par une Religieuse dont l'esprit étoit dérangé, mais qu'on croyoit devoir laisser en liberté, parce que jusqu'alors elle avoit été tranquille. Deux Religieuses, trois Pensionnaires & deux Ouvriers y ont péri. Toute la Communauté s'est refugiée dans des barraques faites à la hâte aux environs du Couvent ; la Reine & plusieurs Communautés Religieuses ont envoyé tous les secours dont ces Filles pouvoient avoir besoin.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 31 *Août.*

» Nous avons reçu avis, 1°. de *Dublin*, que, suivant diverses Lettres des Ports du Royaume, il n'y avoit pas moins de 20 Corsaires Ennemis qui en infestoient les côtes, & que si l'on ne prenoit immédiatement le parti de protéger le Canal de Saint George, le Commerce de cette Isle seroit bientôt anéanti ; 2°. de *Padstow*, que le 10 du courant, un Corsaire s'étoit emparé, à la hauteur de ce Port, de 10 navires Anglois ; 3°. de *Kinsale*, que, suivant le rapport de 2 bâtimens qui y étoient arrivés, un Corsaire François, par qui ils avoient été rançonnés pour 5000 guinées, en avoit pris & rançonné 8 autres, en trois jours ; 4°. de *Hull*, qu'une si grande quantité de Corsaires infestoient les parages de ce Port, qu'à peine osoit-on en laisser sortir aucun navire ; 5°. d'*Edimbourg*, que plusieurs des barques employées à la pêche du hareng, étoient tombées au pouvoir de deux Corsaires qui les avoient rançonnées, & dont les Equipages avoient souvent débarqué, enlevé le bétail des Fermiers, & pillé les gens qui habitent le long des côtes ; 6°. de *Waterford*, que le Capitaine du navire l'*Elizabeth Packet*, qui y étoit arrivé, après avoir été rançonné pour 3500 guinées, par le Corsaire la *Victoire*, Capitaine Petit, avoit rapporté, qu'en moins de trois semaines, le même Corsaire avoit pris & rançonné 40 voiles dans le Canal Saint-George ; 7°. enfin de *Greshernish*, dans l'Isle de Sky, en Ecosse, qu'un Corsaire François, stationné entre Dunvegan-Head & la Côte Occidentale, avoit pris le 8, un sloop de Campbetton, & le lendemain, deux gros brigantins chargés & destinés pour l'Irlande ; que ce Corsaire, lorsqu'il avoit fait ces dernieres prises, avoit à bord pour 300 guinées d'ôtages provenant de sept autres bâtimens dont il s'étoit emparé ; qu'il avoit débarqué à Claiggon six hommes qui y avoient enlevé une vache & six moutons ; qu'il faisoit trembler pour leur propriété, tous les Fermiers des environs du Lac ; qu'il sembloit sur-tout avoir été équipé dans la vue de molester les Pêcheurs, attendu qu'il avoit fait beaucoup d'enquêtes pour sçavoir dans quels parages ils pêchent ordinairement. Ces derniers avis ajoutent : » Ce Corsaire ne monte » que 12 canons & 60 hommes ; mais » c'est plus qu'il n'en faudroit pour » prendre toute la Flotte qui est gé- » néralement employée à la Pêcherie » de cette Côte ».

I A.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE MARSEILLE, *le* 29 *Août.*

Depuis le 6 jusqu'au 17 de ce mois, il est entré dans ce Port 45 bâtimens de toutes grandeurs, qui ont importé 5 millions 320,000 livres d'huile & autres

marchandiſes, telles que fideaux, fromage, poiſſons ſalés, bled, ſoude, laine, raiſins ſecs, ſoufre, &c.

DE LA ROCHELLE, *le* 28 *Août.*

PRIX des denrées de l'Amérique.

Le ſucre blanc, le quintal, de Saint-Domingue, premiere ſorte, 87 à 89 l.; ſeconde ſorte, 83 à 85 liv.; troiſieme ſorte, 78 à 79 liv. Blanc commun, 73 à 74 liv.; petit commun, 67 à 71 l.; tête, 64 à 65 l. De la Martinique, premiere ſorte, 81 à 83 liv.; ſeconde ſorte, 77 à 79; liv.; troiſieme ſorte, 73 à 75 liv. Blanc commun, 68 à 70 liv.

Sucre brut, le quintal, de Léogane, 66 à 68 livres; du Cap, 59 à 61 livres; de Saint-Louis, 61 à 63 liv.

Le café, la livre, de la Martinique, nouveau fin, 19 à 20 ſ. *Dito* Marchand, 17 à 18 ſ. *Dito* inférieur, 15 à 16 ſ. De Saint-Domingue, nouveau fin, 18 à 19 ſ. *Dito* Marchand, 16 à 17 ſ. *Dito* inférieur, 15 à 16 ſ.

Indigo, la livre, bleu, 15 liv. 10 ſ.; bleu & violet, 13 à 14 liv.; violet, 12 liv. à 12 liv. 10 ſ. *Dito* inférieur, 7 liv. 10 ſ.; mêlé, 10 liv. 10 ſ. à 11 l.; cuivré fin, 9 liv. 5 ſ. à 9 liv. 10 ſ.

Coton, le cent, de Saint-Domingue, 225 à 230 liv.; de la Martinique, 205 à 210 livres; de la Guadeloupe, 200 livres.

DE RENNES, *le* 31 *Août.*

Arrêt de la Cour du Parlement, du 26 *Juillet* 1781, *qui réhabilite le ſieur* Jean Baras, *Marchand Droguiſte & Epicier à Nantes, dans tous ſes droits, honneur & bonne réputation, à l'effet de remplir toutes ſes Charges & Dignités, comme s'il n'avoit jamais failli à ſes Créanciers, ni fait aucun traité avec eux.*

» Par cet Arrêt, rendu ſur Requête, la Cour faiſant droit ſur le tout, ordonne que le Suppliant ſera rétabli & réhabilité dans ſon honneur, renommée & réputation, comme il l'étoit avant le dérangement de ſes affaires: en conſéquence, lui a permis de fréquenter la Bourſe; fait défenſes à qui que ce ſoit de lui faire, ni à ſa poſtérité, trouble ni reproche, ſous les peines qui échoient; lui a pareillement permis d'acquérir & de poſſéder toutes Charges publiques, de jouir des honneurs & prérogatives qui y ſont attribués; ordonne que le préſent Arrêt ſera imprimé, publié & affiché par-tout où beſoin ſera, parce que le Suppliant, ſuivant ſes offres, dépoſera au Greffe du Conſulat de ladite Ville de Nantes, la ſomme de 633 liv. 10 ſ. 4 den. due au ſieur Poujol de Monpeyroux, avec les intérêts ».

Cet Arrêt a été enregiſtré au Greffe du Siege Royal du Conſulat de Nantes, le 9 Août 1781.

DE NARBONNE, *le* 29 *Août.*

Suite de la Deſcription topographique du Diocèſe de Narbonne, par M. de Genſſane. (*Voy. la Gazette du* 4 *Septembre, N°.* 71).

» Depuis Segure, en remontant vers Paleirac, au pied de la montagne du Tauch, on ne trouve que des montagnes incultes, couvertes de brouſſailles de chêne, qui ſeroient très-propres à former des forêts; mais outre que ce pays eſt couvert de chevres, c'eſt que les Habitans s'occupent la plupart à déraciner ces buiſſons, pour avoir l'écorce des racines qu'ils vendent aux Tanneurs, à raiſon de quarante ſous du quintal; & le bois eſt charbonné pour être vendu aux Forges circonvoiſines, qui n'ont d'autre bois affecté que celui que le Peuple leur apporte, en déracinant & dévaſtant tout ce que les chevres ne peuvent pas détruire ».

» Nous obſerverons ici que ces montagnes, couvertes de gazons & de brouſſailles, formeroient un riche pays pour les pâturages des bêtes à corne; mais la deſtruction des bois donne priſe aux averſes & orages qui, ſur-tout en automne, ſont très-fréquens dans ce pays, & qui entrainent toutes les terres, & ne laiſſent que les roches à nud; ce qui, peu-à-peu, rendra ce pays impraticable ».

» Toute la chaine des montagnes, entre Paleirac, Meiſoux & Daveja, eſt remplie de mines de différente eſpece: on en a travaillé quelques-unes dans ce ſiecle, près de Meiſoux; mais différentes circonſtances ont déterminé le Conſeil d'ordonner la ſuſpenſion de ce

travail, qui, depuis, n'a pas été repris ».

» Le territoire de Meisoux est varié; il y a d'excellens jardinages auprès du Village; les bas-fonds y sont très-bons & très-étendus: les bas des côteaux ne sont que de terres légères, passablement cultivées; les hauts des montagnes consistent en pâturages couverts de chevres; car dans tous ces cantons, on n'y connoit pas d'autre menu bétail ».

» On trouve à Fortou une source salée, plus ou moins abondante dans les différentes saisons de l'année; cette source a cela de particulier, que dans les tems de pluie, elle est beaucoup plus salée que dans les tems de sécheresse; c'est qu'alors les eaux pluviales pénétrent des terres salées, en dissolvent les sels, & se joignent aux eaux de la source, qui deviennent alors, tout-à-la-fois, plus abondantes & plus salées; il arrive même que, dans les plus beaux tems, elle devient quelquefois très-trouble: elle est gardée par des brigades des Fermes, pour que les bestiaux ni personne ne fasse usage de ces eaux. A peu de distance de cette source, on en trouve une autre d'eaux thermales ou d'eaux chaudes, dont on ne fait aucun usage ».

» Tous les cantons dont nous venons de parler ne produisent que du bled ordinairement très beau: il y a passablement de prairies, & généralement parlant, les montagnes n'y sont pas assez escarpées, pour ne pas former de très-beaux pâturages pour les bêtes à corne & à laine, si on n'y étoit pas dans l'habitude d'y entretenir un si grand nombre de chevres, dont le rapport est bien moindre que celui des autres bestiaux, & qui dévastent toutes ces montagnes ».

» En descendant depuis Daveja vers Felines & Ville-Rouge, le territoire est parfaitement cultivé; il y a ici de très-bonnes prairies, & les terres, quoique légères, y sont d'un très-bon produit. Tous les environs de Ville-Rouge consistent en terres orceuses fort rouges, ce qui n'empêche pas que les récoltes en bled n'y soient passables ».

» En remontant de Ville-Rouge vers Thermès & Lanet, on ne trouve que de hautes montagnes escarpées, couvertes de menues broussailles & incultes; il y a cependant quelques bas-fonds fort étroits qui sont passablement cultivés, avec quelques prairies, le long de l'Orbieu ».

La suite à un autre Ordinaire.

DE LAON, *le 2 Septembre.*

» Le moment du malheur est celui des précautions. L'accident arrivé en cette Ville le 7 Mai dernier; ceux de cette nature, que nous avons essuyés depuis quelques années, doivent nous en faire craindre de plus graves. S'il arrivoit dans cette Ville un incendie considérable, il y seroit peut-être plus difficile qu'ailleurs d'en arrêter les progrès, à cause de la situation des lieux; les puits étant très-profonds, ce n'est qu'à force de bras qu'on peut se procurer une assez grande quantité d'eau pour fournir aux pompes. Plus il y a de vaisseaux, plus le transport de l'eau est facile; mais souvent on manque de vaisseaux, & la plupart des Particuliers refusent de prêter leurs seaux, dans la crainte de les perdre. C'est pour obvier à tous ces inconvéniens, que les Officiers de Police de cette Ville ont rendu le 12 Mai 1781, une Sentence, par laquelle il est enjoint à tous Propriétaires de maisons situées dans les Ville & Fauxbourgs de Laon, de se pourvoir d'un seau d'osier, enduit de poix en dedans, de maniere à contenir l'eau, & de déposer les seaux aux endroits qui seront indiqués, pour y avoir recours en cas d'incendie ».

» Cette Sentence a été homologuée par le Parlement de Paris le 18 Août 1781 ».

D'AMIENS, *le 5 Septembre.*

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de cette Ville, dans sa Séance publique du 25 du mois dernier, a proposé pour le sujet du Prix des Sciences & des Arts, de » déterminer pourquoi les hernies sont si » fréquentes dans cette Province; indiquer les moyens les plus efficaces » de prévenir ces accidens qui mettent » hors d'état de travailler un très-

» grand nombre d'Ouvriers, de tous » les âges, ou au moins qui diminuent » de beaucoup leurs facultés ; enfin, » parmi toutes les méthodes curatives » qui ont été suivies jusqu'à présent, » en corrigeant les inconvéniens qu'el- » les peuvent offrir, assigner celle qui » mérite la préférence, & sur-tout qui » sera la moins dispendieuse ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

ANNONCE de Livre.

L'Art de nager, avec des Avis pour se baigner utilement, précédé d'une Dissertation ou l'on développe la science des Anciens dans l'Art de nager ; l'importance de cet exercice & l'utilité du bain, soit en santé, soit en maladie. Ouvrage utile à tout le monde, & destiné particulierement à l'éducation des jeunes Militaires du Corps Royal de la Marine. Par *Thevenot*. Orné de vingt-deux figures dessinées & gravées par Charles Moette. Quatrieme Edition, revue, corrigée & considérablement augmentée ; suivie de la Dissertation sur les bains des Orientaux. Par M. P. D. L. C. A. A. P. A Paris, chez Lamy, Libraire, Quai des Augustins. In-12 de 380 pages.

Cet Ouvrage étant consacré à la conservation des Citoyens, nous ne devons pas négliger de le faire connoitre à nos Lecteurs. Il est divisé en quatre parties. La premiere contient une Dissertation sur les bains. L'Auteur y entreprend d'abord de faire connoitre la science des Anciens dans l'Art de nager, de montrer les avantages qu'ils retiroient de cet exercice. Au reste, il ne paroit pas que son intention ait été d'approfondir ce sujet. Il eût pu aisément & à peu de frais en dire davantage, s'il eût consulté ce que nous avons écrit nous-mêmes, il y a déjà quelques années, sur cette matiere, dans la vue d'engager nos Concitoyens à suivre l'exemple des Anciens, & à faire entrer, comme eux, l'Art de nager dans l'éducation de la jeunesse. Notre travail sur cet objet se trouve compris dans deux Dissertations imprimées dans la partie historique des *Mémoires de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres*. Dans l'une, nous examinons jusqu'où les Anciens ont poussé l'Art du Nageur, les services qu'ils en retiroient, la maniere dont ils le pratiquoient, c'est-à-dire, les diverses attitudes dans lesquelles ils nageoient. Dans l'autre Dissertation qui traite de l'*Art du Plongeur*, nous avons suivi à peu-près la même méthode ; nous y avons fait voir aussi que les Anciens avoient imaginé une machine qui pouvoit avoir quelque ressemblance avec notre *cloche du Plongeur*.

L'Editeur s'est étendu beaucoup plus sur les bains des Anciens que sur leurs talens dans l'exercice du Nageur ; il décrit la magnificence de ces bains ; il rapporte les Ordonnances que plusieurs Empereurs Romains avoient rendues pour en régler la décence ; il parcourt les avantages que les Peuples de l'Antiquité en retiroient pour la santé ; il est certain que les Médecins en recommandoient beaucoup l'usage, qu'ils les faisoient prendre dans un grand nombre de maladies. Les Anciens ne s'en tenoient pas aux bains chauds, ils se baignoient aussi souvent à l'eau froide, ce qui leur fortifioit le tempéramment.

La seconde partie comprend proprement l'Ouvrage de Thevenot, c'est-à-dire l'*Art de nager*. Elle est partagée en vingt-quatre chapitres. Dans le premier, on voit comment le Nageur doit entrer dans l'eau ; le second enseigne comment il lui convient de s'essayer d'abord. Pour plus grande sûreté & plus grande sécurité aussi, il ne seroit pas hors de propos qu'il s'adressât à un Maitre pour le guider dans les premiers instans ; cependant on peut apprendre seul, en s'aidant d'un faisceau de jonc, ou de vessies de porcs pleines de vent, ou bien de calebasses.

Les autres chapitres enseignent les différentes manieres de nager. On y apprend la maniere de se retourner en nageant, la maniere de nager les yeux tournés vers le ciel ; de nager en avant étant sur le dos ; de faire le compas ; de se tourner tout droit dans l'eau ; de nager les mains jointes ; de nager sur le côté, sur le ventre, sans le secours

des mains ; de nager en tenant ſon pied de la main ; de nager comme les animaux. Il y a encore d'autres manieres de nager, qu'il faut ſçavoir quand on veut poſſéder à fond cet Art, & qui conſiſtent à nager en battant l'eau, en ſe jouant d'un pied, en montrant les deux pieds hors de l'eau, en tenant la jambe ou bien les mains élevées. Cette derniere façon de nager eſt très-commode pour porter avec ſoi quelqu'effet qu'on voudroit paſſer de l'autre côté de la riviere, ſans qu'il fût mouillé. On connoit auſſi une maniere de demeurer debout dans l'eau, en élevant le menton vers le ciel, & qu'il eſt bien eſſentiel de ne pas ignorer, parce qu'elle peut être de la plus grande reſſource dans des circonſtances très-périlleuſes. Si, par exemple, la glace venoit à s'ouvrir ſous vos pieds, en formant une eſpece de puits, ce ne ſeroit qu'à l'aide de cette manœuvre que vous pourriez vous tirer des bras de la mort. Elle ne ſeroit pas non plus inutile, ſi on ſe trouvoit forcé de ſe précipiter dans quelque riviere pendant l'obſcurité, pour ſauver ſa vie : car on pourroit y demeurer ainſi pendant toute une nuit, ſans faire aucun bruit, & attendre que le jour vous fournît les moyens de gagner la rive. Cette maniere de nager ſe trouve expoſée dans le dix-ſeptieme chapitre. Les chapitres ſuivans enſeignent encore la maniere de ramper dans l'eau, la maniere de s'y aſſeoir, la maniere de montrer quatre parties de ſon corps hors de l'eau ; ſçavoir, la tête, les deux coudes & le genou ; la maniere de plonger dans l'eau ; la maniere de nager entre deux eaux ; enfin la maniere de revenir ſur l'eau après avoir fait le plongeon. Toutes ces manœuvres ſont rendues ſenſibles aux yeux, dans des gravures placées au nombre de vingt-deux à la fin du Livre.

La troiſieme partie contient l'Art de nager artificiellement, c'eſt-à-dire, de nager avec le ſecours de machines. L'Editeur nous donne la deſcription de divers inſtrumens qui ont été imaginés pour aider l'homme à parcourir les eaux ſans qu'il ait à craindre de ſe noyer. Il parle d'abord du *Naufrage ſans péril*, du Chevalier de Lanquer, qu'il regarde comme un Charlatan ; puis de la cuirraſſe de liege de M. Bachſtrom, Médecin Allemand, dont il fait cas. Quelque tems après M. Bachſtrom, le ſieur Bonal, Citoyen de Dieppe, inventa une ſoubreveſte de liege, dont le but étoit de préſerver les Marins d'une mort qui ne les attend que trop ſouvent dans les flots. M. Gelaci préſenta en 1757 à l'Académie des Sciences un habit de mer qui n'étoit qu'une eſpece de gillet revêtu de morceaux de liege équarris & diſpoſés comme le ſont des écailles de poiſſon ; il prétendoit qu'un homme couvert de ce vêtement pouvoit s'abandonner à toute la fureur des ondes, ſans jamais riſquer de ſe perdre. La conſtruction de cet habit préſente pluſieurs défauts palpables. La jaquette de M. Wilkinſon, Anglois, n'eſt pas non plus exempte de reproches. M. Wilkinſon l'a faite, dit-on, ſans principes, & ſans avoir aucun égard au centre de gravité. La *ceinture de liege* de M. le Comte de Puyſégur, Lieutenant-Général, paroit auſſi ſur la ſcene. M. Ozanam, Membre de l'Académie des Sciences & Profeſſeur en Mathématiques, propoſe dans ſes *Récréations Phyſiques & Mathématiques*, un Problême, dont l'objet eſt la conſtruction d'une machine propre à nager. L'Editeur en parle avec éloge ; mais de toutes ces inventions, il n'en eſt point qui approche du Scaphandre de M. l'Abbé de la Chapelle. Cette machine eſt le réſultat de toutes celles qu'on vient d'indiquer, c'eſt au moins le jugement qu'en porte l'Editeur ; mais ſi M. l'Abbé de la Chapelle a copié les idées de ceux qui avant lui ſe ſont occupés du même objet, on reconnoit ici qu'au moins cette copie a été enrichie de tant d'augmentations importantes, eſſentielles même, qu'elle peut paſſer, à bon droit, pour un original. » Je dois, ajoute l'Editeur, dire » auſſi, à la louange de M. l'Abbé de » la Chapelle, que perſonne n'a mieux » approfondi que lui la matiere dont » il s'eſt ſi long-tems occupé, pour » donner à ſon corſelet la proportion » qu'il a cru la plus convenable ».

On trouve enſuite un chapitre fort étendu qui roule ſur un objet très-curieux. L'Editeur y a recueilli tout ce qu'on a dit & écrit dans ces derniers tems ſur l'uſage de l'huile verſée dans

la mer, pour appaiser la fureur des flots, ou plutôt pour arrêter les brisans.

Il y a longt-ems que Pline & Plutarque ont dit que de l'huile répandue sur la surface des eaux irritées, en calmoit l'agitation. Cette observation à laquelle on n'avoit peut-être jamais fait grande attention, ou plutôt qu'on regardoit comme un de ces contes populaires, dont on accuse les Anciens de n'avoir que trop souvent rempli leurs Ecrits, se trouve cependant confirmée par l'expérience: c'est le célébre Francklin qui parmi les Modernes a réveillé l'attention du Public sur cette espece de phénomene.

Dans les trois premieres parties de cet Ouvrage, il a été question de divers moyens propres à se garantir des accidens qui exposent les hommes à périr dans les eaux. Dans la quatrieme, l'Editeur a rassemblé tous les procédés imaginés jusqu'à présent, pour rappeller les noyés à la vie. De toutes les méthodes qui ont été proposées par les Maitres de l'Art, il n'en est point qui lui paroisse préférable à celle de M. Gardanne, très-célébre Médecin de la Faculté de Paris. Cet article est suivi des réglemens publiés par les Prévôt-des-Marchands & Echevins de cette Capitale, concernant les secours qu'on doit donner aux personnes noyées. On reconnoit dans ces réglemens l'esprit de patriotisme & les sentimens d'humanité qui ont toujours inspiré Messieurs nos Officiers Municipaux.

Une Dissertation sur les bains des Orientaux, par M. Antoine Timony, Docteur en Médecine à Constantinople, termine la collection des divers morceaux dont est composé cet Ouvrage.

II.

Recette contre les marques de la petite vérole.

» Prenez un morceau de lard épais, bien dépouillé de sa chair & de sa peau; coupez le en quarrés longs; piquez-le sur toutes les faces avec des grains d'avoine, & si près qu'on n'apperçoive plus le lard, mais de façon cependant que l'avoine soit enfoncée le plus qu'il est possible; mettez ce lard à la broche, à un feu clair, & recevez-en la graisse dans une léchefrite propre & sans mauvaise odeur. Quand tout le lard sera fondu, vous le verserez dans un vase plein d'eau fraiche, & vous pêtrirez cette pommade dans autant de différentes eaux qu'il sera nécessaire, pour lui donner le plus de blancheur qu'il se pourra. Appliquez de cette pommade légèrement, avec le doigt, sur tous les boutons, quand l'éruption sera entierement faite, & qu'ils seront blancs. Réitérez cet usage trois ou quatre fois en 12 heures. Au bout de deux jours, les boutons desséchés tomberont sans demangeaison & sans aucune trace permanente sur le visage ». *Extrait des Ouvrages périodiques.*

III.

Avis.

» Les sieurs *Penet & Compagnie*, Négocians connus à S. Pierre de la Martinique, préviennent MM. les Négocians qu'ils reçoivent *gratis*, dans leurs magasins, toutes les denrées & marchandises de France, à leur adresse, cargaison entiere, partie de cargaisons & pacotilles particulieres; ils offrent de les vendre pour leur compte, en gros & en détail, & dans tel espace de tems qu'on leur désignera; ils s'engagent à faire réparer les dommages causés dans la traversée aux merceries, à tirer parti des moindres restes, & à prendre pour leur compte tous les crédits dont la rentrée seroit plus longue que le tems qu'on leur aura fixé; ils auront toujours des retraits préparés en différentes denrées, au choix de MM. les Négocians, pour favoriser la promptitude de leur expédition: outre l'épargne du magasinage, qui est un objet considérable, ils ne prendront que 3 pour 100 de commission pour la vente, & 3 pour 100 sur le retrait, & donneront pour caution, à ceux qui l'exigeront, des Négocians très-acrédités: on peut leur écrire pour prendre des renseignemens ou des arrangemens: leur adresse est à MM. *Penet & Compagnie*, grande rue, à Saint Pierre ».

Faute à corriger dans la derniere Gazette, pag. 584. Art. *d'Arras*, premier mot; *l'Arras*; lisez *l'Artois*.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 15 Septembre 1781.

Or de Portug. à . . .	732	l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	722			
Du Pérou à	716			
Les guinées à . . .	728			
Ducats à	98	10		once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	102			
Or à 20 karats à . .	85			
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	10		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10		
Piastres à	48	17	6	

V.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 12 Sept. 1781 au Samedi 15 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 liv.; le seigle, de 9 à 10 livres; l'orge, de 10 à 11 livres. Le froment à la Grêve, de 19, 20, 21 à 22 livres; le seigle, 10 l.; l'orge, de 11 à 12 liv. *le septier.* Farine blanche à la Halle, de 36, 40, 41 à 42 l.; bis-blanc & bis, de 22, 24, 26, 28, 30, 32 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

VI.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 12 Sept. 1781 au Samedi 15 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Grêve, de 19, 20 à 21 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 12 Septembre 1781, de 60 à 62 l.; *id.* nouveau, de 58 à 60; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 58 à 60 liv.; *id.* nouv., 48 à 50; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 22 à 24; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 51 à 52; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 49 à 50; le cent de paille, de 20 à 22; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 38 à 45 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres.
	PAIEMENT DU MERCREDI 12 SEPTEMBRE 1781.		
11.	M. Boutray	Mercredi.	P.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	P.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	P.
18.	M. Radix	Mercredi.	P.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	P.
27.	M. de France	Mercredi.	P.
	PAIEMENT DU JEUDI 13.		
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	P.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	P.
12.	M. Alissant	Jeudi.	P.
14.	M. Nau	Jeudi.	P.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	P.
	PAIEMENT DU VENDREDI 14.		
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	P.
2.	M. Boscheron	Vendredi.	P.
21.	M. Patu.	Vendredi.	P.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	P.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	P.

Six derniers mois & année 1780.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES.

CHANGES du 14 Septembre 1781.

Amsterdam, ...	53 3 8e.	Cadix, ...	
Londres, ...	31 5 8e.	Livourne, ...	
Hambourg, ...	189 ½	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Août.*	

DU VENDREDI 14 *Septembre* 1781.

1780. Lot. Roy. . .	990 992	1785	144 l.
1781. *Primes.*	450, non sorti	1786	130
1782	95	1787	
1783	100	1788	
1784		1789	110

1r. Viager. . . . 3 ¼ ½ p. % bén. 2d. . . 4 p. % perte.

Sept. 1781.		*Du* 12.	*Du* 13.	*Du* 14.
Comp. des Indes.	Actions	1937 ½ 40 . . .	1945	1942 ½ 40
	D° 16/25	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	D° 8es	260	. . . . .	. . . . .
	D° 25es	. . . . .	82	. . . . .
	Empr. d'Oct.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Rescriptions.		8 ¼ 8 8 ½ ¼ 8 ½ ¼	8 ¼ 8 8 ¼ . .	8 ½ ¼ 8 8 ¼
Bil. des Ferm.		. . . . .	. . . . .	. . . . .
Contr. à 4 p. %				
1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1781.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Mardi 25 Septembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 29 Août.*

PAR une Résolution du 9 de ce mois, Sa Majesté a accordé une Prime de 12 schellings par tonne à quiconque fera transporter des grains du Danemarck & de ses Duchés, dans les parties méridionales de la Norwege où la récolte a manqué. Il a en même tems été fait défense d'y fabriquer de l'eau de-vie de grains, & aux Habitans, d'user de cette liqueur.

BRANDEBOURG.

DE BERLIN, *le 28 Août.*

Sa Majesté, touchée du sort de la Ville de Wolhau, qui a été presque détruite par un incendie, lui a fait don d'une somme de 72000 écus, qui sera distribuée proportionnellement à ceux de ses Habitans qui ont le plus souffert. L'intention du Prince est que cet argent soit employé principalement à la reconstruction des maisons incendiées.

ITALIE.

DE LIVOURNE, *le 25 Août.*

La *Guêpe*, célébre Armateur Anglois, vient d'envoyer ici un navire chargé de laine, dont il s'est emparé sans coup férir; c'est la quatrieme prise de cette nature qu'il a fait conduire ici depuis très-peu de tems.

On a publié dans cette Ville un Edit Royal, en date du cinq Juillet, qui confirme une Loi ancienne de 1598, une autre de 1601, & une troisieme de 1758, lesquelles défendent en général à toute personne de détacher des pierres, des terres & des sables sur le rivage de la mer, voisin de cette Ville, sans une permission expresse & par écrit; permission qu'on ne refusera cependant jamais d'accorder, même gratuitement, lorsque l'extraction de ces matériaux ne pourra porter aucun préjudice.

DE FLORENCE, *le 27 Août.*

On a vu dernierement la Lettre que le Grand-Duc a fait adresser à la Noblesse de ses Etats, & dans laquelle ce Prince la prie de le seconder à réprimer le luxe. Voici l'extrait d'une autre Lettre que Son Altesse Royale a envoyée à la Députation formée pour rédiger les Réglemens sur les Monasteres, & pour modérer le luxe & les dépenses qui ont lieu lors de la vêture des Religieuses. Le Grand-Duc y déclare » qu'Il a vu avec beaucoup de satisfaction le prompt effet qu'a produit sur ses fideles Sujets sa derniere » Ordonnance, & qu'Il espere que les » Filles qui se destinent à la vie religieuse, ne se croiront pas dispensées

» de s'y conformer ; lors de leur vê-
» ture , en renonçant à exposer aux
» pieds des Autels ce faste indécent ,
» qu'elles doivent condamner par le
» vœu même de pauvreté qu'elles sont
» sur le point de faire. En conséquence,
» la Députation sur les Monasteres est
» chargée de veiller à ce que les jeu-
» nes Filles qui veulent embrasser la
» vie monastique , ne fassent usage
» d'aucun ornement dans leurs habits ,
» depuis leur acceptation jusqu'à leur
» vêture , &c. »

DE NAPLES, *le* 18 *Août.*

Le 25 du mois dernier , il se tint un Conseil d'Etat pour des affaires de Justice ; on y sollicita la grace de plusieurs criminels , à l'occasion de la naissance du dernier Prince Royal Don Joseph. Le Roi jugea à propos de refuser ce qu'on demandoit , parce que de tels pardons, en laissant esperer à des hommes pervers quelque circonstance semblable , pour obtenir la rémission de leurs crimes, multiplient les forfaits & tournent au détriment de la sûreté publique.

DE ROME, *le* 22 *Août.*

Par des Lettres que nous recevons de Foligny , nous apprenons que le 14 de ce mois , on a ressenti dans cette Ville six secousses de tremblement de terre , qui ont été assez violentes pour jetter l'effroi dans tous les cœurs. Heureusement elles n'ont été suivies d'aucun dommage.

DE TURIN, *le* 27 *Aout.*

Carugio, près Genève , vient d'être déclarée Capitale d'une Province de ce nom ; Sa Majesté a en même tems exempté de toute imposition les Habitans de cette Ville. Les produits de l'Industrie & des Fabriques y jouiront d'une pleine franchise ; pour en favoriser l'exportation, on a aboli tous les droits de péage & de passage de riviere, tant pour les Etrangers que pour les Nationaux. Ces privileges , la situation avantageuse de cette Ville , le bon air qu'on y respire & le bel ordre qui y regne , ne peuvent manquer d'attirer à Carugio un grand nombre d'Artistes & d'Artisans , & d'en faire bientôt une Ville assez considérable.

ESPAGNE.

DE CADIX, *le* 29 *Août.*

On a observé comme une nouveauté remarquable , que parmi les divers objets de Commerce apportés ici par la Flotte de Montevideo , il se trouvoit une assez grande quantité de suif. C'est la premiere fois qu'on en voit arriver de Buenos-Ayres dans cette Rade. Les Habitans des vastes plaines de la Plata se bornoient aux cuirs des bœufs qu'ils assommoient , & dont ils abandonnoient ensuite la graisse aux bêtes sauvages. Cette nouvelle source de richesse pour l'Amérique Méridionale , peut devenir funeste à l'Irlande pour qui l'exportation des suifs a été jusqu'à présent une espece de Pérou.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 3 *Septembre.*

» On nous mande , 1°. d'*Alborough*, dans le Comté de Suffolk , le vingt sept Août dernier , que toute cette côte est plus inquiétée par les Corsaires ennemis , qu'elle n'a été depuis le commencement de la guerre ; desorte que les Habitans des environs de la mer ont pris le parti de conduire leurs troupeaux dans l'intérieur de la Province , en abandonnant leurs habitations , qui ont été totalement dévastées ; 2°. d'*Invernefs* , le 31 du même mois , que les parages de cette côte sont infestés de Corsaires François & Hollandois , dont les Equipages molestent & pillent journellement les Habitans des environs de ce Port , au point qu'ils se sont vus forcés de prendre les armes pour défendre leur propriété ; qu'entre autres , les sieurs Mackensie pere & fils , Fermiers notables , ont été depuis peu assez grievement blessés , dans une rencontre qu'ils ont eue avec l'Equipage d'un Corsaire qui enlevoit leur bétail ; qu'enfin , le Commerce de cette Ville est aux abois, n'étant pas possible de mettre en mer un vaisseau , qui ne soit capturé dans l'inf-

tant où il sort du Port. Nous avons aussi appris que le navire le *Friends*, venant des Indes Occidentales, avoit été pris à Tabago, par les François, qui l'ont envoyé à la Grenade ; que la *Victoire*, Corsaire de Dunkerque, avoit rançonné l'*Union*, allant de Milfort à Exeter, & le *Content*, expédié de Cork pour Swansey ; que la *Felicity*, appartenant à Maryport, & le *Happy Return*, de Camarthen, tous deux destinés pour Cork, avoient été pris & rançonnés par la *Black-Princesse*, le premier pour 650 guinées, & le second pour 300 ; qu'enfin, une frégate Françoise s'étoit emparée du Corsaire le *Dragon*, de Liverpool, & l'avoit conduit à Brest ».

On vient de publier ici l'extrait de deux Actes du Parlement, pour empêcher les Artisans & Fabricans, Sujets de la Grande-Bretagne, de passer dans les Pays Etrangers, & d'y exercer leurs professions, sous les peines portées par les loix du Royaume, lesquelles s'étendent aussi à tous ceux qui excitent les Sujets à quitter ces Royaumes, ou à en exporter les ustensiles propres à diverses Manufactures.

HOLLANDE.

DE ROTTERDAM, *le 28 Août.*

On trouve au Comptoir de Messieurs F. & A. Dubbeldemutz un projet de souscription conçu en ces termes :

» Les Soussignés, vivement frappés du courage héroïque qu'a fait paroitre l'Escadre Hollandoise sous les ordres du Contre-Amiral Zoutman, dans le combat naval soutenu contre le Vice-Amiral Britannique Parker le 5 de ce mois, s'engagent chacun respectivement, à la premiere requisition, de remettre dans les mains des sieurs F. & A. Dubbeldemutz, à ce qualifiés par la présente, la somme spécifiée à la suite du nom de chacun des Souscripteurs, afin qu'indépendamment des précautions prises à cet égard par le Souverain, cet argent serve, tant pour le soutien ultérieur, que pour le soulagement des hommes qui dans le combat susmentionné ont été blessés, estropiés, ou par des maladies, mis hors d'état de service, afin que de ce fonds on puisse aussi donner aux veuves & aux enfans de ceux qui ont si glorieusement sacrifié leur vie pour la Patrie, l'assistance que leur position requiert. A cet effet, le brave & vaillant Contre-Amiral Zoutman, dont le nom a élevé dans notre ame une impression de respect & de gratitude qui ne s'effacera jamais, & que nous présenterons à la Postérité comme un modele de bravoure nationale, est par nous tous instamment requis & chargé de la maniere la plus illimitée, de faire employer & administrer ou distribuer le fonds en question de la maniere que ce brave Héros, selon son équité & ses lumieres connues, trouvera le plus propre à remplir le but proposé ».

PAYS-BAS.

D'OSTENDE, *le 4 Septembre.*

Le Gouvernement vient de permettre au Magistrat de cette Ville Maritime, d'emprunter à un intérêt licite, la somme de quatre cents mille florins de Brabant, dont elle a besoin pour faire aggrandir son Port & bâtir quelques bâtimens nécessaires pour la commodité de son Commerce.

I I.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

D'ANGOULÊME, *le 2 Septembre.*

Maniere de faire le vin rouge en Angoumois, par M. Munier.

» Pour faire le vin rouge, on foule seulement un peu le raisin noir, à pieds nuds, dans la maye avec la quantité de raisin blanc qu'on juge nécessaire pour le faire plus ou moins couvert. A mesure que le moût en sort, on le porte avec des seaux, dans la cuve où il doit fermenter. On prend ensuite le marc que l'on charge dans des hottes que des hommes montent au dessus de la cuve, avec une échelle, pour le répandre dans le moût ; cette opération s'appelle *charger la cuve*. On n'égrape pas plus, en Angoumois, le raisin noir que le blanc. On met la grape, avec les

grains & le moût, dans la cuve, & l'on employe souvent quatre à cinq jours à la remplir. Il résulte de ce que je viens de dire, que la situation du treuil, c'est-à-dire, de l'endroit où l'on met les mayes, la plus commode pour faire le vin rouge, seroit à mi-côte, ou au bas d'un petit côteau. Cette position donneroit les moyens de pouvoir établir la maye au dessus des cuves, & conséquemment d'y introduire le moût & le marc par une dale de bois, ou autre conduit que l'on placeroit ou déplaceroit à volonté. Il est cependant vrai de dire que la position du treuil & du cellier, la plus favorable à la fermentation, est celle qu'on leur donne généralement au rez-de-chaussée, dans cette Province. Un treuil qui seroit enterré comme une cuve, occasionneroit, par sa fraicheur une fermentation lente & moins violente, qui nuiroit à la qualité du vin. On ne remplit pas la cuve tout à fait, on a soin au contraire de laisser quelque espace vuide, pour que le marc n'en excéde pas les bords, lors de la fermentation tumultueuse. On étend la vendange à plat dans le dessus de la cuve, on la recouvre d'environ 2 pouces d'épaisseur de rape bien foulée dont les parties, conséquemment plus rapprochées, empêchent une trop grande évaporation ; on emploie ordinairement celle qui provient du raisin blanc, & l'on ne touche plus à la cuve qu'après que le vin est tiré ».

» L'usage est de ne tirer les vins qu'après 15 jours, & souvent trois semaines, suivant la grandeur du vaisseau qui contient la vendange, & la couleur plus ou moins foncée qu'on veut donner au vin. Il faut environ trois semaines pour une cuve de trente barriques. Ce tems est aussi relatif aux vendanges plus ou moins avancées, au froid, à la chaleur & à la qualité du raisin. Il y a des personnes qui ne mêlent jamais la rape du raisin blanc avec celle du raisin noir ; elles se contentent de mettre dans la cuve la quantité de moût blanc qu'elles jugent nécessaire pour diminuer la couleur du vin : il est indispensable de mêler environ un tiers de moût blanc avec deux tiers de rouge, si l'on veut faire une bonne liqueur ».

» On ne tire le vin de la cuve que lorsqu'il est froid, clair & transparent ; on s'assure de ce moment, en la perçant à-peu près à moitié de sa hauteur. Ensuite on débouche le robinet qu'on appelle *truite* ; c'est un morceau de bois recreusé, auquel on adapte un bouchon de liege qui en ferme exactement l'ouverture. Il est bon d'observer encore que l'on en met un autre dans l'intérieur de la cuve. Lorsque le moment de tirer le vin est arrivé, on ôte le bouchon qui est dehors, & l'on chasse avec un morceau de bois celui qui est en dedans, à-peu près comme l'on fait d'une cheville qu'on veut ôter avec un repoussoir ».

» Le vin de la cuve est reçu dans une enchere d'où on le puise avec une poêle de cuivre appellée *conchone* : on le verse dans un entonnoir de bois dont la douille est introduite dans une barrique que l'on bondonne bien exactement, aussitôt qu'elle est remplie, pour la conduire ensuite dans le chaix ou cellier. Alors on ne touche plus aux barriques jusqu'à ce qu'on ait à les transporter ou à les percer pour les boire : on observe cependant, quand elles sont placées, de desserrer un peu la bonde, afin d'éviter les accidens qu'une nouvelle fermentation pourroit encore occasionner. Quelques personnes ont l'attention de remplir les barriques, de tems à autre, ce qui s'appelle *houiller* ; mais la plupart les négligent, ce qui doit contribuer à faire gâter le vin ».

» On ne prend, en général, pas plus de précautions que je viens de le dire, pour faire les vins de l'Angoumois ; il y a néanmoins quelques Propriétaires qui ont des attentions particulieres ».

DE DUNKERQUE, *le* 12. *Septembre.*

Le navire, la *Liberté*, chargé de bois, dont le Capitaine G. Morencourt s'est emparé, est entré Vendredi dernier, dans ce Port. Le Corsaire, le *Phénix*, Capitaine G. Ryend, a envoyé à Cherbourg une prise chargée de sel. Le cutter Anglois la *Résolution*, armé de 16 canons, s'est rendu maitre, après trois quarts d'heure de combat, du Corsaire le *Cerf Volant*, Capitaine R. Grangen, qui avoit rançonné trois navires pour

550 guinées. Les ôtages ont été pris avec le Corsaire ; mais on a sauvé les billets de rançon, & ils sont entre les mains de l'Armateur.

Prix des denrées de l'Amérique, en entrepôt à la Basse-Ville de Dunkerque.

Sucre terré de la Martinique, 72 à 75 livres. Beau sucre brut de Léogane, à la Basse-Ville, avec acquit de la Traite, 75 liv. Sucre brut de la Martinique, 58 à 60 livres. *Idem* de Saint-Domingue, 63 à 64 liv. les cent livres, poids de Dunkerque.

Café de Saint-Domingue, se vend 25 sous la livre, même poids.

DE PARIS, *le* 18 *Septembre.*

Séance publique de la Faculté de Médecine de Paris.

» La Faculté de Médecine de Paris a tenu le Jeudi 6 de ce mois, sa Séance publique. Le Doyen a annoncé pour sujet d'un second Prix de la somme de 200 livres, qui sera adjugé à la Séance de 1782, la question suivante : » Décrire la Rachitis, exposer ses différences, ses causes, son traitement, » & les moyens d'en préserver l'enfance ». Les Mémoires seront envoyés, francs de port, avant le premier Avril prochain, à M. Philip, Doyen de ladite Faculté, Place S. Sulpice, avec les conditions exigées par toutes les Académies. On a lu ensuite un Memoire *sur le Ver solitaire*, dans lequel l'Auteur, M. Pajon de Moncets annonce aux Naturalistes que ce qu'ils ont pris pour la queue de cet insecte est réellement la tête, *& vice versâ*; l'Eloge de M. Lieutaud, premier Médecin du Roi, &c. par M. de la Servolle ; un Mémoire » sur l'empoisonnement des Jacobins de » la rue Saint-Jacques, avec le verd-» de-gris, » par M. Morisot des Landes ; l'Eloge de M. Bertrand, par M. le Preux ; un Mémoire » où l'on an-» nonce la découverte du véritable sie-» ge de la rage, » par M. Sallin ; l'Eloge de M. Buffon, premier Médecin de Madame la Comtesse d'Artois, &c. par M. Philip, Doyen ; un Mémoire sur la maladie singuliere de Pierre Pouble, * Chirurgien, par M. Saillant.

A cette occasion, le Doyen a annoncé un Prix d'Emulation, consistant en un double jetton d'or, pour l'Auteur du meilleur Mémoire sur la question suivante : » Quelles sont les maladies de » la moëlle, leurs signes, leurs différentes causes, & le traitement con-» venable à chacune d'elles ? » Ce Prix sera adjugé en la même Séance de 1782. Les Mémoires doivent être envoyés avant l'époque indiquée ci-dessus, & avec les mêmes conditions. Le Doyen lut ensuite un extrait d'un » Mémoire » sur les Pese-liqueurs, & construction » d'un nouvel Aréometre, » qu'on pourroit appeller *universel*, par M. de la Planche, qui a fait en public différentes expériences intéressantes avec ce nouvel Aréometre, pour l'universalité duquel il a fait voir trois échelles de graduation de la plus grande utilité. Le tems n'a pas permis de lire encore divers Mémoires que M. le Doyen a cependant annoncés, tels que

» La suite des Mémoires pour servir » à l'histoire des maladies regnantes dans » les différentes saisons de l'année, par » M. Doublet : »

» L'extrait des Thèses soutenues aux » Ecoles de la Faculté, par M. de la » Planche : »

» Une suite d'Observations sur les » avantages de la douche d'eau froide » dans les maladies nerveuses & autres » affections dépendantes de foiblesse & » de relâchement, principalement dans » les engorgemens de matrice, par M. » Sigault : ».

» Enfin, un Mémoire très-intéressant » sur une maladie particuliere aux Ou-» vriers de la Manufacture Royale de por-» celaine établie à Seve, » par M. le Roux des Tillets, qui depuis plusieurs années l'a observée, s'en occupe tous les jours, & a fait sur cette maladie toutes les observations physiques & anatomiques qui peuvent servir à les combattre avec succès ».

* *Cet infortuné, dont l'état annoncé dans différens Journaux a excité la commisération générale, est mort le lendemain de la Séance. On a fait l'ouverture de son corps le Mardi 8 Septembre. Toutes les conjectures de l'Auteur du Mémoire se trouvent vérifiées. On en donnera le détail dans les Papiers publics.*

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

LETTRE de M. Pingeron au Rédacteur.

» Tout paroit, Mr, nous annoncer cette année une abondante récolte en vins, & les circonstances les plus favorables semblent s'être en même tems réunies pour nous promettre que cette liqueur sera de la meilleure qualité. Si cette perspective agréable réjouit le plus grand nombre des Citoyens, elle alarme en même tems les Propriétaires de vignobles qui craignent de manquer de futailles pour y déposer tous les dons de Bacchus. Déjà des Particuliers avides ont fait des spéculations sur ces vaisseaux de premiere nécessité, & déjà l'on s'attend à trouver le raisin abandonné dans les vignes, ou à voir le pauvre Vigneron obligé de donner un tonneau plein pour deux futailles vuides.

Cette alternative effrayante, ce monopole de quelques personnes m'ont engagé à imaginer des moyens simples & faciles, par lesquels on pût se procurer promptement un grand nombre de vaisseaux très-solides pour contenir du vin, & tels qu'un grand nombre d'Ouvriers, sans être Tonneliers de profession, pussent les construire sur le champ. Cette recherche est celle d'un Citoyen qui n'aspire qu'à l'avantage d'être utile à la Société, & qui compte pour peu toutes les autres especes de gloire.

J'ai donc cru qu'il seroit facile de suppléer aux tonneaux par de grandes caisses de bois de chêne ou de châtaigners. Quoi, le divin jus de Bacchus dans des caisses, diront quelques mauvais plaisans, l'idée en est nouvelle! Oui, Mr, il seroit facile de mettre du vin dans des caisses & même dans des cabinets de verre (1); mais il n'est question que de s'entendre, c'est-à-dire, de concevoir la maniere dont ces nouveaux vaisseaux peuvent être construits, & comment tous les Artisans qui travaillent le bois, pourront les fabriquer; pour-lors on sera sûrement de mon avis, vu que cette idée a déjà été mise en pratique en grand. J'entre donc en matiere.

Les caisses que je propose seroient cubiques ou en forme de parallelipipede, à volonté; leurs douves seroient assemblées à languettes, & des cadres de bois dont les côtés pourroient se rapprocher jusques à un certain point, par le secours de clefs ou coins de bois rectangulaires, tiendroient lieu de cercles; deux ou trois de ces cadres, ou quatre au plus, suffiroient pour serrer l'assemblage des douves dans tous les sens.

Les fonds de ces vases seroient formés par des planches assemblées à languettes, & les extrêmités de ces dernieres taillées en coin, c'est-à-dire, amincies, se logeroient dans des rainures ménagées près les deux extrêmités des douves. Les coins, en serrant les côtés des cadres, faciliteroient le rapprochement de toutes ces parties qui pourroient d'ailleurs se poser successivement, & se serrer ensuite toutes à-la-fois.

La difficulté la plus considérable à surmonter, consiste à bien assembler les angles. On remédiera aisément à cette difficulté, en employant pour cet usage des pieces de bois équarries dans toute leur longueur, dont on aura enlevé un petit parallelipipede aussi long que la hauteur du vaisseau. On ménagera ensuite dans l'épaisseur longitudinale de cette piece une rainure dans laquelle on fera entrer la feuillure ou languette des douves voisines.

Ces pieces de bois, qui paroissent composées de deux plans réunis à angles droits, formeront les angles de ces nouveaux tonneaux.

Les cadres destinés à resserrer & à entretenir toutes les douves, seront composés de quatre parties, dont deux paralleles seront percées quarément vers les deux bouts. Ces collets ou ces mortaises qui traverseront ces deux pieces de part en part, recevront les bouts de deux autres pieces de bois qui seront aussi percées pour recevoir des coins.

Chassant ensuite deux coins rectangulaires à chaque angle du cadre, sçavoir le premier entre le tenon & la mortaise représentés par les bouts du ca-

dre, & le second dans le tenon lui-même, on serrera le tonneau dans tous les sens ; il ne s'agira plus que d'enduire le tonneau en dedans & en dehors avec du goudron (2) on un mastic quelconque ; on verra pour-lors qu'un pareil vase contiendra facilement toutes sortes de liquides. Telle est la construction des foudres énormes (3) que l'on voit souvent en Allemagne.

On ménage une ouverture dans la partie supérieure de ces vaisseaux, pour y verser le vin, & une seconde vers le bas de la douve du milieu de la face antérieure, pour le retirer un peu au dessus de la lie ou dépôt qu'il forme.

On doit convenir de bonne foi que de pareils tonneaux cubiques ne se transportent pas aussi facilement que des tonneaux ordinaires ; mais aussi tout Artisan qui sçait un peu façonner le bois peut en faire de pareils, car il ne s'agit que de sçavoir pousser une rainure & faire une languette ; ce qui devient très-avantageux dans le cas d'une disette universelle de tonneaux, ou lorsqu'on manque de Tonneliers.

Daignez, Mr, annoncer promptement mon idée, dans la crainte que l'on ne puisse vous appliquer malignement ce vieil adage, *adieu paniers, vendanges sont faites*. J'ai l'honneur d'être, &c. PINGERON, Capitaine d'Artillerie au service de Pologne ». *Ce 16 Septembre 1781.*

Notes relatives à la Lettre précédente.

(1) Ces cabinets de verre sont formés par des glaces brutes mastiquées & représentent des especes de caisses. Ces glaces sont contenues ensuite par une petite muraille de briques, recouverte par des carreaux de fayance. Ces vaisseaux que l'on termine d'une maniere agréable, posent sur des arcades en briques semblables à celles des fourneaux de cuisine. On adapte un tube coudé de verre à l'ouverture inférieure de ces vases, & l'on donne un peu d'air à la partie supérieure ; le vin se rendant dans ce tube pour prendre son niveau, indique la hauteur où il est dans le vase. Les Italiens, dès le 14e. siecle, construisoient de pareils vaisseaux, & faisoient de leur cave un endroit très-décoré. Pourquoi ne renouvelleroit-on pas cet usage qui équivaut sûrement aux *dames-jeannes* ou grosses bouteilles qui sont si fragiles ? On auroit par-là un moyen d'employer des glaces défectueuses qui ne méritent pas la peine d'être polies.

(2) On transporte sagement la vendange dans des hottes goudronnées, dans quelques Provinces ; ce qui conserve beaucoup de jus de raisin qui seroit infailliblement perdu sans cette précaution si simple.

(3) Les Allemands dont les vins se gardent très-long-tems, & même se perfectionnent en prenant de l'âge, ont presque tous des foudres chez eux. Ces immenses tonneaux sont quelquefois cubiques, mais le plus souvent ils ont la forme d'un cylindre un peu applati ; de maniere que leurs deux bases, au lieu d'être parfaitement circulaires, se trouvent absolument elliptiques. Tout le monde a entendu parler du fameux foudre d'Heidelberg, décrit dans les Voyages de Misson. Des charrettes amenent les tonneaux remplis de vin jusqu'à la porte de la cave où sont renfermés les foudres ; on adapte ensuite un tuyau de cuir au bas de chaque tonneau & au foudre que l'on veut remplir, & l'on détermine ensuite l'effusion du vin par le secours d'un gros soufflet appliqué sur la partie supérieure du tonneau.

I I.

OBSERVATION sur l'Ivraie. Extrait des Recherches sur les végétaux nourrissans, par M. Parmentier.

» L'ivraie est, comme les autres graminés sauvages, d'autant plus abondant que les années ont été moins riches en grains ; il n'est pas aussi dangereux qu'on l'a prétendu : il ne s'agit que d'employer quelques précautions avant d'en faire usage. Elles consistent à exposer ce grain à la chaleur du four avant de le porter au moulin, à bien faire cuire le pain ou il entre, & attendre, pour le manger, qu'il soit parfaitement refroidi. Ces précautions si simples devroient toujours être observées dans les cas où l'on est forcé de se nourrir de grains trop nouveaux ; ce seroit le moyen d'éviter les maladies qui regnent si fréquemment en automne, & dont on ignore souvent la véritable cause ».

III.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 22 Septembre 1781.

Or de Portug. à . . .	730 l.	s.		marc.
Du Mexique à . . .	720			
Du Pérou à	716			
Les guinées à . . .	727			
Ducats à	98	10		once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	102			
Or à 20 karats à . .	85			
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	10		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10		
Piastres à	48	17	6	

IV.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 19 Sept. 1781 au Samedi 22 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 livres; le seigle, 10 livres; l'orge, de 10 à 11 livres. Le froment à la Grève, de 19, 20, 21 à 22 l.; le seigle, 10 liv.; l'orge, de 10 à 11 livres *le septier*. Farine blanche à la Halle, de 36, 40, 41 à 42 l.; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32 à 34 l. *le sac* pesant 325 l.

V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 19 Sept. 1781 au Samedi 22 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Grève, de 19, 20 à 21 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 19 Septembre 1781, de 60 à 62 l.; *id.* nouveau, de 56 à 58; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 59 à 60 liv.; *id.* nouv., 48 à 50; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 23 à 25; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 51 à 52; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 50 à 51; le cent de paille, de 19 à 22; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 36 à 42 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-V de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres.
	PAIEMENT DU MERCREDI 19 SEPTEMBRE 1781.		
11.	M. Boutray	Mercredi.	P.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	P.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	P.
18.	M. Radix	Mercredi.	P.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	P.
27.	M. de France	Mercredi.	P.
	PAIEMENT DU JEUDI 20.		
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	P.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	P.
12.	M. Alissant	Jeudi.	P.
14.	M. Nau	Jeudi.	P.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	P.
	PAIEMENT DU VENDREDI 21.		
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	P.
2.	M. Boscheron	Vendredi.	P.
21.	M. Patu.	Vendredi.	P.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	P.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	P.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLE

CHANGES du 21 Septembre 1781.

Amsterdam, ...	53 ¼	Cadix, ...	
Londres, ...	30 9 16e.	Livourne, ...	
Hambourg, ...	189 ¾	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Août*.	

DU VENDREDI 21 *Septembre* 1781.

1780. Lot. Roy. . .		994	1785		143
1781. *Primes*. fortis	480	490	1786		130
1782		118	1787		120
1783		100	1788		113
1784		161	1789 . . .	120	111

1r. Viager. . . . 5 p. % bén. 2d. . . 3 2 ¾ p. % perte.

Sept. 1781.		Du 19.	Du 20.	Du 21.
Comp. des Indes.	Actions	1940	1940 42 ½ 40	1940 . . .
	Do 16/25	. . . . .	. . . . (42 ½	. . . . .
	Do 8es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Do 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	402 400 . . .	401	400 . . .
Rescriptions.		7 ¾	7 ¾	8 8 ½ p.
Bil. des Ferm.		. . . . .	. . . . .	. . . . .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 178

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Mardi 2 Octobre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, *le* 1 *Août.*

LE Baron de Herbert, Internonce de la Cour de Vienne, a présenté un Mémoire à la Sublime Porte, pour réclamer la restitution de cinq navires Impériaux qui, quoique munis de Firmans ou Patentes de Sa Hautesse, ont néanmoins été enlevés par des Corsaires Algériens. Dans le cas où la restitution seroit impraticable, M. l'Internonce exige, conformément aux Traités, une indemnisation équivalente. Cette demande embarrasse d'autant plus notre Ministere, que l'influence du Sultan sur les Etats Barbaresques se réduit à très-peu de chose, & ne laisse pas grande espérance que la Porte puisse satisfaire la Cour de Vienne sur cet objet.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 20 *Août.*

Il vient de paroitre ici un Manifeste par lequel Sa Majesté Impériale rend compte du succès dont les soins qu'Elle s'est donnés pour faire fleurir dans ses Etats le Commerce maritime, ont été couronnés. Ce Manifeste est conçu en ces termes :

» NOUS CATHERINE II, par la grace de Dieu, &c. faisons sçavoir à tous nos fideles Sujets, &c. Les progrès considérables que le Commerce de cet Empire a faits sur mer pendant les dernieres années de notre regne, se manifestent par la quantité de vaisseaux qui se trouvent actuellement dans tous les Ports. Notre Pavillon a obtenu des égards marqués, non-seulement chez les Nations avec lesquelles nous sommes unies par des Traités, mais encore chez celles qui ne sont pas nos Alliées. C'est avec la plus vive satisfaction que dans la position des affaires présentes, nous voyons les bâtimens Russes recherchés préférablement à tous autres. Accoutumés à protéger non seulement nos fideles Sujets Commerçans & tout ce qui a rapport au Négoce, mais à lui donner encore une plus grande extension par des Ordonnances salutaires, nous avons fixé notre attention sur le défaut de Réglemens convenables & relatifs au Commerce maritime, d'où résultoit l'inconvénient désagréable, mais forcé, de recourir souvent aux Loix étrangeres qui rarement sont applicables aux dispositions faites & agréées dans nos Etats. A quoi il faut encore ajouter que, comme il n'y avoit absolument rien de fixe qui pût servir à la décision des engagemens entre les Propriétaires & les Prêteurs de navires, ou des différentes personnes qui s'y trouvent employées ; ce défaut occasionnoit plusieurs désordres & difficultés, même des discussions très-pré-

judiciables au Commerce. Or, pour mettre cette partie de l'Administration sur un meilleur pied, nous avons pris la peine de procurer à la Navigation Marchande de nos Sujets des Réglemens particuliers, dont la premiere partie vient de sortir des presses, & que nous ordonnons de publier, pour qu'ils soient exécutés. Le vœu de notre cœur & nos peines sont abondamment compensés, si la suite des tems apprend qu'il en résulte un avantage réel pour nos Sujets fideles & industrieux: A quoi nous prenons une part particuliere. Donné à Pétersbourg le 25 Juillet (V.S.) 1781, la dix-neuvieme année de notre regne. *Signé*, CATHERINE ».

La premiere partie des Réglemens relatifs à la Navigation Marchande & que Sa Majesté Impériale a signés de sa main, contient neuf sections; sçavoir, 1°. de la Navigation, 2°. du devoir du Patron de navire; 3°. du devoir du Pilote; 4°. du devoir du Charpentier; 5°. du devoir des Matelots & de toutes les autres personnes servant sur les navires & bâtimens; 6°. modele d'un contrat entre le Patron & les Matelots ou autres personnes qui s'engagent sur le vaisseau: Suit un extrait sur la quantité & la qualité des provisions qu'on délivre à ceux qui servent à bord des vaisseaux de guerre. 7°. Du fret d'un bâtiment; 8°. des Propriétaires d'un navire; 9°. du devoir des Courtiers.

On peut donner pour preuve de l'accroissement de la Navigation & du Commerce Russe, que dans le cours de l'année derniere, il est entré dans le seul Port de Pétersbourg 554 vaisseaux, & il en est sorti 575.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le 28 Août.*

Les Etats-Généraux des Provinces-Unies viennent d'établir, avec l'agrément du Roi, pour tout le tems que doit durer la guerre avec l'Angleterre, trois Vice-Consuls, tous Suédois, dans les Ports de Gothenbourg, de Marstrand & de Halland. Le Ministere a envoyé aux Régences de ces différens endroits des ordres pour les y faire reconnoître, & pour les protéger comme revêtus de ce caractere.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 5 Septembre.*

Rien n'échappe aux vues pénétrantes de notre Souverain. Ce Prince vigilant porte ses regards attentifs sur toutes les parties de l'Administration, sans en excepter aucune.

Ce Prince avoit déjà remarqué que la guerre maritime faisoit grand tort aux Manufactures de toiles établies en Bohême sur les rives de l'Elbe. En conséquence Il avoit ordonné, l'année derniere, qu'il fût fait annuellement & gratuitement, de son Trésor Impérial, un prêt de 200 mille florins, pour aider ces Manufactures à se soutenir. S'étant fait rendre compte de l'emploi de cette somme, Il a reconnu qu'elle n'avoit point été employée à l'usage pour lequel il l'avoit destinée, & qu'elle avoit été versée, contre son intention, dans les Caisses Impériales à Konigsgratz. Après avoir pris toutes les informations sur les causes qui avoient empêché que ses vues ne fussent remplies à cet égard, Il a donné les ordres les plus précis pour faire aux pauvres Manufacturiers de la Bohême la répartition des deux cents mille florins en question. Cette distribution s'est faite le vingt-six Juillet dernier.

ESPAGNE.

DE BARCELONE, *le 28 Août.*

Le 17 de ce mois, à neuf heures & demie du soir, le feu se manifesta dans une sale basse de la Maison Royale de la *Miséricorde*. Les flammes firent des progrès rapides, & parvinrent en très-peu de tems jusqu'au toit. Graces à la vigilance de Don Jacinte Pazuengos, notre Gouverneur, aucun des malades qui étoient soignés dans cet Hôpital ne périt: on sauva aussi tous les meubles & ustensiles du Laboratoire, mais on ne put empêcher la perte d'une quantité prodigieuse de linge de lits, & d'autres effets. On fait monter à envi-

ron trente mille réaux de velon les dépenses qu'il faudra faire pour réparer les édifices qui ont été détruits par cet incendie. Tant que le feu dura, M. notre Evêque fut toujours présent, encourageant, par ses exhortations, les Travailleurs à bien faire leur devoir.

PORTUGAL.

DE LISBONNE, *le 28 Août.*

L'Intendant Général de Police ayant informé le Ministere qu'un paquebot, qui devoit bientôt partir pour l'Angleterre, se disposoit à faire débarquer de la contrebande, le Gouvernement prit aussi-tôt des précautions pour l'en empêcher. On y envoya en conséquence une Garde avec quatre Mariniers, qui s'empara des effets prohibés. Des gens de l'Equipage du paquebot, au nombre de douze, se mirent dans une chaloupe & userent de violence pour reprendre les choses qu'on avoit saisies. La Reine instruite de ce procédé, défendit que le paquebot ne mît à la voile avant qu'Elle eût donné une décision définitive sur cette affaire. Elle a en même tems donné des ordres aux Commandans des Forts de s'opposer, par les voies de fait, à la sortie de ce bâtiment, en cas qu'il cherchât à s'évader.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 10 Septembre.*

Il paroit ici une Ordonnance de Sa Majesté, en date du mois dernier, dont l'objet est d'assujettir à une quarantaine tous les navires & bâtimens venant des Ports du Levant & autres de la Méditerranée & même de Minorque & de Gibraltar. Il est expressément enjoint aux Officiers de l'Amirauté de veiller à l'exécution de cette Ordonnance, avec d'autant plus d'exactitude, qu'on a eu avis qu'il regnoit dans le Levant une maladie contagieuse dont on ignore la nature.

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le 9 Septembre.*

MM. les Comités des Colleges d'Amirauté respectifs de ces Provinces, ont, le 3 de ce mois, remis à Leurs Hautes Puissances trois Mémoires.

Le premier, » pour fixer décisivement les fonds destinés à fournir aux » Gens de Mer qui sont déjà Prisonniers en Angleterre, ou qui pourroient subir ce sort par la suite, la » demi-paye durant leur détention, puisque la Province de Frise ne s'est pas » encore expliquée sur cet objet, & » que celle de Zélande y a bien consenti; mais qu'elle differe au sujet » des fonds, dont ce payement de la » demi-solde doit se faire ».

Le second, » pour donner à considérer à Leurs Hautes-Puissances, si Elles » ne jugeoient pas convenable de limiter la défense contenue au Placard » du 26 Janvier 1781, de ne point vendre ni transporter des vaisseaux complettement construits, aux navires » seuls qui ont été construits en 1781, » ou depuis ce tems-là, de même qu'à » la vente des bâtimens à des Anglois; » en outre à toute espece de vente de » navires employés à la pêche sur les » côtes du Groenland, au Détroit de » Davis, & toute autre pêche quelconque, en laissant particulierement dans » toute sa vigueur le Placard de Leurs » Hautes-Puissances, du 5 Janvier 1778, » & tous les autres ordres relatifs aux » bateaux destinés à la pêche du hareng, hourques & tous autres bâtimens servans à la pêche, & d'accorder une entiere liberté pour la vente » de tous autres navires naviguans pour » le Commerce, soit ici, soit chez » l'Etranger ».

Le troisieme, » tend à mettre sous » les yeux de L. H. P. si, en altérant » leur Ordonnance du 26 Janvier de » cette année, Elles ne pouvoient pas » trouver convenable d'accorder une » entiere liberté à toute espece de navigation, des Ports de la République, vers tous les Pays & Etats sans » distinction, avec ou sans convoi, en » en exceptant uniquement les bâtimens qui servent à la Grande & à la » petite pêche; lesquels jusqu'à un ordre ultérieur de Leurs Hautes-Puissances, pourroient rester assujettis » à la teneur du Placard en question, » de même que toute navigation au

» profit de Sa Majesté Britannique ou » de ses Sujets ».

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

D'Agde, *le 8 Septembre.*

Dix-neuf bâtimens, venant de Marseille & de l'Etranger, ont importé, dans le courant du mois dernier, 5302 quintaux de savon, 166 quintaux d'huile d'olive, 148 quintaux de droguerie & épiceries, 40 balles de pelleteries, pesant 296 quintaux, & autres marchandises.

Vingt-six bâtimens sortis en même tems de ce Port, ont exporté pour la consommation du Royaume, 6080 quintaux de bled, 600 quintaux de seigle, 553 quintaux d'orge & menus grains.

Pour les armemens des Isles Françoises de l'Amérique, 1798 quintaux de farine, & 45 barriques de pierres à fusil, pesant 331 quintaux.

Pour Marseille & l'Etranger, 7316 quintaux de bled, 160 quintaux de farine, 1428 quintaux d'orge & menus grains, 683 quintaux d'avoine, 337 barriques de sucre terré, pesant 4558 quintaux; 375 futailles de café, pesant 1557 quintaux; 22 bar. de rocou, pesant 70 quintaux; 22 futailles d'indigo, pesant 46 quintaux, & autres marchandises.

De Bordeaux, *le 9 Septembre.*

Prix des denrées de l'Amérique.

Surce, le quintal, premiere qualité, 96 à 98 liv. Seconde qualité, 93 à 94 l. Troisieme qualité, 83 à 85 liv. Ordinaire, 75 à 82 liv. Petit-blanc, 72 à 74 livres. Commun, 68 à 70 liv. Belle-tête, 62 à 66 livres. Basse-tête, 60 à 62 livres.

Sucre brut du Cap, 70 à 72 livres. *Dito* de Léogane, 72 à 76 liv.

Coton de Cayenne, 330 à 340 liv. le quintal. *Dito* de Saint-Domingue, 230 à 250. *Dito* de la Martinique & de la Guadeloupe, 210 à 220 liv.

Café, *dans la seconde main, n'y en ayant plus dans la premiere.* De Saint-Domingue, fin, 28 à 29 s. la livre. *Dito* Marchand, 27 à 28 s. *Dito* ordinaire, 25 à 27 s. De la Martinique, fin, 29 s. à 29 s. 6 den. *Dito* Marchand, 28 à 28 s. 6 d. *Dito* ordinaire, 27 s. à 27 s. 6 den. *Dito* de Cayenne, 40 à 41 s.

Indigo violet & bleu, 14 liv. 10 s. à 16 liv. la livre. Mêlangé, 13 à 14 liv. Cuivré fin, 11 liv. à 11 liv. 10 s.

D'Angoulême, *le 6 Septembre.*

Fin de la maniere de cultiver le sainfoin, usitée en Angoumois, par M. Munier.

» L'expérience démontre qu'en ne fauchant un sainfoin que lorsqu'il est mûr, c'est le moyen de le faire durer plus long-tems & d'avoir de meilleures récoltes les années suivantes. Si l'on vient au contraire à le faucher avant ou au commencement de sa fleur, le fourrage en sera admirable; mais il peut être détruit après deux ou trois ans. Il n'est cependant pas possible de se prêter entierement aux premiers desirs de la Nature, la feuille & la graine se sépareroient de la tige, & le foin n'auroit plus de mérite: on garde donc un certain milieu entre ces deux extrêmités; on fauche les sainfoins lorsqu'ils sont encore verts, & avant que la derniere fleur soit tombée. On se contente ensuite, en faisant sécher l'herbe, de la retourner doucement, afin de conserver la Feuille & la graine, qui sont la meilleure nourriture du bétail; elles se disperseroient, si elles étoient trop agitées. Il convient, par cette raison, de ne faucher le sainfoin qu'à la rosée du matin, ou lorsque le serein en a rendu les tiges un peu souples ».

» La nécessité qu'il y a d'avoir de la graine de sainfoin, & le profit qui en résulte, déterminent ordinairement à la laisser mûrir entierement avant de couper la tige. Lorsque cette graine est rousse, & quelle commence à tomber, les femmes la déposent dans leurs tabliers, ou dans des paniers, après avoir ripé la tête de l'épi du bas en haut avec la main. Cette maniere de la cueillir est la meilleure; elle n'altere ni le maitre brin ni les feuilles; mais elle n'est point expédi-

tive ; un homme ou une femme en ramassent tout au plus dans leur journée un demi-boisseau, mesure d'Angoulême. La cherté de cette semence provient principalement de la diminution de valeur qu'elle occasionne au sainfoin. La maturité à laquelle on est obligé de la laisser parvenir pour qu'elle soit propre à germer, la privation de cette graine & de la plus grande partie des feuilles de la plante, sont la cause que le fourrage n'est plus marchand ; l'on est réduit à en tirer le meilleur parti que l'on peut dans ses écuries ».

» La seconde & la troisieme année des sainfoins sont les plus avantageuses pour la qualité de la graine ; ils durent ensuite plus ou moins de tems en Angoumois, selon la nature du terrein & le soin que l'on a de les fumer. Leur durée varie depuis quatre ans jusqu'à dix ; ils aiment la groye vive ; ils se plaisent au grand air, à l'exposition du soleil levant & sur les hauteurs. Les terres froides, les vallons, & le séjour des eaux ne conviennent point à cette plante ; mais elle y dégénere ordinairement en bon pré naturel, qu'il est facile d'entretenir dans cet état aussi long-tems qu'on peut le desirer ».

» Lorsque les sainfoins ou les prés hauts sont sur leur déclin, ils présentent alors à l'Industrie de nouveaux trésors ; mais il est indispensable d'ouvrir la terre, d'y introduire la charrue en long & en travers, de lui donner quatre à cinq labours à différens tems, d'en casser les mottes pour décomposer le sol & l'ameublir plus efficacement. On remarque généralement en Angoumois que le bled, semé dans un sainfoin nouvellement levé, y vient la premiere année par paquets ou touffes fort inégales, qu'il y a même de grandes places vuides. On observe encore que le Cultivateur éprouve cet inconvénient, surtout lorsqu'il seme du bled en Automne dans un pré qui a été levé en Eté ; que cette inégalité est moins considérable lorsqu'il a été labouré pendant l'Hiver pour le semer au printems. N'est-il pas évident que ce défaut ne provient que d'un travail plus ou moins bien fait ? Si la terre étoit également ameublie, la végétation seroit uniforme. Les pluies & les gelées d'hiver opérent mieux la décomposition des terres que les chaleurs de l'Eté ; il n'est donc pas étonnant que les prés hauts qui ont été levés avant cette saison, donnent des productions plus égales. Il est absolument nécessaire de pulvériser en quelque façon une terre neuve pour en tirer, la premiere année, une belle récolte. Trois labours suffiront les années suivantes, & l'on pourra recueillir dans des terres médiocres, sans avoir besoin de fumier, douze à quinze boisseaux par chaque journal pendant six à sept années consécutives. Quelques Cultivateurs instruits prétendent avoir observé dans cette Province, que quelque soin que l'on prenne pour bien préparer la terre d'un sainfoin levé après les fauches, il se trouvera toujours des places vagues, qui montent quelquefois au quart de la surface totale, dans lesquelles le froment jaunira & périra vers le mois de Mai suivant ; ce qu'ils attribuent à un ver logé dans la terre où étoit le sainfoin, & qui attaque la racine du bled. Ils disent aussi que l'on prévient cet accident en levant les sainfoins pendant l'hiver ; ce qui leur fait penser que les pluies ou les froids de cette saison détruisent ces animaux. Quoi qu'il en soit, il résulte au moins des deux observations que je viens de faire, qu'il est plus prudent de lever un sainfoin en Hiver qu'en Eté ».

» La culture de cette plante est certainement merveilleuse ; mais néanmoins ses avantages doivent être circonscrits dans de justes bornes qu'il seroit ridicule d'outre-passer. Que d'erreurs l'enthousiasme n'a-t-il pas enfanté sur cette culture ! Il suffit qu'elles aient été débitées par quelques Auteurs accrédités, pour avoir été publiées littéralement & sans d'autre examen, par des personnes estimables. Je ne les transcrirai ici que pour avertir les Cultivateurs trop crédules de ne point s'y fier ».

» Les uns ont avancé qu'il ne falloit que cinq livres de graine de sainfoin pour ensemencer une terre labourable dont la surface contiendroit un arpent de Paris ; les autres, que cette plante réussiroit sans engrais, même dans les terreirs les plus arides ; que sa durée étoit de dix à douze ans dans un mauvais sol ; que les chevaux nourris de

lainfoin n'avoient pas besoin d'avoine pour supporter sans peine les plus rudes travaux. Il seroit à desirer que l'on bannît à jamais de l'Imprimerie de semblables paradoxes ».

DE ROSNY, *le* 17 *Septembre.*

Au Rédacteur. » Votre Gazette du 11 Août dernier, No. 64, indique, Mr, une maniere de pêcher les écrevisses. Je crois pouvoir en indiquer une plus facile, en ce qu'on n'est pas obligé de regarder s'il y a des écrevisses après l'amorce, & de passer un panier dessous. On forme avec de petits cercles de fer de 8 ou 10 pouces de diametre, & du gros fil ou ficelle, une espece de grillage comme le fond d'une raquette; on y attache trois petites ficelles qui sont ensuite attachées elles-mêmes à une plus grosse, comme le plateau d'une balance. On assujettit au milieu de ce grillage une grenouille écorchée, ou autre appât de viande. On descend ces plateaux au fond de l'eau, & on en arrête la principale corde ou ficelle au bord de la riviere ou ruisseau. On va, de deux heures en deux heures, lever ces plateaux, ayant attention, lorsqu'on approche de la superficie de l'eau, de tirer à soi sur le bord le plateau, parce que, comme dit fort bien votre Annonce, quand l'écrevisse sent l'air, elle quitte l'amorce. Ces petits plateaux se nomment en certains pays *haquets* ou *pêchettes* Le soir & même la nuit, quand elle est claire, est le tems le plus favorable; mais quelque chose de plus intéressant que ces *pêchettes*, sont les moulins à battre le plâtre avec des pilons ou marteaux que l'on a construits depuis quelques années aux environs de Nancy, & qui méritent d'être imités par tout ailleurs, pour épargner les bras des hommes qui ne sont jamais trop communs; on pourroit de même piler le ciment.

La récolte des vins, malgré l'extrême sécheresse, a encore trompé les Vignerons dans ces pays-ci où il n'en reste pas mal de vieux. J'ai l'honneur, &c. *Signé*, BOCHERON ».

DE ROUEN, *le* 19 *Septembre.*

L'Académie Royale des Sciences, Belles-Lettres & Arts de Rouen, regrette de n'avoir pu adjuger de Prix à aucun des Mémoires envoyés depuis deux ans, pour le concours qu'elle avoit proposé en ces termes : » Quels avantages résulteroient, particulierement » pour la Province de Normandie, de » l'établissement d'une Administration » Provinciale ? » Elle renonce à ce Programme, ainsi qu'à la demande qu'elle avoit faite » d'une Notice critique & » raisonnée des Historiens de la Normandie ou Neustrie, depuis l'origine » connue jusqu'à ce siecle ». Elle propose pour le Prix des Belles-Lettres, qu'elle desire décerner dans sa Séance publique de 1782, » l'Eloge d'*Anne Hilarion* de » Costentin, Comte de Tourville, Maréchal, Vice Amiral de France, & » Général des Armées navales du Roi ». Cette Famille illustre est du Pays de Costentin en Basse Normandie.

L'Académie avoit remis à l'année 1781 le Prix des Sciences, destiné à celui » qui d'après une théorie étayée d'expériences, assigneroit le plus exactement les différences entre la *craie*, la » *pierre à chaux*, la *marne* & la *terre des* » *os*, que la plupart des Chymistes ont » jusques à présent confondues dans la » classe des terres calcaires ».

De tous les Concurrens, un seul a traité la question essentielle, & ses corollaires dans toute leur étendue. Son Mémoire forme un in-4o. de plus de 100 pages, sous l'épigraphe *utile dulci.* Le Prix lui a donc été adjugé, & l'ouverture du billet a indiqué pour Auteur M. *Quatremere Dijonval*, Ecuyer, le même qui en 1775 fut couronné par l'Académie Royale des Sciences de Paris, pour *l'Analyse de l'Indigo.*

Un autre Mémoire, portant pour épigraphe ces mots : *Felix qui potuit rerum cognoscere causas*, a très-bien traité une des parties de la question ; mais malheureusement il a négligé les autres. La Compagnie ne pourra rendre un hommage public aux talens de l'Auteur de ce Mémoire, qu'autant qu'il permettra que son nom soit connu, c'est-à-dire, que le billet cacheté qui le contient soit ouvert. Elle annonce pour le sujet du Prix des Sciences qu'elle distribuera en 1782, l'examen de cette question : » Jusqu'à quel point & à quelle condition

» peut-on compter dans le traitement » des maladies, sur le Magnétisme & » sur l'Electricité, tant positive que né» gative? » La théorie doit être appuiée par des faits. Les Auteurs auront soin de détailler l'appareil de leurs expériences assez bien pour qu'on puisse les répéter au besoin.

L'Academie n'ignore point qu'il existe sur cette matiere un très-grand nombre d'Ecrits. Les Auteurs y trouveront des matériaux pour former le tableau de nos connoissances acquises sur ces objets, & il sera facile d'apprécier ce que l'Art devra à leurs recherches personnelles.

Chacun des Prix qu'on vient d'annoncer est une médaille d'or de la valeur de trois cents livres.

Les Mémoires seront écrits lisiblement en François ou en Latin, & adressés, francs de port, avant le premier jour de Juillet 1782; sçavoir, à M. *Haillet de Couronne*, Lieutenant Général au Siege Criminel du Bailliage, Secretaire perpétuel pour la partie des Belles-Lettres; à M. L. A. *Dambourney*, Négociant à Rouen, Secretaire perpétuel pour la partie des Sciences.

Les Auteurs éviteront de se faire connoitre, & joindront à leurs Mémoires un billet cacheté, qui contiendra leur nom, leur adresse & la répétition de l'épigraphe mise en tête de l'Ouvrage.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

AVIS sur l'établissement d'une Forge.

Les Seigneurs de la Terre de Lacaunette, Diocèse de Carcassonne, ont obtenu un Arrêt du Conseil qui les autorise à faire rétablir une Forge à haut-fourneau, qui a été autrefois en activité, & dont des circonstances particulieres avoient fait cesser le travail. Cet établissement est l'unique de cette nature qui soit dans le Haut & Bas-Languedoc.

Les mines de fer qu'il s'agit d'exploiter, occupent toute l'étendue de la Jurisdiction de Lacaunette, & s'étendent même beaucoup au-delà. Le minéral qu'elles fournissent est aussi parfait qu'il est abondant; c'est une vérité qu'une longue expérience a fait connoitre depuis long-tems, & qui est certifiée de nouveau par M. *de Genssane*, Commissaire chargé par les Etats de Languedoc de l'inspection des minéraux de cette Province. On peut consulter ce qu'il en dit dans le volume quatrieme de son *Histoire Naturelle du Languedoc*, pag. 288 & suiv.

Les forêts destinées à fournir les bois nécessaires pour l'exploitation de cette Forge, sont en haute futaye & d'une vaste étendue; d'ailleurs elles n'en sont éloignées que de trois lieues, l'abord en est très-commode dans toutes les saisons, & le service des voitures peut s'y faire avec la plus grande facilité.

La riviere qui coule à Lacaunette donnera abondamment de l'eau, dans tous les tems, pour faire aller cette Usine. On comprend aisément combien le voisinage du Canal Royal sera avantageux pour l'exportation & le commerce des fers.

On ne sçauroit entrer ici dans le détail des dépenses que demande un pareil établissement; mais on croit pouvoir dire que ces dépenses n'excéderont pas la somme de cent mille livres; il y a même toute apparence qu'elles resteront beaucoup au dessous. On peut assurer, sans se compromettre, que cet établissement produira un bénéfice annuel de plus de cent mille livres, & il ne faudra pas plus de six mois pour le mettre sur pied.

On desireroit former une Société qui pût s'intéresser en commun dans cette entreprise; on offre de rembourser, par annuités, aux Capitalistes les fonds qu'ils auront fournis.

M. de Blauzac de Pene donnera des instructions plus détaillées aux personnes disposées à traiter, ou qui voudront prendre quelqu'intérêt dans cette nouvelle entreprise. Il demeure à l'Hôtel de Toulouse, rue Git-le-Cœur, à Paris.

II.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 29 Septembre 1781.

Or de Portug. à . .	728 l.	f.		marc.
Du Mexique à . . .	720			
Du Pérou à	716			
Les guinées à . . .	726			
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	102			
Or à 20 karats à . .	85			
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	10		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10		
Piastres à	48	17	6	

III.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 26 Sept. 1781 au Samedi 29 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 livres; le seigle, 10 livres; l'orge, de 10 à 11 livres. Le froment à la Grève, de 18, 19, 20 à 22 l.; le seigle, 10 liv.; l'orge, de 11 à 12 livres *le septier*. Farine blanche à la Halle, de 36, 40, 41 à 42 l.; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32 à 34 l. *le sac* pesant 325 l.

IV.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 26 Sept. 1781 au Samedi 29 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 l.; *id.* à la Grève, de 18, 19, 20 à 21 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 25 Septembre 1781, de 60 à 61 l.; *id.* nouveau, de 56 à 57; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 56 à 58 liv.; *id.* nouv., 50 à 52; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 22 à 24; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 50 à 51; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 48 à 50; le cent de paille, de 20 à 22; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 36 à 44 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-V de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres.
	PAIEMENT DU MERCREDI 26 SEPTEMBRE 1781.		
11.	M. Boutray	Mercredi.	t. l.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	t. l.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	t. l.
18.	M. Radix	Mercredi.	t. l.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	t. l.
27.	M. de France	Mercredi.	t. l.
	PAIEMENT DU JEUDI 27.		
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	t. l.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	t. l.
12.	M. Alissant	Jeudi.	t. l.
14.	M. Nau	Jeudi.	t. l.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	t. l.
	PAIEMENT DU VENDREDI 28.		
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	t. l.
2.	M. Boscheron	Vendredi.	t. l.
21.	M. Patu.	Vendredi.	t. l.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	t. l.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	t. l.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES.

CHANGES du 28 Septembre 1781.

Amsterdam, . . .	53 lettres.	Cadix, ...	13
Londres, ...	31 11 16e.	Livourne, ...	
Hambourg, ...		Gênes, ...	
Madrid, ...	13 15	Lyon, *Août*.	

DU VENDREDI 28 *Septembre* 1781.

1780. Lot. Roy. . .	994	1785	
1781. *Primes*. forti. .	98	1786	1
1782	118	1787	
1783	101	1788	
1784	161	1789	1

1r. Viager. . . . 5 p. % bén. 2d. . . . 3 ½ ½ p. % perte.

Sept. 1781.		*Du* 26.	*Du* 27.	*Du* 28.
Comp. des Indes.	Actions	1942 ½.	1945 42 ½ . .	1945 . . .
	D° 16/25	. . . . .	. . . . .	1275 . . .
	D° 8es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	D° 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	400	400	400 . . .
Rescriptions.		8 perte. . .	. . . . .	8 7 ¼ 8 ½
Bil. des Ferm.		. . . . .	. . . . .	. . . . .
Contr. à 4 p. %				
1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 178

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Mardi 9 Octobre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, *le 19 Août.*

SUIVANT tous les avis du Levant, la peste y fait de terribles ravages. A Salonique, ce fléau a enlevé plus de 40 mille personnes, & il a dépeuplé, en grande partie, les Villes du Caire & d'Alexandrie.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 26 Août.*

Notre Souveraine vient de faire publier une Ordonnance signée de sa main, concernant la Douane de la Ville d'Onega, tout récemment construite dans le Gouvernement de Wologda.

Cette Ordonnance permet » d'exporter du Port de cette nouvelle Ville » des productions & marchandises Russes, dont d'ailleurs la sortie n'est pas » expressément défendue, jusqu'à ce » que l'Impératrice en ait autrement » ordonné, à condition d'en acquitter » les mêmes droits que l'on paye à Archangel; tandis qu'il sera permis d'y » importer aussi toutes les marchandises non prohibées, pourvu que les » droits s'en payent à l'*instar* de ceux » acquittés au Port d'Archangel ».

On a lancé ici, il y a quelque tems, à l'eau deux grands vaisseaux d'une construction nouvelle. Les nouveaux quais à la direction desquels préside le Général Bauer, & pour lesquels est assigné un fonds de 200 mille roubles par an, ne seront achevés que dans quatre ou cinq ans; mais aussi ils l'emporteront sur les plus beaux,

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 8 Septembre.*

Le cuivre de la Hongrie a eu, cette année, un débit au dessus de l'ordinaire; 38 mille quintaux ont été transportés de Trieste en Espagne, pour doubler des vaisseaux & frégates de la Marine. Les Russes en ont tiré aussi beaucoup, ainsi que du fer de la Bohême & de l'Autriche. On ne voit plus actuellement sur le Danube que des barques chargées de ces deux objets de Commerce, dont le transport se fait par la Mer Noire, dans les Ports de Russie.

BOHÊME.

DE PRAGUE, *le 23 Août.*

Le 19 de ce mois, un orage, comme personne ne se souvient d'en avoir vu, nous a jetté dans la plus profonde consternation; les coups redoublés de la foudre pendant une pluie mêlée de grêle, qui a duré près de cinq heures, ont mis le feu à quatre ou cinq endroits de cette

Ville ; plusieurs maisons ont été la proie des flammes dans un Fauxbourg. Dans la campagne, presque tous les animaux & beaucoup de personnes ont péri dans les torrens & les inondations formés par une si forte pluie. Trois ponts & six maisons ont été renversés, toutes les choses mobilieres ont été emportées par la violence des courants d'eau dans les maisons ; mais le spectacle le plus triste à la suite de cet événement, est la vue de plus de deux cents cadavres déjà trouvés en divers lieux.

ESPAGNE.

DE MADRID, *le* 10 *Septembre*.

Nos Lettres de la Havane portent que, le 24 Juin, il en étoit sorti deux vaisseaux de ligne, se rendant à Vera-Cruz, pour y prendre des fruits & de l'argent ; & qu'à leur retour, le convoi après lequel on aspire fort en Espagne, parce que les especes commencent à y être rares, partiroit d'abord pour l'Europe ; mais ce départ ne pourra guères avoir lieu qu'au mois d'Août. L'Escadre de M. de Monteil, ayant 700000 piastres à bord, a fait voile de la Havane pour Saint-Domingue, & de-là pour Rhode-Island.

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM, *le* 20 *Septembre*.

EXTRAIT d'une Lettre.

» L'Angleterre commence à ressentir de plus en plus les effets funestes de la guerre qu'elle a si légèrement déclarée aux Provinces Unies ; & malheureusement trop tard pour elle, elle éprouve que, tandis qu'elle se plaignoit des Hollandois, comme fournissant à ses Ennemis les moyens de lui faire la guerre, il n'y a pas eu de Nation en Europe, qui l'ait plus aidée elle même, que la Hollande, à soutenir les efforts de ses Adversaires réunis. C'est une vérité dont les Politiques éclairés n'ont jamais douté ; que l'expérience a prouvée, après la prise de Saint Eustache, & que l'opération à laquelle la Banque d'Angleterre vient d'être forcée, achève de vérifier. Les frais immenses de la guerre obligeant l'Administration à des emprunts qui, depuis 1775, se sont accrus chaque année dans une progression étonnante, elle a créé, pour y suffire, une masse énorme de papier. La méthode étoit ruineuse, il est vrai ; mais les effets ne s'en seroient fait sentir qu'à la fin de la guerre, lorsque le Gouvernement auroit cessé de faire des emprunts, parce que les Hollandois employoient les intérêts mêmes de leurs fonds à en placer des nouveaux, & qu'ainsi les especes restant dans le Royaume, la valeur représentée par le papier étoit sous la main, le résultat funeste de sa création trop multipliée n'étoit qu'éloigné ; & l'on se voyoit, pour le moment, en état de continuer une guerre la plus dispendieuse que l'Angleterre ait jamais faite depuis son existence. Cette abondance de circulation même contribuoit à faire entrer l'argent dans les coffres du Ministere, parce que les Etrangers, ne fixant leur attention que sur la facilité qu'ils avoient pour le présent de convertir leur papier en argent comptant, ne s'embarrassoient pas de l'avenir & ne faisoient pas même difficulté d'envoyer leurs especes en Angleterre. La guerre, que le Ministere a jugé à propos de déclarer à la Hollande, a mis un terme à l'illusion. Cette Nation, la seule parmi celles de l'Europe qui ait une influence marquée sur les fonds Anglois, a cessé de s'y intéresser d'une façon aussi imprudente qu'elle l'avoit fait jusqu'à présent. La balance en argent a commencé dès-lors à être au desavantage de l'Angleterre ; &, pour solde de compte, l'on a dû exporter des especes sonnantes, tandis que le papier seul est resté. La Banque sent actuellement à quelle masse énorme celui ci s'est accrû, & combien peu la proportion a été gardée entre l'or & l'argent effectifs dans la circulation & le papier, qui n'en est que le représentatif. Craignant donc que, son crédit factice s'ébranlant à mesure que la disette des métaux augmente, elle ne fût bientôt accablée par la multitude de billets, qui se présenteroient pour le remboursement, elle a pris le parti extrême de faire un appel de tous ses Actionnaires, pour augmenter leur capital originel de 8 pour cent. Par ce

moyen, elle se procure une somme de 862400 liv. sterl. ; mais à quelles conditions ? Il n'est guères possible de s'en figurer de plus onéreuses. D'abord elle payera de ce capital un intérêt de 6 & trois quarts pour cent ; ensuite elle ne reçoit la somme additionnelle que sur le pied de la valeur originelle de cent pour cent, tandis que la valeur actuelle de ses Actions sur la Place est de 116 pour cent. Pour peu qu'on fasse réflexion sur ces deux circonstances, ne prouvent-elles pas évidemment que la Banque se défie de son crédit, & qu'elle est dans un besoin si pressant d'especes, qu'elle est indifférente sur les moyens de les trouver, même à un taux d'intérêt usuraire ? Encore est-il douteux que les Actionnaires se laissent séduire par un appât qui n'offre rien de permanent. L'on sçait que le dividende ne se fixe que par semestre, & qu'au semestre prochain, il peut être remis à cinq & demi pour cent. Quelle sûreté les Intéressés ont-ils donc de retirer de leur nouveau fournissement le même avantage pour l'avenir ? Afin de les rassurer, on leur présente un Bilan, suivant lequel le Gouvernement doit à la Banque un capital de 11,686,800 liv. st. à 3 pour cent d'intérêt, tandis que la Banque ne doit à ses Actionnaires qu'un capital de 10,780,000 liv. st. ; desorte qu'en déduisant même le nouveau fournissement de 8 pour cent, il reste en sa faveur un surplus de 44,400 l. st. Mais il en est de ce calcul comme des autres assertions Ministérieles, fondées ordinairement sur des déguisemens & des réticences : en l'offrant au Public, l'on oublie de remarquer en même tems, qu'on y évalue la créance de la Banque à la charge du Gouvernement sur le pied du capital originel, tandis qu'en effet on ne doit l'estimer qu'à sa valeur réelle, selon le prix actuel des annuités consolidées à 3 pour cent, qui, en y comprenant même les intérêts échus depuis le 5 Juillet, n'est que de 56 & demi pour cent ; de façon qu'au lieu de 11,686,800 l. st., le fonds de la Banque en créance sur le Gouvernement est dans la réalité seulement de 6,603,043 liv. st. — Qu'on juge, d'après cet exposé simple & véridique, à quel degré d'impuissance l'Angleterre se trouve réduite, par l'effet d'une guerre qu'elle a entreprise uniquement sur le faux espoir que ses Adhérans lui ont donné, relativement à la disposition générale des esprits dans les Provinces-Unies ; & qu'on juge en même tems combien les Hollandois, en sacrifiant un gain momentané & précaire à des avantages plus solides & plus patriotiques, sont les maitres de forcer la Grande-Bretagne à demander la Paix à des conditions justes & honorables ».

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le 20 Septembre.*

Depuis le 10 de ce mois jusqu'au 13, il est arrivé ici 22 bâtimens, au nombre desquels sont la tartane du Roi, la *Notre-Dame*, la goëlette du Roi, le *Succès*, & les felouques du Roi, le *Tartare* & les *Pêcheurs*, venant de Toulon, ainsi que les corvettes, la *Badine* & la *Poulette*, venant de Malthe.

De Saint-Pons, *le 18 Septembre.*

Description topographique du Diocèse de Saint-Pons, par M. de Genssane.

» La partie de ce Diocèse qui confronte la plaine d'Azille, & qui est connue sous le nom de *Minervois*, comprend les territoires de Cire, Sesseras, Olonzac & Oupiac ; elle consiste en très-bonnes terres labourables, en vignobles & plantation d'oliviers, du moins pour la partie de ce canton qui est en plaine ; mais la partie montueuse du côté du nord est presque inculte, & ne renferme que quelques cantons cultivés, tout le surplus est en garrigues ».

» En remontant de Sesseras, le long de la montagne jusqu'à Saint-Julien, on trouve également beaucoup de terres incultes, entremêlées de quelques cantons de terres labourables d'un assez modique produit, parce que ce territoire ne consiste qu'en roches calcaires, la plupart nues, & le surplus n'a que très-peu de profondeur en terre cultivable. Le terrein change aux environs de Saint-Julien, & y devient schis-

teux & de meilleur produit. Il y a ici de très-bonnes prairies & d'excellens pâturages. Dans toutes ces montagnes, nous avons examiné à Saint-Julien la carriere qui fournit des meules de moulin à la plus grande partie de la Province ».

» A environ demi-lieue plus bas que la Beaume, il y a quelque indice de veines de charbon de terre, sur lesquelles on a fait quelques tentatives. Mais outre que ces veines ne nous ont point paru considérables, c'est que le charbon en est par trop bitumineux & terreux, & pourroit, tout au plus, être employé à la cuisson de la chaux ».

» On remarque la même qualité de terrein calcaire & maigre, depuis les hauteurs d'Azillanet jusqu'à Minerve & à Lacaunette; il y a quelques terres labourables dans ce dernier endroit, le long de la Cesse, qui sont passables ».

» Tout le Pays, depuis Lacaunette jusqu'à Riousec, est presque inculte & en garrigues; on y voit quelques mauvaises fermes ou masures fort éloignées les unes des autres, dans un terrein pitoyable ».

» Le terroir change de face à mesure qu'on approche de Rioulec; il y a ici un fort joli vallon couvert de châtaigniers, de noyers & d'autres arbres fruitiers; presque toutes les terres cultivées sont dans les bas-fonds; il y a sur-tout de très-bonnes prairies: on observe sur ces hauteurs quelques beaux bouquets de bois de haute futaie, en hêtres, & chênes blancs. La même qualité de terrein en champs & en pâturages, regne depuis Riousec jusques à Sainte-Colombe, où le terrein devient fort élevé; on n'y voit plus que quelques prairies & de très-beaux pâturages. Depuis les hauteurs de ce dernier endroit jusqu'à Montvert, les sommets des montagnes sont assez bien garnis de bois de hêtre & de chêne ».

» On trouve vers le bas des côteaux des terres labourables qui sont aussi bonnes que ces hauteurs peuvent le comporter; les prairies sur-tout y sont d'un excellent produit, ce qui continue jusqu'à Saint Pons ».

» Tout ce Pays est entrecoupé de gorges & de montagnes; les terres y sont schysteuses ou ardoisées: il nous a paru qu'il y a très-peu d'industrie dans tous ces cantons: car, aux terres labourables près, qui n'y sont pas même nombreuses, tout le revenu des Habitans se réduit en bestiaux de toute espece ».

» Les environs de Saint-Pons sont très peu de chose; il y a quelques vignobles, peu de terres labourables, & quelques prairies passables ».

» En remontant depuis Saint-Pons vers Pardaillan, les bas-fonds de ce vallon sont passablement cultivés: on y voit des noyers d'une très belle espece, un assez bon nombre de châtaigniers, & le ruisseau est bordé tout du long de prairies. Tous les hauts des montagnes sont garnis de bois, & donnent de très-beaux pâturages ».

» La petite plaine de Rodomouls consiste en très-bonnes terres labourables, & en quelques prairies bordées de noyers & de châtaigniers ».

» Tous les environs de Pardaillan sont garnis de bois de toute espece; il y a beaucoup de châtaigniers & de très-belles avenues de hêtre ».

» En descendant de ces hauteurs jusqu'à Donadieu, qui est à l'extrémité de Saint-Chinian, on ne voit que des montagnes incultes & des roches calcaires, l'on n'y remarque que très peu de terres cultivées; le surplus est en garrigues ».

» La plaine de Saint Chinian est très-bien cultivée; elle s'étend depuis Donadieu & Baboux, jusqu'à Cessenon-sur-l'Orbe. Les terres y sont à la vérité légères, mais fort bonnes; elles sont couvertes de vignobles, d'oliviers & de terres labourables. La riviere de Venezobre arrose tout ce canton, & est bordée de très-bonnes prairies sur toute sa longueur ».

» Il y a à Saint Chinian plusieurs Manufactures de draps dont les filatures occupent une bonne partie des Habitans des montagnes circonvoisines ».

» En nous repliant sur Saint-Pons, & remontant vers Brassac & la Bastide, on trouve un pays excellent, couvert de châtaigniers & autres arbres fruitiers, beaucoup de terres labourables & de fort belles prairies: on remarque en différens endroits de ces montagnes.

qui sont toutes composées de schiste ou de pierre d'ardoise, plusieurs marques de mine de plomb & de cuivre, mais qui ne sont pas assez caractérisées pour en pouvoir rien statuer de positif. Nous avons remarqué la même qualité de terrein jusqu'à Angles ».

La suite à l'Ordinaire prochain.

DE LYON, *le 16 Septembre.*

SUITE du Programme de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de cette Ville. Nouveaux sujets pour l'année 1783.

L'Académie ayant à distribuer, en 1783, le Prix des Arts, fondé par M. *Christin*, a jetté les yeux sur une partie intéressante de nos Provinces, où la misere du Peuple paroit provenir, autant de l'inaction dans laquelle il vit, que des maladies locales, auxquelles il est exposé. En conséquence, elle propose le sujet suivant :

» Déterminer quel est le genre d'industrie qui pourroit occuper utilement les Habitans de la plaine du Forez, sans nuire aux travaux de la » campagne ? »

Le Prix est une médaille d'or, de la valeur de 300 livres. Les conditions sont les mêmes que les précédentes. Aucun Mémoire ne sera admis à concourir, passé le premier Avril 1783. Le Prix sera proclamé après la Fête de S. Louis.

Prix extraordinaire. L'Académie avoit réservé, en 1778, une médaille de 300 livres, de la fondation de M. *Christin*, pour un Prix extraordinaire. Un de Messieurs les Académiciens a proposé pour sujet de ce Prix, » la mixtion de » l'alun dans le vin, considérée relativement à la conservation du vin & à » la conservation de la santé » ; & dans le cas où ce sujet agréeroit à l'Académie, il lui a demandé de permettre qu'il s'engageât à doubler la valeur de la médaille.

L'Académie a pensé que cet objet intéressoit particulierement les Provinces, où cette mixtion devient d'un usage fréquent ; en conséquence, elle propose le Prix double, & demande » l'Examen physique & raisonné de la dissolution de l'alun dans le vin, considérée relativement à la conservation » du vin, & à la conservation de la » santé ».

Elle exige des expériences précises, constantes, faciles à répéter, & dont le but soit la solution des questions suivantes :

» 1°. La mixtion de l'alun dans le vin » est-elle un sûr moyen de le conserver, ou de rétablir sa qualité lorsqu'elle est altérée ? De quelle espece » d'altération dans le vin, l'alun est-il » le préservatif ou le correctif ? »

» 2°. En quelle proportion faut-il » mêler l'alun dans le vin, au cas que » ce mélange soit reconnu avantageux ? »

» 3°. Le vin tenant en dissolution la » quantité d'alun nécessaire à sa conservation ou à son amélioration, est-il » nuisible à la santé ? Quels en sont les » effets sur l'économie animale ?

» 4°. Si l'alun, dissous dans le vin est » reconnu préjudiciable à la santé, est-il quelque moyen d'en corriger les » effets nuisibles ? »

» 5°. Enfin quelle est la maniere la » plus simple & la plus exacte, de reconnoitre la présence de l'alun, & sa » quantité, lorsqu'il est en dissolution » dans le vin ? »

Les conditions comme ci-dessus. Le Prix, consistant en deux médailles d'or, de la valeur chacune de 300 livres, se distribuera dans la même Séance ; & les Mémoires ne seront admis que jusqu'au premier Avril 1783.

A la même époque, l'Académie décernera le Prix de 1200 liv., dont M. l'Abbé *Raynal* a également fait les fonds & dont le sujet est annoncé ainsi qu'il suit :

» La découverte de l'Amérique a-t-elle été utile ou nuisible au genre » humain ? »

» S'il en est résulté des biens, quels » sont les moyens de les conserver & » de les accroître ? »

» Si elle a produit des maux, quels » sont les moyens d'y remédier ? »

Vu l'importance du sujet, l'Académie n'a point fixé l'étendue des Mémoires, & s'est contentée d'inviter les Auteurs à les écrire en François ou en Latin. Aucun Ouvrage ne sera ad-

mis au concours, passé le premier Avril 1783.

Signé, DE LA TOURETTE, Secretaire perpétuel.

DE DUNKERQUE, *le* 28 *Septembre.*

Le Corsaire le *Phénix*, qui est entré le 20 de ce mois dans ce Port, y a débarqué les ôtages de onze navires Anglois qu'il a rançonnés pour 3070 guinées. Il a pris, en outre, les navires l'*Esperance*, chargé de sel, & le *Galopene*, chargé de vivres; le premier arrivé à Cherbourg, & le second à Brest. Le sloop le *Lord Muskerry*, chargé de beurre, peaux de veaux, suif, toiles & autres marchandises, & le brigantin le *Lord Gordon*, chargé d'avoine, ont été énlevés par le Corsaire la *Victoire*, & sont heureusement arrivés en France. Le Corsaire l'*Epervier* s'est également emparé d'un petit Fraudeur Anglois, sortant de Jersey, chargé de thé, vin, liqueur & eau-de-vie, qu'il a conduit à Cherbourg. Enfin le Corsaire la *Mouche* est venu aujourd'hui en rade, ayant à bord les ôtages de 11 navires Ennemis qu'il a rançonnés pour 5000 guinées.

DE PARIS, *le* 2 *Octobre.*

EXTRAIT des Lettres circulaires des Manufactures de Draps, adressées aux Marchands Drapiers de Paris, le 1 *Septembre* 1781.

Il résulte de la lecture de ces Lettres, que les matieres premieres qui servent à la fabrication des draps étant augmentées successivement, les unes de 4, les autres de 5, d'autres de 26, de 30, de 60, de 69 pour 100, & quelques-unes de 100 pour 100; les ingrédiens d'ailleurs, dont les hautes teintures sont composées, étant aussi montées à un prix exorbitant, sur-tout depuis la guerre, l'augmentation de 40 s. par aune sur les draps de couleur ordinaire, & de 3 liv. sur ceux de haute teinture, devient le produit nécessaire de tous ces accroissemens, & porte son fondement authentique sur ce Tableau de comparaison, qui, mis sous les yeux du Public, lui est présenté pour déposer en faveur de la vérité.

TABLEAU de comparaison de la valeur des Matieres premieres en 1774, *époque depuis laquelle les Draps n'ont pas été augmentés, & en* 1781.

Valeur des Matieres premieres en 1774.			*Cette même valeur en Mars* 1781.		*Difference pour* 100.	
Bois de Fernanbourg. .	44 l.	s.	. . 70 l.	s.	. . 60	p. %.
Alun	22	10	. . 45		. . 100	
Garence	125	10	. . 130		. . 5	
Bois de Sainte Marthe .	44		. . 48		. . 10	
Bois du Japon. . . .	42	10	. . 48		. . 12	
Bois jaune	13		. . 19		. . 47	
Galle en sorte . . .	80		. . 135		. . 69	
Couperose	11	10	. . 15		. . 30	
Tartre.	47	10	. . 60		. . 26	½
Savons	49		. . 87	10	. . 78	½
Huiles.	67	10	. . 87	10	. . 30	
Laines. . . . . *livre.*	5	1 *la*	. . 5	5	. . 4	
Indigo . . . . . *livre.*	16	10 *la*	. . 18		. . 11	
Cochenille.	36 *la livre.*		. . 38		. . 5	
Bois à brûler. . . .	12 *le cent.*		. . 14		. . 15	

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

OBSERVATIONS sur le Salep de Pommes de terre, par M. Parmentier.

» Si les Obſervations d'Ellis & de M. Magellan au ſujet de la propriété anti-ſcorbutique des pommes de terre, ſont confirmées par des expériences en grand & comparées ; ſi cette propriété, comme il y a tout lieu de le penſer, réſide dans la matiere extractive ; ces racines, en cuiſant & en ſéchant n'ayant rien perdu, ſeront dans ce cas encore plus efficaces que leur pain & leur biſcuit qui en ſont dépouillés en partie ; elles auront ſur les pommes de terre fraiches l'avantage d'occuper moins de place, de pouvoir être ſerrées partout, de ſe conſerver plus long tems, & de devenir en un moment, par le moyen d'une ébullition dans l'eau, un aliment ſain & doux, comparable à celui de la pomme de terre elle-même. On pourroit, dans la ſaiſon la plus morte de l'année, en former la pulpe qui entre pour moitié dans la fabrication de leur pain, & ce ſeroit un moyen aſſuré de vivre de ces racines dans un tems où on ne les a plus en uſage ».

» Les pommes de terre en ſalep n'alterent pas, comme leur farine, la blancheur du pain de froment où elles entrent, ainſi que les diverſes préparations de gelée ou de bouillie ; elles conſervent leur couleur, leur odeur & leur ſaveur, parce que durant la cuiſſon, la matiere extractive s'eſt confondue avec l'amidon & le parenchyme ; au lieu que la ſimple deſſication agit ſur chacun de ces principes en particulier, & leur fait éprouver une ſorte d'altération, ce qui rend les pommes de terre ſéchées ſi inférieures à celles qui ont ſubi une cuiſſon préalable ».

» Pour adminiſtrer les pommes en guiſe de ſalep, on les réduit d'abord en poudre très-fine ; on en prend une once que l'on fait bouillir un quart d'heure dans un demi ſetier d'eau ; on la paſſe enſuite à travers un linge, on y ajoute un peu de ſucre & d'écorce de citron. Quand la diſſolution eſt refroidie, il en réſulte une ſorte de gelée blanchâtre, que l'on donne de deux heures en deux heures, à la doſe d'une ou de deux cuillerées, ſuivant l'exigence des cas. Mais quand on veut en faire une tiſane mucilagineuſe, comparable à l'eau de riz ou d'orge pilé, on étend cette quantité dans une ou deux pintes d'eau, dont on peut augmenter l'agrément par quelques ſirops convenables à la maladie ».

» On ne manquera pas d'objecter ici que mon nouveau ſalep n'eſt jamais que la pomme de terre, dont les différens principes ſe trouvent rapprochés par l'évaporation de leur humidité ſurabondante ; & qu'on ne peut pas la regarder, dans cet état, comme analogue à une racine bulbeuſe dont le mucilage eſt extrêmement atténué. Je réponds que la cuiſſon que je fais éprouver aux pommes de terre, en forme également un mucilage ſur lequel la deſſication agit enſuite ; elle en détruit la viſcoſité, & le rapproche de l'état de gelée. Je l'ai donné d'ailleurs avec ſuccès dans les cas où le ſalep eſt indiqué, dans les coliques bilieuſes, dans les dévoiemens & dans toutes les maladies qui dépendent de l'âcreté de la lymphe. Mais je n'ai pas envie de dogmatiſer en Médecine, ni d'enlever aux riches leur ſalep qu'ils achetent 20 francs la livre : celui dont je parle coûtera fort peu de choſe, & on me permettra de le nommer le *ſalep des pauvres gens* ».

II.

ANNONCE de Livre.

Supplément à l'Art du Serrurier, ou Eſſai ſur les Combinaiſons Méchaniques, employées particulierement pour produire l'effet des meilleures ſerrures ordinaires ; par *Joſeph Botterman*, au Tilbourg, au Pays d'Oſterwick, avec figures en taille-douce : Ouvrage traduit du Hollandois, & utile à tous les Serruriers intelligens ; publié par M. *Feutry*, &c. de la Société Philoſophique de Philadelphie. Prix, *in folio* ordinaire, 9 livres, & en grand papier, même format, & pour faire ſuite à la grande Collection des Arts & Métiers, 15 liv. A Paris, chez Lamy, Libraire, Quai des Auguſtins.

III.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 3 Octobre 1781.

Or de Portug. à . . .	728	l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	720			
Du Pérou à	716			
Les guinées à . . .	726			
Ducats à	98	10		once.
Or fin à 23 karats . .				
31 32	102			
Or à 20 karats à . .	85			
L'argent à 11 d. . .				
10 g. à	54	10		marc.
Idem à 11 d. 10 . .				
gr. à	52	12	6	
Piastres à	49			

IV.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 3 Octobre 1781 au Samedi 6 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 livres; le seigle, 10 à 11 livres; l'orge, de 11 à 12 livres. Le froment à la Grêve, de 19, 20 à 21 livres; le seigle, 10 liv.; l'orge, de 12 à 13 livres *le septier*. Farine blanche à la Halle, de 36, 40, 41 à 42 l.; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 28, 30, 32 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 3 Oct. 1781 au Samedi 6 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 l.; *id.* à la Grêve, de 18, 19, 20 à 21 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 2 Octobre 1781, de 62 à 63 liv.; *idem* nouveau, de 58 à 60; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 59 à 60 liv.; *id.* nouv., 47 à 48; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 22 à 25; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 53 à 54; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 51 à 52; le cent de paille, de 20 à 22; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 34 à 42 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres
	PAIEMENT DU MERCREDI 3 OCTOBRE 1781.		
11.	M. Boutray	Mercredi.	A.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	A.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	A.
18.	M. Radix	Mercredi.	A.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	A.
27.	M. de France	Mercredi.	A.
	PAIEMENT DU JEUDI 4.		
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	A.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	A.
12.	M. Alissant	Jeudi.	A.
14.	M. Nau	Jeudi.	A.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	A.
	PAIEMENT DU VENDREDI 5.		
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	A.
2.	M. Boscheron	Vendredi.	A.
21.	M. Patu.	Vendredi.	A.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	A.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	A.
13.	M. Marsollier	Mardi	A.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES

CHANGES du 5 Octobre 1781.

Amsterdam, ...	53	Cadix, ...	
Londres, ...	31 5 8e.	Livourne, ...	
Hambourg, ...	190 ¼	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Août*. .	1 ¼ p.

DU VENDREDI 5 *Octobre* 1781.

1780. Lot. Roy. . .	1010	1785	
1781. *Primes*.		1786	
1782	120	1787	
1783	104	1788	
1784	165 166	1789	
1r. Viager. . . .	6 p. % bén.	2d.	2 ½ p. % pen

Oct. 1781.		*Du* 3.	*Du* 4.	*Du* 5
Comp. des Indes.	Actions	1945	1945	1943 . .
	D° 16/25	. . . . .	. . . . .	. . . .
	D° 8es	260	260	. . . .
	D° 25es	. . . . .	82.	. . . .
	Empr. d'Oct.	. . . . .	400	402 . .
Rescriptions.		7 ½ 8 ¼ 8 ½ p.	. . . . .	7 ¼ 8 ½
Bil. des Ferm.		. . . . .	. . . . .	. . . .
Contr. à 4 p. %				
1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 13 Octobre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 9 Septembre.*

DIVERS bâtimens Marchands, arrivant des Indes Occidentales, sont heureusement entrés dans ce Port avec des cargaisons considérables de productions des Isles.

On compte actuellement dans le Sund cent soixante bâtimens Marchands de diverses Nations, & plusieurs frégates de convoi.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 10 Septembre.*

L'Abbé de Sainte Dorothée en Autriche, a reçu une dépêche par laquelle il apprend que Sa Majesté Impériale a jugé à propos de séculariser son Abbaye, en lui assignant quatre mille florins par an, & en donnant à chacun des Religieux qui la composent une pension alimentaire.

BRANDEBOURG.

DE BERLIN, *le 8 Septembre.*

Nos Fabriques de porcelaine sont occupées à faire trois différens services de table complets, ornés de peinture & de dorure. Deux de ces services magnifiques sont destinés au Grand-Duc & à la Grande-Duchesse, & le troisieme au Prince Potemkin.

ESPAGNE.

DE BARCELONE, *le 30 Août.*

Le 18 de ce mois, la frégate de guerre Françoise, nommée la *Précieuse*, de 32 canons, sous les ordres du Capitaine de vaisseau M. Viallis, aborda en cette Rade, escortant un bâtiment de sa Nation. Cet Officier a déclaré que le 15 du courant, il avoit rencontré devant le Cap Saint-Antoine un convoi de navires Espagnols qui alloient au Levant. Il a fait sçavoir en même tems au Commissaire de la Marine de ce Port qu'il étoit prêt à convoyer tous les bâtimens Espagnols qui voudroient aller à Marseille.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 21 Septembre.*

EXTRAIT d'une Lettre.

» Vous allez apprendre, Mr, une nouvelle qui ne vous étonnera pas seul, mais l'Europe entiere, accoutumée à regarder la Banque d'Angleterre comme un Corps inébranlable, suivant toujours sans altération les mêmes principes, & très-éloigné d'adopter des variations,

qui, dans tout Etabliſſement de Finances indiquent la diſette de fonds ou l'épuiſement de moyens : ces tems heureux ne ſont plus; & la Banque, comme tout le reſte du Corps de la Nation, ſe reſſent dès aujourd'hui, d'une guerre funeſte, qui ne s'eſt ſoutenue juſqu'ici que par une méthode ruineuſe d'anticiper ſur nos reſſources futures, & de conſommer d'avance les moyens des générations ſuivantes. Les Directeurs de la Banque ont réſolu d'en porter le dividende de 5 & demi à 6 pour cent. La réſolution n'en a pas encore été finalement arrêtée; mais ſoumiſe, comme la Banque l'eſt aujourd'hui à toutes les volontés du Miniſtere, l'on ne doute point qu'elle ne paſſe par voye de ballotage. Je fus extrêmement ſurpris (& vous ne le ſerez pas moins) de cette détermination, puiſque la Banque avoit conſenti récemment à faire au Gouvernement un prêt de deux millions à 3 pour cent, ſous condition du renouvellement de ſa Chartre, & qu'ainſi, pour remplir cet engagement, elle avoit beſoin de ſes eſpeces. D'ailleurs l'on ſçait qu'il s'en faut de beaucoup, depuis quelque tems, que ſa Caiſſe abonde en argent comptant, vu l'exportation continuelle, qu'on eſt dans la néceſſité d'en faire, pour ſolder la balance déſavantageuſe de la Nation en général & de la Banque en particulier avec ſes Créanciers étrangers; mais mon étonnement ceſſa, lorſque j'appris bientôt qu'en revanche du demi pour cent d'augmentation, que les Actionnaires alloient recevoir, les Directeurs avoient réſolu de faire un appel général, & d'exiger, de la part des Actionnaires, une augmentation de huit pour cent de leur capital; deſorte que chaque Propriétaire de 1000 liv. ſterl. dans les fonds de la Banque ſera obligé d'y fournir encore 80 livres ſterl. pour porter ainſi ſon action à 1080 liv. ſterl. Le ſimple calcul arithmétique prouve déjà le taux ruineux de cette levée d'argent, puiſqu'en donnant un demi pour cent par an pour une augmentation de capital de huit pour cent, la Banque emprunte ſur le pied de ſix & trois quarts pour cent. Et quelle eſt aujourd'hui en Europe la Nation réduite à cette extrêmité? Mais l'opération eſt encore plus alarmante pour le crédit de la Grande-Bretagne, lorſqu'on en conſidere la cauſe originelle. C'eſt l'influence que le Miniſtere a ſçu gagner ſur la Direction, comme ſur tous les autres Corps publics, ſi l'on en excepte peut-être les Propriétaires de la Compagnie des Indes. Le Gouvernement, preſſé chaque année par le beſoin d'argent, a eu recours à la Banque; & celle-ci n'a jamais cru devoir ſe refuſer à ſes deſirs. Afin de remplir les emprunts annuels, elle a mis chaque fois en circulation de nouveaux billets pour le montant des ſommes dont on avoit beſoin; mais abuſant ainſi de ſon crédit au gré de l'Adminiſtration, ou l'étendant du moins au-delà des bornes que la prudence auroit dû lui preſcrire, elle a multiplié ſon papier au point qu'il paſſe aujourd'hui d'une façon énorme la proportion du fonds réel, dont il n'eſt que le ſigne repréſentatif. La Caiſſe s'épuiſant en même tems par les remiſes en eſpeces, qu'on eſt obligé d'envoyer ſans ceſſe à l'Etranger, les Directeurs ont craint qu'ils ne ſe viſſent enfin hors d'état de faire face aux payemens des billets qu'on viendroit tous les jours leur préſenter en plus grand nombre, pour les convertir en argent comptant; & c'eſt ainſi que par degrés ils ſe ſont vu réduits à l'opération dangereuſe de ſe procurer environ 9 millions, argent de Hollande, à raiſon de ſix & trois quarts pour cent d'intérêt, pour en former un accroiſſement additionnel au fonds primitif. — C'eſt donc-là qu'aboutit l'entrepriſe téméraire d'une guerre quadruple; entrepriſe, que les Ecrivains ſalariés par nos Miniſtres ont ſouvent tenté de juſtifier d'après l'idée auſſi chimérique qu'abſurde du crédit inépuiſable de l'Angleterre ».

I I.

Nouvelles de l'interieur du Royaume.

D'Aix (*en Provence*), *le* 12 *Septembre*.

» La Société d'Agriculture de cette Ville propoſe pour le ſujet d'un Prix

de 300 livres, qu'elle distribuera en 1782 : » Quels sont les moyens d'amé» liorer l'espece dans les troupeaux ? » Quelle est la meilleure façon de les » élever & de les nourrir, à l'effet d'a» voir les plus belles laines ? » Et pour un autre prix de 600 liv. qui sera également distribué l'année prochaine : 1°. » Quelle est la méthode la plus facile » & la moins dispendieuse de conver» tir en bois les terres incultes de cette » Province, qui en sont susceptibles » par leur profondeur, & de rétablir » & repeupler nos forêts ? 2°. Quels » sont les arbres forestiers propres aux » diverses qualités de terre dans les » bandes schisteuses, calcaires & mar» neuses ; les moyens de les y multiplier, » & les soins qu'ils exigent jusqu'à ce » qu'ils soient défensables ? 3°. Quel » seroit le moyen de tirer un parti plus » avantageux des Communaux desti» nés dans chaque Communauté au dé» paitre & au bucherage des Habitans, » & d'y placer des bois dans les par» ties qui en sont susceptibles ? » La Société desire que les Auteurs des Mémoires s'attachent à faire connoitre dans le plus grand détail, les essais tentés jusqu'à ce jour dans cette Province, sur le semis & plantation des bois, & sur le repeuplement, & quel en a été le succès. Elle adjugera en 1783, un Prix double de 600 liv. dont le sujet est : 1°. » Quelles sont les plantes de Provence » les plus propres à former des prairies » artificielles, & à donner, sans arro» sage, des fourrages abondans ? » On distinguera dans leur culture, les tems qui leur conviennent, les essais qui en ont été faits dans cette Province, & l'on fera la comparaison de leur produit avec celui de nos prairies ordinaires. 2°. » Quelles sont les plantes viva» ces propres à notre climat, qui, se» mées sans engrais dans une terre épui» sée, pourront, par leur séjour dans » cette terre, lui rendre sa premiere » fertilité, & procurer en même tems un » dépaitre abondant aux troupeaux, » soit en Hiver, soit en Eté ? » Il faudra s'attacher à indiquer la maniere de semer ces plantes, les terroirs qui leur conviennent, le tems qu'elles doivent occuper la terre pour la rendre capable de donner encore, sans le secours d'aucun engrais, de bonnes récoltes de grains. On rappellera les essais faits jusqu'à ce jour, dans cette occasion, & le succès qu'ils ont eus ».

» Cette même Société convaincue de la difficulté qu'il y auroit de recevoir des Mémoires qui pussent entierement remplir les vues qu'elle s'étoit proposées relativement à la Durance, & voulant donner aux Auteurs un tems bien plus considérable pour faire les observations qu'exige un objet aussi compliqué, & leur accorder des récompenses proportionnées à leurs effets, s'est déterminée à diviser en plusieurs époques ce sujet intéressant, & à doubler pour chaque Concours le prix ordinaire. Sous ce point de vue, elle a fixé pour 1783, un Prix de 1200 liv. qui sera adjugé au meilleur Mémoire sur » les » moyens de contenir la Durance, » depuis son entrée en Provence jus» qu'au Village de Vaulx ». Et afin que les Auteurs qui voudront concourir pour les différens Prix qu'elle se propose d'accorder sur les autres parties du cours de la riviere, aient le tems de rassembler les expériences qu'exige la nature du travail, elle annonce dès-à-présent, qu'il sera décerné en 1785 un second Prix de la même valeur, au meilleur Mémoire sur le même objet, pour la partie depuis Vaulx jusques à Sainte-Tulle ; un troisieme en 1787, pour la partie depuis Sainte-Tulle jusqu'au bac de Mirabeau ; un quatrieme en 1789, pour celle qui est comprise depuis ce bac jusqu'à Malemort ; & le dernier en 1791, pour celle comprise depuis Malemort jusqu'à son embouchure dans le Rhône. On invite les Auteurs à joindre à leur Mémoire, un plan de la partie de la riviere sur laquelle ils doivent travailler, afin que la Société puisse juger avec connoissance de cause, & de l'exactitude de leurs observations, & de la perfection des ouvrages ».

» Les Mémoires sur ces différens objets, seront envoyés, francs de port, & avec les formalités ordinaires, avant le premier Mars de chaque année, à M. Reboul, Avocat, Secretaire perpétuel ».

DE SAINT-PONS, *le* 18 *Seprembee.*

Fin de la Description topographique du Diocèse de Saint Pons, par M. de Genissane.

» Depuis Angles & Montsegoulst, jusqu'à la Salvetat, le long de la riviere d'Agout, ce n'est presque qu'une prairie continuelle ; il y a au pied des côteaux, de très-bonnes terres labourables, mais on n'y recueille que du seigle, à cause que ce pays est fort élevé : en remontant depuis la Salvetat jusqu'à Fraisse, on trouve le pays presque couvert de belles forêts de hêtre ».

» En général, tout ce pays est très bien peuplé de bois, ce qui fait qu'il y a des pâturages excellens & d'une grande étendue : aussi la principale richesse de tous ces cantons consiste en bestiaux de toute espece, qui y sont très-nombreux ».

» En descendant des hauteurs de Souliez vers Saint-Pons, nous avons remarqué plusieurs veines qui annoncent des mines de plomb ; mais les eaux manquent sur tous ces côteaux ».

» En revenant depuis Saint-Pons vers Riots & Oulargues, nous avons trouvé au lieu de Cassillac une mine de cuivre fort considérable ; on y a fait quelque travail, qui nous a paru être un ouvrage des Paysans ; le minéral y est répandu par petits blocs dispersés dans toute la masse de la veine, qui a plusieurs toises de largeur, & qui paroit au jour sur l'étendue d'un bon quart de lieue de longueur ; le minéral est très arsenical, & contient depuis 22 jusqu'à 25 livres de cuivre au quintal : il y a ici de l'eau en suffisance, & l'on pourroit tirer les bois nécessaires du côté de Fraisse ; ensorte que cette mine pourroit être exploitée avec avantage ; le minéral est de la nature des mines de cuivre grises, vulgairement appellées *falerts* ».

» Nous avons également observé une autre mine de cuivre, au lieu appellé las Fonts, Paroisse du Mas de l'Église. La veine nous a paru assez belle, & l'exploitation de cette veine pourroit être jointe à celle de Cassillac, n'étant pas bien éloignées l'une de l'autre ».

» Depuis le Mas-de l'Eglise jusqu'à Oulargues, & même jusqu'à Colombieres, on trouve aussi une grande quantité d'indices de mine de mercure ; on nous a même assuré, à Oulargues, qu'il n'est pas rare de voir couler de grosses gouttes de ce demi métal sur la surface de la terre. La qualité du terroir, au pied de ces montagnes, consiste en roches ardoisées blanchâtres ; elles sont entremêlées de quelques bancs de granits fort talqueux ; les paillettes de talq y sont fort grosses & si pures, qu'on est ébloui lorsqu'on y passe pendant le tems du soleil. Il y a aux environs d'Oulargues & au pied de la montagne de Montcafoux, quantité de veines de plomb & de cuivre ; mais elles sont toutes fort petites & dispersées le long de ces roches ».

» Le vallon depuis Riols jusqu'au Mas-de-l'Eglise, est fort étroit, mais très-bien cultivé ; il est couvert de vignobles, de prairies & d'arbres fruitiers : les terres labourables n'y sont pas d'une grande étendue ; mais les côteaux y sont très-garnis de châtaigniers ».

» Comme ce vallon est fort étroit, les productions du sol, quoique fertiles, ne suffisent pas pour la subsistance des Habitans, qui vivent en partie de la filature des laines, pour les Fabriques de Saint-Chinian, Bedarieux & Lodeve ».

» Depuis le Mas-de-l'Eglise jusqu'à Colombieres, le vallon se retrécit davantage : il n'y a plus ici de bas fonds, & les côteaux des montagnes se prolongent de part & d'autre, jusqu'à la riviere d'Orbe, qu'ils bordent ».

» Tout ce canton est fort pierreux, & couvert de gros blocs de roches granites, qui se précipitent du haut du Mont-Carroux : il y a quelques châtaigniers & quelques morceaux de vignobles cultivés entre ces roches ; mais en général, tout ce pays est de peu de produit, & le Peuple auroit peine à y subsister sans les filatures ».

» En remontant de Colombieres vers Douts, on trouve près de ce dernier endroit de très-bonnes mines de plomb & argent, qu'on peut exploiter, à la faveur des charbons de terre de Saint-Gervais, qui n'en sont pas éloignés ».

DE LYON, *le 19 Septembre.*

» Les Eleves de l'Ecole Royale Vétérinaire de cette Ville, ont traité cette année une maladie charboneuse qui attaquoit indistinctement tous les gros animaux : elle s'est développée sur la fin du mois d'Avril, dans la Province du Velay ; dans le mois de Mai, dans le Forez ; en Juin, dans le Lyonnois, jusqu'aux portes de la Capitale, dans le Fauxbourg de la Guillotiere ; à cette époque, la maladie a franchi le Rhône, & s'est propagée dans le Dauphiné. Ensuite elle a remonté les bords de la Saône dans la Bresse, le Beaujolois & la la partie du Bugey qui l'avoisine. Mais il n'est mort aucun malade, parce qu'elle a été prise dès son commencement. Le sieur Micard a traité & guéri dans le Lyonnois & le Forez 1549 animaux. Le sieur Frappa, dans une partie du Lyonnois & du Dauphiné, a traité 204 bêtes, tant ânes que chevaux, mulets & bêtes à cornes ».

» Le sieur le Roi, dans une autre partie du Lyonnois, de la Bresse & du Dauphiné, en a traité 634. Le sieur Perrier, Eleve entretenu par la Province de Languedoc, d'une santé très-délicate, ayant plus consulté son zele que ses forces, s'est vu obligé, après avoir traité & guéri 418 animaux, dans une partie de la Bresse & du Dauphiné, de discontinuer son travail & de revenir à l'Ecole. Dans une autre partie du Dauphiné & du Lyonnois, le sieur Dumas en a traité 122. Les animaux attaqués de la même maladie, envoyés à l'Ecole de Lyon pour y être traités, sont au nombre de 50 ».

» Les brouillards & les rosées qui couvroient les prairies dans lesquelles les animaux paissoient, sont les principales causes qui ont donné lieu à cette épizootie ; tous les animaux renfermés dans les étables, & nourris à sec, n'ont pas été malades ».

DE REIMS, *le 21 Septembre.*

» Le 13 Août dernier, à huit heures du matin, un orage considérable se forma au dessus du Village de Triaucourt. Quoique les Officiers de Police eussent depuis long-tems défendu de sonner en pareille occasion, quelques Habitans du lieu profiterent de leur absence, pour mettre en branle toutes les cloches de l'Eglise, ce qui attira le tonnerre sur le clocher. La couverture fut enlevée, les pierres de l'intérieur de la tour furent démolies, la voûte du dôme fut percée ; & la foudre, en sortant de l'Eglise, brisa les ornemens du portail, qui étoient d'un goût antique, mais très bon. La réparation du dommage causé par cet événement sera fort coûteuse, parce qu'on prétend que le tonnerre a ébranlé les fondemens de la tour, & d'une partie de l'Eglise, bâtis, selon la tradition, il y a plus de six siecles, avec de solides matériaux & sur un très-bon dessin. Une fumée épaisse, qui parut après la chûte du tonnerre, alarma tous les Habitans. Heureusement on ne vit point de flammes ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

DESCRIPTION d'une Machine de la plus grande simplicité, que les Chinois emploient à tordre ensemble plusieurs fils de soie ou de coton, pour n'en faire qu'un seul de la force la plus considérable, & dont on pourroit se servir avantageusement dans nos Manufactures, sur le même objet. Par M. Pingeron, *Capitaine d'Artillerie & Ingénieur au service de Pologne.*

» J'ai toujours desiré que quelques amis de l'humanité, jouissant d'une grande fortune, voulussent bien multiplier en faveur des Pauvres les branches de l'Industrie nationale. Il leur seroit aisé d'y parvenir en favorisant ceux qui en créeroient de nouvelles, ou qui introduiroient dans le Royaume les branches d'Industrie en vigueur chez les Etrangers. Comme il est impossible aujourd'hui de faire de nouveaux partages de terres sans nuire à la propriété, le moyen que je vais proposer me paroit le seul praticable pour réaliser ce projet, & mettre une sorte de proportion entre l'Industrie & les biens fonds qui se trouvent dans un trop petit nombre de mains ».

» Un pareil projet ne demande que quelques voyages entrepris dans cette seule vue, par des personnes intelligentes, & un Ouvrage périodique bien fait, destiné à rendre compte de leurs recherches & de leurs découvertes. Cet Ouvrage, auquel il conviendroit peut-être de donner le titre d'*Annales de l'Industrie*, seroit distribué *gratis* aux Artisans, & payé par les bons Citoyens qui souscriroient volontairement pour cet acte de patriotisme ».

» En attendant que mes vœux soient remplis, je ne laisse échapper aucune occasion de découvrir quelques nouvelles machines meilleures que celles que nous connoissons. Je m'en procure des notices ; j'en fais des dessins, & je m'empresse de les communiquer à ceux auxquels ils peuvent être utiles. J'ai eu souvent la consolation de publier des découvertes peu importantes, à la vérité, pour les riches, mais avantageuses à l'homme laborieux & au pauvre, parce qu'elles lui fournissent de nouvelles ressources dans ses premiers besoins ».

» Parmi les divers moyens que j'ai cru pouvoir favoriser l'exécution de mes projets, en faisant abstraction de mes voyages, j'ai regardé l'inspection & l'examen des dessins & des estampes gravées dans les Pays Etrangers comme l'un des plus utiles. Les Peintres représentent ordinairement les objets qui frappent leur vue, & souvent ces objets sont des meubles, des outils, des instrumens aratoires, &c. plus simples & plus commodes que ceux que nous connoissons (*) ».

» Pénétré de cette maxime, je parcourus dernierement, dans une Assemblée tenue chez M. de la Blancherie, une Encyclopédie Chinoise apportée de Canton par M. Sonnerat, Sous-Commissaire de la Marine & Naturaliste pensionné du Roi, dont le zele & les talens donnent les plus grandes espérances. Cet Ouvrage, aussi singulier qu'intéressant, est divisé en plusieurs cahiers de papier de soie, dont l'un traite, *ex professo*, de toutes les machines usitées dans les Manufactures d'étoffes de soie, de toile de coton, ou d'autres substances végétales qu'on trouve en Chine. La plupart ressemblent à celles dont les Européens se servent pour remplir les mêmes vues, excepté qu'elles sont plus simples en général. Cette conformité ne doit pas nous étonner, puisque chez tous les hommes, les mêmes besoins font naître, à-peu-près, les mêmes idées ».

» Parmi les machines employées dans les Manufactures Chinoises, il en est une absolument inconnue, & qui me paroit pouvoir être fort utile en Europe, vu son extrême simplicité, & les fréquens usages qu'on en peut faire ».

» Cette machine est celle dont les Chinois se servent pour tordre en même tems plusieurs fils, & former de ces derniers un gros fil très-fort & bien solide. Ce cas est habituel dans l'Art de la Corderie ».

» Pour avoir une idée exacte de cette piece de Méchanique, il suffira d'imaginer deux petits poteaux d'environ quatre pieds & demi de hauteur, enfoncés verticalement d'un demi-pied dans la terre, & que réunit, par leur partie supérieure, un linteau fort mince percé d'un certain nombre de trous à égale distance les uns des autres sur la même ligne horizontale ».

» Ces petites ouvertures circulaires sont destinées chacune à recevoir l'axe d'une bobine, lequel est coudé extérieurement, par rapport à elle & au linteau dont on vient de parler, de la même maniere que les broches pour rôtir les viandes, que l'on fait tourner à la main ».

» La bobine doit être fixée sur l'axe & tourner avec lui. Les Chinois donnent en même tems un mouvement de rotation à une suite considérable de ces bobines, par un moyen très simple, quoiqu'il ne suppose qu'une latte percée dans sa largeur d'un aussi grand nombre de trous qu'il y a d'axes. Chacun de ces trous reçoit le manche de l'une de ces especes de manivelles, formé par le prolongement de l'axe de chaque bobine. Ensuite on prend un des bouts de cette latte, & on la met en mouvement dans le plan vertical, en avant & en arriere, toujours en tournant, de maniere que chacune des petites manivelles puisse se mouvoir circulairement autour de l'axe avec lequel elle est contiguë ».

» Dans cet intervalle, les bobines qui ſont chargées de ſoie ou de coton, ſe dévident ; & ſi ces fils ſe trouvent réunis par un bout, ils forment un fil beaucoup plus fort ».

» On a la précaution de les tenir écartés convenablement, au moyen d'un petit cône tronqué dont la ſurface convexe a autant de cannelures longitudinales que l'on a de fils à tordre enſemble. Chacune de ces cannelures reçoit ſon fil, & la torſion ſe fait de la maniere la plus exacte. Les Cordiers & les Frangers parviennent au même but; mais les moyens qu'ils emploient ſont bien éloignés de cette heureuſe ſimplicité. Les uns & les autres ſe ſervent d'une roue plus ou moins grande, ſur la circonférence de laquelle paſſent pluſieurs cordes ſans fin, qui font tourner des poulies. Leurs axes étant unis avec elles, & formant par un bout une eſpece de crochet, ſervent à tordre chaque fil en particulier. Les Frangers ont ſur tout une grande roue dentée qui engraine dans un certain nombre de piquans dont les axes faiſant un crochet comme dans le cas précédent, ſervent à tordre les fils quand on fait mouvoir la grande roue, qui doit toujours être verticale ».

(*) *Na.* On voit, par exemple, entre les mains de la grand'mere de Girard Dow, peinte par ce Grand Maitre, & gravée par M. Wille, un inſtrument pour dévider, qui eſt très-commode.

II.

Annonce de Livre.

Mémoire ſur la façon de ſecourir les gens qui ſont dans une maiſon enflammée, & d'aider au ſervice des pompes. A Paris, chez Jombert le jeune, Libraire, rue Dauphine, 16 pages in-4°. avec deux planches en taille douce. Ce Mémoire, qui, ainſi que la machine repréſentée par les planches, eſt de M. Draveny, Maitre Charron Forgeur, Officier Pompier de la Ville de Reims, avoit déjà paru dans le Journal de Phyſique de M. l'Abbé Rozier, mais moins correct qu'il n'eſt ici pour le ſtyle & pour les gravures. On y a joint, en le réimprimant, un extrait des délibérations de la Société Libre d'Emulation, dans ſon Aſſemblée tenue le 18 Décembre 1778, contenant le rapport du Comité des Prix ſur cette invention utile.

III.

Extrait des Obſervations météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 juſqu'au 30 Septembre 1781.

Vents dominans, nord-oueſt, ſud-oueſt & oueſt.

Thermometre. Plus grand degré de chaleur, 24 degrés 5, le 2 ; moindre degré de chaleur, 40 deg. 0, le 26.

Barometre. Plus grande élévation du mercure, 28 pouces 2 lignes 3, les 29 & 30 ; moindre élévation du mercure, 27 pouc. 6 lignes 2, le 23.

Quantité de pluie. 23 lignes 5, tombées en 15 jours.

Evaporation, 53 lignes 0.

Aiguille aimantée. Sa déclinaiſon, 20 degrés, 58 minutes 2 ſecondes.

Température, chaude & ſéche juſqu'au 17, enſuite froide & humide ; 4 Aurores boreales, les 8, 23, 24 & 25.

Maladies. Aucune.

Productions de la Terre. On a vendangé le 10. La récolte eſt des plus abondantes ; on a fait 12 à 14 muids par arpent. Cette année, conſidérée relativement à la période lunaire, correſpond à 1724, 1743, & à peu de choſes près, à 1753, trois grandes années de vin : en 1762, qui y répond auſſi, la récolte a été médiocre, à cauſe de la coulure, mais les vendanges très-hâtives. Les pluies de la fin du mois ont été favorables aux labours.

Signé, Cotte, Prêtre de l'Orat., &c.

IV.

Centenaire.

Il eſt mort dans une Paroiſſe du Diocèſe de Meaux une femme nommée Simone Tierce, qui avoit atteint ſa 103e. année, & qui alloit régulierement ſeule à la Meſſe, filoit journellement un fuſeau ſans ſe ſervir de mouilloir, & n'avoit aucune des infirmités de la vieilleſſe, pas même la ſurdité.

V.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 6 Octobre 1781.

Or de Portug. à . . .	728	l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	720			
Du Pérou à	716			
Les guinées à . . .	726			
Ducats à	98	10		once.
Or fin à 23 karats . .				
31 32	102			
Or à 20 karats à . .	85			
L'argent à 11 d. . .				
10 g. à	54	10		marc.
Idem à 11 d. 10 . .				
gr. à	52	10		
Piastres à	48	17	6	

V I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 6 Octobre 1781 au Mercredi 10 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 l.; le seigle, 10, 11 à 12 livres; l'orge, 11 l. 10 s. à 12 l. Le froment à la Grève, de 19, 20 à 21 livres; le seigle, 10 liv.; l'orge, de 12 à 13 livres *le septier*. Farine blanche à la Halle, de 36, 38, 40, 41 à 42 l.; bis-blanc & bis, de 22, 24, 28, 32 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

V I I.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 6 Oct. 1781 au Mercredi 10 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 l.; *id.* à la Grève, de 18, 19, 20 à 21 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 5 Octobre 1781, de 60 à 61 liv.; *idem* nouveau, de 56 à 58; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 58 à 60 liv.; *id.* nouv., 47 à 48; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 24 à 26; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 55 à 56; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 53 à 54; le cent de paille, de 23 à 24; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 38 à 42 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres.
	PAIEMENT DU SAMEDI 6 OCTOBRE 1781.		
5.	M. Cauchy	Samedi	A.
6.	M. Caron	Samedi	A.
16.	M. Le Noir.	Samedi	A
8.	M. Despeignes	Samedi	A.
9.	M. de la Rue	Samedi	A.
	PAIEMENT DU LUNDI 8.		
23.	M. Masson.	Lundi.	A.
26.	M. de la Motte	Lundi.	A.
29.	M. Certain	Lundi.	A.
28.	M. Creuzé.	Lundi.	A.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES.

CHANGES du 8 Octobre 1781.

Amsterdam, ...	53	Cadix, ...	
Londres, ...	31 5 8e.	Livourne, ...	
Hambourg, ...	190 ¼	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Août*. .	1 ½ p. 8

DU LUNDI 8 *Octobre* 1781.

1780. Lot. Roy.		1785	14
1781. *Primes*.		1786	
1782	122	1787	12
1783		1788	
1784		1789	11
1r. Viager. . . . 6 p. % bén.		2d. . . . . 2 ½ p. % perte.	

Oct. 1781.		*Du 6.*	*Du 8.*	*Du 9.*
Comp. des Indes.	Actions	1945	1945	. . . . .
	Do 16/25	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Do 8es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Do 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	402	405	. . . . .
Rescriptions.		7 ¾ 8 ½ p. .	7 ¾ ½ ¾ 8 ¼ 7 ¾ p.	. . . . .
Bil. des Ferm.		. . . . .	. . . . .	. . . . .
Contr. à 4 p. %				
1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 liv. pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau du Journal général de France, Affiches, actuellement rue Neuve S. Augustin, près de la rue de Richelieu, à l'Hôtel de Croissy. On s'abonne aussi au même Bureau pour le journal d'Agriculture, Commerce, &c.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 178

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 22 Octobre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, *le 2 Septembre*,

LA Porte a enfin donné réponse aux représentations que le Baron de Herbert, Internonce de la Cour de Vienne lui avoit faites relativement à la prise de cinq navires Marchands, portant pavillon Impérial, par les Algériens. Ce Ministre, non content d'avoir fait ces représentations par écrit, demanda peu après une conférence sur le même sujet avec le Reis-Effendi : cet entretien lui ayant été accordé sur le champ, il renouvella de bouche ses instances pour que la Porte procurât aux Sujets de Sa Majesté Impériale l'indemnité qu'ils réclamoient ; il remontra » que puisque » les Négocians Impériaux avoient chargé leurs marchandises à bord de ces » bâtimens, sur la foi des Firmans du » Grand-Seigneur, la dignité de la » Cour Ottomane exigeoit qu'elle obligeât les Algériens, Sujets de la Porte, » à restituer les navires avec leur cargaison entiere ». L'on apprend que le Reis-Effendi a repliqué, » que la Porte » étoit fort disposée à employer tous » les moyens qui dépendoient d'elle, » pour y porter la Régence d'Alger ; » mais qu'en même tems elle croyoit » qu'on ne pouvoit exiger d'elle qu'elle » usât d'un ton d'autorité & de rigueur » envers les Algériens, vu que les tems » étoient trop changés pour s'en promettre l'effet desiré ». Le résultat de la conférence a été, qu'on est convenu de dépêcher d'ici un Capigi Bachi ou Chambellan de Sa Hautesse à bord d'une caravelle à Alger, pour réclamer les cinq navires Impériaux avec leurs cargaisons au nom du grand Seigneur. Le Capitan-Pacha sera d'ailleurs chargé d'appuyer ces réclamations par des Lettres écrites au Dey.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 12 Septembre*.

La défense de distiller de l'eau-de-vie dans le Danemarck vient d'être renouvellée. Sa Majesté a accordé à la demande de la Compagnie Asiatique le vaisseau de guerre le *Mars*, en dédommagement de celui qui a été brûlé dans le Port de Canton en Chine.

BRANDEBOURG.

DE BERLIN, *le 11 Septembre*.

Les bâtimens qui se feront aux dépens de Sa Majesté l'année prochaine, sont déjà indiqués. On construira un certain nombre de maisons dans le quartier du Pont des Chasseurs & dans la rue des François.

Le Roi a accordé le libre exercice de

la Religion Catholique aux Habitans de Hattingen, petite Ville du Cercle de Westphalie; & l'on doit en conséquence y faire bâtir une Eglise à l'usage de ceux qui professeront cette Religion.

ITALIE.

DE MILAN, *le 16 Septembre.*

Le 6 de ce mois, on fit au Sénat la lecture d'une Dépêche de l'Empereur, par laquelle on suspend de ce moment toutes les pensions assignées sur la Cassette de Sa Majesté Impériale, laissant cependant aux personnes employées dans l'état de ces pensions la permission de présenter le titre auquel elle leur ont été accordées.

PORTUGAL.

DE LISBONNE, *le 18 Septembre.*

Le vaisseau Portugais, le *Nettuno-Grande*, parti de Canton le 18 Janvier dernier, est entré le 15 Septembre dans ce Port. Un Passager rapporte que douze vaisseaux de la Compagnie Angloise, richement chargés, sont partis de Canton vers le même tems; que le *Nettuno-Grande* en a rencontré 5 à la hauteur de l'Isle de France & de Bourbon, & que les Commandans Anglois ont dit au Capitaine Portugais, que n'ayant pas assez de vivres pour gagner l'Isle Sainte-Hélene où ils avoient ordre de se rendre, ils étoient déterminés de relâcher au Cap de Bonne-Espérance pour y prendre les provisions dont ils auroient besoin.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 28 Septembre.*

Il vient de partir une Flotte de 150 navires Marchands, tous destinés pour l'Amérique Septentrionale, sous l'escorte d'un vaisseau de ligne & de trois frégates; & l'on fait ici, ainsi que dans d'autres Ports du Royaume, les plus grands préparatifs pour recevoir les Flottes Marchandes que l'on attend de la Jamaïque & des Antilles.

Il s'est tenu, le 26 de ce mois, une Assemblée générale de la Compagnie des Indes Orientales, dans laquelle il fut résolu d'annoncer aux Intéressés, » que la Compagnie attendoit, cette » année, 31 navires des Indes & de la » Chine, & que leur chargement met- » troit la Compagnie en état de satis- » faire au payement de 1500 mille li- » vres sterl. qu'elle avoit acceptées en » lettres de change, &c. ». Quant aux Intéressés dans les 1500 mille liv. que doit la Compagnie, ils sont ou doivent être dans une angoisse mortelle, n'ayant pour sûreté que l'arrivée très-incertaine des vaisseaux annoncés, dans un tems où nos Ennemis sont en quelque façon maîtres de la mer. La disette d'argent comptant est présentement si grande en ce Royaume, que le nombre des Vendeurs, tant de maisons que de biens de campagne, surpasse de beaucoup celui des Acheteurs: Le Général Carnad, qui a une des plus magnifiques maisons de campagne à Fareham, en Hampshire, voyant qu'il ne pouvoit la vendre, a résolu de la démolir.

» Quoiqu'on ne puisse se dissimuler, dit un de nos Politiques, que les divers Domaines de l'Empire Britannique ne partagent avec l'Ennemi les calamités inséparables de l'état de guerre, & que leur Commerce n'en soit généralement affecté, il est une exception à faire en faveur du Port de Corck, où pendant les dix-neuf années consécutives, qui ont fini en 1776, il n'entroit, année commune, que 872 navires par an, tandis que depuis cette époque jusqu'au 15 Mars dernier, il y en est entré 1550, année commune; & ses exportations, qui, à cette premiere période, étoient évaluées à 240,000 barils de beurre & 140,000 de bœuf salé, sont actuellement de 370,000 barils de beurre & 200,000 de bœuf salé ».

» Il est vrai, dit le même Observateur, qu'à raison du débit & de la consommation immenses qui se font en habits, accoutremens, vaisseaux, munitions & provisions pour l'usage des Flottes Royales & des Armées, les Manufactures Angloises ont de l'occupation; mais si la paix se faisoit, le débit de ces articles doit nécessairement avoir un terme; & avant qu'on ait ouvert de nouveaux canaux au Commerce, on

qu'on ait rétabli les anciens, il ne peut que souffrir considérablemeat : pour prouver cette assertion, il ne faut que mettre sous les yeux du Lecteur un état de la valeur de ces exportations, qui sont aujourd'hui suspendues, & ne peuvent être remplacées que par la consommation des Flottes & Armées ci-dessus mentionnées ».

» L'Angleterre exportoit annuellement en Afrique 464,878 liv. sterl. ; en Hollande, 3,853,857 l. st. ; en France, 208,765 l. st. ; en Italie, 764,398 l. st. ; en Espagne, 1,318,345 l. st. ; dans la Méditerranée, 120,574 l. st. ; en Turquie, 70,000 liv. st. ; dans l'Amérique Septentrionale, 2,617,987 liv. st. ; à la Grenade & le reste des Isles conquises, 360,000 liv. sterl. ; ce qui fait en total 9,778,804 l. st. Sur quoi il convient de déduire tout ce qui peut être exporté indirectement à ces endroits par des navires neutres, 3,778,804 liv. st. L'Angleterre perd conséquemment, à raison de la guerre actuelle, 6,000,000 l. st. »

I I.

Nouvelles de l'interieur du Royaume.

De Marseille, *le 6 Octobre.*

Depuis le 28 Septembre jusqu'au 30, il est arrivé ici sept bâtimens, au nombre desquels sont les felouques du Roi, le *Tartare* & la *Sainte Barbe*, venant l'une de Bandol, & l'autre de Cassis ; & la corvette du Roi, la *Poulette*, venant de Toulon. Plusieurs des navires venus des Isles Françoises de l'Amérique, qui ont relâché à Cadix, entre autres le *Sapajou* & l'*Hirondelle*, sont entrés dans ce Port, chargés de sucre, café, indigo, coton, &c. Les autres sont également partis de Cadix pour se rendre ici. On attend à chaque moment la *Ville de la Ciotat*, & les deux barques qui, à ce qu'on prétend, ont été rencontrés à 30 lieues de ce Port.

De Nantes, *le 2 Octobre.*

Il est arrivé dans ce Port, du 15 au 30 Septembre, 31 navires François & 4 Etrangers, qui ont apporté pour le compte de nos Négocians, 111 barriques de sucre terré, tête & brut ; 239 futailles, 180 sacs de café ; 129 balles de coton ; du froment, de la farine ; jambons, laine, vin, soude, chocolat, fer en barres, résine, goudron, planches d'acajou, de sapin, sel, poissons secs, cabillaud, sardines pressées, anchois, taffa, savon, huile d'olive, soufre en canons, madriers & autres marchandises. Les deux Etrangers sont arrivés d'Ostende, chargés de fer en paquet, poivre, plomb en saumons, fer feuillard, blocs d'étain, couperose & planches de sapin.

Des Environs de Melle (*en Poitou*), *le 5 Septembre.*

Au Rédacteur des Affiches du Poitou.

» Quatorze Paroisses de cette Subdélégation, dans l'Election de Saint-Maixent, ont été dévastées en partie par l'ouragan & la grêle qui tomba le 19 Juin dernier. Vous en avez parlé en même tems que du dommage produit par la même cause dans une quarantaine de Paroisses de l'Election de Poitiers. Cette Contrée vient d'en éprouver un nouveau. Un ouragan y a encore jetté hier, 4 de ce mois, l'effroi & la consternation. Il s'éleva vers les 5 heures de l'après-midi, entre les Paroisses de Paizay-le-Tort & Saint-Génard ; le nuage rasoit la terre ; il arracha des châtaigniers très gros à Bonneuil, Paroisse de Saint-Génard, descendit à S. Faziol, écrasa les bâtimens d'une métairie appartenant à M. le Vicomte de Choiseul ; des murs ont été démolis, des charpentes enlevées, des arbres déracinés ou ouverts. L'ouragan a fait un pareil dommage à Mardre, Paroisse de Saint-Leger-de-Melle ; il a écrasé les auberges qui bordent la grande route de Poitiers à Saintes, & plusieurs autres maisons & bâtimens ; il y a eu là encore des arbres détruits & des murs écroulés. L'ouragan a laissé la grande route, s'est jetté sur la Paroisse de S. Pierre de la Ville de Melle & celle de son enclave, a joint le Village du Coudray, est rentré sur la grande route, au lieu de la Barre, où il a également arraché des arbres, renversé des cheminées & enlevé des charpentes. De la

Barre à Chay, il y a une lieue de grande route ; on m'a assuré que dans ce lieu, il n'y a pas de dommage notable, mais qu'à Chay, un moulin à vent a été détruit, & les maisons fort maltraitées. Je ne sçais pas si les malheurs de notre Contrée ont précisément fini en cet endroit ; mais on regarde qu'ils sont aussi terribles que ceux qu'on essuya de la même maniere, il y a quelques années, dans les environs de Sivrai, & dont il a été question dans vos Feuilles. Une perte qu'on ne pourra réparer de longtems, est celle de nos noyers, châtaigniers & autres arbres fruitiers ; un assez gros noyer, entre autres, a été arraché & jetté par dessus un mur sans l'endommager, & s'est trouvé debout de l'autre côté au milieu du chemin, ayant encore toutes ses racines garnies de terre, & ses branches entieres, tandis que d'autres arbres sur la même ligne & dans le même clos ont été brisés ou fendus. Tout le chemin, près le Bourg de Saint Leger-de-Melle, est couvert d'enseignes d'auberges, de contre-vents, de vitres, de tuiles, de branches d'arbres hachées, & de parties de charpentes. Des Rouliers ont été renversés, leurs voitures soulevées ; une a été portée d'un côté du chemin sur l'autre, sans verser ; les chevaux seulement ont été renversés. Dans la Paroisse de Sevret, une charrette, chargée de terre, a été transportée à quinze pas & renversée, ainsi que les bœufs qui y étoient attelés. Le Conducteur lui même a été jetté un peu loin. Revenu à lui, il n'a réussi à dégager ses bœufs qu'en coupant les traits. Il paroit que cet ouragan, qui n'a duré que cinq minutes, a fait ses ravages sur environ deux cents toises de largeur. Il y en avoit déjà eu un moins considérable, la nuit du 2 au 3. On apprendra sûrement d'autres suites de ce funeste événement qui acheve de ruiner plusieurs Habitans de ces Contrées, qui ont grand besoin d'obtenir de l'Administration des soulagemens & des secours. Notre médiocre récolte de grains, nos fourrages, tout est à découvert ; il est instant de recouvrir nos maisons, nos greniers, nos toits. On ne sçait où prendre assez de tuiles ; si la pluie survient, tout est perdu. J'oubliois de dire qu'il y a eu plusieurs bestiaux tués par la chûte des arbres & des étables, & qu'un Berger a été porté à 30 pas, dans une haie, où il n'a cependant eu qu'une légère contusion. Je n'ai pas ouï dire heureusement qu'il ait péri personne ».

DE MONTPELLIER, *le 14 Septembre.*

Nous jouissons depuis quelques jours du tems le plus favorable pour nos vendanges ; le vent marin, la pluie & les brouillards, qui nous ont inquiété sur le sort de notre récolte, depuis le commencement de ce mois, ont fait place au vent du nord qui a relevé nos esperances. Si ce tems continue jusqu'à ce que la vendange soit à couvert, nous avons tout lieu de nous flatter que la qualité du vin répondra à l'espoir que les Vignerons s'en étoient fait, & que l'abondance surpassera leur attente.

Il n'en est pas de même de nos oliviers, qui ne nous promettent qu'une récolte très-médiocre. Le vent qui a abattu beaucoup de nos olives, a consommé, pour ainsi dire, le mal que le brouillard avoit causé à cette denrée, d'autant plus précieuse pour nous, que quand elle nous manque, le pauvre est réduit à la derniere extrêmité.

D'ANGOULÊME, *le 21 Septembre.*

Maniere de cultiver l'orge en Angoumois, par M. Munier.

» On connoit en Angoumois trois especes d'orge désignées sous les noms *d'orge carrée, d'orge du premier* & de *bail-large* ».

» L'orge carrée a l'épi presque rond ; elle est formée par six grains qui en composent le contour, & qui se répétent successivement, les uns sur les autres. Elle doit être semée seule au mois de Février, ou plus à bonne heure avec le froment, pour en composer un méteil dont les parties constituantes mûrissent presqu'en même tems ».

» L'orge du premier a l'épi gros & un peu applati ; elle est formée par quatre arrêtes qui sont séparées sur la largeur de l'épi par un rang de grains distribués sur chaque face opposée. Ces deux especes d'orge ne produisent pas

un grain fort estimable ; néanmoins elles exigent d'être semées en bonne terre & dans un gueret préparé avec du fumier. Celle de premier a cependant l'avantage de venir au secours des pauvres vers la mi-Juin. Cette ressource, dans les années de disette, leur fait attendre plus patiemment la récolte des autres grains qui mûrissent quinze à vingt jours plus tard. Cette prompte maturité donne les moyens de recueillir encore à la fin de l'Eté, ou des raves, ou des petits bleds d'Espagne dans le même terrein ».

» L'orge de premier peut produire vingt boisseaux pour un ; mais il faut avouer que cette abondance est rare, & qu'on ne l'obtient que dans les meilleures terres. Cette espece de grain résiste moins aux grands froids que le froment ; c'est pourquoi le Paysan n'en risque à peu près que la quantité nécessaire pour le secourir aux approches de la moisson, tems auquel il manque ordinairement de vivres ».

» L'orge de printems, quoique très-estimée, n'est guères connue que sous le nom de *baillarge* en Saintonge & en Angoumois. Elle ne peut être semée avec succès qu'après l'hiver. Le grain vaut mieux que celui de l'orge du premier, & les cordes ou pointes de la balle ne sont pas aussi fortes ; le fléau les détache plus facilement. L'épi est allongé ; mais il n'y a que deux rangs de grains répétés successivement sur la hauteur. La baillarge paroit être aux autres orges ce que le bled roquet est aux gros bleds. Elle forme, avec le maïs, la nourriture du Paysan ; il est plus attaché à leur culture qu'à celle du froment, qui est l'aliment des riches ; il songe à lui ; peut-on blâmer cette précaution dans la nature ».

» On trouve en Angoumois deux autres especes d'orge ; l'une est l'orge mondée ; on n'en fait guères d'autre usage que celui de l'employer en tisane ; l'autre est appellée *baillarge d'Espagne* ; on la seme comme l'orge du printems, l'épi est le même, le grain qu'il contient est cependant plus gros & plus nourri ; il quitte sa balle comme le froment & l'orge mondée. Cette espece est plus difficile à battre que la baillarge. Elle exige une bonne terre ; mais il n'y auroit pas même d'inconvénient d'attendre le mois d'Avril pour la semer ; elle seroit encore aussi-tôt mûre que les autres orges ».

» La paille de la baillarge ne sert que pour la nourriture des bœufs ; elle est si bonne qu'on se garde bien de l'employer en litiere. L'avantage qui résulte de la culture du bled d'Espagne & de la baillarge en Angoumois pour la nourriture des bêtes à cornes, est une seconde raison qui détermine à les multiplier autant qu'on le fait. Il est naturel de suppléer à la disette du foin dans une Province où il n'y en a pas assez pour l'entretien du bétail destiné à la culture ».

DE DUNKERQUE, *le 8 Octobre.*

» Les Corsaires la *Fantaisie* & le *Moucheron* ont débarqué, l'un à Morlaix, les ôtages de neuf bâtimens Anglois, qu'il a rançonnés pour 6070 guinées, & l'autre à Cherbourg, ceux de 2 navires Ennemis qu'il a également rançonnés pour 450 guin. Le Corsaire la *Victoire*, outre une rançon de 250 guinées, a conduit à Brest un paquebot Anglois, qui alloit de Belfast à Londres, chargé de 30 boucauts de tabac, & de voitures, meubles & autres effets. La frégate l'*Aigle*, Corsaire de Saint-Ma[illegible] a amené derniere-ment dans ce Port, un brigantin doublé en cuivre, percé pour 14 canons, allant de Londres à Ostende, chercher des expéditions pour faire la traite des Negres ; & aujourd'hui 2 Octobre, il est arrivé un brigantin, venant de la Mer Baltique, chargé de chanvre, lin, fer & autres marchandises, qui a été pris par la même frégate ».

DE ROMORANTIN, *le 9 Octobre.*

» La maladie rouge regne dans la Sologne sur les moutons ; elle y cause tous les ans des pertes considérables. On a fait plusieurs essais, qui n'ont produit aucun avantage, puisqu'on n'a répandu aucun moyen pour la prévenir ou en arrêter les progrès. C'est d'après ces considérations que le Ministre a donné des ordres à l'Ecole Vétérinaire de Paris, pour que l'on fit de nouvelles re-

cherches sur la nature & les causes de cette nouvelle épizootie, qui est réellement enzootique dans toute la Province ».

» Les sieurs *Guyot*, *Gratard*, *Jannin* & *Bellot* ont suivi & exécuté, avec bien du discernement, la méthode qu'on leur a indiquée, pour guérir les malades & préserver ceux qui n'avoient que de légers symptomes de la maladie ».

» Le succès a répondu aux soins de ces Eleves ; ils ont traité aux environs de Romorantin, chez MM. Normand de Martignen, le Comte de la Dabiniere, de Longueville, de Lauverna de la Chauviniere, Quillot, Notaire, la Roche & autres ; à Gien, dans la Paroisse de Coulon & Autry, les troupeaux qu'on leur a confiés : 653 moutons étoient morts dans ces différens endroits, 55 sont morts pendant le traitement, & ils en ont guéri 4995. Ils auroient préservé toute la Province, si on y eût voulu suivre le traitement, puisque la maladie y est la même partout ».

» Ensuite de ces succès, & des recherches faites sur les lieux, on a établi une méthode curative & préservative, que le Ministre se propose de faire exécuter l'année prochaine, afin d'en constater l'efficacité ».

» Les mêmes Eleves ont en même tems guéri d'une maladie putride 150 moutons, enfermés dans une bergerie, où l'on avoit enterré ces bœufs, pour préserver, disoit-on, de la contagion ».

» Le succès des Eleves, dans le cours d'une maladie aussi meurtriere, a mérité l'attention du Ministre, qui leur a obtenu de Sa Majesté une gratification ».

DE PARIS, *le 16 Octobre.*

Déclaration du Roi, donnée à Versailles le 15 Août 1781, qui ordonne la continuation de la perception de trente sous par muid de vin entrant dans la Ville & Fauxbourgs de Paris, pendant cinq années trois mois, à commencer du premier Octobre 1781, en faveur de l'Hôtel-Dieu & de l'Hôpital-Général.

Cette Déclaration a été enregistrée en Parlement le 28 Août.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

MOYENS proposés par M. Poumel, *Chirurgien à Coincy-l'Abbaye, dans la vue de rendre la petite vérole plus benigne.*

» Le Mémoire de M. Poumel, dont on ne peut donner qu'un Extrait, a pour objet de faire connoitre, ou plutôt de constater l'efficacité des moyens capables de diminuer les dangers de la petite vérole. Après avoir dit son avis sur le levain de cette maladie, sur la contagion & sur l'apparition de la petite vérole dans les Villages, ou on ne l'observe que tous les six ou sept ans, il établit pour principe, que dans le traitement de cette maladie, on doit avoir grand soin d'ouvrir une issue à la matiere purulente. Indépendamment de plusieurs observations qu'il a faites & qui confirment l'avantage de cette doctrine, il en rapporte deux remarquables ».

» La premiere a pour sujet un jeune homme, Habitant d'un Village voisin de Coincy-l'Abbaye, qui s'étoit brûlé à la cuisse avec un fer rouge. Quoique la brûlure ne fût pas considérable, il survint un engorgement extraordinaire. Le malade avoit en outre les symptômes avant-coureurs de la petite vérole. Il se hâta de mettre en usage tout ce qui lui parut le plus propre à procurer une abondante suppuration à la partie brûlée. La petite vérole parut, elle fut peu abondante, surtout aux parties supérieures. Il eut l'attention de ne rien appliquer sur la plaie qui pût en accélérer la guérison ; & avec cette précaution, tout se passa fort heureusement chez ce jeune homme, tandis que tous les autres qui en furent attaqués cette année, éprouverent les accidens les plus graves ».

» Dans la seconde observation, M. Poumel rapporte le cas d'un fils unique attaqué de la même maladie, & qui avoit depuis deux mois un ulcere à la jambe droite, lequel avoit été occasionné par une plaie qu'il s'étoit faite en jouant avec ses camarades, & qu'on

n'avoit pu guérir. Il fit appliquer sur cet ulcere l'onguent basilicum, avec un emplâtre d'onguent de la mere par dessus. Il entretint la suppuration pendant quelque tems, & la petite vérole n'eut point de suites fâcheuses ».

» Ces faits joints à d'autres analogues, déterminent M. Poumel à conseiller, dans le cas de la petite vérole, l'application d'un emplâtre vésicatoire de la grandeur d'un petit écu à chaque cuisse, à la partie interne & inférieure, & d'entretenir l'écoulement des humeurs au moyen du sain-bois qu'on appliqueroit sur la plaie, jusqu'à parfaite guérison de la maladie. Il conseille en outre de joindre à ces applications le régime & les remedes convenables à cette maladie ».

(*Extrait de la Gazette de Santé*).

II.

Avis intéressant que M. Dat, *Subdélégué de l'Intendance à Carcassonne, a envoyé à M.* de Saint-Prieit, *Intendant de Languedoc, à la priere du sieur* Farail, *Maitre des Postes d'Alzonne, & dont ce Magistrat a favorisé la publication.*

» Le Sr. Farail, Maitre des Postes d'Alzonne, Diocèse de Carcassonne, bréveté du Roi, avertit le Public, qu'après beaucoup d'expériences & plusieurs essais qu'il a faits à raison des maladies des chevaux, il est parvenu à trouver le secret de guérir radicalement la maladie de la pousse; & pour donner une preuve non équivoque de la souveraineté des remedes qu'il a composés à cet effet, il invite tous ceux qui auront des chevaux attaqués de cette maladie, de les envoyer chez lui; il se flatte que dans l'espace de dix jours, il les guérira parfaitement ».

» Il observe qu'il offre son ministere & ses remedes *gratis* à toutes les personnes qui lui enverront des chevaux attaqués de cette maladie, & qu'elles ne seront tenues que d'envoyer au sieur Farail cent vingt livres de son & trois quintaux de fourrage pour leur nourriture, si mieux elles n'aiment lui en payer la valeur ».

» Le sieur Farail guérit aussi, au moyen d'une eau qu'il a composée, & qui ne lui revient qu'à six sous la taupette, les molettes sans emporter un poil, tout comme les blessures sur le dos & sur les garrots, & généralement toutes celles qui proviennent de la selle ou du bât, pourvu qu'on s'apperçoive desdites blessures deux heures après qu'on aura desselé ou débâté le cheval. Il observe en outre qu'il n'a jamais fait usage de ces remedes sur aucun cheval au dessus de l'âge de huit ans; mais il croit fermement qu'ils réussiront aussi sur les chevaux qui auront passé cet âge ».

III.

Remede contre la Galle.

Au moment qu'on sent une demangeaison, on se fait ordinairement saigner, & le lendemain, on prend une pinte d'huile d'olive qu'on fait bouillir pendant vingt-quatre heures, dans laquelle on mettra une poignée de feuilles de laurier rose qu'on laissera infuser pendant cet intervalle, & le tout bien consommé, on se frotte dans les jointures seulement pendant trois nuits de suite.

IV.

Annonce de Livre.

Observations Médico-Chymiques sur le Cancer. Par M. Martinet, Curé de Soulaines, près Bar-sur-Aube. A Paris, chez Didot le jeune, Imprimeur-Libraire, Quai des Augustins, 1785. In 8o. Prix, 12 s. broché.

V.

Centenaire.

Il y a à Sithen, près de Postdam, dans le Brandebourg, une femme âgée de cent vingt ans, veuve d'un Chasseur, qui dirige elle-même les affaires de son ménage, & qui lit sans lunettes. Une Lettre de cet endroit marque » qu'elle » a dansé dernierement à une fête de » son Village, non avec la légéreté, » mais avec la gaîté de la jeunesse ».

V I.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 17 Octobre 1781.

Or de Portug. à . . .	728	l.	f.	marc.
Du Mexique à . . .	720			
Du Pérou à	714			
Les guinées à . . .	726			
Ducats à	98	10		once.
Or fin à 23 karats . .				
31 32	102			
Or à 20 karats à . .	85			
L'argent à 11 d. . .				
10 g. à	54	10		marc.
Idem à 11 d. 10 . .				
gr. à	52	10		
Piastres à	48	17	6	

V I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 13 Octobre 1781 au Mercredi 17 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 l.; le seigle, de 11 à 12 livres; l'orge, 11 à 12 livres. Le froment à la Grêve, de 18, 19, 20 à 21 l.; le seigle, 11 liv.; l'orge, de 11 à 12 livres *le septier*. Farine blanche à la Halle, de 36, 38 à 40 liv.; bis-blanc & bis, de 22, 24, 26, 28, 30, 32 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

V I I I.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 13 Oct. 1781 au Mercredi 17 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 l.; *id.* à la Grêve, de 18, 19, 20 à 21 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 12 Octobre 1781, de 60 à 62 liv.; *id.* nouveau, de 56 à 58; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 57 à 58 liv.; *id.* nouv., 48 à 50; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 23 à 25; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 55 à 56; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 53 à 54; le cent de paille, de 19 à 22; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 40 à 46 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres.
	PAIEMENT DU SAMEDI 13 OCTOBRE 1781.		
5.	M. Cauchy	Samedi	A.
6.	M. Caron	Samedi	A.
16.	M. Le Noir.	Samedi	A.
8.	M. Despeignes	Samedi	A.
9.	M. de la Rue	Samedi	A.
	PAIEMENT DU LUNDI 15.		
23.	M. Masson.	Lundi.	A.
26.	M. de la Motte	Lundi.	A.
29.	M. Certain	Lundi.	A.
28.	M. Creuzé.	Lundi.	A.
	PAIEMENT DU MARDI 16.		
13.	M. Marsollier	Mardi	A.
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	A.
15.	M. Defays	Mardi	A.
24.	M. Desplasses.	Mardi	A.
25.	M. Vieillard	Mardi	A.
Idem.	Gouvernemens.	J.	*Six premiers mois 178[illegible]*

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES.

CHANGES du 16 Octobre 1781.

Amsterdam, ...	53	Cadix, ...	
Londres, ...	31 5 8e.	Livourne, ...	
Hambourg, ...	190 ½	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Août.* . . .	1 p. [illegible]

DU MARDI 16 *Octobre* 1781.

1780. Lot. Roy. . . .	1022	1785	14[illegible]
1781. *Primes.*		1786	[illegible]
1782	123	1787	12[illegible]
1783	106	1788	11[illegible]
1784	168	1789	11[illegible]
1r. Viager. . . . 6 ¼ p. % bén. 2d.			

Oct. 1781.		*Du* 13.	*Du* 15.	*Du* 16.
Comp. des Indes.	Actions	1945	1945	1945 . . .
	D° 16/25	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	D° 8es	. . . . .	260	. . . . .
	D° 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	402	402	402 . . .
Rescriptions.		7 ½ ¼ perte.	7 ½ 8 ½ 7 ½ ¾ p.	8 ¼ 8 8 ¼ 7 ½ [illegible]
Bil. des Ferm.		. . . . .	. . . . .	. . . . .
Contr. à 4 p. %				
1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1781.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 29 Octobre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 14 Septembre*,

LES Enfans du Grand-Duc ont été inoculés avec succès. Suivant les dernieres nouvelles de Czarko-Zelo, les symptômes de la maladie commencent à se manifester. Leurs Altesses n'ont eu jusques ici que très-peu de fievre.

On parle beaucoup ici d'un Traité de Commerce avec la Cour de Lisbonne ; les Plénipotentiaires que la nôtre a nommés pour traiter cette affaire, sont le Comte de Woronzow, Président du College de Commerce, le Général-Major Berbarodken & le Conseiller d'Etat Bekunin ».

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 27 Septembre*.

On comptoit dans le Sund, le 18 de ce mois cent douze vaisseaux de diverses Nations, au nombre desquels se trouvoient l'Escadre Suédoise de l'Amiral Grubb, composée de 7 vaisseaux de guerre & d'une frégate, partie le 19 pour s'en retourner à Carlscrone, ainsi que 57 bâtimens Anglois, sous l'escorte de la frégate le *Tartare*.

Il est arrivé aujourd'hui dans le Sund une Flotte de 22 navires Anglois, venant de la Mer du Nord.

POLOGNE.

DE DANTZICK, *le 25 Septembre*.

La récolte des grains a été, cette année, très-abondante en Pologne ; mais l'exportation dans les Pays Etrangers en est devenue très-difficile, parce qu'on ne peut trouver de navires pour les transporter.

HONGRIE.

DE MISKOLEZ, *le 4 Septembre*

Extrait d'une Lettre de M. Samuel Benko, *Médecin ordinaire du Comté de Borsod en Hongrie.*

» La dyssenterie fait annuellement des ravages dans ce Royaume. On attribue presque toujours cette maladie à l'usage du sarrasin, aux melons & aux autres fruits dont se nourrissent les Habitans. Celle dont notre Comté de Borsod a été affligé cette année, & qui dans quelques Bourgs a regné avant qu'on y pût manger des fruits, ne me paroit pas avoir eu d'autre cause sinon qu'en Hongrie, le matin & le soir, même pendant l'Eté, il fait plus froid qu'il ne fait chaud à midi, & que la grande chaleur se change tout-à-coup en un grand froid ; ce qui dérange la constitution du corps humain, arrête la

transpiration, &c. Le commencement de Juillet fut si chaud ici que plusieurs personnes se plaignirent de violens maux de tête, de sécheresse & d'inflammation des yeux, ou parurent être sur le point d'étouffer dans les travaux de la campagne. Le vingt-quatre du même mois, le froid fut si sensible que nos Moissonneurs reprirent leurs habits d'hiver, firent du feu, & se chaufferent les doigts pour lier plus aisément les gerbes; dans le Comté du Gomor, voisin de celui-ci, le thermometre descendit au point de la glace ».

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 27 Septembre.*

On apprend de Bude, Ville autrefois le séjour des Rois de Hongrie, que l'Empereur s'y est arrêté plus long tems qu'à son ordinaire, pour y examiner ce qui s'y trouve encore de plus digne de l'ancienne Cour de ces Monarques, & particulierement les monumens érigés par le fameux Roi Mathias Corvin, mort vers la fin du quinzieme siecle. Sa Majesté Impériale voulut voir l'Hôtel des Invalides auxquels Elle laissa des preuves de sa générosité. Un incendie s'étant manifesté pendant la nuit, cet infatigable Souverain se leva, s'y transporta & y donna des ordres pour l'éteindre. Le même jour, Il alla voir le Tribunal du Juge suprême de la Cour, ou il trouva un grand nombre de Magnats & d'Habitans les plus distingués de la Ville. Il se tendit ensuite à l'Université, à l'Académie des Nobles, au Cabinet d'Histoire naturelle, à celui de la Méchanique & de la Physique, de-là au Séminaire & aux Ecoles de Médecine & de Théologie. Parvenu enfin au Château de cette Ville, il y fit choix d'un lieu propre à l'érection d'une Ecole de Cavalerie à l'usagr des Eleves de l'Académie Thérésienne, & il indiqua les moyens qu'il falloit prendre pour conduire cet établissement à sa perfection.

BRANDEBOURG.

DE BERLIN, *le 4 Octobre.*

On va encore établir à Frederiksthal, Village près d'Orengenburg, par l'ordre du Roi, une Fabrique dépendante de celle d'Horlogerie de notre Ville, laquelle n'est que pour l'assemblage. Cette Fabrique sera formée à l'imitation de la célébre Fabrique des environs de Neuchatel, en Suisse, pour la confection de toutes les parties d'une montre. Les Ouvriers en seront tirés de Genève; ils auront chacun une maison avec verger, jardin potager & prairie, pour la nourriture de quelques bestiaux, & on leur avancera, en y entrant, une certaine somme d'argent. Le Roi donne 60,000 rixdhalers pour la construction des maisons de cette Colonie d'Horlogers-Agricoles.

ITALIE.

DE PARME, *le 26 Septembre.*

L'Infant, notre Souverain, a visité le 20 de ce mois, un bâtiment public destiné aux Boucheries de cette Ville. Ce bâtiment est construit avec beaucoup de soins & de convenance relativement à l'objet auquel il est destiné. Il seroit à desirer qu'on en bâtit de semblables dans toutes les Villes principales, & qui sont un peu peuplées.

DE FLORENCE, *le 22 Septembre.*

La Maison Religieuse des Célestins de cette Ville, composée de sept Individus, nombre insuffisant pour remplir les devoirs de leur Institut, & d'ailleurs tous Etrangers, a été supprimée le 15 de ce mois. Ces Religieux desservoient une Cure qui a été confiée à des Prêtres Séculiers. Le Grand-Duc a assuré une pension de 200 écus à l'Abbé, une de 110 au Curé, & une de 100 à chacun des autres Membres de la Maison, avec permission de pouvoir en jouir où bon leur semblera. Ce Prince leur a fait distribuer de plus, 25 écus à chacun pour leur voyage, ainsi que les meubles qu'ils avoient dans leurs chambres respectives. Les biens de cette Maison supprimée, rapportant annuellement 7 à 800 écus de revenu, passent, dit-on, à l'Administration de l'Hôpital Général de la Ville.

Depuis quelques jours, nos Magistrats de Police ont reprimandé grièvement en public les femmes dont l'ajustement ne paroissoit pas répondre aux vues du Grand-Duc, pour la réforme dans les habits. Ils ont même enlevé à quelques unes des fleurs & d'autres ornemens de tête. Cette sévérité n'étant pas fondée sur une loi expresse, a déplu, sur-tout aux Marchands qui profitoient du goût des femmes pour les modes nouvelles & étrangeres.

DE MANTOUE, *le 22 Septembre.*

On éprouva ici le 10 de ce mois, à la dix-septieme heure de la journée, une secousse légère & ondulatoire de tremblement de terre, qui dura cinq secondes, sans avoir causé aucun dommage. On écrit de Lodi que ce tremblement s'y est aussi fait sentir, mais d'une maniere plus marquée : on ajoute même qu'il eut lieu à deux reprises, & qu'il occasionna quelques pertes dans les environs de la Ville.

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le 6 Octobre.*

M. le Baron de Thulemeyer, Envoyé Extraordinaire de Prusse, a présenté, le 27 Septembre, un Mémoire conçu en ces termes :

» Hauts & Puissans Seigneurs. Le soussigné Envoyé Extraordinoire de S. M. le Roi de Prusse, a l'honneur de s'adresser à Vos Hautes-Puissances pour réclamer, de leur part, l'exportation de cent quintaux de salpêtre, achetés à Amsterdam par le sieur J. G. Brotking, pour le compte des Négocians Cramer, établis à Bethe, près de Ronsahal, dans le Comté de la Marck, autant que pour le maintien des Fabriques de poudre qui subsistent dans cette partie des Etats de Sa Majesté Prussienne ».

On apprend que le Comité des Pêches à Vlaardingen & à Maasluys, ont présenté à Leurs Hautes Puissances une Requête, pour leur donner à connoitre » qu'ils avoient appris avec la plus vive » sensibilité, que MM. les Comités des » Colleges d'Amirauté respectifs avoient » proposé à Leurs Hautes Puissances » de permettre la libre Navigation des » Ports de la République avec ou sans » convoi ; en en exceptant néanmoins » jusqu'à un ordre ultérieur, les bâti- » mens destinés à *la grande & à la petite* » *pêche.* Les Supplians y représentent » les pertes inévitables dont ils sont » de plus en plus menacés, au cas que » toute la pêche, sans exception, reste » suspendue plus long-tems : Que l'on » pourroit bien y remédier d'une cer- » taine maniere, en exceptant de cette » défense les navires employés à la *pê-* » *che du poisson salé & de la morue frai-* » *che.* Ils sollicitent à ce qu'il plaise à » Leurs Hautes Puissances de révoquer » à cet égard, le placard du 26 Janvier » 1781, ou du moins d'y faire telle al- » tération que Leurs Hautes Puissances » pourroient trouver convenable ».

Cette Requête, acceptée par la Province de Hollande, a été rendue commissoriale & envoyée aux Comités des Colleges d'Amirautés respectifs.

DE LEYDE, *le 10 Octobre.*

Les gros vents, qu'on a essuyés sur la fin de Septembre, ont fait échouer ou périr plusieurs navires Marchands sur nos côtes & sur celles de Flandres, depuis le Texel jusqu'à Ostende. Entre ce dernier Port & Dunkerque, l'on compte que dix ou douze bâtimens ont péri, corps & biens, & l'on assure qu'entre Calais & Boulogne, il a échoué une frégate Angloise de 36 canons, dont l'Equipage consistant en 300 hommes, a été sauvé & fait Prisonnier : mais le vaisseau s'est brisé, ainsi qu'un autre bâtiment armé de la même Nation, dont il ne s'est sauvé que deux hommes du nombre de 64 qui le montoient. Sur les bancs de Flandres, près de l'Ecluse, & proche de la Zéelande, quatre navires Marchands se sont perdus avec leurs Equipages, outre ceux dont on ne connoit pas les noms ; & une prise, chargée de bois pour la valeur de soixante mille florins, faite par le Corsaire François l'*Aigle*, s'y est ensablée de façon qu'on la croit également perdue.

I I.

Nouvelles de l'interieur du Royaume.

De Mende, *le* 30 *Septembre.*

Suite de la Description topographique du Diocèse de Mende, ou le Gevaudan, par M. de Genssane.

» Nous ne sçaurions nous dispenser de faire une observation importante à l'occasion des moutons qui paissent sur la montagne de la Louzere, qui est trop intéressante pour la Province, pour ne pas trouver ici sa place. Depuis quelques années (ceci s'écrivoit en 1776) il meurt une quantité prodigieuse de ce bétail, sans cependant qu'il s'y manifeste aucune maladie contagieuse, & ce qui ne meurt pas y dépérit au point que ces animaux perdent une partie de leur laine qui tombe par flocons : rien n'est si commun que de voir ces troupeaux à moitié pelés, & dans un état d'exténuation qui fait pitié ; ensorte que le peu de laine qui leur reste n'est ni aussi fine, ni d'aussi bonne qualité qu'elle devroit être ; de maniere que les Fabriques des draps de la Province, & sur-tout celles des serges, qui font un objet considérable dans le Gevaudan, sont obligées non seulement d'en tirer aujourd'hui beaucoup de l'Etranger, mais le peu qu'ils en recueillent dans le Pays, se trouve de si mauvaise qualité, qu'elle détériore les étoffes qu'on y fabrique ».

» Ce que nous venons d'observer sur la Louzere, a également lieu sur les montagnes de la Margeride & d'Aubracet, en général sur toutes les hautes montagnes, tant du Gevaudan que des autres parties de la Province ; nous ajouterons même que les bêtes à laine ne sont pas les seules qui se ressentent de ce dépérissement, tous les autres bestiaux en général en sont atteints ».

» Il résulte de cette espece de fléau un autre inconvénient qui n'est pas moins dangereux, & qui est plus frappant dans le Haut-Gevaudan que partout ailleurs : la qualité du terroir, qui est la plupart assis sur des granites ou des sables fort arides, ne produit de l'herbe & des grains que par le fumier qui y est déposé par les troupeaux ; & comme la diminution de ceux-ci est fort considérable, l'herbe n'y vient plus, faute d'engrais ; & dès qu'une fois les racines des gazons seront mortes, tous ces riches pâturages deviendront stériles ».

» Nous avons été tellement affectés de ce désastre, que nous n'avons cessé de nous informer d'où il pouvoit provenir, & nous avons eu par-tout la réponse unanime des différens Particuliers, que c'est faute de pouvoir donner à leurs bestiaux le sel nécessaire pour les entretenir en bon état, attendu que cette denrée de premiere nécessité est devenue d'un prix au dessus de leurs facultés ; & cette vérité est d'autant plus constatée, qu'ayant examiné quelques troupeaux appartenans à des Particuliers aisés, mais en très-petit nombre, qui leur donnent le sel nécessaire, nous les avons vu en très-bon état ».

» Les environs de Combetes, qui font partie de la Louzere, ne produisent que des pâturages abondans & quelque peu de seigle. Le sommet des montagnes du côté de Saint-Germain-de-Calberte & du Collet de Dèze sont la plupart incultes, & ne produisent que des pâturages ; mais les côteaux sont bien garnis de châtaigniers. Les environs de Saint-Germain, qui sont très-rapides, sont cependant assez bien cultivés ; mais ce n'est que par un travail opiniâtre, & par l'industrie des Habitans qu'on y voit quelques terres labourables d'un médiocre produit ; & indépendamment des châtaignes, qui fait la principale récolte de ce pays, on y trouve quelques mûriers bien entretenus ».

» En descendant de cet endroit vers S. Etienne de Valfrancesque, on trouve quelque indice de mine de plomb : tout ce trajet est couvert de châtaigniers. Les environs de S. Etienne sont très-bien tenus ; outre les terres labourables, qui ne sont pas nombreuses, il y a des vignobles passables & beaucoup de mûriers ».

» Il y a entre S. Etienne & Mondajor peu de terres labourables, quelques vignobles, beaucoup de châtaigniers, & d'assez bonnes plantations de mûriers,

le même qu'à Sainte-Croix, où le territoire continue à être de la même espece ».

» En remontant du côté de Saint-Roman & de Pompitiou, on ne trouve que des châraigneraies qui font la principale, pour ne pas dire la seule récolte du pays : il y a quelques mauvaises terres labourables & cultivées au sommet de ces montagnes dont les coteaux, la plupart rapides & escarpés, sont composés de roches ardoisées ».

La suite à un autre Ordinaire.

DE NANCY, *le 2 Octobre.*

» Le Samedi 18 Août dernier, vers les cinq heures du soir, une grêle dont les grains gros comme un œuf, & quelques uns plus, poussée par un vent impétueux, est tombée pendant 20 à 25 minutes sur les Villages du Petit-Noire, Hotelans & Longwy ; les chanvres, les millets, les maïs ont été abimés, les toits en tuile brisés, les jardins & vergers ravagés, plusieurs personnes blessées ; heureusement aucune n'a péri. On a trouvé dans des morceaux de cette grêle jusqu'à du gravier. Depuis ce jour, les arbres & la vigne dépouillés de leurs feuilles & de leurs fruits, ont repoussé comme au printems. On voit actuellement des feuilles & des fleurs nouvelles sur les pommiers & pruniers ; de nouveaux raisins sur les treilles ; les jardins reverdissent, & on mange des asperges comme dans la premiere saison. C'est aux Physiciens & aux Naturalistes à faire leurs observations là-dessus ».

D'AUXERRE, *le 5 Octobre.*

» Les vendanges de cette année, pour le territoire de cette Ville, ont été ouvertes le 24 du mois dernier. On a lieu d'être également satisfait de la qualité & de la quantité qui a encore beaucoup surpassé l'attente de tous les Propriétaires, qui ont été très-embarrassés par la rareté & la cherté des vaisseaux, & plusieurs ont été obligés de faire enfoncer des cuves. Personne ne se rappelle avoir vu une année aussi abondante en toutes sortes de productions, & principalement en vin, qui sera sûrement de bonne garde, à en juger par la beauté & la maturité du raisin. Toutes les personnes, & sur-tout les Communautés qui sont dans l'habitude de faire leurs achats dans ce pays, pourront s'en approvisionner pour plusieurs années & à juste prix. On a vu précédemment qu'il en restoit encore des trois dernieres récoltes plus de 8500 muids, qui ne peuvent que procurer un assortiment capable de satisfaire ceux qui voudroient s'en procurer ».

DE SAINT-QUENTIN, *le 3 Octobre.*

Le Bailliage de cette Ville a rendu le 17 du mois dernier, une Sentence au sujet d'une inhumation faite dans une Eglise, dont voici le prononcé.

» Nous condamnons le Chapitre de » l'Eglise Royale de Saint-Quentin en » 25 liv. d'amende, pour avoir, au mé» pris de la Déclaration du Roi du 10 » Mars 1778, inhumé le sieur Broyard, » Curé de la Paroisse de S. Eloi, dans » l'Eglise de ladite Paroisse, sans ca» veau, le 27 Août dernier. Faisons dé» fenses auxdits Sieurs du Chapitre de » récidiver, sous plus grande peine, & » saisie de leur temporel. Faisant droit » sur les conclusions des Gens du Roi, » ordonnons à tous Fossoyeurs de creu» ser les fosses pour les enterremens, » au moins à six pieds de profondeur, » & d'une longueur & largeur conve» nables, sous peine de prison ».

DE PARIS, *le 21 Octobre.*

Edit du Roi, portant création de quarante-huit Offices de Receveurs Généraux des Finances, donné à Versailles au mois d'Octobre 1781.

» LOUIS, &c. Par notre Edit du mois d'Avril 1780, nous avons supprimé quarante-huit Offices de Receveurs Généraux de nos Finances, qui avoient été anciennement établis dans les pays d'Election & dans les pays conquis, & nous avons ordonné que la recette & la dépense des impositions de ces vingt-quatre Généralités, seroient faites à l'avenir collectivement par une Compagnie composée de douze des anciens Officiers supprimés, à la charge par chacun d'eux, de déposer en notre Trésor Royal une somme d'un

million de livres par forme de cautionnement. Nous en avons ensuite nommé huit autres en qualité d'Adjoints & survivanciers. »

» Nous avions espéré que cette portion importante de nos revenus, seroit administrée sous cette nouvelle forme avec plus d'économie, d'exactitude & de célérité. »

» Mais nous sommes informés que, malgré le zele & l'intelligence de cette Compagnie, malgré les mesures qu'elle a prises pour la distribution du travail, une correspondance aussi active & aussi multipliée, ne pouvoit pas être suivie par une Compagnie, & qu'il lui seroit difficile de maintenir l'ordre dans la comptabilité, & l'économie dans les dépenses, sur-tout lorsque le renouvellement successif des exercices augmentera les détails. »

» Nous avons donc jugé qu'il étoit indispensable de revenir à l'ordre ancien, comme dans les premieres années du regne du feu Roi, notre très-honoré Seigneur & ayeul. »

» Ce rétablissement sera d'autant plus utile au bien de notre service, qu'en créant de nouveaux Offices sous de nouvelles conditions, nous avons pris les précautions convenables pour prévenir les abus inséparables des anciens établissemens; pour faire rentrer dans nos mains l'entiere disposition de ces Offices; & qu'en réduisant à un taux uniforme & plus modéré les attributions qui étoient attachées aux anciens, en chargeant ces nouveaux Officiers de tous frais & de toute garantie, nous remplirons les vues d'ordre & d'économie que nous nous étions proposées, sans courir le risque de la confusion entre les différens exercices. A ces causes, &c. »

Cet Edit, qui contient 14 articles, renferme en substance ce qui suit: Sa Majesté supprime, à compter du premier Janvier 1782, la Compagnie des douze Receveurs-Généraux des Finances, créée & instituée par l'article 4 de l'Edit du mois d'Avril 1780, pour remplir collectivement toutes les fonctions des quarante-huit Receveurs-Généraux supprimés par ledit Edit. Et de la même autorité, Sa Majesté créé en titres d'Offices formés & héréditaires, deux Offices de Conseillers, Receveurs-Généraux des Finances, dans chacune des vingt-quatre Provinces & Généralités. Ceux qui seront pourvus desdits Offices feront alternativement d'année en année, à compter du premier Janvier prochain, la recette de toutes les sommes qui seront levées sur les Provinces & Généralités dont ils seront Receveurs-Généraux. Les Receveurs-Généraux créés par le présent Edit, jouiront de tous les droits, honneurs, prérogatives & privileges dont jouissoient les anciens. La finance des nouveaux Offices, demeurera fixée à la somme pour laquelle chacun d'eux est employé dans le rôle annexé au présent Edit. Et dans le cas où l'un desdits Offices deviendroit vacant, par mort, démission ou autrement, il ne sera pas permis de le vendre au-delà du prix de la finance fixée par ledit rôle. Ceux qui prêteront leurs deniers pour l'acquisition desdits Offices, auront hypothéque & privilege spécial sur iceux, par privilege à tous autres Créanciers, Sa Majesté exceptée. Sa Majesté accorde à chacun desdits Receveurs-Généraux, pour leur tenir lieu de gages, l'intérêt de la finance de leur Office, à raison de cinq pour cent par an. Les taxations dont jouissoient les anciens Receveurs-Généraux des Finances, demeureront réduites à trois deniers pour livre seulement, sur le montant de chacune des différentes natures d'impositions dont ils feront le recouvrement. Ceux des anciens Receveurs-Généraux, dont les Offices ont été supprimés par l'Edit du mois d'Avril 1780, auxquels Sa Majesté jugera à propos d'accorder l'agrément de l'un des Offices créés par le présent Edit, pour la même Généralité, seront dispensés de prendre de nouvelles provisions & de prêter un nouveau serment, &c.

Cet Edit a été enregistré en la Chambre des Comptes le 16 Octobre 1781.

Suit les rôles des sommes auxquelles le Roi étant en son Conseil Royal des Finances, a fixé le prix des quarante-huit Offices de Receveurs-Généraux des Finances des Généralités des Pays d'Elections, & ceux des Généralités de Metz & d'Alsace, Franche-Comté, Flandres & Artois, créés par Edit de

ce jour. La finance réunie des quarante-huit Offices se monte à 30,000,000.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

AVIS sur une nouvelle méthode pour colorier & dorer les reliefs & bas-reliefs.

Dom Gauthey, Religieux de l'Ordre de Citeaux, a présenté à l'Académie Royale des Sciences un nouveau procédé pour colorier & dorer les reliefs & bas-reliefs les plus délicats & les mieux finis, sans altérer leur finesse. Les Commissaires nommés par l'Académie pour examiner ce procédé, en ont rendu un compte très favorable. Ils ont observé » que les couleurs & les dorures préparées & employées suivant cette nouvelle méthode étoient plus fraiches, plus vives & en même tems plus solides que par les autres moyens connus ; qu'on pouvoit les frotter & les laver impunément lorsqu'elles étoient parfaitement séchées, & qu'elles paroissoient devoir se soutenir toujours avec le même éclat ; qu'elles donnoient aussi plus de solidité & de dureté au plâtre qui les recevoit, & qu'elles étoient applicables sur toutes sortes de sujets de cette matiere ; ils ont encore décidé qu'on pouvoit, en employant le secret de Dom Gauthey, relever par des couleurs, les sculptures les plus délicates & les mieux finies, sans craindre de les altérer en aucune maniere ; enfin que les couleurs ou l'or mat, appliqués sur le relief seulement, produisoient le meilleur effet en le faisant ressortir & en faisant distinguer plus particulierement les contours du dessin & des figures ».

II.

ANNONCE de Livre.

Riposta, &c. ; c'est à dire, *Réponse à cette question proposée par l'Académie Royale de Mantoue :* Dans un Etat dont le territoire est fertile, l'exportation des matieres premieres doit elle être plus favorisée que celle des matieres manufacturées ? *Par M. Jean Baptiste* Gerard, *Comte d'Arco & du S. Empire Romain, de l'Académie de Mantoue, &c. in* 8°. *A Florence, chez Vanni & Tofani*, 1780.

Le problème dont il s'agit ici est un des plus intéressans qu'on puisse proposer dans l'ordre économique ; il ne pouvoit être traité par un Auteur plus capable de le résoudre avec succès que M. le Comte d'Arco. Cet habile politique considere cette importante question sous toutes les faces possibles.

Dans un pays dont les terres sont fécondes & d'un bon rapport, il est essentiel, selon lui, de ne pas souffrir que les Manufactures se multiplient trop, parce que les Cultivateurs ne manqueroient pas d'abandonner la charrue pour devenir Manufacturiers ; bientôt on verroit les campagnes dépourvues de bras, & les moissons dépérir : l'Agriculture, cette source premiere de toute richesse, en périssant, ne tarderoit pas à entrainer la ruine totale des Manufactures elles-mêmes. En effet, à mesure que l'Agriculture tombe en décadence, les Manufactures ne doivent plus trouver les matieres premieres qui sont nécessaires pour les alimenter. Alors on est obligé de les tirer de l'Etranger, & de payer non-seulement des frais de transport, mais encore des droits de sortie.

» Il résulte en général des recherches » & des principes de l'Auteur ; 1°. que » dans les Etats dont le territoire est » fertile, on peut, indépendament des » circonstances & de toute considération, favoriser par les meilleurs moyens » l'exportation des matieres premieres » beaucoup plus que celle des matieres » manufacturées, sans craindre de nuire » en aucune sorte à ces Etats, ou plutôt avec la certitude de les rendre » heureux ; 2°. que l'exportation des » matieres manufacturées ne doit y jouir » d'une faveur particuliere, que lorsqu'il y a évidemment plus de bras » capables de travailler que n'en exigent » les besoins de l'Agriculture considérée dans sa plus grande étendue & » dans sa perfection, & que, d'ailleurs, en vertu de la constitution » politique des Etats, la Marine ou la » Milice ne réclament point cet excédent de population : car alors, comme l'Agriculture demande à être plus » favorisée que tout le reste, il faut » seconder autant qu'il est possible l'exportation des matieres premieres, &

» préparer ainsi le moment où la popu-
» lation étant parvenue à un dégré in-
» contestablement supérieur aux besoins
» de l'Agriculture, de la Milice & de
» la Marine, on puisse, on doive mê-
» me, pour la félicité publique & pri-
» vée, favoriser particulierement l'ex-
» portation des matieres manufactu-
» rées. »

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 24 Octobre 1781.

Or de Portug. à . . .	728 l.	s.		marc.
Du Mexique à . . .	720			
Du Pérou à	714			
Les guinées à . . .	726			
Ducats à	98	10		once.
Or fin à 23 karats . . 31 52	102			
Or à 20 karats à . .	85			
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	10		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10		
Piastres à	48	17	6	

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 20 Octobre 1781 au Mercredi 24 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19 à 20 livres; le seigle, de 11 à 12 livres; l'orge, 11 à 12 livres. Le froment à la Grêve, de 18, 19 à 20 livres; le seigle, 12 liv.; l'orge, de 11 à 12 livres *le septier*. Farine blanche à la Halle, de 36, 38 à 40 liv.; bis-blanc & bis, de 22, 24, 26, 28, 30, 32 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 20 Oct. 1781 au Mercredi 24 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Grêve, de 18, 19, 20 à 21 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 19 Octobre 1781, de 62 à 64 liv.; *id.* nouveau, de 58 à 60; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 58 à 59 liv.; *id.* nouv., 48 à 49; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 23 à 25; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 52 à 53; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 50 à 51; le cent de paille, de 18 à 20; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 40 à 50 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres
	PAIEMENT DU SAMEDI 20 OCTOBRE 1781.		
5.	M. Cauchy	Samedi	A.
6.	M. Caron	Samedi	A.
16.	M. Le Noir.	Samedi	A
8.	M. Despeignes	Samedi	A.
9.	M. de la Rue	Samedi	A.
	PAIEMENT DU LUNDI 22.		
23.	M. Masson.	Lundi.	A.
26.	M. de la Motte	Lundi.	A.
29.	M. Certain	Lundi.	A.
28.	M. Creuzé.	Lundi.	A.
	PAIEMENT DU MARDI 23.		
13.	M. Marsollier	Mardi	A.
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	A.
15.	M. Defays	Mardi	A.
24.	M. Desplasses.	Mardi	A.
25.	M. Vieillard	Mardi	A.
Idem.	Gouvernemens.	J.	*Six premiers mois* 178

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES.

CHANGES du 23 Octobre 1781.

Amsterdam, ...	53	Cadix, ...	
Londres, ...	31 11 16 d.	Livourne, ...	
Hambourg, ...	190 ¼	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Saints.* .	¼ p. 8

DU MARDI 23 *Octobre* 1781.

1780. Lot. Roy. . .	1025	1785	1
1781. *Primes.*		1786	
1782	123	1787	
1783	106	1788	
1784	147	1789	
1r. Viager. . . .	8 p. % bén.	2d.	2 ½ p. % perte. . . .

Oct. 1781.		*Du* 20.	*Du* 22.	*Du* 23.
Comp. des Indes.	Actions	1945	1945 47 ½ . .	1947 ½ 50
	D° 16/25	. . . . .	1275	1270 . . .
	D° 8es	. . . . .	360	. . . . .
	D° 25es	. . . . .	83	. . . . .
	Empr. d'Oct.	. . . . .	406	402 . . .
Rescriptions.		7 ¼ 8 8 ¼ p.	8 ¾ ½ 8 ½ p.	7 ¾ 7 ½ 7 ¾ (8
Bil. des Ferm.		. . . . .	½ perte. . .	. . . . (8
Contr. à 4 p. %				
1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 178

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Mardi 30 Octobre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, *le 9 Septembre.*

ON apprend d'Alexandrie que le Chevalier Agostini qui, depui peu, y est arrivé avec le caractere de Consul des Cours de Vienne & de Florence, a déjà arboré le Pavillon Impérial sur sa maison, en vertu d'une Convention conclue avec le Grand Douanier du Caire, pour établir un Commerce réglé entre l'Egypte & les Ports de Fiume & de Trieste. On présume que les Négocians de ce dernier Port vont tenter de faire revivre la Compagnie de Commerce, qu'ils avoient formée, il y a quelques années, au Caire, sous la direction du Comte de Sternberg, mais qui alors ne put se soutenir. Aujourd'hui les circonstances paroissent plus favorables pour faire réussir une entreprise de cette nature.

POLOGNE.

DE DANTZICK, *le 27 Septembre.*

La prodigieuse quantité de navires qui se construisent dans cette Ville, excite la défiance des Employés à la Douane Prussienne. Ils s'imaginent que cela se fait pour le service des Etrangers. En conséquence, les Habitans de cette Ville sont obligés, dans le cas où un bâtiment ne doit pas revenir pour le compte des Dantzikois, de donner caution qu'on acquittera les mêmes droits de Douane que pour tous les autres effets fabriqués. Le grand vaisseau de 650 lasts, qu'on a construit ici depuis peu en bois de sapin, & qui est chargé de bois de construction, destiné, suivant les uns pour Amsterdam, & suivant les autres pour l'Irlande, passera au premier jour la Douane. On est curieux d'apprendre sur quel pied ce navire sera taxé. Le commerce en bois de construction est des plus florissans; on continue à faire des envois considérables de cette denrée en Angleterre.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 29 Septembre.*

Il sera vendu le 15 Novembre prochain, à Temeswar, & le 10 Décembre suivant dans cette Ville, trente-cinq Domaines du Bannat de Temeswar, pour la somme de près de cinq millions de florins de l'Empire.

ITALIE.

DE ROME, *le 30 Septembre.*

Le dix-sept de ce mois, vers les quatre heures du matin, le tonnerre tomba sur le Palais Apostolique; la foudre entra par la Chambre des Gardes, &

ſortit par celle du Cardinal Rezonico, Secretaire des Commandemens, ſans avoir cauſé le moindre accident.

DE FLORENCE, *le 6 Octobre.*

Par un Edit du mois d'Août dernier, mais qui ne vient que de paroitre, S. A. R. Monſeigneur le Grand-Duc a bien voulu, pour la proſpérité & le ſoulagement des Commerçans, abroger toutes les Loix qui défendent l'entrée, la ſortie & le *tranſit* de certaines marchandiſes dans le Grand-Duché, y compris même le fer dont la fabrique & la vente ont été permiſes à un chacun. Ce Prince ayant remarqué que l'Induſtrie rencontroit trop d'obſtacles & de ſurcharges dans la multiplicité des impôts, à cauſe des anciennes diſtinctions des Seigneuries & Territoires, comme auſſi à cauſe du nombre de Loix & Ordonnances qui impoſent ces droits & qui cauſent au Public beaucoup de chagrin & d'embarras, a ſupprimé toutes ces diſtinctions de Territoires, en les réuniſſant en un ſeul, pour être aſſujettis à un unique impôt, à la réſerve de quelques-uns des territoires qui n'ont pu être réunis aux autres, ſoit parce qu'ils étoient tout-à-fait détachés du Grand-Duché, ſoit pour d'autres raiſons particulieres. En conſéquence de ces diſpoſitons ſouveraines, on a imprimé un nouveau tarif général des droits qui ſe payeront ſur les marchandiſes & effets qu'on fera entrer, ſortir ou paſſer par *tranſit* dans le nouveau territoire réuni.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 6 Octobre.*

Le parti que vient de prendre la Direction de la Banque fixe toujours l'attention général : nos papiers offrent journellement des réflexions ſur cet objet ; en voici quelques-unes qui mériaent d'être rapportées.

» La derniere opération du Miniſtere, relativement aux fonds publics, a ſurpris & conſterné tous les Intéreſſés, quoiqu'elle fût une conſéquence naturelle de l'état de détreſſe où nous jette la continuation d'une guerre malheureuſe. Les huit pour cent retirés de la Banque ont déſabuſé ceux qui s'imaginoient qu'elle n'avoit rien de commun avec la dette nationale, & que les actions de Banque étoient les plus ſolides de toutes. Le Gouverneur & les Directeurs de la Banque ont déclaré poſitivement, que tout l'argent dépoſé en eſpeces dans la Banque, par les premiers Actionnaires, a été prêté au Gouvernement. Cette notification imprévue a donné lieu aux queſtions ſuivantes. Dans quelle vue les premiers Actionnaires ont-ils fourni des fonds pour l'érection de la Banque ? N'étoit-ce pas afin qu'ils y reſtaſſent pour repréſenter le papier qu'on leur donneroit en échange & le reprendre dans le beſoin, mais non pour l'y laiſſer à jamais, comme ils ſeront obligés de le faire en le donnant au Gouvernement ? Puiſque actuellement les Directeurs, ſuivant leur aveu, ont, ſoit en eſpeces, ſoit en billets de Banque, fourni au Gouvernement plus que le premier fonds dépoſé, avec quoi ſeront-ils en état de payer les ſommes primitives, quand on voudra faire réaliſer le papier qui les repréſente. Les Actionnaires ſeront-ils reſponſables dans ce cas ? Il eſt vrai que les Orfevres ont paſſé un contrat avec la Banque, pour lui en fournir en tems de beſoin ; mais ſi les demandes ſont exorbitantes, les moyens leur manqueront auſſi. En 1746, dans le tems que le Prétendant étoit en Angleterre, & que tout le monde courut à la Banque pour avoir ſon capital, la Banque ſe vit obligée de recourir à un appel. Les Banquiers & les Orfevres ſe rendirent à la Banque. Pour gagner du tems, ils firent les payemens en groſſes eſpeces d'argent ; & comme le Prétendant ne tarda pas à être chaſſé, l'argent fut bientôt rapporté. Il eſt étonnant que la Banque fut obligée à un appel & à une ruſe dans un tems où elle ne prêtoit pas encore au Gouvernement ».

» C'eſt une choſe connue que les Hollandois ſont plus intéreſſés dans la Banque que dans aucun autre fonds : on évalue à un quatrieme la part qu'ils y ont. Le meilleur moyen que puiſſe

avoir à présent l'Angleterre, pour se procurer, non du papier, mais des especes sonnantes, est de faire un rappel dans la Banque. Les Anglois ont si bonne opinion de la confiance des Hollandois; ils comptent tellement sur leur intelligence, toujours, disent-ils, guidée par l'intérêt du moment, que, pour les encourager à céder les 80 livres st., on leur promet un demi pour cent de plus pour chaque dividende ».

» Faut-il beaucoup de pénétration pour ne pas sentir que les actions de la Banque, dans un danger de banqueroute nationale, seroient les plus mauvais fonds de l'Angleterre? Les intérêts que payent les annuités & les autres fonds, les empêchent d'essuyer une faillite; mais il n'en est pas ainsi de la Banque. Elle n'est pas obligée de payer un dividende aux Intéressés; elle peut, les six mois suivans, diminuer son dividende de 5, 4, 3, 2, 1 pour cent, ou même n'en rien payer du tout, sans qu'elle paroisse pour cela faire banqueroute. Il est assez probable que, si les Financiers Britanniques peuvent réussir dans cet essai, ils continueront dans la suite à emprunter, sous promesse d'un plus gros dividende, pour six mois; & lorsqu'ils auront répété cette manœuvre au point de ne plus trouver de Prêteurs, ils cesseront à l'instant de payer le dividende. Le Gouvernement pourroit alors trouver de l'argent sans intérêt, au lieu de faire des emprunts si onéreux? ».

Ces observations paroissent généralement justes; elles mettent peut être en état d'apprécier le crédit public en Angleterre; c'est une machine qui n'a pour base qu'une excessive crédulité, & dont les ressorts sont trop forcés pour pouvoir résister long-tems.

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

D'Hesdin, *le* 11 *Octobre.*

Extrait d'une Lettre.

» Il y a trois ou quatre mois qu'un incendie considérable consuma une partie d'un Bourg appellé Fruges, en Artois, à quatre lieues d'ici; le Vicaire du lieu, homme très-zélé, se chargea de quêter dans les environs pour ses malheureux Paroissiens; il trouva à S. Omer les secours les plus généreux chez MM. du Régiment de Béarn. On reçut Dimanche dernier, à Fruges, l'ordre de loger ce Régiment à son passage; aussi-tôt ce Pasteur l'annonce; &, de concert avec les gens de Loix du lieu, on arrêta de lui témoigner la reconnoissance due à ses bienfaits; en effet, hier à son arrivée, on arbora un drapeau blanc au clocher; les feux, les acclamations ne cesserent point: chaque Habitant, suivant ses moyens, régala ses hôtes de son mieux, & les Gens de Loix avec les principaux Habitans, résolurent d'offrir à diner à MM. les Officiers, qui, ainsi que tout le Régiment, quitterent cet endroit, pénétrés des témoignages de reconnoissance que leur prodiguerent ces bonnes gens. J'ai l'honneur d'être, &c. »

De la Sauvetat de Caumont, *(prés Marmande en Guienne) le* 4 *Octobre.*

» Le mois de Juin dernier s'est passé en orages & en pluies continuelles, qui ont donné des grêles, des débordemens, & fait perdre la moitié des foins & des bleds, & détérioré la qualité de ce qui est échappé de ces fléaux. Il restoit encore les vignes qui promettoient, par leur abondante production, un dédommagement de la perte des autres récoltes, & faisoient tout l'espoir des Cultivateurs. Mais le 18 Août, tout a été perdu sans ressource; ce jour, qu'on n'oubliera de long-tems dans ce pays, a consommé la ruine des Habitans. Plusieurs orages s'éleverent successivement & de tous les côtés, dans l'après-midi; ils gronderent tantôt tout-à-la fois, & tantôt tour-à-tour. Vers les 7 heures du soir, ils commencerent à se croiser ou à se confondre; le bruit affreux des éclats & la vivacité des éclairs qui se succédoient sans interruption, sembloient annoncer aux Habitans effrayés les malheurs dont ils étoient menacés. A neuf heures, il tomba une

grêle si forte qu'elle détruisit absolument tout ce qui s'y trouva exposé. Les vignes furent dépouillées de leur fruit & de leurs feuilles, les pampres furent mis en pieces, & les seps eux-mêmes furent meurtris, déchirés & plusieurs arrachés. Les arbres à fruit, les bois taillis & de futaie furent également maltraités. Les chanvres & les bleds d'Inde furent hachés. Les maisons furent découvertes, les tuiles mises en pieces, de même que les lattes, feuilles ou planches minces qui soutiennent les tuiles sur les charpentes. Les maisons furent inondées, les meubles & les denrées qu'elles renfermoient furent mouillés comme s'ils avoient été dehors; les Habitans ne sçavoient où se mettre à couvert, & ne trouverent, après l'orage, ni linge, ni habits secs pour changer. La grêle, qui fit ce dégât horrible, étoit d'une grosseur énorme; on en vit de plus grosse que la tête d'un enfant, on en pesa le lendemain, qui se trouverent du poids de 5 livres & demie, on en retrouva huit jours après dans un fossé plein d'eau, grosse comme des œufs de poule. On n'a jamais rien vu dans ce pays, ni oui dire de pareil à cette grêle, qui a dévasté plus de 150 Paroisses, dans les Elections de Bazes, Agen & Sarlat. M. l'Intendant de Bordeaux a envoyé sur les lieux des Commissaires pour vérifier ces dégâts; il se propose de solliciter, des bontés de Sa Majesté, un soulagement extraordinaire, pour les malheureux Habitans qui en ont été les victimes ».

DE VIVONE, *le 17 Septembre.*

» On sçait de quelle maniere ingénieuse le célébre la Fontaine a sçu, dans cette Fable où il est question d'un chou grand comme une maison & d'un pot aussi grand qu'une Eglise, repousser l'hyperbole de ces Conteurs, qui ne voient rien qu'à travers les loupes & les microscopes: mais au reste l'homme au grand chou pourroit bien n'être pas aussi menteur que l'homme au grand pot, & je serois presque tenté de croire à la relation du premier, depuis qu'un Seigneur du voisinage a apporté dans ce pays-ci l'ordre des fameux *choux du Maine*. Ces choux-là croissent pendant quatre ans, sans monter à graine, pourvu qu'on ne détache point les basses feuilles la premiere année. J'en ai un dans un de mes jardins, qui n'est qu'à sa seconde année, & qui a neuf pieds de haut. On pourroit l'appeller un *choufutaie*, car il seroit impossible d'atteindre aux feuilles de la tête sans une échelle ou tout autre avantage. Il a résisté à une grêle & aux ouragans, au moyen des étaies dont on l'a soutenu; il a fallu seulement les renouveller plusieurs fois. M'étant absenté quatre jours, je fus fort surpris à mon arrivée; le vent l'avoit agité de façon qu'il avoit rompu une partie de ses appuis; mais, tout penché qu'il étoit, il avoit poussé, en se coudant, de la longueur d'un demi-pied dans ce court espace de tems. Nous verrons à quelle hauteur il viendra. Sa derniere étaie a plus de quinze pieds. Il y a apparence qu'il croitra au dessus de la hauteur des choux du Mans, qui sont, pour l'ordinaire, depuis dix jusqu'à quatorze & quinze pieds. Voilà encore une branche d'Agriculture & de Jardinage qui mérite attention. Ces choux ont des feuilles prodigieusement larges, très-épaisses, très-bonnes à manger, quand elles sont prises à propos, & sur tout lorsque la gelée les a un peu macerées & attendries. Outre qu'ils servent dans les soupes que l'on mange communément à la campagne, ils sont encore d'une grande utilité pour le bétail, sur-tout pour les cochons, pour les dindons, &c. Ils ont aussi cet avantage, c'est que quand ils ne sont pas plantés trop près les uns des autres, on peut pendant les quatre ans de leur durée, tirer quelque parti du terrein intermédiaire qu'ils peuvent ne pas trop ombrager. Mais il est une autre importante remarque à faire, tant à l'égard de ces choux, que de toute autre production d'un sol étranger à celui où on veut la naturaliser. Il arrive presque toujours que les plantes étrangeres dégénérent plus ou moins & à proportion de la différence des terreins, des positions & de la température naturelle du pays. En effet, nous avons éprouvé que ces choux ont dégénéré, & que beaucoup montoient au bout de deux ou trois ans. Que faut-il donc faire pour ne pas s'astreindre à tirer toujours de nouvel-

les graines du pays d'où ils sortent ? Il faut avoir soin de garder à graine ceux qui ont échappé à cette génération, & n'en point employer d'autres. Par-là on soutiendra sûrement l'espece. Je prétens même que la graine de ceux-ci est préférable à celle du pays de leur origine, parce qu'elle sort d'une plante absolument naturalisée dans le nouveau terrein & sous le nouveau climat, puisqu'elle a soutenu cette différence en s'y adaptant. Cette réflexion convient & peut s'appliquer à tous les végétaux que l'on change ainsi de climat & de terrein ».

(*Extrait des Affiches du Poitou*).

DE TOULOUSE, *le* 10 *Octobre*.

» Le sujet proposé par l'Académie Royale des Sciences, Inscriptions & Belles-Lettres de cette Ville, pour le Prix de 1781, étoit » d'assigner les ef» fets de l'air & des fluides aériformes » introduits ou produits dans le corps hu» main, relativement à l'économie anima» le ». Parmi les Ouvrages présentés au concours, l'Académie en a distingué quelques uns qui auroient réuni ses suffrages, si les Auteurs avoient traité avec un égal succès la partie chymique & la partie médicale ; mais comme ils ont, en général négligé l'une ou l'autre, elle s'est déterminée à proposer le même sujet pour l'année 1784. Le Prix sera double, & l'Auteur couronné recevra cent pistoles ».

» On fut informé en 1779, que l'Académie proposoit pour le sujet du Prix de 1782, qui sera pareillement de cent pistoles, » les avantages en général de » l'établissement des Etats Provinciaux, » & en particulier, ceux dont le Lan» guedoc est redevable aux Etats de » cette Province ». Les Auteurs seront avertis de présenter parmi ces avantages, les traits intéressans de zele & de fidélité qui ont distingué les Etats de Languedoc, lors des crises & des besoins de l'Etat, depuis leur établissement jusqu'à nos jours, ainsi que de terminer leur Ouvrage par un exposé sommaire des principaux points du Droit public du Languedoc, comparés avec ceux du Droit public de la Bretagne, de la Bourgogne & de la Provence, relativement à la constitution, à la forme & à l'ordre d'Administration des Etats de ces trois Provinces ».

» Quant au Prix de 1783, l'Académie annonça l'année derniere, qu'elle proposoit deux sujets, à chacun desquels elle destine un Prix de 100 pistoles. Le premier est » l'influence de » Fermat sur son siecle, relativement » aux progrès de la haute Géométrie » & du Calcul, & l'avantage que les » Mathématiques ont retiré depuis & » peuvent retirer encore de ces Ou» vrages ». Le second est de » déter» miner les moyens les plus avanta» geux de conduire dans la Ville de » Toulouse une quantité d'eau suffisante » soit de sources éparses dans le ter» ritoire de cette Ville, soit du fleuve » qui baigne ses murs, pour fournir en » tout tems dans les différens quartiers, » aux besoins domestiques, aux incen» dies & à l'arrosement des rues, des » places, des quais & des promena» des ». Les Auteurs furent invités de joindre à leurs projets le plan des ouvrages à faire, avec les élévations, les coupes, & les estimations nécessaires pour constater la solidité & la dépense de l'entreprise, & à donner aussi un apperçu des frais de construction des tuyaux de dérivation & de conduites, pour amener les eaux dans les maisons particulieres. Ils sont libres de faire usage, à leur gré, des eaux de source & des eaux de la Garonne, relativement aux quartiers de la Ville, qui pourront être plus aisément & plus abondamment fournis de ces diverses eaux, même de ne proposer que les unes ou les autres pour tous les objets de service ».

» L'Administration Municipale de Toulouse, pénétrée de l'importance de ce dernier sujet, & du peu de proportion qui se trouve entre les travaux qu'il exige, & une somme de mille livres, a délibéré d'y ajouter 100 louis ; de maniere que le prix total sera de trois mille quatre cents livres, L'Académie communiquera a ceux qui se proposeront de concourir pour ce Prix, les renseignemens qu'elle a déjà & ceux qu'elle espere se procurer encore ».

» Les Sçavans sont invités à travail-

ler sur les sujets proposés. Les Membres de l'Académie sont exclus de prétendre au Prix, à la réserve des Associés Etrangers ».

» Les Ouvrages seront adressés avec les formalités prescrites par toutes les Académies, à M. l'Abbé Rey, Conseiller au Parlement, Secretaire perpétuel de l'Académie à Toulouse. Ils ne seront reçus que jusqu'au dernier jour de Janvier des années pour les Prix desquels ils auront été composés ».

» L'Académie proclamera, dans son Assemblée publique, du 25 du mois d'Août de chaque année, la Piece qu'elle aura couronnée. En ne prescrivant aucun systeme, elle déclare aussi qu'elle n'entend pas adopter les principes des Ouvrages qu'elle couronnera ».

DE JOIGNY (*en Champagne*), *le* 12 *Octobre*.

» Selon des Lettres de cette Ville, les vins qu'on y a recueillis cette année sont en grande abondance; mais ils ont une qualité dont les plus vieux Habitans n'ont point d'idée, & qui a été funeste à quelques Particuliers, qui n'ont pas pris les précautions nécessaires pour entrer dans leurs caves. La vapeur en a suffoqué plusieurs, & l'un d'eux y a peri le premier de ce mois, parce qu'on n'a pu le retirer assez tôt, & qu'il a fallu, pour cela, crever la voûte de la cave, tant la vapeur méphitique avoit de force. Son beau-frere, qui l'avoit suivi, a été de même suffoqué au bas de l'escalier, d'où il a été plus aisé de le retirer. On leur a administré également les secours indiqués; mais ils n'ont rappellé à la vie que le dernier. Les Médecins de la Ville & M. Chamouin, jeune Médecin des Hôpitaux du Roi, ont montré le plus grand zele dans cette occasion, & les Officiers de Police ont porté leurs soins à prévenir de pareils malheurs, par les avis qu'ils ont fait répendre ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

ANNONCE de Livres.

Réflexions impartiales sur l'Amérique. Ouvrage traduit de l'Anglois. A Paris, chez Moutard, Hôtel de Cluny, rue des Mathurins.

L'Auteur de ces réflexions, sans entrer dans cette question, si l'Angleterre a le droit de tenir l'Amérique sous le joug, de la forcer de lui vendre ses productions, à l'exclusion de toute autre Nation, & de ne tirer que d'elle seule tous les objets de consommation, se borne à faire connoitre le tort que causeroit au Commerce & à la Puissance de la Métropole l'indépendance de ses Colonies. Pour démontrer, par des exemples, son opinion, il calcule le montant des ventes faites aux Américains, & il le compare avec celui des ventes faites aux Etrangers.

» La différence, dit-il, qui se trouve » entre notre Commerce étranger & » celui que nous faisons avec nos Co- » lonies, fera voir, d'une maniere évi- » dente, les conséquences de leur sépa- » ration avec la Métropole. Toutes les » exportations de la Grande-Bretagne » chez l'Etranger se sont montées en 1776 » à la somme de . 7,000,000 liv. st.

» L'exportation au » nord de l'Amérique, à la somme » de 5,370,900

» Les exportations » aux Indes occidentales, à la somme » de . . . . . 1,041,199 liv. st.

» On voit, par-là, que le Commerce » avec le nord de l'Amérique seulement, » est à peu près la moitié de notre Com- » merce étranger ».

Plus loin, l'Auteur a encore recours à un autre calcul pour démontrer les pertes que le Commerce de sa Patrie doit souffrir, si l'Amérique réussit à se rendre indépendante. Voici comment il raisonne.

» On a remarqué, dit-il, que depuis » trente ans, les exportations de l'An- » gleterre au nord de l'Amérique, ont » constamment doublé tous les dix ans, » & même ont été plus qu'au double; » elles montoient

» En 1748 à 830,243 l. 16 s. 9 d. st.
» En 1758 à 1,842,948 l. 13 s. 10 d. st.
» En 1771 à 4,586,883 l. 19 s. 9 d. st.

» D'où, continue-t-il, l'on peut con- » clure, que, sans la rébellion, ce

» Commerce auroit pu être porté, en » 1780, à la somme de 7,000,000 liv. st. » qui est plus que toute la valeur de » notre Commerce étranger. En supposant que d'ici à vingt ans, il eût » augmenté, même en moindre proportion, il auroit toujours surpassé » de beaucoup celui que nous faisons, » tant avec l'Etranger, qu'avec les autres Colonies ; & en y ajoutant ce » Commerce étranger lui même, nous » aurions trouvé, dans ces avantages » réunis, une source de richesses plus » abondante & plus étendue que toutes » celles que l'on peut trouver en aucune » contrée connue ».

Si on veut voir ces raisonnemens & toute la doctrine établie dans cet Ouvrage, réfutés d'après les principes économistes, on peut consulter le n°. 25 de *l'Année Littéraire.*

L'Auteur de cet article, qui est écrit d'une maniere tout-à-fait intéressante, entreprend d'abord d'y prouver, que l'indépendance revendiquée par les Américains est dans l'ordre de la justice ; puis il fait voir que cette indépendance loin de préjudicier aux intérêts de la Métropole, ne peut que leur être favorable. Voyons en quels termes il s'exprime à ce sujet.

» Dans la dépendance, l'Américain, » dit-il, ne peut acheter que des Négocians de la Métropole ; la Métropole ne peut donc plus vendre les » objets de consommation de l'Amérique qu'à ses Négocians regnicoles. » Ces Négocians etant seuls Acheteurs, » se prévaudront de l'exclusion pour » exercer le monopole sur la Nation ; » ils lui feront la loi. Le défaut de » concurrence fera baisser le prix des » marchandises à exporter. Premiere » perte pour la Métropole ».

» D'un autre côté, l'Américain est » contraint de vendre ses productions » aux Négocians de la Métropole. La » Métropole ne peut donc plus acheter » que de ces mêmes Négocians. Elle » se trouve donc encore sous le monopole. Ses Négocians sont donc seuls » Vendeurs ; ils n'ont point à redouter » la concurrence ; ils vendront donc » plus cher. Il faudra donc leur payer » les productions de l'Amérique à un » plus haut prix qu'on ne les payeroit » concurremment aux Négocians des » autres Nations. La Métropole qui a » déjà perdu sur ses ventes, sera donc » encore forcée d'éprouver une nouvelle perte sur ses achats. La dépendance lui deviendra donc très-préjudiciable ; l'indépendance lui éviteroit » donc des pertes & de très-grandes » pertes. Il est donc évident que l'indépendance de l'Amérique n'est pas » seulement conforme à la justice, mais » qu'elle est encore utile à la Grande-Bretagne. Les Moralistes ont donc » raison d'enseigner que le juste & l'utile sont unis par des liens indissolubles ».

Récréations Physiques, Chymiques & Economiques de M. Model, Conseiller de la Cour, de presque toutes les Sociétés sçavantes de l'Europe ; Ouvrage traduit de l'Allemand, avec des Observations & Additions, par M. Parmentier, Apothicaire-Major de l'Hôtel Royal des Invalides, de l'Académie Royale des Sciences de Rouen, &c. 2 vol. in 8o. de 500 pages. Prix, 10 livres reliés. A Paris, chez Nyon l'aîné, Libraire, rue du Jardinet, Quartier Saint-André-des-Arts ; & Barrois l'aîné, Libraire, Quai des Augustins.

I I.

Marchandises arrivées à Paris.

Depuis le 13 Septembre jusques & compris le 12 Octobre suivant, il est arrivé à la Douane 43 balles de café moka, & 25 balles de café ordinaire, 13 pieces, 6 barriques & 5756 livres de sucre, 6 tonnes, 12 caisses & 5781 livres de cire & bougie, 22 caisses de savon, 6 pieces d'huile d'olive, 156 barriques d'huile de navette, 612 tonnes & 256 barils d'huile de graine, &c.

Les eaux-de-vie dont les droits ont été acquittés au Bureau Général des Aides, depuis le 13 Septembre, jusques & compris le 12 Octobre suivant, se montent à 81 pipes & vingt-quatre quartauts.

III.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 27 Octobre 1781.

Or de Portug. à . . .	728	l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	720			
Du Pérou à	714			
Les guinées à . . .	726			
Ducats à	98	10		once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	102			
Or à 20 karats à . .	85			
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	10		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10		
Piastres à	48	17	6	

IV.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 24 Octobre 1781 au Samedi 27 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19 à 20 livres; le seigle, de 11 à 12 livres; l'orge, 11 à 12 livres. Le froment à la Grêve, de 19, 20 à 21 livres; le seigle, 12 liv.; l'orge, de 11 à 12 livres *le septier*. Farine blanche à la Halle, de 36, 38 à 40 liv.; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 24 Oct. 1781 au Mercredi 27 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 l.; *id.* à la Grêve, de 19, 20 à 21 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 23 Octobre 1781, de 62 à 64 liv.; *id.* nouveau, de 58 à 60; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 60 à 64 liv.; *id.* nouv., 45 à 48; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 23 à 24; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 52 à 53; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 49 à 50; le cent de paille, de 18 à 22; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 36 à 45 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres
	PAIEMENT DU JEUDI 25 OCTOBRE 1781.		
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	A.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	A.
12.	M. Alissant	Jeudi.	A.
14.	M. Nau	Jeudi.	A.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	A.
	PAIEMENT DU VENDREDI 26.		
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	A.
2.	M. Boscheron	Vendredi.	A.
21.	M. Patu.	Vendredi.	A.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	A.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	A.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES.

CHANGES du 26 Octobre 1781.

Amsterdam, ...	53	Cadix, ...	
Londres, ...	31 11 16c.	Livourne, ...	
Hambourg, ...	191 ½	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Saints*. .	¼ p. ⅝

DU VENDREDI 26 *Octobre* 1781.

1780. Lot. Roy. . .	1032	1785	
1781. *Primes*.		1786	
1782	123	1787	
1783		1788	
1784		1789	

1r. Viager. . . . 9 p. ⅝ bén. 2d. . . 1 p. ⅝ perte. . . .

Oct. 1781.		Du 24.	Du 25.	Du 26.
Comp. des Indes.	Actions	. . . . .	1947 ½	1950 . . . .
	Do ⅙	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Do 8es	. . . . .	260	260 . . . .
	Do 25es	. . . . .	. . . . .	83 . . . .
	Empr. d'Oct.	. . . . .	. . . . .	402 . . . .
Rescriptions.		. . . . .	8 ½ ¾ 8 7 ¾ p.	7 ½ 7 ¼.
Bil. des Ferm.		. . . . .	¼ perte. . .	¼ perte.
Contr. à 4 p. ⅝ 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1781.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 3 Novembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

AFRIQUE.

DE TANGER, *le 6 Août.*

LE 18 du mois dernier, l'Alcaide Ben-Abdelmelick, Gouverneur de cette Ville, manda au Château tous les Consuls Européens qui y résident, & il leur communiqua une Lettre de l'Empereur son Maître, portant en substance, » qu'il » leur ordonnoit d'écrire chacun dans » son pays, qu'on prît garde de ne pas » faire crédit à des Sujets Marocains, » mais de remettre les marchandises, » qu'un Maure auroit achetées, entre » les mains du Capitaine du navire, » qui le conduiroit à Tanger ou Tetuan, » afin que celui-ci se présentât au Gou- » verneur de l'une ou de l'autre de ces » Places, & l'instruisît de l'achat fait » par le Maure. Sa Majesté ordonnoit » de plus, qu'au cas que le Gouverneur » se rendît responsable du payement, à » acquitter dans un délai de 3, 4 ou 6 » mois, le Capitaine du navire pût re- » tourner dans son pays, en attendant » l'échéance, pour recevoir alors l'ar- » gent des mains du Gouverneur & ne » plus avoir affaire avec le Maure; mais » au cas que le Gouverneur refuse de » répondre du payement, Sa Majesté » veut que les marchandises soient dé- » posées dans un magasin jusqu'à ce que » le Maure en ait procuré la vente, & » que le Capitaine en reçoive le prix » jusqu'à parfait payement ».

La Lettre finit, en ajoutant que » qui- » conque agira contre cet ordre, devra » s'en prendre à lui-même, s'il souffre » de la perte, & que le même Régle- » ment s'observera réciproquement, » lorsqu'un Chrétien aura fait des achats » dans les Etats Marocains ».

Le lendemain, le Gouverneur Ben-Abdelmelick manda de nouveau les Consuls d'Espagne, de Portugal, de Danemarck & de Suede, pour leur communiquer une Lettre, que venoit de lui écrire son Souverain. Don Juan-Manuel Salmon, chargé des affaires de la Cour de Madrid, ayant reçu une caisse d'Espagne, demanda qu'elle fût portée chez lui sans être visitée; l'Alcaide l'accorda après avoir hésité quelque tems; mais il en informa néanmoins l'Empereur, qui lui fit la réponse, dont Ben-Abdelmelick vouloit donner communication aux quatre Consuls. En voici la teneur:

» A notre Serviteur l'Alcaide Mo- » hammet-Ben Abdelmelick, paix vous » soit, miséricorde de Dieu & sa béné- » diction; Nous avons reçu votre Let- » tre & vu ce qu'elle contient. Dieu » vous donne prospérité pour ce que » vous avez fait à l'égard de la caisse » du Consul d'Espagne, en ne la visi- » tant point, & relativement à vos pro- » cédés ultérieurs envers les quatre Na- » tions Chrétiennes, Espagnole, Por- » tugaise, Danoise & Suédoise. Qui- » conque de ces quatre Nations appor-

» tera quelque caiſſe ou proviſions pour » ſon Conſul, vous ne la viſiterez point; » vous le diſtinguerez par-deſſus toutes » les autres Nations : vous en ferez de » même à l'égard du Commandant Eſ- » pagnol qui commande les bâtimens » de guerre Eſpagnols en ſtation à Tan- » ger. Vous obſerverez avec eux une » parfaite harmonie ; & ſi quelques-uns » de leurs vaiſſeaux en croiſiere vien- » nent dans le Port, vous leur donne- » rez tous les rafraichiſſemens dont ils » auront beſoin. S'il vient quelque na- » vire de leur Nation, chargé de mar- » chandiſes, vous le diſtinguerez par- » deſſus toutes les autres Nations. C'eſt » la régle que vous devez ſuivre. S'il » en arrive d'autres Nations, viſitez » & examinez leurs caiſſes & leurs ef- » fets. S'il vient à leurs Conſuls des » effets de peu de valeur ou des ha- » bits, faites les leur parvenir ; mais » s'il y en a plus que pour leur propre » uſage, vous en exigerez les droits. » Paix vous ſoit ».

Par une troiſieme Lettre adreſſée à Ben-Abdelmelick, l'Empereur a ordonné entre autres choſes, » que les » droits ſoient perçus ſur le même » pied dans les Ports de Tanger & de » Tetuan ; enſorte que dans le premier » il ne ſoit pas exigé plus de 10 pour » cent des marchandiſes, & que ce » droit ſe paye en nature de celles qui » pourront ſervir à l'uſage de S. M., » mais des autres en eſpeces ».

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 30 *Septembre.*

La Compagnie Aſiatique fait équiper cinq vaiſſeaux deſtinés pour la Chine, & trois pour les Indes Orientales. On travaille avec beaucoup d'activité au vaiſſeau le *Mars*, que le Roi a donné à la Compagnie. Il ſera commandé par le Capitaine With, & doit aller en Chine.

On compte actuellement dans le Sund quatre-vingt bâtimens Marchands, au nombre deſquels il y en a quarante-ſept Anglois & une frégate de convoi, deſtinés pour la même Mer.

D'HELSINGOR, *le* 6 *Octobre.*

Depuis huit jours, il arrive ici ou il en part, ſans eſcorte, des navires Marchands Anglois, très-richement chargés. Deux vaiſſeaux de guerre de la même Nation, l'*Afrique*, de 64 canons, & le *Lord Anhorſt*, de 20, paſſerent hier le Sund ; mais ils ne convoyoient aucun navire. Il arriva encore en même tems, de *Kinſton-Upon-Hull*, Ville de Yorckshire, 10 vaiſſeaux Marchands, qu'aucun vaiſſeau de guerre n'avoit accompagnés dans leur trajet.

ITALIE.

DE ROME, *le* 2 *Octobre.*

Son Eminence le Cardinal Vice-Tréſorier, a fait publier un Edit qui permet, dans toute l'étendue de l'Etat Eccléſiaſtique, la libre importation de l'huile de raiſin, comme ſuppléant, en tems de diſette, à l'huile d'olive. Cette huile, comme on le ſçait, ſe tire non du raiſin même, mais des grains ou pepins qu'il renferme ; l'extraction en eſt connue depuis long-tems en Italie.

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le* 14 *Octobre.*

On apprend que ſur la derniere Requête des Propriétaires & Participans de navires employés à la Navigation de Surinam, &c. L. H. P. ont réſolu » de » requérir Son Alteſſe Sérénitſime, com- » me Amiral Général, de nommer le » plutôt poſſible une eſcorte convena- » ble, & de la faire préparer ſans dé- » lai, afin que, ſans autre ordre ul- » térieur, & dès que les circonſtances » le permettroient, elle pût mettre à la » voile avec les vaiſſeaux armés des » Supplians, & les envoyer aux Indes » Occidentales ».

Leurs Hautes-Puiſſances ont auſſi requis le Conſeil des Etats de payer la prime aſſignée aux teneurs de Livres deſdits vaiſſeaux, contre le certificat requis & ſous caution *de reſtituendo*. Mais quant à la ſollicitation des Sup-

plians, pour obtenir un dédommagement, rien n'a encore été statué.

Son Altesse Sérénissime a informé, par une Lettre adressée à Leurs Hautes-Puissances, » que pour la conservation » des vaisseaux de la République & des » navires Marchands des Habitans, dans » ces occurences, Elle avoit cru de son » devoir d'user de la plus grande précau- » tion ; qu'à cette fin, Elle avoit pris » les considérations & les avis du Vice- » Amiral Hartkinck, du Contre-Ami- » ral Van-Braam, ainsi que de tous les » autres Officiers Commandans, qui » avoient été nommés pour servir sous » ledit Contre-Amiral dans l'escorte » destinée pour la Baltique ; des Vice- » Amiraux Reynst & Zoulman ; des » Contre-Amiraux Didel & Zinsber- » gen, de même que des Comités des » Colleges d'Amirauté respectifs de la » République : toutes ces considéra- » tions & avis sont annexés à la Lettre » de S. A. & contiennent unaniment & » en substance, qu'il n'est pas convena- » ble dans la saison présente, de faire » partir un convoi pour la Baltique, ni » autour du Nord, attendu qu'une telle » expédition est contraire à tous les » principes de la navigation & de la » guerre ».

I I.

Nouvelles de l'interieur du Royaume.

De Marseille, *le* 18 *Octobre.*

» Depuis le 8 de ce mois, il est arrivé ici 23 bâtimens, au nombre desquels sont les felouques du Roi, les *Pêcheurs* & la *Sainte-Barbe*, venant de Cassis ; la goëlette, le *Succès*, venant du même lieu, & les navires, la *Sirène* & la *Marie-Antoinette*, chargés de sucre, café, indigo & cacao, venant du Cap François, & faisant partie de ceux qui sont sortis dernierement de Cadix. Nous avons reçu de Malaga l'agréable nouvelle que les Capitaines Mestre & Daubec, partis des Isles Françoises, & séparés, par un coup de vent, des autres navires avec lesquels ils voyageoient de conserve, étoient entrés heureusement dans ce Port. On avoit sur leur compte les plus vives inquiétudes, & les assurances étoient montées fort haut ».

De Mende, *le* 30 *Septembre.*

Suite de la Description topographique du Diocèse de Mende, ou le Gevaudan, par M. de Gentlane.

» Tous les Villages qui sont le long de la riviere des Rousses, ainsi que ceux qui sont du côté de celle de Vebron, sont garnis & entourés de très-bonnes terres labourables, de prairies & de beaucoup de châtaigniers. A l'égard des hauteurs qui comprennent la Camp de l'Hospitalet, le territoire de Barre & autres endroits circonvoisins, depuis le Pompidou jusques à Saint-Laurent-de-Treves, elles forment un pays très-découvert, & consistent en terres labourables ; quoiqu'elles n'aient que très-peu de fonds, elles ne laissent pas que de produire des grains en abondance ».

» Les vallons de Florac, d'Ispagnac & de Quezac sont très-bien cultivés, les bas-fonds sont excellens ; & indépendamment des châtaigniers, qui y sont très-beaux, il y a quelques vignobles sur les côteaux ; les bas-fonds consistent, pour la plupart, en très-belles prairies & en terres labourables, couvertes d'arbres fruitiers ».

» Les hauteurs des Causses, depuis Florac jusqu'à la Jouante, sur l'étendue de plusieurs lieues, consistent en terres labourables à base calcaire, & en assez beaux pâturages. Lorsque les années sont médiocrement pluvieuses, tous ces territoires produisent beaucoup d'excellent froment ; mais en général, ils y sont sujets aux sécheresses : les sources y sont d'autant plus rares que les terres y ont très peu de profondeur, & que les roches calcaires qui sont au dessous, sont toutes crevassées, & reçoivent facilement les eaux pluviales qui pénétrent au travers de ces bancs, d'une épaisseur considérable, & parviennent à leur pied où les sources sont très-communes & abondantes, sur les bords du Tar, de la Jouante & de la Dourbie, qui coulent au bas de ces montagnes, sur un fonds très-différent ».

» La partie du Causse, qui est entre Saint-Prejet & S. Pierre-de-Tripiès,

est très-aride ; mais la partie qui est entre ce dernier endroit & Sainte-Enemie, est beaucoup meilleure. On trouve ici quantité de belles forêts de pins ; & dès qu'on est descendu de ces hauteurs à Sainte-Enemie, qui est sur le bord du Tar, dans un vallon fort étroit, on trouve beaucoup de vignobles, & quelques prairies. Le territoire du Causse, qui est entre Sainte-Enemie & Chanac, est à peu-près de la même nature : on voit sur-tout dans ce dernier endroit, d'assez belles prairies sur le bord du Lot, le surplus consiste en terres labourables d'un bon rapport, & dont la plupart sont plus ou moins marneuses. Il en est de même de tout le territoire que l'on trouve en remontant le Lot, jusqu'à Mende ».

» Nous avons ensuite dirigé notre tournée au nord ouest de Mende, en passant par Bahours : ici le sol est une roche ardoisée, recouverte d'un très-bon terreau : il n'y a dans ces cantons, que des terres labourables qui produisent de beau seigle, quelques prairies dans les bas-fonds & des pâturages sur les hauteurs, qui sont garnies de quelques bouquets de bois ».

» De Bahours, nous nous sommes transportés à Marvejols, après avoir parcouru les territoires qui se trouvent entre Chanac, Barjac & Chirac, passant par Greses, les Borios & autres. Tous ces territoires, qui consistent en prairies & en quantité de terres labourables, sont fort marneux & produisent abondamment d'excellent froment ».

» On y trouve quantité d'une espece de marne grise, sablonneuse, dont on pourroit faire un excellent usage pour l'engrais des terres qui ne sont pas marnées par elles-mêmes ».

» Il y a à Marvejols, qui est une des principales Villes du Gevaudan, d'excellentes terres labourables & de fort belles prairies. On y recueille des fruits de toute espece, & il y a quelques vignobles sur les côteaux exposés au midi ».

» A une lieue de cette Ville, dans le territoire de S. Leger-de-Peire, on trouve plusieurs sources d'eau cuivreuse propre à donner du cuivre de cémentation. Elles se trouvent dans un vallon, à demi-quart de lieue de S. Leger. Nous n'avons pas été peu surpris d'apprendre que les Habitans de ce canton ont l'imprudence de faire usage de ces eaux, pour se purger : en effet, dès qu'ils en ont bu deux ou trois verres, cette eau leur cause des vomissemens violens, qui ne proviennent que du vert-de-gris qui s'y trouve dissous ; & ce qui m'étonne le plus encore, c'est que plusieurs de ces bonnes gens n'en aient pas été les victimes ; car personne n'ignore que le vert-de-gris, pris intérieurement, soit en poussiere, soit délaye dans les liquides, est un des poisons les mieux caractérisés : aussi n'avons-nous rien épargné pour prévenir ces Habitans du danger qu'il y a à boire de ces eaux, combien leur usage peut être pernicieux. Ces sources sortent d'un très-gros & très-beau filon de cuivre, qui mériteroit d'être exploité ».

La suite à l'Ordinaire prochain.

DE PONTOISE, *le 21 Octobre.*

Extrait d'une Lettre. » Le Mercredi 17 de ce mois, vers quatre heures après-midi, le feu a pris dans le Village de Vigny, à quatre lieues de cette Ville. Une grange attenant la maison où l'incendie a commencé, l'a communiqué à tout le quartier, & avant le coucher du soleil, seize maisons ont été la proie des flammes. Tout a été perdu. Les malheureux Propriétaires ; dont la plupart étoient aux champs, n'ont eu que le tems d'accourir pour être témoins de leur désastre. L'activité des Habitans a sauvé le reste du Village, malgré le vent qui les contrarioit & menaçoit de tout embraser. Ceux même pour qui il n'y avoit plus de ressource ont travaillé avec autant d'ardeur que les autres : on ne distinguoit point celui qui avoit tout perdu d'avec celui qui avoit tout à perdre. L'amour du bien public & de leurs Compatriotes l'emportoit sur le découragement qui accompagne le désespoir : un Fermier entre autres, nommé Hameau, son nom mérite peut-être autant de célébrité que d'autres très fameux, un nommé Hameau, dis-je, après avoir vu brûler sa ferme & toute sa récolte, couroit encore au feu. Sa femme, tenant d'une main un enfant

de trois mois pendu à sa mamelle, de l'autre retenoit son mari, en lui criant, toute éplorée, *ou vas-tu, nous n'avons plus rien à sauver.* » Cela est vrai, répondit-il ; mais il me reste encore » assez de force pour aller au secours » de mes camarades ». Aussi-tôt il s'est arraché de ses bras, & a travaillé jusqu'à ce que le danger fût cessé. Ce n'est que d'hier que l'on est entierement rassuré ».

» Plusieurs ménages sont sans meubles, sans habitation, sans pain, & n'ont de ressource que dans la commisération publique ».

» La conduite de ces malheureux, qui, dans le premier moment de leur désastre, ont surmonté leur douleur, pour rendre leurs forces utiles à leurs Compatriotes, doit intéresser autant les ames courageuses que les ames sensibles ».

DE PARIS, *le 28 Octobre.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 7 Octobre 1781, qui proroge jusqu'au 1 Janvier 1782, le délai accordé par l'Arrêt du 19 Mars 1781, & prorogé par celui du 12 Juillet suivant, pour l'apposition d'une marque de grace sur les étoffes qui ne seront point revêtues de celles ci-devant prescrites ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

OBSERVATIONS de M. Renou, *Directeur des Mines de Saint-Georges, sur une propriété intéressante des Pommes de terre, adressées à M.* Parmentier, *& insérées dans ses Recherches sur les Végétaux nourrissans.*

» Outre l'avantage alimentaire que possédent les pommes de terre, elles ont des propriétés qui méritent une sérieuse attention de la part de ceux qui s'occupent de l'Art difficile de guérir : la vertu antiscorbutique de ces tubercules, reconnue & démontrée par l'expérience, en est une preuve ; mais leur effet apéritif n'a peut-être pas été également remarqué : les observations ci-après peuvent servir à faire connoitre cette propriété qu'elles ont d'exciter l'évacuation des urines, sans perdre de leur qualité nourrissante, & que formant alors un ensemble qui réunissant le remede à l'aliment, présente un moyen précieux dans une infinité de circonstances, & qu'une main intelligente dans le traitement des maladies, ne doit pas laisser échapper ».

» Tout le monde est à portée d'observer avec quel plaisir les enfans, à l'âge même le plus tendre, mangent de ces racines sous différentes formes, & sur-tout cuites sous les cendres ; j'ai eu occasion de faire cette remarque une infinité de fois sur mes enfans, & je m'y suis d'autant plus appliqué que j'étois persuadé de l'avantage qui en résulteroit pour leur santé. En effet, pendant plusieurs mois, deux petites filles, l'une de trois ans, & l'autre d'environ dix-huit mois, faisoient leur gouter de ces tubercules cuits dans les cendres chaudes, auxquels on ajoutoit un peu de beurre & de sel ; l'appétit & la promptitude avec lesquels cet aliment passoit formoient un spectacle tout-à-fait amusant pour moi ; mais il n'étoit cependant pas sans inconvénient, car chaque fois que mes petites avoient fait un semblable repas, on pouvoit être sûr qu'elles étoient très-pressées par le besoin d'uriner, & que même elles pissoient au lit ; ce qui n'avoit pas lieu lorsqu'elles ne prenoient pas cette nourriture. Cette expérience faite différentes fois, me persuada de la propriété apéritive des pommes de terre, & j'ai eu, peu de tems après, une nouvelle occasion de la constater ».

» Une demoiselle d'Ingrande-sur-Loire, âgée d'environ vingt-deux ans, tomba malade dans le courant de l'hiver 1776, à la suite d'une sueur supprimée qui produisit par gradation une hydropisie ascite. La maladie étant alors dans son état, je fus consulté ; & comme jusqu'à ce moment on avoit absolument pris le change & traité la malade comme affectée de la poitrine ; elle ne fut pas peu surprise lorsque je lui annonçai qu'il y avoit un épanchement dans l'abdomen, qu'en conséquence sa situation étoit très-sérieuse, & qu'il n'y avoit pas un instant à perdre ; ce pronostic la détermina sur le champ à se

rendre à Nantes, & de là à Montaigu en Bas Poitou, auprès de M. Richard, Docteur en Médecine, homme d'un mérite rare, chez lequel les malades sont sûrs de trouver un ami, & qui a les soins les plus étonnans dans le traitement de plusieurs maladies de cette espece ».

» Cette Demoiselle se mit aussi-tôt à l'usage des remedes qui lui furent prescrits, & s'apperçut pendant quelques semaines que son ventre diminuoit de grosseur, ainsi que l'infiltration qui s'étoit faite dans les cuisses & dans les jambes; mais cette apparence de mieux ne fut que d'une courte durée, & bientôt la malade sentant sa situation devenir plus mauvaise, revint dans la maison paternelle vers les premiers jours de Juin; M. Richard s'y rendit, pour suivre le traitement de la maladie, & je fus pareillement appellé pour y coopérer avec lui; mais comme, malgré tous nos efforts, & que les remedes pris dans les trois regnes de la Nature n'avoient pu établir la secretion ni l'évacuation des urines, le gonflement du bas ventre augmenta au point que nous ne vîmes plus d'autres ressources que dans la paracentese. La malade, dont le courage n'a cessé de mériter mon admiration, fut préparée à cette opération le 24 Juin, & la ponction faite suivant les régles de l'Art, produisit une évacuation de vingt-quatre livres de sérosité ».

» Le calme qui suivit fit renaitre les espérances, & on continua l'application des remedes appropriés. Un mois, à peine étoit-il passé, que nos alarmes se renouvellerent, & successivement l'épanchement se fit au point que la malade fut obligée de se soumettre une seconde fois à la ponction; ce qui eut lieu vers la fin du mois d'Août, & produisit une évacuation d'environ trente-deux livres de liqueur ».

» La foiblesse & l'acablement, suites inévitables d'une maladie aussi longue, & même du régime & des moyens curatifs, désoloient tout le monde, excepté la malade, dont la sérénité de l'ame n'étoit aucunement altérée. Dans cet état violent, & lorsque le secours des Gens de l'Art paroit ne pas atteindre au but, il est naturel, plus que prudent sans doute, de mettre en usage tous les moyens qu'on nous présente, pour nous soustraire à une destruction qui nous paroit inévitable. Quelqu'un des environs fut annoncé, comme devant produire l'effet desiré: on fit usage des moyens qu'il présenta; mais on ne tarda pas à se repentir de cette confiance irréfléchie, & la malade, dont l'épuisement augmenta, se trouva dans un marasme presque extrême, & il ne lui restoit plus qu'un souffle de vie; son estomac accablé, ne pouvoit plus souffrir ni remedes ni nourriture, un vomissement presque continuel chassoit au dehors des matieres glaireuses, teintes de la couleur des matieres qu'on avoit fait prendre, & la malade, dans les efforts qu'elle faisoit, étoit sur le point d'expirer; le ventre étoit toujours gonflé, & l'épanchement considérable, ainsi que l'enflure des cuisses & des jambes, tandis que les extrêmités supérieures étoient d'une maigreur effrayante ».

» Je continuois toujours, quoique dans l'éloignement, une correspondance suivie avec M. Richard, dont l'amitié m'étoit devenue chere, & les lumieres dignes de toute ma confiance; il fut sensiblement affligé du portrait que je lui faisois de la constitution de notre malade; il ne falloit rien moins qu'une ame sensible comme la sienne, animée du desir d'arracher au ciseau destructeur un objet digne d'être exempt de ses atteintes. Tout est mort, que l'espérance vit encore, dit un célébre Ecrivain; & en effet, malgré le spectacle d'une destruction prochaine, nous ne cessames, M. Richard & moi, d'employer tout ce que nous crumes capable de pouvoir s'y opposer. L'estomac délabré de la malade, & dans un état d'irritabilité extrême, nous paroissant ne pouvoir souffrir aucune nourriture tirée du regne animal, nous y renonçames absolument; & parmi les végétaux, nous n'employames d'abord que ceux qui sont composés de substances amilacées, & qui joignent une qualité tonique à une grande divisibilité: l'eau de riz, très-légère, fut la premiere liqueur que l'estomac voulut souffrir, & elle fut la seule nourriture pendant plusieurs jours. Je la rendis successivement plus

forte à mesure que l'estomac s'y accoutumoit, & par gradations, la malade passa à l'usage des crêmes de riz, du sagou, des légères panades, de quelques légumes cuits, tels que des tiges de céleri, du porreau, des carottes, &c. Tout cela passant & se digerant bien, les accidens les plus urgens étoient dissipés ; mais l'état hydropique existoit toujours, & la secrétion des urines étoit presque nulle, l'évacuation n'étoit que de quelques cuillerées d'une liqueur rouge briquetée, qui n'opéroit rien pour le bien de la malade. Ce fut dans cette circonstance que je lui conseillai l'usage des pommes de terre, persuadé que leur qualité alimentaire, jointe à la propriété apéritive que je leur avois reconnue, remplissoit toutes les indications qui se présentoient. Je ne fus pas trompé dans mon attente ; la malade ayant aussi-tôt suivi mes conseils, fit une partie de sa nourriture de pommes de terre bien cuites sous les cendres chaudes, assaisonnées quelquefois de très-peu de beurre & de sel, souvent sans aucun assaisonnement, & ce genre de nourriture fut l'époque où les urines commencerent à donner, & où, par succession de tems, les liqueurs sorties des loix de la circulation, y rentrerent, & que l'hydropisie & tous ses symptômes furent dissipés ; ce qui demanda environ l'espace de trois mois. Les forces vinrent à proportion, & la malade, au printems 1777, n'avoit pas le moindre reste de sa maladie. Depuis ce tems, elle jouit d'une excellente santé ».

» Mon changement de position & d'état m'ayant, depuis ce tems, privé de faire aucun usage des pommes de terre dans le traitement des maladies, je n'ai pu en étendre davantage l'application ; mais je suis intimement convaincu que cette production est digne de l'attention des Médecins, auxquels elle pourra fournir des moyens précieux, lorsque l'emploi sera dirigé par une main exercée, & par l'esprit d'observation qui est la base & le fondement de l'Art de guérir ».

II.

Lessive du Marron d'Inde pour le savonnage.

» On prend des marrons d'Inde qu'on laisse sécher, & après en avoir ôté la cosse rousse, on les met en poudre. On détrempe ensuite cette poudre dans une quantité d'eau suffisante, qui devient aussi propre à savonner qu'une eau saturée de véritable savon. Cette préparation très-simple nettoie le linge aussi bien que le savon, & peut être utile aux gens de la campagne »

III.

Annonce de Livres.

Herbier de la France, par M. Bulliard. Cette Collection se continue avec un égal succès, & les Amateurs voient avec plaisir que l'Auteur ne néglige rien pour rendre la Nature avec la plus grande vérité. La livraison de la premiere année étant terminée, il en paroit déjà cinq cahiers de la seconde. Ils renferment l'Anemone pulsatille, l'Agaric safrané, le Dompte-Venin ou Asclepiade blanche, la Vesse-de-Loup lacuneuse, la Ciguë majeure, l'Agaric vineux, la Brionne blanche, l'Agaric de Devins, le Pavot somnifere, l'Agaric papilionacé, l'Anemone blanche, l'Anemone sauvage, le Bolet domestique, la Chelidoine majeure, l'Agaric chanterelle, le Tue-Loup, l'Agaric androsace, la Digitale jaune ou Parviflore, l'Agaric de terreau, la Morelle commune ou noire, & l'Agaric de bouse.

Expériences & Réflexions relatives à l'analyse du Bled & des Farines, par M. Parmentier, de l'Académie Royale des Sciences, Belles-Lettres & Arts de Rouen, &c. In-8°. de 200 pages. Prix, 1 liv. 10 s. broché. A Paris, chez Nyon l'ainé, Libraire, rue du Jardinet, Quartier Saint-André des-Arcs ; & chez Barrois l'ainé, Libraire, Quai des Augustins, 1781.

Les Pommes de terre considérées relativement à la santé & à l'économie. Ouvrage dans lequel on traite du froment & du riz, par le même Auteur, & se trouve à Paris chez les mêmes Libraires. Vol. in-12 de 250 pag. Prix, 30 s. broché.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 31 Octobre 1781.

Or de Portug. à . . .	728	l.	f.	marc.
Du Mexique à . . .	720			
Du Pérou à	714			
Les guinées à . . .	727			
Ducats à	98	10		once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	102			
Or à 20 karats à . .	85			
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	10		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10		
Piastres à	48	17	6	

V.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 27 Octobre 1781 au Mercredi 31 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19 à 20 livres; le seigle, de 11 à 12 livres; l'orge, 10 à 11 livres. Le froment à la Grêve, de 19, 20 à 21 livres; le seigle, 12 liv.; l'orge, de 11 à 12 livres *le septier*. Farine blanche à la Halle, de 36, 38 à 40 liv.; bis-blanc & bis, de 22, 24, 26, 28, 30, 32 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

VI.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 27 Oct. 1781 au Mercredi 31 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 l.; *id.* à la Grêve, de 18, 19, 20 à 21 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 26 Octobre 1781, de 60 à 62 liv.; *id.* nouveau, de 56 à 58; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 63 à 64 liv.; *id.* nouv., 48 à 50; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 21 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 51 à 52; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 49 à 50; le cent de paille, de 15 à 18; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 36 à 43 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres
	PAIEMENT DU SAMEDI 27 OCTOBRE 1781.		
5.	M. Cauchy	Samedi	A.
6.	M. Caron	Samedi	A.
16.	M. Le Noir.	Samedi	A.
8.	M. Despeignes	Samedi	A.
9.	M. de la Rue	Samedi	A.
	PAIEMENT DU LUNDI 29.		
23.	M. Masson.	Lundi.	A.
26.	M. de la Motte	Lundi.	A.
29.	M. Certain	Lundi.	A.
28.	M. Creuzé.	Lundi.	A.
12.	M. Alissant	Jeudi.	C.
	PAIEMENT DU MARDI 30.		
13.	M. Marsollier	Mardi	C.
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	C.
15.	M. Defays	Mardi	C.
24.	M. Desplasses.	Mardi	C.
25.	M. Vieillard	Mardi	C.
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	C.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	C.
Idem.	Gouvernemens.	J.	*Six premiers mois* 178

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES

CHANGES du 30 *Octobre* 1781.

Amsterdam, ...	53	Cadix, ...	
Londres, ...	31 5 8e.	Livourne, ...	
Hambourg, ...	191 ½	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Saints.* .	¼ p. 8

DU MARDI 30 *Octobre* 1781.

1780. Lot. Roy. . .	1035	1785	
1781. *Primes.*		1786	
1782		1787	124
1783		1788	
1784	170	1789	

1r. Viager. . 10 10 p. 8 bén. 2d. . . 1 p. 8 perte.

Oct. 1781.	*Du* 27.	*Du* 29.	*Du* 30.
Comp. des Indes. Actions	1952 ½ 50 52 ½	1952 ½ . . .	1952 ½ 55
D° 16/25	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D° 8es	. . . . .	160	. . . . .
D° 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Empr. d'Oct.	402	402	402 . . .
Rescriptions.	7 ½ ¾ . . .	7 ¾ ½ ¾ 8 ½ ¾ 7 ¾	7 ¼ 8 ⅛ 8
Bil. des Ferm.	. . . . .	. . . . .	½ p. (8 ½
Contr. à 4 p. 0/0 1777 . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 178

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Mardi 6 Novembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

AFRIQUE.

DE TANGER, *le 9 Août.*

» L'Empereur, fatigué par les rapports continuels des brigandages qui se commettoient journellement sur le chemin d'Azamor à Salé, a cherché les moyens de le rendre plus sûr & de chasser les Auteurs de ces désordres, sans verser le sang humain. Dans ce dessein, il a sçu inspirer aux brigands qui habitoient le principal canton des lieux qui servent de demeure à cette race d'hommes, assez de confiance pour qu'ils ne se retirassent pas, selon leur coutume, dans les montagnes, pendant que le Monarque marchoit avec sa suite, de Maroc à Salé. Mais parvenu près de la vallée où ils résidoient, il l'a fait envelopper tout-à coup par quatre Détachemens, chacun de 500 hommes, armés le premier de frondes, le second d'arcs & de fleches, le troisieme de pistolets, & le quatrieme de longues arquebuses ou mousquets. Ces brigands, d'ailleurs si féroces, étonnés d'une attaque si brusque, prirent le parti de se soumettre ; ils offrirent même à leur Souverain tout ce qu'ils possédoient, pour obtenir la permission de mourir dans ce District ; mais ce Prince la leur a refusée. Il a voulu qu'ils passassent dans la contrée voisine des Déserts du Saarah, tandis qu'une Peuplade plus pacifique viendra habiter le canton voisin de Salé ».

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 6 Octobre.*

La cargaison de deux vaisseaux de la Compagnie des Indes Orientales du Danemarck vient d'être vendue à l'encan & à un prix très haut ; ce qui n'est point étonnant, les Hollandois n'ayant approvisionné personne cette année. Cette vente a fait monter jusqu'à 1800 rixdalers les actions de la Compagnie, qui n'avoient été que de 500 au renouvellement de sa Chartre. Il faut que notre Compagnie des Indes Occidentales fasse aussi des gains considérables, puisque ses actions qui ne s'achetoient d'abord que 100 rixdalers, se vendent maintenant 700 & plus. Il en est de même de celles de la Compagnie du Nord, sans cependant qu'on sçache trop pourquoi : ces actions sont, en ce moment, portées à 160 rixdalers, au lieu de 100 qu'elles valoient à la création de cette même Compagnie.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 8 Octobre.*

On mande d'Inspruck, dans le Tirol, que les productions de la terre, après avoir été endommagées par des froids tardifs au commencement de l'Eté, vien-

nent d'être ravagées par un orage qui a dévasté tout le territoire des environs : le torrent de Wildbach, qui descend d'une montagne très-élevée, s'étant gonflé tout-à-coup, a, pour ainsi dire, versé la montagne sur laquelle il roule, dans la plaine : après avoir renversé les digues & les chaussées, il s'épancha dans la campagne, roulant des pierres d'une grosseur énorme, & la couvrit de sable & de cailloux. Le Curé & les Habitans du Village de Ziller, s'étant réfugiés dans la nouvelle Eglise de S. Jean-Baptiste, y resterent près de huit heures dans des transes mortelles ; le choc des pierres qui venoient heurter contre les murs, leur faisoit appréhender à chaque instant la destruction de cet asile, & il n'y avoit pas moyen d'en sortir ni de chercher un autre abri ; l'impétuosité du torrent s'étant ralenti, ces malheureux ne se virent échappés à ce danger que pour en contempler les funestes suites : leurs maisons détruites, comblées & remplies de pierres & de sable, ne leur laissoient ni abri ni subsistances, ni aucun espoir de s'en procurer de leurs voisins qui paroissoient avoir souffert le même dommage. La Régence informée de ce désastre, s'est empressée de donner les ordres les plus prompts pour porter à ces infortunés tous les secours qu'exigeoit leur situation.

D'E MALTHE, *le* 15 *Septembre.*

Le 10 du mois dernier, le Capitaine Lorenzi, commandant une corvette de ce Port, s'est emparé d'un chebec Turc, chargé d'huile & de savon, dont, par un accord particulier, il a laissé aller l'Equipage & 20 Esclaves provenants de diverses prises que ce chebec avoit abandonnées ou vendues.

Le 6 de ce mois, un Ambassadeur que le Roi de Maroc envoie au Grand-Maitre, est arrivé de Marseille à bord d'un vaisseau Vénitien qu'il avoit nolisé, & sur lequel il a, de très-bonne grace, accordé le passage à divers Chevaliers & Passagers Malthois. Ce bâtiment est en quarantaine, ayant été visité sur la côte de Sardaigne par un Corsaire Malthois.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 10 *Octobre.*

M. Simolin, Ministre de la Cour de Pétersbourg, vient de faire une représentation très-sérieuse à notre Ministere, concernant quelques pirateries, exercées par un navire portant pavillon Anglois, sur différens bâtimens Russes. Le Commandant du navire dont on se plaint, a eu la témérité de lâcher, sans la moindre provocation, sa bordée à l'un de ces bâtimens Etrangers, en tua deux hommes, & en blessa six autres ; après quoi l'Equipage Britannique pilla le bâtiment qu'il avoit canonné, & y commit plusieurs violences. En vertu de cette représentation, qui n'est que trop bien fondée, on fait actuellement les perquisitions les plus exactes pour découvrir les coupables ; jusqu'à présent, on n'a aucun indice qui puisse faire reconnoitre le Pirate.

Un Exprès dépêché de Plymouth a apporté la nouvelle que 18 vaisseaux de la Compagnie des Indes étoient arrivés dans ce Port. Douze de ces bâtimens viennent de la Chine.

Nous apprenons que les navires le *Swan*, Capitaine Nandon, passant de Liverpool à Dublin, & la *Mary*, Capitaine Manby, allant d'Alderney à Corck, sont tombés au pouvoir des François, qui ont rançonné le premier, moyennant 800 guinées, & ont emmené le second à Saint-Malo. Nous avons eu aussi la confirmation de la prise du *Joseph* & de six autres navires partis de S. Christophe pour New-Yorck, avec un chargement de vivres, faite par les Croiseurs de la Flotte de M. le Comte de Grasse, qui les ont conduits dans la Chesapeak, & auxquels la frégate qui les convoyoit a eu le bonheur d'échapper. Le Corsaire François le *Black-Prince*, a fait beaucoup de prises à la hauteur de Lisbonne où il est en croisiere.

Dans le nombre de quinze femmes, très-avancées en âge, qui ont péri à la Barbade, lors du terrible ouragan que les Isles des Indes Occidentales ont essuyé le 10 Octobre de l'année derniere, on en compte une de cent quinze ans, une de cent huit, une de cent

quatre, une de cent un, une de quatre-vingt-dix-huit, une de quatre-vingt-seize, & une de quatre-vingt-quatorze. Les autres avoient depuis soixante & dix jusqu'à quatre-vingt ans & plus.

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le 17 Octobre.*

» MM. les Représentans & Directeurs de la Compagnie des Indes Occidentales de Hollande ont présenté dernierement aux Etats-Généraux une Requête pour demander à Leurs Hautes-Puissances un secours d'aumoins 550000 florins, assurant qu'ils seroient bientôt obligés de faire une seconde demande de même nature, & il a été nommé des Commissaires pour y faire droit. Cette Compagnie proteste qu'elle est en défaut pour le payement de ses Officiers, tant Civils que Militaires, tant au dedans qu'au dehors de la République, pour celui des intérêts de ses négociations, &c. »

» Le 12, plusieurs Négocians, intéressés au Commerce de Surinam & de Curaçao, ont aussi présenté une Supplique aux États-Généraux, dans laquelle ils demandent à Leurs Hautes-Puissances une escorte pour que leurs 17 vaisseaux Marchands, armés de 400 pieces de canons & de 1200 hommes, puissent se rendre en sûreté aux Indes Occidentales; & aussi pour que Leurs Hautes-Puissances, en cas de retard, leur accordent un dédommagement; & pour que conformément à leur Résolution du 31 Juillet, Elles fassent payer aux Armateurs des susdits 17 vaisseaux les primes qu'Elles leur ont promises par cette Résolution ».

» Les Directeurs du College Général des Rentes viageres & de Tontines, &c. établi à la Haye le premiere Janvier 1771, distribuent *gratis*, tant en François qu'en Hollandois, le onzieme compte annuel de l'état & de l'administration de ce College, avec une information succinte, tirée du plan & de ses supplemens, où l'on voit qu'il leur est entré jusqu'au 30 Juin 1781, un capital *de passe* les seize tonnes d'or & demie, argent d'Hollande ».

» 1°. Les rentes viageres sont à huit pour cent sur une tête, sept pour cent sur deux têtes, & six pour cent sur trois têtes, sans distinction d'âge; mais aux personnes de 60 ou 70 ans, on donne respectivement neuf & dix pour cent sur une tête, huit pour cent sur deux & sept pour cent sur trois têtes, ayant chacune autour de 50 ans, & neuf pour cent sur deux têtes d'environ 70 ans ».

» 2°. Les Tontines sont à cinq pour cent sur une tête, quatre pour cent sur deux têtes, & trois pour cent sur trois têtes à tout âge, augmentant annuellement d'un demi pour cent, pendant la vie des personnes dénommées, & cela dès la premiere année; de façon qu'après onze ans, elles se trouvent égales aux rentes viageres à huit, sept & six pour cent; mais celles-ci restent fixes, & les Tontines s'accroissent toujours ».

» On peut s'intéresser en tout tems dans ce College, & y recevoir ses rentes, même trois mois avant l'échéance. Il faut s'adresser au Comptoir des Banquiers Jacques Bergeon & Compagnie à la Haye, & chez le sieur G. W. de Willemsen, Négociant, sur le Leidsegragt, vis-à-vis le Kerkstraat, à Amsterdam. On prie d'affranchir les Lettrer ».

D'AMSTERDAM, *le 19 Octobre.*

Le 17 de ce mois, vers les trois heures & demie du matin, le feu se manifesta dans une Imprimerie de toile de coton, située à 200 verges hors de la porte de cette Ville, qu'on nomme la Porte d'Utrecht; la flamme fit des progrès si rapides qu'elle consuma en peu d'heures ce bâtiment, le magasin, l'écurie, la maison d'un Boulanger, & qu'elle en endommagea plusieurs autres.

On apprend du Sund qu'une Flotte de plus de 230 navires Anglois, avoit mis à la voile le 13 de ce mois, sous lescorte de deux frégates de guerre, & que divers autres navires de différentes Nations en étoient partis pour la Mer du Nord.

PAYS-BAS.

D'OSTENDE, *le 21 Octobre.*

Notre Commerce va toujours en croiſ-

ſant. Notre Port peut à peine contenir les vaiſſeaux qui nous arrivent journellement. Les Commis de nos Comptoirs travaillent jour & nuit. Il nous eſt arrivé, du 5 au 18 de ce mois, 311 navires, dont 195 pour le compte de nos Négocians, tous chargés très-richement de toutes ſortes de marchandiſes & de différentes denrées; 116 ſont en relâche & vont continuer à faire route chacun pour leur deſtination.

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

DE TOULOUSE, *le* 15 *Octobre.*

Copie de la Lettre écrite à la Chambre du Commerce de cette Ville, par M. l'Intendant. A Montpellier, le 10 *Octobre* 1781.

» Je viens, Meſſieurs, d'être inſtruit par le Miniſtre des Finances, que ſur le compte qu'il a rendu au Roi, du renchériſſement qu'ont éprouvé les grains dans cette Province, & dans celles qui l'avoiſinent, à raiſon des événemens ſurvenus aux récoltes, Sa Majeſté a jugé qu'il étoit de ſa prudence d'en ſuſpendre, quant à préſent l'exportation ».

» Ce Miniſtre a, en conſéquence, chargé la Ferme Générale de faire paſſer des ordres à ſes Employés, pour qu'il ne ſoit plus délivré aucune expédition de ſortie à l'Etranger, pour les grains & farines, par les Ports de cette Province, & il me charge d'en donner connoiſſance aux Négocians, que cette défenſe peut intéreſſer. Je ſuis, &c. *Signé*, DE SAINT-PRIEST ».

DE BORDEAUX, *le* 12 *Octobre.*

» Quoiqu'on attende ici à tout moment le convoi du Cap, les prix des indigos & du café ſe ſoutiennent toujours à un prix exceſſif. On eſt même certain que les cafés continueront à ſe vendre très-cher, parce que nos Correſpondans nous aſſurent qu'on en a acheté pluſieurs parties à livrer, francs de triage & avaries, à 22 ſous la livre, payables moitié comptant & d'avance, & l'autre moitié à la livraiſon. Les prix des cotons & des ſucres ont ſouffert quelque altération; les voici. Premiere qualité, 98 à 99 liv. le quintal; ſeconde qualité, 94 à 95; troiſieme qualité, 85 à 86; troiſieme qualité ordinaire, 76 à 78; petit-blanc, 73 à 75; commun, 69 à 71; belle tête, 63 à 67; baſſe tête, 60 à 62; ſucre brut du Cap, 72 à 73; *idem* de Leogane, 74 à 78 liv. Prix des cotons de Cayenne, 330 à 340 l. le quintal; de S. Domingue, 240 à 255. Bois de Campêche, 20 à 28 liv. le quintal. Cours des Aſſurances de Bordeaux, du premier Octobre. Pour Breſt & S. Malo, 16 à 18 pour cent; Nantes, 4 un quart; Oſtende à Amſterdam, 4 un quart; Hambourg, 5 un quart; pour les Iſles de France de l'Amérique, avec convoi & eſcorte, 25 un quart; Catalogne & Cadix, 4 à 5 un quart pour cent ». (*Extrait des Affiches de Flandres*).

DE MENDE, *le* 30 *Septembre.*

Suite de la Deſcription Topographique du Diocèſe de Mende ou le Gevaudan, par M. de Genſſane.

» En paſſant par Chirac, qui eſt ſitué dans un fort joli vallon, on y trouve des parties admirables, quelques terres labourables aſſez bonnes, & les bas des côteaux y ſont paſſablement garnis de châtaigniers. De-là nous avons dirigé notre route du côté de la Canourgue, petite Ville ſituée au pied des montagnes des Cauſſes. Il y a ici quelques vignobles & des terres labourables d'une aſſez bonne qualité. On y voit auſſi quelques prairies, & on y recueille paſſablement des fruits de toute eſpece. On y remarque même quelques jolis plants de châtaigniers ſur le bord de la riviere du Lot, qui n'en eſt pas éloignée ».

» En montant la montagne, on trouve ſur les Cauſſes paſſablement de terres propres à produire du froment; & en parcourant le deſſus de ces montagnes juſqu'à S. Roman de Dolan, on rencontre de très-belles forêts de pins, au milieu deſquelles on remarque d'excellentes terres labourables très-bien cultivées ».

» Toute la partie qui ſe trouve ſituée entre les montagnes de la Margueride & celles d'Aubrac, eſt garnie de bouquets de pins de diſtance en diſtance, qui non-ſeulement fourniſſent au beſoin des Habitans, mais qui forment encore

un coup d'œil fort agréable dans tous ces cantons ».

» Après avoir passé la riviere du Trueire, nous nous sommes portés dans la Terre de S. Alban : on voit ici quantité d'indices de marnes, qui y seroient d'autant plus avantageuses, que toutes les terres de ces environs sont sablonneuses & assises sur un sol de granites. Il y a cependant dans les bas-fonds, quelques terres qui produisent du froment, parce qu'elles sont assises sur un sol calcaire : on y remarque de très-belles prairies, & sur-tout beaucoup de bois dans les environs, qui nous ont paru très-bien soignés ».

» Au dessous du village de Verdesun, Annexe du Malzieu, & à un quart de lieue de distance de cette Ville, on trouve sur le chemin qui conduit à S. Leger une quantité d'excellentes marnes très-propres aux engrais des terres sablonneuses & légéres, qui ne sont que trop communes dans tous ces cantons. Le vallon qui est entre le Malzieu & S. Leger, consiste en excellentes terres labourables, & d'autant plus fertiles, qu'elles sont la plupart plus ou moins marneuses. On y voit aussi de fort belles prairies ; mais les côteaux & les terroirs élevés ne sont que des terres légères & fort sablonneuses ».

» On trouve encore de fort belles marnes près les Garrigues entre Saint-Leger de Maizieu & Juliange. Toute cette partie, ainsi que le Champ de Juliange & de Chauliac, consistent en terres labourables de bonne qualité, & en quelques bonnes prairies ».

» Nous avons dirigé ensuite nos recherches du côté de la Garde d'Apches, en passant par les Villages de Nouzerolles & d'Albaret, Sainte-Marie ; tous ces territoires consistent en terres labourables fort médiocres ; il y a quelques prairies & beaucoup de bois sur la riviere de Trueire ».

» De-là, nous nous sommes transportés dans la partie du Diocèse qui est entre Mende & Langogne. Il y a dans tout ce territoire beaucoup de terres labourables, dont la plus grande partie est d'un très-médiocre rapport. On y voit quelques prairies assez bien arrosées, & l'on trouve du côté de Badaroux, & sur-tout dans les environs de Langogne, quelques bouquets d'assez beau bois. En général, les terres dans ces parties, sont d'une très-médiocre qualité : il n'y a ici que quelques terres labourables, quelques prairies, & le surplus est en pâturages, ce qui continue jusqu'à l'Estampe : on y recueille quelque peu de froment ; le surplus est très-sablonneux, & ne produit que des seigles & des avoines. Les environs de Langogne sont assez bons, & il y a même d'assez belles prairies ».

» Le territoire, depuis la Garde-Guerin jusqu'à Bayard, consiste en roche granite recouverte de terres maigres & sabloneuses, & par conséquent de très-peu de produit. On remarque dans cette partie un assez grand nombre de châtaigniers. Il y a dans les bas-fonds d'assez belles prairies, & l'on peut dire que les foins & les châtaignes sont la principale & presque la seule récolte de ce pays ».

» Les vallons d'Altier & du Champ sont fort étroits ; on y voit d'assez bonnes prairies le long de la riviere ; les côteaux y sont garnis de châtaigniers, surtout du côté de Combret ».

» A peu de distance du Château du Champ, on trouve le Village de Bergounhoux dont les environs consistent en très-bonnes terres labourables, sur un fonds calcaire. Il y a ici plusieurs veines de plomb, dont quelques-unes ont été travaillées par les Paysans du lieu, qui en vendoient le minéral aux Potiers. En remontant de cet endroit vers Cubieres, on ne rencontre, pour ainsi dire, que des roches schisteuses : il y a quelques bas-fonds garnis de bonnes prairies, & quelques terres labourables à mi-côte ». *La fin à l'Ordinaire prochain.*

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

*EXTRAIT d'une Lettre de l'Auteur de l'*Art d'exploiter les mines de charbon de terre, *à M. de Hombert, Trésorier Général des Etats de Languedoc.*

» Je suis effectivemedt, Mr. & ancien Camarade, plus en état que personne

de vous indiquer tout ce qui a rapport aux tentatives faites en France, concernant la préparation qualifiée *épurement* du charbon de terre. En 1777, j'en ai donné la premiere époque, page 1218 de la *Description de l'Art d'exploiter les Mines de charbon de terre*, dans un article intitulé *TENTATIVES FAITES EN LANGUEDOC*. En 1779, j'ai repris fort en détail l'histoire de la continuation de ces essais, page 1587. Vous verrez que votre Province est précisément une de celles où l'on a commencé à en faire, & que cette opération de réduire le charbon de terre en *BRAISE*, remonte en France à feu M. Jars, de l'Académie, à M. de Genssane, Correspondant, & à M. de la Houliere.

Quoi qu'il en soit, Mr. & ancien Camarade, vous me demandez aujourd'hui ce que je pense sur le fond du procédé employé par le sieur Ling, sous les qualifications de *SECRET*, de *DECOUVERTES*, & dont il se dit l'Auteur. Je ne serois pas en état de répondre précisément à votre question, c'est à-dire, de vous affirmer en quoi consiste ce prétendu *SECRET*, sans un voyage que je viens de faire à la porte de Toulouse.

J'ai eu occasion de m'arrêter dans le Quercy, & d'aller visiter les mines de charbon du Rouergue; je ne pouvois manquer d'être informé (& je l'étois dès le mois de Février) que près du château de M. d'Arcambal en Quercy, il y avoit un Attelier *D'EPUREMENT* de charbon de terre, à la façon du sieur Ling. Je n'étois pas homme à laisser échapper une si belle occasion de me convaincre, par mes yeux, que l'opération du sieur Ling étoit décrite dans mon Ouvrage, comme je l'avois soupçonné. Voyez à ce sujet ma Lettre à M. le Roi, imprimée dans plusieurs Journaux, & dans le Mercure de France. Lors des premiers mouvemens faits pour solliciter ce privilege *D'EPUREMENT*, je sçus, par les personnes de la Bibliothéque du Roi, qu'on étoit venu très-souvent consulter & lire la derniere partie de mon Ouvrage. Je me doutai que l'objet étoit celui dont on s'occupoit effectivement. Voici maintenant la meche découverte.

Le Lundi 18 Juin dernier, étant à Cahors, je gagnai, en herborisant le Village de Galletise (qui se prononce Gallecies) sur le bord du Lot, près Sagenac; il faut passer près du château du Bousquet, dont M. d'Arcambal est Seigneur, comme on me l'avoit écrit d'Albin au mois de Février, à l'occasion du voyage que M. Verssal, un des Agens du sieur Ling, étoit venu faire à ces mines au mois de Septembre 1780. J'étois accompagné dans ma course, d'un jeune Ecclésiastique du Diocèse de Cahors, M. de la Cassagnes, neveu d'un Chanoine de la Cathédrale, si je ne me trompe; M. l'Evêque de Cahors, notre ancien Camarade de College, s'étoit proposé d'aller aussi ce même jour voir cette fabrication; mais il n'y fut pas.

Je n'étois point attendu à l'Attelier de Galletise: ayant d'abord été à même, par la position de cet Attelier sur le penchant d'une colline (qu'il me falloit descendre pour y arriver), de le voir, chemin faisant, par-dessus le mur, de reconnoitre ensuite que la porte en étoit ouverte, & qu'il y avoit des Travailleurs, nous gagnames l'entrée, mon Compagnon & moi, pour en profiter: j'aurois pu m'en dispenser, à vous dire vrai, & retourner sur mes pas; j'avois vu fort à mon aise par-dessus le mur, & reconnu que les fourneaux *D'EPUREMENT* sont exactement les mêmes que ceux décrits dans l'explication des planches de mon Ouvrage, pages 1574 & 1576, qui avoient été employés par M. le Comte de Stuard, & qui ont été détaillés depuis dans l'ordre de construction, en 1779, par M. de Genssane. (Journal de Physique, Novembre, p. 337).

Vous serez peut-être bien aise, sur cela, de sçavoir, Mr. & ancien Camarade, quelle relation il peut y avoir entre le *SECRET* prétendu du Sr. Ling, & la construction publiée par M. de Genssane. La chose est fort simple; ce dernier a assuré à M. le Chevalier de Solages, Seigneur de Crameaux, & je tiens cette anecdote de M. le Prieur d'Albin, que le sieur Ling étoit un Ouvrier dont M. de Genssane s'étoit servi pour construire ses fourneaux à

débitumer le charbon de terre ; que cet Ouvrier, instruit de cette construction, étoit venu s'établir à Paris. Au surplus, M. le Comte de Stuard, ainsi que vous venez de le voir, ne construisoit pas autrement ses fourneaux. Je ne dois cependant pas oublier de vous dire que le sieur Ling prétend que M. de Stuard a été son Eleve.

Je reviens à l'Attelier de Galletise : j'y vis six fourneaux absolument, je le répéte, les mêmes que ceux que j'ai décrits ; par cette raison, je ne vous en donne point le détail ; ils étoient sur un même alignement ; plusieurs étoient en réparation ; on étoit occupé à en dresser un pour être *MIS EN FER* sous peu de jours : je partois le sur-lendemain, je n'y suis pas retourné ; qu'y aurois-je vu que je ne sçusse pas ?

Ainsi, Mr. & ancien Camarade, *le degré de perfection, dont la préparation Angloise n'approchoit pas*, selon *L'AVIS AUX MAITRES DE FORGES*, publié en 1780, consiste uniquement à maçonner la *PLACE A CHARBON* en briques, & à construire de même le ceintre en briques à demeure ; ce qui effectivement maintient la *PILE* ou *MEULE* de charbon, & accélere en même tems le *DRESSAGE*. Mais il est clair que cela a été pratiqué à Montbard & à Ardinghem en 1775, avant le sieur Ling. Il est encore évident que cette perfection a été publiée en 1779, & que le sieur Ling ne paroit pas pouvoir être regardé comme le premier Auteur de la purification du charbon de terre. Je suis, &c. *Signé*, MORAND ». *Paris, ce 7 Septembre* 1781.

II.

ACTE de Bienfaisance.

» Un Citoyen vertueux & bienfaisant a manifesté de la maniere la plus intéressante sa joie sur l'heureux accouchement de la Reine & la naissance de Monseigneur le Dauphin. Dès qu'il en eut appris la nouvelle, il écrivit à MM. de Boissy, demeurant rue Saint-Antoine, près celle de Fourcy, Trésoriers de la Compagnie de l'Assistance des Prisonniers, pour leur faire part de l'intention qu'il avoit de délivrer à cette occasion un nombre de Prisonniers pour dettes de mois de Nourrices, dont il leur déféroit le choix. Le lendemain 23 du mois dernier, il leur envoya, pour cet objet, une somme de quinze mille livres. Il n'a point voulu que son nom fût connu ; mais on a pensé qu'on n'offenseroit point sa modestie, en annonçant au Public cette belle action, qui caracterise le vif attachement dont les François sont pénétrés pour la Famille Royale ».

» MM. de Boissy, pour effectuer cet acte de bienfaisance avec tout l'intérêt qu'exigeoit la circonstance, se transporterent, dans la matinée du 23, au For-l'Evêque, pour annoncer aux pauvres Débiteurs la nouvelle de leur délivrance ».

». M. le Chapelain du For-l'Evêque fut prié de se rendre à la Chapelle de cette Prison. Il y fut chanté un *Te-Deum* en actions de graces, auquel les Prisonniers délivrés assisterent ; ce Cantique fut suivi du Pseaume *Exaudiat*, & des Oraisons usitées en pareil cas. Enfin il fut distribué une somme d'argent à ces Prisonniers, qui sortirent en benissant leur Libérateur, & en multipliant les acclamations de *vivent le Roi, la Reine & le Dauphin*. La Compagnie d'Assistance des Prisonniers a fait célébrer le 25, dans la même Chapelle, une Messe en actions de graces, à la suite de laquelle il y a eu une nouvelle délivrance de Prisonniers, pour pareilles dettes de mois de Nourrices ».

» La somme de quinze mille livres, employée à la délivrance du 23, a procuré la liberté à cent six hommes & quatre-vingt-huit femmes. Il reste encore beaucoup d'infortunés, qui n'ont pu participer à cette œuvre de bienfaisance, non compris ceux que la crainte de l'emprisonnement a rendu fugitifs, dans l'esperance que l'heureux accouchement de la Reine & la naissance d'un Dauphin les rendroient à leurs familles, que la misere les avoit forcés d'abandonner ».

III.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 3 Novembre 1781.

Or de Portug. à . . .	730 l.	f.	marc.
Du Mexique à . . .	722		
Du Pérou à	716		
Les guinées à . . .	727		
Ducats à	98	10	
Or fin à 23 karats . . 31 32	102		once.
Or à 20 karats à . .	85		
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	10	
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10	marc.
Piastres à	48	17 6	

IV.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 31 Octobre 1781, au Samedi 3 Nov., le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 liv.; le seigle, de 11 à 12 livres; l'orge, 11 à 12 livres. Le froment à la Grêve, de 18, 19, 20 à 21 liv.; le seigle, 12 liv.; l'orge, de 11 à 12 livres *le septier*. Farine blanche à la Halle, de 36, 38 à 40 liv.; bis-blanc & bis, de 22, 24, 26, 28, 30, 32, 34 à 35 l. *le sac* pesant 325 liv.

V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 31 Oct. 1781 au Mercredi 3 Nov., l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 l.; *id.* à la Grêve, de 18, 19, 20 à 21 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 30 Octobre 1781, de 60 à 62 liv.; *id.* nouveau, de 50 à 52; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 54 à 56 liv.; *id.* nouv., 55 à 56; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 20 à 21; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 50 à 51; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 47 à 48; le cent de paille, de 15 à 18; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 36 à 46 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres.
PAIEMENT DU MERCREDI 31 OCTOBRE 1781.			
11.	M. Boutray	Mercredi.	C.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	C.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	C.
18.	M. Radix	Mercredi.	C.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	C.
27.	M. de France	Mercredi.	C.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	C.
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	C.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES.
CHANGES du 31 Octobre 1781.

Amsterdam, ...	53	Cadix, ...	
Londres, ...	31 5 8e.	Livourne, ...	
Hambourg, ...	191 ½	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Saints*. .	¾ p. % p

DU MERCREDI 31 *Octobre* 1781.

1780. Lot. Roy. . .	1037	1785	151
1781. *Primes*.		1786	
1782	122	1787	125
1783	107	1788	
1784	170	1789	

1r. Viager. . 10 ½ p. % bénéfice. 2d. . . 1 p. % perte.

Oct. 1781.		*Du* 31.	*Du* 1 *Nov.*	*Du* 2.
Comp. des Indes.	Actions	1955.	. . . . .	. . . . .
	Do 16/25	1280	. . . . .	. . . . .
	Do 8es	260	. . . . .	. . . . .
	Do 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	402	. . . . .	. . . . .
Rescriptions.		8 7 ½ . . .	. . . . .	. . . . .
Bil. des Ferm.		½	. . . . .	. . . . .
Contr. à 4 p. %				
1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 liv. *pour l'année, franc de port par tout le Royaume.*

S'adresser à Paris au Bureau du Journal général de France, Affiches, actuellement rue Neuve S. Augustin, près de la rue de Richelieu, à l'Hôtel de Croissy. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce, &c.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1781.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 10 Novembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 12 Octobre.*

ON nous mande de Dantzick, qu'une dyſſenterie épidémique cauſe les plus grands ravages dans cette Ville & dans ſes environs. Cette maladie eſt attribuée aux grandes chaleurs qu'on y a éprouvées dans le courant de l'Eté dernier.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 9 Octobre.*

La République vient d'aſſigner 50 mille ducats pour les frais du voyage que Sa Majeſté Polonoiſe va faire en allant au-devant du Grand-Duc & de la Grande-Ducheſſe de Ruſſie, qui doivent ſéjourner à Wiſniowica, Terre appartenante au Comte de Mniſeck; ils ſont attendus le 9 du mois prochain à Bielitz.

HONGRIE.

DE PRESBOURG, *le 10 Octobre.*

On a reſſenti les 6 & 7 de ce mois à Raab quelques ſecouſſes de tremblement de terre, aſſez violentes. A Roſennam, une dyſſenterie cruelle a enlevé plus de 200 perſonnes en très-peu de tems. Nous apprenons que la foudre a réduit en cendres douze maiſons dans le Village de Fellet, ſitué près d'Hermanſtadt.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 12 Octobre.*

L'Ordonnance concernant la tranſlation des Cimetieres hors de la Ville, va paroitre inceſſamment. Un des moyens qu'on employe pour trouver moins de réſiſtance à ce changement de la part des Curés, eſt de leur abandonner le terrein des Cimetieres enfermés dans les Villes, à condition ſeulement qu'ils acheteront hors des murs, le terrein néceſſaire à la conſtruction des nouveaux.

BRANDEBOURG.

DE BERLIN, *le 9 Octobre.*

Le Baron de Herzberg, Miniſtre d'Etat, a fait diſtribuer une ſomme de 230 rixdalers entre ceux des Sujets de Sa Majeſté, qui, dans le courant de l'Eté, ont élevé des vers-à-ſoie, & ont recueilli trente livres de ſoie.

ITALIE.

DE COME (*dans le Duché de Milan*), *le 15 Septembre.*

» Depuis trois ſemaines, le ciel ſe maintenoit dans la plus grande ſérénité,

lorſque le 7 de ce mois, à la treizieme heure, le barometre deſcendit de 5 lignes : à la 21e. par un vent du midi qui faiſoit tourbillon, commença une grande pluie, accompagnée de tonnerre & d'éclairs, qui dura juſqu'à la 4e. heure de la nuit, le lendemain matin, le barometre monta de 6 lignes, & reſta au même degré, quoique la pluie, le tonnerre & les éclairs continuaſſent encore. Le vingt-deuxieme jour, à 10 heures trois quarts, le lac Braccio ſe retira, laiſſant les barques à ſec ſur le rivage, & ſe déborda ſix fois de ſuite ſur l'Arene. L'eau des puits & celle du lac avoient paru extrêmement troublées le jour précédent, & exhaloient une odeur ſi fétide qu'on ne pouvoit, dans certains endroits, en ſoutenir les moufettes. Le barometre, ſelon la méthode de M. Deluc, étoit à 27 pouces 9 lignes, & le thermometre de Reaumur ſe trouvoit à 20 degrés au deſſus de zero : enfin à la 17e. heure du même jour, on ſentit une ſecouſſe de tremblement de terre horizontale & ondulatoire dans la direction du levant au ponent. Elle ne dura qu'une minute environ, & ne cauſa heureuſement aucun dommage ».

DE MILAN, *le 6 Octobre.*

Les derniers tremblemens de terre, reſſentis dans le Lodeſan & le Bergamaſe, ont occaſionné quelques dommages. La belle piramide élevée dans l'Egliſe de Notre-Dame de Caravagio ſe trouve crevaſſée en pluſieurs endroits, par l'effet de leur commotion.

DE TRIESTE, *le 8 Octobre.*

Le vaiſſeau Impérial, le *Petit-Prince-de-Kaunitz*, venant des Indes Orientales, eſt entré dans ce Port le 23 du mois dernier. Sa cargaiſon conſiſte en 3758 caiſſes & 266 boites de différentes ſortes de thé, comme auſſi en 4200 pieces de Nanquin jaune, & 1104 pieces de Gelamina.

Selon les dernieres Lettres de Turquie, la moitié des Habitans du Caire, un tiers de ceux d'Alexandrie, & 40 mille de Salonique, ont été emportés cette année par la peſte.

ESPAGNE.

DE CADIX, *le 8 Octobre.*

On deſire ſi fort de voir arriver le Tréſor de la Havane, qu'on ne doute plus qu'il ne ſoit en route. La ſortie de ſix vaiſſeaux de ligne, & la défenſe d'approcher de la frégate la *Sainte-Lucie*, fortifient cette opinion.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 12 Octobre.*

Si les priſes faites dans l'Iſle de Saint-Euſtache ſont déclarées légitimes par les Tribunaux, on calcule que le Chevalier Rodney & le Général Vaughan partageront une ſomme d'un demi-million de livres ſterlings provenant de la vente des effets qui ont appartenu aux Anglois même, & de 250,000 liv. ſt. propriété Hollandoiſe ; fortune qui ſurpaſſe de beaucoup celle qu'acquit le Duc de Malborough durant le cours de ſix campagnes, dans leſquelles il livra & gagna pluſieurs batailles ſanglantes, & ſe couvrit d'une gloire immortelle ; tandis que le Chevalier Rodney & le Général Vaughan n'ont fait que ſe préſenter devant une Iſle ſans défenſe, où l'on ignoroit même que la guerre fût déclarée, qui ſe rendit à la premiere ſommation & ſans oppoſer aucune réſiſtance ; après quoi, on enleva aux Habitans tout ce qu'ils poſſédoient.

PAYS-BAS.

DE BRUXELLES, *le 22 Octobre.*

L'Empereur, notre Auguſte Souverain, frappé des dommages que cauſent à l'Agriculture les bêtes fauves, réſervées pour les plaiſirs de ceux qui jouiſſent des droits de chaſſe, vient, par un Edit publié le 11 de ce mois, d'ordonner de parquer ou de détruire les ſangliers dans toute l'étendue de ſa Domination aux Pays-Bas. Cet Edit, qui a été reçu avec la plus grande joie de la part des Habitans de la campagne, contient quatre articles.

I I.

Nouvelles de l'interieur du Royaume.

De Marseille, *le 25 Octobre.*

» Depuis le 13 jusqu'au 19 de ce mois, il est arrivé ici vingt-sept bâtimens, y compris les felouques du Roi, le *Tartare*, la *Sainte-Barbe*, & les *Pécheurs*; les deux premiers venant de Toulon, & la troisieme de la Ciotat; & le vaisseau, la *Sirene*, venant du Cap François, chargé de sucre, café, cuirs & indigo. Les Capitaines Mestre & Daubec, dont on avoit annoncé l'arrivée à Malaga, sont actuellement sur nos côtes; leur chargement consiste en sucre, café, indigo, coton & autres marchandises. Nous apprenons que le Corsaire, la *Fantaisie*, Capitaine Patt Dowlin, a débarqué le 4, à Morlaix, les ôtages de neuf navires Anglois qu'il a rançonnés pour 6070 guinées; que le Corsaire, la *Charmante*, parti de Dunkerque le 15 Septembre, a aussi rançonné pour 1420 guinées, trois navires ennemis; & que le *Moucheron*, Corsaire du même Port, a débarqué le 5, à Cherbourg, les ôtages de deux navires Anglois, qu'il a également rançonnés pour 450 guinées ».

Cours des Assurances de Marseille, du 8 de ce mois. Denrées aux Isles de France d'Amérique, 25 pour cent réduit à 20. De sortie, 30 pour cent réduit à 25. Denrées du Levant, sans escorte, 3 à 4 pour cent. *Idem* avec escorte, 2 à 2 & demi. De sortie du Levant, *idem* 2 à 3 pour cent. De sortie de Cadix sur France, avec convoi & escorte, 2 pour cent. Pour la Côte d'Italie, sur neutre, suivant l'éloignement, de 1 à 4 pour cent.

De Tonnerre, *le 15 Octobre.*

» La nuit du 28 au 29 du mois dernier, le feu ayant pris chez un Boulanger, dans un quartier resserré & habité par des Marchands, se communiqua à la boutique d'un Epicier, & fit, malgré la promptitude des secours, de tels progrès, qu'il consuma en peu d'heures, douze maisons contenant 14 ménages & trois vinées, remplies de vins & de raisins. On regrette sur-tout un Artisan utile, qui a été tué, & qui laisse une femme désolée & quatre enfans en bas âge. Beaucoup d'autres ont été blessés. Messieurs les Officiers Municipaux & Messieurs les Curés des Paroisses, ont fait éclater le plus grand zele dans cet incendie, qui menaçoit de détruire une partie de la Ville: quinze jours ont à peine suffi pour éteindre le feu, qui s'étoit concentré dans les caves, sur tout dans celle du Marchand Epicier, laquelle contenoit une grande quantité de suif & d'autres matieres inflammables. La perte est très-considérable, & la plupart des Incendiés sont réduits à la derniere misere. On prie les personnes charitables qui voudront leur procurer des secours, de les remettre à M. Foacier, Notaire, rue Saint-Honoré, à Paris ».

I I I.

Avis, Annonces, Notes &c.

I.

Prospectus de la Navigation générale des Rivieres du Royaume, par le moyen de la Machine à feu, inventée par M. l'Abbé d'Arnal, *Chanoine de la Cathédrale d'Alais, Privilégié du Roi.*

» Tout le monde sçait que la Navigation intérieure est un des grands ressorts de la prospérité publique par les avantages immenses qui en résultent. C'est ce qui a engagé, dans tous les tems, des personnes célébres par leur génie & par leurs connoissances, à chercher des moyens pour remonter les rivieres: mais cette difficulté qui est en raison directe de la rapidité de leurs cours, a mis jusqu'ici en défaut toutes les ressources de la Méchanique. M. l'Abbé d'Arnal, plus heureux, s'est frayé une route nouvelle pour lever un obstacle qu'on regardoit déjà comme insurmontable. Il emploie le mobile le plus puissant, connu, c'est-à-dire, la machine à feu, dont il a découvert l'art d'appliquer & de diriger l'action, par un méchanisme également simple & nouveau, qui a fixé l'attention & mérité

l'éloge des Connoiſſeurs, de la Brigade du Corps Royal de Génie de Montpellier, & de l'Académie des Sciences de Paris. L'expérience a confirmé cette invention ; M. l'Abbé d'Arnal s'eſt tranſporté en dernier lieu à Corbeil, où, ſous les yeux & avec l'aide de gens expérimentés dans la navigation des rivieres, il en a fait en grand un eſſai qui a réuſſi au delà de ſes eſpérances. Pour donner une juſte idée du degré d'intérêt que mérite cette découverte, il ſuffira de propoſer deux points de comparaiſon, faciles à vérifier ; l'un pris ſur la Seine, & l'autre ſur le Rhône, d'après les renſeignemens les plus exacts. Pour conduire de Paris à Corbeil un train de dix bateaux vuides, non compris trois ou quatre batelets, il faut ſept courbes ou quatorze chevaux, & deux jours & demi de tems. Les ſept courbes, à raiſon de 13 liv. 10 ſ. chacune, coûtent par jour 94 liv. 10 ſ. les Mariniers compris, & pour les deux jours & demi, 236 l. Par l'invention de M. l'Abbé d'Arnal, dont la dépenſe journaliere, calculée au plus haut, va à peine à 40 livres, cette même opération ſe fera au moins dans un jour & demi ; & en joignant à cette dépenſe le ſacrifice des avantages qu'il faut néceſſairement donner à la Navigation, ainſi que les frais de manutention, on y trouvera encore un profit de plus de cent livres par voyage, ſur un eſpace de huit lieues ſeulement, ſans parler du tems gagné pour le Négociant. Par rapport au Rhône, & n'envisageant ſeulement que les trains de ſel, la dépenſe d'un de ces trains, compoſé de trente à quarante chevaux de trait, & de vingt cinq à trente Conducteurs, rendu à Lyon, revient à 12 mille livres, l'un valant l'autre, & il eſt un mois à arriver, terme moyen. Par la méthode propoſée, les voyages ſe feront en quinze ou dix huit jours, les plus longs dans vingt, & ils ne reviendront pas certainement à 3000 liv. l'un dans l'autre, tous les faux frais à admettre compris. De tous les ſervices rendus à l'Etat par les Arts, depuis un tems immémorial, celui ci ne peut manquer d'être mis au premier rang ; & l'Auteur jouira encore de la douce ſatisfaction d'avoir bien mérité de l'Europe entiere ». *Cet Extrait eſt tiré des Feuilles de Province.*

II.

Annonce de Livres.

Cours Complet d'Agriculture Théorique, Pratique, Economique & de Médecine Rurale & Vétérinaire ; ſuivi d'une Méthode pour étudier l'Agriculture par principes ; ou Dictionnaire univerſel d'Agriculture, par une Société d'Agriculteurs, & rédigé par M. l'Abbé Rozier, Prieur Commandataire de Nanteuil-le-Haudoin, Seigneur de Chevreville, Membre de pluſieurs Académies, &c. A Paris, chez Cuchet, rue & hôtel Serpente, 1781. T. 1r. in-4o. de 704 pages ; & chez les principaux Libraires de France & de l'Allemagne. Prix, 12 liv.

Nous ne répéterons pas ici ce que nous avons déjà dit de cet Ouvrage, lorſque nous en annonçames le *Proſpectus*. Il n'eſt perſonne qui, ſur la premiere annonce, n'ait été convaincu de ſon utilité, & en même tems perſuadé du ſuccés de ſon exécution. Les talens reconnus de M. l'Abbé Rozier, qui s'eſt chargé d'en diriger le travail, ne pouvoient qu'inſpirer la plus grande confiance au Public, & il n'eſt pas à craindre que la lecture de ce premier volume démente cette bonne opinion.

Dans le nombre des articles les plus remarquables, ſoit par leur étendue, ſoit par l'importance de la matiere, nous avons diſtingué ceux qui ſe trouvent compris ſous les mots qui ſuivent.

Abeilles. Cet article occupe ſeul 166 pages dans ce volume. On y trouve une analyſe raiſonnée & un examen critique de tout ce qu'on a écrit juſqu'à préſent ſur ces utiles inſectes. *Abricotier.* On donne ici la deſcription de cet arbre dont les premiers plants furent apportés d'Arménie ; on en fait connoitre les diveſes eſpeces ; on enſeigne la maniere de le cultiver. Cet article eſt accompagné de deux belles planches gravées, ou ſont repréſentées diverſes eſpeces d'abricots. *Accolage.* M. l'Abbé Rozier démontre ici la néceſſité d'unir la vigne à des échalas, pour que le rai-

ſin puiſſe acquerir toute la qualité dont il eſt ſuſceptible ; par une ſuite néceſſaire, il blâme fort l'uſage où l'on eſt dans le Bas-Languedoc & dans la majeure partie de la France méridionale, de ne point *accoler* les vignes, c'eſt-à-dire, de ne leur donner aucun ſoutien. » On regarde cette opération comme » inutile, & on dit froidement : ce n'eſt » pas la *coutume* : mot terrible qui nuit » plus à l'Agriculture que les grêles & » les gelées. Le mal occaſionné par ces » météores eſt paſſager, & le mot *cou-* » *tume*, ſemblable à un mur d'airain, » s'oppoſe à toutes les améliorations, » même les plus ſimples & les plus fa- » ciles à pratiquer ». On rencontre ſouvent dans le cours de cet Ouvrage des réflexions de cette nature ; elles partent d'un grand amour pour le bien public. *Accouchement.* On ſera peut-être étonné de voir paroitre ici un pareil article ; mais il faut obſerver que l'intention de M. l'Abbé Rozier a été de rendre ſon Ouvrage auſſi utile qu'il lui étoit poſſible aux gens de la campagne ; qu'en conſéquence, il a cru devoir y faire entrer certains objets de Médecine dont il eſt avantageux que le Payſan ſoit inſtruit, ſoit pour ſe préſerver d'accidens auxquels ſon état & les travaux champêtres l'expoſent journellement, ſoit pour remédier par lui-même à des maladies dont le traitement eſt d'ailleurs fixe & déterminé, & auxquelles il ſeroit dangereux de ne pas apporter un prompt ſecours. Au reſte, ces articles ont été compoſés par M. Baigniere, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, l'un des Coopérateurs de M. l'Abbé Rozier ; ainſi ils portent leur recommandation avec eux. Si l'on veut avoir des idées nettes ſur la maniere dont les animaux & les végétaux croiſſent, il faut lire l'article *Accroiſſement.* On s'attend bien, ſans doute, de trouver au mot *Agriculture*, un article important ſur cette matiere capitale. L'Auteur, c'eſt-à-dire M. l'Abbé Rozier, y trace un plan de travail ſur l'Agriculture ; il y traite d'abord de certains objets relatifs à cet Art, & il y trace un tableau pour ſervir de guide à celui qui voudra l'étudier avec ordre & méthode. A ce tableau ſuccéde des conſidérations ſur l'Agriculture des Romains, puis des vues générales ſur celle du Royaume de France. La quatrieme partie de ce même article contient un précis des principes généraux des Anciens ſur l'Agriculture.

S'il eſt une partie de la Phyſique & de l'Hiſtoire Naturelle que le Cultivateur doive connoitre à fond, c'eſt ſans contredit celle de l'*Air* : auſſi a-t-on eu ſoin de recueillir dans ce Dictionnaire toutes les connoiſſances les plus néceſſaires ſur cet objet. M. l'Abbé Rozier a fait ſur les *Alambics* deſtinés à convertir les fluides vineux en eaux-de-vie, & les eaux-de-vie en eſprit ardent, un morceau très-étendu, dans lequel il rappelle tout ce qui a été propoſé juſqu'ici ſur ces inſtrumens, ſur leur forme & ſur leur uſage. Nous ne nous occuperons pas davantage, pour le préſent, de cet article, parce que nous y reviendrons dans une autre Gazette ; nous pourrons en agir de même par rapport à quelques autres encore, tels que ceux qui ſont compris ſous les mots ſuivans : *Alkali*, *Alterner*, *Alvéoles*, *Amandier*, *Amendement*, *Anil* ou *Indigo*, *Apocin*, plante qui porte la Ouate, *Arbre*, *Aréometre*, *Argille*, *Arpentage*, &c. Tous ces articles méritent une attention particuliere. Il en eſt un que nous n'avons pas encore cité, quoique ſuivant l'ordre alphabétique, il ſoit des premiers en rang ; notre intention ayant été d'en donner ici une notice, nous avons remis à en parler à la fin de cet Extrait. Nous avons cru d'autant plus convenable de le faire connoitre, que les obſervations qu'il préſente n'ont peut-être jamais été plus de ſaiſon que cette année. Cet article curieux eſt déſigné ſous le titre *Abondance.*

L'Auteur ſe propoſe d'y prouver que l'abondance a été pendant long-tems la ruine du Laboureur ; que ce n'eſt qu'à l'époque heureuſe où le Gouvernement s'eſt déterminé à donner un peu plus de liberté au Commerce des grains, que le ſort du Cultivateur eſt devenu moins malheureux ; il deſireroit fort que cette même liberté s'étendit encore davantage, & qu'elle fût auſſi accordée au Propriétaire de vignobles. Autrement » on verra, dit-il, toujours pour lui la plus grande abondance trai-

ner à sa suite la misere la plus affreuse, & le Vigneron faire des vœux pour qu'une petite gelée, ou la coulaison, détruisent en une journée la moitié de la récolte dans tout le Royaume. Le seul Propriétaire de vignes situées aux portes des grandes Villes, ne fait pas les mêmes vœux, parce que le débouché & la consommation de son vin sont assurés; l'abondance est seulement avantageuse pour lui. Le terrein consacré à la vigne, est en général mauvais, pierreux; les côteaux, les rochers même lui sont destinés. En un mot, elle exige un sol où le bled ne sçauroit croitre; car si elle est plantée dans un terrein gras ou trop fertile, le vin qu'elle donnera sera toujours mauvais, ne pourra passer les mers, & ne se conservera pas pendant plusieurs années. Voila donc une très-grande partie du Royaume mise en valeur, & le Propriétaire a été forcé de multiplier les avances, & de dépenser le quadruple de ce qu'il en coûte pour récolter du bled. La proportion de dépense est la même pour la culture, puisque tous les travaux de la vigne se font à bras d'homme, excepté dans le Bas Dauphiné, la Basse-Provence, le Bas-Languedoc, & dans quelques cantons de la Guienne. La même proportion se trouve encore dans les frais de vendanges & de pressées; mais dans le cas d'une très-grande abondance, toute proportion disparoit, lorsqu'il faut acheter les vaisseaux vinaires, dont le prix double & triple toujours en raison de l'abondance de la récolte. Il n'importe pas, pour le moment, de sçavoir comment le Vigneron a pu s'en procurer. Voilà ses celliers remplis; ils regorgent de vin: eh bien! cette abondance n'est que le simulacre de la richesse. Les mois s'écoulent, il ne se présente pas d'Acheteurs; le Tonnellier qui a fourni les tonneaux à crédit, demande son payement; le Collecteur des Tailles de la Paroisse marche sur ses pas, tous deux menacent: les frais de Justice suivent de près la menace; ils persécutent le Cultivateur, l'un pour ses avances, & l'autre pour l'impôt ».

Enfin le Cultivateur, pour se soustraire à leurs poursuites, leur céde son vin, & les vaisseaux même, au bas prix qu'il leur plait d'en donner. Ici l'Auteur s'exprime avec énergie sur les vexations qu'il a vues plus d'une fois exercer en ce genre contre le malheureux Cultivateur de vigne.

» L'abondance, ajoute t-il, sert encore à ruiner le Vigneron, d'une maniere plus lente à la vérité, mais aussi sûre, aussi complette & presque aussi odieuse. Il est obligé de passer par les mains des Commissionnaires en vins; genre de sangsue heureusement inconnu dans les pays à bled. Un Commissionnaire arrive dans un Village, parcourt les celliers, goûte le vin, offre un prix beaucoup au dessous de sa valeur réelle; il part & ne conclud aucun marché; mais auparavant il a eu grand soin de déprécier la qualité du vin, & de supposer au Cultivateur ignorant, une excessive abondance dans toutes les Provinces du Royaume. Un second Commissionnaire survient, il offre un prix plus bas que le premier, pratique le même manege; puis un troisieme; & enfin il en paroit un dont l'extérieur & les propos sont plus accommodans; un rayon d'espérance commence à briller aux yeux du Vendeur. *Je prendrai*, lui dit-il, *votre vin au prix courant.* Les premiers Commissionnaires reviennent sur leurs pas, tiennent le même langage, marquent les tonneaux; le vin de tout un canton est ainsi arrhé, & le Propriétaire n'a plus la liberté de le vendre à un autre Acheteur qui lui en donneroit davantage ».

» Quel sera ce *prix courant*? A quel taux sera-t-il porté? Laissez agir les Commissionnaires, leur manege n'est pas encore à son terme. Un Cultivateur est-il pressé par le Tonnelier, ou par le Collecteur des Tailles, toujours les Agens des Commissionnaires, il est obligé d'accepter le prix qu'on lui offre, plutôt que de voir sa récolte saisie & son produit dissipé par les frais de Justice. Voilà le fameux *prix courant* établi par cette simple opération ».

» Si le Commissionnaire n'a pas toujours recours à un stratagéme aussi inique, il s'adresse d'autres fois au Vigneron dont le vin a le plus de réputation dans le canton; il le lui paye à sa juste valeur, & souvent au dessus; par-là, il le force au secret, & achete le droit

de dire publiquement qu'il ne l'a payé qu'un tel prix. Alors le Vendeur dit qu'il a voulu se débarrasser de son vin, parce qu'il ne se conservera pas ; & l'autre, que, de toute nécessité, le prix baissera dans quelques mois, attendu que toutes les Provinces du Royaume regorgent de vin. Enfin, tout le canton est obligé d'accéder à ce traité simulé. Voilà comme l'abondance du vin n'est pas richesse, à cause des grosses avances qu'elle a exigées, & du bas prix, & très-bas prix dans la vente. Une récolte médiocre est plus avantageuse qu'une récolte abondante. Ce n'est point un paradoxe, & tout homme sensé se convaincra de cette vérité, pour peu qu'il examine de près & étudie la maniere dont le commerce du vin est gouverné ».

» Si le payement avoit lieu au moment où le vin est enlevé du cellier, il n'y auroit qu'un demi-mal ; le Paysan toucheroit tout-à-la-fois une certaine somme ; il auroit de quoi payer ses impositions, ses petites dettes, se procurer des engrais, acheter à un prix raisonnable les vaisseaux vinaires, &c. Mais il faudra attendre cet argent si desiré & si nécessaire, pendant une année entiere, & souvent ne le toucher que par parcelles ; alors les besoins du moment le dissipent, & les anciennes dettes ne sont pas acquittées. Croiroit-on que ces malheureux, qui ne sortent pour ainsi dire pas de leurs vignes pendant toute l'année, sont réduits à ne boire que du *petit vin*, c'est-à-dire l'eau passée & fermentée sur la grappe, après que tout le vin en a été extrait par le pressoir. Tout au plus boivent-ils du vin le Dimanche ; & c'est dans un cabaret. Quel tableau ! ..... »

» *Il faut être riche pour avoir des vignes.* Cette expression a passé en proverbe, & tout proverbe en ce genre est essentiellement vrai, puisqu'il est fondé sur l'expérience. Les vignes ruinent toujours leurs maitres, si leur fortune ne leur permet pas de garder leurs récoltes pendant deux ou trois années avant de les vendre, parce que lorsque l'année est abondante, le vin n'a point de prix, point de valeur, & les frais absorbent le produit. Cela est si vrai, que dans plusieurs cantons de Provence & du Languedoc, on laissa en 1779, la moitié de la vendange sur le cep, & que le muid du Languedoc, qui tient 675 pintes, mesure de Paris, n'a pu être vendu que 15, 18 ou 20 livres au plus, suivant la qualité, & encore n'a-t-on pas trouvé des Acquéreurs. Les vaisseaux vinaires, de la contenance d'un muid, coûtoient de 27 à 30 liv. Que faire donc de ces récoltes abondantes ? La derniere ressource est de les convertir en eau de vie ; mais la main-d'œuvre, mais le bois sont si coûteux dans cette Province, qu'il n'y a presque aucun bénéfice, puisque les eaux-de-vie y sont au vil prix de 12 l. le quintal, &c. &c. &c. »

Nous invitons le Lecteur à voir dans l'Ouvrage même cet article où l'Auteur déploie tous les sentimens que peut inspirer le zele le plus ardent pour les intérêts du Cultivateur.

Ce 1er. volume est enrichi de 21 planches qui nous ont paru gravées avec beaucoup de propreté & de précision. Les Auteurs qui ont concouru à sa composition, sont outre M. l'Abbé Rozier, M. *Mongez*, le jeune, Chanoine Régulier de la Congrégation de France, Auteur du Journal de Physique ; M. *Parmentier*, Apothicaire-Major des Armées du Roi, &c. Auteur du Parfait Boulanger, des Traités de la Châtaigne, du Pain de Pommes de terre, &c. ; M. *de Lalauze*, de l'Ordre de Malte ; M. l'Abbé *Copineau*, M. *Falconet*, Avocat en Parlement ; M. *Baigniere*, Docteur en Médecine ; M. *Thorel*, Médecin Vétérinaire de Lodeve ; de plus, quatre autres personnes qui n'ont pas voulu être nommées. Le second volume paroitra au mois de Décembre prochain, & les quatre autres se suivront de près.

Exposition raisonnée des différentes méthodes d'administrer le mercure dans les maladies vénériennes, précédée de l'examen des préservatifs ; par M. *de Horne*, Docteur en Médecine, ancien Médecin des Camps & Armées, & en chef, des Hôpitaux Militaires, Médecin de S. A. S. Monseigneur le Duc d'Orléans. A Paris, chez Nyon, l'aîné, Libraire, rue du Jardinet, Quartier S. André-des-Arts ; & chez Barrois, l'aîné, Libraire, Quai des Augustins. In-8o. de 400 pag. Prix, 5 liv. relié.

III.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 7 Novembre 1781.

Or de Portug. à . . .	730 l.	s.		marc.
Du Mexique à . . .	722			
Du Pérou à	716			
Les guinées à . . .	727			
Ducats à	98	10		once.
Or fin à 23 karats . .				
31 32	102			
Or à 20 karats à . .	85			
L'argent à 11 d. . .				marc.
10 g. à	54	10		
Idem à 11 d. 10 . .				
gr. à	52	10		
Piastres à	48	17	6	

IV.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 3 Novembre 1781, au Mercredi 7 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19 à 20 livres ; le seigle, de 11 à 12 livres ; l'orge, 10 à 11 livres. Le froment à la Grève, de 19, 20 à 21 livres ; le seigle, 12 livres ; l'orge, de 11 à 12 livres *le septier*. Farine blanche à la Halle, de 36, 38 à 40 liv. ; bis-blanc & bis, de 22, 24, 26, 28, 30 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 3 Nov. 1781 au Mercredi 7 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 livres ; *id.* à la Grève, de 18, 19 à 20 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 3 Novembre 1781, de 60 à 62 liv. ; *id.* nouveau, de 56 à 58 ; le cent de paille de 0 à 0 liv. ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 48 à 50 liv. ; *id.* nouv., 44 à 45 ; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 18 à 20 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 50 à 51 ; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 47 à 48 ; le cent de paille, de 17 à 18 ; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 36 à 46 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-V de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres.
	PAIEMENT DU SAMEDI 3 NOVEMBRE 1871.		
5.	M. Cauchy	Samedi	C.
6.	M. Caron	Samedi	C
16.	M. Le Noir.	Samedi	C.
8.	M. Despeignes	Samedi	C.
9.	M. de la Rue	Samedi	C.
	PAIEMENT DU LUNDI 5.		
23.	M. Masson.	Lundi.	C.
26.	M. de la Motte	Lundi.	L.
29.	M. Certain	Lundi.	C.
28.	M. Creuzé.	Lundi.	C.
	PAIEMENT DU MARDI 6.		
13.	M. Marsollier	Mardi	C.
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	C.
15.	M. Defays	Mardi	C.
24.	M. Desplasses.	Mardi	C.
25.	M. Vieillard	Mardi	C.
Idem.	Gouvernemens.	J.	*Six premiers mois* 178

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES.

CHANGES du 6 Novembre 1781.

Amsterdam, ...	53 ½	Cadix, ...	
Londres, ...	31 9 16e.	Livourne, ...	97
Hambourg, ...	191 ¼	Gênes, ...	92
Madrid, ...		Lyon, *Saints.*	5 8e. p.

DU MRADI 6 *Novembre* 1781.

1780. Lot. Roy.	1038 1039	1785	15
1781. *Primes.*		1786	15
1782	123	1787	
1783		1788	
1784	171	1789	

1r. Viager. . 10 ½ p. % bénéfice. 2d. . . 1 p. % perte.

Nov. 1781.		*Du* 3.	*Du* 5.	*Du* 6.
Comp. des Inds.	Actions	1960.	1965	1967 ½ 65
	D° 16/25	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	D° 8es	260	. . . . .	. . . . .
	D° 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	402	402	402 . . .
Rescriptions.		8 7 ¾ 7 ½ 7 ¼ 8	8 7 ½ 7 ¾ 8 p.	7 ½ 8 7 ½ 7
Bil. des Ferm.		½ . . . . (7 ½	. . . . .	. . . . .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 178

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Mardi 13 Novembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 8 *Octobre.*

SA Majesté l'Impératrice de Russie a fait présent de dix mille roubles au Comte d'Osterman, pour améliorer la Terre qu'Elle lui a accordée, & y faire des embellissemens.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 15 *Octobre.*

Deux bâtimens, chargés de café & de sucre, ont mouillé ici, venant des Indes Occidentales.

Le 29 du mois dernier, 96 bâtimens Marchands sont arrivés de la Baltique dans le Sund : de ce nombre étoient 54 bâtimens Anglois.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le* 17 *Octobre.*

C'est sur le Traité d'Alliance & de Commerce, fait l'an 1670, entre la Grande-Bretagne & le Danemarck, que cette derniere Puissance fondoit, ainsi que plusieurs autres, ses droits à la liberté de la Navigation contre les prétentions des Anglois. Le troisieme article de ce Traité étoit peremptoire sur ce point ; les Anglois sont cependant parvenus, l'année derniere, à y donner une explication plus conforme à leurs vues. Cette explication, ratifiée à Saint-James le 5 Juillet, & à Friedericsbourg le 21 du même mois 1780, est de la teneur suivante :

» Les deux Souverains Contractans s'engagent réciproquement, pour eux & pour leurs Successeurs, à ne point fournir aux Ennemis de l'un ou de l'autre, en tems de guerre, aucun secours, ni Soldats, ni vaisseaux, ni aucun des effets & marchandises dites de contrebande ; à défendre également à leurs Sujets de le faire, & de punir sévérement & comme des infracteurs de la paix, ceux qui oseroient contrevenir à leurs défenses à cet égard. Mais, pour ne laisser aucun doute sur ce qui doit être entendu par le terme de contrebande, on est couvenu, qu'on n'entend sous cette dénomination que les armes tant à feu que d'autres sortes, avec leurs assortimens, comme canons, mousquets, mortiers, pétards, bombes, grenades, cercles-poissés, saucissons, affuts, fourchettes, bandoulieres, poudre, meches, salpêtre, balles, piques, épées, morions, cuirasses, hallebardes, lances, javelines, chevaux, selles de cheval, fourreaux de pistolets, baudriers, & généralement tous autres assortimens, servant à l'usage de guerre, de même que le bois de construction, le goudron ou poix-résine, le cuivre en feuilles, les voi-

ies, chanvres & cordages, & généralement tout ce qui sert à l'équipement des vaisseaux ; le fer non ouvragé & les planches de sapin cependant exceptées. Mais il est expressément déclaré, que dans ce genre de marchandises de contrebande, l'on ne comprend point le poisson & la viande fraiche ou salée, les fromens, farines, bleds ou autres grains, les légumes, l'huile, le vin, & généralement tout ce qui sert à la nourriture & sustentation de la vie, & ainsi toutes ces choses pourront toujours se vendre & transporter comme les autres marchandises, même aux lieux tenus par un Ennemi des deux Couronnes, pourvu qu'ils ne soient pas assiégés ou bloqués ».

ITALIE.

DE GÊNES, *le 8 Octobre.*

Le Consul d'Espagne, résidant ici, tant pour cette Place que pour celles des côtes d'Italie & des Etats de Sardaigne, a reçu ordre de sa Cour de faire annoncer dans ses divers Départemens, que les Troupes Espagnoles s'étant mises en possession de l'Isle Minorque, à l'exception du Fort Saint-Philippe qu'elles tiennent bloqué, Sa Majesté Catholique répute pour nulles & de nul effet les Patentes expédiées pour la course par l'Amirauté Angloise de cette Isle. En conséquence, tous les Corsaires, qui en vertu de semblables attaches, commettront des hostilités, seront traités comme Pirates, &c. Cette Déclaration ayant été faite, le Corsaire *Andres-Rosas* a désarmé dans ce Port ; & ayant donné congé à la plus grande partie de son Equipage, qui étoit Angloise, il est retourné à Minorque, avec un passeport du Consul Espagnol. On assure que dans le Port de Villefrance, deux autres Corsaires désarment également, ainsi que quelques-autres à Cagliari ; mais on ignore le parti que prendront quatre de ces Corsaires qui se trouvent à Livourne, & dont les Equipages sont en grande partie Etrangers, particulierement celui qui porte le nom de la *Guêpe*, & dont le Capitaine même est Anglois.

ESPAGNE.

DE CARTHAGENE, *le 8 Octobre.*

Le 5 de ce mois, le brigantin & le pinque Corsaires Catalans, nommés la *Ville de Reus* & le *Courageux*, Capitaines D. Martin & D. Constantin Badia, venant de Roses en Catalogne, de Barcelone & des Alfaques au Royaume de Tunis, sont entrés dans ce Port, escortant un convoi de quarante voiles, dont seize Espagnoles, vingt-une Napolitaines, une Genoise & deux Hollandoises, chargées de bois de construction, de chanvre, de clous, de caisses d'armes, de papiers, de grosse toile, de goudron & de pieux pour les Arsenaux Royaux de Marine & d'Artillerie.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 20 Octobre.*

On écrit d'Ayr qu'on y tue & sale actuellement du bœuf pour l'exportation ; c'est le premier essai de ce genre qui se soit fait en Ecosse : on a déjà tué plus de mille têtes de gros bétail, pesant de 30 à 60 stones. L'excellente qualité du bœuf, & les soins qu'on apporte à sa préparation, rendront, à ce qu'on espere, avec le tems, l'Ecosse moins dépendante à cet égard de l'Irlande, & feront d'un grand avantage pour les Fermiers, qui, au lieu d'être forcés, comme ils le sont, de conduire leurs bestiaux en Angleterre, en trouveront le débit dans leurs propres pays. Quant à présent, cet avantage ne peut être senti que très-foiblement, & pour ainsi dire, en perspective ; car on mande du nord de l'Ecosse, que les bêtes à cornes y sont d'une rareté prodigieuse, vu le grand nombre que les Fournisseurs de la Marine en ont acheté. Une piece de bœuf est aujourd'hui une rareté dans certains Marchés. Mais le pire est que les autres provisions ont haussé de prix en conséquence.

Plusieurs de nos Papiers ont mis sous les yeux du Public le tableau suivant des taxes perpétuelles qui ont été levées depuis le commencement de la guerre avec l'Amérique.

Supputation du produit annuel. En 1776. Timbre sur les actes 30,000 liv. sterl.; sur les papiers-nouvelles, 18,000; sur les cartes à jouer, 6000; droit additionnel sur les carosses, 19,000. *Total*, 73,000.

En 1777. Taxes sur les domestiques, 105,000; timbre, 55,000; droit additionnel sur le verre, 45,000; sur les ventes par encan, 37,000. *Total*, 240,000.

En 1778. Taxe sur les loyers des maisons, 264,000; droit additionnel sur les vins, 72,000. *Total*, 336,000.

En 1779. Taxe sur taxe, c'est-à-dire, surcharge additionnelle de 5 pour cent sur les droits de Douane & d'Accise, 314,000; taxe sur les chevaux de poste, 164.000. *Total*, 478,000.

En 1780. Taxe additionnelle sur la drêche, 300,030; droit additionnel sur les petits vins Anglois, 20,617; sur les esprits de liqueurs Anglois, 34557; sur le brandevin, 35,310; sur le rum (taffia), 70,958; second droit additionnel sur les vins, 72,000; droit additionnel sur l'exportation du charbon, 12,899; 5 pour 100 d'addition sur les taxes ci-dessus, 49,163; droit additionnel sur le sel, 69,000; droit additionnel sur le timbre, 11,000; droit pour obtenir la liberté de vendre du thé, 9081. *Total*, 701,616.

En 1781. Cinq pour cent sur la drêche, excepté le malt, le savon, la chandelle & les peaux, 150,000; escompte des Douanes, 167,000; taxe d'un sou 3 farthings par livre de tabac, 61,000; d'un demi-sou par livre de sucre, 326,000; droit sur le papier, 100,000; droit sur les Almanachs, 10,000. *Total*, 814,000. Total général de ces différentes taxes, 2,644,616 liv. sterlings.

La dette nationale étoit exactement, le 5 Juillet 1781, de 177,206,000 l. st.

L'intérêt levé annuellement sur le Public, est de 6,812,000 liv.

Tels sont les fonds faits & les taxes levées afin de payer aux Créanciers publics l'intérêt de la dette nationale. La dette dont les fonds ne sont pas faits peut être computée comme ci-après.

Dette de la Marine au premier Janvier 1782, environ, 9,000,000.

Extraordinaires des guerres, 3,000,000.

Vote de crédit de la Session derniere, 1,000,000.

Dette de l'Artillerie, 1,000,000.

Somme à voter pour les extraordinaires de la Marine, 1,000,000.

Billets de l'Echiquier en circulation, environ 4,000,000.

Emprunté de la Banque d'Angleterre, 2,000,000. *Total*, 21,000,000.

En supposant que, lorsqu'on aura fait des fonds pour cette somme, l'emprunt ou le marché convenu avec le Public, soit, comme il l'a été pendant les deux ou trois dernieres années, négocié à 5 & demi pour cent, l'intérêt annuel à payer sur ces 22 millions, sera d'un million 155,000 liv. st.

Récapitulation. Principal dont les fonds étoient faits le 5 Juillet 1781, 177 millions 206,000.

Principal dont les fonds n'étoient pas faits le premier Janvier 1782, 21 millions.

Total de la dette nationale à cette derniere époque, 198 millions 206,000 liv. sterl.

L'intérêt payé pour lequel on a pourvu par des taxes, étoit le 5 Juillet 1781, de 6,889,000.

L'intérêt à payer à raison des dettes pour lesquelles les fonds ne sont point faits, sera au premier Janvier, d'un million 155,000.

Et les deux ensemble, de 8,044,000 l. sterlings.

Ainsi le premier Janvier 1782, la partie de la dette nationale, pour laquelle il n'y a point de fonds faits, montera à 198,206,000, & l'intérêt à 8,044,000, ce qui, à peu de chose près, est le double de ce que le Public payoit en taxes, avant la guerre actuelle, l'intérêt annuel étant au premier Janvier 1776, d'environ 4,300,000 liv. sterl.

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le 28 Octobre.*

On dit que L. H. P. pour éprouver combien la révocation de l'ordre qui défend les pêches au nord & à la hauteur d'Islande, pourroit être avantageuse ou préjudiciable à la République en général, & à l'équipement de la Flotte nationale en particulier, ont résolu de la permettre jusqu'au premier Avril 1782, & de tolerer hors les Ports

de ces pays toutes sortes de pêches, excepté celles du hareng & de la baleine.

DE LEYDE, *le* 11 *Octobre.*

Une Lettre de l'Isle Danoise, de S. Thomas, du 13 Août, porte » que deux » Corsaires Hollandois de l'Isle de Cu- » raçao ont pris à la hauteur de Saint- » Thomas 4 bâtimens Anglois, repris un » navire François chargé d'indigo & de » café, ravagé une petite Isle Angloise » voisine de Tortola, emmené plus de » 200 Negres, une grande quantité de » bétail, &c. ».

» Ceux d'entre MM. les Professeurs de notre Université, qui sont chargés de l'administration du legs de feu M. Stolp, ont tenu le 17 de ce mois, leur Assemblée, pour assigner le Prix consistant en une médaille d'or de 250 flor. de Hollande, dont ils sont les Distributeurs, à l'Auteur de celle des dissertations qui leur ont été envoyées, qui leur paroitroit avoir le mieux répondu à la question qu'ils ont proposée au mois de Février de l'année précédente, & par laquelle ils ont demandé qu'on démontrât, » que la morale Chrétienne » ne contient aucun précepte qui soit » en contradiction avec le soin, que » chaque Citoyen doit avoir de ses pro- » pres avantages, & avec la politique » d'un Prince dans le Gouvernement de » ses Etats ». La pluralité des suffrages est tombée sur deux Dissertations, dont la premiere a pour devise : *Quid leges sine moribus vanæ proficiunt.* La seconde a celle-ci : *si fractus illabatur orbis, impavidum ferient ruinæ.* Mais comme les suffrages étoient également partagés entre ces deux Pieces, on a eu recours au sort, qui a été favorable à la derniere. A l'ouverture du billet cacheté, qui y étoit joint, on a vu que son Auteur étoit M. Henri-Constantin Cras, qui remplit actuellement la Chaire de droit dans l'Ecole illustre d'Amsterdam, & à qui le Prix a été adjugé. MM. les Administrateurs ont jugé aussi, qu'il y avoit trois autres Dissertations, qui méritoient d'être imprimées avec celle qui a été couronnée ; sçavoir, la premiere qu'on vient d'indiquer, & à qui le sort n'a pas été favorable ; une autre qui a pour devise : *Rectè facere omnium interest* ; & la troisieme dont la devise est : *Qui ambulat simpliciter, ambulat confidenter.* Les Auteurs de ces trois Dissertations sont priés de faire sçavoir, avant le 1 Janvier prochain, à M. le Professeur Pestel, Secretaire actuel du Legs de Stolp, s'ils veulent permettre qu'on mette leurs noms à la tête de leurs Ouvrages ; sinon, les billets qui les renferment seront brûlés sans être ouverts ».

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE MENDE, *le* 30 *Septembre.*

Fin de la Description topographique du Diocèse de Mende, ou le Gevaudan, par M. de Genssane.

» Le Diocèse de Mende, qui est un des plus vastes de la Province, recueille beaucoup de foins, ainsi que des grains de toute espece : il y a très-peu de vignobles, mais d'assez beaux fruits dans tous les bas fonds. Les pâturages y sont immenses & excellens. Nous y avons remarqué que le Peuple s'y occupe beaucoup à défricher des terres, qui souvent ne peuvent l'être sans danger. Il est constant que les défrichemens ne peuvent être que très-avantageux, dans des pays qui ont des bois en suffisance, & dont les terres ne sont pas assez rapides pour être dégradées par les ravins ; mais par-tout où l'on se privera totalement de la ressource des bois de chauffage de premiere nécessité, & sur-tout dans des endroits où les moindres averses peuvent enlever les terres défrichées, les défrichemens, dans ces deux cas, sont les véritables moyens de rendre les pays inhabitables. Nous en avons vu, dans notre tournée du Gevaudan, des exemples frappans. Nous y avons vu plusieurs endroits où les ravins & les orages trop fréquens, sur-tout cette année 1775, n'ont laissé que les roches nues, & cela par-tout où l'on a défriché les côteaux rapides dont les gasons formoient de très-bons pâturages, & où l'on a déraciné les bois pour en mettre le sol en terres labourables. Il y a des Paroisses dont le climat est très-

froid, où cet abus a été porté au point qu'on y est maintenant réduit à n'y brûler que de la fougere & des chaumes : tels sont les Villages de l'Aubere, S. Sauveur, Genestous, Lapanoule, Château-Neuf, le Bor, Saint-Martin, & autres, qui tous se sont privés des bois nécessaires à leur existence, pour défricher des terres dont le produit paye à peine le travail de ces bonnes gens ».

» Il en est d'autres, tels qu'aux environs de Cubieres, qui ont perdu leur tems & leur travail pour défricher des côteaux rapides qui formoient de bons pâturages, & dont les terres ensemencées ont été enlevées par un seul orage ».

» Dans des cas pareils, il est de la plus grande importance que les Préposés de chaque Diocèse de la Province, veillent à la réforme de ces abus ».

» Il est sans doute de la prudence & & de l'intérêt de l'Etat, d'encourager la culture des terres, & de favoriser les défrichemens ; mais ces faveurs ne doivent s'étendre que sur les endroits qui peuvent être utilement défrichés ; car tout défrichement qui tend à ruiner un pays, doit être sévérement défendu ».

» On peut dire d'ailleurs, en général, que les pâturages, & conséquemment les bestiaux, forment la principale richesse du Gevaudan. Il y a en outre très-peu de Villages un peu considérables, où le Peuple ne s'occupe à la filature des laines & à la fabrique d'une quantité de serges que ce pays fournit : on y a établi la judicieuse & intéressante coutume de donner à chaque Foire qui se tient dans le pays, une gratification modique, mais honorable, au Particulier qui y apporte la plus belle piece de serge ; & voici comment cela se pratique ».

» Après que les Préposés ont fait la visite sur les différentes pieces de serge qui se trouvent sur la Foire, on examine celle qui paroit la plus belle & la mieux conditionnée, & l'on donne au Particulier qui l'a apportée, une cocarde avec une modique somme d'argent, proportionée à la beauté de la piece. Cette dépense, qui ne tire pas à conséquence, forme parmi ces Fabricans, qui sont tous des Particuliers répandus dans les Villages, & qui travaillent ces pieces de leurs propres mains, une émulation qui ne contribue pas peu au soutien de la bonne qualité de ces étoffes, parce qu'il n'y en a pas un seul d'eux, qui ne soit jaloux d'obtenir la cocarde de la Foire, qui les touche bien plus que l'argent qu'on leur donne. C'est ainsi qu'on est parvenu en Alsace, d'y avoir les plus beaux légumes de l'Europe, par la seule attention qu'a eue le Magistrat de Strasbourg, de donner une très-petite gratification à celui qui apporte la plus belle rave ou le plus beau chou, au Marché de cette Ville ».

DE NANCY, *le* 18 *Octobre.*

Par Ordonnance de Police, en date du 24 Septembre 1781, il a été fait défenses aux Aubergistes, Cabaretiers, Taverniers & autres, de vendre & débiter des vins nouveaux avant la S. Martin de chacune année, sous peine de 50 livres d'amende, le tiers applicable au Dénonciateur, & de confiscation, au profit de l'Hôpital des Enfans-Trouvés, de toutes les pieces qui seront déclarées en vente au Bureau des Octrois.

DE TOURS, *le* 19 *Octobre.*

» Pendant le mois d'Août de cette année, il s'est déclaré dans la Paroisse de Mont Louis, Généralité de Tours, une épizootie sur les bêtes à cornes ».

» M. l'Intendant a chargé le sieur Doutet, Eleve de l'Ecole Royale Vétérinaire de Paris, établi dans la Province, de se rendre sur les lieux pour arrêter les ravages de cette épizootie, d'autant plus redoutable que jusqu'alors tous les animaux qui en avoient été attaqués ayant péri, on avoit à craindre une fin aussi funeste pour tous les malades ».

» Le sieur Doutet en a traité soixante-cinq qui ont tous guéri ; il a donné des préservatifs à quatre cens quatorze, & il n'en est mort aucun entre ses mains ».

» Le Gouvernement a accordé à cet

Eleve une gratification, sur la demande que M. l'Intendant a bien voulu en faire ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

QUESTION intéressante pour le Commerce.

Fait. Jacques, d'Ostende, ordonne à Etienne, de la Rochelle, de lui acheter vingt barriques d'eau-de-vie de l'Isle d'Oleron, & de les charger dans un navire qui devoit se rendre à la Rochelle.

L'usage constant est que les eaux-de-vie d'Oleron, de Marennes & de Ré s'achetent & s'expédient par le canal des Négocians & Commissionnaires de la Rochelle ; ceux-ci ont dans ces endroits des Facteurs ou des Agens en sous-ordre, pour mettre les achats à exécution.

Etienne, de la Rochelle, fait passer les ordres que Jacques lui a adressés à Pierre, de l'Isle d'Oleron ; celui-ci informe Etienne que ses ordres sont exécutés & lui envoie la jauge des vingt barriques, & ce dernier informe Jacques que son emplette est faite à l'isle-d'Oleron.

Etienne écrivit à Pierre que le navire attendu étoit arrivé à la Rochelle, & lui ordonna de lui expédier promptement les vingt barriques d'eau-de-vie ; au lieu de 20, il n'en reçut que 11 ; il fit sommation sur sommation à Pierre de lui envoyer de suite les neuf autres : celui-ci les embarqua effectivement quelques jours après ; mais ayant appris que le navire avoit sa charge complette, il fit débarquer ces eaux-de-vie & les fit mettre en magasin.

Jacques d'Ostende, fut exactement informé de cette circonstance dans le plus grand détail, ainsi que de la correspondance d'Etienne avec Pierre ; il reçut à ce sujet huit lettres, pendant l'espace de quatre mois, sans qu'Etienne en reçût la moindre réponse.

Après ce laps de tems, il se fit un nouvel affretement à la Rochelle. Etienne écrivit à Pierre de tenir prêtes les neuf barriques restantes, afin de les lui envoyer au premier ordre.

Mais cette marchandise ne se trouvoit plus entre les mains de Pierre ; par une coupable infidélité, il en avoit disposé ailleurs : Etienne fut obligé de faire acheter sur le champ neuf autres barriques d'eau-de-vie à l'Isle-d'Oleron, pour remplir l'engagement qu'il avoit pris de les charger.

Etienne informa sur le champ Jacques d'Ostende, de tous ces événemens, & lui dit qu'il alloit agir contre Pierre d'Oleron, comme si la chose le concernoit.

Par un autre contre-tems, le navire qui devoit charger ces neuf barriques de remplacement, se trouva trop petit, Etienne fut forcé de les renvoyer à l'Isle-d'Oleron.

Jacques, informé de tous ces faits, répondit que le dérangement & l'infidélité de Pierre ne le concernoient pas, que ce dernier étoit l'homme de confiance & l'Agent d'Etienne, & qu'il n'entendoit supporter aucuns frais ni aucune perte à ce sujet.

Question. Un Commissionnaire, forcé d'exécuter les ordres de ses Commettans à des distances assez considérables de son domicile, est-il personnellement responsable des Agens, Facteurs ou Courtiers qu'il emploie en sous-ordre ?

Cette question est de la plus haute importance pour les Commissionnaires, qui trouvant rarement chez eux & à leur portée les marchandises qu'ils ont ordre d'acheter, font faire leurs emplettes au loin pour les avoir de la premiere main, & obtiennent, par ce moyen, un prix plus avantageux au Commettant.

Les Négocians versés dans les affaires de Commerce, sont priés d'envoyer leur réponse par la voie de la Gazette du Commerce, d'Agriculture, &c.

II.

NOUVEAU Blanc de Vinaigre.

» Le succès flatteur & soutenu dont » jouit depuis long-tems le *Vinaigre de* » *Rouge*, destiné à imiter les couleurs » naturelles, a déterminé le sieur Maille, » Vinaigrier-Distillateur ordinaire du

» Roi & de Sa Majesté Impériale, à re-
» chercher le secret & la composition
» du nouveau Blanc, également pré-
» paré par le Vinaigre, & extrait de
» de la perle & de la farine d'orge. Le
» succès a encore couronné les combi-
» naisons ingénieuses de cet habile Ar-
» tiste; plusieurs années d'essais & de
» tentatives ont enfin produit un Blanc
» parfait. Le sieur Maille prévient le
» Public que la vente de ce nouveau
» Blanc de Vinaigre commencera le 20
» Novembre. Son usage communique
» au teint l'agrément & l'éclat de la
» blancheur naturelle, il adoucit &
» prévient les rides; ses qualités bal-
» samiques, loin de nuire à la peau,
» l'entretiennent dans une belle frai-
» cheur ».

» Le sieur Maille est encore l'Inven-
» teur du célébre *Vinaigre Romain* dont
» l'objet est de blanchir les dents, &
» d'arrêter les progrès de la carie qui
» s'y forme. On ne doute plus aujour-
» d'hui que cette composition ne soit
» un des meilleurs préservatifs qu'on ait
» encore trouvés pour la conservation
» de la bouche. On trouve aussi dans
» le même Magasin plus de deux cents
» sortes de Vinaigres, soit pour la toi-
» lette & les bains, soit pour la ta-
» ble ».

» Le sieur Maille prévient que la dis-
» tribution de la Moutarde pour les en-
» gelures, faite *gratis*, en faveur des
» Pauvres, a commencé à l'ordinaire le
» premier Dimanche de Novembre, &
» qu'elle sera continuée jusqu'au dernier
» Dimanche d'Avril suivant. Cette dis-
» tribution se fait chaque Dimanche,
» depuis huit heures du matin jusqu'à
» midi, au Magasin général du sieur
» Maille, rue Saint-André-des-Arts,
» la porte cochere vis-à-vis la rue Hau-
» tefeuille ».

» Les pots du nouveau Blanc de Vinai-
» gre sont du prix de 6 livres, & de 3 l. les
» moindres bouteilles du Vinaigre Ro-
» main; celle de Rouge, premiere nuan-
» ce, à 3 liv., la seconde, 4 l., & la
» troisieme, 5 liv. ».

III.

Maniere de conserver le Grain.

» Un Fermier des environs de Dublin
est parvenu à conserver son grain, & à
le garantir des charansons & autres in-
sectes, en semant du sable très-fin entre
chaque monceau de bled, & en en cou-
vrant les meules. Cette pratique n'a
aucun inconvénient, puisque le sable
abandonne le grain dès qu'on le vanne;
d'ailleurs il le garantit de toute humi-
dité, lorsqu'il est bien sec, les rats &
les autres animaux destructeurs n'osent
point l'attaquer, sur-tout les insectes,
à cause de ces parties anguleuses &
tranchantes qui brisent leurs trompes,
& produisent le même effet que le verre
pilé ».

IV.

Annonce de Livre.

*Histoire Minérale, Chymique & Médi-
cinale* des Corps des trois Regnes de
la Nature, ou Abrégé des Œuvres
Chymiques de M. Gaspard Renmann.
Par feu M. Roux, Docteur-Régent de
la Faculté de Médecine de Paris, Pro-
fesseur de Chymie aux Ecoles de Mé-
decine, &c. Premiere Partie du Regne
Minéral. A Paris, chez Charles-Guil-
laume Leclerc, Libraire, Quai des
Augustins, entre la rue Git-le-Cœur
& la rue Pavée, 1781. In-4°. de 338
pages. Prix, 3 liv. en feuilles.

V.

Marchandises arrivées à Paris.

Depuis le 12 jusques & compris le
25 Octobre, il est arrivé à la Douane
3825 livres de café, 5 pieces & 6 bar-
riques de sucre, 4255 livres de bou-
gie, 2 pieces d'huile d'olive, 324 ton-
nes & 5 barils d'huile de graine, 116
barils d'huile de navette, 45 caisses de
savon, 2600 liv. de plomb, &c.

Les eaux-de-vie dont les droits ont
été acquittés au Bureau Général des
Aides, depuis le 13 jusques & com-
pris le 28 Octobre, se montent à 31
pipes & soixante-un quartauts d'eau-
de-vie.

N. B. *C'est par erreur qu'on a coté N°. 81
la Gazette du Mardi 6 Novembre; il faut
mettre 91.*

V I.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 10 Novembre 1781.

Or de Portug. à . . .	728	l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	722			
Du Pérou à	716			
Les guinées à . . .	727			
Ducats à	98	10		once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	102			
Or à 20 karats à . .	85			
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	52	12	6	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	12	6	
Piastres à	49			

V I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 7 Novembre 1781, au Samedi 10 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19 à 20 livres ; le seigle, de 11 à 12 livres ; l'orge, 10 à 11 livres. Le froment à la Grève, de 18, 19 à 20 l. ; le seigle, de 11 à 12 l. ; l'orge, de 10 à 11 livres *le septier*. Farine blanche à la Halle, de 36, 38 à 40 liv. ; bis-blanc & bis, de 22, 24, 26, 28, 30, 32 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

V I I I.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 7 Nov. 1781 au Samedi 10 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 livres ; *id.* à la Grève, de 19, 20 à 21 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 6 Novembre 1781, de 60 à 62 liv. ; *id.* nouveau, de 56 à 58 ; le cent de paille de 0 à 0 liv. ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 61 à 62 liv. ; *id.* nouv., 45 à 50 ; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 20 à 22 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 49 à 50 ; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 48 à 49 ; le cent de paille, de 17 à 19 ; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 36 à 46 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres.
	PAIEMENT DU MERCREDI 7 NOVEMBRE 1781.		
11.	M. Boutray	Mercredi.	C.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	C.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	C.
18.	M. Radix	Mercredi.	C.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	C.
27.	M. de France	Mercredi.	C.
	PAIEMENT DU JEUDI 8.		
12.	M. Alissant	Jeudi.	C.
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	C.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	C.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	C.
14.	M. Nau	Jeudi..	C.
	PAIEMENT DU VENDREDI 9.		
2.	M. Boscheron	Vendredi.	C.
21.	M. Patu.	Vendredi.	C.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	C.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	C.
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	C.

Mois de Novembre 1781.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES.

CHANGES du 9 Novembre 1781.

Amsterdam, ...	53 $\frac{1}{4}$	Cadix, ...	
Londres, ...	31 9 16e.	Livourne, ...	97 $\frac{1}{4}$
Hambourg, ...	191 $\frac{1}{2}$ à $\frac{1}{4}$	Gênes, ...	92 $\frac{1}{4}$
Madrid, ...		Lyon, *Saints*. 5 8e. à $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$ p.	

DU VENDREDI 9 *Novembre* 1781.

1780. Lot. Roy. . . .	1052	1785	154
1781. *Primes*.		1786	140
1782	123	1787	128
1783	108	1788	120
1784	172	1789	114

1r. Viager. . 10 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$ bénéfice. 2d. . . 1 p. $\frac{0}{0}$ perte. .

Nov. 1781.		*Du* 7.	*Du* 8.	*Du* 9.
Comp. des Indes.	Actions	1965.	1962 $\frac{1}{2}$	1965. . . . .
	D° $\frac{16}{25}$	1280	. . . . .	. . . . .
	D° 8es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	D° 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	402	. . . . .	404 . . . . .
Rescriptions.		7 $\frac{1}{2}$ perte. . .	7 $\frac{1}{2}$ $\frac{3}{4}$ $\frac{1}{4}$ 7 $\frac{3}{4}$ . .	7 $\frac{1}{4}$ 7 $\frac{1}{2}$ perte.
Bil. des Ferm.		$\frac{1}{2}$ perte . . .	$\frac{1}{4}$	$\frac{1}{2}$ perte. . .
Contr. à 4 p. $\frac{0}{0}$ 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1781

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Mardi 20 Novembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 15 Octobre.*

LE peu d'esperance qu'ont nos Négocians de voir arriver avant la fin de cette année un convoi Hollandois, cause parmi eux une grande fermentation. Ils craignent de se trouver dans la fâcheuse nécessité de garder une immense quantité d'objets qu'ils comptoient expédier en retour sur ce convoi. D'un autre côté, nous serons privés des marchandises que l'on a coutume de recevoir annuellement par la voie de la Hollande; la disette de plusieurs de ces marchandises est même déjà si considérable que le prix en est augmenté de cinquante pour cent.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 17 Octobre.*

La Compagnie Asiatique s'occupe actuellement de l'équipement de neuf bâtimens, dont six sont destinés pour la Chine, & les trois autres pour les Indes Orientales.

D'ELSENEUR, *le 23 Octobre.*

Le 19 de ce mois, les bâtimens Hollandois, qui attendoient depuis longtems un convoi, sont partis pour Copenhague, où ils passeront, à ce qu'on assure, l'hiver. Depuis ce jour, il est encore arrivé ici vingt-huit bâtimens de diverses Nations, qui doivent tous faire voile pour la Baltique. On compte actuellement dans le Sund soixante-dix-huit bâtimens destinés pour la Mer du Nord. Ils leveront l'ancre avec le premier bon vent. Depuis quelques jours, le tems a été très-orageux, & il est tombé beaucoup de neige & de grêle.

HONGRIE.

DU BANNAT DE TÉMESWAR, *le 6 Octobre.*

Le 30 du mois dernier, il est arrivé auprès de Semlin un grand vaisseau ayant la forme d'une frégate. Ce bâtiment, apartenant au Feld-Maréchal de Bathiani, venoit de Croatie; il étoit conduit par le Constructeur Rubelli, & a été reçu au bruit du canon. Il doit s'arrêter ici jusqu'à ce qu'il ait reçu une cargaison assez considérable; ensuite il se rendra à Vienne. La forme de ce vaisseau paroit d'autant plus avantageuse, qu'il prend très-peu d'eau, & qu'il est par conséquent en état de voguer dans presque toutes les eaux du Fleuve, même dans la Save, où maintenant les bateaux peuvent à peine naviguer, quoiqu'on en ait diminué la charge. On dit que ce navire sera offert en présent à l'Empereur, pour son usage personnel.

ITALIE.

DE VENISE, *le* 10 *Octobre.*

La Chambre de Santé vient d'ordonner une quarantaine de vingt-huit jours à tous bâtimens venant des bouches de Cattaro, Bordua, Curzola & de l'Etat de Ragufe. Ces précautions font devenues néceffaires depuis qne la contagion s'eft manifeftée près de Scuttari & de Priorendi, fur les confins de la Servie.

DE ROME, *le* 10 *Octobre.*

L'édifice de l'Hôpital des Fous n'ayant pas une étendue proportionnée au nombre de ceux qu'on eft ici obligé d'y renfermer, le S. Pere a donné des ordres au Commandeur du S. Efprit, le Prélat Sampieri, pour faire agrandir ce bâtiment, & on a déjà pris des mefures pour mettre inceffamment à l'œuvre des Ouvriers chargés d'une entreprife qui intéreffe fi fort l'humanité & la tranquillité publique.

La Société d'Agriculture de Montecchio, dans la Marche, vient de publier un Mémoire qui enfeigne la maniere de tirer de l'huile des pepins du raifin. Après avoir expofé dans l'introduction les tentatives infructeufes qu'on a faites en ce pays pour tirer de l'huile de plufieurs plantes exotiques qui cependant en produifent dans leur pays natal, la Société d'Agriculture de Montecchio détaille les avantages économiques qui doivent réfulter de cette nouvelle extraction. Il eft certain que les pepins de raifins font un fecond produit furabondant d'un premier; en les fubftituant aux plantes qui demandent une culture particuliere, on s'épargne la dépenfe & les foins de cette culture, & on réferve la terre qui y feroit employée, pour d'autres ufages. La Société prefcrit la façon de difpofer les pepins à donner leur huile; puis elle détermine, d'après diverfes épreuves faites au Moulin de la porte Angelique, quelle eft la quantité de liqueur qu'on peut retirer d'un quintal de pepins. Il eft prouvé que cent livres de pepins ont rendu fept pintes & demie d'huile. Cette huile, outre qu'elle peut convenir à la préparation des cuirs, fervir aux Manufactures de laine, à faire du favon, & même aux Peintres, a de plus le double mérite de brûler fans répandre de mauvaife odeur & de fe confumer plus lentement que l'huile d'olive. Ce Mémoire eft terminé par une defcription des moulins propres à exprimer l'huile des pepins, & par un calcul des frais de manipulation.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 30 *Octobre.*

Les Commiffaires des Vivres de la Marine ont reçu le 22 de ce mois des foumiffions pour la fourniture de 4000 bœufs & de 12000 porcs, qui doivent être délivrés avant Noël.

Il paroit ici un état de l'accroiffement des revenus de la Ruffie, depuis 1720 jufqu'au commencement de l'année courante. A cette premiere époque, ils étoient computés à 2,000,000 l. fterl.; en 1740, à 3,600,000; en 1760, à 4,100,000, & en 1780, à 5,011,000; en voici le tarif.

Capitulation, 1,900,000 liv. fterl.
Poffeffions territoriales dans la Grande-Ruffie, 600,000.
Dans la Petite-Ruffie, 200,000.
Dans la Pologne, 300,000.
Conquête en Suede, 80,000.
Sel, 520,000.
Chanvre & fer, 370,000.
Potaffe, 85,000.
Douane, 260,000.
Bains & maifons privilégiées, 100,000.
Taxes intérieures, 560,000.
Commerce de la Siberie, 36,000.
Total, 5,011,000 livres fterl. & 114 millions 742,856 en livres tournois. Le premier Miniftre de l'Empire Ruffe a formé le projet d'améliorer les poffeffions territoriales de la Couronne, de maniere à en doubler les revenus; elles ne produifent actuellement qu'un peu plus d'un demi-rouble par chaque Payfan, & il eft déterminé qu'ils en payeront un rouble par tête. Mais les difpofitions que fait Sa Majefté Impériale pour établir à Peterfbourg une Académie d'Agriculture, ont des vues plus étendues. Il s'agit de former fur ces

terres, qui sont très-vastes, une Administration qui, à l'*instar* des autres parties de l'Europe, produira un revenu en especes & non par têtes.

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le 4 Novembre.*

On apprend que la Province d'Overyssel a donné son consentement à la levée des 9,271,498 florins, nécessaires pour completter les frais qu'exige l'entretien des vaisseaux, suivant le plan arrêté en 1779, ainsi que pour la construction des nouveaux navires, destinés à remplacer ceux qui se sont perdus en servant contre l'Ennemi. Ils ont aussi consenti aux 200,000 florins pour secourir les Directeurs de la Colonie de Rio de Berbice, ainsi que pour procurer à cette Colonie les moyens de se renforcer; aux 799,200 florins pour les instrumens nécessaires pour amener les vaisseaux jusques sur les chantiers, & à l'augmentation de la solde des Troupes de la République, d'aprés l'état qui sera proposé pour l'année 1782.

La Province d'Utrecht a fait les mêmes soumissions, avec cette différence, qu'elle demande qu'on s'en tienne dorénavant à cet état arrêté pour la guerre, & qu'on augmente de cent florins la paye des Majors, des Capitaines, des Lieutenans, du Corps des Ingénieurs, à cause de l'importance de leur emploi & des risques auxquels ils sont exposés.

On parle beaucoup d'établir au Texel une Ecole de 200 Cadets, qui seront instruits dans tout ce qui concerne la Marine, & qui, dans le cas d'un péril imminent, pourront être employés sur le champ, sans qu'il soit besoin de prendre les ordres des Amirautés.

PAYS-BAS.

DE BRUXELLES, *le 6 Novembre,*

L'Académie Impériale & Royale des Sciences & Belles-Lettres, établie en cette Ville, propose pour le Concours de l'année 1783, les deux questions suivantes.

» 1°. Développer la théorie des pou-
» tres qui reposent, par leurs extrémi-
» tés, sur deux points d'appui, en les
» considérant dans l'hypothese la plus
» conforme à la nature, c'est-à dire,
» comme des amas de fibres pesantes,
» extensibles, élastiques & unies en-
» tr'elles dans toute leur longueur.
» Déduire de cette considération la
» cause de leur rupture, & l'endroit
» où elle doit se faire dans les diffé-
» rens cas, par rapport aux différentes
» situations des masses dont ces poutres
» pourroient être chargées, & déter-
» miner en conséquence le meilleur em-
» ploi de liens pendans ».

» 2°. Quels sont les végétaux indi-
» genes que l'on pourroit substituer dans
» les Pays-Bas aux végétaux exoti-
» ques, relativement aux différens usa-
» ges de la vie? »

Le Prix destiné pour chacune de ces questions, sera une médaille d'or du poids de 25 ducats. Les Mémoires doivent être écrits en Latin, en François, ou en Flamand, & ne peuvent passer une demi-heure de lecture. Ils seront adressés & remis francs de port, à M. des Roches, Secretaire perpétuel de l'Académie, avant le 16 Juin 1783, & ce terme est de rigueur. Les Auteurs ne mettront point leur nom à leurs Ouvrages, mais seulement une devise à leur choix. Ils la repéteront dans un billet cacheté, qui contiendra leur nom & leur adresse; le dehors du billet doit porter la même devise. Ceux qui se seront faits connoitre, de quelque maniere que ce soit, seront absolument exclus du Concours.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE SAINT-GEOIRE (*en Dauphiné*), *le 20 Octobre.*

Le 16 du mois dernier, la campagne des environs de ce Bourg a été totalement ravagée par la grêle. Elle tomba à trois reprises dans l'après-midi de ce jour; à la troisieme, vers le soir, les plus petits grains étoient de la grosseur d'une noix; & en général, tous les grains pesoient de huit à douze on-

ces. Les bleds noirs & les fruits ont été détruits. Dans plusieurs cantons, les jeunes bois taillis, même ceux de deux ans, ont été hachés. On trouva le lendemain, dans les champs, une quantité prodigieuse d'oiseaux & de menu gibier assommés par la grêle. Pendant plus de quinze jours, aucun oiseau ne se fit entendre dans la campagne. Il n'est pas douteux que si cette grêle eût eu lieu dans le moment où beaucoup d'Habitans se trouvoient répandus dans les champs, plusieurs n'en eussent été les victimes. Cet événement est d'autant plus malheureux pour un grand nombre d'entr'eux, qu'il les prive de la récolte du bled noir, la seule qu'ils eussent cette année pour leur subsistance, celle du froment ayant été généralement mauvaise dans ces cantons.

DE DUNKERQUE, *le 30 Octobre.*

M. le Prince de Robecq vient d'obtenir de Sa Majesté un Brevet de Lieutenant de Frégate du Roi, pour l'intrépide Dowlin. Ce brave Capitaine a fait sur l'Ennemi, pendant trois mois de croisiere, quarante-huit prises qui sont estimées un million & demi, argent de France; en voici l'état.

Le Capitaine Dowlin est arrivé à Morlaix le 10 Juillet, avec quinze rançons montantes à 6350 guinées. Le 4 Août, avec 9, montantes à 10280. Le 14 du même mois, avec 4, montantes à 5600; le 18 Septembre, avec 9, montantes à 6070; le 23 Octobre, avec 8, montantes à 4460, formant en tout 32760 guinées; les 32760 guinées à 25 livres, font, argent de France, 819000 livres. Une prise chargée de vivres, vendue à Morlaix pour 30000 livres; une autre prise, allant de Corck à Sainte-Lucie, chargée de vivres & autres marchandises estimées à 120000 livres; une autre prise chargée de draps, toiles, quincaillerie, allant de Liverpool à Charles-Town, estimée 550000 l. Ce qui forme en tout un total de 1,519,000 liv. Le Corsaire que commande le Capitaine Dowlin, s'appelle la *Fantaisie*. Il est doublé en cuivre; il porte 14 canons de quatre livres de balles, & 56 hommes d'équipage. Ce bâtiment a été armé par MM. Aget & Kenni de Dunkerque.

DE LILLE, *le 3 Novembre.*

Ordonnance de M. l'Intendant de Flandres, du 28 Octobre 1781, concernant la fabrication des toiles.

Par cette Ordonnance, il est dit que les pieces de toile d'une aune & un quart ou d'une aune & demie de largeur, pourront avoir à l'avenir, en longueur, jusqu'à cent aunes du pays. Les pieces de nappes qui n'auront pas plus de deux aunes & demie de largeur, pourront avoir pareillement jusqu'à cent aunes; mais celles qui auront plus de deux aunes & demie de largeur, ne pourront excéder la longueur de quatre-vingt dix aunes; les pieces de serviettes pourront avoir jusqu'à cent vingt aunes, & les très-fines jusqu'à cent trente. En conséquence, à compter du premier de Juillet prochain, les Auneurs fermentés, seront tenus de couper tout ce qui se trouvera excéder les aunages ci-dessus fixés, & de rendre les coupons aux Propriétaires.

DE PARIS, *le 15 Novembre.*

» La Compagnie des Receveurs Généraux des Finances, voulant célébrer d'une maniere particuliere l'événement qui vient de faire la joie de toute la Nation, a arrêté qu'il seroit fait un fonds de 28800 liv. pour être distribué dans les villages & hameaux des vingt-quatre Généralités du Royaume, aux malheureux qui ont souffert des incendies ou d'autres calamités dans le cours de cette année ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

OBSERVATIONS de M. Chabert, *Directeur Général de l'Ecole Royale Vétérinaire de Paris, sur les Vers qui s'engendrent dans le corps des Animaux, & sur les moyens de les détruire.*

» Les vers sont un fléau plus funeste encore aux animaux qu'à l'espece hu-

maine ; ils sont dans ceux-là la source de beaucoup de maladies particulieres, & même de maladies épizootiques, & la dévastation des Haras n'est que trop souvent la suite de leur ravage ».

» Consulté chaque jour sur les moyens de les détruire, & ne connoissant pas de substance ou de préparation qui fût un anthelminthique assuré, je me suis livré à de nouvelles expériences ».

» J'ai fait des recherches sur le nombre d'especes de ces hôtes meurtriers qui vivent dans le corps des animaux domestiques ; je ne veux parler que de ceux qui s'y rencontrent fréquemment ; j'en ai reconnu six especes ».

» Ceux de la premiere espece sont produits par la mouche nommée *Œstre*, je leur ai conservé le même nom ; ils sont courts, formés en anneaux ; ils s'attachent aux parties vives par des instrumens si bien disposés, qu'ils y restent même fixés après la mort de l'animal ».

» Ceux de la seconde se nomment *Strongles*, *Lumbrici* ; ils sont communs dans l'homme, & connus de tout le monde ».

» Les *Ascarides* forment la troisieme espece ; ils sont déliés, cylindriques ; on peut les comparer à une aiguille ; ils sont souvent rouges, très agiles ; ils percent les poches qui les recelent, & se répandent par-tout ».

» Je nomme ceux de la quatrieme, *Crinons* ou *Dragonaux*, par rapport à leur ressemblance avec ceux nommés ainsi dans l'homme ; ils habitent les entrailles, les vaisseaux artériels, & tout l'intérieur de l'individu chez l'animal : on ne peut se faire une idée de leur multiplicité ; c'est peu de couvrir toute la surface de leur demeure, souvent encore ils sont entassés, amoncelés les uns sur les autres ».

» On connoit les vers plats qui se trouvent communément dans le foie du mouton, & qui existent encore dans d'autres especes. On les nomme *Sangsues*, *Limaces*, c'est le *Faciola hepatica* de Linnœus ; j'en fais la cinquieme espece ».

» La sixieme enfin, qui nous est commune avec les brutes, c'est le *Tænia* ; je l'ai trouvé dans le foie de certains animaux & dans les intestins de tous ; il m'a été facile d'en distinguer la tête & la queue ; je vous avoue même que j'ai été surpris qu'on ait attaché un mérite à cette recherche, pour laquelle mes yeux seuls m'auroient suffi, si j'eusse osé les en croire ».

» Ces différens animaux ont été exposés à tous les anthelminthiques connus ; ils y ont tous vécu plus ou moins long tems, & je me suis assuré, par des épreuves répétées, qu'ils ne sont morts dans la plupart, que parce qu'ils étoient hors de leur demeure ».

» Persuadé de l'insuffisance de ces moyens, j'ai cherché si parmi les remedes qu'on n'avoit pas mis en usage, il ne s'en trouveroit pas de propres à empoisonner ces insectes sans nuire à l'animal. Je supprime le détail de mes tentatives ; il me suffit de dire que l'*huile essentielle de térébenthine, distillée sur une huile empyreumatique animale*, a rempli mes vues ».

» A peine quelques-uns de ces insectes vivent-ils quelques minutes dans cette liqueur, tous les autres sont suffoqués sur le champ ».

» Ce premier succès a été suivi de celui qui le rendoit important ; j'ai administré cet anti-vermineux à des animaux sacrifiés à l'instruction des Eleves dans la pratique des opérations. Je me suis assuré que je pouvois le faire prendre à la dose de quatre onces aux grands animaux, & qu'il ne dérangeoit les fonctions dans aucune espece ».

» A l'ouverture de ceux consacrés à ces expériences, & qui tous renfermoient un plus ou moins grand nombre de vers des especes mentionnées, non-seulement j'ai trouvé ces insectes morts dans plusieurs, mais encore dans d'autres, je n'ai apperçu que les plaies, traces certaines de leur existence, & qui, elles-mêmes, étoient en voie de guérison : ainsi en même tems que ce remede est funeste aux vers, il devient salutaire aux plaies qu'ils occasionnent ».

» Depuis ces expériences, j'ai donné ce nouvel anthelminthique, d'une odeur rebutante à la vérité, mais dont la saveur ne l'est pas, à beaucoup près, autant à des animaux de prix attaqués de vers ; j'ai obtenu un succès com-

plet ; des chiens ont rendu des *tænia* fort longs, trois heures après son administration ».

» Avant d'indiquer la préparation, l'administration & les doses du remede dont j'ai obtenu un succès si complet contre les maladies vermineuses des animaux, j'ajouterai la description des symptômes auxquels on reconnoit la présence des vers. Ce sont des coliques, des fluxions périodiques, la cécité, le tic, des claudications inopinées, des convulsions, le vertige, le dégoût ou des appétits voraces, le dépérissement, la tristesse, la consomption, enfin la mort. Ces accidens divers & si multipliés n'ont rien d'étonnant, quand on refléchit à la quantité énorme de ces insectes qui existent quelquefois dans le même individu ; j'y en ai trouvé jusqu'à trois livres quatre onces d'especes diverses, qui, chacune a sa maniere de tourmenter, occupant toutes les parties, absorbant tous les fluides, desséchant tous les solides, après les avoir criblés, épuisant les sucs nourriciers, enfin causant à l'animal une mort cruelle & anticipée. La dévastation que les vers occasionnent parmi les chevaux, & le peu de succès des anti-vermineux connus, m'ont fait desirer d'en trouver un. J'ai essayé ceux qui sont réputés les plus efficaces ; parmi les végétaux, les plantes âcres, ameres & fortement odorantes ; parmi les animaux, la coraline, le castoreum ; parmi les minéraux, le plomb, le mercure & ses diverses préparations, telles que le sublimé corrosif. Enfin je n'ai trouvé que l'huile empyreumatique animale sur laquelle je distille de l'huile essentielle de térébenthine. En voici le procédé. Prenez ongles de pied de cheval, ou cornes de bœuf, ou bois de cerf, le choix en est indifférent ; mettez dans une cornue de grès, jusqu'aux deux tiers, la substance coupée par morceaux, & distillez selon l'Art. La distillation faite, séparez l'huile noire empyreumatique & fœtide qui occupe le fond du récipient ; mêlez une livre de cette huile avec trois livres d'huile essentielle de térébenthine ; abandonnez le mêlange pendant quatre jours, & distillez, selon l'Art, au bain de sable, dans une cucurbite ou cornue de verre ; arrêtez la distillation après avoir obtenu les trois quarts, & conservez le produit dans des flacons bouchés de cristal ».

» Cette huile se donne à la dose d'une once pour un bidet, de deux pour un cheval de moyenne taille, & de trois pour un cheval de la forte espece : quant aux poulains, on en réduit la dose à un gros étendu dans une cornée d'infusion de sariette ; c'est la même pour les veaux, on peut la donner moindre aux cochons ; celle pour les bœufs & vaches doit être plus forte que celle des chevaux, & on peut l'augmenter d'une once, distinguant l'âge & la grandeur, comme dans le cheval ; elle sera pour les moutons comme pour les poulains, & administrée de la même maniere. J'en ai donné un demi-gros à une chienne braque de la petite espece, qui, au bout de trois heures, a rendu dix *tænia* de diverse grandeur. Il est bon de mettre l'animal à une diette légère pendant les deux ou trois jours qui précédent l'administration du remede ; on ne lui laissera sur-tout rien manger la veille au soir ; trois heures après avoir avalé la dose d'huile, on lui passera un lavement avec le miel : s'il ne fait pas d'effet, un second & même un troisieme ; on lui donnera à manger deux heures après l'effet du lavement, & pour assurer sa guérison, on continuera pendant cinq à six jours le même remede ».

I I.

Recette pour faire une espece de Vin qui ressemble à celui de Madere.

» Prenez une certaine quantité de jus de pomme au moment qu'il sort du pressoir, & ajoutez-y autant de bon miel blanc ; faites évaporer le mêlange jusqu'à ce qu'il soit epaissi au point qu'un œuf puisse s'y soutenir plongé à la moitié de son diametre. Il faut avoir attention de ne pas se servir de vase de fer pour cette opération, à cause du goût de rouille que le fer donneroit. On ôtera l'écume dans le commencement seulement, à mesure qu'elle s'élevera. Lorsque la liqueur sera refroidie, on la versera dans un grand vase

de grès, en obſervant de ne pas le remplir entierement, & on mettra ce vaſe dans un endroit chaud de 12 ou 15 degrés au deſſus de la congellation, afin de laiſſer fermenter la liqueur : lorſque la fermentation, qui dure environ 12 ou 15 jours, ſera finie, & dont on s'appercevra par l'odeur vineuſe & par la ceſſation du mouvement entre les parties de la liqueur, il faut boucher le vaiſſeau & le deſcendre à la cave, pour arrêter les progrès de la fermentation : au bout de trois ou quatre mois, lorſque la liqueur eſt parfaitement éclaircie, on la met en bouteilles, & elle ſera bonne à boire ſix ſemaines ou un mois après. On aura, par ce procédé, une boiſſon vineuſe, auſſi agréable & auſſi forte que le meilleur vin de Madere. On obſervera que le miel contribue beaucoup à corriger l'âpreté du cidre, & à le métamorphoſer en une liqueur vineuſe qui n'eſt connue qu'en Angleterre ».

En donnant cette recette d'après les Affiches de Flandres, notre intention n'eſt pas qu'on en abuſe pour tromper le Public ; mais il n'eſt pas défendu de fournir à ceux qui aiment le goût du vin de Madere, & qui ne ſont pas aſſez riches pour s'en procurer, le moyen de fabriquer à peu de frais une boiſſon qui excite ſur leur palais la même ſenſation que la liqueur précieuſe à laquelle ils ne pourroient atteindre. D'ailleurs il eſt bon que les Amateurs du vin de Madere ſçachent qu'on peut leur en faire accroire, afin qu'ils ſe tiennent ſur leur garde.

III.

Annonce de Livre.

Réponſe à la Queſtion : » Quels ſont les » moyens praticables d'arrêter l'infan- » ticide ». Par M. Louis Von Heſſe, Conſeiller de Régence de Sa Majeſté Suédoiſe. A Hambourg, chez Schneiber, 1780.

» Cette queſtion a été propoſée par la Société Electorale de Manheim, & voici les moyens qu'indique l'Auteur. 1°. Une bonne éducation qui imprime dans le cœur des enfans des ſentimens de vertu. 2°. La facilité des mariages. 3°. L'impunité ou l'exemption des peines du concubinage. 4°. L'admiſſion des bâtards aux métiers & à tous les autres états. 5°. La vigilance des meres ſur leurs filles & ſur leurs domeſtiques : on devroit punir les meres qui chaſſent de chez elles une ſervante enceinte. 6°. La dotation aux frais de l'Etat, des filles déflorées. 7°. La ſuppreſſion de la peine de mort contre les infanticides. 8°. L'abolition de l'amende honorable. 9°. L'établiſſement d'une maiſon libre de travail. 10°. D'hôpitaux d'Enfans-trouvés & d'accouchemens. 11°. Des peines contre quiconque reprochera à une fille-mere ſa faute & ſa fécondité. 12°. De la douceur envers ces filles-meres, dans les cas où la Police jugeroit à propos de les citer devant elle. Il faut remarquer que l'Auteur diſtingue le concubinage de la débauche, & les filles qui ont ſuccombé par foibleſſe ou par violence, d'avec les filles perdues & qui font métier du libertinage ».

IV.

Extrait des Obſervations météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 juſqu'au 31 Octobre 1781.

Vents dominans, nord & nord-oueſt.

Thermometre. Plus grand degré de chaleur, 15 degrés 0, le 5 ; moindre degré de chaleur, 0 deg. 2, le 24.

Barometre. Plus grande élévation du mercure, 28 pouces 4 lignes 0, le 8 ; moindre élévation du mercure, 27 pouces 2 lignes 2, le 30.

Quantité de pluie. 4 lignes 3, tombées en 7 jours.

Evaporation, 30 lignes 0.

Aiguille aimantée. Sa déclinaiſon, 20 degrés, 48 minutes 8 ſecondes.

Température, froide & très-ſéche.

Maladies. Aucune.

Productions de la Terre. On a eu de la peine à faire les labours des jardins, à cauſe de la ſéchereſſe.

Signé, Cotte, Prêtre de l'Oratoire, Curé de Montmorenci, Correſpondant des Académies Royales des Sciences de Paris & de Bordeaux ; des Sociétés Royales de Médecine de Paris & d'Agriculture de Laon, de la Société Météorologique Palatine.

V.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 17 Novembre 1781.

Or de Portug. à . .	728 l.	f.	marc.
Du Mexique à . . .	716		
Du Pérou à	722		
Les guinées à . . .	726 à 727		
Ducats à	98	10	once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	102		
Or à 20 karats à . .	85		
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	12 6	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	12 6	
Piastres à	49		

V I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 13 Novembre 1781 au Samedi 17 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19 à 20 livres; le seigle, de 11 à 12 livres; l'orge, 10 livres. Le froment à la Grêve, de 18, 19 à 20 liv.; le seigle, 12 livres; l'orge, de 10 à 11 livres *le septier*. Farine blanche à la Halle, de 36, 38 à 40 liv.; bis-blanc & bis, de 22, 24, 26, 28, 30 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

V I I.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 13 Nov. 1781 au Samedi 17 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 livres; *id.* à la Grêve, de 18, 19 à 20 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 13 Novembre 1781, de 60 à 62 l.; *id.* nouveau, de 56 à 58; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 46 à 47 liv.; *id.* nouv., 40 à 41; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 20 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 53 à 54; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 50 à 52; le cent de paille, de 19 à 22; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 36 à 44 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres.
	PAIEMENT DU MERCREDI 14 NOVEMBRE 1781.		
11.	M. Boutray	Mercredi.	C.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	C.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	C.
18.	M. Radix	Mercredi.	C.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	C.
27.	M. de France	Mercredi.	C.
	PAIEMENT DU JEUDI 15.		
12.	M. Alissant	Jeudi.	C.
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	C.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	C.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	C.
14.	M. Nau	Jeudi.	C.
	PAIEMENT DU VENDREDI 16.		
2.	M. Boscheron	Vendredi.	C.
21.	M. Patu.	Vendredi.	C.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	C.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	C.
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	C.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES.

CHANGES du 16 Novembre 1781.

Amsterdam, ...	53 ½	Cadix, ...	
Londres, ...	31 9 16e.	Livourne, ...	97
Hambourg, ...	191 ½	Gênes, ...	93
Madrid, ...		Lyon, *Saints*. . .	½ p. 8

DU VENDREDI 16 *Novembre* 1781.

1780. Lot. Roy.	1045 43 les	1785	15
1781. *Primes*. (7 dern.	920	1786	13
1782	123	1787	
1783	107	1788	11
1784	171	1789	11
1r. Viager.		1 p. % perte.	

Nov. 1781.		*Du* 14.	*Du* 15.	*Du* 16.
Comp. des Indes.	Actions	1965	1965	1965 67 ½
	D° 16/25	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	D° 8es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	D° 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	404	404	404 . . .
Rescriptions.		7 7 ½ 7 perte.	7 7 ½ 8 ¼ p.	7 ½ ¼ perte
Bil. des Ferm.		. . . . .	. . . . .	. . . . .
Contr. à 4 p. %		.		
1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1781.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Mardi 27 Novembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 2 Novembre.*

ON vient de donner des billets d'Assurance aux Actionnaires du Commerce de la Baltique.

Le 30 du mois dernier, cent quinze vaisseaux sont partis du Sund pour la Mer du Nord ; de ce nombre étoit le Capitaine Wilht de Tranquebar, & 25 vaisseaux Suédois Marchands sans escorte : il y mouille actuellement cinquante vaisseaux de différentes Nations, tous destinés pour la Mer du Nord.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 3 Novembre.*

On dit que Sa Majesté Impériale & Royale est dans l'intention de faire publier une Ordonnance par laquelle Elle déterminera » à quel point les Sujets de » Sa Majesté, dans ses Pays Héréditaires, seront tenus d'obéir aux Seigneurs des Terres ; quels seront les » droits de ces derniers sur leurs Vassaux, & les punitions qui seront » infligées à ceux-ci lorsqu'ils manqueront aux égards dus à leurs Seigneurs ».

On nous mande de Hongrie qu'on y a vu, le 4 du mois dernier, trois navires descendre le Danube ; ils étoient chargés de 4 à 5000 saulx de Stirie pour le compte de la Russie, où ces arbres seront importés par la Mer Noire. On y a vu aussi, le 6, des Tiroliens qui transportoient à Constantinople 3000 serins de Canarie, sans qu'il leur en ait péri un seul.

On renferme depuis quelques jours aux environs de Wolterdoff tout le gibier que l'on peut attraper vivant, dans l'intention de procurer au Grand-Duc de Russie le plaisir d'une chasse qui n'aura pas encore eu sa pareille. Sa Majesté a donné ordre de murer le parc Impérial qui a près de 7 milles de circuit. On évalue les frais de cette clôture à 150 mille florins.

BRANDEBOURG.

DE BERLIN, le 9 *Novembre.*

On vient de publier une Déclaration ultérieure de Sa Majesté concernant la Navigation de ses Sujets pendant le cours de la guerre présente sur mer. Cette Piece est de la teneur suivante :

» Sa Majesté le Roi de Prusse s'est suffisamment expliquée dans sa premiere Déclaration du 30 Avril de cette année, que durant la guerre maritime actuelle, Elle vouloit observer une neutralité exacte, & que la Navigation de ses Sujets fût tellement exercée, qu'en faisant usage de sa liberté naturelle, il n'en seroit pas abusé au désa-

vantage des Puissances Belligerantes, qui alors auroient des raisons légitimes de s'en plaindre. Mais comme le bruit se répand & que l'on commence à se plaindre dans quelques endroits, de ce que des navires Etrangers, apartenans même aux Nations Belligerantes, se servent du Pavillon Royal, & sous sa protection, exercent un Commerce illicite, Sa Majesté déclare solemnellement, par la présente, qu'Elle n'accordera à personne l'usage de son Pavillon, ni des passeports, sinon à ceux qui sont réellement ses véritables Sujets, & dans cette qualité, établis & possédant dans ses Etats des maisons, biens & propriétés; que par conséquent, quand d'autres Patrons de navires Etrangers & tels qui ne sont pas munis de passeports Prussiens, se serviront du Pavillon de Prusse, ce qu'en mer ouverte Sa Majesté ne peut pas empêcher, Elle ne leur accordera ni appui, ni protection; mais les abandonnera à leur sort. Sa Majesté ne sçauroit alors être responsable d'un tel emploi de son Pavillon, sans autorisation, & sans qu'il lui soit guères possible de l'empêcher; mais Elle attend de l'équité des Puissances Belligerantes qu'elles n'en accusent pas les véritables Navigateurs Prussiens, & ne les en fassent ressentir ».

» Or, comme en général pour une Navigation assurée, & pour l'observation d'une neutralité exacte, il n'est pas tant question du Pavillon que de passeports valables, dont les Navigateurs doivent être pourvus par leurs Souverains: Sa Majesté, pour éviter tout abus, statue par la présente, & ordonne à tous les Sujets qui exercent la Navigation & le Commerce sur mer, que s'ils veulent expédier des vaisseaux & des cargaisons aux Mers, Lacs, Côtes & Parties du Monde éloignées, ils ne doivent plus à l'avenir, ainsi que du tems passé, demander leurs passeports aux Magistrats ou aux Colleges subordonnés, mais à Berlin, au Département Royal des Affaires maritimes, où l'expédition leur en sera faite sous le Sceau Royal, après qu'au préalable ils auront produit les connoissemens & spécifications de cargaison accoutumés, ainsi que des preuves valables que les Freteurs & Propriétaires, chacun désigné par son nom, sont véritablement des Sujets Prussiens, le tout appuyé par des attestations légales des Magistrats, & de la Chambre des Domaines & de Guerre de chaque Province, & par-là se seront qualifiés à un passeport Royal. Il en sera excepté ceux des Patrons des navires Prussiens qui restent dans la Baltique, & n'étendent pas leur Navigation au dehors de l'Oresund & des deux Bettes; ceux-ci, pour ne pas perdre du tems, pourront prendre ces passeports aux mêmes endroits que par le passé. Quant à ceux qui des Ports de l'Ostfrise font des voyages de courte durée à la Mer du Nord, de même qu'aux Ports de la Grande-Bretagne & des Provinces-Unies, &, vu la brièveté du tems, le grand éloignement & le peu d'importance de leur charge, ne peuvent guères aller prendre des passeports à Berlin; ceux-là, par la suite, comme par le passé, peuvent les demander & les obtenir du Magistrat de la Ville d'Embden & de la Chambre Royale de Guerre & des Domaines de la Principauté d'Ostfrise, à quoi la derniere veillera soigneusement ».

» Comme la présente est publiée pour l'instruction & l'observance de tous les Sujets Prussiens, la premiere Déclaration Royale du 30 Avril reste d'ailleurs dans toute sa teneur; elle est même renouvellée & confirmée par la présente, de maniere que ces deux Ordonnances Royales doivent servir de prétexte & de regles à ceux de nos Sujets Royaux qui exercent la Navigation & le Commerce maritime. Fait à Berlin le 3 Novembre 1781 ».

ITALIE.

DE NAPLES, *le 18 Octobre.*

On écrit de Catane » qu'il vient de » se faire dans la partie au levant du » Mont-Etna une éruption de lave qui » cause de l'inquiétude aux Habitans » de cette partie du pied de la montagne; la bouche de cette éruption » n'est pas fort distante de celle du volcan, la lave descend par diverses voies » à Tramontane & à Mezzogiorno. Cependant la crainte diminue, en pensant que, grace à cette éruption,

» nous sommes délivrés de la frayeur » des tremblemens qui ont causé tant » de dommages dans la Romagne ».

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 6 Novembre.*

Notre Flotte Marchande de la Baltique, qui consistoit en 160 voiles, dont 115 pour la seule Ville de Londres, vient d'entrer saine & sauve dans nos Ports. Les vaisseaux destinés pour Londres ont relâché à Yarmouth; ils ne tarderont pas à paroitre sur la Tamise.

Les trois vaisseaux qu'attendoit la Compagnie de la Baie d'Hudson étant arrivés aux Orkney, cette Compagnie qui en fut d'abord informée, supplia le Gouvernement de leur envoyer une escorte; & sur le champ, l'ordre de mettre à la voile pour ces Isles de l'Ecosse, fut donné à M. Macbride, Capitaine de la frégate l'*Artois*, & au Capitaine d'une autre frégate dont on ignore le nom.

I I.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE CASTRES (*en Languedoc*), *le 8 Novembre.*

» Il vient de se former en cette Ville, sous la protection & par la bienfaisance de Monseigneur l'Evêque, un Etablissement que la Religion & l'humanité reclamoient également depuis long-tems. Ce Prélat, qui ne perd jamais de vue des intérêts aussi sacrés, frappé, dans le cours des visites de son Diocèse, des suites affreuses qui résultent de l'impéritie des Sages-Femmes, n'a rien négligé pour y remédier. Il a cru, avec raison, qu'il n'y avoit pas de moyen plus sûr & plus efficace que de procurer l'instruction aux Femmes qui se destinent à remplir des fonctions si utiles & si importantes. Il a adressé une Lettre circulaire à MM. les Curés & Officiers Municipaux de son Diocèse, pour les engager à ne choisir que celles qui, par leurs mœurs & leurs dispositions, paroitroient les plus propres a remplir ses vues. Non-seulement il leur a offert de fournir à tous les frais de voyage, de retour & d'entretien, pendant tout le tems que durera leur instruction; mais encore, pour exciter l'émulation, il a établi trois Prix en argent, qu'on distribuera à la fin du cours à celles qui auront fait le plus de progrès. M. Icart, Professeur & Démonstrateur Royal en Chirurgie, connu très avantageusement par des opérations, qui font le plus grand honneur à ses talens, & par plusieurs ouvrages qui ont obtenu des Prix à l'Académie Royale de Chirurgie de Paris, & qui lui ont mérité depuis peu la place d'Associé de cette Compagnie, s'est prêté, avec un désintéressement qu'on ne sçauroit assez louer, à seconder les intentions bienfaisantes de Monseigneur l'Evêque. Il s'est chargé de l'instruction gratuite des Sages-Femmes qui se sont rendues à Castres de toutes les parties du Diocèse. Le Cours d'Accouchemens a été ouvert le 14 Octobre dernier, par une Séance publique, tenue dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville. M. Icart a lu un discours sur l'utilité de l'Etablissement. L'Assemblée, honorée de la présence de Monseigneur l'Evêque, a été nombreuse & brillante; elle étoit composée de MM. les Commissaires du Diocèse, de plusieurs Magistrats & Militaires, & des personnes les plus distinguées de la Ville. Le Peuple s'y est rendu en foule: il a connu tout le prix d'un pareil établissement, & en a donné des preuves par les témoignages de la vénération la mieux sentie pour les vertus de son digne Prélat. Rien ne fait mieux connoitre combien il étoit essentiel d'instruire les Sages-Femmes, que le nombre d'individus qui deviennent les victimes de leur ignorance; il est réellement effrayant. On compte dans le Diocèse de Castres vingt-cinq à trente enfans, & quarante à cinquante femmes qui meurent ordinairement tous les ans, par la faute des Matrones qui, sans autre mission qu'une pratique vicieuse & meurtriere, s'ingerent dans l'Art des Accouchemens. Si les mêmes ravages ont lieu proportionnellement dans tous les autres Diocèses du Royaume, que de pertes dont la Réligion &

la Patrie ont également sujet de s'affliger, & qu'on pourroit prévenir en favorisant par tout des établissemens si utiles ! Tout concourt à en démontrer l'urgente nécessité ».

Extrait des Affiches de Provinces.

D'ANGOULÊME, *le 6 Novembre.*

Sur la Culture du Seigle, par M. Munier.

» Le froment domine dans l'Angoumois vignoble ; mais le seigle est bien plus abondant dans les Paroisses qui forment les limites du Limousin & du Perigord ».

» On ne connoit en Angoumois qu'une espece de seigle, le grain est gros, long & de couleur grise ; il pese ordinairement par boisseau neuf à dix livres de moins que le froment. On le seme vers la fin du mois de Septembre, sans autre précaution que celle de choisir le plus pur & le plus beau. La paille ne sert pas de nourriture au bétail, on l'emploie seulement à faire de la litiere & du fumier ».

» On remarque en Limousin deux différentes especes de seigle, l'une que l'on appelle proprement *seigle*, qui est la plus générale, & l'autre qui est connue sous le nom de *tramise*. Il y a de la tramise au Village de la Barre, sur la route d'Angoulême à Limoges; mais on ne la connoit plus à Chabanois, non plus que dans tout le reste de l'Angoumois ».

» La tramise a sur le seigle l'avantage d'avoir la paille & l'épi plus longs; elle produit beaucoup ; son grain est mieux nourri & plus noir ; le pain est néanmoins plus blanc que celui du seigle ordinaire. Les Propriétaires du Limousin la prennent de préférence, lorsqu'ils partagent leurs bleds avec les Métayers. Trois boisseaux de froment & deux boisseaux de tramise font un pain de ménage qui est blanc & très-bon ».

DE PARIS, *le 23 Novembre.*

PRIX extraordinaire proposé par l'Académie Royale des Sciences, pour l'année 1783.

» L'Académie avoit accordé le titre de son Ingénieur en instrumens de Mathématiques à feu M. Langlois, comme au premier Artiste du Royaume, en ce genre ; elle l'avoit accordé de même à M. Canivet, son neveu, qu'elle avoit regardé comme l'héritier des talens de son oncle ».

» A la mort de ce dernier, plusieurs Artistes se sont empressés de demander ce titre vacant ; mais l'Académie a cru devoir en faire l'objet d'un concours, & le réserver à celui des Artistes nationaux & regnicoles qui lui présenteroit le meilleur » quart de cercle de » trois pieds de rayon, garni de toutes » les pieces qui peuvent servir à le ren- » dre d'un usage sûr & commode, & » accompagné d'un Mémoire contenant » le détail des moyens qui auront été » employés pour le construire ». Le jugement de l'Académie devoit être proclamé à l'Assemblée publique de la S. Martin 1777 ; mais aucun des instrumens présentés n'ayant rempli les conditions du concours, l'Académie a cru devoir remettre le Prix, & ouvrir un autre concours, aux mêmes conditions ».

» Quoique parmi les quarts de cercle qui ont été présentés pour ce second concours, l'Académie n'en ait trouvé aucun qui ait rempli suffisamment l'objet principal qu'elle s'est proposé, elle a cru néanmoins devoir accorder la moitié du Prix, c'est-à dire, une somme de 1200 liv. à la Piece no. 1, dont l'Auteur est M. Magnié, Ingénieur en instrumens de Mathématiques ».

» L'Académie regardant l'exactitude des divisions comme l'article le plus essentiel à remplir dans les conditions du Prix qu'elle avoit proposé, s'étoit réservé d'accorder le titre de son Ingénieur en Mathématiques, & les douze autres cents livres, faisant l'autre moitié de la somme du Prix, à l'Auteur qui, dans un nouveau concours, auroit le mieux rempli les conditions annoncées ci dessus, & notamment celle qui concerne l'exactitude des divisions, sans laquelle il n'est point possible de faire un usage utile des quarts de cercles astronomiques ».

» Les Pieces qui ont été présentées à ce troisieme concours, n'ont pas en-

core rempli, d'une maniere suffisante, cette derniere condition, que l'Académie a déclarée devoir être regardée comme essentielle. Elle a donc réservé encore une fois le titre de son Ingénieur en Mathématiques, & la moitié du Prix, pour être l'objet d'un nouveau concours, & en même tems, elle a accordé l'autre moitié du Prix à la Piece no. 1, dont l'Auteur est le même M. Magnié, de l'Académie de Dijon, Ingénieur en instrumens de Mathématiques ».

» L'Académie a cru devoir porter à 1200 livres le nouveau Prix qu'elle propose, & consacrer à cet objet la premiere année de la fondation qu'elle a reçue en 1781, du zele éclairé d'un ami des Sciences & de la Patrie, qu'elle regrette de ne pouvoir nommer ».

» Elle a regardé les encouragemens donnés à l'Art de faire des instrumens & de les bien diviser, comme importans pour les progrès des Sciences & pour l'intérêt public. Ce n'est pas que l'avantage d'enlever à l'Angleterre cette petite branche de Commerce, soit bien considérable, ou que la Nation Françoise ne puisse se passer de ce genre de gloire; mais il importe plus qu'on ne croit communément aux progrès des Sciences Physiques, que les Sçavans qui emploient les instrumens habitent le même lieu que les Artistes qui les exécutent; & d'ailleurs l'Art de construire les instrumens qu'emploient les Sçavans, avec le degré de précision qu'exige l'état actuel des Sciences, ne peut se perfectionner sans que les instrumens destinés aux opérations journalieres de la Marine, de l'Arpentage & des différens Arts, ne fassent des progrès proportionnés ».

» Les Ouvrages seront reçus jusqu'au premier Mai 1783 inclusivement; mais le concours sera ouvert, & les Pieces présentées seront examinées depuis la publication de ce Programme jusqu'audit terme. Les Ouvrages qui viendront après, ne seront point admis au concours ».

» Les Instrumens & les Mémoires seront remis entre les mains du Secretaire de l'Académie, qui, après en avoir enregistré la présentation, en donnera un récépissé, & se chargera de les remettre aux Commissaires nommés par la Compagnie. Ils seront rendus aux Auteurs après le jugement du Prix ».

» L'Académie, à son Assemblée publique de la S. Martin 1783, proclamera, dans la forme usitée, celui auquel elle adjugera le titre de son Ingénieur en instrumens de Mathématique, & un Prix de 1200 liv. destiné à le dédommager de ses avances ».

III.

Avis, Annonces, Notes &c.

I.

Maniere de se procurer d'excellens Melons de fort bonne heure; tirée des Mémoires manuscrits de M. Pingeron, *sur les Arts utiles & agréables. Article* Economie champêtre.

» On choisira l'exposition du midi, ou tout au moins celle du soleil de dix heures. (1) On élevera une muraille, au pied de laquelle on semera les melons dans des couches dont on va enseigner la préparation. Ces semences étant une fois levées, on les élevera avec précaution sous des cloches; dès que les tiges commenceront à prendre un peu de force, on les conduira le long d'un treillage placé devant la muraille dont on vient de parler. Lorsque les fleurs des melons seront passées, & que les fruits commenceront à grossir, on les fera soutenir par de petits supports de bois que l'on fixera dans la muraille ».

» Il est évident que des melons conduits en *espaliers*, (2) si l'on peut se permettre cette expression, jouiront plus long-tems de la presence du soleil, ou du moins la plus grande partie de leur surface; ce qui avancera considérablement leur maturité; on n'y verra plus une partie à demi-mûre, que l'on nomme le côté de la couche. On ne disconvient pas qu'une pareille méthode n'exige beaucoup de soins; mais on ne la propose qu'aux Cultivateurs aisés, qui font leur amusement de la conduite de leurs jardins pota-

gers, ou à ces Jardiniers qui demeurent près des grandes Villes ou les *primeurs* se vendent très cher.

Pour ce qui est des couches, on les établit sur de petites voûtes faites en pierres seches, au pied de la muraille qui doit être couverte du treillage qui soutiendra les tiges des melons. On remplit le dessous de ces voûtes avec du fumier, & l'on bouche ensuite avec des platras ou de la terre les deux ouvertures par lesquelles on le fait entrer. La chaleur douce que produit le fumier en fermentation, se communique à la voûte, passe au travers des joints des pierres seches qui la composent, & échauffe ensuite le terreau ou les couches dans lesquelles on a semé les melons.

Lorsque l'on présume que le fumier s'est consommé, & qu'il a perdu presque toute sa chaleur, on debouche ces especes de petits souterreins, & l'on y remet de nouveau fumier. Pour ce qui est de l'ancien, on le réserve pour en faire le terreau dont on compose les couches. Celles ci ont environ deux pieds de profondeur, qui, ajoutés à trois pieds que la voûte doit avoir de fleche, c'est-à-dire, d'élévation, donneroient à l'encaissement qui renferme le terreau cinq pieds d'élévation, si l'on n'enfonçoit pas de quelques pieds dans la terre la petite voûte qui regnera au pied de la muraille.

C'est en suivant des procédés aussi simples & aussi ingénieux qu'un ancien & respectable Militaire, qui s'est retiré près de Corbeil, se procure non seulement les melons les plus précoces, mais encore les meilleurs de tous ceux qui croissent dans les environs de Paris ».

Notes relatives au morceau précédent.

(1) » On suppose que l'on construit l'enclos d'un potager.

(2) » Dans quelques Provinces de France, les Paysans sont dans l'usage de faire grimper la tige des potirons jusques sur le toit de leur chaumiere, & d'y retenir le fruit avec quelques arrêts. Ces potirons, dont ils fument beaucoup la terre qui les nourrit, deviennent alors d'une grosseur considérable, & ont un meilleur goût ».

II.

Annonce de Livre.

Traité complet de la Culture des Orangers & des Citronniers, la maniere de les élever, de les greffer, de les transplanter, de leur faire produire de belles fleurs & de bons fruits; avec la description d'une bonne Serre, le tems où l'on doit y renfermer les Orangers, & la maniere de les conserver; suivi d'un Traité de la Culture des Grenadiers, Genets, Jasmins, Lauriers, Myrtes & autres arbustes qui servent d'ornemens aux Jardins, après les Orangers. A Paris, chez Lamy, Libraire, Quai des Augustins. 1782. In-12, petit format, de 192 pages.

Les orangers & les citronniers tiendront toujours un rang distingué parmi les arbres qui sont destinés à décorer nos jardins d'agrément : ainsi fournir aux Amateurs des instructions solides sur l'art de gouverner ces arbres précieux, c'est les obliger. Dans le premier chapitre du Traité, l'Auteur expose le plan & la division de son Ouvrage. Dans le second, il commence à entrer en matiere, & il enseigne comment on peut élever les orangers & citronniers; on les éleve ou de pepins, ou de bouture, ou de marcotte. Des diverses sortes de greffes que l'industrie de l'homme a sçu mettre en usage, il n'y en a que deux qui conviennent aux orangers & aux citronniers, sçavoir, la greffe en approche, & la greffe en écusson. L'Auteur expose dans le chapitre suivant tout ce qu'il pratique lui même pour faire avec succès ces deux opérations. On peut greffer indifféremment des orangers sur des citronniers, & des citronniers sur des orangers, ou sur des sauvageons de leur espece. Les orangers ne gagnent rien à ce renversement. Ils poussent, peut-être, un peu plus promptement, quand ils sont entés sur des sauvageons de citronniers ou balotins; mais aussi ils sont plus sujets à se dépouiller de leurs feuilles. Les citronniers au contraire ne perdent rien de leur naturel prompt & facile, pour être greffés sur des sauvageons de pommiers d'Adam & d'orangers; de plus, ils ac-

quierent encore l'avantage de mieux résister au froid & aux injures de l'air. Le chapitre quatrieme contient des remarques sur la façon dont il faut transplanter les orangers & les citronniers qu'on nous envoye tout élevés & greffés, de Gênes, de Nice & de Provence. On transporte ces arbres de deux manieres, ou avec la motte de terre qui tient à leurs racines, ou sans motte. Lorsqu'on veut les transporter sans motte, on couvre les racines avec de la mousse ou de la fougere; on élague leurs branches & leurs tiges, puis on les empaquette & on les enferme dans des caisses faites exprès, ensorte qu'ils soient à couvert du froid. On laisse aux orangers qui viennent en mottes, des branches & des feuilles qu'ils conservent, & c'est une facilité pour reconnoitre s'ils se portent bien. La vigueur des feuilles & des branches en sont une preuve non équivoque. Une autre marque à laquelle on peut encore juger s'ils se trouvent en bon état, c'est que l'écorce soit d'un vert jaunâtre, qu'elle soit ferme & non molasse, & qu'elle quitte le bois facilement; ce qui n'arrive que lorsque la seve s'est bien conservée: au lieu que cette écorce est dure & desséchée lorsque la seve lui manque. Le chapitre cinquieme apprend à mélanger les terres suivant l'Art, pour les rendre propres à servir de nourriture aux orangers & aux citronniers. Dans le chapitre suivant, il s'agit de la maniere dont on doit s'y prendre, soit pour encaisser ces arbres la premiere fois, soit pour les planter en pleine terre dans les climats qui le comportent. A quels signes connoît on que ces arbres ont besoin d'être changés & renouvellés? C'est ce qu'on verra dans le chapitre septieme. On s'y instruira aussi de la maniere dont il convient de procéder aux encaissemens. Dans deux autres chapitres, l'Auteur traite de la culture, du labour & des arrosemens que demandent les orangers & les citronniers. La taille des arbres est le chef d'œuvre du Jardinage; elle est assujettie à diverses regles, suivant que les arbres sont, ou nains ou à haute tige, en buisson ou en espalier, & suivant aussi les différentes especes & qualités de chaque arbre. On taille les orangers pour deux raisons principales, pour leur donner une forme agréable, & pour les disposer à produire des fleurs plus belles & des plus beaux fruits. Des détails très circonstanciés sur cette opération importante, font la matiere d'un chapitre assez étendu. Les orangers & les citronniers sont sujets à être attaqués par les fourmis, les punaises & les perce-oreilles; on les délivre de ces insectes par différens moyens qu'on trouvera exposés dans le chapitre onzieme; mais le plus grand & le plus cruel ennemi des orangers & des citronniers, est le froid: c'est pourquoi il est nécessaire d'avoir des serres pour les mettre à l'abri pendant la mauvaise saison. Le chapitre douzieme contient toutes les instructions qu'on puisse desirer sur l'emplacement & la construction d'une serre. Le chapitre treizieme indique en quel tems il faut mettre les orangers dans la serre & les en faire sortir. Quelques observations sur l'utilité qu'on peut retirer des fleurs & des fruits des orangers & des citronniers remplissent le quatorzieme chapitre qui est suivi d'un quinzieme sur la culture des orangers & des citronniers, comparée avec celle des autres arbres. Quant au Traité de la culture des grenadiers, genets, jasmins, myrtes, &c. annoncé dans le titre, il se réduit à un dernier chapitre qui ne contient guères plus de dix pages.

Nous ne pouvons dissimuler que ce Traité complet sur la culture des orangers & des citronniers, nous paroit être un Ouvrage plus ancien que ne le suppose sa date. Au reste, de vieilles instructions valent toujours mieux que d'autres qui n'ont souvent pour tout mérite que la nouveauté.

L'Ecole des Mœurs, ou Réflexions morales & historiques sur les maximes de la sagesse; Ouvrage utile aux jeunes gens, pour se conduire dans le monde. Par M. l'Abbé *Blanchard*. 3 vol. in 12 brochés. Prix, 7 liv. 10 s. A Paris, chez Merigot, le jeune, Libraire, Quai des Augustins, au coin de la rue Pavée.

III.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 24 Novembre 1781.

Or de Portug. à . . .	729 l.	f.		marc.
Du Mexique à . . .	722	. .		
Du Pérou à	716	. .		
Les guinées à . . .	727	. .		
Ducats à	98	10		
Or fin à 23 karats . . 31 32	102	. .		once.
Or à 20 karats à . .	85	. .		
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	10		
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	12	6	marc.
Piastres à	49	. .		

IV.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 21 Novembre 1781 au Samedi 24 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 17, 18 à 19 l.; le seigle, de 11 à 12 livres; l'orge, de 10 à 11 liv. Le froment à la Grève, de 18, 19 à 20 liv.; le seigle, 11 à 12 l.; l'orge, de 10 à 11 livres *le septier*. Farine blanche à la Halle, de 36, 38 à 40 liv.; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 21 Nov. 1781 au Samedi 24 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 17, 18, 19 à 20 l.; *id.* à la Grève, de 16, 17, 18 à 19 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 21 Novembre 1781, de 61 à 62 l.; *id.* nouveau, de 56 à 58; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 48 à 49 liv.; *id.* nouv., 41 à 43; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 29 à 20; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 53 à 54; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 51 à 52; le cent de paille, de 19 à 20; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 36 à 44 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres
	PAIEMENT DU MERCREDI 21 NOVEMBRE 1781.		
11.	M. Boutray	Mercredi.	E.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	E.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	E.
18.	M. Radix	Mercredi.	E.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	E.
27.	M. de France	Mercredi.	E.
	PAIEMENT DU JEUDI 22.		
12.	M. Alissant	Jeudi.	E.
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	E.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	E.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	E.
14.	M. Nau	Jeudi..	E.
	PAIEMENT DU VENDREDI 23.		
2.	M. Boscheron	Vendredi.	E.
21.	M. Paru.	Vendredi.	E.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	E.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	E.
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	E.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES.

CHANGES du 23 Novembre 1781.

Amsterdam, ...	53 $\frac{1}{4}$	Cadix, . . .	14 l. 4 f. 6
Londres, ...	31 9 16e.	Livourne, ...	97
Hambourg, ...	192	Gênes, ...	93
Madrid, ...	14 l. 4 f.	Lyon, *Saints.*	3 8e. p. 8

DU VENDREDI 23 *Novembre* 1781.

1780. Lot. Roy. . .	1040	1785	
1781. *Primes.*		1786	
1782	122	1787	1
1783	106	1788	1
1784	171	1789	1
2d. Viager.		au pair.	

Nov. 1781.		*Du* 21.	*Du* 22.	*Du* 23.
Comp. des Indes.	Actions	1967 $\frac{1}{2}$	1967 $\frac{1}{2}$ 70 . .	1967 $\frac{1}{2}$ . .
	D° $\frac{6}{25}$	. . . . .	. . . . .	1280 . . .
	D° 8es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	D° 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	404	404	. . . . .
Rescriptions.		7 $\frac{1}{4}$ 7 $\frac{1}{2}$ 7 $\frac{1}{4}$	7 $\frac{3}{4}$ 7 $\frac{1}{2}$ p. .	7 $\frac{1}{4}$ 7 7 $\frac{1}{2}$
Bil. des Ferm.		. . . . .	. . . . .	$\frac{1}{2}$ perte. . .
Contr. à 4 p. °/° 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 178

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 1 Décembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 30 Octobre.*

LA Petite-Russie est actuellement répartie en trois Gouvernemens différens, dont l'ouverture a été conférée au Général Feld Maréchal Comte Rumanzof Sadunayskoy, par un ordre exprès de Sa Majesté Impériale, du 27 Septembre. Le Gouvernement de Kiovie forme onze Cercles, dont l'ouverture réelle est fixée au mois de Novembre. Le Gouvernement de Czernicow, composé d'autant de Cercles, sera mis en activité au mois de Décembre de cette année, & celui de Nord-Novogrod, ayant le même nombre de Cercles que les précédens, doit être ouvert en Janvier 1782.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 6 Novembre.*

Plusieurs riches Commerçans de Hongrie ont établi dans ce Royaume, qui abonde en mines, en bois & en vignes, des Ateliers où il se fabrique une grande quantité d'eau de-vie qu'ils envoient dans les Etats du Grand-Seigneur par Presbourg & Bude. L'usage du vin est, comme on sçait, défendu aux Ottomans; mais comme la Loi de Mahomet ne s'explique point sur l'eau-de-vie, qui probablement n'étoit pas encore connue du tems de ce faux Prophête, les Turcs qui s'en tiennent à la lettre de cette Loi, ne se font point de scrupule d'en user à leur gré. C'est une nouvelle branche de Commerce qui tournera au profit & au bien-être du Royaume de Hongrie.

ITALIE.

DE VENISE, *le 30 Octobre.*

Cette République vient de faire demander à l'Impératrice de Russie, par son Ambassadeur, résident à la Cour de Vienne, la permission d'avoir un Envoyé à Pétersbourg, afin de faire un Traité en vertu duquel les bâtimens Russes établiroient leur Commerce de la Mer Noire jusques dans le Golfe Adriatique.

DE BOLOGNE, *le 2 Novembre.*

L'Empereur a supprimé le College Hongrois établi en cette Ville. Les Pensionnaires qui y demeuroient sont déjà partis pour retourner en Allemagne. On doit vendre incessamment les biens-meubles & immeubles qui appartenoient à ce College.

DE ROME, *le 4 Novembre.*

M. Riminialdi, Sous-Doyen de la Rote Sacrée, pour embellir & enrichir le Museum de l'Université Pontificale

de Ferrare, sa Patrie, y a fait conduire il y a quelques jours, sept grandes caisses contenant ce qui suit. 1o. Un tableau en mosaïque de la même façon & de la même grandeur que le célébre original qui se trouve dans le Museum du Capitole, représentant les célébres colonnes trouvées dans l'excavation qu'a fait faire le feu Cardinal Furietti à la Maison de l'Empereur Adrien à Tivoli. 2o. Une table de 8 palmes de long & de 4 de large, marquetée de très-belles amétistes & autres pierres, dans la longueur de six palmes & la largeur de trois, & qui est toute encadrée de marbre sanguin, avec son pied artistement travaillé & bien doré. 3o. Deux petites tables de mosaïque antique, longues de quatre palmes & larges de deux & demie. 4o. Un Recueil de sculptures de marbre, partie à la moderne & partie à l'antique, au nombre de 27 pieces & têtes des plus célebres Artistes dans l'Histoire; avec une très-belle statue antique, de la hauteur de quatre palmes, représentant Esculape.

PORTUGAL.

DE LISBONNE, *le 20 Octobre.*

Le 14 du mois d'Août dernier, on a puni du dernier supplice les misérables qui avoient assassiné l'Equipage d'un vaisseau Suédois. Ils étoient au nombre de sept. La Sentence portoit qu'ils auroient le poing coupé, qu'ils seroient ensuite pendus, & que leurs cadavres seroient séparés en quatre parties, & attachés à des pieux le long du Tage, leurs têtes & leurs mains placées à l'endroit où ils avoient débarqué leur vol.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 11 Novembre.*

On vient de donner des ordres à tous les Maitres de navires qui mouillent dans la Tamise, ou qui sont dans l'intention de transporter des Troupes à la Jamaïque, de ne pas manquer de se trouver à Portsmouth le 20, jour fixé pour leur embarquement. On a aussi désigné un convoi qui sera voile des Dunes, pour escorter les navires qui se trouveront prêts dans ce moment.

Notre Flotte de la Jamaïque qui, dans le dernier ouragan qui dévasta cette Isle, avoit eu un navire englouti, & 25 brisés, a essuyé un second malheur, le 10 Octobre, sur le Banc de Terre-Neuve, où un coup de vent l'a dispersée: c'est le *Rosamond*, Capitaine Christal, entré à Douvres, qui a apporté cette fâcheuse nouvelle.

On équipe actuellement dans la Tamise, un cutter impregné d'ingrédiens qui doivent se durcir dans l'eau & lui donner assez de solidité pour résister aux vers; ce qui suppléeroit au cuivre qu'on emploie pour doublure, ainsi qu'à l'étain, dont on a essayé de se servir pour le même usage, & qui paroit n'avoir pas réussi.

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le 15 Novembre.*

Extrait d'une Lettre de Saint-Eustache, du 7 Août,

» Avant son départ, le Général John Vaughan fit publier une Proclamation en date du 31 Juillet dernier, mais qui n'a eu son effet, quant à la remise des Negres qui se trouvoient à bord de ses vaisseaux de guerre, que pour quinze Esclaves seulement qui étoient sur un de ces navires, les autres ayant refusé de débarquer ceux qu'ils avoient. Les deux Conquérans de cette Isle, actuellement arrivés en Angleterre, ont cru que ce petit nombre suffiroit pour prouver l'exécution de l'ordre, & pour en imposer encore par-là à leur Souverain, à leur Pays & à l'Europe, étonnée & indignée de leur conduite. Voici le contenu de cette Proclamation.

» Les Habitans de l'Isle de S. Eus-
» tache, considérés comme Sujets Bri-
» tanniques, doivent jouir de tous les
» privileges de cette classe & de ce
» caractere. Tous les Planteurs de la-
» dite Isle, & tous les Habitans qui ne
» sont point Prisonniers & qui n'ont
» point eu de commerce avec les Su-
» jets rébelles & les Ennemis de la
» Grande-Bretagne, resteront tran-
» quilles Possesseurs de leurs propriétés

» & plantations, & doivent jouir, sans » *molestation*, des privileges des Sujets » de la Grande-Bretagne. Tous les Ha- » bitans de ladite Isle feront le serment » d'allégeance au Roi de la Grande- » Bretagne; mais les Habitans Hollan- » dois ne seront point requis de pren- » dre les armes contre les Etats de » Hollande, jusqu'à ce que ladite Isle » soit cédée par Traité à la Couronne » de la Grande-Bretagne. Tous les Ha » bitans doivent redemander les Mulâ- » tres, Negres & autres Esclaves de » quelle classe & dénomination qu'ils » soient, qui sont à bord des vaisseaux, » afin qu'ils soient rendus à leurs Pro- » priétaires ».

I I.

Nouvelles de l'interieur du Royaume.

De Marseille, *le* 15 *Novembre.*

Parmi 27 bâtimens arrivés ici depuis le 5, on en compte 4 venant de Suede, chargés de planches, fer, bray & goudron; & 1 venant de Pétersbourg, chargé de fer. Dans ce nombre, on comprend aussi la polacre l'*Huveaune*, venant du Cap François, chargée de sucre, café, indigo & cuirs; & la corvette du Roi la *Badine*, commandée par M. de Venel, Lieutenant de vaisseaux, venue de Fournelly, Isle de Mahon, ayant sous son escorte 8 bâtimens de Commerce.

D'Agde, *le* 6 *Novembre.*

Il est entré dans ce Port, pendant le mois d'Octobre dernier, 56 bâtimens, venant de l'Italie, Marseille, Cannes & autres Ports de Provence, qui ont importé 7434 quintaux d'huile d'olive, 33514 quintaux de savon & diverses autres marchandises, comme drogueries & épiceries, citrons, laine, sucre, coton en laine & filé, chanvre peigné, & crud.

Pendant le même espace de tems, vingt bâtimens ont exporté de ce Port, pour la circulation du Royaume, 1348 quintaux d'avoine, 250 quintaux de farine, 111 balles de peille, pesant 259 quintaux; pour le service du Roi, 2000 quintaux de seigle, & 5409 de bled; pour Marseille & l'Etranger, 342 barriques de sucre terré, pesant 298 quintaux; 2 barriques d'indigo, pesant 900 livres, & pour les armemens des Isles Françoises 1331 barils de farine, le minot pesant 2662 quintaux.

De Grenoble, *le* 10 *Novembre.*

Un Citoyen de cette Ville voulant, à l'occasion du grand événement qui vient de combler d'allégresse toute la Nation, signaler d'une maniere particuliere son patriotisme, avoit formé le projet de délivrer les Prisonniers pour dettes, qui pouvoient se trouver dans les prisons de cette Ville. Heureusement pour l'humanité, sa générosité n'a pu s'étendre que sur deux, parce qu'il ne s'en est trouvé que deux qui fussent détenus pour cause d'insolvabilité. Mais leur liberté rend l'existence à deux épouses infirmes & à dix-huit enfans qui étoient sans secours. La délivrance de ces deux infortunés a fait un objet de mille écus. Ces Prisonniers ont été délivrés assez à tems pour pouvoir, dans les jours de Fêtes que notre Ville a données, mêler leur joie à celle du Public. Si quelque chose a pu diminuer leur satisfaction, c'est l'impossibilité où ils se sont trouvés de témoigner leur reconnoissance à leur Bienfaiteur.

De Coulommiers, *le* 18 *Novembre.*

Observations contre l'usage abusif de cultiver à deux solles seulement les terres labourables dans plusieurs Paroisses de la Généralité de Paris, & singulierement dans quelques-unes de l'Election de Coulommiers; par M. Huvier Dumée.

« On appelle, en terme d'Agriculture, cultiver un champ à trois solles, lorsque le Cultivateur y seme pendant la premiere année du bled, pendant la seconde de l'avoine, & qu'il le laisse en repos pendant la troisieme année ».

» Ainsi un Fermier exploitant 30 arpens de terre, dépouillera chaque année dix arpens de bled, dix arpens d'avoine, & les dix autres arpens resteront en repos, ce qui s'appelle *jachere*, pendant cette même année ».

» De-là il suit que ces 30 arpens, dans le courant de trois années d'exploitation, auront produit la récolte de trente arpens de bled, de trente arpens d'avoine, & que trente arpens se feront reposés pendant une année sans avoir rien produit; tel est l'emploi des terres labourables, le plus généralement observé ».

» Il existe cependant dans quelques Paroisses de la Généralité de Paris, & singulierement dans plusieurs de l'Election de Coulommiers, une forme différente de cultiver & d'ensemencer les terres; elles se menent & se conduisent en deux solles, c'est-à-dire, qu'un Fermier exploitant trente arpens de terre, en cultive chaque année moitié ou quinze arpens qu'il ensemence en bled, & il laisse en repos les quinze autres qu'il mene & cultive à leur tour pour être ensemencés & recueillis en bled l'année suivante ».

» De cette façon, il résulte que dans l'espace de trois années de jouissance, ce Cultivateur dépouille quarante cinq arpens de bled, à la différence du Cultivateur à trois solles, qui, pendant ce même laps de tems, ne dépouille sur une même quantité de terrein que 30 arpens de bled ».

» Mais aussi convient-il de remarquer que le Cultivateur des terres à trois solles, qui n'a dépouillé pendant son exploitation de trois années que trente arpens de bled, a dépouillé, pendant cette même révolution de tems, trente arpens d'avoine, & que le Cultivateur à deux solles n'en a ni ensemencé ni dépouillé pendant ce même tems ».

» Les Cultivateurs intelligens conviendront unanimement que le traitement des terres en deux solles, entraine nombre d'inconvéniens préjudiciables au succès de l'Agriculture ».

» La dépouille annuelle de quinze arpens de bled sur trente, & qui, au premier coup d'œil, annonce un produit de moitié en sus de celui de dix arpens seulement sur trente que dépouille le Cultivateur à trois solles, n'offre réellement qu'une augmentation imaginaire ».

» On remarque en effet que les terres poursuivies à deux solles, sont beaucoup moins bien tenues, préparées & cultivées, & qu'elles produisent à proportion moins de bled que celles à trois solles, qu'elles sont moins amendées & fécondées par les engrais, par la raison que le Cultivateur à deux solles est obligé de répandre sur quinze arpens les engrais que le Cultivateur à trois solles ne répand que sur dix: d'ailleurs on ne croit pas se tromper, en avançant que le produit de dix arpens d'avoine que récolte par année le Cultivateur à trois solles, excéde en profit le produit apparent des cinq arpens de bled que le Cultivateur à deux solles dépouille annuellement en plus que le Cultivateur à trois solles. Les terres de ces quinze arpens sont bien moins remuées & labourées que celle des dix arpens, parce que les chevaux du Fermier qui ne dépouille point d'avoine, sont bien moins nourris; ce Fermier, obligé d'acheter cette denrée, en use avec plus d'économie, ce qui n'arrive point au Cultivateur à trois solles, qui dépouille annuellement une quantité d'avoine suffisante & au delà à la nourriture de ses chevaux ».

» D'un autre côté, cette observation devient importante; les terres à deux solles se trouvent, sans interruption, forcées de produire la même espece de grains, ce qui, de l'avis des Connoisseurs, les fatigue & les épuise; d'où il résulte presque toujours une récolte inférieure à celle des terres poursuivies à trois solles ».

» Enfin on peut joindre à ces désavantages celui qui tourne au détriment des bestiaux de la campagne; dans l'hypothèse des trente arpens menés à trois solles, la terre offre annuellement aux troupeaux vingt arpens de pâturages; dans l'espece au contraire de ces mêmes trente arpens, conduite à deux solles, elle n'en présente que quinze ».

» Inutilement objecteroit-on à mes réflexions que si les inconvéniens que je détaille étoient aussi réels que je l'expose, les Cultivateurs à deux solles seroient les premiers à abandonner leur méthode; une pareille objection seroit plus captieuse que solide. Qui ne sçait, en effet, que l'Habitant des

campagnes ne calcule pas toujours si exactement, qu'il tient au préjugé, à l'habitude, & qu'il n'y a que le pouvoir législatif qui les puisse vaincre & déraciner ? »

» On a sur ces différens faits consulté plusieurs Laboureurs éclairés, & ils ont avoué de bonne foi que la méthode de cultiver à deux soles étoit moins avantageuse & moins productive que l'autre ; mais ils ont ajouté que pour abandonner une ancienne pratique, il faudroit le concours non-seulement de tous les Laboureurs, mais encore de tous les Cultivateurs de petites parties dans une même Paroisse, & on sçait que cette réunion de suffrages ne peut être dans les campagnes le produit d'un consentement spontané, mais bien de l'exécution d'une loi coactive ».

» Ce seroit encore moins le cas de réclamer ici la liberté que chacun doit avoir de disposer de sa chose à son gré, parce que toutes les fois qu'il résulte de l'exercice d'un acte particulier des inconvéniens marqués qui rejaillissent sur le Public, ce doit être l'instant de restreindre & de diriger à un meilleur but cette même faculté ».

» On aime à se persuader que dans un siecle où l'Agriculture est sortie de l'espèce de langueur & de l'oppression dans lesquelles elle a été si long-tems enchaînée, ces observations seront prises en considération, sur tout de la part d'une Administration éclairée, & qui sçaura trouver & mettre à exécution les moyens convenables pour forcer les Cultivateurs à se soumettre à des changemens de culture dont ils ne tarderont pas à ressentir les précieux avantages ».

DE PARIS, *le 27 Novembre.*

» Les Conférences sur le Commerce ont été ouvertes le 8 de mois (*) par un Discours de M. Billard, premier Juge Consul, tendant à faire connoître l'utilité & la nécessité de cet établissement, & à inviter les jeunes Négocians à assister à ces Conférences destinées pour leur instruction. Le Discours de M. Billard a paru très-court, parce qu'il étoit bien fait & prononcé avec ce ton de candeur & de vérité qui plaît toujours dans un Négociant respectable : aussi ce qu'il a exprimé a-t-il été généralement applaudi ».

» M. Gorneau, Agrée aux Consuls, & qui est chargé de ces Conférences, a prononcé ensuite un Discours qui a duré environ trois quarts d'heure ; dans son Exorde, il a donné les louanges les plus délicates & les plus flatteuses aux vues patriotiques & bienfaisantes des Magistrats du Commerce, Instituteurs de ces Conférences. Il a prouvé de la maniere la plus intéressante les avantages du Commerce, & combien nos Rois & tous les Souverains de l'Europe ont fait d'effort pour l'appeller dans leurs Etats. Il a démontré sur-tout quels progrès il avoit fait en France sous le Ministere de Colbert. Il a déterminé le rang & la considération que méritent & dont jouissent, dans la Société les honnêtes Négocians. L'Histoire du Commerce, dont il s'est pénétré, lui a fourni différens traits qui ont produit le plus grand effet. Celui de Gustave, Roi de Suede, qui a fait élever à Stockolm un monument public à la mémoire d'un fameux Négociant ; celui des Fuggers qui brûlerent pour plusieurs millions de reconnoissances de Charles-Quint, & entre autres, la priere que firent à Louis XIV, en 1710, des Négocians de Saint-Malo, à leur retour du Perou, d'accepter trente millions ; tous ces beaux traits de grandeur & de générosité n'ont point échappé à l'Orateur qui en a fait usage avec beaucoup de discernement ».

» Les vertus morales nécessaires à un Négociant, la bonne foi, la pureté des mœurs, la prudence, la fidélité dans les engagemens, l'ordre qu'il doit établir dans ses registres & ses écritures, l'exactitude & la célérité dans sa correspondance, ont été recommandés avec beaucoup de clarté & d'intelligence par le nouveau Professeur qui a

(*) *MM. les Députés du Commerce de Paris & autres Villes, MM. les Gardes des six Corps des Marchands, ainsi qu'un grand nombre de Citoyens les plus distingués dans l'ordre du Commerce, étoient présens à cette Séance.*

terminé son Discours par une exhortation adressée aux jeunes Négocians de s'attacher à l'étude des loix du Commerce, objet principal des Conférences. Il a aussi prévenu le Public qu'il indiqueroit à la fin de chaque Séance l'objet de la subséquente, afin que ses Auditeurs puissent revoir la loi & préparer leurs observations, s'ils en ont quelques unes à faire. Cette maniere de conférer ne peut être que très instructive, & le succès de ces leçons sera d'autant plus assuré, que M. Gorneau joint à beaucoup d'expérience des matieres du Commerce, une élocution facile & agréable ».

(*Extrait du Journal de Paris*).

PRIX de Physique proposé par l'Académie Royale des Sciences, pour l'année 1784.

» L'Académie se trouvant à portée de disposer d'un fonds suffisant pour donner un Prix tous les deux ans, a résolu, en 1777, de joindre un Prix de Physique aux Prix de Mathématiques qu'elle est dans l'usage de décerner annuellement ».

» Parmi les différens sujets de Prix, elle a cru devoir préférer ceux qui, non-seulement tendoient à éclaircir quelque théorie, mais qui pouvoient en même tems être utiles à la pratique des Arts, & subvenir à leurs besoins ».

» Les matieres salines sont un grand objet de Commerce, parce qu'elles sont d'un grand usage dans les Manufactures : & comme, malgré les travaux & les découvertes de plusieurs Chimistes modernes sur le *borax* & le *sel sédatif*, il reste encore beaucoup de connoissances essentielles à acquérir, principalement sur la nature & la composition du *sel sédatif*, l'Académie propose en conséquence, pour le sujet de son Prix de Physique de l'année 1784 ; » 1°. de faire un examen chimique du » borax, du sel sédatif, & de la terre » du borax brut des Indes; 2°. de faire » artificiellement, s'il est possible, du » borax ou du sel sédatif, ou quelque » autre matiere saline qu'on pût em- » ployer aussi avantageusement que le » borax dans les Arts, & sur-tout pour » la soudure des métaux ».

» 3°. De rechercher s'il existe du » sel sédatif naturel, ailleurs que dans » l'eau du lac de *Monte-Rotondo*, en Ita- » lie, dans laquelle on en a déjà fait » la découverte ».

» L'Académie sentant la difficulté de répondre, d'une maniere entierement satisfaisante, à toutes les questions qu'elle propose sur le borax & sur le sel sédatif, déclare que si, parmi les Pieces qui lui seront envoyées, il se trouve quelque bon Mémoire qui contienne des faits nouveaux & des observations importantes, la circonstance que l'Auteur n'auroit dirigé ses recherches que sur une partie des objets énoncés, n'empêcheroit pas qu'elle ne lui décernât le Prix.

» Ce Prix sera de 1500 livres. L'Académie proclamera la Piece qui l'aura mérité, dans son Assemblée publique de Pâques 1784. Mais comme elle se propose de vérifier les faits & les observations qui lui seront communiqués, & sur lesquels elle exige, par cette raison, tous les détails nécessaires, les Mémoires ne seront reçus, pour le concours, que jusqu'au premier Novembre 1783 ».

» Les Sçavans de toutes les Nations sont invités à travailler sur ce sujet, même les Associés Etrangers de l'Académie. Elle s'est fait la loi d'exclure les Académiciens regnicoles de prétendre au Prix ».

» Ceux qui composeront, sont invités à écrire en François ou en Latin. On les prie que leurs Ecrits soient fort lisibles ».

» Ils ne mettront pas leurs noms à leurs Ouvrages ; mais seulement une sentence ou devise. Ils pourront, s'ils veulent, attacher à leur Ecrit un billet séparé & cacheté par eux, où seront, avec cette même sentence ou devise, leur nom, leurs qualités & leur adresse ; & ce billet ne sera ouvert par l'Académie, qu'en cas que la Piece ait remporté le Prix ».

» Ils adresseront à Paris leurs Ouvrages, francs de port, au Secretaire perpétuel de l'Académie, ou les lui feront remettre entre les mains ; dans ce second cas, le Secretaire en donnera, en même tems, à celui qui les lui aura remis, son récépissé où seront

marqués la ſentence ou deviſe, & ſon numéro, ſelon l'ordre ou le tems dans lequel l'Ouvrage aura été reçu ».

» Si, lors de la proclamation du Prix, il y a un récépiſſé du Secretaire pour la Piece qui a remporté le Prix, le Tréſorier de l'Académie délivrera la ſomme du Prix à celui qui lui rapportera ce récépiſſé ; il n'y aura à cela nulle autre formalité ».

» S'il n'y a pas de récépiſſé du Secretaire, le Tréſorier ne délivrera le Prix qu'à l'Auteur même qui ſe fera connoître, ou au porteur d'une procuration de ſa part ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

AVIS.

M. Valmont de Bomare, Démonſtrateur d'Hiſtoire Naturelle, avoué du Gouvernement, Cenſeur Royal, Membre de pluſieurs Académies des Sciences de l'Europe, &c. fera l'ouverture d'un Cours d'Hiſtoire Naturelle, le Samedi premier Décembre, à onze heures préciſes du matin, en ſon Cabinet, rue de la Verrerie, la porte cochere en face de la rue des Deux-Portes. Ce Concours ſera continué les Mardis, Jeudis & Samedis, à onze heures & demie très-préciſes.

» L'Hiſtoire générale & particuliere de cette Science exigera d'abord des détails ſur les élémens & leurs propriétés, ſur les météores & les différens mouvemens de l'Atmoſphere ; en un mot, ſur les principaux phénomenes de la Nature ».

» L'expoſition du *Regne Minéral* donnera occaſion de rapporter le précis de différens ſyſtêmes ſur la formation & la configuration de notre Globe, de ſuivre la chronologie des différentes époques de la Nature, enſuite de parler des eaux, des terres, des ſables, des pierres & pierreries, des ſels, des pyrites & marcaſſites, des demi-métaux, des métaux, des bitumes & ſoufres, des tremblemens de terre, des volcans & de leurs productions, des cauſes qui ont enſeveli & attéré les corps organiques, tels que les foſſiles & les pétrifications, &c. »

» Le *Regne Végétal* offrira des entretiens ſur la culture des terres, ſur l'anatomie & les maladies des plantes, ſur l'hiſtoire des racines, des tiges, (les bois & l'écorce) des feuilles ; ſur les fleurs conſiderées philoſophiquement par leurs caracteres botaniques, ſur les fruits & graines, ſur les réſines, les gommes. On n'oubliera point ce qui concerne les plantes paraſites, & les plantes marines ».

» Le *Regne Animal* ſera très-curieux, très intéreſſant ; on fera une diſtribution méthodique des différentes claſſes des êtres vivans & animés qui peuplent l'Univers : ainſi, dans ce vaſte & ſublime tableau, on peſſera en revue les animalcules, les vers nuds, les molluſques & les coriacés, les polypes, & leurs habitations, les coquilles, les cruſtacées, les inſectes & leurs métamorphoſes, les oiſeaux, les poiſſons, les animaux de mer à mammelles, les amphibies, les ſerpens, les tortues, les lézards, les quadrupedes & l'homme ».

» Les objets relatifs à ces trois Regnes ſeront expoſés graduellement aux yeux pendant les démonſtrations, & chaque leçon commencera par un extrait de celle qui l'aura précédée ; chaque Regne ſera terminé par une récapitulation. Enfin le Démonſtrateur fera, à la fin de ce Cours, différentes promenades, aux environs de cette Ville, pour lire en commun dans le grand Livre de la Nature ».

» Les perſonnes qui voudront ſuivre les leçons de M. de Bomare, ſont invitées d'entendre le Diſcours ſur l'étude & le ſpectacle de la Nature, qu'il prononcera le Samedi premier Décembre, à onze heures ».

» On le trouve tous les matins en ſon Cabinet ».

I I.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 28 Novembre 1781.

Or de Portug. à . . .	729 l.	f.		marc.
Du Mexique à . . .	722	. .		
Du Pérou à	716	. .		
Les guinées à . . .	727	. .		
Ducats à	98	10		
Or fin à 23 karats . .				once.
31 32	102	. .		
Or à 20 karats à . .	85	. .		
L'argent à 11 d. . .				
10 g. à	54	12	6	marc.
Idem à 11 d. 10 . .				
gr. à	52	12	6	
Piastres à	49	. .		

I I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 24 Novembre 1781 au Mercredi 28 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 18, 19 à 20 l.; le seigle, de 11 à 12 livres; l'orge, de 10 à 11 liv. Le froment à la Grève, de 18, 19 à 20 liv.; le seigle, 11 à 12 l.; l'orge, de 10 à 11 livres *le septier*. Farine blanche à la Halle, de 36, 38 à 40 liv.; bis-blanc & bis, de 22, 24, 26, 28, 30, 32 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

I V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 24 Nov. 1781 au Mercredi 28 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 liv.; *idem* à la Grève, de 18, 19 à 20 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 25 Novembre 1781, de 61 à 62 l.; *id.* nouveau, de 57 à 58; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 48 à 49 liv.; *id.* nouv., 42 à 43; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 28 à 20; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 53 à 55; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 51 à 52; le cent de paille, de 19 à 20; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 34 à 43 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres.
	PAIEMENT DU SAMEDI 24 NOVEMBRE 1781.		
5.	M. Cauchy	Samedi	E.
6.	M. Caron	Samedi	E.
16.	M. Le Noir.	Samedi	E.
8.	M. Despeignes	Samedi	E.
9.	M. de la Rue	Samedi	E.
	PAIEMENT DU LUNDI 26.		
23.	M. Masson.	Lundi.	E
26.	M. de la Motte	Lundi.	E.
29.	M. Certain	Lundi.	E.
28.	M. Creuzé.	Lundi.	E.
	PAIEMENT DU MARDI 27.		
13.	M. Marsollier	Mardi	F.
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	F.
15.	M. Defays	Mardi	F.
24.	M. Desplasses.	Mardi	F.
25.	M. Vieillard	Mardi	F.
Idem.	Gouvernemens.	J.	*Six premiers mois* 178

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES.

CHANGES du 27 Novembre 1781.

Amsterdam, ...	53 ¼	Cadix, ...	
Londres, ...	31 9 16c.	Livourne, ...	97
Hambourg, ...	192	Gênes, ...	93
Madrid, ...		Lyon, *Saints.*	3 8c. p. 8

DU MARDI 27 *Novembre* 1781.

1780. Lot. Roy. . .	1038	1785	1
1781. *Primes.*		1786	
1782	122	1787	1
1783	106	1788	1
1784		1789	1
1r. Viager. . .	10 ½ p. %	bénéfice. 2d. .	au pair.

Nov. 1781.		*Du* 24.	*Du* 26.	*Du* 27.
Comp. des Indes	Actions	1967 ½.	1967 ½. . . .	1967 ½. .
	D° 16/25	1280	. . . . .	. . . . .
	D° 8es	. . . . .	262	. . . . .
	D° 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	404	. . . . .	405 . .
Rescriptions.		7 ¼ 7 7 ½ 7 p.	7 ½ 7 ¼ p. .	7 7 ¼ pe
Bil. des Ferm.		. . . . .	½ perte . . .	. . . . .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 178

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Mardi 4 Décembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 16 *Novembre.*

SA Majesté a confirmé la Sentence qu'avoit prononcée le Conseil de Guerre Maritime contre le Capitaine de haut-bord Schienning qui, devant protéger un convoi de navires Danois, l'abandonna lâchement à l'avide rapacité de trois Corsaires Anglois contre lesquels il eût pu au moins tirer quelques coups de canon, pour l'honneur du Pavillon qu'il portoit; il est cassé & déclaré inhabile à servir l'Etat: cependant on lui laisse la liberté.

Il est arrivé ici récemment une Estafette de Norwege, apportant les Papiers & les Lettres de trois vaisseaux de la Compagnie Hollandoise des Indes qui mouillent à Drontheim pour être envoyés à leur destination.

HONGRIE.

DE PÉTERWARADIN, *le* 30 *Octobre.*

Une Lettre de Bosnie, du mois dernier, porte que vers la fin du même mois, les Albanois, au nombre de 12 mille, avoient fait une invasion dans la Morée, dans le tems où les malheureux Habitans de cette Péninsule venoient de faire leurs récoltes. A la vue de tant d'ennemis, les gens de la campagne ont fui dans les bois & sur les montagnes. Ils ont laissé leurs possessions à la merci des Albanois qui ont enlevé tous les grains, & ont replongé par-là dans les horreurs de la famine les Habitans de cette Presque Isle, qui s'en croyoient délivrés après douze ans de disette.

BOHÊME.

DE PRAGUE, *le* 4 *Novembre.*

Le 26 du mois dernier, il a été envoyé de la part de Sa Majesté Impériale, une Lettre circulaire dans tous les Cercles, qui porte que Sa Majesté ayant jugé à propos d'accorder aux Protestans de ses Etats de nouveaux privileges, dont le contenu seroit rendu public dans peu, Sa Majesté ordonnoit en conséquence que ceux qui s'étoient expatriés pour cause de Religion fussent reçus dans leurs pays sans aucune difficulté, lorsqu'ils se présenteroient pour s'y établir.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le* 8 *Novembre.*

On a donné des ordres à Lemberg pour faire vendre les biens appartenans au Prince de Radziwill, afin de payer à son Epouse la somme de 12000

florins d'entretien qui lui sont dus depuis quatorze ans.

L'Empereur a envoyé à la Monnoie une quantité considérable d'or, pour faire frapper des médailles au sujet de l'arrivée du Grand Duc & de la Grande-Duchesse. On a préparé vingt-cinq appartemens, magnifiquement meublés, pour les recevoir.

ESPAGNE.

DE CADIX, *le 28 Octobre.*

Le 14 de ce mois, il est arrivé à Vigo un brigantin Anglois chargé de 1,00 quintaux de morue & allant à Oporto. Il avoit été pris à la distance de deux lieues & demie de terre par le Corsaire l'*Infant Don Carlos*, armé par Don Geronimo Hixosa, Commerçant de la Corogne.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 14 Novembre.*

Nous apprenons d'Aberdeen que les orages récens qui ont ravagé cette côte, ont considérablement endommagé leurs Caboteurs; que deux Corsaires Hollandois qui croisoient dans les Mers du Nord avoient échoué & péri corps & biens; que diverses habitations avoient été renversées par la violence du vent, & que plusieurs personnes avoient été ensevelies sous leurs ruines.

Les subsides pour le service de l'année prochaine seront, à ce que prétendent quelques Papiers, levés plutôt qu'il n'est d'usage de le faire. Les amis des Ministres ont déjà conféré sur cet objet avec plusieurs de ceux qui ont souscrit au dernier emprunt, en leur observant que, s'ils s'arrangeoient des termes précédens, avec quelques variations à raison de l'augmentation du capital & de la baisse actuelle des fonds, ils auroient la préférence dans cette souscription. On a proposé, si l'on en croit les mêmes nouvelles, le plan qui suit:

Chaque Souscripteur pour la somme de 100 livres sterlings, recevra 150 liv. sterl., en actions de 3 pour 100, évaluées à 54 & demie, ci 81 l. 15 s. 0 d.

Vingt-cinq liv. sterl. en actions de 4 pour cent, évaluées à 68 & demie, ci 17 2 6

Sept sh. 6 pence, en courtes annuités, au taux de onze ans d'achat, ci 4 2 6

Trois billets de Loterie pour chaque 1000 liv. sterl. évalués à 13 l. sterl chacun, ci . . 18

Total 103 18 0

qui donneroient une prime de 3 l. 18 sh. par chaque souscription de 100 livres sterlings.

On ne donneroit que trois billets de Loterie par chaque mille livres souscrites, parce que l'emprunt doit être de 16 millions.

Les vaisseaux de la Compagnie des Indes, qui sont dernierement arrivés de Bengale, ont leurs fonds enduits d'un ingrédient appellé *chinam*, qui prévient totalement la destruction occasionnée par les vers.

On a construit à Bombay deux vaisseaux pour la Compagnie des Indes, & il y en a un actuellement sur le chantier; ils sont bâtis d'un bois qui croît dans l'Isle de Ticke, qui est tout aussi durable que le plus excellent chêne, & est beaucoup plus aisé à travailler.

Les vaisseaux qu'on a construits dans l'Inde ont déjà si bien réussi, qu'on prétend que le Gouvernement a pris en considération d'établir quelques Arsenaux prés des Etablissemens de la Compagnie, afin de construire des vaisseaux de force propres à monter 40 canons. Ils seroient d'un avantage considérable pour la protection du Commerce de la Compagnie en Asie, & en même tems d'une grande économie pour la Compagnie & la Nation en général.

EXTRAIT d'une Lettre de Killybegs en Irlande, du 4 Novembre.

» La pêche sur notre côte, depuis tant de tems négligée, & qui, sans la nonchalance de nos Négocians, auroit rapporté un revenu immense à l'Irlande, va enfin devenir un objet d'importance, par l'activité & l'esprit *mercan-*

tile des Commerçans Anglois & Flamands qui cherchent les richesses dans toutes les parties du monde où elles peuvent être acquises. Deux puissans Négocians Anglois sont actuellement ici, afin de profiter de la saison pour faire préparer des harengs, que des navires neutres viendront charger, pour le compte des Commerçans Flamands ou autres, établis à Ostende ou ailleurs ».

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le* 18 *Novembre.*

Il paroit une publication des Etats-Généraux en date du 14 de ce mois, par laquelle Leurs Hautes-Puissances ont trouvé bon & arrêté de fixer seulement la défense faite par leur placard du 26 Janvier de cette année contre l'envoi & la vente des navires tout construits, aux navires construits en l'année 1781 ou après, ainsi qu'à la vente des navires aux Anglois, ou pour le compte des Anglois; comme aussi à toute sorte de vente de navires servant à la pêche du Groenland, du Détroit de Davis, & à d'autres pêches, & de conserver spécialement dans sa pleine force & vigueur leur placard du 5 Janvier 1778, & tous autres ordres à l'égard des bâtimens propres à la pêche du hareng, houcres & autres bâtimens Pêcheurs. Par la présente publication, L. H. P. permettent la vente de tous autres navires servant à la Navigation Marchande, soit dedans ou hors le pays, pourvu néanmoins que les Equipages Hollandois des navires qui seront vendus en Pays Etrangers, soient tenus de revenir en ce Pays-ci trois mois après qu'ils auront été dégagés, sous peine de perdre leurs mois de gage & de service; étant néanmoins permis aux susdits Equipages de prendre service à bord des navires neutres, pourvu que ce ne soit que pour retourner directement dans ce pays-ci, ou de s'en approcher, afin de faciliter leur retour; & en ce cas, les susdits Equipages devront donner avis au Ministre, Consul ou Commissaire de l'Etat qui résidera dans l'endroit le plus voisin, qu'ils ne se sont pas engagés au service des navires pour toujours.

DE FLSSINGUES, *le* 20 *Novembre.*

Prix proposés par la Société Zélandoise des Sciences, établie en cette Ville, pour l'année 1783.

» C'est une vérité connue, que l'intérêt du Commerce qui se fait par le moyen de la Navigation, exige que les navires, autant qu'il se peut, puissent être chargés de beaucoup de marchandises, & en même tems faire voile avec une marche rapide, soit avec le vent en poupe & une mer calme, soit avec le vent contraire, où il s'agit de tirer, & en mer orageuse, quand la pesanteur du navire, déjà augmentée par sa charge, l'est encore considérablement par l'impression des voiles qui sont en service; ce qui fait que le vaisseau s'enfonce plus dans l'eau que ne feroit la pesanteur du vaisseau & de sa charge, considérée uniquement en elle-même ».

» Les Architectes de vaisseaux sçavent que l'ensemble de ces deux qualités, une grande charge, & en même tems la rapidité ou la lenteur à avancer avec toute sorte de vents & de mers, dépend spécialement de la constitution de cette partie des vaisseaux qui s'enfonce dans l'eau, tant par la propre pesanteur du navire, que par celle de sa charge, & qu'on nomme l'*œuvre vivante* ».

On sçait aussi par expérience, qu'un navire composé d'arcs peu courbes est bien propre pour fendre la mer & marcher rapidement dans un tems modéré & une mer calme; mais que ceci n'a pas lieu quand les vents soufflent violemment & les mers sont orageuses, parce que le petit arc, qui forme l'avant-vaisseau, n'est pas suffisant pour empêcher que le navire, tant par sa pesanteur que par celle de sa charge, comme aussi par l'impression des voiles, qui sont en service, ne s'enfonce profondément ».

» Outre cela, l'expérience a appris qu'un vaisseau composé d'arcs peu courbes, doit faire en virant, soit vent d'avant ou vent d'arriere, un arc beau-

coup plus grand que ne fait un vaisseau composé d'arcs plus courbes ; en sorte que ce dernier vire en moins de tems que le premier, dont les arcs sont moins courbes ».

» Pourtant les sentimens des Architectes de vaisseau différent, eu égard à la juste construction de la partie des navires qui s'enfonce dans l'eau, par les causes ci-dessus mentionnées, & qui a le nom d'*œuvre vivante*, partie dont la construction est si importante, tant pour la charge que pour la rapidité du navire ».

» Par conséquent, la Société Zélandoise propose pour le compte de celle établie à Batavia, cette double question, pour y répondre avant le premier Janvier 1783 ».

En premier lieu. « De quelle grandeur » doit être l'arc de *l'avant vaisseau* ou » de la *proue*, pour être propre à fen- » dre aisément la mer, afin d'avancer » promptement, & à suffire en même » tems pour prévenir le trop grand » enfoncement du vaisseau & de sa » charge, par l'impression de ses voiles » qui font service ? »

En second lieu. » De quelle grandeur » doit être l'*arc de tout le corps du vais-* » *seau*, sur la ligne du vaisseau chargé, » pour faciliter à virer le vaisseau » promptement de bord, soit vent d'*a-* » *vant*, ou vent d'*arriere* ? »

» Les réponses à toutes les susdites questions doivent être lisiblement écrites en Flamand, Latin ou François, munies d'un double, & envoyées franches de port, avant le tems fixé, à M. Juste Tjeenk, Secretaire de la Société Zélandoise des Sciences à Flessingues ».

» Les Auteurs ne doivent pas joindre leurs noms aux Mémoires, mais les munir d'une devise accompagnée d'un billet cacheté, dont le dessus portera la même devise, & dans lequel se trouvera mentionné le nom & le lieu de la résidence des Auteurs ».

» Chacun peut aspirer au Prix, excepté les seuls Membres de la Société, auxquels il est cependant permis d'écrire sur les questions proposées, & d'envoyer leurs réponses de la même maniere ; mais à condition qu'ils mettent au dessous de leur devise, dans le Mémoire, & sur le billet cacheté, ces mots-ci : *Membre de la Société Zélandoise* ».

» Il ne sera point permis à celui qui aura remporté le Prix de faire imprimer l'Ouvrage couronné, en tout ou en partie, à part ou dans quelque autre Ouvrage, sans en avoir préalablement demandé & obtenu le consentement de la Société ».

» La Société se réserve le droit de faire tel usage qu'elle trouvera à propos de tous les Ouvrages qui lui seront envoyés, & de les faire imprimer, quoiqu'ils ne soient pas couronnés ».

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Saint-Aupre (*en Dauphiné*), *le 14 Novembre.*

Extrait d'une Lettre. » Le nom de Saint-Aupre sera bientôt aussi célebre dans les annales de la vertu, que celui de Salency. Vous avez peut-être oui parler de l'institution d'une Fête annuelle de Rosiere, faite l'année derniere dans ce Village, par M. le Marquis de Barral de la Ferriere, & annoncée dans les Feuilles de cette Province, le 4 Décembre 1780. Un pareil établissement étoit aussi honorable pour celui qui le fondoit, qu'avantageux pour le lieu qui devoit en profiter ».

» Cette Fête s'est célebrée cette année à la même époque. On a procédé à l'élection de la Rosiere à la pluralité des suffrages des Habitans, & l'on doit dire à l'honneur des filles, que l'on étoit embarrassé sur le choix de la plus vertueuse, tant étoit vive l'émulation qu'avoit produite parmi elles le desir d'obtenir la couronne. Madame la Marquise de Barral s'est empressée, comme l'année derniere, de couronner elle-même la jeune fille qui a été nommée Rosiere ; & M. le Marquis l'a dotée & conduite à l'Autel, où elle a été mariée. La cérémonie a été suivie d'un repas & d'une fête donnée aux époux, ainsi qu'aux Habitans de Saint-Aupre, par M. & Madame de Barral. Cette fête a été d'autant plus brillante, que

toute la Nobleſſe des environs étoit raſſemblée dans ce lieu, d'après l'invitation qui lui en avoit été faite ».

DE JOIGNY, *le 20 Novembre.*

Lettre de M. Chamorin, *Médecin des Hôpitaux Militaires à Joigny, ſur le méphitiſme des caves.*

» On a vu que dans la Ville de Joigny en Champagne, un homme étant imprudemment deſcendu dans ſa cave, où il y avoit du vin nouveau en fermentation, avoit été ſuffoqué, & qu'un de ſes parens, qui étoit accouru pour le retirer, avoit failli ſubir le même ſort. J'ai été témoin de ce funeſte accident, mon état m'appellant auprès de ces infortunés, & je puis dire qu'il n'a pas tenu à mes ſoins, ni à ceux de mes Confreres, que nous ne les ayons rappellés tous deux à la vie ».

» Cet événement n'eſt pas nouveau dans notre Ville. Tous les Habitans ſçavent qu'une ſeule année, il en périt cinq ou ſix, & cependant ils n'en ſont pas plus prudens. Tel eſt l'homme, & ſur-tout l'homme du Peuple. Un danger qu'il ne connoit pas, n'en eſt pas un pour lui; tout au plus eſt il ſuſceptible d'une eſpece de crainte, qu'une malheureuſe témérité lui fait bientôt oublier dans les circonſtances. O vous qui, dans chaque pays, veillez à ſa tranquillité, Magiſtrats vertueux, vous vous occupez auſſi de ſa conſervation. C'eſt dans la vue de ſeconder votre zele, que je vous fais part aujourd'hui de mes réflexions. Je les ai faites comme Médecin, & elles tendent à remédier par la ſuite à l'accident qui vient de ſe paſſer ſous mes yeux. Je m'adreſſerai particulierement à la Police de mon endroit; mais par-tout où l'on prépare des liqueurs fermenteſcibles, on peut avoir beſoin des précautions que je vais indiquer ».

» Joigny ſitué, comme la plupart des pays vignobles, ſur la pente d'une montagne, nous fournit des caves ſuperbes; mais nous n'avons pas communément ce qu'on appelle de celliers. Ce n'eſt donc pas dans des endroits au rez-de-chauſſée, vaſtes & d'une conſtruction propre à recevoir différens courans d'air, que le moût eſt dépoſé ſortant du preſſoir. C'eſt dans des ſouterreins profonds où l'air de l'atmoſphere ne pénétre ſouvent que par un trou, & par la porte, quand toutefois celle-ci eſt percée dans la rue, & qu'on la laiſſe ouverte. Il eſt aiſé de voir qu'un tel endroit ne doit pas tarder à être rempli des vapeurs qu'exhale la liqueur qui y eſt renfermée; ſelon l'abondance ou la qualité de la récolte, ces vapeurs ſont plus ou moins fortes; mais, dans le fait, elles ſont toujours meurtrieres. Elles conſtituent le vrai gaz méphitique, autrement dit, l'air fixe de Prieſtley, l'acide crayeux de M. Lavoiſier. Ces différentes dénominations lui ont été données à meſure qu'on en a connu les propriétés; mais nous ſçavons actuellement, d'après les recherches de ces ſçavans Chymiſtes, que c'eſt un être de ſon eſpece, un des principes conſtitutifs des corps, & qu'il exiſte auſſi naturellement dans le raiſin que dans la craie, par exemple. Ce ſeroit peut-être le cas de faire ici l'énumération des différens mixtes dans la compoſition deſquels il entre; mais comme nous voulons être courts, nous nous contenterons de le conſidérer dans la craie, avec d'autant plus de raiſon, qu'il eſt à propos de faire ſaiſir le rapport qui ſe trouve entre ces deux ſubſtances. Nous avons dit que le gaz méphitique exiſtoit auſſi naturellement dans le raiſin que dans la craie. Le travail de la fermentation le fait échapper de celui-là, comme il eſt chaſſé de celle-ci par la violence du feu. La craie ainſi dépouillée de ſon gaz, eſt réduite en chaux. Il eſt donc eſſentiel de remarquer que cette chaux, que tout le monde connoit, n'eſt autre choſe que de la craie privée du gaz méphitique. Nous ferons rappeller de plus combien la chaux eſt avide d'eau; on ſçaura qu'elle n'a pas moins de tendance à ſe recombiner avec le principe qu'elle a perdu pour revenir plus ou moins dans ſon premier état ».

» Ceci étant bien obſervé, voici quels ſont les moyens que nous croyons capables de prévenir le méphitiſme ou d'y remédier. Ce ſont les caves qui ſervent toujours de ſujet, & nous diſons: 1°. qu'on ne ſçauroit leur donner trop d'ouverture pour y laiſſer pénétrer, autant

qu'il eſt poſſible, l'air extérieur. Deux ſoupiraux rempliront mieux cet objet, quand ils ſeront oppoſés, que quand ils ſeront de front. Il ſeroit à propos que toutes les portes communiquaſſent avec le dehors, & qu'on les tint conſtamment ouvertes, pendant le tems, au moins, que le vin nouveau eſt dans ſon plus grand feu ».

» Une cave aura beau être bien percée, elle renfermera toujours plus ou moins de gaz méphitique. Pour cet effet, nous deſirerions que chaque Particulier, dans le tems qu'on entonne les vins, eût pluſieurs baquets remplis de chaux vive, & diviſée de maniere qu'elle préſentât beaucoup de ſurface. Il n'eſt pas beſoin d'expliquer le bien qui doit en réſulter; on ſent parfaitement, d'après ce qui vient d'être dit, que cette chaux abſorbera continuellement le gaz qui s'échappera des tonneaux, & qu'elle purifiera d'autant l'atmoſphere de la cave. L'eau ſe combine auſſi merveilleuſement avec lui. Elle peut donc être employée avec avantage; mais nous croyons que ce ſeroit en certains cas, & d'une maniere particuliere. Je m'explique: ſi un homme étoit malheureuſement reſté dans une cave, & qu'on ne pût l'en retirer ſans s'expoſer ſoi-même. Voici ce qu'il faudroit faire: tandis que des Ouvriers perceroient la voûte pour donner iſſue aux vapeurs renfermées, on établiroit une eſpece de ventilateur, par le moyen du feu à la porte, ou à un des ſoupiraux; enſuite, par le trou qu'on auroit fait à la voûte, ou par le premier ſoupirail, on jetteroit une bonne quantité de chaux dans la cave. Par-deſſus on verſeroit de l'eau en proportion, & auſſi-tôt une fumée de s'élever, comme on le voit toujours. Cette fumée n'eſt autre choſe que de l'eau réduite en vapeurs. C'eſt dans cet état de diviſion extrême, qu'elle peut agir le plus convenablement. Interpoſée dans toute la maſſe du fluide aériforme, elle diſſoudra donc tout ce qu'elle doit diſſoudre, tandis que la chaux en abſorbera ce qu'il lui en faut pour ſe neutraliſer ».

» Nous ſommes perſuadés que ſi les premieres précautions indiquées n'avoient pas empêché un homme de courir les riſques d'être ſuffoqué, celles-ci employées avec célérité, mettroient les Aſſiſtans dans le cas de le retirer à tems, pour lui adminiſtrer avec ſuccès les ſecours ordinaires. Ces ſecours ſont en général ceux que le Gouvernement a ſi ſagement publiés contre l'aſphixie des noyés, & celle cauſée par la vapeur du charbon. Nous remarquerons ſeulement, puiſque l'occaſion le permet, que, dans ces différens cas, on fait ordinairement un abus de l'alkali volatil; ſous la fauſſe idée que ce remede eſt un ſpécifique, on en uſe avec prodigalité. On en porte dans le nez du ſujet, on lui en fait prendre par la bouche. Cependant il n'eſt pas plus ſpécifique que le vinaigre radical, que l'acide ſulphureux volatil, &c. Comme eux, il n'agit efficacement, que parce qu'il pénétre, il réveille l'irritabilité; mais auſſi il a cela de commun avec ces liqueurs, que plus il eſt doué de cette propriété, & plus il eſt cauſtique. Eu égard donc à cette cauſticité & aux mauvais effets qui peuvent en réſulter, on ne ſçauroit être trop circonſpect quand on l'adminiſtre, ſur-tout à l'intérieur ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

MELANGE très-propre à améliorer les vins viciés, tant par rapport à l'odeur que par rapport au goût, & particulierement les vins de France.

» Prenez miel de la meilleure qualité, une partie; eau de pluie, deux parties; vin vieux, qui ſoit en bon état, & de la même eſpece, une partie: faites-les bouillir à un feu modéré juſqu'à la conſommation d'un tiers, ayant ſoin de l'écumer avec une écumoire propre. Pour cet effet, on a à ſa portée de l'eau pour la rincer. On met le mélange dans un vaiſſeau d'une capacité convenable, qu'on laiſſe ouvert juſqu'à ce qu'il ſoit refroidi. Ce mélange ſert auſſi pour clarifier toutes ſortes de vins, tant nouveaux que vieux; il eſt propre également à corriger le vin qui eſt verd, en mettant quatre pintes dans un vaiſſeau de 252 pintes, & ayant ſoin de le

remuer. Après qu'on a employé le mélange, ou laiſſe repoſer le vin cinq à ſix jours pour le moins ; & s'il eſt aſſez doux, on y ajoute de la ſemence de moutarde blanche ».

II.

AVIS.

» Le ſieur Frenehard, ancien Officier d'office, qui a ſuivi pendant pluſieurs années les Cours de Chymie & de Médecine, ſous les meilleurs Maîtres, s'étant attaché à la perfection d'une boiſſon agréable, qui pût remplacer le café, ſans en avoir les inconvéniens, eſt parvenu à faire un heureux mélange de riz, d'orge, de ſeigle, d'amandes & de ſucre, le tout torréfié & réduit en poudre, dont on fait une boiſſon à laquelle on donne le nom de *café de ſanté*. Pour cela, on prend une cuillerée de cette poudre, qu'on met ſur environ un demi-ſeptier d'eau bouillante ; on donne un ou deux bouillons à la liqueur ; on laiſſe repoſer, & la boiſſon eſt faite. Elle s'éclaircit promptement. On y ajoute à-peu-près la même quantité de ſucre que de la poudre ».

» Cette boiſſon, que nous avons goûtée, dit M. Paulet, Auteur de la Gazette de Santé, d'où nous empruntons cette annonce, nous a paru agréable ; elle a un léger goût de caramel, la couleur & preſque le goût du café ; on la mêle au lait, à la crême ou au chocolat, lorſqu'on veut la rendre plus nourriſſante ou plus agréable. Nous croyons ſon uſage habituel infiniment préférable à celui du café, pour les perſonnes ſujettes aux inſomnies, qui ont de l'âcreté dans les humeurs, pour celles dont le genre nerveux eſt irritable ; pour les ſujets maigres, ſecs & bilieux. N'étant compoſée que de farineux, de ſubſtances émulſives & de ſucre, elle devient très adouciſſante & convient bien aux perſonnes dont nous venons de parler, à celles qui ſont ſujettes aux ardeurs d'urine, aux douleurs rhumatiſmales, &c. Nous ne ſçaurions trop inviter le Public, c'eſt-à-dire, ceux qui ſont accoutumés à prendre quelque boiſſon chaude le matin, & qui ſe trouvent dans un des cas ſuſdits, à en faire uſage ».

» Nous croyons devoir faire obſerver cependant que cette boiſſon ne peut pas remplacer avantageuſement le café ni le thé, lorſqu'on prend ces boiſſons dans la vue d'aider à la digeſtion ou de précipiter & d'entrainer des alimens qui pourroient ſéjourner dans l'eſtomac ou dans les inteſtins. On doit être averti auſſi qu'on ne donne pas cette boiſſon comme ſtomachique. On ne doit pas en conclure, non plus, qu'elle ſoit capable de charger l'eſtomac. On la donne pour une boiſſon agréable, adouciſſante, tempérante, capable de produire les effets dont on a parlé, & convenable au plus grand nombre ».

» Le prix de cette Poudre eſt de trois livres la livre peſant. La demeure du ſieur Frenehard eſt rue Sainte-Marguerite, près celle des Ciſeaux, maiſon du Boulanger ».

III.

Marchandiſes arrivées à Paris.

Depuis le 10 Novembre juſques & compris le 14, il eſt arrivé à la Douane 51 ſacs, 3 barils, 10 balles & 14825 livres de café, 1910 livres de ſucre, 3695 liv. de bougie, 10 pieces d'huile d'olive, 81 tonnes & 14 barils d'huile de graine, 2 tonnes d'huile de térébenthine, &c.

Les eaux-de-vie dont les droits ont été acquittés au Bureau Général des Aides, depuis le 10 Novembre juſques & compris le 16, ſe montent à 19 pipes & 21 quartauts d'eau de-vie.

IV.

ANNONCE de Livre.

Elémens de la Langue Françoiſe, par M. *Falleurt*, in-8o. de 300 pages. A paris, chez l'Auteur, rue du Hazard-Richelieu, au coin de la rue Greſiere ; Nyon, Libraire, au College des Quatre Nations ; Collet, Libraire, Place Sorbonne ; Eſprit, Libraire, au Palais Royal.

V.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 1 Décembre 1781.

Or de Portug. à . . .	729 l.	f.		marc.
Du Mexique à . . .	722	. .		
Du Pérou à	716	. .		
Les gainées à . . .	727	. .		
Ducats à	98	10		once.
Or fin à 23 karats . .				
31 32	102	. .		
Or à 20 karats à . .	85	. .		
L'argent à 11 d. . .				
10 g. à	54	12	6	marc.
Idem à 11 d. 10 . .				
gr. à	52	12	6	
Piastres à	49	. .		

V I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 28 Novembre 1781 au Samedi 1 Déc., le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19 à 20 livres; le seigle, de 11 à 12 liv.; l'orge, de 10 l. 10 s. à 11 l. Le froment à la Grêve, de 18, 19 à 20 livres; le seigle, 12 liv.; l'orge, de 11 à 12 livres *le septier*. Farine blanche à la Halle, de 36, 40 à 41 liv.; bis-blanc & bis, de 22, 24, 28, 30, 32 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

V I I.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 28 Nov. 1781 au Samedi 1 Déc., l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 20 liv.; *id.* à la Grêve, de 18, 19 à 20 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 28 Novembre 1781, de 60 à 61 l.; *id.* nouveau, de 58 à 59; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 48 à 49 liv.; *id.* nouv., 43 à 44; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 19 à 20; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 53 à 55; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 51 à 52; le cent de paille, de 19 à 20; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 34 à 42 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres.
	PAIEMENT DU MERCREDI 28 NOVEMBRE 1781.		
11.	M. Boutray	Mercredi.	F.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	F.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	F.
18.	M. Radix	Mercredi.	F.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	F.
27.	M. de France	Mercredi.	F.
	PAIEMENT DU JEUDI 29.		
12.	M. Alissant	Jeudi.	F.
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	F.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	F.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	F.
14.	M. Nau	Jeudi..	F.
	PAIEMENT DU VENDREDI 30.		
2.	M. Boscheron	Vendredi.	F.
21.	M. Patu.	Vendredi.	F.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	F.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	F.
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	F.

premiers mois 1781.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES.

CHANGES du 30 Novembre 1781.

Amsterdam, ...	53 ¼	Cadix, ...	14 l. 5 s.
Londres, ...	31 9 16 d.	Livourne, ...	97
Hambourg, ...	192	Gênes, ...	93
Madrid, ...	14 l. 4 s.	Lyon, *Saints.*	3 8 d. p. 8

DU VENDREDI 30 *Novembre* 1781.

1780. Lot. Roy.	1038 1034	1785	
1781. *Primes.*		1786	
1782	123	1787	12
1783		1788	
1784		1789	

1r. Viager. . . 10 ½ p. % bénéfice. 2d. . au pair.

Nov. 1781.		*Du* 28.	*Du* 29.	*Du* 30.
Comp. des Indes.	Actions	1967 ½.	1967 ½. . . .	1967 ½ . . .
	D° 16/25	. . . . .	. . . . .	1285 . . .
	D° 8es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	D° 25es	. . . . .	84	. . . . .
	Empr. d'Oct.	405	404	. . . . .
Rescriptions.		7 ¼ ½ ¼ perte.	7 ¼ ¾ ½ p. .	8 ¼ 7 ½ perte
Bil. des Ferm.		. . . . .	. . . . .	. . . . .
Contr. à 4 p. %				
1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 178

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 8 Décembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 17 Novembre*,

IL est arrivé ici trois bâtimens venant d'Irlande avec un chargement de viande, de poisson, d'huile de poisson, de laine & de soufre.

Depuis quelque tems nous essuyons sur mer des tempêtes dont les effets sont très-funestes pour la Navigation. Un houkre Suédois qui alloit de Gothenbourg à Landscrone, a échoué dernierement sur la côte de Setland, à 5 milles d'ici. On a sauvé l'Equipage; mais la cargaison, qui consiste en harengs, paroit au moins en partie fort hasardée.

POLOGNE.

DE DANTZICK, *le 30 Octobre*.

Le froid commence à faire sentir ses rigueurs. Nous avons déjà de fortes gelées, & l'on craint de voir la Navigation interrompue avant peu. Le prix du seigle hausse en conséquence, & il est actuellement de 250 à 260 florins par last : il y a toute apparence qu'il se vendra encore plus cher vers le printems prochain.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 9 Novembre*.

On a trouvé, il y a quelque tems, à Douczke, près de Debrezin, des écailles dans lesquelles il y avoit des perles. L'extérieur de l'écaille est aussi noir que celle d'une tortue : cette écaille est large d'environ six pouces, & se trouve à trois ou quatre pieds de profondeur sous l'eau. C'est sur-tout aux environs de la Theise où le pays est plat & marécageux, que ces perles ont été découvertes. Cette particularité est consignée dans une Lettre d'Œdembourg en Basse-Hongrie.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le 11 Novembre*.

On lit dans le Journal de Correspondance du Professeur Schloezer à Gottingue, l'article suivant, daté de l'Ukraine Polonoise.

» L'Eté dernier, plus de 300 familles Juives sont parties de la Lithuanie pour la Palestine. La liberté » qu'on accorde aujourd'hui aux Juifs » à Jérusalem, est la cause de ces » émigrations. Il leur est permis d'y » faire le Commerce, de construire des » maisons, de bâtir des villages dans » le voisinage de Jérusalem, & de labourer la terre, &c. Beaucoup de » Juifs s'imaginent que Dieu leur fera

» la grace de les rassembler à la fin dans » le pays de leurs peres. En effet lorsqu'on considere que les Juifs, qui » sont en grand nombre en Pologne, y » vivent dans l'oppression, que, malgré » leur extrême pauvreté, ils envoient » encore annuellement des sommes d'argent à Jérusalem ; que souvent des » familles entieres quittent leur pays » natal pour se rendre à Jerusalem ; il » est très-probable qu'à la fin ils formeront un grand Peuple assemblé dans » un même pays ».

ITALIE.

DE LIVOURNE, *le 23 Octobre*,

Des Lettres de Palerme marquent qu'il y est arrivé un convoi François de 70 voiles, venant du Levant ; mais comme on craignoit qu'il n'y eût à bord quelque reste de contagion, le Conseil de la Ville a ordonné une quarantaine de 14 jours à tous les bâtimens qui sont venus ou qui viendront de ces parages.

IRLANDE.

DE DUBLIN, *le 10 Novembre*.

M. Forster proposa le 7 de ce mois à la Chambre des Communes, de nommer le lendemain un Comité pour délibérer sur les subsides qu'il convient d'accorder à Sa Majesté. Mais M. Grattan s'y opposa & desira que cette résolution fût suspendue jusqu'à ce que les comptes eussent été examinés, & que le Ministere eût jugé à propos de communiquer à la Chambre les prétentions du Gouvernement. En quoi il fut soutenu par M. Flood, qui dit avoir été dans l'opinion qu'il ne seroit exigé aucuns subsides extraordinaires ; mais qu'il avoit entendu parler de demandes, qui, dans le cas où elles fussent soutenuns, annonçoient visiblement un parti pris de ruiner l'Irlande ; il ajouta que, pour prouver son assertion, il s'engageoit à mettre sous les yeux de l'Assemblée le tableau de l'état actuel de la Nation ; ce qu'il fit en effet le 8, en disant : » que la plus forte dette, » dont la Nation avoit été chargée avant » la derniere guerre, montoit à 371 » mille 100 livres sterl., & n'alloit à la » fin de 1761, qu'à 530,000 l. ; qu'en » 1771, la dette nationale étoit de » 780,000 livres, par conséquent augmentée d'un tiers ; qu'en 1779, cette » même dette étoit déjà portée à un » million & 757,000 l. ; augmentation » qui, toute seule, montoit plus haut » que la dette entiere de la derniere » guerre dispendieuse ; que depuis 1779, » notre dette s'étoit encore augmentée » de 67,000 liv. ; que dans ce moment, » y compris les annuités, la Nation devoit deux millions & 376,000 liv. st., » & qu'en y ajoutant les 300,000 l. qui » alloient être demandées, alors la dette » totale iroit à 2,676,000 l. st. : d'où il » résultoit qu'en 4 années, on avoit fait » 1,200,000 liv. st. plus de dettes que » dans toutes les guerres antérieures : » que cette courte esquisse de l'état » d'un pays dénué de finances causeroit à coup sûr beaucoup d'étonnement. M. Flood termina son Discours, en prouvant, sans replique, » que tandis que l'Angleterre combattant contre presque toutes les Puissances, n'avoit augmenté que d'un » huitieme son ancienne dette, la nôtre s'étoit augmentée d'un quart pendant dix ans, où le Royaume avoit » joui d'une parfaite tranquillité ».

Ce Discours & d'autres encore prononcés avec beaucoup de chaleur à ce sujet, n'eurent aucun effet. La Chambre s'étant formée en Comité sur les subsides, on accorda les 300,000 l. st. demandées, & même avec quelques additions.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 15 Novembre*.

On donne pour authentique le tableau suivant de la totalité des taxes levées dans la Grande-Bretagne.

Revenu de l'Etat. Intérêt payé annuellement aux Créanciers publics, environ 8,000,000 l. st.

Fonds d'amortissement, année commune, pendant les dix dernieres, environ 2,800,000 liv.

Taxes sur les terres & la drêche, environ 2,500,000 liv.

Taxes & droits appropriés au payement de la liste civile, 900,000 l. Total, 14,200,000 liv. st. ».

Taxes Provinciales. Taxes en faveur des Pauvres conformément aux états présentés par ordre de la Chambre des Communes, il y a environ quatre ans, 1,700,000 liv.

Barrieres, au moins un million 500 mille livres.

Taxes sur les ponts, grands chemins, maisons de correction, hôpitaux, édifices publics dans divers Comtés, &c. environ 300 mille liv. st.

Egouts, attérissemens, rivieres, navigation intérieure, péages pour passer des ponts, droits payés aux Foires & Marchés, & dans la Jurisdiction de diverses Villes, environ 1,000,000 liv. Total, 4,500,000 l. st.

Récapitulation. Taxes publiques, 14 millions 200 mille liv. Taxes Provinciales, 4 millions 500 mille liv. Total, 18 millions 700 mille liv. st.

Sur quoi il faut déduire ce que paye l'Ecosse pour sa portion des taxes publiques, environ 200 mille livres.

Alors les sommes levées sur les Habitans de l'Angleterre, de la Province de Galles & de la Ville de Berwick, se trouveront monter à 18 millions 500 mille livres.

Etat de la dette à contracter pour le service de l'année courante.

Pour la Marine, 5,000,000 liv. Extraordinaires, un million.

Dette de la Marine, 3,000,000 liv. Total, 9,000,000 liv. st.

Evaluation des dépenses de l'Armée, y compris la Milice, 6,000,000 livres. L'Artillerie, 1,000,000 liv. Extraordinaires, 3,000,000 l. Total, 10 millions liv. sterl.

Intérêt à payer sur la dette dont les fonds ne sont pas faits, sur les *deficit*, concessions extraordinaires!, services divers, &c. environ 2 millions. Total général, 21 millions liv. sterl.

Sur lesquelles déduisant les taxes sur les terres & sur la drêche & sur le fonds d'amortissement, environ cinq millions, la nouvelle dette à contracter pour le service de l'année 1782, sera de 16 millions liv. sterl.

DE LA HAYE, *le 25 Novembre.*

La Province d'Utrecht a consenti aux 2,294,400 florins des subsides pour la Compagnie des Indes Orientales; mais à condition que les Provinces de Hollande & de Zélande renonceront à exiger le centieme & deux-centieme denier des Habitans de la Province d'Utrecht, à raison des actions qu'ils ont dans les Compagnies Orientale & Occidentale, & dans les autres effets de la Généralité. On apprend que la Province de Gueldres a consenti à la pétition de 9,271,489 florins pour la construction complette des vaisseaux, à celle de 200 mille florins pour soutenir les Directeurs de l'établissement des Berbices; à celle de 799,200 florins pour des alleges, &c. ainsi qu'à la levée d'un Corps de Mariniers de six mille hommes, conforme à la proposition de Son Altesse Sérénissime. La Frise a aussi consenti à cette levée, en mettant cependant quelques restrictions à son consentement.

D'AMSTERDAM, *le 21 Novembre.*

On apprend qu'en conséquence du nouveau Réglement de Sa Majesté Très-Chrétienne, concernant les prises conduites dans les Etats respectifs de France & des Provinces-Unies, il va être établi des Commissaires qui résideront dans les Ports de l'une & l'autre Puissances, pour veiller sur tout ce qui regarde ces prises & les Prisonniers qu'elles pourront avoir à bord. Ce Réglement a en conséquence été envoyé aux Provinces respectives, pour avoir le consentement des Etats de chacune d'Elles.

II.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE VIVIERS, *le 20 Novembre.*

Notice sur l'Histoire Naturelle du Vivarais, par M. de Genssane.

» Le Diocèſe du Vivarais eſt un des plus étendus & des plus montueux de la Province. de Languedoc. A la petite liſiere près qui borde le Rhône, & qui eſt en plaine, on peut dire que le ſurplus du territoire de ce Diocèſe eſt en pays de montagne. La qualité du terroir y eſt généralement ſablonneuſe, parce que toutes les roches qui compoſent les montagnes du Vivarais, ſont de la matiere des granites ».

» Il n'y a point de pays au monde mieux percé par des chemins de communication, tous entretenus par le Diocèſe; & il faut convenir que, ſans cette importante précaution, tout ce pays ſeroit abſolument impraticable, & pour les Voyageurs & pour le tranſport des denrées ».

» Le vallon qui s'étend depuis Chambonas juſqu'à Aubenas, forme un territoire très-varié; il eſt, dans la plupart des endroits, très-ſablonneux, dans d'autres ſchiſteux, & calcaire dans pluſieurs cantons. On ſeme peu de grains dans cette étendue de pays; tout y eſt couvert de mûriers, de vignobles & de châtaigniers; de maniere que les ſoies, les châtaignes & les vins forment ici la principale récolte des Habitans qui recueillent en outre de très-beaux & d'excellens fruits ».

» La plaine qui borde le couchant de l'Ardèche, depuis Aubenas juſqu'à Vogué, conſiſte en quelques prairies & en quelques vignobles, & le ſurplus en terres labourables excellentes, garnies de mûriers & de noyers ».

» La Paroiſſe de la Gorce poſſéde à l'Eſt de ſon territoire une forêt conſidérable de chênes taillis: mais elle eſt dans le cas de tous les bois communaux que nous avons vus dans la Province, c'eſt-à-dire, que chaque Payſan y coupe à tort & à travers, ſans ménagement, les plus belles revenues pour les charbonner; auſſi la forêt dont il eſt queſtion, n'eſt que de rebuts ou de taillis rabougris ».

» Le territoire de la Paroiſſe de Vaſſon, au deſſous de la Gorce, eſt excellent, & conſiſte en terres fortes, légerement ſablonneuſes, d'un très-bon produit; tout y eſt cultivé avec la plus grande induſtrie. On y remarque ſur-tout quantité de muriers, de vignobles, de noyers & autres arbres fruitiers ».

» En nous repliant d'Aubenas vers l'Argentiere, nous avons trouvé toutes ces montagnes couvertes de châtaigniers, de mûriers & de vignobles ».

Les environs de l'Argentiere, quoique montueux, offrent à la vue un ſpectacle charmant, par l'induſtrie avec laquelle ils ſont cultivés; c'eſt un vaſte amphithéatre couvert de mûriers, de vignobles & d'arbres fruitiers; le tout varié par des bouquets de châtaigniers, & ſoutenu par des murs les uns au deſſus des autres, placés parallelement, & il n'y a pas un pouce de terre cultivable au travers de ces roches, qui ne ſoit mis à profit; ce qui forme un coup d'œil qu'on ne ſe laſſe pas de voir ».

» En montant de Saint-Laurent juſqu'au ſommet des montagnes qui l'entourent, on ne trouve plus que de vaſtes pâturages, & quelques hameaux entourés de prairies, de quelques terres labourables où il ne croît que de l'orge & de l'avoine qui mûriſſent à peine avant la chûte des neiges. Toutes ces montagnes continuent juſqu'à Luc, ſur le bord de l'Alier; ici le climat devient plus doux. Depuis Luc juſqu'à Langogne & à Pradelles, on trouve un vallon magnifique ſur l'étendue de près de trois lieues, qui conſiſte en prairies & en quantité de terres labourables d'un bon produit, tant en bled qu'en légumes; c'eſt auſſi les plus belles récoltes du pays. Les terres y ſont légerement ſablonneuſes, entrecoupées de fort belles ſources ».

» Le territoire de Pradelles eſt plus élevé, il eſt couvert de laves, & les pozzolanes y ſeroient d'un très-bon produit, ſi le climat y étoit plus tempéré; mais les Etés y ſont ſi courts, que les récoltes peuvent à peine y mûrir. Nous y avons vu les orges tous verds à la mi Septembre ».

» Le vallon de Mayras, depuis les Artels juſqu'à Thueys, quoique étroit, eſt excellent; il conſiſte en magnifiques prairies, en forêts entieres de châtaigniers, & en quelques terres labourables, pratiquées en amphitéatre, au pied des côteaux, dont les ſom-

mets sont très rapides & entrecoupés de roches escarpées ».

» En passant du vallon de Thueys à celui de Montpesat, on trouve depuis Mayras, au nord de la Gravenne, jusqu'à Montpesat, sur près d'une lieue de longueur, une magnifique forêt de hauts & beaux châtaigniers ; ils sont, si je ne me trompe, les plus beaux que nous ayons vus dans la Province ».

» Tout le pays, depuis le Pal & Usclade, jusqu'à la Chartreuse de Bonne-Foi & Sainte-Agrave, consiste en vastes & bons pâturages. Il y a peu de terres ensemencées, parce que sur ces hautes montagnes, les récoltes ont peine à y mûrir ; les seigles y étoient très-verds lorsqu'on nous y passames au mois de Septembre ; mais en revanche, on trouve, dans tous ces cantons, des prairies magnifiques, toutes arrosées par de très-bonnes sources : on voit peu de moutons sur ces montagnes ; mais le gros bétail y est très-nombreux, & fait la richesse de ce pays, couvert de neige pendant six ou sept mois de l'année. Il n'y a ici aucune espece de fruit ; on n'y voit que des sapins & des hêtres, qui commencent à devenir rares, parce qu'ils sont peu ménagés ».

(*La suite à l'Ordinaire prochain*).

DE POITIERS, *le 24 Novembre.*

Coup d'œil sur les Récoltes de cette année dans la Province de Poitou.

» La récolte de toutes les especes de grains a été très-médiocre dans toutes les parties de cette Province : aussi le prix en monta-t-il dès le moment de la moisson, & s'y est soutenu. La sécheresse des mois de Septembre & d'Octobre y a aussi un peu contribué ; on n'a pu ensemencer que très-tard. Cette sécheresse a nui en même tems aux pâturages ; le prix des bestiaux a baissé, & le beurre est devenu cher & rare. La récolte des vins a été par-tout d'une abondance presque fâcheuse ; les barriques manquoient ; la main-d'œuvre pour ramasser la vendange étoit dispendieuse ; plusieurs Propriétaires ont abandonné une partie des raisins dans les vignes, ou permettoient à bon marché de les ramasser. Il y a eu des endroits où on remplissoit une barrique pour un écu. Encore une année pareille, & tous les Propriétaires de vignobles seroient ruinés. Cependant le vin paroit promettre d'être de bonne qualité ; ce qui l'a fait vendre d'abord assez bon prix ; mais il commence à baisser, parce que chacun a besoin de vendre. Les fruits ont été aussi très-communs ; mais ils se conserveront peu. La recolte des soies n'a pas bien réussi ».

Extrait des Affiches du Poitou.

DE PARIS, *le 2 Décembre.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 18 Octobre 1781, concernant les demandes en cassation en matiere de Finance & de Commerce.

Sa Majesté ordonne que les dispositions du Réglement du 28 Juin 1738, concernant la procédure que S. M. veut être observée en son Conseil, & notamment celles du tit. 4, concernant les demandes en cassation, seront exécutées ; & qu'en conséquence, aucune Requête ne pourra être reçue, tant en son Conseil des Finances, qu'en son Conseil du Commerce, qu'elle n'ait été présentée & l'amende consignée dans les délais prescrits par ledit Réglement : en ce qui concerne les demandes en cassation qui pourroient être formées à l'occasion du recouvrement des impositions, ou par rapport au Domaine de la Couronne & autres droits de Sa Majesté, soit qu'ils soient en Ferme ou en Régie, Sa Majesté ordonne qu'il en sera usé comme par le passé.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

ANNONCE de Livres.

Traité des Fleurs qui se cultivent en hiver ; sçavoir, des Narcisses, des Giroflées, des Tubereuses, des Anémones, de la Jacinthe, des Jonquilles, des Iris, des Lys & des Amaranthes, avec la maniere de les conserver pour les faire fleurir en toutes saisons. Prix, 36 s. broché, & 48 s. relié. A Paris,

chez Lamy, Libraire, Quai des Augustins. 1780. In-12 de 316 pages.

Parmi les fleurs qui décorent nos jardins, il n'en est point de plus agréables pour les Curieux que celles qui font l'objet de ce Traité. Mais aussi, pour qu'elles puissent réussir & remplir complettement les vœux des Amateurs, il faut les cultiver avec des attentions & des soins particuliers. L'Auteur de cet Ouvrage, persuadé qu'on chercheroit envain dans les Livres qui traitent de la culture des fleurs, des instructions aussi lumineuses & aussi sûres que les siennes, a cru devoir prendre la plume pour éclairer les Fleuristes. La marche qu'il suit est toute naturelle. D'abord il décrit la plante dont il parle; il indique ensuite ses especes ou variétés; puis il enseigne à préparer la terre qui lui convient; il marque le tems où il faut la planter, comment il faut l'arroser, les moyens de la garantir des intempéries de l'air, le moment où il faut la tirer de terre, & les précautions qu'on doit prendre pour en conserver les oignons, &c. Nous laissons aux Connoisseurs le soin de juger du mérite de son travail, qui nous paroit n'avoir pas été soigné autant qu'il auroit pu l'être; nous remarquerons seulement qu'il s'est trompé en conseillant aux Amateurs des Jacinthes de les exposer à la vapeur du soufre, pour leur faire prendre une couleur bleue quand elles ne l'ont pas naturellement; au contraire le soufre brûlé, loin de teindre les Jacinthes en bleu, enleve cette couleur à celles qui l'ont naturellement.

On trouve chez le même Libraire un autre Ouvrage moins volumineux que le précédent, mais peut être plus utile. Il est intitulé

L'Art de faire le bon Cidre, avec la maniere de cultiver les Pommiers & Poiriers, selon l'usage de Normandie. Par M. le Marquis *de Chambray*. C'est une Brochure de 66 pages, qui se vend 8 s.

Le cidre est une boisson qui n'est pas fort ancienne en France. » Son usage, dit M. le Marquis de Chambray, a passé d'Afrique en Espagne, & d'Espagne en Normandie. Les Habitans de cette Province, qui ne trouvoient pas le climat & le sol de leur pays propre à la culture des vignes, n'en avoient que pour se procurer une boisson nécessaire, mais peu agréable; beaucoup de cantons en étoient privés totalement, par la froideur & l'humidité des terres; les Peuples qui les habitoient étoient réduits à l'usage de la bierre ou à celui de l'eau. La fréquentation des Normands avec les Biscayens, par le Commerce maritime, leur fit connoitre l'utilité du cidre; ils planterent des pommiers, apporterent de Biscaye des greffes de ces fruits à cidre, & les premieres pommes qu'ils recueillirent, furent appellées pommes de *Biscait*; nom que les pommes conservent encore. Bientôt les pommiers se multiplierent, & l'usage du cidre devint général. Alors on abandonna les vignes Normandes; il n'est resté aux différens terreins sur lesquels elles étoient plantés, que le nom que le plant leur avoit donné, le *Clos de la Vigne*. Il y a à-peu-près trois siecles que les vignes ont été détruites en Normandie, & que les pommiers ont pris leur place. Les Bretons, les Anglois ont suivi l'exemple des Normands, & par la culture des pommiers, se sont procurés une boisson aussi agréable qu'utile. On commence même dans différentes Provinces de la France, & sur tout en Picardie, à cultiver cet arbre avec succès, & à préparer des cidres qui ne sont pas sans mérite; mais souvent aussi ces cidres manquent de qualité, & c'est moins à celle du sol qu'il faut s'en prendre, qu'au défaut de choix dans les especes de pommes, & au peu d'intelligence de ceux qui préparent cette boisson. C'est pour remédier à ce double inconvénient, qu'on se détermine à rendre public ce petit Ouvrage ».

Après ce préambule sur l'origine du cidre, l'Auteur entre en matiere. Dans un premier chapitre, il traite des pépinieres de pommiers & de poiriers; dans un second, il indique la maniere de former les plants, lorsque les arbres sont bons à lever dans la pépiniere. Dans le chapitre troisieme, il enseigne comment il faut greffer les pommiers. Le chapitre quatrieme fait connoitre les différentes especes de pommes à cidre. On divise ces pommes en trois classes. Il y en a cinq sortes

qui se cueillent au mois d'Août, seize sortes qui se récoltent au mois de Septembre, & trente-une sortes qui se cueillent en Octobre. La cueillette des pommes exige des précautions; on en verra le détail dans le chapitre cinquieme. Le suivant roule sur un objet très-important, puisqu'i s'y agit de la maniere dont il convient de manipuler, si l'on veut faire de bons cidres. Dans les deux derniers chapitres, l'Auteur traite des petits cidres & du poiré.

I I.

Procédé pour corriger les Vins qui ont contracté le goût de moisi.

» Si le vin qui a pris le goût de moisi est nouveau, il faut nécessairement le tirer de dessus sa grosse lie, & le transvaser dans un vaisseau bien conditionné, dans lequel vous aurez brulé une bonne dose de papier soufré fin. Dès qu'il sera éclairci, ce qui arrivera bientôt, changez le de tonneau, & jettez y de bonne lie nouvelle. Vous y pourrez ajouter une couple d'onces de noyaux de pêche pilés, & vous le brasserez de tems en tems pendant une quinzaine de jours. Il faudroit que le goût eût été bien fort pour qu'il ne fut pas enlevé «.

» D'autres pour dissiper ce goût, versent dans une pièce d'un muid & demi de vin, une demi once d'huile de muscade, & les laissent se bien mêler ensemble tranquillement. Si vous trouvez trop d'embarras à cette manipulation, faites-en du vin d'absinthe. Pour 100 pots de moût, le pot pesant environ trois livres, prenez une livre de racine d'année verte, une once de galanga, deux oranges amères coupées en quatre, une once de coriandre, deux onces de réglisse, une once de fenouil, une once de cannelle & de girofle, deux poignées d'absinthe, une poignée de petite centaurée. Lorsque le moût aura pris suffisamment le gout de ces drogues, on le changera de tonneau, & l'on pourra mettre à la place, une seconde dose de moût. Si cet accident étoit arrivé à de vieux vin, vous suivriez le même procédé, en vous servant de lie fraiche. Mais le succès en est beaucoup moins certain, & l'on ne peut en faire du vin d'absinthe «.

I I I.

Prix actuel des Grains dans les differentes Provinces du Royaume.

Abbeville, 15 Novembre. Bled froment, le setier pesant 208 livres poids de marc, 14 l. Méteil, 12 l. 12 s. Bled-muison, 11 l. 5 s. Seigle, 8 l. 8 s. Orge. 9 l.

Par ordonnance du 10 Novembre, le pain a été taxé, sçavoir, le pain mollet, la livre, 2 s. 9 d. Le pain-blanc, les huit livres, 19 s. 6 d. Le pain bis-blanc, les huit livres, 12 s. Le pain-bis, les huit livres 9 s.

Amiens, le 16 Novembre. Bon bled, le setier pesant 50 l. Poids de marc, 3 l. 13 s. 4 d. Moyen, 3 l. 5 s. Petit. 2 l. 16. s. 8 d.

Péronne, le 10 Nov. Froment, le setier pesant 95 liv. poids de marc, 6 l. 1 s. 8 d. Seconde qualité, 5 l. 18 s. 9 d. Troisième qualité, 5 l. 15 s. 10 d. Méteil, 5 l. 10 s. Petit, 4 l. 18 s. 4 d.

Les six livres de pain bourgeois ont été taxées à 10 s. les neuf livres de pain-bis à 11 s. La livre de pain mollet à 2 s. 6 d.

Angers, le 10 Novembre. Beau froment, pesant 28 livres, 48 s. Moyen froment, 47 s. Méteil, 43 s. Seigle, 38 s. Orge, 28 s.

Chartres, 24 Novembre. Bled d'elite, le setier pesant 200 livres, 15 l. 5 s. Bled marchand, 14 l. 3 s. Champart, 13 l. Méteil métoyen, 12 l. Méteil, 11 l. Orge, 7 l. 10 s.

Rambouillet, 24 Novembre. Froment d'elite, le setier pesant 230 livres, 18 l. 10 s. Froment marchand, 17 l. 10 s. Champart, 16 l. 10 s. Bon-méteil, 15 l. 10 s. Petit méteil, 14 l. 10 s.

Auneau, 16 Novembre. Froment elite vieux, le setier pesant 235, 17 l. Froment marchand, 16 l. Champart, 15 l. méteil 13 l. 10. s. Seigle 9 l. Orge, 8 l. 10 s.

Gallardon, 14 Novembre. Meilleur bled froment, 17 l. 5 s. Froment marchand, 16 l. 5 s. Champart, 15 l. 10 s. Méteil, 15 l. 10 s. Seigle, 12 l. 10 s. Orge, 9 l.

La suite à l'Ordinaire prochain.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 5 Décembre 1781.

Or de Portug. à . . .	727 l.	f.		marc.
Du Mexique à . . .	724	. .		
Du Pérou à	717	. .		
Les guinées à . . .	726	. .		
Ducats à	98	10		
Or fin à 23 karats . . 31 32	102	. .		once.
Or à 20 karats à . .	85	. .		
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	12	6	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	12	6	
Piastres à	49	. .		

V.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 1 Décembre 1781 au Mercredi 5 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 17, 18 à 20 l; le seigle, de 11 à 12 livres; l'orge, de 10 à 11 liv. Le froment à la Grêve, de 16, 17, 18 à 20 l.; le seigle, 12 liv.; l'orge, de 11 à 12 livres *le septier*. Farine blanche à la Halle, de 34, 36, 38 à 40 l.; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 28, 30 à 32 l. *le sac* pesant 325 liv.

VI.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 1 Déc. 1781 au Mercredi 5 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 17, 18, 19 à 20 liv.; *id.* à la Grêve, de 18, 19 à 20 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 1 Décembre 1781, de 60 à 62 l.; *idem* nouveau, de 58 à 60; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 47 à 49 liv.; *id.* nouv., 43 à 45; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 18 à 20; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 54 à 55; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 51 à 52; le cent de paille, de 19 à 20; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 39 à 42 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres.
	PAIEMENT DU SAMEDI 1 DECEMBRE 1781.		
5.	M. Cauchy	Samedi	F.
6.	M. Caron	Samedi	F.
16.	M. Le Noir.	Samedi	F.
8.	M. Despeignes	Samedi	F.
9.	M. de la Rue	Samedi	F.
	PAIEMENT DU LUNDI 3.		
23.	M. Masson.	Lundi.	F
26.	M. de la Motte	Lundi.	F.
29.	M. Certain	Lundi.	F.
28.	M. Creuzé.	Lundi.	F.
	PAIEMENT DU MARDI 4.		
13.	M. Marsollier	Mardi	F.
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	H.
15.	M. Defays	Mardi	F.
24.	M. Desplasses.	Mardi	F.
25.	M. Vieillard	Mardi	F.
Idem.	Gouvernemens.	r. l.	*Six premiers mois* 1780,

Six premiers mois 1781.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES.

CHANGES du 4 Décembre 1781.

Amsterdam, ...	53 ¼	Cadix, ...	14 l. 4 f.
Londres, ...	31 9 16e.	Livourne, ...	97 ½
Hambourg, ...	192	Gênes, ...	93 ¾
Madrid, ...	14 l. 6 f.	Lyon, *Saints*. . .	¾ p. % p.

DU MARDI 4 *Décembre* 1781.

1780. Lot. Roy. . .	1034	1785	150
1781. *Primes*.		1786	
1782		1787	
1783	105	1788	117
1784	169	1789	112

1r. Viager. . . 10 ½ p. % bénéfice. 2d. . au pair.

Déc. 1781.		*Du* 1.	*Du* 3.	*Du* 4.
Comp. des Indes.	Actions	1967 ½.	1967 ½. . . .	1965 67 ½. .
	D° 16/25	. . . . .	. . . . .	1290 . . . . .
	D° 8es	. . . . .	263	. . . . .
	D° 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	. . . . .	403 404. . .	. . . . .
Rescriptions.		7 ½ 8 7 ¾ . .	8 7 ½ 8 . 7 ½ 7¾	8 ½ ¾ 8 ½ ½ ¾ 8 p.
Bil. des Ferm.		. . . . .	. . . . .	. . . . .
Contr. à 4 p. %				
1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1781

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 15 Décembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 19 *Novembre*,

LA récolte des grains ayant manqué cette année dans plusieurs bailliages de la Norwége, le Gouvernement a jugé à propos de permettre aux bâtimens Etrangers d'y porter du seigle, de l'orge, du gruau, de la farine, de l'avoine, &c. Il a été aussi permis aux navires Hollandois qui n'osent sortir de nos Ports, dans la crainte d'être pris par les Corsaires Anglois, d'y vendre leurs grains, en payant cependant les droits ordinaires.

Le 29 Octobre, une frégate Portugaise allant à Pétersbourg, est arrivée au Sund. Le même jour, quarante-cinq bâtimens sont partis pour la Mer du Nord; l'on comptoit parmi eux le *Mars*, vaisseau de notre Compagnie Asiatique, & vingt-six bâtimens Anglois. Le 31, trente-cinq autres ont fait voile pour la Mer du Nord; plusieurs navires Suédois étoient de ce nombre. On compte actuellement dans le Sund soixante-huit bâtimens de diverses Nations, tous destinés pour la Mer du Nord: de ce nombre, sont vingt-quatre Anglois & une frégate Suédoise, avec plusieurs autres, sous son escorte.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le* 12 *Novembre*.

Sa Majesté, par un Rescrit rendu public le 27 Septembre, a déclaré que les relations de Commerce, qui avoient été interrompues par rapport à la maladie des bestiaux, pouvoient reprendre leurs cours. Il a été en même tems enjoint de prendre les précautions les plus scrupuleuses pour ne laisser sortir du Mecklembourg aucune marchandise qui pourroit être infectée de la contagion qui y regne encore.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le* 10 *Novembre*.

On a ressenti ici plusieurs secousses de tremblemens de terre; mais elles n'ont eu aucune suite fâcheuse. On les a également éprouvées en Ukraine où elles ont été plus fortes. On assure même que ces secousses se sont prolongées jusques dans la Moldavie.

PALATINAT.

D'E MANHEIM, *le* 10 *Novembre*.

L'Electeur vient d'établir une Maison pour les Enfans Orphelins des Soldats morts à son service. Ils y seront entretenus & élevés jusqu'à un certain âge, de maniere que ces infortunés, qui, ci-devant étoient presque tous per-

dus pour l'Etat, pourront lui devenir utiles. Le Baron de Hohenhausen, Général des Troupes Palatines, & Gouverneur de cette Ville, a été nommé Protecteur de cette Institution.

PAYS-BAS AUTRICHIENS.

D'OSTENDE, *le 28 Novembre.*

On travaille toujours, avec la plus grande activité, à l'agrandissement de cette Ville & de son Port. Le nombre des maisons qu'on se propose d'y bâtir, & dont on a déjà acheté les emplacemens, se monte à 600. L'affluence des Etrangers qui viennent s'y établir est si grande que les vivres ont commencé à hausser de prix.

I I.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE BORDEAUX, *le 8 Novembre.*

PRIX des denrées de l'Amérique.

Sucre, le quintal, premiere qualité, 96 à 97 l. Seconde qualité, 92 à 94 l. Troisieme belle qualité, 89 à 90 liv. *Idem*. ordinaire, 84 à 87 liv. Commun, 68 à 72 l. Belles têtes, 65 à 66 l. Basses têtes, 60 à 64 l. Sucre brut de Léogane, 66 à 74 liv. *Idem* du Cap, 62 à 72 l. *Idem* de Saint-Louis, 58 à 65 l. *Idem* de la Martinique, 55 à 64 liv.

Cotons, de Cayenne, 330 l. le quintal; de Saint-Domingue, 230 à 245 livres; de la Martinique & de la Guadeloupe, 210 à 220 liv.

Indigo, violet & bleu, 13 à 14 l. 10 s. la livre; mélangé, 12 à 13 l.; cuivré fin, 10 liv. à 10 liv. 15 sous; marchand, 9 à 10 livres; ordinaire, 8 à 9 livres; inférieur, 7 à 8 liv.

Café de Saint-Domingue, fin, 29 à 30 s. la livre; marchand, 28 s. 6 den.; ordinaire, 26 à 27 sous; triage, 24 s.; de la Martinique, fin, 30 à 31 sous la livre; marchand, 29 à 30 sous; ordinaire, 28 s. 6 den.; de Cayenne, fin, 55 sous.

Cacao de Caraque, 55 s. la livre; de Cayenne, 17 à 19 sous; de la Martinique, 17 à 19 sous.

DE CIVRAY (*en Poitou*), *le 20 Novembre.*

Le prix commun des bleds, depuis la S. Michel 1780, jusqu'à la S. Michel 1781, a été évalué au Siege Royal de cette Sénéchaussée, ainsi qu'il suit; sçavoir, le boisseau pesant 40 à 42 livres, *Froment*, 3 liv. 5 s. 3 den. *Seigle*, 2 liv. 3 s. 2 den. *Avoine*, 1 liv. 10 s. 6 deniers.

D'ANGOULÊME, *le 21 Novembre.*

Des différentes manieres de fertiliser les terres labourables, en usage en Angoumois, par M. Munier, *Inspecteur des Ponts & Chaussées, & Associé-Libre de la Société Royale d'Agriculture de Limoges.*

» Le repos, les labours, les fumiers, le mélange des terres & les marnes sont les moyens dont on se sert en Angoumois pour fertiliser les campagnes de cette Province ».

» Le repos est un moyen lent de délasser les terres fatiguées ou épuisées, mais il est efficace. Les pluies, l'air & les autres influences de l'Atmosphere y déposent des sels qui les raniment peu à peu, & lorsqu'elles sont suffisamment impregnées des principes élémentaires de la végétation, elles reprennent les degrés d'activité qu'elles avoient perdus. Les Cultivateurs de quelques Paroisses qui avoisinent le Limousin pratiquent cette méthode; ils varient la culture de leurs terres; ils y mettent autant de fumier qu'ils peuvent s'en procurer pour recueillir pendant sept à huit années consécutives; mais après ce tems, elles sont ordinairement épuisées. Leur unique ressource alors, est de les laisser reposer pendant quinze à vingt ans; elles servent de pâcage jusqu'au moment qu'ils se déterminent à les lever ».

» Si l'on examine le sol de la terre dans son état naturel, abstraction faite des fumiers & de toute autre espece d'engrais, par exemple, un bois qui vient d'être arraché, un pré haut nouvellement labouré, un fonds oublié pendant longues années, on verra succéder aux ronces, aux chardons & au-

tres plantes nuisibles à la culture, d'excellentes moissons ; d'où l'on peut conclure que le repos de la terre n'est que relatif, & que les végétaux qu'elle produit ne sont point nourris des mêmes sucs. Les bleds, quoique de différentes especes, ont cependant des principes analogues ; en effet, l'expérience démontre que, si leur végétation n'est pas interrompue dans le même champ, les productions s'affoiblissent, le sol s'épuise peu à peu, & enfin ne produit plus rien, malgré l'attention que l'on pourroit avoir d'en varier chaque année la culture ».

» La charrue divise les terres & les ameublit ; mais ce travail doit être modéré ou multiplié selon les différentes circonstances. Les fréquens labours suivis de sécheresses ouvrent les pores intérieurs d'un sol argilleux & compact ; les racines des plantes qu'on y introduit ensuite, végétent avec plus de liberté & prosperent à vue d'œil ; il y auroit au contraire de l'abus à remuer trop souvent une terre légère ; ses molécules étant séparées par de trop grands interstices, pourroient former des passages si larges que les racines des plantes n'en toucheroient point assez les parois ; elles seroient isolées, privées de nourriture, & trop exposées aux chaleurs ou aux froids. On doit conclure de ces observations, que les labours n'ajoutent rien à la substance des terres, qu'ils ne font que les disposer à être de bonnes matrices, à profiter des bienfaits de l'Atmosphere & à faciliter l'introduction des eaux pluviales, qui ont tant d'influence sur la végétation, que si Dieu eût donné aux hommes assez de pouvoir pour en disposer à leur volonté, ils n'eussent peut-être jamais eu besoin d'autres secours pour se procurer les moissons les plus abondantes. Les pluies contribuent non-seulement par elles-mêmes au développement des végétaux, mais elles portent encore avec elles les substances élémentaires de la végétation ».

» Il suit encore de ce que je viens de dire qu'il n'y a aucune espece de terre qui ne puisse être disposée à la culture. Ouvrez les pores de l'argille, en la mêlant avec des corps légers ; fermez ceux du sable, leurs productions seront à-peu-près égales. La terre calcaire est naturellement propre à la végétation des plantes : elle est légère & poreuse, l'eau & l'air la pénétrent aisément ; les pluies la dilatent, & les chaleurs ne la durcissent point trop ; l'argille étant plus dense, elle ne donne pas assez de passage à la circulation de l'air ; les pluies la pénétrent difficilement, & lorsqu'elle en est pénétrée, elle les retient trop long-tems, à moins que la couche végétale argilleuse n'ait qu'une médiocre épaisseur, & qu'elle ne repose sur un tuf pierreux, ou sur un banc de petits moëlons calcaires ; alors il sera facile de l'ameublir & de la fertiliser au point d'en former un sol d'une excellente qualité. Il ne faut qu'ouvrir les yeux pour appercevoir ces vérités dans la Nature ».

» Le granit des environs de Limoges produit, à force de fumiers, d'aussi beaux bleds que les meilleures terres calcaires de l'Angoumois ; d'où il suit que le mélange bienfait de toutes les substances extrêmement divisées, qui couvrent la surface du globe, est la baze de la culture. Il n'y a donc point de sol si mauvais qu'il ne puisse devenir productif, en l'associant avec de bon fumier, avec de la marne ou avec une autre terre, sur-tout si elle est neuve & d'une nature opposée à la premiere. La marne n'étant autre chose qu'une substance calcaire, onctueuse, divisée, ou qui se décompose facilement à l'air, le Cultivateur Limousin se trouve dépourvu de cet engrais. L'unique ressource qui lui reste pour suppléer au fumier, consiste à faire des mêlanges, à peler les chaumes & les montagnes immenses qui sont incultes dans cette Province, à défricher & à lever des gasons, pour en répandre les cendres dans les plaines froides qu'il voudra fertiliser. Le Cultivateur Angoumoisin a beaucoup plus d'avantages ; en associant l'argille avec les dépôts calcaires des vallons, il en formera à coup sûr des terres franches de la premiere qualité ». *La suite à l'Ordinaire prochain.*

DE PARIS, *le 9 Décembre.*

Ordonnance de Police du 15 Novembre 1781, concernant les incendies.

Cette Ordonnance a été rendue sur ce que le Procureur du Roi a représenté » que malgré les secours contre les incendies, utilement établis & entretenus par le Gouvernement, les accidens du feu surviennent si fréquemment dans cette Capitale, qu'il peut être intéressant d'exposer à la fois les causes qui peuvent les produire, & les précautions capables de les prévenir; que ces causes peuvent être attribuées à la négligence ou à l'ignorance des Réglemens & Ordonnances rendus en cette partie; qu'il est donc important de les rappeller, & d'exciter de plus en plus les Habitans à recourir avec confiance au service gratuit & zélé des Gardes-Pompes préposés pour veiller nuit & jour à la conservation de la vie & des biens des Citoyens ». Elle contient 22 articles dont nous allons donner la substance.

Il est fait défenses à tous Maitres Maçons, Charpentiers, Compagnons & Manœuvres, de construire à l'avenir des cheminées dans des échopes, de faire aucuns manteaux & tuyaux de cheminée adossés contre des cloisons de maçonnerie & charpenterie, de poser des âtres de cheminée sur des solives des planchers, & de placer des bois dans les tuyaux, lesquels ils construiront de maniere que les enchévretures & les solives soient à la distance de trois pieds des gros murs, ensorte que les passages desdites cheminées aient au moins dix pouces de large, deux pieds & demi de long, ou au moins deux pieds trois pouces dans les petites pieces, à moins qu'il ne soit question de réparer d'anciens bâtimens, auquel cas on pourra ne donner que deux pieds de longueur aux tuyaux des cheminées, lorsqu'il y aura nécessité, afin d'éviter aux Propriétaires la reconstruction des planchers, en ce non compris les six pouces de charge de plâtre qui seront contre lesdits bois de chacun côté, le tout revenant à trois pieds un pouce d'ouverture pour les nouveaux bâtimens, & de deux pieds dix pouces pour les anciens au moins entre lesdits bois, dont les recouvremens de plâtre, tant sur les solives, chevêtres & autres bois, seront de six pouces, ensorte qu'il n'en puisse arriver aucun incendie; le tout à peine de mille livres d'amende, d'être déchu de la Maitrise pour les Maitres, & de pareille amende de mille livres pour les Propriétaires des maisons. Les Compagnons & Ouvriers travaillant à journée ou autrement, pourront être emprisonnés en cas de contravention. Tous Propriétaires, Locataires & Sous-Locataires seront tenus de faire exactement ramonner au moins quatre fois l'année leurs cheminées, & celles des grandes cuisines, tous les mois, à peine de deux cens livres d'amende. Il est expressément défendu de tirer aucun coup de fusil dans les cheminées, en cas d'incendie. Il est fait défenses à tous Bourgeois & Habitans de cette Ville, aux Voituriers, Loueurs de carrosses, Marchands-Loueurs de chevaux, aux Charretiers, Cochers, Palfreniers & Valets d'écurie, d'entrer dans les greniers & magasins où il y a du foin, de la paille, du charbon ou d'autres matieres combustibles, & dans les écuries, avec aucunes lumieres, si lesdites lumieres ne sont renfermées dans des lanternes bien closes & fermées, ainsi qu'avec des pipes remplies de tabac allumé, & d'y fumer, le tout sous peine de deux cens livres d'amende. Il est pareillement défendu à toutes personnes fréquentant les Halles, d'y allumer des feux, & d'y apporter des chauderons à feu, a peine de cent livres d'amende, & d'interdiction des Halles. Il est enjoint à tous Propriétaires de maisons, ou il y a des puits, de les maintenir en bon état, ensorte qu'il y ait au moins vingt deux pouces d'eau; de les entretenir de bonnes & suffisantes poulies & de cordes. En cas d'incendie, tous les Habitans de la rue où le feu aura pris, & même ceux des rues adjacentes, seront tenus de tenir la porte de leurs maisons ouvertes & de laisser puiser de l'eau dans leurs puits, à peine de cinq cens livres d'amende. Les Marchands Epiciers-Ciriers les plus prochains de l'incendie, seront aussi tenus d'avoir leurs boutiques ouvertes & de fournir, en payant, sur les ordres des Commissaires au Châtelet, tous les flambeaux nécessaires pour éclairer les Ouvriers travaillant aux incendies, à peine de 200 l. d'amende, &c.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

ANNONCE de Livres.

Histoire Naturelle de la France Méridionale, ou Recherches sur la Minéralogie du Vivarais, du Velay, du Viennois, du Forez, de l'Auvergne, de l'Uségeois, du Comtat Venaissin, de la Provence, des Diocèses de Nismes, Montpellier, Agde, &c.; sur la Physique de la Mer Méditerranée, sur les Météores, les Arbres, les Animaux, l'Homme & la Femme de ces Contrées. Ouvrage dédié & présenté au Roi. Par M. l'Abbé Giraud Soulavie. Tome troisieme, avec trois Planches. A Paris, Hôtel de Venise, Cloitre Saint-Benoit; J. F, Quillau, Libraire, rue Christine, au Magasin Littéraire; Merigot l'ainé, Quai des Augustins, près le Pont-Neuf; Belin, rue Saint-Jacques, 1781. In-8°. de 102 pag.

Ce nouveau volume répond parfaitement au mérite des deux précédens que nous avons annoncés avec les éloges qui leur étoient dus; éloges que le Public n'a point démentis. L'Auteur y débute par un Discours préliminaire sur les progrès de l'Histoire Naturelle en France; puis il reprend la suite de ses voyages dans les montagnes. Il commence par le Velay dont il nous donne une description géographique. Il y parle de quelques restes de volcans éteints qu'on voit dans ce pays, des basaltes gigantesques qui bordent le Lignon, du Lac de Saint-Fond. Tandis qu'il est occupé à considérer les beautés de ce Lac, une forte pluie le surprend & l'oblige à se refugier dans une chaumiere du voisinage; il y est reçu avec beaucoup d'humanité par une pauvre famille qui l'habite; il raconte avec complaisance & sensibilité l'accueil qu'on s'empressa de lui faire dans cette triste & innocente habitation, d'où il sortit bénissant le jour qui l'y avoit conduit, satisfait, dit-il, d'avoir éprouvé pendant quelque tems une partie des maux auxquels elle est exposée. M. l'Abbé Soulavie, frappé de la misere des Habitans de ces régions, & enflammé d'un beau zele pour l'humanité, sortant de la chaumiere dont il vient de donner une description touchante, adresse au Roi un discours dans lequel il expose à notre Monarque bienfaisant les moyens d'augmenter les aisances de ce Peuple Montagnard, si maltraité par son climat, & rappelle les opérations politiques qui ont changé jadis la face de la France, comme le seul expédient pour civiliser ces contrées. Ce morceau politique est terminé par ces paroles:

» J'ose donc solliciter pour ce Peu-
» ple délaissé, les mêmes secours qu'une
» sage politique a accordés depuis deux
» siecles au reste de la France. Cette
» Nation n'eut jamais un Roi plus
» enclin à opérer le bien. Colbert,
» Sully, d'Aguesseau & les autres
» grands Ministres de la France, ne se
» trouverent jamais sous le même Mo-
» narque. Ces vues m'ont engagé,
» SIRE, à poser sur les marches de vo-
» tre Trône ces résultats économiques
» de mes voyages; & si dans ma des-
» cription, il y avoit quelques expres-
» sions outrées sur la misere de ce Peu-
» ple, daignez, *Monarque Bienfaisant*,
» Vous, dont la Postérité louera à ja-
» mais le cœur tendre & compatissant,
» daignez considérer que l'Historien de
» ces montagnes rédigeoit ses observa-
» tions dans une humble chaumiere:
» alors il étoit entouré d'une vertueuse
» famille, qui n'avoit pas même un peu
» de pain noir, le plus simple des ali-
» mens de l'espece humaine, & qui me
» supplioit, les larmes aux yeux, de
» faire connoitre cette vie souffrante».

Dans un second chapitre, M. l'Abbé Soulavie fait voir l'avantage qui résulteroit du projet d'occuper les Peuples qui habitent ces montagnes, aux travaux des mines. Mais, dira t-on, ces mines sont de peu de valeur, & il seroit d'ailleurs difficile de trouver des Compagnies qui, pour un gain incertain, voulussent faire les avances que leur exploitation exigeroit.

L'Auteur répond ainsi à ces objections.
» La France, dit-il, reçoit de l'Etranger une grande quantité de métal dont elle paye la valeur en especes monnoyées qui sortent de l'Etat. Ainsi,

quand même nos mines seroient de peu de valeur, il suffiroit que leur produit fût équivalent aux frais de l'extraction pour encourager ces entreprises; la Nation gagneroit alors la somme totale qu'elle sacrifie pour tirer la même quantité de métal de l'Etranger. Pour rendre ce systême praticable, il faudroit alors que l'Etat se chargeât de l'exploitation de ces mines méridionales, qu'on n'en confiât plus les travaux à des Concessionnaires que l'appât du gain momentané fait agir, & dont les intérêts ne sont pas liés avec ceux de la Nation. Un Conseil des Mines présideroit à ces entreprises & au bonheur de ces contrées. Il est évident que, dans ce cas, la Nation donneroit à ces Peuples le produit du métal importé de l'Etranger; elle gagneroit ce produit, quand même le minéral équivaudroit seulement aux travaux de l'extraction & des fonderies: alors elle en retireroit un produit assuré, tandis que les Concessionnaires ne feroient aucun gain ».

L'Auteur, dans le chapitre suivant, fait des observations sur la montagne volcanisée du Mezin. Le sommet de ce mont domine sur le Vivarais & le Velay comme les hauteurs de Montmartre dominent sur Paris & sur la plaine de Saint Denis. Du haut de ce volcan, on peut décrire les directions des grandes chaines, les versemens d'eaux, les grandes divisions de terrein, leur distance ou leurs rapports réciproques & comparés, comme du haut de Montmartre l'Observateur peut reconnoitre, comparer & décrire les grands édifices de la Capitale, les montagnes voisines, les plaines & les vallées. Il n'est rien de plus imposant, au premier aspect du Velay observé de cette hauteur, que l'appareil des volcans de cette Province; tout le voisinage paroit rougi de leurs laves.

La description des environs de la Ville du Puy, la Topographie & l'Histoire naturelle de cette Capitale du Velay, font partie des principaux articles contenus dans le sixieme chapitre. L'Auteur y fait une remarque qui mérite l'attention des Naturalistes. Il a rencontré dans ses recherches une roche calcaire qui, frappée fortement avec le marteau, donnoit des étincelles.

» Ce n'est donc point, dit-il à ce sujet, de la nature de la matiere choquée que dépend la propriété des carrieres de donner des étincelles, mais de leur dureté; & toutes les fois que les roches calcaires seront aussi solides que les roches quartzeuses, ce qui arrive très rarement, leur choc contre l'acier produira des étincelles. Cette observation suffit pour annoncer combien peu sont fondées quelquefois les observations des Nomenclateurs qui établissent la nature d'une substance quelconque, d'après de petites observations. La couche calcaire, étincellante aux coups du marteau des Mineurs, est susceptible du plus beau poli; la texture de ses parties est très-resserrée; j'ai cherché long-tems si cette propriété de donner du feu ne seroit pas l'effet de quelques grains de quartz disseminés dans la couche, comme il arrive aux carrieres qui avoisinent les montagnes granitiques; mais ayant fait dissoudre dans l'eau-forte un morceau de cette pierre, il n'est resté aucun grain quartzeux; ce qui démontre l'homogenéité de toutes les parties constituantes de cette couche ».

M. l'Abbé Soulavie prévient qu'il a composé avec de la cire une Carte en relief où il a représenté les élévations des montagnes volcaniques qui couvrent ces régions, ainsi que leurs directions; qu'il est occupé maintenant à diriger sur le métal la *sculpture* de cette Carte physique, qui sera livrée au Public, après que les plus habiles Géographes l'auront vérifiée.

L'Histoire Naturelle du Viennois nous occupera l'Ordinaire prochain.

Médecine Hippocratique, ou Traité complet de Médecine théorique & pratique, ou de tous les moyens les plus sûrs & les plus propres à conserver la santé, à prévenir & guérir les maladies. Ouvrage utile aux Médecins, & nécessaire aux Chirurgiens, aux personnes de tout état, sur-tout aux Seigneurs de terres, à MM. les Curés & Vicaires, & à tous autres Habitans des petites Villes & Campagnes; par *Jean de Gorter*, Professeur de Médecine en l'Université de Harderwich; traduit du

Latin & considérablement augmenté par M. *Dassy d'Arpajean*, Docteur en Médecine. 7 vol. in-8o. proposés par souscription. A Paris, chez M. Murier, Receveur des Rentes, rue des Billettes au Marais; à Nancy, chez Mathieu & Bontoux; dans les autres grandes Villes de l'Europe, chez les principaux Libraires.

» Chacun, dit-on, trouvera dans ce Traité les lumieres convenables pour devenir, tant en santé qu'en maladie, son propre guide & celui des autres. Le jeune Médecin y puisera la vraie science de son Art, fondée sur l'observation & justifiée par l'expérience. Les Chirurgiens, sur-tout ceux de la Campagne, y trouveront dans tous les cas des éclaircissemens sûrs. L'homme charitable, que sa sensibilité attache aux malheureux, l'Ecclésiastique, qui se consacre à leur soulagement; le Prélat qui étend sa sollicitude pastorale sur leur vie & leur misere; le Seigneur Rural qu'un zele généreux porte à les aider de ses conseils & de ses bienfaits; tous y trouveront la description fidelle des maladies, & des phénomenes qui les accompagnent, les secours les plus efficaces pour les guérir, & les plus convenables aux différens cas; leurs préservatifs les plus sûrs, les idées les plus claires sur leurs causes, enfin les connoissances nécessaires pour dévoiler la fourberie & l'ignorance des Charlatans & des Médicastres modernes ».

» M. Dassy d'Arpajean, par ses additions considérables, a rendu ce Livre aussi complet qu'il pouvoit l'être. Il formera sept volumes in-8o. très-forts. Les frais sont immenses; néanmoins, on a réduit le tout à un prix très-médiocre, pour en faciliter l'acquisition à toutes sortes de personnes, aux conditions suivantes. On payera, en souscrivant, & d'avance, 17 livres 10 sous: en recevant les sept volumes en feuilles, qui sortiront incessamment de la presse, 17 liv. 10 s. Total, argent de France, 35 livres. Ceux qui n'auront pas souscrit, payeront 55 liv. 10 sous. Tous les exemplaires seront signés par l'Auteur. A la tête du premier volume, on trouvera les noms des Souscripteurs ».

I I.

Observation de M. Parmentier, *sur les Glands de terre ou Marcuson.*

» La Gesse-Tubereuse (*Lathyrus arvensis repens tuberosa*), tel est le nom que les Botanistes donnent à cette plante; sa racine est composée de plusieurs tuberosités attachées à des filets rampans; elle pousse des tiges anguleuses, solides & hautes d'un pied; ses feuilles sont obtuses, chargées d'une très-petite pointe à leur sommet; les fleurs sont de couleur de rose, & portées cinq ou six ensemble sur des péduncules assez longs ».

» La racine de la Gesse-Tubereuse est une excellente nourriture, très-commune en Lorraine, & qui se vend dans les Marchés de Nancy, sous le nom de *Marcuson*; elle forme, à sept ou huit pouces de terre, des chapelets de tubercules que les enfans ramassent, lorsqu'on laboure la terre: cette racine que j'ai examinée, contient de l'amidon, du sucre, une matiere fibreuse & une substance muqueuse, glutineuse, extractive ».

» On pourroit améliorer par la culture le Marcuson, & le mêler ensuite à la pomme de terre, dont il deviendroit l'assaisonnement. Je ne connois rien pour le goût de plus comparable à la châtaigne, avec cette différence que la premiere, en sa qualité de semence, est plus seche & moins fibreuse. M. Thouvenel, de la Société de Médecine, s'est occupé particulierement de l'examen chimique des Marcusons, comme production commune de sa Patrie: il en a fait du pain que j'ai trouvé fort bon; son travail n'a pas encore été publié, mais on a tout lieu de présumer qu'il offrira, comme tous les objets que ce Chimiste distingué a déjà traités, des vues neuves & intéressantes ».

III.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 12 Décembre 1781.

Or de Portug. à . .	728 l.	f.		marc.
Du Mexique à . . .	724	. .		
Du Pérou à	716	. .		
Les guinées à . . .	727	. .		
Ducats à	98	10		
Or fin à 23 karats . . 31 32	102	. .		once.
Or à 20 karats à . .	85	. .		
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	12	6	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	12	6	
Piastres à	49	2	6	

IV.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Vendredi 7 Décembre 1781 au Mercredi 12 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 17, 18 à 19 l.; le seigle, de 11 à 12 livres; l'orge, de 10 à 11 l. Le froment à la Grêve, de 16, 17, 18, 19 à 20 l.; le seigle, 12 liv.; l'orge, de 10 à 11 livres *le septier*. Farine blanche à la Halle, de 34, 36, 38 à 40 l.; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 26, 28, 30 à 32 l. *le sac* pesant 325 liv.

V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Vendredi 7 Déc. 1781 au Mercredi 12 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 liv.; *id.* à la Grêve, de 17, 18, 19 à 20 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 8 Décembre 1781, de 61 à 63 l.; *idem* nouveau, de 58 à 60; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 49 à 50 liv.; *id.* nouv., 44 à 45; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 18 à 20; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 53 à 54; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 50 à 51; le cent de paille, de 19 à 20; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 34 à 43 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres.	
	PAIEMENT DU LUNDI 10 DECEMBRE 1781.			
23.	M. Masson.	Lundi.	F.	*Six premiers mois 1781.*
26.	M. de la Motte	Lundi.	F.	
29.	M. Certain	Lundi.	F.	
28.	M. Creuzé.	Lundi.	F.	
	PAIEMENT DU MARDI 4.			
13.	M. Marsollier	Mardi	G.	
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	G.	
15.	M. Defays	Mardi	G.	
24.	M. Desplasses.	Mardi	G.	
25.	M. Vieillard	Mardi	G.	
Idem.	Gouvernemens.	t. 1.	*Six premiers mois* 1780.	

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES.

CHANGES du 11 Décembre 1781.

Amsterdam , ...	53 ¼	Cadix, ...	14 l. 6 f.
Londres , ...	31 5 8e.	Livourne, ...	97 ½
Hambourg , ...	192 ½	Gênes, ...	93 ½
Madrid, ...	14 l. 7 f.	Lyon, *Saints* . . .	au pair.

DU MARDI 11 *Décembre* 1781.

1780. Lot. Roy. . .	1033	1785	150
1781. *Primes.*		1786	
1782	122	1787	124
1783	104	1788	
1784	168	1789	111

1r. Viager. . 10 ½ p. ⅝ bénéfice. . . 2d. . au pair.

Déc. 1781.	*Du* 8.	*Du* 10.	*Du* 11.
Comp. des Indes. Actions	. . . . .	1965.	1965 62 ½. . ;
D° 16/25	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D° 8es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D° 25es	. . . . .	84.	84. . . . .
Empr. d'Oct.	. . . . .	400	402 . . . . .
Rescriptions.	. . . . .	87 ¼ 88 ½ 8 p.	88 ¼ 7 ¾ 8 ¼ 8 p.
Bil. des Ferm.	. . . . .	½ perte . . .	. . . . .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnemen est de 24 liv. pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau du Journal général de France, ou Affiches, actuellement rue Neuve S. Augustin, près de la rue de Richelieu, à l'Hôtel de Croissy. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce, &c.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1781

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 22 Décembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 1 Décembre,*

PLUS de trois cens vaisseaux de différentes Nations, dont un vaisseau Anglois, l'*Afrique*, de 64 canons, avec un convoi d'au-delà de 200 voiles, que les vents contraires avoient forcés de relâcher à Christiansand & à Fleckeroë en Norwege, ont remis en mer le 13 Novembre, pour se rendre à leurs destinations respectives.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 29 Novembre.*

La petite vérole a fait de grands ravages dans cette Ville. On prétend qu'il y est mort près de 600 enfans de cette cruelle maladie, & on a observé qu'aucune des personnes qui ont été inoculées, n'en a été la victime.

ITALIE.

DE LIVOURNE, *le 21 Novembre.*

Des lettres de Londres adressées aux Srs. Henri Holst & Comp., Négocians Hambourgeois résidans en cette Ville, portent qu'un nommé Jean Skerchleg, employé au service d'un Négociant en ce Port, s'est enfui, emportant avec lui deux billets de 500 liv. sterl. chacun, & dix billets de 100 liv. aussi chacun, faisant ensemble 2000 liv. sterl.

DE FLORENCE, *le 28 Novembre.*

Son Altesse Royale vient d'accorder aux Habitans du territoire de Cesa la permission de cultiver du tabac, sous la réserve cependant qu'ils ne pourront vendre le produit de la récolte de cette plante qu'a l'Administration Générale.

DE NAPLES, *le 26 Octobre.*

Sa Majesté vient de faire publier l'Edit suivant adressé à tous les Députés des Vivres de cette Capitale.

» Le Roi ayant fait attention aux représentations des Membres de la Députation établie dans cette Capitale, pour les vivres, tant sur les causes de la diminution des revenus publics, que relativement aux moyens de procurer au Peuple l'abondance, Sa Majesté a fait sur chacun de ces objets les réflexions suivantes. 1°. La Députation a observé qu'avant 1764, les revenus de la Ville se montoient à 125,226 ducats 60 grains, & la dépense annuelle à 95,581; que depuis 1765, cinq branches de ces revenus qui rapportoient annuellement 26,706 ducats, ont manqué, & que d'un autre côté les dettes ont augmenté de 15,928 ducats 76

grains, à raison des pertes que la Ville a faites de 2,442,132 ducats 58 grains, tant sur les grains que sur les huiles; le Roi est d'avis qu'il faudroit bien examiner l'état des rentes, des charges & des dépenses, pour voir s'il n'y en a point de superflues qu'on puisse retrancher ou diminuer, & qu'il faudroit toujours avoir un compte de trois ans aussi clair que détaillé. 2o. La Députation a prouvé qu'avant 1764, l'approvisionnement du grain pour Naples étoit de 120,000 mesures de grain, dites *tomola*, qu'on a ensuite porté à 300,000, lequel approvisionnement a été & est dans les années fertiles très-préjudiciable, parce que le grain réduit en farine a causé une perte qui, dans l'espace de 17 années, a été jusqu'à la somme de 291,316 ducats, & dans les années stériles, cet approvisionnement ne suffisoit pas, puisqu'il en falloit pour Naples deux millions de mesures par an. Sa Majesté juge à cet égard qu'on devroit s'occuper du moyen de conserver le grain d'une année à l'autre, comme on fait en Sicile où on le garde pendant trois ans. 3o. La Députation propose de faire rendre à la Ville les rentes dont elle jouissoit ci devant, & en premier lieu le droit de louer des magasins pour y vendre la farine avec un privilege exclusif. Le Roi observe sur ce point que ce privilege exclusif a été prohibé par le Roi son Pere, & qu'en 1780, on ordonna que rien ne seroit innové à cet égard, par la raison que le prix du loyer des magasins retomberoit sur les Citoyens qui, ou payeroient la farine plus cher, ou l'auroient d'une qualité inférieure. 4o. Quant aux droits de *moccia*, le Roi pense que, comme en 1775 la Chambre a formé un nouveau tarif qui est resté en partie suspendu; on pourroit partager ce droit & le faire observer en deux parties qui ne seroient point à charge au bas Peuple, & n'occasionneroient point de murmures. 5o. La Députation ayant fait voir qu'on ne trouve plus à louer les sept places où l'on vend la farine, à cause de la réserve des 60 mille tomola qui ne doivent se répartir que sur ces sept postes, & sur l'autre aussi de la Ville au Marché, à cause de la condition de l'obligation d'un Négociant, la décision du Roi sur ce point est qu'on pourroit supprimer la condition de l'obligation du Négociant, & borner la réserve à la seule portion qui répond aux postes de la Ville, sans rien innover par rapport aux Marchands de farine. 6o. A l'égard du carolin qu'on veut faire payer de plus aux Vendeurs de *macaroni*, quand le prix du grain sera au dessous de 21 carolins par tomolo, on défendra l'introduction des pâtes travaillées en filiere, ou du moins on obligera ceux qui en introduiront à les vendre sur le pied de la taxe, & à payer 20 grains par *cantaro*. Sa Majesté, informée que le Corps des Faiseurs de macaroni a demandé que l'assiete s'établit suivant le prix courant des grains, ce que la Ville n'a pas voulu accorder, & que les Ouvriers nommés *Torresi* ont offert de travailler les pâtes sur le pied de l'impôt, Sa Majesté juge qu'on ne devroit pas innover, en faisant payer le carolin en question, quand le grain coûte moins de 21 carolins, ou en introduisant les pâtes de dehors, en les vendant sur le pied de l'impôt: d'ailleurs ce point a besoin d'être examiné sérieusement. 7o. Pour ce qui est de la défense qui a été faite aux Fermiers Royaux & aux Fours-Royaux d'acheter du grain de la Terre de Labour, Sa Majesté pense que quarante mille tomola des Fours-Royaux sont une bien petite quantité vis-à vis des deux millions de tomola qui se consomment dans Naples, & qui servent pour la consommation de la Capitale même. Et cette permission d'acheter les quarante mille tomola a été donnée, sur la même demande, à l'Elu du Peuple. 8o. Quant à la défense qui a été faite de travailler la fleur de farine dans les Fours du Roi, Sa Majesté observe que cette défense a été faite pour ne pas donner occasion aux Fabricans d'employer les grains de la Terre de Labour. On l'a cependant permis aux Fermiers des Fours Royaux, parce qu'ils ont la permission d'acheter 40 mille tomola de grain dans la Terre de Labour. Desorte que pourvu qu'on n'excéde pas cette quantité, que ce soit pour fleur de farine, ou que ce soit pour les fours, il n'en résultera point

d'inconvénient. 9°. Pour ce qui est d'encourager les Habitans des Provinces à semer, S. M. répond que l'ensemencement des terres s'est accru dans la Terre de Labour, vu la facilité que les Habitans ont, de débiter leurs grains. Mais dans les autres Provinces, l'ensemencement a diminué, soit par l'impuissance des Colons, soit par la prohibition de tirer ces grains. Tant qu'on laissera la liberté de les tirer des Provinces, l'ensemencement augmentera toujours. D'ailleurs, d'après la consultation de la Junte des Vivres, on a déjà insinué aux Barons du Royaume d'encourager le cours des grains par la semence. 10°. Sur la prohibition qu'on propose de faire de tirer les grains des Provinces, & de ne les mettre que pour le superflu, Sa Majesté dit qu'on ne permet la traite des grains, qu'après qu'on a assuré l'abondance & qu'on est certain qu'il y a du superflu. Peut-être aussi cette défense nuiroit-elle plus qu'elle ne serviroit. 11°. Quant à la proposition d'abolir les Fours Royaux, Sa Majesté pense que dans le cas où il y a abondance de grain, on ne peut mieux faire que de le convertir en pain, & les fours ne nuisent point : que même dans le cas de la rareté du grain, les fours servent encore, & leur multiplicité contente le Peuple pour la quantité & la qualité. 12°. Sur le projet de charger la Ville de Naples du soin de fournir le Marché de farine, & de l'y faire vendre par l'Élu du Peuple, Sa Majesté croit qu'il ne faut pas innover sur cela, parce que cet usage est introduit d'ancienne date, que jusqu'ici il n'en a résulté aucun inconvénient ; au lieu qu'il pourroit y en avoir si l'on y faisoit quelque changement : que d'ailleurs ce point ayant été soumis dès 1773, à l'examen de la Chambre Royale qui n'a rien décidé, on pourroit demander aujourd'hui son avis. 13°. Pour la liberté à donner aux Universités de se fournir de grains, Sa Majesté croit que cela est convenable & doit se pratiquer ainsi, en n'en chargeant que les Universités qui sont dans l'usage de le faire. 14°. A l'égard de ce qu'on propose de remettre les Consuls de la Ville dans les Places Etrangeres, afin d'en recevoir les avis nécessaires, S. M. croit que ses Consuls peuvent donner ces avis tout aussi bien ».

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 29 Novembre.*

D'après le relevé fait dans les divers Départemens, pour être mis sous les yeux du Parlement, il se trouve que la guerre nous a coûté, cette année, 30 millions sterlings, dépense qui excéde de beaucoup celle d'aucune année, soit de la guerre actuelle, soit de toutes les autres guerres que nous avons jamais eues.

» Tout ce que nos Ministres craignoient le plus lors de la rentrée du Parlement, c'étoient les reproches des Gentilshommes de nos Provinces, de la crédulité desquels ils se sont joués si cruellement, en les engageant d'une année à l'autre à fournir aux frais de la guerre en Amérique, sur l'assurance qu'à la fin de cette guerre, notre revenu se montera au point de réduire considérablement la taxe des terres. On peut voir comment ils ont réussi, en jettant les yeux sur l'apperçu suivant ».

» Au commencement de nos divisions avec l'Amérique, les terres se vendoient 33 années de revenu, aujourd'hui elles sont à 19. La guerre de 1756, depuis son origine jusqu'au dernier moment, quoiqu'on ait emprunté douze millions par an, n'a pas fait baisser les terres de la valeur du revenu d'un an. Que ceux qui vantent notre prospérité actuelle, réflechissent un instant sur ce fait, si notoire qu'il seroit ridicule de se donner la peine de vouloir le prouver. Le revenu des terres est aujourd'hui tombé d'une maniere vraiment affligeante ; au lieu que dans tout le cours de la derniere guerre, il a constamment haussé. La balance du Commerce avec tout le monde, dans l'année 1756, étoit de plus de 6 millions en notre faveur ; la même balance, en 1780, n'étoit que de deux millions cent mille livres, les deux balances prises sur les Livres mêmes de la Douane. Dans la premiere période, il n'y avoit communément que huit ou dix Bills passés, par an, pour les grandes Navigations publiques, & l'on n'a vu aucune de

celles ci avoir lieu les deux dernieres années. Enfin, qu'on se mette sous les yeux l'effet que produit la misere de l'Etat, c'est-à dire, celle des Particuliers. Dans les années 1759, 60 & 61, toute la Grande-Bretagne ne présentoit qu'un spectacle de prospérité générale; mais aujourd'hui quelle différence? La Couronne est riche, mais le Peuple meurt de faim ».

I I.

Nouvelles de l'interieur du Royaume.

De Brest, *le* 10 *Décembre.*

La Flotte Marchande de cent trente-cinq voiles, partie du Cap François, Isle de Saint Domingue, le 25 Octobre, sous l'escorte des bâtimens du Roi, aux ordres du Chevalier de Boderu, Capitaine de vaisseau, est arrivée ici le 7 de ce mois. On estime que sa valeur est d'environ 70 à 80 millions.

» Des Lettres de Bordeaux, en date du 15 du mois dernier, nous annoncent une augmentation sur les denrées des Isles, de 10 s. sur les sucres, de 3 liv. sur les cotons, de 20 s. sur le gingembre, le canefice & le bois de campêche, de 10 à 15 s. par livre sur les indigos. Les cafés & le rocou sont à 6 den. la livre près, au dernier prix. Les mêmes Lettres ajoutent qu'il est d'opinion reçue, que les cafés seront encore fort chers à l'arrivée du premier convoi, dont on ne sçait pas encore le départ de nos Colonies, attendu la disette générale; & que l'on continue de les acheter, par spéculation, à livrer au prix de 24 à 25 s. indifféremment, exempts seulement de triage & d'avaries ».

De Rennes, *le* 8 *Novembre.*

On a compté dans cette Généralité, pendant le courant de l'année derniere, 89191 naissances, 22027 mariages, 100 mille 660 morts.

D'Angoulême, *le* 29 *Novembre.*

Expériences sur la décomposition des terres, par M. Munier, *&c.*

» Après avoir mis détremper, pendant douze heures de tems, une livre de terre végétale de bonne qualité, & bien desséchée, il faut laver cette terre en l'agitant à différentes reprises, verser l'eau bourbeuse dans un autre vase, en répétant la décantation avec de nouvelle eau, autant de fois qu'il est nécessaire, pour que le résidu en sable & pierraille ne contienne plus de terre. Ce lavage m'a donné un résidu que j'ai pesé, après l'avoir fait sécher, & j'ai trouvé quatre onces sept gros de sable très-fin mêlé de menues pierrailles calcaires, & de quelques autres petites pierres silifiées. L'eau bourbeuse que j'avois rassemblée dans un vase, ayant eu le tems de déposer, j'ai versé doucement celle qui étoit claire, & fait évaporer le surplus au soleil. Lorsque la terre a été bien seche, elle s'est trouvée peser dix onces cinq gros; ce qui a produit un déchet de quatre gros que les différentes manipulations avoient dispersées ».

» Ayant mis tremper cette terre dans du vinaigre distillé, il s'est excité sur le champ un grand mouvement qu'on appelle *effervescence.* Je l'ai laissée digerer jusqu'à ce que l'effervescence ne fût plus sensible, ce qui arrive lorsque la liqueur tient en dissolution la terre calcaire. J'ai filtré ensuite le liquide à travers du papier sans colle, & j'ai obtenu le vinaigre aussi limpide qu'il étoit auparavant: la partie terreuse, dont il n'avoit pu se charger restoit dans le filtre. Je fis tomber une goutte d'eau forte sur ce résidu; elle n'y fit aucune impression: d'où je conclus qu'il n'étoit que la partie argilleuse du morceau de terre que je décomposois; je la fis sécher, & je trouvai qu'elle pesoit cinq onces six gros ».

» Après avoir remis dans un même vase tout le vinaigre distillé qui formoit alors une combinaison d'acide & de terre calcaire, je versai sur ce liquide un alkali fixe formé de sel de tartre, il sépara sur le champ la terre calcaire de l'acide. Je filtrai le nouveau produit, & je fis sécher le résidu qui se trouva monter à quatre onces cinq gros & demi. Le déchet fut donc alors d'un gros & demi; ce qui ne doit pas étonner; les manipulations réité-

rées en occasionnent toujours, quelque précaution que l'on prenne ».

» Le résultat de cette expérience est donc qu'une livre de bonne terre végétale calcaire a été décomposée comme il suit : sable fin & gravier, 4 onces 7 gros ; déchet du lavage, 4 gros ; terre argilleuse, 5 onces 6 gros ; terre calcaire, 4 onces 5 gros & demi ; déchet occasionné par les filtrations, un gros & demi ; total, 16 onces ».

» On peut, en suivant cette expérience, décomposer à volonté toutes sortes de marnes & de terres végétales. Les chaleurs de l'Eté sont très-propres aux évaporations nécessaires. On trouve chez tous les Apothicaires, de l'alkali fixe & du vinaigre distillé ; la dépense n'est pas coûteuse : au surplus, on peut encore la diminuer considérablement, en prenant seulement une once du résidu terreux pour continuer l'expérience, après avoir séparé, par le lavage, le sable, les graviers, les menues pierrailles & les terres ».

» Le résultat de l'expérience que je viens de détailler ne s'accorde point avec celle que l'on trouve dans les observations sur la végétation du bled, faites par M. Tillet, de l'Academie Royale des Sciences, & imprimées à Paris en 1774, où il est dit qu'un mélange de deux ou trois huitiemes d'argille & de trois huitiemes de sable, peut former un fonds de terre capable de donner les plus belles productions pendant plusieurs années consécutives ; mais cette différence n'étonnera point, si l'on fait attention que le climat & la qualité des grains influent singulierement sur leurs productions. Si une pluie survient à propos sur un mauvais terrein, la moisson y sera plus abondante que dans un autre qui seroit beaucoup meilleur, mais qui auroit été altéré par des sécheresses ou par des pluies trop continues. Le même sol ne convient pas à toutes les différentes especes de froment. Les unes exigent qu'il soit léger, & les autres qu'il ait de la consistance. Il n'est donc guères possible d'assujettir le mélange des terres labourables à une composition uniforme ; c'est à chacun à étudier son domaine, & à le traiter selon l'exigence des cas ».

DE SOULAINES (*près Angers*), *le* 30 *Novembre.*

» Dans la nuit du 25 au 26 du présent mois de Novembre, le feu a pris au moulin à eau de Putigné, dépendant de la Terre de la Veronniere, Paroisse de Soulaines ; comme ce moulin n'est point habité, le feu ne fut apperçu que vers six heures & demie du matin, par des Passans, qui en ont donné avis au Village des Ballueres, qui n'en est pas éloigné, & ensuite au Bourg de Soulaines. Les premiers arrivés ont travaillé avec quelques succès à faire la part au feu, qui s'étendoit alors dans la charpente, & secondés par d'autres Habitans des environs, ils sont parvenus à garantir un tiers des bâtimens ».

» On ignore la cause de cet événement ; il n'y avoit cependant aucuns fourrages ; la partie ou étoient les meules a été totalement incendiée & ruinée, ainsi qu'une écurie à côté. Le feu a consumé toutes les roues, a fondu plusieurs barres & morceaux de fer, & a calciné les meules au point qu'elles n'étoient qu'une masse de feu, & qu'en jettant de l'eau dessus, elles se sont fondues comme les pierres qu'on a cuites pour faire de la chaux. A mesure qu'on jettoit l'eau, il en sortoit des nuages d'une fumée épaisse & enflammée, & il se répandoit une odeur très-forte de soufre & de salpêtre ».

DE PONT-A-MOUSSON, *le* 30 *Novembre.*

La nuit du 20 au 21, le feu se manifesta à notre Hôtel de-Ville. On ne s'est apperçu de l'incendie, que quand les appartemens de derriere, sur les prisons, parurent tout en feu ; les flammes se sont communiquées aux Greffes du Bailliage & de la Ville, qui ont été réduits en cendre : tout ce que l'on a pu faire, a été de conserver les bâtimens voisins, par les secours les plus prompts. Ces exemples trop multipliés doivent determiner à des constructions de voûtes pour les dépôts publics, qui sont pour la plupart dans des bâtimens de bois.

DE VALENCIENNES, *le 2 Décembre.*

Il y a eu dans cette Généralité pendant l'année 1780, naissances 10606, mariages 2636, morts 7623.

D'AMIENS, *le 6 Décembre.*

M. Sellier, Professeur des Arts en cette Ville, dont l'habileté & le zele pour l'instruction publique sont connus, continue, avec la même ardeur & le même succès, ses cours de Mathématique, d'Architecture & de Dessin, dans lesquels il a présentement plus de 50 Eleves; & comme la plus grande utilité est toujours son plus grand objet, il va reprendre, pour les Commerçans, Fabricans, ou leurs enfans, l'enseignement de l'Arithmétique, des Changes Etrangers & virement de parties, les monnoies, poids & mesures de tous les Pays, la tenue des Livres en parties simples & en parties doubles, avec la Géographie relative au Commerce. Il avance le plus qu'il peut ses cours pendant l'Hiver, parce que l'Eté il a d'autres objets d'instructions & de travaux attachés à sa qualité d'Architecte Général.

DE LILLE, *le 6 Décembre.*

D'après le relevé de cette Généralité, on voit qu'en 1780, il y a eu 27857 naissances, 6680 mariages, & 26820 morts.

DE PARIS, *le 16 Décembre.*

Le Jeudi 6 de ce mois, on est venu de la part d'une personne qui n'a point voulu faire connoitre son nom, apporter à MM. de Boissy, Trésoriers de la Compagnie de l'Assistance des Prisonniers, rue Saint-Antoine, près celle de Fourci, une somme de sept mille cinq cens livres, pour être employée en assistances & délivrances de Prisonniers pour dettes de mois de nourrices, en préférant ceux qui auroient le plus grand nombre d'enfans, & qui réuniroient en leur faveur les meilleurs témoignages.

MM. de Boissy, informations exactement faites suivant leur usage, firent le 11 du même mois au For l'Evêque, l'emploi de cette somme, avec laquelle ils ont assisté & délivré 180 peres ou meres de familles débiteurs de mois de nourrices, dont 82 hommes & 98 femmes.

MM. de Boissy ont encore fait le même jour une pareille délivrance, avec une somme de six cens livres, qui leur avoit été remise pour le même objet, le Vendredi 7, de la part d'une autre personne qui n'a pas voulu faire connoitre son nom. Ils ont pareillement avec cette somme, assisté & délivré vingt-huit peres & meres de famille, débiteurs de mois de nourrices, dont 10 hommes & 18 femmes.

Arrêt du Conseil d'Etat, du 25 Octobre 1781, qui fixe à six pour cent, les droits que doit payer à l'entrée du Royaume la Bonneterie étrangere, & à cinq pour cent, celle des Provinces réputées étrangeres, lors de son entrée dans les cinq grosses Fermes; supprime en conséquence l'abonnement de la ville de Saint-Amand.

Cet Arrêt a été rendu, sur ce qui a été représenté au Roi, que le droit de trois livres douze sols imposé par le tarif de 1664, sur chaque douzaine de paires de bas fabriqués à Saint-Amand en Flandre, porte un préjudice considérable au commerce de Bonneterie, qui pourroit s'établir entre cette Ville & la Picardie; que ce droit originairement imposé sur les bas tricotés dans la Flandre Autrichienne, dont faisoit alors partie ladite ville de Saint-Amand, n'avoit été fixé si haut, que pour favoriser les fabriques Françoises, motifs qui semblent demander aujourd'hui qu'il soit diminué, non-seulement à l'égard de la Bonneterie fabriquée à Saint-Amand, & portée dans les cinq grosses Fermes, mais encore pour celle qui y passe de toutes les Provinces réputées étrangeres: Sa Majesté étant en outre informée qu'au moyen d'une somme de trois cens livres dont l'Arrêt du Conseil du 7 Novembre 1730, a autorisé le paiement annuel par les Prévôt & Echevins de ladite ville de Saint-Amand, il est permis aux Marchands & Fabricans de bas de cette Ville, d'envoyer en franchise des droits

du tarif de 1671, dans les villages de la Châtellenie de Tournay, telle quantité de laine qu'ils jugent à propos, pour y être tricotée & rapportée en bas non foulés & apprêtés; mais que ces Marchands & Fabricans abusent de cette facilité, en l'étendant à des laines qui ne sont que peignées; d'où il résulte que le prix de la main d'œuvre de la filature de cette matiere est perdu pour le Royaume, de même que celui du tricot; que d'ailleurs la forme dans laquelle se levent ces trois cens livres, composant le prix d'abonnement dont il s'agit, en fait porter la perception indistinctement sur les bas fabriqués, & dans les villages de la domination Françoise, & sur ceux qui sont originaires de la Châtellenie de Tournay, tandis que ceux ci devroient seuls supporter cette imposition, &c.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

ANNONCE de Livres.

Remarques sur les avantages & les désavantages de la France & de la Grande-Bretagne, par rapport au Commerce & aux autres sources de la Puissances des Etats. Traduction de l'Anglois du Chevalier John Nickolls. 3e. Edition. A Leyde, & se trouve à Paris chez Delalain le jeune, Libraire, rue Saint-Jacques, à la Science. In-12 de 411 pages. Prix, 2 livres 10 sous broché.

Supplément à la Bibliotheque des Philosophes Chymiques, contenant, 1o. La Vérité sortant du puits hermétique. 2o. Eclaircissement de la pierre philosophale. 3o. Vie de Nicolas Flamel. A Paris, chez Lamy, quai des Augustins. in-12.

Le même Libraire va faire paroître incessamment un autre Ouvrage du même genre, non moins singulier, & qui n'a point encore été imprimé. Il est intitulé: *La Joie de Nicolas Flamel, & de Pernelle, sa femme.*

Il se débite aussi chez le même Libraire le *Manuel du Chasseur*, 1782. in-12. avec un Recueil de fanfares de chasse. Prix 2 livres 8 sols broché, & 3 livres relié, avec quelques exemplaires de l'*Essai historique & légal sur la Chasse*. in-12. 1 liv. 16 s. br.

Maximes Générales sur les Droits Domaniaux & Seigneuriaux, tels que les Lods & Ventes, Echanges, Reliefs, Rachats & Déport de minorité. Seconde Edition corrigée & augmentée des titres de Franc-Alleu, Censives, Confiscations, Epaves, Déshérence, Bâtardise, Indemnité, Droits dus aux mutations, suivant les Coutumes rangées par ordre alphabétique; Aubaines, Rentes albergues, nouvel Acquêt, Amortissement & Franc-Fief. Ouvrage également nécessaire & utile aux Employés préposés à la découverte & au recouvrement de ces droits, & aux Seigneurs Propriétaires des Fiefs & à leurs Gens d'affaires. A Paris, chez Pierre Prault, Imprimeur des Fermes & Droits du Roi, Quai de Gêvres, au Paradis. In-8o. de 576 pages.

II.

Marchandises arrivées à Paris.

Depuis le 1 Décembre, jusques & compris le 6, il est arrivé à la Douane 4985 livres de café, 3 barriques de sucre, 1834 livres d'huile d'olive, 106 barils d'huile de graine, 5450 livres d'huile de térébenthine, 2405 livres de savon.

Les eaux-de-vie dont les droits ont été acquittés au Bureau Général des Aides, depuis le 1 Décembre jusques & compris le 6, se montent à 50 pipes & 7 quartauts d'eau-de-vie.

III.

FÉCONDITÉ.

Une jeune femme, demeurant rue du Mouton, à Paris, est accouchée, le 16 du mois dernier, de trois enfans mâles bien portans. Ils ont été baptisés le même jour, en la Paroisse Saint Jean en Grêve.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 19 Décembre 1781.

Or de Portug. à . . .	726 l.	f.		marc.
Du Mexique à . . .	720	. .		
Du Pérou à	714	. .		
Les guinées à . . .	724	. .		
Ducats à	98	. .		once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	102	. .		
Or à 20 karats à . .	85	. .		
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	10		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10		
Piastres à	49	. .		

V.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 15 Décembre 1781 au Mercredi 19 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 17 à 19 livres; le seigle, de 11 à 12 livres; l'orge, 10 livres. Le froment à la Grève, de 18, 19 à 20 livres; le seigle, de 11 à 12 liv.; l'orge, 10 liv. *le septier.* Farine blanche à la Halle, de 36, 38 à 40 liv.; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

VI.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 15 Déc. 1781 au Mercredi 19 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 17, 18, 19 à 20 l.; *id.* à la Grève, de 17, 18, 19 à 20 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 15 Décembre 1781, de 62 à 64 l.; *id.* nouveau, de 58 à 60; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 49 à 50 liv.; *id.* nouv., 45 à 46; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 18 à 20; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 55 à 56; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 52 à 53; le cent de paille, de 19 à 20; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 34 à 44 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres.	
	PAIEMENT DU SAMEDI 15 DECEMBRE 1781.			
5.	M. Cauchy	Samedi	G.	six premiers mois 1781.
6.	M. Caron	Samedi	G.	
16.	M. Le Noir.	Samedi	G.	
8.	M. Despeignes	Samedi	C.	
9.	M. de la Rue	Samedi	G.	
	PAIEMENT DU LUNDI 17.			
23.	M. Masson.	Lundi.	G	
26.	M. de la Motte	Lundi.	G.	
29.	M. Certain	Lundi.	G.	
28.	M. Creuzé.	Lundi.	G.	
	PAIEMENT DU MARDI 18.			
13.	M. Marsollier	Mardi	G.	
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	G.	
15.	M. Defays	Mardi	G.	
24.	M. Desplasses.	Mardi	G.	
25.	M. Vieillard	Mardi	G.	
Idem.	Gouvernemens.	r. l.	*Six premiers mois* 1780.	

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES.

CHANGES du 18 Décembre 1781.

Amsterdam , ...	53 ¼	Cadix , ...	14 l. 7 f.
Londres , ...	31 5 d.	Livourne, ...	98
Hambourg , ...	192 ¼	Gênes , ...	93 ½
Madrid, ...	14 l. 7 f.	Lyon, *Saints* . . .	au pair.

DU MARDI 18 *Décembre* 1781.

1780. Lot. Roy. . .	1030	1785	150
1781. *Princes.*		1786	138
1782	122	1787	123
1783	105	1788	116
1784	168 169	1789	111

1r. Viager. . . 10 p. % bénéfice. . . 2d. . ¼ perte.

Déc. 1781.		*Du* 15.	*Du* 17.	*Du* 18.
Comp. des Indes.	Actions	1955 60	1970 65 . . .	1967 ½ . . .
	D° 1/25	. . . . .	. . . . .	1282 ½ . . .
	D° 8es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	D° 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	400	. . . . .	400 . . . .
Rescriptions.		8 8 ¼ 8 ½ 8 p.	8 8 ¼ ½ 8 8 ¼ p.	8 ¼ 8 8 ¼ ½ 8
Bil. des Ferm.		1 perte. . . .	. . . . .	. . . . .
Contr. à 4 p%				
1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1781

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1781. Du Mardi 25 Décembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, *le 5 Novembre.*

„ON écrit de Mascate en date du 10 Juillet, qu'un navire Anglois, allant du Bengale à Bassora, avoit été rencontré près de Mascate par trois vaisseaux François, mais qu'il avoit eu le tems d'entrer dans le Port. Peu de jours avant cette rencontre, ils avoient pris près de Razalgate un bâtiment Anglois qu'on présume être un vaisseau part de Bassora pour Bombay, sous les ordres du Capitaine Philips. La même division Françoise, qu'on dit être forte 5 vaisseaux, s'est emparée d'un navire de l'Iman de Mascate, richement chargé d'étoffes de Surate, de toileries de Madras, de café, sucre, indigo, & de deux barques aussi chargées de café. Le vaisseau de l'Iman, qui étoit parti de Mascate pour Gian & Guadel, ne s'est rendu qu'après avoir soutenu un combat dans lequel il a été démâté, & a eu 33 hommes tués ».

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 15 Novembre.*

Les bâtimens le *Prince-Fréderic* & le *Repstorf*, sont partis pour les Indes Orientales avec des cargaisons pour le compte de divers Particuliers.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 28 Novembre.*

Il vient d'être défendu aux Récollets de quéter pour la Palestine, & aux Trinitaires de faire des collectes pour la délivrance des Chrétiens tombés entre les mains des Turcs. Sa Majesté Impériale se propose d'assigner des fonds pour ces objets, & de veiller à leur emploi.

Sa Majesté, par une Ordonnance en date du 11 Octobre dernier, a confirmé la Loi qui défend aux Religieux de rien acquérir par voie de testament ni *ab intestat*, au-delà de quinze cens florins.

On nous mande de la Croatie qu'on commence à construire des ponts sur la riviere de Draw, qu'il étoit souvent impossible de traverser en hiver. Cette riviere charie des grains d'un or qui est très-fin. On a vu quelquefois des hommes laborieux en retirer dans un jour pour la valeur de plusieurs ducats.

L'Empereur a fait publier le 8 du mois dernier, un Diplôme, par lequel Sa Majesté déclare, que la Ville de Carlstadt en Dalmatie, sera dorénavant Ville Libre & Royale, d'autant plus qu'elle est très-bien située pour le Commerce.

ESPAGNE.

DE CADIX, *le* 16 *Novembre*.

Le Capitaine d'un bâtiment arrivé ici de là Havane, en 55 jours de traversée, rapporte que peu de jours avant son départ de l'Isle de Cuba, il y étoit arrivé de la *Vera-Cruz* 2 vaisseaux de ligne, chargés de 4 millions & demi de piastres en especes, pour le compte du Roi & pour celui des Particuliers.

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le* 12 *Décembre*.

Le 7 de ce mois, Son Altesse Sérénissime reçut une Députation de plusieurs Négocians d'Amsterdam, presque tous intéressés dans l'équipement de la Flotte armée, destinée pour les Indes Occidentales. Cette Audience dura près d'une heure & demie. MM. les Négocians députés solliciterent de la maniere la plus pressante Monseigneur le Prince Stadhouder, de vouloir bien donner les ordres nécessaires au Commandant de l'Escorte promise depuis si long-tems, afin qu'il mît sans délai à la voile avec leurs bâtimens actuellement chargés & prêts à partir. Son Altesse Sérénissime employa les expressions les plus persuasives pour les convaincre de son desir à les contenter; Elle prit même à cet effet, & en leur présence, l'avis des Vice-Amiraux, MM. le Baron de Wassenaer, Hartsing, Reinst, le Comte de Bylan & Zoutman, dont l'opinion unanime se réduisit à ce que, pour plusieurs raisons qu'ils alléguerent, il n'étoit guères convenable, qu'il étoit même impossible, dans la situation des affaires actuelles, & durant cette saison, d'accorder un convoi autour du Nord. Après une ample discussion de tout ce qui fut allégué pour & contre, Son Altesse Sérénissime décida enfin, » que le vœu » des Négocians pour faire partir leurs » navires avant la fin de ce mois, ne » pouvoit être rempli; qu'au contraire, » Elle trouvoit à propos d'ordonner, » qu'aucuns de ces vaisseaux ne pus- » sent mettre à la voile durant cet hi- » ver, mais qu'ils suspendissent leur » départ jusqu'au printems prochain; » afin de naviguer de conserve avec » les vaisseaux destinés pour les Indes » Orientales, & tous les autres bâti- » mens quelconques, escortés par un » nombre de vaisseaux de guerre res- » pectable ». Les Négocians furent obligés de se soumettre à cette décision, quoiqu'elle renversât leurs espérances, & de ne plus penser qu'à décharger leurs navires, pour les mettre, avec leurs cargaisons, en lieu de sûreté.

D'AMSTERDAM, *le* 13 *Décembre*.

On apprend du Texel que quelques navires ont été jettés sur la côte, & que d'autres ont essuyé de grands dommages par les gros vents du sud-est. Le navire l'*Hôpital*, de la Compagnie des Indes Orientales, a été arraché de ses ancres le neuf de ce mois, & chassé sur le Binn-Haaks. On y a envoyé aussi-tôt des secours, mais inutilement; car pendant la nuit du 10, ce navire a été poussé en pleine mer, sans que l'on ait pu sauver personne de l'Equipage, qui n'est composé, pour la plus grande partie, que de malades. On plaint beaucoup ces malheureux, dont on ignore encore le sort.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

D'AIX (*en Provence*), *le* 20 *Décembre*.

Suivant le relevé de cette Généralité, il y a eu en 1780, naissances 28925, mariages 5964, morts 25936.

DE GRENOBLE, *le* 4 *Décembre*.

» Au nombre des variétés de l'espece du regne minéral, que nos montagnes du Haut-Dauphiné recelent dans leur sein, l'on peut maintenant comprendre l'or. C'est un fait qui vient d'être constaté, & qu'on ne peut plus révoquer en doute ».

» La découverte en a été faite par M. Schreiber, Directeur des Mines

d'Allemond, appartenantes à Monſieur, Frere du Roi, dans l'étendue de la conceſſion de ces mêmes mines, dont la Paroiſſe d'Allemond, ſituée dans les montagnes de l'Oiſance, eſt le centre ».

» L'opinion commune dans le pays, étoit qu'au deſſus du Pontet, dans un lieu appellé la Gardette, hameau de la Paroiſſe de Villard-Aymont, au midi, & diſtant d'Allemond de deux lieues & demie, il y avoit une mine contenant du criſtal de roche, du plomb & de l'or ».

» En 1733, on avoit déjà employé des Mineurs au même endroit pour le compte du Roi. Le puits où étoit, à ce qu'on prétend, le filon, ſe combla ſous leurs pieds : cet événement le fit abandonner, & l'on n'y avoit plus travaillé depuis.

» Sur les ordres donnés de la part de Monſieur, M. Schreiber y a fait faire au mois de Juillet dernier différentes fouilles, d'où il a retiré une pyrite cuivreuſe contenant des indices d'or ».

» De nouveaux ordres lui ayant permis de pourſuivre ſes recherches, il a rencontré un filon de quartz, d'un pied d'épaiſſeur, parſemé de pyrites cuivreuſes, & de quelques parcelles de mine de plomb en gatine, qui s'étend d'Eſt à l'Oueſt, incliné au midi ».

» Il s'eſt trouvé dans ce filon des morceaux contenant des fragmens d'or natif ».

» Monſieur, de ſon propre mouvement, & dans la vue de contribuer au progrès du goût pour les Sciences qu'il ſait regner à Grenoble, a bien voulu gratifier le Cabinet d'Hiſtoire naturelle de cette Ville d'un de ces morceaux ».

» Indépendamment de ſa découverte à la Gardette, M. Schreiber ayant fait pouſſer de 50 à 60 toiſes plus avant dans la montagne des Chalanches, où s'exploite la mine d'argent, une galerie qui étoit déjà à 50 toiſes de ſa ſuperficie, il a recueilli dans cette partie avancée quelques morceaux de pyrite cuivreuſe, qui, à l'eſſai, lui a donné deux onces d'argent par quintal ; plus un indice d'or ».

» On ne peut, quant à préſent, rien dire de plus ſur ces découvertes ; l'irrégularité, le peu de continuité des veines & des filons de la montagne des Chalanches, l'abandon des travaux entrepris en 1733 à la Gardette, font craindre qu'elles n'aient pas des ſuites avantageuſes : auſſi ne s'eſt-on déterminé à en faire part au Public, que pour fixer à cet égard les idées de ceux qui s'occupent à faire des recherches ſur l'Hiſtoire Naturelle de cette Province ».

» Pour ne rien négliger de ce qui peut aſſurer ou confirmer des faits avancés, & ſur leſquels les ſentimens paroiſſent encore partagés, M. Schreiber a commencé des expériences, dont l'objet eſt de vérifier ſi, comme l'a dit M. Sage, dans ſa Minéralogie, il y avoit effectivement de l'or dans le kupfernikel de la mine d'Allemond ; & quoiqu'il y en ait trouvé un indice, il doute encore ſi ce n'eſt-là qu'un accident, ou ſi tout le kupfernickel des Chalanches eſt de la même nature & contient également de l'or. Il ne veut prononcer qu'après que des expériences aſſez multipliées l'auront aſſuré de la vérité. On ne ſçauroit que louer ce Minéralogiſte éclairé, de ſa retenue dans cette occaſion. Il ſeroit à ſouhaiter que tous fuſſent auſſi réſervés, & n'affirmaſſent des faits qu'après les avoir établis ſur un nombre de preuves ſuffiſantes, & d'après des obſervations bien méditées & bien refléchies ».

DE BOURGES, *le 5 Décembre.*

On a compté en 1780, dans cette Généralité, 22826 naiſſances, 5684 mariages, 24008 morts.

D'ANGOULÊME, *le 30 Novembre.*

Ordonnance de Monſeigneur l'Intendant, du 9 Novembre 1781, concernant la Police & perception des Aides & Droits y joints dans l'Election d'Angoulême.

» Ayant été reconnu que dans différentes Villes & Paroiſſes de l'Election d'Angoulême, pluſieurs Particuliers mettoient tout en œuvre pour ſe ſouſtraire au paiement des droits d'Aides & autres y joints ; que ceux d'entrée & de ſortie pour les boiſſons, ceux de détail & de gros ſont journellement fraudés, ſoit par le choix que quelques-

uns des Fraudeurs font des heures de la nuit pour voiturer les vins, soit par des attroupemens à main armée, qui exposent les Employés à éprouver des violences, que plusieurs même ont couru risque de leur vie, M. l'Intendant, pour arrêter le cours de ces contraventions & violences, & voulant renouveller les anciens Arrêts, Edits & Réglemens sur le fait des Aides, a ordonné, 1°. que tous ceux des Habitans des Villes, Bourgs & Paroisses de sa Généralité, dans lesquels les droits d'Aides & autres y joints ont cours, de quelque qualité & condition qu'ils soient, seront tenus, avant de faire enlever les vins & autres boissons qu'ils auront vendus ou qu'ils destineront pour leur provision ou autrement, d'en faire la déclaration au Bureau le plus prochain du lieu de l'enlevement, & de prendre des congés. 2°. Ceux qui auront acheté des vins & autres boissons ne pourront les recevoir ni les laisser décharger chez eux, qu'il ne leur soit apparu d'un congé, pour être par eux retiré & représenté aux Commis du Régisseur, à leur premiere requisition. 3°. Ceux qui acheteront & feront venir des vins ou autres boissons des Provinces du Limousin & du Perigord, non sujettes aux droits d'Aides, pour les conduire chez eux, seront tenus d'acquitter ou faire acquitter au passage, dans le premier Bureau de la route, établi dans la Province d'Angoumois, les droits de jauge, courtage, &c. & de prendre un congé. 4°. Ceux qui vendront en gros des vins & autres boissons de leur crû ou d'achat à ceux qui demeurent dans le Limousin, le Perigord, & autres pays non-sujets aux droits d'Aides, ou qui seront destinés pour y être transportés, seront pareillement tenus de prendre un congé & de payer les droits, &c. 5°. Les déclarations qui seront faites par lesdits Habitans & autres, & les acquits qui seront expédiés avant l'enlevement, contiendront les véritables noms, surnoms, qualités & demeures des Vendeurs, Acheteurs & Voituriers, & la destination certaine des boissons. 6°. Les Conducteurs des boissons seront tenus d'être porteurs des congés & acquits des droits payés, & de les représenter aux Commis, à toute requisition, sans qu'il soit besoin d'actionner ni mettre en cause les Vendeurs & Propriétaires. 7°. Les enlevemens ne pourront être faits de nuit, sous quelque prétexte que ce soit, mais seulement depuis cinq heures du matin jusqu'à huit heures du soir, à compter du premier Avril jusqu'au premier Octobre, & dans les autres mois, depuis sept heures du matin jusqu'à cinq heures du soir. Il est fait défenses de s'attrouper pour faire lesdits enlevemens de nuit, de porter des armes ou de se faire escorter par domestiques ou autres gens sans aveu, armés de fusils, pistolets, &c. de méfaire ni nuire aux Commis, & de les troubler directement ni indirectement dans leurs fonctions; le tout sous les peines & amendes portées par ladite Ordonnance ».

DE BESANÇON, *le* 10 *Décembre*.

L'inondation arrivée ici, le mois dernier, dans les caves, & notamment dans les lieux où les eaux n'avoient jamais pénétré, a étonné tout le monde, d'autant plus que la riviere n'étant pas à la hauteur où elle se trouvoit, lors des plus grandes crues dont on ait conservé le souvenir, s'est aussi moins répandue dans les places & dans les rues voisines de son lit. Comme cette inondation a été subite, que les observations journalieres sur l'élévation des eaux n'indiquoient point à la prévoyance qu'il y eût aucune précaution à prendre pour s'en garantir; il y a eu des pertes considérables en diverses especes de provisions & de marchandises, & on prétend que des maisons en ont été ébranlées dans leurs fondemens.

La nuit du 17 au 18 du même mois, une très-grosse pluie, accompagnée d'éclairs, de tonnerre, & tombant, sans interruption, avec une telle impétuosité qu'elle creusoit dans le rocher, inonda le Bourg de Chariey & toute la campagne, abattit des murs d'héritages, déracina des arbres, enleva des vignes entieres, & causa un grand ravage dans les autres, en les couvrant de gros sable & de pierres. Les eaux étoient dans les maisons à la hauteur de huit à neuf pieds, & la durée de

ce désastre fut de cinq quarts d'heure. Les Habitans, surpris dans leurs maisons, eurent à peine le tems de sauver leurs denrées, leur bétail & leurs propres personnes. Il y en eut dont les premiers soins furent donnés à la sûreté publique. Ils s'occuperent dans la principale rue à faciliter le cours des eaux, nonobstant le danger de s'y trouver ensevelis, & quoique ces eaux entrainassent avec elles de gros quartiers de pierres.

M. le Subdélégué de Vesoul, toujours empressé de séconder par son zele l'inclination bienfaisante de M. l'Intendant, a envoyé reconnoitre le dommage, & il l'a fait constater par un procès verbal, pour procurer aux Habitans les soulagemens dont ils peuvent avoir besoin.

DE METZ, *le 12 Décembre.*

Par Ordonnance du Bailliage & de l'Hôtel-de-Ville, du 30 Novembre, les voitures des vins & les vendanges de la présente année, ont été taxées sur le même pied que l'année derniere.

Par la même Ordonnance, il a été accordé aux Pressureurs de la Ville, par chaque taille aux grands pressoirs, 18 sous, & autant pour le marc. Pour les petits pressoirs, 12 sous par taille, & autant pour le marc. Pour ceux seulement qui ont aidé à porter le raisin sur le pressoir & le vin dans les tonneaux des Propriétaires, provenant tant du pressoir que de la cuve, douze sous par taille aux grands pressoirs, & autant pour le marc.

Huit sous par taille aux petits pressoirs, & autant pour le marc, pour ceux dont les Pressureurs n'ont point aidé à porter le vin dans les tonneaux des Propriétaires, lesquelles sommes ne pourront être exigées par les Pressureurs pour la présente année, dans le cas qu'ils auroient reçu des repas, ou de l'argent pour leur en tenir lieu; & seront tenus, dans ce dernier cas, de se conformer aux Réglemens des années précédentes, & pour les pressoirs de la campagne, à l'ordinaire.

TAXE des gros Fruits de l'année 1780, arrêtée à l'Hôtel-de-Ville de Metz le 24 Novembre.

Quarte de froment, 7 liv. 5 sous 2 deniers.

Méteil, 6 liv. 7 den. & demi.

Seigle, 4 liv. 12 sous 11 deniers un quart.

Orge, 5 liv. 5 sous 11 deniers un tiers.

Avoine, 3 liv. 13 sous 8 deniers trois quarts.

Navette, 14 liv. 6 sous 10 deniers.

C'est d'après cette taxe qui est faite sur le prix mitoyen des grains de chaque mois de l'année, que les Curateurs comptent avec leurs Mineurs des grains qu'ils ont vendus, & que les Plaideurs comptent avec leurs Débiteurs, lorsqu'ils sont condamnés à payer suivant la *taxe* des grains arréragés.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

ANNONCE de Livre.

Traité Historique & Pratique de la Végétation, contenant plusieurs expériences nouvelles & démonstratives sur l'Economie végétale & sur la culture des Arbres. Par M. *Mustel*, ancien Capitaine de Dragons, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis; de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de Rouen; de la Société des Arts de Londres, & de plusieurs Sociétés d'Agriculture. A Paris, chez les Libraires, & à Rouen, chez le Boucher le jeune, Libraire, rue Ganterie. 1781. 2 vol. in 8o. de 500 pag. chacun.

M. Mustel, déjà connu depuis long-tems par des Ecrits estimés sur l'Agriculture, & sur-tout par un excellent Traité sur les Pommes de Terre, se propose de nous donner dans ces deux volumes une nouvelle théorie sur la végétation, c'est-à-dire, sur les moyens que la nature emploie pour développer, faire croitre & conserver les êtres que nous nommons végétaux. Deux autres volumes, qui doivent suivre bientôt,

ſeront conſacrés à la Pratique. C'eſt le produit de vingt années d'expériences, d'obſervations aſſidues, & de remarques que l'Auteur avoit faites précédamment dans pluſieurs Provinces de France, en Allemagne, en Italie, en Hollande, & ſur-tout en Angleterre.

Les deux volumes qu'on annonce ici ſont diviſés en quatre Livres. Le premier Livre traite de l'anatomie des arbres. M. Muſtel y fait connoitre chacune des parties dont la réunion compoſe un arbre parfait. On y trouvera des obſervations neuves ſur l'aubier, ſur les trachées & les racines des plantes, ſur les boutons, ſur les feuilles, ſur leur chûte que l'Auteur attribue, contre l'opinion générale, non pas à un défaut de ſeve, mais plutôt à une trop grande abondance de cette liqueur; car les arbres en regorgent pendant l'automne & pendant l'hiver. M. Muſtel dit auſſi des choſes fort curieuſes ſur le revirement des feuilles, qu'il regarde comme un des plus ſinguliers phénomenes que préſente le regne végétal.

On ſçait que les feuilles ont une ſurface ſupérieure & une autre inférieure que nous appellons le deſſus & le deſſous des feuilles; on ſçait que l'une de ces ſurfaces regarde le ciel & l'autre la terre; ainſi l'a voulu la Nature, & ainſi le veut-elle conſtamment & abſolument; car on a beau renverſer les rameaux de maniere que les feuilles ſe trouvent dans un ſens oppoſé, elles ne tardent pas à ſe retourner d'elles-mêmes pour ſe remettre dans l'ordre qui leur eſt preſcrit; elles ſemblent faire en cela ce que fait un animal que l'on a couché ſur le dos par violence, & qui ſe retourne lorſqu'il en a la liberté. C'eſt ce qu'on peut remarquer, en paliſſant les arbres pendant l'Eté; pluſieurs feuilles ſe trouvent renverſées, ce qui met d'abord l'eſpalier dans une eſpece de déſordre; mais ce déſordre eſt bientôt réparé, parce que toutes les feuilles qui avoient été renverſées ſe retournent. Ce revirement de feuilles ne ſe fait pas toujours dans le même eſpace de tems, les circonſtances en décident; il s'exécute plus promptement ſur les arbres qui ſont à l'abri du ſoleil, & ſelon qu'ils ſont plus ou moins ombragés. M. Muſtel a éprouvé qu'il n'a pas lieu dans un endroit obſcur. Il prouve auſſi que la couleur verte des feuilles n'eſt due qu'à la combinaiſon du phlogiſtique qui leur eſt fourni par l'action du ſoleil, avec la couleur jaune qui eſt la couleur naturelle & primitive des plantes. Une preuve que la couleur verte eſt l'effet de l'action du ſoleil ſur les feuilles, c'eſt que les plantes privées de la lumiere de cet aſtre, n'acquierent point de couleurs, & perdent même celles qu'elles avoient. Il n'eſt beſoin, pour le prouver, que de rappeller la maniere dont on fait blanchir le céleri & la chicorée: on ne lira pas avec moins de plaiſir les obſervations de l'Auteur ſur les ſingularités que préſentent les plantes pourvues de vrilles, & ſarmenteuſes. Rien n'eſt plus digne de remarque que les mouvemens ſpontanés que font quelques-unes de ces plantes pour ſe joindre aux corps qui peuvent leur ſervir de ſoutien. Nous n'en citerons qu'un exemple rapporté par l'Auteur, d'après une expérience qu'il a faite ſur la plante nommée *Apios Americana*. Cette plante tubereuſe pouſſe une tige grêle & très flexible. » On eſt, dit M. Muſ» tel, dans l'uſage de lui donner des » perches très-élevées, comme on en » donne au houblon, & bientôt elle » s'y accroche. L'ayant détachée & » éloigné la perche du côté du Nord, » elle s'y étoit raccrochée dès le len» demain; l'en ayant détachée & mis » la perche du côte du midi, elle ne » tarda pas à ſe retourner de ce côté, & » je l'y trouvai attachée; enfin, de quel» que côté que je miſſe la perche, elle » ne manquoit jamais d'aller trouver ſon » appui & de s'y entortiller. Ayant mis » deux perches à côté de cette plante » dont j'éloignai davantage celle qui » étoit du côté où elle s'inclinoit, elle » ſe redreſſa pour s'attacher à l'autre, » qui étoit plus près d'elle. »

Le Livre ſecond traite de l'anatomie des fleurs & des fruits. Il y eſt parlé dans autant de Chapitres des boutons à fruits, des fleurs complettes ou hermaphrodites; de leurs calices, des pétales, des étamines, des pédicules ou filets des étamines, des pouſſieres contenues dans les ſommets, des piſtils, des fleurs incomplettes, c'eſt-à-dire de

celles qui n'ont qu'une seule des deux parties sexuelles ; des fleurs doubles, des monstruosités qui se font remarquer dans certaines fleurs & certains fruits.

Dans le nombre des monstruosités que M. Mustel a eu occasion d'observer, il n'en est point qui lui ait paru aussi étonnante que les productions d'un arbre qu'il possede.

« Parmi la quantité d'especes qui forment mon Orangerie, j'ai, dit ce savant Agriculteur, un oranger qu'on a nommé mal à-propos *Hermaphrodite* ; cet arbre donne presque tous fruits monstrueux & difformes. Les uns sont en partie orange & en partie citron ; d'autres, citron & cédra ; d'autres, participent des trois especes ; ils sont en partie orange, citron & cédra ; de sorte que le même fruit est divisé en trois parties distinctes, sans être séparées ; & chaque partie a l'écorce, l'odeur & la saveur qui est propre à son espece. D'autres fois, c'est un orange qui a seulement quelques excroissances de citron ou de cédra ; enfin, quelques fruits purs & bien formés se trouvent aussi sur cet arbre singulier. Il en est de même de ses feuilles, dont les unes sont celles de l'Oranger, d'autres de Citronnier, d'autres de Cédra. Ce qui est encore plus digne de remarque, c'est que les fruits varient sur la même branche ; telle qui a produit une orange l'année précédente, donne un citron ou un cédra l'année suivante, ou un fruit qui participe des deux ou des trois especes. »

Les Chapitres qui suivent, traitent du *Nectarium* des fleurs, des plantes parasites, des fruits. Le 15e. contient un examen de la maniere dont se forment successivement les fruits du Poirier & de l'Amandier ; le seizieme, le dix septieme & le dix-huitieme, roulent sur l'anatomie de la poire, & sur la structure des pepins. L'Auteur passe ensuite à la théorie des fruits à noyau & des fruits capsulaires. Les quatre derniers Chapitres contiennent des observations sur les organes sexuels des plantes, sur les germes, sur la formation singuliere de quelques plantes, sur quelques nouvelles especes & variétés produites par le mélange des poussieres des étamines.

Comme en toute matiere, il y a des mots techniques, des termes d'art dont il est impossible de ne pas se servir ; l'Auteur, pour la commodité de ses Lecteurs, a placé à la fin de son premier volume, une table Alphabétique contenant l'explication de ces termes.

Nous renvoyons la notice du second volume à la prochaine Gazette, qui sera la derniere de cette année, & aussi la derniere à laquelle nous donnerons nos soins. Chargés de nouvelles occupations littéraires qui ne veulent point de partage, nous sommes obligés de renoncer à la rédaction de cette Feuille & à celle du Journal d'Agriculture, Commerce, &c. Ces deux Ouvrages Périodiques vont passer en d'autres mains ; le Public ne peut que gagner à ce changement.

II.

MANIERE de recueillir les Foins, proposée nouvellement par un Fermier Anglois, comme la plus économique, la plus prompte & celle qui expose le moins les fourrages aux pluies & autres injures de l'air ; tirée des Mémoires manuscrits de M. Pingeron, *sur les Arts utiles & agréables, Article* Économie champêtre.

» La méthode que je propose, dit ce Cultivateur intelligent, consiste à laisser mes foins sur pied le plus long tems qu'il est possible, & à ne les faucher que lorsqu'ils sont parfaitement mûrs. Je fais ensuite suivre mes Faucheurs de très-près par ceux qui doivent mettre les fourrages abattus en petites meules d'environ trois pieds de hauteur. Ces Manœuvres couvrent ces petits tas de fourrage avec le même foin qu'on vient de couper, en ménageant toutefois une pente nécessaire depuis le sommet de la petite meule jusqu'à sa base, pour l'écoulement des eaux. Quelques jours après, ce fourrage tasse & ne forme plus qu'une masse assez solide pour résister aux coups de vent. Au bout de quelques semaines, le foin ayant produit tout son effet, c'est à-dire, jetté tout son feu, on le met en grosses meules, selon l'usage ordinaire. En suivant un pareil procédé, la dessication du fourrage se fait quand il est encore sur le pré, & il ne court aucun risque de la part des pluies, qui ne manquent jamais de survenir pendant

la fenaiſon, ſur-tout quand les foins reſtent trop long-temps étendus ſur la terre. Par-là les foins ne perdent rien ou preſque rien de leurs ſucs & de leurs ſels, ce qui les rend bien plus appétiſans & plus nourriſſans pour les beſtiaux. Ils ne ſe dégagent que de leur partie aqueuſe, qui eſt abſolument inutile. D'ailleurs, ces foins reſtent toujours verds quand ils ont été ainſi cueillis, excepté la petite partie qui a ſervi à couvrir les meules. Le Cultivateur Anglois qui m'a fourni cet article, invite tous les Fermiers à être plus attentifs qu'ils ne le ſont ſur la maniere de renfermer les foins, qu'on ne ſauroit trop garantir de toute humidité. Il propoſe même une expérience bien facile à faire pour conſtater la préférence que mérite ſa méthode. Prenez, dit il, deux petits tas de foin, dont l'un aura été recueilli ſelon la méthode qui m'eſt particuliere; & l'autre, ſelon la méthode vulgaire; mettez quelque piece de bétail, cheval ou bœuf en liberté tout auprès, alors vous les verrez courir auſſi-tôt vers le foin coupé ſelon ma maniere. Preuve non équivoque de ſa bonté & de ſon utilité réelle. »

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 22 Décembre 1781.

Or de Portug. à . .	728 l.	ſ.	marc.
Du Mexique à . . .	720	. .	
Du Pérou à	714	. .	
Les guinées à . . .	725	. .	
Ducats à	98	. .	
Or fin à 23 karats . . 31 32	101	15 .	once.
Or à 20 karats à . .	85	15 .	
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	10	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10	
Piaſtres à	49	. .	

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 19 Décembre 1781 au Samedi 22 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 16, 17, 18 à 19 liv.; le ſeigle, 11 livres; l'orge, 10 livres. Le froment à la Grêve, de 17, 18, 19 à 20 livres; le ſeigle, 12 liv.; l'orge, de 10 à 11 liv. *le ſeptier*. Farine blanche à la Halle, de 36, 38 à 40 liv.; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32 à 34 l. *le ſac* peſant 325 liv.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en ſont reſtés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres.
	PAIEMENT DU MERCREDI 19 DECEMBRE 1781.		
11.	M. Boutray	Mercredi.	I.
30.	M. Maupaſſant	Mercredi.	I.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	I.
18.	M. Radix	Mercredi.	I.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	I.
27.	M. de France	Mercredi.	I.
	PAIEMENT DU JEUDI 20.		
12.	M. Aliſſant	Jeudi.	I.
4.	M. Deſchapelles	Jeudi.	I.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	I.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	I.
14.	M. Nau	Jeudi..	I.
	PAIEMENT DU VENDREDI 21.		
2.	M. Boſcheron	Vendredi.	I.
21.	M. Patu.	Vendredi.	I.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	I.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	I.
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	I.

Jours de paiement du mois de Janvier 1782.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES.

CHANGES du 21 Décembre 1781.

Amſterdam , ...	53 ⅛	Cadix , ...	. .
Londres , ...	31 5 8e.	Livourne, ...	98
Hambourg , ...	192 ½	Gênes , ...	93
Madrid , . . .	14 l. 7 ſ. 6 d.	Lyon, *Saints* . . .	au pair

DU VENDREDI 21 *Décembre* 1781.

1780. Lot. Roy.	1032	1033	1785		15
1781. *Primes*.			1786		13
1782		123	1787		12
1783	106	107	1788		11
1784		171	1789	112	11

1r. Viager. . . 10 p. ⅜ bénéfice. . . 2d. . au pair.

Déc. 1781.		*Du* 19.	*Du* 20.	*Du* 21.
Comp. des Indes.	Actions	1967 ½.	1967 ½. . . .	1967 ½ 65 67
	Do 16/25	. . . . .	. . . . .	1280 . . (6
	Do 8es	. . . . .	264	. . . . .
	Do 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	400	400	400 . . . .
Reſcriptions.		8 8 ¼ perte. .	8 ¼ 8 perte.	8 8 ¼ 8 perte
Bil. des Ferm.		¾	. . . . .	1 perte. . .
Contr. à 4 p. ⅝ 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1781

BIBLIOTHÈQUE ROYALE

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Mardi 18 Décembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, *le 30 Octobre.*

ON assure que la Cour de Vienne est en négociation avec la Porte pour l'échange de quelques Districts respectifs ; la premiere, dit-on, cédera à l'autre plusieurs possessions du côté de Choczim, contre une certaine étendue de pays près de la riviere de Sirel dans la Moldavie. Cet échange lieroit davantage la communication entre la Transylvanie & les Possessions de l'Empereur en Pologne.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 8 Novembre.*

Le 30 du mois dernier, les actes de l'accession de l'Empereur à la neutralité armée, ont été échangés entre les Ministres de cette Cour & de celle de Vienne. Ces Ministres ont reçu respectivement les présens d'usage.

BOHÊME.

DE PRAGUE, *le 19 Novembre.*

Par le premier article de l'Ordonnance que Sa Majesté Impériale vient de faire publier en cette Ville, il est dit que » les Juifs seront obligés, dans » le terme de deux ans, de dresser » en Langue Allemande, & conformé- » ment au stile usité dans les Tribu- » naux dont ils dépendent, tous les » contrats, obligations, testamens, » comptes, livres de commerce, té- » moignages, & enfin tout ce qui peut » avoir du rapport à quelqu'acte judi- » ciel ou extra-judiciel, le tout sous » peine de nullité & du refus de l'as- » sistance que les Magistrats respectifs » fournissent aux Citoyens ».

ITALIE.

DE LIVOURNE, *le 30 Octobre,*

On voit dans quelques Papiers publics d'Italie, une Lettre de M. Antonio Belfato, Consul de Venise à Tripoli, destinée à faire tomber les bruits qui ont couru de quelque mésintelligence entre cette derniere Régence & la République. Ce Consul assure que le Commerce de sa Patrie n'a essuyé aucun retard qui eut un pareil fondement, & il ajoute que, d'après les représentations qu'il avoit faites au Bey, celui-ci, pour punir le Rays Moro qui avoit fait une insulte au bâtiment Vénitien du Capitaine Zaffron, lui avoit interdit la course, & que cette affaire enfin n'a eu aucune suite.

DE VENISE, *le 12 Novembre.*

La Ville de Trieste doit à la feue Impératrice-Reine son agrandissement, & sur-tout une Compagnie de Commerce qui se propose aujourd'hui d'envoyer des vaisseaux & dans les Indes Orientales & dans l'Amérique. On s'occupe aussi dans cette Ville, qui s'augmente & s'embellit chaque jour, d'un projet de Commerce avec l'Egypte; ensorte qu'il est possible que son Port, devenu praticable par les travaux qu'y a fait faire la feue Impératrice-Reine, soit un jour un des plus fréquentés de ces mers.

IRLANDE.

DE DUBLIN, *le 13 Novembre.*

Extrait d'une Lettre. » La prise de l'Isle » de Saint-Eustache, qui a fait un tort » immense à l'Ennemi, a porté un coup » fatal au Commerce des provisions de » notre Royaume, & a si fort dimi- » nué les demandes du bœuf salé, que » ceux qui ont acheté du bétail gras » aux Foires dernieres, feront des » pertes considérables, étant obligés » ou de le vendre aux Bouchers à plus » bas prix qu'il ne leur a coûté, ou » de le faire pâturer jusqu'à l'année » prochaine. Les personnes versées dans » ce commerce, prétendent qu'on ne » tuera pas dans le cours de cette an- » née au delà de 130,000 bœufs; au » lieu que depuis cinq ans, on en a » tué, année commune, plus de 170 » mille ».

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 27 Novembre.*

Le 24 de ce mois, les personnes qui ont souscrit pour la levée des subsides de l'année courante, ont versé dans la caisse de la Banque le neuvieme & dernier paiement de dix pour cent de ce capital qui est, comme nous l'avons déjà dit, de douze millions.

Le 25, les fonds ont éprouvé une hausse aussi rapide qu'imprévue; les actions appellées 3 pour 100 *consols*, sont montées de 57 un quart à 58 & demi, où l'on prétendoit qu'elles se soutiendroient, avant que l'on eût reçu les fâcheux avis de l'Amérique: cependant comme on n'en avoit reçu aucuns qui pussent expliquer la raison de cette hausse, on l'a assez généralement regardée comme une de ces manœuvres qui ont quelquefois lieu à l'approche de l'ouverture de la Session Parlementaire.

La rareté du rum dans nos Isles sous le Vent, est la suite de la perte que nous avons faite de la Grenade & des Grenadines, d'où nous tirions le plus abondamment les provisions nécessaires de cette boisson. On prétend que le Gouverneur François de cette Isle, précieuse pour nous, a reçu des ordres de sa Cour de s'emparer de toutes les propriétés Angloises, attendu que s'étant rendue à discretion, ainsi que l'Isle de Saint Eustache à Sir Rodney, le sort de la premiere doit être égal en tout à celui de la seconde.

On voit ici un tableau des pertes comparées des Puissances en guerre, & il en résulte que la perte des vaisseaux François est de 37: celle des Espagnols de 18; celle de la Hollande de 7; celle des Américains de 32, & celle de l'Angleterre de 82; ensorte que la perte des quatre Puissances, nos Ennemies, n'est en total que de 12 vaisseaux de plus.

I I.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE CETTE, *le 28 Novembre.*

Depuis le vingt-un de ce mois jusqu'à ce jour, il est entré successivement dans ce Port six vaisseaux Danois ou Suédois, ainsi que 38 bâtimens venant de divers Ports de Provence & d'Italie, chargés pour la plupart de diverses marchandises; dans le nombre de ces bâtimens, il y en a de Genois & autres qui viennent charger des vins de nos environs pour leur compte.

Comme la plus grande partie des Patrons de tartanes qui étoient dernierement à Marseille, n'a pas voulu charger pour Agde, on a fait passer les marchandises pour cette destination par

ce Port, à l'adresse de MM. les Négocians d'Agde ; ces derniers ont député un Agent qui s'est rendu ici pour recevoir lesdites marchandises, & les faire passer au lieu pour lequel elles sont destinées.

Depuis quatre jours, il est descendu ici beaucoup de vins du Rhône & autres, ainsi que quantité de légumes, bleds de Bourgogne, &c.

DE STRASBOURG, *le 30 Décembre.*

On a compté dans cette Généralité, pendant le courant de l'année derniere, 26585 naissances, 5774 mariages, 20149 morts.

D'ANGOULÊME, *le 21 Novembre.*

Suite des différentes manieres de fertiliser les terres labourables, en usage en Angoumois, par M. Munier, *Inspecteur des Ponts & Chaussées, & Associé-Libre de la Société Royale d'Agriculture de Limoges.*

» Les observations qu'on a faites autorisent à penser que le mot *marne*, est un mot générique que l'on peut donner à toutes les substances propres à fertiliser la terre ; d'où il suit que le sable pur & l'argille peuvent se féconder réciproquement. Les marnes ont différens degrés d'activité relatifs à leur qualité & à celle du sol où elles doivent être transportées ; mais il n'y en a point qui puisse servir indistinctement par-tout. Si l'on essaye de méler deux terres différentes & excellentes, mais épuisées par des récoltes continues, on n'obtiendra qu'une foible matrice ; les fumiers seuls pourront la vivifier ; ils sont donc la meilleure des marnes & la plus active ».

» Les terres neuves ne donnent pas toujours des productions abondantes, dès la premiere année ; les sucs & les sels analogues à la végétation se développent peu-à-peu, ils sortent de leur engourdissement habituel, l'air les divise, & ils ne dédommagent des frais de culture, qu'à la seconde & quelquefois à la troisieme année. Cette fécondité est ordinairement plus durable lorsque les substances mélangées sont hétérogenes ; elles perfectionnent alors la qualité du sol. C'est là l'avantage des marnes sur les fumiers dont les couches ne sont ordinairement point assez épaisses sur la surface des terres labourables pour en changer la consistance, si ce n'est après un rapport successif de bien des années. Il résulte de tout ce que je viens de dire que, fumer les terres, les marner ou les mêlanger, c'est à peu-près la même chose. Un Cultivateur économe doit seulement préférer le parti le moins coûteux, pour arriver au même but. Celui qui trouvera à quelque profondeur, dans son propre fonds, un banc de terre neuve calcaire légère, onctueuse, & d'une qualité différente de celle qui en forme la surface, pourra donc l'employer avec le plus grand succès à marner son champ. Il est bien difficile de faire de pareilles découvertes en Angoumois, où les bancs de rochers, de moëlons, ou de tuf pierreux succédent immédiatement à la terre végétale. L'on ne peut esperer de découvrir un semblable trésor que dans les varennes ou dans les autres terres qui ont du fond ; mais aussi, dans cette circonstance, le Cultivateur peut être assuré qu'en faisant un labour seulement un peu plus profond qu'à l'ordinaire, il sera amplement dédommagé de sa peine par la fécondité que cette espece de marne, ramenée à la surface du champ, lui procurera. Quelques singulieres que paroissent ces vérités, il n'y a personne qui ne puisse les reconnoitre. Combien de fossés ne voit-on pas dont la terre a été retroussée de maniere que celle du fonds se trouve à la surface du champ, & produit de plus beaux bleds que l'ancienne matrice qui est un peu plus éloignée.

» Un sol quelconque étant bien disposé, il suffit ensuite d'en entretenir la fertilité ; on ne peut y parvenir qu'en y rapportant de tems à autre quelques engrais. Le bétail est donc l'ame de la culture ; il crée les fumiers, il les transporte & procure encore des profits considérables. On ne laisse reposer les terres que faute de matieres propres à les féconder ; les jardins, les chenevieres, les terres des environs des Villes & du grand nombre des Bourgs de l'Angoumois ne reposent jamais : leur proximité détermine les Cultiva-

teurs à y employer de préférence les fumiers dont ils peuvent disposer. C'est ainsi qu'ils rétablissent leur activité aussi-tôt qu'ils s'apperçoivent du moindre épuisement ».

» On ne peut marner les terres dans tous les cantons de l'Angoumois ; la rareté de cette espece d'engrais, la dépense de la fouille, celle du transport, & l'incertitude du succès rebutent les Propriétaires, qui d'ailleurs manquent de secours & d'occasions pour se convaincre de l'efficacité de ces pratiques. Il y a tant de moyens connus pour fertiliser les campagnes, que l'on est toujours inexcusable de borner sa culture aux murs de son jardin, & de négliger les cantons éloignés. Faites enlever toute la bonne terre qui se trouve dans les endroits incultes ; faites-la mêler par couches avec le fumier ; introduisez dans les mélanges des écumes de fosses, de mares, de basse-cour & de chemins, des décombres de bâtimens, certains tufs lians qui se décomposent à l'air ; faites pourrir dans les chemins bas quantité de végétaux qui ne vous sont inutiles que parce que vous n'y faites aucune attention, tels que les bruyeres, le genet, les ageons, la fougere, les gazons, les hiebles sur-tout & les feuilles des arbres qu'il est si facile de ramasser lors de leur chûte ; vous doublerez & triplerez souvent de cette façon la quantité ordinaire de vos fumiers. Il est aisé de déterminer celle dont on a besoin chaque année dans un domaine ; il suffit pour cela de sçavoir combien il en faut de charretées pour fumer un journal de terre, & de connoitre la durée de son effet ; on trouvera, par un calcul aisé, que si l'effet de dix charretées de fumier par journal est sensible pendant trois années seulement, le Laboureur, qui peut semer annuellement trente journaux de terrein, doit se procurer chaque année cent charretées d'engrais quelconque ».

» Un bon Laboureur doit être en état de proportionner dans chaque terrein le nombre, la profondeur, le genre & le tems des labours ; il doit aussi connoitre la quantité de semence à employer, l'épaisseur de terre dont il convient de la couvrir, & l'espece de grain qui y réussira le mieux : mais il faut avouer qu'il est rare de rencontrer des Cultivateurs aussi instruits ; j'en connois cependant quelques-uns, ils rendront à l'État un service important lorsqu'ils essayeront de détruire les préjugés & les routines vicieuses ; mais ils doivent observer qu'il est de la prudence de ne pas vouloir changer brusquement les usages établis de longue main. Lorsqu'on desire que le Paysan adopte une méthode meilleure que la sienne, il faut s'armer de patience, faire des expériences avec lui, & le rendre témoin des résultats. Lorsqu'elles sont mal faites, elles nous privent de sa confiance, & il est presque impossible de lui en inspirer par la suite. Il ne faut donc compter sur personne pour les attentions qu'exige une expérience ; on ne peut réussir qu'en s'en occupant soi-même ».

» Quoiqu'il soit assez inutile de connoitre les principes élémentaires des différentes terres que l'on voudroit mêlanger, je terminerai cependant cet article en rapportant une méthode aisée pour les décomposer ». *C'est ce que l'on verra dans la Gazette prochaine.*

DE CAEN, *le 1 Décembre.*

Suivant le relevé de cette Généralité, il y a eu en 1780, naissances 24463, mariages 6429, morts 22963.

DE SAINT-DIZIER (*en Champagne*), *le 3 Décembre.*

» Le 22 du mois dernier, à 11 heures du soir, le feu éclata à la Noue, Fauxbourg de cette Ville, dans une grange appartenante à une veuve chargée de cinq enfans, Fermiere du Cardinal de Bernis ; cette grange, remplie de grains, fut bientôt la proie des flammes, & les bâtimens voisins n'ont dû leur conservation qu'à la promptitude des secours administrés par les Officiers Municipaux, ceux de la Police & par le Subdélégué. A minuit, un Prélat du plus grand nom, & revêtu des places les plus éminentes, passant par ce Fauxbourg, fit arrêter sa voiture, en descendit, vint encourager les Travailleurs, & ne songea à se remettre en route qu'après s'être assuré qu'il n'y avoit plus de dan-

ger pour personne. Il fit ensuite appeller la veuve incendiée, à laquelle il remit cinquante louis. Il en laissa dix-huit autres au Curé de la Paroisse, pour être distribués aux voisins de cette grange, auxquels la crainte avoit fait jetter leurs meubles dans la rue ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

ANNONCE de Livres.

Histoire Naturelle du Viennois, par M. l'Abbé Giraud-Soulavie, faisant partie du troisieme Tome de son Histoire Naturelle de la France méridionale, que nous avons annoncé dans la derniere Gazette.

La Ville de Vienne, ancienne Capitale de la Province Romaine, connue dans l'Histoire sous la dénomination de Province Viennoise, est située sur le bord oriental du Rhône, qu'un quai magnifique retient dans ses bornes; elle est remarquable par ses anciens monumens qui ont échappé à la férocité des Barbares dont ces contrées furent inondées à l'époque de la décadence de l'Empire. M. l'Abbé Soulavie a cru trouver dans les monumens historiques des preuves de l'éruption de quelques volcans dans le voisinage de cette ancienne Ville; il assure que les Rogations n'ont été instituées par Saint-Mamert, Evêque de Vienne, que pour demander au Ciel la cessation de ces fléaux; mais en même tems, il prétend que ces volcans dont parle S. Mamert, appartenoient au Vivarais, qui alors faisoit partie de la Province Viennoise. M. l'Abbé Soulavie donne ensuite la Geographie physique des environs de la Ville de Vienne. Il détermine la nature du sol sur lequel cette Ville est située; il suit le cours du Rhône, & il examine quelles ont été anciennement les opérations de ce fleuve sur le terrein de ces cantons.

» On trouve, dit-il, sur la rive droite du Rhône, à peu de distance de Vienne, la petite Ville de Condrieux. Elle est célebre par ses vins délicieux, comme ceux de Limony & de Côte-Rotie, dans le voisinage. Les territoires de ces vignobles paroissent cependant peu propres à faire de bon vin; on sçait que la vigne ne produit point un vin aussi délicat dans les contrées granitiques & quartzeuses de nos Provinces méridionales. Les territoires de Limony, de Condrieux &c. sont néanmoins de la nature du granit & du quartz; mais ils sont tellement changés en ce qu'on appelle *terreau*, & les débris des végétaux ont tellement déguisé cette matiere premiere du sol, que le vin qu'il produit est l'un des meilleurs de la France méridionale. J'ai vu, continue l'Auteur, dans ces contrées, les Paysans ensemencer leurs champs qu'ils avoient fumés avec des raclures de cornes; ils m'apprirent que les Couteliers de Saint Etienne en Forez vendoient les débris des manches de couteau qui se fabriquent dans cette Ville, & ils m'assurerent que ce fumier rendoit les terres très fertiles ».

L'Auteur fait ensuite des remarques sçavantes sur l'époque de la formation des schistes. En montant de Limony vers les vallées & les montagnes qu'on nomme les *Combes de Broussin*, il a observé une superposition de granit sur du schiste micacé, phenomene qui lui paroit reculer d'une époque l'Histoire ancienne du Globe terrestre, & déranger le systême de ceux qui croient que les granits sont de premiere formation.

Annonai, Capitale du Haut Vivarais, dans le Diocèse de Vienne, est remarquable par sa singuliere position; elle occupe au fond d'un vallon le penchant d'une montagne. Cette Ville est connue par la beauté du papier qui s'y fabrique & par la quantité que les cuves en fournissent. Douze cuves d'Annonai fabriquent chacune 50 milliers pesant de papier, tandis que les cuves ordinaires n'en donnent que vingt-cinq; desorte que l'industrieuse activité des Fabricans de papier de cette Ville fournit à l'Etat six cents milliers pesant de papier par année, dont un tiers pour l'écriture. Les chiffons qui servent à cette Fabrique viennent principalement de Bourgogne & du Bugey, & il faut un million de livres pesant de chiffons pour

les ſix cents milliers de papier fabriqué.

Les Bureaux, les Imprimeries, les Imprimeurs en taille-douce reconnoiſſent aujourd'hui à Paris, que le papier de premiere qualité d'Annonai eſt ſupérieur à celui des Hollandois. Outre l'induſtrie de la main de l'homme, la Nature favoriſe encore la perfection de ces papiers. Les Manufactures de cette Ville ſont entretenues par les eaux vives de la riviere de Deume qui roulent ſur un ſol granitique & quartzeux; elles ſont claires & limpides, parce qu'elles corrodent moins le terrein de cette nature, tandis que les rivieres qui coulent à travers un ſol calcaire, ſont preſque toutes ſéléniteuſes. La plupart des eaux du Vivarais ayant la même propriété, » les Ouvriers qui auront la même intelligence que le ſieur Joannot, en fabriqueront, continue M. l'Abbé Soulavie, du papier auſſi bon & auſſi beau. Le ſieur Fitliat en fait de fort beau à Antraigues, lorſque ſes Ouvriers veulent s'en donner la peine; mais ſes papiers, comme ceux des autres Papeteries du voiſinage, ne ſortent pas de nos Provinces, où ils ſont vendus à bas prix, & ces Fabricans reſtent dans l'indolence & l'inactivité. Si le Gouvernement protégeoit ces Fabriques, on verroit ſortir dans peu de tems de notre Province des papiers auſſi beaux que ceux de Hollande. Alors les millions qui ſortent de la France pour l'achat de ces papiers, feroient le bonheur de notre Province. La montagne ſeroit un monde nouveau, toutes les mains ſeroient employées, & le Peuple nombreux de ces cantons, qui gémit ſi ſouvent dans la miſere, à cauſe de la ſtérilité du ſol, de la grande Population & de la diſette des vivres qui ne peuvent ni s'échanger ni ſe vendre dans ces contrées arides, trouveroit dans cette occupation des reſſources de bonheur & de félicité. La poſition de notre Province rendroit d'ailleurs ce commere le plus aiſé. Situées entre deux Fleuves majeurs de la France, dont l'un part du midi au nord, & l'autre du nord au midi, nos Manufactures feroient circuler aiſément leurs marchandiſes d'un bout à l'autre de la Nation, & au-delà des mers : elles en tireroient leurs chiffons par la même voie ».

Nouvelle Méthode ſûre, courte & facile pour le traitement des perſonnes attaquées de la rage. Par le Frere Claude du Choiſel, de la Compagnie de Jeſus, Apothicaire de la Miſſion de Pondichery. In 12 de 38 pages. A Pondichery, & ſe trouve à Paris chez Morin. 1781.

» La premiere Edition de cet Opuſcule parut en 1756. Pour juger de l'empreſſement avec lequel il dut alors & doit encore être recherché, il ſuffit d'obſerver qu'on y promet une cure parfaite de la rage ».

II.

Observations ſur la Châtaigne d'eau, Saligot ou Macre, par M. Parmentier.

» On donne encore à ce fruit ou ſemence, une infinité d'autres noms, ſuivant les cantons; *Tribule aquatique*, *Truffe d'eau*, *Echarbot*, *Cornuelle*, *Corniole*, &c. La plante qui la produit, *Trapa natans Linn.* croît dans tous les étangs, les foſſés des Villes, & en général dans les endroits où il y a des eaux croupiſſantes ou du limon; la riviere de la Vilaine en eſt couverte ».

» La racine de cette plante eſt très-longue, un peu flottante dans l'eau, & attachée vers le fond; ſa tige rampe à la ſurface, & jette çà & là quelques feuilles capillaires qui ſe multiplient, & forment une belle roſette; ſes fleurs ſont compoſées de quatre petales & autant d'étamines; le fruit eſt hériſſé de quatre pointes formées par le calice; il renferme un noyau auſſi gros qu'une amande ».

» Le Saligot a le goût de la châtaigne; on le vend à Rennes & à Nantes par meſure dans les Marchés: les enfans en ſont ſi friands qu'ils le mangent crud comme les noiſettes; on le fait cuire à l'eau ou ſous la cendre, dans pluſieurs de nos Provinces, & on le ſert ſur la table avec les autres fruits; mais on s'eſt trompé, en croyant qu'on en faiſoit du pain en Suede, en Franche-Comté & dans le Limoſin : il contient, il eſt vrai, du ſucre & de l'amidon; mais la préſence

de ces deux corps dans les farineux, ne suffit pas pour la panification : la châtaigne en est un exemple frappant ; on peut, après l'avoir dépouillée de son écorce, la faire sécher, la réduire en farine, & en composer une espece de bouillie ».

III.

AVIS.

» L'Ecole Royale Vétérinaire ouvrira, au mois de Février 1782, le Cours gratuit établi en faveur des jeunes Artistes qui se livrent à la Peinture & à la Sculpture ; les jours de leçons sont indiqués les Dimanches & Jeudis. On commencera par la démonstration du cheval ; celle du bœuf & du bélier suivront immédiatement : on démontrera sur la nature toutes les parties qui en sont susceptibles, comme l'Ostéologie, la Miologie, les proportions, &c. &c. Quant aux autres parties de l'Art, comme les allures, &c. qui ne pourront être démontrées sur l'animal, vu la nécessité de son déplacement, elles le seront sur des tableaux, par des moyens géométriques & des figures tracées, mises à la portée du moindre des Auditeurs. Les Eleves qui voudront étudier l'animal, en faisant des études d'après les pieces d'Anatomie fraiche, le pourront après la leçon ; on leur procurera gratuitement les facilités nécessaires. Ceux qui desireront suivre ce Cours se feront inscrire pendant le mois de Janvier 1782, à l'Ecole Royale Vétérinaire, chez M. Chabert, Directeur général, ou chez M. Vincent, Professeur Royal, Pensionnaire du Roi. Mais pour que les avantages résultans des bienfaits de S. M. sur cet établissement ne deviennent pas, en quelque sorte illusoires, indépendamment de l'appel qui sera fait des Eleves avant la leçon, on affectera particulierement ceux d'entr'eux qui s'étant fait inscrire, munis de la recommandation des Artistes chez lesquels ils étudient, montreront le plus d'exactitude ».

IV.

MANIERE de faire un Hypocras excellent.

» Prenez cardamome, carpobalsamum, de chaque, demi-once ; semence de coriandre préparée, noix muscade, gingembre, de chaque, deux onces ; broyez-les, & faites-les infuser pendant huit heures dans du vin d'Espagne & du vin blanc, de chaque, quatre pintes ; remuez-les, & ajoutez y une pinte & chopine de lait. Passez la liqueur dans une chausse, & édulcorez-la avec une livre de sucre candi ».

V.

PROCEDÉ pour empêcher les Vins de France de s'aigrir.

» Prenez quantité suffisante de graines de Paradis ; broyez les & mettez-les dans le vaisseau tout simplement, ou bien vous les mettrez dans un petit sac que vous y suspendrez. Quelques-uns employent les sommités de la lavande ».

VI.

AUTRE Procédé pour corriger les Vins de France qui sont aigris.

» Prenez quatre onces de bled de la meilleure qualité ; faites-le bouillir dans de l'eau pure, jusqu'à ce qu'il creve, & lorsqu'il sera froid, mettez-le dans un vaisseau enfermé dans un petit sac, ayant soin de remuer le vin ».

VII.

Marchandises arrivées à Paris.

Depuis le 23 Novembre jusques & compris le 30, il est arrivé à la Douane 43 balles de café, 8535 livres d'huile d'olive, 72 tonnes & 93 barils d'huile de navette, 60 tonnes, 141 barils & 21200 livres d'huile de graine, 12045 livres de savon, 6025 livres de bougie, &c.

Les eaux-de-vie dont les droits ont été acquittés au Bureau Général des Aides, depuis le 24 Novembre jusques & compris le 30, se montent à 57 pipes & 42 quartauts d'eau-de-vie.

VIII.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 15 Décembre 1781.

Or de Portug. à . . .	729 l.	f.		marc.
Du Mexique à . . .	724	.		
Du Pérou à	716	.		
Les guinées à . . .	727	.		
Ducats à	98	10		once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	102	.		
Or à 20 karats à . .	85	.		
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	12	6	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	12	6	
Piastres à	49	2	6	

IX.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 12 Décembre 1781 au Samedi 15 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 17, 18 à 19 liv.; le seigle, de 11 à 12 livres; l'orge, 10 livres. Le froment à la Gréve, de 18, 19 à 20 livres; le seigle, de 11 à 12 liv.; l'orge, 10 liv. *le septier.* Farine blanche à la Halle, de 36, 38 à 40 liv.; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 26, 28, 30 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

X.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 12 Déc. 1781 au Samedi 15 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 17, 18, 19 à 20 l.; *id.* à la Gréve, de 17, 18, 19 à 20 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 12 Décembre 1781, de 62 à 63 l.; *id.* nouveau, de 59 à 60; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 48 à 50 liv.; *id.* nouv.; 45 à 46; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 19 à 20; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 54 à 55; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 51 à 52; le cent de paille, de 19 à 20; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 34 à 44 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres.
	PAIEMENT DU MERCREDI 12 DECEMBRE 1781.		
11.	M. Boutray	Mercredi.	G.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	G.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	G.
18.	M. Radix	Mercredi.	G.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	G.
27.	M. de France	Mercredi.	G.
	PAIEMENT DU JEUDI 13.		
12.	M. Alissant	Jeudi.	G.
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	G.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	G.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	G.
14.	M. Nau	Jeudi..	G.
	PAIEMENT DU VENDREDI 14.		
2.	M. Boscheron	Vendredi.	G.
21.	M. Patu.	Vendredi.	G.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	G.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	G.
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	G.

(G. : *six premiers mois 1781.*)

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES.

CHANGES du 14 Décembre 1781.

Amsterdam , ...	53 ½	Cadix, . . .	14 l. 6 à 7 f.
Londres , ...	31 5 8e.	Livourne, ...	98
Hambourg , ...	192 ½	Gênes, ...	93
Madrid, ...	14 l. 6 à 7 f.	Lyon, *Saints* . . .	au pair

DU VENDREDI 14 *Décembre* 1781.

1780. Lot. Roy. . .	1030	1785	
1781. *Primes.*		1786	
1782	122	1787	123
1783	104	1788	116
1784	168	1789	111

1r. Viager. . 10 ½ p. ⅜ bénéfice. . . 2d. . ¼ perte.

Déc. 1781.	*Du* 8.	*Du* 10.	*Du* 11.
Comp. des Indr. Actions	1962 ½ 60 . . .	1960.	1955 52 ½. .
Do 1/25	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Do 8es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Do 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Empr. d'Oct.	401	401	402 . . . .
Rescriptions.	8 ¼ 8 8 ½ p.	8 8 ¼ 8 perte.	8 8 ½ 8 ¼ perte
Bil. des Ferm.	¼ perte. . . .	¼ perte . . .	. . . . .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1781

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Mardi 11 Décembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

BRANDEBOURG.

DE BERLIN, le 28 *Octobre*.

ON nous mande de Saxe que la température extraordinaire de l'Eté dernier a produit, en quelques endroits, des phénomenes singuliers, & que notamment on voit à Werda, au Marquisat de Misnie, des pruniers en fleurs & aussi verds qu'au milieu de la belle saison; effet de l'extrême chaleur dont la terre avoit été pénétrée, & dont elle n'a pas perdu, dans les proportions ordinaires, une assez grande partie. Un autre phénomene du même genre, est qu'à Hombourg-sur-Mont, on a vu, cette année, un pied de vigne qui a fleuri & porté deux fois du fruit en parfaite maturité & d'un goût exquis.

ALLEMAGNE.

DE MAYENCE, *le* 18 *Novembre*.

L'Electeur, notre Souverain, voulant rendre notre Université plus florissante, vient de supprimer trois Couvens de cette Ville, dont il a accordé les biens meubles & immeubles à cette même Université, pour la mettre en état de donner ses soins à un plus grand nombre d'Eleves. Ces trois Couvens supprimés, sont la Chartreuse près de cette Ville, le Monastere d'Alten-Munster, & la Maison de Sainte-Claire sur le Marché au Fil. Cette suppression s'est faite le 9 de ce mois, sans avoir essuyé aucune contradiction. Le même jour, l'Université en Corps, se rendit au Palais Electoral, pour remercier Son Altesse des moyens qu'Elle prenoit pour son accroissement.

ESPAGNE.

DE CADIX, *le* 7 *Novembre*.

Dès le matin de ce jour, on avoit commencé à découvrir le convoi de la Havane, & à neuf heures, on a vu entrer très-heureusement les bâtimens de transport qui en faisoient partie. Il y a apparence que si le vent actuel continue, toute la Flotte ne tardera pas à jetter l'ancre dans la Baye.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 18 *Novembre*.

On nous mande de Lisbonne que ce Gouvernement s'occupe de la considération d'un plan dont l'objet seroit de hausser son numéraire en or; il en résulteroit qu'une *moidore*, qui vaut actuellement 27 schellings, passeroit pour 28; une piece de 36 schellings, pour 37 & demi, & les petites pieces en proportion.

Les inquiétudes qu'on avoit sur la

Flotte de la Jamaïque avoient changé de nature, par l'arrivée du bâtiment le *Ravemond*, un de ceux du convoi de la même Flotte, qui avoit répandu à Douvres la fâcheuse nouvelle que cette Flotte avoit éprouvé un second contretems, & qu'elle avoit été séparée par un gros coup de vent le 10 Octobre, sur les Bancs de Terre-Neuve. Heureusement il y en a une grande partie d'arrivée.

HOLLANDE.

DUTRECHT, *le 26 Novembre.*

Un Corsaire de Flessingue, que commande le Capitaine le Turcq, est rentré dans ce Port, le 20, pour s'y réparer des ravages de la tempête du 16, qu'il avoit essuyée : il a rançonné un navire Anglois dans sa croisiere. Un autre Corsaire de la même Ville, l'*Avis-Iacht*, s'est emparé d'un bâtiment Ennemi, chargé de lin & de goudron, qu'on évalue à 12 mille florins ; le vaisseau, la *Polly*, allant d'Yarmouth à Ostende, a été enlevé par une barque Hollandoise de Veere.

I I.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE VIVIERS, *le 20 Novembre.*

Fin de la Notice sur l'Histoire Naturelle du Diocèse de Viviers, par M. de Genssane.

» A Dornas, on commence à trouver une température plus modérée ; on y voit des châtaigniers, quelques arbres fruitiers & de très-belles prairies ; mais le vallon est très-étroit depuis Dornas jusqu'au Chayla. On seme très-peu de grains dans ces cantons, parce que le terrein n'y est pas de bonne qualité ; en revanche, on s'y dédommage par une quantité prodigieuse de pommes de terre, qui y viennent très-bien, & qui, comme on sçait, forment une bonne nourriture & très-saine. On commence au Chayla à voir quelques vignobles : ici le vallon s'élargit ; les terres labourables y sont très-bonnes & bien cultivées, & les côteaux y sont couverts de châtaigniers ».

» En général, toutes les montagnes, depuis le Chayla jusqu'au bas de Charancon, sont remplies de différens minéraux, dont l'exploitation seroit très-avantageuse, s'il y avoit, dans ces cantons, du bois & du charbon de terre ; mais quelques recherches que nous ayons pu faire de ces derniers, nous n'avons pu y en découvrir. On pourra toujours en tirer un parti très-avantageux pour le pays, en les exploitant pour le vernis des poteries, dont la consommation est considérable, & que la Province est obligée de tirer de l'Etranger ».

» On remarque dans tous ces cantons, de très-bonnes prairies, & beaucoup de terres labourables d'une qualité médiocre, parce que les côteaux sont rapides & les terres peu profondes ».

» Le vaste vallon qui est entre Charancon & Vernoux, n'est qu'un mélange de prairies & d'excellentes terres labourables, tout y est mis à profit & très-bien cultivé : on peut en dire autant de tous les territoires qui se trouvent aux environs de la Beauve & de la Mastre, jusqu'à Saint Perez ; mais il s'en faut bien que les terres soient aussi bonnes, depuis les confins de Vernoux jusqu'au Pont du Pape, & même jusqu'à la Voute ».

» En descendant de ces montagnes aux plaines du Rhône, on se trouve, pour ainsi dire, transplanté dans un autre climat ; on voit à leur pied ces magnifiques vignobles qui bordent ce fleuve sur toute la longueur du Vivarais ; plus de prairies, moins en revanche d'excellentes terres labourables, couvertes de mûriers & de noyers ».

En remontant de Tournon vers Annonay, on reprend une autre température ; on ne trouve plus sur ces hauteurs que des terres labourables médiocres & très-sablonneuses, quelques bouquets de pins, de distance en distance ; ce qui continue jusqu'aux environs de Saint-Jures ; après quoi, on descend insensiblement dans les gorges qui environnent Annonay où le terrein change. Ici les vignobles prennent la place des roches & des sapins, & on ne remarque de toutes parts

que vignes, terres labourables garnies de noyers & de mûriers, ce qui continue jusqu'à la plaine de Macla ».

» La plaine qui borde le Rhône, depuis Baix jusqu'à Theil, consiste en quelques vignobles & en excellentes terres labourables, couvertes de mûriers, de noyers & d'autres arbres fruitiers ; mais depuis le Theil jusqu'à Viviers & même jusqu'à la Ramesse, près du Bourg Saint-Andiol, le terrein n'est en quelque sorte que des garrigues dont on a tiré tout le parti qu'il étoit possible d'en tirer ».

» La qualité du territoire change totalement aux environs du Bourg, & la plaine qu'on trouve depuis cet endroit jusqu'à l'Ardêche, près du Saint-Esprit, forme un terroir magnifique. Ici les oliviers prennent la place des noyers & des autres arbres fruitiers ; le territoire y est légerement sablonneux, mêlé de quelques cailloutages qui ne nuisent en rien à sa bonté ».

» En nous repliant de Villeneuve-de-Berg vers Aubenas, nous avons parcouru le magnifique vallon de Vaisseaux jusqu'à Saint-Etienne-de-Boulognes, sur une longueur de plus de 2 lieues, depuis l'Ardêche jusqu'au pied du Mont-Couiron ; les côteaux qui sont à l'ouest de la vallée, c'est-à-dire, à gauche en montant, forment une vaste & épaisse forêt de châtaigniers, qui fournissent les excellens marrons, connus sous le nom de marrons de Lyon ; les côteaux à droite fournissent d'excellens vins ».

» Tout le pays, depuis Aubenas jusqu'à Pradel & à Usses, est couvert de vignobles, de mûriers & de châtaigniers ».

» On ne peut rien voir de plus beau que tous ces côteaux ; fort élevés, d'ailleurs très-rapides, couverts de vignes soutenues par des murs construits en amphithéatre, le tout varié par des mûriers & nombre d'arbres fruitiers ».

» Jaujac est un très joli endroit, presqu'en plaine, entouré de toutes parts de hautes montagnes, la plupart couvertes de châtaigniers. Il y a ici d'excellentes terres labourables, & d'autant plus fertiles, que le sol est en grande partie pozzolane ».

DE MONTELIMART, *le 25 Novembre.*

Extrait des Observations sur le Pissement de sang des Bêtes à laine, par M. Menuret, *Médecin du Roi en cette Ville.*

» J'examinai avec attention, dit notre Auteur, tout ce qui pouvoit être relatif à ce fléau, & j'observai, 1°. que les moutons les plus gras & les plus forts en étoient les premieres victimes ; 2°. que la maladie étoit plus fréquente & plus active pendant les grandes chaleurs ; 3°. que les bestiaux entassés dans les petites bergeries humides & mal aérées, y étoient plus exposés ; 4°. que quelquefois même elle étoit la suite de l'imprudence de mettre de la terre mouillée sous les troupeaux ; 5°. que le sang que les animaux rendoient par la vessie, étoit ordinairement noirâtre & corrompu : j'étendis mes observations sur les cadavres, & ils présenterent, comme il n'arrive que trop souvent, des dérangemens qui peuvent être l'effet comme la cause de la mort, quelques vestiges d'un rouge foncé ou noirâtre dans les boyaux, & sur-tout dans la vessie ».

» La nature & la rapidité des symptômes, ainsi que ces légeres apperçues, indiquoient une dégénération putride, gangreneuse dans la masse des humeurs, ou, pour parler plus exactement, cette disposition nerveuse très-inconnue, cette espece d'apathie destructive de la vie générale & particuliere, qui entraine la cessation de toute action & réaction dans la partie solide & dans la partie fluide de la machine ; alors le sang & toutes les humeurs animalisées obéissent à leur tendance propre, dont le complément est la putréfaction, dont les symptômes locaux sont ce qu'on appelle gangrene, sphacele ».

» Mais quelle en étoit la source, le principe ? On ne pouvoit les trouver dans la nourriture, qui, dans nos cantons, loin des marais, est plutôt active & seche que succulente & corrompue ; ni dans les eaux qui ne sont point croupissantes, mais vives, dures, coulantes : le soleil est ardent, l'air élastique & sec sous le souffle habituel des vents du nord ».

» On pouvoit accuser avec plus de vraisemblance l'infection qui résulte de l'entassement & du resserrement, cause très active, comme on sçait, de vices & de maladies, infection augmentée par les vapeurs de la terre humide, du fumier corrompu, rendue plus énergique par la chaleur de la saison, plus puissante dans ses effets, par la force & l'embonpoint des animaux, plus étendue & plus meurtriere, par les exhalaisons maladives des bestiaux déjà attaqués ».

» D'après ces considérations, il fut simple de conseiller, d'ordonner qu'on tint continuellement les troupeaux hors des bergeries, qu'on les plaçât dans des parcs en pleine campagne; les tems les plus froids, les plus orageux ne m'ont pas paru un obstacle à l'exécution de cet avis important : j'ai bravé les préjugés, les craintes, la routine de nos Fermiers opposés à cette méthode ; le risque d'un rhume, d'ailleurs très-rare dans cette disposition du corps, n'est rien en comparaison du danger auquel un plus long séjour dans des endroits fermés & infects les exposoit. Je recommandois aussi d'élever ou d'enlever tout-à-fait les planches des bergeries, de donner un libre accès à l'air, de le renouveller & de le corriger par la combustion des bois aromatiques, & sur-tout du genevrier ; de proportionner au local le nombre des animaux, de n'y jamais porter de la terre humide, & d'y laisser peu de tems celle qui est bientôt imbibée & corrompue par l'urine & les excrémens ».

» Mais ce n'étoit pas assez de ces précautions, il falloit encore attaquer la cause morbifique déjà inhérente dans les corps, & qui ne laissoit pas d'y exercer, quoiqu'avec moins d'activité, sa funeste énergie. J'empruntai de la Médecine le remede suivant : »

» Prenez demi-livre de quinquina en » poudre, une once de nitre, deux » gros de camphre en poudre ; mêlez » le tout par confusion dans deux pots » (huit livres) d'eau. Gardez ce mê- » lange pour l'usage ».

» Dès que je fus instruit de la premiere invasion du mal, par l'affection d'une seule bête, soit que le troupeau fût dehors, soit que la pluie le retint dans la bergerie, je faisois prendre à chacune des bêtes à laine, le matin à jeun, trois ou quatre cuillerées du mélange ci-dessus, après l'avoir bien remué ; on continuoit ainsi pendant trois jours ; la dose prescrite suffit pour 30 ou 40 bêtes. Le premier essai fut tout-à-fait satisfaisant : les occasions de réitérer le remede s'étant encore présentées, de nouvelles épreuves, en constaterent l'efficacité ; à peine a-t-on vu périr un seul mouton dès qu'on l'a eu commencé. Je puis assurer avec véracité que jamais le succès le plus complet n'a manqué de suivre son administration. J'ai été fort empressé de faire part de mes tentatives à plusieurs Tenanciers & Fermiers de mon voisinage, qui avoient éprouvé plusieurs fois la dévastation de leurs troupeaux, par ce même fléau ; ils ont essayé le remede, & en ont éprouvé l'heureux effet ».

» Je m'étois proposé, avant de le publier, d'attendre qu'une expérience plus répétée eût encore mieux constaté sa vertu ; on ne sçauroit en effet être trop réservé dans notre état à proposer des remedes comme sûrs. Il faut dans les sciences pratiques une immensité de faits pour décider la croyance, & pour faire loi & regle ; mais j'ai été décidé par des sollicitations & des demandes réitérées, & plus encore par le desir de répandre un moyen de guérison qui peut être nécessaire en bien des endroits, dont les inconvéniens sont nuls, & dont les avantages sont déjà constatés par les observations : la raison l'a indiqué, l'expérience l'a consacré ; c'est sur cette double base qu'est fondée la Médecine dogmatique ou hyppocratique. *Experimentum rationi junctum* ».

» Je dois encore à l'utilité publique & à la vérité, la connoissance d'un moyen analogue, dont le remede précédent m'a donné l'idée, pour écarter des troupeaux, & prévenir efficacement cette funeste maladie : instruit que l'écorce de cerisier possede, quoique dans un moindre degré, les vertus du quinquina, j'imaginai de faire mêler de cette écorce en poudre avec le sel qu'on donne de tems en tems aux troupeaux. Il y a quelques années que je joins ce secours aux précautions re-

commandées ci-dessus pour la salubrité des bergeries ; & depuis ce tems je n'ai pas même observé dans mes troupeaux la menace de la cruelle maladie qui auparavant les devastoit. J'indique ce moyen comme préservatif, avec la même confiance que je proposois le quinquina comme curatif ; & il est d'autant plus fait pour être adopté dans les campagnes, qu'il a un avantage très-précieux dans l'économie rustique, celui de ne rien coûter ».

» Avant de terminer cet article de vétérinaire, je dois avertir qu'il survient quelquefois à des troupeaux, même à ceux qui, paissant sur les plus hautes montagnes, paroissent à l'abri des causes énoncées, un pissement de sang qui peut devenir funeste, quoiqu'il soit moins grave & moins dangereux : le sang évacué est plus rouge, le mal dure davantage & n'est pas contagieux ; on peut croire qu'il est occasionné par des mouches cantharides ou d'autres insectes que ces bestiaux mangent & avalent avec les feuilles sous lesquelles ils sont cachés : en effet, le Berger attentif n'a pas de peine à reconnoître cette cause dans les pâturages où il mene ses troupeaux, & il est très-important de ne pas s'y méprendre ; le remede, dans ce cas, est du lait mêlé avec beaucoup d'eau, dont on fait l'unique boisson de l'animal malade ».

DE PARIS, *le 6 Décembre.*

» La Ville de Soissons, ainsi que toutes les Villes du Royaume, a célébré le 25 Novembre l'heureux événement qui a comblé les vœux de la France. Parmi les particularités de cette Fête, on doit distinguer un acte de patriotisme qui mérite d'être connu, ainsi que les deux faits des deux articles suivans, qui attesteront, comme le premier, que sous un Roi bienfaisant, tous les cœurs se portent à la bienfaisance ».

» M. le Pelletier, Intendant de la Province, voulant honorer l'Agriculture, qui dans cette Généralité est au plus haut degré de perfection, a invité les principaux Laboureurs à souper chez lui le même jour, avec la Noblesse, les Officiers de Judicature & les plus notables Citoyens. Les Laboureurs voulant donner une preuve éclatante de leur zele, se sont tous obligés, d'une voix unanime, à nourrir & à entretenir chacun un Orphelin, auquel ils procureroient respectivement un état civil, & à qui ils donneroient le surnom d'Antoine. Cet acte de patriotisme & d'humanité a attiré les plus grands éloges à cet ordre si utile de Citoyens ».

» Le Régiment d'Infanterie de la Reine, en garnison à Thionville, Longwi & Montmedy, ayant fait benir ses drapeaux & fait chanter un *Te Deum* à l'occasion de la naissance de Monseigneur le Dauphin, le 15 Novembre, & distribué de l'argent aux Pauvres, dont plusieurs ont été habillés, a fait choix de deux enfans nés à la même époque que Monseigneur le Dauphin, & les a dotés. Le revenu de la dot doit leur être compté annuellement ; & lorsqu'ils prendront des métiers, ou se marieront, ils pourront en toucher le capital, qui est réversible au survivant, si l'un des deux meurt avant cette époque ; en cas de mort des deux, avant d'avoir pris un métier ou d'être mariés, la somme appartiendra au plus proche parent de chacun des enfans. Il a fait aussi distribuer de l'argent aux Soldats, & délivré deux Prisonniers pour dettes ».

» M. Moriol, Chanoine Régulier de Sainte Genevieve, Prieur-Recteur de la Paroisse de Mohon, Evêché de Saint-Malo, pour célébrer l'événement heureux de la naissance de Monseigneur le Dauphin, a payé une partie de la capitation des Habitans les moins aisés de sa Cure, & s'est engagé, par un acte inscrit sur le registre des délibérations, de continuer toute sa vie cet acte de bienfaisance ; il a même pourvu à ce que les Collecteurs de l'année dans laquelle il viendroit à mourir avant d'avoir rempli cet engagement, eussent droit de répéter, comme une dette, la somme de 500 liv. sur sa succession ».

(*Extrait de la Gazette de France*).

Arrêts du Conseil d'Etat du Roi, du 25 Juillet 1781, concernant les Amidonniers. Par le 1er, il est ordonné que l'article 24 de l'Arrêt du Conseil, en forme de Réglement, du 10 Décembre 1778, sera exécuté

ſelon ſa forme & teneur ; en conſéquence, le commerce des bleds & farines eſt déclaré incompatible avec la profeſſion d'Amidonnier. Il eſt fait très-expreſſes inhibitions & défenſes à tous Amidonniers de faire ledit commerce, ſoit par eux-mêmes, ſoit par leurs femmes ou leurs enfans demeurant avec eux, à peine de confiſcation, tant des bleds & farines, que des amidons, & de cinq cens livres d'amende.

Le ſecond ordonne que l'Arrêt du Conſeil du 10 Décembre 1778, ſera exécuté ſelon ſa forme & teneur ; en conſéquence, que les hauſſes dont l'article 9 dudit Arrêt permet l'uſage aux Amidonniers, pendant la fermentation des matieres ſeulement, ne pourront avoir plus de huit pouces de hauteur ; leur fait très-expreſſes inhibitions & défenſes d'en employer de plus hautes, à peine de confiſcation des futailles & matieres, & deux cens livres d'amende.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

ANNONCE de Livres.

SUPPLEMENT à la IVe. Edition de l'Art de nager, avec des avis pour ſe baigner utilement ; par *Thevenot*, contenant le plan d'une Ecole publique de Natation, la deſcription de divers nouveaux Scaphandres & de différens Pantalons impénétrables à l'eau, tant pour paſſer une riviere, ſans mouiller ſes habits, que pour ſauver, même dans l'hiver, ceux qui ſeroient en danger de ſe noyer. Par M. *le Roux*, Phyſicien de l'Univerſité de Paris, Auteur de pluſieurs Machines utiles à la conſervation du genre humain. A Paris, chez Lamy, Libraire, Quai des Auguſtins. 1782. Petite Brochure in-12. Prix 12 ſ.

Dans les mois de Juin & Juillet de cette année, on a fait à Paris, l'eſſai de pluſieurs moyens inventés par M. le Roux, Phyſicien de l'Univerſité de Paris, pour perfectionner & ſimplifier l'Art de nager. Le nouvel Editeur de l'Ouvrage de Thevenot a cru ne pouvoir mieux faire que de recueillir les obſervations de cet habile homme, & de les donner, par forme de ſupplément à la quatrieme Edition de l'*Art de nager*, dont nous avons rendu compte dans une de nos précédentes Gazettes.

» Ce Phyſicien, dit l'Editeur en parlant de M. le Roux, ayant obſervé que les machines, telles que les calebaſſes, les gourdes, les veſſies de porc & les faiſceaux de jonc, dont on conſeille l'uſage à ceux qui n'ont point de guide dans l'Art de nager, ne ſont pas aſſez ſûres, parce que tous ces objets, trop fragiles, peuvent expoſer la vie de ceux qui s'en ſervent, a imaginé des eſpeces de veſſies de fer-blanc, peintes & conſtruites d'une maniere ſi ſolide, qu'elles ne peuvent être crevées, quelque accident qu'elles puiſſent éprouver. On peut auſſi ſe procurer de ces boules creuſes & remplies d'air, ſoit en tôle, ſoit en cuivre. Comme tout le monde n'eſt pas dans le cas de dépenſer dix écus pour cinq boules de cette nature, ce Phyſicien, qui paroit n'avoir eu d'autre but que de ſe rendre utile à l'humanité, a imaginé des ſcaphandres de toute eſpece & à tout prix, afin de donner à chaque Citoyen la facilité de s'en procurer ». On trouve toutes ces machines chez le ſieur Tourillon, Marchand Tapiſſier, & Fabricant de coutil & de taffetas cirés, rue Pavée-Saint-André-des-Arts. L'Editeur en a fait graver les figures dans une planche ſur laquelle il a auſſi tracé le plan d'une Ecole de Natation ou de l'Art de nager, imaginé par M. le Roux. » Ce » plan a paru, dit-il, dans des circonſ- » tances d'autant plus favorables, que » le Magiſtrat, qui préſide le Corps » Municipal de cette Ville, ſe pro- » poſe de former cet établiſſement ».

L'Editeur annonce qu'il travaille actuellement à la perfection d'un caſque qui ſe terminera par un tuyau qu'il ſera aiſé d'allonger & de racourcir à volonté, ſuivant la profondeur de l'eau où les Plongeurs, qui s'en ſerviront, voudront deſcendre. Par le moyen de cet inſtrument, on pourra reſpirer facilement ſous l'eau, & y reſter auſſi long-tems qu'on le jugera à propos.

Recueil des Secrets à l'usage des Artistes. A Paris, chez la Porte, Libraire, rue des Noyers. 1781. 1 volume in 12. Prix, 36 sous.

Elémens de la Langue Angloise, ou Méthode Pratique pour apprendre facilement cette Langue; par M. *Siret*. Nouvelle Edition, revue, corrigée & augmentée. A Paris, chez Barrois le jeune, Libraire, Quai des Augustins. 1780. Vol. in 8°. de 110 pag.

II.

Suite du prix actuel des Grains dans les différentes Provinces du Royaume.

Grenoble, 17 Novembre. Le froment, 2 l. 18 s., 3 l. & 3 l. 8 s. Le seigle, 2 l. 10 s. Le méteil, 2 l. 14 s.

Metz, le 6 Novembre. Froment, la quarte pesant 100 livres, 6 l. 7 s., 6 l. 4 s., 6 l. Le méteil 5 l. 5 s., 5 l. Orge, 4 l. 4 s. 4. d.

Nancy, 3 Novembre. Le rezal pesant 180 livres, le froment, 17 l., 16 liv. 4 s., 14 l. L'orge, 10 l., 9 l. 7 s., 8 l. 5 s. — *Le prix est argent de Lorraine.*

Mans, 16 Novembre. Le froment, le boisseau pesant 31 livres, 2 l. 15 s. Le méteil, le boisseau pesant 29 livres, 2 l. 3 s. L'Orge, le boisseau pesant 23 livres, 1 l. 9 s.

Par ordonnance de Police du 16 Novembre, le pain a été taxé, sçavoir, la livre de pain mollet à 2 s. 4 d. Le pain-michard du poids de 12 livres, à 1 l. 3 s. le pain de méteil du poids de 12 livres, 16 s.

Orléans, 10 Novembre. Froment, premiere qualité, 4 l. 3 s. à 4 l. 8 s. Seconde qualité, 4 l. à 4 l. 2 s. Troisieme qualité, 3 l. 14 s. à 3 l. 18 s. Méteil, 3 l. 3 s. à 3 l. 15 s. Seigle, 2 l. 15 s. à 2 l. 16 s. Orge, 2 l. 5 s. à 2 l. 6 s.

Le pain a été taxé, sçavoir, le pain bis, du poids de 6 livres, à 11 s. Le jaunet, du poids de 7 onces, à 2 s. 3 d. Le blanc, de 12 onces, à 2 s. 2 d.

Rouen, 23 Novembre. Le bled froment, premiere qualité, 14 l. Seconde qualité, 13 l. Troisieme qualité, 12 l. Bled-méteil, 9 l. Seigle, 7 l. 5 s. Orge, 6 liv.

Sens, 17 Novembre. Le froment pesant 36 livres, 2 l. 15 s. Méteil, 2 l. 5 s. Seigle, 1 l. 15 s. Orge, 1 l. 12 s.

Par ordonnance du 19 Novembre. Le pain a été taxé, la livre de pain mollet, à 2 s. 3 d. Le pain-blanc, à 2 s. Le pain-bis, à 1 s. 6 d.

Villeneuve-le-Roi. Le froment, pesant 72 livres, 6 l. 16 s. Le méteil, 5 l. 12 s. Seigle, 4 l. 7 s. Orge, 4 l.

Villeneuve-l'Archevêque, le 10 Novembre. Le froment, pesant 38 livres, 2 l. 16 s. Méteil, 1 liv. 14 s. Orge, 1 l. 16 sols.

Tonnerre, 12 Novembre. Le froment pesant 72 livres, 6 l. 18 s. Méteil, pesant 65 livres, 5 l. Orge, 3 l.

Toulouse, 16 Novembre. Le froment, 18 l. 6 s., 18 l. 8 s., 18 l. 13 s., 18 l. 18 s. Seigle, 10 liv. 10 s. Maïs, 10 l. 15 sols.

Le Pain a été taxé, sçavoir, la marque du pain-blanc, à 15 s. 4 d. La livre de pain bis, à 2 s. 4 d.

III.

Marchandises arrivées à Paris.

Depuis le 16 Novembre jusques & compris le 23, il est arrivé à la Douane 3 bar. & 1690 livres de sucre, 25 sacs & 525 livres de café, 2 tonneaux & 5145 livres de cire, 8735 liv. d'huile, d'olive, 143 tonnes, 46 barriques & 6300 livres d'huile de graine, 2 pieces d'huile de noix, 2 pieces d'huile de lin, 18 demi-caisses & 7285 livres de savon, &c.

Les eaux-de-vie dont les droits ont été acquittés au Bureau Général des Aides, depuis le 17 Novembre jusques & compris le 23, se montent à 85 pipes & 11 quartauts d'eau-de-vie.

IV.

CENTENAIRE.

Suzanne Col, veuve de François Parquet, Ecuyer, Sieur du Maine, est morte à la Rochefoucault, âgée de cent un ans, n'ayant éprouvé aucune infirmité jusqu'à sa mort.

V.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 7 Décembre 1781.

Or de Portug. à . .	728 l.	s.		marc.
Du Mexique à . . .	724	. .		
Du Pérou à	716	. .		
Les guinées à . . .	727	. .		
Ducats à	98	. .		once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	102	. .		
Or à 20 karats à . .	85	. .		
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	12	6	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	12	6	
Piastres à	49	. .		

V I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 5 Décembre 1781 au Vendredi 7 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 17, 18 à 19 l.; le seigle, de 11 à 12 livres; l'orge, de 10 à 11 liv. Le froment à la Grêve, de 17, 18, 19 à 20 l.; le seigle, 12 liv.; l'orge, de 10 à 11 livres *le septier*. Farine blanche à la Halle, de 36, 38, 39 à 40 l.; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

V I I.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 5 Déc. 1781 au Vendredi 7 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 17, 18, 19 à 20 liv.; *id.* à la Grêve, de 17, 18, 19 à 20 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 3 Décembre 1781, de 61 à 62 l.; *idem* nouveau, de 59 à 60; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 48 à 50 liv.; *id.* nouv., 44 à 45; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 19 à 20; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 53 à 55; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 50 à 52; le cent de paille, de 18 à 20; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 34 à 42 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-V de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres.
	PAIEMENT DU MERCREDI 5 DECEMBRE 1781.		
11.	M. Boutray	Mercredi.	F.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	F.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	F.
18.	M. Radix	Mercredi.	F.
19.	M. Mauperit.	Mercredi.	F.
27.	M. de France	Mercredi.	F.
	PAIEMENT DU JEUDI 6.		
12.	M. Alissant	Jeudi.	F.
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	F.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	F.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	F.
14.	M. Nau	Jeudi..	F.
	PAIEMENT DU VENDREDI 7.		
2.	M. Boscheron	Vendredi.	F.
21.	M. Patu.	Vendredi.	F.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	F.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	F.
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	F.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES

CHANGES du 7 Décembre 1781.

Amsterdam, ...	53 ½ à ⅛	Cadix, ...	. .
Londres, ...	31 9 16e.	Livourne, ...	97
Hambourg, ...	192 ¼	Gênes, ...	93
Madrid, ...		Lyon, *Saints*. . .	¼ p. ⁰⁄₀

DU VENDREDI 7 *Décembre* 1781.

1780. Lot. Roy. . .	1033	1785	I
1781. *Primes*.		1786	I
1782		1787	I
1783	105	1788	I
1784	169	1789	I
2d. Viager.	au pair.	. . . . .	

Déc. 1781.		*Du* 5.	*Du* 6.	*Du* 7.
Comp. des Indes.	Actions	1967 ½.	1967 ½. . . .	1965 . . .
	D° 16/25	. . . . .	. . . . .	1290 . . .
	D° 8es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	D° 25es	. . . . .	84.	. . . . .
	Empr. d'Oct.	403	. . . . .	402 . . .
Rescriptions.		7 ½ 8 ¼ 7 ¾ .	7 ¾ 8 perte.	8 ¼ 7 ¾ 8
Bil. des Ferm.		. . . . .	. . . . .	¾ perte .
Contr. à 4 p. ⁰⁄₀ 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 178

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 8 Décembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 17 Novembre*,

IL est arrivé ici trois bâtimens venant d'Irlande avec un chargement de viande, de poisson, d'huile de poisson, de laine & de soufre.

Depuis quelque tems nous essuyons sur mer des tempêtes dont les effets sont très-funestes pour la Navigation. Un houkre Suédois qui alloit de Gothenbourg à Landscrone, a échoué dernierement sur la côte de Setland, à 5 milles d'ici. On a sauvé l'Equipage; mais la cargaison, qui consiste en harengs, paroit au moins en partie fort hasardée.

POLOGNE.

DE DANTZICK, *le 30 Octobre*.

Le froid commence à faire sentir ses rigueurs. Nous avons déjà de fortes gelées, & l'on craint de voir la Navigation interrompue avant peu. Le prix du seigle hausse en conséquence, & il est actuellement de 250 à 260 florins par last : il y a toute apparence qu'il se vendra encore plus cher vers le printems prochain.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 9 Novembre*.

On a trouvé, il y a quelque tems, à Douczke, près de Debrezin, des écailles dans lesquelles il y avoit des perles. L'extérieur de l'écaille est aussi noir que celle d'une tortue : cette écaille est large d'environ six pouces, & se trouve à trois ou quatre pieds de profondeur sous l'eau. C'est sur-tout aux environs de la Theise où le pays est plat & marécageux, que ces perles ont été découvertes. Cette particularité est consignée dans une Lettre d'Œdembourg en Basse-Hongrie.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le 11 Novembre*.

On lit dans le Journal de Correspondance du Professeur Schloezer à Gottingue, l'article suivant, daté de l'Ukraine Polonoise.

» L'Eté dernier, plus de 300 familles Juives sont parties de la Lithuanie pour la Palestine. La liberté qu'on accorde aujourd'hui aux Juifs à Jérusalem, est la cause de ces émigrations. Il leur est permis d'y faire le Commerce, de construire des maisons, de bâtir des villages dans le voisinage de Jérusalem, & de labourer la terre, &c. Beaucoup de Juifs s'imaginent que Dieu leur fera

» la grace de les rassembler à la fin dans » le pays de leurs peres. En effet lorsqu'on considere que les Juifs, qui » sont en grand nombre en Pologne, y » vivent dans l'oppression, que, malgré » leur extrême pauvreté, ils envoient » encore annuellement des sommes d'argent à Jérusalem ; que souvent des » familles entieres quittent leur pays » natal pour se rendre à Jerusalem ; il » est très-probable qu'à la fin ils formeront un grand Peuple assemblé dans » un même pays ».

ITALIE.

DE LIVOURNE, *le 23 Octobre*,

Des Lettres de Palerme marquent qu'il y est arrivé un convoi François de 70 voiles, venant du Levant ; mais comme on craignoit qu'il n'y eût à bord quelque reste de contagion, le Conseil de la Ville a ordonné une quarantaine de 14 jours à tous les bâtimens qui sont venus ou qui viendront de ces parages.

IRLANDE.

DE DUBLIN, *le 10 Novembre*.

M. Forster proposa le 7 de ce mois à la Chambre des Communes, de nommer le lendemain un Comité pour délibérer sur les subsides qu'il convient d'accorder à Sa Majesté. Mais M. Grattan s'y opposa & desira que cette résolution fût suspendue jusqu'à ce que les comptes eussent été examinés, & que le Ministere eût jugé à propos de communiquer à la Chambre les prétentions du Gouvernement. En quoi il fut soutenu par M. Flood, qui dit avoir été dans l'opinion qu'il ne seroit exigé aucuns subsides extraordinaires ; mais qu'il avoit entendu parler de demandes, qui, dans le cas où elles fussent soutenuns, annonçoient visiblement un parti pris de ruiner l'Irlande ; il ajouta que, pour prouver son assertion, il s'engageoit à mettre sous les yeux de l'Assemblée le tableau de l'état actuel de la Nation ; ce qu'il fit en effet le 8, en disant : » que la plus forte dette, » dont la Nation avoit été chargée avant » la derniere guerre, montoit à 371 » mille 100 livres sterl., & n'alloit à la » fin de 1761, qu'à 530,000 l. ; qu'en » 1771, la dette nationale étoit de » 780,000 livres, par conséquent augmentée d'un tiers ; qu'en 1779, cette » même dette étoit déjà portée à un » million & 757,000 l. ; augmentation » qui, toute seule, montoit plus haut » que la dette entiere de la derniere » guerre dispendieuse ; que depuis 1779, » notre dette s'étoit encore augmentée » de 67,000 liv. ; que dans ce moment, » y compris les annuités, la Nation devoit deux millions & 376,000 liv. st., » & qu'en y ajoutant les 300,000 l. qui » alloient être demandées, alors la dette » totale iroit à 2,676,000 l. st. : d'où il » résultoit qu'en 4 années, on avoit fait » 1,200,000 liv. st. plus de dettes que » dans toutes les guerres antérieures : » que cette courte esquisse de l'état » d'un pays dénué de finances causeroit à coup sûr beaucoup d'étonnement. M. Flood termina son Discours, en prouvant, sans replique, » que tandis que l'Angleterre combattant contre presque toutes les Puissances, n'avoit augmenté que d'un » huitieme son ancienne dette, la nôtre s'étoit augmentée d'un quart pendant dix ans, où le Royaume avoit » joui d'une parfaite tranquillité ».

Ce Discours & d'autres encore prononcés avec beaucoup de chaleur à ce sujet, n'eurent aucun effet. La Chambre s'étant formée en Comité sur les subsides, on accorda les 300,000 l. st. demandées, & même avec quelques additions.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 15 Novembre*.

On donne pour authentique le tableau suivant de la totalité des taxes levées dans la Grande-Bretagne.

Revenu de l'Etat. Intérêt payé annuellement aux Créanciers publics, environ 8,000,000 l. st.

Fonds d'amortissement, année commune, pendant les dix dernieres, environ 2,800,000 liv.

Taxes sur les terres & la drêche, environ 2,500,000 liv.

Taxes & droits appropriés au payement de la liſte civile, 900,000 l. Total, 14,200,000 liv. ſt. ».

Taxes Provinciales. Taxes en faveur des Pauvres conformément aux états préſentés par ordre de la Chambre des Communes, il y a environ quatre ans, 1,700,000 liv.

Barrieres, au moins un million 500 mille livres.

Taxes ſur les ponts, grands chemins, maiſons de correction, hôpitaux, édifices publics dans divers Comtés, &c. environ 300 mille liv. ſt.

Egouts, attériſſemens, rivieres, navigation intérieure, péages pour paſſer des ponts, droits payés aux Foires & Marchés, & dans la Juriſdiction de diverſes Villes, environ 1,000,000 liv. Total, 4,500,000 l. ſt.

Récapitulation. Taxes publiques, 14 millions 200 mille liv. Taxes Provinciales, 4 millions 500 mille liv. Total, 18 millions 700 mille liv. ſt.

Sur quoi il faut déduire ce que paye l'Ecoſſe pour ſa portion des taxes publiques, environ 200 mille livres.

Alors les ſommes levées ſur les Habitans de l'Angleterre, de la Province de Galles & de la Ville de Berwick, ſe trouveront monter à 18 millions 500 mille livres.

Etat de la dette à contracter pour le ſervice de l'année courante.

Pour la Marine, 5,000,000 liv. Extraordinaires, un million.

Dette de la Marine, 3,000,000 liv. Total, 9,000,000 liv. ſt.

Evaluation des dépenſes de l'Armée, y compris la Milice, 6,000,000 livres. L'Artillerie, 1,000,000 liv. Extraordinaires, 3,000,000 l. Total, 10 millions liv. ſterl.

Intérêt à payer ſur la dette dont les fonds ne ſont pas faits, ſur les *deficit*, conceſſions extraordinaires!, ſervices divers, &c. environ 2 millions. Total général, 21 millions liv. ſterl.

Sur leſquelles déduiſant les taxes ſur les terres & ſur la drêche & ſur le fonds d'amortiſſement, environ cinq millions, la nouvelle dette à contracter pour le ſervice de l'année 1782, ſera de 16 millions liv. ſterl.

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le 25 Novembre.*

La Province d'Utrecht a conſenti aux 2,294,400 florins des ſubſides pour la Compagnie des Indes Orientales; mais à condition que les Provinces de Hollande & de Zélande renonceront à exiger le centieme & deux-centieme denier des Habitans de la Province d'Utrecht, à raiſon des actions qu'ils ont dans les Compagnies Orientale & Occidentale, & dans les autres effets de la Généralité. On apprend que la Province de Gueldres a conſenti à la pétition de 9,271,489 florins pour la conſtruction complette des vaiſſeaux, à celle de 200 mille florins pour ſoutenir les Directeurs de l'établiſſement des Berbices; à celle de 799,200 florins pour des alleges, &c. ainſi qu'à la levée d'un Corps de Mariniers de ſix mille hommes, conforme à la propoſition de Son Alteſſe Sérénissime. La Friſe a auſſi conſenti à cette levée, en mettant cependant quelques reſtrictions à ſon conſentement.

D'AMSTERDAM, *le 21 Novembre.*

On apprend qu'en conſéquence du nouveau Réglement de Sa Majeſté Très-Chrétienne, concernant les priſes conduites dans les Etats reſpectifs de France & des Provinces-Unies, il va être établi des Commiſſaires qui réſideront dans les Ports de l'une & l'autre Puiſſances, pour veiller ſur tout ce qui regarde ces priſes & les Priſonniers qu'elles pourront avoir à bord. Ce Réglement a en conſéquence été envoyé aux Provinces reſpectives, pour avoir le conſentement des Etats de chacune d'Elles.

II.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE VIVIERS, *le 20 Novembre.*

Notice ſur l'Hiſtoire Naturelle du Vivarais, par M. de Genſſane.

» Le Diocèſe du Vivarais eſt un des plus étendus & des plus montueux de la Province. de Languedoc. A la petite liſiere près qui borde le Rhône, & qui eſt en plaine, on peut dire que le ſurplus du territoire de ce Diocèſe eſt en pays de montagne. La qualité du terroir y eſt généralement ſablonneuſe, parce que toutes les roches qui compoſent les montagnes du Vivarais, ſont de la matiere des granites ».

» Il n'y a point de pays au monde mieux percé par des chemins de communication, tous entretenus par le Diocèſe; & il faut convenir que, ſans cette importante précaution, tout ce pays ſeroit abſolument impraticable, & pour les Voyageurs & pour le tranſport des denrées ».

» Le vallon qui s'étend depuis Chambonas juſqu'à Aubenas, forme un territoire très-varié; il eſt, dans la plupart des endroits, très-ſablonneux, dans d'autres ſchiſteux, & calcaire dans pluſieurs cantons. On ſeme peu de grains dans cette étendue de pays; tout y eſt couvert de mûriers, de vignobles & de châtaigniers; de maniere que les ſoies, les châtaignes & les vins forment ici la principale récolte des Habitans qui recueillent en outre de très-beaux & d'excellens fruits ».

» La plaine qui borde le couchant de l'Ardèche, depuis Aubenas juſqu'à Vogué, conſiſte en quelques prairies & en quelques vignobles, & le ſurplus en terres labourables excellentes, garnies de mûriers & de noyers ».

» La Paroiſſe de la Gorce poſſéde à l'Eſt de ſon territoire une forêt conſidérable de chênes taillis: mais elle eſt dans le cas de tous les bois communaux que nous avons vus dans la Province, c'eſt-à-dire, que chaque Payſan y coupe à tort & à travers, ſans ménagement, les plus belles revenues pour les charbonner; auſſi la forêt dont il eſt queſtion, n'eſt que de rebuts ou de taillis rabougris ».

» Le territoire de la Paroiſſe de Vaſſon, au deſſous de la Gorce, eſt excellent, & conſiſte en terres fortes, légerement ſablonneuſes, d'un très-bon produit; tout y eſt cultivé avec la plus grande induſtrie. On y remarque ſur-tout quantité de muriers, de vignobles, de noyers & autres arbres fruitiers ».

» En nous repliant d'Aubenas vers l'Argentiere, nous avons trouvé toutes ces montagnes couvertes de châtaigniers, de mûriers & de vignobles ».

Les environs de l'Argentiere, quoique montueux, offrent à la vue un ſpectacle charmant, par l'induſtrie avec laquelle ils ſont cultivés; c'eſt un vaſte amphithéatre couvert de mûriers, de vignobles & d'arbres fruitiers; le tout varié par des bouquets de châtaigniers, & ſoutenu par des murs les uns au deſſus des autres, placés parallelement, & il n'y a pas un pouce de terre cultivable au travers de ces roches, qui ne ſoit mis à profit; ce qui forme un coup d'œil qu'on ne ſe laſſe pas de voir ».

» En montant de Saint-Laurent juſqu'au ſommet des montagnes qui l'entourent, on ne trouve plus que de vaſtes pâturages, & quelques hameaux entourés de prairies, de quelques terres labourables où il ne croît que de l'orge & de l'avoine qui mûriſſent à peine avant la chûte des neiges. Toutes ces montagnes continuent juſqu'à Luc, ſur le bord de l'Alier; ici le climat devient plus doux. Depuis Luc juſqu'à Langogne & à Pradelles, on trouve un vallon magnifique ſur l'étendue de près de trois lieues, qui conſiſte en prairies & en quantité de terres labourables d'un bon produit, tant en bled qu'en légumes; c'eſt auſſi les plus belles récoltes du pays. Les terres y ſont légerement ſablonneuſes, entrecoupées de fort belles ſources ».

» Le territoire de Pradelles eſt plus élevé, il eſt couvert de laves, & les pozzolanes y ſeroient d'un très-bon produit, ſi le climat y étoit plus tempéré; mais les Etés y ſont ſi courts, que les récoltes peuvent à peine y mûrir. Nous y avons vu les orges tous verds à la mi Septembre ».

» Le vallon de Mayras, depuis les Artels juſqu'à Thueys, quoique étroit, eſt excellent; il conſiſte en magnifiques prairies, en forêts entieres de châtaigniers, & en quelques terres labourables, pratiquées en amphitéatre, au pied des côteaux, dont les ſom-

mets sont très rapides & entrecoupés de roches escarpées ».

» En passant du vallon de Thueys à celui de Montpesat, on trouve depuis Mayras, au nord de la Gravenne, jusqu'à Montpesat, sur près d'une lieue de longueur, une magnifique forêt de hauts & beaux châtaigniers ; ils sont, si je ne me trompe, les plus beaux que nous ayons vus dans la Province ».

» Tout le pays, depuis le Pal & Usclade, jusqu'à la Chartreuse de Bonne-Foi & Sainte-Agrave, consiste en vastes & bons pâturages. Il y a peu de terres ensemencées, parce que sur ces hautes montagnes, les récoltes ont peine à y mûrir ; les seigles y étoient très-verds lorsqu'on nous y passames au mois de Septembre ; mais en revanche, on trouve, dans tous ces cantons, des prairies magnifiques, toutes arrosées par de très-bonnes sources : on voit peu de moutons sur ces montagnes ; mais le gros bétail y est très-nombreux, & fait la richesse de ce pays, couvert de neige pendant six ou sept mois de l'année. Il n'y a ici aucune espece de fruit ; on n'y voit que des sapins & des hêtres, qui commencent à devenir rares, parce qu'ils sont peu ménagés ».

(*La suite à l'Ordinaire prochain*).

DE POITIERS, *le 24 Novembre.*

Coup d'œil sur les Récoltes de cette année dans la Province de Poitou.

» La récolte de toutes les especes de grains a été très-médiocre dans toutes les parties de cette Province : aussi le prix en monta-t-il dès le moment de la moisson, & s'y est soutenu. La sécheresse des mois de Septembre & d'Octobre y a aussi un peu contribué ; on n'a pu ensemencer que très-tard. Cette sécheresse a nui en même tems aux pâturages ; le prix des bestiaux a baissé, & le beurre est devenu cher & rare. La récolte des vins a été par-tout d'une abondance presque fâcheuse ; les barriques manquoient ; la main-d'œuvre pour ramasser la vendange étoit dispendieuse ; plusieurs Propriétaires ont abandonné une partie des raisins dans les vignes, ou permettoient à bon marché de les ramasser. Il y a eu des endroits où on remplissoit une barrique pour un écu. Encore une année pareille, & tous les Propriétaires de vignobles seroient ruinés. Cependant le vin paroit promettre d'être de bonne qualité ; ce qui l'a fait vendre d'abord assez bon prix ; mais il commence à baisser, parce que chacun a besoin de vendre. Les fruits ont été aussi très-communs ; mais ils se conserveront peu. La recolte des soies n'a pas bien réussi ».

Extrait des Affiches du Poitou.

DE PARIS, *le 2 Décembre.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 18 Octobre 1781, concernant les demandes en cassation en matiere de Finance & de Commerce.

Sa Majesté ordonne que les dispositions du Réglement du 28 Juin 1738, concernant la procédure que S. M. veut être observée en son Conseil, & notamment celles du tit. 4, concernant les demandes en cassation, seront exécutées ; & qu'en conséquence, aucune Requête ne pourra être reçue, tant en son Conseil des Finances, qu'en son Conseil du Commerce, qu'elle n'ait été présentée & l'amende consignée dans les délais prescrits par ledit Réglement : en ce qui concerne les demandes en cassation qui pourroient être formées à l'occasion du recouvrement des impositions, ou par rapport au Domaine de la Couronne & autres droits de Sa Majesté, soit qu'ils soient en Ferme ou en Régie, Sa Majesté ordonne qu'il en sera usé comme par le passé.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

ANNONCE de Livres.

Traité des Fleurs qui se cultivent en hiver ; sçavoir, des Narcisses, des Giroflées, des Tubereuses, des Anémones, de la Jacinthe, des Jonquilles, des Iris, des Lys & des Amaranthes, avec la maniere de les conserver pour les faire fleurir en toutes saisons. Prix, 36 s. broché, & 48 s. relié. A Paris,

chez Lamy, Libraire, Quai des Augustins. 1780. In-12 de 316 pages.

Parmi les fleurs qui décorent nos jardins, il n'en est point de plus agréables pour les Curieux que celles qui font l'objet de ce Traité. Mais aussi, pour qu'elles puissent réussir & remplir complettement les vœux des Amateurs, il faut les cultiver avec des attentions & des soins particuliers. L'Auteur de cet Ouvrage, persuadé qu'on chercheroit envain dans les Livres qui traitent de la culture des fleurs, des instructions aussi lumineuses & aussi sûres que les siennes, a cru devoir prendre la plume pour éclairer les Fleuristes. La marche qu'il suit est toute naturelle. D'abord il décrit la plante dont il parle; il indique ensuite ses especes ou variétés; puis il enseigne à préparer la terre qui lui convient; il marque le tems où il faut la planter, comment il faut l'arroser, les moyens de la garantir des intempéries de l'air, le moment où il faut la tirer de terre, & les précautions qu'on doit prendre pour en conserver les oignons, &c. Nous laissons aux Connoisseurs le soin de juger du mérite de son travail, qui nous paroit n'avoir pas été soigné autant qu'il auroit pu l'être; nous remarquerons seulement qu'il s'est trompé en conseillant aux Amateurs des Jacinthes de les exposer à la vapeur du soufre, pour leur faire prendre une couleur bleue quand elles ne l'ont pas naturellement; au contraire le soufre brûlé, loin de teindre les Jacinthes en bleu, enleve cette couleur à celles qui l'ont naturellement.

On trouve chez le même Libraire un autre Ouvrage moins volumineux que le précédent, mais peut être plus utile. Il est intitulé

L'Art de faire le bon Cidre, avec la maniere de cultiver les Pommiers & Poiriers, selon l'usage de Normandie. Par M. le Marquis *de Chambray*. C'est une Brochure de 66 pages, qui se vend 8 s.

Le cidre est une boisson qui n'est pas fort ancienne en France. » Son usage, dit M. le Marquis de Chambray, a passé d'Afrique en Espagne, & d'Espagne en Normandie. Les Habitans de cette Province, qui ne trouvoient pas le climat & le sol de leur pays propre à la culture des vignes, n'en avoient que pour se procurer une boisson nécessaire, mais peu agréable; beaucoup de cantons en étoient privés totalement, par la froideur & l'humidité des terres; les Peuples qui les habitoient étoient réduits à l'usage de la bierre ou à celui de l'eau. La fréquentation des Normands avec les Biscayens, par le Commerce maritime, leur fit connoitre l'utilité du cidre; ils planterent des pommiers, apporterent de Biscaye des greffes de ces fruits à cidre, & les premieres pommes qu'ils recueillirent, furent appellées pommes de *Biscait*; nom que les pommes conservent encore. Bientôt les pommiers se multiplierent, & l'usage du cidre devint général. Alors on abandonna les vignes Normandes; il n'est resté aux différens terreins sur lesquels elles étoient plantés, que le nom que le plant leur avoit donné, le *Clos de la Vigne*. Il y a à-peu-près trois siecles que les vignes ont été détruites en Normandie, & que les pommiers ont pris leur place. Les Bretons, les Anglois ont suivi l'exemple des Normands, & par la culture des pommiers, se sont procurés une boisson aussi agréable qu'utile. On commence même dans différentes Provinces de la France, & sur tout en Picardie, à cultiver cet arbre avec succès, & à préparer des cidres qui ne sont pas sans mérite; mais souvent aussi ces cidres manquent de qualité, & c'est moins à celle du sol qu'il faut s'en prendre, qu'au défaut de choix dans les especes de pommes, & au peu d'intelligence de ceux qui préparent cette boisson. C'est pour remédier à ce double inconvénient, qu'on se détermine à rendre public ce petit Ouvrage ».

Après ce préambule sur l'origine du cidre, l'Auteur entre en matiere. Dans un premier chapitre, il traite des pépinieres de pommiers & de poiriers; dans un second, il indique la maniere de former les plants, lorsque les arbres sont bons à lever dans la pépiniere. Dans le chapitre troisieme, il enseigne comment il faut greffer les pommiers. Le chapitre quatrieme fait connoitre les différentes especes de pommes à cidre. On divise ces pommes en trois classes. Il y en a cinq sortes

qui se cueillent au mois d'Août, seize sortes qui se récoltent au mois de Septembre, & trente-une sortes qui se cueillent en Octobre. La cueillette des pommes exige des précautions; on en verra le détail dans le chapitre cinquieme. Le suivant roule sur un objet très-important, puisqu'i s'y agit de la maniere dont il convient de manipuler, si l'on veut faire de bons cidres. Dans les deux derniers chapitres, l'Auteur traite des petits cidres & du poiré.

I I.

Procédé pour corriger les Vins qui ont contracté le goût de moisi.

» Si le vin qui a pris le goût de moisi est nouveau, il faut nécessairement le tirer de dessus sa grosse lie, & le transvaser dans un vaisseau bien conditionné, dans lequel vous aurez brulé une bonne dose de papier soufré fin. Dès qu'il sera éclairci, ce qui arrivera bientôt, changez le de tonneau, & jettez y de bonne lie nouvelle. Vous y pourrez ajouter une couple d'onces de noyaux de pêche pilés, & vous le brasserez de tems en tems pendant une quinzaine de jours. Il faudroit que le goût eût été bien fort pour qu'il ne fut pas enlevé «.

» D'autres pour dissiper ce goût, versent dans une pièce d'un muid & demi de vin, une demi-once d'huile de muscade, & les laissent se bien mêler ensemble tranquillement. Si vous trouvez trop d'embarras à cette manipulation, faites-en du vin d'absinthe. Pour 100 pots de moût, le pot pesant environ trois livres, prenez une livre de racine d'année verte, une once de galanga, deux oranges amères coupées en quatre, une once de coriandre, deux onces de réglisse, une once de fenouil, une once de cannelle & de girofle, deux poignées d'absinthe, une poignée de petite centaurée. Lorsque le moût aura pris suffisamment le gout de ces drogues, on le changera de tonneau, & l'on pourra mettre à la place, une seconde dose de moût. Si cet accident étoit arrivé à de vieux vin, vous suivriez le même procédé, en vous servant de lie fraiche. Mais le succès en est beaucoup moins certain, & l'on ne peut en faire du vin d'absinthe «.

I I I.

Prix actuel des Grains dans les differentes Provinces du Royaume.

Abbeville, 15 Novembre. Bled froment, le setier pesant 208 livres poids de marc, 14 l. Méteil, 12 l. 12 s. Bled-muison, 11 l. 5 s. Seigle, 8 l. 8 s. Orge. 9 l.

Par ordonnance du 10 Novembre, le pain a été taxé, sçavoir, le pain mollet, la livre, 2 s. 9 d. Le pain-blanc, les huit livres, 19 s. 6 d. Le pain bis-blanc, les huit livres, 12 s. Le pain-bis, les huit livres 9 s.

Amiens, le 16 Novembre. Bon bled, le setier pesant 50 l. Poids de marc, 3 l. 13 s. 4 d. Moyen, 3 l. 5 s. Petit. 2 l. 16. s. 8 d.

Péronne, le 10 Nov. Froment, le setier pesant 95 liv. poids de marc, 6 l. 1 s. 8 d. Seconde qualité, 5 l. 18 s. 9 d. Troisième qualité, 5 l. 15 s. 10 d. Méteil, 5 l. 10 s. Petit, 4 l. 18 s. 4 d.

Les six livres de pain bourgeois ont été taxées à 10 s. les neuf livres de pain-bis à 11 s. La livre de pain mollet à 2 s. 6 d.

Angers, le 10 Novembre. Beau froment, pesant 28 livres, 48 s. Moyen froment, 47 s. Méteil, 43 s. Seigle, 38 s. Orge, 28 s.

Chartres, 24 Novembre. Bled d'elite, le setier pesant 200 livres, 15 l. 5 s. Bled marchand, 14 l. 3 s. Champart, 13 l. Méteil métoyen, 12 l. Méteil, 11 l. Orge, 7 l. 10 s.

Rambouillet, 24 Novembre. Froment d'elite, le setier pesant 230 livres, 18 l. 10 s. Froment marchand, 17 l. 10 s. Champart, 16 l. 10 s. Bon-méteil, 15 l. 10 s. Petit méteil, 14 l. 10 s.

Auneau, 16 Novembre. Froment elite vieux, le setier pesant 235, 17 l. Froment marchand, 16 l. Champart, 15 l. méteil 13 l. 10. s. Seigle 9 l. Orge, 8 l. 10 s.

Gallardon, 14 Novembre. Meilleur bled froment, 17 l. 5 s. Froment marchand, 16 l. 5 s. Champart, 15 l. 10 s. Méteil, 15 l. 10 s. Seigle, 12 l. 10 s. Orge, 9 l.

La suite à l'Ordinaire prochain.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 5 Décembre 1781.

Or de Portug. à . . .	727 l.	f.		marc.
Du Mexique à . . .	724	.	.	
Du Pérou à	717	.	.	
Les guinées à . . .	726	.	.	
Ducats à	98	10		
Or fin à 23 karats . . 31 32	102	.	.	once.
Or à 20 karats à . .	85	.	.	
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	12	6	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	12	6	
Piastres à	49	.	.	

V.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 1 Décembre 1781 au Mercredi 5 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 17, 18 à 20 l; le seigle, de 11 à 12 livres; l'orge, de 10 à 11 liv. Le froment à la Grêve, de 16, 17, 18 à 20 l.; le seigle, 12 liv.; l'orge, de 11 à 12 livres *le septier*. Farine blanche à la Halle, de 34, 36, 38 à 40 l.; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 28, 30 à 32 l. *le sac* pesant 325 liv.

VI.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 1 Déc. 1781 au Mercredi 5 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 17, 18, 19 à 20 liv.; *id.* à la Grêve, de 18, 19 à 20 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 1 Décembre 1781, de 60 à 62 l.; *idem* nouveau, de 58 à 60; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 47 à 49 liv.; *id.* nouv., 43 à 45; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 18 à 20; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 54 à 55; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 51 à 52; le cent de paille, de 19 à 20; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 39 à 42 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres.	
	PAIEMENT DU SAMEDI 1 DECEMBRE 1781.			
5.	M. Cauchy	Samedi	F.	six premiers mois 1781.
6.	M. Caron	Samedi	F.	
16.	M. Le Noir.	Samedi	F.	
8.	M. Despeignes	Samedi	F.	
9.	M. de la Rue	Samedi	F.	
	PAIEMENT DU LUNDI 3.			
23.	M. Masson.	Lundi.	F	
26.	M. de la Motte	Lundi.	F.	
29.	M. Certain	Lundi.	F.	
28.	M. Creuzé.	Lundi.	F.	
	PAIEMENT DU MARDI 4.			
13.	M. Marsollier	Mardi	F.	
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	H.	
15.	M. Defays	Mardi	F.	
24.	M. Desplasses.	Mardi	F.	
25.	M. Vieillard	Mardi	F.	
Idem.	Gouvernemens.	r. l.	*Six premiers mois* 1780.	

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES.

CHANGES du 4 Décembre 1781.

Amsterdam, ...	53 ¼	Cadix, ...	14 l. 4 f.
Londres, ...	31 9 16e.	Livourne, ...	97 ¼
Hambourg, ...	192	Gênes, ...	93 ¼
Madrid, ...	14 l. 6 f.	Lyon, *Saints*. . .	¾ p. % p.

DU MARDI 4 *Décembre* 1781.

1780. Lot. Roy. . .	1034	1785	150
1781. *Primes*.		1786	
1782		1787	
1783	105	1788	117
1784	169	1789	112

1r. Viager. . . 10 ½ p. % bénéfice. 2d. . au pair.

Déc. 1781.		*Du* 1.	*Du* 3.	*Du* 4.
Comp. des Indes.	Actions	1967 ½	1967 ½	1965 67 ½ .
	D° 16/25	. . . . .	. . . . .	1290 . . . .
	D° 8es	. . . . .	263	. . . . .
	D° 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	. . . . .	403 404. . .	. . . . .
Rescriptions.		7 ½ 8 7 ¾ . .	8 7 ½ 8 ¼ 7 ½ 7 ¾	8 ½ ¾ 8 ¼ ½ ¾ 8 p
Bil. des Ferm.		. . . . .	. . . . .	. . . . .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1781.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 1 Décembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 30 Octobre.*

LA Petite-Russie est actuellement répartie en trois Gouvernemens différens, dont l'ouverture a été conférée au Général-Feld-Maréchal Comte Rumanzof Sadunayskoy, par un ordre exprès de Sa Majesté Impériale, du 27 Septembre. Le Gouvernement de Kiovie forme onze Cercles, dont l'ouverture réelle est fixée au mois de Novembre. Le Gouvernement de Czernicow, composé d'autant de Cercles, sera mis en activité au mois de Décembre de cette année, & celui de Nord-Novogrod, ayant le même nombre de Cercles que les précédens, doit être ouvert en Janvier 1782.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 6 Novembre.*

Plusieurs riches Commerçans de Hongrie ont établi dans ce Royaume, qui abonde en mines, en bois & en vignes, des Atteliers où il se fabrique une grande quantité d'eau de-vie qu'ils envoient dans les Etats du Grand-Seigneur par Presbourg & Bude. L'usage du vin est, comme on sçait, défendu aux Ottomans; mais comme la Loi de Mahomet ne s'explique point sur l'eau-de-vie, qui probablement n'étoit pas encore connue du tems de ce faux Prophête, les Turcs qui s'en tiennent à la lettre de cette Loi, ne se font point de scrupule d'en user à leur gré. C'est une nouvelle branche de Commerce qui tournera au profit & au bien-être du Royaume de Hongrie.

ITALIE.

DE VENISE, *le 30 Octobre.*

Cette République vient de faire demander a l'Impératrice de Russie, par son Ambassadeur, résident à la Cour de Vienne, la permission d'avoir un Envoyé à Pétersbourg, afin de faire un Traité en vertu duquel les bâtimens Russes établiroient leur Commerce de la Mer Noire jusques dans le Golfe Adriatique.

DE BOLOGNE, *le 2 Novembre.*

L'Empereur a supprimé le College Hongrois établi en cette Ville. Les Pensionnaires qui y demeuroient sont déjà partis pour retourner en Allemagne. On doit vendre incessamment les biens-meubles & immeubles qui appartenoient à ce College.

DE ROME, *le 4 Novembre.*

M. Riminialdi, Sous-Doyen de la Rote Sacrée, pour embellir & enrichir le Museum de l'Université Pontificale

de Ferrare, sa Patrie, y a fait conduire il y a quelques jours, sept grandes caisses contenant ce qui suit. 1°. Un tableau en mosaïque de la même façon & de la même grandeur que le célébre original qui se trouve dans le Museum du Capitole, représentant les célébres colonnes trouvées dans l'excavation qu'a fait faire le feu Cardinal Furietti à la Maison de l'Empereur Adrien à Tivoli. 2°. Une table de 8 palmes de long & de 4 de large, marquetée de très-belles amétistes & autres pierres, dans la longueur de six palmes & la largeur de trois, & qui est toute encadrée de marbre sanguin, avec son pied artistement travaillé & bien doré. 3°. Deux petites tables de mosaïque antique, longues de quatre palmes & larges de deux & demie. 4°. Un Recueil de sculptures de marbre, partie à la moderne & partie à l'antique, au nombre de 27 pieces & têtes des plus célebres Artistes dans l'Histoire; avec une très-belle statue antique, de la hauteur de quatre palmes, représentant Esculape.

PORTUGAL.

DE LISBONNE, *le 20 Octobre.*

Le 14 du mois d'Août dernier, on a puni du dernier supplice les misérables qui avoient assassiné l'Equipage d'un vaisseau Suédois. Ils étoient au nombre de sept. La Sentence portoit qu'ils auroient le poing coupé, qu'ils seroient ensuite pendus, & que leurs cadavres seroient séparés en quatre parties, & attachés à des pieux le long du Tage, leurs têtes & leurs mains placées à l'endroit où ils avoient débarqué leur vol.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 11 Novembre.*

On vient de donner des ordres à tous les Maitres de navires qui mouillent dans la Tamise, ou qui sont dans l'intention de transporter des Troupes à la Jamaïque, de ne pas manquer de se trouver à Portsmouth le 20, jour fixé pour leur embarquement. On a aussi désigné un convoi qui sera voile des Dunes, pour escorter les navires qui se trouveront prêts dans ce moment.

Notre Flotte de la Jamaïque qui, dans le dernier ouragan qui dévasta cette Isle, avoit eu un navire englouti, & 25 brisés, a essuyé un second malheur, le 10 Octobre, sur le Banc de Terre-Neuve, où un coup de vent l'a dispersée: c'est le *Rosamond*, Capitaine Christal, entré à Douvres, qui a apporté cette fâcheuse nouvelle.

On équipe actuellement dans la Tamise, un cutter impregné d'ingrédiens qui doivent se durcir dans l'eau & lui donner assez de solidité pour résister aux vers; ce qui suppléeroit au cuivre qu'on emploie pour doublure, ainsi qu'à l'étain, dont on a essayé de se servir pour le même usage, & qui paroit n'avoir pas réussi.

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le 15 Novembre.*

Extrait d'une Lettre de Saint-Eustache, du 7 Août,

» Avant son départ, le Général John Vaughan fit publier une Proclamation en date du 31 Juillet dernier, mais qui n'a eu son effet, quant à la remise des Negres qui se trouvoient à bord de ses vaisseaux de guerre, que pour quinze Esclaves seulement qui étoient sur un de ces navires, les autres ayant refusé de débarquer ceux qu'ils avoient. Les deux Conquérans de cette Isle, actuellement arrivés en Angleterre, ont cru que ce petit nombre suffiroit pour prouver l'exécution de l'ordre, & pour en imposer encore par-là à leur Souverain, à leur Pays & à l'Europe, étonnée & indignée de leur conduite. Voici le contenu de cette Proclamation.

» Les Habitans de l'Isle de S. Eus-
» tache, considérés comme Sujets Bri-
» tanniques, doivent jouir de tous les
» privileges de cette classe & de ce
» caractere. Tous les Planteurs de la-
» dite Isle, & tous les Habitans qui ne
» sont point Prisonniers & qui n'ont
» point eu de commerce avec les Su-
» jets rébelles & les Ennemis de la
» Grande-Bretagne, resteront tran-
» quilles Possesseurs de leurs propriétés

» & plantations, & doivent jouir, sans » *molestation*, des privileges des Sujets » de la Grande-Bretagne. Tous les Ha- » bitans de ladite Isle feront le serment » d'allégeanee au Roi de la Grande- » Bretagne; mais les Habitans Hollan- » dois ne seront point requis de pren- » dre les armes contre les Etats de » Hollande, jusqu'à ce que ladite Isle » soit cédée par Traité à la Couronne » de la Grande-Bretagne. Tous les Ha » bitans doivent redemander les Mulâ- » tres, Negres & autres Esclaves de » quelle classe & dénomination qu'ils » soient, qui sont à bord des vaisseaux, » afin qu'ils soient rendus à leurs Pro- » priétaires ».

I I.

Nouvelles de l'interieur du Royaume.

De Marseille, *le* 15 *Novembre.*

Parmi 27 bâtimens arrivés ici depuis le 5, on en compte 4 venant de Suede, chargés de planches, fer, bray & goudron; & 1 venant de Pétersbourg, chargé de fer. Dans ce nombre, on comprend aussi la polacre l'*Huveaune*, venant du Cap François, chargée de sucre, café, indigo & cuirs; & la corvette du Roi la *Badine*, commandée par M. de Venel, Lieutenant de vaisseaux, venue de Fournelly, Isle de Mahon, ayant sous son escorte 8 bâtimens de Commerce.

D'Agde, *le* 6 *Novembre.*

Il est entré dans ce Port, pendant le mois d'Octobre dernier, 56 bâtimens, venant de l'Italie, Marseille, Cannes & autres Ports de Provence, qui ont importé 7434 quintaux d'huile d'olive, 33514 quintaux de savon & diverses autres marchandises, comme drogueries & épiceries, citrons, laine, sucre, coton en laine & filé, chanvre peigné, & crud.

Pendant le même espace de tems, vingt bâtimens ont exporté de ce Port, pour la circulation du Royaume, 1348 quintaux d'avoine, 250 quintaux de farine, 111 balles de peille, pesant 259 quintaux; pour le service du Roi, 2000 quintaux de seigle, & 5409 de bled; pour Marseille & l'Etranger, 342 barriques de sucre terré, pesant 298 quintaux; 2 barriques d'indigo, pesant 900 livres, & pour les armemens des Isles Françoises 1331 barils de farine, le minot pesant 2662 quintaux.

De Grenoble, *le* 10 *Novembre.*

Un Citoyen de cette Ville voulant, à l'occasion du grand événement qui vient de combler d'allégresse toute la Nation, signaler d'une maniere particuliere son patriotisme, avoit formé le projet de délivrer les Prisonniers pour dettes, qui pouvoient se trouver dans les prisons de cette Ville. Heureusement pour l'humanité, sa générosité n'a pu s'étendre que sur deux, parce qu'il ne s'en est trouvé que deux qui fussent détenus pour cause d'insolvabilité. Mais leur liberté rend l'existence à deux épouses infirmes & à dix-huit enfans qui étoient sans secours. La délivrance de ces deux infortunés a fait un objet de mille écus. Ces Prisonniers ont été délivrés assez à tems pour pouvoir, dans les jours de Fêtes que notre Ville a données, mêler leur joie à celle du Public. Si quelque chose a pu diminuer leur satisfaction, c'est l'impossibilité où ils se sont trouvés de témoigner leur reconnoissance à leur Bienfaiteur.

De Coulommiers, *le* 18 *Novembre.*

Observations contre l'usage abusif de cultiver à deux solles seulement les terres labourables dans plusieurs Paroisses de la Généralité de Paris, & singulierement dans quelques-unes de l'Election de Coulommiers; par M. Huvier Dumée.

« On appelle, en terme d'Agriculture, cultiver un champ à trois solles, lorsque le Cultivateur y seme pendant la premiere année du bled, pendant la seconde de l'avoine, & qu'il le laisse en repos pendant la troisieme année ».

» Ainsi un Fermier exploitant 30 arpens de terre, dépouillera chaque année dix arpens de bled, dix arpens d'avoine, & les dix autres arpens resteront en repos, ce qui s'appelle *jachere*, pendant cette même année ».

» De-là il suit que ces 30 arpens, dans le courant de trois années d'exploitation, auront produit la récolte de trente arpens de bled, de trente arpens d'avoine, & que trente arpens se seront reposés pendant une année sans avoir rien produit; tel est l'emploi des terres labourables, le plus généralement observé ».

» Il existe cependant dans quelques Paroisses de la Généralité de Paris, & singulierement dans plusieurs de l'Election de Coulommiers, une forme différente de cultiver & d'ensemencer les terres; elles se menent & se conduisent en deux solles, c'est-à-dire, qu'un Fermier exploitant trente arpens de terre, en cultive chaque année moitié ou quinze arpens qu'il ensemence en bled, & il laisse en repos les quinze autres qu'il mene & cultive à leur tour pour être ensemencés & recueillis en bled l'année suivante ».

» De cette façon, il résulte que dans l'espace de trois années de jouissance, ce Cultivateur dépouille quarante cinq arpens de bled, à la différence du Cultivateur à trois solles, qui, pendant ce même laps de tems, ne dépouille sur une même quantité de terrein que 30 arpens de bled ».

» Mais aussi convient-il de remarquer que le Cultivateur des terres à trois solles, qui n'a dépouillé pendant son exploitation de trois années que trente arpens de bled, a dépouillé, pendant cette même révolution de tems, trente arpens d'avoine, & que le Cultivateur à deux solles n'en a ni ensemencé ni dépouillé pendant ce même tems ».

» Les Cultivateurs intelligens conviendront unanimement que le traitement des terres en deux solles, entraine nombre d'inconvéniens préjudiciables au succès de l'Agriculture ».

» La dépouille annuelle de quinze arpens de bled sur trente, & qui, au premier coup d'œil, annonce un produit de moitié en sus de celui de dix arpens seulement sur trente que dépouille le Cultivateur à trois solles, n'offre réellement qu'une augmentation imaginaire ».

» On remarque en effet que les terres poursuivies à deux solles, sont beaucoup moins bien tenues, préparées & cultivées, & qu'elles produisent à proportion moins de bled que celles à trois solles, qu'elles sont moins amendées & fécondées par les engrais, par la raison que le Cultivateur à deux solles est obligé de répandre sur quinze arpens les engrais que le Cultivateur à trois solles ne répand que sur dix: d'ailleurs on ne croit pas se tromper, en avançant que le produit de dix arpens d'avoine que récolte par année le Cultivateur à trois solles, excéde en profit le produit apparent des cinq arpens de bled que le Cultivateur à deux solles dépouille annuellement en plus que le Cultivateur à trois solles. Les terres de ces quinze arpens sont bien moins remuées & labourées que celle des dix arpens, parce que les chevaux du Fermier qui ne dépouille point d'avoine, sont bien moins nourris; ce Fermier, obligé d'acheter cette denrée, en use avec plus d'économie, ce qui n'arrive point au Cultivateur à trois solles, qui dépouille annuellement une quantité d'avoine suffisante & au delà à la nourriture de ses chevaux ».

» D'un autre côté, cette observation devient importante; les terres à deux solles se trouvent, sans interruption, forcées de produire la même espece de grains, ce qui, de l'avis des Connoisseurs, les fatigue & les épuise; d'où il résulte presque toujours une récolte inférieure à celle des terres poursuivies à trois solles ».

» Enfin on peut joindre à ces désavantages celui qui tourne au détriment des bestiaux de la campagne; dans l'hypothèse des trente arpens menés à trois solles, la terre offre annuellement aux troupeaux vingt arpens de pâturages; dans l'espece au contraire de ces mêmes trente arpens, conduite à deux solles, elle n'en présente que quinze ».

» Inutilement objecteroit-on à mes réflexions que si les inconvéniens que je détaille étoient aussi réels que je l'expose, les Cultivateurs à deux solles seroient les premiers à abandonner leur méthode; une pareille objection seroit plus captieuse que solide. Qui ne sçait, en effet, que l'Habitant des

campagnes ne calcule pas toujours si exactement, qu'il tient au préjugé, à l'habitude, & qu'il n'y a que le pouvoir législatif qui les puisse vaincre & déraciner ? »

» On a sur ces différens faits consulté plusieurs Laboureurs éclairés, & ils ont avoué de bonne foi que la méthode de cultiver à deux soles étoit moins avantageuse & moins productive que l'autre ; mais ils ont ajouté que pour abandonner une ancienne pratique, il faudroit le concours non-seulement de tous les Laboureurs, mais encore de tous les Cultivateurs de petites parties dans une même Paroisse, & on sçait que cette réunion de suffrages ne peut être dans les campagnes le produit d'un consentement spontané, mais bien de l'exécution d'une loi coactive ».

» Ce seroit encore moins le cas de réclamer ici la liberté que chacun doit avoir de disposer de sa chose à son gré, parce que toutes les fois qu'il résulte de l'exercice d'un acte particulier des inconvéniens marqués qui rejaillissent sur le Public, ce doit être l'instant de restreindre & de diriger à un meilleur but cette meme faculté ».

» On aime à se persuader que dans un siecle où l'Agriculture est sortie de l'espece de langueur & de l'oppression dans lesquelles elle a été si long-tems enchaînée, ces observations seront prises en considération, sur-tout de la part d'une Administration éclairée, & qui sçaura trouver & mettre à exécution les moyens convenables pour forcer les Cultivateurs à se soumettre à des changemens de culture dont ils ne tarderont pas à ressentir les précieux avantages ».

DE PARIS, *le 27 Novembre.*

» Les Conférences sur le Commerce ont été ouvertes le 8 de mois (*) par un Discours de M. Billard, premier Juge-Consul, tendant à faire connoître l'utilité & la nécessité de cet établissement, & à inviter les jeunes Négocians à assister à ces Conférences destinées pour leur instruction. Le Discours de M. Billard a paru très-court, parce qu'il étoit bien fait & prononcé avec ce ton de candeur & de vérité qui plait toujours dans un Négociant respectable : aussi ce qu'il a exprimé a-t-il été généralement applaudi ».

» M. Gorneau, Agrée aux Consuls, & qui est chargé de ces Conférences, a prononcé ensuite un Discours qui a duré environ trois quarts d'heure ; dans son Exorde, il a donné les louanges les plus délicates & les plus flatteuses aux vues patriotiques & bienfaisantes des Magistrats du Commerce, Instituteurs de ces Conférences. Il a prouvé de la maniere la plus intéressante les avantages du Commerce, & combien nos Rois & tous les Souverains de l'Europe ont fait d'effort pour l'appeller dans leurs Etats. Il a démontré sur-tout quels progrès il avoit fait en France sous le Ministere de Colbert. Il a déterminé le rang & la considération que méritent & dont jouissent, dans la Société les honnêtes Négocians. L'Histoire du Commerce, dont il s'est pénétré, lui a fourni différens traits qui ont produit le plus grand effet. Celui de Gustave, Roi de Suede, qui a fait élever à Stockolm un monument public à la mémoire d'un fameux Négociant ; celui des Fuggers qui brûlerent pour plusieurs millions de reconnoissances de Charles-Quint, & entre autres, la priere que firent à Louis XIV, en 1710, des Négocians de Saint-Malo, à leur retour du Perou, d'accepter trente millions ; tous ces beaux traits de grandeur & de générosité n'ont point échappé à l'Orateur qui en a fait usage avec beaucoup de discernement ».

» Les vertus morales nécessaires à un Négociant, la bonne foi, la pureté des mœurs, la prudence, la fidélité dans les engagemens, l'ordre qu'il doit établir dans les registres & ses écritures, l'exactitude & la célérité dans sa correspondance, ont été recommandés avec beaucoup de clarté & d'intelligence par le nouveau Professeur qui a

(*) *MM. les Députés du Commerce de Paris & autres Villes, MM. les Gardes des six Corps des Marchands, ainsi qu'un grand nombre de Citoyens les plus distingués dans l'ordre du Commerce, étoient présens à cette Séance.*

terminé ſon Diſcours par une exhortation adreſſée aux jeunes Négocians de s'attacher à l'étude des loix du Commerce, objet principal des Conférences. Il a auſſi prévenu le Public qu'il indiqueroit à la fin de chaque Séance l'objet de la ſubſéquente, afin que ſes Auditeurs puiſſent revoir la loi & préparer leurs obſervations, s'ils en ont quelques-unes à faire. Cette maniere de conférer ne peut être que très-inſtructive, & le ſuccès de ces leçons ſera d'autant plus aſſuré, que M. Gorneau joint à beaucoup d'expérience des matieres du Commerce, une élocution facile & agréable ».

(*Extrait du Journal de Paris*).

Prix de Phyſique propoſé par l'Académie Royale des Sciences, pour l'année 1784.

» L'Académie ſe trouvant à portée de diſpoſer d'un fonds ſuffiſant pour donner un Prix tous les deux ans, a réſolu, en 1777, de joindre un Prix de Phyſique aux Prix de Mathématiques qu'elle eſt dans l'uſage de décerner annuellement ».

» Parmi les différens ſujets de Prix, elle a cru devoir préférer ceux qui, non-ſeulement tendoient à éclaircir quelque théorie, mais qui pouvoient en même tems être utiles à la pratique des Arts, & ſubvenir à leurs beſoins ».

» Les matieres ſalines ſont un grand objet de Commerce, parce qu'elles ſont d'un grand uſage dans les Manufactures : & comme, malgré les travaux & les découvertes de pluſieurs Chimiſtes modernes ſur le *borax* & le *ſel ſédatif*, il reſte encore beaucoup de connoiſſances eſſentielles à acquérir, principalement ſur la nature & la compoſition du *ſel ſédatif*, l'Académie propoſe en conſéquence, pour le ſujet de ſon Prix de Phyſique de l'année 1784 ; » 1°. de faire un examen chimique du » borax, du ſel ſédatif, & de la terre » du borax brut des Indes; 2°. de faire » artificiellement, s'il eſt poſſible, du » borax ou du ſel ſédatif, ou quelque » autre matiere ſaline qu'on pût em- » ployer auſſi avantageuſement que le » borax dans les Arts, & ſur-tout pour » la ſoudure des métaux ».

» 3°. De rechercher s'il exiſte du » ſel ſédatif naturel, ailleurs que dans » l'eau du lac de *Monte-Rotondo*, en Ita- » lie, dans laquelle on en a déjà fait » la découverte ».

» L'Académie ſentant la difficulté de répondre, d'une maniere entierement ſatisfaiſante, à toutes les queſtions qu'elle propoſe ſur le borax & ſur le ſel ſédatif, déclare que ſi, parmi les Pieces qui lui ſeront envoyées, il ſe trouve quelque bon Mémoire qui contienne des faits nouveaux & des obſervations importantes, la circonſtance que l'Auteur n'auroit dirigé ſes recherches que ſur une partie des objets énoncés, n'empêcheroit pas qu'elle ne lui décernât le Prix.

» Ce Prix ſera de 1500 livres. L'Académie proclamera la Piece qui l'aura mérité, dans ſon Aſſemblée publique de Pâques 1784. Mais comme elle ſe propoſe de vérifier les faits & les obſervations qui lui ſeront communiqués, & ſur leſquels elle exige, par cette raiſon, tous les détails néceſſaires, les Mémoires ne ſeront reçus, pour le concours, que juſqu'au premier Novembre 1783 ».

» Les Sçavans de toutes les Nations ſont invités à travailler ſur ce ſujet, même les Aſſociés Etrangers de l'Académie. Elle s'eſt fait la loi d'exclure les Académiciens regnicoles de prétendre au Prix ».

» Ceux qui compoſeront, ſont invités à écrire en François ou en Latin. On les prie que leurs Ecrits ſoient fort liſibles ».

» Ils ne mettront pas leurs noms à leurs Ouvrages ; mais ſeulement une ſentence ou deviſe. Ils pourront, s'ils veulent, attacher à leur Ecrit un billet ſéparé & cacheté par eux, où ſeront, avec cette même ſentence ou deviſe, leur nom, leurs qualités & leur adreſſe ; & ce billet ne ſera ouvert par l'Académie, qu'en cas que la Piece ait remporté le Prix ».

» Ils adreſſeront à Paris leurs Ouvrages, francs de port, au Secretaire perpétuel de l'Académie, ou les lui feront remettre entre les mains ; dans ce ſecond cas, le Secretaire en donnera, en même tems, à celui qui les lui aura remis, ſon récépiſſé où ſeront

marqués la ſentence ou deviſe, & ſon numéro, ſelon l'ordre ou le tems dans lequel l'Ouvrage aura été reçu ».

» Si, lors de la proclamation du Prix, il y a un récépiſſé du Secretaire pour la Piece qui a remporté le Prix, le Tréſorier de l'Académie délivrera la ſomme du Prix à celui qui lui rapportera ce récépiſſé ; il n'y aura à cela nulle autre formalité ».

» S'il n'y a pas de récépiſſé du Secretaire, le Tréſorier ne délivrera le Prix qu'à l'Auteur même qui ſe fera connoitre, ou au porteur d'une procuration de ſa part ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

AVIS.

M. Valmont de Bomare, Démonſtrateur d'Hiſtoire Naturelle, avoué du Gouvernement, Cenſeur Royal, Membre de pluſieurs Académies des Sciences de l'Europe, &c. fera l'ouverture d'un Cours d'Hiſtoire Naturelle, le Samedi premier Décembre, à onze heures préciſes du matin, en ſon Cabinet, rue de la Verrerie, la porte cochere en face de la rue des Deux-Portes. Ce Concours ſera continué les Mardis, Jeudis & Samedis, à onze heures & demie très-préciſes.

» L'Hiſtoire générale & particuliere de cette Science exigera d'abord des détails ſur les élémens & leurs propriétés, ſur les météores & les différens mouvemens de l'Atmoſphere ; en un mot, ſur les principaux phénomenes de la Nature ».

» L'expoſition du *Regne Minéral* donnera occaſion de rapporter le précis de différens ſyſtêmes ſur la formation & la configuration de notre Globe, de ſuivre la chronologie des différentes époques de la Nature, enſuite de parler des eaux, des terres, des ſables, des pierres & pierreries, des ſels, des pyrites & marcaſſites, des demi-métaux, des métaux, des bitumes & ſoufres, des tremblemens de terre, des volcans & de leurs productions, des cauſes qui ont enſeveli & attéré les corps organiques, tels que les foſſiles & les pétrifications, &c. »

» Le *Regne Végétal* offrira des entretiens ſur la culture des terres, ſur l'anatomie & les maladies des plantes, ſur l'hiſtoire des racines, des tiges, (les bois & l'écorce) des feuilles ; ſur les fleurs conſiderées philoſophiquement par leurs caracteres botaniques, ſur les fruits & graines, ſur les réſines, les gommes. On n'oubliera point ce qui concerne les plantes paraſites, & les plantes marines ».

» Le *Regne Animal* ſera très-curieux, très intéreſſant ; on fera une diſtribution méthodique des différentes claſſes des êtres vivans & animés qui peuplent l'Univers : ainſi, dans ce vaſte & ſublime tableau, on peſſera en revue les animalcules, les vers nuds, les molluſques & les coriacés, les polypes, & leurs habitations, les coquilles, les cruſtacées, les inſectes & leurs métamorphoſes, les oiſeaux, les poiſſons, les animaux de mer à mammelles, les amphibies, les ſerpens, les tortues, les lézards, les quadrupedes & l'homme ».

» Les objets relatifs à ces trois Regnes ſeront expoſés graduellement aux yeux pendant les démonſtrations, & chaque leçon commencera par un extrait de celle qui l'aura précédée ; chaque Regne ſera terminé par une récapitulation. Enfin le Démonſtrateur fera, à la fin de ce Cours, différentes promenades, aux environs de cette Ville, pour lire en commun dans le grand Livre de la Nature ».

» Les perſonnes qui voudront ſuivre les leçons de M. de Bomare, ſont invitées d'entendre le Diſcours ſur l'étude & le ſpectacle de la Nature, qu'il prononcera le Samedi premier Décembre, à onze heures ».

» On le trouve tous les matins en ſon Cabinet ».

I I.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 28 Novembre 1781.

Or de Portug. à . . .	729 l.	f.		marc.
Du Mexique à . . .	722	.	.	
Du Pérou à	716	.	.	
Les guinées à . . .	727	.	.	
Ducats à	98	10		
Or fin à 23 karats . .				once.
31 32	102	.	.	
Or à 20 karats à . .	85	.	.	
L'argent à 11 d. . .				
10 g. à	54	12	6	marc.
Idem à 11 d. 10 . .				
gr. à	52	12	6	
Piastres à	49	.	.	

I I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 24 Novembre 1781 au Mercredi 28 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 18, 19 à 20 l.; le seigle, de 11 à 12 livres; l'orge, de 10 à 11 liv. Le froment à la Grêve, de 18, 19 à 20 liv.; le seigle, 11 à 12 l.; l'orge, de 10 à 11 livres *le septier*. Farine blanche à la Halle, de 36, 38 à 40 liv.; bis-blanc & bis, de 22, 24, 26, 28, 30, 32 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

I V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 24 Nov. 1781 au Mercredi 28 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 liv.; *idem* à la Grêve, de 18, 19 à 20 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 25 Novembre 1781, de 61 à 62 l.; *id.* nouveau, de 57 à 58; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 48 à 49 liv.; *id.* nouv., 42 à 43; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 28 à 20; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 53 à 55; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 51 à 52; le cent de paille, de 19 à 20; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 34 à 43 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-V de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres.
	PAIEMENT DU SAMEDI 24 NOVEMBRE 1781.		
5.	M. Cauchy	Samedi	E.
6.	M. Caron	Samedi	E.
16.	M. Le Noir.	Samedi	E.
8.	M. Despeignes	Samedi	E.
9.	M. de la Rue	Samedi	E.
	PAIEMENT DU LUNDI 26.		
23.	M. Masson.	Lundi.	E
26.	M. de la Motte	Lundi.	E.
29.	M. Certain	Lundi.	E.
28.	M. Creuzé.	Lundi.	E.
	PAIEMENT DU MARDI 27.		
13.	M. Marsollier	Mardi	F.
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	F.
15.	M. Defays	Mardi	F.
24.	M. Desplasses.	Mardi	F.
25.	M. Vieillard	Mardi	F.
Idem.	Gouvernemens.	J.	*Six premiers mois* 17

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLE

CHANGES du 27 Novembre 1781.

Amsterdam, ...	53 ¼	Cadix, ...	
Londres, ...	31 9 16e.	Livourne, ...	97
Hambourg, ...	192	Gênes, ...	93
Madrid, ...		Lyon, *Saints.*	3 8e. p. 8

DU MARDI 27 *Novembre* 1781.

1780. Lot. Roy. . .	1038	1785	1
1781. *Primes.*		1786	
1782	122	1787	1
1783	106	1788	1
1784		1789	1

1r. Viager. . . 10 ½ p. 8 bénéfice. 2d. . au pair.

Nov. 1781.		*Du* 24.	*Du* 26.	*Du* 27.
Comp. des Indes.	Actions	1967 ½.	1967 ½. . . .	1967 ½. .
	Do 16/25	1280	. . . . .	. . . . .
	Do 8es	. . . . .	262	. . . . .
	Do 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	404	. . . . .	405 . . .
Rescriptions.		7 ¼ 7 7 ½ 7 p.	7 ½ 7 ¼ p. .	7 7 ¼ per
Bil. des Ferm.		. . . . .	½ perte . . .	. . . . .
Contr. à 4 p. 8				
1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 178

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 24 Novembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

DE HUSSYALIN, *le 12 Octobre.*

L'Année derniere, des sauterelles, nommées *Asiatiques*, & qui sont de la plus grosse espece, avoient ravagé les Provinces de la Turquie dans la Buckovine. Cette année, ces mêmes insectes ont gagné une partie de la Moldavie Turque, & l'autre notre territoire. Ils ont causé dans les lieux où ils se sont arrêtés les plus grands dommages. Il y en avoit dans notre District une quantité si prodigieuse que la terre y ressembloit à une fourmilliere d'une étendue immense. Nous avions lieu de craindre que ces animaux destructeurs ne dévorassent toutes nos récoltes ; mais graces aux mesures du Baron de Rucks, Premier Directeur de notre District, nous sommes venus à bout de nous en délivrer. Le moyen qu'il a pris a été de faire ramasser ces insectes dans le moment qu'ils s'apparioient, parce que alors, comme on sçait, ils ne pouvoient ni sauter ni voler. Chaque Paysan a été obligé d'en livrer un koretz, qui fait deux boisseaux d'Autriche, & il a accordé un florin de Pologne de récompense pour chaque koretz. Dans notre District, il s'en est ramassé 14380 boisseaux, que l'on a enterré dans des fosses très profondes.

BAVIERE.

DE RATISBONNE, *le 1 Novembre.*

Comme le Pavillon Autrichien peut se montrer par-tout, sans craindre d'être inquiété, la Navigation s'accroît journellement dans les Pays Héréditaires de Sa Majesté l'Empereur. On équipe dans le Port de Trieste un grand nombre de navires Marchands, qui doivent, à ce qu'on prétend, faire le Commerce avec les Puissances Belligerantes, sous la réserve expresse d'observer exactement les loix de la neutralité.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 3 Novembre.*

Nous apprenons que le Comte Agostini, Consul de notre Cour & de celle de Florence à Alexandrie, a traité avec le Grand Douanier du Caire, pour établir un Commerce par Fiume & Trieste, entre l'Egypte & l'Istrie Autrichienne; on ajoute qu'en conséquence de cette convention, notre Consul a arboré au dessus de sa maison le pavillon d'Autriche.

Les nouvelles de Hongrie portent, qu'afin d'y faciliter la circulation du Commerce, l'Empereur a donné des ordres pour que les chemins y soient réparés & rendus praticables, & qu'on ne néglige rien en Esclavonie de ce qui doit favoriser l'exportation des

marchandises. Le commerce des toiles de la Haute-Hongrie commence à devenir avantageux.

Des Lettres de Bohême nous apprennent que la Commission pour la Navigation de Prague, a fait enlever les roches qui obstruoient le passage dangereux de l'Elbe, près du vieux château de Schrockstein. Les bateaux peuvent actuellement suivre cette route sans danger.

BRANDEBOURG.

DE BERLIN, *le 30 Octobre.*

M. Juel, Ministre de Sa Majesté Danoise, vient d'arriver en cette Ville. On présume que son voyage a pour but de mettre la dernière main à un Traité de Commerce qui, dit-on, se négocie entre notre Cour & celle de Copenhague. On assure que ce Traité doit être également avantageux aux deux Puissances.

Le feu ayant pris, dans la nuit du Samedi 20 de ce mois, à Charlottenbourg, sept maisons & trois granges ont été réduites en cendres.

ITALIE.

DE FLORENCE, *le 12 Octobre.*

Par un nouvel Edit, il est ordonné, qu'à compter du premier Octobre 1781, les privileges exclusifs pour forger & vendre le fer seront abolis, & que non-seulement il sera libre de faire entrer dans le nouveau territoire réuni le fer en mine, le fer en barre & la ferraille; mais aussi d'y fabriquer & d'y vendre respectivement lesdites denrées, moyennant toutefois le payement des droits imposés par le nouveau tarif général, & par les tarifs des Villes aux portes desquelles se percevront les droits dans la forme déjà généralement prescrite pour toutes les autres marchandises. La liberté de vendre du fer en mine, de le forger, ainsi que de vendre la ferraille, s'étendra aussi jusqu'aux lieux & territoires qui, relativement aux droits imposés par le nouveau tarif, seront considérés comme séparés, d'après les dispositions rapportées dans l'artiche 7 de l'Edit ci-dessus mentionné. En conséquence, on cessera, dans ces mêmes territoires, de lever le droit que percevoit le *Comptoir du Fer*, lorsqu'on accordoit des permissions pour introduire ce métal travaillé. Il est permis à toute personne d'établir de nouvelles Forges. Cependant si quelqu'un veut acquérir, acheter, prendre à cens ou à bail, en partie ou en entier, les bâtimens ou les forges du Comptoir du Fer, il pourra faire ses offres, & on y apportera la plus grande attention quand elles seront reconnues convenables & bonnes. En attendant, le Comptoir du Fer continuera, sans prétendre à aucun privilege exclusif, la vente du fer, tant qu'on ne sera pas parvenu à vendre, à donner à bail ou à loyer lesdits bâtimens. Quiconque voudra faire provision de vieux fer ou de fer en barre dans les magasins du Comptoir du Fer, les achetera au prix coûtant.

DE ROME, *le 18 Octobre.*

Sa Majesté Très-Fidelle desirant étendre & affermir de plus en plus la connoissance de l'Evangile & l'exercice de la Religion Catholique dans ses Possessions aux Indes, a jugé qu'un des moyens les plus efficaces pour remplir ce louable projet, étoit d'établir une Imprimerie à Goa. En conséquence, on travaille ici à la fonte des caracteres Latins qui seront employés dans cette Imprimerie. On a fait choix de deux Compositeurs de cette Capitale, & d'un Fondeur pour les caracteres Orientaux, qui s'exécuteront à Lisbonne. Ces Particuliers doivent, sur la fin de ce mois, se trouver à Gênes, ainsi que les autres Coopérateurs de cette entreprise, afin de s'y embarquer ensemble pour Lisbonne & de-là pour Goa. Sa Majesté Très Fidelle, dans l'acte de souscription qui a été fait pour cinq ans de service, leur accorde, outre le voyage payé, la table & l'habitation communes dans les Colleges de Goa, 15 écus par mois & 20 de gratification; l'avance de deux mois de cette paye & autres avantages, lorsqu'ils se seront rendus à Lisbonne, & finalement au bout de leur cinq années de travail, une gratification de 400 écus.

On apprend de Faenza, que dans la nuit du 10 de ce mois, depuis 3 jusqu'à 5 heures, on y a encore senti trois secousses de tremblement de terre, & que dans les mêmes instans, on en a ressenti onze à Berzighella ; heureusement elles n'ont causé aucun dommage ni dans l'un ni dans l'autre endroit.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 4 Novembre.*

Il est arrivé en Irlande, sous l'escorte de deux frégates, une Flotte Marchande de 48 navires venant de Tortola & autres Isles Angloises ; celle qui revient de la Baltique est attendue incessamment, & on pense qu'elle sera protégée par l'Escadre qui croise à la hauteur du Texel.

On écrit de Waterford, que les Corsaires Ennemis, malgré la vigilance des Croiseurs stationnés dans la mer d'Irlande, continuent de molester le Commerce de ce Port & de ses environs ; & que depuis le 20 Septembre jusqu'au 21 Octobre, ils ont fait trente-trois prises, dont quelques-unes ont été rançonnées pour mille guinées & au-delà. La Flotte de Quebec, dont on attend l'arrivée avant Noël, est aussi précieuse, celle des Indes Occidentales exceptée, qu'aucun convoi qui soit arrivé en Angleterre pendant le cours de la guerre présente.

I I.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE MARSEILLE, *le 6 Novembre.*

Le convoi de Barbatie & de la côte d'Afrique, composé de 26 navires partis de Tunis le 25 du mois dernier, sous l'escorte de la frégate du Roi, la *Baudeuse*, & de la corvette de Sa Majesté, la *Belette*, est entré Dimanche dernier dans le Port de Pomegue, pour y faire quarantaine. Parmi ces navires, est une prise Mahonnoise, qui, avec trois bâtimens Etrangers, a profité de l'escorte des vaisseaux du Roi, dont elle s'est séparée, ainsi que de divers autres navires, à l'approche de nos côtes, pour relâcher à Toulon. Les bâtimens arrivés ici depuis le 24 Octobre jusqu'au 3 Novembre, sont au nombre de vingt-huit.

MARCHANDISES entrées dans ce Port, du 1 au 31 Octobre.

Arquifoux 6 bar. ; acier 118 caiſ., amandes 25 sacs, bled 16350 ch., bois de Campéche 3150 b., bois de buis 370 b., bois du Brésil 400 quintaux, bray 20 bar., bœuf salé 740 b., coton en laines 200 bar., *idem* fil rouge 23 b., *id.* filé blanc 5 bar., coton des Isles 449 bar., carret 8 fut., cacao 380 s., cochenille 4 s., café 20 bar., *idem* à droiture 1336 bar., *idem* 2480 s., couperose 8 bar., chanvre 500 bar., cire du Levant, 26 b., crin 8 bar., cuivre 186 bar., cuirs en poil 12500 peaux, *idem* de bœuf 400 peaux, *idem* de vache 20 b., cendres gravelées 12 b., cendres de soude 12000 quint., eau-de-vie 9 b., farine 1206 b., fer de toute qualité 20000 quint., fromage 120 quint., gérofle 5 bar., goudron 84 b., huile d'olive 1568 bar., *idem* de lin 4 b., indigo de Saint Domingue 540 fut., *idem* de Goa 4 s., laines lavées 280 bal., *idem* d'Italie 300 bal. ; *idem* de Barbarie 250 bal., manne 120 ca., melasse 28 bar., nankin 4 caiſ., poivre 20 bar, papier 120 b., peaux de lievres & de lapins 10 bal., *idem* de chevres 130 bal. ; riz du Piémont 800 s., raisins secs 5300 b., figues seches 2500 b., soude 20000 quintaux, suc de réglisse 1040 caiſ., soie du Levant 10 bal., *idem* d'Italie 6 bal., *idem* Moresque 197 bal., soie Nankin 4 caiſ., suif 380 bar., thé 5 bar., tabac 640 fut., toiles d'emballage 720 pieces, *idem* de coton 16 bal., tartre 40 quint, verdet 9 bar., vin muscat 36 caiſ., *id.* de Tinte 4 bar., sucre 170 bar., *idem* à droiture 1080 bar.

D'ANGOULÊME, *le 6 Novembre.*

Sur les Méteils en Angoumois, par M. Munier.

» Je ne vanterai pas les différens méteils que l'on désigne généralement en Angoumois sous le nom de *méture* ; ils sont la source d'une infinité d'abus. Le seigle & le froment qui composent le

ſeiglat, mûriſſent & doivent être ſemés en différens tems : comment peut-on imaginer que leur alliage changera leur nature ? La trop grande maturité du ſeigle avant celle du froment, & la facilité avec laquelle il laiſſe éclapper ſon grain de la balle, doivent occaſionner une perte conſidérable au Cultivateur. Il n'eſt donc pas étonnant que l'une de ces eſpeces diſparoiſſent totalement après deux ou trois années conſécutives, de maniere qu'il n'eſt pas poſſible de conſerver ce mêlange dans ſa proportion primitive, ſans y ajouter d'une année à l'autre, une quantité ſuffiſante de grain pour compenſer le déchet de ce qui a diſparu ».

» Le baillargeat ne laiſſe pas entrevoir un abus moins grand, on le ſeme vers la fin du mois de Décembre, afin de ſouſtraire la baillarge aux froids rigoureux du mois de Janvier ; mais il arrive ſouvent qu'on éprouve encore en Février des froids ſi vifs qu'ils détruiſent ce grain naiſſant. D'ailleurs il n'eſt plus tems de ſemer le froment à la fin de Décembre, ou dans les premiers jours du mois de Janvier ; il ne reſte pas aſſez de tems dans la terre, & l'on voit rarement d'auſſi beaux épis de froment dans le baillargeat, que lorſqu'il eſt ſemé ſeul en ſaiſon convenable. Les méteils varient malheureuſement en Angoumois autant que la fantaiſie des Laboureurs. Chaque canton a ſa routine ; ces anciens uſages ſont ſoutenus par les préjugés qui ſuivent : »

» Le Payſan fonde l'avantage des méteils ſur ce que pluſieurs eſpeces de grains étant mêlées enſemble, ſi l'une vient à manquer, par la contrariété des ſaiſons, au moins toutes ne manquent pas, & qu'ainſi dans un méteil, il eſt toujours ſûr de recueillir ; mais quelle récolte ? S'il n'avoit qu'une piece de terre à ſemer, ne vaudroit-il pas mieux qu'il diviſât la ſurface totale en autant de parties à peu près qu'il voudroit avoir d'eſpeces différentes de grains dans ſon méteil, pour les ſemer enſuite ſéparément, chacune dans leur ſaiſon, & les mêler, après la moiſſon, pour en faire du pain ; chaque eſpece alors lui réuſſiroit bien plus ſûrement, & il n'encourroit pas les inconvéniens des différentes maturités. Ceux au contraire qui auront des pieces de terre ſéparées, peuvent ſemer dans chacune les bleds qu'ils deſirent, & les mêlanger à volonté, après la récolte. Le Payſan s'abuſe vraiſemblablement encore dans la culture des méteils, par le raiſonnement qui ſuit. Différentes eſpeces de bleds mêlés enſemble forment un moindre volume, les plus petits grains remplîſſent les interſtices vuides entre les plus gros, & produiſent néanmoins autant de farine que s'ils étoient ſéparés. D'où il ſuit, qu'un boiſſeau de méteil, compoſé de parties égales de bled d'Eſpagne & de baillarge, vaut mieux qu'un demi-boiſſeau de chacune de ces eſpeces priſes ſéparément. Le Payſan n'ignore point cette différence, mais il raiſonne aſſez mal pour conclure de-là qu'une piece de terre enſemencée en méteil compoſé de froment & de baillarge, vaut mieux que la même piece qui ſeroit diviſée en deux parties, dans chacune deſquelles on ſemeroit ſéparément les mêmes quantités. J'ai cherché à connoître la diminution de volume d'un mêlange qui ſeroit compoſé de parties égales de froment, de bled d'Eſpagne & de baillarge comparé avec celui de ces élémens, & j'ai trouvé qu'un Particulier qui acheteroit onze boiſſeaux de froment, autant de bled d'Eſpagne & de baillarge, pour les mêler enſuite, trouveroit au plus trente-deux boiſſeaux de méture ».

» Si la culture des méteils eſt ridicule, l'uſage que l'on en fait pour la vie animale ne l'eſt pas moins. Les Propriétaires & les Marchands de bled ne les compoſent preſque jamais, que dans les vues de contenter un ſordide intérêt. S'ils ont du mauvais froment, de la baillarge ou du bled d'Eſpagne qui ſoient gâtés, ils ne les épargnent point dans la méture. Si ces grains ſont bons, ils en mettent peu, ils y ſubſtituent de l'avoine & du ſeigle. Un Métayer ou un Bordier qui n'ont point d'argent, ce qui arrive ſouvent, ſont obligés de les prendre au prix courant du Maitre qui les fait travailler, & de les remplacer enſuite en bons grains; ſçavoir, le Métayer ſur le produit de la moiſſon, & le Bordier ſur le prix des journées qu'il multiplie à la ſueur

de ſon corps, juſqu'au parfait payement du mauvais grain dont il s'eſt nourri ».

DE PARIS, *le 20 Novembre.*

L'Académie Royale des Sciences a tenu le 14 de ce mois ſon Aſſemblée publique d'après la S. Martin. La Séance fut ouverte par la lecture de pluſieurs Programmes de Prix, que nous donnerons ſucceſſivement dans cette Gazette.

Le Secretaire lut enſuite l'Eloge de M. Bertin, Aſſocié Anatomiſte Vétéran, & la Séance fut occupée par la lecture des Mémoires ſuivans.

1°. Proſpectus d'un Ouvrage ſur l'*Art de la Teinture*, par M. *Macquer.*

2°. Expériences ſur les ſels ſédatifs, nitreux, marins & acéteux, par leſquelles on cherche à prouver qu'il exiſte une différence réelle entre ces ſels, qui avoient été conſidérés juſques ici comme étant de la même nature; par M. *Cadet de Gaſſicourt*, Membre du College de Pharmacie.

3°. Deſcription de quelques montagnes brûlantes; par M. *Morand*, Directeur de l'Académie.

4°. Conjectures ſur le genre de l'animal auquel appartenoit l'os monſtrueux découvert dans la rue Dauphine; par M. *Daubenton.*

5°. Recherches ſur la durée préciſe de l'année ſolaire; par M. *de la Lande*, Vice-Directeur de l'Académie.

6°. Sur la maniere d'éclairer les ſalles de Spectacles; par M. *Lavoiſier.*

PRIX extraordinaire propoſé par l'Académie Royale des Sciences, pour l'année 1783.

» Le Roi deſirant augmenter dans ſon Royaume la fabrication des ſels alkalis, & procurer à ſes Sujets de nouvelles lumieres ſur une opération ſi importante pour le Commerce, a jugé utile de faire de cette opération le ſujet d'un Prix, & a bien voulu, par une Lettre du Miniſtre de ſes Finances, charger l'Académie des Sciences de propoſer ce Prix & de le juger. L'Académie s'eſt empreſſée de remplir les vues du Roi, & de répondre à la confiance dont il l'a honorée. Elle a conſidéré que les alkalis employés dans nos plus grandes Manufactures, & qui ſont ſi néceſſaires à différentes branches de Commerce, ſont diſtingués en deux claſſes, à raiſon de leur origine & de quelques propriétés différentes; l'un eſt l'alkali marin ou minéral contenu dans le ſel de mer, dans le ſel gemme, dans le ſel des fontaines ſalées, & dans pluſieurs plantes maritimes, tels que les ſoudes, les ſalicots, les vareks, les goëmons, & autres qui les fourniſſent par une eſpece de combuſtion & calcination; l'autre eſt l'alkali végétal que l'on tire des bois de la fougere, des lies de vin, des marcs de raiſin & autres matieres végétales, après les avoir reduites en cendre ».

» Les Verreries, les Fayanceries, les Blanchiſſeries, les Savonneries, les Teintureries, peuvent employer indifféremment dans leurs travaux les deux ſortes d'alkalis; ils ſe combinent l'un & l'autre avec le ſable, pour former le verre, les frites, les émaux, avec les huiles & les graiſſes, pour faire les ſavons; ils ſervent également à fouler les draps, à blanchir les toiles: c'eſt la facilité plus ou moins grande que l'on peut avoir à ſe procurer ces ſortes de ſels, qui ſeule en détermine le choix pour ces uſages. Les Savonniers de Marſeille emploient la ſoude qu'ils tirent de l'Eſpagne & de l'Egypte; ceux de Lille préferent la potaſſe qui leur vient de Suede; à Paris, on emploie la ſoude pour les leſſives; les Blanchiſſeries de Flandres ſe ſervent des vedaſſes ou paraſſes tirées de Suede, de Pologne, de Ruſſie; le nord de l'Amérique en fournit auſſi beaucoup ».

» On n'a pas le même choix pour la fabrication du ſalpêtre: l'alkali minéral ne peut pas y être employé, parce qu'il forme avec l'eau de nitre un ſel qui s'humecte trop facilement à l'air, & qui par-là même doit être exclu de la compoſition des poudres de guerre; ce ſeul objet entraine une grande conſommation d'alkali végétal; mais nous ne pouvons pas eſpérer de balancer de long-tems l'importation des potaſſes étrangeres, eu égard à la plus grande abondance & à la moindre conſommation des bois dans les climats ſeptentrionaux, beaucoup moins peuplés &

moins induſtrieux que nos Provinces ».

» Il faudroit donc s'appliquer principalement à multiplier en France la production ou l'extraction de l'alkali minéral, pour faire baiſſer en même tems les prix de ces deux ſels, en diminuant la concurrenee des Fabriques qui les conſomment ».

» On peut y réuſſir par différens moyens; on pourroit cultiver, choiſir & brûler ſur les côtes de nos Provinces méridionales les bonnes eſpeces de ſoude. Feu M. Antoine Juſſieu, à ſon retour d'Eſpagne, a donné quelques inſtructions ſur certe matiere dans les Mémoires de l'Académie pour l'année 1717 ».

» On pourroit peut-être encore plus avantageuſement tenter la décompoſition du ſel de mer, pour en ſéparer l'alkali minéral qui lui ſert de baſe, & le mettre à nud; pluſieurs Chimiſtes ont indiqué des méthodes pour y réuſſir; mais la plupart ſont très-diſpendieuſes, & difficiles à pratiquer en grand ».

» De toutes les productions du Royaume, une des plus faciles à multiplier dans nos Provinces maritimes, eſt celle du ſel marin. Les eaux de la mer, échauffées par le ſoleil, le répandent avec profuſion ſur les côtes de France, au point qu'elle pourroit en fournir l'Europe entiere ».

» Ces réflexions ont fait penſer à l'Académie qu'un des meilleurs moyens de répondre aux intentions du Roi, étoit de fixer pour ſujet du Prix que Sa Majeſté veut bien accorder, la queſtion ſuivante:

» Trouver le procédé le plus ſimple » & le plus économique pour décom» poſer en grand le ſel de mer, en ex» traire l'alkali qui lui ſert de baſe » dans ſon état de pureté, dégagé de » toute combinaiſon acide ou autre, » ſans que la valeur de cet alkali mi» néral excéde le prix de celui que » l'on tire des meilleures ſoudes étran» geres ».

» Le Prix ſera de 2400 livres. Les Sçavans de toute Nation ſont invités à travailler ſur ce ſujet, même les Aſſociés Etrangers de l'Académie; elle s'eſt fait une loi d'en exclure les Académiciens regnicoles ».

» Les Pieces pourront être écrites en Latin ou en François, & ne ſeront plus admiſes paſſé l'époque de Pâques 1783, afin que les Commiſſaires aient le tems néceſſaire pour en vérifier les expériences & les procédés, avant l'Aſſemblée publique de la Saint-Martin de la même année, jour auquel ce Prix ſera proclamé ».

» Les Auteurs ne mettront point leurs noms à leurs Ouvrages, mais ſeulement une deviſe.

» Ils auront ſoin de les adreſſer, francs de port, à Paris, au Secretaire perpétuel de l'Académie, ou de les lui faire remettre: dans ce ſecond cas, le Secretaire en donnera en même tems, à celui qui les lui aura remis, ſon récépiſſé, où ſeront marqués la deviſe de l'Ouvrage & ſon numéro, ſuivant l'ordre ou le tems dans lequel il aura été reçu ».

» Si, lors de la proclamation du Prix, il y a un récépiſſé du Secretaire pour la Piece couronnée, le Tréſorier de l'Académie délivrera la ſomme du Prix à celui qui rapportera ce récépiſſé; il n'y aura à cela aucune autre formalité ».

» S'il n'y a pas de récépiſſé du Secretaire, le Tréſorier ne délivrera le Prix qu'à l'Auteur même qui ſe fera connoître, ou au Porteur d'une procuration de ſa part ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

AVIS.

Le ſieur Grafe, Graveur en cachet, a imaginé une cire à cacheter parfumée, dont l'examen a été ſoumis au Jugement de l'Académie Royale des Sciences. Cette Compagnie, qui ne dédaigne rien de tout ce qui peut contribuer au progrès des Arts, ſoit du côté de l'utilité, ſoit même du côté de l'agrément, a bien voulu nommer des Commiſſaires pour procéder à cet examen. MM. de Montigny & Macquer, chargés de cet office, ont reconnu que la cire du ſieur Grafe ne le céde

en rien a aucune des plus belles cires qu'on connoiſſe, en y comprenant même celle de Hollande de la premiere qualité. » Cette cire, diſent ces Académiciens, s'allume & ſe fond facilement, ſans avoir le défaut ordinaire des belles cires, qui eſt d'être ſi coulantes, qu'elles tombent en gouttes auſſi-tôt qu'elles ſont allumées, & ne donnent point le tems de les porter à l'endroit où l'on veut appliquer le cachet; elle eſt exempte auſſi d'un autre défaut de beaucoup d'eſpeces de cires à cacheter, même des plus belles & des plus coulantes; ſçavoir, de ne pas conſerver leur flamme, ce qui oblige de les porter pluſieurs fois à la bougie pour achever un cachet. Celle du ſieur Grafe conſerve ſa flamme juſqu'à ce ce qu'on l'éteigne, le parfond, ſe purifie très-bien ſur le papier, prend à merveille l'empreinte du cachet, reſte d'un beau liſſe & d'une belle couleur, quand elle eſt refroidie, & enfin demeure attachée au papier, de maniere qu'on ne peut l'enlever ſans le déchirer: nous lui avons donc trouvé toutes les bonnes qualités qu'on peut deſirer ſur cette matiere ».

» Le ſieur Grafe ne fait entrer dans la compoſition de ſa cire ordinaire, que les ſubſtances qu'on a coutume d'y employer; ſçavoir, la réſine, dite *gomme lacque platte*, qui doit faire la baſe de toute bonne cire à cacheter, avec quelques autres ſubſtances réſineuſes, & les matieres colorantes: ainſi ce qui lui eſt particulier dans cette compoſition, conſiſte dans les meilleures proportions des ingrédiens, & le juſte degré de chaleur pour la fonte & pour le mélange ».

Le ſieur Grafe demeure rue Neuve-Saint-Roch, la deuxieme porte cochere à gauche en entrant par la rue Saint Honoré, chez le Bourrelier, au deuxieme.

II.

Annonce de Livres.

Mémoires de la Société établie à Genève, pour l'encouragement des Arts & de l'Agriculture, Tome I; Partie II.

» Ce volume contient les Pieces des Prix & les Obſervations des Membres de la Société, ſur les engrenages & les échappemens, ſur la maniere de faire le laiton, de ſéparer l'or & l'argent des terres & des ſcories; un Mémoire ſur les prairies; l'état des naiſſances & des morts, & les Obſervations météorologiques de 1778 ».

Traité des Annuités, accompagné de pluſieurs Tables très-utiles: Ouvrage qui a pour objet les Rentes à terme connu, & dans lequel on indique un moyen facile d'exécuter le projet d'amener à Paris la riviere d'Yvette, avec quelques réflexions ſur l'établiſſement des pompes à feu pour fournir de l'eau à cette Ville; préſenté au Roi par M. de Parcieux. A Paris, rue de Bourbon, Fauxbourg Saint-Germain, no. 36, 1781. Vol. in 4o. de 180 pages, dont 12 en taille-douce.

III.

Marchandiſes arrivées à Paris.

Depuis le 2 Novembre juſques & compris le 8, il eſt arrivé à la Douane 2300 livres de ſucre, 74 ſacs & 8910 liv. de café, 1940 liv. de cire, 2 pieces & 5445 liv. d'huile d'olive, 176 tonnes & 26 barils d'huile de graine, 27 caiſſes & 40 colis de ſavon, &c.

Les eaux-de-vie dont les droits ont été acquittés au Bureau Général des Aides, depuis le 3 Novembre juſques & compris le 9, ſe montent à 38 pipes & 18 quartauts d'eau de-vie.

IV.

Centenaire.

» Il y a peu de tems, mande-t-on de Wurzbourg en Allemagne, le 20 Octobre, qu'un homme de 100 ans & 6 mois arriva ici en deux jours à pied, d'un Bourg éloigné de 20 lieues, pour faire obtenir à un de ſes fils d'un ſecond lit une Place de Maitre d'Ecole qui étoit vacante. L'Evêque, auquel il préſenta ſa requête, ſurpris de la ſanté & de la vigueur de ce Vieillard, le garda quelques jours chez lui; &, après l'avoir fait habiller complettement, le fit manger à ſa table, & fit faire ſon portrait par le Peintre de la Cour. Il lui aſſigna enſuite une penſion viagere, lui donna une ſomme d'argent, & le fit reconduire dans une de ſes voitures ».

V.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 21 Novembre 1781.

Or de Portug. à	l. f.	MARC.
Du Mexique à		
Du Pérou à		
Les guinées à		
Ducats à		OTTCE.
Or fin à 23 karats . .		
31 32		
Or à 20 karats à		
L'argent à 11 d. . .		MARC.
10 g. à		
Idem à 11 d. 10 . .		
gr. à		
Piastres à		

V I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 17 Novembre 1781 au Mercredi 21 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 17, 18 à 19 l.; le seigle, de 11 à 12 liv. 15 s.; l'orge, 10 l. 10 s. à 13 l. Le froment à la Grêve, de 18, 19 à 20 liv.; le seigle, 12 livres; l'orge, de 10 à 11 livres *le septier*. Farine blanche à la Halle, de 36, 38 à 40 liv.; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

V I I.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 17 Nov. 1781 au Mercredi 21 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 livres; *id.* à la Grêve, de 18, 19 à 20 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 17 Novembre 1781, de 61 à 62 l.; *id.* nouveau, de 57 à 58; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 47 à 49 liv.; *id.* nouv., 41 à 42; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 29 à 20; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 53 à 54; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 51 à 52; le cent de paille, de 18 à 20; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 36 à 43 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-V de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	*Noms des Payeurs.*	*Jours ordin.*	*Lettres.*
	PAIEMENT DU SAMEDI 17 NOVEMBRE 1781.		
5.	M. Cauchy	Samedi	C.
6.	M. Caron	Samedi	C.
16.	M. Le Noir.	Samedi	C.
8.	M. Despeignes	Samedi	C.
9.	M. de la Rue	Samedi	C.
	PAIEMENT DU LUNDI 19.		
23.	M. Masson.	Lundi.	C.
26.	M. de la Motte	Lundi.	C.
29.	M. Certain	Lundi.	C.
28.	M. Creuzé.	Lundi.	C.
	PAIEMENT DU MARDI 20.		
13.	M. Marsollier	Mardi	E.
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	E.
15.	M. Defays	Mardi	E.
24.	M. Desplasses.	Mardi	E.
25.	M. Vieillard	Mardi	E.
Idem.	Gouvernemens.	C.	*Six premiers mois* 178

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES

CHANGES du 20 Novembre 1781.

Amsterdam, ...	53 ½ à ½	Cadix, ...	14 l. 4
Londres, ...	31 9 16e.	Livourne, ...	97
Hambourg, ...	192	Gênes, ...	93
Madrid, ...	14 l. 4 s.	Lyon, *Saints*. . .	½ p. %

DU MARDI 20 *Novembre* 1781.

1780. Lot. Roy. . .	1043	1785	1
1781. *Primes*.		1786	
1782		1787	
1783		1788	1
1784	171	1789	

1r. Viager. . 10 ½ p. % bénéfice. 2d. . . ½ p. % perte.

Nov. 1781.		*Du* 17.	*Du* 19.	*Du* 20.
Comp. des Indes.	Actions	1965.	1965 67 ½ 65	1967 ½ . .
	Do 16/25	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Do 8es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Do 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	404	404	404 . . .
Rescriptions.		7 7 ¼ 8 perte.	7 ¼ ¼ 7 7 ½.	7 7 ¼ 7 7 ½
Bil. des Ferm.		¼ perte	. . . . .	. . (¼ ½ 8
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 178

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 17 Novembre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 10 *Octobre.*

LE 7 de ce mois, on rendit ici des actions de graces publiques, & le soir, il y eut grande Cour, au sujet de l'heureux succès de l'inoculation de la petite vérole, faite aux deux jeunes Princes. Le Baron Dimsdale, chargé de cette opération, a reçu de l'Impératrice une gratification de dix mille livres sterl., mille livres sterlings pour les frais de son voyage, & une magnifique bague pour son Epouse.

Le bruit se répand qu'il a été ouvert une négociation entre notre Cour & celle de Lisbonne, pour conclure un Traité de Commerce; desorte que si ce projet a lieu, la Mer Baltique sera, avant peu, le rendez-vous général des navires de toutes les Nations: nos denrées & nos productions nécessaires à la Marine de tous les Peuples, les engageront à commercer avec nous, & les marchandises qu'ils nous apporteront en échange donneront une grande activité à tout le Commerce du Nord. Il y a lieu d'esperer que l'Angleterre ne se permettra pas d'insulter à la fois tant de pavillons neutres réunis par une confédération solemnelle, & qu'elle y songera avant de se faire de nouveaux ennemis, des Souverains qui ont adopté le systême de liberté, destructif de son Acte de Navigation & de sa prétendue suprématie maritime.

ALLEMAGNE.

D'ELTERWERDA, *le* 7 *Octobre.*

On a enterré le 3 de ce mois au Village de Kranschlig, une femme âgée de 76 ans, qui laisse une postérité de 71 personnes, enfans & petits-enfans. Il y a quelques années qu'au Village de Pletza il en mourut une âgée de 93 ans, à l'enterrement de laquelle assisterent 51 personnes dont elle étoit la souche, neuf enfans, vingt-six petits-enfans, & vingt-deux arrieres-petits-enfans qui présentoient la progression des âges de la vie, depuis celui de 10 jusqu'à celui de 70. Le plus jeune des petits-enfans avoit dix ans, & la plus âgée de ses filles en avoit soixante & dix.

ESPAGNE.

DE MADRID, *le* 15 *Octobre.*

Extrait d'une Lettre. » Enfin nous sommes en état d'annoncer une nouvelle aussi importante qu'agréable, puisqu'elle n'intéresse pas seulement l'Espagne, mais toutes les Nations Commerçantes de l'Europe. Les vaisseaux de guerre le *Guerrier*, l'*Arrogant* & le *Gaillard*, de 70 canons, faisant partie du convoi de la Havane, sont heureusement entrés à

Cadix le 9 de ce mois, avec les trésors de l'Amérique. Au départ de l'Exprès, qui a apporté cette nouvelle, l'on y attendoit à tout moment les navires Marchands, au nombre de 62, qui étoient près de Cadix. Le brigantin, le *Koulican*, est entré avec les trois navires susdits. Le convoi s'est emparé, dans sa traversée, le 10 Août, du brigantin Anglois *The-Fame*, qu'il a amené avec lui; & le 15, il dépêcha la frégate, la *Sainte-Lucie*, pour donner avis de sa prochaine arrivée à Cadix. Voici l'état de la cargaison de cette riche Flotte ».

» A bord du *Guerrier*, deux millions 857,877 piastres en or & argent en pâte ou en barres; neuf caissons contenant 150 marcs d'argent travaillé, 3 caissons d'émeraudes, 1097 surrons de cochenille, 208 d'anil ou d'indigo, 66 de cacao de Soconusco, 13 millares de vanilles ».

» A bord de l'*Arrogant*, deux millions 737,029 piastres en or & argent en pâte ou en barres; 9 caissons avec 305 marcs travaillés; 1163 surrons de cochenille, 258 d'anil, 1 de cacao de Soconusco, 14 millares de vanilles ».

» A bord du *Gaillard*, deux millions 612,229 piastres en or & argent en pâte ou en barres, un caisson avec 4 marcs travaillés; 1174 surrons de cochenille, 193 d'anil; 14 millares de vanilles ».

» A bord des 62 navires Marchands, quatre mille 28 surrons de cochenille, 234 d'anil; 10 caissons de vanilles; 1447 surrons de cacao; 99,342 caisses de sucre; 780 tierçons de médecines; 21,672 quintaux de bois de teinture; 651 cuirs tannés; 37,933 cuirs en poil; 3406 plaques de cuivre; 25 caissons de carcy, 189 de tabac en rouleaux & en poudre, 856 de coton, 189 de Cevadilla, 76 de piment; 139 pieces de bois; 6 botisas d'huile de bois ».

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 2 Novembre.*

Des Lettres apportées de Kingston & de Montego-Bay font mention d'un ouragan terrible, qui, la nuit du 1 au 2 Août, a fait de très grands ravages dans plusieurs parties de l'Isle. Les navires qui se trouvoient dans le Port de Kinston en ont principalement souffert. Soixante-treize voiles enlevées à leurs ancres & jettées sur la côte, ont été plus ou moins endommagées. La Flotte de la Jamaïque, dont on attend l'arrivée, forcée de rentrer au Port Royal, y mouilloit malheureusement alors en grande partie: deux de ses navires chargés ont coulé bas, & vingt-quatre autres ont été jettés sur la pointe de Musquito. La Ville a aussi beaucoup souffert de la pluie & des vents. On croit que les vaisseaux, le *Pelican* & le *Roebuck* ont péri; quelques sloops de guerre ont couru le même risque; mais on esperoit pouvoir les sauver. La frégate, le *Southampton*, venoit de soutenir à la hauteur du Cap François, un combat contre une frégate ennemie, lorsqu'accueillie par cet ouragan, elle a été démâtée & a échoué sur le rivage. Les plantations, & sur-tout les cannes à sucre, ont été également maltraitées. Sans l'arrivée de la Flotte de Corck, qui avoit à bord 15000 barils ds farine & une provision considérable de biscuit, on auroit eu à redouter les horreurs de la famine: malgré ce secours, le baril de farine se vendoit 11 liv. st. à Kingston. D'autres Lettres disent que les récoltes sont totalement perdues, que nombre d'Habitans ont été enveloppés dans ce désastre, & qu'ils se retrouvent tous à peu près au même état où ils étoient en 1780, après l'affreux ouragan du 3 Octobre. Le 27 du mois dernier, un Négociant a reçu avis que six navires, venant de la Baltique, avoient péri dans un coup de vent, & que plusieurs autres avoient été endommagés. Le bruit a couru le 31 à la Bourse, & n'a pas été contredit depuis, que les trois paquebots, venant de l'Amérique ici, & un quatrieme, venant de la Jamaïque, sont certainement tombés au pouvoir de l'Ennemi. Quant aux prises particulieres, voici celles dont nous avons eu depuis peu connoissance: Le *Henry and Joseph*, de Milfort, rançonné par un Corsaire François pour 300 guinées; le *Prince-Ferdinand*, Corsaire de Jersey, conduit à Saint-Malo; la *Résolution*, allant de Charles-Town aux Indes Occidentales, pris par le *Hunter*, Corsaire Américain, & un navire parti

de Charles-Town pour Liverpool, pris à la hauteur de Yonghal.

L'heureuse arrivée de plusieurs vaisseaux de la Compagnie des Indes, venant de la Chine, est une circonstance d'autant plus fortunée pour cette Compagnie, qu'il n'y a actuellement en Europe que très-peu de thé. La Hollande & la Suede en manquent totalement, & il s'y vend aujourd'hui à un prix exorbitant : suivant le bordereau qui vient de paroitre, la quantité de cette denrée qui se trouve à bord des vaisseaux de la Compagnie, fait un objet de 7,970,200 livres.

D'après un état très-authentique qui vient de paroitre dans le Public, il est demontré que le produit annuel de l'Isle de Tabago, se monte à 700 mille liv. sterlings.

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM, *le* 1 *Novembre*.

Une Lettre de Malaga du 9 Octobre, porte » que le 4 du même mois, il y » étoit arrivé d'Alicante le Contre-» Amiral Binkes, commandant le vais-» seau de guerre Hollandois, la *Prin-» cesse-Louise*, qui a pris sous son con-» voi neuf navires Marchands de sa » Nation, pour les conduire à Cadix, » où ledit convoi est arrivé ».

PAYS-BAS.

DE BRUXELLES, *le* 30 *Octobre*.

L'Edit de Sa Majesté Impériale & Royale que nous avons annoncé, & par lequel ce Prince ordonne de parquer ou de détruire les sangliers dans toute l'étendue de sa Domination aux Pays-Bas, est de la teneur suivante :

» JOSEPH, &c. Les plaintes multipliées qui nous ont été faites au sujet des dégâts que les sangliers causent aux terres de ces Provinces, nous ont fait connoitre qu'il étoit de notre justice d'y pourvoir, en garantissant à l'avenir les Propriétaires & les Laboureurs de ces fertiles contrées des dommages considérables qu'ils éprouvent de la part de ces animaux destructeurs. A ces causes, &c. »

» Article I. Tous les sangliers qui se trouvent dans nos forêts domaniales ou dans nos autres chasses ou garennes, seront tués ou enfermés dans des parcs; à l'effet de quoi nous ferons donner incessamment les ordres nécessaires à ceux de nos Officiers que cela peut regarder ».

» II. Nous ordonnons pareillement à tous ceux qui ont droit de chasser au gros gibier, de tuer ou de faire tuer, avant la fin du mois de Décembre prochain, tous les sangliers qui se trouveront dans toute l'étendue territoriale où cette chasse leur appartient, à moins qu'ils ne préférent de faire construire dans leurs bois ou forêts des parcs convenables pour y tenir ces animaux enfermés ».

» III. Si, après le terme que nous avons fixé par l'article précédent, il se trouve encore un ou plusieurs sangliers dans les campagnes ou hors des parcs, les Gens de Loi de l'endroit où on les rencontrera, devront incessamment & au plus tard dans l'espace de quatre heures, après qu'ils en auront été informés, les faire tuer, à quel effet ils commettront par écrit deux ou trois personnes aux frais de la Communauté, au profit de laquelle les mêmes Gens de Loi feront vendre publiquement & au plus offrant les sangliers qu'on aura tués ».

» Nous enjoignons très-expressément à nos Conseils Supérieurs de Justice, ainsi qu'à nos Conseillers Fiscaux, de tenir soigneusement la main à l'exécution de notre présent Edit, que nous voulons être observé sans faveur ni dissimulation ».

» Si donnons en mandement, &c. le 11 Octobre 1781 ».

I I.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE MARSEILLE, *le* 1 *Novembre*.

Depuis le 20 Octobre, il est entré dans ce Port, dix-huit bâtimens, au nombre desquels sont les felouques du Roi, le *Tartare* & la *Sainte-Barbe*, celle-ci venant de Bandol; la tartane du Roi,

la *Notre-Dame*, venant de Toulon ; la barque, la *Sœur*, Capitaine Reveſt, & le ſenau, l'*Heureuſe Madelon*, Capitaine Meiſtre, venant l'un & l'autre du Cap François; la corvette, la *Réſolue*, Capitaine Daubeck ; & les goëlettes, l'*Amitié*, Capitaine Fourteau de Nantes, & le *L. Jean d'Ecoſſe*, Capitaine Antoine Gombert. venant tous trois de Saint-Pierre de la Martinique, ces cinq derniers chargés de ſucre, café, cuirs, indigo, coton & autres marchandiſes.

DE CETTE, *le* 18 *Octobre.*

Il eſt arrivé ici un vaiſſeau Suédois, & un autre gros navire, ſous pavillon Impérial, venant d'Oſtende, chargés de tabac pour la Manufacture Royale de cette Ville. Ce dernier eſt le même qui chargea ici l'année derniere pour Oſtende, & dont l'Equipage eſt tout compoſé de Dulcinotes. C'eſt le quatrieme, y compris trois Suédois, que nous avons vu arriver dans le courant de ce mois, chargé du même article, pour la même Compagnie. Pluſieurs bâtimens viennent de mettre à la voile pour divers Ports de Provence, ſans eſcorte, croyant n'avoir rien à craindre des Corſaires Mahonnois.

D'ANGOULÊME, *le* 2 *Novembre.*

Sur la culture de l'Avoine en Angoumois, par M. Munier, *Inſpecteur des Ponts & Chauſſées, & Aſſocié libre de la Société Royale d'Agriculture de Limoges.*

» On diſtingue en Angoumois deux eſpeces d'avoine, celle du premier, qui eſt appellée *avoine d'hiver*, & celle de Mars, qu'on peut appeller *avoine du printems*. Ces deux eſpeces ne diffèrent pas eſſentiellement l'une de l'autre, ce n'eſt que le même grain enterré en différens tems. La premiere étant ſemée vers la fin du mois de Septembre, ſe recueille au moins quinze jours plutôt que la derniere. Elle a le tems de repouſſer des rejettons avant les chaleurs; ce qui fait qu'elle produit davantage, qu'elle eſt plus groſſe, plus noire, mieux nourrie, & conſéquemment plus peſante ».

» La paille de l'avoine eſt très-propre pour la nourriture des bœufs : on la coupe ordinairement un peu verte, afin de ne pas perdre le grain qui ſe détache aiſément de l'épi lorſqu'il eſt mûr ; elle en eſt auſſi plus délicate. On moiſſonne l'avoine en Angoumois comme le froment, la maniere expéditive de la faucher eſt ignorée ; on la laiſſe ſécher environ pendant deux jours ſur le chaume, avant de la mettre en gerbes ».

» Quelques Cultivateurs ont ſemé de l'avoine de Hongrie dans cette Province ; mais elle y dégénere à la deuxieme ou troiſieme récolte ; ce peu de ſuccès a dégoûté les Cultivateurs qui en ont eſſayé la culture ».

» Le ſeigle, l'orge, le bled d'Eſpagne & l'avoine ſont ſujets à devenir punais comme le froment ; ce dernier bled conſerve à-peu prés ſa forme ſous ſa propre pellicule, qui ne ſe rompt qu'autant qu'on écraſe le grain qui la contient ; au lieu que dans les autres eſpeces dont je viens de parler, cette pellicule ſe déchire, & la poudre ſe répand, ſa communication en augmente peut-être encore le ravage ; néanmoins on ne prend aucune précaution en Angoumois pour les préſerver de la carie. Il eſt étonnant que l'on voye un tiers ou un quart du champ infecté, ſans qu'on penſe même aux moyens d'en éviter la communication. On y parviendroit aiſément par quelques leſſives analogues à celles que j'ai déjà rapportées pour garantir le froment de cette maladie ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

ANNONCE de Livres.

De la Pulmonie, de ſes ſymptômes, de ſes cauſes, de ſes différences, & de ſa curation. Par M. *Jeannet des Longrois*, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris. A Paris, chez Méquignon, Libraire, rue des Cordeliers. 1781. In 12 de 208 pag.

Quoique cet Ecrit ne paroiſſe pas avoir une liaiſon bien directe avec les matieres qui nous appartiennent, nous ne faiſons cependant aucune difficulté

de répondre au desir qu'on nous a témoigné de le voir annoncé dans nos Feuilles, parce qu'il traite mieux que tout autre des moyens d'arrêter les progrès d'une maladie qui est devenue presque populaire.

Cet Ouvrage est divisé en quatre parties, dont la premiere présente d'abord le tableau général des symptômes de la pulmonie. Cette maladie, ainsi que toutes les autres, suit une marche réguliere; elle a ses périodes qui sont caractérisés par les tubercules, la fievre, la suppuration. Chacun de ces trois périodes a des symptômes qui lui sont particuliers; l'Auteur les décrit successivement.

La seconde Partie traite des causes de la pulmonie. Ces causes sont ou prochaines ou éloignées. Dans le nombre des dernieres, l'Auteur place l'habitude de rester la poitrine nue; ce qui ne s'accorde pas avec le nouveau systême d'éducation, d'après lequel ceux qui s'y conforment ont grand soin de laisser aux enfans cette partie du corps, sans être couverte. Les causes prochaines de la pulmonie sont tout ce qui peut occasionner stase & congestion dans l'intérieur même du poumon, & par-là donner naissance aux tubercules. M. Jeannet des Longrois examine comment ces causes agissent sur le poumon; puis il recherche pourquoi la pulmonie est aujourd'hui si commune parmi nous? Il attribue en grande partie cette fréquence à l'ignorance profonde du Public sur la nature & la communicabilité de la pulmonie. En effet, il regarde la pulmonie comme une maladie qui se communique par tous les moyens qui sont particuliers à chacune des autres maladies contagieuses. L'Auteur cite des faits qui démontrent de la maniere la plus décisive qu'il est dangereux d'avoir commerce avec une personne pulmonique, de coucher avec elle dans le même lit, de respirer les vapeurs ou les miasmes qui s'échappent de son corps, & même de porter le linge & les vêtemens qui lui ont servi, avant de les avoir purifiés. Il termine cette seconde partie en établissant le pronostic de la pulmonie.

Dans la troisieme Partie, l'Auteur rapproche les maladies qui peuvent avoir quelque analogie avec la pulmonie. Il les compare & trace, pour ainsi dire, la ligne de démarcation qui les sépare. Ainsi il apprend à distinguer la phtysie pulmonaire, du catharre, de la fluxion de poitrine, de l'asthme, de l'hydropisie de poitrine; maladies qui réunissant un certain nombre de signes communs avec le premier degré de la pulmonie, pourroient être confondues avec elle.

La quatrieme Partie est consacrée au traitement de la pulmonie. M. Jeannet des Longrois y débute par quelques observations préliminaires sur les Ouvrages des Médecins qui ont traité de cette maladie. Il est intimement persuadé que, si jusqu'à présent on a si peu réussi dans la cure de la phtysie pulmonaire, il faut s'en prendre au défaut d'une bonne méthode. Il paroit en effet que, si l'on excepte Morton, tous ceux qui ont écrit sur la pulmonie n'ont point assez distingué tous ses tems & tous ses périodes; distinction cependant très-essentielle, soit pour établir le diagnostic de cette maladie, soit pour travailler à sa cure.

On ne doit donc pas être étonné de voir des Auteurs vanter comme spécifiques certains remedes que d'autres regardent comme nuisibles; ils ne se trouvoient pas, ces Auteurs, en état d'appercevoir que tel remede qui étoit salutaire dans un période de la pulmonie, pouvoit devenir insuffisant, ou même contraire dans un autre période.

Voici le plan que l'Auteur a suivi, pour procéder avec ordre dans cette quatrieme partie, qui est la plus importante de tout l'Ouvrage. Premierement, il enseigne sous le titre de *Prophylactique*, les moyens propres à prévenir la pulmonie; il fait ensuite connoitre la méthode curative qui convient dans les différens périodes de cette maladie; il finit par un court exposé des indications curatives, propres aux complications les plus fréquentes de la pulmonie avec d'autres maladies.

L'Auteur commence par le traitement prophylactique, c'est à dire qu'il expose les moyens préservatifs de la pulmonie. Rapportons quelques-uns des conseils qu'il donne à ce sujet.

» Il eſt, dit il, de la prudence, du devoir même des parens, ſur-tout dans les familles où la pulmonie eſt héréditaire, de veiller continuellement ſur la ſanté des jeunes gens précoces, d'un tempérament ſanguin, de ceux dont le ſang eſt bouillant, les paſſions vives, la conformation vicieuſe, & qui mangent avec avidité; des jeunes demoiſelles dont les joues ſont coloriées d'un rouge trop vermeil & trop éclatant; de tous ceux qui ſont ſujets aux ſaignemens de nez, ou à l'hémoptyſie; ces derniers doivent être ſaignés tous les quatre ou cinq mois, juſqu'à un certain âge, pour parer aux inconvéniens de l'érétiſme & de la pléthore. On leur donnera, huit à dix jours par mois, des bouillons de mou de veau, & quelque ptiſane adouciſſante & pectorale. On ne leur permettra pas l'uſage des liqueurs, du café, du punch, du chocolat, des pâtiſſeries, des ragoûts, des viandes noires & indigeſtes, & des ſucreries; ils devroient ne boire que de la biere légère. Au reſte, leur régime doit varier, ſuivant l'âge, le ſexe, le tempérament & les facultés de chacun d'eux. Il faut veiller à ce qu'ils ayent toujours les pieds ſecs & chauds, & la poitrine couverte; il faut les accoutumer à ne pas ſe tenir courbés, & à bien effacer les épaules. On leur facilitera l'exercice du cheval, la promenade à un air frais, ſur les bords d'une riviere, ou dans les prairies, ſurtout le matin ou le ſoir avant le coucher du ſoleil. Les jeux de balle & volant leur ſeront permis; ceux de la courſe, de la corde, de l'eſcarpolette leur ſeroient nuiſibles. On veillera à ce que les tables des enfans ſoient aſſez hautes, afin qu'ils ne ſoient pas obligés d'avoir le corps courbé en travaillant; qu'elles ne le ſoient pas trop, de crainte que leurs épaules ne prennent une conformation vicieuſe; que leur étude ſoit variée; il faut cependant la leur rendre agréable: que toutes les repréſentations que la légéreté de leur âge rendra néceſſaires, ſoient mêlées de douceur & d'amitié ».

Ici l'Auteur s'éleve contre l'uſage des corps baleinés. Il recommande aux Maitres de Muſique vocale, qui montreront à de jeunes Demoiſelles dont la poitrine eſt foible, d'avoir une attention continuelle à ce qu'elles ne forcent point leur voix; qu'elles ne prennent point d'intonaions trop hautes; que les leçons ne ſoient pas trop longues, & que les phraſes de Muſique ſoient aſſez courtes pour ne pas trop les fatiguer.

De là M. Jeannet des Longrois paſſe à la méthode curative de la pulmonie. Comme l'état du poumon n'eſt pas le même dans les trois périodes de la *phtyſie*, il eſt évident que les moyens curatifs doivent varier ſuivant les divers degrés des affections de ce viſcere. Ainſi on trouve ici d'abord le régime pour un poitrinaire, qui n'eſt encore qu'au premier degré de la pulmonie; vient enſuite le traitement qui convient quand la maladie eſt parvenue à ſon ſecond periode, c'eſt-à-dire, lorſque les tubercules ont acquis de l'accroiſſement, qu'ils produiſent de l'irritation & de la phlogoſe, de maniere qu'il en réſulte de la fievre; enfin on décrit le traitement que demande la maladie, lorſqu'elle eſt arrivée à ſon dernier degré: l'on y verra avec ſatisfaction des cures étonnantes opérées ſur des perſonnes réduites à l'état le plus déſeſpéré.

La pulmonie ſe trouve aſſez communément compliquée avec diverſes maladies, entre autres l'aſthme, le catharre, les vices ſcrophuleux, rachitique, vénérien, ſcorbutique & les vapeurs. Chacune de ces complications a des ſignes particuliers, à raiſon de la cauſe complicante, & elle exige ou un traitement différent, ou du moins des modifications dans le traitement. C'eſt dans la complication de la pulmonie avec les vapeurs, que l'empiriſme vain & aveugle eſt ſur-tout à redouter; & ſi une Médecine tranquille, patiente, ingénieuſe, clairvoyante, rationnelle, eſt inſuffiſante contre des ennemis conjurés, le malade qui n'en ſera pas guéri, ſera du moins plus humainement traité.

A la fin de ſon Ouvrage, l'Auteur donne la recette de chacun des remedes qu'il a indiqués à l'article où il traite de la méthode curative. Il a raſſemblé enſuite ſous le titre de *Moyens Empyriques*, ceux dont le mérite eſt moins reconnu, & qui néanmoins ont joui de

quelque célébrité. On trouve à la fin de ce Livre une approbation de la Faculté de Médecine de Paris, qui en fait le plus grand éloge.

Collection coloriée des plus belles variétés de Jacinthes, qu'on montre aux Curieux dans les Jardins fleuristes d'Harlem, premier cahier, papier d'Hollande, prix 18 liv. A Paris, chez M. Buc'hoz, Directeur de cet Ouvrage, rue de la Harpe, vis-à-vis celle de Richelieu-Sorbonne.

Ce premier cahier, que la Reine a bien voulu agréer, renferme dix Jacinthes d'une rare beauté. La premiere, qui a fleuri pour la premiere fois l'année derniere à Harlem, a été nommée *Maria-Antonia, Reine de France*; la seconde porte le nom d'*Importante*; la troisieme celui de *Gloria florum suprema*; la quatrieme est la *Noire*; la cinquieme s'appelle *Cléopatre*; la sixieme, la *Mine d'Or*; la septieme, la *Reine des Femmes*; la huitieme, le *Commodore de Flore*; la neuvieme, la *Cramoisie Royale*; l'oignon en a été vendu, il y a deux ans, mille florins d'Hollande; la dixieme enfin est l'*Admirable*, aussi Jacinthe nouvelle. Cette Collection, qui sera continuée annuellement, offre à la vue les plus belles variétés de la Nature dans le regne végétal.

Il vient de fleurir à Trianon, dans les Jardins de la Reine, un joli arbre, que M. le Chevalier de Linné appelle *Hopea Teintoria*, mais qu'il a mal décrit, ne l'ayant jamais vu en fleurs, puisqu'il prétend que sa fleur est à cinq pétales, tandis qu'elle est monopétale, découpée en cinq lobes. M. Buc'hoz publiera incessamment la figure coloriée de cet *Hopea*, dans la collection qu'il fait actuellement graver, des arbres & arbustes qui peuvent passer l'hiver en pleine terre, & qui servent d'ornement dans les jardins à l'Angloise & dans les bosquets. Le premier cahier paroitra dans le courant de ce mois, & renfermera plusieurs arbres intéressans, tels que le Cédre du Liban, le Magnotice à grandes fleurs, le *Sophora Ludovicæa XVI*, le faux Vernis de la Chine, le Buis des Isles Baleares, le Bonduc, l'Hopea, le Charme d'Amérique de la petite espece, &c.

II.

Observations sur l'utilité de la Navette.

» Il y a bien des Cultivateurs qui ne connoissent pas tout le parti que l'on peut tirer de la navette, & c'est toutefois une des plantes les plus utiles. Elle fournit dans sa fleur une nourriture excellente à l'Abeille : on en peut manger les rejettons en salade ; la menue paille qu'elle produit, fait un bon fourrage pour les bestiaux. La plus grosse est bonne à brûler, elle ne sçauroit servir de fumier à cause de sa lenteur à pourrir. L'huile qu'on tire de sa semence, sert à plusieurs usages ; on la brûle, on l'emploie à préparer d'excellent savon noir, de bons cuirs ; elle est préférable aux autres pour les foulons à draps. Le Paysan, dans les tems de besoin, s'en sert dans sa cuisine, après y avoir fait rôtir un oignon ou une croûte de pain, pour en ôter ce qu'elle a de désagréable au goût. Le marc de la graine, après qu'on en a exprimé l'huile, est une espece de régal pour les brebis, & il leur fait beaucoup de bien ; il n'y a point de bêtes à cornes qui ne le mangent volontiers. Il engraisse prodigieusement les bœufs & rend leur chair délicate. Il donne beaucoup de lait aux vaches qui s'en nourrissent. On peut aussi s'en servir avec succès pour fumer les champs, sur-tout ceux où l'on se propose de semer de la graine de navette ».

III.

Marchandises arrivées à Paris.

Depuis le 26 jusques & compris le 31 Octobre, il est arrivé à la Douane 1640 livres & un boucaut de sucre, 1745 livres de bougie, 8 pieces d'huile d'olive, 111 tonnes, 4 barriques, 4 barils & 1640 livres d'huile de graine, 1800 livres de savon, 5 pieces d'huile de thérébentine, &c.

Les eaux-de-vie dont les droits ont été acquittés au Bureau Général des Aides, depuis le 27 Oct. jusques & compris le 2 Nov., se montent à 27 pipes & 12 quartauts d'eau-de-vie.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 13 Novembre 1781.

Or de Portug. à . . .	728	l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	720			
Du Pérou à	714			
Les guinées à . . .	726			
Ducats à	98	10		once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	102			
Or à 20 karats à . .	85			
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	12	6	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	12	6	
Piastres à	49			

V.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 10 Novembre 1781 au Mercredi 13 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19 à 20 livres ; le seigle, de 12 à 13 livres ; l'orge, 10 à 11 livres. Le froment à la Grêve, de 19, 20 à 21 l. ; le seigle, de 11 à 12 l. ; l'orge, de 10 à 11 livres *le septier*. Farine blanche à la Halle, de 36, 38 à 40 liv. ; bis-blanc & bis, de 22, 24, 26, 28, 30 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

VI.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 10 Nov. 1781 au Mercredi 13 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 livres ; *id.* à la Grêve, de 19, 20 à 21 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 9 Novembre 1781, de 60 à 62 liv. ; *id.* nouveau, de 56 à 58 ; le cent de paille de 0 à 0 liv. ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 59 à 60 liv. ; *id.* nouv., 48 à 50 ; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 21 à 23 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 49 à 50 ; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 47 à 49 ; le cent de paille, de 17 à 18 ; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 36 à 46 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lett
	PAIEMENT DU SAMEDI 10 NOVEMBRE 1781.		
5.	M. Cauchy	Samedi	C.
6.	M. Caron	Samedi	C.
16.	M. Le Noir.	Samedi	C.
8.	M. Despeignes	Samedi	C.
9.	M. de la Rue	Samedi	C.
	PAIEMENT DU LUNDI 12.		
23.	M. Masson.	Lundi.	C.
26.	M. de la Motte	Lundi.	C.
29.	M. Certain	Lundi.	C.
28.	M. Creuzé.	Lundi.	C.
	PAIEMENT DU MARDI 13.		
13.	M. Marsollier	Mardi	C.
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	C.
15.	M. Defays	Mardi	C.
24.	M. Desplasses.	Mardi	C.
25.	M. Vieillard	Mardi	C.
Idem.	Gouvernemens.	J.	*Six premiers mois* 1

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABL

CHANGES du 13 Novembre 1781.

Amsterdam, ...	53 ⅛	Cadix, ...	
Londres, ...	31 9 16e.	Livourne, ...	
Hambourg, ...	191 ¼	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Saints*. . .	½ p.

DU MARDI 13 *Novembre* 1781.

1780. Lot. Roy. . . .	1050	1785	
1781. *Primes*. . . .	920	1786	
1782	123	1787	
1783		1788	
1784	172	1789	

1r. Viager. . 10 ½ p. % bénéfice. 2d. . . 1 p. % perte.

Nov. 1781.		*Du* 10.	*Du* 12.	*Du* 13
Comp. des Indes.	Actions	1965	1965	1965 . .
	Do 16/25	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Do 8es	. . . . .	. . . . .	260 . .
	Do 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	404	404	. . . . .
Rescriptions.		7 ½ ¾ ½ 8 ¼ p.	7 ¾ 8	7 ½ ¾ 8 p
Bil. des Ferm.		. . . . .	. . . . .	. . . . .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 178

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 10 Novembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 12 Octobre.*

ON nous mande de Dantzick, qu'une dyssenterie épidémique cause les plus grands ravages dans cette Ville & dans ses environs. Cette maladie est attribuée aux grandes chaleurs qu'on y a éprouvées dans le courant de l'Eté dernier.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 9 Octobre.*

La République vient d'assigner 50 mille ducats pour les frais du voyage que Sa Majesté Polonoise va faire en allant au-devant du Grand-Duc & de la Grande-Duchesse de Russie, qui doivent séjourner à Wisniowica, Terre appartenante au Comte de Mniseck; ils sont attendus le 9 du mois prochain à Bielitz.

HONGRIE.

DE PRESBOURG, *le 10 Octobre.*

On a ressenti les 6 & 7 de ce mois à Raab quelques secousses de tremblement de terre, assez violentes. A Rosennam, une dyssenterie cruelle a enlevé plus de 200 personnes en très-peu de tems. Nous apprenons que la foudre a réduit en cendres douze maisons dans le Village de Fellet, situé près d'Hermanstadt.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 12 Octobre.*

L'Ordonnance concernant la translation des Cimetieres hors de la Ville, va paroitre incessamment. Un des moyens qu'on employe pour trouver moins de résistance à ce changement de la part des Curés, est de leur abandonner le terrein des Cimetieres enfermés dans les Villes, à condition seulement qu'ils acheteront hors des murs, le terrein nécessaire à la construction des nouveaux.

BRANDEBOURG.

DE BERLIN, *le 9 Octobre.*

Le Baron de Herzberg, Ministre d'Etat, a fait distribuer une somme de 230 rixdalers entre ceux des Sujets de Sa Majesté, qui, dans le courant de l'Eté, ont élevé des vers-à-soie, & ont recueilli trente livres de soie.

ITALIE.

DE COME (*dans le Duché de Milan*), *le 15 Septembre.*

» Depuis trois semaines, le ciel se maintenoit dans la plus grande sérénité,

lorſque le 7 de ce mois, à la treizieme heure, le barometre deſcendit de 5 lignes : à la 21e. par un vent du midi qui faiſoit tourbillon, commença une grande pluie, accompagnée de tonnerre & d'éclairs, qui dura juſqu'à la 4e. heure de la nuit, le lendemain matin, le barometre monta de 6 lignes, & reſta au même degré, quoique la pluie, le tonnerre & les éclairs continuaſſent encore. Le vingt-deuxieme jour, à 10 heures trois quarts, le lac Braccio ſe retira, laiſſant les barques à ſec ſur le rivage, & ſe déborda ſix fois de ſuite ſur l'Arene. L'eau des puits & celle du lac avoient paru extrêmement troublées le jour précédent, & exhaloient une odeur ſi fétide qu'on ne pouvoit, dans certains endroits, en ſoutenir les mouſettes. Le barometre, ſelon la méthode de M. Deluc, étoit à 27 pouces 9 lignes, & le thermometre de Reaumur ſe trouvoit à 20 degrés au deſſus de zero : enfin à la 17e. heure du même jour, on ſentit une ſecouſſe de tremblement de terre horizontale & ondulatoire dans la direction du levant au ponent. Elle ne dura qu'une minute environ, & ne cauſa heureuſement aucun dommage ».

DE MILAN, *le 6 Octobre.*

Les derniers tremblemens de terre, reſſentis dans le Lodeſan & le Bergamaſe, ont occaſionné quelques dommages. La belle piramide élevée dans l'Egliſe de Notre-Dame de Caravagio ſe trouve crevaſſée en pluſieurs endroits, par l'effet de leur commotion.

DE TRIESTE, *le 8 Octobre.*

Le vaiſſeau Impérial, le *Petit-Prince-de-Kaunitz*, venant des Indes Orientales, eſt entré dans ce Port le 23 du mois dernier. Sa cargaiſon conſiſte en 3758 caiſſes & 266 boites de différentes ſortes de thé, comme auſſi en 4200 pieces de Nanquin jaune, & 1104 pieces de Gelamina.

Selon les dernieres Lettres de Turquie, la moitié des Habitans du Caire, un tiers de ceux d'Alexandrie, & 40 mille de Salonique, ont été emportés cette année par la peſte.

ESPAGNE.

DE CADIX, *le 8 Octobre.*

On deſire ſi fort de voir arriver le Tréſor de la Havane, qu'on ne doute plus qu'il ne ſoit en route. La ſortie de ſix vaiſſeaux de ligne, & la défenſe d'approcher de la frégate la *Sainte-Lucie*, fortifient cette opinion.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 12 Octobre.*

Si les priſes faites dans l'Iſle de Saint-Euſtache ſont déclarées légitimes par les Tribunaux, on calcule que le Chevalier Rodney & le Général Vaughan partageront une ſomme d'un demi-million de livres ſterlings provenant de la vente des effets qui ont appartenu aux Anglois même, & de 250,000 liv. ſt. propriété Hollandoiſe ; fortune qui ſurpaſſe de beaucoup celle qu'acquit le Duc de Malborough durant le cours de ſix campagnes, dans leſquelles il livra & gagna pluſieurs batailles ſanglantes, & ſe couvrit d'une gloire immortelle ; tandis que le Chevalier Rodney & le Général Vaughan n'ont fait que ſe préſenter devant une Iſle ſans défenſe, où l'on ignoroit même que la guerre fût déclarée, qui ſe rendit à la premiere ſommation & ſans oppoſer aucune réſiſtance ; après quoi, on enleva aux Habitans tout ce qu'ils poſſédoient.

PAYS-BAS.

DE BRUXELLES, *le 22 Octobre.*

L'Empereur, notre Auguſte Souverain, frappé des dommages que cauſent à l'Agriculture les bêtes fauves, réſervées pour les plaiſirs de ceux qui jouiſſent des droits de chaſſe, vient, par un Edit publié le 11 de ce mois, d'ordonner de parquer ou de détruire les ſangliers dans toute l'étendue de ſa Domination aux Pays-Bas. Cet Edit, qui a été reçu avec la plus grande joie de la part des Habitans de la campagne, contient quatre articles.

II.

Nouvelles de l'interieur du Royaume.

De Marseille, *le 25 Octobre.*

» Depuis le 13 jusqu'au 19 de ce mois, il est arrivé ici vingt-sept bâtimens, y compris les felouques du Roi, le *Tartare*, la *Sainte-Barbe*, & les *Pécheurs*; les deux premiers venant de Toulon, & la troisieme de la Ciotat; & le vaisseau, la *Sirene*, venant du Cap François, chargé de sucre, café, cuirs & indigo. Les Capitaines Mestre & Daubec, dont on avoit annoncé l'arrivée à Malaga, sont actuellement sur nos côtes; leur chargement consiste en sucre, café, indigo, coton & autres marchandises. Nous apprenons que le Corsaire, la *Fantaisie*, Capitaine Patt Dowlin, a débarqué le 4, à Morlaix, les ôtages de neuf navires Anglois qu'il a rançonnés pour 6070 guinées; que le Corsaire, la *Charmante*, parti de Dunkerque le 15 Septembre, a aussi rançonné pour 1420 guinées, trois navires ennemis; & que le *Moucheron*, Corsaire du même Port, a débarqué le 5, à Cherbourg, les ôtages de deux navires Anglois, qu'il a également rançonnés pour 450 guinées ».

Cours des Assurances de Marseille, du 8 de ce mois. Denrées aux Isles de France d'Amérique, 25 pour cent réduit à 20. De sortie, 30 pour cent réduit à 25. Denrées du Levant, sans escorte, 3 à 4 pour cent. *Idem* avec escorte, 2 à 2 & demi. De sortie du Levant, *idem* 2 à 3 pour cent. De sortie de Cadix sur France, avec convoi & escorte, 2 pour cent. Pour la Côte d'Italie, sur neutre, suivant l'éloignement, de 1 à 4 pour cent.

De Tonnerre, *le 15 Octobre.*

» La nuit du 28 au 29 du mois dernier, le feu ayant pris chez un Boulanger, dans un quartier resserré & habité par des Marchands, se communiqua à la boutique d'un Epicier, & fit, malgré la promptitude des secours, de tels progrès, qu'il consuma en peu d'heures, douze maisons contenant 14 ménages & trois vinées, remplies de vins & de raisins. On regrette sur-tout un Artisan utile, qui a été tué, & qui laisse une femme désolée & quatre enfans en bas âge. Beaucoup d'autres ont été blessés. Messieurs les Officiers Municipaux & Messieurs les Curés des Paroisses, ont fait éclater le plus grand zele dans cet incendie, qui menaçoit de détruire une partie de la Ville: quinze jours ont à peine suffi pour éteindre le feu, qui s'étoit concentré dans les caves, sur tout dans celle du Marchand Epicier, laquelle contenoit une grande quantité de suif & d'autres matieres inflammables. La perte est très-considérable, & la plupart des Incendiés sont réduits à la derniere misere. On prie les personnes charitables qui voudront leur procurer des secours, de les remettre à M. Foacier, Notaire, rue Saint-Honoré, à Paris ».

III.

Avis, Annonces, Notes &c.

I.

Prospectus de la Navigation générale des Rivieres du Royaume, par le moyen de la Machine à feu, inventée par M. l'Abbé d'Arnal, *Chanoine de la Cathédrale d'Alais, Privilégié du Roi.*

» Tout le monde sçait que la Navigation intérieure est un des grands ressorts de la prospérité publique par les avantages immenses qui en résultent. C'est ce qui a engagé, dans tous les tems, des personnes célébres par leur génie & par leurs connoissances, à chercher des moyens pour remonter les rivieres: mais cette difficulté qui est en raison directe de la rapidité de leurs cours, a mis jusqu'ici en défaut toutes les ressources de la Méchanique. M. l'Abbé d'Arnal, plus heureux, s'est frayé une route nouvelle pour lever un obstacle qu'on regardoit déjà comme insurmontable. Il emploie le mobile le plus puissant, connu, c'est-à-dire, la machine à feu, dont il a découvert l'art d'appliquer & de diriger l'action, par un méchanisme également simple & nouveau, qui a fixé l'attention & mérité

l'éloge des Connoiſſeurs, de la Brigade du Corps Royal de Génie de Montpellier, & de l'Académie des Sciences de Paris. L'expérience a confirmé cette invention ; M. l'Abbé d'Arnal s'eſt tranſporté en dernier lieu à Corbeil, où, ſous les yeux & avec l'aide de gens expérimentés dans la navigation des rivieres, il en a fait en grand un eſſai qui a réuſſi au delà de ſes eſpérances. Pour donner une juſte idée du degré d'intérêt que mérite cette découverte, il ſuffira de propoſer deux points de comparaiſon, faciles à vérifier ; l'un pris ſur la Seine, & l'autre ſur le Rhône, d'après les renſeignemens les plus exacts. Pour conduire de Paris à Corbeil un train de dix bateaux vuides, non compris trois ou quatre batelets, il faut ſept courbes ou quatorze chevaux, & deux jours & demi de tems. Les ſept courbes, à raiſon de 13 liv. 10 ſ. chacune, coûtent par jour 94 liv. 10 ſ. les Mariniers compris, & pour les deux jours & demi, 236 l. Par l'invention de M. l'Abbé d'Arnal, dont la dépenſe journaliere, calculée au plus haut, va à peine à 40 livres, cette même opération ſe fera au moins dans un jour & demi ; & en joignant à cette dépenſe le ſacrifice des avantages qu'il faut néceſſairement donner à la Navigation, ainſi que les frais de manutention, on y trouvera encore un profit de plus de cent livres par voyage, ſur un eſpace de huit lieues ſeulement, ſans parler du tems gagné pour le Négociant. Par rapport au Rhône, & n'enviſageant ſeulement que les trains de ſel, la dépenſe d'un de ces trains, compoſé de trente à quarante chevaux de trait, & de vingt cinq à trente Conducteurs, rendu à Lyon, revient à 12 mille livres, l'un valant l'autre, & il eſt un mois à arriver, terme moyen. Par la méthode propoſée, les voyages ſe feront en quinze ou dix huit jours, les plus longs dans vingt, & ils ne reviendront pas certainement à 3000 liv. l'un dans l'autre, tous les faux frais à admettre compris. De tous les ſervices rendus à l'Etat par les Arts, depuis un tems immémorial, celui ci ne peut manquer d'être mis au premier rang ; & l'Auteur jouira encore de la douce ſatisfaction d'avoir bien mérité de l'Europe entiere ». *Cet Extrait eſt tiré des Feuilles de Province.*

II.

Annonce de Livres.

Cours Complet d'Agriculture Théorique, Pratique, Economique & de Médecine Rurale & Vétérinaire ; ſuivi d'une Méthode pour étudier l'Agriculture par principes ; ou Dictionnaire univerſel d'Agriculture, par une Société d'Agriculteurs, & rédigé par M. l'Abbé Rozier, Prieur Commandataire de Nanteuil-le-Haudoin, Seigneur de Chevreville, Membre de pluſieurs Académies, &c. A Paris, chez Cuchet, rue & hôtel Serpente, 1781. T. 1r. in-4o. de 704 pages ; & chez les principaux Libraires de France & de l'Allemagne. Prix, 12 liv.

Nous ne répéterons pas ici ce que nous avons déjà dit de cet Ouvrage, lorſque nous en annonçames le *Proſpectus*. Il n'eſt perſonne qui, ſur la premiere annonce, n'ait été convaincu de ſon utilité, & en même tems perſuadé du ſuccès de ſon exécution. Les talens reconnus de M. l'Abbé Rozier, qui s'eſt chargé d'en diriger le travail, ne pouvoient qu'inſpirer la plus grande confiance au Public, & il n'eſt pas à craindre que la lecture de ce premier volume démente cette bonne opinion.

Dans le nombre des articles les plus remarquables, ſoit par leur étendue, ſoit par l'importance de la matiere, nous avons diſtingué ceux qui ſe trouvent compris ſous les mots qui ſuivent.

Abeilles. Cet article occupe ſeul 166 pages dans ce volume. On y trouve une analyſe raiſonnée & un examen critique de tout ce qu'on a écrit juſqu'à préſent ſur ces utiles inſectes. *Abricotier.* On donne ici la deſcription de cet arbre dont les premiers plants furent apportés d'Arménie ; on en fait connoître les diveſes eſpeces ; on enſeigne la maniere de le cultiver. Cet article eſt accompagné de deux belles planches gravées, ou ſont repréſentées diverſes eſpeces d'abricots. *Accolage.* M. l'Abbé Rozier démontre ici la néceſſité d'unir la vigne à des échalas, pour que le rai-

ſin puiſſe acquerir toute la qualité dont il eſt ſuſceptible ; par une ſuite néceſſaire, il blâme fort l'uſage où l'on eſt dans le Bas-Languedoc & dans la majeure partie de la France méridionale, de ne point *accoler* les vignes, c'eſt-à-dire, de ne leur donner aucun ſoutien. » On regarde cette opération comme » inutile, & on dit froidement : ce n'eſt » pas la *coutume* : mot terrible qui nuit » plus à l'Agriculture que les grêles & » les gelées. Le mal occaſionné par ces » météores eſt paſſager, & le mot *cou-* » *tume*, ſemblable à un mur d'airain, » s'oppoſe à toutes les améliorations, » même les plus ſimples & les plus fa- » ciles à pratiquer ». On rencontre ſouvent dans le cours de cet Ouvrage des réflexions de cette nature ; elles partent d'un grand amour pour le bien public. *Accouchement.* On ſera peut-être étonné de voir paroitre ici un pareil article ; mais il faut obſerver que l'intention de M. l'Abbé Rozier a été de rendre ſon Ouvrage auſſi utile qu'il lui étoit poſſible aux gens de la campagne ; qu'en conſéquence, il a cru devoir y faire entrer certains objets de Médecine dont il eſt avantageux que le Payſan ſoit inſtruit, ſoit pour ſe préſerver d'accidens auxquels ſon état & les travaux champêtres l'expoſent journellement, ſoit pour remédier par lui-même à des maladies dont le traitement eſt d'ailleurs fixe & déterminé, & auxquelles il ſeroit dangereux de ne pas apporter un prompt ſecours. Au reſte, ces articles ont été compoſés par M. Baigniere, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, l'un des Coopérateurs de M. l'Abbé Rozier ; ainſi ils portent leur recommandation avec eux. Si l'on veut avoir des idées nettes ſur la maniere dont les animaux & les végétaux croiſſent, il faut lire l'article *Accroiſſement.* On s'attend bien, ſans doute, de trouver au mot *Agriculture*, un article important ſur cette matiere capitale. L'Auteur, c'eſt-à-dire M. l'Abbé Rozier, y trace un plan de travail ſur l'Agriculture ; il y traite d'abord de certains objets relatifs à cet Art, & il y trace un tableau pour ſervir de guide à celui qui voudra l'étudier avec ordre & méthode. A ce tableau ſuccéde des conſidérations ſur l'Agriculture des Romains, puis des vues générales ſur celle du Royaume de France. La quatrieme partie de ce même article contient un précis des principes généraux des Anciens ſur l'Agriculture.

S'il eſt une partie de la Phyſique & de l'Hiſtoire Naturelle que le Cultivateur doive connoitre à fond, c'eſt ſans contredit celle de l'*Air* : auſſi a-t-on eu ſoin de recueillir dans ce Dictionnaire toutes les connoiſſances les plus néceſſaires ſur cet objet. M. l'Abbé Rozier a fait ſur les *Alambics* deſtinés à convertir les fluides vineux en eaux-de-vie, & les eaux-de-vie en eſprit ardent, un morceau très-étendu, dans lequel il rappelle tout ce qui a été propoſé juſqu'ici ſur ces inſtrumens, ſur leur forme & ſur leur uſage. Nous ne nous occuperons pas davantage, pour le préſent, de cet article, parce que nous y reviendrons dans une autre Gazette ; nous pourrons en agir de même par rapport à quelques autres encore, tels que ceux qui ſont compris ſous les mots ſuivans : *Alkali*, *Alterner*, *Alvéoles*, *Amandier*, *Amendement*, *Anil* ou *Indigo*, *Apocin*, plante qui porte la Ouate, *Arbre*, *Aréometre*, *Argille*, *Arpentage*, &c. Tous ces articles méritent une attention particuliere. Il en eſt un que nous n'avons pas encore cité, quoique ſuivant l'ordre alphabétique, il ſoit des premiers en rang ; notre intention ayant été d'en donner ici une notice, nous avons remis à en parler à la fin de cet Extrait. Nous avons cru d'autant plus convenable de le faire connoitre, que les obſervations qu'il préſente n'ont peut-être jamais été plus de ſaiſon que cette année. Cet article curieux eſt déſigné ſous le titre *Abondance.*

L'Auteur ſe propoſe d'y prouver que l'abondance a été pendant long-tems la ruine du Laboureur ; que ce n'eſt qu'à l'époque heureuſe où le Gouvernement s'eſt déterminé à donner un peu plus de liberté au Commerce des grains, que le ſort du Cultivateur eſt devenu moins malheureux ; il deſireroit fort que cette même liberté s'étendit encore davantage, & qu'elle fût auſſi accordée au Propriétaire de vignobles. Autrement » on verra, dit-il, toujours pour lui la plus grande abondance trai-

ner à sa suite la misere la plus affreuse, & le Vigneron faire des vœux pour qu'une petite gelée, ou la coulaison, détruisent en une journée la moitié de la récolte dans tout le Royaume. Le seul Propriétaire de vignes situées aux portes des grandes Villes, ne fait pas les mêmes vœux, parce que le débouché & la consommation de son vin sont assurés; l'abondance est seulement avantageuse pour lui. Le terrein consacré à la vigne, est en général mauvais, pierreux; les côteaux, les rochers même lui sont destinés. En un mot, elle exige un sol où le bled ne sçauroit croitre; car si elle est plantée dans un terrein gras ou trop fertile, le vin qu'elle donnera sera toujours mauvais, ne pourra passer les mers, & ne se conservera pas pendant plusieurs années. Voila donc une très-grande partie du Royaume mise en valeur, & le Propriétaire a été forcé de multiplier les avances, & de dépenser le quadruple de ce qu'il en coûte pour récolter du bled. La proportion de dépense est la même pour la culture, puisque tous les travaux de la vigne se font à bras d'homme, excepté dans le Bas Dauphiné, la Basse-Provence, le Bas-Languedoc, & dans quelques cantons de la Guienne. La même proportion se trouve encore dans les frais de vendanges & de pressées; mais dans le cas d'une très-grande abondance, toute proportion disparoit, lorsqu'il faut acheter les vaisseaux vinaires, dont le prix double & triple toujours en raison de l'abondance de la récolte. Il n'importe pas, pour le moment, de sçavoir comment le Vigneron a pu s'en procurer. Voilà ses celliers remplis; ils regorgent de vin: eh bien! cette abondance n'est que le simulacre de la richesse. Les mois s'écoulent, il ne se présente pas d'Acheteurs; le Tonnellier qui a fourni les tonneaux à crédit, demande son payement; le Collecteur des Tailles de la Paroisse marche sur ses pas, tous deux menacent: les frais de Justice suivent de près la menace; ils persécutent le Cultivateur, l'un pour ses avances, & l'autre pour l'impôt ».

Enfin le Cultivateur, pour se soustraire à leurs poursuites, leur céde son vin, & les vaisseaux même, au bas prix qu'il leur plait d'en donner. Ici l'Auteur s'exprime avec énergie sur les vexations qu'il a vues plus d'une fois exercer en ce genre contre le malheureux Cultivateur de vigne.

» L'abondance, ajoute t-il, sert encore à ruiner le Vigneron, d'une maniere plus lente à la vérité, mais aussi sûre, aussi complette & presque aussi odieuse. Il est obligé de passer par les mains des Commissionnaires en vins; genre de sangsue heureusement inconnu dans les pays à bled. Un Commissionnaire arrive dans un Village, parcourt les celliers, goûte le vin, offre un prix beaucoup au dessous de sa valeur réelle; il part & ne conclud aucun marché; mais auparavant il a eu grand soin de déprécier la qualité du vin, & de supposer au Cultivateur ignorant, une excessive abondance dans toutes les Provinces du Royaume. Un second Commissionnaire survient, il offre un prix plus bas que le premier, pratique le même manege; puis un troisieme; & enfin il en paroit un dont l'extérieur & les propos sont plus accommodans; un rayon d'espérance commence à briller aux yeux du Vendeur. *Je prendrai*, lui dit-il, *votre vin au prix courant.* Les premiers Commissionnaires reviennent sur leurs pas, tiennent le même langage, marquent les tonneaux; le vin de tout un canton est ainsi arrhé, & le Propriétaire n'a plus la liberté de le vendre à un autre Acheteur qui lui en donneroit davantage ».

» Quel sera ce *prix courant*? A quel taux sera-t-il porté? Laissez agir les Commissionnaires, leur manege n'est pas encore à son terme. Un Cultivateur est-il pressé par le Tonnelier, ou par le Collecteur des Tailles, toujours les Agens des Commissionnaires, il est obligé d'accepter le prix qu'on lui offre, plutôt que de voir sa récolte saisie & son produit dissipé par les frais de Justice. Voilà le fameux *prix courant* établi par cette simple opération ».

» Si le Commissionnaire n'a pas toujours recours à un stratagéme aussi inique, il s'adresse d'autres fois au Vigneron dont le vin a le plus de réputation dans le canton; il le lui paye à sa juste valeur, & souvent au dessus; par-là, il le force au secret, & achete le droit

de dire publiquement qu'il ne l'a payé qu'un tel prix. Alors le Vendeur dit qu'il a voulu se débarrasser de son vin, parce qu'il ne se conservera pas ; & l'autre, que, de toute nécessité, le prix baissera dans quelques mois, attendu que toutes les Provinces du Royaume regorgent de vin. Enfin, tout le canton est obligé d'accéder à ce traité simulé. Voilà comme l'abondance du vin n'est pas richesse, à cause des grosses avances qu'elle a exigées, & du bas prix, & très-bas prix dans la vente. Une récolte médiocre est plus avantageuse qu'une récolte abondante. Ce n'est point un paradoxe, & tout homme sensé se convaincra de cette vérité, pour peu qu'il examine de près & étudie la maniere dont le commerce du vin est gouverné ».

» Si le payement avoit lieu au moment où le vin est enlevé du cellier, il n'y auroit qu'un demi-mal ; le Paysan toucheroit tout-à-la-fois une certaine somme ; il auroit de quoi payer ses impositions, ses petites dettes, se procurer des engrais, acheter à un prix raisonnable les vaisseaux vinaires, &c. Mais il faudra attendre cet argent si desiré & si nécessaire, pendant une année entiere, & souvent ne le toucher que par parcelles ; alors les besoins du moment le dissipent, & les anciennes dettes ne sont pas acquittées. Croiroit-on que ces malheureux, qui ne sortent pour ainsi dire pas de leurs vignes pendant toute l'année, sont réduits à ne boire que du *petit vin*, c'est-à-dire l'eau passée & fermentée sur la grappe, après que tout le vin en a été extrait par le pressoir. Tout au plus boivent-ils du vin le Dimanche ; & c'est dans un cabaret. Quel tableau ! ..... »

» *Il faut être riche pour avoir des vignes.* Cette expression a passé en proverbe, & tout proverbe en ce genre est essentiellement vrai, puisqu'il est fondé sur l'expérience. Les vignes ruinent toujours leurs maitres, si leur fortune ne leur permet pas de garder leurs récoltes pendant deux ou trois années avant de les vendre, parce que lorsque l'année est abondante, le vin n'a point de prix, point de valeur, & les frais absorbent le produit. Cela est si vrai, que dans plusieurs cantons de Provence & du Languedoc, on laissa en 1779, la moitié de la vendange sur le cep, & que le muid du Languedoc, qui tient 675 pintes, mesure de Paris, n'a pu être vendu que 15, 18 ou 20 livres au plus, suivant la qualité, & encore n'a-t-on pas trouvé des Acquéreurs. Les vaisseaux vinaires, de la contenance d'un muid, coûtoient de 27 à 30 liv. Que faire donc de ces récoltes abondantes ? La derniere ressource est de les convertir en eau de vie ; mais la main-d'œuvre, mais le bois sont si coûteux dans cette Province, qu'il n'y a presque aucun bénéfice, puisque les eaux-de-vie y sont au vil prix de 12 l. le quintal, &c. &c. &c. »

Nous invitons le Lecteur à voir dans l'Ouvrage même cet article où l'Auteur déploie tous les sentimens que peut inspirer le zele le plus ardent pour les intérêts du Cultivateur.

Ce 1er. volume est enrichi de 21 planches qui nous ont paru gravées avec beaucoup de propreté & de précision. Les Auteurs qui ont concouru à sa composition, sont outre M. l'Abbé Rozier, M. *Mongez*, le jeune, Chanoine Régulier de la Congrégation de France, Auteur du Journal de Physique ; M. *Parmentier*, Apothicaire-Major des Armées du Roi, &c. Auteur du Parfait Boulanger, des Traités de la Châtaigne, du Pain de Pommes de terre, &c. ; M. *de Lalauze*, de l'Ordre de Malte ; M. l'Abbé *Copineau*, M. *Falconet*, Avocat en Parlement ; M. *Baignieres*, Docteur en Médecine ; M. *Thorel*, Médecin Vétérinaire de Lodeve ; de plus, quatre autres personnes qui n'ont pas voulu être nommées. Le second volume paroitra au mois de Décembre prochain, & les quatre autres se suivront de près.

Exposition raisonnée des différentes méthodes d'administrer le mercure dans les maladies vénériennes, précédée de l'examen des préservatifs ; par M. *de Horne*, Docteur en Médecine, ancien Médecin des Camps & Armées, & en chef, des Hôpitaux Militaires, Médecin de S. A. S. Monseigneur le Duc d'Orléans. A Paris, chez Nyon, l'aîné, Libraire, rue du Jardinet, Quartier S. André-des-Arts ; & chez Barrois, l'aîné, Libraire, Quai des Augustins. In-8o. de 400 pag. Prix, 5 liv. relié.

III.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 7 Novembre 1781.

Or de Portug. à . .	730	l.	f.	marc.
Du Mexique à . . .	722			
Du Pérou à	716			
Les guinées à . . .	727			
Ducats à	98	10		once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	102			
Or à 20 karats à . .	85			
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	10		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10		
Piastres à	48	17	6	

IV.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 3 Novembre 1781, au Mercredi 7 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19 à 20 livres ; le seigle, de 11 à 12 livres ; l'orge, 10 à 11 livres. Le froment à la Grêve, de 19, 20 à 21 livres ; le seigle, 12 livres ; l'orge, de 11 à 12 livres *le septier*. Farine blanche à la Halle, de 36, 38 à 40 liv. ; bis-blanc & bis, de 22, 24, 26, 28, 30 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 3 Nov. 1781 au Mercredi 7 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 livres ; *id.* à la Grêve, de 18, 19 à 20 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 3 Novembre 1781, de 60 à 62 liv. ; *id.* nouveau, de 56 à 58 ; le cent de paille de 0 à 0 liv. ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 48 à 50 liv. ; *id.* nouv., 44 à 45 ; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 18 à 20 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 50 à 51 ; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 47 à 48 ; le cent de paille, de 17 à 18 ; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 36 à 46 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres
	PAIEMENT DU SAMEDI 3 NOVEMBRE 1871.		
5.	M. Cauchy	Samedi	C.
6.	M. Caron	Samedi	C
16.	M. Le Noir.	Samedi	C.
8.	M. Despeignes	Samedi	C.
9.	M. de la Rue	Samedi	C.
	PAIEMENT DU LUNDI 5.		
23.	M. Masson.	Lundi.	O.
26.	M. de la Motte	Lundi.	L.
29.	M. Certain	Lundi.	C.
28.	M. Creuzé.	Lundi.	C.
	PAIEMENT DU MARDI 6.		
13.	M. Marsollier	Mardi	C.
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	C.
15.	M. Defays	Mardi	C.
24.	M. Desplasses.	Mardi	C.
25.	M. Vieillard	Mardi	C.
Idem.	Gouvernemens.	J.	*Six premiers mois* 17

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLE

CHANGES du 6 Novembre 1781.

Amsterdam, ...	53 ½	Cadix, ...	. . .
Londres, ...	31 9 16e.	Livourne, ...	97
Hambourg, ...	191 ¼	Gênes, ...	92
Madrid, ...		Lyon, *Saints.*	5 8e. p. %

DU MRADI 6 *Novembre* 1781.

1780. Lot. Roy.	1038 1039	1785	1
1781. *Primes.*		1786	1
1782	123	1787	.
1783		1788	.
1784	171	1789	.

1r. Viager. . 10 ½ p. % bénéfice. 2d. . . 1 p. % perte.

Nov. 1781.		*Du* 3.	*Du* 5.	*Du* 6.
Comp. des Indes.	Actions	1960.	1965	1967 ½ 65
	D° 16/25	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	D° 8es	260	. . . . .	. . . . .
	D° 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	402	402	402 . . .
Rescriptions.		8 7 ¾ 7 ½ 7 ¾ 8	8 7 ½ 7 ¾ 8 p.	7 ½ 8 7 ½ 7 ¾
Bil. des Ferm.		½ . . . . (7 ½	. . . . .	. . . . .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 178

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Mardi 6 Novembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

AFRIQUE.

DE TANGER, *le 9 Août.*

» L'Empereur, fatigué par les rapports continuels des brigandages qui se commettoient journellement sur le chemin d'Azamor à Salé, a cherché les moyens de le rendre plus sûr & de chasser les Auteurs de ces désordres, sans verser le sang humain. Dans ce dessein, il a sçu inspirer aux brigands qui habitoient le principal canton des lieux qui servent de demeure à cette race d'hommes, assez de confiance pour qu'ils ne se retirassent pas, selon leur coutume, dans les montagnes, pendant que le Monarque marchoit avec sa suite, de Maroc à Salé. Mais parvenu près de la vallée où ils résidoient, il l'a fait envelopper tout-à coup par quatre Détachemens, chacun de 500 hommes, armés le premier de frondes, le second d'arcs & de fleches, le troisieme de pistolets, & le quatrieme de longues arquebuses ou mousquets. Ces brigands, d'ailleurs si féroces, étonnés d'une attaque si brusque, prirent le parti de se soumettre; ils offrirent même à leur Souverain tout ce qu'ils possédoient, pour obtenir la permission de mourir dans ce District; mais ce Prince la leur a refusée. Il a voulu qu'ils passassent dans la contrée voisine des Déserts du Saarah, tandis qu'une Peuplade plus pacifique viendra habiter le canton voisin de Salé ».

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 6 Octobre.*

La cargaison de deux vaisseaux de la Compagnie des Indes Orientales du Danemarck vient d'être vendue à l'encan & à un prix très haut; ce qui n'est point étonnant, les Hollandois n'ayant approvisionné personne cette année. Cette vente a fait monter jusqu'à 1800 rixdalers les actions de la Compagnie, qui n'avoient été que de 500 au renouvellement de sa Chartre. Il faut que notre Compagnie des Indes Occidentales fasse aussi des gains considérables, puisque ses actions qui ne s'achetoient d'abord que 100 rixdalers, se vendent maintenant 700 & plus. Il en est de même de celles de la Compagnie du Nord, sans cependant qu'on sçache trop pourquoi: ces actions sont, en ce moment, portées à 160 rixdalers, au lieu de 100 qu'elles valoient à la création de cette même Compagnie.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 8 Octobre.*

On mande d'Inspruck, dans le Tirol, que les productions de la terre, après avoir été endommagées par des froids tardifs au commencement de l'Eté, vien-

nent d'être ravagées par un orage qui a dévasté tout le territoire des environs : le torrent de Wildbach, qui descend d'une montagne très-élevée, s'étant gonflé tout-à-coup, a, pour ainsi dire, versé la montagne sur laquelle il roule, dans la plaine : après avoir renversé les digues & les chaussées, il s'épancha dans la campagne, roulant des pierres d'une grosseur énorme, & la couvrit de sable & de cailloux. Le Curé & les Habitans du Village de Ziller, s'étant réfugiés dans la nouvelle Eglise de S. Jean-Baptiste, y resterent près de huit heures dans des transes mortelles ; le choc des pierres qui venoient heurter contre les murs, leur faisoit appréhender à chaque instant la destruction de cet asile, & il n'y avoit pas moyen d'en sortir ni de chercher un autre abri ; l'impétuosité du torrent s'étant ralenti, ces malheureux ne se virent échappés à ce danger que pour en contempler les funestes suites : leurs maisons détruites, comblées & remplies de pierres & de sable, ne leur laissoient ni abri ni subsistances, ni aucun espoir de s'en procurer de leurs voisins qui paroissoient avoir souffert le même dommage. La Régence informée de ce désastre, s'est empressée de donner les ordres les plus prompts pour porter à ces infortunés tous les secours qu'exigeoit leur situation.

DE MALTHE, *le* 15 *Septembre.*

Le 10 du mois dernier, le Capitaine Lorenzi, commandant une corvette de ce Port, s'est emparé d'un chebec Turc, chargé d'huile & de savon, dont, par un accord particulier, il a laissé aller l'Equipage & 20 Esclaves provenants de diverses prises que ce chebec avoit abandonnées ou vendues.

Le 6 de ce mois, un Ambassadeur que le Roi de Maroc envoie au Grand-Maitre, est arrivé de Marseille à bord d'un vaisseau Vénitien qu'il avoit nolisé, & sur lequel il a, de très-bonne grace, accordé le passage à divers Chevaliers & Passagers Malthois. Ce bâtiment est en quarantaine, ayant été visité sur la côte de Sardaigne par un Corsaire Malthois.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 10 *Octobre.*

M. Simolin, Ministre de la Cour de Pétersbourg, vient de faire une représentation très-sérieuse à notre Ministere, concernant quelques pirateries, exercées par un navire portant pavillon Anglois, sur différens bâtimens Russes. Le Commandant du navire dont on se plaint, a eu la témérité de lâcher, sans la moindre provocation, sa bordée à l'un de ces bâtimens Etrangers, en tua deux hommes, & en blessa six autres ; après quoi l'Equipage Britannique pilla le bâtiment qu'il avoit canonné, & y commit plusieurs violences. En vertu de cette représentation, qui n'est que trop bien fondée, on fait actuellement les perquisitions les plus exactes pour découvrir les coupables ; jusqu'à présent, on n'a aucun indice qui puisse faire reconnoitre le Pirate.

Un Exprès dépêché de Plymouth a apporté la nouvelle que 18 vaisseaux de la Compagnie des Indes étoient arrivés dans ce Port. Douze de ces bâtimens viennent de la Chine.

Nous apprenons que les navires le *Swan*, Capitaine Nandon, passant de Liverpool à Dublin, & la *Mary*, Capitaine Manby, allant d'Alderney à Corck, sont tombés au pouvoir des François, qui ont rançonné le premier, moyennant 800 guinées, & ont emmené le second à Saint-Malo. Nous avons eu aussi la confirmation de la prise du *Joseph* & de six autres navires partis de S. Christophe pour New-Yorck, avec un chargement de vivres, faite par les Croiseurs de la Flotte de M. le Comte de Grasse, qui les ont conduits dans la Chesapeak, & auxquels la frégate qui les convoyoit a eu le bonheur d'échapper. Le Corsaire François le *Black-Prince*, a fait beaucoup de prises à la hauteur de Lisbonne où il est en croisiere.

Dans le nombre de quinze femmes, très-avancées en âge, qui ont péri à la Barbade, lors du terrible ouragan que les Isles des Indes Occidentales ont essuyé le 10 Octobre de l'année derniere, on en compte une de cent quinze ans, une de cent huit, une de cent

quatre, une de cent un, une de quatre-vingt-dix-huit, une de quatre-vingt-seize, & une de quatre-vingt-quatorze. Les autres avoient depuis soixante & dix jusqu'à quatre-vingt ans & plus.

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le 17 Octobre.*

» MM. les Représentans & Directeurs de la Compagnie des Indes Occidentales de Hollande ont présenté dernierement aux Etats-Généraux une Requête pour demander à Leurs Hautes-Puissances un secours d'aumoins 550000 florins, assurant qu'ils seroient bientôt obligés de faire une seconde demande de même nature, & il a été nommé des Commissaires pour y faire droit. Cette Compagnie proteste qu'elle est en défaut pour le payement de ses Officiers, tant Civils que Militaires, tant au dedans qu'au dehors de la République, pour celui des intérêts de ses négociations, &c. »

» Le 12, plusieurs Négocians, intéressés au Commerce de Surinam & de Curaçao, ont aussi présenté une Supplique aux Etats-Généraux, dans laquelle ils demandent à Leurs Hautes-Puissances une escorte pour que leurs 17 vaisseaux Marchands, armés de 400 pieces de canons & de 1200 hommes, puissent se rendre en sûreté aux Indes Occidentales; & aussi pour que Leurs Hautes-Puissances, en cas de retard, leur accordent un dédommagement; & pour que conformément à leur Résolution du 31 Juillet, Elles fassent payer aux Armateurs des susdits 17 vaisseaux les primes qu'Elles leur ont promises par cette Résolution ».

» Les Directeurs du College Général des Rentes viageres & de Tontines, &c. établi à la Haye le premiere Janvier 1771, distribuent *gratis*, tant en François qu'en Hollandois, le onzieme compte annuel de l'état & de l'administration de ce College, avec une information succinte, tirée du plan & de ses supplemens, où l'on voit qu'il leur est entré jusqu'au 30 Juin 1781, un capital *de passe* les seize tonnes d'or & demie, argent d'Hollande ».

» 1°. Les rentes viageres sont à huit pour cent sur une tête, sept pour cent sur deux têtes, & six pour cent sur trois têtes, sans distinction d'âge; mais aux personnes de 60 ou 70 ans, on donne respectivement neuf & dix pour cent sur une tête, huit pour cent sur deux & sept pour cent sur trois têtes, ayant chacune autour de 50 ans, & neuf pour cent sur deux têtes d'environ 70 ans ».

» 2°. Les Tontines sont à cinq pour cent sur une tête, quatre pour cent sur deux têtes, & trois pour cent sur trois têtes à tout âge, augmentant annuellement d'un demi pour cent, pendant la vie des personnes dénommées, & cela dès la premiere année; de façon qu'après onze ans, elles se trouvent égales aux rentes viageres à huit, sept & six pour cent; mais celles-ci restent fixes, & les Tontines s'accroissent toujours ».

» On peut s'intéresser en tout tems dans ce College, & y recevoir ses rentes, même trois mois avant l'échéance. Il faut s'adresser au Comptoir des Banquiers Jacques Bergeon & Compagnie à la Haye, & chez le sieur G. W. de Willemsen, Négociant, sur le Leidsegragt, vis-à-vis le Kerkstraat, à Amsterdam. On prie d'affranchir les Lettres ».

D'AMSTERDAM, *le 19 Octobre.*

Le 17 de ce mois, vers les trois heures & demie du matin, le feu se manifesta dans une Imprimerie de toile de coton, située à 200 verges hors de la porte de cette Ville, qu'on nomme la Porte d'Utrecht; la flamme fit des progrès si rapides qu'elle consuma en peu d'heures ce bâtiment, le magasin, l'écurie, la maison d'un Boulanger, & qu'elle en endommagea plusieurs autres.

On apprend du Sund qu'une Flotte de plus de 230 navires Anglois, avoit mis à la voile le 13 de ce mois, sous lescorte de deux frégates de guerre, & que divers autres navires de différentes Nations en étoient partis pour la Mer du Nord.

PAYS-BAS.

D'OSTENDE, *le 21 Octobre.*

Notre Commerce va toujours en croiſ-

ſant. Notre Port peut à peine contenir les vaiſſeaux qui nous arrivent journellement. Les Commis de nos Comptoirs travaillent jour & nuit. Il nous eſt arrivé, du 5 au 18 de ce mois, 311 navires, dont 195 pour le compte de nos Négocians, tous chargés très-richement de toutes ſortes de marchandiſes & de différentes denrées; 116 ſont en relâche & vont continuer à faire route chacun pour leur deſtination.

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Toulouse, *le 15 Octobre.*

Copie de la Lettre écrite à la Chambre du Commerce de cette Ville, par M. l'Intendant. A Montpellier, le 10 Octobre 1781.

» Je viens, Meſſieurs, d'être inſtruit par le Miniſtre des Finances, que ſur le compte qu'il a rendu au Roi, du renchériſſement qu'ont éprouvé les grains dans cette Province, & dans celles qui l'avoiſinent, à raiſon des événemens ſurvenus aux récoltes, Sa Majeſté a jugé qu'il étoit de ſa prudence d'en ſuſpendre, quant à préſent l'exportation ».

» Ce Miniſtre a, en conſéquence, chargé la Ferme Générale de faire paſſer des ordres à ſes Employés, pour qu'il ne ſoit plus délivré aucune expédition de ſortie à l'Etranger, pour les grains & farines, par les Ports de cette Province, & il me charge d'en donner connoiſſance aux Négocians, que cette défenſe peut intéreſſer. Je ſuis, &c. *Signé*, DE SAINT-PRIEST ».

De Bordeaux, *le 12 Octobre.*

» Quoiqu'on attende ici à tout moment le convoi du Cap, les prix des indigos & du café ſe ſoutiennent toujours à un prix exceſſif. On eſt même certain que les cafés continueront à ſe vendre très-cher, parce que nos Correſpondans nous aſſurent qu'on en a acheté pluſieurs parties à livrer, francs de triage & avaries, à 22 ſous la livre, payables moitié comptant & d'avance, & l'autre moitié à la livraiſon. Les prix des cotons & des ſucres ont ſouffert quelque altération; les voici. Premiere qualité, 98 à 99 liv. le quintal; ſeconde qualité, 94 à 95; troiſieme qualité, 85 à 86; troiſieme qualité ordinaire, 76 à 78; petit-blanc, 73 à 75; commun, 69 à 71; belle tête, 63 à 67; baſſe tête, 60 à 62; ſucre brut du Cap, 72 à 73; *idem* de Leogane, 74 à 78 liv. Prix des cotons de Cayenne, 330 à 340 l. le quintal; de S. Domingue, 240 à 255. Bois de Campêche, 20 à 28 liv. le quintal. Cours des Aſſurances de Bordeaux, du premier Octobre. Pour Breſt & S. Malo, 16 à 18 pour cent; Nantes, 4 un quart; Oſtende à Amſterdam, 4 un quart; Hambourg, 5 un quart; pour les Iſles de France de l'Amérique, avec convoi & eſcorte, 25 un quart; Catalogne & Cadix, 4 à 5 un quart pour cent ». (*Extrait des Affiches de Flandres*).

De Mende, *le 30 Septembre.*

Suite de la Deſcription Topographique du Diocèſe de Mende ou le Gevaudan, par M. de Genſſane.

» En paſſant par Chirac, qui eſt ſitué dans un fort joli vallon, on y trouve des parties admirables, quelques terres labourables aſſez bonnes, & les bas des côteaux y ſont paſſablement garnis de châtaigniers. De-là nous avons dirigé notre route du côté de la Canourgue, petite Ville ſituée au pied des montagnes des Cauſſes. Il y a ici quelques vignobles & des terres labourables d'une aſſez bonne qualité. On y voit auſſi quelques prairies, & on y recueille paſſablement des fruits de toute eſpece. On y remarque même quelques jolis plants de châtaigniers ſur le bord de la riviere du Lot, qui n'en eſt pas éloignée ».

» En montant la montagne, on trouve ſur les Cauſſes paſſablement de terres propres à produire du froment; & en parcourant le deſſus de ces montagnes juſqu'à S. Roman de Dolan, on rencontre de très-belles forêts de pins, au milieu deſquelles on remarque d'excellentes terres labourables très-bien cultivées ».

» Toute la partie qui ſe trouve ſituée entre les montagnes de la Margueride & celles d'Aubrac, eſt garnie de bouquets de pins de diſtance en diſtance, qui non-ſeulement fourniſſent au beſoin des Habitans, mais qui forment encore

un coup d'œil fort agréable dans tous ces cantons ».

» Après avoir passé la riviere du Trueire, nous nous sommes portés dans la Terre de S. Alban : on voit ici quantité d'indices de marnes, qui y seroient d'autant plus avantageuses, que toutes les terres de ces environs sont sablonneuses & assises sur un sol de granites. Il y a cependant dans les bas-fonds, quelques terres qui produisent du froment, parce qu'elles sont assises sur un sol calcaire : on y remarque de très-belles prairies, & sur-tout beaucoup de bois dans les environs, qui nous ont paru très-bien soignés ».

» Au dessous du village de Verdesun, Annexe du Malzieu, & à un quart de lieue de distance de cette Ville, on trouve sur le chemin qui conduit à S. Leger une quantité d'excellentes marnes très-propres aux engrais des terres sablonneuses & légéres, qui ne sont que trop communes dans tous ces cantons. Le vallon qui est entre le Malzieu & S. Leger, consiste en excellentes terres labourables, & d'autant plus fertiles, qu'elles sont la plupart plus ou moins marneuses. On y voit aussi de fort belles prairies ; mais les côteaux & les terroirs élevés ne sont que des terres légères & fort sablonneuses ».

» On trouve encore de fort belles marnes près les Garrigues entre Saint-Leger de Malzieu & Juliange. Toute cette partie, ainsi que le Champ de Juliange & de Chauliac, consistent en terres labourables de bonne qualité, & en quelques bonnes prairies ».

» Nous avons dirigé ensuite nos recherches du côté de la Garde d'Apches, en passant par les Villages de Nouzerolles & d'Albaret, Sainte-Marie ; tous ces territoires consistent en terres labourables fort médiocres ; il y a quelques prairies & beaucoup de bois sur la riviere de Trueire ».

» De-là, nous nous sommes transportés dans la partie du Diocèse qui est entre Mende & Langogne. Il y a dans tout ce territoire beaucoup de terres labourables, dont la plus grande partie est d'un très-médiocre rapport. On y voit quelques prairies assez bien arrosées, & l'on trouve du côté de Badaroux, & sur-tout dans les environs de Langogne, quelques bouquets d'assez beau bois. En général, les terres dans ces parties, sont d'une très-médiocre qualité : il n'y a ici que quelques terres labourables, quelques prairies, & le surplus est en pâturages, ce qui continue jusqu'à l'Estampe : on y recueille quelque peu de froment ; le surplus est très-sablonneux, & ne produit que des seigles & des avoines. Les environs de Langogne sont assez bons, & il y a même d'assez belles prairies ».

» Le territoire, depuis la Garde-Guerin jusqu'à Bayard, consiste en roche granite recouverte de terres maigres & sabloneuses, & par conséquent de très-peu de produit. On remarque dans cette partie un assez grand nombre de châtaigniers. Il y a dans les bas-fonds d'assez belles prairies, & l'on peut dire que les foins & les châtaignes sont la principale & presque la seule récolte de ce pays ».

» Les vallons d'Altier & du Champ sont fort étroits ; on y voit d'assez bonnes prairies le long de la riviere ; les côteaux y sont garnis de châtaigniers, surtout du côté de Combret ».

» A peu de distance du Château du Champ, on trouve le Village de Bergounhoux dont les environs consistent en très-bonnes terres labourables, sur un fonds calcaire. Il y a ici plusieurs veines de plomb, dont quelques-unes ont été travaillées par les Paysans du lieu, qui en vendoient le minéral aux Potiers. En remontant de cet endroit vers Cubieres, on ne rencontre, pour ainsi dire, que des roches schisteuses : il y a quelques bas-fonds garnis de bonnes prairies, & quelques terres labourables à mi-côte ». *La fin à l'Ordinaire prochain.*

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

*EXTRAIT d'une Lettre de l'Auteur de l'*Art d'exploiter les mines de charbon de terre, *à M. de Hombert, Trésorier Général des Etats de Languedoc.*

» Je suis effectivemedt, Mr. & ancien Camarade, plus en état que personne

de vous indiquer tout ce qui a rapport aux tentatives faites en France, concernant la préparation qualifiée *épurement* du charbon de terre. En 1777, j'en ai donné la premiere époque, page 1218 de la *Description de l'Art d'exploiter les Mines de charbon de terre*, dans un article intitulé *TENTATIVES FAITES EN LANGUEDOC*. En 1779, j'ai repris fort en détail l'histoire de la continuation de ces essais, page 1587. Vous verrez que votre Province est précisément une de celles où l'on a commencé à en faire, & que cette opération de réduire le charbon de terre en *BRAISE*, remonte en France à feu M. Jars, de l'Académie, à M. de Genssane, Correspondant, & à M. de la Houliere.

Quoi qu'il en soit, Mr. & ancien Camarade, vous me demandez aujourd'hui ce que je pense sur le fond du procédé employé par le sieur Ling, sous les qualifications de *SECRET*, de *DECOUVERTES*, & dont il se dit l'Auteur. Je ne serois pas en état de répondre précisément à votre question, c'est à-dire, de vous affirmer en quoi consiste ce prétendu *SECRET*, sans un voyage que je viens de faire à la porte de Toulouse.

J'ai eu occasion de m'arrêter dans le Quercy, & d'aller visiter les mines de charbon du Rouergue; je ne pouvois manquer d'être informé (& je l'étois dès le mois de Février) que près du château de M. d'Arcambal en Quercy, il y avoit un Attelier *D'EPUREMENT* de charbon de terre, à la façon du sieur Ling. Je n'étois pas homme à laisser échapper une si belle occasion de me convaincre, par mes yeux, que l'opération du sieur Ling étoit décrite dans mon Ouvrage, comme je l'avois soupçonné. Voyez à ce sujet ma Lettre à M. le Roi, imprimée dans plusieurs Journaux, & dans le Mercure de France. Lors des premiers mouvemens faits pour solliciter ce privilege *D'EPUREMENT*, je sçus, par les personnes de la Bibliothéque du Roi, qu'on étoit venu très-souvent consulter & lire la derniere partie de mon Ouvrage. Je me doutai que l'objet étoit celui dont on s'occupoit effectivement. Voici maintenant la meche découverte.

Le Lundi 18 Juin dernier, étant à Cahors, je gagnai, en herborisant le Village de Galletise (qui se prononce Gallecies) sur le bord du Lot, près Sagenac; il faut passer près du château du Bousquet, dont M. d'Arcambal est Seigneur, comme on me l'avoit écrit d'Albin au mois de Février, à l'occasion du voyage que M. Verssal, un des Agens du sieur Ling, étoit venu faire à ces mines au mois de Septembre 1780. J'étois accompagné dans ma course, d'un jeune Ecclésiastique du Diocèse de Cahors, M. de la Cassagnes, neveu d'un Chanoine de la Cathédrale, si je ne me trompe; M. l'Evêque de Cahors, notre ancien Camarade de College, s'étoit proposé d'aller aussi ce même jour voir cette fabrication; mais il n'y fut pas.

Je n'étois point attendu à l'Attelier de Galletise: ayant d'abord été à même, par la position de cet Attelier sur le penchant d'une colline (qu'il me falloit descendre pour y arriver). de le voir, chemin faisant, par-dessus le mur, de reconnoitre ensuite que la porte en étoit ouverte, & qu'il y avoit des Travailleurs, nous gagnames l'entrée, mon Compagnon & moi, pour en profiter: j'aurois pu m'en dispenser, à vous dire vrai, & retourner sur mes pas; j'avois vu fort à mon aise par-dessus le mur, & reconnu que les fourneaux *D'EPUREMENT* sont exactement les mêmes que ceux décrits dans l'explication des planches de mon Ouvrage, pages 1574 & 1576, qui avoient été employés par M. le Comte de Stuard, & qui ont été détaillés depuis dans l'ordre de construction, en 1779, par M. de Genssane. (Journal de Physique, Novembre, p. 337).

Vous serez peut-être bien aise, sur cela, de sçavoir, Mr. & ancien Camarade, quelle relation il peut y avoir entre le *SECRET* prétendu du Sr. Ling, & la construction publiée par M. de Genssane. La chose est fort simple; ce dernier a assuré à M. le Chevalier de Solages, Seigneur de Crameaux, & je tiens cette anecdote de M. le Prieur d'Albin, que le sieur Ling étoit un Ouvrier dont M. de Genssane s'étoit servi pour construire ses fourneaux à

débitumer le charbon de terre ; que cet Ouvrier, instruit de cette construction, étoit venu s'établir à Paris. Au surplus, M. le Comte de Stuard, ainsi que vous venez de le voir, ne construisoit pas autrement ses fourneaux. Je ne dois cependant pas oublier de vous dire que le sieur Ling prétend que M. de Stuard a été son Eleve.

Je reviens à l'Attelier de Galletise : j'y vis six fourneaux absolument, je le répéte, les mêmes que ceux que j'ai décrits ; par cette raison, je ne vous en donne point le détail ; ils étoient sur un même alignement ; plusieurs étoient en réparation ; on étoit occupé à en dresser un pour être *MIS EN FER* sous peu de jours : je partois le sur-lendemain, je n'y suis pas retourné ; qu'y aurois-je vu que je ne sçusse pas ?

Ainsi, Mr. & ancien Camarade, *le degré de perfection, dont la préparation Angloise n'approchoit pas*, selon *L'AVIS AUX MAITRES DE FORGES*, publié en 1780, consiste uniquement à maçonner la *PLACE A CHARBON* en briques, & à construire de même le ceintre en briques à demeure ; ce qui effectivement maintient la *PILE* ou *MEULE* de charbon, & accélere en même tems le *DRESSAGE*. Mais il est clair que cela a été pratiqué à Montbard & à Ardinghem en 1775, avant le sieur Ling. Il est encore évident que cette perfection a été publiée en 1779, & que le sieur Ling ne paroit pas pouvoir être regardé comme le premier Auteur de la purification du charbon de terre. Je suis, &c. *Signé*, MORAND ». *Paris, ce 7 Septembre* 1781.

II.

ACTE de Bienfaisance.

» Un Citoyen vertueux & bienfaisant a manifesté de la maniere la plus intéressante sa joie sur l'heureux accouchement de la Reine & la naissance de Monseigneur le Dauphin. Dès qu'il en eut appris la nouvelle, il écrivit à MM. de Boissy, demeurant rue Saint-Antoine, près celle de Fourcy, Trésoriers de la Compagnie de l'Assistance des Prisonniers, pour leur faire part de l'intention qu'il avoit de délivrer à cette occasion un nombre de Prisonniers pour dettes de mois de Nourrices, dont il leur déféroit le choix. Le lendemain 23 du mois dernier, il leur envoya, pour cet objet, une somme de quinze mille livres. Il n'a point voulu que son nom fût connu ; mais on a pensé qu'on n'offenseroit point sa modestie, en annonçant au Public cette belle action, qui caracterise le vif attachement dont les François sont pénétrés pour la Famille Royale ».

» MM. de Boissy, pour effectuer cet acte de bienfaisance avec tout l'intérêt qu'exigeoit la circonstance, se transporterent, dans la matinée du 23, au For-l'Evêque, pour annoncer aux pauvres Débiteurs la nouvelle de leur délivrance ».

». M. le Chapelain du For-l'Evêque fut prié de se rendre à la Chapelle de cette Prison. Il y fut chanté un *Te-Deum* en actions de graces, auquel les Prisonniers délivrés assisterent ; ce Cantique fut suivi du Pseaume *Exaudiat*, & des Oraisons usitées en pareil cas. Enfin il fut distribué une somme d'argent à ces Prisonniers, qui sortirent en benissant leur Libérateur, & en multipliant les acclamations de *vivent le Roi, la Reine & le Dauphin*. La Compagnie d'Assistance des Prisonniers a fait célébrer le 25, dans la même Chapelle, une Messe en actions de graces, à la suite de laquelle il y a eu une nouvelle délivrance de Prisonniers, pour pareilles dettes de mois de Nourrices ».

» La somme de quinze mille livres, employée à la délivrance du 23, a procuré la liberté à cent six hommes & quatre-vingt-huit femmes. Il reste encore beaucoup d'infortunés, qui n'ont pu participer à cette œuvre de bienfaisance, non compris ceux que la crainte de l'emprisonnement a rendu fugitifs, dans l'esperance que l'heureux accouchement de la Reine & la naissance d'un Dauphin les rendroient à leurs familles, que la misere les avoit forcés d'abandonner ».

III.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 3 Novembre 1781.

Or de Portug. à . . .	730 l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	722		
Du Pérou à	716		
Les guinées à . . .	727		
Ducats à	98	10	
Or fin à 23 karats . . 31 32	102		once.
Or à 20 karats à . .	85		
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	10	
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10	marc.
Piastres à	48	17 6	

IV.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 31 Octobre 1781, au Samedi 3 Nov., le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 liv.; le seigle, de 11 à 12 livres; l'orge, 11 à 12 livres. Le froment à la Grêve, de 18, 19, 20 à 21 liv.; le seigle, 12 liv.; l'orge, de 11 à 12 livres *le septier*. Farine blanche à la Halle, de 36, 38 à 40 liv.; bis-blanc & bis, de 22, 24, 26, 28, 30, 32, 34 à 35 l. *le sac* pesant 325 liv.

V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 31 Oct. 1781 au Mercredi 3 Nov., l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 l.; *id.* à la Grêve, de 18, 19, 20 à 21 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 30 Octobre 1781, de 60 à 62 liv.; *id.* nouveau, de 50 à 52; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 54 à 56 liv.; *id.* nouv., 55 à 56; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 20 à 21; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 50 à 51; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 47 à 48; le cent de paille, de 15 à 18; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 36 à 46 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres.
	PAIEMENT DU MERCREDI 31 OCTOBRE 1781.		
11.	M. Boutray	Mercredi.	C.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	C.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	C.
18.	M. Radix	Mercredi.	C.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	C.
27.	M. de France	Mercredi.	C.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	C.
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	C.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES.

CHANGES du 31 Octobre 1781.

Amsterdam, ...	53	Cadix, ...	
Londres, ...	31 5 8e.	Livourne, ...	
Hambourg, ...	191 ½	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Saints*. .	¼ p. %

DU MERCREDI 31 *Octobre* 1781.

1780. Lot. Roy. . .	1037	1785	15
1781. *Primes*.		1786	
1782	122	1787	12
1783	107	1788	
1784	170	1789	

1r. Viager. . 10 ½ p. % bénéfice. 2d. . . 1 p. % perte.

Oct. 1781.		*Du* 31.	*Du* 1 *Nov.*	*Du* 2.
Comp. des Indes.	Actions	1955.	. . . . .	. . . . .
	Do 16/25	1280	. . . . .	. . . . .
	Do 8es	260	. . . . .	. . . . .
	Do 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	402	. . . . .	. . . . .
Rescriptions.		8 7 ½ . . .	. . . . .	. . . . .
Bil. des Ferm.		½	. . . . .	. . . . .
Contr. à 4 p. %		-		
1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnem est de 24 liv. pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau du Journal général de France, Affiches, actuellement rue Neuve S. Augustin, près de la rue de Ric lieu, à l'Hotel de Croissy. On s'abonne aussi au même Bureau pour Journal d'Agriculture, Commerce, &c.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1781.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Mardi 30 Octobre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, *le 9 Septembre.*

ON apprend d'Alexandrie que le Chevalier Agostini qui, depui peu, y est arrivé avec le caractere de Consul des Cours de Vienne & de Florence, a déjà arboré le Pavillon Impérial sur sa maison, en vertu d'une Convention conclue avec le Grand Douanier du Caire, pour établir un Commerce réglé entre l'Egypte & les Ports de Fiume & de Trieste. On présume que les Négocians de ce dernier Port vont tenter de faire revivre la Compagnie de Commerce, qu'ils avoient formée, il y a quelques années, au Caire, sous la direction du Comte de Sternberg, mais qui alors ne put se soutenir. Aujourd'hui les circonstances paroissent plus favorables pour faire réussir une entreprise de cette nature.

POLOGNE.

DE DANTZICK, *le 27 Septembre.*

La prodigieuse quantité de navires qui se construisent dans cette Ville, excite la défiance des Employés à la Douane Prussienne. Ils s'imaginent que cela se fait pour le service des Etrangers. En conséquence, les Habitans de cette Ville sont obligés, dans le cas où un bâtiment ne doit pas revenir pour le compte des Dantzikois, de donner caution qu'on acquittera les mêmes droits de Douane que pour tous les autres effets fabriqués. Le grand vaisseau de 650 lasts, qu'on a construit ici depuis peu en bois de sapin, & qui est chargé de bois de construction, destiné, suivant les uns pour Amsterdam, & suivant les autres pour l'Irlande, passera au premier jour la Douane. On est curieux d'apprendre sur quel pied ce navire sera taxé. Le commerce en bois de construction est des plus florissans; on continue à faire des envois considérables de cette denrée en Angleterre.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 29 Septembre.*

Il sera vendu le 15 Novembre prochain, à Temeswar, & le 10 Décembre suivant dans cette Ville, trente-cinq Domaines du Bannat de Temeswar, pour la somme de près de cinq millions de florins de l'Empire.

ITALIE.

DE ROME, *le 30 Septembre.*

Le dix-sept de ce mois, vers les quatre heures du matin, le tonnerre tomba sur le Palais Apostolique; la foudre entra par la Chambre des Gardes, &

ſortit par celle du Cardinal Rezonico, Secretaire des Commandemens, ſans avoir cauſé le moindre accident.

DE FLORENCE, *le 6 Octobre.*

Par un Edit du mois d'Août dernier, mais qui ne vient que de paroitre, S. A. R. Monſeigneur le Grand-Duc a bien voulu, pour la proſpérité & le ſoulagement des Commerçans, abroger toutes les Loix qui défendent l'entrée, la ſortie & le *tranſit* de certaines marchandiſes dans le Grand-Duché, y compris même le fer dont la fabrique & la vente ont été permiſes à un chacun. Ce Prince ayant remarqué que l'Induſtrie rencontroit trop d'obſtacles & de ſurcharges dans la multiplicité des impôts, à cauſe des anciennes diſtinctions des Seigneuries & Territoires, comme auſſi à cauſe du nombre de Loix & Ordonnances qui impoſent ces droits & qui cauſent au Public beaucoup de chagrin & d'embarras, a ſupprimé toutes ces diſtinctions de Territoires, en les réuniſſant en un ſeul, pour être aſſujettis à un unique impôt, à la réſerve de quelques-uns des territoires qui n'ont pu être réunis aux autres, ſoit parce qu'ils étoient tout-à-fait détachés du Grand-Duché, ſoit pour d'autres raiſons particulieres. En conſéquence de ces diſpoſitons ſouveraines, on a imprimé un nouveau tarif général des droits qui ſe payeront ſur les marchandiſes & effets qu'on fera entrer, ſortir ou paſſer par *tranſit* dans le nouveau territoire réuni.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 6 Octobre.*

Le parti que vient de prendre la Direction de la Banque fixe toujours l'attention général : nos papiers offrent journellement des réflexions ſur cet objet ; en voici quelques-unes qui méritent d'être rapportées.

» La derniere opération du Miniſtere, relativement aux fonds publics, a ſurpris & conſterné tous les Intéreſſés, quoiqu'elle fût une conſéquence naturelle de l'état de détreſſe où nous jette la continuation d'une guerre malheureuſe. Les huit pour cent retirés de la Banque ont déſabuſé ceux qui s'imaginoient qu'elle n'avoit rien de commun avec la dette nationale, & que les actions de Banque étoient les plus ſolides de toutes. Le Gouverneur & les Directeurs de la Banque ont déclaré poſitivement, que tout l'argent dépoſé en eſpeces dans la Banque, par les premiers Actionnaires, a été prêté au Gouvernement. Cette notification imprévue a donné lieu aux queſtions ſuivantes. Dans quelle vue les premiers Actionnaires ont-ils fourni des fonds pour l'érection de la Banque ? N'étoit-ce pas afin qu'ils y reſtaſſent pour repréſenter le papier qu'on leur donneroit en échange & le reprendre dans le beſoin, mais non pour l'y laiſſer à jamais, comme ils ſeront obligés de le faire en le donnant au Gouvernement ? Puiſque actuellement les Directeurs, ſuivant leur aveu, ont, ſoit en eſpeces, ſoit en billets de Banque, fourni au Gouvernement plus que le premier fonds dépoſé, avec quoi ſeront-ils en état de payer les ſommes primitives, quand on voudra faire réaliſer le papier qui les repréſente. Les Actionnaires ſeront-ils reſponſables dans ce cas ? Il eſt vrai que les Orfevres ont paſſé un contrat avec la Banque, pour lui en fournir en tems de beſoin ; mais ſi les demandes ſont exorbitantes, les moyens leur manqueront auſſi. En 1746, dans le tems que le Prétendant étoit en Angleterre, & que tout le monde courut à la Banque pour avoir ſon capital, la Banque ſe vit obligée de recourir à un appel. Les Banquiers & les Orfevres ſe rendirent à la Banque. Pour gagner du tems, ils firent les payemens en groſſes eſpeces d'argent ; & comme le Prétendant ne tarda pas à être chaſſé, l'argent fut bientôt rapporté. Il eſt étonnant que la Banque fut obligée à un appel & à une ruſe dans un tems où elle ne prêtoit pas encore au Gouvernement ».

» C'eſt une choſe connue que les Hollandois ſont plus intéreſſés dans la Banque que dans aucun autre fonds : on évalue à un quatrieme la part qu'ils y ont. Le meilleur moyen que puiſſe

avoir à présent l'Angleterre, pour se procurer, non du papier, mais des especes sonnantes, est de faire un rappel dans la Banque. Les Anglois ont si bonne opinion de la confiance des Hollandois; ils comptent tellement sur leur intelligence, toujours, disent-ils, guidée par l'intérêt du moment, que, pour les encourager à céder les 80 livres st., on leur promet un demi pour cent de plus pour chaque dividende ».

» Faut-il beaucoup de pénétration pour ne pas sentir que les actions de la Banque, dans un danger de banqueroute nationale, seroient les plus mauvais fonds de l'Angleterre ? Les intérêts que payent les annuités & les autres fonds, les empêchent d'essuyer une faillite; mais il n'en est pas ainsi de la Banque. Elle n'est pas obligée de payer un dividende aux Intéressés; elle peut, les six mois suivans, diminuer son dividende de 5, 4, 3, 2, 1 pour cent, ou même n'en rien payer du tout, sans qu'elle paroisse pour cela faire banqueroute. Il est assez probable que, si les Financiers Britanniques peuvent réussir dans cet essai, ils continueront dans la suite à emprunter, sous promesse d'un plus gros dividende, pour six mois; & lorsqu'ils auront répété cette manœuvre au point de ne plus trouver de Prêteurs, ils cesseront à l'instant de payer le dividende. Le Gouvernement pourroit alors trouver de l'argent sans intérêt, au lieu de faire des emprunts si onéreux ? ».

Ces observations paroissent généralement justes; elles mettent peut être en état d'apprécier le crédit public en Angleterre; c'est une machine qui n'a pour base qu'une excessive crédulité, & dont les ressorts sont trop forcés pour pouvoir résister long-tems.

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

D'Hesdin, *le* 11 *Octobre.*

Extrait d'une Lettre.

» Il y a trois ou quatre mois qu'un incendie considérable consuma une partie d'un Bourg appellé Fruges, en Artois, à quatre lieues d'ici; le Vicaire du lieu, homme très-zélé, se chargea de quêter dans les environs pour ses malheureux Paroissiens; il trouva à S. Omer les secours les plus généreux chez MM. du Régiment de Béarn. On reçut Dimanche dernier, à Fruges, l'ordre de loger ce Régiment à son passage; aussi-tôt ce Pasteur l'annonce; &, de concert avec les gens de Loix du lieu, on arrêta de lui témoigner la reconnoissance due à ses bienfaits; en effet, hier à son arrivée, on arbora un drapeau blanc au clocher; les feux, les acclamations ne cesserent point: chaque Habitant, suivant ses moyens, régala ses hôtes de son mieux, & les Gens de Loix avec les principaux Habitans, résolurent d'offrir à diner à MM. les Officiers, qui, ainsi que tout le Régiment, quitterent cet endroit, pénétrés des témoignages de reconnoissance que leur prodiguerent ces bonnes gens. J'ai l'honneur d'être, &c. »

De la Sauvetat de Caumont, *(prés Marmande en Guienne) le* 4 *Octobre.*

» Le mois de Juin dernier s'est passé en orages & en pluies continuelles, qui ont donné des grêles, des débordemens, & fait perdre la moitié des foins & des bleds, & détérioré la qualité de ce qui est échappé de ces fléaux. Il restoit encore les vignes qui promettoient, par leur abondante production, un dédommagement de la perte des autres récoltes, & faisoient tout l'espoir des Cultivateurs. Mais le 18 Août, tout a été perdu sans ressource; ce jour, qu'on n'oubliera de long-tems dans ce pays, a consommé la ruine des Habitans. Plusieurs orages s'éleverent successivement & de tous les côtés, dans l'après-midi; ils gronderent tantôt tout-à-la-fois, & tantôt tour-à-tour. Vers les 7 heures du soir, ils commencerent à se croiser ou à se confondre; le bruit affreux des éclats & la vivacité des éclairs qui se succédoient sans interruption, sembloient annoncer aux Habitans effrayés les malheurs dont ils étoient menacés. A neuf heures, il tomba une

grêle si forte qu'elle détruisit absolument tout ce qui s'y trouva exposé. Les vignes furent dépouillées de leur fruit & de leurs feuilles, les pampres furent mis en pieces, & les seps eux-mêmes furent meurtris, déchirés & plusieurs arrachés. Les arbres à fruit, les bois taillis & de futaie furent également maltraités. Les chanvres & les bleds d'Inde furent hachés. Les maisons furent découvertes, les tuiles mises en pieces, de même que les lattes, feuilles ou planches minces qui soutiennent les tuiles sur les charpentes. Les maisons furent inondées, les meubles & les denrées qu'elles renfermoient furent mouillés comme s'ils avoient été dehors; les Habitans ne sçavoient où se mettre à couvert, & ne trouverent, après l'orage, ni linge, ni habits secs pour changer. La grêle, qui fit ce dégât horrible, étoit d'une grosseur énorme; on en vit de plus grosse que la tête d'un enfant, on en pesa le lendemain, qui se trouverent du poids de 5 livres & demie, on en retrouva huit jours après dans un fossé plein d'eau, grosse comme des œufs de poule. On n'a jamais rien vu dans ce pays, ni oui dire de pareil à cette grêle, qui a dévasté plus de 150 Paroisses, dans les Elections de Bazes, Agen & Sarlat. M. l'Intendant de Bordeaux a envoyé sur les lieux des Commissaires pour vérifier ces dégâts; il se propose de solliciter, des bontés de Sa Majesté, un soulagement extraordinaire, pour les malheureux Habitans qui en ont été les victimes ».

DE VIVONE, *le 17 Septembre.*

» On sçait de quelle maniere ingénieuse le célébre la Fontaine a sçu, dans cette Fable où il est question d'un chou grand comme une maison & d'un pot aussi grand qu'une Eglise, repousser l'hyperbole de ces Conteurs, qui ne voient rien qu'à travers les loupes & les microscopes: mais au reste l'homme au grand chou pourroit bien n'être pas aussi menteur que l'homme au grand pot, & je serois presque tenté de croire à la relation du premier, depuis qu'un Seigneur du voisinage a apporté dans ce pays-ci l'ordre des fameux *choux du Maine*. Ces choux-là croissent pendant quatre ans, sans monter à graine, pourvu qu'on ne détache point les basses feuilles la premiere année. J'en ai un dans un de mes jardins, qui n'est qu'à sa seconde année, & qui a neuf pieds de haut. On pourroit l'appeller un *choufutaie*, car il seroit impossible d'atteindre aux feuilles de la tête sans une échelle ou tout autre avantage. Il a résisté à une grêle & aux ouragans, au moyen des étaies dont on l'a soutenu; il a fallu seulement les renouveller plusieurs fois. M'étant absenté quatre jours, je fus fort surpris à mon arrivée; le vent l'avoit agité de façon qu'il avoit rompu une partie de ses appuis; mais, tout penché qu'il étoit, il avoit poussé, en se coudant, de la longueur d'un demi-pied dans ce court espace de tems. Nous verrons à quelle hauteur il viendra. Sa derniere étaie a plus de quinze pieds. Il y a apparence qu'il croitra au dessus de la hauteur des choux du Mans, qui sont, pour l'ordinaire, depuis dix jusqu'à quatorze & quinze pieds. Voilà encore une branche d'Agriculture & de Jardinage qui mérite attention. Ces choux ont des feuilles prodigieusement larges, très-épaisses, très-bonnes à manger, quand elles sont prises à propos, & sur tout lorsque la gelée les a un peu macerées & attendries. Outre qu'ils servent dans les soupes que l'on mange communément à la campagne, ils sont encore d'une grande utilité pour le bétail, sur-tout pour les cochons, pour les dindons, &c. Ils ont aussi cet avantage, c'est que quand ils ne sont pas plantés trop près les uns des autres, on peut pendant les quatre ans de leur durée, tirer quelque parti du terrein intermédiaire qu'ils peuvent ne pas trop ombrager. Mais il est une autre importante remarque à faire, tant à l'égard de ces choux, que de toute autre production d'un sol étranger à celui où on veut la naturaliser. Il arrive presque toujours que les plantes étrangeres dégénérent plus ou moins & à proportion de la différence des terreins, des positions & de la température naturelle du pays. En effet, nous avons éprouvé que ces choux ont degénéré, & que beaucoup montoient au bout de deux ou trois ans. Que faut-il donc faire pour ne pas s'astreindre à tirer toujours de nouvel-

les graines du pays d'où ils sortent ? Il faut avoir soin de garder à graine ceux qui ont échappé à cette génération, & n'en point employer d'autres. Par-là on soutiendra sûrement l'espece. Je prétens même que la graine de ceux-ci est préférable à celle du pays de leur origine, parce qu'elle sort d'une plante absolument naturalisée dans le nouveau terrein & sous le nouveau climat, puisqu'elle a soutenu cette différence en s'y adaptant. Cette réflexion convient & peut s'appliquer à tous les végétaux que l'on change ainsi de climat & de terrein ».

(*Extrait des Affiches du Poitou*).

DE TOULOUSE, *le* 10 *Octobre*.

» Le sujet proposé par l'Académie Royale des Sciences, Inscriptions & Belles-Lettres de cette Ville, pour le Prix de 1781, étoit » d'assigner les effets de l'air & des fluides aériformes » introduits ou produits dans le corps humain, relativement à l'économie animale ». Parmi les Ouvrages présentés au concours, l'Académie en a distingué quelques-uns qui auroient réuni ses suffrages, si les Auteurs avoient traité avec un égal succès la partie chymique & la partie médicale ; mais comme ils ont, en général négligé l'une ou l'autre, elle s'est déterminée à proposer le même sujet pour l'année 1784. Le Prix sera double, & l'Auteur couronné recevra cent pistoles ».

» On fut informé en 1779, que l'Académie proposoit pour le sujet du Prix de 1782, qui sera pareillement de cent pistoles, » les avantages en général de » l'établissement des Etats Provinciaux, » & en particulier, ceux dont le Languedoc est redevable aux Etats de » cette Province ». Les Auteurs seront avertis de présenter parmi ces avantages, les traits intéressans de zele & de fidélité qui ont distingué les Etats de Languedoc, lors des crises & des besoins de l'Etat, depuis leur établissement jusqu'à nos jours, ainsi que de terminer leur Ouvrage par un exposé sommaire des principaux points du Droit public du Languedoc, comparés avec ceux du Droit public de la Bretagne, de la Bourgogne & de la Provence, relativement à la constitution, à la forme & à l'ordre d'Administration des Etats de ces trois Provinces ».

» Quant au Prix de 1783, l'Académie annonça l'année derniere, qu'elle proposoit deux sujets, à chacun desquels elle destine un Prix de 100 pistoles. Le premier est » l'influence de » Fermat sur son siecle, relativement » aux progrès de la haute Géométrie » & du Calcul, & l'avantage que les » Mathématiques ont retiré depuis & » peuvent retirer encore de ces Ou» vrages ». Le second est de » déter» miner les moyens les plus avanta» geux de conduire dans la Ville de » Toulouse une quantité d'eau suffisante » soit de sources éparses dans le ter» ritoire de cette Ville, soit du fleuve » qui baigne ses murs, pour fournir en » tout tems dans les différens quartiers, » aux besoins domestiques, aux incen» dies & à l'arrosement des rues, des » places, des quais & des promena» des ». Les Auteurs furent invités de joindre à leurs projets le plan des ouvrages à faire, avec les élévations, les coupes, & les estimations nécessaires pour constater la solidité & la dépense de l'entreprise, & à donner aussi un apperçu des frais de construction des tuyaux de dérivation & de conduites, pour amener les eaux dans les maisons particulieres. Ils sont libres de faire usage, à leur gré, des eaux de source & des eaux de la Garonne, relativement aux quartiers de la Ville, qui pourront être plus aisément & plus abondamment fournis de ces diverses eaux, même de ne proposer que les unes ou les autres pour tous les objets de service ».

» L'Administration Municipale de Toulouse, pénétrée de l'importance de ce dernier sujet, & du peu de proportion qui se trouve entre les travaux qu'il exige, & une somme de mille livres, a délibéré d'y ajouter 100 louis ; de maniere que le prix total sera de trois mille quatre cents livres, L'Académie communiquera a ceux qui se proposeront de concourir pour ce Prix, les renseignemens qu'elle a déjà & ceux qu'elle espere se procurer encore ».

» Les Sçavans sont invités à travail-

ler ſur les ſujets propoſés. Les Membres de l'Académie ſont exclus de prétendre au Prix, à la réſerve des Aſſociés Etrangers ».

» Les Ouvrages ſeront adreſſés avec les formalités preſcrites par toutes les Académies, à M. l'Abbé Rey, Conſeiller au Parlement, Secretaire perpétuel de l'Académie à Toulouſe. Ils ne ſeront reçus que juſqu'au dernier jour de Janvier des années pour les Prix deſquels ils auront été compoſés ».

» L'Académie proclamera, dans ſon Aſſemblée publique, du 25 du mois d'Août de chaque année, la Piece qu'elle aura couronnée. En ne preſcrivant aucun ſyſteme, elle déclare auſſi qu'elle n'entend pas adopter les principes des Ouvrages qu'elle couronnera ».

DE JOIGNY (*en Champagne*), *le* 12 *Octobre*.

» Selon des Lettres de cette Ville, les vins qu'on y a recueillis cette année ſont en grande abondance; mais ils ont une qualité dont les plus vieux Habitans n'ont point d'idée, & qui a été funeſte à quelques Particuliers, qui n'ont pas pris les précautions néceſſaires pour entrer dans leurs caves. La vapeur en a ſuffoqué pluſieurs, & l'un d'eux y a peri le premier de ce mois, parce qu'on n'a pu le retirer aſſez tôt, & qu'il a fallu, pour cela, crever la voûte de la cave, tant la vapeur méphitique avoit de force. Son beau-frere, qui l'avoit ſuivi, a été de même ſuffoqué au bas de l'eſcalier, d'où il a été plus aiſé de le retirer. On leur a adminiſtré également les ſecours indiqués; mais ils n'ont rappellé à la vie que le dernier. Les Médecins de la Ville & M. Chamouin, jeune Médecin des Hôpitaux du Roi, ont montré le plus grand zele dans cette occaſion, & les Officiers de Police ont porté leurs ſoins à prévenir de pareils malheurs, par les avis qu'ils ont fait répendre ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

ANNONCE de Livres.

Réflexions impartiales ſur l'Amérique. Ouvrage traduit de l'Anglois. A Paris, chez Moutard, Hôtel de Cluny, rue des Mathurins.

L'Auteur de ces réflexions, ſans entrer dans cette queſtion, ſi l'Angleterre a le droit de tenir l'Amérique ſous le joug, de la forcer de lui vendre ſes productions, à l'excluſion de toute autre Nation, & de ne tirer que d'elle ſeule tous les objets de conſommation, ſe borne à faire connoitre le tort que cauſeroit au Commerce & à la Puiſſance de la Métropole l'indépendance de ſes Colonies. Pour démontrer, par des exemples, ſon opinion, il calcule le montant des ventes faites aux Américains, & il le compare avec celui des ventes faites aux Etrangers.

» La différence, dit-il, qui ſe trouve » entre notre Commerce étranger & » celui que nous faiſons avec nos Co» lonies, fera voir, d'une maniere évi» dente, les conſéquences de leur ſépa» ration avec la Métropole. Toutes les » exportations de la Grande-Bretagne » chez l'Etranger ſe ſont montées en 1776 » à la ſomme de . 7,000,000 liv. ſt.

» L'exportation au » nord de l'Améri» que, à la ſomme » de 5,370,900

» Les exportations » aux Indes occiden» tales, à la ſomme » de . . . . . 1,041,199 liv. ſt.

» On voit, par-là, que le Commerce » avec le nord de l'Amérique ſeulement, » eſt à peu près la moitié de notre Com» merce étranger ».

Plus loin, l'Auteur a encore recours à un autre calcul pour démontrer les pertes que le Commerce de ſa Patrie doit ſouffrir, ſi l'Amérique réuſſit à ſe rendre indépendante. Voici comment il raiſonne.

» On a remarqué, dit-il, que depuis » trente ans, les exportations de l'An» gleterre au nord de l'Amérique, ont » conſtamment doublé tous les dix ans, » & même ont été plus qu'au double; » elles montoient

» En 1748 à 830,243 l. 16 ſ. 9 d. ſt.
» En 1758 à 1,842,948 l. 13 ſ. 10 d. ſt.
» En 1771 à 4,586,883 l. 19 ſ. 9 d. ſt.

» D'où, continue-t-il, l'on peut con» clure, que, ſans la rébellion, ce

» Commerce auroit pu être porté, en » 1780, à la somme de 7,000,000 liv. st. » qui est plus que toute la valeur de » notre Commerce étranger. En supposant que d'ici à vingt ans, il eût » augmenté, même en moindre proportion, il auroit toujours surpassé » de beaucoup celui que nous faisons, » tant avec l'Etranger, qu'avec les autres Colonies ; & en y ajoutant ce » Commerce étranger lui même, nous » aurions trouvé, dans ces avantages » réunis, une source de richesses plus » abondante & plus étendue que toutes » celles que l'on peut trouver en aucune » contrée connue ».

Si on veut voir ces raisonnemens & toute la doctrine établie dans cet Ouvrage, réfutés d'après les principes économistes, on peut consulter le n°. 25 de *l'Année Littéraire.*

L'Auteur de cet article, qui est écrit d'une maniere tout-à-fait intéressante, entreprend d'abord d'y prouver, que l'indépendance revendiquée par les Américains est dans l'ordre de la justice ; puis il fait voir que cette indépendance loin de préjudicier aux intérêts de la Métropole, ne peut que leur être favorable. Voyons en quels termes il s'exprime à ce sujet.

» Dans la dépendance, l'Américain, » dit-il, ne peut acheter que des Négocians de la Métropole ; la Métropole ne peut donc plus vendre les » objets de consommation de l'Amérique qu'à ses Négocians regnicoles. » Ces Négocians etant seuls Acheteurs, » se prévaudront de l'exclusion pour » exercer le monopole sur la Nation ; » ils lui feront la loi. Le défaut de » concurrence fera baisser le prix des » marchandises à exporter. Premiere » perte pour la Métropole ».

» D'un autre côté, l'Américain est » contraint de vendre ses productions » aux Négocians de la Métropole. La » Métropole ne peut donc plus acheter » que de ces mêmes Négocians. Elle » se trouve donc encore sous le monopole. Ses Négocians sont donc seuls » Vendeurs ; ils n'ont point à redouter » la concurrence ; ils vendront donc » plus cher. Il faudra donc leur payer » les productions de l'Amérique à un » plus haut prix qu'on ne les payeroit » concurremment aux Négocians des » autres Nations. La Métropole qui a » déjà perdu sur ses ventes, sera donc » encore forcée d'éprouver une nouvelle perte sur ses achats. La dépendance lui deviendra donc très-préjudiciable ; l'indépendance lui éviteroit » donc des pertes & de très-grandes » pertes. Il est donc évident que l'indépendance de l'Amérique n'est pas » seulement conforme à la justice, mais » qu'elle est encore utile à la Grande-Bretagne. Les Moralistes ont donc » raison d'enseigner que le juste & l'utile sont unis par des liens indissolubles ».

Récréations Physiques, Chymiques & Economiques de M. Model, Conseiller de la Cour, de presque toutes les Sociétés sçavantes de l'Europe ; Ouvrage traduit de l'Allemand, avec des Observations & Additions, par M. Parmentier, Apothicaire-Major de l'Hôtel Royal des Invalides, de l'Académie Royale des Sciences de Rouen, &c. 2 vol. in 8o. de 500 pages. Prix, 10 livres reliés. A Paris, chez Nyon l'aîné, Libraire, rue du Jardinet, Quartier Saint-André-des-Arts ; & Barrois l'aîné, Libraire, Quai des Augustins.

II.

Marchandises arrivées à Paris.

Depuis le 13 Septembre jusques & compris le 12 Octobre suivant, il est arrivé à la Douane 43 balles de café moka, & 25 balles de café ordinaire, 13 pieces, 6 barriques & 5756 livres de sucre, 6 tonnes, 12 caisses & 5781 livres de cire & bougie, 22 caisses de savon, 6 pieces d'huile d'olive, 150 barriques d'huile de navette, 612 tonnes & 256 barils d'huile de graine, &c.

Les eaux-de-vie dont les droits ont été acquittés au Bureau Général des Aides, depuis le 13 Septembre, jusques & compris le 12 Octobre suivant, se montent à 81 pipes & vingt-quatre quartauts.

III.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 27 Octobre 1781.

Or de Portug. à . . .	728	l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	720			
Du Pérou à	714			
Les guinées à . . .	726			
Ducats à	98	10		once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	102			
Or à 20 karats à . .	85			
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	10		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10		
Piastres à	48	17	6	

IV.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 24 Octobre 1781 au Samedi 27 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19 à 20 livres; le seigle, de 11 à 12 livres; l'orge, 11 à 12 livres. Le froment à la Grêve, de 19, 20 à 21 livres; le seigle, 12 liv.; l'orge, de 11 à 12 livres *le septier*. Farine blanche à la Halle, de 36, 38 à 40 liv.; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 24 Oct. 1781 au Mercredi 27 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 l.; *id.* à la Grêve, de 19, 20 à 21 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 23 Octobre 1781, de 62 à 64 liv.; *id.* nouveau, de 58 à 60; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 60 à 64 liv.; *id.* nouv., 45 à 48; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 23 à 24; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 52 à 53; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 49 à 50; le cent de paille, de 18 à 22; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 36 à 45 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettr
	PAIEMENT DU JEUDI 25 OCTOBRE 1781.		
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	A.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	A.
12.	M. Alissant	Jeudi.	A.
14.	M. Nau	Jeudi.	A.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	A.
	PAIEMENT DU VENDREDI 26.		
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	A.
2.	M. Boscheron	Vendredi.	A.
21.	M. Patu.	Vendredi.	A.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	A.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	A.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABL

CHANGES du 26 Octobre 1781.

Amsterdam, ...	53	Cadix, ...	
Londres, ...	31 11 16c.	Livourne, ...	
Hambourg, ...	191 ½	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Saints*. .	¾ p.

DU VENDREDI 26 *Octobre* 1781.

1780. Lot. Roy. . .	1032	1785	
1781. *Primes*.		1786	
1782	123	1787	
1783		1788	
1784		1789	
1r. Viager. . . .	9 p. % bén.	2d. . . .	1 p. % perte. .

Oct. 1781.		Du 24.	Du 25.	Du 26
Comp. des Indes.	Actions	. . . . .	1947 ½	1950 . .
	Do 6/25	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Do 8es	. . . . .	260	260 . .
	Do 25es	. . . . .	. . . . .	83 . .
	Empr. d'Oct.	. . . . .	. . . . .	402 . .
Rescriptions.		. . . . .	8 ½ ¾ 8 7 ¾ p.	7 ½ 7 ¼
Bil. des Ferm.		. . . . .	¼ perte. . .	¼ perte
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 178

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Mardi 25 Octobre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 26 Septembre.*

ON apprend d'Anhold, qu'un coup de tonnerre a entierement ruiné le grand magasin que le feu Chambellan avoit fait construire pour retirer les effets des vaisseaux naufragés & échoués; une grande partie des voiles & cordages appartenant aux Habitans ont été brûlés.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le 26 Septembre.*

La récolte des fourrages a été des plus médiocres, cette année, dans ce Royaume. Le Gouvernement a en conséquence enjoint à l'Académie des Sciences de cette Ville de rechercher les moyens d'y suppléer pour la nourriture des bestiaux. Cette Compagnie s'est occupée de cet objet & a fait publier une liste des végétaux & autres alimens dont on pourra nourrir ces animaux, suivant la latitude des diverses Provinces de la Monarchie.

POLOGNE.

DE KAMINIECK, *le 21 Septembre.*

» Le passage des sauterelles, écrit-on de Lemberg, a fait beaucoup de mal dans cette Province, dont plusieurs endroits ont été ravagés, & sur-tout Snyatin, où l'on en vit fondre quelques essains le 5 Août; ils ne formoient que l'avant garde des troupes plus nombreuses qui passerent le 12, dirigeant leur route sur Horodenka, & plus loin. Lorsqu'on les vit partir, on fut fort surpris de les voir voler six heures de suite sans se reposer, & former un nuage épais. Leur nombre doit être bien plus grand en Podolie. Un de nos Négocians, que ses affaires y avoient appellé, dit que, chemin faisant, il avoit vu une étendue de 7 milles de Pologne qui en étoit toute couverte, & en bien des endroits, un pied de haut les unes sur les autres. Cela présage, pour l'année prochaine, une famine inévitable, sur-tout depuis que la sécheresse & les chaleurs ont laissé à peine aux gens de la campagne de quoi subsister.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 25 Septembre.*

Sa Majesté Impériale vient de faire publier une Ordonnance en date du 10 Septembre, conçue en ces termes:

» Nous, JOSEPH, &c. &c. Le bien » public en général, & le bien-être de » chacun de nos Vassaux & Sujets en » particulier, exigent que ceux qui se » trouveront désormais dans le cas d'a- » voir besoin d'une dispense pour quel- » que empêchement canonique, public

» & connu, en affaire matrimoniale, ne » s'adressent plus, pour l'obtenir, à » Rome ou ailleurs, sinon à l'Archevê- » que ou Evêque, comme Ordinaire » du lieu, pour qu'il l'accorde, moyen- » nant le payement d'un droit de Chan- » cellerie modéré. Vu donc que nous » avons déjà ordonné très-gracieuse- » ment, par un effet de notre sollicitude » paternelle pour nos Etats, d'envoyer » à tous les Ordinaires les ordres né- » cessaires pour cet objet, qui concer- » ne uniquement la discipline externe de » l'Eglise, laquelle peut toujours se » changer suivant que les circonstances » l'exigent, afin que lesdits Ordinaires » exercent, à l'exemple de leurs Pré- » décesseurs dans les anciens tems, l'au- » torité qui leur a été immédiatement » donnée par Dieu pour cet effet; & » qu'ainsi ils accordent des dispenses de » leur propre chef, lorsqu'ils en trou- » veront des raisons valables pour tous » empêchemens canoniques en affaire » matrimoniale, qui ne seront pas fon- » dés sur le Droit Divin ou celui de la » Nature. En conséquence, nous défen- » dons à tous & chacun, sans distinc- » tion de rang ni de qualité, de la ma- » niere la plus sérieuse, sous grieve » peine & invalidité de ce qui aura été » fait, de demander ou d'effectuer au- » cunes dispenses pour des empêchemens » canoniques publics & connus, soit » près de la Cour de Rome, soit près » des Nonciatures, ou en général, » quelque part que ce puisse être, sinon » près des ordinaires; comme aussi pour » cette raison, nous avons fait défen- » dre expressément, & comme il est de » droit, à tous Pasteurs de marier au- » cun couple, qui se trouve dans le cas » d'une dispense, & qui aura montré » quelque autre dispense que celle de » l'Ordinaire ».

» C'est à ces ordres que tous nos Vas- » saux & Sujets de ces pays seront te- » nus d'obtemperer, & de se conformer » exactement, car tel est notre plai- » sir, &c. »

ALLEMAGNE.

DE MAYENCE, *le 28 Septembre.*

Les biens des Jésuites de la Baviere, dont la rente annuelle monte à environ 150000 florins de l'Empire, seront alloués, du consentement de la Cour de Rome, & si le Duc des Deux-Ponts y consent, à l'Ordre Militaire & Hospitalier de Malthe qui s'en servira pour fonder un nouveau Prieuré & douze Commanderies. Les Bénédictins & les Bernardins seront chargés de l'instruction de la Jeunesse.

PALATINAT.

DE MANHEIM, *le 30 Septembre.*

La Ville de Rastadt, dans l'Archevêché de Salzbourg, sur les confins de l'Autriche, a été réduite en cendres par le feu du Ciel le 15 de ce mois. On n'a pu sauver que le Couvent des Capucins & le magasin de grains qui avoit été formé pour le soulagement des Pauvres.

BRANDEBOURG.

DE BERLIN, le 29 *Septembre.*

Le Comte de Nostitz, qui passe de l'Ambassade de Suede à celle d'Espagne, est chargé, dit-on, d'y travailler à l'établissement d'une Compagnie Royale Prussienne de Commerce, sous la protection du Roi Catholique, pour l'importation des toiles de Silésie, non par des navires Hambourgeois ou Hollandois, comme ci-devant, mais par des navires Prussiens, dans toute l'étendue de l'Espagne, ainsi que pour l'exportation des laines de ce Royaume, dont les Manufactures de draps érigées en Silésie ou dans les autres parties des Etats du Roi de Prusse, pourront avoir besoin. Cet établissement, s'il a lieu, nous procurera les laines d'Espagne à meilleur marché que nous ne les avons eues par le passé, parce que nous les aurons de la premiere main, & il empêchera d'enrichir l'Etranger de l'argent du fret, quelquefois assez haut, que nous coûtoit l'exportation de nos toiles.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 30 Septembre.*

L'Assemblée générale des Actionnai-

res de la Compagnie des Indes Orientales. qui a lieu tous les trois mois, s'est tenue le 28 de ce mois. Le Président y notifia » que les comptes de quartier étoient prêts ; en conséquence, ils furent lus, & d'après la comparaison des dettes avec les créances, depuis le premier Mars jusqu'au premier Septembre 1781, il parut qu'il y avoit en faveur de la Compagnie une balance de 700,500 livres sterl. outre un numéraire à-peu-près pareil dans la caisse; & cette somme, suivant le dernier accord fait avec le Gouvernement, doit être regardée comme tombée extraordinairement dans les mains de la Compagnie ».

M. Fitzgerad ayant pris en considération la maniere déguisée des comptes de quartier, prouva que la balance étoit un peu moindre en faveur de la Compagnie, donna des observations sur la quantité des lettres de change acceptées, & se plaignit de ce qu'on ne faisoit aucune différence entre les dettes solides qui étoient payées, & celles qui étoient portées en compte. Le Président renvoya à quelques *memorandum* jettés en ligne de compte ; il fit un tableau général des affaires de la Compagnie qui, suivant lui, étoient beaucoup plus avantageuses qu'elles ne l'étoient, il y avoit quelques mois; car il y avoit toute apparence que la paix étoit faite avec les Marattes, & que Hyder-Aly étoit absolument chassé du Carnatic. Le Général Smith ne peignit pas la Compagnie sous des traits aussi avantageux ; il fit craindre que dans un an, elle ne fût engagée dans une dette qu'elle seroit hors d'état d'acquitter, & que les vaisseaux n'arrivassent pas assez à tems.

Le Président répondit que » quoique » la Compagnie se fût engagée à payer » une somme de 500,000 liv. st., il n'y » avoit cependant que 400,000 l. à payer » dans peu ; que la Compagnie attendoit » 31 vaisseaux, dont la cargaison reste- » roit quelques mois dans ses magasins, » suivant la coutume, & que les nou- » velles paroissoient assez favorables ».

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le 7 Octobre.*

L'état des dépenses pour l'équipement des 52 vaisseaux arrêtés, pour l'achevement de 24, & la construction des huit qui ont été perdus ou pris, & qui doivent être prêts en 1782, a été envoyé le 21 du mois dernier aux Amirautés respectives, où la répartition des frais se fera de la maniere suivante ; sçavoir, l'Amirauté de la Meuse, 2,055,235 florins ; l'Amirauté d'Amsterdam, 2 millions 334,707 flor. ; l'Amirauté de Zélande, 1,470,754 flor, ; l'Amirauté du Quartier du Nord, 1,789,250 fl. ; & l'Amirauté de Frise, 1,621,552 flor. Ce qui forme un total de 9,271,498 flor.

DE HARDERWYK, *le 30 Septembre.*

Le 23 de ce mois, un peu après onze heures de la nuit, on a ressenti ici une secousse de tremblement de terre ; mais heureusement elle n'a point eu de suites fâcheuses. On avoit observé ce soir-là même une très-forte lumiere boréale.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE MENDE, *le 30 Septembre.*

Description topographique du Diocèse de Mende, ou le Gevaudan, par M. de Genssane.

» Le Diocèse de Mende, proprement dit le Gevaudan, est un des plus considérables de la Province, par son étendue, & en même-tems un des plus montueux ; car, à quelques bas-fonds près, on n'y trouve aucune plaine. Mende, qui en est la Capitale, est située dans un de ces bas-fonds, au pied du Causse, ou montagnes du même nom : ses environs sont très-bien cultivés, & consistent en terres labourables : on ne connoit point ici de vignobles ; il y a de fort bonnes prairies le long du Lot, petite riviere qui passe à côté de cette Ville. On y recueille d'excellens fruits, & les Causses ou montagnes qui sont auprès, produisent d'excellent froment ; mais on est obligé, pour cet effet, d'y laisser reposer les terres quelques années, & d'y mettre beaucoup de fumier, auquel on pourroit substituer la marne qui est fort abondante au pied de ces Causses ».

» Le terrein de Bagnols est assis sur un sol schisteux ; il y a quelques prairies, & le reste en terres labourables fort médiocres : on y apperçoit quelques bouquets de bois sur la pente de la Louzere, qui ne sont pas considérables. De Bagnols à Allène, le sol change de nature, il devient calcaire. Il y a beaucoup de prairies dans les bas fonds, & le surplus est en très-bonnes terres labourables ».

» En remontant la riviere du Lot, jusques à Saint-Jean-de-Blaymard & Cubieres, où elle prend sa source, le territoire devient ardoisé ; il y a, dans cette partie, d'assez belles prairies sur le bord de la riviere ; mais une grande partie des côteaux ne sont plus que des roches pelées, par l'imprudence qu'on a eue de défricher la pente de ces montagnes fort rapides, & dont les terres ont été entrainées par les pluies & les ravins ».

» En général, le sol des environs du Blaymard est assez bon & bien cultivé ; on y recueille quantité d'excellens légumes, beaucoup de seigle, de l'avoine, & quelque peu de froment, & il n'y manque pas de belles prairies. Après avoir traversé le Causse, qui est au midi de Mende, nous sommes entrés dans le Valdonnès. Cette vallée renferme plusieurs Paroisses, telles que Brenoux, Saint-Bauzille, Saint-Etienne & autres. Son territoire qui est fort marneux, consiste principalement en terres labourables qui produisent beaucoup de beau froment ; il y a aussi quelques prairies, & une quantité considérable d'arbres fruitiers ; on y remarque aussi quelques bouquets de bois, au pied de la Louzere ».

» La montagne de la Louzere est composée au nord de roches schisteuses ou roches ardoisées ; toute la partie du midi consiste en roches granites ; on trouve beaucoup de roches calcaires à son couchant, du côté de Florac, entremêlées de grais ; elle est presque entierement couverte de gazons, & passablement arrosée d'excellentes sources ; il y a même quelques petits hameaux dans les parties qui sont le plus à l'abri des vents, & l'on y essarte le gazon, c'est-à-dire, qu'on le fait brûler ; après quoi on l'étend sur la place, pour y semer du seigle qui y vient très-bien ; mais toute la partie élevée de cette montagne consiste en vastes pâturages, & en fournit annuellement à plus de soixante mille moutons qui y paissent depuis le commencement de Mai jusqu'à la fin de Septembre, & cela indépendamment d'un nombre prodigieux d'autres bestiaux ».

» La partie qui est entre le pont de Montvert, Cubieres & Villefort, & qui contient un terrein fort étendu, est couverte de très-belles forêts de haute futaie, en hêtres & en pins, mais dont on fait peu d'usage, par leur éloignement de tout débouché ; il y a cependant à la Pigere un moulin à scie, dans la partie qui appartient à M. le Comte d'Altier, où les pins sont les plus abondans, & dont on transporte les planches, à dos de mulet, dans les Villes cirvonvoisines ».

La suite à l'Ordinaire prochain.

DE STRASBOURG, *le 28 Septembre.*

EXTRAIT d'une Lettre.

» Nous voici à l'époque séculaire de la réunion de cette Vile à la domination Françoise. Ce moment nous rappelle l'événement (1) qui fait la prospérité dont nous jouissons. MM. les Magistrats ont cru devoir célébrer cet événement par des témoignages eclatans de leur reconnoissance envers le Roi bienfaisant, qui met sa félicité dans le bonheur de ses Peuples. En conséquence, ils ont fait frapper 33 Médailles d'or de la valeur de 200 l. chacune, & 530 d'argent de la même forme & grandeur, & de la valeur de 12 livres chacune. L'effigie de notre bon Roi, Louis XVI, est d'un côté, & sur le revers on lit : *Argentoratum felix votis secularibus*, 1781. Cette inscription est entourée d'une couronne de chêne (2). On a ajouté à ces Médailles 1500 jettons d'argent de la valeur d'un florin (3) chacun, avec une fleur de lys d'un côté, & de l'au-

(1) *Strasbourg se soumit à la France le 1 Octobre 1681.*

(2) *Couronne civique des Romains.*

(3) *Le florin de Strasbourg est de 40 s. de France.*

tre, *Argentoratum felix*. Les Médailles d'or seront présentées au Roi, à la Reine, à la Famille Royale & aux Ministres, par le Préteur Royal Gerard, Conseiller d'Etat, Ministre plénipotentiaire de France auprès des Etats réunis de l'Amérique, qui partira Mardi pour la Cour. M. le Maréchal de Contades, Commandant pour le Roi dans la Province; M. le Cardinal de Rohan, Evêque de cette Ville; M. l'Evêque de Tournai, en qualité de Pontife officiant au *Te-Deum*; M. le Marquis de la Salle, M. le Premier Président, M. l'Intendant, M. le Préteur Royal & le Professeur Oberlin qui a fourni l'inscription, sont sur la liste de ceux qui doivent recevoir les Médailles d'or. Celles d'argent seront distribuées aux Stattmeistres (4), Amneistres (5), aux Assesseurs des Chambres des 13, des 15 & 21 (6), aux vingt Conseillers de Ville & aux Citoyens des vingt Tribus, ainsi qu'aux amis distingués de MM. du Grand Sénat. Vingt mariages, un pour chaque Tribu, seront dotés; les Epoux auront droit de Bourgeoisie (7) Messieurs de l'Hôtel-de-Ville se chargent des frais de noces. Les dix Catholiques se célébreront Dimanche au matin dans la Paroisse de S. Laurent à la Cathédrale, & les dix Luthériens au Temple neuf, où le *Te-Deum* en Allemand, sera chanté en Musique le matin, & après Vêpres, en Latin à la Cathédrale, au bruit de trois salves de toute l'artillerie & mousqueterie des remparts. Chaque Soldat, Cavalier & Vétéran recevra aux cazernes une bouteille de vin, deux cervelas & un pain blanc. Outre le repas de nôces, on donnera aux Tribus Bourgeoises des rafraichissemens, ainsi que pour les Danseurs & Danseuses, jusqu'à minuit. Les spectacles seront ouverts gratuitement; sçavoir, chez les Allemands le Dimanche & le Lundi, & chez les François, le Lundi seulement la Comédie, & le Dimanche bal paré. La Piece aura pour titre la *Tribu*, & sera analogue à la Fête séculaire. Le deuxieme jour, les Tribus danseront encore, & on donnera un grand déjeûner aux nouveaux mariés, qu'on régalera de cette fameuse (*Kudel*) soupe composée de vin, de sucre, de lait, d'œufs & de beurre ».

» On donnera cinq mesures de vin à chacune des vingt Tribus, avec force cervelas, pain blanc & fromage; autant à la Communauté Bourgeoise de la *Robertsaw*, qui nous enverra une Compagnie de Cavalerie de cinquante hommes de sa plus belle jeunesse. On régalera les Orphelins & les Enfans-Trouvés, de lait, & de café au lait. Les Capucins, les Récolets, l'Hôpital des Pauvres & de la Maison de force, auront quelques mesures de vin, des cervelas, du pain blanc & du fromage. Toute la Ville sera illuminée de lampions & pots-à-feux, à fortes peintures transparentes. La superbe flèche de notre Cathédrale, ainsi que l'Hôtel du Préteur Royal, le seront dans un goût magnifique. Demain, un dîner splendide à notre nombreuse Magistrature; Lundi à tous les Chefs de Corps; souper aux Dames Dimanche & Lundi. Demain, à onze heures, l'Université Luthérienne fait sa harange, qui sera précédée d'un concert de Musique vocale & instrumentale de la meilleure composition ».

DE PARIS, *le* 18 *Octobre*.

Par *Lettres-Patentes* données à Versailles au mois de Mars 1781, enregistrées au Parlement le 31 Juillet suivant, Sa Majesté, sur les représentations des Provincial-Vicaire-Général, Supérieurs & Religieux de l'Ordre de la Charité, établis dans le Royaume, a permis auxdits Religieux établis dans la Ville de Paris, d'acquérir une maison & jardin en dépendant, situés au Petit-Mont-Rouge, & deux pieces de terre attenant, le tout contenant sept arpens & demi, & demi-quartier ou environ, & de construire sur ledit terrein les bâtimens nécessaires pour former un établissement, qui sera nommé *Maison*

(4) *Premiers Magistrats tirés du Corps de la Noblesse.*

(5) *Tirés des Bourgeois les plus notables. Ils sont quatre, & l'un d'eux veille à la Police, &c. pendant trois mois.*

(6) *Les bornes de ces Feuilles ne nous permettent point de décrire les différens départemens de ces Chambres.*

(7) *Cette prérogative est considérable à Strasbourg.*

Royale de Santé, ſuivant le plan dreſſé par le Sr. Antoine, Architecte de S. M.

Les Religieux de la Charité auront la deſſerte, tant au ſpirituel qu'au temporel, & pourvoiront à tout ce qui ſera néceſſaire, pour que ceux qui ſeront traités dans ladite Maiſon y reçoivent l'aſſiſtance ſpirituelle & corporelle.

Les Députés du Clergé de France, aſſemblés en 1780, par permiſſion de Sa Majeſté, frappés des avantages d'un pareil établiſſement, ont accordé une ſomme de cent mille livres en deniers comptans, pour mettre leſdits Religieux en état de commencer la conſtruction des bâtimens néceſſaires pour ce nouvel Hoſpice. Sa Majeſté, pour lui aſſurer un revenu capable de ſubvenir aux beſoins de ceux qui ſeront admis, ordonne qu'il lui ſera fourni la ſomme de 250,000 liv. de capitaux ſur ſes revenus en contrats de conſtitution, produiſant à 4 pour cent, 10000 liv. de rente, exemptes de toute retenue, leſquelles rentes commenceront à courir au profit de ladite Maiſon, à compter du premier Juillet 1780.

Le produit deſdites rentes ſera employé à l'entretien & à la ſubſiſtance des Religieux qui deſſerviront ladite Maiſon, & pour la fondation & entretien de douze lits, dont ſix demeureront affectés au traitement gratuit des Perſonnes Eccléſiaſtiques malades, parmi leſquelles celles qui ſeront préſentées par les Agens Généraux du Clergé, ſeront reçues & admiſes de préférence, & les ſix autres à des Militaires, qui ſeront préſentés alternativement par M. le premier Préſident & par M. le Procureur Général du Parlement, à l'exception ſeulement des cas où les malades ſeroient attaqués de maladies incurables & contagieuſes. N'entend S. M. préjudicier aux fondations qui pourroient être faites par la ſuite dans ladite Maiſon, & aux fins de l'objet du préſent établiſſemet.

Lettre de M. Pingeron, *Capitaine d'Artillerie, & Ingénieur au ſervice de Pologne, ſur une Machine nouvellement inventée à Londres, pour ſauver les perſonnes & les effets les plus précieux d'une maiſon incendiée, au Rédacteur de la Gazette d'Agriculture & de Commerce.*

» Ayant eu l'avantage de lire dans une Société où l'on s'occupe particulierement du progrès des Sciences, des Belles-Lettres & des Arts, & qui s'eſt formée depuis quelque tems à l'imitation du Muſée d'Alexandrie, un mémoire ſur une machine inventée en Angleterre, pour ſauver les perſonnes & les effets précieux d'une maiſon toute en feu; quelques perſonnes frappées de ſa ſimplicité, m'engagerent à leur communiquer mon travail & mes deſſins. Depuis cette époque, nombre de particuliers des diverſes Provinces du Royaume, ou habitans cette Capitale, me demandent ſans ceſſe & mon mémoire, & le deſſin de cette Machine, & quoique je me fuſſe décidé à leur donner une place dans les *annales de l'induſtrie* que j'eſpere publier un jour; j'ai jugé à propos de vous prier Monſieur à m'aider à faire jouir le public d'une pareille découverte, avant que le tems & les circonſtances puiſſent me permettre de réaliſer mon projet; vous êtes trop bon Citoyen pour vous refuſer à mon empreſſement.

La Machine pour ſauver les perſonnes d'une maiſon en feu conſiſte dans une ſimple piece de bois de ſapin, ayant depuis 30 juſqu'à 46 pieds de hauteur; ſon extrémité inférieure aura 5 où 6 pouces de diametre, & ſon extremité ſupérieure, 3 pouces.

A trois pieds du petit bout de cette longue piece de bois, ſera ménagée dans cette derniere une mortaiſe qui la traverſera de part en part: on y logera une poulie de bois de gayac ou d'autre bois dur, ayant environ le même diametre que la perche vers cet endroit; on fera enſuite paſſer ſur cette poulie une bonne corde de chanvre, ayant trois quarts de pouces de diametre, & pour longueur, deux fois celle de la perche.

On attachera à l'un des bouts de cette corde un crochet de fer garni d'un reſſort comme ceux qui pendent de la bandouliere des cavaliers. Ce crochet ſera deſtiné à recevoir un anneau de fer, qui ſera fixé au milieu de l'anſe d'un fort panier d'oſier pelé, cet anſe ſera de fer & de la plus grande ſolidité.

Quant au panier, on lui donne

deux pieds & demi de large, trois pieds & demi de long & quatre pieds de profondeur, les angles en seront arrondis; il convient en même tems que le vannier lui donne toute la solidité dont il est susceptible; près du bord de ce panier sera une main d'osier, à laquelle on attachera un petit cordage dont la longueur égalera celle de la piece de sapin : le but de cette corde est de diriger le panier lorsqu'on sera dans le cas de s'en servir.

Comme il seroit à craindre que cette piece de bois étant appliquée contre la maison incendiée ne vint à glisser sur le mur & à tourner sur elle-même, l'inventeur de la machine a remédié à ce double inconvénient par les deux moyens suivans.

1°. On adapte une tige de fer à la partie supérieure de la perche, cette tige est fixée dans le milieu d'un croissant de même métal, dont les pointes sont très-aigues & embrassent un espace d'environ douze pouces : le croissant & la tige forment à-peu-près un angle droit; on cercle en fer le bout de la perche, pour que celle-ci n'éclate point en y ajustant la piece dont on vient de parler.

2°. On fait traverser la partie inférieure de la piece de sapin par une barre de fer qui la déborde de droite & de gauche, d'environ 14 pouces & demi. Cette piece sera encore assujettie par des tirans de même métal, fixés par un bout contre la longue piece de sapin, & par l'autre sur la petite barre de fer; cette derniere barre sera garnie en dessous de pointes peu saillantes, & se trouvera dans le même plan que l'axe de la poulie, & parallele à la corde du croissant.

Comme une pareille Machine n'est pas absolument facile à manœuvrer, on adaptera un cercle de fer qui l'embrassera à quatre pieds au-dessous du milieu de la longue piece de sapin; contre ce cercle de fer seront des anneaux de même métal, dans lesquels entreront d'autres anneaux, fixés dans la partie supérieure de deux supports de bois de frêne ayant deux pouces de diametre, & pour longueur, celle de la moitié inférieure à la longue piece de sapin.

Ces soutiens seront ferrés par le haut & par le bas, & garnis d'une bonne pointe de fer; on les épanouira en forme de trepied, & l'on soulevera par leur moyen la longue piece qui doit être appuyée contre la maison enflammée, & avoir son extremité inférieure à douze ou quatorze pieds du mur, si cela se peut.

A 4 pieds & à 5 pieds de la partie inférieure de cette perche, seront placées deux chevilles de frêne, ayant un pouce de diamettre & huit pouces de saillie, pour arrêter le cordage qui soutient le panier; le tout sera peint en blanc, pour rendre la Machine plus visible pendant les tenebres. Si l'on adapte une poulie mobile au panier, c'est-à-dire une pareille à celles qui soutiennent les pierres de tournebroche, on doublera à-peu-près la puissance; mais il faudra plus de tems.

Dans l'espace de trente cinq secondes on descend une personne du plus haut de la perche. Après que cette Machine a cessé de servir, on replie les deux soutiens vers le long bout de la perche & on les lie avec la corde; on place ensuite le tout sur des consoles de fer ou de bois, dans de longues allées des édifices publics.

Quant aux paniers, on les dépose dans les guérites des sentinelles ou dans les corps-de garde.

Cette Machine peut servir d'échaffaut volant dans une infinité de cas : par exemple pour poser des plombs.

Je connois, Monsieur, votre zele, la saison où cette machine peut-être de quelque utilité s'approche : daignez en faire jouir le public. On la trouvera décrite & accompagnée de mes dessins gravés, dans mes Mémoires sur les arts utiles & agréables, ou annales de l'industrie, ou dans les Transactions de la Compagnie dont j'ai eu l'honneur de vous parler, si elle la trouve digne d'y occuper une place. J'ai l'honneur d'être, &c.

PINGERON ».

A Paris, ce 14 Octobre 1781.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 20 Octobre 1781.

Or de Portug. à . . .	728 l.	f.	marc.
Du Mexique à . . .	720		
Du Pérou à	714		
Les guinées à . . .	726		
Ducats à	98	10	once.
Or fin à 23 karats . .			
31 32	102		
Or à 20 karats à . .	85		
L'argent à 11 d. . .			
10 g. à	54	10	marc.
Idem à 11 d. 10 . .			
gr. à	52	12 6	
Piastres à	49		

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 17 Octobre 1781 au Samedi 20 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19 à 20 livres; le seigle, de 11 à 12 livres; l'orge, 11 à 12 livres. Le froment à la Grêve, de 19, 20 à 21 livres; le seigle, 11 liv.; l'orge, de 11 à 12 livres *le septier*. Farine blanche à la Halle, de 36, 38 à 40 liv.; bis-blanc & bis, de 22, 24, 26, 28, 30, 32 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 17 Oct. 1781 au Samedi 20 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 l.; *id.* à la Grêve, de 19, 20 à 21 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 16 Octobre 1781, de 62 à 64 liv.; *id.* nouveau, de 58 à 60; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 54 à 56 liv.; *id.* nouv., 42 à 44; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 23 à 23; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 54 à 55; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 51 à 52; le cent de paille, de 20 à 24; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 34 à 46 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettr
	PAIEMENT DU MERCREDI 17 OCTOBRE 1781.		
11.	M. Boutray	Mercredi.	A.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	A.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	A.
18.	M. Radix	Mercredi.	A.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	A.
27.	M. de France	Mercredi.	A.
	PAIEMENT DU JEUDI 18.		
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	A.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	A.
12.	M. Alissant	Jeudi.	A.
14.	M. Nau	Jeudi.	A.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	A.
	PAIEMENT DU VENDREDI 19.		
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	A.
2.	M. Boscheron	Vendredi.	A.
21.	M. Patu.	Vendredi.	A.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	A.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	A.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABL

CHANGES du 19 Octobre 1781.

Amsterdam, ...	53	Cadix, ...	
Londres, ...	31 5 8e.	Livourne, ...	
Hambourg, ...	190 ¾	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Saints*.	1 à 7 8e. p

DU VENDREDI 19 *Octobre* 1781.

1780. Lot. Roy. . . .	1023	1785	
1781. *Primes*.		1786	
1782	123	1787	
1783	106	1788	
1784	169	1789	

1r. Viager. . . . 6 ¾ p. % bén. 2d. ½ p. % perte . . .

Oct. 1781.		*Du* 17.	*Du* 18.	*Du* 1
Comp. des Indes.	Actions	1945	1945	1945 . .
	Do 16/25	1280	. . . . .	. . . .
	Do 8es	. . . . .	. . . . .	260 . .
	Do 25es	82	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	402	. . . . .	402 . .
	Rescriptions.	8 7 ½ perte.	8 7 ¾ 8 p. .	8 7 ¾ 8
	Bil. des Ferm.	½ perte. . .	½ perte. . .	. . . . .
	Contr. à 4 p. % 1777 . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 17

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Mardi 18 Octobre.

L.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 2 Septembre.*

CETTE Capitale reçoit chaque jour de nouveaux embellissemens ; dans les rues où l'on ne voyoit ci-devant que de simples maisons, s'élevent des palais; les emplacemens vuides disparoissent. La Cour & les Particuliers semblent être animés du même zele pour rendre cette Ville une des plus belles de l'Europe. Le magasin à chanvre, qui avoit été considérablement endommagé, l'année derniere, par un incendie, est entierement réparé ; &, par ordre de notre Auguste Souveraine, on en construit un second aussi magnifique, dans un quartier éloigné du premier.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le 8 Septembre.*

Par une Ordonnance publiée depuis peu, Sa Majesté a suspendu les droits qui se perçoivent pour l'entrée des grains étrangers : cette suspension a commencé du premier de ce mois, & elle aura lieu jusqu'au premier Mai 1782, pour les grains qui seront importés ici des autres places. A l'égard de ceux qui viendront d'Archangel, la suspension durera un mois de plus. On donne aussi la liberté à tous navires, de quelque pays que ce soit, comme aux Nationaux, d'importer ici des grains.

HONGRIE.

DE PRESBOURG, *le 15 Septembre.*

Le 10 de ce mois, on a conduit dans un de nos magasins, du côté du Danube, 60 charriots chargés de tonneaux remplis d'especes monnoyées, & il doit en arriver encore de nos Villes situées près des mines; on a commencé aussi à frapper dans Nagy-Bania à un nouveau coin, une quantité de petites especes en cuivre.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 15 Septembre.*

Le 12 de ce mois, cette Ville a été dans la plus grande alarme ; le feu avoit pris au Maitre-Autel de l'Eglise de la Magdeleine, voisine de la Métropole de S. Etienne : malgré la célérité des secours, tout l'intérieur de l'Eglise, les orgues, la charpente qui soutient le clocher, ont été réduits en cendre ; les édifices voisins ont pu être garantis, parce que heureusement le vent ne souffloit point. Au premier avertissement de cet incendie, Monseigneur l'Archiduc a volé au secours, & bientôt le Clergé, les Magistrats s'y rendirent, & les Troupes encouragées par leurs exemples, travaillerent avec le

plus grand zele à arrêter le progrès des flammes.

BOHÊME.

DE PRAGUE, *le 14 Septembre.*

Un orage des plus violens a fait beaucoup de ravages en Hongrie, aux environs de Schemnitz & du Comté de Hunter. La foudre a porté l'incendie dans sept Villages; mais celui qui a le plus souffert est Szeno-Gratz où plus de quatre-vingt maisons ont été réduites en cendres. La campagne a été entierement dévastée.

ITALIE.

DE GÊNES, *le 15 Septembre.*

Le 7 de ce mois, à huit heures du matin, une partie du grand toit de l'Hôpital des Incurables, d'au-dessus de la galerie des femmes, tomba tout-à-coup. Cet accident a fait périr quatre de ces malades & deux Religieuses. Le Supérieur voyant l'alarme que cette chûte avoit causée aux autres malades, les fit aussi-tôt transporter dans un autre endroit de la maison, de crainte que le reste de ce toit ne s'écroulât. Si ce malheur fût arrivé une heure plus tard, les Médecins & Chirurgiens en eurent pu être les victimes. On est d'autant plus affecté de cet événement que cette Maison de Charité a très-peu de revenu, & qu'elle ne se soutient que par les libéralités du Public.

DE ROME, *le 30 Août.*

Les aumônes recueillies en trois jours par l'Archi-Confrérie du Sacré-Cœur de Jésus, dite Sacconi, en faveur des victimes des derniers tremblemens de terre, se sont montées à 950 écus. Le Cardinal Antoni, qui en est dépositaire, les fera passer aux différens Evêques des Villes qui ont ressenti les effets de ce terrible fléau.

DE NAPLES, *le 31 Août.*

Les accidens occasionnés par les feux d'artifice qu'on est dans l'usage de tirer ici pendant l'Eté, ont donné lieu à un Réglement, portant défense expresse d'en allumer dorénavant aucun près des Boutiques & des Banques de cette Capitale.

Sur la plainte qui avoit été portée, le 11 Juillet dernier, par les Habitans de la Ville d'Oria, dans la Terre d'Otrante, contre l'exaction de certains droits perçus par les Ecclésiastiques, soit pour les mariages, soit pour la publication des bans, notre Souverain a envoyé au Gouverneur de cette Ville une Dépêche Royale, par laquelle il est statué, qu'en se conformant à ce qui est établi dans le Diocèse de Naples sur cette matiere, les Curés ne pourroient rien exiger pour l'administration des Sacremens, & encore moins pour la publication des bans; S. M. leur permet seulement de recevoir pour les actes d'attestation qui leur seroient demandés, un carlin (*un peu plus de quatre sous*) sans qu'ils puissent tripler les droits en raison de trois bans différens dont ils délivreroient acte. Ils ne pourront prendre que la même somme pour les extraits de mariage, de baptême, de confirmation & de mort, & un carlin de plus pour le droit de recherches, lorsqu'il y aura dix ans passés depuis l'acte dont on requerroit le témoignage. Le Gouverneur a été chargé notamment de notifier à qui il appartiendra cette Dépêche, & de veiller à son exécution.

PORTUGAL.

DE LISBONNE, *le 6 Septembre.*

En conséquence d'un Acte du Parlement de la Grande-Bretagne, en faveur du Commerce & de la Navigation des Sujets de ce Royaume, il a été publié le 7 du mois dernier, un supplément aux instructions de la Chambre du Commerce, pour servir de régle aux navires de la Nation. Ce supplément contient les trois articles suivans.

» 1°. A commencer du 21 Mai de cette année, & tout le tems que ledit Acte sera en vigueur, il sera permis à tous les Sujets Portugais, établis dans les Ports de nos Royaumes, ainsi que dans les Isles Açores & de Madere, de

charger pour l'Angleterre & l'Irlande toute espece de marchandises ou produits des Royaumes, Isles, Colonies & Domaines du Portugal ».

» 2°. A la même époque jusqu'audit terme, on pourra pareillement en faire sortir par l'Angleterre, l'Ecosse, l'Irlande & les Isles qui en dépendent, toutes sortes de laine, de fil, de soude, &c. pourvu que les bâtimens qui en seroient chargés appartiennent à des Royaumes ou Etats qui sont en amitié avec le Roi de la Grande-Bretagne, ses Héritiers & Successeurs, les Equipages fussent-ils même formés d'Etrangers ».

» 3°. Les effets chargés pour la Grande-Bretagne, en conséquence dudit Acte, sur des navires étrangers, payeront tous les droits établis dans les Ports d'où ils tireront leur chargement ».

HOLLANDE.

DE FLESSINGUE, *le* 20 *Septembre*.

On assure que le Conseil d'Etat se propose de remettre incessamment à l'Assemblée des Etats-Généraux une nouvelle Pétition extraordinaire de 10 millions de florins, pour subvenir aux dépenses nécessaires pour l'exécution du plan relativement à la construction de 52 vaisseaux de ligne, & pour pouvoir pousser la guerre avec vigueur. Dès que cette Pétition aura été reçue, il sera, dit-on, entamé une négociation pour trouver ces dix millions.

I I.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE BORDEAUX, *le* 24 *Septembre*.

» L'Académie Royale des Belles-Lettres, Sciences & Arts de cette Ville, avoit, cette année, deux Prix à distribuer : un extraordinaire d'une somme de deux mille livres, dont M. l'Intendant & un Citoyen estimable ont contribué à former les fonds ; & le Prix courant fondé par M. le Duc de la Force, consistant en une médaille d'or de la valeur de trois cents livres. Elle avoit destiné le Prix extraordinaire à l'Auteur qui proposeroit » le moyen de prévenir, » dans l'usage ordinaire d'allaiter les en- » fans-trouvés, les dangers qui en ré- » sultent, soit pour ces enfans, soit » pour leurs Nourrices, & par une » suite nécessaire, pour la population » en général ; ou bien qui indiqueroit » la méthode la meilleure, & en même » tems la plus économique, de suppléer » au lait de femme, pour la nourri- » ture de ces enfans ». Et le second, cette question : » Quels sont les insec- » tes qui attaquent les différentes es- » peces de vignes, soit dans le tems de » la durée totale de cette plante, soit » dans les différentes époques de sa vé- » gétation ? Et quels sont les moyens » les plus simples & les plus efficaces » de les détruire & de remédier à leurs » effets destructeurs ? »

» 1°. Quand cette Compagnie proposa le premier de ces deux sujets, elle vit, & ne dissimula point toute l'étendue de l'obligation que le bien de l'Etat & l'intérêt de l'humanité lui prescrivoient également, lorsque le tems seroit venu de dispenser la Couronne, & d'apprécier les moyens qui lui seroient proposés pour remplir ses vues ; elle sentit qu'alors tout lui feroit un devoir de ne point s'arrêter à de simples probabilités, à de pures spéculations, & même de s'exposer au reproche (si elle pouvoit le craindre) de réserver trop fréquemment la distribution de ses Prix, plutôt que de courir le risque de compromettre un des intérêts les plus essentiels de la Société, en consacrant, par son suffrage, une méthode d'allaiter les enfans trouvés, dont rien ne garantiroit la sûreté & les avantages. Aussi avoit-elle prévenu les Auteurs qui voudroient entrer en lice, qu'elle n'accueilleroit aucun des moyens qu'ils auroient à proposer, qu'autant qu'ils seroient établis sur l'expérience, & que les succès en seroient bien & dûment certifiés. Aucun des Auteurs dont l'Académie a reçu les Ouvrages, n'ayant rempli cette condition, elle eût été en droit de leur fermer dès aujourd'hui le concours ; mais entrainée, & par l'importance du sujet, & par le desir de contribuer, autant qu'il est en elle, à la recherche d'une découverte

pour laquelle tant de vœux se réunissent depuis si long-tems, elle a seulement suspendu de prononcer sur les Pieces qui lui ont été envoyées ; & *assumant* sur elle l'obligation que leurs Auteurs ont négligée, elle a voulu faire faire sous ses yeux l'essai des méthodes qui, parmi celles que la Médecine & la Chimie même se sont empressées de lui présenter, lui ont paru, au premier coup d'œil, les plus praticables & les moins sujettes à inconvénient *. Dès-lors elle a vu ainsi son engagement s'agrandir, & naître le besoin qu'elle avoit pour elle-même, d'une prolongation de délai, qui lui donnât un tems suffisant pour interroger l'expérience, & pour recevoir des éclaircissemens, qu'elle a cru devoir demander sur quelques usages étrangers qu'on lui citoit. Elle a donc remis la distribution de ce Prix au 25 Août 1785. Cependant ne voulant pas profiter seule de ce nouveau délai qu'elle prend, & desirant y faire participer, soit les Auteurs qui ont déjà concouru, soit tous autres qui voudroient encore se mettre sur les rangs, elle les avertit qu'elle recevra les supplémens, corrections ou nouveaux Mémoires qu'ils voudront lui envoyer, jusqu'au premier Août 1782, exclusivement ; les renvoyant, au surplus, pour l'énoncé de la question, le développement des motifs qui la firent proposer, & les conditions imposées aux Contendans, à son Programme du 19 Mars 1778. 2°. A l'égard du second sujet, l'Académie n'ayant reçu aucun Ouvrage qui le concernât, elle a été obligée d'en réserver le Prix, & elle l'a réuni aux deux mille livres destinées à la question concernant l'allaitement des enfans Trouvés, pour ajouter par-là une marque honorable à la récompense promise à celui qui l'aura résolue de la maniere la plus satisfaisante ».

» L'Académie propose pour l'année 1782, 1°. un Prix double, réservé en 1779. » Existe-t-il quelque indice sensible qui puisse faire connoitre aux » Observateurs les moins exercés, le » tems où les arbres, & principalement » les chênes, cessent de croître, & où » ils vont commencer à dépérir ? Et ces » indices, à supposer qu'il y en ait, » ont-ils généralement lieu, & affectent-t-ils nécessairement les arbres » dans quelques sortes de terreins qu'ils » soient venus ? » 2°. Un Prix simple réservé en 1780. » 1°. Quelle est la loi » hydraulique qui, en fixant la hauteur » d'eau nécessaire pour le jeu des moulins, préserveroit les fonds riverains » d'inondation ; & s'il n'existe point de » loi pareille qui puisse être générale & » s'appliquer à toutes les différentes especes de moulins à eau, placés sur » quelque riviere que ce soit, quelles » sont les loix particulieres qui conviendront à chaque espece ? 2°. Les circonstances du poids de l'eau, de son » volume & de sa pente étant données, » de quelle espece doit être un moulin » pour produire le plus grand effet ? » 3°. Pour le Prix courant, l'*Eloge de M. de Montesquieu*. 4°. Pour un Prix extraordinaire de trois cents livres : » Indiquer » les Ouvrages qui traitent du *lecti mincitio* (incontinence d'urine pendant la » nuit) ; quelle est la cause ou manifeste ou cachée de cette infirmité ; » quels en sont les principes, qu'elle » soit habituelle ou par périodes régulieres, ou à des intervalles inégaux ; » quels sont les différens remedes qui » ont été proposés pour la guérir, & » ceux enfin qu'une expérience constante » peut faire regarder comme spécifiques ? ».

» Pour l'année 1783. Un Prix simple, réservé de 1777 & 1780 : » Comment la » Ville de Bordeaux tomba au pouvoir » des Romains ; & quels furent sous » leur domination, l'état, les loix & » les mœurs de ses Habitans ». Les Prix simples & extraordinaires, fondés par M. le Duc de la Force, sont une médaille d'or de la valeur de trois cents livres : les doubles sont composés d'une pareille médaille, & de trois cents livres en argent ».

» L'Académie ne reçoit les Pieces au Concours que jusqu'au premier Avril de chaque année, lorsqu'elle n'a pas fixé

* *M. l'Intendant, par une suite de cet amour pour le bien public, & du zele qui le porterent à contribuer à la formation de ce Prix, a bien voulu étant cette année Directeur de l'Académie, lui procurer aussi & lui faciliter les moyens de faire ces essais.*

d'autres termes aux Auteurs. Elle rejette celles qui sont écrites en d'autres Langues qu'en François ou en Latin, & celles dont les Auteurs se font connoitre, ou directement ou indirectement. Les paquets seront affranchis de port, & adressés à M. de la Montaigne, Conseiller au Parlement & Secretaire perpétuel de l'Académie ».

DE MIRECOURT (*en Lorraine*), *le* 11 *Septembre.*

Lettre de M. François *de Neufchâteau, Lieutenant-Général du Présidial, & Subdélégué à Mirecourt en Lorraine, &c. à M.* ***, *sur l'incendie de Mandre-sur-Vair.*

» Vous m'avez demandé, Mr, quelques détails sur le funeste événement qui vient de détruire pour la seconde fois ce riche & beau Village de Mandre-sur-Vair. Je dérobe un instant aux soins dont M. l'Intendant de Lorraine a bien voulu me charger, & je vais tâcher de vous tracer une image de cet affreux désastre. Ma Lettre se ressentira du désordre qu'un tel spectacle inspire naturellement; mais le sujet m'afflige trop, pour m'occuper de bien écrire ».

» Imaginez, Mr, que de 107 maisons, qui composoient ce grand Village, & dont une partie avoit déjà été brûlé en 1752, le feu vient d'en détruire près de cent, les deux Châteaux, l'Eglise & le Presbytere. Ce fut le Mardi 4 de ce mois que le feu prit, vers dix heures du matin, à un four placé derriere la grange de la premiere maison de Mandre, du côté de Contrexeville. Le vent étoit très-fort, & sa direction suivoit celle de la principale rue. Une malheureuse voiture de fagots, arrêtée dans l'embranchement des deux parties du Village, a communiqué l'incendie de l'une à l'autre. En moins d'une heure & demie, tout a été réduit en cendres, à l'exception d'un bout de rue détournée qui regarde vers la Ville de Mirecourt, & qui n'étoit pas dans la direction du vent ».

» Les progrès rapides de cet incendie doivent être attribués sur-tout à la cause qui les rend fréquens & terribles dans cette Province. Les maisons étoient couvertes de ces bois secs & minces, qu'on appelle dans le pays, des *essandres*, contre lesquels M. l'Intendant de Lorraine a publié l'année derniere, une Ordonnance des plus sages. Ces toits très-combustibles, enflammés tout-d'un-coup par les étincelles que dispersoit au loin un vent impétueux, se sont effondrés sur les tas immenses de grains, de gerbes, de foins & de paille, dont les granges des Laboureurs venoient d'être remplies par une abondante récolte; on n'a pu rien sauver; heureusement encore les bestiaux étoient aux champs & les Habitans à l'Eglise, dont ils n'ont eu que le tems de s'enfuir à la hâte, avant la chûte de la toiture & des cloches. Personne n'a péri, plusieurs Habitans avoient voulu risquer leurs jours pour essayer de conserver quelques parties du Château. M. de Favancourt, Seigneur du lieu, l'un des plus anciens Lieutenans-Colonels de Dragons, Brigadier des Armées du Roi, » a déclaré qu'il aimoit mieux tout sacrifier que d'exposer la vie d'un seul » de ses Vassaux ». Ce vœu sans doute est respectable; aussi fut-il rempli dans toute son étendue. M. de Favancourt a vu périr dans quelques minutes ce Château qui venoit à peine d'être fini & meublé. Ce qu'il faut admirer, Mr, c'est qu'après cette perte énorme, ce brave & respectable Seigneur étoit plus sensible à celle de 400 reseaux de bled, renfermés dans les greniers, qu'il auroit voulu sauver du moins, pour pourvoir, cet hiver à la subsistance de ses malheureux Habitans ».

» Ces derniers n'ont pu dérober aux flammes ni habits, ni linges, ni outils, ni argent, ni papiers, &c.; l'estimation des Experts fait monter la perte totale à près de cent mille écus, sans compter le Château & ses dépendances. Dix-sept Laboureurs aisés ont perdu leurs habitations & leurs récoltes; plus de soixante & dix autres ménages sont restés sans asiles & sans meubles ».

» Au moment où j'écris, le feu n'est pas encore éteint, quoiqu'il ait tombé hier une pluie d'orage. Les tas de gerbes & de fourrages jettent de la fumée & des flammes. Pour comble de malheur, j'apprens des Experts Maçons qui ont visité les décombres, qu'il sera dangereux, pour ne pas dire impossible, de faire resservir la plupart des murailles des maisons incendiées. Les pierres sont calcinées. Il ne faut presque pas heurter les murs pour les abattre; d'ailleurs j'ai

lieu de penser qu'il ne seroit pas prudent de reconstruire le Village sur le premier plan & dans les alignemens anciens. Jugez quelle énorme dépense il faudra pour le rétablir ».

» La désolation des pauvres Habitans ne sçauroit être plus grande. Les gémissemens de ce Peuple, & le hideux aspect de ces murs noirs & abandonnés, portent dans l'ame une impression déchirante ».

» Si quelque chose peut adoucir l'effet de ce triste tableau, c'est le récit de l'intérêt & des secours qu'on s'est empressé d'offrir à ces pauvres incendiés. Madame la Duchesse de Cossé, qui étoit dans le voisinage, aux Eaux de Contrexeville, a donné, dans cette occasion, des preuves touchantes & vraiment sublimes de cette sensibilité active qui est le caractere de toute sa vie. Madame la Duchesse de Mailly, que ses vertus distinguent autant que son rang, & toutes les autres personnes de marque qui sont à Contrexeville, se sont réunies avec Madame de Cossé pour former une quête dont le produit doit suffire à l'ensemencement des terres du Village de Mandre ».

» M. l'Intendant de Lorraine est accouru ici à la premiere nouvelle de l'incendie. Je voudrois qu'il me fût permis de relever tout ce que j'ai vu de son attendrissement & de sa bienfaisance, en parcourant avec lui les débris de ce Village désolé ».

» Les Communautés voisines ont offert à M. l'Intendant de travailler gratuitement au déblai des maisons incendiées. Il faut vous donner, Mr, une idée du zele & de la charité des Habitans de nos campagnes. Dimanche, j'avois demandé 30 voitures à la Communauté de Parel-Saint-Ouain, qui s'étoit engagée à les fournir. J'ai été bien agréablement surpris en voyant arriver dix voitures de plus. Les Manœuvres du Village de Saulxure-lès-Auguéville sont venus, conduits par leur Pasteur même ».

» Le jour de l'Incendie, la Communauté de S. Remimont, voisine de Mandre, alloit se partager le foin de ses prairies mises en réserve, suivant l'Arrêt du Parlement du 7 Juillet dernier. Cette Communauté a délibéré unanimement d'offrir tout son fourrage pour nourrir les bestiaux des pauvres incendiés ».

» N'oublions pas, Mr, qu'après l'incendie, M. Thouvenel, Médecin des Eaux de Contrexeville, a fait cuire & distribuer à ses frais mille livres de pain à ces malheureux Habitans de Mandre; que M. le Comte de Bouzey leur a envoyé une voiture chargée de bled, & que les Prémontrés de la Maison de Paret sous Montfort ont aussi donné du pain. Cette derniere charité est d'autant plus remarquable que les Prémontrés de Paret sont épuisés par les secours qu'ils donnent à leur propre Village, dont les récoltes & même la culture ont été absolument perdues pour plusieurs années par un orage affreux, le 19 Juin dernier. Tous les fléaux sont en quelque sorte rassemblés sur ce point de la Province ».

» Je ne dois pas non plus vous laisser ignorer que la conduite & les sentimens des Habitans de Mandre-sur-Vair répondent à l'intérêt qu'inspire leur malheur. Je ne vous en citerai qu'un exemple. Un Tisserand de ce Village travailloit à son métier, pour le compte d'un Etranger, au moment de l'incendie; ce Tisserand entend crier au feu; il voit sa maison fumante; sans hésiter, sans songer à ses effets, à ses meubles, il ne pense qu'aux objets dont il est dépositaire. Il coupe la piece de toile qu'il ourdissoit & l'emporte, avec un exemplaire de la Bible qui lui avoit été prêté par un autre Habitant de Mandre. Ce dernier rencontre le Tisserand, & lui demande des nouvelles de sa maison. » J'ai tout perdu, lui dit cet honnête » homme; mais ne soyez point inquiet, » j'ai sauvé votre Livre ».

» Ce Tisserand, Mr, s'appelle Pierre Genin. Il n'est pas le seul qui ait donné dans cette occasion des exemples aussi honorables pour l'humanité; mais ce trait-là sur-tout m'a paru remarquable, & vous me sçaurez gré, sans doute, de vous l'avoir fait connoitre. C'est la vertu dans le malheur que l'on doit le plus respecter, & je m'applaudis de pouvoir lui consacrer ce foible hommage. D'autres, plus fortunés que moi, jouiront du plaide la récompenser, &c. ».

DE PARIS, *le 9 Octobre.*

Déclaration du Roi, du 3 Septembre 1781, qui autorise les Prévôt-des-Marchands & Echevins de la Ville de Paris, à faire un emprunt de sept cent cinquante mille livres en rentes perpétuelles.

Par cette Déclaration, qui contient XI articles, il est dit que les Prévôt-des-Marchands & Echevins de la Ville de Paris, sont autorisés à constituer, jusqu'à concurrence de sept cent cinquante mille livres par an, en rentes perpétuelles, à cinq pour cent; desquelles rentes lesdits Prévôt-des-Marchands & Echevins pourront stipuler dans les contrats la jouissance, à compter du premier jour du quartier dans lequel les capitaux en auront été fournis, avec exemption de deux vingtiemes & quatre sols pour livres du premier, & généralement de toutes impositions présentes & à venir. Sa Majesté autorise lesdits Prévôt des-Marchands & Echevins à affecter & hypothéquer, jusqu'à due concurrence, au payement desdites rentes, la partie libre des revenus du domaine de la Ville, & les differens octrois à elle concédés; comme aussi spécialement & par privilége & préférence, le fonds annuel ci-après fixé, que Sa Majesté fera verser à la caisse de ladite ville, pour fournir auxdits payemens. Tous les étrangers non naturalisés, même ceux sujets des Puissances avec lesquelles Sa Majesté pourroit être guerre, pourront acquérir lesdites rentes. Les Communautés séculieres ou régulieres, Hôpitaux, Fabriques, & autres Gens de main-morte, auront le même avantage. L'emprunt sera ouvert, à compter du premier Octobre suivant; & les capitaux dont les moindres parties ne pourront être au-dessous de mille livres de principal, seront fournis en deniers comptans entre les mains du sieur Buffault, Receveur Général des Domaines, Deniers patrimoniaux & communs de la Ville, qui en expédiera les récépissés en la forme usitée. Il est permis aux Propriétaires desdites rentes d'en transmettre la propriété par la voie de la reconstitution. Pour mettre le Prévôt-des-Marchads & Echevins en état de subvenir au paiementt des arrérages desdites rentes, sans prendre sur les revenus ordinaires de ladite Ville, Sa Majesté leur attribue un fonds annuel de sept cents cinquante mille livres, à compter du premier Octobre prochain, auquel fonds S. M. affecte & hypothéque, par privilege & préférence, même à la partie de son Trésor Royal, les produits libres de la Ferme Général des Aides, entrées de Paris, & droits y joints. Sa Majesté autorise lesdits Prévôt-des-Marchands & Echevins, à rembourser des deniers appartenants à ladite Ville, les capitaux desdites rentes, au moyen de quoi elles appartiendront à ladite Ville; & au défaut de fonds libres de leur part, veut S. M. qu'à commencer de la seconde année qui suivra la publication de la Paix, il soit versé de son Trésor Royal dans la caisse de ladite Ville une somme annuelle de trois cens mille livres, pour, avec les sommes qui proviendront de l'extinction successive des rentes viageres créées par l'Edit de 1779, être employée auxdits remboursemens, lesquels, en ce cas, auront lieu au profit de Sa Majesté.

Cette Déclaration a été enregistrée en Parlement le sept Septembre mil sept cent quatre-vingt-un.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

CENTENAIRE.

Le nommé Guillaume Maisonnade, laboureur, natif de Badefort, est mort le 22 du mois dernier, agé de cent ans, à Uzerche en Limousin, chez un de ses neveux, où il s'étoit retiré depuis plusieurs années. Peu de tems avant sa mort, il vaquoit encore à ses travaux ordinaires, & il n'avoit jamais eu d'autres indispositions que celles qui ont terminé sa vie. Il laisse dans la Paroisse de Badefort, une sœur qui est agée de 105 ans, qui jouit encore d'une bonne santé.

II.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 13 Octobre 1781.

Or de Portug. à . .	728	l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	720			marc.
Du Pérou à	716			marc.
Les guinées à . . .	726			marc.
Ducats à	98	10		once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	102			once.
Or à 20 karats à . .	85			once.
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	10		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10		marc.
Piastres à	48	17	6	marc.

III.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 10 Octobre 1781 au Samedi 13 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 l.; le seigle, de 10 à 11 livres; l'orge, 11 à 12 livres. Le froment à la Grêve, de 19, 20 à 21 livres; le seigle, 10 liv.; l'orge, de 12 à 13 livres *le septier*. Farine blanche à la Halle, de 36, 38, 40, 41 à 42 l.; bis-blanc & bis, de 22, 24, 26, 28, 30 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

IV.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 10 Oct. 1781 au Samedi 13 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19½, 20 à 21 l.; *id.* à la Grêve, de 19, 20, 20 à 21 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 8 Octobre 1781, de 60 à 61 liv.; *idem* nouveau, de 56 à 58; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 64 à 66 liv.; *id.* nouv., 45 à 50; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 22 à 26; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 55 à 56; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 53 à 54; le cent de paille, de 23 à 24; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 38 à 45 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettr
	PAIEMENT DU MERCREDI 10 OCTOBRE 1781.		
11.	M. Bourray	Mercredi.	A.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	A.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	A.
18.	M. Radix	Mercredi.	A.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	A.
27.	M. de France	Mercredi.	A.
25.	M. Vieillard	Mardi	A.
	PAIEMENT DU JEUDI 11.		
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	A.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	A.
12.	M. Alissant	Jeudi.	A.
14.	M. Nau	Jeudi.	A.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	A.
	PAIEMENT DU VENDREDI 12.		
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	A.
2.	M. Boscheron	Vendredi.	A.
21.	M. Patu.	Vendredi.	A.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	A.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	A.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABL

CHANGES du 12 Octobre 1781.

Amsterdam, ...	53	Cadix, ...	
Londres, ...	31 5 8e.	Livourne, ...	
Hambourg, ...	190 ¼ à ½	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Août*. .	1 ⅜ p.

DU VENDREDI 12 *Octobre* 1781.

1780. Lot. Roy. . .	1020	1785	
1781. *Primes*.		1786	
1782	123	1787	
1783	106	1788	
1784	168	1789	

1r. Viager. . . . 6 p. % bén. 2d. . . . . 2 ½ p. % per

Oct. 1781.	*Du* 10.	*Du* 11.	*Du* 1
Comp. des Indes. Actions	1945	1945	1945 . .
Comp. des Indes. D° 16/25	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Comp. des Indes. D° 8es	. . . . .	260	. . . . .
Comp. des Indes. D° 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Comp. des Indes. Empr. d'Oct.	402	402	402 . .
Rescriptions.	7 ¾ 8 ¼ ½ ¼ 7 ¾ ½	7 ½ ¾ 8 8 ½ 7 ¾ p.	. . . . .
Bil. des Ferm.	¼ perte. . . .	. . . . .	. . . . .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 17

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Mardi 9 Octobre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, *le* 19 *Août.*

SUIVANT tous les avis du Levant, la peste y fait de terribles ravages. A Salonique, ce fléau a enlevé plus de 40 mille personnes, & il a dépeuplé, en grande partie, les Villes du Caire & d'Alexandrie.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 26 *Août.*

Notre Souveraine vient de faire publier une Ordonnance signée de sa main, concernant la Douane de la Ville d'Onega, tout récemment construite dans le Gouvernement de Wologda.

Cette Ordonnance permet » d'exporter du Port de cette nouvelle Ville » des productions & marchandises Russes, dont d'ailleurs la sortie n'est pas » expressément défendue, jusqu'à ce » que l'Impératrice en ait autrement » ordonné, à condition d'en acquitter » les mêmes droits que l'on paye à Archangel; tandis qu'il sera permis d'y » importer aussi toutes les marchandises non prohibées, pourvu que les » droits s'en payent à l'*instar* de ceux » acquittés au Port d'Archangel ».

On a lancé ici, il y a quelque tems, à l'eau deux grands vaisseaux d'une construction nouvelle. Les nouveaux quais à la direction desquels préside le Général Bauer, & pour lesquels est assigné un fonds de 200 mille roubles par an, ne seront achevés que dans quatre ou cinq ans; mais aussi ils l'emporteront sur les plus beaux,

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le* 8 *Septembre.*

Le cuivre de la Hongrie a eu, cette année, un débit au dessus de l'ordinaire; 38 mille quintaux ont été transportés de Trieste en Espagne, pour doubler des vaisseaux & frégates de la Marine. Les Russes en ont tiré aussi beaucoup, ainsi que du fer de la Bohême & de l'Autriche. On ne voit plus actuellement sur le Danube que des barques chargées de ces deux objets de Commerce, dont le transport se fait par la Mer Noire, dans les Ports de Russie.

BOHÊME.

DE PRAGUE, *le* 23 *Août.*

Le 19 de ce mois, un orage, comme personne ne se souvient d'en avoir vu, nous a jetté dans la plus profonde consternation; les coups redoublés de la foudre pendant une pluie mêlée de grêle, qui a duré près de cinq heures, ont mis le feu à quatre ou cinq endroits de cette

Ville ; plusieurs maisons ont été la proie des flammes dans un Fauxbourg. Dans la campagne, presque tous les animaux & beaucoup de personnes ont péri dans les torrens & les inondations formés par une si forte pluie. Trois ponts & six maisons ont été renversés, toutes les choses mobilieres ont été emportées par la violence des courants d'eau dans les maisons ; mais le spectacle le plus triste à la suite de cet événement, est la vue de plus de deux cents cadavres déjà trouvés en divers lieux.

ESPAGNE.

DE MADRID, *le 10 Septembre.*

Nos Lettres de la Havane portent que, le 24 Juin, il en étoit sorti deux vaisseaux de ligne, se rendant à Vera-Cruz, pour y prendre des fruits & de l'argent ; & qu'à leur retour, le convoi après lequel on aspire fort en Espagne, parce que les especes commencent à y être rares, partiroit d'abord pour l'Europe ; mais ce départ ne pourra guères avoir lieu qu'au mois d'Août. L'Escadre de M. de Monteil, ayant 700000 piastres à bord, a fait voile de la Havane pour Saint-Domingue, & de-là pour Rhode-Island.

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM, *le 20 Septembre.*

EXTRAIT d'une Lettre.

» L'Angleterre commence à ressentir de plus en plus les effets funestes de la guerre qu'elle a si légèrement déclarée aux Provinces Unies ; & malheureusement trop tard pour elle, elle éprouve que, tandis qu'elle se plaignoit des Hollandois, comme fournissant à ses Ennemis les moyens de lui faire la guerre, il n'y a pas eu de Nation en Europe, qui l'ait plus aidée elle même, que la Hollande, à soutenir les efforts de ses Adversaires réunis. C'est une vérité dont les Politiques éclairés n'ont jamais douté ; que l'expérience a prouvée, après la prise de Saint Eustache, & que l'opération à laquelle la Banque d'Angleterre vient d'être forcée, achève de vérifier. Les frais immenses de la guerre obligeant l'Administration à des emprunts qui, depuis 1775, se sont accrus chaque année dans une progression étonnante, elle a créé, pour y suffire, une masse énorme de papier. La méthode étoit ruineuse, il est vrai ; mais les effets ne s'en seroient fait sentir qu'à la fin de la guerre, lorsque le Gouvernement auroit cessé de faire des emprunts, parce que les Hollandois employoient les intérêts mêmes de leurs fonds à en placer des nouveaux, & qu'ainsi les especes restant dans le Royaume, la valeur représentée par le papier étoit sous la main, le résultat funeste de sa création trop multipliée n'étoit qu'éloigné ; & l'on se voyoit, pour le moment, en état de continuer une guerre la plus dispendieuse que l'Angleterre ait jamais faite depuis son existence. Cette abondance de circulation même contribuoit à faire entrer l'argent dans les coffres du Ministere, parce que les Etrangers, ne fixant leur attention que sur la facilité qu'ils avoient pour le présent de convertir leur papier en argent comptant, ne s'embarrassoient pas de l'avenir & ne faisoient pas même difficulté d'envoyer leurs especes en Angleterre. La guerre, que le Ministere a jugé à propos de déclarer à la Hollande, a mis un terme à l'illusion. Cette Nation, la seule parmi celles de l'Europe qui ait une influence marquée sur les fonds Anglois, a cessé de s'y intéresser d'une façon aussi imprudente qu'elle l'avoit fait jusqu'à présent. La balance en argent a commencé dès-lors à être au desavantage de l'Angleterre ; &, pour solde de compte, l'on a dû exporter des especes sonnantes, tandis que le papier seul est resté. La Banque sent actuellement à quelle masse énorme celui ci s'est accrû, & combien peu la proportion a été gardée entre l'or & l'argent effectifs dans la circulation & le papier, qui n'en est que le représentatif. Craignant donc que, son crédit factice s'ébranlant à mesure que la diserte des métaux augmente, elle ne fût bientôt accablée par la multitude de billets, qui se présenteroient pour le remboursement, elle a pris le parti extrême de faire un appel de tous ses Actionnaires, pour augmenter leur capital originel de 8 pour cent. Par ce

moyen, elle se procure une somme de 862400 liv. sterl. ; mais à quelles conditions ? Il n'est guères possible de s'en figurer de plus onéreuses. D'abord elle payera de ce capital un intérêt de 6 & trois quarts pour cent ; ensuite elle ne reçoit la somme additionnelle que sur le pied de la valeur originelle de cent pour cent, tandis que la valeur actuelle de ses Actions sur la Place est de 116 pour cent. Pour peu qu'on fasse réflexion sur ces deux circonstances, ne prouvent-elles pas évidemment que la Banque se défie de son crédit, & qu'elle est dans un besoin si pressant d'especes, qu'elle est indifférente sur les moyens de les trouver, même à un taux d'intérêt usuraire ? Encore est-il douteux que les Actionnaires se laissent séduire par un appât qui n'offre rien de permanent. L'on sçait que le dividende ne se fixe que par semestre, & qu'au semestre prochain, il peut être remis à cinq & demi pour cent. Quelle sûreté les Intéressés ont-ils donc de retirer de leur nouveau fournissement le même avantage pour l'avenir ? Afin de les rassurer, on leur présente un Bilan, suivant lequel le Gouvernement doit à la Banque un capital de 11,686,800 liv. st. à 3 pour cent d'intérêt, tandis que la Banque ne doit à ses Actionnaires qu'un capital de 10,780,000 liv. st. ; desorte qu'en déduisant même le nouveau fournissement de 8 pour cent, il reste en sa faveur un surplus de 44,400 l. st. Mais il en est de ce calcul comme des autres assertions Ministérieles, fondées ordinairement sur des déguisemens & des réticences : en l'offrant au Public, l'on oublie de remarquer en même tems, qu'on y évalue la créance de la Banque à la charge du Gouvernement sur le pied du capital originel, tandis qu'en effet on ne doit l'estimer qu'à sa valeur réelle, selon le prix actuel des annuités consolidées à 3 pour cent, qui, en y comprenant même les intérêts échus depuis le 5 Juillet, n'est que de 56 & demi pour cent ; de façon qu'au lieu de 11,686,800 l. st., le fonds de la Banque en créance sur le Gouvernement est dans la réalité seulement de 6,603,043 liv. st. — Qu'on juge, d'après cet exposé simple & véridique, à quel degré d'impuissance l'Angleterre se trouve réduite, par l'effet d'une guerre qu'elle a entreprise uniquement sur le faux espoir que ses Adhérans lui ont donné, relativement à la disposition générale des esprits dans les Provinces-Unies ; & qu'on juge en même tems combien les Hollandois, en sacrifiant un gain momentané & précaire à des avantages plus solides & plus patriotiques, sont les maitres de forcer la Grande-Bretagne à demander la Paix à des conditions justes & honorables ».

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le 20 Septembre.*

Depuis le 10 de ce mois jusqu'au 13, il est arrivé ici 22 bâtimens, au nombre desquels sont la tartane du Roi, la *Notre-Dame*, la goëlette du Roi, le *Succès*, & les felouques du Roi, le *Tartare* & les *Pêcheurs*, venant de Toulon, ainsi que les corvettes, la *Badine* & la *Poulette*, venant de Malthe.

De Saint-Pons, *le 18 Septembre.*

Description topographique du Diocèse de Saint-Pons, par M. de Genssane.

» La partie de ce Diocèse qui confronte la plaine d'Azille, & qui est connue sous le nom de *Minervois*, comprend les territoires de Cire, Sesseras, Olonzac & Oupiac ; elle consiste en très-bonnes terres labourables, en vignobles & plantation d'oliviers, du moins pour la partie de ce canton qui est en plaine ; mais la partie montueuse du côté du nord est presque inculte, & ne renferme que quelques cantons cultivés, tout le surplus est en garrigues ».

» En remontant de Sesseras, le long de la montagne jusqu'à Saint-Julien, on trouve également beaucoup de terres incultes, entremêlées de quelques cantons de terres labourables d'un assez modique produit, parce que ce territoire ne consiste qu'en roches calcaires, la plupart nues, & le surplus n'a que très-peu de profondeur en terre cultivable. Le terrein change aux environs de Saint-Julien, & y devient schis-

teux & de meilleur produit. Il y a ici de très-bonnes prairies & d'excellens pâturages. Dans toutes ces montagnes, nous avons examiné à Saint-Julien la carriere qui fournit des meules de moulin à la plus grande partie de la Province ».

» A environ demi-lieue plus bas que la Beaume, il y a quelque indice de veines de charbon de terre, sur lesquelles on a fait quelques tentatives. Mais outre que ces veines ne nous ont point paru considérables, c'est que le charbon en est par trop bitumineux & terreux, & pourroit, tout au plus, être employé à la cuisson de la chaux ».

» On remarque la même qualité de terrein calcaire & maigre, depuis les hauteurs d'Azillanet jusqu'à Minerve & à Lacaunette; il y a quelques terres labourables dans ce dernier endroit, le long de la Cesse, qui sont passables ».

» Tout le Pays, depuis Lacaunette jusqu'à Riousec, est presque inculte & en garrigues; on y voit quelques mauvaises fermes ou masures fort éloignées les unes des autres, dans un terrein pitoyable ».

» Le terroir change de face à mesure qu'on approche de Riousec; il y a ici un fort joli vallon couvert de châtaigniers, de noyers & d'autres arbres fruitiers; presque toutes les terres cultivées sont dans les bas-fonds; il y a sur-tout de très-bonnes prairies: on observe sur ces hauteurs quelques beaux bouquets de bois de haute futaie, en hêtres, & chênes blancs. La même qualité de terrein en champs & en pâturages, regne depuis Riousec jusques à Sainte-Colombe, où le terrein devient fort élevé; on n'y voit plus que quelques prairies & de très-beaux pâturages. Depuis les hauteurs de ce dernier endroit jusqu'à Montvert, les sommets des montagnes sont assez bien garnis de bois de hêtre & de chêne ».

» On trouve vers le bas des côteaux des terres labourables qui sont aussi bonnes que ces hauteurs peuvent le comporter; les prairies sur-tout y sont d'un excellent produit, ce qui continue jusqu'à Saint-Pons ».

» Tout ce Pays est entrecoupé de gorges & de montagnes; les terres y sont schysteuses ou ardoisées: il nous a paru qu'il y a très-peu d'industrie dans tous ces cantons: car, aux terres labourables près, qui n'y sont pas même nombreuses, tout le revenu des Habitans se réduit en bestiaux de toute espece ».

» Les environs de Saint-Pons sont très peu de chose; il y a quelques vignobles, peu de terres labourables, & quelques prairies passables ».

» En remontant depuis Saint-Pons vers Pardaillan, les bas-fonds de ce vallon sont passablement cultivés: on y voit des noyers d'une très belle espece, un assez bon nombre de châtaigniers, & le ruisseau est bordé tout du long de prairies. Tous les hauts des montagnes sont garnis de bois, & donnent de très-beaux pâturages ».

» La petite plaine de Rodomouls consiste en très-bonnes terres labourables, & en quelques prairies bordées de noyers & de châtaigniers ».

» Tous les environs de Pardaillan sont garnis de bois de toute espece; il y a beaucoup de châtaigniers & de très-belles avenues de hêtre ».

» En descendant de ces hauteurs jusqu'à Donadieu, qui est à l'extrémité de Saint-Chinian, on ne voit que des montagnes incultes & des roches calcaires, l'on n'y remarque que très peu de terres cultivées; le surplus est en garrigues ».

» La plaine de Saint Chinian est très-bien cultivée; elle s'étend depuis Donadieu & Baboux, jusqu'à Cessenon-sur-l'Orbe. Les terres y sont à la vérité légères, mais fort bonnes; elles sont couvertes de vignobles, d'oliviers & de terres labourables. La riviere de Venezobre arrose tout ce canton, & est bordée de très-bonnes prairies sur toute sa longueur ».

» Il y a à Saint Chinian plusieurs Manufactures de draps dont les filatures occupent une bonne partie des Habitans des montagnes circonvoisines ».

» En nous repliant sur Saint-Pons, & remontant vers Brassac & la Bastide, on trouve un pays excellent, couvert de châtaigniers & autres arbres fruitiers, beaucoup de terres labourables & de fort belles prairies: on remarque en différens endroits de ces montagnes.

qui sont toutes composées de schiste ou de pierre d'ardoise, plusieurs marques de mine de plomb & de cuivre, mais qui ne sont pas assez caractérisées pour en pouvoir rien statuer de positif. Nous avons remarqué la même qualité de terrein jusqu'à Angles ».

La suite à l'Ordinaire prochain.

DE LYON, *le* 16 *Septembre.*

SUITE du Programme de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de cette Ville. Nouveaux sujets pour l'année 1783.

L'Académie ayant à distribuer, en 1783, le Prix des Arts, fondé par M. *Christin*, a jetté les yeux sur une partie intéressante de nos Provinces, où la misere du Peuple paroit provenir, autant de l'inaction dans laquelle il vit, que des maladies locales, auxquelles il est exposé. En conséquence, elle propose le sujet suivant :

» Déterminer quel est le genre d'industrie qui pourroit occuper utilement les Habitans de la plaine du Forez, sans nuire aux travaux de la campagne ? »

Le Prix est une médaille d'or, de la valeur de 300 livres. Les conditions sont les mêmes que les précédentes. Aucun Mémoire ne sera admis à concourir, passé le premier Avril 1783. Le Prix sera proclamé après la Fête de S. Louis.

Prix extraordinaire. L'Académie avoit réservé, en 1778, une médaille de 300 livres, de la fondation de M. *Christin*, pour un Prix extraordinaire. Un de Messieurs les Académiciens a proposé pour sujet de ce Prix, » la mixtion de l'alun dans le vin, considérée relativement à la conservation du vin & à la conservation de la santé » ; & dans le cas où ce sujet agréeroit à l'Académie, il lui a demandé de permettre qu'il s'engageât à doubler la valeur de la médaille.

L'Académie a pensé que cet objet intéressoit particulierement les Provinces, où cette mixtion devient d'un usage fréquent ; en conséquence, elle propose le Prix double, & demande » l'Examen physique & raisonné de la dissolution de l'alun dans le vin, considérée relativement à la conservation du vin, & à la conservation de la santé ».

Elle exige des expériences précises, constantes, faciles à répéter, & dont le but soit la solution des questions suivantes :

» 1°. La mixtion de l'alun dans le vin est-elle un sûr moyen de le conserver, ou de rétablir sa qualité lorsqu'elle est altérée ? De quelle espece d'altération dans le vin, l'alun est-il le préservatif ou le correctif ? »

» 2°. En quelle proportion faut-il mêler l'alun dans le vin, au cas que ce mêlange soit reconnu avantageux ? »

» 3°. Le vin tenant en dissolution la quantité d'alun nécessaire à sa conservation ou à son amélioration, est-il nuisible à la santé ? Quels en sont les effets sur l'économie animale ?

» 4°. Si l'alun, dissous dans le vin est reconnu préjudiciable à la santé, est-il quelque moyen d'en corriger les effets nuisibles ? »

» 5°. Enfin quelle est la maniere la plus simple & la plus exacte, de reconnoitre la présence de l'alun, & sa quantité, lorsqu'il est en dissolution dans le vin ? »

Les conditions comme ci-dessus. Le Prix, consistant en deux médailles d'or, de la valeur chacune de 300 livres, se distribuera dans la même Séance ; & les Mémoires ne seront admis que jusqu'au premier Avril 1783.

A la même époque, l'Académie décernera le Prix de 1200 liv., dont M. l'Abbé *Raynal* a également fait les fonds & dont le sujet est annoncé ainsi qu'il suit :

» La découverte de l'Amérique a-t-elle été utile ou nuisible au genre humain ? »

» S'il en est résulté des biens, quels sont les moyens de les conserver & de les accroître ? »

» Si elle a produit des maux, quels sont les moyens d'y remédier ? »

Vu l'importance du sujet, l'Académie n'a point fixé l'étendue des Mémoires, & s'est contentée d'inviter les Auteurs à les écrire en François ou en Latin. Aucun Ouvrage ne sera ad-

mis au concours, passé le premier Avril 1783.

Signé, DE LA TOURETTE, Secretaire perpétuel.

DE DUNKERQUE, *le* 28 *Septembre.*

Le Corsaire le *Phénix*, qui est entré le 20 de ce mois dans ce Port, y a débarqué les ôtages de onze navires Anglois qu'il a rançonnés pour 3070 guinées. Il a pris, en outre, les navires l'*Esperance*, chargé de sel, & le *Galopene*, chargé de vivres; le premier arrivé à Cherbourg, & le second à Brest. Le sloop le *Lord Muskerry*, chargé de beurre, peaux de veaux, suif, toiles & autres marchandises, & le brigantin le *Lord Gordon*, chargé d'avoine, ont été énlevés par le Corsaire la *Victoire*, & sont heureusement arrivés en France. Le Corsaire l'*Epervier* s'est également emparé d'un petit Fraudeur Anglois, sortant de Jersey, chargé de thé, vin, liqueur & eau-de-vie, qu'il a conduit à Cherbourg. Enfin le Corsaire la *Mouche* est venu aujourd'hui en rade, ayant à bord les ôtages de 11 navires Ennemis qu'il a rançonnés pour 5000 guinées.

DE PARIS, *le* 2 *Octobre.*

EXTRAIT des Lettres circulaires des Manufactures de Draps, adressées aux Marchands Drapiers de Paris, le 1 *Septembre* 1781.

Il résulte de la lecture de ces Lettres, que les matieres premieres qui servent à la fabrication des draps étant augmentées successivement, les unes de 4, les autres de 5, d'autres de 26, de 30, de 60, de 69 pour 100, & quelques-unes de 100 pour 100; les ingrédiens d'ailleurs, dont les hautes teintures sont composées, étant aussi montées à un prix exorbitant, sur-tout depuis la guerre, l'augmentation de 40 s. par aune sur les draps de couleur ordinaire, & de 3 liv. sur ceux de haute teinture, devient le produit nécessaire de tous ces accroissemens, & porte son fondement authentique sur ce Tableau de comparaison, qui, mis sous les yeux du Public, lui est présenté pour déposer en faveur de la vérité.

TABLEAU de comparaison de la valeur des Matieres premieres en 1774, *époque depuis laquelle les Draps n'ont pas été augmentés, & en* 1781.

Valeur des Matieres premieres en 1774.			*Cette même valeur en Mars* 1781.		*Difference pour* 100.	
Bois de Fernanbourg. .	44 l.	s.	. . 70 l.	s.	. . 60	p. 8.
Alun	22	10	. . 45		. . 100	
Garence	125	10	. . 130		. . 5	
Bois de Sainte Marthe .	44		. . 48		. . 10	
Bois du Japon. . . .	42	10	. . 48		. . 12	
Bois jaune	13		. . 19		. . 47	
Galle en sorte . . .	80		. . 135		. . 69	
Couperose	11	10	. . 15		. . 30	
Tartre.	47	10	. . 60		. . 26	½
Savons	49		. . 87	10	. . 78	½
Huiles.	67	10	. . 87	10	. . 30	
Laines. . . . . *la livre.*	5	1	. . 5	5	. . 4	
Indigo . . . . . *la livre.*	16	10	. . 18		. . 11	
Cochenille.	36 *la livre.*		. . 38		. . 5	
Bois à brûler. . . .	12 *le cent.*		. . 14		. . 15	

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

OBSERVATIONS sur le Salep de Pommes de terre, par M. Parmentier.

» Si les Obſervations d'Ellis & de M. Magellan au ſujet de la propriété anti-ſcorbutique des pommes de terre, ſont confirmées par des expériences en grand & comparées ; ſi cette propriété, comme il y a tout lieu de le penſer, réſide dans la matiere extractive ; ces racines, en cuiſant & en ſéchant n'ayant rien perdu, ſeront dans ce cas encore plus efficaces que leur pain & leur biſcuit qui en ſont dépouillés en partie ; elles auront ſur les pommes de terre fraiches l'avantage d'occuper moins de place ; de pouvoir être ſerrées partout, de ſe conſerver plus long tems, & de devenir en un moment, par le moyen d'une ébullition dans l'eau, un aliment ſain & doux, comparable à celui de la pomme de terre elle même. On pourroit, dans la ſaiſon la plus morte de l'année, en former la pulpe qui entre pour moitié dans la fabrication de leur pain, & ce ſeroit un moyen aſſuré de vivre de ces racines dans un tems où on ne les a plus en uſage ».

» Les pommes de terre en ſalep n'alterent pas, comme leur farine, la blancheur du pain de froment où elles entrent, ainſi que les diverſes préparations de gelée ou de bouillie ; elles conſervent leur couleur, leur odeur & leur ſaveur, parce que durant la cuiſſon, la matiere extractive s'eſt confondue avec l'amidon & le parenchyme ; au lieu que la ſimple deſſication agit ſur chacun de ces principes en particulier, & leur fait éprouver une ſorte d'altération, ce qui rend les pommes de terre ſéchées ſi inférieures à celles qui ont ſubi une cuiſſon préalable ».

» Pour adminiſtrer les pommes en guiſe de ſalep, on les réduit d'abord en poudre très-fine ; on en prend une once que l'on fait bouillir un quart d'heure dans un demi ſetier d'eau ; on la paſſe enſuite à travers un linge, on y ajoute un peu de ſucre & d'écorce de citron. Quand la diſſolution eſt refroidie, il en réſulte une ſorte de gelée blanchâtre, que l'on donne de deux heures en deux heures, à la doſe d'une ou de deux cuillerées, ſuivant l'exigence des cas. Mais quand on veut en faire une tiſane mucilagineuſe, comparable à l'eau de riz ou d'orge pilé, on étend cette quantité dans une ou deux pintes d'eau, dont on peut augmenter l'agrément par quelques ſirops convenables à la maladie ».

» On ne manquera pas d'objecter ici que mon nouveau ſalep n'eſt jamais que la pomme de terre, dont les différens principes ſe trouvent rapprochés par l'évaporation de leur humidité ſurabondante ; & qu'on ne peut pas la regarder, dans cet état, comme analogue à une racine bulbeuſe dont le mucilage eſt extrêmement atténué. Je réponds que la cuiſſon que je fais éprouver aux pommes de terre, en forme également un mucilage ſur lequel la deſſication agit enſuite ; elle en détruit la viſcoſité, & le rapproche de l'état de gelée. Je l'ai donné d'ailleurs avec ſuccès dans les cas où le ſalep eſt indiqué, dans les coliques bilieuſes, dans les dévoiemens & dans toutes les maladies qui dépendent de l'âcreté de la lymphe. Mais je n'ai pas envie de dogmatiſer en Médecine, ni d'enlever aux riches leur ſalep qu'ils achetent 20 francs la livre : celui dont je parle coûtera fort peu de choſe, & on me permettra de le nommer le *ſalep des pauvres gens* ».

II.

ANNONCE de Livre.

Supplément à l'Art du Serrurier, ou Eſſai ſur les Combinaiſons Méchaniques, employées particulierement pour produire l'effet des meilleures ſerrures ordinaires ; par *Joſeph Botterman*, au Tilbourg, au Pays d'Oſterwick, avec figures en taille-douce : Ouvrage traduit du Hollandois, & utile à tous les Serruriers intelligens ; publié par M. *Feutry*, &c. de la Société Philoſophique de Philadelphie. Prix, *in folio* ordinaire, 9 livres, & en grand papier, même format, & pour faire ſuite à la grande Collection des Arts & Métiers, 15 liv. A Paris, chez Lamy, Libraire, Quai des Auguſtins.

III.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 3 Octobre 1781.

Or de Portug. à . . .	728	l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	720			
Du Pérou à	716			
Les guinées à . . .	726			
Ducats à	98	10		once.
Or fin à 23 karats . .				
31 32	102			
Or à 20 karats à . .	85			
L'argent à 11 d. . .				marc.
10 g. à	54	10		
Idem à 11 d. 10 . .				
gr. à	52	12	6	
Piastres à	49			

IV.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 3 Octobre 1781 au Samedi 6 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 livres; le seigle, 10 à 11 livres; l'orge, de 11 à 12 livres. Le froment à la Grêve, de 19, 20 à 21 livres; le seigle, 10 liv.; l'orge, de 12 à 13 livres *le septier*. Farine blanche à la Halle, de 36, 40, 41 à 42 l.; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 28, 30, 32 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 3 Oct. 1781 au Samedi 6 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 l.; *id.* à la Grêve, de 18, 19, 20 à 21 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 2 Octobre 1781, de 62 à 63 liv.; *idem* nouveau, de 58 à 60; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 59 à 60 liv.; *id.* nouv., 47 à 48; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 22 à 25; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 53 à 54; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 51 à 52; le cent de paille, de 20 à 22; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 34 à 42 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lett
	PAIEMENT DU MERCREDI 3 OCTOBRE 1781.		
11.	M. Boutray	Mercredi.	A.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	A.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	A.
18.	M. Radix	Mercredi.	A.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	A.
27.	M. de France	Mercredi.	A.
	PAIEMENT DU JEUDI 4.		
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	A.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	A.
12.	M. Alissant	Jeudi.	A.
14.	M. Nau	Jeudi.	A.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	A.
	PAIEMENT DU VENDREDI 5.		
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	A.
2.	M. Boscheron	Vendredi.	A.
21.	M. Patu.	Vendredi.	A.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	A.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	A.
13.	M. Marsollier	Mardi	A.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABI

CHANGES du 5 Octobre 1781.

Amsterdam, ...	53	Cadix, ...	
Londres, ...	31 5 8e.	Livourne, ...	
Hambourg, ...	190 ¼	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Août*. .	1 ¼ p.

DU VENDREDI 5 *Octobre* 1781.

1780. Lot. Roy. . .	1010	1785	
1781. *Primes*.		1786	
1782	120	1787	
1783	104	1788	
1784	165 166	1789	
1r. Viager. . . .	6 p. % bén.	2d.	2 ½ p. % pe

Oct. 1781.		Du 3.	Du 4.	Du
Comp. des Indes.	Actions	1945	1945	1943 .
	Do 16/25	. . . . .	. . . . .	. . . .
	Do 8es	260	260	. . . .
	Do 25es	. . . . .	82	. . . .
	Empr. d'Oct.	. . . . .	400	402 .
Rescriptions.		7 ½ 8 ¼ 8 ½ p.	. . . . .	7 ¾ 8 ½
Bil. des Ferm.		. . . . .	. . . . .	. . . . .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 6 Octobre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 12 *Août.*

ON vient de rendre public l'Acte passé entre Sa Majesté Prussienne & l'Impératrice de toutes les Russies, le 8 Mai dernier, pour assurer au Commerce & à la Navigation des Nations neutres, toute la liberté dont ils doivent jouir. Cet acte est de la teneur suivante.

» La justice & l'équité des principes, que Sa Majesté Impériale de toutes les Russies a adoptés & reconnus à la face de l'Europe, par sa Déclaration du 28 Février 1780, envoyée à toutes les Puissances Belligerantes, ont porté Sa Majesté le Roi de Prusse à prendre aussi directement qu'il est possible, part au glorieux systême de neutralité, qui a été accueilli avec un applaudissement général de toutes les Nations, non-seulement pour avouer ces principes qui sont fondés sur la justice & le droit des gens, mais aussi en y accédant & en les garantissant par un Acte formel. Et puisque cette résolution de Sa Majesté Prussienne répond pleinement aux vœux de Sa Majesté l'Impératrice de toutes les Russies, pour leur donner une base ferme & solide, en les faisant reconnoitre solemnellement par toutes les Puissances, comme les seuls capables de fixer généralement la sûreté du Commerce & de la Navigation des Nations neutres, Leurs Majestés sont convenues d'entamer une négociation sur un objet qui leur importe également, en tant qu'il peut être dirigé pour le bien & l'avantage de leurs Sujets respectifs ».

» Art. 1. Leurs Majestés étant fermement décidées à entretenir avec les Puissances qui sont actuellement en guerre la plus parfaite amitié & intelligence, ainsi que la plus stricte & exacte neutralité, déclarent vouloir tenir la main à l'exécution la plus rigoureuse de la défense contre le commerce de contrebande de leurs Sujets avec qui que ce soit des Puissances qui sont actuellement en guerre, ou qui pourroient y être impliquées par la suite. 2. Afin de prévenir toute équivoque & malentendu sur ce qui doit être regardé comme contrebande, S. M. l'Impératrice de toutes les Russies déclare, qu'Elle ne reconnoit pour telles que les marchandises spécifiées sous cette dénomination dans les articles 10 & 11 de son Traité de Commerce avec la Grande-Bretagne, & dont Elle a étendu les obligations, comme entiérement fondées sur le droit naturel, aux Couronnes de France & d'Espagne, lesquelles jusqu'à présent n'avoient eu avec son Empire aucuns engagemens qui se rapportent uniquement au Commerce : de même qu'il n'en existe pas non plus de cette nature entre Sa Majesté Prussienne & les Puissances actuellement Belligeran-

tes. Elle déclare, de ſon côté, qu'à cet égard & par rapport à ces Couronnes, Elle veut auſſi ſe conformer à ces mêmes obligations du Traité de Commerce ſuſmentionné entre la Ruſſie & la Grande-Bretagne, ſe tenant nommément aux articles 10 & 11 de ce Traité. 3. La contrebande étant donc déterminée & exclue du Commerce, ſuivant les articles 10 & 11 du ſuſdit Traité, conclu entre la Ruſſie & la Grande-Bretagne le 20 Juin 1766, S. M. l'Impératrice de toutes les Ruſſies, & S. M. le Roi de Pruſſe, entendent & veulent que tout autre Négoce ſoit & demeure entierement libre, ſur le fondement des principes généraux du droit naturel, que Sa Majeſté Impériale a ſolemnellement réclamé, & dont la liberté du Commerce & de la Navigation, ainſi que les droits des Nations neutres, dérivent naturellement; & pour ne pas les laiſſer dépendre de l'interprétation arbitraire qu'inſpire l'intérêt particulier & momentané, Sa Majeſté Impériale de Ruſſie a adopté & fixé pour baſe les quatre points ſuivans: »

» 1°. Que tous les vaiſſeaux peuvent naviguer librement d'un Port à l'autre, & ſur les côtes des Nations qui ſont en guerre. 2°. Que les effets appartenans aux ſujets des Puiſſances ſuſmentionnées Belligerantes, doivent être libres ſur des navires neutres, à l'exception des marchandiſes de contrebande. 3°. Que pour déterminer ce que c'eſt qu'un Port bloqué, on ne regardera comme tels que ceux où exiſte un danger viſible par la diſpoſition de la Puiſſance, qui l'attaque avec des vaiſſeaux ſtationnés en avant & aſſez proche du Port. 4°. Que les bâtimens neutres ne peuvent être retenus que pour des raiſons juſtes & manifeſtes; qu'ils y doivent être jugés ſans retard; que la maniere de procéder doit être toujours uniforme, prompte & légale, & que chaque fois, outre l'indemniſation que l'on accorde à ceux qui ont ſouffert des pertes ſans avoir fait du mal, on ſe rendoit encore une ſatisfaction éclatante pour l'affront fait au Pavillon ».

» Sa Majeſté le Roi de Pruſſe accéde à ces principes, les adopte également, & les garantit de la maniere la plus poſitive, s'engageant de les ſoutenir & réclamer toutes les fois que les intérêts du Commerce & de la Navigation des Sujets des deux Hautes Parties contractantes pourront l'exiger ».

» En réciprocité de cette acceſſion, Sa Majeſté l'Impératrice de toutes les Ruſſies, continuera à faire jouir le Commerce & la Navigation Pruſſiens, de la protection de ſes Flottes, qu'Elle leur a déjà fait accorder ſur la requiſition de Sa Majeſté le Roi de Pruſſe; ayant fait expédier des ordres à tous les Chefs de ſes Eſcadres, de protéger & de défendre contre toute inſulte & moleſtation, les navires Marchands Pruſſiens qui ſe trouveront ſur leur route, comme ceux d'une Puiſſance amie ou alliée, & ſtricte Obſervatrice de la neutralité: bien entendu cependant que les ſuſdits navires ne ſeront employés à aucun Commerce illicite, ni contraire aux régles de la neutralité la plus ſtricte & la plus exacte ».

» 5°. S'il arrivoit, malgré tous les ſoins les plus attentifs, employés par les deux Puiſſances contractantes pour l'obſervation de la neutralité la plus parfaite de leur part, que les vaiſſeaux Marchands de S. M. Imp. de toutes les Ruſſies, & de S. M. le Roi de Pruſſe, fuſſent inſultés, pillés ou pris par les vaiſſeaux de guere ou Armateurs des Puiſſances Belligerantes, le Miniſtre de la Puiſſance léſée fera des repréſentations contre ceux qui auront commis de tels attentats, réclamera les vaiſſeaux Marchands enlevés, & inſiſtera ſur des dédommagemens convenables, en ne perdant jamais de vue la réparation de l'inſulte faite au Pavillon. Le Miniſtre de l'autre Partie contractante ſe joindra à lui, & appuyera ſes plaintes de la maniere la plus énergique & la plus efficace. Ainſi ils agiront d'un commun accord; & ſi l'on refuſoit de rendre juſtice ſur leurs plaintes, ou ſi l'on remettoit de le faire d'un tems à l'autre, alors Leurs Majeſtés uſeront de repréſailles contre la Puiſſance qui s'y refuſeroit, & elles ſe concerteront inceſſamment ſur la maniere la plus propre à effectuer ces juſtes repréſailles ».

» 6°. S'il arrivoit que l'une ou l'autre des deux Puiſſances contractantes, ou toutes les deux enſemble, à l'occaſion

ou en haine du présent Acte, ou pour quelque cause qui y eût rapport, fussent inquiétées, molestées ou attaquées, il a été également convenu que les deux Puissances feront cause commune pour se défendre réciproquement, & pour travailler & agir de concert à se procurer une pleine & entiere satisfaction, tant de l'insulte faite à leur Pavillon, que pour les pertes causées à leurs Sujets ».

» 7. Le présent Acte n'aura point d'effet rétroactif, & par conséquent on ne prendra aucune part aux différens nés avant sa conclusion ; à moins qu'il ne soit question d'acte de violence continuée & tendant à fonder un systême oppressif pour toutes les Nations neutres de l'Europe en général ».

» 8. Toutes les stipulations arrêtées dans le présent Acte doivent être regardées comme permanentes, & feront loi en matiere de Commerce & de Navigation, & toutes les fois qu'il s'agira d'apprécier les droits des Nations neutres ».

» 9. Le but & l'objet principal de cet Acte étant d'assurer la liberté générale du Commerce & de la Navigation, S. M. Impériale de toutes les Russies & S. M. Prussienne conviennent & s'engagent d'avance à consentir que d'autres Puissances également neutres y accédent, & qu'en adoptant les principes qui y sont contenus, Elles en partagent les obligations ainsi que les avantages ».

» 10. Afin que les Puissances en guerre ne prétendent cause d'ignorance, relativement aux engagemens pris entre les susdites Majestés, Elles les leur communiqueront amicalement, d'autant qu'ils ne sont nullement hostiles, ni au détriment d'aucune d'Elles, mais tendent uniquement à la sûreté du Commerce & de la Navigation de leurs Sujets respectifs ».

» 11. Le présent Acte sera ratifié par les deux parties contractantes, & les ratifications seront échangées dans l'espace de six semaines, à compter du jour de la signature ou plutôt, si faire se peut. En foi de quoi Nous, les Plénipotentiaires, en vertu de nos pleins pouvoirs, l'avons signé & y avons apposé le sceau de nos armes. Fait à Pétersbourg le 8 Mai 1781. *Signé*, L. S. Comte *DE PANIN*, L. S. Comte *JEAN OSTERMAN*, L. S. *ALEXANDRE DE BEYBORODKA*, L. S. *PIERRE BACONNIN*, L. S. Comte *DE GOERTZ* ».

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 8 *Septembre.*

Un vaisseau de la Compagnie des Indes Orientales ayant eu le malheur d'être consumé par les flammes dans la Rade de Canton en Chine, cette Compagnie vient de présenter une Requête au Roi, pour supplier Sa Majesté de vouloir bien lui accorder un autre bâtiment à la place de celui qui a été incendié, parce que l'état de ses Finances ne lui permet pas de supporter cette perte.

D'HELSINGOR, *le* 11 *Septembre.*

Trente navires Anglois, dont la plupart viennent du Port de Saint-Pétersbourg, sont arrivés ici dernierement avec d'immenses cargaisons de munitions navales, & sur tout de bois & de chanvre. Les Anglois ne s'en tiennent pas à voiturer sur leurs propres vaisseaux ces munitions, ainsi que du lin, du goudron & du fer, dans la Baltique ; ils se servent encore des vaisseaux neutres, spécialement de ceux de Dantzick.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le* 30 *Août.*

Sa Majesté vient de permettre, par une Ordonnance, aux Matelots qui se sont trouvés sur les vaisseaux Hollandois conduits en Angleterre, & réclamés par les Ministres & Consuls, de prendre parti sur des vaisseaux étrangers. Cette Ordonnance les exempte de tout service sur la flotte Royale la premiere année après leur retour en leur Patrie.

POLOGNE.

DE DANTZICK, *le* 7 *Septembre.*

Nous sommes ici cruellement tour-

mentés d'une espece particuliere de sauterelles qui ravage nos campagnes. Ces sauterelles ne sont point du genre de celles qui sautent, elles suivent une marche réglée, & quand elles ont dévasté un endroit, elles se portent d'un autre côté où elles exercent de nouveau leurs ravages. Nous attribuons ce fléau aux grandes chaleurs que nous avons éprouvées ici pendant quelque tems. Nous nous rappellons encore qu'en 1690, nous avons essuyé un pareil accident. Les sauterelles étoient cette année en si grande quantité que l'air même en étoit obscurci. On en trouvoit dans les champs des monceaux de mortes les unes sur les autres jusqu'à quatre pieds de hauteur. Celles qui, vivantes se perchoient sur les arbres, en faisoient plier les branches. Ces insectes firent, après leur mort, autant de mal qu'elles en avoient fait pendant leur vie. L'air fut infecté de leurs cadavres, & il résulta des maladies contagieuses, dont, non-seulement les hommes se ressentirent, mais même les bestiaux.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 12 Septembre.*

La Compagnie des Indes a reçu avis, que plusieurs de ses navires avoient leurs cargaisons complettes; mais qu'ils ne partiroient point pour l'Europe, sans un convoi convenable, étant informés qu'une forte Escadre de vaisseaux de guerre François & Hollandois sont en croisiere à la hauteur du Cap de Bonne-Esperance.

Nous apprenons de New-Jersey que cette Province a promulgué une Loi pour lever immédiatement la somme de 150,000 liv. st. Il sera assis pour le paiement de cette somme une taxe sur le Négoce, les Pêcheries, les Brasseries, Forges, Tanneries, Moulins & voitures quelconques, sur tous petits navires, tous Célibataires, Esclaves, pendules & montres de toute espece, argenterie, chevaux, bêtes à cornes, porcs, terres cultivées ou meubles, &c.

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le 14 Septembre.*

Les Etats-Généraux ont nommé M. Isaac Valz, Commissaire Général de la Marine de cette République dans la Province de Basse Bretagne & dans les Ports qui en dépendent, avec le pouvoir d'établir à l'Orient des Commissaires particuliers dans ceux desdits Ports où le service de l'Etat pourra le requerir; il a prêté en cette qualité serment à l'Assemblée de Leurs Hautes Puissances, & il partira incessamment pour l'Orient où il doit faire sa résidence.

I I.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE LA ROCHELLE, *le 15 Septembre.*

Dans la nuit du 27 au 28 du mois dernier, sur les trois heures du matin, on a essuyé en cette Ville un orage assez considérable, accompagné de grêle très grosse, ce qui est infiniment rare dans ce pays. Il y a eu quelques vitres cassées dans la Ville, & les fruits ont été beaucoup endommagés. La grêle a épargné les Paroisses voisines, mais elle a été très forte à Mauzé & dans les environs, où elle a ravagé les vignes.

DE LYON, *le 16 Septembre.*

PROGRAMME de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de Lyon. Distribution du Prix de Mathématiques.

L'Académie, dans la Séance qu'elle a tenue après la S. Louis, le 28 Août dernier, a proclamé le Prix de Mathématiques, fondé par M. *Christin.* Elle avoit demandé: » Quelle doit être la » largeur, la forme & la nature des » Jantes, pour les roues des voitures » destinées au transport des marchandi- » ses, en considérant, en même tems, » l'intérêt du Commerce & la conser- » vation des grandes routes & des pa- » vés des Villes? » Elle avoit exigé que » les Auteurs déterminassent les » avantages & les inconvéniens des roues » à larges jantes, employées & ordon- » nées en Angleterre, & s'il est des » circonstances où il convienne qu'elles

» ſoient uniquement de bois, ſans être » armées de fer ». On avoit demandé eſſentiellement, » le calcul des frotte- » mens reſpectifs des différentes eſpe- » ces de jantes, dans les deux hypo- » thèſes, d'un plan incliné & d'un plan » horizontal ».

On a reçu ſept Mémoires au concours, & un huitieme, qui a pour deviſe n°. 125, mais qui n'étant arrivés que deux mois après les délais fixés, n'a pas été dans le cas de concourir, quoiqu'il ait paru mériter l'attention de l'Académie.

Elle s'eſt félicitée d'avoir propoſé un ſujet, dont le travail des Auteurs a démontré l'importance. Des huit Mémoires, cinq lui ont paru contenir des détails & des obſervations utiles. Elle en a particulierement diſtingué trois; le premier, coté n°. 4, ſuivant l'ordre de ſa réception, répond aux vues du problême, par des recherches, des expériences, une ſuite de calculs & une préciſion, dignes d'éloges. Le ſecond, coté n°. 2, n'embraſſe pas tous les objets du problême avec la même exactitude; mais il a été conſidéré d'ailleurs comme un ouvrage d'un vrai mérite. Le troiſieme, n°. 7, donne des notions très ſatisfaiſantes ſur les queſtions propoſées, & ſe fait remarquer par l'élégance de ſa rédaction.

L'Académie a décerné le Prix, conſiſtant en une Médaille d'or de la valeur de 300 livres, au Mémoire, n°. 4, qui a pour deviſe ces mots: *Sunt quos curriculo pulverem olympicum collegiſſe juvat.* Hor. Od. 1.

L'Auteur eſt M. *Georgeſt*, Sous-Ingénieur des Ponts & Chauſſées de la Province d'Auvergne, au Département de Saint-Flour.

L'Académie a donné le premier *Acceſſit* au Mémoire n°. 2, en regrettant de n'avoir pas à diſtribuer un ſecond Prix à un travail auſſi eſtimable; il a pour deviſe: *Quâ ſit iter manifeſta rotæ veſtigia cernes.* L'Auteur eſt M. *Roger*, de Grenoble, Docteur en Médecine.

Le ſecond *Acceſſit* a été accordé au Mémoire, n°. 7, ayant pour deviſe: *Magnum decus palmam referre, maximum reipublicæ operam præbere.* Les Auteurs ſont M. *Boulard*, Architecte à Lyon, le même qui a déjà mérité une couronne dans cette Académie; & M. *Marguet-ron*, Secretaire de M. de Gatelier, ancien Echevin.

Sujets propoſés pour l'année 1782.

L'Académie diſtribuera en 1782, le Prix de Phyſique, fondé par M. *Chriſtin.* Après avoir propoſé précédemment deux ſujets relatifs à » l'influence de l'électri- » cité de l'Atmoſphere ſur le corps hu- » main », elle a cru devoir conſidérer le regne végétal, & a propoſé le problême ſuivant:

» L'électricité de l'atmoſphere a- » t-elle quelque influence ſur les végé- » taux? Quels ſont les effets de cette » influence? & s'il en eſt de nuiſibles, » quels ſont les moyens d'y remédier? »

Conditions. Toutes perſonnes pourront concourir pour ce Prix, excepté les Académiciens titulaires & les vétérans; les Aſſociés y ſeront admis. Les Mémoires ſeront écrits en François ou en Latin. Les Auteurs ne ſe feront connoitre ni directement, ni indirectement; ils mettront une deviſe à la tête de l'Ouvrage, & y joindront un billet cacheté, qui contiendra la même deviſe, leurs noms & le lieu de leur réſidence. Les paquets ſeront adreſſés, francs de port, à Lyon, à M. *de la Tourette*, ancien Conſeiller à la Cour des Monnoies, Secretaire perpétuel pour la claſſe des Sciences, rue Boiſſac; ou à M. *de Bory*, ancien Commandant de Pierre-Scize, Secretaire perpétuel pour la claſſe des Belles-Lettres, rue Sainte-Hélene; ou chez *Aimé de la Roche*, Imprimeur-Libraire de l'Académie, maiſon des Halles de la Grenette.

Aucun Ouvrage ne ſera reçu au Concours, paſſé le premier Avril 1782; le terme eſt de rigueur. L'Académie décernera le Prix dans l'Aſſemblée publique qu'elle tiendra après la Fête de S. Louis; il conſiſte en une Médaille d'or de la valeur de 300 liv.

La Médaille ſera remiſe à l'Auteur couronné, ou à ſon Fondé de procuration.

Les Prix d'Hiſtoire naturelle, fondés par M. *Adamoli*, ſe diſtribueront à la même époque. L'Académie a propoſé le ſujet qui ſuit:

» Quels ont été & quels ſont les alimens » & les boiſſons des grands Peuples »

» dans les différens climats? Quels en » ont été & quels en sont les effets re- » lativement à la santé, à la force, à la » durée de la vie & à la population? »

Les conditions comme ci-dessus. Les Prix consistent en deux Médailles, l'une d'or, de la valeur de 300 livres; l'autre d'argent, de la valeur de 25. La réception des Mémoires est fixée au premier Avril 1782.

La même année, à la même époque, aux mêmes conditions que ci-dessus, l'Académie fera la distribution d'un des Prix dont M. l'Abbé *Raynal* a fait les fonds.

Ce Prix consiste en une Médaille d'or de la valeur de 600 livres, qui sera donnée à l'Auteur du meilleur Mémoire sur le sujet suivant :

» Quels ont été les principes qui ont » fait prospérer les Manufactures qui » distinguent la Ville de Lyon? »

» Quelles sont les causes qui peuvent » leur nuire? »

» Quels sont les moyens d'en maintenir & d'en assurer la prospérité? »

La suite à l'Ordinaire prochain.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

AVIS.

» M. Goblet, Maitre Ecrivain Expert du Bureau Académique d'Ecriture de Paris, lequel annonça l'année derniere, qu'il avoit découvert le mordant ou l'assiette des Anciens pour coucher l'or en feuille sur le papier & le vélin, annonce aujourd'hui deux autres objets non moins intéressans. Il vient, dit-il, de perfectionner la dorure en détrempe, susceptible du mat & du bruni, en la fixant sur les métaux, sur le marbre de toute couleur, même sur le marbre blanc, sans former de taches, ainsi que sur le stuc, la pierre & le plâtre. Les Artistes ne doivent pas confondre la dorure brunie avec la dorure matte : il y a long tems que cette derniere existe sur le marbre de couleur seulement; mais M. Goblet pense que la premiere n'est usitée ni sur le marbre blanc, ni même sur le marbre de couleur. De plus, il a trouvé le moyen de fixer l'or, afin de produire le mat, sans être altéré, comme il l'a été jusques ici, par la manipulation de l'eau gommée. Dans la vue d'éviter toute illusion, M. Goblet a fait lui même les expériences nécessaires pour s'assurer de la solidité de cette sorte de dorure, & a déféré ses premiers essais à l'Académie Royale des Sciences de Paris; & en lui accordant son approbation, elle a constaté l'utilité de sa découverte. Ce n'est qu'après le jugement de cette Compagnie que M. Goblet communique au Public le résultat de ses travaux, espérant qu'il couronnera ses vœux. Cette dorure est très-propre aux ornemens intérieurs des édifices où l'on veut faire regner une noble simplicité. Elle est économique, en ce que, par son moyen, on peut éviter la dépense des garnitures de bronze, tant pour les tabernacles, niches, autels que pour les chambranles de cheminées, soit de marbre, soit de pierres, les colonnes à cannelures, les cartels à pendule, la gorge & le quart des ronds des tables de cheminées, les commodes, consoles, secretaires, vases, grilles de fer, &c. M. Goblet fait construire des flambeaux de marbre blanc en fut de colonnes à cannelures torses, où sa dorure produit les plus beaux effets. Son intention étant de n'employer que de bons Artistes, il assure que sa dorure ne diminuera pas la délicatesse de la sculpture, & que le prix qu'il doit fixer n'éloignera pas les Amateurs.

Le deuxieme objet qu'il propose est son or liquide, annoncé également l'année derniere, mais qu'il a perfectionné depuis cette époque, rendu propre à faire le liseré sur les étoffes de soie, ainsi que sur les toiles peintes destinées aux ameublemens. Comme cet or liquide est susceptible de bruni; l'Inventeur pense qu'il ne contribueroit pas peu à enrichir les étoffes qui en seroient décorées. Si quelque Directeur de Manufactures veut faire l'acquisition du secret de cette dorure, M. Goblet se propose de transiger une fois seulement en faveur de l'Amateur, en donnant toutes les connoissances & sûretés nécessaires; il recevra les offres jusqu'au dernier

Octobre. On le trouvera chez lui, rue Saint Jacques, près de Saint Benoit, toutes les après-midi des Lundis, Mercredis & Vendredis.

II.

Méthode pour conserver sur mer la Farine & le Biscuit.

» L'illustre M. Francklin, persuadé, comme on peut le voir par tout ce qu'il a fait, que le plus noble usage qu'on puisse faire des connoissances physiques, est de les appliquer aux besoins de la Société, n'a cessé en conséquence d'y rapporter toutes ses vues & toutes ses observations. Ayant remarqué que le thé se conservoit parfaitement & sans aucune altération dans ces grandes boites d'étain dans lesquelles on nous l'apporte de la Chine, il pensa, d'après cette observation, qu'on pourroit employer utilement les feuilles de ce métal, telles que celles dont on se sert pour étamer les glaces, à doubler intérieurement des boites & des barils dans lesquels on voudroit conserver long-tems des substances, en les défendant de la communication intérieure de l'air. Le Capitaine Cook, ce Navigateur immortel, toujours occupé de ce qui pouvoit tendre à la conservation de ses Matelots ou à leur bien-être, frappé de cette idée de M. Francklin, résolut, avant de partir pour son dernier voyage, d'en faire l'essai. Il fit en conséquence doubler soigneusement plusieurs barils avec ces feuilles d'étain, dont on vient de parler, & les fit remplir de farine & de biscuit. Le succès de cette tentative a été si complet qu'on vient d'apprendre par le Capitaine King, qui a ramené en Angleterre les vaisseaux qui ont fait ce voyage, que ces barils ayant été ouverts après avoir été un long-tems à la mer, le Capitaine Cook avoit trouvé le biscuit & les farines entierement exempts d'insectes & de moisissure, & parfaitement bien conservés, excepté néanmoins dans un seul, où on trouva, après l'avoir examiné, que l'étain étoit fondu en plusieurs endroits. Il est presque inutile d'ajouter que ce moyen simple & ingénieux de M. Franklin, de conserver les farines, peut être également employé pour conserver beaucoup d'autres substances fraiches, pendant longt-ems, soit à terre, soit à la mer ».

III.

Annonce de Livre.

Manuel du Jardinier, ou Traité complet de tout ce qui a rapport à la culture d'un Jardin, divisé en quatre parties; 1o. des qualités que doit avoir le Jardinier, de la situation, plantation & compartiment du Jardin; de la qualité du terrein, de la maniere de semer, de transplanter, &c.; 2o. de la culture des différentes sortes de Narcisses, Jacinthes, Jonquilles, Tulypes, Lys, Iris, &c.; 3o. de la culture des quarante-huit fleurs & racines, qui font l'ornement des Jardins; sçavoir, des différentes especes de Roses, de l'Aloès, de la Violette, des Herbes aromatiques, des Œillets, des Giroflées, des Anemones & Renoncules, &c.; 4o. des 39 différens Arbres, Arbustes & Arbrisseaux de France & des Pays Etrangers; la maniere de les tailler, greffer, & de leur faire produire de bons fruits; traduit de l'Italien par M. Randi. Volume de plus de 500 pages. A Paris; chez Lamy, Libraire, Quai des Augustins. Prix, 2 l. 8 s. broch. & 3 liv. relié.

IV.

Marchandises arrivées à Paris.

Depuis le 24 Août jusques & compris le 11 Septembre, il est arrivé à la Douane 2100 liv. de sucre, 24 barriques de sucre terré, une tonne de cassonade, 2 balles, 95 sacs, 2125 l. de café, 10150 liv. de poivre, 90 tonnes, 258 barils, 14 pieces d'huile de navette, 68 tonnes & 58 pieces d'huile à brûler, 263 tonnes, 92 barils d'huile de graine, 12 tonnes, 30 pieces d'huile de térébenthine, 40 barils d'huile de poisson, 32 tonneaux de cire, 3 tonneaux, 22 caisses, 3345 l. de bougie, &c.

Les eaux-de-vie dont les droits ont été acquittés au Bureau Général des Aides, depuis le 24 Août jusques & compris le 11 Septembre suivant, se montent à 67 pipes & 2 quartauts d'eau de-vie.

V.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 3 Octobre 1781.

Or de Portug. à . . .	728 l.	s.		marc.
Du Mexique à . . .	720			
Du Pérou à	716			
Les guinées à . . .	726			
Ducats à	98	10		
Or fin à 23 karats . . 31 32	102			once.
Or à 20 karats à . .	85			
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	10		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10		
Piastres à	48	17	6	

V I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 29 Sept. 1781 au Mercredi 3 Octobre, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 livres; le seigle, 10 à 11 l.; l'orge, de 10, 11 à 12 livres. Le froment à la Grêve, de 19, 20, 21 à 22 l.; le seigle, 10 liv.; l'orge, de 13 à 14 livres *le septier*. Farine blanche à la Halle, de 36, 40, 41 à 42 l.; bis-blanc & bis, de 22, 24, 26, 28, 30, 32 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

V I I.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 29 Sept. 1781 au Mercredi 3 Oct., l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 l.; *id.* à la Grêve, de 18, 19, 20 à 21 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 28 Septembre 1781, de 61 à 62 l.; *id.* nouveau, de 56 à 58; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 58 à 60 liv.; *id.* nouv., 45 à 47; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 22 à 24; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 53 à 54; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 50 à 52; le cent de paille, de 19 à 22; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 34 à 42 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres
	PAIEMENT DU SAMEDI 29 SEPTEMBRE 1781.		
5.	M. Cauchy	Samedi	t. l.
6.	M. Caron	Samedi	t. l.
16.	M. Le Noir.	Samedi	t. l.
8.	M. Despeignes	Samedi	t. l.
9.	M. de la Rue	Samedi	t. l.
	PAIEMENT DU LUNDI 1 OCTOBRE.		
23.	M. Masson.	Lundi.	t. l.
26.	M. de la Motte	Lundi.	t. l.
29.	M. Certain	Lundi.	t. l
28.	M. Creuzé.	Lundi.	t. l.
	PAIEMENT DU MARDI 2.		
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	A.
13.	M. Marsollier	Mardi	A.
15.	M. Defays	Mardi	A.
25.	M. Vieillard	Mardi	A.
24.	M. Desplasses.	Mardi	A.
Idem.	Gouvernemens.	J.	*Six premiers mois* 178

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES.

CHANGES du 2 Octobre 1781.

Amsterdam, ...	53	Cadix, ...	13 l. 14
Londres, ...	31 11 16d.	Livourne, ...	
Hambourg, ...	190	Gênes, ...	
Madrid, ...	13 l. 15 s.	Lyon, *Août*.	

DU MARDI 2 *Octobre* 1781.

1780. Lot. Roy. . . .	998	1785	
1781. *Primes*.		1786	1
1782	118	1787	
1783		1788	1
1784		1789	

1r. Viager. . . . 6 p. % bén. 2d. . . . . 2 ½ p. % perte

Sept. 1781.		*Du* 29.	*Du* 1 *Oct.*	*Du* 2.
Comp. des Indes.	Actions	1947 ½ 45 . . .	1945	1945 . . .
	D° 16/25	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	D° 8es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	D° 25es	. . . . .	82.	. . . . .
	Empr. d'Oct.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Rescriptions.	8 ¼ perte. . .	7 ½ 8 ¼ p. .	7 ½ 8 ½ 7
	Bil. des Ferm.	. . . . .	½ ¼ perte. .	. . . . .
	Contr. à 4 p. % 1777 . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 178

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 29 Septembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 30 Août.*

IL eſt arrivé ici un Prince Arabe âgé de dix-huit ans. Il vient pour ſe former parmi nous aux Sciences, aux Beaux-Arts, & ſur-tout pour apprendre le Deſſin, la Peinture & l'Architecture Militaire. Il a une ſuite de trente perſonnes, & ſes chevaux ſont d'une beauté rare. Il a amené avec lui dix chameaux chargés des meilleures épices de l'Arabie Heureuſe, ſa Patrie. On aſſure qu'il fera ici un ſéjour de trois ans.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 31 Août.*

Si l'on en croit quelques bruits publics, l'Evêque de Paſſaw eſt ſur le point de céder la Seigneurie d'Obernerg, avec tous ſes droits, à la Maiſon d'Autriche qui lui aſſurera en échange une rente annuelle de 10,000 fl., avec une ſomme de 110,000 florins, une fois payée.

ESPAGNE.

DE S. FELIU DE GUIXOLS, *le 20 Août.*

Le 13 de ce mois, un convoi compoſé de 45 navires richement chargés, & venant de la Foire de Beaucaire, eſt entré dans notre Port. Il étoit eſcorté de trois Corſaires de cette Ville. C'eſt le même convoi qui étoit parti pour cette Foire le premier Juillet dernier, & qui a eu le bonheur de ne faire aucune rencontre fâcheuſe dans ſes deux courſes.

DE CADIX, *le 31 Août.*

La Flotte de la Plata, qui eſt en route pour ſe rendre ici du Mexique, paſſe pour la plus riche que l'Eſpagne ait jamais reçue dans ſes Ports. Les envois annuels de cette contrée, en y comprenant environ un quart en ſus qu'on a ſoin de ne pas enregiſtrer, afin de frauder les droits du Roi, ſont portés à près de 89,248,000 liv. tournois. Or, comme les vaiſſeaux de regiſtre, dont le retour eſt attendu chaque jour, ſe trouvent chargés du produit de deux ans, parce que la Flotte qui auroit dû faire voile l'année derniere pour l'Europe, a été retardée à cauſe de la guerre, l'Eſpagne recevra, ſi ces vaiſſeaux arrivent à bon port, comme il y a lieu de l'eſperer, la ſomme de 178 millions 496 mille livres.

DE MADRID, *le 4 Septembre.*

» Toute l'Europe doit avoir vu avec le plus grand mécontentement l'abus énorme qui ſe faiſoit des moyens qu'employoit l'Iſle de Minorque pour offenſer indiſtinctement, non-ſeulement les

Couronnes de France & d'Espagne, mais aussi toutes les Puissances qui sont restées neutres dans la guerre actuelle. En effet, indépendamment de ce qu'il s'est établi dans cette Isle un asyle général pour les Juifs, Maures, Grecs expatriés, & pour toute sorte de malfaiteurs & de fugitifs de quelque pays que ce soit; c'est par cette espece de gens que s'entretenoient ces courses de Corsaires soutenus & autorisés par l'Amirauté Angloise établie à Mahon, & dans lesquelles tout principe d'honneur & de justice n'étoit pas plus respecté que le droit des gens ».

» Le Roi, justement indigné d'une pareille conduite, & voulant affranchir ses fideles & chers Vassaux des préjudices notables que souffroit leur Commerce dans la Mer Méditerranée, auroit coupé depuis long-tems la racine de ce mal, ainsi que l'exigeoit l'honneur de sa Souveraineté, s'il n'en avoit été détourné jusques ici par les diverses entreprises de la guerre, auxquelles il avoit été forcé de donner ses premiers soins; mais Sa Majesté ayant envoyé à Cadix les ordres nécessaires pour une expédition secrete confiée au Lieutenant Général Duc de Crillon, Commandant des forces de terre; & ayant mis les forces maritimes de cette expédition sous les ordres du Brigadier Don Bonaventure Moreno, on vit les 21 & 25 de Juillet, les vaisseaux & le convoi passer avec bon vent le Détroit de Gibraltar. Des calmes survenus ont fait perdre près d'un mois de tems à toute l'Escadre, dans différens Ports de l'Espagne; enfin, le 19 Août dernier, tout parut à la vue de l'Isle, & le même soir, la descente fut exécutée dans le meilleur ordre à la cale nommée la *Mesquita*. Le Général conduisit sans délai, les Troupes à la Ville de Mahon & aux divers postes des environs que gardoit l'Ennemi; ensorte que toute l'Isle se rendit aussi-tôt, & que la Garnison Angloise fut bloquée dans le Fort Saint-Philippe ».

» On a trouvé dans l'Isle de grandes provisions de vivres, divers objets de Commerce, des bois & autres choses propres au service de mer. On s'est emparé de plusieurs navires, soit Corsaires, soit Marchands; & trois frégates de guerre se sont bien vite retirées sous le glacis du Fort Saint-Philippe. (*Extrait de la Gazette de Madrid*).

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 6 Septembre.*

Les Flottes qu'on attend actuellement sont les suivantes: une des Isles, une de la Jamaïque, une de l'Inde, & une de la Caroline. Celle des Isles est évaluée à deux millions sterlings, & malheureusement on craint que son escorte ne soit trop foible. On ignore la valeur de celle de l'Inde; on sçait seulement qu'il y a cinq vaisseaux à Sainte-Hélene, prêts à venir avec le premier convoi, & peut-être en route.

Le bois de construction est si rare à New-Yorck, que tous les vaisseaux de la Flotte qui est sur le point de partir pour cette destination, ont ordre d'embarquer une certaine quantité de bois pour l'usage des vaisseaux de Sa Majesté.

Nous apprenons par les dernieres Lettres venues de l'Amérique, que le Congrès a nommé pour Surintendant des Finances des Etats-Unis de l'Amérique M. Robert Morris, Négociant & Banquier de Philadelphie. Ce nouveau Surintendant a commencé son Administration par le plan d'une Banque générale qui a eu l'approbation du Congrès, & dont voici les articles:

» Article 1. Il sera ouvert une souscription pour 400 mille dollars, en portions de quatre cens dollars chacune, payables en or ou en argent. 2. La somme souscrite sera payée entre les mains de George Chymer & de Jean Nixon, Ecuyers, ou à leur Agent. 3. Chaque Souscripteur pour une somme moindre que cinq portions, payera toute la somme le jour de la souscription. 4. Chaque Souscripteur pour cinq portions ou davantage, payera la moitié de la somme le jour de la souscription, & l'autre moitié trois mois après. 5. Chaque Porteur d'une portion aura droit

de voter par lui-même, par son Agent ou Fondé de procuration convenable, dans toutes les élections de Directeurs; & il aura autant de voix que de portions. Chaque Souscripteur pourra vendre ou transferer sa portion ou ses portions suivant son bon plaisir, le transport en étant fait dans le livre de la Banque, en présence & avec l'approbation du Propriétaire ou de son Fondé de procuration legale, de façon que l'Acheteur acquierre alors le droit de voter. 6. Il y aura douze Directeurs élus entre ceux qui auront droit de suffrage; & ces Directeurs, à leur premiere Assemblée, se choisiront un Président. 7. Il y aura chaque Trimestre une Assemblée de Directeurs, à l'effet de régler les affaires de la Banque. Sept Directeurs formeront une Assemblée, & celle-ci aura le pouvoir de s'ajourner de tems en tems. 8. L'Assemblée des Directeurs déterminera la maniere de traiter les affaires, ainsi que les régles & les formes qu'on suivra. Elle nommera les différens Officiers qu'elle jugera nécessaires. Elle disposera de l'argent & du crédit de la Banque, & elle fera de tems en tems, lors des profits, tels dividendes qu'elle jugera convenables. 9. L'Assemblée aura la faculté d'ouvrir, de tems à autre, de nouvelles souscriptions, à l'effet d'augmenter le capital de la Banque, sous telles conditions & limitations qu'elle jugera convenables. 10. L'Assemblée choisira à chaque Séance trimestrale, deux Directeurs, pour avoir l'inspection & le contrôle sur les affaires de la Banque durant le Trimestre suivant. 11. Les Inspecteurs, choisis de cette maniere, remettront chaque soir, excepté le Dimanche, au Surintendant des Finances de l'Amérique un état du compte de caisse, ainsi que des billets délivrés & reçus. 12. Les billets de Banque, payables à la premiere requisition, seront déclarés, par la Loi, recevables pour le payement des impôts & taxes de chaque Etat de l'Union, ainsi que de la part des Etats respectifs, à la Trésorerie des Etats-Unis, comme especes sonnantes. 13. Le Surintendant des Finances de l'Amérique aura le droit d'examiner, en tout tems les affaires de la Banque; & pour cet effet, il aura libre accès à tous ses livres & papiers. 14. Tout Directeur ou Officier de la Banque, qui employera aucune des propriétés, sommes ou crédit y appartenant, à son propre usage, ou qui d'aucune autre maniere sera coupable de fraude ou de malversation, sera censé avoir forfait toutes les portions ou l'argent qu'il y auroit, au profit de la Compagnie. 15. Il sera passé des loix pour déclarer *Félonie, sans bénéfice de Clergé*, de commettre telle fraude ou malversation. 16. Les Souscripteurs seront formés en Corporations sous le nom de *Président, Directeurs & Compagnie de la Banque de l'Amérique Septentrionale*. 17. Aucun des Directeurs n'aura droit de jouir de quelque avantage pécuniaire, pour sa présence, nécessaire à l'effet de remplir son Office, comme Directeur, Président ou Inspecteur, à moins qu'il ne soit fait ci-après quelque altération à cet égard, pour la pluralité des Intéressés à une élection générale. 18. Aussitôt que la souscription sera remplie, George Chymer & Nicolas Nixon, Ecuyers, publieront une liste des noms & des sommes, souscrits respectivement, avec l'endroit de la demeure des Souscripteurs; & ils fixeront un jour pour l'élection des Directeurs, auxquels, d'abord qu'ils auront été choisis, ils remettront l'argent qu'ils auront reçu ».

I I.

Nouvelles de l'interieur du Royaume.

De Toulon, *le 1 Septembre.*

Nous avons eu ici pendant quelque tems en quarantaine une espece de chebec Russe, dont le chargement consiste en chanvre, cordages, viande salée, &c. Ce bâtiment a traversé la Mer Noire & le Canal de Constantinople. Le Capitaine a annoncé l'arrivée prochaine de deux autres gros bâtimens de sa Nation avec de pareilles cargaisons, & il a assuré que, si ces marchandises sont trouvées bonnes & prennent faveur, les Russes établis dans la Crimée & sur les rives du Don, sont décidés à cultiver ce genre de Commerce.

DE MARSEILLE, *le* 13 *Septembre.*

Le convoi du Languedoc & de la Côte, d'environ 40 voiles, est heureusement entré ces jours derniers dans ce Port, sous l'escorte de la corvette du Roi, la *Sardine*. Depuis le 27 Août jusqu'au 10 du courant, il est arrivé ici 47 bâtimens, y compris lad. corvette, venant de Toulon; la tartane du Roi, la *Notre-Dame*, venant du même lieu, & les felouques du Roi, les *Pêcheurs* & la *Sainte Barbe*, venant d'Arles & de la Ciotat. La liste de ces bâtimens en offre plusieurs qui viennent d'Alicante, de Barcelone, de Cartagene, & même un venant de Seville; ce qui prouve que depuis l'expédition contre Minorque, les Espagnols fréquentent plus librement notre Port.

DE CIVRAY (*en Poitou*), *le* 18 *Août.*

Extrait d'une Lettre de Savigné, près de cette Ville, adressée à l'Auteur des Affiches du Poitou.

» J'ai à vous communiquer, Mr, une nouvelle preuve du risque que l'on court en se refugiant sous des arbres, lorsqu'on entend gronder le tonnerre, & qu'il est prêt à tomber, parce qu'il est communément attiré par leur élévation & par l'agitation des branches. Mais il en est de ceci, comme de sonner les cloches quand il tonne: on voit tous les jours des victimes de cette imprudence, & tous les jours on s'expose au même danger. Une femme du Village d'Epinoux, dans cette Paroisse, gardoit ce matin son troupeau, composé d'environ 40 brebis. Il s'est élevé sur les six heures un orage affreux. La Bergere, imaginant se mettre à couvert du tonnerre & de la pluie, s'est refugiée, avec tout son troupeau, sous un gros châtaignier. La foudre a frappé l'arbre, & leur a ôté la vie à tous dans le même instant. Ces cadavres devenus livides & enflés, présentoient le spectacle le plus effrayant. On a transporté presque aussi-tôt la femme dans sa maison; mais elle étoit sans mouvement, & il a été impossible de lui administrer aucun secours. Puissent d'aussi tristes exemples, malheureusement trop multipliés, devenir enfin une leçon utile aux Habitans de la campagne & aux Voyageurs ».

D'ANGOULÊME, *le* 4 *Septembre.*

Maniere de cultiver le sainfoin, usitée en Angoumois, par M. Munier.

» Il y a différentes méthodes de semer le sainfoin en Angoumois. La premiere consiste à répandre à la fin du mois de Juin, dans les terres ensemencées de bled d'Espagne, la graine qu'on vient de ramasser, & à les applanir. On coupe les tiges du maïs le plus près du sol qu'il est possible, lors de leur maturité; la graine de sainfoin réussit assez bien de cette maniere, quoiqu'elle soit semée toute verte & aussi-tôt qu'elle a été ramassée ».

» La seconde méthode consiste à semer la graine seule pendant le courant du mois de Mars, ou à l'introduire dans le même gueret avec un mélange de baillarge; on régale le terrein à plat, le jeune sainfoin rampe au pied de ce bled qu'on moissonne comme à l'ordinaire, si l'année est favorable; il s'éleve ensuite, s'épaissit & devient plus égal ».

» Lorsque le sainfoin a été semé dans le bled d'Espagne, on le fauche dans le courant du mois de Juin de l'année suivante. On ne le coupe pas plutôt, s'il a été semé dans un gueret, à moins que l'année ne verse sur lui de tems en tems une quantité suffisante de pluie douce, & ne lui fasse ressentir une chaleur modérée, qui en développe promptement la végétation. Ces deux méthodes sont usitées dans le canton de Ruffecq; la troisieme a lieu dans les environs d'Angoulême & dans la partie occidentale de l'Angoumois; on y seme presque toujours les sainfoins seuls, depuis le 20 du mois d'Août jusqu'au 8 du mois de Septembre suivant, dans un terrein humecté par les pluies; il acquiert assez de force avant l'hiver pour n'en point être incommodé, on le fauche au mois de Juin suivant ».

» Il paroit que l'envie de ne pas perdre une récolte de grains, est le motif qui détermine à placer les sainfoins dans les blés d'Espagne ou avec de la bail-

large ; mais ceux que l'on feme feuls font toujours meilleurs, plus longs & plus épais ».

» On a coutume d'établir les fainfoins dans les vieilles vignes qu'on vient d'arracher, ou dans un fol épuifé. Il eft bon dans l'un & dans l'autre cas, de donner au moins trois labours, dont deux en long, & un en travers. On ôte les pierres à chaque labour ; le dernier fe fait à petites raies, afin que la terre fe trouve mieux remuée, & la graine mieux enterrée. On a foin encore de régaler & de faire tranfporter les pierres que la charrue auroit enlevées. Plufieurs Cultivateurs fument le jeune fainfoin en le femant ; d'autres attendent à la deuxieme ou à la troifieme année ; mais lorfque la terre eft épuifée, on ne peut y rapporter trop tôt des engrais. Les fainfoins font fujets aux impreffions de la gelée ; leur produit annuel dans une terre de moyenne qualité, confifte environ en deux milliers & demi de fainfoin ; on ne doit compter fur une feconde récolte, que lorfqu'il eft dans un fonds de la premiere qualité, ou à moins que la faifon ne foit extrêmement favorable. Au furplus, il fert de pâcage pour les bœufs & pour les chevaux ; mais on a grand foin d'en éloigner les brebis, qui l'arrachent & mangent jufqu'à la racine ».

» Cette efpece de fourrage eft beaucoup meilleure pour la nourriture des chevaux que pour celle des bœufs ; fouvent il eft fi gros que les chevaux même ne le mangent point. Le vieux fainfoin n'eft pas eftimé, on confomme ordinairement celui de la Province, depuis les fauches jufqu'au mois de Mars fuivant. Si l'on attend plus tard, il fe deffeche trop, & les feuilles tombent ; les grofles tiges reçoivent la pouffiere dans leur concavité, on y trouve même quelquefois de petits infectes qui en mangent la moële, ce qui ne contribue pas peu à en dégoûter même les chevaux après l'hiver. On remarque en général qu'un millier de foin provenant des prairies naturelles de bonne qualité, nourrira mieux un cheval de harnois, pendant deux mois de tems, qu'un millier de fainfoin ne pourroit le faire pendant fix femaines. Tous ces petits inconvéniens font la caufe que ce dernier fourrage vaut ordinairement du cinquieme au fixieme moins que le foin ordinaire ».

» Il faut trois boiffeaux de graine de fainfoin, mefure d'Angoulême, pour enfemencer un journal de terrein ; lorfqu'il eft épais, l'herbe n'en eft que plus tendre & plus menue. Cette premiere dépenfe eft très-coûteufe ; mais lorfqu'une fois elle eft faite, on trouve toujours dans fon propre fonds la graine néceffaire pour la multiplier. Sa valeur eft proportionnelle à celle du froment, elle vaut ordinairement un fixieme de moins ; mais quelquefois elle eft auffi chere, d'où il fuit qu'un convertiffement en fainfoin eft non-feulement très-avantageux pendant fa durée, mais qu'il difpofe encore la terre, plus fûrement qu'aucun autre moyen, à donner enfuite les productions les plus abondantes. Les racines du fainfoin s'épaiffiffent, s'entrelaffent, tapiffent & s'emparent de toute la fuperficie du terrein, de maniere que les mauvaifes herbes ne peuvent lui réfifter. Il femble auffi que cette plante réferve pour le froment qui doit lui fuccéder tous les fucs des fumiers qu'on a coutume d'y rapporter pour la faire profperer ».

» On peut répandre indifféremment dans le jeune fainfoin du fumier de cheval, de bœuf ou de mouton ; mais il eft encore mieux de les mêler. Il fera de plus grands progrès, s'il eft fumé de nouveau l'année fuivante ou la troifieme année, ce qui paroit indifpenfable dans les terres maigres ou de mauvaife qualité ». *La fuite à l'Ordinaire prochain.*

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

ANNONCE de Livre.

Canoun-Namé ou *Edits du Sultan Soliman, concernant la Police de l'Egypte.*

Soliman Second fuccéda en 1520 à Selim Premier, fon Pere. Ce Sultan eft regardé comme un des plus fages & des plus grands Princes qui aient regné en Turquie. Ce fut peu de tems après la prife de Rhodes qu'il fit dreffer les Edits ou Réglemens que nous venons d'annoncer. On y reconnoit par-tout le Protecteur zélé de l'Agriculture, le Vengeur du Cultivateur opprimé, enfin

le Pere, & non, comme la plupart de ses Prédécesseurs, le Tyran d'un Peuple nouvellement conquis. Nous devons la traduction de cette Piece à M. Digeon, Secretaire Interprete du Roi, & Correspondant de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres. Il l'a faite d'après un Manuscrit Turque qui a été collationné sur l'original que l'on conserve dans les Archives du Caire.

Soliman recommande d'abord aux Kiachefs ou Gouverneurs des Provinces de veiller à l'entretien des ponts & à leurs réparations, auxquelles on doit travailler avant l'inondation du Nil. Il entend que le Gouverneur de chaque District soit responsable des dommages que pourroit occasionner sa négligence à cet égard. » Si un Kiachef, dit-il, néglige » de faire ensemencer les terres inon- » dées, détruit un Village par ses vexa- » tions, se rend coupable de malversa- » tion dans la levée des impôts; ou, ce » qui seroit encore plus criminel, si » n'ayant point relevé ou réparé les » ponts ruinés, pour donner un libre » cours aux eaux du Nil, & faciliter » l'*arrosage* des terres, il les laissoit au » contraire à sec, il sera non-seulement » condamné à rembourser tous les dom- » mages qu'auront essuyés les Paysans & » autres Cultivateurs, mais de plus mis » à mort par ordre du Pacha, & exé- » cuté ignominieusement au milieu du » Village dépeuplé par sa tyrannie ».

Le Sultan veut que tout Kiachef qui protégera & encouragera les Paysans Cultivateurs, & qui se conduira avec équité dans la levée des impôts qui lui est commise, soit comblé d'honneur par le Pacha, & gratifié d'une somme proportionnée à ses services. Il défend aux Kiachefs d'exiger dorénavant, comme ils avoient coutume de le faire, un agneau de chaque Village qu'ils parcouroient, » vu l'abus, dit Soliman, » qui en résulte au détriment du Culti- » vateur, auquel, sous ce prétexte, » on enleve le meilleur mouton de son » troupeau, & souvent d'autres bes- » tiaux ».

Les Edits de Soliman contiennent aussi plusieurs dispositions concernant le Commerce. Ce Prince ordonne qu'il soit protégé, & que dans l'estime qu'on fera des marchandises pour en régler la Douane, on évite également de favoriser les Négocians au préjudice du Fisc, & de nuire à leurs intérêts par des prétentions injustes. Il s'éleve avec force contre les exactions de certains Particuliers avides, qui, après avoir sous-affermé les Douanes du Caire ou d'autres lieux, à un prix avantageux pour les Fermiers en chef, se donnoient ensuite la liberté, pour s'indemniser de la somme de surcroit qu'ils avoient payée, d'augmenter, de leur autorité privée, le taux des droits, & même d'en imposer de nouveaux. Il y a aussi dans ce Recueil de Loix, des Réglemens particuliers pour les Arpenteurs, dont l'office est de mesurer la quantité précise des terres cultivées en Egypte. Le Sultan fixe les droits qui doivent leur revenir, & il abolit certaines contributions que ces Officiers tiroient sur les Villages, & qui tournoient à la charge des Cultivateurs.

Le Législateur, toujours occupé des progrès de l'Agriculture, revient à diverses reprises sur cet objet; il desire sur-tout qu'il ne reste aucun terrein inculte. » Les Paysans ne pourront, dit- » il, laisser en friche aucun terrein sus- » ceptible de culture. Leur négligence » à cet égard sera sévérement punie, » & on levera en ce cas sur les terres » non cultivées, les mêmes taxes que » si elles l'avoient été ». Dans ce même endroit, Soliman veut que les Kiachefs fassent aux Paysans qui en auront besoin, l'avance des grains nécessaires pour ensemencer leurs terres.

» Lorsqu'un champ sera resté en fri- » che par la faute du Cultivateur, les » Kiachefs, ajoute la Loi, feront tou- » tes les perquisitions nécessaires pour » le trouver; & après l'avoir ramené » dans son Village & châtié, ils le for- » ceront à ensemencer son champ. Si le » Fugitif échappe à leurs recherches, » ils loueront ce terrein à quelque La- » boureur capable de le faire valoir, » & en retireront les droits accoutu- » més. Si personne ne veut s'en charger, » ils le feront ensemencer pour leur pro- » pre compte, & seront tenus d'ac- » quitter lesdits droits, lesquels seront » à leur charge, & non à celle des Cul- » tivateurs du District, qu'un surcroit

» d'impôt si injuste décourageroit, & » porteroit peut-être à abandonner leur » habitation, comme on l'a vu jadis.... » Les Cultivateurs qui retourneront » dans un Village précédemment dé- » vasté, & y établiront la culture des » terres, seront exempts de tout droit » la premiere année, & l'on n'exigera » d'eux, dans la seconde & les suivan- » tes, qu'une taxe proportionnée à l'é- » tendue du terrein qu'ils auront pu en- » semencer, étant essentiel, pour l'avan- » tage de l'Agriculture, d'éviter tout » procédé qui pourroit de nouveau cau- » ser la fuite des Cultivateurs, sur tout » celui de lever sur cette partie culti- » vée un droit égal à celui qui se per- » cevoit autrefois sur la totalité des ter- » res qui se trouvent enclavées dans le » territoire de ce Village ».

Soliman prescrit ensuite aux Pachas ou Vice-Rois d'Egypte leurs devoirs ; il leur enjoint d'assembler le Divan quatre fois la semaine, & de veiller à ce que les décisions de ce Tribunal soient dictées par l'équité la plus parfaite, qu'elles mettent un frein à la tyrannie, & assurent la tranquillité des Peuples. Soliman régle aussi la maniere dont sera tenu de se conduire dorénavant dans l'exercice de ses fonctions, l'Officier chargé de recueillir au profit du Grand-Seigneur la succession de ceux qui meurent sans héritiers. Il paroit qu'alors cet Officier, soit par un faux zele pour les intérêts du Fisc, soit par d'autres motifs, faisoit naitre mille difficultés qui obligeoient quelquefois de garder chez soi pendant plusieurs jours un cadavre infect avant de pouvoir l'enterrer. Soliman condamne cet abus. Ce Prince, par un autre article, défend au Pacha & aux Beys, de donner le commandement des Places maritimes, ni la direction des revenus du Sultan, à des personnes particulierement attachées à leur service : disposition dont il est aisé de sentir toute la sagesse. Les Réglemens concernant les Fermiers des Revenus publics, & leurs Commis, ne font pas moins d'honneur à Soliman. Il leur recommande de ne jamais perdre de vue les principes de l'équité dans l'administration des deniers de son Domaine, & sur-tout de n'employer aucune voie tyrannique dans leur perception. L'article qui concerne les Cadys, mérite encore d'être remarqué. Soliman leur fait défense de vendre à des Substituts, le droit d'exercer la Justice à leur place ; il proscrit aussi les manœuvres de certaines gens qui se chargeoient de soutenir les procès les plus iniques. En conséquence, personne, excepté les femmes, ne sera reçu à plaider par Procureur. Chacun défendra lui-même sa propre cause, à moins qu'il n'ait des empêchemens légitimes qui l'en dispensent. Par ce même article, Soliman ordonne de veiller à la netteté & à l'arrosement des rues du Caire. » Les » Marchés mêmes doivent être balayés » & purgés de toute immondice. On pu- » nira ceux qui, devant leur maison, » auront oublié de satisfaire à ce Régle- » ment de Police ».

Ces Edits contiennent encore un grand nombre d'autres articles intéressans que nous ne pouvons indiquer ici. Ceux que nous venons de rapporter ne manqueront pas sans doute d'inspirer à nos Lecteurs le desir de connoitre plus particulierement ce monument de Politique Turque. Cette Piece fait partie d'un Ouvrage en 2 vol. in-12, dont le titre n'annonce pas un Ecrit aussi grave. Il est intitulé : *Nouveaux Contes Turcs & Arabes*, &c. & se trouve à Paris, chez Dupuis, Libraire, rue de la Harpe, près la rue Serpente.

II.

Nouvel Exemple du danger des inhumations précipitées.

» Un Paysan cru mort dans un Canton du Milanois, appellé Gorgenzola, fut porté le soir même, il y a peu de tems, à l'Eglise Paroissiale. Le lendemain matin, comme on procédoit à son enterrement, on vit tout-à-coup le prétendu cadavre lever la tête hors de sa biere. A ce mouvement, tous les Assistans épouvantés prirent la fuite, & le Paysan lui-même s'échappant, courut aussi-tôt à une fontaine où il se désaltera. Il fut conduit ensuite à un Hôpital où il reçut tous les soins dont il avoit besoin ».

III.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 26 Septembre 1781.

Or de Portug. à . . .	728 l.	s.		marc.
Du Mexique à . . .	720			
Du Pérou à	716			
Les guinées à . . .	726			
Ducats à	98	10		once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	102			
Or à 20 karats à . .	85			
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	10		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10		
Piastres à	48	17	6	

IV.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 22 Sept. 1781 au Mercredi 26 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 livres; le seigle, 10 livres; l'orge, de 10 à 11 livres. Le froment à la Grêve, de 19, 20, 21 à 22 l.; le seigle, 10 liv.; l'orge, de 11 à 12 livres *le septier*. Farine blanche à la Halle, de 36, 40, 41 à 42 l.; bis-blanc & bis, de 22, 24, 28, 30, 32 à 34 l. *le sac* pesant 325 livres.

V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 22 Sept. 1781 au Mercredi 26 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Grêve, de 18, 19, 20 à 21 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 21 Septembre 1781, de 61 à 62 l.; *id.* nouveau, de 56 à 58; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 56 à 58 liv.; *id.* nouv., 44 à 46; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 24 à 25; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 51 à 52; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 50 à 51; le cent de paille, de 22 à 24; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 36 à 42 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettr
	PAIEMENT DU SAMEDI 22 SEPTEMBRE 1781.		
5.	M. Cauchy	Samedi	P.
6.	M. Caron	Samedi	P.
16.	M. Le Noir.	Samedi	P.
8.	M. Despeignes	Samedi	P.
9.	M. de la Rue	Samedi	P.
	PAIEMENT DU LUNDI 24.		
23.	M. Masson.	Lundi.	P.
26.	M. de la Motte.	Lundi	P.
29.	M. Certain	Lundi.	P.
28.	M. Creuzé.	Lundi.	P.
	PAIEMENT DU MARDI 25.		
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	t. l.
13.	M. Marsollier	Mardi	t. l.
15.	M. Defays	Mardi	t. l.
25.	M. Vieillard	Mardi	t. l.
24.	M. Desplasses.	Mardi	t. l.
Idem.	Gouvernemens.	A.	*Six premiers mois* 17

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLI

CHANGES du 25 Septembre 1781.

Amsterdam, ...	53 ⅛	Cadix, ...	
Londres, ...	31 5 8e.	Livourne, ...	
Hambourg, ...	189 ¾	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Août*.	

DU MARDI 25 *Septembre* 1781.

1780. Lot. Roy. . .	994	1785	
1781. *Primes*. forti . .	490	1786	
1782		1787	
1783		1788	
1784	160	1789	

1r. Viager. . . . . 5 p. 8 bén. 2d. . . . . 3 p. 8 pert

Sept. 1781.		Du 22.	Du 24.	Du 25
Comp. des Indes.	Actions	1940 42 ½ . . .	1942 ½	1942 ½ .
	Do 16/25	1275	. . . . .	. . . . .
	Do 8es	. . . . .	260	. . . . .
	Do 25es	82	. . . . .	82 . . .
	Empr. d'Oct.	400	. . . . .	400 . . .
Rescriptions.		8 ½ ¼ perte.	8 ½ 8 perte.	8 7 ¾ p
Bil. des Ferm.		½ perte. . .	. . . . .	. . . . .
Contr. à 4 p. 0/0 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 178

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 22 Septembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 9 Août.*

NOTRE Auguste Souveraine avoit donné, il y a quelques années, des ordres pour qu'il fût dressé un Réglement concernant la Gabelle. Ceux qui avoient été chargés de ce travail viennent enfin d'y mettre la derniere main. D'après les renseignemens qu'ils ont donnés sur l'état des Salines & sur les revenus qu'elles peuvent produire, il a été rendu une Ordonnance Impériale, portant entre autres dispositions, qu'il sera établi dans chaque Gouvernement un Magasin à Sel qui contiendra un approvisionnement pour deux ans. La Couronne se charge d'avancer les sommes nécessaires pour construire & approvisionner ces Magasins, & le Département des Finances aura l'Administration des deniers qui proviendront de la vente du sel.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 17 Août.*

Il y a peu de jours qu'on a vu avec plaisir arriver dans le Port de Christiansand deux navires Américains. Ils y ont mis à terre deux Passagers qui sont munies de lettres de change pour la valeur de 90,000 rixdalers. Ils doivent employer cette somme à des achats. De pareilles opérations ne pouvant que faire beaucoup de bien à notre Commerce, il est à desirer que le Ministere ne néglige rien pour les favoriser.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le 19 Août.*

Le 1er. de ce mois, une demi-heure après le coucher du soleil, on a allumé, pour la premiere fois, à Marstrand le Fanal placé sur la Tour de Carlstein; ce qui se continuera tous les ans, à la grande satisfaction des Navigateurs, depuis le premier Août jusqu'au premier Mai de l'année suivante.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 27 Août.*

Il paroit ici une Lettre circulaire en date du 27 Juin dernier, adressée par l'Evêque de la Ville-Neuve de cette Capitale, à tous les Ecclésiastiques soumis à sa Jurisdiction. Ce Prélat leur enjoint, sous les peines portées par les Canons, de se conformer dans l'exercice du Culte public aux Rits reçus dans le Diocèse.

ALLEMAGNE.

DE FRANCFORT, *le 29 Août*

Ceux de nos Négocians qui pratiquent

le commerce du cuivre, font, depuis quelque tems, de très-bonnes affaires avec l'Espagne. Il se fait journellement des envois considérables de ce métal dans ce Royaume, depuis que S. M. Catholique a décidé que dorénavant ses vaisseaux de guerre du premier rang en seroient doublés.

DE COLOGNE, *le 31 Août.*

Nous avons vu passer ici, au commencement de cette semaine, trois flottilles de bois de construction, tant pour le service des Provinces-Unies, que pour la France.

Le 27 de ce mois sur les deux heures de l'après-midi, il y a eu dans cette Ville & dans les environs un orage furieux, accompagné d'éclairs & de violens coups de tonnerre. Cet orage a renversé les étables, les maisons, & a abattu presque tous les arbres. Une grande quantité de foin & de fourrage qui étoient encore sur la terre, a été consumée par la foudre.

ITALIE.

DE LIVOURNE, *le 23 Août.*

Les dernieres Lettres du Levant sont très-affligeantes; elles nous apprennent que la peste y cause les ravages les plus terribles; que presque toutes les Isles Turques en sont infectées; qu'elle y emporte chaque jour plus de cent personnes, & au Caire plus de mille.

DE FLORENCE, *le 25 Août.*

Quoiqu'en disent quelques Ecrivains, le luxe est une véritable maladie même dans un grand Etat, maladie d'autant plus funeste qu'elle se cache sous les apparences d'un faux embonpoint, & que la cure en est aussi difficile que dangereuse. Il faut sur-tout prendre garde de vouloir y appliquer des remedes violens ou dont l'effet seroit trop vif & trop brusque; telles seroient, par exemple, des Loix qui forceroient sur le champ le Citoyen à mettre moins de faste dans ses bâtimens & dans ses ameublemens, moins de magnificence dans ses habillemens, moins de somptuosité & de délicatesse dans sa table, moins de recherche dans ses amusemens ou dans ses plaisirs. De pareilles Loix étoufferoient bientôt l'Industrie & ôteroient même tout-à-coup à une multitude d'individus leur subsistance. La voie du raisonnement, de l'exhortation, de la persuasion; mais principalement l'exemple toujours si efficace du Souverain, sont les vrais & les seuls moyens pour amener insensiblement une réforme salutaire chez une Nation perdue par la contagion d'un luxe. C'est une vérité qui a été très bien sentie par le Grand-Duc, notre Souverain, comme on en jugera, en jettant les yeux sur une Lettre que Son Altesse Royale a fait adresser au Sénateur Nelli, Représentant de l'Assemblée des Nobles, ainsi qu'aux Gouverneurs & Vice-Gérans des autres Villes de l'Etat, pour la faire circuler dans les maisons de la Noblesse. Voici ce monument de la haute sagesse du Prince qui nous gouverne.

» SON ALTESSE ROYALE voit, » avec un vif regret, le luxe excessif » qui s'est introduit depuis quelque tems » dans les habillemens, & sur tout dans » celui des femmes, en en appréhen- » dant même les suites les plus funes- » tes. Les femmes qui de leur propre » bien, ou de la complaisance & des » richesses de leurs maris, tirent de » grosses sommes, au lieu de les em- » ployer à tant d'autres objets plus » utiles & plus nobles, ont la foiblesse » de les dissiper dans ce genre ridicule » de vanité: Celles qui sont d'égale con- » dition, bien qu'elles n'aient pas les » mêmes facultés, se croient, par un » faux point d'honneur, engagées à » se monter sur le même ton que les » premieres. Les femmes de tout autre » rang, par une certaine émulation pro- » pre à leur sexe, font des efforts rui- » neux pour imiter celles qui sont plus » qu'elles; & ce caprice dispendieux, » que la mode introduit dans la Capi- » tale, se répand bientôt dans les Pro- » vinces, & même à proportion, mais » avec un plus grand dommage dans » les Campagnes. De là naissent la plus » grande difficulté des mariages dans » toutes les Sociétés, le défaut des » fonds pour l'éducation des garçons » & des filles, le *deficit* dans la caisse

» des Employés, leurs dettes & fou-
» vent leur infidélité, la rareté des
» capitaux dans le Commerce, le peu
» de secours accordé aux Laboureurs,
» qui dès-lors cultivent moins les ter-
» res; le malheur en général des famil-
» les, leurs dissentions internes, & tant
» de mauvaises habitudes. Cet excès de
» vanité, qui dans peu de femmes ne
» seroit qu'une foiblesse méprisable, est
» un crime dans les autres qui croient
» devoir l'imiter, & ne remplissent plus
» les devoirs les plus essentiels d'un
» pere & d'une mere de famille. S. A.
» R., par le systême qu'Elle a adopté
» de contraindre le moins qu'il est pos-
» sible la liberté de ses Sujets dans leurs
» actions, n'a voulu faire aucune Loi
» sur le luxe, sentant assez par lui mê-
» me combien il est difficile de soumet-
» tre à des Loix une matiere sujette à
» prendre tant de formes, sur-tout
» quant à ce qui a rapport aux orne-
» mens des femmes, dont l'excès par
» le passé, comme à présent, ne con-
» siste pas dans la qualité, mais dans la
» quantité & l'abus, & S. A. R. ré
» putera toujours comme répugnant à
» sa clémence, ces Loix qui ne sont
» pas moins la source de toutes les trans-
» gressions que des vexations ».

» Mais le Grand-Duc a tant de con-
» fiance dans les égards de ses Sujets
» pour lui, qu'il ne doute pas que con-
» noissant ses vues paternelles, ils ne
» s'empressent à seconder leur Souve-
» rain en ce point qu'il a si fort à cœur.
» Comme il est nécessaire que cette ré-
» forme commence par l'état de la No-
» blesse, & qu'à son exemple, elle s'é-
» tende à toutes les conditions, Votre
» Excellence devra faire connoitre mes
» intentions Royales à l'Assemblée des
» Nobles. C'est en conséquence, qu'il
» sera plus agréable à L. A. R. de voir
» aux appartemens de la Cour, & les
» jours de *Gala*, la Noblesse de l'un &
» l'autre sexe, en habit simple, & mê-
» me noir; la plus grande simplicité dans
» les ajustemens étant plus convenable
» à la décence & à la propreté que
» tous les ornemens chargés & dans
» le goût théatrale. Leurs Sujets doi-
» vent être persuadés que L. A. R.
» ont trop de bon sens pour n'estimer
» la Noblesse qu'à raison de ses riches
» habits, oubliant que c'est par des sen-
» timens élevés, une sage conduite,
» le bon usage de leurs biens, & une
» générosité prudente, que les Nobles
» doivent se distinguer. Au contraire,
» pour se former une idée de chaque
» Individu, Son Altesse Royale le
» Grand-Duc aura égard à la modéra-
» tion, ou à l'excès, tant dans les ha-
» billemens des hommes de toute So-
» ciété que dans ceux de leurs fem-
» mes ou filles, & ce sera pour lui la
» présomption la plus forte de leur
» bonne ou mauvaise conduite, & de
» leur sagesse, ou foiblesse dans la fa-
» çon de penser, & cette présomption
» pourra influer beaucoup dans la dis-
» tribution de ses graces, & sur-tout
» des emplois pour lesquels il est re-
» quis un jugement sain, & une cer-
» titude qu'il n'y a point de dérange-
» ment dans les affaires de ceux qui
» les recherchent ».

DE TRENTE, *le 26 Août.*

On vient de faire dans la Vallée de Chiavona, au District de Ronceno, la découverte d'une mine d'argent & de cuivre fort riche. On s'est mis, sans perdre un instant, en devoir de l'exploiter. Les essais qu'on en a déjà faits promettent qu'elle produira vingt-cinq pour cent. On ajoute que cette mine contient aussi quelques veines d'or.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 1 Septembre.*

On a vu passer le 21 du mois dernier, la Flotte Marchande destinée pour Quebec, à la hauteur de Torbay. Elle alloit de conserve avec le *Prothée* & l'*Agamemnon*, de 64 canons, & une frégate nommée la *Quebec*. Les deux vaisseaux de guerre n'escorteront cette Flotte que jusqu'à une certaine latitude.

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le 1 Septembre.*

MM. les Directeurs du Commerce de la Baltique & de la Moscovie ont fait de nouveau les plus vives repré-

ſentations aux Etats-Généraux, pour en obtenir une eſcorte capable de protéger leurs vaiſſeaux Marchands prêts à faire voile. L. H. P. ayant en conſéquence, le 24 du mois dernier, requis Monſeigneur le Prince Stadhouder de faire droit à cette Requête, Son Alteſſe Sérénissime leur a répondu, le 27, » qu'Elle prenoit elle-même trop à cœur » les intérêts du Commerce de ces Pro» vinces pour qu'elle eût attendu les » nouvelles inſtances des Marchands à » cet égard ; qu'avant la préſentation » de la ſuſdite Requête, Elle avoit déjà » recommandé à l'Amirauté d'Amſter» dam de faire réparer en toute dili» gence les vaiſſeaux endommagés dans » l'action du 5 du mois dernier, & » qu'Elle avoit enjoint au Vice-Amiral » Hartſinck d'avoir ſoin de tout diſpo» ſer pour qu'il ſortit bientôt des Ports » de l'Etat l'eſcorte la plus forte que » leur permettoient les circonſtances, » &c. ». Sur quoi L. H. P. ont arrêté que Son Alteſſe ſeroit remerciée & de ſon zele & de ſon activité.

D'AMSTERDAM, *le 1 Septembre.*

Les Lettres que nous recevons d'Oſtende nous apprennent qu'on ſe propoſe d'y établir une Chambre de Commerce dont les Conſeillers ſeront choiſis parmi ceux des Négocians de cette Ville qui paſſent pour être les plus éclairés, & qui poſſédent le plus parfaitement les talens de leur état. On parle auſſi d'y aſſigner un quartier particulier pour ſervir de demeure à tous ceux qui profeſſent une autre Religion que la dominante.

I I.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE MARSEILLE, *le 2 Septembre.*

Depuis le 19 Août juſqu'au 27, il eſt arrivé ici 25 bâtimens, au nombre deſquels ſont la goëlette du Roi, le *Succès*, venant de l'embouchure du Rhône ; le vaiſſeau, le *Céſar*, venant du Port-au-Prince, chargé de ſucre, café, indigo, coton & cuirs ; & un vaiſſeau de guerre Hollandois, appellé, la *Princeſſe-Louiſe*, que commande M. J. Benkes, Contre-Amiral. On nous mande de Rochefort, que les convois du Sénégal & de Cayenne ſont prêts à appareiller, ſous l'eſcorte des frégates l'*Iphigénie* & l'*Aimable*, de 5 corvettes & de deux chaloupes canonieres.

DE NARBONNE, *le 31 Août.*

Fin de la Deſcription topographique du Diocèſe de Narbonne, par M. de Genſſane.

» En montant de la Ville de Bouiſſe & Montjoie, le territoire, quoique bon, y devient beaucoup plus ſtérile, & ne produit guères, dans ces hautes montagnes, que quelques ſeigles & des avoines ; mais en revanche, on y trouve de bonnes prairies & des pâturages magnifiques. Les environs de Bouiſſe préſentent une perſpective admirable, & il ne manque, pour faire de ces endroits un pays charmant, que d'être de quelques centaines de toiſes trop près du ciel. En ſe portant de là vers Miſſegre, le territoire change totalement de nature, les terres y deviennent calcaires ; toutes les montagnes des environs de Miſſegre ſont remplies de marbre de différente eſpece, la plupart couleur iſabelle & rouge, de la nature des brocatelles ».

» En général, les Corbieres ſont un véritable pays de bled ; on y en recueille conſidérablement ; on y trouve quelques cantons de vignobles peu conſidérables. Les Habitans tirent leur vin du Rouſſillon. Les prairies n'y ſont pas rares, & ſont toutes ſuſceptibles d'être arroſées, parce que les ſources y ſont très-communes ».

» Il eſt étonnant que ces montagnes, ſi propres à produire de belles forêts, ne ſoient couvertes que de bruyeres & de buiſſons, & qu'on n'y remarque pas un ſeul pied d'arbre propre à bâtir ; on eſt obligé de les tirer, à gros frais, du Diocèſe d'Alet ».

» Nous avons remarqué, dans ces cantons, trois abus impardonnables ; 1°. trois Forges qui ne ſont pas faites pour un pays dégarni de bois : 2°. l'habitude où eſt le menu Peuple, d'ôter l'écorce des chênes à meſure qu'ils naiſſent, & qu'on arrache pour avoir celle des racines ; 3°. les troupeaux immenſes

de chevres qu'on laiſſe paitre indifféremment par-tout, & dont ces montagnes ſont preſque couvertes ».

» Le Pays change totalement de face, dès qu'on deſcend dans le Bazès, qu'on appelle auſſi le *petit Diocèſe de Limoux* ».

» Toute la plaine de Bazès conſiſte en excellentes terres fortes, très-bien cultivées ; les vignobles y ſont très-nombreux, & remplis d'arbres fruitiers; les éminences qui ſe trouvent dans cette plaine, y ſont ſablonneuſes & couvertes de vignobles. Il y a dans ce pays ſurtout aux environs de Limoux, des marnes excellentes, mais dont un ſeul Particulier, M. du Gua, a ſçu faire uſage, depuis trois ou quatre ans, même en dépit de la riſée de tous ſes voiſins qui le prenoient pour un Viſionnaire. Cet habile Phyſicien Cultivateur a confirmé un ſoupçon que nous avions. Nous penſions qu'il étoit expédient d'eſſayer ſi les marnes ne ſeroient point avantageuſes aux mûriers ; M. de Gua a marné un très-beau canton de mûriers, en y plaçant la marne, de la même maniere qu'on y place le fumier ordinaire, & il y en a pas un ſeul qui ne ſoit devenu de la plus grande beauté ; leurs feuilles ont conſidérablement augmenté ; elles ſont plus vigoureuſes & mieux nourries que d'ordinaire, & ſes vers-à-ſoie s'en ſont très-bien trouvés. Une découverte de cette nature ne ſçauroit trop exciter l'attention de la Province, & ne peut qu'engager les Peuples à imiter cette méthode ».

» M. de Gua a également marné ſes vignes ; & depuis cette époque, il fait, de l'aveu de tout Limoux, le meilleur vin du Canton ».

» Il y a au pied de cette montagne d'excellentes terres à Potier, qui ſont naturellement d'un très-beau rouge ».

» En deſcendant vers S. Laurent, on y trouve un territoire admirable, couverts d'oliviers, de vignobles & d'excellentes terres labourables. Les bas-fonds depuis Couſtouge & Saint-Laurent, juſqu'à Font-Froide, ſont très-bons & bien tenus ; les montagnes y ſont la plupart incultes & en pâturages ».

» Ce ne ſont plus que des roches calcaires & peu cultivées depuis Font-Froide juſqu'à la plaine de Narbonne ; ces cantons ſont arides & de peu de rapport ; on y cultive cependant quelques mûriers ».

» En nous repliant à l'oueſt de Narbonne, nous avons traverſé la plaine de Ville-Dagne & Leſignan, qui conſiſte en terres labourables aſſez maigres, tant parce que le terrein y eſt aride, que parce qu'il eſt rempli de gros gravier ou cailloutage : toute cette plaine qui eſt bien expoſée, ſeroit cependant ſuſceptible d'amélioration ; on pourroit même l'arroſer toute entiere avec les eaux de l'Orbieu, & en faire un des plus riches cantons de la Province ».

» Nous n'eſtimons pas que le projet qui avoit été donné aux Etats, d'arroſer ce terrein avec les eaux de la riviere d'Aude, ſoit préférable à celui de l'arroſer avec celles de l'Orbieu ; 1°. parce que la dépenſe en ſeroit beaucoup plus conſidérable ; 2°. parce que les eaux de l'Aude n'en pourroient arroſer que la partie inférieure ; au lieu qu'il n'y a pas un coin de cette grande étendue de terrein qui ne puiſſe être arroſé par les eaux de l'Orbieu ».

» La plaine d'Azille, depuis Homs juſqu'à Caunes, qui comprend les territoires de Rieux, Pepieux, Laure & Peyriac, eſt un des plus fertiles territoires que nous ayons trouvé dans le Diocèſe de Narbonne ; elle eſt, pour la plupart, couverte d'oliviers, & conſiſte en terres labourables & en excellens vignobles ».

» En remontant de Caunes vers Citon & Cartan-Vieil, on ne trouve que des roches, la plupart incultes, & un pays pitoyable : auſſi les Habitans nous y ont paru dans un état de miſere ».

DE BESANÇON, *le 4 Septembre.*

Dans la Séance publique que l'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de cette Ville tint le jour de la S. Louis, on annonça que le Prix des Arts, réſervé l'année derniere, avoit été adjugé au P. Tiburce, Capucin à Beſançon. L'Académie avoit propoſé pour ſujet, des recherches ſur *la Minéralogie de l'un des Bailliages de la Province.* Le P. Tiburce a choiſi le Bailliage de Veſoul pour être le théatre de ſes obſervations, comme un des cantons de la Pro-

vince qui ſont les plus riches en minéraux. Ce ſçavant Religieux, ſans négliger aucun des devoirs de ſon état, eſt parvenu, par un travail aſſidu & conſtant, à former un Cabinet qui fait l'admiration de ſes Compatriotes & des Etrangers.

» Le Prix des Arts de cette année a été donné à M. *Fumée*, Apothicaire-Chimiſte de Beſançon, Auteur d'un *Memoire ſur la Poterie*, dans lequel il y a démontré la néceſſité indiſpenſable, 1°. de mélanger les argilles avec les marnes, pour avoir une poterie analogue à celle qui nous vient de l'Etranger; 2°. de ſubſtituer aux ſables contenus dans les terres ſervant aux poteries communes, des mêmes terres préliminairement cuites & réduites enſuite en poudre; 3°. la néceſſité encore de ſupprimer les vernis faits de chaux de plomb, dont les inconvéniens ſont d'autant plus dangereux, qu'ils ne produiſent leur effet qu'à la longue, & de les remplacer par un verre fondant, rendu opaque par une terre animale ou calcaire. Enfin cet habile Artiſte prouve dans ſon ſçavant Ecrit, que ſi nos terres étoient traitées par des mains expérimentées, elles donneroient des poteries qui égaleroient & même ſurpaſſeroient les plus parfaites que nous tirons à grands frais des Pays Etrangers ».

» Les recherches qu'il a faites ſur la *nature des argilles*, pour la fabrique des creuſets, l'ont conduit auſſi à la découverte d'une compoſition qui ne laiſſe plus rien à deſirer, comme on s'en eſt convaincu par l'échantillon qu'il a préſenté, & qui a ſoutenu l'action du verre de plomb ſans qu'il en fût altéré ».

» Dans cette même Séance, l'Académie a propoſé pour le Prix des Arts, conſiſtant en une médaille d'or de la valeur de 200 livres, » d'indiquer les » différentes eſpeces de marnes qui ſe » trouvent en Franche-Comté, & la » maniere d'en tirer le parti le plus » avantageux pour l'amélioration des » champs & des prés, ainſi que pour » l'utilité des Arts ».

» Les Auteurs ne mettront point leurs noms à leurs ouvrages, mais ſeulement une deviſe ou ſentence, à leur choix; ils la répéteront dans un billet cacheté, qui contiendra leur nom & leur adreſſe. Ceux qui ſe feront connoitre, ſeront exclus du Concours ».

» On adreſſera les Ouvrages, francs de port, à M. Droz, Conſeiller au Parlement, Secretaire perpétuel de l'Académie, avant le 1 Mai 1782 ».

» L'Académie demande pour le Prix des Arts de l'année 1783, » quelles » ſont les Manufactures qu'on pourroit » établir ou perfectionner en Franche-» Comté, & quels ſeroient les moyens » d'y réuſſir en conciliant la poſſibilité » avec la dépenſe ? »

DE PARIS, *le 15 Septembre.*

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, du 24 Août 1781, concernant le droit d'entrée à Paris, ſur le gibier & la volaille.

Cet Arrêt ordonne que tous ceux qui ameneront & feront entrer à Paris, pour y être vendus, des volailles, gibier, cochons de lait, agneaux ou chevreaux, ſeront tenus de les faire conduire au carreau de la Vallée, pour y être vendus & les droits acquittés conformément aux Réglemens, & ſur le pied de la modération ordonnée par l'Edit de ce mois, avec les ſous pour livre, ſans pouvoir les deſcendre ailleurs, ni mener pour vendre, ſoit ès hôtelleries ou autre part; le tout ſous les peines portées par les Réglemens, pour l'exécution deſquels le Lieutenant Général de Police pourra rendre telles Ordonnances qu'il appartiendra, leſquelles ſeront exécutoires, par proviſion, ſauf toutefois l'appel tel que de droit. Diſpenſe cependant Sa Majeſté ceux qui feront entrer deſdites marchandiſes pour leur conſommation perſonnelle, de les faire conduire au carreau de la Vallée, & leur permet d'en acquitter les droits aux Portes & Barrieres, ſur le prix des ventes de la ſemaine précédente, ſuivant l'état qui ſera arrêté & ſigné par le Lieutenant Général de Police, imprimé & affiché chaque ſemaine aux Portes & Barrieres; lequel état contiendra, tant leſdits prix de vente que le montant des droits acquittés par leſdites marchandiſes, tant en principal que ſous pour livre, à raiſon du prix de leur vente, conformément aux Réglemens; ſauf toutefois, en cas de difficulté de la

part des Conducteurs, d'acquitter les droits aux Barrieres, suivant ledit état, à être lesdites marchandises portées sur le carreau de la Vallée, pour y être lesdits droits payés, tant en principal que sous pour livre, à raison du prix de la vente des marchandises de même qualité; le tout sans préjudice des droits, privileges & exemptions des Bourgeois de Paris, pour les denrées de leur crû, auxquels Sa Majesté n'entend déroger par le présent Arrêt, &c.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

MANIERE de planter les pommes de terre, usitée en Bretagne.

» La culture de la pomme de terre se pratique de différentes manieres; mais la meilleure est sûrement celle qui consiste à les planter à la main par rangs, en alignant des trous d'environ un pied en quarré, & de dix pouces de profondeur: on laisse deux pieds entre chaque trou, ce qui forme trois pieds de distance entre chaque plant; la terre ayant été préparée par différens labours pendant l'hiver, on y dépose, vers la fin de Mars, une pomme de terre, depuis la grosseur d'une noix jusqu'à celle d'un œuf de poule; si elle est plus grosse, on la coupe par quartiers; on met sur chacune une jointée de bon fumier; on recouvre le tout d'environ six pouces de terre; quand les tiges se sont élevées de cinq à six pouces au dessus de la surface, on les étend en éventail, on les couvre d'une couche de terre de cinq pouces d'épaisseur environ; on aura soin de laisser quatre à cinq pieds d'intervalle entre les rangs: ce binage détruit les mauvaises herbes. En Mai, & vers la fin de Juin, on recouvre encore de terre les tiges, observant de laisser toujours à l'air leurs extrêmités, autrement elles dépériroient. Après le second *recouvrage*, ce qui formoit une cavité devient une butte qui ressemble à une grosse taupiniere: s'il paroissoit encore quelques mauvaises herbes, il faudroit les détruire, soit en binant ou rechaussant les tiges une troisieme fois, soit en les arrachant à la main, car elles nuisent beaucoup à l'accroissement des pommes de terre. Cette façon est dispendieuse partout où la main-d'œuvre est chere; mais elle paye amplement les dépenses, par l'abondante récolte qu'elle procure ».

» La méthode que j'ai adoptée consiste, dit l'Auteur de cet article, à cultiver les pommes de terre avec la charrue; je prépare le terrein par deux & même trois labours, suivant que la terre a besoin d'être divisée; au dernier labour, je la fais former en sillons de quatre raies de charrue, les plus égaux & les plus droits qu'il est possible. Pour mon pays, où on laboure mal, malgré les instructions que je n'ai cessé de donner depuis 28 ans sur cet objet, & où les sillons sont d'environ 3 pieds de large chacun, je fais, avant de semer, rapprofondir la raie par un trait de charrue, puis on y seme des pommes de terre, en observant de laisser entr'elles 16 à 18 pouces de distance. Je mets sur chaque semence, soit entiere ou coupée en quartiers, une jointée de fumier, & ensuite je la fais recouvrir d'un trait de charrue à environ 6 pouces de terre; lorsque les tiges ont 6 pouces à-peu-près de hauteur, je les fais couvrir d'un côté d'un trait de charrue, ayant l'attention de laisser à l'air les extrêmités des tiges; trois semaines après, je les fais recouvrir de l'autre côté aussi avec la charrue, & dresser la terre autour des tiges, avec le bident ou fort rateau; s'il y a de mauvaises herbes, elles sont arrachées au commencement de Juillet; alors je fais creuser les raies par la charrue & jetter la terre vers les tiges: une charrue à pointe droite & à deux versoirs est excellente pour cette opération. Vers le 8 Septembre, on peut couper les tiges environ à 8 pouces au dessus de la terre, & les donner à manger au gros bétail; ce qui lui fournit une excellente nourriture pendant un mois. Ce retranchement des tiges, loin de nuire à l'accroissement des pommes de terre, fait au contraire qu'elles grossissent davantage. Ces racines sont mûres au 1 Octobre, & même plutôt, ce qu'on reconnoît lorsque les tiges commencent à jaunir. Pour les récolter, je les déchausse avec la charrue, & les deux dernieres raies renversées à droite & à gauche, mettent en rigoles

ou raies ce qui étoit en sillons, en jettant dehors assez proprement les pommes de terre que l'on fait serrer dans des paniers, pour les transporter à la maison ; on les y dépose dans un lieu sec, & on les couvre de paille, afin de les préserver de la gelée, seul inconvénient destructeur des pommes de terre ; la récolte annuelle en est plus sûre que celle de tous les grains qui se cultivent en Europe ».

II.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 19 Septembre 1781.

Or de Portug. à . . .	730 l.	s.		marc.
Du Mexique à . . .	720			marc.
Du Pérou à	716			marc.
Les guinées à . . .	726			marc.
Ducats à	98	10		once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	102			once.
Or à 20 karats à . .	85			once.
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	10		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10		marc.
Piastres à	48	17	6	marc.

III.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 15 Sept. 1781 au Mercredi 19 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 liv. ; le seigle, de 9 à 10 livres ; l'orge, de 10 à 11 livres. Le froment à la Grêve, de 19, 20 à 21 livres ; le seigle, 10 liv. ; l'orge, de 11, 12 à 13 l. *le septier*. Farine blanche à la Halle, de 36, 38, 40, 41 à 42 l. ; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 28, 30, 32 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

IV.

Avoine à Paris.

Du Samedi 15 Sept. 1781 au Mercredi 19 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv. ; *idem* à la Grêve, de 19, 20 à 21 liv.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Le
	PAIEMENT DU SAMEDI 15 SEPTEMBRE 17		
5.	M. Cauchy	Samedi	P.
6.	M. Caron	Samedi	P.
16.	M. Le Noir.	Samedi	P.
8.	M. Despeignes	Samedi	P.
9.	M. de la Rue	Samedi	P.
	PAIEMENT DU LUNDI 17		
23.	M. Masson.	Lundi.	P.
26.	M. de la Motte	Lundi	P.
29.	M. Certain	Lundi.	P.
28.	M. Creuzé.	Lundi.	P.
	PAIEMENT DU MARDI 18.		
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	P.
13.	M. Marsollier	Mardi	P.
15.	M. Defays	Mardi	P.
25.	M. Vieillard	Mardi	P.
24.	M. Desplasses.	Mardi	P.
Idem.	Gouvernemens.	J.	*Six premiers mois* 1

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇAB

CHANGES du 18 Septembre 1781.

Amsterdam, ...	53 ¼	Cadix, ...	
Londres, ...	30 9 16e.	Livourne, ...	
Hambourg, ...	189 ½	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Août*.	

DU MARDI 18 *Septembre* 1781.

1780. Lot. Roy. . .	995 994	1785	1
1781. *Primes*.		1786	
1782	118	1787	1
1783	101 100	1788	
1784		1789	

1r. Viager. . . 5 p. % bén. 2d. . . 2 ¾ ½ ¾ p. % pe

Sept. 1781.		*Du* 15.	*Du* 17.	*Du*
Comp. des Indes.	Actions	1942 ½	1942 ½	1942 ½
	D° 16/25	. . . . .	1270	. . . .
	D° 8es	260	260	260 .
	D° 25es	. . . . .	82	. . . .
	Empr. d'Oct.	. . . . .	401	401 40
Rescriptions.		8 perte. . .	7 ¾ 8 ½ 8 ¼ .	7 ¾ .
Bil. des Ferm.		. . . . .	. . . . .	. . . . .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Mardi 18 Septembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 8 Août.*

SA MAJESTÉ Impériale a envoyé, depuis quelque tems à Pekin, sous la conduite d'un Archimandrite, quelques jeunes gens pour y apprendre la Langue Chinoise & Mansoure, & pour s'instruire des Sciences & des Arts de cette Nation. L'intention de notre Gouvernement, en prenant ce nouvel arrangement, est d'établir une correspondance qui puisse faciliter le Commerce entre les deux Empires. On doit en même tems proposer au Souverain de la Chine de recevoir un Envoyé Extraordinaire Russe, qui résideroit habituellement dans la Capitale, & l'engager à députer de son côté un Agent dans notre Cour, avec de jeunes Chinois, pour s'y instruire aussi de nos coutumes & de nos usages.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 15 Août.*

Un vaisseau de ligne Suédois est arrivé à Helsingor pour y prendre les bâtimens de la Baltique, & les convoyer dans la Mer du Nord.

Le 7 de ce mois, cent sept bâtimens de diverses Nations, venant de la Baltique, ont mouillé dans le Sund. Le même jour, trois frégates Angloises, ayant sous leur escorte cent huit bâtimens destinés pour la Baltique, ont jetté l'ancre près de Cronenbourg.

On compte actuellement au Sund trois vaisseaux de guerre Danois, un vaisseau de guerre Suédois, & cinquante-cinq bâtimens Anglois, qui doivent retourner en Angleterre sous le convoi de trois frégates.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le 17 Août.*

La Société fondée pour l'instruction publique le premier Novembre 1778, en mémoire de l'heureuse naissance du Prince Héréditaire, a fait de grands progrès depuis cette époque. Cet Institut, composé de plusieurs Membres honoraires & ordinaires, est présidé par le Baron de Sparre, Sénateur & Gouverneur du Prince Héréditaire, sous la direction de M. de Gjoerwell, Bibliothécaire du Roi. Son objet principal est de composer & de faire imprimer des Livres élémentaires pour l'instruction de la Jeunesse qui est élevée dans les Colleges du Royaume, ainsi que dans les Pensions particulieres. Elle s'occupe présentement de l'édition d'une Encyclopédie Suédoise & d'un Dictionnaire François & Suédois. Son but secondaire est de travailler à

l'Histoire de Suede ; & c'est pour remplir cet objet que M. Gjoerwell a formé une très-belle & très-nombreuse Bibliothéque, dont la plus grande partie avoit appartenu à M. de Warmbolz, Conseiller-Aulique : elle consiste dans une collection très-complette de Livres, Manuscrits & Estampes, relatifs à l'Histoire de Suede, qui ne se trouvent en aucune autre Bibliothéque. Ce dépôt a été ouvert au Public le premier Juillet de cette année.

PORTUGAL.

DE LISBONNE, *le* 18 *Août.*

Le 2 de ce mois, le Monastere des Dominicaines de Sainte Anne de cette Ville a été entierement consumé, à l'exception des gros murs & de l'Eglise qui cependant a beaucoup souffert : cet incendie a été causé par une Religieuse dont l'esprit étoit dérangé, mais qu'on croyoit devoir laisser en liberté, parce que jusqu'alors elle avoit été tranquille. Deux Religieuses, trois Pensionnaires & deux Ouvriers y ont péri. Toute la Communauté s'est refugiée dans des barraques faites à la hâte aux environs du Couvent ; la Reine & plusieurs Communautés Religieuses ont envoyé tous les secours dont ces Filles pouvoient avoir besoin.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 31 *Août.*

» Nous avons reçu avis, 1°. de *Dublin*, que, suivant diverses Lettres des Ports du Royaume, il n'y avoit pas moins de 20 Corsaires Ennemis qui en infestoient les côtes, & que si l'on ne prenoit immédiatement le parti de protéger le Canal de Saint George, le Commerce de cette Isle seroit bientôt anéanti ; 2°. de *Padstow*, que le 10 du courant, un Corsaire s'étoit emparé, à la hauteur de ce Port, de 10 navires Anglois ; 3°. de *Kinsale*, que, suivant le rapport de 2 bâtimens qui y étoient arrivés, un Corsaire François, par qui ils avoient été rançonnés pour 5000 guinées, en avoit pris & rançonné 8 autres, en trois jours ; 4°. de *Hull*, qu'une si grande quantité de Corsaires infestoient les parages de ce Port, qu'à peine osoit-on en laisser sortir aucun navire ; 5°. d'*Edimbourg*, que plusieurs des barques employées à la pêche du hareng, étoient tombées au pouvoir de deux Corsaires qui les avoient rançonnées, & dont les Equipages avoient souvent débarqué, enlevé le bétail des Fermiers, & pillé les gens qui habitent le long des côtes ; 6°. de *Waterford*, que le Capitaine du navire l'*Elizabeth Packet*, qui y étoit arrivé, après avoir été rançonné pour 3500 guinées, par le Corsaire la *Victoire*, Capitaine Petit, avoit rapporté, qu'en moins de trois semaines, le même Corsaire avoit pris & rançonné 40 voiles dans le Canal Saint-George ; 7°. enfin de *Gresheruish*, dans l'Isle de Sky, en Ecosse, qu'un Corsaire François, stationné entre Dunvegan-Head & la Côte Occidentale, avoit pris le 8, un sloop de Campbetton, & le lendemain, deux gros brigantins chargés & destinés pour l'Irlande ; que ce Corsaire, lorsqu'il avoit fait ces dernieres prises, avoit à bord pour 300 guinées d'ôtages provenant de sept autres bâtimens dont il s'étoit emparé ; qu'il avoit débarqué à Claiggon six hommes qui y avoient enlevé une vache & six moutons ; qu'il faisoit trembler pour leur propriété, tous les Fermiers des environs du Lac ; qu'il sembloit sur-tout avoir été équipé dans la vue de molester les Pêcheurs, attendu qu'il avoit fait beaucoup d'enquêtes pour sçavoir dans quels parages ils pêchent ordinairement. Ces derniers avis ajoutent : » Ce Corsaire ne monte » que 12 canons & 60 hommes ; mais » c'est plus qu'il n'en faudroit pour » prendre toute la Flotte qui est gé- » néralement employée à la Pêcherie » de cette Côte ».

I.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE MARSEILLE, *le* 29 *Août.*

Depuis le 6 jusqu'au 17 de ce mois, il est entré dans ce Port 45 bâtimens de toutes grandeurs, qui ont importé 5 millions 320,000 livres d'huile & autres

marchandiſes, telles que fideaux, fromage, poiſſons ſalés, bled, ſoude, laine, raiſins ſecs, ſoufre, &c.

DE LA ROCHELLE, *le* 28 *Août.*

PRIX des denrées de l'Amérique.

Le ſucre blanc, le quintal, de Saint-Domingue, premiere ſorte, 87 à 89 l.; ſeconde ſorte, 83 à 85 liv.; troiſieme ſorte, 78 à 79 liv. Blanc commun, 73 à 74 liv.; petit commun, 67 à 71 l.; tête, 64 à 65 l. De la Martinique, premiere ſorte, 81 à 83 liv.; ſeconde ſorte, 77 à 79; liv.; troiſieme ſorte, 73 à 75 liv. Blanc commun, 68 à 70 liv.

Sucre brut, le quintal, de Léogane, 66 à 68 livres; du Cap, 59 à 61 livres; de Saint-Louis, 61 à 63 liv.

Le café, la livre, de la Martinique, nouveau fin, 19 à 20 ſ. *Dito* Marchand, 17 à 18 ſ. *Dito* inférieur, 15 à 16 ſ. De Saint-Domingue, nouveau fin, 18 à 19 ſ. *Dito* Marchand, 16 à 17 ſ. *Dito* inférieur, 15 à 16 ſ.

Indigo, la livre, bleu, 15 liv. 10 ſ.; bleu & violet, 13 à 14 liv.; violet, 12 liv. à 12 liv. 10 ſ. *Dito* inférieur, 7 liv. 10 ſ.; mêlé, 10 liv. 10 ſ. à 11 l.; cuivré fin, 9 liv. 5 ſ. à 9 liv. 10 ſ.

Coton, le cent, de Saint-Domingue, 225 à 230 liv.; de la Martinique, 205 à 210 livres; de la Guadeloupe, 200 livres.

DE RENNES, *le* 31 *Août.*

Arrêt de la Cour du Parlement, du 26 *Juillet* 1781, *qui réhabilite le ſieur* Jean Baras, *Marchand Droguiſte & Epicier à Nantes, dans tous ſes droits, honneur & bonne réputation, à l'effet de remplir toutes ſes Charges & Dignités, comme s'il n'avoit jamais failli à ſes Créanciers, ni fait aucun traité avec eux.*

» Par cet Arrêt, rendu ſur Requête, la Cour faiſant droit ſur le tout, ordonne que le Suppliant ſera rétabli & réhabilité dans ſon honneur, renommée & réputation, comme il l'étoit avant le dérangement de ſes affaires: en conſéquence, lui a permis de fréquenter la Bourſe; fait défenſes à qui que ce ſoit de lui faire, ni à ſa poſtérité, trouble ni reproche, ſous les peines qui échoient; lui a pareillement permis d'acquérir & de poſſéder toutes Charges publiques, de jouir des honneurs & prérogatives qui y ſont attribués; ordonne que le préſent Arrêt ſera imprimé, publié & affiché par-tout où beſoin ſera, parce que le Suppliant, ſuivant ſes offres, dépoſera au Greffe du Conſulat de ladite Ville de Nantes, la ſomme de 633 liv. 10 ſ. 4 den. due au ſieur Poujol de Monpeyroux, avec les intérêts ».

Cet Arrêt a été enregiſtré au Greffe du Siege Royal du Conſulat de Nantes, le 9 Août 1781.

DE NARBONNE, *le* 29 *Août.*

Suite de la Deſcription topographique du Diocèſe de Narbonne, par M. de Genſſane. (*Voy. la Gazette du* 4 *Septembre, N°.* 71).

» Depuis Segure, en remontant vers Paleïrac, au pied de la montagne du Tauch, on ne trouve que des montagnes incultes, couvertes de brouſſailles de chêne, qui ſeroient très-propres à former des forêts; mais outre que ce pays eſt couvert de chevres, c'eſt que les Habitans s'occupent la plupart à déraciner ces buiſſons, pour avoir l'écorce des racines qu'ils vendent aux Tanneurs, à raiſon de quarante ſous du quintal; & le bois eſt charbonné pour être vendu aux Forges circonvoiſines, qui n'ont d'autre bois affecté que celui que le Peuple leur apporte, en déracinant & dévaſtant tout ce que les chevres ne peuvent pas détruire ».

» Nous obſerverons ici que ces montagnes, couvertes de gazons & de brouſſailles, formeroient un riche pays pour les pâturages des bêtes à corne; mais la deſtruction des bois donne priſe aux averſes & orages qui, ſur-tout en automne, ſont très-fréquens dans ce pays, & qui entrainent toutes les terres, & ne laiſſent que les roches à nud; ce qui, peu-à-peu, rendra ce pays impraticable ».

» Toute la chaine des montagnes, entre Paleirac, Meiſoux & Daveja, eſt remplie de mines de différente eſpece: on en a travaillé quelques-unes dans ce ſiecle, près de Meiſoux; mais différentes circonſtances ont déterminé le Conſeil d'ordonner la ſuſpenſion de ce

travail, qui, depuis, n'a pas été repris ».

» Le territoire de Meisoux est varié; il y a d'excellens jardinages auprès du Village; les bas-fonds y sont très-bons & très-étendus: les bas des côteaux ne sont que de terres légères, passablement cultivées; les hauts des montagnes consistent en pâturages couverts de chevres; car dans tous ces cantons, on n'y connoit pas d'autre menu bétail ».

» On trouve à Fortou une source salée, plus ou moins abondante dans les différentes saisons de l'année; cette source a cela de particulier, que dans les tems de pluie, elle est beaucoup plus salée que dans les tems de sécheresse; c'est qu'alors les eaux pluviales pénétrent des terres salées, en dissolvent les sels, & se joignent aux eaux de la source, qui deviennent alors, tout-à-la-fois, plus abondantes & plus salées; il arrive même que, dans les plus beaux tems, elle devient quelquefois très-trouble: elle est gardée par des brigades des Fermes, pour que les bestiaux ni personne ne fasse usage de ces eaux. A peu de distance de cette source, on en trouve une autre d'eaux thermales ou d'eaux chaudes, dont on ne fait aucun usage ».

» Tous les cantons dont nous venons de parler ne produisent que du bled ordinairement très beau: il y a passablement de prairies, & généralement parlant, les montagnes n'y sont pas assez escarpées, pour ne pas former de très-beaux pâturages pour les bêtes à corne & à laine, si on n'y étoit pas dans l'habitude d'y entretenir un si grand nombre de chevres, dont le rapport est bien moindre que celui des autres bestiaux, & qui dévastent toutes ces montagnes ».

» En descendant depuis Daveja vers Felines & Ville-Rouge, le territoire est parfaitement cultivé; il y a ici de très-bonnes prairies, & les terres, quoique légères, y sont d'un très-bon produit. Tous les environs de Ville-Rouge consistent en terres orceuses fort rouges, ce qui n'empêche pas que les récoltes en bled n'y soient passables ».

» En remontant de Ville-Rouge vers Thermès & Lanet, on ne trouve que de hautes montagnes escarpées, couvertes de menues broussailles & incultes; il y a cependant quelques bas-fonds fort étroits qui sont passablement cultivés, avec quelques prairies, le long de l'Orbieu ».

La suite à un autre Ordinaire.

DE LAON, *le 2 Septembre.*

» Le moment du malheur est celui des précautions. L'accident arrivé en cette Ville le 7 Mai dernier; ceux de cette nature, que nous avons essuyés depuis quelques années, doivent nous en faire craindre de plus graves. S'il arrivoit dans cette Ville un incendie considérable, il y seroit peut-être plus difficile qu'ailleurs d'en arrêter les progrès, à cause de la situation des lieux; les puits étant très-profonds, ce n'est qu'à force de bras qu'on peut se procurer une assez grande quantité d'eau pour fournir aux pompes. Plus il y a de vaisseaux, plus le transport de l'eau est facile; mais souvent on manque de vaisseaux, & la plupart des Particuliers refusent de prêter leurs seaux, dans la crainte de les perdre. C'est pour obvier à tous ces inconvéniens, que les Officiers de Police de cette Ville ont rendu le 12 Mai 1781, une Sentence, par laquelle il est enjoint à tous Propriétaires de maisons situées dans les Ville & Fauxbourgs de Laon, de se pourvoir d'un seau d'osier, enduit de poix en dedans, de maniere à contenir l'eau, & de déposer les seaux aux endroits qui seront indiqués, pour y avoir recours en cas d'incendie ».

» Cette Sentence a été homologuée par le Parlement de Paris le 18 Août 1781 ».

D'AMIENS, *le 5 Septembre.*

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de cette Ville, dans sa Séance publique du 25 du mois dernier, a proposé pour le sujet du Prix des Sciences & des Arts, de » déter-
» miner pourquoi les hernies sont si
» fréquentes dans cette Province; in-
» diquer les moyens les plus efficaces
» de prévenir ces accidens qui mettent
» hors d'état de travailler un très-

» grand nombre d'Ouvriers, de tous » les âges, ou au moins qui diminuent » de beaucoup leurs facultés ; enfin, » parmi toutes les méthodes curatives » qui ont été suivies jusqu'à présent, » en corrigeant les inconvéniens qu'el- » les peuvent offrir, assigner celle qui » mérite la préférence, & sur-tout qui » sera la moins dispendieuse ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

ANNONCE de Livre.

L'Art de nager, avec des Avis pour se baigner utilement, précédé d'une Dissertation ou l'on développe la science des Anciens dans l'Art de nager ; l'importance de cet exercice & l'utilité du bain, soit en santé, soit en maladie. Ouvrage utile à tout le monde, & destiné particulierement à l'éducation des jeunes Militaires du Corps Royal de la Marine. Par *Thevenot*. Orné de vingt-deux figures dessinées & gravées par Charles Moette. Quatrieme Edition, revue, corrigée & considérablement augmentée ; suivie de la Dissertation sur les bains des Orientaux. Par M. P. D. L. C. A. A. P. A Paris, chez Lamy, Libraire, Quai des Augustins. In-12 de 380 pages.

Cet Ouvrage étant consacré à la conservation des Citoyens, nous ne devons pas négliger de le faire connoitre à nos Lecteurs. Il est divisé en quatre parties. La premiere contient une Dissertation sur les bains. L'Auteur y entreprend d'abord de faire connoitre la science des Anciens dans l'Art de nager, de montrer les avantages qu'ils retiroient de cet exercice. Au reste, il ne paroit pas que son intention ait été d'approfondir ce sujet. Il eût pu aisément & à peu de frais en dire davantage, s'il eût consulté ce que nous avons écrit nous-mêmes, il y a déjà quelques années, sur cette matiere, dans la vue d'engager nos Concitoyens à suivre l'exemple des Anciens, & à faire entrer, comme eux, l'Art de nager dans l'éducation de la jeunesse. Notre travail sur cet objet se trouve compris dans deux Dissertations imprimées dans la partie historique des *Mémoires de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres*. Dans l'une, nous examinons jusqu'où les Anciens ont poussé l'Art du Nageur, les services qu'ils en retiroient, la maniere dont ils le pratiquoient, c'est-à-dire, les diverses attitudes dans lesquelles ils nageoient. Dans l'autre Dissertation qui traite de l'*Art du Plongeur*, nous avons suivi à peu-près la même méthode ; nous y avons fait voir aussi que les Anciens avoient imaginé une machine qui pouvoit avoir quelque ressemblance avec notre *cloche du Plongeur*.

L'Editeur s'est étendu beaucoup plus sur les bains des Anciens que sur leurs talens dans l'exercice du Nageur ; il décrit la magnificence de ces bains ; il rapporte les Ordonnances que plusieurs Empereurs Romains avoient rendues pour en régler la décence ; il parcourt les avantages que les Peuples de l'Antiquité en retiroient pour la santé ; il est certain que les Médecins en recommandoient beaucoup l'usage, qu'ils les faisoient prendre dans un grand nombre de maladies. Les Anciens ne s'en tenoient pas aux bains chauds, ils se baignoient aussi souvent à l'eau froide, ce qui leur fortifioit le tempéramment.

La seconde partie comprend proprement l'Ouvrage de Thevenot, c'est-à-dire l'*Art de nager*. Elle est partagée en vingt-quatre chapitres. Dans le premier, on voit comment le Nageur doit entrer dans l'eau ; le second enseigne comment il lui convient de s'essayer d'abord. Pour plus grande sûreté & plus grande sécurité aussi, il ne seroit pas hors de propos qu'il s'adressât à un Maitre pour le guider dans les premiers instans ; cependant on peut apprendre seul, en s'aidant d'un faisceau de jonc, ou de vessies de porcs pleines de vent, ou bien de calebasses.

Les autres chapitres enseignent les différentes manieres de nager. On y apprend la maniere de se retourner en nageant, la maniere de nager les yeux tournés vers le ciel ; de nager en avant étant sur le dos ; de faire le compas ; de se tourner tout droit dans l'eau ; de nager les mains jointes ; de nager sur le côté, sur le ventre, sans le secours

des mains ; de nager en tenant ſon pied de la main ; de nager comme les animaux. Il y a encore d'autres manieres de nager, qu'il faut ſçavoir quand on veut poſſéder à fond cet Art, & qui conſiſtent à nager en battant l'eau, en ſe jouant d'un pied, en montrant les deux pieds hors de l'eau, en tenant la jambe ou bien les mains élevées. Cette derniere façon de nager eſt très-commode pour porter avec ſoi quelqu'effet qu'on voudroit paſſer de l'autre côté de la riviere, ſans qu'il fût mouillé. On connoit auſſi une maniere de demeurer debout dans l'eau, en élevant le menton vers le ciel, & qu'il eſt bien eſſentiel de ne pas ignorer, parce qu'elle peut être de la plus grande reſſource dans des circonſtances très-périlleuſes. Si, par exemple, la glace venoit à s'ouvrir ſous vos pieds, en formant une eſpece de puits, ce ne ſeroit qu'à l'aide de cette manœuvre que vous pourriez vous tirer des bras de la mort. Elle ne ſeroit pas non plus inutile, ſi on ſe trouvoit forcé de ſe précipiter dans quelque riviere pendant l'obſcurité, pour ſauver ſa vie : car on pourroit y demeurer ainſi pendant toute une nuit, ſans faire aucun bruit, & attendre que le jour vous fournît les moyens de gagner la rive. Cette maniere de nager ſe trouve expoſée dans le dix-ſeptieme chapitre. Les chapitres ſuivans enſeignent encore la maniere de ramper dans l'eau, la maniere de s'y aſſeoir, la maniere de montrer quatre parties de ſon corps hors de l'eau ; ſçavoir, la tête, les deux coudes & le genou ; la maniere de plonger dans l'eau ; la maniere de nager entre deux eaux ; enfin la maniere de revenir ſur l'eau après avoir fait le plongeon. Toutes ces manœuvres ſont rendues ſenſibles aux yeux, dans des gravures placées au nombre de vingt-deux à la fin du Livre.

La troiſieme partie contient l'Art de nager artificiellement, c'eſt-à-dire, de nager avec le ſecours de machines. L'Editeur nous donne la deſcription de divers inſtrumens qui ont été imaginés pour aider l'homme à parcourir les eaux ſans qu'il ait à craindre de ſe noyer. Il parle d'abord du *Naufrage ſans péril*, du Chevalier de Lanquer, qu'il regarde comme un Charlatan ; puis de la cuirraſſe de liege de M. Bachſtrom, Médecin Allemand, dont il fait cas. Quelque tems après M. Bachſtrom, le ſieur Bonal, Citoyen de Dieppe, inventa une ſoubreveſte de liege, dont le but étoit de préſerver les Marins d'une mort qui ne les attend que trop ſouvent dans les flots. M. Gelaci préſenta en 1757 à l'Académie des Sciences un habit de mer qui n'étoit qu'une eſpece de gillet revêtu de morceaux de liege équarris & diſpoſés comme le ſont des écailles de poiſſon ; il prétendoit qu'un homme couvert de ce vêtement pouvoit s'abandonner à toute la fureur des ondes, ſans jamais riſquer de ſe perdre. La conſtruction de cet habit préſente pluſieurs défauts palpables. La jaquette de M. Wilkinſon, Anglois, n'eſt pas non plus exempte de reproches. M. Wilkinſon l'a faite, dit-on, ſans principes, & ſans avoir aucun égard au centre de gravité. La *ceinture de liege* de M. le Comte de Puyſégur, Lieutenant-Général, paroit auſſi ſur la ſcene. M. Ozanam, Membre de l'Académie des Sciences & Profeſſeur en Mathématiques, propoſe dans ſes *Récréations Phyſiques & Mathématiques*, un Problême, dont l'objet eſt la conſtruction d'une machine propre à nager. L'Editeur en parle avec éloge ; mais de toutes ces inventions, il n'en eſt point qui approche du Scaphandre de M. l'Abbé de la Chapelle. Cette machine eſt le réſultat de toutes celles qu'on vient d'indiquer, c'eſt au moins le jugement qu'en porte l'Editeur ; mais ſi M. l'Abbé de la Chapelle a copié les idées de ceux qui avant lui ſe ſont occupés du même objet, on reconnoit ici qu'au moins cette copie a été enrichie de tant d'augmentations importantes, eſſentielles même, qu'elle peut paſſer, à bon droit, pour un original. » Je dois, ajoute l'Editeur, dire » auſſi, à la louange de M. l'Abbé de » la Chapelle, que perſonne n'a mieux » approfondi que lui la matiere dont » il s'eſt ſi long-tems occupé, pour » donner à ſon corſelet la proportion » qu'il a cru la plus convenable ».

On trouve enſuite un chapitre fort étendu qui roule ſur un objet très-curieux. L'Editeur y a recueilli tout ce qu'on a dit & écrit dans ces derniers tems ſur l'uſage de l'huile verſée dans

la mer, pour appaiser la fureur des flots, ou plutôt pour arrêter les brisans.

Il y a longt-ems que Pline & Plutarque ont dit que de l'huile répandue sur la surface des eaux irritées, en calmoit l'agitation. Cette observation à laquelle on n'avoit peut-être jamais fait grande attention, ou plutôt qu'on regardoit comme un de ces contes populaires, dont on accuse les Anciens de n'avoir que trop souvent rempli leurs Ecrits, se trouve cependant confirmée par l'expérience: c'est le célébre Francklin qui parmi les Modernes a réveillé l'attention du Public sur cette espece de phénomene.

Dans les trois premieres parties de cet Ouvrage, il a été question de divers moyens propres à se garantir des accidens qui exposent les hommes à périr dans les eaux. Dans la quatrieme, l'Editeur a rassemblé tous les procédés imaginés jusqu'à présent, pour rappeller les noyés à la vie. De toutes les méthodes qui ont été proposées par les Maitres de l'Art, il n'en est point qui lui paroisse préférable à celle de M. Gardanne, très-célébre Médecin de la Faculté de Paris. Cet article est suivi des réglemens publiés par les Prévôt-des-Marchands & Echevins de cette Capitale, concernant les secours qu'on doit donner aux personnes noyées. On reconnoit dans ces réglemens l'esprit de patriotisme & les sentimens d'humanité qui ont toujours inspiré Messieurs nos Officiers Municipaux.

Une Dissertation sur les bains des Orientaux, par M. Antoine Timony, Docteur en Médecine à Constantinople, termine la collection des divers morceaux dont est composé cet Ouvrage.

II.

Recette contre les marques de la petite vérole.

» Prenez un morceau de lard épais, bien dépouillé de sa chair & de sa peau; coupez le en quarrés longs; piquez-le sur toutes les faces avec des grains d'avoine, & si près qu'on n'apperçoive plus le lard, mais de façon cependant que l'avoine soit enfoncée le plus qu'il est possible; mettez ce lard à la broche, à un feu clair, & recevez-en la graisse dans une léchefrite propre & sans mauvaise odeur. Quand tout le lard sera fondu, vous le verserez dans un vase plein d'eau fraiche, & vous pétrirez cette pommade dans autant de différentes eaux qu'il sera nécessaire, pour lui donner le plus de blancheur qu'il se pourra. Appliquez de cette pommade légèrement, avec le doigt, sur tous les boutons, quand l'éruption sera entierement faite, & qu'ils seront blancs. Réitérez cet usage trois ou quatre fois en 12 heures. Au bout de deux jours, les boutons desséchés tomberont sans demangeaison & sans aucune trace permanente sur le visage ». *Extrait des Ouvrages périodiques.*

III.

Avis.

» Les sieurs *Penet & Compagnie*, Négocians connus à S. Pierre de la Martinique, préviennent MM. les Négocians qu'ils reçoivent *gratis*, dans leurs magasins, toutes les denrées & marchandises de France, à leur adresse, cargaison entiere, partie de cargaisons & pacotilles particulieres; ils offrent de les vendre pour leur compte, en gros & en détail, & dans tel espace de tems qu'on leur désignera; ils s'engagent à faire réparer les dommages causés dans la traversée aux merceries, à tirer parti des moindres restes, & à prendre pour leur compte tous les crédits dont la rentrée seroit plus longue que le tems qu'on leur aura fixé; ils auront toujours des retraits préparés en différentes denrées, au choix de MM. les Négocians, pour favoriser la promptitude de leur expédition: outre l'épargne du magasinage, qui est un objet considérable, ils ne prendront que 3 pour 100 de commission pour la vente, & 3 pour 100 sur le retrait, & donneront pour caution, à ceux qui l'exigeront, des Négocians très-acrédités: on peut leur écrire pour prendre des renseignemens ou des arrangemens: leur adresse est à MM. *Penet & Compagnie*, grande rue, à Saint-Pierre ».

Faute à corriger dans la derniere Gazette, pag. 584. Art. *d'Arras*, premier mot; *l'Arras*; lisez *l'Artois*.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 15 Septembre 1781.

Or de Portug. à . . .	732	l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	722			
Du Pérou à	716			
Les guinées à . . .	728			
Ducats à	98	10		
Or fin à 23 karats . . 31 32	102			once.
Or à 20 karats à . .	85			
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	10		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10		
Piastres à	48	17	6	

V.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 12 Sept. 1781 au Samedi 15 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 liv.; le seigle, de 9 à 10 livres; l'orge, de 10 à 11 livres. Le froment à la Grêve, de 19, 20, 21 à 22 livres; le seigle, 10 l.; l'orge, de 11 à 12 liv. *le septier.* Farine blanche à la Halle, de 36, 40, 41 à 42 l.; bis-blanc & bis, de 22, 24, 26, 28, 30, 32 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

VI.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 12 Sept. 1781 au Samedi 15 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Grêve, de 19, 20 à 21 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 12 Septembre 1781, de 60 à 62 l.; *id.* nouveau, de 58 à 60; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 58 à 60 liv.; *id.* nouv., 48 à 50; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 22 à 24; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 51 à 52; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 49 à 50; le cent de paille, de 20 à 22; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 38 à 45 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-V de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres
	PAIEMENT DU MERCREDI 12 SEPTEMBRE 1781		
11.	M. Boutray	Mercredi.	P.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	P.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	P.
18.	M. Radix	Mercredi.	P.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	P.
27.	M. de France	Mercredi.	P.
	PAIEMENT DU JEUDI 13.		
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	P.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	P.
12.	M. Alissant	Jeudi.	P.
14.	M. Nau	Jeudi.	P.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	P.
	PAIEMENT DU VENDREDI 14.		
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	P.
2.	M. Boscheron	Vendredi.	P.
21.	M. Patu.	Vendredi.	P.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	P.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	P.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLE

CHANGES du 14 Septembre 1781.

Amsterdam, ...	53 3 8e.	Cadix, ...	
Londres, ...	31 5 8e.	Livourne, ...	
Hambourg, ...	189 ½	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Août.*	

DU VENDREDI 14 *Septembre* 1781.

1780. Lot. Roy. . .	990 992	1785	14
1781. *Primes.*	450, non sorti	1786	13
1782	(95	1787	
1783	100	1788	
1784		1789	11

1r. Viager. . . . 3 ¼ ½ p. % bén. 2d. . . 4 p. % pert

Sept. 1781.		Du 12.	Du 13.	Du 14
Comp. des Indes.	Actions	1937 ½ 40 . . .	1945	1942 ½ 4
	D° 16/25	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	D° 8es	260	. . . . .	. . . . .
	D° 25es	. . . . .	82	. . . . .
	Empr. d'Oct.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Rescriptions.		8 ¼ 8 8 ½ ¼ 8 ½ ¼	8 ¼ 8 8 ¼ . .	8 ½ ¼ 8
Bil. des Ferm.		. . . . .	. . . . .	. . . . .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 17

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 15 Septembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 6 Août.*

LE 20 du mois dernier, M. Ladigin mit sous les yeux de l'Académie Impériale une nouvelle machine distillatoire dont il est l'Inventeur. Les Commissaires choisis par cette Compagnie pour examiner cet instrument, & pour en faire l'essai, en ont reconnu unanimement les avantages, & l'ont jugée digne de l'approbation de l'Académie.

Les nouvelles qu'on reçoit de la Ville de Chersan, au confluent du Bug & du Nieper sont très-satisfaisantes pour le Gouvernement. Elles portent que le nombre des Habitans y croit journellement par l'affluence des Etrangers, tant Marchands qu'Artisans & autres de toutes professions, qui viennent y établir leur demeure : avant peu de tems, cette Ville pourra être mise au rang des plus considérables de l'Empire Russe. Maintenant on s'occupe, avec la plus grande activité, à la construction de son Port & de ses fortifications.

Les travaux immenses commencés dès l'année 1761, pour former divers Ports sur la Mer du Japon, jusqu'à Kamtschatka, se continuent avec une ardeur que rien ne peut ralentir. Cette entreprise, une des plus grandes qu'aucun Souverain ait jamais conçue, a pour objet la réunion du Commerce de l'Europe à celui de l'Asie par le trajet du Golphe de Lena autour de la Chine jusqu'à la Mer Persique.

ITALIE.

DE MANTOUE, *le 5 Août.*

Le systême que l'Empereur a adopté concernant les Ecclésiastiques, va s'exécuter aussi dans la Lombardie Autrichienne. Le 27 du mois dernier, on a publié dans tous les Districts de cette Province, un Edit pareil à celui qui l'a été à Vienne, il y a quelque tems. Par cet Edit, il est défendu à toutes les Communautés Religieuses d'avoir dorénavant rapport avec les Supérieurs de leur Ordre, établis en Pays Etrangers. En conséquence, il leur est enjoint de se former, dans un délai de trois mois, en Congrégations gouvernées par des Supérieurs de leur Nation, sous l'autorité & la protection du Gouvernement Civil, & sous l'inspection de l'Evêque Diocésain qui est de droit, & devroit être de fait le Supérieur naturel de tout individu revêtu du Sacerdoce, né, ou établi dans l'étendue de son territoire. Tous les Moines Etrangers ont reçu en même tems ordre de se retirer des Etats de S. M. Impériale & Royale.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 27 Août.*

Nos propres besoins nous rendant très-

néceſſaires la poudre à canon, le ſalpêtre & toutes les autres munitions de guerre, le Roi vient d'en défendre de nouveau l'exportation pour trois mois.

Notre ſeconde Flotte Marchande de la Jamaïque, compoſée de 97 voiles, eſt eſtimée plus de deux millions ſterlings. On attend ici avec impatience ſon arrivée, pour ſe ſaiſir de deux à trois mille Matelots, dont on a beſoin pour mettre en mer ſix vaiſſeaux neufs, dont quatre de 74 pieces de canon, & deux de 64, qui ſont déjà conſtruits dans nos chantiers.

Les Souſcripteurs de l'emprunt pour les ſubſides de l'année courante viennent de verſer dans la caiſſe de la Banque quinze pour cent de la ſomme ſouſcrite; il ne leur reſte plus qu'un paiement à faire pour completter leur ſouſcription.

Quelques-uns de ces Obſervateurs qui croient encore à une Providence qui ſe mêle des affaires de ce monde, & qui s'intéreſſe à l'innocence perſécutée, font remarquer que depuis l'attentat commis ſur la perſonne du Lord Pigot, Gouverneur de Madraſs, la Compagnie des Indes Orientales va en décadence. Depuis cette fatale époque, nos Etabliſſemens dans cette contrée n'ont préſenté qu'une ſcene continuelle de factions & de déſaſtres. Enfin ceux qui reviennent de ces Régions s'accordent unanimement à dire que l'exiſtence de cette malheureuſe Compagnie touche à ſa fin. Cependant le Commerce que nous faiſions ſur la côte de Malabar & de Coromandel formoit un objet de cinq millions de livres ſterlings par an pour l'Angleterre.

HOLLANDE.

D'UTRECHT, *le 29 Août.*

Nous apprenons qu'on a fait publier à Fleſſingue, par ordre du Magiſtrat, une Ordonnance qui enjoint à tout Bourgeois de dix-huit ans & au deſſus, excepté les Membres de la Régence, les Eccléſiaſtiques dominans, les *Memnonites* & les Infirmes, de s'armer à ſes frais, & de ſe tenir prêt à ſe rendre tout armé, à la premiere requiſition, dans les différentes Places de la Ville qui lui ſeront indiquées, ſoit pour y faire l'exercice, ſoit pour repouſſer l'Ennemi en cas d'invaſion. Les *Memnonites*, qui abhorrent l'effuſion du ſang, ſeront chargés d'emplois qui s'accorderont avec leurs principes pacifiques.

I I.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE CETTE, *le 20 Août.*

Etabliſſement des Salines à Cette. » Cet établiſſement, diſent les Papiers publiques de cette Province, nous fait voir déjà qu'il ſera l'un des plus conſidérables qui aient été formés en ce genre. Il conſiſte en quinze Salines, dont la moindre aura 120 vaſes ou tables de ſaunerie avec ſes échauffoirs, & ſa ſurface ſera d'environ 25 mille toiſes. Chacune de ſes Salines a des partenemens conſidérables & proportionnés, pris ſur le dégât que forme l'étang, dont on les a ſéparés par une digue en pierre & par un canal. Le moindre de ces partenemens aura une ſurface de 150 mille toiſes, diviſée en compartimens, ainſi qu'il convient ».

» Perſonne n'ignore que pour tirer le ſel de l'eau qui le contient & le tient en diviſion, il n'y a pas d'autre moyen que l'évaporation, & qu'on la facilite à raiſon de la quantité relative des ſurfaces qu'on préſente à l'activité du ſoleil & de l'air qui en ſont les agens; l'on peut donc juger combien ces Salines ſeront favoriſées par des partenemens auſſi vaſtes, & qui auront l'avantage de ne jamais manquer d'eau, l'étang où elle a reçu une préparation naturelle, l'évaporation y étant plus ſenſible, devant leur ſervir de mere ».

» Quiconque connoit Peccais, ſçait ſans doute qu'il y a des occaſions où l'on eſt forcé de ſe ſervir d'eau-douce, qu'on eſt obligé de promener pour l'imprégner des ſels attachés aux diverſes pieces par où on les fait paſſer, afin d'en abreuver les tables, pour que celui déjà formé ne décrépite point étant expoſé à l'ardeur du ſoleil; & c'eſt ce qui a donné lieu au préjugé vulgaire, qu'il falloit l'addition de l'eau-douce

pour faire le sel : ces Salines auront donc cet avantage inappréciable sur celles de Peccais de ne jamais manquer d'eau salée, & ce n'est pas le seul : les orages qui détruisent les Sauneries, ou qui en diminuent considérablement les produits, ne sont pas si fréquens dans cet endroit qu'à Peccais ; & c'est sans fondement qu'on a prétendu que nos vases n'étant point de glaise pure, absorberoient les eaux ou admettroient des filtrations : si les personnes qui ont formé ces conjectures avoient pris la peine de se transporter sur les lieux, elles se seroient convaincues de leur erreur, en examinant les fossés d'égout qu'ils auroient trouvés secs, & les tables bien chargées ».

» Nos vases ne sont point effectivement de glaise pure ; mais ce n'est point d'une nécessité absolue, & le sable dont elle est mêlée est moins un inconvénient qu'un avantage ; l'on n'a en effet qu'à réfléchir pour se persuader qu'un sol ainsi mêlé est plus aisé à s'échauffer, & que les rayons du soleil en sont réfléchis avec plus d'activité ; ce qui accélére l'évaporation qui est l'objet des procédés qu'on emploie ; l'on ne doit pas craindre non plus qu'il nuise à la qualité du sel, parce qu'il est intimément uni à la glaise : on a vu, par celui qu'on n'a pu empêcher de se former cette année dans les tables où l'on n'avoit dessein que de préparer les eaux, que le sol n'a pas nui à sa qualité, puisqu'au contraire on n'en a jamais vu de si beau & d'une blancheur si éclatante ».

» La réussite de cet établissement n'est donc plus incertaine, & les travaux, qu'on pousse toujours avec vigueur, font esperer qu'il aura lieu dans son entier, la campagne prochaine. Il y a déjà huit salines prêtes ; les canaux d'enceinte & de navigation sont à plus de moitié faits. La sage administration de cette Compagnie ne laisse plus de doute sur les bénéfices que les Intéressés s'en sont toujours promis, sur les avantages considérables que cette Province doit en retirer, & sur la gloire qui doit en rejaillir sur les Chefs d'une si belle entreprise ».

DE DUNQUERQUE, *le* 31 *Août.*

» Les Bélandriers, qui forment une classe particuliere de Matelots destinés au service du Port & de la Rade de cette Ville, gémissoient depuis plusieurs années de l'inaction à laquelle les condamnoit la suppression du privilege de chargement & transport exclusif, qui leur avoit été jadis accordé, & au maintien duquel le bien de l'Etat & celui du Commerce se trouvoient également intéressés. L'Arrêt qui l'avoit proscrit avoit sans doute un but utile, dans le tems où il a paru ; mais depuis, les circonstances ayant changé, les Bélandriers ont cherché à faire revivre une prérogative sans laquelle leur existence étoit nulle. M. le Prince de Robecq & M. de Calonne, vivement sollicités pour appuyer les représentations de ce Corps, ont mis l'un & l'autre, dans la défense d'une cause aussi intéressante, toute la chaleur & l'énergie dont ils se pénétrent, lorsqu'il est question de procurer le bien. Le Conseil du Roi a été frappé de la justesse de leurs observations, & a senti la nécessité de rendre aux Bélandriers leur premier état. La Loi destructive a été révoquée par une autre qui, en remettant les choses sur l'ancien pied, pourvoit à ce que le rétablissement du privilege ne soit point onéreux au Commerce. Le préambule de l'Arrêt fait connoitre en quoi consistent les avantages qui doivent résulter de son exécution. Dès qu'il a été publié ici, les Bélandriers ont manifesté leur joie de la maniere la plus expressive & en même tems la plus flatteuse pour leurs respectables Protecteurs ».

Cet article est fidélement extrait des Affiches de Flandres.

DE TROYES, *le* 30 *Août.*

EXTRAIT des Observations Météorologiques, faites ici, depuis le 1 *jusqu'au* 31 *du mois de Juillet* 1781, *par le P.* le Boutillier, *de l'Oratoire, Correspondant de la Société Royale de Médecine.*

Vents dominants, ouest & nord-ouest.

Thermometre. Plus grand degré de chaleur, 27 degrés 3 dixiemes, le 3. Moindre degré de chaleur, 8 degrés 5 dixiemes, le 24. Chaleur moyenne, 16 deg. 3 neuviemes.

Barometre. Plus grande élévation du mercure, 28 pouces 2 lignes, le 21. Moindre élévation du mercure, 27 pouces 10 lignes, le 26.

Pluie. 27 lignes 7 douziemes, tombées pendant le mois. Evaporation, 68 lignes 6 douziemes.

Hygrometre. Plus grande sécheresse, 44 degrés 6 dixiemes, le 25. Moindre sécheresse, 11 degrés 1 dixieme, le 13. Etat moyen, 28 deg. 6 huitiemes.

Température. Chaude, séche, belle & agréable.

Maladies. Les fievres tierces ont encore été les maladies dominantes de ce mois. Il y a eu quelques petites véroles sans épidémie; & sur la fin du mois, il y a eu des érésipeles.

Productions de la Terre. La récolte du seigle & du froment a été bonne. Le 20, on servoit des pêches. Le 26, on vendoit des cornilles aussi mûres qu'elles ont coutume de l'être au mois de Septembre.

DE SAINTE-MENEHOULD, *le 1 Septembre.*

» Par acte du onze Février 1723, il a été fait une fondation annuelle de huit septiers de bled-froment, avec les droits de Marchands, pour faire du pain, qui seroit distribué chaque année, le second Dimanche de Carême, aux Pauvres de la Paroisse de Chevieres & des Paroisses circonvoisines. Par le même acte, il avoit été attribué une somme de cent livres aux deux Administrateurs qui seroient chargés de la façon & de la distribution du pain. Quelque louable que soit cette distribution du pain qui se fait aux Pauvres, néanmoins on peut dire que la distribution, telle qu'elle se fait dans la Paroisse de Chevrieres, est sujette à beaucoup d'abus & d'inconvéniens, parce que plusieurs Etrangers se présentent ce jour là pour avoir part à la distribution, ce qui occasionne des rixes & des désordres répréhensibles en tout tems, & sur-tout un jour de Dimanche; & comme on ne peut disconvenir que l'intention de celui qui a fait la fondation n'a pas été qu'une œuvre de charité & de piété donnât lieu à aucun désordre, le Procureur du Roi a cru devoir requerir, ainsi que cela se pratique en pareil cas, que la distribution du pain, au lieu de se faire le second Dimanche de Carême, se fasse, pendant le courant de l'année, sur des Mandemens qui seront donnés par ceux députés à cet effet. En conséquence, le Parlement de Paris a rendu le 21 Août 1781, un Arrêt qui ordonne que chaque année & au jour qui sera convenu, il sera fait un rôle par les Curé & Marguilliers, tant de la Paroisse de Chevieres, que des Curés des Paroisses voisines de celle de Chevieres, dans l'arrondissement d'une lieue, en présence du Juge & du Procureur-Fiscal de la Justice de Chevieres & de deux principaux Habitans de chaque Paroisse, pour la distribution à faire du pain qu'il étoit d'usage de faire dans la Paroisse de Chevieres le second Dimanche de Carême, & que dans le rôle seront compris, par préférence, les Vieillards & Infirmes, les Veuves & Orphelins hors d'état de gagner leur vie ».

D'ARRAS, *le 31 Août.*

» L'Arras, comme les autres Provinces du Royaume, a essuyé cette année beaucoup d'orages; ceux du 10 & du 18 de ce mois sont les plus remarquables: l'orage du 10 a été funeste aux territoires de Pys, Miraumont, Irles, Achiet-le-Petit, Achiet-le-Grand, Courcelles le-Comte, Hamelincourt, Escout-Saint-Mein, Bullecourt, Riencourt, Cagnicourt, Hendecourt, Durry, l'Ecluse, &c. Tous ces Villages, situés entre Douay, Arras, Cambrai & Bapaume ont fait de grandes pertes. Les avoines & les grains *ronds* ont été hachés par la grêle; beaucoup de volailles, ainsi que de gibiers, ont été tués; il y a eu une grande quantité de vitres cassées; plusieurs Laboureurs ont été blessés par des grêlons qui étoient d'une grosseur extraordinaire: tous les fruits ravagés, &c. ».

» L'orage du 18 s'est fait sentir entre Hesdin, Saint-Pol & Fruges; la pluie & la grêle ont été très-abondantes à Pierremont, Anvin, &c. & ont causé dans ce canton des dommages sans nombre; tous les grains ont été entrainés

par les eaux; la grêle a effeuillé & brisé les arbres; les terres élevées sont déchirées, & les terres basses couvertes de limon, de cailloux, de paille, de gibier, &c. On voyoit encore, vingt-quatre heures après cet orage, des monceaux de grêlons qui n'étoient pas fondus ».

DE PARIS, *le 3 Septembre.*

SUITE des Prix distribués & proposés par la Société Royale de Médecine, dans sa Séance publique, tenue au Louvre le 28 Août 1781.

§. II.

PRIX PROPOSÉS.

I. La Société propose pour sujet d'un premier Prix de la valeur de 600 liv. la question suivante : » Déterminer quels » sont les signes qui annoncent une dis- » position à la Phtisie pulmonaire, & » quels sont les moyens d'en prévenir » l'invasion ou d'en arrêter les progrès ? »

Les premiers Programmes publiés par la Société, ont eu pour objet la cure des fievres exhanthématiques, de la miliaire, des fievres intercurrentes, des épidémies contagieuses, & des épizooties. Aujourd'hui la Compagnie desire que les Médecins dirigent leur attention vers des recherches non moins importantes. La phtisie pulmonaire est une des maladies les plus funestes à l'humanité. Il n'est pas rare de voir des personnes qui en portent le germe, vivre dans la sécurité la plus grande. La guérir lorsqu'elle est bien déclarée, est une entreprise qui est presque au dessus des forces de l'Art. Il faut donc ne rien négliger pour la reconnoitre & la prévenir dans ceux qui en sont menacés, ou la combattre dans les premiers instans de son développement. Les Concurrens voudront bien être courts sur les opinions éparses dans les Auteurs, & s'appuyer principalement sur leurs propres observations.

Les Mémoires seront envoyés au Concours avant le premier Janvier 1783, & le Prix sera distribué dans la Séance publique du premier Mardi de Carême de la même année.

II. La Société propose pour sujet d'un second Prix, de la valeur de 300 l. la question suivante : » Déterminer par » l'analyse chimyque, quelle est la na- » ture des Remedes Anti-scorbutiques » tirés de la famille des Plantes Cruci- » feres ?

Quelques Chymistes ont regardé le principe *âcre* & *odorant* de ces plantes comme alkalin; d'autres ont pensé qu'il étoit *acide*. Lorsqu'on recherche ce qui a été fait dans ce genre, on est étonné de ne point trouver d'expériences decisives sur la nature de ces substances. Les progrès de la Chymie dans l'analyse végétale, nous font espérer que l'on répondra d'une maniere satisfaisante à cette question. On desire principalement que les plantes anti-scorbutiques soient examinées relativement à leur *principe recteur*, & aux autres parties constituantes de leurs sucs.

Les Mémoires seront envoyés au concours avant le premier Mai 1783, & le Prix sera distribué dans la Séance publique du premier Mardi après la Fête de Saint Louis de la même année.

III. La description & le traitement des Maladies Épidémiques étant un des travaux les plus importans de la Compagnie, elle a jugé à propos de le joindre aux autres sujets pour lesquels elle propose des Prix d'encouragement; en conséquence, elle distribuera dans ses Séances publiques des Médailles à ceux qui l'auront instruite le plus exactement des Maladies Épidémiques regnantes, & qui lui en auront adressé la meilleure description.

IV. La Société demande toujours, pour concourir au Prix d'encouragement, des Mémoires, 1o. sur l'analyse & les propriétés des Eaux Minérales; 2o. sur la Topographie Médicale des différentes Villes ou Cantons; 3o. sur les maladies des Artisans; 4o. sur celles des Bestiaux.

Les Mémoires qui concourront aux deux Prix, seront adressés, *francs de port*, *à M. Vicq d'Azyr*, Secretaire perpétuel, rue du Sépulcre, à Paris; avec un billet cacheté, contenant le nom de l'Auteur & la même Epigraphe que le Mémoire.

Ceux qui enverront des Mémoires

pour concourir aux Prix d'encouragement, pourront y mettre leur nom, & les adresser au Secretaire, par la voie ordinaire de la Correspondance ».

Lettre de M. le Doyen de la Faculté de Medecine, relative à l'Annonce d'une Machine pour conserver à l'eau sa propriété & sa limpidité dans les trajets de long cours.

» Mr, On a publié dans plusieurs Journaux, » qu'un Particulier vient de présenter à la Faculté de Médecine de » Paris, une machine par le moyen de » laquelle on conserveroit à l'eau sa » pureté & sa limpidité dans les tra» jets de long cours. L'eau tombant » par cascade, au moyen d'une mani» velle, sur des couches de sable pra» tiquées à cet effet, seroit toujours » potable & salubre. La Faculté, en » reconnoissant l'effet sûr de cette in» vention, en a renvoyé l'examen au » Ministre de la Marine, pour juger » si l'espace qu'elle occupe, & la dé» pense qu'elle occasionne, s'opposent » à ce qu'elle soit adoptée ».

» Dans cette Annonce, la vérité se trouve altérée sur tous les points. Voici, Mr, les faits véritables. 1o. L'Inventeur de cette Machine ne l'a point présentée à la Faculté de Médecine de Paris, mais seulement un Mémoire contenant sa description par écrit, encore cette description étoit-elle obscure. 2o. La Faculté, loin d'avoir reconnu l'effet sûr de cette invention, n'a pas même cru devoir s'occuper de ce Mémoire mal rédigé, au lieu d'une Machine qu'on auroit dû mettre en action sous ses yeux. 3o. Enfin elle n'a point renvoyé l'examen de cette Machine au Ministre de la Marine : ce prétendu renvoi, sur-tout de la maniere dont il est présenté dans l'Annonce, auroit été malhonnête, & c'est bien peu connoitre la Faculté de Médecine de Paris. Son zele & son désintéressement lui ont fait faire dans tous les tems des dépenses & des opérations plus pénibles que n'auroit été l'examen de cette Machine. Aussi, Mr, personne n'aura cru les Journalistes mal-instruits qui ont publié cette prétendue découverte. A la lecture du Mémoire de l'Artiste, quelques Membres de la Faculté, qui ne pouvoient pas juger de ce qu'ils ne voyoient point, dirent seulement, à titre de Conseil, que l'Inventeur devoit plutôt s'adresser au Ministre de la Marine, parce qu'il pouvoit, s'il le jugeoit à propos, en faire faire l'expérience sur un vaisseau à la voile, seul moyen efficace d'apprécier son invention. Le résultat des avis fut définitivement que la Faculté ne s'en occuperoit point. Si ce projet eût eu quelque vraisemblance d'utilité, la Faculté, qui ne néglige rien de ce qui a trait au bien public, n'auroit pas manqué de l'accueillir, & n'en auroit pas renvoyé l'examen au Ministre de la Marine, mais elle l'auroit supplié de donner ses ordres pour en tenter l'exécution en grand. Tout lui auroit fait une loi de se conduire ainsi ».

» Rétablissez, je vous prie, la vérité, Mr, en publiant dans votre premier Journal, la Lettre que j'ai l'honneur de vous adresser, en qualité de Chef d'un Corps que je crois lésé dans cette Annonce, pour le moins, autant que la vérité ».

» *Signé*, Philip, Doyen de la Faculté de Médecine ». *Paris, ce 25 Août* 1781.

III.

Avis, Annonces, Notes &c.

I.

Maniere dont on peut se procurer plusieurs récoltes par an, par M. l'Abbé de la Loutiere. *Extrait des Affiches de Touraine.*

» J'ai fait un essai que d'autres, peut-être, ont tenté avant moi ; mais comme je n'en ai point de connoissance, je crois, en bon Citoyen, devoir faire part de mes epreuves au Public. J'ai semé de l'avoine dans un terrein inculte & de nature assez maigre ; il étoit en pente ou côteau, & se pré-

ſentoit bien au ſoleil du midi. Ces conſidérations me firent anticiper ſur le tems des ſemailles ordinaires; mon avoine eſt venue avec ſuccès & rapidité. Lorſque la grape ou l'épi commençoit à ſe former, je l'ai fait couper comme l'herbe ordinaire, & cette premiere récolte a autant produit qu'un pré peut fournir de foin. Je vis, quelques jours après, le pied ou la ſouche de l'avoine coupée, repouſſer avec vigueur, & donner une fois plus de brins ou de rejets que la premiere fois. J'attendis encore la formation de la grape, & fis faucher une ſeconde herbe plus abondante que la premiere. Enfin aux environs de la Touſſaint, je recueillis une troiſieme moiſſon. Ce fut inutilement que j'attendis à voir mûrir l'avoine qui me paroiſſoit bien formée; la ſaiſon ſans doute trop avancée alors, n'étoit pas propre à ſa maturité, ce qui fit, je penſe, que je ne recueillis qu'un bon fourrage ».

» L'année ſuivante, j'ai voulu avoir fourrage & avoine tout enſemble; j'ai fait ma premiere récolte en verd, ainſi qu'auparavant; mais j'ai laiſſé ma repouſſe venir à maturité: l'avoine, beaucoup plus tallée & plus fournie, a été excellente; ainſi j'eus la premiere coupe de profit, avec une plus grande abondance de grain que dans une moiſſon ordinaire. J'ai ſuivi dans cette culture quelques procédés particuliers dont le détail ſurchargeroit cette Feuille, & dont cependant je ferai part, ſi on paroit le deſirer ».

» En général, après avoir calculé le produit de mes récoltes relativement aux récoltes ordinaires, je crois pouvoir conclure qu'un arpent de terre enſemencé en avoine, ſuivant ma méthode, équivaut à la mere herbe d'un arpent de pré, & au produit d'un arpent & demi de terrein en avoine; bien entendu qu'il faut que le ſol ſoit très-friable & très-en gueret, pour que les racines aient plus de facilité à s'étendre & à pomper les ſucs nourriciers. Du ſimple terreau, bien conſommé pendant l'hiver, & jetté ſur ce ſol comme de la cendre, double encore le produit. Pour une récolte extraordinaire, il faut des ſoins qui le ſoient auſſi ».

II.

Extrait des Obſervations météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 juſqu'au 31 Août 1781.

Vents dominans, ſud-oueſt & nord.

Thermometre. Plus grand degré de chaleur, 25 degrés 5, le 12; moindre degré de chaleur, 10 deg. 0, le 21.

Barometre. Plus grande élévation du mercure, 28 pouces 2 lignes 7, le 4; moindre élévation du mercure, 27 p. 7 lignes 4, le 19.

Quantité de pluie. 15 lignes, tombées en 17 jours.

Evaporation, 81 lignes.

Aiguille aimantée. Sa déclinaiſon, 20 degrés, 38 minutes 55 ſecondes.

Température, chaude & très-ſéche.

Maladies. Aucune.

Productions de la Terre. Très-avancées. La vigne ſouffroit de la ſéchereſſe; les pluies d'orage de la fin du mois ont bien fait.

Signé, COTTE, Prêtre de l'Oratoire, Curé de Montmorenci, Correſpondant des Académies Royales des Sciences de Paris & de Bordeaux; des Sociétés Royales de Médecine de Paris & d'Agriculture de Laon, de la Société Météorologique Palatine.

III.

Marchandiſes arrivées à Paris.

Depuis le 11 juſques & compris le 26 Août, il eſt arrivé à la Douane, 115015 livres, 17 balles, 1 baril & 2 ſacs de café; 19475 livres & 2 tonneaux de ſucre; 10000 liv. de ſoude; 26 pieces & 28050 livres de plomb; 6750 livres d'huile à brûler; 3 pieces d'huile de noix; 63 barils d'huile de navette, & 11 barils d'huile de graines.

Les eaux-de-vie dont les droits ont été acquittés au Bureau Général des Aides, depuis le 28 juſques & compris le 23 Août, ſe montent à vingt pipes.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 12 Septembre 1781.

Or de Portug. à . . .	732	l.	f.	marc.
Du Mexique à . . .	722			
Du Pérou à	716			
Les guinées à . . .	728			
Ducats à	98	10		once.
Or fin à 23 karats . .				
31 32	102			
Or à 20 karats à . .	85			
L'argent à 11 d. . .				
10 g. à	54	10		marc.
Idem à 11 d. 10 . .				
gr. à	52	10		
Piastres à	48	17	6	

V.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Vendredi 7 Sept. 1781 au Mercredi 12 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 l.; le seigle, de 9 à 10 livres; l'orge, de 10 livres 10 s. à 11 liv. Le froment à la Grêve, de 20, 21 à 22 livres; le seigle, 10 l.; l'orge, de 11 à 12 liv. *le septier.* Farine blanche à la Halle, de 36, 40, 41 à 42 l.; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 28, 30, 32 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

VI.

Avoine, Foin, Paille.

Du Vendredi 7 Sept. 1781 au Mercredi 12 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Grêve, de 19, 20 à 21 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 8 Septembre 1781, de 62 à 63 l.; *id.* nouveau, de 59 à 60; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 57 à 59 liv.; *id.* nouv., 48 à 50; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 21 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 49 à 50; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 46 à 48; le cent de paille, de 20 à 22; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 35 à 40 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	L
PAIEMENT DU LUNDI 10 SEPTEMBRE 178			
23.	M. Masson.	Lundi.	M
26.	M. de la Motte	Lundi	M
29.	M. Certain	Lundi.	M
28.	M. Creuzé.	Lundi.	M
PAIEMENT DU MARDI 11.			
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	M
13.	M. Marsollier	Mardi	M
15.	M. Defays	Mardi	M
25.	M. Vieillard	Mardi	M
24.	M. Desplasses.	Mardi	M
Idem.	Gouvernemens.	C.	*Six derniers moi*

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇA

CHANGES du 11 Septembre 1781.

Amsterdam, ...	53 3 8e.	Cadix, ...	
Londres, ...	31 5 8e.	Livourne, ...	
Hambourg, ...	189 ¼	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Août.*	

DU MARDI 11 *Septembre* 1781.

1780. Lot. Roy. .	996 l.	1785	
1781. *Primes.* sortie.	450 .	1786	
1782		1787	
1783		1788	
1784	162 .	1789	
1r. Viager. . . .	3 p. 8/8 bén.	2d. . .	3 ¼ 3 ¼ p. 8

Sept. 1781.		*Du* 9.	*Du* 10.	*Du*
Comp. des Indes.	Actions	. . . . .	1940 35 . . .	1940
	D° 16/25	. . . . .	. . . . .	. . .
	D° 8es	. . . . .	. . . . .	260
	D° 25es	. . . . .	. . . . .	. . .
	Empr. d'Oct.	. . . . .	400	400
Rescriptions.		. . . . .	8 ¼ 8 8 ¼ 8 ½ ¼ 9	8 ¼ 9 8
Bil. des Ferm.		. . . . .	(8 ¼ 9 ½ 8 ¼ 9	. . . .
Contr. à 4 p. 0/0 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel,

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Mardi 11 Septembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

BAVIERE.

DE MUNICH, *le 14 Août.*

LA Baviere est infestée par des brigands dont le nombre devient de jour en jour si prodigieux qu'ils marchent en bandes réglées sur les grands chemins, & qu'ils osent même s'avancer jusqu'aux portes de cette Capitale. Plus de mille de ces malheureux sont déjà dans les prisons. On se propose de leur infliger des peines capables d'effrayer ceux de ces scélérats dont la Justice n'a pu encore se saisir. Le bruit court que les Baillis licenciés vont être rétablis, parce que ce n'est que depuis leur suppression que ces malfaiteurs se sont si fort multipliés.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le 16 Août.*

Nous sommes instruits avec la plus forte certitude que les Anglois ont essuyé à la Chine une perte considérable, en vertu de la saisie qui s'y est faite, par ordre de l'Empereur, de tout ce que possédoient les Compradors ou Courtiers qui ont été envoyés en exil. On assure que la totalité des effets confisqués se monte à une somme de 25 millions, & que plus des trois quarts de cette somme appartient à la Compagnie Angloise. Cette révolution a été occasionnée par l'infidélité des Compradors qui ne tenoient aucun compte au Fisc Impérial des droits qu'ils étoient chargés de percevoir sur les vaisseaux & les marchandises. En saisissant tous les biens de ces Officiers, on a saisi en même tems les avances qu'ils avoient reçues de diverses Nations, sur les contrats des marchandises à livrer. L'Empereur de la Chine a fixé à quinze pour cent de la valeur les droits sur toutes les marchandises qui sortiront de ses Etats.

ITALIE.

DE LIVOURNE, *le 15 Août.*

Des Lettres de Rome nous assurent que l'Electeur Palatin a formé le dessein d'établir dans ses Etats de Baviere une cinquieme Langue de l'Ordre de Malthe, & qu'en conséquence, il a fait représenter au Pape que les revenus des Réguliers se montant à 700 mille florins, son intention étoit d'en tirer les sommes nécessaires pour fonder deux Grands-Prieurés & 30 Commanderies. Ces mêmes nouvelles ajoutent que Sa Sainteté se montre très-disposée à entrer dans les vues de ce Prince, & que le Prélat Bellisoni, son Nonce à Cologne, a déjà reçu ordre de se transporter sur les lieux, pour y prendre connoissance de l'état des choses, & faire passer ensuite au Saint-Siege un Mémoire circonstancié de tout ce qu'il aura observé.

PORTUGAL.

DE LISBONNE, *le* 17 *Août.*

Deux de nos vaisseaux de guerre, l'un de 80 canons, & l'autre de 64, ont mis à la voile depuis peu de jours avec une frégate de 40 canons. On croit que leur mission est d'aller à Rio-Janeiro lever les tributs, & de ramener du Bresil des effets précieux pour le compte de la Cour.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 25 *Août.*

» On se plaint beaucoup ici de l'espionage; on dit qu'il est favorisé par la contrebande; le moyen le plus sûr de supprimer l'un & l'autre est entre les mains de la Législation ».

» Le Danemarck, dit M. Sherlook, n'a qu'une petite part dans le Commerce de l'Inde, la plus grande partie du thé qu'il importe passe en Ecosse & dans d'autres endroits. Il se transporte aussi de grandes quantités de thé de la côte de France en Angleterre, quoique la Compagnie des Indes, par ses vastes acquisitions, se soit emparée, par le monopole, de la plus grande partie de ce Commerce. Quelle est donc cette pitoyable politique de souffrir que toutes les marchandises dont nous devrions fournir l'Etranger, passent en contrebande dans ce Royaume. Mais la perte qui en résulte pour les revenus de l'Etat, n'est pas le seul tort que nous fasse la contrebande. Il paroit, par le procès de la Motte, que les bâtimens contrebandiers dont la Manche est couverte, sont employés à porter des nouvelles à l'Ennemi. Un de nos Correspondans nous assure que dans un seul Port de Mer du Comté de Kent, mille familles se soutiennent par ce commerce illicite qu'ils font à la face du soleil & en dépit de tous les Officiers d'Accise & de Douane, qui se plaignent, à très-juste titre, que s'ils font une saisie, ils ne sont point soutenus par le Gouvernement, qui donne plutôt les mains à cette pratique, parce qu'elle verse des sommes considérables d'argent dans les poches des Particuliers, ce qui diminue le revenu de l'Etat. Il y a un nombre infini de gens employés dans le Commerce de contrebande, qui pourroient être employés plus utilement & plus convenablement au service de mer; & le plus grand malheur de tout, c'est que nos Ennemis sont informés, par leur canal, de tout ce qui se fait en Angleterre. On a souvent dit aux Ministres: diminuez les droits, & le revenu produira davantage, si votre intention est de supprimer la contrebande, qui ne s'accroit qu'en proportion de l'accroissement des impôts & de la multiplicité des loix pénales ».

Cet article est tiré du Mercure de France.

I. I.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE NANTES, *le* 31 *Août.*

Les navires le *Bayonnois*, du port de 50 tonneaux, Capitaine Larreset, & l'*Uni*, de 120 tonneaux, Capit. Feuardent, Armateur M. du Coudray Bourgault, sont arrivés ici, le premier de Saint-Marc, & le second de la Martinique, chargés de sucre, café, cacao, tafia, syrops, liqueurs, noix d'acajou & autres marchandises.

DE BESANÇON, *le* 30 *Août.*

Notre Parlement a rendu & fait publier le 9 de ce mois un Arrêt qui fait défenses de glaner, vingt quatre heures avant que le canton de terres, prés & vignes soit entierement défruité; d'accorder aucune permission de vendanger avant les bans, & de laisser parcourir le bétail dans les vignes en aucun tems, sous peine d'amende.

DE DUNKERQUE, *le* 30 *Août.*

Le Capitaine J. Meulenaer, commandant le Corsaire la *Jeune Dunkerquoise*, a pris une goëlette Angloise sur son lest, qu'il a envoyée en Norwege, & a débarqué ici le 25, l'ôtage d'un navire ennemi qu'il a rançonné pour 200 guinées. Le Corsaire la *Fantaisie*, Capitaine Patrk Dowlin, a encore rançonné pour 5600 guinées, 4 navires Anglois, dont

il a depuis peu débarqué les ôtages à Morlaix. Le Capitaine Ed. Macatter, commandant le corsaire la *Princesse Noire*, a conduit le 13 à Cherbourg les ôtages de sept bâtimens qu'il a rançonnés pour 2200 guinées, & s'est en outre emparé de trois navires, de 150 tonneaux chacun, qui sont la *Favorite*, chargée de 1450 sacs d'avoine; la *Britannia*, allant de Bristol à Corck, chargée de diverses marchandises; & la *Jeanne*, partie de Glascow pour New-Yorck, avec un très-riche chargement. Les deux premieres prises sont arrivées à Morlaix, & la troisieme à Cherbourg. Le Capitaine de celle-ci avoit offert de se rançonner pour 25000 guinées. Enfin le Corsaire la *Victoire*, Capitaine J. Petit, a rançonné pour 4930 guinées, quatre bâtimens ennemis dont il a débarqué les ôtages à Morlaix.

DE TOURS, *le 20 Août.*

» MM. de la Société Royale d'Agriculture établie en cette Ville, ont distribué la semaine derniere douze Prix à celles des Fileuses qui, cette année, ont filé la plus belle soie. MM. Cartier-Rose, Faissole, Simon-du-Petit-Bois, & Jahan, ont été les Arbitres, sur le rapport desquels cette distribution s'est faite. Le premier Prix a été de 60 l., le deuxieme de 48 livres, le troisieme de 36 liv.; & neuf chacun de 24 liv. On a annoncé que M. l'Intendant voulant témoigner sa satisfaction de voir que la soie que produit cette Province, filée à un point de perfection qui la fait regarder comme la plus belle que l'on connoisse jusqu'à présent, accordera, l'année prochaine, une égale quantité de Prix; & pour encourager encore davantage les Fileuses qui ont remporté un Prix cette année, il fera donner 12 livres à celles qui feront une ou plusieurs Apprentisses, & autant à chacune des Apprentisses ».

» Cet encouragement, digne de la bienfaisance de l'illustre Magistrat chargé de l'Administration de cette Généralité, seroit un nouveau motif de reconnoissance pour les Tourangeaux, si M. Ducluzel n'avoit pas sçu, par son bon gouvernement & ses bienfaits, les mettre dans l'impossibilité d'ajouter à celle qu'ils lui ont vouée pour tous les momens de leur vie ».

» La récolte de la soie en cette Province a été en général assez bonne; il s'est cependant trouvé plusieurs éducations où le succès n'a pas été complet, & on attribue la perte entiere de quelques-unes à l'imprudence des personnes du sexe qui étoient entrées dans ces *Verries* dans des momens critiques. Ces pertes, vraiment sensibles, devroient rendre ces personnes plus circonspectes. La livre de soie s'est vendue de 22 liv. 10 s. à 25 liv. Deux Particuliers de cette Ville font l'essai d'une nouvelle récolte. Jusqu'à présent, leur entreprise n'a rien que de flatteur; nous rendrons compte de leurs succès ». *Extrait des Affiches de Touraine.*

DE TROYES, *le 28 Août.*

EXTRAIT des Observations Météorologiques, faites ici, depuis le 1 jusqu'au 30 du mois de Juin 1781, par le P. le Boutillier, *de l'Oratoire, Correspondant de la Société Royale de Médecine.*

Vents dominants. L'ouest & le sud-ouest.

Thermometre. Plus grand degré de chaleur, 26 degrés 8 dixiemes, le 19. Moindre degré de chaleur, 8 degrés 4 dixiemes, le 9. Chaleur moyenne, 15 deg. 2 lignes 8 douziemes.

Barometre. Plus grande élévation du mercure, 28 pouces 2 lig. 8 douziemes. Moindre élévation du mercure, 27 pouces 10 lignes 6 douziemes. Élévation moyenne, 27 pouces 9 lignes 10 douziemes.

Pluie. 33 lignes 4 douziemes, tombées pendant le mois. Evaporation, 61 lignes 6 douziemes.

Hygrometre. Plus grande sécheresse, 47 degrés, le 2. Moindre sécheresse, 9 degrés 4 dixiemes, le 23. Etat moyen, 27 deg. 6 septiemes.

Température. Chaude, mais moins séche que celle des deux mois précédens.

Maladies. Les maladies dominantes de ce mois ont été les fievres tierces & quotidiennes avec frisson, délire & assoupissement pendant l'accès qui duroit six à huit heures. Plusieurs malades

avoient des foubre-fauts dans les tendons ; il y a eu quelques fluxions de poitrine.

Productions de la Terre. Dès les premiers jours du mois, on a mangé des poires de Magdeleine, elles étoient fort mûres ; vers le 20, on a mangé des amandes ; les noix étoient communes le 30, on les vendoit en cerneaux.

Le Roffignol a ceffé de chanter le 18, & le coucou le 25.

DE BORDEAUX, *le 21 Août.*

M. Paraire vient de publier dans cette Ville une grande Carte burinée, intitulée *le Flambeau du Commerce* ou *la Doctrine des Monnoies du Monde*, dédiée aux Chambres du Commerce du Royaume. Cette Carte, fur papier grand-colombier, eft divifée en quatorze colonnes. La premiere & la quatorzieme préfentent les rapports géographiques d'un lieu ou d'une Ville à une autre ; la feconde & la treizieme, les grandes divifions & les nombres indicatifs ; la troifieme, les noms des Royaumes & des Villes ; les neuf autres contiennent les valeurs réelles & fictives des efpeces de tous les Pays, & leur rapport avec la monnoie de France. Cette Carte qui eft très-bien exécutée, fe vend 12 livres.

DE VIENNE (*en Dauphiné*), *le 22 Août.*

» Le 18 de ce mois, en préfence des Maire & Echevins de cette Ville, on a ôté le dernier couchis du pont fur la Gere, qui a 96 pieds fur le grand diametre de l'ellipfe, & 27 pieds quatre pouces fur le petit, 33 pieds quatre pouces de large ; ce qui donnera à la voûte 30 pieds. D'après les dimenfions prifes par l'Ingénieur, on a remarqué que ce pont n'a taffé que d'environ 9 lignes. Il eft appareillé avec des matériaux fuperbes qu'on appelle *pierres de Choin*, tirées du Bugey, dont chaque pied cube pefe deux cents livres, poids de marc. Ce pont a été exécuté avec le plus grand foin fous la direction de MM. Marmillor, Ingénieur en Chef, & Goy, Infpecteur des travaux faits par MM. Bruyas, pere & fils ».

DE GRANDVILLIERS (*en Picardie*), *le 18 Août.*

» La nuit du 10 au 11 de ce mois, le tonnerre eft tombé fur le clocher de l'Eglife de Cent-Puits, Village à trois quarts de lieues de ce Bourg. Après avoir brifé le coq, il a parcouru les quatre faces du clocher, dont il a découvert la premiere fans endommager les lattes ; il a coulé enfuite le long de la face feptentrionale, & l'a dépouillée d'ardoifes, de lattes & de chevrons : de-là, en fe relevant, il a frappé l'angle méridional, & a fait fortir une pierre d'entablement du poids de trois cents livres environ, qu'il a pouffée violemment par deffus la nef ; & qui eft tombée dans la cour du Curé. Un fait plus extraordinaire, c'eft qu'ayant pénétré dans l'Eglife par le toit, il eft allé frapper le glacis d'une croifée du Chœur, l'a foulevée, s'eft introduit par le haut de cette croifée, en écartant une pierre du cintre, & a pénétré affez loin dans le mur en remontant ; une autre croifée de la nef offre le même fpectacle, avec cette différence, qu'il y a dans le glacis un trou d'environ deux pieds, & que la foudre s'étant relevée, s'eft infinuée par le haut cintre, & enfin par le toit. Elle a parcouru cet efpace fans mettre le feu à l'Eglife, & ne faifant que quelques dégradations, qui font eftimées 3000 livres. Les granges voifines, appartenantes à la Cure, n'en ont pas même fouffert le plus petit dommage ».

DE PARIS, *le 3 Septembre.*

La Séance publique de la Société Royale de Médecine s'eft tenue le 28 du mois dernier, dans l'ordre fuivant :

Après l'annonce & la diftribution des Prix, qui a été faite par le Secretaire, M. Macquer a lu un Mémoire fur *la nature & les propriétés de la Magnéfie d'Angleterre ou bafe du Sel d'Epfom.* M. de Horne en a lu un fur *les abus qui fe font introduits dans la pratique de l'Inoculation, & fur les moyens d'y remédier.* M. Vicq-d'Azyr, Secretaire perpétuel, a lu *l'Eloge de feu M. Lieutaud*, Premier Mé-

decin du Roi, & Président de la Société. M. Daubenton a fait la lecture d'un Mémoire sur *les remedes propres à purger les bêtes à laine*, dans lequel il a déterminé quels sont leurs effets, & quelles doivent être leurs doses. La Séance a été terminée par la lecture des Observations de M. Colombier, sur la maladie vénérienne & le millet dont les enfans nouveaux-nés sont attaqués, avec des Réflexions sur la nature & le traitement de ces deux maladies.

Prix distribués & proposés par la Société Royale de Médecine, dans sa Séance publique, tenue au Louvre le 28 Août 1781.

§. I.

Prix distribué's.

» I. La Société avoit proposé dans sa Séance publique du 31 Août 1779, pour sujet d'un Prix de la valeur de 600 liv. le Programme suivant : » Etablir, 1°. par l'analyse chimique, quelle » est la nature des Remedes Anti-scorbutiques proprement dits ; 2°. par » l'observation, quels doivent être leur » usage & leur combinaison dans les » différentes especes & complications » du Scorbut ? » Ce sujet étant divisé en deux parties, & les Mémoires qui ont concouru n'ayant traité convenablement que le second membre du Programme, la Société n'a adjugé qu'une moitié de la somme annoncée ; elle réserve l'autre pour celui qui répondra le mieux à la premiere question qu'elle propose de nouveau séparément. M. Goguelin, Docteur en Médecine de la Faculté de Reims, Médecin à Montcontour en Bretagne, Auteur du Mémoire envoyé avec l'épigraphe suivante, *Laborem imperat, laborem coronat*, ayant rempli les vues de la Compagnie relativement au traitement du scorbut, elle lui a adjugé un Prix de la valeur de 300 livres : aucun Mémoire n'a mérité l'*Accessit*.

On croit devoir répéter ici que ce Prix est dû à la bienfaisance de feue Mademoiselle le Guérin.

II. La Société avoit proposé dans sa Séance publique, du 15 Février 1780, pour sujet d'un Prix de la valeur de 300 livres, le Programme suivant : » Indiquer quelles sont les maladies qui » regnent le plus communément parmi » les Troupes pendant la saison de l'automne ? Quels sont les moyens de les » prévenir, & quelle est la méthode » la plus simple, la plus facile & la » moins dispendieuse de les traiter ? » MM. les Chirurgiens-Majors avoient été invités à y concourir. Ce Prix a été partagé entre M. Bonté, Docteur en Médecine de l'Université de Montpellier, Associé regnicole de la Société à Coutances, Auteur du Mémoire envoyé avec l'épigraphe suivante : *Senes ut in otia tuta recedant* ; & M. Thion, Médecin employé dans les Camps & & Armées du Roi, Auteur du Mémoire remis avec cette épigraphe : *Scribimus iu urbe Adjacensi & aere Corsico.*

La Société ayant reçu sur cette question importante un grand nombre de Mémoires bien faits, n'a pu s'empêcher de partager aussi l'*Accessit* entre M. Party, Médecin & Chirurgien-Major du Régiment de Bretagne, alors en garnison à Metz, auteur du Mémoire portant la devise suivante : *Simplex veri sigillum* ; & M. Craisme, Médecin attaché à l'Hôpital Militaire de Lille, & aggrégé au Collége de Médecine de cette Ville.

Il auroit été à desirer que le Mémoire de M. Thion eût été moins volumineux. Celui de M. Party contient des instructions & des recherches très-judicieuses sur la maniere de préserver les Troupes des maladies dont elles sont menacées pendant l'automne. Les formules placées à la suite du Mémoire de M. Craisme sont un peu trop compliquées, & il s'y est glissé quelques erreurs chymiques.

III. L'analyse des Eaux Minérales & Médicinales, & l'examen de leurs propriétés sont un des objets dont la Société s'occupe avec le plus d'activité : elle avoit proposé dans plusieurs de ses Séances publiques des Prix d'encouragement à ceux qui se livreroient à ces travaux, & qui lui en feroient part. Ses vœux ont été remplis ; elle a reçu un très-grand nombre de Mémoires, aux Auteurs desquels elle a distribué des Prix dans l'ordre suivant :

Le premier Prix, consistant en un double jetton d'or, portant la même empreinte que celui de la Société, a été adjugé à MM. Vacher, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, premier Médecin des Troupes du Roi, & Associé regnicole de la Société en Corse, & Castagnoux, Apothicaire-Aide-Major desdites Troupes dans la même Isle, Auteurs d'un Mémoire sur l'analyse des Eaux Minérales chaudes de Piétra-Polla, avec cette épigraphe : *Ingredimur sacros Cyri recludere fontes.*

Le second Prix, consistant en un jetton d'or de la même valeur, a été remporté par M. Barailon, Médecin & Associé regnicole à Chambon en Combrailles, Auteur d'un Mémoire sur les Eaux Thermales de Néris en Bourbonnois.

Le troisieme Prix, de la valeur d'un jetton d'or simple, a été adjugé à M. Cartere, Médecin à Vic de Bigorre, Auteur d'un Mémoire sur l'usage & les effets des Eaux Minérales de Bagneres, de Bigorre & de Capbern.

Le quatrieme Prix, de la même valeur, a été décerné à M. Chifoliau, Médecin & Correspondant de la Société à Saint-Malo, Auteur de plusieurs Mémoires sur l'analyse & les effets des Eaux Minérales de Saint-Suliac, de Saint-Jouan, du Veaugarni, dans le Diocèse de Saint-Malo, & des Eaux Minérales de la Ville de Dinan.

Le cinquieme Prix, de la valeur d'un jetton d'or simple, a été adjugé à M. Gastellier, Médecin & Associé regnicole à Montargis, Auteur d'un Mémoire sur l'analyse & les propriétés des Eaux Minérales de Ferrieres, des Echarlis, & de Château-Landon dans le Gâtinois.

La Société a pensé qu'il devoit être fait une mention honorable des Mémoires envoyés par M. de Lanoix, Maitre en Pharmacie à Lyon, sur l'analyse des Eaux Minérales d'Orlienas, par M. Sarrabeyrouse, Médecin, sur les Eaux de Bagneres; par M. Massie, Médecin, & Correspondant de la Société à Habas près Dax, sur quelques Eaux Minérales de la Généralité de Guienne; & par M. Rostain, Médecin, sur les Eaux Minérales de Saint-Alban, dans le Roannois.

Les Commissaires qui ont été chargés de l'examen de ces Mémoires, ont fait un rapport détaillé sur les expériences nécessaires pour completter ces différens travaux. Leurs observations seront communiquées aux Auteurs.

IV. La connoissance du sol des différentes Provinces, de leurs productions, du tempérammment de leurs Habitans, & des maladies auxquelles ils sont plus exposés, est une de celles qu'il importe le plus à la Société Royale d'acquérir; elle a déjà décerné plusieurs fois dans ses Séances publiques des Prix d'encouragement à ce sujet; ayant reçu un grand nombre de Mémoires qui y sont relatifs, elle s'est déterminée à en faire aujourd'hui une nouvelle distribution.

Le premier Prix d'encouragement sur la Topographie médicale, consistant en un double jetton d'or, a été adjugé à M. Madier, Intendant des Eaux de Vals, & Médecin au Bourg-Saint-Audeol, Auteur d'un Mémoire sur la Topographie Médicale de cette Ville.

Le second Prix, de la valeur d'un jetton d'or simple, a été remporté par M. Sarrabeyrouse, Médecin, Auteur d'un Mémoire sur la Topographie médicale de Bagneres de Bigorre, & de quelques lieux voisins de cette Ville.

Le troisieme Prix, de la même valeur, a été adjugé à M. d'Arluc, Professeur de Médecine & Associé regnicole à Aix, Auteur d'un Mémoire sur les productions de la Provence, & sur la nature des maladies qui y sont le plus répandues.

La Société a cru devoir citer avec éloge un Mémoire de M. Amoreux fils Docteur en Médecine, & Associé regnicole à Montpellier, sur la Topographie médicale de cette Ville & de son territoire. Les Mémoires de M. Didelot, Médecin & Correspondant de la Société à Remiremont, sur la Topographie médicale du Barrois & celle des lieux circonvoisins, & de M. Virard, Médecin & Correspondant à Grenoble, sur la description topographique & médicale de cette Ville, lui ont paru mériter la même distinction.

V. Après avoir couronné les travaux

de ses Correspondances, la Société croit devoir donner une marque publique de sa satisfaction & de son estime à M. Faurot, Docteur en Médecine, résidant à Autet, Paroisse de Franche-Comté. Appellé auprès de plusieurs personnes, mordues par un chien enragé, il les a soignées avec autant de désintéressement que de succès; entierement dévoué au traitement des épidémies, dont le canton qu'il habite est affligé, il a plus d'une fois fourni les alimens & les remedes aux pauvres qui en étoient attaqués. Ces détails ont été transmis par des personnes distinguées, témoins de ses bienfaits. La Société le prie de trouver bon que le Public en soit informé, & qu'elle lui offre une Médaille de la valeur d'un double jetton d'or ».

La suite à l'Ordinaire prochain.

Déclaration du Roi, du 15 Août 1781, par laquelle Sa Majesté ordonne la continuation de la perception de 30 sous par muid de vin, entrant dans la Ville de Paris, pendant cinq années trois mois, à commencer du premier Octobre 1781, en faveur de l'Hôtel-Dieu & de l'Hôpital-Général.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

EXTRAIT des Observations météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 jusqu'au 31 Juillet 1781.

Vent dominant, nord.

Thermometre. Plus grand degré de chaleur, 26 degrés 0, le 31; moindre degré de chaleur, 9 deg. 9, le 22.

Barometre. Plus grande élévation du mercure, 28 pouces 2 lignes 7, le 20; moindre élévation du mercure, 27 p. 9 lignes 2, le 2.

Quantité de pluie. 14 lignes 6, tombées en 8 jours.

Evaporation, 91 lignes.

Aiguille aimantée. Sa déclinaison, 20 degrés, 9 minutes 50 secondes.

Température, chaude & très-séche.

Maladies. Aucune.

Productions de la Terre. La moisson des bleds a commencé le 16; elle s'est faite sans une goutte d'eau: la paille est courte & l'épi long. Le raisin tournoit le 20. Les fruits sont très précoces & en abondance.

Signé, COTTE, Prêtre de l'Oratoire, Curé de Montmorenci, Correspondant des Académies Royales des Sciences de Paris & de Bordeaux; des Sociétés Royales de Médecine de Paris & d'Agriculture de Laon, de la Société Météorologique Palatine.

II.

ANNONCE de Livre.

Dictionnaire Economique, contenant l'Art de faire valoir les Terres & de mettre à profit les endroits les plus stériles; l'établissement, l'entretien & le produit des Prés, tant naturels qu'artificiels; le Jardinage, la Culture des Vignes, des Arbres forestiers & fruitiers, & des Arbustes; le soin qu'exigent les Bêtes à cornes & celles à laine, les Chevaux, les chiens, &c.; la façon d'élever & de gouverner les Abeilles, les Vers à soie, les Oiseaux de Basse-cour, de proie & volieres. On y trouve un ample détail des profits & agrémens que procurent les biens de campagne; objet qui comprend la Chasse, la Pêche, la Fabrication des filets, pieges, &c.; l'apprêt des Alimens, la Composition des Liqueurs, Confitures & autres choses; une exacte Description des Végétaux les plus propres à nous servir d'alimens, à favoriser l'exploitation des Biens de Campagne, à décorer les Jardins; des Instructions pour prévenir les maladies & pour les guérir; la connoissance des Plantes utiles à la Médecine, à la Teinture & à d'autres Arts; le détail de leurs diverses propriétés, leur Culture, les moyens de les employer; une idée sommaire de ce qui concerne les Droits Seigneuriaux & ceux des Communautés & Ecclésiastiques, par rapport aux biens de la campagne, &c. Nouv. Edit. entierement corrigée & considérablement augmentée; par M. de la Marre. *In-fol.* 3 vol. fig. A Paris, chez Knapen & Fils, Libraires-Imprimeur, au bas du Pont Saint-Michel.

III.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 7 Septembre 1781.

Or de Portug. à . . .	732 l.	f.		marc.
Du Mexique à . . .	722			
Du Pérou à	716			
Les guinées à . . .	726			
Ducats à	98	10		once.
Or fin à 23 karats . .				
31 32	102			
Or à 20 karats à . .	85			
L'argent à 11 d. . .				
10 g. à	54	10		marc.
Idem à 11 d. 10 . .				
gr. à	52	10		
Piastres à	48	17	6	

IV.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 5 Sept. 1781 au Vendredi 7 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19 à 20 l. 10 s.; le seigle, de 9 livres 10 s. à 10 livres; l'orge, de 10 à 11 livres. Le froment à la Grêve, de 19, 20 à 21 livres; le seigle, 10 livres; l'orge, 10 liv. *le septier.* Farine blanche à la Halle, de 36, 38, 40, 41 à 42 livres; bis-blanc & bis, de 22, 24, 28, 30 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 5 Sept. 1781 au Vendredi 7 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Grêve, de 19, 20 à 21 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 4 Septembre 1781, de 62 à 64 l.; *id.* nouveau, de 58 à 60; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 58 à 60 liv.; *id.* nouv., 48 à 50; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 20 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 49 à 50; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 47 à 48; le cent de paille, de 18 à 22; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 34 à 40 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Let.
	PAIEMENT DU MERCREDI 5 SEPTEMBRE 178		
11.	M. Boutray	Mercredi.	M.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	M.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	M.
18.	M. Radix	Mercredi.	M.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	M.
27.	M. de France	Mercredi.	M.
	PAIEMENT DU JEUDI 6.		
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	M.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	M.
12.	M. Alissant	Jeudi.	M.
14.	M. Nau	Jeudi.	M.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	M.
8.	M. Despeignes	Samedi	M.
9.	M. de la Rue.	Samedi	M.
	PAIEMENT DU VENDREDI 7.		
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	M.
2.	M. Boscheron	Vendredi.	M.
21.	M. Paru.	Vendredi.	M.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	M.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	M.
5.	M. Cauchy.	Samedi.	M.
6.	M. Caron	Samedi	M.
16.	M. Le Noir.	Samedi	M.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇAB

CHANGES du 7 Septembre 1781.

Amsterdam, ...	53 ½	Cadix, ...	
Londres, ...	31 ¾	Livourne, ...	
Hambourg, ...	189	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Août.*	

Sept. 1781.		Du 5.	Du 6.	Du
Comp. des Indes.	Actions	1945 47 ½ . . .	1947 ½	1945 4
	D° 16/25	. . . . .	. . . . .	1270 .
	D° 8es	. . . . .	258	. . . .
	D° 25es	. . . . .	. . . . .	82 .
	Empr. d'Oct.	402	402	402 .
Rescriptions.		7 ¾ 8 8 ¼ p.	7 ¾ 8 perte.	8 9
Bil. des Ferm.		. . . . .	. . . . .	. . . . .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 8 Septembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

BAVIERE.

DE MUNICH, *le* 10 *Août*.

LA méthode des conducteurs électriques ou des *Paratonnerres*, commence à se répandre en Baviere. Il n'y a peut-être pas de pays où il fût plus nécessaire d'avoir recours à cette invention, puisqu'il n'en est aucun, au moins en Europe, qui paroisse plus exposé aux orages & où la foudre cause annuellement plus de désastres. Une certaine répugnance populaire consacrée par une application erronée de certains principes de morale, & entretenue par l'ignorance de la saine Physique, avoit jusqu'à présent opposé un obstacle presque invincible à l'établissement de ce préservatif; mais insensiblement les esprits se sont éclairés, le préjugé s'est dissipé, ou, s'il tient encore quelque part, il sera sans doute forcé de céder à l'exemple du Souverain qui vient de parler en faveur d'une nouveauté si salutaire. Son Altesse Sérénissime Electorale a fait placer récemment dix-sept Conducteurs sur le château de Rymphenbourg; depuis, le Comte de Torring-Seefeld, ci-devant Plénipotentiaire à Teschen, en a fait élever aussi un sur son château à Seefeld. Qninze jours après, c'est-à-dire, le 3 de ce mois, un orage violent est survenu; la foudre s'est portée sur la pointe de la barre électrique, l'a suivie jusques dans un canal où son extrémité inférieure, disposée en forme d'étoile, étoit enfoncée de six pieds de profondeur. Là s'est faite une explosion terrible, semblable à celle d'une mine qui éclate. Les pierres & le sable ont volé à droite & à gauche, & ont laissé l'étoile absolument à découvert. Mais c'est à quoi s'est borné l'effet du tonnerre, uniquement dirigé sur ce point. Cet événement a achevé d'accréditer le *Paratonnerre*. Plusieurs personnes se proposent d'en faire élever sur leurs maisons, notamment les Peres Augustins, dont l'exemple ne peut manquer d'entrainer un grand nombre de Citoyens.

PALATINAT.

DE LAUTERN, *le* 12 *Août*.

» M. Medicus a lu le 6 Mars dernier, à la Société Electorale Economique de cette Ville, un Mémoire sur cette question: » Les Prix proposés à l'Industrie » sont-ils réellement avantageux à un » Pays? » Cet habile Médecin & Economiste prouve que ces Prix ne conviennent guères que pour encourager la culture des plantes propres à fournir les fourrages. On proposa un Prix pour engager à cultiver la réglisse dans le Palatinat. De plusieurs Cultivateurs qui concoururent, un seul obtint ce Prix. Il y eut beaucoup de Vendeurs de réglisse & pas un Acheteur. Ainsi elle resta

aux Cultivateurs qui souffrirent par-là une perte réelle. Plusieurs plantes propres à la teinture viennent très-bien dans ce pays. Cependant M. Medicus ne croit pas que des Prix fussent un moyen convenable d'en introduire une culture avantageuse. Si les Paysans les cultivent en effet, les Teinturiers s'en méfieront, & n'oseront s'en servir. Les Marchands qui les fournissent, sûrs de se dédommager par la suite, leur vendroient à meilleur manché, & même à perte pendant quelque tems, pour ne pas perdre leur pratique. Ainsi les plantes nouvellement introduites restent aux Cultivateurs, qui n'y trouvant pas leur compte, n'ont garde de continuer cette culture. D'ailleurs, il est rare qu'ils réussissent à la premiere épreuve pour les végétaux qui demandent des soins particuliers. Leurs productions sont donc d'une qualité inférieure, & l'envie de gagner le Prix, en les multipliant, peut encore nuire à leur bonté. Ces raisons ne nous paroissent pas sans replique. D'abord elles tendent à empêcher qu'on n'introduise aucune culture nouvelle ; & conséquemment à décourager l'Industrie. En second lieu, si les plantes qu'on veut naturaliser chez soi n'y trouvent pas de débit, c'est la faute de la Législation. Qu'on en défende l'importation, il faudra bien qu'on les recherche. Pourquoi le Marchand qui les tire du dehors, de la deuxieme ou troisieme main, se refuseroit-il à les tenir de la premiere ? Dans les pays de vignobles, tous les Vignerons peuvent vendre leur vin ; cependant il n'y manque pas de Marchands en gros. Le monopole s'exerce sur la consommation & ne l'arrête pas. Quant à la qualité, c'est aux Sociétés d'Encouragement à en être les Juges. Cette qualité est & doit être, dans leur intention, le premier mérite, le principal objet. La quantité n'est donc qu'une condition accessoire qui, ainsi que les essais malheureux, ne peut prétendre au Prix. Si elle l'a obtenu, c'est abusivement ; & les abus ne sont pas des inconvéniens nécessaires puisqu'on peut les prévenir ou les réprimer ».

(Cet article est extrait du Journal de Bouillon).

ITALIE.

DE MESSINE, *le 29 Juillet.*

Il y a quelques jours qu'il arriva d'Alexandrie à Malthe un vaisseau qui se rendoit en Barbarie, avec une charge de près de 40 mille ducats. En partant de Syrie, ce navire avoit eu à bord 11 Marchands Turcs & 15 hommes d'Equipage ; mais de ces 26 personnes, onze étoient mortes dans la traversée. Le Grand Maitre a fait transporter au Lazaret les quinze hommes restans, & mettre ensuite le feu au navire entier, sans permettre qu'on en sortît le moindre effet. Cet événement a déterminé le Tribunal Conservateur de la Santé, à Palerme, d'interdire, pour un certain tems, toute communication avec les Malthois.

ESPAGNE.

DE CADIX, *le 30 Juillet.*

Il est arrivé ici avant-hier, après quarante-quatre jours de navigation, un convoi Espagnol de vingt voiles, sortant de Montevideo avec des cargaisons de cuirs, laine de Vigogne, cuivre, suif & autres objets de Commerce. Cette flottille étoit escortée de deux Corsaires, qui, dans leur trajet, ont pris & amené avec eux un bâtiment du convoi de Quebec, & une frégate Marchande Angloise, nommée les *Six Sœurs*. Cette frégate alloit de l'Isle de Man à la Barbade, & étoit commandée par le Capitaine Robert Smith.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 23 Août.*

Sa Majesté Britannique vient d'accorder des Lettres-Patentes à MM. Grœffer & Bessel, pour leurs végétaux à l'usage de la Marine Royale & de tous les Voyageurs par mer. Ces végétaux sont préparés de maniere qu'ils ne perdent rien de leur qualité nourrissante ou anti-scorbutique, & même de leur saveur, si long-tems qu'on les conserve, & quelle que soit la température du climat sous lequel on les transporte. L'eau

dans laquelle on les fait cuire a un goût agréable ; on prétend même qu'elle peut servir à faire du *punch* ou *flip*. Des choux qu'on conservoit ainsi préparés depuis plus d'un an, ont été servis avec d'autres fraichement cueillis ; les personnes qui ont mangé des uns & des autres, n'ont pu en faire la distinction. Les Auteurs de cette utile découverte ont acquis depuis peu deux cents arpens de terre, à quelques milles de cette Capitale, pour y cultiver la quantité de végétaux qu'ils doivent fournir à la Marine. Ils comptent sur un profit annuel de dix mille livres sterlings. On peut avoir des échantillons de ces végétaux en s'adressant à Londres à M. John Grœffer, près du nouveau Globe *Mile end*, ou à M. John Bessel, nº. 12, *Castle-Street-Leicester-Fields*.

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM, *le 23 Août.*

Il y a eu sur nos côtes, pendant ce mois, des coups de vent violens & des tempêtes qui ont causé beaucoup de dommage. La nuit du 20, vers les onze heures, le vaisseau de guerre Suédois, la *Sophie-Albertine*, de 72 pieces de canon & de 554 hommes d'équipage, commandé par le Capitaine Johan-Gustaaf Malinschild, ayant sept navires sous son convoi, destinés pour Cadix, eut le malheur de faire naufrage sur le lieu nommé le Haaks. Les mâts furent rompus, & le vaisseau se brisa entierement. Il ne s'est sauvé que 20 à 25 hommes de l'Equipage sur des pieces de bois ou sur les chaloupes des vaisseaux de guerre Hollandois qui se trouvoient dans le Port. Un navire Marchand de la même Nation, commandé par le Patron J. W. Uneer, qui alloit de Stockolm à Brest, a eu aussi le même sort ; le Capitaine & deux hommes seulement ont été sauvés. Le navire Portugais, la *Santa Anna-Francisca du Silva Cotte de Maria*, Capitaine Felix-Josué de Souza, a pareillement fait naufrage ainsi que le navire la *Johanna*. On dit qu'un autre navire Suédois, chargé de cuivre, a coulé bas. Cent cinquante tonnes de poix & goudron ont été poussées sur les côtes, avec beaucoup de mâts, d'agrets & de débris de navires, d'où l'on conjecture qu'il doit avoir péri d'autres vaisseaux.

II.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE MARSEILLE, *le 23 Août.*

» Depuis le 6 jusqu'au 17 de ce mois, il est entré dans ce Port 48 bâtimens, dont deux vaisseaux appellés, l'un la *Ville de Vienne*, & l'autre la *Duchesse de Sudermanie* ; le premier venant de Trieste, chargé de fer, de plomb & chair salée ; & le second, de Nockopin, chargé de fer & de planches. De ce nombre sont aussi la goëlette du Roi, le *Succès*, la felouque du Roi, le *Tartare*, & la tartane du Roi, la *Notre-Dame*, venant de Toulon & de Cassis. La felouque, commandée par M. Duval, Lieutenant de frégate, partie de Toulon, avec une corvette du Roi, aux ordres de M. de Saint-Marc, pour escorter trois tartanes du Commerce, s'est emparée sur Rion, d'un Corsaire Mahonois, équipé d'environ 20 hommes de différentes Nations, parmi lesquels on a reconnu trois Algériens. Le vaisseau Hollandois, la *Nouvelle Fortune*, venant de Venise, chargé de différentes marchandises pour cette Ville, étant tombé au pouvoir d'un Corsaire Mahonois, a été délivré, quelques heures après, par la frégate le *Montreal*, qui l'a escorté jusqu'ici ».

DE LA NOUVELLE, *le 15 Août.*

Pendant le courant du mois dernier, il est entré dans ce Port 68800 limons, 4200 pendans d'ails, 268 gros barils d'anchois, 89 quintaux de savon, 109 quintaux de cordages, 10 balles de laine de Barbarie, cotons, droguerie & autres articles, pesant ensemble environ 65 quintaux.

Quatre bâtimens de ce Pays ont exporté dans le courant du mois dernier 6105 quintaux de bled premiere qualité, & 193 quintaux de son pour Marseille. Trente petits bâtimens Espagnols ont aussi exporté pour leur pays, 4339 quintaux de froment, 103 quin-

taux de méteil, 392 quintaux de seigle, 200 quintaux de gros millet, & 45 quintaux d'haricots. Et enfin cinq bâtimens Génois ont exporté pour l'Italie 1910 quintaux de bled, & 56 muids de vin rouge.

DE CHATELLERAULT, *le 25 Août.*

Par Arrêt de la Cour de Parlement, du 21 Août 1781, il vient d'être défendu de tenir aucunes Foires ni Marchés dans les Villes, Bourgs & Paroisses situés dans l'étendue du ressort de la Sénéchaussée de Châtellerault, les jours de Dimanches & Fêtes annuelles & solemnelles, sauf à être lesdites Foires & Marchés tenus le lendemain desdits jours fériés. Le même Arrêt fait aussi défenses à toutes personnes de s'assembler ni de s'attrouper, sous quelque prétexte que ce soit, les jours de Dimanches & de Fêtes annuelles & solemnelles, ni dans aucun autre tems de l'année, dans la Paroisse de Saint-Leger en Pallus, & dans les Villes, Bourgs & Paroisses situés dans l'étendue du ressort de la Sénéchaussée de Châtellerault, fors pour les Assemblées qui peuvent avoir lieu pour louer les domestiques nécessaires aux Habitans de la Campagne, lesquelles ne pourront se tenir pendant le tems du Service Divin. Il est aussi fait défenses à tous Marchands & Artisans d'avoir leurs boutiques ouvertes, d'étaler ni vendre leurs marchandises les jours de Dimanches & Fêtes annuelles & solemnelles, ainsi qu'aux Aubergistes & Cabaretiers de donner à boire ces mêmes jours, pendant le tems du Service Divin, ni en tous tems après huit heures du soir en hiver, & après dix heures du soir en été.

DE METZ, *le 28 Août.*

Lettre adressée au Rédacteur des Affiches de Lorraine. » Mr, permettez-moi quelques réflexions sur la Lettre intéressante de M. Couturier, insérée dans un de vos derniers numéros (*voy. aussi la Gaz. d'Agric. No. 66*), au sujet de la cure des fievres intermittentes, & sur-tout de celle nommée quarte, opérée par la *chausse-trape.* En indiquant les caracteres de cette plante, je développerai aussi d'autres vertus très-essentielles qu'elle possède. Mes observations feront peut-être mieux sentir le mérite de celles de M. Couturier, auquel on sera toujours redevable, sinon d'avoir fait une découverte, du moins d'avoir indiqué dans une plante des propriétés presque oubliées, & qui n'étoient guères connues que du petit nombre de ceux qui sont aussi versés que lui dans l'Art de guérir ».

» Si le quinquina n'a pas toujours réussi, comme le remarque très-bien M. Couturier, ce qui arrive rarement, je ne crois pas que l'on doive, par rapport à cela, déprimer inconsidérément un remede qui, administré par une main habile, produit les plus grands effets. Mais lorsque c'est l'empirisme qui en régle l'usage, il arrive très souvent plusieurs accidens; les fievres, d'intermittentes qu'elles étoient, deviennent continues, il survient des obstructions aux visceres, la cachexie, la bouffisure, l'hydropisie, &c. souvent même des mouvemens convulsifs ajoutent aux autres symptômes, & rendent l'état du malade beaucoup plus fâcheux qu'il n'étoit avant l'usage de ce remede; c'est ce qui vraisemblablement détermina plusieurs Médecins célébres à écrire contre cette écorce, dans les premiers tems où elle fut apportée en Europe ».

» Depuis cette époque, l'observation & l'expérience ont appris qu'on ne parvient à guérir les fievres intermittentes qu'après avoir mis en usage les saignées, les purgatifs & les autres remedes propres à diminuer l'érétisme, à vuider les premieres voies, & à préparer, pour ainsi dire, la guérison qui doit être opérée par le quinquina ».

» Il n'en est pas de même de la *chausse-trape*; elle dissipe les fievres intermittentes, sans qu'il en résulte les inconvéniens que l'on reproche à l'écorce Peruvienne; au contraire, cette plante les prévient presque tous par ses propriétés fondantes & apéritives ».

» Je me rappelle très-bien avoir été attaqué, dans ma jeunesse, d'une fievre quarte avec bouffisure presque universelle, sans qu'un long usage du quinquina eût produit aucun effet sur moi pendant l'espace de six mois ».

» Mon pere, qui avoit quelque con-

noissance dans la science des végétaux, me fit avaler le suc de la *chausse trape*, à la dose d'un demi-gobelet, pendant huit jours, ce qui me guérit radicalement ».

» Mais pour revenir aux caracteres botaniques de cette excellente plante, & afin de mettre tout le monde, surtout les Habitans de la Campagne, à portée de la connoitre, je vais en donner la description ».

» Elle est nommée *calcitrapa*, Clus. Hil. pl.; *calcatreppola*, Cesalpin; *carduus stellatus*, J. Bauhin; *centurea calcitrapa*, Linn. Sp. pl.; en Allemand, *star-distel*; en Anglois, *star-Thistle*; en François, *Chausse-trape* ou *chardon étoilé*. Elle croit le long des chemins, & autres lieux incultes; elle est bis-annuelle; à la seconde année, elle donne ses tiges, qui s'élevent jusqu'à dix pieds de hauteur, à l'extrêmité desquelles naissent des fleurs purpurines, renfermées dans un calice dont les écailles sont terminées en épines roides & très-aiguës, disposées en forme d'étoile, ressemblant beaucoup, par leur situation, aux chausses-trapes de guerre, d'où ce chardon tire ce nom. Après la fleur, on trouve dans l'intérieur du calice, & sur le réceptacle, de petites semences luisantes, oblongues & un peu applaties, dont les chardonnerets sont très-friands ».

» Les feuilles, dans la premiere année de la durée de cette plante, sont comme plaquées sur la terre, en partant toutes du centre commun qui est la racine: elles sont ailées; mais à la seconde année, elles changent de forme; il n'y a que les tiges qui en soient garnies, seulement aux endroits où les rameaux prennent naissance; elles sont alors découpées plus profondément, & ressemblent assez à celles du coquelicot ou du bluet. Les racines sont droites & ligneuses, sur-tout quand il y a des tiges ».

» Toutes les parties de ce végétal sont recommandées, même par les plus anciens Auteurs, comme un puissant diurétique & apéritif, propre à dissiper toutes les obstructions. Sa semence, pilée & infusée dans du vin blanc ou autre liqueur appropriée, est un remede assuré dans la colique néphrétique, & dans toutes les maladies graveleuses ou glaireuses des reins & de la vessie. La seconde écorce de la racine, séchée & pulvérisée, sert de base à ce fameux remede si vanté, contre la néphrétique, avec lequel M. de Lamoignon, Intendant du Languedoc, a été guéri, & qu'il a fait publier, par la voie de l'impression ».

» Gesner assure, à ce que dit M. de Tournefort, que cette plante est un spécifique certain dans la jaunisse. Camerarius en dit la même chose, & la recommande avec confiance dans toutes sortes d'obstructions, la cachexie, l'hydropisie, la pierre & la gravelle. *Signé*, CHEUVREUSE, *Maitre en Pharmacie* ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

ANNONCE de Livres.

La Richesse des Vignobles, partie des Vins formant le *complement* de la nouvelle Manipulation des Vins, & contenant, 1°. la description d'une nouvelle Fouloire économique à double usage; 2°. les principales Expériences de la nouvelle Manipulation des Vins en France & dans les Pays Etrangers, & notamment sur les vins les plus fins de la Bourgogne & de la Champagne; 3°. le Procédé pour la Manipulation & l'amélioration des Vins; 4°. un Moyen particulier pour les conserver, & non pour les raccommoder ou rétablir; avec quelques éclaircissemens sur l'usage de ce Moyen, par M. *Maupin*, Auteur de l'Art de la Vigne, & de celui des Vins. A Paris, chez Musier & Gobreau, Libraires, Quai des Augustins, 1781.

Cette Brochure est, comme on en prévient dans le titre, un supplément à tout ce que M. Maupin a publié jusqu'à présent, tant sur la culture de la vigne que sur l'art de faire le vin. Il y rappelle sommairement les instructions qu'il a déjà données sur le foulage de la vendange, sur le décuvage du vin, sur les bons effets de la rafle, sur la nécessité d'avoir recours aux raisins bouillis pour hâter ou soutenir la fermenta-

tion du moût, dans les années où le fruit est trop verd. Il fait sur tous ces objets de nouvelles observations. Il ajoute à quelques-uns de nouveaux éclaircissemens, ou y met quelques modifications; mais l'article le plus important de cet Ecrit, est la description d'une nouvelle *fouloire économique* que l'Aureur a inventée depuis peu. Cette fouloire consiste dans un assemblage de planches mobiles, qui portent sur de forts tasseaux attachés solidement dans l'intérieur de la cuve, à environ dix pouces d'éloignement du bord; cet assemblage forme un plancher sur lequel on fait monter des hommes qui y écrasent à leur aise avec les pieds le raisin à mesure qu'il vient de la vigne. Le moût descend dans la cuve à travers les petites ouvertures des planches, & lorsque le raisin est suffisamment écrasé, on leve quelques-unes des planches du milieu, & l'on précipite le marc dans la cuve, puis on recommence à fouler de nouveau raisin, jusqu'à ce que la cuve soit suffisamment fournie. Ce plancher non-seulement procure un foulage plus parfait & plus prompt, mais il a de plus la propriété de couvrir la vendange & d'empêcher l'évaporation des principes spiritueux. Il nous semble aussi que, par le moyen de cette invention, les Fouleurs ne se trouveront plus exposés à périr suffoqués par les vapeurs de la cuve, comme il n'arrive que trop souvent. Cet avantage dont M. Maupin ne parle pas, doit encore être, si nous ne nous trompons, une raison de plus pour adopter sa nouvelle fouloire.

M. Maupin rapporte ensuite treize expériences, qui prouvent de la maniere la plus authentique l'excellence de sa méthode. Quelques-unes de ces expériences ont été faites par ordre du Gouvernement & sous les yeux même de Ministres & de personnes en place, qui ont donné à l'Auteur les certificats les plus honorables. On y voit que les procédés de ce sçavant *Œnologiste* ont réussi, non-seulement sur les vins ordinaires, mais encore sur les vins les plus fins & les plus précieux, & principalement sur ceux de Bourgogne, comme on n'en peut douter, si l'on s'en rapporte à la Lettre qu'on va lire. Elle a été écrite de Dijon à l'Auteur, le 27 Février dernier, par M. de Chasan, Conseiller-Correcteur honoraire à la Chambre des Comptes de Bourgogne. La voici:

» L'importance de mon vignoble, Mr, » situé à Vosne, premier & plus fin climat » de Bourgogne, ayant réveillé mon ému- » lation à en soutenir la réputation, j'ai » fait une étude particuliere de tous » les ouvrages relatifs à la manipula- » tion des vins. Je me fais un plaisir » de vous dire, après une expérience » de sept années, que j'ai retiré les » plus grandes & importantes lumieres » des vôtres; les différentes cuvées que » j'ai faites dans ce laps de tems, s'é- » tant parfaitement soutenues jusqu'à » ce jour, tandis que celles de mes » voisins se sont affoiblies & ont manqué » dans nombre de récoltes ».

» Je suis donc assuré, Mr, en suivant » vos principes, de donner de la stabilité » à mon vin, sans en altérer la qualité, » s'étant trouvé, dans chaque récolte, su- » périeur à ceux du même climat. C'est » une justice que je dois vous rendre, » & qui me fait desirer d'avoir une col- » lection complette de vos ouvrages, » tant relatifs à la manipulation des vins » qu'à la culture de la vigne ».

» Quelque connu que soit le climat » de Vosne, il renferme de petits can- » tons plus distingués, comme la Ro- » manée, le Clos de Varoilles, la Ta- » che, le Richebourg, qui produisent, » mais en petite quantité, le vin le plus » renommé ».

» Il est de notoriété publique que je » suis unique Propriétaire du Clos de » Varoilles, comme on peut le voir » dans le Tome IV du Dictionnaire En- » cyclopédique, pag. 703, sous le nom » de *Beaune*, où il a été placé par er- » reur, devant être sous celui de *Vosne*, » comme on le voit dans l'Histoire de » Bourgogne, Tome III. »

» C'est sur ces vins du Clos de Va- » roilles & de Vosne, c'est-à-dire, sur » les premieres têtes des vins les plus » fins & les plus délicats de la Bour- » gogne, que j'ai pratiqué avec succès » vos expériences, depuis sept an- » nées ».

Dans la même Lettre, M. de Chasan

me marque, dit M. Maupin, que son objet, en perfectionnant son vin, n'a point été d'en augmenter le prix, mais d'en étendre la réputation; & en effet il paroit que, vu la qualité supérieure de ses vins, le prix en est très-modéré, le vin du Clos de Varoilles n'étant, pris sans doute sur les lieux, qu'à 50 s. la bouteille, & celui de Vosne à 36 sous, les bouteilles toutes étiquetées & cachetées à l'empreinte de ses armes, pour éviter tout inconvénient.

M. Maupin ajoute aux témoignages avantageux que lui ont rendus ses Compatriotes, ceux de quelques Etrangers qui reconnoissent aussi la bonté de sa méthode.

M. Maupin ne s'est pas borné à indiquer les moyens de perfectionner les vins & de les conserver en bon état, il a bien voulu encore s'occuper de la recherche des meilleurs procédés pour en multiplier la production & diminuer en même tems les avances de la culture. Ceux qui connoissent les Ouvrages de M. Maupin se rappelleront, sans doute, que sa méthode consiste à tenir les ceps plus écartés les uns des autres qu'ils ne le sont dans l'usage ordinaire. En général, l'effet de cette méthode est de donner plus de facilité pour cultiver la vigne, d'économiser un grand quart des échalas & les deux tiers au moins des fumiers, & enfin d'augmenter le rapport de la vigne d'un cinquieme au moins.

Il seroit fort à desirer qu'on eût des regles fixes pour reconnoitre quand il est tems de faire vendange. Personne ne seroit plus en état de nous instruire sur ce point essentiel, que M. Maupin; mais malheureusement il déclare qu'il ne traitera cette matiere que sur le vœu des Provinces mêmes, » d'autant » mieux, dit-il, que c'est une matiere » de chicane, ou du moins d'une lon» gue discussion, que je n'entrepren» drai sûrement pas, que je ne sois » bien assuré que ce ne sera pas inu» tilement. Ainsi c'est donc aux Provin» ces mêmes que les personnes qui de» sireront des instructions sur cette par» tie, doivent s'adresser.

M. Maupin termine sa Brochure par des observations sur un nouveau plan ou systême d'Agriculture qu'il a imaginé, & dont l'effet seroit de donner un tiers au moins plus de grain que n'en produit la culture vulgaire, en n'employant cependant que les mêmes avances, c'est-à-dire, que la même quantité de labour & d'engrais. L'Auteur se flatte d'être en état de fertiliser les plus mauvaises terres, enfin toutes les terres qui, par leur nature, semblent dévouées à une stérilité presque perpétuelle & invincible.

Nous ne répondrons point ici aux plaintes que M. Maupin fait contre nous dans ce nouvel Ecrit. Si en annonçant quelques-uns de ses précédens ouvrages, nous n'avons pas mis tout-à-fait autant de chaleur dans nos Extraits qu'il en montre lui-même, lorsqu'il parle du mérite de sa méthode & de ses succès, ce n'est nullement dans l'intention de lui nuire, & encore moins pour plaire à des gens à qui il ne plait pas; jamais nous ne nous sommes dégradés au point de nous rendre le Ministre de la passion de personne.

I I.

MANIERE dont les Chinois font sécher les Châtaignes, tirée des Mémoires des Missionnaires de Peckin.

» On fait sécher les châtaignes à la fumée, dans le Limosin & d'autres Provinces où elles sont comme le supplément du bled, afin de les conserver pour le printems. Outre la consommation du bois & les soins que cela demande, il est à croire que les châtaignes perdent beaucoup à être ainsi conservées, & en sont probablement & moins saines & moins nourrissantes. Peut-être que la maniere Chinoise pourroit aider à en trouver une troisieme: la voici: On choisit les châtaignes qui vont au fond de l'eau; puis après les avoir *soleillées* jusqu'à ce qu'elles soient seches, on les fait passer dans l'eau de sel, & on les suspend dans des filets, dans des paniers à jour, &c. au grand air, au vent de nord sur-tout, pour en bien sécher la coque; il ne s'agit plus après, que de les mettre dans un endroit bien sec. Quant à l'eau de sel ou saumure, nous trouvons qu'il faut une livre de sel par boisseau; mais on ne met d'eau qu'autant qu'il est nécessaire pour que toutes les châtaignes soient mouillées »».

III.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 5 Septembre 1781.

Or de Portug. à . . .	732	l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	722			
Du Pérou à	716			
Les guinées à . . .	726			
Ducats à	98	10		
Or fin à 23 karats . . 31 32	102			once.
Or à 20 karats à . .	85			
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	10		
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10		marc.
Piastres à	48	17	6	

IV.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 1er. Sept. 1781 au Mercredi 5 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19 à 20 l. 10 s.; le seigle, de 9 à 10 livres; l'orge, de 9 liv. 10 s., 10 à 11 livres. Le froment à la Grêve, de 19, 20 à 21 livres; le seigle, 10 livres; l'orge, 10 liv. *le septier.* Farine blanche à la Halle, de 36, 40, 41 à 42 livres; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 28, 30 à 34 l. *le sac* pesant 325 l.

V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 1 Sept. 1781 au Mercredi 5 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Grêve, de 19, 20 à 21 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 31 Août 1781, de 62 à 64 l.; *idem* nouveau, de 58 à 60; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 54 à 56 liv.; *id.* nouv., 42 à 46; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 24 à 26; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 53 à 54; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 50 à 52; le cent de paille, de 23 à 26; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 36 à 45 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres
	PAIEMENT DU SAMEDI 1er. SEPTEMBRE 1781.		
8.	M. Despeignes	Samedi	M.
5.	M. Cauchy	Samedi	M.
6.	M. Caron	Samedi	M.
9.	M. de la Rue	Samedi	M.
16.	M. Le Noir	Samedi	M.
	PAIEMENT DU LUNDI 3.		
23.	M. Masson	Lundi	M.
26.	M. de la Motte	Lundi	M.
29.	M. Certain	Lundi	M.
28.	M. Creuzé	Lundi	M.
	PAIEMENT DU MARDI 4.		
3.	M. Nau de Sainte-Marie . .	Mardi	M.
13.	M. Marsollier	Mardi	M.
15.	M. Defays	Mardi	M.
25.	M. Vieillard	Mardi	M.
24.	M. Desplasses	Mardi	M.
Idem.	Gouvernemens.	B.	*Six derniers mois* 1

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABL

CHANGES du 4 Septembre 1781.

Amsterdam, . . .	53 ½ lettre.	Cadix, ...	
Londres, ...	31 5 8e.	Livourne, ...	
Hambourg, ...	189	Gênes, ...	
Madrid, ...	13-13	Lyon, *Août.* . . .	au

DU MARDI 4 *Septembre* 1781.

1780. Lot. Roy. .	997 l.	1785	
1781. *Primes.* sortie.	435 .	1786	13
1782		1787	
1783		1788	11
1784		1789	
1r. Viager. . . .	3 p. % bén.	2d. . . .	2 ½ p. % pert

Sept. 1781.		*Du* 1.	*Du* 3.	*Du* 4
Comp. des Indes.	Actions	1942 ½ 45 . . .	1942 ½ 40 42 ½	1945 . .
	D° 16/25	. . . . .	. . . . .	1240 . .
	D° 8es	255	. . . . .	255 . .
	D° 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	402	. . . . .	402 . .
Rescriptions.		8 ¼ 7 ¾ p.	7 ¾ 8 perte.	7 ¼ per
Bil. des Ferm.		. . . . .	. . . . .	½ perte
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 178

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Mardi 4 Septembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 29 Juillet.*

L'Impératrice vient de faire publier dans ses Etats un nouveau Réglement concernant la Navigation & le Commerce de ses Sujets. Pour le composer, on a consulté tous les Réglemens publiés dans les autres Etats de l'Europe sur les mêmes objets ; on en a emprunté ce qui a paru s'accorder davantage avec le droit des gens & la nature de notre constitution.

HONGRIE.

DE PÉTERWARADIN, *le 24 Juillet.*

Nous avons vu passer ici sur le Danube six grands bâtimens Turcs, venant de l'Autriche, chargés de différentes marchandises du Pays, mais sur-tout de verres & de glaces de Bohême. Ces cargaisons sont transportées sur Ruszuch à Constantinople, d'où d'autres Négocians les envoient vers les parties intérieures de l'Empire Ottoman; sçavoir, dans l'Arménie, la Perse & la Tartarie. Le verre est un article très-lucratif pour les Commerçans Turcs, ainsi que le fer qu'ils tirent des Pays Autrichiens. On voit aussi de grands approvisionnemens de grains & de farine défiler vers la Turquie qui n'en peut tirer ni de la Servie, ni de la Bosnie où ces denrées sont d'une rareté excessive.

On voit dans l'Esclavonie, avec la plus grande satisfaction, le Commerce Autrichien s'étendre de plus en plus sur la Save. Pour en faciliter encore davantage le cours, le Gouvernement a donné des ordres afin que l'on déblayât la route le long de ce fleuve. On s'est mis aussi-tôt à ce travail, & on est disposé à le poursuivre avec la plus grande activité.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 15 Août.*

On vient de publier, par ordre de l'Empereur, de nouveaux arrangemens relatifs au Clergé ; quatre des principales Abbayes ont été sécularisées. Il paroit aussi un Edit qui défend à tous les jeunes gens au dessous de 27 ans de voyager dans les Pays Etrangers. Le motif de cette Loi est de restreindre les voyages à un âge où ils sont le plus avantageux, & où il y a le moins à craindre pour les mœurs & la santé.

BRANDEBOURG.

DE BERLIN, *le 8 Août.*

Sa Majesté s'étant faite instruire des causes qui ont pu occasionner la chûte de la tour de la nouvelle Eglise sur la

Place des Gendarmes, a décidé que non-seulement cette tour, mais encore ce qui reste de la colonnade seroient démolis pour être reconstruits sur des fondemens plus solides. En conséquence, le premier Directeur des Bâtimens a été chargé de veiller à la reconstruction de ces deux ouvrages. On a déjà commencé à enlever les décombres, afin de faire mettre incessamment la main à l'œuvre. Les illuminations qui étoient devenues très-fréquentes dans les jardins publics, viennent d'être défendues, à cause des accidens qui pouvoient en résulter.

ITALIE.

DE NAPLES, *le 6 Août.*

Une troupe de plus de deux cents bandits répandent le trouble & l'effroi dans cette Ville. Ils ont mis le feu, il y a quelques jours, à toutes les barraques ou boutiques en bois qui sont sur la Place des Carmes; &, sous prétexte de donner des secours, ils ont emporté tout ce qui est tombé sous leurs mains. Dernierement encore, ils trouverent le moyen de faire tomber du plafond de la salle où se rend la Justice, quelques pierres; ce qui effraya si fort les Juges & le Public qui assistoit à l'Audience, que chacun s'empressa de gagner la porte. Plusieurs de ces scélérats, qui étoient dans la foule, & qui cherchoient à l'augmenter, profiterent de la presse pour voler une quantité prodigieuse de montres, de tabatieres & de bourses.

PORTUGAL.

DE LISBONNE, *le 8 Août.*

Le 15 de ce mois, à deux heures de la nuit, on éprouva ici une secousse de tremblement de terre, assez forte & qui dura quelques secondes. Les jours précédens, la chaleur avoit été si grande, que le thermometre de Farenheit monta jusqu'à 96 degrés.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 20 Août.*

» On prétend, d'après des relevés qu'on assure très-exacts, que les Européens exportent annuellement depuis un tems considérable, plus de 100 mille Negres de la côte d'Afrique, & que cette exportation est, année commune, dans la proportion suivante : Les Anglois, 53000; les Colonies Septentrionales de l'Amérique, 6300; les François, 23500; les Hollandois, 11300; les Portugais, 8700; les Danois, 1200. Le total des Esclaves exportés est donc, suivant ce calcul, de 104 mille ».

PAYS-BAS.

D'OSTENDE, *le 22 Août.*

Il est décidé que le bassin de notre Port sera aggrandi. MM. Lippens & Liefmans ont la direction des travaux nécessaires pour cette entreprise, & ils ne tarderont pas à faire commencer cet ouvrage. Le 6 Septembre prochain, on concluera dans la Maison de Ville un marché définitif avec les personnes qui, munies de bonnes cautions, s'engageront à fournir au plus bas prix & à une époque fixe les matériaux nécessaires pour cet aggrandissement.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE NARBONNE, *le 14 Août.*

Suite de la Notice topographique sur l'Histoire naturelle du Diocèse de Narbonne, par M. de Genssane.

» En remontant depuis Narbonne vers l'Abbaye de Font-Froide, le terrein devient très-montueux; il y a néanmoins quelques bas fonds très-bons en terres labourables, quelques vignobles, mais peu d'oliviers. Le territoire de Saint-Martin a beaucoup de bois taillis bien garnis, consistant en pins & en chênes blancs & verts : les terres labourables y sont d'une excellente qualité & produisent beaucoup ».

» Il y a aux environs de l'Abbaye de Font-Froide, un assez bon canton d'oliviers qui sont très bien tenus ».

» Tout le bas des Corbieres, jusqu'à Gléon & Porteil, sont inutiles & con-

ſiſtent en roches calcaires couvertes de bruyeres. Toutes ces montagnes ſeroient très-propres à produire du bois, même de belles forêts; mais elles ſont couvertes de troupeaux de chevres qui ne permettent pas même aux bruyeres d'y croître ».

» Le plat pays qui borde la mer, depuis Bages juſqu'à Sigean, eſt paſſablement cultivé en terres labourables, qui ſont cependant d'un modique rapport, parce qu'elles ne conſiſtent qu'en terres calcaires ».

» Les Salines de Peyriac, ſur l'étang de Bages, ſont bien tenues; on y fait depuis quarante juſqu'à cinquante mille minots de ſel par année, plus ou moins, ſuivant les ſaiſons ſeches ou humides: celles de Sigean ſont beaucoup plus étendues; cependant on n'y fait guères plus de ſel qu'à Peyriac. Il y a ici douze machines à roues, qui élevent les eaux du canal qui vient de l'étang à quatre pieds de hauteur, & les verſent dans les ſéchoirs ou baſſins de criſtalliſation: ces machines ſont très mal conſtruites & coûtent prodigieuſement d'entretien. La plaine de Roquefort, au deſſus de Sigean, conſiſte en très-bonnes terres labourables & très bien cultivées; mais depuis Roquefort & la Palme, juſqu'à Fitou & Leucate, tout le terroir eſt preſque inculte ».

» On peut regarder le Village de Porteil comme un des meilleurs de la Province du Languedoc, les terres y ſont excellentes, couvertes de très-beaux oliviers, de vignobles excellens; il y a des prairies & des pâturages conſidérables ».

» En remontant la riviere de Berre juſqu'au deſſus de Gléon, on trouve quantité de très-bonnes terres incultes ».

» Le territoire de Villeſeque eſt beaucoup plus montueux, & ne conſiſte qu'en pâturages & en quelques terres labourables ».

» Le territoire de Cas-Caſtel eſt fort étendu, il y a beaucoup de terres labourables cultivées; mais il y en a bien davantage d'incultes, quoique très-bonnes. Ici les terres deviennent plus fortes, & le terrein s'élargit à meſure qu'on avance dans les Corbieres ».

» En remontant la petite riviere qui paſſe auprès de ce Village, on trouve quantité de veines de différens marbres, tous très-fins & très-bons: il y en a du noir veiné de jaune, communément appellé *portor*; on y en trouve du blanc & rouge, du gris tacheté de noir en forme de moſaïque. Il y en a du blanc ſtatuaire vers la ſource du ruiſſeau; mais il eſt fâcheux que la veine n'ait que dix-huit à vingt pouces d'épaiſſeur. On pourroit cependant en retirer des blocs propres à des buſtes & à des bas-reliefs ».

» Depuis Cas-Caſtel juſqu'à la montagne du Tauch, ſur le territoire de Tuchan, ce n'eſt qu'une forêt de buiſſons de différens bois, ſur une étendue de près de deux lieues, la plupart en très-bonnes terres: on pourroit même y établir, en différens endroits, d'excellentes prairies; car il s'y trouve des ſources aſſez abondantes qui ne tariſſent jamais, & qui ſeroient très-propres à les arroſer ».

» La Plaine de Tuchan & Paziols conſiſte en très-bonnes terres labourables & en prairies; il y a en outre un très-bon canton d'oliviers de la plus forte eſpece, & l'on nous aſſura qu'ils étoient en quelque ſorte les ſeuls qui avoient échappé à la gelée de 1709. Il y a auſſi, ſur les côteaux, quelques vignobles. Ce pays eſt en général très-découvert & fort incommodé des vents du nord-oueſt, qu'on appelle *vents de Cers* ».

La ſuite à un autre Ordinaire.

DES ENVIRONS DE MONTREUIL-BELLAY, *le* 10 *Août.*

Extrait d'une Lettre adreſſée au Rédacteur des Affiches du Poitou, inſérée dans ces mêmes Feuilles.

» N'eſt-il venu à perſonne, Mr, l'idée de vous propoſer de demander les moyens d'éloigner des boucheries & des garde-mangers des ménages, les groſſes mouches qui attaquent la viande? Quelques précautions que prennent ſur le champ ceux qui la reçoivent, elles ne ſont jamais aſſez complettes pour empêcher qu'elle ne ſe détériore un peu, & cela eſt déſagréable, parce que c'eſt dans les boucheries mêmes que ces inſectes commencent à y dépoſer, même pen-

dant la nuit, leurs œufs qui produisent les vers qui la corrompent promptement. Quand l'abondance des fruits attire les guèpes, on a remarqué qu'elles chassoient les mouches, qui alors cherchent à pénétrer dans les garde-mangers ; & si elles ont entamé la surface de la viande, on en sacrifie quelques tranches, pour sauver le reste qu'elles laissent sain ; mais on n'a pas cette ressource pendant les grandes chaleurs, & dans les années où il y a peu de fruits. On prétend que la plante de lavande chasse les fourmis ; il pourroit se trouver aussi quelques plantes ou liqueur dont l'odeur éloigneroit des boucheries les mouches qui sont par-tout si incommodes & si malfaisantes. Je vois qu'on découvre, qu'on annonce tous les jours des secrets utiles ; il seroit bien intéressant d'en chercher un contre l'inconvénient que je dénonce, & dont tout le monde se plaint, sans que personne s'occupe du soin de le prévenir. L'Administration publique, dès qu'il touche à l'intérêt commun, pourroit prendre cet objet en considération ».

DE VERSAILLES, *le 26 Août.*

La crainte du feu qu'inspire le voisinage des Atteliers où il se fait des fontes de suif, & l'odeur insupportable qui s'en exhale, ont suscité des plaintes contre le sieur Chapuy, Marchand Epicier-Chandelier-Cirier de cette Ville. Ce Particulier, pour calmer les inquiétudes de ses voisins, & se défendre contre leurs attaques, vient de répandre un Mémoire dans lequel on discute les trois questions suivantes :

» 1°. Peut-on forcer les Entrepreneurs » de la fonte de suif brut, à transpor- » porter leurs fonderies hors des Villes, » sous prétexte du danger du feu & de » la corruption de l'air ? »

» 2°. Y a-t-il réellement danger du » feu ? Les vapeurs du suif sont-elles » malfaisantes ? Et peut-on parer à ces » deux inconvéniens ? »

» 3°. Peut-on empêcher les Epiciers- » Chandeliers-Ciriers d'avoir dans la » même maison leurs fonderies avec leurs » magasins d'épiceries ? ».

» Ce Mémoire, dit l'Auteur de la *Gazette de Santé*, d'où l'on emprunte cet article, est suivi d'une Requête à Nosseigneurs de Parlement, dans laquelle le sieur Chapuy se soumet à faire toutes les épreuves nécessaires pour prouver que le feu ne peut point prendre au suif par la maniere dont son fourneau est construit, & que les vapeurs ne peuvent pas être malfaisantes, l'air étant déterminé à la partie supérieure des maisons, au moyen d'un ventilateur. On y rappelle le Rapport de la Faculté de Médecine de Paris, fait au sujet des plaintes suscitées contre M. Charlard, Apothicaire à Paris, & relatives au danger qui pouvoit résulter de la distillation de l'eau-forte. Le Rapport des Commissaires nommés par la Faculté, tendoit à conclure que les vapeurs qui s'exhalent de l'Attelier, se trouvant divisées & dispersées dans l'air atmosphérique, ne peuvent nuire, & sont tout au plus incommodes. Le Magistrat s'en rapporta à la décision de la Faculté. On y rapporte encore un Jugement rendu à Amiens, sur les plaintes de quelques Particuliers qui craignoient les effets de la vapeur de la tourbe qu'on brûloit dans une maison. Il fut reconnu que ces vapeurs n'étoient pas nuisibles ».

» On y rappelle, ajoute M. Paulet, toutes ces circonstances, dans l'intention de prouver que souvent des hommes inquiets, jaloux ou crédules, suscitent des craintes peu fondées. Et en effet, combien de fois n'a-t on pas accusé l'air d'être le véhicule de vapeurs nuisibles, pestilentielles, tandis qu'il étoit on ne peut pas plus pur. La même erreur n'a-t elle pas eu lieu pour certaines maladies qui ne se sont jamais répandues par la voie de l'air, telles que la peste & la petite vérole. Mais en même tems qu'on condamne l'erreur, on doit respecter la vérité. On ne peut révoquer en doute les effets des vapeurs méphitiques, par exemple, du charbon allumé, des corps en fermentation, en putréfaction, &c. Il y a encore certaines matieres dont l'exploitation ou les préparations exigent beaucoup de précautions & ne sont point exemptes de danger, telles que toutes celles du plomb. Nous avouons que c'est encore un problême pour nous, sçavoir si la vapeur du suif est nuisible, & par con-

féquent si le voisinage d'une fonderie de ce genre est dangereux. Nous présentons la question à traiter aux Chymistes & aux Gens de l'Art. Elle ne nous paroit pas aisée à résoudre, & nous sommes persuadés qu'il y a beaucoup de raisons pour & contre à alléguer. Nous invitons les personnes instruites & sans préjugés, à nous faire part de leurs idées à ce sujet ».

DE PARIS, *le* 28 *Août.*

Edit du Roi du mois de Juin 1781, *portant suppression de plusieurs Charges en la grande & la petite Ecuries.*

Par cet Edit, Sa Majesté supprime les Charges ci-après dénommées, au nombre de quatre-vingt six; sçavoir, *Officiers de la grande Ecurie*: Cinq Écuyers des Cérémonies, deux premiers Valets des Pages, un Porte-Epée de Parement, deux Poursuivans d'Armes, un Porte-Manteau, deux Porte-Cabans, deux Fourriers, six Hautbois ou Musettes du Poitou, cinq Cromornes ou Trompettes Marines, deux Cochers du carrosse des Ambassadeurs, un Cocher du Roi pour le premier Ecuyer, dix Maitres Palfreniers, un Ecuyer Ambleur, un Conducteur du Charriot, un Arroseur du Manege, quatre Gardes du Haras, un Maréchal des Forges, un Taupier. *Officiers de la grande Ecurie, servant à la petite Ecurie*: Un Précepteur des Pages, un Aumonier des Pages, trois Maitres pour enseigner les Pages, quatre premiers Valets des Pages, quatre Fourriers, quatorze Maitres Palfreniers, quatre Maréchaux de Forges, un Apothicaire, un Garde-meubles, deux Cuisiniers, un Sommelier, un Lavandier & un Argentier. S. M. voulant traiter favorablement les Pourvus desdites Charges, leur conserve, leur vie durant, la jouissance des privileges & des Gages attachés auxdites Charges supprimées, & à leurs veuves, la jouissance des privileges seulement, à l'exemple de ce qui a été pratiqué par le feu Roi, lorsqu'il supprima plusieurs Charges dans la grande Venerie & la grande Fauconnerie. Attendu que les Charges de Précepteur & d'Aumonier des Pages, d'Argentier, des Maitres de Danse, d'Armes & à voltiger, des deux Chefs de Cuisine, & des quatre Maréchaux servants à la petite Ecurie, avoient des fonctions réelles & des émolumens proportionnés à la finance qu'ils ont fournie, Sa Majesté ordonne qu'il soit pourvu au remboursement desdites Charges, des deniers qui seront à ce destinés, après que la liquidation en aura été faite au Conseil, sur les pieces, titres & documens qui seront remis par les Propriétaires au Ministre des Finances, dans le délai de trois mois, à compter du jour de la publication du présent Edit.

Cet Edit a été enregistré à la Cour des Aides le 17 Août 1781.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

AVIS.

» Le sieur Migneron, Maitre Sellier & Charron à Paris, vient de découvrir une préparation qui donne aux bois des qualités qu'ils n'ont pas naturellement, telles qu'une plus grande force, une plus grande dureté, la propriété de sécher plus promptement; ce qui les garantit des fentes, & de beaucoup d'autres accidens auxquels ils ne sont que trop sujets lorsqu'on les employe avant d'être parfaitement secs. Le sieur Migneron a cru devoir soumettre cette préparation au jugement de l'Académie Royale des Sciences, qui a nommé MM. Baumé, Fontanieu & Macquer pour l'examiner. Ces Commissaires ont fait sur des bois d'orme, de chêne, de hêtre, de frêne & de noyer préparés suivant la méthode du sieur Migneron, des expériences qui ont eu un succès complet. Il en est résulté que ces bois ont effectivement augmenté en force, à peu près d'un tiers l'un portant l'autre, comparés à d'autres bois de mêmes grosseur & grandeur, qui n'avoient subi aucune préparation. On a sur-tout remarqué que le bois d'orme verd s'est trouvé sec en deux jours de préparation, & que sa force a augmenté de plus des trois quarts. Quant à la du-

reté, les Commiſſaires ont obſervé que les ciſeaux, rabots & fermoirs mordoient ſi difficilement ſur les bois préparés par le ſieur Migneron, que ces outils avoient beſoin d'être affutés plus ſouvent que lorſqu'on les fait agir ſur des bois ordinaires. Les copeaux qu'ils enlevent ſont très-unis, & la ſurface du bois eſt d'un beau liſſe. Ces conſidérations ont déterminé l'Académie Royale des Sciences à donner ſon approbation au procédé du ſieur Migneron. Cet homme induſtrieux vient d'établir rue des Brodeurs, Barriere de Seve, une Fabrique de voitures faites avec ſes bois durcis & préparés. Les ferrures qui entreront dans la compoſition de ces voitures, telles qu'eſſieux, arcs, reſſorts, ſeront miſes à l'épreuve, avant d'être employées, en préſence des perſonnes qui les commanderont. On trouvera chez lui des plans & des devis & des échantillons pour tous les ouvrages qui ſont de ſa compétence. Les Curieux qui voudroient connoitre plus en détail les différentes épreuves qui ont été faites par l'Académie, pour conſtater le mérite de la nouvelle découverte dont il s'agit ici, pourront s'adreſſer au ſieur Migneron qui les leur mettra ſous les yeux, avec le rapport motivé de cette Compagnie ».

I I.

Reflexions de M. Montagne, *Marquis* de Poncins, *ſur un des obſtacles qui s'oppoſent au progrès de l'Agriculture.*

» Un des obſtacles à l'Agriculture, c'eſt qu'il y a une infinité de Propriétaires qui préférent à aliéner pour toujours leur argent en rente conſtituée, tandis qu'ils pourroient l'employer bien plus ſûrement & à bien plus gros intérêt, ou à acheter des terres, ou à améliorer celles qu'ils poſſédent, ou même à faire valoir leur argent dans le terrein d'autrui, comme on le fera voir ci-après. Avares du préſent & aveugles ſur l'avenir, ils ne voient pas qu'ils s'expoſent à une perte certaine, puiſque l'expérience apprend que, quelque ſolide que paroiſſe un placement de cette nature, & quoiqu'il ſoit établi ſur les meilleures maiſons, ces placemens ne paſſent pas la quatrieme génération ſans naufrage : d'ailleurs, quand même ce capital, aliéné pour toujours, ſeroit à l'abri de toute révolution, il n'aura jamais que la même valeur ; enſorte que dans cette ſorte d'aliénation, on riſque de tout perdre, ſans pouvoir eſperer à l'avenir aucun accroiſſement. Il en eſt tout différemment des terres ; comme leur valeur intrinſeque augmente, ou du moins a augmenté tous les trente ans depuis deux cents ans, il s'enſuit, 1°. que l'argent placé en terres eſt à l'abri de toutes les viciſſitudes humaines, puiſque l'expérience nous apprend que les terres ſe tranſmettent à la poſtérité la plus reculée, & que ce n'eſt que par les terres que les maiſons les plus grandes & les plus anciennes ſe ſont perpétuées ; 2°. l'argent placé de cette maniere peut s'accroitre à l'infini ; car ſi les immeubles augmentent à l'avenir, tous les trente ans dans la même progreſſion qu'ils ont augmenté depuis deux cents ans, qui eſt-ce qui peut apprécier l'accroiſſement à venir de l'argent placé de cette maniere ? D'ailleurs ſi le numéraire, & conſéquemment ſon titre, augmente à l'avenir autant qu'il a augmenté par le paſſé, il eſt clair que l'argent aliéné en rente conſtituée, ne participant point à cette augmentation, & reſtant toujours à ſon même taux, la perte qu'il doit ſubir à l'avenir eſt également inappréciable ; ſur quoi nous obſerverons qu'il ſeroit bien à ſouhaiter qu'on pût concilier la doctrine des Caſuiſtes avec le Commerce pour le prêt à intérêt, que pluſieurs d'entr'eux font enviſager comme uſuraire & criminel, ſi on n'aliene pas le capital. Combien cette doctrine ne nuit-elle pas à l'Agriculture ! Beaucoup de Particuliers prêteroient aux Agriculteurs à obligation & à terme cet argent qu'ils aliénent ; mais un préjugé plus fatal encore à l'Agriculture, eſt celui de croire que le dernier emploi à faire de l'argent, c'eſt de l'employer en bonifications ; en conſéquence, on n'y conſacre que ſon ſuperflu, c'eſt-à-dire, l'argent qu'on peut perdre, & jamais des capitaux, ce qui fait languir l'Agriculture. Nous avons prouvé qu'on pouvoit doubler ſon capital en ſix mois, en faiſant bêcher, pour le premier

fruit, des terres profondes ou champs bonales. Dans combien d'autres améiorations ne peut-on pas trouver autant de bénéfice ? Lors donc que tout le monde sera convaincu que le Commerce le plus sûr & le plus lucratif est de bonifier la terre, alors on verra s'élever le plus intéressant de tous les Commerces entre les gens à argent & les Propriétaires des terres ; ceux-ci pourront céder une ou plusieurs récoltes aux gens à argent, à condition de miner leurs fonds, d'y faire des transports de terres, ou autres améliorations convenues ; ce Commerce seroit susceptible d'une infinité de combinaisons, & pourroit s'étendre plus loin qu'on ne pense ».

III.

Remede contre la Gangrene.

Un habile Apothicaire de la Ville de Deventer, vraiment Patriote, animé du desir de conserver la vie aux Officiers, Soldats ou Matelots qui se sont signalés à la glorieuse bataille de Doggers-Banck, & dont les blessures se gangrenent, soit par l'extrême chaleur de la saison, soit par les matieres corrosives que le canon y a, dit-on, fait entrer, vient de sacrifier généreusement, en le rendant public, un secret dont il faisoit usage contre la gangrene, depuis plus de quarante ans, & qui en opérant sa réputation, l'enrichissoit. Ce Citoyen estimable se nomme Rempelaar. Voici son secret. « Prenez de l'alun commun » une livre ; du vitriol blanc & du vitriol » verd, de chacun une demi-livre : mettez le tout ; à petit feu, dans un pot » de terre, après y avoir versé une suffisante quantité de vinaigre de vin, & » faites prendre consistance de miel ; » mêlez-y alors une poudre faite de six » lots (le lot est la 32e. partie d'une livre) de ceruse, de deux lots de bol » d'Arménie, de quatre lots & demi » d'encens, & d'autant de myrrhe ; remuez, jusqu'à évaporation, ce mélange, & qu'il fasse masse. Quand vous » voudrez en faire usage, broyez fin » une, deux ou trois onces de cette » pâte ; imprégnez-là de huit, dix ou » douze onces de vinaigre commun ; » trempez-y un linge ; appliquez-le sur » la plaie, renouvellant l'opération, selon les circonstances, toutes les quatre, six ou huit heures ».

IV.

Boisson à l'usage des pauvres Habitans de la campagne, indiquée par M. Parmentier *dans ses* Recherches *sur les Végétaux.*

» Pour obtenir des boissons propres à remplacer la biere dans l'Eté, on pourroit prendre du son de froment ou de seigle, dont on feroit une décoction dans l'eau de riviere, que l'on passeroit ensuite pour en séparer la partie corticale; on en rempliroit un tonneau, on y délayeroit ensuite un levain de huit jours, & dans un tems chaud, la fermentation s'établiroit en moins de 24 heures : dès qu'on s'appercevroit que l'écume qui sort par le bondon commence à s'affaisser, on boucheroit exactement le tonneau, on laisseroit déposer la liqueur pendant quelques jours, afin de lui donner le tems de s'éclaircir. Lorsqu'on a pris quelque précaution pour ne laisser contracter aucune mauvaise odeur au son, cette liqueur est assez agréable ; elle est rafraichissante, & sa saveur est vineuse, tirant sur l'aigre ; c'est enfin la limonnade des pauvres Habitans de la campagne ».

» Il faut si peu de chose pour concilier à l'eau la propriété vineuse & désaltérante, qu'on pourroit encore se dispenser de dérober les sons aux bestiaux ; un peu de miel ou de sucre, quelques racines sucrées étendues dans beaucoup de liquide, suffiroient : dans ce cas, tous les fruits sauvages pourroient aussi fournir une boisson acidule, & les végétaux farineux, cultivés ou non, ne devroient jamais, dans les tems de disette, servir qu'à la nourriture ».

V.

Population.

Il est mort depuis peu, dans la Province d'Ostrogothie, en Suede, une femme âgée de 96 ans, qui de quatre de ses fils & de cinq de ses filles, a eu 154 petits-enfans & arriere-petits-enfans, dont 131 lui survivent.

V I.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 1 Septembre 1781.

Or de Portug. à . . .	730 l.	f.		marc.
Du Mexique à . . .	720			
Du Pérou à	716			
Les guinées à . . .	726			
Ducats à	98			
Or fin à 23 karats . . 31 32	102			once.
Or à 20 karats à . .	85			
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	10		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10		
Piastres à	48	17	6	

V I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 29 Août 1781 au Samedi 1 Sept., le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19 à 20 livres; le seigle, de 9 liv. 10 s. à 10 livres; l'orge, de 10 à 11 livres. Le froment à la Grêve, de 19, 20 à 21 livres; le seigle, 10 l.; l'orge, 11 à 12 liv. 10 s. *le septier.* Farine blanche à la Halle, de 36, 38, 40, 41 à 42 livres; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 28, 30, 32 à 34 l. *le sac* pesant 325 l.

V I I I.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 29 Août 1781 au Samedi 1 Sept., l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 22 liv.; *idem* à la Grêve, de 18, 19, 20 à 21 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 28 Août 1781, de 61 à 63 l.; *idem* nouveau, de 58 à 60; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 60 à 62 liv.; *id.* nouv., 45 à 48; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 26 à 28; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 53 à 54; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 51 à 52; le cent de paille, de 24 à 25; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 32 à 48 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Let
	PAIEMENT DU MERCREDI 29 AOUST 1781.		
11.	M. Bouray	Mercredi.	M.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	M.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	M.
18.	M. Radix	Mercredi.	M.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	M.
27.	M. de France	Mercredi.	M.
	PAIEMENT DU JEUDI 30.		
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	M.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	M.
12.	M. Alissant	Jeudi.	M.
14.	M. Nau	Jeudi.	M.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	M.
	PAIEMENT DU VENDREDI 31.		
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	M.
2.	M. Boscheron	Vendredi.	M.
21.	M. Patu.	Vendredi.	M.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	M.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	M.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇAB

CHANGES du 31 Août 1781.

Amsterdam, ...	53 ½	Cadix, ...	
Londres, ...	31 ¾	Livourne, ...	
Hambourg, ...	189	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Août.* . .	⅛ p

DU VENDREDI 31 *Août* 1781.

1780. Lot. Roy. .	997 l.	1785	
1781. *Primes.*		1786	
1782		1787	
1783	101 .	1788	
1784	162 .	1789	

1r. Viager. . . 3 ¼ p. % bén. 2d. . 2 ¼ 2 ½ p. % pe

Août 1781.		*Du* 29.	*Du* 30.	*Du*
Comp. des Indes.	Actions	1950 45	1942 ½ 40 . .	1942 ½
	D° 16/25	. . . . .	. . . . .	1270 6
	D° 8es	250	. . . . .	255 .
	D° 25es	. . . . .	. . . . .	82 .
	Empr. d'Oct.	400	402	. . . .
Rescriptions.		8 8 ¼ 8 7 ¾ 8 ¼ p.	7 ¾ 8 ¼ 8 p.	8 7 ¾
Bil. des Ferm.		. . . . .	. . . . .	. . . .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel,

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Mardi 28 Août.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 29 Juillet.*

NOUS avons eu ici pendant plusieurs jours un tems très-orageux. Des tempêtes fréquentes du côté de l'ouest & de l'ouest-nord-ouest, qui étoient accompagnées de violens coups de tonnerre, de pluies abondantes & presque continuelles, nous ont empêché de serrer le peu de foin que nous avons recueilli cette année. Il est encore couché sur le pré, en attendant qu'un tems favorable nous permette de le rentrer.

D'HELSINGOR, *le 6 Août.*

Hier, le vent s'étant trouvé favorable, un grand nombre de bâtimens partirent aussi-tôt pour la Mer du Nord. On comptoit parmi ces bâtimens plus de cent navires Marchands Anglois, convoyés par deux frégates; sçavoir, les *Etats d'Artois*, & la *Latona*, de 40 canons, ainsi que par deux bricqs, de 14 canons chacun. Dans l'après-midi, le vent tourna tout-à-coup & devint contraire à ce convoi; ensorte que ces deux jours-ci, il n'a pu avancer beaucoup.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 20 Juillet.*

Sa Majesté voulant alléger le poids des dettes, accrû par les troubles de la Confédération de Barr, vient d'ordonner le retranchement de toutes les dépenses qui ne seroient pas d'une nécessité indispensable.

Le Roi de Prusse qui, aussi-tôt après sa prise de possession, s'est attribué tous les revenus des Starosties situées dans son partage, a fait passer de nouveau des ordres pour qu'on ait à verser ces revenus dans la caisse de la Chambre des Finances. Il a en même tems assigné à chaque Staroste une pension qui leur sera payée annuellement.

BRANDEBOURG.

DE BERLIN, *le 28 Juillet.*

La tour de la nouvelle Eglise que l'on construisoit sur la Place des Gendarmes, & à laquelle il ne manquoit plus que le dôme, s'est écroulée dans la nuit du 27 au 28 Juin dernier, vers les trois heures du matin. Elle a écrasé & détruit, par sa chûte, toute la colonade du côté du nord, & endommagé une partie de l'Eglise. Heureusement cet accident n'a coûté la vie à personne.

Sa Majesté a envoyé depuis peu à la Caisse des Pauvres 30 mille thalers pour être placés à leur profit à 5 pour cent sur hypothéque.

On voit à notre Manufacture de porcelaine, les buſtes très-reſſemblans de Son Alteſſe Royale le Prince de Pruſſe, de Madame ſon Epouſe, & de leurs trois Enfans. Ils ſont deſtinés au Duc de Courlande.

ITALIE.

DE FLORENCE, *le 25 Juillet.*

Le 17 de ce mois, vers les dix heures du matin, on a reſſenti dans cette Capitale une ſecouſſe de tremblement de terre très-violente, & qui cependant n'a eu aucune ſuite fâcheuſe; mais on craint qu'elle n'ait été beaucoup plus funeſte dans la Romagne.

DE FAENZA, *le 21 Juillet.*

» On étoit ici dans la plus grande ſécurité, lorſque dans la nuit du 11 de ce mois, on ſentit tout-à-coup deux légères ſecouſſes de tremblement de terre; le lendemain deux plus fortes ſe firent ſentir, & depuis, juſqu'au 17, il ne s'eſt pas paſſé un ſeul jour ſans qu'elles ne ſe ſoient répétées plus ou moins vivement. Dans la matinée du 17, il en ſurvint une plus violente & plus terrible que celle de la nuit du 4 Avril dernier; il n'y eut perſonne qui ne crut que la Ville alloit être abimée: cette ſecouſſe commença par un mugiſſement épouvantable qui fut ſuivi d'une bruyante exploſion. Il a ſemblé à pluſieurs perſonnes que l'horiſon tournoit parallelement de l'eſt au nord, & du nord à l'oueſt, & que la terre s'élevoit par bonds irréguliers du ſud au nord. Quarante minutes après, une autre ſecouſſe, mais plus légère, ſe fit encore ſentir. Les jours ſuivans, elles ont été toujours en diminuant; dans le moment actuel la terre ſemble friſſonner. La plus grande partie des Habitans ont abandonné leurs maiſons pour ſe retirer hors des murs ſous des tentes & des baraques. On apprend que dans les environs beaucoup de maiſons ont été renverſées; que ſous leurs ruines, une grande quantité de beſtiaux a péri, & que pluſieurs perſonnes ont été grievement bleſſées.

DE CIVITA-VECCHIA, *le 28 Juillet.*

On attend ici les Commiſſaires nommés par le Pape, pour faire le Terrier général de ſes Provinces. Le bruit court que l'intention de Sa Sainteté eſt d'impoſer un droit de quatre pour cent ſur toutes les rentes territoriales, & que la confection de ce Cadaſtre eſt une opération préparatoire à ce projet.

ESPAGNE.

DE CARTAGENE, *le 22 Juillet.*

Les frégates du Roi des Deux-Siciles, la *Sainte-Claire* & *la Sainte-Théreſe*, prirent terre en ce Port le 15 de ce mois. L'une eſt armée de 32, & l'autre de 26 canons, & elles ont chacune 294 hommes d'Equipage. Elles viennent de Naples & de Trapani, eſcortant dix-neuf navires chargés de farine, d'orge, de merrain, de bois & autres marchandiſes. Deux de ces navires ſont deſtinés pour Cadix.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 2 Août.*

Ce n'eſt pas ſans raiſon que le Roi, en prorogeant le Parlement, lui a témoigné tant de reconnoiſſance. Il en a tiré les plus grands ſecours, & le Parti de l'Oppoſition n'a jamais eu moins d'influence que dans cette derniere Seſſion. Ce que la Chambre des Communes a accordé de ſubſides, ſe monte à 23,437,990 livres ſterl. 18 ſch. 7 ſous & demi. Les moyens aſſignés pour trouver cette ſomme, ſelon le calcul qui en a été fait, eſt de 24 millions 22 mille 274 livres 2 ſch. 4 ſous trois quarts; deſorte que s'il n'y a point de non-valeurs conſidérables dans les eſtimations du Miniſtere, l'excédant qui reſtera à ſa diſpoſition, ſera de 584 mille 243 livres ſterlings 3 ſch. 9 ſous & demi. Cette maſſe énorme de ſubſides pour cette année, réduite en argent des autres Nations, eſt effrayante, puiſqu'elle eſt, argent de France, de 550,000,000.

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le 9 Août.*

Depuis le 23 Juillet jusqu'au 28, il est arrivé ici, indépendamment de 2 felouques, d'une corvette & d'une goëlette du Roi, plus de 120 bâtimens, partie venant d'Alger, de Damiete, de Salonique & de Constantinople. Les convois arrivés dernierement à Toulon, sont entrés heureusement dans nos Ports. Les traineurs même, graces à la vigilance des Capitaines des vaisseaux de Sa Majesté qui escortoient ces convois, n'ont fait aucune rencontre fâcheuse pendant la traversée.

De Cette, *le 10 Août.*

Le 5 de ce mois, un convoi Espagnol, au nombre de 51 bâtimens richement chargés, arriva ici dans la matinée, venant de Beaucaire, sous l'escorte de trois Corsaires de la même Nation. Le 7, à trois heures du matin, tous ces bâtimens repartirent pour se rendre à leur destination.

De Toulouse, *le 15 Août.*

Il tomba ici, dans le courant de la semaine derniere, un brouillard qui produisit une grande quantité de chenilles, dont plusieurs quartiers de la Ville furent infectés. Leur piquure étoit venimeuse, car elles ont causé des enflûres sur le visage & sur les bras de plusieurs personnes, sans cependant aucune suite dangereuse.

De Leictoure (*en Gascogne*), *le 5 Août.*

» Le 26 Juillet dernier, le tonnerre a frappé de nouveau une tour qui s'éleve à une hauteur prodigieuse au dessus du beffroi des cloches. Le 19 Juin 1780, elle avoit déjà été atteinte par la foudre, & les pierres qui s'en étoient détachées avoient causé les plus grands dommages aux maisons voisines & au Palais Episcopal. Dans le mois de Maî dernier, le tonnerre y avoit fait de nouvelles dégradations, & le 26 Juillet, à la suite d'un grand orage, & pendant les Vêpres chantées en cette Eglise, qui est une des Paroisses de la Ville, cette tour, creuse en dedans, absolument inutile, & ne servant qu'à effrayer les Habitans dans tous les ouragans qui sont fréquens en ce pays, attendu son voisinage des Pyrenées, a encore été considérablement dégradée par le feu du Ciel. Les pierres qui s'en sont détachées ont cassé, en tombant, le pivot d'une des grosses cloches, & fait redouter de plus funestes accidens; ensorte que la destruction entiere de cet ornement gothique est le vœu général d'une Ville qu'il menace si souvent des plus grands malheurs ».

De Villefranche (*en Beaujolois*), *le 9 Août.*

» Une maladie épidémique s'est manifestée dans la Province de Beaujolois, soit sur les bêtes à cornes, soit sur les chevaux ».

» Cette maladie attaque le bétail dessous la langue, où elle fait paroitre des boutons, lesquels étant négligés, crevent, alors le venin qui en sort, s'il est avalé par l'animal, lui cause la mort ».

» Ce fléau a déjà gagné la partie de la Dombe limitrophe du Beaujolois ».

» Les gens de la campagne sont avertis de cet événement, auquel on peut apporter un remede sûr ».

» Lorsqu'on aura visité la langue des bestiaux, qu'on aura reconnu la présence des boutons, il suffira de frotter la partie attaquée avec une croûte de gros pain grillé, jusqu'à ce que les boutons soient déchirés; on frottera ensuite la partie offensée par les boutons avec un oignon, puis on la lavera avec du vinaigre le plus fort, dans lequel on aura exprimé du jus d'ail & mis beaucoup de poivre & de sel ».

» Si lors de la visite des bestiaux on s'appercevoit que les boutons fussent crevés, & que le venin fût descendu dans l'estomac de l'animal, il faudroit toujours, après avoir lavé la plaie, lui faire avaler le vinaigre mêlé de poivre, de jus d'ail & de sel ».

» On eſt auſſi prévenu qu'à cette maladie ſuccéde celle du charbon. On connoit ſuffiſamment les remedes qui peuvent guérir cette derniere maladie, ou la prévenir ; mais ceux qui la traiteront, ne peuvent prendre trop de précautions pour s'en garantir eux-mêmes ».

DE NANCY, *le* 12 *Août*.

Suivant le relevé de la Généralité de Lorraine, on y a compté en 1780, naiſſances 34509, mariages 6708, morts 25810.

D'AMIENS, *le* 14 *Août*.

» M. le Comte de Falkenſtein, venant de Bruxelles, accompagné du Général Tercy, a voulu voir le canal ſouterrein qui doit joindre la Somme à l'Eſcaut. Il a été reçu à l'entrée de ce canal par M. le Comte d'Agay, Intendant de Picardie, accompagné de M. Laurent de Lyonne, Directeur des Canaux de Picardie & de Flandres, de M. de la Gatinerie, Ingénieur de la Marine, & de M. Ribaud, Phyſicien de la Marine; M. Romberg, Négociant à Bruxelles, s'y étoit joint, par permiſſion de M. le Comte de Falkenſtein. Cet illuſtre Voyageur, deſcendu dans le canal ſouterrein, l'a parcouru en bateau, ſur une longueur de plus de 300 toiſes, juſqu'à un morceau exécuté en grand & dans les dimenſions que tout le canal doit avoir. M. le Comte de Falkenſtein, en arrivant à la galerie, s'eſt exprimé ſur cet ouvrage, en ces termes, bien remarquables : » Je ſuis fier d'être hom» me, en voyant un de mes pareils ima» giner & exécuter un ouvrage auſſi » vaſte & auſſi hardi ; cette idée m'é» leve l'ame ». Pendant deux heures & demie que M. le Comte de Falkenſtein a employées à viſiter, dans le plus grand détail, cet ouvrage ſi intéreſſant, à diſſerter ſur l'état de l'Atmoſphere extérieure, comparé avec la température du canal ſouterrein, à ſe faire rendre compte de la quantité d'eau néceſſaire à l'alimenter, & les moyens d'y naviguer avec facilité & ſûreté ; ce Prince n'a ceſſé de témoigner ſa ſatiſfaction de ce qu'il voyoit, & a ſeulement objecté que l'on pouvoit faire quelques retranchemens ſur la magnificence des dimenſions de ce grand ouvrage : il s'eſt ſur tout occupé avec intérêt de l'utilité de ce canal, comparé avec la dépenſe de ſon exécution, & a paru fixer avec plaiſir ſon attention ſur les avantages qui réſulteront de ce canal, en tems de paix comme en tems de guerre, pour le Commerce de la France & des Pays-Bas Autrichiens. M. le Comte de Falkenſtein s'eſt enſuite rendu ſur le Port de S. Quentin pour y voir la jonction de l'ancien canal de Picardie avec le canal ſouterrein, & il eſt parti de-là pour continuer ſa route vers Paris, après avoir témoigné, avec beaucoup de bonté, à M. d'Agay, combien il étoit ſenſible à l'attention qu'il avoit eue de ſe rendre au canal de Picardie pour l'y recevoir ; & à M. Laurent de Lyonne, qu'il regrettoit de n'avoir pas vu plutôt cet ouvrage, & combien il deſiroit de le voir conduit à ſa perfection. M. de la Gatinerie & M. Rigaud ont été auſſi écoutés avec l'attention la plus gracieuſe, par M. le Comte de Falkenſtein, dans leurs différentes obſervations ſur ce canal ».

(*Extrait des Affiches de Picardie*).

DE COULOMMIERS, *le* 16 *Août*.

Obſervations & Avis aux Cultivateurs, *par M.* Huvier Deſmée.

» Tous les Cultivateurs ſont inſtruits qu'il y a un choix à faire dans les ſemences, que ſi elles ſont étiques, minces, allongées, flétries & privées des parties onctueuſes qui ſervent à développer & entretenir le ſuc nourricier, alors les productions de ces ſemences débiles & altérées ſeront plus foibles & d'une qualité moindre que celles qui leur auront donné naiſſance ».

» C'eſt ſans doute dans la vue de remédier à ces inconvéniens, que les Fermiers ont ſoin de faire un choix de ſemences, & qu'ils ſont en uſage de ſe procurer le froment le plus beau & le plus net ».

» Malgré cette précaution, il en eſt qui ſe trouvent trompés dans leur attente, & qui ne recueillent que des

bleds d'une qualité inférieure à celle des ſemences employées ».

» J'ai été pluſieurs années ſans pouvoir comprendre les cauſes d'un réſultat ſi inattendu ; tantôt j'imputois ces récoltes diſproportionnées aux ſemences, au ravage d'un gibier trop abondant, tantôt au défaut de labours peu profonds, quelquefois j'en attribuois la cauſe à des ſemailles tardives, d'autres fois enfin aux intemperies des ſaiſons. Peu ſatisfait & de mes imputations & du peu de cohérence entre les différens rapports qui m'étoient faits par les gens de l'Art que je conſultois ſur cette intéreſſante matiere, il me vint en penſée, pour fixer mes doutes, d'appliquer aux progrès plus ou moins avantageux des ſemences du froment, les réſultats de pluſieurs expériences que j'avois faites ſur des plantations d'arbres foreſtiers ou fruitiers ».

» J'avois formé & établi depuis pluſieurs années deux pépinieres dans deux terreins d'une qualité abſolument différente. L'une dans un fonds de terre, bon, ſubſtanciel & amendé ; l'autre dans un terrein maigre, ſec & léger ».

» Je ne fus pas long-tems à m'appercevoir du progrès ſenſible des ſujets de mon premier terrein & de la ſupériorité de leur accroiſſement ſur ceux que j'avois confiés au terrein maigre & ſec ».

» Je projettois alors une plantation aſſez conſidérable dans un terrein d'une qualité ſupérieure à celui de ma ſeconde pépiniere, mais inférieure à celui de ma premiere. J'exécutai mon projet & je formai ma plantation d'arbres accrus dans ma premiere pépiniere ; contre mon attente, je remarquai, dès la premiere année, que mes arbres languiſſoient ; j'eus alors recours à un raiſonnement ſimple, & je me décidai à conclure que mes arbres n'étoient dans un état de langueur, que parce qu'ayant été accoutumés à recevoir un ſuc nourricier abondant dans le terrein ſubſtanciel dans lequel ils avoient pris leur premier accroiſſement, ils s'en trouvoient privés dans le terrein de qualité inférieure dans lequel je les avois tranſplantés : auſſi, dès la fin de la ſeconde année, je ſubſtituai à ma plantation des arbres accrus dans ma ſeconde pépiniere, & j'eus la ſatisfaction de voir que par un effet contraire, mais juſtifiant mon raiſonnement, mes nouveaux arbres, qui me ſembloient languiſſans lorſque je les plantai, acquirent, dès la premiere année, une vigueur marquée qui fit des progrès encore plus ſenſibles les années ſubſéquentes ».

» La conſéquence étoit ſimple, & en raiſon inverſe de la premiere, les arbres tirés de ma ſeconde pépiniere, accoutumés à un ſuc nourricier peu abondant, ſe trouvant, par leur tranſplantation, dans un terrein de meilleure qualité, pompoient inſenſiblement une nourriture plus abondante, & devoient conſéquemment acquérir un degré de végétation plus parfait ».

» Tel on voit un jeune nourriſſon confié d'abord aux ſoins d'une nourrice dont le lait eſt peu abondant, & qui paſſe enſuite dans les bras d'une nourrice plus avantageuſement conſtituée, s'accoutumer à une nourriture plus abondante, & de foible & chétif qu'il étoit, prendre de l'embonpoint & de l'accroiſſement ».

» Cette découverte ſimple, mais dans l'ordre de la nature, dont la marche eſt toujours uniforme, me conduiſit à tirer les mêmes inductions ſur la qualité des bleds de ſemences, & me força de conclure qu'il ne ſuffiſoit pas d'en faire un beau choix, & que cette régle étoit encore ſuſceptible d'interprétation ».

» En réſumant mes obſervations ci-deſſus, je penſe que tout Cultivateur doit commencer par examiner & conſidérer attentivement quelle eſt la qualité de ſon terrein, qu'il doit enſuite choiſir les plus belles ſemences poſſibles, mais accrues dans un terrein inférieur en qualité à celui qu'il doit enſemencer ».

» Il réſultera de cette précaution que cette ſemence née, pour ainſi dire, & accrue dans un terrein qui ne lui a fourni qu'un ſuc nourricier inférieur, ſe trouvant placée dans un terrein plus ſubſtanciel, s'accoutumera à pomper une nourriture mieux digerée & plus abondante, d'où il réſultera néceſſairement un produit plus conſidérable ».

» Tel a été en effet le fruit de mes ſpéculations réduites en pratique ; pluſieurs Laboureurs de mes voiſins, à qui j'ai fait part de mes obſervations, frap-

pés de leur ſolidité, ont fait depuis deux ans des épreuves, & m'ont unanimement rapporté que le ſuccès avoit paſſé leurs eſpérances ».

» Je deſire que ce détail ſerve à faire connoitre de plus en plus la relation & la dépendance qui ſe trouve entre les terres & leur production, & je crois pouvoir me flatter qu'en ſuivant le plan que je trace, les réſultats en ſeront très-avantageux ».

DE PARIS, *le 22 Août.*

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, du 12 Juillet 1781, par lequel Sa Majeſté ordonne, que juſqu'au premier Octobre de cette année, les Gardes-Jurés ou Prépoſés aux Bureaux de viſite & de marque, continueront d'appoſer la marque de grace autoriſée par l'Arrêt du 19 Mars dernier, ſur toutes les étoffes qui ne ſeront point revêtues de celles ci-devant preſcrites, & ſeront leſdits Gardes-Jurés tenus, lors de l'appoſition de ladite marque, de ſe conformer aux diſpoſitions dudit Arrêt. Enjoint Sa Majeſté aux Srs. Intendans & Commiſſaires départis dans les différentes Provinces du Royaume, aux Juges des Manufactures & aux Inſpecteurs, chacun en droit ſoi, de tenir la main à l'exécution du préſent Arrêt.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

OBSERVATIONS de M. Weuves, ſur le danger d'envoyer les Libertins dans les Colonies.

» Nombre de graves perſonnages ont penſé & penſent encore que pour punir les fautes de ceux que la politique des familles ou celle de l'Etat exige de renfermer, il vaut mieux les envoyer dans les Colonies; que, de cette façon, ces hommes n'étoient pas totalement perdus pour la Société. Ce ſentiment eſt preſque généralement reçu; mais le défaut d'expérience à cet égard eſt le ſeul principe de cette erreur funeſte ».

» Il ne faut avoir été que peu de tems ſur les lieux mêmes, pour connoitre combien il eſt dangereux de reléguer les vices & la mauvaiſe conduite à deux mille lieues de la Métropole. Un jeune homme qui n'auroit d'autre défaut que la pareſſe, & ce qu'on appelle le libertinage des ſens, pourroit encore ſe corriger par l'émigration; ce jeune homme, alors iſolé dans un pays lointain, rempli d'un Peule actif & laborieux, pourroit, par le bon exemple & la néceſſité de vivre, acquérir le goût du travail & de la vertu; il en exiſte des preuves notoires ».

» Mais une ame totalement vicieuſe, chargée de crimes &, pour ainſi dire, gangrenée, ne peut que les porter avec elle, & les tranſmettre à un pays où il ne ſe rencontre pas toujours la même vigueur dans la Police, ni les mêmes moyens de corriger, que dans la Métropole; alors une telle ame eſt d'autant plus contagieuſe dans ces régions, qu'elle y cherche moins à cacher ſa noirceur, & qu'alors ſon poiſon, plus à craindre que celui qui tue le corps, pénétre avec plus de facilité dans le cœur & l'eſprit des Eſclaves ».

» Oui, on oſe l'aſſurer, la mauvaiſe conduite des Blancs eſt la principale cauſe de la corruption des Noirs, par l'impreſſion qu'elle fait ſur eux. On ne ſçauroit donc trop craindre, ni trop éviter un ſemblable malheur, ſur-tout dans une Colonie naiſſante. Il ſeroit donc bien eſſentiel de n'envoyer d'abord dans les Colonies que des Sujets de conduite & de mœurs non ſuſpectes ».

II.

AVIS adreſſé à MM. les Officiers Municipaux des Villes les plus conſidérables de la Province.

» Les Villes dont les maiſons pour la plupart ſont bâties en bois, étant, par cette raiſon, les plus ſujettes aux incendies, un Phyſicien, Citoyen zélé pour le bien public, offre d'ajouter au ſecours ordinaire des pompes, celui de certains vêtemens qu'il a imaginés, & par le moyen deſquels on peut ſauver les perſonnes & les meubles expoſés à être conſumés par le feu. Trois expé-

riences ont prouvé l'efficacité des moyens qu'il propose, & les Magistrats de Province, qui voudront fixer ce Physicien dans leur Ville, s'assureront, par une expérience qu'il fera en leur présence, de l'utiilté de son invention, précieuse à l humanité. Il garantit aussi, par d'autres moyens, des accidens des eaux. Si quelque Ville veut se procurer les secours que ce Citoyen offre, elle est priée de lui communiquer ses intentions. Il démontrera, par plusieurs expériences, l'efficacité de sa découverte. Il ne ne demande, pour être utile à cette Ville, que sa protection & un logement, attendu qu'il posséde plusieurs talens qu'il se propose d'y exercer. Il donnera de sûrs garans de ses mœurs, de ses lumieres & de son zele pour le bien public. On peut s'adresser à M. Joly, chez M. Drais, Bijoutier du Roi, Place Dauphine, à Paris ».

III.

MANIERE dont les Chinois conservent les Oranges & les Citrons, d'une récolte à l'autre.

Voici comment les Auteurs Chinois décrivent cette méthode : » Creusez une fosse en forme de puits, à la profondeur de sept à huit pieds, dans une terre seche & à l'abri de la pluie ; mettez au fond 2 ou 3 pouces de paille de riz hachée, ou de chatons de pin bien secs ; puis, rangez dessus vos oranges, que vous aurez choisies parmi les plus saines : le mieux est qu'elles ne touchent pas les unes aux autres. Le premier rang fini, vous en ferez un second sur une claie de bambou qui les séparera un peu ; ensuite un troisieme, un quatrieme, un cinquieme, &c. mais toujours avec la précaution d'une claie ; toutes les oranges bien rangées, vous fermerez l'ouverture de la fosse avec un couvercle de terre ou de poterie, dont vous enduirez le bord d'un bon mortier de terre glaise, & à plusieurs reprises, de maniere que l'air extérieur ne puisse s'insinuer dans la fosse. Si vous êtes fidele à bien faire toutes ces régles, six mois, huit mois, dix mois même après, vous trouverez vos oranges aussi belles & aussi fraiches que lorsque vous les avez mises dans cette fosse de garde. Comme cette pratique paroit assez d'accord avec la bonne Physique, c'est une raison de plus pour la vérifier par des essais ; peut-être la trouvera-t-on bonne pour d'autres fruits, & même pour des raisins ».

IV.

MANIERE dont les Chinois bronzent le cuivre.

» Après avoir fourbi la piece avec des cendres de charbon & du vinaigre, de maniere que le cuivre en soit bien luisant, on la fait sécher au soleil, puis on la couvre en entier de la composition suivante : deux mas de verd-de-gris, deux mas de cinabre mineral, cinq mas de sel ammoniac, deux mas de bec & de foie de canne, cinq mas d'alun, bien broyés, bien mêlés & mouillés assez pour faire une pâte qu'on puisse étendre (*le mas est la dixieme partie de l'once Chinoise*). La piece ainsi préparée, on la passe au feu, & on la lave quand elle est refroidie. On la couvre une seconde fois de la composition ; on la fait passer au feu & on la lave ainsi jusqu'à dix fois : les pieces ainsi bronzées sont d'une grande beauté & ne perdent rien à être exposées au grand air & à la pluie ».

Cet article & le précédent sont tirés des Mémoires des Missionnaires de Pekin.

V.

ANNONCE de Livre.

L'Art de teindre les laines, les soies, les fils & le coton, ou Abrégé universel de la théorie & de la pratique de la Teinture & de tout ce qui est relatif à cet Art. Tome I, dans lequel on traite de la préparation & de la teinture des laines ; des drogues colorantes ou non colorantes qu'on y emploie ; des opérations de Chymie qui peuvent embellir & perfectionner les couleurs ; avec d'autres particularités pour les progrès de cet Art, si nécessaire à nos Manufactures, Rédigé par ordre de la Junte Générale de Commerce, Monnoie & Mines, avec l'approbation de S. M. Par D. Michel-Jerôme Suarez. Ce Livre qui est écrit en Espagnol, se vend à Madrid chez Orcel.

V I.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 25 Août 1781.

Or de Portug. à . . .	732 l.	f.		marc.
Du Mexique à . . .	722			
Du Pérou à	716			
Les guinées à . . .	726			
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	102			
Or à 20 karats à . .	85			
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	10		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10		
Piastres à	48	17	6	

V I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 22 Août 1781 au Samedi 25 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 livrrs; le seigle, de 9 à 10 l.; l'orge, de 10 l. 10 s. à 11 liv. 10 s. Le froment à la Grêve, de 20, 21 à 22 liv. 10 s.; le seigle, 10 livres; l'orge, 10 à 11 l. *le septier.* Farine blanche à la Halle, de 36, 40, 41, 42 à 44 livres; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 28, 30, 32 à 34 l. *le sac* pesant 325 l.

V I I I.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 22 Août 1781 au Samedi 25 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 l.; *idem* à la Grêve, de 19, 20, 21 à 22 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 21 Août 1781, de 58 à 60 l.; *idem* nouveau, de 54 à 56; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 60 à 62 liv.; *id.* nouv., 42 à 44; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 24 à 28; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 55 à 56; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 50 à 54; le cent de paille, de 23 à 24; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 32 à 40 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettre
	PAIEMENT DU MERCREDI 22 AOUST 1781.		
11.	M. Boutray	Mercredi.	M.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	M.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	M.
18.	M. Radix	Mercredi.	M.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	M.
27.	M. de France	Mercredi.	M.
8.	M. Despeignes	Samedi	M.
	PAIEMENT DU JEUDI 23.		
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	M.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	M.
12.	M. Alissant	Jeudi.	M.
14.	M. Nau	Jeudi.	M.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	M.
5.	M. Cauchy.	Samedi.	M.
	PAIEMENT DU VENDREDI 24.		
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	M.
2.	M. Boscheron	Vendredi.	M.
21.	M. Patu.	Vendredi.	M.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	M.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	M.
6.	M. Caron	Samedi	M.
9.	M. de la Rue	Samedi	M.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABL

CHANGES du 24 Août 1781.

Amsterdam, ...	53 3 8c.	Cadix, ...	
Londres, ...	31 7 8c.	Livourne, ...	
Hambourg, ...	188	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Août.* . .	⅛ p.

Août 1781.		*Du 22.*	*Du 23.*	*Du 2*
Comp. des Indes.	Actions	1940	1940	1942 ½ .
	D° 16/25	. . . . .	. . . . .	1240 . .
	D° 8es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	D° 25es	. . . . .	. . . . .	82. . .
	Empr. d'Oct.	400	400	400 . .
Rescriptions.		8 7¾ 8¼ 7¾ p.	8 7¾ 8¼ 7¾ p.	. . . . .
Bil. des Ferm.		. . . . .	. . . . .	. . . . .
Contr. à 4 p. %				
1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Mardi 21 Août.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 24 Juillet.*

LE convoi Britannique appareilla le 21 de ce mois d'Elsingor ; mais le vent contraire l'obligea de revenir le lendemain dans le Sund, où il se trouve actuellement 94 navires de différentes Nations, venant de la Baltique, outre une Escadre Danoise de quatre vaisseaux de guerre & d'une frégate, avec le vaisseau de garde de 50 canons. Les navires du Roi, qui croisent sur nos côtes pour la protection du Commerce, ont de tems en tems des rencontres avec les Anglois. Le Comte Adam-Ferdinand de Moltke, qui commande un de ces vaisseaux sur la côte de Norwege, y ayant rencontré un cutter-corsaire Britannique, voulut le faire arriver pour arraisonner ; l'Anglois s'y refusa, quoique M. Moltke lui tirât à boulet : enfin il tenta de se refugier dans un Port, mais M. Moltke l'ayant joint, il amena son pavillon ; il a été conduit à Christiansand en Norwege.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 26 Juillet.*

L'Empereur instruit que nombre de riches Hongrois plaçoient leur argent dans les fonds étrangers, en a fait publier & afficher la défense dans Presbourg & dans les autres Villes de la Hongrie.

On doit dresser incessamment, par ordre de Sa Majesté Impériale, un cadastre de tous les revenus du Clergé Séculier & Régulier de l'Autriche, ainsi que du produit de toutes les pieuses fondations de ce Cercle.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le 28 Juillet.*

Le 26 de ce mois, nous avons essuyé ici un orage terrible. Le tonnerre est tombé sur notre tour, mais n'y a causé aucun dommage. Les conducteurs qui ont été placés depuis quelque tems sur presque tous les édifices publics & particuliers, paroissent nous avoir préservés de tout accident.

On s'empresse dans presque tout le Nord de profiter des circonstances de la guerre pour y attirer un plus grand Commerce. Toutes les Villes cherchent à tirer parti sur-tout de la gêne qu'éprouvent les bâtimens Hollandois, pour les remplacer dans les entreprises du fret & du transport. On s'occupe beaucoup à Dantzick de la construction de nouveaux bâtimens, qui n'auront pas d'autre destination. De six qui sont sur les chantiers, un a été lancé ces jours derniers ; c'est, dit-on, le plus grand navire qui ait été construit jusqu'à présent dans cette Ville. Il est d'environ

550 last ; &, selon toutes les apparences, il sera chargé de bois & de planches pour les Ports de l'Angleterre. Comme on paye 1375 liv. sterl. pour le fret d'un navire de 300 last, de Dantzick à Portsmouth ou à Plymouth, les Propriétaires de ce bâtiment se flattent qu'ils seront bientôt remboursés de leurs frais ; trois voyages doivent en effet suffire pour cela, s'il a le bonheur de les faire sans accident.

ITALIE.

DE MILAN, *le 21 Juillet.*

Depuis long-tems, il n'est presque plus possible de rencontrer des Nourrices qui veuillent allaiter les Enfans-Trouvés de cette Ville. Elles donnent pour motif de leur refus la crainte assez bien fondée qu'elles ont de contracter quelque maladie fâcheuse, en livrant leur sein à de malheureux enfans qui n'ont que trop souvent pris naissance dans une source impure. Le Gouvernement, pour remédier à un inconvénient dont les suites pourroient devenir très-funestes, vient d'approuver l'usage d'un instrument à ressort qui suppléera aux fonctions des Nourrices, en injectant du lait de chevre dans la bouche de ces infortunés que la débauche, la honte ou la misere ont privés du secours de leurs meres naturelles.

DE FLORENCE, *le 23 Juillet.*

Tous les Supérieurs des Maisons Religieuses du Grand Duché, ont reçu de la part du Sénateur Secretaire des droits Royaux, une Lettre circulaire par laquelle le Souverain ordonne qu'on ait à exclure du gouvernement des Monasteres & Couvens tout Religieux né hors des Etats de Toscane. On comprend dans ce nombre non-seulement les premiers Supérieurs, comme les Abbés & les Prieurs ou Gardiens, mais aussi les Sous-Prieurs ou Sous-Gardiens qui ne pourront obtenir de pareilles charges sans en avoir préalablement la permission de Son Altesse Royale. Quant aux Etrangers actuellement dans les Couvens de la Toscane, & y ayant des places de Sous-Prieurs, &c. il leur est assigné un terme de deux mois pour demander cette grace, sur laquelle ils attendront la résolution du Souverain ; mais ce terme une fois écoulé, ils doivent se regarder comme exclus du Grand-Duché.

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM, *le 1 Août.*

Nos Négocians qui commercent aux Indes Occidentales, se signalent à l'envi par leur zele & leur activité dans l'équipement de leurs navires Marchands. Neuf de ces vaisseaux sont prêts à mettre à la voile & ont déjà passé la revue ; ils sont commandés par les Capitaines Jonas Malmberg, Harmanus Stroyer, Paulus Cras, Jurrian Koster, Christiaan Stralenburg, Arend van Haarst, Kryn Rutgers, Dirk Brolend, & Jean Huger. Notre satisfaction est pleine & entiere ; le nombre des bâtimens offerts monte déjà au-delà de 20.

DE LA HAYE, *le 31 Juillet.*

Leurs Hautes Puissances ont pris le 10 de ce mois une résolution sur le rapport de leurs Députés pour les affaires de la Marine, qui en conséquence d'une résolution du 27 Avril dernier, avoient examiné une Lettre des Directeurs de la Compagnie des Indes-Orientales en date du 23 du même mois. Cette résolution du 10 Juillet est terminée par l'arrêté suivant.

» Il a été trouvé bon & arrêté que S. A. S. en qualité de Stadhouder & d'Amiral Général de cette République sera requise & autorisée, comme elle est requise & autorisée par la présente, de renforcer la Marine de l'Etat, aux frais publics, le plus promptement & autant qu'il lui sera possible, tant en prenant au service, s'il se peut, des vaisseaux de guerre avec leurs équipages, que par l'achat ou l'affrétement d'autres navires propres à servir, ou qui pourroient y être appropriés, tant en ce Pays que dans l'Etranger, & de régler ensuite, de concert avec lesdits Directeurs de la Compagnie des Indes-Orientales, le tems, la maniere & la force de la protection qui pourroit être procurée à

ladite Compagnie, le tout de la maniere que Son Alteſſe jugera convenir pour le plus grand avantage du Pays & de ladite Compagnie, ſauf l'intention de la réſolution de L. H. P. du 26 Mars dernier; enfin qu'il ſera écrit aux Colleges reſpectifs de l'Amirauté de cette République, & qu'ils ſeront chargés par la préſente de concourir de tout leur pouvoir avec Son Alteſſe Sérénitſime, non-ſeulement en général, pour mettre les vaiſſeaux de la République, auſſi promptement qu'il ſe peut, en état convenable, & pour les y tenir; mais auſſi pour tout ce qui pourroit ſervir à les équiper avec plus de célérité & à procurer du ſuccès aux enrôlemens, avec promeſſe que les dépenſes extraordinaires, qui pourroient être requiſes à cette fin, & faites de l'avis de Son Alteſſe, leur ſeront reſtituées & rembourſées, le tout ſans préjudice des libres délibérations de MM. les Etats des Provinces reſpectives, la Province de Hollande & de Weſtfriſe y conſentant, ſur les moyens de trouver les fonds pour ſuffire aux frais, qui ſeront requis aux fins ſuſmentionnées. Et ſera envoyé extrait de la préſente réſolution de L. H. P. aux Directeurs de la Compagnie des Indes-Orientales, Députés à la Chambre des Dix-Sept, pour leur ſervir d'avis ».

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Metz, *le 2 Août.*

Obſervations économiques ſur l'huile à brûler, qu'on peut retirer des fruits du Cornouiller ſanguin, par le S^r. Cheuvreuſe, *Maitre en Pharmacie de cette Ville, & inſérées dans les Affiches de Lorraine.*

» De toutes les huiles à brûler, celle dont l'uſage eſt le plus répandu, eſt l'huile de navette; c'eſt preſque la ſeule connue dans cette Province, où le colſa n'eſt cultivé que depuis quelques années, & par quelques perſonnes, & où il ne paroit pas, à raiſon de la variation preſque continuelle du ſol, qu'il puiſſe jamais prendre une grande faveur ».

» Si la récolte des navettes n'eſt pas abondante, ce qui arrive aſſez ſouvent, nous croyons communément n'avoir rien qui puiſſe y ſuppléer, & nous nous empreſſons à faire venir des Pays-Bas, de la Flandre & d'autres Provinces, l'huile à brûler néceſſaire à notre conſommation; ainſi à la perte d'une partie de ſes richeſſes territoriales, le Pays peut ajouter celle de ſon numéraire, parce qu'il ne fournit rien en échange de l'huile à brûler qu'il tire de l'Etranger ».

» Nous pourrions cependant nous diſpenſer d'y recourir, ſi nous le voulions, puiſque nous poſſédons de quoi remplacer l'huile de navette, avec aſſez d'avantages ».

» En indiquant à mes Concitoyens comment ils pourront ſe paſſer, pour les huiles à brûler, des productions & de l'induſtrie étrangeres, en leur faiſant voir, preſque ſous leurs yeux, un fruit qui leur en fournira les moyens; en leur enſeignant enfin les procédés pour y parvenir, je remplis un devoir qui m'eſt cher à tous égards ».

» Le fruit dont il eſt ici queſtion n'eſt pas celui du hêtre; quoiqu'on puiſſe en tirer de la très-bonne huile, tant à brûler que propre aux uſages de la cuiſine, il ſemble cependant avoir une autre deſtination, puiſqu'il ſert de nourriture, au défaut d'orge & de glands, à des animaux dont la chair doit preſque être comptée dans le nombre de nos beſoins de premiere néceſſité. C'eſt le fruit du *cornouiller ſanguin* dont je vais parler ».

» Cet arbriſſeau eſt connu des Botaniſtes, ſous le nom de *cornus femina*, C. B. P. *virga ſanguinea*, Dod. Pempt. *cornus ſanguinea*, Lin. Sp. pl.; en Allemand ſous celui de *ſpindelhorts* & de *faulbeer*. Les Habitans de cette Province & de la Lorraine le nomment *fuſillon* & *fruſillon* ».

» Il ſe trouve abondamment dans les forêts & dans les haies; il croît à la hauteur de ſix à ſept pieds, donne beaucoup de rameaux; ſon écorce eſt liſſe, d'un gris verdâtre; celle des jeunes branches eſt rouge tirant ſur le violet; ſon bois eſt très-dur; les feuilles ſont ovales, terminées en pointes, ſans dentelures, les nervures très-ſaillantes en deſſous; les fleurs ſont blanches, diſpo-

ſées en maniere d'ombelles ſimples, ſituées à l'extrêmité des branches, auxquelles ſuccédent de petits fruits ronds à noyaux, contenant chacun deux petites amandes, qui noirciſſent en mûriſſant vers la fin du mois de Septembre & pendant celui d'Octobre, après lequel, & lorſque les premieres gelées ſe font ſentir, ces fruits tombent ».

» Il faut donc les récolter avant les premiers froids, mais on ne doit y travailler qu'après la parfaite maturité, qui ſe caractériſe par la facilité avec laquelle ces fruits ſe détachent de leurs péduncules ou petites queues ».

» Une ſeule perſonne peut en amaſſer trente à quarante livres dans un jour. Il faut les étendre ſur le plancher d'un grenier bien aéré, en les remuant de tems en tems avec un balai, juſqu'à l'entiere exſiccation. Cette opération eſt indiſpenſable avant d'en extraire l'huile. On pourroit accélerer ce deſſéchement, qui ne laiſſe pas d'être long, ſur-tout lorſque la ſaiſon eſt humide; il ne s'agiroit que de faire macérer ces fruits immédiatement après la récolte, pendant trois ou quatre jours, dans de l'eau, au bout duquel tems on les froiſſeroit entre les mains, ou de quelqu'autre maniere, & on en feroit le lavage dans un courant d'eau avec des cribles ou des paniers ſerrés ».

» Cette manipulation emporte l'enveloppe & la pulpe qu'elle contient, & réunit pluſieurs avantages qui ne ſont pas à négliger. 1°. Le broyement en eſt plus facile; 2°. l'huile en eſt plus nette, moins colorée, & dépoſe plutôt; 3°. la deſſiccation eſt plus prompte, & par-là, les fruits ne ſont pas expoſés à le moiſir & à s'attacher au plancher; 4°. enfin étant réduits à un moindre volume, ils occupent moins de place à la preſſe, & rendent beaucoup plus d'huile ».

» Soit qu'on ait opéré de l'une ou de l'autre maniere, le deſſéchement étant fini, on porte ces graines à l'huilier, pour les broyer ſous la meule, les chauffer & les mettre à la preſſe, comme cela eſt uſité pour les autres ſemences huileuſes ».

» Cette huile ſe bonifie en vieilliſſant, devient plus limpide, en dépoſant toutes ſes parties hétérogenes; elle répand plus de clarté & donne moins de fuliginoſité ».

» Je ne m'étendrai pas davantage ſur les détails & les comparaiſons avec les autres huiles; les bornes d'une Feuille hebdomadaire ne me permettent pas de les pouſſer plus loin. Je me réſerve d'en traiter beaucoup plus amplement dans un Ouvrage économique que je publierai ſur les plantes indigenes de cette Province. Je me contenterai de dire que les fruits du *cornouiller ſanguin*, entiers & bien ſéchés, donnent autant d'huile que le chenevis, & un ſixieme en ſus, lorſqu'ils ſont mondés, c'eſt-à-dire, quand les noyaux ſont dépouillés. Cette derniere méthode mérite, ſans contredit, la préférence ».

DE MONTESQUIEU DE VOLVESTRE (*en Languedoc*), *le* 3 *Août*.

» Le 26 Juillet dernier, vers les 3 heures après midi, on vit ſe former ſur cette Ville, un orage menaçant. Le Sonneur, excité par un faux zele, s'empreſſa de monter au clocher avec ſon fils & ſix ou ſept jeunes garçons. Quelques minutes après qu'ils eurent commencé à ſonner, la foudre tomba ſur le clocher, entra par une lucarne, & tua un jeune homme de vingt ans. Cette premiere victime eut l'occiput briſé, l'oreille droite écorchée, le cou déchiré, le devant de la poitrine brûlé & le talon du pied gauche emporté. Le courant du feu s'étant relevé, terraſſa à une certaine diſtance de celui-ci, un garçon du même âge, ſerpenta quelque tems autour des cloches dont il fit tourner la plus groſſe avec une viteſſe incompréhenſible, & prit ſa direction vers l'eſcalier, où deux enfans de 10 à 12 ans furent trouvés morts. Le fils du Sonneur, occupé à ſonner la même cloche que le tonnerre avoit fait tourner, ne reſſentit qu'une commotion légère au bras droit, & une égratignure à la partie ſupérieure du ſourcil gauche. Le trouble & le déſordre s'emparerent ſi fort de l'eſprit des autres qui avoient été épargnés, qu'ils roulerent par les eſcaliers, ſans ſe faire aucun mal, & ſe retirerent dans leur maiſon, où la plûpart tomberent en ſyncope, ſans conſerver la moindre idée du danger

auquel ils venoient d'échapper. Aussitôt on s'empressa de faire descendre les malheureux frappés de la foudre, pour tâcher de les rappeller à la vie : on fit venir des Chirurgiens. Dans le nombre de ces victimes de leur imprudence, un seul homme donna des signes de vie, après qu'on lui eut administré l'alkali volatil, & fait plusieurs saignées : à la suite du traitement, il eut des convulsions affreuses, & fit retentir l'air de ses cris. On espere beaucoup de sa guérison, quoiqu'il ne soit cependant pas encore hors de danger. Après ce coup de tonnerre, il tomba une pluie considérable, qui ne fit aucun dégât. Est-il possible que, malgré les accidens qui arrivent si fréquemment par la même cause, l'on ne puisse point parvenir à détruire un préjugé si funeste ! » *Extrait des Affiches de Toulouse.*

DE BEAUCAIRE, *le 29 Juillet.*

» Notre Foire vient de finir ; & sans y avoir vu ce concours d'Etrangers qui la distinguoient autrefois de toutes celles du Royaume, on ne peut disconvenir que les Vendeurs n'y aient généralement bien fait leurs affaires. Dans la toilerie sur-tout, les achats ont surpassé les espérances, & bien des Maisons de Montpellier peuvent se flatter d'avoir plus vendu, cette année, qu'elles n'avoient jamais fait. L'article de la droguerie & de l'épicerie n'a pas été moins considérable. Les cuirs y ont éprouvé une augmentation de 20 à 25 pour cent ; cette faveur n'a pas été cependant générale. La gaude n'y a pas valu beaucoup, ni les anchois non plus ; & ce qui a un peu facilité la défaite de ces objets, sont les échanges qu'on en a faits de l'un avec l'autre. La draperie & la soierie se sont assez bien vèndues ».

DE BOURGES, *le 1 Août.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 13 Avril 1781, qui ordonne que les travaux des grandes routes qui s'exécutoient ci-devant par corvées dans la Généralité de Berry, se feront à l'avenir à prix d'argent.

» Le Roi s'étant fait rendre compte des délibérations qui ont été prises par l'Administration du Berry, sur la maniere de parvenir à la construction & à l'entretien des routes de la Généralité, dans l'Assemblée tenue par son ordre à Bourges, dans le courant des mois d'Octobre & de Novembre 1780, auroit reconnu que ces délibérations avoient principalement pour objet de faire exécuter à prix d'argent, & par la voie d'adjudications correspondantes aux contributions des Paroisses, les travaux qui s'exécutoient ci-devant par corvée : qu'en déterminant la somme qui pourroit être annuellement employée auxd. travaux, sans surcharge pour les Peuples, elles traçoient la maniere de la répartir entre les Paroisses, suivant leur situation & leurs intérêts respectifs, & entre les individus à raison de leurs biens & facultés ; qu'elles présentoient des moyens d'exécution assortis à ce nouvel ordre & des mesures sages pour que les travaux soient désormais soumis à une surveillance habituelle & conduite avec activité ; que les articles de réglement, rédigés en conséquence par ladite Assemblée, embrassoient tous les détails relatifs à la levée des deniers, à l'adjudication & à la réception des travaux, ainsi qu'à l'entretien des parties de routes conduites à la perfection ; & voulant Sa Majesté revêtir de son autorité, des délibérations qui semblent également se concilier avec ses vues de bienfaisance pour la classe la plus malheureuse de ses Sujets, avec l'état présent de la Province, & la justice due aux différentes classes de Propriétaires & de Journaliers, a ordonné, &c. ».

Cet Arrêt, qui contient 26 articles, porte en substance, que les travaux des grandes routes seront adjugés au rabais, & divisés par atteliers, de maniere que chaque Communauté puisse connoitre & suivre l'emploi de sa contribution en argent, sur la partie de route qu'elle eût ci-devant exécutée par corvée. Les Paroisses concourront aux travaux des routes par une contribution en argent, fixée entre le tiers & le quart du principal de leur taille, pour les lieux taillables, & de leur capitation pour les Villes de Bourges & d'Issoudun ; ensorte que les Paroisses les plus nombreuses ne contribuent pas au-delà du tiers, les moins nombreuses au dessous du quart du principal de leurdite taille,

ſauf les Paroiſſes qui n'ayant pas encore été appellées à la conſtruction des routes, à raiſon de leur éloignement, n'y concourront que pour un ſixieme, le tout conformément au tarif qui a été arrêté par l'Aſſemblée Provinciale de 1780, pour le terme de dix années, & pour la ſomme de 236,900 liv. La contribution particuliere de chaque Communauté ſera répartie ſur tous les Taillables indiſtinctement, au marc la livre du principal de la taille, & dans les Villes de Bourges & d'Iſſoudun, au marc la livre de la Capitation, de maniere pourtant que les plus bas cotiſés ne payent pas moins de la valeur d'une journée, réduite au prix commun de quinze ſous, & qu'il ne ſoit établi aucune taxe ſur les pauvres impoſés à moins de dix ſous de taille ou de capitation. Les deniers de ladite contribution ſeront payés par les Contribuables en trois termes, au quinze Avril, quinze Juillet & quinze Novembre. La contribution ci deſſus de 236,900 liv. ne ſera employée qu'aux routes de Poſte de la Province, & à celles qui traverſant une grande partie de la Généralité, aboutiront à ſes Villes principales, aux Ports des rivieres navigables & aux Provinces voiſines. Les autres chemins ſervans à la communication des Villes & Communautés, ſeront accordés ſur les demandes deſdites Villes ou Communautés, ou des Seigneurs, ſoit Eccléſiaſtiques, ſoit Laïques, en conſidération de l'utilité des chemins demandés & des ſecours offerts pour leur conſtruction, auquel cas il pourra y être placé des Atteliers de Charité. Il ſera préſenté tous les deux ans à l'Aſſemblée Provinciale, un état détaillé des ouvrages exécutés ſur chaque partie de route, depuis ſa derniere ſéance, & le tableau de ceux qui y reſteront à faire, avec la déſignation des Atteliers qui ſe trouveront établis ou qu'il conviendra d'y établir, enſorte qu'elle ſçache diſtinctement comment ont été conſtruits & entretenus les chemins & autres ouvrages publics déjà faits, qu'elle voye l'emploi des deniers qui ont dû y ſervir, & qu'elle puiſſe propoſer en pleine connoiſſance de cauſe les travaux qu'elle jugera les plus importans à entreprendre juſqu'à l'Aſſemblée ſuivante. Les adjudications des travaux de chaque Attelier ſe feront en préſence des Syndics des Paroiſſes dont les contributions y ſeront employées, ou iceux appellés au jour qui ſera indiqué, à celui ou ceux qui feront la condition meilleure. Si les encheres procurent des rabais ſur les prix des travaux, le bénéfice provenant ſera employé en moins impoſé ſur les Paroiſſes de chaque Attelier, au marc la livre de leur contribution : dans le cas au contraire où les ouvrages ne pourroient être adjugés qu'au deſſus de l'eſtimation portée par le devis, il y ſera pourvu par une réduction de travail ou par l'aſſignation ſur les fonds de l'année d'après, de la ſomme qui excéderoit les contributions de l'année courante. Les Entrepreneurs ſeront tenus d'entretenir en tout tems les routes en l'état où ils les auront reçues, d'empêcher que les Riverains n'empietent ſur les foſſés, n'y dépoſent des fumiers ou autres matieres qui pourroient gêner le cours des eaux, de combler avec des pierres ou bon gravier les trous ou ornieres à meſure qu'il s'en formera, d'y faire tous les chargemens néceſſaires pour que le chemin ait toujours la même régularité, uniformité & bombage, d'ôter & écraſer à la maſſe les cailloux & pierres mouvantes qui ſe trouveront ſur les routes, & d'enlever tous les matériaux, décombres, fumiers, bois, brouſſailles & autres choſes qui pourroient embarraſſer la voie.

D'AUXERRE, *le 4 Août.*

Cette Ville, dont le principal Commerce conſiſte en vins de ſon crû, a jugé à propos de publier l'état ſuivant des trois dernieres récoltes & de ce qui lui en a reſté.

» La récolte de 1778, y compris 3000 muids de 1777, s'eſt trouvée monter à douze mille cinq cents quarante & un muids. Il en a été conſommé dans le pays deux mille ſix cents muids. Il en a été vendu à l'Etranger ſept mille ſix cents vingt-quatre muids. Il reſte encore à vendre deux mille trois cents dix-ſept muids ».

» La récolte de 1779 a produit dix-huit mille quarante-ſept muids. Il en a

été consommé dans le pays six mille six cents vingt-huit muids. Il en a été vendu à l'Etranger huit mille cinq cents quatorze muids. Il reste à vendre deux mille neuf cents cinq muids ».

» La récolte de 1780 a produit treize mille cinq cents vingt-sept muids. Il en a été consommé dans le pays cinq mille sept cents muids, & vendu à l'Etranger, jusques & compris le 20 Juillet 1781, quatre mille muids. Il reste à vendre trois mille trois cents vingt-sept muids, qui réunis à ce qui reste des deux récoltes précédentes, font un total de 8549 muids ».

» Le bruit s'est répandu au loin que les vins n'étoient pas sûrs ; on les donne au contraire pour être en général de la plus grande sûreté, lorsqu'ils sont sans mélange, sans travail & tels que l'Habitant les récolte ».

DE ROUEN, *le 7 Août.*

On a compté en 1780, dans la Généralité de Rouen, 27819 naissances, 8597 mariages, & 24729 morts.

DE PARIS, *le 16 Août.*

» Le 8 de ce mois, on a fait en présence de M. le Lieutenant-Général de Police, & de MM. les Prévôt des Marchands & Echevins, le premier essai de *la pompe-à-feu établie à Chaillot, pour fournir de l'eau dans tous les quartiers de Paris.* Cette machine exécutée par M. Perrier, avec l'intelligence supérieure qu'on lui connoit, a élevé & versé une très-grande quantité d'eau, dans les réservoirs pratiqués sur la hauteur de Chaillot, à cent dix pieds du niveau de la riviere. La satisfaction que les Magistrats & les Spectateurs ont témoignée, en voyant cette expérience, prouve le besoin qu'à cette Ville d'une pareille abondance d'eau, & le desir qu'ont tous les vrais Citoyens, qu'un établissement aussi évidemment utile, soit bientôt porté à toute la perfection dont il est susceptible ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

MOYEN de préserver les bêtes à cornes de toute sorte de maladies pestilentielles. Extrait d'une Feuille de Province,

» Vers le commencement du printems, avant d'envoyer vos bœufs au pâturage, faites-leur avaler le remede suivant, dont la dose indiquée suffit pour deux. Dans une quantité suffisante d'eau de riviere, faites bouillir une once de raclure de corne de cerf, autant de canelle, une poignée de sel ; pareille quantité de follicule de féné, deux ou trois feuilles d'ellébore, avec deux onces de sucre candi ; après que le tout a bouilli pendant un certain tems, passez-le dans un linge un peu gros & faites-le avaler au bœuf ».

II.

Annonce de Livres.

Mémoire sur les especes de Raisins de Provence, qui sont les plus propres à faire les Vins de qualité la meilleure, pour le transport par mer, & pour la fabrication des Eaux-de-vie, qui a remporté le Prix, au jugement de la Société d'Agriculture d'Aix ; par M. Muraire, Maitre Chirurgien de Marseille. A Aix, chez Mossy, Libraire, 1781. In-8o. Prix, 24 s. broch.

Observations Impartiales sur l'aménagement des Bois du Roi, de ceux des Gens de main-morte & des Particuliers. Ouvrage qui peut être utile aux Officiers des Eaux & Forêts, & à tous Propriétaires de Bois ; par un Officier d'Eaux & Forêts. A Verdun, & se trouve à Paris, chez Delalain le jeune, Libraire, rue Saint-Jacques, 1781. In-8o. de 88 pages. Prix, 36 s. broch.

Le parfait Teinturier & Blanchisseur, par M. Gulich d'Heilbronn, Membre de l'Académie des Sciences de Goettingen, troisieme partie. In-8o. d'un alphabet, neuf feuilles. A Ulm. 1781.

III.

CENTENAIRE.

Marie Scribe, âgée de 102 ans, est morte à Revel en Languedoc, après avoir échappé aux suites dangereuses de la petite vérole qu'elle avoit eue deux ans avant sa mort. Cette personne s'étoit mariée en troisieme noce à l'âge de 90 ans.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 17 Août 1781.

Or de Portug. à . . .	732 l.	f.		marc.
Du Mexique à . . .	722			
Du Pérou à	716			
Les guinées à . . .	726			
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 karats . .				
31 32	102			
Or à 20 karats à . .	85			
L'argent à 11 d. . .				
10 g. à	54	10		marc.
Idem à 11 d. 10 . .				
gr. à	52	10		
Piastres à	48	17	6	

V.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 14 Août 1781 au Samedi 17 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 20, 21 à 22 l.; le seigle, de 9 à 10 livres; l'orge, de 10 liv. 10 s. à 12 liv. Le froment à la Grève, de 20, 21 à 22 livres; le seigle, 10 livres; l'orge, 10 à 12 l. *le septier*. Farine blanche à la Halle, de 36, 38, 40, 41 à 42 l.; bis-blanc & bis, de, 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32 à 34 l. *le sac* pesant 325 l.

VI.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 14 Août 1781 au Samedi 17 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 l.; *idem* à la Grève, de 19, 20, 21 à 22 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 13 Août 1781, de 59 à 60 l.; *idem* nouveau, de 55 à 56; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 58 à 60 liv.; *id.* nouv., 40 à 45; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 22 à 23; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 51 à 52; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 49 à 50; le cent de paille, de 20 à 22; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 32 à 41 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettre
	PAIEMENT DU VENDREDI 17 AOUST 1781.		
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	M.
2.	M. Boscheron	Vendredi.	M.
21.	M. Patu.	Vendredi.	M.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	M.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	M.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	M.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	M.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABL

CHANGES du 17 Août 1781.

Amsterdam, . .	52 3 8c. à ½	Cadix, ...	
Londres, ...	31 ¾	Livourne, ...	
Hambourg, . .	188 ¾ argent.	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Août*. . .	⅝ p.

DU VENDREDI 17 *Août* 1781.

1780. Lot. Roy. .	1000 l.	1785	14
1781. *Primes*. sorties.	453 50	1786	13
1782	119 .	1787	12
1783	101 .	1788	
1784		1789	

1r. Viager. . 3 ½ ¼ p. % bén. 2d. . . . 3 p. % per

Août 1781.	*Du* 15.	*Du* 16.	*Du* 17
Comp. des Indes. Actions	. . . . .	. . . . .	1940 37
Do 16/25	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Do 8es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Do 25es	. . . . .	. . . . .	82 . .
Empr. d'Oct.	. . . . .	. . . . .	403 402
Rescriptions.	. . . . .	. . . . .	7 ⅛ 8 7
Bil. des Ferm.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abon est de 24 liv. pour l'année, franc de port par tout le Royaume S'adresser à Paris au Bureau du Journal général de Fran Affiches, actuellement rue Neuve S. Augustin, près de la rue de lieu, à l'Hôtel de Croissy. On s'abonne aussi au même Bureau Journal d'Agriculture, Commerce, &c.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 18 Août.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 21 Juillet.*

PAR un Réglement daté du 2 de ce mois, Sa Majesté vient d'ordonner que la Pêche & le Commerce de Groenlande seront combinés avec le Commerce de l'Islande, de la Finmarchie & de Faro; que ce Commerce réuni portera à l'avenir le nom de *Commerce Royal de Groenlande, d'Islande, de la Finmarchie & de Faro*: réunion qui, à compter du premier Janvier de cette année, aura lieu pendant trente années subséquentes. Ce Commerce sera sous les auspices d'une Direction & d'une Administration, la premiere formée par les Conseillers-Privés Steeman & Guldberg, le Conseiller de Conférence Erichsen, & le Conseiller d'Etat Hansen; & la seconde, par le Conseiller de Justice Beck, le Conseiller d'Etat Hansen, & le Conseiller de Justice Fisch. Le fonds destiné à ce Négoce est fixé à deux millions de rixdalers, répartis en 20000 actions de 100 rixdalers chacune. Pour la plus grande sûreté des Participans, le Roi garantit à chacun d'eux pendant les trente ans fixés, un intérêt annuel de quatre pour cent, aux conditions suivantes: » Si le produit des sommes » avancées ne peut fournir les quatre » pour cent stipulés, alors la Caisse » Royale suppléera à ce qui pourroit » y manquer. Mais dès que le profit » excéde l'intérêt fixé, le surplus sera » joint au fonds du capital, & continué » sur le même pied jusqu'au moment » qu'il rapportera 100,000 rixdalers; » époque où les Intéressés toucheront » cinq pour cent chaque année. Enfin, » lorsque le surplus se sera encore augmenté de 100,000 autres rixdalers, » on distribuera six pour cent du capital ».

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 21 Juillet.*

Il a été publié par la Régence de la Basse-Autriche une Ordonnance, en date du 30 du mois dernier, dont voici la substance. On y fait sçavoir aux Chapitres, Abbayes, Couvens & Présidens des Eglises, que l'inhibition leur ayant été faite le 5 Octobre 1669, d'acheter des Séculiers des biens immeubles & des fonds de terre, d'en usurper le *Dominium directum*, &c., & qu'ayant oublié cette défense, on la leur renouvelle, en leur déclarant que toute acquisition pareille sera regardée à l'avenir comme illégale, & par conséquent nulle.

Sa Majesté l'Empereur vient de rendre une Ordonnance en faveur des Protestans, qui contient entr'autres dispositions: » Que dans aucun cas, on ne » fera plus la moindre différence entre

» les Sujets Catholiques ou Proteſtans ; » à l'exception du culte public que ces » derniers ne pourront pas exercer ».

BRANDEBOURG.

DE BERLIN, *le 23 Juillet.*

Le Miniſtre de Leurs Hautes Puiſſances les Etats-Généraux des Provinces-Unies a fait publier ici la notification ſuivante :

» Le ſouſſigné Miniſtre de la République des Provinces-Unies, à la Cour de Berlin, notifie, par la préſente, à tous les Patrons de navires commerçans de ſa Nation, que l'ordre de Leurs Hautes Puiſſances les Etats-Généraux des Provinces-Unies, publié le 9 Janvier de cette année, pour intimer à tous les Patrons Hollandois de reſter dans leurs Ports reſpectifs, à cauſe de la rupture avec la Couronne d'Angleterre, eſt actuellement révoqué, de maniere qu'il eſt permis à tous les Patrons Hollandois, de quitter les Ports où ils ſe trouvent, & de naviguer avec leurs cargaiſons par-tout où ils le jugent convenable, excepté pour le compte du Roi de la Grande-Bretagne ou de ſes Sujets. *Berlin*, ce 20 Juillet. *Signé*, le Comte DE HELDEN ».

ITALIE.

DE TRIESTE, *le 16 Juillet.*

Le 6 de ce mois, le vaiſſeau Impérial-Autrichien, la *Ville de Vienne*, nouvellement conſtruit dans ce Port, en a fait voile, ſous les ordres du Capitaine Gheriza, pour Surate par Moka. Ce vaiſſeau, monté de 16 canons, appartient à M. Jean Curtowich, qui l'a donné à fret à une Société établie à Vienne, à laquelle l'Empereur avoit accordé la permiſſion de faire une expédition aux Indes Orientales. La cargaiſon de ce vaiſſeau conſiſte en fer, plomb, fer-blanc, coutellerie, toiles, verre de Bohême, &c.

DE RAVENNE, *le 17 Juillet.*

Ce matin, nous avons reſſenti ici une ſecouſſe de tremblement de terre aſſez forte. Toutes nos maiſons ont été ſenſiblement agitées pendant deux ou trois ſecondes. Pluſieurs cheminées en ont été renverſées. Son Eminence le Cardinal Valenti, notre Légat, craignant que ce phénomene n'ait cauſé de plus grands dégâts dans les Bourgs & Villages circonvoiſins, y a envoyé auſſitôt des Exprès, pour s'en informer.

DE NAPLES, *le 19 Juillet.*

En 1774, le Roi défendit aux Officiers de ſes Troupes, par une Ordonnance du 11 Septembre, de ſe revêtir d'habits de Ville, & de ſe coëffer d'une maniere peu convenable à leur état. On ſe conforma pendant quelque tems à ce ſage réglement. Mais peu-à-peu les Chefs qui y avoient d'abord tenu la main, ſe relâcherent, & l'ancien luxe reparut avec plus de ſcandale que jamais. Sa Majeſté juſtement indignée de cette infraction, vient de renouveller ſon Ordonnance, avec injonction de s'y conformer ſous les peines les plus ſéveres.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 27 Juillet.*

Nos navires ſont revenus de la pêche de la baleine qu'ils ont faite dans les Mers du Nord, & qui a été très-heureuſe & très-abondante.

» Le chêne, ce végétal qu'à juſte titre on peut nommer le plus beau de la terre, & qui peut ſe maintenir près de quinze ſiecles dans un état de ſolidité, commence à manquer en Angleterre, depuis que par la perte de l'Amérique Septentrionale, nous ne pouvons plus nous procurer ceux de la Virginie & du Maryland ; & c'eſt pour y ſuppléer que le Gouvernement vient d'acheter du Comte d'Antrim en Irlande, un bois de 600 acres de chêne, qu'on dit très-gros & d'une excellente qualité. Il eſt étonnant que dans un ſiecle où toutes les Puiſſances de l'Europe voudroient être Maritimes, parce qu'elles voudroient être toutes opulentes, on néglige ſi fort la culture de cet arbre, utile à la Navigation ».

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le 29 Juillet.*

» Un Particulier de ces Provinces a cru devoir représenter à L. H. P. que les pêches du hareng & de la morue étant interdites à leurs Sujets, au moins pour cette année, il étoit expédient de permettre la libre importation du hareng & de la morue des pêches Danoises. Il se fonde en partie sur ce que la morue est de la plus grande nécessité pour la subsistance des Esclaves de Surinam & pour la conservation d'une branche importante de Commerce avec l'Allemagne. En rendant justice au zele de ce Particulier, il lui a été répondu que, pour quelque considération que ce fût, la libre importation du hareng ne pouvoit être permise dans la République, & qu'il resteroit chargé à son entrée de l'imposition portée par le Placard du 31 Juillet 1725. Nous ignorons quelle a été la réponse de L. H. P., quant à la morue. L'histoire nous rappelle que l'interdiction du hareng des pêches étrangeres parut de si grande importance à nos ancêtres, dont nous devons benir la mémoire, qu'en 1665 le 26 Avril, & 1666 le 1 Février, il fut statué qu'on n'imposeroit aucun droit sur cette denrée provenant de la pêche nationale, mais que l'importation étrangere en seroit absolument défendue ».

I I.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE MARSEILLE, *le 29 Juillet.*

Depuis le 23 Juillet jusqu'au 28, il est entré dans ce Port, 11 bâtimens, dont 1 venant d'Alicante, chargé de diverses marchandises. On a appris le 24, par un aviso expédié de Toulon, qu'on y signaloit de la tour un convoi considérable. On ne doutoit pas que ce ne fût celui du Levant, auquel pouvoient être réunis ceux de Syrie, de Smyrne & de Salonique. Ce convoi doit être composé d'environ 60 voiles; & on en comptoit déjà 40. Il est à desirer qu'un vent favorable l'amene aussi heureusement que celui d'Alger, qui mouilloit le 23 dans le Port de Pomégue.

DE BORDEAUX, *le 26 Juillet.*

Le convoi destiné pour les Isles de l'Amérique, composé de 120 voiles, est parti de ce Port le 21 de ce mois à huit heures du soir, en bon ordre & avec un vent très-favorable. Il est escorté par les vaisseaux du Roi, le *S. Michel* & l'*Illustre*, par trois frégates, avec la *Ménagere*, armée en flûte, & deux cutters.

DE CHALAIS, *le 31 Juillet.*

» Suivant des détails reçus de Barbezieux, une grêle du poids d'une livre & au-delà, d'une dureté si forte que trois ou quatre jours après on en a trouvé dans les vallons des tas de cinq à six pieds, a dévasté quatorze Paroisses de l'Election dans cette Principauté; les ceps de vigne, & tous les arbres paroissent aussi nuds qu'avant le printems; quelques personnes ont perdu la vie; le bétail, le gibier & les oiseaux ont péri en grande partie: enfin le tableau qu'on fait des dégâts de toute espece qui ont été la suite de cet orage, annonce la ruine la plus entiere des malheureux Habitans de ce pays, & l'extrême difficulté où ils sont de pourvoir à leur subsistance. Ils supplient les personnes que leurs besoins pressans, & ceux de leurs enfans pourront toucher en leur faveur, d'adresser les secours qu'elles voudront bien leur accorder à M. de la Maurine, Avocat au Parlement & Procureur du Roi de l'Election de Barbezieux, qui a dressé un procès-verbal du désastre de cette contrée, & qui par-là est plus à portée que personne de connoitre ceux qui ont le plus souffert des suites de ce fâcheux événement ».

DE VAUCOULEURS, *le 29 Juillet.*

Lettre adressée au Rédacteur des Affiches de Lorraine.

Personne n'ignore que depuis environ deux années, les fievres intermittentes ont singulierement montré leur carac-

tere épidémique, & que le quinquina, dans ces circonstances, a très-souvent manqué son effet ordinaire ; on a même remarqué que son usage étoit nuisible en bien des occasions, quoiqu'employé avec la prudence & la sagesse que suggere une bonne méthode. Cette observation a été faite par les meilleurs Praticiens ; c'est pourquoi ils n'ont pas tardé d'avoir recours aux remedes apéritifs, tirés de la classe des plantes ameres, &c. ».

» Ces moyens curatifs ont en partie répondu à leurs vues ; mais on a vu avec le plus grand déplaisir les fievres quartes, sur-tout, résister quinze à dix-huit mois à ce traitement. La plus grande partie des malades, particulierement ceux de la campagne, se sont bientôt dégoûtés de ces remedes, & plusieurs sont morts obstrués & hydropiques, après plus d'une année de souffrance. Ce sont ces catastrophes que j'ai vu souvent réitérées dans les campagnes, dénuées de tout secours, qui m'ont engagés à publier un remede très-simple & très-commun, avec lequel les Habitans de Grimaucourt, près de Commercy, se sont délivrés sans le secours de la Médecine, de la fievre quarte qui les affligeoit presque tous, l'année derniere. J'ignore qui a pu les engager à l'employer ; mais le fait est qu'ils se sont tous guéris eux-mêmes par son moyen ».

» Il est certain aussi que depuis environ cinq à six mois que j'en fais usage, ç'a toujours été avec un succès décidé ».

» Il est bon d'observer que les Habitans de Grimaucourt n'ont employé aucun purgatif ni enfin aucun autre remede que celui-ci. Il est cependant probable que l'émétique doit en rendre l'effet plus certain, sur-tout lorsque les premieres voies sont remplies d'humeur ».

» *Calcatreppola*, *aut Calcitrappa*, Chausse-Trape ; prenez de ce chardon une très-grosse poignée, faites-la infuser dans une pinte de vin blanc, mesure de Paris, environ vingt-quatre heures, à une chaleur douce ; passez ensuite cette liqueur à travers un linge ; on en donnera de trois heures en trois heures un gobelet au malade, pendant l'intermission de la fievre ; il est rare qu'on soit obligé de donner ce remede au-delà de cinq à six jours. *Signé*, COUTURIER, *Chirurgien-Major de l'Hôpital* ».

D'AMIENS, *le* 1 *Août*.

» Par Arrêt du Parlement du 4 Juillet dernier, il est défendu à toutes personnes demeurant dans l'étendue du ressort du Bailliage d'Amiens, en état de travailler ou de gagner leur vie pendant le tems de la moisson, de glaner ; il n'y a que les vieillards estropiés, les petits enfans & autres personnes invalides seulement, à qui il soit permis d'aller recueillir dans les champs ce qui peut être échappé à la faucille du Moissonneur, à condition toutefois qu'ils ne commenceront leur opération qu'après que toutes les gerbes auront été entierement levées. Il est aussi défendu aux Propriétaires, Fermiers, à tous Bergers, Gardes-troupeaux & autres personnes, d'envoyer ou de mener paître leurs vaches, chevaux, moutons & autres animaux dans les champs, sinon après trois jours que la derniere gerbe aura été enlevée desdits champs ; & à ceux à qui il est permis & toleré de glaner, de se servir, pour glaner dans les prairies & autres, dans les terres ensemencées en luzernes, trefles, bourgognes, sainfoins & autres herbes de cette nature, de rateaux ayant des dents de fer, ni d'aucuns autres instrumens semblables où il peut y avoir du fer, ainsi que d'arracher ou faucher le chaume avant le premier Octobre. Ce même Arrêt ordonne que les deux tiers desdits chaumes seront destinés & appartiendront, suivant l'usage, aux pauvres de chaque Paroisse, qui auront la faculté de l'arracher & de le faucher après le premier Octobre. Il est fait en même tems défenses à toutes autres personnes d'enlever ou d'apporter aucun dommage aux chaumes destinés pour les pauvres ; le tout sous les peines portées par ledit Arrêt ».

DE SOISSONS, *le* 2 *Août*.

Suivant le relevé de cette Généralité, on y a compté en 1780, naissances 17347, mariages 3955, morts 14694,

DE PARIS, *le 12 Août.*

Edit du Roi, donné au mois d'Août 1781, portant augmentation de deux sous pour livre, en sus des droits, établissement, suppression & modération de différens droits.

» LOUIS, &c. Persuadés que nous ne pourrions procurer à nos Sujets les avantages d'une paix honorable & solide, qu'en continuant d'opposer à nos Ennemis les plus puissans efforts, Nous avons jugé nécessaire de nous assurer dès-à-présent un secours extraordinaire ».

» Nous aurions desiré qu'il fût encore possible de n'employer d'autres ressources que celles de l'économie dans nos dépenses, de l'amélioration des différentes parties de Finance & des emprunts ».

» Mais les dépenses extraordinaires, qui sont la suite indispensable de la continuation de la guerre ; la ferme résolution où nous sommes de remplir avec fidélité tous les engagemens que nous avons pris, & la situation de nos Finances, nous forcent à nous procurer de nouveaux fonds qui nous donnent les moyens de satisfaire à ces dépenses, & affermissent en même tems la confiance des Créanciers de notre Etat ».

» Après avoir mûrement refléchi sur les différentes propositions qui nous ont été faites, nous avons préféré l'augmentation des droits sur les consommations à une imposition directe sur les personnes ou sur les propriétés ».

» Nous avons considéré que cette forme de perception étoit la moins onéreuse, que c'étoit celle dont le recouvrement occasionneroit moins de frais ; & qu'en comparant la valeur actuelle du marc d'argent, avec celle qu'il avoit lors de l'établissement du droit principal, la plupart des denrées payeroient encore, malgré l'augmentation successive des sous pour livre, des droits plus modérés que ceux qu'elles supportoient alors ».

» Mais comme nous ne nous écarterons jamais des principes de bonté & de justice qui nous animent, nous avons réduit ou entierement supprimé quelques droits que nous avons cru les plus onéreux à nos Peuples, & notamment ceux établis sur différens objets de consommation qui intéressent plus particulierement la classe la plus indigente ».

» Nous avons tout lieu d'esperer que ce secours extraordinaire, l'exacte économie que nous continuerons d'apporter dans nos dépenses, & le retour de la paix, nous dispenseront de recourir aux autres ressources que nous sommes assurés de trouver en tout tems dans l'amour & la fidélité de nos Sujets. A ces causes, &c. ».

Cet Edit, qui renferme 18 articles, contient, entr'autres dispositions, qu'il sera perçu au profit de Sa Majesté, à compter du jour de l'enregistrement du présent Edit, jusqu'au dernier Décembre 1790 inclusivement, outre & par dessus les huit sous pour livre, énoncés en l'Edit du mois de Février 1780, deux nouveaux sous pour livre en sus du principal de tous les droits indistinctement quelconques, soit qu'ils soient levés au profit de Sa Majesté, ou qu'ils aient été aliénés, cédés, concédés ou abonnés ; & de ceux perçus au profit des Etats, Provinces, Villes, Communautés d'Habitans, & d'Officiers & Hôpitaux, à quelque titre que ce soit. Dans toutes les Provinces du Royaume, où le privilege de la vente exclusive du tabac a lieu, le prix en sera augmenté de quatre sous par livre, poids de marc. Il sera perçu au profit de Sa Majesté le doublement des droits qui se perçoivent actuellement sur les huiles & savons fabriqués dans le Royaume ou venant, soit des Pays Etrangers, soit des Provinces non sujettes auxdits droits dans celles où ils ont lieu ; sçavoir, six deniers par livre d'huile d'olive, amande, noix & poisson, trois deniers par livre d'huile de térébenthine, lin, chenevis & autres graines ; un sou par livre d'huile de plus grand prix, trente sous par quintal de savon, avec les dix sous pour livre en sus dudit doublement. Il sera perçu au profit de Sa Majesté, à l'entrée & passage de Paris, outre les droits actuels & les dix sous pour livre d'iceux, six deniers par livre pesant d'huiles & de savons de toute espece ; un cinquieme d'augmentation du principal des droits qui se perçoivent sur les bois carrés ; le doublement des droits qui se perçoivent en principal sur la chaux, le plâtre, les moëllons bruts & piqués, la pierre

dure, la pierre de Saint-Leu, la tuile, la brique & l'ardoise. Dix livres par quintal de glaces brutes & polies indistinctement, sans déduction du poids des caisses & emballages; quarante sous par quintal de plomb œuvré & non œuvré; un sou par livre pesant de sucre & cassonade de toute espece; deux sous par livre pesant de café; un sou par livre de cire & bougie, le tout avec les dix sous pour livre en sus. S. M. exempte tant des anciens huit sous pour livre que des deux nouveaux établis par le présent Edit, le prix du sel dans l'étendue de ses Gabelles d'Alsace, le prix du sel ordinaire dans le Comté de Bourgogne; les droits de mesurage, minage, stellage, hallage, placage, & autres de semblable nature qui se perçoivent sur les grains & farines; les droits pour la conservation des hypothéques, les droits de quatre deniers pour livre du prix des ventes de biens-meubles, le droit de huit deniers pour livre du prix des bestiaux vendus dans les Marchés de Sceaux & de Poissy, & les articles de droits dont le principal seroit au dessous de six deniers. S. M. exempte aussi tant des deux sous pour livre prorogés par l'Edit du mois de Février 1780, que des deux nouveaux sous pour livre établis par le présent Edit, les droits sur le beurre, & celui de onze sous dix deniers par voie de bois à brûler dans la Ville & Banlieue de Paris; les droits d'Amirauté, les droits sur l'eau-de-vie dans la Flandre maritime & le Haynaut. Veut S. M. que lesdits droits ne soient assujettis qu'à six sous pour livre. S. M. réduit au cinquieme les droits qui se perçoivent à son profit, à l'entrée de la Ville de Paris, sur les légumes secs, tels que les pois, les feves & les lentilles; sur les harengs frais & saurs, sur les fromages frais & secs de toute espece, & sur le poisson d'eau douce. Sa Majesté réduit à moitié les droits sur la volaille & gibier & sur les œufs à l'entrée de la Ville de Paris. S. M. décharge du paiement des droits réservés sur les bois & les foins de toute espece dans le Royaume, tant en principal que sous pour livre, les hameaux, écarts, maisons détachées & dépendances des Villes, Bourgs & chef-lieux assujettis auxdits droits. S. M. éteint & supprime dans tout le Royaume, à l'exception des Villes de Paris & de Rouen, la perception en principal & sous pour livre des droits ci-devant attribués aux Offices d'Auneurs, Contrôleurs, Visiteurs & Marqueurs de toiles, ainsi que la perception & sous pour livre des droits ci-devant attribués aux Offices d'Auneurs, Contrôleurs, Visiteurs & Marqueurs de draps & de Jaugeurs, Contrôleurs & Visiteurs des poids & mesures.

Cet Edit a été enregistré au Parlement le 10 Août 1781.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

ANNONCE de Livres.

On trouve chez Ph. D. Pierres, Imprimeur ordinaire du Roi & de la Société Royale de Médecine, une Feuille in-4°. contenant une *Méthode que l'on peut suivre dans la rédaction des Observations météorologiques, pour établir la température moyenne de chaque mois & de chaque année*, par le sçavant Pere COTTE, de l'Oratoire, Curé de Montmorency.

Il ne s'agit point ici de la maniere de faire des observations météorologiques, mais seulement de la méthode qu'on peut employer pour les rédiger.

Le travail que l'Auteur décrit dans ce Mémoire deviendroit immense, si on l'envisageoit sous tous ses points de vue. Il faut donc en fixer les bornes relativement au problême qu'on se propose principalement de résoudre en observant, & que l'on peut énoncer en ces termes: *Trouver la température moyenne du Pays qu'on habite.* Les données de ce problême sont contenues dans le registre de l'Observateur, & la solution dépend d'un calcul fort simple, qui fait connoitre les termes moyens, soit de la chaleur & du froid, soit des élévations du mercure dans le barometre, soit les vents dominants, les quantités & le nombre moyen des jours de pluie, d'évaporation, de tonnerre, d'aurores boréales, &c. &c.

On peut parvenir à cette solution par deux méthodes, l'une qui donne la

moyenne Arithmétique, & l'autre qui donne la *moyenne vraie*.

La premiere méthode consiste à chercher les extrêmes en plus & en moins des observations faites pendant un mois ou une année, à en prendre la différence & à ajouter la moitié de cette différence à l'extrême en moins. Cette méthode est expéditive, mais elle est en même tems très défectueuse, 1°. parce qu'elle n'est le résultat que de deux observations seulement ; 2°. parce qu'elle est fondée sur des termes extrêmes qui s'écartent par conséquent de l'état moyen, & qui représentent un état violent & non naturel ; c'est en un mot, la méthode des paresseux.

La seconde méthode, qui aide à découvrir la *moyenne vraie*, exige plus de travail, mais elle a aussi plus de précision. Elle consiste à additionner toutes les observations faites dans un mois, & à diviser la somme qui en résulte par le nombre des observations. Le quotient est la moyenne cherchée.

» Je suppose, dit l'Auteur, que la somme des observations du thermometre, faite dans un mois, soit de 1140 degrés, & que le nombre des observations soit 90, à raison de trois observations par jour. Je divise 1140 par 90, & il me vient au quotient 12, 7 deg. ; c'est le degré moyen de chaleur pour chaque jour du mois. Si dans un mois d'hiver, par exemple, on a des degrés au dessus & au dessous du terme de la congélation, on fait deux sommes, l'une des degrés au dessus, & l'autre des degrés au dessous ; on retranche la plus petite de la plus grande, & on divise le reste par le nombre total des observations. Je suppose que, la soustraction faite, il me reste 14 deg. de froid à diviser par 93 ; j'ajoute un zéro à 14 pour avoir des dixiemes de degrés ; je divise 140 par 93, & je trouve que le froid moyen a été de — 0, 2 d. La barre indique que les degrés ou les fractions de degrés sont au dessous du terme de la congélation, & le zéro, suivi d'une virgule, marque qu'il n'y a point de degrés entiers, mais seulement des dixiemes exprimés par le chiffre qui suit la virgule. S'il s'agit des observations du barometre, on commence par additionner les lignes : à l'égard des pouces, si le barometre a été pendant tout le mois entre 27 & 28 pouces, alors on n'opérera que sur la somme des lignes ; s'il a été plusieurs fois à 28 pouces & au-delà, on comptera le nombre de fois, & on ajoutera autant de fois 12 lignes à la somme des lignes déjà additionnées ; s'il a été plus souvent au dessus de 28 pouces, on comptera le nombre de fois qu'il a été au dessous de ce terme, & on retranchera autant de fois 12 lignes de la somme déjà trouvée : on divisera le reste par le nombre total des observations ».

» On voit combien cette méthode est exacte, puisqu'étant le résultat de toutes les observations, elle présente fidélement la moyenne proportionnelle entre toutes ces observations ».

L'Auteur, après ces principes généraux, passe aux diverses applications qu'on en peut faire. Il expose la maniere dont il faut opérer pour obtenir tous les résultats qui caractérisent une température moyenne, 1°. pour chaque mois ; 2°. pour l'année ; 3°. pour chaque mois de l'année moyenne, & pour l'année moyenne, par un résultat général de tous les résultats particuliers qu'on a obtenus des observations faites pendant un certain nombre d'années. Tout cela est accompagné d'exemples qui mettent sur la voie ceux qui veulent opérer d'après la méthode de l'Auteur.

Ce Mémoire a été approuvé par la Société Royale de Médecine dont le P. Cotte est Membre, & cette Compagnie a de plus arrêté qu'il seroit publié & distribué aux Médecins, Chirurgiens & Physiciens avec lesquels elle correspond, pour servir à les diriger dans leurs observations météorologiques.

The History of Epidemies, &c. *Les Epidémies d'Hippocrate*, en sept Livres, traduites du Grec en Anglois, avec des Notes, des Observations & un Discours préliminaire sur la nature & les causes de l'infection ; par Samuel Farr, Docteur en Médecine, & Membre de la Société Royale. In-4°. A Londres, chez Cadell, 1780.

I I.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 14 Août 1781.

Or de Portug. à . . .	730 l.	f.		marc.
Du Mexique à . . .	720			
Du Pérou à	716			
Les guinées à . . .	726			
Ducats à	98			
Or fin à 23 karats . . 31 32	102			once.
Or à 20 karats à . .	85			
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	10		marc.
Idem à 11 d. 19 . . gr. à	52	10		
Piastres à	48	17	6	

I I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 11 Août 1781 au Mercredi 14 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 20 à 22 livres; le seigle, de 9 l. 10 s. à 10 l.; l'orge, de 10 l. 10 s. à 11 liv. Le froment à la Grève, de 20, 21 à 22 livres; le seigle, 10 livres; l'orge, 10 à 11 l. *le septier.* Farine blanche à la Halle, de 36, 40, 41 à 42 l.; bis-blanc & bis, de, 22, 24, 26, 28, 30, 32 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

I V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 11 Août 1781 au Mercredi 14 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 l.; *idem* à la Grève, de 19, 20, 21 à 22 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 10 Août 1781, de 58 à 60 l.; *idem* nouveau, de 54 à 56; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 60 à 62 liv.; *id.* nouv., 40 à 45; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 22 à 24; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 51 à 52; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 50 à 51; le cent de paille, de 19 à 22; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 32 à 42 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Vi de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres.
	PAIEMENT DU SAMEDI 11 AOUST 1781.		
8.	M. Despeignes	Samedi	L.
5.	M. Cauchy	Samedi	L.
6.	M. Caron	Samedi	L.
9.	M. Le Noir.	Samedi	L.
16.	M. de la Rue	Samedi	L.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	M.
	PAIEMENT DU LUNDI 13.		
23.	M. Masson.	Lundi.	L.
26.	M. de la Motte	Lundi	L.
29.	M. Certain	Lundi.	L.
28.	M. Creuzé.	Lundi.	L.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	L.
12.	M. Alissant	Jeudi.	M.
	PAIEMENT DU MARDI 14.		
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	M.
13.	M. Marsollier	Mardi	M.
15.	M. Defays	Mardi	M.
25.	M. Vieillard	Mardi	M.
24.	M. Desplasses.	Mardi	M.
18.	M. Radix	Mercredi.	M.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	M.
27.	M. de France	Mercredi.	M.
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	M.
14.	M. Nau	Jeudi.	M.
Idem.	Gouvernemens.	t. l.	*Six derniers mois* 17

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABL
CHANGES du 14 Août 1781.

Amsterdam, ...	53 ½	Cadix, ...	
Londres, ...	31 7 8c.	Livourne, ...	
Hambourg, ...	188 ¾	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Août.* . .	⅝ p.

Août 1781.		*Du 11.*	*Du 13.*	*Du 14*
Comp. des Indes.	Actions	. . . . .	1955 50 . . .	. . . . .
	D° 16/25	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	D° 8es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	D° 25es	. . . . .	82	. . . . .
	Empr. d'Oct.	402	402	403 . .
	Rescriptions.	7 ½ 7 ¾ perte.	7 ½ 8 7 ½ p.	7 ¾ ½ 8 ¼
	Bil. des Ferm.	. . . . .	1 ½ perte . .	⅛ . . . .
	Contr. à 4 p. % 1777 . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 17

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 11 Août.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 20 *Juillet.*

UN navire Espagnol, poursuivi par trois cutters Anglois, se refugia sous le canon de l'Isle Danoise de S. Thomas, qui le prit sous sa protection : cependant les Anglois continuerent non-seulement leur feu, mais ils eurent même la hardiesse de mettre 40 hommes à terre pour se rendre maitres de ce navire. Le Gouverneur de Saint-Thomas se vit donc obligé d'employer la voie de la force. Il fit prisonniers onze de ces débarqués ; les autres prirent la fuite & se retirerent, lorsque le Lieutenant Lutken en ayant été informé, alla à la poursuite des trois cutters, dont l'un se sauva à force de voiles, le second fut fort endommagé, le troisieme pris & conduit à Saint-Thomas, où l'on a transferé à terre l'Equipage & l'artillerie.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le* 10 *Juillet.*

Des Lettres de Fiume portent que les commissions qu'on y reçoit pour des salaisons de viande destinées pour l'Irlande, sont si fréquentes & si multipliées que les Entrepreneurs ne peuvent suffire à les remplir, & que cette branche de Commerce promet de s'étendre considérablement.

ESPAGNE.

DE MADRID, *le* 17 *Juillet.*

Le Roi a fait publier le 21 du mois dernier un Placard par lequel S. M. accorde un pardon général à tous les Déserteurs de son service de mer. Ce Placard est conçu en ces termes : » MOI LE ROI. Ayant pitié de la triste situation de plusieurs de mes Sujets, Déserteurs de mon Armée navale, qui se sont refugiés en divers endroits de l'Espagne & dans les Pays Etrangers, ainsi que de l'indigence à laquelle se trouvent réduites les familles, que plusieurs d'entr'eux ont abandonnées, parce qu'ils étoient restés à terre à la sortie de mes Escadres & vaisseaux ; j'ai résolu d'accorder une amnittie ou pardon général à tous les individus de mes Troupes & Gens de mer, & autres appartenant à mon Armée navale ou employés en icelle, qui en ayant déserté, se trouvent fugitifs, cachés ou absens de leurs pavillons, départemens ou domiciles, tant Espagnols qu Etrangers, Volontaires, enregistrés ou condamnés par Sentence ; à condition qu'ils se présentent pour leurs emplois respectifs à leurs Commandans ou Chefs, dans un délai de trois mois, à compter de la publication de cette amnistie, ou de six pour ceux qui se trouvent hors de mes Etats

ou en des pays éloignés, & qu'ils servent en la même qualité dans les Corps de Troupes, sur mes vaisseaux ou dans les Arsenaux où ils étoient engagés comme gens d'Ordonnance ou Marins; sçavoir, les Volontaires ou les hommes enclassés pendant la durée de la guerre contre l'Angleterre, & ceux qui sont sous Sentence durant le tems que porte leur condamnation. Je déclare aussi être compris sous ce pardon, aux mêmes conditions, tous ceux qui appartiennent à mon Armée navale, de quelque classe qu'ils soient, & qui sont fugitifs ou absens pour autres délits, à l'exception néanmoins de ceux qui sont exclus de tous actes de pardon; sçavoir, les Criminels de Lese-Majesté Divine ou humaine, les Meurtriers d'un Ecclésiastique, les Blasphémateurs, les Assassins, les Faux-Monnoyeurs, les Incendiaires, les Coupables de crime contre nature, les Voleurs, les Suborneurs, les Duellistes, les Coupables de résistance à Justice, les Contrebandiers, & ceux qui ont malversé dans le maniement des Finances Royales. Cette grace doit s'étendre à tous ceux qui se trouvent actuellement Prisonniers pour désertion ou autres délits non exceptés, commis avant la publication du présent pardon, mais non à ceux qui auroient été commis postérieurement, non plus qu'aux Criminels déjà envoyés dans les Présides ou Arsenaux, & condamnés à y servir: Et pour l'exécution de la présente, J'ordonne au Directeur Général de mon Armée navale, aux Commandans & Intendans des Départemens, aux Officiers & Ministres de la Marine, à qui il appartient, de se conformer, chacun en ce qui les concerne, au contenu de cette Cédule, que j'ai fait expédier, signée de ma main, scellée du sceau secret de mes Armes, & contresignée par mon Secretaire d'Etat & des Dépêches de la Marine. Donné à Aranjuez le 21 Juin 1781. *Signé*, MOI, LE ROI: *Et plus bas*, Don PEDRO DE CASTEJON ».

PORTUGAL.

DE LISBONNE, *le* 8 *Juillet*.

Les navires Marchands qui sont ici destinés pour Londres, travaillent à leurs chargemens, pour être prêts à mettre à la voile avec les premiers vaisseaux qui pourront les prendre sous leur escorte.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 21 *Juillet*.

Les fonds de l'Inde, qui étoient baissés il y a quelques jours de 3 pour cent, viennent encore de baisser de 7 pour cent. On assure que l'Escadre Françoise dans l'Inde a pris les 5 vaisseaux partis d'Angleterre le 2 Juin 1780 pour Madrass, où ils étoient heureusement arrivés. Après y avoir remis une partie de leur chargement, ils se rendoient au Bengale, lorsque l'Escadre Françoise s'en est emparée. Cette Escadre est arrivée le 25 Janvier devant Madrass. La Compagnie en a la nouvelle positive, quoiqu'elle ne dise rien sur la prise de ces cinq vaisseaux, & qu'au contraire elle donne à entendre que le 25, ils étoient encore devant le Port de Madrass. Le Fort Saint-George de Madrass n'étoit point encore en la possession d'Hyder-Ali; mais il s'étoit rendu maitre de la Ville Noire qui y est contiguë.

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le* 23 *Juillet*.

Plusieurs Négocians d'Amsterdam ont sollicité & obtenu des Lettres de marque pour quatorze bâtimens Marchands armés en guerre, dont six de 24 canons, quatre de 20, & quatre de 16, qui doivent faire voile du Texel pour les Indes Occidentales.

I I.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE MARSEILLE, *le* 22 *Juillet*.

Du 11 au 15, il est arrivé ici 23 bâtimens, y compris les frégates du Roi, la *Mignone*, venant des Isles d'Hieres, & la *Boudeuse*, venant de Toulon; la goëlette du Roi, le *Succès*, venant de Cassis;

la corvette du Roi, la *Sardine*, venant de la Ciotat ; la goëlette, l'*Iphigénie*, venant de la Martinique, chargée de sucre, café, cuirs & coton ; & les vaisseaux, la *Gracieuse*, venant du Port-au-Prince, & le *Prince-de-Poix*, venant du Cap-François, tous deux chargés de sucre, café, indigo, coton & autres marchandises. La frégate du Roi, le *Montréal*, & la corvette du Roi, la *Badine*, sont également entrées dans ce Port.

DE BRIANÇON, *le* 18 *Juillet.*

» Le 8 de ce mois, il s'éleva vers les six heures du soir un orage sur la Communauté de Puy Saint-Pierre, près de cette Ville. Les nuages se rassembloient sur le Village & près de l'Eglise ; des jeunes gens sans expérience, au nombre de huit ou dix, coururent au clocher, à l'effet de les dissiper en sonnant les cloches. La foudre éclate précisément sur le clocher, en renverse la flèche & un des clocherons, pénétre dans l'intérieur du clocher, coupe net les quatre ances ou boucles en bronze qui fixoient l'une des cloches à son contrepoids ; la cloche tombe & vient effleurer les Sonneurs : ils n'ont eu aucun dommage, & la foudre ne les atteignit pas ; mais elle a pénétré dans l'Eglise, renversé le Curé qui étoit auprès de l'Autel, a ravagé & brisé toutes les décorations de cet Autel, tandis que le Curé n'a heureusement perdu que ses cheveux qui ont été brûlés. De là elle a parcouru & ravagé l'Eglise ; l'un des piliers en pierre a été percé de part en part & non renversé. Elle a sillonné le parvis & la voûte de l'Eglise, & elle en est sortie en perçant le mur du côté du Cimetiere. Un Particulier qui étoit auprès de la grille du Chœur, en a été atteint d'une maniere plus funeste que le Curé. Il tenoit à la main un Livre, que la foudre embrasa d'un feu extrêmement actif & pénétrant. Ce feu circula subitement le long de son bras, & de-là le long de son corps, jusqu'aux pieds, où il se fixa un instant entre les orteils qu'il a fort endommagés. Ce Particulier tomba d'abord inanimé, & resta long-tems dans cet état. Il a ressenti, en revenant de sa léthargie, les douleurs les plus aiguës dans tout son corps, & il les ressentoit encore huit jours après. On ne doit pas douter que cet événement n'ait été occasionné par l'imprudence qu'ont eu ces jeunes gens de sonner les cloches. C'est un exemple de plus qui vient à l'appui de ce qui a été si souvent dit & répété contre ce dangereux usage ».

D'ANGOULÊME, *le* 19 *Juillet.*

Procédés usités en Angoumois pour la perfection des vins blancs & des vins rouges, par M. Munier.

» Je ne connois qu'un seul Cultivateur qui prenne la précaution de faire égraper le raisin ; il laisse cuver son vin moins de tems que les autres ; il fait fermenter le moût avec une petite quantité seulement de grains de raisin de la meilleure espece, bien écrasés, pour en détacher les parties colorantes ; il le tire aussi tôt que la fermentation commence à baisser. Cette pratique lui donne des vins qui ont de la liqueur, au lieu d'être froids & trop couverts, comme la majeure partie des vins rouges de l'Angoumois. Il est certain que la grape doit produire les plus mauvais effets dans bien des circonstances ; elle sera défavorable, sur-tout dans les années froides & humides, pendant lesquelles le raisin ne peut acquérir une parfaite maturité : elle est alors ou trop aqueuse ou trop acerbe. Il paroit que l'introduction de la grape dans la cuve est la premiere raison qui détermine les Angoumoisins à ne fouler que très-imparfaitement la vendange ; que la seconde est fondée sur ce que l'activité de la fermentation ramollit assez les grains du raisin, pour en exprimer tout le suc, indépendamment d'un foulage plus recherché ; que l'on néglige enfin de remplir la cuve le même jour, à cause de la grande durée de la fermentation vineuse ».

» Une précaution essentielle pour faire de bon vin, est de le loger, autant qu'il est possible, dans des futailles neuves de bois de chêne. Il est vrai que l'on ne trouve pas toujours des Marchands qui achetent *fut & vin* : heureux ceux qui habitent les cantons où cet usage est

établi ; ils n'ont pas le désagrément de recevoir, long tems après avoir vendu leurs vins, des futailles éventées, gâtées, ou qui ont besoin de fortes réparations. Les Propriétaires qui destinent ordinairement leurs vins pour Rochefort, tiennent un Tonnelier toute l'année dans leur chaix. L'Ouvrier travaille sans cesse le merrain qu'ils achetent. Cette économie fait revenir le prix de la barrique depuis quatre livres dix sous jusqu'à quatre livres quinze sous au plus cher ; elle est comptée pour cinq livres dans la vente, en sus du prix courant du vin, d'où il résulte encore un bénéfice pour le compte du Maitre, sur le travail de son Tonnelier, outre l'avantage inestimable d'avoir du vin qui ne contracte aucun mauvais goût, & qui est recherché de préférence par les Marchands. Je ne porterai point en ligne de compte les restes que l'on trouve encore dans les fonds qui servent à faire des sceaux ou autres petits vases d'usage ».

» Comme le merrain de châtaignier ne vaut ordinairement que moitié prix de celui de chêne, il y a des Propriétaires qui en font mêler un tiers ou un quart pour la construction des barriques, dans la vue d'économiser, surtout lorsque ce dernier est cher : mais ces mélanges ne font point plaisir aux Marchands, & il n'en faudroit pas davantage pour les rebuter, si cette coutume étoit annuelle ».

» Il est intéressant de mettre le vin blanc sur-tout, dans des tonneaux neufs que l'on fait dégorger trois semaines avant les vendanges, en les remplissant d'une belle eau, à différentes reprises. Cette précaution lui donne de la blancheur & de la netteté, ce que les Marchands recherchent beaucoup. Il y aura moins de lie, le vin sera plus clair & de meilleur qualité, si l'on a soin de remplir les barriques trois fois par jour, pendant le tems qu'il fermente. Ceux qui ne remplissent jamais les barriques ou qui ne les remplissent que lorsqu'ils y pensent, font grand tort à leurs vins. Alors, je l'avoue, le vin fermente également, mais les saletés & la lie se précipitent dans le fond, ce qui fait une perte réel pour ceux qui l'achetent : ce vin est ordinairement louche, & contracte un mauvais goût. Il est vrai qu'en remplissant souvent les barriques, on perd un peu de vin ; on pourroit cependant éviter cette perte, en établissant des goutieres de fer blanc à la bonde, & en recevant dans un autre vase, le vin qui s'écouleroit par ces goutieres ; mais le prix ordinaire du vins, en Angoumois, n'est pas assez considérable pour supporter cette dépense. Si l'on met du vin blanc dans des barriques où il y avoit du vin rouge les années précédentes, il n'est jamais aussi beau ni aussi bon, quelque précaution que l'on prenne pour les nettoyer. C'est encore bien pire, quand on loge cette liqueur dans des futailles qui sont déjà gâtées, ce qui n'est pas sans exemple. Les personnes qui, pour ménager de l'houillage, font tant de tort à leur vin, sont toujours connues, & les Marchands n'achetent d'elles que lorsqu'ils ne peuvent plus faire autrement ».

DE LOUDUN, *le 20 Juillet.*

Fin du Mémoire de M. Dumoustier de la Fond, *sur le Pays Loudunois, adressé à M. Jouyneau Desloges, & inséré dans les Affiches du Poitou.*

» La riviere de Dive, en se divisant dans une multitude de canaux, offre sous un même volume d'eau, deux surfaces considérables ; l'une, aux évaporations ; l'autre, aux filtrations qui se font, tant sur les fonds & talus intérieurs, qu'au travers des digues qui en bordent le principal bras. Ces digues empêchent une grande quantité d'eau de parvenir dans cette riviere ; de plus les marais adjacens à la Dive sont à demi inondés, en tout ou en partie, pendant toute l'année ; leur quantité est de 9000 arpens, environ, mesure de Paris. Or, le volume d'eau qui les tient dans cet état de marais, ne peut qu'être très considérable. Ces marais ne peuvent être inondés que par les eaux échappées de la Dive & par celles qui ne peuvent s'y introduire. Enfin, les moulins de Bafon & de la Lande, construits sur toute la largeur de la Dive, & proche l'embouchure de cette riviere dans le Thoué, doivent jouir, par cette position, de la totalité des eaux réunies de la Dive. Cependant ces moulins

manquent plus souvent d'eau que ceux de Bagneux & de Longsceaux, quoique ces derniers placés proche la Ville de Montcontour, ne reçoivent les eaux que du seul ruisseau qui passe à l'Occident de cette Ville, & qui ne conduit pas le tiers des eaux que fournit la seule fontaine de la Grimaudiere : or cette différence ne peut venir que des pertes considérables que cette riviere fait le long de son cours ».

» Le Canal proposé assure, 1°. par sa position, le desséchement de tous les marais adjacens à la Dive, même aux ruisseaux qui y affluent ; 2°. les portes ou les écluses assurent toutes les eaux aux moulins ; 3°. les simples changemens à faire à ces moulins, assurent leur conservation ; 4°. les eaux que ce Canal pourroit recevoir, n'étant jamais sensiblement ni au dessous de la plus petite quantité déterminée, ni au dessus de la plus grande, on n'auroit à craindre ni la secheresse, ni les débordemens ; 5°. enfin les eaux sur le volume desquelles se fonde la possibilité de la navigation, n'étant pas momentanées, cette navigation ne pourroit rencontrer de difficultés dans son exécution, non pas même de celles qui naissent de la pratique, vu que le terrein sur lequel on établiroit le Canal projetté, a dans son fond toute la solidité nécessaire. On ne peut donc pas former de doutes sur la possibilité du double projet dont il s'agit, puisque cette possibilité est démontrée par des expériences physiques & des calculs fondés sur des principes incontestables. Je renvoie vos Lecteurs aux articles dans lesquels j'ai démontré clairement, & avec détail, tous les avantages qui pourroient résulter du nouveau Canal, pour la Province du Poitou ».

DE NANCY, *le 12 Juillet.*

M. le Lieutenant-Général de Police de cette Ville y a fait publier une Ordonnance en date du 22 Juin dernier, par laquelle il est défendu à tous Coquetiers, Marchands Forains & tous autres, d'entrer dans Nancy & ses Fauxbourgs, aucun porc tué, ni d'y en tuer pour les vendre & débiter, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, sous peine de confiscation, un tiers applicable au Dénonciateur, les deux autres à l'Hôpital des Enfans-Trouvés.

Par une autre Ordonnance, rendue le même jour, il est aussi fait défenses à toutes personnes de déposer, ni de permettre qu'il y ait au-devant de leurs maisons, des éclats de bouteilles, de verres, ou de poterie, sous peine de dix livres d'amende, sauf à les faire charger dans les tombereaux de l'Entrepreneur de l'enlevement des boues, lors de leur chargement. Et au cas que plusieurs personnes occupent la même maison où on trouvera de ces éclats, elles payeront l'amende proportionnellement & solidairement.

DE METZ, *le 19 Juillet.*

Le 14 de ce mois, les trois Ordres de la Ville de Metz ont agréé le projet des Lettres Patentes pour l'érection d'un Mont-de-Piété. L'on prêtera sur gages sur le pied de 10 pour cent par année, comme cela se pratique à Paris & en Flandres.

D'ALENÇON, *le 21 Juillet.*

On voit par le relevé qui a été fait dans la Généralité d'Alençon, qu'en 1780, il y a eu 19506 naissances, 5084 mariages, & 18000 morts.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

Annonce de Livres.

L'Art du Fabricant de Velours de Coton, précédé d'une Dissertation sur la nature, le choix & la préparation des matieres, & suivi d'un Traité de la Teinture & de l'Impression des étoffes de ces mêmes matieres, par M. *Roland de la Platiere*, Inspecteur-Général des Manufactures de Picardie, Associé des Académies Royales des Sciences Belles-Lettres & Arts de Rouen, Villefranche, &c. & Correspondant de l'Académie Royale des Sciences de Paris & de celle

de Montpellier. A Paris, aux dépens & de l'Imprimerie de Moutard, Imprimeur-Libraire de la Reine, &c. Hôtel de Cluny, rue des Mathurins. 1780. *In-folio* de 52 pages, avec onze planches gravées.

Depuis environ vingt-cinq à trente ans, l'usage des velours de coton est devenu très-commun parmi nous. Il s'en faut bien que le petit nombre des Manufactures qui existent dans le Royaume, puisse en fournir assez pour répondre à la grande consommation qui s'y fait de cet étoffe ; ce qui met nos Marchands dans la nécessité d'en tirer beaucoup de l'Angleterre où cette branche d'industrie est dans l'état le plus brillant.

Plusieurs Particuliers ont essayé de s'initier dans ce genre de travail ; en général, ils ont assez bien réussi quant à la fabrication des velours ; mais leur succès n'a pas été le même par rapport à l'Art de les apprêter & de les teindre. Ceux qui jusqu'à présent ont possédé cet Art, se sont toujours tenus tellement sur la réserve, qu'il n'a pas été possible de pénétrer leur secret. C'est pour faire cesser les effets pernicieux de cette réserve mystérieuse, que M. de la Platiere a mis au jour l'Ouvrage que nous annonçons. Il l'a divisé en deux Parties.

Dans la premiere Partie, l'Auteur indique d'abord les lieux d'où se tirent les diverses especes de coton qu'on emploie dans nos Manufactures. On divise les cotons en coton des Isles & en coton du Levant. Les premiers se cultivent dans la plupart des Isles de l'Amérique dont ils tirent leurs dénominations.

Le *Guadeloupe* est l'espece dont on fait le plus d'usage dans les Fabriques de Rouen & du Pays de Caux ; ce coton tire un peu sur le rouge ; sa laine est longue, douce, soyeuse, & d'un filage aisé, parce qu'il est très-net. Il convient à toutes les sortes de toileries, étant susceptible de tous les dégrés de filature qu'on veut lui donner ; on en voit qui est filé si fin qu'il se vend jusqu'à 40 à 50 écus la livre.

Le *Saint-Domingue* est plus blanc que le *Guadeloupe*, un peu sec & d'un filage moins aisé. D'ailleurs il differe peu du Guadeloupe avec lequel on le confond assez communément. Ces deux sortes de coton conviennent aux mêmes especes d'ouvrages, en observant cependant que le Saint-Domingue mérite la préférence pour les étoffes seches, comme les mouchoirs, & quelques autres cotonades ; au lieu que le Guadeloupe, qui a plus de duvet, rend l'étoffe moëlleuse & un peu drapante ; ce qui est le propre de la siamoise.

Le *Cayenne* l'emporte sur les especes précédentes, par la blancheur, la douceur & la longueur ; sa laine, lustrée comme celle de la soie, est néanmoins difficile à filer à la main & au rouet, pour ceux qui n'en ont pas l'habitude. Il est particulierement destiné à la fabrication des beaux mouchoirs, & à celle des bas & des bonnets fins ; il est aussi très-propre à la fabrique des velours de coton.

Le *Maragnan*, supérieur au *Cayenne* même, tient le premier rang parmi les cotons des Isles. La douceur de sa laine fait qu'on peut lui donner une filature aussi égale & aussi fine qu'il est possible de le desirer ; l'étoffe qui en résulte a plus de moëlleux, & réfléchit les couleurs plus vivement que lorsqu'elle est composée de tout autre coton.

Tout le coton des Isles entre dans le Royaume par la voie de Rouen, quelle que puisse être sa destination. Quant à celui du Levant, c'est par Marseille qu'il nous arrive. Ce dernier coton est plus blanc que le coton des Isles ; mais aussi il est plus court, moins net, un peu dur & sec. Le coton du Levant a pourtant cet avantage sur le coton de l'Amérique, qu'attendu sa blancheur & sa sécheresse, il prend beaucoup mieux la teinture, & réfléchit mieux les couleurs. Ce pourroit bien être, ajoute l'Auteur, une des raisons pour lesquelles les Levantins teignent plus parfaitement le coton en rouge qu'on ne le fait en France. Quoi qu'il en soit, M. de la Platiere ne conseille point l'emploi du coton du Levant dans aucune étoffe de filature fine qui exigeroit de la consistance & du nerf ; d'où il conclut qu'il doit être exclu de la fabrication de toute espece de velours.

Le Levant fournit aussi beaucoup de coton filé, & il nous en vient sous le nom de coton de Malte, coton de Jé-

rusalem, & sur-tout de Gallipoli. La Romanie s'occupe principalement de la filature du coton, comme la Natolie de celle du poil de chevre. L'Inde & la Chine nous envoient aussi quelques petites parties de coton. Après ces détails & d'autres plus étendus encore, que nous supprimons pour abréger, l'Auteur traite de la maniere de carder le coton, de le savonner, &c. Il fait connoitre une machine dont on se sert en Angleterre pour le cardage du coton; puis il parle d'une autre qui sert à le filer. C'est l'Auteur qui a introduit en France cette derniere machine. Les descriptions de ces machines sont accompagnées de planches gravées sans lesquelles il seroit bien difficile de les comprendre.

Après avoir exposé les divers procédés nécessaires pour préparer le coton, l'Auteur passe à la fabrication du velours plein. Tous les ustensiles, métiers, instrumens qui servent à cette fabrication sont décrits ici dans le plus grand détail. Lorsque la piece de velours est détachée du métier; il faut, avant de la teindre, lui faire subir un grand nombre de préparations qui toutes demandent beaucoup de soin & d'intelligence. M. de la Platiere n'a omis aucun des renseignemens qu'il a jugés propres à diriger les Ouvriers dans cette partie si essentielle de leur travail. Il les instruit de toutes les manipulations que demandent les teintures, soit en bon teint, soit en faux teint.

» On ne multipliera pas, dit-il ici, » les procédés. En décrire beaucoup, » pour dire ensuite que tel est meil- » leur, & tel moins bon, ce seroit » grossir cet Ouvrage, sans le rendre » plus utile. D'autres auront d'autres » recettes; quelques-uns, peut être, » en auront de préférables: celles-ci » sont sûres du moins; & je les tiens » pour excellentes, si elles détermi- » nent quelqu'un plus instruit à en pu- » blier de meilleures. Quoi qu'il en soit, » on doit nous sçavoir gré de nos efforts » pour arracher ce voile, qui, à un » très petit nombre près d'initiés, cou- » vrent toujours un sanctuaire inabor da- » ble ».

A la suite des procédés pour teindre en faux-teint, se trouvent des réflexions générales sur la teinture, qui annoncent que l'Auteur posséde parfaitement la théorie de ce bel Art; il paroit même qu'il y a fait des découvertes qui lui sont particulieres.

La seconde Partie contient les préparations de toutes les couleurs, avec les doses des ingrédiens, la maniere de les appliquer sur les velours de coton, ainsi que sur toutes les sortes de toiles, soit à la planche & au cylindre, soit au pinceau. Cette même Partie comprend de plus l'explication détaillée des onze planches qui sont à la fin de ce volume que l'Académie Royale des Sciences a honoré de l'approbation la plus flatteuse.

Recherches sur les Végétaux nourrissans, qui, dans les tems de disette, peuvent remplacer les alimens ordinaires. Par M. Parmentier, Apothicaire-Major des Camps & Armées du Roi, &c. A Paris, chez l'Auteur, 1781. Nous donnerons incessamment une notice de cet Ouvrage.

I I.

Maniere de pêcher les Ecrevisses.

» On prend une ou deux douzaines de baguettes vertes, qu'on fend par le bout, pour y mettre une amorce, & qu'on pique au bord de l'eau dans la vase, à huit ou dix pieds l'une de l'autre. On va de tems en tems lever chaque baguette; & quand on apperçoit qu'il y a des écrevisses autour de l'amorce, on glisse doucement un panier dans l'eau, au dessous de la baguette. Dès que l'écrevisse sent l'air, elle lâche prise & tombe dans le panier. On en prend quelquefois dix ou douze ensemble. Il est bon, pour mieux réussir, d'attendre le coucher du soleil. L'opération se fait plus fraichement & plus sûrement. Pour la faire plus promptement, on peut mettre un fagot d'épines, lardé de cuisses de grenouilles, de vieille morue, de viande ou d'autre appât. Sur le soir, les écrevisses s'y amasseront par troupes, & s'embarrasseront dans les épines. Après, on tirera doucement la corde qui est attachée au fagot, & on glissera un panier dessous; presqu'aucune ne pourra s'échapper ».

III.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 7 Août 1781.

Or de Portug. à . . .	732 l.	f.		marc.
Du Mexique à . . .	722			
Du Pérou à	716			
Les guinées à . . .	726			
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 karats . .				
31 32	102			
Or à 20 karats à . .	85			
L'argent à 11 d. . .				
10 g. à	54	10		marc.
Idem à 11 d. 10 . .				
gr. à	52	10		
Piastres à	48	17	6	

IV.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 4 Août 1781 au Mercredi 7 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 20, 21 à 22 l.; le seigle, de 9 liv. 10 s. à 10 liv.; l'orge, de 10 à 11 l. Le froment à la Grêve, de 18, 19, 20, 21 à 22 l.; le seigle, 10 livres; l'orge, 10 à 11 l. *le septier.* Farine blanche à la Halle, de 36, 40, 41 à 42 liv.; bis-blanc & bis, de 22, 24, 26, 28, 30, 32 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 4 Août 1781 au Mercredi 7 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 l.; *idem* à la Grêve, de 19, 20, 21 à 22 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 3 Août 1781, de 60 à 62 liv.; *idem* nouveau, de 56 à 58; le cent de paille de 0 à 0 liv,; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 60 à 62 liv.; *id.* nouv., 46 à 48; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 22 à 24; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 51 à 52; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 49 à 50; le cent de paille, de 21 à 22; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 32 à 45 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lett
	PAIEMENT DU SAMEDI 4 AOUST 1781.		
8.	M. Despeignes	Samedi	L.
5.	M. Cauchy	Samedi	L.
6.	M. Caron	Samedi	L.
9.	M. Le Noir.	Samedi	L.
16.	M. de la Rue	Samedi	L.
	PAIEMENT DU LUNDI 6.		
23.	M. Masson.	Lundi.	L.
26.	M. de la Motte	Lundi	L.
29.	M. Certain	Lundi.	L.
28.	M. Creuzé.	Lundi.	L.
	PAIEMENT DU MARDI 7.		
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	L.
13.	M. Marsollier	Mardi	L.
15.	M. Defays	Mardi	L.
25.	M. Vieillard	Mardi	L.
24.	M. Desplasses.	Mardi	L.
Idem.	Gouvernemens.	N.	*Six derniers mois*

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABI

CHANGES du 7 Août 1781.

Amsterdam, . .	53 ¼ à 3 8c.	Cadix, ...	
Londres, ...	31 ¼	Livourne, ...	
Hambourg, ...	188 ¼	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Août*. . . .	¾ p.

DU MARDI 7 *Août* 1781.

1780. Lot. Roy. .	998 l.	1785	
1781. *Primes.*		1786	
1782		1787	
1783	101 .	1788	12
1784	163 .	1789	11
1r. Viager. .	2 ¾ 3 p. %	bén. 2d. . .	3 ¼ ½ p. %

Août 1781.	*Du* 4.	*Du* 6.	*Du* 7
Comp. des Indes. Actions	1930 32 ½ . . .	1932 ½	1932 ½
Comp. des Indes. D° 16/25	1260	. . . . .	. . . .
Comp. des Indes. D° 8es	259	260	. . . .
Comp. des Indes. D° 25es	. . . . .	. . . . .	82 .
Comp. des Indes. Empr. d'Oct.	402 403. . .	403	. . . .
Rescriptions.	8 8 ¼ ½ 8 8 ¼ p.	8 ½ ¼ 8 ¼ ½ p.	8 per
Bil. des Ferm.	. . . . .	. . . . .	. . . .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .	. . . . .	. . . . .	. . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Mardi 7 Août.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 30 *Juin.*

L'Impératrice de Russie a donné des ordres à tous les Marchands de pelleteries & de parfums qui sortent de ses Etats, d'avoir des entrepôts de leurs marchandises à Ostende ; ce qui est une nouvelle preuve de la bonne intelligence qui regne entre notre Cour & celle de Vienne.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 18 *Juillet.*

Le Gouvernement vient de permettre aux Sujets du Roi, d'acheter des prises en Amérique, & de les employer à faire le Commerce entre l'Europe & & les Indes Occidentales.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le* 8 *Juillet.*

Nous avons éprouvé ici, pendant plusieurs jours, une chaleur extraordinaire, mais nous n'avons essuyé aucun orage. Il n'en a pas été de même dans la Moravie & dans la Haute-Autriche, d'où nous recevons les détails les plus affligeans, des dégâts occasionnés par les orages, les inondations & le feu du Ciel.

ESPAGNE.

DE BILBAO, *le* 12 *Juillet.*

La frégate Américaine le *Paquet-de-Salem*, est entrée dans ce Port avec un chargement de sucre ; elle est suivie du Corsaire la *Défense*, qui amene avec lui un brigantin Anglois chargé de farine, de beurre & de viande. Ce brigantin alloit de Cork à la Nouvelle-Yorck. Il a été pris sur le Cap Clare.

PORTUGAL.

DE LISBONNE, *le* 10 *Juillet.*

Sa Majesté, notre Souveraine, sentant les avantages que l'Etat & ses Sujets ne peuvent manquer de retirer de l'établissement d'un Consul Général de la Nation Portugaise dans les Etats de l'Impératrice de Russie, a choisi & nommé, pour occuper cette place, Don Joseph-Pierre Célestin Velho, qui a donné, en diverses circonstances, des preuves d'intelligence & de capacité peu communes. S. M. lui ayant de plus accordé la permission de faire lui-même le commerce ; pour profiter de cette grace, ce Consul, aux sollicitations de la Compagnie générale pour la conservation & l'exploitation des bois du Haut-Douro, établira à Pétersbourg, où il fera sa résidence, une Maison de

Commerce sous la raison de Velho, Aranjo & Martin. Par le moyen de cet établissement, les relations de Commerce des deux Nations ne pourront que tourner à leur avantage réciproque, & donner à nos productions une plus grande valeur, sans compter que c'est ajouter par-là une nouvelle branche à notre Navigation.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 19 Juillet.*

Le Gouvernement & les Directeurs de la Compagnie des Indes Orientales observent le plus profond secret sur les dépêches qu'on assure être arrivées par terre & par mer de l'Inde. Cependant on ne produit aucune Lettre à l'appui des bruits alarmans qui se sont répandus & se soutiennent depuis plusieurs jours relativement aux affaires de la Compagnie dans l'Inde. Ce qui fait craindre que les nouvelles récemment arrivées ne soient mauvaises, c'est que les actions des Indes ont baissé aussi-tôt de 8 pour cent. Le 16 de ce mois, un Banquier qui jouissoit à la Bourse du crédit le plus ferme, est tombé en faillite pour une somme que quelques Papiers publics font monter à 200,000 liv. sterl.

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM, *le 20 Juillet.*

Dès que la rupture entre la Grande-Bretagne & cette République fut déclarée, les Assureurs Anglois refuserent de payer les Assurances qui avoient été faites en Novembre & Décembre 1780, conséquemment avant la Déclaration de guerre, sur des navires neutres, sous prétexte que les Assurés étoient obligés de veiller à ce que les bâtimens & les effets restassent neutres durant le cours du voyage. Sur quoi les Assurés ayant intenté un procès aux Assureurs, un d'entr'eux a reçu depuis peu une Lettre de Londres de la teneur suivante :

» Nous avons le plaisir de vous informer qu'aujourd'hui 19 Juillet, la décision finale de toutes vos affaires contre les Assureurs a été prononcée en » votre faveur par les Juges du Banc » du Roi, d'une voix unanime, & le » Lord Mansfield à leur tête, au grand » contentement d'une foule de curieux, » attirés par la singularité du procès. » Ce Jugement servira à décider plu- » sieurs affaires de la même nature; & » nous pouvons garantir que cette vic- » toire complette, remportée sur les » Assureurs, vaut plusieurs milliers de » livres sterlings aux Habitans des Pro- » vinces Unies ».

DE LA HAYE, *le 22 Juillet.*

S. A. S. Monseigneur le Prince Stadhouder, a fait publier & afficher le Placard suivant : » S. A. S. charge & ordonne par la présente, d'après la Résolution prise par L. H. P. les Etats-Généraux des Provinces-Unies le 14 Mai dernier, sur un Mémoire qui leur avoit été présenté par M. Saint Saphorin, Envoyé Extraordinaire de S. M. le Roi de Danemarck, que tous les Officiers commandant les vaisseaux de la République, soit de guerre ou munis de Lettres de marque, se gardent d'exercer aucune hostilité quelconque dans la Mer Baltique. S. A S. requise par L. H. P. les Etats-Généraux des Provinces-Unies de vouloir donner les ordres nécessaires afin que le Pavillon Prussien, conformément à la demande faite à cet effet par Sa Majesté le Roi de Prusse, à L. H. P. soit respecté, comme il convient, par les vaisseaux de la République, & cela en conformité de l'Ordonnance & de la Déclaration de Sa Majesté, relatives au Commerce & à la Navigation de ses Sujets durant la guerre présente, datées du 30 Avril passé, charge & ordonne par la présente à tous les Officiers commandant les vaisseaux de la République, soit de ligne, soit munis de Lettres de marque, de laisser passer librement tous les navires Prussiens chargés de marchandises qui, selon le droit des gens, sont tenues pour innocentes, & n'être pas de contrebande, de ne leur causer aucun dommage ni obstacle, encore moins sans nécessité ou droit, de les amener dans quelque Port étranger, mais de respecter le Pavillon, à tous égards & ainsi qu'il convient ».

DE LEYDE, *le 20 Juillet.*

La Société de Littérature Belgique, établie dans cette Ville, n'ayant point reçu de réponse satisfaisante aux deux questions qu'elle avoit proposées, & n'ayant pu décerner le Prix, a jugé convenable de proposer une seconde fois les mêmes questions : elles sont conçues en ces termes :

» 1o. Quels sont les Tribunaux qui » ont jugé en matiere criminelle dans » ce Pays dans les tems les plus anciens, » sur-tout depuis le Gouvernement des » Rois Francs jusqu'au quinzieme sie- » cle ? Quelles étoient les qualités re- » quises pour sieger comme Juge dans » ces Tribunaux ? Par qui les Juges » étoient-ils établis, & de quelle ma- » niere la Jurisdiction criminelle s'exer- » çoit-elle ? 2o. Jusqu'où, en établis- » sant les regles de notre Langue Bel- » gique, doit-on s'en tenir aux ancien- » nes façons de parler, & jusqu'où doit- » on s'en rapporter aux façons moder- » nes ? Jusqu'où doit-on recourir à cet » égard aux dialectes ou idiomes de » même origine ; & jusqu'où doit-on » consulter la raison dans cette matie- » re ? » Cette même Société propose aussi pour le sujet d'un troisieme Prix qui sera distribué à la fin de 1783, le sujet suivant : » Attendu que les Villes » de Hollande ont continuellement aug- » menté en considération & en pouvoir » sous le Gouvernement des Comtes, » au point que dans plusieurs Chartres, » concernant des affaires de grande » importance, on voit qu'il est fait men- » tion d'elles, à l'égal des Nobles & des » Conseillers du Comte, tant pour ce » qui regarde l'administration des affai- » res que l'appositiondu sceau aux Let- » tres, a-t il été apporté par-là quel- » que diminution ou quelque limitation » au pouvoir que les Comtes ont exercé » anciennement ». Le Prix de chacune de ces questions consiste en une médaille d'or de 150 florins. Il faut que les Mémoires soient remis à la Société avant le premier Octobre 1783.

PAYS-BAS.

DE NIEUPORT, *le 19 Juillet.*

On a fait partir, cette année, de notre Port 18 grands dogres & 14 grandes chaloupes pour la pêche de la morue sur les côtes d'Islande, & outre cela, 24 chaloupes pour la pêche du hareng d'Eté & de la morue du Nord dans les parages de Schetlande. Plusieurs de ces bâtimens sont déjà de retour. Le 12 de ce mois, il est rentré dans ce Port une chaloupe avec 48 tonnes de *premier hareng d'Eté*, & 6 tonnes de morue ; le 15, une autre avec 6 tonnes de hareng & 55 tonnes de morue ; & une troisieme avec une tonne de hareng & 31 tonnes de morue. Le 16, il est arrivé le premier bateau chasseur, avec 20 lasts de morue, & un autre avec 15 lasts. La pêche d'Islande, suivant le rapport des Equipages, sera cette année très-abondante.

I I.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE MARSEILLE, *le 25 Juillet.*

Le Mardi 17 de ce mois, à 9 heures 24 minutes 10 secondes du matin, nous avons ressenti ici une secousse de tremblement de terre. Sa durée a été de 12 secondes environ, & sa direction a paru être du sud-est au nord-ouest.

Le convoi destiné pour cette Ville, & qui est arrivé à Cadix sous l'escorte de deux frégates, a mouillé le 2 de ce mois aux Isles d'Hieres, & est entré dans notre Port le 15. Il est composé d'environ 18 voiles : on compte dans ce nombre 8 vaisseaux, venant de nos Isles de l'Amérique. Il reste encore quelques traineurs, sur lesquels on est sans inquiétude, attendu que la frégate le *Montreal* est encore dehors pour favoriser leur rentrée. La frégate la *Mignone* & la corvette la *Coquette*, destinées, à ce que l'on croit, à escorter notre premier convoi dans le Levant, mouillent actuellement au Quai de la Bourse.

DE TOULOUSE, *le 21 Juillet.*

Le 18 de ce mois, à trois heures de l'après midi, le feu prit aux écuries du Manege, situées sur la promenade publique, attenant du jardin des Carmes

Déchauffées. Les Ouvriers firent fondre de la colle dans l'embrafure d'une porte, fans s'appercevoir que le mur auquel ils avoient adoffé leurs fourneaux étoit lézardé d'un bout à l'autre ; deforte que la paille de la crêche qui étoit derriere s'enflamma. On eût à peine le tems de fauver plufieurs chevaux de prix, qui auroient peri fi des jeunes gens, qui fe promenoient dans l'allée des *Hériffons*, n'avoient apperçu la fumée qui fortoit par les fenêtres ; ils fe hâterent d'enfoncer la porte & de couper les longes qui tenoient les chevaux attachés : un feul eut les nafeaux brûlés. Tous les harnois, ainfi que la paille & le foin qui étoient dans les granges, furent confumés. La flamme fut fi vive, que dans le court efpace de tems qu'il fallut pour aller avertir la Garde & faire amener les pompes, l'édifice entier fut réduit en cendres. MM. le Procureur-Général, l'Avocat-Général, & plufieurs de MM. les Capitouls, s'y rendirent avec leur Troupe, pour faire obferver le bon ordre. Les pompes furent fervies avec un zele infatigable ; mais les fecours tardifs rendirent le travail infructueux. La perte fe borne à cette maifon, qui fe trouvoit heureufement ifolée.

D'ANDILLÉ (*près Vivône en Poitou*), *le 2 Juillet.*

Obfervation fur un infecte qui a ravagé les feconds bleds dans quelques Paroiffes de la Province du Poitou.

» Ce ver n'a attaqué d'abord que les feconds bleds-froment qui font d'une grande reffource, fur tout pour les femences dont on les tire toujours. Il a fouvent coupé l'épi entier ; d'autres ont attiré l'extrêmité de l'épi qu'ils ont fait rentrer dans le fecond nœud du tuyau, ce qui a interrompu la feve & fait fécher l'épi, qui étoit en partie mangé. D'autres ont coupé l'épi aux trois quarts. Ce dégât fait, les vers fortent de l'épi par le moyen d'un trou qu'ils pratiquent dans le tuyau, & vont faire de-là le même ravage dans les bleds voifins. Les baillarges en ont auffi fouffert ; deforte qu'il ne refte qu'une paille très-courte, qui coûte plus à ramaffer qu'elle ne vaut. Aucun épi n'en a été exempt dans toute cette contrée jufques vers Couhé-Verac & environs. Ce ver a pratiqué dans les commencemens un trou bien rond fur l'enveloppe du bled ; après, il s'eft introduit dans l'épi naiffant, & s'y étant enveloppé, il s'y eft nourri, à mefure qu'il a monté ; & lorfqu'il a paru & a été forti de fes enveloppes, cet épi s'eft trouvé déjà rongé à moitié, aux trois quarts & plus, felon le tems que le ver a eu jufqu'à fa métamorphofe en chryfalide ; car on ne l'y trouve plus, mais fimplement dans quelques-uns, la peau extérieure de la feve qui y eft encore attachée. Un Curé du Canton a affuré avoir vu, l'année derniere, fur toute cette contrée, un nuage de papillons. Après ce malheur, nous avons eu la grêle, qui a achevé de dévafter tous les autres objets de nos recherches. L'Adminiftration s'étoit auffi occupée du foin de faire conftater le dommage caufé par ce ver. Nous efperons qu'elle viendra à notre fecours pour nous foulager de cette double perte ; nous en avons grand befoin ».

(*Extrait des Affiches du Poitou*).

DE BESANÇON, *le 21 Juillet.*

On a compté dans cette Généralité pendant le cours de l'année derniere, 28528 naiffances, 6149 mariages, & 19622 morts.

DE PARIS, *le 2 Août.*

» Le fieur de Gaulle, Ingénieur de la Marine, de l'Académie de Rouen, & Profeffeur d'Hydrographie au Havre, a eu l'honneur de préfenter au Marquis de Caftries, Miniftre de la Marine, un *fillometre* de fon invention, dont l'ufage eft d'obferver en mer le fillage d'un vaiffeau en dixieme partie de lieue par heure. L'angle de la dérive a un demi-degré propre auffi à faire trouver la pofition la plus avantageufe d'un vaiffeau, relativement à fa marche ».

» Cet inftrument avoit été préfenté à l'Académie Royale des Sciences en Février dernier ; il y avoit été approuvé, à l'exception de quelques changemens que cette Compagnie avoit paru defirer ; ce qui détermina l'Auteur à

demander au Miniſtre qu'il fût armé au Havre, aux frais du Roi, un navire pour faire de nouvelles expériences, dont les obſervations ſe ſont trouvées conformes à celles de l'Académie. L'Auteur vient en conſéquence de lui remettre de nouveau ce *ſillometre*, perfectionné ſelon ſes vues : l'Académie alors a jugé qu'il ne laiſſoit rien à deſirer pour la ſolution des problêmes du chemin & de la dérive du vaiſſeau ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

ANNONCE de Livre.

Voyage dans les Mers de l'Inde, fait par ordre du Roi, à l'occaſion du paſſage de Vénus ſur le diſque du Soleil, le 6 Juin 1761, & le 3 du même mois 1769. Par M. le Gentil, de l'Académie Royale des Sciences, imprimé par ordre de Sa Majeſté. A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1781. In-4°. Tome II, avec 14 planches de gravures.

Ce ſecond volume n'intéreſſe pas moins que le premier dont nous avons rendu compte l'année derniere, d'autant plus qu'il traite de deux de nos Poſſeſſions les plus précieuſes dans les Mers de l'Inde ; ſçavoir, l'Iſle de France & l'Iſle de Bourbon. L'Auteur parle auſſi beaucoup de l'Iſle de Madagaſcar où il deſireroit fort que la France fit quelques établiſſemens ſolides ; mais avant tout, il s'attache à bien faire connoitre les Philippines ſur leſquelles nous étions encore fort peu inſtruits, parce que les Eſpagnols, à qui elles appartiennent, ne ſe ſont jamais trop ſouciés que les Etrangers en priſſent connoiſſance.

Après quelques détails ſur la poſition des Philippines, M. le Gentil traite du climat de ces Iſles, de la nature de leur ſol, de leur fertilité, des richeſſes naturelles qui s'y trouvent, de celles qui proviennent de l'induſtrie ; puis il entre dans un examen aſſez curieux ſur l'origine des différens Peuples qui habitent ces Régions ; il parle de leur génie, de leurs mœurs, de leur langage. L'Hiſtoire de Manille, Capitale de l'Iſle de Luçon, la plus conſidérable des Philippines, fait la matiere d'un chapitre particulier. Il n'exiſte peut-être point de Ville au monde dont la ſituation ſoit plus agréable ; elle eſt ſituée ſur le bord d'une vaſte baie dont l'abord eſt très-facile & le mouillage très-ſûr.

La baie de Manille eſt fort poiſſonneuſe, & ſi on paſſoit quelques années ſans y pêcher, elle regorgeroit de poiſſon. » Cette grande abondance de poiſ- » ſon fait, ſans doute, dit M. le Gentil, » que les bords de cette baie & les en- » virons de Manille ſont ſi peuplés. Des » Peuples, auxquels il ne faut pour vivre » qu'une poignée de riz & du poiſſon, » & qui trouvent une place où ils ont » l'un & l'autre en abondance, ont bien- » tôt peuplé un tel pays. A peine la nuit » couvre-t-elle Manille de ſon voile, que » les Indiens vont à la pêche ; alors la » baie eſt, pour ainſi dire, couverte de » bateaux de Pêcheurs, qui chacun ont » une lumiere ; l'on voit donc le ſoir, » quelquefois, plus de trois cents lumie- » res former un grand arc, ce qui pro- » duit un effet charmant. La quantité » de poiſſon que ces Indiens tirent de la » baie eſt telle qu'elle ſert non-ſeule- » ment à la conſommation journaliere » qui eſt conſidérable, mais encore ils » en ſalent & en conſervent en ſaumure » pour les tems qui ne permettent pas » d'aller pêcher, avec cela, il leur en » reſte aſſez pour l'employer à féconder » les terres des environs de Manille ; » celui qui ſert à cet uſage eſt petit, » plat & rond ; il n'a pas plus de deux » pouces de diametre ; c'eſt une eſpece » de lune qui ne m'a pas paru croitre » au-delà de la dimenſion ci-deſſus. Cette » eſpece multiplie à un point incroyable. » On répand ces poiſſons ſur les carrés » des jardins ; on les laiſſe ainſi pen- » dant quelques jours, & on tourne » enſuite la terre à différentes repriſes. » C'eſt-là le ſeul engrais dont ſe ſer- » vent les Indiens pour le jardinage, & » leurs jardins m'ont paru en très-bon » rapport ».

On lira avec une égale ſatisfaction les détails dans leſquels l'Auteur eſt entré ſur les mœurs, coutumes & uſages de Manille, ſur ſon Commerce, &c. Si on l'en croit, » il n'y a point, à proprement parler, » de Commerce à Manille, ni par con-

ſequent de Marine : auſſi cette Ville n'a jamais été riche. M. le Gentil ne doute pas qu'une pareille aſſertion ne ſoit traitée de paradoxe, parce que Manille a toujours joui de la plus grande réputation en Europe; mais on n'avoit eu juſqu'à ce jour qu'une idée fort imparfaite de la puiſſance, de la richeſſe & du Commerce de cette Ville. Si certains Voyageurs en ont parlé avec tant d'emphaſe, c'eſt parce qu'ils y avoient gagné de l'argent, ſans conſiderer l'état des choſes en lui-même.

Les Manillois ſe contentent d'envoyer tous les ans un vaiſſeau à Acapulco, & c'eſt à cela que ſe borne leur Commerce & leur ambition. M. le Gentil nous inſtruit beaucoup mieux qu'on ne l'a fait juſqu'à préſent, de la maniere dont s'opere le chargement de ce vaiſſeau, des diverſes circonſtances de ſon voyage, de ſon retour, des fonds que les Eſpagnols y mettent, de la part qui doit revenir à chacun ſuivant ſa miſe. Preſque toute la fortune des Manillois eſt attachée à celle de ce navire. S'il lui arrive quelque accident, tout eſt perdu ; alors on voit les gens les plus opulens ruinés de fond en comble & ſans aucune reſſource. Il paroit, d'après les obſervations de l'Auteur, que la poſſeſſion des Iſles Philippines n'eſt pas auſſi avantageuſe à la Couronne d'Eſpagne qu'elle pourroit l'être, ſi cette Couronne vouloit prendre la peine d'y introduire une meilleure Adminiſtration.

On peut compter ſur l'exactitude de la deſcription que l'Auteur nous donne de l'Iſle de Madagaſcar ; il y a fait juſqu'à trois voyages dont il nous préſente ici le journal. On ſçait que nous nous étions établis autrefois dans cette Iſle, & on y voit les reſtes d'un Fort dont l'emplacement & quelques ruines conſervent encore le nom de *Fort-Dauphin* ; mais la mauvaiſe conduite de ceux qui étoient à la tête de la Colonie ayant ſoulevé contre nous les Naturels du Pays, nous avons été obligés d'abandonner Madagaſcar. M. le Gentil deſireroit donc que nous y fiſſions de nouveaux établiſſemens ; il nous en trace le plan & n'oublie rien pour nous faire ſentir les avantages d'une pareille entrepriſe. » On pourroit, » dit il, poſſéder dans l'endroit où eſt » ſitué le Fort-Dauphin une grande étendue de terrein ſans que les Noirs s'y » oppoſaſſent ; on y auroit des Provin- » ces ou Colonies plus grandes & plus » belles qu'aucune de ces Iſles Antilles » que nous vantons tant. Les Noirs neſe- » roient point fâchés de nous y voir, & » en vivant en bonne intelligence avec » eux, on en tireroit tous les ſecours » poſſibles. Le point eſſentiel eſt donc » de ne point moleſter ces Peuples, de » n'en point faire un Peuple eſclave ; » d'imiter en cela les Hollandois au Cap » de Bonne-Eſperance ; de ſe ſervir de » ces Inſulaires comme on ſe ſert de do- » meſtiques en France, & ſur-tout de » les laiſſer libres ſur l'article de la Re- » ligion ; j'entends par-là qu'on ne les » force pas à embraſſer la nôtre, à moins » que ce ne ſoit par la force de la parole, » qui eſt la voie ſeule & unique dont je » permette d'uſer, ſur-tout dans ce pays. » Nous avons manqué dans le dernier ſie- » cle à cette précaution ſi ſage. Malgré » cela, ce Peuple bien différent du Peu- » ple Japonois, nous permettra de re- » tourner au *Fort-Dauphin* & de nous y » établir, ſans qu'il ſoit beſoin pour cela » d'uſer de force. Il ne faudroit, pour » commencer, qu'un envoi de deux à » trois Compagnies ſeulement de Trou- » pes régléés, & d'être toujours ſur ſes » gardes. Un Gouverneur ſage & modé- » ré, bon Patriote, & qui eût par con- » ſéquent en vue le bien de ſa Nation & » le progrès du Commerce des Sujets » du Roi. Il faudroit que ce Gouverneur » ne reçût ſes ſecours, tant en hommes » qu'en argent, &c. que de la France » directement ».

Les mœurs & les coutumes des Habitans de l'Iſle de Madagaſcar préſentent des ſingularités très-propres à piquer la curioſité d'un Européen.

Les Naturels de Madagaſcar ſont fort adroits ; ils fondent les métaux ; ils battent l'argent & le paſſent comme nous à la filiere. Ils font une eſpece d'étoffe d'écorce d'arbre. Cette étoffe ſe nomme *Pagne*. Elle leur ſert à ſe vêtir. Il y en a qui ſont de la plus grande fineſſe. Ces pagnes ſe font ſur un petit métier ambulant, qui ſe tend tous les matins ſous un hangard. Le ſoir on le détend, & chaque Tiſſerand emporte le ſien dans ſa caſe. Voici en peu de mots la conſtruction de ce petit métier, infiniment plus

ſimple & plus portatif que ne le ſont les nôtres, & qui eſt à-peu-près le même que celui des Indiens de Pondichery. Il eſt vrai qu'on n'avance pas beaucoup, & qu'un pagne de quatre à cinq aunes, reſte un mois ou même ſix ſemaines à être fini ; mais ce métier eſt proportionné au génie de ces Peuples qui ſont lents & pareſſeux.

» Les montans du métier ne ſont autre choſe que des lattes de bambou, poſant ſur de petits piquets enfoncés en terre ou dans le ſable ; tous les fils de la trame ſont fortement liés & attachés à un bout du métier ſur une traverſe faite également de bambou & attachée ſur les lattes, & vient repoſer dans toute ſa longueur ſur de pareilles traverſes, placées de diſtance en diſtance ſur les autres lattes. A la place de navette, le Tiſſerand ſe ſert d'une eſpece d'aiguille ou de flèche, faite de bois, longue de 15 à 18 pouces & groſſe comme le doigt ; elle eſt évidée. Le rempliſſage eſt entortillé autour de cette aiguille dans le ſens de ſa longueur. Avant que de paſſer la flèche ou aiguille dans la trame, ils défont pluſieurs tours de leur fil ; puis lorſque l'aiguille & le fil ſont paſſés, le Tiſſerand a grande attention de le tendre un peu, & d'examiner à droite & à gauche s'il eſt bien ; s'il le juge mal, il y remédie. Il prend enſuite une regle longue d'environ une aune, applatie en forme de lame de ſabre ; cette regle fait l'office du peigne & ſert à ſerrer la couverture. Ils conduiſent cette regle de chaque côté avec les deux mains, & en la retirant toujours à droite, ils la font poſer un bout ſur une traverſe miſe à côté d'eux, l'autre bout ſur la toile ; de cette façon, ils l'ont toujours à leur diſpoſition. Le Tiſſerand s'aſſied ſur une petite banquette, & il roule à meſure qu'il la travaille, la toile autour d'une piece de bois carrée qui répond à la poitriniere de nos Tiſſerands. Cette piece de bois carrée a un trou à chacun de ſes bouts, & elle entre par ce moyen dans deux forts pieux de bois ferrés par le bout, qui reſtent toujours en place. Le même fil dont la piece eſt compoſée, ſert auſſi à faire les lames. Il leur faut une patience ſinguliere & unique, pour nouer ces fils & pour en former les lames. Il ne leur en faut pas moins pour former l'ourdiſſure & le rempliſſage de l'étoffe ; car ces fils, qui ſont les branches d'un arbre qui eſt une eſpece d'aloès, & qui ſe nomme *raffia*, ont au plus une aune de longueur. Il faut nouer ces fils les uns au bout des autres ; ce qu'ils font avec une propreté & une dextérité ſi grande que ces nœuds ne paroiſſent point, quoiqu'il y en ait peut-être plus de cent mille dans la piece qui fait l'habit. Ils font, à meſure qu'ils mettent ces fils bout à bout, de gros pelotons dont ils ſe ſervent enſuite pour faire la toile ».

De Madagaſcar, M. le Gentil conduit le Lecteur à l'Iſle de France. Il ſe borne à en faire connoitre l'hiſtoire naturelle, ce qui comprend ſes productions. Cette Iſle eſt déſolée par les oiſeaux & par les rats. On prétend même que ces derniers animaux en ont chaſſé les Hollandois qui la poſſédoient jadis & lui avoient donné le nom d'Iſle Maurice. En 1771, on fut obligé de rendre une Ordonnance pour forcer les Habitans à fournir chaque année un certain nombre de têtes d'oiſeaux & de queues de rats.

Quant à l'Iſle de Bourbon, ſa principale richeſſe conſiſte dans le café. M. le Gentil parle des tentatives qu'on a faites dans ces derniers tems, pour naturaliſer à l'Iſle de France la noix muſcade & le clou de gérofle. Il ne paroit pas trop perſuadé que ces plantes puiſſent jamais s'accommoder du terrein de cette Iſle.

La partie la plus utile de cet important Ouvrage, conſiſte, ſans contredit, dans le grand nombre d'obſervations météorologiques, aſtronomiques & nautiques qui s'y trouvent répandues Il eſt certain que ceux qui naviguent dans les mers des Indes rencontreront dans ce volume des renſeignemens très-importans, ſoit pour abréger leur route, ſoit pour rendre leur navigation plus ſûre.

On ſera probablement étonné de voir notre Académicien ſi peu favorable aux efforts qu'on fait aujourd'hui pour tâcher de découvrir un paſſage par le nord-eſt pour aller en Chine. Non-ſeulement il regarde cette découverte comme impoſſible, mais il ſoutient encore qu'elle ne procureroit aucun avantage, parce que, ſelon lui, un vaiſſeau qui iroit à Canton en Chine par ce paſſage, & en reviendroit par le même chemin, ſeroit 17 à 18 mois en route. Or, on ne met jamais plus de tems pour ſe rendre à Canton en doublant le Cap de Bonne-Eſperance.

I I.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 4 Août 1781.

Or de Portug. à . . .	730 l.	f.		marc.
Du Mexique à . . .	720			
Du Pérou à	716			
Les guinées à . . .	726			
Ducats à	98			
Or fin à 23 karats . . 31 32	102			once.
Or à 20 karats à . .	85			
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	10		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10		
Piastres à	48	17	6	

I I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 1 Août 1781 au Samedi 4 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 18, 20, 21 à 22 l.; le seigle, de 9 l. 10 s., 10 à 11 l.; l'orge, de 12, 13 à 14 l. Le froment à la Grêve, de 18, 20, 21 à 22 livres; le seigle, 10 livres; l'orge, 13 à 14 l. *le septier.* Farine blanche à la Halle, de 36, 38, 40, 41 à 42 liv.; bis-blanc & bis, de 22, 24, 26, 28, 30, 32 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

I V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 1 Août 1781 au Samedi 4 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 l.; *idem* à la Grêve, de 19, 20, 21 à 22 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 31 Juillet 1781, de 60 à 62 l.; *idem* nouveau, de 57 à 58; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 59 à 60 liv.; *id.* nouv., 44 à 45; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 20 à 23; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 51 à 52; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 49 à 50; le cent de paille, de 20 à 22; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 34 à 42 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lett
	PAIEMENT DU MERCREDI 1 AOUST 1781.		
18.	M. Radix	Mercredi.	L.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	L.
27.	M. de France	Mercredi.	L.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	L.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	L.
11.	M. Boutray	Mercredi.	L.
	PAIEMENT DU JEUDI 2.		
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	L.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	L.
12.	M. Alissant	Jeudi	L.
14.	M. Nau	Jeudi.	L.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	L.
	PAIEMENT DU VENDREDI 3.		
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	L.
2.	M. Boscheron	Vendredi.	L.
21.	M. Patu.	Vendredi.	L.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	L.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	L.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABI

CHANGES du 3 Août 1781.

Amsterdam, . .	53 ⅛ lettres.	Cadix, ...	
Londres, ...	31	Livourne, ...	
Hambourg, ...	188	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Août.* ⅞ à ¾ p.	

DU VENDREDI 3 *Août* 1781.

1780. Lot. Roy. .	995 l.	1785	
1781. *Primes.* sortie	460 .	1786	
1782	118 .	1787	12
1783	101 .	1788	11
1784		1789	11
1r. Viager. .	2 ½ p. % bén.	2d. . .	3 3 ¼ p. % per

Août 1781.		*Du* 1.	*Du* 2.	*Du*
Comp. des Indes.	Actions	1927 ½ 25 . . .	1925 27 ½ . .	1927 ½
	D° 16/25	1260	. . . . .	. . . .
	D° 8es	. . . . .	. . . . .	. . . .
	D° 25es	. . . . .	. . . . .	. . . .
	Empr. d'Oct.	403	401	402 . .
Rescriptions.		8 8 ¼ ½ 8 p.	8 8 ¼ 8 8 ¼ p.	8 ½ 8 8
Bil. des Ferm.		1 ¾ perte . .	¼ perte. . . .	¼ perte.
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, r

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Mardi 31 Juillet.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE SMYRNE, *le 8 Juin.*

INdépendamment de l'inactivité que la guerre maritime entre la France, la Grande-Bretagne & les Provinces-Unies, a jettée dans notre Commerce, nous avons encore le malheur d'être affligés de la peste. Ce fléau s'est manifesté depuis environ trois semaines, & enleve tous les jours un grand nombre de personnes. Plusieurs cantons du Levant en sont également attaqués; & nous apprenons qu'au Caire, il fait les plus grands ravages.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 24 Juin.*

On vient de rendre public le plan d'une Académie générale pour l'Empire de Russie, lequel, s'il est exécuté, donnera un nouveau lustre au regne de notre Souveraine, & procurera aussi de nouveaux avantages à ses Sujets. On destinera annuellement 240 mille roubles pour cet Etablissement, & il n'y aura que des Russes de naissance, qui pourront être élus Membres de cette Académie, qui devront avoir passé sept ans chez l'Etranger, & qui à leur retour subiront un examen très rigoureux. Les travaux de cette nouvelle Académie seront, 1°. *l'Agriculture*, pour laquelle il y aura six Professeurs dans l'Empire, & six voyageront chez l'Etranger, pour y acquerir toutes les nouvelles connoissances sur un objet aussi intéressant; 2°. les *Manufactures*, pour lesquelles on nommera quatre Professeurs qui feront leur résidence dans cette Capitale, & trois voyageront chez l'Etranger, dans la même vue que ceux pour l'Agriculture; 3°. le Commerce, pour lequel il y aura six Professeurs dans l'Empire, & six voyageront chez l'Etranger; 4°. la *Géographie*, pour laquelle on choisira quatre Professeurs, trente-six Arpenteurs, & cent trente-six Aides Arpenteurs; ceux-ci devront fournir un atlas complet & exact de tout l'Empire; 5°. *l'Histoire Naturelle*, pour laquelle on choisira vingt Professeurs; & 6°. les *Beaux-Arts*, pour lesquels on en nommera quarante.

L'Impératrice, notre Auguste Souveraine, vient de faire publier un Edit pour défendre à tous les Artistes & Ouvriers de quelque métier que ce soit, & particulierement à ceux qui sont habiles dans la construction navale ou la navigation, de s'engager pour les Pays Etrangers, sous peine d'emprisonnement perpétuel.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 3 Juillet.*

Les navires de la Compagnie Asiatique le *Rigetues-Oenecke* & le *Tranquebar*

ſont arrivés dans ce Port les 26 & 29 du mois dernier. On a été informé, par la voie de ces vaiſſeaux, que deux de nos Miſſionnaires étoient morts dans les Indes Orientales, & que 158 enfans, 29 Payens, & 21 autres perſonnes, ont embraſſé la Religion Luthérienne. Le nombre de ceux qui ont été reçus dans cette Religion monte, ſuivant les regiſtres, à 16 mille 556 perſonnes.

D'ELSENEUR, *le 7 Juillet.*

Le 5 de ce mois, on vit arriver dans le Sund 381 bâtimens Marchands, dont 350 Anglois, qui avoient été eſcortés juſqu'à Schagen par ſix vaiſſeaux de ligne, trois frégates & trois cutters de leur Nation, aux ordres de l'Amiral Parker, qui eſt reſté à Schagen & a détaché, pour conduire ſon convoi dans le Sund, deux frégates & un cutter. L'Amiral Parker doit, dit-on, croiſer quelque tems dans la Mer du Nord.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 30 Juin.*

Nous venons d'apprendre que la Ville de Czernowicz, Capitale de la Buckewine, a été menacée du danger le plus imminent. Une bande de ſeize voleurs avoit formé le projet affreux de mettre le feu aux quatre coins de la Ville, & de profiter de la confuſion qu'un tel malheur devoit naturellement cauſer, pour pouvoir d'autant plus ſûrement voler & piller ; mais ce complot ayant été heureuſement découvert, cinq de ces malheureux ont été arrêtés.

ITALIE.

DE LIVOURNE, *le 28 Juin.*

Le Grand-Duc de Toſcane, conſidérant la multitude des nouvelles Fabriques qui ſe ſont élevées dans cette Ville, & l'accroiſſement journalier de la Population, s'eſt déterminé à faire bâtir, aux frais de ſon Tréſor, une nouvelle Pieve ou Cure à environ un mille & demi d'ici, ſur le chemin de Piſe ; on travaille déjà avec la plus grande activité à la conſtruction de l'Egliſe.

DE ROME, *le 28 Juin.*

Le Souverain Pontife, touché de la triſte ſituation des malheureux Habitans de la Ville de Cagli, qui ſe trouvent réduits à la derniere miſere, par les derniers tremblemens de terre qu'on a eſſuyés dans divers cantons de l'Etat Eccléſiaſtique, leur a fait paſſer, par les mains de leur Evêque, une ſomme de douze mille *ſcudis.*

PORTUGAL.

DE LISBONNE, *le 26 Juin.*

Le 19 de ce mois, nous eumes le chagrin de voir brûler dans ce Port une frégate de 36 à 40 canons, nommée la *Grace Divine.* Le feu avoit pris par négligence à une chaloupe de goudron qui étoit proche, & ceux qui la gardoient l'ayant abandonnée au courant, elle donna contre le flanc de la frégate, qui s'alluma incontinent. Ce malheur auroit eu des ſuites encore plus fâcheuſes ſi les flammes s'étoient communiquées à l'un des vaiſſeaux de guerre, qui étoit chargé de poudre, & qui n'étoit pas loin de cette frégate.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 10 Juillet.*

Par une nouvelle Ordonnance, le Roi prolonge pendant quatre mois, à compter du 29 Juin dernier, l'effet de celle qu'il a donné ci-devant en faveur de ceux des navires Hollandois chargés des productions de la Grenade & des Grenadines, qui n'ont pu, par des accidens imprévus, retourner en Hollande dans le tems preſcrit. C'eſt aux inſtances des Négocians de la Grenade, que Sa Majeſté s'eſt prêtée à cette prolongation. Les navires auxquels cette grace eſt accordée, ſont la *Dame-Anne*, la *Demoiſelle-Marie*, la *Liberté*, le *Gedeon* & la *Marie*, la *Rebeca* & la *Marie*, la *Jeune Demoiſelle-Anne*, la *Marguerite-Catherine*.

Extrait d'une Lettre d'Edimbourg, en date du 30 Juin. » J'apprends par une perſonne qui vient de Montroſe, que la fievre épidémique qui s'eſt manifeſtée il y a quelque tems dans le Mearns, déſole en-

core aujourd'hui ce voisinage avec tant de violence, qu'un de ses amis a été invité d'assister à quinze enterremens dans un seul jour. On dit que cette maladie doit son origine à la foible curiosité de quelques Paysans qui, à la Chandeleur derniere, exhumerent des personnes mortes de la peste dans le siecle précédent, & qu'on avoit enterrées dans le *Moss of Arnhall*. Ce qui est arrivé à la famille de M. Robert Aikehead est singulierement malheureux : vers le milieu du mois dernier, il a été attaqué de cette contagion ; elle s'est communiquée au reste de sa famille consistant en neuf personnes, dont deux sont mortes, ainsi que lui, & le reste n'est pas sans danger ».

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le 15 Juillet.*

Par résolution du 6 de ce mois, les Etats-Généraux ont révoqué l'ordre que L. H. P. avoient donné au commencement de la guerre à tous Capitaines ou Patrons de navires Marchands appartenans à des Sujets de cette République, de rester dans les Ports où ils se trouvoient, & de n'en point faire voile soit pour leur destination ou pour retourner dans ce pays. L. H. P. ont rendu aujourd'hui aux Propriétaires & Capitaines de ces bâtimens la liberté de naviguer & de les employer de la maniere & lorsqu'ils le jugeront à propos. On apprend aussi qu'à la requisition des Etats, Monseigneur le Prince Stadhouder rendra une publication, pour ordonner aux Commandans des vaisseaux de guerre de la République & des navires munis de Lettres de marque, de respecter les bâtimens portant Pavillon Prussien & chargés conformément à l'Ordonnnance de Sa Majesté Prussienne, du 30 Avril dernier.

I I.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE TOULON, *le 9 Juillet.*

L'Arrêt par lequel Sa Majesté a permis que la Foire franche qui se tenoit ici pendant quinze jours, soit convertie en deux Foires aussi franches, chacune de huit jours, est de la teneur suivante :

» Sur la Requête présentée au Roi en son Conseil, par les Maire & Consuls de la Ville de Toulon, contenant que lorsque Henri IV, par ses Lettres-Patentes du mois d'Octobre 1595, accorda à cette Ville l'établissement d'une Foire franche pendant quinze jours, elle n'étoit pas assez peuplée, ou les Habitans étoient hors d'état de faire les établissemens nécessaires pour y attirer les Etrangers ; qu'en conséquence elle ne put profiter des avantages que leur accordoient ces Lettres-Patentes. Que Louis XIV, en reconnoissance des services que les Supplians rendirent à ladite Ville, lors du siege de 1707, leur ayant confirmé de nouveau au mois de Décembre 1708, les privileges accordés par les Lettres-Patentes constitutives de 1595, ils se disposerent au mois de Novembre 1709, à faire l'ouverture de la premiere Foire ; mais que les Arrêts du Conseil que le Régisseur des Fermes obtint en 1709 & 1712, limiterent la franchise de cette Foire à certains droits, & pour la sortie seulement, rendirent inutiles les mesures qu'ils avoient prises à cet égard ; que néanmoins le Commerce de la Ville de Toulon s'étant, depuis cette époque, considérablement accrû, l'établissement d'une ou plusieurs Foires dans ladite Ville devient de jour en jour plus intéressant. Requeroient à ces causes les Supplians qu'il plût à Sa Majesté ordonner que la Foire franche qui, conformément aux Lettres-Patentes de 1595, devoit avoir lieu dans ladite Ville pendant quinze jours, sera rétablie avec les mêmes privileges que ceux accordés par les Lettres-Patentes constitutives ; & dans le cas où Sa Majesté ne jugeroit pas à propos de leur accorder le rétablissement de ladite Foire, telle qu'elle l'avoit été en 1595 & en 1708, ordonner qu'elle sera divisée en deux époques de huit jours chacune ; sçavoir, la premiere au 15 Novembre, & la seconde au 15 Février suivant, & ce sauf les restrictions portées par les Arrêts du Conseil de 1709 & 1712. Vu ladite Requête, ensemble l'avis du

Sr. Intendant & Commiſſaire départi en la Généralité de Provence. Oui le rapport du Sr. Moreau de Beaumont, Conſeiller d'Etat ordinaire & au Conſeil Royal des Finances; LE ROI en ſon Conſeil ayant aucunement égard à ladite Requête, a ordonné & ordonne que ladite Foire, ci-devant établie dans ladite Ville de Toulon pendant la durée de quinze jours, ſera diviſée en deux époques de huit jours chacune; ſçavoir, la premiere au 15 Novembre, & la ſeconde au 20 Février ſuivant. Permet Sa Majeſté à toutes perſonnes d'apporter & conduire à ladite Foire grains, beſtiaux & autres marchandiſes quelconques non prohibées. Enjoint Sa Majeſté aux Marchands Forains, Négocians & autres qui feront conduire des marchandiſes quelconques dans ladite Foire, de ſe conformer aux Ordonnances & Réglemens ſur le fait des Foires. Et ſeront ſur le préſent Arrêt, lequel ſera imprimé & affiché par-tout où beſoin ſera, toutes Lettres-Patentes ſur ce néceſſaires, expédiées. Fait au Conſeil d'Etat du Roi, tenu à Verſailles le ſeize Janvier mil ſept cent quatre-vingt-un. Collationné, ſigné, Huguet de Monteran, avec paraphe ».

» Collationné par Nous Ecuyer, Conſeiller Secretaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances. HUGUET DE MONTARAN ».

DE MARSEILLE, *le* 12 *Juillet.*

» L'Académie des Belles-Lettres, Sciences & Arts de cette Ville, dans ſa Séance publique du 25 Avril dernier, avoit annoncé que le Prix deſtiné à un Mémoire » ſur les cauſes qui peuvent » diminuer la profondeur du Port de » Marſeille, & ſur les moyens d'en pré- » venir les effets & d'y remédier, » avoit été remis à l'année prochaine. Ce Prix, conſiſtant en une médaille d'or de la valeur de trois cents livres, a été augmenté par la Chambre du Commerce, ſous l'autoriſation de M. le Marquis de Caſtries, Miniſtre & Secretaire d'Etat au Département de la Marine, d'une ſomme de 300 livres, qui ſera comptée à l'Auteur dont le Mémoire aura été couronné ».

DE MONTPELLIER, *le* 3 *Juillet.*

Il eſt entré dans ce Port pendant le mois dernier, 48 bâtimens qui ont importé 1496 quintaux d'olive, 5891 quintaux de ſavon, 406 quintaux de drogueries & épiceries, 212 quintaux d'eau-de-vie, 150 milliers de citrons, 54 quintaux de clincailleries, 432 quintaux de poiſſon ſalé, & autres diverſes marchandiſes, comme laines non filées, coton en laine & filé, chanvres cruds & peignés, cordes de ſparte, marbres, vins, &c.

Il eſt ſorti de ce même Port, pendant le même eſpace de tems, 40 bâtimens qui ont exporté dans la Provence, pour la conſommation du Royaume, 13274 quintaux de bled, 100 quintaux de vieux linge pour les Fabriques de papier; & pour Marſeille & l'Etranger, 4615 quintaux de bled, 400 quintaux de farine; 5323 quintaux d'orge & menus grains, 840 quintaux de légumes, 60 balles de papier, peſant 67 quintaux; 45 barriques de café, peſant 446 quintaux; 3 futailles d'indigo, peſant 8 quintaux; 12 futailles de rocou, peſant 36 quintaux, & diverſes autres marchandiſes, comme draperie, toilerie, vins, &c.

DE BÉZIERS, *le* 3 *Juillet.*

Fin de la Deſcription topographique du Diocèſe de Béziers, par M. de Genſiane.

» La plaine qui borde l'Eraut, depuis Gignac juſques à Caſouls & Leſignan, ce qui comprend le territoire de Gignac & les Communautés de Pouzols, le Pouget, Paulhan, Caſouls, Niſas & Leſignan eſt très bien cultivé, le terroir y eſt excellent en terres fortes plus ou moins ſablonneuſes, tout y eſt couvert de vignobles, d'oliviers, de mûriers & de très-bonnes terres labourables; mais la chaine de montagnes qui ſépare le Diocèſe de Béziers de celui de Montpellier, depuis Gignac juſqu'à Saint-Pargoire, eſt entierement en garrigues; il n'y a que les bas-fonds qui ſoient cultivés ».

» En montant de Caſouls vers Niſas, on trouve tous les environs de la montagne de l'Arneve couverts d'une grande quantité de laves. Le terrein des envi-

rons, quoique noir, n'eſt pas moins propre à être cultivé, & ſur-tout à produire des grains qui y viennent très-bien ».

» La plaine qui comprend les Communautés de Caux, Neſſiès, Roujan, Margon, Fouſſillon, &c. eſt très-bien cultivée, & conſiſte pour la plus grande partie en terres fortes ; tout y eſt couvert d'excellens vignobles, d'oliviers & de terres labourables ; on y trouve en différens endroits, ſur-tout entre Roujan & Neſſiès, d'excellentes marnes ; mais la partie des montagnes qui ſont au nord de Neſſiès, Caſſan, Gabian & Fougerès, juſques à Mercairol, eſt très-différente ; on ne voit plus dans tous ces cantons que des montagnes en garrigues : les bas-fonds y ſont peu étendus, & les terres y ſont fort légères & remplies de pierres ».

» Il y a de très-beaux marbres à Pezenes, & quelques indices de mines de cuivre. On voit encore ſur ces montagnes quelques bois taillis, mais pas un ſeul arbre de futaie ».

» En deſcendant depuis les hauteurs de Fougerès juſques à Erepian, on trouve quantité de beaux côteaux en friche & couverts de brouſſailles ».

» Parvenus à Erepian, nous avons examiné la Verrerie que le ſieur Giral y a établie, & qui nous a paru une des mieux entendues & des mieux conſtruites qu'il y ait dans le Royaume. On n'y brûle que du charbon de terre, & l'on y a fait cette année (1775) en dix mois de tems, quatre cents quarante mille bouteilles d'un très-bon verre ; elle a des ſables excellens dans ſon voiſinage, & tire ſes charbons des mines de Graiſſeſſac ».

» Depuis Erepian juſques à Poujols, & même juſques à Colombieres, le terroir eſt admirable & bien cultivé ; les bas-fonds conſiſtent en belles prairies & en excellentes terres labourables couvertes d'oliviers & de mûriers ; tous les côteaux ſont remplis de beaux vignobles, & les hauteurs y ſont couvertes de châtaigniers ».

» Toute la petite plaine d'Erepian, juſques à l'Abbaye de Ville-Magne, conſiſte en très-bonnes terres labourables & en quelques prairies & vignobles ; les montagnes voiſines ſont couvertes de bois taillis, & ſont garnies, en bien des endroits, de châtaigniers ».

» Le vallon de Ville-Magne eſt étroit & bien cultivé, il y a de très-bonnes prairies & de bons vignobles ; mais les côteaux ſont la plupart incultes. Entre Ville-Magne & le Pradal, en montant le ruiſſeau à gauche, il y a un ravin où l'on trouve quantité de terres alumineuſes fort acides ».

» Nous avons enſuite remonté la riviere au deſſus du Pradal, juſques à la Papeterie. Cet établiſſement n'eſt pas conſidérable ; mais il eſt très-bien ſitué & proprement conſtruit ; il y a même toutes les commodités néceſſaires à ces ſortes d'uſines ».

» Le vallon qui borde l'Orbe, depuis Saint-Martin de Clemenſan juſques à Bedarieux, eſt admirable par ſes prairies ; le ſurplus du territoire eſt couvert de vignobles avec quelques terres labourables. Les hauts des montagnes ſont incultes & forment de beaux pâturages ».

» Tous les environs de Bedarieux ſont couverts de vignobles, d'oliviers & de mûriers ; il y a ici très-peu de terres labourables ; une partie du Peuple y vit du travail des Manufactures qui ſont établies dans cet endroit ».

» La chaine de montagnes, depuis Mercairol & Cabrerolles, juſques à Saint-Nazaire & Roquebrun, n'ont que les bas-fonds qui ſoient cultivés, tout le reſte conſiſte en quelques châtaigniers : le ſurplus de ces hauteurs eſt couvert de brouſſailles ; il y a d'ailleurs quantité de rochers nus & eſcarpés dans tous ces environs ».

» La plaine de Roquebrun eſt excellente & bien cultivée ; il y a de très-belles prairies, le ſurplus eſt en vignobles & en terres labourables garnies d'oliviers & de mûriers. Depuis Roquebrun juſques à Murviel, le terrein eſt très-montueux, le plus ſouvent inculte, quoique très-propre à être défriché ; on pourroit y faire de très-beaux vignobles & même d'excellentes terres labourables ».

» La plaine, depuis Murviel & Caſouls juſques à Béziers, conſiſte en terres labourables d'une excellente qualité. Il y a quantité d'oliviers & de mûriers ; le ſurplus eſt en très-beaux vignobles garnis d'arbres fruitiers. Sur les cô-

teaux, depuis Caufſes jufqu'à Béziers, on trouve beaucoup de bonnes marnes, dont on pourroit profiter pour le terroir de la plaine, qui eſt ſablonneux, & eſt par conſéquent très-propre à ces ſortes d'engrais »

» Le territoire, depuis Béziers juſques à Vendres & Serignan, conſiſte, pour la plus grande partie, en terres labourables bien tenues, le ſurplus eſt en vignobles; mais la partie qui eſt au ſud du Canal Royal du côté de Portiraigues eſt fort marécageuſe ».

DE RIOM, *le* 15 *Juillet*.

Il y a eu dans cette Généralité, pendant l'année 1780, naiſſances 27445, mariages 6090, morts 21766.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

GEOGRAPHIE.

Carte Générale du Cours des Fleuves, des Rivieres, & des principaux Ruiſſeaux de la France, avec les Canaux actuellement conſtruits; à l'uſage de la Navigation intérieure du Royaume: Dédiée à MM. les Intendans du Commerce. Par M. Dupain-Triel, pere, Géographe du Roi, de Monſieur, & du Département des Mines. A Paris, Cloitre Notre-Dame, rue de la Maitriſe. *Prix*, 5 liv. en deux feuilles, grand aigle.

» Depuis la Carte des Rivieres de France, que le Géographe Samſon publia en 1641, aucun autre, que l'on ſçache, n'a cherché à étendre ou à perfectionner ſon travail. Ce Géographe n'a préſenté d'ailleurs que le tableau totalement nud des courants d'eau qui parcourent ce Royaume; enſorte que ſa Carte n'eſt que de pure curioſité, étant au ſurplus ſur une échelle trop petite pour qu'on eût pu y tracer ſenſiblement aucun projet. Aujourd'hui que l'on a ſur la Géographie de la France les détails les plus exacts & les plus ſatisfaiſants, on a cru pouvoir recommencer le travail de ce Géographe, mais avec l'intention de le rendre utile au Commerce, en en préſentant l'enſemble ſous un aſpect bien plus conſidérable, en y marquant les Villes & les Bourgs riverains, avec les chemins de communication; en y indiquant les lieux où quelques Rivieres deviennent navigables ou flottables; obſervant même preſque tous leurs détours, afin d'avoir les diſtances reſpectives de l'un à l'autre point; enfin en y traçant les canaux conſtruits, ſe réſervant d'y faire graver ceux qui ſeront exécutés par ſucceſſion de tems ».

» Si l'on s'eſt renfermé dans les limites de la France, ſans étendre ſes recherches plus loin, c'eſt qu'on a voulu ne travailler que d'après des matériaux dont on pût garantir la fidélité: auſſi oſe-t-on avancer qu'on pourra conſulter cette Carte avec confiance ſur les recherches relatives à ſon objet ».

II.

AVIS.

» Le ſieur de Graminville, demeurant à Lille en Flandres, Place de l'Agneau, à la Cour de Hollande, eſt Inventeur d'une piece méchanique, qui peut être d'une grande utilité aux Manufactures de toiles peintes, & à toutes celles où l'on imprime des étoffes quelconques. C'eſt un moulin très-ſimple qu'un ſeul homme fait mouvoir avec facilité, & qui peut imprimer au moins cent aunes de toile par heure. La couleur ſe met ſeule ſur les planches; & les rapports des deſſins, ſouvent ſi mal faits dans la maniere ordinaire d'imprimer, ſe font ſi parfaitement, qu'il eſt impoſſible d'y trouver jamais la moindre faute. Cette machine en opération, exige très-peu d'eſpace. Un terrein de huit pieds de large ſuffit; mais il faut qu'il ſoit aſſez long, pour que la toile imprimée avec une grande promptitude ait le tems de ſécher. Les planches qui contiennent les deſſins ſont d'une nouvelle forme, & peuvent coûter environ fois plus que celles dont on ſe ſert ordinairement; mais elles fatiguent ſi peu, que la même ſervant dix ans ſans interruption, n'éprouveroit aucune altération ſenſible ».

» Le ſieur de Graminville établira

ce moulin, prêt à travailler, & muni seulement de deux planches à imprimer, & le garantira un an, pour la somme de 1500 livres, argent de France. Il assure que l'entretien de ce moulin ne coûtera pas 50 liv. par année. Ceux qui voudront en faire construire, auront la bonté de lui faire parvenir leurs lettres franches de port. Si quelque Entrepreneur vouloit jouir seul de l'avantage de ce moulin, le sieur de Graminville pourroit s'arranger avec lui ».

III.

Recette éprouvée pour teindre en beau noir le fil, le coton & la laine, &c.

» *Pour trois paires de bas.* 1°. Il faut faire infuser deux livres de limailles de fer, ou un peu plus de vieilles ferrailles, dans un pot de bon vinaigre, pendant trois semaines, tenant le pot couvert, & le remuant tous les jours une fois. 2°. Mettre dans trois pintes d'eau une livre & demie de noix de galles bien concassées, & les faire bouillir environ trois quarts d'heure. Quand l'eau est un peu refroidie, mettez-y les bas, & frottez les bien, comme si on les lavoit; ensuite faites-les sécher à l'ombre sans les tordre. Quand ils seront secs, il faut les mettre dans l'infusion de ferrailles, environ une heure & demie; après quoi, on les lave bien dans de l'eau fraiche; celle de puits est la meilleure ».

Cette Recette a été communiquée par M. Guichard, Curé de Sigoyer, près de Gap, qui en a fait & vu faire l'épreuve avec beaucoup de succès.

IV.

Annonce de Livres.

Les Srs. Knapen, pere & fils, Libraires-Imprimeur, en face du Pont S. Michel, viennent d'acquerir du fonds de MM. les freres Etienne les Livres suivans.

Le *Spectacle de la Nature*, ou Entretiens sur les particularités de l'Histoire Naturelle, qui ont paru les plus propres à rendre les jeunes gens curieux & à leur former l'esprit. In-12, 8 vol. avec figures. Prix, 29 liv. On séparera chaque volume pour en faciliter l'acquisition, & mettre dans le cas de se completter ceux qui ayant déjà cet Ouvrage en auroient perdu des volumes. Chaque volume relié est de 3 liv. 10 s., à l'exception du 8e. qui en forme deux, qui vaut 5 liv.

Dictionnaire Economique, contenant l'Art de faire valoir les terres, & de mettre à profit les endroits les plus stériles; l'établissement, l'entretien & le produit des Prés, tant naturels qu'artificiels; le Jardinage, la culture des Vignes, des Arbres forestiers & fruitiers & des Arbustes; le soin qu'exigent les bêtes à cornes & celles à laine; les chevaux, les chiens, &c. la façon d'élever & de gouverner les Abeilles, les Vers à-Soie, les Oiseaux de basse-cour, de proie & de voliere. On y trouve un ample détail des profits & agrémens que procurent les biens de campagne; objet qui comprend la chasse, la pêche, la fabrication des filets, pieges, &c.; l'apprêt des alimens, la composition des liqueurs, confitures & autres choses; une exacte description des végétaux les plus propres à nous servir d'alimens, à favoriser l'exploitation des biens de campagne, à décorer les jardins; des instructions pour prévenir les maladies & pour les guérir; la connoissance des plantes utiles à la Médecine, à la Teinture & à d'autres Arts; le détail de leurs diverses propriétés, leur culture, les moyens de les employer; une idée sommaire de ce qui concerne les Droits Seigneuriaux & ceux des Communautés & Ecclésiastiques, par rapport aux biens de la campagne, &c. Nouvelle Edition entierement corrigée & considérablement augmentée, par M. de la Marre, 3 volumes *in folio*, avec figures. Prix, 72 livres.

V.

Centenaire.

M. Dissez, Médecin à Villefranche de Rouergue, y est mort le 18 Juin dernier, âgé de près de cent ans, étant né au mois d'Avril 1682.

V I.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 28 Juillet 1781.

Or de Portug. à . .	728 l.	s.		marc.
Du Mexique à . . .	720			
Du Pérou à	716			
Les guinées à . . .	726			
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 karats . .				
31 32	102			
Or à 20 karats à . .	85			
L'argent à 11 d. . .				marc.
10 g. à	54	10		
Idem à 11 d. 10 . .				
gr. à	52	10		
Piastres à	48	17	6	

V I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 25 Juillet 1781 au Samedi 28 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 20, 21 à 22 liv. 10 s.; le seigle, de 9, 10 à 11 l.; l'orge, de 13 à 14 livres. Le froment à la Grêve, de 20, 21, 22 à 23 livres; le seigle, 10 livres; l'orge, 13 à 14 l. *le septier.* Farine blanche à la Halle, de 36, 38, 40, 41 à 42 liv.; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 26, 28, 30 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

V I I I.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 25 Juillet 1781 au Samedi 28 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21 à 22 livres; *idem* à la Grêve, de 20, 21 à 22 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 24 Juillet 1781, de 58 à 60 l.; *idem* nouveau, de 55 à 56; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 65 à 66 liv.; *id.* nouv., 53 à 54; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 21 à 23; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 53 à 54; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 50 à 52; le cent de paille, de 19 à 22; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 40 à 45 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lett
	PAIEMENT DU MERCREDI 25 JUILLET 1781.		
18.	M. Radix	Mercredi.	L.
19.	M. Mauperin.	Mercredi.	L.
27.	M. de France	Mercredi.	L.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	L.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	L.
11.	M. Boutray	Mercredi.	L.
	PAIEMENT DU JEUDI 26.		
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	L.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	L.
12.	M. Alissant	Jeudi.	L.
14.	M. Nau	Jeudi.	L.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	L.
	PAIEMENT DU VENDREDI 27.		
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	L.
2.	M. Boscheron	Vendredi.	L.
21.	M. Patu.	Vendredi.	L.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	L.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	L.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABL

CHANGES du 27 Juillet 1781.

Amsterdam, ...	53	Cadix, ...	
Londres, ...		Livourne, ...	
Hambourg, ...	188	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Août.* . .	$\frac{7}{8}$ p.

DU VENDREDI 27 *Juillet* 1781.

1780. Lot. Roy. .	997	l.	1785		14
1781. *Primes.* sortie.	470	.	1786		13
1782	120	.	1787		
1783 . . .	101	100	.	1788	11
1784	164	.	1789		

11. Viager. . 2 $\frac{1}{2}$ p. % bénéfice. 2d. . . 3 p. % per

Juillet 1781.		*Du* 25.	*Du* 26.	*Du* 2
Comp. des Indes.	Actions	1925	1925 22 $\frac{1}{2}$ . .	1922 $\frac{1}{2}$
	D° $\frac{16}{25}$	1260	. . . . .	. . . . .
	D° 8es	. . . . .	257	. . . . .
	D° 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	402	. . . . .	. . . . .
Rescriptions.		8 7 $\frac{1}{4}$ perte.	8 perte . . .	8 8 $\frac{1}{4}$
Bil. des Ferm.		. . . . .	1 perte . . .	. . . . .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 17

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Mardi 24 Juillet.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, le 30 Juin.

NOTRE Compagnie Asiatique a reçu l'agréable nouvelle que son vaisseau le *Tranquebar*, commandé par le Capitaine Olisarius, est arrivé le 7 de ce mois, des Indes à Falmouth en Angleterre.

La Déclaration du Roi d'Espagne, du 31 Décembre de l'année derniere, ayant été révoquée, il a été publié ici que les vaisseaux qui auront à passer le canal, sur-tout ceux qui portent des munitions, évitent le plus qu'ils pourront les côtes de Gibraltar, en suivant, autant que les vents le permettront, celles d'Afrique, pour éviter d'être arrêtés par les vaisseaux de guerre & Corsaires Anglois.

Sa Majesté a fait publier un Placard en Langues Allemande & Danoise, daté de Friederichsberg le 12 Juin, pour assujettir l'importation du houblon étranger dans les Royaumes de Danemarck & de Norwege, les Duchés de Slewisch & de Holstein, la Seigneurie de Pinneberg & le Comté de Rantzau à une augmentation; desorte que la livre de houblon payera désormais deux rixdalers de droit, à commencer dans le Royaume de Danemarck & les Duchés au premier Juillet, & en Norwege au premier Août de cette année.

DE DRAMMEN (en Norwege), le 28 Juin.

Plusieurs des Habitans de cette Ville, considérant les grosses sommes qui se payent annuellement aux Etrangers pour le transport des productions du pays, & ayant compris qu'il leur étoit possible de construire des navires de bois de sapin, tels que les Russes & les Suédois en fabriquent, ont formé une Association pour la construction & l'équipement de bâtimens. Suivant le plan de cet établissement, le fonds de la nouvelle Association, à laquelle chacun pourra prendre part, consistera en 100 mille rixdalers, partagé en mille actions; chaque action sera de 100 rixdalers. La direction de cette Association sera confiée à trois des principaux Bourgeois de Drammen, dont un sortira annuellement hors de charge pour être remplacé par un nouveau Directeur, choisi parmi les Intéressés. Les bâtimens que l'on construira, seront de toute grandeur.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, le 29 Juin.

On s'occupe dans ce Royaume à ranimer l'Agriculture & l'Industrie trop long-tems négligées par l'Administration, & qui ont été presque totalement étouffées par nos troubles domestiques. Le Prince Stanislas Poniatowski, ne-

veu du Roi, a déjà attiré sur sa Terre de Nowodwor une quantité de Laboureurs & d'Ouvriers auxquels il a fait toutes les avances dont ils avoient besoin pour la culture des terres ou l'exercice de leurs professions. Ce zele pour former des établissemens utiles semble gagner par degrés plusieurs de nos Magnats. Le Comte de Wielohorski a formé sur sa Terre d'Orschewa, près de Chelin, un Haras considérable. Si cet exemple est suivi, & que d'autres Magnats se déterminent à employer ainsi leur fortune, ce Royaume seroit bientôt en état de fournir des chevaux à une partie de l'Europe, & cette précieuse branche de Commerce lui procurera beaucoup d'argent.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 3 Juillet.*

Extrait d'une Lettre de Kerry, près de Newton, dans le Comté de Montgommery, en date du 20 Juin.

» Il a plu au Tout Puissant de visiter aujourd'hui notre Comté, & sur-tout cette Paroisse, avec un ouragan accompagné d'éclairs, de tonnerre, de grêle, de pluie & d'un tremblement de terre, dont on n'a jamais eu d'exemples dans cette partie de la Grande-Bretagne. Nous avons tous regardé ce jour comme celui du dernier Jugement; tous les ruisseaux grands & petits ont abandonné le cours ordinaire de leurs lits; comblés de pierres, ils ont pris une nouvelle direction & entrainé avec eux le bétail qui paissoit sur leurs bords; ils n'ont pas laissé derriere eux une trace des maisons, granges, &c. & ont emporté tous les ponts & toutes les vannes dans un espace de plusieurs milles. Les superbes jardins de Black-hall, qui faisoient dans cette Paroisse l'admiration des Etrangers, ne sont plus. Les deux charmans ruisseaux qui les entre-coupoient, s'enflerent en peu de minutes à la hauteur perpendiculaire de près d'une toise; phénomene que l'on attribue au débordement de quelque grand réservoir d'eau, secretement placé par la main de la Nature sur le sommet des montagnes situées à environ un mille d'ici. Dans ce débordement général, les eaux ont emporté les belles plantations de ce séjour enchanté, & n'ont laissé à leurs places que des pierres & du gravier. Il est très-étonnant que le château que le torrent entouroit ait résisté à sa violence. Ce prodigieux promontoire, près de l'Eglise de la Paroisse, appellé *Pen-Ayron*, a baissé sa tête altiere, & s'est écroulé dans la vallée voisine en trois différens endroits où il a détruit plusieurs Fermes. Dans la forêt de cette Paroisse, nommée *Kerry-Hills*, les plus beaux pâturages de tout le Pays de Galles, qui contenoient treize promontoires, avec les restes des châteaux bâtis par les anciens Bretons, ont été détruits, & leurs orgueilleuses tours ont été renversées par le tremblement de terre, & en tombant, ont écrasé des troupeaux innombrables de bêtes à laine. On dit que ce cruel orage a dévasté quatre Comtés Gallois. Cette partie du nôtre est totalement ruinée. La Severn s'est élevée à une hauteur prodigieuse, & a tout entrainé jusqu'à Shrewsbury; à la désolation occasionnée par l'ouragan, à la perte du bétail de toute espece & du fourrage, c'est avec regret que j'ajoute que plusieurs infortunés des deux sexes ont péri, & que plusieurs centaines de Fermiers sont entierement ruinés ».

HOLLANDE.

D'UTRECHT, *le 4 Juillet.*

La Société Provinciale des Arts & des Sciences de cette Ville vient de faire publier le Programme suivant.

» Ladite Société, assemblée le 25 Avril 1781, a trouvé qu'à la question: » Quels sont les meilleurs moyens de » porter l'administration de la Justice, » tant criminelle que civile, dans un » pays peuplé & commerçant, parti- » culierement dans les Provinces Unies » des Pays-Bas, à ce degré de certitu- » de, que tous les différens, ou du moins » la plus grande partie, se trouvent dé- » cidés par la Loi, & que cette déci- » sion ne dépende pas de l'opinion du » Juge? » nulle réponse satisfaisante n'a été adressée à la Société; c'est pourquoi la même question est proposée de nouveau pour qu'on y réponde avant le

premier Décembre 1782, & qu'on la couronne au mois d'Avril 1783 ».

» On a résolu d'offrir le Prix ordinaire à celui qui, avant le 1 Décembre 1783, aura donné la meilleure » Dissertation sur l'origine, les progrès & l'état présent des Sciences & des Belles-Lettres dans les pays qui sont à présent les Provinces-Unies des Pays-Bas ». On desire aussi qu'on recherche, si les Sciences & les Belles-Lettres ont perdu de leur splendeur, ou si elles en ont acquise, tant en général, que dans les différentes branches ».

» Le Prix sera adjugé au mois d'Avril 1784 ».

» De plus, on offre une médaille d'or de vingt ducats à l'Auteur de la meilleure dissertation, de la découverte, ou de l'observation la plus utile, concernant la Médecine, selon le jugement de cette Société, qui sera envoyée avant le 1 Décembre 1782, dont le jugement sera rendu public au mois d'Avril 1783. On donnera un *Accessit* d'une médaille d'argent à la dissertation, découverte ou observation qui y approche le plus. Les Directeurs & Membres de la Société seront admis au Concours, sans qu'ils soient obligés de faire aucune restitution de la valeur des médailles ».

» Selon le Programme de l'année précédente (1780), on avoit jugé, que de toutes les réponses, que la Société avoit reçues, à la question :

» Est-il salutaire ou nuisible à la santé » des hommes de planter des arbres » dans les Villes & aux environs? Leurs » exhalaisons épurent-elles ou infectent-elles l'air ? » Et quelles sortes » d'arbres font plus ou moins de bien ou » de mal ? »

» La belle & sçavante Dissertation portant pour devise, *observez la nature*, &c. étoit de beaucoup la plus conforme à son but, quant à la premiere partie de la question : mais qu'elle desiroit dans cette Dissertation un plus grand nombre d'expériences faites avec des arbres, & particulierement celles dont on pourroit conjecturer avec quelque certitude quels arbres étoient les plus convenables pour améliorer l'air, puisque jusqu'à présent les grandes difficultés mentionnées par l'Auteur ne lui paroissoient pas satisfaisantes. Pour ces raisons, la Société a proposé de nouveau la même question, pour être répondue avant le 1 Décembre 1782, en offrant un double Prix. La décision en sera faite au mois d'Avril 1783, & durant ce tems, les réponses déjà parvenues à la Société, demeureront déposées avec leurs billets, afin de fournir occasion aux Auteurs de faire les expériences requises, & aussi à d'autres de concourir de nouveau au Prix ».

» On adjugera un Prix ordinaire au mois d'Avril 1782, à celui qui, avant le 1 Décembre 1781, aura donné la meilleure Dissertation & la plus intelligible pour toutes sortes de Lecteurs, tant Négocians qu'Armateurs & Teneurs de Livres, que pour nos Marins les moins instruits, » pour expliquer facilement la méthode de déterminer la » longitude en mer, en mesurant la distance des étoiles ou de la lune par un » octave ou sextant, pourvu qu'on démontre par des preuves & des expériences, que cette méthode de déterminer les longitudes soit aussi praticable par les Marins des Provinces-Unies des Pays-Bas ».

» Avant le 1 Décembre, li doit être répondu à la question suivante : » Quelles sont les causes naturelles & celles » qui proviennent de la maniere de vivre, » de la multiplication journaliere des » maladies des nerfs dans notre Pays ? » Quels en sont les signes, & quelle » est la meilleure méthode de les prévenir & de les guérir ? » Le Prix sera adjugé en Avril 1783. Mais on n'attend pas une Dissertation prolixe sur les maladies des nerfs en général ; on desire seulement qu'on développe les causes de l'augmentation de cette maladie dans notre pays, & ses véritables indices, afin de la pouvoir distinguer des autres maladies avec lesquelles elle est souvent confondue ».

» Toutes les réponses à chacune desdites questions ne doivent point être signées du nom de l'Auteur, mais d'une devise, & on y joindra un billet cacheté, sur lequel sera la même devise, & qui contiendra le nom & l'adresse de l'Auteur, le tout écrit lisiblement. Elles seront envoyées, franches de port, avant ou au tems fixé, & écrites, mais non de

la main de l'Auteur, en Hollandois, François, ou Latin, à Me. Jean van Haeften, Secretaire de ladite Société. Les Mémoires, qui seront envoyés après le tems fixé, ne seront pas admis au concours ».

» Le Prix pour celui qui aura le mieux répondu à chacune desdites questions, suivant la condition requise, sera une somme de 30 ducats d'or, ou une médaille d'or de la même valeur, à son choix. On n'ouvrira que le billet de la réponse couronnée; tous les autres seront brûlés, sans être décachetés ».

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Montpellier, *le* 30 *Juin.*

Fin de la Description topographique du Diocèse de Montpellier, par M. de Genssane.

» Il y a de fort bonnes marnes aux environs de Montpellier, sur-tout du côté du Pont de Salaizon ».

» Depuis Montpellier jusqu'à Gigean, le terrein est fort varié; il y a de très-bonnes terres aux environs de la Verune, de Pignan & de Saint-Martin; elles sont beaucoup plus sablonneuses aux environs de Fabrégues, elles renferment beaucoup d'argille & de marnes du côté de Gigean; tout ce trajet consiste en vignobles & en terres labourables; la partie de Montbasen & d'Antonegre nous a paru un peu marécageuse, d'ailleurs bien cultivée ».

» La chaine de montagnes qui sépare le Diocèse de Montpellier, depuis Vapmalle & Cardet jusques auprès de Poussan, est presque entierement inculte ».

» Le terrein change entierement depuis Gigean jusques à Balaruc, il devient pierreux & très-ferrugineux; on n'y voit aucun indice d'autres minéraux. Il y a aux environs de Balaruc quelques bonnes terres labourables & des vignobles passables. Tous les engrais se font ici avec l'algue marine ».

» Nous avons remarqué que la source des eaux thermales de cet endroit ne vient point, comme l'a cru M. Astruc, du côté de l'étang de Thau, mais d'une langue de montagne de pierre à demi-calcaire & ferrugineuse, qui se prolonge vers cet endroit du côté du nord-est ».

» Le canal à découvert, par où ces eaux se déchargent, n'est point nétoyé & est rempli d'immondices. Ces eaux ainsi croupissantes infectent l'air & le rendent très mal-sain. En général, il regne dans cet endroit une malpropreté épouvantable. Ces bains sont affermés, & le Fermier s'inquiete moins de la santé des malades que du soin de recueillir leur argent. Il faut ajouter à tout cela que les algues, qu'on laisse croupir & fermenter au bord de l'étang, remplissent l'air de vapeurs infectes & dégoutantes, qui ne peuvent que nuire à la santé: aussi y avons-nous trouvé la plus grande partie du Peuple attaqué de fievres. Un peu de police remédieroit facilement à tous ces inconvéniens ». *Il faut noter que cela s'écrivoit en* 1776.

» M. Pouzaire, Intendant des Eaux de ces Bains, nous a fait observer que l'eau pour la boisson ordinaire manque totalement dans cet endroit, & qu'on est obligé de l'aller chercher à une grande demi-lieue sur des charettes ou à dos de mulets; ce qui fait qu'on en fait provision dans les maisons où elle séjourne trop long-tems, & devient mal-saine. Nous avons parcouru l'aqueduc par où les Romains conduisoient les eaux de cette source jusques aux bains. Ce canal subsiste encore dans la plus grande partie de sa longueur, & il pourroit être réparé à peu de frais. Cette opération seroit de la plus grande utilité, non-seulement aux Habitans de cet endroit, mais encore au grand nombre de malades de tout état, qui s'y rendent de toutes parts, & qui vont s'y exposer à des maladies souvent plus dangereuses que celles dont ils vont chercher la guérison; ce qui ne peut que discréditer ces bains, d'ailleurs excellens, & dont la bonté est reconnue ».

» On ne remarque, depuis le Pont de Sete & Frontignan jusques au dessus de Vic, que des vignobles bien entretenus, & fort peu d'arbres; tout le terrein y est calcaire & pierreux ».

» On trouve un terrein bien différent du côté de Mirevaux. Il y a dans ces cantons d'excellentes terres labourables bien cultivées & beaucoup d'oliviers. La plaine qui est comprise entre Montpellier, Mauguio & Lunel,

forme un pays admirable : elle consiste en excellentes terres labourables, entremêlées de vignobles, plus ou moins garnies d'oliviers, de quelques mûriers, & autres arbres fruitiers ».

» En remontant depuis Lunel vers Saint-Cristol & Restinclieres, on est tout étonné d'y trouver un terroir totalement différent. On ne voit plus dans ces cantons que des cailloutages, quelques mauvaises terres labourables & des vignobles passables ».

» Depuis Susarques, Font-Magne & Castries, jusques à Trevies, la moitié des terres y est inculte ; & ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que la plupart de ces terres y sont excellentes & très-propres aux labourages & aux vignobles, qui, dans ces cantons, donnent les meilleurs vins de la Province ; aussi la plupart de ce qui y est cultivé consiste en très-bonnes vignes ».

» Les environs de Trevies, Mont-Ferrand, Fontaines & Valflammes sont passablement bien tenus pour la qualité du pays dont le sol est très-léger & fort pierreux. Les principales récoltes y consistent en grains & en quelques vignobles. Tous ces cantons sont environnés de hautes montagnes escarpées, au pied desquelles on voit d'assez beaux pâturages ».

DE BORDEAUX, *le 1 Juillet.*

Le 19 Juin, à trois heures après midi, il est tombé sur les campagnes d'entre les Villes de Dax & de Tartas, dans un trajet de quatre lieues, une grêle extraordinaire qui étoit généralement du poids de quatre onces : elle a duré un quart d'heure, & a formé sur la terre une couche d'un pied de hauteur ; lancée avec force par le vent, elle a fait périr beaucoup de bétail. Les grains, qu'on étoit sur le point de recueillir, ont été hachés, les vignes déracinées ou brisées, les arbres & les bâtimens dégradés dans la même proportion.

D'AUCH, *le 3 Juillet.*

D'après le relevé de cette Généralité, on voit qu'en 1780, il y a eu 34216 naissances, 7896 mariages, & 27671 morts.

DE CETTE, *le 27 Juin.*

Le convoi d'Espagne, destiné pour la Foire de Beaucaire, est entré hier dans ce Port, au nombre de 50 bâtimens, portant plus de 100 mille barils d'anchois & autres marchandises, sous l'escorte d'un corsaire & de deux galiotes. Il est arrivé en même tems, un vaisseau Danois, chargé de tabac, & plusieurs bâtimens Italiens venant de Marseille & de la côte d'Italie. Ce matin est aussi arrivé le convoi de Marseille, composé de 41 bâtimens chargés de diverses marchandises, & escortés par la corvette du Roi, la *Sardine*.

DE TOURS, *le 6 Juillet.*

Arrêt de la Cour du Parlement de Paris, qui en ordonnant l'exécution des articles 23 de l'Ordonnance d'Orléans, 38 de l'Ordonnance de Blois & de l'Arrêt de la Cour du 14 Décembre 1665, fait défenses de tenir aucunes Foires ni Marchés dans les Bourgs, Villes & Paroisses situés dans l'étendue du ressort des Bailliages de Tours, Loches, Chinon & Langeais, les jours de Dimanches & de Fêtes annuelles & solemnelles ; sauf à être lesd. Foires & Marchés tenus au lendemain desdits jours fériés. Fait défenses à toutes personnes de s'assembler ni de s'attrouper, sous quelque prétexte que ce soit, les jours de Dimanches & Fêtes annuelles & solemnelles, ni dans aucun autre tems de l'année, dans les Villes, Bourgs & Paroisses situés dans l'étendue du ressort desdits Bailliages de Tours, Loches, Chinon & Langeais, fors pour les assemblées qui peuvent avoir lieu pour louer les domestiques nécessaires aux Habitans de la campagne, lesquelles ne pourront se tenir pendant le tems du Service Divin. Il est aussi fait défenses à tous Marchands & Artisans d'avoir leurs boutiques ouvertes, d'étaler & vendre leurs marchandises les jours de Dimanches & de Fêtes annuelles & solemnelles, & à tous Aubergistes & Cabaretiers, de donner à boire les Dimanches & les jours de Fêtes annuelles & solemnelles pendant le tems du Service Divin, ni en tout tems, après huit heures du soir en hiver, & après dix heures du

ſoir en Eté. Le tout ſous les peines portées par ledit Arrêt.

DE PARIS, *le* 18 *Juillet*.

M. Pingeron nous a communiqué les deux faits ſuivans qu'il a tirés d'un Ouvrage Anglois intitulé: *A Tour in Ireland with a general obſervations on the preſent ſtate of that kingdom made in the years* 1776, 1777, *and* 1778, *and brought down to the end of* 1779, *by Arthur Young, Eſqu. F. R. S. Second Edition*; c'eſt-à-dire, *Voyage fait en Irlande* pendant les années 1776, 1777 & 1778, & achevé vers la fin de 1779, par M. Arthur Young, Ecuyer, Membre de la Société Royale de Londres, dans lequel on trouve des obſervations générales ſur l'état préſent de ce Royaume. 2 vol. in-8o.

PREMIER FAIT.

» Un Cultivateur opulent de Killarney en Irlande, nommé M. Herbert, ne s'eſt point rebuté en voyant une partie de ſes champs couverts de pierres; il a pris le parti long & diſpendieux de les enlever ou bien de les détruire quand leur volume pouvoit être de cinq ou ſix pieds cubes. Voici, en peu de mots, l'expoſé des procédés dont il a fait uſage pour remplir ce dernier objet. M. Herbert faiſoit allumer du feu ſur ces pierres qui étoient un grès rougeâtre *. Il eſt à remarquer que ce procédé ne réuſſiroit pas ſur des pierres calcaires, c'eſt-à-dire, ſur celles qui ſont propres à faire de la chaux. Quand ces pierres étoient réduites à un volume médiocre, par l'opération dont on vient de parler, M. Herbert les faiſoit enlever dans des tombereaux où il atteloit un grand nombre de jeunes bœufs. Ainſi il eſt parvenu, à force de conſtance & de ſoins, à ſe procurer de riches moiſſons dans des lieux qui paroiſſoient devoir être pour jamais ſtériles & incultes ».

» Comme cette notice pourroit ne pas ſuffire pour mettre les Cultivateurs qui ſeroient dans le même cas que M. Herbert, en état de pratiquer ſa méthode, je vais traduire littéralement ce que M. Arthur Young nous en apprend ».

» La maniere de briſer les pierres en » employant le feu eſt très-curieuſe, & » elle peut être ſingulierement utile. M. » Herbert paroit avoir ſuivi cette opé- » ration avec la plus grande attention. » Il me dit que ſes Ouvriers allumoient » d'abord un bon feu ſur la pierre qu'ils » vouloient briſer, & que la chaleur les » mettoit à même, dans moins d'un quart » d'heure, d'enlever à coups de marteau » la ſurface de la pierre. Cette opération » étant achevée, ils allumoient auſſi-tôt » un ſecond feu qui faiſoit bientôt écla- » ter la pierre. Les Ouvriers obſervent » d'entretenir ce feu de maniere qu'il » ſoit toujours vif & qu'il ne s'y amaſſe » point de cendres. Lorſque la pierre » commence à s'éclater, ils l'aident en la » frappant à grands coups de marteau; » celle-ci acheve de ſe réduire en petits » morceaux, ſans aucun ſecours étran- » ger, & ſans la moindre difficulté ». Voyez les pages 460 & 461 du premier volume du Voyage que l'on vient de citer ».

SECOND FAIT.

» Dans certaines contrées de l'Irlande, les Cultivateurs labourent tous avec des chevaux qu'ils attelent trois ou quatre de front à leurs charrues. Il faut obſerver qu'il leur arrive communément d'attacher les charrues ou les herſes à la queue des chevaux, dans toutes les ſaiſons, & de n'employer jamais aucune eſpece de harnois pour ce genre de travail; ils inſiſtent à dire aux Etrangers que ſi l'on prend un cheval qui s'eſt fatigué en tirant à la ſuite d'un ou de pluſieurs autres ſur des traits, & qu'on le faſſe enſuite tirer par la queue, il tirera beaucoup mieux, & ſe délaſſera, par ce moyen, beaucoup plus promptement. Une méthode auſſi barbare * ne peut qu'exciter l'indignation du Lecteur. C'eſt pourquoi M. Arthur

---

* *L'Allemagne abonde en grès rougeâtre que l'on nomme* ſand-ſtein *ou pierre de ſable; je n'ai pas trouvé d'autres pierres dans les montagnes des Voſges.* Note du Traducteur.

* *Les Hongrois ſont dans l'uſage de faire tirer leurs chevaux par la queue quand ils les ont bien fatigués, & prétendent les délaſſer par ce moyen.* Note du Traducteur.

Young a la plus grande attention de prévenir que ce récit n'eſt pas de ſon invention, mais que c'eſt une cruelle vérité qui annonce la ſtupidité & l'opiniâtreté de ceux qui ſuivent cette pratique. *This is no jeſt of mine, but cruel, ſtubborn, barbarous truth.*

On lit encore dans le même Voyage, page 186 du premier tome, ces mots: » On ne ſe ſert que de chevaux pour les » labours, & l'on en attele juſqu'à quatre de front à la charrue & quelquefois à la herſe; ils tirent tous par la » queue, & labourent ainſi la moitié d'un » acre dans la journée, mais plus communément un acre de terre dans trois » jours ».

» A Caſtlebar en Irlande, les chevaux tirent par la queue, & celui qui les conduit à la charrue marche à reculons devant eux pendant toute la journée, & les frappe ſur la tête pour les faire avancer. Dans ce même pays, on laiſſe le grain dans la paille au lieu de le battre en grange, page 303 du premier volume ».

Ordonnance du Bureau des Finances de la Généralité de Paris, du 19 Juin 1781, qui fait défenſes aux nommés Delaiſement, Saulnier, David, Jean Mary, Joſeph Libret & Avard, d'endommager les arbres ſur la route de Neuilly, près le pont, ni ſouffrir qu'ils ſoient endommagés par les chevaux & beſtiaux des gens qui s'arrêtent chez eux & devant leurs portes, à peine d'amende, & d'en répondre en leurs propres & privés noms; fait auſſi défenſes aux nommés Davoux, Maiſon, Sabat, Routhier & Augnier, de dépoſer aucuns matériaux, marchandiſes & uſtenſiles de leurs profeſſions, au devant de leurs portes, ſur la route de Neuilly; & pour l'avoir fait, condamne leſdits Davoux, Maiſon, Sabat & Routhier en trois livres d'amende chacun, & ledit Augnier en cinquante livres d'amende; & ordonne qu'en cas de récidive, les encombremens, matériaux & marchandiſes permanens par eux faits, ſeront ſaiſis & confiſqués au profit du Roi, en vertu de la préſente Ordonnance, & ſans qu'il en ſoit beſoin d'autre: fait au nommé Leguillier les mêmes défenſes, ſous les mêmes peines, & le condamne en dix livres d'amende.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

AVIS aux Cultivateurs des environs de Paris.

» Tous Propriétaires de terres & jardins, qui deſireroient ſe procurer des engrais, peuvent envoyer à la Voyerie de la Roulette, près le Pont-aux-Choux; on y délivrera gratuitement des boues deſſéchées ou récentes. Les expériences que M. le Lieutenant-Général de Police a fait faire il y a deux ans ſur cet engrais, prouvent que c'eſt un des meilleurs qu'on puiſſe employer. Il ne communique aux légumes aucune ſorte de ſaveur déſagréable, & n'exige d'autres précautions que d'être paſſé à la claie, pour en ſéparer les corps étrangers, tels que les teſſons de pots & bouteilles. On peut, en le mêlant avec d'autres fumiers, en tirer le meilleur parti pour tous les genres de culture. Les Agriculteurs & Cultivateurs font le plus grand cas des boues de Paris, ſurtout deſſéchées; & c'eſt dans cet état qu'elles ſont à la Voyerie de la Roulette. En effet, les boues ſont un mêlange d'eaux graſſes, d'eaux ſalées, de crottin de cheval, de débris de ſubſtances animales & végétales, qui forment déjà par eux-mêmes des engrais excellens ».

II.

Marchandiſes arrivées à Paris.

Depuis le 23 Juin juſqu'au 7 Juillet, il eſt arrivé à la Douane 18 barriques, 2 tonneaux de ſucre brut, & 2 tonneaux de ſucre en pain; 3856 livres de café, 41010 livres d'huile d'olive, 127 tonnes, 87 barriques & 7 pieces d'huile de graines, 2 pieces & 1085 liv. d'huile de noix, 90 tonnes & 5850 liv. d'huile à brûler, 15580 livres d'huile de poiſſon, &c.

Les eaux-de-vie dont les droits ont été acquittés au Bureau Général des Aides, depuis le 23 Juin juſques & compris le 6 Juillet, ſe montent à 437 pipes & 4 quartauts d'eau-de-vie.

III.

Prix des matier s l'or & d'argent à Paris, du 21 Juillet 1781.

Or de Portug. à . . .	728 l.	s.		marc.
Du Mexique à . . .	720			
Du Pérou à	716			
Les guinées à . . .	720			
Ducats à	98			
Or fin à 23 karats . . 31 32	102			once.
Or à 20 karats à . .	85			
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	10		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10		
Piastres à	48	17	6	

IV.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 18 Juillet 1781 au Samedi 21 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 20, 21 à 22 liv.; le seigle, de 11 à 12 liv.; l'orge, de 12 à 12 livres. Le froment à la Grêve, de 20, 21, 22 à 23 livres; le seigle, 13 liv.; l'orge, 13 livres *le sept.* Farine blanche à la Halle, de 36, 40, 41 à 42 liv.; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32 à 34 l. *le sac* pesant 325 l.

V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 18 Juillet 1781 au Samedi 21 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21 à 22 livres; *idem* à la Grêve, de 20, 21 à 22 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 17 Juillet 1781, de 60 à 62 l.; *idem* nouveau, de 56 à 58; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 54 à 59 liv.; *id.* nouv., 48 à 50; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 19 à 20; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 50 à 52; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 48 à 50; le cent de paille, de 19 à 21; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 31 à 40 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettr
	PAIEMENT DU MERCREDI 18 JUILLET 1781.		
18.	M. Radix	Mercredi.	L.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	L.
27.	M. de France	Mercredi.	L.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	L.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	L.
11.	M. Boutray	Mercredi.	L.
	PAIEMENT DU JEUDI 19.		
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	L.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	L.
12.	M. Alissant	Jeudi	L.
14.	M. Nau	Jeudi.	L.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	L.
	PAIEMENT DU VENDREDI 20.		
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	L.
2.	M. Boscheron	Vendredi.	L.
21.	M. Patu.	Vendredi.	L.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	L.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	L.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABI

CHANGES du 20 Juillet 1781.

Amsterdam, ...	52 7 8s.	Cadix, ...	
Londres, ...	32 1 16c.	Livourne, ...	
Hambourg, ...	187 ¾	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Août.* . .	1 p.

DU VENDREDI 20 *Juillet* 1781.

1780. Lot. Roy. .	998 l.	1785	
1781. *Primes.* sortie.	475 .	1786	
1782	118 .	1787	
1783		1788	
1784		1789	

1r. Viager. . 2 ¾ p. % bénéfice. 2d. . . 2 ½ ¾ p. %

Juillet 1781.		*Du* 18.	*Du* 19.	*Du*
Comp. des Intérêts.	Actions	1917 ½	1920 25 30 .	1930 .
	Do 16/25	. . . . .	. . . . .	. . . .
	Do 8es	255	. . . . .	255 .
	Do 25es	. . . . .	. . . . .	. . . .
	Empr. d'Oct.	400	401	400 .
Rescriptions.		8 9 8 ¼ ½ ¼ p.	8 ½ ¼ ½ perte.	8 ¼ ½ 8
Bil. des Ferm.		. . . . .	. . . . .	. . . .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel,

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 21 Juillet.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 18 *Juin.*

LA Ville de Cherson, nouvellement construite à l'embouchure du Niester & de la Mer Noire, prend chaque jour de nouveaux accroissemens. La protection toute particuliere que l'Impératrice accorde à ceux qui viennent établir leur demeure en ce lieu, contribue beaucoup à augmenter le nombre de ses Habitans. Déjà les Arts & les Sciences commencent à y fleurir, & le Commerce, cette source féconde de richesses, y fait des progrès sensibles; desorte qu'avant peu cette Ville deviendra une des plus considérables de ces contrées.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 30 *Juin.*

Nous venons de recevoir la Réponse que la Cour de France a faite à la Déclaration de notre Souverain relativement à la Navigation de la Baltique. Cette Réponse est, comme on s'y attendoit, conforme au systême constant que la France a suivi depuis le commencement des troubles. Elle est conçue en ces termes :

» Bien loin de vouloir étendre le théa-
» tre de la guerre, le Roi a montré
» constamment le desir de le restrein-
» dre. L'attention de Sa Majesté à fixer
» précisément l'espace des côtes neu-
» tres, dans lequel ses Sujets ne pour-
» roient pas attaquer l'Ennemi, a déjà
» prouvé combien Elle respectoit la
» Souveraineté. Toutes les Puissances
» qui bordent la Mer Baltique ayant
» embrassé la neutralité, Sa Majesté a
» regardé cette Mer comme fermée de
» l'aveu de ces Souverains. Elle conti-
» nuera à en agir de même, & S. M.
» Danoise paroissant desirer que les or-
» dres soient donnés pour qu'aucun
» vaisseau François ne commette des
» hostilités au-delà du Sund, Monsieur
» l'Envoyé de Danemarck peut assurer
» ce Monarque, que le Roi se portera
» volontiers à cette démarche. S. M.
» n'a rien plus à cœur que de faire ce
» qui est avantageux & agréable aux
» Puissances neutres, à celles sur-tout
» qui se montrent Protectrices de la li-
» berté des Mers, & en particulier à
» Sa Majesté Danoise, dont Elle sou-
» haite infiniment de conserver la con-
» fiance & l'amitié ».

» *Signé*, DE VERGENNES. A Ver-
» sailles, le 25 Mai 1781 ».

Il est parti du Sund, le 28 de ce mois, soixante-quinze navires de diverses Nations, parmi lesquels se trouvent, outre l'Escadre Suédoise, 36 navires Marchands Anglois, sans convoi. Il reste encore dans le Sund quatre navires de guerre Danois, une frégate Suédoise,

& huit navires de cette même Nation, ainsi que quarante bâtimens Anglois qui attendent une escorte.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le 24 Juin.*

La Société Royale Patriotique propose une médaille d'or du poids de 25 ducats, à celui qui trouvera un moyen d'améliorer le fer pour la fonte des canons, de maniere que ces canons approchent de ceux de bronze, & même les surpassent en bonté, s'il est possible, sans toutefois que le prix en soit augmenté.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 26 Juin.*

Des femmes du Peuple à Dubno, & particulierement dans la Volhinie, ayant été suspectées de sortilege, la Justice s'étoit saisie de leurs personnes, & après les avoir appliquées à la question, elle les avoit punies rigoureusement. Une sage Ordonnance vient de supprimer ces sortes de procédures; il est maintenant défendu à tous Juges d'admettre à l'avenir de pareilles accusations, & encore moins de faire donner la torture, ni d'infliger des peines à personne, pour raison de ce prétendu crime.

DES FRONTIERES DE LA MOLDAVIE, *le 28 Juin.*

Il a été publié en Galicie, que les Communautés Religieuses & Séculieres aient, ainsi que les Seigneurs Fonciers & la Noblesse, à représenter les titres de leurs privileges, pour en obtenir la confirmation de Sa Majesté. Un Musulman, arrivé ici récemment de Choczim, rapporte que cette Ville s'agrandit tous les jours, & que l'on espere la voir bientôt plus peuplée qu'elle ne l'étoit avant la derniere guerre. On apprend aussi de la Moldavie, que le Hospodar a jugé à propos de défendre l'entrée de l'eau-de-vie dans cette Province, esperant par-là y retenir les sommes considérables que l'achat de cette boisson favorite du Peuple, en fait sortir pour passer en Podolie, d'où on la tire. L'intention de ce Prince est aussi de procurer par-là un plus grand débit des vins du crû du pays; mais on craint que le Paysan se voyant privé d'une liqueur qu'il aime avec passion, n'aille s'établir où il la trouvera, & que les Districts de Choczim, de Bender & d'autres qui ne sont point assujettis à cette Ordonnance, ne profitent de cette interdiction pour faire la contrebande de l'eau-de-vie, ou pour attirer chez eux les Amateurs de cette boisson.

ITALIE.

DE FLORENCE, *le 23 Juin.*

Son Altesse Royale, notre Souverain, a fait distribuer des aumônes assez considérables aux Habitans les plus maltraités de plusieurs Villes qui ont souffert des derniers tremblemens de terre. Ce Prince a aussi suspendu pour une année toute espece d'imposition.

Nous apprenons du Duché d'Urbin, que dans la montagne nommée *Montenero*, près de Cagli, il s'est fait une ouverture accompagnée d'un bruit épouvantable. Il s'est élevé de ce gouffre une fumée qui avoit l'odeur du soufre. On attribue ce phénomene aux tremblemens de terre, qui ont lieu depuis quelque tems, & qui se sont entendus jusqu'à Ancone, Sinigaglia, Rimini, & autres Places de l'Etat Ecclésiastique, le long de la Mer Adriatique.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 1 Juillet.*

Le 27 du mois dernier, Mylord North a eu la satisfaction de pouvoir annoncer à la Chambre des Communes la conclusion d'un accord entre le Gouvernement & la Compagnie des Indes Orientales, aux conditions suivantes: sçavoir, » que » la Compagnie payera à l'Administra- » tion une somme de 400 mille liv. st.; » qu'en conséquence sa Charte sera re- » nouvellée pour dix ans, outre trois » années d'avis préalable, en cas de dis- » solution; que le dividende restera » fixé à 8 pour cent; qu'en cas qu'il » surpassât ce taux, le surplus sera » partagé, trois quarts pour le Public,

» & un quart pour la Compagnie ; que » celle-ci approvisionnera nos forces » navales aux Indes, mais qu'on l'en » défrayera, au cas que son dividende » fût au dessous de huit pour cent ». Mylord North tâcha de concilier ces stipulations avec les assertions, qu'il avoit ci-devant annoncées au sujet des droits de la Nation à l'égard de la Compagnie ; & il finit par proposer à la Chambre en Comité » d'accepter les » conditions détaillées dans la Requête » de la Compagnie, & d'accorder en » conséquence à celle-ci la continuation » de son Commerce exclusif pour le ter- » me limité ». La motion passa sans aucune opposition.

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM, *le 5 Juillet.*

On a essuyé le 3 de ce mois, à neuf heures du soir, en cette Ville & dans les environs un orage violent, qui a mis le feu à un moulin à scie, hors la porte dite le Raampoort. Ce moulin a été brûlé ; mais les prompts secours que l'on y a portés ont sauvé les édifices & les autres moulins voisins.

I I.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE TOULOUSE, *le 27 Juin.*

» Il tomba une grande quantité de pluie, depuis la nuit du Mardi 19 de ce mois jusques au Jeudi après midi. Il est vraisemblable qu'elle fut aussi abondante dans les lieux circonvoisins & sur les Pyrenées, puisque la riviere de Garonne grossit prodigieusement. Le Jeudi, à 8 heures & demie du soir, elle étoit à 13 pieds au dessus de son niveau ordinaire. L'Isle de Tounis & le Quartier de Saint-Cyprien furent inondés, les caves se remplirent d'eau, malgré les précautions que l'on avoit prises. Les Dames Maltoises & les Feuillantines se virent forcées d'abandonner leur Cloître, dans la crainte d'y être submergées. Les Magistrats s'y transporterent avec la Compagnie du Guet. Leur premier soin fut de contraindre les Propriétaires à déloger, afin qu'ils ne devinssent pas les victimes de leur confiance ou de leur caprice, comme il arriva lors de l'inondation du 17 Septembre 1772, qui fut, il est vrai, plus considérable, puisque l'eau monta 16 pouces plus haut. L'on sçait qu'à cette malheureuse époque, près de cent maisons de la Ville ou des Fauxbourgs furent renversées, & que des familles entieres furent écrasées sous les ruines. Nous avons la satisfaction d'annoncer qu'il n'est arrivé aucun malheur de cette espece dans la Ville. En parcourant les différens quartiers où l'eau avoit pénétré, nous n'avons apperçu que quelques murs de terre abattus sur la promenade du quai, & plus de 360 toises de pavé du trottoir entre les deux Ports, qui ont été emportées. Plusieurs bornes pour les amarres, pesant plus de quatre quintaux, furent détachées & entrainées, les unes à 50 pas de distance, & les autres dans la riviere, ainsi que nombre de pierres d'un poids bien plus considérable, prêtes à être mises en place ».

» Tous les radeaux pour l'usage des Lavandieres & des filles qui vont remplir leurs cruches, ont été emportés, quoiqu'ils fussent attachés avec des chaines de fer, à de gros anneaux fixés dans le mur. Il est à présumer que les pierres de taille qui forment le cordon de la banquette auroient éprouvé le même sort, si elles n'avoient été aussi bien liées les unes avec les autres. Mais ce qui paroitra plus surprenant, c'est que l'on a trouvé sur le Port Saint-Pierre, des buches flottées sous des pierres d'une extrême grosseur, qui furent soulevées par les ondes ».

» L'alarme étoit si vive que les Communautés y furent en Procession. Les Citoyens accouroient en foule, les uns par curiosité, les autres pour offrir des secours à ceux que l'eau forçoit de quitter leurs habitations ».

» Le Port Garaud, qui n'avoit jamais été mieux approvisionné en bois à brûler & de construction, fut dévasté en grande partie. Les Riverains ont perdu les foins & les récoltes coupées, dont on voyoit flotter les gerbes. Celles qui restent encore sur pied ne laissent aucun

espoir, la plupart étant couchées ou brisées par le vent ».

» MM. les Grands-Vicaires ont ordonné des Prieres publiques & l'Oraison de Quarante Heures dans toutes les Eglises, pour obtenir le beau tems ».

» Les foins ne valoient dans le mois de Mai que 2 liv. 10 s. le quintal ; ils se vendent aujourd'hui 6 liv. Les grains augmentent à chaque Marché, & le pain en proportion ; mais quoique partie des récoltes aient péri, l'on doit beaucoup se rassurer sur la grande quantité de bled dont les magasins sont fournis ». (*Extrait des Affiches de Toulouse*).

DE PÉZENAS, *le 24 Juin.*

Il y a eu à notre dernier Marché du bled nouveau ; il s'est vendu 11 l. 10 s. & 12 liv. le setier ; celui de barque a valu 10 liv. 5 sous, & celui du pays de l'année derniere, ainsi que les seigles, y ont totalement manqué. Les eaux-de-vie sont toujours à 9 liv. 15 s. le quintal. On nous mande de Beziers que les deux derniers Marchés ont été interrompus à cause de la moisson. Les seigles n'ont produit que la moitié de ce qu'on esperoit, & on craint que les bleds n'aient le même sort, à cause des pluies presque continuelles qu'il fait depuis environ quinze jours. Les huiles se vendent à Pézenas 138 l. la charge.

DE MONTPELLIER, *le 27 Juin.*

Description topographique du Diocèse de Montpellier, par M. de Genssane.

» Eu égard à la bonne ou mauvaise qualité d'un pays, on peut dire que le Diocèse de Montpellier en possède les deux extrêmes. En effet il y a dans ce Diocèse des cantons admirables par leur bonté, & d'autres absolument inhabitables ».

» Nous en avons commencé la visite par Sauves, pays couvert de roches entassées les unes sur les autres, & cependant fertile en excellens fruits. Toute la chaine de montagnes, depuis cet endroit jusques vers Saint Martin de Londrès & Saint-Bausile, est déserte & incapable de toute culture ».

» On peut regarder la petite plaine qui entoure la Ville de Ganges, & qui forme tout son terroir, comme un véritable jardin couvert de mûriers & d'oliviers. Il y a peu de terres en labour ; tout y est semé de légumes pour la consommation de cette Ville, qui ne vit d'ailleurs que de son Commerce, & surtout de ses excellentes Fabriques de bas de soie. Les montagnes qui environnent ce territoire sont toutes composées de roches calcaires incultes, qui forment de très-vastes, mais de très maigres pâturages ».

» Depuis Ganges jusqu'à Saint-Bausile, on ne voit que des roches calcaires escarpées. Le magnifique chemin qu'on a pratiqué au travers de ces précipices n'est pas même bien sûr en quelques endroits, parce qu'il y a de ces roches qui sont dans un danger imminent de tomber sur les Passans, sur-tout dans les tems de dégel ou de grosses pluies. Immédiatement à l'issue de ces gorges, on trouve la plaine de Saint-Bausile couverte de mûriers & de jardinage ; le territoire y est sablonneux, à demi-calcaire & d'un très-bon produit, à quelques vignobles près, qui sont sur les côteaux. La soie est presque la seule récolte de cet endroit ».

» Les environs de Brissac jusqu'à Pigueirolles sont pierreux & calcaires, mais assez bien peuplés de mûriers & d'oliviers. Depuis le haut des montagnes de Saint-Bausile jusques à Saint-Martin de Londrès, toutes les hauteurs n'offrent à la vue que des roches incultes. Il y a dans ce trajet quelques cantons de bois taillis en chênes verds ; mais on n'y remarque pas un seul arbre de mise. On trouve aux environs de Saint-Martin quelques terres labourables, des prairies passables & quelques vignobles assez bien tenus ».

» Tout le territoire qui s'étend depuis la Figarede, près la montagne de Saint-Loup, jusques à Viols & Puechabon, ne présente en quelque sorte que des roches toutes nues. On y remarque quelques terres labourables dispersées par cantons au travers de ces roches, quelques pieces de vignes & beaucoup de bois taillis qui, dans le fonds, ne sont que des broussailles de chêne verd, mais dont on ne laisse pas que de faire beaucoup d'argent, sur-tout du

côté de Pucchabon & des montagnes d'Aniane ».

» En descendant de ces montagnes, on trouve la riche & fertile plaine d'Aniane : elle est couverte d'oliviers & de très-beaux vignobles ; les terres y sont fortes & médiocrement sablonneuses, & il n'y en a pas un pouce qui ne soit mis à profit ».

» En remontant de ces endroits vers la Boisiere & Saint-Paul, on ne trouve plus que les bas fonds qui soient cultivés, tout le reste est en garrigues & en bois taillis, qui sont consommés par la Verrerie qui est dans cet endroit. En général, tous ces cantons sont fort pierreux & renferment peu de bonnes terres ».

» Le territoire change entierement à mesure qu'on approche de Montpellier ; les terres, quoique légères, y sont plus nourries & bien cultivées, tout y devient couvert de vignobles, d'oliviers & d'autres arbres fruitiers ».

» Montpellier est bâti sur une montagne, qui renferme plusieurs couches d'une terre argilleuse, jaunâtre, quelquefois grise, où l'on apperçoit du mercure naturel. Il est des endroits où ces terres seroient assez riches pour en extraire le mercure avec profit, si elles se trouvoient dans des endroits moins précieux que celui qu'elles occupent. Ce mercure au surplus ne peut provenir que de quelque filon considérable de mine de ce demi métal, qui se trouve au dessous de ces couches ». *La suite à un autre Ordinaire.*

DE LIMOGES, *le 29 Juin.*

Suivant le relevé de cette Généralité, il y a eu en 1780, naissances 26123, mariages 6823, morts 23071.

DE METZ, *le 30 Juin.*

M. notre Intendant vient de faire publier dans cette Généralité une Ordonnance concernant la Capitation. Cette Loi, composée de 11 articles, rappelle les anciens Réglemens concernant la Capitation. On se contentera ici de rapporter les articles les plus importans & les moins connus.

Par le neuvieme article, il est ordonné » que, pour prévenir les erreurs, omissions, sur-taxes & doubles emplois dans la formation du rôle, les Propriétaires qui habitent leurs maisons, les principaux Locataires, les Supérieurs & Supérieures des Communautés Séculieres & Régulieres, Principaux des Colleges, Maitres ou Maitresses de pensions, chambres garnies ou auberges, les Particuliers ayant en leur puissance des enfans mineurs qui pourroient avoir des biens acquis par succession directe ou autrement, les Chefs de Bureaux & tous autres, seront tenus de fournir dans la quinzaine des déclarations signées, certifiées, & portant en marge le numéro de leurs maisons, le nom de la rue, & celui de la Paroisse où ils résident ; dans lesquelles déclarations ils inféreront lisiblement les noms, surnoms & qualités des personnes qui sont à leur charge, à leur service, ou par eux employées, de même que de celles qui habitent lesdites maisons, à peine d'être condamnés au quadruple des sommes auxquelles chaque Contribuable non déclaré auroit été taxé, & ce en exécution des articles 13 & 14 de l'Arrêt du Conseil du 18 Décembre 1718 ; comme aussi à peine contre ceux qui déguiseront leurs qualités, du double de la taxe à laquelle ils seront sujets. Le dixieme article porte que les Propriétaires ou principaux Locataires qui auront laissé sortir leurs Locataires ou sous-Locataires, sans les avoir obligés à représenter la quittance de leur Capitation, à l'échéance de ses termes, ou sans avoir arrêté leurs meubles pour sûreté du payement de leurs taxes, sont pareillement garants du montant d'icelles, ainsi qu'il est prescrit par l'Arrêt du Conseil du 8 Mai 1708, à moins qu'un mois avant que le déménagement desdits Locataires ou sous-Locataires ne soit effectué, ils n'en donnent avis au Receveur de l'Hôtel-de-Ville, ou à ses Préposés qui seront tenus de donner, dudit avis, une reconnoissance par écrit, conformément à l'Arrêt du Conseil du 8 Avril 1727. Suivant l'article 11, il ne sera rien innové quant à présent, en ce qui concerne les personnes qui se sont retirées dans des Maisons Religieuses, lesquelles personnes seront exemptes, comme

par le passé, de la Capitation, à l'exception de celles qui, avant leur entrée dans lesdites Maisons, auroient été assujetties à ladite imposition, & qui, dans ce cas, pourront être taxées relativement à leurs facultés ».

DE PARIS, *le 16 Juillet.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 30 Mars 1781.

» Sa Majesté informée que, nonobstant les dispositions de l'article 39 de la Déclaration du 1 Août 1721, portant Réglement général pour le tabac, & l'article 482 du bail de Forceville, du 16 Septembre 1738, l'Adjudicataire de cette Ferme éprouve des difficultés dans les Jurisdictions des Amirautés, sur la préférence qui lui est accordée pour les tabacs provenants de prises amenées dans les Ports du Royaume, soit qu'ils soient vendus de gré à gré, ou par autorité de Justice; & le maintien de ces dispositions étant nécessaire, non seulement comme un moyen d'alimenter les Manufactures entretenues pour l'exploitation de la Ferme du Tabac, mais aussi pour écarter tous soupçons de collusion dans les ventes de gré à gré, ou dans les adjudications juridiques, au préjudice de partie des Intéressés dans les armemens, S. M. a ordonné qu'en conséquence, les Préposés de l'Adjudicataire de la Ferme générale des Tabacs, auront la préférence pour les tabacs provenants de prises amenées dans les Ports du Royaume, soit que ces tabacs soient vendus de gré à gré, soit qu'ils le soient par autorité de Justice & pardevant les Officiers des Amirautés. Enjoint S. M. auxdits Officiers des Amirautés, d'admettre en pareil cas les réclamations de l'Adjudicataire de la Ferme du Tabac ou de ses Préposés, & de leur adjuger les tabacs dont ils demanderoient la préférence ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

ANNONCE de Livre.

Manuel des Champs, ou Recueil amusant & instructif, concernant tout ce qui est le plus nécessaire & le plus utile pour vivre à la campagne avec aisance & agrément. Quatrieme Edition, revue, corrigée & augmentée. A Paris, chez Lottin le jeune, Libraire, rue Saint-Jacques, vis-à-vis la rue de la Parcheminerie, 1780. In-12 de près de 600 pag. Prix, 3 liv. relié.

Cet Ouvrage est dû au zele de feu M. de Chanvalon, Prêtre de l'Ordre de Malte. Ce vertueux Ecclésiastique qui, pendant plusieurs années, a desservi une Cure de Campagne, convaincu du besoin qu'ont les Paysans d'être instruits plus qu'ils ne le sont communément de tout ce qui concerne les travaux champêtres, s'est donné la peine de composer un Ouvrage qui contient un précis de la Science rurale, & qui, par sa clarté & sa méthode, est à la portée des esprits les plus simples. La rapidité avec laquelle les trois premieres Editions ont été épuisées sont le meilleur témoignage qu'on puisse produire en faveur de ce Livre. » Obligés, pour » satisfaire à l'empressement du Public, » d'en donner promptement une quatrie- » me Edition, nous n'avons rien négli- » gé, dit l'Editeur, pour la perfection- » ner, en mettant plus d'ordre dans » l'arrangement des matieres, évitant » les redites, donnant à quelques arti- » cles plus d'étendue que l'Auteur n'a- » voit cru d'abord devoir le faire; sup- » pléant quelques autres qu'il sembloit » avoir négligés ».

Le Jardinage, la culture des Terres & la nourriture des Bestiaux, qui sont les grands objets auxquels se rapportent toutes les opérations de l'Agriculture, fournissent naturellement la division de cet Ouvrage en trois parties.

La description des Bâtimens qui composent une maison de campagne & sa basse cour, précéde ce qu'on s'est proposé de dire sur le *Jardinage*, c'est-à-dire, sur les parterres, les potagers & les fruitiers qui étant ordinairement renfermés dans l'enceinte de la maison, n'en devoient pas être séparés. On traite ensuite des différentes sortes de parterres, de la culture des fleurs & de celle des arbrisseaux qui les embélissent. La culture des plantes potageres, celle des arbres fruitiers, la taille, la

greffe, la récolte des fruits, les maladies des arbres, remplissent la suite de cette premiere partie.

La seconde a pour objet l'Art de cultiver les *terres labourables*; ce qui comprend non-seulement la culture des terres à bleds, mais encore celle des prairies tant naturelles qu'artificielles. Vient ensuite la culture de la vigne. On enseigne la maniere d'en perfectionner son fruit, & d'en extraire cette liqueur précieuse qui fait les délices de tous les Peuples qui peuvent se la procurer; les boissons spiritueuses, telles que la bierre, le cidre, l'hydromel, &c. viennent à la suite du vin. On a encore compris dans cette seconde partie ce qu'il étoit essentiel de ne pas ignorer sur la plantation, la culture & l'exploitation des bois. On y a joint quelques détails sur les animaux & les oiseaux qui servent le plus ordinairement aux plaisirs de la chasse. Le dernier chapitre, dans cette nouvelle Edition, contient en peu de mots des instructions intéressantes sur la construction, l'empoissonnement & la pêche des étangs.

Les animaux domestiques, ceux principalement qui sont destinés à aider l'homme dans ses travaux, à lui fournir la nourriture & le vêtement, ne doivent point être omis dans un Traité d'Agriculture, qu'on a voulu rendre aussi complet qu'il étoit possible. Le Lecteur trouvera donc dans cette partie toutes les instructions nécessaires pour gouverner les bestiaux, pour connoitre leurs maladies, & les remedes qu'elles exigent; la nourriture qui leur est le plus convenable; la maniere de les engraisser, &c. L'article qui concerne les bêtes à laine est encore une addition considérable faite à cette nouvelle Edition. On y indique les signes auxquels on connoit les bonnes especes de brebis & leur âge, le tems où l'on doit donner le bélier aux femelles. Les brebis peuvent à la vérité agneler à un an; mais les agneaux qu'elles donneroient dans un âge si tendre, resteroient toujours petits & foibles. On a observé que plus les brebis ont de maturité, plus leurs agneaux deviennent grands & forts. Le moyen de les avoir tels, & par conséquent de multiplier les bonnes especes, seroit donc de ne faire saillir les brebis que dans la cinquieme année; c'est l'âge où elles ont le plus de vigueur; mais l'usage est de les livrer au mâle lorsqu'elles ont dix-huit mois.

Bien des gens croient qu'il ne faut pas laisser téter à l'agneau le premier lait de sa mere, & que ce lait lui est pernicieux, parce qu'il lui donne la diarrhée. C'est une erreur contre laquelle il est essentiel que le Paysan soit prévenu. Si on fait attention que la nature a destiné ce premier lait à purger & à nétoyer l'estomac de l'agneau, & que les agneaux qui ne l'ont pas été sont sujets à plus de maladies que ceux à qui on l'a laissé prendre, on se gardera bien de les en priver.

De la maniere d'élever les agneaux on passe au gouvernement des bêtes à laine, à la cure des maladies auxquelles ces animaux sont sujets, & enfin on trouve des détails importans sur les volailles domestiques, sur les oiseaux sauvages qu'on peut nourrir dans la basse-cour; sur quelques especes même que nous élevons seulement pour jouir du plaisir d'entendre leur ramage; sur les abeilles, sur les vers-à-soie. L'Ouvrage est terminé par une table des matieres qui est très commode.

I I.

On trouve dans les Affiches de Toulouse les procédés suivans; ils peuvent être de quelque utilité aux Agriculteurs.

Recette pour détruire les insectes qui dévorent les bleds que l'on veut conserver. » Avant d'emmagasiner les bleds, il faut avoir soin de bien frotter le tour & le sol du magasin, avec la plante connue sous le nom d'*arroche puante*, que les Botanistes appellent *chœnopodium fœtidum*, *atriplex fœtida vulvaria*. La mauvaise odeur de cette plante tue les insectes, sans se communiquer aux grains ».

Autre contre les chenilles. » Il est assez ordinaire que les chenilles dévorent les choux & les arbres fruitiers. Pour garantir vos jardins de ce fléau destructeur, faites semer autour des carreaux, & au pied de vos arbres, des graines de chanvre dont l'odeur écarte cette vermine, ou la fait périr ».

III.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 18 Juillet 1781.

Or de Portug. à . .	728 l.	f.	marc.
Du Mexique à . . .	720		
Du Pérou à	712		
Les guinées à . . .	726		
Ducats à	98	10	
Or fin à 23 karats . . 31 32	102		once.
Or à 20 karats à . .	84	10	
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	7 6	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	7 6	
Piastres à	48	15	

IV.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 14 Juillet 1781 au Mercredi 18 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 l. 10 ; le seigle, de 11, 12 à 13 liv. ; l'orge, de 12 à 13 livres. Le froment à la Grêve, de 20, 21, 22 à 23 liv. ; le seigle, 12 à 13 liv. ; l'orge, 12 à 13 l. *le sept.* Farine blanche à la Halle, de 36, 38 40, 41 à 42 livres ; bis-blanc & bis, de 20, 24, 26, 28, 30, 32 à 34 l. *le sac* pesant 325 l.

V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 14 Juillet 1781 au Mercredi 18 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21 à 22 livres ; *idem* à la Grêve, de 20, 21 à 22 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 13 Juillet 1781, de 60 à 62 l. ; *idem* nouveau, de 58 à 59 ; le cent de paille de 0 à 0 liv. ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 54 à 60 liv. ; *id.* nouv., 48 à 50 ; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 19 à 21 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 51 à 52 ; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 48 à 50 ; le cent de paille, de 19 à 22 ; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 30 à 40 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres
	PAIEMENT DU SAMEDI 14 JUILLET 1781.		
8.	M. Despeignes	Samedi	J.
5.	M. Cauchy	Samedi	J.
6.	M. Caron	Samedi	J.
9.	M. Le Noir.	Samedi	J.
16.	M. de la Rue	Samedi	J.
	PAIEMENT DU LUNDI 16.		
23.	M. Masson.	Lundi.	J.
26.	M. de la Motte	Lundi	J.
29.	M. Certain	Lundi.	J.
28.	M. Creuzé.	Lundi.	J.
	PAIEMENT DU MARDI 17.		
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	L.
13.	M. Marsollier	Mardi	L.
15.	M. Defays	Mardi	L.
25.	M. Vieillard	Mardi	L.
24.	M. Desplasses.	Mardi	J.
Idem.	Gouvernemens.	J.	*Six derniers mois* 17

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABL

CHANGES du 17 Juillet 1781.

Amsterdam , ...	52 7 8c.	Cadix , ...	
Londres , ...	32 1 16c.	Livourne , ...	
Hambourg , ...	188	Gênes , ...	
Madrid , ...		Lyon , *Août.* . .	1 p.

DU MARDI 17 *Juillet* 1781.

1780. Lot. Roy. .	998 l.	1785	
1781. *Primes.* sorties	480 .	1786	
1782	120 .	1787	
1783	101 .	1788	
1784		1789	

1r. Viager. . 2 ¾ p. % bénéfice. 2d. . . 2 ½ p. % pert

Juillet 1781.		*Du* 14.	*Du* 16.	*Du* 1
Comp. des Intérêts	Actions	1912 ½	1912 ½	1912 ½
	D° 16/25	. . . . .	. . . . .	. . . .
	D° 8es	. . . . .	255	255 . .
	D° 25es	. . . . .	. . . . .	. . . .
	Empr. d'Oct.	398	400	400 . .
Rescriptions.		8 ½ ¾ ½ 9 p.	9 8 ½ ¾ ½ ¼ p.	8 ¼ 8
Bil. des Ferm.		. . . . .	. . . . .	1 pert
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 17

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Mardi 17 Juillet.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, *le* 31 *Mai.*

LA Maison Russe de Commerce, établie ici sous la raison de Siednef, James & Compagnie, ayant été informée qu'il couroit des bruits désavantageux sur son compte, a cru qu'il étoit de son intérêt de les dissiper le plus promptement qu'il seroit possible; en conséquence, elle a supplié le Ministre de Sa Majesté l'Impératrice de Russie de commettre des Négocians à la vérification de ses livres de Commerce & de correspondance, afin d'en obtenir des certificats qui attestent l'ordre exact & le bon état dans lequel se trouvent ses affaires; & comme le capital à elle confié par le Gouvernement ne court aucun risque. Elle a en même tems demandé que le dommage que la Porte lui a causé en interrompant pendant 18 mois son Commerce, & en ne permettant point à ses vaisseaux de partir, soit estimé par arbitrage d'Experts Négocians, dont elle laisse la nomination à M. Stachief. Ce Ministre n'ayant point voulu accepter leur Requête, les sieurs Siednef, James & Compagnie ont chargé en leur propre & privé nom des Négocians de procéder à cet examen. Ils prétendent que l'on n'a fait en Russie un faux rapport de leur situation, que dans la vue de procurer à M. Kirschbaum la commission de recevoir quelques millions de piastres que la Porte devoit leur remettre conformméent aux dispositions du dernier Traité; ce qui est manifestement contraire aux intentions de Sa Majesté, qui les avoit expressément chargés de recevoir cette somme & de la faire passer par la voie de la négociation en papier. Cet arrangement avoit même été déjà notifié aux principaux Banquiers de l'Europe.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 18 *Juin.*

Sa Majesté a fait publier le 31 du mois dernier, une Ordonnance, concernant l'impôt d'un quart pour cent sur les immeubles en Norwege, & dans les Duchés de Schleswitch, de Holstein, &c.

Les Sujets Danois, qui résident à Altona & dans d'autres endroits le long de l'Elbe, se plaignent amèrement du tort que les Corsaires Anglois font à leur Commerce, dont ils interrompent le cours par leur brigandage: on espere que notre Cour prendra des moyens efficaces pour la sûreté & la tranquillité de la Navigation. Le Corsaire Anglois, *the Lord*, fait sa croisiere depuis Helgoland jusqu'au Weser, où il ne manque pas d'intercepter tous les navires qui viennent de l'Elbe.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le* 15 *Juin.*

Le Rescrit que le Roi a fait publier le 11 Mai dernier, au sujet de la nouvelle Commission Economique, qui sera composée de six personnes, porte que, 1o. trois Membres seulement suffiront pour former l'Assemblée ; 2o. que les affaires qui ne pourront être décidées unanimement, le seront à la pluralité des suffrages, & que dans le cas où les voix seront partagées, celle du Président en décidera ; 3o. que toutes les personnes à employer seront choisies par la Commission qui leur donnera ses instructions ; 4o. que tous les contrats faits antérieurement resteront valides jusqu'à l'expiration de leur terme, après lequel elle pourra les renouveller de la maniere qu'elle jugera la plus convenable, & qu'en attendant, elle veillera à ce que les biens-fonds & les bâtimens soient conservés suivant la teneur des marchés & contrats ; 5o. elle disposera de tous les revenus, & les caisses particulieres ne payeront rien qu'en vertu de ses ordres ; 6o. elle aura le droit de donner des assignations sur les Trésoriers Royaux pour les dépenses ordinaires & extraordinaires, selon une table qui en sera dressée pour servir de régle ; & dans le cas où il se trouveroit des dépenses extraordinaires à faire, non comprises dans cette table, elle s'adressera au Roi pour avoir son agrément à l'assignation du paiement ; 7o. toutes les personnes employées à la recette des deniers de la Couronne, en rendront compte à cette Commission qui leur en délivrera quittance. Tous les mois, la Commission fera son rapport au Roi, & tous les deux ans, elle rendra un compte général. 8o. Il est enjoint à cette Commission de faire de nouveaux & meilleurs arrangemens pour tous les subordonnés à qui il est enjoint de même de s'y conformer, sous peine de cassation. Les Membres actuels sont nommés pour six ans, & à la fin de ce tems, Sa Majesté se réserve de les confirmer pour six autres années, ou d'en nommer de nouveaux à leur place.

DE LEMBERG, *le* 10 *Juin.*

Le 23 du mois dernier, la petite Ville de Raziekou, à six milles d'ici, a été entierement réduite en cendres, à l'exception de quelques maisons. L'Eglise & le nouveau Palais du Comte de Myrr, à qui cette Ville appartient, ainsi que 285 maisons, ont été la proie des flammes. Sept personnes ont perdu la vie dans cet embrasement.

ESPAGNE.

DE SARAGOSSE, *le* 22 *Juin.*

Le 5 de ce mois, à trois heures après midi, nous essuyames ici & dans les environs un orage violent, mêlé de grêle & de tonnerre. Au commencement, on apperçut deux nuées fort obscures, dont l'une venoit d'Orient & l'autre de l'Occident, & qui arrivant au dessus de la Ville, furent séparées par un grand vent de sud, & répandirent tant de grêle qu'en moins de vingt minutes la terre en fut couverte à une hauteur considérable. On a remarqué qu'il y avoit des grains qui pesoient plus d'une once. Les vitres ont été brisées & les toits des maisons ont été fort endommagés. Dans la campagne tout a été haché ; desorte qu'au moment où on alloit faire la plus belle récolte, on s'est vu dans la triste situation de ne pouvoir pas seulement recueillir de quoi faire les semailles.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 30 *Juin.*

Le 15 de ce mois, les Communes ayant délibéré sur le subside, résolurent d'y approprier les sommes suivantes : sçavoir, 14380 liv. sterl. d'épargnes faites sur des sommes destinées à la solde de l'Armée ; 16879 livres sterl. restant dans l'Echiquier au 5 Avril, à la disposition du Parlement, indépendamment du fonds d'amortissement ; 25510 l. st. restant de plusieurs sommes accordées pour augmentation à l'Armée en 1779 ; 51748 liv. sterl. pour la même

raiſon en 1780, & qu'on y appropriera auſſi le provenu des droits impoſés ſur les gommes d'Afrique, depuis le 5 Avril 1780 juſqu'à pareil jour 1781.

Le Roi a rendu une Ordonnance pour prolonger, pour trois mois, la défenſe d'exporter hors du Royaume du cuivre en feuilles, à compter du 22 de ce mois; une autre Ordonnance pour continuer juſqu'au 30 Septembre prochain le paiement des primes aux Matelots & autres qui s'engageront volontairement ſur la Flotte Royale. Enfin il a été auſſi donné ordre d'accorder les privileges de bâtimens neutres aux navires Hollandois, la *Vénus* & la *Réſolution*, pour quatre mois, à compter du 24 de ce mois; ces navires ont été arrêtés dans leur trajet de la Dominique.

La Flotte Marchande de la Jamaïque ayant dirigé ſa route par le nord de ces Iſles, eſt arrivée aux Ports de ſa deſtination, à l'exception des navires deſtinés pour Londres, que l'on attend à tout moment. L'Amiral Darby eſt allé au devant de la Flotte qui doit arriver des Iſles du Vent.

On nous mande de Liverpool, » que » l'Irlande éprouve chaque jour les avan» tages immenſes qui réſultent d'un Com» merce libre. La claſſe la plus abjecte » du Peuple commence à concevoir les » avantages d'une induſtrie à laquelle » elle a été juſqu'à préſent étrangere : » cette contrée continue de s'enrichir » en proportion de ce qu'elle a fait de» puis le peu de tems que ce grand évé» nement étonne le Monde Commer» çant ; il n'eſt pas douteux qu'elle ne » devienne bientôt une Puiſſance rivale » pour ſes voiſins, dans tous les arti» cles de commerce & de trafic ; car » rien ne contribue autant à exciter & » à entretenir l'eſprit d'invention & d'in» duſtrie, qu'un marché ſûr, où l'on » peut tout porter & vendre au plus » grand avantage ».

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le* 1 *Juillet*.

Divers Négocians & Correſpondans, ainſi que des Directeurs de plantations ſituées dans la Colonie de Surinam, ont préſenté à Leurs Hautes Puiſſances une nouvelle Requête, contenant : » Que c'eſt une choſe univerſellement connue, que depuis la rupture avec la Grande-Bretagne, la Navigation de cette République vers les Indes Occidentales, conſéquemment auſſi vers Surinam, a été entierement interrompue ; ce qui empêche les Supplians de recevoir aucunes productions, & ſelon toutes les apparences, les empêcheroit encore longtems d'en recevoir par la ſuite : Que par le malheureux départ des navires de Surinam, avant que la rupture fût connue, ils étoient tombés non-ſeulement entre les mains de l'Ennemi, mais qu'il étoit encore à craindre que les batimens partis enſuite n'éprouvaſſent le même ſort : Que d'un autre côté, les Lettres ne parvenoient d'aucune maniere à leurs adreſſes, quoique ſouvent elles continſſent des lettres de change, que l'on préſentoit aux Supplians pour les accepter ; & que, ſelon l'uſage adopté, on ne feroit nulle difficulté de les acquitter ; mais que, vu l'enlevement des productions, ſource de leur rembourſement, on ne pourroit plus le faire : Que cependant il ne feroit pas moins ruineux pour les Planteurs, ſi les Supplians laiſſoient retourner les lettres de change avec protêt, vu que cela obligeroit les premiers à payer encore 25 pour *cent*, outre les dépens du protêt : Qu'en outre, il étoit auſſi à craindre que les Anglois, s'emparant d'une maniere ou d'autre, de ces lettres de change, les Supplians, outre la perte de leurs biens, ſe verroient encore obligés de les acquitter : Qu'à cet effet, ils ſupplient Leurs Hautes Puiſſances de vouloir déclarer, que les lettres de change de cette nature, tirées ſur les Supplians durant la poſition vacillante de la Colonie, n'en étant pas acceptées, ils ne ſoient pas tenus à payer le droit de 25 pour cent, afin de prévenir par-là la ruine totale des Habitans de cette Colonie ». Sur quoi ayant été délibéré, on eſt convenu de dépoſer cette Requête entre les mains des Directeurs de la Colonie de Surinam, leſquels en feroient inceſſamment leur rapport, pour mettre Leurs Hautes Puiſſances en état d'en pouvoir délibérer ſelon l'exigence des cas.

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le* 28 *Juin.*

Depuis le 18 jusqu'au 24 de ce mois, il est entré dans ce Port, 11 bâtimens, au nombre desquels sont la goëlette du Roi, le *Succès*, commandée par M. J. Abram, Officier Auxiliaire, venant de la Ciotat; la felouque du Roi, la *Sainte Barbe*, que commande M. L. Berny, Pilote entretenu, venant du même lieu; les corvettes du Roi la *Fleche* & la *Sardine*, commandées, l'une par M. de Ruyter, & l'autre par M. de Pierre-Feu, toutes deux venant de Toulon; la felouque du Roi, le *Tartare*, & la tartane du Roi, la *Notre Dame*; la premiere commandée par M. J. Bourguignon, & la seconde par M. Roubaud, tous deux Officiers Auxiliaires, venant du même lieu. On nous mande de Cadix, en date du 4, que notre dernier convoi, destiné pour les Isles de l'Amérique, est arrivé dans ce Port, après avoir heureusement débouqué le Détroit, à l'exception de quatre ou cinq navires, qu'on assure avoir fait voile pour leur destination. Nous apprenons aussi de Malte, qu'il y est arrivé 16 voiles de notre convoi, venant de Syrie, & qu'on y en attend encore trois ou quatre, qui completteront le nombre des navires dont il doit être composé.

De Grenoble, *le* 30 *Juin.*

Le relevé général qui a été fait sur les registres de toutes les Paroisses du Dauphiné, pendant l'année 1780, porte qu'il est né dans cette Province 14007 garçons, 12743 filles, en tout 26750. Il y est mort pendant la même année, 12666 hommes, 11983 femmes, ce qui fait un total de 24649; ensorte que l'excédant des naissances sur les morts est de 2101. Il y a eu 6069 mariages.

De Loudun, *le* 29 *Juin.*

Suite du Mémoire de M. Dumoustier de la Fond, *sur le Pays Loudunois, adressé à M. Jouyneau Desloges, & inseré dans les Affiches du Poitou.*

» Le plus petit volume d'eau que l'on pourroit considérer dans le canal de la Dive projetté, seroit la plus petite quantité qu'il recevroit à sa naissance, des fontaines de la Grimaudiere & de Lutinaux. Cette quantité est par heure de 618 toises 1 dix-huitieme cubes; ce qui suffiroit aux quatre dépenses qu'on peut considérer dans ce canal; sçavoir, la premiere causée par les évaporations; la seconde, par les filtrations; la troisieme, par les moulins; la quatrieme, par la navigation ou le passage des bateaux. Les eaux provenant des rivieres de Rallay & de la Briande, des fontaines de Martezay & de la grande fontaine, étant plus que suffisantes pour remplacer dans le canal les deux premieres dépenses, on ne doit y avoir égard que depuis le lieu où ce canal commenceroit à en recevoir les eaux, jusqu'à sa naissance au pied de la Ville de Montcontour; c'est à dire, dans une longueur de 900 toises environ, sur 5 toises de large; ce qui fait 4500 toises superficielles: & comme l'épaisseur de l'eau dispersée par l'air, même le plus agissant, n'est que de 6 lignes au plus en 24 heures, on aura une toise 29 quatre-vingt-seiziemes cubes pour la premiere dépense. On sçait par expérience que la quantité d'eau évaporée par l'air, & celle qui peut filtrer dans des tems égaux au travers des pores d'une terre vierge, lorsque les surfaces sont égales, & la hauteur moyenne de l'eau au dessous de 5 pieds, sont entr'elles comme 1 est à 20; supposant comme 1 est à 25, on aura 32 toises 53 quatre-vingt-seiziemes cubes pour la seconde dépense, qui ne pourroit avoir lieu que jusqu'à ce que les parties limoneuses que l'eau charie avec elle, aient bouché les bords du talus & du fond du nouveau canal. La dépense d'un des moulins de la Dive n'est pas de 180 toises cubes par heure, suivant l'expérience faite sur les plus forts. En supposant que cette dépense est de deux cents toises cubes avec les pertes, & qu'il y ait deux roues à mouvoir par chaque moulin, on aura 400 toises cubes pour la troisieme dépense. La quantité d'eau qu'il faudroit perdre à chaque passage de bateau, seroit celle qu'il faudroit pour remplir l'espace compris entre les

portes d'une des écluses d'amont, & d'une des écluses d'aval. La longueur de ce bassin seroit de seize toises ; la largeur moyenne de la partie à remplir, de 5 toises & demie ; & la hauteur, de 4 pieds & demi ; supposant 8 passages par jour, on aura 22 toises cubes pour la quatrieme dépense ».

» Ces dépenses, ajoutées ensemble, montent à 455 toises 41 quarante-huitiemes cubes, qui, retranchées de 618 toises 1 dix-huitieme, donnent 162 toises 1 cinquieme cubes environ d'eau par heure, qu'on pourroit employer avec succès à arroser les parties des marais desséchés, ou pour entretenir des courans d'eau vive dans les bassins où on fait rouir les chanvres : enfin le volume d'eau qu'il faudroit perdre pour la navigation, à chaque passage de bateaux, seroit de 66 toises cubes ; ce volume seroit pris sur tout le volume soutenu par la porte de l'écluse d'amont : or, la moindre distance entre deux écluses seroit de 700 toises ; la largeur du volume d'eau seroit de 5 toises & demie, ce qui donne 3850 toises superficielles. On auroit donc 14 lignes 3 quarts, au plus, pour la hauteur de la diminution dudit volume d'eau ; ce qui ne peut pas faire un effet sensible sur les chûtes des moulins, joint à ce que les eaux, continuant à descendre, répareroient cette perte en moins de tems qu'il n'en faudroit pour la manœuvre du passage des bateaux. On ne peut pas objecter contre la possibilité de la navigation proposée, la crainte d'une différence considérable dans les quantités d'eau calculées ci-dessus, puisqu'elles ne sont produites par aucunes rivieres sujettes à se dessécher, mais par deux fontaines dans lesquelles on n'a jamais remarqué de différence sensible, & dont l'une même pourroit être renfermée dans le canal projetté. On ne peut pas non plus appuyer cette crainte sur la disette d'eau que plusieurs des moulins de la Dive souffrent pendant une partie de l'année. La différence que l'on apperçoit entre le volume d'eau que cette riviere donne au Thoué, & celui qu'elle pourroit recevoir dans un nouveau canal, prouve seulement les pertes qu'elle fait, les remarques suivantes vont démontrer cette vérité ». *La suite une autre fois.*

DE SAINT-OMER, *le 1 Juillet.*

La nouvelle Manufacture de fer-blanc, façon d'Angleterre, établie à Blandecque, près de cette Ville, se soutient toujours sur un pied distingué. Le fer-blanc qu'on y fabrique, a été reconnu, par les essais qui ont été produits, d'une qualité supérieure à celui qui se fait en Angleterre, & le Gouvernement l'a exempté de tous droits, tant à l'entrée des cinq grosses Fermes, qu'à celles des Provinces réputées étrangeres. On y fabrique aussi du fer-blanc de toutes épaisseurs à l'usage des batteries de cuisine. Les fers étamés, qu'on a cherché jusqu'à présent à substituer au cuivre, renfermoient, pour la plupart, un alliage de zing, où il se trouve accidentellement du cuivre & de l'arsenic ; c'est le jugement qu'en ont porté MM. de l'Académie des Sciences, d'après l'analyse qu'ils en ont faite. Mais le fer-blanc que l'on annonce aujourd'hui au Public, n'a point cet alliage pernicieux. On fait aussi à cette Manufacture de la tolle unie, pareille à celle d'Angleterre, propre aux ouvrages de Serrurerie.

Le Bureau de Correspondance se tient à Dunkerque, chez MM. Labenne & Compagnie, Entrepreneurs de ladite Manufacture.

DE MONTARGIS, *le 30 Juin.*

» Le Jeudi 21 Juin, jour de l'Octave de la Fête-Dieu, la Ville de Puiseaux, dans le Gâtinois Orléanois, a essuyé un orage qui a été bien funeste à ses Habitans. Entre 3 & 4 heures après midi, on entendit un gros coup de tonnerre qui fut suivi d'une pluie qui dura près de deux heures, & dont les gouttes étoient très-larges & très serrées. Cette pluie étant tombée avec la même force dans l'étendue de plus d'une lieue à la ronde, & sur-tout à l'Est de la Ville, l'eau est accourue de ce côté-là en torrens de 20 & 25 toises de large. A sept heures, l'eau avoit jusqu'à 15 pieds d'élévation. Le Fauxbourg Saint-Pere, composé de plus de cent maisons, fut bientôt submergé, ainsi que celui de Gaston & partie de celui de Saint-Mathurin. Quoique les fossés qui entourent la Ville aient 20 pieds de profondeur sur 50 de large, ils

le trouverent remplis en un instant ; l'eau passant par-dessus les ponts, entra dans la Ville à plein canal par la porte de Saint-Jacques & par celle du Pavé, pour se répandre dans les rues adjacentes, & inonda toutes les caves ; plusieurs maisons se sont écroulées, les unes en entier, les autres en partie. Il est impossible de peindre la confusion des premiers momens, causée par les cris qui se faisoient entendre de tous côtés à la fois ; l'alarme étant générale & le danger pressant, il y auroit eu plusieurs personnes noyées, sans la présence d'esprit, la force & le zele de quelques Citoyens courageux, & même des principaux de la Ville, dont plusieurs monterent à cheval pour aller tirer du milieu des eaux des enfans, des femmes & des malades, en nageant dans plusieurs endroits. Une femme sur le point d'accoucher, a été portée au dessus des eaux sur les mains de plusieurs hommes, qui avoient eux-mêmes de l'eau au dessus de la ceinture, & elle est heureusement accouchée quelques heures après ».

» Les Habitans des Fauxbourgs n'ayant qu'un rez de chaussée, & les eaux bourbeuses étant venues les surprendre tout-à-coup avant qu'ils aient pu sauver leurs meubles & leurs provisions, ont fait de grosses pertes : ceux de la Ville ont aussi perdu une grande quantité de vin & de marchandises déposées dans les caves. Plusieurs maisons, qui paroissent avoir échappé au malheur de la submersion, demandent à être reconstruites à neuf ; les murs en étant ébranlés, les uns par la chûte des voûtes des caves, les autres par l'écroulement des maisons voisines. Toutes les vignes qui se sont rencontrées sur le passage des torrens, tant au dessus qu'au dessous de la Ville, sont déchaussées ; il y en a même de déracinées ; les grains ont été entrainés ; ceux qui étoient placés sur les rives des torrens sont couchés, enterrés & couverts de gravois & de pierres ».

» On remarque que depuis un siecle, c'est la troisieme inondation que cette Ville essuie ; la premiere, le 19 Juin 1698, dans laquelle plus de cent personnes perdirent la vie ; la seconde, dans la même saison en 1727 ; & celle-ci, qui auroit été aussi funeste que l'inondation de 1698, si elle fut aussi arrivée pendant la nuit. On lit dans le procès-verbal de 1698, que cent ans avant, à la même époque, il en étoit arrivé une pareille. C'est, comme l'on voit, toujours dans le solstice de l'Eté ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

SUITE du Mémoire sur la destruction des Loups.

Second moyen. » Prenez une livre d'hellebore blanc haché ou coupé par tranches, & trois pintes d'eau que vous faites bouillir à petit feu, pendant deux heures, dans un pot de terre vernissé. Jettez-y ensuite douze ou quinze morceaux de viande fraiche, la plus maigre, du poids d'environ quatre onces chacun, & faites bouillir encore pendant demi-heure : après quoi vous retirerez les morceaux de viande du pot, & vous procéderez comme il a été dit ci-dessus pour les saucissons, avec cette seule différence qu'il faut mettre deux morceaux à chaque place. On peut, de cette maniere, empoisonner les renards, les martes, les fouines, les corneilles, les corbeaux, & autres oiseaux de proie, en mettant les morceaux dans les lieux que ces animaux fréquentent. Mais, dans ce cas, il n'est pas nécessaire qu'ils soient si gros. Pour les renards, les martes & les fouines, on les fait comme des noix, & on en met trois ensemble : pour les corbeaux, c'est assez qu'ils soient comme des noisettes. La même décoction d'hellebore peut servir plusieurs fois ».

Troisieme moyen. » Faites fabriquer par un Coutelier cinq à six gros & forts hameçons dans la forme ordinaire, avec un petit anneau au haut de la tige qui doit être courte. Adaptez chaque hameçon par l'anneau au bout d'une petite chaine de fil de fer ou de laiton, d'une grosseur moyenne, longue d'environ cinq pieds, & bien conditionnée. Le tout étant ainsi disposé, recouvrez & amorcez vos hameçons avec un morceau de viande fraiche, gros comme une pomme ; ensorte néanmoins que les crochets puissent se dégager en tirant

un peu fort. Après quoi vous engainerez chaque chainette dans un boyau de mouton, comme dans une espece d'étui, pour la cacher exactement dans toute sa longueur ».

Usage. » On attache les chainettes par l'autre bout à un fort piquet, ou à un buisson dans un lieu favorable, & on les arrange en zig-zags, ou en spirale, & non en long ; cet article est très essentiel. Ensuite on met le morceau de viande sur une pierre, afin qu'il soit bien apparent, & relevé de deux ou trois pouces au dessus de terre. En passant, le loup avale goulument le morceau de viande tout entier, & la chainette suit sans tirer ; lorsqu'il veut passer outre, l'hameçon l'accroche dans l'estomac, & lui cause des douleurs très-vives qui le mettent dans l'impossibilité de faire aucun effort pour se dégager. Le lendemain, on a l'agrément de les trouver immobiles, & de les fusiller à coup sûr. Pour tout le reste, le procédé est le même que dans les deux méthodes précédentes. Les chiens, qui ont coutume de mâcher, ne courroient aucun risque. Ils sentiroient l'hameçon dans la gueule, & ne l'avaleroient pas, mais ils dérangeroient tout. ».

Quatrieme moyen. » Ce quatrieme moyen ne peut guères être mis en usage, que par des Seigneurs qui résident dans leurs terres, ou par de riches Habitans de la campagne. Il consiste à élever une petite louve, qui ne coûtera pas plus à nourrir qu'un chien, & à la garder jusqu'à ce qu'elle entre en chaleur ; ce qui est une affaire d'environ 18 mois. Alors il faut la régaler mieux qu'à l'ordinaire, & la promener tous les soirs avec une chaine de fer, à une certaine distance à la ronde. La trainée une fois faite, on la conduit dans une cour ou dans une enceinte préparée à cet effet, où l'on a pratiqué une porte battante qui puisse se fermer promptement en lâchant une corde, & où on l'attache avec sa chaine à un fort piquet au fond de la cour ou de l'enceinte vis-à vis de la porte. Rien n'attire plus puissamment les loups ; ils accourront de tous côtés : & comme dans le tems du rut, ils sont peu attentifs au piege qu'on leur tend, ils entreront sans difficulté, pourvu qu'ils n'entendent aucun bruit qui puisse les effrayer, & leur inspirer de la méfiance. Le Chasseur qui veille à ce qui se passe, saisira le moment pour lâcher la corde, & en enfermera plusieurs d'un seul coup. Il seroit bon aussi de mettre quelques saucissons sur les avenues de la cour ou de l'enceinte, afin d'avoir d'un autre côté les loups qui n'auroient pas eu le tems d'entrer, ou qui n'auroient pas voulu risquer l'aventure. Il est aisé de comprendre combien cette derniere maniere seroit supérieure à toutes les autres ».

Remarque utile. » Dans quelques Provinces, & dans certains Diocèses, on accorde une gratification de six livres pour une tête de loup. Ce n'est pas assez pour exciter l'émulation. Il faudroit tripler cette modique récompense, pour un mâle, & la porter à cinquante écus pour une femelle. Cinquante écus sont une fortune pour un Paysan ; il n'y a sorte de peines & de soins qu'il ne se donnât pour les gagner. Son pis-aller seroit que son coup portât sur un mâle, & encore, dans ce cas, son tems seroit-il assez bien payé. Cet arrangement produiroit le plus grand effet, & ne seroit pas si coûteux qu'il le paroit au premier coup d'œil, parce qu'en peu de tems, il se feroit un grand abbati de loups, qui en diminueroit considérablement le nombre, & parce que dans cette espece, comme dans la plupart des autres, il y a beaucoup plus de mâles que de femelles. D'après le rapport de plusieurs Chasseurs expérimentés, autant que j'ai pu en juger moi-même, on peut compter quatre loups pour une louve. Sur cette proportion, la destruction de quatre cents louves suppose, ou pour mieux dire, entraine nécessairement celle de seize cents loups, & arrête dans sa source la génération de deux mille louveteaux, à raison de cinq par portée, terme moyen ; le tout pour la somme de quatre-vingt-huit mille livres, qui, répartie sur cent trente Diocèses, ne donnera que six cents soixante-seize livres & quelques sous pour chacun. Quelle modique dépense pour un si grand bien ! ».

I I.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 14 Juillet 1781.

Or de Portug. à . .	728 l.	f.		marc.
Du Mexique à . . .	720			
Du Pérou à	716			
Les guinées à . . .	726			
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	102			
Or à 20 karats à . .	85			
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	10		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10		
Piastres à	48	17	6	

I I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 11 Juillet 1781 au Samedi 14 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 20, 21 à 22 l.; le seigle, de 11 à 12 liv.; l'orge, de 12 à 13 liv. 10 sous. Le froment à la Grêve, de 20, 21, 22 à 23 liv.; le seigle, 11 à 12 liv.; l'orge, 12 à 13 l. *le sept.* Farine blanche à la Halle, de 36, 40, 41 à 42 livres; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 26, 28, 30 à 34 l. *le sac* pesant 325 l.

I V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 11 Juillet 1781 au Samedi 14 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21 à 22 livres; *idem* à la Grêve, de 19, 20 à 21 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 9 Juillet 1781, de 60 à 62 liv.; *idem* nouveau, de 56 à 58; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 60 à 64 liv.; *id.* nouv., 38 à 42; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 22 à 25; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 53 à 54; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 50 à 52; le cent de paille, de 18 à 22; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 30 à 40 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Leur
	PAIEMENT DU MERCREDI 11 JUILLET 1781.		
18.	M. Radix	Mercredi.	J.
19.	M. Mauperit.	Mercredi.	J.
27.	M. de France	Mercredi.	J.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	J.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	J.
11.	M. Boutray	Mercredi.	J.
	PAIEMENT DU JEUDI 12.		
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	J.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	J.
12.	M. Alissant	Jeudi	J.
14.	M. Nau	Jeudi.	J.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	J.
	PAIEMENT DU VENDREDI 13.		
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	J.
2.	M. Boscheron	Vendredi.	J.
21.	M. Patu.	Vendredi.	J.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	J.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	J.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABL

CHANGES du 13 Juillet 1781.

Amsterdam, .	52 7 8e. à 53	Cadix, ...	
Londres, ...	32 1 16e.	Livourne, ...	
Hambourg, ...	188 ¼	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Août.* .	1 ⅛ p.

DU VENDREDI 13 *Juillet* 1781.

1780. Lot. Roy. .	998 l.	1785	
1781. *Primes.* sortie.	470 .	1786	
1782		1787	12
1783		1788	
1784		1789	11
1r. Viager. .	2 ¾ p. % bénéfice.		

Juillet 1781.		*Du* 11.	*Du* 12.	*Du* 1
Comp. d.s In d.s.	Actions	1902 ½ 1905 . .	1905 7 ½ 10 .	1912 ½ .
	D° 16/25	1237 ½	1245	. . . .
	D° 8es	. . . . .	255	255 . .
	D° 25es	82	82	82 . .
	Empr. d'Oct.	399	400	. . . . .
Rescriptions.		8 ½ ¾ ½ p.	8 ½ ¾ ½ p. .	8 ½ ¾
Bil. des Ferm.		. . . . .	. . . . .	1 perp
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 17

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 14 Juillet.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 16 *Juin.*

LA frégate le *Moen* est allée en rade, & trois de nos vaisseaux de guerre sont partis avec ordre de protéger le Commerce dans la Mer du Nord.

Il est arrivé à Marstrand deux bâtimens Américains chargés de riz & de tabac.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le* 18 *Juin.*

Nouvelle Notification concernant le Fanal établi depuis peu à Carlsten, Tour du Fort de Marstrand en Suede.

» L'on fait sçavoir aux Navigateurs qu'à Carlsten, Tour du Fort de Marstrand, il a été établi un Fanal composé de six reverberes, mis en mouvement par un rouage méchanique, de maniere à faire le tour de leur axe dans l'espace de cinq minutes, & qui, dans le même espace de tems, donnent alternativement six lumieres fortes & trois foibles, le centre des reverberes étant élevé au dessus du niveau de la mer de 133 aunes & demie de Suede (*l'aune de Suede fait environ une demi-aune de Paris*). Ce Fanal sera allumé le 1 du mois d'Août prochain, & continuera de même à l'être toutes les années jusqu'au 1 Mai suivant, ainsi que les autres Fanaux du Categat. La direction du Fanal sera de l'est au sud à la distance d'un demi-mille de Suede de la derniere des Isles appellées *Pater-Noster-Kiær*, & à l'est-nord-est & demi nord, à la distance d'un petit mille du banc appellé *Krocke-Boden*. Quand on est à la distance d'un mille directement à l'ouest du Fanal, on a la derniere des Isles appellée *Pater-Noster-Kiær*, à l'est-quart nord est environ, à la distance d'un demi-mille, & *Krocke Boden* au sud-est, à la distance de trois quarts de mille ».

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le* 15 *Juin.*

L'Académie de Commerce, établie ici depuis 1768, sous la direction de M. Busch, Professeur au College public de cette Ville, & de M. Ebeling, Maitre-ès-Arts, & sous l'inspection de quatre de nos principales Maisons de Commerce, prend de jour en jour une nouvelle consistance. Le but général de cet Etablissement est de former les jeunes gens qu'on prend au moment de leur adolescence, & de les mettre en état de remplir avec honneur les devoirs de la vie civile, & son objet particulier est d'en faire des Négocians éclairés. Les leçons qu'on leur donne roulent sur l'Histoire, la Géographie, sur les principes du Commerce & sur ses diverses branches. On

leur apprend aussi le calcul, les comptes étrangers, la tenue des livres; on les instruit de tout ce qui a rapport au négoce des lettres de change, aux assurances, aux impositions; on les initie dans la connoissance des différentes especes de marchandises; on leur enseigne la maniere de distinguer les bonnes des mauvaises; l'étude de l'Histoire naturelle, de la Physique & de toutes les Sciences économiques, entre aussi dans le plan de leur éducation. Les Maitres ont grand soin de faire regner la concorde parmi les Eleves de Religions différentes. On veille à ce qu'aucun ne manque d'assister les Dimanches & Fêtes au Service Divin. Il y a dans cette Maison des Ecclésiastiques de diverses Communions, qui sont chargés du spirituel pour les jeunes gens de leur croyance respective. Les Catholiques & les Grecs sont servis en maigre les jours de jeûne, de Carême & d'obligation. Le prix de la pension est de 1000 marcs gros courant, ce qui revient à 62 louis & demi par an. On donne 15 marcs aux domestiques. L'entretien n'est pas compris dans ce prix.

PAYS-BAS.

DE NIEUPORT, *le 18 Juin.*

Sa Majesté Impériale ne s'est pas contentée dans le voyage qu'Elle a fait dans nos contrées, de déclarer Ostende un Port libre, Elle vient d'accorder à notre Ville des privileges qui nous donnent les plus grandes esperances pour l'avancement de notre Commerce. Elle a supprimé les impositions qui se levoient par forme de péage sur tous les canaux aboutissans à notre Port.

SUISSE.

DE BERNE, le 20 *Juin.*

» La Société Economique de cette Ville propose un Prix de 60 ducats en or au meilleur Mémoire sur cette question. » Quelles sont les vapeurs produi-
» tes par la fermentation des végétaux
» qui sont inflammables, & par quelles
» circonstances sont-elles produites &
» peuvent-elles être inflammables ? ».

» La Société desireroit principalement apprendre, par des expériences, si la vapeur du foin, du regain & du fumier, en fermentation, peut être allumée par le feu électrique ? De plus, si, par les observations, on peut indiquer une cause pourquoi la foudre, qui tombe dans les granges, produit quelquefois des embrâsemens à l'instant même ? & pourquoi elle passe quelquefois à travers le foin, la paille, sans exciter aucune inflammation, & quelquefois même sans en laisser la moindre trace ? ».

» Les Mémoires doivent être appuyés sur des expériences nouvelles, & envoyées avant la fin de l'année 1782, afin de pouvoir être vérifiés en 1783, & que le Prix puisse être décerné en 1784. Ils peuvent être écrits en Latin, François, Allemand, Anglois & Italien. Ils devront être adressés, francs de port, à M. Haller de Roche, Secretaire de la Société; & on avertit que toutes les Pieces signées ou dont les Auteurs n'auront point soigneusement écarté tout indice qui pourroit les faire connoitre, seront jugées inadmissibles au concours ».

II.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE TOULON, *le 19 Juin.*

Foire franche de Toulon en Provence. Avis aux Négocians Etrangers & Nationaux.

» Les Maire-Consuls de Toulon, Lieutenans pour le Roi au Gouvernement de la Place, Conseillers du Roi, Lieutenans-Généraux de Police, Seigneurs de Valdardenne, &c. font sçavoir à toutes personnes que par Lettres-Patentes du Roi, données sur Arrêt du Conseil le 11 Avril 1781, enregistrées au Parlement séant à Aix le 2 Mai suivant, cette Foire qui étoit de quinze jours ouvrables, du 3 Novembre, d'après les titres anciens de la Communauté de Toulon, a été divisée en deux époques de huit jours chacune; sçavoir, la premiere au 15 Novembre, & la seconde au 20 Février suivant. Sa Majesté permet en conséquence, par lesdites Lettres-Patentes, à toutes per-

sonnés d'apporter & de conduire auxdites Foires tous grains, bestiaux & autres marchandises quelconques non prohibées, à la charge par les Marchands Forains, Négocians qui feront conduire des marchandises dans lesdites Foires, de se conformer aux Ordonnances & Réglemens sur le fait des Foires ».

» En conséquence, la premiere de ces Foires sera ouverte le 15 Novembre 1781 ».

Fait à Toulon le 22 Mai 1781. Signé, *Villebranche*, *Caire* & *Bourguignon*, Maire-Consuls, à l'original joint à l'expédition desdites Lettres-Patentes ».

Je soussigné, Agent de la Ville de Toulon, certifie la copie ci-dessus conforme à l'original imprimé qui est entre mes mains.

Signé, LA SABLONNIERE.

DE LEVIGNAL (*près Toulouse*), *le* 15 *Juin*.

Le Dimanche 27 du mois dernier, le feu prit à neuf heures du soir, dans une maison où on élevoit des vers-à-soie. Le peu de précaution que l'on apporta, en approchant de trop près les bassines pour parfumer ces insectes, est sans doute la cause de ce malheur. Les brandes placées sur les échaffaudages destinés à faire monter les vers-à-soie, occasionerent une flamme si subite & si violente, que le plancher d'un galetas rempli de charbon fut embrasé dans un moment. Le feu se communiqua bientôt à la chambre voisine, où il y avoit d'autres vers-à-soie; desorte que l'embrasement fut général. Malgré la vigilance des Consuls & de plus de 400 personnes qui accoururent au bruit du tocsin, & qui inonderent la maison à force d'y jetter de l'eau, on ne put parvenir à arrêter le progrès des flammes, que le lendemain à midi. Les Propriétaires des maisons voisines ne les garantirent qu'à la faveur des linceuls mouillés dont ils avoient couvert les toits & garni les façades.

DE CROIX-DE-VIE, *le* 8 *Juin*.

» On a vu l'année derniere, que les chenilles dévastoient la Garanciere établie dans le Bas Poitou, par les soins de M. l'Intendant, & dont M. Ingoult est Directeur. Ce Cultivateur essaya plusieurs moyens pour détruire cet insecte ennemi de ses plantations. Aucun ne lui réussit, & il demanda des avis. M. de Scevole, Secretaire du Roi, résidant à Argenton en Berry, conseilla à M. Ingoult de pratiquer des aspersions. M. Ingoult a profité de cette idée. En conséquence, après plusieurs recherches, il s'est fixé d'abord au moyen suivant. Il a fait bouillir pendant une heure environ deux livres de goudron dans six livres d'eau de fontaine, qu'il laissa refroidir; & sur les quatre heures du soir, il répandit cette composition liquide sur une partie de ses plantations de garance. Il s'apperçut bientôt que les chenilles étoient péries. Mais, comme ce moyen étoit dispendieux, il en imagina un autre qui l'est moins, & qui a eu le même succès; ce fut de faire infuser environ douze livres de suie de cheminée dans cinquante livres d'eau, qu'il remua plusieurs fois pendant quarante-huit heures; ensuite il fit bouillir vingt livres d'eau, qu'il versa, avec huit pots de fort vinaigre sur ce mélange, & du tout il fit à différentes reprises, c'est-à-dire, trois fois dans six jours, ou une fois de deux jours un, une aspersion sur sa garance. Par ce moyen, il a détruit toutes les chenilles, au point qu'il n'en voit plus, & que ses plants de garance ont la plus belle apparence; elle est prête à fleurir, & il compte sur une bonne récolte, s'il ne survient pas d'accidens au moment de la floraison. Il espere être en état de fournir beaucoup de graines; ce qui répondra parfaitement aux vues de M. l'Intendant, qui connoit le prix de cette culture pour le Bas-Poitou, & qui est si jaloux de l'encourager & de la voir étendre. M. Ingoult a éprouvé que la derniere aspersion que l'on vient d'indiquer a produit également un bon effet sur les arbres fruitiers désolés par le même insecte. C'est rendre un service important au Public que de faire connoitre sa recette ».

(*Extrait des Affiches du Poitou*).

DE NANTES, *le* 29 *Juin*.

Le navire la *Linotte*, du port de 40

tonneaux, Armateur M. Lincoln, est arrivé des Cayes, chargé de sucre, café, coton & confitures. Il est aussi entré dans ce Port 3 navires étrangers, qui sont l'*Amitié*, de 150 tonneaux, venant de Bruges, chargés de diverses marchandises; les *Trois-Amis*, de 40 tonneaux; & la *Liberté*, de 60, venant tous deux d'Edington, avec tabac en feuilles, cire jaune, sassafras, pelleterie & merrain.

DE NANCY, *le 20 Juin.*

Notre Parlement, par un Arrêt du 8 Mai dernier, a ordonné que les Chanoines de Saint-Dié, ainsi que tous les Sujets de son Ressort, se conformeront aux dispositions de la Déclaration du Roi, du 10 Mars 1776, concernant les enterremens hors des Eglises, à peine contre les Contrevenans de cinq cents livres, cours de France, au profit de l'Hôpital des Enfans-Trouvés, établi en la Ville de Nancy.

DE TROYES, *le 18 Juin.*

EXTRAIT des Observations Météorologiques, faites ici, depuis le 1 jusqu'au 31 Mai 1781, par le P. le Boutillier, *de l'Oratoire, Correspondant de la Société Royale de Médecine.*

Vents dominants. Nord & nord-ouest.

Thermometre. Plus grand degré de chaleur, 25 degrés 5 dixiemes, le 31. Moindre degré de chaleur, 3 degrés, le 6. Chaleur moyenne, 14 deg. 2 huitiemes.

Barometre. Plus grande élévation du mercure, 28 pouces 1 lig., les 28 & 29. Moindre élévation du mercure, 27 pouces 6 lignes, le 10. Elévation moyenne, 27 pouces 10 lignes 7 dixiemes.

Pluie. 15 lignes 7 douziemes, tombées pendant le mois. Evaporation, 58 lignes 6 douziemes.

Hygrometre. Plus grande sécheresse, 49 degrés 1 dixieme, le 30. Moindre sécheresse, 13 degrés 8 dixiemes, le 12 & le 20. Etat moyen, 31 deg. 2 onziemes.

Température. Chaude & séche; elle a prodigieusement hâté toutes les productions de la terre.

Maladies. Les fievres intermittentes tierces ont été l'épidémie dominante. Les premiers accès de ces fievres avoient avec eux des symptômes très graves, tels que l'assoupissement, le délire, & les soubre-sauts des tendons. Cette fievre, chez plusieurs personnes, a dégénéré en double tierce. Il y a eu aussi quelques fievres continues avec des redoublemens en tierce.

Productions de la Terre. On a mangé des petits-pois le 8, des fraises le 9; le sureau étoit en pleine fleur le 16; le 21, il y avoit des cerises au Marché; le 24, la vigne entroit en fleur; le 26, on recueilloit la fleur de tilleul. Les derniers jours du mois, on a abattu de la navette; le froment étoit alors en fleur.

DE PARIS, *le 6 Juillet.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 12 Juin 1781, qui défend les ventes & marchés faits avec des Gens de Mer pour des parts de prises.

» Le Roi étant informé qu'il se fait journellement dans les Ports des marchés usuraires pour les parts de prises faites par les vaisseaux de Sa Majesté; que des Agioteurs profitant de l'empressement que les Gens de Mer ont de recevoir de l'argent comptant, achetent à l'avance leurs parts de prises à des prix fort au dessous de ce qu'elles auroient produit par le résultat de la liquidation; & Sa Majesté voulant faire cesser un abus aussi préjudiciable pour les Equipages de ses vaisseaux & même pour leurs familles qui sont frustrées, par cet agiotage, du bien-être que leur auroient procuré leurs parts des prises, si elles avoient reçu la totalité de leur montant. A quoi voulant pourvoir, Sa Majesté a fait très-expresses inhibitions & défenses à tous Officiers, Mariniers & Matelots des Equipages de ses vaisseaux, de vendre à l'avance leurs parts de prises, & à toutes personnes de les acheter, ou de faire aucun marché qui y soit relatif, pour quelque cause & sous quelque prétexte que ce puisse être, à peine d'être punis sévérement; déclare S. M. de nul effet tous les marchés ou autres actes de ventes & cessions desdites parts

de prises faites jusqu'au jour de la publication du présent Arrêt, sauf à ceux qui auroient quelques répétitions à former contre lesdits Officiers, Mariniers ou Matelots à se pourvoir pardevant l'Intendant de la Marine ou Ordonnateur du Département, pour y être par lui statué, conformément à l'Ordonnance ».

Le Mémoire qui va suivre est dû au zele de M. Arnauld de Boüisson, *Prêtre de l'Oratoire. Nous l'empruntons d'une Feuille périodique, composée avec autant de goût que de sçavoir, par M. l'Abbé* de Fontenay, *sous le titre d'*Affiches, Annonces & Avis divers.

MEMOIRE pour la destruction des Loups.

» La voracité des Loups n'est que trop connue ; mais leurs ravages n'ont peut-être jamais été bien appréciés. Il semble que l'habitude de les essuyer les rende moins sensibles. Chaque Propriétaire, chaque Fermier s'y attend ; il compte sur la perte annuelle d'un certain nombre déterminé de bêtes à laine, & il s'en console d'avance comme d'un mal nécessaire. Si quelquefois le hasard fait que cette perte ne soit pas si considérable, il ne voit en cela qu'un avantage, & un accroissement inespéré de profit, au lieu d'un mal, moindre à la vérité, mais cependant très-réel, qui devroit être attaqué dans sa cause. De-là, en partie, le peu d'activité, ou plutôt l'indifférence pour détruire ces animaux carnassiers ; indifférence qu'augmente malheureusement encore la difficulté d'y réussir. Il est acquis que les battues qui se font avec tant d'appareil, n'aboutissent presque jamais à rien, soit parce qu'elles ne sont pas dirigées avec assez d'intelligence, soit parce que les postes sont mal gardés, soit parce que les Chasseurs, la plupart sans intérêt direct à la chose, n'ont garde de laisser échapper l'occasion de tirer sur le gibier qu'ils rencontrent, soit parce que les Paysans eux-mêmes ne se prêtent qu'avec répugnance à une peine & à une fatigue dont ils prévoient l'inutilité. De tous les pieges connus, celui qu'on nomme *traquenard*, passe pour le mieux imaginé, & avec raison : mais outre qu'il coûte cher, & qu'il est sujet à être volé, il exige encore un soin, un entretien & des précautions délicates dont la plupart des gens de la campagne ne sont guères susceptibles. Il a d'ailleurs l'inconvénient de tous les autres pieges, c'est que les loups, naturellement très-rusés & très-méfians, s'y accoutument bientôt, & qu'une fois instruits par l'expérience, ils n'y donnent plus. Avant de proposer des moyens plus sûrs & plus efficaces, essayons d'évaluer les dommages que les loups causent à l'Agriculture dans toute l'étendue du Royaume. On compte environ 40 mille Paroisses en France : dans chaque Paroisse, l'une comportant l'autre, il y a chaque année au moins 25 bêtes à laine de dévorées, & par conséquent un million dans la totalité : or, un million de bêtes à laine, au prix moyen, forme un objet de 8 millions de livres, sans parler des bœufs, des vaches, des chevaux, des mulets, des ânes, des chevres, des chiens, du gibier & de la volaille de toute espece, qui périssent de la même maniere. Ce calcul est assurément modéré : je connois des Fermes seules où le dégât est douze fois plus fort. Il s'agit donc ici d'un intérêt public & particulier, qui n'est pas de petite conséquence ».

Premier moyen. » Prenez quatre livres de viande fraiche de bœuf ou de mouton, & hachez la sur billot. Lorsqu'elle sera bien hachée, divisez-la en douze parties à-peu près égales : dans chacune de ces douze parties, mettez séparément six noix vomiques rapées, trois pleins dez à coudre d'hellébore blanc pilé, & deux fortes pincées de cantharides en poudre, en mêlant bien avec une spatule de bois. Cela fait, formez-en avec des boyaux gras de mouton ou de bœuf douze saucissons, que vous lierez par les deux bouts. Ces saucissons doivent être très-propres en dehors, en sorte qu'il n'y reste pas le moindre petit morceau de cette viande. Les noix vomiques les plus récentes & les plus vertes sont les meilleures. Il faut qu'elles soient rapées & pilées le plus fin qu'il est possible, tout comme l'hellébore blanc, & les cantharides, attendu que le vrai moyen d'augmenter l'activité de ces sortes de substances vénéneuses,

c'eſt d'en multiplier les ſurfaces. Du reſte, rien de plus aiſé que de raper les noix vomiques, quelque dures qu'elles ſoient, au moyen d'une lime fine à pointes, & d'un petit étau fixé ſur une table avec ſon écrou. On a ſoin de ſe pourvoir d'avance de ces trois ingrédiens, & de les préparer à loiſir, afin de n'être ni embarraſſé, ni retardé dans l'opération. Cette recette réunit tous les avantages poſſibles : 1o. elle eſt peu coûteuſe, & d'une exécution facile ; 2o. elle ne demande ni ſoin ni fatigue extraordinaire ; 3o. les drogues qui y entrent, ſe trouvent par-tout, & leur effet eſt auſſi prompt que ſûr & terrible ſur l'économie animale ; 4o. enfin la viande empoiſonnée ſe trouvant recouverte d'un boyau qu'on peut doubler ſi l'on veut, les loups ne ſçauroient y rien connoitre, & ne s'en méfient pas : c'eſt un morceau tout fait qu'ils avalent chemin faiſant. La ſeule précaution qu'il y ait à prendre, eſt par rapport aux chiens ; encore le danger eſt-il bien petit & preſque nul, parce que ordinairement on ne leur laiſſe pas la liberté de courir la nuit, ſur-tout en hiver, qui eſt le ſeul tems où cette chaſſe doive ſe faire. Au ſurplus, rien n'empêche de les enfermer, & même, pour plus grande ſûreté, de les tenir à l'attache juſqu'au lendemain matin : une pareille attention n'eſt pas bien gênante. Cet inconvénient eſt d'ailleurs commun à tous les pieges, ſans exception, & à tous les appâts dont on a coutume de ſe ſervir ».

Uſage. » Le ſoir, à la nuit tombante, lorſque les troupeaux ſont enfermés, & les chiens retirés à la Métairie, vous prendrez les ſauciſſons dans un panier, & vous irez les placer, un à un, de diſtance en diſtance, & de maniere à pouvoir les retrouver, ſans peine, autour des bergeries écartées, où le troupeau couche actuellement, & de préférence ſur les avenues de la porte. Les loups ne manquent preſque jamais d'y venir la nuit, dans l'eſpérance de faire leur coup. On peut en mettre auſſi auprès des maiſons iſolées & voiſines des bois, ou il leur arrive ſouvent de roder dans le tems des neiges, pour chercher quelque pâture, & ſur leurs paſſages les plus ordinaires, que tout le monde connoit dans chaque canton. Il eſt important de ne pas ſe repoſer de ce ſoin ſur des valets qui, pour la plupart, ſont aſſez mal-adroits, ou qui ne font les choſes qu'à demi, à moins qu'il n'y ait lieu de compter ſur leur zele & ſur leur intelligence. Le lendemain, à la pointe du jour, & avant de lâcher les chiens, tranſportez-vous ſur les lieux, & retirez les ſauciſſons par compte. Pour cela, vous viſiterez exactement chaque place où vous en avez mis, afin de n'en laiſſer aucun en arriere. Autant de ſauciſſons de moins, autant de loups de perdus : ils n'en mangent jamais qu'un, parce qu'il n'y en a pas davantage au même endroit, & qu'avant d'en trouver un autre, ils ſe ſentent déjà travaillés par des douleurs & par des convulſions violentes. On les trouve étendus à quarante ou cinquante pas, & quelquefois ſur la place. Avant de les chercher, il faut d'abord mettre en lieu de ſûreté les ſauciſſons reſtans, pour les replacer le ſoir d'après, comme la premiere fois, & ainſi de ſuite les jours ſuivans, juſqu'à ce qu'ils ſoient tous mangés. Suppoſé que les loups ne vinſſent pas les premieres nuits, il ne faudroit pas ſe rebuter pour cela. Un peu de patience, & tôt ou tard ils y ſeront pris. Si quelques Particuliers actifs & intelligens pratiquoient de concert cette méthode dans les diſtricts les plus expoſés, on en verroit bientôt les plus heureux effets. Elle a très-bien réuſſi dans les hautes montagnes des Cevennes, & chez pluſieurs Habitans de la campagne, qui en ont eſſayé à ma ſollicitation. Je dois obſerver ici qu'un Curé de ma connoiſſance, dans l'idée que l'arſenic ajouteroit à l'efficacité des noix vomiques, en mêla avec la viande une aſſez forte doſe. Mais ſa ſpéculation ne fut pas heureuſe, & ne pouvoit pas l'être : les loups vomirent les ſauciſſons aſſez près de l'endroit où il les avoit placés, & ſe tirerent d'affaire ». *Le reſte à l'Ordinaire prochain.*

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

NOTE ſur la vertu du Lichen, par M. Villar, *Doct. Méd.*

» Le Lichen, eſpece de mouſſe, réu-

nit un qualité laxative, amère & tonique, très-analogue à celle de la Rhubarbe, sans en avoir les inconvéniens; son goût est très-supportable; elle n'échauffe pas, elle a un parfum de mousseron qui plait à l'odorat; & mêlée avec le lait, elle le fait passer chez les personnes les moins faites pour le supporter. Cueillie parmi les mousses, sous les melezes, elle est plus agréable que celle qui nait dans les endroits incultes, humides, parmi les sapins où elle sent souvent la terre, comme les truffes de mauvaise qualité. Demi-once d'infusion théiforme, pendant trois heures, dans quatre onces d'eau, avec autant de lait de vache, administrée à un adulte, procure deux selles cinq à six heures après, sans pesanteur ni mal-aise à la région épigrastique, sans borborigmes, & son usage augmente l'appétit. Enfin cette plante paroit agir en fortifiant les intestins, en s'opposant à l'altération du lait, au développement des vents, ainsi que la rhubarbe, l'eau de chaux, &c. sans irriter les personnes même les plus délicates. Je suis très-porté à croire que plusieurs Lichen foliacés, de nature seche, coriasse & membraneuse auroient des vertus analogues; ceux au contraire qui sont ramifiés, farineux, terminés par des godets, tels que tous les proliferes, cocciferes, &c. ont la saveur, la couleur & les vertus du *pixidatus* pour les glaires, les coqueluches & les autres maladies compliquées d'épaississement & de relâchement; il est même probable que les qualités de ces plantes ne diffèrent pas essentiellement. A l'égard des Lichen aquatiques, toujours verds, des *marchantia*, *riccia*, *blazia*, *authoceres*, ils m'ont paru plus âcres, & je crois qu'ils diffèrent en plus des premiers, comme les Lichen crustacés, tuberculés, punctiferes, caractériformes, &c. diffèrent en moins ».

I I.

Postérité nombreuse.

Le 7 Juin dernier, à S. Pierre-de-Chevillé dans le Maine, à la distance d'une lieue de la Ville du Mans, le nommé Martin Seveaux, Fabricant de toile, & Marie Rambourg son épouse, ont renouvellé leur mariage après 56 ans de ménage, accompagnés de 86 de leurs enfans, petits-enfans ou arriere-petits-enfans, reste de 101; il s'en trouve 10 de ces 86 qui sont Fabricans de toile dans la même Paroisse.

I I I.

Marchandises arrivées à Paris.

Depuis le 16 jusques & compris le 23 Juin, il est arrivé à la Douane, 2405 liv. de café, 4265 liv. de sucre, 1400 liv. de casse, 2885 livres de cacao, 4 pieces & 5650 liv. d'huile d'olive, 113 tonnes, 60 barils & 1800 l. d'huile de graines, &c.

Les eaux-de-vie dont les droits ont été acquittés au Bureau général des Aides, depuis le 16 jusques & compris le 22 Juin, se montent à 34 pipes, 4 barriques, 4 quartauts & 4 barils d'eau-de-vie.

I V.

EXTRAIT des Observations météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 jusqu'au 30 Juin 1781.

Vents dominans, sud-ouest, nord & sud.

Thermometre. Plus grand dégré de chaleur, 25 degrés 5, le 2; moindre degré de chaleur, 8 deg. 8, le 26.

Barometre. Plus grande élévation du mercure, 28 pouces 3 lignes 7, le 29; moindre élévation du mercure, 27 p. 6 lignes, les 6, 7 & 8.

Quantité de pluie. 32 lignes 9, tombées en 13 jours.

Evaporation, 71 lignes.

Aiguille aimantée. Sa déclinaison, 20 degrés, 15 secondes.

Température, chaude & pluvieuse à la fin du mois.

Maladies. Aucune.

Productions de la Terre. Dans le meilleur état & très-avancées; les avoines ne se sentent pas de la sécheresse du printems; on a fauché les foins le 11; il y en a peu.

Signé, COTTE, Prêtre de l'Oratoire, Curé de Montmorenci, Correspondant des Académies Royales des Sciences de Paris & de Bordeaux; des Sociétés Royales de Médecine de Paris & d'Agriculture de Laon, de la Société Météorologique Palatine.

V.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 11 Juillet 1781.

Or de Portug. à . . .	728 l.	f.		marc.
Du Mexique à . . .	720			
Du Pérou à	716			
Les guinées à . . .	716			
Ducats à	98			
Or fin à 23 karats . . 31 32	101	10		once.
Or à 20 karats à . .	84	10		
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	10		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10		
Piastres à	49	17	6	

V I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 7 Juillet 1781 au Mercredi 11 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 20, 21 à 22 livres ; le seigle, de 10, 11 à 12 l. ; l'orge, de 13 l. 10 s. à 14 livres. Le froment à la Grêve, de 20, 21 à 22 l. 10 s. ; le seigle, 11 à 12 liv. ; l'orge, 14 liv. *le sept.* Farine blanche à la Halle, de 36, 38, 40, 41 à 42 l. ; bis-blanc & bis, de 20, 21, 22, 24, 26, 28, 30 à 34 l. *le sac* pesant 325 l.

V I I.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 7 Juillet 1781, au Mercredi 11 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21 à 22 livres ; *idem* à la Grêve, de 20, 21 à 22 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 6 Juillet 1781, de 60 à 62 liv. ; *idem* nouveau, de 56 à 58 ; le cent de paille de 0 à 0 liv. ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 62 à 64 liv. ; *id.* nouv., 42 à 44 ; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 22 à 23 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 57 à 58 ; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 54 à 56 ; le cent de paille, de 20 à 24 ; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 32 à 40 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-V de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres.
	PAIEMENT DU SAMEDI 7 JUILLET 1781.		
8.	M. Despeignes	Samedi	J.
5.	M. Cauchy	Samedi	J.
6.	M. Caron	Samedi	J.
9.	M. Le Noir.	Samedi	J.
16.	M. de la Rue	Samedi	J.
	PAIEMENT DU LUNDI 9.		
23.	M. Masson.	Lundi.	J.
26.	M. de la Motte	Lundi	J.
29.	M. Certain	Lundi.	J.
28.	M. Creuzé.	Lundi.	J.
	PAIEMENT DU MARDI 10.		
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	J.
13.	M. Marsollier	Mardi	J.
15.	M. Defays	Mardi	J.
25.	M. Vieillard	Mardi	J.
24.	M. Desplasses.	Mardi	J.
Idem.	Gouvernemens.	5.	*Six derniers mois* 177

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLE
CHANGES du 10 Juillet 1781.

Amsterdam,	52 7 8e. lettre.	Cadix, ...	
Londres, ...		Livourne, ...	9
Hambourg, . .	188 ½ lettre.	Gênes, ...	9
Madrid, ...		Lyon, *Août.* .	1 ⅛ p. ⅜

DU MARDI 10 *Juillet* 1781.

1780. Lot. Roy.		1785	
1781. *Primes.*		1786	
1782	118 l.	1787	
1783	101 .	1788	
1784	165 .	1789	
1r. Viager. .	2 ¾ p. ⅜ bénéfice.	. . . . .	

Juillet 1781.		*Du* 7.	*Du* 9.	*Du* 10.
Comp. des In des.	Actions	1902 ½ 5 2 ½ .	1905	1905 . . .
	Do 16/25	. . . . .	. . . . .	1235 . . .
	Do 8es	255	. . . . .	255 . . .
	Do 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	400	398	400 . . .
	Rescriptions.	8 ½ ¾ 9 8 ½ p.	8 ½ ¾ ½ p. .	8 ½ 9 8
	Bil. des Ferm.	. . . . .	1 perte . . .	. . . . .
	Contr. à 4 p. % 1777 . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 178

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 7 Juillet.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 11 *Juin.*

LA frégate la *Perle* est partie pour la Mer du Nord, & passera ensuite dans la Méditerranée. Le 25 du mois dernier, il est arrivé dans le Sund une frégate Suédoise, venant de Carlscrone, chargée d'y prendre sous son convoi les bâtimens destinés pour la Mer du Nord.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le 6 Juin.*

Le Baron de Keller, Envoyé Extraordinaire de Sa Majesté Prussienne, ayant présenté un Mémoire à notre Ministere, pour procurer aux navires Marchands Prussiens la protection & l'assistance de nos navires de guerre, en a reçu une réponse conçue en ces termes :

» Le Roi s'étant fait rendre compte du Mémoire présenté par M. le Baron de Keller, Envoyé Extraordinaire de Sa Majesté Prussienne, en date du 9 du passé, n'a consulté que sa constante amitié pour Sadite Majesté, & l'union qui regne entre les Puissances Alliées pour la défense de la liberté du Commerce des Neutres, afin de se déterminer sur la demande contenue dans ledit Mémoire. L'Ordonnance que le Roi de Prusse a fait publier par rapport au Commerce de ses Sujets, & par laquelle il leur enjoint d'observer les régles d'une exacte neutralité, a fourni un nouveau motif pour engager le Roi à s'occuper des mesures propres à procurer aux navires Marchands Prussiens une protection conforme à celles que les Puissances, ses Alliées, l'Impératrice de Russie & le Roi de Danemarck, ont déjà résolu de leur accorder. En conséquence, les Ministres du Roi, résidant auprès des Cours belligerantes, se joindront à ceux de Sa Majesté Prussienne pour seconder les réclamations qu'ils auront à faire au sujet des navires Prussiens, pris & détenus injustement, dont ils doivent également insister sur les dédommagemens proportionnés aux torts qu'on leur aura pu faire, & toutes les fois qu'un navire de la même Nation, faisant un commerce licite & légitime dans le sens des Traités, qui subsistent entre le Roi & les Puissances en guerre, se trouvera à portée des Escadres du Roi & aura besoin de leur assistance pour se délivrer des violences dont il pourra être menacé, cette protection lui sera accordée & la violence détournée. Pour cette fin, le Roi fera expédier les ordres nécessaires à ses Ministres auprès des Puissances belligerantes & aux Commandans de ses Escadres, pour qu'ils aient à s'y conformer dans toutes les occasions qui se présenteront. En remplissant ainsi ce que l'amitié dicte, le Roi se persuade que S. M. Prussienne

fera également instruire ses Ministres, pour qu'en pareils cas, ils rendent les mêmes bons offices en faveur des Commerçans Suédois, & qu'au reste, Sa Majesté secondera les vues équitables des Cours Alliées, pour le maintien de la liberté du Commerce des Nations neutres. Le Soussigné a ordre de faire part de tout ce que ci-dessus à M. le Baron de Keller, qui voudra bien, sans doute, dans le compte qu'il en rendra à sa Cour, faire envisager cette démarche du Roi, comme une nouvelle preuve de son amitié & de ses sentimens inviolables pour Sa Majesté Prussienne. *Signé*, le Comte ULR. SCHEFFER ».

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le 8 Juin*

On assure qu'outre les trois vaisseaux de guerre Danois, chacun de 70 canons, déjà postés au Sund, quelques vaisseaux de ligne Suédois y sont aussi attendus, afin de s'opposer conjointement à toutes hostilités qui pourroient être exercées jusqu'à la hauteur de Schagen, dans la Nord-Hollande, & l'on présume de-là que les Puissances neutres veulent assurer la liberté de la Navigation dans le Kattegat ou Golfe de la Mer Baltique. On ajoute aussi que la Cour de Danemarck vient d'ordonner l'équipement de trois vaisseaux de guerre, indépendamment de dix vaisseaux de ligne & de trois frégates qu'on se préparoit à mettre en mer.

ITALIE.

DE LIVOURNE, *le 6 Juin.*

Les dernieres Lettres de Sicile nous annoncent que le bâtiment courrier, parti de Smyrne avec diverses marchandises destinées pour ce Port, a fait naufrage sur le Cap Blanc, dans la partie méridionale de l'Isle de Corse; mais qu'à la réserve d'un seul Marinier, tout l'Equipage s'est sauvé.

DE MILAN, *le 12 Juin.*

Les inconvéniens qui résultent des gros intérêts, des provisions des frais de change & autres, sans compter les risques que souvent les Propriétaires ou Marchands de soie se trouvent forcés d'accorder à des Négocians Etrangers, pour se procurer les rentrées de leurs fonds, ont engagé le Gouvernement à demander au Souverain qu'il fût établi un Mont ou Dépôt dans lequel toute personne pourra mettre ses soies en gage pour une somme proportionnée qui lui sera prêtée. L'Empereur vient d'approuver cette proposition par un Edit qui porte en substance ce qui suit:

» 1°. Il sera ouvert en cette Ville un » Mont ou Dépôt aggrégé à celui de » Sainte-Thérese, pour recevoir les » soies en telle quantité qu'on jugera à » propos d'y mettre en gage, & qui en » comptera les deux tiers de la valeur » au *prorata* de l'estimation. 2°. Le dé- » pôt sera pour un an, & pendant cet » espace de tems, le Propriétaire pourra » retirer à sa volonté son gage, en ren- » dant la somme à lui avancée avec les » intérêts échus. 3°. L'intérêt sera pour » les soies nationales de quatre & demi » pour cent, & de de cinq pour les » soies étrangeres. 4°. Ces dernieres » jouiront à ce Dépôt, en justifiant de » leur qualité d'étrangeres, du privilege » de la Douane, pour l'exportation hors » de cet Etat. 5°. Ce nouveau Mont » jouira des privileges accordés à celui » de Sainte-Therese, principalement du » privilege de pouvoir faire consigner le » gage sous son propre nom ou sous un » nom simulé. 6°. Il sera ouvert trois » fois la semaine dans les matinées des » Lundi, Jeudi & Vendredi; le Gou- » vernement se réservant d'en accorder » l'ouverture à d'autres jours, si les cir- » constances le requierent ».

DE FAENZA, *le 9 Juin.*

La continuation des tremblemens de terre qui ne cessent de se faire sentir dans cette Ville, a déterminé tous les Habitans à recourir aux processions, aux prieres, aux jeunes, aux neuvaines, & à toutes les pratiques religieuses, pour appaiser le courroux du Ciel. L'Evêque, précédé de tous les Ordres de Citoyens, s'est rendu processionnellement de sa Cathédrale à l'Eglise des Dominicains,

pieds nuds, un Crucifix dans les mains & la corde au cou.

» Pour sanctifier encore plus ces œuvres de piété, le Gouverneur a exhorté, par une Lettre circulaire & édifiante, les Fideles dont la fortune est aisée, à contribuer aux besoins des victimes les plus infortunées de ce fléau, & il a terminé cette Lettre, par un ordre à toute personne qui dans son habitation auroit une chambre vacante, d'y recevoir quelques-uns de ceux dont la maison auroit été renversée, jusqu'à ce qu'elle puisse être remise en état d'offrir un logement sûr; & comme on éprouve dans cette même Ville la disette des matériaux pour la reconstruction, & sur-tout celle de la chaux, il est enjoint aux Fournisseurs & Fabricans de cette marchandise d'en délivrer aux personnes dont le malheur public auroit ruiné totalement la demeure, de préférence à ceux qui n'auroient que des réparations peu urgentes à faire ».

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le* 16 *Juin.*

Fin de la Requête présentée aux Etats-Généraux par les Intéressés à la Colonie de Surinam.

» Que néanmoins, si par ces considérations & autres de la même nature, la Navigation à cette Colonie est suspendue plus long-tems, le bien-être de la République ne peut éviter le préjudice le plus sensible, & la Colonie doit être regardée comme abandonnée; ses Habitans se verront même réduits à se livrer entre les mains des Ennemis, à la ruine & perte totale, non-seulement des classes les plus aisées, mais de tous les Habitans quelconques des *Provinces-Unies*; de maniere qu'on ne doit pas tarder un seul moment, ni négliger aucun moyen d'encouragement ou de prévoyance, pour la conserver; d'autant plus qu'il ne paroit guères convenable dans cet embarras d'invoquer l'assistance des Nations Etrangeres pour faire les transports & pour aller dans la Colonie & en revenir; parce qu'alors on perdroit cette Navigation, & nous prêterions nous-mêmes la main à l'entiere décadence, non-seulement du support fourni au Trésor de la République par l'activité de ce Commerce & de cette Navigation, mais encore à la cessation du débit de tant de Fabricans, Merciers & Traficans, de même qu'à l'entiere privation du soutien d'un nombre immense d'Ouvriers & d'Artisans auxquels cette construction de navires & cette Navigation si étendues procurent leur gain journalier, dont ils ne peuvent se passer sans être réduits à la situation la plus déplorable: Que cette répugnance de naviguer pour son propre compte seroit encore suivie de la désertion d'un grand nombre de Matelots, qui, faute de trouver ici de l'emploi, & tentés par les promesses avantageuses de l'Ennemi, iroient y chercher du service, au double détriment de l'intérêt public de la République: Que la Flotte respectable, composée de vaisseaux précieux destinés à cette Navigation, pourriroit dans nos Ports; & les Officiers qui les commandent, dont plusieurs même n'ont pas été jugés indignes d'être appellés au service de la Patrie, seroient alors forcés d'abandonner avec leurs familles ce Pays, où tous les autres moyens de pouvoir gagner la vie manquent de plus en plus; & comme ils se sont uniquement appliqués à la Navigation, ils iroient chercher leur subsistance dans des endroits où, par notre interruption, la Navigation fait chaque jour de nouveaux progrès. Que cette voie, indiquée par la nécessité, de recourir aux Pavillons Etrangers, par les frais plus considérables qui en résultent, absorberoit tellement les revenus, que non-seulement aucun Planteur ne pourra, avec le peu qui lui restera, faire face à l'entretien de sa plantation; mais en outre, il ne restera aucun espoir fondé pour la grande quantité de Porteurs d'obligations, de se flatter d'obtenir quelque paiement, encore moins l'entier paiement des intérêts promis; puisque, sans avoir encore supporté ces frais plus aggravans, & nonobstant les prix excessifs où les productions pourront être vendues, on s'est vu forcé de diminuer considérablement les intérêts, &, dans quelques cas, d'en suspendre même l'entier paiement, sans faire mention de tant d'autres considérations politiques, relatives à cet objet,

lesquelles ne peuvent guères échapper à l'œil pénétrant du Souverain ; de maniere que, sans espérance de protection propre, ce moyen unique pour obtenir encore quelque chose, en si petite quantité que ce soit, est même consideré par les Supplians comme très-précaire & comme augmentant de plus en plus une inaction si funeste à un Pays qui, sous la Bénédiction Divine, doit sa prospérité si enviée à l'application, à la valeur & à la fermeté de ses Habitans ».

» Qu'autant ils sont persuadés que V. H. P., pour ces causes & autres connues à leur sagesse, doivent être convaincues de la nécessité indispensable de protéger cette branche de Commerce & de Navigation aussi respectable, laquelle influe si visiblement sur toute la prospérité de toutes les classes des Habitans des Provinces Confédérées ; autant ils sont encore persuadés de l'affection paternelle de V. H. P. pour préserver, par tous les moyens d'assistance possibles, les Habitans de la République d'une décadence aussi désastreuse, & de prêter la main à la reprise courageuse, sincere & nécessaire de la Navigation vers cette Colonie, pour laquelle la Nation ne manque d'ailleurs ni de penchant ni de desir, pourvu qu'elle y soit encouragée & protégée ; puisqu'en général, malgré les mauvais traitemens & les pillages qu'elle a essuyés, elle offre ce qui lui reste, pour le maintien de l'honneur de la Patrie, la sûreté de ses Possessions & la liberté de la Postérité ».

» Que les Supplians pensent avoir autant de titres à la protection du Souverain, qu'en ont tant d'autres branches particulieres, lesquelles, afin de prévenir leur décadence, ont joui du secours, de la munificence du Souverain, qui leur avoit accordé des encouragemens pécuniaires & des primes ; puisque les Supplians ont non seulement pour eux les mêmes raisons d'utilité & d'avantage, qui sont d'autant plus valables que la plus grande étendue de leur objet, qui n'embrasse pas un seul article, tel que la pêche, la raffinerie de sucre, &c. comme il a été démontré, touche toutes les classes d'Habitans en général, depuis le plus opulent jusqu'au plus pauvre ; le Noble, le Magistrat, le Capitaliste, le Négociant, le Propriétaire de vaisseaux, le Mercier, l'Artisan, le Marin, sans en excepter les Ecclésiastiques & les Militaires : mais principalement, puisque les Supplians, depuis si long-tems, ont volontiers & sans aucun regret fourni au Trésor de l'Etat, non-seulement les charges ordinaires, mais aussi les extraordinaires, plus aggravantes que les premieres, & imposées par le Souverain, spécialement pour y trouver les moyens de procurer aux Habitans la protection maritime nécessaire à leur Commerce & Navigation ; à la prestation duquel engagement (soit dit avec respect) les Supplians jugeroient qu'il seroit de la plus grande indécence de vouloir douter un seul moment : Que pour parvenir à cette fin, la voie la plus convenable seroit, sans doute, d'accorder un convoi suffisant, tant pour aller à la Colonie que pour le retour ; mais que l'état actuel de la Marine de la République fait craindre aux Supplians qu'il pourroit encore s'écouler quelque tems, (& certes les momens sont trop précieux !) avant qu'ils osassent se flatter d'une protection aussi efficace que l'exigent le danger des Equipages, des cargaisons précieuses & la nécessité pressante de la Colonie ».

» Qu'à cet effet, les Supplians prennent la liberté de solliciter V. H. P. avec un profond respect, au cas qu'il fût impossible d'accorder incessamment une escorte suffisante pour aller à la Colonie & en revenir ; qu'alors, à l'instar de ce qu'en d'autres occasions il a été gracieusement octroyé par V. H. P. pour le soutien des trafics, des équipemens de vaisseaux, des Sociétés, &c. de vouloir bien accorder aussi généreusement en faveur des équipemens à faire pour cette Colonie, les *Berbices* & l'Etablissement intéressant de *Curaçao*, un encouragement équivalent des déboursés considérables, qu'ils seroient obligés de faire pour mettre leurs bâtimens dans un certain état de défense, &, en outre, pour un meilleur ordre & direction, de faire escorter leurs navires naviguans de compagnie, par autant de vaisseaux de guerre dont il sera possible de se passer pour cette expédition. Enfin que, sous le bon plaisir de V. H. P. & pour que ces navires,

bien armés, puissent aussi servir à molester, autant que possible, les Ennemis, il leur soit accordé des *Lettres de marque* & de *Représailles*, sous les conditions accoutumées, afin de pouvoir en faire usage, dans l'occasion, par les braves Officiers que les Soussignés osent se vanter de vouloir employer sur leurs navires. Ce faisant, &c. »

I I.

Nouvelles de l'interieur du Royaume.

De la Nouvelle, *le 12 Juin.*

Quatre bâtimens de Cette & de Provence, sortis de ce Port dans le courant du mois passé, ont exporté pour Marseille 3925 quintaux de bled, premiere qualité, & 66 bâtimens Espagnols ont aussi exporté pour leur Nation 35170 quintaux de bled-froment, 4012 quintaux de misture, 1688 quintaux de seigle, 480 quintaux d'orge & 320 quintaux d'haricots.

Il est entré dans le même tems, 30 bâtimens de relâche, venant d'Espagne, Marseille, Cette, Agde, tous chargés & destinés, les uns pour l'Italie & Marseillle, & les autres pour l'Espagne.

L'importation qui s'est faite dans ce Port dans le courant dudit mois, consiste en 600 quintaux de marchandises, comme savons, morue, cordages & drogueries, venant de Marseille, & 45 couffes raisins secs, 30 quintaux pignons en coque, 180 douzaines balais de palme, 64500 limons & 64050 oranges douces de Majorque, venant d'Espagne, le tout destiné pour Narbonne.

De Bordeaux, *le 16 Juin.*

Pendant le courant de l'année 1779, on a compté dans la Généralité de Bordeaux 50126 naissances, 13676 mariages, & 53312 morts.

Du Pays de Foix, *le 15 Juin.*

» Une trombe à peu près semblable à celle qui causa l'année derniere de si grands ravages dans les environs de Carcassone, vient de désoler plusieurs cantons du Pays de Foix. Le 21 du mois dernier, une métairie située dans le terroir de Montant, fut enlevée de dessus ses fondemens, & jettée au loin; non-seulement les troupeaux du Maitre, mais encore ceux qui s'y étoient réfugiés au bruit affreux que ce phénomene répandoit dans l'air, y furent écrasés; plusieurs gros noyers & marronniers arrachés devinrent le jouet des vents.

Après ce désastre, il tomba pendant deux heures une grêle abondante & d'une grosseur prodigieuse, qui dévasta les compagnes dans une étendue de près de 15 lieues: toutes les récoltes ont été enterrées, les souches des vignes brisées en grande partie, & les arbres dépouillés de leurs feuillages. On trouva dans les champs quantité de gibier & de gros volatile, massacré par cette grêle. Un pareil malheur a jetté la consternation dans le Pays. Les Cultivateurs qui touchoient au moment si desiré de faire la plus belle moisson, ont la douleur de voir leurs possessions aussi tristes que dans le mois de Décembre; il ne leur reste pas même l'espoir de pouvoir ramasser les pailles pour la nourriture de leurs bestiaux. Les Papiers publics nous apprennent que, dans le même mois, différens orages ont ravagé plusieurs Paroisses ».

Des Environs de Couhé-Verac, (*en Poitou*), *le 8 Juin.*

» Je m'empresse de dénoncer à l'attention publique un évenement fâcheux, afin qu'on en examine promptement la cause, pour en prévenir un pareil l'année prochaine, s'il est possible, & ainsi successivement. A la veille de faire une récolte assez abondante, & de bonne qualité, nous courons les risques de ne moissonner que de la paille. Tous les seconds bleds, dans plusieurs Paroisses de ce Canton, sont attaqués, depuis peu de jours, par un ver qui les pique au dessous de l'épi qui en devient jaune & périt, au moment même qu'il alloit être mûr. C'est une vimaire cruelle qui désole tout le monde. Ce ver destructeur est vraisemblablement un produit de ces chenilles qui ont résisté depuis long-tems aux saisons, & dont les

Magiſtrats & les bons Citoyens ont en vain conſeillé à tous les Cultivateurs de chercher à diminuer les ravages, en les détruiſant dans le tems, autant qu'il auroit été poſſible ; & ce qu'il y a de déplorable encore, c'eſt que les papillons ſont déjà très-communs ; ainſi nos denrées & nos fruits ſont encore menacés de l'excurſion d'une nouvelle génération d'inſectes. Cet accident de conſéquence mérite d'exciter la ſurveillance de chacun. Voilà l'eſpoir de pluſieurs Propriétaires trompé, & leurs reſſources pour ſubſiſter & payer les charges publiques, évanouies ».

(*Extrait des Affiches du Poitou*).

DE CIVRAI, *le* 18 *Juin*.

Pendant l'année 1780, il y a eu dans quatre-vingt-quatorze Paroiſſes, ſituées dans l'étendue de la Sénéchauſſée de cette Ville, 1897 naiſſances, dont 968 garçons & 929 filles ; 1621 morts, dont 816 hommes ou garçons, & 805 femmes ou filles ; & 502 mariages. Le nombre des naiſſances excéde celui des morts de 276.

DE METZ, *le* 21 *Juin*.

Lettre adreſſée au Rédacteur des Affiches de la Lorraine.

» Mr, *l'air eſt la peſte du vin* C'eſt ainſi que s'exprime M. Bidet dans ſon *Traité ſur la nature & la culture de la vigne*. M. l'Abbé Rozier a développé cette idée, en faiſant voir que pour conſerver les vins, il étoit de la derniere importance que les caves fuſſent toujours, à quelque choſe près, dans une température égale ; que la chaleur étoit ſur-tout leur plus grand ennemi, parce qu'elle porte avec elle le principe de leur décompoſition ».

» Il eſt étonnant, d'après cela, que l'on prenne ſi peu de précautions pour préſerver cette liqueur de ſon influence ».

» Il eſt cependant un moyen bien ſimple, que j'ai vu pratiquer ici à un Propriétaire éclairé. Depuis dix ans qu'il le met en uſage, il a conſervé ſes vins dans des caves, où avant lui ils ſe gâtoient preſque toujours. Voici ſon ſecret : il a toujours dans ſes caves des thermometres qu'il a le plus grand ſoin de maintenir à-peu-près au même degré, en empêchant, en certain tems de l'année, la communication de l'air extérieur avec l'air intérieur : des volets bien fermés, & les ouvertures des caves bouchées, s'il le faut, par des paillaſſons, produiſent cet effet. Il ſe ſert même dans les plus fortes chaleurs, telles que celles que nous éprouvons pour la ſaiſon, d'une aſperſion d'eau, la plus fraiche poſſible, qui ſe fait au moyen d'un arroſoir à pomme dont on ſe ſert pour les jardins ».

Les caves de ce Particulier ſe tiennent ordinairement entre 8 & 10 degrés du thermometre de Reaumur. Lorſque l'air extérieur eſt au même degré que celui des caves, il faut avoir ſoin d'ouvrir les ſoupiraux pour renouveller l'air, & de les fermer lorſque le thermometre eſt plus ou moins haut.

DE PARIS, *le* 30 *Juin*.

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, du 26 Avril 1781, par lequel Sa Majeſté déclare commun à toutes les Provinces frontieres du Royaume l'Arrêt du Conſeil du 19 Février 1780 : en conſéquence fait défenſes à tous Particuliers, Marchands & autres, de tenir amas ou magaſin de cendres, ſalins & potaſſes dans les quatre lieues frontieres de Lorraine, Trois-Evêchés, Alſace & Franche-Comté du côté de l'Etranger, à peine de confiſcation des marchandiſes & de trois mille livres d'amende. Ordonne Sa Majeſté, ſous la même peine, qu'aucune partie de ces matieres ne pourra être tranſportée dans l'étendue deſdites quatre lieues, ſans être accompagnée d'un acquit à caution, portant le lieu de la deſtination, & le nom du Particulier auquel elle ſera adreſſée. Fait auſſi Sa Majeſté très expreſſes inhibitions & défenſes d'en faire ſortir deſdites Provinces pour le Pays Etranger, en quelque quantité & ſous quelque dénomination que ce ſoit, à peine de confiſcation de matieres, voitures, chevaux & équipages ſervant à leur exportation, & de trois mille livres d'amende.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

DESCRIPTION de la Fleur & du Clou de Gerofle, demandée à M. Beauvais, Professeur de l'Art Vétérinaire, par M. Céré, Directeur du Jardin du Roi de l'Isle de France, & communiquée à la Société Royale de Médecine par M. Lafferté, Avocat au Parlement. Extrait du second volume de l'Histoire & des Mémoires de cette Compagnie.

» La Nature annonce cette riche production long-tems avant qu'elle paroisse, par un engorgement isolé à l'extrêmité des branches, où elle accumule des sucs nécessaires pour nourrir les cloux qui doivent y naitre. A cet engorgement succédent en effet, d'abord de petits boutons dans la plupart desquels on distingue à la loupe les quatre divisions du calice qui couronnent le clou, & qui en quatre ou cinq mois, acquierent le volume & la forme que tout le monde leur connoit. Ils viennent en pannicule à l'extrémité des branches, depuis le nombre de trois ou de quatre jusqu'à celui de trente. De verds qu'ils sont ils deviennent jaunâtres, & successivement d'un jaune rougeâtre. La tête grossit, & les divisions du calice qui embrassent cette tête s'écartent un peu, voilà l'instant de les cueillir; mais si on les laisse pour en avoir le fruit, la tête que l'écartement des quatre divisions du calice fait voir en plein, augmente de volume, & se colore de taches rouges sur un fond blanc-sale. Telle est la couleur de la corolle; elle n'est pas bleue, comme des Auteurs très-modernes l'ont avancé. Les pétales, au nombre de quatre ne s'épanouissent pas comme ceux de toutes les fleurs; leurs limbes se trouvent collés, & le ressort des étamines faisant effort, détache les onglets, & fait tomber la corolle d'une seule piece comme une calotte. Alors les étamines paroissent garnies de leurs sommets au nombre de vingt & plus, lesquelles partent d'une espece de crête qui borde le recepctacle. Un seul pistile s'éleve au milieu d'elles à la moitié de leur hauteur, & est terminée en pointe & non par un stigmate cruciforme, comme le dépeint Rumphius. Cette description que je fais, ayant cette fleur sous les yeux, au Jardin du Roi où je demeure, est exacte, & prouve qu'elle est de la poliandre monoginie, treizieme classe de Linnœus, ainsi que le *jambos* ou *jambes rosades*, auquel les feuilles ressemblent aussi beaucoup. Peu de jours après qu'elle est épanouie, les étamines tombent, & il ne reste que le style seul, dont le germe inséré dans la partie supérieure & concave du clou, porte la poussiere fécondante, qui le met dans le cas de devenir fruit & de se reproduire ».

II.

REMEDE contre toutes sortes de fievres; quelqu'invétérées qu'elles soient.

» Prenez une once de quinquina bien pulvérisé, une dragme de rhubarbe, demi-dragme de sel d'absynthe, demi-dragme de sel de petite centaurée, demi-dragme de sel de tartre simple, deux gros de mars préparé à la rosée de Mai, une once d'extrait de Gentiane. Prenez ensuite une assez grande quantité de syrop d'absynthe & en faites avec lesdites drogues un opiat, que vous ferez prendre, en quatre portions égales, au malade; sçavoir, la premiere après que l'accès aura passé; la seconde, après avoir soupé légèrement; la troisieme, le lendemain matin à jeun; la quatrieme, en se couchant, après avoir soupé. On peut prendre ce remede en bols dans du bouillon ou dans du vin blanc; il purge, sans causer aucune douleur ni tranchées. On se nourrit comme à son ordinaire, & on boit du bon vin vieux. L'usage du lait, du cidre, de la bierre est absolument défendu. Ce spécifique peut être administré aux femmes enceintes & aux enfans, sans aucun danger. Lorsque la fievre est opiniâtre, on recommence le même traitement jusqu'à parfaite guérison ».

» Cette recette a été envoyée par la Faculté de Médecine de Montpellier, au Régiment de la Fere, Infanterie. On assure qu'elle a guéri environ cinq cents hommes attaqués de différentes fievres ».

III.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 4 Juillet 1781.

Or de Portug. à . . .	728 l.	f.		marc.
Du Mexique à . . .	720			
Du Pérou à	716			
Les guinées à . . .	726			
Ducats à	98	10		
Or fin à 23 karats . .				once.
31 32	102			
Or à 20 karats à . .	85			
L'argent à 11 d. . .				
10 g. à	54	10		marc.
Idem à 11 d. 10 . .				
gr. à	52	10		
Piastres à	48	17	6	

IV.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 30 Juin 1781 au Mercredi 4 Juillet, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 20, à 21 l. 10 s.; le seigle, de 12, 13 à 14 l.; l'orge, de 14 à 15 livres. Le froment à la Grève, de 19, 20, 21 à 22 livres; le seigle, 12 à 13 l.; l'orge, 14 à 15 l. *le sept.* Farine blanche à la Halle, de 36, 38, 40, 41 à 42 l.; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 26, 28, 30 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 30 Juin 1781, au Mercredi 4 Juillet, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21 à 22 livres; *idem* à la Grève, de 20, 21 à 22 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 28 Juin 1781, de 62 à 64 livres; *idem* nouveau, de 60 à 61, le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 58 à 60 liv.; *id.* nouv., 42 à 43; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 21 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 53 à 54; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 49 à 50; le cent de paille, de 18 à 20; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 40 à 46 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Vi de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres.	
	PAIEMENT DU SAMEDI 30 JUIN 1781.			
8.	M. Despeignes	Samedi	J.	six derniers mois & année 1781.
5.	M. Cauchy	Samedi	J.	
6.	M. Caron	Samedi	J.	
9.	M. Le Noir.	Samedi	J.	
16.	M. de la Rue	Samedi	J.	
	PAIEMENT DU LUNDI 2 JUILLET.			
23.	M. Masson.	Lundi.	J.	
26.	M. de la Motte	Lundi	J.	
29.	M. Certain	Lundi.	J.	
28.	M. Creuzé.	Lundi.	J.	
	PAIEMENT DU MARDI 3.			
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	J.	
13.	M. Marsollier	Mardi	J.	
15.	M. Defays	Mardi	J.	
25.	M. Vieillard	Mardi	J.	
24.	M. Desplasses.	Mardi	J.	
Idem.	Gouvernemens.	J.	*Six derniers mois* 1779	

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES.

CHANGES du 3 Juillet 1781.

Amsterdam, ...	52 7 8e.	Cadix, ...	
Londres, ...		Livourne, ...	97
Hambourg, ...	188 ½ à ¼	Gênes, ...	93
Madrid, ...		Lyon, *Août.* .	1 ¼ p. %

DU MARDI 3 *Juillet* 1781.

1780. Lot. Roy. .	982 l.	1785	
1781. *Primes.*		1786	
1782		1787	
1783	101 .	1788	
1784	160 .	1789	

1r. Viager. . . 2 ¼ p. % bén. . 2d. . . 1 ¼ p. % perte.

	Juin 1781.	*Du* 30.	*Du* 2 *Juille.*	*Du* 3.
Comp. des Indes.	Actions	1960 55 52 ½ .	1895 97 ½ . .	1900 2 ½ 5
	Do 16/25	1265	. . . . .	. . . . .
	Do 8es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Do 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	391 390. . .	391	392 . . .
	Rescriptions.	9 ¼ 9 ¾ 9 p.	9 ¼ ¾ 8 ¾ 98 ¾	9 ½ 8 ¾ 9 9 ½
	Bil. des Ferm.	. . . . .	. . (9 ¾ 9 9 ½	1 perte. . .
	Contr. à 4 p. %			
	1777 . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1781.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 30 Juin.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 8 Juin.*

ON a publié ici, par ordre du Gouvernement, l'article suivant. » La Cour de » Madrid vient de faire déclarer à celle » de Danemarck, tant par son Ministre » résidant à Copenhague, qu'au Minis- » tre de Sa Majesté Danoise résidant à » Madrid, que Sa Majesté Catholique, » disposée à conserver toujours la meil- » leure intelligence & une parfaite har- » monie avec Sa Majesté Danoise, avoit » ordonné que les instructions données » aux Commandans de ses vaisseaux & » de ses Escadres de guerre, ainsi qu'aux » Corsaires Espagnols, touchant la ma- » niere de se conduire vis-à vis des na- » vires Russes, Suédois & Hollandois, » s'observeront pareillement avec les » vaisseaux Danois, sans aucune diffé- » rence quelconque. Par cette résolu- » tion, les différens survenus sur ce su- » jet entre les deux Cours se trouvent » terminés à la satisfaction réciproque. » Ces différens au reste, ont toujours » été fort légers, & ne provenoient que » d'un simple mésentendu, que certains » Nouvellistes se sont plu à exagerer » mal-à-propos. S'il est de l'intérêt des » Puissances neutres de pouvoir navi- » guer par-tout en tems de guerre, il ne » l'est pas moins de celui des Puissances » en guerre de favoriser ladite Navi- » gation des Puissances neutres, & la » concurrence dans leurs Ports ».

D'ELSENEUR, *le 25 Mai.*

Le 7 de ce mois, il est arrivé ici 51 bâtimens Anglois, destinés la plupart pour Pétersbourg. Le 8, une frégate Angloise de convoi, de 20 canons, est entrée dans ce Port avec cinquante-sept bâtimens chargés, la plupart, de charbon de terre pour Copenhague, Lubeck, Carlscrone & Stockolm. Il y a actuellement dans le Sund deux vaisseaux de guerre Danois & une frégate Angloise.

Le Corsaire Anglois, qui avoit pris un bâtiment Danois près de Marstrand, l'a relâché & a donné une indemnité au Patron.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 6 Juin.*

Le Roi instruit que dans plusieurs Provinces de son Royaume on se plaignoit de violence & d'opppression, a déclaré que son intention étoit de remédier à de pareils abus. En conséquence, ce Prince a permis que tous ceux qui auroient des plaintes à faire contre quelques personnes que ce puisse être, vinssent lui présenter eux-mêmes leurs griefs. Sa Majesté donnera tous les Vendredis une Audience publique à laquelle seront admis tous les Plaignans.

On a éprouvé ici les 24 & 25 du mois de Mai dernier, une forte gelée qui a fait beaucoup de tort aux bleds & aux fruits. Il a aussi neigé, & on a vu dans cette Capitale de la glace d'une épaisseur assez considérable.

Les états dressés en Galicie & Lodomerie pendant l'année derniere, font monter le nombre des Villes de ces deux Provinces à 261; celui des Bourgs à 67; celui des Villages à 6429. On y a compté 503,326 maisons, 797,119 Habitans, 286,965 chevaux, & 305,016 bœufs.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 8 Juin.*

Par ordre de Sa Majesté l'Empereur, il a été notifié à tous les Tribunaux du Royaume de Hongrie, qu'à l'avenir aucune Puissance ni Séculiere, ni Réguliere, n'eût à infliger la moindre peine ni le moindre châtiment aux filles enceintes, à moins qu'il ne fût prouvé & certain qu'elles auroient cherché à faire avorter leur fruit: dans ce dernier cas, il sera procédé contre elles avec rigueur.

BRANDEBOURG.

DE BERLIN, *le 4 Juin.*

Le Roi a fait publier une nouvelle Ordonnance qui abroge & annulle les loix de l'ancien Code, en tant qu'elles sont contraires à la nouvelle Législation. Voici la traduction de cette Ordonnance.

» Nous, FRÉDERIC, &c. déclarons & sçavoir faisons par les Présentes, que Nous sommes fermement résolus, par un effet de l'amour paternel dont nous sommes constamment animés, pour le bien-être & la prospérité de nos fideles Sujets, de mettre l'administration de la Justice que nous avons prescrite & introduite nouvellement dans tous les Tribunaux de nos Etats, sur un pied stable & immuable; de rendre les loix aussi claires & distinctes qu'il est possible; de purger la procédure de toutes formalités inutiles; & de faire administrer, en un mot, à nos Sujets, une Justice prompte, fondée sur la saine raison, sur l'équité naturelle & conforme aux mœurs & coutumes du siecle ».

» En conséquence & suivant les principes que nous avons établis à ce sujet, par notre Rescrit, émané du Cabinet, en date du 14 Avril de l'année derniere, ayant projetté, approuvé & fait publier le premier Livre de notre nouveau Code de loix, contenant la maniere ordinaire de procéder & d'instruire les procès, prescrite à nos Juges Supérieurs; le second, qui renferme les instructions sommaires & nécessaires aux Juges subalternes; le troisieme, qui régle & prescrit les devoirs, tant généraux que particuliers, auxquels chaque Juge doit s'assujettir; & le quatrieme, qui comprend les loix qui se rapportent immédiatement aux causes litigieuses, Nous voulons & ordonnons, en vertu de notre Puissance suprême & législative, que le susdit premier Livre de notre Code soit reçu universellement dans tous les Tribunaux de nos Etats; que tout Juge, tant Supérieur que Subalterne, tout Officier administrant la Justice, en se réglant & s'assujettissant scrupuleusement aux instructions qui y sont contenues, aient à juger & décider les causes conformément aux principes & régles qu'il leur prescrit; & qu'enfin tous nos Sujets ayant quelque litige ou contestation en Justice, s'y conforment de même exactement, soit en plaidant leurs causes, soit en contractant ou passant quelque acte obligatoire & juridique quelconque. Nous abrogeons & abolissons en même tems, en vertu de la présente, toute Loi ancienne, Déclaration, Ordonnance, Rescrit, sous quelle dénomination qu'elle ait paru, concernant les objets relatifs à ceux contenus dans notre nouveau Code; absolvons & déchargeons pour cet effet tous nos Officiers de Justice du serment qu'ils ont prêté pour l'observance des anciennes Loix, Statuts ou Ordonnances; en leur enjoignant de se régler de point en point, dans leurs décisions, à la teneur de notre susdit nouveau Corps de Loix; défendons en outre, sous les peines les plus graves, à tous les Officiers de nos Colleges de Justice ou autres Tribunaux, d'expliquer ou d'interpréter toute nouvelle Loi par le sens ou l'autorité d'une Loi ancienne & abolie;

& s'il leur ſurvenoit des cas douteux ſur leſquels la nouvelle Loi leur parût obſcure ou indéterminée, ordonnons qu'ils aient en pareil cas à envoyer leurs doutes, ſous l'adreſſe de notre Grand Chancelier, à la Commiſſion des Loix, que nous avons établie pour cette fin, dont les déciſions leur ſerviront de loi & de régle en toute occurrence, &c. Donné à Berlin le vingt-ſix Avril 1781. *Signé*, FRÉDERIC ».

ITALIE.

DE MANTOUE, *le* 11 *Juin.*

Le 29 du mois dernier, le feu prit, on ne ſçait comment, au grand Opera de cette Ville. Malgré tous les ſecours qu'on put y apporter, ce magnifique édifice fut entierement réduit en cendres. Heureuſement cet accident n'a coûté la vie à perſonne. On eſt parvenu à force de ſoins & de travaux, à garantir les maiſons & bâtimens voiſins, qui n'ont été que foiblement endommagés.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 9 *Juin.*

On a calculé que depuis le commencement de cette guerre, notre Marine a été augmentée de treize vaiſſeaux de ligne & de trente-une frégates; que les dettes de la Marine, qui en 1770, montoient à 1,490,000 liv. ſterlings, ſe ſont accrues juſqu'à l'année derniere, c'eſt-à-dire, dans l'eſpace de dix années, de 8,233,415 liv. ſterl. puiſque la dette actuelle eſt de 9,723,415 liv. ſterlings.

On prend actuellement dans le Glouceſtershire les nivellemens néceſſaires pour la conſtruction d'un canal entre la Tamiſe & la Severn; on donnera à ce canal une largeur ſuffiſante pour qu'il puiſſe recevoir des bâtimens de 60 à 70 tonneaux de port, qui paſſeront, ſans décharger, des mines de charbon de Staffordshire & Shropshire, à Oxford. Il aura de plus l'avantage ſi deſiré de former une communication intérieure entre les Ports de Londres, Briſtol, Hull & Liverpool Ce grand projet doit être exécuté par ſouſcription.

II.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE MARSEILLE, *le* 6 *Juin.*

Depuis le 20 Mai juſqu'au 2 de ce mois, il eſt entré dans ce Port 17 bâtimens de toutes grandeurs, qui ont amené 3,444,000 liv. d'huile, 216 barriques d'huile de poiſſon, 200 ſacs de riz, 530 quintaux de fromages, 3450 quintaux de morue, & d'autres marchandiſes, telles que bled, ſoude, eſpart, fideau, thon mariné & cuirs ſecs.

NOTE ſur la culture du Figuier dans les environs de Marſeille, extraite d'un Mémoire ſur la Topographie de cette Ville, par M. Raymond, *inſéré dans le ſecond volume des Mémoires de la Société Royale de Médecine.*

» Le figuier tient un rang diſtingué après la vigne & l'olivier. Il y en a de beaucoup d'eſpeces & encore plus de variétés. La plus commune, celle qui eſt familiere à la contrée, & qui en porte le nom, eſt déſignée dans Tournefort par ces caracteres, *ficus ſativa, fructu parvo, ſerotino, intus roſeo, melliſluo, cute lacera*; la couleur en eſt blanche ou verte. Cette eſpece de figue eſt exquiſe juſqu'à quatre ou cinq lieues de la mer. Elle mûrit à la mi-Août ».

» Les figues ſont blanches, griſes ou noires. La figue *Marſeilloiſe* eſt au premier rang; les *barniſſotes* occupent le ſecond. Celles-ci ſont noires ou blanches; les noires valent mieux; elles ſont groſſes, un peu applaties du côté de l'orifice, ſillonnées de raies blanches, la chair rouge, mielleuſe; elles commencent à mûrir vers la fin d'Août ».

» En général, les figues mûriſſent vers le déclin de ce mois; elles ſont dans leur fort en Septembre, & durent juſqu'au mois de Novembre. Elles ſont d'un goût ſucré mielleux, exquis, principalement quand l'automne eſt temperée, belle, peu pluvieuſe. Les brouillards, les tems pluvieux & mous les

pourriſſent. On en mange beaucoup & ſans incommodité ; ſeulement elles tiennent le ventre lâche. Elles ſont très-nourriſſantes, adouciſſantes, pectorales ».

» Il y a deux eſpeces de figuiers à fruits gros, oblongs, l'une de couleur griſe, & l'autre de couleur noire, qui portent deux fois l'an, au commencement & à la fin de l'Eté. Celles de la premiere ſeve ſont noires, bonnes & ne peuvent ſe ſécher ».

» Les figuiers ſauvages ou qui croiſſent ſans culture, produiſent un fruit déteſtable, cauſtique ».

» Cependant le figuier cultivé n'a jamais eu beſoin de caprification dans cette Province, depuis qu'il y a été apporté par les Phocéens, quoiqu'il produiſe des fruits en abondance & de la premiere qualité. Il eſt vrai qu'on ne le perpétue que par bouture ».

» La quantité de figues que l'on ſéchoit autrefois, faiſoit la principale récolte ; mais depuis le dépériſſement de l'arbre, vers l'année 1739, tel Propriétaire en recueilloit quarante quintaux, qui en a à peine aujourd'hui pour l'uſage de ſa maiſon ».

» Ce dépériſſement fut cauſé par une eſpece de kermès. Depuis, le figuier n'eſt plus parvenu à ſon ancienne grandeur : elle approchoit auparavant de celle des chênes ; à préſent, elle n'eſt généralement guères au deſſus de celle des arbriſſeaux. Ces inſectes ont continué de paroitre preſque toutes les années, principalement dans les jardins abrités, quoique moins qu'à la premiere époque. Depuis quelques années, ils ont preſque diſparu en raſe campagne. Ils ſe préſentent dès l'automne, ſous la forme de points hémiſphériques, oblongs ou elliptiques, à la face inférieure des tendres rejettons, des feuilles, de leur pédoncule, & enfin ſur les fruits, auxquels ils ſont appliqués par une ſurface plane rougeâtre. Au commencement du printems, ces ſortes d'œufs ont acquis prés de deux lignes de diametre ; leur ſurface convexe eſt diviſée en neuf aréoles hexagones, & porte un point éminent au milieu : elles reſſemblent aux patelles de mer ; elles prennent enſuite la forme de veſſie hémiſphérique de la groſſeur d'un très-petit pois, de laquelle éclôt un inſecte à ſix pieds, dont le corps eſt diviſé en ſept anneaux, & hériſſé des deux côtés de touffes de poil en forme d'aigrettes ; il paroit tout doré au microſcope ».

D'AGDE, *le* 12 *Juin*.

Il eſt entré dans ce Port pendant les mois d'Avril & de Mai derniers, 128 bâtimens, venant de Marſeille, Toulon, Cannes, de l'Italie & de l'Eſpagne, qui ont importé 3139 quintaux d'huile d'olive, 10467 quintaux de ſavon, & autres marchandiſes, comme vin, drogueries, citrons, quincailleries, cotons filés & en laine, marbre, &c.

Pendant le même eſpace de tems, il eſt ſorti de ce même Port 114 bâtimens qui ont exporté, pour la conſommation du Royaume, 38405 quintaux de bled, 1047 quintaux de menus grains, & 900 quintaux de vieux linge pour les Papeteries.

Pour le ſervice du Roi, 16066 quintaux de bled, 5899 quintaux de farine, 2392 quintaux de légumes, & 2498 quintaux de viande ſalée.

Pour les armemens de Marſeille, 34 pieces de canons & 880 boulets.

Pour Marſeille, l'Eſpagne & l'Italie, 20412 quintaux de bled, 3948 quintaux de ſeigle, 143 quintaux de farine, 18879 quintaux de menus grains, 2285 quintaux de légumes, 264 quintaux d'avoine, 543 barriques de ſucre terré peſant 7539 quintaux, 306 futailles de café, peſant 1980 quintaux, & 7 futailles d'indigo, peſant 24 quintaux, &c.

DE LOUDUN, *le* 14 *Juin*.

Suite du Mémoire de M. Dumouſtier de la Fond, *ſur le Pays Loudunois, adreſſé à M. Jouyneau Deſloges, & inſéré dans les Affiches du Poitou. (Voyez la Gazette du* 22 *Juin, No.* 47).

» Après l'augmentation propoſée de la roue de volée dans les moulins de la Dive, la hauteur des chûtes ſera, pour tous ces moulins, de 26 pouces, au lieu de 20 au plus, qu'elles ont actuellement. Or, comme les viteſſes des eaux coulantes ſont entre elles dans le rapport des racines carrées des hauteurs,

on aura 4 & demi, racine approchée de 20 pouces, eſt à 5 un dixieme, racine approchée de 26 pouces, comme 111 toiſes 5 ſixiemes, viteſſe moyenne & entiere des lames d'eau dans l'état actuel, eſt à 126 ſept neuviemes environ, moyenne viteſſe des mêmes lames d'eau après l'augmentation des chûtes; retranchant de cette viteſſe 65 toiſes, quantité de viteſſe que ces lames d'eau perdroient en ſurmontant la réſiſtance d'un moulin, il reſte 61 toiſes 7 neuviemes, égale à la viteſſe de la roue de volée ou au développement de la ligne qu'elle pourroit parcourir pendant une minute après l'augmentation propoſée du diametre. Ce diametre étant de 17 pieds, la circonférence ſera de 8 toiſes 6 ſeptiemes, par leſquelles diviſant 61 toiſes 7 neuviemes, on aura 6 toiſes 34 trente-cinquiemes pour le nombre des révolutions que la grande roue pourroit faire pendant une minute, quantité plus grande que 5 & demi, nombre des révolutions qu'elle fait dans ſon état actuel. Enfin, s'il ne faut augmenter cette même roue que de trois pieds au lieu de cinq pieds, ou ſi on en prend une des plus petites, ſoit qu'il faille l'augmenter de 5 pieds ou de 3 pieds, en répétant les opérations précédentes, on verra que le nombre des révolutions de ces roues iroit en augmentant dans le même ordre. Il en réſulteroit donc une différence dans la dépenſe des roues, & on pourroit conſerver, par ce moyen, tous les moulins que la Dive fait tourner, à l'exception de ceux de Villard, Antogné & Tourtenay, que leur trop grande élévation au deſſus de la ſurface des marais empêcheroit d'avoir les chûtes d'eau néceſſaires. De plus, par ces moyens, on parviendroit à économiſer les eaux, en empêchant les Meûniers de les perdre, comme ils font ſouvent, ſoit en fermant les bouches de leurs moulins, ſoit en détruiſant les digues au deſſous; ce qui cauſe entre eux des conteſtations ſans nombre ».

» Le projet que l'on propoſe ne ſe borne pas au deſſéchement ſeul des marais de la Dive. Quelques grands que ſoient les avantages qu'on pourroit en retirer, ils ne peuvent égaler ceux qu'on retireroit de la Navigation qu'on établiroit ſur le Canal projetté, depuis Montcontour juſqu'à Saumur, en nettoyant pour cet effet la partie de la riviere du Thoué, depuis ſa jonction avec la Dive juſqu'au Pont-Fouchard, même juſqu'à la Loire, au deſſus de Saint Florent, s'il eſt néceſſaire. Les portes que l'on propoſe de conſtruire dans le nouveau canal, pour y retenir & élever les eaux, les faiſant reſſauter de quatre pieds & demi environ, en ſuppoſant que les bateaux puiſſent franchir ces paſſages, il eſt évident que le tems qu'ils y employeroient rendroit la dépenſe des eaux ſi conſidérable, que les mêmes bateaux ſeroient expoſés à en manquer à peu de diſtance au deſſus de chacune de ces portes, ce qui ralentiroit cette navigation, & préjudicieroit aux moulins. On ne peut donc parvenir à rendre ce canal navigable, qu'en y conſtruiſant des doubles portes au deſſus de chacune des premieres, tant pour faciliter la montée & la deſcente des bateaux, que pour diminuer le volume d'eau qu'il faudroit perdre à chaque paſſage. Chacune de ces ſecondes portes doit être éloignée des premieres de ſeize toiſes. La largeur du baſſin ou de la portion de canal compriſe entre ces portes, doit être de huit toiſes un tiers à la ſurface des terres; au moyen de ces doubles portes, le canal projetté ſeroit navigable pendant toute l'année, & le moindre volume d'eau qu'il pourroit recevoir à ſa naiſſance, ſeroit capable d'y ſuffire, ſans préjudicier aux moulins ». *La ſuite à un autre Ordinaire.*

DE BAR-LE-DUC, *le 5 Juin.*

Un nouvel exemple vient de prouver d'une maniere terrible la ſageſſe des leçons contenues dans la Lettre que M. le Procureur-Général du Parlement de Nancy a fait circuler dans les campagnes, & qui a été inſérée il n'y a pas long tems dans cette Gazette.

» Le jour de la Pentecôte, des Habitans de Longeville devant Bar, s'obſtinerent, malgré les plus fortes remontrances de leur Vicaire, à ſonner les cloches pendant un orage; ils en furent punis par la plus cruelle cataſtrophe ».

» Le tonnerre eſt tombé ſur le clocher de la Paroiſſe pendant le *Magnificat* ; il a fait un trou ſur le haut de la toiture, a ſuivi la direction de la corde d'une des cloches qui donne vis-à-vis du Chœur, a paſſé près du pilier où eſt la chaire à prêcher, a tué trois hommes ; de-là circulant de bancs en bancs, il a bleſſé & brûlé plus de ſoixante autres Particuliers, dont deux ſont encore à la mort. Il s'eſt retiré en tournant autour du pilier qui eſt vis à-vis de l'endroit où étoit poſé la banniere du S. Sacrement, dont il a brûlé les franges ; enſuite il a diſparu en laiſſant pluſieurs traces de ſon paſſage ſur ce pilier ».

» Il eſt à remarquer que l'un des morts s'eſt trouvé avoir un petit trou noirâtre ſur le côté du col, & le bout de la langue coupé. Il eſt à ſouhaiter que la publication d'un pareil accident inſpire une terreur ſalutaire aux Sonneurs d'habitude ».

DU MANS, *le 7 Juin.*

Le 17 Mai, au ſoir, un orage qui n'a duré que trois heures, a cauſé de grands dommages aux Habitans des Paroiſſes de Cogners & de Sainte-Oſmane. Dans ce dernier Bourg, une femme a été noyée avec preſque tous les beſtiaux de ſa ferme, & quatre maiſons ont été entrainées par les torrens. A Cogners, une levée qui conduiſoit à un pont nouvellement conſtruit ſur la riviere de Luſſon, a été preſque entierement détruite. Les prairies de ces deux Paroiſſes ſont dans pluſieurs endroits couvertes de pierres & de ſables. Les moulins & les chemins ont été fort endommagés. Les Paroiſſes de Vancé & d'Evaille ont auſſi beaucoup ſouffert de ce même orage.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

CURIOSITÉ NATURELLE.

» On a trouvé dans la cave d'un Marchand-de-Vin de la rue Dauphine, à Paris, & à cinquante pas de la Seine, un os d'une groſſeur énorme. Le Propriétaire ne pouvant venir à bout de le remuer, & voulant le dégager de la glaiſe où il étoit enſeveli depuis des ſiecles, l'a fendu par le milieu avec une maſſue & des coins de fer. M. de Paul de Lamanon, qui l'a examiné attentivement & décrit dans le Journal de Phyſique, dit que cet os a huit pieds & demi de longueur, quatre pieds & demi de circonférence dans l'endroit le plus épais, & qu'il peſe environ cinq cents livres. Il eſt dans ſon état naturel, & n'eſt point pétrifié. M. de Lamanon prouve qu'il a appartenu à la tête d'un animal aquatique du genre des cetacées ».

II.

EXTRAIT d'un Mémoire ſur le Quinquina de la Martinique, connu ſous le nom de Quinquina-Piton, *par M.* Mallet, *Docteur Régent de la Faculté de Médecine de Paris.*

Nous inſérons ici cet article en faveur des gens de la campagne, qui ne ſont que trop ſujets aux fievres.

» Les fievres intermittentes ont, dit M. Mallet, long-tems déſolé nos climats, avant que nos Médecins euſſent découvert un moyen ſûr pour les combattre ; ce ne fut, comme on ſçait, qu'en 1649, que l'on commença à avoir quelques notions du quinquina, par les relations du Cardinal de Lugo & des Jéſuites à leur retour en France. Trente années s'écoulerent encore depuis cette époque, avant que les Médecins ſe déterminaſſent à le preſcrire aux malades avec cette confiance que méritent en général les ſpécifiques, & qu'il a acquis depuis ».

» En 1679, un Anglois, nommé Talbot, le mit en vogue ; & Louis-le-Grand acheta de lui la maniere de le preſcrire, & ſes doſes ».

» M. Mallet a eu recours aux lumieres de MM. Deſcemet & Laplanche, ſes Confreres, pour fixer, l'un comme Botaniſte, & l'autre comme Chimiſte, l'opinion ſur cette nouvelle eſpece de quinquina. Voici le réſultat des expériences faites par M. Mallet ».

» 1°. Que le quinquina-piton pris en décoction à la doſe de deux gros dans

une chopine d'eau, & à la dose d'un gros en bol, même de demi-gros, est vomitif & purgatif ».

» 2°. Qu'il guérit les fievres intermittentes, récentes ; qu'il suspend celles qui sont anciennes & qui ont résisté long-tems à l'action du quinquina du Pérou ; qu'il est même à présumer qu'il les auroit toutes guéries radicalement, s'il eût été possible d'en faire prendre encore deux doses aux malades qui n'ont pas voulu en continuer l'usage ».

» 3°. Que son action est très prompte ».

» 4°. Enfin, que la propriété qu'il a de faire vomir & de purger, est un avantage précieux qui doit même lui assurer la préférence sur le quinquina du Pérou, dans le traitement des fievres intermittentes, puisqu'il réunit, à lui seul, la faculté d'évacuer copieusement les malades, & celles de guérir la fievre. Par ces deux propriétés réunies, il remédie aux deux plus grands inconvéniens du quinquina, & peut prévenir les engorgemens, les obstructions, l'hydropisie, la cachexie, & une infinité d'autres maladies qui ne sont que trop souvent les suites funestes du quinquina du Pérou mal administré ».

» Ces expériences ont été faites en partie à l'Hôtel-Dieu de Paris, & ce ne sont pas-là les plus concluantes, par la raison que quelques-uns des malades voyant l'effet du remede, ont refusé d'en continuer l'usage ; car dans tous les Hôpitaux, & plus particulierement dans celui-là, il est une classe assez nombreuse de fainéans, qui n'ont rien moins qu'envie de guérir, pour qui une fievre tierce est une bonne fortune, & qui redoutent la convalescence, autant que le malade la desire ».

III.

Moyen pour empêcher les fourmis de s'attacher aux Pêchers. Extrait d'une Lettre insérée dans le Journal de Paris.

» J'ai vu des pêchers attaqués par des fourmis : elles s'attachent particulierement à l'extrémité des branches & aux yeux où la seve se porte pour l'accroissement de l'arbre ; c'est probablement cette seve qui est leur aliment favori. Sont-elles délogées de ces branches & de ces yeux pendant trois ou quatre jours, les feuilles poussent, les branches s'étendent ; car les fourmis n'ont pas passé huit jours à l'extrêmité des branches d'un pêcher, que les feuilles sont racornies, jaunissent & finissent par noircir ; enfin que l'arbre cesse d'augmenter & de végéter. Je vis cette cause & cet effet sans connoitre le remede. Le désespoir de voir mes pêchers dans cet état, me fit aviser de répandre une prise de tabac sur la pointe d'une des branches qui étoient attaquées par les fourmis ; je les vis faire un mouvement de répugnance, je redoublai, & je les vis faire une espece de mouvement convulsif, les unes tomber par terre, & les autres fuir. Mêmes opérations sur les yeux des autres branches occupées par les fourmis, même résultat. Le lendemain, je visitai mes pêchers, je n'y trouvai presque plus de fourmis ; je répandis encore une ou deux prises de tabac par pêcher, & depuis ce tems ces insectes n'ont pas reparu. J'ai réiteré cette expérience depuis trois ans, toujours avec le même succès. J'ai remarqué que ce sont les pêchers qui ont le plus de seve qui sont attaqués par les fourmis ; j'ai remarqué aussi que ces insectes se plaisent particulierement aux feuilles qui sont attaquées par les pucerons. Il semble que les fourmis détruisent les pucerons, par-là elles procurent d'abord un bien ; mais leur habitude devient funeste, & j'ai vu avec satisfaction que le vrai remede est le tabac ».

» Cette découverte doit être avantageuse pour les Isles où le tabac abonde. Le tabac en feuilles peut être l'aliment de la fourmi, & le tabac en poudre son poison. Il n'y a point de Propriétaire ni de Jardinier dans le Royaume, qui ne sacrifie une livre de tabac par an pour préserver ses arbres & ses fruits du maléfice des fourmis ».

IV.

Marchandises arrivées à Paris.

Depuis le 5 jusques & compris le 16 Juin, il est arrivé à la Douane, 15140 l. de sucre, 3 pieces & 6440 l. d'huile d'olive, 66 barils, 5 pieces & 16685 l. d'huile de navette & de graines, 51 tonnes & 5 pieces d'huile de colzat, 14600 liv. de céruse, 13225 liv. de potasse, &c.

Les eaux-de-vie dont les droits ont été acquittés au Bureau général des Aides, depuis le 2 jusques & compris le 15 Juin, se montent à 190 pipes.

V.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 27 Juin 1781.

Or de Portug. à . . .	728 l.	f.		marc.
Du Mexique à . . .	720			
Du Pérou à	714			
Les guinées à . . .	726			
Ducats à	98	10		
Or fin à 23 karats . . 31 32	102			once.
Or à 20 karats à . .	84	10		
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	10		
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10		marc.
Piastres à	48	17	6	

VI.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 23 Juin 1781 au Mercredi 27 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 liv. 10 s.; le seigle, de 13 à 14 liv.; l'orge, de 14 à 15 livres. Le froment à la Grêve, de 20, 21, 22 à 23 liv.; le seigle, 13 à 14 l.; l'orge, 14 à 15 l. *le sept.* Farine blanche à la Halle, de 36, 40, 41 à 42 l.; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 26, 28, 30 à 34 l. *le sac* pesant 325 livres.

VII.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 23 Juin 1781, au Mercredi 27 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21, 22 à 23 l.; *idem* à la Grêve, de 20, 21, 22 à 23 l.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 22 Juin 1781, de 62 à 64 livres; *idem* nouveau, de 58 à 60; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 46 à 47 liv.; *id.* nouv., 42 à 44; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 20 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 49 à 50; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 47 à 48; le cent de paille, de 17 à 20; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 40 à 45 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-V de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres
	PAIEMENT DU SAMEDI 23 JUIN 1781.		
8.	M. Despeignes	Samedi	J.
5.	M. Cauchy	Samedi	J.
6.	M. Caron	Samedi	J.
9.	M. Le Noir.	Samedi	J.
19.	M. de la Rue	Samedi	J.
	PAIEMENT DU LUNDI 25.		
23.	M. Masson.	Lundi.	J.
26.	M. de la Motte	Lundi	J.
29.	M. Certain	Lundi.	J.
28.	M. Creuzé.	Lundi.	J.
	PAIEMENT DU MARDI 26.		
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	J.
13.	M. Marsollier	Mardi	J.
15.	M. Defays	Mardi	J.
25.	M. Vieillard	Mardi	J.
24.	M. Desplasses.	Mardi	J.
Idem.	Gouvernemens.	J.	*Six derniers mois* 17

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLI

CHANGES du 26 Juin 1781.

Amsterdam, . . .	52 7 8e.	Cadix, ...	
Londres, ...		Livourne, ...	
Hambourg, ...	188 ½	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Pâques*. . .	¼ p.

DU MARDI 26 *Juin* 1781.

1780. Lot. Roy.	979 978 l.	1785	14
1781. *Primes.* non sortie	97 .	1786	
1782		1787	
1783		1788	
1784	163 .	1789	

1r. Viager. . 3 ¼ 3 3 ¼ 3 p. % bén. . 2d. . 1 ¼ p. %

Juin 1781.		*Du* 23.	*Du* 25.	*Du* 26
Comp. des Indes.	Actions	1957 ½.	1955 52 ½ 50	1950 47
	D° 16/25	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	D° 8es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	D° 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	392	362	392 391
Rescriptions.		9 ½ 8 ¾ 9 ¾ 9 9 ¾	8 ¾ 9 perte.	9 9 ¾ 9
Bil. des Ferm.		. . . . .	1 perte. . .	. . . . .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 17

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 23 Juin.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 28 *Mai.*

LE Commerce des Provinces Pruſſiennes ſituées ſur la Baltique, a occupé dans le cours de l'année 1780, 1489 navires, tant Pruſſiens qu'autres. Le Commerce d'Embden, Capitale d'Oſt-Friſe, dans la Baltique, s'eſt monté à 116 chargemens, tant en exportation qu'en importation.

BAVIERE.

DE MUNICH, *le* 3 *Juin.*

» Nous apprenons de Charding, en Baviere, que le 21 du mois dernier, 160 perſonnes, tant de cette derniere Ville que des environs, ont eu le malheur de ſe noyer dans l'Inn. Elles s'étoient embarquées au nombre de 200, & ſe rendoient à Paſſaw, où la dévotion attire annuellement à cette époque une grande affluence de Peuple. Le bateau, trop foible pour réſiſter au poids de la multitude, s'enfonça, & ce malheur livra tout ce qu'il tranſportoit à la merci du courant rapide de la riviere. Des Bateliers de Neubourg, témoins de ce ſpectacle affreux, ſe ſaiſirent de trois barques, les ſeules qui ſe trouverent ſous leurs mains, & volerent au ſecours de ces infortunés, dont quarante ſeulement ont été ſauvés. Tous les autres épuiſés de fatigue, par les efforts qu'ils faiſoient depuis près d'une demi-heure pour éviter la mort qui les menaçoit, ont été engloutis dans les eaux ».

ESPAGNE.

DE LA COROGNE, *le* 20 *Mai.*

Le 12 de ce mois, il eſt entré en ce Port un convoi François eſcorté par deux frégates, aux ordres du Capitaine de vaiſſeau le Sr. de la Fayette, qui montoit l'*Atalante*. Ce convoi eſt compoſé de 31 bâtimens Marchands chargés de ſucre, café, coton, &c. venant de Guari, & deſtiné pour Bordeaux; il étoit parti du Cap François le 14 Mars; & le 28 Avril, à la vue de l'Iſle Sainte-Marie, il s'étoit emparé de deux bâtimens Anglois qui alloient de conſerve, & dont l'un étoit une frégate de guerre qui à la vue de l'*Atalante*, avoit pris la fuite. Ces deux bâtimens revenoient de Liſbonne, avec un chargement de ſel, pour la pêche de la morue.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 4 *Juin.*

Le 21 du mois dernier, les Communes ayant délibéré ſur le ſubſide, accorde-

rent 251,104 liv. sterl. pour les extraordinaires de l'Artillerie pendant cette année ; 37,207 liv. sterl. pour continuer la construction de l'Hôtel de Sommerset. On résolut aussi de donner 1200 liv. st. au Docteur Smith, pour le récompenser de ses frais & des soins qu'il a pris à visiter & traiter les malades dans les prisons de cette Ville. Elles résolurent aussi qu'on leveroit quinze cents mille livres par emprunt en billets d'Echiquier ; qu'on accorderoit pour un certain tems les mêmes primes sur les Manufactures de coton de ce Royaume, exportées à l'Etranger, qui sont accordées sur les toiles par un Acte de la 19e. année du présent regne.

Dans le Discours que M. Burke prononça dans la Chambre des Communes, sur la conduite des Anglois à Saint-Eustache, on remarque sur-tout ce qu'il dit du traitement qu'on y a fait éprouver aux Juifs.

» Les Juifs, dit cet Orateur, n'appartenant à aucune Nation particuliere, devoient se trouver sous la protection naturelle des Nations de l'Univers qui se piquent de surpasser les autres par la civilisation & la noblesse des sentimens. Ce Peuple n'avoit d'autre protection que l'humanité de la Nation avec laquelle il vivoit. Il n'y avoit pas d'Etat dont ils pussent, en qualité de Citoyens, réclamer l'assistance contre les torts qu'on pouvoit leur faire ; les persécuter, étoit donc le comble de la bassesse. Un Hollandois opprimé pouvoit recourir à la protection des Etats de sa Patrie. Un François éprouvant le même malheur pouvoit aussi recourir à son Souverain. Si la même chose arrivoit à un Anglois, sa Patrie étoit en état de prendre sa défense, à moins qu'elle n'eût perdu tout sentiment d'honneur ; mais la Peuplade errante des malheureux Juifs n'avoit ni Chef, ni ressource, & ne pouvoit que demander la protection de l'humanité à ces ames braves & généreuses qui se trouvent dans la Société. Il n'y avoit, continua-t-il, aucune classe d'hommes plus respectable dans la Société ; ils avoient l'esprit du Commerce, & répandus dans tous les pays, depuis les extrêmités de l'Asie jusqu'à celles de l'Europe, ils étoient comme des chaînons dans la chaîne du Commerce ; ou, pour se servir d'une expression électrique, ils étoient les Conducteurs qui faisoient circuler le crédit dans l'Univers entier. On ne devoit pas les condamner pour certains vices qui pouvoient caractériser la Nation : car la maniere dépendante où ils vivoient perpétuellement, ne pouvoit manquer de les corrompre ; c'étoit une remarque aussi ancienne que le vieil Homere, & confirmée depuis lui par l'expérience de tous les siecles, que l'esprit humain perd toujours, dans l'esclavage, la moitié de sa dignité, &c. »

HOLLANDE.

De la Haye, *le 9 Juin.*

Les Députés de la Province d'Utrecht, d'après un ordre des Seigneurs Etats, leurs Commettans, ont proposé à l'Assemblée de Leurs Hautes-Puissances l'avis de Leurs Seigneurs-Etats, portant que les effets sauvés du vaisseau de la Compagnie Angloise des Indes Orientales, le *Général Barker*, échoué à Norwich, doivent tourner au profit, non de la Province de Hollande, mais de Leurs Hautes-Puissances, comme étant en guerre ouverte contre l'Angleterre, & en conséquence, lesdites Hautes-Puissances se trouvent autorisées à revendiquer tous les effets des Anglois, comme propriétés ennemies, & cela non-seulement par rapport aux effets du navire en question, mais encore par rapport à tous les effets quelconques de l'Ennemi commun, sous quelques territoires qu'ils se trouvent échoués ou pourroient échouer par la suite. Les Députés d'Utrecht ont appuyé l'opinion de leurs Commettans sur ce que la guerre se fait aux frais de la Généralité, & non pour le compte de la Province de Hollande en Particulier.

PAYS-BAS.

De Bruxelles, *le 3 Juin.*

Pour encourager dans la Province de Flandres la distillation de l'eau-de-vie de grains à la façon Hollandoise, dite *Genevre*, la Direction de cette Province, de l'aveu du Gouvernement, vient d'ac-

corder des faveurs toutes particulieres à ceux qui dorénavant s'occuperont de cette distillation. Les Etrangers seront traités à cet égard comme les Regnicoles. Les uns & les autres jouiront non-seulement du tiers de la baisse dans les impôts ordinaires sur la distillation, mais ils recevront en outre sur toute l'eau de-vie de grains de leur Fabrique, qui sortira pour l'Etranger par les Ports d'Ostende & de Nieuport, une prime qui les rendra exempts & affranchis de tout droit.

DE L'APPENZELL (*Canton de la Suisse*), *le 29 Mai.*

Note sur une maniere de se procurer du salpêtre, usitée dans ce Canton.

» L'Appenzell a dans le salpêtre un objet de Commerce qui a été très-considérable lorsque la France & l'Allemagne ont été en guerre, & qui pourroit le devenir encore plus, si le débit de ce sel etoit régulier & assuré par des circonstances favorables. Sa formation & sa multiplication, due à des moyens fort simples, obéissent à l'industrie des Bergers du Canton. Les étables de leurs bestiaux, construites généralement sur la pente des montagnes, ne sont de *plain-pied* que d'un côté, & la face du bâtiment opposée à son entrée, est élevée au dessus du sol d'environ deux à trois pieds, & supportée à chaque angle par un fort pieu; ensorte que l'espace qui se trouve entre le plancher de l'étable & la terre, est entierement exposé à l'air. Dans cet espace on creuse une fosse qui l'occupe en entier, & dont la profondeur est d'environ trois pieds; la terre qu'on en tire étant ordinairement noire & grasse, ou meme absolument argilleuse, est remplacée par une terre choisie dans l'espece des sablonneuses, que l'on a soin d'y comprimer très-peu. Cette terre nécessairement très-poreuse, s'imbibe de l'urine des bestiaux, se prête à l'évaporation de sa partie purement humide, & favorise la formation du nitre, à laquelle le contact de l'air est absolument nécessaire. Lorsque l'étable a été habitée deux ou trois ans, le salpêtre est déjà formé en assez grande quantité pour que la fosse puisse être vuidée & sa terre lessivée; ce qui se fait à la maniere ordinaire: après quoi cette même terre est séchée à l'air libre & remise dans la fosse. On a remarqué qu'après avoir été une fois employée, elle devient plus propre à la crystallisation du salpêtre, qu'elle peut être lessivée plutôt & fournir graduellement une plus grande quantité de ce sel. Ordinairement, la premiere récolte faite, on peut recueillir tous les ans, & il n'est pas rare de voir ces lessives produire un millier pesant de salpêtre, dans une habitation médiocrement peuplée. L'exposition des montagnes, relativement au soleil, influe considérablement sur l'abondance de ce produit; la plus favorable est celle du nord, parce que la partie la plus découverte de la fosse est exposée à un air vif qui hâte l'évaporation, & n'est point échauffée par l'ardeur du soleil qui trouble la formation du sel en volatilisant quelques-unes des parties qui entrent dans sa composition ».

» Le commerce du salpêtre n'est pas absolument particulier au Canton d'Appenzell, on en recueille une assez grande quantité dans celui de Glarus; mais en général, les Glarois moins attachés à leur Pays & moins Bergers, quoique aussi industrieux que leurs voisins d'Appenzell, paroissent un peu moins attentifs qu'eux aux ressources de la vie pastorale ».

I I.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

D'AIX (*en Provence*), *le 2 Juin.*

Notre Parlement a rendu le 27 Mars dernier, un Arrêt concernant la conservation des bois en Provence. Cet Arrêt contient quatre articles. Par le premier, il est ordonné aux Juges Gruyers de la Province, de se conformer à l'art. 4 du tit. 9 de l'Ordon. du mois d'Août 1669: ce faisant, de visiter de quinzaine en quinzaine les forêts de leurs Grueries, dresser des procès-verbaux des délits, procéder diligemment contre les coupables, avertir de six mois en six mois le Procureur Général du Roi, des procès-verbaux & poursuites qu'ils auront faits, ainsi que des Juge-

mens par eux rendus, dont & du tout, ils enverront des grosses à la Chambre. Par le second article, il est enjoint aux Consuls des lieux de se conformer à l'Arrêt de Réglement du 17 Avril 1741; en conséquence de visiter une fois chaque année les bois appartenants aux Communautés dont ils sont Consuls, de dresser des procès verbaux des contraventions, pour être envoyés au Greffe de la Chambre; de faire des visites fréquentes dans les bois desdites Communautés, pendant le tems des coupes, à peine d'être déclarés responsables des délits & contraventions, en leur propre & privé nom, & dresser, après l'exploitation de la coupe desdits bois, des procès verbaux dans quinzaine, pour être envoyés au Greffe de la Chambre, le tout sans frais. Le troisieme article ordonne aux Consuls de se conformer pareillement à l'article quatorze du titre vingt-cinq de l'Ordonnance de 1669, & au susdit Arrêt du 17 Avril 1741; en conséquence d'établir des Gardes-Bois qui les visitent exactement, & qui dénoncent les Contrevenans; & faute par lesdits Consuls & Communautés d'établir lesdits Gardes par tout le bois, le Juge Gruyer dudit lieu, & dans les Villes Royales, les Lieutenans ou les Juges Royaux que la Cour commet à cet effet, y pourvoiront. L'article quatrieme porte que conformément à l'article 16 du titre 15 de la même Ordonnance, lesdits Gardes feront leurs rapports de tous les délits & contraventions pardevant les Juges Gruyers des lieux, qui seront tenus de procéder contre les coupables, & de se conformer pour le Jugement des procédures concernant les abus & délits, aux formes & peines prescrites par led. article; & à défaut de Juges Gruyers, pardevant les Juges Royaux des lieux, ou les Lieutenans; lesquels recevront lesdits rapports, & les enverront incessamment au Greffe de la Cour, pour les procès-verbaux communiqués aux Procureurs du Roi, conclus & rapportés, être ordonné ce qu'il appartiendra.

De Cette, *le 3 Juin.*

Le 21 du mois dernier, il est entré dans ce Port, un chebec Espagnol, avec 10 à 12 bâtimens de sa Nation, chargés de diverses marchandises, venant de la côte d'Espagne.

De Grenoble, *le 3 Juin.*

Le Rédacteur des Affiches de cette Province, en annonçant que dans plusieurs Villes du Bas-Dauphiné, il s'étoit répandu quelque alarme, causée par une épizootie qui s'est manifestée dans plusieurs cantons du Vivarais d'où l'on tire les bestiaux destinés à la subsistance de leurs Habitans, avoit desiré avoir des renseignemens positifs sur cet objet. Il invitoit en même tems les personnes instruites à vouloir bien lui communiquer les détails qu'elles pourroient se procurer sur cette épizootie. M. Menurer, Médecin du Roi, Maire de Montelimart, pour entrer dans ses vues, a fait des recherches sur cette maladie, & a en conséquence écrit la Lettre que l'on va lire.

» La Ville de Montelimart, par sa position près de la rive gauche du Rhône, & par ses relations multipliées avec le Vivarais, a été peut-être, plutôt qu'une autre, dans le cas d'être informée & alarmée de l'épizootie qu'on disoit y être répandue ».

» Les bruits les plus vagues méritent dans ce genre une grande attention de la part de ceux qui représentent leurs Citoyens, & qui sont chargés spécialement de ce qui concerne l'intérêt public & la santé générale. C'est du Vivarais que les Bouchers de Grenoble tirent tous les bœufs & une partie des moutons destinés à la subsistance de ses Habitans. Des Lettres positives de ces cantons confirmant les premiers rapports, donnerent des renseignemens plus détaillés sur la nature, le siege, le foyer de cette maladie; elles annoncerent que les environs d'Aubenas, de Privas, de Villeneuve de Berg, les campagnes du Coyron, trés-peuplées en bestiaux, étoient affectées; que l'alarme répandue dans ces Villes y avoit excité des précautions. Il fut avéré que la maladie, après avoir attaqué quelques cochons, avoit principalement porté sur les bœufs & les vaches; qu'elle s'étoit étendue jusqu'aux mulets, aux bêtes à laine & aux chevres; qu'elle se mani-

festoit par une espece de pustule sur la langue, qui d'abord rouge, devenoit ensuite livide, noirâtre, se recouvroit d'une phlystene ou cloche, & qui croissant en peu de jours avec rapidité, occupoit non-seulement la surface de cet organe, mais en pénétroit l'intérieur, cautérisant & détruisant la partie qui formoit son siege, au point d'en détruire la continuité, & de maniere que le mal parvenu à son dernier période, la langue coupée dans la portion affectée, se détachoit & tomboit; sa chûte étoit l'époque de la mort de l'animal; quelquefois on n'observoit qu'une fente ou une petite vessie sur les bords ou au dessous de la langue, mais les progrès, la dégénération & l'issue étoient les mêmes. Cette affection, uniformément répandue sur un grand nombre d'animaux, en constatoit le caractere épidémique, & on étoit dans le cas de la juger contagieuse ».

» Il n'en fallut pas davantage pour exciter la vigilance & le zele des Officiers Municipaux, Juges de Police de cette Ville; la mémoire des ravages qu'une pareille épizootie avoit faits en 1731 & en 1763 dans l'Auvergne, le Gevaudan, le Haut-Vivarais, étoit bien propre à les animer. Ils s'occuperent tout de suite des moyens d'empêcher la contagion de pénétrer dans les troupeaux du pays, & ils y joignirent les précautions qui pouvoient prévenir son effet ultérieur, & bien plus funeste, sur les hommes. Ils défendirent en conséquence à tous Bouchers & autres de tirer de l'autre côté du Rhône aucune espece de bestiaux. Ce fleuve paroit, à tous égards, la barriere & la limite la plus naturelle entre les deux Provinces; & il fut enjoint aux Bouchers de représenter journellement tous ceux qu'ils destinoient à être mattés & débités pour la subsistance publique. Les Officiers Municipaux ne craignirent point de se charger eux-mêmes d'une inspection & d'une vérification aussi sûres qu'utiles; ils auroient cru compromettre la sûreté générale en confiant ce soin important à des mercenaires peu exacts. Ils se distribuerent entr'eux les différens quartiers de la Ville, se rendirent chaque jour dans les matteries, sur la requisition des Bouchers; & après s'être assurés, par l'inspection facile de la langue, du bon état de l'animal, ils le faisoient marquer comme propre au débit. Ainsi la sécurité ne fut point altérée, la santé ne fut point compromise, & on prévint, avec quelques attentions, jusqu'à la crainte & à la répugnance ».

» Cependant, pour agir avec plus de certitude & redoubler de précautions, ou faire cesser des gênes & des contraintes superflues, il fut envoyé par le Conseil Municipal des Exprès en différentes Villes du Vivarais, pour réclamer des conseils & prendre sur les lieux des informations plus précises & plus détaillées, sur la continuation, la marche, les remedes, les suites & les causes même de ce fléau. Ils furent chargés de parcourir les campagnes & les districts qui passoient pour être les plus affectés. Ces nouvelles informations ajouterent peu de lumieres sur la nature du mal, elles n'apprirent rien sur les causes, & il fut bien constaté que l'épizootie avoit principalement porté sur les bœufs: qu'un grand nombre avoit été en proie à ses coups, & un très-petit nombre la victime; que ce n'étoit même que dans les commencemens que la maladie méconnue avoit fait périr quelques animaux; que l'alarme, qui avoit été excitée par ces événemens sinistres, avoit sauvé les autres, en déterminant des visites, des précautions & des remedes nécessaires ».

» La méthode à laquelle on eut recours, fut celle qui avoit déjà été employée en 1731 & 1763; elle consistoit à racler fortement, avec une *piece d'argent*, la partie de la langue où étoit la pustule, à la frotter rudement avec un *morceau d'écarlate* *, imbibé d'un mélange de sel, de poivre & vinaigre, à en faire avaler quelques cuillerées à l'animal; on répétoit plus ou moins souvent ce secours, suivant la circonstance. On nous a assuré que ce remede, em-

* *Le Peuple a toujours préféré une piece d'argent pour ratisser la langue, & un morceau d'écarlate pour la frotter; on ignore les motifs de cette préférence: il n'en est pas de même de ceux de l'attention de faire bénir les drogues employées à cette opération.* Note de l'Auteur de la Lettre.

ployé de bonne heure, n'avoit jamais manqué de succès. Nous fumes également instruits que la maladie déclinoit beaucoup ; qu'il y avoit moins d'animaux attaqués ; que leur maladie étoit plus légère, mais que dans tous ces cantons, les précautions médicinales & religieuses étoient universellement employées. On ne les a pas négligées dans cette Ville ; mais ce fléau n'y a point pénétré du tout ».

» Rassurés enfin sur sa déclinaison chez nos voisins, nous avons été dans le cas de diminuer la contrainte nuisible au Commerce. La surveillance & l'inspection n'ont été suspendues que lorsque tout sujet de crainte a été entierement dissipé. Le zele du Corps Municipal a été dans cette occasion aussi étendu que nécessaire. Mon état ajoutoit encore de nouveaux devoirs à ceux de ma place, dans un objet qui intéressoit la santé publique *Signé*, MENURET, *Médecin du Roi, Maire* ».

DE NIORT, *le 5 Juin.*

» Notre derniere Foire a été très-médiocre. Il ne s'y est vendu qu environ 540 pieces d'étoffes du Poitou ; 1200, des Manufactures voisines ; 110, d'étoffes de soie ; 1800, de toiles ; 230 douzaines de bas ou bonnets de laine au tricot ; 4000, de mouchoirs ; pour 12000 livres de toiles ; 5000 liv. de peaux apprêtées ; 7000 liv. de rubanerie & passementerie ; 15000 livres de mercerie ; 10000 liv. de clincaillerie & bijouterie, & 7000 liv. de dorures ; 80 paires de chevaux : 50 de mules ou mulets, & 90 de bœufs ou vaches. Toutes ces quantités sont peu de chose pour les besoins des Propriétaires & des Marchands ; ce qui ne peut s'attribuer, comme on l'a déjà dit, qu'au défaut de débouchés & au rétrécissement des moyens occasionnés par la guerre, qui rend l'argent rare en le resserrant. La sécheresse de la fin d'Avril & de presque tout le mois de Mai, a nui aux fourrages ; ce qui influe nécessairement sur le prix & la vente des bestiaux. Cependant le débit des bleds a pris un peu de faveur dans plusieurs endroits, chacun s'empresse de vendre, plusieurs greniers se vuident ; ce qui pourra faciliter la consommation des étoffes du Pays, qui servent principalement à vêtir les Fermiers, les Laboureurs & les Paysans, & portera quelque argent dans les Fabriques qui travailleront plus volontiers, & satisferont à leurs engagemens arriérés. Il y a beaucoup d'inégalité dans les apparences de la récolte des grains ; elle sera médiocre dans le plus grand nombre des cantons ; mais la perspective des vendanges est la plus belle possible par-tout. Tous ceux qui ont entrepris l'éducation des vers à soie esperent jusqu'à présent d'avoir quelque succès. La récolte des fruits ne promet pas généralement de l'abondance, & on craint pour la qualité ».

(*Extrait des Affiches du Poitou*).

DE SENS, *le 11 Juin.*

» *Extrait d'une Lettre* ». Le Samedi 31 Mars 1781, à 11 h. du soir, le feu prit, on ne sçait comment, à la grange du plus riche Fermier de la Garenne, Village dépendant de la Paroisse du Plessis-Saint-Iean, Diocèse de Sens, à 4 ou 5 lieues de cette Ville. Le vent étoit violent, qu'on juge de la rapidité des progrès de l'incendie. Les Habitans dormoient du plus profond sommeil ; un chien renfermé dans une cour pousse des heurlemens affreux, & réveille le Fermier. Celui-ci se leve, crie au secours, veut sauver ses enfans : il est trop tard ; sa grange, le toit de sa maison, une ferme voisine sont déjà tout embrasés. Plusieurs autres maisons deviennent la proie de l'incendie, sans qu'il soit possible d'en arrêter les ravages : enfin l'embrasement est si grand, si général, les montagnes d'alentour en reçoivent une si vive impression de lumiere que, malgré l'obscurité de la nuit, on distingue les objets comme en plein jour. Grains, meubles, charrues, habits, linge, vases, argent monnoyé, bestiaux de toute espece, tout a été consumé. Deux filles de 16 à 17 ans, un enfant de 15 jours, une pauvre femme à qui le Fermier avoit donné l'hospitalité, ont été brûlés. Une autre femme âgée de 26 ans, & à peine relevée d'une couche pénible, s'est éveillée presqu'au milieu des flammes ; dans ce désastre, elle ne voit qu'un fils âgé de

cinq ans, couché dans la piece voisine. Elle s'y précipite, ouvre la porte, des tourbillons de feu lui bouchent le passage, rien ne l'arrête; elle s'élance sur des poutres ardentes, s'enfonce dans une fournaise, y trouve son enfant, le presse sur son sein, & se sauve à travers de nouveaux feux qui l'assaillent de toutes parts. Elle court jusqu'au milieu d'un champ, tombe évanouie dans un sillon, & reste trois heures entieres dans cet état déplorable sans recevoir aucun secours. Ils ont été transférés l'un & l'autre au Village du Plessis Saint Jean, où ils n'ont un moment recouvré leurs esprits que pour se sentir expirer tous les deux dans des tourmens horribles. Qu'on se figure quatre cadavres arrachés par lambeaux de dessous les décombres, rapetissés, calcinés par les flammes, & ne conservant plus rien de la figure humaine; les membres épars & desséchés de plus de 400 animaux, tant chevaux que bœufs, moutons, &c. On fait monter la perte causée par cet incendie, à cinquante mille livres ».

DE PARIS, *le* 18 *Juin*.

» Le 8 de ce mois, à huit heures & demie du soir, tous les Spectateurs étant déjà retirés de la salle de l'Opera, & pendant que les Ouvriers de théatre faisoient le service accoutumé après les représentations, le feu prit à quelques cordages qui le communiquerent à des toiles de décoration, & dans l'instant, il devint si vif que rien ne put empêcher la flamme de se porter au comble & d'embraser la charpente, desorte qu'en fort peu de temps, & sans qu'aucun secours humain pût alors y mettre obstacle, tout l'intérieur de la salle fut consumé. Il en a malheureusement coûté la vie à quelques Gagistes & à quelques Figurans du ballet qui avoit terminé la représentation. Le 10 de ce mois, on a enterré dix cadavres qui ont été trouvés dans le déblai. Le Palais Royal & quelques maisons attenantes de l'autre côté de la salle incendiée, ont été heureusement garantis du danger dont ils étoient menacés. Les Chefs des Corps militaires, qui furent employés toute la nuit & le jour suivant, les Magistrats, à la vigilance desquels le salut de la Ville est confié, les Gens de Police, le Corps des Pompiers, si digne de la reconnoissance publique; les Religieux Capucins, tous enfin, dans ce désastre, ont donné des témoignages du plus grand zele & de l'activité la plus soutenue ».

(*Extrait de la Gazette de France*).

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

MANIERE de faire usage de la plante appellée Pensée, *contre les croûtes de lait.*

On prend une pincée de feuilles de cette plante, séparée des racines, tiges & fleurs, on les fait bouillir dans du lait, pour en donner une égale portion soir & matin; ou bien l'on prend un demi-gros de poudre de ces feuilles séchées à l'ombre; on les fait infuser pendant une demi-heure, puis bouillir dans du lait, & l'on en donne la colature soir & matin. Lorsqu'on a employé ce simple pendant huit jours, l'éruption augmente régulierement, l'urine acquiert l'odeur de celle des chats; & peu de tems après, les croûtes commencent à se sécher. M. Strack assure que ce moyen curatif ne manque jamais son effet, à moins que des causes accessoires ne s'y opposent, telles que des impuretés d'une autre espece, qu'il faut évacuer, ou le vice héréditaire de la Nourrice, & alors il est essentiel d'en choisir une autre. Quoique la guérison s'opere ordinairement dans l'espace de quinze jours, il est prudent de continuer l'usage de ce remede pendant un certain tems, & de ne l'abandonner que lorsque l'urine n'exhale plus cette puanteur, qui est le signe diagnostic de la disposition à cette maladie, quoiqu'il n'en paroisse rien à l'extérieur ».

(*Extrait du Calendrier intéressant de Bouillon, année* 1781).

I I.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 20 Juin 1781.

Or de Portug. à . .	728 l.	f.	marc.
Du Mexique à . . .	720		
Du Pérou à	716		
Les guinées à . . .	726		
Ducats à	98		
Or fin à 23 karats . . 31 32	102		once.
Or à 20 karats à . .	85		
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	12 6	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	12 6	
Piastres à	49		

I I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 16 Juin 1781 au Mercredi 20 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 20, 21 à 22 liv.; le seigle, de 12 à 13 livres; l'orge, de 14 à 15 livres. Le froment à la Grêve, de 20, 21, 22 à 23 liv.; le seigle, 12 à 13 l.; l'orge, 14 à 15 l. *le sept.* Farine blanche à la Halle, de 36, 40, 41 à 42 l.; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32 à 34 l. *le sac* pesant 325 l.

I V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 16 Juin 1781, au Mercredi 20 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21, 22 à 23 l.; *idem* à la Grêve, de 20, 21, 22 à 23 livres.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 16 Juin 1781, de 52 à 53 livres; *idem* nouveau, de 49 à 50; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 45 à 46 liv.; *id.* nouv., 40 à 43; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 19 à 21; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 48 à 49; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 47 à 48; le cent de paille, de 20 à 21; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 34 à 40 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lett
	PAIEMENT DU SAMEDI 16 JUIN 1781.		
8.	M. Despeignes	Samedi	J.
5.	M. Cauchy	Samedi	J.
6.	M. Caron	Samedi	J.
9.	M. Le Noir.	Samedi	J.
19.	M. de la Rue	Samedi	J.
	PAIEMENT DU LUNDI 18.		
23.	M. Masson.	Lundi.	J.
26.	M. de la Motte	Lundi	J.
29.	M. Certain	Lundi.	J.
28.	M. Creuzé.	Lundi.	J.
	PAIEMENT DU MARDI 19.		
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	J.
13.	M. Marsollier	Mardi	J.
15.	M. Defays	Mardi	J.
25.	M. Vieillard	Mardi	J.
24.	M. Desplasses.	Mardi	J.
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	J.
12.	M. Alissant	Jeudi	J.
Idem.	Gouvernemens.	J.	*Six derniers mois*

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABL

CHANGES du 19 Juin 1781.

Amsterdam, ...	52 7 8e.	Cadix, ...	
Londres, ...	31 3 16d. L.	Livourne, ...	
Hambourg, ...	188	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Pâques*. . .	au p

DU MARDI 19 *Juin* 1781.

1780. Lot. Roy. .	980 l.	1785	14
1781. *Primes.* sortie	450 .	1786	
1782		1787	
1783		1788	
1784		1789	
1r. Viager. .	2 ½ ¾ 3 p. % bén.	. 2d. .	2 ½ ¼ p. % pe

Juin 1781.		*Du* 16.	*Du* 18.	*Du* 1
Comp. des Indes.	Actions	1960 62 ½ 65 .	1970 72 ½ 70.	1970 65
	D° 16/25	. . . . .	. . . . .	. . . .
	D° 8es	. . . . .	. . . . .	255 . .
	D° 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	. . . . .	. . . . .	386 90
	Rescriptions.	8 ½ ¾ 9 ½ p.	8 ¾ 9 ¼ p.	8 ¾ 9
	Bil. des Ferm.	. . . . .	. . . . .	. . . .
	Contr. à 4 p. % 1777 . . .	. . . . .	. . . . .	. . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Mardi 19 Juin.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE SMYRNE, *le 29 Avril.*

UNE Flotte Marchande Françoise, composée de 27 voiles, & venant de Marseille, aborda ici le 18 de ce mois. Elle étoit escortée par la frégate du Roi, la *Sultane*. Vingt-un de ces bâtimens sont pour cette Echelle, & six pour Constantinople. Ces derniers ont pris, le 20, la route de leur destination. Ils naviguent sous l'escorte de la frégate qui les accompagnera jusqu'aux Dardanelles.

DE CONSTANTINOPLE, *le 6 Mai.*

Le 23 du mois dernier, le feu prit dans le quartier de cette Capitale qui est presque entierement habité par les Gens de Loi. L'incendie fut si violent, que ce ne fut qu'au bout d'onze heures qu'on put réussir à l'arrêter, quoique les secours les plus prompts & les plus actifs n'aient pas manqué. On compte près de 200 maisons qui ont été la proie des flammes. La peste, dont nous espérions être entierement délivrés, a reparu de nouveau dans cette Capitale, depuis une quinzaine de jours : elle a pénétré jusques dans l'hôtel de l'Ambassadeur de Venise, où elle a frappé un des domestiques de Son Excellence. Il y a toute apparence qu'elle nous est venue de Salonique ; car nous apprenons que ce fléau y fait maintenant les plus grands ravages, & que chaque jour il y enleve plus de cent personnes, quoique les deux tiers des Habitans aient pris la fuite.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 28 Mai.*

Un Négociant Anglois avoit ci-devant obtenu un privilege exclusif pour faire le commerce du bois à Kola dans la Laponie Moscovite. Les affaires de cet Etranger ayant mal tourné, le Gouvernement se vit obligé de se charger de l'exploitation de ces bois. Depuis, des considérations particulieres ont fait prendre le parti de déclarer libre cette branche de Commerce. D'après une Ordonnance Impériale qui vient de paroitre, toutes personnes pourront aller couper du bois dans cette Province, & le faire passer à l'Etranger, en payant certains droits au Fisc. Quoique ces droits soient peu considérables, on doute cependant que ce commerce puisse y réussir, si le Gouvernement n'accorde pas à ceux qui oseront l'entreprendre quelques encouragemens particuliers, parce que la longueur du trajet & la difficulté du transport le rendent très-coûteux.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 26 Mai.*

Le vaisseau du Roi, le *Groenland*, est revenu le 25 de ce mois du Holstein. La Chambre des Douanes générales a fait publier que les Isles Danoises des Indes Occidentales manquoient de bois & de provisions, & que les bâtimens Danois qui y en apporteront, en trouveront facilement le débit, & pourront faire de bonnes affaires, en prenant en retour des productions de ces Isles.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 23 Mai.*

La nouvelle Commission du Trésor a commencé ses Séances, & elle s'occupe d'une maniere particuliere des moyens d'introduire une meilleure administration dans les Finances.

Le Magistrat a fait afficher deux placards. Par le premier, il est défendu à tous les Habitans de vendre le Dimanche autre chose que les comestibles nécessaires à la vie, & d'ouvrir les boutiques & maisons de jeu. Le second, conforme à celui publié il y a quelque tems à Pétersbourg, fait défenses à tout Sujet de s'absenter ou sortir des Terres de la République, sans être muni d'un passeport qui sera demandé huit jours d'avance, afin que l'on puisse annoncer, par les Papiers publics, son départ, & mettre par-là ses Créanciers dans le cas de se faire payer ce qui pourroit leur être dû.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 28 Mai.*

On mande de la Hongrie que les Réformés & les Luthériens de ce Royaume se proposent d'envoyer une Députation à Sa Majesté pour solliciter le rétablissement du libre exercice de leur Religion & des Eglises qu'ils avoient précédemment, ou la permission d'en construire de nouvelles.

On vient de publier, par ordre de Sa Majesté, une nouvelle Ordonnance en matieres civiles, laquelle aura lieu pour tous ses Etats Héréditaires de la Bohême & de l'Allemagne. On est maintenant occupé à la rédaction d'un nouveau Code de Loix criminelles, qui doit paroitre dans peu. On assure que d'après cette nouvelle Législation, la peine de mort sera commuée, pour ceux qui l'auroient mérité, en un flétrissure extérieure, qui fera connoitre le genre de supplice qu'ils auroient encouru, & les mettra par-là dans l'impossibilité de cacher le signe de leur réprobation.

Le Baron de Lesback, Ministre de notre Cour à Monaco, a fait passer ici les réponses des deux Cours Electorales de Mayence & Palatine, par lesquelles elles acquiescent à la proposition qui leur a été faite, de ne plus permettre de levées d'hommes dans leurs Etats, attendu que ces émigrations ne peuvent que dépeupler l'Empire, & lui enlever des bras utiles à la culture & aux Arts.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 3 Juin.*

Les Communes délibererent de nouveau le 25 du mois dernier sur les affaires de la Compagnie des Indes Orientales, & dans cette Séance, Lord North leur notifia, que » puisque les » Directeurs de cette Compagnie ne lui » avoient fait aucune proposition ac- » ceptable, il se borneroit à proposer » la formation d'un Bill pour continuer » pendant un an & sous certaines res- » trictions, le Commerce exclusif de » la Compagnie ». En conséquence de cette communication, il fut proposé & arrêté :

» Qu'il seroit permis à la Compagnie des Indes Orientales de retenir, pendant un tems limité, la possession de ses acquisitions territoriales & des revenus qu'elle a acquis dans l'Inde ; qu'il seroit dressé un état détaillé des profits nets de la Compagnie depuis le premier Mars 1781 jusqu'à pareil jour 1782 ; que le surplus net seroit partagé de la maniere suivante. La Compagnie recevra un dividende de 8 pour cent, si les profits y répondent ; le Public recevra une part proportionnée des mêmes profits, à raison de 8 pour cent, si les pro-

fits montent à 16 pour cent, ou s'ils sont au dessous de 16 pour cent, tous les profits au-delà du dividende de 8 pour cent, & s'ils passent les 16 pour cent, le surplus sera partagé entre le Public & la Compagnie ; la moitié adjugée à la Compagnie sera appliquée à une augmentation du dividende, c'est-à-dire, les Propriétaires prendront un pour cent de la moitié de ce surplus, si le surplus peut y suffire, & le restant de ce surplus sera appliqué au paiement des dettes, en obligations de la Compagnie ; laquelle, en cas de nécessité, & avec l'approbation de la Trésorerie, pourra emprunter 500 mille livres sterlings, au-delà de sa dette actuelle en obligations ».

Cet arrêté causa de grands débats, les Membres de la Chambre, qui sont Propriétaires de la Compagnie, s'y opposant de tout leur pouvoir ; mais enfin le rapport en fut fixé au 28. Ce jour, ledit rapport fut fait, & malgré les représentations fondées des Membres qui sont intéressés dans ladite Compagnie, l'arrêté fut approuvé & changé en un Bill qui contiendra, outre les clauses ci-dessus énoncées, les conditions suivantes, ainsi que le premier Ministre le déclara ouvertement. Ces conditions sont : » que les Directeurs devront communiquer au Gouvernement toutes les dépêches qu'ils recevront des Gouverneurs que la Compagnie a dans ses Possessions dans l'Inde, & toutes les instructions qu'ils leur enverront ; que la Compagnie supportera une partie des frais pour l'entretien des forces de terre & de mer, qui seront employées dans l'Inde ; qu'il sera exigé des Directeurs de se conformer aux ordres qu'ils recevront de la part du Roi, par un de ses Ministres, relativement aux Déclarations de guerre & à la conclusion des Traités avec les Princes du Pays ; enfin que le Procureur-Général de la Couronne sera autorisé à poursuivre *ex officio*, tous les Serviteurs de la Compagnie, qui auront agi contre ou outre passé leurs ordres, ou qui auroient accepté des présens dans l'exercice de leurs Charges, en quel cas les amendes pécuniaires seront adjugées à la Couronne ».

Telle est actuellement la situation des affaires de notre Compagnie, au sujet desquelles un des Ecrivains de nos Feuilles publiques, s'énonce ainsi : » Par la » malheureuse & délabrée situation de » notre Compagnie des Indes Orienta- » les, tant au dehors qu'au dedans, il » paroîtroit presque qu'elles sont par- » venues à cette maturité, pour occa- » sionner sa ruine totale, finale & irré- » parable, à moins que la Providence » Divine n'intervint d'une maniere mi- » raculeuse pour la conserver, ce que » la conduite tenue ci-devant par la » Compagnie & ses Employés ne peut » guères faire esperer ». En attendant, il s'est tenu le 28 une Assemblée générale des Directeurs & Propriétaires de ladite Compagnie, pour délibérer sur les droits & privileges qui lui sont accordés ; sur la nature & l'étendue de ces privileges, des acquisitions & revenus qu'elle a acquis dans l'Inde, & pour aviser aux moyens de maintenir ces droits, au cas que la négociation entamée entre les Directeurs & le Ministere, n'ait pas le succès qu'on en espere.

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le 4 Juin.*

La négociation pécuniaire de 8 millions à 2 & demi pour cent, arrêtée le 16 Janvier dernier, a eu un tel succès qu'au commencement de ce mois elle étoit déjà presque remplie. Les Etats de Hollande considérant que dans les circonstances actuelles il convenoit à tous égards que les Finances de l'Etat fussent augmentées, ont cru qu'il falloit profiter de cet empressement du Public à s'intéresser dans cet emprunt, & ont résolu de l'augmenter de quatre autres millions & de le porter à douze.

I I.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE MARSEILLE, *le 30 Mai.*

Note sur la vigne & sur la maniere de faire le vin dans les environs de Marseille, extraite d'un Mémoire sur la Topographie de cette Ville ; par M. Raymond, *Associé*

Regnicole de la Société Royale de Médecine, & insérée dans le second volume des Mémoires de cette Compagnie.

» C'est à la culture de la vigne qu'on s'applique le plus dans ces cantons, parce qu'elle est d'un plus grand produit. Elle couvre la plus grande partie du terroir, les hauteurs & les fonds. Elle est plantée par bandes de deux ou trois rangs, rarement de quatre, qui laissent entr'elles des espaces communément de huit pieds de large, dits *oulieros*. On la taille fort basse, à cause de la violence des vents. Elle porte des raisins noirs ou blancs, un petit nombre en donne de rougeâtres; mais il y a beaucoup de nuances entre ces couleurs. L'espece noire est plus commune. Il y a une espece de raisins blancs appellée *plant de S Jean*, d'un goût aqueux, peu sucré, qui mûrit en Juillet. Les muscats, autre espece de couleur rousse, d'un goût très-doux, de faculté chaude, mûrissent en Août, lorsque les tems ont été bien servis par les chaleurs & par des pluies favorables. Les autres raisins ne parviennent en maturité qu'en Septembre & dans les fonds, ils ne sont mûrs qu'au commencement d'Octobre. C'est dans le mois de Septembre que l'on cueille les raisins pour les conserver durant l'hiver. Pour cet effet, on les coupe bien mûrs, le matin, après que la rosée est dissipée; les especes les plus douces & de vignes vieilles sont les plus propres pour cet usage. Mais pour les conserver longtems, on en prépare de cette maniere; on les plonge rapidement dans une lessive de cendre ordinaire presque bouillante, & on les fait ensuite sécher au soleil. On choisit pour cet effet une espece de raisins roux, à grains gros & oblongs, & d'un goût très-doux, qu'on appelle pour cela *panse*, du Latin *uvæ passæ*, raisins passés. Ceux de Marseille, ou plutôt des contrées qui bordent la riviere d'Uveaune, ont été de tout tems les plus estimés ».

» La vendange se fait dès le mois de Septembre. On foule les raisins dans de longues auges, d'où on jette le moût & le marc dans de grandes cuves de bois ou de maçonnerie: on y laisse fermenter ceux des côteaux, quatre ou cinq jours; ceux des fonds, sept ou huit, espace de tems où le vin est formé. Si les grappes ont fermenté avec le moût, elles lui donnent un goût acerbe, & le disposent à aigrir ou à se tourner. On appelle *vin tourné*, un vin trouble, de mauvais goût, mais encore bon pour la distillation de l'eau-de-vie ».

» On frelate communément le vin en mettant dans la cuve, durant la fermentation, de la chaux vive, du gypse, du sel marin, du salpêtre, de la fiente de pigeon, &c. pour lui donner de la pointe. On rend sa couleur plus foncée ou plus rouge, par la cochenille ou par la racine d'orcanette. Cet usage de sophistiquer le vin est transmis des Grecs, Fondateurs de Marseille ».

» Le vin est transporté de la cuve dans les tonneaux, où il fermente encore un mois, & qu'on bouche exactement après ».

» D'abord qu'on a tiré le vin de la cuve, le Paysan y verse de l'eau qu'il laisse fermenter avec le marc pendant deux ou trois jours. Il en obtient une liqueur vineuse foible, dite *piquette*, vulgairement *trempo*, qui lui sert de boisson jusqu'au commencement de l'Eté où elle se gâte ».

» Le vin n'est dépuré & perfectionné qu'après l'hiver; celui des côteaux l'est un peu plutôt; celui-ci sur-tout est très-spiritueux & fort capiteux. Celui qui est le plus foncé est fait principalement avec des raisins noirs, dits *mourvedès*, auxquels on associe pourtant des raisins de couleur rousse & d'un goût fort doux, que l'on appelle *unis*, pour lui donner de la force ».

» Le tems, en faisant perdre au vin de sa fougue, le rend aussi plus clair, plus tenu, plus délicat. Au bout de deux ans, la qualité en est parfaite, & il ne céde à aucun vin étranger. Il console plus l'estomac que celui de Bourgogne, qui passe trop vite; il n'est ni lourd, ni acerbe, comme celui de Bordeaux. Mais le luxe qui blâse le goût, dédaigne une boisson trop commune, & cherche du rafinement dans l'usage de toutes les especes de vin que le Commerce apporte de l'Etranger ».

» On fait du muscat blanc & rouge; au défaut de muscats rouges, on donne cette couleur en mêlant des raisins noirs, dits *mourvedès*, un peu desséchés au so-

leil, aux muſcats blancs, ou en faiſant infuſer dans le moût de la racine d'orcanette. En faiſant cuire ce moût au feu, on en prépare la malvoiſie, ainſi que l'on fait le vin cuit ordinaire avec le moût d'autres raiſins blancs doux. Mais ces vins doux ont perdu de leur crédit. Le goût général eſt pour les vins ſecs, ſpécialement pour le vin rouge, qui eſt en effet plus ſalubre. Le ſexe tient pourtant pour les vins doux, & ſon tempéramment s'en accommode. Les Anciens préferoient auſſi ces vins cuits, épais, généreux; les vins Marſeillois avoient une bonne réputation pour ces qualités. Cependant ils n'étoient point du goût de Martial. Ils faiſoient les délices des tables; mais on les buvoit en petite quantité. Columelle décrit les procédés par leſquels on cuiſoit les vins ».

» L'air de la mer contribue à la faveur des raiſins, ainſi qu'à la fertilité de la vigne. Celle-ci produit moins à proportion de ſon éloignement de la côte, & le vin, à égale culture, eſt auſſi moins fumeux. Cependant en général les vins d'Aubagne, de Roquevaire, d'Auriol, &c. à trois, quatre ou cinq lieues de la mer ſont plus pétillans, donnent un quart de plus d'eſprit ardent, par la diſtillation, & ſe conſervent mieux. On doit attribuer cette différence à la plus grande quantité de fumier que l'on emploie dans le terroir de Marſeille, comme l'a dit Columelle, qui obſerve que cette pratique avance bien la maturité du vin, mais qu'elle fait plutôt vieillir la vigne, qu'on eſt, par conſéquent, obligé de renouveller plus ſouvent: or, c'eſt la vigne vieille qui produit le vin le plus ſpiritueux.

DE NANTES, *le 2 Juin.*

Le navire le *Comte d'Eſtaing*, qui étoit parti ſeul de la Martinique, & avoit relâché à la Corogne, eſt entré dans ce Port, chargé d'environ 24 milliers de café. On préſume qu'il ſera vendu au prix de 26 à 27 ſous la livre, d'autant plus que c'eſt le ſeul qu'il y ait à acheter de la premiere main. On nous mande de Bordeaux que depuis le 24 juſqu'au 31 Mai, le prix des eaux-de-vie eſt tombé de 75 livres à 70 livres les 32 veltes.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

ANNONCE de Livre.

Hiſtoire Naturelle de la France méridionale; ou Recherches ſur la Minéralogie du Vivarais, du Viennois, du Valentinois, du Forez, du Velai, de l'Uſégeois, du Comtat-Venaiſſin, des Diocèſes de Niſmes, Montpellier, Agde, &c.; ſur la Phyſique de la Mer Méditerranée; ſur les Météores, les Arbres, les Animaux, l'Homme & la Femme de ces Contrées. Par M. l'Abbé *Giraud-Soulavie*. Tom. II. A Niſmes, chez C. Belle, Imprimeur du Roi, près le Palais, 1780. In-8°. de 478 pag. avec figures.

Dès 1772, M. l'Abbé Giraud Soulavie en parcourant pendant les vacances du Séminaire, les montagnes du Vivarais, y remarqua une multitude de circonſtances qui lui firent ſoupçonner que ces montagnes avoient brûlé jadis. Deux ans après, il fit dans divers cantons de cette même Province un nouveau voyage qui le confirma dans ſes premieres idées; enfin il ne douta plus de la vérité de ce qu'il avoit avancé d'abord, lorqu'il eut reconnu le courant des laves, les formes géométriques de la bouche ſaillante des volcans, la fuſibilité de toutes les matieres brûlées, la ſuperpoſition relative des courants, &c. Alors s'étant fixé à Antraigues, vers le centre des régions volcaniſées, il décrivit, ſans crainte d'illuſion, les reſtes de ces antiques incendies, pendant les années 1777 & 1778.

Pour ne rien précipiter ni confondre dans l'hiſtoire des volcans éteints, M. l'Abbé Giraud-Soulavie a ſuivi ici la marche de l'eſprit humain, qui procéde toujours du plus connu vers le moins connu; & puiſqu'il faut connoitre les lieux avant les objets particuliers, il donne d'abord la Géographie phyſique des pays volcaniſés. Il diſtingue en trois grandes claſſes générales les volcans qui regnent depuis le Bas-Vivarais juſqu'au ſommet des plateaux ſupérieurs des montagnes volcaniques. Les laves & leurs courans attirent enſuite ſon attention. Il examine la nature de ces laves

dont le basaltes fait la matiere principale. L'Auteur, d'après l'étude particuliere qu'il a faite de cette substance, la définit ainsi :

» Le basaltes est, dit-il, une lave fondue par les volcans, très-dense, susceptible par conséquent d'un beau poli, fusible par elle-même & jamais calcinable au feu, attirable par le fer aimanté, devenant quelquefois aimant elle-même, très-homogene dans toutes ses parties, de couleur de fer, sonore comme les métaux lorsqu'elle n'est point félée ni dans un état de destruction, étincelante lorsqu'elle est battue avec le briquet, spécifiquement plus pesante enfin que le granit, les marbres & autres matieres calcaires ».

Si l'on réflechit sur toutes ces propriétés, on verra que le basaltes n'est principalement qu'un résultat de matieres vitrifiables fondues & mélangées dans le sein de la terre par l'action des feux volcaniques avec des matieres ferrugineuses.

La présence du fer dans le basaltes est démontrée par la couleur même de la substance, & sur-tout par la propriété singuliere qu'elle a d'être attirable à l'aimant, & de s'aimanter elle-même au point de pouvoir aussi attirer le fer à son tour.

Le basaltes affecte différentes formes géométriques & régulieres. M. l'Abbé Giraud-Soulavie décrit toutes ces formes avec beaucoup d'exactitude, & il les représente dans des gravures qui sont à la fin de ce volume. Une autre singularité qui se fait remarquer dans les basaltes, c'est qu'on en voit quelquefois des colonnes entieres éclater comme d'immenses larmes bataviques, si on vient à en détacher le plus petit morceau. Il est bon que les Naturalistes soient avertis de ce phénomene qui pensa coûter la vie à l'Auteur. Heureusement ces basaltes sont très-rares.

L'Auteur, après avoir fait connoitre toutes les formes que prend le basaltes, décrit ces carrieres de basaltes qui ont droit d'attirer nos regards par leur majestueux ensemble dont le spectacle surpasse tout ce qu'on voit en Italie même, théatre des embrasemens souterreins anciens & modernes.

M. l'Abbé Giraud-Soulavie traite ensuite des laves spongieuses ou des écumes des volcans, qui, quoique composées de fer & de matiere vitrifiable, sont tellement boursouflées & raréfiées par l'action des feux souterreins, que la plupart surnagent à l'eau, tandis que la lave basaltes est la substance la plus pesante qu'on connoisse dans l'ordre lithologique. Cette lave poreuse est d'une friabilité singuliere ; elle se pulvérise par le plus petit effort, & semble alors devenir une sorte de cendre qui fait du ciment excellent. Cette matiere est ce qu'on nomme la pouzolane. Elle se trouve en quantité dans notre France méridionale ; découverte précieuse, parce que lorsqu'on voudra l'employer dans les bâtimens, il ne sera plus nécessaire d'avoir recours à l'Italie, comme l'on fit sous le regne de Louis XIV, pour quelques constructions Royales. M. Colbert avoit donné des ordres pour que tous les vaisseaux qui aborderoient dans les environs de Pouzole en Italie, se lestassent avec cette espece de sable ou de gravier.

Ici l'Auteur entre dans quelques détails sur l'histoire économique de la pouzolane. Les Romains, si éclairés dans les Sciences & dans les Arts, employerent cette substance, sur-tout dans les cimens qui devoient résister à l'action des eaux. On retrouve encore des restes d'aqueducs de l'ancienne Albe, Cité des Gaules & Capitale des Helviens ou du Vivarais, dont le mortier est fait avec de la pouzolane.

Dans un chapitre suivant, l'Auteur fait l'histoire naturelle & la description des volcans du Bas-Vivarais, qui ont brûlé hors du sein des mers, depuis que ces mers se sont éloignées du Vivarais. Il y a joint une théorie sur la formation du charbon de terre. Dans un autre chapitre, M. l'Abbé Giraud-Soulavie parle fort au long du volcan non éteint de Saint-Leger. On voit sortir de ce volcan des exhalaisons & des vapeurs qui sont pernicieuses aux plantes, & qui tuent les animaux comme les vapeurs de la Grotte du Chien en Italie. L'Auteur a fait un grand nombre d'expériences sur ces vapeurs méphitiques ; il a exposé successivement à leur action des chats, des chiens, des poulets, des insectes, & même sa propre personne. Il a examiné avec la plus scrupuleuse attention les ef-

fets que ces exhalaisons mortiferes ont produits dans l'économie animale de ces victimes de sa curiosité. Toutes ces expériences qui prouvent la patience, le courage & la sagacité de l'Auteur, paroissent jetter un grand jour sur une matiere qui occupe aujourd'hui si fort les Physiciens.

M. l'Abbé Giraud-Soulavie ayant beaucoup étudié la nature du gaz méphitique & ses effets, s'est vu en état d'indiquer les secours qu'on doit donner à ceux qui se trouvent exposés aux accidens occasionnés par ce gaz pernicieux. Comme la même théorie explique la mort des noyés & celle de ceux qui sont frappés de la vapeur du charbon, l'Auteur a cru devoir rapporter en peu de mots les secours qu'il faut donner aux noyés & aux personnes qui ont respiré la vapeur du charbon. Il fait à l'occasion des noyés une remarque essentielle. » On ne doit » jamais, dit-il, oublier cette régle à » laquelle n'ont pas fait attention les » Médecins qui ont écrit sur la méthode » de ressusciter les noyés. C'est que lorsque tout le corps des noyés est saisi » de froid, on ne parvient jamais à rendre aux poumons le jeu de la circulation, si les parties éloignées & externes ne sont point capables de recevoir le sang des premieres voies sanguines; or, elles ne le sont point tant » que ces extrêmités restent roides, inflexibles & glacées. Si l'on échauffe » d'abord le poumon, on obtiendra » peut-être quelques inspirations, quelques contractions du cœur, mais les » extrêmités se refuseront à recevoir le » sang. Il faut donc commencer par » échauffer les extrémités, & sur-tout » celles qui sont les plus epaisses, où il » faut par conséquent une plus grande » quantité de chaleur pénétrante, disposer les vaisseaux les plus éloignés » à se ramollir par cette douce chaleur, » & échauffer la poitrine & ses environs » les derniers. Le sang s'étend alors du » centre à la circonference, avec une » espece d'équilibre, dans tous les vaisseaux artériels: il ne trouve nulle part » aucune résistance; les veines reçoivent » le nouveau fluide avec le même équilibre; le jeu de la circulation recommence sans obstacles, le noyé est ressuscité. Je ne parle ici que d'après un » grand nombre d'expériences que jai » faites sur des animaux divers, & sur » ces mêmes animaux que j'ai ressusci- » tés ».

Nous voudrions pouvoir exposer ici les belles remarques de l'Auteur sur la superposition mutuelle des courans basaltiques qui ont coulé les uns sur les autres à différentes époques, & faire connoitre quelques-unes de ses observations sur les volcans qui ont brûlé sous les eaux de la mer lorsqu'elle inondoit les plus basses contrées du Vivarais; sur les anciens fleuves qui ont arrosé le Coiron avant l'établissement des laves, sur le volcan du Pic de l'Etoile, & sur une multitude d'autres volcans dont le Vivarais est hérissé.

Enfin l'Auteur termine ce second volume par une observation qui paroitra peut-être assez singuliere à la plupart des Lecteurs, mais qui ne lui en paroit pas moins fondée sur des preuves incontestables. Il prétend que les terreins volcanisés ont une influence marquée sur le génie & sur le caractere du Peuple qui les habite. Les Vivarois, que la nature a placés sur les montagnes volcaniques, sont durs, fiers, indisciplinés, disposés à la révolte; tandis que ceux qui vivent dans d'autres cantons, & même sur des montagnes, mais qui ne sont pas des restes de volcans, ont des mœurs plus douces, plus tranquilles, plus civilisées. Par quel méchanisme une montagne volcanisée peut-elle agir ainsi sur l'ame, & par conséquent sur le caractere d'un Peuple? C'est ce que M. l'Abbé Giraud-Soulavie explique, en attribuant cet effet au fluide électrique fourni par les volcans. Ce fluide agit puissamment sur le systême nerveux, & par une suite nécessaire, il doit donner une grande activité à l'ame.

Ce second volume soutient parfaitement la réputation que le premier avoit déja faite à M. l'Abbé Giraud-Soulavie. Ce jeune Naturaliste mérite la plus grande faveur de la part des personnes qui sont dans le cas d'aider & de récompenser ses travaux.

I I.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 16 Juin. 1781.

Or de Portug. à . .	738 l. f.	marc.
Du Mexique à . . .	718 à 720	
Du Pérou à	716	
Les guinées à . . .	726	
Ducats à	98	once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	102	
Or à 20 karats à . .	85	
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54 12 6	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52 12 6	
Piastres à	49	

I I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 13 Juin 1781 au Samedi 16 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 20, 21 à 22 l.; le seigle, de 12 l. 10 s. à 13 l.; l'orge, de 14 à 15 livres. Le froment à la Grêve, de 18, 20, 21 à 22 liv.; le seigle, 12 à 13 l.; l'orge, 14 à 15 l. *le sept.* Farine blanche à la Halle, de 36, 38, 40, 41 à 42 l.; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 28, 30, 32 à 34 l. *le sac* pesant 325 l.

I V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 13 Juin 1781, au Samedi 16 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21, 22 à 23 l.; *idem* à la Grêve, de 20, 21, 22 à 23 livres.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 12 Juin 1781, de 52 à 53 livres; *idem* nouveau, de 48 à 50; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 45 à 46 liv.; *id.* nouv., 40 à 44; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 19 à 20; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 49 à 50; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 48 à 49; le cent de paille, de 20 à 22; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 34 à 40 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-V de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres.
	PAIEMENT DU MERCREDI 13 JUIN 1781.		
18.	M. Radix	Mercredi.	J.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	J.
27.	M. de France	Mercredi.	J.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	J.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	J.
11.	M. Boutray	Mercredi.	J.
	PAIEMENT DU VENDREDI 15.		
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	J.
2.	M. Boscheron	Vendredi.	J.
21.	M. Patu.	Vendredi.	J.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	J.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	J.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	J.
14.	M. Nau	Jeudi.	J.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	J.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES

CHANGES du 15 Juin 1781.

Amsterdam, ...	52 3 8e.	Cadix, ...	
Londres, ...	31 3 16e.	Livourne, ...	97
Hambourg, ...	188	Gênes, ...	9
Madrid, ...		Lyon. *Pâques.* . ¼ p. %	

DU VENDREDI 15 *Juin* 1781.

1780. Lot. Roy. .	982 l.	1785	
1781. *Primes.* . .	96 .	1786	
1782		1787	
1783		1788	115
1784		1789	112

1r. Viager. . 2 p. % bénéfice. . 2d. . 3 ½ 3 ¼ p. % pert

Juin 1781.		*Du* 13.	*Du* 14.	*Du* 15.
Comp. des Indes.	Actions	1950 52 ½ . .	. . . . .	1955 52 ½
	D° 16/25	1290	. . . . .	. . . . .
	D° 8es	254	. . . . .	255 . . .
	D° 25es	81	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	. . . . .	. . . . .	390 385.
Rescriptions.		8 ½ ¾ . . .	. . . . .	8 ½ 9 8
Bil. des Ferm.		1	. . . . .	1 . . . .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 178

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 16 Juin.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 6 Mai.*

NOTRE Cour a nommé des Commissaires pour terminer, par les voies de la douceur & de la persuasion, quelques différens survenus entre les Grecs non unis & les Catholiques Romains, Habitans de l'Ukraine, dans les Palatinats de Kiovie & de Braclaw. La Pologne doit aussi, de son côté, en nommer qui travailleront à faire cesser des dissensions si contraires à l'esprit de la Religion, au bon ordre & à la tranquillité publique.

DANEMARCK.

D'ELSENEUR, *le 17 Mai.*

Quarante-huit bâtimens Marchands Anglois, sans escorte, sont entrés le 7 de ce mois dans ce Port. Le lendemain, cinquante-trois autres, sous le convoi d'une seule frégate, y sont aussi arrivés. La plus grande partie de ces vaisseaux se sont remis aussi-tôt en mer pour la Baltique.

Un Corsaire Anglois a pris près de Lessoc un bâtiment Danois. On assure qu'afin de réprimer de pareilles entreprises, il sortira au premier bon vent, quelques vaisseaux de guerre pour aller croiser dans la Mer du Nord,

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 25 Mai.*

Les Saxons établis en Transilvanie, s'étoient jusqu'à présent opposés à ce que dans les Villes & autres endroits qu'ils habitent, aucune autre Nation Transilvanienne pût obtenir le droit de Bourgeoisie & posséder des terres en propriété. L'Empereur vient d'abolir cet usage exclusif & si désavantageux aux autres Nations de cette Principauté dépendante de la Hongrie. En conséquence des nouveaux ordres de ce Prince, il sera désormais permis à toutes les Nations Transilvaniennes, sçavoir aux Hongrois, sous le nom desquels il faut comprendre aussi les Zécleriens, aux Valaches & aux Arméniens, d'acquerir des maisons & des biens-fonds dans le District des Saxons, & d'y jouir comme eux du droit de Bourgeoisie, à condition cependant que les Saxons auront aussi les mêmes avantages sur le territoire des Nations en faveur desquelles la loi est portée.

BRANDEBOURG.

DE BERLIN, *le 20 Mai.*

Le Libraire Decker vient de mettre ici en vente un Ouvrage qui ne peut qu'être très-bien reçu, sur-tout au-

jourd'hui que chacun s'occupe de politique & aime à comparer les anciens systemes d'Administration avec ceux de notre tems. Cet Ouvrage est écrit en Allemand, & porte pour titre : *Livre territorial de l'Electorat & de la Marche de Brandebourg, qui fut dressé en 1375, par ordre de l'Empereur Charles IV, Roi de Bohême, & Margrave de Brandebourg; avec le registre des taxes territoriales de quelques Cercles de la Marche Electorale en 1451 ; publiés d'après les originaux qui se trouvent dans les Archives de Brandebourg, & accompagné de remarques.* Vol. in 4°.

Ce Manuscrit original existe dans les Archives Electorales de Berlin. Il a été composé par ordre de l'Empereur Charles IV. Ce Prince ayant acquis d'Otton, Margrave de Brandebourg & Duc de Baviere, la Marche de Brandebourg, en fit commencer en l'année 1375 une description conforme à l'état des Finances d'alors, laquelle ne fut finie qu'en 1377, & il ordonna que cette description fût transcrite dans ce volume. Ce Prince affectionnoit d'une maniere particuliere la Marche de Brandebourg ; on voit qu'il ne négligea rien pour établir un Commerce florissant entre ce Pays & la Bohême, par le moyen de l'Elbe.

Le Livre territorial commence par un état des Villes, Châteaux, Forteresses & Villages qui existoient au quatorzieme siecle dans la Marche de Brandebourg. Cette indication est suivie de la connoissance des monnoies, des poids & des mesures dont on se servoit dans le pays, avec le prix des grains & de quelques autres denrées. On y trouve ensuite une notice de tous les impôts, tant ordinaires qu'extraordinaires, que la Marche payoit en 1370 au Margrave Otton, & que l'Empereur Charles IV. y percevoit en 1377. Un autre article non moins curieux contient des détails sur la nature & la quotité des impôts que chaque Ville payoit en particulier ; ces impositions étoient réparties sur les péages, les moulins, la pêche, les forêts. Tous ces objets peuvent servir à donner une idée des revenus d'un Electeur de Brandebourg dans ce siecle. Un article également intéressant, est celui qui roule sur les inféodations, sur le profit qui en revenoit au Prince, sur les Prébendes & les Bénéfices qu'il conféroit, sur les biens du Clergé, sur ceux de l'Ordre de Saint Jean de Jérusalem, & enfin sur la maniere dont on rendoit la Justice dans la Marche.

On trouve encore dans ce volume une description détaillée de chaque Village, avec le nombre des Habitans, la quantité de terreins qu'ils possédoient, les contributions qu'ils étoient obligés de payer, soit en argent, soit en productions territoriales.

La publication de ce précieux monument est due aux soins de M. de Hertzberg, Ministre de S. M. Prussiene, qui se fait un plaisir de consacrer à l'étude des antiquités de son Pays les momens de loisir que peuvent lui laisser les devoirs de sa place.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 23 Mai.*

» Nous apprenons de Philadelphie que le Congrès vient de rendre une Ordonnance qui prouve clairement combien les Américains ont de confiance dans leur union & leurs forces, & qui nous ôte toute espérance de les voir rentrer dans notre dépendance. Cette Ordonnance est datée du 28 Mars dernier. On y statue que les Etats-Unis assemblés en Congrès, ayant jugé qu'il ne convenoit pas à une Nation libre & indépendante de continuer plus longtems à user d'indulgence, ont ordonné & prescrit qu'il sera accordé contre les vaisseaux, les biens & tous Sujets de la Grande Bretagne des Lettres de représailles générales, en vertu desquelles les vaisseaux, bâtimens ou propriétés, appartenants au Roi ou à la Couronne d'Angleterre, à ses Sujets & autres Habitans des territoires & possessions dudit Roi, pourront être saisis & portés en jugement dans les Cours d'Amirauté des Etats-Unis. La même Ordonnance prescrit que la destruction des papiers, ou la possession de doubles papiers dans un vaisseau capturé, seront réputées une juste cause de confiscation. Il est ordonné de plus, que les pouvoirs exécutifs des divers Etats, prendront les mesures les plus efficaces pour dé-

couvrir & ſupprimer toute communication & correſpondance avec l'Ennemi ; & pour en éloigner tout prétexte, il eſt ſtatué qu'à commencer du premier Novembre prochain, on n'aura plus de conſidération pour aucuns des paſſeports ou ſauf-conduits qui auroient été ci-devant accordés par le Congrès. Obſervant néanmoins que cette Ordonnance ne s'étendra pas juſqu'à autoriſer la priſe de confiſcation des navires appartenants aux Habitans des Bermudes, & qui n'étant chargés que de ſel, arriveroient dans aucun des Etats-Unis avant le premier Mai prochain, &c. »

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM, *le 26 Mai.*

Une Lettre de Curaçao, en date du 10 Janvier dernier, nous apprend qu'il devoit partir de cette Iſle douze à quatorze navires Marchands Hollandois, pour Saint-Domingue ; que le Capitaine Grietze étoit déſigné pour commander, comme Amiral, ces navires, qui ſont tous bien équipés & bien armés. Cette Lettre ajoutoit qu'il s'eſt joint à cette Eſcadre pluſieurs barques de Curaçao, montées de 10 à 12 pieces de canon, & remplies de gens determinés, en cas d'attaque, à ſe défendre juſqu'à la derniere extrêmité.

I I.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE CETTE, *le 1 Juin.*

Les bâtimens ſortis de ce Port depuis le premier Octobre dernier juſqu'à ce jour, ont exporté en Flandres, à Hambourg, Lubeck, Stettin, Copenhague, Koniſberg & en Italie, 7380 muids de vin, 406,000 veltes d'eau-de-vie, 1100 quintaux d'amandes, 3400 quintaux de verd-de-gris, 1700 quintaux de liqueurs, 1100 quintaux de liege, 120 quintaux d'anchois, 50 quintaux de capres, 600 quintaux d'huile d'olive, 200 quintaux de crême de tartre, 1300 douzaines de peaux en bazanne, 160 quintaux de verre à vitre, 50 quintaux de tournefol en drapeaux, & 100 quintaux de graines de jardins ; & il a été en outre expédié pour l'Eſpagne & la Provence 145,110 quintaux de gros millet, 8000 quintaux de légumes, 340 quintaux d'avoine, & 1400 quintaux de farine.

DE FONTENAY-LE-COMTE, *le 26 Mai.*

Dans pluſieurs Paroiſſes ſituées dans l'étendue de la Sénéchauſſée de cette Ville, il ſe tenoit les Dimanches & Fêtes des Aſſemblées que les gens du pays appellent *Provails*, & dans leſquelles ils ſe livroient au plaiſir du jeu & du vin, d'où réſultoit ſouvent de grands déſordres. Le Parlement de Paris, pour réprimer de pareils abus, a jugé à propos de faire revivre l'Arrêt des Grands Jours du 14 Septembre 1665, qui ſupprime les *Fêtes Baladoires* ; & en conſéquence il a rendu le 27 Avril dernier, un nouvel Arrêt, » qui fait défenſes à toutes » perſonnes, de quelque qualité & con» dition qu'elles puiſſent être, de s'aſ» ſembler ni de s'attrouper, ſous quel» que prétexte que ce ſoit, les jours » de Dimanches & Fêtes ſolemnelles & » annuelles, ni dans aucun autre tems » de l'année, dans les Villes, Bourgs » & Paroiſſes ſituées dans l'étendue du » reſſort de la Sénéchauſſée de Fonte» nay le-Comte, fors pour les aſſem» blées qui peuvent avoir lieu pour » louer les domeſtiques néceſſaires aux » Habitans de la Campagne, leſquelles » ne pourront ſe tenir pendant le tems » du Service Divin. Le même Arrêt » fait en même tems défenſe à tous Ca» baretiers & Aubergiſtes de donner à » boire les Dimanches & Fêtes, pen» dant le tems du Service Divin, ni » en tout tems, après huit heures du » ſoir en hiver, & après dix heures du » ſoir en été. Le tout ſous les peines » portées par ledit Arrêt ».

D'AMIENS, *le 2 Juin.*

Avis du Bureau Général des Pauvres de la Ville d'Amiens.

» Le Bureau Général des Pauvres de cette Ville, occupé depuis ſon établiſſement, des moyens les plus propres à ſecourir l'indigence, ne l'a pas moins

été de ceux qui peuvent la prévenir ».

» Si les ſecours qu'il a reçus juſqu'à préſent des ames bienfaiſantes & charitables ne lui ont pas encore ſuffi, pour exécuter dans toutes ſes parties le plan qu'il s'eſt tracé, du moins il a eu la ſatisfaction de voir la confiance publique augmenter de jour en jour, & la claſſe des Citoyens, deſtinée par état à un travail dur & continuel, autrefois abâtardie par la miſere, & uniquement appliquée à chercher de rue en rue, de porte en porte, de quoi pourvoir à ſes beſoins, ou nourrir ſon indolence, reprendre peu-à-peu des ſentimens d'honneur & de Religion, en revenant au travail; il penſe qu'il eſt tems d'ajouter à ſes diſtributions ordinaires une aumône d'un autre genre. La ſomme de 6000 liv. léguée par M. Pingré de Fieffes, Ecolâtre & Chanoine de la Cathédrale, l'a mis en état d'eſſayer cette nouvelle entrepriſe, à laquelle il a été conduit en découvrant, dans ſes différentes recherches, les principales cauſes de l'indigence d'un grand nombre d'Artiſans & d'Ouvriers de cette Ville ».

» Les uns recourent à des emprunts à gros intérêts, qu'ils regardent comme leur unique reſſource dans le cas de maladie, de ceſſation de travail, ou de tout autre événement fâcheux; les autres, au lieu d'emprunter, ſe déterminent à vendre alors à vil prix des effets qui leur ſont néceſſaires; d'autres enfin, auſſi attachés à ces effets, que peu diſpoſés à ſe laiſſer ruiner par l'uſure, prennent le parti de cacher les effets, qu'ils craignent qu'on n'eſtime leur être ſuperflus, ſollicitent avec chaleur, & obtiennent, par importunité ou par fraude, une part dans l'aumône publique ».

» Le ſeul prêt gratuit ſur gage a paru pouvoir obvier à ces inconvéniens. Le Bureau de Charité de la Paroiſſe de S. Sulpice de Paris emploie ce moyen depuis pluſieurs années, avec le plus grand ſuccès. C'eſt un motif de plus pour déterminer le Bureau Général des Pauvres de cette Ville à tenter le même établiſſement. C'eſt pourquoi il donne avis qu'il a fait à cet effet, par proviſion, le Réglement ſuivant ».

Réglement proviſoire pour le prêt ſur gage.

» ART. I. Un Particulier recommandable par ſa Religion, ſa probité & ſon déſintéreſſement, ſe chargera de cette bonne œuvre; les ſommes deſtinées & à deſtiner dans la ſuite pour cet objet lui ſeront remiſes ».

» II. Le prêt ne pourra être que de 24 liv. au plus, & de 3 liv. au moins, pour chacun de ceux qui voudront y recourir ».

» III. Le Tréſorier du prêt tiendra Bureau une fois la ſemaine, aux jour & heure qui lui ſeront plus commodes, & le Public en ſera duement averti ».

» IV. Il ne prêtera que ſur un billet qui lui ſera adreſſé par l'un des Commiſſaires nommés à cet effet par le Bureau général ».

» V. Les perſonnes qui voudront emprunter, dépoſeront un gage d'un tiers de valeur en ſus de la ſomme prêtée, & ſe ſoumettront par écrit à ſa vente, ſi ladite ſomme n'eſt remiſe dans l'eſpace de ſix mois ».

» VI. Le gage ſera eſtimé, ou par le Trèſorier du prêt, ou par telle autre perſonne qu'il choiſira, non ſelon ſa valeur actuelle, mais ſelon la valeur à laquelle il ſera jugé pouvoir être porté au bout de ſix mois ».

» VII. Ne ſeront reçus pour gage aucuns gros meubles, tels qu'armoires, coffres & autres de cette nature, aucun habillement mal-propre, ou d'étoffe de laine, aucun effet ſujet à la corruption ou à être briſé ».

» VIII. La vente des gages ayant lieu, elle ſera faite à moins de frais poſſible par qui de droit. La partie du prix de la vente qui excédera la ſomme prêtée ſera remiſe, les frais de la vente prélevés, au Propriétaire du gage, ſur lequel il ne ſera jamais, ni exigé, ni même reçu le moindre intérêt ».

» IX. Les informations ſur l'état & la conduite des Emprunteurs, ſeront faites par les Commiſſaires, auſſi ſecrétement & avec le plus de diligence qu'ils le pourront, comme il ſe pratique pour les Pauvres honteux ».

X. Les enfans de famille, les jeunes gens, les domeſtiques & les étrangers ſeront exclus de ce ſecours ».

» XI. Il ne sera fait aucune remise, ni quant à la somme, ni quant au tems marqué ».

» XII. Le Trésorier du prêt recevra des à-comptes de la moitié, & même du tiers des sommes prêtées, &, dans ce cas seulement, il accordera, à l'expiration des six mois, un délai pour le reste à proportion de l'à-compte & du tems où il aura été payé ».

» La somme que le Bureau destine à cette bonne œuvre ne sera peut être pas d'abord suffisante, pour assurer à cet Etablissement tout le fruit qu'on peut en attendre ; mais il y a lieu d'esperer que plusieurs personnes charitables, persuadées que le prêt gratuit est une sorte d'aumône souvent plus avantageuse, & toujours moins humiliante pour le Pauvre, que l'aumône ordinaire, entreront dans les vues du Bureau, & que trop peu aisées pour donner des sommes considérables, mais assez pour les prêter à tems limité, pourvu qu'elles aient des assurances que leurs fonds rentreront au besoin, elles s'empresseront dans la suite de grossir la somme destinée au prêt public de charité »

» Le Prêt commencera dans le courant de Juin présent mois ».

DE TROYES, *le 30 Mai.*

» Le 24 de ce mois, à huit heures du Matin, un Cabaretier d'un canton du Fauxbourg de Sainte-Savine, nommé les faux Fossés, aux portes de Troyes, voulant faire cuire des gâteaux, chauffoit son four. Le feu s'étant échappé par un endroit où la maçonnerie se trouvoit en mauvais état, se communiqua au bâtiment qui sur le champ fut réduit en cendres. Comme les maisons de cet endroit sont très-pressées, & d'ailleurs toutes construites en charpente, & couvertes de paille, l'incendie gagna en un instant les bâtimens voisins ; & le vent du nord-est qui souffloit alors avec beaucoup de violence, étendit les ravages du feu dans un espace qui contient environ une demi-lieue de circuit. En deux heures & demie, soixante & quatorze maisons, composant une centaine de ménages, les granges, écuries, étables qui en dépendoient, sont devenues la proie des flammes. Le Service Divin a été interrompu dans presque toutes les Paroisses de la Ville, dont les Habitans ont couru au secours des malheureuses victimes de ce fléau. Mais la disette de l'eau, la véhémence du vent, la situation du local extrêmement resserré, & plus encore, l'abondance des matieres combustibles, provenant des vices de la construction, & sur-tout des couvertures en paille, ont rendu les peines de plus de vingt mille personnes inutiles. Il n'y a eu que la discontinuité des maisons, dans un espace occupé par des jardins fruitiers, qui ait arrêté les progrès de l'incendie. On estime la perte à plus de deux cents mille livres ; mais celle des fortunes n'est rien en comparaison du sort qu'ont éprouvé quelques-uns des malheureux Habitans de ce canton, & des Particuliers de la Ville, empressés à les secourir. On en compte neuf qui ont péri dans les flammes, la plupart mutilés, tronqués & réduits aux trois quarts en charbon, au point que ce n'est que par des rapports étrangers & par des probabilités, qu'on a pu les reconnoitre, pour leur rendre les derniers devoirs ».

» On prie les personnes qui voudront procurer des secours aux malheureux incendiés de Troyes, de les déposer chez MM. Charlot des Vertus & Compagnie, Négocians, rue Bourbon-Villeneuve à Paris, au coin de la rue des Filles Dieu. Leurs reçus pourront être envoyés à M. le Maire de la Ville de Troyes, entre les mains duquel ils feront remettre les fonds qu'ils recevront ».

DE CLERMONT (*en Beauvoisis*), *le 2 Juin.*

Cette Ville & ses environs ont beaucoup souffert cette année des pluies & des orages. Les vallées ont été remplies d'eau, & les torrens ont ravagé les terreins situés en pente. Plusieurs maisons ont été renversées, des bestiaux en grand nombre ont été noyés ; enfin près de vingt-cinq Paroisses de cette Election, ont vu disparoitre l'espoir de la plus belle récolte.

DE PARIS, *le 10 Juin.*

Arrêt de la Cour du Parlement, du 30

Avril 1781, qui ordonne l'exécution de l'Arrêt du 12 Novembre 1778, par lequel il a été fait défenses de mener paître en aucun tems, les boucs & chevres dans les vignes, bois & buissons, & ordonné que ceux qui meneront paître ces animaux dans les campagnes & terres non ensemencées, seront tenus de les tenir attachés avec une corde, sans pouvoir les laisser approcher des vignes, haies ou arbres, ni des terres ensemencées, sous peine d'amende, & de telle autre peine qu'il appartiendroit. Ce même Arrêt enjoint aux Syndics & Gardes-Messiers de dénoncer les Contrevenans; faute de quoi, ils demeureront garants & responsables, en leur propre & privé nom, de la peine de l'amende. Il est aussi fait défenses à toutes personnes de maltraiter ni insulter les Huissiers qui seront envoyés dans les campagnes pour constater les contraventions, à peine d'être poursuivis extraordinairement.

III.

Avis, Annonces, Notes &c.

I.

Note sur les Engrais.

De tous les engrais, il n'en est point de plus propres à fertiliser la terre que les végétaux eux-mêmes employés en nature. On trouve dans les Anciens plusieurs passages qui prouvent qu'ils avoient entrevu cette vérité. ». Xenophon conseilloit d'ensevelir le bled dans la terre, dès qu'il commençoit à croître. Ce précepte fut bientôt oublié; mais un hasard singulier présenta aux Agriculteurs Romains un exemple frappant de son efficacité, & cet exemple auroit dû en faire établir l'usage pour toujours. Pline, Liv. XII. Chap. XX, rapporte que les Salassiens qui ravageoient les terres au pied des Alpes, ne pouvant pas profiter du bled & du panis qui n'étoient pas encore mûrs, labourerent la terre pour en gâter la moisson; mais cela, loin de produire l'effet que ces barbares s'étoient proposé, produisit une double récolte. Il est sûr que cela arriva à cause des tiges & des feuilles abattues par le soc, qui se pourrirent & servirent d'engrais aux nouvelles pousses. Ce qui est confirmé par un autre fait, rapporté également par Pline, qui est qu'une fois dans le Pays de Trêves on perdit la semaille à cause du grand froid; ce qui fit naître l'idée aux Habitans de semer de nouveau leurs terres dans le mois de Mars, après les avoir un peu sarclées, & ils eurent une très-riche moisson. Outre ces anciens exemples, qu'on a de la fertilité qu'apportent les végétaux enfouis dans la terre, nous en avons de tout récens & journaliers. En Irlande, l'on fertilise les champs avec de la paille pourrie à la pluie; en Gascogne, avec du genêt qui a servi de litiere aux animaux. Les Toscans, qui semblent mieux connoitre cette partie de l'Agriculture, font dans l'usage, pour engraisser leurs terres, d'y semer des pois-loups, & de les ensevelir lorsqu'ils sont en pleine vigueur, comme on le pratiquoit anciennement à l'égard des feves, dans la Macédoine. Cela produit une fertilité sans égale. L'utilité de cette méthode étoit bien connue du tems des Romains, comme il paroit par ce passage de Pline: *Inter omnes autem constat nihil esse utilius lupinì segete, priusquam siliquetur aratro, vel bidendi versâ, Lib. XVII, cap. IX.* En Flandre, on abandonne quelquefois une récolte de colsat, pour rendre de la vigueur à un champ qui l'a perdue; son effet est très-sensible, & dure plusieurs années ».

II.

Sur la vertu du muscus pixioides, *dans le traitement de la coqueluche. Par M.* Van-Woensel, *Médecin, ci-devant au service de l'Impératrice de Russie.* Extrait du second volume *des Mémoires de la Société Royale de Médecine.*

» Cette plante très-commune, soit dans les environs de Paris, soit ailleurs, connue maintenant sous le nom de *lichen pixidatus*, n'a pas été examinée par les anciens Botanistes; sa petitesse & sa forme l'avoient fait négliger de la plupart. Les premiers qui l'ont observée, l'ont rangée parmi les mousses, & l'ont nommée *muscus pixioides*, parce qu'elle est terminée par une espece de cupule

en forme de petit vase, appellé en Grec *pixis*. C'est le *muscus pixioides terrestris*. C. B. *Lichen pyxidatus major. Inst. rei herb.* Rai, Botaniste Anglois, qui les cite dans son Histoire générale des Plantes, parle des vertus qui lui sont attribuées: *Pulvis ejus in zythogalo, cerevisia tenui, aliove convenienti vehiculo per aliquot dies exhibitus, tussim convulsivam puerorum, nonnullis catarrhus ferus seu ferinus dictam, specificâ proprietate lenire & sanare dicitur.* Dillenius, qui a donné la derniere édition du *Synopsis stirpium Britannicorum* de Rai, nomme cette plante, *lichenoides tubulosum pyxidatum cinereum*, & il cite ses propriétés dans la toux convulsive des enfans, d'après Gerard, Botaniste Anglois, & d'après Willis qui s'exprime ainsi dans ses Œuvres: *In hoc casu remedia quædam velut specialia valdè commendantur, cujusmodi sunt muscus pixidatus, in pulvere exhibitus vel lacte incoctus adeoq. crebrâ dosi quotidie exhibitus, &c.* C'est probablement d'après ces Auteurs que M. de Linnée fait mention de cette propriété du *lichen*, dans sa Matiere Médicale; il l'attribue non au *lichen pixidatus*, mais au *lichen coccifirus*; ce qui est assez indifférent, puisque ces plantes peuvent être regardées comme deux variétés de la même ».

Cette exposition préliminaire des connoissances extérieurement acquises sur les propriétés de ce lichen, rendra plus probables les faits énoncés par M. Van-Woensel ».

» Cet Auteur qui regarde, avec raison, la coqueluche comme une maladie souvent épidémique, a eu occasion de l'observer, il y a quelques années, parmi les Cadets de Pétersbourg, dont il étoit Médecin. Quarante garçons de cinq à sept ans en furent attaqués à la fois, & eurent les symptômes les plus effrayans. Les accès étoient fréquens & vifs, le sang étoit mêlé avec les crachats & sortoit même tout pur; il y avoit transport à la tête; tout faisoit craindre que les malades ne fussent emportés par une apoplexie ou quelque hémorrhagie considérable, ou qu'ils ne combassent dans la consomption. Tous les remedes usités furent insuffisans. Les saignées, les émétiques, les relâchans, les confortatifs, les antispasmodiques furent employés sans succès. M. Van-Woensel essaya inutilement les diverses méthodes: il ne fit que pallier le mal, & il étoit à craindre qu'avant le retour du printems, la moitié de ses malades ne succombât ».

» Heureusement il lut dans la *Matiere Médicale* de Linné, que le *muscus pixioides* étoit recommandé comme spécifique dans cette maladie; il en fit faire une décoction, à laquelle il ajouta du sirop de menthe. Cette boisson donnée à la dose de deux onces à chaque malade, calma la toux dès la nuit suivante, ainsi que les autres symptômes. La continuation de ce remede rétablit en moins de huit jours les trois quarts des malades; les autres, plus gravement affectés, ne furent guéris qu'au bout de quinze jours. Un seul mourut de la consomption, quelques mois après. De cette expérience & des observations antérieures on peut conclure, non pas peut-être que ce lichen est le spécifique de la coqueluche, comme l'Auteur est porté à le croire, mais du moins qu'il est un remede précieux, & que son usage doit être conseillé dans cette maladie ».

» Ce succès avoit engagé M. Van-Woensel à donner le même remede à une Dame d'une constitution délicate & hysterique, affectée depuis longtems d'une toux tantôt sèche, tantôt accompagnée de crachats d'une pituite liquide. A peine en eut-elle pris une tasse, que la toux cessa. Cette Dame éprouva alors, dans la poitrine, une sensation singuliere, qui ressembloit à un chatouillement doux. Ce fait peut venir à l'appui des précédens, pour prouver le bon effet du *lichen pyxidatus* dans le traitement de la toux, sur-tout de celle qui est accompagnée de convulsions ».

III.

Marchandises arrivées à Paris.

Depuis le 28 Mai jusques & compris le 2 Juin, il est arrivé à la Douane, 34020 livres de sucre, 3 futailles & 9520 livres d'huile d'olive, 12 futailles d'huile de térébenthine, 25 tonnes, & 158 barils d'huile de graine.

Les eaux-de-vie dont les droits ont été acquittés au Bureau général des Aides, depuis le 26 Mai jusques & compris le 2 Juin, se montent à 193 pipes & 1 quartaut.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 13 Juin 1781.

Or de Portug. à . .	728 l.	f.	marc.
Du Mexique à . . .	720		
Du Pérou à	716		
Les guinées à . . .	726		
Ducats à	98		
Or fin à 23 karats . . 31 32	102		once.
Or à 20 karats à . .	85		
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	12 6	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	12 6	
Piastres à	49	2 6	

V.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 9 Juin 1781 au Mercredi 13 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 20, 21 à 22 l.; le seigle, de 12 l. 10 s. à 13 l.; l'orge, de 12 à 14 livres. Le froment à la Grêve, de 20, 21 à 22 livres; le seigle, 13 à 13 l.; l'orge, 13 à 14 l. *le sept.* Farine blanche à la Halle, de 36, 38, 40, 41, 42 à 43 l.; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 26, 28, 30 à 34 l. *le sac* pesant 325 l.

VI.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 9 Juin 1781, au Mercredi 13 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21, 22 à 23 l.; *idem* à la Grêve, de 20, 21, 22 à 23 livres.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 8 Juin 1781, de 53 à 54 livres; *idem* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 49 à 50 liv.; *id.* nouv., 48 à 49; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 18 à 20; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 47 à 48; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 44 à 46; le cent de paille, de 19 à 22; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 34 à 40 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-V de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres
	PAIEMENT DU SAMEDI 9 JUIN 1781.		
8.	M. Despeignes	Samedi	J.
5.	M. Cauchy	Samedi	J.
6.	M. Caron	Samedi	J.
16.	M. Le Noir.	Samedi	J.
9.	M. de la Rue	Samedi	J.
	PAIEMENT DU LUNDI 11.		
23.	M. Masson.	Lundi.	J.
26.	M. de la Motte	Lundi.	J.
28.	M. Creuzé.	Lundi.	J.
29.	M. Certain	Lundi.	J.
	PAIEMENT DU MARDI 12.		
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	J.
13.	M. Marsollier	Mardi	J.
15.	M. Defays	Mardi	J.
25.	M. Vieillard	Mardi	J.
24.	M. Desplasses.	Mardi	J.
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	J.
12.	M. Alissant	Jeudi	J.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLE

CHANGES du 12 Juin 1781.

Amsterdam, ...	52 7 8e.	Cadix, ...	
Londres, ...	31 1 8e.	Livourne, ...	9
Hambourg, ...	188	Gênes, ...	5
Madrid, ...		Lyon. *Pâques*. . . ¼ p.	

DU MARDI 12 *Juin* 1781.

1780. Lot. Roy.	987 85 84 l.	1785	
1781. *Primes*.		1786	
1782		1787	
1783		1788	11
1784	164 .	1789	

1r. Viager. 2 ½ ¼ ½ 2 p. % bén. . 2d. . 3 ¼ ½ p. % perte

Juin 1781.		*Du* 9.	*Du* 11.	*Du* 12.
Comp. des Indes.	Actions	1950 47 ½ . .	1950 47 ½ . .	1950 52
	D° 16/25	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	D° 8es	. . . . .	. . . . .	253 . . .
	D° 25es	. . . . .	81	. . . . .
	Empr. d'Oct.	. . . . .	395	. . . . .
Rescriptions.		9	8 ½ 9 8 ¼ p.	8 ¾ ½ ¾ 9
Bil. des Ferm.		1	. . . . .	. . . . .
Contr. à 4 p. %				
1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 178

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Mardi 12 Juin.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

D'ELSENEUR, *le* 15 *Mai.*

LE Magiſtrat de cette Ville a reçu ordre de la Chancellerie de Copenhague, de raſſembler ici aſſez de vivres, pour en fournir aux vaiſſeaux de guerre qu'on préſume devoir arriver cet Eté dans le Sund. Il eſt à craindre qu'on ne puiſſe ſe conformer que difficilement à cet ordre, ſur-tout quant à ce qui regarde la viande, le bétail étant ici très-rare, & l'exportation hors de la Suede étant ſévérement défendue. On pourroit, il eſt vrai, en faire venir du Jutland ; mais les pâturages ſont ſi peu communs, & nos Bouchers ſi pauvres, qu'il eſt difficile de croire que ceux-ci puiſſent faire les avances néceſſaires.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le* 12 *Mai.*

Le feu prit, il y a quelques jours, au bâtiment Royal où l'on diſtille de l'eau de-vie à Lidkoeping. L'incendie fut ſi violent, qu'il réduiſit en cendres grains, beſtiaux, en un mot, tout ce qu'il put atteindre. On fait monter à 30 mille pots l'eau-de-vie qui a été perdue par cet accident, & qui étoit prête à être miſe dans le Commerce.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le* 13 *Mai.*

On a publié ici une Ordonnance qui porte, » que tous les Etrangers qui partiront de cette Capitale ſoient munis, » comme à Péterſbourg, de paſſeports » de la Chancellerie Royale, à laquelle » ils doivent s'adreſſer pour cet effet » huit jours avant leur départ, afin » qu'on le puiſſe notifier publiquement » à ceux à qui ils peuvent devoir ».

ALLEMAGNE.

DE COBLENTZ, *le* 22 *Mai.*

Il vient d'être publié en cette Ville une Ordonnance, qui défend expreſſément aux Juifs d'autre Commerce que celui du vin & de quelques objets de peu d'importance. Le but de cette Ordonnance eſt d'encourager les autres Habitans à ſe livrer, plus qu'ils n'ont fait juſqu'à préſent, au Commerce.

ITALIE.

DE MILAN, *le* 16 *Mai.*

Le Gouvernement a reçu un ordre de l'Empereur, par lequel Sa Majeſté Impériale & Royale demande une liſte de toutes les fondations, Eccléſiaſtiques, Communautés, Confrairies, &c. Ce Prince exige, en même tems, un état exact de tous leurs biens, & de

leurs dettes, tant actives que passives. Cet ordre donne lieu à bien des conjectures.

DE NAPLES, *le 8 Mai.*

Le Gouvernement s'occupe maintenant de la conclusion d'une paix générale avec tous les Etats Barbaresques. Le Roi de Maroc a dépêché ici un Envoyé pour en faire la proposition. Cette affaire a donné lieu à plusieurs Conseils qui se sont tenus en présence de S. M. Le Général Acton, Secretaire de la Guerre & de la Marine, a beaucoup insisté sur les avantages que le Commerce retireroit de ce nouvel arrangement, & il a démontré que la somme de 20 mille ducats qu'on seroit peut-être obligé de sacrifier pour faire des présens aux Princes Maures, seroit bien compensée par la sûreté des bâtimens Napolitains, dont il tombe toujours quelques-uns chaque année entre les mains des Pyrates Africains.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 15 Mai.*

Nos frégates vont désormais être construites sur un nouveau modele, & leurs dimensions seront celles des vaisseaux de 60 canons. La seule différence qu'il y aura d'elles à ces derniers, c'est qu'elles monteront tous leurs canons sur un pont; mais il reste à sçavoir si l'augmentation de forces qu'on est convenu de leur donner, ne nuira pas à cette agilité qui rend leur service si utile en tant d'occasions.

Les Commissaires nommés par le Congrès, pour examiner & anéantir l'ancien papier-monnoie rentré par la voie des taxes, en ont brûlé pour 3,302,309 dollars; & l'on dit qu'il y a dans les Bureaux des sommes considérables destinées à la continuité de cette opération.

M. Richard Price, Docteur en Théologie, vient de publier un *Essai sur la Population de l'Angleterre, depuis la révolution jusqu'à nos jours*; avec un Appendice contenant des remarques sur l'exposé de la Population, du Commerce & des ressources du Royaume, dans les Lettres de M. Eden au Lord Carlisle.

Cet Essai présente d'abord un état du nombre des maisons à Londres & à Midlesex, dans différens périodes. Il est démontré qu'en vingt ans, ce nombre a augmenté de dix mille. Cependant, malgré ce prodigieux accroissement, la Population a décru notablement, surtout dans la classe inférieure du Peuple. Cette diminution va même à la moitié pour la partie de la Capitale qui se trouve comprise dans l'enceinte de la Cité; ce qui vient en partie de ce que ceux qui autrefois se contentoient d'une portion de maison pour se loger, veulent maintenant occuper des hôtels entiers. M. Price pense qu'en général tous les Ecrivains qui se sont ingérés d'évaluer le nombre des Habitans de Londres, ont toujours porté trop haut leur calcul. Il ne croit pas que pour le présent il y ait à Londres plus d'un demi-million d'ames.

Lors de la révolution, le nombre des maisons en Angleterre & dans le Pays de Galles, étoit d'un million 309,215. Aujourd'hui, il ne se monte pas à un million. Conséquemment la Nation Angloise a diminué de près d'un quart depuis cette époque.

M. Price ne se contente pas de prouver les progrès de la dépopulation par les faits, il en indique encore les causes. A la tête de ces causes il place le luxe, auquel il faut joindre, selon ce Politique, l'accroissement de la Marine Nationale & de l'Armée de terre, ainsi que les nombreuses Recrues qui sont nécessaires en tout tems, pour les entretenir & les renouveller; une Capitale ruineuse qui forme, si l'on peut parler ainsi, une tête trop grosse pour le corps qui la porte; des guerres longues & destructives; les émigrations des Citoyens pour aller peupler les deux Mondes; les taxes & impositions publiques; le haut prix des denrées; enfin, ce qui mérite d'être remarqué, la réduction des petites Métairies en grosses Fermes.

M. Price compare ensuite les deux dernieres guerres avec la guerre actuelle, & leurs effets respectifs sur le Commerce Anglois. La comparaison n'est pas à l'avantage de la guerre présente. » Il semble, dit M. Price, que ses

» premieres approches ont agi ſur notre » Commerce comme le ſouffle empoi- » ſonné de la mort, & que notre Com- » merce, au lieu d'amener des ſubſides » conſtans, comme il étoit dans l'uſage » de le faire en faveur de nos Manu- » factures, exporte ſans ceſſe nos tré- » ſors, & ſe joigne aux demandes des » Etrangers ſur nos fonds, & aux dé- » penſes des Armées entretenues dans » des contrées éloignées, pour nous » appauvrir ».

Cet Ouvrage, qui eſt intitulé *an Eſſay on the Population of England*, &c. ſe trouve à Londres, chez Cadell.

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le* 19 *Mai*.

On a publié ici la Convention conclue entre Leurs Hautes-Puiſſances & la Cour de France, concernant les repriſes à faire ſur les Anglois. Cette Convention porte, 1°. que les bâtimens de l'une des deux Nations, Françoiſe & Hollandoiſe, repris par des Armateurs de l'autre, ſeront rendus au premier Propriétaire, s'ils n'ont pas été en la puiſſance de l'Ennemi durant l'eſpace de vingt-quatre heures, à charge par ledit Propriétaire de payer le tiers de la valeur du bâtiment repris, ainſi que de ſa cargaiſon, canons & apparaux, lequel tiers ſera eſtimé à l'amiable par les Parties intéreſſées; ſinon & faute de pouvoir convenir entr'elles, elles s'adreſſeront aux Officiers de l'Amirauté du lieu où le Corſaire repreneur aura conduit le bâtiment repris. 2°. Si le bâtiment repris a été en la puiſſance de l'Ennemi au-delà de vingt-quatre heures, il appartiendra en entier à l'Armateur repreneur. 3°. Dans le cas où un bâtiment aura été repris par un vaiſſeau ou bâtiment de guerre appartenant à Sa Majeſté Très-Chrétienne, ou aux Provinces-Unies, il ſera rendu au premier Propriétaire, en payant le trentieme de la valeur du bâtiment, de la cargaiſon, des canons & apparaux, s'il a été repris dans les vingt-quatre heures, & le dixieme, s'il a été repris après les vingt-quatre heures; leſquelles ſommes ſeront diſtribuées à titre de gratification aux Equipages des vaiſſeaux repreneurs. L'eſtimation des trentieme & dixieme mentionnés ci-deſſus ſera réglée conformément à la teneur de l'artile 1er. de la préſente Convention. 4°. Les bâtimens de guerre & les Corſaires de l'une & l'autre des deux Nations ſeront admis réciproquement, tant en Europe que dans les autres parties du monde, dans les Ports reſpectifs avec leurs priſes, leſquelles pourront y être déchargées & vendues ſelon les formalités uſitées dans l'Etat où la priſe aura été amenée: bien entendu que la légitimité des priſes, faites par des vaiſſeaux François, ſera décidée conformément aux loix & réglemens établis en France ſur cette matiere; de même que celle des priſes faites par des vaiſſeaux Hollandois, ſera jugée ſelon les loix & réglemens établis dans les Provinces-Unies. 5°. Au ſurplus, il ſera libre à Sa Majeſté Très-Chrétienne, ainſi qu'aux Seigneurs les Etats Généraux, de faire tels réglemens qu'ils aviſeront bon être, relativement à la conduite qu'auront à tenir leurs vaiſſeaux & Armateurs reſpectifs à l'égard des bâtimens qu'ils auront pris & amenés dans un des Ports des deux Dominations.

I I.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE MARSEILLE, *le* 20 *Mai*.

Depuis le 30 Avril juſqu'au 4 Mai, il eſt entré dans ce Port 16 balles d'alizari, 15,048,000 livres d'huile, 7079 ardebs de riz, outre le chargement de dix petits navires, conſiſtant en cendres & drogueries, & celui de vingt-ſix autres bâtimens de toutes grandeurs, chargés de diverſes marchandiſes, y compris la barque le *Saint-Jean-Baptiſte*, ayant une partie de cuirs en leſt.

Du premier au quinze de ce mois, il eſt entré dans ce Port, pour le Commerce, 120 ſacs d'amende, 4800 charges de bled, 2000 quintaux de bourdes, 6450 couffes de cendres, 960 balles de chanvre, 50 quintaux de cire, 1500 pieces de cuirs de bœuf, 100 pieces de buffle, 48 balles de café du Levant, 4

barils de canéfice, 2 balles de canelle giroffiée, 72 quintaux de cacao de différentes qualités, 44 balles de coton fin du Levant, 36 balles de coton fin de Malthe, 6 balles d'éponges, 845 ardebs de riz, 400 quintaux de fromages, 450 quintaux de fer, 400 barils de fruits secs, 86 cafas de gomme de différentes qualités, 287 balles de galles d'Aleps, 1908 barils d'huile, un baril d'indigo Guatimalo, 36 balles de laine de chevreau, 39 balles de laine, 88 balles de lizari, 150 quintaux de légumes, 6 cafas de nacre, 2 tonneaux de poivre girofle, 7 balles de peaux de lievre & lapin, 50 balles de peaux de chevre, 152 barils de raisin de Corinthe, 24000 couffes de riz du Levant, 580 quintaux de riz du Piemont, 246 balles de safranon, 59 balles de soie du Levant, 240 barils de suif, 25 cafas de sel armoniac, 340 balles de toiles de coton de différentes qualités, 12 quintaux de tartre, 180 barils de vin de Malaga, 8 barils de vin muscat, 18 barils de vin de Chypre.

DE LOUDUN, *le 23 Mai.*

Suite du Mémoire de M. Dumoustier de la Fond, *sur le Pays Loudunois, adressé à M. Jouyneau Desloges, & inséré dans les Affiches du Poitou. (Il est nécessaire d'avoir recours à la Gazette, No. 40).*

» Le diametre d'une des plus grandes roues de volée des moulins de la Dive, est 12 pouces, sans comprendre les aubans, dont la longueur est de 15 pouces sur 12. Le nombre de ses révolutions est de 5 & demi, au plus, par minute; ce qui fait 34 toises 4 septiemes pour le développement de la ligne qu'elle parcourt dans le même espace de tems. Toutes les vitesses des lames échappées par la vanne d'un moulin, sont exprimées par les ordonnées d'une demi-parabole dont l'axe est de 20 pouces: par conséquent, l'amplitude ou l'espace parcouru par la lame inférieure, pendant une minute, est de 167 toises trois quarts, suivant l'expérience rapportée par M. Varignon, pag. 122 & 123 de son *Traité du Mouvement des Eaux*; ce qui donne 111 toises 5 sixiemes pour la moyenne vitesse de toutes ces lames, à l'instant de leur chûte sur les aubans de la grande roue d'un de ces moulins. La vitesse de cette même roue égale la moyenne vitesse restante aux lames d'eau qui la font mouvoir, après que l'action de ces lames en a surmonté la résistance; par conséquent, si, de 111 toises cinq sixiemes, on retranche 34 toises 4 septiemes, on aura 77 toises 11 quarante-deuxiemes pour la vitesse moyenne avec laquelle ces mêmes lames d'eau surmontent la résistance d'un moulin. Suivant les expériences faites par M. Mariotte, un cours d'eau, dont la vitesse moyenne est de 32 toises & demie par minute, & qui frappe une surface de 36 pouces carrés, y fait un effort de 3 livres 3 quarts. Or comme les chocs des fluides sur les surfaces semblablement placées, sont entr'eux comme les carrés de leurs vitesses, par les surfaces qu'ils frappent, on aura 32 toises & demie au carré par 36 pouces; ce qui est un effort de 3 livres 3 quarts, comme 77 toises 11 quarante-deuxiemes au carré par 180 pouces de surface d'un des aubans, est à 148 livres 1 quart, que l'on trouvera pour la puissance avec laquelle les lames d'eau surmontent la résistance actuelle d'un des moulins. Mais si on augmente la roue de volée d'un moulin, la puissance qu'il faudra pour la mouvoir diminuera, en raison réciproque, de l'augmentation de son diametre. Prenant donc une des plus grandes roues d'un moulin, son diametre sera de 12 pieds; si elle ne descend que de 18 pouces au dessous des surfaces les plus basses, & correspondantes des marais, il faudra augmenter le diametre de 5 pieds, & aura 17 est à 12 comme 148 livres trois quarts est à 104 livres deux tiers environ que l'on trouvera pour la puissance avec laquelle les lames d'eau pourront surmonter la résistance du même moulin, après cette augmentation; & comme les chocs des fluides homogenes qui se font sur des surfaces inégales & semblablement placées, sont entr'eux comme les carrés de leurs vitesses, on aura 148 livres 1 tiers, puissance suffisante pour surmonter la résistance actuelle d'un des moulins, est à 5996 trois septiemes, carrés de 77 onze quarante-deuxiemes, vitesse qui produit cette puissance, comme 104 deux tiers, puissance suffisante après l'augmentation de

la roue de volée, est à 4221 deux tiers, dont la racine carrée, 65 environ, égale la vitesse moyenne avec laquelle les lames d'eau pourront surmonter la résistance du même moulin, après l'augmentation de sa roue de volée ».

DE BERGUE-SAINT-VINOX, *le* 18 *Mai.*

La tonne d'huile de lin, contenant 45 pots, se vend 61 livres 10 sous; la tonne d'huile de colsat, 51 l. 5 sous; le cent pesant de fromage, de 25 à 35 livres; le cent pesant de suif, de 44 à 45 livres, & la botte de lin de trois livres un quart, de 28 à 30 sous.

D'AMIENS, *le* 25 *Mai.*

M. Sellier a fait imprimer depuis peu dans les Affiches de cette Ville une note sur le bois d'aune, qui peut avoir son utilité.

» On sçavoit bien, dit-il, que l'aune étoit de tous les bois celui qui croissoit le mieux dans les marais d'eau croupissante, dans la tourbe; mais on ignoroit peut-être que c'étoit aussi celui qui réussissoit le mieux dans les terres crayonneuses & entierement arides ».

» M. de Mautord, Capitaine au Corps Royal d'Artillerie, homme fort instruit & Cultivateur habile, nous a dernierement fait voir dans un bois nouvellement planté en boulaux & en boursauts, & dont le terrein est crayonneux & aride, quelques plants d'aune que nous avons trouvés les plus vivaces & les mieux venants. Ce bois ayant été coupé l'année derniere, les jeunes pousses d'aune de cette année sont encore les plus vigoureuses ».

» M. de Chasse-Leu, Chevalier de S. Louis & ancien Garde-du Corps du Roi, nous a assuré qu'il avoit fait la même remarque ».

» M. de Mautord fera mettre l'année prochaine beaucoup de ces plantilles d'aune dans les terres arides, où les autres especes de bois ont peine à croître ».

» On pourroit en faire l'essai dans les sables de Cayeu & du Marquenterre; en tous cas, nous invitons ceux qui voudront planter des bois dans les terres crayonneuses, incultes & arides, à faire usage de plants d'aune ».

DE PARIS, *le* 6 *Juin.*

Lettres Patentes du Roi, données au mois de Mai 1781, *portant union des biens de l'Hôpital Saint Jacques à celui des Enfans-Trouvés, à commencer au premier Juillet prochain.*

LOUIS XV, par ses Lettres-Patentes du quinze Avril 1734, avoit révoqué l'union & incorporation, faite par l'Edit du mois d'Avril 1722, des biens de l'Hôpital & Eglise de Saint-Jacques de Paris, à l'Ordre de Notre-Dame du Mont Carmel & de S. Lazare de Jérusalem, & avoit ordonné que, suivant l'intention des Fondateurs, l'hospitalité seroit incessamment rétablie & entretenue audit Hôpital Saint-Jacques, pour le soulagement & la subsistance des pauvres. En conséquence ce Monarque avoit défendu aux Bénéficiers qui le desservoient, de prendre la qualité de Chanoines, & de qualifier cette Eglise de Collégiale, & par provision, il avoit ordonné que les biens en seroient régis par deux Substituts de son Procureur Général. Mais ayant été reconnu ensuite que l'hospitalité ne pouvoit être rétablie dans cette Maison, à cause de la vétusté des bâtimens dont la reconstruction auroit consommé les fonds de la dotation, & le feu Roi jugeant qu'il étoit nécessaire de faire de ces biens un autre emploi qui fût également conforme à leur destination, il avoit eu l'intention de les unir à l'Hôpital des Enfans-Trouvés. » A ce » juste motif, il s'en joint, dit S. M. » actuellement regnante, un nouveau » qui acheve de nous déterminer à réa- » liser cette disposition. Les Adminis- » trateurs de l'Hôpital-Général, auquel » celui des Enfans-Trouvés est uni, » toujours attentifs à perfectionner cet » asyle de l'enfance abandonnée, & à » en écarter tous les dangers, nous ont » fait représenter qu'un grand nombre » des Enfans qu'on y amene étant infectés, » en naissant, du germe de la corruption » de leurs peres & meres, ne doivent » ni être livrés à des Nourrices auxquel- » les ils le communiqueroient, ni res-

» ter confondus avec les autres Enfans » qui feroient expofés à cette conta- » gion ; & qu'ainfi il feroit néceffaire » de former, à la proximité de Paris, » un établiffement où tous les Enfans » qu'on foupçonneroit, foit par la vifite » & l'infpection, foit par les témoi- » gnages des Accoucheurs & Sages- » Femmes, être atteints de ce venin, » feroient, incontinent après leur ex- » pofition, tranfportés pour y être nour- » ris avec du lait & toutes les précau- » tions néceffaires pour leur conferver » la vie, autant qu'il feroit poffible, & » prévenir toute efpece de contagion. » Un deffein qui tend auffi directement » au bien de l'humanité, ne pouvant » s'exécuter fans un fecours extraor- » dinaire, nous avons jugé ne pouvoir » faire un ufage plus légitime de notre » autorité, & de la protection que » nous devons à ces Enfans, qui, fans » être coupables, font les plus infor- » tunés de nos Sujets, qu'en réalifant » un don fi conforme à l'intention des » Fondateurs, & qui mettra les Admi- » niftrateurs en état de remplir des vues » fi dignes de notre approbation ». *A ces caufes*, &c.

Ces Lettres-Patentes ont été enregiftrées au Parlement le 25 du même mois de Mai.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

NOTE.

On lit dans l'Effai de M. P***. *fur les mœurs & ufages d'une puiffante Nation de l'Amérique Septentrionale, dont aucun Voyageur n'a encore parlé*, l'article fuivant, qui mérite, dit-on, l'attention des perfonnes qui font curieufes de connoitre la nature de la fubftance nutritive de l'homme.

» Un goût fingulier, dit M. P***, » eft celui de manger de la terre glaife » ou argille avec du fel. Non-feulement » les Aïtanes (tel eft le nom de cette » Nation) ont cet ufage, mais encore » toutes les Nations Sauvages de la par- » tie occidentale de la Louifiane. Cette » nourriture leur a fans doute été inf- » pirée par l'exemple des animaux qui » en font autant. Dans les Salines de » ce Pays, les bœufs fauvages, les » chevreuils, & jufqu'aux coqs d'Inde » fauvages y viennent *glaifer*. Il arrive » même que dans les hutes ou grandes » vacheries qui appartiennent aux Fran- » çois, on donne le même régal aux » animaux domeftiques ; cela fe fait en » jettant dans des mares glaifeufes plu- » fieurs barriques de fel, & c'eft ce » ce qu'on appelle *falines artificielles*. Ces » falines accoutument les animaux dans » l'endroit, & les attirent lorfqu'ils s'en » font trop écartés ». *Dans les chaffes gardées de l'Allemague, on prépare également des mélanges de fel & de terre glaife, pour attirer les cerfs. C'eft un moyen de faire connoitre au Garde la quantité & la nature du gibier qui habite fon triage.*

» Réfléchiffant, ajoute M. P**, fur » toutes ces chofes, & ayant obfervé » d'ailleurs que les Rameurs François » qui remontent le fleuve Miffiffipi, » quand il eft dans les grandes eaux, » boivent une fi grande quantité d'eau » limoneufe, qu'elle doit former dans » leur eftomac un dépôt confidérable de » terre, je penfai qu'un Européen pou- » voit bien, fans danger, imiter en » cela des Peuples de l'Amérique. D'a- » près cette idée, je mangeai avec af- » furance un gros morceau d'argille pé- » trie avec un peu de faumure. Vérita- » blement, je ne trouvai pas ce mets- » là fort agréable, mais au moint n'en » fus-je pas incommodé. J'ai effayé » depuis de le rendre meilleur & plus » nourriffant. Le réfultat de mes ex- » périences a été que l'eau gommée, » la colle-forte, le fuc récent des » fruits, la colle de farine, & la dé- » coction de racine de guimauve ont éga- » lement bien réuffi à en faire une bonne » pâte nourriffante. Je ne doute pas » qu'en y joignant un levain & une lon- » gue trituration, on ne parvienne à » faire un *pain minéral* qui feroit de la » plus grande reffource dans les tems de » famine ».

On trouvera peut-être que cet article, qui fe trouve dans les Affiches du Dauphiné, prouve moins les reffources de la Nature que celles de l'imagination de quelques-uns de ceux qui écrivent fur les matieres économiques.

I I.

Recette contre les punaises & les fourmis.

Le sieur Milet, Confiseur à Amiens, a trouvé un procédé par lequel il s'est, dit-il entierement délivré des punaises & des fourmis qui l'incommodoient beaucoup. Dans 3 pintes (mesure de Paris) d'eau tiede, il a délayé une livre de savon verd liquide & 2 onces d'huile d'aspic; ensuite il a répandu ce mélange sur le bois du lit, les murs, le plancher, &c. On peut se servir, pour cette opération, d'un goupillon ou d'un arrosoir ordinaire. En employant la même recette, le sieur Milet a détruit des fourmillieres dans son jardin, sans que les arbrisseaux & les fleurs aient souffert de la liqueur dont ils ont été arrosés.

I I I.

Avis intéressant pour le Commerce & pour la Finance, ainsi que pour tous ceux qui sont obligés, par état, de garder copie de tout ce qu'ils écrivent. Extrait d'un Manuscrit de M. Pingeron, *intitulé* Annales de l'Industrie.

» M. Watt, de Birmingham en Angleterre; a trouvé un moyen très-simple de contretirer sur du papier Joseph que l'on nomme communément à Londres *papier de soie*, toutes sortes d'écritures. Il ne s'agit, pour cet effet, que d'humecter un peu ce papier quand l'écriture est déjà ancienne, & de faire passer le tout entre deux cylindres horizontaux, après avoir étendu l'original & la copie future sur une planche couverte d'un morceau de drap. Cette petite presse ressemble en tout à celle dont se servent les Imprimeurs en taille-douce. La contre-épreuve de cette écriture, qui est à gauche, paroit à droite au travers du papier Joseph, & assez distinctement pour que l'on puisse reconnoitre jusques aux traits les plus déliés de la piece d'écriture dont on veut avoir copie. Comme on abuse de tout, l'Inventeur a trouvé la composition d'une encre qui ne fournit point de contre-épreuve, de laquelle il conseille de se servir pour signer seulement. Il y a toute apparence que la fabrication du papier a quelque chose de particulier; car dans son état naturel, il est absolument impossible que l'on puisse rien écrire dessus. Ce seroit donc en vain que l'on appréhenderoit qu'on pût jamais produire une copie pour la piece d'écriture originale. Le papier seul décéleroit sur le champ la fraude. Ce n'est donc qu'en faveur des personnes timides & méfiantes que M. Watt s'est occupé de la recherche de cette encre qui ne contre-épreuve point. Tout l'appareil se vend sept guinées à Birmingham. Cette découverte est d'autant plus intéressante pour les gens d'affaires qu'indépendamment de l'expédition & de l'économie des Copistes, elle les dispense de mettre quelqu'un dans leur confidence ».

I V.

Extrait des Observations météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 jusqu'au 31 Mai 1781.

Vent dominant, nordest.

Thermometre. Plus grand degré de chaleur, 24 degrés 4, les 13 & 31; moindre degré de chaleur, 2 deg. 6, le 7.

Barometre. Plus grande élévation du mercure, 28 pouces 1 ligne 0, le 28; moindre élévation du mercure, 27 p. 5 lignes 6, le 10.

Quantité de pluie. 16 lignes 1, tombées en 6 jours.

Evaporation, 70 lignes.

Aiguille aimantée. Sa déclinaison, 19 degrés, 57 minutes, 29 secondes.

Température, très-chaude & très-seche, quoiqu'il y ait eu des jours froids & des pluies d'orages.

Maladies. Aucune.

Productions de la Terre. Les bleds & la vigne sont en pleine fleurs à la fin du mois; la paille est courte. Les foins sont maigres aussi bien que les avoines, les orges & les plantes légumineuses. Les fruits rouges sont très abondants, mais petits. L'année est précoce de trois semaines.

Signé, Cotte, Prêtre de l'Oratoire, Curé de Montmorenci, Correspondant des Académies Royales des Sciences de Paris & de Bordeaux; des Sociétés Royales de Médecine de Paris & d'Agriculture de Laon, de la Société Météorologique Palatine.

V.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 9 Juin 1781.

Or de Portug. à . . .	728	l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	718			
Du Pérou à	714			
Les guinées à . . .	726			
Ducats à	98	5		once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	102			
Or à 20 karats à . .	85			
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	12	6	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	12	6	
Piastres à	49	2	6	

V I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 6 Juin 1781 au Samedi 9 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 20, 21 à 22 l.; le seigle, de 12 à 13 l.; l'orge, de 13 l. 10 s. à 14 liv. 10 s. Le froment à la Grêve, de 18, 20, 21 à 22 livres; le seigle, 13 à 14 l.; l'orge, 13 à 14 l. *le sept.* Farine blanche à la Halle, de 36, 38, 40, 41 à 42 l.; bis-blanc & bis, de 20, 21, 22, 24, 26, 28, 30 à 34 l. *le sac* pesant 325 l.

V I I.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 6 Juin 1781, au Samedi 9 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21, 22 à 23 l.; *idem* à la Grêve, de 20, 21, 22 à 23 livres.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 4 Juin 1781, de 50 à 51 livres; *idem* nouveau, de 47 à 48; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 46 à 48 liv.; *id.* nouv., 43 à 45; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 19 à 21; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 46 à 47; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 45 à 46; le cent de paille, de 17 à 19; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 35 à 38 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-V de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres
	PAIEMENT DU MERCREDI 6 JUIN 1781.		
11.	M. Boutray	Mercredi.	J.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	J.
18.	M. Radix	Mercredi.	J.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	J.
27.	M. de France	Mercredi.	J.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	J.
25.	M. Vieillard	Mardi	J.
	PAIEMENT DU JEUDI 7.		
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	J.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	I.
12.	M. Alissant	Jeudi.	J.
14.	M. Nau	Jeudi.	J.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	J.
	PAIEMENT DU VENDREDI 8.		
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	J.
2.	M. Boscheron	Vendredi.	J.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	J.
21.	M. Patu.	Vendredi.	J.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	J.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLE

CHANGES du 8 Juin 1781.

Amsterdam, ...	52 ¾	Cadix, ...	
Londres, ...	31 1 8e.	Livourne, ...	9
Hambourg, ...	187 ¼	Gênes, ...	9
Madrid, ...		Lyon. *Pâques.* . .	¼ p.

DU VENDREDI 8 *Juin* 1781.

1780. Lot. Roy.	1000 995 l.	1785	14
1781. *Primes.*		1786	130
1782		1787	
1783		1788	
1784	164 .	1789	

1r. Viager. 2 ¾ 3 2 ¼ 2 ½ p. % bén. . 2d. . 3 ¼ p. % pe

Juin 1781.		*Du 6.*	*Du 7.*	*Du 8.*
Comp. des Indes.	Actions	1945 42 ½ 45.	1947 ½ 50 47 ¼	1950 47 ½
	Do 16/25	. . . . .	1250	1260 . . .
	Do 8es	. . . . .	. . . . .	250 . . .
	Do 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	309	390	395. . . .
Rescriptions.		9 ¼ perte. .	99 ¼ 99 ¼ p.	9 ½ 8 ¾ 9 ¼
Bil. des Ferm.		1 pette. . .	. . . . .	. . . . .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 178

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Mardi 5 Juin.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, *le 15 Avril.*

ON nous mande de Salonique que la peste y fait les plus grands ravages. Quant à nous, nous sommes, depuis deux mois, délivrés de ce cruel fléau, & nous esperons en être quittes pour cet Eté.

DANEMARCK.

D'ELSENEUR, *le 13 Mai.*

Quatre vaisseaux de guerre de l'Escadre Danoise sont arrivés le 8 de ce mois dans le Sund, venant de Copenhague. Trois de ces vaisseaux resteront dans le Sund afin d'y prévenir tout désordre, conjointement avec un navire de garde de 50 canons, qui se trouve ici. Cinq autres vaisseaux de ligne & six frégates seront prêts à mettre en mer dans peu de jours. Le Commandeur Krieger détachera successivement un de ces navires pour croiser dans le Kattegat.

Le *Wagrien*, à bord duquel se trouvent 140 hommes de Troupes de terre, est destiné pour Tranquebar sur la Côte de Coromandel, dont il est nécessaire de recruter la Garnison. On croit qu'il passera à Christiansbourg sur la côte de Guinée, pour y débarquer quelques hommes & divers matériaux de construction, & pour y faire en même tems de l'eau.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 3 Mai.*

Le Roi de Prusse, sur la requisition de notre Souverain, vient de déclarer que les nouveaux Sujets Prussiens pourront, comme par le passé, conserver leurs biens-fonds situés en Pologne. Le même privilege aura lieu pour les Sujets Polonois, possesseurs de terres en Prusse. Cette résolution, datée du 13 Avril dernier, & notifiée par le Ministre Prussien, résidant en cette Cour, a causé la plus grande satisfaction à tous ceux qui y sont intéressés.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 10 Mai.*

On parle ici beaucoup d'une Ordonnance qui doit bientôt paroitre, concernant l'affranchissement des Serfs en Bohême & en Moravie, sans aucune exception. On prétend même que pour prévenir toutes les remontrances qu'on pourroit faire à ce sujet, Sa Majesté Impériale & Royale a déclaré » qu'Elle » mettoit sa gloire à commander à des » hommes libres, & qu'Elle vouloit » qu'il n'y en eût pas d'autres dans ses » Etats ».

ITALIE.

DE LIVOURNE, *le* 28 *Avril.*

Comme on a appris que nos Mers étoient infestées par quelques bâtimens Barbaresques, on a fait partir une des demi-galeres de Son Altesse Royale pour parcourir nos côtes & les mettre à l'abri des incursions de ces Pyrates.

DE FLORENCE, *le* 30 *Avril.*

Le Grand-Duc, notre Souverain, informé des abus qui s'étoient glissés dans l'administration de la Justice, vient de faire publier dans tous ses Domaines une nouvelle instruction à laquelle seront tenus de se conformer les Juges qui y sont établis. Cette instruction contient 73 articles.

DE NAPLES, *le* 20 *Avril.*

Le 5 de ce mois, on a publié un Réglement qui fait honneur à la piété de notre Souverain, & dont voici la substance.

» Le Roi a observé avec peine que dans la Semaine Sainte, consacrée par le Christianisme à la célébration des Mysteres sacrés de la Passion, & qui doit être un tems de recueillement & de pénitence, il s'est introduit un si grand abus, que loin de se distinguer par les marques d'une piété naturelle dans ces jours saints, les Citoyens au contraire affectent plus de recherche & de faste dans leurs habillemens & leurs équipages; en conséquence, Sa Majesté, pour mettre, s'il est possible, par son propre exemple, un frein à ce luxe déplacé, a déterminé qu'Elle & toute sa Cour ne paroitroient désormais que sous un habillement convenable, & qui sera appellé *l'habit de la Semaine Sainte*; que les Troupes ne se montreroient point avec l'uniforme de gala, quand même l'anniversaire de la naissance de l'Infant Don Janvier arriveroit dans cette Semaine. Enfin il a prescrit à tous ses Sujets des deux sexes une simplicité d'habillemens, qui désormais puisse porter plus à l'édification qu'au scandale ».

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 11 *Mai.*

Sa Majesté a envoyé à toutes ses Cours d'Amirautés des instructions additionnelles datées de Saint-James le 20 Avril. Ces instructions sont conçues en ces termes :

» Attendu que nous avons toujours desiré de prévenir qu'il ne fût causé de l'interruption à la Navigation & au Commerce de tout Etat en amitié avec nous, autant que cela étoit compatible avec les opérations nécessaires de la guerre; & attendu qu'il sera fort utile à cet effet, que le Commerce & la Navigation de la Baltique restent non interrompus, il nous a plu en conséquence de prendre la résolution qu'aussi longtems que le Commerce de nos Sujets continuera d'être en sûreté dans ces mers, nos vaisseaux de guerre, corsaires & autres bâtimens munis de notre Commission, ne pourront prendre, arrêter, ni détenir aucun vaisseau ni bâtiment dans la Baltique; & nous ordonnons rigoureusement par la présente, & enjoignons à tous nos vaisseaux & bâtimens ayant des Lettres de marque & de représailles, qu'ils n'aient point à arrêter ni détenir, en vertu de leurs commissions ou sous prétexte d'icelles, aucun vaisseau ou bâtiment dans la Baltique; mais qu'ils permettent, que tous tels vaisseaux & bâtimens qu'ils rencontreront dans ces mers, continuent leurs voyages respectifs sans interruption ».

Les dernieres Lettres qui nous sont venues de Boston, nous apprennent que le Baron van Arrant, Agent Prussien, est arrivé près du Congrès, pour traiter avec lui de certains points de Commerce & de Politique. On assure qu'il a déja eu plusieurs conférences avec quelques-uns des principaux Membres de ce Corps, & qu'on a nommé des personnes chargées de prendre des arrangemens avec cet Agent.

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le* 17 *Mai.*

Leurs Hautes-Puissances, après avoir examiné le Mémoire que leur a pré-

ſenté M. de Saint-Saphorin, Miniſtre de Sa Majeſté Danoiſe, pour leur notifier qu'Elle ne permettroit dorénavant aucune hoſtilité dans la Mer Baltique, ont répondu » qu'Elles avoient pris des » précautions en conſéquence, ſur la » ſuppoſition que de la part du Dane- » marck, il fût empêché qu'aucun des » vaiſſeaux de la République ne ſeroit » moleſté par des navires ennemis dans » ces parages ».

Les Lettres d'Alep mandent, qu'on y avoit appris par des avis, venus de Baſſora le 27 Janvier dernier, qu'un navire Anglois, commandé par le Capitaine Watſon, allant de Baſſora au Bengale, avec une riche cargaiſon, ſoit en argent, ſoit en autres effets précieux, avoit été pris par deux Corſaires François ſur la Côte de Malabar, & conduit à Cochim, où la charge avoit été confiſquée & les Paſſagers débarqués.

D'AMSTERDAM, *le* 18 *Mai.*

Les Intéreſſés à la pêche du hareng avoient prié les Etats-Généraux d'accorder de la protection à cette branche de Commerce. Mais les circonſtances actuelles n'ayant pu permettre à Leurs Hautes Puiſſances d'y conſentir, Elles ont au contraire défendu tous armemens & préparatifs pour cette pêche, ſous peine de 2000 florins d'amende contre ceux qui en auroient donné les ordres, & de correction arbitraire envers les Ouvriers & autres qui s'y ſeroient employés.

I I.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE MORLAIX, *le* 23 *Mai.*

Le Capitaine John Kelly, commandant le Corſaire le *Chardon*, a conduit ici deux priſes de 130 à 140 tonneaux, chargées de diverſes marchandiſes, & eſtimées 90 à 100,000 liv. chacune : il a en même tems débarqué pour 27 à 28 mille livres de rançons. Ce Capitaine s'étoit encore emparé d'un ſloop Anglois qu'il a été obligé de couler bas, parce qu'il faiſoit eau. Il eſt auſſi entré dans cette Baye un bâtiment de tranſport, de 400 tonneaux, revenant d'Amérique, pris par la *Princeſſe Noire*, Capitaine Ed. Macatter, qui, quatre jours auparavant, avoit enlevé un petit Corſaire de huit canons, & un navire Marchand, allant de Watterford à New-Yorck. Nous avons vu arriver enſuite la *Princeſſe Noire*, elle-même, précédée d'une ſuperbe caiche de 20 canons doublée en cuivre, qu'elle avoit amarinée après trois heures de combat, & conduiſant un beau bâtiment à trois mâts, de 500 tonneaux & de 14 canons, chargé de tabac & de ſucre, qui faiſoit partie du convoi de Saint-Euſtache, intercepté par M. de la Motte-Piquet. Elle avoit encore enlevé dans ſon trajet de l'Iſle de Bas à cette Baye, un petit corſaire de 6 canons. Elle a débarqué 167 Priſonniers, indépendamment de 4 Hollandois, 4 Italiens & un François, qui par ſon moyen, ont recouvré leur liberté. Les ſuccès du Capitaine Macatter, qui la commande, lui font beaucoup d'honneur. En trente jours de mer effectifs, il a capturé 6 Corſaires & 4 navires Marchands, montant enſemble plus de 100 canons de divers calibres, & plus de 300 hommes d'Equipage. Parmi les Capitaines de ſes dernieres priſes, eſt un Commandant de frégate de la Marine Royale Angloiſe.

DE STRASBOURG, *le* 18 *Mai.*

Au Rédacteur. » Je ne puis, Mr, me refuſer au plaiſir de vous faire part d'un acte d'humanité & de bienfaiſance dont j'ai été témoin, & que vos Lecteurs ne verront certainement pas avec indifférence. Puiſſe-t-il trouver des Imitateurs ».

» Le Baron de Hendel devint, par la » mort de ſon pere, poſſeſſeur du Vil- » lage de Romanſveiller, près de Waſ- » ſerlone, à condition cependant qu'il » en partageroit les revenus avec ſon » frere cadet. Ce digne Seigneur n'eut » rien de plus preſſé que de viſiter ſa » nouvelle poſſeſſion, & de s'informer » de l'état de ſes Vaſſaux. Il apprit avec » douleur que la plupart étoient acca- » blés de dettes & vexés par les Juifs, » enfin dans un tel état de miſere qu'il » leur étoit impoſſible de rien payer. Il

» assembla alors tous les Paysans insol-
» vables, prit un état exact de ce qu'ils
» devoient, paya leurs Créanciers, &
» fit présent aux Débiteurs de ce qu'il
» venoit de payer pour eux. Il est dif-
» ficile d'exprimer la reconnoissance de
» ces pauvres Paysans, qui ne purent la
» témoigner que par les vœux les plus
» ardens, & par les larmes que cet acte
» de générosité leur fit répandre en
» abondance. On fait monter à dix mille
» livres la somme que ce respectable Ba-
» ron de Hendel donna pour ses Villa-
» geois ».

DE NANCY, *le 20 Mai.*

Au Rédacteur, » On s'est élevé, Mr, plus d'une fois dans les Papiers publics, & notamment dans vos Feuilles, contre l'abus de sonner pendant les orages; ni les raisons fondées sur les principes de la saine physique, ni les malheurs sans nombre qui ont été manifestement l'effet de cet abus, n'ont pu encore le faire proscrire dans les campagnes : cependant un accident arrivé le mois dernier à Puttelange a causé dans nos cantons une assez vive sensation sur l'esprit des Habitans; il paroit même les avoir disposés à entendre avec plus de docilité les avis des personnes éclairées. M. Mangin, Lieutenant Général du Bailliage de Nancy, & Subdélégué dans la même Ville, ayant été instruit de cet accident, en a informé M. le Procureur-Général. Ce sage & zélé Magistrat a adressé en conséquence à MM. les Substituts du ressort une Lettre circulaire, dont l'objet est de faire sentir les suites fâcheuses d'un préjugé qui devient tous les Etés si funeste à l'humanité. Cette Lettre ne pouvant être trop répandue, je vous l'adresse, pour que vous concouriez à sa publicité, en l'insérant dans vos Feuilles. Elle est datée du 15 Mai, & conçue en ces termes:

» Depuis trop-long-tems, Mr, l'expérience atteste que les moyens d'essuyer les funestes effets de la foudre, est de sonner quand l'orage est au dessus de la tour, ou qu'il va y arriver. Il n'est pas d'année qui n'offre des exemples de cette vérité physique; le Peuple, sur-tout dans les campagnes, est si attaché à l'idée que le son des cloches écarte la nuée, que, quoique les Sonneurs souvent trouvent la mort au clocher, ils y montent comme par une espece d'émulation, dans les plus dangereux instans ».

» Les premieres notions de la Physique suffisent pour convaincre que si quelquefois on peut faire changer de direction aux nuées qui portent la foudre, lorsqu'elles sont encore éloignées, & que les cloches sont grosses, il est bien plus certain encore que dès que la nuée est au dessus de l'endroit où l'on sonne, c'est un moyen de faire tomber le tonnerre, & que les Sonneurs qui tiennent à la main les cordes, par lesquelles la commotion électrique peut aisément se communiquer jusqu'à eux, sont en danger d'en être frappés. D'après cela, il est clair que le mieux est de laisser les cloches en repos, de ne pas même trop s'approcher du clocher, attendu que par son élévation & par le poids du métal qu'il contient, il est plus exposé qu'aucune autre partie de l'Eglise ».

» Les Mémoires des Académies sont pleins d'exemples effrayans sur cet objet. On y trouve qu'en 1718, pendant la nuit du 14 au 15 Avril, le tonnerre tomba sur vingt-quatre Eglises depuis Landernau jusqu'à Saint-Paul-de-Leon en Bretagne; que c'étoit précisément celles où l'on sonnoit, & que la foudre avoit épargné les seules Eglises dont les cloches étoient restées immobiles ».

» Le 31 Mars 1778, le tonnerre tomba à deux lieues de Valence en Dauphiné sur le clocher, tua deux des jeunes gens qui sonnoient, & en blessa neuf autres. Des événemens à-peu-près semblables se sont présentés plus d'une fois en Lorraine, & le 10 Avril dernier, le tonnerre est tombé sur la tour de Puttelange, a tué un des Sonneurs & blessé les deux autres; de maniere que s'ils avoient été en plus grand nombre, il n'est que trop à croire que tous auroient essuyé le même sort; & depuis cette époque, on continue à sonner comme on faisoit auparavant; ce qui prouve qu'il est des préjugés que rien n'effraye, & qui tiennent même contre le danger évident de la mort ».

» Il seroit très-intéressant que MM.

les Curés des Villes & des Campagnes voulussent bien concourir avec le Ministere public, à persuader à leurs Paroissiens que rien n'est plus dangereux que le son des cloches lorsque la nuée est perpendiculaire sur le clocher; qu'ils les invitassent à en suspendre le son dans les momens où le coup suit de très près l'éclair, ce qui annonce la présence du tonnerre ».

» Ce seroit-là un soin bien digne de tous les Pasteurs; ils feroient sagement d'observer à leur Troupeau, que si, dans l'esprit de l'Eglise, les cloches, en vertu de leur bénédiction, peuvent écarter les orages, le choix des instans où il convient d'user de cette ressource, est entierement laissé à la prudence humaine ».

» Il est assez vraisemblable que dans l'institution primitive on sonnoit pendant les orages, pour que le Peuple vint se rassembler dans l'Eglise, pour implorer la clémence de l'Être Suprême, & le supplier de ne pas laisser détruire en un jour l'ouvrage & l'espoir de l'année. Il est encore beaucoup de Villages où l'on sonne pendant la nuit, & où tous les Habitans se rendent à l'Eglise lorsqu'on est menacé sur la fin d'Avril, ou dans les premiers instans de Mai, de quelque forte gelée ».

» C'est singulierement sous ce rapport que l'usage des cloches pendant les nuées doit être considéré comme un usage pieux. Il peut être utile de les sonner lorsque la nuée marche vers la Ville, le Bourg ou le Village, souvent cela la divise & la disperse, sur-tout lorsque les cloches sont d'une certaine grosseur; mais dès que l'orage se trouve tout-à-coup imminent, ou que le son des cloches n'a pu l'écarter, il faut cesser, & en général n'agiter l'air que le moins qu'il est possible ».

» Vous voudrez bien, Mr, faire passer copie de ma Lettre à tous MM. les Curés & Vicaires desservants les Paroisses de votre ressort, avec invitation d'en donner lecture à leurs Paroissiens, le premier Dimanche qui suivra sa réception. Je connois trop leur zele pour n'être pas persuadé qu'ils contribueront de tout leur pouvoir à remplir l'objet que je me propose. Ils se souviendront que leur ministere est essentiellement un ministere de persuasion; tous s'empresseront à assurer à leurs Paroissiens, qu'un usage qui expose inutilement la vie des hommes & détermine la chûte du tonnerre sur les Eglises, ne peut être aboli trop tôt. Plus l'empire du préjugé qu'ils attaqueront est grand, plus il sera consolant & honorable pour eux de l'avoir détruit. J'attends même de leur sagesse qu'ils veilleront à ce qu'on exécute ce qu'ils auront recommandé, & qu'ils empêcheront que leurs Paroissiens, que d'utiles peres de famille aillent inconsidérément chercher la mort au clocher. Je suis, &c. *Signé*, MARCOL ».

DE JOINVILLE, *le* 20 *Mai*.

Extrait d'une Lettre. » Le 18 de ce mois, un orage affreux a détruit sur quatre ou cinq lieues de terrein l'espoir des moissons & des vendanges. Douze Villages en ont souffert, & dans plusieurs, il faudra bien des années de travaux pour réparer le dommage causé par la grêle & les torrens. Sur nos côteaux, les seps déracinés, dépouillés de leurs fruits, de leurs feuilles & des bourgeons préparés pour d'autres printems; dans nos plaines, les bleds arrachés, les champs couverts de graviers & de pierres, & sillonés de ravins profonds, offrent au Cultivateur malheureux le triste spectacle de sa ruine; &, comme si toute ressource eût dû lui être enlevée, le torrent qui se précipitoit dans le Village de Montreuil-sur-Thonance, a renversé les maisons des Laboureurs, entrainé leurs charrues, & avec elles, toute espérance de forcer la terre à de nouvelles productions. Un homme, une femme, trois enfans ont perdu la vie: heureux peut-être d'échapper, en mourant, à de plus grands maux! ».

» Le petit ruisseau qui coule de Montreuil à Thonance paroissoit un fleuve impétueux qui franchit son lit. L'eau pénétroit jusqu'au toit dans les maisons de ce dernier Village; & sans le zele ardent du Curé, plusieurs enfans, dont les meres couroient parmi la plaine les mêmes dangers, auroient été noyés dans leurs berceaux ».

» De miserables Journaliers ne possédant pas un coin sur la terre, sembloient, par leur pauvreté, à l'abri d'une

plus grande infortune ; mais le troupeau nourricier du Village d'Aigoulincourt a péri tout entier ».

» L'orage a sur-tout maltraité le territoire de Poissons, couvert de vignes plantées sur des côteaux, & le lieu lui-même situé dans une vallée étroite. Un homme de ce Village s'est trouvé enseveli jusqu'au dessous des bras dans les terres amoncelées par ce nouveau déluge ; & sa femme l'a vu périr en cet état. Le Vicaire du lieu l'exhortoit à mourir en paix, & l'infortuné crioit encore : *Ma femme, songe à toi, songe à nos enfans* ».

» On dit que les calamités publiques n'affectent guères les Habitans de la Capitale ; mais moi qui ai vécu dans cette grande Ville, j'y ai connu de bonnes gens, d'honnêtes Citoyens. C'est à eux que j'adresse le récit incomplet de nos miseres ; & s'ils sont attendris, j'aurai rempli mon objet. D'autres que moi peindront ces malheurs aux Chefs de la Patrie. Il est à croire que l'Administration y apportera quelque soulagement, lorsqu'elle les connoitra. L'Administration n'est-elle pas devenue paternelle sous un Roi qui aime ses Peuples, qui le leur prouve, & dont les Ministres secondent les intentions bienfaisantes ? »

DE SENS, *le 24 Mai.*

On a compté dans cette Ville, pendant l'année derniere, 100 mariages, 351 naissances, dont 185 garçons & 166 filles, & 385 morts, dont 218 hommes & 167 femmes. Le nombre des mariages est diminué sur celui de l'année 1779, de 29 ; celui des naissances, de 18, & celui des morts est augmenté de 22.

DE PARIS, *le 31 Mai.*

Arrêt de la Cour de Parlement, du 4 Mai 1781, » qui fait défenses à toutes » personnes, de quelque état & condition qu'elles puissent être, de s'assembler ni de s'attrouper, sous quelque prétexte que ce puisse être, le » jour de Pâques dans la Paroisse de » Rouillac ; le jour de la Pentecôte, » dans la Paroisse de Cettefroin, & le » jour de Noël & les deux Fêtes suivantes, dans la Paroisse de Genac & » dans la Paroisse de Saint-Cybardeau, » pour jetter aucunes personnes dans » l'eau, soit pour jouer à la boule, » soit pour battre du tambour & danser, soit pour exiger aucunes sommes des personnes qu'ils peuvent rencontrer. Le même Arrêt fait pareillement défenses, tant aux Habitans » desd. Paroisses de Rouillac, de Cettefroin, de Genac & de S. Cybardeau, » qu'aux Habitans des autres Paroisses situées dans l'étendue de la Justice » du Duché de la Rochefoucault, de » s'assembler les Dimanches & Fêtes » dans les Paroisses, pour y danser ou » boire dans les cabarets. Fait aussi défenses à tous Marchands d'étaler & » de vendre dans les Paroisses aucunes » marchandises les jours de Dimanches » & de Fêtes ; aux Aubergistes & Cabaretiers, de donner à boire les jours » de Dimanches & de Fêtes pendant » le tems du Service Divin, ni en tout » tems, après huit heures du soir en » Hiver, & après dix heures du soir » en Eté ; le tout sous les peines portées par ledit Arrêt ».

Cet Arrêt a été rendu sur ce que M. le Procureur du Roi a eu avis » que chaque année il se tient, le jour de la Pentecôte, une assemblée au Bourg de Cettefroin, situé dans l'étendue de la Justice du Duché de la Rochefoucault, qu'on appelle *Bacherie*, qu'on peut regarder comme une fête baladoire : que les Habitans assemblés, rangés autour d'une table qui est placée à cet effet au bout de la Halle, en prennent un d'entr'eux qu'ils nomment *Baron* ; qu'on rend contre lui une espece de jugement, par lequel il est condamné à être jetté dans la riviere, comme accusé d'avoir porté de l'eau avec un crible dans une plaine, pour y faire noyer les lievres, & d'avoir fait brûler le poisson dans la riviere ; que l'homme appellé Baron est ensuite jetté dans la riviere ; qu'on lui donne trois livres ; qu'il présente ensuite des bouquets à tous les Spectateurs, qui lui donnent de l'argent ; que quand ce qu'ils lui donnent n'est pas suffisant, ou s'ils refusent de lui en donner, il prend ceux qu'il peut joindre, & les jette dans

l'eau ; qu'en cas de résistance, les Habitans, qu'on nomme *Bacheliers*, viennent à son secours, & frappent sur tous ceux qu'ils rencontrent sans distinction. Que dans la Paroisse de Genac, il se tient une assemblée le jour de Noël & les deux Fêtes suivantes ; que ceux qui se sont mariés dans le courant de l'année jettent une boule, au sortir de la Messe & de Vêpres, devant la porte de l'Eglise ; que les jeunes gens armés de bâtons frappent la boule, & se la renvoyent de l'un à l'autre ; que si un nouveau marié ne jette pas la boule, on le saisit, qu'on crie *à l'eau*, où il est jetté, à moins qu'il ne crie *au vin*, auquel cas on le mene au cabaret, où il est forcé de payer du vin ; que ceux qui sont spectateurs, doivent avoir une houssine ou un bâton, sans quoi ils seroient saisis & traités comme les nouveaux mariés. Que dans la Paroisse de Saint-Cybardeau, les nouveaux mariés sont obligés de se rendre dans un pré, & d'y porter une boule qu'ils jettent devant ceux qui sont assemblés ; que ceux qui veulent renvoyer la boule & jouer, ont un morceau de bois double ; que ceux qui ne veulent pas jouer, sont obligés d'avoir une houssine à la main, sans quoi ils seroient saisis par ceux qui jouent, & obligés de leur payer du vin, & en cas de refus, jettés dans l'eau. Que dans la Paroisse de Rouillac, on présente le jour de Pâques, à la sortie de la Messe, une corne à celui des Habitans qui est le dernier marié, lequel la remet & la rend aux jeunes gens avec de l'argent pour boire ; que les jeunes gens se la renvoyent des uns aux autres, battent du tambour, & dansent le reste de la journée & une partie de la nuit. Que dans la plupart des autres Paroisses situées dans l'étendue de la Justice du Duché de la Rochefoucault, il y a des assemblées qu'on appelle *Frairies*, qui se tiennent les jours de Dimanches ou de Fêtes du Patron, où les Marchands se rendent, étalent & vendent des marchandises ; qu'on y danse & qu'on se rend ensuite aux cabarets pour y boire, & que de ces différentes assemblées, il résulte beaucoup d'excès & de désordres, &c. ». A ces causes, &c.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

Annonce de Livres.

Description & Usage des Barometres, Thermometres, & autres Instrumens Météorologiques. Par M. Goubert, Ingénieur & Constructeur d'instrumens de Physique, &c. A Paris, chez l'Auteur, rue Dauphine, vis-à-vis celle Contrescarpe, maison d'un Epicier ; & chez Jombert le jeune, Libraire, rue Dauphine, 1781. Brochure in-8°. de 52 pages.

Cet Ouvrage facilite aux personnes les moins instruites l'intelligence & l'usage des divers instrumens météorologiques.

» Le sieur Goubert donne avis aux Amateurs, qu'il vient de mettre la derniere main à un Ouvrage de sa composition, intitulé : *Traité de la Construction des Instrumens Météorologiques, contenant* l'Art de souffler le verre à la lampe, *avec la maniere de construire toutes sortes de Barometres, orné de Figures*, &c. ».

» Ce Traité, qui peut servir de suite aux Ouvrages de Physique déjà connus, & notamment à la Collection d'Arts & Métiers, publiée par l'Académie Royale des Sciences, manquoit absolument à la Physique expérimentale. On jugera par le certificat suivant, si l'on doit sçavoir gré au Sr. Goubert de s'y être appliqué ».

» Je soussigné, Prêtre de l'Oratoire, » Curé de Montmorency, Correspon- » dant de l'Académie Royale des Scien- » ces, de la Société Royale de Médeci- » ne, certifie que l'Ouvrage de M. Gou- » bert, sur *l'Art de travailler le verre*, &c. » & dont j'ai été chargé de faire le rap- » port à la Société de Médecine, est » très-bien fait, & que le rapport que » j'en ai fait est très-avantageux à l'Au- » teur. En foi de quoi, j'ai signé le pré- » sent certificat. A Montmorency, le 13 » Mars 1778. *Signé*, COTTE ».

» Le Sr. Goubert enseigne à travailler le verre, & donne des leçons en Ville ; il rétablit & remet en état toutes sortes de Barometres & autres instrumens de Physique, au plus juste prix. Il entreprend la fourniture des Cabinets ».

I I.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 2 Juin 1781.

Or de Portug. à . . .	728 l.	f.		marc.
Du Mexique à . . .	720			
Du Pérou à	716			
Les guinées à . . .	726			
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 karats . .				
31 32	102			
Or à 20 karats à . .	85			
L'argent à 11 d. . .				marc.
10 g. à	54	15		
Iaem à 11 d. 10 . .				
gr. à	52	15		
Piastres à	49	2	6	

I I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 30 Mai 1781 au Samedi 2 Juin, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 20, 21 à 22 l.; le seigle, de 12 liv. 10 s. à 13 liv.; l'orge, de 13 à 14 livres. Le froment à la Grêve, de 18, 19, 20, 21 à 22 liv.; le seigle, 12 à 13 l.; l'orge, 13 à 14 l. *le sept.* Farine blanche à la Halle, de 36, 38, 40, 41 à 42 l.; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 28, 30, 32 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

I V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 30 Mai 1781, au Samedi 2 Juin, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21, 22 à 23 l.; *idem* à la Grêve, de 20, 21, 22 à 23 livres.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 29 Mai 1781, de 50 à 52 livres; *idem* nouveau, de 46 à 48, le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 46 à 47 liv.; *id.* nouv., 45 à 46; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 18 à 20; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 44 à 45; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 42 à 43; le cent de paille, de 17 à 18; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 30 à 36 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-V de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres
	PAIEMENT DU MERCREDI 30 MAI 1781.		
11.	M. Boutray	Mercredi.	H.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	H.
18.	M. Radix	Mercredi.	H.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	H.
27.	M. de France	Mercredi.	H.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	H.
	PAIEMENT DU JEUDI 31.		
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	H.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	H.
12.	M. Alissant	Jeudi	H.
14.	M. Nau	Jeudi.	H.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	H.
26.	M. de la Motte	Lundi	H.
	PAIEMENT DU VENDREDI 1 JUIN.		
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	H.
2.	M. Boscheron	Vendredi.	H.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	H.
21.	M. Patu.	Vendredi.	H.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	H.
28.	M. Creuzé.	Lundi.	H.
29.	M. Certain	Lundi.	H.
13.	M. Marsollier	Mardi	J.
3.	M. Pincemaille. (*Ancien Clergé*)	Vend. t. l.	*Année* 178

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABL

CHANGES du 1 Juin 1781.

Amsterdam, ...	52 7 8.	Cadix, ...	
Londres, ...	31 lettres	Livourne, ...	9
Hambourg, ...	187 ¼	Gênes, ...	9
Madrid, ...		Lyon. *Pâques*. .	½ ⅛ p.

DU VENDREDI 1 *Juin* 1781.

1780. Lot. Roy. . .	985 l.	1785	
1781. *Primes*.		1786	
1782		1787	
1783		1788	
1784	160 .	1789	

1r. Viager. . 3 2 ¾ 3 p. % bénéfice. . . 2d. . 3 p. % pe

Mai 1781.		*Du* 30.	*Du* 31.	*Du* 1 *Ju*
Comp. des Indes.	Actions	1890 85 80. .	1905 1900 . .	1910 15
	D° 16/25	. . . . .	1230	1235 40 .
	D° 8es	. . . . .	2,8	. . . . .
	D° 25es	80	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	378 380. . .	. . . . .	385. . .
Rescriptions.		11 perte. .	10 ¾ ½ 10 p.	10 10 ¼ 10
Bil. des Ferm.		1 ½ perte. .	1 ½ perte. .	(10 ½ 9
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 178

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Mardi 29 Mai.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKOLM, le 3 Mai.

LE Ministre du Roi de Prusse, qui réside ici, a prévenu notre Cour que dorénavant les navires Marchands de sa Nation jouiroient de la protection du Pavillon Russe.

Sa Majesté vient de faire publier un Edit qui a pour objet de veiller, dans les circonstances critiques où nous nous trouvons, à la sûreté de notre Marine & du Commerce National. Cet Edit contient les dispositions suivantes :

» Comme le Roi a trouvé bon de faire armer un certain nombre de vaisseaux de guerre & de frégates, pour rendre libre le Commerce & la Navigation du Royaume, Sa Majesté a donné ses ordres en conséquence au College de l'Amirauté pour mettre un certain nombre de vaisseaux en état, tant pour garder ses propres Côtes & les Ports du Royaume, que pour former une Escadre, composée en partie de vaisseaux de ligne & en partie de frégates, qui fera sa croisiere dans la Mer du Nord, pour escorter ensuite les navires Marchands Suédois jusqu'aux Ports de leurs destinations respectives ».

» Tous les navires Marchands Suédois, qui voudront profiter du premier convoi, devront se rendre à la Rade d'Elseneur, & s'y arrêter jusqu'au 29 Mai prochain, tems auquel une frégate de guerre escortera tous les navires Marchands Suédois qui seront destinés pour la Méditerranée, & pour les Ports en deçà, jusqu'aux endroits de leur destination respective, auxquels ladite frégate pourra les accompagner. Cette même frégate croisera à la hauteur de Malaga jusqu'au premier Septembre, qu'elle partira de la Méditerranée pour se rendre à Carlscron avec les navires Marchands Suédois qui se mettront sous son convoi ».

» Le second convoi, qui sera d'un vaisseau de ligne, partira du Sund, le 14 Juillet, pour accompagner les navires jusqu'au Cap Finistere. Le troisieme convoi, qui sera également d'un vaisseau de ligne, partira du Sund le 31 Août, pour accompagner les navires jusqu'à la même hauteur que le second. Le quatrieme convoi partira du Sund le 30 Septembre, pour accompagner les navires jusqu'à la Méditerranée; il sera composé d'une frégate de guerre, qui longera avec les navires sous sa protection, toute la côte d'Europe dans cette Mer, & elle ira ensuite à Livourne, où elle passera l'hiver & où elle fera sa croisiere, en cas de besoin, en faveur de la Navigation Suédoise. Au mois de Février, elle se rendra à Malaga, où elle prendra sous son convoi tous les navires Marchands Suédois qui s'y rendront du Port de Cette & d'autres Ports de la Méditerranée, avec

lesquels, ainsi qu'avec ceux qu'elle prendra sous sa protection sur les Mers d'Espagne & jusqu'au Canal, elle retournera dans le Royaume ».

» Sa Majesté, le Roi, ordonne à tous les navires Marchands Suédois de se conformer en tout à l'Ordonnance du 18 Février 1779, voulant Sa Majesté, pour se maintenir dans une exacte neutralité, qu'aucun desdits navires ne porte de secours aux Places qui pourroient être bloquées ou assiégées par quelqu'une des Puissances Belligerantes. Veut Sa Majesté, pour la sûreté de la Navigation Suédoise, qu'aucun navire ne navigue seul & sans convoi, & que lorsqu'il se trouvera sous son convoi, il ne s'en écarte aucunement ni ne reste en arriere, à moins qu'il ne puisse suivre le reste du convoi. Pour le restant, il est ordonné aux Maitres des navires Marchands de suivre les instructions que leur donneront les Chefs du convoi ».

BRANDEBOURG.

DE BERLIN, *le 2 Mai.*

Il a paru une Déclaration du Roi, datée de cette Ville le 30 Avril, & signé, de l'ordre de Sa Majesté, par les Ministres de Finkenstein & de Herzberg, dans laquelle le Roi, après avoir fait connoitre à ses Sujets Commerçans que les vaisseaux de guerre des Puissances du Nord prendront leurs bâtimens sous leur protection, a jugé nécessaire de faire un Réglement par lequel il ordonne :

» 1°. Que ses Sujets ne prendront aucune part, sous quelque prétexte que ce soit, à la guerre actuelle, ni ne transporteront sous Pavillon Prussien, aux Puissances Belligerantes, aucunes marchandises prohibées généralement & réputées être de véritables munitions de guerre; comme canons, mortiers, bombes, grenades, fusils, pistolets, balles, boulets, pierres à fusil, mêches, poudre, salpêtre, soufre, piques, épées & selles, & que sur leurs bâtimens ils ne pourront avoir de ces effets, qu'autant qu'il leur en faut pour leur propre usage ».

» 2°. Qu'ils pourront charger leurs bâtimens de toutes les autres marchandises quelconques non prohibées & non réputées être de véritables munitions de guerre, particulierement les productions des Provinces de Sa Majesté, & les porter tant aux Puissances Belligerantes qu'aux neutres. Sa Majesté attend de la justice & de l'amitié des Puissances en guerre, qu'elles ne permettront pas à leurs vaisseaux armés d'inquiéter & de capturer les batimens Prussiens chargés de mâts, de bois, de chanvre, de goudron, de bled & d'autres pareilles marchandises qui ne sont pas de véritables munitions de guerre, mais lesquelles pourroient seulement par la suite être employées à cet usage, attendu que ces marchandises sont le principal & presque l'unique objet du Commerce Prussien, & que les Puissances Belligerantes ne peuvent pas exiger de Sa Majesté que le Commerce de ses Sujets soit ruiné, parce qu'elles sont en guerre. Le Roi espere encore, d'après les mêmes principes, que les Puissances Belligerantes laisseront passer librement les marchandises & cargaisons non prohibées des Sujets Prussiens qui se trouveront à bord des navires des Nations Belligerantes, de même que les cargaisons & marchandises non prohibées, appartenantes aux Puissances Belligerantes, & chargées sur les bâtimens Prussiens, sans que ces marchandises soient sujettes à être prises & confisquées; Sa Majesté promettant à ses Sujets, qui font le Commerce maritime, de les soutenir de tout son possible dans ces différens cas; cependant Elle espere qu'ils seront d'eux-mêmes assez prudens pour charger, autant qu'il sera possible, les bâtimens Prussiens, sous Pavillon Prussien, de leurs marchandises, & qu'ils ne se chargeront pas beaucoup du transport des marchandises & effets appartenants aux Nations Belligerantes; mais que pour éviter toutes sortes d'inconvéniens & de mal-entendus, ils feront principalement le Commerce avec leurs propres marchandises ».

» 3°. Que tous les bâtimens Prussiens, qui mettront en mer, se muniront de passeports nécessaires, & d'attestations de la part des Amirautés, des Chambres de Guerre & des Domaines de chaque Province, ou des Magistrats de chaque endroit, ainsi qu'il est d'usage,

de même que de connoissemens & autres certificats, dans lesquels seront exprimés la qualité & la quantité de la cargaison, le nom du Propriétaire, le nom de celui pour qui elle est destinée, & l'endroit de la destination. Ces certificats & autres pieces seront écrits clairement & sans qu'ils puissent prêter à l'ambiguité. Chaque bâtiment en sera pourvu, & ne pourra, sous aucun prétexte, les jetter à la mer; chaque Patron prendra garde de ne jamais se munir de faux documens de mer ».

» 4°. Chaque bâtiment Prussien, lorsqu'il chargera dans un Port Etranger, y prendra des Lettres de mer necessaires & usitées dans l'endroit où se fait le chargement, afin de pouvoir justifier de quelle Nation il est, quelle cargaison il porte, d'où il vient, & où il va ».

» 5°. Aucuns Officiers ou autres Employés de mer des Puissances Belligerantes, & pas plus que le tiers des Matelots, Sujets desdites Puissances, ne pourront se trouver sur les bâtimens Prussiens ».

» 6°. Les Navigateurs Prussiens ne pourront transporter aucunes cargaisons ou marchandises, de quelque nature qu'elles puissent être, dans les Places & Ports bloqués effectivement par une des Puissances Belligerantes ».

» 7°. Enfin, les Sujets Prussiens, Négocians & Navigateurs, ne pourront pas servir de prête-noms aux Nations Etrangeres; & en général, ils feront le Commerce de la maniere qu'il est permis de le faire, d'après les droits & les usages des Nations, & sans qu'il en résulte pour les Puissances Belligerantes aucun préjudice dont elles pourroient se plaindre légitimement ».

ITALIE.

DE BOLOGNE, *le 16 Avril.*

Le 10 de ce mois, à trois heures après midi, on a ressenti ici une longue & très-forte secousse de tremblement de terre. L'épouvante a été universelle; mais heureusement il n'est arrivé aucun accident. Cette même secousse s'est fait sentir à la même heure à Faenza, à Imola, à Cesene, & dans d'autres Villes & lieux de la Romagne, mais avec des circonstances plus effrayantes. Dans le Faventin, 52 Eglises Paroissiales ont été considérablement endommagées; & il n'y a pas de village ni d'habitation, particulierement dans tout ce qui avoisine la montagne, où l'on ne voie des maisons renversées. On fait monter à 120 le nombre des personnes écrasées par la chûte des bâtimens. A Faenza, il n'y a qu'une vieille femme qui ait péri; mais toutes les Eglises, toutes les maisons, & notamment la superbe Bibliothéque de l'Evêque, ont beaucoup souffert. Le dommage n'a pas été moins considérable dans divers autres endroits, & particulierement dans le grand Pays de Bezzighella, où, s'il faut en croire les relations, on n'apperçoit de toutes parts que ruines & décombres.

DE MALTHE, *le 20 Mars.*

Par la sage prévoyance de notre Grand-Maitre actuel, notre Marine se trouve dans l'état le plus florissant & le plus respectable, & notre Port est rempli de bâtimens Marchands de toutes les Nations.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE SALAIGNES (*prés Aunay, Haut-Poitou*), *le 16 Avril.*

Lettre adressée au Rédacteur des Affiches du Poitou, & insérée dans ces Feuilles.

» On a cité, Mr, dans une de vos Feuilles de l'année derniere, une Paroisse du Bas-Poitou, où il y a beaucoup de vieillards, quoique située dans des marais, qui devroient peut-être en rendre l'habitation mal-saine. La Paroisse de Salaignes, composée seulement d'un Bourg où il y a 150 Communians, est également remarquable par le nombre de ses vieillards. Il y en a dans ce moment 20, dont le moins âgé a 67 ans. Il y en a plusieurs de 80, tous en bonne santé, & promettant de vivre encore long-tems sans aucune infirmité. Le plus âgé de tous, qui en a 90, s'occupe encore avec activité de la culture de ses vignes, & se fait lui-même la barbe

avec une facilité ſinguliere. Il eſt vrai qu'ils vivent tous ſobrement, qu'ils ſe nourriſſent principalement de légumes, mangent peu de viande & ne s'enivrent point, quoiqu'ils recueillent beaucoup de vin. On peut répéter ici ce qu'on a dit mille fois, que la ſobriété & les bonnes mœurs prolongent la carriere des hommes. Malgré leur grand âge, ils ont, comme les plus jeunes Habitans, les dents blanches & ſaines : ce qui annonce à la fois la bonne conſtitution & la tempérance. La culture de leurs terres fait tous leurs ſoins, & communément ils ne périſſent que par l'excès du travail. Auſſi ne ſe ſouvient-on pas d'avoir vu, dans cette Paroiſſe, de ces maladies épidémiques, qui ailleurs, dans certains tems, donnent la mort aux individus de l'eſpece humaine ; d'où il faut conclure encore que l'air qu'on reſpire dans ce petit coin de la terre, eſt bon. Cependant nous avons, à peu de diſtance du Bourg, qui, comme je l'ai dit, forme toute la Paroiſſe, un enfoncement où il ſéjourne une aſſez grande quantité d'eau, même dans la plus grande ſécheresſe. Les Anciens du lieu ſoupçonnent qu'il y a une ſource dont le cours eſt intercepté, au point que l'eau refoule quelquefois & couvre une ſurface conſidérable ».

DE LYON, *le* 16 *Mai.*

M. de Brindas, Chantre du Chapitre de S. Paul de cette Ville, Prieur de S. Symphorien-d'Oſon, voulant ranimer l'amour & la pratique des vertus chrétiennes & patriotiques parmi les Habitans du lieu où eſt ſitué ſon Prieuré, vient d'y établir une Fête de la *Roſiere*. Le Dimanche 6 Mai, la nommée Fleurie de Revon, âgée de 22 ans, qui avoit réuni en ſa faveur tous les ſuffrages des Electeurs, a été couronnée après un Diſcours touchant, prononcé par M. Gabriel, Curé d'Oſon. Cette cérémonie s'eſt faite avec beaucoup d'appareil.

DE NANCY, *le* 13 *Mai.*

» L'Académie Royale des Sciences, Arts & Belles-Lettres de cette Ville, a tenu le 18 du mois dernier, ſa Séance pour la diſtribution des Prix ».

» M. Duparge, faiſant les fonctions de Directeur en l'abſence de M. l'Evêque de Nancy, a témoigné du regret de ce qu'on n'a préſenté à l'Académie aucun Mémoire ſur le ſujet qui avoit été propoſé, & qui conſiſtoit à examiner *quels ſont les avantages & les inconvéniens qui réſultent de la diviſion des terres en trois ſaiſons ? Pourquoi a-t-elle été établie, &c. ?* »

» Il y a ſuppléé, en liſant un Diſcours relatif au même objet, compoſé par un Membre de la Société, M. Boutier, qui eſt déjà connu avantageuſement par d'autres Ouvrages ſur l'Agriculture ».

» Aucun Auteur n'ayant rempli les vues de l'Académie au ſujet des Enfans-Trouvés, elle propoſe de nouveau la même queſtion ; le Prix ſera double. Il s'agit » d'indiquer la meilleure ma» niere de pourvoir à la ſubſiſtance des » Enfans-Trouvés, & s'il eſt plus avan» tageux, après la nourriture des pre» mieres années, priſe à la campagne, » de faire revenir ces Enfans à la Ville, » pour les occuper, ſoit à la filature, » ſoit à quelques arts méchaniques ; ou » s'il conviendroit davantage de conſa» crer cette claſſe d'hommes à réparer » les Habitans des Campagnes ».

» Le Prix de 300 liv., dont le fonds a été fourni par M. Maury d'Elvange, Auteur d'une Hiſtoire numiſmatique de la Lorraine, couronnée l'année derniere, a été remporté par M. Piroux, Architecte à Lunéville. La queſtion propoſée avoit pour objet : » Quels ſont » les moyens les plus propres à préſer» ver des incendies les maiſons de la » Province de Lorraine, & d'empêcher » les flammes de faire des progrès fu» neſtes, par la maniere de bâtir & de » couvrir les maiſons ? ».

» Les obſervations que M. Piroux a faites à ce ſujet, peuvent s'étendre non ſeulement à la Lorraine, mais encore à preſque tous les pays. Il eſt à ſouhaiter, pour l'utilité publique, que ſon Ouvrage ſoit mis au jour ».

» Qu'il nous ſoit permis d'exprimer ici les vœux des Phyſiciens & les regrets des Teinturiers des deux Provinces, qui deſirent ardemment de voir imprimer un *procédé pour teindre en noir*,

de bon teint, les cotons filés ou en étoffes, qui a été couronné l'année derniere. Quelques Journaux ont formé le même souhait à l'occasion de l'Académie de Lyon qui a accordé, il y a deux ans, un Prix de 1200 liv. pour la teinture en soie, sans publier le secret de la manipulation qui lui a été dévoilé. L'objet essentiel des Académies de Province, étant de répandre les lumieres, elles ne peuvent y mieux concourir, qu'en mettant au jour des Ouvrages de cette importance, quand même la modestie des Auteurs voudroit s'y opposer ».

» L'Académie, après avoir fait quelque mention d'un Ouvrage sur la fabrication & la perfection du plâtre en Lorraine, a remis le Prix à l'année prochaine. Il sera double. ».

» La Séance a été terminée par le compte qu'a rendu M. le Creulx, d'un Mémoire présenté à l'Académie, par le sieur Arnould fils, Horloger de cette Ville, lequel paroit marcher avec succès sur les traces d'un pere qui réunit à une théorie profonde de son Art la plus parfaite exécution ».

» Quoique l'Académie ait proposé pour Prix les questions *sur les Enfans-Trouvés*, & *sur la perfection des plâtres*, cependant, selon l'ancien usage, elle recevra les Mémoires & Ouvrages dans tous les genres; ils seront couronnés, s'ils sont mieux traités que les sujets indiqués ».

» L'on adressera les Ouvrages destinés au Concours, à M. le Secretaire perpétuel de l'Académie. Ils seront admis jusqu'au mois de Février 1782, inclusivement, en suivant les usages reçus par toutes les Académies ». (*Extrait des Affiches de Lorraine*).

DE METZ, *le 16 Mai.*

Extrait des Observations Météorologiques, faites ici pendant le mois d'Avril 1781.

» La chaleur de ce mois a surpassé celle d'Avril 1780, de 6 degrés 7 douziemes, en terme moyen de chaleur, ce qui est très-considérable. Nous avons eu aussi neuf jours de pluie, & 3 pouc. 3 lig. 3 seiziemes de moins qu'en Avril 1780. Les pluies du mois de Février, la température douce du mois de Mars, les eaux survenues au commencement d'Avril, ont donné à toutes les productions de la terre une énergie & une précocité extraordinaires : ensorte que la saison est avancée d'un mois relativement aux années communes ».

» La quantité prodigieuse de chenilles & de vers éclos par cette grande chaleur seche, & les grosses mouches vertes azurées, que le Peuple appelle improprement *cantharides*, ont causé le plus grand dommage aux arbres fruitiers, excepté l'abricotier & le pêcher. Il est à craindre que ces mêmes mouches ne se jettent sur la fleur des bleds, car tout ce qu'elles attaquent périt sans ressource ».

DE PARIS, *le 25 Mai.*

Arrêt de la Cour des Monnoies, du 28 Avril 1781, qui ordonne que l'information commencée contre ceux qui refusent en payement les pieces de deux sous, non effacées, pour leur véritable valeur, sera continuée; & fait défenses de les refuser lorsqu'elles auront de l'un ou de l'autre côté des vestiges de l'empreinte qu'elles ont reçue, à peine, contre les contrevenans d'être poursuivis extraordinairement, & punis comme Billonneurs.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

Annonce de Livres.

Propriétés de l'Eau de-Vie de Genievre, extraites d'une Brochure de 86 pages in 8o. qui a pour titre : *Mémoires sur les effets salutaires de l'eau-de-vie de genievre, dans les Pays bas, froids, humides & marécageux*, tant en santé que dans la plupart des incommodités & dans plusieurs maladies; confirmées par l'expérience & par des observations médicales. Par M. Daignan, Docteur en Médecine.

Cette Brochure se trouve à Dunkerque, & à Paris, chez Lamy, Libraire Quai des Augustins.

» Il est certain, dit l'Auteur, que cette liqueur convient parfaitement par elle-même dans tous les Pays bas, froids, humides & marécageux. Non-

ſeulement elle reſtaure, elle anime, elle échauffe, elle augmente le reſſort des ſolides & le mouvement des fluides, comme toutes les autres liqueurs ſpiritueuſes, mais encore elle aide puiſſamment à la digeſtion; elle diſſipe les vents, elle pouſſe par les urines, elle excite la tranſpiration, elle diviſe les humeurs, elle fait une impreſſion agréable ſur les nerfs, elle fortifie les viſceres, elle ranime en un mot, toutes les fonctions de l'économie animale, en facilitant toutes les ſecrétions & les excrétions. Les pituiteux, les flegmatiques, les hypocondriaques, les aſthmatiques, les perſonnes extraordinairement graſſes, qui ont les jambes gorgées ou œdémateuſes, les femmes hyſtériques, & celles dont les ſecours périodiques ſont lents, difficiles & laborieux, peuvent regarder le genievre comme un préſervatif contre les accidens dont leur état les menace, & comme le remede le plus ſûr, lorſqu'elles ne peuvent pas les éviter, pour les modérer & pour en arrêter les progrès. Parmi les maladies compliquées, l'hydropiſie & le ſcorbut ſont celles où le genievre paroit produire des effets ſalutaires de la maniere la plus ſenſible. M. Daignan dit l'avoir employé auſſi fréquemment dans les douleurs de rhumatiſme : la maniere de le préparer pour cela, eſt de le faire chauffer ſur des cendres chaudes, d'y raper du ſavon blanc, & de le fouetter alternativement avec des brins de balai, pour en former une pommade molle dont on frictionne la partie, après l'avoir bien échauffée, en la frottant avec une flanelle. Cet Auteur ajoute à la fin de ſa Brochure, qu'il réſulte évidemment & de l'analyſe, & des épreuves, & de l'obſervation, que cette liqueur n'a rien par elle-même de nuiſible, & que les mauvais effets qu'elle eſt capable de produire, ne doivent être attribués qu'à l'excès, à l'abus & à la fauſſe application qu'on en fait ».

Nota. Le Gouvernement, frappé des bons effets de l'eau-de-vie de genievre, vient de l'autoriſer, en permettant des établiſſemens où elle ſe diſtribue ſous ſa protection. Il eſt très-facile de faire ſoi-même l'eau-de-vie de genievre.

Fabrique Royale. Deſcription & Analyſe des crayons de compoſition de couleurs & de teintes, inventés & compoſés pour les Artiſtes des Académies Royales de Peinture, Sculpture & Architecture & Amateurs, approuvée par leſdites Académies. Par M. Nadaux, Graveur & Deſſinateur, Breveté du Roi, ſeul Poſſeſſeur du ſecret du Sr. Dumarets, Peintre & Deſſinateur. A Paris en ſa maiſon, rue de la Vieille-Draperie, en la Cité. Broch. in-12.

M. Dumarets étoit parvenu, après bien des recherches, à compoſer avec les mines ordinaires des crayons differant entr'eux par la couleur, par la teinte & par la fermeté; ayant enſuite jugé à propos de renoncer à ce travail, il crut ne pouvoir confier ſon ſecret à une perſonne plus capable d'en être dépoſitaire que M. Nadaux, dont il connoiſſoit les talens. M. Nadaux, devenu poſſeſſeur de ce ſecret, s'eſt occupé des moyens de le perfectionner. Ses expériences l'ont heureuſement conduit à pouvoir former des crayons de ſeize variétés différentes, qui ont mérité l'approbation des Académies Royales de Peinture & d'Architecture, celle des Deſſinateurs & de pluſieurs Chymiſtes diſtingués. En conſéquence des témoignages avantageux rendus de toute part aux crayons de M. Nadaux, cet Artiſte a obtenu un privilege du Roi, qui lui a permis d'en établir une Fabrique, & de la décorer du titre de *Fabrique Royale des crayons de compoſition.* » Ces crayons, quoique de compoſi-
» tion, ne ſont pas, à proprement
» parler, factices, puiſqu'au contraire
» compoſés de craye & de fécule co-
» lorante, ils ſont fabriqués avec tou-
» tes les ſubſtances naturelles, telles
» que les ſanguines, la pierre blanche
» & noire ordinaire d'Eſpagne & d'I-
» talie, la mine de plomb d'Angle-
» terre, &c. ». Outre les propriétés particulieres dont ces crayons ſont doués relativement à la perfection des ouvrages pour leſquels on s'en ſert, ils ont encore un mérite qui n'eſt pas indifférent : les ingrédiens qui les compoſent ſont dégagés de toute ſubſtance pyriteuſe, & en général de toutes les matieres hétérogenes qui pourroient nuire ſoit à leur qualité, ſoit même à

la ſanté de ceux qui en font uſage.

Les nouveaux crayons de M. Nadaux ſont diſtribués en quatre claſſes. Chaque claſſe eſt diſtinguée par la matiere principale qui en fait la baſe, & enſuite ſubdiviſée en eſpeces. Ainſi, dans la premiere claſſe, que M. Nadaux nomme *crayons de ſanguine*, on trouve le crayon rouge, le crayon rouge à Graveur, le crayon rouge carminé, le crayon brun, le crayon negre, le crayon moreſque, le crayon de mine de plomb rouge. La deuxieme claſſe comprend les crayons dans la compoſition deſquels on fait entrer la craye. Ils ſe diviſent en crayon blanc & crayon gris. La troiſieme claſſe, qui eſt déſignée ſous le nom de *crayon noir*, contient le crayon noir ordinaire, le crayon noir d'Italie ou pierre d'Eſpagne. Enfin la quatrieme renferme le crayon de mine de plomb & le crayon de bronze. » Ce dernier crayon, extrait de la mi» ne de plomb, & d'une autre ſubſ» tance avec laquelle on l'incorpore, » produit, à l'aide d'un procédé chy» mique, une couleur qui tient du » bronze, & dont la fixité ne change » ni ne s'affoiblit par ſa ſuavité. L'Ar» tiſte eſt à même de mettre un bel » effet dans ſes deſſins; ce crayon eſt » ferme, & l'on s'en ſert en petit; » il ſe diviſe en deux couleurs de » bronze ».

Ces crayons de compoſition ſe vendent par douzaine. Il y en aura des dépôts dans les Villes de Province, pour la commodité des Académies & des Amateurs. A Paris, il ne s'en diſtribuera pas ailleurs que dans la maiſon même de l'Auteur, rue de la Vieille-Draperie, Quartier de la Cité.

I I.

Observation ſur les effets du fruit du nèrprun, rhamnus paliurus, *par M.* Sabarot de la Verniere.

» Une perſonne ſujette à des douleurs néphrétiques, cauſées par la préſence des graviers, & qui n'avoit pu recevoir aucun ſoulagement des ſecours ordinaires, fit uſage, par le conſeil d'une perſonne qui aſſuroit en avoir éprouvé des effets avantageux, de la décoction d'une demi-poignée des fruits mûrs & concaſſés du *rhamnus paliurus* ſur une chopine d'eau. Ces fruits qui ont une forme circulaire, applatie ſur les bords & bombée au centre, ſont jaunâtres & donnent une teinte rouge à la décoction. Le ſujet en uſa par verrées d heure en heure, pendant vingt-quatre heures. L'effet de ce remede fut tel, qu'il rendit le lendemain une petite pierre qui s'étoit engagée dans l'uretre depuis l'uſage de la boiſſon, & qui fut expulſée tout-à-coup avec beaucoup de graviers & de ſang. Depuis cette époque, cette perſonne a fait uſage de la même plante, & ſes coliques néphrétiques ſont devenues beaucoup plus rares & plus ſupportables ».

» Une autre perſonne, de la connoiſſance de celle-ci, a fait un uſage auſſi avantageux de la même plante & dans le même cas. Elle a rendu pluſieurs fois beaucoup de graviers ».

» J'ai éprouvé ſur moi-même l'efficacité de ce remede nombre de fois. Il en réſulte toujours un ſoulagement très-marqué. Je ne ſçaurois trop en conſeiller l'uſage à ceux qui ſont ſujets aux coliques néphrétiques. L'effet diurétique de cette plante n'avoit point été inconnu aux anciens Médecins ».

(*Extrait de la Gazette de Santé*).

I I I.

Centenaire.

» Il eſt mort à Petrikaw, Ville du » Palatinat de Siradie, dans la Grande» Pologne, un Evêque Arménien, âgé » de 131 ans, qui n'avoit commencé à » faire uſage de lunettes que dix ans » avant ſa mort : on prétend qu'il n'a » jamais bu de vin, & qu'il n'a mangé » que des choſes froides ou réfroidies; » que ſes mets favoris étoient des oi» gnons, ſa boiſſon de l'hydromel. Il » laiſſe une fille de 103 ans, mariée à » un Prêtre, dont elle n'a point eu » d'enfans; elle écrit & lit encore ſans » lunettes ».

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 26 Mai 1781.

Or de Portug. à . .	730 l. f.		marc.
Du Mexique à . . .	720 à 722		marc.
Du Pérou à	716		marc.
Les guinées à . . .	726 à 728		marc.
Ducats à	98 10		once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	102		once.
Or à 20 karats à . .	85		once.
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54 12 6		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52 12 6		marc.
Piastres à	49		marc.

V.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 23 Mai 1781 au Samedi 26 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 l.; le seigle, de 13 à 14 livres; l'orge, de 13 à 13 liv. 10 s. Le froment à la Grêve, de 18, 19, 20 à 21 l.; le seigle, 13 l. 10; l'orge, de 13 l. 10 à 14 l. *le sept.* Farine blanche à la Halle, de 36, 38, 40, 41 à 42 l.; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 26, 28, 30 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

VI.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 23 Mai 1781, au Samedi 26 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21, 22 à 23 l.; *idem* à la Grêve, de 20, 21, 22 à 23 livres.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 22 Mai 1781, de 46 à 48 livres; *idem* nouveau, de 43 à 44; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 45 à 46 liv.; *id.* nouv., 43 à 44; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 19 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 41 à 42; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 38 à 40; le cent de paille, de 17 à 18; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 30 à 35 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres
	PAIEMENT DU MERCREDI 23 MAI 1781.		
18.	M. Radix	Mercredi.	F.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	F.
27.	M. de France	Mercredi.	F.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	F.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	F.
11.	M. Boutray	Mercredi.	F.
14.	M. Nau	Jeudi.	F.
	PAIEMENT DU VENDREDI 25.		
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	F.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	F.
2.	M. Boscheron	Vendredi.	F.
21.	M. Paru.	Vendredi.	F.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	F.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	F.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	F.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABL

CHANGES du 25 Mai 1781.

Amsterdam, . .	52 ¾ lettres.	Cadix, ...	
Londres, ...	30 15 16e.	Livourne, ...	
Hambourg, ...	187 ¼	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon. *Pâques*. . .	½ p.

DU VENDREDI 25 *Mai* 1781.

1780. Lot. Roy. . .	990 l.	1785	
1781. *Primes*. non sorti	96.	1786	
1782		1787	
1783		1788	
1784		1789	
1r. Viager. .	3 p. % bén. . .	2d. 3 ¾ 4 3 ¾ 4 p. % p	

Mai 1781.		*Du* 23.	*Du* 24.	*Du* 2
Comp. des Inds.	Actions	1915 10 5 7 ½	. . . . .	1905 . .
	D° 16/25	. . . (10 7 ½	. . . . .	1240 . .
	D° 8es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	D° 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	380 379. . .	. . . . .	380 379
Rescriptions.		. . . . .	. . . . .	10 ½ ¼
Bil. des Ferm.		. . . . .	. . . . .	. . . . .
Contr. à 4 p. %				
1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 17

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1781. Du Mardi 22 Mai.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, *le* 8 *Avril.*

NOUS ne sommes plus étonnés que le Capitan Pacha, qui fait par *interim*, les fonctions de Grand-Visir, n'emploie aucun moyen violent pour entretenir la tranquillité dans cette Capitale, depuis que nous sçavons que le Grand-Seigneur lui a expressément défendu de prononcer sentence de mort contre qui que ce soit. Sa Hautesse veut que personne ne soit condamné à perdre la vie, que d'après son consentement. Les Galeres sont maintenant la peine la plus grième qui puisse être infligée sans sa participation.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 23 *Avril.*

Le Major Général de Schimmelman, Vice-Gouverneur Général des Isles Danoises dans les Indes Occidentales, qui étoit venu passer ici quelque tems, doit partir incessamment pour s'en retourner à son poste; il s'embarquera sur la frégate de guerre le *Kiel*, commandée par le Capitaine Fasting. Cette frégate prendra sous son convoi les bâtimens Danois prêts à faire voile pour les Isles Danoises en Amérique.

Il y a actuellement dans le Sund cinquante-quatre navires, tous destinés pour la Mer du Nord.

D'HELSINGOR, *le* 21 *Avril.*

Quatre bâtimens de Dantzick, deux de Konisberg, quinze de Stralsund, deux de Wolgast, & trois de Rostock, ont passé le Sund pour se rendre à Londres; la cargaison de tous ces navires consiste en froment.

Il arrive ici chaque jour des bâtimens Dantzickois & Prussiens, chargés de grains & de bois de construction, venant de la Baltique, & qui prennent leur direction vers les Ports de la Grande-Bretagne.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le* 25 *Avril.*

Le Comte de Guilag, accompagné du jeune Comte Proli, est parti pour les Indes Orientales. L'intention de ces Seigneurs est, dit-on, de s'instruire à fond de tout ce qui concerne le Commerce de ces Pays lointains, pour prendre ensuite les moyens d'établir une correspondance réglée, entre ces contrées & les Etats de l'Empereur dans la Flandre & l'Autriche.

Le 21, il s'éleva tout-à-coup un violent orage, accompagné de pluie & de grêle; le tonnerre gronda pendant

trois heures. Il tomba en plusieurs endroits, & entr'autres sur le clocher de Notre-Dame-aux-Degrés. Personne n'en fut blessée; mais la pluie fut ensuite si abondante que quelques Fauxbourgs en ont été inondés, ainsi que les environs. Les campagnes ont beaucoup souffert de la grêle.

BRANDEBOURG.

DE BERLIN, *le 28 Avril.*

On vient d'ériger dans la Place appellée le Wilhemsmarkt, la magnifique statue du feu Général Seydlitz. Elle est du fameux Sculpteur Tassart; on l'admire généralement comme un chef-d'œuvre. On doit encore élever sur la même Place la statue pédestre du Feld-Maréchal Keith, de la main du même Artiste. Alors cette Place sera ornée de quatre superbes monumens; car on y voyoit déjà les statues des Grands Généraux Schwerin & Winterfeld.

PORTUGAL.

DE LISBONNE, *le 15 Avril.*

» Le 13 de ce mois, il est arrivé ici deux vaisseaux Portugais venant de Madrass. Un Missionnaire François qui se trouve sur l'un des deux, ainsi que d'autres Passagers, disent qu'à leur départ des Indes, le 23 Octobre dernier, les Anglois y étoient dans la position la plus critique ».

» Ils font beaucoup mention de l'invasion d'Hyder-Ali-Kan à la Côte de Coromandel; ils ajoutent que ce Prince Indien s'étoit d'abord emparé de Porto-Nuevo & de divers autres Etablissemens Anglois; qu'il avoit détruit leurs Factoreries & dévasté leurs Possessions; qu'il s'étoit porté ensuite à Pondichery, y avoit arboré son drapeau, & avoit fait aux anciens Habitans le meilleur traitement; que les Anglois lui avoient inutilement envoyé des Ambassadeurs, & qu'en attendant qu'il fit le siege de Madrass, il avoit ravagé le pays à quinze lieues aux environs, pour borner les subsistances de cette Ville à ce qu'elle pourroit en tirer par mer ».

» Lorsque les Particuliers, qui ont apporté ces détails, partirent de Madrass, on y étoit ménacé d'une disette de vivres, & les détachemens d'Hyder-Ali s'emparoient chaque jour du bétail que les Anglois avoient entre la Ville & leur Camp ».

» Les Négocians François, Arméniens, Maures, &c. se disposoient à quitter la Ville ».

» Quelques jours avant le départ des vaisseaux Portugais, les Anglois avoient reçu de fâcheuses nouvelles de la Côte de Malabar, dont ils faisoient mystere, & l'on soupçonnoit qu'il y avoit paru une Escadre Françoise. On avoit appris quelques jours auparavant, la prise de Tallichery, enlevée d'assaut, & la perte des dernieres conquêtes des Anglois dans le Guzarate ».

» Ils n'étoient pas plus heureux dans le Bengale, où 60,000 Marates aux environs de Ballasor les inquiétoient infiniment. Leurs fonds étoient épuisés, les dissentions de leurs Conseils & de leurs Commandans, augmentoient par-tout leur embarras, & on venoit de voir parmi ces derniers un duel au pistolet ».

(*Extrait de la Gazette de France*).

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 30 Avril.*

Le 26 de ce mois, les Communes firent la premiere lecture d'un Bill pour rendre plus facile la levée de l'impôt sur les Domestiques, & celle du Bill pour imposer de nouveaux droits sur les Almanachs. Un Comité de la Chambre ayant délibéré sur l'état des Fabriques de toiles dans la Grande-Bretagne, M. Dempster proposa divers moyens pour mettre cette branche d'Industrie & de Commerce de pair avec celle de l'Irlande, entr'autres, de diminuer les droits sur les matériaux qu'on y employe; mais cette proposition fut rejettée à la pluralité de 28 voix contre 19.

» On trouve dans quelques Ecrits » l'évaluation suivante de l'argenterie & » des dollars, espece de piastres, sup- » posés répandus dans douze des treize » Etats-Unis; sçavoir, dans la Province » de New-Hampshire, 1 tonneau; de » Massachusett's, 8; de Rhode-Island,

» 5 ; de Connecticut, 4 ; de New-
» Yorck, 6 ; de New-Jersey, 7 ; de
» Pensylvanie, 8 ; de la Delaware, 2 ;
» de Maryland, 5 ; de la Virginie, 9 ;
» de la Caroline Septentrionale, 2 ; de
» la Caroline Méridionale, 3 ; en tout
» 60 tonneaux. Ces soixante tonneaux
» d'argent, dont chaque est de 2000
» pesant, produiroient au-delà de deux
» millions de dollars, auxquels on peut
» ajouter cinq millions dont les Améri-
» cains sont actuellement en possession,
» mais qui ne circulent plus depuis la
» dépréciation de leur papier-mon-
» noie ».

PAYS-BAS.

D'OSTENDE, *le 2 Mai.*

Avis sur les Paquebots Impériaux pour le trajet d'Ostende à Douvres.

» M. Vercoustre Flanegan a l'honneur de prévenir la Noblesse & tous Voyageurs qui se proposent de passer en Angleterre ou au Continent, que les circonstances présentes, lui ayant fourni l'occasion d'acheter divers des vaisseaux dont MM. Minet, Fector & fils, de Douvres, se servoient ci-devant pour le trajet de Douvres à Calais, il se propose de les employer au même usage entre Douvres & Ostende ».

» L'élégance & la propreté de ces vaisseaux, comme aussi leur convenance pour le transport des chevaux, voitures, &c. sont trop bien connues du Public pour que M. Vercoustre en fasse l'éloge ; il se contentera de dire qu'il s'est procuré les Capitaines les plus habiles & les plus entendus, & que le Pavillon Impérial est une protection assurée contre toute attaque des Corsaires des Puissances en guerre. Ces vaisseaux seront à toute heure prêts à faire voile d'Ostende ou de Douvres. Quant aux autres éclaircissemens qu'on pourroit desirer, on les recevra de M. J. Vercoustre Flanegan, à Ostende, ou de MM. Minet, Fector & fils à Douvres ».

I I.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

D'ALAIS, *le 1 Mai*

Suite de la Notice topographique du Diocèse d'Alais, extraite de l'Histoire naturelle du Languedoc, par M. de Genssane.

» En descendant la montagne au dessous de Cabrillere, nous avons remarqué, dit l'Auteur, plusieurs indices de charbon de terre, le long de la côte, à droite de la Jouante, depuis Gatuzieres, jusques à Merucis : il paroit même des veines de ce charbon, en quelques endroits au fond de cette riviere ».

» En descendant la Jouante, à un quart de lieue au dessous de Merucis, contre le moulin de Capellan, on trouve une bonne mine de charbon de terre ; la veine a trois bons pieds d'épaisseur au jour ; le charbon y est de très-bonne qualité, & l'exploitation ne peut être qu'avantageuse ».

» Tout le territoire, depuis Merucis jusqu'au dessus de Gatuzieres à la droite de la Jouante, est composé de terres calcaires, & en quelques endroits un peu glaiseuses : les terres qui sont à la gauche de cette riviere, sont au contraire schisteuses & argilleuses ; les bas-fonds sont sablonneux : tout consiste ici en terres labourables & en prairies, & tout y est bien cultivé. Il n'y a ici ni vignobles ni arbres fruitiers ; toutes les récoltes consistent en excellens bleds de toute espece, & en foins qui y sont abondans. Les pâturages y sont très bons & considérables, & les montagnes y sont couvertes de très-belles forêts de sapins & autres arbres de futaie ».

» Les montagnes des Cosses que nous avons parcourues depuis les hauteurs de Merucis & de la Nuege jusques à la Dourbie, sur les frontieres du Rouergue, consistent en terres calcaires ; il y a quelques bas-fonds passables, dont on a grand soin de profiter, pour y semer quelques bleds, sur tout des seigles, de l'orge & de l'avoine ; tout le reste est en pâturages & en garrigues qui, en Eté, sont couvertes de troupeaux de moutons. En général, ce pays est ingrat & aride : les eaux y sont très-rares, & le menu Peuple, à demi-sauvage, nous y a paru dans un état affligeant ».

» A cette occasion, nous nous sommes quelquefois demandé comment ces bonnes gens peuvent s'occuper à gratter des roches dont le produit ne paye pas le

travail, & ne les fait vivre qu'à demi, tandis que dans le plat-pays, dans le Diocèse de Beziers sur-tout, il y a tant d'excellentes terres en friche, dont la culture les mettroit dans une honnête aisance ».

» Au bas de Reven, sur les bords de la Dourbie, proche le moulin de Gardies il y a une mine de charbon de terre qui est exploitée par deux Mineurs & deux Manœuvres : le travail n'est pas encore considérable ; la veine n'a que dix pouces d'épaisseur : cependant on ne laisse pas que d'y faire un profit honnête ; car ces Ouvriers tirent communément 20 quintaux de charbon par jour, qui est vendu sur le champ à dix sous le quintal, ce qui fait dix livres, dont quatre sont pour les Ouvriers qui ne travaillent que huit heures pour la journée, & six pour le Seigneur du lieu qui fait exploiter cette mine. Je ne suis entré dans ce petit détail que pour faire voir ce qu'on peut esperer d'une mine de charbon, lorsque le travail en est bien conduit ».

» En descendant de ces montagnes vers la forêt, il y a des terres passables & de bonnes prairies ; les côteaux y sont couverts de bois ».

» Quoique tous ces cantons, jusques au dessus de Caurieux, soient situés sur les hautes montagnes des Beccoules & de l'Esperon, il y a néanmoins d'assez bonnes terres labourables, des foins en suffisance & beaucoup de bois ».

La suite à un autre Ordinaire.

DE TROYES, *le 6 Mai.*

EXTRAIT des Observations Météorologiques, faites ici, depuis le 1 jusqu'au 30 Avril 1781, par le P. le Boutillier, *de l'Oratoire, Correspondant de la Société Royale de Médecine.*

Vents dominants. Nord-ouest & sud.

Thermometre. Plus grand degré de chaleur, 21 degrés 4 dixiemes, le 19. Moindre degré de chaleur, 2 degrés, le 7. Chaleur moyenne, 11 deg. 1 huitieme.

Barometre. Plus grande élévation du mercure, 28 pouces 2 lig., le 2. Moindre élévation du mercure, 27 pouces 4 lignes 10 douziemes, le 5. Elévation moyenne, 27 pouces 10 lignes 4 douziemes.

Pluie. 14 lignes tombées dans le courant du mois. Evaporation, 42 lignes 2 douziemes.

Hygrometre. Plus grande sécheresse, 46 degrés 9 dixiemes, le 19. Moindre sécheresse, 12 degrés, le 28. Etat moyen, 27 degrés 1 neuvieme.

Température. Chaude & seche : elle a avancé considérablement toutes les productions de la terre.

Maladies. On a vu pendant ce mois beaucoup de fievres intermittentes tierce & double tierce, beaucoup de rhumes & de fluxions de poitrine. Plusieurs personnes ont eu le visage enflé ; il y a eu quelqus petites véroles & des rhumatismes inflammatoires.

Productions de la Terre. Dans quelques cantons le seigle étoit en fleurs le 24 ; l'épine blanche le 20, ce qui est très-rare dans ce pays où l'on n'a coutume de la voir en fleurs qu'au 10 Mai. Les navettes, les pommiers en fleurs le 1. Ceux-ci noués le 22 & le 23. Les cerisiers fleuris le 3, noués le 22. Les abricotiers noués le 2 ; les pêchers le 8. Les groseillers noués le 10, les poiriers le 11.

Les hirondelles ont paru à la Ville le 3. Elles ont repris leurs habitations le 9. Le rossignol a chanté le 10, le coucou le 11. Le 10, on a vu des hannetons. Il n'y en a pas beaucoup cette année.

DE PARIS, *le 16 Mai.*

Les sept articles qui forment le dispositif des Lettres-Patentes *concernant l'Hôtel-Dieu de Paris*, sont conçus en ces termes :

» ARTICLE PREMIER. Il sera incessamment procédé aux distributions du local actuel de l'Hôtel-Dieu de notre bonne Ville de Paris, & aux nouvelles constructions que Nous avons jugé nécessaires, conformément aux Plans que Nous avons approuvés, & qui demeurent annexés sous le contre-scel de nos présentes Lettres ; ordonnons néanmoins que ces améliorations ne seront faites que par degré, afin de ne point

interrompre, ni même gêner le ſervice. Ordonnons en outre que les nouvelles conſtructions ſeulement ſeront adjugées publiquement au rabais, & d'après des affiches & publications, ainſi qu'il eſt d'uſage en pareil cas ».

» II. Au moyen deſdites diſtributions & nouvelles conſtructions, les malades dudit Hôpital, juſqu'à concurrence de trois mille au moins, ſeront couchés ſeuls; ſçavoir, deux mille cinq cents chacun dans un lit, & les autres deux à deux dans un grand lit, ſéparé dans ſa longueur par une cloiſon, de maniere que les deux malades auront chacun leur coucher particulier, ſans pouvoir ſe voir ni ſe toucher; &, quoique la quantité de trois mille perſonnes, couchées ſeules, excéderoit le nombre ordinaire des malades de l'Hôtel-Dieu & de l'Hôpital Saint-Louis, Nous avons ordonné, cependant, la diſpoſition de pluſieurs emplacemens pour y recevoir, en cas de foule, mille malades de plus ».

» III. A meſure que les Salles ſeront diſpoſées, ou conſtruites ſuivant les nouveaux plans, il y ſera établi des lits ſeuls, ou de grands lits à cloiſon, pour deux, ainſi qu'il eſt dit en l'Article précédent, dont les couchers ſeront garnis de matelats de laine & de crin, au lieu de lits de plumes, & les malades y ſeront auſſi-tôt placés ».

» IV. La dépenſe de ces améliorations, dont Nous voulons faire jouir les pauvres, ſans qu'il en coûte rien à l'Hôtel-Dieu, ſera entierement à notre charge; en conſéquence, Nous y deſtinons, dès à préſent, les objets particuliers que Nous avons déſignés, &, en cas d'inſuffiſance, Nous y pourvoirons des fonds de notre Tréſor Royal ».

» V. Auſſi-tôt que les diſtributions & conſtructions énoncées aux plans le permettront, voulons que les délibérations faites au Bureau de l'Hôtel-Dieu & au grand Bureau les 10, 17 & 21 Mars dernier, d'après la communication deſdits plans & des diſpoſitions y relatives, aient leur pleine & entiere exécution ».

» VI. Voulons qu'il ſoit inceſſamment procédé, par les Adminiſtrateurs dudit Hôtel-Dieu, aux Réglemens de ſervice & de diſcipline à faire en conformité des changemens & améliorations par Nous ordonnés, & des principes que Nous avons indiqués, leſquels Réglemens ſeront homologués en la forme ordinaire ».

» VII. Les états de ſituation de l'Hôtel-Dieu ſeront imprimés tous les ans à notre Imprimerie Royale, & à nos frais. Ces états contiendront, 1°. le nombre de journées des malades reçus & traités pendant l'année, ainſi que la quantité des perſonnes attachées & employées au ſervice dudit Hôpital; 2°. les recettes & dépenſes de toute nature, avec des obſervations ſur tous les objets qui en ſeront ſuſceptibles. SI DONNONS EN MANDEMENT, &c. ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

LETTRE adreſſée aux Auteurs du Journal de Paris, par M. Maillart du Meſle, *ancien Intendant des Iſles de France & de Bourbon.*

» L'objet que j'ai eu en vue en faiſant conſtruire aux Iſles de France & de Bourbon des étuves à grains, a été de conſerver ceux que les Iſles produiſent, ſans être obligé de les remuer, & d'en conſerver une grande quantité dans un petit eſpace, double avantage très-économique ».

» Je n'ai abſolument rien à ob[illegible] ſur l'étuve conſtruite à Lille en [illegible]dres en 1750; je ne la connois pa[illegible] dois ſeulement dire que les étuves [illegible] grains, que j'ai fait conſtruire aux Iſles de France & de Bourbon, n'ont rien de commun avec le ventilateur; que je n'ai jamais parlé des ſoufflets dans tout ce que j'ai écrit ſur les étuves, & que je n'en ai jamais fait établir, parce qu'ils auroient été entierement inutiles. Le procédé relatif à la conſervation des grains, par le moyen du ventilateur, n'a abſolument aucun rapport avec celui de les conſerver par celui des étuves ».

» Que l'opération de l'étuve conſiſte à la remplir, ce qui ſe fait facilement & promptement, de grains qui y éprou-

vent une chaleur que j'ai fait pousser à 90 & même à 100 degrés, thermometre de Réaumur, sans inconvénient, pendant douze heures, & de 40 à 50 deg. pendant vingt-quatre heures ».

» Que l'on doit se régler & pour le degré de chaleur & pour le séjour du grain dans l'étuve, sur la qualité des grains ».

» Que le grain, après avoir été étuvé, doit être étendu & refroidi, passé ensuite à la vanette pour être bien nettoyé ».

» Que cela fait, on le verse dans une caisse construite exprès, & contenant plus ou moins; celles de l'Isle de France contiennent 35 milliers pesant de bled; j'en ai fait même construire deux qui contiennent chacune 54 milliers ».

» Que dans trois heures de tems, ces caisses sont remplies, & qu'elles se vuident avec la plus grande facilité, quand on veut en tirer le grain qu'elles contiennent ».

» Qu'une fois le grain renfermé dans ces caisses, on n'y touche plus, & que le grain n'exige aucun frais de main-d'œuvre pour sa conservation ».

» Que la dépense du charbon pour chauffer l'étuve, ne va qu'à 25 livres pour étuver sept milliers de bled ».

» Enfin que l'étuve pour les grains, & je n'ai eu besoin que de celles-là à l'Isle de France, ne ressemblent en rien à celles pour les farines, & que les procédés sont totalement différens ».

» Je n'ai jamais fait étuver de farines; mais j'ai voulu seulement connoitre ce qui résulteroit de l'embarquement des farines provenant de bled étuvé, & j'ai été très-satisfait de mes expériences; il est certain qu'il est préférable d'étuver les farines qu'on envoie dans les Colonies, & c'est aussi l'objet des étuves établies dans le Département de Bordeaux ».

» Je n'ai rien à ajouter à ces détails, bien insuffisans dans une affaire qui en exige de très-étendus, sinon que l'objet que je m'étois proposé a été parfaitement rempli, & que je viens de recevoir de l'Isle de France avis qu'on y consommoit en Septembre 1780 les bleds que j'ai fait étuver en 1774 & 1775, & que le pain qui en provenoit étoit excellent ».

» En vous envoyant ces détails, je n'ai pas la présomption déplacée de croire qu'il soit impossible d'ajouter quelque perfection aux étuves que j'ai fait construire; il ne peut être que très-avantageux de revenir souvent sur un objet aussi intéressant & aussi important, de se communiquer ses idées, de les discuter, & ce seroit avec la plus grande satisfaction que je communiquerois les plans, les notes, les observations & les résultats de toutes les expériences que j'ai faites concernant les étuves à grains. J'ai l'honneur, &c. *Signé*, MAILLART DU MESLE ».

Il seroit à desirer que M. Maillart du Mesle envoyât les détails qu'il semble promettre, soit aux Journalistes de Paris, soit à nous, à qui ces sortes de matieres paroissent appartenir de droit.

I I.

A V I S.

PRIX proposé par l'Académie Royale des Sciences, pour Pâques 1782.

» Parmi les Pieces que l'Académie Royale des Sciences de Paris a reçues pour le concours du Prix du *salpêtre*, il s'en trouve une qui a pour devise :

» Après avoir lu & médité tout ce » qui a été écrit sur cet important su- » jet, ne pourroit-on pas dire avec le » Vieillard de Terence : *Incertior multo* » *sum quam dudum?* »

» L'Auteur de cette Piece est invité par l'Académie à lui faire passer dans le plus court délai qu'il sera possible, un détail des appareils qu'il a employés dans ses expériences, ainsi que les doses des matieres sur lesquelles il a opéré, & des quantités de salpêtre qu'il a obtenu. La description des appareils est sur-tout importante, d'après la loi que l'Académie s'est faite de n'admettre d'expériences qu'autant que les Auteurs l'auront mise à portée de les vérifier par elle-même. L'Auteur est prié d'envoyer ses éclaircissemens au Secretaire de l'Académie, sans se faire connoitre, & avec la même devise que celle de la Piece ».

III.

Remede contre la toux des chevaux.

» La toux, de quelque nature & à quelque intensité qu'elle soit, est occasionnée par une humeur vicieuse qui enduit les canaux de la trachée-artere, des bronches ou des vésicules des poumons. Cette humeur peut pécher, ou par son excès, ou par sa viscosité, ou par son acrimonie. Si c'est par excès, il faut en procurer l'évacuation par le moyen des bechiques incisifs, &c. par viscosité, faire usage des délayans & des apéritifs, &c. par acrimonie, user des adoucissans & des tempérans, &c. après les remedes généraux, suivant les cas différens. C'est au Praticien éclairé à discerner la cause, le genre, le caractere de la toux, & à suivre les indications. Mais il existe un autre toux seche, fréquente & réitérée dans un animal d'un certain âge, chez lequel d'ailleurs l'appétit se soutient & toutes les fonctions vitales s'exécutent comme dans l'état de santé. Il est à craindre alors que l'animal ne devienne asthmatique ou poussif, ce qui est la même chose. Dans ce cas, il faut le tenir au régime, lui donner peu de fourrage, des boissons farineuses, de l'avoine gruée, & peu de jours après ce régime, lui faire prendre, le matin, à jeun, un bol de deux onces de méchoacan, avec aloès, sel prunelle, aquila alba, de chacun demi-once, le tout en poudre incorporée dans suffisante quantité de miel; & tout de suite après, doucement & adroitement, crainte de suffocation, une demi-livre de décoction de bourrache, ayant fait observer la veille, & continuant le jour suivant, un régime plus strict. Après que cette médecine aura fait son effet, il faut faire user à l'animal, pendant huit jours, tous les matins à jeun, d'un bol de deux gros de fleur de soufre, un gros de cinabre, dans suffisante quantité de miel, le tout roulé dans de la farine, & après chaque bol, lui faire prendre un demi-chauveau de décoction de feuilles ou de fleurs de genet. Les huit jours suivans, on donnera deux de ces mêmes bols, un le matin & l'autre le soir, toujours suivis du même breuvage. Les quinze jours suivans, & plus long-tems, s'il est besoin, on fera user à l'animal, tous les matins à jeun seulement, d'un bol fait avec le soufre & le plomb, ou le soufre & l'acier réduit en poudre, & apprêté de cette maniere: »

» On met dans un creuset une quantité suffisante de fleur de soufre; par-dessus, une égale quantité de plomb, continuant lit sur lit jusqu'à ce qu'il y en ait assez. On place ce creuset ainsi rempli, sur des charbons ardens, jusqu'à rougir; on met ensuite le feu à la matiere, on retire le tout quand il ne donne plus de fumée, & on pulvérise la matiere noire qui se trouve, pour en faire les bols. Si on veut les faire avec le soufre & l'acier, on fait rougir un morceau d'acier, on l'approche d'un bâton de soufre, & on reçoit dans une terrine d'eau, la matiere qui en découle, que l'on pulvérise comme la précédente, pour en former les bols, à la quantité de trois gros dans suffisante quantité de miel. Au surplus les doses de tous ces remedes sont pour des chevaux de moyenne grosseur, & il faut les diminuer ou augmenter à proportion pour d'autres. »

» On doit s'attendre qu'il ne s'agit pas, dans tout ceci, d'une pousse confirmée, maladie incurable, quand l'animal a déja les poumons boursoufflés, œdémateux, squireux, *&c.* »

IV.

Marchandises arrivées à Paris.

Depuis le 23 Avril jusques & compris le 12 Mai, il est arrivé à la Douane, 13 tonneaux 9 barriques & 7520 liv. de sucre; 11 boucauts & 5200 liv. de café; 181 sacs & 4115 liv. de cacao; 6 tonnes, 26 pieces, & 10615 livres d'huile d'olive; 543 tonnes, 237 barils, & 7150 livres d'huile de navette & de graines.

Les eaux-de-vie dont les droits ont été acquittés au Bureau général des Aides, depuis le 21 Avril jusques & compris le 11 Mai, se montent à 99 pipes, 4 barils & 10 quartauts.

V.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 19 Mai 1781.

Or de Portug. à . . .	730 l.	f.	marc.
Du Mexique à . . .	724		
Du Pérou à	718		
Les guinées à . . .	728		
Ducats à	98		once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	102		
Or à 20 karats à . .	85		
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	10	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10	
Piastres à	49		

IV.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 16 Mai 1781 au Samedi 19 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19 à 20 livres; le seigle, de 12 à 13 livres; l'orge, de 13 à 14 l. Le froment à la Grêve, de 18, 19, 20 à 21 liv.; le seigle, 12 à 13 l.; l'orge, 13 à 14 l. *le septier.* Farine blanche à la Halle, de 36, 38, 40 à 41 livres; bis-blanc & bis, de 22, 24, 26, 28, 30, 32 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

VII.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 16 Mai 1781, au Samedi 19 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21, 22 à 23 l.; *idem* à la Grêve, de 19, 20, 21, 22 à 23 livres.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 14 Mai 1781, de 46 à 48 livres; *idem* nouveau, de 43 à 44; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 42 à 46 liv.; *id.* nouv., 32 à 36; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 19 à 20; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 41 à 42; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 38 à 40; le cent de paille, de 16 à 18; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 32 à 35 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres
	PAIEMENT DU MERCREDI 16 MAI 1781.		
18.	M. Radix	Mercredi.	F.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	F.
27.	M. de France	Mercredi.	F.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	F.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	F.
11.	M. Boutray	Mercredi.	F.
	PAIEMENT DU JEUDI 17.		
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	F.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	F.
12.	M. Alissant	Jeudi	F.
14.	M. Nau	Jeudi.	F.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	F.
	PAIEMENT DU VENDREDI 18.		
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	F.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	F.
2.	M. Boscheron	Vendredi.	F.
21.	M. Patu.	Vendredi.	F.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	F.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABL

CHANGES du 18 Mai 1781.

Amsterdam, ...	52 ¾	Cadix, ...	
Londres, ...		Livourne, ...	
Hambourg, ...	187 ¼	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon. *Pâques.* . .	½ p.

DU VENDREDI 18 *Mai* 1781.

1780. Lot. Roy. .	1008 5 6	1785	144
1781. *Primes.*		1786 . . .	133 134
1782	119 .	1787	124
1783		1788	116
1784	165 .	1789	103

1r. Viager. 5 4 ¾ p. % bénéfice . . . 2d. 2 ½ ¾ p. % pe

Mai 1781.		*Du* 16.	*Du* 17.	*Du* 18
Comp. des Indes.	Actions	1965 62 ½ 60	1965	1970 72
	D° 16/25	. . . . . (65	1290	1290 . .
	D° 8es	252	252	252 . .
	D° 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	395	395	395 . .
Rescriptions.		8 ½ ¾ 9 . . .	8 ½ 8 ¾ 8 ½ 8 ¾	8 ½ ¾ 9 8 ½
Bil. des Ferm.		1	. . . . .	. . . . .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 17

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 19 Mai.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

AFRIQUE.

DE TANGER, *le 2 Avril.*

ON éprouve ici depuis quelque tems une sécheresse si grande, qu'on craint beaucoup pour les fruits de la terre. Les Maures & les Juifs font journellement des prieres publiques & des processions pour obtenir de la pluie.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 12 Avril.*

Il est né en 1779, dans le Duché & Archevêché de Nowogoroth, 16466 enfans. Il y a eu 7284 morts, & 5387 mariages. Dans l'Eparchie de l'Evêque de Woronesch & d'Elez, composée de 952 Paroisses, le nombre des naissances a été, pendant le cours de la même année, de 31528, celui des morts de 11058 & celui des mariages de 8591.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 21 Avril.*

Le 14 de ce mois, vers trois heures après midi, une furieuse tempête a fait échouer au Sund un iacht. Il a été impossible de sauver personne, malgré tous les secours qu'on s'est efforcé d'y porter. Un senau Suédois, commandé par le Capitaine Flossing, a fait naufrage le même jour, il étoit destiné pour Stockolm; le vaisseau & l'Equipage ont péri.

SICILE.

DE PALERME, *le 6 Avril.*

Il ne se passe presque aucun jour qu'on ne reçoive la relation de quelque dommage occasionné dans le Royaume de Sicile par les ouragans. Les hauteurs du Mont-Etna ont été ravagées ainsi que les campagnes voisines; peu d'habitations y sont demeurées sur pied. Les forêts & tous les oliviers sont déracinés, & il y a eu une si grande quantité de bois abattu, qu'un Particulier en a vendu d'une seule terre qui lui appartient, pour 550 ducats Napolitains.

PORTUGAL.

DE LISBONNE, *le 8 Avril.*

Il a paru, l'année derniere, un Decret de Sa Majesté, par lequel il est défendu à tous Armateurs de n'entrer dans le Tage que dans un cas de nécessité absolue; cependant il s'y trouve aujourd'hui, malgré cette défense & sous de frivoles prétextes, cinq Corsaires Anglois. De ce nombre est le *Spithead*, qui y est arrivé le 18 du mois dernier, avec le navire Hollandois, le *Wrouw-*

Maria, faisant voile de Curaçao pour Amsterdam, dont il s'étoit emparé. Ce navire avec sa cargaison a été envoyé en Angleterre.

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le 2 Mai.*

Leurs Hautes-Puissances ont consenti à la pétition de 1,800,000 florins, pour réparer les vieux vaisseaux de guerre, & pour pourvoir les magasins de munitions nécessaires. Elles ont encore résolu d'accorder 1,500,000 florins pour pourvoir les magasins d'Amirautés respectives. De plus, Leurs Hautes-Puissances ont consacré 1,500,000 florins à l'achat d'artillerie & de munitions de guerre pour lesdits Colleges.

On a conduit à Lowswilly un vaisseau Anglois des Indes Occidentales, chargé de tabac & de sucre, dont la cargaison est estimée vingt mille livres sterlings.

D'UTRECHT, le 16 *Avril.*

Suite des Résolutions prises par Leurs Hautes-Puissances, pour modifier les défenses faites d'exporter certaines productions.

Leurs Hautes Puissances ont donc résolu de plus :

» Que sur-tout relativement au *lin sérancé*, pendant que L. H. P. déliberent sur l'exportation de cette production, on usera de la même facilité, qu'il a déjà été arrêté eu égard à plusieurs autres articles prohibés, & qu'en conséquence il sera écrit aux Colleges respectifs d'Amirauté, & qu'ils seront autorisés ainsi qu'ils sont autorisés par la présente, pour pouvoir permettre l'exportation du *lin sérancé*, dès qu'il n'y aura point de soupçon que cette production est directement ou indirectement destinée pour le Royaume de la Grande-Bretagne, ou les pays qui en dépendent, pourvu qu'il soit constitué une Caution suffisante, au montant de la triple valeur de toutes les parties un peu considérables, avant qu'elles soient chargées dans les navires ».

» Qu'il sera permis d'acheter dans le Pays, & d'envoyer à Boston, deux bâtimens Marchands d'une grandeur déterminée, & de les charger de toutes sortes de marchandises permises, ainsi que cordages, cannevas, &c. dont on a déjà fait usage, pourvu qu'il soit constitué Caution de la triple valeur (& cela sous peine de confiscation) ; qu'il soit attesté, dans un certain terme, que ces bâtimens & les marchandises dont ils étoient chargés, sont arrivés à Boston ou dans quelque autre Port de l'Amérique Septentrionale ».

» Que l'exportation d'une certaine quantité de salpêtre sera permise en passant les Bas-Fonds vers Brême, ce salpêtre étant destiné pour les ouvrages de ceux qui travaillent dans les mines & les mines de plomb dans le Hanovre, pourvu qu'il soit constitué une Caution de la triple valeur, pour attester dans le terme de six mois, que ce salpêtre est réellement arrivé dans l'Electorat d'Hanovre & qu'il y est resté, & qu'il n'a été employé ou ne le sera pas à aucun autre usage que pour l'explosion des ouvrages des mines de plomb, & non pour en faire de la poudre à canon, vu qu'autrement la triple valeur, mise en dépôt, sera confisquée ».

» Qu'à la requête des Propriétaires de différens navires, actuellement à leur perte dans les Ports hors du pays d'où ils ne peuvent être transportés facilement, il leur sera permis, sans abroger cependant le Placard du 26 Janvier de la présente année, de vendre lesdits bâtimens, pourvu qu'ils ne soient point livrés a aucun Sujet de la Grande Bretagne, ni pour leur compte, & sous la condition qu'on aura soin, tout autant qu'il est possible, que les Equipages Hollandois reviennent dans le Pays. Et pour effectuer ceci d'autant plus sûrement, lesdits Propriétaires sont autorisés, & le cas l'exigeant, qualifiés de ne point faire remettre de solde auxdits Equipages, ou hormis l'argent nécessaire pour le voyage, de ne leur point donner de l'argent avant qu'ils ne soient retournés dans la Patrie, ou bien qu'ils se soient engagés dans un des vaisseaux de guerre de la République en Pays Etranger ».

I I.

Nouvelles de l'interieur du Royaume.

De Marseille, *le 3 Mai.*

Le convoi du Levant, d'environ 80 voiles, desiré depuis si long-tems, vient enfin d'arriver. Les navires mouillent actuellement au Port de Pomegnès, pour y faire leur quarantaine.

De Loudun, *le 25 Avril.*

Suite du Mémoire de M. Dumoustier de la Fond, *sur le Pays Loudunois, adressé à M. Jouyneau Desloges, & inséré dans les Affiches du Poitou.*

» La pente totale de la riviere de Dive, depuis Montcontour jusqu'à son embouchure dans le Thoué, c'est-à-dire, dans une longueur d'environ 19975 toises, étant de 88 pieds & demi, on aura environ 53 pouces un sixieme pour mille toises, que les chûtes des écluses dont je parlerai plus loin, réduiront à une pente moyenne de 25 pouces par mille toises. Or, comme les vitesses des eaux courantes sont entr'elles dans le rapport des racines quarrées des pentes, on auroit, suivant les expériences de M. Mariotte, sur la riviere de Seine à Paris, 2000 toises pour la plus petite vitesse des eaux dans le nouveau canal. Divisant 2500 toises cubes par cette derniere quantité, on aura cinq quatriemes de toises superficielles pour la surface de la section du plus grand volume d'eau. Cette surface divisée par trois toises, largeur des arches & des portes à construire, donne 30 pouces pour la plus grande hauteur de l'eau; ce qui prouve la suffisance des dimensions précédemment déterminées, tant pour le nouveau canal, que pour les arches & les portes projettées. Enfin les eaux dans le canal étant toujours, au moins un pied au dessous de la surface des terres, celles qui descendroient des parties supérieures & des lieux adjacens, pourroient s'écouler; & ces eaux, par cette position, se trouvant partout au dessous des racines spongieuses & des mauvaises herbes qui couvrent la surface des marais de la Dive, cette surface s'affaisseroit, & se consolideroit avec le reste du terrein, par la cessation des filtrations qui se font actuellement de ces racines. Mais la plus grande hauteur momentanée des eaux qui pourroient se rassembler dans le canal projetté, ne pouvant être que de trente pouces au plus, les moulins ne pourroient avoir la chûte qu'il leur faut, qu'en construisant les portes qui paroissent indispensables, tant pour y retenir les eaux, que pour les faire ressauter à la hauteur nécessaire. Les roues de volée des moulins de la Dive ne descendant que de 18 jusqu'à 30 pouces au dessous des parties correspondantes des marais adjacens, si on augmente les diametres des premieres de cinq pieds, & ceux des secondes, de trois pieds, elles descendront toutes, quatre pieds au dessous de cette même surface, & de trois pieds au dessous des eaux soutenues par les portes dans le canal. Par conséquent, si on baisse les feuilles des moulins de 38 pouces au dessous de la surface des marais, la hauteur de la perpendiculaire de la chûte de ces moulins sera de 26 pouces, au lieu de 18 à 20 pouces: mais comme les circonférences augmentent dans le rapport des diametres, il faut démontrer que la vitesse des eaux, au moyen de l'augmentation des chûtes, accélereroient les vitesses des roues de volée dans le rapport de leurs diametres ». *La suite une autrefois.*

De Dijon, *le 30 Avril*

Extrait de la premiere Séance des Cours publics & gratuits de Chymie & de matiere médicale, faits dans l'Académie de Dijon, & tenue le 18 Février 1781.

» M. de Morveau, un des Commissaires, ouvrit la Séance par un Discours dans lequel il exposa les progrès que la Chymie fait chaque jour. Il fit ensuite mention des nouveaux établissemens formés pour l'enseignement de cette Science, & développa le plan que l'on suivroit pour le Cours public de Chymie ».

» M. Maret, l'autre Commissaire, traça celui qu'il suivra dans le Cours de matiere médicale, & dit ensuite;

Il nous reste à vous annoncer, MM., que les vues patriotiques de l'Académie viennent d'être secondées de la maniere la plus satisfaisante pour cette Compagnie ».

» Elle eut le bonheur de couronner, l'année derniere à la même époque, deux sçavans Chirurgiens dont les Ouvrages ont porté le jour le plus lumineux sur le traitement d'une maladie très-dangereuse & très-commune en cette Province ».

» Elle avoit proposé pour sujet du Prix qu'elle va distribuer dans cette Séance, une question d'Agriculture dont la solution intéresse tous les hommes en général, & spécialement nos Compatriotes : il étoit question » de » désigner les plantes inutiles vénéneu- » ses qui infectent souvent les prairies » de cette Province, & d'indiquer les » moyens d'en substituer de salubres & » d'utiles, de maniere que le bétail pût » y trouver une nourriture saine & abon- » dante ». L'Académie a lieu de se féliciter d'avoir dirigé l'émulation sur ces objets, puisque trois des Mémoires envoyés au Concours ont mérité de fixer son attention. Tous trois cependant ne l'ont pas arrêtée avec un égal succès. Les Auteurs de ces Mémoires sont partis des mêmes principes ; mais la diversité du développement de ces principes, en caractérisant différemment chacun de ces Ouvrages, a forcé l'Académie à différencier leur sort, à adjuger le Prix à l'un, à donner l'*Accessit* à l'autre, & à faire une mention honorable du troisieme ».

» Celui auquel le Prix a été décerné, porte pour épigraphe cette assertion de Bacon : *Homo Naturæ Minister & Interpres* ».

» Il est écrit en Latin, & avec une élégance & une précision qui ajoutent au mérite des détails. Son Auteur est M. Antoine-Justin Brugmans, fils de M. Antoine-Sebald Brugmans, Professeur de Philosophie & de Mathématiques dans l'Université de Groningue ».

» Le Mémoire à la tête duquel on lit ces deux vers de la Fontaine :

Si de l'Art, comme vous, je n'emporte le prix,
J'aurai du moins l'honneur de l'avoir entrepris,

est celui auquel on a donné l'*Accessit* ; il a balancé les suffrages pour le Prix, & l'Académie a regretté de n'avoir pas à sa disposition deux médailles pour récompenser dignement le travail d'un Sçavant déjà couronné deux fois par des Sociétés d'Agriculture, & dont les connoissances & les talens égalent le patriotisme ».

» Ce Sçavant est M. le Gentil, Religieux de l'Ordre de Cîteaux, & Prieur de l'Abbaye de Fontenai, près Montbard ».

» Le troisieme Mémoire que nous devons citer avec éloge, a pour épigraphe un passage de l'Histoire Naturelle de Pline, qui commence par ces mots : *Utilissimum est herbas arare*. Il est évidemment l'ouvrage d'un sçavant Botaniste, d'un Physicien éclairé, qui sçait observer & raisonner d'après l'observation & l'expérience. Mais cet Auteur n'a pas donné à ses idées tout le développement qui devoit en rendre l'exposition instructive, & l'on pourroit comparer son Mémoire à une excellente esquisse dont le tableau seul étoit capable de produire l'effet qu'on attendoit. L'Auteur auroit infailliblement concouru avec plus d'avantage, s'il se fût dit que son Ouvrage devoit éclairer des Cultivateurs ».

» A cette exposition du jugement de l'Académie, & des motifs de ce jugement, nous allons faire succéder une notice du Mémoire couronné & de celui qui a mérité l'*Accessit* ».

» Les Propriétaires des prairies, séduits par la bienfaisance de la Nature, qui chaque année couvre spontanément de plantes ces fonds intéressans, se sont persuadés qu'ils devoient absolument les abandonner aux soins de cet agent vivifiant. Les Auteurs des Ouvrages que nous analysons commencent tous deux par rendre sensibles les inconvéniens de ce préjugé. Une énumération des plantes qui croissent dans les prairies & dans les pâturages, une exposition des causes qui facilitent la germination des unes & qui s'opposent à celle des autres, leur servent de preuves de son danger ».

» L'un & l'autre, en désignant les plantes utiles, les inutiles & celles dont l'usage est dangereux, s'élevent, par l'observation & par l'analyse, à la con-

noissance des causes, au peu de fertilité de quelques prairies, & des maladies épizootiques dont les ravages ruinent souvent les campagnes. Ils ne different dans les parties de leurs Mémoires relatives à cet objet, que par la nomenclature des plantes ».

» M. Brugmans a employé celle de Linnée, & M. le Gentil celle de Tournefort ».

» En partant ainsi des mêmes principes il étoit difficile qu'ils n'en tirassent pas les mêmes conséquences : aussi proposent-ils tous deux presque les mêmes moyens pour améliorer les prairies ; mais l'un généralise plus ses vues, l'autre multiplie davantage les détails. M. Brugmans présente quelques idées neuves & fécondes ; M. le Gentil profite, avec une saine critique, de celles qui sont déjà connues ».

» Tous deux prennent pour base des conseils qu'ils donnent, l'observation de la différence du sol & de la situation des prairies ; tous deux les divisent en séches & humides, en argilleuses, en calcaires, & en sablonneuses, & indiquent les différens moyens de les bonnifier ».

» Les irrigations, les desséchemens, les clôtures faites par des arbres ou par des arbrisseaux, les engrais d'especes relatives à la nature du sol, sont ceux dont ils font sentir l'importance ; ils apprécient ensuite le brûlis des plantes & de la terre, & le renouvellement des prés par le labour & la semaille de quelques graines céréales ; ils prouvent le danger de ce premier moyen qu'ils ne tolerent qu'à l'égard des plantes & des terreins marécageux ; adoptent le labour, mais avec des restrictions ; proscrivent la semaille des graines désignées qui doivent nuire à la fertilité des prairies, en épuisant les sucs ».

» M. Brugmans veut qu'après avoir labouré les prés à renouveller, on les herse ave un rateau de fer à grandes dents, qui arrache & enleve les racines des plantes inutiles ou nuisibles ; qu'on entasse ensuite ces plantes, qu'on les brûle, & qu'on en garde les cendres sur le terrein ; qu'ensuite on seme des graines de plantes reconnues pour avantageuses, & qu'on les recouvre avec une herse légere. Selon le même Auteur, on peut, sans avoir recours à ce moyen extrême, améliorer les prés les plus infectés de plantes inutiles ou vénéneuses, en faisant manger l'herbe qui y croit avant la floraison, en les couvrant d'engrais. Il a observé que les plantes qu'il est intéressant de détruire, poussent profondément leurs racines, & que les bonnes étendent les leurs à la surface du terrein, & que lorsqu'elles trouvent un sol favorable à leur développement, elles s'opposent à la végétation des autres, & s'emparent des places qu'elles auroient occupées ».

» M. le Gentil propose deux autres moyens d'améliorer les prairies, qui rendroient le renouvellement par le labour moins nécessaire ; il voudroit qu'à l'exemple des Bergers de Brie & de Flandres, les nôtres marchassent devant leurs troupeaux armés d'une houlette en forme d'un sarcloir, avec laquelle ils couperoient & jetteroient au loin derriere eux les plantes dangereuses ou inutiles. Il voudroit encore qu'à l'aide d'une bêche, on arrachât ces plantes avec la motte, & qu'on les enlevât ensuite, qu'on mît à profit les taupinieres, & qu'après avoir étendu la terre que les taupes ont ameublie en la soulevant, on y semât des bonnes graines, ou mieux encore, on y transplantât des touffes de bonnes plantes qu'on auroit élevées dans des planches de jardin destinées à cet usage ».

» Une réflexion bien sage de l'Auteur, est qu'il y a une distinction importante à faire entre les prés & les pâturages ; que tous les soins à prendre pour améliorer les prés seroient mal-à-propos étendus aux pâturages, parce que leurs succès pourroient à la longue détruire sans retour des plantes nécessaires en qualité de médicamens ; que d'ailleurs les animaux instruits par leur instinct, y trouvent souvent des remedes capables de prévenir ou de guérir leurs maladies, & ne mangent jamais les plantes dangereuses qu'alors qu'ils sont pressés par la faim ; circonstance qui deviendra de plus en plus rare, quand une culture bien entendue des prairies en assurera la fertilité ».

» On peut juger par ce précis analytique, du mérite réel des deux dissertations que nous devions faire connoître. L'Académie invite M. le Gentil à ren-

dre publique la ſienne ; & pour mettre tous les Propriétaires & tous les Cultivateurs en état de profiter des vues & des conſeils de M. Brugmans, elle fait traduire en François celle de ce Sçavant ».

Signé, MARET, Sécretaire perpétuel de l'Académie.

DE PARIS, *le* 14 *Mai*.

Il vient de paroitre des Lettres-Patentes du Roi, concernant l'Hôtel-Dieu de Paris, données à Verſailles le 22 Avril 1781, regiſtrées en Parlement le 11 Mai ſuivant.

Nous nous empreſſons de faire connoitre à nos Lecteurs ce nouveau monument de l'amour paternel de notre Auguſte Souverain pour la partie indigente de ſes Sujets ; & il n'eſt perſonne qui n'éprouve les émotions d'une douce ſenſibilité, en liſant ces nouvelles Lettres-Patentes dont la teneur s'enſuit.

» LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A tous ceux qui ces préſentes Lettres verront ; SALUT. Inſtruits de l'état de l'Hôtel-Dieu, & frappés de la néceſſité où l'on a été juſqu'à préſent d'y réunir ſouvent, dans un même lit, des perſonnes attaquées d'infirmités différentes, & des malades avec des mourans, Nous avons partagé le ſentiment de compaſſion, dont ce triſte ſpectacle pénétre depuis long-tems tous ceux qui en ſont les témoins. Après avoir pris connoiſſance de differens projets, & Nous être fait rendre compte des obſtacles qui traverſoient leur exécution, Nous avons reconnu combien il étoit difficile de remplir entierement nos vues ; mais ne voulant pas que le vain deſir de la perfection arrête l'exécution d'un très-grand bien, ſurtout quand ce bien intéreſſe auſſi eſſentiellement la partie de nos Sujets la plus infortunée, Nous nous ſommes déterminés à adopter un plan qui a réuni les opinions, & qui, en ſatisfaiſant aux principales vues d'humanité, n'oblige, ni à de grands édifices, ni à des dépenſes conſidérables, ni à une longue attente, ni au ſacrifice enfin de toutes les convenances attachées à la ſituation de l'Hôtel-Dieu ; Nous nous ſommes donc bornés à faire diſpoſer cet Hôpital, de maniere qu'il pût contenir au moins trois mille malades, ſeuls dans un lit, & placés dans des ſalles ſéparées, ſuivant les principaux genres de maladies, & en obſervant encore que les hommes & les femmes ſoient mis dans des corps-de-logis diſtincts, & qu'il y ait des promenades & des ſalles particulieres pour les convaleſcens : & Nous avons vu, avec ſatisfaction, à la ſuite d'un travail que Nous avions ordonné, que toutes ces diſpoſitions pouvoient être parfaitement remplies ; mais notre intention eſt qu'on ne procéde que graduellement à leur exécution, afin de ne point gêner ni arrêter le ſervice ».

» Nous avons vu que le nombre commun des malades qui étoient réunis annuellement à l'Hôtel-Dieu & à l'Hôpital S. Louis, n'étoit que de deux mille quatre cens, à deux mille cinq cens ; Nous ne nous diſſimulons pas cependant que ce nombre pourra augmenter à meſure qu'on ne ſera pas repouſſé de ces lieux de ſecours par le ſentiment des maux qu'on y craignoit : mais d'un autre côté, Nous avons diminué la quantité des malheureux qui ſont dans le cas d'y chercher un aſyle, en préparant des infirmeries dans tous les Hôpitaux deſtinés aux valides, & en formant quelques Hoſpices aſſignés particulierement à des Paroiſſes : d'ailleurs le plus grand ordre qui réſultera des nouveaux plans, rendra les maladies moins longues, & permettra par conſéquent de ſoulager un plus grand nombre de pauvres avec la même quantité de lits : enfin les nouveaux Réglemens dont on s'occupe, & qui ſeront conformes aux principes que Nous avons indiqués, arrêteront l'abus & l'uſurpation que le vice ou la pareſſe ont ſouvent fait des ſecours deſtinés aux véritables malades ; cependant, pour ſubvenir à la poſſibilité d'une trop grande foule excitée par le meilleur traitement, Nous faiſons ménager dans le plan que Nous adoptons, un eſpace qui pourra contenir mille malades de plus, mais placés comme ils le ſont actuellement ; & l'Hôpital S. Louis ſera toujours réſervé pour les maladies ſuſceptibles de contagion, ou pour ſervir de ſupplément dans des circonſtances extraordinaires ».

» Après avoir donné notre premiere attention à la nature & à l'étendue des

ſecours qu'on pouvoit aſſurer aux malades, il étoit de notre ſageſſe d'examiner attentivement quelle ſeroit la dépenſe des nouveaux arrangemens que Nous avions deſſein d'ordonner, & quels étoient les moyens que Nous pouvions y deſtiner, ſans nous priver d'aucune des reſſources que Nous devions aux beſoins préſens & aux grands intérêts de notre Etat. Nous avons d'abord vu qu'en ſuppoſant la dépenſe de chaque journée de malade ſur le pied de vingt ſols, ce qu'il eſt ſi facile d'établir, l'Hôtel-Dieu avoit des revenus ſuffiſans pour ſubvenir à-peu-près à trois mille ſix cents journées de malades, & que ces revenus pouvoient être augmentés par la vente des immeubles de cette Maiſon, & le placement avantageux que Nous lui avons ouvert; Nous ſommes d'ailleurs perſuadés que les Adminiſtrateurs de l'Hôtel-Dieu, dont Nous connoiſſons les ſentimens charitables, redoubleront de ſoins & d'attention pour ſeconder nos vues, & pour faire ſervir les fonds dont ils diſpoſent au ſoulagement d'un plus grand nombre d'infortunés; &, afin de ménager à ces Adminiſtrateurs le tribut d'opinions qui doit être une de leurs principales récompenſes, notre intention eſt que les comptes de la recette & de la dépenſe ſoient imprimés annuellement; Nous ne doutons point qu'une pareille connoiſſance, donnée à tous les Citoyens, n'excite les dons de la charité; &, la voix publique devenant alors auprès de Nous un nouveau garant de la bonne & ſage geſtion de cet Hôpital, Nous ſerons d'autant plus encouragés à donner les ſecours qui paroitroient néceſſaires ».

» Portant enſuite notre attention ſur la dépenſe extraordinaire & momentanée qu'exigeroient l'exécution des diſpoſitions intérieures & l'achat de tous les nouveaux lits, Nous avons vu avec ſatisfaction que cette dépenſe n'excéderoit pas ſix cents mille livres, & que Nous pourrions y pourvoir, ainſi que Nous l'avons fait, aux frais des nouvelles priſons, ſans rien détourner de notre Tréſor Royal; mais en deſtinant, tant à cet objet qu'à la dépenſes des nouvelles priſons, un fonds qui Nous eſt particulier, & de plus les droits que notre Couſin l'Archevêque de Paris avoit acquis ſur la Ville de Paris, mais qu'il Nous a cédés en partie pour être employés à un établiſſement d'utilité publique, & enfin le montant des offres que les Fermiérs-Généraux, les Adminiſtrateurs des Domaines & les Régiſſeurs Généraux Nous ont faites d'eux-mêmes, après la ſignature de leurs derniers traités, avec l'intention pareillement que ces offres fuſſent employées à quelqu'objet charitable ».

» De cette maniere, nos diſpoſitions bienfaiſantes ſeront remplies avec ſageſſe, & nous pourrons jouir, ſans trouble, de la douce ſatisfaction que nous occaſionne l'eſpérance de remédier bientôt à des maux dont Nous étions ſi juſtement affectés: &, en réformant ainſi des abus que le tems avoit entraînés, Nous reſtituerons à l'Hôtel-Dieu tout le reſpect que l'excellence & la pureté de ſa fondation doivent lui conſerver d'âge en âge. *A ces cauſes*, &c. ».

Nous donnerons dans la Gazette prochaine les ſept articles contenus dans ces Lettres-Patentes.

Nous liſons dans le Mercure de France que le Parlement a rendu, le 10 Mars dernier, un Arrêt qui confirme une Sentence portant condamnation d'amende contre un Curé, pour avoir fait une inhumation dans l'Egliſe de ſa Paroiſſe, contre les diſpoſitions de la Déclaration du 10 Mars 1776, & ordonne l'exécution de cette Déclaration.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

CENTENAIRE.

Le nommé Pierre Hollernig, eſt mort dans la Seigneurie de Mulau, appartenant au Prince de Schwartzemberg, âgé de cent ſeize ans. Il étoit devenu aveugle depuis douze ans. Mais cette infirmité ne l'empêchoit pas d'aller tous les jours à l'Egliſe ſans guide, quoiqu'elle fût éloignée de ſa demeure de plus d'une lieue.

I I.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 16 Mai 1781.

Or de Portug. à . . .	730 l.	f.	marc.
Du Mexique à . . .	724		
Du Pérou à	718		
Les guinées à . . .	728		
Ducats à	98		
Or fin à 23 karats . . 31 32	102		once.
Or à 20 karats à . .	85		
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	10	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10	
Piastres à	49		

I I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 12 Mai 1781 au Mercredi 16 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 18, 19 à 20 l. 10 f.; le seigle, de 12 à 13 l.; l'orge, de 13 l. 10 à 14 l. Le froment à la Grêve, de 18, 19, 20 à 21 liv.; le seigle, 12 à 13 l.; l'orge, 13 à 14 l. *le septier.* Farine blanche à la Halle, de 36, 38, 40 à 41 livres; bis-blanc & bis, de 22, 24, 28, 29, 30 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

I V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 12 Mai 1781, au Mercredi 16 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 21, 22, 23 à 24 l.; *idem* à la Grêve, de 19, 20, 21, 22, 23 à 24 livres.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 11 Mai 1781, de 46 à 48 livres; *idem* nouveau, de 43 a 45; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 45 à 46 liv.; *id.* nouv., 36 à 40; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 18 à 20; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 39 à 40; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 37 à 38; le cent de paille, de 17 à 18; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 32 à 36 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Vi de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres.
	PAIEMENT DU SAMEDI 12 MAI 1781.		
8.	M. Despeignes	Samedi	F.
5.	M. Cauchy	Samedi	F.
6.	M. Caron	Samedi	F.
16.	M. Le Noir.	Samedi	F.
9.	M. de la Rue	Samedi	F.
	PAIEMENT DU LUNDI 14.		
23.	M. Masson.	Lundi.	F.
26.	M. de la Motte	Lundi	F.
28.	M. Creuzé.	Lundi.	F.
29.	M. Certain	Lundi.	F.
	PAIEMENT DU MARDI 15.		
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	F.
15.	M. Defays	Mardi	F.
24.	M. Desplasses.	Mardi	F.
13.	M. Marsollier	Mardi	F.
25.	M. Vieillard	Mardi	F.
Idem.	Gouvernemens.	J.	*Six derniers mois* 177

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES

CHANGES du 15 Mai 1781.

Amsterdam, ...	52 ¾	Cadix, ...	
Londres, ...		Livourne, ...	93
Hambourg, ...	187 ¼ A.	Gênes, ...	97
Madrid, ...		Lyon. *Pâques.* . . .	½ p. %

DU MARDI 15 *Mai* 1781.

1780. Lot. Roy.	1010	1005 l.	1785 . . .	145	144
1781. *Primes.*	450	440 .	1786		133
non sorti.		96 .	1787		124
1782		122 .	1788		. .
1783		103 .	1789		. .
1784			. . . . .		

1r. Viager. 5 ½ ¾ ½ ¼ ½ 5 p. % bénéfice. 2d. 2 ¼ ½ 3 p. % per

Mai 1781.		*Du* 12.	*Du* 14.	*Du* 15.
Comp. des Indes.	Actions	1980 77 ½ 75	1975 70 67 ½	1965 70 72
	D° 16/25	. . . . . (77 ½	. . . . .	1292 ½ . .
	D° 8es	. . . . .	252	252 . . .
	D° 25es	. . . . .	81	. . . . .
	Empr. d'Oct.	398	398 399. . .	396 . . .
Reseriptions.		8 8 ¼ 8 p. .	8 8 ½ 8 8 ¼ 9	8 ½ 9 8 ½ 9 8
Bil. des Ferm.		. . . . .	1 . . (8 ½ 9	1 perte .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 178

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 12 Mai.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 7 Avril.*

SA MAJESTÉ vient de publier une Ordonnance relative au sucre importé des Indes Occidentales sur des vaisseaux Danois, dans toute l'étendue de ce Royaume. Suivant cette Ordonnance, les droits de Douane pour chaque millier de cette denrée, sont fixés à un rixdhaler trois marcs Danois, soit que le sucre reste dans le Pays, soit qu'on le transporte ailleurs.

D'ELSENEUR, *le 10 Avril.*

Les Commissaires & Employés de la Banque de Copenhague sont très-occupés à faire de nouveaux billets de Banque; ces billets diffèrent de ceux qui se trouvent actuellement répandus dans le Commerce, en ce qu'ils sont imprimés d'un tout autre caractere, & sur du papier fait exprès; ce papier est bleu au revers. On a été obligé d'avoir recours à cet expédient pour arrêter la circulation des faux billets de Banque, & l'on assure que dans peu tous les billets de 100, de 50, de 10, & de 5 rixdhalers, qui circulent actuellement, seront retirés & échangés contre d'autres de pareille valeur.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le 5 Avril.*

Le feu se manifesta, il y a quelques jours, dans la partie méridionale de cette Ville, & y consuma deux maisons de bois & quelques amas de grains. Le Roi s'y transporta sur le champ, pour y animer les travaux de ceux qui étoient occupés à arrêter les progrès de l'incendie. Quoique le vent fut assez vif, on parvint à garantir de tout dommage une troisieme maison construite aussi en bois, tant le bon ordre est observé ici dans ces sortes d'événemens.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 9 Avril.*

Il vient de paroitre une Patente Impériale adressée à tout le Clergé de l'Archiduché d'Autriche, par laquelle il est prescrit aux Ecclésiastiques de ne prendre à l'avenir pour les baptêmes, la bénédiction des mariages, & les enterremens que la moitié de ce qu'ils prennoient ci-devant; il leur est enjoint sur-tout d'enterrer *gratis* les Pauvres, & de ne se permettre l'enlevement d'aucun des effets du mort, comme cela est malheureusement arrivé quelquefois, dit la Patente. On s'attend encore à plusieurs autres Ordonnances pour perfectionner le code des mœurs & de l'équité respective entre les différens Ordres des Citoyens.

Les Propriétaires des maisons se sont soumis à racheter l'obligation de loger les gens de la Cour, par une redevance annuelle, payable au Bureau des Quartiers : & ce nouvel arrangement a paru aussi convenable au Bureau qu'aux Propriétaires, qui peuvent actuellement disposer de leurs appartemens comme ils le jugeront à propos.

DE LEMBERG (*dans la Pologne Autrichienne*), *le* 11 *Avril.*

Depuis que cette Ville appartient à la Maison d'Autriche, on y a fait beaucoup d'embellissemens; lorsque les Troupes de l'Empire y entrerent, les rues n'étant point pavées, étoient impraticables dans la mauvaise saison. Les maisons y étoient presque toutes de bois, au lieu qu'aujourd'hui elles sont la plupart construites en pierre, & les rues sont en bon état. Il est vrai que faute d'auberges publiques, les Etrangers se trouvent encore obligés de se loger chez les Bourgeois ou hors des portes; mais on se propose de prendre incessamment des mesures pour remédier à cet inconvénient.

SAXE.

DE DRESDE, *le* 12 *Avril.*

L'Electeur notre Souverain, va faire partir le présent qu'il destinoit au Prince Repnin, qui, en qualité de Ministre Plénipotentiaire de la Cour de Pétersbourg, a assisté au Congrès de la Paix, tenu à Teschen : ce présent est estimé 36000 thalers; il consiste en un service de porcelaine de 60 couverts, peint en miniature & magnifiquement doré. Il a coûté deux ans entiers de travail. On l'a exposé pendant quinze jours aux yeux de tous ceux qui ont eu la curiosité de venir l'admirer.

ITALIE.

DE TRIESTE, *le* 9 *Avril.*

Pour favoriser le Commerce de Trieste & en rendre les communications plus faciles, on a ouvert un grand nombre de routes qui partant de cette Ville, s'étendent de tous côtés vers les divers pays de la Domination Autrichienne, ce qui diminue beaucoup les frais pour le transport des marchandises. On vient d'achever une nouvelle chaussée, qui conduit d'ici à Larbach, Gratz & Vienne, en évitant les montagnes, sur lesquelles les Voituriers & les Voyageurs étoient souvent en danger d'être renversés par les vents impétueux du nord, qui y sont très-fréquens. A une lieue de cette Ville, dans l'endroit où les chemins, qui menent à Frioul & à Vienne, se séparent, on a élevé en l'honneur du Comte Charles de Zinzendorff, Commandeur de l'Ordre Teutonique, & Gouverneur de Trieste, une grande colonne de pierre blanche, portant une table de marbre noir, sur laquelle est gravée en lettres d'or, une inscription, qui annonce aux Voyageurs » que c'est aux soins de ce Seigneur que » l'on est redevable du succès d'une aussi » belle entreprise à l'avantage du Com- » merce ».

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 25 *Avril.*

Le 12 de ce mois, la Chambre des Communes renouvella l'acte pour l'entrée du sagou & vermicelli d'Amérique; l'acte pour l'entrée des cuirs d'Irlande & de l'Amérique; l'acte pour le rabais des droits sur le rum, destiné à l'approvisionnement des navires Marchands, & l'acte pour accorder une prime à l'exportation des bleds, du crû de la Grande-Bretagne, sur des bâtimens neutres. Elle résolut en outre de permettre l'importation de certaines marchandises du Levant & de la Méditeranée en Angleterre & en Irlande, sur les navires Britanniques & Etrangers, pour un tems limité. Elle imposa ensuite un droit d'un sou & un quart par livre sur le coton cru, importé sur les bâtimens Etrangers, en sus des cinq pour cent de nouvelles impositions, & arrêta enfin de prolonger le terme limité pour l'exportation de la matiere du verre, après en avoir payé le droit.

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le 26 Avril.*

Il a été présenté, le 17 de ce mois, vingt-sept Requêtes de différens Négocians, tendantes à obtenir pour chacun d'eux la permission de vendre ceux de leurs navires qui se trouvent actuellement dans divers Ports Etrangers. Leurs Hautes-Puissances ont aussi reçu une Requête particuliere de la part des Intéressés à la pêche du hareng, qui demandent pour la pêche de cette année protection & sûreté.

I I.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

D'ALAIS, *le 16 Avril.*

Suite de la Notice topographique du Diocèse d'Alais, extraite de l'Histoire naturelle du Languedoc, par M. de Genssane.

» En remontant la haute montagne de Mialet, vers Saint-Jean-de-Gardonnerique, on trouve au lieu de Malbos, deux filons de mines de plomb, sur l'un desquels on a fait quelque travail ».

» La petite Ville de Gardonnerique est entourée de montagnes composées d'un sable blanchâtre quartzeux, parsemé de petites veines d'une très-bonne marne qui fertilise tous ces cantons & les rend très-propres à toute sorte de cultures; aussi tous les endroits qui peuvent être mis à l'abri des ravins, sont cultivés avec la plus grande industrie, & l'on ne sçauroit imaginer combien on voit de petits canaux adroitement pratiqués au travers de ces sables, pour recevoir les eaux pluviales & les empêcher d'entrainer tout-à-la-fois & le terroir & les récoltes qu'il produit ».

» La petite plaine qui entoure Saint-Jean-de-Gardonnerique, est couverte d'oliviers, de mûriers & d'autres arbres fruitiers; les côteaux, du moins ceux qui sont cultivables, sont garnis de vignobles ».

» Le surplus des montagnes, qui sont ici fort hautes, consiste en pâturages & en quelques bois taillis ».

» On trouve des mines de fer à Saint-Martin de Carconnac, où le terrein est fort montueux, & cependant assez bien meublé en mûriers & châtaigniers ».

» Depuis Saumane jusques au dessus du Village de Pommaret, le vallon est fort resserré, & les côteaux escarpés, mais bien garnis de châtaigniers, & les bords de la riviere qu'on appelle le Gardon de Saint-Jean, sont plantés de mûriers & de quelques vignobles ».

» Le terroir de Pommaret est peu de chose & étroit; il y a cependant des mûriers, quelques oliviers & beaucoup de châtaigniers ».

» On trouve à la montagne de Noguaret, au dessus de S. André de Valborgne, quelques veines de terres alumineuses. Il y a au sommet de cette même montagne, sur le terrein de Pompidon, deux bonnes veines de charbon de terre, qu'on pourroit exploiter utilement. Cette exploitation seroit d'autant plus avantageuse à la petite Ville de Saint-André, qu'il n'y a aucun de ces charbons à plus de quatre lieues à la ronde, & indépendamment du service pour les Maréchaux, elle seroit d'un grand secours pour les Filatures & pour la cuisson de la chaux qui est fort chere ».

» Les bas-fonds de Saint-André-de-Valborgne sont resserrés, mais excellens; ils y sont couverts de mûriers; les côteaux sont garnis de vignobles, & les hauts des montagnes y sont couverts de châtaigniers ».

» Cette bonne qualité de terroir va toujours en diminuant, à mesure qu'on monte sur les hautes montagnes du côté des fonds au pied de Laigonal. Il n'y a plus ici que quelques terres labourables où l'on ne seme que du seigle & de l'avoine; mais en revanche, on y a d'excellentes prairies & des pâturages immenses, où paissent en Eté quantité de bœufs, des vaches & des milliers de moutons. Ici les hêtres & les sapins tiennent lieu de mûriers & d'oliviers, & au lieu de vignobles, on y voit des genevriers ».

» Le Village de Cabrillac est un des plus hauts des Cevennes: ses environs ne seroient pas désagréables, s'ils étoient un peu moins élevés. Il y a ici de très-bonnes terres; mais l'élévation du climat ne permet pas d'y semer d'autres

grains que des ſeigles & des avoines : ces récoltes mêmes y ſont pour l'ordinaire fort modiques ; mais il y a de très-bonnes prairies, & l'on y éleve beaucoup de beſtiaux de toute eſpece ».

» La montagne de Laigonal, au deſſus de Cabrillac, eſt couverte de ſapins & de hêtres, tous arbres de haute futaie & dont on ne ſçauroit profiter, par l'éloignement de leurs débouchés. Il faut cependant convenir que ces forêts, d'ailleurs aſſez vaſtes, ne contribuent pas peu, par leur ombrage, à la richeſſe des pâturages de ces montagnes, qui deviendroient arides, & les ſources dont elles ſont partout arroſées, tariroient infailliblement, ſans ce précieux avantage ».

La ſuite une autrefois.

D'ANGOULÊME, *le* 19 *Avril.*

Maniere de coller les vins blancs, par M. Munier, *Inſpecteur des Ponts & Chauſſées, de la Société Royale d'Agriculture de Limoges.*

» Réduiſez en très-petits morceaux une once de colle de poiſſon ; la plus blanche & la plus tranſparente eſt la meilleure. On l'écraſe d'abord à coups de marteau, ce qui la déſunit, la réduit en feuilles & la ramollit. Coupez-la enſuite avec un ciſeau, mettez-la tremper dans l'eau de puits, pendant trois ou quatre jours ; il ſuffit d'en mettre environ une pinte dans une terrine couverte. On la change tous les jours, pour qu'elle ne ſe corrompe pas. On comprime la colle, après ce tems, dans un gros linge, pour en faire égouter l'eau. On la remet dans le plat, pour la ſaturer encore pendant quatre jours, avec du vin ſemblable à celui que l'on veut coller. Il ſuffira d'en mettre une chopine le matin, & autant le ſoir, en ayant attention de pétrir la colle, en la comprimant avec la main, chaque fois qu'on y met du vin ».

» Lorſque la colle eſt faite, elle reſſemble à une eſpece de gelée un peu brune, & qui auroit à peu-près la conſiſtance de gelée de bouillon. Elle forme auſſi un volume un peu plus conſidérable que celui des quatre pintes d'Angoumois, qu'on a employées pour la diſſoudre & la faire gonfler ».

» Ayez une barrique neuve, ou dans laquelle il y aura déjà eu du vin blanc ; rincez-là à différentes repriſes juſqu'à ce que l'eau en ſorte auſſi claire qu'elle y eſt entrée ; faites la ſécher & égouter en la mettant ſur ſa bonde ; ayez enſuite un morceau de groſſe toile repliée dont vous ferez une mèche plate de cinq à ſix lignes de largeur. Pour y parvenir, faites fondre dans une cuiller de fer pour environ un ſou de ſoufre ; trempez-y la mèche que vous allumerez lorſqu'elle ſera refroidie ; introduiſez-la par la bonde, & prenez garde en la mettant, qu'elle ne tombe dans la barrique ; mettez-la en place, & rempliſſez-la à moitié du vin que vous voudrez coller. Ceux qui voudront remédier à l'évaporation du vin, qui a toujours lieu lorſqu'on le tire dans des vaſes découverts, pourront ſe ſervir d'un ſiphon pour le tranſvaſer. Pour faire commodément uſage du ſiphon, on le remplit d'eau, on ferme avec le pouce l'extrémité de la branche la plus longue, & l'on renverſe promptement l'autre branche dans la barrique à vuider ; on reçoit dans un vaſe l'eau du ſiphon, & lorſqu'elle eſt toute écoulée, on introduit la plus longue branche dans la barrique à remplir. On fait encore des ſiphons de fer blanc très-commodes pour cette opération ; on y adapte un petit canal qui donne la facilité d'aſpirer l'air par la partie ſupérieure du ſiphon, & lorſqu'il eſt rempli de la liqueur, on la fait couler dans le vaſe deſtiné à la recevoir. L'équipage d'un Frélateur eſt très-expéditif pour tranſvaſer une barrique de vin ; mais il eſt plus coûteux ».

» La barrique étant à moitié pleine, on filtre la colle dans une groſſe toile claire, ce qui ſe fait en la tordant. On reçoit dans un grand vaſe celle qui paſſe à travers le linge, on jette la craſſe & les autres ſaletés que l'on trouve dans le réſidu. On met encore dans ce vaſe une livre de ſucre candi pulvériſé, on verſe ſur ce mélange environ deux pintes d'eau de puits, & on le fouette avec une poignée de petites baguettes liées enſemble. Après l'avoir bien agité pendant un quart d'heure de tems, on l'introduit par l'entonnoir dans la barrique à demi-pleine ; on inſinue auſſi

par la bonde de cette barrique, un fouet qui n'eſt autre choſe qu'une verge de fer de trois à quatre lignes de diametre, & d'environ deux pieds ſix pouces de longueur; elle forme par un bout un anneau pour la tenir, & elle eſt armée à l'autre extrêmité de poils de cochon ſur trois ou quatre pouces de hauteur; on agite l'inſtrument en tout ſens pour mêler la colle avec la liqueur. Cette opération s'appelle *fouetter le vin*. Lorſqu'elle eſt finie, on remplit la barrique, en la fouettant encore une ou deux fois. Dans le cours de ce rempliſſage, il arrive ſouvent que le vin écume ſi fort, qu'il eſt difficile d'introduire la verge dans le tonneau. On attend alors que l'écume ſoit diſſipée, ce qui arrive après deux ou trois heures de tems. Lorſque la barrique eſt pleine, on la fouette encore un peu & on la bonde à demeure. Tirez le vin en bouteilles pendant la pleine lune de Mars en vent de nord & par un tems ſerein, un mois après qu'il aura été collé, vous aurez une liqueur excellente, quelquefois mouſſeuſe, & dont la limpidité portera dans l'ame cette joie vive que le bon vin ne manque jamais d'y répandre. Cette manipulation occaſionne une dépenſe d'environ 3 l. pour fourniture de colle & ſucre candi, non compris le vin & la façon. La méthode de fouetter le vin rouge avec des blancs d'œufs, eſt aſſez connue pour n'en point parler; je préſume que celle que je viens de donner pour le vin blanc réuſſiroit également pour le vin rouge ».

» Les barriques neuves ne ſont pas auſſi avantageuſes pour loger le vin rouge que le blanc; elles peuvent le décolorer & le trop affoiblir; d'où il ſuit que des barriques enduites d'une bonne & vieille lie, ſont ordinairement préférables. C'eſt une précaution recommandable, de mettre une barrique ſur ſa bonde, auſſi tôt qu'elle eſt vuide, pour en faire écouler la lie, & empêcher qu'elle s'attache aux parois en trop grande quantité ».

» Le vin qui ſort de la cuve, ſe colore à meſure qu'elle ſe vuide; il acquiert auſſi de la qualité, de maniere que le dernier eſt toujours le meilleur & le plus ſpiritueux; il dépoſe ſeulement un peu plus de lie dans les tonneaux. Il y a des Particuliers qui, afin d'avoir un vin égal en qualité & en couleur, le coupent comme il ſuit. Si la cuve doit couler trente barriques, par exemple, ils commencent par les remplir à moitié; ils laiſſent enſuite couler le vin dans l'enchere juſqu'à ce qu'elle ſoit pleine, pour le diſtribuer ſucceſſivement avec des ſceaux dans toutes les barriques. Ils finiſſent de les remplir de cette maniere, juſqu'à ce qu'il n'y ait plus rien dans la cuve. Quelques-uns encore plus attentifs, coupent tout le vin des cuves, ſelon une proportion conſtante, afin qu'il ſoit abſolument le même dans chaque barrique. Ils penſent auſſi que le vin ſe forme & ſe perfectionne dans les tonneaux, par une fermentation inſenſible que des liqueurs un peu différentes peuvent occaſionner. Les précautions que je viens d'indiquer ſont, je crois les meilleures dont on puiſſe faire uſage. Il eſt aſſez bien démontré que cette fermentation inſenſible a lieu dans chaque tonneau, & qu'elle eſt même la véritable fermentation vineuſe. Cueillez les fleurs de la vigne lorſqu'elles ſont épanouies, faites-les ſécher à l'ombre, enfermez-les dans un nouet que vous ſuſpendrez dans la barrique, vous donnerez à votre vin, ſelon quelques Auteurs, un parfum ſingulierement agréable. Quelques perſonnes, lors de la maturité des framboiſes, en ſuſpendent un nouet de la groſſeur d'un boudin ordinaire de trois à quatre pouces de longueur, & ils le retirent après quatre jours de tems, ce qui eſt plus que ſuffiſant pour lui donner un bon goût. D'autres y verſent un petit verre d'eau-de-vie dans laquelle on a fait infuſer des framboiſes ».

» Le commerce des eaux-de-vie étoit autrefois très conſidérable dans la Province d'Angoumois; comme ce n'eſt pas le meilleur vin qui donne la meilleure eau-de-vie, on ne prenoit aucune précaution pour le faire. Le peu de valeur de ceux que l'on recueilloit, la difficulté de les garder ou de les tranſporter ſans altération, la quantité immenſe de futailles, que pluſieurs récoltes entaſſées les unes ſur les autres auroient exigées pour les conſerver, forçoient bien vite les Propriétaires à brûler leurs vins pour les réduire à une plus petite

quantité qui fût en meme tems moins susceptible d'altération. La vigne ayant presque toujours manqué depuis dix à douze ans, le commerce des eaux-de-vie s'est prodigieusement ralenti ; les Propriétaires les plus intelligens & les plus attentifs à leurs intérêts ont cherché, par les procedés que j'ai indiqués, à donner plus de qualité à la petite quantité de vins qu'ils ont recueillis ; mais qu'il est difficile de donner de la réputation à ceux qui en ont peu, les améliorations de qualité ne peuvent porter la valeur des meilleurs vins de l'Angoumois qu'à environ six livres par tonneau au dessus du prix commun de la Province ; un pareil lucre peut-il donner de l'émulation & la soutenir. L'Angoumoisin se borne donc à faire son vin sans précaution, à le boire tel qu'il l'a, & souvent à le brûler, quelques peu considérables que soient ses récoltes. Il espere de voir reparoitre un jour l'abondance ; les anciens cépages altérés par les gelées, commencent à être remplacés par les nouvelles plantations qui ont été faites depuis peu & que l'on fait tous les ans. Il est donc bien moins intéressant pour lui de donner des moyens pour faire acquerir aux vins de la qualité, que d'en donner pour en augmenter la quantité & en perfectionner la distillation ».

III.

Avis, Annonces, Notes &c.

I.

Annonce de Livre.

Recherches Chymiques sur l'Etain, faites & publiées par ordre du Gouvernement; ou Réponse à cette question : » Peut-» on, sans aucun danger, employer les » vaisseaux d'étain dans l'usage économi-» que ? » Par MM. Bayen, Apothicaire Major des Camps & Armées du Roi, & Charlard, Prévôt du College de Pharmacie. A Paris, de l'Imprimerie de Philippe-Denis Pierres, Imprimeur ordinaire du Roi & de la Police. 1781. In-8o.

Quelques personnes ayant fait naitre des inquiétudes sur l'usage de l'étain, M. le Lieutenant-Général de Police, qui ne néglige rien de tout ce qui peut intéresser la santé des Citoyens, a chargé le College de Pharmacie d'examiner si ces inquiétudes étoient fondées. Cette Compagnie, pour répondre aux intentions de ce Magistrat, a remis le soin de cet important examen à MM. Bayen & Charlard. Ces deux Chymistes y ont procédé avec un zele, une patience & une sagacité dignes des plus grands éloges. De leur travail, il est résulté un Ouvrage sur l'étain, qui non-seulement remplit les vues du Ministere, relativement à l'objet particulier sur lequel il vouloit être instruit, mais qui de plus doit leur mériter beaucoup de reconnoissance de la part de ceux qui ne sont pas indifférens aux progrès de la bonne Chymie.

Ces sçavantes Recherches sur l'étain sont précédées d'un avant-propos dans lequel les Auteurs nous font l'histoire de ce métal depuis les tems les plus reculés jusqu'à maintenant. Il est parlé de l'étain dans le Pentateuque, dans Isaie, dans Ezechiel, dans Homere. Les Anciens tiroient ce métal des Indes, & ensuite les Phéniciens le tirerent des Isles Britanniques qui nous fournissent encore aujourd'hui la plus grande partie de l'étain dont nous avons besoin. Après ce docte préambule, MM. Bayen & Charlard entrent en matiere. Le corps de leur Ouvrage est divisé en quatre sections. D'abord ils font connoitre les différens étains qui nous viennent des Pays Etrangers, pour remplacer celui que l'usage journalier détruit, & que certaines Manufactures consomment sans retour. On met au premier rang l'étain de *Banca* & de *Malaca*, ou simplement de *Malac*, qui nous est apporté des Indes en assez grande quantité, soit par les Hollandois, soit par ceux de nos Négocians qui commercent dans ces contrées. Cet étain est le plus pur qu'on connoisse. Vient ensuite l'étain d'Angleterre. On peut le considerer ou tel qu'il sort de la mine, ou tel qu'il nous est envoyé. Dans le premier cas, il ne contient aucun alliage artificiel ; dans le second, il a reçu l'alliage prescrit par la loi du pays. Il faut mettre dans la troisieme classe l'étain ouvragé ou celui que les Potiers nous vendent façonné sous toutes sortes de formes.

MM. les Commissaires du College de Pharmacie ont examiné chymiquement

tous ces étains, & en particulier, par la voie des dissolvans. L'eau régale leur a fait découvrir qu'il existoit réellement de l'arsenic, non pas dans l'étain des Indes, mais dans l'étain ordinaire de Cornouailles, qui est celui dont l'usage est le plus répandu en France. La présence de ce minéral malfaisant étant une fois bien constaté, il étoit important de sçavoir au juste la quantité qui peut s'en trouver dans une masse donnée d'étain, & de sçavoir si cette quantité étoit capable de nuire à l'économie animale. Les Auteurs ont réussi à résoudre ce double problême avec la derniere précision. C'est l'acide marin qui leur a fourni le moyen de découvrir la quantité d'arsenic qu'un étain quelconque peut contenir. Cet acide ayant une très grande affinité avec l'étain, n'exerce aucune action sur le régule d'arsenic, quand on sçait bien opérer. C'est un fait dont nos sçavans Chymistes se sont assurés par le procédé qui suit : Ayant uni du régule d'arsenic en différentes proportions avec de l'étain, & ayant ensuite fait dissoudre ces divers alliages dans l'acide marin, ils ont toujours retiré de chaque portion d'étain la quantité juste de régule d'arsenic, qu'ils y avoient introduite. D'après des expériences réitérées jusqu'à quatre fois avec l'acide marin sur quinze échantillons d'étain achétés sous différentes formes & sous différentes dénominations, dans les Boutiques de Paris, ils croyent pouvoir assurer que la plus grande proportion où ils y ont trouvé le régule d'arsenic a été de $\frac{1}{576}$, la plus petite de $\frac{1}{1152}$, & la moyenne $\frac{1}{768}$. Or, en supposant même la plus forte de ces proportions, cette quantité est cependant si peu considérable qu'elle seroit incapable de préjudicier en aucune maniere à la santé. Enfin MM. Bayen & Charlard prétendent » qu'un » homme qui n'employeroit sur sa table » que de la vaisselle d'étain, ne pourroit » avaler un grain de régule d'arsenic, » qu'autant qu'il prendroit avec ses ali- » mens trois onces d'étain, ce qu'il pour- » roit à peine faire dans l'espace de 48 » années ». Nous devons donc nous tranquilliser sur les mauvais effets qu'on voudroit attribuer à l'étain, sous prétexte qu'il contient de l'arsenic, & cela pour trois raisons ; la premiere est que cette substance s'y trouve en trop petite quantité ; la seconde, que cette petite quantité, ces atomes y sont toujours sous forme réguline, & non pas dans l'état de chaux ; ce qui en mitige beaucoup la propriété malfaisante : la troisieme, que ces atomes de régule d'arsenic sont intimement combinés avec l'étain ; ce qui en rend absolument nulle la qualité delétère ou vénéneuse. Aussi les Auteurs ont-ils fait prendre à des chiens une très-grande quantité d'étain dans lequel il y avoit même jusqu'à un seizieme de régule d'arsenic, sans que ces animaux en aient été incommodés.

Si l'étain ne peut être préjudiciable à raison de l'arsenic qu'il contient naturellement, en est-il de même par rapport aux différens alliages qu'on y introduit pour le travailler ? On sçait que ce métal ne pourroit pas être mis en œuvre, à cause de sa trop grande molesse, si on n'y ajoutoit du cuivre, pour lui donner une certaine roideur, une certaine fermeté ; on y joint aussi du zinc ou du bismuth pour lui rendre la couleur argentine que lui enleveroit le cuivre, s'il étoit seul. Quant au zinc, il est prouvé qu'il n'est pas malfaisant par lui-même ; le bismuth peut être seulement suspect ; pour le cuivre, quoique dans ces derniers tems on ait un peu trop exageré ses pernicieux effets, on ne disconviendra cependant pas qu'il ne soit dangereux. Mais il entre comme alliage en si petite quantité dans l'étain, qu'il ne peut produire aucun mauvais effet. Il n'est pas pas possible d'ailleurs que les Potiers d'étain en abusent, parce que s'ils y en mettoient plus qu'il n'est nécessaire, alors leur étain deviendroit trop aigre, & ne pourroit s'ouvrager. Si les Ouvriers sont intéressés à ne faire entrer dans leur étain qu'une quantité de cuivre trop petite pour qu'elle puisse nuire à la santé, ils ont au contraire un très-grand intérêt à y introduire du plomb le plus qu'ils peuvent : aussi paroît-il qu'ils ne l'y épargnent pas. En effet, MM. Bayen & Charlard en ont trouvé jusqu'à vingt-cinq livres au quintal dans un grand nombre d'ustensiles pris chez differens Potiers d'étain de Paris : or on sçait que l'usage du plomb est très-pernicieux, & il n'y a pas lieu de douter qu'un étain qui en contient une si forte dose, ne soit à craindre : aussi les Auteurs insistent-ils sur la nécessité de-

réprimer cet abus, & de rappeller les Potiers d'étain à leurs anciens Réglemens. Mais l'étain ne feroit-il pas lui-même un métal dont il faudroit se défier ? C'est une question à laquelle les Auteurs se sont crus obligés de répondre, pour ne laisser subsister aucune espece de doute sur l'innocuité d'un métal dont l'usage est encore si commun dans les cuisines & sur les tables, sinon chez les gens opulens, au moins chez les pauvres, dans les Campagnes & sur-tout dans les Communautés Religieuses.

I I.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 9 Mai 1781.

Or de Portug. à . .	730 l.	f.		marc.
Du Mexique à . . .	726			marc.
Du Pérou à	720			marc.
Les guinées à . . .	728			marc.
Ducats à	98	10		once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	102	10		once.
Or à 20 karats à . .	85			once.
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	10		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10		marc.
Piastres à . .	48 15	à 48	17 6	marc.

I I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 5 Mai 1781 au Mercredi 9 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 18, 19, 20 à 21 l.; le seigle, de 12 à 13 l.; l'orge, de 11 l. 10 s. à 12 l. 10 s. Le froment à la Grêve, de 18, 19, 20 à 21 l.; le seigle, 12 à 13 l.; l'orge, 11 l 10 s. à 12 l. *le sept.* Farine blanche à la Halle, de 36, 40 à 41 livres; bis-blanc & bis, de 22, 24, 28, 30 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

I V.

Avoine à Paris.

Du Samedi 5 Mai 1781, au Mercredi 9 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20, 21, 22 à 23 l.; *idem* à la Grêve, de 18, 19, 20, 21, 22 à 23 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-V de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres.
	PAIEMENT DU SAMEDI 5 MAI 1781.		
8.	M. Despeignes	Samedi	E.
5.	M. Cauchy	Samedi	E.
6.	M. Caron	Samedi	E.
16.	M. Le Noir.	Samedi	E.
9.	M. de la Rue	Samedi	E.
	PAIEMENT DU LUNDI 7.		
23.	M. Masson.	Lundi.	E.
26.	M. de la Motte	Lundi	E.
28.	M. Creuzé.	Lundi.	E.
29.	M. Certain	Lundi.	E.
	PAIEMENT DU MARDI 8.		
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	F.
15.	M. Defays	Mardi	F.
24.	M. Desplasses.	Mardi	F.
13.	M. Marsollier	Mardi	E.
25.	M. Vieillard	Mardi	F.
Idem.	Gouvernemens.	C.	*Six derniers mois* 177

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLE

CHANGES du 8 Mai 1781.

Amsterdam, 52 7 8e. argent.	Cadix, ...
Londres, ... 30 11 16e.	Livourne, ... 9
Hambourg, . . 186 ½ argent	Gênes, ... 9
Madrid, ...	Lyon. *Pâques.* ⅝ à ½ p. 8

DU MARDI 8 *Mai* 1781.

1780. Lot. Roy.		1785	146
1781. *Primes.*		1786	
1782		1787	
1783	104 l.	1788	
1784	166 .	1789	112

1r. Viager, 6 5 ¾ p. 8 bénéfice. 2d. 2 à 2 ¼ p. 8 per

Mai 1781.		*Du* 5.	*Du* 7.	*Du* 8.
Comp. des Indes.	Actions	1975 72 ½ 80	1980 77 ½ . .	1977 ½ 75
	Do 16/25	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Do 8es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Do 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	398	398	398 . . .
	Rescriptions.	8 ¼ 8 ½ perte.	8 ¼ 8 p. .	8 8 ¼ .
	Bil. des Ferm.	. . . . .	. . . . .	¾. . . .
	Contr. à 4 p. 8 1777 . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 178

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1781. Du Samedi 5 Mai.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, le 8 Mars.

LE Baron van Haeften, Ambassadeur Extraordinaire des Provinces-Unies, a remis à la Porte un Mémoire dans lequel il a représenté » que le bruit étoit » géneral à Smyrne que les deux mêmes » Corsaires Anglois, qui, l'année der- » niere, ont rendu la Navigation de » l'Archipel si dangereuse & l'ont trou- » blée, mais qui ont ensuite vendu » leurs bâtimens & se sont retirés à » Chio, vouloient derechef équiper deux » bâtimens Turcs pour croiser sur les » navires Hollandois ; qu'en conséquen- » ce, il prioit la Porte de défendre cet » armement ». La Porte lui a fait répondre : » qu'Elle avoit trop à cœur la sû- » reté des navires d'une Puissance qu'Elle » avoit toujours regardée comme son » ancienne & sincere amie, pour ne pas » faire expédier sur le champ à toutes » les Isles de l'Archipel & autres Pla- » ces dépendantes de l'Empire Ottoman, » un ordre, portant défense à ses Sujets » d'assister en quelque façon que ce puisse » être, des Corsaires Etrangers, ou les » mettre en état d'attaquer les navires » Marchands des Puissances Belligeran- » tes ». Cet ordre en effet a été expédié sur le champ & envoyé dans tous les lieux nécessaires.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, le 22 Mars.

Un Courier envoyé par le Roi de Suede a apporté ici divers présens pour être distribués aux principaux Ministres de l'Impératrice de Russie, qui ont été employés à la grande affaire de la neutralité armée. Ces présens consistent en une collection complette de médailles en or, frappées en Suede, au sujet des principaux événemens, destinée pour le Comte Panin ; en une tabatiere d'or enrichie du Portrait de S. M. Suédoise, & entourée de diamans, pour le Comte Osterman. Il y avoit aussi des tabatieres d'or magnifiques pour chacun des Secretaires qui ont travaillé dans cette négociation importante.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, le 3 Avril.

Sa Majesté a abandonné à la Compagnie Asiatique le vaisseau de guerre le *Mars*, qui est actuellement sur le chantier, pour en faire un navire propre au Commerce. La frégate le *Kiel*, Capitaine Fasting, destinée pour les Indes Occidentales, est entrée en rade le 23. Le même jour, on a vendu à la Bourse trois actions de la Compagnie des Indes

Occidentales, deux pour 281 rixdalers, & l'autre pour 286. On achete dans ce Royaume, pour le compte de l'Empereur, 1000 ou 1100 chevaux de remonte. Il se trouve actuellement dans le Sund trente navires de diverses Nations, tous destinés pour la Mer du Nord. Le *Ningo*, vaisseau de la Compagnie de Guinée, est arrivé ici avec une cargaison de sucre & d'ivoire. Plusieurs de nos bâtimens sont partis pour la pêche de la baleine dans le Groenland.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le 30 Mars.*

L'Escadre qui doit sortir incessamment pour protéger notre Commerce, sera composée de dix vaisseaux dont le plus fort portera 70 canons. Elle sera commandée par le Contre-Amiral Grubbé.

BRANDEBOURG.

DE BERLIN, *le 13 Avril.*

La Population s'accroit dans ce Royaume d'une maniere sensible. On a remarqué que l'année derniere le nombre des naissances a surpassé celui des morts de 82361.

Par une Déclaration du 20 Février dernier, Sa Majesté a fait quelque changement à l'article 4 de son Ordonnance concernant la défense du café. Toutes les personnes non mariées & ne tenant point ménage ne pourront acheter au-delà de dix livres de café par an.

Nous voyons arriver ici chaque jour, quelques uns des pauvres Habitans de la Ville de Gera incendiée. La plupart sont des Fileurs de laine. Sa Majesté leur a assigné un lieu dans le Cercle de Luckenwald où l'on se propose de leur faire bâtir une habitation.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 9 Avril.*

Le Gouvernement vient de renouveller l'Ordonnance de Sa Majesté, qui promet des récompenses à quiconque s'engagera volontairement sur la Flotte Royale. Il a fait aussi publier de nouvelles instructions pour les Corsaires, dans lesquelles il leur est expressément enjoint de respecter le Pavillon & le Territoire des Puissances avec lesquelles la Grande-Bretagne vit en amitié. Par une autre Ordonnance, il est arrêté que les bâtimens Hollandois, chargés de productions & de marchandises de la Grenade, des Grenadines & de Saint-Vincent, seront considérés comme des bâtimens neutres jusqu'au 29 Juin prochain, pourvu qu'ils puissent prouver qu'ils se soient chargés de leurs cargaisons avant le 1 Avril dernier. Il a été envoyé copie de ces Ordonnances à l'Amiral Rodney, afin qu'il ait à s'y conformer.

Sa Majesté, après avoir examiné les journaux, les cartes des côtes, les mappemondes, & chaque découverte particuliere faite par le Capitaine Cook, a jugé qu'il y avoit toute apparence de pouvoir enfin parvenir à la découverte du passage important qui faisoit l'objet du voyage de ce Capitaine. Elle a eu même plusieurs entretiens sur ce sujet, avec le Docteur Solander & M. Bancks. On présume que ces deux Navigateurs, qui étoient du premier voyage, vont bientôt se rembarquer pour les mers du Nord & pour continuer cette recherche d'après les documens que le Capitaine Cook a laissés.

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le 16 Avril.*

Leurs Hautes-Puissances ont accordé la sortie de 24 barils de salpêtre par la route de Breme, sous de certaines précautions, avec la permission de l'employer à l'usage des mines de l'Electorat de Hanovre, pourvu qu'on n'en fasse pas usage pour en composer de la poudre à canon.

Leurs Hautes-Puissances ont accordé » qu'on vendit dans ce pays deux vais» seaux Marchands, d'une certaine gran» deur, pour être conduits à Boston. On » pourra y charger aussi toutes sortes de » marchandises permises ainsi que des » cordages & des toiles à voile; à con» dition qu'on donnera, sous peine de » confiscation, une Caution pour le tri-

» ple de la valeur, laquelle assurera que » lesdits vaisseaux & leurs cargaisons » seront dans un tems déterminé ren- » dus à Boston, ou dans quelque autre » Port des Etats-Unis de l'Amérique ».

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De la Nouvelle, *le* 16 *Avril.*

Neuf bâtimens de Cette, Agde & Sijean, sortis de ce Port dans le courant du mois dernier, & destinés pour Marseille & Toulon, ont exporté 15790 quintaux de bled. Quatre-vingt-dix bâtimens Espagnols, parmi lesquels il y en avoit un Napolitain, un Génois & un François, ont exporté pour l'Espagne 27645 quintaux de bled, 15780 quintaux de seigle, 3275 quintaux de misture, & 1720 quintaux de feves & haricots.

De Loudun, *le* 10 *Avril.*

Suite du Mémoire de M. Dumoustier de la Fond, *sur le Pays Loudunois, adressé à M. Jouyneau Desloges, & inséré dans les Affiches du Poitou.*

» L'élévation des eaux de la riviere de Dive, sur la surface des marais qu'elle couvre, étant une des causes principales de leur inondation, il est évident que pour parvenir à les dessécher, il faut baisser ces eaux au dessous de la surface de ces marais. Le premier moyen est de creuser un nouveau canal de la riviere de Dive, dans la partie la plus basse des marais, tant pour éviter les renards qui se sont formés dans l'ancien, que pour épargner la difficulté d'un travail qu'il faudroit faire pour ôter la vase dont ce dernier est rempli. La largeur du canal projetté doit être de 40 pieds, réduite à la surface des terres, & de 20 pieds en fond, sur six pieds & demi environ de profondeur réduite. Le second moyen est de construire de nouvelles arches sous les chaussées, chacune de 18 pieds dans œuvre, sur 18 à 19 pieds de hauteur, à prendre du fond du canal jusqu'au dessous de la clef. Le troisieme moyen est de faire des portes échantillonées, de maniere que les eaux soient retenues à la hauteur d'un pied au dessous des surfaces des parties correspondantes des marais adjacens. La largeur de chacune de ces portes doit être de 18 pieds, & leur position doit être relative à celle des moulins, & principalement à la pente du terrein. Cette pente doit être uniforme entre chacune de ces portes. Le quatrieme moyen est d'augmenter les rayons des roues de volées des moulins, depuis 18 pouces jusqu'à 30, relativement à leur plus ou moins d'enfoncement, au dessous de la surface des marais à dessécher, afin de les faire descendre tous également de quatre pieds au dessous de cette même surface. Le cinquieme moyen est de baisser les échantillons des moulins, ou de leurs déchargeoirs, jusqu'au niveau des portes dans le canal projetté ».

» Rien n'empêche de conduire ce canal dans les parties les plus basses des marais à dessécher ; les inégalités peu sensibles qui regnent sur leur largeur, en prouvent la possibilité. D'ailleurs, le volume d'eau qui pourroit se rassembler dans la Dive, pourroit être fourni par six cours d'eau principaux, dont ce canal recevroit les eaux : sçavoir, celles des trois premiers cours, à sa naissance au dessous de la Ville de Montcoutour ; celles du quatrieme, à 300 toises de cette Ville ; celles du cinquieme, à 3200 toises au dessus de son embouchure dans le Thoué ; & enfin les eaux du sixieme cours, à 2200 toises de ce dernier endroit. Les deux premiers de ces cours sont formés par la petite riviere de Chenelle, qui se tarit en été, & par la fontaine de la Grimaudiere, qui, réunie avec cette premiere, forme un ruisseau de deux toises & demie de largeur, sur un tiers de toise de profondeur réduite. Sa plus grande moyenne vitesse est de 950 toises par heure, (espace de tems sur lequel tous les calculs suivans sont faits) ces dimensions changeant par cause de sécheresse ordinaire. La largeur se réduit à deux toises ; la profondeur, à un quart de toise, & la plus petite moyenne vitesse, à 750 toises ; ce qui fait 791 toises deux tiers cubes d'eau pour la plus grande quantité, & 375 pour la

plus petite. Le troisieme cours d'eau est formé par la fontaine des Lutineaux, située dans le grand marais de Montcontour ; sa plus grande largeur est d'une toise un sixieme ; sa profondeur, d'un quart de toise, & sa plus grande moyenne vitesse, de 833 toises un tiers. Ces dimensions ne changent pas sensiblement : ce qui fait en tout tems 243 toises un dix-huitieme cubes d'eau. Le quatrieme cours d'eau est formé par la riviere de Briande & par les fontaines de Martezay. Sa plus grande largeur est de deux toises un tiers sur un quart réduite ; sa plus grande moyenne vitesse est de 650 toises. Cette premiere largeur se réduit, par une sécheresse ordinaire, à deux toises ; la profondeur, à un sixieme, & la plus petite moyenne vitesse, à 450 toises ; ce qui fait 379 toises un sixieme cubes d'eau pour la plus grande quantité, & 150 toises pour la plus petite. Le cinquieme cours d'eau est formé par la riviere de Rallai, qui passe au Gué d'Epies. Sa plus grande largeur est de deux toises, sa profondeur réduite à un quart de toise, & sa plus grande moyenne vitesse est de 600 toises ; ce qui donne 300 toises cubes d'eau pour la plus grande quantité : on ne peut pas déterminer la plus petite, parce que les eaux se perdent sur la surface des marais, avant d'arriver à la Dive. Le sixieme cours d'eau est formé par la grande fontaine, située au dessus de Brezé. Sa plus grande largeur est d'une toise un tiers ; sa profondeur réduite est d'un tiers de toise ; la plus grande moyenne vitesse est de 450 toises ; sa largeur, par une sécheresse ordinaire, se réduit à sept sixiemes de toise ; sa profondeur, à un quart de toise, & sa plus petite moyenne vitesse, à 200 toises ; ce qui fait 200 toises cubes d'eau pour la plus grande quantité, & 58 un tiers pour la plus petite. Additionnant ces différentes quantités, on aura dix-neuf cens treize toises huit neuviemes cubes d'eau pour la plus grande, & 826 toises sept huitiemes pour la plus petite. En supposant que les fontaines inférieures & les pluies extraordinaires augmentent le plus grand volume, d'un quart au tiers, on aura, pour le plus grand volume, 2500 toises cubes d'eau, approchant beaucoup de 2300 toises, qu'on a trouvés par des calculs répétés, pour la plus grande quantité d'eau que la riviere de Dive donne à celle du Thoué toutes les heures, dans les saisons où les marais en sont abreuvés & couverts, même après des pluies continuelles ».

La suite une autrefois.

DE SAINT-MAIXENT, *le* 15 *Avril.*

Pendant l'année 1780, il y a eu dans l'étendue de cette Sénéchaussée, composée de 64 Paroisses ; 1371 naissances ; 686 garçons & 685 filles ; 438 mariages, & 1480 morts ; 726 hommes ou garçons, & 754 femmes ou filles. Le nombre des morts excéde celui des naissances de 109.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

MÉMOIRE sur diverses especes de plantes propres à servir de fourrage aux chevaux, par M. Clouet, *inséré dans les Mémoires de l'Académie des Sciences utiles de Mayence, établie à Erfort, pour les années* 1778 *&* 1779.

» Indiquer aux Cultivateurs des plantes propres à servir de fourrage aux bestiaux, autres que celles qu'on emploie communément à cet usage ; enseigner la maniere dont il convient de les cultiver pour en tirer le plus grand avantage possible, & fixer le degré de confiance que méritent celles qui leur sont déjà connues, c'est procurer des moyens de mettre mieux à profit des terres qu'on a coutume d'employer à des productions de peu de valeur, & de laisser en vaines pâtures ; c'est faciliter l'éducation & augmenter le nombre des animaux secourables qui aident l'homme dans ses travaux les plus pénibles, & qui le nourrissent soit de leur propre chair, soit par le lait, le beurre & le fromage que donnent les femelles de ces animaux ; c'est multiplier les graisses ou axonges, les suifs, les colles, les cuirs & les peaux, les nerfs, les membranes, les boyaux, le crin, le poil, la laine & autres substances ani-

males que l'induſtrie ſçait employer ; c'eſt augmenter les engrais, fournir un nouvel aliment au travail, principe du bonheur des Peuples, & diminuer l'oiſiveté, vice le plus funeſte des Etats ; c'eſt par conſéquent rendre à la Société un important ſervice ».

» Telles ont été les vues de l'Académie d'Erfort, qui abandonnant les ſujets futiles & les vaines ſpéculations, a propoſé pour ſujet d'un Prix la queſtion, *quelles ſont les meilleures herbes pour ſervir de fourrage aux beſtiaux, après l'eſparcette, la luzerne & le treſle d'Eſpagne ?* Les Académiciens reconnoiſſant la prééminence de ces trois plantes qu'ils ſouſtraient aux recherches, veulent enrichir l'Agriculture de nouvelles découvertes. Eh ! qui ſçait ſi on ne parviendra pas à la connoiſſance d'autres plantes plus précieuſes encore, & qui méritent d'être miſes non à leur ſuite, à quoi l'Académie ſemble borner ſon eſpoir, mais à leur niveau, & peut-être de leur être préférées ? »

» En examinant les arbriſſeaux, les herbes vivaces & les herbes annuelles que l'uſage a le plus accrédités, on trouve que le cytiſe ſi vanté par Varron, Columelle & Pline, pouvoit être d'une grande utilité en Italie où il vient naturellement; mais comme on ne peut faire uſage à titre de fourrage que des jeunes pouſſes de cet arbriſſeau ; qu'en ſe deſſéchant, elles acquierent une dureté qui réſiſte à la dent des animaux ; qu'on n'en peut faire la récolte dans nos climats avant la quatrieme année de la plantation, & qu'il occupe beaucoup de terrein, il ne ſeroit pas avantageux de l'y cultiver ».

» Quelqu'éloge que la *nouvelle Maiſon Ruſtique* accorde au genet épineux, communement appellé *jonc marin*, quoiqu il n ait aucun caractere du jonc, & ne participe en rien du marin, il a le même inconvénient que le cytiſe, de ne pouvoir être recueilli avant la quatrieme année; il eſt hériſſé d'épines, & on n'en peut faire manger aux beſtiaux que les ſommités, après les avoir pilées dans des auges avec des maillets de fer. Les faſcines qu'on en retire pour les brûler, le rendent utile dans les pays où le chauffage eſt rare ; mais il n'eſt pas propre à être cultivé comme fourrage ſeulement ».

» Le *ray-graſſ*, ſi fort recommandé dans le Dictionnaire de M. Valmont de Bomare, eſt une ivraie. C'eſt aſſez pour le rendre ſuſpect à quiconque connoit les funeſtes propriétés de l'ivraie commune. M. de Liſle prétend avoir obſervé que le *ray-graſſ* rend les chevaux qui en mangent triſtes & mélancoliques; & M. Bourgeois, Cultivateur très judicieux & très-attentif, prétend auſſi avoir obſervé que les vaches nourries de ce fouraage donnent un lait maigre & en petite quantité. A plus forte raiſon doit on rejetter les faux *ray-graſſ*, communément appellés *faux-ſeigle & faux-orge*, qu'on a introduits depuis quelques années dans l'Agriculture, les prenant pour le véritable *ray-graſſ* ».

» On fait depuis quelques années des prairies artificielles de grande *pimprenelle*, qui réunit toutes les qualités deſirables pour remplir cet objet. Elle eſt ſingulierement bonne pour les chevaux, qu'on peut faire travailler en les nourriſſant de cette plante ſans leur donner d'avoine, ou en leur en donnant très-peu ; elle donne abondamment d'excellent lait aux vaches, aux brebis & aux chevres ; s'éleve à la hauteur de deux pieds & demi & trois pieds dans les bons terreins, croit très bien ſur les lieux montagneux qui ſont ſon ſol natal, & dans les terres legeres, ſablonneuſes, pierreuſes ; ſe ſoutient pendant ſept à huit ans en bon état, & conſerve ſon feuillage & ſa verdeur pendant l'hiver, enſorte qu'on peut la faire pâturer depuis la fin d'Octobre juſqu'au mois d'Avril. On la ſeme en Mars, après un léger labour avec de l'orge ou de l'avoine, qui lui ſert d'abri, juſqu'à ce qu'elle ſoit un peu fortifiée, & on les fauche enſemble. On peut la couper deux fois la premiere année, trois fois la ſeconde, quatre fois les ſuivantes, pour peu qu'on lui donne d'engrais ».

» Le treſle houbloné eſt très-ſain pour les beſtiaux ; mais il rend beaucoup moins que le commun qui s'éleve du double & du triple, foiſonne à proportion, & par conſequent doit lui donner l'excluſion ».

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

I I.

Annonce de Livre.

Rapport ſur pluſieurs queſtions propo-

ſées à la Société Royale de Médecine, par M. l'Ambaſſadeur de la Religion, de la part de Son Alteſſe Eminentiſſime Monſeigneur le Grand-Maitre, relativement aux *inconvéniens que l'ouverture des caveaux deſtinés aux ſépultures d'une des Egliſes Paroiſſiales de l'Iſle de Malte, pourroit occaſionner, & aux moyens de les prévenir*, dans lequel, après avoir expoſé les dangers des inhumations & des exhumations dans les Egliſes, *on indique les précautions à prendre dans la fouille d'un terrein ſuſpect.* Lu dans la Séance de la Société Royale de Médecine, tenue au Louvre le 5 Décembre 1780. A Malte, & imprimé aux dépens de la Religion. 1781. In-4°. de 54 pag.

Au mois de Janvier de l'année derniere, l'Egliſe de S. Dominique, l'une des deux Paroiſſes de la Cité Valette dans l'Iſle de Malte, a été tellement ébranlée par une ſecouſſe de tremblement de terre, qu'il paroit indiſpenſable de la démolir pour la reconſtruire. Cette Egliſe eſt remplie de caveaux, qui depuis près de deux ſiecles ſervent aux ſépultures. Le Conſeil de la Religion, inquiet ſur les accidens qui pourroient réſulter de la fouille de ces ſépultures, a conſulté le College de Médecine & de Chirurgie, & le Bureau de Santé de l'Iſle. Ces différens Corps ont décidé unanimement que la reconſtruction de la nouvelle Egliſe de S. Dominique ſur les ruines de l'ancienne, pourroit avoir les ſuites les plus fâcheuſes, & ils ont fortement inſiſté ſur la néceſſité de murer les caveaux & de prendre les plus grandes précautions pour empêcher que lorſqu'on les démolira, on n'enfonce quelques-uns des pavés qui les recouvrent. Le Conſeil ayant trouvé ces avis très ſages, s'empreſſa de les adopter; en même tems, il décida que M. Lambini, Evêque du Diocèſe, ſeroit prié d'intervenir pour faire éloigner les ſépultures de l'intérieur des Egliſes, & que les Compagnies les plus ſçavantes de l'Europe, ſeroient conſultées ſur diverſes queſtions dont la ſolution pourroit diriger le Conſeil dans ce qu'il lui reſte à ordonner. Ces queſtions ont été propoſées à la Société Royale de Médecine de Paris, qui y a répondu dans quatre articles particuliers.

Dans le premier article, cette Compagnie fait voir les dangers auxquels la reconſtruction de l'Egliſe de Saint Dominique, ſur le même terrein pourroit expoſer, & à ce ſujet, elle rappelle un grand nombre d'accidens qui ont été occaſionnés par le remuement de terreins infects, & par les ſuites d'exhumations précipitées. Tous ces faits, auxquels il ſeroit facile d'en ajouter une multitude d'autres, prouvent qu'en général l'exhumation des corps eſt une opération dangereuſe, non-ſeulement pour ceux qui la font, mais encore pour les Habitans des lieux circonvoiſins. D'où la Société conclud qu'on a pris un parti très-prudent, en défendant d'ouvrir juſqu'à nouvel ordre les caveaux de l'Egliſe de S. Dominique à Malte, & en les faiſant murer.

Après avoir arrêté que ces caveaux remplis de cadavres, doivent reſter fermés, il eſt naturel qu'on deſire de ſçavoir quand on pourra les ouvrir. La Société reconnoit que cette queſtion eſt aſſez difficile à réſoudre; deux circonſtances en rendent la déciſion embarraſſante. 1°. La petite vérole a été, il y a peu de tems, épidémique à Malte; 2°. la peſte y a regné en 1676, & les perſonnes mortes de ces différentes maladies, ont été également enſevelies dans ces caveaux dont un a ſpécialement ſervi à l'inhumation des peſtiférés. Cette complication ajoutant encore à la difficulté, la Société a eſſayé, dans le ſecond article de cet Ecrit, de réunir toutes les lumieres que la connoiſſance de la putréfaction & de ſes variétés, les effets de la contagion plus ou moins durable, & les divers états dans leſquels on a trouvé les cadavres à différentes époques, peuvent fournir, afin de ſuppléer, par des conſeils prudens & exempts de danger, à la préciſion & à l'exactitude dont cette réponſe n'eſt pas ſuſceptible.

Ayant fait connoitre tous les dangers auxquels l'ouverture du terrein de l'Egliſe de Saint Dominique peut expoſer, la Société enſeigne les précautions qu'il y auroit à prendre dans le cas où l'on ne pourroit pas ſe diſpenſer de reconſtruire cette Egliſe dans ſon premier emplacement. Ces précautions conſiſtent d'abord dans di-

vers expédiens pour purger de toute vapeur dangereuse les sépultures de l'Eglise de Saint Dominique, avant d'y faire descendre les Ouvriers. La Société indique ensuite les moyens les plus sûrs & les plus éprouvés pour rappeller à la vie ceux qui en travaillant à ces ouvrages tomberoient, par malheur, en asphixie : enfin cette Compagnie rappelle aussi dans ce même article toutes les mesures qu'il conviendra de prendre pour que les lieux voisins de celui où se feront les fouilles ne soient point infectés.

Dans le quatrieme & dernier article, la Société détaille les raisons qui doivent faire proscrire la coutume d'inhumer dans les Eglises. Ces raisons peuvent se déduire de deux sources, ou de l'Histoire qui prouve que chez les Peuples les plus sages, il n'a été permis de faire les inhumations ni dans les Temples, ni dans les Villes, ou de l'exposé des faits qui démontrent les inconvéniens & les dangers de cet usage.

Il est certain que les Peuples les plus anciens eurent toujours des terreins éloignés de leur habitation, lesquels étoient spécialement destinés aux sépultures. Avant le neuvieme siecle, on ne trouve point d'exemples d'inhumations faites dans les Eglises, ni même dans les Villes. » Le Cimetiere des » Saints-Innocens, fondé dans le sixieme » siecle à Paris, ne fut fermé de murs » qu'en 1183, par les ordres de Philip- » pe Auguste. Nos premiers Rois, au » rapport de la Marre, cédérent une » portion de leur Domaine pour servir » d'emplacement au Cimetiere de Pa- » ris, n'étant point permis alors d'en- » terrer dans la Ville ; & sous le regne » de Dagobert I, Saint Eloy, son Tré- » sorier, fit bâtir en 640 l'Eglise de » Saint Paul, hors des murs de la Ca- » pitale, pour servir de sépulture aux » Religieuses de Sainte Anne *, dont » il avoit fondé le Monastere dans la » Cité ». La Religion a d'ailleurs souvent interposé son autorité pour détruire un usage dangereux & qui répugne en même tems à la pureté & à la dignité de nos Temples. Les funestes effets des sépultures dans les Eglises sont si connus, qu'on se contente d'en rapporter ici quelques exemples ; mais ces exemples paroissent si frappans qu'il n'est pas nécessaire d'en citer d'autres pour inspirer les plus grandes craintes sur l'abus d'enterrer dans les Eglises & dans l'intérieur des Villes. Ce Mémoire doit être ajouté au nombre des Ouvrages patriotiques qui depuis quelques années ont paru sur cette matiere.

* *Il y a ici une faute d'impression dans le Mémoire ; au lieu de* Sainte Anne, *il faut lire* Sainte Aure.

III.

Remarque sur un moyen de conserver l'eau dans les vaisseaux.

M. Priestley rapporte que » quelqu'un » ayant vu dans la principale auberge » de Harwich que les réservoirs de l'eau » à boire étoient très-sales, demanda » à l'Hôte pourquoi il ne les nettoyoit » pas ? Celui ci répondit qu'il l'avoit » fait autrefois, mais que cela ne lui ar- » riveroit plus, parce qu'après que les » réservoirs avoient été nétoyés, l'eau » qu'on y tenoit, devenoit puante, & » qu'elle ne recouvroit sa douceur que » lorsque les côtés & le fond du réser- » voir étoient redevenus très-sales, » c'est-à-dire, recouverts de petites » végétations ». Cela nous offriroit le moyen de pouvoir faire aisément de plus grandes provisions d'eau dans nos vaisseaux destinés à de longs voyages, & de l'empêcher de se corrompre. Il est très-probable que l'incorruptibilité des eaux de la mer, qu'on a attribuée tantôt à une cause, tantôt à l'autre, ne soit due également qu'aux plantes qui en tapissent le fond & les bords, qui absorbent le phlogistique & les matieres putrides. *Cette note est de l'Auteur des Réflexions sur l'état actuel de l'Agriculture.*

IV.

Centenaire.

Le nommé Etienne Zalai est mort à Dirbrezin, Ville de la Hongrie, âgé de 127 ans. Il avoit toujours conservé l'usage de sa raison & de sa mémoire, & n'avoit aucune des infirmités qui n'accompagnent que trop souvent les vieillards.

V.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 2 Mai 1781.

Or de Portug. à . . .	730 l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	722		
Du Pérou à	716		
Les guinées à . . .	728		
Ducats à	99		once.
Or fin à 23 karats . .			
31 32	102	10	
Or à 20 karats à . .	85		
L'argent à 11 d. . .			
10 g. à	54	10	marc.
Idem à 11 d. 10 . .			
gr. à	52	7 6	
Piastres à	48	15	

VI.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 28 Avril 1781 au Mercredi 2 Mai, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 18, 19 à 20 livres; le seigle, de 12 à 13 l.; l'orge, de 11 à 12 l. Le froment à la Grêve, de 18, 19, 20, 21 à 22 liv.; le seigle, 12 à 13 liv.; l'orge, 12 à 13 l. *le sept.* Farine blanche à la Halle, de 36, 38, 40 à 41 l.; bis-blanc & bis, de 22, 24, 26, 28, 30, 32 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

VII.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 28 Avril 1781, au Mercredi 2 Mai, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20, 21 à 22 livres; *idem* à la Grêve, de 18, 19, 20, 21 à 22 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 27 Avril 1781, de 47 à 48 liv.; *idem* nouveau, de 40 à 42; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 45 à 46 liv.; *id.* nouv., 44 à 45; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 21 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 39 à 40; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 36 à 38; le cent de paille, de 17 à 20; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 28 à 35 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lett
	PAIEMENT DU SAMEDI 28 AVRIL 1781.		
8.	M. Despeignes	Samedi	D.
5.	M. Cauchy	Samedi	C.
6.	M. Caron	Samedi	C.
16.	M. Le Noir.	Samedi	C.
9.	M. de la Rue	Samedi	C.
	PAIEMENT DU LUNDI 30.		
23.	M. Masson.	Lundi.	D.
26.	M. de la Motte	Lundi.	C.
28.	M. Creuzé.	Lundi.	C.
29.	M. Certain	Lundi.	C.
	PAIEMENT DU MARDI 1 MAI.		
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	E.
15.	M. Defays	Mardi	E.
24.	M. Desplasses.	Mardi	E.
13.	M. Marsollier	Mardi	E.
25.	M. Vieillard	Mardi	E.
Idem.	Gouvernemens.	C.	*Six derniers mois* 1

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABL

CHANGES du 1 Mai 1781.

Amsterdam, ...	53	Cadix, ...	
Londres, ...	30 11 16e.	Livourne, ...	
Hambourg, ...	186	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Pâques.* .	¾ p.

DU MARDI 1 *Mai* 1781.

1780. Lot. Roy. .	1000 l.	1785	14
1781. *Primes.*		1786	13
1782	119 .	1787	12
1783		1788	11
1784 . . .	162 163 .	1789	11

1r. Viager . . 5 ¼ p. % bénéfice. 2d. 2 ¾ p. % p

Avril 1781.		*Du* 28.	*Du* 30.	*Du* 1
Comp. des Indes.	Actions	1965	1965 62 ½ 65	1970 .
	D° 16/25	1290	. . . . .	. . . .
	D° 8es	. . . . .	. . . . .	. . . .
	D° 25es	. . . . .	. . . . .	. . . .
	Empr. d'Oct.	. . . . .	. . . . .	. . . .
Rescriptions.		8 ¼ ½ ¾ p. .	8 ½ 9 8 p. .	8 8 ¼ .
Bil. des Ferm.		. . . . .	. . . . .	. . . .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 18

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Mardi 1 Mai.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 20 *Mars*.

UNE Compagnie de Négocians établis à Kola, dans la Laponie Moſcovite, fait équiper actuellement pluſieurs bâtimens pour aller à la pêche de la baleine ſur la côte du Groenland. La Cour doit lui accorder un privilege excluſif. Les circonſtances ſont d'autant plus favorables pour une pareille entrepriſe, que quelques Puiſſances Commerçantes ſe trouvent dans la néceſſité de négliger totalement cette pêche.

BRANDEBOURG.

DE BERLIN, *le* 12 *Avril*.

Les Directeurs de la Compagnie privilégiée d'Embden, pour la pêche du hareng, ont fixé au 20 Mai prochain, l'ouverture d'une Aſſemblée compoſée de tous ceux des Intéreſſés qui voudront y aſſiſter. Cette Aſſemblée ſe tiendra à Embden même. On y doit faire la réviſion générale des comptes annuels. Il y ſera délibéré ſur les moyens qui pourront contribuer à mettre les affaires de la Compagnie ſur un pied plus floriſſant.

ESPAGNE.

DE BARCELONE, *le* 30 *Mars*.

Le 12 de ce mois, un chebec-corſaire de Mayorque, entra dans notre Port avec un bâtiment Napolitain qu'il avoit repris la veille ſur un corſaire Mahonois. Sa cargaiſon conſiſtoit en cent cinquante pipes d'eau-de-vie, en chapeaux, mouchoirs & huit paquets de peaux. Le Capitaine Napolitain s'appelle Cayetano Jaime : ſon Equipage n'étoit compoſé que de ſept hommes, & il alloit à Livourne lorſqu'il fut arrêté par le corſaire Mahonois.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 8 *Avril*.

Le 3 de ce mois, on fit dans la Chambre des Communes la lecture d'un Bill pour déduire les droits ſur le ſel de rebut ; un ſecond pour le payement des droits ſur le papier, & un troiſieme pour l'entrée du lin, venant des pays qui ſont en bonne intelligence avec cette Couronne, ſur des bâtimens neutres. Ce dernier Bill fut auſſi lu le 5 dans la Chambre des Pairs.

Les Directeurs de la Compagnie des Indes qui, malgré les efforts de l'Adminiſtration pour rendre douteuſe l'invaſion d'Hyder-Ali, n'ont que trop lieu de craindre la vérité des fâcheuſes nouvelles arrivées depuis peu de ces contrées, viennent de ſupplier le Gouver-

nement d'envoyer immédiatement des forces de terre & de mer en Asie. Ils demandent qu'un Corps de 3000 hommes soit prêt à mettre à la voile au commencement de Mai, & qu'il parte aussitôt pour les Etablissemens de Bombay, de Madrass & du Bengale.

» On a cru que tous les Particuliers » excessivement enrichis dans nos Comp» toirs de cette partie du monde, avoient » ramené ici leur immense richesse ; » mais on sçait aujourd'hui que l'inté» rêt de l'argent étant dans ces con» trées de 12 à 14 pour cent, l'appât » de ce nouveau bénéfice les a déter» minés à laisser une grande partie de » leur fortune dans ce pays ; & l'on sent » combien le bruit qui s'est répandu, » & qui malheureusement a trop de vrai» semblance, doit effrayer les Propriétaires de ces fonds, si éloignés d'eux » & si hasardés, dans le cas d'une révo» lution qui nous seroit contraire ».

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le 12 Avril.*

Leurs Hautes-Puissances ont arrêté » que les Propriétaires de divers vais» seaux qui sont obligés de rester, à » leur détriment, dans différens Ports » Etrangers, puissent, sans enfreindre » le Placard du 25 Janvier passé, ven» dre leurs navires, pourvu que ce ne » soit à aucun des Sujets de la Grande» Bretagne, ou pour le compte desdits » Sujets ; & à condition aussi qu'on pren» ne tous les soins possibles pour rame» ner les Equipages dans les Etats de » la République. Pour cet effet, ces » Propriétaires sont autorisés à ne don» ner auxd. Equipages aucun à-compte, » à ne leur fournir que l'argent absolu» ment nécessaire pour le voyage, & à » ne les payer entierement que lorsqu'ils » seront ou arrivés dans le pays, ou en» gagés hors du pays sur quelque vaisseau » de guerre de la Nation ».

I I.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

D'ANGOULÊME, *le 12 Avril.*

DES mesures de l'Angoumois.

» La mesure des vins est la même dans toute la Province. Le tonneau en petites futailles, est composé de quatre barriques, contenant chacune cent soixante pintes, & chaque pinte quatre roquilles. Trois desdites roquilles font la pinte de Paris : ainsi la petite barrique d'Angoumois contient deux cens treize pintes & un tiers de Paris. La grosse barrique appellée *façon Bourdeloise*, contient deux cens pintes d'Angoulême, ou environ deux cens soixante-six pintes de Paris. Cette futaille usitée en Périgord ne l'est presque point en Angoumois, où il semble que l'usage ait introduit une futaille moyenne entre les deux premieres : car on compte assez ordinairement que la barrique de vin doit contenir trente veltes. La velte contient huit pintes de Paris, ou six pintes d'Angoumois. On compte cependant, dans l'usage ordinaire, qu'elle équivaut à six pintes & deux tiers. La barrique d'eau-de-vie est toujours comptée de vingt-sept veltes, quoique l'on n'en fabrique point d'aussi petites, & qu'on introduise presque toujours cette liqueur dans des tierçons, espece de tonneau qui contient environ deux barriques. D'où il suit que lorsqu'on parle d'une barrique d'eau-de-vie, cette expression en désigne seulement vingt-sept veltes qu'on a dépotée, c'est-à dire, mesurée & introduite, soit dans un tierçon, soit dans un autre vase. Cet usage est établi pour éviter les erreurs qui tourneroient au préjudice du Vendeur ou de l'Acquereur, si l'on comptoit sur l'égalité des tonneaux qui ne peut avoir lieu, si ce n'est à quelques pintes près. Cette différence occasionneroit toujours une lésion assez considérable en plus ou en moins, à cause de la cherté ordinaire de cette liqueur ; au lieu qu'elle est si petite par rapport à la modicité du prix du vin, qu'on ne prend pas la peine d'y faire attention.

Chaque Seigneur de l'Angoumois a droit de tenir mesure, lorsqu'il a la haute-Justice. Il y a donc presque autant de boisseaux différens que de Seigneuries. Le poids réduit du boisseau d'Angoulême peut être évalué quatre-vingt-quatre livres ; il varie ensuite selon la qualité des différentes especes de froment ; il est divisé en seize mesures, & c'est sur ce boisseau que la réduction

de ceux des Seigneurs se fait. Pour la facilité du mesurage, on divise le boisseau d'Angoulême en deux demi boisseaux ; vingt-cinq demi-boisseaux composent la pipe garnie. Le vingt cinquieme demi-boisseau qu'il est d'usage de donner pour garnir la pipe, étant de huit mesures, la garniture d'un demi-boisseau est exactement un tiers de mesure. Il est étonnant qu'il n'y ait pas au Minage de ces tiers de mesures, & qu'on les remplace, en donnant à vue d'œil une ou plusieurs jointées de grains. On peut voir la composition des pipes de grains des principaux lieux de la Province, sur le registre des Mercuriales, déposé au Greffe de la Sénéchaussée d'Angoulême. Il sert de base pour le payement des rentes seigneuriales dans les différentes terres & pour le Commerce des grains.

Les domaines de toute espece, même les bois des Particuliers, se mesurent au pied de Guienne, par carreaux & par journaux. Le carreau est un carré de douze pieds de Guienne, ou une figure quelconque, dont la surface peut être évaluée cent quarante-quatre pieds carrés de Guienne. Le journal est une étendue qui contient deux cens carreaux ou huit cens toises de Guienne. Cette mesure est la plus générale en Angoumois ; il y en a de particulieres à certains cantons. Les terres se mesurent dans le Marquisat de Ruffecq, par septiers, quartiers & boisselées. La septiere de terre contient seize boisselées, & la boisselée cent trente-trois carreaux un tiers. Le quartier est composé de quatre cents carreaux, qui valent deux journaux & deux tiers de journal. Il est étonnant que l'on soit indécis dans l'Angoumois, sur l'exacte valeur du pied de Guienne ; les uns lui donnent neuf lignes de plus qu'au pied de Roi ; les autres neuf lignes trois quarts ; les troisiemes dix lignes, & les derniers Réformateurs lui donnent un pouce de plus ; ce qui réduit la toise de Guienne à six pieds quatre pouces six lignes de Roi, à six pieds quatre pouces dix lignes & demie, à six pieds cinq pouces, & à six pieds six pouces. On la comptoit autrefois à six pieds cinq pouces dans le Marquisat de Ruffecq ; mais elle est fixée aujourd'hui à 6 pieds 6 pouces ; ensuite de la vérification que le Seigneur a fait faire du pied de Guienne à Bordeaux, que l'on a trouvé être de treize pouces de Roi. On la compte de cette façon sur le registre des mesures, déposé au Greffe de la Sénéchaussée d'Angoulême ; mais il y est observé que cette longueur n'a jamais été reçue dans la pratique. Il est étonnant que l'Autorité n'ait pas obligé les Ouvriers, sur tout, à s'y conformer. Quoi qu'il en soit, on peut dire, en comptant sur ces incertitudes, que le journal d'Angoumois contiendra une boisselée & demie de Ruffecq, si les deux surfaces sont arpentées avec la même mesure ; qu'en supposant la toise de Guienne de six pieds quatre pouces six lignes de longueur, le journal d'Angoumois contient neuf cents trois toises neuf pouces de Roi ; que le même journal contiendra neuf cents quatorze toises cinq pieds neuf pouces neuf lignes quatre points de Roi, si la toise de Guienne est comptée de six pieds cinq pouces ; qu'il contiendra enfin neuf cents trente-huit toises cinq pieds quatre pouces, si elle a six pieds six pouces de longueur. Il est aisé de vérifier tous ces calculs, en faisant l'analogie suivante. » Le nombre carré d'une aliquote quel- » conque de la mesure de Guienne, est au » nombre carré de l'aliquote pareille » qu'il contient de la mesure de Roi, » comme le nombre qui exprime le » journal de Guienne en toises de Guien- » ne, est à celui qui exprimera le même » journal en toises de Roi ». Si l'on suppose la toise de Guienne valoir six pieds six pouces de Roi, on fera le carré de six pieds réduits en pouces, parce que le pouce est aliquote pareille des deux mesures ; on fera de la même façon le carré de six pieds six pouces de Roi ; on prendra pour troisieme terme de la proportion le nombre huit cents, qui exprime combien le journal contient de toises de Guienne. Cette proportion deviendra la suivante : 5184 : 6084 :: 800 : $x = \frac{6084 \times 800}{5184}$, qui valent neuf cents trente-huit toises cinq pieds quatre pouces. L'arpent Royal dont on se sert pour mesurer les forêts du Roi, contient cent perches carrées de vingt-deux pieds de longueur chacune, qui valent mille trois cents qua-

rante-quatre toises deux pieds huit pouces de Roi : d'où il suit que cet arpent ne vaut pas tout-à-fait un journal & demi d'Angoumois. Il est aisé, d'après ces données, de voir combien il s'en faut, en adoptant pour la toise de Guienne l'une des dimensions ci-dessus. On pourra comparer aussi de la même maniere l'arpent de Paris au journal d'Angoumois : cet arpent contient cent perches carrées de dix-huit pieds de longueur chacune, ou neuf cens toises carrées de Roi. Il est donc un peu plus petit que le journal d'Angoumois, mesuré même à la plus petite toise de Guienne. *Ces Observations sont de M.* Munier.

D'AGDE, *le* 15 *Avril.*

Il est entré dans notre Port, pendant le mois dernier, 124 bâtimens, venant de Provence, d'Espagne & d'Italie, qui ont importé 12065 quintaux d'huile d'olive, 15216 quintaux de savon & autres diverses marchandises, comme chanvres, laines, cotons, vins, drogueries, épiceries, quincailleries, &c.

Il en est sorti 108, qui ont exporté pour la Provence, l'Espagne & l'Italie 69132 quintaux de bled; 5780 quintaux de seigle; 121 quintaux de légumes; 450 quintaux de gros mil; 212 quintaux de farine; 314 quintaux de vieux linge pour les Papeteries; 362 barriques de café pesant 1667 quintaux; 17 barriques d'indigo pesant 24 quintaux; 242 barriques de sucre terré pesant 2252 quintaux; 11 barils de cacao pesant 29 quintaux, & diverses autres marchandises, comme vins, toiles & draps; pour la subsistance des Troupes à Toulon, 14963 quintaux de bled; 1500 quintaux de seigle; 241 quintaux de légumes; 2271 quintaux de viande salée; & pour les Isles Françoises de l'Amérique, passant par Marseille, 546 barils de farine pesant 1092 quintaux.

DE LA ROCHELLE, *le* 14 *Avril.*

Il est né en 1779, dans cette Ville, 509 personnes, dont 283 garçons & 226 filles. Il y a eu 151 mariages & 880 morts, 460 hommes & 420 femmes. Le nombre des enfans portés à l'Hôpital-Général a été de 120, 64 garçons & 56 filles. Des 880 morts, il y en avoit 194 de 50 ans & au dessus. Comme on a eu dessein de ne connoitre que la Population de la Ville, on n'a point compris dans cet état les Habitans de la Paroisse de Notre Dame, qui est située hors des murs. On a également fait abstraction des Pauvres qui sont décédés au Dépôt de mendicité, quoique plusieurs soient de la Ville. Il n'est pas question non plus des Soldats, des Pauvres & des Matelots non domiciliés, ni des Prisonniers Anglois qui sont morts à l'Hopital de la Charité, ni des femmes qui ont fini leurs jours dans les Hôpitaux.

DE SALERS (*en Auvergne*), *le* 18 *Avril.*

Par Arrêt de la Cour du Parlement de Paris, du 8 Mars 1780, il est enjoint aux Syndics des Paroisses situées dans l'étendue du ressort du Bailliage de Salers, de veiller à l'exécution de l'Arrêt du 7 Septembre 1778, pour l'enterrement des bêtes mortes. Il est fait défenses à toutes personnes de mener ou faire mener dans les pâturages publics, boire dans les ruisseaux & fontaines publiques & particulieres, aucunes bêtes malades; il leur est pareillement enjoint de tenir les bêtes malades dans les écuries ou parcs séparés de leurs bestiaux, sans leur permettre d'avoir aucune communication avec les autres bestiaux; le tout sous les peines portées par ledit Arrêt.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

EPIZOOTIE catarrhale de 1776; *par M.* Husard, *Vétérinaire.*

» Pendant le printems de 1776, les chevaux furent attaqués d'une maladie qui s'annonce dans le plus grand nombre par les symptômes suivans : les premiers jours, un mal-aise & une foiblesse générale; quelques légers fris-

ſons, ſur-tout le ſoir à la rentrée du travail; des ébrouemens fréquens, ſuivis de l'écoulement par les nazeaux d'une humeur limpide & âcre, un mouvement convulſif dans la levre antérieure, la perte de l'appétit dans quelques uns; vers le 4e. jour, ce ſymptôme étoit plus général, les ébrouemens moins fréquens, l'humeur devenoit verdâtre & s'épaiſſiſſoit, elle ne couloit alors que par un nazeau; les glandes de deſſous la ganache ſe tuméfioient du côté du nazeau fluant, elles n'étoient entierement gorgées que lorſque le flux avoit lieu par les deux à la fois; ce qui étoit rare à cette époque. Le huitieme, dixieme & douzieme jours, les ébrouemens ceſſoient, l'humeur devenoit plus épaiſſe, jaunâtre, & ſucceſſivement blanche; elle couloit en plus grande quantité, & ſouvent alors par les deux nazeaux. La reſpiration ſe trouvoit gênée; quelques légers accès de toux, qui n'avoient le plus ſouvent lieu que parce que l'humeur devenue trop épaiſſe pour fluer librement, engouoit les foſſes nazales (car les chevaux chez leſquels elle a conſervé plus de fluidité en ont été exempts) en facilitoient l'expulſion. Le flux & la tuméfaction ceſſoient peu à peu, & l'animal reprenoit ſa gaieté & ſon appétit. Telle a été la marche la plus ordinaire & la plus longue de la maladie, vers la fin de Février & pendant tout le mois de Mars ».

» En Avril, elle s'eſt annoncée par la proſtration des forces, une toux ſeche & plus ou moins violente, beaucoup de ſenſibilité à la poitrine, la peau ſeche & attachée aux chairs; ſix, huit ou dix jours après, la toux devenoit graſſe, & il ſe faiſoit par la bouche & les nazeaux une expectoration copieuſe de matiere épaiſſe & jaunâtre; l'inſenſible tranſpiration ſe rétabliſſoit, étoit même quelquefois abondante, & l'animal étoit guéri ».

» Dans l'une & l'autre époque, lorſqu'elle a attaqué des ſujets qui avoient eſſuyé antérieurement des maladies de poitrine, ceux en qui cette partie étoit foible & délicate, chez les chevaux pouſſifs, elle s'eſt plus particulierement fixée ſur le poumon, & quelques-uns ont ſuccombé; la pouſſe en a été augmentée au point que pluſieurs n'ont pu réſiſter aux chaleurs de l'été: en général, elle a été peu meurtriere, & ſe terminoit au bout de quinze jours ou trois ſemaines au plus. Tous les chevaux qui avoient des eaux aux jambes, des javarts, ou d'autres accidens locaux ſuppurans en ont été exempts ».

» Le traitement a été ſimple. On a ſuivi la marche de la maladie: dans le premier cas, les mucilagineux, les adouciſſans en boiſſons & en fumigations, enſuite les délayans légérement inciſifs, le kermès minéral étendu dans l'eau blanchie avec le ſon de froment, & miellée, ont été mis en uſage avec ſuccès. Dans le ſecond, les infuſions de plantes aromatiques & inciſives, la poudre de réglisſe, & le kermès dans le miel, donnés en bol, qu'on a ſouvent préférés, vu la toux que les breuvages rendoient plus fréquente & plus forte, nous ont également réuſſi: la nourriture étoit la paille & le ſon ».

» Il y a eu des chevaux qui n'ont pas ceſſé de travailler, & auxquels on n'a donné que du miel, qui ont également guéri; mais la maladie a été plus longue & la toux plus opiniâtre. Les urines ont été très-abondantes pendant l'action des remedes chez les uns & les autres, mais beaucoup plus chez les premiers que parmi ceux qui ont toujours travaillé; elles étoient blanches & très-chargées dans ceux-ci ».

» La ſaignée a été prohibée, non qu'elle eût pu produire quelquefois de bons effets dans le commencement; mais comme on faiſoit peu d'attention à l'invaſion du mal, il n'étoit plus tems de la pratiquer vers le 4e. ou 6e. jour que la coction de l'humeur commençoit à ſe faire. Ceux qui méconnoiſſant le caractere de la maladie, l'ont miſe en uſage dans le ſecond cas à pareille époque, fixant le mal ſur la poitrine, ont occaſionné des peripneumonies qui ſe ſont terminées par l'empième & la mort, ou ont rendu la maladie bien plus longue, & porté une atteinte funeſte au tempérammment du malade ».

» En 1732, les chevaux furent attaqués d'une affection catarrhale qui précéda l'épidémie du même genre qui ſe déclara à Edimbourg. » Avant que cette » maladie ſe déclarât parmi les hommes,

dit M. Saillant, Tableau historique & raisonné des épidémies catarrhales, p. 39, d'après les act. d'Edimbourg, T. 2, p. 29, » les chevaux furent générale- » ment attaqués de morfondement, » c'est-à-dire, d'un écoulement de mu- » cosité par les nazeaux ».

» En 1743, une pareille affection précéda encore une pareille épidémie. » En » Février & Mars, dit le Médecin cité plus haut, pag. 66, d'après Huxham, *de aere & morbis. Epid. ann.* 1743, » les » chevaux avoient été infestés d'une es- » pece de galle, plusieurs avoient été » consumés par la phtisie, & quelques- » uns suffoqués par l'angine & la toux ».

» En 1776 & 1780, les épizooties suivirent au contraire ces épidémies; celle de 1780 dura long-tems & fit périr beaucoup d'animaux ».

I I.

MOYEN proposé & éprouvé pour l'entretien de la santé des Moissonneurs; par M. Poumel, *Chirurgien de Coinci-l'Abbaye, inséré dans le N°. 14 de la Gazette de Santé.*

» Il y a huit ans que j'exerce l'Art de guérir dans la Campagne. Je croyois en arrivant, y trouver des hommes forts, vigoureux, robustes, tels enfin qu'on se plait à nous peindre ordinairement cette portion de l'humanité la plus précieuse. Quelle fut ma surprise, quand au lieu d'hommes aussi-bien constitués, je trouvai un Peuple d'infortunés trainant une vie languissante au milieu de mille maux & de mille infirmités. Il est des contrées heureuses, où cette classe d'individus réunit la force & la vigueur, & c'est sans doute dans les pays où tout le monde jouit d'un honnête nécessaire ».

» Il s'en faut bien que celui que j'habite, présente un spectacle aussi consolant! Sur vingt malades, il s'en trouve douze ou quinze plongés dans la plus grande pauvreté; source intarissable de mille indispositions. C'est un fait dont je suis tous les jours le triste témoin. Je ne puis m'empêcher de m'élever ici contre ceux qui osent avancer qu'il est nécessaire que les gens de la campagne soient dans la misere; que c'est le seul moyen de les rendre laborieux. C'est une erreur grossiere. L'indigence ne produit que des êtres foibles & fait dégénérer l'espece humaine, lui ôte son courage, sa vigueur & toutes ses facultés ».

» Le desir d'être utile à ces infortunés, m'a engagé à rechercher les causes de ce déluge de maux qui les environnent. L'experience m'a convaincu, que presque toutes leurs maladies fluent de trois sources principales, qui sont ou les mauvais alimens, ou les travaux trop pénibles, ou les chaleurs excessives pendant la moisson ».

» Je me suis borné à cette derniere cause, bien persuadé qu'en prévenant les effets qu'elle produits, on remédieroit en même tems, au moins en bonne partie, aux deux autres. En effet, mettre les malheureux Moissonneurs en état de supporter les chaleurs immodérées de l'été; prévenir les maux & les maladies qu'elles leur occasionnent, seroit à mon avis, les mettre dans le cas de soutenir avec bien plus de force & de courage leurs travaux de la moisson. Ils ne seroient pas ensuite obligés, comme ils le sont ordinairement, de consommer, pendant l'hiver, en frais de maladies, le fruit qu'ils en retirent en Eté ».

» Le moyen préservatif que je propose, & dont je me sers avec succès depuis quelques années, est simple, & la préparation en est facile & peu coûteuse. Je fais mettre à-peu-près une livre de jus de groseille dans plein une cruche d'eau, qui en contienne six bouteilles. Je la fais édulcorer avec plus ou moins de sucre, & je recommande qu'on la tienne dans l'endroit le plus frais ».

» Cette eau, ainsi préparée, sert de boisson aux Moissonneurs pendant toute la journée. Tous ceux qui en font usage m'ont avoué qu'indépendamment de ce qu'ils l'ont trouvée très-agréable, ils ont été beaucoup moins altérés qu'à l'ordinaire; on en sent aisément la raison. Presque pas un de ceux-là n'ont été malades; tandis que la plus grande partie de ceux qui ne l'ont pas connue, ou qui ont négligé de s'en servir, a éprouvé mille indispositions ».

» Comme il ne seroit pas étonnant,

parmi ces infortunés, d'en trouver qui ne voudroient pas se donner la peine de préparer ce jus, d'autres qui manqueroient d'intelligence, d'autres enfin qui n'auroient pas le moyen de fournir à ces petits frais, ne pourroit on pas ajouter aux remedes qu'on distribue *gratis* dans les campagnes, par ordre de MM. les Intendans, dont on ne sçauroit trop louer les vues bienfaisantes; ne pourroit-on pas, dis-je, ajouter aux remedes dont nous venons de faire mention, le syrop de groseille qu'on feroit distribuer, par rouleaux, dans toutes les Paroisses, en raison du nombre des Moissonneurs employés, & qu'on feroit faire dans chaque Ville la plus voisine, pour moins multiplier les frais* ».

» C'est alors que MM. les Seigneurs & MM. les Curés pourroient, sans courir aucun risque, rendre des services essentiels à leurs Vassaux, à leurs Paroissiens ».

» Je puis, sans sortir de mon sujet, assigner une quatrieme cause des maux infinis qui affligent beaucoup de gens de la campagne, c'est la malpropreté ».

» Entrez dans les asiles de l'indigence & de la misere, vous y respirerez un air corrompu. La lumiere y pénétre à peine. Avancez, jettez les yeux sur le lit de ces infortunés, vous y verrez une paille à demi-pourrie, vous vous appercevrez dans plusieurs que ce qu'on appelle *lavier*, manque d'issue au dehors. L'eau dont ils se servent continuellement, tombe dans un coin de la chambre où ils mangent, où ils couchent, & y forme une espece de bourbier d'où il s'exhale une odeur des plus malfaisantes, source de mille maux. J'ai quelquefois rendu la santé à quelques-uns de ces malheureux, en détruisant cette seule cause ».

III.

L'Académie Royale des Sciences, dans sa Séance publique du 25 de ce mois, a adjugé le Prix proposé dès 1779, concernant *la théorie des machines simples*, à M. Coulomb, Capitaine en premier au Corps Royal du Génie, & Correspondant de l'Académie. Cette Compagnie a fait une mention honorable de trois autres Pieces, & a proposé *la théorie des assurances maritimes*, pour le Prix de deux mille livres, fondé par M. Rouillé de Meslay, Conseiller au Parlement, & qu'elle distribuera en 1783. Les Pieces écrites en François ou en Latin, doivent être adressées au Secretaire de l'Académie avant le premier Septembre 1782. Un Citoyen, qui ne s'est pas fait connoitre, a remis à cette Compagnie un fonds de douze mille livres, destiné à former une rente qui sera employée de la maniere qu'elle jugera la plus utile. L'Académie, en acceptant cette offre, s'est imposée à elle-même deux conditions; la premiere, de n'employer jamais aucune partie de ce fonds pour aucun de ses Membres; la seconde de rendre compte tous les ans, dans l'une de ses Assemblées publiques, de l'usage qu'elle en fera.

IV.

Annonce de Livre.

Considérations adressées aux Patriotes Allemands; Ouvrage écrit en Allemand. 2e. continuation ou 3e. volume de 244 pag. A Francfort & à Leipsick, 1780.

La premiere a pour objet les charriots & voitures Allemands. L'Auteur établit que plus les chevaux sont éloignés du fardeau, plus ils ont de facilité à le trainer, & que, pour que les voitures roulent aisément, il faut que l'essieu soit de fer, & que le moyeu des roues en soit garni en dedans. Les prérogatives d'un Docteur en Droit en Allemagne, font le sujet de la deuxieme Considération. Il est question dans la troisieme, des idées universelles de la Jurisprudence. L'origine de la charrue vient ensuite. Enfin les dernieres Considérations sont consacrées à faire connoitre en détail la dignité d'un Docteur en droit en Allemagne.

---

* *Le vinaigre ou le syrop de vinaigre étendu dans l'eau, peut remplacer avantageusement le jus de groseilles, & l'usage en est généralement plus praticable.* (Note des Auteurs de la Gazette de Santé).

V.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 28 Avril 1781.

Or de Portug. à . . .	730 l.	f.	marc.
Du Mexique à . . .	726		
Du Pérou à	720		
Les guinées à . . .	728		
Ducats à	98	10	
Or fin à 23 karats . . 31 32	102	10	once.
Or à 20 karats à . .	85		
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	7 6	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	7 6	
Piastres à	48	15	

VI.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 25 Avril 1781 au Samedi 28 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 18, 19, 20 à 21 liv.; le seigle, de 12 à 13 l.; l'orge, de 11 à 12 l. 10 s. Le froment à la Grêve, de 18, 19, 20, 21 à 22 liv.; le seigle, 12 à 13 liv.; l'orge, 12 à 13 l. *le sept.* Farine blanche à la Halle, de 36, 38, 40 à 41 l.; bis-blanc & bis, de 22, 24, 26, 28, 30 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

VII.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 25 Avril 1781, au Samedi 28 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20, 21 à 22 l. 10 s.; *idem* à la Grêve, de 18, 19, 20, 21, 22 à 23 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 24 Avril 1781, de 46 à 48 liv.; *idem* nouveau, de 42 à 44; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 47 à 48 liv.; *id.* nouv., 46 à 47; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 20 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 40 à 41; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 38 à 39; le cent de paille, de 18 à 20; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 28 à 36 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-V de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres
	PAIEMENT DU MERCREDI 25 AVRIL 1781.		
18.	M. Radix	Mercredi.	C.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	C.
27.	M. de France	Mercredi.	C.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	C.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	C.
11.	M. Boutray	Mercredi.	C.
	PAIEMENT DU JEUDI 26.		
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	C.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	C.
12.	M. Alissant	Jeudi	C.
14.	M. Nau	Jeudi.	C.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	C.
2.	M. Dutartre. (*Ancien Clergé.*) t. l. *Année* 1780.		
	PAIEMENT DU VENDREDI 27.		
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	C.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	C.
2.	M. Boscheron	Vendredi.	C.
21.	M. Patu.	Vendredi.	C.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	C.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABL

CHANGES du 27 Avril 1781.

Amsterdam, ...	53	Cadix, ...	
Londres, ...	30 11 16e.	Livourne, ...	
Hambourg, . . .	186 lettres.	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Pâques*. . ¾ p.	

DU VENDREDI 27 *Avril* 1781.

1780. Lot. Roy. .	1155 l.	1785	14
1781. *Primes*. 140	141 .	1786	13
1782		1787	12
1783	103 .	1788	11
1784	163 .	1789	11

1r. Viager . . . 5 p. % bénéfice. 2d. 2 p. % pe

Avril 1781.		*Du* 25.	*Du* 26.	*Du* 2
Comp. des Inds.	Actions	1955 52 ½ . .	1965	1960 62
	D° 16/25	1290	. . . . .	1290 . .
	D° 8es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	D° 25es	. . . . .	. . . . .	81 . . .
	Empr. d'Oct.	398	398	398 . .
Rescriptions.		8 8 ½ perte.	88 ¼ 8 ½ ¾ 88 ¼	8 ½ 98 ¾
Bil. des Ferm.		. . . . .	¾ perte. . . .	. . . . .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 28 Avril.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

D'ELSENEUR, *le 26 Mars.*

ON a publié à Copenhague un Placard portant : » que les bâtimens Danois, » destinés pour les Ports de la France & » de la Grande-Bretagne, se trouvant » maintefois, attendu qu'ils ne se pour- » voyent point de passeports Turcs, » afin d'en épargner les frais, dans la » la désagréable nécessité de refuser de » prendre pour la Méditerranée des char- » gemens qui leur sont offerts durant leur » voyage, il a été statué, pour parer à » cet inconvénient, qu'un chacun des » Sujets du Roi, qui desirera avoir un » passeport Algérien, pourra se le pro- » curer pour le prix ordinaire de 52 » rixdhalers ; mais dès qu'il sera prouvé » que les bâtimens n'en auront point fait » usage, on remboursera aux Arma- » teurs 50 rixdhalers, comme la valeur » réelle d'un tel passeport. A cet effet, » on a fixé le Cap Finistere comme le » point de hauteur, d'où l'usage des- » dits passeports sera compté ; desorte » que dès que les bâtimens ne l'auront » point doublé, mais auront seulement » relâché dans des Ports en-deçà du » Cap, les 50 rixdhalers seront resti- » tués aux Armateurs, mais non dans » le cas contraire. Un pareil passeport » pourra servir deux ans aux bâtimens » qui auront fait le cabotage au-delà » de cette promotion, & au bout de » ce terme, il pourra être renouvellé » par un Consul, en payant cependant » derechef 50 rixdalers ».

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 3 Avril.*

Sa Majesté continue à faire chaque jour dans l'Administration les reformes que sa sagesse & son amour pour ses Peuples lui suggerent. Il regnoit dans la plupart des Pays de sa domination un abus très-onéreux au plus grand nombre des Particuliers. La vanité ou un respect mal entendu pour les morts engageoient les parens des défunts à leur faire des funérailles si coûteuses que souvent elles absorboient toute la succession. On a vu même plusieurs fois des gens obligés de vendre une partie de leurs biens pour payer l'enterrement d'un de leurs proches. Moyennant les sages réglemens de S. M. I. à cet égard, un pareil abus n'aura plus lieu. On annonce aussi que l'Empereur est dans l'intention d'abolir l'impôt sur les vins du Pays, parce qu'Il a remarqué que cet impôt tomboit principalement sur la partie du Peuple la moins aisée. Mais afin que les revenus de l'Etat ne souffrent point de cette suppression, il sera mis une taxe sur les chevaux & les voitures ; ce qui ne regardera que les gens opulens.

Les Etats des Pays-Bas Autrichiens ont fait présenter une Requête à Sa

Majesté Impériale pour obtenir de ce Prince la permission de travailler à mettre le Port d'Anvers en état de recevoir les plus gros navires, ainsi qu'il l'étoit il y a deux siecles. On desire fort qu'ils obtiennent ce qu'ils demandent.

BRANDEBOURG.

DE BERLIN, *le 29 Mars.*

Les Réglemens faits nouvellement au sujet du café déplaisent généralement au Peuple qui s'est accoutumé à l'usage de cette boisson. Plusieurs Habitans d'un Village situé à envirron deux lieues de cette Capitale, ont osé troubler les Commis chargés de l'exécution des ordres de la Cour concernant cet objet, & les ont forcés de sortir du lieu. Le Ministere a envoyé aussi-tôt un détachement de Hussards, qui a arrêté les principaux mutins ; mais il en est résulté qu'un grand nombre d'Habitans ont pris le parti de quitter leur demeure & de se retirer sur le territoire de Saxe.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 4 Avril.*

L'embargo que les Etats-Généraux avoient fait mettre sur les bâtimens qui se trouvoient dans les Ports de la République, lors de la publication du Manifeste de Sa Majesté Britannique, ayant été levé, plusieurs de ces navires qui sont Ecossois, se disposoient à faire voile avec des chargemens en lin & en graine de lin. Mais Leurs Hautes-Puissances ayant délibéré s'ils devoient prohiber l'exportation de cette espece de marchandises, ont ordonné qu'il ne sortiroit de leur Port aucun navire qui en fût chargé ; en conséquence, ces bâtimens ont été forcés de décharger leurs cargaisons, & ensuite ils pourront s'en retourner en lest.

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le 9 Avril.*

Leurs Hautes-Puissances ont prorogé jusqu'au dernier Juin prochain la levée du double droit de fret & de tonnage. Elles ont permis la Navigation vers la Baltique, sous convoi convenable, ainsi que l'exportation du fer, du fil de fer, des clous, des ancres, n'excédant point mille livres pesant, de l'avoine, du froment, du chanvre, &c. excepté pour les Ports de la Grande-Bretagne. Elles ont arrêté » qu'au cas qu'avant le pre-
» mier Décembre 1781, Elles donnas-
» sent ordre de suspendre les hostilités,
» il sera remboursé de la caisse du droit
» de fret & de tonnage, à ceux qui ont
» armé en course, la moitié des pertes
» réelles qu'ils auront faites, suivant
» l'estimation des Amirautés, pourvu
» que ces armemens soient accélérés au-
» tant qu'il sera possible ».

D'AMSTERDAM, *le 11 Avril.*

Les Directeurs des Pêcheries établies dans les Villes & Villages le long des côtes de la République, ont présenté une Requête aux Etats-Généraux, par laquelle ils supplient Leurs Hautes-Puissances de conclure une convention avec la Grande-Bretagne, pour que les Pêcheries des deux Nations soient déclarées libres, avec les précautions usitées en pareille occasion.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE TOULOUSE, *le 6 Avril.*

Une grosse chienne ou chien enragé répandit, sur la fin du mois dernier, l'alarme dans cette Ville : en entrant par la Porte de Saint-Etienne, cet animal mordit plusieurs chiens, & fondit sur un troupeau de cochons. On assure même qu'il blessa un petit enfant : plusieurs personnes s'en étant apperçues, le poursuivirent armées de fourches & de bâtons : le chien suivit les dehors de la Ville, entra par la Porte de Matabiau, traversa la Place Royale, & enfila la rue de Saint-Rome, toujours suivi par les Paysans. Un Soldat de recrue, qui vit cette bête furieuse en disposition de se jetter sur lui, tira son épée, & la lui plongea dans la gueule ; le chien ne mourut pas sur le coup, mais il alla expirer à deux cens pas de-là.

Sur le procès-verbal dressé par les Commissaires de Police, MM. les Capitouls rendirent une Ordonnance qui ordonne que tous les cochons mordus seront tués ainsi que les chiens de Bouchers, dont il est fait mention dans ledit procès verbal. Pour prévenir à l'avenir de pareils accidens, il est défendu, par cette même Ordonnance, aux Particuliers de laisser vaguer leurs chiens dans les rues, & très-expressément enjoint aux détachemens du Guet, de tuer tous ceux qui ne seront point connus.

D'ALAIS, *le 8 Avril.*

Histoire naturelle & topographique du Diocèse d'Alais, extraite de l'Histoire naturelle du Languedoc, par M. de Genssane.

» En parcourant les montagnes qui sont au nord du Diocèse d'Uzès, on est agréablement surpris de voir l'industrie des Habitans forcer en quelque sorte les rochers à se prêter à leurs travaux, & tirer du milieu de ces roches des récoltes qu'on n'auroit pas même soupçonné pouvoir y croitre; mais ce n'est-là que le prélude de ce qu'on admire dans le Diocèse d'Alais. Il n'y a ici que des roches nues ou inaccessibles qui y occupent une grande partie du terrein qui soient à l'abri des mains du Cultivateur. On est même actuellement dans l'usage d'employer la poudre à canon pour faire sauter tous les endroits où l'on prévoit pouvoir se procurer un trou propre à contenir quelques paniers de terre qu'on y porte sur les épaules, pour y planter un arbre, soit olivier, soit mûrier qui manque rarement d'y réussir ».

» Je n'ai point vu de pays, dit M. de Genssane, & je ne crois pas qu'il y en ait dans le monde où, proportion gardée, il y ait autant de maçonnerie que dans le Diocèse d'Alais. Toutes les terres des côteaux qui sont très-rapides, & qui occupent tout ce pays, sont soutenues du haut en bas par des murs construits en amphithéatre, les uns au dessus des autres, & par-là tout est en plaine au milieu des roches escarpées. Sans cette sage & laborieuse précaution, les ravins & les orages auxquels on y est annuellement exposé, auroient bientôt dépouillé ces roches, & toute culture y seroit impraticable. Disons-le, ce pays autrefois le théatre des horreurs dont nous gémissons encore, & qui porterent à la France un coup irréparable, est devenu de nos jours le centre de l'industrie, de la vertu & de l'urbanité! Qu'on ne s'en étonne pas? Plus un Peuple est laborieux, plus il est doux & poli. Je puis dire que le Peuple des Cevennes est aujourd'hui dans ce cas, tant il est vrai que l'amour du travail est le premier principe de la candeur & de l'aménité ».

» Si on nous demandoit quelle est la source de ce haut point d'industrie, nous répondrions, sans hésiter, qu'elle est due aux sages vues du Prélat respectable, M. de Bauteville & de ses Préposés qui gouvernent ce Diocèse, par l'inestimable attention qu'ils ont de maintenir en bon état les chemins de communication d'un endroit à l'autre. Il n'y a point ici de Village qui n'ait ses débouchés avec les endroits circonvoisins, & l'on voyage au travers de ces montagnes & de ces rochers, avec la même aisance que dans une plaine. Par-là, tous ces Peuples commercent ensemble. Les denrées d'un canton passent avec facilité à un autre qui en manque. Le canton qui n'a que des châtaignes en fournit à celui qui n'a que du bled; celui qui n'a que du bled en fournit à celui qui n'en a pas, & ainsi de toutes les autres denrées, ce qui soutient tout-à la-fois le Commerce & l'Industrie ».

M. de Genssane commence sa tournée dans ce Diocèse, par la Ville d'Alais même. Nous donnerons dans les Gazettes suivantes un précis de ce qu'il y aura remarqué de plus intéressant & de plus instructif sur l'Agriculture, les Arts & l'Industrie des Habitans de ce pays.

DE CIVRAY (*en Poitou*), *le 30 Mars.*

Lettre sur l'état & dépense d'anciennes Confréries.

» Je viens de découvrir un ancien compte rendu par le Procureur-Receveur de la *Confrérie de S. Blais*, réunie depuis à la Fabrique de cette Ville. Le détail qu'il fait des mets que l'on servoit aux différens repas qui se don-

noient chaque année aux Confreres, m'a paru devoir intéresser ceux qui font des recherches relatives aux mœurs, aux usages & au prix des denrées des tems reculés, & peut amuser vos autres Lecteurs par le contraste qu'il présente avec nos mœurs actuelles. Je me contenterai de vous copier la dépense de deux de ces repas, parce que les autres n'en sont qu'une répétition. Le premier est du Jeudi d'après la Toussaint de l'année 1505; le second, du Jeudi d'après la Nativité de Notre-Dame 1506. Le nombre des Confréres présens étoit ordinairement de 30 à 40 ».

» *Premier diner.* Pour deux coutrets de » vin blanc & sept pots de vin rouge, » 28 s.; pour huit gorets de lait, 28 s. » 10 deniers; pour cinq gigots, huit » épaules & une longe de mouton, 13 » sous 4 den.; pour vingt-six chapons, » 32 s. 6 den.; épice, sucre, canelle & » safran, 8 s. 9 den.; lard pour flamber » lesdits gorets & larder lesdits cha- » pons, que pour les œufs pour farcir » lesdits gorets, 10 s. 6 den.; poires » pour led. diner, 2 s. *Belle chere*, 10 s. » Total, 6 liv. 13 s, 11 deniers ».

» *Second repas.* Pour deux coutrets de » vin, qui est vingt-cinq pots par cou- » tret, 33 s. 4 den.; pour six gorets de » lait, 30 s.; pour six gigots, six épau- » les & une longe de mouton, 14 s.; » pour vingt quatre chapons, 29 sous » 2 den.; poivre, gingembre, clous, » graine, canelle, muscade, sucre & » safran, 10 s. 11 den.; huit livres de » lard pour flamber lesd. gorets & lar- » der lesdits chapons, que faire le po- » tage, 10 s.; cinq douzaines d'œufs » pour farcir lesdits gorets, 2 s. 1 den.; » poires & pêches, 2 s. 6 d.; *belle chere*, » 10 s.; une douzaine d'écuelles d'é- » tain, pesant vingt-quatre livres, à » 3 s. la livre, 72 s.; trois douzaines » de verres, 3 s. 9 den. Total, 10 liv. » 17 s. 9 deniers ».

» Comme il y a dans ce second repas pour 3 liv. 15 s. 9 den. d'écuelles & verres, l'article des alimens ne monte qu'à 7 liv. 2 s.; cet article, au premier repas, étoit de 6 livres 13 s. 11 d.; ce qui annonce que la dépense étoit toujours à peu-près la même, parce que apparemment le nombre des Convives étoit le même. C'étoient aussi les mêmes alimens, & à-peu-près la même quantité. La cuisine moderne a porté plus loin insensiblement le luxe & la friandise pour la qualité. Il paroit qu'alors on avoit beaucoup de goût pour les épiceries. Celui du safran est à-peu-près abandonné. Ce que nous appellons dessert, est apparemment ce qu'on appelloit *belle chere*. Les Lecteurs instruits feront, sans peine, quant au prix des denrées, les évaluations nécessaires. Les autres peuvent consulter l'Ouvrage curieux qui a pour titre, *Essai sur les Monnoies*, ou Réflexions sur le rapport entre l'argent & les denrées, qui parut in-4°. en 1746, chez Coignart & de Bure, à Paris ». *Cet article est tiré des Affiches de Poitou.*

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

PRINCIPES des Romains sur l'Agriculture, Extraits des Recherches historiques sur l'Agriculture de ce Peuple. Paris, chez la veuve Duchesne, 1779.

Les principes généraux répandus dans leurs Auteurs Géorgiques, sont très-sains; ce sont les mêmes que ceux qui se retrouvent dans nos meilleures Maisons rustiques, & que nos bons Economes ont adoptés. Que faut-il faire, se demande Caton, pour bien exploiter une terre? Il faut, répond-il, 1°. prendre garde de la travailler à propos; 2°. la bien labourer; 3°. la bien fumer. Ce peu de mots comprend toute la science économique, & c'est ce que tous les Agronomes Latins ne cessent de répéter.

Mais entrons dans le détail de leurs préceptes, c'est un moyen de juger en quel état étoit ou pouvoit être l'Agriculture Romaine, puisque le succès de l'exploitation d'une terre dépend des maximes suivant lesquelles on la gouverne.

Voulez-vous, disent les Agronomes Romains, acquerir un bien de campagne? Ne vous pressez pas de l'acheter; ne ménagez point vos pas pour

le bien connoitre ; faites-en le tour plus d'une fois. Obſervez ſi les voiſins ont l'air d'être à leur aiſe ; on reconnoit à cela que le pays eſt bon. Remarquez par où on y entre, & par où on en ſort. Conſidérez la qualité du climat & du ſol. Attilius Régulus, celui qui fut Conſul dans la guerre punique, ne vouloit pas qu'on achetât des domaines dans un canton mal-ſain, quelque fertile qu'il fût, ni dans un canton ſalubre, ſi le terroir en étoit ſtérile.

Renoncez aux terres dont le travail demande trop de dépenſe & d'attirail. Sçachez qu'il en eſt d'un champ comme d'un homme ; il ſert de peu qu'il rapporte beaucoup, ſi la dépenſe ſurpaſſe le profit. L'objet eſt d'être dédommagé de ſes avances & de ſes peines. Ainſi le premier ſoin doit être d'épargner la dépenſe.

Rien n'eſt moins avantageux que de trop bien ſoigner ſon champ ; faites-y ce qui eſt néceſſaire, rien de plus.

Un fonds eſt mauvais quand il faut continuellement beaucoup de travail & d'argent pour le mettre en valeur.

Sur-tout que votre domaine ne ſoit point trop étendu ; n'imitez pas ces gens qui ſemblent poſſéder, moins pour jouir que pour empêcher les autres de jouir. Il vaut mieux moins ſemer & mieux labourer.

Achetez d'un bon Maître. Il y a de l'avantage à acquérir un domaine en bon état. Bien des gens croyent que l'on gagne à acquérir d'un Propriétaire négligent, à cauſe qu'il vend moins cher ; ils ſe trompent. L'acquiſition d'un bien délabré eſt toujours un mauvais marché.

Que l'habitation ſoit proportionnée à la grandeur du domaine ; qu'elle regarde (s'il eſt poſſible) le nord dans les climats chauds, le midi dans les climats froids, & l'orient équinoxial dans les climats tempérés. Qu'il y ait de l'eau ; qu'elle ſoit à portée d'une bonne Ville, près de la mer ou d'une riviere navigable, ou du moins d'un grand chemin fréquenté ; qu'on puiſſe à la proximité trouver des Ouvriers & des bœufs.

Ne bâtiſſez qu'après avoir planté ; ou plutôt encore, achetez, comme on dit, la folie d'autrui, pourvu que l'entretien n'en ſoit pas à charge.

Si votre maiſon eſt bien bâtie, bien ſituée, vous l'habiterez davantage, votre fonds en ſera mieux tenu, vous en tirerez plus de revenu. L'œil du maître engraiſſe les champs. Magon, le Carthaginois, prétendoit qu'en achetant un bien de campagne, on vendît la maiſon de Ville. Pline trouve le précepte trop rigide, & même contraire au bien public. Il reſtrreint l'idée de Magon à recommander l'inſpection aſſidue du maitre ſur ſon domaine.

Le domaine acheté, ne mépriſez pas légérement les méthodes du pays. Pourvoyez-vous d'un Econome habile ; n'abandonnez pas à des Eſclaves la conduite de votre bien. Ils font mal tout ce qu'ils font, comme on doit l'attendre de gens qui n'ont rien à eſperer.

Ayez grand ſoin de vos domeſtiques ; qu'ils n'aient point froid, qu'ils ſoient nourris.

Vivez bien avec vos voiſins ; ne ſouffrez point que vos gens leur donnent lieu de ſe plaindre. Si vous avez ſçu vous attirer la bienveillance du voiſinage, vous vendrez plus facilement vos denrées ; vous louerez plus facilement vos eſclaves & vos bêtes ; vous trouverez plus aiſément des Ouvriers. Si vous bâtiſſez, on vous aidera ; s'il vous arrive un accident, on accourra à votre ſecours.

Que tout ſoit achevé dans ſon tems. Les travaux de la campagne ſont tels que, ſi vous commencez une choſe trop tard, tout le reſte ſera pareillement retardé.

Celui qui emploie le jour à des ouvrages qu'on peut exécuter le ſoir, n'eſt pas un bon Econome, à moins qu'un tems défavorable ne le retienne à la maiſon. Plus mauvais Econome encore eſt celui qui fait les jours ouvrables ce qu'il pourroit faire les jours de fêtes ; & très-mauvais celui qui travaille par un beau tems à la maiſon, au lieu d'aller aux champs. En effet, c'eſt moins la dépenſe que l'œuvre qui avance la culture.

Si vous avez de l'eau, attachez-vous principalement à faire des prés humides ; ſi vous manquez d'eau, ayez le plus que vous pourrez de prés ſecs.

N'oubliez pas que le pere de famille doit être vendeur & non pas acheteur. Il doit tirer de ſon fonds tout ce que

le ſol peut fournir pour ſes beſoins. Les Anciens ont appellé *prædium* un bien de campagne, comme qui diroit *prævidium*, à cauſe que, *ex eo omnibus pater familias maximè providetur.*

L'ordre dans lequel Caton rangeoit les fonds de terre, à raiſon du meilleur revenu qu'ils rendoient, étoit celui-ci. 1°. Les vignes, lorſqu'elles étoient bonnes; 2°. les potagers; 3°. les ſauſſaies; 4°. les plants d'oliviers; 5°. les prés; 6°. les terres à grain; 7°. les taillis; 8°. les arbres fruitiers; 9°. les forêts de chêne qu'on laiſſoit ſur pied à cauſe du produit des glands. Varron & Scrofa plaçoient les prés au premier rang; Columelle les y place auſſi, de même que les pâturages en général, & les bois en coupes réglées.

Mais le meilleur de tous les produits de la campagne, au rapport du même Caton, étoient les beſtiaux. Les Agronomes Romains mettoient de la diſtinction entre l'Agriculture & le *nourriſſage* des beſtiaux. On demandoit à Caton quel objet produiſoit plus de lucre; il répondit, *les troupeaux*, ſi vous les conduiſez bien. Quel autre objet, après celui-là, ajouta-t on? *Les troupeaux*, ſi vous les conduiſez médiocrement bien, reprit-il.

Les Romains diſtribuoient les bâtimens de leurs métairies avec beaucoup d'induſtrie & de raffinement en quelque ſorte, tant par rapport aux greniers, aux celliers, qu'à l'égard de toutes les autres parties. Ils avoient pour leurs bêtes, des étables d'hiver & des étables d'été.

Ils fermoient leurs champs, ſoit de haies vives, dans leſquelles ils plantoient des ormes, des pins, &c. pour les ſoutenir & pour différens uſages, ſoit de haies mortes; quelques-uns de foſſés, d'autres de murs. Ils faiſoient généralement valoir eux-mêmes, ou pour leur compte, en accordant à celui qu'ils prépoſoient à la conduite de leurs travaux, une certaine portion des fruits, le huitieme ou le cinquieme, ſuivant le plus ou le moins de fécondité du terrein, & n'affermoient que quand ils ne pouvoient s'en diſpenſer. Ils faiſoient cultiver leurs terres par des Eſclaves, dont ils n'avoient que le nombre qui pouvoit toujours être occupé, & prenoient des Mercenaires, des Journaliers libres pour les ouvrages preſſés, tels que les vendanges, la fenaiſon, la moiſſon, &c.

Par l'uſage où les Propriétaires étoient de réſider beaucoup ſur leurs terres, l'Agriculture Romaine n'étoit pas abandonnée, comme parmi nous, à des gens ſans éducation, ſans loiſir, & qui n'ont d'autre moyen de s'inſtruire qu'à la longue, par les lentes leçons de l'expérience. Les Propriétaires Romains regardoient l'Art de faire valoir leurs terres comme un des plus dignes ſujets de leurs méditations. Ils y appliquoient toutes les lumieres que leur ſituation leur permettoit d'acquérir. Ils étudioient la Phyſique, les mouvemens des Cieux, les météores, la Médecine vétérinaire. C'étoit par l'Aſtronomie, par l'obſervation du lever & du coucher de certaines étoiles, qu'ils régloient les travaux que demandoient leurs champs, La Lire, le Dauphin, l'Aigle, les autres conſtellations leur marquoient le tems des labours, des ſemailles, des moiſſons, des vendanges. Une aveugle routine ne conduiſoit pas ces Economes; ils avoient appris à juger du caractere d'une année, par la maniere dont elle s'annonçoit d'abord, & par des principes fondés ſur l'obſervation répétée de divers phénomenes. Ils ſe dirigeoient en conſéquence. Dès qu'ils ſçurent écrire, un des premiers Livres qui parurent, fut la Maiſon Ruſtique de Caton l'ancien. Bientôt ils ſe rendirent propres les Livres de Magon, & prirent tout ce qu'ils purent chez les Grecs qui avoient compoſé beaucoup d'Ouvrages ſur l'Agriculture.

Avec ces ſoins & cette application, il eſt tout ſimple que les Romains ſoient parvenus à connoitre les principes d'une bonne économie, & qu'ils aient ſçu ce qu'il eſt eſſentiel de ſçavoir en Agriculture; ſans doute par de tels Cultivateurs, les terres de l'Italie euſſent été portées à leur plus grande valeur, & s'y fuſſent ſoutenues, ſi la forme du Gouvernement de Rome, les ſuccès même de la République dans la guerre, & d'autres circonſtances ne s'y fuſſent oppoſés.

II.

NOTE.

L'Auteur des Réflexions sur l'état actuel de l'Agriculture condamne l'usage où l'on est dans nos Provinces méridionales d'abattre les olives à coups de perches, parce que cette manœuvre fait tomber les tendres bourgeons qui étoient destinés à produire du fruit l'année suivante.

» Il est étonnant, dit-il, que l'on conserve encore cette dangereuse méthode reconnue pour mauvaise depuis le tems des Romains, qui avoient fait une loi pour l'empêcher, mais qui n'eut point d'effet; car Pline, Livre XV, Chap. III, nous rapporte que de son tems, on cueilloit les olives, en frappant les oliviers, malgré la défense, tout comme nous le faisons aujourd'hui. Il est vrai que dans les grandes plantations, il est presque indispensable de suivre cette méthode, parce qu'il seroit trop pénible de cueillir les olives à la main. M. le Clerc nous apprend dans son Histoire de la Chine, que dans plusieurs endroits de ce Royaume, on a un moyen très-aisé pour les faire tomber. On fait un trou dans le tronc de l'olivier, on le remplit de sel, on le bouche, & après quelques jours, toutes les olives tombent d'elles-mêmes. Il faudroit essayer ce moyen-là en Europe, pour voir s'il réussit également; car il seroit préférable à tous les autres pour faire la récolte de ce fruit ».

III.

AVIS.

1. » On donne avis aux personnes qui voyagent en poste, qu'il y a maintenant une nouvelle route, très-bien pavée, de Valencienes à Bruxelles, qui abrége le chemin de trois lieues; ce qui fait une économie de cinq escalins par cheval. A cet avantage se réunit l'agrément de voir, à la sortie de Valenciennes, la Ville de Condé & les immenses prairies qui l'environnent. En traversant l'Escaut, qui sépare la Ville haute de la basse, on admire l'état florissant de la Navigation qui se fait sur ce fleuve, & qui est la plus considérable des Pays-Bas. Les Voyageurs arrivent ensuite à la forêt de M. le Prince de Croy, où ils considerent avec étonnement son magnifique château de l'Hermitage, & les belles avenues percées dans cette forêt. De-là on passe par Leuze, Ath & Enghien, qui est la résidence ordinaire de MM. les Ducs d'Aremberg, dont les jardins, par leur étendue & leur beauté, méritent l'attention des Etrangers. On se rend ensuite à Halle, & de cette Ville à Bruxelles ».

2. » Depuis plusieurs années, on a renoncé en Flandres, dans le Haynaut & l'Artois, au plant d'asperges, on préfére de semer; par ce procédé, on gagne deux ans pour le fruit, & on obvie à la délicatesse de cette plante, dont le plant, pour la transplantation, s'affecte souvent d'une tache noire ou chancre, qui empêche la plante de se consolider, & la fait quelquefois périr en peu d'années. Il faut trois mille six cents graines pour semer un arpent. Le sieur Mallet, qui fait actuellement sa résidence à Douay en Flandres, s'est procuré de la graine de Gravelines; il l'offre aux Amateurs à 3 liv. les trois mille six cents graines, avec le supplément à la culture des asperges, qu'il vient de faire imprimer, dans lequel il indique le procédé de les semer en place dans toutes sortes de terreins. Outre les avantages qui résultent de la préférence de la semence sur le plant, on économise deux cents francs par arpent. Pour éviter les gelées printanieres, on seme depuis le premier Avril jusqu'au quinze Mai ».

IV.

CENTENAIRE.

Gillette Lemarchand, veuve de Thomas Quetron, Journalier, est morte dans la Paroisse de Saint-Martin-de-Fontenay, près de Caën, âgée de cent deux ans. Elle avoit nourri dix de ses enfans & neuf étrangers.

V.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 25 Avril 1781.

Or de Portug. à	730	732	l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .		726			
Du Pérou à		720			
Les guinées à .	728	730			
Ducats à		98	10		once.
Or fin à 23 karats . . 31 32		102	10		
Or à 20 karats à . .		85	10		
L'argent à 11 d. . . 10 g. à		54	10		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à		52	7	6	
Piastres à		48	15		

VI.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 21 Avril 1781 au Mercredi 25 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 liv.; le seigle, de 12 à 13 livres; l'orge, de 11 à 12 liv. 10 s. Le froment à la Grêve, de 18, 19, 20 à 21 l.; le seigle, 12 à 13 l.; l'orge, 11 à 12 l. *le septier.* Farine blanche à la Halle, de 36, 38, 40 à 41 l.; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 26, 28, 30 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

VII.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 21 Avril 1781, au Mercredi 25 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20, 22 à 23 l.; *id.* à la Grêve, de 18, 19, 20, 21 à 22 liv. *le septier*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 20 Avril 1781, de 46 à 48 liv.; *idem* nouveau, de 42 a 45; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 45 à 46 liv.; *id.* nouv., 44 à 45; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 19 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 41 à 42; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 39 à 40; le cent de paille, de 17 à 20; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 30 à 36 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lett
	PAIEMENT DU SAMEDI 21 AVRIL 1781.		
8.	M. Despeignes	Samedi	C.
5.	M. Cauchy	Samedi	C.
6.	M. Caron	Samedi	C.
16.	M. Le Noir.	Samedi	C.
9.	M. de la Rue	Samedi	C.
	PAIEMENT DU LUNDI 23.		
23.	M. Masson.	Lundi.	C.
26.	M. de la Motte	Lundi	C.
28.	M. Creuzé.	Lundi.	C.
29.	M. Certain	Lundi.	C.
	PAIEMENT DU MARDI 24.		
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	C.
15.	M. Defays	Mardi	C.
24.	M. Desplasses.	Mardi	C.
13.	M. Marsollier	Mardi	C.
25.	M. Vieillard	Mardi	C.
Idem.	Gouvernemens.	C.	*Six derniers mois* 1
1.	M. Roberge. (*Ancien Clergé.*)	Mardi. t. l.	*Année* 1

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABL

CHANGES du 24 Avril 1781.

Amsterdam, ...	53 ⅛	Cadix, ...	
Londres, ...	31	Livourne, ...	
Hambourg, ...	186	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Pâques* . . .	¾

DU MARDI 24 *Avril* 1781.

1780. Lot. Roy.	1165 60 l.	1785	14
Prem. Prime ôtée. .	1000 .	1786	13
1781. *Primes.* . .	148 .	1787	12
1782	115 .	1788	.
1783	102 .	1789	11
1784	163 .	. . . . .	.

1r. Viager . . 5 ¾ ½ p. ⅝ bénéfice. 2d. 1 ½ p. ⅝ p

Avril 1781.		*Du* 21.	*Du* 23.	*Du* 2
Comp. des Indes.	Actions	1965	1965	1962 ½
	D° 16/25	1290	. . . . .	. . . .
	D° 8es	252	252	. . . .
	D° 25es	. . . . .	81	. . . .
	Empr. d'Oct.	398	398	398 . .
Rescriptions.		8 8 ¼ 8 p. .	8 8 ¼ perte.	8 8 ¼
Bil. des Ferm.		. . . . .	. . . . .	. . . . .
Contr. à 4 p. ⅝ 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 17

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 21 Avril.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 15 Mars.*

PEndant le cours de l'année derniere, il est entré dans ce Port 1053 vaisseaux ou navires ; sçavoir, 367 Portugais, 340 Anglois, y compris quelques prises ; 4 Impériaux ; 187 Hollandois ; 5 Brémois ; 26 Hambourgeois ; 68 Danois ; 109 Suédois ; 8 Lubeckois ; 3 Prussiens ; 2 Dantzickois, 14 Russes ; 3 Gênois ; 1 Toscan ; 14 Vénitiens ; 1 Ragusin ; 1 Marroquin. En tout 1053, c'est environ 200 de plus qu'en 1779.

Actuellement, il y a dans ce même Port 71 vaisseaux Etrangers, dont 34 Anglois ; 14 Hollandois ; 8 Suédois ; 1 Corsaire François ; 7 Danois ; 4 Hambourgeois ; 3 Vénitiens.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 21 Mars*

L'Empereur, qui étend sa vigilance paternelle sur toutes les classes de ses Sujets, vient d'ordonner qu'on distribuât aux Tisserands de la Moravie une somme de cent mille florins, pour mettre ces Artisans en état d'expédier promptement & avantageusement pour eux, les commissions qu'ils ont reçues ou pourront recevoir. Dans la vue d'encourager la culture de la soie en Hongrie, ce Prince a encore assigné des sommes considérables pour cet objet. Il a récemment fait donner 20 mille florins, pour une machine ingénieusement imaginée, laquelle peut en une minute dévider plusieurs milliers d'écheveaux.

ALLEMAGNE.

DE FRANCFORT, *le 23 Mars*

» Les nouvelles qui nous viennent de Hongrie portent, que le Commerce entre ce Royaume & les Etats du Grand-Seigneur, pourra désormais se faire librement, & que les Marchands des deux Nations pourront trafiquer entr'eux, sans être exposés à aucune vexation. Au milieu des mouvemens qui agitent tant d'Etats, & qui semblent n'avoir pour objet que l'agrandissement de leur Commerce, on assure que notre Cour songe aussi à animer celui du Danube, & à donner plus d'activité à celui des vastes Etats Héréditaires qui touchent d'un côté à la Mer Noire & au Golfe Adriatique, & de l'autre à la Mer d'Allemagne par Ostende. Desorte que, sans prendre les armes, mais seulement en favorisant la circulation intérieure du Midi au Nord, les marchandises du Levant, & même celles qui arrivent de l'Inde par Suez, pourront être transportées par terre jusqu'à Ostende, où elles seront embarquées pour l'Angleterre & pour le Nord, après avoir vivi-

fié dans leur trajet une grande partie de l'Empire. Pour assurer l'exécution de ce grand projet, il suffit que la bonne intelligence se soutienne entre la Cour Impériale & la Porte, & que la guerre ne vienne point troubler l'activité de ce nouveau Commerce ».

ITALIE.

DE MILAN, *le 9 Mars.*

On a publié ici le 6 de ce mois, un Edit de l'Empereur, par lequel S. M. voulant encourager l'Industrie & faciliter le débit des Manufactures, déroge à quelques articles de l'Edit du 11 Mai 1775, & abolit tout droit de circulation dans l'intérieur du pays sur les objets qui suivent ; sçavoir, la cire, les vieux habits, le papier de toute espece, les livres imprimés, reliés ou en feuilles, & les caracteres d'Imprimerie, neufs & usés. Sa Majesté a aussi diminué le droit de sortie, que ces effets payoient ci-devant.

SICILE.

DE CATANE, *le 3 Mars.*

Le 15 du mois dernier, il s'éleva dans cette Isle un ouragan furieux qui la parcourut presque dans toute son étendue. Il déracina les plus gros arbres qui se rencontrerent sur son passage, & enleva les toits de plusieurs maisons, qui en tombant, écraserent une multitude d'hommes & d'animaux. Dans le nombre des édifices remarquables qui ont été ruinés par cet ouragan, on regrette beaucoup un ancien château situé sur le terroir de *San-Alessi*; mais ce qu'il y a de plus affligeant pour ce pays, est la destruction presque totale des bâtimens & des machines servant à nos Fabriques, & la ruine du fameux pont d'Arragon, le plus grand qui existe en Sicile. Ce pont, qui traverse le fleuve Simito, est dû à la munificence de l'illustre Prince de Biscari, qui en avoit conçu l'idée & l'avoit fait construire à ses frais. Il fut commencé en 1765, & achevé en 1777. Des 31 arches qu'il avoit, il n'en reste plus que sept sur pied. La plus grande, sous laquelle le fleuve passoit, avoit 120 palmes de largeur : sa hauteur étoit de niveau avec deux de nos montagnes, & sa longueur de 200 aunes Siciliennes. Le pont d'Arragon étoit d'une grande utilité pour les Voyageurs qui n'osoient se hasarder sur le fleuve, à cause de sa rapidité.

ESPAGNE.

DE CADIX, *le 6 Mars.*

Il est arrivé dans cette Baye un paquebot Américain de 16 canons & 53 hommes d'Equipage, parti du Cap-Anne, à dix lieues de Boston, le 26 Janvier dernier. Sa cargaison consiste en sucre, cacao, rum, poisson salé & autres effets, provenant en partie des prises Angloises faites par les Américains, & en partie du Commerce qui subsiste entre la Nouvelle-Angleterre & l'Isle de Saint-Domingue. Le Capitaine rapporte » qu'il n'a eu aucune rencontre » dans son trajet ; que les especes sonnantes circuloient actuellement dans » les Colonies ; que la masse du papier-monnoie avoit au contraire beaucoup diminué ; & que celui qui étoit » encore en circulation, étoit reçu sans » difficulté ; que le Peuple Américain » étoit aussi ardent pour la défense de » son indépendance, & aussi fidélement » attaché à ses Chefs que jamais ».

DE MADRID, *le 12 Mars.*

Sa Majesté a jugé à propos d'abolir la Compagnie de Caracas ou S. Jean de Léon, & a accordé en même tems à tous ses Sujets & autres, la liberté de commercer avec cette Province de l'Amérique en terre ferme.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 31 Mars.*

Suivant le calcul de Sir Willam Petty, qui vivoit dans le dix septieme siecle, il paroit, dit un de nos Politiques, que de son tems les imports & les exports de la Marine Marchande de l'Europe entiere consistoient en deux millions de tonneaux d'embarquement. Voici de quelle maniere il en faisoit la réparti-

tion. Ce Spéculateur ſuppoſoit que la Hollande en employoit 900 mille ; la Grande-Bretagne, 500 mille ; la Suede, le Danemarck & les autres Villes commerçantes de l'Allemagne, 250 mille ; le Portugal, l'Eſpagne & l'Italie, 250 mille ; & la France, 100 mille ; mais cette proportion a ſubi des variations continuelles depuis cette époque. Il y a 30 ans que le Docteur Campbell, autre profond Calculateur, préſenta au Public le tableau ſuivant du Commerce maritime de l'Europe, en l'annonçant comme le plus parfait & le plus fidele qu'on put former alors. Il diviſoit ce tableau en vingt parties ; il en attribuoit 6 à la Grande-Bretagne ; 6 aux Provinces-Unies ; 2 aux Sujets des Puiſſances du Nord ; 1 à l'Allemagne & aux Pays-Bas ; 2 à la France ; 2 à l'Eſpagne & au Portugal ; 1 à l'Italie & au reſte de l'Europe. Il eſt ſûr qu'un pareil tableau, dreſſé aujourd'hui d'après des renſeignemens exacts, ne préſenteroit pas les mêmes réſultats.

Depuis quelques jours, il eſt entré plus de 200 voiles de Charbonniers dans la Tamiſe. Cette importation a fait diminuer de beaucoup le prix du charbon, qui commençoit à devenir très-cher.

Nos Gazettes remarquent que le Sr. Robert Moore, Meûnier à Durweſton, dans le Dorſetshire, a tué dernierement un porc qui peſoit 1330 liv. poids d'un bœuf gras ordinaire. Cet animal s'étoit engraiſſé autour de ſon moulin.

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le 1 Avril.*

Lettre de M. Salze, *Subdélégué pour l'Intendance & le Commerce.*

» Marſeille vient d'acquérir du Roi l'Arſenal des Galeres. La préférence avantageuſe pour cette Ville, que Sa Majeſté a bien voulu lui accorder, ſur diverſes Compagnies qui s'étoient préſentées, a pénétré le cœur de tous les vrais Citoyens, des ſentimens communs à tous les Sujets de Sa Majeſté, & dont les Marſeillois ne ceſſeront de faire éclater les preuves qu'ils en ont données tant de fois ».

» Le Conſeil Municipal, Interprete de tous les Ordres, a ſaiſi avec empreſſement cette occaſion, pour ſupplier Sa Majeſté de permettre que ſa ſtatue ſoit élevée dans la principale Place qui ſera formée ſur le terrein de l'Arſenal. Elle ſera érigée *à Louis Auguſte, Bienfaiteur de ſes Peuples, Reſtaurateur de la Marine, & Protecteur du Commerce* ».

» Cette image précieuſe perpétuera parmi nous le ſentiment de notre reconnoiſſance ; elle ſera le garant éternel de la bonté du Roi envers notre Ville ».

» Rien n'égale les ſoins vraiment patriotiques que M. Ma'ouet a pris, pour ménager à la Ville de Marſeille (où il s'eſt rendu depuis un mois & demi en qualité de Commiſſaire du Roi pour l'aliénation de l'Arſenal) tous les avantages qu'elle peut retirer de cette acquiſition ; il a reçu, avec la ſenſibilité qui caractériſe une ame & un cœur honnête, le titre de *Citoyen de Marſeille* ; que la Ville, par la même délibération du 10 Mars, l'a prié d'accepter ».

» Je m'empreſſe de faire part de cette nouvelle. Il eſt juſte que par la publicité de nos ſentimens, nous recevions, comme la premiere récompenſe qui nous eſt due, les applaudiſſemens de toute la France, & l'approbation de l'Europe entiere ».

De Beaufort, *le 8 Avril.*

Il y a eu en 1780, dans la Généralité de Beaufort, compoſée de huit Paroiſſes ſeulement, 703 naiſſances, dont 364 garçons & 339 filles ; 186 mariages & 709 morts, dont 348 hommes & 361 femmes, & une ſeule Profeſſion Religieuſe. Le nombre des naiſſances, en 1779, ſurpaſſoit celui de 1780 de 44 ; mais celui des morts étoit bien plus conſidérable, étant de 1067, ce qui faiſoit 358 morts de plus qu'en 1780 ; preuve certaine que les maladies ont auſſi beaucoup diminué dans ce reſſort.

I I I.

Avis, Annonces, Notes &c.

I.

Annonce de Livre.

Hiſtoire Naturelle de la Province de

Languedoc, Partie Minéralogique & Géoponique, avec un réglement instructif sur la maniere d'exploiter les mines de charbon de terre. Le tout publié par ordre de Nosseigneurs des Etats de cette Province. Par M. de Genssane, Membre de l'Académie Royale des Sciences de Montpellier, Correspondant de celle de Paris, & Commissaire député par nosdits Seigneurs, pour la visite générale des mines & autres substances terrestres de la même Province. Cinq Tom. in-8o. A Montpellier, chez Rigaud, Pons & Compagnie, Libraires, rue de l'Aiguillerie, 1776-1779; & se trouve à Paris, chez Moutard, Libraire, Hôtel de Clugny, rue des Mathurins.

Nous ne manquons pas de Livres élémentaires sur l'Agriculture, & dans la multitude de ceux qui ont paru depuis quelques années, il en est plusieurs dont le mérite est universellement reconnu. Pourquoi cependant l'Art de cultiver la terre en a-t-il si peu profité jusqu'à présent? C'est, je crois, parce que ces principes sont trop généraux, & qu'il n'est pas si aisé qu'on se l'imagineroit d'en faire l'application aux differens terreins qu'il s'agit de mettre en valeur. Il faudroit, pour appliquer ces principes avec succès, bien connoitre la nature du sol auquel on a affaire, & du climat sous lequel il est situé. Pour obtenir cette connoissance si essentielle, il n'y a pas d'autre voie à prendre que de se procurer des descriptions des divers cantons de la France, pareilles à celles qu'on trouve dans ce bon Ouvrage. Il est divisé en cinq tomes.

Le premier comprend les Diocèses de Nîmes, d'Uzès, d'Alais, de Montpellier & de Beziers. L'Auteur y débute par un très-long discours sur l'usage du charbon de terre & sur la maniere d'exploiter les mines de ce fossile qui se trouve répandu en abondance dans les différens cantons du Languedoc; ce qui doit être une ressource d'autant plus précieuse pour cette Province, que le bois y devient de jour en jour extrêmement rare. Les Agriculteurs s'arrêteront avec plaisir à un article où M. de Genssane parle de la marne. Cette terre se rencontre dans plusieurs endroits de la Province, sans que les Habitans daignent s'en servir pour fertiliser leurs champs. M. de Genssane a reconnu, d'après l'expérience qu'en a faite un Physicien du Pays, qu'elle est excellente pour les mûriers; découverte très-importante sur-tout pour un Pays où la culture des vers à soie fait une des principales branches de la richesse publique.

Le second tome contient l'Histoire naturelle des Diocèses de Narbonne, S. Pons, Lodeve & Mende en Gevaudan. On trouve à la tête de ce volume un discours très scientifique sur la maniere dont les minéraux se forment dans les entrailles de la terre. L'Auteur fait dans ce même volume des observations fort sages sur les défrichemens. D'après tout ce que certains Ecrivains ont publié pour encourager les défrichemens, on s'est mis à défricher avec beaucoup d'ardeur dans différens pays. Nous ne pouvons douter que cette opération n'ait produit de grands biens dans un grand nombre d'endroits; mais il est d'autres cantons aussi où, par des circonstances particulieres, elle a été très-préjudiciable.

» Il est constant, dit M. de Genssane, » que les défrichemens ne peuvent être » que très avantageux, dans des pays qui » ont des bois en suffisance, & dont les » terres ne sont pas assez rapides pour » être dégradées par les ravins; mais par-» tout où l'on se privera totalement de » la ressource des bois de chauffage de » premiere nécessité, & sur-tout dans des » endroits où les moindres averses peu-» vent enlever les terres défrichées, les » défrichemens, dans ces deux cas, sont » les véritables moyens de rendre les pays » inhabitables. Nous en avons vu dans » notre tournée du Gevaudan, des exem-» ples frappans: nous y avons vu plu-» sieurs endroits où les ravins & les ora-» ges trop fréquens sur-tout cette année » (1775) n'ont laissé que les roches nues, » & cela par-tout où l'on a défriché les » côteaux rapides dont les gazons for-» moient de très-bons pâturages, & où » l'on a déraciné les bois pour en mettre » le sol en terres labourables. Il y a des » Paroisses, dont le climat est très-froid, » où cet abus a été porté au point qu'on » y est maintenant réduit à n'y brûler que » de la fougere & des chaumes: tels sont » les villages de l'Aubere, S. Sauveur,

» Geneſtous, Lapanoule, Château-Neuf, » le Bor, S. Martin, & autres, qui tous » ſe ſont privés des bois néceſſaires à leur » exiſtence, pour défricher des terres » dont le produit paye à peine le travail » de ces bonnes gens. Il en eſt d'autres, » tels qu'aux environs de Cubieres, qui » ont perdu leur tems & leur travail pour » défricher des côteaux rapides qui for- » moient de bons pâturages, & dont les » terres enſemencées ont été enlevées » par un ſeul orage. Dans des cas pareils, » il eſt de la plus grande importance que » les Prépoſés de chaque Diocèſe de la » Province, veillent à la réforme de ces » abus. Il eſt ſans doute de la prudence » & de l'intérêt de l'Etat d'encourager » la culture des terres & de favoriſer les » défrichemens; mais ces faveurs ne doi- » vent s'étendre que ſur les endroits qui » peuvent être utilement défrichés; car » tout défrichement qui tend à ruiner un » pays, doit être ſévérement défendu ».

Le troiſieme Tome roule ſur les Diocèſes du Vivarais, du Velay, de Caſtres, de Lavaur & d'Agde. Le tout eſt précédé d'un diſcours très-étendu ſur l'Art d'exploiter les mines, & ſur les avantages de leur exploitation, principalement dans le Languedoc, car cette Province eſt riche en minéraux de toute eſpece. On y trouve des mines d'or, d'argent, de mercure, d'étain, de plomb, de cuivre, de fer, de biſmuth, de cobalt, d'antimoine, &c.

M. de Genſſane prouve qu'il y auroit un très grand avantage à mettre en valeur toutes ces mines. Non-ſeulement nous pourrions en tirer les métaux néceſſaires à notre conſommation, mais nous ſerions même en état d'en fournir à nos voiſins.

» Qui croiroit, dit-il, que nous tirons » annuellement de Stolberg, & des envi- » rons d'Aix-la-Chapelle, du laiton ou » cuivre jaune pour plus de 2 millions de » livres de notre monnoie, tandis que la » ſeule Province de Languedoc poſſéde » des calamines & des mines de cuivre » pour fournir le double & le triple de » cette conſommation? Il ſe fabrique en » Languedoc pour une ſomme conſidéra- » ble de verd-de-gris. Ceux qui s'adon- » nent à ce travail, ne s'appercoivent pas » que les Habitans de cette Province » jouiſſent ſeuls de cet avantage? La » ſeule mine de Lanet, dans les Corbie- » res, ou celle de Canillac, au Diocèſe » de S. Pons, ſeroient plus que ſuffiſantes » pour les mettre à portée de ce faire. La » France fait une conſommation immenſe » de cuivre roſette, tant en planches » qu'en baqueterie, & de toute cette » conſommation, nous n'en avons que la » main-d'œuvre; nous en payons tout le » fonds à la Suede, à la Norwege & à la » Hongrie, & nous oublions que nos » mines nous fourniroient du cuivre plus » qu'il n'en faut pour nos beſoins, & » que les fonds que nous faiſons paſſer à » l'Etranger pour cet article, employés » aux travaux de nos mines, enrichi- » roient un nombre de nos Concitoyens ».

Le quatrieme Tome concerne les Diocèſes d'Alet, de Mirepoix, de Rieux, de S. Papoul & de Carcaſſonne. Le diſcours qui commence ce volume traite, comme le précédent, de l'Art d'exploiter les mines. Dans le grand nombre d'objets qui nous ont paru devoir piquer la curioſité de nos Lecteurs, nous avons remarqué les obſervations que fait M. de Genſſane ſur les corvées qu'il regarde comme un des grands fléaux de l'Agriculture. Nous nous ſommes auſſi arrêtés à des détails ſur la maniere dont on façonne le jayet dans certains cantons du Languedoc, & à la deſcription des moulins employés à ce genre de travail. Nous n'avons pas non plus manqué de fixer notre attention ſur des obſervations concernant l'origine du ſuccin que l'Auteur croit n'être autre choſe qu'un acide vitriolique combiné avec une ſubſtance huileuſe. On voit encore dans ce volume que M. de Genſſane a rendu un ſervice eſſentiel au Languedoc, en y introduiſant l'uſage des chaudieres de fer au lieu des chaudieres de cuivre pour les filatures de ſoie. Ce Sçavant deſireroit auſſi de faire adopter des chaudieres du même métal pour le ſervice des Fabriques d'huile. Il prouve qu'il y auroit beaucoup à gagner du côté de l'économie, & que de plus il en réſulteroit un bien pour la ſanté des Citoyens qui ne ſeroient plus expoſés à prendre du verd-de-gris, en mangeant de l'huile.

Le cinquieme & dernier Tome mérite que nous lui deſtinions dans la Gazette prochaine un article particulier; nous y rendrons compte d'un Diſcours préliminaire ſur l'Agriculture, relativement à la

Province de Languedoc. Ce dernier volume contient la suite du Diocèse de Rieux, les Diocèses de Cominges, Toulouse, Montauban & Albi.

I I.

Sur la plantation & sur la récolte des orties, ainsi que sur leur grande utilité pour nourrir les bestiaux, les préserver en même tems des maladies, & suppléer au manque de fourrage. Traduit du Suédois, par M. Genet, *Chef du Bureau des Interpretes.*

» *Plantation des orties.* C'est à la fin du mois d'Août qu'on ramasse la graine des orties piquantes de la maniere suivante. Les orties étant coupées, on les fait sécher, & la graine qui ressemble à celle de navet, plus petite que celle de myrrham, tombe d'elle-même. Il n'est pas nécessaire d'en séparer les ordures, qui avec elles tombent des épis. Tout le mois de Septembre est propre pour la semer à la fin de ce même mois. Ainsi pendant tout le mois d'Octobre on peut prendre la racine des orties, & les planter après les avoir séparées & avoir coupé un bout de la racine, ainsi que la tige, à la distance d'un pouce au dessus de la racine : on les plante ensuite très-serrées, par rangées, à la même profondeur où elles étoient, en les ôtant la terre. On les couvre avec de la terre qui doit être bien battue, pour que les racines se trouvent perpendiculaires. Il est égal de semer la graine des orties ou d'en planter la racine ; la différence qu'il y a, c'est que les orties produites par la graine, ne doivent pas être récoltées l'année immédiatement après qu'elles ont été semées, au lieu que les orties provenues par la plantation des racines sont déjà fort bonnes l'année d'après : toute autre graine ou racines d'orties que de la piquante, ne sont d'aucune utilité. N'ayant point de consistance, elles meurent au bout de 2 ou 3 ans, tandis que la racine de l'ortie piquante, une fois fixée, pousse toujours, sans qu'on soit obligé d'en renouveller ni la racine, ni la graine ».

» *Terrein propre à la plantation & à la semence des orties.* Les orties poussent également dans toute sorte de terre, dont l'exposition est un peu élevée ; elles réussissent dans des roches & des pierres exposées à la chaleur du soleil. Il seroit trop dispendieux de faire voiturer des terres dans ces endroits-là. Pour en éviter la dépense & la peine, il suffit de mettre une autre terre mêlée avec des balayures dans l'endroit destiné pour cette production. Cette terre & ces balayures doivent avoir 2 pouces d'épaisseur, sans qu'il soit nécessaire de labourer la terre sur laquelle on veut les étendre. Arrangée de cette maniere, cette nouvelle terre est telle qu'elle doit être, & l'on procéde à la semence ou à la plantation de la susdite maniere ».

» *Engrais pour la plantation des orties.* Par-tout où se trouvent des orties, il est prouvé que celles qui tombent d'elles-mêmes, sans qu'on les récolte, sont, non-seulement suffisantes pour entretenir la production dans l'endroit, mais qu'elles servent encore d'engrais pour le terrein. Mais en faisant annuellement trois fois récolte des orties, il devient indispensable d'en engraisser la terre. Faire transporter le fumier destiné à la culture dans l'endroit où l'on veut avoir des orties, seroit le plus mauvais principe d'économie que l'on pût adopter. Pour le prévenir, on s'est occupé des moyens de procurer du bon fumier, qui est absolument nécessaire à la plantation des orties. On peut, pour cet effet, employer les petites branches d'aulne, que l'on fait couper en automne, avant que les feuilles en soient tombées ; on couvre la terre, déjà ensemencée de la graine d'ortie ou plantée de ces racines, à l'épaisseur d'un demi-pied. Ces deux branches avec le feuillage qu'on y laisse pourrir, sont de la même utilité que le fumier. Au défaut d'aulne, on peut se servir de jeunes branches avec les feuilles de tout autre arbre, ainsi que celles du pin & du sapin, qui doivent être hachées, on peut encore se servir de la vieille paille. L'endroit ensemencé ou planté doit, tous les trois ou quatre ans, être recouvert de jeunes branches & du feuillage de l'aulne, & dans l'intervalle des branches & du feuillages d'autres arbres à feuilles, ainsi que de petites branches du genievre, du sapin ou de la vieille paille. Tout étant ainsi disposé, les orties profitent beaucoup, & tout autre engrais est inutile ».

» *Récolte des orties.* Les orties produites par la graine semée, ne doivent être recueillies que la seconde année après celle de la semence : celles provenues par la

plantation des racines, peuvent être récoltées l'année d'après & à trois fois, c'est-à-dire, la premiere récolte doit se faire vers le 15 Juin, la seconde vers le 15 Juillet, & la troisieme, qui est la derniere de l'année, vers le 15 Août : celles qui se sont produites d'elles-mêmes peuvent être recueillies de la même maniere.

» *Maniere de distribuer les orties aux bestiaux.* Les orties étant récoltées, les bestiaux en mangent avec plus de plaisir, si on en mêle avec de la paille en place de foin. On peut encore, pour les rendre appétissantes, employer un autre moyen, qui est de mettre les orties la veille dans de l'eau chaude, les y laisser pendant la nuit, & faire boire le lendemain aux bestiaux cette eau à laquelle les orties donnent un goût qui leur est fort agréable ; on leur donne aussi les orties qui y ont été trempées pendant la nuit. Les orties récoltées de la maniere, & aux tems prescrits, sont mangées, avec le même plaisir, par tous les bestiaux indistinctement ».

» *Avantage de nourrir les bestiaux d'orties.* Les vaches à qui on donne suffisamment des orties à manger, donnent abondamment du lait & une bonne crême. Le beurre qui en reçoit un goût fort agréable, est en hiver aussi jaune qu'en été. Le bétail qui mange des orties se porte on ne peut pas mieux, & engraisse. Il est par-là exempt de toute sorte d'épizootie ».

» *Réfutation des objections contre l'usage des orties.* Nous ne nous dissimulons pas que les orties sont préjudiciables aux bestiaux, si on ne leur donne de celles qui ne sont recueillies qu'au mois de Septembre, étant alors trop dures & couvertes d'insectes & de toiles d'araignée. Il en est de même de tous les autres végétaux que l'on laisse trop long-tems sur leur racine, avant de les recueillir, les bestiaux ne veulent pas en manger, ils s'en dégoûtent ; au lieu que les ayant coupées dans le tems ci-dessus prescrit, ils en mangent avidement & s'en portent mieux. On soutient que les orties étant une plante médicinale purgative, font trop découler les humeurs, au moyen de quoi elles maigrissent les bestiaux, & leur deviennent préjudiciables. Il est cependant démontré par l'expérience, que les orties dans certaines Provinces de Suede, ont été employées depuis des siecles avec le plus grand succès pour la nourriture des bestiaux, & que ceux qui en ont été nourris n'ont jamais été atteints d'aucune des maladies qui d'ailleurs sont si communes, & qui font des terribles ravages parmi les bêtes à cornes dans d'autres Provinces du Royaume ».

» *Résultats avantageux pour le Royaume de l'usage des orties pour la nourriture des bestiaux.* 1°. Tout terrein montagneux & rempli de pierres, peut être employé à la culture des orties, qui par la suite des tems, procurera au pays un excellent fourrage pour les bestiaux. 2°. Ce terrein, d'après les épreuves qu'on en a faites, donnera 18 chariots de fourrage par chaque arpent. 3°. Cette plante résiste à la rigueur & aux intempéries du climat du Nord, & une fois plantée ou semée, elle pousse sans qu'on ait besoin d'en renouveller la racine. 4°. Il n'arrive jamais de faire une mauvaise récolte d'orties, pourvu qu'on ait soin que les bestiaux n'en gâtent pas le terrein en y marchant, ce qui nuiroit à la racine. 5°. Le terrein ne doit avoir pour engrais d'autre fumier que celui qui est inutile à l'Agriculture, & qui, pour cette raison, est à préférer à tous les projets donnés pour l'amélioration des prés & à la semence de tous les grains étrangers pour l'augmentation du foin. 6°. L'usage des orties préserve les troupeaux des épizooties & de toute maladie. Fondés sur ces principes, une grande partie des Habitans de beaucoup de Provinces en Suede ont adopté l'usage des orties pour la nourriture des bestiaux, quoique la plupart aient le préjugé de regarder cette plante comme une mauvaise herbe très-nuisible. L'utilité qui résulte des orties étant ainsi démontrée, il n'y a point d'Agriculteur ou Habitant de campagne, ce me semble, qui ne doive donner ses soins à la production de cette plante, la moins embarrassante & la moins dispendieuse de toutes. Le meilleur foin ne vaut pas les orties pour la nourriture des bestiaux. On suppléera par-là au manque de fourrage auquel on n'a encore pu remédier. Ayant connoissance de l'utilité des orties, sans s'empresser de les procurer, on n'est pas dans le droit de se plaindre soit du manque de fourrage, soit des maladies qui attaquent les bestiaux ». Ce Mémoire se trouve imprimé dans le N°. 1 du Journal des Beaux Arts de cette année.

III.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 18 Avril 1781.

Or de Portug. à . .	732 l.	f.	marc.
Du Mexique à . . .	726		
Du Pérou à	720		
Les guinées à . . .	730		
Ducats à	99		
Or fin à 23 karats . . 31 32	102	10	once.
Or à 20 karats à . .	85	10	
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54		marc.
Iaem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10	
Piastres à . . .	48	15 à 17 6	

IV.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 14 Avril 1781 au Mercredi 18 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 18, 19, 20 à 21 l. 10; le seigle, de 12 à 13 livres; l'orge, de 12 à 13 l. Le froment à la Grêve, de 18, 19, 20 à 22 l.; le seigle, 12 à 13 l.; l'orge, 12 à 13 l. *le septier.* Farine blanche à la Halle, de 36, 40 à 41 livres; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32 à 34 liv. *le sac* pesant 325 liv.

V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 14 Avril 1781, au Mercredi 18 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 l. 10; *id.* à la Grêve, de 18, 19, 20 à 21 liv. *le septier*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 13 Avril 1781, de 46 à 48 liv.; *idem* nouveau, de 42 à 44; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 39 à 40 liv.; *id.* nouv., 36 à 37; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 17 à 20; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 39 à 40; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 37 à 38; le cent de paille, de 17 à 20; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 30 à 38 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres
	PAIEMENT DU SAMEDI 14 AVRIL 1781.		
8.	M. Despeignes	Samedi	C.
5.	M. Cauchy	Samedi	C.
6.	M. Caron	Samedi	C.
16.	M. Le Noir.	Samedi	C.
9.	M. de la Rue	Samedi	C.
23.	M. Masson.	Lundi.	C.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES.

CHANGES du 14 Avril 1781.

Amsterdam, ...	53 ½	Cadix, ...	1
Londres, ...	31	Livourne, ...	9
Hambourg, . .	187 ½ 186 ¾	Gênes, ...	9
Madrid, ...		Lyon, *Pâques*. . . .	¾ 1

DU SAMEDI 14 *Avril* 1781.

1780. Lot. Roy. .	1182 l.	1785	
Premiere Prime ôtée.	995 .	1786	
1781. *Primes*. . .	170 .	1787	
1782	123 .	1788	
1783		1789	110
1784		. . . . .	
11. Viager . .	5 ¾ 6 p. % bénéfice.	2d. 1 1 ¼ p. % pe	

Avril 1781.		*Du* 14.	*Du* 15.	*Du* 16
Comp. des Indes.	Actions	1965 62 ½ 65.	. . . . .	. . . . .
	D° 16/25	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	D° 8es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	D° 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	395	. . . . .	. . . . .
	Rescriptions.	8 8 ¼ 8 8 ¼ 8 .	. . . . .	. . . . .
	Bil. des Ferm.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Contr. à 4 p. % 1777 . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnem est de 24 liv. pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau du Journal général de France d Affiches, actuellement rue Neuve S. Augustin, près de la rue de Ri lieu, à l'Hôtel de Croissy. On s'abonne aussi au même Bureau po Journal d'Agriculture, Commerce, &c.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 178

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1781. Du Mardi 17 Avril.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, *le* 10 *Mars*.

LE Grand-Seigneur vient de faire ouvrir ici des Ecoles pour y enseigner l'Arabe & l'Allemand. L'objet de cet établissement est de mettre ses Sujets en état d'entretenir des correspondances plus faciles avec les Nations Commerçantes de l'Orient & de l'Europe. Deux nouvelles Imprimeries entretenues aux frais de Sa Hautesse, sont employées maintenant à l'impression d'un Dictionnaire & d'une Grammaire Turcs, & de plusieurs Ouvrages François, du nombre de ceux qui passent pour les meilleurs.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le* 23 *Mars*.

Un Négociant de Treptow, sur la Rega, y a fait lancer à l'eau, le 6 de ce mois, au son des trompettes & des timbales, & au bruit du canon, un navire de 130 tonneaux; c'est le premier qui, de mémoire d'homme, ait été construit dans ce lieu. On espere que l'exemple de ce zélé Citoyen sera imité, & que son entreprise ne manquera pas d'être suivie de plusieurs autres du même genre. On travaille près de Neustadt-Eberswalde à la construction d'un moulin à papier, sur le modele de ceux de Hollande. Les frais de ce nouvel établissement monteront à environ trente mille thalers.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le* 18 *Mars*.

Le Prince Poninski, Grand-Trésorier de la Couronne, a présenté au Roi un plan pour tirer notre Commerce de l'espece d'engourdissement où il est plongé. Comme toute la Nation connoit la capacité de ce Seigneur, & que d'ailleurs il s'occupe de ce grand projet depuis plusieurs années, il n'est personne qui ne desire que l'exécution lui en soit remise, & qui ne fasse des vœux pour qu'il mette promptement la main à l'œuvre.

SILÉSIE.

DE BRESLAU, *le* 10 *Mars*.

On a publié ici un Avis, signé par M. de Hoym, Ministre-Dirigent du Roi en Silésie, pour informer les Négocians, » que Sa Majesté Prussienne » avoit déjà pris en considération les » moyens de protéger le Commerce ma- » ritime de ses Sujets; & qu'en confé- » quence des démarches faites à ce su- » jet, Sa Majesté Danoise avoit or- » donné à ses vaisseaux de guerre de pro- » téger les navires & bâtimens Pruf-

» siens, qui n'auroient point à bord des » cargaisons défendues par les Traités, » contre toute attaque de la part des » vaisseaux de Sa Majesté Britannique » & des Corsaires Anglois ».

HONGRIE.

DE FIUME (*dans la Carniole*), *le 6 Mars.*

On travaille dans ce Port avec beaucoup d'activité à la construction de plusieurs navires Marchands. Dans le nombre de ces navires, il en est un qui se fait remarquer par sa grandeur. C'est le plus grand qui ait été construit jusqu'à présent en Hongrie. Il appartient à une Compagnie de Commerçans François. Plusieurs Négocians Nationaux se préparent d'imiter l'exemple de ces Etrangers. Les circonstances actuelles sont très-propres à favoriser toutes les entreprises de Commerce.

ITALIE.

DE LIVOURNE, *le 21 Mars.*

Le navire le *Comte de Kollowrath*, commandé par le Capitaine George Lindsay, & portant pavillon Impérial Autrichien, est arrivé le 17 de ce mois, dans notre Rade. Il vient de Madrass, Ville principale de la Côte de Coromandel, & en dernier lieu de Cadix, avec une riche cargaison. Ce vaisseau est recommandé à MM. d'Otto Franck & Compagnie, riches Négocians de cette Ville.

DE MILAN, *le 7 Mars.*

Suite de la Notice sur la valeur & le produit des terres dans le Milanois, extraite du Voyage d'Italie de M. de Lalande, *fait en* 1765 *&* 1766.

» Pour donner une idée du produit des terres aux environs de Milan, nous rapporterons la valeur de l'amodiation des campagnes. Les prés se louent 5 à 6 liv. la perche, c'est-à-dire, environ 20 liv. l'arpent, comme les terres labourables des environs de Paris. Les risieres (*risare*) depuis 3 liv. & demi jusqu'à 5 liv. la perche, le plus communément 4 livres; ce qui fait 15 liv. 2 sous l'arpent. Les vignes, depuis 5 jusqu'à 7 l. la perche; les terres labourables, entre 3 ½ & 4 ½. Les coupes de bois, qui ne se font que de neuf en neuf ans, entre 16 & 20 liv. la perche. Une Ferme composée de prés, de vignes & de terres, se loue ordinairement 4 à 5 liv. la perche, ou de 15 à 19 liv. de France chaque arpent; mais lorsqu'elles sont très-près de la Ville, le prix commun est de 10 à 12 liv. la perche, ou de 38 à 45 l. l'arpent, à cause de la facilité des engrais ».

» On estime ordinairement le revenu net des biens de campagne, déduction faite des charges, à 3 ½ pour cent de leur valeur, ou du capital de leur acquisition ».

» Parmi les choses que nous remarquons en arrivant en Lombardie, il y a une plante peu connue en France, mais qui est fort cultivée en Italie, & qu'on y appelle *sagina*: c'est celle qui est désignée dans Bauhin sous le nom de *milium arundinaceum sub rotundo semine, sorgho nominatum*; & dans Linnœus, *holcus glumis villosis seminibus aristatis*. (*Speci.* P. 1045, 1re. Édition). On en fait des balais, *scope di sagina*, & même des brosses, & les cannes servent à faire des nattes & à couvrir des maisons, à-peu-près comme chez nous les roseaux. La petite espece de *sagina* à tête ramassée, donne une graine que les Paysans font entrer dans le pain ».

» On cultive aussi beaucoup en Italie le bled de Turquie ou maïs; il y est appellé *gran Turco*, & c'est probablement de-là qu'est venu le nom François *bled de Turquie*: ce n'est pas qu'on ait reçu des Turcs cette espece de culture, mais parce que la tête nue & le panache des épis les a fait comparer à une tête de Turc ».

» On commence aussi à trouver en Lombardie un fruit qui est commun à Rome, & qu'on ne connoit point à Paris, les pommes d'or, *pomidori* ou *tomate* des Espagnols. Cette plante est de la classe des *solanum*; c'est le *solanum pomiferum fructu rotundo striato molli* de Gaspard Bauhin, & *solanum caule inermi herbaceo, foliis pinnatis incisis, racemis simplicibus* de Linnœus (*species plantarum* 185); le fruit est connu des Botanistes François, sous

le nom de *lycopersicon Galeni*, *Anguilaræ*, & de pomme d'amour ; il est doux, agréable, on l'emploie dans toutes les sauces, & il leur donne la couleur d'un coulis d'écrevisse ».

» L'usage des glaces est aussi très-commun au-delà des monts ; & c'est un des agrémens de l'Italie que de trouver à chaque pas ces sortes de rafraichissemens qui sont encore si rares en France. On est surpris, quand on arrive en Provence, pour la premiere fois, de voir de petits poliçons sur des ânes, manger les plus belles oranges en menant du fumier ; mais à Milan, on trouve des Chartiers en sarots de toile, prenant des glaces dans un Café ».

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 29 Mars.*

Extrait d'une Lettre de Massachusett's-Bay, en date du 12 Janvier.

» Le Commerce & les armemens en course sont présentement plus florissants que jamais : les Négocians s'occupent avec ardeur à armer des Corsaires. Les Marchands & Manufacturiers Britanniques avoient cru déboucher une grande quantité de leurs marchandises dans la Caroline Méridionale ; mais nos Armateurs ont enlevé la plupart de leurs bâtimens, ainsi que ceux qui étoient destinés pour Quebec & la Nouvelle-Ecosse ; desorte que nous sommes assez bien pourvus de productions de la Grande Bretagne : elles restent cependant à leur prix ; mais celui des marchandises des Indes Occidentales est fort bas, parce que nous en avons en abondance. Il en est de même du porc & de la volaille. La derniere récolte a été excellente, à l'exception du foin ; & l'Agriculture est sur le meilleur pied. Depuis quelques années, les Fermiers de la Nouvelle Angleterre ont cultivé du *froment de Siberie*, qui surpasse le froment commun en qualité. En 1774, un Particulier en envoya un gallon à un de ses amis à Portsmouth dans la Nouvelle-Angleterre. L'essai fut heureux, & trouva bientôt des Imitateurs ; desorte qu'il n'y a pas lieu de douter que cette contrée n'en produise bientôt assez non-seulement pour sa propre consommation, mais aussi pour celle des Etats voisins & même pour l'exportation en Europe ».

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le 31 Mars.*

Les pinques de Schevening partent actuellement de grand matin pour aller à la pêche. Ils prennent beaucoup de poisson ; mais il faut qu'ils soient rentrés dans la Rade avant neuf heures du soir. On fait esperer qu'on va prendre des mesures pour mettre les Pêcheurs en état de faire dorénavant leur pêche sans courir aucun risque.

II.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE TOULOUSE, *le 28 Mars.*

Ordonnance de MM. les Capitouls, concernant la mendicité.

» Cette Ordonnance, qui contient cinq articles, a été rendue sur le Requisitoire de M. Lagane, Procureur du Roi. Ce Magistrat y démontre les inconvéniens & les abus de la mendicité ; il y prouve, par les raisonnemens les plus solides, » combien il est dangereux de souffrir cette quantité de vagabonds qui infestent les Villes, & qui, sous prétexte de demander de quoi subsister, se glissent dans les Eglises & dans les foules pour voler les bourses, montres & tabatieres ; d'autres harcelent les Citoyens par des importunités, & les intimident par des insolences & des menaces. Sans toutes ces considérations, y a-t-il rien de plus affreux & de plus dégoûtant que de voir étendus dans les rues & sur les portes mêmes des Eglises, des hommes qui, par le secours de certaines plantes, cicatrisent leurs membres, pour exciter la compassion, & attirer des charités qui leur procurent le moyen de se livrer ensuite à la débauche la plus effrenée, comme l'expérience ne l'a que trop prouvé ? ».

» En conséquence, Il est ordonné, 1°. que tous les vagabonds & mendians,

valides ou non valides, qui ne seront pas domiciliés depuis cinq ans, quittent la Ville & se retirent dans leurs Communautés, sous peine d'être punis selon la rigueur des Ordonnances ; sauf aux mendians de la Ville & Diocèse, à se retirer à l'Hôpital de la Grave ».

» 2°. Il est défendu à tous Propriétaires de maisons, de leur donner retraite au-delà de 24 heures, sous peine de huit jours de prison, & de 10 liv. d'amende, & de voir brûler leurs lits, & murer les portes de leurs maisons, en cas de récidive, & de punition corporelle à la troisieme contravention ».

» 3°. La Compagnie du Guet sera tenue de faire des patrouilles dans les différens quartiers de la Ville, Faux-bourgs & Gardiage, & principalement dans les rues, places, quais, promenades & maisons ; d'y arrêter les mendians & gens sans aveu, qui ne seroient pas munis de passeports, & de les traduire dans les prisons, même ceux qui leur auroient donné retraite ».

» 4°. Il est expressément enjoint aux Habitans qui reçoivent chez eux des Etrangers, de quelque qualité & condition qu'ils puissent être, de remettre chaque jour dans la boite du corps-de-garde, un état desdits Etrangers, & ce, conformément aux Ordonnances déjà rendues les 29 Septembre 1763 & 26 Janvier 1768 ».

» Par le cinquieme article, MM. les Capitouls se réservent de pourvoir, selon les circonstances, à tout ce qui pourra concerner les mendians de la Ville & Banlieue, originaires ou domiciliés, valides ou invalides ».

D'ANGERS, *le* 30 *Mars*.

» Le nombre des naissances pendant l'année 1780, dans le ressort de la Sénéchaussée d'Angers, a été de 10336, dont 5415 garçons & 4921 filles, 494 garçons plus que de filles ; celui des mariages de 3023, & celui des morts de 10578, dont 5477 hommes & 5101 femmes : 376 hommes plus que de femmes. Ainsi le nombre des morts a excédé celui des naissances de 242 ; mais il est bien inférieur au nombre des morts de 1779, qui étoit de 13993 ; c'est 3415 morts de moins : cependant il a regné encore dans l'Anjou, pendant l'année 1780, beaucoup de maladies qui ont fait périr bien des personnes : ces maladies étoient les suites de la dyssenterie qui désola la Province l'été & l'automne de 1779 ; elles se sont encore manifestées dans les derniers mois de 1780, par des fievres violentes & dangereuses, auxquelles plusieurs ont succombé ; mais les maladies regnantes ayant déjà beaucoup diminué, il faut esperer qu'elles cesseront tout-à-fait cette année, & que la Population reprendra son cours ordinaire, comme dans les années antérieures à l'épidémie de la dyssenterie, où le nombre des naissances surpassoit beaucoup celui des morts ; il y a eu en 1780, 3023 mariages, 299 plus qu'en 1779 : les naissances n'ont excédé que de seize celles de 1779. A l'égard des Professions Religieuses en 1780, il y en a eu 21, 7 hommes & 14 femmes, & les morts en Religion ont été de 31, 11 hommes & 20 femmes. Dans les dix-sept Paroisses de la Ville d'Angers, le nombre des naissances, en 1780, a été de 1099, & celui des morts de 1059 ; c'est quarante naissances plus que de morts, mais les morts des trois Hopitaux ne font pas partie de ces 1059 ; ils montent eux seuls à 598, dont grand nombre étoient étrangers à la Ville & même à la Province ».

(*Extrait des Affiches d'Angers*).

DE PARIS, *le* 10 *Avril*.

Prix de 600 livres, proposé par la Société d'Emulation, établie à Paris pour l'encouragement des Inventions qui tendent à la perfection de la pratique des Arts & Métiers ; sur le meilleur Moulin & Pressoir à huile d'olives *.

» M. l'Abbé Rozier, après avoir parcouru les Atteliers à huile d'olives de Languedoc, de Provence & d'une partie d'Italie, publia, à la fin de 1776, un Mémoire intitulé : *Vues économiques sur les Moulins & Pressoirs à huile d'oli-*

---

* *Extrait du Journal de Physique, par MM. l'Abbé Rozier & Mongez, pour lequel on souscrit à Paris, rue & Hôtel Serpente. Le prix de l'abonnement est de 24 liv. pour Paris, & de 30 liv. pour la Province, franc de port.*

ues, connus en France & en Italie, qui fut inséré dans le Cahier de Décembre 177 *du Journal de Physique & des Arts*. L'Auteur s'est attaché à rapprocher les différentes méthodes employées dans ces pays, & a proposé des changemens qu'il regarde comme avantageux. Il envoya un certain nombre d'exemplaires de ce Mémoire aux Etats de Provence, pour qu'ils fussent distribués gratuitement dans la Province, & les Etats lui accorderent une gratification de 300 liv. L'Auteur, flatté de cette distinction, desirant la perfection en ce genre, ne tenant en aucune maniere aux idées répandues dans le premier Mémoire dont on vient de parler, & dans un second qu'il a publié sur le même sujet depuis cette époque, a remis cette somme de 300 liv. entre les mains du Trésorier de la Société, pour le fonds d'un Prix sur les Moulins & Pressoirs à huile d'olives. La Société ne l'ayant pas trouvée suffisante pour récompenser le travail des Concurrens, y avoit ajouté pareille somme de 300 livres, & ouvert un Concours qui a été fermé le premier Juillet 1779. Elle n'a trouvé, dans aucun des Mémoires ou Modèles qui lui sont parvenus, la solution de la Question proposée; mais persuadée que la perfection des Moulins & Pressoirs à huile d'olives est d'une très grande utilité dans les Pays où croît l'olivier, elle a arrêté de proposer de nouveau la même Question & le même Prix qu'elle délivrera dans une de ses Assemblées publiques de l'année 1781.

Elle exige que ceux qui s'occuperont de cette matiere, s'attachent spécialement, 1°. à simplifier le méchanisme du moulin & du Pressoir, soit en réunissant les deux machines dans une seule, soit en simplifiant le méchanisme des deux séparément, & par conséquent, à diminuer la dépense de leur construction.

2°. A accélerer le travail de l'un & de l'autre, sans nuire à sa perfection, c'est-à-dire, que l'olive y soit parfaitement détritée, & que la pâte ne contienne plus aucune olive entiere ou à demi-écrasée.

3°. A diminuer le nombre des Ouvriers employés pour leur service.

4°. A retirer le plus d'huile possible d'une masse donnée d'olives, & par conséquent à rendre inutiles les Moulins de *récense*.

5°. A donner la description d'un fourneau qui consumeroit moins de bois pour chauffer l'eau nécessaire à l'arrosement des cabats chargés de pâte.

6°. Enfin, la Société exige qu'on lui envoie, outre les dessins, un modèle réduit du pied au pouce, & accompagné d'un Mémoire explicatif du Moulin, du Pressoir, de toutes leurs parties, & d'un devis estimatif de la Machine exécutée en grand. Les Concurrens sont invités à lire le Mémoire déjà cité, & la description du Moulin Hollandois pour les huiles de graines, appliqué aux Moulins à huile d'olives. Ce dernier Mémoire est inséré dans le Cahier de Décembre du *Journal de Physique* de 1777. On pourra encore y consulter, dans les Cahiers de Septembre ou d'Octobre 1778, la description des Moulins à huile employés en Alsace; enfin, le *Theatrum universale Machinarum* de Schenc., 1 vol. *in folio*, imprimé à Amsterdam.

Les Mémoires & Modèles à envoyer pour le Concours seront remis avant le 1 Mars 1783 (le terme est de rigueur), francs de port, au Secretaire de la Société, par un domicilié à Paris. Les Auteurs y joindront une devise en Latin ou en François, & un billet cacheté, qui renfermera leurs noms, qualités & demeure, sur lequel ils répéteront la même devise. Le Secretaire donnera du tout son récépissé, visé par le Contrôleur & scellé du cachet de la Société. Le Prix ne sera délivré que sur le vu & au Porteur dudit récépissé, dans sa premiere Assemblée publique, après la date fixée pour le terme du Concours.

Les Machines dont les Auteurs se seront fait connoitre d'aucuns Membres de la Société, avant le jugement définitif, seront exclus du Concours ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

ANNONCE de Livres.

Météorographie ou Art d'observer d'une maniere commode & utile les phéno-

menes de l'Atmosphere ; contenant la description de deux Barométrographes ou Barometres qui tiennent note, par des traces sensibles, de leurs variations & des tems précis où elles arrivent ; avec l'idée de plusieurs autres instrumens *météorographiques*, quelques Remarques sur les tentatives faites en ce genre, & celles que l'on prépare, &c. On y a joint deux Planches en taille-douce. Par M. Changeux. A Paris, rue & Hôtel Serpente. 1781. In-8°. de 44 pages.

Il y a long tems qu'on est convaincu de la nécessité d'observer d'une maniere suivie & non interrompue les différentes variations de l'air ; mais l'impossibilité de pouvoir avec les instrumens connus suivre à chaque instant ces variations, a fait que les Curieux se sont contentés en général de fixer leurs observations aux momens de la journée qui leur ont paru ou le mieux s'accorder avec leurs occupations, ou le mieux répondre aux momens où ils ont imaginé qu'il surviendroit dans l'Atmosphere quelque changement marqué. Mais en observant ainsi, il faut nécessairement que le fil des opérations de la Nature vous échappe, parce qu'il arrive un grand nombre de variations dans les intervalles d'une observation à l'autre. Il s'est déjà trouvé des Méchaniciens ou Physiciens qui ont essayé de construire des instrumens propres à indiquer les changemens de l'Atmosphere pour tous les instans de la journée. Quelques-uns avoient même fait, avant M. Changeux, des tentatives assez semblables aux siennes. Par exemple, ils avoient imaginé une machine composée d'un cadran mobile, dont les révolutions dirigées par un mouvement de pendule, marquoient le jour de la semaine, l'heure & même la minute. On avoit tracé sur ce cadran des lignes circulaires & concentriques, placées à des distances égales les unes des autres. Un crayon disposé de maniere qu'il se trouvoit, tantôt plus, tantôt moins élevé, suivant l'exhaussement ou l'abaissement du mercure dans un barometre à flotteur, traçoit, en appuyant sur le cadran, une ligne continue, qui, ou s'avançoit vers le centre du cadran, ou s'en éloignoit, suivant que la marche du mercure ou élevoit ou abaissoit le crayon. Cette ligne laissoit sur le cadran des indications permanentes qui marquoient les changemens arrivés dans l'Atmosphere ; mais en même tems, on conçoit que la pression du crayon sur le cadran mobile devoit gêner tout-à-la fois le mouvement du mercure, celui du cadran, & enfin celui de la pendule. Aussi jusqu'à présent ces machines n'avoient été que des objets de pure curiosité. Il n'étoit pas possible qu'ils donnassent des résultats bien fideles. M. Changeux est le premier qui ait bien saisi le moyen de parer à ces difficultés. Dans sa machine, le crayon ne traine pas continuellement sur le cadran mobile. En vertu d'un ressort de bascule, le crayon se baisse de deux minutes en deux minutes, & après avoir marqué un point sur le cadran, il se releve aussi-tôt ; ce qui, par conséquent, sauve l'inconvénient du frottement. Ce point, comme il est aisé de le concevoir, doit être tantôt plus près, tantôt plus éloigné du centre du cadran mobile, & indiquer par conséquent les changemens qui sont arrivés dans la pesanteur de l'air, de deux en deux minutes. L'Observateur peut être une semaine entiere sans jetter les yeux sur son barometre, & cependant connoitre ensuite, avec précision, les variations même les plus instantanées qui, pendant cet espace de tems ont eu lieu dans l'Atmosphere. La description de ces ingénieuses machines ne peut bien se comprendre qu'à la faveur des figures dont elle est accompagnée dans la brochure de l'Auteur. Nous ne devons pas oublier de faire remarquer que les Commissaires nommés par l'Académie Royale des Sciences pour examiner les Barométrographes de M. Changeux, en font un éloge complet. Ceux qui voudront voir ces instrumens, peuvent se procurer cette satisfaction, en se transportant chez MM. Adamson & Millenet, excellens Artistes de cette Capitale, qui ont travaillé à leur exécution. Ils demeurent dans l'Abbaye de Saint-Germain-dès-Prés, cour des Religieux.

Observations sur le préjudice que cause, dit-on, l'usage des vaisseaux de cui-

vre dans nos cuisines, formant le N°. 49 des Mémoires instructifs, utiles & curieux, sur l'Agriculture, le Commerce, l'Industrie, l'Economie, la Chymie, la Botanique, l'Histoire naturelle, &c. tirés des meilleurs Ouvrages qu'ont publiés jusques ici différens Auteurs Etrangers, particulierement les Académies & Sociétés de France, d'Angleterre, d'Allemagne, de Prusse & de Suede; Recueil très-important pour les Sociétés du Royaume & pour toutes sortes d'Artisans jaloux de s'instruire. Par Don Michel-Jerôme Suarez, Archiviste de la Junte Royale & Générale du Commerce, de la Monnoie & des Mines, Secretaire de la Société Royale Economique de Madrid, pour la classe des Arts & Métiers. A Madrid, chez Orcel. 1780.

II.

EXTRAIT des Observations météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 jusqu'au 31 Mars 1781.

Vents dominants, nord-est & nord.

Thermometre. Plus grand degré de chaleur, 16 degrés 0, le 18; moindre degré de chaleur, 0 degré 4, le 29.

Barometre. Plus grande élévation du mercure, 28 pouces 3 lignes 9, les 24 & 25; moindre élévation du mercure, 27 pouces 7 lignes 4, les 28 & 29.

Quantité de pluie. Deux lignes, tombées en 2 jours. Evaporation, 40 lignes.

Aiguille aimantée. Sa déclinaison, 19 degrés, 59 minutes.

Température, très-séche, douce & agréable, excepté les derniers jours, où le vent étoit froid & piquant.

Maladies. Aucune.

Productions de la Terre. On tailloit la vigne, on desiroit de la pluie pour faire lever les *Mars*. Presque tous les arbres étoient en fleurs.

Signé, COTTE, Prêtre de l'Oratoire, Curé de Montmorenci; Correspondant des Académies Royales des Sciences de Paris & de Bordeaux; des Sociétés Royales de Médecine de Paris & d'Agriculture de Laon, de la Société Météorologique Palatine.

III.

AVIS.

Le sieur Moreau annonce au Public qu'il a trouvé le secret de composer un métal malléable où il n'entre aucune partie de cuivre. Ce nouveau métal, qu'il nomme *agitoide*, ou métal imitant l'argent, n'est point sujet au verd de-gris. Les substances grasses ou acides, comme vinaigre, moutarde, &c. n'y laissent aucune trace ni impression. Il ne tache point non plus le linge dont on se sert pour le nétoyer. On trouvera dans le magasin du sieur Moreau des couverts unis & à filets, des cuillers à potage, à ragoût & à café, faits avec son métal. Il se propose par la suite d'en fabriquer toutes sortes d'ustensiles à l'usage de la cuisine & de la table, &c.

Prix. Le couvert uni coûte 3 l. piece; cuiller à ragoût, 3 liv. piece; cuiller à potage, 4 l. piece; cuiller à café, 15 s. piece; le couvert à filets, 4 l. 10 s. piece; cuiller à ragoût à filets, 4 l. 10 s. piece; cuiller à potage à filets, 5 l. 10 s. piece. Le sieur Moreau demeure rue S. Martin, vis-à-vis la Fontaine Maubuée, à Paris.

IV.

PRÉPARATION d'une boisson peu dispendieuse, qui imite l'orgeat & peut même le remplacer dans une foule de circonstances; tirée des Mémoires manuscrits de M. Pingeron, sur les Arts utiles & d'agrément, article *Economie domestique.*

» Prenez une pinte d'eau commune la plus limpide que vous pourrez vous procurer, dans laquelle vous verserez environ un quart de pinte de lait de bonne qualité. Ajoutez ensuite à ce mélange environ la valeur de la moitié d'un gobelet d'eau de fleurs d'orange, & une quantité suffisante de cassonade ou de sucre ordinaire. On agite fortement cette nouvelle liqueur, pour hâter la dissolution du sucre & favoriser le mélange de l'eau commune avec le lait à l'eau de fleurs d'orange. Cette opération étant faite, on sert cette boisson dans des caraffes, comme l'orgeat ».

V.

Marchandises arrivées à Paris.

Depuis le 27 Mars jusques & compris le 7 Avril, il est arrivé à la Douane 7 futailles, 7 quarts & 23600 liv. de café ; 5 tonneaux, 29 barriques, & 9850 livres de sucre ; 13 pieces & 8700 livres d'huile d'olive ; 411 tonnes, 130 barils & 9000 livres d'huile de navette & de graine ; 12 pieces d'huile de noix ; une très-grande quantité de caisses de jambons, &c.

Les eaux-de-vie dont les droits ont été acquittés au Bureau général des Aides, depuis le 17 Mars jusques & compris le 6 Avril, se montent à 39 pipes & 7 quartauts.

IV.

CENTENAIRE.

La nommée Charlotte Elbavre, femme de Guillaume Noury, est morte depuis peu dans la Paroisse de Mathieu, près de la Delivrande en Normandie, âgée de 106 ans.

VII.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 11 Avril 1781, au Samedi 14 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 l. ; *id.* à la Grêve, de 18, 19, 20, 21 à 22 liv. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 11 Avril 1781, de 46 à 48 liv. ; *idem* nouveau, de 42 à 44 ; le cent de paille de 0 à 0 liv. ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 45 à 46 liv. ; *id.* nouv., 42 à 43 ; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 19 à 21 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 41 à 42 ; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 38 à 39 ; le cent de paille, de 18 à 20 ; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 28 à 36 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-V de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres
	PAIEMENT DU MERCREDI 11 AVRIL 1781.		
18.	M. Radix	Mercredi	C.
19.	M. Maupetit	Mercredi	C.
27.	M. de France	Mercredi	C.
17.	M. Cochin	Mercredi	C.
30.	M. Maupassant	Mercredi	C.
11.	M. Boutray	Mercredi	C.
22.	M. Rouillard	Vendredi	C.
	PAIEMENT DU JEUDI 12.		
4.	M. Deschapelles	Jeudi	A.
7.	M. de Courmont	Jeudi	C.
12.	M. Alissant	Jeudi	C.
14.	M. Nau	Jeudi	C.
20.	M. de St-Janvier	Jeudi	C.
2.	M. Boscheron	Vendredi	C.
21.	M. Patu	Vendredi	C.
26.	M. de la Motte	Lundi	C.
28.	M. Creuzé	Lundi	C.
29.	M. Certain	Lundi	C.
13.	M. Marsollier	Mardi	C.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABL
CHANGES du 11 Avril 1781.

Amsterdam,	53 ½	Cadix,	1
Londres,	30 5 8e.	Livourne,	9
Hambourg,	187	Gênes,	9
Madrid,		Lyon, *Pâques.*	

DU MERCREDI 11 *Avril* 1781.

1780. Lot. Roy.	1186 80 l.	1785	
1781. *Primes.*	175	1786	
1782		1787	120
1783		1788	115
1784	160	1789	

1r. Viager . . 6 5 ¾ p. % bénéfice. 2d. 1 1 ¼ p. % pe

Avril 1781.		*Du* 11.	*Du* 12.	*Du* 13
Comp. des Indes.	Actions	1967 ½		
	D° 16/25			
	D° 8es			
	D° 25es			
	Empr. d'Oct.	395		
	Rescriptions.	8 8 ÷ 8 8 ; 8 p.		
	Bil. des Ferm.			
	Contr. à 4 p. %			
	1777			

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 178

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Mardi 10 Avril.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

DE BRANDBEOURG, *le 4 Mars.*

NOUS voyons avec la plus grande satisfaction la réforme introduite par Sa Majesté dans les différens Tribunaux de Justice, s'étendre dans nos Provinces, & y procurer le bien que ce Monarque bienfaisant a eu en vue. On parle aussi d'un autre projet qui, s'il a lieu, sera très-avantageux à notre Commerce & à nos Manufactures. L'intention de la Cour est, dit-on, d'établir une correspondance directe avec les Espagnols, auxquels nous faisons déjà passer beaucoup de nos toiles. On prétend même qu'on doit à cet effet y envoyer incessamment un Ministre extraordinaire.

On a fait des achats considérables de grains dans le Duché de Mecklenbourg & dans les Pays voisins. Ces grains, qui sont pour l'Angleterre & la Hollande, seront d'abord transportés à Wismar & à Rostock. Ces demandes ont fait considérablement hausser le prix de cette denrée de premiere nécessité, & en proportion les autres comestibles.

ITALIE.

DE ROME, *le 2 Mars.*

Nous avons eu ici, pendant plusieurs jours, un tems affreux, mais qui n'a point empêché les divertissemens du Carnaval. La neige qui est tombée en très-grande quantité le 24 du mois dernier, & la pluie des jours suivans n'ont point interrompu les réjouissances ordinaires, ni mis d'obstacle aux courses des chevaux barbes, qui ont été très-belles.

DE NAPLES, *le 6 Mars.*

Le 5 du mois dernier, le Roi a adressé aux Négocians de ses Etats, une Ordonnance, par laquelle il leur déclare que, » déterminé à observer la neutralité la » plus scrupuleuse, annoncée par son Edit » du 19 Septembre 1778, il leur refu- » sera sa protection, & par conséquent, » toute escorte qu'il leur a promise, » lorsque leurs bâtimens seront, malgré » sa défense, chargés de munitions de » guerre, qui, selon l'esprit de tous les » Traités faits en Europe depuis un sie- » cle, & selon la teneur de ceux conclus » entre le Royaume des Deux-Siciles & » plusieurs Puissances amies, sont regar- » dées comme étant de contrebande : » déclarant pareillement exclus de toute » protection les navires dont la destina- » tion sera de conduire des vivres ou de » jetter des secours, de quelque nature » que ce soit, dans les Places assiégées » ou bloquées ».

ESPAGNE.

DE MALAGA, *le 15 Mars.*

Les chebecs Espagnols le *Murcien* &

le *Saint-Blaise*, de 36 & de 20 canons, se sont emparés le 8 de ce mois, sur la côte d'Afrique, du navire Anglois l'*Actif*, Capit. Guillaume Jolif, monté de 12 canons de quatre, de 6 pierriers & de 36 hommes d'équipage. Ce bâtiment, venant de Livourne, chargé d'huile, d'eau-de-vie & d'autres provisions pour la Place de Gibraltar, a été conduit dans ce Port, ainsi qu'un brigantin Anglois, venant d'Alger, chargé pareillement de vivres pour cette Place. Ce dernier navire a été pris par le Sr. Agnado, Capitaine du chebec d'*Alucemas*.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 26 Mars.*

Le 22 de ce mois, le Roi s'est rendu à la Chambre des Pairs pour donner sa sanction à ceux des Bills qui se trouvoient prêts, & entr'autres à celui qui concerne le nouvel emprunt.

La baisse rapide des fonds est une forte preuve que leur élévation, comme on l'avoit prévu, étoit un effet d'une manœuvre ministériele, pour faire un marché avantageux avec les Prêteurs. Le gros de la Nation trouve cependant ce marché le plus onéreux, dont on ait jamais eu connoissance. Le Chevalier Philipp Jenning Clerke avoit déjà observé en proposant un amendement au Bill de l'emprunt, que le profit des Prêteurs devenoit excessif. L'*Omnium*, disoit-il, c'est-à-dire, la prime de l'ensemble des trois pour cent & des quatre pour cent, & de la Loterie convenue le jour de l'emprunt à 5 liv. 10 s. pour cent, étoit monté à 9 & 11 & demi pour cent. Il fit aussi remarquer que la Maison d'Alkinson, More & Compagnie avoit seule une part de trois millions trois cents mille livres dans cet emprunt.

I I.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE TOULON, *le 19 Mars.*

Notice sur l'Histoire naturelle du Diocèse de Toulon, tirée de la nouvelle Histoire de Provence du P. Papon, *de l'Oratoire.*

» Le *saffre* domine dans la partie du terroir de Toulon, qui est au nord & au nord-ouest de la Ville. On appelle *saffre* un amas de petites pierres liées ensemble par un gluten qui se durcit à l'air avec une facilité surprenante. Si on laissoit le terroir en friche pendant une vingtaine d'années, il formeroit une espece de poudingue aussi dur que celui du bord de la mer où il faut employer la mine pour le faire sauter. J'ai vu à Toulon une muraille de pierre séche où l'on avoit mis indistinctement le saffre, avec d'assez gros morceaux de pierre de taille & de grès. La pluie ayant fait couler sur celle-ci le gluten du saffre, avoit lié le tout ensemble, comme on auroit pu faire avec le mastic le plus fort. On prétend qu'il y a une mine d'étain à la bastide de M. Blanc, entre Toulon & la Valette ».

» L'autre partie du terroir, voisine de la mer, est un schiste d'une couleur qui varie beaucoup. Il y en a de couleur de plomb, de fer rouillé, d'un gris blanchâtre & d'un blanc fort vif. Ce schiste blanc étant exposé au feu de porcelaine, n'acquiert que peu d'adhérence au fond du vase, sans perdre sa couleur, qui n'est que foiblement ternie. Le noir coule au même degré de chaleur & acquiert une couleur martiale très-foncée. On distingue à l'œil les parties métalliques mises en fusion. Je pense qu'à un plus grand feu le schiste blanc fuseroit aussi. On apperçoit près de l'Eigontier, des indices de charbon de terre, & vers la hauteur de Sainte-Catherine, on trouve à 15 ou 20 pieds de profondeur, une couche de marne incrustée de cames & de moules. La pierre Arménienne d'un bel azur, se trouve au fond d'une caverne située du côté de la mer, au pied de la montagne appellée la *Couelo Negro* ».

» Il y a aussi du kermès ou vermillon dans le terroir, & particulierement sur les collines qui bordent la mer, depuis Toulon jusqu'à Tropez. On détache cet insecte du chêne verd, avant que le soleil ait enlevé la rosée. Il y a des femmes qui en ramassent jusqu'à deux livres par jour. On considere cet insecte dans trois états différens & bien marqués. Le premier tems est au commencement du mois de Mars, où l'animal est plus petit qu'un

grain de millet. Considéré au microscope, il paroit d'un très beau rouge, ayant sous le ventre, & tout à l'entour, une espece de coton qui lui sert de nid, & dont quelques petits flocons s'élevent sur son dos ».

» Dans le second tems qui est au mois d'Avril, le ver a pris tout son accroissement; il est devenu rond & gros comme un pois; sa peau est plus ferme & plus également couverte de coton : il ne paroit plus qu'une coque, ou une gousse remplie d'une liqueur rougeâtre comme du sang pâle ».

» Le troisieme tems tombe vers le milieu ou à la fin de Mai. L'on trouve alors dans cette espece de coque, & sous le ventre de l'insecte, 18 ou 20 mille petits grains ronds, qui sont autant d'œufs, & qui donnent autant d'insectes semblables à celui dont ils sont sortis ».

» Il n'est pas rare d'avoir, dans une année, deux récoltes de kermès. Les Marchands qui viennent l'acheter ont soin de l'arroser de vinaigre, ainsi que les œufs qui s'en séparent, & de l'exposer ensuite au soleil, ou à une chaleur équivalente, pour faire périr tous les petits animaux éclos ou à éclorre; sans cette précaution, ils se métamorphoseroient en mouches, & s'envoleroient. Le kermès qui naît sur les chênes verds voisins de la mer, est plus gros & d'un rouge plus vif que celui qu'on ramasse sur les arbrisseaux qui en sont éloignés ». *La suite à l'Ordinaire prochain.*

DE DINAN, *le 24 Mars.*

» Dans la nuit du 15 au 16 de ce mois, un incendie se manifesta au quartier des Epiciers de cette Ville, entre minuit & une heure. Le feu s'étant communiqué, dès le premier instant, aux matieres combustibles enfermées dans les magasins, les flammes se porterent dans les maisons voisines. Le Comte de la Bretoniere, Gouverneur de la Place, les Magistrats, les Officiers Municipaux, ne négligerent aucune des précautions propres à arrêter le progrès des flammes; mais malgré tous leurs efforts, & ceux de la Garnison, 48 maisons ont été consumées, & beaucoup d'autres ont souffert de grands dommages. Cent vingt familles ruinées se trouvent sans asyle & sans autre subsistance que celle qu'ils peuvent tirer de la charité publique. La reconnoissance des Habitans de cette Ville doit ici un hommage au zele & à l'intrépidité que le Régiment Royal Corse a montrés dans cette calamité. MM. de Rossi, Lieutenant-Colonel & Major de ce Corps, accoururent au feu avec leur Troupe, dès le premier moment de l'embrasement : Officiers & Soldats, tous travaillerent à l'envi & s'exposerent à plus d'un danger, au point que la Ville de Dinan leur est redevable en partie de la cessation de ce fléau. Non contens de cette action honorable, les Chefs ont fait remettre une somme de 600 liv. au Recteur de la Paroisse incendiée; & les Soldats, après avoir fait l'offre de leur masse, qui n'a pu être acceptée, ont demandé en grace, qu'on reçût un jour de leur paye, pour le soulagement des plus malheureux Citoyens ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

ANNONCE de Livre.

Réflexions sur l'état actuel de l'Agriculture, ou Exposition du véritable plan pour cultiver ses terres avec le plus grand avantage, & pour se passer des engrais. A Paris, chez Nyon l'ainé, Libraire, rue du Jardinet, quartier S. André-des-Arcs, près de l'Imprimeur du Parlement. 1780. In-12 de 320 pag.

Nos derniers Agronomes ont vanté beaucoup les labours, & quelques-uns les ont regardés comme un moyen de fertilisation qui pouvoit presque seul tenir lieu de tous les autres; il peut même, suivant eux, suppléer aux engrais. Voici un Auteur qui vient renverser toute cette doctrine. Il prétend au contraire que les labours épuisent les terres, & qu'à la longue ils les rendent infecondes. Ce sont les labours qui ont changé en déserts arides des contrées qui jadis étoient si fertiles. La prévention pour les labours vient de ce qu'on s'est imaginé que les plantes se nourrissoient en attirant par leurs racines, les parties les

plus déliées de la terre; d'où l'on a conclu qu'il étoit néceſſaire de la diviſer par de fréquens labours. Mais c'eſt une erreur. Il eſt prouvé par pluſieurs expériences, dont quelques-unes ſont de l'invention de l'Auteur, que les plantes ſe nourriſſent non-ſeulement par leurs racines, mais encore par toutes les autres parties qui les compoſent, par les feuilles, le tronc, l'écorce; en un mot, toute leur ſurface eſt couverte, pour ainſi dire, de bouches propres à abſorber la nourriture. Si l'on a mis auſſi tant de confiance dans les engrais, c'eſt que juſqu'à préſent on a méconnu les vrais ſucs qui ſervent à la nourriture des végétaux. Les uns croyoient que des parcelles très-déliées de la terre même, étoient, comme on l'a déjà dit, l'aliment propre des plantes; d'autres ſe ſont imaginés que chaque plante tiroit de la terre, par ſes racines, des molécules organiques qui lui étoient propres & aſſimilées. Des Phyſiciens célébres ont penſé que l'eau devoit être regardée comme l'unique principe élémentaire des plantes. Des expériences qui ont démontré l'énorme conſommation d'air que les végétaux abſorbent, & la quantité prodigieuſe de ce fluide qu'on en peut retirer, ont porté quelques Philoſophes à croire que l'air ſeul étoit leur aliment naturel. Cette derniere erreur ne s'eſt établie qu'à cauſe de l'ignorance où nous étions ſur ce qui conſtitue la nature de l'air atmoſphérique. Nous ſçavons maintenant, à n'en plus douter, que ce n'eſt point l'air atmoſphérique qui eſt abſorbé par les plantes, mais quelque autre principe qui entre dans la compoſition de ce fluide ou qui y eſt tenu en diſſolution. M. Prieſtley a remarqué que plus l'air eſt pur, moins il eſt favorable à la végétation. Il a obſervé auſſi que les plantes qui végétent dans l'air imprégné de vapeurs putrides ou phlogiſtiques, réſultant de la putréfaction & de la combuſtion, n'imbibent que ces principes malfaiſans, & laiſſent intact l'air pur; ou bien ſi elles abſorbent de cet air, ce n'eſt qu'en très-petite quantité. Il a expoſé des plantes de menthe dans l'air phlogiſtiqué, dans l'air commun & dans l'air déphlogiſtiqué. Les plantes expoſées dans la premiere eſpece d'air, ſe ſont élevées beaucoup mieux que celles de la ſeconde, tandis que les plantes de la troiſieme ont eu toujours une apparence foible & infirme. Enfin l'Auteur rapporte pluſieurs faits d'où il réſulte que l'air putride, c'eſt-à-dire, ce *gas* aériforme qui ſe développe des ſubſtances en putréfaction, & qui n'eſt, pour la plus grande partie, qu'un mélange d'air inflammable, d'air fixe, d'air phlogiſtiqué, & de pluſieurs matieres ſalines en vapeurs, eſt le véritable principe nourricier des végétaux, puiſque les végétaux y croiſſent avec une vigueur & une rapidité étonnante, puiſqu'ils conſomment tout ce fluide, & qu'alors le réſidu ſe trouve n'être autre choſe que le peu d'air pur qui lui ſervoit, pour ainſi dire, de baſe, ou qui s'y trouvoit mêlé. Enfin il eſt prouvé que la lumiere eſt auſſi très-eſſentielle aux végétaux. On peut donc décider que l'air inflammable & l'élément de la lumiere abſorbés par les feuilles, l'eau & l'air fixe pompés par les racines & par les autres parties extérieures des végétaux, ſont les vrais principes qui concourent à nourrir les plantes; & que celles-ci doivent leur formation aux différentes combinaiſons de ces principes & des ſubſtances que ces principes y ont introduites. Connoiſſant les élémens qui nourriſſent les végétaux, on doit ſe former une toute autre idée de l'action des engrais ſur nos campagnes, pour réparer la ſtérilité cauſée par les moiſſons, & en conclure que pour avoir le meilleur des engrais, il ne reſte qu'à trouver une ſubſtance qui puiſſe fournir de l'air fixe aux racines & de l'air inflammable aux feuilles dans les proportions requiſes. Les trois regnes de la Nature nous offrent des ſubſtances qui, par la fermentation, par la putréfaction, ou par quelque autre voie, développent de l'air fixe & de l'air inflammable. Une trop grande quantité de l'un ou de l'autre de ces deux principes, au lieu d'être ſalutaire, devient dangereuſe aux plantes qui y ſont expoſées. C'eſt à cela que nous devons attribuer les mauvais effets de quelques engrais employés à contre-tems. On ſçait que les Agriculteurs diſtinguent les fumiers, en fumiers plus ou moins échauffans; qu'ils diſent que certains fumiers employés trop frais, brûlent les plantes, & que c'eſt pour cela qu'ils les gardent long tems entaſſés à l'air.

libre. Cependant, ſuivant l'Auteur, ce n'eſt pas la chaleur qui produit les mauvais effets du fumier frais ſur les plantes, mais la trop grande quantité d'air inflammable qui s'en dégage & qui nuit aux feuilles & aux bourgeons, ou une trop grande quantité d'air fixe qui fait périr les racines. La chaleur du fumier n'eſt pas aſſez conſidérable pour faire le moindre tort aux plantes les plus délicates. Les ſemences qui ont été avalées par les animaux, & qui ont ſubi la chaleur de la digeſtion, ou quio nt demeuré long-tems dans le fumier, ne ſont pas moins en état de germer. La plus grande partie des engrais qu'on tire du regne animal, a beſoin d'être expoſée long-tems à l'air, non pas pour perdre la chaleur, mais pour évaporer l'excès de ces deux principes, c'eſt-à-dire, de l'air fixe & de l'air inflammable, & pour pouvoir être employée ſans riſque. Ce genre d'engrais eſt le plus anciennement connu; cependant c'eſt le plus défecteux. D'abord ſes effets ſont très-courts, parce que la fermentation en eſt momentanée; le prix en eſt conſidérable, parce qu'il faut les renouveller ſouvent; & d'ailleurs ils favoriſent prodigieuſement la multiplication des vers & des inſectes qui déſolent quelquefois nos campagnes. Les engrais qu'on tire du regne mineral, ſont beaucoup meilleurs, & parmi ces engrais, il n'en eſt pas qui puiſſe mériter la ſupériorité ſur la craie, parce qu'il n'en exiſte point qui ſoit capable de fournir aux plantes de l'air fixe & plus promptement & en plus grande quantité. Mais de tous les engrais, aucun ne doit être préférable a ceux que nous pouvons tirer du regne végétal. Les premiers engrais de cette eſpece, qui ſe préſentent, ſont les réſidus de nos fourneaux, de nos cheminées, de nos poëles; il eſt conſtaté depuis long-tems que les cendres conviennent à toute ſorte de terres, & qu'elles ſont un des meilleurs moyens de féconder nos champs. » Elles entre-» tiennent le terrein meuble comme les » autres engrais du regne végétal, & » l'empêchent de s'affaiſſer par la pluie. » La fécondité qu'elles apportent ſe fait » ſentir d'abord & pendant pluſieurs an-» nées; & elles ſont contraires à la mul-» tiplication des vers & des inſectes, » comme les engrais foſſiles. Les lima-» çons ne ſe plaiſent point ſur un terrein » parſemé de cendres; auſſi en voit-on » fort peu ou point, manger les bour-» geons de nos vignes où l'on en a ré-» pandu, non plus que nos herbes pota-» geres, & les fourmis ne ſe logent pas » volontiers dans les champs ainſi ferti-» liſés ».

Les cendres ont encore l'avantage de préſerver le bled de pluſieurs maladies, & notamment de la nielle & du faux ergot. L'Auteur rapporte pluſieurs exemples d'une grande fertiliſation produite par les cendres. Cependant il ne peut approuver la méthode de brûler exprès les plantes pour en faire des cendres; il eſt perſuadé qu'il y auroit plus d'avantage à enterrer tout ſimplement les plantes mêmes ſous le terrein qu'on veut engraiſſer: auſſi conſeille-t-il de travailler le champ auſſi tôt après la moiſſon, comme le veut M. Patullo. Les tiges ou les chaumes renverſés & enfouis dans la terre ſerviroient d'engrais pour l'année d'après.

Suivant l'Auteur, ce labour & celui qu'on fait à deſſein de préparer le ſol pour la ſemaille, ſont les ſeuls utiles & les ſeuls qu'on devroit laiſſer ſubſiſter pour la culture du bled; il faudroit réformer tous les autres.

Le bled n'eſt pas la ſeule plante qui dégrade le ſol & l'épuiſe; tous les graminés produiſent le même effet. C'eſt donc à tort qu'on alterne les récoltes des différentes plantes de cette famille, puiſqu'on pourroit moiſſonner également du bled ſur le terrein qu'on ſacrifie à la production d'autres grains d'une moindre valeur. Il y a bien des variétés de bled qui réuſſiroient dans les mêmes endroits où l'on ſeme le ſeigle, l'avoine ou le millet, & qui rapportant au Propriétaire beaucoup plus de fruit que ces dernieres plantes, mettroient l'Etat à l'abri des diſettes, & le pauvre Laboureur à même de manger toujours du pain de froment. L'Auteur deſireroit qu'on abandonnât la culture de l'avoine, & qu'à l'imitation des Eſpagnols, des Anglois, des Arabes, nous priſſions le parti de nourrir nos chevaux avec de l'orge. Il voudroit même voir diminuer le grand nombre de chevaux qui ſont pour le ſervice des gens riches; mais

si l'on ne peut attendre de cette classe de Citoyens qu'ils fassent ce sacrifice, au moins pourroit-on supprimer les chevaux qui servent à l'Agriculture, en leur substituant des bœufs. L'Auteur prouve que ces derniers animaux sont beaucoup plus utiles pour tous les travaux de la campagne, que les premiers.

L'Auteur ne veut pas qu'on se contente de cultiver du bled; il prétend que les herbes, les arbres, & sur-tout la vigne, lui doivent être associés. Il désapprouve très-fort la coutume où nous sommes de tenir les vignes extrêmement basses. Cet usage est contre l'intention manifeste de la Nature. Dans le onzieme & dernier chapitre qui est la récapitulation de l'Ouvrage, l'Auteur revient à son systême de culture, qui consiste à mêler ensemble toutes les productions végétales; desorte que les débris des unes servent d'engrais pour faire croitre les autres. La lecture de cet Ouvrage est tout-à-fait intéressante, & par les nouveautés que l'Auteur s'efforce d'y établir, & par les faits & les expériences qu'il y rapporte.

I I.

Expériences de M. Sieffert, *pour faire du savon avec certains champignons, insérées dans les Mémoires de l'Académie Electorale* d'Erfort.

» 1°. Au pied des vieux poiriers, il croît des champignons qui grossissent souvent beaucoup. Ils sont mous, blancs en dedans & jaunâtres en dehors; & particulierement quand ils sont vieux, ils se revêtissent d'une écorce ligneuse. Il y a des gens qui les préparent pour en manger. Leur substance molle & moëlleuse, facile à écraser avec les doigts, grasse & ne laissant aucun goût quand on la mâche, ayant fait naitre l'idée de l'employer à faire du savon, on écorça une partie de ces champignons, on les coupa en petits morceaux; & tandis qu'ils étoient encore aussi frais qu'en sortant de l'arbre, on les couvrit d'une forte lessive froide de potasse & de chaux; on en garda une autre partie pour les éprouver de même, quand ils seroient secs. A peine y avoit-il quelques minutes que la lessive étoit versée sur les champignons frais, que le mêlange répandit une odeur urineuse, & bientôt on put aisément les écraser avec un pilon de bois, & les pétrir comme une pâte souple ».

» L'odeur de sel volatil d'urine donna en passant à conjecturer que peut-être ces champignons contenoient un sel de l'espece de l'ammoniac, à la composition duquel ils pourroient servir. Les morceaux de champignons étant réduits en pâte, à l'exception de quelques grumeaux, pour les diviser entierement, on ajouta de la lessive jusqu'à ce que le tout fût réduit en une bouillie épaisse, qu'on exposa encore pendant deux jours à l'air chaud, en la remuant quelquefois; ensuite on la versa dans un plat de terre pour la sécher au soleil. Elle s'y forma en une masse assez dure d'un brun noir, qui ne sécha point davantage ».

» 2°. On fit chauffer légerement une autre partie de la bouillie, on l'entretint chaude, & en la remuant souvent, on y versa un peu d'eau bouillante de tems en tems pendant une heure, pour réparer l'évaporation & observer les effets de cette chaleur. La masse resta tenace, sans se résoudre plus que l'autre qui étoit claire & transparente, & elle brunit de même que celle qui avoit été séchée à la chaleur de l'air ».

» 3°. Les deux masses, faites l'une sans feu, & l'autre au feu, étoient encore trop fermes & ne se résolvoient point dans l'eau; mais brunissoient & se retiroient, une partie même n'éprouvant point de changement, signe qu'il n'y avoit point assez de lessive ».

» 4°. C'est pourquoi on a pris une livre de la masse séchée sans feu; & après l'avoir coupée en petits morceaux, on l'a encore couverte de la même lessive. Le mêlange ayant reposé pendant 12 heures, on l'a battu de nouveau avec un pilon de bois, y versant encore de la lessive, parce qu'il étoit trop épais, jusqu'à ce qu'il ait été réduit en bouillie comme la premiere fois. Dans cet état, il a reposé pendant trois jours, pour donner le tems à la lessive de s'unir avec les champignons. Cette seconde

opération a présque entierement dissipé l'odeur d'urine ».

» En même tems, on avoit préparé une pareille bouillie dans un autre vaisseau, pour essayer de se servir d'une partie, comme de savon, mais sans la faire sécher, & pour faire sécher l'autre partie sans diminuer la quantité de la matiere du premier vaisseau. En effet, la partie non séchée fut employée avec succès aux mêmes usages que le savon mou ordinaire, & la partie séchée donna une masse molle, blanche & plus ferme que le savon accoutumé. On n'osa y mettre plus de lessive, parce que le savon auroit été trop âcre, la blancheur indiquant qu'il y avoit déjà assez de sel. Ainsi l'on prit une livre de savon commun, qu'on coupa en petits morceaux & qu'on méla dans un vaisseau avec autant de la masse composée avec les champignons; & après les avoir pétris ensemble, on en a obtenu un savon que l'expérience a fait voir propre à laver le linge ».

» 5°. Le champignon sec se résout aussi bien en bouillie que le frais, & donne le même produit ou savon, en le mêlant avec le savon commun. Le procédé est même plus court avec le champignon sec, si on le pulvérise. La lessive s'unit à lui plus promptement, & fournit une masse uniforme sans grumeaux, qu'on méle plus aisément, tandis que les morceaux du champignon frais étant durs & glissans, esquivent le pilon. Pour former la masse, n°. 1, il a fallu quatre livres & un quart de lessive sur une de champignons secs; & la masse séchée a pesé une livre trois quarts. Pour délayer cette masse une seconde fois & la réduire en la bouillie avec laquelle on a mêlé du savon commun, il a fallu encore deux livres de lessive pour chaque livre de masse ».

» Le savon d'huile, qui ne durcit jamais à l'air & demeure toujours onctueux, s'unit bien avec la masse des champignons réduits en bouillie, qui devient assez dure dans cette combinaison pour qu'on la coupe en morceaux comme d'autre savon : par exemple, l'huile de navette mêlée avec cette lessive, & battue jusqu'à ce qu'elle blanchisse & s'épaississe, malgré qu'ordinairement elle ne seche point assez à l'air pour former un savon ferme ».

» 6°. Le champignon de prunier, délayé de même deux fois avec la même lessive, & aussi mêlé avec du savon commun, a aussi donné du savon, mais un peu plus jaune ».

» 7°. Les champignons bruns qui viennent aux pommiers ne se sont point laissés réduire en bouillie; & on n'en a pu faire une masse savonneuse par le même procédé ».

» 8°. Le champignon odoriférant du saule a paru avoir les fibres trop ligneuses pour s'unir avec la lessive & former un savon ».

» 9°. Les divers champignons de terre ou de bois mort, ne se délayent aussi que très imparfaitement ».

» 10°. La lessive dont on s'est servi dans ces expériences, a été composée avec de la chaux de Tanneurs & de la potasse nette; de maniere que sur chaque livre de potasse, on a versé une livre d'eau froide, & qu'après que le mélange a été remué à plusieurs reprises, & clarifié, il a été mis en usage comme il suit. On a versé dix livres d'eau sur trois livres de chaux, & aussitôt que la chaux a commencé à se dissoudre, on y a ajouté seize livres de la susdite lessive de potasse, en remuant le mélange jusqu'à ce qu'il ait été refroidi. Ensuite on l'a laissé reposer jusqu'à ce que la chaux étant descendue au fond, la lessive soit devenue claire & propre à l'usage ».

» La lessive commune des Savonniers, faite de cendre & de chaux, suffit, quand elle est assez forte, pour dissoudre les champignons de poirier & de prunier; il faut seulement plus de tems & plus de lessive, sans qu'il soit nécessaire de s'embarrasser beaucoup de la juste proportion; on en met jusqu'à ce que la masse des champignons soit entierement dissoute, & qu'il ne reste plus de grumeaux. Ce savon a autant d'effet, mais n'est pas si blanc, parce que la lessive des Savonniers est d'elle-même jaune ou brune ».

» Peut-être que les champignons des poiriers & des pruniers ne sont pas les seuls dont on pût faire du savon sans cuisson; & qu'à force d'expériences on en trouveroit d'autres dont les Economes pourroient tirer parti de l'utilité ».

III.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 7 Avril 1781.

Or de Portug. à		marc.
Du Mexique à . . .	*sans prix*	marc.
Du Pérou à	*fixe.*	marc.
Les guinées à		marc.
Ducats à	98 l. 10 s.	once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	102 10	once.
Or à 20 karats à . .	85 10	once.
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54 10	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52 7 6	marc.
Piastres à	48 17 6	marc.

IV.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 7 Avril 1781 au Samedi 4 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 18, 19 à 20 livres; le seigle, de 11 à 12 livres; l'orge, de 12 à 13 l. Le froment à la Grêve, de 18, 19, 20 à 21 l.; le seigle, 11 à 12 l.; l'orge, 11 à 12 l. *le septier.* Farine blanche à la Halle, de 36, 40 à 41 livres; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32 à 34 liv. *le sac* pesant 325 liv.

V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 4 Avril 1781, au Samedi 7 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20, 21 à 22 l.; *idem* à la Grêve, de 18, 19, 20 à 21 liv. *le septier*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 3 Avril 1781, de 46 à 47 liv.; *idem* nouveau, de 43 à 44; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 43 à 44 liv.; *id.* nouv., 42 à 43; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 20 à 21; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 41 à 42; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 38 à 40; le cent de paille, de 22 à 24; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 30 à 36 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres
	PAIEMENT DU MERCREDI 4 AVRIL 1781.		
18.	M. Radix	Mercredi.	C.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	C.
27.	M. de France	Mercredi.	C.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	C.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	C.
11.	M. Boutray	Mercredi.	C.
	PAIEMENT DU JEUDI 5.		
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	A.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	C.
12.	M. Alissant	Jeudi	C.
14.	M. Nau	Jeudi.	C.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	C.
	PAIEMENT DU VENDREDI 6.		
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	C.
2.	M. Boscheron	Vendredi.	C.
21.	M. Patu.	Vendredi.	C.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	B.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	C.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇAB

CHANGES du 6 Avril 1781.

Amsterdam, . .	53 $\frac{1}{8}$ lettres.	Cadix, ...	
Londres, ...	30 5 8e.	Livourne, ...	
Hambourg, . . .	187 lettres.	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Rois.* . .	1

DU VENDREDI 6 *Avril* 1781.

1780. Lot. Roy. .	1190 l.	1785	
1781. *Primes.*		1786	
1782		1787	
1783		1788	
1784	160 .	1789	

1r. Viager. . 5 $\frac{1}{2}$ $\frac{3}{4}$ 6 p. % bénéfice. 2d. $\frac{1}{2}$ 1 p. % p

Avril 1781.		*Du* 4.	*Du* 5.	*Du*
Comp. des Indes.	Actions	1957 $\frac{1}{2}$ . . .	1960	1960 .
	D° $\frac{16}{25}$	. . . . .	1287 $\frac{1}{2}$	1290 .
	D° 8^{es}	250 52 . . .	251	. . . .
	D° 25^{es}	. . . . .	. . . . .	. . . .
	Empr. d'Oct.	392	392	. . . .
Rescriptions.		8 perte. .	8 8 $\frac{1}{2}$ 8 $\frac{1}{4}$ p.	8 $\frac{1}{4}$ 8
Bil. des Ferm.		. . . . .	. . . . .	1 $\frac{1}{2}$ p
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel,

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Mardi 3 Avril.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 26 Février.*

LA Déclaration de Guerre de l'Angleterre à la Hollande a donné une nouvelle vigueur au Commerce de Dantzick. On fait des demandes considérables en bois de construction aux Négocians de cette Ville. On leur a même déjà avancé plusieurs milliers de sequins. Le Consul Hollandois est chargé d'acheter des cables, des cordages, des chanvres, à quelque prix que ce soit. Nos grands Possesseurs de terres voisines ont spéculé d'après cette position, sur la vente utile de toutes leurs denrées, & déjà on a nolisé beaucoup de barques pour les transporter par la Vistule.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 28 Février.*

Conformément aux ordres de l'Empereur, on s'occupe avec beaucoup de soins de divers arrangemens économiques. Les dépenses de la Cour diminuent journellement. On a vendu entre autres quelques centaines de chevaux & de mulets, & on a envoyé en Bohême un nombre de bons étalons pour le service des Haras de ce Royaume. On dit que Sa Majesté Impériale a fait un choix des plus beaux chevaux d'attelage pour les envoyer à l'Impératrice de Russie.

Une personne de marque s'étant adressée à notre Auguste Souverain pour le solliciter de vouloir bien employer son autorité pour la faire payer d'une dette de jeu, dont jusqu'à présent elle n'avoit pu se faire rendre raison par la voie de la Justice, en a essuyé un refus formel. L'Empereur a même saisi cette occasion pour enjoindre à tous les Tribunaux de sa Domination, de ne plus contraindre à l'avenir qui que ce soit au payement de dettes de cette nature.

DE LA BAVIERE, *le 1 Mars.*

M. de Bergmann, Bourgmestre, Grand-Juré de la Ville de Munich & Administrateur de l'Hôpital des Enfans-Trouvés de cette Ville, ayant fait un Ouvrage en faveur de ces victimes innocentes que poursuivoient l'illégalité de leur naissance, en les excluant de tout emploi, & même du droit de pouvoir apprendre quelque métier, vient de recueillir le prix de son humanité. Notre Souverain, touché par la lecture de cette utile production, a accordé des Lettres de légitimation à tous les Enfans qui se trouvent actuellement dans l'Hôpital gouverné par M. de Bergmann; il ordonne même que ceux qui y viendront à l'avenir, iront de pair avec les Enfans légitimes, & défend à qui que ce soit, sous peine d'encourir

ſa diſgrace, de leur faire le moindre reproche ſur leur naiſſance, ou de mettre, ſous ce prétexte, aucun obſtacle à leur avancement.

ITALIE.

DE MILAN, *le 27 Février.*

Notice ſur le Commerce du Milanois, tirée du Voyage d'Italie par M. de la Lande, *fait dans les années* 1765 & 1766.

» Le Commerce & l'Induſtrie des Milanois, ont toujours été remarqués en Italie. Nous voyons dans Brantome que les meilleurs fuſils ſe tiroient de Milan dans le quinzieme ſiecle. M. Strozzi & M. d'Andelot réformerent l'Arquebuſerie de France, avec les armes du Milanois qui étoient ſupérieures à celles de Metz & d'Abbeville. Actuellement le principal Commerce eſt celui de la ſoie. Les ſoies du Milanois rapportent au pays huit millions, monnoie de France; auſſi les Marchands de Milan ſont-ils en poſſeſſion de faire la loi pour toutes les ſoies de Lombardie, comme en ayant la majeure partie, & l'on aſſure que les principaux Marchands font entre eux une Société pour exercer le monopole, au préjudice de Marſeille, de Lyon & de Londres ».

Le Commerce du Milanois ne peut être que très-conſidérable par ſes productions naturelles, c'eſt-à-dire, par l'exportation qu'il fait de ſes denrées. Les fromages ſeuls font un objet d'un million de livres (725 mille livres de France). Le bled produit deux millions; les laines trois millions, dont un tiers eſt pour la ſeule Ville de Rome; les vaches & les chevaux cinq millions; la ſoie onze millions; le lin près d'un million: ces vingt-trois millions, qui en font 16 ½ de France, ſont un objet conſidérable pour un pays qui n'a qu'un million d'Habitans, & dont l'étendue n'eſt pas de plus de trente-ſix lieues ſur quinze ».

» Malgré l'étendue de ce Commerce, il y a peu de grandes Maiſons de Négocians à Milan, la quantité des Nobles éclipſe tout le reſte, & empêche beaucoup les progrès de l'émulation. Il y a cependant quelques Manufactures remarquables dont on va donner une notice ».

» *Caſa Clerici* eſt celle qui tient le premier rang; c'eſt une maiſon d'une vaſte étendue, bâtie ſeulement depuis une vingtaine d'années environ; elle renferme dans ſon enceinte une Fabrique de verre, une autre de fayance qui imite la porcelaine; une troiſieme pour le poil de chevre où il eſt filé & dévidé; une quatrieme enfin pour la laine, *Lanificce*, laquelle occupe ſeule plus de 300 Ouvriers. Le nombre des Ouvriers employés dans ces diverſes Fabriques, monte environ à 450; la machine à dévider le poil de chevre eſt ſinguliere par ſon étendue, par la multiplicité de ſes pieces & par la ſimplicité de ſon jeu ».

» Au deſſous d'une très-grande ſalle eſt une chambre de grandeur ordinaire, où l'on voit une roue garnie d'échelons, & qui peut avoir 12 à 13 pieds de diametre. Deux femmes qui marchent tranquillement ſur ces échelons, & qui filent en même tems leurs quenouilles, font tourner la roue, & celle-ci met en jeu un nombre prodigieux de dévidoirs & de bobines qui rempliſſent la ſalle ſupérieure. Les laines brutes qui entrent dans cette maiſon en ſortent transformées en étoffes de diverſes qualités. Il y a dans cette Manufacture une Chapelle d'un goût particulier, & analogue au lieu où elle eſt bâtie; le retable, le cadre du grand tableau, l'Autel, le devant d'Autel, les chandeliers, le marche-pied, y ſont revêtus de fayance ».

» *Caſa Penſa* eſt encore une maiſon conſidérable de Commerce ou plutôt une grande Manufacture dirigée par MM. Penſa & Lorba, ſituée dans la rue de *Ruga-Bella*; il y a plus de cent métiers de toutes ſortes d'étoffes en ſoie & en dorures; on en eſtime ſur tout les velours, qu'on aſſure être ſupérieurs à ceux de France. On occupe dans cette maiſon plus de ſix cents Ouvriers, tant hommes que femmes, environ 350 hommes & 150 femmes, & l'on y exécute des travaux de toute eſpece; on y file la ſoie, on la teint; il y a des inſtrumens pour tirer l'or & le réduire en feuilles, pour luſtrer & pour calandrer les étoffes; on y fait auſſi des mouchoirs de ſoie, des ſatins, des gros de Tours & des bas de ſoie au métier. Il y a long-tems que les velours de Milan ſont eſtimés en

France ; la Manufacture de MM. Pozzi, qui subsiste encore, a été très-florissante ; on m'a assuré, dit M. de la Lande, qu'il y avoit à Versailles un des carrosses du Roi, garni d'un beau velours de cette Manufacture ». *La suite de cette Notice à la prochaine Gazette.*

DE GENES, *le* 1 *Mars.*

Vu la rareté du poisson & la cherté de tous les vivres, le Gouvernement a fait demander au Pape l'usage de la viande pendant ce Carême. Sa Sainteté a revêtu de ses pouvoirs notre Archevêque, qui, par un Decret, vient d'accorder la permission de faire gras, excepté néanmoins les quatre premiers jours de la Sainte-Quarantaine, le Mercredi des Quatre-Tems, les Vendredis & Samedis, & les quatre derniers jours de la Semaine Sainte.

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM, *le* 16 *Mars.*

De tous les tems les Hollandois ont toujours aimé à consacrer par des idées emblématiques les événemens mémorables. Dans le grand nombre de ces idées, plus ou moins ingénieuses, auxquelles les circonstances actuelles ont donné lieu, on doit distinguer une médaille frappée en mémoire de la *Confédération* pour la neutralité armée, entre la Russie, le Danemarck, la Suede & les Provinces-Unies.

D'un côté, l'on voit le Buste de Sa Majesté Impériale de toutes les Russies, couronnée, & la tête ceinte de lauriers, avec cette inscription : *Catharina magna, Dei gratiâ Imperatrix, Autocratix Russorum.*

Au revers, on apperçoit un Matelot consterné, son bonnet qui est celui de la liberté, est jetté à terre ; un gouvernail & un pavillon sont à ses pieds. On remarque une corne d'abondance entierement vuide ; Mercure est assis dessus dans le dernier abattement, avec une main qui porte son caducée devant sa poitrine ; il montre de la droite les privileges de la liberté de la Navigation, droits incontestables de tous les Peuples indépendans, violés ; Neptune en couroux, d'un autre côté, dans son char marin, tient son trident levé d'une main, & promet, ainsi que Mercure, de protéger le droit des mers. Pour peindre en même tems la fraude & la violence, on a représenté un vaisseau de la Baltique sans défense, contraint par un Corsaire armé qui fait une décharge dessus, de se livrer à la merci des Barbares avides. Sur le char marin de Neptune sont placées les armes des Augustes Confédérés, qui n'ont d'autre vue que de rendre la mer libre. *Mare liberum.*

On apperçoit au firmament une étoile brillante, pour montrer que cette alliance est un nouveau météore dans le Ciel Politique, dû au Génie Créateur de l'immortelle Catherine.

Au bas est l'année M. DCC. LXXX, & dans le haut le nom de Jean-George Holtzey, qui a conçu & exécuté l'idée de cette médaille.

I I.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE LOUDUN, *le* 20 *Mars.*

Au Rédacteur. » Les pluies excessives du mois dernier avoient rendu nos chemins affreux, & par conséquent les transports difficiles & très-coûteux. Nos rivieres se sont débordées à plusieurs reprises. Nous avons eu lieu de craindre que nos bleds ne fussent endommagés, & on a été forcé de retarder l'ensemencement des Mars. Heureusement dès les premiers jours de ce mois, un tems beau & hâleux a rendu les chemins praticables. Les eaux se sont retirées, & maintenant on seme par-tout : comme il gele tous les matins, aucune production n'avance trop. Si le mois d'Avril est favorable, nous pourrons concevoir les plus belles espérances. Nos bleds s'annoncent avantageusement, il n'y a que les seigles qui ne promettent pas beaucoup ; mais ils peuvent se refaire ».

» Des demandes qui nous ont été faites pour l'Anjou, Laval & la Basse-Bretagne ont un peu ranimé le commerce des grains. Cette circonstance a fait sortir des magasins beaucoup de bled, que les Propriétaires gardoient, à

cause du bas prix. Le froment est monté de 270 liv. à 320 ; le seigle, de 160, 170, à 240 liv. ; l'orge ou baillarge, de 160 à 220 liv. & au-delà. On ne peut guères fixer le prix du seigle & de la baillarge, parce que la récolte en a manqué cette année. Ces demandes font beaucoup de bien à cette Province, & rameneront la circulation de l'argent qui y étoit devenu excessivement rare. Quoique riches en productions, nos Propriétaires vivoient dans la gêne, & cette gêne nuisoit au Commerce ; quand l'argent ne circule pas, les payemens se font difficilement, les pertes suivent, le crédit tombe, & de là plus de confiance. Si un pareil changement pouvoit arriver pour nos vins qui nous sont presque tous restés, ce pays se releveroit un peu de l'engourdissement où il languit depuis plusieurs années. Nos vins ne se vendent actuellement que 40 à 45 l. les deux barriques ; ce prix ne rend pas la dépense de la récolte. On brûle, il est vrai ; mais le vin de l'année produisant deux à trois veltes par pipe moins que l'an passé, le bois étant fort cher, la demande rare, & par conséquent le prix bas (puisque la velte d'eau-de vie, preuve de 19 degrés, ne s'achete que 3 liv. 5 s.), le profit est peu considérable. Il seroit bien à desirer qu'on employât le charbon de terre pour les brûleries ; mais c'est un usage qu'on ne connoit point dans ce pays ».

» Nos autres denrées se vendent, huile de noix, 45 liv. ; de chanvre, 29 l. le cent ; amandes cassées, 45 à 46 liv. ; anis, 36 liv. ; coriandre, 20 liv. ; luzerne, 40 liv. ; trefle, 50 liv. ; miel, 24 liv. ; chanvre, 36 l. ; le plus fin, 50 à 60 l. le cent. *Signé*, MALHERBE l'aîné ».

DE LYON, *le 15 Mars.*

Le nombre des Enfans-Trouvés, qui sont entrés à l'Hôpital - Général ou Grand-Hôtel-Dieu de cette Ville pendant le cours de l'année 1780, se monte à 1458.

DE NANCY, *le 20 Mars.*

On a publié dernierement dans cette Province des *Lettres-Patentes de Sa Majesté qui réglent l'abonnement des Vingtiemes des Duchés de Lorraine & de Bar.* Ces Lettres Patentes, données à Versailles le 28 Janvier 1781, portent que la contribution de ces deux Duchés, pour tenir lieu des vingtiemes & des quatre sous pour livre du premier vingtieme, sera réglée & fixée, par chacun an, & à commencer du premier Juillet 1781, jusqu'au dernier Décembre 1790, à la somme d'un million trois cents dix-neuf mille sept cents vingt-deux livres dix sous, y compris les frais de rôles & de recouvrement ; de laquelle somme il rentrera net & sans aucune déduction, au Trésor Royal, celle d'un million deux cents quarante-sept mille deux cents quatre-vingt dix livres ; sçavoir, pour le premier vingtieme, cinq cents soixante-six mille neuf cents cinquante livres ; pour le second vingtieme, pareille somme de cinq cents soixante six mille neuf cents cinquante livres, & pour les quatre sous pour livre du premier, cent treize mille trois cents quatre-vingt-dix livres ; & le surplus, montant à la somme de soixante-douze mille quatre cents trente-deux livres cinq sous, sera employé au payement des frais du recouvrement & autres relatifs à ladite imposition ; sçavoir, trente un mille livres pour faire face aux non-valeurs, décharges & modérations ; dix mille livres pour frais de confection des rôles ; & trente-un mille quatre cents trente-deux livres cinq sous seulement, pour les taxations des Receveurs particuliers des impositions, à raison de six deniers pour livre ; lesdits frais de recouvrement étant diminués du montant des taxations des Receveurs-Généraux des Finances dont la Province étoit précédemment chargée, & qu'elle n'acquittera plus à l'avenir. Lesdites sommes montant en total à ladite premiere d'un million trois cents dix neuf mille sept cents vingt-deux livres cinq sous, seront imposées sur les biens fonds & autres objets de revenus quelconques, situés dans l'étendue desdits Duchés, en la maniere ordinaire & accoutumée, pour être payées dans les termes & délais prescrits par les Réglemens.

Ces Lettres Patentes ont été enregistrées au Parlement de Nancy le 1 de

ce mois, pour être exécutées selon » leur forme & teneur, & opérer en » conséquence une augmentation de la » somme de cinquante mille neuf cents » soixante douze livres cinq sous en sus » de ce qui s'imposoit ; & est le Sei- » gneur Roi très-humblement supplié » de regarder cette surcharge comme » un véritable effort des Sujets de la » Lorraine & de Bar, &c. ».

DE TROYES, *le* 21 *Mars*.

EXTRAIT des Observations Météorologiques, faites ici, depuis le 1 *jusqu'au* 31 *Janvier* 1781, *par le P.* le Boutillier, *de l'Oratoire.*

Vents dominants. Nord & sud.

Thermometre. Plus grand degré de chaleur, 9 degrés ½, le 23. Moindre degré de chaleur, 7 degrés ½, le 13. Chaleur moyenne, 4 deg. 2 huitiemes.

Barometre. Plus grande élévation du mercure, 28 pouces 2 lig. 8 douziemes, le 28. Moindre élévation, 27 pouces. Elévation moyenne, 27 pouces 10 lig. 7 dixiemes.

Pluie. 20 l. 9 douziemes tombées dans le courant du mois. Evaporation, 0 lig.

Hygrometre. Plus grande sécheresse, 26 deg. 9 dixiemes, le 29. Moindre sécheresse, 1 degré 4 dixiemes, le 1er. Etat moyen, 11 degrés.

Température. Froide, variable, très-humide pendant une partie du mois.

Maladies. Les fluxions de poitrine, les rhumes ont été les maladies dominantes. Il y a eu beaucoup de personnes attaquées de crachemens de sang. Les poitrinaires ont beaucoup souffert. Sur la fin du mois, quelques fievres intermittentes de l'automne se sont renouvellées.

Productions de la Terre. Elles n'ont point souffert des gelées.

DE PARIS, *le* 30 *Mars*.

» L'Hospice destiné à traiter les Enfans nouveaux nés, atteints du mal vénérien, est sans contredit un établissement remarquable parmi ceux dus à la bienfaisance du Roi, & qui rendent son regne si cher à l'humanité. Il est en même tems, vu du côté politique, essentiel & intéressant, puisqu'il a pour but de rendre l'homme plus sain, conséquemment plus heureux & plus utile à la Patrie, enfin de conserver le plus d'individus à l'Etat ».

» Les Enfans nouveaux-nés, atteints du mal vénérien, sont presque tous condamnés à une mort inévitable, car l'expérience démontre qu'ils périssent sous peu de tems, & que si, par un hasard singulier, il en échappe quelques-uns, ils trainent une vie misérable & languissante, qui se prolonge, tout au plus, jusqu'à l'âge de puberté ».

» Frappé de ces maux, M. le Lieutenant-Général de Police a voulu y remédier. Après s'être assuré que de tous les moyens, le plus efficace, pour traiter les Enfans, étoit de traiter en même tems la mere, ce Magistrat a formé à Vaugirard dans la grande rue, près la Paroisse, un établissement dans lequel on reçoit, 1°. toutes les femmes atteintes du mal vénérien, qui se présentent avec leurs enfans qu'elles allaitent ; 2°. toutes les femmes enceintes, attaquées du même mal, après leur septieme mois de grossesse ; 3°. tous les enfans trouvés infectés du même vice ; 4°. tous ceux qui naissent à l'Hôtel-Dieu de meres vénériennes ; 5°. tous les enfans du Peuple qui seroient dans le même cas ».

» On donne à chaque femme un enfant à allaiter, outre le sien ; c'est le seul service qu'on exige d'elles. Mais du moment où elles sont guéries, on ne leur en donne plus de nouveaux. Elles passent dans un dortoir séparé où elles continuent leur nourriture. Au bout de six mois, la Nourrice obtient sa sortie de l'Hospice avec une récompense proportionnée aux soins qu'elle a pris & au nombre des nourrissons qu'elle a allaités ; & ces enfans sont mis en sevrage dans la maison même ».

» Mais comme le nombre des enfans excéde constamment celui des nourrices, on supplée au traitement de l'allaitement par un traitement particulier, & à la nourriture du lait de femme par celle du lait de vaches, d'ânesses & de chevres ».

» On vient de publier les réglemens de cet Hospice ; réglemens qu'il importe de connoitre à ceux qui seroient chargés de pareils établissemens. Ils sont:

l'ouvrage d'un Médecin d'un mérite diſtingué, & qui conſacre ſa vie au ſuccès des diverſes entrepriſes de bienfaiſance que le Gouvernement lui a confiées ».

» Plus ce traitement étoit neuf, plus il exigeoit de connoiſſances. Auſſi eſt-ce à M. Faguier, Chirurgien de Bicêtre, que M. le Lieutenant-Général de Police a confié les premiers eſſais ».

» Annoncer que l'on a obtenu la guériſon du tiers environ des enfans traités à cet Hoſpice, c'eſt terminer de la maniere la plus conſolante pour l'humanité le compte que nous avons à rendre de cet établiſſement, ſur-tout ſi on refléchit à ce que ſur mille enfans qui naiſſoient atteints de cette maladie, il en échappoit à peine un à la mort; ſi on refléchit à ce que ces mille enfans avoient infecté mille familles: heureux encore quand la propagation de ce fléau ne s'étendoit pas ſur des Villages entiers, comme une fatale expérience ne l'a que trop ſouvent démontré ». (*Extrait du Journal de Paris*).

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, du 11 Janvier 1781, qui permet l'entrée dans le Royaume par Septemes, le Pont de Beauvoiſin, le Bureau de Longerai & le Port de Rouen, des ſoies blanches, dites Nanquin, & fixe le droit qu'elles acquitteront.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

PROSPECTUS d'une machine pour enrayer & déſenrayer à volonté les roues d'une voiture, & pour en dételler ſubitement les chevaux, au moyen de deux cordons.

» Il y a long-tems qu'on cherchoit un tel ſecret; mais il falloit une machine également ſimple & ſolide, dont les mouvemens fuſſent prompts, & qui chargeât peu les voitures; il falloit enfin joindre la ſûreté à l'agrément pour tous ceux qui ſe font voiturer, ſoit dans les voyages, ſoit dans les ſimples courſes du jour. Ce ſecret vient d'être trouvé par le ſieur Boze. Au moyen de deux cordons, qui communiquent au ſiege du Cocher & dans l'intérieur de la caiſſe, on enraye, on déſenraye & on dételle ſubitement; on eſt par-là abſolument maitre de ſes chevaux & de ſon Cocher, & on tient ſa ſûreté dans ſes propres mains ».

» Cette machine s'adapte, en deux heures de tems, d'une maniere non viſible à toutes les voitures anciennes & modernes, Françoiſes ou Angloiſes, à timon, à limoniere & à brancard, ſans rien changer au charonnage & aux harnois; la boue ne peut y pénétrer, & la rouille n'en empêche jamais l'effet, n'étant ſujette à aucun entretien; elle ne fait aucun bruit, même dans les plus forts cahos, & on la démonte auſſi en deux heures. Son poids eſt d'environ douze livres pour les voitures à quatre roues, & de quatre livres pour celles à deux roues. Quand le train ſera uſé, on la tranſportera facilement ſur un neuf ».

» Les expériences de cette machine ont été faites à Verſailles, à la deſcente de Picardie, avec les chevaux du Roi & ceux de la Reine, en préſence de MM. les Ecuyers. Là on a vu l'effet d'un timon qui ſe caſſeroit à la deſcente, les chevaux allant au grand trot, de même à la montée l'effet d'une volée ou de traits caſſés; dans les deux cas, la voiture devant rouler ou reculer au gré de la pente, eſt reſtée immobile en tirant le cordon. Ce moyen s'appliquera toujours aux montées, pour arrêter la voiture & repoſer les chevaux à la volonté du Cocher. On a vu encore l'effet des chevaux qui prennent le mors-aux-dents à la deſcente; au ſigne que MM. les Ecuyers ont fait, les chevaux ont été détellés, & la voiture enrayée au même inſtant; le Cocher lâche les guides, & reſte ſur ſon ſiege, laiſſant au Poſtillon le ſoin de ramener les chevaux qui fuient liés, par leurs harnois. Le détellage des cabriolets & des chaiſes de poſte a eu le même ſuccès; pour celles-ci, il tombe un pied de biche, qui ſupporte le brancard ».

» MM. les Grands-Officiers ont délivré leur certificat à l'Inventeur, & ont ſouſcrit les premiers. L'Académie des Sciences, ſur le rapport des Commiſſaires, a donné une approbation très-

détaillée. Le nombre des Souſcripteurs eſt de 300, & on commencera au premier Avril à délivrer les machines par ordre ».

» *Prix* pour les voitures à quatre roues, l'enrayure & le détellage, dix louis; l'enrayure ſeulement, huit louis; le détellage ſeulement, ſix louis. Pour les voitures à deux roues, le détellage & pied-de-biche, ſept louis ».

» On ſouſcrit chez M. Semilhard, Notaire, rue Montmartre, en payant la moitié du prix de chaque machine. On donnera toute ſûreté aux Souſcripteurs ».

» Le ſieur Boze demeure rue de Clery, la ſeconde porte à droite, en entrant par la rue Montmartre ».

I I.

Observations ſur l'ecorce du Genêt.

» Les Habitans d'une petite Ville de la Toſcane, qui ſe nomme *Bagno à Aqua*, tirent de l'écorce du genêt un fil très-fort, avec lequel ils font de la toile, des vêtemens & des cordages. Vers le mois de Juillet, ils ſe répandent dans les montagnes voiſines, & y coupent les plus belles branches de cet arbuſte; ils enlevent tous les petits rameaux qui ſont ſur ſes principales branches, rendent ces dernieres auſſi unies qu'il eſt poſſible, & les expoſent à l'ardeur du ſoleil, pour les faire ſecher. Cette opération faite, ces Montagnards forment de petits fagots de ces baguettes de genêt, & ont la plus grande attention que celles-ci ne ſoient jamais mouillées par la pluie, attendu qu'elles deviendroient noires; ce qui nuiroit beaucoup au fil qu'on tireroit de leur écorce; ils portent enſuite ces fagots ou faſcines dans des ruiſſeaux formés par des eaux thermales, & les chargent de pierres, comme le chanvre que l'on fait rouir. Lorſque ces fagots ont paſſé un tems aſſez conſidérable dans ces eaux, pour que l'écorce des baguettes qui les compoſent puiſſe s'enlever facilement, on procéde à cette derniere opération. Une perſonne prend deux de ces baguettes dans une main, & ſans les retirer abſolument de l'eau, elle appuie ſur ces dernieres une pierre tranchante, ou le tiſſu d'un vaſe quelconque; l'écorce des baguettes s'enleve avec la plus grande facilité. On forme des eſpeces de faiſceaux avec cette écorce, que l'on bat comme le chanvre, quand elle eſt ſeche ».

» L'eſpece de bourre qui s'en détache pendant cette opération, eſt ramaſſée avec ſoin, & ſert à remplir, en guiſe de plumes, les oreillers de ces bonnes gens. Ces écorces ayant été battues, ſont peignées comme le chanvre & le lin. Cette nouvelle matiere ſe dépouille alors complettement des parties ligneuſes qui pouvoient y reſter, ce qui n'arrive jamais au chanvre; elle forme enſuite un ſubſtance flexible & légère, mais qui n'égale point cependant cette douceur au toucher que le lin acquiert ».

» Les écorces du genêt ayant été enſuite réduites en étoupes, on les file comme le chanvre, & ce fil prend à la teinture toutes les couleurs qu'on veut lui donner. Lorſqu'il reſte blanc, on en fait des draps, des ſerviettes, &c. & des habillemens, quand la toile qu'on en fabrique eſt teinte en verd, en bleu ou en rouge ».

I I I.

A V I S.

Le ſieur Pierre Nanin, Maitre Serrurier & Forgeur d'enclumes, demeurant à Charleville hors de la porte de Flandre, vient d'imaginer & d'exécuter un moulin d'un pied de diametre, compoſé en partie d'acier, en partie de fer, pour broyer des écorces à l'uſage des Tanneurs. L'eau, le vent, ou un cheval le font aiſément tourner, & l'on peut, ſans peine, le tranſporter d'un lieu dans un autre. Il donne par minute trois livres de poudre en gros pour les cuirs forts, & deux livres & demie en fin, pour tanner toutes ſortes de peaux. Cette poudre groſſe ou fine, eſt ſupérieure à celle que fourniſſent les uſines ordinaires. Le ſieur Nanin offre de vendre ſon nouveau moulin, ou d'en faire un autre du même genre, mais plus grand ou plus petit, à un prix très-modéré.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 31 Mars 1781.

Or de Portug. à				marc.
Du Mexique à . . .	*sans prix*			marc.
Du Pérou à	*fixe.*			marc.
Les guinées à				marc.
Ducats à	99 l.	s.		once.
Or fin à 23 karats . .				once.
31 32	102	10		once.
Or à 20 karats à . .	85			once.
L'argent à 11 d. . .				marc.
20 g. à	54	10		marc.
Idem à 11 d. 10 . .				marc.
gr. à	52	7	6	marc.
Piastres à	48	17	6	marc.

V.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 28 Mars 1781 au Samedi 31 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 17, 18, 19 à 20 liv.; le seigle, de 11 à 12 livres; l'orge, de 11 à 12 l. Le froment à la Grêve, de 18, 19, 20 à 21 l.; le seigle, 11 à 12 l.; l'orge, 11 à 12 l. *le septier.* Farine blanche à la Halle, de 36, 40 à 41 livres; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 26, 28, 30 à 34 liv. *le sac* pesant 325 liv.

VI.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 28 Mars 1781, au Samedi 31 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 liv. 10; *idem* à la Grêve, de 18, 19, 20, 21 à 22 liv. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 28 Mars 1781, de 46 à 48 liv.; *idem* nouveau, de 42 à 44; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 44 à 45 liv.; *id.* nouv., 42 à 43; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 22 à 23; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 40 à 41; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 37 à 38; le cent de paille, de 18 à 22; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 30 à 36 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	*Noms des Payeurs.*	*Jours ordin.*	*Lettres.*
	PAIEMENT DU MERCREDI 28 MARS 1781.		
18.	M. Radix	Mercredi.	A.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	A.
27.	M. de France	Mercredi.	A.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	A.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	A.
11.	M. Boutray	Mercredi.	A.
	PAIEMENT DU JEUDI 29.		
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	A.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	A.
12.	M. Alissant	Jeudi.	A.
14.	M. Nau	Jeudi.	A.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	A.
2.	M. Dutartre. (*Ancien Clergé.*) t. l. *Année* 1780.		
	PAIEMENT DU VENDREDI 30.		
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	A.
2.	M. Boscheron	Vendredi.	A.
21.	M. Patu.	Vendredi.	C.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	A.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	A.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES.

CHANGES du 30 *Mars* 1781.

Amsterdam, . . .	53 $\frac{1}{8}$ lettres.	Cadix, ...	
Londres, ...	30 13 16e.	Livourne, ...	
Hambourg, ...	187 $\frac{1}{4}$	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Rois.*	

DU VENDREDI 30 *Mars* 1781.

1780. Lot. Roy.	1190 92 l.	1785 . . .	141 140
1781. *Primes.* . .	194 .	1786	
1782	125 .	1787	
1783		1788	
1784	160 .	1789	

1r. Viager. . . 7 6 $\frac{3}{4}$ p. $\frac{0}{0}$ bénéfice. 2d. $\frac{1}{4}$ p. $\frac{0}{0}$ bénéfice

Mars 1781.		*Du* 28.	*Du* 29.	*Du* 30
Comp. des Indes.	Actions	1955	1957 $\frac{1}{2}$ 60 57 $\frac{1}{2}$	1957 $\frac{1}{2}$ 60
	D° $\frac{16}{25}$	1285	. . . . .	1285 . . .
	D° 8es	. . . . .	250	. . . . .
	D° 25es	. . . . .	81	. . . . .
	Empr. d'Oct.	387	387	387 . . .
Rescriptions.		8 8 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{4}$ p.	8 8 $\frac{1}{2}$ perte.	8 perte.
Bil. des Ferm.		1 perte. . .	. . . . .	$\frac{3}{4}$ perte
Contr. à 4 p. $\frac{0}{0}$ 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 178.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1781. Du Samedi 31 Mars.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 21 Fevrier.*

L'Impératrice, notre Auguste Souveraine, a fait présent de son Portrait au Prince de Prusse. Ce Portrait est travaillé en haute lisse & sorti de notre Manufacture. Les personnes en état d'en juger assurent que c'est un chef-d'œuvre en ce genre, & que cette Princesse y est rendue d'une maniere très-naturelle.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le 26 Février.*

Pendant le cours de l'année derniere, on a exporté de Gothembourg 8973 last de harengs; il en a passé 800 à Copenhague, d'où la plus grande partie a été portée aux Possessions Danoises des Isles Occidentales.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 22 Février.*

Depuis que plusieurs Magnats & riches Négocians sont revenus ici, de Lemberg & de Dubno, on remarque que la circulation des especes a considérablement augmenté; ce qui fait conjecturer qu'ils ont apporté beaucoup d'argent comptant.

Il se fait de grandes coupes de bois dans les forêts de la Lithuanie. Ce bois se transporte à Riga, d'où il partira ensuite pour la Hollande.

ITALIE.

DE LIVOURNE, *le 24 Février.*

Nous apprenons qu'on a publié en Corse un Edit, par lequel les effets du fameux Général Paoli, ainsi que ceux de son frere, de son cousin & de tous ceux qui se trouvent hors du pays, sont confisqués au profit de l'Université de Calvi. Cette Université prend tous les jours des accroissemens considérables. Sa Bibliothéque s'augmente journellement, & les privileges qu'on lui a accordés contribuent beaucoup à la rendre de plus en plus florissante.

ESPAGNE.

DE SAN-FELICE DE GUIXOLS, *le 18 Février.*

Il est entré le quinze dans ce Port, un convoi de trente voiles Françoises & Catalanes, venant des Ports de France avec un chargement de bled pour Barcelone. Ce convoi a été forcé de relâcher ici, parce qu'il se voyoit poursuivi par un Corsaire Ennemi. Deux bâtimens François, mauvais voiliers, eussent tombé au pouvoir de ce Corsaire,

si on n'eût envoyé à leur secours plusieurs chaloupes qui les ont remorqués.

Le lendemain, douze bâtimens de ce convoi ont remis à la voile, & les autres alloient suivre lorsqu'on s'apperçut que ce même Corsaire croisoit encore à l'entrée du Port. On tira alors un coup de canon pour avertir le convoi qui rentra. Aussi-tôt le Corsaire dirigea sa route vers le Ponent.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 15 *Mars.*

Le Docteur Hartley a envoyé au Comité du Comté d'Yorck une brochure intéressante sur l'état de nos Finances, dont voici les résultats.

» Après avoir rappellé d'abord que l'établissement de paix ordinaire avec lequel Mylord North avoit promis de continuer la guerre d'Amérique, se montoit à 2,371,000 liv. sterlings, il rend compte de ce qu'il en a coûté chaque année depuis le commencement de cette guerre ; sçavoir, pour les années 1775, 5,153,000 liv. st. ; 1776, 9,474,000 liv. sterl. ; 1777, 10,007,000 liv. st. ; 1778, 13,543,000 l. st. ; 1779, 16,165,000 l. sterl. ; 1780, 17,533,000 liv. sterl. ».

» Total des frais de la guerre pendant ces six années, 71,875,000 livres sterlings ».

» A quoi il faut ajouter pour les arrérages, les extraordinaires & la dépense non prévue des dernieres années, 8,125,000 liv. sterl. ce qui fait un total de 80,000,000 liv. sterl. ».

» Déduisez pour six années de l'établissement de paix, qui étoit de 2 millions 371 liv. sterl., 20,226,000 liv. st. on trouvera que le total de l'établissement de guerre, pendant ces mêmes six années, est de 59,774,000 liv. sterl. ».

» Or, comme nous ne paroissons pas toucher à la fin de cette malheureuse guerre, la dette additionnelle, en supposant deux années encore de durée à la guerre, ne pourra être moindre de 100,000,000 liv. sterlings ».

» Après avoir ainsi établi l'énormité de nos dépenses de guerre, M. Hartley mit sous les yeux de ses Lecteurs l'état suivant des fonds publics ; ils sont tombés de 88 liv. à 60 liv., aujourd'hui à 58, ce qui fait une réduction de trente pour cent dont il résulte que si le total des papiers en circulation est de 150,000,000 liv. st., il y a au moins 40 millions de livres d'anéantis ; viennent ensuite les propriétés foncieres dont le revenu avant cette guerre, montoit à environ 24 millions liv. sterl. ».

» Ce revenu sur le pied de 30 années du produit, presentoit un capital de 720,000,000 liv. sterl. ».

» Depuis la guerre, les terres sont tombées à 23 années du produit, ce qui réduit ce revenu foncier à 20 millions liv. sterl. ; par conséquent, la valeur des propriétés foncieres est diminuée de 260,000,000 liv. sterl. ».

» C'est sur ce restant qu'on a établi pour toujours un schelling de plus pour livre. Après le chapitre des fonds publics, le Docteur Hartley fait voir la diminution de la valeur des maisons, & cette diminution se monte à 26 millions liv. sterl. Ensuite il récapitule ainsi les articles précédens : Accroissement de la dette, 100,000,000 l. st. ».

» Guerre offensive contre la Maison de Bourbon, *rien de fait.* Perte de capital par les Actionnaires des fonds publics, plus que 40,000,000 liv. st. ».

» Perte de propriété capitale du revenu des Possesseurs de terre, plus que 260,000,000 liv. sterl ».

» Perte de la propriété capitale du revenu des maisons, environ 26 millions liv. sterl. ».

» Total des articles de perte publique, 426,000,000 liv. sterl. ».

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le* 18 *Mars.*

Leurs Hautes-Puissances ont arrêté dans leurs dernieres résolutions, 1°. que la Navigation pour Boulogne seroit permise aux petits bâtimens ; 2°. qu'on pourroit exporter du cuivre ; 3°. que le transport du lin & des graines de lin, quoique obtenu par des passeports, seroit défendu ; 4°. qu'il seroit permis de transporter le long du Rhin les marchandises défendues par le Placard du 26 Janvier 1781.

D'AMSTERDAM, *le* 14 *Mars.*

Les Directeurs du Commerce dans la

Baltique ont présenté à Leurs Hautes-Puissances une Requête pour leur faire connoitre » qu'actuellement, un grand » nombre des vaisseaux Hollandois ayant » passé l'hiver dans les Ports de la Bal- » tique, s'y trouvent pour le compte » des Négocians de ces pays, chargés » de grains, de bois, de chanvre, de » fer & de plusieurs autres marchandi- » ses indispensables, & prêts à faire » voile pour ces contrées ».

» A cet effet, les Supplians deman- » dent une escorte de vaisseaux de » guerre suffisante pour convoyer ici » les navires en question, & les couvrir » contre toutes les attaques que pour- » roient tenter les bâtimens Anglois; » & que s'il plaisoit d'ailleurs à Leurs » Hautes-Puissances de lever l'embargo » mis sur les navires Marchands desti- » nés pour la Baltique, ils pourroient » profiter de la même occasion pour s'y » rendre ».

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

D'Arles, *le* 10 *Mars.*

Notice sur l'Histoire Naturelle du Diocèse d'Arles, extraite de la nouvelle Histoire de Provence, par le P. Papon, *de l'Oratoire.*

» Quand on connoit la partie maritime de ce Diocèse, on est persuadé que la mer l'a toute couverte, depuis Carri jusqu'à Fonvieille, près d'Arles, & qu'en certains endroits, elle s'avançoit sept à huit lieues dans les terres. Toute la plaine, par exemple, qui est à l'Est, & presqu'au niveau de l'étang de Berre, depuis Marignane jusqu'à Cabrieres & la riviere de l'Arc, a été sous les eaux, car les terres & les pierres sont composées de débris de corps marins, ou remplies de coquillages, comme à Callissane & à Saint-Chamas ».

» Saint-Chamas est un Bourg divisé en deux parties égales, dont l'une est située sur le bord de la mer, & l'autre derriere une colline, à travers laquelle on a fait une ouverture d'environ 32 toises de long, pour la communication d'une partie à l'autre. Cette colline est toute formée de débris de coquillages. Comme le rocher est fort tendre, on y a pratiqué des habitations, & l'on y trouva, en le creusant, un morceau de bois très-bien conservé, à plus de 25 toises dans le cœur du rocher; il n'avoit qu'une petite incrustation de quelques lignes d'épaisseur ».

» On voit dans le terroir d'Istres un banc d'huitres de cent pieds de haut sur cent quatre-vingt de long & six de large. Il y en a beaucoup qui conservent leurs nacres & leurs couleurs. Les coquillages se multiplient dans l'étang de Berre, avec une prodigieuse facilité. Le fond & les côtés sont tout couverts de moules, malgré la grande quantité qu'on en tire pour l'usage des Habitans. Il n'y a communément rien de plus peuplé que les bords de la mer. On compte sur l'étang de Berre, qui n'a qu'environ neuf lieues de circonférence, neuf Paroisses, dont la plupart sont de gros Bourgs, & ne recueillent pas du bled pour quatre mois de l'année. Toutes les autres denrées, que le pays produit, sont très-bien cultivées; mais la pêche rend beaucoup ».

» La Ville de Martigues en fait une des principales sources de ses revenus. On y sale jusqu'à quatre cents quintaux d'anguilles, & l'on fournit du poisson frais aux principales Villes de Provence. La poutargue, qu'on y fait avec les œufs des femelles des mujous ou mulets qu'on sale, quand on a bien nettoyé les ovaires, & qu'on fait sécher au soleil, après les avoir applatis sous un poids qu'on met dessus, passe pour être fort délicate. On l'a vendue jusqu'à neuf francs la livre. On en sale tous les ans jusqu'à quarante quintaux; ce qui suppose une étonnante fécondité dans le mulet. On trouve dans le territoire du Martigues des mines de plâtre & de charbon de terre, & des carrieres de la même nature que celles de Callissane, c'est-à-dire, composées de débris de coquillages, ainsi que nous l'avons déjà remarqué. Cette qualité de pierre regne aussi tout le long de la côte, depuis Carri jusqu'à Fonvieille, à une lieue au Levant d'Arles; c'est une preuve que toutes ces terres ont été abandonnées par la mer ».

« Il est certain qu'elle a couvert autrefois la Camargue. C'est un fait constaté par la qualité du terrein, & par

les dépôts de sel qu'elle y a laissés ».

» La Crau, qui est entre la Ville d'Arles & l'étang de Berre, a dû être elle-même un étang, comme l'indique la position du local, & le sel qu'on y trouve. La Crau est une plaine d'environ sept lieues de circonférence, toute couverte de cailloux, & séparée de la Durance par une chaine de montagnes qui la couvrent du côté du nord. L'origine de ces cailloux a beaucoup exercé la sagacité des Anciens & des Modernes. On n'a jamais pu comprendre comment ils se trouvoient dans un pays où la terre qui les environne est toute calcaire ou salunaire. Ces cailloux ont été apportés par la Durance, qui passoit, dans les tems les plus reculés, à travers la chaine des montagnes dont on vient de parler, & se répandoit dans la Crau, par le territoire de Lamanon, au même endroit à peu près où passe le canal de Crapone. La preuve en est sensible; car j'ai trouvé, dit le P. Papon, parmi ces cailloux, les mêmes pierres ferrugineuses & cuivreuses, & les mêmes variolites qu'on rencontre dans la Durance. Les variolites sur-tout ne se voient que dans le lit de cette riviere. Le fonds de la pierre est verd & tout moucheté de taches blanches, ovales ou arrondies: c'est par là qu'elle se casse. Elle est ordinairement parsemée de filets de cuivre, dont la décomposition lui donne une couleur verdâtre. Cette pierre ressemble assez à la Serpentine des Anciens ».

» Au nord de la Crau, est le Village d'Aigalieres, dans le territoire duquel on trouve un marbre fort estimé qu'on travaille à Saint-Remi, dont il porte le nom. Il est mêlé de blanc, de jaune, de rouge & de couleur de chair. Celui d'Aureilles est encore plus beau ».

D'AMIENS, *le* 14 *Mars*.

Moyen proposé par M. Sellier, *pour bâtir avec solidité sur un terrein qui n'est point ferme, ou qui est composé de décombremens.*

» Toutes les especes de bois, même ceux de chêne, d'orme & de sapin, exposés aux injures de l'air, & renfermés dans des terres non baignées d'eau & dans des décombremens, fermentent & se décomposent; les insectes qui s'y engendrent, les rongent & les réduisent en poussiere ».

» Ainsi, tout édifice établi sur grillage, pilotis & plate-forme, frappés en terres seches, dans les décombremens, baissera nécessairement, lésardera & croulera peut-être quand les bois des grillages, plate-formes & pilotis, seront assez décomposés, pour ne plus être en état de porter leur fardeau ».

» C'est donc un abus de faire usage de pilotis, de grillages & plate-formes dans de semblables terreins, & lorsqu'on ne sçauroit atteindre la terre ferme pour s'établir, soit par impossibilité réelle ou de peur de trop de dépense, je pense, comme feu M. Laurent, que ce seroit bien fait de proportionner la largeur des fondations à la résistance du terrein, & de les commencer par un massif de maçonnerie regnant sur toute la largeur de l'excavation, & de trois à quatre pieds de hauteur, fait de gravier ou petits éclats de pierres dures posés à bain de mortier, suivant les principes de la Faye, le tout bien massivé par couches de l'épaisseur de trois pouces au plus. Il est nécessaire, avant que de s'y établir, d'attendre que cette maçonnerie ait pris corps; alors on peut etre persuadé qu'elle soutiendra, sans se rompre l'édifice le plus considérable ».

» Le bout d'en bas de la nouvelle Halle foraine de cette Ville, tomboit sur un ancien fossé de la Ville, où le terrein étoit fort incertain, je l'ai établi sur un massif de maçonnerie de toute la largeur de la Halle, & de toute la largeur du fossé, rien n'a bougé, & l'on n'y a vu aucune lésarde depuis. Elargissez vos fondations à proportion de la foiblesse du terrein, me dit M. Laurent que je consultois là-dessus, & vous n'aurez rien à craindre ».

» Si pourtant on avoit des raisons pour faire usage de grillage, il faudroit le poser sur une couche de maçonnerie de moëlons & de mortier de chaux & de sable, mouler les solives dans du semblable mortier, ensorte qu'elles s'en trouvent bien enveloppées, & même faire maçonner les intervalles avec moëlons de pierres dures & posés à bain du même mortier, bien massivé, & se garder de faire usage de plate-formes; car étant pourries, l'édifice seroit dans le

cas de baisser de toute leur épaisseur ».

» Ce qui me fait juger de la nécessité de bien envelopper les solives d'un grillage avec du mortier de chaux, c'est que j'ai remarqué qu'un grillage qui n'étoit posé que depuis seize ans sous un édifice, commençoit à se pourrir dans les faces qui touchoient à des terres rapportées, que les morceaux que j'en avois apportés chez moi, luisoient dans l'obscurité; ce qui prouvoit qu'il étoit rempli d'insectes qui le feroient tomber en poussiere; les faces contre lesquelles on avoit maçonné avec mortier de chaux, étoient devenues noires & dures comme de l'ébene ».

» M. de Ramsault, Commandant de l'Ecole de Mezieres, avec qui j'étois en correspondance, me manda à ce sujet, qu'il avoit reconnu l'abus d'envelopper de terres grasses les bois qu'on mettoit en terre, & qu'au contraire, depuis peu, il étoit d'usage de les envelopper de mortier de chaux, & de maçonner les intervalles de même, il ajouta que ce seroit bien fait, pour la durée des planchers, d'envelopper les lambourdes de mortier de chaux, surtout en dessous, d'en bien maçonner les intervalles, & de mouler les planches dans de semblable mortier, en les posant ».

DE TROYES, *le 28 Février.*

Fin des Observations Botanico-Médico-Météorologiques, faites ici pendant l'année 1780, *par le P.* le Boutillier, *de l'Oratoire.*

VI. Les détails de ce Mémoire nous ont enfin amenés au but que nous nous proposions, de pouvoir définir la temperature de l'année 1780. Huit mois d'une température humide, *Janvier, Février, Avril, Mai, Septembre, Octobre, Novembre & Décembre*; humidité constatée par la table & le résultat des observations hygrométriques des mêmes mois; sept d'une *température froide*, auxquels on peut ajouter le mois de Septembre dont la *température* a été médiocrement chaude & très-variable; (*température* constatées par les tables & le résultat des observations thermométriques) voilà huit mois, les deux tiers de l'année 1780, dont on peut définir la *température* FROIDE & HUMIDE. Nous n'avons eu qu'un mois de printems (celui de Juin); l'été n'a eu que deux mois chauds (Juillet & Août); le premier mois de l'automne (Octobre) nous a fait goûter, quelques jours seulement, les agrémens de sa température ordinaire. La température de ce mois, & encore plus celle des deux mois suivans, peuvent faire dire, avec raison, que l'automne de 1780 a ouvert l'hiver de 1781. De ces résultats, ne peut-on pas conclure que l'année 1780 doit etre comptée parmi les années FROIDES & HUMIDES? Mais relativement aux productions de la terre, elle doit passer pour *chaude* & *seche*, parce que cette température a dominé dans les mois où ces productions prennent leur accroissement.

AVERTISSEMENT du P. le Boutillier.

Dans l'Extrait des Observations météorologiques, faites à Troyes pendant le mois d'Octobre 1780, on lit: Hygrometre, *plus grand degré de sécheresse*, 54 deg. cinq 10es.; *moindre degré de sécheresse*, 16 deg. deux 10es.; *état moyen*, 28 deg. six 9es.; il faut lire, *plus grand degré de sécheresse*, 43 deg. huit 10es.; *moindre degré de sécheresse*, 12 deg. neuf 10es.; *état moyen*, 24 deg. cinq 10es. Cette correction nécessaire est une suite de la réduction que j'ai faite des observations hygrométriques des sept mois, *Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre* & *Octobre*, selon un pétit Mémoire que le Pere Cotte avoit eu la bonté de m'envoyer, & il m'a fallu réduire à 64 deg. les 80 degrés de l'échelle de l'hygrometre dont je me servois alors. Cette opération m'a donné des résultats un peu différens de ceux de l'échelle de 80 degrés.

DE STAIN (*près Paris*), *le 24 Mars.*

Au Rédacteur. » Mr, L'Histoire naturelle & l'Agriculture, qui en est une des branches, font, dans mes loisirs, mes amusemens; permettez-moi de vous faire part de mes observations. Je fus Jeudi dernier au Village de Stain, près de S. Denis; M. le Curé du pays me mena dans le potager du Château, il me fit voir un pêcher en espalier, que je crois unique,

Cet arbre a quarante pieds de long sur 15 pieds de haut, sans laisser aucun vuide; ce qui fait 600 pieds quarrés de surface. Cet arbre rapporte, année commune, 1200 pêches; il en donneroit davantage, mais on le dégarnit pour que le fruit en soit plus beau. Cet arbre n'a aucune maladie, il est des plus vigoureux; l'adresse du Jardinier lui a fait distribuer la seve uniformément par-tout; le tronc & les meres branches sont garnis d'un bourlet de toile, par la crainte que la chaleur du soleil ne dilate trop la seve, & fasse irruption. Cet arbre me paroit avoir 40 ans, à-peu-près, il est exposé au sud-sud-est. Le sol de Stain est argilleux, tirant un peu sur la glaise. Ce sol est profond, les arbres à noyaux & à pepins y viennent admirablement bien. Les Amateurs en Agriculture, qui voudront se donner la peine d'examiner cet arbre qui va, sous peu de jours, être en pleine fleur, ou aux momens des fruits, verront un beau tableau. *Signé*, DUPONT, Ingénieur du Roi ».

DE PARIS, *le* 28 *Mars*.

Pour terminer la question qui s'est élevée sur les insectes dont les pois & les lentilles ont été attaqués cette année, nous allons transcrire une Lettre que nous trouvons encore dans la Gazette de Santé. Enseigner la maniere de préserver ces légumes de la voracité des petits animaux malfaisans qui les dévorent, c'est, ce semble, rendre inutile toute autre espece de discussion à ce sujet.

LETTRE aux Rédacteurs de la Gazette de Santé, sur les pois & lentilles.

» D'après la lecture des expériences & observations de M. Putod de Thievant, sur les effets de l'insecte, mangeur de pois, & d'après les remarques qu'on y a faites, je me réunis aux Auteurs de ces dernieres; & je vais faire part au Public, à mon tour, de mes observations ».

» Habitant, depuis ma naissance, des Pays méridionaux du Royaume, j'ai observé que ces insectes y sont très-abondans chaque année. J'ai été curieux d'en connoitre l'origine, ainsi que les moyens de les détruire, sans nuire aux légumes dans lesquels ils se logent. Sans vouloir combattre la maniere proposée dans la Feuille No. 8, de se mettre à l'abri des inconvéniens de l'usage d'un insecte plus rebutant que dangereux dans les alimens, je me permettrai de donner ici la maniere d'empêcher cet ennemi des légumes seulement de les tarauder & de se loger dans leur intérieur ».

» J'ai vu cet insecte, que le vulgaire appelle improprement *cosson*, devenir, dans certaines années, si incommode par son nombre multiplié, mais jamais par ses mauvais effets sur aucun des individus qui étoient comme forcés d'en faire usage avec les légumes qui les contenoient, que je n'oubliai rien pour les détruire, ou du moins pour les empêcher de s'attacher aux légumes ».

» Pour y parvenir, je pris deux boisseaux de lentilles nouvellement récoltées, & dans l'état le plus sain; l'un pour me servir de terme de comparaison & que je mis dans un sac de toile neuve; l'autre destiné aux épreuves que je voulois faire. Ce dernier boisseau, contenu dans un sac de toile, fut exposé pendant trois jours consécutifs à l'ardeur du soleil, dans le tems le plus chaud, celui de la moisson. Ensuite je mis ces lentilles dans un four, d'où on venoit de retirer le pain. Sa chaleur étoit assez considérable pour dessécher & presque torréfier ou rissoler les légumes sans les brûler. Je les y laissai trois quarts d'heure; je les exposai ensuite à l'air de l'Atmosphere, l'espace de demi-heure, & je les mis dans un sac de toile pareil au premier, & dans le même lieu, à côté des premiers ».

» Six mois après cette opération, je rouvris mes sacs. Quelle fut ma surprise de voir les lentilles qui n'avoient souffert aucune préparation, perforées & & assaillies par les mylabres qui remplissoient les cavités qu'ils y avoient établies, & les lentilles chauffées au four dans l'état le plus sain. J'en conclus que la chaleur avoit détruit le germe ou les œufs de ces insectes ».

» Curieux de sçavoir jusqu'à quel point pouvoient aller les ravages qu'ils faisent, je laissai encore les deux sacs qui contenoient les lentilles dans l'état où je les avois trouvés. Au

ſix autres mois, ce qui faiſoit l'année entiere, je les viſitai. Je trouvai les lentilles non préparées vuides de leur partie amilacée, & abandonnées en partie par les inſectes qui les avoient dévorées. Les lentilles préparées étoient toujours dans le même état, c'eſt-à-dire, ſans la moindre altération, quoiqu'elles fuſſent à côté des autres ».

» Je fis une obſervation ſur celles qui avoient été la proie des inſectes, qui mérite d'être connue. Je remarquai qu'ils en avoient dévoré toute la ſubſtance farineuſe, ſans avoir touché à l'embryon ou radicule. Pour me convaincre de ce fait, j'en mis quelques-unes en terre, qui pouſſerent très-vigoureuſement, & me donnerent au tems requis de nouveaux fruits. Quant à celles qui avoient été préparées au four, elles ne pouſſerent pas comme je m'y attendois; mais pour l'uſage ordinaire de la cuiſine, elles avoient abſolument le même goût & les mêmes qualités que celles auxquelles on ne fait ſubir aucune préparation ».

» D'après cette expérience, je conclus que la chaleur du four eſt un excellent moyen de mettre ces légumes à l'abri des attaques de cet inſecte. Je me ſuis ſervi pluſieurs fois depuis, du même procédé, pour conſerver mes légumes intacts, & j'ai toujours réuſſi, en obſervant de ſouſtraire à cette chaleur les légumes que je voulois ſemer. Cette méthode a tant d'avantages que je conſerve depuis ſix années des légumes ainſi préparés dans l'état le plus ſain. C'eſt pourquoi j'ai cru devoir en faire part au Public, non-ſeulement pour le raſſurer ſur les craintes qui lui ont été ſuggérées par M. Putod de Thievant, qui a été induit en erreur dans ſes recherches, mais pour l'inſtruire de la maniere de garantir les légumes des attaques du mylabre, plus capable de cauſer de la répugnance pour les alimens dans leſquels on ſçait qu'il peut être mêlé, que de nuire véritablement à la ſanté. J'ai l'honneur d'être, &c. M. L.*** ».

Arrêt de la Cour des Aides, du 30 Janvier 1781, qui ordonne l'exécution des articles 14 & 16 de la Déclaration du Roi du 6 Janvier 1749; en conſéquence aſſujettit les Marchands Merciers-Bijoutiers à la tenue des regiſtres pour la vaiſſelle & les ouvrages d'or & d'argent, vieux ou réputés vieux, ſous les peines y portées.

Lettres Patentes du Roi, données à Verſailles le 30 Septembre 1780, regiſtrées au Parlement le 19 Décembre ſuivant, portant Réglement pour la fabrication des toiles & toileries, dans les Généralités d'Auvergne, de Tours, de Poitiers, de Lyon, de Châlons, de Picardie & de Limoges.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

ANNONCE de Livre.

Le Conducteur François, contenant les routes deſſervies par les nouvelles Diligences, Meſſageries & autres voitures publiques; avec un détail hiſtorique & topographique des endroits où elles paſſent, même de ceux qu'on peut appercevoir; des notes curieuſes ſur les chaînes de montagnes qu'on rencontre, &c. enrichi de Cartes topographiques, dont les routes ſont deſſinées ſur les lieux. Par Louis *Denis*, Géographe, Nos. 40, 41, 42 & 43; prix 1 liv. 10 ſ. chacun. A Paris, chez Sorin, Libraire, rue S. Jacques, près la Fontaine S. Severin, au Lys d'or; chez les Succeſſeurs de Julien, Hôtel de Soubiſe, & au paſſage de S. Germain-l'Auxerrois.

II.

Marchandiſes arrivées à Paris.

Depuis le 26 Février juſques & compris le 10 Mars, il eſt arrivé à la Douane, 5635 livres & un tonneau de ſucre, 25 balles, 61 boucauts, 2 tierçons, 50 ſacs & 47250 liv. de café; 11 pieces & 28990 liv. d'huile d'olive; 30 tonnes, 142 barils & 6750 liv. d'huile de navette & de graine, &c.

Les eaux-de-vie dont les droits ont été acquittés au Bureau Général des Aides, depuis le 24 Février, juſques & compris le 9 Mars, ſe montent à 674 pipes.

III.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 28 Mars 1781.

Or de Portug. à . . .	738 l.	f.		marc.
Du Mexique à . . .	730			
Du Pérou à	722			
Les guinées à . . .	734			
Ducats à	99			once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	103			
Or à 20 karats à . .	86			
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	10		marc.
Idem à 11 d. 19 . . gr. à	52	7	6	
Piastres à	48	17	6	

IV.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 24 Mars 1781 au Mercredi 28 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19 à 20 livres; le seigle, de 11 à 12 livres; l'orge, de 11 à 12 l. Le froment à la Grêve, de 18, 19, 20 à 21 l.; le seigle, 11 à 12 l.; l'orge, 11 à 12 l. *le septier.* Farine blanche à la Halle, de 36, 40 à 41 livres; bis-blanc & bis, de 22, 24, 26, 28, 30 à 34 liv. *le sac* pesant 325 liv.

V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 24 Mars 1781, au Mercredi 28 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20, 21 à 22 l. 10; *id.* à la Grêve, de 18, 19, 20, 21 à 22 liv. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 23 Mars 1781, de 46 à 48 liv.; *idem* nouveau, de 42 à 44; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 47 à 48 liv.; *id.* nouv., 42 à 43; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 19 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 40 à 41; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 38 à 39; le cent de paille, de 18 à 20; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 30 à 36 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-V de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres
	PAIEMENT DU SAMEDI 24 MARS 1781.		
8.	M. Despeignes	Samedi	A.
5.	M. Cauchy	Samedi	A.
6.	M. Caron	Samedi	A.
16.	M. Le Noir.	Samedi	A.
9.	M. de la Rue	Samedi	A.
23.	M. Masson.	Lundi.	A.
29.	M. Certain	Lundi.	A.
	PAIEMENT DU MARDI 27.		
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	A.
13.	M. Marsollier	Mardi	A.
15.	M. Defays	Mardi	A.
25.	M. Vieillard	Mardi	A.
24.	M. Desplasses.	Mardi	A.
26.	M. de la Motte	Lundi	A.
Idem.	Gouvernemens.	A.	*Six derniers mois* 1779.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLE

CHANGES du 27 Mars 1781.

Amsterdam, . . .	53 $\frac{1}{8}$ lettres.	Cadix, ...	
Londres, ...	30 1 16c.	Livourne, ...	
Hambourg, ...	188	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Rois.*	

DU MARDI 27 *Mars* 1781.

1780. Lot. Roy.	1192 90 l.	1785	139
1781. *Primes.* . .	198 .	1786	128
1782		1787	120
1783		1788	114
1784	160 .	1789	110

1r. Viager. . . 7 6 $\frac{1}{4}$ p. % bénéfice. 2d. $\frac{1}{2}$ p. % bénéfice

Mars 1781.	*Du* 24.	*Du* 26.	*Du* 27.
Comp. des Indes. Actions	1950	. . . . .	1960 55. .
D° $\frac{16}{25}$	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D° 8es	250	. . . . .	250 . . .
D° 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Empr. d'Oct.	385	. . . . .	385 . . .
Rescriptions.	8 8 $\frac{1}{4}$ . . .	. . . . .	8 $\frac{1}{2}$ 8 pe
Bil. des Ferm.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonne est de 24 liv. pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau du Journal général de France Affiches, actuellement rue Neuve S. Augustin, près de la rue de R lieu, à l'Hôtel de Croissy. On s'abonne aussi au même Bureau po Journal d'Agriculture, Commerce, &c.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1781. Du Mardi 27 Mars.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 15 Février.*

SUITE des Questions proposées par la Société Libre-Economique de cette Ville.

» 5°. COMME diverses expériences » faites & publiées en France & en Suisse » semblent prouver que les peaux des » bêtes mortes de la vraie maladie des » bestiaux ne participent pas à la con- » tagion; comme il résulte aussi des ex- » périences récemment faites dans le » Mecklenbourg, que pendant la vie mê- » me des bêtes attaquées de cette ma- » ladie, la matiere peccante n'est con- » tagieuse que dans certains périodes » de la maladie, & qu'en la gardant, » elle ne conserve sa force que pendant » une quinzaine de jours, il seroit bien » à souhaiter que dans les Pays Etran- » gers où la Police ordonne d'enterrer » tout de suite le bétail mort de cette » maladie, les expériences indiquées, » & d'autres analogues, fussent répé- » tées & multipliées, pour s'assurer » si toutes les parties des bêtes ainsi » mortes sont contagieuses, de façon » qu'il soit nécessaire de les enterrer tou- » tes, sans y toucher, ou bien s'il n'y » a que quelques parties, extérieures » ou intérieures, qui soient imprégnées » de la contagion, ensorte que les au- » tres soigneusement séparées, puissent » être mises à profit, ou même si, après » la mort des bêtes, aucune de leurs » parties ne conserve la propriété con- » tagieuse. On demande en particulier, » qu'il soit décidé par des expériences » si la peau, toute entiere, ou en par- » tie, peut servir à faire du cuir, le » suif pour des chandelles ou du savon, » la chair pour de la colle de Menui- » sier, sans qu'il en résulte aucun dan- » ger ni inconvénient; comment, après » la mort de ces bêtes, il faut procé- » der avec leur corps & ses diverses » parties, d'une maniere sûre, & qui ne » puisse être, en aucune sorte, préju- » diciable au bétail sain. Ceux qui tra- » vailleront sur ce sujet, doivent join- » dre au détail de leurs expériences des » copies de certificats authentiques du » succès; & celui qui remportera le » Prix, sera tenu de produire les origi- » naux de ces certificats ». M. le Général-Major Soritsch joindra 50 ducats à la médaille d'or.

» 6°. Pour procurer aux gens de la » campagne Russes une augmentation » de revenu par la culture de diverses » especes de feves & des lentilles, qui » sont fort recherchées dans les Pays » Etrangers, on invite les Négocians » établis en Russie à faire des charge- » mens de ces trois especes de légumes; » & celui qui prouvera par des certifi- » cats authentiques, que dans les mois » d'Eté des années 1781 & 1782, il en » a le plus exporté, pourvu que ce ne » soit pas au dessous de 50 tschetwert,

» recevra une médaille d'or, avec 25 » ducats de Hollande, ajoutés par M. » le Comte Zachar Tſchernitſchew ».

» 7°. Pour prévenir la diminution & » la diſette du bois, les Habitans de la » Ruſſie ſont exhortés à la recherche & » au travail de la tourbe, ſur quoi l'on » a donné des directions ſuffiſantes dans » le ſecond volume des Mémoires de » cette Société. On deſire que cette re- » cherche & ce travail aient ſur-tout » lieu dans les quatre Gouvernemens de » Saint-Péterſbourg, de Moſcow, d'A- » zow & de la Nouvelle-Ruſſie. Les » quatre Concurrens qui prouveront, » par des certificats authentiques, qu'ils » ont le plus fourni de tourbe bien tra- » vaillée & propre à brûler de toutes » les manieres dans les quatre Gouver- » nemens indiqués, ſoit qu'ils l'aient » employée eux-mêmes, ſoit qu'ils l'aient » vendue, auront chacun une médaille » d'or ». La grande médaille de 40 ducats eſt deſtinée à celui qui aura le plus employé ou vendu de tourbe, dont la quantité ne doit pas être au deſſous de 100,000 pieces; la ſeconde médaille de 30 ducats, la troiſieme de 20, & la quatrieme de 10, ſeront pour les autres, ſuivant leur exploitation. M. le Général-Major Soritſch joindra cent ducats de Hollande à ces quatre médailles.

Les réponſes aux cinq premieres queſtions pourront être écrites en Ruſſe, en Allemand ou en François, & ne ſeront admiſes que juſqu'au premier Octobre 1782. Le même terme eſt fixé, pour l'envoi des certificats, ſur les deux dernieres queſtions. L'adreſſe eſt: *A la Société Libre-Economique, à Péterſbourg*. Les lettres & les paquets qui viendront de l'Etranger, ne ſeront pas reçus, à moins qu'ils n'aient été affranchis juſqu'à Riga ou juſqu'à Memel. La Société prononcera ſon jugement ſur toutes les pieces avant la fin de l'année prochaine ».

ITALIE.

DE MILAN, *le* 20 *Février*.

En vertu d'un ordre de l'Empereur, on doit remettre, dans l'eſpace de quatre mois, à Sa Majeſté Impériale un compte exact de tous les revenus & dépenſes de la Lombardie Autrichienne, ainſi que du Commerce, des productions, &c. de cette Province.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 10 *Mars*.

Le 7 de de ce mois, Lord North expoſa au Comité des ſubſides l'embarras où il étoit de ne pouvoir, ſelon l'uſage, développer entierement le plan de ſes opérations; des papiers néceſſaires au détail qu'il avoit eſperé en préſenter, lui avoient été remis trop tard, enſorte qu'il avoua qu'il lui étoit impoſſible de déterminer ce jour-là avec preciſion la nature des impôts qu'il falloit aſſeoir pour le payement des intérêts de l'emprunt qu'il avoit négocié, tant pour les objets déjà votés, que pour ceux auxquels il n'avoit pas encore été pourvu.

	l. ſt.	ſ.	d.
Le nombre des premiers étoit pour l'entretien de 90000 hommes de mer. . .	4680000		
Pour conſtruction & reconſtruction . . .	670277		
Pour l'Artillerie de la Marine.	386000	1	8
Pour les Troupes de terre	4239144	8	7
Pour l'Artillerie de terre.	582924		
Pour les ſervices divers.	277186	6	11
Et pour les *deficit* dans la perception des taxes, billets d'Echiquier, & partie du dernier emprunt non hypothéqué. . . .	3600000		
Total des ſommes votées.	14435531	17	2
A l'égard des ſommes non votées, le tableau portoit pour l'extraordinaire des Troupes de terre. . . .	3400000		
Dépenſes diverſes .	41000		
Pour le *deficit* ſur la taxe fonciere & les droits ſur le malt ou la drege	350000		
Pour d'autres *deficit*, &c.	3209000 l. ſt.		

Total des ſubſides pour l'année ac-

tuelle, vingt-un millions deux pence, qui font, argent de France; environ 489 millions 955 mille 014 liv. tournois.

Les voies & moyens étoient les sommes déjà assises sur la perception de la taxe fonciere, des droits sur la drege, &c. valant 3,038,346 l. st. 19 s. 8 d.

La somme provenant de l'emprunt qu'on venoit de négocier, 12,000,000 l. sterl. ce qui fait 15,038,346 liv, st. 19 s. 8 den.

Il reste donc six millions environ dont il faudra trouver les intérêts dans de nouveaux impôts. Le Ministre dit alors qu'il se réservoit de faire connoitre au premier jour la nature de ces impôts; mais en même tems, il assura qu'ils ne seroient point gênants pour la Nation.

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM, *le* 12 *Mars*.

On a agité dans l'Assemblée des Etats de Hollande, la question de sçavoir s'il ne conviendroit pas de rendre une Déclaration contre l'importation des marchandises de l'Angleterre. La prohibition s'étendroit sur les laines, les draps, les bayettes, les serges, les bas, la porcelaine, la fayance, les verres & toutes les sortes de quincailleries exportées de la Grande-Bretagne. On sent aisément combien une pareille prohibition, si elle avoit lieu, nuiroit au Commerce des Ennemis.

I I.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

D'AGDE, *le* 4 *Mars*.

Il est entré dans ce Port, pendant le cours du mois dernier, 40 bâtimens qui ont importé pour la Guienne, le Pays d'Aunis & la Bretagne, 3496 quintaux d'huile d'olive, 18474 quintaux de savon & autres marchandises, venant de Marseille & de l'Italie; il en est sorti, dans le même espace de tems, 70 qui ont exporté pour Marseille, l'Espagne & l'Italie, 44580 quintaux de bled; 4620 quintaux de seigle; 919 quintaux de farine; 3959 quintaux d'orge & menus grains, & 2440 quintaux de légumes; pour les Isles Françoises, passant par Marseille, 4221 quintaux de farines de minot; pour la consommation du Royaume, à Toulon, Canne & autres Ports du Royaume, 9711 quintaux de bled; 1196 quintaux de légumes; pour les Fabriques de papier, 430 quintaux de vieux linges; & enfin pour la fourniture des vivres des Troupes de Sa Majesté, aux Ports de Toulon & de Marseille, 11891 quintaux de bled, 346 quintaux de seigle; 550 quintaux de légumes, & 24 pieces de canon de 24 livres de balle, pesant 816 quintaux, sans y comprendre quantité d'autres marchandises.

D'AMIENS, *le* 12 *Mars*.

Au Rédacteur. » Vous avez remarqué plusieurs fois, Mr, les empêchemens que les moulins & autres usines ont mis à la Navigation; mais il faut le redire & en donner de nouvelles preuves. Je vous remets ci-joint des Patentes de Philippe le Bel, qui prouvent que la Navigation de la Somme étoit libre depuis la mer jusqu'à Corbie; il est même probable que cette Navigation remontoit plus avant vers Peronne. Aujourd'hui la Somme est tellement encombrée de moulins, au milieu même de la Ville d'Amiens; elle est tellement divisée en une multitude de bras, d'écluses, de vannes, que l'on y a perdu jusqu'à l'idée de la possibilité de prolonger la Navigation de la Somme au-delà d'Amiens. J'ai entendu dire sérieusement qu'il seroit impossible de faire remonter plus haut les bateaux ou gribanes, attendu que le cours de la Somme y est trop rapide: sans entrer dans l'examen de l'objection & des moyens de la résoudre, je vous observerai seulement que cette rapidité vient du diguage & des retenues des eaux à une grande hauteur, d'où elles s'échappent avec violence pour le service des moulins. Il est vrai que ces retenues font refluer les eaux dans des pays immenses, les rendent inhabitables, les refroidissent, par la stagnation & les brouillards, & causent des maladies; mais on ne sçauroit trop payer le plaisir d'avoir quelques moulins. Je ne puis m'empêcher de vous faire remarquer le soin avec le-

quel le Roi Philippe-Auguste déclare dans ces Patentes, sa protection pour le Commerce & la Navigation ; *si quelqu'un y porte empêchement, il se rendra coupable envers nous*, dit ce grand Prince, l'un des plus Grands Hommes dont la France puisse s'honorer. Quelques Meûniers rendent inutiles & bravent les meilleures loix, tant le mal est aisé ; il faut des siecles pour nous produire des Rois & des Ministres qui le réparent, tant le bien est difficile. La briéveté de ces Lettres Patentes vous permettra sans doute de les insérer dans votre Gazette ; elles mériteroient bien aussi de servir de modele. Je suis, &c. ».

Lettres-Patentes du Roi PHILIPPE AUGUSTE, *concernant la Navigation de la* Somme, *données à Vernon au mois d'Août* 1199.

» PHILIPPUS, Dei gratiâ, Franco-
» rum Rex. Universis ad quos Litteræ
» prefentes pervenerint, salutem : Nove-
» ritis quod nos benè volumus ut Mer-
» catores eant & redeant cùm merci-
» bus suis per aquam Summæ, à Cor-
» beiâ usquè in mare, cùm rebus suis
» reddendo consuetudines quas debue-
» runt. Inhibemus autem ne aliquis eos
» arrestet, vel res eorum, pro aliquo
» debito, nisi ipsi plegii sint, vel debi-
» tores illius debiti. Si quis enim eos
» arrestaret, id contra nos faceret. Ac-
» tum apud Vernonem anno ab incar-
» natione Domini M. C. XC. nono,
» mense Augusto ».

Ces Lettres Patentes se trouvent dans les Archives de l'Hôtel de Ville d'Abbeville, premiere Piece.

DE TROYES, *le* 28 *Février.*

Suite des Observations Botanico-Médico-Météorologiques, faites ici pendant l'année 1780, *par le P.* le Boutillier, *de l'Oratoire.*

V. *MALADIES. Janvier.* Les maladies regnantes étoient des fluxions de poitrine qui cédoient à quelques saignées ; des engorgemens à la poitrine ; quelques fievres malignes, fluxions d'oreilles, fievres inflammatoires, rhumatismes. *Vents dominans* ; nord & ouest. *Température*, humide & très-froide.

Février. La petite vérole, qui avoit abandonné depuis deux mois cette Ville & les environs pour aller désoler les campagnes voisines, après y avoir emporté beaucoup de monde, reparoit ici, & attaque de nouveau les enfans ; beaucoup périssent de la *confluente*. Affections catarrhales accompagnées d'une légere inflammation dans le voile du palais, & un resserrement considérable, qui empêchoit le jeu des muscles de la respiration ; fievres malignes avec redoublement, furent les maladies courantes du mois. *Vents dominans*, nord & ouest. *Température*, froide & humide.

Mars. Fluxions dans la tête ; rhumes avec engorgemens dans les poumons & enflures des jambes ; fluxions de poitrine ; fievres continues ; rétentions d'urine ; violentes attaques de goutte, où chaque membre étoit attaqué à son tour & à plusieurs reprises, & qui se terminoient par une enflure considérable ; voilà les maladies qui eurent cours pendant ce mois. *Vents dominans*, sud & ouest. *Température*, douce pendant la plus grande partie du mois, & très chaude les derniers jours.

Avril. Maladies courantes. Fluxions de poitrine, érésipelles, beaucoup de rhumes, quelques fievres vermineuses, des coliques & des dévoiemens ; violents accès de goutte dans les personnes qui en étoient attaquées. *Vents dominans*, sud & ouest. *Température*, froide, humide, pluvieuse, variable.

Mai. Erésipelles & dévoiemens devenus épidémiques ; beaucoup d'engorgemens de poitrine ; des fievres continues avec redoublement ; quelques fievres vermineuses & des coliques ; plusieurs fluxions d'oreilles, terminées par des abscès ; quelques adultes attaqués de la coqueluche ; quelques petites véroles ; (*deux morts subites*). *Vents dominans*, ouest & nord ouest. *Température*, semblable à celle du mois précédent.

Juin. Les fluxions de poitrine & les érésipelles continuent pendant ce mois. *Autres maladies*, affections soporeuses, fievres anomales, fievres continues accompagnées de vers. *Vent dominant*, ouest. *Température*, belle, seche & chaude pendant la plus grande partie du mois.

Juillet. Maladies dominantes. Des fluxions de poitrine ; beaucoup de fievres inflammatoires ; quelques rhumatismes ; des coliques & douleurs d'estomac ; violentes attaques d'asthme. *Vents dominans*, ouest & nord-ouest. *Température*, douce, variable une partie du mois, & très-chaude l'autre partie.

Août. Maladies regnantes Fievres inflammatoires ; maux de gorge ; dévoiemens ; fievres vermineuses chez quelques enfans. *Vent dominant*, nord. *Température*, pluvieuse, variable, très-chaude & orageuse.

Septembre. Pendant ce mois beaucoup de fievres intermittentes tierces & quartes ; des fièvres continues, accompagnées de vers ; beaucoup de fievres humorales ; des dyssenteries inflammatoires ; quelques fievres malignes, & quelques fievres putrides ; beaucoup de personnes attaquées de néphrétique. *Vents dominans*, sud & ouest. *Température*, humide, pluvieuse & variable.

Octobre. Pendant ce mois, on voit continuer les fievres intermittentes & les dyssenteries. Les asthmatiques souffrent considérablement, par l'engorgement de la poitrine, qui leur occasionne une enflure œdémateuse dans les extrêmités inférieures. Beaucoup d'érésipelles ; quelques diarrhées ; quelques attaques de paralysies ; beaucoup de maux de gorge qui se terminent par des abscès ; deux petites véroles confluentes à l'Hôpital. *Vents dominans*, sud & ouest. *Température*, humide, pluvieuse, froide & variable.

Novembre. Maladies dominantes de ce mois. Fievres inflammatoires ; fievres malignes ; érésipelles ; quelques fievres rouges parmi les enfans. Les asthmatiques souffrirent beaucoup. (*Une mort subite pendant ce mois*). *Vents dominans*, ouest & nord-ouest. *Temperature*, humide, froide & pluvieuse.

Décembre. On voit encore pendant ce mois beaucoup d'érésipelles au visage ; les fievres intermittentes reviennent attaquer les mêmes sujets après une trêve de quinze jours. Les poitrinaires souffrent considérablement ; plusieurs sont suffoqués. Beaucoup de rhumes, quelques fluxions de poitrine, & quelques fievres malignes. Beaucoup de vieillards moururent dans la derniere quinzaine. (*Une mort subite dans ce mois*). *Vents dominans*, nord & nord-ouest. *Température*, humide & très-froide.

La suite à l'Ordinaire prochain.

DE PARIS, *le 21 Mars.*

Nous étant engagés dans la question qui s'agite depuis quelque tems sur les inconvéniens de l'usage des pois attaqués d'insectes, il ne nous est plus permis de passer sous silence aucune des pieces qui ont paru ou qui pourront paroitre encore sur cette matiere. Si nous en avons donné quelques-unes qui ont alarmé nos Lecteurs, il faut aussi, puisque l'occasion s'en présente, leur en offrir qui puissent les réjouir & les tranquilliser.

LETTRE aux Rédacteurs de la Gazette de Santé.

» Ayant hérité, je crois, MM., de mes parens, quelque principe de goutte ou de scorbut, & jouissant d'une santé très délicate, j'ai été condamné par mon Médecin à ne vivre que de végétaux, sur-tout de farineux ; régime que je suis depuis deux mois, & dont je me trouve très-bien ».

» Mais ma tranquillité a été singulierement troublée par ce que je viens de lire dans quelques Papiers publics ; j'y ai vu l'usage des légumes dont je faisois ma principale nourriture, proscrit en Bretagne, en Normandie, &c. Les expériences sur-tout d'un Médecin de Fougeres, m'ont épouvanté. Depuis que j'en ai connoissance, je crains d'avoir avalé des scarabées, des cantharides, & à chaque instant je considere mes urines pour voir si elles ne sont pas teintes de sang. J'avoue que je me trouve bien d'ailleurs ; mais mon esprit est malade. S'il alloit se former, par hasard, des coléopteres, des mylabres dans mon corps, MM., de quoi vivrai-je, ainsi que le pauvre Peuple, pendant tout ce Carême ? ».

» Telle est la foiblesse de mon esprit à cet égard. Je n'ai vécu depuis deux mois que de pois & de lentilles. Lorsqu'on parla de scarabées qui les dévoroient, j'examinai attentivement ces légumes. Dieux ! quels animaux j'apperçus à travers le microscope ! Je voyois

comme des pattes d'araignées armées de griffes, des cornes mobiles, des pinces taillées en dents de ſcie ; enfin j'ai apperçu, je crois, juſqu'à des oreilles ».

» Depuis ce moment, je ne dors plus, je me tâte toute la journée, je crois avoir tous les ſcarabées du monde dans mon corps. On m'a dit que vous vous occupiez de cet objet. Je vous prie de m'inſtruire là deſſus, & de m'indiquer les moyens, s'il en eſt, de calmer mes inquiétudes. J'ai l'honneur d'être, &. MOLÉ ».

REPONSE des Rédacteurs.

Nous venons de recevoir fort à propos des obſervations de M. Quinquet, Maitre Apothicaire à Paris, faites ſur les pois & lentilles piqués d'inſectes, leſquelles peuvent ſervir de réponſe à cette Lettre. Les voici :

» On a pris ſix litrons de pois chez ſix différens Marchands Grenetiers du Quartier de la Halle ».

» On les a examinés chacun ſéparément. Ils renfermoient tous des inſectes. Il a paru qu'ils avoient pris naiſſance dans l'intérieur du pois. Sur un de ces litrons, on en a trouvé la moitié attaquée viſiblement par l'inſecte, & un quart qui le contenoit dans l'intérieur. Les autres litrons ayant été demandés triés, il s'en eſt trouvé beaucoup moins d'attaqués ; mais une grande quantité en renfermoit encore dont pluſieurs ſe ſont fait jour dans l'eſpace de douze heures ».

» On obſerve cet inſecte avec beaucoup de facilité, à la loupe, lorſqu'il nage dans l'eau ».

» A la vue & au microſcope, nous les avons jugés inſectes coléopteres de Linné. Ecraſés, appliqués & maintenus pendant trois heures ſur une coupure récente, ils n'ont produit aucune cuiſſon, aucun effet ſenſible. On en a mâché ſix ſans en éprouver une ſaveur particuliere, ni de ſenſation déſagréable ».

» L'alkali volatil-fluor verſé deſſus n'a produit aucun phénomene. L'alkali fixe a ſemblé y développer une odeur d'alkali volatil ».

» Les pois attaqués à l'extérieur comme à l'intérieur, vont également au fond de l'eau ».

» Les lentilles ont préſenté les mêmes phénomenes que les pois ; mais l'inſecte eſt proportionné à la groſſeur du corps qui le renferme. Par conſéquent, ceux des lentilles ſont plus petits. On a trouvé l'inſecte parfaitement ſemblable à la figure qui en a été donnée dans le N°. 8 de la Gazette de Santé ».

» On obſerve facilement les pois & les lentilles qui contiennent cet inſecte, en les examinant à la lumiere, & on peut dans le jour les découvrir par un point qui ſemble tranſparent comme du papier huilé ».

» Pour ne rien négliger ſur tout ce qui concerne les effets de l'inſecte, mangeur de pois, on en a formé, 1°. un emplâtre avec deux gros, pour ſçavoir s'il feroit l'effet d'un véſicatoire ; mais il n'en a produit aucun ſur la peau, ſoit qu'on l'ait appliqué avec du vinaigre, ſoit ſans vinaigre ».

» 2°. On en a donné à manger à deux jeunes chats de ſix ſemaines, la valeur de deux gros mêlés avec les alimens, ſans qu'on ait apperçu la moindre apparence de léſion quelconque ».

» Par un nouvel examen au microſcope, on a vu que le tarſe de cet inſecte eſt compoſé de trois phalanges ; ce qui juſtifie la remarque de M. Neret, qui a fait le premier cette obſervation & celle de ceux qui ont avancé que cet inſecte n'eſt ni bien décrit, ni bien placé dans *l'Hiſtoire des Inſectes des environs de Paris.* Eu égard au nombre des phalanges, il eſt évident que le mylabre à croix blanche devroit être placé dans la famille des tritômes ; & par rapport à la forme de ſes étuis, il devroit tenir le milieu entre les coléopteres & les hémipteres ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

AVIS intereſſant pour le Commerce.

» M. Zacharie & ſa Compagnie viennent d'ouvrir la Navigation du nouveau Canal de Givors. Ce Canal eſt le commencement d'un autre plus étendu & plus important, projetté depuis pluſieurs années par le pere de M. Zacharie, accueilli & approuvé par le Gouvernement, lequel joindroit le Rhône à la Loire, & formeroit la communication des deux mers au travers de la France.

Le nouveau canal dont on annonce l'ouverture, a son embouchure dans le Rhône au Bourg de Givors, à quatre lieues au dessous de Lyon, & à une lieue au dessus de Vienne en Dauphiné. Il se termine au Bourg de Rivedegiers, à deux petites lieues de la Ville de S. Chamond dans le Lyonnois, à quatre petites lieues de celle de S. Etienne en Forez, & à six lieues des Ports de S. Rambert, Andrezieux & Botheon sur la Loire ».

» Si cette communication entre le Rhône & la Loire ne promet pas tous les avantages dont elle seroit susceptible par la continuation du Canal jusqu'à la Loire, elle en offre néanmoins de bien intéressans, que M. Zacharie & sa Compagnie s'empressent de faire connoitre au Commerce ».

» Toutes les marchandises & denrées expédiées des Provinces méridionales, pour Paris, Orléans, & pour toutes les Villes & Provinces situées sur la route, ou remontent par le Rhône, ou sont voiturées sur des charrettes jusqu à Lyon ou Pierre-Benite ; de là elles parviennent, en faisant un trajet de 12 lieues par terre, au Port de Roanne sur la Loire ».

» Par la nouvelle communication, les marchandises embarquées sur le Rhône auront quatre lieues de moins à remonter sur ce fleuve rapide ; elles parviendront par le nouveau Canal depuis Givors jusqu'à Rivedegiers, & de-là elles n'auront plus pour arriver aux Ports de la Loire que six lieues à faire ».

» Le transport des épiceries, depuis Lyon jusqu'à Roanne, par la voie actuelle, coûte communément 35 s. au moins par quintal. Ce prix varie même au point qu'en ce moment, il est monté jusqu'à 50 s., tandis que par la nouvelle communication, il ne peut pas en coûter, depuis Givors jusqu'à la Loire, au-delà de 20 s., tant pour le trajet sur le Canal, que pour celui des six lieues par terre ».

» La voiture de deux tonneaux de vin pesant 12 quintaux, par la communication actuelle, coûte depuis Pierre-Benite, ou depuis Lyon jusqu'à Roanne, de 18 à 20 l. ; elle a même monté cette année jusqu'à 23 l. ; par la nouvelle communication, cette même voiture ne coûtera qu'environ 12 ou 13 livres ».

» L'économie n'est pas le seul avantage qui résultera de la nouvelle route pour les vins qu'il faudra transporter du Rhône à la Loire ; ces vins ne seront plus exposés à séjourner dans différens entrepôts, ni sujets à tous les inconvéniens qu'entraine la nécessité de les faire passer par les mains de plusieurs Voituriers. Après avoir été débarqués du Canal, ils seront voiturés par un seul homme, dans un jour ou deux, depuis Rivedegiers jusqu'à la mer ».

» Toutes les marchandises & denrées expédiées de Lyon & des Provinces méridionales pour S. Chamond, S. Etienne en Forez & pour l'Auvergne, seront aussi voiturées avec beaucoup moins de frais, par la voie du Rhône & du Canal de Givors jusqu'à Rivedegiers, d'où elles seront transportées à leur destination par des Voituriers du pays. Il en doit être de même des marchandises expédiées de l'Auvergne, de S. Etienne & de S. Chamond pour la Ville de Lyon & les Provinces méridionales ».

» M. de Flesselles, Intendant de Lyon, toujours empressé de concourir au bien public, & persuadé des grands avantages que plusieurs Provinces & sur-tout la Capitale, doivent retirer de cette nouvelle communication du Rhône avec la Loire, vient de donner des ordres pour réparer & rendre plus faciles les chemins qui conduisent de Rivedegiers à la Loire ».

» On trouve à S. Chamond des Commissionnaires pour les voitures de terre, qui se chargeront du soin des expéditions du Canal à la Loire & autres lieux de la destination des marchandises ».

» M. Zacharie & sa Compagnie feront recevoir dans des magasins, soit à Givors, soit à Rivedegiers, les marchandises destinées à passer sur le Canal ; elles y seront gardées & surveillées avec un soin particulier, par les Préposés à la perception des droits ».

» Toutes les personnes qui exercent la Navigation sur le Rhône sont prévenues que tous les bateaux qui n'auront pas au-delà de 60 pieds de longueur & 13 & demi de largeur, pourront naviger sur le nouveau canal comme sur ce fleuve ».

» On prie ceux qui se trouveront avoir besoin de renseignemens plus amples & plus détaillés, ou qui voudront qu'on leur procure des facilités particulieres pour le passage de leurs marchandises, de s'adresser à M. *Cailhava*, Directeur du Canal, Place de la Charité, à Lyon ».

I I.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 24 Mars 1781.

Or de Portug. à . . .	738 l.	f.		marc.
Du Mexique à . . .	730			
Du Pérou à	722			
Les guinées à . . .	736			
Ducats à	99			once.
Or fin à 23 karats . .				
31 32	10¾			
Or à 20 karats à . .	86			
L'argent à 11 d. . .				marc.
20 g. à	54	10		
Idem à 11 d. 10 . .				
gr. à	52	10		
Piastres à	48	17	6	

I I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 21 Mars 1781 au Samedi 24 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 17, 18, 19 à 20 livres; le seigle, de 11 à 12 livres; l'orge, de 11 à 12 l. Le froment à la Grêve, de 18, 19, à 21 liv.; le seigle, 11 à 12 l.; l'orge, 11 à 12 l. *le septier.* Farine blanche à la Halle, de 34, 36, 40 à 41 l.; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 28, 30 à 32 liv. *le sac* pesant 325 liv.

I V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 21 Mars 1781, au Samedi 24 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 livres; *id.* à la Grêve, de 18, 19, 20 à 21 liv. *le septier*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 20 Mars 1781, de 47 à 50 liv.; *idem* nouveau, de 44 à 46; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 47 à 48 liv.; *id.* nouv., 43 à 44; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 19 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 40 à 41; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 37 à 38; le cent de paille, de 17 à 20; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 30 à 36 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-V de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres
	PAIEMENT DU MERCREDI 21 MARS 1781.		
18.	M. Radix	Mercredi.	A.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	A.
27.	M. de France	Mercredi.	A.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	A.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	A.
11.	M. Boutray	Mercredi.	A.
	PAIEMENT DU JEUDI 22.		
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	A.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	A.
12.	M. Alissant	Jeudi	A.
14.	M. Nau	Jeudi.	A.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	A.
	PAIEMENT DU VENDREDI 23.		
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	A.
2.	M. Boscheron	Vendredi.	A.
21.	M. Patu.	Vendredi.	A.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	A.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	A.
28.	M. Creuzé.	Lundi.	A.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLE

CHANGES du 23 Mars 1781.

Amsterdam, ...	53 ⅛	Cadix, ...	14 l.
Londres, ...		Livourne, ...	
Hambourg, ...	188 ¼	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Rois.*	

DU VENDREDI 23 *Mars* 1781.

1780. Lot. Roy. .	1192 l.	1785	
1781. *Primes.* . .	199 .	1786	
1782	125 .	1787	
1783	106 .	1788	
1784	160 .	1789	
Viager.			7 p. % b

Mars 1781.		*Du* 21.	*Du* 22.	*Du* 23
Comp. des Indes.	Actions	1960 65 . . .	1965 62 ½ 60	1955 50 47
	D° 16/25	. . . . .	1280	. . . . .
	D° 8es	. . . . .	251	. . . . .
	D° 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	385 386 . . .	386	386 . . .
	Rescriptions.	8 ¼ ½ ¼ ½ p.	8 ¼ ½ perte.	8 ¼ perte
	Bil. des Ferm.	1 ¼ perte. .	. . . . .	. . . . .
	Contr. à 4 p. % 1777 . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 178

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Mardi 20 Mars.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 15 *Fevrier.*

MANIERE dont les Russes traitent les personnes asphixiées par la fumée du charbon, tirée d'une Lettre du Doct. Guthrie au Docteur Priestley, insérée dans les Transactions Philosophiques de Londres, pour l'anneé 1779.

» LES gens riches, dit le D. Guthrie, ont de doubles fenêtres à leurs maisons; le pauvre & le commun du Peuple n'en ont que de simples. Les vitres, pendant les grands froids, sont couvertes de glaces qui y semblent incrustées, & qui sont ordinairement composées de l'air humide sorti des poumons des personnes qui habitent ces maisons, & qui y sont toujours en grand nombre. Cette espece de croûte est encore impregnée du phlogistique des chandelles & de la vapeur des matieres combustibles qui servent à échauffer les appartements. Quand le dégel succéde à un long froid & fond cette glace, il se développe un principe funeste, qui produit sur les corps humains tous les effets funestes que le charbon produit par-tout. Cependant les Russes les attribuent constamment à leurs fourneaux; ils ne peuvent concevoir que la dissolution d'une si petite portion de glace puisse avoir des conséquences aussi extraordinaires & aussi fâcheuses ».

» Les Russes, continue M. Guthrie, chauffent leurs maisons par le moyen de fourneaux; ils y entassent une certaine quantité de bois coupé de la grandeur convenable pour y être placé; ils le laissent brûler jusqu'à ce qu'il soit réduit en charbon; alors ils ferment le tuyau par lequel passe la fumée, & ouvrent la bouche du fourneau, afin de concentrer toute la chaleur dans l'appartement. Quelquefois les domestiques ont de la négligence; ils font cette opération avant de s'être bien assurés que le bois est entierement consumé; souvent il en reste des morceaux qui ne le sont pas, & qui forment une espece de charbon noir, qui, en brûlant, ne rend point de fumée sensible, mais exhale une vapeur de la nature la plus funeste. Le malheureux qui couche dans la chambre exposée à cette vapeur, tombe dans un sommeil profond dont il est difficile de le tirer; il paroit insensible à tout. Il n'y a cependant aucun symptôme de suffocation. Lorsque le mal est à un certain degré, le malade gémit, & alors les voisins éclairés sur son état viennent à son secours. Une personne qui s'assied dans une chambre ainsi infectée, sans avoir intention de dormir, se sent bientôt attaquée de vertiges & d'envie de vomir; mais les Russes en général éprouvent rarement ce symptôme; il ne se fait guères sentir qu'aux Etrangers, qu'il avertit du danger qui les menace. Les Natu-

rels, comme les Etrangers, éprouvent seulement des maux de tête ; & s'ils ne quittent pas immédiatement la chambre, ce qui ne leur est pas toujours aisé, à cause de l'engourdissement de tous leurs membres, ils perdent bientôt tout sentiment. Leur état est tel que s'ils passent une heure sans secours, tous ceux qu'on leur donne ensuite, sont souvent inutiles. La méthode que les Russes emploient pour les rappeller à la vie, est celle-ci : ils portent le malade dehors, l'étendent sur la neige, sans autre couverture que ses habits. On lui frotte les tempes & la poitrine avec de la neige ; on verse de l'eau froide ou du lait sur son estomac, & l'on continue les frictions avec de la neige jusqu'à ce qu'il ait repris sa couleur naturelle & le sentiment. On guérit le mal de tête qui reste encore, en appliquant sur le front un cataplasme de pain noir, détrempé dans du vinaigre. On peut observer, en passant, combien différent entre elles les méthodes employées pour rappeller à la vie un noyé & un homme suffoqué par la fumée du charbon. On emploie pour le premier l'application intérieure & extérieure de la chaleur, & pour le second celle du froid. On peut répondre que l'application du froid produit la chaleur, & cela est confirmé en effet par la maniere dont les Russes rétablissent la circulation dans un membre gelé, en le frottant avec de la neige. Mais ce qui est singulier, dans le cas des personnes suffoquées par des vapeurs nuisibles, c'est que leur corps est beaucoup plus chaud dans le moment où on les porte hors de la maison, que lorsqu'ils ont repris le sentiment ; leur couleur naturelle est entierement revenue, & la neige & l'eau ont anéanti le principe qui leur nuisoit ».

ESPAGNE.

DE MADRID, *le 23 Février.*

La Cour a reçu avis du Président de Guatimala, que nos Troupes ont pris aux Anglois le Fort George, sur la côte de Honduras, & que la Garnison a été faite Prisonniere de guerre. Ces avis ajoutent que les Anglois ont été chassés de la riviere de Tinto & de tous les Etablissemens qu'ils ont dans ces endroits pour la coupe du bois de Campêche, & que nos gens tenoient bloqué un détachement Ennemi qui s'étoit emparé du Fort Saint-Jean, sur la riviere de ce nom, à l'embouchure duquel se trouvent deux frégates Espagnoles en croisiere.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 28 Février.*

Notre Parlement doit, dit-on, s'occuper dans le cours de cette Session, de quatre objets de la plus grande importance. Le premier est de donner une nouvelle forme à l'administration de la Compagnie des Indes ; le deuxieme, de prévenir l'augmentation des taxes pour les Pauvres, au moyen de l'établissement de cent maisons d'Industrie, pour la réception de ceux qui s'y présenteront ; le troisieme, le dénombrement du Peuple, pour parvenir à asseoir une Capitation générale ; & le quatrieme, de doubler la Milice.

NOTE sur l'Isle de Saint-Vincent, extraite d'un Ouvrage intitulé, le Commerce de la Grande Bretagne, *& le Tableau de ses importations & exportations, depuis l'année 1697 jusqu'à la fin de l'année 1773, par le Chevalier* Charles Whitworth.

» Cette Isle est par 13 degrés 30 minutes de latitude septentrionale, & par 61 degrés de longitude occidentale, à 30 milles au sud de Sainte-Lucie : elle a environ 24 mille de long & 18 de large ; le terrein en est très-fertile & très propre à la culture de l'indigo. Il y a beaucoup de bonnes sources qui arrosent suffisamment le pays : on y trouve aussi beaucoup de bois de charpente de bonne qualité & d'excellens arbres fruitiers, dont quelques-uns sont particuliers à cette Isle. Elle produit encore du tabac d'une excellente qualité. Au nord-ouest & au sud-ouest de l'Isle, il y a des baies & des anses fort commodes, qui forment de bons encrages ; l'extrêmité du sud a en particulier une baie sabloneuse, spacieuse & profonde, appellée la Baie de Saint-Antoine. De très gros vaisseaux peuvent y mouiller librement

& commodément. Les importations & les exportations des Anglois y sont augmentées ; en 1763, les premieres étoient de 4459 liv. 14 s. 5 den. sterl. & les dernieres de 1443 liv. 15 s. 9 d. sterlings ; en 1773, les premieres montoient à 145,619 liv. sterl. & les dernieres à 38,444 ».

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM, *le 5 Mars.*

Suivant une liste, publiée par le Département de la Marine Royale d'Espagne, il paroit que les vaisseaux de Sa Majesté Catholique, durant le cours de l'année derniere, ainsi que les Corsaires de cette Nation, se sont emparés, tant en Europe qu'en Amérique, &c., de 325 navires Anglois. L'Escadre de Don Cordova en a pris 57, parmi lesquels 5 de la Compagnie des Indes ; l'Escadre de Don Langara, 30 ; celle de Don Gaston, 27 ; celle de Don Galvez, 32 ; celle de Don Barcelo, 97, & quatre balandres. Quant aux Corsaires, ils se sont saisis de 78 navires.

I I.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

D'AMIENS, *le 7 Mars.*

Copie d'une Lettre écrite par M. de Paulo, Consul Général d'Espagne, au Département de la Manche de France, adressée à MM. de la Chambre de Commerce de Picardie, datée de Paris, le 20 Février 1780.

MM. » Des circonstances qui vous sont connues, me mettant dans la nécessité de pourvoir au Vice-Consulat d'Espagne, établi en votre Ville, j'ai choisi, pour remplir cette place, M. Durand, Négociant & votre Secretaire, MM. : la confiance dont vous l'honorez, lui a servi de recommandation auprès de moi. J'ai pensé qu'en même tems, qu'il réunissoit les qualités propres au maintien des droits de la Nation Espagnole, il obtiendroit les suffrages du Commerce que l'exercice de ses fonctions doit tendre à accroitre & à encourager ».

» Je sçavois, par le Prédécesseur de M. Durand, au Vice-Consulat, que vos Négocians se prêtoient, avec peine, à prendre du Consul établi chez vous, les certificats nécessaires pour l'introduction de vos étoffes en Espagne, & que l'on préferoit de les demander aux Consuls de Marseille, Bordeaux & Bayonne ».

» Vous remarquerez sans doute, MM., que le Roi, mon Maitre, en exigeant que toutes les étoffes admises à l'entrée de ses Etats soient accompagnées des certificats propres à en justifier l'origine dans ses Douanes, en a voulu proscrire les étoffes Angloises. La formalité du certificat du Consul, favorise donc réellement vos Manufactures, puisqu'en repoussant celles de l'ennemi, elle accroit d'autant les débouchés des vôtres ».

» Mais pour remplir les intentions de ma Cour, ce n'est point aux Consuls éloignés qu'il faut s'adresser pour constater l'origine de vos étoffes, c'est à celui dont vous avez sollicité vous-mêmes l'établissement chez vous, parce que lui seul peut connoitre l'espece & la dénomination de ces mêmes étoffes, & la signature des Préposés des Fermes du Roi, pour éviter toute espece de contravention ».

» Ces vérités, qui vous sont aussi connues qu'à moi, ont besoin d'être mises sous les yeux de vos Negocians, & c'est à l'effet de vous en prier que j'ai l'honneur de vous adresser la présente, Messieurs : j'ajouterai que si le Commerce ne se rendoit pas à des raisons aussi équitables, je serois forcé de faire prendre les mesures nécessaires en Espagne pour que les étoffes de France qui y seront expédiées de mon Département, soient détenues & arrêtées dans les Douanes frontieres, lorsqu'elles ne seront pas accompagnées des certificats des Consuls établis à cet effet. Les Négocians qui voudront se soustraire aux sages dispositions que le Roi mon Maitre a cru devoir prendre pour leur propre utilité, seront exposés à des saisies ou à des pertes conséquentes. Veuillez, Messieurs, les en prévenir, afin d'éloigner d'eux tout ce qui pourroit leur nuire, lorsque moi-même ou mes Représentans ne cherchons qu'à les

ſervir & à leur être utiles. J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé*, DE PAULO ».

DE TROYES, *le* 28 *Février*.

Suite des Obſervations Botanico-Médico-Météorologiques, faites ici pendant l'année 1780, *par le P.* le Boutillier, *de l'Oratoire*.

III. *BAROMETRE... Janvier. Plus grande élévation*, 28 pouces 2 lig. huit 12es. le 5 *matin*; *vent*, nord. *Moindre élévation*, 26 pouces 10 lig. dix 12es. le 17 après *midi*; *vent*, ſud-eſt. *Elévation moyenne*, 27 pouces 8 lig. cinq 8es. les huit premiers jours, le barometre à la hauteur de 28 pouces ou au deſſus, depuis le 8 juſqu'au 17. *Elévation médiocre*. Depuis le 17, époque de ſa plus grande dépreſſion, la colonne de mercure ne ceſſa de varier, & toujours au deſſous de 28 pouces.

Fevrier. Plus grande élévation, 28 pouc. 3 lig. onze 12es. le 24 après *midi*; *vent*, ſud-oueſt. *Moindre élévation*, 27 pouces 4 lig. ſept 12es. le 2, *matin*; *vent*, nord. *Elévation moyenne*, 27 pouces 11 lignes; variations plus grandes en montant qu'en deſcendant. Pendant ſeize jours, il ſe tint à 28 pouces ou au deſſus.

Mars. Plus grande élévation, 28 pouces 6 lig. un 12e. le 6 après *midi*; *vent*, oueſt. *Moindre élévation*, 27 pouces 7 lig. le 16 après *midi*; *vent*, ſud-ſud-oueſt. *Elévation moyenne*, 27 pouces 11 lig. cinq 6es., marche réglée ſoit en montant ſoit en deſcendant, excepté aux approches de l'équinoxe; 20 jours où le barometre ſe ſoutint à la hauteur de 28 pouces ou au deſſus. *Vents dominans*, ſud & oueſt.

Avril. Plus grande élévation, 28 pouces 1 lig. quatre 12es. le 10 après *midi*; *vent*, nord. *Moindre élévation*, 27 pouc. 4 12es. de ligne, le 3, *matin*; *vent*, ſud. *Elévation moyenne*, 27 pouces 8 lignes; il ne fut que deux jours à la hauteur de 28 p. ou au deſſus, & ſouvent très bas; variations continuelles. *Vents dominans*, oueſt & ſud-oueſt.

Mai. Plus grande élévation, 28 pouces 2 lig. quatre 12es. le 26, *matin*; *vent*, nord-oueſt. *Moindre élévation*, 27 pouces 5 lig. le 15, *matin*; *vent*, ſud-ſud-eſt. *Elévation moyenne*, 27 pouces 10 lignes dix 12es.; *vents dominans*, oueſt & nord-oueſt; 20 jours où la hauteur du barometre fut 28 pouces. Il varia beaucoup juſqu'au 17, & peu le reſte du mois.

Juin. Plus grande élévation, 28 pouces 2 lig. quatre 12es. le 27 après *midi*; *vent*, nord-nord-oueſt. *Moindre élévation*, 27 pouces 9 lig. ſix 12es. le 5, *ſoir*; *vent*, ſud-ſud-oueſt. *Elévation moyenne*, 28 p. deux 12es. de ligne. Pendant 14 jours, le barometre à 28 pouces ou au deſſus. Peu de variations pendant ce mois. *Vent dominant*, oueſt.

Juillet. Plus grande élévation, 28 pouc. 2 lignes, le 28, *matin*; *vent*, nord. *Moindre élévation*, 27 pouc. 10 l. dix 12es. le 12, *ſoir*; *vent*, oueſt. *Elévation moyenne*, 28 pouc. 4 13es. de ligne; *vent dominant* nord-oueſt. Nombre de jours où la colonne de mercure s'éleva à 28 pouces ou au deſſus, 20 jours. Peu de variations en montant, comme en deſcendant.

Août. Plus grande élévation, 28 pouces 1 lig. quatre 12es. le 21 après *midi*; *vent*, nord-nord-eſt. *Moindre élévation*, 27 p. 9 lig. huit 12es. le 12, *matin*; *vent*, oueſt. *Elévation moyenne*, 27 pouces 11 lignes. *Vent*, nord. Elévation du barometre pendant ſix jours ſeulement, 28 pouces ou un peu plus. Pendant tout le mois, la colonne de mercure ne parcourut dans ſes variations que l'eſpace de 3 lig. huit 12es.

Septembre. Plus grande élévation, 28 p. 1 lig. quatre 12es. le 25 après *midi*; *vent*, oueſt. *Moindre élévation*, 27 pouc. 5 lig. quatre 12es. le 30 après *midi*; *vent*, ſud. *Elévation moyenne*, 27 pouces 9 lig. ſix 12es. *Vents dominans*, ſud & oueſt; ſix jours ſeulement où le barometre ſe tint à 28 pouces ou au deſſus. Variations grandes en montant comme en deſcendant.

Octobre. Plus grande élévation, 28 pouces 1 lig. trois 12es. le 13, *matin*; *vent*, ſud-oueſt. *Moindre élévation*, 27 pouces quatre 12es. de ligne, le 9, *ſoir*; *vent*, ſud. *Elévation moyenne*, 27 pouces 7 lig. cinq 7es. *Vents dominans*, ſud & oueſt; cinq jours ſeulement où le mercure s'éleva à 28 pouces ou au deſſus. Variations conſidérables pendant tout le mois.

Novembre. Plus grande élévation, 28 p. 2 lig. huit 12es. le 28 après *midi*; *vent*,

nord-eſt. *Moindre élévation*, 27 pouces 2 lig. dix 12es. le 23, *matin*; *vent*, oueſt. *Elévation moyenne*, 27 pouces 9 lig. ſix 8es. *Vents dominans*, oueſt & nord-oueſt. Le barometre ſe tint à 28 pouces ou au deſſus pendant dix jours. Il varia peu juſqu'au 18; depuis ce jour, il varia conſidérablement.

Décembre. Plus grande élévation, 28 pouces 4 lig. quatre 12es. le 16 après *midi*; *vent*, nord-eſt. *Moindre élévation*, , 27 p. 9 lig. huit 12es. le 20, *ſoir*; *vent*, nord-eſt. *Elevation moyenne*, 28 pouces 1 lig. onze 13es. *Vents dominans*, nord & nord-oueſt. Il eſt rare de voir le barometre varier auſſi peu qu'il le fit pendant tout ce mois, & de ſe tenir auſſi haut, & auſſi conſtamment. Je comptai 26 jours où il s'étoit maintenu à 28 pouces, & très-ſouvent au deſſus.

Pendant les douze mois de l'année... Plus grande élévation, 28 pouces 6 lig. un 12e. le 6 *Mars*, après *midi*. *Moindre élévation*, 26 pouces 10 lig. dix 12es. le 17 *Janvier*, après *midi*. *Différence*, 19 lig. trois 12es. *Elévation moyenne*, 27 pouc. 11 lig.

Nombre de jours de toute l'année où la colonne de mercure s'eſt tenue à la hauteur de 28 pouces ou au deſſus, 153 jours.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

DE PARIS, *le* 15 *Mars.*

Déclaration du Roi, contre le jeu, donnée à Verſailles le 1 *Mars* 1781, *regiſtrée en Parlement le* 2 *deſdits mois & an.*

» LOUIS, &c. Depuis notre avenement à la Couronne, nous n'avons ceſſé de nous occuper de la proſpérité de nos Etats & du bonheur de nos Sujets; nous nous ſommes appliqués à établir l'ordre dans toutes les parties de l'Adminiſtration de notre Royaume, & nous commençons à jouir avec ſatisfaction du ſuccès de nos ſoins. Mais nous nous flatterions en vain de rendre nos Peuples heureux, par notre économie, & par l'attention avec laquelle nous avons évité juſqu'à préſent d'augmenter leurs charges, ſi nous ne faiſions pas uſage de la Puiſſance que Dieu nous a donnée pour remédier aux malheurs qu'un grand nombre de nos Sujets attirent ſur leurs familles, par leur inconduite. L'abus des jeux, qui s'eſt multiplié depuis quelque tems, a fixé notre attention; & nous nous ſommes fait repréſenter les Ordonnances des Rois nos Prédéceſſeurs, ſur une matiere auſſi importante; nous avons reconnu qu'ils ont dans tous les tems, donné des loix ſalutaires, dont il eſt de notre ſageſſe de maintenir l'exécution. A ces cauſes, &c. »

Cette Déclaration contient dix articles, par leſquels les jeux de haſard, ainſi que tous les jeux dont les chances ſont inégales, & qui préſentent des avantages certains à l'une des Parties, au préjudice des autres, ſont prohibés par tout le Royaume. Ceux qui ſeront convaincus d'avoir joué auxd. jeux prohibés, ſeront condamnés, pour la premiere fois, ſçavoir: ceux qui tiendront leſdits jeux, ſous le titre de Banquiers ou ſous quelque autre titre que ce ſoit, en trois mille livres d'amende chacun; & les Joueurs, en mille livres chacun, applicables, un tiers à Sa Majeſté, un tiers aux Pauvres des Hôpitaux des lieux, & l'autre tiers au Dénonciateur. En cas de récidive, l'amende contre ceux qui auront tenu leſd. jeux, & contre les Joueurs, ſera du double, ſans que leſdites amendes puiſſent être remiſes ni modérées. Ceux qui après avoir été deux fois condamnés auxdites amendes, ſeroient de nouveau convaincus d'avoir tenus leſdites aſſemblées, ſeront pourſuivis ſuivant la rigueur des Ordonnances, & punis de peines afflictives ou infamantes, ſuivant l'exigence des cas. Ceux qui, pour faciliter la tenue deſdits jeux, auront prêté ou loué ſciemment leurs maiſons, ſeront condamnés en dix mille livres d'amende, au payement de laquelle leſdites maiſons ſeront & demeureront ſpécialement affectées. Sa Majeſté déclare nuls & de nul effet, tous contrats, obligations, promeſſes, billets, ventes, ceſſions, tranſports & tous autres actes, de quelque nature qu'ils puiſſent être, ayant pour cauſe une dette du jeu, ſoit qu'ils aient été faits par des majeurs ou des mineurs, &c.

SEANCE publique de la Société Royale de Médecine, tenue au Louvre le 6 *de ce mois.*

M. Vicq-d'Azyr, Secretaire Perpétuel,

après avoir annoncé la distribution des Prix, fit mention d'un avis qui doit être répandu par la Société dans les Provinces, & dont le but est d'exposer le plan de la correspondance établie par cette Compagnie avec les Médecins & Physiciens Regnicoles & Etrangers. Il donna ensuite une courte notice d'un Mémoire sur la meilleure maniere de faire les observations météorologiques, lequel doit être distribué aux Correspondans de la Société; puis il fit lecture de l'extrait d'un rapport sur plusieurs questions relatives aux sépultures de l'Isle de Malthe, lesquelles ont été proposées à la Société de la part de Mgr. le Grand-Maitre, par M. l'Ambassadeur de la Religion. Ce rapport a été imprimé d'après le vœu & aux dépens de l'Ordre de Malthe. Nous en rendrons compte incessamment. M. Lorry lut ensuite un Mémoire sur les odeurs des médicamens, divisés en cinq classes naturelles. M. Carrere traça le plan d'un Catalogue raisonné de tous les Ouvrages qui ont été publiés sur les eaux minérales du Royaume. Ce travail a pour but de faciliter les expériences à faire sur l'analyse & les propriétés de ces différentes eaux. M. de Fourcroy fit lecture d'un Mémoire sur une nouvelle maniere d'employer certains réactifs dans l'analyse des eaux minérales. M. le Secretaire fit ensuite l'Eloge de feu M. Navier, Associé Regnicole, Médecin & Chymiste célébre, à Châlons-sur-Marne. Ce Discours fut très-applaudi du public & il le méritoit. M. Caille lut des Recherches Chymiques sur les différens procédés employés jusques ici par les Pharmaciens, pour la préparation du tartre stibié. M. l'Abbé Teissier lut un Mémoire sur une maladie très-meurtriere, appellée *maladie rouge*, qui enleve chaque année une grande partie des moutons de la Sologne, & au traitement de laquelle il a été employé par le Gouvernement.

Nous donnerons un précis de ce Mémoire dans la Gazette prochaine.

La Séance de la Société fut terminée par la lecture d'un Mémoire de M. Mauduyt, sur les effets de l'Electricité appliquée à l'incubation & à la végétation.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

NOUVELLES Remarques & Observations sur la cause de l'altération des pois secs de 1780. Extrait de la Gazette de Santé, par l'Auteur de cet Ouvrage périodique.

» On a vu dans le No. 5 de notre Gazette * les Observations & Expériences de M. Putod de Thievant, Médecin à Fougeres. Depuis leur publication, nous avons reçu des lettres de Normandie, de Bretagne, de Picardie, &c. qui nous confirment que la même observation sur les pois de cette année, a été faite généralement en France. Elle a eu lieu de même à Paris, où les pois de l'année derniere se trouvent altérés par la même cause. On nous a envoyé plusieurs de ces insectes qui les rongent, que nous avons comparés avec ceux qu'on trouve ici, & qui sont exactement les mêmes ».

» Tout le monde s'est accordé sur l'ordre auquel appartient cet insecte. C'est un *coléoptere* de Linné, c'est-à-dire un insecte à étui. Mais on n'a pas été également d'accord sur le genre ou l'espece. Des Naturalistes instruits ont cru que c'étoit une espece de *tritome*, dont le caractere est d'avoir trois articulations aux tarses. D'autres étoient dans l'opinion que c'étoient des charansons; enfin d'autres qui paroissent mieux fondés, ont cru pouvoir déterminer le genre & l'espece, en assurant que c'est le *mylabre à croix blanche*, de l'ordre des insectes à étui qui ont quatre articulations aux tarses, & qui se trouve décrit dans l'*Histoire des insectes des environs de Paris* ».

» En effet, celui dont il est question n'appartient point à la famille des Tritomes, puisqu'il n'a pas trois articulations aux tarses. Ce n'est pas non plus un Charanson, dont le caractere est d'avoir des antennes coudées. D'après des rapports exacts, on s'est assuré que c'est celui qu'on a voulu désigner, dans l'Ouvrage

* *Voyez la Gazette d'Agriculture du 30 Janvier dernier, No. 9, & celle du 20 Février, No. 15.*

cité, par le nom de Mylabre à croix blanche, sous la classe des insectes à étuis qui couvrent tout le ventre, & sous l'ordre de ceux qui ont quatre articulations aux tarses. (Voy. Planche 4, Fig. 9, Tome 1). Mais il n'étoit permis qu'à l'Auteur de cet Ouvrage, très-estimable d'ailleurs, de le deviner, puisque notre mangeur de pois n'a pas tout le ventre recouvert par ses étuis, & qu'il n'a que deux articulations aux tarses. Quant à ses effets, nous ne pouvons nous dissimuler notre étonnement sur les alarmes qu'on a répandues à ce sujet. 1°. Il est très-vraisemblable que les accidens observés à Fougeres, & sur la nature desquels on a gardé le silence, ont eu toute autre cause que l'usage de ces pois, puisqu'on ne les a observés ni en Normandie, ni en Picardie, ni à Paris, ni dans d'autres endroits, quoique les pois y aient été également dévorés par le même insecte. En second lieu, la quantité de ces insectes n'est jamais assez considérable, quand même on ne vivroit, pour ainsi dire, que de pois, pour causer des accidens funestes. Sur mille pois ainsi piqués, à peine en trouve-t-on un dans lequel l'insecte soit logé. Ordinairement il en ronge la circonférence, & pour peu qu'on remue les pois, il fuit & déloge. Voilà ce qui rend si difficile & si rare l'usage de l'insecte mêlé avec les alimens ; & quand on le prendroit même, croit-on qu'une si petite cause pût produire de grands effets & dût faire proscrire l'usage des pois, comme on l'a fait. Il est très-prudent sans doute de les éplucher. Quand il n'y auroit que les œufs, les dépouilles ou plutôt les cadavres de ces insectes, qu'on trouve quelquefois mêlés avec les pois, il y en auroit assez pour engager à prendre cette précaution. Mais parce qu'il y a une petite branche pourrie à un arbre, faut-il en abattre le tronc ? »

» On a indiqué plusieurs moyens de mettre à l'abri des inconvéniens qui peuvent résulter de l'usage de ces pois ».

» Les uns conseillent, dans la vue de fournir une retraite à cet insecte, de mettre du foin ou de la filasse sur les pois. La filasse est sans doute très-préférable au foin, qui peut, par son contact & son altération, communiquer aux pois une mauvaise qualité ».

» D'autres ont conseillé de les mettre dans l'eau, pour séparer les bons d'avec les mauvais, ajoutant que les pois gâtés surnagent, & que les autres vont au fond. Mais on n'a pas fait attention que les pois attaqués par ces insectes, vont tous au fond comme ceux qui ne le sont pas. Il n'y a que ceux qui sont presqu'entierement vuides, ou dont la substance est sensiblement altérée par d'autres causes, qui surnagent, & il y en a très-peu dans ce cas. Du reste, ce dernier moyen a du moins un avantage, c'est qu'il sert à laver & à nettoyer les pois de toute ordure & corps étrangers qui peuvent s'y trouver mêlés, & nous croyons qu'on fera très-bien de prendre cette précaution, soit qu'on les destine à l'usage de la cuisine, soit qu'on veuille les semer ».

» Mais ce seroit s'abuser que de prétendre, contre l'expérience journaliere, que tous les pois ainsi rongés ne peuvent que nuire. Leur substance n'en est nullement altérée ; & l'analogie même entre cet insecte & les cantharides, sur laquelle M. Putod de Thievant a cru pouvoir établir des rapports d'effets & une similitude de secours, n'est fondée que jusqu'à un certain point. On sçait bien que les cantharides, & d'autres scarabées de certaine grosseur contiennent un principe très âcre, très-stimulant, qui nuit évidemment, & dont les effets sont connus. Mais ce caractere de vénénosité s'annonce toujours chez eux par une odeur forte & désagréable qui les met à l'abri en général des attaques des autres animaux, & qui ne se trouve pas dans notre insecte sans odeur, dont les poules & autres oiseaux font impunément leur nourriture. D'ailleurs, comme on l'a dit, sa petitesse & la difficulté qu'il y a qu'il se trouve parmi les pois qu'on sert sur les tables, en supposant même la plus grande négligence de la part de ceux qui les apprêtent, devroient rassurer entierement sur les craintes qu'on a voulu inspirer à cet égard ».

» Cet insecte a environ une ligne & demie de longueur sur demi-ligne de largeur. Il est d'un gris cendré tirant sur le brun. Il y en a dont la couleur & les points blancs sont plus nets & plus marqués que sur d'autres ».

I I.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 17 Mars 1781.

Or de Portug. à . . .	738 l.	s.	marc.
Du Mexique à	730		
Du Pérou à	722		
Les guinées à	736		
Ducats à	99	10	once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	103		
Or à 20 karats à . .	86		
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	10	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10	
Piastres à	49		

I I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 14 Mars 1781 au Samedi 17 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 17, 18, 19 à 20 l. ; le seigle, de 11 à 12 l. ; l'orge, de 11 l. 10 s. à 12 l. Le froment à la Grêve, de 18, 19, à 20 liv. ; le seigle, 11 à 12 l. ; l'orge, 11 à 12 l. *le septier.* Farine blanche à la Halle, de 30, 34, 36, 40, à 41 l. ; bis-blanc & bis, de 22, 24, 26, 28 à 29 liv. *le sac* pesant 325 liv.

I V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 14 Mars 1781, au Samedi 17 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 livres ; *id.* à la Grêve, de 18, 19, 20 à 21 liv. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 13 Mars 1781, de 48 à 50 liv. ; *idem* nouveau, de 44 à 46 ; le cent de paille de 0 à 0 liv. ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 45 à 46 liv. ; *id.* nouv., 40 à 43 ; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 20 à 22 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 41 à 42 ; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 38 à 40 ; le cent de paille, de 18 à 22 ; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 37 à 40 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	L
	PAIEMENT DU MERCREDI 14 MARS 1781.		
18.	M. Radix	Mercredi.	A.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	A.
27.	M. de France	Mercredi.	A.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	A.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	A.
11.	M. Boutray	Mercredi.	A.
	PAIEMENT DU JEUDI 15.		
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	A.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	A.
12.	M. Alissant	Jeudi	A.
14.	M. Nau	Jeudi.	A.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	A.
	PAIEMENT DU VENDREDI 16.		
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	A.
2.	M. Boscheron	Vendredi.	A.
21.	M. Patu.	Vendredi.	A.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	A.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	A.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇA

CHANGES du 16 Mars 1781.

Amsterdam, . . .	52 $\frac{7}{8}$ lettre.	Cadix, ...	
Londres, ...	30 5 8e.	Livourne, ...	
Hambourg, ...	188 $\frac{1}{4}$	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Rois.* . .	$\frac{1}{4}$

DU VENDREDI 16 *Mars* 1781.

1780. Lot. Roy.	1190 92 l.	1785	
1781. *Primes.* . .	200 .	1786	
1782	127 .	1787 . . .	118
1783	108 .	1788	
1784		1789	

Mars 1781.		*Du* 14.	*Du* 15.	D
Comp. des Indes.	Actions	1940 35 . . .	1940	1945
	D° $\frac{16}{25}$	. . . . .	. . . . .	1275
	D° 8es	. . . . .	. . . . .	250
	D° 25es	. . . . .	. . . . .	. . .
	Empr. d'Oct.	385	385	385
Rescriptions.		8 $\frac{1}{2}$ $\frac{3}{4}$ $\frac{1}{2}$ $\frac{3}{4}$ p.	8 $\frac{3}{4}$ $\frac{1}{2}$ $\frac{3}{4}$ $\frac{1}{2}$ p.	8 $\frac{3}{4}$
Bil. des Ferm.		1 $\frac{1}{2}$ perte. .	1 $\frac{1}{2}$ perte. .	1 $\frac{1}{4}$.
Contr. à 4 p. %				
1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel,

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 17 Mars.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le* 14 *Février.*

SA MAJESTÉ, qui ne cesse de s'occuper du bien-être de ses Sujets, de la prospérité du Commerce & de la Navigation, a fait construire, pour la sûreté des Navigateurs, un fanal sur la tour de la Forteresse de Carlsten ou de Marstrand. Le College de l'Amirauté de son Royaume vient d'annoncer que ce fanal est entierement fini, par un avis qui est conçu en ces termes :

» Le College de l'Amirauté de Suede » fait connoitre à tous ceux à qui il ap- » partient, que pour la sûreté de la » Navigation, on a construit un fanal » sur la tour de la Forteresse de Carls- » ten ou de Marstrand, avec six rever- » beres, lesquels au moyen d'une hor- » loge tourne autour de leurs axes en » cinq minutes, fournissant en cet es- » pace de tems, une réfraction variée » de six lumieres fortes & de trois foi- » bles. Il y a 267 pieds de Suede, de- » puis l'horison de l'eau jusqu'au centre » des reverberes. On allumera ce fanal » le 1er. d'Août prochain, & toutes les » années dans le même tems. On l'é- » teindra le premier Mai, tous les ans, » selon l'usage établi, avec tous les » feux sur les côtes de la Suede dans » le Cattegat. Ledit fanal se trouve d'Est » au Sud, demi-mille de Suede, du » point le plus avancé de l'Isle de *Pater-* » *Noster*, & Est-Nord-Est un demi-Nord, » un petit demi-mille du bas fond Kra- » kelbaden. Quand on est à un mille droit » à l'Ouest du fanal, on trouve commu- » nément le point le plus avancé de » l'Isle de *Pater-Noster* Est au Nord à un » demi de distance, & le bas-fond Kra- » kelbaden Est au Sud à trois quarts de » mille de distance ».

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le* 16 *Février.*

Au mois de Mai de l'année derniere, il parut une Ordonnance portant établissement d'un nouvel impôt sur la biere dans tous les Etats Autrichiens. Cette imposition excita des plaintes de la part des Peuples. Sa Majesté Impériale voulant faire cesser ces mécontentemens, a mandé à chacun des Membres d'Assemblée des Etats de la Basse-Autriche, qu'ils eussent à lui communiquer leurs avis sur cet objet important, afin qu'après avoir pesé les raisons, il pût prendre un parti qui ne fût point onéreux à ses Sujets. Ce Prince, pour que la liberté des opinions ne fût pas gênée, a ordonné que le Conseiller Geisler, Auteur du projet de cette nouvelle taxe, n'assisteroit point aux Conseils qui se tiendroient à cette occasion.

BRANDEBOURG.

DE BERLIN, *le 29 Février.*

Sa Majesté, informée que la derniere récolte n'avoit point été abondante dans l'Electorat de Brandebourg, & que plusieurs de ses Sujets souffroient de la disette des grains, a fait tirer des magasins Royaux, une certaine quantité de bled, de seigle & d'orge, pour être vendue à moitié du prix courant aux Habitans de cette Capitale & de quelques autres Provinces. Ce Monarque a en même tems ordonné qu'on délivrât aux pauvres Laboureurs le grain qui leur manqueroit pour ensemencer leurs terres, à la seule condition d'en rembourser la valeur dans quatre ans, soit en nature, soit en argent.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, le 23 *Février.*

On nous mande de Cologne que le prix du café, du sucre & des épiceries y est beaucoup augmenté, ainsi que dans toutes les Villes du Bas-Rhin; & malgré l'abondance des bleds, leur prix continue aussi de hausser de jour en jour.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 26 Février.*

Les Communes délibérant en Comité sur le subside, ont accordé 20617 liv. sterl. 12 sch. 6 den. pour compenser les Propriétaires des terres des environs de Chatam, employés à fortifier cette Place; 13452 liv. sterl. 17 sch. pour ceux de Gravesande & de Sheerness, & 14818 liv. sterl. pour le même emploi touchant le Fort de Tilbury. Enfin on présenta pour la premiere fois un Bill pour un meilleur plan d'exportation & d'importation du bled & des grains.

Le 19, la Chambre en Comité résolut qu'il seroit accordé 15487 liv. sterl. 17 sch. pour l'entretien des criminels employés à travailler sur la Tamise; 22222 livres sterl. pour rembourser pareille somme que Sa Majesté a avancée; 57910 liv. sterl. 12 sch. pour les Américains qui ont préféré l'attachement au Souverain à la cause de leur Patrie; 30999 liv. sterl. 11 sch. 2 den., pour reverser dans la caisse d'amortissement pareille somme tirée pour subvenir aux *deficit* des annuités de l'année 1758; 191,664 liv. sterl. 7 s. 2 den. pour *dito* de 1778; 193,663 liv. sterl. 1 denier 3 quarts pour *dito* de 1779; 222,745 liv. sterl. 4 s. 6 den. pour *dito* de 1780.

On a publié ici dernierement trois Proclamations; la premiere met un terme à la quarantaine ordonnée par un Arrêt du Conseil du quinze Décembre dernier, à l'égard des vaisseaux & navires venant de Dantzick, à condition qu'ils n'auront à bord aucuns effets ou aucunes marchandises du produit de la Turquie & du Levant en général.

La seconde défend pour six mois, à dater du 16 de ce mois, l'exportation du cuivre en feuilles & en barres.

Par la troisieme, on suspend pour trois mois, à dater du 23 de ce même mois de Février, l'exportation de la poudre à canon, du salpêtre, & en général de toute espece d'armes & de munitions de guerre, à moins qu'on n'en ait obtenu la permission du Roi, laquelle pourra être accordée sous certaines conditions & restrictions.

Extrait d'une Lettre de Dublin. » Quel » que soit le résultat des hostilités con- » tre les Hollandois, l'Irlande a tout » l'air de souffrir plus que toute autre » Nation, à raison de la stagnation de » son Commerce, occasionnée par la » difficulté de trouver des navires neu- » tres pour exporter le produit de son » sol & celui de ses Manufactures; » quelques Particuliers riches & Pa- » triotes ont formé le projet d'acheter » des bâtimens & d'en faire construire » un certain nombre; s'ils l'exécutent, » nous ne perdrons pas les avantages » que nous attendions de notre Com- » merce, depuis qu'il a été dégagé de » ses entraves, & ils en retireront eux- » mêmes plus de profit que des plans » frivoles d'amusemens, de dissipation » & de luxe, dont l'Angleterre & l'Ir- » lande semblent être aujourd'hui uni- » quement occupées ».

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM, *le* 1 *Mars.*

» Aujourd'hui eſt ouvert dans cette Ville un emprunt en faveur des Etats-Unis de l'Amérique, par M. Jean Adams, Miniſtre Plénipotentiaire deſdits Etats-Unis. Cet emprunt eſt d'un million de florins de Hollande. Suivant le plan qui en a été imprimé, chaque obligation ſera de mille florins, à cinq pour cent d'intérêt par an, payable ſur coupons de 25 florins chaque ſemeſtre, au Comptoir de MM. Jean de Neuſville & fils, Négocians en cette Ville. Les obligations, toutes datées du premier Mars 1781, & numerotées depuis un juſqu'à mille, ainſi que les coupons, ſeront ſignées par M. Jean Adams, contreſignées par MM. Jean de Neuſville & fils, & enregiſtrées au protocole du Notaire Antoine Mylius. Le rembourſement de ce capital, pour lequel les Treize Etats-Unis s'engagent tous enſemble & chacun en particulier, de même que pour le payement exact des intérêts, ſe fera à l'expiration de dix ans, chaque année une cinquieme partie ou 200 obligations, à fixer par tirage fait en préſence de Notaire & témoins; deſorte qu'au bout de quinze ans, tout le capital ſera rembourſé. La ponctualité avec laquelle l'Amérique-Unie a payé les intérêts de l'emprunt qu'elle a fait ici il y a trois ans, & la bonne foi ſcrupuleuſe avec laquelle elle remplit tous ſes engagemens, malgré les difficultés qu'elle a à combattre, ne peuvent qu'encourager le Public à prendre part à un emprunt auſſi avantageux ».

I I.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE SISTERON, *le* 30 *Février.*

Notice ſur l'Hiſtoire naturelle du Diocèſe de Siſteron. Extrait de la nouvelle Hiſtoire de Provence, par le P. Papon, *de l'Oratoire.*

» Les terres de ce Diocèſe ſont mêlées. La bande marneuſe commence, à proprement parler, au deſſus de Siſteron, & occupe la partie ſeptentrionale du Diocèſe. On trouve dans le reſte, quoique la pierre calcaire y domine, de la craie, de la marne, du grès & de l'argille dont on pourroit faire un bon engrais ſi on les mêloit enſemble dans une proportion convenable. C'eſt un des objets les plus intéreſſans dont un Naturaliſte puiſſe s'occuper, parce que l'utilité de ces ſortes de recherches eſt générale. Les foſſiles mériteroient auſſi l'attention d'un Curieux. On voit à Curban, près de Siſteron, une mine de cuivre aſſez eſtimée. Sous M. le Régent, on avoit commencé d'exploiter à Ongles, un minéral d'argent, répandu par mouches, dans une pierre griſe; mais comme ces mouches ſont rares, on l'abandonna. On trouve au quartier du Plan, terroir d'Aubenas, dans un ravin près d'une Chapelle, un filon de ſoufre très-pur. Ce même minéral ſe voit ſur des pyrites dans le terroir de Saint-Martin de Renacas & du Reveſt; l'ocre, le vitriol & le plomb ſont dans le terroir de Dromon, Diocèſe de Gap, Bailliage de Siſteron. Le plomb ſe voit encore à Puypin, ſur la montagne de Léberon. Les Villages de Dauphin & de Saint-Maime, qui offrent des cryſtaux aſſez parfaits, ont, ainſi que Manoſque, des mines de charbon de terre dont on tire peu de parti. On néglige également le ſuccin ou l'ambre jaune de Salignac & de la Tour de Beuvons. C'eſt une eſpece de bitume qui doit être accompagné de quelqu'autre ſubſtance analogue, telle que le jayet & le pétrole, &c. On le trouve dans les fentes des rochers de Provence, les plus dépouillés & les plus ſtériles; mais il n'y a pas d'apparence qu'on en pût faire des bijoux recherchés, comme on a fait de celui de Pruſſe. Peut-être que les anciens Marſeillois, qui travailloient le ſuccin, négligeoient moins que nous, celui qui ſe trouve en Provence ».

» La colline de Sigoyer abonde en cryſtaux aſſez fins, mais tous remplis de glaces. Les Naturaliſtes curieux des coquillages foſſiles, verront une grande quantité de peignes dans les vignobles de Forcalquier; des bélemnites & des cornes d'Ammon ferrugineuſes, dont pluſieurs ſont ſtriées, & d'autres liſſes & ramifiées dans des marnes nommées *roubines*, au terroir de Saint-Vincent,

ſur la montagne de Lure, d'où l'on a tiré d'aſſez beaux cryſtaux de roche. On rencontre, en d'autres endroits de ce Diocèſe, des coquillages foſſiles, ainſi que des fontaines ſalées, qui viennent, les unes du ſel foſſile qu'elles détachent en paſſant, & les autres des plâtrieres qu'elles traverſent. La montagne de Léberon, contient beaucoup de bitume. Il eſt liquide en certains endroits ».

» On voit près de Cruys, un abyme profond d'où l'on aſſure qu'il ſort un vent continuel. Ce fait n'eſt pas énoncé d'une maniere exacte; car le vent qui ſort du fond des cavernes, un peu profondes, eſt ſujet à des variations proportionnées au plus ou moins de vapeurs qui s'y forment, & aux différens degrés de raréfaction dans l'air extérieur. C'eſt particulierement de cette derniere cauſe que dépend la violence des vents ſouterreins, ou leur interruption. Mais avant d'en faire l'application à celui qui s'échappe de la caverne de Cruys, il faudroit avoir conſtaté les changemens qu'il éprouve, ſuivant la différence des ſaiſons, & les divers degrés de chaleur de l'air extérieur ».

» Un Prêtre s'étant fait deſcendre dans cet abyme, par le moyen d'une corde, il y a plus de deux cens ans, paya cher ſa curioſité. Il ne vit, dans les hiboux & les autres oiſeaux nocturnes, que le bruit chaſſoit, & qui voltigeoient autour de lui, que des ſpectres affreux; ce qui étoit immanquable, dans un ſiecle où l'imagination étoit continuellement échauffée, par les contes abſurdes de ſorciers & de revenans. L'illuſion fut ſi forte que ce bon Prêtre en perdit l'eſprit, & reſta fou toute ſa vie ».

DE TROYES, *le* 28 *Février*.

Suite des Obſervations Botanico-Médico-Météorologiques, faites ici pendant l'année 1780, *par le P.* le Boutillier, *de l'Oratoire.*

II. *THERMOMETRE.* 1°. *Les trois mois d'hiver.*

Janvier. Plus grande chaleur, 9 d. ½ le 19 après *midi*, *vent* ſud. *Plus grand froid*, = 10 d. le 29 *matin*, *vent* nord-nord-oueſt. *Chaleur moyenne*, 3 degrés 6 9es. 25 jours de gelée. Total des degrés de *froid*, 195 d. ¼. Total des degrés de *chaleur*, 126 d. ¼. Ce mois fut très-froid, & les gelées très-ſenſibles.

Février. Plus grande chaleur, 8 d. ½ le 29 après *midi*, le *vent* oueſt. *Moindre chaleur* ou *plus grand froid*, = 8 d. un 10e. le 1, *matin*, *vent* nord-eſt. *Chaleur moyenne*, 3 d. 2 8es. Total des degrés de *chaleur*, 164 d. ¼. Total des degrés de *froid* = 86 d. 21 jours de gelée.

Mars. Plus grande chaleur, 18 deg. le 28 après *midi*, *vent* ſud. *Moindre chaleur*, = ¾ d. le 5 *matin*, *vent* oueſt. *Chaleur moyenne*, 8 d. ⅐ Total des degrés de *chaleur*, 757 deg. ½. Pendant le cours du mois, trois jours ſeulement où le thermometre fut au point de la glace ou quelques 10es. — au deſſous. Tout ce mois fut très-doux, & même très-chaud les derniers jours.

Total des degrés de chaleur *pendant les trois mois d'hiver*, 1048 degrés. Total des degrés de froid = 282 deg.

2°. *Les trois mois du printems ... Avril. Plus grande chaleur*, 20 d. ½, le 29 après *midi*, *vent* ſud. *Moindre chaleur* = ¾ d. le 10 *matin*, le *vent* nord. *Chaleur moyenne*, 7 d. 2 9es. Total des degrés de *chaleur*, 651 d. 3 10es Total moindre que celui du précédent mois, de 106 deg. Il n'y eut de chaleur dans le mois d'Avril, que les trois derniers jours; une chaleur moyenne le 28 & le 30; une chaleur aſſez vive le 29.

Mai. Plus grande chaleur, 27 deg. le 31 après *midi*, *vent* oueſt-nord-oueſt. *Moindre chaleur*, 5 d. le 16 *matin*, *vent* nord-oueſt. *Chaleur moyenne*, 11 d. neuf 11es. Les plus grandes dilatations du thermometre furent 24 d. 7 10es. le 29; 25 d. 7 10es. le 30; 27 d. le 31. Ce furent des jours caniculaires auxquels on paſſa rapidement d'une température froide. Total des degrés de chaleur, 1104 d. un 10e.

Juin. Plus grande chaleur, 28 d. 4 10es. le 2 après *midi*, *vent* ſud oueſt. *Moindre chaleur*, 5 d. le 10 *matin*, *vent* nord-oueſt. *Chaleur moyenne*, 15 d. 2 10es. Chaleurs exceſſives & accablantes les trois premiers jours du mois, qui furent ſuivis de quatre ou cinq jours très-froids pour la ſaiſon; enſuite des chaleurs modérées & conſtantes, mais très-grandes les deux ou trois derniers jours.

Total des degrés de chaleur, 1369 d. Total pendant les trois mois, 3124 deg. 6 10es.

3o. *Les trois mois d'été ... Juillet. Plus grande chaleur*, 27 d. le 31 après *midi*, *vent*, nord. *Moindre chaleur*, 8 d. le 15 *matin*, *vent*, nord-oueſt. *Chaleur moyenne*, 16 deg. ½. 16 jours d'une forte chaleur. Les grandes dilatations indiquées par le thermometre étoient 20 deg., 22 d., 23 d., 24 d., 25 d., 26 d., 27 degrés. Total des degrés de chaleur, 1502 degrés.

Août. Plus grande chaleur, 28 deg, 4 10es. le 3 après *midi*, *vent* oueſt-nord-oueſt. *Moindre chaleur*, 10 d. le 21 *matin*, *vent* nord-oueſt. *Chaleur moyenne*, 17 d. 5 9es. *Chaleurs continues* pendant le cours du mois, très-vives pendant quinze jours. Grandes dilatations marquées par le thermometre, 23 deg., 24 d., 25 d., 26 deg., 27 deg., 28 deg. 4 10es. *Vent dominant*, nord. Total des degrés de *chaleur*, 1653 d. 8 10es.

Septembre. Plus grande chaleur, 24 d. ½, le 1 après *midi*, *vent* eſt-ſud-eſt. *Moindre chaleur*, 6 d. le 6 *matin*, *vent* nord-oueſt. *Chaleur moyenne*, 13 d. 7 10es. Il n'y eut que neuf jours d'une chaleur propre à la ſaiſon, les 1, 2, 3, 4, 6, 7, 10, 16, 17. Total des degrés de *chaleur*, 1229 d. 3 10es. Total pendant les trois mois, 4367 d. un 10e.

4o. *Les trois mois d'automne ... Octobre. Plus grande chaleur*, 19 d. le 17 après *midi*, *vent* ſud. *Moindre chaleur*, 3 d. le 22 *matin*, *vent* nord-oueſt. *Chaleur moyenne*, 10 d. 1 10e. Ce mois en général ne fut point chaud. Total des degrés de *chaleur*, 905 d. 2 10es.

Novembre. Plus grande chaleur, 10 deg. 8 10es. le 20 après *midi*, *vent* ſud. *Plus grand froid* = 4 d. ½ le 8 *matin*, *vent* nord. *Chaleur moyenne*, 4 d. 4 10es. 8 jours de gelée. Total des degrés de *chaleur*, 398 deg. 3 10es. Total des degrés de *froid*, = 14 deg.

Décembre. Plus grande chaleur, 5 d. le 15 après *midi*, *vent* nord nord-oueſt. *Plus grand froid* = 9 d. le 28 *matin*, *vent* nord-oueſt. *Chaleur moyenne*, 2 d. 2 9es. Total des degrés de chaleur, 101 deg. 5 10es. Total des degrés de froid = 149 d. 9 10es. 20 jours de gelée.

Total des degrés de chaleur pendant les trois mois, 1405 d. Total des degrés de froid = 163 d. 4 10es.

5o. *Les douze mois de l'année. Plus grande chaleur*, 28 d. 4 10es. le 2 *Juin*, & le 3 *Août*. *Moindre chaleur* ou *plus grand froid*, = 10 d. *Janvier*. *Différence*, 38 d. 4 10es. *Chaleur moyenne*, 10 d. 7 11es. (*ſelon la méthode de la diviſion Arithmétique que j'emploie toujours pour avoir les chaleurs & élévations moyennes & les états moyens*).

Cette méthode la plus longue, la plus pénible, eſt en récompenſe, celle qui donne les réſultats les plus ſûrs.

Total des degrés de chaleur pendant l'année, 9944 d. 7 10es. Total des degrés de froid = 446 d. 9 10es.

La ſuite à un autre Ordinaire.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

ANNONCE de Livre.

Préſens de Flore à la Nation Françoiſe, pour les Alimens, les Médicamens, l'Ornement, l'Art Vétérinaire, & les Arts & Métiers; ou Traité hiſtorique des Plantes qui ſe trouvent naturellement dans les différentes Provinces du Royaume, rangées ſuivant le ſyſtême de M. le Chevalier de Linné, avec tous les détails qui les concernent. Par M. Buc'hoz, Médecin de MONSIEUR. Avec Approbation & Privilege du Roi.

» Cet Ouvrage eſt tout-à-la-fois curieux & utile; on y traite des différentes Plantes qui croiſſent dans les Provinces du Royaume; on en caractériſe le genre; on en indique les eſpeces; on en donne la nomenclature Latine & Françoiſe; on les décrit avec exactitude; on rapporte les endroits où elles croiſſent ſpontanément; on expoſe la maniere de les cultiver; on déſigne les inſectes qui leur ſont nuiſibles; on en démontre les propriétés, non-ſeulement pour la matiere alimentaire & médicale à l'uſage de l'homme & des beſtiaux, mais auſſi pour les Arts & Métiers, & ſpécialement pour la décoration des jardins & l'ornement des toilettes. Il n'a paru juſqu'à préſent aucun Ouvrage auſſi général, & auſſi méthodique que celui-ci ſur le Regne végétal du Royaume; & en effet, on y fait l'é-

numération de près de trois mille Plantes, & on ne néglige aucun des objets qui peuvent en rehausser le mérite. Ces Plantes se trouvent rangées suivant la méthode sexuelle, qui est la plus claire & la plus facile ; & pour rendre cet Ouvrage plus intelligible, on a fait précéder différens Discours préliminaires sur l'anatomie des Plantes, sur leur végétation & leur génération, de même que sur les différens systêmes botaniques. Cet Ouvrage renfermera 4 volumes in-4°. de cinquante feuilles chacun : le prix sera de 36 liv. par souscription, dont 9 liv. en souscrivant, 9 liv. en recevant le premier volume, 9 liv. en recevant le second, autant en recevant le troisieme ; le quatrieme se donnera sans rien payer : ceux qui voudront se le procurer par la Poste, payeront 10 l. en sus de la souscription ».

On souscrit chez l'Auteur, rue de la Harpe, vis-à vis la Sorbonne ; chez Durand neveu, rue Gallande, & chez les principaux Libraires. Le premier volume paroitra en Mai, & les autres successivement.

On trouve aussi chez l'Auteur, outre un grand nombre d'Ouvrages de sa composition, le suivant :

Les Bouquets de Flore ou Recueil des Fleurs réunies en Bouquet pour les différens mois de l'année. Cette Collection, qui se vendra par feuilles détachées, & qu'on pourra donner pour Bouquet aux Dames les jours de leurs Fêtes, sera parfaitement exécutée, tant pour le dessin, que pour la gravure & le coloris. Caque Planche sera imprimée sur vélin, encadrée en bordure dorée, & mise sous verre, & sera dédiée aux différens Mécènes de l'Auteur, tant morts que vivans. Le prix de chaque cadre, qui aura 14 pouces de haut sur 16 de large, sera de 36 l. Le premier Bouquet, qui représente différentes variétés nouvelles d'Œillets, qui ont fleuri l'année derniere chez M. Mallet, paroit actuellement, de même que le second, qui représente un bouquet des plus belles fleurs du mois de Mai.

I I.

Lettre de M. Filassier, *sur la culture des Asperges.*

» En composant le petit Traité intitulé : *Culture de la grosse Asperge*, dite *de Hollande*, * je pensois que le grand nombre des Jardiniers Bourgeois n'ignoroit pas les vrais principes d'après lesquels on doit se conduire dans la plantation de cet excellent légume, & je me suis borné à prescrire les attentions générales que cette plantation exige. Je n'ai point tardé à reconnoitre que cet article important méritoit d'être autant développé que tous les autres. J'y ai suppléé d'abord dans mes Réponses aux Amateurs qui m'ont honoré de leur confiance ; mais ce supplément n'étant pas assez public pour satisfaire toutes les personnes qui ont accueilli mon Ouvrage, je vous supplie de lui donner place dans l'une de vos Feuilles ».

» Les racines de l'asperge, comme celles de beaucoup d'autres végétaux, abandonnées à leur direction naturelle, s'étendent toujours horisontalement, & se portent vers la surface du terrein qu'elles occupent. Si la surface oppose peu de résistance, l'extrêmité de chaque racine se fait jour, produit un œil, puis une plante nouvelle qui ne se nourrissant qu'aux dépens de la plante principale, l'altere nécessairement, & la rend moins fructueuse. Pour éviter cet inconvénient, seul capable de détériorer en peu de tems l'aspergerie qui paroit la plus florissante, on a imaginé de planter dans des fosses, que l'on charge, durant les premieres années, de trois ou quatre pouces de terre, laissée exprès sur les ados. Par cette méthode, qu'une judicieuse expérience a enseignée à nos peres, les racines étant comme isolées, se trouvent forcées de ne travailler qu'à la végétation des tiges du seul œil avec lequel elles sont nées, & toute la seve qu'elles recueillent n'ayant qu'une direction unique, rend la plante plus féconde & ses productions plus volumineuses ; mais la négligence des Ouvriers, & plus souvent encore leur impéritie, empêche que cet effet ne soit durable. Les uns, pour abréger le

---

* *On peut voir ce que nous avons dit de cet Ouvrage dans le N°. 26 de notre Gazette de l'année derniere.*

travail & diminuer la peine, ramassent les racines, en font comme un paquet, pour les planter grossierement au plantoir ; les autres, un peu plus éclairés, étalent bien les principales ramifications de chaque patte ; mais ils n'ont pas l'attention d'en faire pivoter les extrémités en les insérant dans des trous perpendiculaires. Qu'arrive-t-il ? Dans le premier cas, les racines enchainées les unes avec les autres, ne pouvant se développer, pourrissent, & la plante ne tarde point à périr : dans le second, elle reprend bientôt sa direction naturelle vers la superficie du terrein, & si elle prospere, durant les premieres années, par la surcharge des terres nouvelles dont on la couvre, elle n'est pas longtems sans dégénerer, quand on ne lui oppose plus cette barriere annuelle ».

» Veut-on assurer le succès & la durée d'une aspergerie ? voici le procédé qu'il faut suivre dans la plantation des pattes dont elle est composée ».

» Après qu'on a bien ameubli le fond des fossés, & marqué les places que les plantes doivent occuper, on rassemble, avec la main, une quantité suffisante de cette terre ameublie, pour en former à chaque place une monticule semblable aux taupinées ordinaires, pour la hauteur, mais beaucoup moins étendue. On creuse au pied de cette monticule une rigole, avec le coupant de la main, & on lui donne environ trois ou quatre pouces de profondeur, puis on place la patte de maniere que l'œil occupe le sommet de la monticule, & que toutes les ramifications soient dirigées vers la rigole qui se trouve à sa base. La patte étant ainsi fixée, est couverte de terre, de façon qu'il y en ait au moins trois pouces au dessus de l'œil, & l'on a l'attention d'appuyer légérement celle qui répond aux extrémités des racines, afin qu'à la reprise, elles trouvent plus d'obstacle vers les parties latérales que dans le fond de la fosse, que les engrais qu'on a dû y mettre rendront infiniment plus perméable ».

» Par ce moyen simple, & qu'il est plus aisé d'exécuter que de décrire, les racines se trouveront parfaitement dégagées, & elles auront un pivotement double au moins de celui qu'on leur donne, selon la pratique ordinaire ».

» Les bornes de votre Feuille en mettent à ce que j'aurois encore à dire ; & je termine cet important avis, en prévenant les Amateurs, que je continue de faire élever du plant de la grosse asperge dite de Hollande, à Clamart sous Meudon, & que ceux qui voudront s'en procurer, doivent adresser leurs lettres, franches de port, à M. Mequignon, rue des Cordeliers, à Paris. Ce plant ne coûtera que 15 livres le millier ».

» J'ai l'honneur, &c. »

III.

Note sur l'usage du bois de chêne, employé comme pilotis dans l'eau.

» M. Sellier ayant remarqué que des pilotis de hêtre d'une tour d'un ancien rempart, étoient dissous dans l'eau, & comme réduits en bouillie ; que les pieux de chêne d'autres tours & d'anciens ponts étoient tellement attendris par leur séjour dans l'eau, qu'ils s'écrasoient peu-à-peu ; qu'il a même repris en sous-œuvre un grand pont, dont les piles & culées avoient baissé à mesure que les pilotis s'écrasoient ; il a conclu de toutes ces observations, que l'on se trompoit, en croyant que le chêne étoit inaltérable dans l'eau, & qu'il ne falloit pas se flatter de rendre immortel un édifice qu'on vouloit établir sur pilotis ; que les Architectes, en édifiant un pont, un bâtiment considérable, ne devoient pas trop se fier à leurs calculs, pour la distribution, la grosseur & la distance de leurs pilotis ; qu'il falloit au contraire en mettre le double & le triple, afin que quand ils viennent à perdre leur force, par leur attendrissement, ils soient toujours en état de résister au fardeau dont ils ne cessent d'être chargés. » (*Extrait des Affiches de Picardie*).

I V.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 14 Mars 1781.

Or de Portug. à . .	740 l.	f.	marc.
Du Mexique à . . .	732		
Du Pérou à	724		
Les guinées à . . .	737		
Ducats à	99	10	once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	103		
Or à 20 karats à . .	86		
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	10	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10	
Piastres à	49		

V.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 10 Mars 1781 au Mercredi 14 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 17, 18, 19 à 20 l. ; le seigle, de 11 à 12 liv. ; l'orge, de 11 à 12 l. Le froment à la Grêve, de 18, 19, 20 à 21 l. ; le seigle, 11 à 12 l. ; l'orge, 11 à 12 livres *le septier*. Farine blanche à la Halle, de 30, 36 40, à 41 liv. ; bis-blanc & bis, de 20, 21, 22, 24, 28 à 29 liv. *le sac* pesant 325 liv.

V I.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 10 Mars 1781, au Mercredi 14 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 livres ; *id.* à la Grêve, de 18, 19, 20 à 21 liv. *le septier*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 9 Mars 1781, de 47 à 50 livres ; *idem* nouveau, de 44 a 46 ; le cent de paille de 0 à 0 liv. ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 49 à 50 liv. ; *id.* nouv., 48 à 49 ; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 22 à 24 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 41 à 42 ; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 38 à 40 ; le cent de paille, de 20 à 24 ; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 38 à 40 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	L.
	PAIEMENT DU SAMEDI 10 MARS 1781.		
8.	M. Despeignes	Samedi	A.
5.	M. Cauchy	Samedi	A.
6.	M. Caron	Samedi	A.
16.	M. Le Noir.	Samedi	A.
9.	M. de la Rue	Samedi	A.
	PAIEMENT DU LUNDI 12.		
23.	M. Masson.	Lundi.	A.
26.	M. de la Motte	Lundi	A.
29.	M. Certain	Lundi.	A.
28.	M. Creuzé.	Lundi.	A.
	PAIEMENT DU MARDI 13.		
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	A.
13.	M. Marsollier	Mardi	A.
15.	M. Defays	Mardi	A.
25.	M. Vieillard	Mardi	A.
24.	M. Desplasses.	Mardi	A.

Idem. Gouvernemens. t. l. *Six premiers mois* 1779

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇAB

CHANGES du 13 *Mars* 1781.

Amsterdam, . . .	52 $\frac{7}{8}$ lettre.	Cadix, ...	
Londres, . .	30 5 8e. lettre.	Livourne, ...	
Hambourg, ...	188 $\frac{1}{4}$	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Rois.* . .	$\frac{3}{8}$

DU MARDI 13 *Mars* 1781.

1780.	Lot. Roy. .	1190 l.		1785	I
1781.	*Primes.* . .	205 .		1786 . . .	122 I
1782 . . .	124	125 .		1787	I
1783		106 .		1788	I
1784		159 .		1789	

Mars 1781.		*Du* 10.	*Du* 12.	*Du*
Comp. des Indes.	Actions	1960	1955	. . . .
	D° $\frac{16}{25}$	. . . . .	. . . . .	. . . .
	D° 8es	. . . . .	250	. . . .
	D° 25es	. . . . .	80	. . . .
	Empr. d'Oct.	384	384 385. . .	385 .
Rescriptions.		8 $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{2}$ perte.	8 $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{2}$ perte.	8 $\frac{1}{2}$ 9
Bil. des Ferm.		. . . . .	. . . . .	I $\frac{1}{2}$. .
Contr. à 4 p. $\frac{0}{0}$ 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abo est de 24 liv. *pour l'année, franc de port par tout le Royaum*

S'adresser à Paris au Bureau du Journal général de Fra Affiches, actuellement rue Neuve S. Augustin, près de la rue a lieu, à l'Hôtel de Croissy. On s'abonne aussi au même Bureau Journal d'Agriculture, Commerce, &c.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 10 Mars.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, *le 17 Janvier.*

CETTE Capitale a souffert pendant plusieurs jours une telle disette d'eau, que les Habitans n'ont pu s'en procurer qu'en l'achetant un prix excessif; on a même craint qu'il n'en résultât de fâcheuses maladies.

ITALIE.

DE TRIESTE, *le 26 Janvier.*

Les Actionnaires de la Chambre d'Assurance, établie ici il y a deux ans, devant son institution & ses succès au Comte de Zinzendorff & Pottendorf, Gouverneur de cette Ville, ont voulu lui donner une marque publique de leur reconnoissance. Ayant obtenu de ce Seigneur la permission de le faire peindre, ils ont placé son portrait dans une salle d'Assemblée, afin d'avoir toujours sous les yeux, l'image de celui qui n'a rien épargné pour consolider un établissement si avantageux au Commerce.

DE MILAN, *le 28 Janvier.*

On a publié dans cette Ville un Edit rendu le 29 Décembre dernier, par lequel il est ordonné de faire plomber à l'avenir, toutes les marchandises de soie ou de filoselle, venant de l'Etranger.

On parle ici beaucoup d'un projet qui, dit-on, aura bientôt lieu. Il s'agit de tirer parti des personnes condamnées à une prison perpétuelle. Suivant le nouveau plan, on les transferera à la Forteresse Royale pour les y occuper de différens travaux utiles à l'Etat & à la Société.

On vient de supprimer dans ce Gouvernement trois Maisons de Freres-Mineurs-Conventuels; l'une dans le Cremonois, la seconde à Lodigiano, & l'autre à Gratta-Foglio, à peu de distance de cette Capitale.

DE ROME, *le 31 Janvier.*

Un incendie dont on ne s'apperçut que lorsque le feu avoit fait de grands progrès, consuma, le 29 de ce mois, le théatre *de Torre di Nona.* Les prompts secours qu'on y apporta ne purent arrêter la violence des flammes. Ce théatre fut entierement détruit; on ne sauva qu'une partie assez considérable des effets du garde-meuble. Heureusement cet accident n'a coûté la vie à personne. La destruction de ce théatre a causé au bas-Peuple beaucoup de chagrin, parce que c'étoit celui qu'il fréquentoit le plus. Il ne peut esperer d'en voir sitôt le rétablissement, car on évalue la reconstruction de ce bâtiment à 100,000 écus Romains, & les Propriétaires ne sont guères en état de faire une pa-

reille avance, si le Gouvernement ne les aide.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 19 *Février.*

La disette des Matelots est si grande qu'on ne peut s'en procurer même à prix d'argent. Un Armateur Corsaire, qui est sur le point de descendre la Tamise, a été obligé de donner 20 guinées à chacun de dix Matelots qu'il a engagés. Malgré un si fort engagement, il a bien de la peine à completter son Equipage.

Nous avons reçu des dépêches de la côte d'Afrique, qui nous apprennent que plusieurs bâtimens des Ports de Londres & de Liverpool achetent tous les Esclaves qu'ils peuvent se procurer, à l'effet de les transporter dans les Colonies, pour remplacer ceux qui y ont péri lors du dernier ouragan.

Les premieres cargaisons de riz & d'indigo, expédiées de la Caroline depuis le commencement de la rebellion, ont été débarquées, il y a peu de jours sur le Quai de la Douane. On se flatte de voir bientôt baisser le prix de ces marchandises.

La guerre que nous venons de déclarer aux Hollandois a fait hausser les épiceries de plus de 40 pour cent. On espere cependant que les Monopoleurs ne jouiront pas long tems de cette circonstance, vu que les forces supérieures que nous prétendons avoir dans les Indes Orientales, ne manqueront pas de ramener l'abondance de ces denrées dans nos marchés.

Une Lettre de la Jamaïque, en date du 14 Décembre, porte » que le dé» sastre qu'ont éprouvé les Comtés de » Westmoreland & Hanover, se fera » sentir plus cruellement & plus long» tems qu'on ne l'avoit d'abord imagine; » qu'on y manque de navires de toutes » les especes; que le fret pour l'Angle» terre est à un prix si excessif qu'il est » sans exemple; que l'assurance de cette » Isle à la Caroline, quoique ce ne soit » qu'un passage de 16 à 18 jours, est à » 42 pour cent; enfin que la situation ac» tuelle des affaires de cette Isle a ré» duit les Habitans les plus opulents à » des extrêmités inconnues jusqu'à cette » époque »

Nous avons eu ces jours derniers un tems orageux, qui a occasionné beaucoup d'accidens sur mer. On nous écrit de Déal, que plusieurs bâtimens de la Compagnie des Indes Orientales ont disparu, & qu'il y en a un grand nombre d'autres qui ont considérablement souffert. Une Lettre de Hull fait mention de six Corsaires sortis de Dunkerque, pour croiser sur cette côte, & d'un gros bâtiment pris à quatre pas de Scarborough, ainsi que de trois autres prises faites dans la Rade de Lynn. Une frégate Françoise s'est emparée de trois bâtimens, dont un Corsaire de Liverpool, qu'elle a conduits à Brest avec 170 Prisonniers. Un Corsaire de la même Nation a capturé & mené à Morlaix le navire la *Hoppe*, qui alloit de Liverpool à la Barbade. Nous avons aussi perdu les Corsaires le *Rachell*, de Jersey, & la *Lætitia*, de Glascow, dont le premier a été conduit à Saint-Malo, & le second à Dunkerque.

A la suite d'un Grand Conseil tenu le 16 de ce mois & où le Roi a assisté, il a été résolu, que les navires Hollandois, pris avant le 22 Décembre dernier, seroient remis en liberté.

Ce ne sera plus en cuivre qu'on doublera maintenant les vaisseaux, mais en étain. On a reconnu que ce dernier métal porte moins de préjudice au bois que le cuivre, & qu'il facilite autant la rapidité de la marche.

Des Lettres de Bombay rapportent que les deux Mers de l'Inde ont été infestées par des Pirates qui, sans avoir un pavillon déterminé, ont arrêté & pillé tous les bâtimens quelconques qui se sont trouvés à leur portée.

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le* 22 *Février.*

On a commencé à sauver les marchandises du bâtiment Anglois le *Général Barker*, de la Compagnie des Indes, qui est venu échouer sur nos côtes, comme on l'a dit dans le dernier Ordinaire. La cargaison de ce navire consiste en 19500 pieces de Guinées, 12870 pieces *dito* fines, 4170 *dito*, 1120 *dito* de Salempou-

ris, 800 *dito* de Myſtner, 4110 *dito* fines, 2300 pieces de Moris, 360 *dito* fines, 280 *dito* ſuperfines, 1940 pieces de Betilles, 2230 pieces de Conjey, 880 pieces de Paliacate, 500 pieces de Crigi-nal, 300 pieces d'Unis, 800 pieces de Mouch, & 340 pieces de Mouſſelines. Les marchandiſes prohibées conſiſtent en 6360 pieces de Guinées bleu, 480 pieces de Salempouris bleu, 480 pieces de Socrotons bleu, 5600 pieces de Romans-Maſulip bleu, 160 *dito* rouges, 700 pieces de Chitze-Moris, 1000 *dito* fines, 200 pieces de Baftas, 200 *dito* ſuperfin, 1200 pieces Jeeper, 60 pieces Betilles à fleur; 130 pieces de Doreas fine, 7960 pieces Mouch bleu, ainſi que pluſieurs articles appartenants à des Particuliers.

D'AMSTERDAM, *le 24 Février.*

On a publié, par ordre du College d'Amirauté de cette Ville, une notification portant » que chaque Matelot » qui ſe dévouera au ſervice de ce Col» lege, recevra une prime de 75 flo» rins, dès qu'il ſera rendu à bord dans » un Equipage convenable. Le College » promet, en outre, à quiconque pro» curera à la Marine de l'Etat trois Ma» telots, l'un un peu expérimenté & » bien conſtitué, l'autre habile, & le » troiſieme jeune encore & commen» çant, une récompenſe de 25 ducats, » y compris les primes ».

I I.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE BORDEAUX, *le 21 Février.*

Au Rédacteur. » L'Académie de cette Ville avoit annoncé dans ſon Programme du 25 Août dernier, que n'ayant reçu aucune Piece qui eût pu mériter ſon attention ni ſes ſuffrages, ſur les deux queſtions concernant les *moulins à eau*, qu'elle avoit propoſées pour ſujet d'un Prix, elle avoit réſervé ce Prix & abandonné ce ſujet ».

» Un Pſeudonyme, ſous le nom d'*Agrophile*, lui ayant fait demander depuis, par une Lettre du 15 Septembre, dont elle n'a pu s'occuper que lorſqu'elle a repris ſes Séances, comment après cette annonce, elle en agiroit à l'égard d'un Mémoire qu'il étoit aujourd'hui en etat de pouvoir lui envoyer ſur ces queſtions, elle a ſenti renaitre en elle l'eſpoir dont elle avoit cru ne pouvoir plus ſe flatter de voir enfin ce ſujet important traité d'une maniere qui pût remplir les vues d'utilité qui le lui avoient fait choiſir ».

» Cédant à cet eſpoir, ainſi qu'au devoir qu'elle ſe fera toujours d'accueillir avec empreſſement tout ce qui peut avoir pour but d'étendre la ſphere des connoiſſances humaines, ou de contribuer à la perfection des Arts, elle a penſé que les offres de l'Anonyme lui fourniſſoient l'occaſion de rouvrir ſur ce même ſujet, la carriere qu'elle s'étoit vue à regret obligée de fermer. Il conviendra ſans doute lui-même qu'il ne ſeroit pas juſte de priver de l'avantage de pouvoir concourir avec lui, tout autre Auteur, qui pourroit encore vouloir prétendre à la même couronne ».

» Cette Compagnie annonce donc à préſent qu'elle ſoumet de nouveau ces deux queſtions aux recherches des Sçavans, & qu'elle les repropoſe pour le prix qu'elle y avoit d'abord deſtiné ».

» Je dois, Mr, en rappeller ici les termes. » 1°. Quelle eſt la loi hydraulique, » qui en fixant la hauteur d'eau néceſſaire » pour le jeu des moulins, préſerve» roit les fonds riverains d'inondation; » & s'il n'exiſte point de loi pareille, » qui puiſſe être générale, & s'appli» quer à toutes les différentes eſpeces » de moulins à eau, placés ſur quel» que riviere que ce ſoit, quelles ſont » les loix particulieres qui convien» droient à chaque eſpece? » 2°. Les » circonſtances du poids de l'eau, de » ſon volume & de ſa pente étant don» nées, de quelle eſpece doit être un » moulin pour produire le plus grand » effet? ».

» L'Académie prévient cependant que quoiqu'elle demande qu'on traite également ces deux queſtions, & qu'elle ait à ſouhaiter qu'on répandit ſur l'une & ſur l'autre, les lumieres dont le beſoin ſe fait tous les jours ſentir, elle ſe déterminera volontiers à adjuger le Prix à celui des Concurrens qui s'étant plus

particulierement occupé de la derniere, se trouvera du moins en avoir résolu le problême de la maniere la plus satisfaisante ».

» Elle fera la distribution de ce Prix le 25 Août 1782, si cette fois-ci, elle se trouve plus heureuse dans les Ouvrages qui lui seront envoyés pour le concours. Les conditions qu'elle impose aux Auteurs, sont toujours les mêmes qu'elle a prescrites dans son Programme. *Signé*, DE LAMONTAGNE, Conseiller au Parlement, & Secretaire Perpétuel de l'Académie ».

DE LOUDUN, *le 25 Février.*

Suite de la Lettre de M. Dumoustier de la Fond, &c. à M. Jouyneau Desloges, sur le Pays Loudunois. Extrait des Affiches du Poitou.

» Ce qui pourroit être pour le Loudunois une véritable source d'avance, ce seroit la culture des mûriers, qui n'exige qu'une très-foible dépense. Il n'y a presque pas de Paysans dans la campagne, qui ne puisse placer quelques-uns de ces arbres dans sa cour, dans son jardin, au devant de sa maison, & qui ne puisse élever quelques vers à soie. Si l'on pouvoit généralement introduire cette industrie dans le Pays, cet objet seroit seul capable de payer les impositions de chaque Village. C'est à tort qu'on s'imagine que cet insecte est difficile à élever. Pendant les six ans que j'ai été en Garnison à Grenoble, j'ai suivi chaque année les soins de l'éducation de cet animal précieux, & j'ai observé qu'il ne s'y trouvoit pas tous les inconvèniens que les préjugés annoncent. J'ai vu même les Particuliers exposer quelques-uns de ces vers sur des palissades de mûriers, sans que le mauvais tems ait été contraire à leur existence, quoiqu'il fît beaucoup de pluie & même de l'orage. Ces insectes ne cherchoient point alors à se cacher sous les feuilles, mais ils restoient immobiles. Lorsque le beau tems revenoit, ils reprenoient leurs premiers mouvemens & se mettoient à manger. Plusieurs cependant mouroient, ne sçachant pas quitter leur place pour passer sur d'autres feuilles. Leur mue étoit seulement plus longue qu'elle ne l'est ordinairement dans les lieux couverts. Le mûrier vient assez bien dans toutes sortes de terreins. Une terre maigre & froide n'est pas cependant favorable à son accroissement. Au surplus, il y a déjà eu dans vos Feuilles de bonnes observations sur les mûriers & les vers à soie, de la part de M. Dubet & de M. de Scevole; j'y renvoie aussi ».

» Il regne dans le Loudunois un abus qui me paroit bien contraire à la fructification des terres. C'est l'habitude qu'ont les Paysans de laisser pourrir les feuilles de noyer après en avoir abattu les noix. Etant à Strasbourg, j'en fis laisser sous un de ces arbres, & je les fis ôter de dessous un autre qui étoit à côté. Le champ ensemencé de froment, & engraissé par ce fumier, produisit beaucoup moins que celui où il n'en avoit pas été mis. Apparemment que les feuilles de noyer laissent un mauvais suc sur le terrein qui les pourrit ».

» En écrivant pour mes Compatriotes, j'ai pour but de les éclairer sur leurs propres intérêts. Les Loudunois ne peuvent se dissimuler que le bois de chauffage commence à manquer dans le pays. Cette rareté vient sans doute de ce que long-tems avant les Réglemens qui ont été faits, concernant la conservation des bois, on en a fait couper beaucoup pour mettre le terrein qu'ils occupoient, en bleds, vignes, prés, &c. Ce qui peut être une des raisons probantes qu'il y avoit réellement autrefois plus de bois qu'il n'y en a aujourd'hui, c'est le prix qu'on le vendoit anciennement. J'ai vu dans un ancien Mémoire de 1372, qu'un nommé *Jean Fromenteau en vendit à Joachim Dumoustier, Prud'homme de la Ville de Loudun* (dans ce tems, le titre de Prud'homme étoit donné à un Citoyen notable que l'on choisissoit pour asseoir les impôts avec justice) *quatorze charges de gros bois de chêne pour un* tiers de franc, *chaque charge attelée de deux gros bœufs.* Ces *quatorze charges* peuvent être évaluées aisément à *vingt quatre riortées* d'aujourd'hui. Chaque riortée coûte maintenant 7 liv. Si on compare ce prix avec le prix ancien que l'on peut évaluer pour chaque riortée à 5 s., c'est comme de 7 à 28. Cette différence provient donc de la rareté du bois, dont le prix augmen-

tera encore de plus en plus, si on ne prend pas des moyens pour prévenir la disette dont on est menacé par-tout ».

La suite à un autre Ordinaire.

De Dunkerque, *le 23 Février.*

Les Corsaires l'*Alliance* & le *Sans-Peur*, arrivés ici le 19 & le 21, se sont emparés, l'un de 4 bâtimens chargés de diverses marchandises, dont un brigantin de 100 tonneaux, qu'il a amené avec lui; l'autre, du Corsaire le *Ranger*, ci-devant la *Dame Wasington*, de ce Port, à bord duquel il avoit mis l'Equipage d'une autre prise qui faisoit eau, & qu'il a été obligé d'abandonner.

De Paris, *le 4 Mars.*

Pendant le cours de l'année derniere, on a compté en cette Ville, 19617 naissances, dont 10071 garçons & 9546 filles, 5143 mariages & 21094 morts, dont 11452 hommes & 9642 femmes. Enfans trouvés 5568, 2850 garçons & 2718 filles; Professions Religieuses 99, 65 en hommes & 34 en filles. Il résulte de cet état que le nombre des baptêmes de 1780 est moindre de 997, que celui de l'année 1779; que celui des mariages est aussi diminué de 65; que celui des morts est augmenté de 2035; celui des enfans-trouvés, diminué de 1076; & celui des Professions Religieuses, augmenté de 6.

III.

Avis, Annonces, Notes &c.

I.

Annonce de Livre.

Histoire de la France Méridionale, ou Recherches sur la Minéralogie du Vivarais, du Viennois, du Valentinois, du Forez, de l'Auvergne, du Velai, de l'Uségeois, du Comtat Venaissin, de la Provence, des Diocèses de Nismes, Montpellier, Agde, &c. Sur la Physique de la Mer Méditerranée, sur les Météores, les Arbres, les Animaux, l'Homme & la Femme de ces Contrées. Avec cinq planches doubles par volume & une Carte Géographique des trois Regnes. Par M. l'Abbé Giraud-Soulavie. De l'Imprimerie de Belles, à Nismes, & se vend à Paris, Hôtel de Venise, Cloître Saint-Benoît; & chez J. Fr. Quillau, Libraire, rue Christine, au Magasin Littéraire; Mérigot l'aîné, Quai des Augustins, près le Pont-Neuf; & Belin, rue Saint Jacques.

L'Auteur avant de nous mettre sous les yeux les tableaux physiques des contrées méridionales du Royaume, qu'il a parcourues, examine quelle est la véritable division du sol de la France. Ce qui fait le sujet d'un Discours préliminaire qu'il faut lire avec soin, parce qu'il donne une idée nette de tout le plan de ce grand Ouvrage. Nous allons présenter ici le précis de ce Discours d'après les propres expressions de M. l'Abbé Giraud-Soulavie; il ne peut avoir de meilleur Interprête que lui-même.

Le partage physique de la France est bien différent du partage politique en Diocèses, en Généralités ou en Gouvernemens. Le hasard ou divers événemens occasionnerent ces divisions arbitraires dans l'établissement desquelles la nature ne fut jamais consultée. Le partage véritable & naturel de la Physique de ce grand Royaume, est fondé sur des principes plus relevés. Quatre grands Gouvernemens ou quatre Provinces naturelles, dont les limites furent placées par la nature même, font tout le systême de cette division. Ces Départemens sont les quatre contrées arrosées par les eaux qui forment nos quatre grands fleuves, le Rhône, la Seine, la Loire & la Garonne. Les limites qui séparent les eaux d'un fleuve d'avec celles du fleuve voisin, sont des chaines de montagnes, qui entourant chaque Département, forment quatre especes de bassins immenses; & c'est depuis le fond de ce bassin, qui verse ses eaux dans les mers, jusques aux sommets de ses parois, que se trouvent les monumens les plus importans des époques passées du monde physique, les restes de l'incendie des montagnes, les preuves de la formation des zones calcaire & granitique, & de toutes les substances minérales & fossiles qu'elles contiennent.

Le Rhône qui baigne les contrées qui ont fait l'objet des recherches de M. l'Abbé Giraud-Soulavie, est le fleuve le plus puissant & le plus rapide de la France. Il a laissé de toutes parts des monumens affreux de ses ravages.

Depuis le niveau du Bas-Rhône jusqu'au sommet des montagnes sur lesquelles on trouve les sources diverses des rivieres qui nourrissent ce grand fleuve, les regnes calcaire, granitique & volcanisé paroissent *superposés* les uns sur les autres. Formant trois contrées séparées, & leur existence étant de diverses dates, ils offrent chacun un monument des trois grandes époques du monde, & des révolutions qui ont suivi ces trois faits principaux.

La matiere calcaire est disposée ordinairement en forme de zone vers le pied des montagnes : par exemple, elle constitue en Vivarais une zone isolée où l'on trouve des montagnes élevées, des vallées profondes, des sources de plusieurs rivieres, des mines diverses & des fontaines. Outre l'*émersion* universelle des montagnes au dessus des eaux maritimes qui en submergerent toute la masse & qui y déposerent des témoignages authentiques de cet ancien séjour, on trouve encore dans cette zone trois bancs considérables horisontaux, superposés & de nature différente, qui composent tout le territoire calcaire, offrant trois grandes émersions distinctes & importantes de cette zone, au dessus du niveau des mers.

La carriere calcaire antérieure en existence, est un marbre vif, cassant, très-compacte, divisé par de larges & profonds sillons remplis de crystallisations spathiques, & ne contenant que rarement des restes d'anciens animaux marins pétrifiés, dont les analogues ne se trouvent plus dans nos mers actuelles. La seconde carriere calcaire, toujours posée immédiatement sur celle-ci, ou séparée seulement par quelques couches calcaires argilleuses, est moins compacte ; elle se convertit aisément en une matiere pulvérulante, ou en terre glaise. Le caractere distinctif des carrieres de cette nature, est de contenir des animaux marins pétrifiés, dont les semblables ne vivent plus dans les mers ; mais ils sont mêlangés dans cette même carriere avec d'autres coquillages pétrifiés, dont on trouve les semblables dans les mers actuelles. Enfin la pierre blanche calcaire, tendre, disposée en grands bancs dans les plaines basses arrosées par les fleuves, comme à Paris, dans le Bas-Dauphiné, à Cruas en Vivarais, à Saint-Paul Trois-Châteaux, à Nismes, à Montpellier, &c. toujours posée immédiatement sur l'une des deux carrieres précédentes, paroit être de formation postérieure, & l'une des pierres les plus récentes. Son caractere distinctif est de contenir des coquillages pétrifiés dont les analogues se trouvent dans les mers qui l'avoisinent.

L'existence & la distinction essentielle de ces trois carrieres principales, ne peuvent être combattues par aucun raisonnement. Il est constant qu'elles varient par leur position réciproque, par leur nature, par leur élévation respective au dessus du niveau des mers. Il n'est pas moins constant que les animaux pétrifiés qu'elles contiennent, varient entr'eux par l'étendue de bas en haut de leur domaine & par leur exclusion réciproque de quelqu'une des carrieres, puisque la seule mitoyenne les loge indistinctement dans son sein. Chacune de ces carrieres que l'Auteur appelle *carrieres calcaires primitives*, a souffert des dégradations singulieres depuis leur origine. Ces formations diverses serviront un jour a l'histoire chronologique de la Nature, & à déterminer les époques du monde physique.

L'aspect des montagnes granitiques n'est pas moins imposant que celui des précédentes. L'histoire de ces montagnes qui présentent par-tout les monumens les plus frappans & les plus expressifs des vicissitudes du Globe, présentera aussi des faits & des observations très-remarquables. C'est à travers ces masses vives & granitiques, & quelquefois à travers les couches calcaires que les feux souterreins projetterent au dehors des masses brûlées, des torrens de laves, des montagnes de matieres calcinées qui établirent un troisieme territoire posé sur l'un des deux précédens. L'histoire de ce nouveau regne méritoit aussi de fixer d'une maniere particuliere l'attention de l'Auteur. La variété étonnante des laves vomies sera l'objet de ses premieres re-

cherches; elle le conduira jusqu'à la connoissance de la charpente intérieure d'une montagne volcanique, ensuite jusques à celle de son foyer souterrein, & successivement jusqu'à la matiere primordiale qui fut l'aliment ou le principe des substances fondues ou torréfiées.

L'Auteur distingue deux sortes de volcans dont les uns ont brûlé avant la formation des montagnes & avant l'excavation des vallées, & les autres n'ont brûlé que dans les tems modernes de la Nature. Ce qui servira encore de base pour établir diverses époques pour l'histoire physique du Monde. L'histoire de tous ces volcans n'eût pas été complette, s'ils n'eussent été considérés sous tous leurs rapports. Or il est certain, continue l'Auteur, que ces contrées volcanisées influent constamment sur le caractere du Peuple qui les habite, à cause du fluide électrique qui en émane. C'est ce qu'il prétend prouver, en comparant les Habitans des contrées volcanisées avec ceux des autres cantons. Cette circonstance locale influe aussi sur l'organisation des plantes.

Après avoir recueilli toutes les observations qu'on peut faire sur les volcans & sur les regnes tant calcaire que granitique, M. l'Abbé Giraud-Soulavie les a rassemblées de maniere qu'il pût en résulter une histoire de la Nature qui fût liée & suivie. La position immédiate des trois zones les unes sur les autres, a été le moyen de connexion dont il s'est servi pour remplir cet objet. La seule retraite des eaux maritimes, reconnue aujourd'hui pour un fait, est la vérité fondamentale qu'il a choisie pour mesurer le tems employé à la formation des substances extérieures de la terre.

Du regne minéral, l'Auteur passe au regne végétal. Il entreprend de faire voir que le systême végétal est composé d'autant de zones paralleles & horisontales, qu'il y a d'especes de plantes sur la terre, desorte, dit-il, que si nos continens étoient submergés aujourd'hui par un Océan, si la vase des mers combloit toutes nos vallées, & si les plantes & les arbres qui sont actuellement en place venoient à se pétrifier, on trouveroit dans les âges futurs de la Nature, des zones superposées en élévation, & habitées exclusivement par une telle ou telle autre espece d'arbres ou de plantes pétrifiées, comme dans l'ordre minéralogique on voit des zones qui montrent qu'elles ont été habitées par différentes familles d'animaux.

Les animaux éprouvent aussi les influences des climats analogues à leur constitution. L'homme lui-même est soumis à cette loi. C'est de ce principe de l'influence des climats que l'Auteur fait dépendre tous les phénomenes de la vie humaine, comme les maladies diverses, les caracteres différens, & toutes les variétés sous lesquelles l'homme se présente malade ou en bonne santé, soit dans les pays des plaines inférieures, soit sur les plateaux supérieurs des montagnes. De là résultent encore les passions diverses de ces deux especes de Peuples.

Tel est l'aspect général sous lequel la Nature s'est présentée aux yeux de l'Auteur dans les contrées méridionales de la France. La liaison de ces vérités naturelles avec le caractere du Peuple qui habite le Vivarais, a obligé M. l'Abbé Giraud-Soulavie d'en écrire aussi l'histoire civile. Ainsi ce grand Ouvrage sera composé de six Traités différens.

Le premier Traité, sous le titre d'*Histoire Naturelle du Vivarais*, paroit avec le privilege & l'approbation de l'Académie Royale des Sciences de Paris. Il est contenu dans le premier volume que nous avons maintenant sous les yeux & dont nous rendrons un compte détaillé dans notre Journal. Le second sous le titre de *Voyages Minéralogiques* dans la France méridionale, renferme des descriptions des volcans, mines, rivieres, fontaines, &c. observées dans le Viennois, le Valentinois, le Forez, le Velay, l'Uségeois, &c. Nous apprenons que ce second Traité, qui forme le second volume, paroit maintenant; mais nous ne le connoissons pas encore. Le troisieme Ouvrage traite des *arbres* considérés selon leur climat, depuis l'oranger de la Provence, jusqu'aux sommets des plus hautes montagnes de la France méridionale. Le quatrieme contient des observations sur les *animaux* de ces contrées. Le cinquieme traite de la *théorie de l'Homme*, appliquée aux Peuples des régions inférieures & supérieures du Vivarais & des autres Pays voisins. Le sixieme enfin est l'*Histoire Politique du Vivarais*. L'Histoire Ecclésiastique du Vivarais sera déposée en manuscrit dans la Bibliothéque du Roi.

Cette *Histoire Naturelle de la France* est bien imprimée & ornée de gravures relatives à certains objets particuliers qui y sont traités. Elle contiendra 6 vol. in-8o. qui se succéderont rapidement, tout l'Ouvrage étant achevé. On est frappé d'étonnement quand on rapproche l'âge de l'Auteur de l'immensité de son entreprise, de la multitude des voyages qu'il a faits, de l'étendue de son sçavoir & de la profondeur de ses vues, sur-tout lorsqu'on sçait qu'il a employé une partie de sa vie aux fonctions pénibles du saint Ministere. M. l'Abbé Giraud-Soulavie a voulu réunir en sa personne un second Sacerdoce à celui dont il étoit déjà revêtu. Ouvrir aux hommes le Temple de la Nature, leur réveler ses mysteres, leur y faire contempler ses merveilles, c'est en effet une exercer espece de Sacerdoce qui tend aussi a faire glorifier le Créateur.

I I.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 7 Mars 1781.

Or de Portug. à . . .	740 l.	f.	marc.
Du Mexique à . . .	732		
Du Pérou à	724		
Les guinées à . . .	738		
Ducats à	99	10	once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	103		
Or à 20 karats à . .	86		
L'argent à 11 ⅌ . . 10 g. à	54	10	marc.
Iaem à 11 ⅌ 10 . . gr. à	52	10	
Piastres à	49		

I I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 3 Mars 1781 au Mercredi 7 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 18, 19 à 20 liv.; le seigle, de 11 à 12 liv.; l'orge, de 11 l. 10 s. à 12 liv. Le froment à la Grêve, de 19, 20 à 21 l.; le seigle, 11 l. 10 s.; l'orge, 11 à 12 livres *le septier*. Farine blanche à la Halle, de 36, 40 à 41 liv.; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 26, 28, 30 à 34 liv. *le sac* pesant 325 liv.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	L
	PAIEMENT DU SAMEDI 3 MARS 1781.		
8.	M. Despeignes	Samedi	P.
5.	M. Cauchy	Samedi	t.
6.	M. Caron	Samedi	P.
16.	M. Le Noir.	Samedi	P.
9.	M. de la Rue	Samedi	P.
	PAIEMENT DU LUNDI 5.		
23.	M. Masson.	Lundi.	P.
26.	M. de la Motte	Lundi	P.
29.	M. Certain	Lundi.	P.
28.	M. Creuzé.	Lundi.	P.
	PAIEMENT DU MARDI 6.		
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	A.
13.	M. Marsollier	Mardi	A.
15.	M. Defays	Mardi	A.
25.	M. Vieillard	Mardi	A.
24.	M. Desplasses.	Mardi	A.
Idem.	Gouvernemens.	J.	*Six premiers mois* 1779

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇAB

CHANGES du 6 Mars 1781.

Amsterdam, . .	52 5 8e. à ¼	Cadix, ...	
Londres, ...	30 5 8e.	Livourne, ...	
Hambourg, ...	188 ¼	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Rois.* . .	⅛

DU MARDI 6 *Mars* 1781.

1780. Lot. Roy. .	1180 l.	1785	I
1781. *Primes.* . .	200 .	1786	I
1782	127 .	1787	I
1783		1788	I
1784	160 .	1789	I

Mars 1781.		*Du* 3.	*Du* 5.	*Du*
Comp. des Indes.	Actions	1930 32 ½ 30.	1932 ½ 35 . .	1935 40
	Do 16/25	. . . . .	. . . . .	. . . .
	Do 8es	250	250	. . . . .
	Do 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	375	380	380 38
Rescriptions.		9 8 ⅓ 9 p. .	8 ½ ¾ perte.	8 ¾ ½
Bil. des Ferm.		1 ½ eerte. .	1 ½	1 ½. .
Contr. à 4 p. %				
1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abon est de 24 liv. *pour l'année, franc de port par tout le Royaum*

S'adresser à Paris au Bureau du Journal général de Fran Affiches, actuellement rue Neuve S. Augustin, près de la rue d lieu, à l'Hôtel de Croissy. On s'abonne aussi au même Bureau Journal d'Agriculture, Commerce, &c.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 3 Mars.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 22 Janvier.*

PAR un Placard du 15 de ce mois, Sa Majesté a suspendu jusqu'à nouvel ordre la taxe de cinq rixdalers par last pour les bâtimens neufs construits hors du Royaume & non encore employés. Elle a aussi permis à tous bâtimens construits dans le pays ou hors du pays, de naviguer à l'Isle de Sainte-Croix. Les Constructeurs de bâtimens dans le Royaume, continueront de jouir de la récompense qui leur a été ci-devant promise.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le 1 Février.*

Un navire Hollandois nommé le *Galion*, d'Amsterdam, venant du Levant, avec un chargement de coton, s'étoit présenté il y a quelques mois pour entrer dans le Port d'Ostende. Comme on avoit répandu la nouvelle que la contrée d'où il venoit étoit infectée de la contagion, & qu'on craignoit qu'il n'en fût attaqué, on s'opposa à son entrée. Il y a quelques jours que ce même bâtiment se présenta à Rossow en Russie, mais on tira dessus, pour l'empêcher d'approcher. Depuis ce tems, il vogue dans la Baltique, cherchant un endroit où il pourra aborder. On a envoyé des défenses trés précises dans tous les Ports de cette mer pour qu'on ne l'y reçoive point. On a même placé sur les bords de la mer des détachemens de Cavalerie, avec ordre de veiller soigneusement à ce qu'aucune personne de ce navire ne mette pied à terre.

ITALIE.

DE FLORENCE, *le 26 Janvier.*

Il a été baptisé en cette Ville, dans le cours de l'année derniere, 3505 enfans des deux sexes, 242 de plus qu'en 1779. On a remarqué que le nombre des naissances n'avoit pas été aussi haut depuis 1639.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 6 Février.*

On a inseré dans quelques-uns de nos Papiers publics, un état qui paroit très-exact, de la perte que la Barbade a essuyée par le dernier ouragan. Cet état donné par M. Samuel Estwick, Ecuyer, Agent de cette Isle, contient un précis par évaluation des biens qui y étoient lors de ce malheur, & il en déduit les dommages que l'on doit y avoir éprouvés.

» Il y a sur l'Isle de la Barbade, dit-il, 398 moulins à vent ; mais quelques plantations en ayant deux, & quelques-

unes n'en ayant qu'un, on en peut fixer le nombre à 350; computant ensuite que tous les bâtimens sur chaque plantation coûtent, l'un dans l'autre, 4000 liv. st. (évaluation infiniment au dessous de ce qu'ils ont coûté, car la plupart coûtent au delà de 8000), la somme totale de cet objet est de 1,400 mille liv. sterl. Il est de notoriété publique qu'il n'y a pas une plantation dans cette Isle qui ait échappé à la fureur de l'ouragan; mais comme il y en a qui ont souffert plus que d'autres & où le dommage a été très-considérable, les materiaux serviront aux réparations. Il convient donc de défalquer leur valeur de la somme ci-dessus, qui sera, par ce moyen, réduite à 700 mille liv. st., en passant pour les decombres des bâtimens de chaque plantation, 2000 liv. st., moitié de ce qu'on prétend qu'ils ont coûté. Outre les moulins à vent, il y en a 60 à bétail, ainsi qu'un grand nombre de petites plantations, pour la culture du coton, du gingembre, de l'indigo, de l'aloès, &c. qui n'ont pas besoin de moulins. Evaluant donc les bâtimens sur les plantations, ayant des moulins à bétail à 1000 liv. st. chacun, & le dommage qu'ils ont essuyé à 500 liv. chacun, la perte relative à cet objet est de 30 mille liv. st. Le nombre des petites plantations n'étant pas connu, on ne peut calculer leurs dommages; il faut ajouter à ces pertes, celles de la récolte du sucre & des autres productions alors sur terre, qui promettoient d'être des plus abondantes. La démolition de 1100 maisons à Bridge-Town, outre celles des trois autres Villes, qui avec leurs provisions, &c. évaluées seulement à 300 l. st. chacune, formeront un objet de 330 mille liv. st.; la perte de 1000 Blancs; celle de 4 mille Negres, qui, évalués à 40 liv. st. par tête, font 160 mille liv st.; celle de 8000 têtes de bétail, à raison de 10 l. chacune, 80 mille liv. sterl.; celle des chevaux, moutons, cochons & volaille; celle de neuf Eglises dans l'enceinte des 11 Paroisses; celle du bled, celle des navires, sloops, bateaux, barques & alleges; celle des meubles & habits, &c.; celle de la récolte à venir, avec les dépenses à faire pour rebâtir. Il reste actuellement à déterminer ce que l'on doit plus déplorer, ou l'immensité de la perte en elle-même, ou la masse de détresse qu'elle doit occasionner ».

Evaluations des pertes, &c. » Bâtimens sur les plantations à moulins à vent, 700,000 l. st. Bâtimens sur celles à moulins à bétail, 30,000 livres. Maisons à Bridge-Town, 330,000 liv. Negres, 160 mille liv. Bétail, 80,000. Blancs, moutons, &c. Eglises, &c. 000,000. Somme totale, 1,400,000 liv. st. ».

EXTRAIT d'une Lettre de M. Van Leyme, Banquier à Amsterdam, à John Christopher Malyn, Ecuyer, en date du 20 Janvier.

» Vous apprendrez, sans doute avec surprise, que la Maison de Bruzieu & Compagnie a arrêté paiement depuis le 16 courant: elle a perdu au moins 500 mille liv. sterl. par l'ouragan dont la Martinique a été affligée, & 25 mille par les captures faites dernierement sur les Sujets de la République. On croit qu'elle ne se relevera jamais ».

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le 9 Février.*

» L'Ambassadeur de Leurs Hautes-Puissances à la Cour de France, en conséquence d'une résolution prise ici le 26 du mois dernier, a été chargé de faire au Ministere du Roi Très-Chrétien, & à Sa Majesté Elle-même, dès qu'il en trouveroit une occasion favorable, leurs remerciemens des ordres qu'Elle a bien voulu donner de la maniere la plus amicale, pour faire informer les navires Marchands de ce pays, & le Gouvernement du Cap de Bonne-Esperance de la Déclaration de guerre que leur a faite la Cour de la Grande-Bretagne, ainsi que des instructions que Sa Majesté Très-Chrétienne a fait expédier pour que ses vaisseaux de guerre prennent sous leur protection les bâtimens Hollandois. Les Etats-Généraux ont en même tems autorisé cet Ambassadeur à déclarer que Leurs Hautes-Puissances sont prêtes à conclure avec Sa Majesté, au sujet des reprises à faire sur les Anglois, une convention sur le pied de celles qu'elles ont eues ci-devant en pareil cas avec l'Angle-

terre ; en y apportant néanmoins les changemens nécessaires ; déclarant Leurs Hautes - Puissances qu'Elles verroient avec plaisir qu'il y fût inséré un article aux fins de permettre d'amener dans les Ports respectifs des deux Puissances, tant en Europe qu'aux Indes Occidentales, les prises faites sur leurs nouveaux Ennemis, & même de les y vendre sous les conditions & restrictions requises, &c ».

(*Extrait de la Gazette de France*).

D'AMSTERDAM, *le* 11 *Février.*

La nuit du 27 Janvier dernier, une inondation considérable a mis en danger d'être submergés le Betuw & les Comtés de Tiel & Abblanes'Waard. La riviere étoit toute couverte de glaçons amoncelés les uns sur les autres. Un gonflement subit porta d'abord les eaux jusqu'au bord du lit de la riviere, & le 27, elles couloient sur la hauteur de la digue. Il y eut un égal amas de glace & une même crue d'eau devant Nimegue. Les digues de Wamel & de Drumel ont été rompues en divers endroits. On ne connoit point encore tout le dommage causé par ce débordement ; mais les eaux répandues dans les campagnes, ont emporté beaucoup de maisons, un grand nombre de bestiaux a péri, & plusieurs personnes ont été noyées.

I I.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

D'AIX (*en Provence*), *le* 2 *Février.*

Notice Topographique sur l'Histoire Naturelle du Diocèse d'Aix, tirée de la nouvelle Histoire de Provence, par le P. Papon, *de l'Oratoire.*

» La campagne d'Aix est fort belle, & produit les mêmes fruits que les autres endroits de la Provence, excepté des oranges. On y trouve des dépôts de la mer, tels que des empreintes de poissons, des ostracites, des cochlites, & des néritites. On rencontre de l'ardoise au Quartier nommé *lou Prignon*, sur le chemin de Rians, & des pierres arborisées au *Devens*. Les eaux minérales de cette Ville, connues des Anciens, avoient déjà perdu presque toute leur vertu du tems de Strabon, par le mélange des eaux douces, ou par quelque autre cause qui nous est inconnue. Lorsqu'on en faisoit usage, on les employoit pour les maladies de l'uréthere ».

» La brêche du terroir mérite un peu plus d'attention. Celle du Tolonet, à une lieue de la Ville, est fort belle ; c'est un fond jaune, mêlé de taches brunes & noires, qui font un joli effet. Celle de Beaurecueil paroit plus jaune, plus barriolée, plus belle ; mais en général, on peut dire qu'elle est de la même qualité. La brêche est un amas de cailloux irréguliers, collés les uns sur les autres, d'une maniere si unie, que les masses qui s'en forment ne sont pas veinées comme les marbres ordinaires, mais marquées de taches circonscrites & distinctes, qui laissent appercevoir la différence des cailloux ; au lieu que dans les marbres ordinaires, les veines se confondent & empiétent, pour ainsi dire, les unes sur les autres ».

» Cette espece de marbre est assez commune dans le Diocèse d'Aix, qui est tout compris dans la bande calcaire. Il y en a de verd, à une lieue de cette Ville, sur la montagne où est la Keirie. On en trouve dans le terroir de Lambesc, dont le fond est rouge, avec des taches jaunes & noires. Celui de Rousset, tantôt rouge & tantôt blanc, vaut beaucoup moins que celui de Tretz, qui a le fond jaune, mêlé de blanc, & coupé de lignes rouges. Il prend un assez beau poli, ainsi que celui de Candelon, au terroir de Brignoles : on en trouveroit d'assez beau près de Tourves, si l'on vouloit se donner la peine de creuser à une certaine profondeur. C'est une espece de brocatelle, variée de différentes couleurs, parmi lesquelles le rouge, le jaune & le blanc dominent. La couleur rouge qu'on apperçoit dans tous les marbres de ce pays-là, vient du fer répandu sur la terre ».

» A la Sainte-Baume, on en voit de petits morceaux dans la pierre même. La partie de la montagne, où l'on a creusé la grotte de la Magdeleine, est toute de marbre. Celui qu'on avoit com-

mencé d'exploiter au Plan d'Aups, au dessus de cette montagne, est d'un fond rouge, mêlé de taches jaunes & blanches, qui font un joli effet. Le marbre est très-commun à Nans & dans tout le voisinage; mais il est fort grossier dans tout le terroir de Saint-Maximin. On dit que les belles colonnes de Port-Or, d'un noir & d'un jaune fort vif, qui parent le Maître-Autel de l'Eglise de S. Maximin, ont été tirées d'une carriere qui se trouve au quartier nommé l'*Estendar*. Je puis assurer, dit l'Auteur, n'avoir rien vu de semblable, quoique j'aie parcouru, avec beaucoup de soin, un endroit ainsi nommé dans le terroir de cette Ville. Il faut qu'il y ait un autre quartier du même nom, qui m'est inconnu, & où cette carriere se trouve. Au reste, le marbre abonde en Provence; & si l'on vouloit s'en occuper, on en trouveroit qui orneroit nos maisons & nos Eglises aussi bien & à moins de frais, que celui qui nous vient de l'Etranger; ce seroit un avantage de plus pour le Pays ».

» Nous avons aussi beaucoup de granite, autre espece de pierre, d'une nature tout-à-fait différente de celle du marbre, & dont les Anciens faisoient un si grand usage pour les colonnades des Temples & des autres édifices publics. Il y en a de différentes couleurs dans la vallée de Vitrolles. Le plus singulier est couleur de rose & verd, avec une base crystaline, mêlée de quartz. Mais dans aucun Diocèse, cette pierre n'est aussi abondante que dans celui de Frejus, comme nous le dirons en son lieu ».

» Quant aux métaux, ils sont communs dans la bande schiteuse, & rares dans la calcaire. Cependant on prétend qu'il y a une mine de fer à Grambois, sur les côteaux; à Peyrolles & à la montagne de Candelon, près de Brignoles. On voit des indices de mine de plomb à Puypin, & d'autres indices de mine d'argent sur la montagne de Sainte-Victoire, tout près d'une mine d'ocre. On trouve, dans cette même bande, beaucoup de charbon de terre, appellé *houille* dans les Provinces septentrionales du Royaume. C'est une matiere fossile, noire, bitumineuse, & par conséquent combustible, & propre aux Forges & aux Fabriques où le feu est nécessaire. Cela seul doit rendre le charbon de terre précieux dans notre Province, où le bois est rare, & où il en faudroit beaucoup pour les Fabriques de savon, les Verreries, la Filature des soies, la Distillation des vins & les moulins à huile, sans compter la consommation qui s'en fait dans les fours à chaux. On croit d'ailleurs que les cendres de charbon de terre peuvent servir d'engrais, c'est une expérience à faire. Il est certain que dans le Languedoc, elles en fournissent un excellent, quand elles sont mêlées avec la chaux vive. Ce mélange peut encore servir à former un bon ciment, qui a la propriété de se consolider dans l'eau & de devenir, en peu d'années, plus dur que les pierres, auxquelles il sert de liaison. Ces avantages méritent qu'on cherche ce fossile qui n'est pas rare en Provence. On en trouve en plusieurs endroits du Diocèse d'Aix, à Mimet, Fuveau, Greasque, Puipin, Auriol, Beleodenes, Saint-Zacharie, & dans tous les environs; car le filon s'étend fort loin. Comme le jais est un bitume fossile, qui tient de la nature du charbon de terre, on en découvre tout auprès de celui-ci; à Peynier, par exemple, à Mazauques, & à Candelon, quartier de Brignoles. Ces indications ne dispensent pas des expériences que ces fossiles exigent pour connoitre les avantages qu'on en peut retirer ».

DU POITOU, *le 6 Février.*

Lettre de M. Picoron, *Subdélégué à Saint-Maixent, à M.* Jouyneau-Dessoges, *Rédacteur des Affiches de cette Province, & insérée dans ces Feuilles.*

» Tout Citoyen dont les talens sont reconnus utiles, se fait non-seulement un plaisir, mais encore un devoir de communiquer au Public les observations qui peuvent intéresser la fortune des Particuliers, & sur tout celle des Laboureurs, hommes si essentiels à l'Etat. Tels sont, Mr, les sentimens du sieur Texier, digne Eleve de l'Ecole Royale Vétérinaire de Lyon, breveté par le Roi, établi à Saint-Maixent, & dont vous avez déjà eu occasion plus d'une fois de publier dans vos Feuilles les sen-

vices qu'il rend, par ses connoissances & ses succès, aux Habitans du Poitou. Il voudroit bien sur-tout détruire les préjugés des Laboureurs, qui, non-seulement dans leurs maladies & celles des personnes de leurs familles, mais encore dans celles de leurs bestiaux, n'ont recours aux gens de l'Art, aux hommes instruits, qu'à la derniere extrêmité. Un exemple nouveau d'un événement arrivé dans le cours de l'année derniere, ne le prouve malheureusement que trop sensiblement : le voici. Il regna pendant les mois de Mai & de Juin, dans les Paroisses de Thorigné, Sainte Blandine, Mougon, Chavagné, Brelon, & autres adjacentes, parmi les bestiaux, une fievre que le Sr. Texier a désignée sous le nom de fievre putride - épizootique, attendu que dès qu'une bête, fût-elle dans les pâcages ou dans l'écurie, en étoit attaquée, toutes les autres qui étoient avec elle éprouvoient le même sort. Il a attribué cette maladie qui devint générale dans le canton, & dont cependant les Intéressés parloient à peine, aux pluies d'Avril & des premiers jours de Mai, & à la chaleur excessive qui leur succéda immédiatement, & qui dura jusqu'à la fin de Juin. Il donne encore pour une cause secondaire, les chenilles qui devinrent si communes dans le même tems, & que les vents répandirent sur tous les pâturages. Les symptômes de cette maladie étoient un poulx accéleré, irrégulier, peu élevé ; une chaleur considérable, beaucoup de sécheresse dans la bouche ; la tête pesante & un peu penchée ; une inapétence pour toutes sortes d'alimens ; les yeux tristes, larmoyans & gonflés ; la peau seche & froide sans transpiration ; les urines claires comme dans l'état naturel ; les excrémens fétides. Au second degré de la maladie, il leur survenoit une diarrhée qui les enlevoit en peu de tems, si on ne les secouroit. Ils avoient l'habitude constante de se tenir debout, la marche chancelante, sur-tout dans le train de derriere, qui paroissoit avoir plus de foiblesse. Les extrêmités postérieures étoient gorgées ; l'haleine étoit puante quand le mal étoit au troisieme degré. Dans quelques animaux, le miasme putride faisoit en peu de tems un progrès considérable ».

» Tels étoient les symptômes de cette maladie. Le sieur Texier, de qui je tiens ces détails, s'empressa, dès qu'il en eût connoissance, de porter des secours aux bestiaux qui s'en trouvoient attaqués. Je vais le laisser parler lui-même dans le récit du traitement qu'il a employé. » J'ai, dit-il, employé, les tempérans, » les antiputrides, les laxatifs, & j'ai » appliqué les setons au poitrail & au » cou, si je voyois les yeux extrêmement gonflés. Le seton étoit appliqué » au poitrail, pour établir une suppuration louable ; & quand les organes » étoient un peu affoiblis, je mettois » les bestiaux à l'eau blanche, avec du » son de froment, un peu salée, les » tenant à une rigoureuse diete (fléau » des préjugés des gens de la Campagne). S'ils étoient constipés, je leur » donnois un breuvage ou un bol, composé de six gros de sel de nitre, deux » gros de camphre, une once de quinquina, & une once de crême de tartre. Dans les animaux où la fievre ne » faisoit pas tant de ravages, & où la » nature étoit si courageuse qu'elle faisoit esperer qu'elle triompheroit pour » ainsi dire du mal, je me contentois de » leur donner de l'eau blanchie avec du » son de froment, saturée de sel marin, » avec des frictions seches sur le corps, » pour rappeller la transpiration. Aux » bestiaux les plus molestés, j'ai administré des breuvages laxatifs, composés d'une décoction de casse en bâton, une livre sur quatre pintes d'eau ; » ce qui procuroit cinq à six breuvages, » dans chacun desquels je mêlois six gros » de sel d'epsom ; je faisois prendre ce » breuvage le matin & le soir. Je suis » parvenu, par ces remedes, à guérir » radicalement cent soixante - six animaux ; & dans les différentes Paroisses que j'ai désignées, il en est mort » au moins quatre - vingt - quinze, ou » pour les avoir fait toujours manger, » ou faute de secours, ou pour avoir » réclamé ces secours trop tard. C'est » sur-tout aux gens de la Campagne » que l'on peut appliquer en tant de » circonstances, le proverbe, *après la » mort le Médecin* ».

» Tels sont les moyens employés par le sieur Texier. Il m'a proposé de vous engager de les rendre publics par la voie

de vos Feuilles, afin que d'après leur succès, on puisse les adopter, si une maladie de l'espece de celle qu'il a traitée, venoit dans d'autres tems à attaquer les bestiaux dans quelques parties de la Province ou même dans d'autres pays ».

» Je dois encore vous faire part, qu'au mois de Mai 1779, le sieur Texier a fait chez le nommé Poupard, Fermier de la Vergne, en la Paroisse d'Exireuil, Election de Saint Maixent, l'opération de la taille sur un bourriquet de 25 ans, à qui il a extrait un calcul ou pierre du volume d'un œuf, pesant quatorze gros & demi. Cette opération s'est faite avec tout le succès possible, & le bourriquet s'est ensuite bien porté, &c. ».

DE NANTES, *le 16 Février.*

Entre quatorze navires qui sont entrés depuis peu dans ce Port, on compte, 1°. la *Nostra-Signora de Chagas & Saint-Jean*, de 100 tonneaux, venant de Lisbonne, chargée d'huile d'olive, figues, oranges, citrons, riz, amandes, raisins, morue seche, bois de Brésil, & cuirs en poil; 2°. la *Sally*, de 70 tonneaux, venant de Rhode-Island, avec tabac en feuilles, bois de teinture jaune, bois de Campêche & de Gayac; 3°. l'*Actif*, de 50 tonneaux, venant de Boston, chargé de potasse & de tabac en feuilles.

D'AMIENS, *le 17 Février.*

Observations sur la situation des Communes, & leurs effets.

» Tous ceux qui se sont occupés de l'état de notre Agriculture, ont remarqué que la surface des friches est desséchée, endurcie par les vents & par le soleil, couverte à peine de quelques plantes épuisées qui se remplacent lentement par les rejets de leurs racines; la terre tapissée, presque par-tout, d'une mousse parasite qui dévore toutes les jeunes pousses, est inaccessible à tous les agens de la végétation. »

» Les plantes dévorées presqu'en naissant par les bestiaux, sans cesse foulées sous leurs pieds, toujours environnées d'une mousse vorace, n'ont ni le temps ni la force de produire des semences. »

» Les pâtures humides ou marais, se dégradent par la fange ou les eaux croupissantes, & ne produisent que des joncs, des roseaux, ou quelques herbes aigres & mal saines. »

» Les animaux élevés dans ces pâtures; sont mal conformés, d'une mauvaise santé, souvent s'y estropient, & y périssent; les alimens que nous en tirons, tels que la viande, le lait, le beurre & le fromage, sont d'une saveur désagréable. »

» Ces cloaques immenses, dont l'infection répand des maladies sans nombre, deviendroient entre les mains des Particuliers, des prés fertiles, des jardinages précieux, s'ils étoient desséchés; l'air deviendroit salubre, ils occuperoient un grand nombre de Cultivateurs, tandis que ces terreins ne produisent que des maux, de la misere, & la désertion des habitans. Les vices nombreux de leur état actuel feroient presque désirer que ces fonds n'existassent pas, puisque leur maniere d'exister est dangereuse, & qu'il en résulte beaucoup moins d'avantages que d'inconvéniens. »

» Au surplus, tous ces maux résultent principalement de la co-propriété ou jouissance commune que l'expérience prouve être destructive de la chose même; chacun veut jouir le plus & le plutôt qu'il peut, & voulant gagner les autres de vitesse, tout est détruit en naissant. »

» Il ne se fait aucune réparation, aucun entretien, aucune amélioration; ainsi ces biens sont pillés, dégradés, dévastés; la pâture seche, se convertit en friches arides, les prairies humides en marais fangeux, le plus beau bois en une bruyere où l'on ne trouve que quelques ronces & quelques épines. »

» Si l'on s'arrête sur ces détails, c'est que les fonds de cette espece sont en trop grande quantité pour que l'emploi qui en est fait puisse être indifférent; une portion si considérable des terres du Royaume a une influence essentielle sur les facultés des Citoyens & sur la population. »

» L'état où ces pâturages sont réduits, est encore préjudiciable à la subsistance & à la multiplication des bes-

tiaux, en rendant leur nourriture moins saine, & en les exposant à des maladies & à des dangers fréquens ; l'herbe flétrie est trop courte, & fatigue l'animal plus qu'elle ne le nourrit ; enduite de la salive d'un animal mal sain, elle communique la maladie aux autres. »

» Dans les marais, les bestiaux sont continuellement dans la vase & dans les eaux croupissantes ; s'ils changent de place, chaque pas est un travail pour sortir de la fange ; ils trouvent à chaque instant des fossés à demi comblés, des fondrieres couvertes d'herbes, & que rien n'annonce ; ils y tombent souvent, ils en sortent estropiés, s'ils n'y périssent pas. La nourriture qu'ils y prennent ne consiste qu'en mauvaises herbes chargées pendant la nuit & pendant les deux tiers du jour, de vapeurs nuisibles, fréquemment couvertes d'insectes venimeux, & presque toujours de leurs œufs, ou des autres dépôts qu'ils y laissent ; de sorte qu'on voit un grand nombre des bestiaux qu'on met dans les marais devenir languissans, souvent même enflés par l'action des différens poisons qui sont mêlés à leur nourriture. »

» Il n'est donc que trop évident que l'état actuel des Communes & des terres vaines & vagues servant à la pâture, apporte le plus grand préjudice à la conservation des bestiaux & à leur multiplication, tandis qu'il seroit si facile de les mettre dans une valeur réelle, & qui deviendroit pour l'Etat & pour les Particuliers, la source intarissable des plus grands avantages. On peut même ajouter que les changemens survenus dans nos mœurs & dans nos besoins, dans nos connoissances, dans la population & dans l'Agriculture, imposent aujourd'hui la nécessité absolue de livrer ces biens à l'Agriculture, afin d'en tirer le produit dont ils sont susceptibles. »

Extrait des Affiches de Picardie.

DE PARIS, *le 27 Février.*

Arrêt de la Cour des Monnoies, du 15 Février 1781, qui ordonne qu'il sera informé contre les Auteurs des faux bruits d'une refonte prochaine des pieces de *Deux Sous*, ou d'une diminution sur la valeur d'icelles ; qu'en exécution de l'Edit du mois d'Octobre 1738, lesdites pieces continueront d'avoir cours pour leur valeur entiere ; fait défenses de donner ou recevoir, sous quelque prétexte que ce puisse être, les pieces de Deux Sous, pour une moindre valeur que celle portée par l'Edit susdaté, lorsqu'il paroitra de l'un ou de l'autre côté des vestiges de l'empreinte qu'elles ont reçue, à peine contre les Contrevenants d'être poursuivis extraordinairement, & punis comme Billonneurs, suivant la rigueur des Ordonnances.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

ANNONCE de Livre.

Principes de Géographie à la portée des Enfans & à l'usage des Eleves de l'Institution de la jeune Noblesse. A Paris, chez l'Auteur, à l'Institution de la jeune Noblesse, au bout des Champs Elisées, attenant à la grille de Chaillot, & chez Belin, Libraire, rue Saint-Jacques.

II.

Marchandises arrivées à Paris.

Depuis le 20 jusques & compris le 31 Janvier, il est arrivé à la Douane 9 futailles 41960 liv. de sucre, & 3 barriques de sucre terré, 2 balles de café, 7600 livres de cacao, 5 pipes & 29170 livres d'huile d'olive, 70 tonnes & 58 barriques d'huile de navette, &c.

Les eaux-de-vie dont les droits ont été acquittés au Bureau général des Aides, depuis le 20 Janvier, jusques & compris le 2 Février, se montent à 117 pipes & 7 quartauts.

III.

CENTENAIRE.

Georges Bocquet, né dans la Paroisse d'Ourville, est mort à Vallemont en Normandie, âgé de 106 ans, sans avoir eu d'autre infirmité dans sa vieillesse qu'une cecité qui a précédé sa mort de quelques années.

FAUTES à corriger dans la derniere Gazette.

P. 135, col. 2, lig. 13 : *les divers*, lis. *des divers*. *Ibid.* lig. 19 : *prale*, lis. *parles*.

I V.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 28 Février 1781.

Or de Portug. à . . .	740 l.	f.	marc.
Du Mexique à . . .	732		
Du Pérou à	724		
Les guinées à . . .	738		
Ducats à	99		once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	103		
Or à 20 karats à . .	86		
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	10	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10	
Piastres à	49		

V.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 24 Février 1781 au Mercredi 28 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 17, 18, 19 à 20 l.; le seigle, de 11 à 12 livres; l'orge, de 11 à 12 l. Le froment à la Grêve, de 18, 19, 20 à 21 l.; le seigle, 12 livres; l'orge, 11 à 12 livres *le septier*. Farine blanche à la Halle, de 36, 38, 40 à 41 liv.; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 28, 30 à 34 liv. *le sac* pesant 325 liv.

V I.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 24 Fév. 1781 au Mercredi 28 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 livres; *id.* à la Grêve, de 18, 19, 20 à 21 liv. *le septier*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 23 Février 1781, de 46 à 38 liv.; *id.* nouveau, de 42 a 44; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 43 à 44 liv.; *id.* nouv., 41 à 42; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 18 à 19; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 39 à 40; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 36 à 37; le cent de paille, de 17 à 20; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 34 à 36 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-d de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	
	PAIEMENT DU SAMEDI 24 FÉVRIER 1781.		
8.	M. Despeignes	Samedi	N.
5.	M. Cauchy	Samedi	M.
6.	M. Caron	Samedi	M.
16.	M. Le Noir.	Samedi	M.
9.	M. de la Rue	Samedi	M.
	PAIEMENT DU LUNDI 26.		
23.	M. Masson.	Lundi.	M.
26.	M. de la Motte	Lundi	M.
29.	M. Certain	Lundi.	M.
28.	M. Creuzé.	Lundi.	M.
	PAIEMENT DU MARDI 27.		
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	t. l
13.	M. Marsollier	Mardi	P.
15.	M. Defays	Mardi	P.
25.	M. Vieillard	Mardi	P.
24.	M. Desplasses.	Mardi	P.
Idem.	Gouvernemens.	t. l.	*Six premiers mois*

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇAB

CHANGES du 27 Février 1781.

Amsterdam, ...	52 ½	Cadix, ...	
Londres, ...	30 9 16e.	Livourne, ...	
Hambourg, ...	188 ¼	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Rois.* . .	½

DU MARDI 27 *Février* 1781.

1780. Lot. Roy. .	1165 l.	1785	
1781. *Primes.*		1786	I
1782		1787	I
1783		1788	I
1784		1789	I

Fév. 1781.		*Du* 24.	*Du* 26.	*Du*
Comp. des Indes.	Actions	1937 ½ 35 . .	1932 ½ 37 35	1932 ½
	D° 16/25	1260	1260	1250 .
	D° 8es	. . . . .	. . . . .	250 .
	D° 25es	. . . . .	. . . . .	80 .
	Empr. d'Oct.	399	399 398. . .	396 97
Reseriptions.		8 ¾ 8 ¼ 8 ½	8 ½ 9 8 ½ p.	9 9 ¼
Bil. des Ferm.		. . . . .	. . . . .	. . . . .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abo est de 24 liv. pour l'année, franc de port par tout le Royaum

S'adresser à Paris au Bureau du Journal général de Fra Affiches, actuellement rue Neuve S. Augustin, près de la rue d lieu, à l'Hôtel de Croissy. On s'abonne aussi au même Bureau Journal d'Agriculture, Commerce, &c.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Mardi 27 Février.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, *le 6 Janvier.*

UN riche Négociant Anglois nommé Thooke, établi ici, vient de tenter le premier de faire passer ses marchandises en Angleterre, en les transportant d'abord par l'Autriche, & ensuite par l'Allemagne. Le premier envoi qu'il a fait, consiste en 135 balles de la plus belle soie du Levant, qu'il a accompagné jusqu'à Semlin. Cette réussite enhardira sans doute les autres Commerçans. Il est certain que les frais seront plus considérables; mais on ne courra point, par cette voie, les dangers de la mer; & d'ailleurs, comme on sçait à peu près le tems qu'il faudra rester en chemin, il sera aisé de s'arranger en conséquence. C'est une nouvelle route ouverte au Commerce, dont certainement on s'empressera de profiter.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 17 Janvier.*

Un bâtiment parti de Sainte-Croix le 20 Octobre dernier, & qui vient d'arriver en Norwege, nous apprend que nos Isles d'Amérique n'ont presque point souffert du terrible ouragan qui s'est fait sentir le 11 de ce même mois. Il nous laisse encore cependant dans l'inquiétude sur une frégate de guerre qui avoit mis à la voile quelques jours auparavant avec plusieurs navires Marchands qu'elle avoit pris sous son convoi.

POLOGNE.

DE DANTZICK, *le 28 Janvier.*

Le Ministere Anglois a fait acheter dans cette Ville une quantité assez considérable de bois de construction, & 1200 last de seigle, qui doivent être transportés en Angleterre le plus promptement possible. Les Anglois établis ici, & qui se sont chargés de cet achat, ont pris les précautions nécessaires pour tirer leur argent par Hambourg, dans la crainte où ils sont qu'on n'accepte point à Amsterdam leurs lettres de change.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 28 Janvier.*

En 1761, il avoit été rendu un Edit concernant les Déserteurs. L'article 6 de cet Edit ordonnoit la confiscation de leurs biens, avec cette restriction que cette confiscation ne s'étendroit pas sur leurs successions à venir. Sa Majesté Impériale vient, par une Ordonnance interprétative de cet Edit, de régler » que les Déserteurs, à compter du » jour de leur désertion, seront aussi

» inhabiles à succéder par la suite, que » s'ils n'existoient pas, & qu'à l'époque de la survenance de toute hérédité, les héritiers naturels du Déserteur pourront se partager entre » eux lesdites successions selon la loi ».

ITALIE.

DE TURIN, *le 25 Janvier.*

Note sur le Commerce du Piémont. » Le Piémont tire de France & d'Angleterre beaucoup de draperies, de couvertures & de bas de laine ; il tire des toiles de Suisse ».

» Le fer, le cuivre, le sucre & les drogueries y viennent aussi de l'Etranger ».

» D'un autre côté, le Piémont envoie dans l'Etranger beaucoup de bestiaux, bœufs, vaches, moutons, porcs ; on compte, année commune, plus de 90 mille bœufs ; on exporte aussi beaucoup de chanvres, de fils & de cordages ».

» On fait à Turin quelques étoffes de soie, des velours, des taffetas, des étoffes brochées ; c'est pour les encourager que le Roi gêne, par des droits très-forts, l'exportation des étoffes de soie de Fabrique Françoise ».

» Le principal Commerce de Turin consiste dans les soies de Piémont, & c'est Lyon qui en fait la plus grande consommation : on assure que Lyon tire du Piémont pour 7 à 8 millions de soie. Une partie des étoffes & des modes Françoises vont à Turin ; mais cela ne dédommage pas, à beaucoup près, la France. Depuis quelques années, Turin tire de la Suisse la plus grande partie de ses toiles, & beaucoup de draps d'Angleterre ; ensorte que les retours en argent seroient très forts, si la culture des soies ne s'étoit pas accrue un peu depuis quelques années dans les Provinces méridionales de France ».

» Le Roi de Sardaigne a fait de son côté tout ce qui étoit possible pour augmenter l'abondance des mûriers & la culture de la soie qui étoit négligée dans ses Etats, en accordant des gratifications aux Cultivateurs, & il y a parfaitement réussi. C'est actuellement dans le Piémont & dans les environs de Turin, que l'on voit la culture des mûriers blancs dans toute sa perfection. On s'imagine en France, qu'il suffit de planter des mûriers pour avoir de la feuille ; j'ai vu, dit M. de Lalande dans son voyage d'Italie, d'où nous empruntons cet article, j'ai vu des Provinces en France où l'on a établi des pépinieres aux dépens du Public, pour fournir des mûriers à tous ceux qui ont voulu les planter ; la plupart sont morts sur pied, & toute la dépense qu'on avoit faite est restée inutile. Il est absolument nécessaire de défoncer la terre tout autour pour aider la propagation des racines, de tailler ou émonder les arbres de trois en trois ans, sur-tout dans les terreins maigres, & d'y donner des soins de plusieurs especes. Il y a déjà en Languedoc beaucoup de mûriers, aussi beaux que ceux d'Italie ; ce qui peut faire croire qu'on n'y est pas fort éloigné des véritables principes ».

» Les mûriers sont connus en France depuis long-tems : les François qui firent avec Louis XII la conquête de Naples en 1509, en rapporterent de la graine dans le Dauphiné & dans le Languedoc, où elle réussit assez bien, sur-tout celle du mûrier blanc ; mais ce n'est que depuis quelque tems que cette culture est venue en vigueur ; elle est actuellement au point que les Provinces méridionales de la France fournissent à la Ville de Lyon 12 à 13 mille quintaux de soie, chaque année ; c'est à peu près la moitié de ce qu'on y consomme : le reste se tire des Indes, d'Espagne, de Suisse & d'Italie ».

» Les mûriers greffés de la feuille d'Italie, ou mûriers-roses, sont ceux qui ont le mieux réussi en France : tant qu'on s'est attaché au mûrier sauvageon & à quelques mûriers à grande feuille, on n'a eu que des succès médiocres ; le premier a la feuille trop petite, trop peu nourrissante, le second l'a trop dure, & les vers à soie la rebutent ».

» Les mûriers-roses sont en effet ceux qu'on cultive en Piémont, le chemin de la Venerie Royale en est presque tout planté ; c'est à la connoissance de cet arbre que les Provinces de Languedoc, Vivarais, Provence, & Haut-Dauphiné, sont redevables de la quantité de soie qu'elles recueillent aujourd'hui, tandis que la Province du Lyonnois,

attachée depuis 50 ou 60 ans à ne cultiver encore que le mûrier sauvage, connoissoit à peine ce produit ».

» Il y a aussi en Italie, sur-tout du côté de Verone, une pratique singuliere que je n'ai point vue en France, pour la multiplication des mûriers : on fait des pépinieres perpétuelles qui consistent en de grosses souches presque à rase terre ; on en couche les branches, pour en faire des marcottes ou provins qu'on détache du tronc quand elles ont pris racine ; chaque souche donne ainsi quatre mûriers greffés & de belle venue, tous les trois ans : les souches durent un siecle, en produisant toujours de la même maniere ; & pour en avoir d'autres, il ne s'agit que de greffer de jeunes tiges à quelques pouces au dessous du niveau de la terre, & de couper toujours le dessus pour faire grossir la souche & multiplier les jets de côté; l'on gagne ainsi beaucoup de tems, parce que l'on n'est pas obligé de greffer les mûriers & de les attendre de graine si long-tems ».

» Dans les plantations ordinaires de mûriers en Italie, on ne fait point de difficulté de semer du grain par dessous; cela diminue, sans doute, le produit des mûriers, mais on en est plus que dédommagé d'ailleurs. Cette méthode seroit moins bonne en France où la végétation est plus foible ».

» Le riz est aussi un des grands objets de la culture du Piémont ; mais il seroit à desirer qu'on pût soustraire les Peuples à cette culture dangereuse. On observe en effet que les Paysans qui s'en occupent sont jaunes, cachetiques, sujets aux hydropisies, aux obstructions, aux fievres intermittentes causées par le terrein marécageux, & par les eaux stagnantes dont le riz a besoin; car c'est comme on sçait, une plante aquatique qui doit être pendant un tems, ou entierement sous l'eau, ou en partie, suivant ses degrés d'accroissement. La Novarre en produit une quantité considérable, & fournit à l'exportation pour tous les pays voisins ». *Ceci s'écrivoit en* 1769.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 4 Février.*

Nous apprenons d'Yarmouth, qu'un Corsaire ennemi a pris sur la côte plusieurs Charbonniers & Caboteurs, entre autres, le *John*, le *Smelt*, un senau de Shields, & la *Fanny*, qu'il a rançonnés, le premier pour 700 guinées, le second & le troisieme pour 400 chacun, & le quatrieme pour 300. De Dunkerque, que le Corsaire la *Civilité*, de ce Port, y est rentré le 25 Janvier, avec les ôtages des navires suivants qu'il a également rançonnés ; sçavoir, le *Stephenson*, pour 1000 guinées; le *Three-Sisters*, pour 600 ; l'*Anthony*, pour 500 ; le *Madway* & le *John and Ann*, pour 300 chacun ; la *Louisa*, pour 200 ; le navire *Garland*, pour 200 ; & deux autres bâtimens appellés le *Friendship*, l'un pour 150, & l'autre pour 100 guinées. Nous avons aussi reçu avis que le *Gourmand*, prise du *Héro*, lettre de marque, étoit tombé au pouvoir de deux Corsaires François, qui l'avoient conduit à Granville ; que le *Happy-Return*, avoit été pris & mené à Brest, par le Corsaire de Morlaix, l'*Esperance* ; que le *Thomas*, bâtiment negrier, avoit été enlevé par les François, dans sa traversée de la côte d'Afrique aux Indes Occidentales, & envoyé à Saint Domingue ; qu'enfin un Armateur de la même Nation s'étoit emparé, après un combat très-vif, du Corsaire de Cork, le *Conqueror*.

II.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE GRENOBLE, *le 31 Janvier.*

On vient de distribuer dans cette Province, par ordre de M. l'Intendant, un grand nombre d'exemplaires de *l'Histoire des Maladies Epidémiques qui ont regné dans la Province de Dauphiné, depuis l'année* 1775. *Par M.* Nicolas, *Docteur en Philosophie & en Medecine, Conseiller-Médecin du Roi, pour le traitement des épidémies, dans la Province de Dauphiné, &c. &c. A Grenoble, de l'Imprimerie Royale, in-8°. de* 110 *pages.*

L'intention de M. Nicolas est de continuer cette Histoire à mesure que les circonstances l'exigeront. Il expose dans sa Préface le plan qu'il doit suivre. On trouvera dans cette collection de Mé-

moires non-seulement l'histoire des maladies qui auront affligé tel ou tel canton, mais encore la description topographique des lieux; des remarques sur la qualité du sol, sur le caractere des Habitans, sur les ressources locales, sur les eaux minérales, &c. Ce premier Recueil roule d'abord sur les épidémies de Voreppe, en 1775 & 1776; de la Motte d'Arveillan en 1778. On y a joint l'analyse des eaux thermales de cette Terre. L'Auteur traite ensuite des épidémies qui ont regné au Fort Barreaux, même année; à Villars-de-Lans en 1779; dans la Fabrique de Sassenage, même année; à Eoures, même année; à Cholonge en Maraisine, & à Barret-le-Bas en 1780.

M. Nicolas prévient qu'il recevra avec reconnoissance les avis & observations qu'on voudra bien lui adresser, & il les inférera dans les Recueils qui suivront celui-ci. Les personnes qui voudroient se procurer cet Ouvrage, en trouveront des exemplaires chez Brette, Libraire, Place Saint-André, à Grenoble.

DE PARIS, *le 23 Février.*

COMPTE rendu au Roi, par M. Necker, Directeur-Général des Finances, au mois de Janvier 1781. Imprimé par ordre de Sa Majesté. A Paris, de l'Imprimerie Royale, 1781. In-4°. de 116 pages.

M. Necker, en adressant ce Mémoire au Roi, débute par faire voir combien il seroit avantageux pour le bien des Affaires de Sa Majesté, que le Ministre des Finances fût toujours tenu de rendre un compte public & de ses opérations & de l'état des Finances. L'obligation de mettre au grand jour toute son administration influeroit, dit-il, sur les premiers pas qu'il fait dans la carriere qu'il doit parcourir. En effet, » les tenebres & l'obscurité favo- » risent la nonchalance; la publicité au » contraire ne peut devenir un honneur » & une récompense, qu'autant qu'on » a senti l'importance de ses devoirs, » & qu'on s'est efforcé de les remplir ». Enfin à beaucoup d'autres avantages qui résulteroient de cet usage, ajoutez qu'il auroit la plus grande influence sur la confiance publique. Si cette institution devient permanente, comme il y a lieu de l'esperer, les Ministres des Finances qui viendront par la suite, ne pourront mieux faire que de prendre cet Ecrit pour modele du compte qu'ils auront à rendre.

Ce Mémoire est divisé en trois parties. Dans la premiere, M. le Directeur-Général traite de l'état actuel des Finances, & de toutes les opérations qui sont relatives au Trésor Royal & au crédit public. Lorsque ce Ministre est entré en place, il a reconnu qu'il y avoit dans les coffres du Roi un *deficit* de vingt-quatre millions de la recette à la dépense ordinaire. Il lui a fallu d'abord chercher les moyens de remplir ce *deficit*, & bientôt après, il s'est vu dans la nécessité de se procurer des ressources pour faire face aux frais d'une guerre très-dispendieuse. Pour remplir ce double objet, il s'est mis à la poursuite de tous les abus & de tous les gains inutiles. La réforme de ces abus a produit un si bon effet que, malgré le vuide de 1776, malgré les dépenses énormes de la guerre, & malgré les intérêts des emprunts faits pour y subvenir, les revenus ordinaires de Sa Majesté excédent dans ce moment ses dépenses ordinaires de dix millions deux cents mille livres.

L'article où M. le Directeur-Général parle du Crédit public, est un morceau de politique très-profondément pensé. Il y fait sentir combien il est essentiel de ménager le crédit public pour en tirer des ressources dans des cas extraordinaires; aussi n'a-t-il rien négligé pour le tirer de l'état déplorable où il étoit tombé depuis 1756, & il y a si bien réussi qu'après quatre ans de guerre ou de préparatifs, le crédit n'a souffert aucune atteinte, quoique Sa Majesté en ait fait un usage très-étendu. » On » pourroit même dire, avec vérité, » qu'au contraire ce crédit a pris des » forces, & l'on en peut juger d'une » maniere sensible, par le prix des fonds » publics: l'on voit qu'au mois de Sep- » tembre 1776, & sur de simples bruits » politiques, les anciennes rescriptions » baisserent momentanément jusques à » vingt-trois pour cent de perte, & » les actions des Indes jusqu'à seize » cents; & dans ce moment-ci, les

» unes ne perdent que ſept & demi » pour cent, & les autres ſont à dix-» neuf cents quarante. On peut encore » obſerver que tous les emprunts faits » au milieu de cette guerre, l'ont été » à un prix beaucoup plus favorable » qu'on ne l'avoit jamais entrepris pen-» dant la paix ». M. Necker a auſſi beaucoup diminué le prix des anticipations.

» Les anticipations ſont une diſpo-» ſition des revenus du Roi, faite à » l'avance par la négociation de reſ-» criptions ou d'aſſignations à un terme » plus ou moins long. Les perſonnes » qui ne veulent placer leur argent que » pour un tems, recherchent ces ſor-» tes d'effets; ainſi, même en tems de » paix, il y auroit de l'inconvénient à » ſupprimer entierement ce genre d'em-» plois, parce qu'on écarteroit peut-» être de la circulation beaucoup de » fonds qu'il eſt utile d'y entretenir; » mais en même tems, on ne peut ſe » diſſimuler que c'eſt une maniere d'em-» prunter dont il eſt facile & dange-» reux d'abuſer ». C'eſt de là que ſont nés le pouvoir & les profits énormes du Banquier de la Cour. M. Necker a ſçu parer aux inconveniens qui ont réſulté juſqu'à préſent de ces emprunts, de ſorte que, malgré les circonſtances préſentes de la guerre, ils ne reviennent à Sa Majeſté qu'à ſix pour cent par an, en y comprenant tous les frais; c'eſt un prix bien différent de celui des tems paſſés.

M. Necker propoſe à Sa Majeſté d'établir une loi qui procurera le moyen de connoitre avec facilité, dans tous les tems, quels étoient les revenus & les dépenſes ordinaires ou extraordinaires de l'Etat dans chaque année; arrangement eſſentiel qui n'avoit, dit-il, jamais exiſté, à cauſe des diviſions établies dans la comptabilité, & faute d'avoir fait du Tréſor Royal un centre commun où tous les rayons ſe rapportent.

M. le Directeur parle enſuite de la Caiſſe d'Eſcompte. Il indique l'inſtitution & la nature de cette caiſſe, il fait connoitre ſes opérations; puis il obſerve qu'elle n'a jamais été d'aucune utilité directe au Tréſor Royal, & que l'intérêt que le Gouvernement paroit prendre au ſuccès de cet établiſſement, n'a d'autre motif que le bien du Commerce, la modération de l'intérêt de l'argent, & la plus grande activité de la circulation. En même tems il raſſure le Public ſur les craintes que certaines gens voudroient lui inſpirer, en ſuppoſant qu'on pourroit abuſer des billets de cette caiſſe, & le contraindre un jour à les recevoir en payement.

Après avoir traité dans la premiere partie de ce qui n'intéreſſe que l'état des Finances, le Tréſor Royal & le Crédit public, M. Necker préſente dans la ſeconde, le détail des réformes & des économies qui en même tems qu'elles ont augmenté les revenus de S. M. ſont encore liées aux principes d'une ſage adminiſtration. Les opérations qu'il rappelle ici ſont, 1°. le Réglement que Sa Majeſté a fait pour arrêter la trop grande multiplicité des dons, croupes & penſions que la cupidité ſurprenoit journellement à la munificence Royale. La totalité de ces dons, forme actuellement une charge annuelle d'environ vingt huit millions, ſomme qui excéde peut-être plus de moitié celle que tous les Souverains de l'Europe enſemble payent en penſions. 2°. La réduction des profits de la Finance, la diminution du nombre des Tréſoriers, la réunion des fonctions de tous les Receveurs Généraux des Finances à une ſeule geſtion compoſée de douze perſonnes, la réunion à une ſeule adminiſtration des fonctions diviſées des quarante-huit Receveurs-Généraux des Domaines & Bois. 3°. La diviſion de la perceptiou de tous les droits entre trois Compagnies. 4°. Les économies introduites dans les dépenſes de la Maiſon du Roi. M. Necker en entreprenant ce dernier travail, a ſenti que pour parvenir à ces réformes ſalutaires, il falloit d'abord commencer par modifier l'autorité attribuée à chaque Ordonnateur, & qu'il étoit eſſentiel, en conſervant l'éclat & l'honorifique de leurs Charges, de rapporter toute la partie de Finance à un Bureau qui fût commun au Miniſtre de la Maiſon de Sa Majeſté & à celui des Finances. » Cette premiere idée, quoique ſim-» ple & raiſonnable, parut d'abord har-» die, & j'ignore, dit-il, ſi elle m'a » fait des ennemis, car je n'ai jamais ar-

» rèté ma vue sur ces combinaisons par-
» ticulieres ; j'ai cru que la seule manie-
» re dont VOTRE MAJESTÉ devoit
» être servie, & la seule aussi dont il me
» convenoit de la servir, c'étoit d'étu-
» dier mes devoirs, & de les suivre ;
» qu'il n'y avoit point d'autre marche
» digne d'une grande place & d'une ame
» élevée ; & comme de pareils motifs
» ont toujours dirigé ma conduite, j'ai
» esperé qu'un jour ou l'autre on y ren-
» droit justice, & qu'on sçauroit distin-
» guer cette fermeté simple qui conduit
» les pas d'un Administrateur par-tout
» où il y a du bien à faire, de ce fol es-
» prit de prétention, qui recherche l'au-
» torité, pour le vain plaisir de la dé-
» ployer ». 5°. Les Domaines du Roi & ses Forêts ont aussi attiré l'attention du Ministre. On trouvera ici des observations importantes sur la nécessité de prendre des mesures pour la conservation des Bois du Roi, & pour en améliorer l'aménagement & l'exploitation. Cette seconde partie est terminée par un article concernant les monnoies. M. Necker y révele une manœuvre abusive de certains Particuliers à qui le Roi avoit abandonné le bénéfice que S. M. fait en France sur la fabrication de la monnoie ; faveur qui leur avoit été accordée dans l'esperance que ces Particuliers feroient arriver de grandes sommes d'or & d'argent ; mais l'expérience a fait voir que leurs promesses étoient tout-à-fait chimériques & illusoires. Ce partage des bénéfices de S. M. sur la fabrication des monnoies n'aura plus lieu dorénavant.

Un autre objet excitoit la réclamation générale du Public, c'étoit l'usage de délivrer dans les paiemens, des sous enfermés dans des sacs ; usage qui avoit introduit la facilité d'y mêler beaucoup de mauvaise monnoie ; cet abus porté à son comble, exigeoit indispensablement un remede. Sa Majesté vient d'y pourvoir efficacement par l'Arrêt qu'Elle a rendu nouvellement à ce sujet, & Elle a ramené l'emploi de cette monnoie à sa véritable destination.

Dans la troisieme partie, M. Necker retrace divers projets d'Administration, qu'il a mis sous les yeux de S. M., & qui n'ayant point de rapport immédiat avec l'augmentation de ses revenus, n'intéressent que le bonheur de ses Sujets.

Une des premieres dispositions que ce sage Ministre a proposées au Roi, est devenue un véritable bienfait envers les Sujets de S. M. ; c'est l'institution d'un Comité de Magistrats, pour examiner cette multitude d'affaires contentieuses qui étoient ci-devant soumises à la seule décision du Contrôleur Général, & qui lui enlevoient un tems précieux qu'il étoit obligé de dérober à une multitude d'autres objets plus que suffisants pour l'occuper tout entier. En effet, dit M. Necker, » la place de Ministre des
» Finances est devenue infiniment plus
» considérable qu'elle n'étoit autrefois,
» parce que les impôts se sont extrême-
» ment multipliés & diversifiés. On leve
» aujourd'hui sur les Peuples, tant au
» profit de Votre Majesté que pour le
» compte des Villes, des Hôpitaux &
» des Communautés, près de cinq cents
» millions, & presque toutes les modi-
» fications différentes ont été cherchées
» & mises en usage ; comment veiller
» sur une telle perception ! Comment
» s'occuper encore de tant d'autres ob-
» jets, tels que les subsistances, les che-
» mins, le Commerce, les Manufactu-
» res ! Comment veiller en même tems,
» sur toutes les opérations du Trésor
» Royal, sans que le simple courant d'une
» machine aussi immense ne soit au ni-
» veau des forces d'un homme ! Et lorsque les circonstances & l'amour de son
» devoir, l'obligent encore à parcourir
» les abus & à les réformer, il ne doit lui
» rester à la fin de chaque journée con-
» sacrée en entier au travail, que le sen-
» timent pénible d'avoir laissé beaucoup
» de choses en arriere, & de n'avoir don-
» né à celles dont il s'est occupé, qu'un
» degré d'attention presque toujours
» imparfait ».

M. Necker indique ensuite les opérations qu'il a faites pour rendre la répartition des impôts plus équitable, & leur perception plus facile & aussi moins onéreuse pour les Contribuables. Les Vingtiemes, la Taille & Capitation taillable, la Capitation des Villes franches, & les Corvées donnent lieu à des observations bien consolantes pour le Peuple.

MM. les Intendans des Provinces sont chargés d'une administration si vaste & si étendue qu'il est impossible qu'ils en remplissent les fonctions avec toute l'exacti-

tude & toute l'attention que demande leur importance. C'est pour suppléer à leur insuffisance que M. Necker a proposé au Roi l'établissement d'Administrations Provinciales. Ce Ministre expose dans tout leur jour les avantages de cet établissement dont plusieurs Politiques avoient déjà senti la nécessité.

Nous sommes fâchés que les bornes de nos Feuilles ne nous permettent pas de nous arrêter aux articles qui suivent, & où il est question des droits de Contrôle, de ceux de Gabelles, des droits de Traites & de Péages, des droits d'Aides, des Manufactures, des poids & mesures, de la main-morte ; nous nous contenterons de transcrire celui qui a pour objet la police des grains.

» Toutes les questions relatives à l'exportation des bleds ont été si souvent traitées, que je ne m'étendrai pas, dit M. Necker, sur cette matiere. J'observerai seulement, que l'expérience m'a confirmé dans la pensée, qu'il ne falloit donner dans aucun extrême, ni soumettre ce Commerce à une loi fixe & générale. Il faut autoriser & protéger la plus grande liberté dans l'intérieur ; mais l'exportation ne peut jamais être permise en tout tems & sans limites. Il ne faut pas perdre de vue que c'est le seul commerce dont les écarts influent sur la subsistance du Peuple & sur la tranquillité publique. Ainsi en même tems que le Gouvernement doit permettre & favoriser la libre exportation dans les tems d'abondance, il ne doit pas craindre de l'arrêter ou de la suspendre, lorsqu'il y voit du danger. Je dirai plus, ce n'est que dans des Livres de doctrine que la controverse à cet égard peut subsister encore ; car les inquiétudes qui naissent des alarmes d'une Province sur sa subsistance, sont d'une telle nature, que le ministre des Finances qui seroit le plus déterminé par systême à se reposer sur les effets de la liberté, ne tarderoit pas à courir aux précautions, lorsqu'il auroit à répondre des événemens. Et telle est & sera toujours la foiblesse des idées abstraites, dès qu'elles auront à lutter contre la force du moment & l'éminence du danger.

» Il y a eu des momens très-difficiles & d'assez grandes inquiétudes dans le midi du Royaume, pendant l'année 1778 ; & sans la sollicitude & les secours de VOTRE MAJESTÉ, je ne sçais de grands maux eussent été prévenus. Depuis lors, les récoltes ont été bonnes, & l'exportation a été permise successivement dans presque toutes vos Provinces ; mais l'interruption de la navigation, & le peu de besoin des pays voisins, ont occasionné une grande stagnation dans le Commerce des grains avec l'Etranger ».

Enfin ce Mémoire finit par un article qui intéressera les ames compatissantes. M. Necker y fait ressouvenir S. M. les divers Réglements qui ont été faits depuis peu soit en faveur des Enfans-Trouvés dans les Provinces, soit pour améliorer l'administration des biens des Hôpitaux, soit pour adoucir le sort de ceux qui sont obligés de s'y réfugier. M. Necker prale aussi des mesures qu'il vient de prendre, sous l'autorité du Roi, pour établir de nouvelles Prisons à Paris, afin de séparer les Particuliers détenus pour dettes de ceux qui sont enfermés pour des désordres ou pour des crimes. A la fin de l'Ouvrage, on trouve une Carte Géographique qui représente l'état de la Gabelle dans les diverses Provinces du Royaume, & qui fait sentir à l'œil la nécessité de rendre uniforme dans toutes les parties du Royaume le prix du sel. Cette Carte est suivie d'un Tableau des revenus portés au Trésor Royal, & des dépenses qui s'y payent. En voici le résultat.

Les revenus, quittes de toutes charges, montent à . . . 264,154,000 l.
Les dépenses à . . 253,954,000
Les révenus excédent les dépenses de . . . 10,200,000 l. non compris une somme de 17,326,666 l. employée au remboursement. Ce qui porte l'excedent des revenus à 27,326,666 livres.

Ce Mémoire est écrit avec une liberté & une franchise vraiment Romaines. Si son illustre Auteur a une ame ferme & courageuse, il a reçu aussi de la Nature un cœur sensible. On en jugera par ces paroles qu'il adresse au Roi.

» En retraçant à VOTRE MAJESTÉ une partie des dispositions charitables qu'Elle a prescrites, qu'il me soit permis, SIRE, d'indiquer, sans la nommer, une personne douée des plus rares vertus, & qui m'a tant aidé à remplir les vues de VOTRE

» MAJESTÉ ; & tandis qu'au milieu des » vanités des grandes Places, ce nom » ne vous a jamais été prononcé, il est » juste que vous sçachiez, SIRE, qu'il » est connu & souvent invoqué dans les » asyles les plus obscurs de l'huma- » nité souffrante. Sans doute, il est » précieux pour un Ministre des Fi- » nances d'avoir pu trouver dans la » Compagne de sa vie, un secours pour » tant de détails de bienfaisance & de » charité qui échapent à son attention » & à ses forces ; entraîné par le tour- » billon immense des affaires générales, » obligé souvent de sacrifier la sensibi- » lité de l'homme privé, au devoir de » l'homme public, il doit se trouver » heureux que les plaintes particulieres » de la pauvreté & de la misere puissent » aboutir près de lui, à une personne » éclairée, qui partage le sentiment de » ses devoirs. Hélas ! quand la main du » tems, ou la vanité d'un successeur » ont détruit ou changé les arrangemens » d'administration, où l'on avoit placé » son attachement & sa gloire, c'est du » souvenir des biens particuliers qu'on » a pu faire, qu'on vit encore heureux » dans sa retraite ».

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 24 Février 1781.

Or de Portug. à . . .	740 l.	f.	marc.
Du Mexique à . . .	732		
Du Pérou à	724		
Les guinées à . .	736		
Ducats à	99		once.
Or fin à 23 karats . .			
31 32	103		
Or à 20 karats à . .	86		
L'argent à 11 d. . .			
20 g. à	54	10	marc.
Idem à 11 d. 10 . .			
gr. à	52	10	
Piastres à	49		

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 21 Février 1781 au Samedi 24 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 17, 18, 19 à 20 l. ; le seigle, 11 liv. 10 s. à 12 l. ; l'orge, 11 l. 10 s. à 12 l. Le froment à la Grêve, de 18, 19, 20 à 22 l. ; le seigle, 11 à 12 l. ; l'orge, 11 à 12 livres *le septier*. Farine blanche à la Halle, de 36, 38, 40 à 41 liv. ; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 26, 28, à 32 liv. *le sac* pesant 325 liv.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	L
	PAIEMENT DU MERCREDI 21 FÉVRIER 1781		
18.	M. Radix	Mercredi.	M.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	M.
27.	M. de France	Mercredi.	M.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	M.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	M.
11.	M. Boutray	Mercredi.	M.
	PAIEMENT DU JEUDI 22.		
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	M.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	M.
12.	M. Aliffant	Jeudi	M.
14.	M. Nau	Jeudi.	M.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	M.
	PAIEMENT DU VENDREDI 23.		
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	M.
2.	M. Boscheron	Vendredi.	M.
21.	M. Patu.	Vendredi.	M.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	M.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	M.
	Ancien Clergé.		
3.	M. Pincemaille.	Vendredi t. l. *Année*	

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇAB

CHANGES du 23 Février 1781.

Amsterdam, ...	52 5 8e.	Cadix, ...	
Londres, ...	30 7 16e.	Livourne, ...	
Hambourg, ...	188 ¼	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Rois.* . .	½

DU VENDREDI 23 *Février* 1781.

1780. Lot. Roy.	1185 55 l.	1758	
1781. *Primes.* .	198 . .	1786	
1782	127 . .	1787	
1783	106 105 .	1788	
1784	160 . .	1789	

Fév. 1781.		*Du* 21.	*Du* 22.	*Du*
Comp. des Indes.	Actions	1925 30 35 .	1935 40 . . .	1940 4
	D° 16/25	1225 30 . . .	1250	. . . .
	D° 8es	250	250	250 .
	D° 25es	. . . . .	80	80 .
	Empr. d'Oct.	395 94 . . .	397 96 87 400	398 4
Rescriptions.		9½ 98½ 98½ p.	9 8½ 9 p. .	8½ 8
Bil. des Ferm.		2 perte. . . .	. . . . .	. . . .
Contr. à 4 p. %				
1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel,

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Mardi 20 Février.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

BARBARIE.

DE SALÉ, *le 24 Septembre.*

NOUS continuons toujours à ressentir dans cet Etat les rigueurs de la disette la plus affreuse en toutes sortes de comestibles. Malgré les secours qui nous sont arrivés du Portugal & de l'Espagne, le bled se vend ici 72 à 90 liv. le setier, mesure de Paris, suivant la qualité du grain. Cette disette, que nous éprouvons depuis trois ans, nuit beaucoup à nos Cultivateurs, qui, pour la plupart sont réduits à ne pouvoir ensemencer leurs terres. Par conséquent, nous n'avons pas à esperer de voir sitôt renaitre l'abondance.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 13 Janvier.*

La plus grande partie de nos Magnats se rendent successivement à Dubno ou à Grodno, ou à Lemberg, pour y passer les contrats. C'est dans cette espece de Foire, qu'ils vendent, achetent les terres, ou qu'ils les afferment. Ils y réglent tout ce qui regarde leurs revenus pendant le cours de l'année. Cette Foire commence le jour de l'Epiphanie, & dure jusqu'à la fin du mois.

ALLEMAGNE.

D'ERFORT, *le 18 Janvier.*

Extrait d'un Mémoire, ou Examen chymique du Sumach, *appellé Roux des Corroyeurs,* Rhus Coriaria *de Linné; par M. Trommsdorf, Professeur en Médecine, tiré des Mémoires de l'Académie Electorale des Sciences utiles de Mayence, établie en cette Ville, pour les années* 1778 *&* 1779.

» Cet arbrisseau, qui croît dans les lieux secs & pierreux, en Italie, en France & en Espagne, paroit mériter, par son utilité, qu'on le cultive & qu'on le multiplie dans les landes du Pays d'Erfort. On connoit son usage dans la teinture; c'est pourquoi on le cultive avec beaucoup de soin en Espagne. On en coupe les jeunes rejettons près de la terre: quand ils ont atteint la hauteur d'une aune, on les met en petits morceaux ou on les pile; alors ils servent comme de tan, sur-tout pour le cuir qu'on veut maroquiner; il s'en exporte même au dehors. La coupe s'en fait deux fois par an, en Juin & à la fin de Septembre. Chez les Teinturiers, il est employé seul ou avec d'autres couleurs. Seul, il donne une couleur fauve; il rend, suivant le témoignage de M. Hellot, plus foncées & plus fortes les couleurs avec lesquelles on le mêle. L'expérience démontre qu'il vient très-bien aux environs de Stollberg. Ses racines s'étendent peu en profondeur; c'est pourquoi il s'accommode d'une

terre aride. On peut consulter, sur la maniere de le planter & de le multiplier, les Mélanges de feu M. Reichardt ».

» La saveur acide de ses graines rouges, quand elles sont seches, a donné à penser qu'elles contenoient un sel acide essentiel, facile à s'en séparer. Pour l'obtenir, on en a fait cuire quelques livres, dont le bouillon a déposé de petits crystaux d'un brun foncé, mêlés de gomme. Pour avoir des crystaux sans mélange de gomme, on a pris deux livres de ces graines, on les a mises dans une étamine, couvertes d'eau bouillante, qu'on a filtrée, &c. Les crystaux en étoient encore bruns, le résidu de la gomme a été dissipé par des lavages réitérés, & on a obtenu cinq dragmes de crystaux blancs & transparens ».

(*Extrait de l'Esprit des Journaux*).

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 30 Janvier.*

» L'Angleterre, dit un Observateur, a laissé aux Hollandois la liberté de pêcher paisiblement le hareng sur les côtes d'Ecosse. Ils tiroient annuellement des sommes immenses de cette indulgence impardonnable de notre part, en ce qu'elle étoit diamétralement opposée aux intérêts de nos propres Pêcheurs. Ce n'etoit pas assez, l'Angleterre leur a permis encore d'apporter à nos Marchés toute espece de poisson, en quantité illimitée; ensorte que dans un seul jour, on en a vu arriver souvent au-delà de 30 barques chargées. On pourra se former une idée du profit qu'ils faisoient sur cette branche d'importation, lorsque l'on sçaura que l'article seul du turbot, qu'ils péchoient jusqu'à l'embouchure de la Tamise, leur rapportoit plus de 12000 liv. sterlings par saison, qui ne dure que trois mois ».

Sous l'Administration du célébre Pitt, il a été question de fortifier Milford-Haven, Port considérable dans la Province de Galles; on avoit commencé d'y ériger quelques ouvrages qui ont coûté au-delà de 40 mille liv. sterl.; mais ils étoient si mal entendus qu'on a été obligé de les discontinuer. Un Ingénieur très-éclairé s'est rendu dernierement à Milfort, & après y avoir examiné l'état du lieu, il dit dans son rapport » que dans le centre de l'embouchure du Port, il y a un rocher, » & que sur les deux rivages opposés, » dont la situation est fort élevée, on » peut construire, à peu de frais, » des forts, des batteries pour la défense du Port, ainsi qu'un Arsenal de » Marine dans lequel il seroit aisé de » pratiquer 50 bassins pour la construction d'autant de vaisseaux de ligne ». Ce projet va, dit-on, être exécuté & poussé avec vigueur.

Le Capitaine d'un bâtiment sorti de la Tamise, avec un chargement en provisions, destiné pour Gibraltar, a écrit à ses Commettans qu'il a échappé à la vigilance de Don Barcelo, & qu'il a disposé de sa cargaison à 300 pour 100 de profit : il ajoute qu'un tonneau de pommes de terre, pesant 2000 livres, lui a rendu 120 liv. sterl. Elles se sont conséquemment vendues 14 sous la livre, près de 28 sous de France. A Londres, où rien n'est à bon marché, on en a communément trois livres pour un sou.

Extrait d'une Lettre de Greenoock, le 18 Janvier. » Le brigantin la *Nancy*, Capitaine Livingstone, est arrivé ici le » 16 de la Bermude, d'où il est sorti » le 19 du mois dernier. Il rapporte, » que le 18 Octobre, cette Isle a essuyé un ouragan affreux, qui a jetté » sur ses côtes plus de 50 bâtimens, que » plusieurs ont coulé à fond dans cette » latitude, & d'autres ont été naufragés, & leurs débris jettés à la côte; » mais que quoique beaucoup de maisons dans la Ville de Saint-Georges » aient été renversées, & une quantité innombrable d'arbres déracinés » & enlevés par la violence du vent, » il n'y a que très-peu de personnes » qui aient péri sur cette Isle. C'est le » premier bâtiment qui soit arrivé de » la Bermude depuis cet ouragan; & » comme son passage a été trés-court, » les avis qu'il apporte, détruisent les » détails désolans qui ont été publiés » sur le sort de cette Isle ».

I I.

Nouvelles de l'interieur du Royaume.

De Marseille, *le 3 Février.*

Depuis le 23 Janvier jusqu'au 30, il est arrivé ici 38 bâtimens, entre autres, le chebec le *Singe*, venant du Port-au-Prince, & le pinque la *Vierge-du-Rosaire*, venant du Cap-François, tous deux chargés de sucre, café, indigo & coton.

D'Usez, *le 24 Janvier.*

Suite & fin de la Notice sur l'Histoire naturelle du Diocèse d'Usez, tirée de l'Histoire naturelle du Languedoc, par M. de Genssane.

» Le territoire depuis Saint-Ambrois & Saint-Julien, jusques à Auson, est fort montueux. Il consiste en roches & terres calcaires garnies de vignobles & de beaucoup de mûriers. Il y a ici le long de la Sèze, une petite plaine d'excellentes terres labourables, & quelques prairies, le tout en bon état ».

» On trouve au lieu de la Begude, près d'Auson, une forte source bitumineuse qui jette beaucoup d'huile de Pétrole, ou plutôt de bitume liquide; il seroit aisé de l'exploiter & d'en tirer des huiles de Pétrole de différentes qualités; sçavoir, une huile très-blanche comme l'huile d'olive, une seconde fort verte, & enfin une troisieme, rouge, de couleur de vin. Outre ces huiles, on peut en extraire une graisse excellente pour graisser les voitures ».

» Depuis Auson jusques à Lussan, en côtoyant la haute montagne du Bonquel, ce ne sont presque plus que des montagnes incultes & calcaires ».

» Les montagnes des environs de S. Laurent de la Vernede sont remplies de très-bonnes terres à foulon; & on fait à Saint-Quintin, près ce lieu, d'excellents creusets & quantité d'autres ouvrages de poterie ».

» Usez tire son bois taillis du terroir, depuis Lussan jusques à Montaren ».

» On trouve des marnes de différentes especes aux environs de Venezobre & de Mejanes. Tous ces cantons jusques à Alais, quoique pierreux, sont néanmoins couverts de mûriers & d'oliviers, de quelques terres labourables & de beaucoup de vignobles ».

» En général, ce Diocèse renferme une quantité considérable de minéraux de toute espece. Les charbons de terre y sont fort communs. M. de Genssane, d'après l'examen qu'il en a fait, se croit en droit de conclure que les charbons de terre ne sont point des forêts ensevelies par des événemens extraordinaires, comme on l'a cru jusques ici; mais que ce sont des véritables couches de vase déposées par la mer & successivement pénétrées par des exhalaisons bitumineuses qui s'élevent du sein de la terre, & qui y déposent leur bitume. Ces matieres se condensent peu à peu, & acquierent un degré de pétrification & de consistance qui forme le fossile en question ».

» Les principales récoltes du Diocèse d'Usez consistent en soies, en vins, presque tous de bonne qualité, en huiles & en châtaignes. Il y a d'excellents fruits, mais en petite quantité: les fourrages y sont communément rares, parce qu'il y a peu de prairies, & à tout prendre, les récoltes en bleds ne forment pas la moitié de la consommation de ce Diocèse. La montagne n'en a presque pas; les Peuples n'y vivent en quelque sorte que de leur Commerce & de l'échange de leurs denrées. Il nous a paru, ajoute l'Auteur, qu'il n'y a point assez de chemins de communication, & ceux qui y existent, sont d'ailleurs mal entretenus ».

» Un pays, comme celui-ci, tout entrecoupé de montagnes, & dont les productions changent d'un endroit à l'autre, exige nécessairement des chemins de communication pour la facilité des échanges ».

» On ne nourrit dans tout ce Diocèse que des bêtes à laine, elles n'y sont pas même nombreuses en comparaison de bien d'autres endroits de la Province. Les engrais ou fumiers ne peuvent par conséquent qu'y être très-rares; en revanche, on y trouve beaucoup de marnes dont, jusqu'ici, on n'a fait aucun usage, faute d'en connoitre les propriétés; on n'en connoit pas même le nom dans la plupart de ces endroits ».

DE LYON, *le 2 Février.*

M. notre Intendant a fait publier le 17 Janvier de cette année une Ordonnance, par laquelle ce Magistrat fait défenses à toutes personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, particulierement aux Cafetiers & Cabaretiers, d'acheter, vendre, tenir dans leurs maisons, ou souffrir qu'il y soit présenté aux Joueurs, aucuns jeux de cartes qui n'auroient pas été fabriquées avec les papiers de la Régie, & qui ne porteroient pas la bande de contrôle du Régisseur, à peine de mille livres d'amende.

DE LILLE, *le 31 Janvier.*

Lettre sur la Population de cette Ville, par M. Craisme, Medecin surnumeraire à l'Amphithéatre de l'Ecole Militaire de Lille, aggrégé au College & chargé de la visite des Pauvres de la Paroisse de S. Sauveur.

» Si la Population fait le bonheur & l'avantage des Etats, & en particulier des Provinces, la Flandre Françoise peut être regardée dans le Royaume, dans ses proportions, comme la Province la plus peuplée, & où l'Agriculture, le Commerce & les Arts utiles à la vie sont au plus haut degré. Sans vouloir en déduire les raisons politiques, j'ose avancer que la fécondité du sexe, le louable & imitable usage où sont les meres d'alaiter leurs enfans, & enfin les mœurs qu'on y conserve encore, contribuent infiniment à la grande Population de nos Villes & de nos campagnes ».

» L'événement suivant, qui regarde la fécondité, m'a déterminé à ces réflexions & aux recherches conséquentes ».

» Le 26 Juin 1780, Marie-Joseph Broniard, femme de Jean Baptiste-Joseph Prevot, Habitant de la Paroisse de S. Sauveur, âgée de 37 ans, grosse de sept mois, & pour la onzieme fois, est accouchée à huit heures du soir, après 24 heures de travail, de quatre enfans, dont deux garçons & deux filles, lesquels successivement ont été baptisés à la Paroisse, étant tous quatre bien constitués, pleins de vie & même de force, ainsi qu'on a pu en juger par leurs cris & leurs mouvemens ».

» Un de ces enfans est mort le 27, & les trois autres le 29. J'observerai que la charité des Habitans, excitée par ce spectacle nouveau, & par la misere des pere & mere, a pu contribuer à abréger la vie de ces enfans, & a mis la mere elle-même en danger d'être étouffée par l'affluence des curieux, qu'une Sentinelle posée à la porte suffisoit à peine à contenir pendant trois jours. Cependant la mere se rétablit très bien ».

» Quoique je sois fort éloigné de croire que les accouchemens de plusieurs enfans soient ceux dont l'on conserve plus de Citoyens, je rapporterai cependant en faveur de la fécondité des femmes de Lille, les faits constatés dans les registres de la seule Paroisse de S. Sauveur, par rapport aux jumeaux & trijumeaux qu'on y a baptisés depuis 1760 jusqu'à l'époque du 26 Juin 1780 ».

» Il s'y trouve deux cents dix-sept baptêmes d'enfans jumeaux & trijumeaux en cent sept accouchemens, parmi lesquels il y avoit cent deux garçons & cent quinze filles ».

» On peut juger de ce qui a pu se passer dans les six autres Paroisses de cette Ville pendant cette époque, & combien aussi de pareils accouchemens, souvent laborieux & contre nature, ne permettent pas toujours que les enfans soient baptisés à l'Eglise, & par conséquent, restent inconnus dans les registres ».

» Cette Paroisse de S. Sauveur me fournit encore le fait suivant. Un Serrurier y a fait baptiser, dans le siecle dernier, 82 enfans de deux femmes ».

» Un Négociant de cette Ville a fait baptiser, de nos jours, sur la Paroisse de S. Etienne, 42 enfans de deux femmes; cette famille qui s'est trouvée rassemblée à 28 enfans pendant la guerre de 1740, a mérité la protection & la curiosité de Monseigneur le Duc d'Orléans, lors de son premier voyage en Flandres ».

» Je ne peux me dispenser d'ajouter qu'un de nos Citoyens distingué dans les Sciences, encore existant, ainsi que Madame son épouse, a fait baptiser sur la Paroisse de S. Pierre sept enfans de trois couches, en trois années ». (*Extrait du Journal de Médecine*).

DE PARIS, *le 15 Février.*

Edit du Roi, portant création de six millions de rentes viageres. Donné à Versailles au mois de Février 1781.

» LOUIS, &c. Les besoins de la guerre dans laquelle nous nous trouvons engagés, nous obligeant à ouvrir un emprunt, nous nous sommes déterminés à créer six millions de rentes viageres, aux mêmes conditions que les précédentes, mais exemptes de toute espece de retenue. C'est un sacrifice que les circonstances exigent de notre sagesse ; mais ce n'est pas moins un engagement contracté de bonne foi, & dont nous maintiendrons soigneusement l'observation ».

» En même tems, nous étant fait rendre un compte exact de la situation de nos Finances, & desirant de connoitre si nous serions forcés de mettre un impôt pour servir de gage à cet emprunt, nous avons vu, avec satisfaction, que l'état de nos revenus ordinaires surpassoit celui de nos dépenses ordinaires de vingt-sept millions, en y comprenant dix sept millions appliqués à des remboursemens : & comme, aprés y avoir fait beaucoup d'attention, nous n'avons rien vu dans cet état de nos Finances, & dans le compte qui nous a été rendu, qui exigeât du secret, nous avons cru qu'en en permettant la publicité, il n'en pouvoit résulter que des avantages, & nous avons suivi, sans peine, une marche simple & ouverte, qui, quoique nouvelle, dans les affaires publiques, nous a paru s'accorder avec les principes que nous avons adoptés ; car autant nous avons à cœur de préserver nos Peuples de nouveaux impôts permanens, autant il importe à notre justice de manifester le soin que nous prenons de la sûreté des personnes qui, dans des circonstances difficiles, nous donnent des preuves de leur confiance ; & en admettant ainsi nos fideles Sujets à la connoissance de l'état de nos Finances, nous croyons les rapprocher de nous, & entretenir de plus en plus cette unité d'intérêt & ce rapport de confiance, qui font la force des Etats & le bonheur d'un Monarque. A ces causes, &c. ».

Cet Edit contient dix articles dont voici le précis. Sa Majesté créé six millions de livres actuelles & effectives de rentes viageres, qui seront hypothéquées sur tous les deniers provenants des droits d'Aides & Gabelles & Cinq grosses Fermes. Ces rentes pourront être acquises sur une seule tête, à raison de dix pour cent par an, sur deux têtes, à raison de neuf pour cent par an ; sur trois têtes, à raison de huit & demi pour cent par an ; & sur quatre têtes, à raison de huit pour cent par an : le tout sans distinction d'âge & au choix des Acquereurs. Les arrérages desdites rentes seront exempts à toujours de la retenue du dixieme d'amortissement, des vingtiemes, quatre sous pour livre du premier vingtieme, & de toute autre imposition généralement quelconque qui pourroit avoir lieu par la suite. Les constitutions particulieres ne pourront être moindres de cinq cents livres de principal. Le Bureau sera ouvert au Trésor Royal, immédiatement apres la publication du présent Edit. Lesdites rentes créées par le présent Edit, ne pourront être retranchées ni réduites en aucun tems, pour quelque cause & sous quelque prétexte que ce puisse être. Toutes personnes, de quelqu'âge, sexe & condition que ce soit, même les Religieux & Religieuses, qui peuvent avoir quelque pécule, pourront acquérir lesdites rentes, en faire passer les contrats sous les noms qu'ils voudront choisir, avec les réserves de jouissance, & autres clauses & conditions qu'ils jugeront à propos. Les arrérages desdites rentes seront payés de six mois en six mois, par les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, en la même forme & maniere que les autres rentes viageres. Les Etrangers non naturalisés, demeurants dans le Royaume, même ceux demeurants hors du Royaume, pourront acquérir lesdites rentes ; & lesdites rentes seront exemptes de toutes Lettres de marque & de représailles, droits d'aubaine, bâtardise, confiscation ou autres, &c.

Cet Edit a été enregistré au Parlement, toutes les Chambres assemblées, le 13 Février 1781.

EXTRAIT des Registres de la Société Royale de Médecine.

La Société Royale, ayant reçu de

puis peu deux paquets de pois, feves, lentilles & autres graines légumineuses remplies d'insectes; l'un envoyé de Vire en Normandie, par M. Poliniere fils; l'autre de Meslerant, par M. Fournier, Chirurgien, l'un & l'autre ses Correspondans, nous a chargé d'en faire l'examen.

En ouvrant ces paquets, nous avons trouvé quelques-uns de ces insectes vivans & sortis des graines en question, dans lesquelles on voyoit les trous qu'ils y avoient formés, & qui étoient vuides, tandis que les autres étoient encore renfermés dans les graines, les uns vivans, & quelques-uns morts. Il est aisé de distinguer les graines ainsi attaquées, par une tache ronde un peu obscure qui paroit à travers son écorce ou sa pellicule, & qui est due ou à la couleur noire de l'insecte qui est dessous, ou au vuide formé par la cavité qu'il a creusée. Cet insecte, d'un noir brun, couvert en quelques endroits d'un duvet qui forme quelques taches blanchâtres, est long de deux lignes environ, & un peu moins large: c'est le *Mylabris à croix blanche*, décrit dans l'Histoire des Insectes des environs de Paris, tom. 1, pag. 267, nº. 1. Ce petit animal, approchant du charançon, dont cependant il differe par la forme de ses antennes, & par quelques autres caracteres, constitue un genre particulier, qui paroit n'avoir point été connu du célébre Linné, ou qu'il aura confondu avec le charançon. Sa larve perce les graines légumineuses lorsqu'elles sont jeunes & tendres, se nourrit de leur substance, y forme une cavité ronde dans laquelle elle se loge, y accomplit sa métamorphose, & se change en insecte à étui, qui ne sort de son réduit qu'au bout d'un certain tems. On trouve souvent les lentilles, les pois, les feves de marais & autres plantes légumineuses attaquées par ces insectes; mais jamais ils n'ont été plus communs que dans les graines de l'année derniere 1780. Les lentilles & les pois n'en contiennent qu'un; mais les feves de marais, beaucoup plus grosses, en renferment souvent deux, & quelquefois jusqu'à trois, mais dans autant de loges ou de trous séparés.

Ces insectes ayant été beaucoup plus abondans cette année, bien des personnes ont banni de leurs tables les graines légumineuses; leur usage a même été proscrit par Arrêt du Parlement de Bretagne, d'après ce qui est rapporté dans le Journal de M. Buc'hoz, dont nous ferons mention plus bas. On ne peut trop applaudir à la prudence & aux vues sages & patriotiques des Magistrats qui ont rendu cet Arrêt. Cet insecte coléoptere, ou à étui, doit, ainsi que ceux de la même section, participer plus ou moins au sel âcre & caustique dont abondent en général les coléopteres, & dont on éprouve d'une maniere évidente les effets dans les cantharides. Il seroit donc à craindre qu'en faisant usage de graines où se trouveroient en grand nombre ces insectes, on n'éprouvât des douleurs de vessie, des ardeurs d'urine; qu'on ne rendît des urines sanguinolentes, & peut-être qu'il ne s'ensuivît des coliques & des douleurs d'entrailles; accidens qu'éprouvent ceux qui ont eu le malheur de prendre une certaine dose de cantharide, soit imprudemment, soit par quelque méprise. Mais, comme la proscription de ces especes de légumes prive le Peuple & les gens de la campagne d'une ressource qui leur est souvent très-nécessaire, quelques Naturalistes se sont occupés des moyens d'empêcher les mauvais effets de ces insectes, & de rendre l'usage de ces graines exempt de tout danger; on ne peut trop applaudir à leur zele & à leurs recherches. On trouve un de ces moyens décrit dans le Journal de M. Buc'hoz, intitulé *la Nature considérée sous ses differens aspects*, seconde époque, nº. 2, Feuille du 30 Janvier 1781, pag. 56. Il consiste à étendre ces pois infectés d'insectes, à y graver des sillons, & à mettre du foin entre ces sillons, pour que l'insecte en sorte & aille chercher un autre séjour: tels sont les termes du Mémoire. Mais outre que cette opération est longue & vetilleuse, & par conséquent impraticable à des Paysans occupés à d'autres travaux, elle ne peut obvier à tous les inconvéniens. Plusieurs insectes périssent, renfermés dans les pois & les feves, qui resteront remplis & infectés de leurs cadavres. D'ailleurs l'insecte vivant, en sortant de sa loge, y laisse la dépouille de sa larve; ainsi, par ce moyen, on di-

minue le danger & les inconvéniens, mais on ne les détruit pas totalement. Il est un autre moyen, plus simple, plus court & beaucoup plus facile. Tous les pois & toutes les feves ne sont pas attaqués par ces insectes ; il n'y en a qu'un nombre. Dans ces derniers, le vuide que fait l'insecte dans la graine, laisse à sa superficie une tache ronde plus obscure & facile à appercevoir ; ce qui fait distinguer les graines gâtées. Le vuide rend ces graines plus légères, tandis que les graines saines sont plus pesantes. Il ne s'agit donc que de jetter le mélange de graines altérées dans une terrine pleine d'eau. Toutes celles qui sont saines tomberont au fond, tandis que celles qui sont piquées d'insectes surnageront, & l'on pourra les séparer aisément avec une écumoire. Ainsi on pourra faire usage de ces légumes sans aucune crainte. Ce moyen, employé dans plusieurs Provinces, est très-suffisant, même pour la circonstance actuelle.

Il resteroit à examiner pourquoi ces insectes ont été observés en beaucoup plus grand nombre l'année derniere 1780, qu'ils ne le sont communément. Outre les paquets envoyés à la Société, plusieurs Particuliers, des Provinces entieres se sont plaints de ce fléau ; & l'un de nous a déjà été consulté en particulier sur cet article, par M. Adam, Médecin de la Faculté de Caen. Peut-être la chaleur vive de l'été dernier a-t-elle été plus favorable à la propagation de ces insectes. La différente température de l'air est plus ou moins propre à certains insectes. En 1743, on vit une quantité immense de la chenille qui vit sur le *carduus tomentosus acanthi folio*, & qui donne le beau papillon appellé la *Belle-Dame*, tandis que pendant les dix années suivantes, ce même papillon devint si rare aux environs de Paris, que l'espece en paroissoit perdue. Il y a 15 ans, nous vîmes ici une nombreuse quantité de cantharides, qui dévoroient non-seulement les frênes, mais beaucoup d'autres arbres : leur odeur se faisoit sentir dans les promenades, & il en tomboit des nuées en secouant les arbres, quoique cet insecte soit ordinairement rare à Paris. L'année derniere, on a été infecté par les papillons-teignes qui ont dévasté les étoffes & les fourrures. Probablement ce même Eté a été favorable à la production des Mylabres, qui peut-être paroitront plus rarement d'ici à quelques années. *Signé*, GEOFFROY & MAUDUYT. *Au Louvre, ce 6 Février* 1781.

Je certifie que l'Extrait ci-dessus est entierement conforme à l'Original contenu dans les Registres de la Société Royale de Médecine. *Signé*, VICQ-D'AZYR, Secretaire Perpétuel.

Nos Lecteurs doivent se rappeller les Observations de M. Putod de Thievant, Médecin à Fougeres, sur l'usage dangereux des pois secs de cette année, que nous avons insérées dans notre Gazette du 30 Janvier dernier, No. 9.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

EXTRAIT des Observations météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 jusqu'au 31 Janvier 1781.

Vents dominants, ouest, sud-ouest & nord-est.

Thermometre. Plus grand degré de chaleur, 9 degrés 3, le 21 ; moindre degré de chaleur, 5 degrés 5 de condensation, le 13.

Barometre. Plus grande élévation du mercure, 28 pouces 3 lignes 2, le 6 ; moindre élévation du mercure, 27 pouces 2 lignes 7, le 24.

Quantité de pluie. 14 lignes 10, tombées en quatorze jours. Evaporation, 12 lignes 0.

Aiguille aimantée. Sa déclinaison, 19 degrés, 55 minutes, 44 secondes.

Température, froide sans grande gelée, & humide sans beaucoup de pluie.

Maladies. Douleurs de rhumatisme assez communes ; les fluxions de poitrine ont été communes dans nos environs.

Productions de la Terre. Les bleds sont beaux, quoiqu'il ne soit tombé que fort peu de neige, & que la terre ait été gelée depuis le 3 jusqu'au 16.

Signé, COTTE, Prêtre de l'Oratoire, &c.

I I.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 17 Février 1781.

Or de Portug. à . . .	738 l.	f.	marc.
Du Mexique à . . .	732		
Du Pérou à	724		
Les guinées à . . .	736		
Ducats à	99		once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	103		
Or à 20 karats à . .	86		
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	10	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10	
Piastres à	49		

I I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 14 Février 1781 au Samedi 17 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 18, 19 à 20 liv.; le seigle, de 11 à 12 liv.; l'orge, de 11 l. 10 s. à 12 l. Le froment à la Grêve, de 18, 19, 20 à 21 l.; le seigle, 11 à 12 l.; l'orge, 11 à 12 livres *le septier* Farine blanche à la Halle, de 36, 40 à 41 livres; bis-blanc & bis, de 24, 26, 28, 30, 32 à 34 liv. *le sac* pesant 325 liv.

I V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 10 Fév. 1781 au Samedi 14 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 livres; *id.* à la Grêve, de 18, 19, 20 à 21 liv. *le septier*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 13 Février 1781, de 45 à 47 liv.; *id.* nouveau, de 42 à 44; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 42 à 43 liv.; *id.* nouv., 40 à 41; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 18 à 20; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 39 à 40; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 36 à 38; le cent de paille, de 17 à 20; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 34 à 37 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres.
	PAIEMENT DU MERCREDI 14 FÉVRIER 1781.		
18.	M. Radix	Mercredi.	M.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	M.
27.	M. de France	Mercredi.	M.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	M.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	M.
11.	M. Boutray	Mercredi.	M.
	PAIEMENT DU JEUDI 15.		
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	M.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	M.
12.	M. Alissant	Jeudi	M.
14.	M. Nau	Jeudi.	M.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	M.
	Ancien Clergé.		
2.	M. Dutartre.	t. l.	*Année* 1780.
	PAIEMENT DU VENDREDI 16.		
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	M.
2.	M. Boscheron	Vendredi.	M.
21.	M. Patu.	Vendredi.	M.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	M.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	M.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES

CHANGES du 16 Février 1781.

Amsterdam, ...	52 ¾	Cadix, ...	
Londres, ...	30 3 8e.	Livourne, ...	
Hambourg, ...	188 ¼	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Rois* . . .	⅝ P

DU VENDREDI 16 *Février* 1781.

1780. Lot. Roy. .	1150 l.	1785	
1781. *Primes.* . .	200	1786 . . .	125 .
1782		1787 . . .	113 l.
1783	105	1788	
1784	155	1789	

Fév. 1781.		*Du* 14.	*Du* 15.	*Du* 1
Comp. des Indes.	Actions	1935	1930	1930 27 ½
	D° 16/25	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	D° 8es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	D° 25es	. . . . .	80	. . . . .
	Empr. d'Oct.	. . . . .	404	400 402
Rescriptions.		7 7 ¼ ½ ¼ p.	7 ¼ ½ ¼ p. .	8 8 ¼
Bil. des Ferm.		1 ½ ¼ p. . .	1 ¼ p. . . .	1 ¼ ½
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 17

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 17 Février.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

AFRIQUE.

DE TANGER, *le 28 Décembre.*

TOUS les Espagnols & les Consuls Etrangers qui résident ici, se rendirent le vingt-trois de ce mois, d'après l'ordre qu'ils en avoient reçu, au Château de cette Ville. On fit en leur présence lecture de deux Déclarations ou Manifestes du Roi de Maroc. Dans la premiere, ce Prince expose les griefs qu'il croit avoir contre les Anglois. La seconde roule sur les marques d'amitié que le Roi d'Espagne lui a données en diverses circonstances, & sur la reconnoissance qu'il doit à ce Monarque.

Le Roi de Maroc se plaint, entre autres choses, des faits qui suivent :

» 1°. S. M. ayant envoyé un de ses » vaisseaux à Londres, avec vingt mille » écus forts, pour les employer en di- » verses marchandises, qu'Elle recom- » mandoit aux Ministres Anglois, ceux- » ci feignirent de n'avoir pas entendu » la commission, & renvoyerent le » Commissionnaire à Tunis, après avoir » mal employé toute la somme, ou la » plus grande partie ».

» 2°. Tabar-Feniz ayant été envoyé » à la même Cour, en qualité d'Am- » bassadeur du Roi de Maroc, avec » une grande quantité de cuivre pour » en faire de l'artillerie, les Anglois » envoyerent seulement, comme en pré- » sent, quelques petits canons avec » quelques affuts, lesquels canons cre- » verent aux premiers coups ; cepen- » dant les Anglois ne se sont point mis » en peine de tenir compte ou de faire » remettre la valeur du cuivre, qui étoit » considérable, & qui n'avoit pas été » employé ».

» 3°. Le Consul d'Angleterre à Tan- » ger ne s'est appliqué qu'à brouiller le » Roi de Maroc avec les Espagnols, » & avec ses propres Sujets, en décré- » ditant la bonne harmonie qui regnoit » entre lui & les Espagnols, en exci- » tant les Sujets à désobéir aux ordres » donnés par leur Souverain, en faveur » des Espagnols, & à insulter ces der- » niers de paroles & d'effets. Outre » cela, il a suborné les Mores de la » Côte jusqu'à Ceuta, pour qu'ils fis- » sent le plus de dommage qu'ils peu- » vent aux bâtimens Espagnols qui s'en » approchent. Tel est le procédé des » Anglois, & la reconnoissance des fa- » veurs que le Monarque Africain leur » a accordées ».

Voici maintenant quelques-uns des motifs sur lesquels est établie la résolution que le Roi de Maroc a prise de préférer l'amitié de Sa Majesté Catholique, & de favoriser en tout les intérêts & le Commerce de la Nation Espagnole.

» Le Prince More ayant permis à toutes les Nations de l'Europe de tirer des grains de ses Etats par Fedala, le Roi

d'Espagne, satisfait de l'avantage que ses Sujets en retiroient, lui fit présent de 50000 Duros, & de 200 Esclaves, outre le prix des grains ».

» Un bâtiment de guerre Marocain presque hors d'état de servir, fut remis en si bon état aux frais de Sa Majesté Catholique, qu'il devint la terreur des Algériens, & ce même Monarque entretint à ses frais le Reis & l'Equipage pendant neuf mois ».

» Le Roi de Maroc envoya à Cadix 40000 écus forts, pour les troquer contre de l'or, & ils passerent sous le nom & pour le compte du Roi d'Espagne, afin que ces fonds fussent plus assurés. Enfin le Roi d'Espagne en a agi si gracieusement avec le Roi de Maroc, lorsque les Domaines de ce dernier se sont trouvés dans le besoin, qu'il les a pourvus de toutes sortes de grains & de comestibles; de façon que le pain & les fruits qui venoient sur la table du Monarque Marocain, & le bled qui croit dans la plupart de ses Provinces, sont venus d'Espagne ».

La lecture de ces deux Pieces étant achevée, les Ministres Marocains demanderent aux Consuls ce qui leur en sembloit? Ceux-ci ayant applaudi au procédé du Roi de Maroc, on les pria d'en tirer des copies & de les envoyer à leurs Cours.

POLOGNE.

DE DANTZICK, *le 15 Janvier.*

Le nombre des navires venus en ce Port, dans le courant de l'année 1780, non compris celui des bâtimens chargés de bois à brûler, est de quatre cents cinq, parmi lesquels il y en avoit cent dix Hollandois. Il en est sorti 412. Trois navires Hollandois resteront ici pour y passer l'hiver. La quantité de grains de toute espece, arrivée de la Pologne & des environs, monte à 13072 lasts; l'exportation de cette denrée a été ici de 19330 lasts. Nous nous appercevons chaque année que nous ne recevons plus de la Pologne d'aussi grandes fournitures de bled que ci-devant; ce qui vient de ce qu'il en passe une partie considérable à Elbing. Il ne reste plus dans nos magasins que 5900 lasts de froment & 8000 de seigle; aussi le prix des grains est-il beaucoup haussé, sur-tout depuis que l'importation des grains en Angleterre y a été déclarée libre.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 28 Janvier.*

Le 19 de ce mois, l'Amirauté & la Compagnie des Indes ont reçu par un Exprès l'agréable nouvelle de l'arrivée à Crookhaven, de onze de ses vaisseaux venant de l'Inde; ils sont entrés en ce Port sous le convoi de cinq vaisseaux de guerre. Cette Flotte étoit partie de Madrass le 7 Avril, & de Sainte-Hélene le 5 Novembre de l'année derniere. La totalité de ce convoi n'est point arrivée; on attend encore trois vaisseaux.

Sir Thomas Rumbold, Gouverneur de Madrass revient sur un de ces vaisseaux. On assure que dans l'espace d'environ trois ans qu'il a resté dans l'Inde, il a trouvé le moyen d'amasser 1500 mille liv. sterl., dont il en a 200 mille à bord avec lui. Six vaisseaux de ligne ont ordre de croiser dans le canal pour protéger la rentrée de cette Flotte en Angleterre; elle est évaluée à près de deux millions sterl.

L'escompte des billets de la Marine est actuellement à 13 pour cent, & on s'attend à le voir dans peu de jours à 15 & peut-être à 18 pour 100. Les actions appellées les trois pour cent, sont à 56 & demi. Les longues annuités se vendent aujourd'hui au denier 15, plus un cinquieme, & avant l'ouverture de cette caisse, elles tomberont au dessous de 15. En un mot, tous nos fonds publics sont dans une décadence alarmante.

» La guerre que nous avons déclarée à la Hollande, dit un de nos Politiques, fait ici & ailleurs beaucoup de sensation. Nos Manufactures & notre Commerce en souffrent prodigieusement, d'autant plus que les Hollandois faisoient un trafic immense des productions ou Fabriques d'Angleterre; & l'on doit convenir que de toutes les Puissances qui conservent la neutralité, il n'y en a pas une qui ait une Marine Marchande & des capitaux plus considérables que les Hollandois; d'où il

faut conclure que tant que nous aurons la guerre avec eux, nous ne pourrons esperer de voir hausser le prix des marchandises. La disette commence à regner parmi les Artisans, & les esprits sont si mal disposés, que l'on craint que leur mécontentement n'éclate par une révolte générale ».

Sur la proposition du Lord North, les Communes assemblées en Comité ont résolu d'accorder 80000 liv. sterl. pour procurer des secours immédiats à l'Isle de la Barbade, & 40000 pour celle de la Jamaïque. Ces sommes seront soldées sans aucune déduction, & employées sans délai, d'après l'avis de S. M., à secourir ceux qui ont le plus souffert dans ces Isles.

Extrait d'une Lettre des Cayes. » Il nous est arrivé depuis quelques jours, plusieurs bâtimens de Curaçao; un d'eux a relâché à la Jamaïque, poussé par un vent affreux, qui a fait les plus grands ravages dans cette Isle. Ils nous apprennent que la prise du convoi Anglois, faite le 10 Août en Europe, par l'Armée combinée, a répandu la plus grande consternation dans toutes les Colonies Angloises, sur-tout à la Jamaïque, où l'on craint de manquer de vivres. A la suite de ce malheur est arrivé le terrible ouragan qui a occasionné des désastres si grands, qu'on ne se rappelle pas que cette Colonie ait essuyé rien de si affreux depuis le tremblement de terre de 1692. Dans les différentes Places de la Colonie, on compte qu'il a péri environ 1500 Blancs. On n'ose pas encore calculer le nombre des Negres ».

Suivant une Lettre d'Antigoa en date du 7 Novembre dernier, cette Isle a été préservée des désastres arrivés dans la plupart de nos Isles: à peine, nous marque-t-on, se ressent elle, des malheurs qui l'ont environnée. Les pluies qu'on vient d'y avoir, sont tombées si à propos que nous avons tout espoir d'avoir une récolte abondante en sucre.

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM, *le* 15 *Janvier.*

Nous esperons voir arriver dans deux mois ou environ neuf vaisseaux de notre Compagnie des Indes Orientales. Deux de ces vaisseaux viennent de Batavia & Zelan; leur chargement consiste en arrack, assa-fœtida, épiceries, vins du Cap de Bonne-Esperance & marchandises en balles; trois de Batavia & de la Chine, chargés en arrack, thé de différentes especes, soie crue, porcelaine & vins du Cap; deux de Bengale & Nigapatnam, chargés en bazin, mousseline, toiles de différentes especes, mouchoirs, soie crue, bois rouge, salpêtre, &c.; & deux de Batavia & du Bengale, dont la cargaison est en arrack & épiceries.

DE ROTTERDAM, *le* 30 *Janvier.*

Les Députés de la pêche de Zelande se sont rendus à Anvers, où ils ont eu une longue conférence avec le Chevalier Yorck, pour lui demander la liberté de la pêche. On dit qu'il a répondu, que n'étant plus revêtu d'aucun caractere, il ne pouvoit les satisfaire sur cet article; que cependant il pensoit que le Roi son Maitre ne s'arrêteroit point à de pareilles minuties, qu'ainsi il croyoit que les Etats dont ils étoient les Députés, pouvoient envoyer à la pêche trois bâtimens, pour lesquels il tâcheroit d'obtenir une sauve-garde.

I I.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

D'USEZ, *le* 20 *Janvier.*

Suite de la Notice sur l'Histoire naturelle du Diocèse d'Usez, tirée de l'Histoire naturelle du Languedoc, par M. de Genssane.

» Tout le territoire qui borde la Sèze depuis S. Ambrois jusqu'à Peires-Males est bien cultivé; il est rempli de vignobles, de mûriers, d'oliviers & de châtaigniers ».

» Nous avions, dit M. de Genssane, une occasion trop favorable, en parcourant tous ces cantons, pour ne pas donner une attention particuliere à l'examen d'un objet qui a plus d'une fois excité l'attention du Ministere; je veux dire, la source & l'origine des paillettes d'or qu'on ramasse dans les principales rivieres auriferes des Cevennes, telles que l'Ardeche, la Sèze, le Gardon ».

» L'idée vraiment déplacée où l'on a été jusqu'ici, que ces paillettes étoient détachées par les ravins des filons d'or cachés dans ses montagnes, & entraînées dans les sables de ces rivieres, a dérouté tous ceux qui ont entrepris ces sortes de recherches ».

» Il faut cependant convenir que ces paillettes qu'on trouve toujours isolées & jamais unies à aucune espece de matrice, & dont quelques-unes sont à peine visibles, n'auroient pas dû faire naitre l'idée qu'elles ont été détachées de quelques maitres filons, qui, comme on sçait, sont toujours composés ou de quartz ou d'une roche cornée ordinairement verdâtre & un peu transparente, & il n'est pas naturel de croire que ces paillettes ayent pu être détachées de ces roches, sans que ces dernieres ayent été brisées en même tems, & sans qu'on n'en apperçut aucun fragment dans ces rivieres; ce qui n'est pourtant pas. Ces considérations, ajoute M. de Genssane, me firent sentir que les paillettes d'or qu'on ramasse dans les rivieres auriferes du Languedoc ne proviennent pas de ces sortes de filons, & qu'il falloit en chercher l'origine ailleurs ».

» C'est dans des terres fauves très-imprégnées d'une substance ferrugineuse que se forment les paillettes d'or. On trouve de ces terres le long de la Sèze, depuis Saint-Ambrois jusqu'au dessus de Maubos, sur la petite riviere de Gagnere, ainsi que le long des côteaux, au dessous du château de Montalet jusques à Roubrac ».

» Après avoir visité les Diocèses d'Usez & d'Alais, M. de Genssane passa dans celui de Montpellier. Arrivé, dit-il, à Saint-Bausile ou Saint-Basile sur l'Eraut, j'y trouvai des Orpailleurs qui s'occupoient à chercher des paillettes d'or le long de cette riviere; ils m'en firent voir une qu'ils venoient de trouver, qui pesoit près d'un gros; elle étoit fort mince, mais large; ils m'assurerent qu'il y avoit peu de tems qu'ils en avoient trouvé une qui pésoit au delà de demi-once. Je leur demandai s'ils trouvoient ces paillettes dans le sable de la riviere; ils me répondirent que non, mais qu'elles se trouvoient entre deux bancs de roche qui traversent la riviere, & qu'ils ne pouvoient en avoir que lorsque les eaux étoient basses; ils m'ajouterent que s'il leur étoit libre de travailler sous une vigne qu'ils me montrerent, & qui borde la riviere, ils seroient bientôt riches, mais que le Propriétaire ne vouloit, pour or ni pour argent, leur permettre d'y toucher. Je voulus d'abord examiner les bancs de roches qu'ils me disoient traverser la riviere, entre lesquels ils ramassoient ces paillettes; mais ils avoient dégradé tout ce qui n'étoit pas recouvert de sable ou par l'eau. Je fus trouver le Propriétaire de la vigne en question, pour lui demander la permission de sonder ces roches au bord de son terrein, il y consentit très-poliment, & m'offrit d'y travailler lui même; comme l'endroit est escarpé & rongé par la riviere, j'eus la facilité d'examiner la nature des terres qui sont au dessus de ces bancs de roches ».

M. de Genssane conclud des observations qu'il a eu lieu de faire, » que cet or se forme dans des roches calcaires, conjointement avec de la mine de fer; que les principes qui constituent l'or ne se mêlent que foiblement avec ceux qui constituent le fer, car ce fer ne contient que depuis une jusqu'à deux onces d'or au quintal, tout au plus, & que les paillettes d'or se forment seules & isolées, & sont de la plus grande pureté, quoique mêlées avec un sable ferrugineux. Voila la raison pour laquelle on ne trouve point de paillettes d'or dans les terres fauves qui ne renferment point en même tems des sables ferrugineux ou des grains de mines de fer, ce qui annonce que les principes de l'or sont analogues avec ceux du fer ».

La suite à un autre Ordinaire.

DE DUNKERQUE, *le 29 Janvier.*

Le 13 Avril 1780, le Corsaire de cette Ville, le *Printems*, s'empara d'un navire Anglois le *Jean & Sara*, qu'il rançonna pour 225 guinées. Ce bâtiment venoit de Hollande, & sa cargaison consistoit en poisson frais. M. le Roi, Armateur du Corsaire, instruit de ce que contenoit la prise qu'il avoit faite & des

dispositions de l'Ordonnance du Roi ; sollicita lui-même la liberté de la rançon, qui répondoit de sa capture, & l'obtint. Le 10 Mai suivant, le Conseil des Prises déclara le *Jean & Sara* de bonne prise. La Chambre du Commerce de cette Ville forma opposition à l'exécution de ce Jugement, & interjetta appel au Conseil d'Etat du Roi, qui par Arrêt du 6 Novembre dernier, défendit aux Armateurs » de » troubler les bateaux Pêcheurs Anglois qui seroient sans armes offensives, même ceux qui se trouveroient » chargés de poissons frais qui n'auroient pas été pêchés sur ces bâtimens, à moins qu'ils ne soient convaincus d'avoir fait quelques signaux » qui indiquent des intelligences avec » les Corsaires ou bâtimens Ennemis ».

DE PARIS, *le 12 Février.*

» Les Gazettes de Saint-Domingue, du 14 Novembre dernier, font l'éloge des soins que s'est donnés le Chevalier de Monteil, commandant l'Escadre du Roi, pour conserver & protéger les bâtimens du convoi déradé de la Martinique. Ce Chef d'Escadre apprit ce désastre à la pointe de Laiguada où il avoit été poussé & forcé de relâcher par l'ouragan qui s'est fait également ressentir aux Isles sous-le-Vent. Il abandonna dès-lors ses projets hostiles pour ne s'occuper que du danger que couroient ces bâtimens, & il fit sur le champ ses dispositions pour protéger les parages où il prévoyoit qu'ils alloient être poussés. Les différentes croisieres qu'il établit eurent le succès qu'il avoit desiré, & il escorta lui-même, jusqu'à la Rade du Cap, les navires l'*Union*, le *Comte d'Artois* & l'*Elizabeth*, qui faisoient partie de ce convoi. Quatre autres navires avoient été jettés sur la côte au sud de Porto-Ricco. Le Chevalier de Monteil y envoya sur le champ une frégate, pour leur donner l'assistance dont ils pouvoient avoir besoin ; il eut aussi la précaution de faire passer au sud de Saint-Domingue le vaisseau du Roi l'*Actionnaire*, pour la sûreté des bâtimens qui y seroient jettés. Enfin il paroit que ce Général n'a rien négligé de tout ce qui pouvoit assurer la conservation des bâtimens du Commerce & des Sujets du Roi dans cette malheureuse circonstance ». *Extrait de la Gazette de France.*

ORDONNANCE du Roi, concernant les Novices-Volontaires-Matelots, en date du 9 Janvier 1781.

» Ceux des Sujets de Sa Majesté, depuis l'âge de 18 jusqu'à 25 ans, qui se présenteront pour être reçus Novices-Volontaires-Matelots, & s'engageront pendant trois ans, recevront, en arrivant au dépôt, 12 liv. de gratification ; ils seront nourris comme les Matelots employés dans les Ports, & auront en outre 12 liv. de paye par mois. Ils seront payés un mois d'avance sur les bâtimens du Roi, pour les voyages de cabotage, & deux mois pour ceux de long cours. Ils auront part aux prises comme les Matelots classés. Ceux qui en se rendant aux Dépôts déserteront, après s'être engagés, seront arrêtés par la Maréchaussée, mis en prison, & perdront les douze livres de gratification. Ceux qui déserteront après avoir été admis dans les Dépôts, outre la privation de la gratification, seront frappés de cordes, en courant deux fois la bouline, pour la premiere fois ; pour la seconde, ils subiront la peine de la cale, & seront ensuite chassés. Ceux qui déserteront des vaisseaux du Roi, seront punis comme les Déserteurs. Les Volontaires seront admis à la demi-solde en cas de blessures. Les veuves & les enfans de ceux qui auront été tués à bord, obtiendront des récompenses, &c. ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

Annonce de Livre.

Notre Journal du mois de Janvier dernier contient les articles qui suivent :

1°. Un *Mémoire* sur *les vers à soie sauvages de la Chine*, par les Missionnaires de Pekin, inséré dans le second volume des *Mémoires sur la Chine.*

C'est dans la vue d'introduire, s'il est

poſſible, dans les Provinces méridionales de la France les vers à ſoie ſauvages, que les Miſſionnaires de Pekin ont fait des recherches ſur ces inſectes. Ils font connoitre les avantages que l'Etat en retireroit.

Après quelques obſervations préliminaires ſur le Commerce de la ſoie à la Chine, & ſur le tems où elle y a été connue, les Auteurs nous apprennent qu'il y a dans ce pays trois eſpeces de vers ſauvages qui produiſent de la ſoie; ſçavoir, ceux du *fagara* ou poivrier de Chine, ceux du frêne & ceux du chêne. Le *fagara* eſt appellé poivrier de Chine, parce qu'il a beaucoup d'analogie ave cet arbre. Sa culture n'exige pas beaucoup de peine, & il ſeroit très-facile de le tranſporter en France; » outre que les graines & leurs coques » ſur tout peuvent tenir lieu de poivre, » ce qui ſeroit un objet pour le Royau- » me, les vers à ſoie de cet arbre ſont » ceux qui donnent la plus belle ſoie » & en plus grande quantité ». Cet arbre réuſſiroit très-bien dans la Provence, le Languedoc & le Rouſſillon.

La Chine poſſede deux eſpeces de frênes; mais celui ſur lequel on éleve des vers à ſoie ſauvages ne differe pas du nôtre. Le chêne de France qui convient à la nourriture des vers à ſoie ſauvages, eſt celui que les Botaniſtes nomment *chêne oriental* à feuille de châtaignier.

Les vers à ſoie ſauvages du *fagara* & du frêne ſont les mêmes & s'élevent de la même façon. Ceux du chêne ſont différens & demandent auſſi à être gouvernés autrement. Nos Miſſionnaires nous donnent ici la deſcription de ces inſectes, qui en général ne ſouffrent aucune gêne & qui ne deſirent que l'indépendance & la liberté. Leur éducation ne demande preſque aucun ſoin; ils vivent à l'air & ſur les arbres mêmes qui leur fourniſſent la nourriture. Pour les garantir des inſultes des oiſeaux & de quelques autres animaux qui leur font la guerre, on étend de grands filets ſur les arbres où ils demeurent.

» Les vers à ſoie ſauvages, diſent les » Miſſionnaires, étant plus aiſés à élever, à bien des égards, que les vers » à ſoie de murier, mériteront peut- » être d'attirer l'attention du Miniſtere » public, à qui ſeul il convient de dé- » cider s'il ſeroit utile au Royaume de » procurer une nouvelle eſpece de ſoie » à celles de nos Provinces, où des eſ- » ſais faits avec ſoin auroient fait con- » noitre qu'on peut réuſſir à les élever. » Il eſt vrai que la ſoie des vers ſauva- » ges n'eſt pas comparable à l'autre, & » ne prend jamais ſolidement aucune » teinture; mais, 1°. elle coûte moins » de ſoins ou plutôt n'en coûte preſque » aucun dans les endroits où le climat » eſt favorable aux vers ſauvages, par- » ce que tout ce qu'on riſque en les né- » gligeant, c'eſt d'avoir une récolte » moins abondante, encore eſt-on mai- » tre de l'avoir plus grande, en multi- » pliant le nombre des arbres qu'on deſ- » tine à ſes vers. 2°. Comme on ne dé- » vuide pas les cocons des vers ſauva- » vages, mais qu'on les file, comme » nous faiſons le fleuret, ils dépenſent » moins de tems & de main-d'œuvre. » 3°. La ſoie qu'ils donnent eſt d'un » beau gris-de-lin, dure le double de » l'autre au moins, & ne ſe tache pas » ſi aiſément; les gouttes même d'huile » ou de graiſſe ne s'y étendent pas & » s'effacent très-aiſément. Les étoffes » qu'on en fait ſe lavent comme le lin- » ge. 4°. La ſoie des vers ſauvages, » nourris ſur des *fagara*, eſt ſi belle dans » certains endroits, que les étoffes qu'on » en fait diſputent de prix avec les plus » belles ſoieries, quoiqu'elles ſoient » unies & de ſimples droguets ».

Les vers à ſoie du chêne éxigent un peu plus d'attention que les autres; ils craignent ſur-tout la ſéchereſſe. Leur ſoie eſt fort inférieure à celle des vers du *fagara* & du frêne. La ſoie qui provient des vers que nourriſſent ces deux arbres, eſt la plus eſtimée; » on en » fait le *Siaokien*, qui eſt très-beau & » très-cher. Ce n'eſt pourtant qu'une eſ- » pece de droguet, mais très fin & d'un » uſé admirable. On fait le *Tſiao-kien* » avec celui des chenillles de frêne, & » le *Takien* avec celui des chenilles de » chêne. Si nos Marchands François, » diſent nos Miſſionnaires, vouloient » acheter à Canton ces trois eſpeces de » droguets, il faudroit qu'ils s'adreſſaſ- » ſent à un homme affidé: car, comme » on fait des droguets de filoſelle, il eſt » facile d'en impoſer à un Etranger ».

II. Plusieurs Extraits de divers Ouvrages ; sçavoir, 1°. un Extrait du *Voyage Minéralogique* fait en Hongrie & en Transylvanie, par M. de Born. 2°. Un second Extrait du deuxieme volume des *Mémoires de la Société Royale de Médecine*. 3°. L'Extrait de deux *Discours* prononcés à l'ouverture de l'Ecole gratuite de Boulangerie, par MM. Parmentier & Cadet de Vaux. 4°. Une Notice des *Recherches sur la rage*, par M. Andry, lues à la Société Royale de Médecine, nouvelle Edition augmentée dans quelques endroits, & suivie du traitement fait à Senlis à quinze personnes mordues par un chien enragé. Les nouvelles cures rapportées dans cette Edition confirment ce que nous avons déjà dit en annonçant la précédente ; sçavoir, que le mercure administré intérieurement & à l'extérieur par les frictions, paroit être un des meilleurs remedes qu'on puisse employer contre cette terrible maladie. Comme on est plus exposé dans les campagnes qu'ailleurs à ce fléau, nous exhortons MM. les Curés, ainsi que les Seigneurs des Villages, & surtout les Chirurgiens, à se pourvoir de cet Ouvrage. Il se trouve à Paris chez Didot le jeune, Quai des Augustins. C'est un in-12 de 566 pag. Il se vend 3 liv. rel. & 2 liv. 10 s. br.

III. La Notice d'un *Manuscrit du Trésor des Chartres*, contenant diverses Pieces des années 1487 & 1488. Nous en avons extrait tout ce qui nous a paru pouvoir servir à donner une idée de l'état du Commerce sous le regne de Charles VIII. Les Pieces qui ont fixé davantage notre attention, sont des Lettres-Patentes portant établissement de Foires & de Marchés dans divers lieux du Royaume. Les plus importantes de ces Chartres sont, 1°. des Lettres-Patentes par lesquelles le Roi établit à Lyon deux Foires franches chacune de 15 jours, l'une commençant le premier Lundi après la Quasimodo, & la seconde le troisieme jour de Novembre ensuivant. On voit par la teneur de ces Lettres, que le Roi, avant de les accorder, avoit nommé une Commission pour *enquerir* conjointement avec les Marchands, tant Nationaux qu'Etrangers, *du lieu plus propice & convenable pour tenir Foires* dans son Royaume. Ces Commissaires s'étant transportés à cet effet dans plusieurs Villes de France, ils reconnurent qu'il n'y en avoit point qui fût plus propre pour remplir les intentions de Charles VIII. que Lyon. Sa situation sur le Rhône & sur la Saône, & à peu de distance de la Loire, lui ouvroit des communications non-seulement avec toutes les Provinces du Royaume, mais encore avec l'Italie, l'Espagne, les Pays du Levant. Ces Lettres furent données à Laval au mois de Mai 1487. Il paroit qu'elles réveillerent la jalousie des Etats du Languedoc. Ils se plaignirent que les Marchands de Lyon, au préjudice des privileges des Habitans du Languedoc, & même des droits du Roi, faisoient venir de Venise par terre à Lyon des épiceries, & autres marchandises. Charles VIII, pour faire cesser ces plaintes, rendit un Edit le 27 Avril 1488, portant défense à tous Marchands & notamment à ceux de Lyon, de faire entrer dans le Royaume aucune épicerie & droguerie ou marchandise du Levant, que par le Port d'Aigues-Mortes & par les autres Ports du Languedoc, en payant les droits d'entrée dus à S. M.

Ces deux Pieces nous ont paru assez importantes pour être rapportées dans toute leur étendue. C'est par la même raison que nous avons fait imprimer, sans presqu'aucun retranchement, des Lettres-Patentes données au mois de Mars 1487, pour l'établissement de deux Foires à Montpellier. Cette Piece est encore très-curieuse. On y voit qu'alors Montpellier étoit fort dépeuplé, & il est à remarquer qu'on reconnoit dans ces Lettres Patentes, que la surcharge des impôts étoit la principale cause de cette dépopulation. De plus, ces mêmes Lettres nous apprennent que dans ce tems-là, le Port d'Aigues-mortes se trouvoit encore en bon état & même florissant.

IV. Un *Mémoire sur les Impositions* dans les Etats du Roi de Sardaigne. Ce Mémoire est extrait des *Mémoires concernant les Impositions & Droits en Europe*. Ouvrage qui n'est, & ne peut être entre les mains de beaucoup de personnes.

I I.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 14 Février 1781.

Or de Portug. à . .	740 l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	732		
Du Pérou à	724		
Les guinées à . . .	738		
Ducats à	99		once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	103		
Or à 20 karats à . .	86		
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	10	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10	
Piastres à	49		

I I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 10 Février 1781 au Mercredi 14 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 17, 18, 19 à 20 l.; le seigle, de 11 à 12 liv.; l'orge, de 10 l. 10 s. à 12 l. Le froment à la Grêve, de 18, 19, 20 à 21 l.; le seigle, 11 à 12 l.; l'orge, 11 l. 10 s. à 12 l. *le sept* Farine blanche à la Halle, de 36, 38 à 40 livres; bis-blanc & bis, de 22, 24, 26, 28, 30 à 34 liv. *le sac* pesant 325 liv.

I V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 10 Fév. 1781 au Mercredi 14 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 livres; *id.* à la Grêve, de 16, 18, 20 à 21 liv. *le septier*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 9 Février 1781, de 45 à 48 livres; *id.* nouveau, de 42 a 44; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 42 à 43 liv.; *id.* nouv., 40 à 41; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 39 à 40; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 37 à 39; le cent de paille, de 19 à 20; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 36 à 38 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	*Noms des Payeurs.*	*Jours ordin.*	
	PAIEMENT DU SAMEDI 10 FÉVRIER 1781		
8.	M. Despeignes	Samedi	M
5.	M. Cauchy	Samedi	M
6.	M. Caron	Samedi	M
16.	M. Le Noir.	Samedi	M
9.	M. de la Rue	Samedi	M
	PAIEMENT DU LUNDI 12.		
23.	M. Masson.	Lundi.	M
26.	M. de la Motte	Lundi.	M
29.	M. Certain	Lundi.	M
28.	M. Creuzé.	Lundi.	M
	PAIEMENT DU MARDI 13.		
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	M
13.	M. Marsollier	Mardi	M
15.	M. Defays	Mardi	M
25.	M. Vieillard	Mardi	M
24.	M. Desplasses.	Mardi	M
Idem.	Gouvernemens.	J.	*Six premiers moi*
	Ancien Clergé.		
2.	M. Roberge	toutes lettres.	*Anné*

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇA

CHANGES du 13 Fé r.er 1781.

Amsterdam, ...	52 5 8e.	Cadix, ...	
Londres, ...	30 5 16e.	Livourne, ...	97
Hambourg, ...	188 ½	Gênes, ...	93
Madrid, ...		Lyon, *Rois* . . .	⅝

Fév. 1781.	*Du 10.*	*Du 12.*	*Du*
Comp. des Indes. Actions	1937 ½	1935 37 ½ . .	1937 ½
D° 16/25	. . . . .	1280	1280 .
D° 8es	. . . . .	252 253 . . .	. . . .
D° 25es	. . . . .	. . . . .	. . . .
Empr. d'Oct.	. . . . .	407	. . . .
Rescriptions.	7 7 ¼	7 ¼ ½ ¼ p. .	7 ½ ¾
Bil. des Ferm.	. . . . .	. . . . .	. . . .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .	. . . . .	. . . . .	. . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'ab est de 24 liv. pour l'année, franc de port par tout le Royau

S'adresser à Paris au Bureau du Journal général de Fr Affiches, actuellement rue Neuve S. Augustin, près de la rue lieu, à l'Hôtel de Croissy. On s'abonne aussi au même Burea Journal d'Agriculture, Commerce, &c.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel,

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Mardi 13 Février.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE CARLSCRONE, *le 30 Décembre.*

IL est arrivé ici un Exprès de la Cour, porteur d'un ordre pour faire travailler avec la plus grande activité à l'équipement d'une Escadre qui sera composée de 16 vaisseaux de ligne, dont quatre de 70 canons, six de 60, deux de 40, trois de 36, & un de 30. Cette Escadre doit être en état d'appareiller au printems prochain, pour protéger notre Navigation & notre Commerce, dans les mers du Nord & dans la Méditerranée.

BRANDEBOURG.

DE BERLIN, *le 26 Janvier.*

La résolution que Sa Majesté a prise de restreindre dans ses Etats l'usage du café, n'a pas manqué d'alarmer les Marchands qui en font le commerce. Ils ont en conséquence adressé des représentations à ce Monarque qui leur a fait remettre la réponse suivante :

» L'usage excessif du café, & les désordres de la contrebande, auxquels » il donne lieu, sont les seules raisons » qui ont engagé Sa Majesté à faire des » Réglemens à ce sujet. Sa Majesté n'avoit en vue que d'interdire l'usage de » cette boisson aux Paysans, Servantes, & aux autres gens qui vivent du » travail de leurs mains : Et comme » Elle n'avoit pour objet que le plus » grand bien de ses Sujets, il est d'autant moins possible d'y déroger & » d'avoir égard à la proposition qui » lui a été faite le 10 de ce mois par » les Marchands ; attendu que la consommation trop grande de cette production étrangere s'étend jusqu'aux » dernieres classes de la Société, & » donne occasion à de grandes contrebandes. *Signé*, FRÉDERIC ».

ESPAGNE.

DE BARCELONE, *le 9 Janvier.*

D. Domingo Nava, Capitaine de frégate, est entré le 5 de ce mois dans cette Rade, avec un des chebecs faisant partie de son Escadre, & six bâtimens chargés de matieres de construction. Le 6, il mit à la voile pour Carthagene, avec deux chebecs & un autre bâtiment qui l'attendoient. Il conduit avec lui un convoi de vingt-trois navires.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 25 Janvier.*

Nous apprenons par des Lettres particulieres écrites de la Barbade, qu'on a tout lieu d'esperer que les plantations

des cannes à ſucre n'y ont point été détruites, comme on le craignoit, par l'ouragan du mois d'Octobre dernier, les racines de ces cannes n'ayant point ſouffert.

Les Habitans de nos Iſles des Indes Occidentales ſe trouvent dans une ſi grande détreſſe, que deux cents mille livres ſterl. ne pourront ſuffire pour fournir à leurs plus preſſans beſoins. La Compagnie des Epiciers, touchée de leur triſte ſituation, a ſouſcrit en leur faveur pour une ſomme de cent livres ſterl. On ne doute pas que cet acte de bienfaiſance ne ſoit imité par d'autres Corporations.

Une Flotte de 20 voiles deſtinée pour Cork & pour les Indes Occidentales, étoit, le 15 de ce mois, à Sainte-Hélene, attendant pour partir le premier bon vent; elle fera route ſous l'eſcorte de trois vaiſſeaux de Roi.

Les eſpeces montant de 7 à 800 mille livres tournois, trouvées à bord du bâtiment de la Compagnie Hollandoiſe des Indes, pris par les frégates le *Monſieur* & le *Perſeus*, arriverent ici le 16 de ce mois ſur deux charriots qui étoient eſcortés par quelques Soldats; on les a verſés auſſitôt dans la Banque.

» La guerre, diſent nos Politiques, » la guerre que nous avons déclarée à » la Hollande a beau être populaire, » on a beau dire qu'elle étoit indiſpen- » ſable, il faut avouer que nos Manu- » factures & notre Commerce en ſouf- » friront prodigieuſement, puiſque les » Hollandois faiſoient un trafic immenſe » des productions ou Fabriques de l'An- » gleterre, avec l'Eſpagne & l'Améri- » que; voilà donc un débouché fermé » pour nous: des diverſes Puiſſances » qui conſervent les dehors de la neu- » tralité, il n'y en a pas une qui ait » une Marine Marchande & un capital » aſſez conſidérable pour pouvoir rem- » placer les Hollandois à cet égard; » & tant que nous ſerons en guerre » avec eux, nous ne pourrons pas eſ- » pérer de voir hauſſer le prix de l'orge, » objet de la premiere importance pour » les Comtés méridionaux de notre » Iſle ».

Les Lettres d'Antigoa, en date du 12 Novembre dernier, nous apprennent que cette Iſle n'a preſque pas ſouffert de l'ouragan du mois d'Octobre dernier.

DE WHITBY, *le 27 Janvier.*

» Voici le moment de commencer à équiper des bâtimens pour la pêche de la baleine; que ferons-nous cette année? Tous nos gros bâtimens ſont au ſervice du Gouvernement, comme tranſports ou avitailleurs, & on nous écrit de Hull & de la Capitale, où nous nous ſommes adreſſés pour en avoir, qu'il en eſt de même que chez nous. On pouvoit, nous marque-t-on, faire conſtruire, il y a dix ans un bâtiment Marchand de 300 à 400 tonneaux pour environ 2700 liv. ſterl.; aujourd'hui 6 à 7 mille liv. ſont un prix fait, & le Conſtructeur ne ſe ſoucie même guères de ſe charger à ce prix d'une pareille commiſſion ».

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le 28 Janvier.*

Leurs Hautes Puiſſances ont arrêté le 26 de ce mois un Placard, par lequel il eſt défendu à tous les Sujets de cette République de tranſporter en Angleterre aucunes ſortes de munitions de guerre & navales, grains, feves, &c. On a auſſi défendu, par un autre placard, la pêche du hareng & de la baleine, ſous peine de 20 mille florins, & l'on a permis aux vaiſſeaux Anglois de partir des Ports de la République, ainſi que d'exporter des marchandiſes Angloiſes pour le terme de ſix mois, conformément à l'article 32 du Traité de Breda, cependant ſous cette reſtriction que la même choſe ſe fera en Angleterre.

PAYS-BAS.

D'OSTENDE, *le 18 Janvier.*

Extrait d'une Lettre de Rotterdam en date du 10 de ce mois.

» Croyez-moi, puiſque nous ſommes » forcés d'entrer en guerre, nous ne » négligerons rien pour la faire tout de » de bon. Après nos poſſeſſions dans les » deux Indes, la Méditerranée eſt l'ob-

» jet qui nous touche de près ; il eſt » évident que nous y avons tous les » avantages deſirables ſur nos Ennemis, » puiſque tous les Ports qui environ- » nent cette Mer ſont ouverts à notre » Commerce ; tels ſont Smyrne, Scan- » daroon, Conſtantinople, Gênes, Li- » vourne, Zante, Veniſe, Naples, » Villefranche, Toulon, Marſeille, » Malaga, Corſe, Punta-Nova, & » tous les autres Ports du Levant, » l'Archipel, la Mer de Marmora, les » Détroits du Boſphore & des Darda- » nelles, ſans oublier la Mer Noire. » Nous ne ſommes nullement découra- » gés par les captures faites juſques à » préſent par les Anglois ; nous ſommes » convaincus que nous aurons notre » tour. *Sat citò, ſi ſat benè*, eſt notre de- » viſe ; avant de juger d'un événement, » il en faut connoitre la fin ».

DE BRUXELLES, *le 26 Janvier.*

Il paroit ici une Ordonnance de Sa Majeſté Impériale, du 15 de ce mois, par laquelle il eſt défendu de tranſporter d'une ſorte de froment, nommé *epeautre*, dans les Départemens de Namur, Charleroi & Chimai.

II.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE BÉZIERS, *le 25 Janvire.*

Le mauvais tems que nous avons eu depuis le 10 de ce mois, & qui dure encore, a empêché de tenir nos Marchés ; ce qui fait augmenter le prix de nos denrées. Les huiles coûtent ici 150 l. la charge, & les eaux-de-vie, 9 liv. 15 ſous.

DE BEDARIEUX, *le 20 Janvier.*

Le 12 de ce mois, il eſt tombé ici & dans les environs une grêle ſi abondante & ſi forte, qu'il y en avoit un demi-pied de haut dans les rues. Le tonnerre n'a pas diſcontinué de ſe faire entendre pendant deux heures, & une pluie ſi extraordinaire a ſuccédé à la grêle, que nous avons craint une inondation.

La récolte d'huile a été abondante dans nos cantons. Il y a des Particuliers qui en ont fait juſqu'à 150 charges, & les moulins auront de l'occupation juſqu'au commencement de Mai. Les laines ont très-bien réuſſi ; mais il eſt à craindre qu'on ne ſoit obligé de céder les plus fines à bas prix. Comme les Hollandois & les Anglois n'en peuvent plus tirer d'Eſpagne, les laines Eſpagnoles ſe vendront en France, & feront négliger les nôtres. Les laines de Béziers & de Narbonne reſtent ſans demande ; ce qui vient & de l'inaction de nos Fabriques, & de ce que Carcaſſone & Clermont n'emploient preſque plus aujourd'hui que des laines communes.

DE GRENOBLE, *le 2 Février.*

Au Rédacteur. » Le 12 du mois dernier, le Bourg d'Oiſans, chef-lieu d'un Mandement conſidérable, ſitué ſur la petite route qui conduit de cette Ville à Briançon, a été totalement détruit par un incendie. Le feu ſe manifeſta d'abord dans une écurie & une grange aſſez écartée du gros du Bourg ; mais un vent violent du ſud-oueſt le porta & le diſperſa tellement & ſi rapidement, qu'en moins de deux heures l'incendie fut général, & les ſecours impraticables. Trés-peu d'Habitans ont pu ſauver quelques effets ; ils ont à peine eu le tems de ſe ſouſtraire eux-mêmes aux flammes ; pluſieurs y ont péri. Les beſtiaux de toute eſpece, & en grande quantité, ont été conſumés, ainſi que les fourrages, les denrées qui étoient en abondance dans les bâtimeens, beaucoup de marchandiſes, & toutes les hardes & vêtemens des Habitans. Il n'eſt échappé à l'incendie que l'Egliſe, le Preſbytere, le Couvent des Récollets, le château du Seigneur, celui de M. le Marquis de Viennois, & trois autres bâtimens. Le nombre des maiſons brûlées eſt de 171, non compris 80 granges, qui ont été également conſumées. Sur 1500 Habitans que contenoit ce Bourg, plus de 1200 ſe trouvent réduits non-ſeulement à la miſere, mais au dénuement abſolu de tout ce qui eſt néceſſaire à la ſubſiſtance, & expoſés à la rigueur de la ſaiſon, ſans autre aſile que des maſures preſqu'encore fumantes.

On s'eſt hâté de temperer leur affreuſe poſition, par des ſecours qui leur ont été envoyés des environs & de Grenoble même ».

» Tous les Citoyens ſe ſont empreſſés de ſecourir ces malheureux incendiés. Nous comptons parmi ceux que la charité a engagés de contribuer de leurs propres deniers à leur rétabliſſement, Monſeigneur notre Evêque, les Membres du Parlement, de la Chambre des Comptes, les Procureurs au Parlement, les Procureurs au Bailliage, les Notaires, M. de Bourdeille, ancien Receveur-Général du Dauphiné; pluſieurs Chapitres, quelques Communautés Religieuſes, tant Séculieres que Régulieres, ainſi que beaucoup d'autres perſonnes de tout état & de toute condition, dont il ne nous eſt pas poſſible de faire mention. On a remarqué, avec attendriſſement, que la Communauté de Bourgoin a donné une ſomme de 100 livres. Dans la délibération qu'elle a priſe à cet effet, elle témoigne ſes regrets d'être retenue par des dettes qui l'accablent, & de ne pouvoir donner plus d'étendue à l'intéret qu'inſpire la ſituation vraiment déplorable des Habitans du Bourg. » Elle reconnoit & ſent les liens qui » uniſſent les Cités & les Bourgades » d'une même Province. Elle penſe » qu'un ſemblable déſaſtre pouvant lui » faire ſubir le même ſort, elle auroit » lieu d'eſperer & de voir naitre les » mêmes ſecours ».

» Les ames bienfaiſantes que ce deſaſtre attendriroient ſur le ſort de ces infortunés Habitans, pourront adreſſer leurs aumônes à M. le Marquis de Viennois, en ſon Hôtel ſur le Quai, à Grenoble. Ce Seigneur qui, dans toutes les occaſions où il a été queſtion du bien public, a donné des preuves du plus grand patriotiſme, ſe ſignale dans la circonſtance préſente, & mérite l'amour & la vénération de tous ſes Concitoyens. Son exemple opere les effets les plus marqués de la part de tous ceux qui peuvent ſecourir ces malheureux, & la quête qu'il a faite dans cette Ville a eu le plus grand ſuccès, perſonne ne pouvant refuſer de concourir à des bienfaits dont il a donné ſi noblement & ſi généreuſement l'exemple, dès le premier moment du déſaſtre. C'eſt à de ſi beaux traits que le Dauphiné reconnoit le ſang illuſtre de ſes anciens Souverains, qui coule dans les veines de M. le Marquis de Viennois & de ſes jeunes & tendres rejettons, pour leſquels la Province fera à jamais les vœux les plus empreſſés. Chaque Citoyen leur dreſſera dans ſon cœur un autel où l'encens de l'amour & de la reconnoiſſance ne s'éteindra jamais & brûlera de génération en génération ».

DE LA ROCHELLE, *le 30 Janvier.*

Il s'eſt fait ici en peu de jours une augmentation aſſez conſidérable dans le prix des denrées qui nous arrivent de l'Amérique. Il ſera aiſé de s'en appercevoir, en rapprochant le tableau ſuivant de celui qui ſe trouve dans cette Gazette, N°. 9 de la préſente année.

PRIX courant des denrées de l'Amérique.

Sucre blanc, le quintal, de Saint-Domingue, premiere ſorte, 84 à 86 liv.; ſeconde ſorte, 80 à 82 liv.; blanc commun, 70 à 71 liv.; tête, 61 à 62 liv.

Sucre blanc, le quintal, de la Martinique, premiere ſorte, 78 à 80 liv.; ſeconde ſorte, 74 à 76 liv.; blanc commun, 65 à 67 liv.

Café, nouveau fin, de la Martinique, 19 à 20 ſous; de Saint-Domingue, 18 à 19 ſ. *Dito* Marchand, de la Martinique, 17 à 18 ſous; de Saint-Domingue, 16 à 17 ſous. *Dito* inférieur, de la Martinique & de Saint-Domingue, 15 à 16 ſous.

Indigo bleu, 15 liv. 10 ſ. la livre; bleu & violet, 13 à 14 liv.; violet, 12 à 12 liv. 10 ſous; cuivré fin, 9 liv. 5 ſ. à 9 liv. 10 ſous.

Coton de Saint-Domingue, 225 à 230 livres, le cent peſant; de la Martinique, 205 à 210 l.; de la Guadeloupe, 200 liv.

DE POITIERS, *le 28 Janvier.*

» Il paroit ici deux Ordonnances de Police, en date des 16 & 20 de ce mois. La premiere enjoint à tous les Boulangers de cette Ville, Fauxbourg &

banlieue, d'apprêter, les veilles des Dimanches & Fêtes, non-seulement le pain nécessaire pour leurs Pratiques ordinaires, mais encore une quantité proportionnée au débit qu'ils en font ces jours-là, tant aux autres Habitans de la Ville qu'à ceux de la Campagne, à peine de vingt livres d'amende. Par la seconde, il est expressément ordonné à tous les Habitans, de balayer ou faire balayer au devant de leurs maisons, autant de fois qu'il en sera besoin; en été, à huit heures du matin, & en hiver, à neuf heures; & aux Préposés, d'enlever auxdites heures, les vidanges, gravois, boues, & toutes autres immondices qui se trouveront dans les rues & carrefours de cette Ville ».

DE NANTES, *le 2 Février.*

Le navire le *Henry*, du port de 200 tonneaux, est venu de Rhode-Island, à son lest. Il nous est aussi arrivé quelques bâtimens Etrangers, entre autres, 1°. la *Fortune*, d'Anvers, de 70 tonneaux, & la *Suzanne*, d'Ostende, de 80, venant tous deux de ce dernier Port, chargés de diverses marchandises; 2°. la *Marguerite*, d'Amsterdam, de 110 tonneaux, venant de la Villa-Nova, avec un chargement de figues, amandes, oranges & limons.

DE STRASBOURG, *le 30 Janvier.*

Suivant le relevé de la Généralité de Strasbourg, on voit qu'en 1779, il y a eu 25268 naissances, 5379 mariages, 19725 morts.

DE METZ, *le 1 Février.*

» Les eaux de la Moselle ont augmenté considérablement Lundi 22 du mois dernier. Elles ont continué la nuit suivante à grossir au point de passer d'environ 6 pouces au dessus des piles de la digue des Pucelles. Mardi matin, les portieres du pont de Saulcy & du Therme ont été levées, alors la riviere a baissé sensiblement dans la partie supérieure. Elle s'est cependant maintenue à une hauteur considérable jusqu'au Dimanche ».

» La Seille a crû le même jour que la Moselle. Mardi 23 Janvier, elle étoit à la hauteur du milieu de l'épaisseur du chapeau des grillons mis en avant de la vantillerie du moulin de la haute Seille. Elle est restée à peu près au même degré jusqu'au Dimanche suivant, quoique la grande vanne de ce moulin ait été levée pendant ce tems. C'est une des plus fortes inondations qu'il y ait eu depuis sept à huit ans. Toute la partie de la Ville située près de la Seille, a dû son salut aux écluses qu'a fait faire M. le Maréchal de Belle-Isle à l'entrée de cette riviere dans nos murs ».

» Il seroit très-utile qu'on eût une table des hauteurs auxquelles se portent les crues d'eau dans les quartiers, sur-tout qui avoisinent la Moselle, parce qu'on se conduiroit en conséquence, lorsqu'on feroit des constructions dans ces endroits ».

DE PARIS, *le 7 Février.*

Déclaration du Roi, donnée à Versailles le 18 Décembre 1780, registrée en la Cour des Aydes, le 12 Janvier 1781, concernant les époques de la levée du sel d'impôt & des livraisons des francs salés, & qui dispense des devoirs des Gabelles aux Greniers, ceux des Contribuables dont la taxe à la Taille ou à la Capitation n'est que de trois livres, les autorisant à prendre dans les Regrats les sels de leur consommation.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

ANNONCE de Livre.

Discours prononcés à l'ouverture de l'Ecole gratuite de Boulangerie, le 8 Juin 1780. Par MM. Parmentier & Cadet de Vaux, Professeurs de cette Ecole, &c. &c. A Paris, de l'Imprimerie de Ph. D. Pierres, Imprimeur du Roi, 1780. In 8°. de 100 pag.

Si la valeur d'une découverte devoit être appréciée proportionnellement à son degré d'utilité; si la considération qu'obtiennent les Sciences se mesuroit toujours sur les avantages qu'en retire la Société, de tous les Arts que nos be-

BIBLIOTHÈQUE ROYALE

ſoins ont créés & que l'induſtrie a perfectionnés, en ſeroit-il un plus digne de notre eſtime, & qui eût le droit d'intéreſſer davantage les hommes de tous les états, que celui qui a pour but la préparation du premier de nos alimens? M. Parmentier, plein de cette idée, entreprend de relever la dignité de la Boulangerie, & de faire valoir les titres de ceux qui l'exercent, pour prétendre à la reconnoiſſance & même aux honneurs publics. Pour nous faire comprendre l'obligation que nous avons aux Boulangers, il remonte à cette époque où l'homme ne ſe nourriſſoit que de glands, & où il étoit réduit à manger les grains tels que la terre les produit. M. Parmentier expoſe les diverſes préparations plus ou moins parfaites qu'on a données ſucceſſivement au bled avant qu'on fût parvenu à en faire du pain. Enfin il ſuit les progrès de la Boulangerie depuis les tems les plus reculés juſqu'à nos jours. Il fait voir comment on trouva le moyen & de réduire le grain en farine, & d'en ſéparer le ſon. C'eſt à la découverte du levain que commença l'exiſtence du pain proprement dit. Cette découverte eſt très-ancienne, puiſque du tems de Moyſe on diſtinguoit déjà le pain levé du pain ſans levain. L'Auteur parle enſuite de la cuiſſon du pain & des procédés qu'on employa d'abord pour cette opération. Il termine ſon Diſcours par quelques remarques ſur les diſtinctions & prérogatives dont les Boulangers jouiſſoient à Rome, & ſur leur ancien état en France.

» Il y a eu, dit-il, des Boulangers en » France dès le commencement de la » Monarchie, d'abord connus ſous le » nom de *Peſtores*; enſuite on les ap» pella *Panetiers* & *Tameliers*. Leur Com» munauté eſt une des plus anciennes » qui ait été établie en Corps de Ju» rande; elle a joui long-tems du privi» lege d'avoir une Juriſdiction qui con» noiſſoit de toutes les affaires relatives » à la diſcipline & aux ſtatuts des au» tres Communautés. Le Grand Pane» tier de France en étoit le Chef & le » Protecteur. C'étoit au nom de ce » Grand Officier de la Couronne qu'on » étoit admis à l'Apprentiſſage & à la » Maitriſe; c'étoit auſſi entre ſes mains » qu'on prêtoit ſerment; mais cette Ju» riſdiction a été ſupprimée au commen» cement du ſiecle dernier, & les Bou» langers ont perdu inſenſiblement leurs » privileges ».

A quoi ſervira une Ecole de Boulangerie? Pourquoi le Profeſſorat en eſt-il confié à des Chymiſtes? Depuis le tems que les hommes ſe nourriſſent de pain, n'ont-ils pas dû apprendre à le fabriquer? Telles ſont les queſtions auxquelles M. Cadet, qui ſans doute les a entendu faire, entreprend de répondre dans ſon Diſcours. M. Cadet obſerve qu'il ne ſuffit pas, pour être un parfait Boulanger, de mêler de la farine avec de l'eau, & de la faire cuire enſuite; il eſt encore néceſſaire, ſelon lui, que le Boulanger connoiſſe les produits ſur leſquels il travaille, qu'il ſçache diſtinguer leurs qualités, qu'il n'ignore pas les moyens de conſerver la farine, qu'il ſoit inſtruit des procédés de la mouture. Or ſi toutes ces opérations, qui ont un ſi grand rapport avec la Boulangerie, ſe ſont ſi fort perfectionnées depuis quelque tems, à qui en eſt-on redevable? Ce n'eſt pas certainement à ceux qui les exercent par état. Une routine aveugle les a toujours conduits & les conduira toujours, à moins que des Sçavans ne daignent les éclairer. Ecoutons quelques-unes des réflexions de M. Cadet à ce ſujet.

» Ce n'eſt pas un Laboureur ſans dou» te, qui, le premier, a imaginé de » chauler ſon bled avant de l'enſemen» cer: il n'a dû voir dans la chaux, » dans les ſels alkalis fixes, que des ſubſ» tances âcres, cauſtiques, faites pour » détruire les corps ſoumis à ſon action; » il n'a pas pu ſentir que cet agent mo» difié étoit propre à détruire les œufs » d'inſectes, qui dépoſés dans le grain, » attendent le développement du germe » pour s'en nourrir; il n'a pas vu que » l'immerſion des grains dans une leſſive » calcaire ou alkaline détruiroit la nielle, » pouſſiere deſtructive des moiſſons, qui » n'eſt autre choſe qu'un vice de géné» ration, ſemblable à ceux que nous ap» portons en naiſſant; vices que notre » eſpece, toute privilégiée qu'elle eſt, » ne reçoit de ſes peres que pour le » tranſmettre à ſa race, tandis que l» » bleds peuvent en guérir ».

Ce ſont donc les Sçavans, ce ſont ce

Naturaliſtes qui ont reconnu la véritable cauſe des maladies du bled, & qui en ont trouvé le remede. Faut-il tranſporter le bled dans des climats étrangers ? Le Chymiſte indiquera le ſecret de lui enlever, ſans en alterer le germe réproductif, l'humidité ſurabondante qui tend à le corrompre. Combien l'Art ſeul de conſerver les farines n'a-t-il pas exercé la ſagacité & la plume des hommes les plus diſtingués dans les Sçiences : cependant M. Cadet, dans le nombre des divers procédés imaginés pour procurer la conſervation des farines, n'en voit qu'un ſeul qui mérite d'être adopté. Ce procédé conſiſte à mettre les farines dans des ſacs iſolés les uns des autres, & à entretenir avec le ſecours du ventilateur, des courants d'air pour renouveller celui de l'intérieur des greniers. M. Brocq, Régiſſeur des Boulangeries de l'Hôtel Royal des Invalides, de l'Ecole Militaire & de Scipion, a prouvé la ſupériorité de cette méthode. » Il a ſçu, » dit M. Cadet, s'élever contre les préjugés, parce que l'homme inſtruit ne » s'en laiſſe pas impoſer par les uſages. » Fondé ſur une théorie que l'expérience a juſtifiée, il a propoſé ce moyen » à M. le Baron d'Eſpagnac & à M. de » la Ponce, Adminiſtrateurs trop éclairés pour n'avoir pas ſaiſi tout-à-la-» fois les raiſons qui fortifioient cette » opinion, & les avantages économiques qui doivent en réſulter. Cet eſ-» ſai, couronné du plus heureux ſuccès, a déterminé une Adminiſtration » non moins éclairée (celle des Hôpitaux, qui venoit d'éprouver les inconvéniens d'une pratique contraire) » à adopter ce moyen ; nous diſons économique, non que la dépenſe des » ſacs ne ſoit coûteuſe, ſans doute, ainſi que leur entretien annuel ; mais ces » frais ſe calculent, tandis qu'on ne » peut pas calculer ceux de manutention ; car la farine qu'on a remuée » hier s'échauffe aujourd'hui, & a déjà » beſoin d'être remuée de nouveau ; » d'où il réſulte, indépendamment des » dépenſes, que cette partie odorante, » ce *gas*, qui conſtitue le bon pain, ſe » diſſipe par la fermentation que les farines éprouvent dans cette circonſtance. De plus, on perd, par cette » ventilation continuelle, une prodi-» gieuſe quantité de farine ; enfin la pouſ-» ſiere, dont eſt recouverte la ſurface » des lits de farine étendue de la ſorte » dans les greniers, ſe mêle avec elle, » & altere la qualité du pain ».

Qui a encore introduit la mouture économique, cette mouture qui donne preſque le double de farine de plus que la mouture vulgaire ? Sûrement ce ne ſont pas les Meûniers ? Comment auroient-ils pu l'imaginer, puiſqu'ils s'obſtinent preſque tous à la rejetter.

M. Cadet vient enſuite à l'Art de fabriquer le pain. Rien de ſi ſimple, au premier coup d'œil, que cet Art. Cependant pourquoi y a-t-il ſi peu de perſonnes qui le poſſédent parfaitement ? Pourquoi, par exemple, le pain qu'on diſtribuoit ci-devant dans nos Hôpitaux, étoit il ſi mauvais, tandis qu'aujourd'hui on le trouve excellent, quoique fabriqué avec le même bled dont on ſe ſervoit précédemment ? A quoi attribuer cette heureuſe révolution ? Au changement que les ſoins vigilans de l'Adminiſtration, excitée par le zele de M. Cadet, ont introduits dans la maniere de faire le pain deſtiné à la nourriture des pauvres qui vivent dans ces aſiles de la miſere publique. La conſéquence toute naturelle de ces faits, & de beaucoup d'autres que nous ſupprimons, doit être qu'il n'y a rien de plus utile, pour la Patrie, que l'établiſſement d'un College de Boulangerie, qu'on ne pouvoit pas mieux faire que d'en choiſir les Profeſſeurs parmi les Chymiſtes ; & nous ajouterons que ce choix ne pouvoit tomber ſur des hommes plus zélés pour les progrès & pour la gloire de la Boulangerie que nos deux Orateurs.

I I.

Centenaire.

Une Religieuſe de la Viſitation, appellée Marie Lafont, eſt morte le 11 Janvier dernier, dans la Communauté de Tulle, âgée de près de 100 ans. Elle a conſervé juſqu'au dernier moment, l'uſage de tous ſes ſens.

III.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 10 Février 1781.

Or de Portug. à . . .	740 l.	f.	marc.
Du Mexique à . . .	732		
Du Pérou à	724		
Les guinées à . . .	738		
Ducats à	99	10	
Or fin à 23 karats . .			once.
31 32	103		
Or à 20 karats à . .	86		
L'argent à 11 d. . .			
10 g. à	54	10	marc.
Idem à 11 d. 10 . .			
gr. à	52	10	
Piastres à	49		

IV.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 7 Février 1781 au Samedi 10 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 18, 19 à 20 l.; le seigle, de 11 à 12 liv.; l'orge, de 10 l. 10 s. à 12 liv. Le froment à la Gréve, de 19, 20 à 21 l.; le seigle, 11 à 12 l.; l'orge, 11 à 12 l. *le septier.* Farine blanche à la Halle, de 36, 40, 41 à 42 livres; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 26, 28, 30 à 34 liv. *le sac* pesant 325 liv.

V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 7 Fév. 1781 au Samedi 10 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 livres; *id.* à la Gréve, de 18, 19, 20 à 21 liv. *le septier*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 6 Février 1781, de 46 à 48 livres; *id.* nouveau, de 42 à 44; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 45 à 46 liv.; *id.* nouv., 44 à 45; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 18 à 20; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 39 à 40; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 37 à 38; le cent de paille, de 18 à 22; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 34 à 38 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	L
	PAIEMENT DU MERCREDI 7 FÉVRIER 1781		
18.	M. Radix	Mercredi.	M.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	M.
27.	M. de France	Mercredi.	M.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	M.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	M.
11.	M. Boutray	Mercredi.	M.
	PAIEMENT DU JEUDI 8.		
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	M.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	M.
12.	M. Alissant	Jeudi	M.
14.	M. Nau	Jeudi.	M.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	M.
	PAIEMENT DU VENDREDI 9.		
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	M.
2.	M. Boscheron	Vendredi.	M.
21.	M. Patu.	Vendredi.	M.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	M.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	M.
	Ancien Clergé.		
3.	M. Pincemaille.	Vendredi t. 1. *Année*	17

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇAB

CHANGES du 9 Février 1781.

Amsterdam, ...	52 5 8e.	Cadix, ...	
Londres, ...	30 5 16e.	Livourne, . . .	97
Hambourg, ...	188 ½	Gênes, ...	93
Madrid, ...		Lyon, *Rois* . . .	⅝

Fév. 1781.		Du 7.	Du 8.	Du
Comp. des Indes.	Actions	1940 43 ½ . .	1937 ½	1937 ½ .
	D° 16/25	. . . . .	. . . . .	. . . .
	D° 8es	253	. . . . .	. . . . .
	D° 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	406	. . . . .	407 40
Rescriptions.		7 ¼ perte. .	7 ¼ ½ ¼ p. .	7 ¼ ¾
Bil. des Ferm.		. . . . .	. . . . .	. . . . .
Contr. à 4 p. °/° 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abon est de 24 liv. pour l'année, franc de port par tout le Royaume

S'adresser à Paris au Bureau du Journal général de Fran Affiches, actuellement rue Neuve S. Augustin, près de la rue de lieu, à l'Hôtel de Croissy. On s'abonne aussi au même Bureau Journal d'Agriculture, Commerce, &c.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 17

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1781. Du Mardi 6 Février.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 7 Janvier.*

» LE 7 du mois dernier, écrit-on de » Constantinople, une décharge d'artil- » lerie annonça le Bairam. Tant qu'il » dure, les Mahométans ne tuent que » des moutons blancs, dont la viande se » distribue aux pauvres. Cette Fête est » encore remarquable par l'hospitalité » qu'on voit exercer par-tout. L'usage » des gens riches est d'inviter beaucoup » de personnes, de les traiter somp- » tueusement, ainsi que leurs domesti- » ques, & de ne les renvoyer qu'avec » des présens en argent & en habille- » ment. Cette Fête ne dure que trois » jours; mais pendant ce tems, on tue » prés d'un million de moutons blancs, » & on n'est pas étonné qu'il en coûte » quelquefois 7 à 8000 piastres aux Par- » ticuliers riches qui veulent la célé- » brer avec magnificence ».

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 9 Janvier.*

L'Empereur ne cesse de recevoir tous les jours des Mémoires & des Requêtes, qu'il veut bien permettre qu'on lui présente, & auxquels il répond avec bonté. Cet auguste Prince veut être instruit de tout ce qui peut intéresser le bien de ses Peuples, & il ne dédaigne pas d'entrer à ce sujet dans les plus petits détails. Il vient d'ordonner que tous les Supérieurs veillent dorénavant avec le plus grand soin sur leurs Subalternes, & qu'ils lui remettent tous les six mois des listes & de ceux dont ils auront lieu de se plaindre, & de ceux qui se distingueront par leur sagesse & leurs talens.

ITALIE.

DE ROME, *le 4 Janvier.*

Le Roi de Suede a fait remettre depuis peu au Pape une Lettre, par laquelle ce Prince remercie Sa Sainteté du présent qu'Elle lui a fait d'une excellente copie d'un Manuscrit de la Bibliothéque du Vatican. Ce précieux Manuscrit est un recueil des Loix de la Suede du huitieme siecle.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 21 Janvier.*

Le Comte de Buckingham, ci-devant Vice-Roi d'Irlande, vient d'arriver de ce Royaume. Il a fait part à Sa Majesté des sentimens de zele & de reconnoissance que les Irlandois lui ont témoignés pour les avantages qu'on a accordés à leur Commerce. Le Comte de Carlisle, qui lui succéde dans

la Vice-Royauté, a été reçu à Dublin avec tous les témoignages de la joie la plus vive. Ce Royaume paroit jouir actuellement d'une tranquillité assurée.

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le 21 Janvier.*

» La pétition que le Conseil d'Etat a » résolue pour l'augmentation de la Ma» rine, consiste en trois articles, sça» voir : 1°. Pour l'équipement des nou» veaux vaisseaux de guerre & fré» gates, sept millions 342,536 florins. » 2°. Pour l'achat des canons & mu» nitions de guerre, un million 500 » mille florins. 3°. Pour trois quarts » dans les dépenses & pour l'équipe» ment extraordinaire, cinq millions » 763 mille 135 florins. Le quatrieme » quart, qui consiste en une somme d'un » million 921 mille 45 florins, sera tiré » du Last en Veigeld ».

Il est de l'honneur & du devoir de tous les honnêtes Citoyens & Patriotes de cette République d'employer tous les moyens possibles pour réprimer les outrages qui lui sont faits, & arrêter les entreprises d'une Nation jalouse de la prospérité de notre Commerce.

» A cet effet, on a dressé & publié » le plan d'un armement maritime & » Républicain pour l'équipement de » quelques corsaires ou navires de guer» re contre les Ennemis de cette Ré» publique Commerçante, sous la di» rection des Banquiers Jacques *Bergeon* » & *Compagnie*, à la Haye.

» Les portions dans le susdit arme» ment sont, avant le 1 Février 1781, » de cent florins chacune au Porteur, » ou à mettre sous le nom des Acqué» reurs respectifs, à leur choix ; mais » après ce terme fixé, on devra payer » chaque mois un florin de plus par » mois & par portion, au profit réel de » cet armement, dont on publiera le » compte imprimé dans le courant du » mois de Juillet de chaque année.

» Tous ceux qui desirent acquerir » de ces portions contre de l'argent » comptant ou de bonnes remises sur » Amsterdam, Rotterdam ou la Haye, » peuvent s'adresser tout de suite au » Comptoir des Banquiers Jacques Ber» geon & Compagnie, à la Haye, ou » chez M. G. W. de Willemsen, Né» gociant, sur le Leidsegragt, vis-à» vis le Kerkstraat, à Amsterdam. On » prie d'affranchir les lettres ».

I I.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DU PONT-DE-BEAUVOISIN, *le 12 Janvier.*

Au Rédacteur. » Nos bleds, Mr, à la fin de l'automne de 1779, étoient de la plus grande beauté ; n'ayant pas souffert des froids de l'hiver, ils n'étoient pas moins beaux au retour du printems. A cette époque, ils essuyerent un vent du nord extrêmement froid & violent qui les fit jaunir : ils se remirent cependant, au moyen de quelques pluies chaudes qui suivirent de près cet accident ; mais quoiqu'ils aient fourni une grande quantité de paille, ils n'ont pas donné du grain à proportion. Nos tremois, pressés par une sécheresse qui a commencé le 8 Juin & fini le 4 Août, ont totalement manqué. Nos chanvres, contrariés aussi par cette température, n'ont réussi nulle part ; mais nos vignes s'étant bien trouvées de ce tems chaud & sec, nous ont donné la plus grande quantité de vin possible. Malheureusement ce produit extraordinaire n'ajoutera rien à notre aisance. Nos voisins ne prenant jamais notre vin, à cause de sa mauvaise qualité, nous aurons de la peine à trouver à le vendre, même à un prix extrêmement bas. Nos sarasins ont été généralement beaux ; & quoique des pluies d'orage en aient couché une grande quantité, ils ont donné beaucoup de grains. Nos châtaigniers nous promettoient une abondante récolte ; mais des insectes ayant attaqué la plus grande partie des châtaignes, nous n'avons presque rien eu. Nous n'avons recueilli non plus ni poires ni pommes, ni aucune espece de fruits à noyau, excepté quelques pêches ; mais il y a eu beaucoup de melons, & ils ont été très-bons. Quoique nous manquions de bien des choses, comme on voit, le

prix du bled a baissé. La mesure de froment, pesant quarante livres, qui avoit valu l'année derniere 4 liv. 10 s. ne se vend actuellement que 4 liv.

La récolte du foin a été assez abondante ; cependant n'y ayant point eu de regain, tous nos Cultivateurs, à l'exception de ceux qui ont cultivé de préférence le trefle, éprouveront immanquablement une très-grande disette de fourrage. Il pourroit très-bien se faire que de ce mal il résultât un bien. La plupart de nos Laboureurs, soit par prévention, soit par un mauvais calcul, n'ont point encore adopté les prés artificiels. La crainte de se trouver une autre année dans le même embarras où ils vont être, pourra peut-être ou vaincre leur répugnance, ou les éclairer sur leurs intérêts. Les vers à soie ont manqué en bien des endroits. Nous avons encore eu lieu de remarquer que les personnes qui, dans l'éducation de ce précieux insecte, s'attachent scrupuleusement à la méthode donnée par M. l'Abbé de Sauvages, sont les seuls qui réussissent ».

DE MONTAUBAN, *le 19 Janvier.*

Suivant le relevé de la Généralité de Montauban, on y a compté en 1779, naissances 20605, mariages 5035, morts 17508.

DE LA ROCHELLE, *le 7 Janvier.*

Au Rédacteur. » Enfin, Mr, le grand convoi des vaisseaux Marchands réunis à Cadix, & partis le 7 Novembre dernier, est entré dans nos Ports. Avant-hier, ceux qui appartiennent à notre Ville, au nombre de six, ont mouillé dans notre Rade, à la grande satisfaction de tous nos Concitoyens. En voici les noms :

Le *Sartine*, Capitaine le Blanc ; le *Postillon*, Capitaine Gallot ; le *Baron de Montmorency*, Capitaine Micheau ; le *Chevalier de Fleurieu*, Capitaine Dumont ; le *Senac*, Capitaine des Fossés ; la *Suzanne & Odilie*, Capitaine Becfevre. Ils viennent tous de Saint-Domingue ; leurs cargaisons consistent en 14 boucauds, 2 barriques, 12 tierçons, 44 quarts, 3 ancres & une demi-ancre indigo ; 452 grosses barriques créoles, 69 quarts sucre brut ; 407 grosses barriques créoles, 39 quarts sucre terré ; 232 boucauds, 119 barriques, 57 tierçons, 352 quarts, 487 sacs de café ; 177 balles, & 144 demi-balles de coton ; 12 quarts de cacao, & 17 cuirs en poil.

A la vue du petit nombre de vaisseaux que nous avions dans ce grand convoi, on s'imagineroit que notre Commerce est languissant. Cependant nos armemens se font avec la plus grande activité. Nos Chantiers de construction sont toujours occupés, & les places ne sont jamais vuides. A peine l'un est-il lancé à l'eau qu'on en construit un autre. Le mois dernier, il s'en trouvoit trois à la fois sur les chantiers, & tous d'un grand port. Cette ardeur de construire, qui est générale par toute la France, est un pronostic assuré de l'étendue que la Nation espere donner à son Commerce, après la paix ».

DE TREPORT (*en Normandie*), *le 23 Janvier.*

Extrait d'une Lettre. ». S A. S. Monseigneur le Duc de Penthievre, à la premiere inspection qu'il a faite de son Comté d'Eu, ayant vu avec peine la triste situation du Port de Tréport autrefois florissant (mais qui depuis longtems abandonné à lui-même, n'offroit plus qu'une retraite aux plus petits vaisseaux) a daigné s'en occuper. S. A. en a fait elle-même un examen particulier au mois de Septembre 1777, avec M. Decessart, Ingénieur du Roi en Chef pour les Ponts & Chaussées & les Ports maritimes de Commerce de la Généralité de Rouen ; Elle a ordonné d'exécuter à ses propres frais, une écluse de chasse capable de débarrasser le Port du galet dont il étoit encombré. Cette écluse, construite en pierre de taille, ayant un débouché de plus de 400 pieds superficiels, a été commencée au mois de Mars 1778, & totalement finie & exécutée au mois de Septembre 1780, d'après les projets & sous l'inspection de M. Decessart, Ingénieur du Roi ; la conduite du travail & les détails de l'exécution ont été confiés à M. de Lamblardie, Ingénieur du même

Corps, au Département de Dieppe. Les avantages que cette écluse a déjà procurés depuis sa perfection, font regarder ce monument de la bienfaisance du Prince comme un renouvellement de l'ancienne splendeur dont a déjà joui le Tréport. Le chenal de ce Port débarrassé en partie par la chasse des écluses depuis le peu de tems qu'elles jouent, fait dire à tous les Marins des environs, qu'il en fera un de relâche pour tous les bâtimens qui suivant la côte de France, en ont besoin au Nord, & à Saint-Valery-sur-Somme, des bancs duquel il n'est éloigné que de trois lieues. Il ne sera pas moins utile aux bâtimens qui venant du Nord, & contrariés par les vents, sont souvent forcés de retourner à Boulogne ou à Calais, faute d'une retraite voisine après le passage des bancs de Somme; le Commerce n'auroit plus rien à desirer pour ce Port, si les jettées en bois qui en forment l'entrée, étoient prolongées & réédifiées: on ose l'esperer des bontés d'un Roi qui ne s'occupe que du bonheur de ses Sujets. Il monte actuellement dans les grandes mers de vive eau à marée haute, 22 pieds d'eau à la tête de la jettée d'amont, & 12 à 13 dans la morte-eau: lorsque, par l'effet des écluses & le prolongement des jettées, leur tête touchera la laisse de basse-mer, il montera alors 33 à 34 pieds d'eau dans les vives eaux, & 25 environ dans les mortes eaux, ce qui donnera lieu aux navires Marchands, de quelque grandeur qu'ils soient, d'y relâcher en tout tems. Je me flatte, Mr, que vous voudrez bien rendre publique cette Lettre par la voie de vos Feuilles, comme intéressant la Marine entiere, & comme un foible témoignage de nos sentimens respectueux de reconnoissance pour un Prince qui a voulu, à quelque prix que ce soit, relever & rétablir le Commerce des Pêches fraiches & salées dans un Port que quelques années de plus d'abandon à lui-même, auroient forcés ses Vassaux à abandonner entierement. *Signé*, RUBION ».

DE PARIS, *le 30 Janvier.*

Extrait de l'Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, concernant les Domaines engagés; du 24 Janvier 1781.

» Le Roi examinant avec attention toutes les ressources de ses Finances, afin de préserver son Peuple de nouveaux impôts permanens, ou pour en adoucir le poids par tous les moyens que la justice & la sagesse lui présentent, Sa Majesté a dû arrêter ses regards sur l'aliénation de ses Domaines; & Elle n'a pu voir sans peine que cet ancien patrimoine de la Couronne étoit tellement diminué par la libéralité des Rois ses prédécesseurs, par des concessions à vil prix, par des échanges désavantageux & par des usurpations, qu'il ne restoit maintenant entre ses mains que le plus modique revenu dans cette nature de biens.

Cependant les Annales de la Monarchie sont remplies, & des réclamations des Etats généraux, & des remontrances des Parlemens sur l'abus de l'aliénation des Domaines & sur la nécessité d'y rentrer pour augmenter les ressources de l'Etat. Les Augustes Prédécesseurs de Sa Majesté, touchés de ces vérités, ont donné dans différens tems les loix les plus positives à ce sujet; & en 1667, époque où les aliénations des Domaines n'avoient pas encore été portées au point excessif où elles le sont aujourd'hui, le Roi Louis XIV, de glorieuse mémoire, avoit jugé à propos d'ordonner par un Edit solemnel, la réunion à la Couronne de tous les Domaines aliénés, tant de ceux qui l'avoient été moyennant une finance reçue, ou par l'effet d'une concession gratuite, que de ceux encore mis hors de ses mains par des échanges trop abusifs; & les mêmes dispositions avoient été renouvellées sous le feu Roi par un Arrêt de son Conseil rendu en 1719.

Mais soit que cette réunion à la Couronne, de tous les Domaines engagés, exigeât des fonds trop considérables, soit que cette loi, juste en elle-même, essuyât dans son exécution, les obstacles communs aux grandes entreprises, il n'y eut que très-peu de Domaines réunis; & depuis cette époque, des aliénations continuelles ont diminué chaque jour un fonds d'autant plus précieux qu'il s'accroit avec l'augmentation du numéraire, & par les mêmes causes qui élevent le prix des denrées & la somme des dépenses publiques.

On n'a pas obtenu plus de succès par les permissions accordées aux Particuliers, de provoquer au gré de leur convenance la revente & l'adjudication des Domaines entre les mains des Engagistes. Les mêmes opérations qui sont justes & honorables au nom du bien public, prenant dans l'opinion un aspect différent quand elles ne sont excitées que par l'intérêt particulier, il est arrivé que ces opérations n'ont été suivies que par un petit nombre de spéculateurs qui, craintifs dans leurs démarches, & agissant le plus souvent dans l'obscurité, n'ont guères sollicité que la revente de Domaines de peu de valeur & possédés, pour la plupart, par des personnes vivant au fond des Provinces, sans relation & sans appui.

Plus fréquemment encore, on a vu ces spéculateurs renoncer, après leurs premieres encheres, à leurs poursuites, ou abandonner leur adjudication, en se bornant à recevoir par un traité particulier, le prix de cette condescendance: d'autres fois enfin, des Engagistes, faisant couvrir sans mesure les encheres, & devenant Adjudicataires, sous des noms interposés, ne réalisoient jamais leur adjudication & la rendoient absolument illusoire.

Il n'est donc résulté de l'ensemble de ces dispositions, que des opérations éparses & de foibles reventes, dont l'avantage ne pouvoit avoir aucune proportion avec les inconvéniens d'un systême qui favorise des recherches toujours odieuses, & met, pour ainsi dire, les Sujets du Roi, à la poursuite les uns des autres.

Sa Majesté a donc justement pensé que si l'aliénation de ses Domaines exigeoit des réunions ou de nouveaux traités avec les Engagistes, c'étoit dans ses mains seules que l'exécution d'un plan avoué par sa justice, devoit être remise.

Mais en approfondissant cette importante matiere, Sa Majesté s'est persuadée qu'en même tems qu'Elle devoit s'occuper sérieusement de l'état du Domaine de sa Couronne, il étoit conforme à sa sagesse, d'adopter par préférence un plan modéré, & qui, s'il présentoit moins d'avantages en spéculation que la loi de 1667 & celle de 1719, seroit aussi d'une exécution plus certaine, & rempliroit mieux les vûës d'équité que Sa Majesté se propose dans toutes ses dispositions d'administration.

En conséquence, Sa Majesté renonçant à priver aucun de ses Sujets des Domaines dont ils sont en possession, Elle a cru devoir se borner à exiger d'eux une redevance annuelle qui, en assurant leur jouissance, établisse une proportion plus égale entre les finances & les produits des engagemens. Les Administrateurs Généraux des Domaines seront chargés d'en traiter avec les Engagistes, & lorsqu'ils ne pourront pas y parvenir à l'amiable, la question sera référée à un Comité de Magistrats de son Conseil, qui, d'après les principes fixés par Sa Majesté, déterminera la rente annuelle que les Engagistes auront à payer, pour être maintenus dans leur possession, & préservés de toute autre recherche pendant la durée de son regne : Sa Majesté bornant Elle-même à ce terme les confirmations qu'Elle sera dans le cas d'accorder, afin de ne promettre que ce qu'Elle peut maintenir, & afin que les principes d'équité qu'Elle adopte, ne portent aucune atteinte aux droits du Domaine de la Couronne, dans quelque acception & dans quelque rigueur qu'on les envisage; le Roi ayant à cœur que ce dépôt précieux, remis entre ses mains, soit transmis à ses Successeurs dans toute son intégrité.

Cependant, pour mettre la Commission à portée de donner des décisions avec une pleine connoissance de cause, Sa Majesté entend que dans le cours de la présente année, tous les Engagistes & Détenteurs des Domaines du Roi, soient obligés de remettre une expédition du titre en vertu duquel ils en jouissent, une déclaration circonstanciée de la nature de ces mêmes Domaines, & un état du revenu qu'ils en tirent. Mais Sa Majesté veut bien, pendant son regne, dispenser les Engagistes de fournir tous les cinq ans, l'état en détail de la consistance de leurs Domaines; obligation trop souvent négligée, mais néanmoins formellement prescrite par les loix du Royaume. Enfin, quelles que soient les décisions rendues

en conséquence de ces déclarations & de l'examen attentif qui en sera fait par les Administrateurs de ses Domaines, Sa Majesté réserve à tous les Engagistes, la liberté expresse ou d'acquiescer à ces décisions, ou de réclamer purement & simplement la finance d'engagement.

Le Roi excepte cependant de ces diverses dispositions les péages aliénés, Sa Majesté ayant manifesté l'intention où Elle étoit d'en rembourser les finances aussitôt que les circonstances le permettroient, afin d'en ordonner ensuite la suppression pour l'avantage du Commerce.

Sa Majesté se réserve encore la faculté de rentrer effectivement dans la totalité des droits qu'Elle ne posséderoit actuellement que par indivis avec des Engagistes, ainsi que dans quelques portions de revenus fonciers, qui, enclavés dans ses forêts ou démembrés de ses Domaines, en gênent la manutention, & dont l'aliénation nuit essentiellement aux intérêts du Roi.

Sa Majesté, par toutes ces dispositions, remplit différentes vues intéressantes; Elle assure à ses finances une augmentation de revenu, que les circonstances rendent encore plus précieuse; Elle procure au Domaine de la Couronne un avantage d'une grande importance, en rassemblant des connoissances certaines sur les Terres & les Seigneuries qui le composent: Enfin, Elle donne à l'Agriculture un nouvel encouragement, en mettant les Engagistes à portée d'acquérir, par une redevance juste & modérée, la tranquillité la plus parfaite pendant son regne; & si les principes de Sa Majesté sont adoptés par ses Successeurs, ces mêmes Engagistes pourront, à chaque renouvellement de regne, être confirmés dans leur possession, ou par la continuation de la même redevance, ou par la fixation d'une nouvelle; mais ils ne sçauroient perdre de vue que le Roi ne pourroit renoncer entierement aux revenus de ses Domaines aliénés, sans préjudicier aux intérêts de ses Peuples, qui auroient en effet à se plaindre de l'étendue des charges qu'ils supportent, ou des nouveaux impôts que les besoins de l'Etat rendroient nécessaires, si Sa Majesté abandonnoit les ressources que lui présente le libre exercice de ses droits. Elle a d'ailleurs remarqué avec satisfaction, qu'en adoptant à cet égard des principes de modération & d'équité, Elle étoit d'autant plus assurée que ses intentions seroient remplies d'une maniere uniforme & générale; car Elle ne pourroit supporter qu'une opération d'ordre public, qu'Elle auroit jugée nécessaire, devînt dans son éxécution purement arbitraire; & que tandis qu'une classe de ses Sujets seroit ménagée, on ne poursuivît en son nom que des Engagistes obscurs & sans crédit, ce qui convertiroit ainsi ses Loix dans un systême de partialité & d'exception indigne également, & de sa grandeur & de la pureté de sa justice. A quoi Sa Majesté voulant pourvoir: Oui le rapport; Le Roi étant en son Conseil, &c. ».

Cet Arrêt du Conseil d'Etat est composé de quinze articles, qui se trouvent compris en substance dans le Préambule qu'on vient de lire.

III.

Avis, Annonces, Notes &c.

I.

Extrait d'un Mémoire en Allemand, par un Anonyme, contenant la methode qu'il a suivie pour guérir ses troupeaux de la maladie épidémique qui a regné sur les bords du Rhin, en 1776.

» Au mois de Février, plusieurs vaches étant malades, il y eut sujet de croire qu'elles étoient attaquées de l'épidémie. Le mal ayant commencé par un frisson, auquel succéda une chaleur qui augmenta peu à peu, & fut bientôt suivie de la difficulté de respirer, & de gémissemens; les excrémens parurent mal digérés, brulés & fétides. On conjectura que la rigueur du froid précédent, & la douce température survenue subitement, avoient pu engendrer dans les bêtes comme dans les hommes, des catharres, des maux de poitrine,

& des points de côté. Dans cette idée, on tua & on ouvrit deux animaux malades. Le cœur, le foie, la rate, les entrailles furent trouvés sains ; mais dans chacun, un lobe des poumons étoit enflammé, couvert d'une bave visqueuse, & en partie pourri, & la vesicule du fiel étoit une fois aussi grosse qu'à l'ordinaire ; ce qui fit juger que la maladie consistoit dans une inflammation de poumons, qui devenoit mortelle. Sur quoi un Médecin célébre ayant été consulté, prescrivit l'ordonnance que voici ».

» Au commencement de la maladie qui se manifeste par le frisson, le hérissement du poil, le refroidissement du nez & des oreilles, & le dégoût de la nourriture, on fait avaler, soir & matin, à l'animal malade, une potion composée de quatre cuillerées de jus de sureau, deux cuillerées de miel, six cuillerées de vinaigre de vin, & une demi-cuillerée de nitre purifié, bien remuées ensemble dans une demi-chopine d'eau chaude ».

» Quand la fievre survient, ce qu'on apperçoit au pouls sensible au bas de la cuisse gauche de devant, on saigne l'animal, & on lui donne quatre fois par jour, chaque fois la quatrieme partie de la médecine suivante : une chopine de vinaigre, dont quatre font une mesure du Rhin, & 80 un *ohme* du Rhin, une demi-chopine de miel, une cuillerée & demie de nitre, le tout bien mêlé ensemble ».

» Si la fievre continue, on saigne une, deux, trois & même quatre fois, suivant l'exigence des cas, mais toujours modérément ».

» Si l'animal n'a pas le ventre libre, on lui donne un lavement composé d'une quantité suffisante de petit-lait, avec deux cuillerées de nitre & deux cuillerées de miel ».

» On lui présente souvent à boire de l'eau dans laquelle on a mis, par *eimer*, deux poignées de farine de seigle, & deux cuillerées de miel ; bien remués ensemble ».

» Si le mal faisoit des progrès rapides, que la respiration devint plus courte, qu'il ne sortit aucune excrétion pituiteuse par le mufle & par le nez, au lieu du remede indiqué lorsque la fievre survient, on donne celui-ci ; une once & demie de quinquina pulvérisé, & une cuillerée de nitre, bouillies dans trois chopines d'eau, sur lesquelles on verse une chopine de vinaigre & une demi-chopine de miel, on donne à l'animal malade quatre fois par jour la quatrieme partie de cette potion ».

» Des cinquante pieces de bétail, dont dix-huit ont été ataquées de la maladie, cinq sont mortes, y compris les deux ouvertes pour l'expérience, & treize se sont rétablies. Les trois autres animaux morts avoient les mêmes symptômes que les deux ouverts ; le taureau dans un plus haut degré, tout son poumon étoit noir & pourri ».

» On a donné aux convalescens, quatre fois par jour, deux dragmes de gomme ammoniaque, pilée & dissoute dans une demi-chopine de vinaigre, y ajoutant quatre cuillerées de miel & trois chopines de décoction chaude d'orge, le tout mêlé ensemble ».

» Comme préservatif, on a mis tous les jours dans le breuvage des bêtes saines, une demi-chopine de vinaigre avec un quart de chopine de miel, & beaucoup de sel dans leur fourrage ». *Extrait de l'Esprit des Journaux.*

I I.

Annonce de Livre.

Abhandlung von den Manufacturen und Fabriken. Traité des Manufactures & des Fabriques, par M. de Justi : seconde Edition, avec les corrections & les observations de M. Beckman. A Berlin, chez Pauli, 1780. 2 volumes in-8°.

I I I.

Centenaire.

Elisabeth Picot, veuve de Pierre-Bazin Duclos, ancien Fermier des Coutumes du Duc d'Orléans, au Comté de Mortain, est morte le premier Novembre dernier, dans la cent troisieme année de son âge, n'ayant eu dans tout le cours de sa vie aucune autre incommodité qu'une surdité qui lui survint à 91 ans.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 3 Février 1781.

Or de Portug. à . .	738 l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	732		
Du Pérou à	724		
Les guinées à . . .	736		
Ducats à	99	10	once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	103	5	
Or à 20 karats à . .	86		
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	10	marc.
Laem à 11 d. 10 . . gr. à	52		
Piastres à	49		

V.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 31 Janvier 1781 au Samedi 3 Fév., le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 17, 18, 19 à 20 l.; le seigle, de 11 à 12 livres; l'orge, de 11 à 12 l. Le froment à la Grêve, de 18, 19, 20 à 22 liv.; le seigle, 11 liv.; l'orge, 10 livres *le septier*. Farine blanche à la Halle, de 36, 38, 40, 41 à 42 livres; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 26, 30 à 32 liv. *le sac* pesant 325 liv.

VI.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 31 Janv. 1781 au Samedi 3 Fév., l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 livres; *id.* à la Grêve, de 18, 19, 20 à 21 liv. *le septier*.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 30 Janvier 1781, de 45 à 46 liv.; *id.* nouveau, de 42 à 44; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 45 à 46 liv.; *id.* nouv., 44 à 45; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 18 à 20; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 39 à 40; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 37 à 38; le cent de paille, de 18 à 20; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 34 à 36 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Le
	PAIEMENT DU MERCREDI 31 JANVIER 1781.		
18.	M. Radix	Mercredi.	L.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	L.
27.	M. de France	Mercredi.	L.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	L.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	L.
11.	M. Boutray	Mercredi.	L.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	L.
	PAIEMENT DU JEUDI 1 FÉVRIER.		
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	L.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	L.
12.	M. Alissant	Jeudi	L.
14.	M. Nau	Jeudi.	L.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	L.
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	L.
2.	M. Boscheron	Vendredi.	L.
21.	M. Patu.	Vendredi.	L.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇAB

CHANGES du 1 Fé rier 1781.

Amsterdam, ...	52 ½	Cadix, ...	
Londres, . 30 7 16c. à 3 8d.		Livourne, . . .	97
Hambourg, ...		Gênes, ...	93
Madrid, ...		Lyon, *Rois* . . .	¾

Janv. 1781.		*Du 31.*	*Du 1 Fév.*	*Du*
Comp. des Indes.	Actions	1940	1940	. . . .
	D° 16/25	. . . . .	1285	. . . .
	D° 8es	252	. . . . .	. . . .
	D° 25es	. . . . .	80	. . . .
	Empr. d'Oct.	406	. . . . .	. . . .
Rescriptions.		7 ¾ 7 ¼ 7 ½ .	7 ¾ ½ ¼ ½ p.	. . . .
Bil. des Ferm.		. . . . .	. . . . .	. . . .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abo est de 24 liv. pour l'année, franc de port par tout le Royaum

S'adresser à Paris au Bureau du Journal général de Fra Affiches, actuellement rue Neuve S. Augustin, près de la rue d lieu, à l'Hôtel de Croissy. On s'abonne aussi au même Bureau Journal d'Agriculture, Commerce, &c.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1781. Du Mardi 30 Janvier.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, *le* 12 *Décembre.*

LA Flotte du Capitan-Bacha est rentrée dans ce Port accompagnée d'un certain nombre de vaisseaux Marchands qui s'étoient mis sous sa protection. La plupart de ces bâtimens étoient chargés de comestibles de toutes especes. Ces provisions ont répandu l'abondance dans cette Capitale où les vivres étoient montés à un prix très-haut. Le chargement des autres navires consistoit en marchandises précieuses. Sept vaisseaux François, venant de Marseille, & qui faisoient partie de ce convoi, ont apporté toutes sortes d'étoffes de soie.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 18 *Décembre.*

Un Oukase du Sénat, publié le 21 du mois dernier, a commis le Lieutenant-Général Jacobi, ci-devant Gouverneur d'Astracan, pour régler tout ce qui concerne le nouveau Stadhouderat de Saratow, dont le Général-Major Polibanon est nommé Gouverneur. Ce nouveau Stadhouderat, qui comprend le Gouvernement de Saint-Pétersbourg, est le vingt-unieme en rang, & est divisé en neuf Cercles. Les appointemens des personnes qui composent les différens Tribunaux de ces Cercles, montent annuellement à la somme de 112,103 roubles.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le* 18 *Décembre.*

Le Général Wrangel qui avoit donné le premier projet de l'établissement des Brasseries d'eau de vie pour le compte de la Couronne, & qui en avoit eu jusqu'ici la direction, a quitté depuis peu ce poste. Le Comte de Rosen, ci-devant Grand-Ecuyer de la Reine, a été nommé pour le remplacer.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le* 28 *Décembre.*

Si la Wolhynie a été garantie du fléau de la peste, la Ville de Balta, habitée par les Tartares, n'a pas eu le même bonheur; le Général Wilte, Gouverneur de Kaminiek, a instruit le Gouvernement que la contagion regnoit dans cette Ville & à Josefodtod, Place du Domaine de la République, ainsi que dans quatre Villages des environs: que 174 personnes étoient mortes de cette maladie, & qu'il avoit pris toutes les mesures usitées en pareil cas, pour l'empêcher de se propager. On es-

pere que le froid ſecondera efficacement les ſages précautions de cet Officier.

PALATINAT.

DE MANHEIM, *le 25 Décembre.*

Depuis la guerre des Colonies, le tabac eſt devenu très rare dans cet Electorat, & le prix en eſt conſidérablement augmenté. Cette augmentation a mérité l'attention de notre Souverain. Ce Prince a fait diſtribuer une inſtruction en Allemand, ſur *la culture & l'amélioration de cette plante dans le Palatinat.* M. Chriſt, déjà connu par ſon *Introduction à l'éducation des Abeilles*, eſt Auteur de ce petit Ouvrage intéreſſant qui ne contient que 55 pages in-8°. Il s'y déclare particulierement pour la culture du tabac, dit d'*Aſie*, qui depuis quelques années, arrive à Hanau, par la voie de la Hollande. M. Chriſt vante beaucoup cette eſpece de tabac, parce que, ſelon lui, il ſe cultive à moins de frais que le tabac ordinaire, & qu'il ne demande pas autant de ſoin. Il prétend auſſi que l'huile de ſa graine eſt propre à éclairer & à manger, & que le bétail n'en dédaigne point le gâteau. On auroit deſiré que ce Sçavant nous eût donné une deſcription botanique de cette plante, à laquelle il attribue des propriétés ſi avantageuſes; mais on conjecture que c'eſt la *Nicotiana ruſtica* de Linnée.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 15 Janvier.*

On fait déjà monter à trois millions les dommages occaſionnés dans nos Iſles Occidentales par l'ouragan du mois d'Octobre dernier. On a ouvert au Café de Lloyd's une ſouſcription pour le ſoulagement des malheureux qui ont échappé à ce déſaſtre.

Pluſieurs Négocians de Londres & de quelques autres Ports du Royaume, achetent toutes les proviſions qu'ils peuvent ſe procurer à force d'argent, pour les envoyer dans nos Iſles dévaſtées. Il ſe fait en Irlande des enlevemens de bêtes à cornes ſi conſidérables que le Pays eſt menacé de manquer bientôt de la viande de boucherie néceſſaire pour la nourriture de ſes Habitans. On prétend même que le Peuple commence déjà à murmurer.

Nous apprenons auſſi de Cork que les Négocians de cette Ville font équiper à leurs frais, un bâtiment qui ſera chargé de proviſions deſtinées pour le ſoulagement du reſte des infortunés Habitans de la Barbade.

Depuis que les hoſtilités avec la Hollande ſont commencées, il n'eſt pas poſſible que la Marine Marchande puiſſe trouver aucun Matelot, quoiqu'elle offre à chacun d'eux cinq liv. dix ſchell. de gages par mois, & la protection du Gouvernement, c'eſt-à-dire, l'aſſurance de n'être pas preſſé pour la Marine Royale. Ils ne veulent ſervir que ſur les vaiſſeaux-corſaires, dans l'eſperance de s'enrichir par les captures que ces Armateurs doivent faire ſur les Hollandois. Au reſte, ces priſes ne feront faire fortune qu'à un petit nombre d'aventuriers. Comme elles ſont généralement aſſurées en Angleterre, il ne peut en réſulter qu'une perte réelle pour nos Aſſureurs, & par contre-coup, pour l'Etat.

Extrait d'une Lettre de Norwich, du 3 Janvier. » On penſe bien différemment » ſur les bords de l'Yare, riviere qui » traverſe Norwich, que ſur ceux de » la Tamiſe, où l'on dit que la guerre » avec les Hollandois occaſionne une » joie généralement ſentie. Ici nous ſom- » mes dans une conſternation ſans égale; » nos Manufactures de laine qui étoient » preſque déjà ruinées par la perte de » leur Commerce avec les Américains » & les Eſpagnols, viennent de rece- » voir un échec irréparable, qui ne » laiſſe aux Marchands & aux malheu- » reux Tiſſerands d'autre aſpect que » l'indigence, la miſere & une banque- » route générale ».

HOLLANDE.

DE ROTTERDAM, *le 5 Janvier.*

» Les Députés du Commerce de cette » Ville, inſtruits du nombre de bâti- » mens Hollandois qui naviguant dans » cette ſaiſon ſur la bonne foi de la neu-

» tralité de leur Pays, se voyent cha-
» que jour arrêtés & conduits dans les
» Ports d'Angleterre, convoquerent le
» 29 du mois dernier, une Assemblée
» des Négocians, auxquels ils firent
» part des mesures qu'à la réception
» d'une nouvelle si fâcheuse, on avoit
» déjà prises pour la faire parvenir aux
» bâtimens de la Nation, répandus dans
» les Ports Etrangers. Ils représente-
» rent en même tems à l'Assemblée qu'ils
» ne croyoient pas qu'il fût convenable
» d'interrompre les Délibérations du
» Gouvernement par des Adresses ou
» des Requêtes en plaintes, & qu'ils
» pensoient au contraire qu'on devoit,
» dans la circonstance, se reposer sur
» ses sollicitudes paternelles dont on ne
» pouvoit douter, après ce qui s'étoit
» déjà passé. Ces observations des Dé-
» putés furent approuvées par les Né-
» gocians, qui déclarerent unanime-
» ment que convaincus de l'union & du
» zele patriotique de tous les Membres
» du Gouvernement, & ne prévoyant
» que trop toutes les pertes dont ils
» étoient menacés, par la résolution
» hostile de l'Angleterre, ils étoient
» prêts à sacrifier la meilleure partie
» de leur fortune au soutien des mesu-
» res qui seroient prises pour garantir
» la Patrie en général & le Commerce
» en particulier, contre les avides pro-
» jet de ses ennemis. D'après cet arrêté,
» on voit que le desir de l'Angleterre,
» évidemment consigné dans son Mani-
» feste, de diviser les esprits de la Na-
» tion, n'a rien moins que réussi ».

PAYS-BAS.

D'OSTENDE, *le* 8 *Janvier.*

Plusieurs familles des diverses Provinces de Hollande se disposent à venir s'établir ici pour tout le tems que la présente guerre doit durer, afin de pouvoir continuer sans risques leur Commerce avec l'Angleterre. On a déjà commencé à construire des magasins pour y recevoir leurs marchandises ».

I I.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE TOULOUSE, *le* 10 *Janvier.*

Cure de sept enfans mordus par un chien enragé, faite dans l'Hôpital-Général de Toulouse, par MM. Depeyre, *Médecin*, & Larrey, *Chirurgien.*

» A Montesquieu, Village aux environs de Toulouse, un chien enragé se jetta sur sept enfans, qu'il mordit cruellement. Une petite fille âgée de six an, eut la levre supérieure déchirée; & comme le virus hydrophobique affecte sur tout les glandes salivaires, il y avoit encore plus à craindre pour cette derniere que pour les autres. Les blessés tenoient à presque tout le Village; la consternation étoit générale, on craignoit les suites les plus funestes de cet accident, lorsque M. Daldeguier, Chanoine & Archidiacre de l'Eglise de Toulouse, illustre par ses vertus, fit éclater son zele & sa bienfaisance ordinaire; on le vit empressé à ranimer l'esperance presque éteinte dans l'ame de ces infortunés; à leur procurer une place dans l'Hôpital de la Grave, où ils ont été traités avec le plus grand soin par M. Depeyre, Médecin, & M. Larrey, Chirurgien de l'Hôpital ».

» Cette cure intéresse trop le Public pour ne pas mériter un plus grand détail, & ne pas rendre à MM. Depeyre & Larrey la justice qui leur est due, en mettant au jour la maniere éclairée dont ils se sont conduits dans le traitement de cette maladie ».

» Ces enfans furent à peine arrivés à l'Hôpital, que M. Larrey, guidé par sa propre expérience & par les conseils de M. Depeyre, tâcha d'attirer au dehors le virus hydrophobique, & l'empêcher de pénétrer dans la masse du sang, en appliquant un cautere actuel (un fer rouge) sur la morsure; cela donna lieu à une suppuration qui s'est soutenue pendant une longue partie du traitement, à l'aide de la pierre infernale, dont M. Larrey s'est servi plusieurs fois. Ce moyen, quoique très-utile dans le premier tems, doit être secondé. En conséquence, après les remedes ordinaires, on eut recours au mercure. Les frictions, le sublimé corrosif, administrés avec toute la sagesse possible à ces foibles enfans, tempérés par l'usage du lait, des bains, des juleps, des gargarismes, n'ont été suivis d'aucun symptôme. La salivation, qui a commencé à s'établir au bout de 30

jours, s'eſt ſoutenue quelque tems, & les malades très bien remis, ont quitté l'Hôpital le 10 de Décembre, y étant entrés le premier de Novembre. Le virus hydrophobique a été comme étouffé ou chaſſé au dehors par un traitement ſi bien dirigé ; & les perſonnes qui ont concouru à cette cure, ont eu la douce ſatisfaction, au bout d'une quarantaine de jours, de ramener la joie dans le ſein de deux familles éplorées, en leur rendant ſept enfans chéris, qui depuis cette époque jouiſſent d'une très-bonne ſanté ». *Extrait des Affiches de Toulouſe.*

DE NIORT, *le* 28 *Décembre.*

» Depuis trois ans, les Foires du Poitou, ſur-tout celles de l'hiver, ſont médiocres ; les payemens y ſont difficiles, l'argent eſt rare, ce qui ne peut s'attribuer qu'au bas prix des denrées, entretenu par la guerre qui retrecit tous les débouchés & arrête tous les moyens d'induſtrie & de ſpéculation. Il faut prendre patience juſqu'à la paix qui, on doit l'eſperer, nous dédommagera amplement de ces pertes. On eſtime qu'à notre derniere Foire de la S. André, il ne s'eſt vendu qu'environ 400 pieces d'étoffes du Poitou ; 110, des autres Provinces ; 35, de ſoie ; 250, de toiles ; 120 douzaines de bas ou bonnets de laine au tricot ; 300, de mouchoirs ; pour 27000 liv. de laines, peaux, rubanerie, paſſementerie, mercerie, bijouterie & dorures. A peine s'y eſt-il vendu 60 paires de chevaux d'attelage ou de monture ; 110, de mules ou mulets ; & 45, de bœufs ou vaches ». *Extrait des Affiches du Poitou.*

DE NANTES, *le* 19 *Janvier.*

Outre les ſeize bâtimens, venant des Iſles de l'Amérique, qui ſont entrés depuis peu dans ce Port, il y en eſt encore arrivé cinq qui ſont les navires le *London*, de 300 tonneaux, venant du Cap, l'*Aimable Madeleine*, de 200, venant de la Guadeloupe ; l'*Union*, la *Bonne Mere* & le *Prince Nizaire*, le premier de 500 tonneaux, & les deux autres de 350, venans du Port-au Prince, tous chargés de ſucre, café, coton, indigo, gingembre, caſſave, noix d'acajou, & autres marchandiſes. Nous avons appris que les 41 navires deſtinés pour Bordeaux, y étoient auſſi arrivés le 5 de ce mois.

DE LA ROCHELLE, *le* 15 *Janvier.*

PRIX courans des denrées de l'Amérique.

Sucre blanc, le quintal, premiere ſorte, de Saint-Domingue, 79 livres ; de la Martinique, 75 liv. Seconde ſorte, de Saint-Domingue, 74 l. ; de la Martinique, 70 liv. Blanc commun de Saint-Domingue, 64 liv. ; de la Martinique, 60 liv. Tête, de Saint-Domingue, 58 l. ; de la Martinique, 53 liv.

Le café nouveau fin de la Martinique, 17 ſ. la livre ; de Saint-Domingue, 16 ſ. *Dito* Marchand, de la Martinique, 16 ſ. ; de Saint-Domingue, 15 ſ. Ordinaire, de la Martinique, 14 ſ. 6 d. ; de Saint-Domingue, 14 ſ.

Indigo, le bleu, 14 l. la livre ; bleu & violet, 12 liv. 10 ſ. Violet, 11 l. ; cuivré fin, 8 liv. 10 ſ.

Coton de Saint-Domingue, 210 liv. le cent.

Les eaux-de-vie à la Rochelle valent 76 liv. les vingt-ſept veltes. A l'Iſle-de-Ré, 85 à 90 liv. les 27 veltes au dépotage. A Cognac, 75 liv. les 27 veltes à 4 degrés. *Dito* inférieure, 72 liv. Eſprit-de-vin, au tiers eau, 108 l. à 12 degrés.

DE LONGWY, *le* 10 *Janvier.*

Le 11 Decembre dernier, le Parlement de Nancy a enregiſtré des Lettres-Patentes, rendues ſur Arrêt du Conſeil du 15 Novembre, qui augmentent de deux jours la durée des Foires établies en cette Ville.

DE ROUEN, *le* 12 *Janvier.*

Obſervations ſur l'uſage dangereux des pois ſecs de cette année, pour la ſanté ; par M. Patod de Thievant, Médecin à Fougeres.

» Il y a deux mois qu'il ſe répandit le bruit que les pois ſecs de cette année étoient déléteres, & que quelques perſonnes étoient mortes pour en avoir mangé. Cela m'étonna d'autant plus,

qu'on en avoit usé impunément en herbe. Je regardai cependant la chose comme trop intéressante à l'humanité pour la laisser dans l'incertitude ; je fis en ce cas des recherches, non seulement pour m'assurer de la vérité du fait, mais encore pour en trouver le spécifique ».

» Après m'être procuré des pois de l'an, j'en ouvris plus de cent, & j'eus lieu de remarquer qu'il y en avoit réellement plus du tiers qui étoit la proie d'un insecte, dont la grosseur n'excédoit pas en général le tiers du pois où il étoit, & dont la couleur étoit celle d'une mouche ordinaire. Je l'observai fort attentivement au microscope, je lui trouvai toute l'habitude & toute la forme du scarabée ; toutes ses parties étoient entierement conformes à cet insecte ; son sang étoit blanc. On peut le regarder comme un vrai scarabée de la petite espece. Son vol me parut fort étourdi ; car la plupart, aprés avoir été dégagés de la cellule qu'ils occupoient dans le pois, prenoient, comme le scarabée, un vol court & impétueux ».

» Je fis une collection de 400 de ces petits animaux, je les enfermai dans une bouteille, après en avoir clos très-hermétiquement l'entrée. Je vis, au bout de vingt-quatre heures, que, quoique sans nourriture & sans air, la plupart étoient pleins de vie. J'en pris une certaine quantité pour continuer mes expériences ; ceux que je laissai n'étoient point encore tous morts au bout de trois jours ».

» Parmi ces pois ainsi infectés, j'observai que dans plusieurs, sans avoir au dehors la moindre marque qui puisse faire soupçonner la plus petite corruption, on trouvoit cependant, en les ouvrant, ou le scarabée, ou la cellule vuide, qui certainement avoit été occupée. Ce qui m'étonna le plus, c'est que le pois étoit très-sain à plus d'une demi-ligne dans toute sa circonférence. Qui l'y avoit mis ? Qui l'en avoit fait sortir, sans qu'on vit aucune marque extérieure ? C'est ce dont je me suis moins mis en peine que de poursuivre mes recherches ».

» Dans la plus grande partie des pois, une petite calotte bien formée, semi-transparente, faite sans doute par l'insecte, étoit toujours le signe pathognomonique de la présence du scarabée. Cette petite calotte pouvoit avoir une demi-ligne de diametre. L'animal sortoit souvent seul, après que j'avois enlevé sa couverture ; il étoit quelquefois long-tems avant que de sortir de son trou, & le tout sans doute relativement à ses forces ».

» L'insecte, dans d'autres pois, avoit quelquefois enlevé la calotte par l'action de sa tête qui étoit au passage ; dans ce cas, souvent on le trouvoit hors du pois & dans la silique, & quelquefois par terre, où étoient les pois. Un mois après, j'ai remarqué que le scarabée ne se trouvoit plus ni dans le pois, ni dans la silique, pas même par terre ; sans doute, ou il étoit péri, ou il avoit pris un autre département ».

» Je ne voulus point borner mes recherches à la seule curiosité ; je tâchai de les rendre utiles. J'essayai de trouver un spécifique contre le danger prétendu qu'on courroit en mangeant ces pois ».

» Après m'être assuré d'abord si réellement il y avoit du danger à faire usage de ces pois, voici quel fut le résultat de mes expériences. Sur deux chiens qui m'appartiennent, l'un est un godin de petite espece, âgé de huit ans ; le second est un barbet de la petite race. Je fis prendre au premier, mêlé avec de la viande, trente de ces petits scarabées ; une heure après, il me parut abattu, anhelant, *sitiponde* ; peu après, il rendit du sang par le nez. Je crus alors qu'il y avoit du danger. Pour sauver ce pauvre animal, je lui fis prendre six grains de camphre dissous dans deux grains d'esprit de-vin. Je m'avisai de lui donner ce remede, par l'analogie que la cantharide a avec les scarabées, dont elle est une espece. Une heure après, mon chien fut fort tranquille ; & deux heures étoient à peine écoulées, qu'il mangeat & reprit son humeur ordinaire, qui a toujours été la même depuis ce tems. Je fis avaler au barbet le poison & le remede tout à-la-fois, je n'ai pas vu qu'il lui fût rien arrivé de funeste, & ils sont encore tous deux en bonne santé ».

» Il semble, d'après ces expériences, qu'on peut conclure qu'il y a vraiment du danger de manger de ces pois, & que le camphre en est le spécifique. Je ne crois

pas que l'esprit-de-vin entre pour quelque chose d'utile dans le remede ; je ne m'en étois servi que comme d'un moyen plus facile pour l'administrer ; au reste, on ne pourra mieux faire que de l'employer ».

» J'ajouterai que les volailles n'ont point été affectées par ces insectes, quoiqu'elles en eussent avalé beaucoup avec les pois. Mais ce n'est pas la seule preuve des contradictions de ce genre. La graine du cerfeuil, qui empoisonne les poules, ne nuit en aucune maniere aux hommes ».

» Je voulus sçavoir quel étoit le fluide dans lequel ils pouvoient vivre le plus long-tems. On a vu combien ils vivoient dans l'air. L'esprit-de-vin les a tués le plus vite & en une minute. Ils ont vécu sept minutes dans l'alkali volatil, huit minutes dans l'alkali fixe liquide, autant dans l'esprit sulphureux volatil, dix minutes dans tous les acides minéraux & végétaux. Cet insecte a soutenu près de quinze minutes, sans mourir, l'action du foie de soufre à base d'alkali fixe & volatil, &c. Enfin dans les différens sels neutres & autres corps odorans, sapides ou caustiques, je les ai vus communément vivre vingt à vingt-cinq minutes, montre sur table ».

Les Affiches de Normandie d'où nous tirons cet article intéressant, nous apprennent qu'on a entierement proscrit l'usage des pois dans ce pays.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

ANNONCE de Livres.

Voyage Minéralogique fait en Hongrie & en Transylvanie, par M. de Born, traduit de l'Allemand, avec quelques notes par M. Monnet, Inspecteur Général des Mines de France, des Académies Royales des Sciences de Stockolm, de Turin, &c. &c. A Paris, rue & Hôtel Serpente. 1780. In-12 de 420 pages.

Ce Voyage est écrit en forme de Lettres. Il ne peut manquer d'être accueilli de tous ceux qui s'occupent de Minéralogie & de l'Art d'exploiter les Mines. L'Auteur y rend compte à un ami de tout ce qu'il a rencontré de plus curieux en ce genre dans deux contrées où la Nature semble avoir pris plaisir à prodiguer les productions minérales de toute espece.

M. de Born parcourt d'abord le Banat de Temeswar, Canton particulier de la Hongrie. Ce Pays est habité par les Raizes, les Valaques, & des Allemands. Mais ces derniers y sont regardés comme des Etrangers. Les Valaques & les Raizes ont des mœurs & des usages trop singuliers pour que l'Auteur n'en ait pas donné au moins une esquisse. La nourriture des Valaques est aussi simple que leur maniere de se vêtir. L'habillement des femmes mariées n'est pas fort élégant.

Les filles marchent toujours la tête nue. » Leurs parures consistent en pen» dans d'oreilles faits avec du similor, » en pierres fausses & en perles, & el» les portent aussi différentes sortes de » coliers. Cet appareil fait qu'on en» tend une Valaque ou une Raize endi» manchée d'aussi loin qu'on peut la » voir. Ces filles se marient fort jeunes, » mais les Raizes plus jeunes que les Va» laques. Souvent on en voit de douze » à quatorze ans déjà mariées, & dont » les maris ne sont pas plus vieux ». Les femmes sont très-laborieuses ; elles travaillent même en marchant. Elles se feroient un crime de tuer aucun animal, quel qu'il puisse être.

Quant à la Religion de ces Peuples, elle tient du Rit Grec, & même du Judaïsme. ; elle ne consiste guères que dans quelques observances superstitieuses. L'ignorance des Bonzes n'est pas certainement plus grande que celle des Popes, c'est ainsi qu'on nomme les Prêtres Valaques. Ces Popes n'ont rien qui les distingue du simple Peuple. » Ils cultivent eux-mêmes leurs » champs, agissent de la même maniere » & gardent aussi leurs troupeaux, » vendent & achetent avec les uns & » les autres, précisément comme les » Juifs, & marchandent de la même » maniere leurs fonctions ministérielles » qu'ils taxent le plus haut possible, » sur-tout les offrandes & les absolu» tions, qui sont les deux points capi» taux de cette sorte de Religion ».

Les enterremens se font dans ce pays avec des cérémonies dont quelques-unes sont fort étranges. Quand un jeune homme meurt, on éleve sur sa tombe une perche à laquelle sa veuve a soin d'attacher auparavant une couronne de fleurs, un bout d'aile d'oiseau & un morceau de drap.

De tous les supplices, il n'en point qui paroisse plus terrible a un Valaque que celui de la corde. » Il leur répu-» gne beaucoup moins d'être roués, par » la raison que dans cette occasion, » l'ame sort du corps tout à son aise; » au lieu que dans la pendaison, l'ame » ne peut sortir par la voie naturelle, » & qu'elle est forcée de se faire un » passage ailleurs pour s'esquiver ».

Les Valaques sont si ignorans & si bornés qu'ils ne peuvent pas même dire leur âge; ils ne sçavent juger de la contenance d'un vase que par sa pesanteur.

Après avoir fait connoitre les mœurs de cette Nation, M. de Born conduit son Lecteur dans toutes les Mines & sur toutes les montagnes qu'il a rencontrées en voyageant. Il décrit la nature particuliere du sol de tous les lieux par où il a passé. Dans la cinquieme Lettre, on remarquera les réglemens & la Police qui s'observent dans le Bannat de Temeswar, pour l'exploitation des Mines. A ce sujet, le Traducteur compare dans une note les usages de France avec ce qui se pratique en Allemagne où les Princes regardent comme leur propriété, ou peu s'en faut, toutes les Mines qu'on découvre.

» Les Rois de France, dit M. Mon-» net, méritent, à cet égard de gran-» des louanges, puisque de tout tems, » ils ont traité leurs Sujets avec la plus » grande bonté, & que non-seulement » ils leur ont concédé très-volontiers » les Mines, mais que même ils leur » ont souvent fait remise du droit de » dixieme imposé sur les Mines métal-» liques en général; ils ont été par con-» séquent bien éloignés de s'emparer » des Mines, lorsqu'elles étoient deve-» nues profitables entre les mains des » Particuliers, comme font les Princes » de ces Pays ».

La Lettre dixieme est intéressante, par les détails dans lesquels l'Auteur est entré sur la méthode de fondre le cuivre, usitée dans le Bannat de Temeswar, & sur la maniere de tirer l'or des rivieres dans le Pays d'Almasch. La Lettre quatorzieme est également curieuse par d'autres détails sur le lavage des paillettes & des grains d'or qui se trouvent dans un terrein aurifere près d'Olapian en Transylvanie. La Lettre qui suit contient la description d'une Mine de sel située dans le voisinage de Torda. Cette Saline est très-abondante. Les morceaux de sel qu'on en détache doivent peser au moins 80 livres. S'ils sont plus légers, on n'en tient pas compte aux Mineurs, & ils ne sont pas payés de leur travail. » Ces pieces de sel sont » mises sur un charriot, avec de la » paille, & sont conduites à Carsbourg, » où elles sont embarquées sur le Mo-» ros, pour être envoyées en Hon-» grie ». L'histoire de l'exploitation des Mines du District de Nagy-Banya, des observations sur l'avantage d'exploiter certaines Mines au moyen du feu, des remarques sur les eaux cémentatoires, sur une façon singuliere de fabriquer le soufre, & des détails sur les célébres Mines de Schemnitz, font la matiere de plusieurs autres Lettres que les Amateurs liront avec intérêt. Dans la vingt troisieme & derniere Lettre, M. de Born parle de certains raisins à grains d'or qu'on montre dans le Cabinet d'Histoire naturelle de l'Empereur. Il regarde cette curiosité comme une charlatanerie, & toutes les personnes raisonnables seront de son avis. Les sçavantes notes dont le Traducteur a enrichi cet Ouvrage, n'en est pas la partie la moins importante; elles font honneur au sçavoir de M. Monnet.

I I.

A V I S.

Pépiniere d'Arbres à Château Thierry, près le Jeu-de-Paume; sçavoir, 1200 Ormes, 1500 Peupliers d'Italie, 1200 Frênes, & 600 Arbres fruitiers, tant greffés que non greffés sur Franc; le tout à vendre en totalité ou par parties. On peut s'adresser sur les lieux, à Me. Huvier, Notaire; & à Coulommiers, à M. Lambert, Cultivateur & Marchand d'Arbres.

III.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 27 Janvier 1781.

Or de Portug. à . . .	740 l.	f.	marc.
Du Mexique à . . .	732		
Du Pérou à	724		
Les guinées à . . .	738		
Ducats à	99	10	once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	103	10	
Or à 20 karats à . .	86		
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	10	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10	
Piastres à	49	5	

IV.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 24 Janvier 1781 au Samedi 28 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 18, 19, 20 à 21 l.; le seigle, de 11 à 12 l.; l'orge, de 11 l. 10 s. à 12 l. Le froment à la Grève, de 18, 19, 20, 21 à 22 l.; le seigle, 12 l.; l'orge, 12 livres *le septier*. Farine blanche à la Halle, de 36, 40, 41, 42 à 43 livres; bis-blanc & bis, de 22, 24, 26, 28, 30 à 34 liv. *le sac* pesant 325 liv.

V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 24 Janv. 1781 au Samedi 28 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 livres; *id.* à la Grève, de 17, 18, 19, 20 à 21 l. *le septier*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 22 Janvier 1781, de 45 à 47 liv.; *id.* nouveau, de 42 a 44; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 42 à 44 liv.; *id.* nouv., 40 à 41; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 14 à 16; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 39 à 40; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 37 à 38; le cent de paille, de 16 à 18; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 28 a 33 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres
	PAIEMENT DU MERCREDI 24 JANVIER 1781.		
18.	M. Radix	Mercredi.	J.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	L.
27.	M. de France	Mercredi.	L.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	L.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	L.
11.	M. Boutray	Mercredi.	L.
	PAIEMENT DU JEUDI 25.		
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	L.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	L.
12.	M. Alissant	Jeudi	L.
14.	M. Nau	Jeudi.	L.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	L.
	PAIEMENT DU VENDREDI 26.		
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	L.
2.	M. Boscheron	Vendredi.	L.
21.	M. Patu.	Vendredi.	L.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	L.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	L.
	Ancien Clergé.		
3.	M. Pincemaille.	Vendredi t. l. *Année*	

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇAB

CHANGES du 26 Janvier 1781.

Amsterdam, ...	53 ¼ L.	Cadix, ...	
Londres, ...	30 1 8e. L.	Livourne, . . .	97
Hambourg, ...	188 L.	Gênes, ...	93
Madrid, ...		Lyon, *Rois* . . .	¾

Janv. 1781.		*Du 24.*	*Du 25.*	*Du*
Comp. des Indes.	Actions	1947 ½	1947 ½ 45 . .	1947 ½ 4
	Do 16/25	1285	1290	. . . .
	Do 8es	. . . . .	253	253 . .
	Do 25es	79	80	80 . .
	Empr. d'Oct.	411	. . . . .	. . . .
Rescriptions.		7 7¾ 7⅝ 7¾	7 ½ ¾	7 ¼ 7
Bil. des Ferm.		. . . . .	1 ¼	. . . . .
Contr. à 4 p. 0/0 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abo est de 24 liv. pour l'année, franc de port par tout le Royaum

S'adresser à Paris au Bureau du Journal général de Fran Affiches, actuellement rue Neuve S. Augustin, près de la rue d lieu, à l'Hôtel de Croissy. On s'abonne aussi au même Bureau Journal d'Agriculture, Commerce, &c.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 27 Janvier.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 6 Janvier.*

L'Empereur, notre Auguste Souverain, vient de faire généreusement le sacrifice des sommes considérables qui lui appartiennent personnellement, & qui proviennent de la succession de feu l'Empereur son pere, pour acquitter les legs du testament de feue l'Impératrice-Reine; desorte que la délivrance de ces legs ne coûtera rien au Trésor de l'Etat. Le don fait à l'Armée sera incessamment délivré.

BRANDEBOURG.

DE BERLIN, *le 6 Janvier.*

Le Roi a jugé à propos de gratifier Madame la Princesse Amélie de 2000 écus, le Prince Henri de 10000, le Prince Ferdinand de 2000, le Prince Fréderic de Brunswick de 1000; le Lieutenant Général de Ramin de 3000, & le Major de Prittwiz de 1000. Sa Majesté a aussi fait remettre aux Magistrats de cette Capitale, une somme considérable d'argent, pour être répartie parmi les familles honnêtes, mais indigentes de cette Ville.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le 4 Janvier.*

A la requisition de M. le Baron de Hogguer, Ministre des Etats-Généraux des Provinces-Unies auprès du Cercle de la Basse-Saxe & des Villes Anséatiques, on a publié la Déclaration suivante :

RÉSOLUTION de L. H. P. les Etats-Généraux des Provinces-Unies.

» Nous avons trouvé bon & donnons à connoitre qu'on écrira à tous les Ministres, Consuls, Agens & Commissaires de L. H. P. pour avertir, au nom de L. H. P., tous les navires & vaisseaux Marchands appartenans aux Sujets de l'Etat, qu'ils aient à rester dans les Places où ils se trouveront, & que sans de nouveaux ordres de L. H. P. ils n'aient à naviguer nulle part que vers les Ports de la République, sous peine aux Contrevenans de perdre l'assurance qu'ils auroient dans ce Pays sur les vaisseaux en chargemens, & d'être responsables des pertes qu'essuyeroient les marchandises, par leur désobéissance ou témérité; & cela jusqu'au tems où Leurs Hautes Puissances auront pris les mesures nécessaires pour leur envoyer des convois qui protégent leur retour; défendu d'ailleurs, que pour aucune cause quelconque, & sous les peines susdites, ils ne passent la Manche; mais que s'ils veulent aborder dans les Ports

de l'Etat, ils faſſent voile deriere les Iſles Britanniques, & reviennent de cette maniere dans le Pays ».

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 12 Janvier.*

Voici quelques détails des déſaſtres arrivés dans nos Iſles ſous le Vent, tirés de diverſes Lettres écrites de ces contrées.

EXTRAIT d'une Lettre de Bridge-Town, Capitale de l'Iſle de la Barbade, en date du 28 Octobre dernier.

» Le Mardi 10 du courant, au point du jour, il venta grand frais juſqu'à dix heures; de ce moment, juſqu'à 4 heures du lendemain, ſa violence augmenta ſans diſcontinuer; dès le Mardi, pluſieurs vaiſſeaux qui ſe trouvoient dans la Baye de Carliſle avoient quitté leurs ancres, & à 3 heures après midi le reſte fut entrainé à la mer: ſur le ſoir, pluſieurs maiſons furent raſées; à nuit cloſe, la tempête, qui n'avoit ceſſé d'augmenter, étoit au dernier degré de violence concevable, & ſe ſoutint dans cet état extrême, ſans relâche, ſans intermiſſion, juſqu'à 3 heures du matin: alors elle perdit par degrés de ſa violence; mais le calme ne fut rétabli que le Mercredi à 5 heures du ſoir ».

» Vouloir entreprendre la deſcription des horreurs de cette nuit, ſeroit tenter l'impoſſible: les mugiſſemens des élémens, le fracas occaſionné par la chûte des maiſons entieres, les cris aigus, les gémiſſemens des bleſſés enſevelis ſous les ruines, le feu des éclairs, le torrent de pluie qui entrainoit tout; tout cela réuni, offroit un ſpectacle que nous croyons avoir rarement affligé quelque partie du globe: ſon horreur redoubla au retour du jour que l'on attendoit avec tant d'impatience, eſperant qu'il apporteroit quelque adouciſſement à notre ſituation: la clarté de ce jour funeſte expoſa à nos yeux une Ville qui, peu d'heures auparavant, étoit une des plus belles des Indes Occidentales, convertie en un monceau de ruines; tous les environs dévaſtés. La pointe du Mole, ouvrage de la plus grande utilité, & qui avoit coûté à ce pays plus de vingt mille liv. ſterl. entierement détruite; le baſſin comblé de ſable, de pierres & de pieces de bois, de maniere que l'on déſeſpere de pouvoir jamais le rétablir: le Château, les Forts, les batteries renverſés. Une aile & une grande partie de l'autre aile de l'Hôtel du Gouvernement, ce magnifique édifice, raſées; le corps de l'édifice dépouillé de ſon comble; la Cour de Juſtice & la priſon, bâtimens précieux qui n'avoient rien d'égal dans les Indes Occidentales, converties en monceaux de décombres: à l'égard des maiſons particulieres & des magaſins, il n'en reſte pas 30 ſur pied, & encore dans un état de délabrement horrible; le reſte eſt raſé ou ne peut être réparé. De tous les édifices publics, celui dont la démolition affecte plus douloureuſement l'ame du Spectateur, c'eſt ce noble morceau d'Architecture antique, l'Egliſe de S. Michel, édifice de cent pieds de longueur ſur 60 de largeur, qui avoit été également réparé il n'y a que 28 ans, dont la nef avoit ſouvent contenu plus de 3000 ames; un clocher ſuperbe dont l'élévation étoit de 224 pieds; onze Egliſes Paroiſſiales & deux Chapelles ont eu le même ſort; il ne reſte ſur pied que les Egliſes de S. Pierre & de S. André: toutes les autres Villes de cette Iſle, à l'exception de Spreight'ſ-Town: le ſort de la campagne eſt plus déplorable encore, s'il eſt poſſible. Dans toutes les plantations, les édifices, à l'exception des moulins à ſucre, ſont raſés: le plus triſte de tout, eſt que toutes les proviſions ont été détruites; à peine apperçoit-on un individu de la race emplumée: les bêtes de ſomme, &c. ont conſidérablement ſouffert; & dans pluſieurs plantations, on a perdu ainſi quantité de Negres: on ne peut dire, au juſte, combien d'ames ont péri, mais on porte, à vue d'œil, la perte à 3 à 4 mille. On croit que la tempête n'a pas cauſé ſeule tous ces déſaſtres, & qu'il y a eu en même tems un tremblement de terre dont quelques perſonnes diſent avoir ſenti diſtinctement trois ſecouſſes. En deux mots, voici le tableau effrayant de notre ſituation: environnés de ruines & point de vivres; point d'édifices où nous

puissions nous réfugier ; point de matériaux pour en construire ; si nous en avions, point d'Ouvriers pour les mettre en œuvre ! »

Autre Extrait d'une Lettre écrite de la Jamaïque par le Gouverneur de l'Isle, au Lord Georges Germaine, Secretaire d'Etat.

» Je suis fâché de me trouver dans la nécessité désagréable d'informer V. S. d'une des calamités les plus terribles qui soient arrivées à cette Isle, & dont le plus âgé des Habitans ait conservé le souvenir ».

» Le Lundi 2 Octobre, le tems étant extrêmement couvert, le ciel s'obscurcit tout-à-coup, & la mer s'enfla à un point extraordinaire. Tandis que les malheureux Colons de Savannah-la-Mar observoient ce phénomene, la mer se déborda subitement sur leur Ville, & en se retirant, entraina tout avec elle, ne laissant pas le moindre vestige d'homme, d'animal, de bâtimens ! A cette catastrophe, funeste succéda l'ouragan le plus terrible qu'on ait jamais éprouvé dans ce pays, accompagné de secousses redoublées de tremblement de terre, qui a presque totalement détruit les bâtimens dans les Paroisses de Westmoreland, d'Hanover, une partie de celles de S. James & d'Elizabeth, & a fait périr un grand nombre tant de Blancs que de Negres ».

» Les malheureux Habitans se trouvent dans une situation vraiment déplorable : pas une maison sur pied pour les garantir de l'inclémence de l'air ; point de vêtemens pour les couvrir, tout ayant péri dans la destruction universelle ; & ce qu'il y a de plus terrible encore, la famine se présente à leurs yeux. Pour prévenir jusqu'à un certain point les suites de cette calamité horrible, j'ai convoqué une Assemblée des Négocians de Kingston, qui ont généreusement envoyé à ces malheureux pour la valeur d'environ 10,000 liv. st. de provisions de différentes especes, de vêtemens, &c. ce qui les soulagera pour le moment, en attendant qu'ils puissent recevoir des secours plus efficaces, soit d'Angleterre, soit d'Amérique, où j'envoie quelques navires pour y chercher du riz ou telles autres provisions qu'il sera possible de se procurer. Le Comité chargé de prendre en considération le montant des dommages essuyés par la Paroisse de Westmoreland, les pote dans son rapport à 950 mille liv. especes courantes ici : dans la Paroisse d'Hanover, un quart de la propriété est perdu pour jamais ; dans celle de S. James, les ravages, quoique très-considérables, ne sont pas si funestes que dans les deux autres ; en un mot, Mybrd, la dévastation est immense, &c. ».

» Le transport le *Monarch*, ayant à bord les Prisonniers Espagnols faits à Saint-Jean, avoit appareillé le premier Octobre de Savannah-la-Mar pour Kingston ; mais comme on n'en a pas entendu parler depuis, on craint beaucoup qu'il n'ait éprouvé aussi les funestes effets du dernier ouragan, & que tout ce qu'il y avoit d'hommes à bord n'ait péri ».

Les plantations de Saint-Christophe ont aussi souffert. Toutes les marchandises qui se trouvoient dans les magasins ou les selliers situés près du rivage & exposés, par la proximité de la mer, à la fureur des vagues, ont été la proie des flots. Les effets de ce terrible ouragan se sont faits également ressentir dans les Isles de Sainte-Lucie & d'Antigoa.

HOLLANDE.

De la Haye, *le 9 Janvier.*

Nous apprenons de tous côtés les prises ruineuses que les Anglois ont déjà faites sur nous ; mais on se dispose ici à se dédommager promptement. Les individus de toutes les classes de l'Etat paroissent résolus à prendre part aux spéculations d'armemens qui se font dans les principales Villes de Commerce. On assure que douze millions de florins ont déjà été déposés, pour cet objet, à Amsterdam ; qu'une Société de Négocians se préparoit à équiper à Roterdam dix frégates de 30 canons ; que la même ardeur regnoit à Dort en Frise, & même en Zélande, malgré les témoignages de foiblesse qui ont été donnés par les Etats de cette Province.

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Toulouse, *le 8 Janvier.*

» M. Lagane, Procureur du Roi, informé des abus qui se commettent journellement dans la fourniture & la vente de la viande de Boucherie, a fait un Requisitoire, à la suite duquel intervint le 29 Décembre dernier, une Sentence de MM. les Capitouls, qui condamne les nommés Masbon & Rouchés en une amende de 100 livres & aux dépens, sous peine d'être déchus de leur bail, en cas de récidive, pour avoir tué des bœufs maigres : la même Sentence en ordonne la confiscation, au profit de l'Hôpital-Général de la Grave ».

» Sur l'appel du Procureur du Roi, le Parlement rendit le 5 Janvier, un Arrêt qui réforme ladite Sentence, & condamne lesdits Masbon & Rouchés, Entrepreneurs, en une somme de 200 livres à titre d'aumône, applicable, moitié à l'Hôtel-Dieu S. Jacques, & l'autre moitié à l'Hôpital-Général de la Grave, & ordonne que lesdits deux Entrepreneurs feront vendre les deux bœufs maigres, à des étaux au quartier Saint-Cyprien, à raison de dix sous la livre. Les condamne en outre, en une amende de 400 livres, pour avoir fait tuer un bœuf malade, lequel sera enterré ; leur fait défenses de plus récidiver, sous peine de punition corporelle, & les condamne aux dépens ».

Extrait des Affiches de Toulouse.

De Loudun, *le 4 Janvier.*

Suite de la Lettre de M. Dumoustier de la Fond, &c. à M. Jouyneau Desloges, sur le Pays Loudunois. Extrait des Affiches du Poitou.

» La culture de la pomme de terre pourroit encore devenir bien intéressante pour ce pays. Cette récolte est d'autant moins sujette à manquer, que la truffe, qui est la racine de cette plante, n'est sujette à aucunes intempéries de l'air. Voici comme je l'ai vue cultiver. On laboure d'avance la terre destinée à la recevoir, & vers la fin d'Avril, on répand du fumier sur cette même terre qu'on laboure de nouveau à six pouces environ de profondeur ; de maniere qu'entre les sillons il y ait un espace de 18 à 20 pouces. On distribue dans ces sillons les pommes de terre, que l'on met entieres lorsqu'elles sont petites, ou que l'on coupe si elles sont grosses. Les parties doivent avoir au moins deux yeux, & être placées à 5 à 6 pouces de distance les unes des autres. Lorsque les feuilles de ces truffes ont une espece de hauteur, on les soutient avec la terre en forme de motte ; on fait la même chose à mesure que les feuilles deviennent plus élevées. Vers la fin de Septembre, on élague une partie de ces feuilles pour aider la pomme de terre dans son accroissement. Dans les mois d'Octobre & de Novembre, on déterre le fruit qui se conserve dans l'hiver, en le mettant dans des endroits qui ne soient pas froids, par exemple, dans les caves. Dans le cas où ces pommes viennent à se rider, elles reprennent leur premier éclat en les mettant tremper dans l'eau chaude. Elles peuvent servir de nourriture en les réduisant en bouillie, & en y mêlant au moins un tiers de froment. Le pain qu'elles fournissent est très-bon à manger & est très-blanc ; j'en ai mangé dans les environs de Strasbourg, fait en parties égales de farine de pommes de terre & de froment ; je lui ai trouvé un goût excellent : on le fait avec du levain ordinaire, mais on a le soin de ne pas chauffer autant le four que pour faire cuire le pain fait avec du bled tout pur. La machine dont on se sert en quelques endroits, pour réduire les pommes de terre en bouillie, est une espece de varlope renversée & portée sur quatre pieds. On sçait aussi que les bestiaux & la volaille mangent volontiers de ce fruit, qui les engraisse promptement. Au surplus, il y a dans plusieurs endroits de vos Feuilles des instructions très-intéressantes sur l'utilité de cette culture, & tout le parti qu'on en peut tirer ; j'y renvoye ».

La suite à un autre Ordinaire.

D'AMIENS, *le 14 Janvier.*

On vient de publier ici un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 25 Novembre dernier, » qui ordonne que les Let- » tres - Patentes de 1776, contenant » cession par Sa Majesté, à M. le Comte » d'Artois, à titre d'apanage, du Comté » de Ponthieu, & de tous les droits ap- » partenants au Roi dans ledit Comté; » ensemble les Lettres - Patentes de » 1777, autorisant M. le Comte d'Ar- » tois à acenser les terreins vagues de » sondit apanage, & contrat de con- » cession au profit du sieur Guerrier de » Lormoy, de 1778, seront exécutés: » déclare en conséquence, Sa Majesté, » qu'il n'y a lieu aux Habitans du Mar- » quenterre à se pourvoir pardevers » Elle, aux termes de l'Arrêt du Par- » lement de Paris de 1780, pour obte- » nir la continuation de jouissance du » pâturage sur les 672 arpens de ter- » rein concédés audit sieur de Lor- » moy, dans la possession duquel ter- » rein, Sa Majesté fait défenses auxdits » Habitans de troubler ledit sieur de » Lormoy. Sa Majesté se réservant à » Elle seule & à son Conseil, la con- » noissance de toutes oppositions ou » empêchemens, s'il en survient ».

DE ROUEN, *le 10 Janvier.*

La Compagnie pour l'épurement des charbons de terre, voulant donner une preuve de son zele patriotique, s'est fait un devoir, dans un moment où le bois est si rare, de diminuer le prix de leur combustible. Dans l'intention d'en multiplier les avantages, MM. les Entrepreneurs ont imaginé un moyen qui donne la facilité de l'employer aussi pour la cuisine. On voit ici chez les Sieur & Dame Besogne, Commissionnaires de la Compagnie, rue Ganterie, vis à-vis la Poste, un modele des nouvelles cheminées disposées pour rendre commode l'usage du charbon de terre épuré dans les cuisines. Le magasin de ce charbon est toujours à l'entrée du grand Cours.

DE PARIS, *le 20 Janvier.*

Extrait du travail de la Faculté de Médecine de cette Ville, concernant le Cimetiere des Saints Innocens, lu dans la derniere Séance publique de cette Compagnie, tenue le 28 Décembre 1780.

» La Faculté a dit, dans l'Extrait du Rapport des Commissaires qu'elle avoit nommés à cet effet: »

» Depuis long-tems, on voyoit avec » autant d'effroi que de répugnance le » Cimetiere des Saints Innocens subsis- » ter dans l'enceinte de la Capitale. Le » nombre des morts qui y étoient enter- » rés, dès le seizieme siecle, étoit déjà » si considérable, & les exhalaisons ca- » davereuses si sensibles, qu'en 1554, » la Faculté de Médecine représenta » aux Magistrats qu'il falloit transpor- » ter cette sépulture dans un terrein » hors de la Ville. Elle désigna l'Isle » des Cygnes, située alors bien au des- » sous de Paris. Si les représentations » n'eurent pas l'effet qu'elle en atten- » doit, elle n'en avoit pas moins rem- » pli un devoir qui lui sera toujours » cher, celui de contribuer à la con- » servation des Citoyens, & de secon- » der, par ses lumieres, la surveillance » bienfaisante des Magistrats & du Gou- » vernement. Elle n'a cessé depuis, de » former des vœux pour que les Cime- » tieres en général, & spécialement » celui des Innocens, fussent, suivant » leur premiere institution, relégués » hors de l'enceinte des murs ».

» Un événement alarmant lui a donné lieu de s'assembler & de porter au Parlement, qui le lui a demandé, son avis sur un objet de la plus grande importance pour la sûreté publique ».

» Les Habitans de quelques maisons de la rue de la Lingerie, attenante le Cimetiere des Innocens, se plaignoient au mois de Mai 1780, que l'air de leur cave étoit devenu infect & les incommodoit d'une maniere sensible. Ces caves furent visitées à l'instant, & le rapport qui en fut fait au Magistrat chargé de la Police, excita d'autant plus son attention, qu'il annonçoit un méphitisme capable des effets les plus meurtriers ».

» Quelques jours après, conformément aux intentions du Parlement, M. le Doyen de la Faculté, & quelques Membres, s'étant transportés sur les lieux, prirent sur le champ les précautions que l'on jugea les plus convena-

bles pour arrêter les progrès de l'infection & assurer la tranquillité des Habitans. La Faculté assemblée à ce sujet, nomma des Commissaires pour examiner avec la plus scrupuleuse attention, un objet qui intéressoit de si près la santé publique. Il résulta de leur rapport fait à la Compagnie : »

» 1°. Que l'air du Cimetiere des SS. Innocens est infect & mal-sain ; 2°. que cette infection, cette insalubrité reconnoissent pour cause principale la nature même du sol qui n'est qu'un monceau de substances putréfiées ; 3°. que toutes les autres causes d'insalubrité, accessoires à celles-ci, ne font que l'aggraver, subsisteront & ne feront qu'accroitre, tant que ce terrein servira de Cimetiere ; 4°. enfin que le seul moyen de remédier au mal qui en résulte, & à celui qui peut en résulter, est d'interdire absolument ce Cimetiere. On sçait qu'il est entouré de maisons & que l'air ne peut jamais y circuler librement ; que de plus, il est voisin de la Halle, où l'on apporte toutes les denrées, &c. ».

» Le Decret de la Faculté & le rapport des Commissaires ayant été remis aux premiers Magistrats, le Cimetiere des Innocens a été fermé le premier de Décembre. Au surplus, la défense d'inhumer dans ce terrein n'est qu'une suite & l'exécution des Arrêts du Parlement de 1763 & 1765, concernant les sépultures, dont tous les articles, dictés par la sagesse & par l'amour de l'humanité, s'accordent parfaitement avec les principes de la Faculté, qui, dans tous les tems, a fait des représentations nécessaires à ce sujet, & témoigné ses craintes sur le danger des sepultures, *intra muros* ; mais elle n'avoit pas toujours eu la satisfaction d'être écoutée. Elle se félicite aujourd'hui de cet avantage, & se propose de communiquer les moyens de putréfaction & de désinfection du terrein de ce Cimetiere, qui seront analogues à ceux dont elle vient de faire part à l'Ordre de Malthe, qui l'a consultée sur un objet semblable, à l'occasion de la reconstruction de l'Eglise Saint Dominique de la Cité-Valette ».

Cet article est emprunté de la Gazette de Santé.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

AVIS.

MM. les Négocians, Fabricans, Commissionnaires, & tous ceux qui commercent en étoffes de soie, en rubans, gazes & autres ouvrages susceptibles de recevoir des ornemens en or & en argent, sont informés qu'il y a actuellement à Lyon un Particulier qui possède la composition d'un mordant par lequel l'or & l'argent sont fixés sur les étoffes, de maniere que le frottement le plus fort ne peut l'enlever, ni même en altérer le tissu. Comme ce Particulier dessine très-bien, il est en état d'exécuter tous les dessins qu'on lui présentera. Quelques Maisons pour lesquelles il travaille, attesteront la vérité de cet avis. Il faut s'adresser à Lyon chez M. le Chevalier Chapput, maison de M. Cholier, Place du Plâtre.

II.

Annonce de Livre.

Versuch mit den Scharlachbeeren, &c. c'est-a-dire, Essai sur l'usage des baies d'écarlate dans la Teinture. Par M. Jean-Philippe Vogler. A Wetzlar, 1780.

L'Auteur a essayé de teindre avec la graine d'écarlate (*quercus coccifera*) la laine, le coton, le lin & la soie. Il prétend que la solution de la terre d'alun, dans les acides nitreux & marins, réussit mieux pour cette teinture que l'alun ordinaire. Cette Brochure, qui n'est que de 10 pag. in-4°. mérite d'être recherchée par tous ceux qui s'occupent de l'Art du Teinturier.

III.

PRIX actuel des Grains dans les différentes Provinces du Royaume. (Voyez la Gazette du Samedi 4 Novembre de l'année derniere 1780, N°. 89).

Abbeville, le 11 Janvier. Le bled froment, (*le septier pesant 208 livres, poids de marc*) 15 liv. 10 s. Le méteil, 14 liv.

1 f. Le feigle, 9 liv. 10 f. L'orge, 8 l. 6 fous.

Amiens, le 12 Janvier. Le bon bled, (*le feptier pefant* 50 *liv. poids de marc*) 4 l. Le moyen, 3 l. 11 f. 8 den.

Peronne, le 4 Janvier. Le bled-froment, (*le feptier pefant* 95 *livres poids de marc*) 6 l. 3 f. 4 den. Le bled de feconde qualité, 5 l. 19 f. 2 d. Le méteil, 5 l. 6 f. 8 den.

Rouen, le 29 Décembre 1780. Bled-froment, premiere qualité, 16 livres; feconde qualité, 15 l. 10 f. Le méteil, 11 l. 10 f. L'orge, 8 l. 10 f. Le feigle, 8 l. 5 f.

Limoges, le 10 Janvier. Le froment pefant 80 livres, 6 l. Le feigle pefant 70 livres, 3 l. 10 f.

Beziers, 29 Décembre 1780. Le bled, premiere qualité, 12 l. 10 f. Seconde qualité, 12 liv. 3 f. 8 den. Le froment, 11 liv. 5 f. Le feigle, 6 l. 13 f. L'orge, 5 liv.

Tours. Le froment, 16 liv. à 16 liv. 10 f. Le méteil, 12 liv. à 12 l. 12 f. L'orge, 10 liv. 4 f.

Bourges, 10 Janvier. Le froment, *le boiffeau pefant* 24 *livres*, 1 liv. 17 f. Le méteil, 1 livre 6 f. Le féigle, 1 liv. 2 fous.

Iffoudun, 11 Janvier. Le froment, *le boiffeau pefant* 19 *à* 20 *livres*, 1 liv. 5 f. Le méteil, 18 f. Le feigle, 15 f.

Angers, 5 Janvier. Le beau froment, *le boiffeau pefant* 28 *livres*, 39 fous. Le moyen froment, 38 f. Le méteil, 34 f. Le feigle, 29 f. L'orge, 26 f.

Toulouife, 5 Janvier. Le bled, *le fetier*, 12 liv. 10 f. La mixture, 9 l. 5 f.

Orléans. 5 Janvier. Le froment, 3 l. 15 f. à 4 liv. 8 f. Le méteil, 3 liv. à 3 l. 16 f. Le feigle, 2 l. 8 f. L'orge, 1 l. 18 f. à 2 l. 5 f.

Befançon, 5 Janvier. Le froment, 3 l. 2 f. L'orge, 2 l.

Metz, 2 Janvier. Le froment, le quartal pefant 7 livres, 7 l. 10 f., 7 l. 6 f. Le méteil, 6 l. 15 f.

Nancy, 31 Décembre 1780. Le froment, le rezal pefant 180 livres, 18 liv., 16 liv. 9 f., 12 liv. 10 f. L'orge, 12 l. 10 f., 11 l. 18 f., 10 l.

Grenoble, 6 Janvier. Le froment, 2 l. 15 fous, 3 livres, 3 livres 2 fous. Le feigle, 2 livres. Le méteil, 2 livres 3 fous.

Sens, 5 Janvier. Le froment pefant 36 livres, 3 liv. 4 f. Le méteil, 2 liv. 14 f. Le feigle, 2 liv. 4 f. L'orge, 1 liv. 14 fous.

Villeneuve-le Roi, 29 Décembre. Le froment pefant 72 livres, 6 liv. 7 fous. Le méteil, 5 liv. 15 f. Le feigle, 4 l. 19 f. L'orge, 3 liv. 12 f.

Tonnerre, 27 Décembre. Le froment pefant 72 livres, 6 liv. 12 f. Le méteil pefant 65 livres, 5 liv. L'orge, 3 liv. 6 f.

Villeneuve-l'Archevêque, 5 Janvier. Le froment pefant 38 livres, 3 liv. 4 f. Le feigle, 2 liv. 4 f. L'orge, 1 liv. 10 fous.

Le Mans, 12 Janvier. Le froment, le boiffeau pefant trente-une livres, 2 liv. 10 fous 6 den. Le méteil pefant vingt-neuf livres, 2 liv. 2 f. L'orge pefant vingt-trois livres, 1 liv. 13 f.

IV.

Marchandifes arrivées à Paris.

Depuis le 6 jufques & compris le 12 Janvier, il eft arrivé à la Douane 21 pieces d'huile d'olive, 64 tonnes d'huile de graine, 3 barriques de fucre terré, 5085 livres & 30 facs de potaffe, 20 balles de poivre, &c.

Les eaux-de-vie dont les droits ont été acquittés au Bureau Général des Aides, depuis le 5 jufques & compris le 12 du même mois, fe montent à 18 pipes d'eau-de-vie.

V.

CENTENAIRE.

Madame de Laval, Religieufe des Caffes, eft morte dans le Monaftere de ce nom, en Languedoc, le 29 du mois de Décembre dernier, âgée de 107 ans.

VI.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 24 Janvier 1781.

Or de Portug. à . . .	740 l.	f.	marc.
Du Mexique à . . .	732		
Du Pérou à	725		
Les guinées à . . .	738		
Ducats à	99	10	once.
Or fin à 23 karats . .			
31 32	103	10	
Or à 20 karats à . .	86		
L'argent à 11 d. . .			
10 g. à	54	10	marc.
Idem à 11 d. 10 . .			
gr. à	52	10	
Piastres à	49	5	

VII.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 20 Janvier 1781 au Mercredi 24 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 17, 18, 19 à 20 l.; le seigle, de 11 à 12 l.; l'orge, de 10 l. 10 s. à 11 l. Le froment à la Grêve, de 18, 19, 20 à 22 l.; le seigle, 11 à 12 l.; l'orge, 10 à 11 liv. *le sept.* Farine blanche à la Halle, de 30, 34, 36, 40, 41 à 42 liv.; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 26, 28 à 29 liv. *le sac* pesant 325 liv.

VIII.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 20 Janv. 1781 au Mercredi 24 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 livres; *id.* à la Grêve, de 16, 17, 18, 19, 20 à 21 l. *le septier*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 19 Janvier 1781, de 45 à 46 liv.; *id.* nouveau, de 42 à 44; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 42 à 43 liv.; *id.* nouv., 40 à 41; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 14 à 16; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 39 à 40; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 37 à 38; le cent de paille, de 15 à 18; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 28 à 35 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-V de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres.
	PAIEMENT DU SAMEDI 20 JANVIER 1781.		
8.	M. Despeignes	Samedi	L.
5.	M. Cauchy	Samedi	L.
6.	M. Caron	Samedi	L.
16.	M. Le Noir.	Samedi	L.
9.	M. de la Rue	Samedi	L.
	PAIEMENT DU LUNDI 22.		
23.	M. Masson.	Lundi.	J.
26.	M. de la Motte	Lundi	L.
29.	M. Certain	Lundi.	L.
28.	M. Creuzé.	Lundi.	L.
	PAIEMENT DU MARDI 23.		
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	L.
13.	M. Marsollier	Mardi	L.
15.	M. Defays	Mardi	L.
25.	M. Vieillard	Mardi	L.
24.	M. Desplasses, ...	Mardi	L.
Idem.	Gouvernemens.	F.	*Six premiers mois* 177

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES
CHANGES du 23 Janvier 1781.

Amsterdam, ...	52 ¼	Cadix, ...	
Londres, ...	30 1 16e.	Livourne, . . .	97
Hambourg, ...	188 ½	Gênes, ...	93
Madrid, ...		Lyon, *Rois* . . .	⅞ p. %

Janv. 1781.		Du 20.	Du 22.	Du 23.
Comp. des Indes.	Actions	1945 42 ½ . .	1945 42 ½ . .	1945 47 ½.
	D° 16/25	. . . . .	1285	. . . . .
	D° 8es	. . . . .	. . . . .	252 . . .
	D° 25es	80	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	410	. . . . .	409 . . .
Rescriptions.		7 7 ¼ ½ ¾ 7 7 ¼	7 7 ¾ ½ ¾ p.	7 ¼ 7 ½ 7
Bil. des Ferm.		. . . . .	. . . . .	1 ¼ . . . .
Contr. à 4 p. %				
1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnem est de 24 liv. pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau du Journal général de France, Affiches, actuellement rue Neuve S. Augustin, près de la rue de Ri lieu, à l'Hôtel de Croissy. On s'abonne aussi au même Bureau pou Journal d'Agriculture, Commerce, &c.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1781

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 20 Janvier.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, *le 4 Decembre.*

ON parle beaucoup ici de certains projets, pour établir sur le Danube un Commerce, qui pourroit devenir très-avantageux aux Sujets des différentes Puissances, principalement à ceux de l'Allemagne. Ces Etats trouveroient, par ce moyen, un débouché pour plusieurs articles de leurs Fabriques, dont il seroit plus aisé aux Turcs de faire l'acquisition que par le passé, & qu'ils auroient aussi à meilleur compte.

Le fléau pestilentiel vient de se manifester aux Dardanelles. Cinq hommes de l'Equipage d'un navire François en sont morts il y a quinze jours : ce bâtiment sera obligé de passer à une autre Echelle, pour y décharger ses marchandises & faire la quarantaine. Le Consul de France résidant aux Dardanelles, s'est déjà vu contraint d'aller respirer à Tenedos un air plus pur.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 21 Décembre.*

Il y a actuellement dans le Sund 92 bâtimens, tous destinés pour la Mer du Nord. On travaille présentement à construire en bois près de la Porte d'Oster, des Casernes qui serviront à abriter pendant l'hiver les Equipages de l'Escadre Russe qu'on attend dans la Mer du Nord, pour y protéger le Commerce.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 5 Janvier.*

Par ordre de Sa Majesté, il a été publié l'Ordonnance suivante.

» Attendu qu'en vertu d'un ordre de Sa Majesté, donné en Conseil le 18 Août dernier, il a été mis un embargo sur tous les vaisseaux & navires chargés ou devant être chargés dans les Ports de la Grande-Bretagne, de bêtes à cornes, de porcs, de bœuf & porc salés, de beurre, fromage, & de toute espece de provisions, à l'exception du poisson, du bled ou grains de toute espece, & de légumes ; attendu que le bon plaisir de Sa Majesté a été de déclarer dans ledit ordre, que ledit embargo ne s'étendroit pas aux vaisseaux ou navires chargés de provisions pour aucun Port de l'Europe, à l'exception des Ports appartenans à la France ou à l'Espagne, le tout sous certaines conditions & restrictions énoncées dans ledit ordre ; & attendu que dans la conjoncture critique des affaires actuelles, il est nécessaire que ledit embargo s'étende aux Ports appartenans aux Etats-Généraux des Provinces-Unies, ainsi qu'à ceux qui appartien-

nent à la France & à l'Espagne, & qu'il comprenne, à l'égard des Ports appartenans à la France, à l'Espagne & aux Etats-Généraux des Provinces-Unies, toutes les especes de provisions, sans aucune exception. En conséquence, il est ordonné par Sa Majesté en Conseil, que ledit embargo s'étendra à l'avenir & sera mis sur tous les vaisseaux & navires chargés dans les Ports de la Grande-Bretagne, de bêtes à cornes, de porcs, de bœuf & porc salés, de beurre, fromage, & toute autre espece de provisions destinées pour aucuns Ports appartenans à la France, à l'Espagne & aux Etats-Généraux des Provinces-Unies, & que ledit embargo continuera jusqu'à nouvel ordre sur tous les vaisseaux & navires qui se trouveront dans ce cas. Les très-honorables Lords Commissaires de Sa Majesté, & les Lords Commissaires de l'Amirauté, donneront les instructions nécessaires pour que le présent ordre soit mis en exécution, autant qu'il leur appartiendra respectivement ».

» La totalité des bâtimens Hollandois qui se sont trouvés dans tous les Ports du Royaume, lors du dernier embargo, n'excédant pas 120, on présume que cette Nation ayant prévu cet événement, étoit sur ses gardes, ou que son Commerce a bien diminué ».

L'Amirauté a reçu avis que le Capitaine Trollop, du cutter du Roi le *Kite*, a pris & conduit à Falmouth deux bâtimens Hollandois du port de 1000 tonneaux chacun, chargés en munitions navales de très-grand prix, parmi lesquelles se trouvent 150 grands mâts pour des vaisseaux du premier rang, 200 mâts *idem*, & 1000 mâts de hune, *idem*; chacun des grands mâts est évalué à 700 liv. sterl.

La Compagnie des Indes a expédié un Exprés chargé de dépêches pour les Gouverneurs de ses Etablissemens en Asie. Il va par terre, & a ordre de faire toute la diligence possible.

Extrait d'une Lettre de Portsmouth en date du 24 Décembre. » L'aspect d'une guerre Hollandoise nous enchante, notre joie est sans égale, la tête nous tourne. Portsmouth est plein comme un œuf; on s'y rend de toutes parts pour acheter des bâtimens, afin de les armer en course; ils se vendent à un prix excessif, n'importe de quelle grandeur; ne fussent-ils pas plus grands que des sabots, ils trouveroient des chalands. La Manche est dans ce moment-ci couverte de navires Hollandois; toutes les frégates qui se trouvent dans notre Port, ont ordre d'entrer en croisiere aussi-tôt qu'elles seront avitaillées: on se flatte qu'elles atteindront deux vaisseaux de la Compagnie Hollandoise des Indes, & une frégate de la République, qui ont paru dernierement à la hauteur de Plymouth ».

Pour nous affermir dans nos esperances, voici comme nous raisonnons: » Il est impossible, disons-nous, que la Hollande puisse protéger, avant six mois au moins, ses navires Marchands, répandus sur toutes les mers, au nombre de douze ou quinze mille; & si la Neutralité armée ne la prend pas immédiatement sous sa protection, on ne prévoit pas que de deux ans, & peut-être davantage, elle puisse donner à ses Flottes Marchandes des escortes capables de faire face aux vaisseaux de forces que l'Angleterre va détacher contre elle; & cela, dit-on, pour la raison simple que, pour mettre une Marine respectable sur pied, non-seulement il faudroit que la Hollande construisît des vaisseaux de premier, second & troisieme rangs, dont elle n'a pas un seul, mais même qu'elle commençat par construire des Ports capables de les contenir; or elle n'en a pas un seul, à à ce que disent nos Politiques, en état de recevoir un vaisseau de 64 canons de construction moderne: ensorte que si on la laissoit livrée à elle-même, elle ne pourroit pas mettre un vaisseau de ligne proprement dit. Voilà, continuent gravement ces mêmes Politiques, ce que c'est que de s'endormir dans le sein de la paix, & de négliger, en aucun tems les moyens de défense que le moindre événement peut rendre nécessaires au moment où l'on s'y attend le moins. Faute de vaisseaux de force, dont la Hollande eût pu s'assurer pour une trentaine de millions, elle va perdre, en trois ou quatre mois, peut-être pour plus de cent millions de navires Marchands, sans compter ses Possessions éloignées, que nous sommes persua-

dés être, pour la plupart, sans défense ».

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le 2 Janvier.*

Les bâtimens Hollandois qui reviennent d'Oronoque, dans l'Amérique méridionale, sont évalués en général de 25000 à 40000 livres sterlings chacun: il y en a une vingtaine qui doivent se rendre incessamment en Europe.

D'AMSTERDAM, *le 4 Janvier.*

Pendant le cours de l'année derniere, il est mort dans cette Ville dix mille 536 personnes, par conséquent 1018 de plus que l'année 1779, dont le nombre se montoit à 9518.

On compte aussi qu'il y a eu pendant la même année à la Maison-de-Ville 1149 mariages de proclamés, & 701 de célébrés; 1621 dans les Eglises Réformées & 340 dans les Eglises Luthériennes: le nombre des baptêmes dans lesdites Eglises, monte ensemble à 4573.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

D'AGDE, *le 31 Décembre.*

Il est entré dans ce Port dans le courant du mois dernier, 3002 quintaux d'huile d'olive, 15946 quintaux de savon, 1400 quintaux de riz & diverses autres marchandises, comme citrons, cotons & laines, chargées sur 43 bâtimens venant d'Italie & de Provence, & il est sorti dans le même tems sur 61 bâtimens destinés pour Marseille & l'Etranger, 50 barriques sucre terré pesant 682 quintaux; 8 barriques indigo pesant 25 quintaux; 3 barriques de cacao pesant 32 quintaux; 45476 quintaux de bled; 4679 quintaux de seigle ou mixture; 140 quintaux de farine; 29 quintaux d'avoine; 7891 quintaux de menus grains; 1569 quintaux de légumes pour les armemens qu'on fait à Marseille pour les Isles Françoises, 4508 quintaux de farine; 16 pieces de canon & 5610 boulets; & pour la circulation du Royaume, 17430 quintaux de bled, 470 quintaux de seigle, 76 quintaux de menus grains, 1599 quintaux de légumes, & 55 balles de vieux linges pour Papeterie, pesant 121 quintaux.

DE MONTPELLIER, *le 27 Décembre.*

Extrait d'une Lettre écrite de cette Ville.

» Il vient de se former à deux lieues de Montpellier, un établissement pour la distillation des eaux-de-vie, au moyen duquel on obtiendra une plus grande quantité de cette liqueur, & bien supérieure pour la qualité: ajoutez à cela que les plus mauvais vins donneront de l'eau-de-vie passable, & qu'il y aura une grande économie dans les frais de distillation ».

» Deux Genevois, nommés *Argand*, très-versés dans la Physique, la Chymie & la Méchanique, ont inventé mille procédés ingénieux qu'ils ont appliqués avec le plus grand succès à cette manipulation. M. Necker a donné ordre à notre Académie d'y envoyer des Commissaires qui s'y transporterent la semaine derniere au nombre de huit. Ils y ont passé quatre jours, pendant lesquels ils ont suivi avec la plus scrupuleuse attention toutes les expériences nécessaires pour s'assurer de l'efficacité des moyens qu'on employoit devant eux, & ont comparé la méthode de MM. *Argand* avec celles qui sont usitées ailleurs. Ils ont été étonnés des choses nouvelles en ce genre qu'ils ont vues. Quatre chaudieres enfermées dans un massif de maçonnerie d'environ 13 pieds en quarré, & de six pieds & demi de hauteur, distillent par jour 15 muids de vin, tandis qu'une pareille quantité exige vingt-deux chaudieres dans les autres Atteliers. Cette distillation s'y fait avec 70 livres de charbon de terre, tandis que suivant le procédé ordinaire, la dépense du combustible nécessaire pour distiller cette quantité, se monte à 36 francs de plus. Cet objet se monte donc à 12000 livres d'économie par année. Les Commissaires chargerent la chaudiere d'un vin tourné, aigre & détestable au goût, & ils en eurent de bonne eau-de-vie. On leur en fit voir

d'autre qui avoit été extraite de bon vin rouge, & ils disent qu'elle égale au moins celle de Cognac & d'Andaye. Cela vient de ce que, dans le tems même de la distillation, MM. *Argand* trouvent le moyen d'en séparer l'huile essentielle, qui a une odeur fétide & qui donne un goût empyreumatique à l'eau-de-vie. Ils ont ménagé le feu avec tant de dextérité, qu'il ne s'en perd pas la moindre particule, & qu'il est appliqué tout entier, & sans aucune distraction, aux chaudieres qu'ils ont trouvé le moyen de garantir, à la faveur d'un enduit mince & très-dur de l'inconvénient d'être corrodées par la partie sulphureuse qui est dans le charbon, sans cependant diminuer l'action de la chaleur. Cette action est tellement adaptée à son but, que par-tout ailleurs que dans l'atmosphere qui environne les chaudieres, & même dans le cendrier, immédiatement au dessous de la grille du foyer, elle n'est guères plus grande que celle de l'air libre. Deux hommes font aisément le service de cet Attelier, & dans un autre, il en faut au moins douze ».

» Je ne finirois pas, Mr, s'il falloit vous répéter tout ce que quelques-uns des Commissaires m'ont dit d'avantageux de cet Etablissement. Ils n'ont eu autre chose à faire qu'à louer & admirer ».

DE TOULOUSE, *le 6 Janvier.*

» Le 22 du mois dernier, un baril de » poudre qui avoit été laissé près du feu, » chez un Aubergiste, au Fauxbourg » de Saint Cyprien de cette Ville, par » un Voiturier imprudent qui y logeoit, » s'étant enflammé, a fait sauter la » maison entiere & a fort endommagé » les maisons voisines : on ne sait com- » bien de personnes y ont péri. On » n'avoit encore trouvé le lendemain » de cet affreux accident que trois ca- » davres & la tête de l'Aubergiste. Le » feu s'est manifesté quelques heures » après l'explosion : on travaille encore » à l'éteindre, ainsi qu'à chercher dans » les débris quelque chose qu'on puisse » sauver ».

Voici quelques circonstances les plus remarquables de ce triste événement, tirées des Affiches de notre Ville.

» Le concours des Etrangers devoit être considérable dans l'auberge, puisqu'un moment avant la catastrophe, quelqu'un avoit vu dans la salle à manger, une table garnie de 22 couverts, ce qui suppose autant de maitres, sans compter les domestiques. La famille de l'Aubergiste etoit composée de son pere, de sa femme, d'un fils, d'un valet & d'une servante. Tous ces malheureux ont été engloutis en un clin d'œil : l'auberge n'a bientôt plus présenté qu'un monceau de décombres ; & le feu a ensuite mis le comble à l'horreur du désastre. La commotion avoit été si violente qu'elle s'étoit fait sentir dans les quartiers de la Ville les plus éloignés, & même dans la campagne. On a travaillé sans relâche, pendant cinq jours entiers, à fouiller les débris, & l'on peut assurer, d'après les renseignemens les plus positifs, qu'il a été inhumé dans le Cimetiere de la Paroisse, treize morts, non compris ceux que les flammes ont absolument consumés, ainsi qu'une tête, des bras & des jambes qui étoient épars çà & là parmi les ruines. L'Aubergiste & un Portefaix ont été trouvés entiers & debout, le premier en habit de cuisinier, le couteau au côté, avec sa montre dans le gousset, marquant onze heures ; le second tenant encore de la main gauche, les cordes avec lesquelles il avoit apporté le baril de poudre. On a trouvé la servante dans la cuisine, assise sur une chaise, ayant un petit enfant sur ses genoux. Trois Demoiselles qui habitoient un corps-de-logis dépendant de l'auberge, mais à quelque distance, n'ont eu que le tems de monter sur le toit, & de s'élancer sur celui de la maison voisine. Leur appartement a écroulé un instant après. Un Marchand Potier, qui occupoit le rez-de-chaussée, s'est garanti par la fuite, mais il n'a pu sauver qu'un de ses enfans. De deux Négocians freres, appellés Dassan, qui ont été tirés des décombres, comme par miracle, mais après avoir éprouvé des secousses & des contusions violentes, l'aîné est entierement guéri ; & on espere que le cadet se rétablira de même. Ce sont les seuls de tous les malheureux engloutis sous les

débris de l'auberge, qui aient ſurvécu à cet horrible événement ».

DE LOUDUN, *le 1 Janvier.*

Suite de la Lettre de M. Dumouſtier de la Fond, &c. à M. Jouyneau Deſloges, ſur le Pays Loudunois.

» Je croirois, Mr, manquer le but que j'ai d'être utile à mes Compatriotes, ſi je ne parlois pas ici d'un genre de culture qui conviendroit particulierement au Pays Loudunois, celle du *bled de Turquie*. Pluſieurs Auteurs ont beaucoup parlé de la maniere dont on cultive ce bled ; mais je ne ſçais point ſi ces Auteurs ont écrit d'après leurs obſervations, ou ſi leurs obſervations ſont poſtérieures à cette culture. Je vais tout uniment dire ce que j'en ſçais, parce que je crois que les terres du Loudunois ſont très-propres à cette production. Le bled de Turquie ſe ſeme dans le mois d'Avril, ou comme le bled ordinaire, ou en le répandant dans un ſillon de 15 pouces en 15 pouces, & en le recouvrant par un autre ſillon. Lorſque les grains ſont bien levés, on élague toutes les feuilles, de maniere qu'on ne laiſſe qu'une ou deux tiges. Deux mois après cette opération, on garnit chaque pied d'une bute aſſez élevée pour l'empêcher d'être renverſé par les vents. Auſſi-tôt que les tiges ont environ cinq pieds & quelques pouces de hauteur, on coupe une partie de leurs feuilles pour en faciliter l'accroiſſement. On connoit la maturité de cette plante par l'enveloppe du fruit qui s'en ôte aiſément. Lorſque cette plante eſt arrachée, on en expoſe le fruit dans des endroits ſecs, ou qui aient aſſez d'air pour en achever la maturité. J'en ai vu faire de fort bonne bouillie & du pain à Auxonne, Ville de Bourgogne, que j'ai habité pendant pluſieurs années. On a, dans ce pays, l'attention de ne pas enſemencer deux années de ſuite la terre avec ce bled ; on y en ſubſtitue d'autre pendant deux ou trois ans. Quel avantage n'auroit-on pas dans le Loudunois, d'adopter ce genre de culture ? A la fin d'Avril, le Laboureur commence déjà a appercevoir s'il aura une bonne récolte des bleds qu'il a ſemés dans le mois de Novembre précédent ; s'il croit cette récolte mauvaiſe, que riſque-t-il à ſemer du bled de Turquie ? Il eſt ſûr d'avoir du pain pour l'hiver ſuivant. Ce pain auquel je ne trouve qu'un goût un peu fade, le nourrit auſſi bien que le pain ordinaire. Les beſtiaux aiment beaucoup les feuilles de cette plante. Les vaches qui s'en nourriſſent, fourniſſent un lait plus agréable à boire ; c'eſt une expérience que j'ai faite moi-même pluſieurs fois ».

La ſuite à un autre Ordinaire.

DE SAINT GERMAIN-EN-LAYE, *le 9 Janvier.*

» Arrêt de la Cour de Parlement, du 22 Décembre 1780, portant homologation d'une Sentence rendue par le Prévôt de la Prévôté Royale de cette Ville, concernant la fonte des ſuifs. Cette Sentence fait défenſes à tous Bouchers & à tous autres Particuliers, fondant ſuifs en branche, de tenir leurs fonderies dans leurs maiſons, ni dans aucune autre de la Ville, & leur enjoint de les établir dans les lieux iſolés & convenables. Elle a été rendue ſur un Requiſitoire, par lequel on voit que, de l'uſage contraire il eſt réſulté pluſieurs accidens qui ont juſtement alarmé les Habitans de Saint-Germain, & tout récemment chez le nommé Barthelemi, Boucher, rue de Mariel, où le feu a pris vers les neuf heures du ſoir, a continué juſqu'au lendemain quatre heures du matin, & eût incendié tout le quartier, ſans les prompts ſecours qu'on y a portés. Le Requiſitoire ajoute, qu'indépendamment de ces accidens, les ſuifs gardés pluſieurs jours ſe corrompent, & que, mis en fonte, ils exhalent une vapeur épaiſſe & infecte, qui incommode les voiſins, & peut cauſer des maladies contagieuſes ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

OBSERVATIONS ſur le Charbon malin, par M. Paulet ; tirées du ſecond volume des Mémoires de la Société Royale de Médecine.

» On obſerve quelquefois à Paris une

maladie qui, par sa nature, mérite une attention particuliere, c'est le *charbon malin*, l'*anthrax* des Grecs. Il commence par un bouton qui cause une chaleur vive & brulante ; les environs se tumefient, s'enflamment & deviennent d'un rouge luisant, tandis que le centre est noir ; la fievre s'allume, & les symptômes sont relatifs à la nature du mal & à la place qu'il occupe. Cet anthrax differe du pestilentiel, par la source des accidens propres aux maladies de ce genre, & parce qu'il ne se communique pas d'un homme à l'autre par contagion. M. Paulet en a observé un, rue du Temple, qui étoit placé à la joue. Il a été traité heureusement par plusieurs Médecins éclairés, d'abord avec des cataplasmes de mie de pain & de lait, ensuite avec des suppuratifs. Pour faciliter la chûte de l'escharre, on a employé l'oignon de lys, l'onguent basilicum & la thériaque. On a appliqué en même tems un vesicatoire à chaque bras ; intérieurement, on a donné à la malade des apozêmes faits avec la chicorée, la buglose, la bourache, & le quinquina, & on a réussi. Ordinairement cette maladie exige un traitement local différent ».

» En général, le charbon malin n'attaque à Paris que les gens de deux Professions, les Chandeliers ou ceux qui traitent les suifs de mouton, & les Cordiers-Criniers, ou ceux qui manient les crins ; mais ces derniers en sont plus souvent attaqués ; il est même rare qu'ils parcourent une longue carriere sans en être atteints, & plusieurs en meurent. Ils ont observé que les crins, dont le maniement est le plus à craindre, sont ceux qu'on tire de Russie : ces crins arrivent ordinairement en mauvais état, une partie est quelquefois réduite en poussiere grise, & a une odeur désagréable. La personne attaquée du charbon, & que M. Paulet a vue, étoit une jeune fille qui avoit fait l'ouverture d'un de ces ballots. Le charbon qu'elle avoit étoit parfaitement semblable à ceux qu'on observe en Languedoc, sur les personnes qui manient & lavent les laines, & qui tondent les brebis ».

» Il se présente ici une question importante à résoudre au sujet des crins suspects ; sçavoir si la matiere dont le contact cause le charbon malin, est formée par le seul effet de l'altération d'une substance animale, subissant une espece de putréfaction, lorsqu'elle est enfermée dans des ballots, & qu'on l'apporte de Russie ; ou bien si elle ne seroit pas plutôt dûe à l'infection de ces mêmes crins tirés de quelque cheval mort d'une maladie charbonneuse, ou enfin à la malpropreté de ceux qui font ce métier en Russie, & qui sont peut-être des especes d'écorcheurs d'animaux, accoutumés à dépouiller toutes sortes de bêtes mortes ».

» Il seroit utile d'obliger tous les Commerçans qui reçoivent ces marchandises, à les faire laver, éventer & exposer au grand air, pendant quelques jours, avant de les mettre dans le commerce, & de recommander à ceux qui les manient de se laver les mains plusieurs fois le jour, avec un mêlange d'eau & de vinaigre ».

I I.

Description d'une Hie *ou Demoiselle, pour enfoncer facilement les gros pieux ; tirée des Mémoires manuscrits de M. Pingeron, sur les Arts utiles & agréables.*

» Il arrive très-fréquemment dans l'Economie champêtre, qu'un Cultivateur est obligé d'enfoncer de petits pieux, soit pour arrêter des madriers destinés à soutenir des terres, soit pour y entrelasser des branches de saule ou d'osier, pour conserver les bords d'un fort ruisseau ou d'une petite riviere. L'usage ordinaire veut qu'on se serve, dans cette circonstance, d'une grosse masse de bois pour cette opération.

Cette méthode a deux grands inconvéniens ; le premier, d'être très-fatiguante pour ceux qui s'en servent, & le second, d'exposer fréquemment les pieux à s'éclater, malgré la précaution qu'on a coutume de prendre d'abattre la vive arrête tout autour de la circonférence de la tête du pieux.

On pourroit ajouter un troisieme inconvénient, qui est d'être borné à de petits pieux, & d'obliger les Particuliers à se servir d'une sonnette, quand ils veulent en enfoncer d'une certaine

grosseur ; une pareille machine ne doit jamais être employée que pour enfoncer des pilotis, vu la dépense & l'embarras qu'elle cause.

La demoiselle que l'on va proposer tient un milieu entre la masse dont l'usage est borné à des pieux très-petits, & la sonnette qui n'est réellement utile que dans les grandes constructions & pour enfoncer les pilotis. Pour se former une idée exacte de la *hie* en question, on supposera, 1°. un morceau de bois de hêtre, ayant la forme d'un cône tronqué, c'est-à-dire, d'un pain de sucre dont on auroit abattu la pointe. Le diametre de la plus petite base de ce solide sera d'un bon pied, & celui de la base ou cercle le plus grand, d'environ un pied & quatre pouces. La hauteur de ce solide sera au moins de 20 pouces. 2°. On adaptera contre la surface convexe de ce morceau de bois quatre bâtons ayant environ quatre pieds & demi de long sur un bon pouce ou quinze lignes de grosseur.

Ces pieces seront éloignées les unes des autres du quart de la circonférence de chacune des deux bases de ce cône tronqué ; on les logera même dans l'épaisseur de ce solide, afin de pouvoir les fixer plus fortement.

On parviendra à ce dernier objet au moyen de deux bons cercles de fer. Il est facile de voir que ces quatre morceaux de bois seront divergens & deux à deux dans des plans qui se coupent à angles droits. On a pour lors la machine toute construite ; quatre hommes appliqués chacun à l'un de ces morceaux de bois soulevent cette masse & la laissent tomber par sa petite base tous ensemble sur le petit pilotis que l'on veut enfoncer.

Comme cette masse descend par la verticale, il n'y a pas à craindre qu'elle ne fasse pas entrer le pilotis bien droit, ni qu'elle vienne à le faire éclater. Les bâtons que les hommes tiennent étant divergens entre eux, il n'y a pas encore à redouter que la masse dont on vient de parler puisse jamais tomber sur les pieds, si l'on venoit à s'en servir pour enfoncer de gros pavés.

On achevera cette description en remarquant qu'une pareille demoiselle conviendroit fort pour faire entrer dans la terre de petits pieux de chêne dont la tête est quarrée, & que l'on plante fort près les uns des autres pour en former une espece de pavé dans les étables, & pour assourdir le passage des voitures sous les portes des hôtels. On doit avoir la précaution de faire bruler un peu la pointe de pareils pieux, pour les préserver de la corruption ».

III.

Marchandises arrivées à Paris.

Depuis le 23 Décembre 1780, jusques & compris le 4 Janvier 1781, il est arrivé à la Douane 6 pieces & 4350 livres de sucre, 152 barils & 41 tonnes d'huile de navette ; 38 balles, & 5460 livres de poivre, 5515 livres de potasse, &c.

Les eaux-de-vie dont les droits ont été acquittés au Bureau Général des Aides, depuis le 23 Décembre 1780, jusques & compris le 4 Janvier suivant, se montent à 116 pipes & 8 quartauts d'eau-de vie.

IV.

ANECDOTE.

Miladi Catwrigth, femme du Vice-Roi d'Irlande, dans le tems que le Docteur Swift vivoit, disoit à ce Rablais de l'Angleterre : *l'air de ce pays ci est bon.* Swift se jetta à ses genoux, *de grace*, s'écria-t-il, *ne dites pas cela en Angleterre, on y mettroit un impôt.*

V.

CENTENAIRE.

On mande de Saulgon en Limosin, qu'il existe dans un moulin appartenant à M. le Comte de l'Eypaud, une Meûniere âgée de 100 ans. Cette femme, dont la santé n'a jamais été altérée, & qui est sans infirmités, remplit encore elle-même les fonctions de son état ; elle lit très-facilement sans lunettes, & va à pied, tous les Dimanches & Fêtes, entendre la Messe à un quart de lieue de sa demeure.

V I.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 17 Janvier 1781.

Or de Portug. à . . .	740 l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	732		
Du Pérou à	724		
Les guinées à . . .	738		
Ducats à	99	10	once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	103	5	
Or à 20 karats à . .	86		
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10	
Piastres à	49	5	

V I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 13 Janvier 1781 au Mercredi 17 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 18, 20 à 21 liv.; le seigle, de 11 à 12 l.; l'orge, de 10 l. 10 s. à 11 l. Le froment à la Grêve, de 18, 19, 20, 21 à 22 livres; le seigle, 11 à 12 l.; l'orge, 10 à 11 l. *le sept.* Farine blanche à la Halle, de 36, 40, 41 à 42 livres; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 26, 28, 30 à 32 liv. *le sac* pesant 325 liv.

V I I I.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 13 Janv. 1781 au Mercredi 17 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 livres; *id.* à la Grêve, de 18, 19, 20 à 21 l. *le septier*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 12 Janvier 1781, de 45 à 47 liv.; *id.* nouveau, de 42 a 44; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 45 à 46 liv.; *id.* nouv., 43 à 44; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 19 à 21; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 39 à 40; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 37 à 38; le cent de paille, de 18 à 20; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 28 à 34 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres
	PAIEMENT DU SAMEDI 13 JANVIER 1781.		
8.	M. Despeignes	Samedi	J.
5.	M. Cauchy	Samedi	J.
6.	M. Caron	Samedi	J.
10.	M. Le Noir.	Samedi	J.
9.	M. de la Rue	Samedi	J.
	PAIEMENT DU LUNDI 15.		
23.	M. Masson.	Lundi.	J.
26.	M. de la Motte	Lundi	J.
29.	M. Certain	Lundi.	J.
28.	M. Creuzé.	Lundi.	J.
	PAIEMENT DU MARDI 16.		
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	J.
13.	M. Marsollier	Mardi	J.
15.	M. Defays	Mardi	J.
25.	M. Vieillard	Mardi	J.
24.	M. Desplasses.	Mardi	J.
Idem.	Gouvernemens.	C.	*Six premiers mois*
	Ancien Clergé.		
1.	M. Roberge	toutes lettres.	*Année* 1780

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇAL

CHANGES du 16 Janvier 1781.

Amsterdam, ...	52 ¼	Cadix, ...	
Londres, ...	30 1 16e.	Livourne, . . .	97
Hambourg, ...	188 ½	Gênes, ...	93
Madrid, ...		Lyon, *Rois* . . .	⅞

Janv. 1781.		*Du* 13.	*Du* 15.	*Du*
Comp. des Indes.	Actions	1945	1947 ½	1945 .
	D° 16/25	1275	. . . . .	1285 .
	D° 8es	250	. . . . .	. . . .
	D° 25es	80	80	. . . .
	Empr. d'Oct.	. . . . .	406 407 408	411. .
Rescriptions.		7 ¾ 8 . . .	7 ¾ 8 7 ½ 7 ¾	7 ¾ .
Bil. des Ferm.		. . . . .	. . . . .	. . . . .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abo est de 24 liv. *pour l'année, franc de port par tout le Royaum. S'adresser à Paris au Bureau du Journal général de Fra Affiches, actuellement rue Neuve S. Augustin, près de la rue lieu, à l'Hôtel de Croissy. On s'abonne aussi au même Bureau Journal d'Agriculture, Commerce, &c.*

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel,

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 13 Janvier.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 17 *Décembre.*

L'Amirauté vient d'apprendre que la frégate le *Cronbourg*, qui avoit mis à la voile pour les Indes Occidentales, a fait naufrage au sud de Schagen-Riſs. Tout l'Equipage a été ſauvé : on eſt occupé à retirer l'artillerie, les cordages, la voilure & pluſieurs autres effets ; mais on craint fort que la carcaſſe ne ſoit entierement perdue. Cette frégate conſtruite il y a cinq ans, étoit une des plus belles de la Flotte Royale, & n'avoit fait encore qu'un ſeul voyage aux Indes Occidentales.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le* 12 *Décembre.*

Les Médecins que le Roi a envoyés dans les Diſtricts où l'on prétendoit que la peſte s'étoit manifeſtée, viennent de nous raſſurer pleinement. C'eſt par l'ignorance des Médecins de ces Quartiers, écrivent-ils, qu'on a donné le nom de *peſte* à une maladie qui n'eſt qu'une fievre maligne. Cette mépriſe eſt d'autant plus fâcheuſe qu'elle a fait commettre une grande barbarie, en déterminant à faire brûler les maiſons des malheureux Habitans ſoupçonnés d'être attaqués de la peſte ; ce qui les a réduits à la triſte néceſſité d'aller chercher une retraite dans les bois où ils courent riſque de périr de faim & de miſere. Quoiqu'on ait lieu de compter ſur l'exactitude de ces nouvelles, les Pruſſiens n'en ont pas moins formé un cordon, depuis la Marche juſqu'à nos Frontieres.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 28 *Décembre.*

Le 15 de ce mois, le Roi étant en ſon Conſeil, rendit une Ordonnance à l'occaſion de la maladie contagieuſe qui s'eſt manifeſtée dans l'Ukraine & la Wolhynie, à l'effet d'obliger à une quarantaine de 40 jours tous les vaiſſeaux & bâtimens venants de Dantzick ou des autres Ports de la Pruſſe Royale & Ducale, ainſi que de la Poméranie, la Courlande, la Samogitie & la Livonie, aux Ports de ces trois Royaumes, & pour indiquer les lieux où ces bâtimens ſe rendront pour exécuter cette quarantaine. S. M. rendit auſſi en même tems deux autres Ordonnances ; ſçavoir, une pour limiter à trois mois le jugement des appels à l'Amirauté, & à neuf mois celui des appels aux Tribunaux inférieurs de l'Amirauté, lorſque leſdits appels auront été faits dans les quatorze jours après le decret rendu par ces Tribunaux ; & l'autre Ordonnance, pour continuer, du 31 de ce mois au 31 Mars prochain, les primes

payables à ceux qui s'engageront volontairement à servir sur la Flotte Royale.

Le 21, Sa Majesté a fait publier un Manifeste portant déclaration de guerre contre la Hollande. Comme il s'agit ici d'une guerre de Commerce, nous ne pouvons nous dispenser de rapporter cette Piece. Elle est conçue en ces termes :

GEORGES ROI,

» Dans tout le cours de notre regne, notre conduite envers les Etats-Généraux des Provinces-Unies, a été celle d'un ami sincere & d'un Allié fidele. S'ils avoient adhéré aux sages principes qui avoient coutume de gouverner la République, ils n'auroient pas manqué d'apporter les mêmes soins au maintien de l'amitié qui a subsisté si longtems entre les deux Nations, & qui est essentielle aux intérêts de l'une & de l'autre ; mais comme ils se sont laissés dominer par une faction dévouée à la France, & qu'ils ont suivi les impulsions de cette Cour, une politique toute différente a prévalu auprés d'eux. Depuis quelque tems, on n'a répondu à notre amitié, que par un mépris déclaré pour les engagemens les plus solennels, & par des violations réitérées de la foi publique ».

» Au commencement de la guerre défensive dans laquelle nous nous sommes trouvés engagés par l'agression de la France, nous avons montré une attention scrupuleuse pour les intérêts des Etats-Génér., & le desir d'assurer à leur Sujets tous les avantages de Commerce compatibles avec le grand & juste principe de notre propre défense. Notre Ambassadeur eut ordre d'offrir une négociation amicale, pour prévenir tout ce qui pourroit amener des discussions désagréables, & il ne fut donné aucune attention à cette offre faite solemnellement par lui aux Etats-Généraux le 2 Novembre 1778. Le nombre de nos ennemis s'étant accrû, par l'agression de l'Espagne, que nous n'avions pas plus provoquée que la France, nous crumes nécessaire de sommer les Etats-Généraux de tenir leurs engagemens. Le Ve. article de l'Alliance défensive, perpétuelle en notre Cour & les Etats-Généraux, conclue à Westminster le 7 Mai 1678, outre une obligation générale de fournir des secours, stipule expressément : » que celui des deux Etats » alliés qui ne sera point attaqué, sera » obligé de rompre avec l'agresseur, » deux mois après que la partie atta- » quée l'en aura requis ». Il s'est cependant passé deux ans, sans qu'on nous ait donné la plus légere assistance, sans qu'on ait fait un seul mot de réponse à nos demandes réitérées ».

» Les Etats-Généraux se sont inquiétés si peu de leurs Traités avec nous, qu'ils ont sur le champ promis à nos Ennemis d'observer une neutralité directement contraire à ces engagemens ; & tandis qu'ils nous refusoient les secours qu'ils s'étoient obligés de nous fournir, ils donnoient toute sorte d'assistance secrete à notre Ennemi : ils ont retiré des taxes intérieures, uniquement dans l'intention de faciliter le transport des munitions navales en France ».

» Par une violation ouverte & directe des Traités, ils ont souffert qu'un Pirate Américain restât plusieurs semaines dans un de leurs Ports, & ils ont même permis qu'une partie de son Equipage montât la garde dans un Fort du Texel ».

» Dans les Indes Orientales, les Sujets des Etats-Généraux, de concert avec la France, se sont efforcés de nous susciter des Ennemis ».

» Aux Indes Occidentales, & particulierement à Saint-Eustache, nos Sujets rebelles ont reçu d'eux toute sorte de protection & d'assistance. Les Corsaires rebelles ont l'entrée libre & publique des Ports Hollandois, ils ont la permission de s'y réparer, ils s'y fournissent d'armes & de munitions, y recrutent leurs Equipages, & y conduisent & vendent leurs prises ; tout cela est une infraction directe des stipulations les plus claires & les plus solemnelles qui puissent jamais être faites ».

» Cette conduite si incompatible avec toute espece de bonne foi, & si déraisonnable aux yeux de la plus saine partie de la Nation Hollandoise, est particulierement l'effet de l'ascendant des Magistrats, qui ont la principale influence dans la Ville d'Amsterdam, que nous soupçon-

nions en correſpondance ſecrete avec nos Sujets rebelles, long-tems avant que nous en ayons la certitude, par l'heureuſe découverte d'un Traité dont l'article premier porte ce qui ſuit : »

» Il y aura une paix ferme, inviolable & univerſelle, & une ſincere amitié entre Leurs Hautes-Puiſſances les Etats des Sept Provinces-Unies de Hollande & les Etats-Unis de l'Amérique Septentrionale & les Sujets & les Peuples deſdites Parties, & entre les Pays, Iſles, Villes & Bourgs dépendans de la Juriſdiction deſdits Etats-Unis de Hollande & deſdits Etats-unis de l'Amérique & de leurs Peuples & Habitans de toute condition, ſans exception de perſonnes ou de lieux ».

» Ce Traité a été ſigné dans le courant du mois de Septembre de l'année 1778, par l'ordre exprès du Penſionnaire d'Amſterdam & des autres principaux Magiſtrats de cette Ville. Non-ſeulement ils avouent actuellement toute l'affaire, mais encore ils s'en glorifient, & ils déclarent formellement même aux Etats-Généraux qu'ils n'ont rien fait que ce qui leur étoit impoſé par leur devoir indiſpenſable ».

» Depuis ce tems-là, les Etats-Généraux ont refuſé de faire aucune réponſe au Mémoire préſenté par notre Ambaſſadeur, & une circonſtance agravante de ce refus, c'eſt qu'ils ſe ſont occupés d'autres affaires, & que même ils ont délibéré ſur celle-ci pour des objets intérieurs ; & quoiqu'ils ſe viſſent dans l'impoſſibilité d'approuver la conduite de leurs Sujets, ils n'ont pas laiſſé de continuer à éviter artificieuſement de nous donner la ſatisfaction qui nous étoit ſi manifeſtement dûe ».

» Nous avions tout le droit poſſible de croire qu'une pareille découverte les auroit remplis d'une juſte indignation pour l'inſulte qui nous étoit faite, ainſi qu'à eux-mêmes, & qu'ils ſe ſeroient montrés empreſſés de nous donner une pleine & ample ſatisfaction pour cet outrage, & d'infliger les châtimens les plus ſéveres à ſes auteurs. L'affaire étoit trop urgente pour que l'honneur & la ſûreté de ce pays ſouffriſſent le moindre délai dans la réponſe. La demande en a été faite en conſéquence de la maniere la plus preſſante par notre Ambaſſadeur, dans les différentes conférences qu'il a eues avec les Miniſtres, & dans un ſecond Mémoire, elle a été ſollicitée avec toute la chaleur que juſtifioient notre ancienne amitié & le ſentiment ſuſcité en nous par des inſultes récentes. Et quelle eſt la réponſe que l'on fait aujourd'hui au Mémoire ſur un objet de cette importance, qui a été remis il y a près de cinq ſemaines ? Elle porte que les Etats l'ont pris *ad referendum*. Une pareille réponſe dans de ſemblables circonſtances n'a pu être dictée que par une réſolution déterminée à des hoſtilités méditées, & déjà arrêtées par les Etats, que les conſeils offenſifs d'Amſterdam ont induits à ſoutenir de cette maniere l'agreſſion hoſtile faite par les Magiſtrats de cette Ville au nom de la République ».

» Il n'y a plus à compter ſur la foi d'aucuns Traités faits avec les Etats-Généraux, ſi Amſterdam peut uſurper le ſouverain pouvoir, violer impunément ces Traités, en faiſant prendre aux Etats des engagemens qui y ſont directement contraires, & en liguant la République avec les Sujets rebelles d'un Souverain auquel elle eſt liée par les nœuds les plus étroits. Une infraction de la loi des Nations, faite par le plus petit Particulier, de quelque pays que ce ſoit, donne à l'Etat offenſé le droit de demander ſatisfaction & châtiment ; à combien plus juſte raiſon, lorſque l'offenſe dont on ſe plaint eſt une violation inſigne de la foi publique, commiſe par des Membres principaux & prédominans dans un Etat ? Nous devons donc, puiſque la ſatisfaction que nous avons demandée ne nous a pas été donnée, nous devons, quoiqu'avec la plus extrême répugnance, nous faire rendre la juſtice que nous ne pouvons pas obtenir autrement. Nous devons conſiderer les Etats-Généraux comme aſſociés à l'inſulte qu'ils ne veulent point réparer, comme ayant participé à l'agreſſion qu'ils refuſent de punir ; & nous devons agir en conſequence. Nous avons donc ordonné à notre Ambaſſadeur de quitter la Haye ; & nous allons prendre ſur le champ les meſures vigoureuſes que la circonſtance juſtifie pleinement, & qu'exigent notre

dignité & les intérêts essentiels de notre Peuple ».

» Par égard pour la Nation Hollandoise en général, nous desirerions qu'il fût possible de diriger ces mesures entierement contre Amsterdam ; mais cela n'est pas praticable ; à moins que les Etats-Généraux ne déclarent sur le champ qu'Amsterdam, en cette occasion, ne recevra aucun secours d'eux, mais qu'ils lui laisseront supporter les conséquences de son agression ».

» Tant qu'on laissera à la Ville d'Amsterdam, la principale influence dans les Conseils Généraux, & qu'elle sera soutenue par la force de l'Etat, il est impossible de résister à l'agression d'une partie si considérable des Provinces-Unies, sans avoir affaire avec toutes. Mais nous connoissons trop bien les intérêts communs des deux Pays, pour que cette contestation nous fasse oublier que le seul objet que nous devons avoir en vue, est de faire naitre dans les Conseils de la République, des dispositions à renouer leur ancienne liaison avec nous, en nous donnant pour le passé comme pour l'avenir, la satisfaction & la sûreté que nous serons aussi empressés à recevoir, qu'ils peuvent l'être à l'offrir, & qui sera l'objet que nous aurons en vue, dans toutes nos opérations. Nous ne songeons qu'à pourvoir à notre propre sûreté, en faisant avorter les desseins dangereux qui ont été formés contre nous. Nous serons toujours prêts à former de nouveaux liens d'amitié avec les Etats-Généraux, lorsqu'ils reviendront sincérement au systême qui fut établi par la sagesse de leurs ancêtres, & que vient d'anéantir une faction puissante, qui conspire avec la France, contre les intérêts de la République, autant que contre ceux de la Grande-Bretagne ».

A Saint James, le 19 Décembre 1780.

A la Cour de S. James, le 20 Déc. 1780.

Sa Trés-Excellente Majesté, le Roi étant présent en son Conseil.

» Sa Majesté ayant pris en considération le grand nombre des procédés outrageans des Etats-Généraux des Provinces-Unies & de leurs Sujets, tels qu'ils sont exposés dans son Manifeste Royal de ce jour ; & étant déterminée à prendre les mesures qui lui paroissent nécessaires pour venger l'honneur de sa Couronne, & pour se procurer la réparation & satisfaction, trouve à-propos, & par l'avis de son Conseil privé, d'ordonner, ainsi qu'il est ordonné par ces présentes, qu'il soit accordé des lettres de représailles générales contre les Vaisseaux, marchandises & Sujets des Etats Généraux des Provinces-Unies ; de sorte que l'Escadre & les Vaisseaux de Sa Majesté, ainsi que les autres Vaisseaux & Bâtimens qui seront munis de lettres de marques, lettres de représailles ou autrement, par les Commissaires de Sa Majesté, chargés de remplir les fonctions de Grand-Amiral de la Grande-Bretagne, s'empareront légalement de tous les Vaisseaux, Bâtimens & Marchandises appartenans aux Etats-Généraux des Provinces-Unies ou à leurs Sujets, ou autres établis dans les territoires desdits Etats Généraux, & en poursuivront les jugemens dans une des Cours d'Amirauté des domaines de Sa Majesté, &c. &c. »

Viennent ensuite les Instructions dans la forme usitée, adressées à l'Avocat Général de Sa Majesté, pour préparer les Commissions nécessaires ; autorisant les Lords Commissaires de l'Amirauté à expedier des lettres de représailles, & donnant pouvoir aux Cours d'Amirauté de condamner comme prises légales, tous les Bâtimens capturés, ainsi qu'il vient d'être dit.

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM, *le 28 Décembre.*

On voit ici l'extrait d'une Lettre de Douvres, en date du 21 de ce mois, dont voici la substance. » Le navire » Hollandois le *Jonge - Jacob*, destiné » pour Ostende, ayant été forcé par les » vents contraires de relâcher ici, on » l'avertit, que comme il venoit d'être » donné des Lettres de marque aux » Corsaires Anglois, pour attaquer les » bâtimens de la République, & qu'il » étoit aussi très-probable qu'on mettroit un embargo sur tous les navires Hollandois qui se trouveroient » dans les Ports d'Angleterre, en con-

» séquence, on lui conseilloit de re-
» mettre promptement à la voile pour
» regagner Ostende ou quelque Port
» de France. Sur quoi, au moment où
» le Patron Hollandois se disposoit à
» suivre ce conseil, il étoit arrivé un
» Exprès de Londres avec la nouvelle,
» qu'on observeroit littéralement le
» Traité de Breda de 1667, par lequel
» il est stipulé qu'en cas de guerre, les
» Sujets respectifs des deux Puissances
» auront un terme de six mois pour
» retirer leurs effets chacun chez eux ».

La Compagnie des Indes Orientales a reçu l'agréable nouvelle que ses trois navires le *Diamant*, le *Mercure*, & le *Held-Wottemade*, destinés pour les Indes, avoient passé Douvres le vingt de ce mois.

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

D'USEZ, *le* 4 *Décembre.*

Suite de la Notice sur l'Histoire naturelle du Diocèse d'Usez, tirée de l'Histoire naturelle du Languedoc, par M. de Genssane.

» Les environs de Saint-Ambrois, quoique montueux, présentent un aspect qui annonce tout-à-la-fois & l'industrie & l'activité des Habitans de cette petite Ville; tout y est couvert de vignobles, de mûriers & d'oliviers. Il y a sur les hauteurs quelques châtaigniers, les terres y sont schysteuses, mais bien meublées. Saint-Ambrois peut être regardé comme un des endroits de la Province où l'on cultive le plus de mûriers, & où l'on fait le plus de soie. Nous observerons, dit M. de Genssane à cette occasion, un fait sur lequel il importe à la Province d'avoir les éclaircissemens suivans ».

» Il regne dans toutes les Cevennes une espece de maladie épidémique sur les mûriers, qui en fait périr une quantité prodigieuse, & dont on se plaignoit dans tous les endroits où nous avons passé. On appelle cette espece de fléau la *maladie du mercure*, parce que ces bonnes gens imaginent qu'il y a des mines de mercure au dessous des mûriers qui périssent. Nous ignorons ce qui peut avoir occasionné cette idée; mais nous verrons bientôt que si cela étoit, cette maladie n'auroit pas lieu. Le mal se manifeste toujours par le sommet de l'arbre; mais d'un seul côté, & pour l'ordinaire du côté du midi. Les feuilles commencent par se faner & devenir jaunes au sommet des branches supérieures; le mal gagne insensiblement les branches inférieures, & peu à peu l'écorce se desseche & forme une fente ou plaie qui descend jusques à la racine; cette plaie s'élargit ensuite considérablement, & l'arbre périt ».

» Nous crumes d'abord que les sécheresses, malheureusement trop fréquentes en Languedoc, épaississoient la seve de ces arbres, & en empêchoient la circulation, d'autant mieux que c'est toujours vers le côté du midi que ces arbres dépérissent, & que par l'examen que nous fimes des racines de quelques-uns de ces arbres, nous les trouvames flétries & dans une espece de dépérissement du côté du mal, pendant que celles du côté opposé étoient saines & vigoureuses ».

» Nous ne cessames de nous informer dans tous les endroits par où nous passions, si on n'avoit point essayé quelques moyens d'arrêter ce mal qui nous affectoit particulierement par les conséquences dont il peut devenir ».

» Le sieur Faure, Receveur du Grenier à Sel d'Alais, nous dit qu'ayant une mare d'eau à sa campagne, dans laquelle il faisoit laver les sacs imbibés de sel marin, il avoit arrosé de cette eau les pieds de ses mûriers, que depuis, non-seulement il n'en étoit pas mort un seul, mais qu'ils étoient devenus très-vigoureux, pendant que ceux de ses voisins dépérissoient ».

» M. de la Molette de Villefort, très-adonné à la culture des mûriers, nous dit qu'il en avoit étêté quelques-uns, que parmi ces derniers, il en étoit échappé une partie, mais que les autres n'avoient pas moins péri ».

» Enfin M. Perochon, Premier Consul de S. Ambrois, tout-à-la-fois Physicien & Cultivateur, nous fit voir la vraie nature de ce mal, & la maniere de le reconnoitre. Dès qu'on voit un mûrier dont les branches commencent à dépérir, il faut avec un marteau frapper sur l'écorce du tronc de toutes

parts, & sur tout du côté où le mal commence, jusques à ce qu'on trouve un endroit où l'écorce raisonne, & paroit séparée de l'arbre. Il faut alors avec un outil tranchant, faire une forte incision à l'écorce, & l'on trouve par derriere, entre cette écorce & l'arbre, une eau très noire, remplie d'une infinité d'insectes qui se nourrissent de la seve & en interceptent la circulation, ce qui fait infailliblement mourir l arbre à mesure que ces insectes se multiplient. Pour le garantir, on doit d'abord abattre toute l'écorce viciée, jusques à ce qu'on trouve le vif tout alentour de la plaie, & la bien laver avec de l'eau salée ; on peut ensuite la couvrir avec de la terre glaise, ou mieux encore avec un linge, pour la préserver des injures du tems, jusques à ce qu'elle soit cicatrisée ; après quoi, lorsque la saison de la taille est venue, il faut étêter l'arbre, c'est-à-dire, en couper toutes les branches à environ un bon pied au dessus du tronc : alors les branches repoussent vigoureusement dès la premiere année, & il est rare qu'à la seconde année, l'arbre ne donne pas le même produit qu'auparavant ».

» En examinant de près la nature de cette maladie, il nous semble qu'il ne seroit pas absolument impossible de la prévenir ; car soit que ces insectes se frayent un chemin au travers de l'écorce de ces arbres pour pénétrer jusqu'à la seve où ils se nourrissent & se multiplient prodieusement, soit, ce qui nous paroit plus vraisemblable, qu'ils proviennent d'un vice de la seve qui, devenant trop épaissie par les sécheresses, perd le degré de fluidité nécessaire à sa circulation, & tombe dans une espece de fermentation, qui engendre tous ces insectes. Il nous semble, dis je, qu'il seroit possible, dans l'un & l'autre cas, de procurer à la seve de ces arbres, une qualité qui empêche l'accès de ces animaux, de quelque maniere qu'ils proviennent ».

» On sçait que les acides dissolvent & atténuent les matieres végétales & leur procurent la fluidité. On sait encore que les acides empêchent la fermentation des substances vineuses & alcalines, telles que la seve, &c. On n'ignore pas d'ailleurs que les acides sont très-pernicieux à un grand nombre d'insectes, & il n'est point du tout difficile de procurer à la seve des mûriers un léger degré d'acidité qui pourroit bien les préserver de cette maladie. Il n'y auroit pour cela qu'à employer la méthode du Receveur du Grenier à Sel d'Alais, qui, comme nous avons dit, lui a parfaitement réussi ; mais ce moyen n'est point à la portée du Peuple, à cause de la grande cherté du sel marin ; à la place de cet acide, on pourroit y employer l'acide vitriolique, surtout celui qui est à base argilleuse, tel que celui des terres alumineuses qui sont très-communes dans les Cevennes ; car toutes les terres noirâtres qui sont au dessus des mines de charbon, ou qui accompagnent les veines de ce fossile, recelent toutes plus ou moins d'alun, & conséquemment d'acide vitriolique. Il ne s'agiroit donc que de faire détremper ces terres un certain tems dans de l'eau au soleil, & d'en arroser les pieds des mûriers : on pourroit encore mêler ces terres avec les engrais ordinaires & en fumer le pied de ces arbres. Il y a plus, c'est que depuis quelques années, on ne se sert plus dans les Diocèses d'Uzès & d'Alais, que du feu de charbon de terre, pour les filatures de soie, & l'on a même reconnu que ce feu n'apporte pas le moindre préjudice à la qualité des soies, au contraire. Or on a éprouvé que les cendres de ce charbon forment un engrais de la premiere qualité, & l'on pourroit les employer avec modération à l'engrais des mûriers ; car il est de fait que toutes ces substances acides ne peuvent que corriger la trop grande tenacité de la seve de ces arbres ».

» Nos occupations ne nous ont pas permis d'essayer les méthodes que nous proposons ici ; mais elles nous paroissent trop vraisemblables pour ne pas en conseiller l'essai à quiconque s'intéresse au bien public & au sien en particulier ».

» On nous dira peut-être que cet acide peut altérer la feuille des mûriers & devenir préjudiciable aux vers à soie. Je réponds à cela, que la fumée du charbon de terre contient très-certainement une portion de cet acide, bien plus développé qu'il ne peut l'être dans

les feuilles des mûriers, & que cette fumée, respirée immédiatement par les vers à soie, loin de leur être nuisible, leur est au contraire très-favorable. Nous en avons une expérience suivie depuis plusieurs années, exécutée par M. de la Molette de Villefort, dont nous venons de parler, & qui nous en a donné une attestation authentique que nous avons déposée au Greffe des Etats de la Province ».

» Il y a quelques années que ce digne Citoyen fit éclorre plusieurs onces de semence de vers a soie : il partagea ses vers en deux parties parfaitement égales, qu il plaça dans deux salles contiguës & exposées à la même aire de vent : il eut grand soin de les nourrir de la même feuille, en la partageant à mesure qu'on l'apportoit de dessus l'arbre, & de maintenir exactement le même degré de feu dans chaque salle, avec cette différence seulement qu'il échauffoit une salle avec le charbon de terre, & l'autre avec le charbon de bois. Il suivit avec attention les progrés de ses vers, & il remarqua constamment que ceux qui étoient chauffés & exposés à la fumée immédiate du charbon de terre, étoient plus forts & plus vigoureux que ceux qu'il chauffoit avec le bois ; & après avoir pesé la soie que les deux salles avoient donnée, il trouva que le produit des vers qui avoient été chauffés avec le charbon de terre, étoit plus fort de plus d'un 6me. que celui des vers qu'il avoit chauffés avec le bois. Il a depuis suivi cette méthode au charbon de terre pour tous ses vers à soie, qui sont nombreux, & il a constamment remarqué qu'à égale quantité de semence, il a toujours beaucoup plus de soie que ses voisins qui n'ont pu encore se détacher de leur ancienne routine, pour suivre un exemple aussi avantageux ; mais qui vraisemblablement adopteront enfin cette méthode, ne fût-ce que pour épargner la moitié de la dépense en bois, qui est très-cher dans ces cantons ».

La suite à un autre Ordinaire.

DE LYON, *le 30 Décembre.*

» Comme on desiroit ici depuis longtems de voir établir des *paratonnerres*, on a profité du séjour que M. l'Abbé Bertholon de S. Lazare a fait dans cette Ville, sa Patrie, pour le prier d'en diriger la construction. Les Barons de Saint Just ont été les premiers à donner l'exemple ; & afin que le conducteur préservât à une plus grande distance, on lui a donné beaucoup d'élévation. Les Administrateurs de l'Hôpital de la même Ville se sont également adressés à ce Physicien, pour en faire élever un sur le dôme de ce magnifique édifice, & sa hauteur est de plus de 200 pieds. On a aussi etabli un de ces instrumens sur le Château de la Ferrandiere, qui appartient à M. de Riverieu, ancien Commandant & Prévôt des Marchands ; un autre sur l'hôtel de M. de Rocfort, &c. L'empressement du Public sur cet objet, fait esperer que toutes les Communautés & même les Particuliers, tant de la Ville que des Campagnes, se muniront de ce préservatif moderne, contre le feu du ciel ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

REMARQUES sur le Tœnia *ou* Vers solitaire. *Extrait du second volume des Mémoires de la Société Royale de Médecine.*

» On connoit maintenant plusieurs moyens efficaces pour faire sortir le Tœnia ; ce qu'il y a d'étonnant, on pourroit dire de bisarre, c'est que souvent un de ces remedes échoue sans qu'on ait pu le prévoir tandis que l'autre réussit : cette proposition est le résultat d'un grand nombre d'observations envoyées à la Société à ce sujet. M. Brunyer, Associé de cette Société à Versailles, avoit inutilement fait prendre la préparation de M. Sorck, qui est un mêlange de sel polycreste, de poudre de jalap & de racine de grande valeriane, avec l'oxymel scillitique, dans un cas où la poudre de fougere, donnée à la maniere de la veuve Nouffer a guéri. Dans d'autres circonstances, le remede de M. Storck a été plus actif. M. Raymond, Associé à Marseille, a plusieurs fois fait sortir le ver solitaire en donnant l'huile de Ricin, & d'autres fois en conseillant de grandes doses d'huile d'olives ou d'amandes douces, & en faisant prendre l'écorce de la racine de mûrier femelle, réduite en poudre, à la dose de deux dragmes ».

I I.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 5 Janvier 1781.

Or de Portug. à . .	738 l.	f.		marc.
Du Mexique à . . .	732			
Du Pérou à	720			
Les guinées à . . .	736			
Ducats à	99	10		once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	103			
Or à 20 karats à . .	86			
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	53	17	6	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	5		
Piastres à	48	17	6	

I I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Vendredi 5 Janvier 1781 au Mercredi 10 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 livres; le seigle, de 11 à 12 l.; l'orge, de 11 à 12 l. Le froment à la Grêve, de 18, 19, 20, 21 à 22 livres; le seigle, 12 livres; l'orge, 12 livres *le sept.* Farine blanche à la Halle, de 36, 40, 42, 43 à 44 liv.; bis-blanc & bis, de 22, 24, 26, 28 à 32 liv. *le sac* pesant 325 liv.

I V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Vendredi 5 Janv. 1781 au Mercredi 10 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 l. 10 s.; *id.* à la Grêve, 18, 19, 20 à 21 l. *le septier*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 4 Janvier 1781, de 45 à 47 liv.; *id.* nouveau, de 42 a 44; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 43 à 44 liv.; *id.* nouv., 41 à 42; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 16 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 39 à 40; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 37 à 38; le cent de paille, de 18 à 20; le cent de foin vieux, au Port de la Grêve, de 30 à 32 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres
	PAIEMENT DU LUNDI 8 JANVIER 1781.		
23.	M. Masson.	Lundi.	J.
26.	M. de la Motte	Lundi.	J.
29.	M. Certain	Lundi.	J.
28.	M. Creuzé.	Lundi.	J.
	PAIEMENT DU MARDI 9.		
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	J.
13.	M. Marsollier	Mardi	J.
15.	M. Defays	Mardi	J.
25.	M. Vieillard	Mardi	J.
24.	M. Desplasses.	Mardi	J.
Idem.	Gouvernemens.	C.	*Six premiers mois*

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABL

CHANGES du 9 Janvier 1781.

Amsterdam, ...	53	Cadix, ...	
Londres, ...	30 1 16e.	Livourne, . . .	97
Hambourg, ...	189	Gênes, ...	93
Madrid, ...		Lyon, *Saints* . .	1 p

Janv. 1781.		*Du 6.*	*Du 8.*	*Du 9*
Comp. des Indes.	Actions	. . . . .	1945 ½ 42 . .	1940 . .
	D° 16/25	. . . . .	. . . . .	1285 . .
	D° 8es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	D° 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	. . . . .	405	404. . .
Rescriptions.		. . . . .	8 8 ½ 8 ¼ 8 .	8 ¼ 8
Bons.	il. des Ferm.	. . . . .	1 ½	. . . . .
Contr.	à 4 p. % 1777 . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'a bo est de 24 liv. pour l'année, franc de port par tout le Royau m

S'adresser à Paris au Bureau du Journal général de Fr an Affiches, actuellement rue Neuve S. Augustin, près de la rue d lieu, à l'Hôtel de Croissy. On s'abonne aussi au même Bureau Journal d'Agriculture, Commerce, &c.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 5 Janvier.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 21 Novembre.*

COmme la Newa commençoit à se couvrir de glaçons, on s'est hâté de lever le pont de bateaux qui communique à l'Isle de Wasilie-Ostrow. Cette riviere est maintenant prise entierement, & bientôt, si le froid continue, on pourra la passer à pied.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 11 Décembre.*

Par une Ordonnance du 22 du mois dernier, le Roi a suspendu jusqu'à nouvel ordre l'article du Réglement, par lequel il étoit défendu à tous les navires Marchands qui n'étoient point escortés, de mettre en mer.

On apprend que le vaisseau le *Tranquebar*, Capitaine Olivarius, appartenant à la Compagnie Asiatique, est heureusement arrivé à Tranquebar le 27 Février dernier.

Cent dix navires de différentes Nations, au nombre desquels on compte deux frégates de convoi, & audelà de 60 bâtimens Anglois, ainsi que six navires Marchands Danois, destinés pour les Indes Orientales, se trouvent dans le Sund, où ils attendent un vent favorable pour pouvoir poursuivre leur voyage dans la Mer du Nord. On mande d'Helsingor, que faute de provisions, & à cause du mauvais tems qui empêche les Paysans d'alentour d'y en apporter, les vivres y étoient montés à un prix considérable, occasionné par la quantité des navires ci dessus mentionnés, retenus dans le Sund, par les vents contraires.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 4 Décembre.*

» La peste, écrit-on de Krzemiec, s'est manifestée sur les Terres du Comte Moczynski; on a fait sur le champ environner par des Troupes, la petite Ville de Porochnia & le Village Wolosizika. Les Paysans ayant appris par une triste expérience, les moyens les plus prompts pour arrêter le mal, se sont d'abord rassemblés dans les environs; ils ont contraint les Habitans des maisons infectées, de les quitter sur le champ, & de se retirer dans les bois; après quoi ils ont brûlé ces maisons avec les meubles & les hardes les plus capables d'entretenir le mal. On raconte ainsi la maniere dont cette maladie a été apportée dans ces cantons.

Un Négociant de Balta, petite Ville située sur les frontieres de la Turquie, voulant se rendre en Pologne, fut attaqué & dévalisé par des voleurs dans les déserts qui séparent les deux Etats.

Les brigands vendirent ensuite leur vol à des Juifs domiciliés à Wolofzizika ; ces effets étoient sans doute infectés, puisque aussi-tôt qu'on les déballa pour les vendre en détail, la peste s'est manifestée, & en peu de jours, elle a emporté douze personnes.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 24 Décembre.*

Les Commissaires chargés du soin de l'examen des comptes publics, ont fait rapport à la Chambre des Communes, » qu'il se trouvoit actuellement entre les » mains des différens Receveurs Géné- » raux une somme de 657,400 liv. st., » laquelle n'avoit pas encore été liqui- » dée, & qu'ils jugeoient devoir être » remise à l'Echiquier ».

Une Lettre de Gosport, en date du huit du courant, porte en substance, qu'on y avoit reçu ordre de faire passer immédiatement à la grande Flotte, sous l'escorte d'un vaisseau de guerre, plusieurs bâtimens vivriers chargés de bierre, d'eau & d'autres provisions nécessaires ; desorte qu'il ne falloit pas attendre le retour de cette Flotte dans nos Ports, avant l'arrivée de celle des Indes.

Cette Lettre ajoute ensuite, que ceux des Forçats dont le terme du travail sur la Tamise est expiré, ont été pressés au service de la Marine, & distribués sur les vaisseaux du Roi, de maniere qu'il n'y en ait pas plus de cinq sur le même bord.

On a reçu la nouvelle de l'heureuse arrivée de la Flotte de la Baltique à Leith. Comme la saison est très-avancée, on n'espere pas qu'il en revienne d'autres de cette mer.

Le 25 de ce mois, un convoi doit appareiller de Cork pour nos Isles Occidentales. Plusieurs bâtimens arrivés trop tard à Portsmouth pour grossir le convoi de l'Amiral Hood, se proposent de profiter de celui-ci.

Un des Officiers Recruteurs employés par le Gouvernement dans une des Provinces les plus Manufacturieres de ce Royaume, écrivoit, il y a quelque tems, & de la meilleure foi du monde : » Rien n'est si difficile que de re- » cruter ici ; mais je me flatte qu'avant » peu de tems, nous réussirons mieux ; » car leur Commerce s'en va grand » train, & il faudra bien qu'ils pren- » nent parti ».

I I.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

D'ANNGOULÊME, *le 20 Décembre.*

Note sur les engrais de la vigne, en usage dans l'Angoumois, par M. Munier.

» Lorsque les vendanges sont faites en Angoumois, on oublie pour l'ordinaire les vignes jusqu'au printems suivant, à la réserve des jeunes plantes, que l'on fait bêcher immédiatement après les vendanges. D'autres Particuliers s'occupent à fumer leurs vignes, afin que cette opération se trouve faite lorsque le tems de les tailler & de les bêcher est venu. Le fumier pur n'est pas un engrais convenable, il engendre beaucoup d'herbes, il fait produire une plus grande abondance de vin, mais de moindre qualité. Ce vin rend encore moins d'eau-de-vie à la chaudiere. Le fumier mêlangé avec du terreau, les gazons & les terres neuves, fertilisent la vigne avec plus de succès, & donnent plus de qualité au vin. Il y a deux manieres de la réparer en Angoumois ; la premiere consiste à mettre seulement du fumier au pied de chaque cep. Le suc est entrainé sur les racines par les pluies. Quelques Particuliers se contentent de mettre une poignée seulement de fiente de pigeon autour de chaque cep ; cette petite quantité réussit, sur-tout dans les terres froides ; si l'on en mettoit davantage, ils périroient. Cet engrais rétablit aussi les vieilles vignes fatiguées ; on peut le semer à peu près comme du bled, pour ne pas s'exposer à en mettre trop. La chaleur naturelle du fumier chaud, exprime de la terre des vapeurs abondantes, que la fraicheur de l'air arrête sur les bourgeons pendant les petites gelées du mois d'Avril. D'où il suit qu'il est indispensable de fumer les vignes pendant l'hiver, & assez à bonne heure, pour que cet engrais ait perdu toute sa chaleur naturelle aux approches du

printems. En général, il en eſt de la vigne, comme des terres labourables; le fumier de vache & de bœuf eſt le meilleur pour les groyes vives & autres terres légeres; celui de cheval, de mouton, de pigeon ou de poule, eſt bon pour les terres fortes, humides & peſantes ».

» La ſeconde maniere de fumer la vigne conſiſte à ouvrir une rigole au milieu de' chaque rang, ou tout au moins de deux en deux rangs. On donne à ces rigoles quinze à dix-huit pouces de largeur, & cinq à ſix de profondeur. On les remplit de fumier préparé, qu'on recouvre enſuite de la terre encore humide, provenant de la fouille de la rigole. On fait voiturer l'engrais dans les grandes allées qui ſervent pour le paſſage des voitures, lors des vendanges. On en forme de gros tas de diſtance en diſtance, que l'on tranſporte enſuite à dos de cheval, dans des paniers faits exprès & ouverts par le bas pour le décharger, ſans qu'il ſoit néceſſaire de les renverſer. Lorſque le ſol de la vigne eſt un tuf pierreux, que l'ouverture des rigoles a produit beaucoup de pierres, on les charge dans les mêmes paniers, & on les emporte en retournant chercher du fumier. La méthode d'ouvrir des rigoles pour fumer la vigne, eſt plus diſpendieuſe, mais en même tems plus avantageuſe que la premiere; elle occaſionne une dépenſe d'environ 30 livres par journal; au lieu qu'il en coûte tout au plus 9 l. lorſqu'on ſe contente d'en mettre au pied de chaque cep. Le fumier ſe diſſipe moins dans les rigoles, les ſucs s'inſinuent avec plus de ſuccès ſur les racines, ce qui fait que la vigne profite de l'engrais pendant neuf à dix ans; au lieu qu'il dure à peine pendant quatre à cinq ans, lorſqu'on ſe contente de le mettre au pied du cep. Les Propriétaires attentifs à ſe dédommager promptement, ſement un rang de haricots nains ſur le ſommet de la rigole qui a été remplie de fumier, & ſe rembourſent ſouvent, dès la premiere année, d'une partie de la dépenſe qu'ils ont faite. Quelques Particuliers ont imaginé une autre méthode pour fumer les vignes: elle conſiſte à faire avec la barre, autour du cep, trois trous auſſi larges & auſſi profonds que le terrein le permet pour les remplir de fumier mêlé avec du terreau. Ils font même quelquefois la dépenſe d'acheter des raclures de cornes qui tiennent lieu de fumier. Je connois un Cultivateur qui emploie de la corne rapée, qu'il achete des Peigniers à 3 livres ou 3 livres 10 ſous la barrique, pour en fumer ſes vignes; il remplit les trous en obſervant de mettre la plus fine dans le fond; il emploie environ neuf barriques de corne rapée, par journal. Ce léger engrais fertiliſe la vigne au moins pendant dix ans ».

» On pourroit encore eſſayer une autre façon qui n'a pas eté pratiquée dans cette Province. Elle conſiſte à faire bouillir les raclures de cornes juſqu'à ce qu'elles ſoient entierement fondues & réduites à une eſpece de gelée que l'on diſſout dans du jus de fumier, ou de l'eau tirée d'une mare. On met enſuite cette compoſition dans des cuves que l'on conduit à la vigne, & on prend un pot de cette liqueur que l'on répand au pied de chaque cep, lorſque la ſeve commence à monter. On aſſure que cette façon de fumer la vigne eſt préférable à toutes les autres. Il en coûteroit peu pour faire des eſſais de ces différens engrais: ils ſerviroient à établir de juſtes comparaiſons. M. Valmont de Bomare rapporte dans ſon Dictionnaire d'Hiſtoire Naturelle, imprimé à Lyon en 1776, qu'un des meilleurs engrais, eſt celui que les Habitans du Pays Meſſin ont trouvé, & dont ils font uſage. Il n'eſt autre choſe que les ongles des pieds des moutons, qu'ils nomment *ingliotes*, ce ſont les ergots du derriere des pieds. Lorſqu'ils provignent, ils mettent une poignée de ces ongles ſur chaque provin. Cet engrais ne communique au raiſin aucun goût ni aucune mauvaiſe qualité; il produit ſon effet dès la premiere année, & procure à la terre une fécondité dont les cépages ſe reſſentent pendant ſix à ſept ans ».

DE POITIERS, *le* 18 *Décembre.*

Obſervations ſur l'uſage de l'Ivrai? en pain. Par M. de la Maziere, Correſpondant de la Société Royale de Médecine en cette

Ville ; tirées du 2e. volume des Mémoires de cette même Société.

» Un homme du Village de Maillé, Paroiſſe d'Ayſon, à quatre ou cinq lieues de Poitiers, aſſez aiſé pour un Payſan, mais d'une économie ſordide, ayant un champ ſemé de froment, parmi lequel il y avoit beaucoup d'ivraie, fit ramaſſer ce mauvais grain ſéparément, non pour le brûler, mais pour en faire uſage, & ſe ménager ainſi la vente de quelques boiſſeaux de ſon bled de plus. Après l'avoir fait battre & nettoyer, il s'en trouva cinq boiſſeaux, auxquels il fit ajouter un boiſſeau de froment ; il fit moudre ce mélange, & il fit faire du pain avec la farine. Cet homme commença à manger de ce pain un Jeudi, ainſi que ſa femme & ſon domeſtique ; ces deux derniers vomirent, évacuerent par bas, & furent ſi incommodés qu'ils ne voulurent plus en continuer l'uſage. Le mari, qui n'en étoit point fatigué, continua le Vendredi, le Samedi & le Dimanche ſuivant. Le ſoir de ce dernier jour, il ſe trouva malade. On voulut appeller un Chirurgien, ce qu'il refuſa, dans l'eſperance que ſon mal ſe diſſiperoit de lui-même, & il mourut le lendemain, Lundi, ſans ſecours, à la ſuite de coliques violentes. Il ſe portoit bien auparavant l'uſage de ce pain ; ainſi on ne peut s'empêcher de le regarder comme la cauſe de cette mort précipitée ».

D'USEZ, *le 4 Décembre.*

Suite de la Notice ſur l'Hiſtoire naturelle du Diocèſe d'Uſez, tirée de l'Hiſtoire naturelle du Languedoc, par M. de Genſſane.

» L'extraction du charbon de terre ſe paye à tant du quintal. L'Entrepreneur en donne tout le moins qu'il peut, & les Mineurs qui veulent gagner leur journée, pour ſe dédommager du modique prix qu'on leur paye le charbon, coupent à tort & à travers celui qui leur paroit le plus aiſé à prendre, & forment par-là dans la mine des excavations d'une grandeur extraordinaire, ſans faire attention qu'ils expoſent au plus grand danger & leurs perſonnes & les mines, parce que les toits ou rochers qui les couvrent, n'étant pas ſoutenus, ne peuvent que s'écraſer & empêcher toute communication avec le charbon qui ſe trouve derriere, & qui eſt toujours le meilleur & le plus abondant ».

» Dans d'autres endroits, les Mineurs qui travaillent pour leur compte, commencent un trou, & tirent le charbon qu'ils rencontrent, juſques à ce qu'ils trouvent de l'eau ; aprés quoi, ils abandonnent ce travail, & vont percer un autre trou à quelques toiſes de diſtance du premier, où l'on tient la même conduite, & où l'on s'expoſe aux mêmes ſuites ; enſorte que s'il étoit queſtion de reprendre ces travaux ainſi dévaſtés, il en coûteroit des ſommes conſidérables, tant en main-d'œuvre qu'en bois d'étançonnages qu'il faudroit renouveller ſucceſſivement à meſure qu'ils pourriroient, ce qui rendroit ces travaux trop coûteux pour être repris, à moins de renchérir conſidérablement le charbon. C'eſt ainſi que, peu à peu on dégrade ces mines, & qu'on parviendra enfin à rendre ces charbons très rares, lors même qu'ils y ſont en grande abondance ».

Tous les bords du Gardon, depuis Notre-Dame de Laval, juſques à ſa ſource, près Saint-Alari, au deſſus du Colet de Dèze, ſont garnis de mûriers. Au bas de Sainte-Cecile, on trouve, ſur les bords de la riviere, des roches ſchiſtheuſes dont on pourroit tirer des ardoiſes paſſables. Il y a au Colet de Dèze deux mines de plomb & argent. Le minéral eſt très-arſenical, & ne reſſemble pas mal à du cobalt.

En deſcendant de Portes vers Ceiſſoux, M. de Genſſane a vu quelques Mineurs qui exploitoient une mine d'antimoine. On en a fondu en ſa préſence quelques quintaux, & l'antimoine qui en eſt provenu, lui a paru auſſi bon que le meilleur qui nous vient de Hongrie.

Tout le territoire de Ceiſſoux & de Parcieux, n'eſt, à proprement parler, que des roches. Il y a quelques vignobles & quelques terres garnies de mûriers & de châtaigniers. Les terres ſont beaucoup meilleures du côté de Pradel.

» Le terroir, depuis le Mas-Dieu juſques à Saint-Martin de Valgagne, près d'Alais, eſt généralement pierreux

& rempli de roches calcaires ; mais il faut convenir que l'induſtrie des Habitans a ſçu ſurmonter l'ingratitude du terrein ; tous ces cantons ſont couverts de mûriers & de vignobles, même au milieu des roches ».

» On exploite une riche mine de vitriol ou couperoſe, au lieu de Lafonds, près Saint-Julien de Valgagne ; le travail y eſt conduit avec la plus grande intelligence ; tout y eſt dans un ordre admirable. Le minéral y eſt riche & de la plus grande abondance ; le vitriol qu'on y fabrique eſt certainement de la premiere qualité, & cet établiſſement mérite à tous égards la protection du Miniſtere & des Etats de la Province ».

» On exploite près de Saint-Jean de Valeriſque une mine de charbon très-abondante. Les travaux y ſont très-vaſtes, mais très-mal conduits & très-dangereux. L'avidité des Ouvriers à couper le charbon ſans ménagement, ne leur permet pas de laiſſer aſſez de piliers pour ſoutenir les toits de la mine, qui ſont prêts à s'écrouler, & qui, tôt ou tard, s'écraſeront, enterreront ces malheureux, & perdront pour toujours cette importante mine qui eſt abondante. Le danger y eſt d'autant plus imminent, que les toits y ſont déjà fendus en pluſieurs endroits, & prêts à tomber : d'ailleurs l'habitude où l'on eſt d'aller charger les charrettes au fond de la mine, ne peut qu'accélerer cet événement ».

» Il y a près de cette mine une Verrerie qui travaille au charbon de terre ».

» Il y a dans tous ces cantons beaucoup de pyrites ferrugineuſes & vitrioliques, ainſi que différentes terres alumineuſes ».

» Le Territoire de Saint-Jean de Valeriſque, de Saint-Florens & des Mages, eſt montueux, mais très bien cultivé, du moins tout ce qui eſt ſuſceptible de culture. Tout y eſt couvert de Mûriers & d'oliviers, & les terres y ſont très-bonnes. Il y a d'excellentes marnes près la Tour du Rouſſon ».

La ſuite à un autre Ordinaire.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

LETTRE de M. l'Abbé Poncelet au Rédacteur.

Un grand Seigneur, auſſi diſtingué par les connoiſſances profondes qu'il a acquiſes dans toutes les parties de l'Hiſtoire naturelle que par ſon illuſtre naiſſance, nous ayant demandé une explication claire & préciſe de notre méthode de multiplier le bled, & qui fût à la portée du commun des Laboureurs, nous nous ſommes fait un devoir d'entrer dans ſes vues bienfaiſantes, en rendant public l'abrégé ſuivant, comme très propre à faciliter l'intelligence de notre *Hiſtoire naturelle du Froment*, imprimée chez G. Deſprés, rue Saint-Jacques, & dont vous avez rendu compte, Mr, dans votre Journal du mois d'Avril dernier, & dans votre Gazette du 2 Mai ſuivant, N°. 36.

ARTICLE I. Avis aux Cultivateurs.

Nous exhortons tous ceux qui voudront eſſayer la méthode dont il eſt ici queſtion, de n'entreprendre leurs eſſais qu'en petit, c'eſt-à-dire, de n'enſemencer qu'un terrein de trois ou quatre toiſes quarrées, tout au plus, parce qu'il eſt bien plus aiſé d'obſerver & de ſeconder la Nature, dans un terrein peu étendu, que dans un champ d'un ou de pluſieurs arpens. Quand on aura réuſſi dans les premiers eſſais, qu'on aura parfaitement ſaiſi toutes les circonſtances de la nouvelle méthode, en un mot, qu'on ſe ſera bien pénétré de l'eſprit de la choſe, alors on pourra, avec une confiance fondée ſur les faits, entreprendre toutes ſortes de cultures en grand.

ARTICLE II. Quel eſt le principal objet de cette nouvelle méthode.

L'objet de notre nouvelle méthode, & que nous ne ſçaurions trop recommander à cauſe de ſes bons effets, conſiſte beaucoup moins dans l'épargne qu'on

peut faire de la ſemence, objet d'économie aſſez peu conſidérable que dans l'étonnante multiplication des chalumeaux, & par conſéquent des épis. Une expérience répétée pluſieurs années conſécutives, a convaincu l'Auteur qu'on pouvoit porter cette multiplication à un nombre indéfini. Selon la méthode ordinaire, la multiplication de cent grains n'excéde guéres le nombre de 7, c'eſt-à-dire, que cent grains ſemés ſelon la méthode vulgaire, produiſent, années communes, 700 grains; & ſelon notre nouvelle méthode, 100 grains ont aſſez régulierement produit 396,000 grains, quelquefois plus. Consultez ſur cela l'*Hiſtoire nat. du froment*, pag. 293 & ſuiv.

Article III. De la nourriture du gramen, nommé froment, *du labour & des engrais.*

Il eſt démontré qu'il regne entre les animaux & les plantes une très-grande analogie; que celles-ci comme ceux-là ont beſoin de nourriture; que cette nourriture des végétaux conſiſte en une terre ſoluble, dont nous avons démontré l'exiſtence & donné l'analyſe chymique, pag. 6, chap. 2 de notre *Hiſtoire Naturelle*, & pag. 251, art. 1 du même Ouvrage, que les ſols les plus abondamment pourvus de cette terre ſoluble, s'épuiſent à la longue, qu'il faut les en imprégner de nouveau, & au moyen de certaines préparations, les diſpoſer de maniere à pouvoir facilement faire paſſer cette nourriture dans les plantes; & c'eſt à quoi on parvient, au moyen des labours & des engrais.

Ainſi avant que de ſemer, on preparera les terres ſelon l'uſage des meilleurs Laboureurs de chaque canton. L'Auteur de la nouvelle méthode prétend, avec aſſez de vraiſemblance, qu'on ne peut point aſſigner de régle particuliere ſur cet objet, & qu'il faut s'en tenir aux uſages locaux dont la bonté aura été conſtatée par des ſuccès conſtans. Cela poſé, après que les terres auront reſté en jacheres une ou deux années ſelon le beſoin, on les labourera de maniere que la derniere façon ſoit indiſpenſablement terminée dans les premiers jours du mois d'Août au plutard. Voyez-en la raiſon, pag. 40, chap. des Labours de notre Hiſt. Nat.

On peut conclure des obſervations que nous venons de faire, combien il faut ſe défier des prétendus ſecrets annoncés par des charlatans comme moyens infaillibles de ſuppléer à toute eſpece d'engrais. Nous maintenons, d'après les principes de la ſaine phyſique, qu'il ne ſçauroit y avoir de végétation ſans nourriture, & point de nourriture ſans engrais ou naturels ou artificiels. Donc les engrais ſont d'une néceſſité abſolue.

Article IV. Des ſemailles.

La terre ayant été bien labourée, ſuffiſamment engraiſſée, on choiſira pour ſemence les grains les plus beaux, les plus mûrs, les plus ſains. On fera ce choix, s'il eſt poſſible, dès les premiers jours de la moiſſon, & avant que la récolte ait été dépoſée dans la grange. Voyez pourquoi, pag. 144 de l'Hiſt. nat. On plantera ces grains d'élite, ou bien, pour épargner les frais, on ſe cotentera de les ſemer; l'un & l'autre de ces procédés nous ont parfaitement réuſſi. Il eſt vrai que le bled planté réuſſit mieux; mais il ſuppoſe en même tems plus de dépenſe, à cauſe de la longueur & des détails de l'opération; comme de faire des trous, de les aligner, de les eſpacer, de les recouvrir, &c. Si l'on ſe contente de ſemer, il faudra avoir ſoin de ſemer fort clair, parce que les touffes ou rachées étant ſujettes à multiplier extraordinairement leurs chalumeaux, ſi par la ſuite ils ſe trouvoient trop preſſés, ils ſeroient ſujets à verſer. D'après les obſervations que nous venons de faire, il eſt viſible qu'il faut fixer l'époque des ſemailles vers le 10 du mois d'Août, quelque tems qu'il faſſe. Si l'année eſt extrêmement ſeche, il pourra arriver que la ſemence ne levera point ou qu'elle ne levera qu'en partie, fort lentement & fort inégalement. Ce qui doit raſſurer dans ce retard, c'eſt que nous n'avons jamais remarqué qu'il fût ſujet à des ſuites fâcheuſes, parce que dès que la ſéchereſſe ceſſe, ce qui arrive communément vers le commencement de Septembre, les germes ne tardent pas à ſe développer & à prendre un accroiſſe-

ment si rapide qu'ils font tous à peu près au même degré de croissance vers la mi Septembre, ou au plus tard vers la fin du même mois.

ARTICLE V. Des moyens de multiplier les chalumeaux & par conséquent les épis.

Les touffes de bled étant parvenues à la hauteur de six, sept, huit pouces, on les coupera à un pouce de terre. Si les essais se font en petit, on se servira de ciseaux pour cette opération; s'il s'agit d'une culture en grand, on employera la faulx; & dans ce dernier cas, on aura grand soin, après avoir semé, d'égaliser le terrein le plus qu'il sera possible, soit au moyen d'une herse convenable à cet effet, soit au moyen d'un cylindre; & cela, afin d'écraser toutes les mottes, & d'enfoncer les pierres de maniere que la faulx ne puisse rencontrer aucun obstacle. (Voy. la théorie de cette manœuvre dans notre Histoire naturelle, chapitre des semailles).

ARTICLE VI. Continuation du même sujet.

On réitérera la coupe des touffes sitôt qu'elles seront parvenues à six pouces de hauteur. Dans les années favorables, c'est-à dire, plus humides que séches, sans cependant l'être excessivement, on pourra réitérer la coupe, s'il est nécessaire, jusqu'à trois fois avant l'hiver; mais dans les années seches, tout au plus deux fois.

ARTICLE VII. Continuation.

A l'approche du printems, on aura grand soin d'aller visiter la nouvelle plantation; dès qu'on remarquera que les touffes seront parvenues à la hauteur de six, sept, huit pouces, on les coupera, comme on l'auroit fait dans le courant du mois de Septembre précédent, à un pouce ou un pouce & demi de terre. Peu après l'époque dont nous parlons, on pourra sensiblement distinguer jusqu'à quel nombre la multiplication a été portée; il suffira pour cet effet, de compter les tiges ou chalumeaux dont la touffe sera composée. Si ce nombre est au dessous de quinze, on coupera les touffes encore une fois; après quoi on laissera tranquillement végéter la petite plantation. On se donnera bien de garde de réitérer trop souvent & indiscretement les coupes que nous regardons comme essentielles pour la multiplication du bled. Voyez-en la raison, ainsi que les preuves de tout ce que nous venons d'avancer, pages 74, 75, 76, &c. de l'Histoire naturelle du froment.

I I.

Annonce de Livre.

REMARKS and Conjectures on the voyage of the ships *Resolution* and *Discovry*; c'est à-dire, Remarques & Conjectures sur le voyage que les vaisseaux Anglois, la *Résolution* & la *Découverte*, ont fait pour trouver un passage par le nord du Kamtschatka en Angleterre, après la mort du Capitaine Jacques Cook. A Londres, chez Bew, 1780. *in*-8°.

» L'Auteur de ces Remarques pense que les vaisseaux en question ont quitté le Kamtschatka beaucoup trop tard pour achever de trouver un passage par nord-est avant le retour de l'été. Il prétend que, pour réussir dans cette entreprise, il auroit fallu hiverner en Siberie, à la nouvelle Zemble, ou en Laponie. Il fait encore mention d'une autre route qu'on auroit pu prendre: enfin, il en propose une dont il se promet un plein succès, & ses conjectures à cet égard lui semblent confirmées par les derniers rapports de Macao. Quelque difficulté qu'on puisse rencontrer dans cette navigation, il est on ne peut pas plus persuadé que le passage nord est est praticable. Il offre même de le trouver avec l'assistance de gens hardis, & qui soient accoutumés aux mers du Groenland, si le premier Lord de l'Amirauté veut seconder l'expédition, en accordant quelques caiches à bombes de Sa Majesté, & d'autres secours nécessaires. Il paroit, d'après ces remarques, que l'Auteur a de bonnes connoissances géographiques, de l'expérience & de la résolution. » *Telle est l'idée que nous donne de cet Ouvrage le Journal de Bouillon.*

III.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 2 Janvier 1781.

Or de Portug. à . .	738 l.	f.	marc.
Du Mexique à . . .	730		
Du Pérou à	722		
Les guinées à . . .	736		
Ducats à	99	10	
Or fin à 23 karats . .			once.
31 32	103		
Or à 20 karats à . .	86		
L'argent à 11 d. . .			
20 g. à	54		marc.
Idem à 11 d. 10 . .			
gr. à	52	5	
Piastres à	48	15	

IV.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 30 Décembre 1780 au Mercredi 3 Janv., le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 17, 18, 19, 20 à 21 liv.; le seigle, de 11 à 12 l.; l'orge, de 11 à 12 l. Le froment à la Grève, de 18, 19, 20, 21 à 22 liv.; le seigle, 11 à 12 liv.; l'orge, 11 à 12 l. *le sept.* Farine blanche à la Halle, de 36, 40, 41, 42 à 44 liv.; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 26, 28, 30 à 34 liv. *le sac* pesant 325 liv.

V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 30 Déc. 1781 au Mercredi 3 Janv., l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 liv; *id.* à la Grève, de 16, 17, 18, 19 à 20 l. *le septier*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 29 Décembre 1780, de 46 à 49 l.; *id.* nouveau, de 42 à 45; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 42 à 44 liv.; *id.* nouv., 41 à 43; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 0 à 0; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 39 à 40; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 37 à 38; le cent de paille, de 16 à 18; le cent de foin vieux, au Port de la Grève, de 29 à 31 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettre
	PAIEMENT DU SAMEDI 30 DÉCEMBRE 1780.		
5.	M. Cauchy	Samedi	J.
6.	M. Caron	Samedi	J.
8.	M. Despeignes	Samedi	J.
10.	M. Le Noir.	Samedi	J.
9.	M. de la Rue	Samedi	J.
29.	M. Certain	Lundi.	J.
28.	M. Creuzé.	Lundi.	J.
	PAIEMENT DU MARDI 2 JANVIER 1781.		
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	J.
13.	M. Marsollier	Mardi	J.
15.	M. Defays	Mardi	J.
25.	M. Vieillard	Mardi	J.
24.	M. Desplasses.	Mardi	J.
Idem.	Gouvernemens.	C.	*Six premiers mois* 1
	Ancien Clergé.		
1.	M. Roberge	toutes lettres.	*Année* 1780.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABL

CHANGES du 2 Janvier 1781.

Amsterdam, ...	53 $\frac{1}{8}$	Cadix, ...	
Londres, ...	30 $\frac{1}{8}$	Livourne, . . .	97
Hambourg, ...	189	Gênes, ...	93
Madrid, ...	14 l. 16 f.	Lyon, *Saints* . . .	au

Déc. 1781.		*Du* 30.	*Du* 1 *Janv.*	*Du* 2
Comp. des Indes.	Actions	1980	. . . . .	1930 . .
	D° $\frac{16}{25}$	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	D° 8es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	D° 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	405	. . . . .	. . . . .
Rescriptions.		8 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{4}$ $\frac{3}{4}$ $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{4}$	. . . . .	8 ; 8 $\frac{3}{4}$.
Bil. des Ferm.		. . . . .	. . . . .	1 $\frac{1}{2}$ per
Contr. à 4 p. $\frac{0}{0}$ 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abon est de 24 liv. pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau du Journal général de Franc Affiches, actuellement rue Neuve S. Augustin, près de la rue de lieu, à l'Hôtel de Croissy. On s'abonne aussi au même Bureau Journal d'Agriculture, Commerce, &c.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 17

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 5 Janvier.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 21 Novembre.*

COmme la Newa commençoit à se couvrir de glaçons, on s'est hâté de lever le pont de bateaux qui communique à l'Isle de Wasilie-Ostrow. Cette riviere est maintenant prise entierement, & bientôt, si le froid continue, on pourra la passer à pied.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 11 Décembre.*

Par une Ordonnance du 22 du mois dernier, le Roi a suspendu jusqu'à nouvel ordre l'article du Réglement, par lequel il étoit défendu à tous les navires Marchands qui n'étoient point escortés, de mettre en mer.

On apprend que le vaisseau le *Tranquebar*, Capitaine Olivarius, appartenant à la Compagnie Asiatique, est heureusement arrivé à Tranquebar le 27 Février dernier.

Cent dix navires de différentes Nations, au nombre desquels on compte deux frégates de convoi, & audelà de 60 bâtimens Anglois, ainsi que six navires Marchands Danois, destinés pour les Indes Orientales, se trouvent dans le Sund, où ils attendent un vent favorable pour pouvoir poursuivre leur voyage dans la Mer du Nord. On mande d'Helsingor, que faute de provisions, & à cause du mauvais tems qui empêche les Paysans d'alentour d'y en apporter, les vivres y étoient montés à un prix considérable, occasionné par la quantité des navires ci dessus mentionnés, retenus dans le Sund, par les vents contraires.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 4 Décembre.*

» La peste, écrit-on de Krzemiec, s'est manifestée sur les Terres du Comte Moczynski; on a fait sur le champ environner par des Troupes, la petite Ville de Porochnia & le Village Wolosizika. Les Paysans ayant appris par une triste expérience, les moyens les plus prompts pour arrêter le mal, se sont d'abord rassemblés dans les environs; ils ont contraint les Habitans des maisons infectées, de les quitter sur le champ, & de se retirer dans les bois; après quoi ils ont brûlé ces maisons avec les meubles & les hardes les plus capables d'entretenir le mal. On raconte ainsi la maniere dont cette maladie a été apportée dans ces cantons.

Un Négociant de Balta, petite Ville située sur les frontieres de la Turquie, voulant se rendre en Pologne, fut attaqué & dévalisé par des voleurs dans les déserts qui séparent les deux Etats.

Les brigands vendirent ensuite leur vol à des Juifs domiciliés à Wolofzizika ; ces effets étoient sans doute infectés, puisque aussi-tôt qu'on les déballa pour les vendre en détail, la peste s'est manifestée, & en peu de jours, elle a emporté douze personnes.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 24 Décembre.*

Les Commissaires chargés du soin de l'examen des comptes publics, ont fait rapport à la Chambre des Communes, » qu'il se trouvoit actuellement entre les » mains des différens Receveurs Généraux une somme de 657,400 liv. st., » laquelle n'avoit pas encore été liquidée, & qu'ils jugeoient devoir être » remise à l'Echiquier ».

Une Lettre de Gosport, en date du huit du courant, porte en substance, qu'on y avoit reçu ordre de faire passer immédiatement à la grande Flotte, sous l'escorte d'un vaisseau de guerre, plusieurs bâtimens vivriers chargés de bierre, d'eau & d'autres provisions nécessaires ; desorte qu'il ne falloit pas attendre le retour de cette Flotte dans nos Ports, avant l'arrivée de celle des Indes.

Cette Lettre ajoute ensuite, que ceux des Forçats dont le terme du travail sur la Tamise est expiré, ont été pressés au service de la Marine, & distribués sur les vaisseaux du Roi, de maniere qu'il n'y en ait pas plus de cinq sur le même bord.

On a reçu la nouvelle de l'heureuse arrivée de la Flotte de la Baltique à Leith. Comme la saison est très-avancée, on n'espere pas qu'il en revienne d'autres de cette mer.

Le 25 de ce mois, un convoi doit appareiller de Cork pour nos Isles Occidentales. Plusieurs bâtimens arrivés trop tard à Portsmouth pour grossir le convoi de l'Amiral Hood, se proposent de profiter de celui-ci.

Un des Officiers Recruteurs employés par le Gouvernement dans une des Provinces les plus Manufacturieres de ce Royaume, écrivoit, il y a quelque tems, & de la meilleure foi du monde : » Rien n'est si difficile que de re» cruter ici ; mais je me flatte qu'avant » peu de tems, nous réussirons mieux ; » car leur Commerce s'en va grand » train, & il faudra bien qu'ils pren» nent parti ».

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

D'ANNGOULÊME, *le 20 Décembre.*

Note sur les engrais de la vigne, en usage dans l'Angoumois, par M. Munier.

» Lorsque les vendanges sont faites en Angoumois, on oublie pour l'ordinaire les vignes jusqu'au printems suivant, à la réserve des jeunes plantes, que l'on fait bêcher immédiatement après les vendanges. D'autres Particuliers s'occupent à fumer leurs vignes, afin que cette opération se trouve faite lorsque le tems de les tailler & de les bêcher est venu. Le fumier pur n'est pas un engrais convenable, il engendre beaucoup d'herbes, il fait produire une plus grande abondance de vin, mais de moindre qualité. Ce vin rend encore moins d'eau-de-vie à la chaudiere. Le fumier mêlangé avec du terreau, les gazons & les terres neuves, fertilisent la vigne avec plus de succès, & donnent plus de qualité au vin. Il y a deux manieres de la réparer en Angoumois ; la premiere consiste à mettre seulement du fumier au pied de chaque cep. Le suc est entrainé sur les racines par les pluies. Quelques Particuliers se contentent de mettre une poignée seulement de fiente de pigeon autour de chaque cep ; cette petite quantité réussit, sur-tout dans les terres froides ; si l'on en mettoit davantage, ils périroient. Cet engrais rétablit aussi les vieilles vignes fatiguées ; on peut le semer à peu près comme du bled, pour ne pas s'exposer à en mettre trop. La chaleur naturelle du fumier chaud, exprime de la terre des vapeurs abondantes, que la fraicheur de l'air arrête sur les bourgeons pendant les petites gelées du mois d'Avril. D'où il suit qu'il est indispensable de fumer les vignes pendant l'hiver, & assez à bonne heure, pour que cet engrais ait perdu toute sa chaleur naturelle aux approches du

printems. En général, il en eſt de la vigne, comme des terres labourables; le fumier de vache & de bœuf eſt le meilleur pour les groyes vives & autres terres légeres; celui de cheval, de mouton, de pigeon ou de poule, eſt bon pour les terres fortes, humides & peſantes ».

» La ſeconde maniere de fumer la vigne conſiſte à ouvrir une rigole au milieu de' chaque rang, ou tout au moins de deux en deux rangs. On donne à ces rigoles quinze à dix-huit pouces de largeur, & cinq à ſix de profondeur. On les remplit de fumier préparé, qu'on recouvre enſuite de la terre encore humide, provenant de la fouille de la rigole. On fait voiturer l'engrais dans les grandes allées qui ſervent pour le paſſage des voitures, lors des vendanges. On en forme de gros tas de diſtance en diſtance, que l'on tranſporte enſuite à dos de cheval, dans des paniers faits exprès & ouverts par le bas pour le décharger, ſans qu'il ſoit néceſſaire de les renverſer. Lorſque le ſol de la vigne eſt un tuf pierreux, que l'ouverture des rigoles a produit beaucoup de pierres, on les charge dans les mêmes paniers, & on les emporte en retournant chercher du fumier. La méthode d'ouvrir des rigoles pour fumer la vigne, eſt plus diſpendieuſe, mais en même tems plus avantageuſe que la premiere; elle occaſionne une dépenſe d'environ 30 livres par journal; au lieu qu'il en coûte tout au plus 9 l. lorſqu'on ſe contente d'en mettre au pied de chaque cep. Le fumier ſe diſſipe moins dans les rigoles, les ſucs s'inſinuent avec plus de ſuccès ſur les racines, ce qui fait que la vigne profite de l'engrais pendant neuf à dix ans; au lieu qu'il dure à peine pendant quatre à cinq ans, lorſqu'on ſe contente de le mettre au pied du cep. Les Propriétaires attentifs à ſe dédommager promptement, ſement un rang de haricots nains ſur le ſommet de la rigole qui a été remplie de fumier, & ſe rembourſent ſouvent, dès la premiere année, d'une partie de la dépenſe qu'ils ont faite. Quelques Particuliers ont imaginé une autre méthode pour fumer les vignes: elle conſiſte à faire avec la barre, autour du cep, trois trous auſſi larges & auſſi profonds que le terrein le permet pour les remplir de fumier mêlé avec du terreau. Ils font même quelquefois la dépenſe d'acheter des raclures de cornes qui tiennent lieu de fumier. Je connois un Cultivateur qui emploie de la corne rapée, qu'il achete des Peigniers à 3 livres ou 3 livres 10 ſous la barrique, pour en fumer ſes vignes; il remplit les trous en obſervant de mettre la plus fine dans le fond; il emploie environ neuf barriques de corne rapée, par journal. Ce léger engrais fertiliſe la vigne au moins pendant dix ans ».

» On pourroit encore eſſayer une autre façon qui n'a pas eté pratiquée dans cette Province. Elle conſiſte à faire bouillir les raclures de cornes juſqu'à ce qu'elles ſoient entierement fondues & réduites à une eſpece de gelée que l'on diſſout dans du jus de fumier, ou de l'eau tirée d'une mare. On met enſuite cette compoſition dans des cuves que l'on conduit à la vigne, & on prend un pot de cette liqueur que l'on répand au pied de chaque cep, lorſque la ſeve commence à monter. On aſſure que cette façon de fumer la vigne eſt préférable à toutes les autres. Il en coûteroit peu pour faire des eſſais de ces différens engrais: ils ſerviroient à établir de juſtes comparaiſons. M. Valmont de Bomare rapporte dans ſon *Dictionnaire d'Hiſtoire Naturelle*, imprimé à Lyon en 1776, qu'un des meilleurs engrais, eſt celui que les Habitans du Pays Meſſin ont trouvé, & dont ils font uſage. Il n'eſt autre choſe que les ongles des pieds des moutons, qu'ils nomment *ingliotes*, ce ſont les ergots du derriere des pieds. Lorſqu'ils provignent, ils mettent une poignée de ces ongles ſur chaque provin. Cet engrais ne communique au raiſin aucun goût ni aucune mauvaiſe qualité; il produit ſon effet dès la premiere année, & procure à la terre une fécondité dont les cépages ſe reſſentent pendant ſix à ſept ans ».

DE POITIERS, *le* 18 *Décembre.*

Obſervations ſur l'uſage de l'Ivraie en pain. Par M. de la Maziere, Correſpondant de la Société Royale de Médecine en cette

Ville ; tirées du 2°. volume des Mémoires de cette même Société.

» Un homme du Village de Maillé, Paroiſſe d'Ayſon, à quatre ou cinq lieues de Poitiers, aſſez aiſé pour un Payſan, mais d'une économie ſordide, ayant un champ ſemé de froment, parmi lequel il y avoit beaucoup d'ivraie, fit ramaſſer ce mauvais grain ſéparément, non pour le brûler, mais pour en faire uſage, & ſe ménager ainſi la vente de quelques boiſſeaux de ſon bled de plus. Après l'avoir fait battre & nettoyer, il s'en trouva cinq boiſſeaux, auxquels il fit ajouter un boiſſeau de froment ; il fit moudre ce mélange, & il fit faire du pain avec la farine. Cet homme commença à manger de ce pain un Jeudi, ainſi que ſa femme & ſon domeſtique ; ces deux derniers vomirent, évacuerent par bas, & furent ſi incommodés qu'ils ne voulurent plus en continuer l'uſage. Le mari, qui n'en étoit point fatigué, continua le Vendredi, le Samedi & le Dimanche ſuivant. Le ſoir de ce dernier jour, il ſe trouva malade. On voulut appeller un Chirurgien, ce qu'il refuſa, dans l'eſperance que ſon mal ſe diſſiperoit de lui-même, & il mourut le lendemain, Lundi, ſans ſecours, à la ſuite de coliques violentes. Il ſe portoit bien auparavant l'uſage de ce pain ; ainſi on ne peut s'empêcher de le regarder comme la cauſe de cette mort précipitée ».

D'USEZ, *le 4 Décembre.*

Suite de la Notice ſur l'Hiſtoire naturelle du Diocèſe d'Uſez, tirée de l'Hiſtoire naturelle du Languedoc, par M. de Genſſane.

» L'extraction du charbon de terre ſe paye à tant du quintal. L'Entrepreneur en donne tout le moins qu'il peut, & les Mineurs qui veulent gagner leur journée, pour ſe dédommager du modique prix qu'on leur paye le charbon, coupent à tort & à travers celui qui leur paroit le plus aiſé à prendre, & forment par-là dans la mine des excavations d'une grandeur extraordinaire, ſans faire attention qu'ils expoſent au plus grand danger & leurs perſonnes & les mines, parce que les toits ou rochers qui les couvrent, n'étant pas ſoutenus, ne peuvent que s'écraſer & empêcher toute communication avec le charbon qui ſe trouve derriere, & qui eſt toujours le meilleur & le plus abondant ».

» Dans d'autres endroits, les Mineurs qui travaillent pour leur compte, commencent un trou, & tirent le charbon qu'ils rencontrent, juſques à ce qu'ils trouvent de l'eau ; aprés quoi, ils abandonnent ce travail, & vont percer un autre trou à quelques toiſes de diſtance du premier, où l'on tient la même conduite, & où l'on s'expoſe aux mêmes ſuites ; enſorte que s'il étoit queſtion de reprendre ces travaux ainſi dévaſtés, il en coûteroit des ſommes conſidérables, tant en main-d'œuvre qu'en bois d'étançonnages qu'il faudroit renouveller ſucceſſivement à meſure qu'ils pourriroient, ce qui rendroit ces travaux trop coûteux pour être repris, à moins de renchérir conſidérablement le charbon. C'eſt ainſi que, peu à peu on dégrade ces mines, & qu'on parviendra enfin à rendre ces charbons très rares, lors même qu'ils y ſont en grande abondance ».

Tous les bords du Gardon, depuis Notre-Dame de Laval, juſques à ſa ſource, près Saint-Alari, au deſſus du Colet de Dèze, ſont garnis de mûriers. Au bas de Sainte-Cecile, on trouve, ſur les bords de la riviere, des roches ſchiſtheuſes dont on pourroit tirer des ardoiſes paſſables. Il y a au Colet de Dèze deux mines de plomb & argent. Le minéral eſt très-arſenical, & ne reſſemble pas mal à du cobalt.

En deſcendant de Portes vers Ceiſſoux, M. de Genſſane a vu quelques Mineurs qui exploitoient une mine d'antimoine. On en a fondu en ſa préſence quelques quintaux, & l'antimoine qui en eſt provenu, lui a paru auſſi bon que le meilleur qui nous vient de Hongrie.

Tout le territoire de Ceiſſoux & de Parcieux, n'eſt, à proprement parler, que des roches. Il y a quelques vignobles & quelques terres garnies de mûriers & de châtaigniers. Les terres ſont beaucoup meilleures du côté de Pradel.

» Le terroir, depuis le Mas-Dieu juſques à Saint-Martin de Valgagne, près d'Alais, eſt généralement pierreux

& rempli de roches calcaires ; mais il faut convenir que l'induſtrie des Habitans a ſçu ſurmonter l'ingratitude du terrein ; tous ces cantons ſont couverts de mûriers & de vignobles, même au milieu des roches ».

» On exploite une riche mine de vitriol ou couperoſe, au lieu de Lafonds, près Saint-Julien de Valgagne ; le travail y eſt conduit avec la plus grande intelligence ; tout y eſt dans un ordre admirable. Le minéral y eſt riche & de la plus grande abondance ; le vitriol qu'on y fabrique eſt certainement de la premiere qualité, & cet établiſſement mérite à tous égards la protection du Miniſtere & des Etats de la Province ».

» On exploite près de Saint-Jean de Valeriſque une mine de charbon très-abondante. Les travaux y ſont très-vaſtes, mais très-mal conduits & très-dangereux. L'avidité des Ouvriers à couper le charbon ſans ménagement, ne leur permet pas de laiſſer aſſez de piliers pour ſoutenir les toits de la mine, qui ſont prêts à s'écrouler, & qui, tôt ou tard, s'écraſeront, enterreront ces malheureux, & perdront pour toujours cette importante mine qui eſt abondante. Le danger y eſt d'autant plus imminent, que les toits y ſont déjà fendus en pluſieurs endroits, & prêts à tomber : d'ailleurs l'habitude où l'on eſt d'aller charger les charrettes au fond de la mine, ne peut qu'accélerer cet événement ».

» Il y a près de cette mine une Verrerie qui travaille au charbon de terre ».

» Il y a dans tous ces cantons beaucoup de pyrites ferrugineuſes & vitrioliques, ainſi que différentes terres alumineuſes ».

» Le Territoire de Saint-Jean de Valeriſque, de Saint-Florens & des Mages, eſt montueux, mais très bien cultivé, du moins tout ce qui eſt ſuſceptible de culture. Tout y eſt couvert de Mûriers & d'oliviers, & les terres y ſont très-bonnes. Il y a d'excellentes marnes près la Tour du Rouſſon ».

La ſuite à un autre Ordinaire.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

LETTRE de M. l'Abbé Poncelet au Rédacteur.

Un grand Seigneur, auſſi diſtingué par les connoiſſances profondes qu'il a acquiſes dans toutes les parties de l'Hiſtoire naturelle que par ſon illuſtre naiſſance, nous ayant demandé une explication claire & préciſe de notre méthode de multiplier le bled, & qui fût à la portée du commun des Laboureurs, nous nous ſommes fait un devoir d'entrer dans ſes vues bienfaiſantes, en rendant public l'abrégé ſuivant, comme très propre à faciliter l'intelligence de notre *Hiſtoire naturelle du Froment*, imprimée chez G. Deſprés, rue Saint-Jacques, & dont vous avez rendu compte, Mr, dans votre Journal du mois d'Avril dernier, & dans votre Gazette du 2 Mai ſuivant, N°. 36.

ARTICLE I. Avis aux Cultivateurs.

Nous exhortons tous ceux qui voudront eſſayer la méthode dont il eſt ici queſtion, de n'entreprendre leurs eſſais qu'en petit, c'eſt-à-dire, de n'enſemencer qu'un terrein de trois ou quatre toiſes quarrées, tout au plus, parce qu'il eſt bien plus aiſé d'obſerver & de ſeconder la Nature, dans un terrein peu étendu, que dans un champ d'un ou de pluſieurs arpens. Quand on aura réuſſi dans les premiers eſſais, qu'on aura parfaitement ſaiſi toutes les circonſtances de la nouvelle méthode, en un mot, qu'on ſe ſera bien pénétré de l'eſprit de la choſe, alors on pourra, avec une confiance fondée ſur les faits, entreprendre toutes ſortes de cultures en grand.

ARTICLE II. Quel eſt le principal objet de cette nouvelle méthode.

L'objet de notre nouvelle méthode, & que nous ne ſçaurions trop recommander à cauſe de ſes bons effets, conſiſte beaucoup moins dans l'épargne qu'on

peut faire de la ſemence, objet d'économie aſſez peu conſidérable que dans l'étonnante multiplication des chalumeaux, & par conſéquent des épis. Une expérience répétée pluſieurs années conſécutives, a convaincu l'Auteur qu'on pouvoit porter cette multiplication à un nombre indéfini. Selon la méthode ordinaire, la multiplication de cent grains n'excéde guéres le nombre de 7, c'eſt-à-dire, que cent grains ſemés ſelon la méthode vulgaire, produiſent, années communes, 700 grains; & ſelon notre nouvelle méthode, 100 grains ont aſſez régulierement produit 396,000 grains, quelquefois plus. Consultez ſur cela l'*Hiſtoire nat. du froment*, pag. 293 & ſuiv.

ARTICLE III. De la nourriture du gramen, nommé froment, *du labour & des engrais.*

Il eſt démontré qu'il regne entre les animaux & les plantes une très-grande analogie; que celles-ci comme ceux-là ont beſoin de nourriture; que cette nourriture des végétaux conſiſte en une terre ſoluble, dont nous avons démontré l'exiſtence & donné l'analyſe chymique, pag. 6, chap. 1 de notre *Hiſtoire Naturelle*, & pag. 251, art. 1 du même Ouvrage, que les ſols les plus abondamment pourvus de cette terre ſoluble, s'épuiſent à la longue, qu'il faut les en imprégner de nouveau, & au moyen de certaines préparations, les diſpoſer de maniere à pouvoir facilement faire paſſer cette nourriture dans les plantes; & c'eſt à quoi on parvient, au moyen des labours & des engrais.

Ainſi avant que de ſemer, on preparera les terres ſelon l'uſage des meilleurs Laboureurs de chaque canton. L'Auteur de la nouvelle méthode prétend, avec aſſez de vraiſemblance, qu'on ne peut point aſſigner de régle particuliere ſur cet objet, & qu'il faut s'en tenir aux uſages locaux dont la bonté aura été conſtatée par des ſuccès conſtans. Cela poſé, après que les terres auront reſté en jacheres une ou deux années ſelon le beſoin, on les labourera de maniere que la derniere façon ſoit indiſpenſablement terminée dans les premiers jours du mois d'Août au plutard. Voyez en la raiſon, pag. 40, chap. des Labours de notre Hiſt. Nat.

On peut conclure des obſervations que nous venons de faire, combien il faut ſe défier des prétendus ſecrets annoncés par des charlatans comme moyens infaillibles de ſuppléer à toute eſpece d'engrais. Nous maintenons, d'après les principes de la ſaine phyſique, qu'il ne ſçauroit y avoir de végétation ſans nourriture, & point de nourriture ſans engrais ou naturels ou artificiels. Donc les engrais ſont d'une néceſſité abſolue.

ARTICLE IV. Des ſemailles.

La terre ayant été bien labourée, ſuffiſamment engraiſſée, on choiſira pour ſemence les grains les plus beaux, les plus mûrs, les plus ſains. On fera ce choix, s'il eſt poſſible, dès les premiers jours de la moiſſon, & avant que la récolte ait été dépoſée dans la grange. Voyez pourquoi, pag. 144 de l'Hiſt. nat. On plantera ces grains d'élite, ou bien, pour épargner les frais, on ſe cotentera de les ſemer; l'un & l'autre de ces procédés nous ont parfaitement réuſſi. Il eſt vrai que le bled planté réuſſit mieux; mais il ſuppoſe en même tems plus de dépenſe, à cauſe de la longueur & des détails de l'opération; comme de faire des trous, de les aligner, de les eſpacer, de les recouvrir, &c. Si l'on ſe contente de ſemer, il faudra avoir ſoin de ſemer fort clair, parce que les touffes ou rachées étant ſujettes à multiplier extraordinairement leurs chalumeaux, ſi par la ſuite ils ſe trouvoient trop preſſés, ils ſeroient ſujets à verſer. D'après les obſervations que nous venons de faire, il eſt viſible qu'il faut fixer l'époque des ſemailles vers le 10 du mois d'Août, quelque tems qu'il faſſe. Si l'année eſt extrêmement ſeche, il pourra arriver que la ſemence ne levera point ou qu'elle ne levera qu'en partie, fort lentement & fort inégalement. Ce qui doit raſſurer dans ce retard, c'eſt que nous n'avons jamais remarqué qu'il fût ſujet à des ſuites fâcheuſes, parce que dès que la ſéchereſſe ceſſe, ce qui arrive communément vers le commencement de Septembre, les germes ne tardent pas à ſe développer & à prendre un accroiſſe-

ment si rapide qu'ils sont tous à peu près au même degré de croissance vers la mi Septembre, ou au plus tard vers la fin du même mois.

Article V. Des moyens de multiplier les chalumeaux & par conséquent les épis.

Les touffes de bled étant parvenues à la hauteur de six, sept, huit pouces, on les coupera à un pouce de terre. Si les essais se font en petit, on se servira de ciseaux pour cette opération; s'il s'agit d'une culture en grand, on employera la faulx; & dans ce dernier cas, on aura grand soin, après avoir semé, d'égaliser le terrein le plus qu'il sera possible, soit au moyen d'une herse convenable à cet effet, soit au moyen d'un cylindre; & cela, afin d'écraser toutes les mottes, & d'enfoncer les pierres de maniere que la faulx ne puisse rencontrer aucun obstacle. (Voy. la théorie de cette manœuvre dans notre Histoire naturelle, chapitre des semailles).

Article VI. Continuation du même sujet.

On réitérera la coupe des touffes sitôt qu'elles seront parvenues à six pouces de hauteur. Dans les années favorables, c'est-à dire, plus humides que séches, sans cependant l'être excessivement, on pourra réitérer la coupe, s'il est nécessaire, jusqu'à trois fois avant l'hiver; mais dans les années seches, tout au plus deux fois.

Article VII. Continuation.

A l'approche du printems, on aura grand soin d'aller visiter la nouvelle plantation; dès qu'on remarquera que les touffes seront parvenues à la hauteur de six, sept, huit pouces, on les coupera, comme on l'auroit fait dans le courant du mois de Septembre précédent, à un pouce ou un pouce & demi de terre. Peu après l'époque dont nous parlons, on pourra sensiblement distinguer jusqu'à quel nombre la multiplication a été portée; il suffira pour cet effet, de compter les tiges ou chalumeaux dont la touffe sera composée. Si ce nombre est au dessous de quinze, on coupera les touffes encore une fois; après quoi on laissera tranquillement végéter la petite plantation. On se donnera bien de garde de réitérer trop souvent & indiscretement les coupes que nous regardons comme essentielles pour la multiplication du bled. Voyez-en la raison, ainsi que les preuves de tout ce que nous venons d'avancer, pages 74, 75, 76, &c. de l'Histoire naturelle du froment.

I I.

Annonce de Livre.

Remarks and Conjectures on the voyage of the ships *Résolution* and *Discovry*; c'est à-dire, Remarques & Conjectures sur le voyage que les vaisseaux Anglois, la *Résolution* & la *Découverte*, ont fait pour trouver un passage par le nord du Kamtschatka en Angleterre, après la mort du Capitaine Jacques Cook. A Londres, chez Bew, 1780. *in*-8°.

» L'Auteur de ces Remarques pense que les vaisseaux en question ont quitté le Kamtschatka beaucoup trop tard pour achever de trouver un passage par nord-est avant le retour de l'été. Il prétend que, pour réussir dans cette entreprise, il auroit fallu hiverner en Siberie, à la nouvelle Zemble, ou en Laponie. Il fait encore mention d'une autre route qu'on auroit pu prendre: enfin, il en propose une dont il se promet un plein succès, & ses conjectures à cet égard lui semblent confirmées par les derniers rapports de Macao. Quelque difficulté qu'on puisse rencontrer dans cette navigation, il est on ne peut pas plus persuadé que le passage nord est est praticable. Il offre même de le trouver avec l'assistance de gens hardis, & qui soient accoutumés aux mers du Groenland, si le premier Lord de l'Amirauté veut seconder l'expédition, en accordant quelques caiches à bombes de Sa Majesté, & d'autres secours nécessaires. Il paroit, d'après ces remarques, que l'Auteur a de bonnes connoissances géographiques, de l'expérience & de la résolution. » *Telle est l'idée que nous donne de cet Ouvrage le Journal de Bouillon.*

III.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 2 Janvier 1781.

Or de Portug. à . .	738 l.	f.	marc.
Du Mexique à . . .	730		
Du Pérou à	722		
Les guinées à . . .	736		
Ducats à	99	10	
Or fin à 23 karats . .			once.
31 32	103		
Or à 20 karats à . .	86		
L'argent à 11 d. . .			
20 g. à	54		marc.
Idem à 11 d. 10 . .			
gr. à	52	5	
Piastres à	48	15	

IV.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 30 Décembre 1780 au Mercredi 3 Janv., le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 17, 18, 19, 20 à 21 liv.; le seigle, de 11 à 12 l.; l'orge, de 11 à 12 l. Le froment à la Grêve, de 18, 19, 20, 21 à 22 liv.; le seigle, 11 à 12 liv.; l'orge, 11 à 12 l. *le sept.* Farine blanche à la Halle, de 36, 40, 41, 42 à 44 liv.; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 26, 28, 30 à 34 liv. *le sac* pesant 325 liv.

V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 30 Déc. 1781 au Mercredi 3 Janv., l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 liv; *id.* à la Grêve, de 16, 17, 18, 19 à 20 l. *le septier*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 29 Décembre 1780, de 46 à 49 l.; *id.* nouveau, de 42 à 45; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 42 à 44 liv.; *id.* nouv., 41 à 43; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 0 à 0; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 39 à 40; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 37 à 38; le cent de paille, de 16 à 18; le cent de foin vieux, au Port de la Grêve, de 29 à 31 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lett.
	PAIEMENT DU SAMEDI 30 DÉCEMBRE 1780.		
5.	M. Cauchy	Samedi	J.
6.	M. Caron	Samedi	J.
8.	M. Despeignes	Samedi	J.
10.	M. Le Noir.	Samedi	J.
9.	M. de la Rue	Samedi	J.
29.	M. Certain	Lundi.	J.
28.	M. Creuzé.	Lundi.	J.
	PAIEMENT DU MARDI 2 JANVIER 1781.		
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	J.
13.	M. Marsollier	Mardi	J.
15.	M. Defays	Mardi	J.
25.	M. Vieillard	Mardi	J.
24.	M. Desplasses.	Mardi	J.
Idem.	Gouvernemens.	C.	*Six premiers mois*
	Ancien Clergé.		
1.	M. Roberge	toutes lettres.	*Année* 1780.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABL

CHANGES du 2 Janvier 1781.

Amsterdam, ...	53 $\frac{1}{8}$	Cadix, ...	
Londres, ...	30 $\frac{1}{8}$	Livourne, . . .	97
Hambourg, ...	189	Gênes, ...	93
Madrid, ...	14 l. 16 f.	Lyon, *Saints* . . .	au

Déc. 1781.		*Du* 30.	*Du* 1 *Janv.*	*Du*
Comp. des Indes.	Actions	1980	. . . . .	1930 . .
	D° $\frac{16}{25}$	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	D° 8es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	D° 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	405	. . . . .	. . . . .
Rescriptions.		8 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{4}$ $\frac{3}{4}$ $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{4}$	. . . . .	8 ; 8 $\frac{1}{2}$
Bil. des Ferm.		. . . . .	. . . . .	1 $\frac{1}{2}$ pe
Contr. à 4 p. $\frac{0}{0}$ 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abon est de 24 liv. pour l'année, franc de port par tout le Royaume. S'adresser à Paris au Bureau du Journal général de Fran Affiches, actuellement rue Neuve S. Augustin, près de la rue de lieu, à l'Hôtel de Croissy. On s'abonne aussi au même Bureau Journal d'Agriculture, Commerce, &c.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 13 Janvier.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 17 Décembre.*

L'Amirauté vient d'apprendre que la frégate le *Cronbourg*, qui avoit mis à la voile pour les Indes Occidentales, a fait naufrage au sud de Schagen-Rifs. Tout l'Equipage a été sauvé : on est occupé à retirer l'artillerie, les cordages, la voilure & plusieurs autres effets ; mais on craint fort que la carcasse ne soit entierement perdue. Cette frégate construite il y a cinq ans, étoit une des plus belles de la Flotte Royale, & n'avoit fait encore qu'un seul voyage aux Indes Occidentales.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 12 Décembre.*

Les Médecins que le Roi a envoyés dans les Districts où l'on prétendoit que la peste s'étoit manifestée, viennent de nous rassurer pleinement. C'est par l'ignorance des Médecins de ces Quartiers, écrivent-ils, qu'on a donné le nom de *peste* à une maladie qui n'est qu'une fievre maligne. Cette méprise est d'autant plus fâcheuse qu'elle a fait commettre une grande barbarie, en déterminant à faire brûler les maisons des malheureux Habitans soupçonnés d'être attaqués de la peste ; ce qui les a réduits à la triste nécessité d'aller chercher une retraite dans les bois où ils courent risque de périr de faim & de misere. Quoiqu'on ait lieu de compter sur l'exactitude de ces nouvelles, les Prussiens n'en ont pas moins formé un cordon, depuis la Marche jusqu'à nos Frontieres.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 28 Décembre.*

Le 15 de ce mois, le Roi étant en son Conseil, rendit une Ordonnance à l'occasion de la maladie contagieuse qui s'est manifestée dans l'Ukraine & la Wolhynie, à l'effet d'obliger à une quarantaine de 40 jours tous les vaisseaux & bâtimens venants de Dantzick ou des autres Ports de la Prusse Royale & Ducale, ainsi que de la Poméranie, la Courlande, la Samogitie & la Livonie, aux Ports de ces trois Royaumes, & pour indiquer les lieux où ces bâtimens se rendront pour exécuter cette quarantaine. S. M. rendit aussi en même tems deux autres Ordonnances ; sçavoir, une pour limiter à trois mois le jugement des appels à l'Amirauté, & à neuf mois celui des appels aux Tribunaux inférieurs de l'Amirauté, lorsque lesdits appels auront été faits dans les quatorze jours après le decret rendu par ces Tribunaux ; & l'autre Ordonnance, pour continuer, du 31 de ce mois au 31 Mars prochain, les primes

payables à ceux qui s'engageront volontairement à servir sur la Flotte Royale.

Le 21, Sa Majesté a fait publier un Manifeste portant déclaration de guerre contre la Hollande. Comme il s'agit ici d'une guerre de Commerce, nous ne pouvons nous dispenser de rapporter cette Piece. Elle est conçue en ces termes :

GEORGES ROI,

» Dans tout le cours de notre regne, notre conduite envers les Etats-Généraux des Provinces-Unies, a été celle d'un ami sincere & d'un Allié fidele. S'ils avoient adhéré aux sages principes qui avoient coutume de gouverner la République, ils n'auroient pas manqué d'apporter les mêmes soins au maintien de l'amitié qui a subsisté si longtems entre les deux Nations, & qui est essentielle aux intérêts de l'une & de l'autre ; mais comme ils se sont laissés dominer par une faction dévouée à la France, & qu'ils ont suivi les impulsions de cette Cour, une politique toute différente a prévalu auprés d'eux. Depuis quelque tems, on n'a répondu à notre amitié, que par un mépris déclaré pour les engagemens les plus solennels, & par des violations réitérées de la foi publique ».

» Au commencement de la guerre défensive dans laquelle nous nous sommes trouvés engagés par l'agression de la France, nous avons montré une attention scrupuleuse pour les intérêts des Etats-Génér., & le desir d'assurer à leur Sujets tous les avantages de Commerce compatibles avec le grand & juste principe de notre propre défense. Notre Ambassadeur eut ordre d'offrir une négociation amicale, pour prévenir tout ce qui pourroit amener des discussions désagréables, & il ne fut donné aucune attention à cette offre faite solemnellement par lui aux Etats-Généraux le 2 Novembre 1778. Le nombre de nos ennemis s'étant accrû, par l'agression de l'Espagne, que nous n'avions pas plus provoquée que la France, nous crumes nécessaire de sommer les Etats-Généraux de tenir leurs engagemens. Le Ve. article de l'Alliance défensive, perpétuelle en notre Cour & les Etats-Généraux, conclue à Westminster le 7 Mai 1678, outre une obligation générale de fournir des secours, stipule expressément : » que celui des deux Etats » alliés qui ne sera point attaqué, sera » obligé de rompre avec l'agresseur, » deux mois après que la partie attaquée l'en aura requis ». Il s'est cependant passé deux ans, sans qu'on nous ait donné la plus légere assistance, sans qu'on ait fait un seul mot de réponse à nos demandes réitérées ».

» Les Etats-Généraux se sont inquiétés si peu de leurs Traités avec nous, qu'ils ont sur le champ promis à nos Ennemis d'observer une neutralité directement contraire à ces engagemens ; & tandis qu'ils nous refusoient les secours qu'ils s'étoient obligés de nous fournir, ils donnoient toute sorte d'assistance secrete à notre Ennemi : ils ont retiré des taxes intérieures, uniquement dans l'intention de faciliter le transport des munitions navales en France ».

» Par une violation ouverte & directe des Traités, ils ont souffert qu'un Pirate Américain restât plusieurs semaines dans un de leurs Ports, & ils ont même permis qu'une partie de son Equipage montât la garde dans un Fort du Texel ».

» Dans les Indes Orientales, les Sujets des Etats-Généraux, de concert avec la France, se sont efforcés de nous susciter des Ennemis ».

» Aux Indes Occidentales, & particulierement à Saint-Eustache, nos Sujets rebelles ont reçu d'eux toute sorte de protection & d'assistance. Les Corsaires rebelles ont l'entrée libre & publique des Ports Hollandois, ils ont la permission de s'y réparer, ils s'y fournissent d'armes & de munitions, y recrutent leurs Equipages, & y conduisent & vendent leurs prises ; tout cela est une infraction directe des stipulations les plus claires & les plus solemnelles qui puissent jamais être faites ».

» Cette conduite si incompatible avec toute espece de bonne foi, & si déraisonnable aux yeux de la plus saine partie de la Nation Hollandoise, est particulierement l'effet de l'ascendant des Magistrats, qui ont la principale influence dans la Ville d'Amsterdam, que nous soupçon-

nions en correſpondance ſecrete avec nos Sujets rebelles, long-tems avant que nous en ayons la certitude, par l'heureuſe découverte d'un Traité dont l'article premier porte ce qui ſuit : »

» Il y aura une paix ferme, inviolable & univerſelle, & une ſincere amitié entre Leurs Hautes-Puiſſances les Etats des Sept Provinces-Unies de Hollande & les Etats-Unis de l'Amérique Septentrionale & les Sujets & les Peuples deſdites Parties, & entre les Pays, Iſles, Villes & Bourgs dépendans de la Juriſdiction deſdits Etats-Unis de Hollande & deſdits Etats-unis de l'Amérique & de leurs Peuples & Habitans de toute condition, ſans exception de perſonnes ou de lieux ».

» Ce Traité a été ſigné dans le courant du mois de Septembre de l'année 1778, par l'ordre exprès du Penſionnaire d'Amſterdam & des autres principaux Magiſtrats de cette Ville. Non-ſeulement ils avouent actuellement toute l'affaire, mais encore ils s'en glorifient, & ils déclarent formellement même aux Etats-Généraux qu'ils n'ont rien fait que ce qui leur étoit impoſé par leur devoir indiſpenſable ».

» Depuis ce tems-là, les Etats-Généraux ont refuſé de faire aucune réponſe au Mémoire préſenté par notre Ambaſſadeur, & une circonſtance aggravante de ce refus, c'eſt qu'ils ſe ſont occupés d'autres affaires, & que même ils ont délibéré ſur celle-ci pour des objets intérieurs ; & quoiqu'ils ſe viſſent dans l'impoſſibilité d'approuver la conduite de leurs Sujets, ils n'ont pas laiſſé de continuer à éviter artificieuſement de nous donner la ſatisfaction qui nous étoit ſi manifeſtement dûe ».

» Nous avions tout le droit poſſible de croire qu'une pareille découverte les auroit remplis d'une juſte indignation pour l'inſulte qui nous étoit faite, ainſi qu'à eux-mêmes, & qu'ils ſe ſeroient montrés empreſſés de nous donner une pleine & ample ſatisfaction pour cet outrage, & d'infliger les châtimens les plus ſéveres à ſes auteurs. L'affaire étoit trop urgente pour que l'honneur & la ſûreté de ce pays ſouffriſſent le moindre délai dans la réponſe. La demande en a été faite en conſéquence de la maniere la plus preſſante par notre Ambaſſadeur, dans les différentes conférences qu'il a eues avec les Miniſtres, & dans un ſecond Mémoire, elle a été ſollicitée avec toute la chaleur que juſtifioient notre ancienne amitié & le ſentiment ſuſcité en nous par des inſultes récentes. Et quelle eſt la réponſe que l'on fait aujourd'hui au Mémoire ſur un objet de cette importance, qui a été remis il y a près de cinq ſemaines ? Elle porte que les Etats l'ont pris *ad referendum*. Une pareille réponſe dans de ſemblables circonſtances n'a pu être dictée que par une réſolution déterminée à des hoſtilités méditées, & déjà arrêtées par les Etats, que les conſeils offenſifs d'Amſterdam ont induits à ſoutenir de cette maniere l'agreſſion hoſtile faite par les Magiſtrats de cette Ville au nom de la République ».

» Il n'y a plus à compter ſur la foi d'aucuns Traités faits avec les Etats-Généraux, ſi Amſterdam peut uſurper le ſouverain pouvoir, violer impunément ces Traités, en faiſant prendre aux Etats des engagemens qui y ſont directement contraires, & en liguant la République avec les Sujets rebelles d'un Souverain auquel elle eſt liée par les nœuds les plus étroits. Une infraction de la loi des Nations, faite par le plus petit Particulier, de quelque pays que ce ſoit, donne à l'Etat offenſé le droit de demander ſatisfaction & châtiment ; à combien plus juſte raiſon, lorſque l'offenſe dont on ſe plaint eſt une violation inſigne de la foi publique, commiſe par des Membres principaux & prédominans dans un Etat ? Nous devons donc, puiſque la ſatisfaction que nous avons demandée ne nous a pas été donnée, nous devons, quoiqu'avec la plus extrême répugnance, nous faire rendre la juſtice que nous ne pouvons pas obtenir autrement. Nous devons conſiderer les Etats-Généraux comme aſſociés à l'inſulte qu'ils ne veulent point réparer, comme ayant participé à l'agreſſion qu'ils refuſent de punir ; & nous devons agir en conſequence. Nous avons donc ordonné à notre Ambaſſadeur de quitter la Haye ; & nous allons prendre ſur le champ les meſures vigoureuſes que la circonſtance juſtifie pleinement, & qu'exigent notre

dignité & les intérêts essentiels de notre Peuple ».

» Par égard pour la Nation Hollandoise en général, nous desirerions qu'il fût possible de diriger ces mesures entierement contre Amsterdam ; mais cela n'est pas praticable ; à moins que les Etats-Généraux ne déclarent sur le champ qu'Amsterdam, en cette occasion, ne recevra aucun secours d'eux, mais qu'ils lui laisseront supporter les conséquences de son agression ».

» Tant qu'on laissera à la Ville d'Amsterdam, la principale influence dans les Conseils Généraux, & qu'elle sera soutenue par la force de l'Etat, il est impossible de résister à l'agression d'une partie si considérable des Provinces-Unies, sans avoir affaire avec toutes. Mais nous connoissons trop bien les intérêts communs des deux Pays, pour que cette contestation nous fasse oublier que le seul objet que nous devons avoir en vue, est de faire naitre dans les Conseils de la République, des dispositions à renouer leur ancienne liaison avec nous, en nous donnant pour le passé comme pour l'avenir, la satisfaction & la sûreté que nous serons aussi empressés à recevoir, qu'ils peuvent l'être à l'offrir, & qui sera l'objet que nous aurons en vue, dans toutes nos opérations. Nous ne songeons qu'à pourvoir à notre propre sûreté, en faisant avorter les desseins dangereux qui ont été formés contre nous. Nous serons toujours prêts à former de nouveaux liens d'amitié avec les Etats-Généraux, lorsqu'ils reviendront sincérement au systême qui fut établi par la sagesse de leurs ancêtres, & que vient d'anéantir une faction puissante, qui conspire avec la France, contre les intérêts de la République, autant que contre ceux de la Grande-Bretagne ».

A Saint James, le 19 Décembre 1780.

A la Cour de S. James, le 20 Déc. 1780.

Sa Trés-Excellente Majesté, le Roi étant présent en son Conseil.

» Sa Majesté ayant pris en considération le grand nombre des procédés outrageans des Etats-Généraux des Provinces-Unies & de leurs Sujets, tels qu'ils sont exposés dans son Manifeste Royal de ce jour ; & étant déterminée à prendre les mesures qui lui paroissent nécessaires pour venger l'honneur de sa Couronne, & pour se procurer la réparation & satisfaction, trouve à propos, & par l'avis de son Conseil privé, d'ordonner, ainsi qu'il est ordonné par ces présentes, qu'il soit accordé des lettres de représailles générales contre les Vaisseaux, marchandises & Sujets des Etats Généraux des Provinces-Unies ; de sorte que l'Escadre & les Vaisseaux de Sa Majesté, ainsi que les autres Vaisseaux & Bâtimens qui seront munis de lettres de marques, lettres de représailles ou autrement, par les Commissaires de Sa Majesté, chargés de remplir les fonctions de Grand-Amiral de la Grande-Bretagne, s'empareront légalement de tous les Vaisseaux, Bâtimens & Marchandises appartenans aux Etats-Généraux des Provinces-Unies ou à leurs Sujets, ou autres établis dans les territoires desdits Etats Généraux, & en poursuivront les jugemens dans une des Cours d'Amirauté des domaines de Sa Majesté, &c. &c. »

Viennent ensuite les Instructions dans la forme usitée, adressées à l'Avocat Général de Sa Majesté, pour préparer les Commissions nécessaires ; autorisant les Lords Commissaires de l'Amirauté à expedier des lettres de représailles, & donnant pouvoir aux Cours d'Amirauté de condamner comme prises légales, tous les Bâtimens capturés, ainsi qu'il vient d'être dit.

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM, *le 28 Décembre.*

On voit ici l'extrait d'une Lettre de Douvres, en date du 21 de ce mois, dont voici la substance. » Le navire » Hollandois le *Jonge - Jacob*, destiné » pour Ostende, ayant été forcé par les » vents contraires de relâcher ici, on » l'avertit, que comme il venoit d'être » donné des Lettres de marque aux » Corsaires Anglois, pour attaquer les » bâtimens de la République, & qu'il » étoit aussi très-probable qu'on mettroit un embargo sur tous les navires Hollandois qui se trouveroient » dans les Ports d'Angleterre, en con-

» séquence, on lui conseilloit de re-
» mettre promptement à la voile pour
» regagner Ostende ou quelque Port
» de France. Sur quoi, au moment où
» le Patron Hollandois se disposoit à
» suivre ce conseil, il étoit arrivé un
» Exprès de Londres avec la nouvelle,
» qu'on observeroit littéralement le
» Traité de Breda de 1667, par lequel
» il est stipulé qu'en cas de guerre, les
» Sujets respectifs des deux Puissances
» auront un terme de six mois pour
» retirer leurs effets chacun chez eux ».

La Compagnie des Indes Orientales a reçu l'agréable nouvelle que ses trois navires le *Diamant*, le *Mercure*, & le *Held-Wottemade*, destinés pour les Indes, avoient passé Douvres le vingt de ce mois.

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

D'USEZ, *le 4 Décembre.*

Suite de la Notice sur l'Histoire naturelle du Diocèse d'Usez, tirée de l'Histoire naturelle du Languedoc, par M. de Genssane.

» Les environs de Saint-Ambrois, quoique montueux, présentent un aspect qui annonce tout-à-la-fois & l'industrie & l'activité des Habitans de cette petite Ville; tout y est couvert de vignobles, de mûriers & d'oliviers. Il y a sur les hauteurs quelques châtaigniers, les terres y sont schysteuses, mais bien meublées. Saint-Ambrois peut être regardé comme un des endroits de la Province où l'on cultive le plus de mûriers, & où l'on fait le plus de soie. Nous observerons, dit M. de Genssane à cette occasion, un fait sur lequel il importe à la Province d'avoir les éclaircissemens suivans ».

» Il regne dans toutes les Cevennes une espece de maladie épidémique sur les mûriers, qui en fait périr une quantité prodigieuse, & dont on se plaignoit dans tous les endroits où nous avons passé. On appelle cette espece de fléau la *maladie du mercure*, parce que ces bonnes gens imaginent qu'il y a des mines de mercure au dessous des mûriers qui périssent. Nous ignorons ce qui peut avoir occasionné cette idée; mais nous verrons bientôt que si cela étoit, cette maladie n'auroit pas lieu. Le mal se manifeste toujours par le sommet de l'arbre; mais d'un seul côté, & pour l'ordinaire du côté du midi. Les feuilles commencent par se faner & devenir jaunes au sommet des branches supérieures; le mal gagne insensiblement les branches inférieures, & peu à peu l'écorce se desseche & forme une fente ou plaie qui descend jusques à la racine; cette plaie s'élargit ensuite considérablement, & l'arbre périt ».

» Nous crumes d'abord que les sécheresses, malheureusement trop fréquentes en Languedoc, épaississoient la seve de ces arbres, & en empêchoient la circulation, d'autant mieux que c'est toujours vers le côté du midi que ces arbres dépérissent, & que par l'examen que nous fimes des racines de quelques-uns de ces arbres, nous les trouvames flétries & dans une espece de dépérissement du côté du mal, pendant que celles du côté opposé étoient saines & vigoureuses ».

» Nous ne cessames de nous informer dans tous les endroits par où nous passions, si on n'avoit point essayé quelques moyens d'arrêter ce mal qui nous affectoit particulierement par les conséquences dont il peut devenir ».

» Le sieur Faure, Receveur du Grenier à Sel d'Alais, nous dit qu'ayant une mare d'eau à sa campagne, dans laquelle il faisoit laver les sacs imbibés de sel marin, il avoit arrosé de cette eau les pieds de ses mûriers, que depuis, non-seulement il n'en étoit pas mort un seul, mais qu'ils étoient devenus très-vigoureux, pendant que ceux de ses voisins dépérissoient ».

» M. de la Molette de Villefort, très-adonné à la culture des mûriers, nous dit qu'il en avoit étêté quelques-uns, que parmi ces derniers, il en étoit échappé une partie, mais que les autres n'avoient pas moins péri ».

» Enfin M. Perochon, Premier Consul de S. Ambrois, tout-à-la-fois Physicien & Cultivateur, nous fit voir la vraie nature de ce mal, & la maniere de le reconnoitre. Dès qu'on voit un mûrier dont les branches commencent à dépérir, il faut avec un marteau frapper sur l'écorce du tronc de toutes

parts, & sur tout du côté où le mal commence, jusques à ce qu'on trouve un endroit où l'écorce raisonne, & paroit séparée de l'arbre. Il faut alors avec un outil tranchant, faire une forte incision à l'écorce, & l'on trouve par derriere, entre cette écorce & l'arbre, une eau très noire, remplie d'une infinité d'insectes qui se nourrissent de la seve & en interceptent la circulation, ce qui fait infailliblement mourir l'arbre à mesure que ces insectes se multiplient. Pour le garantir, on doit d'abord abattre toute l'écorce viciée, jusques à ce qu'on trouve le vif tout alentour de la plaie, & la bien laver avec de l'eau salée; on peut ensuite la couvrir avec de la terre glaise, ou mieux encore avec un linge, pour la préserver des injures du tems, jusques à ce qu'elle soit cicatrisée; après quoi, lorsque la saison de la taille est venue, il faut étêter l'arbre, c'est-à-dire, en couper toutes les branches à environ un bon pied au dessus du tronc: alors les branches repoussent vigoureusement dès la premiere année, & il est rare qu'à la seconde année, l'arbre ne donne pas le même produit qu'auparavant ».

» En examinant de près la nature de cette maladie, il nous semble qu'il ne seroit pas absolument impossible de la prévenir; car soit que ces insectes se frayent un chemin au travers de l'écorce de ces arbres pour pénétrer jusqu'à la seve où ils se nourrissent & se multiplient prodieusement, soit, ce qui nous paroit plus vraisemblable, qu'ils proviennent d'un vice de la seve qui, devenant trop épaissie par les sécheresses, perd le degré de fluidité nécessaire à sa circulation, & tombe dans une espece de fermentation, qui engendre tous ces insectes. Il nous semble, dis je, qu'il seroit possible, dans l'un & l'autre cas, de procurer à la seve de ces arbres, une qualité qui empêche l'accès de ces animaux, de quelque maniere qu'ils proviennent ».

» On sçait que les acides dissolvent & atténuent les matieres végétales & leur procurent la fluidité. On sait encore que les acides empêchent la fermentation des substances vineuses & alcalines, telles que la seve, &c. On n'ignore pas d'ailleurs que les acides sont très-pernicieux à un grand nombre d'insectes, & il n'est point du tout difficile de procurer à la seve des mûriers un léger degré d'acidité qui pourroit bien les préserver de cette maladie. Il n'y auroit pour cela qu'à employer la méthode du Receveur du Grenier à Sel d'Alais, qui, comme nous avons dit, lui a parfaitement réussi; mais ce moyen n'est point à la portée du Peuple, à cause de la grande cherté du sel marin; à la place de cet acide, on pourroit y employer l'acide vitriolique, surtout celui qui est à base argilleuse, tel que celui des terres alumineuses qui sont très-communes dans les Cevennes; car toutes les terres noirâtres qui sont au dessus des mines de charbon, ou qui accompagnent les veines de ce fossile, recelent toutes plus ou moins d'alun, & conséquemment d'acide vitriolique. Il ne s'agiroit donc que de faire détremper ces terres un certain tems dans de l'eau au soleil, & d'en arroser les pieds des mûriers: on pourroit encore mêler ces terres avec les engrais ordinaires & en fumer le pied de ces arbres. Il y a plus, c'est que depuis quelques années, on ne se sert plus dans les Diocèses d'Uzès & d'Alais, que du feu de charbon de terre, pour les filatures de soie, & l'on a même reconnu que ce feu n'apporte pas le moindre préjudice à la qualité des soies, au contraire. Or on a éprouvé que les cendres de ce charbon forment un engrais de la premiere qualité, & l'on pourroit les employer avec modération à l'engrais des mûriers; car il est de fait que toutes ces substances acides ne peuvent que corriger la trop grande tenacité de la seve de ces arbres ».

» Nos occupations ne nous ont pas permis d'essayer les méthodes que nous proposons ici; mais elles nous paroissent trop vraisemblables pour ne pas en conseiller l'essai à quiconque s'intéresse au bien public & au sien en particulier ».

» On nous dira peut-être que cet acide peut altérer la feuille des mûriers & devenir préjudiciable aux vers à soie. Je réponds à cela, que la fumée du charbon de terre contient très-certainement une portion de cet acide, bien plus développé qu'il ne peut l'être dans

les feuilles des mûriers, & que cette fumée, respirée immédiatement par les vers à soie, loin de leur être nuisible, leur est au contraire très-favorable. Nous en avons une expérience suivie depuis plusieurs années, exécutée par M. de la Molette de Villefort, dont nous venons de parler, & qui nous en a donné une attestation authentique que nous avons déposée au Greffe des États de la Province ».

» Il y a quelques années que ce digne Citoyen fit éclorre plusieurs onces de semence de vers a soie : il partagea ses vers en deux parties parfaitement égales, qu il plaça dans deux salles contiguës & exposées à la même aire de vent : il eut grand soin de les nourrir de la même feuille, en la partageant à mesure qu'on l'apportoit de dessus l'arbre, & de maintenir exactement le même degré de feu dans chaque salle, avec cette différence seulement qu'il échauffoit une salle avec le charbon de terre, & l'autre avec le charbon de bois. Il suivit avec attention les progrés de ses vers, & il remarqua constamment que ceux qui étoient chauffés & exposés à la fumée immédiate du charbon de terre, étoient plus forts & plus vigoureux que ceux qu'il chauffoit avec le bois ; & après avoir pesé la soie que les deux salles avoient donnée, il trouva que le produit des vers qui avoient été chauffés avec le charbon de terre, étoit plus fort de plus d'un 6me. que celui des vers qu'il avoit chauffés avec le bois. Il a depuis suivi cette méthode au charbon de terre pour tous ses vers à soie, qui sont nombreux, & il a constamment remarqué qu'à égale quantité de semence, il a toujours beaucoup plus de soie que ses voisins qui n'ont pu encore se détacher de leur ancienne routine, pour suivre un exemple aussi avantageux ; mais qui vraisemblablement adopteront enfin cette méthode, ne fût-ce que pour épargner la moitié de la dépense en bois, qui est très-cher dans ces cantons ».

La suite à un autre Ordinaire.

DE LYON, *le 30 Décembre.*

» Comme on desiroit ici depuis longtems de voir établir des *paratonnerres*, on a profité du séjour que M. l'Abbé Bertholon de S. Lazare a fait dans cette Ville, sa Patrie, pour le prier d'en diriger la construction. Les Barons de Saint Just ont été les premiers à donner l'exemple ; & afin que le conducteur préservât à une plus grande distance, on lui a donné beaucoup d'élévation. Les Administrateurs de l'Hôpital de la même Ville se sont également adressés à ce Physicien, pour en faire élever un sur le dôme de ce magnifique édifice, & sa hauteur est de plus de 200 pieds. On a aussi etabli un de ces instrumens sur le Château de la Ferrandiere, qui appartient à M. de Riverieu, ancien Commandant & Prévôt des Marchands ; un autre sur l'hôtel de M. de Rocfort, &c. L'empressement du Public sur cet objet, fait esperer que toutes les Communautés & même les Particuliers, tant de la Ville que des Campagnes, se muniront de ce préservatif moderne, contre le feu du ciel ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

REMARQUES sur le Tœnia *ou* Vers solitaire. *Extrait du second volume des Mémoires de la Société Royale de Médecine.*

» On connoit maintenant plusieurs moyens efficaces pour faire sortir le Tœnia ; ce qu'il y a d'étonnant, on pourroit dire de bisarre, c'est que souvent un de ces remedes échoue sans qu'on ait pu le prévoir tandis que l'autre réussit : cette proposition est le résultat d'un grand nombre d'observations envoyées à la Société à ce sujet. M. Brunyer, Associé de cette Société à Versailles, avoit inutilement fait prendre la préparation de M. Sorck, qui est un mélange de sel polycreste, de poudre de jalap & de racine de grande valeriane, avec l'oxymel scillitique, dans un cas où la poudre de fougere, donnée à la maniere de la veuve Nouffer a guéri. Dans d'autres circonstances, le remede de M. Storck a été plus actif. M. Raymond, Associé à Marseille, a plusieurs fois fait sortir le ver solitaire en donnant l'huile de Ricin, & d'autres fois en conseillant de grandes doses d'huile d'olives ou d'amandes douces, & en faisant prendre l'écorce de la racine de mûrier femelle, réduite en poudre, à la dose de deux dragmes ».

I I.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 5 Janvier 1781.

Or de Portug. à . .	738 l.	f.		marc.
Du Mexique à . . .	732			
Du Pérou à	720			
Les guinées à . . .	736			
Ducats à	99	10		once.
Or fin à 23 karats . .				
31 32	103			
Or à 20 karats à . .	86			
L'argent à 11 d. . .				
10 g. à	53	17	6	marc.
Idem à 11 d. 10 . .				
gr. à	52	5		
Piastres à	48	17	6	

I I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Vendredi 5 Janvier 1781 au Mercredi 10 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 livres; le seigle, de 11 à 12 l.; l'orge, de 11 à 12 l. Le froment à la Grève, de 18, 19, 20, 21 à 22 livres; le seigle, 12 livres; l'orge, 12 livres *le sept.* Farine blanche à la Halle, de 36, 40, 42, 43 à 44 liv.; bis-blanc & bis, de 22, 24, 26, 28 à 32 liv. *le sac* pesant 325 liv.

I V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Vendredi 5 Janv. 1781 au Mercredi 10 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 l. 10 s.; *id.* à la Grève, 18, 19, 20 à 21 l. *le septier*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 4 Janvier 1781, de 45 à 47 liv.; *id.* nouveau, de 42 à 44; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 43 à 44 liv.; *id.* nouv., 41 à 42; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 16 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 39 à 40; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 37 à 38; le cent de paille, de 18 à 20; le cent de foin vieux, au Port de la Grève, de 30 à 32 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres
	PAIEMENT DU LUNDI 8 JANVIER 1781.		
23.	M. Masson.	Lundi.	J.
26.	M. de la Motte	Lundi.	J.
29.	M. Certain	Lundi.	J.
28.	M. Creuzé.	Lundi.	J.
	PAIEMENT DU MARDI 9.		
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	J.
13.	M. Marsollier	Mardi	J.
15.	M. Defays	Mardi	J.
25.	M. Vieillard	Mardi	J.
24.	M. Desplasses.	Mardi	J.
Idem.	Gouvernemens.	C.	*Six premiers mois*

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES.

CHANGES du 9 Janvier 1781.

Amsterdam, ...	53	Cadix, ...	
Londres, ...	30 1 16e.	Livourne, . . .	97
Hambourg, ...	189	Gênes, ...	93
Madrid, ...		Lyon, *Saints* . .	1

Janv. 1781.		*Du 6.*	*Du 8.*	*Du*
Comp. des Inds.	Actions	. . . . .	1945 ½ 42 . .	1940 . .
	Do 16/25	. . . . .	. . . . .	1285 . .
	Do 8es	. . . . .	. . . . .	. . . .
	Do 25es	. . . . .	. . . . .	. . . .
	Empr. d'Oct.	. . . . .	405	404. .
Rescriptions.		. . . . .	8 8 ½ 8 ¼ 8 .	8 ¼ 8
il. des Ferm.		. . . . .	1 ½	. . . .
Bontr. à 4 p. %				
C 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'ab est de 24 liv. pour l'année, franc de port par tout le Royau

S'adresser à Paris au Bureau du Journal général de Fr Affiches, actuellement rue Neuve S. Augustin, près de la rue lieu, à l'Hôtel de Croissy. On s'abonne aussi au même Burea Journal d'Agriculture, Commerce, &c.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel,

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1781. Du Mardi 30 Janvier.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, *le* 12 *Décembre.*

LA Flotte du Capitan - Bacha est rentrée dans ce Port accompagnée d'un certain nombre de vaisseaux Marchands qui s'étoient mis sous sa protection. La plupart de ces bâtimens étoient chargés de comestibles de toutes especes. Ces provisions ont répandu l'abondance dans cette Capitale où les vivres étoient montés à un prix très-haut. Le chargement des autres navires consistoit en marchandises précieuses. Sept vaisseaux François, venant de Marseille, & qui faisoient partie de ce convoi, ont apporté toutes sortes d'étoffes de soie.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 18 *Décembre.*

Un Oukase du Sénat, publié le 21 du mois dernier, a commis le Lieutenant-Général Jacobi, ci-devant Gouverneur d'Astracan, pour régler tout ce qui concerne le nouveau Stadhouderat de Saratow, dont le Général-Major Polibanon est nommé Gouverneur. Ce nouveau Stadhouderat, qui comprend le Gouvernement de Saint-Pétersbourg, est le vingt-unieme en rang, & est divisé en neuf Cercles. Les appointemens des personnes qui composent les différens Tribunaux de ces Cercles, montent annuellement à la somme de 112,103 roubles.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le* 18 *Décembre.*

Le Général Wrangel qui avoit donné le premier projet de l'établissement des Brasseries d'eau de vie pour le compte de la Couronne, & qui en avoit eu jusqu'ici la direction, a quitté depuis peu ce poste. Le Comte de Rosen, ci-devant Grand-Ecuyer de la Reine, a été nommé pour le remplacer.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le* 28 *Décembre.*

Si la Wolhynie a été garantie du fléau de la peste, la Ville de Balta, habitée par les Tartares, n'a pas eu le même bonheur; le Général Wilte, Gouverneur de Kaminiek, a instruit le Gouvernement que la contagion regnoit dans cette Ville & à Josefodtod, Place du Domaine de la République, ainsi que dans quatre Villages des environs: que 174 personnes étoient mortes de cette maladie, & qu'il avoit pris toutes les mesures usitées en pareil cas, pour l'empêcher de se propager. On es-

pere que le froid ſecondera efficacement les ſages précautions de cet Officier.

PALATINAT.

DE MANHEIM, *le 25 Décembre.*

Depuis la guerre des Colonies, le tabac eſt devenu très rare dans cet Electorat, & le prix en eſt conſidérablement augmenté. Cette augmentation a mérité l'attention de notre Souverain. Ce Prince a fait diſtribuer une inſtruction en Allemand, ſur *la culture & l'amélioration de cette plante dans le Palatinat.* M. Chriſt, déjà connu par ſon *Introduction à l'éducation des Abeilles*, eſt Auteur de ce petit Ouvrage intéreſſant qui ne contient que 55 pages in-8°. Il s'y déclare particulierement pour la culture du tabac, dit d'*Aſie*, qui depuis quelques années, arrive à Hanau, par la voie de la Hollande. M. Chriſt vante beaucoup cette eſpece de tabac, parce que, ſelon lui, il ſe cultive à moins de frais que le tabac ordinaire, & qu'il ne demande pas autant de ſoin. Il prétend auſſi que l'huile de ſa graine eſt propre à éclairer & à manger, & que le bétail n'en dédaigne point le gâteau. On auroit deſiré que ce Sçavant nous eût donné une deſcription botanique de cette plante, à laquelle il attribue des propriétés ſi avantageuſes; mais on conjecture que c'eſt la *Nicotiana ruſtica* de Linnée.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 15 Janvier.*

On fait déjà monter à trois millions les dommages occaſionnés dans nos Iſles Occidentales par l'ouragan du mois d'Octobre dernier. On a ouvert au Café de Lloyd's une ſouſcription pour le ſoulagement des malheureux qui ont échappé à ce déſaſtre.

Pluſieurs Négocians de Londres & de quelques autres Ports du Royaume, achetent toutes les proviſions qu'ils peuvent ſe procurer à force d'argent, pour les envoyer dans nos Iſles dévaſtées. Il ſe fait en Irlande des enlevemens de bêtes à cornes ſi conſidérables que le Pays eſt menacé de manquer bientôt de la viande de boucherie néceſſaire pour la nourriture de ſes Habitans. On prétend même que le Peuple commence déjà à murmurer.

Nous apprenons auſſi de Cork que les Négocians de cette Ville font équiper à leurs frais, un bâtiment qui ſera chargé de proviſions deſtinées pour le ſoulagement du reſte des infortunés Habitans de la Barbade.

Depuis que les hoſtilités avec la Hollande ſont commencées, il n'eſt pas poſſible que la Marine Marchande puiſſe trouver aucun Matelot, quoiqu'elle offre à chacun d'eux cinq liv. dix ſchell. de gages par mois, & la protection du Gouvernement, c'eſt-à-dire, l'aſſurance de n'être pas preſſé pour la Marine Royale. Ils ne veulent ſervir que ſur les vaiſſeaux-corſaires, dans l'eſperance de s'enrichir par les captures que ces Armateurs doivent faire ſur les Hollandois. Au reſte, ces priſes ne feront faire fortune qu'à un petit nombre d'aventuriers. Comme elles ſont généralement aſſurées en Angleterre, il ne peut en réſulter qu'une perte réelle pour nos Aſſureurs, & par contre-coup, pour l'Etat.

Extrait d'une Lettre de Norwich, du 3 Janvier. » On penſe bien différemment » ſur les bords de l'Yare, riviere qui » traverſe Norwich, que ſur ceux de » la Tamiſe, où l'on dit que la guerre » avec les Hollandois occaſionne une » joie généralement ſentie. Ici nous ſom- » mes dans une conſternation ſans égale; » nos Manufactures de laine qui étoient » preſque déjà ruinées par la perte de » leur Commerce avec les Américains » & les Eſpagnols, viennent de rece- » voir un échec irréparable, qui ne » laiſſe aux Marchands & aux malheu- » reux Tiſſerands d'autre aſpect que » l'indigence, la miſere & une banque- » route générale ».

HOLLANDE.

DE ROTTERDAM, *le 5 Janvier.*

» Les Députés du Commerce de cette » Ville, inſtruits du nombre de bâti- » mens Hollandois qui naviguant dans » cette ſaiſon ſur la bonne foi de la neu-

» tralité de leur Pays, se voyent cha-
» que jour arrêtés & conduits dans les
» Ports d'Angleterre, convoquerent le
» 29 du mois dernier, une Assemblée
» des Négocians, auxquels ils firent
» part des mesures qu'à la réception
» d'une nouvelle si fâcheuse, on avoit
» déjà prises pour la faire parvenir aux
» bâtimens de la Nation, répandus dans
» les Ports Etrangers. Ils représente-
» rent en même tems à l'Assemblée qu'ils
» ne croyoient pas qu'il fût convenable
» d'interrompre les Délibérations du
» Gouvernement par des Adresses ou
» des Requêtes en plaintes, & qu'ils
» pensoient au contraire qu'on devoit,
» dans la circonstance, se reposer sur
» ses sollicitudes paternelles dont on ne
» pouvoit douter, après ce qui s'étoit
» déjà passé. Ces observations des Dé-
» putés furent approuvées par les Né-
» gocians, qui déclarerent unanime-
» ment que convaincus de l'union & du
» zele patriotique de tous les Membres
» du Gouvernement, & ne prévoyant
» que trop toutes les pertes dont ils
» étoient menacés, par la résolution
» hostile de l'Angleterre, ils étoient
» prêts à sacrifier la meilleure partie
» de leur fortune au soutien des mesu-
» res qui seroient prises pour garantir
» la Patrie en général & le Commerce
» en particulier, contre les avides pro-
» jet de ses ennemis. D'après cet arrêté,
» on voit que le desir de l'Angleterre,
» évidemment consigné dans son Mani-
» feste, de diviser les esprits de la Na-
» tion, n'a rien moins que réussi ».

PAYS-BAS.

D'OSTENDE, *le 8 Janvier.*

Plusieurs familles des diverses Provinces de Hollande se disposent à venir s'établir ici pour tout le tems que la présente guerre doit durer, afin de pouvoir continuer sans risques leur Commerce avec l'Angleterre. On a déjà commencé à construire des magasins pour y recevoir leurs marchandises ».

I I.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE TOULOUSE, *le 10 Janvier.*

Cure de sept enfans mordus par un chien enragé, faite dans l'Hôpital-Général de Toulouse, par MM. Depeyre, *Médecin*, & Larrey, *Chirurgien.*

» A Montesquieu, Village aux environs de Toulouse, un chien enragé se jetta sur sept enfans, qu'il mordit cruellement. Une petite fille âgée de six an, eut la levre supérieure déchirée; & comme le virus hydrophobique affecte sur tout les glandes salivaires, il y avoit encore plus à craindre pour cette derniere que pour les autres. Les blessés tenoient à presque tout le Village; la consternation étoit générale, on craignoit les suites les plus funestes de cet accident, lorsque M. Daldeguier, Chanoine & Archidiacre de l'Eglise de Toulouse, illustre par ses vertus, fit éclater son zele & sa bienfaisance ordinaire; on le vit empressé à ranimer l'esperance presque éteinte dans l'ame de ces infortunés; à leur procurer une place dans l'Hôpital de la Grave, où ils ont été traités avec le plus grand soin par M. Depeyre, Médecin, & M. Larrey, Chirurgien de l'Hôpital ».

» Cette cure intéresse trop le Public pour ne pas mériter un plus grand détail, & ne pas rendre à MM. Depeyre & Larrey la justice qui leur est due, en mettant au jour la maniere éclairée dont ils se sont conduits dans le traitement de cette maladie ».

» Ces enfans furent à peine arrivés à l'Hôpital, que M. Larrey, guidé par sa propre expérience & par les conseils de M. Depeyre, tâcha d'attirer au dehors le virus hydrophobique, & l'empêcher de pénétrer dans la masse du sang, en appliquant un cautere actuel (un fer rouge) sur la morsure; cela donna lieu à une suppuration qui s'est soutenue pendant une longue partie du traitement, à l'aide de la pierre infernale, dont M. Larrey s'est servi plusieurs fois. Ce moyen, quoique très-utile dans le premier tems, doit être secondé. En conséquence, après les remedes ordinaires, on eut recours au mercure. Les frictions, le sublimé corrosif, administrés avec toute la sagesse possible à ces foibles enfans, tempérés par l'usage du lait, des bains, des juleps, des gargarismes, n'ont été suivis d'aucun symptôme. La salivation, qui a commencé à s'établir au bout de 30

jours, s'eſt ſoutenue quelque tems, & les malades très bien remis, ont quitté l'Hôpital le 10 de Décembre, y étant entrés le premier de Novembre. Le virus hydrophobique a été comme étouffé ou chaſſé au dehors par un traitement ſi bien dirigé ; & les perſonnes qui ont concouru à cette cure, ont eu la douce ſatisfaction, au bout d'une quarantaine de jours, de ramener la joie dans le ſein de deux familles éplorées, en leur rendant ſept enfans chéris, qui depuis cette époque jouiſſent d'une très-bonne ſanté ». *Extrait des Affiches de Toulouſe.*

DE NIORT, *le* 28 *Décembre.*

» Depuis trois ans, les Foires du Poitou, ſur-tout celles de l'hiver, ſont médiocres ; les payemens y ſont difficiles, l'argent eſt rare, ce qui ne peut s'attribuer qu'au bas prix des denrées, entretenu par la guerre qui retrecit tous les débouchés & arrête tous les moyens d'induſtrie & de ſpéculation. Il faut prendre patience juſqu'à la paix qui, on doit l'eſperer, nous dédommagera amplement de ces pertes. On eſtime qu'à notre derniere Foire de la S. André, il ne s'eſt vendu qu'environ 400 pieces d'étoffes du Poitou ; 110, des autres Provinces ; 35, de ſoie ; 250, de toiles ; 120 douzaines de bas ou bonnets de laine au tricot ; 300, de mouchoirs ; pour 27000 liv. de laines, peaux, rubanerie, paſſementerie, mercerie, bijouterie & dorures. A peine s'y eſt-il vendu 60 paires de chevaux d'attelage ou de monture ; 110, de mules ou mulets ; & 45, de bœufs ou vaches ». *Extrait des Affiches du Poitou.*

DE NANTES, *le* 19 *Janvier.*

Outre les ſeize bâtimens, venant des Iſles de l'Amérique, qui ſont entrés depuis peu dans ce Port, il y en eſt encore arrivé cinq qui ſont les navires le *London*, de 300 tonneaux, venant du Cap, l'*Aimable Madeleine*, de 200, venant de la Guadeloupe ; l'*Union*, la *Bonne Mere* & le *Prince Nizaire*, le premier de 500 tonneaux, & les deux autres de 350, venans du Port-au Prince, tous chargés de ſucre, café, coton, indigo, gingembre, caſſave, noix d'acajou, & autres marchandiſes. Nous avons appris que les 41 navires deſtinés pour Bordeaux, y étoient auſſi arrivés le 5 de ce mois.

DE LA ROCHELLE, *le* 15 *Janvier.*

PRIX courans des denrées de l'Amérique.

Sucre blanc, le quintal, premiere ſorte, de Saint-Domingue, 79 livres ; de la Martinique, 75 liv. Seconde ſorte, de Saint-Domingue, 74 l. ; de la Martinique, 70 liv. Blanc commun de Saint-Domingue, 64 liv. ; de la Martinique, 60 liv. Tête, de Saint-Domingue, 58 l. ; de la Martinique, 53 liv.

Le café nouveau fin de la Martinique, 17 ſ. la livre ; de Saint-Domingue, 16 ſ. *Dito* Marchand, de la Martinique, 16 ſ. ; de Saint-Domingue, 15 ſ. Ordinaire, de la Martinique, 14 ſ. 6 d. ; de Saint-Domingue, 14 ſ.

Indigo, le bleu, 14 l. la livre ; bleu & violet, 12 liv. 10 ſ. Violet, 11 l. ; cuivré fin, 8 liv. 10 ſ.

Coton de Saint-Domingue, 210 liv. le cent.

Les eaux-de-vie à la Rochelle valent 76 liv. les vingt-ſept veltes. A l'Iſle-de-Ré, 85 à 90 liv. les 27 veltes au dépotage. A Cognac, 75 liv. les 27 veltes à 4 degrés. *Dito* inférieure, 72 liv. Eſprit-de-vin, au tiers eau, 108 l. à 12 degrés.

DE LONGWY, *le* 10 *Janvier.*

Le 11 Decembre dernier, le Parlement de Nancy a enregiſtré des Lettres-Patentes, rendues ſur Arrêt du Conſeil du 15 Novembre, qui augmentent de deux jours la durée des Foires établies en cette Ville.

DE ROUEN, *le* 12 *Janvier.*

Obſervations ſur l'uſage dangereux des pois ſecs de cette année, pour la ſanté ; par M. Patod de Thievant, Médecin à Fougeres.

» Il y a deux mois qu'il ſe répandit le bruit que les pois ſecs de cette année étoient déléteres, & que quelques perſonnes étoient mortes pour en avoir mangé. Cela m'étonna d'autant plus,

qu'on en avoit usé impunément en herbe. Je regardai cependant la chose comme trop intéressante à l'humanité pour la laisser dans l'incertitude ; je fis en ce cas des recherches, non seulement pour m'assurer de la vérité du fait, mais encore pour en trouver le spécifique ».

» Après m'être procuré des pois de l'an, j'en ouvris plus de cent, & j'eus lieu de remarquer qu'il y en avoit réellement plus du tiers qui étoit la proie d'un insecte, dont la grosseur n'excédoit pas en général le tiers du pois où il étoit, & dont la couleur étoit celle d'une mouche ordinaire. Je l'observai fort attentivement au microscope, je lui trouvai toute l'habitude & toute la forme du scarabée ; toutes ses parties étoient entierement conformes à cet insecte ; son sang étoit blanc. On peut le regarder comme un vrai scarabée de la petite espece. Son vol me parut fort étourdi ; car la plupart, aprés avoir été dégagés de la cellule qu'ils occupoient dans le pois, prenoient, comme le scarabée, un vol court & impétueux ».

» Je fis une collection de 400 de ces petits animaux, je les enfermai dans une bouteille, après en avoir clos très-hermétiquement l'entrée. Je vis, au bout de vingt-quatre heures, que, quoique sans nourriture & sans air, la plupart étoient pleins de vie. J'en pris une certaine quantité pour continuer mes expériences ; ceux que je laissai n'étoient point encore tous morts au bout de trois jours ».

» Parmi ces pois ainsi infectés, j'observai que dans plusieurs, sans avoir au dehors la moindre marque qui puisse faire soupçonner la plus petite corruption, on trouvoit cependant, en les ouvrant, ou le scarabée, ou la cellule vuide, qui certainement avoit été occupée. Ce qui m'étonna le plus, c'est que le pois étoit très-sain à plus d'une demi-ligne dans toute sa circonférence. Qui l'y avoit mis ? Qui l'en avoit fait sortir, sans qu'on vit aucune marque extérieure ? C'est ce dont je me suis moins mis en peine que de poursuivre mes recherches ».

» Dans la plus grande partie des pois, une petite calotte bien formée, semi-transparente, faite sans doute par l'insecte, étoit toujours le signe pathognomonique de la présence du scarabée. Cette petite calotte pouvoit avoir une demi-ligne de diametre. L'animal sortoit souvent seul, après que j'avois enlevé sa couverture ; il étoit quelquefois long-tems avant que de sortir de son trou, & le tout sans doute relativement à ses forces ».

» L'insecte, dans d'autres pois, avoit quelquefois enlevé la calotte par l'action de sa tête qui étoit au passage ; dans ce cas, souvent on le trouvoit hors du pois & dans la silique, & quelquefois par terre, où étoient les pois. Un mois après, j'ai remarqué que le scarabée ne se trouvoit plus ni dans le pois, ni dans la silique, pas même par terre ; sans doute, ou il étoit péri, ou il avoit pris un autre département ».

» Je ne voulus point borner mes recherches à la seule curiosité ; je tâchai de les rendre utiles. J'essayai de trouver un spécifique contre le danger prétendu qu'on courroit en mangeant ces pois ».

» Après m'être assuré d'abord si réellement il y avoit du danger à faire usage de ces pois, voici quel fut le résultat de mes expériences. Sur deux chiens qui m'appartiennent, l'un est un godin de petite espece, âgé de huit ans ; le second est un barbet de la petite race. Je fis prendre au premier, mêlé avec de la viande, trente de ces petits scarabées ; une heure après, il me parut abattu, anhelant, *sitiponde* ; peu après, il rendit du sang par le nez. Je crus alors qu'il y avoit du danger. Pour sauver ce pauvre animal, je lui fis prendre six grains de camphre dissous dans deux grains d'esprit de-vin. Je m'avisai de lui donner ce remede, par l'analogie que la cantharide a avec les scarabées, dont elle est une espece. Une heure après, mon chien fut fort tranquille ; & deux heures étoient à peine écoulées, qu'il mangeat & reprit son humeur ordinaire, qui a toujours été la même depuis ce tems. Je fis avaler au barbet le poison & le remede tout à-la-fois, je n'ai pas vu qu'il lui fût rien arrivé de funeste, & ils sont encore tous deux en bonne santé ».

» Il semble, d'après ces expériences, qu'on peut conclure qu'il y a vraiment du danger de manger de ces pois, & que le camphre en est le spécifique. Je ne crois

pas que l'esprit-de-vin entre pour quelque chose d'utile dans le remede ; je ne m'en étois servi que comme d'un moyen plus facile pour l'administrer ; au reste, on ne pourra mieux faire que de l'employer ».

» J'ajouterai que les volailles n'ont point été affectées par ces insectes, quoiqu'elles en eussent avalé beaucoup avec les pois. Mais ce n'est pas la seule preuve des contradictions de ce genre. La graine du cerfeuil, qui empoisonne les poules, ne nuit en aucune maniere aux hommes ».

» Je voulus sçavoir quel étoit le fluide dans lequel ils pouvoient vivre le plus long-tems. On a vu combien ils vivoient dans l'air. L'esprit-de-vin les a tués le plus vite & en une minute. Ils ont vécu sept minutes dans l'alkali volatil, huit minutes dans l'alkali fixe liquide, autant dans l'esprit sulphureux volatil, dix minutes dans tous les acides minéraux & végétaux. Cet insecte a soutenu près de quinze minutes, sans mourir, l'action du foie de soufre à base d'alkali fixe & volatil, &c. Enfin dans les différens sels neutres & autres corps odorans, sapides ou caustiques, je les ai vus communément vivre vingt à vingt-cinq minutes, montre sur table ».

Les Affiches de Normandie d'où nous tirons cet article intéressant, nous apprennent qu'on a entierement proscrit l'usage des pois dans ce pays.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

ANNONCE *de Livres.*

Voyage Minéralogique fait en Hongrie & en Transylvanie, par M. de Born, traduit de l'Allemand, avec quelques notes par M. Monnet, Inspecteur Général des Mines de France, des Académies Royales des Sciences de Stockolm, de Turin, &c. &c. A Paris, rue & Hôtel Serpente. 1780. In-12 de 420 pages.

Ce Voyage est écrit en forme de Lettres. Il ne peut manquer d'être accueilli de tous ceux qui s'occupent de Minéralogie & de l'Art d'exploiter les Mines. L'Auteur y rend compte à un ami de tout ce qu'il a rencontré de plus curieux en ce genre dans deux contrées où la Nature semble avoir pris plaisir à prodiguer les productions minérales de toute espece.

M. de Born parcourt d'abord le Bannat de Temeswar, Canton particulier de la Hongrie. Ce Pays est habité par les Raizes, les Valaques, & des Allemands. Mais ces derniers y sont regardés comme des Etrangers. Les Valaques & les Raizes ont des mœurs & des usages trop singuliers pour que l'Auteur n'en ait pas donné au moins une esquisse. La nourriture des Valaques est aussi simple que leur maniere de se vêtir. L'habillement des femmes mariées n'est pas fort élégant.

Les filles marchent toujours la tête nue. » Leurs parures consistent en pen» dans d'oreilles faits avec du similor, » en pierres fausses & en perles, & el» les portent aussi différentes sortes de » coliers. Cet appareil fait qu'on en» tend une Valaque ou une Raize endi» manchée d'aussi loin qu'on peut la » voir. Ces filles se marient fort jeunes, » mais les Raizes plus jeunes que les Va» laques. Souvent on en voit de douze » à quatorze ans déjà mariées, & dont » les maris ne sont pas plus vieux ». Les femmes sont très-laborieuses ; elles travaillent même en marchant. Elles se feroient un crime de tuer aucun animal, quel qu'il puisse être.

Quant à la Religion de ces Peuples, elle tient du Rit Grec, & même du Judaïsme. ; elle ne consiste guères que dans quelques observances superstitieuses. L'ignorance des Bonzes n'est pas certainement plus grande que celle des Popes, c'est ainsi qu'on nomme les Prêtres Valaques. Ces Popes n'ont rien qui les distingue du simple Peuple. » Ils cultivent eux-mêmes leurs » champs, agissent de la même maniere » & gardent aussi leurs troupeaux, » vendent & achetent avec les uns & » les autres, précisément comme les » Juifs, & marchandent de la même » maniere leurs fonctions ministérielles » qu'ils taxent le plus haut possible, » sur-tout les offrandes & les absolu» tions, qui sont les deux points capi» taux de cette sorte de Religion ».

Les enterremens se font dans ce pays avec des cérémonies dont quelques-unes sont fort étranges. Quand un jeune homme meurt, on éleve sur sa tombe une perche à laquelle sa veuve a soin d'attacher auparavant une couronne de fleurs, un bout d'aile d'oiseau & un morceau de drap.

De tous les supplices, il n'en point qui paroisse plus terrible a un Valaque que celui de la corde. » Il leur répu- » gne beaucoup moins d'être roués, par » la raison que dans cette occasion, » l'ame sort du corps tout à son aise; » au lieu que dans la pendaison, l'ame » ne peut sortir par la voie naturelle, » & qu'elle est forcée de se faire un » passage ailleurs pour s'esquiver ».

Les Valaques sont si ignorans & si bornés qu'ils ne peuvent pas même dire leur âge; ils ne sçavent juger de la contenance d'un vase que par sa pesanteur.

Après avoir fait connoitre les mœurs de cette Nation, M. de Born conduit son Lecteur dans toutes les Mines & sur toutes les montagnes qu'il a rencontrées en voyageant. Il décrit la nature particuliere du sol de tous les lieux par où il a passé. Dans la cinquieme Lettre, on remarquera les réglemens & la Police qui s'observent dans le Bannat de Temeswar, pour l'exploitation des Mines. A ce sujet, le Traducteur compare dans une note les usages de France avec ce qui se pratique en Allemagne où les Princes regardent comme leur propriété, ou peu s'en faut, toutes les Mines qu'on découvre.

» Les Rois de France, dit M. Mon- » net, méritent, à cet égard de gran- » des louanges, puisque de tout tems, » ils ont traité leurs Sujets avec la plus » grande bonté, & que non-seulement » ils leur ont concédé très-volontiers » les Mines, mais que même ils leur » ont souvent fait remise du droit de » dixieme imposé sur les Mines métal- » liques en général; ils ont été par con- » séquent bien éloignés de s'emparer » des Mines, lorsqu'elles étoient deve- » nues profitables entre les mains des » Particuliers, comme font les Princes » de ces Pays ».

La Lettre dixieme est intéressante, par les détails dans lesquels l'Auteur est entré sur la méthode de fondre le cuivre, usitée dans le Bannat de Temeswar, & sur la maniere de tirer l'or des rivieres dans le Pays d'Almasch. La Lettre quatorzieme est également curieuse par d'autres détails sur le lavage des paillettes & des grains d'or qui se trouvent dans un terrein aurifere près d'Olapian en Transylvanie. La Lettre qui suit contient la description d'une Mine de sel située dans le voisinage de Torda. Cette Saline est très-abondante. Les morceaux de sel qu'on en détache doivent peser au moins 80 livres. S'ils sont plus légers, on n'en tient pas compte aux Mineurs, & ils ne sont pas payés de leur travail. » Ces pieces de sel sont » mises sur un charriot, avec de la » paille, & sont conduites à Carsibourg, » où elles sont embarquées sur le Mo- » ros, pour être envoyées en Hon- » grie ». L'histoire de l'exploitation des Mines du District de Nagy-Banya, des observations sur l'avantage d'exploiter certaines Mines au moyen du feu, des remarques sur les eaux cémentatoires, sur une façon singuliere de fabriquer le soufre, & des détails sur les célébres Mines de Schemnitz, font la matiere de plusieurs autres Lettres que les Amateurs liront avec intérêt. Dans la vingt troisieme & derniere Lettre, M. de Born parle de certains raisins à grains d'or qu'on montre dans le Cabinet d'Histoire naturelle de l'Empereur. Il regarde cette curiosité comme une charlatanerie, & toutes les personnes raisonnables seront de son avis. Les sçavantes notes dont le Traducteur a enrichi cet Ouvrage, n'en est pas la partie la moins importante; elles font honneur au sçavoir de M. Monnet.

I I.

A V I S.

Pépiniere d'Arbres à Château Thierry, près le Jeu-de-Paume; sçavoir, 1200 Ormes, 1500 Peupliers d'Italie, 1200 Frênes, & 600 Arbres fruitiers, tant greffés que non greffés sur Franc; le tout à vendre en totalité ou par parties. On peut s'adresser sur les lieux, à Me. Huvier, Notaire; & à Coulommiers, à M. Lambert, Cultivateur & Marchand d'Arbres.

III.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 27 Janvier 1781.

Or de Portug. à . . .	740 l.	f.	marc.
Du Mexique à . . .	732		marc.
Du Pérou à	724		marc.
Les guinées à . . .	738		marc.
Ducats à	99	10	once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	103	10	once.
Or à 20 karats à . .	86		once.
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	10	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10	marc.
Piastres à	49	5	marc.

IV.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 24 Janvier 1781 au Samedi 28 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 18, 19, 20 à 21 l.; le seigle, de 11 à 12 l.; l'orge, de 11 l. 10 s. à 12 l. Le froment à la Grève, de 18, 19, 20, 21 à 22 l.; le seigle, 12 l.; l'orge, 12 livres *le septier*. Farine blanche à la Halle, de 36, 40, 41, 42 à 43 livres; bis-blanc & bis, de 22, 24, 26, 28, 30 à 34 liv. *le sac* pesant 325 liv.

V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 24 Janv. 1781 au Samedi 28 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 livres; *id.* à la Grève, de 17, 18, 19, 20 à 21 l. *le septier*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 22 Janvier 1781, de 45 à 47 liv.; *id.* nouveau, de 42 a 44; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 42 à 44 liv.; *id.* nouv., 40 à 41; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 14 à 16; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 39 à 40; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 37 à 38; le cent de paille, de 16 à 18; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 28 a 33 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres
	PAIEMENT DU MERCREDI 24 JANVIER 1781.		
18.	M. Radix	Mercredi.	J.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	L.
27.	M. de France	Mercredi.	L.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	L.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	L.
11.	M. Boutray	Mercredi.	L.
	PAIEMENT DU JEUDI 25.		
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	L.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	L.
12.	M. Alissant	Jeudi.	L.
14.	M. Nau	Jeudi.	L.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	L.
	PAIEMENT DU VENDREDI 26.		
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	L.
2.	M. Boscheron	Vendredi.	L.
21.	M. Patu.	Vendredi.	L.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	L.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	L.
	Ancien Clergé.		
3.	M. Pincemaille.	Vendredi t. l.	*Année*

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES

CHANGES du 26 Janvier 1781.

Amsterdam, ...	53 ½ L.	Cadix, ...	
Londres, ...	30 1 8e. L.	Livourne, . . .	97
Hambourg, ...	188 L.	Gênes, ...	93
Madrid, ...		Lyon, *Rois* . . .	¾ p

Janv. 1781.		*Du 24.*	*Du 25.*	*Du*
Comp. des Indes.	Actions	1947 ½	1947 ½ 45 . .	1947 ½ 45
	D° 16/25	1285	1290	. . . . .
	D° 8es	. . . . .	253	253 . .
	D° 25es	79	80	80 . .
	Empr. d'Oct.	411	. . . . .	. . . . .
Rescriptions.		7 7¾ 7⅝ 7¾	7 ½ ¾	7 ¼ 7
Bil. des Ferm.		. . . . .	1 ¼	. . . . .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 liv. pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau du Journal général de France, Affiches, actuellement rue Neuve S. Augustin, près de la rue de Lille, à l'Hôtel de Croissy. On s'abonne aussi au même Bureau au Journal d'Agriculture, Commerce, &c.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 17

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Mardi 6 Février.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 7 Janvier.*

» LE 7 du mois dernier, écrit-on de » Constantinople, une décharge d'artil- » lerie annonça le Bairam. Tant qu'il » dure, les Mahométans ne tuent que » des moutons blancs, dont la viande se » distribue aux pauvres. Cette Fête est » encore remarquable par l'hospitalité » qu'on voit exercer par-tout. L'usage » des gens riches est d'inviter beaucoup » de personnes, de les traiter somp- » tueusement, ainsi que leurs domesti- » ques, & de ne les renvoyer qu'avec » des présens en argent & en habille- » ment. Cette Fête ne dure que trois » jours; mais pendant ce tems, on tue » prés d'un million de moutons blancs, » & on n'est pas étonné qu'il en coûte » quelquefois 7 à 8000 piastres aux Par- » ticuliers riches qui veulent la célé- » brer avec magnificence ».

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 9 Janvier.*

L'Empereur ne cesse de recevoir tous les jours des Mémoires & des Requêtes, qu'il veut bien permettre qu'on lui présente, & auxquels il répond avec bonté. Cet auguste Prince veut être instruit de tout ce qui peut intéresser le bien de ses Peuples, & il ne dédaigne pas d'entrer à ce sujet dans les plus petits détails. Il vient d'ordonner que tous les Supérieurs veillent dorénavant avec le plus grand soin sur leurs Subalternes, & qu'ils lui remettent tous les six mois des listes & de ceux dont ils auront lieu de se plaindre, & de ceux qui se distingueront par leur sagesse & leurs talens.

ITALIE.

DE ROME, *le 4 Janvier.*

Le Roi de Suede a fait remettre depuis peu au Pape une Lettre, par laquelle ce Prince remercie Sa Sainteté du présent qu'Elle lui a fait d'une excellente copie d'un Manuscrit de la Bibliothéque du Vatican. Ce précieux Manuscrit est un recueil des Loix de la Suede du huitieme siecle.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 21 Janvier.*

Le Comte de Buckingham, ci-devant Vice-Roi d'Irlande, vient d'arriver de ce Royaume. Il a fait part à Sa Majesté des sentimens de zele & de reconnoissance que les Irlandois lui ont témoignés pour les avantages qu'on a accordés à leur Commerce. Le Comte de Carlisle, qui lui succéde dans

la Vice-Royauté, a été reçu à Dublin avec tous les témoignages de la joie la plus vive. Ce Royaume paroit jouir actuellement d'une tranquillité assurée.

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le 21 Janvier.*

» La pétition que le Conseil d'Etat a » résolue pour l'augmentation de la Ma» rine, consiste en trois articles, sça» voir : 1°. Pour l'équipement des nou» veaux vaisseaux de guerre & fré» gates, sept millions 342,536 florins. » 2°. Pour l'achat des canons & mu» nitions de guerre, un million 500 » mille florins. 3°. Pour trois quarts » dans les dépenses & pour l'équipe» ment extraordinaire, cinq millions » 763 mille 135 florins. Le quatrieme » quart, qui consiste en une somme d'un » million 921 mille 45 florins, sera tiré » du Last en Veigeld ».

Il est de l'honneur & du devoir de tous les honnêtes Citoyens & Patriotes de cette République d'employer tous les moyens possibles pour réprimer les outrages qui lui sont faits, & arrêter les entreprises d'une Nation jalouse de la prospérité de notre Commerce.

» A cet effet, on a dressé & publié » le plan d'un armement maritime & » Républicain pour l'équipement de » quelques corsaires ou navires de guer» re contre les Ennemis de cette Ré» publique Commerçante, sous la di» rection des Banquiers Jacques *Bergeon* » & *Compagnie*, à la Haye.

» Les portions dans le susdit arme» ment sont, avant le 1 Février 1781, » de cent florins chacune au Porteur, » ou à mettre sous le nom des Acqué» reurs respectifs, à leur choix ; mais » après ce terme fixé, on devra payer » chaque mois un florin de plus par » mois & par portion, au profit réel de » cet armement, dont on publiera le » compte imprimé dans le courant du » mois de Juillet de chaque année.

» Tous ceux qui desirent acquerir » de ces portions contre de l'argent » comptant ou de bonnes remises sur » Amsterdam, Rotterdam ou la Haye, » peuvent s'adresser tout de suite au » Comptoir des Banquiers Jacques Ber» geon & Compagnie, à la Haye, ou » chez M. G. W. de Willemsen, Né» gociant, sur le Leidsegragt, vis-à» vis le Kerkstraat, à Amsterdam. On » prie d'affranchir les lettres ».

I I.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DU PONT-DE-BEAUVOISIN, *le 12 Janvier.*

Au Rédacteur. » Nos bleds, Mr, à la fin de l'automne de 1779, étoient de la plus grande beauté ; n'ayant pas souffert des froids de l'hiver, ils n'étoient pas moins beaux au retour du printems. A cette époque, ils essuyerent un vent du nord extrêmement froid & violent qui les fit jaunir : ils se remirent cependant, au moyen de quelques pluies chaudes qui suivirent de près cet accident ; mais quoiqu'ils aient fourni une grande quantité de paille, ils n'ont pas donné du grain à proportion. Nos tremois, pressés par une sécheresse qui a commencé le 8 Juin & fini le 4 Août, ont totalement manqué. Nos chanvres, contrariés aussi par cette température, n'ont réussi nulle part ; mais nos vignes s'étant bien trouvées de ce tems chaud & sec, nous ont donné la plus grande quantité de vin possible. Malheureusement ce produit extraordinaire n'ajoutera rien à notre aisance. Nos voisins ne prenant jamais notre vin, à cause de sa mauvaise qualité, nous aurons de la peine à trouver à le vendre, même à un prix extrêmement bas. Nos sarasins ont été généralement beaux ; & quoique des pluies d'orage en aient couché une grande quantité, ils ont donné beaucoup de grains. Nos châtaigniers nous promettoient une abondante récolte ; mais des insectes ayant attaqué la plus grande partie des châtaignes, nous n'avons presque rien eu. Nous n'avons recueilli non plus ni poires ni pommes, ni aucune espece de fruits à noyau, excepté quelques pêches ; mais il y a eu beaucoup de melons, & ils ont été très-bons. Quoique nous manquions de bien des choses, comme on voit, le

prix du bled a baissé. La mesure de froment, pesant quarante livres, qui avoit valu l'année derniere 4 liv. 10 s. ne se vend actuellement que 4 liv.

La récolte du foin a été assez abondante ; cependant n'y ayant point eu de regain, tous nos Cultivateurs, à l'exception de ceux qui ont cultivé de préférence le trefle, éprouveront immanquablement une très-grande disette de fourrage. Il pourroit très-bien se faire que de ce mal il résultât un bien. La plupart de nos Laboureurs, soit par prévention, soit par un mauvais calcul, n'ont point encore adopté les prés artificiels. La crainte de se trouver une autre année dans le même embarras où ils vont être, pourra peut-être ou vaincre leur répugnance, ou les éclairer sur leurs intérêts. Les vers à soie ont manqué en bien des endroits. Nous avons encore eu lieu de remarquer que les personnes qui, dans l'éducation de ce précieux insecte, s'attachent scrupuleusement à la méthode donnée par M. l'Abbé de Sauvages, sont les seuls qui réussissent ».

DE MONTAUBAN, *le 19 Janvier.*

Suivant le relevé de la Généralité de Montauban, on y a compté en 1779, naissances 20605, mariages 5035, morts 17508.

DE LA ROCHELLE, *le 7 Janvier.*

Au Rédacteur. » Enfin, Mr, le grand convoi des vaisseaux Marchands réunis à Cadix, & partis le 7 Novembre dernier, est entré dans nos Ports. Avant-hier, ceux qui appartiennent à notre Ville, au nombre de six, ont mouillé dans notre Rade, à la grande satisfaction de tous nos Concitoyens. En voici les noms :

Le *Sartine*, Capitaine le Blanc ; le *Postillon*, Capitaine Gallot ; le *Baron de Montmorency*, Capitaine Micheau ; le *Chevalier de Fleurieu*, Capitaine Dumont ; le *Senac*, Capitaine des Fossés ; la *Suzanne & Odilie*, Capitaine Becfevre. Ils viennent tous de Saint-Domingue ; leurs cargaisons consistent en 14 boucauds, 3 barriques, 12 tierçons, 44 quarts, 3 ancres & une demi-ancre indigo ; 452 grosses barriques créoles, 69 quarts sucre brut ; 407 grosses barriques créoles, 39 quarts sucre terré ; 232 boucauds, 119 barriques, 57 tierçons, 352 quarts, 487 sacs de café ; 177 balles, & 144 demi-balles de coton ; 12 quarts de cacao, & 17 cuirs en poil.

A la vue du petit nombre de vaisseaux que nous avions dans ce grand convoi, on s'imagineroit que notre Commerce est languissant. Cependant nos armemens se font avec la plus grande activité. Nos Chantiers de construction sont toujours occupés, & les places ne sont jamais vuides. A peine l'un est-il lancé à l'eau qu'on en construit un autre. Le mois dernier, il s'en trouvoit trois à la fois sur les chantiers, & tous d'un grand port. Cette ardeur de construire, qui est générale par toute la France, est un pronostic assuré de l'étendue que la Nation espere donner à son Commerce, après la paix ».

DE TREPORT (*en Normandie*), *le 23 Janvier.*

Extrait d'une Lettre. ». S A. S. Monseigneur le Duc de Penthievre, à la premiere inspection qu'il a faite de son Comté d'Eu, ayant vu avec peine la triste situation du Port de Tréport autrefois florissant (mais qui depuis longtems abandonné à lui-même, n'offroit plus qu'une retraite aux plus petits vaisseaux) a daigné s'en occuper. S. A. en a fait elle-même un examen particulier au mois de Septembre 1777, avec M. Decessart, Ingénieur du Roi en Chef pour les Ponts & Chaussées & les Ports maritimes de Commerce de la Généralité de Rouen ; Elle a ordonné d'exécuter à ses propres frais, une écluse de chasse capable de débarrasser le Port du galet dont il étoit encombré. Cette écluse, construite en pierre de taille, ayant un débouché de plus de 400 pieds superficiels, a été commencée au mois de Mars 1778, & totalement finie & exécutée au mois de Septembre 1780, d'après les projets & sous l'inspection de M. Decessart, Ingénieur du Roi ; la conduite du travail & les détails de l'exécution ont été confiés à M. de Lamblardie, Ingénieur du même

Corps, au Département de Dieppe. Les avantages que cette écluse a déjà procurés depuis sa perfection, font regarder ce monument de la bienfaisance du Prince comme un renouvellement de l'ancienne splendeur dont a déjà joui le Tréport. Le chenal de ce Port débarrassé en partie par la chasse des écluses depuis le peu de tems qu'elles jouent, fait dire à tous les Marins des environs, qu'il en fera un de relâche pour tous les bâtimens qui suivant la côte de France, en ont besoin au Nord, & à Saint-Valery-sur-Somme, des bancs duquel il n'est éloigné que de trois lieues. Il ne sera pas moins utile aux bâtimens qui venant du Nord, & contrariés par les vents, sont souvent forcés de retourner à Boulogne ou à Calais, faute d'une retraite voisine après le passage des bancs de Somme; le Commerce n'auroit plus rien à desirer pour ce Port, si les jettées en bois qui en forment l'entrée, étoient prolongées & réédifiées: on ose l'esperer des bontés d'un Roi qui ne s'occupe que du bonheur de ses Sujets. Il monte actuellement dans les grandes mers de vive eau à marée haute, 22 pieds d'eau à la tête de la jettée d'amont, & 12 à 13 dans la morte-eau: lorsque, par l'effet des écluses & le prolongement des jettées, leur tête touchera la laisse de basse-mer, il montera alors 33 à 34 pieds d'eau dans les vives eaux, & 25 environ dans les mortes eaux, ce qui donnera lieu aux navires Marchands, de quelque grandeur qu'ils soient, d'y relâcher en tout tems. Je me flatte, Mr, que vous voudrez bien rendre publique cette Lettre par la voie de vos Feuilles, comme intéressant la Marine entiere, & comme un foible témoignage de nos sentimens respectueux de reconnoissance pour un Prince qui a voulu, à quelque prix que ce soit, relever & rétablir le Commerce des Pêches fraiches & salées dans un Port que quelques années de plus d'abandon à lui-même, auroient forcés ses Vassaux à abandonner entierement. *Signé*, RUBION ».

DE PARIS, *le 30 Janvier.*

Extrait de l'Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, concernant les Domaines engagés; du 22 Janvier 1781.

» Le Roi examinant avec attention toutes les ressources de ses Finances, afin de préserver son Peuple de nouveaux impôts permanens, ou pour en adoucir le poids par tous les moyens que la justice & la sagesse lui présentent, Sa Majesté a dû arrêter ses regards sur l'aliénation de ses Domaines; & Elle n'a pu voir sans peine que cet ancien patrimoine de la Couronne étoit tellement diminué par la libéralité des Rois ses prédécesseurs, par des concessions à vil prix, par des échanges désavantageux & par des usurpations, qu'il ne restoit maintenant entre ses mains que le plus modique revenu dans cette nature de biens.

Cependant les Annales de la Monarchie sont remplies, & des réclamations des Etats généraux, & des remontrances des Parlemens sur l'abus de l'aliénation des Domaines & sur la nécessité d'y rentrer pour augmenter les ressources de l'Etat. Les Augustes Prédécesseurs de Sa Majesté, touchés de ces vérités, ont donné dans différens tems les loix les plus positives à ce sujet; & en 1667, époque où les aliénations des Domaines n'avoient pas encore été portées au point excessif où elles le sont aujourd'hui, le Roi Louis XIV, de glorieuse mémoire, avoit jugé à propos d'ordonner par un Edit solemnel, la réunion à la Couronne de tous les Domaines aliénés, tant de ceux qui l'avoient été moyennant une finance reçue, ou par l'effet d'une concession gratuite, que de ceux encore mis hors de ses mains par des échanges trop abusifs; & les mêmes dispositions avoient été renouvellées sous le feu Roi par un Arrêt de son Conseil rendu en 1719.

Mais soit que cette réunion à la Couronne, de tous les Domaines engagés, exigeât des fonds trop considérables, soit que cette loi, juste en elle-même, essuyât dans son exécution, les obstacles communs aux grandes entreprises, il n'y eut que très-peu de Domaines réunis; & depuis cette époque, des aliénations continuelles ont diminué chaque jour un fonds d'autant plus précieux qu'il s'accroit avec l'augmentation du numéraire, & par les mêmes causes qui élevent le prix des denrées & la somme des dépenses publiques.

On n'a pas obtenu plus de succès par les permissions accordées aux Particuliers, de provoquer au gré de leur convenance la revente & l'adjudication des Domaines entre les mains des Engagistes. Les mêmes opérations qui sont justes & honorables au nom du bien public, prenant dans l'opinion un aspect différent quand elles ne sont excitées que par l'intérêt particulier, il est arrivé que ces opérations n'ont été suivies que par un petit nombre de spéculateurs qui, craintifs dans leurs démarches, & agissant le plus souvent dans l'obscurité, n'ont guères sollicité que la revente de Domaines de peu de valeur & possédés, pour la plupart, par des personnes vivant au fond des Provinces, sans relation & sans appui.

Plus fréquemment encore, on a vu ces spéculateurs renoncer, après leurs premieres encheres, à leurs poursuites, ou abandonner leur adjudication, en se bornant à recevoir par un traité particulier, le prix de cette condescendance: d'autres fois enfin, des Engagistes, faisant couvrir sans mesure les encheres, & devenant Adjudicataires, sous des noms interposés, ne réalisoient jamais leur adjudication & la rendoient absolument illusoire.

Il n'est donc résulté de l'ensemble de ces dispositions, que des opérations éparses & de foibles reventes, dont l'avantage ne pouvoit avoir aucune proportion avec les inconvéniens d'un systême qui favorise des recherches toujours odieuses, & met, pour ainsi dire, les Sujets du Roi, à la poursuite les uns des autres.

Sa Majesté a donc justement pensé que si l'aliénation de ses Domaines exigeoit des réunions ou de nouveaux traités avec les Engagistes, c'étoit dans ses mains seules que l'exécution d'un plan avoué par sa justice, devoit être remise.

Mais en approfondissant cette importante matiere, Sa Majesté s'est persuadée qu'en même tems qu'Elle devoit s'occuper sérieusement de l'état du Domaine de sa Couronne, il étoit conforme à sa sagesse, d'adopter par préférence un plan modéré, & qui, s'il présentoit moins d'avantages en spéculation que la loi de 1667 & celle de 1719, seroit aussi d'une exécution plus certaine, & rempliroit mieux les vûes d'équité que Sa Majesté se propose dans toutes ses dispositions d'administration.

En conséquence, Sa Majesté renonçant à priver aucun de ses Sujets des Domaines dont ils sont en possession, Elle a cru devoir se borner à exiger d'eux une redevance annuelle qui, en assurant leur jouissance, établisse une proportion plus égale entre les finances & les produits des engagemens. Les Administrateurs Généraux des Domaines seront chargés d'en traiter avec les Engagistes, & lorsqu'ils ne pourront pas y parvenir à l'amiable, la question sera référée à un Comité de Magistrats de son Conseil, qui, d'après les principes fixés par Sa Majesté, déterminera la rente annuelle que les Engagistes auront à payer, pour être maintenus dans leur possession, & préservés de toute autre recherche pendant la durée de son regne : Sa Majesté bornant Elle-même à ce terme les confirmations qu'Elle sera dans le cas d'accorder, afin de ne promettre que ce qu'Elle peut maintenir, & afin que les principes d'équité qu'Elle adopte, ne portent aucune atteinte aux droits du Domaine de la Couronne, dans quelque acception & dans quelque rigueur qu'on les envisage; le Roi ayant à cœur que ce dépôt précieux, remis entre ses mains, soit transmis à ses Successeurs dans toute son intégrité.

Cependant, pour mettre la Commission à portée de donner des décisions avec une pleine connoissance de cause, Sa Majesté entend que dans le cours de la présente année, tous les Engagistes & Détenteurs des Domaines du Roi, soient obligés de remettre une expédition du titre en vertu duquel ils en jouissent, une déclaration circonstanciée de la nature de ces mêmes Domaines, & un état du revenu qu'ils en tirent. Mais Sa Majesté veut bien, pendant son regne, dispenser les Engagistes de fournir tous les cinq ans, l'état en détail de la consistance de leurs Domaines; obligation trop souvent négligée, mais néanmoins formellement prescrite par les loix du Royaume. Enfin, quelles que soient les décisions rendues

en conséquence de ces déclarations & de l'examen attentif qui en sera fait par les Administrateurs de ses Domaines, Sa Majesté réserve à tous les Engagistes, la liberté expresse ou d'acquiescer à ces décisions, ou de réclamer purement & simplement la finance d'engagement.

Le Roi excepte cependant de ces diverses dispositions les péages aliénés, Sa Majesté ayant manifesté l'intention où Elle étoit d'en rembourser les finances aussitôt que les circonstances le permettroient, afin d'en ordonner ensuite la suppression pour l'avantage du Commerce.

Sa Majesté se réserve encore la faculté de rentrer effectivement dans la totalité des droits qu'Elle ne posséderoit actuellement que par indivis avec des Engagistes, ainsi que dans quelques portions de revenus fonciers, qui, enclavés dans ses forêts ou démembrés de ses Domaines, en gênent la manutention, & dont l'aliénation nuit essentiellement aux intérêts du Roi.

Sa Majesté, par toutes ces dispositions, remplit différentes vues intéressantes; Elle assure à ses finances une augmentation de revenu, que les circonstances rendent encore plus précieuse; Elle procure au Domaine de la Couronne un avantage d'une grande importance, en rassemblant des connoissances certaines sur les Terres & les Seigneuries qui le composent: Enfin, Elle donne à l'Agriculture un nouvel encouragement, en mettant les Engagistes à portée d'acquérir, par une redevance juste & modérée, la tranquillité la plus parfaite pendant son regne; & si les principes de Sa Majesté sont adoptés par ses Successeurs, ces mêmes Engagistes pourront, à chaque renouvellement de regne, être confirmés dans leur possession, ou par la continuation de la même redevance, ou par la fixation d'une nouvelle; mais ils ne sçauroient perdre de vue que le Roi ne pourroit renoncer entierement aux revenus de ses Domaines aliénés, sans préjudicier aux intérêts de ses Peuples, qui auroient en effet à se plaindre de l'étendue des charges qu'ils supportent, ou des nouveaux impôts que les besoins de l'Etat rendroient nécessaires, si Sa Majesté abandonnoit les ressources que lui présente le libre exercice de ses droits. Elle a d'ailleurs remarqué avec satisfaction, qu'en adoptant à cet égard des principes de modération & d'équité, Elle étoit d'autant plus assurée que ses intentions seroient remplies d'une maniere uniforme & générale; car Elle ne pourroit supporter qu'une opération d'ordre public, qu'Elle auroit jugée nécessaire, devînt dans son éxécution purement arbitraire; & que tandis qu'une classe de ses Sujets seroit ménagée, on ne poursuivît en son nom que des Engagistes obscurs & sans crédit, ce qui convertiroit ainsi ses Loix dans un systême de partialité & d'exception indigne également, & de sa grandeur & de la pureté de sa justice. A quoi Sa Majesté voulant pourvoir: Oui le rapport; Le Roi étant en son Conseil, &c. ».

Cet Arrêt du Conseil d'Etat est composé de quinze articles, qui se trouvent compris en substance dans le Préambule qu'on vient de lire.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

EXTRAIT d'un Mémoire en Allemand, par un Anonyme, contenant la methode qu'il a suivie pour guérir ses troupeaux de la maladie épidémique qui a regné sur les bords du Rhin, en 1776.

» Au mois de Février, plusieurs vaches étant malades, il y eut sujet de croire qu'elles étoient attaquées de l'épidémie. Le mal ayant commencé par un frisson, auquel succéda une chaleur qui augmenta peu à peu, & fut bientôt suivie de la difficulté de respirer, & de gémissemens; les excrémens parurent mal digérés, brulés & fétides. On conjectura que la rigueur du froid précédent, & la douce température survenue subitement, avoient pu engendrer dans les bêtes comme dans les hommes, des catharres, des maux de poitrine,

& des points de côté. Dans cette idée, on tua & on ouvrit deux animaux malades. Le cœur, le foie, la rate, les entrailles furent trouvés sains ; mais dans chacun, un lobe des poumons étoit enflammé, couvert d'une bave visqueuse, & en partie pourri, & la vesicule du fiel étoit une fois aussi grosse qu'à l'ordinaire ; ce qui fit juger que la maladie consistoit dans une inflammation de poumons, qui devenoit mortelle. Sur quoi un Médecin célébre ayant été consulté, prescrivit l'ordonnance que voici ».

» Au commencement de la maladie qui se manifeste par le frisson, le hérissement du poil, le refroidissement du nez & des oreilles, & le dégoût de la nourriture, on fait avaler, soir & matin, à l'animal malade, une potion composée de quatre cuillerées de jus de sureau, deux cuillerées de miel, six cuillerées de vinaigre de vin, & une demi-cuillerée de nitre purifié, bien remuées ensemble dans une demi-chopine d'eau chaude ».

» Quand la fievre survient, ce qu'on apperçoit au pouls sensible au bas de la cuisse gauche de devant, on saigne l'animal, & on lui donne quatre fois par jour, chaque fois la quatrieme partie de la médecine suivante : une chopine de vinaigre, dont quatre font une mesure du Rhin, & 80 un *ohme* du Rhin, une demi-chopine de miel, une cuillerée & demie de nitre, le tout bien mêlé ensemble ».

» Si la fievre continue, on saigne une, deux, trois & même quatre fois, suivant l'exigence des cas, mais toujours modérément ».

» Si l'animal n'a pas le ventre libre, on lui donne un lavement composé d'une quantité suffisante de petit-lait, avec deux cuillerées de nitre & deux cuillerées de miel ».

» On lui présente souvent à boire de l'eau dans laquelle on a mis, par *cimer*, deux poignées de farine de seigle, & deux cuillerées de miel ; bien remués ensemble ».

» Si le mal faisoit des progrès rapides, que la respiration devint plus courte, qu'il ne sortit aucune excrétion pituiteuse par le mufle & par le nez, au lieu du remede indiqué lorsque la fievre survient, on donne celui-ci ; une once & demie de quinquina pulvérisé, & une cuillerée de nitre, bouillies dans trois chopines d'eau, sur lesquelles on verse une chopine de vinaigre & une demi-chopine de miel, on donne à l'animal malade quatre fois par jour la quatrieme partie de cette potion ».

» Des cinquante pieces de bétail, dont dix-huit ont été ataquées de la maladie, cinq sont mortes, y compris les deux ouvertes pour l'expérience, & treize se sont rétablies. Les trois autres animaux morts avoient les mêmes symptômes que les deux ouverts ; le taureau dans un plus haut degré, tout son poumon étoit noir & pourri ».

» On a donné aux convalescens, quatre fois par jour, deux dragmes de gomme ammoniaque, pilée & dissoute dans une demi-chopine de vinaigre, y ajoutant quatre cuillerées de miel & trois chopines de décoction chaude d'orge, le tout mêlé ensemble ».

» Comme préservatif, on a mis tous les jours dans le breuvage des bêtes saines, une demi-chopine de vinaigre avec un quart de chopine de miel, & beaucoup de sel dans leur fourrage ». *Extrait de l'Esprit des Journaux.*

I I.

Annonce de Livre.

Abhandlung von den Manufacturen und Fabriken. Traité des Manufactures & des Fabriques, par M. de Justi : seconde Edition, avec les corrections & les observations de M. Beckman. A Berlin, chez Pauli, 1780. 2 volumes in-8o.

I I I.

Centenaire.

Elisabeth Picot, veuve de Pierre-Bazin Duclos, ancien Fermier des Coutumes du Duc d'Orléans, au Comté de Mortain, est morte le premier Novembre dernier, dans la cent troisieme année de son âge, n'ayant eu dans tout le cours de sa vie aucune autre incommodité qu'une surdité qui lui survint à 91 ans.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 3 Février 1781.

Or de Portug. à . . .	738 l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	732		
Du Pérou à	724		
Les guinées à . . .	736		
Ducats à	99	10	once.
Or fin à 23 karats . .			
31 32	103	5	
Or à 20 karats à . .	86		
L'argent à 11 d. . .			
10 g. à	54	10	marc.
Idem à 11 d. 10 . .			
gr. à	52		
Piastres à	49		

V.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 31 Janvier 1781 au Samedi 3 Fév., le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 17, 18, 19 à 20 l.; le seigle, de 11 à 12 livres; l'orge, de 11 à 12 l. Le froment à la Grêve, de 18, 19, 20 à 22 liv.; le seigle, 11 liv.; l'orge, 10 livres *le septier*. Farine blanche à la Halle, de 36, 38, 40, 41 à 42 livres; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 26, 30 à 32 liv. *le sac* pesant 325 liv.

VI.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 31 Janv. 1781 au Samedi 3 Fév., l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 livres; *id.* à la Grêve, de 18, 19, 20 à 21 liv. *le septier*.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 30 Janvier 1781, de 45 à 46 liv.; *id.* nouveau, de 42 a 44; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 45 à 46 liv.; *id.* nouv., 44 à 45; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 18 à 20; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 39 à 40; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 37 à 38; le cent de paille, de 18 à 20; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 34 a 36 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	L.
	PAIEMENT DU MERCREDI 31 JANVIER 1781.		
18.	M. Radix	Mercredi.	L.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	L.
27.	M. de France	Mercredi.	L.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	L.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	L.
11.	M. Boutray	Mercredi.	L.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	L.
	PAIEMENT DU JEUDI 1 FÉVRIER.		
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	L.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	L.
12.	M. Alissant	Jeudi.	L.
14.	M. Nau	Jeudi.	L.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	L.
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	L.
2.	M. Boscheron	Vendredi.	L.
21.	M. Patu.	Vendredi.	L.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇAB[LES].

CHANGES du 1 Février 1781.

Amsterdam, ...	52 ½	Cadix, ...	[illegible]
Londres, . 30 7 16c. à 3 8d.		Livourne, . . .	97
Hambourg, ...		Gênes, ...	93
Madrid, ...		Lyon, *Rois* . . .	[illegible]

Janv. 1781.		*Du 31.*	*Du 1 Fév.*	*Du*
Comp. des Indes.	Actions	1940	1940	. . . .
	D° 16/25	. . . . .	1285	. . . .
	D° 8es	252	. . . . .	. . . .
	D° 25es	. . . . .	80	. . . .
	Empr. d'Oct.	406	. . . . .	. . . .
Rescriptions.		7 ¾ 7 ¼ 7 ½ .	7 ¾ ½ ¼ ½ p.	. . . .
Bil. des Ferm.		. . . . .	. . . . .	. . . .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abo[nnement] est de 24 liv. pour l'année, franc de port par tout le Royau[me].

S'adresser à Paris au Bureau du Journal général de Fr[ance], Affiches, actuellement rue Neuve S. Augustin, près de la rue de [illegible] lieu, à l'Hôtel de Croissy. On s'abonne aussi au même Bureau [au] Journal d'Agriculture, Commerce, &c.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, [illegible]

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Mardi 13 Février.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE CARLSCRONE, *le 30 Décembre.*

IL est arrivé ici un Exprès de la Cour, porteur d'un ordre pour faire travailler avec la plus grande activité à l'équipement d'une Escadre qui sera composée de 16 vaisseaux de ligne, dont quatre de 70 canons, six de 60, deux de 40, trois de 36, & un de 30. Cette Escadre doit être en état d'appareiller au printems prochain, pour protéger notre Navigation & notre Commerce, dans les mers du Nord & dans la Méditerranée.

BRANDEBOURG.

DE BERLIN, *le 26 Janvier.*

La résolution que Sa Majesté a prise de restreindre dans ses Etats l'usage du café, n'a pas manqué d'alarmer les Marchands qui en font le commerce. Ils ont en conséquence adressé des représentations à ce Monarque qui leur a fait remettre la réponse suivante :

» L'usage excessif du café, & les désordres de la contrebande, auxquels » il donne lieu, sont les seules raisons » qui ont engagé Sa Majesté à faire des » Réglemens à ce sujet. Sa Majesté n'avoit en vue que d'interdire l'usage de » cette boisson aux Paysans, Servantes, & aux autres gens qui vivent du » travail de leurs mains : Et comme » Elle n'avoit pour objet que le plus » grand bien de ses Sujets, il est d'autant moins possible d'y déroger & » d'avoir égard à la proposition qui » lui a été faite le 10 de ce mois par » les Marchands ; attendu que la consommation trop grande de cette production étrangere s'étend jusqu'aux » dernieres classes de la Société, & » donne occasion à de grandes contrebandes. *Signé*, FRÉDERIC ».

ESPAGNE.

DE BARCELONE, *le 9 Janvier.*

D. Domingo Nava, Capitaine de frégate, est entré le 5 de ce mois dans cette Rade, avec un des chebecs faisant partie de son Escadre, & six bâtimens chargés de matieres de construction. Le 6, il mit à la voile pour Carthagene, avec deux chebecs & un autre bâtiment qui l'attendoient. Il conduit avec lui un convoi de vingt-trois navires.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 25 Janvier.*

Nous apprenons par des Lettres particulieres écrites de la Barbade, qu'on a tout lieu d'esperer que les plantations

des cannes à sucre n'y ont point été détruites, comme on le craignoit, par l'ouragan du mois d'Octobre dernier, les racines de ces cannes n'ayant point souffert.

Les Habitans de nos Isles des Indes Occidentales se trouvent dans une si grande détresse, que deux cents mille livres sterl. ne pourront suffire pour fournir à leurs plus pressans besoins. La Compagnie des Epiciers, touchée de leur triste situation, a souscrit en leur faveur pour une somme de cent livres sterl. On ne doute pas que cet acte de bienfaisance ne soit imité par d'autres Corporations.

Une Flotte de 20 voiles destinée pour Cork & pour les Indes Occidentales, étoit, le 15 de ce mois, à Sainte-Hélene, attendant pour partir le premier bon vent; elle fera route sous l'escorte de trois vaisseaux de Roi.

Les especes montant de 7 à 800 mille livres tournois, trouvées à bord du bâtiment de la Compagnie Hollandoise des Indes, pris par les frégates le *Monsieur* & le *Persée*, arriverent ici le 16 de ce mois sur deux charriots qui étoient escortés par quelques Soldats; on les a versés aussitôt dans la Banque.

» La guerre, disent nos Politiques, » la guerre que nous avons déclarée à » la Hollande a beau être populaire, » on a beau dire qu'elle étoit indispen- » sable, il faut avouer que nos Manu- » factures & notre Commerce en souf- » friront prodigieusement, puisque les » Hollandois faisoient un trafic immense » des productions ou Fabriques de l'An- » gleterre, avec l'Espagne & l'Amérique; voilà donc un débouché fermé » pour nous: des diverses Puissances » qui conservent les dehors de la neu- » tralité, il n'y en a pas une qui ait » une Marine Marchande & un capital » assez considérable pour pouvoir rem- » placer les Hollandois à cet égard; » & tant que nous serons en guerre » avec eux, nous ne pourrons pas es- » pérer de voir hausser le prix de l'orge, » objet de la premiere importance pour » les Comtés méridionaux de notre » Isle ».

Les Lettres d'Antigoa, en date du 30 Novembre dernier, nous apprennent que cette Isle n'a presque pas souffert de l'ouragan du mois d'Octobre dernier.

DE WHITBY, *le 27 Janvier.*

» Voici le moment de commencer à équiper des bâtimens pour la pêche de la baleine; que ferons-nous cette année? Tous nos gros bâtimens sont au service du Gouvernement, comme transports ou avitailleurs, & on nous écrit de Hull & de la Capitale, où nous nous sommes adressés pour en avoir, qu'il en est de même que chez nous. On pouvoit, nous marque-t-on, faire construire, il y a dix ans un bâtiment Marchand de 300 à 400 tonneaux pour environ 2700 liv. sterl.; aujourd'hui 6 à 7 mille liv. sont un prix fait, & le Constructeur ne se soucie même guères de se charger à ce prix d'une pareille commission ».

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le 28 Janvier.*

Leurs Hautes Puissances ont arrêté le 26 de ce mois un Placard, par lequel il est défendu à tous les Sujets de cette République de transporter en Angleterre aucunes sortes de munitions de guerre & navales, grains, feves, &c. On a aussi défendu, par un autre placard, la pêche du hareng & de la baleine, sous peine de 20 mille florins, & l'on a permis aux vaisseaux Anglois de partir des Ports de la République, ainsi que d'exporter des marchandises Angloises pour le terme de six mois, conformément à l'article 32 du Traité de Breda, cependant sous cette restriction que la même chose se fera en Angleterre.

PAYS-BAS.

D'OSTENDE, *le 18 Janvier.*

Extrait d'une Lettre de Rotterdam en date du 10 de ce mois.

» Croyez-moi, puisque nous sommes » forcés d'entrer en guerre, nous ne » négligerons rien pour la faire tout de » de bon. Après nos possessions dans les » deux Indes, la Méditerranée est l'ob-

» jet qui nous touche de près ; il eſt » évident que nous y avons tous les » avantages deſirables ſur nos Ennemis, » puiſque tous les Ports qui environ- » nent cette Mer ſont ouverts à notre » Commerce ; tels ſont Smyrne, Scan- » daroon, Conſtantinople, Gênes, Li- » vourne, Zante, Veniſe, Naples, » Villefranche, Toulon, Marſeille, » Malaga, Corſe, Punta-Nova, & » tous les autres Ports du Levant, » l'Archipel, la Mer de Marmora, les » Détroits du Boſphore & des Darda- » nelles, ſans oublier la Mer Noire. » Nous ne ſommes nullement découra- » gés par les captures faites juſques à » préſent par les Anglois ; nous ſommes » convaincus que nous aurons notre » tour. *Sat citò, ſi ſat benè*, eſt notre de- » viſe ; avant de juger d'un événement, » il en faut connoitre la fin ».

DE BRUXELLES, *le 26 Janvier.*

Il paroit ici une Ordonnance de Sa Majeſté Impériale, du 15 de ce mois, par laquelle il eſt défendu de tranſporter d'une ſorte de froment, nommé *epeautre*, dans les Départemens de Namur, Charleroi & Chimai.

II.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE BÉZIERS, *le 25 Janvire.*

Le mauvais tems que nous avons eu depuis le 10 de ce mois, & qui dure encore, a empêché de tenir nos Marchés ; ce qui fait augmenter le prix de nos denrées. Les huiles coûtent ici 150 l. la charge, & les eaux-de-vie, 9 liv. 15 ſous.

DE BEDARIEUX, *le 20 Janvier.*

Le 12 de ce mois, il eſt tombé ici & dans les environs une grêle ſi abondante & ſi forte, qu'il y en avoit un demi-pied de haut dans les rues. Le tonnerre n'a pas diſcontinué de ſe faire entendre pendant deux heures, & une pluie ſi extraordinaire a ſuccédé à la grêle, que nous avons craint une inondation.

La récolte d'huile a été abondante dans nos cantons. Il y a des Particuliers qui en ont fait juſqu'à 150 charges, & les moulins auront de l'occupation juſqu'au commencement de Mai. Les laines ont très-bien réuſſi ; mais il eſt à craindre qu'on ne ſoit obligé de céder les plus fines à bas prix. Comme les Hollandois & les Anglois n'en peuvent plus tirer d'Eſpagne, les laines Eſpagnoles ſe vendront en France, & feront négliger les nôtres. Les laines de Béziers & de Narbonne reſtent ſans demande ; ce qui vient & de l'inaction de nos Fabriques, & de ce que Carcaſſone & Clermont n'emploient preſque plus aujourd'hui que des laines communes.

DE GRENOBLE, *le 2 Février.*

Au Rédacteur. » Le 12 du mois dernier, le Bourg d'Oiſans, chef-lieu d'un Mandement conſidérable, ſitué ſur la petite route qui conduit de cette Ville à Briançon, a été totalement détruit par un incendie. Le feu ſe manifeſta d'abord dans une écurie & une grange aſſez écartée du gros du Bourg ; mais un vent violent du ſud-oueſt le porta & le diſperſa tellement & ſi rapidement, qu'en moins de deux heures l'incendie fut général, & les ſecours impraticables. Trés-peu d'Habitans ont pu ſauver quelques effets ; ils ont à peine eu le tems de ſe ſouſtraire eux-mêmes aux flammes ; pluſieurs y ont péri. Les beſtiaux de toute eſpece, & en grande quantité, ont été conſumés, ainſi que les fourrages, les denrées qui étoient en abondance dans les bâtimeens, beaucoup de marchandiſes, & toutes les hardes & vêtemens des Habitans. Il n'eſt échappé à l'incendie que l'Egliſe, le Preſbytere, le Couvent des Récollets, le château du Seigneur, celui de M. le Marquis de Viennois, & trois autres bâtimens. Le nombre des maiſons brûlées eſt de 171, non compris 80 granges, qui ont été également conſumées. Sur 1500 Habitans que contenoit ce Bourg, plus de 1200 ſe trouvent réduits non-ſeulement à la miſere, mais au dénuement abſolu de tout ce qui eſt néceſſaire à la ſubſiſtance, & expoſés à la rigueur de la ſaiſon, ſans autre aſile que des maſures preſqu'encore fumantes.

On s'eſt hâté de temperer leur affreuſe poſition, par des ſecours qui leur ont été envoyés des environs & de Grenoble même ».

» Tous les Citoyens ſe ſont empreſſés de ſecourir ces malheureux incendiés. Nous comptons parmi ceux que la charité a engagés de contribuer de leurs propres deniers à leur rétabliſſement, Monſeigneur notre Evêque, les Membres du Parlement, de la Chambre des Comptes, les Procureurs au Parlement, les Procureurs au Bailliage, les Notaires, M. de Bourdeille, ancien Receveur - Général du Dauphiné; pluſieurs Chapitres, quelques Communautés Religieuſes, tant Séculieres que Régulieres, ainſi que beaucoup d'autres perſonnes de tout état & de toute condition, dont il ne nous eſt pas poſſible de faire mention. On a remarqué, avec attendriſſement, que la Communauté de Bourgoin a donné une ſomme de 100 livres. Dans la délibération qu'elle a priſe à cet effet, elle témoigne ſes regrets d'être retenue par des dettes qui l'accablent, & de ne pouvoir donner plus d'étendue à l'intérêt qu'inſpire la ſituation vraiment déplorable des Habitans du Bourg. » Elle reconnoit & ſent les liens qui » uniſſent les Cités & les Bourgades » d'une même Province. Elle penſe » qu'un ſemblable déſaſtre pouvant lui » faire ſubir le même ſort, elle auroit » lieu d'eſperer & de voir naitre les » mêmes ſecours ».

» Les ames bienfaiſantes que ce deſaſtre attendriroient ſur le ſort de ces infortunés Habitans, pourront adreſſer leurs aumônes à M. le Marquis de Viennois, en ſon Hôtel ſur le Quai, à Grenoble. Ce Seigneur qui, dans toutes les occaſions où il a été queſtion du bien public, a donné des preuves du plus grand patriotiſme, ſe ſignale dans la circonſtance préſente, & mérite l'amour & la vénération de tous ſes Concitoyens. Son exemple opere les effets les plus marqués de la part de tous ceux qui peuvent ſecourir ces malheureux, & la quête qu'il a faite dans cette Ville a eu le plus grand ſuccès, perſonne ne pouvant refuſer de concourir à des bienfaits dont il a donné ſi noblement & ſi généreuſement l'exemple, dès le premier moment du déſaſtre. C'eſt à de ſi beaux traits que le Dauphiné reconnoit le ſang illuſtre de ſes anciens Souverains, qui coule dans les veines de M. le Marquis de Viennois & de ſes jeunes & tendres rejettons, pour leſquels la Province fera à jamais les vœux les plus empreſſés. Chaque Citoyen leur dreſſera dans ſon cœur un autel où l'encens de l'amour & de la reconnoiſſance ne s'éteindra jamais & brûlera de génération en génération ».

DE LA ROCHELLE, *le 30 Janvier.*

Il s'eſt fait ici en peu de jours une augmentation aſſez conſidérable dans le prix des denrées qui nous arrivent de l'Amérique. Il ſera aiſé de s'en appercevoir, en rapprochant le tableau ſuivant de celui qui ſe trouve dans cette Gazette, N°. 9 de la préſente année.

PRIX courant des denrées de l'Amérique.

Sucre blanc, le quintal, de Saint-Domingue, premiere ſorte, 84 à 86 liv.; ſeconde ſorte, 80 à 82 liv.; blanc commun, 70 à 71 liv.; tête, 61 à 62 liv.

Sucre blanc, le quintal, de la Martinique, premiere ſorte, 78 à 80 liv.; ſeconde ſorte, 74 à 76 liv.; blanc commun, 65 à 67 liv.

Café, nouveau fin, de la Martinique, 19 à 20 ſous; de Saint-Domingue, 18 à 19 ſ. *Dito* Marchand, de la Martinique, 17 à 18 ſous; de Saint-Domingue, 16 à 17 ſous. *Dito* inférieur, de la Martinique & de Saint-Domingue, 15 à 16 ſous.

Indigo bleu, 15 liv. 10 ſ. la livre; bleu & violet, 13 à 14 liv.; violet, 12 à 12 liv. 10 ſous; cuivré fin, 9 liv. 5 ſ. à 9 liv. 10 ſous.

Coton de Saint-Domingue, 225 à 230 livres, le cent peſant; de la Martinique, 205 à 210 l.; de la Guadeloupe, 200 liv.

DE POITIERS, *le 28 Janvier.*

» Il paroit ici deux Ordonnances de Police, en date des 16 & 20 de ce mois. La premiere enjoint à tous les Boulangers de cette Ville, Fauxbourg &

banlieue, d'apprêter, les veilles des Dimanches & Fêtes, non-seulement le pain nécessaire pour leurs Pratiques ordinaires, mais encore une quantité proportionnée au débit qu'ils en font ces jours-là, tant aux autres Habitans de la Ville qu'à ceux de la Campagne, à peine de vingt livres d'amende. Par la seconde, il est expressément ordonné à tous les Habitans, de balayer ou faire balayer au devant de leurs maisons, autant de fois qu'il en sera besoin; en été, à huit heures du matin, & en hiver, à neuf heures; & aux Préposés, d'enlever auxdites heures, les vidanges, gravois, boues, & toutes autres immondices qui se trouveront dans les rues & carrefours de cette Ville ».

DE NANTES, *le 2 Février.*

Le navire le *Henry*, du port de 200 tonneaux, est venu de Rhode-Island, à son lest. Il nous est aussi arrivé quelques bâtimens Etrangers, entre autres, 1°. la *Fortune*, d'Anvers, de 70 tonneaux, & la *Suzanne*, d'Ostende, de 80, venant tous deux de ce dernier Port, chargés de diverses marchandises; 2°. la *Marguerite*, d'Amsterdam, de 110 tonneaux, venant de la Villa-Nova, avec un chargement de figues, amandes, oranges & limons.

DE STRASBOURG, *le 30 Janvier.*

Suivant le relevé de la Généralité de Strasbourg, on voit qu'en 1779, il y a eu 25268 naissances, 5379 mariages, 19725 morts.

DE METZ, *le 1 Février.*

» Les eaux de la Moselle ont augmenté considérablement Lundi 22 du mois dernier. Elles ont continué la nuit suivante à grossir au point de passer d'environ 6 pouces au dessus des piles de la digue des Pucelles. Mardi matin, les portieres du pont de Saulcy & du Therme ont été levées, alors la riviere a baissé sensiblement dans la partie supérieure. Elle s'est cependant maintenue à une hauteur considérable jusqu'au Dimanche ».

» La Seille a crû le même jour que la Moselle. Mardi 23 Janvier, elle étoit à la hauteur du milieu de l'épaisseur du chapeau des grillons mis en avant de la vantillerie du moulin de la haute Seille. Elle est restée à peu près au même degré jusqu'au Dimanche suivant, quoique la grande vanne de ce moulin ait été levée pendant ce tems. C'est une des plus fortes inondations qu'il y ait eu depuis sept à huit ans. Toute la partie de la Ville située près de la Seille, a dû son salut aux écluses qu'a fait faire M. le Maréchal de Belle-Isle à l'entrée de cette riviere dans nos murs ».

» Il seroit très-utile qu'on eût une table des hauteurs auxquelles se portent les crues d'eau dans les quartiers, sur-tout qui avoisinent la Moselle, parce qu'on se conduiroit en conséquence, lorsqu'on feroit des constructions dans ces endroits ».

DE PARIS, *le 7 Février.*

Déclaration du Roi, donnée à Versailles le 18 Décembre 1780, registrée en la Cour des Aydes, le 12 Janvier 1781, concernant les époques de la levée du sel d'impôt & des livraisons des francs salés, & qui dispense des devoirs des Gabelles aux Greniers, ceux des Contribuables dont la taxe à la Taille ou à la Capitation n'est que de trois livres, les autorisant à prendre dans les Regrats les sels de leur consommation.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

ANNONCE de Livre.

Discours prononcés à l'ouverture de l'Ecole gratuite de Boulangerie, le 8 Juin 1780. Par MM. Parmentier & Cadet de Vaux, Professeurs de cette Ecole, &c. &c. A Paris, de l'Imprimerie de Ph. D. Pierres, Imprimeur du Roi, 1780. In 8°. de 100 pag.

Si la valeur d'une découverte devoit être appréciée proportionnellement à son degré d'utilité; si la considération qu'obtiennent les Sciences se mesuroit toujours sur les avantages qu'en retire la Société, de tous les Arts que nos be-

ſoins ont créés & que l'induſtrie a perfectionnés, en ſeroit-il un plus digne de notre eſtime, & qui eût le droit d'intéreſſer davantage les hommes de tous les états, que celui qui a pour but la préparation du premier de nos alimens? M. Parmentier, plein de cette idée, entreprend de relever la dignité de la Boulangerie, & de faire valoir les titres de ceux qui l'exercent, pour prétendre à la reconnoiſſance & même aux honneurs publics. Pour nous faire comprendre l'obligation que nous avons aux Boulangers, il remonte à cette époque où l'homme ne ſe nourriſſoit que de glands, & où il étoit réduit à manger les grains tels que la terre les produit. M. Parmentier expoſe les diverſes préparations plus ou moins parfaites qu'on a données ſucceſſivement au bled avant qu'on fût parvenu à en faire du pain. Enfin il ſuit les progrès de la Boulangerie depuis les tems les plus reculés juſqu'à nos jours. Il fait voir comment on trouva le moyen & de réduire le grain en farine, & d'en ſéparer le ſon. C'eſt à la découverte du levain que commença l'exiſtence du pain proprement dit. Cette découverte eſt très-ancienne, puiſque du tems de Moyſe on diſtinguoit déjà le pain levé du pain ſans levain. L'Auteur parle enſuite de la cuiſſon du pain & des procédés qu'on employa d'abord pour cette opération. Il termine ſon Diſcours par quelques remarques ſur les diſtinctions & prérogatives dont les Boulangers jouiſſoient à Rome, & ſur leur ancien état en France.

» Il y a eu, dit-il, des Boulangers en » France dès le commencement de la » Monarchie, d'abord connus ſous le » nom de *Peſtores*; enſuite on les ap» pella *Panetiers* & *Tameliers*. Leur Com» munauté eſt une des plus anciennes » qui ait été établie en Corps de Ju» rande; elle a joui long-tems du privi» lege d'avoir une Juriſdiction qui con» noiſſoit de toutes les affaires relatives » à la diſcipline & aux ſtatuts des au» tres Communautés. Le Grand Pane» tier de France en étoit le Chef & le » Protecteur. C'étoit au nom de ce » Grand Officier de la Couronne qu'on » étoit admis à l'Apprentiſſage & à la » Maitriſe; c'étoit auſſi entre ſes mains » qu'on prêtoit ſerment; mais cette Ju» riſdiction a été ſupprimée au commen» cement du ſiecle dernier, & les Bou» langers ont perdu inſenſiblement leurs » privileges ».

A quoi ſervira une Ecole de Boulangerie? Pourquoi le Profeſſorat en eſt-il confié à des Chymiſtes? Depuis le tems que les hommes ſe nourriſſent de pain, n'ont-ils pas dû apprendre à le fabriquer? Telles ſont les queſtions auxquelles M. Cadet, qui ſans doute les a entendu faire, entreprend de répondre dans ſon Diſcours. M. Cadet obſerve qu'il ne ſuffit pas, pour être un parfait Boulanger, de mêler de la farine avec de l'eau, & de la faire cuire enſuite; il eſt encore néceſſaire, ſelon lui, que le Boulanger connoiſſe les produits ſur leſquels il travaille, qu'il ſçache diſtinguer leurs qualités, qu'il n'ignore pas les moyens de conſerver la farine, qu'il ſoit inſtruit des procédés de la mouture. Or ſi toutes ces opérations, qui ont un ſi grand rapport avec la Boulangerie, ſe ſont ſi fort perfectionnées depuis quelque tems, à qui en eſt-on redevable? Ce n'eſt pas certainement à ceux qui les exercent par état. Une routine aveugle les a toujours conduits & les conduira toujours, à moins que des Sçavans ne daignent les éclairer. Ecoutons quelques-unes des réflexions de M. Cadet à ce ſujet.

» Ce n'eſt pas un Laboureur ſans dou» te, qui, le premier, a imaginé de » chauler ſon bled avant de l'enſemen» cer: il n'a dû voir dans la chaux, » dans les ſels alkalis fixes, que des ſubſ» tances âcres, cauſtiques, faites pour » détruire les corps ſoumis à ſon action; » il n'a pas pu ſentir que cet agent mo» difié étoit propre à détruire les œufs » d'inſectes, qui dépoſés dans le grain, » attendent le développement du germe » pour s'en nourrir; il n'a pas vu que » l'immerſion des grains dans une leſſive » calcaire ou alkaline détruiroit la nielle, » pouſſiere deſtructive des moiſſons, qui » n'eſt autre choſe qu'un vice de géné» ration, ſemblable à ceux que nous ap» portons en naiſſant; vices que notre » eſpece, toute privilégiée qu'elle eſt, » ne reçoit de ſes peres que pour le » tranſmettre à ſa race, tandis que l» » bleds peuvent en guérir ».

Ce ſont donc les Sçavans, ce ſont »

Naturaliſtes qui ont reconnu la véritable cauſe des maladies du bled, & qui en ont trouvé le remede. Faut-il tranſporter le bled dans des climats étrangers ? Le Chymiſte indiquera le ſecret de lui enlever, ſans en alterer le germe réproductif, l'humidité ſurabondante qui tend à le corrompre. Combien l'Art ſeul de conſerver les farines n'a-t-il pas exercé la ſagacité & la plume des hommes les plus diſtingués dans les Sciences : cependant M. Cadet, dans le nombre des divers procédés imaginés pour procurer la conſervation des farines, n'en voit qu'un ſeul qui mérite d'être adopté. Ce procédé conſiſte à mettre les farines dans des ſacs iſolés les uns des autres, & à entretenir avec le ſecours du ventilateur, des courants d'air pour renouveller celui de l'intérieur des greniers. M. Brocq, Régiſſeur des Boulangeries de l'Hôtel Royal des Invalides, de l'Ecole Militaire & de Scipion, a prouvé la ſupériorité de cette méthode. » Il a ſçu, » dit M. Cadet, s'élever contre les préjugés, parce que l'homme inſtruit ne » s'en laiſſe pas impoſer par les uſages. » Fondé ſur une théorie que l'expérience a juſtifiée, il a propoſé ce moyen » à M. le Baron d'Eſpagnac & à M. de » la Ponce, Adminiſtrateurs trop éclairés pour n'avoir pas ſaiſi tout à-la-» fois les raiſons qui fortifioient cette » opinion, & les avantages économiques qui doivent en réſulter. Cet eſ-» ſai, couronné du plus heureux ſuc-» cès, a déterminé une Adminiſtration » non moins éclairée (celle des Hôpitaux, qui venoit d'éprouver les inconveniens d'une pratique contraire) » à adopter ce moyen ; nous diſons éco-» nomique, non que la dépenſe des » ſacs ne ſoit coûteuſe, ſans doute, ainſi que leur entretien annuel ; mais ces » frais ſe calculent, tandis qu'on ne » peut pas calculer ceux de manutention ; car la farine qu'on a remuée » hier s'échauffe aujourd'hui, & a déjà » beſoin d'être remuée de nouveau ; » d'où il réſulte, indépendamment des » dépenſes, que cette partie odorante, » ce *gas*, qui conſtitue le bon pain, ſe » diſſipe par la fermentation que les farines éprouvent dans cette circonſtance. De plus, on perd, par cette » ventilation continuelle, une prodi-» gieuſe quantité de farine ; enfin la pouſ-» ſiere, dont eſt recouverte la ſurface » des lits de farine étendue de la ſorte » dans les greniers, ſe mêle avec elle, » & altere la qualité du pain ».

Qui a encore introduit la mouture économique, cette mouture qui donne preſque le double de farine de plus que la mouture vulgaire ? Sûrement ce ne ſont pas les Meûniers ? Comment auroient-ils pu l'imaginer, puiſqu'ils s'obſtinent preſque tous à la rejetter.

M. Cadet vient enſuite à l'Art de fabriquer le pain. Rien de ſi ſimple, au premier coup d'œil, que cet Art. Cependant pourquoi y a-t-il ſi peu de perſonnes qui le poſſédent parfaitement ? Pourquoi, par exemple, le pain qu'on diſtribuoit ci-devant dans nos Hôpitaux, étoit il ſi mauvais, tandis qu'aujourd'hui on le trouve excellent, quoique fabriqué avec le même bled dont on ſe ſervoit précédemment ? A quoi attribuer cette heureuſe révolution ? Au changement que les ſoins vigilans de l'Adminiſtration, excitée par le zele de M. Cadet, ont introduits dans la maniere de faire le pain deſtiné à la nourriture des pauvres qui vivent dans ces aſiles de la miſere publique. La conſéquence toute naturelle de ces faits, & de beaucoup d'autres que nous ſupprimons, doit être qu'il n'y a rien de plus utile, pour la Patrie, que l'établiſſement d'un College de Boulangerie, qu'on ne pouvoit pas mieux faire que d'en choiſir les Profeſſeurs parmi les Chymiſtes ; & nous ajouterons que ce choix ne pouvoit tomber ſur des hommes plus zélés pour les progrès & pour la gloire de la Boulangerie que nos deux Orateurs.

I I.

Centenaire.

Une Religieuſe de la Viſitation, appellée Marie Lafont, eſt morte le 11 Janvier dernier, dans la Communauté de Tulle, âgée de près de 100 ans. Elle a conſervé juſqu'au dernier moment, l'uſage de tous ſes ſens.

III.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 10 Février 1781.

Or de Portug. à . . .	740 l.	f.	marc.
Du Mexique à . . .	732		
Du Pérou à	724		
Les guinées à . . .	738		
Ducats à	99	10	once.
Or fin à 23 karats . .			
31 32	103		
Or à 20 karats à . .	86		
L'argent à 11 d. . .			
10 g. à	54	10	marc.
Idem à 11 d. 10 . .			
gr. à	52	10	
Piastres à	49		

IV.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 7 Février 1781 au Samedi 10 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 18, 19 à 20 l.; le seigle, de 11 à 12 liv.; l'orge, de 10 l. 10 s. à 12 liv. Le froment à la Gréve, de 19, 20 à 21 l.; le seigle, 11 à 12 l.; l'orge, 11 à 12 l. *le septier.* Farine blanche à la Halle, de 36, 40, 41 à 42 livres; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 26, 28, 30 à 34 liv. *le sac* pesant 325 liv.

V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 7 Fév. 1781 au Samedi 10 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 livres; *id.* à la Gréve, de 18, 19, 20 à 21 liv. *le septier*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 6 Février 1781, de 46 à 48 livres; *id.* nouveau, de 42 à 44; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 45 à 46 liv.; *id.* nouv., 44 à 45; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 18 à 20; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 39 à 40; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 37 à 38; le cent de paille, de 18 à 22; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 34 à 38 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	
	PAIEMENT DU MERCREDI 7 FÉVRIER 1781.		
18.	M. Radix	Mercredi.	M.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	M.
27.	M. de France	Mercredi.	M.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	M.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	M.
11.	M. Boutray	Mercredi.	M.
	PAIEMENT DU JEUDI 8.		
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	M.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	M.
12.	M. Alissant	Jeudi	M.
14.	M. Nau	Jeudi.	M.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	M.
	PAIEMENT DU VENDREDI 9.		
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	M.
2.	M. Boscheron	Vendredi.	M.
21.	M. Patu.	Vendredi.	M.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	M.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	M.
	Ancien Clergé.		
3.	M. Pincemaille.	Vendredi t. l.	*Année*

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇA

CHANGES du 9 Février 1781.

Amsterdam, ...	52 5 8e.	Cadix, ...	
Londres, ...	30 5 16e.	Livourne, . . .	9
Hambourg, ...	188 ½	Gênes, ...	9
Madrid, ...		Lyon, *Rois* . . .	

Fév. 1781.		*Du 7.*	*Du 8.*	
Comp. des Indes.	Actions	1940 43 ½ . .	1937 ½	1937
	D° 16/25	. . . . .	. . . . .	. . .
	D° 8es	253	. . . . .	. . .
	D° 25es	. . . . .	. . . . .	. . .
	Empr. d'Oct.	406	. . . . .	407
Rescriptions.		7 ¼ perte. .	7 ¼ ½ ¼ p. .	7
Bil. des Ferm.		. . . . .	. . . . .	. . .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'a est de 24 liv. pour l'année, franc de port par tout le Royau

S'adresser à Paris au Bureau du Journal général de F Affiches, actuellement rue Neuve S. Augustin, près de la ru lieu, à l'Hôtel de Croissy. On s'abonne aussi au même Bure Journal d'Agriculture, Commerce, &c.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel,

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1781. Du Samedi 3 Mars.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 22 Janvier.*

PAR un Placard du 15 de ce mois, Sa Majesté a suspendu jusqu'à nouvel ordre la taxe de cinq rixdalers par last pour les bâtimens neufs construits hors du Royaume & non encore employés. Elle a aussi permis à tous bâtimens construits dans le pays ou hors du pays, de naviguer à l'Isle de Sainte-Croix. Les Constructeurs de bâtimens dans le Royaume, continueront de jouir de la récompense qui leur a été ci-devant promise.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le 1 Février.*

Un navire Hollandois nommé le *Galion*, d'Amsterdam, venant du Levant, avec un chargement de coton, s'étoit présenté il y a quelques mois pour entrer dans le Port d'Ostende. Comme on avoit répandu la nouvelle que la contrée d'où il venoit étoit infectée de la contagion, & qu'on craignoit qu'il n'en fût attaqué, on s'opposa à son entrée. Il y a quelques jours que ce même bâtiment se présenta à Rossow en Russie, mais on tira dessus, pour l'empêcher d'approcher. Depuis ce tems, il vogue dans la Baltique, cherchant un endroit où il pourra aborder. On a envoyé des défenses trés précises dans tous les Ports de cette mer pour qu'on ne l'y reçoive point. On a même placé sur les bords de la mer des détachemens de Cavalerie, avec ordre de veiller soigneusement à ce qu'aucune personne de ce navire ne mette pied à terre.

ITALIE.

DE FLORENCE, *le 26 Janvier.*

Il a été baptisé en cette Ville, dans le cours de l'année derniere, 3505 enfans des deux sexes, 242 de plus qu'en 1779. On a remarqué que le nombre des naissances n'avoit pas été aussi haut depuis 1639.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 6 Février.*

On a inseré dans quelques-uns de nos Papiers publics, un état qui paroit très-exact, de la perte que la Barbade a essuyée par le dernier ouragan. Cet état donné par M. Samuel Estwick, Ecuyer, Agent de cette Isle, contient un précis par évaluation des biens qui y étoient lors de ce malheur, & il en déduit les dommages que l'on doit y avoir éprouvés.

» Il y a sur l'Isle de la Barbade, dit-il, 398 moulins à vent ; mais quelques plantations en ayant deux, & quelques-

unes n'en ayant qu'un, on en peut fixer le nombre à 350; computant ensuite que tous les bâtimens sur chaque plantation coûtent, l'un dans l'autre, 4000 liv. st. (évaluation infiniment au dessous de ce qu'ils ont coûté, car la plupart coûtent au delà de 8000), la somme totale de cet objet est de 1,400 mille liv. sterl. Il est de notoriété publique qu'il n'y a pas une plantation dans cette Isle qui ait échappé à la fureur de l'ouragan; mais comme il y en a qui ont souffert plus que d'autres & où le dommage a été très-considérable, les materiaux serviront aux réparations. Il convient donc de défalquer leur valeur de la somme ci-dessus, qui sera, par ce moyen, réduite à 700 mille liv. st., en passant pour les decombres des bâtimens de chaque plantation, 2000 liv. st., moitié de ce qu'on prétend qu'ils ont coûté. Outre les moulins à vent, il y en a 60 à bétail, ainsi qu'un grand nombre de petites plantations, pour la culture du coton, du gingembre, de l'indigo, de l'aloès, &c. qui n'ont pas besoin de moulins. Evaluant donc les bâtimens sur les plantations, ayant des moulins à bétail à 1000 liv. st. chacun, & le dommage qu'ils ont essuyé à 500 liv. chacun, la perte relative à cet objet est de 30 mille liv. st. Le nombre des petites plantations n'étant pas connu, on ne peut calculer leurs dommages; il faut ajouter à ces pertes, celles de la récolte du sucre & des autres productions alors sur terre, qui promettoient d'être des plus abondantes. La démolition de 1100 maisons à Bridge-Town, outre celles des trois autres Villes, qui avec leurs provisions, &c. évaluées seulement à 300 l. st. chacune, formeront un objet de 330 mille liv. st.; la perte de 1000 Blancs; celle de 4 mille Negres, qui, évalués à 40 liv. st. par tête, font 160 mille liv st.; celle de 8000 têtes de bétail, à raison de 10 l. chacune, 80 mille liv. sterl.; celle des chevaux, moutons, cochons & volaille; celle de neuf Eglises dans l'enceinte des 11 Paroisses; celle du bled, celle des navires, sloops, bateaux, barques & alleges; celle des meubles & habits, &c.; celle de la récolte à venir, avec les dépenses à faire pour rebâtir. Il reste actuellement à déterminer ce que l'on doit plus déplorer, ou l'immensité de la perte en elle-même, ou la masse de détresse qu'elle doit occasionner ».

Evaluations des pertes, &c. » Bâtimens sur les plantations à moulins à vent, 700,000 l. st. Bâtimens sur celles à moulins à bétail, 30,000 livres. Maisons à Bridge-Town, 330,000 liv. Negres, 160 mille liv. Bétail, 80,000. Blancs, moutons, &c. Eglises, &c. 000,000. Somme totale, 1,400,000 liv. st. ».

EXTRAIT d'une Lettre de M. Van Leyme, Banquier à Amsterdam, à John Christopher Malyn, Ecuyer, en date du 20 Janvier.

» Vous apprendrez, sans doute avec surprise, que la Maison de Bruzieu & Compagnie a arrêté paiement depuis le 16 courant: elle a perdu au moins 500 mille liv. sterl. par l'ouragan dont la Martinique a été affligée, & 25 mille par les captures faites dernierement sur les Sujets de la République. On croit qu'elle ne se relevera jamais ».

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le 9 Février.*

» L'Ambassadeur de Leurs Hautes-Puissances à la Cour de France, en conséquence d'une résolution prise ici le 26 du mois dernier, a été chargé de faire au Ministere du Roi Très-Chrétien, & à Sa Majesté Elle-même, dès qu'il en trouveroit une occasion favorable, leurs remerciemens des ordres qu'Elle a bien voulu donner de la maniere la plus amicale, pour faire informer les navires Marchands de ce pays, & le Gouvernement du Cap de Bonne-Esperance de la Déclaration de guerre que leur a faite la Cour de la Grande-Bretagne, ainsi que des instructions que Sa Majesté Très-Chrétienne a fait expédier pour que ses vaisseaux de guerre prennent sous leur protection les bâtimens Hollandois. Les Etats-Généraux ont en même tems autorisé cet Ambassadeur à déclarer que Leurs Hautes-Puissances sont prêtes à conclure avec Sa Majesté, au sujet des reprises à faire sur les Anglois, une convention sur le pied de celles qu'elles ont eues ci-devant en pareil cas avec l'Angle-

terre ; en y apportant néanmoins les changemens nécessaires ; déclarant Leurs Hautes - Puissances qu'Elles verroient avec plaisir qu'il y fût inséré un article aux fins de permettre d'amener dans les Ports respectifs des deux Puissances, tant en Europe qu'aux Indes Occidentales, les prises faites sur leurs nouveaux Ennemis, & même de les y vendre sous les conditions & restrictions requises, &c ».

(*Extrait de la Gazette de France*).

D'AMSTERDAM, *le* 11 *Février.*

La nuit du 27 Janvier dernier, une inondation considérable a mis en danger d'être submergés le Betuw & les Comtés de Tiel & Abblanes'Waard. La riviere étoit toute couverte de glaçons amoncelés les uns sur les autres. Un gonflement subit porta d'abord les eaux jusqu'au bord du lit de la riviere, & le 27, elles couloient sur la hauteur de la digue. Il y eut un égal amas de glace & une même crue d'eau devant Nimegue. Les digues de Wamel & de Drumel ont été rompues en divers endroits. On ne connoit point encore tout le dommage causé par ce débordement ; mais les eaux répandues dans les campagnes, ont emporté beaucoup de maisons, un grand nombre de bestiaux a péri, & plusieurs personnes ont été noyées.

I I.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

D'AIX (*en Provence*), *le* 2 *Février.*

Notice Topographique sur l'Histoire Naturelle du Diocèse d'Aix, tirée de la nouvelle Histoire de Provence, par le P. Papon, *de l'Oratoire.*

» La campagne d'Aix est fort belle, & produit les mêmes fruits que les autres endroits de la Provence, excepté des oranges. On y trouve des dépôts de la mer, tels que des empreintes de poissons, des ostracites, des cochlites, & des néritites. On rencontre de l'ardoise au Quartier nommé *lou Prignon*, sur le chemin de Rians, & des pierres arborisées au *Devens*. Les eaux minérales de cette Ville, connues des Anciens, avoient déjà perdu presque toute leur vertu du tems de Strabon, par le mélange des eaux doces, ou par quelque autre cause qui nous est inconnue. Lorsqu'on en faisoit usage, on les employoit pour les maladies de l'uréthere ».

» La brêche du terroir mérite un peu plus d'attention. Celle du Tolonet, à une lieue de la Ville, est fort belle ; c'est un fond jaune, mêlé de taches brunes & noires, qui font un joli effet. Celle de Beaurecueil paroit plus jaune, plus barriolée, plus belle ; mais en général, on peut dire qu'elle est de la même qualité. La brêche est un amas de cailloux irréguliers, collés les uns sur les autres, d'une maniere si unie, que les masses qui s'en forment ne sont pas veinées comme les marbres ordinaires, mais marquées de taches circonscrites & distinctes, qui laissent appercevoir la différence des cailloux ; au lieu que dans les marbres ordinaires, les veines se confondent & empiétent, pour ainsi dire, les unes sur les autres ».

» Cette espece de marbre est assez commune dans le Diocèse d'Aix, qui est tout compris dans la bande calcaire. Il y en a de verd, à une lieue de cette Ville, sur la montagne où est la Keirie. On en trouve dans le terroir de Lambesc, dont le fond est rouge, avec des taches jaunes & noires. Celui de Rousset, tantôt rouge & tantôt blanc, vaut beaucoup moins que celui de Tretz, qui a le fond jaune, mêlé de blanc, & coupé de lignes rouges. Il prend un assez beau poli, ainsi que celui de Candelon, au terroir de Brignoles : on en trouveroit d'assez beau près de Tourves, si l'on vouloit se donner la peine de creuser à une certaine profondeur. C'est une espece de brocatelle, variée de différentes couleurs, parmi lesquelles le rouge, le jaune & le blanc dominent. La couleur rouge qu'on apperçoit dans tous les marbres de ce pays-là, vient du fer répandu sur la terre ».

» A la Sainte-Baume, on en voit de petits morceaux dans la pierre même. La partie de la montagne, où l'on a creusé la grotte de la Magdeleine, est toute de marbre. Celui qu'on avoit com-

mencé d'exploiter au Plan d'Aups, au dessus de cette montagne, est d'un fond rouge, mêlé de taches jaunes & blanches, qui font un joli effet. Le marbre est très-commun à Nans & dans tout le voisinage; mais il est fort grossier dans tout le terroir de Saint-Maximin. On dit que les belles colonnes de Port-Or, d'un noir & d'un jaune fort vif, qui parent le Maître-Autel de l'Eglise de S. Maximin, ont été tirées d'une carriere qui se trouve au quartier nommé l'*Estendar*. Je puis assurer, dit l'Auteur, n'avoir rien vu de semblable, quoique j'aie parcouru, avec beaucoup de soin, un endroit ainsi nommé dans le terroir de cette Ville. Il faut qu'il y ait un autre quartier du même nom, qui m'est inconnu, & où cette carriere se trouve. Au reste, le marbre abonde en Provence; & si l'on vouloit s'en occuper, on en trouveroit qui orneroit nos maisons & nos Eglises aussi bien & à moins de frais, que celui qui nous vient de l'Etranger; ce seroit un avantage de plus pour le Pays ».

» Nous avons aussi beaucoup de granite, autre espece de pierre, d'une nature tout-à-fait différente de celle du marbre, & dont les Anciens faisoient un si grand usage pour les colonnades des Temples & des autres édifices publics. Il y en a de différentes couleurs dans la vallée de Vitrolles. Le plus singulier est couleur de rose & verd, avec une base crystaline, mêlée de quartz. Mais dans aucun Diocèse, cette pierre n'est aussi abondante que dans celui de Frejus, comme nous le dirons en son lieu ».

» Quant aux métaux, ils sont communs dans la bande schiteuse, & rares dans la calcaire. Cependant on prétend qu'il y a une mine de fer à Grambois, sur les côteaux; à Peyrolles & à la montagne de Candelon, près de Brignoles. On voit des indices de mine de plomb à Puypin, & d'autres indices de mine d'argent sur la montagne de Sainte-Victoire, tout près d'une mine d'ocre. On trouve, dans cette même bande, beaucoup de charbon de terre, appellé *houille* dans les Provinces septentrionales du Royaume. C'est une matiere fossile, noire, bitumineuse, & par conséquent combustible, & propre aux Forges & aux Fabriques où le feu est nécessaire. Cela seul doit rendre le charbon de terre précieux dans notre Province, où le bois est rare, & où il en faudroit beaucoup pour les Fabriques de savon, les Verreries, la Filature des soies, la Distillation des vins & les moulins à huile, sans compter la consommation qui s'en fait dans les fours à chaux. On croit d'ailleurs que les cendres de charbon de terre peuvent servir d'engrais, c'est une expérience à faire. Il est certain que dans le Languedoc, elles en fournissent un excellent, quand elles sont mêlées avec la chaux vive. Ce mélange peut encore servir à former un bon ciment, qui a la propriété de se consolider dans l'eau & de devenir, en peu d'années, plus dur que les pierres, auxquelles il sert de liaison. Ces avantages méritent qu'on cherche ce fossile qui n'est pas rare en Provence. On en trouve en plusieurs endroits du Diocèse d'Aix, à Mimet, Fuveau, Greasque, Puipin, Auriol, Beleodenes, Saint-Zacharie, & dans tous les environs; car le filon s'étend fort loin. Comme le jais est un bitume fossile, qui tient de la nature du charbon de terre, on en découvre tout auprès de celui-ci; à Peynier, par exemple, à Mazauques, & à Candelon, quartier de Brignoles. Ces indications ne dispensent pas des expériences que ces fossiles exigent pour connoître les avantages qu'on en peut retirer ».

DU POITOU, *le 6 Février.*

Lettre de M. Picoron, *Subdélégué à Saint-Maixent, à M.* Jouyneau-Dessoges, *Rédacteur des Affiches de cette Province, & insérée dans ces Feuilles.*

» Tout Citoyen dont les talens sont reconnus utiles, se fait non-seulement un plaisir, mais encore un devoir de communiquer au Public les observations qui peuvent intéresser la fortune des Particuliers, & sur tout celle des Laboureurs, hommes si essentiels à l'Etat. Tels sont, Mr, les sentimens du sieur Texier, digne Eleve de l'Ecole Royale Vétérinaire de Lyon, breveté par le Roi, établi à Saint-Maixent, & dont vous avez déjà eu occasion plus d'une fois de publier dans vos Feuilles les sen-

vices qu'il rend, par ses connoissances & ses succès, aux Habitans du Poitou. Il voudroit bien sur-tout détruire les préjugés des Laboureurs, qui, non-seulement dans leurs maladies & celles des personnes de leurs familles, mais encore dans celles de leurs bestiaux, n'ont recours aux gens de l'Art, aux hommes instruits, qu'à la derniere extrêmité. Un exemple nouveau d'un événement arrivé dans le cours de l'année derniere, ne le prouve malheureusement que trop sensiblement : le voici. Il regna pendant les mois de Mai & de Juin, dans les Paroisses de Thorigné, Sainte Blandine, Mougon, Chavagné, Brelon, & autres adjacentes, parmi les bestiaux, une fievre que le Sr. Texier a désignée sous le nom de fievre putride - épizootique, attendu que dès qu'une bête, fût-elle dans les pâcages ou dans l'écurie, en étoit attaquée, toutes les autres qui étoient avec elle éprouvoient le même sort. Il a attribué cette maladie qui devint générale dans le canton, & dont cependant les Intéressés parloient à peine, aux pluies d'Avril & des premiers jours de Mai, & à la chaleur excessive qui leur succéda immédiatement, & qui dura jusqu'à la fin de Juin. Il donne encore pour une cause secondaire, les chenilles qui devinrent si communes dans le même tems, & que les vents répandirent sur tous les pâturages. Les symptômes de cette maladie étoient un poulx accéleré, irrégulier, peu élevé ; une chaleur considérable, beaucoup de sécheresse dans la bouche ; la tête pesante & un peu penchée ; une inapétence pour toutes sortes d'alimens ; les yeux tristes, larmoyans & gonflés ; la peau seche & froide sans transpiration ; les urines claires comme dans l'état naturel ; les excrémens fétides. Au second degré de la maladie, il leur survenoit une diarrhée qui les enlevoit en peu de tems, si on ne les secouroit. Ils avoient l'habitude constante de se tenir debout, la marche chancelante, sur-tout dans le train de derriere, qui paroissoit avoir plus de foiblesse. Les extrêmités postérieures étoient gorgées ; l'haleine étoit puante quand le mal étoit au troisieme degré. Dans quelques animaux, le miasme putride faisoit en peu de tems un progrès considérable ».

» Tels étoient les symptômes de cette maladie. Le sieur Texier, de qui je tiens ces détails, s'empressa, dès qu'il en eût connoissance, de porter des secours aux bestiaux qui s'en trouvoient attaqués. Je vais le laisser parler lui-même dans le récit du traitement qu'il a employé. » J'ai, dit-il, employé, les tempérans, » les antiputrides, les laxatifs, & j'ai » appliqué les setons au poitrail & au » cou, si je voyois les yeux extrême- » ment gonflés. Le seton étoit appliqué » au poitrail, pour établir une suppu- » ration louable ; & quand les organes » étoient un peu affoiblis, je mettois » les bestiaux à l'eau blanche, avec du » son de froment, un peu salée, les » tenant à une rigoureuse diete (fléau » des préjugés des gens de la Campa- » gne). S'ils étoient constipés, je leur » donnois un breuvage ou un bol, com- » posé de six gros de sel de nitre, deux » gros de camphre, une once de quin- » quina, & une once de crême de tar- » tre. Dans les animaux où la fievre ne » faisoit pas tant de ravages, & où la » nature étoit si courageuse qu'elle fai- » soit esperer qu'elle triompheroit pour » ainsi dire du mal, je me contentois de » leur donner de l'eau blanchie avec du » son de froment, saturée de sel marin, » avec des frictions seches sur le corps, » pour rappeller la transpiration. Aux » bestiaux les plus molestés, j'ai admi- » ministré des breuvages laxatifs, com- » posés d'une décoction de casse en bâ- » ton, une livre sur quatre pintes d'eau ; » ce qui procuroit cinq à six breuvages, » dans chacun desquels je mêlois six gros » de sel d'epsom ; je faisois prendre ce » breuvage le matin & le soir. Je suis » parvenu, par ces remedes, à guérir » radicalement cent soixante - six ani- » maux ; & dans les différentes Parois- » ses que j'ai désignées, il en est mort » au moins quatre - vingt - quinze, ou » pour les avoir fait toujours manger, » ou faute de secours, ou pour avoir » réclamé ces secours trop tard. C'est » sur-tout aux gens de la Campagne » que l'on peut appliquer en tant de » circonstances, le proverbe, *après la* » *mort le Médecin* ».

» Tels sont les moyens employés par le sieur Texier. Il m'a proposé de vous engager de les rendre publics par la voie

de vos Feuilles, afin que d'après leur succès, on puisse les adopter, si une maladie de l'espece de celle qu'il a traitée, venoit dans d'autres tems à attaquer les bestiaux dans quelques parties de la Province ou même dans d'autres pays ».

» Je dois encore vous faire part, qu'au mois de Mai 1779, le sieur Texier a fait chez le nommé Poupard, Fermier de la Vergne, en la Paroisse d'Exireuil, Election de Saint Maixent, l'opération de la taille sur un bourriquet de 25 ans, à qui il a extrait un calcul ou pierre du volume d'un œuf, pesant quatorze gros & demi. Cette opération s'est faite avec tout le succès possible, & le bourriquet s'est ensuite bien porté, &c. ».

DE NANTES, *le 16 Février.*

Entre quatorze navires qui sont entrés depuis peu dans ce Port, on compte, 1°. la *Nostra-Signora de Chagas & Saint-Jean*, de 100 tonneaux, venant de Lisbonne, chargée d'huile d'olive, figues, oranges, citrons, riz, amandes, raisins, morue seche, bois de Brésil, & cuirs en poil; 2°. la *Sally*, de 70 tonneaux, venant de Rhode-Island, avec tabac en feuilles, bois de teinture jaune, bois de Campêche & de Gayac; 3°. l'*Actif*, de 50 tonneaux, venant de Boston, chargé de potasse & de tabac en feuilles.

D'AMIENS, *le 17 Février.*

Observations sur la situation des Communes, & leurs effets.

» Tous ceux qui se sont occupés de l'état de notre Agriculture, ont remarqué que la surface des friches est desséchée, endurcie par les vents & par le soleil, couverte à peine de quelques plantes épuisées qui se remplacent lentement par les rejets de leurs racines; la terre tapissée, presque par-tout, d'une mousse parasite qui dévore toutes les jeunes pousses, est inaccessible à tous les agens de la végétation. »

» Les plantes dévorées presqu'en naissant par les bestiaux, sans cesse foulées sous leurs pieds, toujours environnées d'une mousse vorace, n'ont ni le temps ni la force de produire des semences. »

» Les pâtures humides ou marais, se dégradent par la fange ou les eaux croupissantes, & ne produisent que des joncs, des roseaux, ou quelques herbes aigres & mal saines. »

» Les animaux élevés dans ces pâtures; sont mal conformés, d'une mauvaise santé, souvent s'y estropient, & y périssent; les alimens que nous en tirons, tels que la viande, le lait, le beurre & le fromage, sont d'une saveur désagréable. »

» Ces cloaques immenses, dont l'infection répand des maladies sans nombre, deviendroient entre les mains des Particuliers, des prés fertiles, des jardinages précieux, s'ils étoient desséchés; l'air deviendroit salubre, ils occuperoient un grand nombre de Cultivateurs, tandis que ces terreins ne produisent que des maux, de la misere, & la désertion des habitans. Les vices nombreux de leur état actuel feroient presque désirer que ces fonds n'existassent pas, puisque leur maniere d'exister est dangereuse, & qu'il en résulte beaucoup moins d'avantages que d'inconvéniens. »

» Au surplus, tous ces maux résultent principalement de la co-propriété ou jouissance commune que l'expérience prouve être destructive de la chose même; chacun veut jouir le plus & le plutôt qu'il peut, & voulant gagner les autres de vitesse, tout est détruit en naissant. »

» Il ne se fait aucune réparation, aucun entretien, aucune amélioration; ainsi ces biens sont pillés, dégradés, dévastés; la pâture seche, se convertit en friches arides, les prairies humides en marais fangeux, le plus beau bois en une bruyere où l'on ne trouve que quelques ronces & quelques épines. »

» Si l'on s'arrête sur ces détails, c'est que les fonds de cette espece sont en trop grande quantité pour que l'emploi qui en est fait puisse être indifférent; une portion si considérable des terres du Royaume a une influence essentielle sur les facultés des Citoyens & sur la population. »

» L'état où ces pâturages sont réduits, est encore préjudiciable à la subsistance & à la multiplication des bes-

tiaux, en rendant leur nourriture moins saine, & en les exposant à des maladies & à des dangers fréquens ; l'herbe flétrie est trop courte, & fatigue l'animal plus qu'elle ne le nourrit ; enduite de la salive d'un animal mal sain, elle communique la maladie aux autres. »

» Dans les marais, les bestiaux sont continuellement dans la vase & dans les eaux croupissantes ; s'ils changent de place, chaque pas est un travail pour sortir de la fange ; ils trouvent à chaque instant des fossés à demi comblés, des fondrieres couvertes d'herbes, & que rien n'annonce ; ils y tombent souvent, ils en sortent estropiés, s'ils n'y périssent pas. La nourriture qu'ils y prennent ne consiste qu'en mauvaises herbes chargées pendant la nuit & pendant les deux tiers du jour, de vapeurs nuisibles, fréquemment couvertes d'insectes venimeux, & presque toujours de leurs œufs, ou des autres dépôts qu'ils y laissent ; de sorte qu'on voit un grand nombre des bestiaux qu'on met dans les marais devenir languissans, souvent même enflés par l'action des différens poisons qui sont mêlés à leur nourriture. »

» Il n'est donc que trop évident que l'état actuel des Communes & des terres vaines & vagues servant à la pâture, apporte le plus grand préjudice à la conservation de bestiaux & à leur multiplication, tandis qu'il seroit si facile de les mettre dans une valeur réelle, & qui deviendroit pour l'Etat & pour les Particuliers, la source intarissable des plus grands avantages. On peut même ajouter que les changemens survenus dans nos mœurs & dans nos besoins, dans nos connoissances, dans la population & dans l'Agriculture, imposent aujourd'hui la nécessité absolue de livrer ces biens à l'Agriculture, afin d'en tirer le produit dont ils sont susceptibles. »

Extrait des Affiches de Picardie.

DE PARIS, *le 27 Février.*

Arrêt de la Cour des Monnoies, du 15 Février 1781, qui ordonne qu'il sera informé contre les Auteurs des faux bruits d'une refonte prochaine des pieces de *Deux Sous*, ou d'une diminution sur la valeur d'icelles ; qu'en exécution de l'Edit du mois d'Octobre 1738, lesdites pieces continueront d'avoir cours pour leur valeur entiere ; fait défenses de donner ou recevoir, sous quelque prétexte que ce puisse être, les pieces de Deux Sous, pour une moindre valeur que celle portée par l'Edit susdaté, lorsqu'il paroitra de l'un ou de l'autre côté des vestiges de l'empreinte qu'elles ont reçue, à peine contre les Contrevenants d'être poursuivis extraordinairement, & punis comme Billonneurs, suivant la rigueur des Ordonnances.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

ANNONCE de Livre.

Principes de Géographie à la portée des Enfans & à l'usage des Eleves de l'Institution de la jeune Noblesse. A Paris, chez l'Auteur, à l'Institution de la jeune Noblesse, au bout des Champs Elisées, attenant à la grille de Chaillot, & chez Belin, Libraire, rue Saint-Jacques.

II.

Marchandises arrivées à Paris.

Depuis le 20 jusques & compris le 31 Janvier, il est arrivé à la Douane 9 futailles 41960 liv. de sucre, & 3 barriques de sucre terré, 2 balles de café, 7600 livres de cacao, 5 pipes & 20170 livres d'huile d'olive, 70 tonnes & 58 barriques d'huile de navette, &c.

Les eaux de-vie dont les droits ont été acquittés au Bureau général des Aides, depuis le 20 Janvier, jusques & compris le 2 Février, se montent à 117 pipes & 7 quartauts.

III.

CENTENAIRE.

Georges Bocquet, né dans la Paroisse d'Ourville, est mort à Vallemont en Normandie, âgé de 106 ans, sans avoir eu d'autre infirmité dans sa vieillesse qu'une cecité qui a précédé sa mort de quelques années.

FAUTES à corriger dans la derniere Gazette.

P. 135, col. 2, lig. 13 : *les divers*, lis. *des divers*. *Ibid.* lig. 19 : *prale*, lis. *parles*.

I V.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 28 Février 1781.

Or de Portug. à . .	740 l.	f.	marc.
Du Mexique à . . .	732		
Du Pérou à	724		
Les guinées à . . .	738		
Ducats à	99		once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	103		
Or à 20 karats à . .	86		
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	10	marc.
Iaem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10	
Piastres à	49		

V.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 24 Février 1781 au Mercredi 28 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 17, 18, 19 à 20 l.; le seigle, de 11 à 12 livres; l'orge, de 11 à 12 l. Le froment à la Grève, de 18, 19, 20 à 21 l.; le seigle, 12 livres; l'orge, 11 à 12 livres *le septier*. Farine blanche à la Halle, de 36, 38, 40 à 41 liv.; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 28, 30 à 34 liv. *le sac* pesant 325 liv.

V I.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 24 Fév. 1781 au Mercredi 28 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 livres; *id.* à la Grève, de 18, 19, 20 à 21 liv. *le septier*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 23 Février 1781, de 46 à 38 liv.; *id.* nouveau, de 42 a 44; le cent de paille de o à o liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 43 à 44 liv.; *id.* nouv., 41 à 42; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 18 à 19; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 39 à 40; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 36 à 37; le cent de paille, de 17 à 20; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 34 à 36 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	
	PAIEMENT DU SAMEDI 24 FÉVRIER 1781.		
8.	M. Despeignes	Samedi	N.
5.	M. Cauchy	Samedi	M.
6.	M. Caron	Samedi	M.
16.	M. Le Noir.	Samedi	M.
9.	M. de la Rue	Samedi	M.
	PAIEMENT DU LUNDI 26.		
23.	M. Masson.	Lundi.	M.
26.	M. de la Motte	Lundi	M.
29.	M. Certain	Lundi.	M.
28.	M. Creuzé.	Lundi.	M.
	PAIEMENT DU MARDI 27.		
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	t. l.
13.	M. Marsollier	Mardi	P.
15.	M. Defays	Mardi	P.
25.	M. Vieillard	Mardi	P.
24.	M. Desplasses.	Mardi	P.
Idem.	Gouvernemens.	t. l.	*Six premiers mois*

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES

CHANGES du 27 Février 1781.

Amsterdam, ...	52 ½	Cadix, ...	
Londres, ...	30 9 16e.	Livourne, ...	
Hambourg, ...	188 ¼	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Rois.* . .	½ p.

DU MARDI 27 *Février* 1781.

1780.	Lot. Roy. .	1165 l.	1785 . . . . .
1781.	*Primes.*		1786 . . . . .
1782	. . . . .		1787 . . . . .
1783	. . . . .		1788 . . . . .
1784	. . . . .		1789 . . . . .

Fév. 1781.		*Du* 24.	*Du* 26.	*Du*
Comp. des Indes.	Actions	1937 ½ 35 . .	1932 ½ 37 35	1932 ½
	D° 16/25	1260	1260	1250 . .
	D° 8es	. . . . .	. . . . .	250 . .
	D° 25es	. . . . .	. . . . .	80 . .
	Empr. d'Oct.	399	399 398. . .	396 97
Rescriptions.		8 ¾ 8 ¼ 8 ½	8 ½ 9 8 ½ p.	9 9 ¼
Bil. des Ferm.		. . . . .	. . . . .	. . . . .
Contr. à 4 p. %				
1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 liv. pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau du Journal général de France, Affiches, actuellement rue Neuve S. Augustin, près de la rue de Richelieu, à l'Hôtel de Croissy. On s'abonne aussi au même Bureau au Journal d'Agriculture, Commerce, &c.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 10 Mars.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, *le 17 Janvier.*

CETTE Capitale a souffert pendant plusieurs jours une telle disette d'eau, que les Habitans n'ont pu s'en procurer qu'en l'achetant un prix excessif; on a même craint qu'il n'en résultât de fâcheuses maladies.

ITALIE.

DE TRIESTE, *le 26 Janvier.*

Les Actionnaires de la Chambre d'Assurance, établie ici il y a deux ans, devant son institution & ses succès au Comte de Zinzendorff & Pottendorf, Gouverneur de cette Ville, ont voulu lui donner une marque publique de leur reconnoissance. Ayant obtenu de ce Seigneur la permission de le faire peindre, ils ont placé son portrait dans une salle d'Assemblée, afin d'avoir toujours sous les yeux, l'image de celui qui n'a rien épargné pour consolider un établissement si avantageux au Commerce.

DE MILAN, *le 28 Janvier.*

On a publié dans cette Ville un Edit rendu le 29 Décembre dernier, par lequel il est ordonné de faire plomber à l'avenir, toutes les marchandises de soie ou de filoselle, venant de l'Etranger.

On parle ici beaucoup d'un projet qui, dit-on, aura bientôt lieu. Il s'agit de tirer parti des personnes condamnées à une prison perpétuelle. Suivant le nouveau plan, on les transferera à la Forteresse Royale pour les y occuper de différens travaux utiles à l'Etat & à la Société.

On vient de supprimer dans ce Gouvernement trois Maisons de Freres-Mineurs-Conventuels; l'une dans le Cremonois, la seconde à Lodigiano, & l'autre à Gratta-Foglio, à peu de distance de cette Capitale.

DE ROME, *le 31 Janvier.*

Un incendie dont on ne s'apperçut que lorsque le feu avoit fait de grands progrès, consuma, le 29 de ce mois, le théatre *de Torre di Nona.* Les prompts secours qu'on y apporta ne purent arrêter la violence des flammes. Ce théatre fut entierement détruit; on ne sauva qu'une partie assez considérable des effets du garde-meuble. Heureusement cet accident n'a coûté la vie à personne. La destruction de ce théatre a causé au bas-Peuple beaucoup de chagrin, parce que c'étoit celui qu'il fréquentoit le plus. Il ne peut esperer d'en voir sitôt le rétablissement, car on évalue la reconstruction de ce bâtiment à 100,000 écus Romains, & les Propriétaires ne sont guères en état de faire une pa-

reille avance, si le Gouvernement ne les aide.

ANGLETERRE.

De Londres, le 19 Février.

La disette des Matelots est si grande qu'on ne peut s'en procurer même à prix d'argent. Un Armateur Corsaire, qui est sur le point de descendre la Tamise, a été obligé de donner 20 guinées à chacun de dix Matelots qu'il a engagés. Malgré un si fort engagement, il a bien de la peine à completter son Equipage.

Nous avons reçu des dépêches de la côte d'Afrique, qui nous apprennent que plusieurs bâtimens des Ports de Londres & de Liverpool achetent tous les Esclaves qu'ils peuvent se procurer, à l'effet de les transporter dans les Colonies, pour remplacer ceux qui y ont péri lors du dernier ouragan.

Les premieres cargaisons de riz & d'indigo, expédiées de la Caroline depuis le commencement de la rebellion, ont été débarquées, il y a peu de jours sur le Quai de la Douane. On se flatte de voir bientôt baisser le prix de ces marchandises.

La guerre que nous venons de déclarer aux Hollandois a fait hausser les épiceries de plus de 40 pour cent. On espere cependant que les Monopoleurs ne jouiront pas long tems de cette circonstance, vu que les forces supérieures que nous prétendons avoir dans les Indes Orientales, ne manqueront pas de ramener l'abondance de ces denrées dans nos marchés.

Une Lettre de la Jamaïque, en date du 14 Décembre, porte » que le dé-
» sastre qu'ont éprouvé les Comtés de
» Westmoreland & Hanover, se fera
» sentir plus cruellement & plus long-
» tems qu'on ne l'av : d'abord imagine;
» qu'on y manque de navires de toutes
» les especes; que le fret pour l'Angle-
» terre est à un prix si excessif qu'il est
» sans exemple; que l'assurance de cette
» Isle à la Caroline, quoique ce ne soit
» qu'un passage de 16 à 18 jours, est à
» 42 pour cent; enfin que la situation ac-
» tuelle des affaires de cette Isle a ré-
» duit les Habitans les plus opulents à
» des extrêmités inconnues jusqu'à cette
» époque »

Nous avons eu ces jours derniers un tems orageux, qui a occasionné beaucoup d'accidens sur mer. On nous écrit de Déal, que plusieurs bâtimens de la Compagnie des Indes Orientales ont disparu, & qu'il y en a un grand nombre d'autres qui ont considérablement souffert. Une Lettre de Hull fait mention de six Corsaires sortis de Dunkerque, pour croiser sur cette côte, & d'un gros bâtiment pris à quatre pas de Scarborough, ainsi que de trois autres prises faites dans la Rade de Lynn. Une frégate Françoise s'est emparée de trois bâtimens, dont un Corsaire de Liverpool, qu'elle a conduits à Brest avec 170 Prisonniers. Un Corsaire de la même Nation a capturé & mené à Morlaix le navire la *Hoppe*, qui alloit de Liverpool à la Barbade. Nous avons aussi perdu les Corsaires le *Rachell*, de Jersey, & la *Lætitia*, de Glascow, dont le premier a été conduit à Saint-Malo, & le second à Dunkerque.

A la suite d'un Grand Conseil tenu le 16 de ce mois & où le Roi a assisté, il a été résolu, que les navires Hollandois, pris avant le 22 Décembre dernier, seroient remis en liberté.

Ce ne sera plus en cuivre qu'on doublera maintenant les vaisseaux, mais en étain. On a reconnu que ce dernier métal porte moins de préjudice au bois que le cuivre, & qu'il facilite autant la rapidité de la marche.

Des Lettres de Bombay rapportent que les deux Mers de l'Inde ont été infestées par des Pirates qui, sans avoir un pavillon déterminé, ont arrêté & pillé tous les bâtimens quelconques qui se sont trouvés à leur portée.

HOLLANDE.

De la Haye, le 22 Février.

On a commencé à sauver les marchandises du bâtiment Anglois le *Général Barker*, de la Compagnie des Indes, qui est venu échouer sur nos côtes, comme on l'a dit dans le dernier Ordinaire. La cargaison de ce navire consiste en 19500 pieces de Guinées, 12870 pieces *dito* fines, 4170 *dito*, 1120 *dito* de Salempou-

ris, 800 *dito* de Myftner, 4110 *dito* fines, 2300 pieces de Moris, 360 *dito* fines, 280 *dito* fuperfines, 1940 pieces de Betilles, 2230 pieces de Conjey, 880 pieces de Paliacate, 500 pieces de Crigi-nal, 300 pieces d'Unis, 800 pieces de Mouch, & 340 pieces de Mouffelines. Les marchandifes prohibées confiftent en 6360 pieces de Guinées bleu, 480 pieces de Salempouris bleu, 480 pieces de Socrotons bleu, 5600 pieces de Romans-Mafulip bleu, 160 *dito* rouges, 700 pieces de Chitze-Moris, 1000 *dito* fines, 200 pieces de Baftas, 200 *dito* fuperfin, 1200 pieces Jeeper, 60 pieces Betilles à fleur; 130 pieces de Doreas fine, 7960 pieces Mouch bleu, ainfi que plufieurs articles appartenants à des Particuliers.

D'AMSTERDAM, *le* 24 *Février.*

On a publié, par ordre du College d'Amirauté de cette Ville, une notification portant » que chaque Matelot » qui fe dévouera au fervice de ce Col» lege, recevra une prime de 75 flo» rins, dès qu'il fera rendu à bord dans » un Equipage convenable. Le College » promet, en outre, à quiconque pro» curera à la Marine de l'Etat trois Ma» telots, l'un un peu expérimenté & » bien conftitué, l'autre habile, & le » troifieme jeune encore & commen» çant, une récompenfe de 25 ducats, » y compris les primes ».

I I.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE BORDEAUX, *le* 21 *Février.*

Au Rédacteur. » L'Académie de cette Ville avoit annoncé dans fon Programme du 25 Août dernier, que n'ayant reçu aucune Piece qui eût pu mériter fon attention ni fes fuffrages, fur les deux queftions concernant les *moulins à eau*, qu'elle avoit propofées pour fujet d'un Prix, elle avoit réfervé ce Prix & abandonné ce fujet ».

» Un Pfeudonyme, fous le nom d'*Agrophile*, lui ayant fait demander depuis, par une Lettre du 15 Septembre, dont elle n'a pu s'occuper que lorfqu'elle a repris fes Séances, comment après cette annonce, elle en agiroit à l'égard d'un Mémoire qu'il étoit aujourd'hui en etat de pouvoir lui envoyer fur ces queftions, elle a fenti renaitre en elle l'efpoir dont elle avoit cru ne pouvoir plus fe flatter de voir enfin ce fujet important traité d'une maniere qui pût remplir les vues d'utilité qui le lui avoient fait choifir ».

» Cédant à cet efpoir, ainfi qu'au devoir qu'elle fe fera toujours d'accueillir avec empreffement tout ce qui peut avoir pour but d'étendre la fphere des connoiffances humaines, ou de contribuer à la perfection des Arts, elle a penfé que les offres de l'Anonyme lui fourniffoient l'occafion de rouvrir fur ce même fujet, la carriere qu'elle s'étoit vue à regret obligée de fermer. Il conviendra fans doute lui-même qu'il ne feroit pas jufte de priver de l'avantage de pouvoir concourir avec lui, tout autre Auteur, qui pourroit encore vouloir prétendre à la même couronne ».

» Cette Compagnie annonce donc à préfent qu'elle foumet de nouveau ces deux queftions aux recherches des Sçavans, & qu'elle les repropofe pour le prix qu'elle y avoit d'abord deftiné ».

» Je dois, Mr, en rappeller ici les termes. » 1°. Que le eft la loi hydraulique, » qui en fixant la hauteur d'eau néceffaire » pour le jeu des moulins, préferve» veroit les fonds riverains d'inondation; » & s'il n'exifte point de loi pareille, » qui puiffe être générale, & s'appli» quer à toutes les différentes efpeces » de moulins à eau, placés fur quel» que riviere que ce foit, quelles font » les loix particulieres qui convien» droient à chaque efpece? » 2°. Les » circonftances du poids de l'eau, de » fon volume & de fa pente étant don» nées, de quelle efpece doit être un » moulin pour produire le plus grand » effet? ».

» L'Académie prévient cependant que quoiqu'elle demande qu'on traite également ces deux queftions, & qu'elle ait à fouhaiter qu'on répandit fur l'une & fur l'autre, les lumieres dont le befoin fe fait tous les jours fentir, elle fe déterminera volontiers à adjuger le Prix à celui des Concurrens qui s'étant plus

particulierement occupé de la derniere, se trouvera du moins en avoir résolu le problême de la maniere la plus satisfaisante ».

» Elle fera la distribution de ce Prix le 25 Août 1782, si cette fois-ci, elle se trouve plus heureuse dans les Ouvrages qui lui seront envoyés pour le concours. Les conditions qu'elle impose aux Auteurs, sont toujours les mêmes qu'elle a prescrites dans son Programme. *Signé*, DE LAMONTAGNE, Conseiller au Parlement, & Secretaire Perpétuel de l'Académie ».

DE LOUDUN, *le 25 Février.*

Suite de la Lettre de M. Dumoustier de la Fond, &c. à M. Jouyneau Desloges, sur le Pays Loudunois. Extrait des Affiches du Poitou.

» Ce qui pourroit être pour le Loudunois une véritable source d'avance, ce seroit la culture des mûriers, qui n'exige qu'une très-foible dépense. Il n'y a presque pas de Paysans dans la campagne, qui ne puisse placer quelques-uns de ces arbres dans sa cour, dans son jardin, au devant de sa maison, & qui ne puisse élever quelques vers à soie. Si l'on pouvoit généralement introduire cette industrie dans le Pays, cet objet seroit seul capable de payer les impositions de chaque Village. C'est à tort qu'on s'imagine que cet insecte est difficile à élever. Pendant les six ans que j'ai été en Garnison à Grenoble, j'ai suivi chaque année les soins de l'éducation de cet animal précieux, & j'ai observé qu'il ne s'y trouvoit pas tous les inconvèniens que les préjugés annoncent. J'ai vu même les Particuliers exposer quelques-uns de ces vers sur des palissades de mûriers, sans que le mauvais tems ait été contraire à leur existence, quoiqu'il fit beaucoup de pluie & même de l'orage. Ces insectes ne cherchoient point alors à se cacher sous les feuilles, mais ils restoient immobiles. Lorsque le beau tems revenoit, ils reprenoient leurs premiers mouvemens & se mettoient à manger. Plusieurs cependant mouroient, ne sçachant pas quitter leur place pour passer sur d'autres feuilles. Leur mue étoit seulement plus longue qu'elle ne l'est ordinairement dans les lieux couverts. Le mûrier vient assez bien dans toutes sortes de terreins. Une terre maigre & froide n'est pas cependant favorable à son accroissement. Au surplus, il y a déjà eu dans vos Feuilles de bonnes observations sur les mûriers & les vers à soie, de la part de M. Dubet & de M. de Scevole; j'y renvoie aussi ».

» Il regne dans le Loudunois un abus qui me paroit bien contraire à la fructification des terres. C'est l'habitude qu'ont les Paysans de laisser pourrir les feuilles de noyer après en avoir abattu les noix. Etant à Strasbourg, j'en fis laisser sous un de ces arbres, & je les fis ôter de dessous un autre qui étoit à côté. Le champ ensemencé de froment, & engraissé par ce fumier, produisit beaucoup moins que celui où il n'en avoit pas été mis. Apparemment que les feuilles de noyer laissent un mauvais suc sur le terrein qui les pourrit ».

» En écrivant pour mes Compatriotes, j'ai pour but de les éclairer sur leurs propres intérêts. Les Loudunois ne peuvent se dissimuler que le bois de chauffage commence à manquer dans le pays. Cette rareté vient sans doute de ce que long-tems avant les Réglemens qui ont été faits, concernant la conservation des bois, on en a fait couper beaucoup pour mettre le terrein qu'ils occupoient, en bleds, vignes, prés, &c. Ce qui peut être une des raisons probantes qu'il y avoit réellement autrefois plus de bois qu'il n'y en a aujourd'hui, c'est le prix qu'on le vendoit anciennement. J'ai vu dans un ancien Mémoire de 1372, qu'un nommé *Jean Fromenteau en vendit à Joachim Dumoustier, Prud'homme de la Ville de Loudun* (dans ce tems, le titre de Prud'homme étoit donné à un Citoyen notable que l'on choisissoit pour asseoir les impôts avec justice) *quatorze charges de gros bois de chêne pour un* tiers de franc, *chaque charge attelée de deux gros bœufs*. Ces *quatorze charges* peuvent être évaluées aisément à *vingt quatre riortées* d'aujourd'hui. Chaque riortée coûte maintenant 7 liv. Si on compare ce prix avec le prix ancien que l'on peut évaluer pour chaque riortée à 5 s., c'est comme de 7 à 28. Cette différence provient donc de la rareté du bois, dont le prix augmen-

tera encore de plus en plus, si on ne prend pas des moyens pour prévenir la disette dont on est menacé par-tout ».

La suite à un autre Ordinaire.

DE DUNKERQUE, *le 23 Février.*

Les Corsaires l'*Alliance* & le *Sans-Peur*, arrivés ici le 19 & le 21, se sont emparés, l'un de 4 bâtimens chargés de diverses marchandises, dont un brigantin de 100 tonneaux, qu'il a amené avec lui; l'autre, du Corsaire le *Ranger*, ci-devant la *Dame Wasington*, de ce Port, à bord duquel il avoit mis l'Equipage d'une autre prise qui faisoit eau, & qu'il a été obligé d'abandonner.

DE PARIS, *le 4 Mars.*

Pendant le cours de l'année derniere, on a compté en cette Ville, 19617 naissances, dont 10071 garçons & 9546 filles, 5143 mariages & 21094 morts, dont 11452 hommes & 9642 femmes. Enfans trouvés 5568, 2850 garçons & 2718 filles; Professions Religieuses 99, 65 en hommes & 34 en filles. Il résulte de cet état que le nombre des baptêmes de 1780 est moindre de 997, que celui de l'année 1779; que celui des mariages est aussi diminué de 65; que celui des morts est augmenté de 2035; celui des enfans-trouvés, diminué de 1076; & celui des Professions Religieuses, augmenté de 6.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

ANNONCE de Livre.

Histoire de la France Méridionale, ou Recherches sur la Minéralogie du Vivarais, du Viennois, du Valentinois, du Forez, de l'Auvergne, du Velai, de l'Uségeois, du Comtat Venaissin, de la Provence, des Diocèses de Nismes, Montpellier, Agde, &c. Sur la Physique de la Mer Méditerranée, sur les Météores, les Arbres, les Animaux, l'Homme & la Femme de ces Contrées. Avec cinq planches doubles par volume & une Carte Géographique des trois Regnes. Par M. l'Abbé Giraud-Soulavie. De l'Imprimerie de Belles, à Nismes, & se vend à Paris, Hôtel de Venise, Cloître Saint-Benoît; & chez J. Fr. Quillau, Libraire, rue Christine, au Magasin Littéraire; Mérigot l'aîné, Quai des Augustins, près le Pont-Neuf; & Belin, rue Saint Jacques.

L'Auteur avant de nous mettre sous les yeux les tableaux physiques des contrées méridionales du Royaume, qu'il a parcourues, examine quelle est la véritable division du sol de la France. Ce qui fait le sujet d'un Discours préliminaire qu'il faut lire avec soin, parce qu'il donne une idée nette de tout le plan de ce grand Ouvrage. Nous allons présenter ici le précis de ce Discours d'après les propres expressions de M. l'Abbé Giraud-Soulavie; il ne peut avoir de meilleur Interprête que lui-même.

Le partage physique de la France est bien différent du partage politique en Diocèses, en Généralités ou en Gouvernemens. Le hasard ou divers événemens occasionnerent ces divisions arbitraires dans l'établissement desquelles la nature ne fut jamais consultée. Le partage véritable & naturel de la Physique de ce grand Royaume, est fondé sur des principes plus relevés. Quatre grands Gouvernemens ou quatre Provinces naturelles, dont les limites furent placées par la nature même, font tout le systême de cette division. Ces Départemens sont les quatre contrées arrosées par les eaux qui forment nos quatre grands fleuves, le Rhône, la Seine, la Loire & la Garonne. Les limites qui séparent les eaux d'un fleuve d'avec celles du fleuve voisin, sont des chaines de montagnes, qui entourant chaque Département, forment quatre especes de bassins immenses; & c'est depuis le fond de ce bassin, qui verse ses eaux dans les mers, jusques aux sommets de ses parois, que se trouvent les monumens les plus importans des époques passées du monde physique, les restes de l'incendie des montagnes, les preuves de la formation des zones calcaire & granitique, & de toutes les substances minérales & fossiles qu'elles contiennent.

Le Rhône qui baigne les contrées qui ont fait l'objet des recherches de M. l'Abbé Giraud-Soulavie, est le fleuve le plus puissant & le plus rapide de la France. Il a laissé de toutes parts des monumens affreux de ses ravages.

Depuis le niveau du Bas-Rhône jusqu'au sommet des montagnes sur lesquelles on trouve les sources diverses des rivieres qui nourrissent ce grand fleuve, les regnes calcaire, granitique & volcanisé paroissent *superposés* les uns sur les autres. Formant trois contrées séparées, & leur existence étant de diverses dates, ils offrent chacun un monument des trois grandes époques du monde, & des révolutions qui ont suivi ces trois faits principaux.

La matiere calcaire est disposée ordinairement en forme de zone vers le pied des montagnes : par exemple, elle constitue en Vivarais une zone isolée où l'on trouve des montagnes élevées, des vallées profondes, des sources de plusieurs rivieres, des mines diverses & des fontaines. Outre l'*émersion* universelle des montagnes au dessus des eaux maritimes qui en submergerent toute la masse & qui y déposerent des témoignages authentiques de cet ancien séjour, on trouve encore dans cette zone trois bancs considérables horisontaux, superposés & de nature différente, qui composent tout le territoire calcaire, offrant trois grandes émersions distinctes & importantes de cette zone, au dessus du niveau des mers.

La carriere calcaire antérieure en existence, est un marbre vif, cassant, très-compacte, divisé par de larges & profonds sillons remplis de crystallisations spathiques, & ne contenant que rarement des restes d'anciens animaux marins pétrifiés, dont les analogues ne se trouvent plus dans nos mers actuelles. La seconde carriere calcaire, toujours posée immédiatement sur celle-ci, ou séparée seulement par quelques couches calcaires argilleuses, est moins compacte ; elle se convertit aisément en une matiere pulvérulante, ou en terre glaise. Le caractere distinctif des carrieres de cette nature, est de contenir des animaux marins pétrifiés, dont les semblables ne vivent plus dans les mers ; mais ils sont mêlangés dans cette même carriere avec d'autres coquillages pétrifiés, dont on trouve les semblables dans les mers actuelles. Enfin la pierre blanche calcaire, tendre, disposée en grands bancs dans les plaines basses arrosées par les fleuves, comme à Paris, dans le Bas-Dauphiné, à Cruas en Vivarais, à Saint-Paul Trois-Châteaux, à Nismes, à Montpellier, &c. toujours posée immédiatement sur l'une des deux carrieres précédentes, paroit être de formation postérieure, & l'une des pierres les plus récentes. Son caractere distinctif est de contenir des coquillages pétrifiés dont les analogues se trouvent dans les mers qui l'avoisinent.

L'existence & la distinction essentielle de ces trois carrieres principales, ne peuvent être combattues par aucun raisonnement. Il est constant qu'elles varient par leur position réciproque, par leur nature, par leur élévation respective au dessus du niveau des mers. Il n'est pas moins constant que les animaux pétrifiés qu'elles contiennent, varient entr'eux par l'étendue de bas en haut de leur domaine & par leur exclusion réciproque de quelqu'une des carrieres, puisque la seule mitoyenne les loge indistinctement dans son sein. Chacune de ces carrieres que l'Auteur appelle *carrieres calcaires primitives*, a souffert des dégradations singulieres depuis leur origine. Ces formations diverses serviront un jour a l'histoire chronologique de la Nature, & à déterminer les époques du monde physique.

L'aspect des montagnes granitiques n'est pas moins imposant que celui des précédentes. L'histoire de ces montagnes qui présentent par-tout les monumens les plus frappans & les plus expressifs des vicissitudes du Globe, présentera aussi des faits & des observations très-remarquables. C'est à travers ces masses vives & granitiques, & quelquefois à travers les couches calcaires que les feux souterreins projetterent au dehors des masses brûlées, des torrens de laves, des montagnes de matieres calcinées qui établirent un troisieme territoire posé sur l'un des deux précédens. L'histoire de ce nouveau regne méritoit aussi de fixer d'une maniere particuliere l'attention de l'Auteur. La variété étonnante des laves vomies sera l'objet de ses premieres re-

cherches ; elle le conduira jusqu'à la connoissance de la charpente intérieure d'une montagne volcanique, ensuite jusques à celle de son foyer souterrein, & successivement jusqu'à la matiere primordiale qui fut l'aliment ou le principe des substances fondues ou torréfiées.

L'Auteur distingue deux sortes de volcans dont les uns ont brûlé avant la formation des montagnes & avant l'excavation des vallées, & les autres n'ont brûlé que dans les tems modernes de la Nature. Ce qui servira encore de base pour établir diverses époques pour l'histoire physique du Monde. L'histoire de tous ces volcans n'eût pas été complette, s'ils n'eussent été considérés sous tous leurs rapports. Or il est certain, continue l'Auteur, que ces contrées volcanisées influent constamment sur le caractere du Peuple qui les habite, à cause du fluide électrique qui en émane. C'est ce qu'il prétend prouver, en comparant les Habitans des contrées volcanisées avec ceux des autres cantons. Cette circonstance locale influe aussi sur l'organisation des plantes.

Après avoir recueilli toutes les observations qu'on peut faire sur les volcans & sur les regnes tant calcaire que granitique, M. l'Abbé Giraud-Soulavie les a rassemblées de maniere qu'il pût en résulter une histoire de la Nature qui fût liée & suivie. La position immédiate des trois zones les unes sur les autres, a été le moyen de connexion dont il s'est servi pour remplir cet objet. La seule retraite des eaux maritimes, reconnue aujourd'hui pour un fait, est la vérité fondamentale qu'il a choisie pour mesurer le tems employé à la formation des substances extérieures de la terre.

Du regne minéral, l'Auteur passe au regne végétal. Il entreprend de faire voir que le systême végétal est composé d'autant de zones paralleles & horisontales, qu'il y a d'especes de plantes sur la terre, desorte, dit-il, que si nos continens étoient submergés aujourd'hui par un Océan, si la vase des mers combloit toutes nos vallées, & si les plantes & les arbres qui sont actuellement en place venoient à se pétrifier, on trouveroit dans les âges futurs de la Nature, des zones superposées en élévation, & habitées exclusivement par une telle ou telle autre espece d'arbres ou de plantes pétrifiées, comme dans l'ordre minéralogique on voit des zones qui montrent qu'elles ont été habitées par différentes familles d'animaux.

Les animaux éprouvent aussi les influences des climats analogues à leur constitution. L'homme lui-même est soumis à cette loi. C'est de ce principe de l'influence des climats que l'Auteur fait dépendre tous les phénomenes de la vie humaine, comme les maladies diverses, les caracteres différens, & toutes les variétés sous lesquelles l'homme se présente malade ou en bonne santé, soit dans les pays des plaines inférieures, soit sur les plateaux supérieurs des montagnes. De là résultent encore les passions diverses de ces deux especes de Peuples.

Tel est l'aspect général sous lequel la Nature s'est présentée aux yeux de l'Auteur dans les contrées méridionales de la France. La liaison de ces vérités naturelles avec le caractere du Peuple qui habite le Vivarais, a obligé M. l'Abbé Giraud-Soulavie d'en écrire aussi l'histoire civile. Ainsi ce grand Ouvrage sera composé de six Traités différens.

Le premier Traité, sous le titre d'*Histoire Naturelle du Vivarais*, paroit avec le privilege & l'approbation de l'Académie Royale des Sciences de Paris. Il est contenu dans le premier volume que nous avons maintenant sous les yeux & dont nous rendrons un compte détaillé dans notre Journal. Le second sous le titre de *Voyages Minéralogiques* dans la France méridionale, renferme des descriptions des volcans, mines, rivieres, fontaines, &c. observées dans le Viennois, le Valentinois, le Forez, le Velay, l'Uségeois, &c. Nous apprenons que ce second Traité, qui forme le second volume, paroit maintenant ; mais nous ne le connoissons pas encore. Le troisieme Ouvrage traite des *arbres* considérés selon leur climat, depuis l'oranger de la Provence, jusqu'aux sommets des plus hautes montagnes de la France méridionale. Le quatrieme contient des observations sur les *animaux* de ces contrées. Le cinquieme traite de la *théorie de l'Homme*, appliquée aux Peuples des régions inférieures & supérieures du Vivarais & des autres Pays voisins. Le sixieme enfin est l'*Histoire Politique du Vivarais*. L'Histoire Ecclésiastique du Vivarais sera déposée en manuscrit dans la Bibliothéque du Roi.

Cette *Histoire Naturelle de la France* est bien imprimée & ornée de gravures relatives à certains objets particuliers qui y sont traités. Elle contiendra 6 vol. in-8o. qui se succéderont rapidement, tout l'Ouvrage étant achevé. On est frappé d'étonnement quand on rapproche l'âge de l'Auteur de l'immensité de son entreprise, de la multitude des voyages qu'il a faits, de l'étendue de son sçavoir & de la profondeur de ses vues, sur-tout lorsqu'on sçait qu'il a employé une partie de sa vie aux fonctions pénibles du saint Ministere. M. l'Abbé Giraud-Soulavie a voulu réunir en sa personne un second Sacerdoce à celui dont il étoit déjà revêtu. Ouvrir aux hommes le Temple de la Nature, leur réveler ses mysteres, leur y faire contempler ses merveilles, c'est en effet une exercer espece de Sacerdoce qui tend aussi a faire glorifier le Créateur.

I I.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 7 Mars 1781.

Or de Portug. à . . .	740 l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	732		
Du Pérou à	724		
Les guinées à . . .	738		
Ducats à	99	10	
Or fin à 23 karats . . 31 32	103		once.
Or à 20 karats à . .	86		
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	10	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10	
Piastres à	49		

I I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 3 Mars 1781 au Mercredi 7 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 18, 19 à 20 liv.; le seigle, de 11 à 12 liv.; l'orge, de 11 l. 10 s. à 12 liv. Le froment à la Grêve, de 19, 20 à 21 l.; le seigle, 11 l. 10 s.; l'orge, 11 à 12 livres *le septier*. Farine blanche à la Halle, de 36, 40 à 41 liv.; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 26, 28, 30 à 34 liv. *le sac* pesant 325 liv.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	
	PAIEMENT DU SAMEDI 3 MARS 1781.		
8.	M. Despeignes	Samedi	P.
5.	M. Cauchy	Samedi	P.
6.	M. Caron	Samedi	P.
16.	M. Le Noir.	Samedi	P.
9.	M. de la Rue	Samedi	P.
	PAIEMENT DU LUNDI 5.		
23.	M. Masson.	Lundi.	P.
26.	M. de la Motte	Lundi	P.
29.	M. Certain	Lundi.	P.
28.	M. Creuzé.	Lundi.	P.
	PAIEMENT DU MARDI 6.		
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	A.
13.	M. Marsollier	Mardi	A.
15.	M. Defays	Mardi	A.
25.	M. Vieillard	Mardi	A.
24.	M. Desplasses.	Mardi	A.
Idem.	Gouvernemens.	J.	*Six premiers mois* 1779.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES

CHANGES du 6 Mars 1781.

Amsterdam, . .	52 5 8c. à ¾	Cadix, ...	
Londres, ...	30 5 8c.	Livourne, ...	
Hambourg, ...	188 ¾	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Rois.* . .	

DU MARDI 6 *Mars* 1781.

1780. Lot. Roy. .	1180 l.	1785	
1781. *Primes.* . .	200 .	1786	
1782	127 .	1787	
1783		1788	
1784	160 .	1789	

Mars 1781.		*Du* 3.	*Du* 5.	*Du*
Comp. des Indes.	Actions	1930 32 ½ 30.	1932 ½ 35 . .	1935
	D° 16/25	. . . . .	. . . . .	. . . .
	D° 8es	250	250	. . . .
	D° 25es	. . . . .	. . . . .	. . . .
	Empr. d'Oct.	375	380	380
Rescriptions.		9 8 ⅓ 9 p. .	8 ½ ¾ perte.	8
Bil. des Ferm.		1 ½ eerte. .	1 ½	1
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 liv. pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau du Journal général de France, Affiches, actuellement rue Neuve S. Augustin, près de la rue du Mail, à l'Hôtel de Croissy. On s'abonne aussi au même Bureau au Journal d'Agriculture, Commerce, &c.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 17 Mars.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le* 14 *Février.*

SA MAJESTÉ, qui ne cesse de s'occuper du bien-être de ses Sujets, de la prospérité du Commerce & de la Navigation, a fait construire, pour la sûreté des Navigateurs, un fanal sur la tour de la Forteresse de Carlsten ou de Marstrand. Le College de l'Amirauté de son Royaume vient d'annoncer que ce fanal est entierement fini, par un avis qui est conçu en ces termes :

» Le College de l'Amirauté de Suede » fait connoitre à tous ceux à qui il ap- » partient, que pour la sûreté de la » Navigation, on a construit un fanal » sur la tour de la Forteresse de Carls- » ten ou de Marstrand, avec six rever- » beres, lesquels au moyen d'une hor- » loge tourne autour de leurs axes en » cinq minutes, fournissant en cet es- » pace de tems, une réfraction variée » de six lumieres fortes & de trois foi- » bles. Il y a 267 pieds de Suede, de- » puis l'horison de l'eau jusqu'au centre » des reverberes. On allumera ce fanal » le 1er. d'Août prochain, & toutes les » années dans le même tems. On l'é- » teindra le premier Mai, tous les ans, » selon l'usage établi, avec tous les » feux sur les côtes de la Suede dans » le Cattegat. Ledit fanal se trouve d'Est » au Sud, demi-mille de Suede, du » point le plus avancé de l'Isle de *Pater-* » *Noster*, & Est Nord-Est un demi-Nord, » un petit demi-mille du bas fond Kra- » kelbaden. Quand on est à un mille droit » à l'Ouest du fanal, on trouve commu- » nément le point le plus avancé de » l'Isle de *Pater-Noster* Est au Nord à un » demi de distance, & le bas-fond Kra- » kelbaden Est au Sud à trois quarts de » mille de distance ».

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le* 16 *Février.*

Au mois de Mai de l'année derniere, il parut une Ordonnance portant établissement d'un nouvel impôt sur la biere dans tous les Etats Autrichiens. Cette imposition excita des plaintes de la part des Peuples. Sa Majesté Impériale voulant faire cesser ces mécontentemens, a mandé à chacun des Membres d'Assemblée des Etats de la Basse-Autriche, qu'ils eussent à lui communiquer leurs avis sur cet objet important, afin qu'après avoir pesé les raisons, il pût prendre un parti qui ne fût point onéreux à ses Sujets. Ce Prince, pour que la liberté des opinions ne fût pas gênée, a ordonné que le Conseiller Geisler, Auteur du projet de cette nouvelle taxe, n'assisteroit point aux Conseils qui se tiendroient à cette occasion.

BRANDEBOURG.

DE BERLIN, *le 29 Février.*

Sa Majesté, informée que la derniere récolte n'avoit point été abondante dans l'Electorat de Brandebourg, & que plusieurs de ses Sujets souffroient de la disette des grains, a fait tirer des magasins Royaux, une certaine quantité de bled, de seigle & d'orge, pour être vendue à moitié du prix courant aux Habitans de cette Capitale & de quelques autres Provinces. Ce Monarque a en même tems ordonné qu'on délivrât aux pauvres Laboureurs le grain qui leur manqueroit pour ensemencer leurs terres, à la seule condition d'en rembourser la valeur dans quatre ans, soit en nature, soit en argent.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, le 23 *Février.*

On nous mande de Cologne que le prix du café, du sucre & des épiceries y est beaucoup augmenté, ainsi que dans toutes les Villes du Bas-Rhin; & malgré l'abondance des bleds, leur prix continue aussi de hausser de jour en jour.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 26 Février.*

Les Communes délibérant en Comité sur le subside, ont accordé 20617 liv. sterl. 12 sch. 6 den. pour compenser les Propriétaires des terres des environs de Chatam, employés à fortifier cette Place; 13452 liv. sterl. 17 sch. pour ceux de Gravesande & de Sheernefs, & 14818 liv. sterl. pour le même emploi touchant le Fort de Tilbury. Enfin on présenta pour la premiere fois un Bill pour un meilleur plan d'exportation & d'importation du bled & des grains.

Le 19, la Chambre en Comité résolut qu'il seroit accordé 15487 liv. sterl. 17 sch. pour l'entretien des criminels employés à travailler sur la Tamise; 22222 livres sterl. pour rembourser pareille somme que Sa Majesté a avancée; 57910 liv. sterl. 12 sch. pour les Américains qui ont préféré l'attachement au Souverain à la cause de leur Patrie; 30999 liv. sterl. 11 sch. 2 den., pour reverser dans la caisse d'amortissement pareille somme tirée pour subvenir aux *deficit* des annuités de l'année 1758; 191,664 liv. sterl. 7 s. 2 den. pour *dito* de 1778; 193,663 liv. sterl. 1 denier; quarts pour *dito* de 1779; 222,745 liv. sterl. 4 s. 6 den. pour *dito* de 1780.

On a publié ici dernierement trois Proclamations; la premiere met un terme à la quarantaine ordonnée par un Arrêt du Conseil du quinze Décembre dernier, à l'égard des vaisseaux & navires venant de Dantzick, à condition qu'ils n'auront à bord aucuns effets ou aucunes marchandises du produit de la Turquie & du Levant en général.

La seconde défend pour six mois, à dater du 16 de ce mois, l'exportation du cuivre en feuilles & en barres.

Par la troisieme, on suspend pour trois mois, à dater du 23 de ce même mois de Février, l'exportation de la poudre à canon, du salpêtre, & en général de toute espece d'armes & de munitions de guerre, à moins qu'on n'en ait obtenu la permission du Roi, laquelle pourra être accordée sous certaines conditions & restrictions.

Extrait d'une Lettre de Dublin. » Quel » que soit le résultat des hostilités con- » tre les Hollandois, l'Irlande a tout » l'air de souffrir plus que toute autre » Nation, à raison de la stagnation de » son Commerce, occasionnée par la » difficulté de trouver des navires neu- » tres pour exporter le produit de son » sol & celui de ses Manufactures; » quelques Particuliers riches & Pa- » triotes ont formé le projet d'acheter » des bâtimens & d'en faire construire » un certain nombre; s'ils l'exécutent, » nous ne perdrons pas les avantages » que nous attendions de notre Com- » merce, depuis qu'il a été dégagé de » ses entraves, & ils en retireront eux- » mêmes plus de profit que des plans » frivoles d'amusemens, de dissipation » & de luxe, dont l'Angleterre & l'Ir- » lande semblent être aujourd'hui uni- » quement occupées ».

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM, *le* 1 *Mars*.

» Aujourd'hui est ouvert dans cette Ville un emprunt en faveur des Etats-Unis de l'Amérique, par M. Jean Adams, Ministre Plénipotentiaire desdits Etats-Unis. Cet emprunt est d'un million de florins de Hollande. Suivant le plan qui en a été imprimé, chaque obligation sera de mille florins, à cinq pour cent d'intérêt par an, payable sur coupons de 25 florins chaque semestre, au Comptoir de MM. Jean de Neufville & fils, Négocians en cette Ville. Les obligations, toutes datées du premier Mars 1781, & numerotées depuis un jusqu'à mille, ainsi que les coupons, seront signées par M. Jean Adams, contresignées par MM. Jean de Neufville & fils, & enregistrées au protocole du Notaire Antoine Mylius. Le remboursement de ce capital, pour lequel les Treize Etats-Unis s'engagent tous ensemble & chacun en particulier, de même que pour le payement exact des intérêts, se fera à l'expiration de dix ans, chaque année une cinquieme partie ou 200 obligations, à fixer par tirage fait en présence de Notaire & témoins; desorte qu'au bout de quinze ans, tout le capital sera remboursé. La ponctualité avec laquelle l'Amérique-Unie a payé les intérêts de l'emprunt qu'elle a fait ici il y a trois ans, & la bonne foi scrupuleuse avec laquelle elle remplit tous ses engagemens, malgré les difficultés qu'elle a à combattre, ne peuvent qu'encourager le Public à prendre part à un emprunt aussi avantageux ».

I I.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE SISTERON, *le* 30 *Février*.

Notice sur l'Histoire naturelle du Diocèse de Sisteron. Extrait de la nouvelle Histoire de Provence, par le P. Papon, *de l'Oratoire.*

» Les terres de ce Diocèse sont mêlées. La bande marneuse commence, à proprement parler, au dessus de Sisteron, & occupe la partie septentrionale du Diocèse. On trouve dans le reste, quoique la pierre calcaire y domine, de la craie, de la marne, du grès & de l'argille dont on pourroit faire un bon engrais si on les mêloit ensemble dans une proportion convenable. C'est un des objets les plus intéressans dont un Naturaliste puisse s'occuper, parce que l'utilité de ces sortes de recherches est générale. Les fossiles mériteroient aussi l'attention d'un Curieux. On voit à Curban, près de Sisteron, une mine de cuivre assez estimée. Sous M. le Régent, on avoit commencé d'exploiter à Ongles, un minéral d'argent, répandu par mouches, dans une pierre grise; mais comme ces mouches sont rares, on l'abandonna. On trouve au quartier du Plan, terroir d'Aubenas, dans un ravin près d'une Chapelle, un filon de soufre très-pur. Ce même minéral se voit sur des pyrites dans le terroir de Saint-Martin de Renacas & du Revest; l'ocre, le vitriol & le plomb sont dans le terroir de Dromon, Diocèse de Gap, Bailliage de Sisteron. Le plomb se voit encore à Puypin, sur la montagne de Léberon. Les Villages de Dauphin & de Saint-Maime, qui offrent des crystaux assez parfaits, ont, ainsi que Manosque, des mines de charbon de terre dont on tire peu de parti. On néglige également le succin ou l'ambre jaune de Salignac & de la Tour de Beuvons. C'est une espece de bitume qui doit être accompagné de quelqu'autre substance analogue, telle que le jayet & le pétrole, &c. On le trouve dans les fentes des rochers de Provence, les plus dépouillés & les plus stériles; mais il n'y a pas d'apparence qu'on en pût faire des bijoux recherchés, comme on a fait de celui de Prusse. Peut-être que les anciens Marseillois, qui travailloient le succin, négligeoient moins que nous, celui qui se trouve en Provence ».

» La colline de Sigoyer abonde en crystaux assez fins, mais tous remplis de glaces. Les Naturalistes curieux des coquillages fossiles, verront une grande quantité de peignes dans les vignobles de Forcalquier; des bélemnites & des cornes d'Ammon ferrugineuses, dont plusieurs sont striées, & d'autres lisses & ramifiées dans des marnes nommées *roubines*, au terroir de Saint-Vincent,

sur la montagne de Lure, d'où l'on a tiré d'assez beaux cristaux de roche. On rencontre, en d'autres endroits de ce Diocèse, des coquillages fossiles, ainsi que des fontaines salées, qui viennent, les unes du sel fossile qu'elles détachent en passant, & les autres des plâtrieres qu'elles traversent. La montagne de Léberon, contient beaucoup de bitume. Il est liquide en certains endroits ».

» On voit près de Cruys, un abyme profond d'où l'on assure qu'il sort un vent continuel. Ce fait n'est pas énoncé d'une maniere exacte; car le vent qui sort du fond des cavernes, un peu profondes, est sujet à des variations proportionnées au plus ou moins de vapeurs qui s'y forment, & aux différens degrés de raréfaction dans l'air extérieur. C'est particulierement de cette derniere cause que dépend la violence des vents souterreins, ou leur interruption. Mais avant d'en faire l'application à celui qui s'échappe de la caverne de Cruys, il faudroit avoir constaté les changemens qu'il éprouve, suivant la différence des saisons, & les divers degrés de chaleur de l'air extérieur ».

» Un Prêtre s'étant fait descendre dans cet abyme, par le moyen d'une corde, il y a plus de deux cens ans, paya cher sa curiosité. Il ne vit, dans les hiboux & les autres oiseaux nocturnes, que le bruit chassoit, & qui voltigeoient autour de lui, que des spectres affreux; ce qui étoit immanquable, dans un siecle où l'imagination étoit continuellement échauffée, par les contes absurdes de sorciers & de revenans. L'illusion fut si forte que ce bon Prêtre en perdit l'esprit, & resta fou toute sa vie ».

DE TROYES, *le 28 Février.*

Suite des Observations Botanico-Médico-Météorologiques, faites ici pendant l'année 1780, par le P. le Boutillier, *de l'Oratoire.*

II. *THERMOMETRE.* 1°. *Les trois mois d'hiver.*

Janvier. Plus grande chaleur, 9 d. ½ le 19 après *midi*, *vent* sud. *Plus grand froid*, = 10 d. le 29 *matin*, *vent* nord-nord-ouest. *Chaleur moyenne*, 3 degrés 6 9es. 25 jours de gelée. Total des degrés de *froid*, 195 d. ¼. Total des degrés de *chaleur*, 126 d. ¼. Ce mois fut très-froid, & les gelées très-sensibles.

Février. Plus grande chaleur, 8 d. ½ le 29 après *midi*, le *vent* ouest. *Moindre chaleur* ou *plus grand froid*, = 8 d. un 10e. le 1, *matin*, *vent* nord-est. *Chaleur moyenne*, 3 d. 2 8es. Total des degrés de *chaleur*, 164 d. ¼. Total des degrés de *froid* = 86 d. 21 jours de gelée.

Mars. Plus grande chaleur, 18 deg. le 28 après *midi*, *vent* sud. *Moindre chaleur*, = ¾ d. le 5 *matin*, *vent* ouest. *Chaleur moyenne*, 8 d. ⅐ Total des degrés de *chaleur*, 757 deg. ½. Pendant le cours du mois, trois jours seulement où le thermometre fut au point de la glace ou quelques 10es. — au dessous. Tout ce mois fut très-doux, & même très-chaud les derniers jours.

Total des degrés de chaleur *pendant les trois mois d'hiver*, 1048 degrés. Total des degrés de froid = 282 deg.

2°. *Les trois mois du printems ... Avril. Plus grande chaleur*, 20 d. ½, le 29 après *midi*, *vent* sud. *Moindre chaleur* = ¾ d. le 10 *matin*, le *vent* nord. *Chaleur moyenne*, 7 d. 2 9es. Total des degrés de *chaleur*, 651 d. 3 10es Total moindre que celui du précédent mois, de 106 deg. Il n'y eut de chaleur dans le mois d'Avril, que les trois derniers jours; une chaleur moyenne le 28 & le 30; une chaleur assez vive le 29.

Mai. Plus grande chaleur, 27 deg. le 31 après *midi*, *vent* ouest-nord-ouest. *Moindre chaleur*, 5 d. le 16 *matin*, *vent* nord-ouest. *Chaleur moyenne*, 11 d. neuf 11es. Les plus grandes dilatations du thermometre furent 24 d. 7 10es. le 29; 25 d. 7 10es. le 30; 27 d. le 31. Ce furent des jours caniculaires auxquels on passa rapidement d'une température froide. Total des degrés de chaleur, 1104 d. un 10e.

Juin. Plus grande chaleur, 28 d. 4 10es. le 2 après *midi*, *vent* sud ouest. *Moindre chaleur*, 5 d. le 10 *matin*, *vent* nord-ouest. *Chaleur moyenne*, 15 d. 2 10es. Chaleurs excessives & accablantes les trois premiers jours du mois, qui furent suivis de quatre ou cinq jours très-froids pour la saison; ensuite des chaleurs modérées & constantes, mais très-grandes les deux ou trois derniers jours.

Total des degrés de chaleur, 1369 d. Total pendant les trois mois, 3124 deg. 6 10es.

3o. *Les trois mois d'été ... Juillet. Plus grande chaleur*, 27 d. le 31 après *midi*, *vent*, nord. *Moindre chaleur*, 8 d. le 15 *matin*, *vent*, nord-ouest. *Chaleur moyenne*, 16 deg. ½. 16 jours d'une forte chaleur. Les grandes dilatations indiquées par le thermometre étoient 20 deg., 22 d., 23 d., 24 d., 25 d., 26 d., 27 degrés. Total des degrés de chaleur, 1502 degrés.

Août. Plus grande chaleur, 28 deg, 4 10es. le 3 après *midi*, *vent* ouest-nord-ouest. *Moindre chaleur*, 10 d. le 21 *matin*, *vent* nord-ouest. *Chaleur moyenne*, 17 d. 5 9es. *Chaleurs continues* pendant le cours du mois, très-vives pendant quinze jours. Grandes dilatations marquées par le thermometre, 23 deg., 24 d., 25 d., 26 deg., 27 deg., 28 deg. 4 10es. *Vent dominant*, nord. Total des degrés de *chaleur*, 1653 d. 8 10es.

Septembre. Plus grande chaleur, 24 d. ½, le 1 après *midi*, *vent* est-sud-est. *Moindre chaleur*, 6 d. le 6 *matin*, *vent* nord-ouest. *Chaleur moyenne*, 13 d. 7 10es. Il n'y eut que neuf jours d'une chaleur propre à la saison, les 1, 2, 3, 4, 6, 7, 10, 16, 17. Total des degrés de *chaleur*, 1229 d. 3 10es. Total pendant les trois mois, 4367 d. un 10e.

4o. *Les trois mois d'automne ... Octobre. Plus grande chaleur*, 19 d. le 17 après *midi*, *vent* sud. *Moindre chaleur*, 3 d. le 22 *matin*, *vent* nord-ouest. *Chaleur moyenne*, 10 d. 1 10e. Ce mois en général ne fut point chaud. Total des degrés de *chaleur*, 905 d. 2 10es.

Novembre. Plus grande chaleur, 10 deg. 8 10es. le 20 après *midi*, *vent* sud. *Plus grand froid* = 4 d. ½ le 8 *matin*, *vent* nord. *Chaleur moyenne*, 4 d. 4 10es. 8 jours de gelée. Total des degrés de *chaleur*, 398 deg. 3 10es. Total des degrés de *froid*, = 14 deg.

Décembre. Plus grande chaleur, 5 d. le 15 après *midi*, *vent* nord nord-ouest. *Plus grand froid* = 9 d. le 28 *matin*, *vent* nord-ouest. *Chaleur moyenne*, 2 d. 2 9es. Total des degrés de chaleur, 101 deg. 5 10es. Total des degrés de froid = 149 d. 9 10es. 20 jours de gelée.

Total des degrés de chaleur pendant les trois mois, 1405 d. Total des degrés de froid = 163 d. 4 10es.

5o. *Les douze mois de l'année. Plus grande chaleur*, 28 d. 4 10es. le 2 *Juin*, & le 3 *Août*. *Moindre chaleur* ou *plus grand froid*, = 10 d. *Janvier*. *Différence*, 38 d. 4 10es. *Chaleur moyenne*, 10 d. 7 11es. (*selon la méthode de la division Arithmétique que j'emploie toujours pour avoir les chaleurs & élévations moyennes & les états moyens*).

Cette méthode la plus longue, la plus pénible, est en récompense, celle qui donne les résultats les plus sûrs.

Total des degrés de chaleur pendant l'année, 9944 d. 7 10es. Total des degrés de froid = 446 d. 9 10es.

La suite à un autre Ordinaire.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

ANNONCE de Livre.

Présens de Flore à la Nation Françoise, pour les Alimens, les Médicamens, l'Ornement, l'Art Vétérinaire, & les Arts & Métiers; ou Traité historique des Plantes qui se trouvent naturellement dans les différentes Provinces du Royaume, rangées suivant le systême de M. le Chevalier de Linné, avec tous les détails qui les concernent. Par M. Buc'hoz, Médecin de MONSIEUR. Avec Approbation & Privilege du Roi.

» Cet Ouvrage est tout-à la-fois curieux & utile; on y traite des différentes Plantes qui croissent dans les Provinces du Royaume; on en caractérise le genre; on en indique les especes; on en donne la nomenclature Latine & Françoise; on les décrit avec exactitude; on rapporte les endroits où elles croissent spontanément; on expose la maniere de les cultiver; on désigne les insectes qui leur sont nuisibles; on en démontre les propriétés, non-seulement pour la matiere alimentaire & médicale à l'usage de l'homme & des bestiaux, mais aussi pour les Arts & Métiers, & spécialement pour la décoration des jardins & l'ornement des toilettes. Il n'a paru jusqu'à présent aucun Ouvrage aussi général, & aussi méthodique que celui-ci sur le Regne végétal du Royaume; & en effet, on y fait l'é-

numération de près de trois mille Plantes, & on ne néglige aucun des objets qui peuvent en rehausser le mérite. Ces Plantes se trouvent rangées suivant la méthode sexuelle, qui est la plus claire & la plus facile ; & pour rendre cet Ouvrage plus intelligible, on a fait précéder différens Discours préliminaires sur l'anatomie des Plantes, sur leur végétation & leur génération, de même que sur les différens systêmes botaniques. Cet Ouvrage renfermera 4 volumes in-4°. de cinquante feuilles chacun : le prix sera de 36 liv. par souscription, dont 9 liv. en souscrivant, 9 liv. en recevant le premier volume, 9 liv. en recevant le second, autant en recevant le troisieme ; le quatrieme se donnera sans rien payer : ceux qui voudront se le procurer par la Poste, payeront 10 l. en sus de la souscription ».

On souscrit chez l'Auteur, rue de la Harpe, vis-à vis la Sorbonne ; chez Durand neveu, rue Gallande, & chez les principaux Libraires. Le premier volume paroitra en Mai, & les autres successivement.

On trouve aussi chez l'Auteur, outre un grand nombre d'Ouvrages de sa composition, le suivant :

Les Bouquets de Flore ou Recueil des Fleurs réunies en Bouquet pour les différens mois de l'année. Cette Collection, qui se vendra par feuilles détachées, & qu'on pourra donner pour Bouquet aux Dames les jours de leurs Fêtes, sera parfaitement exécutée, tant pour le dessin, que pour la gravure & le coloris. Caque Planche sera imprimée sur vélin, encadrée en bordure dorée, & mise sous verre, & sera dédiée aux différens Mécènes de l'Auteur, tant morts que vivans. Le prix de chaque cadre, qui aura 14 pouces de haut sur 16 de large, sera de 36 l. Le premier Bouquet, qui représente différentes variétés nouvelles d'Œillets, qui ont fleuri l'année derniere chez M. Mallet, paroit actuellement, de même que le second, qui représente un bouquet des plus belles fleurs du mois de Mai.

I I.

Lettre de M. Filassier, *sur la culture des Asperges.*

» En composant le petit Traité intitulé : *Culture de la grosse Asperge*, dite *de Hollande*, * je pensois que le grand nombre des Jardiniers Bourgeois n'ignoroit pas les vrais principes d'après lesquels on doit se conduire dans la plantation de cet excellent légume, & je me suis borné à prescrire les attentions générales que cette plantation exige. Je n'ai point tardé à reconnoitre que cet article important méritoit d'être autant développé que tous les autres. J'y ai suppléé d'abord dans mes Réponses aux Amateurs qui m'ont honoré de leur confiance ; mais ce supplément n'étant pas assez public pour satisfaire toutes les personnes qui ont accueilli mon Ouvrage, je vous supplie de lui donner place dans l'une de vos Feuilles ».

» Les racines de l'asperge, comme celles de beaucoup d'autres végétaux, abandonnées à leur direction naturelle, s'étendent toujours horisontalement, & se portent vers la surface du terrein qu'elles occupent. Si la surface oppose peu de résistance, l'extrêmité de chaque racine se fait jour, produit un œil, puis une plante nouvelle qui ne se nourrissant qu'aux dépens de la plante principale, l'altere nécessairement, & la rend moins fructueuse. Pour éviter cet inconvénient, seul capable de détériorer en peu de tems l'aspergerie qui paroit la plus florissante, on a imaginé de planter dans des fosses, que l'on charge, durant les premieres années, de trois ou quatre pouces de terre, laissée exprès sur les ados. Par cette méthode, qu'une judicieuse expérience a enseignée à nos peres, les racines étant comme isolées, se trouvent forcées de ne travailler qu'à la végétation des tiges du seul œil avec lequel elles sont nées, & toute la seve qu'elles recueillent n'ayant qu'une direction unique, rend la plante plus féconde & ses productions plus volumineuses ; mais la négligence des Ouvriers, & plus souvent encore leur impéritie, empêche que cet effet ne soit durable. Les uns, pour abréger le

---

* *On peut voir ce que nous avons dit de cet Ouvrage dans le N°. 26 de notre Gazette de l'année derniere.*

travail & diminuer la peine, ramassent les racines, en font comme un paquet, pour les planter grossierement au plantoir; les autres, un peu plus éclairés, étalent bien les principales ramifications de chaque patte; mais ils n'ont pas l'attention d'en faire pivoter les extrémités en les insérant dans des trous perpendiculaires. Qu'arrive-t-il? Dans le premier cas, les racines enchainées les unes avec les autres, ne pouvant se développer, pourrissent, & la plante ne tarde point à périr: dans le second, elle reprend bientôt sa direction naturelle vers la superficie du terrein, & si elle prospere, durant les premieres années, par la surcharge des terres nouvelles dont on la couvre, elle n'est pas longtems sans dégénerer, quand on ne lui oppose plus cette barriere annuelle ».

» Veut-on assurer le succès & la durée d'une aspergerie? voici le procédé qu'il faut suivre dans la plantation des pattes dont elle est composée ».

» Après qu'on a bien ameubli le fond des fossés, & marqué les places que les plantes doivent occuper, on rassemble, avec la main, une quantité suffisante de cette terre ameublie, pour en former à chaque place une monticule semblable aux taupinées ordinaires, pour la hauteur, mais beaucoup moins étendue. On creuse au pied de cette monticule une rigole, avec le coupant de la main, & on lui donne environ trois ou quatre pouces de profondeur, puis on place la patte de maniere que l'œil occupe le sommet de la monticule, & que toutes les ramifications soient dirigées vers la rigole qui se trouve à sa base. La patte étant ainsi fixée, est couverte de terre, de façon qu'il y en ait au moins trois pouces au dessus de l'œil, & l'on a l'attention d'appuyer légérement celle qui répond aux extrémités des racines, afin qu'à la reprise, elles trouvent plus d'obstacle vers les parties latérales que dans le fond de la fosse, que les engrais qu'on a dû y mettre rendront infiniment plus perméable ».

» Par ce moyen simple, & qu'il est plus aisé d'exécuter que de décrire, les racines se trouveront parfaitement dégagées, & elles auront un pivotement double au moins de celui qu'on leur donne, selon la pratique ordinaire ».

» Les bornes de votre Feuille en mettent à ce que j'aurois encore à dire; & je termine cet important avis, en prévenant les Amateurs, que je continue de faire élever du plant de la grosse asperge dite de Hollande, à Clamart sous Meudon, & que ceux qui voudront s'en procurer, doivent adresser leurs lettres, franches de port, à M. Mequignon, rue des Cordeliers, à Paris. Ce plant ne coûtera que 15 livres le millier ».

» J'ai l'honneur, &c. »

III.

Note sur l'usage du bois de chêne, employé comme pilotis dans l'eau.

» M. Sellier ayant remarqué que des pilotis de hêtre d'une tour d'un ancien rempart, étoient dissous dans l'eau, & comme réduits en bouillie; que les pieux de chêne d'autres tours & d'anciens ponts étoient tellement attendris par leur séjour dans l'eau, qu'ils s'écrasoient peu-à-peu; qu'il a même repris en sous-œuvre un grand pont, dont les piles & culées avoient baissé à mesure que les pilotis s'écrasoient; il a conclu de toutes ces observations, que l'on se trompoit, en croyant que le chêne étoit inaltérable dans l'eau, & qu'il ne falloit pas se flatter de rendre immortel un édifice qu'on vouloit établir sur pilotis; que les Architectes, en édifiant un pont, un bâtiment considérable, ne devoient pas trop se fier à leurs calculs, pour la distribution, la grosseur & la distance de leurs pilotis; qu'il falloit au contraire en mettre le double & le triple, afin que quand ils viennent à perdre leur force, par leur attendrissement, ils soient toujours en état de résister au fardeau dont ils ne cessent d'être chargés. » (*Extrait des Affiches de Picardie*).

I V.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 14 Mars 1781.

Or de Portug. à . . .	740 l.	f.	marc.
Du Mexique à . . .	732		
Du Pérou à	724		
Les guinées à . . .	737		
Ducats à	99	10	once.
Or fin à 23 karats . .			
31 32	103		
Or à 20 karats à . .	86		
L'argent à 11 d. . .			
10 g. à	54	10	marc.
Idem à 11 d. 10 . .			
gr. à	52	10	
Piastres à	49		

V.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 10 Mars 1781 au Mercredi 14 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 17, 18, 19 à 20 l.; le seigle, de 11 à 12 liv.; l'orge, de 11 à 12 l. Le froment à la Grêve, de 18, 19, 20 à 21 l.; le seigle, 11 à 12 l.; l'orge, 11 à 12 livres *le septier*. Farine blanche à la Halle, de 30, 36 40, à 41 liv.; bis-blanc & bis, de 20, 21, 22, 24, 28 à 29 liv. *le sac* pesant 325 liv.

V I.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 10 Mars 1781, au Mercredi 14 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 livres; *id.* à la Grêve, de 18, 19, 20 à 21 liv. *le septier*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 9 Mars 1781, de 47 à 50 livres; *idem* nouveau, de 44 à 46; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 49 à 50 liv.; *id.* nouv., 48 à 49; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 22 à 24; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 41 à 42; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 38 à 40; le cent de paille, de 20 à 24; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 38 à 40 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres
	PAIEMENT DU SAMEDI 10 MARS 1781.		
8.	M. Despeignes	Samedi	A.
5.	M. Cauchy	Samedi	A.
6.	M. Caron	Samedi	A.
16.	M. Le Noir.	Samedi	A.
9.	M. de la Rue	Samedi	A.
	PAIEMENT DU LUNDI 12.		
23.	M. Masson.	Lundi.	A.
26.	M. de la Motte	Lundi	A.
29.	M. Certain	Lundi.	A.
28.	M. Creuzé.	Lundi.	A.
	PAIEMENT DU MARDI 13.		
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	A.
13.	M. Marsollier	Mardi	A.
15.	M. Defays	Mardi	A.
25.	M. Vieillard	Mardi	A.
24.	M. Desplasses.	Mardi	A.
Idem.	Gouvernemens. t. l.	*Six premiers mois* 1779.	

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES

CHANGES du 13 *Mars* 1781.

Amsterdam, . . .	52 $\frac{7}{8}$ lettre.	Cadix, ...	
Londres, . . .	30 5 8e. lettre.	Livourne, ...	
Hambourg, ...	188 $\frac{1}{4}$	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Rois.* . .	$\frac{1}{8}$ P.

DU MARDI 13 *Mars* 1781.

1780. Lot. Roy. .		1190 l.	1785		138
1781. *Primes.* . .		205 .	1786 . . .	122	126
1782 . . .	124	125 .	1787		119
1783		106 .	1788		114
1784		159 .	1789		

Mars 1781.		*Du* 10.	*Du* 12.	*Du* 13
Comp. des Indes.	Actions	1960	1955	. . . . .
	D° $\frac{16}{25}$	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	D° 8es	. . . . .	250	. . . . .
	D° 25es	. . . . .	80	. . . . .
	Empr. d'Oct.	384	384 385. . .	385 . . .
Rescriptions.		8 $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{2}$ perte.	8 $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{2}$ perte.	8 $\frac{1}{2}$ 9 8
Bil. des Ferm.		. . . . .	. . . . .	1 $\frac{1}{2}$. . .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonn est de 24 liv. *pour l'année, franc de port par tout le Royaume.*

S'adresser à Paris au Bureau du Journal général de France Affiches, actuellement rue Neuve S. Augustin, près de la rue de lieu, à l'Hôtel de Croissy. On s'abonne aussi au même Bureau p Journal d'Agriculture, Commerce, &c.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1781. Du Mardi 27 Mars.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 15 Février.*

SUITE des Questions proposées par la Société Libre-Economique de cette Ville.

» 5°. COMME diverses expériences » faites & publiées en France & en Suisse » semblent prouver que les peaux des » bêtes mortes de la vraie maladie des » bestiaux ne participent pas à la con» tagion; comme il résulte aussi des ex» periences récemment faites dans le » Mecklenbourg, que pendant la vie mê» me des bêtes attaquées de cette ma» ladie, la matiere peccante n'est con» tagieuse que dans certains périodes » de la maladie, & qu'en la gardant, » elle ne conserve sa force que pendant » une quinzaine de jours, il seroit bien » à souhaiter que dans les Pays Etran» gers où la Police ordonne d'enterrer » tout de suite le bétail mort de cette » maladie, les expériences indiquées, » & d'autres analogues, fussent répé» tées & multipliées, pour s'assurer » si toutes les parties des bêtes ainsi » mortes sont contagieuses, de façon » qu'il soit nécessaire de les enterrer tou» tes, sans y toucher, ou bien s'il n'y » a que quelques parties, extérieures » ou intérieures, qui soient imprégnées » de la contagion, ensorte que les au» tres soigneusement séparées, puissent » être mises à profit, ou même si, après » la mort des bêtes, aucune de leurs » parties ne conserve la propriété con» tagieuse. On demande en particulier, » qu'il soit décidé par des expériences » si la peau, toute entiere, ou en par» tie, peut servir à faire du cuir, le » suif pour des chandelles ou du savon, » la chair pour de la colle de Menui» sier, sans qu'il en résulte aucun dan» ger ni inconvénient; comment, après » la mort de ces bêtes, il faut procé» der avec leur corps & ses diverses » parties, d'une maniere sûre, & qui ne » puisse être, en aucune sorte, préju» diciable au bétail sain. Ceux qui tra» vailleront sur ce sujet, doivent join» dre au détail de leurs expériences des » copies de certificats authentiques du » succès; & celui qui remportera le » Prix, sera tenu de produire les origi» naux de ces certificats ». M. le Général-Major Soritsch joindra 50 ducats à la médaille d'or.

» 6°. Pour procurer aux gens de la » campagne Russes une augmentation » de revenu par la culture de diverses » especes de feves & des lentilles, qui » sont fort recherchées dans les Pays » Etrangers, on invite les Négocians » établis en Russie à faire des charge» mens de ces trois especes de légumes; » & celui qui prouvera par des certifi» cats authentiques, que dans les mois » d'Eté des années 1781 & 1782, il en » a le plus exporté, pourvu que ce ne » soit pas au dessous de 50 tschetwert,

» recevra une médaille d'or, avec 25 » ducats de Hollande, ajoutés par M. » le Comte Zachar Tſchernitſchew ».

» 7°. Pour prévenir la diminution & » la diſette du bois, les Habitans de la » Ruſſie ſont exhortés à la recherche & » au travail de la tourbe, ſur quoi l'on » a donné des directions ſuffiſantes dans » le ſecond volume des Mémoires de » cette Société. On deſire que cette re- » cherche & ce travail aient ſur-tout » lieu dans les quatre Gouvernemens de » Saint-Pétersbourg, de Moſcow, d'A- » zow & de la Nouvelle-Ruſſie. Les » quatre Concurrens qui prouveront, » par des certificats authentiques, qu'ils » ont le plus fourni de tourbe bien tra- » vaillée & propre à brûler de toutes » les manieres dans les quatre Gouver- » nemens indiqués, ſoit qu'ils l'aient » employée eux-mêmes, ſoit qu'ils l'aient » vendue, auront chacun une médaille » d'or ». La grande médaille de 40 ducats eſt deſtinée à celui qui aura le plus employé ou vendu de tourbe, dont la quantité ne doit pas être au deſſous de 100,000 pieces; la ſeconde médaille de 30 ducats, la troiſieme de 20, & la quatrieme de 10, ſeront pour les autres, ſuivant leur exploitation. M. le Général-Major Soritſch joindra cent ducats de Hollande à ces quatre médailles.

Les réponſes aux cinq premieres queſtions pourront être écrites en Ruſſe, en Allemand ou en François, & ne ſeront admiſes que juſqu'au premier Octobre 1782. Le même terme eſt fixé, pour l'envoi des certificats, ſur les deux dernieres queſtions. L'adreſſe eſt: *A la Société Libre-Economique, à Pétersbourg*. Les lettres & les paquets qui viendront de l'Etranger, ne ſeront pas reçus, à moins qu'ils n'aient été affranchis juſqu'à Riga ou juſqu'à Memel. La Société prononcera ſon jugement ſur toutes les pieces avant la fin de l'année prochaine ».

ITALIE.

DE MILAN, *le* 20 *Février*.

En vertu d'un ordre de l'Empereur, on doit remettre, dans l'eſpace de quatre mois, à Sa Majeſté Impériale un compte exact de tous les revenus & dépenſes de la Lombardie Autrichienne, ainſi que du Commerce, des productions, &c. de cette Province.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 10 *Mars*.

Le 7 de de ce mois, Lord North expoſa au Comité des ſubſides l'embarras où il étoit de ne pouvoir, ſelon l'uſage, développer entierement le plan de ſes opérations; des papiers néceſſaires au détail qu'il avoit eſperé en préſenter, lui avoient été remis trop tard, enſorte qu'il avoua qu'il lui étoit impoſſible de déterminer ce jour-là avec preciſion la nature des impôts qu'il falloit aſſeoir pour le payement des intérêts de l'emprunt qu'il avoit négocié, tant pour les objets déjà votés, que pour ceux auxquels il n'avoit pas encore été pourvu.

	l.	ſt.	ſ.	d.
Le nombre des premiers étoit pour l'entretien de 90000 hommes de mer. . .	4680000			
Pour conſtruction & reconſtruction . . .	670277			
Pour l'Artillerie de la Marine.	386000		1	8
Pour les Troupes de terre	4239144		8	7
Pour l'Artillerie de terre.	582924			
Pour les ſervices divers.	277186		6	11
Et pour les *deficit* dans la perception des taxes, billets d'Echiquier, & partie du dernier emprunt non hypothéqué. . . .	3600000			
Total des ſommes votées.	14435531		17	1
A l'égard des ſommes non votées, le tableau portoit pour l'extraordinaire des Troupes de terre. . . .	3400000			
Dépenſes diverſes .	41000			
Pour le *deficit* ſur la taxe fonciere & les droits ſur le malt ou la drege	350000			
Pour d'autres *deficit*, &c.	3209000	l.	ſt.	

Total des ſubſides pour l'année ac-

tuelle, vingt-un millions deux pence, qui font, argent de France; environ 489 millions 955 mille 614 liv. tournois.

Les voies & moyens étoient les sommes déjà assises sur la perception de la taxe fonciere, des droits sur la drege, &c. valant 3,038,346 l. st. 19 s. 8 d.

La somme provenant de l'emprunt qu'on venoit de négocier, 12,000,000 l. sterl. ce qui fait 15,038,346 liv, st. 19 s. 8 den.

Il reste donc six millions environ dont il faudra trouver les intérêts dans de nouveaux impôts. Le Ministre dit alors qu'il se réservoit de faire connoitre au premier jour la nature de ces impôts; mais en même tems, il assura qu'ils ne seroient point génants pour la Nation.

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM, *le* 12 *Mars.*

On a agité dans l'Assemblée des Etats de Hollande, la question de sçavoir s'il ne conviendroit pas de rendre une Déclaration contre l'importation des marchandises de l'Angleterre. La prohibition s'étendroit sur les laines, les draps, les bayettes, les serges, les bas, la porcelaine, la fayance, les verres & toutes les sortes de quincailleries exportées de la Grande-Bretagne. On sent aisément combien une pareille prohibition, si elle avoit lieu, nuiroit au Commerce des Ennemis.

I I.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

D'AGDE, *le* 4 *Mars.*

Il est entré dans ce Port, pendant le cours du mois dernier, 40 bâtimens qui ont importé pour la Guienne, le Pays d'Aunis & la Bretagne, 3496 quintaux d'huile d'olive, 18474 quintaux de savon & autres marchandises, venant de Marseille & de l'Italie; il en est sorti, dans le même espace de tems, 70 qui ont exporté pour Marseille, l'Espagne & l'Italie, 44580 quintaux de bled; 4620 quintaux de seigle; 919 quintaux de farine; 3959 quintaux d'orge & menus grains, & 2440 quintaux de légumes; pour les Isles Françoises, passant par Marseille, 4221 quintaux de farines de minot; pour la consommation du Royaume, à Toulon, Canne & autres Ports du Royaume, 9711 quintaux de bled; 1196 quintaux de légumes; pour les Fabriques de papier, 430 quintaux de vieux linges; & enfin pour la fourniture des vivres des Troupes de Sa Majesté, aux Ports de Toulon & de Marseille, 11891 quintaux de bled, 346 quintaux de seigle; 550 quintaux de légumes, & 24 pieces de canon de 24 livres de balle, pesant 816 quintaux, sans y comprendre quantité d'autres marchandises.

D'AMIENS, *le* 12 *Mars.*

Au Rédacteur. » Vous avez remarqué plusieurs fois, Mr, les empêchemens que les moulins & autres usines ont mis à la Navigation; mais il faut le redire & en donner de nouvelles preuves. Je vous remets ci-joint des Patentes de Philippe le Bel, qui prouvent que la Navigation de la Somme étoit libre depuis la mer jusqu'à Corbie; il est même probable que cette Navigation remontoit plus avant vers Peronne. Aujourd'hui la Somme est tellement encombrée de moulins, au milieu même de la Ville d'Amiens; elle est tellement divisée en une multitude de bras, d'écluses, de vannes, que l'on y a perdu jusqu'à l'idée de la possibilité de prolonger la Navigation de la Somme au-delà d'Amiens. J'ai entendu dire sérieusement qu'il seroit impossible de faire remonter plus haut les bateaux ou gribanes, attendu que le cours de la Somme y est trop rapide: sans entrer dans l'examen de l'objection & des moyens de la résoudre, je vous observerai seulement que cette rapidité vient du diguage & des retenues des eaux à une grande hauteur, d'où elles s'échappent avec violence pour le service des moulins. Il est vrai que ces retenues font refluer les eaux dans des pays immenses, les rendent inhabitables, les refroidissent, par la stagnation & les brouillards, & causent des maladies; mais on ne sçauroit trop payer le plaisir d'avoir quelques moulins. Je ne puis m'empêcher de vous faire remarquer le soin avec le-

quel le Roi Philippe-Auguſte déclare dans ces Patentes, ſa protection pour le Commerce & la Navigation ; *ſi quelqu'un y porte empêchement, il ſe rendra coupable envers nous*, dit ce grand Prince, l'un des plus Grands Hommes dont la France puiſſe s'honorer. Quelques Meûniers rendent inutiles & bravent les meilleures loix, tant le mal eſt aiſé ; il faut des ſiecles pour nous produire des Rois & des Miniſtres qui le réparent, tant le bien eſt difficile. La briéveté de ces Lettres Patentes vous permettra ſans doute de les inſérer dans votre Gazette ; elles mériteroient bien auſſi de ſervir de modele. Je ſuis, &c. ».

Lettres-Patentes du Roi PHILIPPE AUGUSTE, *concernant la Navigation de la* Somme, *données à Vernon au mois d'Août* 1199.

» PHILIPPUS, Dei gratiâ, Franco-
» rum Rex. Univerſis ad quos Litteræ
» preſentes pervenerint, ſalutem : Nove-
» ritis quod nos benè volumus ut Mer-
» catores eant & redeant cùm merci-
» bus ſuis per aquam Summæ, à Cor-
» beiâ uſquè in mare, cùm rebus ſuis
» reddendo conſuetudines quas debue-
» runt. Inhibemus autem ne aliquis eos
» arreſtet, vel res eorum, pro aliquo
» debito, niſi ipſi plegii ſint, vel debi-
» tores illius debiti. Si quis enim eos
» arreſtaret, id contra nos faceret. Ac-
» tum apud Vernonem anno ab incar-
» natione Domini M. C. XC. nono,
» menſe Auguſto ».

Ces Lettres Patentes ſe trouvent dans les Archives de l'Hôtel de Ville d'Abbeville, premiere Piece.

DE TROYES, *le* 28 *Février.*

Suite des Obſervations Botanico-Médico-Météorologiques, faites ici pendant l'année 1780, *par le P.* le Boutillier, *de l'Oratoire.*

V. *MALADIES. Janvier.* Les maladies regnantes étoient des fluxions de poitrine qui cédoient à quelques ſaignées ; des engorgemens à la poitrine ; quelques fievres malignes, fluxions d'oreilles, fievres inflammatoires, rhumatiſmes. *Vents dominans* ; nord & oueſt. *Température*, humide & très-froide.

Février. La petite vérole, qui avoit abandonné depuis deux mois cette Ville & les environs pour aller déſoler les campagnes voiſines, après y avoir emporté beaucoup de monde, reparoit ici, & attaque de nouveau les enfans ; beaucoup périſſent de la *confluente*. Affections catarrhales accompagnées d'une légere inflammation dans le voile du palais, & un reſſerrement conſidérable, qui empêchoit le jeu des muſcles de la reſpiration ; fievres malignes avec redoublement, furent les maladies courantes du mois. *Vents dominans*, nord & oueſt. *Température*, froide & humide.

Mars. Fluxions dans la tête ; rhumes avec engorgemens dans les poumons & enflures des jambes ; fluxions de poitrine ; fievres continues ; rétentions d'urine ; violentes attaques de goutte, où chaque membre étoit attaqué à ſon tour & à pluſieurs repriſes, & qui ſe terminoient par une enflure conſidérable ; voilà les maladies qui eurent cours pendant ce mois. *Vents dominans*, ſud & oueſt. *Température*, douce pendant la plus grande partie du mois, & très chaude les derniers jours.

Avril. Maladies courantes. Fluxions de poitrine, éréſipelles, beaucoup de rhumes, quelques fievres vermineuſes, des coliques & des dévoiemens ; violents accès de goutte dans les perſonnes qui en étoient attaquées. *Vents dominans*, ſud & oueſt. *Température*, froide, humide, pluvieuſe, variable.

Mai. Eréſipelles & dévoiemens devenus épidémiques ; beaucoup d'engorgemens de poitrine ; des fievres continues avec redoublement ; quelques fievres vermineuſes & des coliques ; pluſieurs fluxions d'oreilles, terminées par des abſcès ; quelques adultes attaqués de la coqueluche ; quelques petites véroles ; (*deux morts ſubites*). *Vents dominans*, oueſt & nord oueſt. *Température*, ſemblable à celle du mois précédent.

Juin. Les fluxions de poitrine & les éréſipelles continuent pendant ce mois. *Autres maladies*, affections ſoporeuſes, fievres anomales, fievres continues accompagnées de vers. *Vent dominant*, oueſt. *Température*, belle, ſeche & chaude pendant la plus grande partie du mois.

Juillet. Maladies dominantes. Des fluxions de poitrine ; beaucoup de fievres inflammatoires ; quelques rhumatismes ; des coliques & douleurs d'estomac ; violentes attaques d'asthme. *Vents dominans*, ouest & nord-ouest. *Température*, douce, variable une partie du mois, & très-chaude l'autre partie.

Août. Maladies regnantes Fievres inflammatoires ; maux de gorge ; dévoiemens ; fievres vermineuses chez quelques enfans. *Vent dominant*, nord. *Température*, pluvieuse, variable, très-chaude & orageuse.

Septembre. Pendant ce mois beaucoup de fievres intermittentes tierces & quartes ; des fièvres continues, accompagnées de vers ; beaucoup de fievres humorales ; des dyssenteries inflammatoires ; quelques fievres malignes, & quelques fievres putrides ; beaucoup de personnes attaquées de néphrétique. *Vents dominans*, sud & ouest. *Température*, humide, pluvieuse & variable.

Octobre. Pendant ce mois, on voit continuer les fievres intermittentes & les dyssenteries. Les asthmatiques souffrent considérablement, par l'engorgement de la poitrine, qui leur occasionne une enflure œdémateuse dans les extrêmités inférieures. Beaucoup d'érésipelles ; quelques diarrhées ; quelques attaques de paralysies ; beaucoup de maux de gorge qui se terminent par des abscès ; deux petites véroles confluentes à l'Hôpital. *Vents dominans*, sud & ouest. *Température*, humide, pluvieuse, froide & variable.

Novembre. Maladies dominantes de ce mois. Fievres inflammatoires ; fievres malignes ; érésipelles ; quelques fievres rouges parmi les enfans. Les asthmatiques souffrirent beaucoup. (*Une mort subite pendant ce mois*). *Vents dominans*, ouest & nord-ouest. *Temperature*, humide, froide & pluvieuse.

Décembre. On voit encore pendant ce mois beaucoup d'érésipelles au visage ; les fievres intermittentes reviennent attaquer les mêmes sujets après une trêve de quinze jours. Les poitrinaires souffrent considérablement ; plusieurs sont suffoqués. Beaucoup de rhumes, quelques fluxions de poitrine, & quelques fievres malignes. Beaucoup de vieillards moururent dans la derniere quinzaine. (*Une mort subite dans ce mois*). *Vents dominans*, nord & nord-ouest. *Température*, humide & très-froide.

La suite à l'Ordinaire prochain.

DE PARIS, *le 21 Mars.*

Nous étant engagés dans la question qui s'agite depuis quelque tems sur les inconvéniens de l'usage des pois attaqués d'insectes, il ne nous est plus permis de passer sous silence aucune des pieces qui ont paru ou qui pourront paroitre encore sur cette matiere. Si nous en avons donné quelques-unes qui ont alarmé nos Lecteurs, il faut aussi, puisque l'occasion s'en présente, leur en offrir qui puissent les réjouir & les tranquilliser.

LETTRE aux Rédacteurs de la Gazette de Santé.

» Ayant hérité, je crois, MM., de mes parens, quelque principe de goutte ou de scorbut, & jouissant d'une santé très délicate, j'ai été condamné par mon Médecin à ne vivre que de végétaux, sur-tout de farineux ; régime que je suis depuis deux mois, & dont je me trouve très-bien ».

» Mais ma tranquillité a été singulierement troublée par ce que je viens de lire dans quelques Papiers publics ; j'y ai vu l'usage des légumes dont je faisois ma principale nourriture, proscrit en Bretagne, en Normandie, &c. Les expériences sur-tout d'un Médecin de Fougeres, m'ont épouvanté. Depuis que j'en ai connoissance, je crains d'avoir avalé des scarabées, des cantharides, & à chaque instant je considere mes urines pour voir si elles ne sont pas teintes de sang. J'avoue que je me trouve bien d'ailleurs ; mais mon esprit est malade. S'il alloit se former, par hasard, des coléopteres, des mylabres dans mon corps, MM., de quoi vivrai-je, ainsi que le pauvre Peuple, pendant tout ce Carême ? ».

» Telle est la foiblesse de mon esprit à cet égard. Je n'ai vécu depuis deux mois que de pois & de lentilles. Lorsqu'on parla de scarabées qui les dévoroient, j'examinai attentivement ces légumes. Dieux ! quels animaux j'apperçus à travers le microscope ! Je voyois

comme des pattes d'araignées armées de griffes, des cornes mobiles, des pinces taillées en dents de scie ; enfin j'ai apperçu, je crois, jusqu'à des oreilles ».

» Depuis ce moment, je ne dors plus, je me tâte toute la journée, je crois avoir tous les scarabées du monde dans mon corps. On m'a dit que vous vous occupiez de cet objet. Je vous prie de m'instruire là dessus, & de m'indiquer les moyens, s'il en est, de calmer mes inquiétudes. J'ai l'honneur d'être, &. MOLÉ ».

REPONSE des Rédacteurs.

Nous venons de recevoir fort à propos des observations de M. Quinquet, Maitre Apothicaire à Paris, faites sur les pois & lentilles piqués d'insectes, lesquelles peuvent servir de réponse à cette Lettre. Les voici :

» On a pris six litrons de pois chez six différens Marchands Grenetiers du Quartier de la Halle ».

» On les a examinés chacun séparément. Ils renfermoient tous des insectes. Il a paru qu'ils avoient pris naissance dans l'intérieur du pois. Sur un de ces litrons, on en a trouvé la moitié attaquée visiblement par l'insecte, & un quart qui le contenoit dans l'intérieur. Les autres litrons ayant été demandés triés, il s'en est trouvé beaucoup moins d'attaqués ; mais une grande quantité en renfermoit encore dont plusieurs se sont fait jour dans l'espace de douze heures ».

» On observe cet insecte avec beaucoup de facilité, à la loupe, lorsqu'il nage dans l'eau ».

» A la vue & au microscope, nous les avons jugés insectes coléopteres de Linné. Ecrasés, appliqués & maintenus pendant trois heures sur une coupure récente, ils n'ont produit aucune cuisson, aucun effet sensible. On en a mâché six sans en éprouver une saveur particuliere, ni de sensation désagréable ».

» L'alkali volatil-fluor versé dessus n'a produit aucun phénomene. L'alkali fixe a semblé y développer une odeur d'alkali volatil ».

» Les pois attaqués à l'extérieur comme à l'intérieur, vont également au fond de l'eau ».

» Les lentilles ont présenté les mêmes phénomenes que les pois ; mais l'insecte est proportionné à la grosseur du corps qui le renferme. Par conséquent, ceux des lentilles sont plus petits. On a trouvé l'insecte parfaitement semblable à la figure qui en a été donnée dans le No. 8 de la Gazette de Santé ».

» On observe facilement les pois & les lentilles qui contiennent cet insecte, en les examinant à la lumiere, & on peut dans le jour les découvrir par un point qui semble transparent comme du papier huilé ».

» Pour ne rien négliger sur tout ce qui concerne les effets de l'insecte, mangeur de pois, on en a formé, 1o. un emplâtre avec deux gros, pour sçavoir s'il feroit l'effet d'un vésicatoire ; mais il n'en a produit aucun sur la peau, soit qu'on l'ait appliqué avec du vinaigre, soit sans vinaigre ».

» 2o. On en a donné à manger à deux jeunes chats de six semaines, la valeur de deux gros mêlés avec les alimens, sans qu'on ait apperçu la moindre apparence de lésion quelconque ».

» Par un nouvel examen au microscope, on a vu que le tarse de cet insecte est composé de trois phalanges ; ce qui justifie la remarque de M. Neret, qui a fait le premier cette observation & celle de ceux qui ont avancé que cet insecte n'est ni bien décrit, ni bien placé dans *l'Histoire des Insectes des environs de Paris.* Eu égard au nombre des phalanges, il est évident que le mylabre à croix blanche devroit être placé dans la famille des tritômes ; & par rapport à la forme de ses étuis, il devroit tenir le milieu entre les coléopteres & les hémipteres ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

AVIS interessant pour le Commerce.

» M. Zacharie & sa Compagnie viennent d'ouvrir la Navigation du nouveau Canal de Givors. Ce Canal est le commencement d'un autre plus étendu & plus important, projetté depuis plusieurs années par le pere de M. Zacharie, accueilli & approuvé par le Gouvernement, lequel joindroit le Rhône à la Loire, & formeroit la communication des deux mers au travers de la France.

Le nouveau canal dont on annonce l'ouverture, a son embouchure dans le Rhône au Bourg de Givors, à quatre lieues au dessous de Lyon, & à une lieue au dessus de Vienne en Dauphiné. Il se termine au Bourg de Rivedegiers, à deux petites lieues de la Ville de S. Chamond dans le Lyonnois, à quatre petites lieues de celle de S. Etienne en Forez, & à six lieues des Ports de S. Rambert, Andrezieux & Botheon sur la Loire ».

» Si cette communication entre le Rhône & la Loire ne promet pas tous les avantages dont elle seroit susceptible par la continuation du Canal jusqu'à la Loire, elle en offre néanmoins de bien intéressans, que M. Zacharie & sa Compagnie s'empressent de faire connoitre au Commerce ».

» Toutes les marchandises & denrées expédiées des Provinces méridionales, pour Paris, Orléans, & pour toutes les Villes & Provinces situées sur la route, ou remontent par le Rhône, ou sont voiturées sur des charrettes jusqu à Lyon ou Pierre-Benite ; de là elles parviennent, en faisant un trajet de 12 lieues par terre, au Port de Roanne sur la Loire ».

» Par la nouvelle communication, les marchandises embarquées sur le Rhône auront quatre lieues de moins à remonter sur ce fleuve rapide ; elles parviendront par le nouveau Canal depuis Givors jusqu'à Rivedegiers, & de-là elles n'auront plus pour arriver aux Ports de la Loire que six lieues à faire ».

» Le transport des épiceries, depuis Lyon jusqu'à Roanne, par la voie actuelle, coûte communément 35 s. au moins par quintal. Ce prix varie même au point qu'en ce moment, il est monté jusqu'à 50 s., tandis que par la nouvelle communication, il ne peut pas en coûter, depuis Givors jusqu'à la Loire, au-delà de 20 s., tant pour le trajet sur le Canal, que pour celui des six lieues par terre ».

» La voiture de deux tonneaux de vin pesant 12 quintaux, par la communication actuelle, coûte depuis Pierre-Benite, ou depuis Lyon jusqu'à Roanne, de 18 à 20 l. ; elle a même monté cette année jusqu'à 23 l. ; par la nouvelle communication, cette même voiture ne coûtera qu'environ 12 ou 13 livres ».

» L économie n'est pas le seul avantage qui résultera de la nouvelle route pour les vins qu'il faudra transporter du Rhône à la Loire ; ces vins ne seront plus exposés à séjourner dans différens entrepôts, ni sujets à tous les inconvéniens qu'entraine la nécessité de les faire passer par les mains de plusieurs Voituriers. Après avoir été débarqués du Canal, ils seront voiturés par un seul homme, dans un jour ou deux, depuis Rivedegiers jusqu'à la mer ».

» Toutes les marchandises & denrées expédiées de Lyon & des Provinces méridionales pour S. Chamond, S. Etienne en Forez & pour l'Auvergne, seront aussi voiturées avec beaucoup moins de frais, par la voie du Rhône & du Canal de Givors jusqu'à Rivedegiers, d'où elles seront transportées à leur destination par des Voituriers du pays. Il en doit être de même des marchandises expédiées de l'Auvergne, de S. Etienne & de S. Chamond pour la Ville de Lyon & les Provinces méridionales ».

» M. de Flesselles, Intendant de Lyon, toujours empressé de concourir au bien public, & persuadé des grands avantages que plusieurs Provinces & sur-tout la Capitale, doivent retirer de cette nouvelle communication du Rhône avec la Loire, vient de donner des ordres pour réparer & rendre plus faciles les chemins qui conduisent de Rivedegiers à la Loire ».

» On trouve à S. Chamond des Commissionnaires pour les voitures de terre, qui se chargeront du soin des expéditions du Canal à la Loire & autres lieux de la destination des marchandises ».

» M. Zacharie & sa Compagnie feront recevoir dans des magasins, soit à Givors, soit à Rivedegiers, les marchandises destinées à passer sur le Canal ; elles y seront gardées & surveillées avec un soin particulier, par les Préposés à la perception des droits ».

» Toutes les personnes qui exercent la Navigation sur le Rhône sont prévenues que tous les bateaux qui n'auront pas au-delà de 60 pieds de longueur & 13 & demi de largeur, pourront naviger sur le nouveau canal comme sur ce fleuve ».

» On prie ceux qui se trouveront avoir besoin de renseignemens plus amples & plus détaillés, ou qui voudront qu'on leur procure des facilités particulieres pour le passage de leurs marchandises, de s'adresser à M. *Cailhava*, Directeur du Canal, Place de la Charité, à Lyon ».

I I.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 24 Mars 1781.

Or de Portug. à . .	738 l.	f.		marc.
Du Mexique à . . .	730			
Du Pérou à	722			
Les guinées à . . .	736			
Ducats à	99			once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	103			
Or à 20 karats à . .	86			
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	10		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10		
Piastres à	48	17	6	

I I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 21 Mars 1781 au Samedi 24 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 17, 18, 19 à 20 livres; le seigle, de 11 à 12 livres; l'orge, de 11 à 12 l. Le froment à la Grève, de 18, 19, à 21 liv.; le seigle, 11 à 12 l.; l'orge, 11 à 12 l. *le septier.* Farine blanche à la Halle, de 34, 36, 40 à 41 l.; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 28, 30 à 32 liv. *le sac* pesant 325 liv.

I V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 21 Mars 1781, au Samedi 24 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 livres; *id.* à la Grève, de 18, 19, 20 à 21 liv. *le septier*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 20 Mars 1781, de 47 à 50 liv.; *idem* nouveau, de 44 à 46; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 47 à 48 liv.; *id.* nouv., 43 à 44; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 19 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 40 à 41; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 37 à 38; le cent de paille, de 17 à 20; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 30 à 36 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres
	PAIEMENT DU MERCREDI 21 MARS 1781.		
18.	M. Radix	Mercredi.	A.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	A.
27.	M. de France	Mercredi.	A.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	A.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	A.
11.	M. Boutray	Mercredi.	A.
	PAIEMENT DU JEUDI 22.		
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	A.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	A.
12.	M. Alissant	Jeudi	A.
14.	M. Nau	Jeudi.	A.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	A.
	PAIEMENT DU VENDREDI 23.		
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	A.
2.	M. Boscheron	Vendredi.	A.
21.	M. Patu.	Vendredi.	A.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	A.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	A.
28.	M. Creuzé.	Lundi.	A.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES

CHANGES du 23 Mars 1781.

Amsterdam, ...	53 $\frac{1}{8}$	Cadix, ...	14
Londres, ...		Livourne, ...	
Hambourg, ...	188 $\frac{1}{4}$	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Rois.*	

DU VENDREDI 23 *Mars* 1781.

1780. Lot. Roy. .	1192 l.	1785	
1781. *Primes.* . .	199 .	1786	
1782	125 .	1787	
1783	106 .	1788	
1784	160 .	1789	
Viager.			7 p.

Mars 1781.		*Du* 21.	*Du* 22.	*Du*
Comp. des Indes.	Actions	1960 65 . . .	1965 62 $\frac{1}{2}$ 60	1955 50
	D° $\frac{16}{25}$	. . . . .	1280	. . . . .
	D° 8es	. . . . .	251	. . . . .
	D° 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	385 386 . . .	386	386 . . .
Rescriptions.		8 $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{2}$ p.	8 $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{2}$ perte.	8 $\frac{1}{4}$ per
Bil. des Ferm.		1 $\frac{1}{4}$ perte. .	. . . . .	. . . . .
Contr. à 4 p.				
1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1781.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1781. Du Mardi 3 Avril.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, le 26 Février.

LA Déclaration de Guerre de l'Angleterre à la Hollande a donné une nouvelle vigueur au Commerce de Dantzick. On fait des demandes considérables en bois de construction aux Négocians de cette Ville. On leur a même déjà avancé plusieurs milliers de sequins. Le Consul Hollandois est chargé d'acheter des cables, des cordages, des chanvres, à quelque prix que ce soit. Nos grands Possesseurs de terres voisines ont spéculé d'après cette position, sur la vente utile de toutes leurs denrées, & déjà on a nolisé beaucoup de barques pour les transporter par la Vistule.

AUTRICHE.

DE VIENNE, le 28 Février.

Conformément aux ordres de l'Empereur, on s'occupe avec beaucoup de soins de divers arrangemens économiques. Les dépenses de la Cour diminuent journellement. On a vendu entre autres quelques centaines de chevaux & de mulets, & on a envoyé en Bohême un nombre de bons étalons pour le service des Haras de ce Royaume. On dit que Sa Majesté Impériale a fait un choix des plus beaux chevaux d'attelage pour les envoyer à l'Impératrice de Russie.

Une personne de marque s'étant adressée à notre Auguste Souverain pour le solliciter de vouloir bien employer son autorité pour la faire payer d'une dette de jeu, dont jusqu'à présent elle n'avoit pu se faire rendre raison par la voie de la Justice, en a essuyé un refus formel. L'Empereur a même saisi cette occasion pour enjoindre à tous les Tribunaux de sa Domination, de ne plus contraindre à l'avenir qui que ce soit au payement de dettes de cette nature.

DE LA BAVIERE, le 1 Mars.

M. de Bergmann, Bourgmestre, Grand-Juré de la Ville de Munich & Administrateur de l'Hôpital des Enfans-Trouvés de cette Ville, ayant fait un Ouvrage en faveur de ces victimes innocentes que poursuivoient l'illégalité de leur naissance, en les excluant de tout emploi, & même du droit de pouvoir apprendre quelque métier, vient de recueillir le prix de son humanité. Notre Souverain, touché par la lecture de cette utile production, a accordé des Lettres de légitimation à tous les Enfans qui se trouvent actuellement dans l'Hôpital gouverné par M. de Bergmann; il ordonne même que ceux qui y viendront à l'avenir, iront de pair avec les Enfans légitimes, & défend à qui que ce soit, sous peine d'encourir

sa disgrace, de leur faire le moindre reproche sur leur naissance, ou de mettre, sous ce prétexte, aucun obstacle à leur avancement.

ITALIE.

DE MILAN, *le 27 Février.*

Notice sur le Commerce du Milanois, tirée du Voyage d'Italie par M. de la Lande, *fait dans les années* 1765 *&* 1766.

» Le Commerce & l'Industrie des Milanois, ont toujours été remarqués en Italie. Nous voyons dans Brantome que les meilleurs fusils se tiroient de Milan dans le quinzieme siecle. M. Strozzi & M. d'Andelot réformerent l'Arquebuserie de France, avec les armes du Milanois qui étoient supérieures à celles de Metz & d'Abbeville. Actuellement le principal Commerce est celui de la soie. Les soies du Milanois rapportent au pays huit millions, monnoie de France; aussi les Marchands de Milan sont-ils en possession de faire la loi pour toutes les soies de Lombardie, comme en ayant la majeure partie, & l'on assure que les principaux Marchands font entre eux une Société pour exercer le monopole, au préjudice de Marseille, de Lyon & de Londres ».

Le Commerce du Milanois ne peut être que très-considérable par ses productions naturelles, c'est-à-dire, par l'exportation qu'il fait de ses denrées. Les fromages seuls font un objet d'un million de livres (725 mille livres de France). Le bled produit deux millions; les laines trois millions, dont un tiers est pour la seule Ville de Rome; les vaches & les chevaux cinq millions; la soie onze millions; le lin près d'un million: ces vingt-trois millions, qui en font 16 ½ de France, sont un objet considérable pour un pays qui n'a qu'un million d'Habitans, & dont l'étendue n'est pas de plus de trente-six lieues sur quinze ».

» Malgré l'étendue de ce Commerce, il y a peu de grandes Maisons de Négocians à Milan, la quantité des Nobles éclipse tout le reste, & empêche beaucoup les progrès de l'émulation. Il y a cependant quelques Manufactures remarquables dont on va donner une notice ».

» *Casa Clerici* est celle qui tient le premier rang; c'est une maison d'une vaste étendue, bâtie seulement depuis une vingtaine d'années environ; elle renferme dans son enceinte une Fabrique de verre, une autre de fayance qui imite la porcelaine; une troisieme pour le poil de chevre où il est filé & dévidé; une quatrieme enfin pour la laine, *Lanifice*, laquelle occupe seule plus de 300 Ouvriers. Le nombre des Ouvriers employés dans ces diverses Fabriques, monte environ à 450; la machine à dévider le poil de chevre est singuliere par son étendue, par la multiplicité de ses pieces & par la simplicité de son jeu ».

» Au dessous d'une très grande salle est une chambre de grandeur ordinaire, où l'on voit une roue garnie d'échelons, & qui peut avoir 12 à 13 pieds de diametre. Deux femmes qui marchent tranquillement sur ces échelons, & qui filent en même tems leurs quenouilles, font tourner la roue, & celle-ci met en jeu un nombre prodigieux de dévidoirs & de bobines qui remplissent la salle supérieure. Les laines brutes qui entrent dans cette maison en sortent transformées en étoffes de diverses qualités. Il y a dans cette Manufacture une Chapelle d'un goût particulier, & analogue au lieu où elle est bâtie; le retable, le cadre du grand tableau, l'Autel, le devant d'Autel, les chandeliers, le marchepied, y sont revêtus de fayance ».

» *Casa Pensa* est encore une maison considérable de Commerce ou plutôt une grande Manufacture dirigée par MM. Pensa & Lorba, située dans la rue de *Ruga-Bella*; il y a plus de cent métiers de toutes sortes d'étoffes en soie & en dorures; on en estime sur tout les velours, qu'on assure être supérieurs à ceux de France. On occupe dans cette maison plus de six cents Ouvriers, tant hommes que femmes, environ 350 hommes & 150 femmes, & l'on y exécute des travaux de toute espece; on y file la soie, on la teint; il y a des instrumens pour tirer l'or & le réduire en feuilles, pour lustrer & pour calandrer les étoffes; on y fait aussi des mouchoirs de soie, des satins, des gros de Tours & des bas de soie au métier. Il y a long-tems que les velours de Milan sont estimés en

France ; la Manufacture de MM. Pozzi, qui subsiste encore, a été très-florissante ; on m'a assuré, dit M. de la Lande, qu'il y avoit à Versailles un des carrosses du Roi, garni d'un beau velours de cette Manufacture ». *La suite de cette Notice à la prochaine Gazette.*

DE GENES, *le* 1 *Mars.*

Vu la rareté du poisson & la cherté de tous les vivres, le Gouvernement a fait demander au Pape l'usage de la viande pendant ce Carême. Sa Sainteté a revêtu de ses pouvoirs notre Archevêque, qui, par un Decret, vient d'accorder la permission de faire gras, excepté néanmoins les quatre premiers jours de la Sainte-Quarantaine, le Mercredi des Quatre-Tems, les Vendredis & Samedis, & les quatre derniers jours de la Semaine Sainte.

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM, *le* 16 *Mars.*

De tous les tems les Hollandois ont toujours aimé à consacrer par des idées emblématiques les événemens mémorables. Dans le grand nombre de ces idées, plus ou moins ingénieuses, auxquelles les circonstances actuelles ont donné lieu, on doit distinguer une médaille frappée en mémoire de la *Confédération* pour la neutralité armée, entre la Russie, le Danemarck, la Suede & les Provinces-Unies.

D'un côté, l'on voit le Buste de Sa Majesté Impériale de toutes les Russies, couronnée, & la tête ceinte de lauriers, avec cette inscription : *Catharina magna, Dei gratiâ Imperatrix, Autocratix Russorum.*

Au revers, on apperçoit un Matelot consterné, son bonnet qui est celui de la liberté, est jetté à terre ; un gouvernail & un pavillon sont à ses pieds. On remarque une corne d'abondance entierement vuide ; Mercure est assis dessus dans le dernier abattement, avec une main qui porte son caducée devant sa poitrine ; il montre de la droite les privileges de la liberté de la Navigation, droits incontestables de tous les Peuples indépendans, violés ; Neptune en couroux, d'un autre côté, dans son char marin, tient son trident levé d'une main, & promet, ainsi que Mercure, de protéger le droit des mers. Pour peindre en même tems la fraude & la violence, on a représenté un vaisseau de la Baltique sans défense, contraint par un Corsaire armé qui fait une décharge dessus, de se livrer à la merci des Barbares avides. Sur le char marin de Neptune sont placées les armes des Augustes Confédérés, qui n'ont d'autre vue que de rendre la mer libre. *Mare liberum.*

On apperçoit au firmament une étoile brillante, pour montrer que cette alliance est un nouveau météore dans le Ciel Politique, dû au Génie Créateur de l'immortelle Catherine.

Au bas est l'année M. DCC. LXXX, & dans le haut le nom de Jean-George Holtzey, qui a conçu & exécuté l'idée de cette médaille.

I I.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE LOUDUN, *le* 20 *Mars.*

Au Rédacteur. » Les pluies excessives du mois dernier avoient rendu nos chemins affreux, & par conséquent les transports difficiles & très-coûteux. Nos rivieres se sont débordées à plusieurs reprises. Nous avons eu lieu de craindre que nos bleds ne fussent endommagés, & on a été forcé de retarder l'ensemencement des Mars. Heureusement dès les premiers jours de ce mois, un tems beau & hâleux a rendu les chemins praticables. Les eaux se sont retirées, & maintenant on seme par-tout : comme il gele tous les matins, aucune production n'avance trop. Si le mois d'Avril est favorable, nous pourrons concevoir les plus belles espérances. Nos bleds s'annoncent avantageusement, il n'y a que les seigles qui ne promettent pas beaucoup ; mais ils peuvent se refaire ».

» Des demandes qui nous ont été faites pour l'Anjou, Laval & la Basse-Bretagne ont un peu ranimé le commerce des grains. Cette circonstance a fait sortir des magasins beaucoup de bled, que les Propriétaires gardoient, à

cause du bas prix. Le froment est monté de 270 liv. à 320 ; le seigle, de 160, 170, à 240 liv. ; l'orge ou baillarge, de 160 à 220 liv. & au-delà. On ne peut guères fixer le prix du seigle & de la baillarge, parce que la récolte en a manqué cette année. Ces demandes font beaucoup de bien à cette Province, & rameneront la circulation de l'argent qui y étoit devenu excessivement rare. Quoique riches en productions, nos Propriétaires vivoient dans la gêne, & cette gêne nuisoit au Commerce ; quand l'argent ne circule pas, les payemens se font difficilement, les pertes suivent, le crédit tombe, & de là plus de confiance. Si un pareil changement pouvoit arriver pour nos vins qui nous sont presque tous restés, ce pays se releveroit un peu de l'engourdissement où il languit depuis plusieurs années. Nos vins ne se vendent actuellement que 40 à 45 l. les deux barriques ; ce prix ne rend pas la dépense de la récolte. On brûle, il est vrai ; mais le vin de l'année produisant deux à trois veltes par pipe moins que l'an passé, le bois étant fort cher, la demande rare, & par conséquent le prix bas (puisque la velte d'eau-de vie, preuve de 19 degrés, ne s'achete que 3 liv. 5 s.), le profit est peu considérable. Il seroit bien à desirer qu'on employât le charbon de terre pour les brûleries ; mais c'est un usage qu'on ne connoit point dans ce pays ».

» Nos autres denrées se vendent, huile de noix, 45 liv. ; de chanvre, 29 l. le cent ; amandes cassées, 45 à 46 liv. ; anis, 36 liv. ; coriandre, 20 liv. ; luzerne, 40 liv. ; trefle, 50 liv. ; miel, 24 liv. ; chanvre, 36 l. ; le plus fin, 50 à 60 l. le cent. *Signé*, MALHERBE l'aîné ».

DE LYON, *le 15 Mars.*

Le nombre des Enfans-Trouvés, qui sont entrés à l'Hôpital - Général ou Grand-Hôtel-Dieu de cette Ville pendant le cours de l'année 1780, se monte à 1458.

DE NANCY, *le 20 Mars.*

On a publié dernierement dans cette Province des *Lettres-Patentes de Sa Majesté qui réglent l'abonnement des Vingtiemes des Duchés de Lorraine & de Bar.* Ces Lettres Patentes, données à Versailles le 28 Janvier 1781, portent que la contribution de ces deux Duchés, pour tenir lieu des vingtiemes & des quatre sous pour livre du premier vingtieme, sera réglée & fixée, par chacun an, & à commencer du premier Juillet 1781, jusqu'au dernier Décembre 1790, à la somme d'un million trois cents dix-neuf mille sept cents vingt-deux livres dix sous, y compris les frais de rôles & de recouvrement ; de laquelle somme il rentrera net & sans aucune déduction, au Trésor Royal, celle d'un million deux cents quarante-sept mille deux cents quatre-vingt dix livres ; sçavoir, pour le premier vingtieme, cinq cents soixante-six mille neuf cents cinquante livres ; pour le second vingtieme, pareille somme de cinq cents soixante six mille neuf cents cinquante livres, & pour les quatre sous pour livre du premier, cent treize mille trois cents quatre-vingt-dix livres ; & le surplus, montant à la somme de soixante-douze mille quatre cents trente-deux livres cinq sous, sera employé au payement des frais du recouvrement & autres relatifs à ladite imposition ; sçavoir, trente un mille livres pour faire face aux non-valeurs, décharges & modérations ; dix mille livres pour frais de confection des rôles ; & trente-un mille quatre cents trente-deux livres cinq sous seulement, pour les taxations des Receveurs particuliers des impositions, à raison de six deniers pour livre ; lesdits frais de recouvrement étant diminués du montant des taxations des Receveurs-Généraux des Finances dont la Province étoit précédemment chargée, & qu'elle n'acquittera plus à l'avenir. Lesdites sommes montant en total à ladite premiere d'un million trois cents dix neuf mille sept cents vingt-deux livres cinq sous, seront imposées sur les biens fonds & autres objets de revenus quelconques, situés dans l'étendue desdits Duchés, en la maniere ordinaire & accoutumée, pour être payées dans les termes & délais prescrits par les Réglemens.

Ces Lettres Patentes ont été enregistrées au Parlement de Nancy le 1 de

ce mois, pour être exécutées selon » leur forme & teneur, & opérer en » conséquence une augmentation de la » somme de cinquante mille neuf cents » soixante douze livres cinq sous en sus » de ce qui s'imposoit ; & est le Sei- » gneur Roi très-humblement supplié » de regarder cette surcharge comme » un véritable effort des Sujets de la » Lorraine & de Bar, &c. ».

DE TROYES, *le* 21 *Mars*.

EXTRAIT des Observations Météorologiques, faites ici, depuis le 1 *jusqu'au* 31 *Janvier* 1781, *par le P.* le Boutillier, *de l'Oratoire.*

Vents dominants. Nord & sud.

Thermometre. Plus grand degré de chaleur, 9 degrés ½, le 23. Moindre degré de chaleur, 7 degrés ½, le 13. Chaleur moyenne, 4 deg. 2 huitiemes.

Barometre. Plus grande élévation du mercure, 28 pouces 2 lig. 8 douziemes, le 28. Moindre élévation, 27 pouces. Elévation moyenne, 27 pouces 10 lig. 7 dixiemes.

Pluie. 20 l. 9 douziemes tombées dans le courant du mois. Evaporation, 0 lig.

Hygrometre. Plus grande sécheresse, 26 deg. 9 dixiemes, le 29. Moindre sécheresse, 1 degré 4 dixiemes, le 1er. Etat moyen, 11 degrés.

Température. Froide, variable, très-humide pendant une partie du mois.

Maladies. Les fluxions de poitrine, les rhumes ont été les maladies dominantes. Il y a eu beaucoup de personnes attaquées de crachemens de sang. Les poitrinaires ont beaucoup souffert. Sur la fin du mois, quelques fievres intermittentes de l'automne se sont renouvellées.

Productions de la Terre. Elles n'ont point souffert des gelées.

DE PARIS, *le* 30 *Mars*.

» L'Hospice destiné à traiter les Enfans nouveaux nés, atteints du mal vénérien, est sans contredit un établissement remarquable parmi ceux dus à la bienfaisance du Roi, & qui rendent son regne si cher à l'humanité. Il est en même tems, vu du côté politique, essentiel & intéressant, puisqu'il a pour but de rendre l'homme plus sain, conséquemment plus heureux & plus utile à la Patrie, enfin de conserver le plus d'individus à l'Etat ».

» Les Enfans nouveaux-nés, atteints du mal vénérien, sont presque tous condamnés à une mort inévitable, car l'expérience démontre qu'ils périssent sous peu de tems, & que si, par un hasard singulier, il en échappe quelques-uns, ils trainent une vie misérable & languissante, qui se prolonge, tout au plus, jusqu'à l'âge de puberté ».

» Frappé de ces maux, M. le Lieutenant-Général de Police a voulu y remédier. Après s'être assuré que de tous les moyens, le plus efficace, pour traiter les Enfans, étoit de traiter en même tems la mere, ce Magistrat a formé à Vaugirard dans la grande rue, près la Paroisse, un établissement dans lequel on reçoit, 1o. toutes les femmes atteintes du mal vénérien, qui se présentent avec leurs enfans qu'elles allaitent ; 2o. toutes les femmes enceintes, attaquées du même mal, après leur septieme mois de grossesse ; 3o. tous les enfans trouvés infectés du même vice ; 4o. tous ceux qui naissent à l'Hôtel-Dieu de meres vénériennes ; 5o. tous les enfans du Peuple qui seroient dans le même cas ».

» On donne à chaque femme un enfant à allaiter, outre le sien ; c'est le seul service qu'on exige d'elles. Mais du moment où elles sont guéries, on ne leur en donne plus de nouveaux. Elles passent dans un dortoir séparé où elles continuent leur nourriture. Au bout de six mois, la Nourrice obtient sa sortie de l'Hospice avec une récompense proportionnée aux soins qu'elle a pris & au nombre des nourrissons qu'elle a allaités ; & ces enfans sont mis en sevrage dans la maison même ».

» Mais comme le nombre des enfans excede constamment celui des nourrices, on supplée au traitement de l'allaitement par un traitement particulier, & à la nourriture du lait de femme par celle du lait de vaches, d'ânesses & de chevres ».

» On vient de publier les réglemens de cet Hospice ; réglemens qu'il importe de connoitre à ceux qui seroient chargés de pareils établissemens. Ils sont:

l'ouvrage d'un Médecin d'un mérite distingué, & qui consacre sa vie au succès des diverses entreprises de bienfaisance que le Gouvernement lui a confiées ».

» Plus ce traitement étoit neuf, plus il exigeoit de connoissances. Aussi est-ce à M. Faguier, Chirurgien de Bicêtre, que M. le Lieutenant-Général de Police a confié les premiers essais ».

» Annoncer que l'on a obtenu la guérison du tiers environ des enfans traités à cet Hospice, c'est terminer de la maniere la plus consolante pour l'humanité le compte que nous avons à rendre de cet établissement, sur-tout si on refléchit à ce que sur mille enfans qui naissoient atteints de cette maladie, il en échappoit à peine un à la mort; si on refléchit à ce que ces mille enfans avoient infecté mille familles : heureux encore quand la propagation de ce fléau ne s'étendoit pas sur des Villages entiers, comme une fatale expérience ne l'a que trop souvent démontré ». (*Extrait du Journal de Paris*).

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 11 Janvier 1781, qui permet l'entrée dans le Royaume par Septemes, le Pont de Beauvoisin, le Bureau de Longerai & le Port de Rouen, des soies blanches, dites Nanquin, & fixe le droit qu'elles acquitteront.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

PROSPECTUS d'une machine pour enrayer & désenrayer à volonté les roues d'une voiture, & pour en dételler subitement les chevaux, au moyen de deux cordons.

» Il y a long-tems qu'on cherchoit un tel secret; mais il falloit une machine également simple & solide, dont les mouvemens fussent prompts, & qui chargeât peu les voitures; il falloit enfin joindre la sûreté à l'agrément pour tous ceux qui se font voiturer, soit dans les voyages, soit dans les simples courses du jour. Ce secret vient d'être trouvé par le sieur Boze. Au moyen de deux cordons, qui communiquent au siege du Cocher & dans l'intérieur de la caisse, on enraye, on désenraye & on dételle subitement; on est par-là absolument maitre de ses chevaux & de son Cocher, & on tient sa sûreté dans ses propres mains ».

» Cette machine s'adapte, en deux heures de tems, d'une maniere non visible à toutes les voitures anciennes & modernes, Françoises ou Angloises, à timon, à limoniere & à brancard, sans rien changer au charonnage & aux harnois; la boue ne peut y pénétrer, & la rouille n'en empêche jamais l'effet, n'étant sujette à aucun entretien; elle ne fait aucun bruit, même dans les plus forts cahos, & on la démonte aussi en deux heures. Son poids est d'environ douze livres pour les voitures à quatre roues, & de quatre livres pour celles à deux roues. Quand le train sera usé, on la transportera facilement sur un neuf ».

» Les expériences de cette machine ont été faites à Versailles, à la descente de Picardie, avec les chevaux du Roi & ceux de la Reine, en présence de MM. les Ecuyers. Là on a vu l'effet d'un timon qui se casseroit à la descente, les chevaux allant au grand trot, de même à la montée l'effet d'une volée ou de traits cassés; dans les deux cas, la voiture devant rouler ou reculer au gré de la pente, est restée immobile en tirant le cordon. Ce moyen s'appliquera toujours aux montées, pour arrêter la voiture & reposer les chevaux à la volonté du Cocher. On a vu encore l'effet des chevaux qui prennent le mors-aux-dents à la descente; au signe que MM. les Ecuyers ont fait, les chevaux ont été détellés, & la voiture enrayée au même instant; le Cocher lâche les guides, & reste sur son siege, laissant au Postillon le soin de ramener les chevaux qui fuient liés, par leurs harnois. Le détellage des cabriolets & des chaises de poste a eu le même succès; pour celles-ci, il tombe un pied de biche, qui supporte le brancard ».

» MM. les Grands-Officiers ont délivré leur certificat à l'Inventeur, & ont souscrit les premiers. L'Académie des Sciences, sur le rapport des Commissaires, a donné une approbation très-

détaillée. Le nombre des Souſcripteurs eſt de 300, & on commencera au premier Avril à délivrer les machines par ordre ».

» *Prix* pour les voitures à quatre roues, l'enrayure & le détellage, dix louis; l'enrayure ſeulement, huit louis; le détellage ſeulement, ſix louis. Pour les voitures à deux roues, le détellage & pied-de-biche, ſept louis ».

» On ſouſcrit chez M. Semilhard, Notaire, rue Montmartre, en payant la moitié du prix de chaque machine. On donnera toute ſûreté aux Souſcripteurs ».

» Le ſieur Boze demeure rue de Clery, la ſeconde porte à droite, en entrant par la rue Montmartre ».

I I.

Observations ſur l'ecorce du Genêt.

» Les Habitans d'une petite Ville de la Toſcane, qui ſe nomme *Bagno à Aqua*, tirent de l'écorce du genêt un fil très-fort, avec lequel ils font de la toile, des vêtemens & des cordages. Vers le mois de Juillet, ils ſe répandent dans les montagnes voiſines, & y coupent les plus belles branches de cet arbuſte; ils enlevent tous les petits rameaux qui ſont ſur ſes principales branches, rendent ces dernieres auſſi unies qu'il eſt poſſible, & les expoſent à l'ardeur du ſoleil, pour les faire ſecher. Cette opération faite, ces Montagnards forment de petits fagots de ces baguettes de genêt, & ont la plus grande attention que celles-ci ne ſoient jamais mouillées par la pluie, attendu qu'elles deviendroient noires; ce qui nuiroit beaucoup au fil qu'on tireroit de leur écorce; ils portent enſuite ces fagots ou faſcines dans des ruiſſeaux formés par des eaux thermales, & les chargent de pierres, comme le chanvre que l'on fait rouir. Lorſque ces fagots ont paſſé un tems aſſez conſidérable dans ces eaux, pour que l'écorce des baguettes qui les compoſent puiſſe s'enlever facilement, on procéde à cette derniere opération. Une perſonne prend deux de ces baguettes dans une main, & ſans les retirer abſolument de l'eau, elle appuie ſur ces dernieres une pierre tranchante, ou le tiſſu d'un vaſe quelconque; l'écorce des baguettes s'enleve avec la plus grande facilité. On forme des eſpeces de faiſceaux avec cette écorce, que l'on bat comme le chanvre, quand elle eſt ſeche ».

» L'eſpece de bourre qui s'en détache pendant cette opération, eſt ramaſſée avec ſoin, & ſert à remplir, en guiſe de plumes, les oreillers de ces bonnes gens. Ces écorces ayant été battues, ſont peignées comme le chanvre & le lin. Cette nouvelle matiere ſe dépouille alors complettement des parties ligneuſes qui pouvoient y reſter, ce qui n'arrive jamais au chanvre; elle forme enſuite un ſubſtance flexible & légère, mais qui n'égale point cependant cette douceur au toucher que le lin acquiert ».

» Les écorces du genêt ayant été enſuite réduites en étoupes, on les file comme le chanvre, & ce fil prend à la teinture toutes les couleurs qu'on veut lui donner. Lorſqu'il reſte blanc, on en fait des draps, des ſerviettes, &c. & des habillemens, quand la toile qu'on en fabrique eſt teinte en verd, en bleu ou en rouge ».

I I I.

A V I S.

Le ſieur Pierre Nanin, Maitre Serrurier & Forgeur d'enclumes, demeurant à Charleville hors de la porte de Flandre, vient d'imaginer & d'exécuter un moulin d'un pied de diametre, compoſé en partie d'acier, en partie de fer, pour broyer des écorces à l'uſage des Tanneurs. L'eau, le vent, ou un cheval le font aiſément tourner, & l'on peut, ſans peine, le tranſporter d'un lieu dans un autre. Il donne par minute trois livres de poudre en gros pour les cuirs forts, & deux livres & demie en fin, pour tanner toutes ſortes de peaux. Cette poudre groſſe ou fine, eſt ſupérieure à celle que fourniſſent les uſines ordinaires. Le ſieur Nanin offre de vendre ſon nouveau moulin, ou d'en faire un autre du même genre, mais plus grand ou plus petit, à un prix très-modéré.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 31 Mars 1781.

Or de Portug. à				marc.
Du Mexique à . . .	*sans prix*			marc.
Du Pérou à	*fixe.*			marc.
Les guinées à				marc.
Ducats à	99	l.	s.	once.
Or fin à 23 karats . .				once.
31 32	102	10		once.
Or à 20 karats à . .	85			once.
L'argent à 11 d. . .				
20 g. à	54	10		marc.
Idem à 11 d. 10 . .				
gr. à	52	7	6	marc.
Piastres à	48	17	6	marc.

V.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 28 Mars 1781 au Samedi 31 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 17, 18, 19 à 20 liv.; le seigle, de 11 à 12 livres; l'orge, de 11 à 12 l. Le froment à la Grêve, de 18, 19, 20 à 21 l.; le seigle, 11 à 12 l.; l'orge, 11 à 12 l. *le septier.* Farine blanche à la Halle, de 36, 40 à 41 livres; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 26, 28, 30 à 34 liv. *le sac* pesant 325 liv.

VI.

Avoine, Foin, Paille.

De Mercredi 28 Mars 1781, au Samedi 31 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 liv. 10; *idem* à la Grêve, de 18, 19, 20, 21 à 22 liv. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 28 Mars 1781, de 46 à 48 liv.; *idem* nouveau, de 42 à 44; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 44 à 45 liv.; *id.* nouv., 42 à 43; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 22 à 23; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 40 à 41; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 37 à 38; le cent de paille, de 18 à 22; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 30 à 36 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres.
	PAIEMENT DU MERCREDI 28 MARS 1781.		
18.	M. Radix	Mercredi.	A.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	A.
27.	M. de France	Mercredi.	A.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	A.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	A.
11.	M. Boutray	Mercredi.	A.
	PAIEMENT DU JEUDI 29.		
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	A.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	A.
12.	M. Alissant	Jeudi	A.
14.	M. Nau	Jeudi.	A.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	A.
2.	M. Dutartre. (*Ancien Clergé.*) t. l. *Année* 1780.		
	PAIEMENT DU VENDREDI 30.		
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	A.
2.	M. Boscheron	Vendredi.	A.
21.	M. Patu.	Vendredi.	C.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	A.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	A.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES.

CHANGES du 30 Mars 1781.

Amsterdam, . . .	53 ⅛ lettres.	Cadix, ...	
Londres, ...	30 13 16c.	Livourne, ...	
Hambourg, ...	187 ¼	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Rois.*	

DU VENDREDI 30 *Mars* 1781.

1780. Lot. Roy.	1190 92 l.	1785 . . .	141 140
1781. *Primes.* . .	194 .	1786	
1782	125 .	1787	
1783		1788	
1784	160 .	1789	

1r. Viager. . . 7 6 ¼ p. % bénéfice. 2d. ¼ p. % bénéfice.

Mars 1781.		*Du* 28.	*Du* 29.	*Du* 30.
Comp. des Indes.	Actions	1955	1957½ 60 57½	1957½ 60
	D° 16/25	1285	. . . . .	1285 . . .
	D° 8es	. . . . .	250	. . . . .
	D° 25es	. . . . .	81	. . . . .
	Empr. d'Oct.	387	387	387 . . .
Rescriptions.		8 8 ½ ¼ p.	8 8 ½ perte.	8 perte.
Bil. des Ferm.		1 perte. . .	. . . . .	¾ perte.
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 178

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1781. Du Mardi 17 Avril.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, *le* 10 *Mars*.

LE Grand-Seigneur vient de faire ouvrir ici des Ecoles pour y enseigner l'Arabe & l'Allemand. L'objet de cet établissement est de mettre ses Sujets en état d'entretenir des correspondances plus faciles avec les Nations Commerçantes de l'Orient & de l'Europe. Deux nouvelles Imprimeries entretenues aux frais de Sa Hautesse, sont employées maintenant à l'impression d'un Dictionnaire & d'une Grammaire Turcs, & de plusieurs Ouvrages François, du nombre de ceux qui passent pour les meilleurs.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le* 23 *Mars*.

Un Négociant de Treptow, sur la Rega, y a fait lancer à l'eau, le 6 de ce mois, au son des trompettes & des timbales, & au bruit du canon, un navire de 130 tonneaux; c'est le premier qui, de mémoire d'homme, ait été construit dans ce lieu. On espere que l'exemple de ce zélé Citoyen sera imité, & que son entreprise ne manquera pas d'être suivie de plusieurs autres du même genre.

On travaille près de Neustadt-Eberswalde à la construction d'un moulin à papier, sur le modele de ceux de Hollande. Les frais de ce nouvel établissement monteront à environ trente mille thalers.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le* 18 *Mars*.

Le Prince Poninski, Grand-Trésorier de la Couronne, a présenté au Roi un plan pour tirer notre Commerce de l'espece d'engourdissement où il est plongé. Comme toute la Nation connoit la capacité de ce Seigneur, & que d'ailleurs il s'occupe de ce grand projet depuis plusieurs années, il n'est personne qui ne desire que l'exécution lui en soit remise, & qui ne fasse des vœux pour qu'il mette promptement la main à l'œuvre.

SILÉSIE.

DE BRESLAU, *le* 10 *Mars*.

On a publié ici un Avis, signé par M. de Hoym, Ministre-Dirigent du Roi en Silésie, pour informer les Négocians, » que Sa Majesté Prussienne » avoit déjà pris en considération les » moyens de protéger le Commerce ma- » ritime de ses Sujets; & qu'en confé- » quence des démarches faites à ce su- » jet, Sa Majesté Danoise avoit or- » donné à ses vaisseaux de guerre de pro- » téger les navires & bâtimens Pruf-

» siens, qui n'auroient point à bord des » cargaisons défendues par les Traités, » contre toute attaque de la part des » vaisseaux de Sa Majesté Britannique » & des Corsaires Anglois ».

HONGRIE.

DE FIUME (*dans la Carniole*), *le 6 Mars.*

On travaille dans ce Port avec beaucoup d'activité à la construction de plusieurs navires Marchands. Dans le nombre de ces navires, il en est un qui se fait remarquer par sa grandeur. C'est le plus grand qui ait été construit jusqu'à présent en Hongrie. Il appartient à une Compagnie de Commerçans François. Plusieurs Négocians Nationaux se préparent d'imiter l'exemple de ces Etrangers. Les circonstances actuelles sont très-propres à favoriser toutes les entreprises de Commerce.

ITALIE.

DE LIVOURNE, *le 21 Mars.*

Le navire le *Comte de Kollowrath*, commandé par le Capitaine George Lindsay, & portant pavillon Impérial Autrichien, est arrivé le 17 de ce mois, dans notre Rade. Il vient de Madrass, Ville principale de la Côte de Coromandel, & en dernier lieu de Cadix, avec une riche cargaison. Ce vaisseau est recommandé à MM. d'Otto Franck & Compagnie, riches Négocians de cette Ville.

DE MILAN, *le 7 Mars.*

Suite de la Notice sur la valeur & le produit des terres dans le Milanois, extraite du Voyage d'Italie de M. de Lalande, *fait en 1765 & 1766.*

» Pour donner une idée du produit des terres aux environs de Milan, nous rapporterons la valeur de l'amodiation des campagnes. Les prés se louent 5 à 6 liv. la perche, c'est-à-dire, environ 20 liv. l'arpent, comme les terres labourables des environs de Paris. Les rifieres (*risare*) depuis 3 liv. & demi jusqu'à 5 liv. la perche, le plus communément 4 livres; ce qui fait 15 liv. 2 sous l'arpent. Les vignes, depuis 5 jusqu'à 7 l. la perche; les terres labourables, entre 3 ½ & 4 ½. Les coupes de bois, qui ne se font que de neuf en neuf ans, entre 16 & 20 liv. la perche. Une Ferme composée de prés, de vignes & de terres, se loue ordinairement 4 à 5 liv. la perche, ou de 15 à 19 liv. de France chaque arpent; mais lorsqu'elles sont très-près de la Ville, le prix commun est de 10 à 12 liv. la perche, ou de 38 à 45 l. l'arpent, à cause de la facilité des engrais ».

» On estime ordinairement le revenu net des biens de campagne, déduction faite des charges, à 3 ½ pour cent de leur valeur, ou du capital de leur acquisition ».

» Parmi les choses que nous remarquons en arrivant en Lombardie, il y a une plante peu connue en France, mais qui est fort cultivée en Italie, & qu'on y appelle *sagina*: c'est celle qui est désignée dans Bauhin sous le nom de *milium arundinaceum sub rotundo semine, sorgho nominatum*; & dans Linnœus, *holcus glumis villosis seminibus aristatis*. (*Speci.* P. 1045, 1re. Édition). On en fait des balais, *scope di sagina*, & même des brosses, & les cannes servent à faire des nattes & à couvrir des maisons, à-peu-près comme chez nous les roseaux. La petite espece de *sagina* à tête ramassée, donne une graine que les Paysans font entrer dans le pain ».

» On cultive aussi beaucoup en Italie le bled de Turquie ou maïs; il y est appellé *gran Turco*, & c'est probablement de-là qu'est venu le nom François *bled de Turquie*: ce n'est pas qu'on ait reçu des Turcs cette espece de culture, mais parce que la tête nue & le panache des épis les a fait comparer à une tête de Turc ».

» On commence aussi à trouver en Lombardie un fruit qui est commun à Rome, & qu'on ne connoit point à Paris, les pommes d'or, *pomidori* ou *tomate* des Espagnols. Cette plante est de la classe des *solanum*; c'est le *solanum pomiferum fructu rotundo sulcato molli* de Gaspard Bauhin, & *solanum caule inermi herbaceo, foliis pinnatis incisis, racemis simplicibus* de Linnœus (*Species plantarum* 185); le fruit est connu des Botanistes François, sous

le nom de *lycopersicon Galeni*, *Anguilaræ*, & de pomme d'amour ; il est doux, agréable, on l'emploie dans toutes les sauces, & il leur donne la couleur d'un coulis d'écrevisse ».

» L'usage des glaces est aussi très-commun au-delà des monts ; & c'est un des agrémens de l'Italie que de trouver à chaque pas ces sortes de rafraichissemens qui sont encore si rares en France. On est surpris, quand on arrive en Provence, pour la premiere fois, de voir de petits polisons sur des ânes, manger les plus belles oranges en menant du fumier ; mais à Milan, on trouve des Chartiers en sarots de toile, prenant des glaces dans un Café ».

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 29 Mars.*

Extrait d'une Lettre de Massachusett's-Bay, en date du 12 Janvier.

» Le Commerce & les armemens en course sont présentement plus florissants que jamais : les Négocians s'occupent avec ardeur à armer des Corsaires. Les Marchands & Manufacturiers Britanniques avoient cru déboucher une grande quantité de leurs marchandises dans la Caroline Méridionale ; mais nos Armateurs ont enlevé la plupart de leurs bâtimens, ainsi que ceux qui étoient destinés pour Quebec & la Nouvelle-Ecosse ; desorte que nous sommes assez bien pourvus de productions de la Grande Bretagne : elles restent cependant à leur prix ; mais celui des marchandises des Indes Occidentales est fort bas, parce que nous en avons en abondance. Il en est de même du porc & de la volaille. La derniere récolte a été excellente, à l'exception du foin ; & l'Agriculture est sur le meilleur pied. Depuis quelques années, les Fermiers de la Nouvelle Angleterre ont cultivé du *froment de Siberie*, qui surpasse le froment commun en qualité. En 1774, un Particulier en envoya un gallon à un de ses amis à Portsmouth dans la Nouvelle-Angleterre. L'essai fut heureux, & trouva bientôt des Imitateurs ; desorte qu'il n'y a pas lieu de douter que cette contrée n'en produise bientôt assez non-seulement pour sa propre consommation, mais aussi pour celle des Etats voisins & même pour l'exportation en Europe ».

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le 31 Mars.*

Les pinques de Schevening partent actuellement de grand matin pour aller à la pêche. Ils prennent beaucoup de poisson ; mais il faut qu'ils soient rentrés dans la Rade avant neuf heures du soir. On fait esperer qu'on va prendre des mesures pour mettre les Pêcheurs en état de faire dorénavant leur pêche sans courir aucun risque.

II.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE TOULOUSE, *le 28 Mars.*

Ordonnance de MM. les Capitouls, concernant la mendicité.

» Cette Ordonnance, qui contient cinq articles, a été rendue sur le Requisitoire de M. Lagane, Procureur du Roi. Ce Magistrat y démontre les inconvéniens & les abus de la mendicité ; il y prouve, par les raisonnemens les plus solides, » combien il est dangereux de souffrir cette quantité de vagabonds qui infestent les Villes, & » qui, sous prétexte de demander de » quoi subsister, se glissent dans les Eglises & dans les foules pour voler les » bourses, montres & tabatieres ; d'autres harcelent les Citoyens par des » importunités, & les intimident par » des insolences & des menaces. Sans » toutes ces considérations, y a-t-il » rien de plus affreux & de plus dégoûtant que de voir étendus dans les » rues & sur les portes mêmes des Eglises, des hommes qui, par le secours » de certaines plantes, cicatrisent leurs » membres, pour exciter la compassion, » & attirer des charités qui leur procurent le moyen de se livrer ensuite à » la débauche la plus effrenée, comme l'expérience ne l'a que trop prouvé ? ».

» En conséquence, il est ordonné, 1°. que tous les vagabonds & mendians,

valides ou non valides, qui ne seront pas domiciliés depuis cinq ans, quittent la Ville & se retirent dans leurs Communautés, sous peine d'être punis selon la rigueur des Ordonnances; sauf aux mendians de la Ville & Diocèse, à se retirer à l'Hôpital de la Grave ».

» 2°. Il est défendu à tous Propriétaires de maisons, de leur donner retraite au-delà de 24 heures, sous peine de huit jours de prison, & de 10 liv. d'amende, & de voir brûler leurs lits, & murer les portes de leurs maisons, en cas de récidive, & de punition corporelle à la troisieme contravention ».

» 3°. La Compagnie du Guet sera tenue de faire des patrouilles dans les différens quartiers de la Ville, Fauxbourgs & Gardiage, & principalement dans les rues, places, quais, promenades & maisons; d'y arrêter les mendians & gens sans aveu, qui ne seroient pas munis de passeports, & de les traduire dans les prisons, même ceux qui leur auroient donné retraite ».

» 4°. Il est expressément enjoint aux Habitans qui reçoivent chez eux des Etrangers, de quelque qualité & condition qu'ils puissent être, de remettre chaque jour dans la boite du corps-de-garde, un état desdits Etrangers, & ce, conformément aux Ordonnances déjà rendues les 29 Septembre 1763 & 26 Janvier 1768 ».

» Par le cinquieme article, MM. les Capitouls se réservent de pourvoir, selon les circonstances, à tout ce qui pourra concerner les mendians de la Ville & Banlieue, originaires ou domiciliés, valides ou invalides ».

D'ANGERS, *le* 30 *Mars*.

» Le nombre des naissances pendant l'année 1780, dans le ressort de la Sénéchaussée d'Angers, a été de 10336, dont 5415 garçons & 4921 filles, 494 garçons plus que de filles; celui des mariages de 3023, & celui des morts de 10578, dont 5477 hommes & 5101 femmes: 376 hommes plus que de femmes. Ainsi le nombre des morts a excédé celui des naissances de 242; mais il est bien inférieur au nombre des morts de 1779, qui étoit de 13993; c'est 3415 morts de moins: cependant il a regné encore dans l'Anjou, pendant l'année 1780, beaucoup de maladies qui ont fait périr bien des personnes: ces maladies étoient les suites de la dyssenterie qui désola la Province l'été & l'automne de 1779; elles se sont encore manifestées dans les derniers mois de 1780, par des fievres violentes & dangereuses, auxquelles plusieurs ont succombé; mais les maladies regnantes ayant déjà beaucoup diminué, il faut esperer qu'elles cesseront tout-à-fait cette année, & que la Population reprendra son cours ordinaire, comme dans les années antérieures à l'épidémie de la dyssenterie, où le nombre des naissances surpassoit beaucoup celui des morts; il y a eu en 1780, 3023 mariages, 299 plus qu'en 1779: les naissances n'ont excédé que de seize celles de 1779. A l'égard des Professions Religieuses en 1780, il y en a eu 21, 7 hommes & 14 femmes, & les morts en Religion ont été de 31, 11 hommes & 20 femmes. Dans les dix-sept Paroisses de la Ville d'Angers, le nombre des naissances, en 1780, a été de 1099, & celui des morts de 1059; c'est quarante naissances plus que de morts, mais les morts des trois Hopitaux ne font pas partie de ces 1059; ils montent eux seuls à 598, dont grand nombre étoient étrangers à la Ville & même à la Province ».

(*Extrait des Affiches d'Angers*).

DE PARIS, *le* 10 *Avril*.

Prix de 600 livres, proposé par la Société d'Emulation, établie à Paris pour l'encouragement des Inventions qui tendent à la perfection de la pratique des Arts & Métiers; sur le meilleur Moulin & Pressoir à huile d'olives *.

» M. l'Abbé Rozier, après avoir parcouru les Atteliers à huile d'olives de Languedoc, de Provence & d'une partie d'Italie, publia, à la fin de 1775, un Mémoire intitulé: *Vues économiques sur les Moulins & Pressoirs à huile d'oli-*

---

* *Extrait du Journal de Physique, par MM. l'Abbé Rozier & Mongez, pour lequel on souscrit à Paris, rue & Hôtel Serpente. Le prix de l'abonnement est de 24 liv. pour Paris, & de 30 liv. pour la Province, franc de port.*

ves, connus en France & en Italie, qui fut inséré dans le Cahier de Décembre 177 *du Journal de Physique & des Arts*. L'Auteur s'est attaché à rapprocher les différentes méthodes employées dans ces pays, & a proposé des changemens qu'il regarde comme avantageux. Il envoya un certain nombre d'exemplaires de ce Mémoire aux Etats de Provence, pour qu'ils fussent distribués gratuitement dans la Province, & les Etats lui accorderent une gratification de 300 liv. L'Auteur, flatté de cette distinction, desirant la perfection en ce genre, ne tenant en aucune maniere aux idées répandues dans le premier Mémoire dont on vient de parler, & dans un second qu'il a publié sur le même sujet depuis cette époque, a remis cette somme de 300 liv. entre les mains du Trésorier de la Société, pour le fonds d'un Prix sur les Moulins & Pressoirs à huile d'olives. La Société ne l'ayant pas trouvée suffisante pour récompenser le travail des Concurrens, y avoit ajouté pareille somme de 300 livres, & ouvert un Concours qui a été fermé le premier Juillet 1779. Elle n'a trouvé, dans aucun des Mémoires ou Modèles qui lui sont parvenus, la solution de la Question proposée; mais persuadée que la perfection des Moulins & Pressoirs à huile d'olives est d'une très grande utilité dans les Pays où croît l'olivier, elle a arrêté de proposer de nouveau la même Question & le même Prix qu'elle délivrera dans une de ses Assemblées publiques de l'année 1781.

Elle exige que ceux qui s'occuperont de cette matiere, s'attachent spécialement, 1°. à simplifier le méchanisme du moulin & du Pressoir, soit en réunissant les deux machines dans une seule, soit en simplifiant le méchanisme des deux séparément, & par conséquent, à diminuer la dépense de leur construction.

2°. A accélerer le travail de l'un & de l'autre, sans nuire à sa perfection, c'est-à-dire, que l'olive y soit parfaitement détritée, & que la pâte ne contienne plus aucune olive entiere ou à demi-écrasée.

3°. A diminuer le nombre des Ouvriers employés pour leur service.

4°. A retirer le plus d'huile possible d'une masse donnée d'olives, & par conséquent à rendre inutiles les Moulins de *récense*.

5°. A donner la description d'un fourneau qui consumeroit moins de bois pour chauffer l'eau nécessaire à l'arrosement des cabats chargés de pâte.

6°. Enfin, la Société exige qu'on lui envoie, outre les dessins, un modèle réduit du pied au pouce, & accompagné d'un Mémoire explicatif du Moulin, du Pressoir, de toutes leurs parties, & d'un devis estimatif de la Machine exécutée en grand. Les Concurrens sont invités à lire le Mémoire déjà cité, & la description du Moulin Hollandois pour les huiles de graines, appliqué aux Moulins à huile d'olives. Ce dernier Mémoire est inséré dans le Cahier de Décembre du *Journal de Physique* de 1777. On pourra encore y consulter, dans les Cahiers de Septembre ou d'Octobre 1778, la description des Moulins à huile employés en Alsace; enfin, le *Theatrum universale Machinarum* de Schenc., 1 vol. *in folio*, imprimé à Amsterdam.

Les Mémoires & Modèles à envoyer pour le Concours seront remis avant le 1 Mars 1783 (le terme est de rigueur), francs de port, au Secretaire de la Société, par un domicilié à Paris. Les Auteurs y joindront une devise en Latin ou en François, & un billet cacheté, qui renfermera leurs noms, qualités & demeure, sur lequel ils répéteront la même devise. Le Secretaire donnera du tout son récépissé, visé par le Contrôleur & scellé du cachet de la Société. Le Prix ne sera délivré que sur le vu & au Porteur dudit récépissé, dans sa premiere Assemblée publique, après la date fixée pour le terme du Concours.

Les Machines dont les Auteurs se seront fait connoître d'aucuns Membres de la Société, avant le jugement définitif, seront exclus du Concours ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

ANNONCE de Livres.

Météorographie ou Art d'observer d'une maniere commode & utile les phéno-

menes de l'Atmosphere, contenant la description de deux Barométrographes ou Barometres qui tiennent note, par des traces sensibles, de leurs variations & des tems précis où elles arrivent; avec l'idée de plusieurs autres instrumens *météorographiques*, quelques Remarques sur les tentatives faites en ce genre, & celles que l'on prépare, &c. On y a joint deux Planches en taille-douce. Par M. Changeux. A Paris, rue & Hôtel Serpente. 1781. In-8°. de 44 pages.

Il y a long tems qu'on est convaincu de la nécessité d'observer d'une maniere suivie & non interrompue les différentes variations de l'air; mais l'impossibilité de pouvoir avec les instrumens connus suivre à chaque instant ces variations, a fait que les Curieux se sont contentés en général de fixer leurs observations aux momens de la journée qui leur ont paru ou le mieux s'accorder avec leurs occupations, ou le mieux répondre aux momens où ils ont imaginé qu'il surviendroit dans l'Atmosphere quelque changement marqué. Mais en observant ainsi, il faut nécessairement que le fil des opérations de la Nature vous échappe, parce qu'il arrive un grand nombre de variations dans les intervalles d'une observation à l'autre. Il s'est déjà trouvé des Méchaniciens ou Physiciens qui ont essayé de construire des instrumens propres à indiquer les changemens de l'Atmosphere pour tous les instans de la journée. Quelques-uns avoient même fait, avant M. Changeux, des tentatives assez semblables aux siennes. Par exemple, ils avoient imaginé une machine composée d'un cadran mobile, dont les révolutions dirigées par un mouvement de pendule, marquoient le jour de la semaine, l'heure & même la minute. On avoit tracé sur ce cadran des lignes circulaires & concentriques, placées à des distances égales les unes des autres. Un crayon disposé de maniere qu'il se trouvoit, tantôt plus, tantôt moins élevé, suivant l'exhaussement ou l'abaissement du mercure dans un barometre à flotteur, traçoit, en appuyant sur le cadran, une ligne continue, qui, ou s'avançoit vers le centre du cadran, ou s'en éloignoit, suivant que la marche du mercure ou élevoit ou abaissoit le crayon. Cette ligne laissoit sur le cadran des indications permanentes qui marquoient les changemens arrivés dans l'Atmosphere; mais en même tems, on conçoit que la pression du crayon sur le cadran mobile devoit gêner tout-à-la fois le mouvement du mercure, celui du cadran, & enfin celui de la pendule. Aussi jusqu'à présent ces machines n'avoient été que des objets de pure curiosité. Il n'étoit pas possible qu'ils donnassent des résultats bien fideles. M. Changeux est le premier qui ait bien saisi le moyen de parer à ces difficultés. Dans sa machine, le crayon ne traine pas continuellement sur le cadran mobile. En vertu d'un ressort de bascule, le crayon se baisse de deux minutes en deux minutes, & après avoir marqué un point sur le cadran, il se releve aussi-tôt; ce qui, par conséquent, sauve l'inconvénient du frottement. Ce point, comme il est aisé de le concevoir, doit être tantôt plus près, tantôt plus éloigné du centre du cadran mobile, & indiquer par conséquent les changemens qui sont arrivés dans la pesanteur de l'air, de deux en deux minutes. L'Observateur peut être une semaine entiere sans jetter les yeux sur son barometre, & cependant connoitre ensuite, avec précision, les variations même les plus instantanées qui, pendant cet espace de tems ont eu lieu dans l'Atmosphere. La description de ces ingénieuses machines ne peut bien se comprendre qu'à la faveur des figures dont elle est accompagnée dans la brochure de l'Auteur. Nous ne devons pas oublier de faire remarquer que les Commissaires nommés par l'Académie Royale des Sciences pour examiner les Barométrographes de M. Changeux, en font un éloge complet. Ceux qui voudront voir ces instrumens, peuvent se procurer cette satisfaction, en se transportant chez MM. Adamson & Millenet, excellens Artistes de cette Capitale, qui ont travaillé à leur exécution. Ils demeurent dans l'Abbaye de Saint-Germain-dès-Prés, cour des Religieux.

Observations sur le préjudice que cause, dit-on, l'usage des vaisseaux de cui-

vre dans nos cuisines, formant le N°. 49 des Mémoires instructifs, utiles & curieux, sur l'Agriculture, le Commerce, l'Industrie, l'Economie, la Chymie, la Botanique, l'Histoire naturelle, &c. tirés des meilleurs Ouvrages qu'ont publiés jusques ici différens Auteurs Etrangers, particulierement les Académies & Sociétés de France, d'Angleterre, d'Allemagne, de Prusse & de Suede; Recueil très-important pour les Sociétés du Royaume & pour toutes sortes d'Artisans jaloux de s'instruire. Par Don Michel-Jerôme Suarez, Archiviste de la Junte Royale & Générale du Commerce, de la Monnoie & des Mines, Secretaire de la Société Royale Economique de Madrid, pour la classe des Arts & Métiers. A Madrid, chez Orcel. 1780.

I I.

Extrait des Observations météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 jusqu'au 31 Mars 1781.

Vents dominants, nord-est & nord.

Thermometre. Plus grand degré de chaleur, 16 degrés 0, le 18; moindre degré de chaleur, 0 degré 4, le 29.

Barometre. Plus grande élévation du mercure, 28 pouces 3 lignes 9, les 24 & 25; moindre élévation du mercure, 27 pouces 7 lignes 4, les 28 & 29.

Quantité de pluie. Deux lignes, tombées en 2 jours. Evaporation, 40 lignes.

Aiguille aimantée. Sa déclinaison, 19 degrés, 59 minutes.

Température, très sèche, douce & agréable, excepté les derniers jours, ou le vent étoit froid & piquant.

Maladies. Aucune.

Productions de la Terre. On tailloit la vigne, on desiroit de la pluie pour faire lever les *Mars*. Presque tous les arbres étoient en fleurs.

Signé, Cotte, Prêtre de l'Oratoire, Curé de Montmorenci, Correspondant des Académies Royales des Sciences de Paris & de Bordeaux; des Sociétés Royales de Médecine de Paris & d'Agriculture de Laon, de la Société Météorologique Palatine.

I I I.

A V I S.

Le sieur Moreau annonce au Public qu'il a trouvé le secret de composer un métal malléable où il n'entre aucune partie de cuivre. Ce nouveau métal, qu'il nomme *agitoide*, ou métal imitant l'argent, n'est point sujet au verd de-gris. Les substances grasses ou acides, comme vinaigre, moutarde, &c. n'y laissent aucune trace ni impression. Il ne tache point non plus le linge dont on se sert pour le nétoyer. On trouvera dans le magasin du sieur Moreau des couverts unis & à filets, des cuillers à potage, à ragoût & à café, faits avec son métal. Il se propose par la suite d'en fabriquer toutes sortes d'ustensiles à l'usage de la cuisine & de la table, &c.

Prix. Le couvert uni coûte 3 l. piece; cuiller à ragoût, 3 liv. piece; cuiller à potage, 4 l. piece; cuiller à café, 15 s. piece; le couvert à filets, 4 l. 10 s. piece; cuiller à ragoût à filets, 4 l. 10 s. piece; cuiller à potage à filets, 5 l. 10 s. piece. Le sieur Moreau demeure rue S. Martin, vis-à vis la Fontaine Maubuée, à Paris.

I V.

Préparation d'une boisson peu dispendieuse, qui imite l'orgeat & peut même le remplacer dans une foule de circonstances; tirée des Mémoires manuscrits de M. Pingeron, sur les Arts utiles & d'agrément, article *Economie domestique.*

» Prenez une pinte d'eau commune la plus limpide que vous pourrez vous procurer, dans laquelle vous verserez environ un quart de pinte de lait de bonne qualité. Ajoutez ensuite à ce mélange environ la valeur de la moitié d'un gobelet d'eau de fleurs d'orange, & une quantité suffisante de cassonade ou de sucre ordinaire. On agite fortement cette nouvelle liqueur, pour hâter la dissolution du sucre & favoriser le mélange de l'eau commune avec le lait à l'eau de fleurs d'orange. Cette opération étant faite, on sert cette boisson dans des caraffes, comme l'orgeat ».

V.

Marchandises arrivées à Paris.

Depuis le 27 Mars jusques & compris le 7 Avril, il est arrivé à la Douane 7 futailles, 7 quarts & 23600 liv. de café ; 5 tonneaux, 29 barriques, & 9850 livres de sucre ; 13 pieces & 8700 livres d'huile d'olive ; 421 tonnes, 130 barils & 9000 livres d'huile de navette & de graine ; 12 pieces d'huile de noix ; une très-grande quantité de caisses de jambons, &c.

Les eaux-de-vie dont les droits ont été acquittés au Bureau général des Aides, depuis le 17 Mars jusques & compris le 6 Avril, se montent à 39 pipes & 7 quartauts.

IV.

CENTENAIRE.

La nommée Charlotte Elbavre, femme de Guillaume Noury, est morte depuis peu dans la Paroisse de Mathieu, près de la Delivrande en Normandie, âgée de 106 ans.

VII.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 11 Avril 1781, au Samedi 14 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 l. ; *id.* à la Grève, de 18, 19, 20, 21 à 22 liv. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 11 Avril 1781, de 46 à 48 liv. ; *idem* nouveau, de 42 à 44 ; le cent de paille de 0 à 0 liv. ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 45 à 46 liv. ; *id.* nouv., 42 à 43 ; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 19 à 21 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 41 à 42 ; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 38 à 39 ; le cent de paille, de 18 à 20 ; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 28 à 36 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lett.
	PAIEMENT DU MERCREDI 11 AVRIL 1781.		
18.	M. Radix	Mercredi	C.
19.	M. Maupetit	Mercredi	C.
27.	M. de France	Mercredi	C.
17.	M. Cochin	Mercredi	C.
30.	M. Manpassant	Mercredi	C.
11.	M. Boutray	Mercredi	C.
22.	M. Rouillard	Vendredi	C.
	PAIEMENT DU JEUDI 12.		
4.	M. Deschapelles	Jeudi	A.
7.	M. de Courmont	Jeudi	C.
12.	M. Alissant	Jeudi	C.
14.	M. Nau	Jeudi	C.
20.	M. de St-Janvier	Jeudi	C.
2.	M. Boscheron	Vendredi	C.
21.	M. Patu	Vendredi	C.
26.	M. de la Motte	Lundi	C.
28.	M. Creuzé	Lundi	C.
29.	M. Certain	Lundi	C.
13.	M. Marsollier	Mardi	C.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES

CHANGES du 11 Avril 1781.

Amsterdam,	53 ½	Cadix,	14
Londres,	30 5 8c.	Livourne,	9
Hambourg,	187	Gênes,	9
Madrid,		Lyon, *Pâques.*	

DU MERCREDI 11 *Avril* 1781.

1780. Lot. Roy.	1186 80 l.	1785	
1781. *Primes.*	175	1786	
1782		1787	1[illegible]
1783		1788	11[illegible]
1784	160	1789	

1r. Viager . . 6 5 ¾ p. 8 bénéfice. 2d. 1 1 ¼ p. 8 p[illegible]

Avril 1781.		*Du* 11.	*Du* 12.	*Du* 1[illegible]
Comp. des Indes.	Actions	1967 ½		
	D° 16/25			
	D° 8es			
	D° 25es			
	Empr. d'Oct.	395		
Rescriptions.		8 8 ÷ 8 8 ÷ 8 p.		
Bil. des Ferm.				
Contr. à 4 p. % 1777				

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 178[illegible]

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 28 Avril.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

D'ELSENEUR, *le 26 Mars.*

ON a publié à Copenhague un Placard portant : » que les bâtimens Danois, » destinés pour les Ports de la France & » de la Grande-Bretagne, se trouvant » maintefois, attendu qu'ils ne se pour- » voyent point de passeports Turcs, » afin d'en épargner les frais, dans la » la désagréable nécessité de refuser de » prendre pour la Méditerranée des char- » gemens qui leur sont offerts durant leur » voyage, il a été statué, pour parer à » cet inconvénient, qu'un chacun des » Sujets du Roi, qui desirera avoir un » passeport Algérien, pourra se le pro- » curer pour le prix ordinaire de 52 » rixdhalers ; mais dès qu'il sera prouvé » que les bâtimens n'en auront point fait » usage, on remboursera aux Arma- » teurs 50 rixdhalers, comme la valeur » réelle d'un tel passeport. A cet effet, » on a fixé le Cap Finistere comme le » point de hauteur, d'où l'usage des- » dits passeports sera compté ; desorte » que dès que les bâtimens ne l'auront » point doublé, mais auront seulement » relâché dans des Ports en-deçà du » Cap, les 50 rixdhalers seront resti- » tués aux Armateurs, mais non dans » le cas contraire. Un pareil passeport » pourra servir deux ans aux bâtimens » qui auront fait le cabotage au-delà » de cette promotion, & au bout de » ce terme, il pourra être renouvellé » par un Consul, en payant cependant » derechef 50 rixdalers ».

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 3 Avril.*

Sa Majesté continue à faire chaque jour dans l'Administration les reformes que sa sagesse & son amour pour ses Peuples lui suggerent. Il regnoit dans la plupart des Pays de sa domination un abus très-onéreux au plus grand nombre des Particuliers. La vanité ou un respect mal entendu pour les morts engageoient les parens des défunts à leur faire des funérailles si coûteuses que souvent elles absorboient toute la succession. On a vu même plusieurs fois des gens obligés de vendre une partie de leurs biens pour payer l'enterrement d'un de leurs proches. Moyennant les sages réglemens de S. M. I. à cet égard, un pareil abus n'aura plus lieu. On annonce aussi que l'Empereur est dans l'intention d'abolir l'impôt sur les vins du Pays, parce qu'Il a remarqué que cet impôt tomboit principalement sur la partie du Peuple la moins aisée. Mais afin que les revenus de l'Etat ne souffrent point de cette suppression, il sera mis une taxe sur les chevaux & les voitures ; ce qui ne regardera que les gens opulens.

Les Etats des Pays-Bas Autrichiens ont fait présenter une Requête à Sa

Majesté Impériale pour obtenir de ce Prince la permission de travailler à mettre le Port d'Anvers en état de recevoir les plus gros navires, ainsi qu'il l'étoit il y a deux siecles. On desire fort qu'ils obtiennent ce qu'ils demandent.

BRANDEBOURG.

DE BERLIN, *le 29 Mars.*

Les Réglemens faits nouvellement au sujet du café déplaisent généralement au Peuple qui s'est accoutumé à l'usage de cette boisson. Plusieurs Habitans d'un Village situé à envirron deux lieues de cette Capitale, ont osé troubler les Commis chargés de l'exécution des ordres de la Cour concernant cet objet, & les ont forcés de sortir du lieu. Le Ministere a envoyé aussi-tôt un détachement de Hussards, qui a arrêté les principaux mutins ; mais il en est résulté qu'un grand nombre d'Habitans ont pris le parti de quitter leur demeure & de se retirer sur le territoire de Saxe.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 4 Avril.*

L'embargo que les Etats-Généraux avoient fait mettre sur les bâtimens qui se trouvoient dans les Ports de la République, lors de la publication du Manifeste de Sa Majesté Britannique, ayant été levé, plusieurs de ces navires qui sont Ecossois, se disposoient à faire voile avec des chargemens en lin & en graine de lin. Mais Leurs Hautes-Puissances ayant délibéré s'ils devoient prohiber l'exportation de cette espece de marchandises, ont ordonné qu'il ne sortiroit de leur Port aucun navire qui en fût chargé ; en conséquence, ces bâtimens ont été forcés de décharger leurs cargaisons, & ensuite ils pourront s'en retourner en lest.

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le 9 Avril.*

Leurs Hautes-Puissances ont prorogé jusqu'au dernier Juin prochain la levée du double droit de fret & de tonnage. Elles ont permis la Navigation vers la Baltique, sous convoi convenable, ainsi que l'exportation du fer, du fil de fer, des clous, des ancres, n'excédant point mille livres pesant, de l'avoine, du froment, du chanvre, &c. excepté pour les Ports de la Grande-Bretagne. Elles ont arrêté » qu'au cas qu'avant le premier Décembre 1781, Elles donnassent ordre de suspendre les hostilités, » il sera remboursé de la caisse du droit » de fret & de tonnage, à ceux qui ont » armé en course, la moitié des pertes » réelles qu'ils auront faites, suivant » l'estimation des Amirautés, pourvu » que ces armemens soient accélérés autant qu'il sera possible ».

D'AMSTERDAM, *le 11 Avril.*

Les Directeurs des Pêcheries établies dans les Villes & Villages le long des côtes de la République, ont présenté une Requête aux Etats-Généraux, par laquelle ils supplient Leurs Hautes-Puissances de conclure une convention avec la Grande-Bretagne, pour que les Pêcheries des deux Nations soient déclarées libres, avec les précautions usitées en pareille occasion.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE TOULOUSE, *le 6 Avril.*

Une grosse chienne ou chien enragé répandit, sur la fin du mois dernier, l'alarme dans cette Ville : en entrant par la Porte de Saint-Etienne, cet animal mordit plusieurs chiens, & fondit sur un troupeau de cochons. On assure même qu'il blessa un petit enfant : plusieurs personnes s'en étant apperçues, le poursuivirent armées de fourches & de bâtons : le chien suivit les dehors de la Ville, entra par la Porte de Matabiau, traversa la Place Royale, & enfila la rue de Saint-Rome, toujours suivi par les Paysans. Un Soldat de recrue, qui vit cette bête furieuse en disposition de se jetter sur lui, tira son épée, & la lui plongea dans la gueule ; le chien ne mourut pas sur le coup, mais il alla expirer à deux cens pas de-là.

Sur le procès-verbal dressé par les Commissaires de Police, MM. les Capitouls rendirent une Ordonnance qui ordonne que tous les cochons mordus seront tués ainsi que les chiens de Bouchers, dont il est fait mention dans ledit procès verbal. Pour prévenir à l'avenir de pareils accidens, il est défendu, par cette même Ordonnance, aux Particuliers de laisser vaguer leurs chiens dans les rues, & très-expressément enjoint aux détachemens du Guet, de tuer tous ceux qui ne seront point connus.

D'ALAIS, *le 8 Avril.*

Histoire naturelle & topographique du Diocèse d'Alais, extraite de l'Histoire naturelle du Languedoc, par M. de Genssane.

» En parcourant les montagnes qui sont au nord du Diocèse d'Uzès, on est agréablement surpris de voir l'industrie des Habitans forcer en quelque sorte les rochers à se prêter à leurs travaux, & tirer du milieu de ces roches des récoltes qu'on n'auroit pas même soupçonné pouvoir y croître; mais ce n'est-là que le prélude de ce qu'on admire dans le Diocèse d'Alais. Il n'y a ici que des roches nues ou inaccessibles qui y occupent une grande partie du terrein qui soient à l'abri des mains du Cultivateur. On est même actuellement dans l'usage d'employer la poudre à canon pour faire sauter tous les endroits où l'on prévoit pouvoir se procurer un trou propre à contenir quelques paniers de terre qu'on y porte sur les épaules, pour y planter un arbre, soit olivier, soit mûrier qui manque rarement d'y réussir ».

» Je n'ai point vu de pays, dit M. de Genssane, & je ne crois pas qu'il y en ait dans le monde où, proportion gardée, il y ait autant de maçonnerie que dans le Diocèse d'Alais. Toutes les terres des côteaux qui sont très-rapides, & qui occupent tout ce pays, sont soutenues du haut en bas par des murs construits en amphithéatre, les uns au dessus des autres, & par-là tout est en plaine au milieu des roches escarpées. Sans cette sage & laborieuse précaution, les ravins & les orages auxquels on y est annuellement exposé, auroient bientôt dépouillé ces roches, & toute culture y seroit impraticable. Disons-le, ce pays autrefois le théatre des horreurs dont nous gémissons encore, & qui porterent à la France un coup irréparable, est devenu de nos jours le centre de l'industrie, de la vertu & de l'urbanité! Qu'on ne s'en étonne pas? Plus un Peuple est laborieux, plus il est doux & poli. Je puis dire que le Peuple des Cevennes est aujourd'hui dans ce cas, tant il est vrai que l'amour du travail est le premier principe de la candeur & de l'aménité ».

» Si on nous demandoit quelle est la source de ce haut point d'industrie, nous répondrions, sans hésiter, qu'elle est due aux sages vues du Prélat respectable, M. de Bauteville & de ses Préposés qui gouvernent ce Diocèse, par l'inestimable attention qu'ils ont de maintenir en bon état les chemins de communication d'un endroit à l'autre. Il n'y a point ici de Village qui n'ait ses débouchés avec les endroits circonvoisins, & l'on voyage au travers de ces montagnes & de ces rochers, avec la même aisance que dans une plaine. Par-là, tous ces Peuples commercent ensemble. Les denrées d'un canton passent avec facilité à un autre qui en manque. Le canton qui n'a que des châtaignes en fournit à celui qui n'a que du bled; celui qui n'a que du bled en fournit à celui qui n'en a pas, & ainsi de toutes les autres denrées, ce qui soutient tout-à la-fois le Commerce & l'Industrie ».

M. de Genssane commence sa tournée dans ce Diocèse, par la Ville d'Alais même. Nous donnerons dans les Gazettes suivantes un précis de ce qu'il y aura remarqué de plus intéressant & de plus instructif sur l'Agriculture, les Arts & l'Industrie des Habitans de ce pays.

DE CIVRAY (*en Poitou*), *le 30 Mars.*

Lettre sur l'état & dépense d'anciennes Confréries.

» Je viens de découvrir un ancien compte rendu par le Procureur-Receveur de la *Confrérie de S. Blais*, réunie depuis à la Fabrique de cette Ville. Le détail qu'il fait des mets que l'on servoit aux différens repas qui se don-

noient chaque année aux Confreres, m'a paru devoir intéresser ceux qui font des recherches relatives aux mœurs, aux usages & au prix des denrées des tems reculés, & peut amuser vos autres Lecteurs par le contraste qu'il présente avec nos mœurs actuelles. Je me contenterai de vous copier la dépense de deux de ces repas, parce que les autres n'en sont qu'une répétition. Le premier est du Jeudi d'après la Toussaint de l'année 1505; le second, du Jeudi d'après la Nativité de Notre-Dame 1506. Le nombre des Confréres présens étoit ordinairement de 30 à 40 ».

» *Premier diner.* Pour deux coutrets de » vin blanc & sept pots de vin rouge, » 28 s.; pour huit gorets de lait, 28 s. » 10 deniers; pour cinq gigots, huit » épaules & une longe de mouton, 13 » sous 4 den.; pour vingt-six chapons, » 32 s. 6 den.; épice, sucre, canelle & » safran, 8 s. 9 den.; lard pour flamber » lesdits gorets & larder lesdits cha- » pons, que pour les œufs pour farcir » lesdits gorets, 10 s. 6 den.; poires » pour led. diner, 2 s. *Belle chere*, 10 s. » Total, 6 liv. 13 s, 11 deniers ».

» *Second repas.* Pour deux coutrets de » vin, qui est vingt-cinq pots par cou- » tret, 33 s. 4 den.; pour six gorets de » lait, 30 s.; pour six gigots, six épau- » les & une longe de mouton, 14 s.; » pour vingt quatre chapons, 29 sous » 2 den.; poivre, gingembre, clous, » graine, canelle, muscade, sucre & » safran, 10 s. 11 den.; huit livres de » lard pour flamber lesd. gorets & lar- » der lesdits chapons, que faire le po- » tage, 10 s.; cinq douzaines d'œufs » pour farcir lesdits gorets, 2 s. 1 den.; » poires & pêches, 2 s. 6 d.; *belle chere*, » 10 s.; une douzaine d'écuelles d'é- » tain, pesant vingt-quatre livres, à » 3 s. la livre, 72 s.; trois douzaines » de verres, 3 s. 9 den. Total, 10 liv. » 17 s. 9 deniers ».

» Comme il y a dans ce second repas pour 3 liv. 15 s. 9 den. d'écuelles & verres, l'article des alimens ne monte qu'à 7 liv. 2 s.; cet article, au premier repas, étoit de 6 livres 13 s. 11 d.; ce qui annonce que la dépense étoit toujours à peu-près la même, parce que apparemment le nombre des Convives étoit le même. C'étoient aussi les mêmes alimens, & à-peu-près la même quantité. La cuisine moderne a porté plus loin insensiblement le luxe & la friandise pour la qualité. Il paroit qu'alors on avoit beaucoup de goût pour les épiceries. Celui du safran est à-peu-près abandonné. Ce que nous appellons dessert, est apparemment ce qu'on appelloit *belle chere*. Les Lecteurs instruits feront, sans peine, quant au prix des denrées, les évaluations nécessaires. Les autres peuvent consulter l'Ouvrage curieux qui a pour titre, *Essai sur les Monnoies*, ou Réflexions sur le rapport entre l'argent & les denrées, qui parut in-4°. en 1746, chez Coignart & de Bure, à Paris ». *Cet article est tiré des Affiches de Poitou.*

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

PRINCIPES des Romains sur l'Agriculture, Extraits des Recherches historiques sur l'Agriculture de ce Peuple. Paris, chez la veuve Duchesne, 1779.

Les principes généraux répandus dans leurs Auteurs Géorgiques, sont très-sains; ce sont les mêmes que ceux qui se retrouvent dans nos meilleures Maisons rustiques, & que nos bons Economes ont adoptés. Que faut-il faire, se demande Caton, pour bien exploiter une terre? Il faut, répond-il, 1°. prendre garde de la travailler à propos; 2°. la bien labourer; 3°. la bien fumer. Ce peu de mots comprend toute la science économique, & c'est ce que tous les Agronomes Latins ne cessent de répéter.

Mais entrons dans le détail de leurs préceptes, c'est un moyen de juger en quel état étoit ou pouvoit être l'Agriculture Romaine, puisque le succès de l'exploitation d'une terre dépend des maximes suivant lesquelles on la gouverne.

Voulez-vous, disent les Agronomes Romains, acquerir un bien de campagne? Ne vous pressez pas de l'acheter; ne ménagez point vos pas pour

le bien connoitre ; faites-en le tour plus d'une fois. Obſervez ſi les voiſins ont l'air d'être à leur aiſe ; on reconnoit à cela que le pays eſt bon. Remarquez par où on y entre, & par où on en ſort. Conſidérez la qualité du climat & du ſol. Attilius Régulus, celui qui fut Conſul dans la guerre punique, ne vouloit pas qu'on achetât des domaines dans un canton mal-ſain, quelque fertile qu'il fût, ni dans un canton ſalubre, ſi le terroir en étoit ſtérile.

Renoncez aux terres dont le travail demande trop de dépenſe & d'attirail. Sçachez qu'il en eſt d'un champ comme d'un homme ; il ſert de peu qu'il rapporte beaucoup, ſi la dépenſe ſurpaſſe le profit. L'objet eſt d'être dédommagé de ſes avances & de ſes peines. Ainſi le premier ſoin doit être d'épargner la dépenſe.

Rien n'eſt moins avantageux que de trop bien ſoigner ſon champ ; faites-y ce qui eſt néceſſaire, rien de plus.

Un fonds eſt mauvais quand il faut continuellement beaucoup de travail & d'argent pour le mettre en valeur.

Sur-tout que votre domaine ne ſoit point trop étendu ; n'imitez pas ces gens qui ſemblent poſſéder, moins pour jouir que pour empêcher les autres de jouir. Il vaut mieux moins ſemer & mieux labourer.

Achetez d'un bon Maître. Il y a de l'avantage à acquérir un domaine en bon état. Bien des gens croyent que l'on gagne à acquérir d'un Propriétaire négligent, à cauſe qu'il vend moins cher ; ils ſe trompent. L'acquiſition d un bien délabré eſt toujours un mauvais marché.

Que l'habitation ſoit proportionnée à la grandeur du domaine ; qu'elle regarde (s'il eſt poſſible) le nord dans les climats chauds, le midi dans les climats froids, & l'orient équinoxial dans les climats tempérés. Qu'il y ait de l'eau ; qu'elle ſoit à portée d'une bonne Ville, près de la mer ou d'une riviere navigable, ou du moins d'un grand chemin fréquenté ; qu'on puiſſe à la proximité trouver des Ouvriers & des bœufs.

Ne bâtiſſez qu'après avoir planté ; ou plutôt encore, achetez, comme on dit, la folie d'autrui, pourvu que l'entretien n'en ſoit pas à charge.

Si votre maiſon eſt bien bâtie, bien ſituée, vous l'habiterez davantage, votre fonds en ſera mieux tenu, vous en tirerez plus de revenu. L'œil du maître engraiſſe les champs. Magon, le Carthaginois, prétendoit qu'en achetant un bien de campagne, on vendît la maiſon de Ville. Pline trouve le précepte trop rigide, & même contraire au bien public. Il reſtrreint l'idée de Magon à recommander l'inſpection aſſidue du maitre ſur ſon domaine.

Le domaine acheté, ne mépriſez pas légérement les méthodes du pays. Pourvoyez-vous d'un Econome habile ; n'abandonnez pas à des Eſclaves la conduite de votre bien. Ils font mal tout ce qu'ils font, comme on doit l'attendre de gens qui n'ont rien à eſperer.

Ayez grand ſoin de vos domeſtiques ; qu'ils n'aient point froid, qu'ils ſoient nourris.

Vivez bien avec vos voiſins ; ne ſouffrez point que vos gens leur donnent lieu de ſe plaindre. Si vous avez ſçu vous attirer la bienveillance du voiſinage, vous vendrez plus facilement vos denrées ; vous louerez plus facilement vos eſclaves & vos bêtes ; vous trouverez plus aiſément des Ouvriers. Si vous bâtiſſez, on vous aidera ; s'il vous arrive un accident, on accourra à votre ſecours.

Que tout ſoit achevé dans ſon tems. Les travaux de la campagne ſont tels que, ſi vous commencez une choſe trop tard, tout le reſte ſera pareillement retardé.

Celui qui emploie le jour à des ouvrages qu'on peut exécuter le ſoir, n'eſt pas un bon Econome, à moins qu'un tems défavorable ne le retienne à la maiſon. Plus mauvais Econome encore eſt celui qui fait les jours ouvrables ce qu il pourroit faire les jours de fêtes ; & très-mauvais celui qui travaille par un beau tems à la maiſon, au lieu d'aller aux champs. En effet, c'eſt moins la dépenſe que l'œuvre qui avance la culture.

Si vous avez de l'eau, attachez-vous principalement à faire des prés humides ; ſi vous manquez d'eau, ayez le plus que vous pourrez de prés ſecs.

N'oubliez pas que le pere de famille doit être vendeur & non pas acheteur. Il doit tirer de ſon fonds tout ce que

le sol peut fournir pour ses besoins. Les Anciens ont appellé *prædium* un bien de campagne, comme qui diroit *prævidium*, à cause que, *ex eo omnibus pater familias maximè providetur.*

L'ordre dans lequel Caton rangeoit les fonds de terre, à raison du meilleur revenu qu'ils rendoient, étoit celui-ci. 1°. Les vignes, lorsqu'elles étoient bonnes; 2°. les potagers; 3°. les saussaies; 4°. les plants d'oliviers; 5°. les prés; 6°. les terres à grain; 7°. les taillis; 8°. les arbres fruitiers; 9°. les forêts de chêne qu'on laissoit sur pied à cause du produit des glands. Varron & Scrofa plaçoient les prés au premier rang; Columelle les y place aussi, de même que les pâturages en général, & les bois en coupes réglées.

Mais le meilleur de tous les produits de la campagne, au rapport du même Caton, étoient les bestiaux. Les Agronomes Romains mettoient de la distinction entre l'Agriculture & le *nourrissage* des bestiaux. On demandoit à Caton quel objet produisoit plus de lucre; il répondit, *les troupeaux*, si vous les conduisez bien. Quel autre objet, après celui-là, ajouta-t on? *Les troupeaux*, si vous les conduisez médiocrement bien, reprit-il.

Les Romains distribuoient les bâtimens de leurs métairies avec beaucoup d'industrie & de raffinement en quelque sorte, tant par rapport aux greniers, aux celliers, qu'à l'égard de toutes les autres parties. Ils avoient pour leurs bêtes, des étables d'hiver & des étables d'été.

Ils fermoient leurs champs, soit de haies vives, dans lesquelles ils plantoient des ormes, des pins, &c. pour les soutenir & pour différens usages, soit de haies mortes; quelques-uns de fossés, d'autres de murs. Ils faisoient généralement valoir eux-mêmes, ou pour leur compte, en accordant à celui qu'ils préposoient à la conduite de leurs travaux, une certaine portion des fruits, le huitieme ou le cinquieme, suivant le plus ou le moins de fécondité du terrein, & n'affermoient que quand ils ne pouvoient s'en dispenser. Ils faisoient cultiver leurs terres par des Esclaves, dont ils n'avoient que le nombre qui pouvoit toujours être occupé, & prenoient des Mercenaires, des Journaliers libres pour les ouvrages pressés, tels que les vendanges, la fenaison, la moisson, &c.

Par l'usage où les Propriétaires étoient de résider beaucoup sur leurs terres, l'Agriculture Romaine n'étoit pas abandonnée, comme parmi nous, à des gens sans éducation, sans loisir, & qui n'ont d'autre moyen de s'instruire qu'à la longue, par les lentes leçons de l'expérience. Les Propriétaires Romains regardoient l'Art de faire valoir leurs terres comme un des plus dignes sujets de leurs méditations. Ils y appliquoient toutes les lumieres que leur situation leur permettoit d'acquérir. Ils étudioient la Physique, les mouvemens des Cieux, les météores, la Médecine vétérinaire. C'étoit par l'Astronomie, par l'observation du lever & du coucher de certaines étoiles, qu'ils régloient les travaux que demandoient leurs champs, La Lire, le Dauphin, l'Aigle, les autres constellations leur marquoient le tems des labours, des semailles, des moissons, des vendanges. Une aveugle routine ne conduisoit pas ces Economes; ils avoient appris à juger du caractere d'une année, par la maniere dont elle s'annonçoit d'abord, & par des principes fondés sur l'observation répétée de divers phénomenes. Ils se dirigeoient en conséquence. Dès qu'ils sçurent écrire, un des premiers Livres qui parurent, fut la Maison Rustique de Caton l'ancien. Bientôt ils se rendirent propres les Livres de Magon, & prirent tout ce qu'ils purent chez les Grecs qui avoient composé beaucoup d'Ouvrages sur l'Agriculture.

Avec ces soins & cette application, il est tout simple que les Romains soient parvenus à connoitre les principes d'une bonne économie, & qu'ils aient sçu ce qu'il est essentiel de sçavoir en Agriculture; sans doute par de tels Cultivateurs, les terres de l'Italie eussent été portées à leur plus grande valeur, & s'y fussent soutenues, si la forme du Gouvernement de Rome, les succès même de la République dans la guerre, & d'autres circonstances ne s'y fussent opposés.

I I.

N O T E.

L'Auteur des Réflexions sur l'état actuel de l'Agriculture condamne l'usage où l'on est dans nos Provinces méridionales d'abattre les olives à coups de perches, parce que cette manœuvre fait tomber les tendres bourgeons qui étoient destinés à produire du fruit l'année suivante.

» Il est étonnant, dit-il, que l'on conserve encore cette dangereuse méthode reconnue pour mauvaise depuis le tems des Romains, qui avoient fait une loi pour l'empêcher, mais qui n'eut point d'effet; car Pline, Livre XV, Chap. III, nous rapporte que de son tems, on cueilloit les olives, en frappant les oliviers, malgré la défense, tout comme nous le faisons aujourd'hui. Il est vrai que dans les grandes plantations, il est presque indispensable de suivre cette méthode, parce qu'il seroit trop pénible de cueillir les olives à la main. M. le Clerc nous apprend dans son Histoire de la Chine, que dans plusieurs endroits de ce Royaume, on a un moyen très-aisé pour les faire tomber. On fait un trou dans le tronc de l'olivier, on le remplit de sel, on le bouche, & après quelques jours, toutes les olives tombent d'elles-mêmes. Il faudroit essayer ce moyen-là en Europe, pour voir s'il réussit également; car il seroit préférable à tous les autres pour faire la récolte de ce fruit ».

I I I.

A V I S.

1. » On donne avis aux personnes qui voyagent en poste, qu'il y a maintenant une nouvelle route, très-bien pavée, de Valenciennes à Bruxelles, qui abrége le chemin de trois lieues; ce qui fait une économie de cinq escalins par cheval. A cet avantage se réunit l'agrément de voir, à la sortie de Valenciennes, la Ville de Condé & les immenses prairies qui l'environnent. En traversant l'Escaut, qui sépare la Ville haute de la basse, on admire l'état florissant de la Navigation qui se fait sur ce fleuve, & qui est la plus considérable des Pays-Bas. Les Voyageurs arrivent ensuite à la forêt de M. le Prince de Croy, où ils considerent avec étonnement son magnifique château de l'Hermitage, & les belles avenues percées dans cette forêt. De-là on passe par Leuze, Ath & Enghien, qui est la résidence ordinaire de MM. les Ducs d'Aremberg, dont les jardins, par leur étendue & leur beauté, méritent l'attention des Etrangers. On se rend ensuite à Halle, & de cette Ville à Bruxelles ».

2. » Depuis plusieurs années, on a renoncé en Flandres, dans le Haynaut & l'Artois, au plant d'asperges, on préfére de semer; par ce procédé, on gagne deux ans pour le fruit, & on obvie à la délicatesse de cette plante, dont le plant, pour la transplantation, s'affecte souvent d'une tache noire ou chancre, qui empêche la plante de se consolider, & la fait quelquefois périr en peu d'années. Il faut trois mille six cents graines pour semer un arpent. Le sieur Mallet, qui fait actuellement sa résidence à Douay en Flandres, s'est procuré de la graine de Gravelines; il l'offre aux Amateurs à 3 liv. les trois mille six cents graines, avec le supplément à la culture des asperges, qu'il vient de faire imprimer, dans lequel il indique le procédé de les semer en place dans toutes sortes de terreins. Outre les avantages qui résultent de la préférence de la semence sur le plant, on économise deux cents francs par arpent. Pour éviter les gelées printanieres, on seme depuis le premier Avril jusqu'au quinze Mai ».

I V.

C E N T E N A I R E.

Gillette Lemarchand, veuve de Thomas Quetron, Journalier, est morte dans la Paroisse de Saint-Martin-de-Fontenay, près de Caën, âgée de cent deux ans. Elle avoit nourri dix de ses enfans & neuf étrangers.

V.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 25 Avril 1781.

Or de Portug. à	730	732	l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .		726			
Du Pérou à		720			
Les guinées à .	728	730			
Ducats à		98	10		once.
Or fin à 23 karats . .					
31 32		102	10		
Or à 20 karats à . .		85	10		
L'argent à 11 d. . .					
10 g. à		54	10		marc.
Idem à 11 d. 10 . .					
gr. à		52	7	6	
Piastres à		48	15		

V I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 21 Avril 1781 au Mercredi 25 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 liv.; le seigle, de 12 à 13 livres; l'orge, de 11 à 12 liv. 10 s. Le froment à la Grêve, de 18, 19, 20 à 21 l.; le seigle, 12 à 13 l.; l'orge, 11 à 12 l. *le septier.* Farine blanche à la Halle, de 36, 38, 40 à 41 l.; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 26, 28, 30 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

V I I.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 21 Avril 1781, au Mercredi 25 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20, 22 à 23 l.; *id.* à la Grêve, de 18, 19, 20, 21 à 22 liv. *le septier*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 20 Avril 1781, de 46 à 48 liv.; *idem* nouveau, de 42 à 45; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 45 à 46 liv.; *id.* nouv., 44 à 45; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 19 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 41 à 42; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 39 à 40; le cent de paille, de 17 à 20; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 30 à 36 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-V de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres
	PAIEMENT DU SAMEDI 21 AVRIL 1781.		
8.	M. Despeignes	Samedi	C.
5.	M. Cauchy	Samedi	C.
6.	M. Caron	Samedi	C.
16.	M. Le Noir.	Samedi	C.
9.	M. de la Rue	Samedi	C.
	PAIEMENT DU LUNDI 23.		
23.	M. Masson.	Lundi.	C.
26.	M. de la Motte	Lundi	C.
28.	M. Creuzé.	Lundi.	C.
29.	M. Certain	Lundi.	C.
	PAIEMENT DU MARDI 24.		
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	C.
15.	M. Defays	Mardi	C.
24.	M. Desplasses.	Mardi	C.
13.	M. Marsollier	Mardi	C.
25.	M. Vieillard	Mardi	C.
Idem.	Gouvernemens.	C.	*Six derniers mois*
1.	M. Roberge. (*Ancien Clergé.*)	Mardi. t. l.	*Ancie*

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABL

CHANGES du 24 Avril 1781.

Amsterdam, ...	53 ⅛	Cadix, ...	
Londres, ...	31	Livourne, ...	
Hambourg, ...	186	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Pâques* . . .	

DU MARDI 24 *Avril* 1781.

1780. Lot. Roy.	1165 60 l.	1785	143
Prem. Prime ôtée. .	1000 .	1786	130
1781. *Primes.* . .	148 .	1787	123
1782	115 .	1788	.
1783	102 .	1789	110
1784	163 .	. . . . .	

1r. Viager . . 5 ¾ ½ p. ⅝ bénéfice. 2d. 1 ½ p. ⅝ pe

Avril 1781.		*Du* 21.	*Du* 23.	*Du* 2
Comp. des Indes.	Actions	1965	1965	1962 ½ 6
	D° 16/25	1290	. . . . .	. . . . .
	D° 8es	252	252	. . . . .
	D° 25es	. . . . .	81	. . . . .
	Empr. d'Oct.	398	398	398 . . .
Rescriptions.		8 8 ¼ 8 p. .	8 8 ¼ perte.	8 8 ¼ p
Bil. des Ferm.		. . . . .	. . . . .	. . . . .
Contr. à 4 p. ⅝				
1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 17

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1781. Du Samedi 5 Mai.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, *le 8 Mars.*

LE Baron van Haeften, Ambassadeur Extraordinaire des Provinces Unies, a remis à la Porte un Mémoire dans lequel il a représenté » que le bruit étoit » géneral à Smyrne que les deux mêmes » Corsaires Anglois, qui, l'année der- » niere, ont rendu la Navigation de » l'Archipel si dangereuse & l'ont trou- » blée, mais qui ont ensuite vendu » leurs bâtimens & se sont retirés à » Chio, vouloient derechef équiper deux » bâtimens Turcs pour croiser sur les » navires Hollandois ; qu'en conséquen- » ce, il prioit la Porte de défendre cet » armement ». La Porte lui a fait répondre : » qu'Elle avoit trop à cœur la sû- » reté des navires d'une Puissance qu'Elle » avoit toujours regardée comme son » ancienne & sincere amie, pour ne pas » faire expédier sur le champ à toutes » les Isles de l'Archipel & autres Pla- » ces dépendantes de l'Empire Ottoman, » un ordre, portant défense à ses Sujets » d'assister en quelque façon que ce puisse » être, des Corsaires Etrangers, ou les » mettre en état d'attaquer les navires » Marchands des Puissances Belligeran- » tes ». Cet ordre en effet a été expédié sur le champ & envoyé dans tous les lieux nécessaires.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 22 Mars.*

Un Courier envoyé par le Roi de Suede a apporté ici divers présens pour être distribués aux principaux Ministres de l'Impératrice de Russie, qui ont été employés à la grande affaire de la neutralité armée. Ces présens consistent en une collection complette de médailles en or, frappées en Suede, au sujet des principaux événemens, destinée pour le Comte Panin ; en une tabatiere d'or enrichie du Portrait de S. M. Suédoise, & entourée de diamans, pour le Comte Osterman. Il y avoit aussi des tabatieres d'or magnifiques pour chacun des Secretaires qui ont travaillé dans cette négociation importante.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 3 Avril.*

Sa Majesté a abandonné à la Compagnie Asiatique le vaisseau de guerre le *Mars*, qui est actuellement sur le chantier, pour en faire un navire propre au Commerce. La frégate le *Kiel*, Capitaine Fasting, destinée pour les Indes Occidentales, est entrée en rade le 23. Le même jour, on a vendu à la Bourse trois actions de la Compagnie des Indes

Occidentales, deux pour 281 rixdalers, & l'autre pour 286. On achete dans ce Royaume, pour le compte de l'Empereur, 1000 ou 1100 chevaux de remonte. Il se trouve actuellement dans le Sund trente navires de diverses Nations, tous destinés pour la Mer du Nord. Le *Ningo*, vaisseau de la Compagnie de Guinée, est arrivé ici avec une cargaison de sucre & d'ivoire. Plusieurs de nos bâtimens sont partis pour la pêche de la baleine dans le Groenland.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le* 30 *Mars*.

L'Escadre qui doit sortir incessamment pour protéger notre Commerce, sera composée de dix vaisseaux dont le plus fort portera 70 canons. Elle sera commandée par le Contre-Amiral Grubbé.

BRANDEBOURG.

DE BERLIN, *le* 13 *Avril*.

La Population s'accroit dans ce Royaume d'une maniere sensible. On a remarqué que l'année derniere le nombre des naissances a surpassé celui des morts de 82361.

Par une Déclaration du 20 Février dernier, Sa Majesté a fait quelque changement à l'article 4 de son Ordonnance concernant la défense du café. Toutes les personnes non mariées & ne tenant point ménage ne pourront acheter au-delà de dix livres de café par an.

Nous voyons arriver ici chaque jour, quelques uns des pauvres Habitans de la Ville de Gera incendiée. La plupart sont des Fileurs de laine. Sa Majesté leur a assigné un lieu dans le Cercle de Luckenwald où l'on se propose de leur faire bâtir une habitation.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 9 *Avril*.

Le Gouvernement vient de renouveller l'Ordonnance de Sa Majesté, qui promet des récompenses à quiconque s'engagera volontairement sur la Flotte Royale. Il a fait aussi publier de nouvelles instructions pour les Corsaires, dans lesquelles il leur est expressément enjoint de respecter le Pavillon & le Territoire des Puissances avec lesquelles la Grande-Bretagne vit en amitié. Par une autre Ordonnance, il est arrêté que les bâtimens Hollandois, chargés de productions & de marchandises de la Grenade, des Grenadines & de Saint-Vincent, seront considérés comme des bâtimens neutres jusqu'au 29 Juin prochain, pourvu qu'ils puissent prouver qu'ils se soient chargés de leurs cargaisons avant le 1 Avril dernier. Il a été envoyé copie de ces Ordonnances à l'Amiral Rodney, afin qu'il ait à s'y conformer.

Sa Majesté, après avoir examiné les journaux, les cartes des côtes, les mappemondes, & chaque découverte particuliere faite par le Capitaine Cook, a jugé qu'il y avoit toute apparence de pouvoir enfin parvenir à la découverte du passage important qui faisoit l'objet du voyage de ce Capitaine. Elle a eu même plusieurs entretiens sur ce sujet, avec le Docteur Solander & M. Bancks. On présume que ces deux Navigateurs, qui étoient du premier voyage, vont bientôt se rembarquer pour les mers du Nord & pour continuer cette recherche d'après les documens que le Capitaine Cook a laissés.

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le* 16 *Avril*.

Leurs Hautes-Puissances ont accordé la sortie de 24 barils de salpêtre par la route de Breme, sous de certaines précautions, avec la permission de l'employer à l'usage des mines de l'Electorat de Hanovre, pourvu qu'on n'en fasse pas usage pour en composer de la poudre à canon.

Leurs Hautes-Puissances ont accordé » qu'on vendit dans ce pays deux vais» seaux Marchands, d'une certaine gran» deur, pour être conduits à Boston. On » pourra y charger aussi toutes sortes de » marchandises permises ainsi que des » cordages & des toiles à voile; à con» dition qu'on donnera, sous peine de » confiscation, une Caution pour le tri-

» ple de la valeur, laquelle assurera que » lesdits vaisseaux & leurs cargaisons » seront dans un tems déterminé ren- » dus à Boston, ou dans quelque autre » Port des Etats-Unis de l'Amérique ».

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De la Nouvelle, *le* 16 *Avril.*

Neuf bâtimens de Cette, Agde & Sijean, sortis de ce Port dans le courant du mois dernier, & destinés pour Marseille & Toulon, ont exporté 15790 quintaux de bled. Quatre-vingt-dix bâtimens Espagnols, parmi lesquels il y en avoit un Napolitain, un Génois & un François, ont exporté pour l'Espagne 27645 quintaux de bled, 15780 quintaux de seigle, 3275 quintaux de misture, & 1720 quintaux de feves & haricots.

De Loudun, *le* 10 *Avril.*

Suite du Mémoire de M. Dumoustier de la Fond, *sur le Pays Loudunois, adressé à M. Jouyneau Desloges, & inséré dans les Affiches du Poitou.*

» L'élévation des eaux de la riviere de Dive, sur la surface des marais qu'elle couvre, étant une des causes principales de leur inondation, il est évident que pour parvenir à les dessécher, il faut baisser ces eaux au dessous de la surface de ces marais. Le premier moyen est de creuser un nouveau canal de la riviere de Dive, dans la partie la plus basse des marais, tant pour éviter les renards qui se sont formés dans l'ancien, que pour épargner la difficulté d'un travail qu'il faudroit faire pour ôter la vase dont ce dernier est rempli. La largeur du canal projetté doit être de 40 pieds, réduite à la surface des terres, & de 20 pieds en fond, sur six pieds & demi environ de profondeur réduite. Le second moyen est de construire de nouvelles arches sous les chaussées, chacune de 18 pieds dans œuvre, sur 18 à 19 pieds de hauteur, à prendre du fond du canal jusqu'au dessous de la clef. Le troisieme moyen est de faire des portes échantillonées, de maniere que les eaux soient retenues à la hauteur d'un pied au dessous des surfaces des parties correspondantes des marais adjacens. La largeur de chacune de ces portes doit être de 18 pieds, & leur position doit être relative à celle des moulins, & principalement à la pente du terrein. Cette pente doit être uniforme entre chacune de ces portes. Le quatrieme moyen est d'augmenter les rayons des roues de volées des moulins, depuis 18 pouces jusqu'à 30, relativement à leur plus ou moins d'enfoncement, au dessous de la surface des marais à dessécher, afin de les faire descendre tous également de quatre pieds au dessous de cette même surface. Le cinquieme moyen est de baisser les échantillons des moulins, ou de leurs déchargeoirs, jusqu'au niveau des portes dans le canal projetté ».

» Rien n'empêche de conduire ce canal dans les parties les plus basses des marais à dessécher; les inégalités peu sensibles qui regnent sur leur largeur, en prouvent la possibilité. D'ailleurs, le volume d'eau qui pourroit se rassembler dans la Dive, pourroit être fourni par six cours d'eau principaux, dont ce canal recevroit les eaux: sçavoir, celles des trois premiers cours, à sa naissance au dessous de la Ville de Montcoutour; celles du quatrieme, à 300 toises de cette Ville; celles du cinquieme, à 3200 toises au dessus de son embouchure dans le Thoué; & enfin les eaux du sixieme cours, à 2200 toises de ce dernier endroit. Les deux premiers de ces cours sont formés par la petite riviere de Chenelle, qui se tarit en été, & par la fontaine de la Grimaudiere, qui, réunie avec cette premiere, forme un ruisseau de deux toises & demie de largeur, sur un tiers de toise de profondeur réduite. Sa plus grande moyenne vitesse est de 950 toises par heure, (espace de tems sur lequel tous les calculs suivans sont faits) ces dimensions changeant par cause de sécheresse ordinaire. La largeur se réduit à deux toises; la profondeur, à un quart de toise, & la plus petite moyenne vitesse, à 750 toises; ce qui fait 791 toises deux tiers cubes d'eau pour la plus grande quantité, & 375 pour la

plus petite. Le troisieme cours d'eau est formé par la fontaine des Lutineaux, située dans le grand marais de Montcontour ; sa plus grande largeur est d'une toise un sixieme ; sa profondeur, d'un quart de toise, & sa plus grande moyenne vitesse, de 833 toises un tiers. Ces dimensions ne changent pas sensiblement : ce qui fait en tout tems 243 toises un dix-huitieme cubes d'eau. Le quatrieme cours d'eau est formé par la riviere de Briande & par les fontaines de Martezay. Sa plus grande largeur est de deux toises un tiers sur un quart réduite ; sa plus grande moyenne vitesse est de 650 toises. Cette premiere largeur se réduit, par une sécheresse ordinaire, à deux toises ; la profondeur, à un sixieme, & la plus petite moyenne vitesse, à 450 toises ; ce qui fait 379 toises un sixieme cubes d'eau pour la plus grande quantité, & 150 toises pour la plus petite. Le cinquieme cours d'eau est formé par la riviere de Rallai, qui passe au Gué d'Epies. Sa plus grande largeur est de deux toises, sa profondeur réduite à un quart de toise, & sa plus grande moyenne vitesse est de 600 toises ; ce qui donne 300 toises cubes d'eau pour la plus grande quantité : on ne peut pas déterminer la plus petite, parce que les eaux se perdent sur la surface des marais, avant d'arriver à la Dive. Le sixieme cours d'eau est formé par la grande fontaine, située au dessus de Bezé. Sa plus grande largeur est d'une toise un tiers ; sa profondeur réduite est d'un tiers de toise ; la plus grande moyenne vitesse est de 450 toises ; sa largeur, par une sécheresse ordinaire, se réduit à sept sixiemes de toise ; sa profondeur, à un quart de toise, & sa plus petite moyenne vitesse, à 200 toises ; ce qui fait 200 toises cubes d'eau pour la plus grande quantité, & 58 un tiers pour la plus petite. Additionnant ces différentes quantités, on aura dix-neuf cens treize toises huit neuviemes cubes d'eau pour la plus grande, & 826 toises sept huitiemes pour la plus petite. En supposant que les fontaines inférieures & les pluies extraordinaires augmentent le plus grand volume, d'un quart au tiers, on aura, pour le plus grand volume, 2500 toises cubes d'eau, approchant beaucoup de 2300 toises, qu'on a trouvés par des calculs répétés, pour la plus grande quantité d'eau que la riviere de Dive donne à celle du Thoué toutes les heures, dans les saisons où les marais en sont abreuvés & couverts, même après des pluies continuelles ».

La suite une autrefois.

DE SAINT-MAIXENT, *le 15 Avril.*

Pendant l'année 1780, il y a eu dans l'étendue de cette Sénéchaussée, composée de 64 Paroisses ; 1371 naissances ; 686 garçons & 685 filles ; 438 mariages, & 1480 morts ; 726 hommes ou garçons, & 754 femmes ou filles. Le nombre des morts excéde celui des naissances de 109.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

MÉMOIRE sur diverses especes de plantes propres à servir de fourrage aux chevaux, par M. Clouet, *inséré dans les Mémoires de l'Académie des Sciences utiles de Mayence, établie à Erfort, pour les années* 1778 *&* 1779.

» Indiquer aux Cultivateurs des plantes propres à servir de fourrage aux bestiaux, autres que celles qu'on emploie communément à cet usage ; enseigner la maniere dont il convient de les cultiver pour en tirer le plus grand avantage possible, & fixer le degré de confiance que méritent celles qui leur sont déjà connues, c'est procurer des moyens de mettre mieux à profit des terres qu'on a coutume d'employer à des productions de peu de valeur, & de laisser en vaines pâtures ; c'est faciliter l'éducation & augmenter le nombre des animaux secourables qui aident l'homme dans ses travaux les plus pénibles, & qui le nourrissent soit de leur propre chair, soit par le lait, le beurre & le fromage que donnent les femelles de ces animaux ; c'est multiplier les graisses ou axonges, les suifs, les colles, les cuirs & les peaux, les nerfs, les membranes, les boyaux, le crin, le poil, la laine & autres substances ani-

males que l'induſtrie ſçait employer ; c'eſt augmenter les engrais, fournir un nouvel aliment au travail, principe du bonheur des Peuples, & diminuer l'oiſiveté, vice le plus funeſte des Etats ; c'eſt par conſéquent rendre à la Société un important ſervice ».

» Telles ont été les vues de l'Académie d'Erfort, qui abandonnant les ſujets futiles & les vaines ſpéculations, a propoſé pour ſujet d'un Prix la queſtion, *quelles ſont les meilleures herbes pour ſervir de fourrage aux beſtiaux, après l'eſparcette, la luzerne & le treſle d'Eſpagne ?* Les Académiciens reconnoiſſant la prééminence de ces trois plantes qu'ils ſouſtraient aux recherches, veulent enrichir l'Agriculture de nouvelles découvertes. Eh ! qui ſçait ſi on ne parviendra pas à la connoiſſance d'autres plantes plus précieuſes encore, & qui méritent d'être miſes non à leur ſuite, à quoi l'Académie ſemble borner ſon eſpoir, mais à leur niveau, & peut-être de leur être préférées ? »

» En examinant les arbriſſeaux, les herbes vivaces & les herbes annuelles que l'uſage a le plus accrédités, on trouve que le cytiſe ſi vanté par Varron, Columelle & Pline, pouvoit être d'une grande utilité en Italie où il vient naturellement; mais comme on ne peut faire uſage à titre de fourrage que des jeunes pouſſes de cet arbriſſeau ; qu'en ſe deſſéchant, elles acquierent une dureté qui réſiſte à la dent des animaux ; qu'on n'en peut faire la récolte dans nos climats avant la quatrieme année de la plantation, & qu'il occupe beaucoup de terrein, il ne ſeroit pas avantageux de l'y cultiver ».

» Quelqu'éloge que la *nouvelle Maiſon Ruſtique* accorde au genet épineux, communément appellé *jonc marin*, quoiqu'il n'ait aucun caractere du jonc, & ne participe en rien du marin, il a le même inconvénient que le cytiſe, de ne pouvoir être recueilli avant la quatrieme année; il eſt hériſſé d'épines, & on n'en peut faire manger aux beſtiaux que les ſommités, après les avoir pilées dans des auges avec des maillets de fer. Les faſcines qu'on en retire pour les brûler, le rendent utile dans les pays où le chauffage eſt rare ; mais il n'eſt pas propre à être cultivé comme fourrage ſeulement ».

» Le *ray-graſſ*, ſi fort recommandé dans le Dictionnaire de M. Valmont de Bomare, eſt une ivraie. C'eſt aſſez pour le rendre ſuſpect à quiconque connoit les funeſtes propriétés de l'ivraie commune. M. de Liſle prétend avoir obſervé que le *ray-graſſ* rend les chevaux qui en mangent triſtes & mélancoliques; & M. Bourgeois, Cultivateur très judicieux & très-attentif, prétend auſſi avoir obſervé que les vaches nourries de ce fourrage donnent un lait maigre & en petite quantité. A plus forte raiſon doit on rejetter les faux *ray-graſſ*, communément appellés *faux-ſeigle & faux-orge*, qu'on a introduits depuis quelques années dans l'Agriculture, les prenant pour le véritable *ray-graſſ* ».

» On fait depuis quelques années des prairies artificielles de grande *pimprenelle*, qui réunit toutes les qualités deſirables pour remplir cet objet. Elle eſt ſingulierement bonne pour les chevaux, qu'on peut faire travailler en les nourriſſant de cette plante ſans leur donner d'avoine, ou en leur en donnant très-peu ; elle donne abondamment d'excellent lait aux vaches, aux brebis & aux chevres ; s'éleve à la hauteur de deux pieds & demi & trois pieds dans les bons terreins, croit très bien ſur les lieux montagneux qui ſont ſon ſol natal, & dans les terres legeres, ſablonneuſes, pierreuſes ; ſe ſoutient pendant ſept à huit ans en bon état, & conſerve ſon feuillage & ſa verdeur pendant l'hiver, enſorte qu'on peut la faire pâturer depuis la fin d'Octobre juſqu'au mois d'Avril. On la ſeme en Mars, après un léger labour avec de l'orge ou de l'avoine, qui lui ſert d'abri, juſqu'à ce qu'elle ſoit un peu fortifiée, & on les fauche enſemble. On peut la couper deux fois la premiere année, trois fois la ſeconde, quatre fois les ſuivantes, pour peu qu'on lui donne d'engrais ».

» Le trefle houbloné eſt très-ſain pour les beſtiaux ; mais il rend beaucoup moins que le commun qui s'éleve du double & du triple, foiſonne à proportion, & par conſequent doit lui donner l'excluſion ».

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

I I.

Annonce de Livre.

Rapport ſur pluſieurs queſtions propo-

ſées à la Société Royale de Médecine, par M. l'Ambaſſadeur de la Religion, de la part de Son Alteſſe Eminentiſſime Monſeigneur le Grand-Maitre, relativement aux *inconvéniens que l'ouverture des caveaux deſtinés aux ſépultures d'une des Egliſes Paroiſſiales de l'Iſle de Malte, pourroit occaſionner, & aux moyens de les prévenir*, dans lequel, après avoir expoſé les dangers des inhumations & des exhumations dans les Egliſes, *on indique les précautions à prendre dans la fouille d'un terrein ſuſpect.* Lu dans la Séance de la Société Royale de Médecine, tenue au Louvre le 5 Décembre 1780. A Malte, & imprimé aux dépens de la Religion. 1781. In-4o. de 54 pag.

Au mois de Janvier de l'année derniere, l'Egliſe de S. Dominique, l'une des deux Paroiſſes de la Cité Valette dans l'Iſle de Malte, a été tellement ébranlée par une ſecouſſe de tremblement de terre, qu'il paroit indiſpenſable de la démolir pour la reconſtruire. Cette Egliſe eſt remplie de caveaux, qui depuis près de deux ſiecles ſervent aux ſépultures. Le Conſeil de la Religion, inquiet ſur les accidens qui pourroient réſulter de la fouille de ces ſépultures, a conſulté le College de Médecine & de Chirurgie, & le Bureau de Santé de l'Iſle. Ces différens Corps ont décidé unanimement que la reconſtruction de la nouvelle Egliſe de S. Dominique ſur les ruines de l'ancienne, pourroit avoir les ſuites les plus fâcheuſes, & ils ont fortement inſiſté ſur la néceſſité de murer les caveaux & de prendre les plus grandes précautions pour empêcher que lorſqu'on les démolira, on n'enfonce quelques-uns des pavés qui les recouvrent. Le Conſeil ayant trouvé ces avis très ſages, s'empreſſa de les adopter; en même tems, il décida que M. Lambini, Evêque du Diocèſe, ſeroit prié d'intervenir pour faire éloigner les ſépultures de l'intérieur des Egliſes, & que les Compagnies les plus ſçavantes de l'Europe, ſeroient conſultées ſur diverſes queſtions dont la ſolution pourroit diriger le Conſeil dans ce qu'il lui reſte à ordonner. Ces queſtions ont été propoſées à la Société Royale de Médecine de Paris, qui y a répondu dans quatre articles particuliers.

Dans le premier article, cette Compagnie fait voir les dangers auxquels la reconſtruction de l'Egliſe de Saint Dominique, ſur le même terrein pourroit expoſer, & à ce ſujet, elle rappelle un grand nombre d'accidens qui ont été occaſionnés par le remuement de terreins infects, & par les ſuites d'exhumations précipitées. Tous ces faits, auxquels il ſeroit facile d'en ajouter une multitude d'autres, prouvent qu'en général l'exhumation des corps eſt une opération dangereuſe, non-ſeulement pour ceux qui la font, mais encore pour les Habitans des lieux circonvoiſins. D'où la Société conclud qu'on a pris un parti très-prudent, en défendant d'ouvrir juſqu'à nouvel ordre les caveaux de l'Egliſe de S. Dominique à Malte, & en les faiſant murer.

Après avoir arrêté que ces caveaux remplis de cadavres, doivent reſter fermés, il eſt naturel qu'on deſire de ſçavoir quand on pourra les ouvrir. La Société reconnoit que cette queſtion eſt aſſez difficile à réſoudre; deux circonſtances en rendent la déciſion embarraſſante. 1o. La petite vérole a été, il y a peu de tems, épidémique à Malte; 2o. la peſte y a regné en 1676, & les perſonnes mortes de ces différentes maladies, ont été également enſevelies dans ces caveaux dont un a ſpécialement ſervi à l'inhumation des peſtiférés. Cette complication ajoutant encore à la difficulté, la Société a eſſayé, dans le ſecond article de cet Ecrit, de réunir toutes les lumieres que la connoiſſance de la putréfaction & de ſes variétés, les effets de la contagion plus ou moins durable, & les divers états dans leſquels on a trouvé les cadavres à différentes époques, peuvent fournir, afin de ſuppléer, par des conſeils prudens & exempts de danger, à la préciſion & à l'exactitude dont cette réponſe n'eſt pas ſuſceptible.

Ayant fait connoitre tous les dangers auxquels l'ouverture du terrein de l'Egliſe de Saint Dominique peut expoſer, la Société enſeigne les précautions qu'il y auroit à prendre dans le cas où l'on ne pourroit pas ſe diſpenſer de reconſtruire cette Egliſe dans ſon premier emplacement. Ces précautions conſiſtent d'abord dans di-

vers expédiens pour purger de toute vapeur dangereuse les sépultures de l'Eglise de Saint Dominique, avant d'y faire descendre les Ouvriers. La Société indique ensuite les moyens les plus sûrs & les plus éprouvés pour rappeller à la vie ceux qui en travaillant à ces ouvrages tomberoient, par malheur, en asphixie : enfin cette Compagnie rappelle aussi dans ce même article toutes les mesures qu'il conviendra de prendre pour que les lieux voisins de celui où se feront les fouilles ne soient point infectés.

Dans le quatrieme & dernier article, la Société détaille les raisons qui doivent faire proscrire la coutume d'inhumer dans les Eglises. Ces raisons peuvent se déduire de deux sources, ou de l'Histoire qui prouve que chez les Peuples les plus sages, il n'a été permis de faire les inhumations ni dans les Temples, ni dans les Villes, ou de l'exposé des faits qui démontrent les inconvéniens & les dangers de cet usage.

Il est certain que les Peuples les plus anciens eurent toujours des terreins éloignés de leur habitation, lesquels étoient spécialement destinés aux sépultures. Avant le neuvieme siecle, on ne trouve point d'exemples d'inhumations faites dans les Eglises, ni même dans les Villes. » Le Cimetiere des » Saints-Innocens, fondé dans le sixieme » siecle à Paris, ne fut fermé de murs » qu'en 1183, par les ordres de Philip- » pe Auguste. Nos premiers Rois, au » rapport de la Marre, cédérent une » portion de leur Domaine pour servir » d'emplacement au Cimetiere de Pa- » ris, n'étant point permis alors d'en- » terrer dans la Ville ; & sous le regne » de Dagobert I, Saint Eloy, son Tré- » sorier, fit bâtir en 640 l'Eglise de » Saint Paul, hors des murs de la Ca- » pitale, pour servir de sépulture aux » Religieuses de Sainte Anne *, dont » il avoit fondé le Monastere dans la » Cité ». La Religion a d'ailleurs souvent interposé son autorité pour détruire un usage dangereux & qui répugne en même tems à la pureté & à la dignité de nos Temples. Les funestes effets des sépultures dans les Eglises sont si connus, qu'on se contente d'en rapporter ici quelques exemples ; mais ces exemples paroissent si frappans qu'il n'est pas nécessaire d'en citer d'autres pour inspirer les plus grandes craintes sur l'abus d'enterrer dans les Eglises & dans l'intérieur des Villes. Ce Mémoire doit être ajouté au nombre des Ouvrages patriotiques qui depuis quelques années ont paru sur cette matiere.

* *Il y a ici une faute d'impression dans le Mémoire ; au lieu de* Sainte Anne, *il faut lire* Sainte Aure.

III.

Remarque sur un moyen de conserver l'eau dans les vaisseaux.

M. Priestley rapporte que » quelqu'un » ayant vu dans la principale auberge » de Harwich que les réservoirs de l'eau » à boire étoient très-sales, demanda » à l'Hôte pourquoi il ne les nettoyoit » pas ? Celui ci répondit qu'il l'avoit » fait autrefois, mais que cela ne lui ar- » riveroit plus, parce qu'après que les » réservoirs avoient été nétoyés, l'eau » qu'on y tenoit, devenoit puante, & » qu'elle ne recouvroit sa douceur que » lorsque les côtés & le fond du réser- » voir étoient redevenus très-sales, » c'est-à-dire, recouverts de petites » végétations ». Cela nous offriroit le moyen de pouvoir faire aisément de plus grandes provisions d'eau dans nos vaisseaux destinés à de longs voyages, & de l'empêcher de se corrompre. Il est très-probable que l'incorruptibilité des eaux de la mer, qu'on a attribuée tantôt à une cause, tantôt à l'autre, ne soit due également qu'aux plantes qui en tapissent le fond & les bords, qui absorbent le phlogistique & les matieres putrides. *Cette note est de l'Auteur des Réflexions sur l'état actuel de l'Agriculture.*

IV.

Centenaire.

Le nommé Etienne Zalai est mort à Dirbrezin, Ville de la Hongrie, âgé de 127 ans. Il avoit toujours conservé l'usage de sa raison & de sa mémoire, & n'avoit aucune des infirmités qui n'accompagnent que trop souvent les vieillards.

V.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 2 Mai 1781.

Or de Portug. à . .	730	l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	722			
Du Pérou à	716			
Les guinées à . . .	728			
Ducats à	99			once.
Or fin à 23 karats . .				
31 32	102	10		
Or à 20 karats à . .	85			
L'argent à 11 d. . .				
20 g. à	54	10		marc.
Idem à 11 d. 10 . .				
gr. à	52	7	6	
Piastres à	48	15		

V I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 28 Avril 1781 au Mercredi 2 Mai, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 18, 19 à 20 livres; le seigle, de 12 à 13 l.; l'orge, de 11 à 12 l. Le froment à la Grêve, de 18, 19, 20, 21 à 22 liv.; le seigle, 12 à 13 liv.; l'orge, 12 à 13 l. *le sept.* Farine blanche à la Halle, de 36, 38, 40 à 41 l.; bis-blanc & bis, de 22, 24, 26, 28, 30, 32 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

V I I.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 28 Avril 1781, au Mercredi 2 Mai, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20, 21 à 22 livres; *idem* à la Grêve, de 18, 19, 20, 21 à 22 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 27 Avril 1781, de 47 à 48 liv.; *idem* nouveau, de 40 à 42; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 45 à 46 liv.; *id.* nouv., 44 à 45; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 21 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 39 à 40; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 36 à 38; le cent de paille, de 17 à 20; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 28 à 35 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-V de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres
	PAIEMENT DU SAMEDI 28 AVRIL 1781.		
8.	M. Despeignes	Samedi	D.
5.	M. Cauchy	Samedi	C.
6.	M. Caron	Samedi	C.
16.	M. Le Noir.	Samedi	C.
9.	M. de la Rue	Samedi	C.
	PAIEMENT DU LUNDI 30.		
23.	M. Masson.	Lundi.	D.
26.	M. de la Motte	Lundi	C.
28.	M. Creuzé.	Lundi.	C.
29.	M. Certain	Lundi.	C.
	PAIEMENT DU MARDI 1 MAI.		
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	E.
15.	M. Defays	Mardi	E.
24.	M. Desplasses.	Mardi	E.
13.	M. Marsollier	Mardi	E.
25.	M. Vieillard	Mardi	E.
Idem.	Gouvernemens.	C.	*Six derniers mois* 177

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES

CHANGES du 1 Mai 1781.

Amsterdam, ...	53	Cadix, ...	1
Londres, ...	30 11 16e.	Livourne, ...	9
Hambourg, ...	186	Gênes, ...	97
Madrid, ...		Lyon, *Pâques.* .	¼ p.

DU MARDI 1 *Mai* 1781.

1780. Lot. Roy. .	1000 l.		1785		143
1781. *Primes.*			1786		131
1782	119 .		1787		122
1783			1788		116
1784 . . .	162	163 .	1789		112
1r. Viager . .	5 ¼ p. %	bénéfice.	2d. 2 ¾ p. %		

Avril 1781.		*Du* 28.	*Du* 30.	*Du* 1 *Ma*
Comp. des Indes.	Actions	1965	1965 62 ½ 65	1970 . . .
	D° 16/25	1290	. . . . .	. . . . .
	D° 8es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	D° 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Rescriptions.		8 ¼ ½ ¾ p. .	8 ½ 9 8 p. .	8 8 ¼ 8 .
Bil. des Ferm.		. . . . .	. . . . .	. . . . .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 178

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 2 Juin.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, *le 12 Avril.*

DEPUIS peu, le Capitan Pacha a presenté à Sa Hautesse un plan relatif à la construction de quatre Casernes, dans cette Capitale, pour y loger les Soldats de la Marine, avec offre de fournir pour son exécution 10000 bourses de son propre bien. Mais, d'un côté, le danger de rassembler dans l'intérieur de cette Capitale une Milice si féroce & si peu disciplinée, & de l'autre, la crainte d'une révolte parmi des Soldats indociles & prêts à se mutiner à la moindre apparence d'un rétablissement de discipline, ont servi au Grand-Seigneur & au Divan de motif pour rejetter ce plan. On travaille avec la plus grande activité à l'équipement de la Flotte destinée pour la Mer Blanche ; on espere qu'elle sera bientôt en état de mettre à la voile.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 30 Avril.*

Le 25 de ce mois, la riviere la Newa a été entierement dégagée des glaces, desorte que maintenant on peut y naviguer sans danger.

Les dernieres nouvelles de Cherson portent » que les fortifications, la construction du Port, & celle d'une grande » quantité d'édifices publics y étoient » poussées avec la plus grande activité ; » que le nombre des Habitans y augmentoit à tout moment par une grande » affluence d'Etrangers, tant Commerçans qu'Artistes & Artisans : enfin que » dans une contrée où, quatre ans auparavant, on ne découvroit point la » moindre trace d'un établissement humain, on voyoit fleurir maintenant » l'Industrie, l'activité & les Sciences. » Il étoit réservé à l'illustre Catherine » de projetter un plan de cette nature, » & de le porter en si peu de tems à ce » haut point de perfection ».

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 8 Mai*

Pendant le cours de l'année 1780, il est arrivé dans le Sund, 8291 vaisseaux Marchands ; sçavoir, 2058 Hollandois, 1880 Suédois, 1701 Anglois, 1344 Danois, 671 Prussiens, 174 Dantzickois, 146 de Brême, 104 de Rostok, 82 de Lubeck, 50 Russes, 31 Hambourgeois, 30 des Pays-Bas-Autrichiens, 21 Portugais, & 2 Vénitiens.

Les Lettres qu'on a reçues de la Guinée nous annoncent qu'une maladie épidémique occasionnée par une très-grande sécheresse, y a emporté beaucoup de monde. On compte au nombre des victimes de cette maladie, le Com-

mandant du Fort Danois, son épouse & la majeure partie de la Garnison qui, lors du départ du vaisseau porteur de ces fâcheuses nouvelles, se trouvoit réduite à un Lieutenant & cinq Soldats.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le* 10 *Mai.*

Il est mort en Ostrogothie une femme âgée de 96 ans, à qui quatre de ses fils & cinq de ses filles ont donné une postérité de 154 enfans; 23 étoient morts avant elle, & 131 lui survivent.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le* 30 *Avril.*

Les Négocians de la Basse-Saxe, qui avoient obtenu la permission d'établir en cette Ville une Imprimerie pour les ouvrages en Langue Hébraïque, ont demandé qu'il leur fût permis de la transporter à Nowodivor qui n'est qu'à cinq lieues d'ici, & qui appartient au Prince Stanislas Poniatowsky, Maréchal du Conseil Permanent. Cette demande leur a été accordée.

HONGRIE.

DE PRESBOURG, *le* 1 *Mai.*

Sa Majesté l'Empereur a fait acheter dans ce Royaume une quantité considérable de chevaux pour son service. Il doit rester ici deux Détachemens chargés particulierement d'en acheter pour l'Armée, & de tenir toujours en réserve 15 à 16000 chevaux, tant pour remonter la Cavalerie que pour les transports.

DE BUDE, *le* 26 *Avril.*

Un ouragan des plus violents & qui a duré depuis le 3 jusqu'au 8 de ce mois, a fait périr à Syrmich sur la Save plusieurs navires, dont la plupart étoient chargés de comestibles. La perte n'a pas été moins considérable sur terre. Dans le Comté de Batsch, un Berger a perdu dans son seul troupeau 300 tant moutons qu'agneaux. Au Village de Temerin dans le même Comté, plus de 200 chevaux ont été engloutis par les torrens. Une très grande quantité de maisons ont été les unes découvertes, & les autres renversées. Sur la route de Theresianople jusqu'à Pest, Kolotsoha & S. Mikloszt, les eaux se sont tellement débordées, qu'il n'est pas possible de la pratiquer sans exposer sa vie.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le* 28 *Avril.*

Il est beaucoup question ici du projet de rendre libre l'importation de Hongrie en Autriche. Si ce projet a lieu, les vivres deviendront à aussi bon marché qu'ils l'étoient il y a quarante ans.

On vient de publier un Réglement concernant les pensions. Il est dit » qu'on » n'en pourra obtenir une à vie qu'a- » près dix ans de service, & elle ne » consistera que dans le tiers des appoin- » temens qu'on touchoit auparavant. » Ceux qui auront moins de service, » ne pourront prétendre que les ap- » pointemens d'une année une fois payés. » Les veuves ne recevront que les trois » derniers mois de la pension de leurs » maris. Cependant quiconque, avant » les dix années de service écoulées, » deviendra, par quelque accident im- » prévu, incapable de continuer son » emploi, jouira du tiers de ses ap- » pointemens en pension. Les veuves » qui sont sans fortune & dont les ma- » ris jouissoient de 600 & de 1000 flo- » rins d'appointemens, en obtiendront » le tiers; on n'excepte que le cas où » les maris auroient été déposés pour » raison de mauvaise conduite ».

PORTUGAL.

DE LISBONNE, *le* 1 *Mai.*

On nous mande de Coimbre qu'il y a eu dernierement un orage affreux, & qu'il y est tombé une grêle d'une grosseur prodigieuse & avec tant de violence que quoiqu'elle n'ait duré que six minutes, elle a détruit les vignes, mis en pieces & ravagé toutes les produc-

tions de la campagne, & causé beaucoup d'autres dommages.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 9 Mai.*

Les Raffineurs de sucre ont présenté au Parlement une Pétition par laquelle ils font connoitre le préjudice énorme que la perte de la Grenade, de la Dominique & de S. Vincent a causé au Commerce. Ils y prouvent qu'au lieu de cent cinquante mille barriques de sucre qui venoient annuellement dans les Royaumes Britanniques, on n'en importe plus que cent quinze mille (la barrique pese 12 à quinze cents). Leur objet est de demander que le Parlement permette l'entrée du sucre de prise, qui se vend, disent-ils, aux François & aux Hollandois beaucoup au dessous du prix qu'on en donneroit en Angleterre. Enfin ils assurent le Parlement que si on accorde la permission que le sucre pris à Saint-Eustache, & attendu incessamment dans les Ports, soit manufacturé & raffiné en Angleterre, il produira aux Douanes du Roi une augmentation de près de 300 mille livres sterlings.

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le 16 Mai.*

M. de Saphorin, Envoyé Extraordinaire de la Cour de Copenhague, a présenté à Leurs Hautes-Puissances le Mémoire suivant :

» H. & P. S. Les Etats du Roi de Danemarck & de Norwege, mon Maitre, sont situés de maniere que le Commerce de ses Sujets, entre les Provinces appartenantes à sa Couronne, seroit troublé, si Sa Majesté négligeoit de prendre toutes les mesures propres à préserver la Baltique & ses côtes de toutes hostilités & violences, & à les mettre à l'abri des brigandages qu'y pourroient exercer les Corsaires & navires armés; le Roi, mon Maitre, s'est donc décidé, pour maintenir une communication libre & tranquille entre ses Provinces, à déclarer : » que, puisque » la Baltique est incontestablement une » Mer fermée & disposée par sa position » locale, de maniere que toutes les » Nations peuvent & doivent y navi- » guer en paix & jouir de tous les » avantages d'une tranquillité parfaite, » Sa Majesté ne peut pas admettre l'en- » trée des vaisseaux armés, apparte- » nants aux Puissances Belligerantes, » dans cette Mer, pour y exercer des » hostilités contre qui que ce soit ». Les deux autres Cours du Nord adoptent & avouent le même systême, qui est d'autant plus équitable & naturel, que toutes ces Puissances, dont les Etats entourent la Baltique, jouissent de la paix la plus profonde & la regardent comme le plus précieux bien que des Souverains puissent procurer à leurs Sujets. Le Roi, mon Maitre, vient de m'ordonner de communiquer, sans délai, cette Déclaration à Vos Hautes-Puissances, dans la ferme persuasion que Vos Hautes-Puissances apprendront avec plaisir cette résolution, dictée par l'esprit de la plus exacte neutralité, & qu'Elles voudront bien donner en conséquence les ordres nécessaires aux Commandans de leurs Escadres & à leurs Armateurs ».

D'AMSTERDAM, *le 18 Mai.*

Les Directeurs de la Compagnie des Indes Orientales à la Chambre de cette Ville, ont reçu par un Exprès arrivé de France, l'agréable nouvelle qu'un de leurs vaisseaux venant de Batavia, étoit heureusement arrivé à Cadix, sous l'escorte de deux frégates Françoises.

I I.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE MARSEILLE, *le 17 Mai.*

Le convoi d'environ 25 voiles, venant de Tunis, est arrivé heureusement sans aucune perte, Vendredi dernier, quoique la croisiere d'un chebec & de deux Corsaires Mahonnois fit craindre pour les Traineurs. » Graces à la vigilance du Gouvernement, le Commerce du Levant & de la Barbarie, si avantageux pour le Royaume en général, & pour notre Ville en particulier, n'est

pas inquiété par l'Ennemi. Depuis le 2 de ce mois jusqu'au 12, il est entré dans ce Port 46 bâtimens, au nombre desquels sont les felouques du Roi, le *Tartare* & la *Sainte Barbe*, commandées, l'une par M. Jos. Bourguignon, Officier auxiliaire, & l'autre par M. L. Berny, Pilote entretenu ».

DE TOULOUSE, *le 12 Mai.*

MM. les Capitouls, pour éviter les accidens qui ne deviennent que trop fréquens par l'imprudence des personnes chargées de débiter la poudre à canon, ont rendu le 8 de ce mois une Ordonnance, par laquelle il est enjoint à tous ceux qui ont droit d'avoir chez eux de la poudre à canon ou à giboyer, pour la vendre au Public, de la tenir dans un galetas, enfermée dans un coffre, dont ils auront seuls la clef, avec défenses d'en délivrer pendant la nuit, sous peine de cent livres d'amende & de confiscation de la poudre. Il leur est aussi expressément défendu d'en donner à des fils de familles ou à des domestiques, sans un billet de leur pere ou de leur maitre.

D'ALAIS, *le 15 Mai.*

Fin de la Description du Diocèse d'Alais, par M. de Genssane.

» Les montagnes de l'Esperon & de Laigonal sont couvertes de très-belles forêts de haute futaie, consistant en sapins & hêtres : il y a en outre des pâturages magnifiques ».

» En jettant les yeux sur quelques cantons isolés qu'on a défrichés dans ces précipices, tant à gauche qu'à droite de l'Eraut, qui prend ici sa source, nous avons été effrayés de la hardiesse de ces pauvres gens qui vont y exposer leur vie pour y semer & recueillir quelques gerbes de seigle ».

» Il y a très-peu de bas-fonds dans le vallon de Valrogne, qui a près de deux lieues de longueur : ses côteaux, qui sont fort hauts & rapides, y portent presque par tout leur baze jusques auprès de la riviere. Si quelqu'un me demandoit un exemple d'industrie & de travail dans l'Agriculture, je l'enverrois à Valrogne ; il y verroit tout ce que l'esprit humain a pu imaginer pour rendre des roches fertiles ; il y verroit un amphithéatre prodigieusement élevé & fort rapide, dont les murs paroissent tapissés de mûriers & de vignobles à leur pied. Il n'y a point ici de charrettes, elles y seroient inutiles ; il y a même peu de bêtes de somme, qui ne servent guères qu'à aller chercher du bois du côté de l'Esperon ; tout s'y fait à bras d'homme : on est surpris d'y voir les Habitans des deux sexes avec des paniers de fumier sur la tête, gravir au haut des côteaux par des escaliers pratiqués dans les murs. Cette habitude de travail & d'activité n'a pas peu contribué à rendre cet endroit fort peuplé. Depuis Valrogne jusques au Pont d'Eraut, le pays est très-montueux & tout composé de roches calcaires, & l'on peut dire que tout ce qui n'est pas escarpé y est mis à profit & planté en vignobles & mûriers. Il y a également de fort bonnes prairies le long de l'Eraut ».

» En se repliant du Pont d'Eraut le long de la riviere d'Arrès, on trouve la petite plaine de Vigan qui forme un des plus agréables endroits de la Province. Cette plaine abonde en prairies & en fruits de toute espece de la premiere qualité. Les côteaux des montagnes qui la bordent n'y sont point aussi rapides que dans les autres endroits des Cevennes, & sont garnis de très beaux vignobles & de terres labourables ».

» Le vallon de Sumene présente un très-bel aspect par ses châtaigniers, ses oliviers, ses mûriers & ses vignobles mêlés de terres labourables. Les terres y sont très-bonnes & bien tenues, sur tout dans les bas fonds ».

» Le vallon de la Salle, depuis le Pont de Toiras jusques aux montagnes qui sont au dessus de Sadorgues, est étroit, mais excellent ; les hauteurs des côteaux y sont couvertes de châtaigniers. Il y a d'excellentes prairies le long du Gardon, & les bas côteaux sont garnis de vignobles, de mûriers, d'oliviers & autres arbres fruitiers ».

» Un peu au dessous de Sadorgues, entre cet endroit & la Salle, au lieu appellé le Bousquet, il y a une très-riche mine de cuivre dont l'exploitation seroit commode & avantageu-

se, sur-tout si on s'attachoit à découvrir les mines de charbon de terre qui sont aux environs de Vabres ».

» La petite plaine qui est au dessus d'Anduse n'est qu'un jardin couvert d'oliviers ; les légumes de toute espece y croissent à l'ombre de ces arbres ».

» Tous les environs d'Anduse sont couverts de mûriers & de beaucoup de vignobles. La plaine qui est comprise entre le Gardon d'Anduse & le Gardon d'Alais, consiste en terres labourables, le surplus en vignobles garnis d'oliviers ou de mûriers. Il y a de très-bonnes prairies le long des deux Gardons, & l'on y voit par-tout des marques d'une culture très-entendue ; car il faut convenir que toutes ces terres légéres & peu profondes ne doivent leur fertilité qu'à un travail assidu & à l'industrie du Cultivateur ».

» Il y a de très-bons cantons de prés, le long du vallon de Saint-Sébastien ; le surplus est couvert de mûriers & de vignobles ; & passant de cet endroit sur les hauteurs d'Alais, nous les avons trouvées assez bien garnies de bois taillis d'une bonne venue, Le surplus de ces montagnes est en garrigues & en quelques terres labourables dans les bas fonds ».

DE DIJON, *le* 15 *Mai*.

Le Conseil de Police de cette Ville vient de renouveller le sage Réglement qu'il a fait en 1779, pour empêcher la communication de la petite vérole, lequel a été envoyé & affiché dans toutes les Villes & Villages de sa Jurisdiction. On n'a rien changé aux premieres dispositions qu'il contenoit. C'est principalement au zele & aux lumieres de M. Durande, Médecin, que cette Ville est redevable du bonheur dont elle jouit d'être, depuis cette époque, à l'abri de la petite vérole.

DE NANCY, *le* 18 *Mai*.

Le 9 de ce mois, il y a eu ici un orage considérable, dont la durée a été de près de trois quarts d'heure. Le tonnerre est tombé, vers trois heures, sur la porte de la Chapelle de la Commanderie de S. Jean, près de laquelle s'étoient réfugiés une femme & trois enfans, dont le plus âgé n'avoit que douze ans. La femme qui étoit assise au premier rang a été suffoquée sans changer d'attitude après sa mort, ainsi qu'une petite fille qui étoit la troisieme, tandis que le second & le quatrieme enfans n'ont été malades que de peur ; ils se portent très bien maintenant.

Le tonnerre est ensuite entré dans la Chapelle, par le trou d'une vrille, & a terminé sa course près d'un jambage de pierre qu'il a très-peu endommagé.

DE PARIS, *le* 29 *Mai*.

Le College de Pharmacie tint le 21 de ce mois une Séance publique pour l'ouverture de ses Cours. M. Tassart, Prévôt du College, y rendit d'abord compte des motifs qui avoient déterminé sa Compagnie à adopter dorénavant cette forme. Ensuite il annonça les Prix d'émulation dont voici le Programme.

» Le College de Pharmacie, redevable à la bienfaisance de M. Lenoir, » Lieutenant Général de Police, d'une » somme de trois cents livres, à distribuer chaque année, par forme d'émulation, à ceux des Eleves en Pharmacie qui auront le mieux profité des » leçons publiques de Chymie, Pharmacie, Histoire Naturelle & Botanique, » leur annonce que ceux d'entr'eux qui » desireront concourir à ces Prix, seront tenus de présenter à MM. les » Prévôts, dans les premiers jours des » Cours, leurs certificats d'études & » d'exercice en Pharmacie, chez les » Maitres, pour être admis au Concours, qui aura lieu à jour indiqué, » peu après la clôture des Cours ».

» Les Eleves seront examinés dans » ce Concours par les Prévôts & les » Démonstrateurs, & jugés, tant par » les Examinateurs, que par les Membres du Comité, en présence du College ».

» Les trois Prix consisteront chacun » en une médaille d'or du prix de cent » livres ».

» Le Concours fini, ces trois Prix seront distribués dans la même Séance » aux trois Eleves qui les auront mérités ».

Après la lecture de ce Programme, M. de Machy fit le rapport des travaux du College depuis son établissement; travaux dont le College a été chargé par le Gouvernement, & qui ont en grande partie pour objet l'utilité publique. Après quoi, on lut les Mémoires suivans; sçavoir, *sur un nouveau régule d'arsenic*, par M. Baumé; *sur l'origine du charbon de terre*, par M. Parmentier. Ces recherches renferment des idées tout-à-fait neuves. *Un exposé historique de l'état actuel du Jardin des Plantes*, par M. Buisson. *Epoque de la découverte de l'alkali fixe naturel dans les végétaux*, par M. Costel. Ce dernier rend à l'Apothicaire Charas une découverte dont on a gratuitement fait honneur à un Chymiste Etranger, de la premiere réputation, M. Margraaf. *Observations historiques & physiques sur le Cimetiere des Innocens*, par M. Cadet de Vaux. *Deux Observations* de M. de la Planche; l'une traite de la morsure de la vipere, l'autre a pour objet l'action des eaux gazeuses sur les chaux métalliques. Une *Notice historique sur MM. Rouelle*, par M. de Machy.

M. Tassart a terminé la Séance par la mention de plusieurs Mémoires que le tems n'a pas permis de lire. De M. Baumé, sur la différence de l'acide vitriolique d'Angleterre & de celui des autres Manufactures de France. De M. de Fourcy, sur les diverses especes de magnesies. De M. Henri Desprez, sur le bésaigre, dans lequel ce Chymiste fixe le moment le plus favorable pour la distillation des liqueurs spiritueuses. De M. Brogniart, contenant l'histoire des Elémens, considérés comme principes. De M. de Machy, plan de travail sur les extraits des végétaux. De M. Guillaume Desprez, quatre observations sur la décomposition du sel de Saturne par l'alun; sur la falsification du beurre de cacao; sur un beurre d'antimoine par la voie humide; sur le soufre combiné de maniere à devenir digestible. De M. Deyeux, sur le soufre tout formé dans le blanc d'œuf.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

AVIS.

» Il est arrivé à Bayonne, à l'adresse de MM. Pierre Handaudine & fils ainé, trois prises faites sur les Anglois, par la frégate particuliere l'*Aigle*, de Saint-Malo, Capitaine M. Dalbarade, armée de quarante-deux canons. On croit devoir en instruire le Public, afin que ceux qui voudront acheter ou ces navires ou les marchandises, qui seront mis en vente le plutôt possible, puissent prendre les renseignemens qu'ils jugeront à propos. Ces navires sont, le cutter le *Fly*, Corsaire de Liverpool, du port d'environ trente-cinq à quarante tonneaux, armé en guerre, de huit canons de différens calibres; le Corsaire le *Tartare*, de Liverpool, du port d'environ deux cents tonneaux, armé en guerre, de quatorze canons de six livres de balle, doublé en cuivre; le navire le *Stately*, Lettres de marque, Capitaine Jean Fisher, du port d'environ cinq cents à cinq cents cinquante tonneaux, construit en 1778, & qui n'a fait que ce seul voyage, armé de quatorze canons de neuf livres de balle, venant de Mayumba, côte d'Angolle en Afrique, chargé d'environ neuf mille quintaux de bois de teinture rouge, & une partie de dents d'éléphant. On est occupé maintenant à decharger ces bâtimens. Dès que leurs chargemens seront en magasin, on en fera imprimer le détail, avec l'indication des jours où on en fera la vente. Il en sera de même pour le bois de teinture rouge & dents d'éléphant, pour la distribution des lots.

Il faut s'adresser à M. Charvin, Négociant, rue Saint-Jean ».

II.

OBSERVATIONS sur le natrum, *sur la culture du riz & sur une maladie particuliere aux Habitans d'Alep; par M.* Hollande, *Docteur en Médecine, Correspondant de la Société Royale de Médecine, & insérées dans le second volume des Mémoires de cette Société.*

» On retire le natrum en Egypte principalement de trois lacs, qui sont le lac Biron ou Barque de Caron; d'un second lac qui se remplit pendant la crue du Nil, par le moyen de l'ancien canal qui portoit l'eau du lac Mœris à Alexan-

drie : ces deux lacs sont situés dans la Province de Fiom ; enfin d'un lac situé entre Alexandrie & Rozette ».

» Les lacs se remplissent pendant la crue du Nil ; l'eau qu'ils contiennent venant à s'évaporer ensuite, & pendant la retraite du fleuve, le natrum se crystallise sur les fonds restés à sec ; on le casse alors par morceaux, & on l'expose à l'ardeur du soleil pour achever sa dessication ; il ne subit pas d'autre préparation. On l'emploie à deux usages ; il sert principalement dans la lessive du linge, & il entre comme ingrédient dans l'assaisonnement des viandes & des légumes farineux ; il attendrit les viandes que les Egyptiens sont dans l'usage de faire cuire aussi tôt après avoir tué les animaux ; il facilite la cuisson des légumes & les rend plus tendres. Il y a quelques Verreries en Egypte ; mais on ne s'y sert point du natrum ».

» La culture la plus abondante en Egypte est celle du riz : elle est générale ; il croit sous l'eau : celle qui sert à cet usage est stagnante ; il n'en résulte cependant aucun des inconvéniens que la culture de ce grain a produits en Europe toutes les fois qu'elle y a été tentée. M. Hollande pense que cette différence vient de celle du climat ; que l'ardeur & l'activité du soleil dissipent en Egypte les vapeurs avant qu'elles aient le tems de se ramasser ; au lieu que dans les Pays septentrionaux, les vapeurs stagnent, pour ainsi dire, dans l'Atmosphere, flottent dans la portion que les hommes respirent, y répandent le froid & l'humidité, & produisent, par ces raisons, les accidens qui sont la suite de la culture du riz en Europe. Ce sentiment est conforme à celui de l'Auteur des Etablissemens des Européens dans les deux Indes ».

» Le bouton d'Alep est une maladie particuliere aux Habitans de cette Ville ; ils y sont presque tous sujets, il y en a peu qui en vivent exempts : elle les attaque ordinairement dans leur enfance. Le visage est le siege du mal ; il commence par un bouton qui s'éleve peu, qui s'étend, qui prend l'apparence d'une dartre vive, qui occupe souvent beaucoup de place, ne cause aucune douleur & se termine très-lentement, sans aucun remede : sa durée varie dans les différens individus depuis six jusqu'à quinze mois : il reste sur le visage, à l'endroit où le bouton a commencé à s'élever, une cicatrice ou dépression plus ou moins étendue & plus ou moins profonde. Le siege le plus ordinaire de la cicatrice est le milieu de la joue ; on n'emploie contre le bouton d'Alep aucuns remedes, parce que l'expérience a appris qu'ils irritent le mal & le prolongent. Il est rare que les Naturels du Pays éprouvent des récidives ; mais les Etrangers qui vivent à Alep y sont sujets, & la maladie, au lieu de se fixer au visage, s'y porte rarement & se jette indifféremment sur toutes les autres parties du corps ».

» Les causes du bouton d'Alep paroissent à M. Hollande absolument inconnues ; il n'admet pas l'insalubrité de l'air & des eaux, à laquelle on a coutume d'attribuer cette maladie singuliere, parce qu'il n'est pas vrai, selon lui, que l'air ni l'eau aient rien d'insalubre à Alep ; il ajoute que la même incommodité est connue à Bassora & sur toute la côte occidentale du Golfe Persique ».

III.

Méthode de faire régénérer le marc de café, tirée d'une Lettre de M. du Sapin, *Docteur en Médecine, résidant à Pontarlier.*

» Bien des personnes, dit ce Médecin, ignorent encore les mauvais effets du café pris trop fréquemment ; il occasionne des palpitations de cœur, des angoisses, des hémorrhagies, des apoplexies, &c. mais aussi pris rarement, on doit le regarder comme une panacée, un remede spécifique dans une foule de maladies ; il est souverain contre le scorbut, la dyssenterie & les maux de tête ; il est stomachique & digestif, guérit les vertiges, soulage la migraine, chasse les vents, excite les menstrues, & pris avec du miel, il dissipe les points de côté, &c. Tous ces bons effets de l'usage modéré du café, me déterminent à nous prier de publier une méthode pour en faire régénérer le marc. On se servira d'un pot neuf vernissé ; on le remplira de marc qu'on aura soin de presser & de tenir dans un lieu sec ; on arrosera ce marc tous les cinq jours, pendant près de 2 mois, avec de bonne eau de café ; ensuite on mettra ce pot bien couvert dans un endroit où il y

ait un degré de chaleur suffisant pour la fermentation, & six mois après, on pourra faire usage de ce marc, que l'on trouvera préférable au meilleur café du Levant ».

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 30 Mai 1781.

Or de Portug. à . . .	728	l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	720			
Du Pérou à	716			
Les guinées à . . .	726			
Ducats à	98	10		once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	102			
Or à 20 karats à . .	85			
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	15		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	15		
Piastres à	49	12	6	

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 26 Mai 1781 au Mercredi 30 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 17, 18, 19, 20 à 21 l.; le seigle, de 12 l. 10 à 13 l. 10; l'orge, de 12 l. 10 s., 13 à 14 l. 10 s. Le froment à la Grêve, de 18, 19, 20 à 21 l. 10; le seigle, 12 à 13 l.; l'orge, 13 à 14 l. *le sept.* Farine blanche à la Halle, de 36, 38, 40, 41 à 42 l.; bis-blanc & bis, de 22, 24, 28, 30, 32 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 26 Mai 1781, au Mercredi 30 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21, 22, 23 à 23 l. 10 s.; *idem* à la Grêve, de 20, 21, 22 à 23 livres.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 25 Mai 1781, de 48 à 50 livres; *idem* nouveau, de 45 à 46, le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 44 à 45 liv.; *id.* nouv., 39 à 42; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 16 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 41 à 42; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 39 à 40; le cent de paille, de 17 à 18; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 28 à 36 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres.
	PAIEMENT DU SAMEDI 26 MAI 1781.		
8.	M. Despeignes	Samedi	F.
5.	M. Cauchy	Samedi	F.
6.	M. Caron	Samedi	F.
16.	M. Le Noir	Samedi	F.
9.	M. de la Rue	Samedi	F.
	PAIEMENT DU LUNDI 28.		
23.	M. Masson	Lundi	F.
26.	M. de la Motte	Lundi	F.
28.	M. Creuzé	Lundi	F.
29.	M. Certain	Lundi	F.
	PAIEMENT DU MARDI 29.		
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	H.
15.	M. Defays	Mardi	H.
24.	M. Desplasses	Mardi	H.
13.	M. Marsollier	Mardi	H.
25.	M. Vieillard	Mardi	H.
Idem.	Gouvernemens.	J.	*Six derniers mois 1777*

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES.

CHANGES du 29 Mai 1781.

Amsterdam, ...	52 7 8.	Cadix, ...	
Londres, ...	31	Livourne, ...	97
Hambourg, . .	187 ¼ argent.	Gênes, ...	93
Madrid, ...		Lyon. *Pâques*. . .	½ p.

DU MARDI 29 *Mai* 1781.

1780. Lot. Roy. . .	980 l.	1785	
1781. *Primes*.		1786	
1782		1787	
1783		1788	
1784		1789	
1r. Viager. .	½ 1 ¼ p.	8 bénéfice.	

Mai 1781.		*Du* 26.	*Du* 28.	*Du* 29.
Comp. des Indes.	Actions	1900 1895 . .	1890 85 80 77½	1875 70 . .
	D° 16/25	1235	. . . . .	. . . . .
	D° 8es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	D° 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	380	380 379 . .	379 378 . .
Rescriptions.		10 ¾ 11 10 ¾	11 11½ 11 10¾	11 10¾ 11
Bil. des Ferm.		. . . . (11 p.	2	. . . . . (
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1781.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1781. Du Samedi 9 Juin.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 2 Mai.*

DANS la nuit du 27 Janvier, on a ressenti a Erzerum des secousses de tremblement de terre qui ont fort alarmé tous les Habitans. Les Mahométans persuadés que c'étoit un effet de la colere divine, se sont portés en foule chez le Bacha, en lui disant que le Ciel étoit irrité de ce que les Arméniens schismatiques empêchoient depuis trois mois les Catholiques d'enterrer leurs morts, qu'ils étoient par là forcés de garder dans leurs maisons. Le Bacha Yzed, désigné Grand-Visir, dépêcha sur le champ un Cadi à l'Archevêque, pour l'engager à lever cette défense; mais l'Archevêque refusa d'obéir, & montra un Firman du Grand Seigneur, qu'il s'étoit procuré on ne sçait par quelle voie, qui l'autorisoit dans sa conduite à l'égard des Catholiques. Sur ce refus, le Bacha a donné en vain la permission qu'il avoit fait demander lui-même au Prélat Arménien. En conséquence tous ces morts, dont le nombre se montoit à 207 hommes & 62 femmes ont été portés dans une fosse creusée au pied d'un monticule par les Turcs mêmes, qui en général ont beaucoup de respect pour les morts, quelque Religion qu'ils aient professée. On se flatte que le Bacha, lorsqu'il aura pris possession de la place de Grand-Visir qui lui est assurée, employera tous les moyens nécessaires pour arrêter ces disputes de Religion qui ne servent qu'à troubler la tranquillité publique.

ITALIE.

DE TRIESTE, *le 30 Avril.*

Il est arrivé ici de Vienne, une Commission de faire saler dix-huit mille livres de bœuf; sçavoir, neuf mille pour Fiume, sept mille pour Segna, Ville Marchande de la Dalmatie Autrichienne avec un bon Port, & les deux autres mille pour cette Ville. On ignore quelle peut être la destination ultérieure de cet approvisionnement; mais quelle qu'elle soit, cette nouvelle branche de Commerce, en faisant sortir les productions de la Hongrie, sera fort avantageuse à ce Royaume, où il y a des bœufs en abondance, & de la meilleure qualité.

DE ROME, *le 22 Avril.*

L'opération la plus difficile en Finances, est de trouver les moyens de faire une juste répartition des charges publiques, desorte que chaque individu n'en porte qu'une quantité qui soit proportionnée à ses forces. Il paroit que la plupart des Etats tournent aujourd'hui leurs vues vers cet objet. La Cour de Rome elle-même se distingue dans le nombre

de celles qui suivent ce systême. On procéde maintenant, par ses ordres, à la réforme de l'ancien Cadastre Pontifical, ou plutôt à la confection d'un nouveau. Les aveux des Tenanciers & les déclarations de ceux qui possédent des terres ont été recueilis avec beaucoup de soin. Le Comité connu sous le titre si respectable de *Congrégation du bon Gouvernement*, vient de choisir huit hommes de loix, tous d'une probité & d'une capacité reconnues, pour procéder avec un Arpenteur à l'examen légal des déclarations. Lorsque leur travail sera terminé, & qu'on pourra se flatter d'avoir acquis par là une connoissance exacte & de l'étendue & de la valeur des terreins, on passera à l'établissement d un tarif d'après lequel chacun sera taxé suivant ses facultés.

ESPAGNE.

DE MADRID, *le* 1 *Mai.*

On a publié ici dernierement un Bref du Pape en date du 20 Juin 1780, en vertu duquel les Sujets de Sa Majesté Catholique ne seront plus obligés de recourir à Rome pour les dispenses de mariages, & autres permissions de ce genre. Ce Bref attribue aux Ordinaires le droit d'accorder ces sortes de permissions.

PAYS-BAS.

D'OSTENDE, *le* 12 *Mai.*

Cette Ville, loin de souffrir de la guerre actuelle, en retire des avantages considérables; son Commerce prend chaque jour des accroissemens sensibles. C'est pour en favoriser de plus en plus les progrès que le Gouvernement vient de permettre à tous ceux qui voudront bâtir à neuf, ou reconstruire des maisons, des magasins, des atteliers ou autres édifices dans l'enceinte de cette Ville ou sur les terreins de sa dépendance, d'employer à la confection de ces ouvrages tels gens qu'il leur plaira, sans être tenus de les choisir parmi les Ouvriers qui composent les Corporations de la Ville. C'est par une suite du méme esprit que l'entrée de tous les matériaux nécessaires pour bâtir a été déclarée libre.

II.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE CETTE, *le* 10 *Mai.*

Depuis le premier Octobre dernier, jusqu'au 14 de ce mois, il est entré dans ce Port 1129 bâtimens de Commerce; sçavoir, 321 François, 75 Espagnols, 63 Napolitains, Savoyards & autres portant pavillons Italiens; 11 Hollandois, 25 Danois, 20 Suédois, un Impérial, & 613 bâtimens de relâche de diverses Nations, dont la plupart destinés pour Agde.

Les 516 bâtimens destinés directement pour ce Port, ont importé 4500 quintaux d'huile de poisson, 1800 quintaux d'anchois, 4200 barils de sardines, 900 quintaux de morue verte, 180 quintaux de stockfisch, 40 quintaux de vermicelle, 120 muids de vin de liqueur, 900 muids de vin rouge commun d'Espagne, 1400 quintaux de bouchons de liege, 3800 quintaux de liege en planche, 11 quintaux de cordage d'herbe, 5000 quintaux de bois merrein, 150000 cercles de bois, 2600 douzaines de balais de palme, 50 quintaux de barille, 2,000,000 oranges ou citrons, 50 quintaux d'eau de fleurs d'orange, 120 quintaux de jayet brut, 300 quintaux de fer, 240 quintaux de ceruse, 500 quintaux de bois de teinture, 150 quintaux de couperose, 8 quintaux d'indigo, 240 quintaux d'alun, 18 quintaux de gomme laque, 50 quintaux de braie ou goudron, 200 mortiers de marbre, 1000 quintaux de pozzolane, & autres marchandises.

DE LYON, *le* 21 *Mai.*

Notre académie des Sciences, Belles Lettres & Arts, tint son Assemblée de rentrée le 1er. de ce mois. M. Bruyset, son Directeur, y rendit compte des travaux qui avoient occupé la Compagnie pendant le sémestre précédent. Dans le nombre des Mémoires dont il nous donna l'extrait, le Public fixa son attention sur les suivans. 1°. Un rap-

port fait par MM. Gavinet, Jars & le Camus, au sujet d'une découverte soumise à leur examen, sur la demande de M. le Prévôt-des-Marchands. Il s'agit *d'un vernis en couleur d'or*, qui imite celui que les Anglois appliquent sur le cuivre. Deux Négocians de cette Ville en ont saisi le secret, & leurs ouvrages comparés avec les modeles Anglois, ont subi les mêmes épreuves, sans essuyer aucune altération; il paroit même que leur vernis a une supériorité marquée sur celui d'Angleterre. 2o. Un Mémoire sur les différens procédés employés pour la fabrication de l'alun, avec une méthode pour la perfectionner, par M. Jars. 3o. La description des *paratonnerres*, avec des instructions sur les divers moyens que M. l'Abbé Bertholon a employés pour établir ceux qu'il a placés à S. Just, à l'Hôpital, dans la rue des Quatre-Chapeaux & à la Ferandiere, maison de campagne de M. de Riverieux.

DE CIVRAY (*en Poitou*), *le* 28 *Avril.*

Extrait d'une Lettre adressée au Rédacteur des Affiches de Poitou.

» Vous avez parlé plusieurs fois, Mr, des travaux ordonnés par le Roi, pour rendre la riviere de Charente navigable depuis Civray jusqu'à Angoulême, & depuis Angoulême jusqu'à Cognac. Il est actuellement important que vous annonciez, que Sa Majesté ayant vu, avec satisfaction, le succès des ouvrages qui ont eté faits sur les fonds qu'Elle y a appliqués, & que l'utilité que le Commerce en a retirée, répond aux vues qu'Elle s'est proposées; mais étant informée en même tems, que les ouvrages déjà exécutés, & ceux qui le seront par la suite, se trouveroient exposés à éprouver des dégradations de la part des Gabariers & autres fréquentans ladite riviere, Elle a jugé nécessaire d'arrêter, par un Réglement rendu en son Conseil, le 20 Décembre 1780, la police à observer pour la sûreté de la Navigation de cette même riviere. Cet Arrêt, contenant 14 articles très-détaillés, vient d'être rendu public dans tous les lieux où il est nécessaire que la connoissance en soit répandue. Il comprend tous les moyens convenables, inspirés par la protection & la Justice tutélaires, par la prudence, par les circonstances & par le local, pour remplir son objet ».

DE NANCY, *le* 20 *Mai.*

» *Arrêt de la Cour du Parlement de cette Ville*, rendu le 6 Avril 1781, qui ordonne que les Receveurs des Hôtels-de-Ville du Ressort, un mois après avoir rendu leur compte dans la forme prescrite par les Ordonnances, dresseront chaque année un tableau de l'état de situation desdits Hôtels-de-Ville, en deux colonnes, sur la premiere desquelles sera inscrit le reliquat actif du compte précédent, si aucun y a, & de suite les revenus annuels, tant ceux qui sont affermés, que ceux qui sont en régie, & généralement tous les objets de recette, sous quelque dénomination qu'ils puissent être; que sur la seconde colonne, il sera inscrit le reliquat passif, si aucun y a, du compte précédent, & de suite les dépenses ordinaires & extraordinaires, le tout par article séparé, observant de comprendre sous le même article les objets qui ont de l'analogie; ledit tableau sera terminé par un résultat de la dépense rapprochée de la recette, ensorte qu'il présente l'actif & le passif de la caisse; lequel tableau dressé & signé, tant par le Receveur que par les Officiers de l'Hôtel-de-Ville, sera affiché dans la salle principale & dans le lieu le plus apparent de l'Hôtel-de-Ville, afin que chaque Citoyen en puisse prendre en tout tems communication, & copie envoyée tous les ans au Procureur-Général du Roi, à la diligence de ses Substituts dans les Municipalités, pour être mise sous les yeux de la Cour ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

ANNONCE de Livre.

Lettres de M. William Coxe à M. W. Melmoth, sur l'Etat politique, civil & naturel de la Suisse; traduites de l'An-

glois, & augmentées des Observations faites dans le même Pays, par le Traducteur. A Paris, chez Belin, Libraire, rue Saint Jacques, presque en face de celle du Plâtre, 1781. In-8o. Prix 3 l. br.

La Suisse est un des Pays de l'Europe qui mérite davantage de fixer l'attention d'un Voyageur éclairé, soit par les nuances de ses différens Gouvernemens, soit par la diversité des aspects sous lesquels la Nature s'y présente; c'est une vérité dont on se convaincra aisément, en jettant les yeux sur ces Lettres. Elles sont l'ouvrage d'un Anglois qui n'a rien négligé pour s'instruire de tout ce qu'il rapporte. Le Traducteur est d'ailleurs un curieux, qui lui-meme a parcouru la Suisse dans tous les sens, & qui par-là s'est trouvé en état ou de redresser l'Auteur original dans certains endroits où il paroit s'être trompé, ou d'ajouter à ses récits des circonstances qui lui étoient échappées. M. Coxe part de Strasbourg, & après avoir passé le Rhin à Kehl, il arrive à Doneschingen en Souabe, où il visite la source du Danube, qui sort d'une cour du Palais du Prince de Furstemberg. Il entre en Suisse & s'arrete à Schaffhouse, Ville située sur le rivage septentrional du Rhin. M. Coxe nous donne une idée de son Gouvernement, de son Commerce, des mœurs de ses Habitans. Il parle d'un pont de bois singulier, bâti sur le Rhin par un simple Charpentier d'un petit Village du Canton d'Appenzell, & il fait une description imposante des cataractes de ce fleuve. Il passe ensuite à Constance qui est bien déchue de son ancienne splendeur; il n'oublie point de nous décrire son lac. De-là il se rend à Saint Gall, dont le territoire n'a pas une lieue & demie de tour. Il y a dans cette Ville une fameuse Abbaye de Moines, dont l'Abbé est Prince de l'Empire. Cet Abbé étoit autrefois Souverain de la Ville; mais ses Habitans se sont rendus indépendans. La Ville de Saint Gall doit son état florissant à l'incroyable industrie de ses Habitans, & à son Commerce mis en activité par ses Manufactures de toile, de mousseline & de broderies. La description du Canton d'Appenzell, qui autrefois appartenoit à l'Abbaye de Saint-Gall, est suivie de remarques très-curieuses du Traducteur. Il observe que les Habitans de l'Appenzell sont adonnés à la vie pastorale, & qu'ils mettent leur complaisance & leur gloire dans la beauté de leurs troupeaux. » Un bon Paysan d'Appenzell, dont » toute la garderobe ne vaut pas vingt » florins, pend au col de la vache qu'il » honore de sa prédilection, une sonnette superbe dont le prix va souvent jusqu'a 70 florins, plus de 150 l. » tournois ».

M. Coxe quitte l'Appenzell & parcourt le Rheinthal ou la vallée du Rhin; il fait des observations sur le Lac de Walestadt, puis il entre dans le Canton dit vulgairement de *Glaris*, mais qu'il faut nommer, pour parler plus correctement, le Canton de *Glarus*. » Le bétail, le fromage & le beurre, sont les » principaux objets du Commerce du » pays; les troupeaux sont entretenus » pendant l'Eté sur les Alpes, & l'on y » compte alors dix mille têtes de gros » bétail & quatre mille moutons. Il y a » quelques Manufactures de toiles, & » les Habitans font une considérable » quantité de fil ».

Le Gouvernement de ce Canton est absolument démocratique. Tout mâle au dessus de seize ans, a voix à l'Assemblée générale que l'on tient chaque année dans une plaine à ciel découvert. Cette Assemblée porte & promulgue les Loix nouvelles, impose les contributions, contracte ou rejette les alliances, déclare la guerre & conclut la paix. Le *Landamman* ou Chef de la République, est élu alternativement dans les deux Religions, avec cette différence que le Protestant reste trois ans en Office, & le Catholique deux ans seulement. Un Conseil de Régence, composé de quarante-huit Protestans & de quinze Catholiques, est investi de la puissance exécutrice; chaque Religion a sa Cour de Justice particuliere, & quand il s'éleve un procès entre un Catholique & un Protestant, on choisit dans les deux Communions cinq ou neuf Juges, de maniere que la voix impaire ou départageante soit de celle du Défendeur. Il n'y a dans Glarus qu'une seule Eglise pour l'une & l'autre Religions.

Le Traducteur a pris aussi dans ses

voyages une connoissance particuliere du Canton de Glarus, & a même eu l'avantage d'assister à une Assemblée générale dont un des principaux objets étoit de ratifier l'alliance déja préliminairement conclue entre la France & les différens Membres du Corps Helvétique. Aussi décrit-il avec complaisance tout ce qui se passa dans ces Comices. Cette description, qui intéressera surtout les François, est terminée par cette observation qui fait honneur aux mœurs des Habitans du Canton de Glarus. » On ne commet point de crimes » capitaux chez cet heureux Peuple, » & le Canton n'a point de Bourreau. » Il y a vingt ans qu'on eut le rare » exemple d'une exécution; on fit venir » un Bourreau étranger. Cela seul suf- » fit pour justifier tout ce que l'on peut » avancer sur la félicité de cette Na- » tion; une constitution qui s'oppose » aussi efficacement à la naissance du cri- » me, ne peut être considerée qu'avec » enthousiasme par ceux qui ne con- » noissent que des Loix pour le pu- » nir ».

Dans le Canton de Schwitz se trouve la magnifique Abbaye d'Einsiedelen ou de *Notre-Dame des Hermites*, qui doit tout son lustre à une Image miraculeuse de la Sainte Vierge. Le traducteur rectifie par des Observations judicieuses les réflexions critiques que M. Coxe, en sa qualité de Protestant, s'est permises en parlant de la dévotion des Catholiques pour Notre Dame des Hermites.

Le Canton de Zurich est considérable. Il tient un rang distingué parmi les sept Cantons Aristocratiques. M. Coxe en fait une peinture très-avantageuse. Le Traducteur l'embellit encore par les traits suivans. » Une simplicité de mœurs » antiques, une droiture vraiment Ré- » publicaine, une fierté nationale qui » n'est point de l'orgueil, caractérisent, » dit-il, & le Peuple & les individus. » Si rien n'est plus respectable que l'E- » tat Civil de ce Canton, rien aussi n'est » plus intéressant que son Etat moral, » ni plus touchant que le spectacle de » l'intérieur de ses familles; l'amour » conjugal y est à la fois un sentiment, » une loi, un usage; la piété filiale y » a quelque chose de ce respect aveu- » gle qui étoit la vertu des enfans dans » l'époque Patriarchale; une vénération » profonde pour la mémoire des morts » les rend toujours présens au souvenir » des vivans. J'ai vu, dans la plupart des » maisons, les portraits de ceux de la » famille que l'on avoit perdus, repré- » sentés sur le lit de mort, les yeux » fermés à la lumiere, tels qu'ils étoient » lorsqu'on les avoit vus pour la der- » niere fois. Ces tristes images, qui » paroitroient si hideuses à un François » qui ménage son cœur *comme un enfant* » *gâté*, & qui fuit avec soin tout ce » qui pourroit l'émouvoir fortement, » sont ici un objet consolant pour des » hommes ».

On voyage encore avec le plus grand plaisir à la suite de M. Coxe dans les Cantons de Zug, de Lucerne, d'Uri, de Schwitz, d'Undervald. Ces trois derniers Cantons contiennent ensemble 80 mille Habitans, & peuvent, en cas de besoin, mettre sur pied une Armée de 20 mille hommes. Si l'on en croit M. Coxe, » tous les Cantons Catholiques » reçoivent de la France des subsides » considérables. Chaque Bourgeois au » dessus de l'âge de quatorze ans, tou- » che annuellement six livres tournois, » le Landamman & les Magistrats da- » vantage, à proportion de leur di- » gnité ».

M. Coxe quelque éloge qu'il fasse du Gouvernement démocratique de certains Cantons de la Suisse, ne peut cependant s'empêcher de blâmer une coutume qui s'y est établie, & d'où il résulte des abus. Tout Citoyen élu à un Bailliage, ou à tel Office un peu lucratif que ce puisse être, paye au Trésor public une somme déterminée. Cet usage entraine un fâcheux inconvénient; il met le nouvel Officier dans la nécessité de faire valoir sa Charge en proportion de ce qu'elle lui a coûté: aussi on a observé que les Baillifs des Cantons démocratiques se rendent plus souvent coupables d'exaction que ceux des Cantons aristocratiques.

Le passage de la fameuse montagne nommée le Saint-Gothard, les sources de la Reuse & du Tesin; le passage des Fourches & leurs glaciers; les sources du Rhône; le passage du Grimsel & les sources de l'Aar; la description du Pays de Hasly, avec des détails sur les ha-

bitations, la nourriture, les mœurs de ses Habitans, & en général sur la vie pastorale qu'on mene dans les Alpes, font autant d'articles dont la lecture est aussi amusante qu'instructive. On fabrique dans les Hautes-Alpes des fromages qui ont la propriété de se conserver très-long-tems. Le Traducteur a mangé d'un de ces fromages qui avoit soixante ans. Lorsqu'il arrive dans une famille quelque événement remarquable, alors on ne manque jamais de faire quelques fromages avec un soin tout particulier, & de marquer dessus l'époque de cet événement; si c'est un mariage, on y écrit les noms des mariés & la date de la cérémonie. » On » sale aussi, ajoute le Traducteur, ou, » pour mieux dire, on embaume du » cochon que l'on conserve avec la mê- » me vénération, pour en manger dans » les grandes solemnités; c'est donner » aux Etrangers une marque de consi- » dération tout-à fait singuliere, que » de leur faire goûter de ce lard & de » ce fromage. Un Voyageur de mes » amis, qui a joui de cet honneur dans » toute son étendue, mangea un jour » dans une cabane du Valais, du lard » de vingt cinq ans ».

L'histoire naturelle des animaux qui peuplent les Alpes; le passage & les glaciers de Grindelwald; la vallée de Lauterbrunnen, le Staub-Bach, chûte d'eau qui a plus de 900 pieds de hauteur; les glaciers voisins de cette effrayante cataracte, le passage du Gemmi, la description des bains de Leuck terminent ce volume qui doit avoir une suite.

I I.

Prix actuel des Grains dans les différentes Provinces du Royaume.

Arras, 11 Mai. Le bon bled, premiere qualité, la rasiere pesant 131 liv. poids de marc, 11 liv. Seconde qualité, 10 l. 5 s. Le bled-méteil, 8 liv. 15 s. Le seigle, 6 livres 10 s. L'orge, 5 liv. 18 s.

Abbeville, 10 Mai. Le bled-froment, le setier pesant 208 liv. poids de marc, 16 l. 8 s. Le méteil, 15 l. 1 s. Le seigle, 10 l. 1 s. L'orge, 9 l.

Aire, 11 Mai. Le bled blanc, la mesure pesant 160 liv. poids de marc, 12 l. Le bled-méteil, du poids de 155 livres, 10 l. 10 s. Le seigle, du poids de 148 l. 8 liv. 10 s.

Amiens 18 Mai. Le setier pesant 50 livres, poids de marc, 4 l. 5 s.; le moyen, 3 l. 18 s. 4 den.

Peronne, 12 Mai. Le bled-froment, le setier pesant 95 liv. poids de marc, 7 l. 3 s. 4 d. Seconde qualité, 6 l. 19 s. 7 d. Le méteil, 6 liv. 8 s. 4 d. L'orge, 4 l. 13 s. 4 d.

Rouen, 14 Mai. Le bled-froment, premiere qualité, 15 l. Seconde qualité, 13 liv. 10 s. Le bled-méteil, 11 liv. Le seigle, 9 l. 5 s. L'orge, 9 l.

Tours, 10 Mai. Le froment, 15 l. 12 s. à 16 l. 10 s. Le méteil, 13 l. 16 s. L'orge, 12 l. 6 s.

Mans, 14 Mai. Le froment, le boisseau pesant 31 livres, 2 l. 12 s. 6 d. Le méteil, le boisseau pesant 29 livres, 2 l. 3 s. 6 d. L'orge, le boisseau pesant 23 livres, 1 l. 18 s.

Par Ordonnance de Police du 4 Mai 1781, la livre de pain mollet a été taxée à 2 s. 3 d. le pain michard du poids de 12 livres, à 1 l. 2 s.; le pain de méteil, du poids de 12 livres, à 16 s.

Grenoble, le 11 Mai. Le froment, 2 l. 14 s. à 18 s. & 3 l. Le seigle, 1 l. 16 s. Le méteil, 2 l. L'orge, 1 l. 13 s.

Orléans, le 12 Mai. Le froment, 4 l. à 4 l. 11 s. Le méteil, 3 l. 7 s. à 3 l. 18 s. Le seigle, 2 l. 16 s. L'orge, 2 l. 11 s. à 2 l. 12 s.

Le pain a été taxé, sçavoir le pain bis, du poids de six liv. à 11 s.; le jaunet, de seize onces, à 2 s. 3 d.; le blanc, de douze onces, à 2 s. 2 d.

Beziers, le 6 Mai. Le bled, premiere qualité, 11 liv. 15 s. Seconde qualité, 10 l. 16 s. Le froment, 10 l. 5 s. Le seigle, 5 l. 9 s. L'orge, 5 l.

Angers, 5 Mai. Le beau froment, le boisseau pesant 28 liv., 44 s. Le moyen froment, 43 s. Le méteil, 38 s. Le seigle, 33 s. L'orge, 30 s.

Par Ordonnance de Police du 3 Mai, la livre de pain mollet a été taxée à 2 s. 6 den.; la livre de pain de froment sassé, 2 s. 3 d.; la livre de pain méteil, 1 s. 11 d.; la livre de pain de seigle, 1 s. 2 den.

Besançon, 11 Mai. Le froment, 3 liv. 3 s. L'orge, 2 l.

Clermont en Auvergne, 8 Mai. Le froment, pesant 200 livres, 13 liv. 5 s. Le seigle, pesant 195 livres, 9 l. 15 s. Le méteil, pesant 200 livres, 11 liv. 10 s. L'orge, pesant 178 livres, 7 l. 10 s.

Riom, 8 Mai. Le froment, pesant 200 livres, 13 l. Le seigle, pesant 200 liv., 9 l. 5 s. Le méteil, pesant 200 livres, 11 l. 5 s. L'orge, pesant 160 livres, 7 l. 5 sous.

Issoire, 8 Mai. Le froment pesant 220 livres, 14 l. 17 s. 2 d. Le seigle, pesant 210 livres, 10 l. 4 s. 10 d. Le méteil, pesant 210 livres, 10 l. 4 s. 10 d. L'orge, pesant 184 livres, 7 l. 7 s.

Brioude, 8 Mai. Le froment, pesant 256 livres, 16 l. 16 s. Le seigle, pesant 248 livres, 12 l. L'orge, pesant 214 livres, 9 l. 4 s.

Saint-Flour, 8 Mai. Le froment, pesant 220 livres, 17 l. 10 s. Le seigle, pesant 220 livres, 13 l. 10 s.

Aurillac, 8 Mai. Le froment, pesant 75 livres, 7 l. 12 s. Le seigle, pesant 71 livres, 5 l. 13 s.

Mauriac, 8 Mai. Le froment, pesant 60 livres, 3 l. 15 s. Le seigle, pesant 54 livres, 3 l. 10 s.

Sens, 5 Mai. Le froment, pesant 36 livres, 5 liv. 10 s. Le méteil, 2 l. 18 s. L'orge, 1 l. 18 s. Le seigle, 2 l. 8 s.

Tonnerre, 2 Mai. Le froment, pesant 72 livres, 6 l. 12 s. Le méteil, pesant 65 livres, 5 l. L'orge, 3 l.

Villeneuve-l'Archevêque, 28 Avril. Le froment, pesant 38 livres, 3 l. 11 s. Le seigle, 2 l. 7 s. L'orge, 1 l. 17 s.

Toulouse, 11 Mai. Le bled, 11 l. 3 s. à 11 l. 13 s. Le méteil, 8 l. 10 s.

Nancy, 12 Mai. Le froment, le rezal pesant 180 livres 17 l. 10 s., 16 l. 4 s., 15 l. 10 s. L'orge, 12 l. 10 s., 12 l. 2 s., 11 l. 12 s., *argent de Lorraine*.

Metz, 15 Mai. Le froment, la quarte pesant 100 livres, 7 l. 15 s. Le méteil, 6 l. 15 s. L'orge, 5 l. 14 s.

Toul, 12 Mai. Le froment, le bichet pesant 140 livres, 10 l. 10 s.

III.

AVIS.

» Le sieur Regnier, Arquebusier Méchanicien du Duc de Chartres, demeurant à Semur en Auxois, connu par plusieurs inventions utiles, a imaginé récemment un fusil de sûreté, ayant des bassinets d'une si bonne construction, qu'on peut tenir le fusil chargé en voiture, ou de telle maniere que ce soit, sans qu'il puisse partir accidentellement, & sans que l'humidité puisse pénétrer dans l'amorce, fût il tombé dans l'eau. L'Académie des Sciences, qui en a examiné le méchanisme, lui a accordé des éloges ; elle a encore vu dans le même fusil une lunette à l'usage des personnes qui ont la vue courte, & qui ne paroit qu'à l'instant qu'on couche en joue ; & elle a trouvé que cet ingénieux méchanisme remplissoit son objet ».

» On peut s'adresser au sieur Regnier, à Semur en Auxois, Duché de Bourgogne, en affranchissant les Lettres ».

IV.

Marchandises arrivées à Paris.

Depuis le 12 jusques & compris le 25 Mai, il est arrivé à la Douane, 12 barriques & 5415 livres de sucre, 3780 livres de cochenille, 14 pieces & 8530 livres d'huile d'olive, 92 tonnes, 31 barriques & 11800 livres d'huile de différentes graines, &c.

Les eaux-de-vie dont les droits ont été acquittés au Bureau général des Aides, depuis le 12 jusques & compris le 25 Mai, se montent à 117 pipes & 4 quartauts.

On a remarqué comme une chose extraordinaire & qui ne s'étoit jamais vue, que depuis le Lundi 27 Mai, jusqu'au Jeudi 31, il est arrivé à la Halle, 84 voitures, chargées ensemble de trois cents milliers de maquereaux. On attribue cette espece de phénomene au vent du nord qui avoit soufflé précédemment pendant plusieurs jours, & qui a poussé le poisson sur nos côtes.

V.

CENTENAIRE.

La veuve Magné, Meûniere au Moulin de Jouet, Paroisse de Charoux en Poitou, est décédée dans les premiers jours d'Avril, âgée de cent-quatre ans.

V I.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 6 Juin 1781.

Or de Portug. à . .	728	l.	f.	marc.
Du Mexique à . . .	720			
Du Pérou à	714			
Les guinées à . . .	726			
Ducats à	98	10		once.
Or fin à 23 karats . .				
31 32	102			
Or à 20 karats à . .	85			
L'argent à 11 d. . .				
20 g. à	54	12	6	marc.
Idem à 11 d. 10 . .				
gr. à	52	12	6	
Piastres à	49	2	6	

V I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 2 Juin 1781 au Mercredi 6 dudit, le froment s'est vendu a la Halle, de 18, 19, 20, 21 à 22 l.; le seigle, de 12 à 13 livre; l'orge, de 12 liv. 10 s. à 13 liv. Le froment à la Grève, de 18, 19, 20, 21 à 22 liv.; le seigle, 12 à 13 l.; l'orge, 12 à 13 l. *le sept.* Farine blanche à la Halle, de 36, 40 à 41 l.; bis-blanc & bis, de 20, 21, 22, 24, 26, 28, 30 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

V I I I.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 2 Juin 1781, au Mercredi 6 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21, 22 à 23 l.; *idem* à la Grève, de 20, 21, 22 à 23 livres.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 31 Mai 1781, de 50 à 52 livres; *idem* nouveau, de 46 à 48, le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 47 à 48 liv.; *id.* nouv., 45 à 46; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 19 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 47 à 48; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 45 à 46; le cent de paille, de 17 à 18; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 36 à 40 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres
	PAIEMENT DU SAMEDI 2 JUIN 1781.		
8.	M. Despeignes	Samedi	H.
5.	M. Cauchy	Samedi	H.
6.	M. Caron	Samedi	H.
16.	M. Le Noir	Samedi	H.
9.	M. de la Rue	Samedi	H.
23.	M. Masson	Lundi	H.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES

CHANGES du 2 Juin 1781.

Amsterdam, ...	52 7 8°.	Cadix, ...	
Londres, ...	31 lettres	Livourne, ...	
Hambourg, ...	187 ½	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon. *Pâques.* ½ à ½ p.	

DU SAMEDI 2 *Juin* 1781.

1780. Lot. Roy.	995 1000 l.	1785	
1781. *Primes.* non sorti	96	1786	
1782	118 .	1787	
1783		1788	
1784		1789	

1r. Viager. . . 3 p. ⅝ bénéfice. . 2d. . 3 ½ 3 p. ⅝ pe

Juin 1781.	*Du* 2.	*Du* 4.	*Du* 5.
Comp. des Indes. Actions	1930 35 40 45	. . . . .	. . . . .
Do ⁶⁄₂₅	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Do 8es	250	. . . . .	. . . . .
Do 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Empr. d'Oct.	385	. . . . .	. . . . .
Rescriptions.	9 9 ¼ 10 9 9 ½	. . . . .	. . . . .
Bil. des Ferm.	. . . . (9 ¼ 9	. . . . .	. . . . .
Contr. à 4 p. ⁰⁄₀ 1777 . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 liv. pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau du Journal général de France, Affiches, actuellement rue Neuve S. Augustin, près de la rue de Richelieu, à l'Hôtel de Croissy. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce, &c.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 178

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Mardi 19 Juin.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE SMYRNE, *le 29 Avril.*

UNE Flotte Marchande Françoise, composée de 27 voiles, & venant de Marseille, aborda ici le 18 de ce mois. Elle étoit escortée par la frégate du Roi, la *Sultane*. Vingt-un de ces bâtimens sont pour cette Echelle, & six pour Constantinople. Ces derniers ont pris, le 20, la route de leur destination. Ils naviguent sous l'escorte de la frégate qui les accompagnera jusqu'aux Dardanelles.

DE CONSTANTINOPLE, *le 6 Mai.*

Le 23 du mois dernier, le feu prit dans le quartier de cette Capitale qui est presque entierement habité par les Gens de Loi. L'incendie fut si violent, que ce ne fut qu'au bout d'onze heures qu'on put réussir à l'arrêter, quoique les secours les plus prompts & les plus actifs n'aient pas manqué. On compte près de 200 maisons qui ont été la proie des flammes. La peste, dont nous espérions être entierement délivrés, a reparu de nouveau dans cette Capitale, depuis une quinzaine de jours : elle a pénétré jusques dans l'hôtel de l'Ambassadeur de Venise, où elle a frappé un des domestiques de Son Excellence. Il y a toute apparence qu'elle nous est venue de Salonique ; car nous apprenons que ce fléau y fait maintenant les plus grands ravages, & que chaque jour il y enleve plus de cent personnes, quoique les deux tiers des Habitans aient pris la fuite.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 28 Mai.*

Un Négociant Anglois avoit ci-devant obtenu un privilege exclusif pour faire le commerce du bois à Kola dans la Laponie Moscovite. Les affaires de cet Etranger ayant mal tourné, le Gouvernement se vit obligé de se charger de l'exploitation de ces bois. Depuis, des considérations particulieres ont fait prendre le parti de déclarer libre cette branche de Commerce. D'après une Ordonnance Impériale qui vient de paroitre, toutes personnes pourront aller couper du bois dans cette Province, & le faire passer à l'Etranger, en payant certains droits au Fisc. Quoique ces droits soient peu considérables, on doute cependant que ce commerce puisse y réussir, si le Gouvernement n'accorde pas à ceux qui oseront l'entreprendre quelques encouragemens particuliers, parce que la longueur du trajet & la difficulté du transport le rendent très-coûteux.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 26 Mai.*

Le vaisseau du Roi, le *Groenland*, est revenu le 25 de ce mois du Holstein. La Chambre des Douanes générales a fait publier que les Isles Danoises des Indes Occidentales manquoient de bois & de provisions, & que les bâtimens Danois qui y en apporteront, en trouveront facilement le débit, & pourront faire de bonnes affaires, en prenant en retour des productions de ces Isles.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 23 Mai.*

La nouvelle Commission du Trésor a commencé ses Séances, & elle s'occupe d'une maniere particuliere des moyens d'introduire une meilleure administration dans les Finances.

Le Magistrat a fait afficher deux placards. Par le premier, il est défendu à tous les Habitans de vendre le Dimanche autre chose que les comestibles nécessaires à la vie, & d'ouvrir les boutiques & maisons de jeu. Le second, conforme à celui publié il y a quelque tems à Pétersbourg, fait défenses à tout Sujet de s'absenter ou sortir des Terres de la République, sans être muni d'un passeport qui sera demandé huit jours d'avance, afin que l'on puisse annoncer, par les Papiers publics, son départ, & mettre par-là ses Créanciers dans le cas de se faire payer ce qui pourroit leur être dû.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 28 Mai.*

On mande de la Hongrie que les Réformés & les Luthériens de ce Royaume se proposent d'envoyer une Députation à Sa Majesté pour solliciter le rétablissement du libre exercice de leur Religion & des Eglises qu'ils avoient précédemment, ou la permission d'en construire de nouvelles.

On vient de publier, par ordre de Sa Majesté, une nouvelle Ordonnance en matieres civiles, laquelle aura lieu pour tous ses Etats Héréditaires de la Bohême & de l'Allemagne. On est maintenant occupé à la rédaction d'un nouveau Code de Loix criminelles, qui doit paroitre dans peu. On assure que d'après cette nouvelle Législation, la peine de mort sera commuée, pour ceux qui l'auroient mérité, en un flétrissure extérieure, qui fera connoitre le genre de supplice qu'ils auroient encouru, & les mettra par-là dans l'impossibilité de cacher le signe de leur réprobation.

Le Baron de Lesback, Ministre de notre Cour à Monaco, a fait passer ici les réponses des deux Cours Electorales de Mayence & Palatine, par lesquelles elles acquiescent à la proposition qui leur a été faite, de ne plus permettre de levées d'hommes dans leurs Etats, attendu que ces émigrations ne peuvent que dépeupler l'Empire, & lui enlever des bras utiles à la culture & aux Arts.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 3 Juin.*

Les Communes délibererent de nouveau le 25 du mois dernier sur les affaires de la Compagnie des Indes Orientales, & dans cette Séance, Lord North leur notifia, que » puisque les » Directeurs de cette Compagnie ne lui » avoient fait aucune proposition ac- » ceptable, il se borneroit à proposer » la formation d'un Bill pour continuer » pendant un an & sous certaines res- » trictions, le Commerce exclusif de » la Compagnie ». En conséquence de cette communication, il fut proposé & arrêté :

» Qu'il seroit permis à la Compagnie des Indes Orientales de retenir, pendant un tems limité, la possession de ses acquisitions territoriales & des revenus qu'elle a acquis dans l'Inde ; qu'il seroit dressé un état détaillé des profits nets de la Compagnie depuis le premier Mars 1781 jusqu'à pareil jour 1782 ; que le surplus net seroit partagé de la maniere suivante. La Compagnie recevra un dividende de 8 pour cent, si les profits y répondent ; le Public recevra une part proportionnée des mêmes profits, à raison de 8 pour cent, si les pro-

fits montent à 16 pour cent, ou s'ils sont au dessous de 16 pour cent, tous les profits au-delà du dividende de 8 pour cent, & s'ils passent les 16 pour cent, le surplus sera partagé entre le Public & la Compagnie ; la moitié adjugée à la Compagnie sera appliquée à une augmentation du dividende, c'est-à-dire, les Propriétaires prendront un pour cent de la moitié de ce surplus, si le surplus peut y suffire, & le restant de ce surplus sera appliqué au paiement des dettes, en obligations de la Compagnie ; laquelle, en cas de nécessité, & avec l'approbation de la Trésorerie, pourra emprunter 500 mille livres sterlings, au-delà de sa dette actuelle en obligations ».

Cet arrêté causa de grands débats, les Membres de la Chambre, qui sont Propriétaires de la Compagnie, s'y opposant de tout leur pouvoir ; mais enfin le rapport en fut fixé au 28. Ce jour, ledit rapport fut fait, & malgré les représentations fondées des Membres qui sont intéressés dans ladite Compagnie, l'arrêté fut approuvé & changé en un Bill qui contiendra, outre les clauses ci-dessus énoncées, les conditions suivantes, ainsi que le premier Ministre le déclara ouvertement. Ces conditions sont : » que les Directeurs devront communiquer au Gouvernement toutes les dépêches qu'ils recevront des Gouverneurs que la Compagnie a dans ses Possessions dans l'Inde, & toutes les instructions qu'ils leur enverront ; que la Compagnie supportera une partie des frais pour l'entretien des forces de terre & de mer, qui seront employées dans l'Inde ; qu'il sera exigé des Directeurs de se conformer aux ordres qu'ils recevront de la part du Roi, par un de ses Ministres, relativement aux Déclarations de guerre & à la conclusion des Traités avec les Princes du Pays ; enfin que le Procureur-Général de la Couronne sera autorisé à poursuivre *ex officio*, tous les Serviteurs de la Compagnie, qui auront agi contre ou outre passé leurs ordres, ou qui auroient accepté des présens dans l'exercice de leurs Charges, en quel cas les amendes pécuniaires seront adjugées à la Couronne ».

Telle est actuellement la situation des affaires de notre Compagnie, au sujet desquelles un des Ecrivains de nos Feuilles publiques, s'énonce ainsi : » Par la » malheureuse & délabrée situation de » notre Compagnie des Indes Orienta- » les, tant au dehors qu'au dedans, il » paroîtroit presque qu'elles sont par- » venues à cette maturité, pour occa- » sionner sa ruine totale, finale & irré- » parable, à moins que la Providence » Divine n'intervint d'une maniere mi- » raculeuse pour la conserver, ce que » la conduite tenue ci-devant par la » Compagnie & ses Employés ne peut » guères faire esperer ». En attendant, il s'est tenu le 28 une Assemblée générale des Directeurs & Propriétaires de ladite Compagnie, pour délibérer sur les droits & privileges qui lui sont accordés ; sur la nature & l'étendue de ces privileges, des acquisitions & revenus qu'elle a acquis dans l'Inde, & pour aviser aux moyens de maintenir ces droits, au cas que la négociation entamée entre les Directeurs & le Ministere, n'ait pas le succès qu'on en espere.

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le 4 Juin.*

La négociation pécuniaire de 8 millions à 2 & demi pour cent, arrêtée le 16 Janvier dernier, a eu un tel succès qu'au commencement de ce mois elle étoit déjà presque remplie. Les Etats de Hollande considérant que dans les circonstances actuelles il convenoit à tous égards que les Finances de l'Etat fussent augmentées, ont cru qu'il falloit profiter de cet empressement du Public à s'intéresser dans cet emprunt, & ont résolu de l'augmenter de quatre autres millions & de le porter à douze.

I I.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE MARSEILLE, *le 30 Mai.*

Note sur la vigne & sur la maniere de faire le vin dans les environs de Marseille, extraite d'un Mémoire sur la Topographie de cette Ville ; par M. Raymond, *Associé*

Regnicole de la Société Royale de Médecine, & insérée dans le second volume des Mémoires de cette Compagnie.

» C'est à la culture de la vigne qu'on s'applique le plus dans ces cantons, parce qu'elle est d'un plus grand produit. Elle couvre la plus grande partie du terroir, les hauteurs & les fonds. Elle est plantée par bandes de deux ou trois rangs, rarement de quatre, qui laissent entr'elles des espaces communément de huit pieds de large, dits *oulieros*. On la taille fort basse, à cause de la violence des vents. Elle porte des raisins noirs ou blancs, un petit nombre en donne de rougeâtres; mais il y a beaucoup de nuances entre ces couleurs. L'espece noire est plus commune. Il y a une espece de raisins blancs appellée *plant de S. Jean*, d'un goût aqueux, peu sucré, qui mûrit en Juillet. Les muscats, autre espece de couleur rousse, d'un goût très-doux, de faculté chaude, mûrissent en Août, lorsque les tems ont été bien servis par les chaleurs & par des pluies favorables. Les autres raisins ne parviennent en maturité qu'en Septembre & dans les fonds, ils ne sont mûrs qu'au commencement d'Octobre. C'est dans le mois de Septembre que l'on cueille les raisins pour les conserver durant l'hiver. Pour cet effet, on les coupe bien mûrs, le matin, après que la rosée est dissipée; les especes les plus douces & de vignes vieilles sont les plus propres pour cet usage. Mais pour les conserver longtems, on en prépare de cette maniere; on les plonge rapidement dans une lessive de cendre ordinaire presque bouillante, & on les fait ensuite sécher au soleil. On choisit pour cet effet une espece de raisins roux, à grains gros & oblongs, & d'un goût très-doux, qu'on appelle pour cela *pansé*, du Latin *uvæ passæ*, raisins passés. Ceux de Marseille, ou plutôt des contrées qui bordent la riviere d'Uveaune, ont été de tout tems les plus estimés ».

» La vendange se fait dès le mois de Septembre. On foule les raisins dans de longues auges, d'où on jette le moût & le marc dans de grandes cuves de bois ou de maçonnerie: on y laisse fermenter ceux des côteaux, quatre ou cinq jours; ceux des fonds, sept ou huit, espace de tems où le vin est formé. Si les grappes ont fermenté avec le moût, elles lui donnent un goût acerbe, & le disposent à aigrir ou à se tourner. On appelle *vin tourné*, un vin trouble, de mauvais goût, mais encore bon pour la distillation de l'eau-de-vie ».

» On frelate communément le vin en mettant dans la cuve, durant la fermentation, de la chaux vive, du gypse, du sel marin, du salpêtre, de la fiente de pigeon, &c. pour lui donner de la pointe. On rend sa couleur plus foncée ou plus rouge, par la cochenille ou par la racine d'orcanette. Cet usage de sophistiquer le vin est transmis des Grecs, Fondateurs de Marseille ».

» Le vin est transporté de la cuve dans les tonneaux, où il fermente encore un mois, & qu'on bouche exactement après ».

» D'abord qu'on a tiré le vin de la cuve, le Paysan y verse de l'eau qu'il laisse fermenter avec le marc pendant deux ou trois jours. Il en obtient une liqueur vineuse foible, dite *piquette*, vulgairement *trempo*, qui lui sert de boisson jusqu'au commencement de l'Eté où elle se gâte ».

» Le vin n'est dépuré & perfectionné qu'après l'hiver; celui des côteaux l'est un peu plutôt; celui-ci sur-tout est très-spiritueux & fort capiteux. Celui qui est le plus foncé est fait principalement avec des raisins noirs, dits *mourvedès*, auxquels on associe pourtant des raisins de couleur rousse & d'un goût fort doux, que l'on appelle *unis*, pour lui donner de la force ».

» Le tems, en faisant perdre au vin de sa fougue, le rend aussi plus clair, plus tenu, plus délicat. Au bout de deux ans, la qualité en est parfaite, & il ne céde à aucun vin étranger. Il console plus l'estomac que celui de Bourgogne, qui passe trop vite; il n'est ni lourd, ni acerbe, comme celui de Bordeaux. Mais le luxe qui blâse le goût, dédaigne une boisson trop commune, & cherche du rafinement dans l'usage de toutes les especes de vin que le Commerce apporte de l'Etranger... ».

» On fait du muscat blanc & rouge; au défaut de muscats rouges, on donne cette couleur en mêlant des raisins noirs, dits *mourvedès*, un peu desséchés au so-

leil, aux muſcats blancs, ou en faiſant infuſer dans le moût de la racine d'orcanette. En faiſant cuire ce moût au feu, on en prépare la malvoiſie, ainſi que l'on fait le vin cuit ordinaire avec le moût d'autres raiſins blancs doux. Mais ces vins doux ont perdu de leur crédit. Le goût général eſt pour les vins ſecs, ſpécialement pour le vin rouge, qui eſt en effet plus ſalubre. Le ſexe tient pourtant pour les vins doux, & ſon tempérammment s'en accommode. Les Anciens préferoient auſſi ces vins cuits, épais, généreux; les vins Marſeillois avoient une bonne réputation pour ces qualités. Cependant ils n'étoient point du goût de Martial. Ils faiſoient les délices des tables; mais on les buvoit en petite quantité. Columelle décrit les procédés par leſquels on cuiſoit les vins ».

» L'air de la mer contribue à la faveur des raiſins, ainſi qu'à la fertilité de la vigne. Celle-ci produit moins à proportion de ſon éloignement de la côte, & le vin, à égale culture, eſt auſſi moins fumeux. Cependant en général les vins d'Aubagne, de Roquevaire, d'Auriol, &c. à trois, quatre ou cinq lieues de la mer ſont plus pétillans, donnent un quart de plus d'eſprit ardent, par la diſtillation, & ſe conſervent mieux. On doit attribuer cette différence à la plus grande quantité de fumier que l'on emploie dans le terroir de Marſeille, comme l'a dit Columelle, qui obſerve que cette pratique avance bien la maturité du vin, mais qu'elle fait plutôt vieillir la vigne, qu'on eſt, par conſéquent, obligé de renouveller plus ſouvent: or, c'eſt la vigne vieille qui produit le vin le plus ſpiritueux.

DE NANTES, *le 2 Juin.*

Le navire le *Comte d'Eſtaing*, qui étoit parti ſeul de la Martinique, & avoit relâché à la Corogne, eſt entré dans ce Port, chargé d'environ 24 milliers de café. On préſume qu'il ſera vendu au prix de 26 à 27 ſous la livre, d'autant plus que c'eſt le ſeul qu'il y ait à acheter de la premiere main. On nous mande de Bordeaux que depuis le 24 juſqu'au 31 Mai, le prix des eaux-de-vie eſt tombé de 75 livres à 70 livres les 32 veltes.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

ANNONCE de Livre.

Hiſtoire Naturelle de la France méridionale; ou Recherches ſur la Minéralogie du Vivarais, du Viennois, du Valentinois, du Forez, du Velai, de l'Uſégeois, du Comtat-Venaiſſin, des Diocèſes de Niſmes, Montpellier, Agde, &c.; ſur la Phyſique de la Mer Méditerranée; ſur les Météores, les Arbres, les Animaux, l'Homme & la Femme de ces Contrées. Par M. l'Abbé *Giraud-Soulavie*. Tom. II. A Niſmes, chez C. Belle, Imprimeur du Roi, près le Palais, 1780. In-8°. de 478 pag. avec figures.

Dès 1772, M. l'Abbé Giraud Soulavie en parcourant pendant les vacances du Séminaire, les montagnes du Vivarais, y remarqua une multitude de circonſtances qui lui firent ſoupçonner que ces montagnes avoient brûlé jadis. Deux ans après, il fit dans divers cantons de cette même Province un nouveau voyage qui le confirma dans ſes premieres idées; enfin il ne douta plus de la vérité de ce qu'il avoit avancé d'abord, lorqu'il eut reconnu le courant des laves, les formes géométriques de la bouche ſaillante des volcans, la fuſibilité de toutes les matieres brûlées, la ſuperpoſition relative des courants, &c. Alors s'étant fixé à Antraigues, vers le centre des régions volcaniſées, il décrivit, ſans crainte d'illuſion, les reſtes de ces antiques incendies, pendant les années 1777 & 1778.

Pour ne rien précipiter ni confondre dans l'hiſtoire des volcans éteints, M. l'Abbé Giraud-Soulavie a ſuivi ici la marche de l'eſprit humain, qui procéde toujours du plus connu vers le moins connu; & puiſqu'il faut connoitre les lieux avant les objets particuliers, il donne d'abord la Géographie phyſique des pays volcaniſés. Il diſtingue en trois grandes claſſes générales les volcans qui regnent depuis le Bas-Vivarais juſqu'au ſommet des plateaux ſupérieurs des montagnes volcaniques. Les laves & leurs courans attirent enſuite ſon attention. Il examine la nature de ces laves

dont le basaltes fait la matiere principale. L'Auteur, d'après l'étude particuliere qu'il a faite de cette substance, la définit ainsi :

» Le basaltes est, dit-il, une lave fondue par les volcans, très-dense, susceptible par conséquent d'un beau poli, fusible par elle-même & jamais calcinable au feu, attirable par le fer aimanté, devenant quelquefois aimant elle-même, très-homogene dans toutes ses parties, de couleur de fer, sonore comme les métaux lorsqu'elle n'est point félée ni dans un état de destruction, étincelante lorsqu'elle est battue avec le briquet, spécifiquement plus pesante enfin que le granit, les marbres & autres matieres calcaires ».

Si l'on réflechit sur toutes ces propriétés, on verra que le basaltes n'est principalement qu'un résultat de matieres vitrifiables fondues & mélangées dans le sein de la terre par l'action des feux volcaniques avec des matieres ferrugineuses.

La présence du fer dans le basaltes est démontrée par la couleur même de la substance, & sur-tout par la propriété singuliere qu'elle a d'être attirable à l'aimant, & de s'aimanter elle-même au point de pouvoir aussi attirer le fer à son tour.

Le basaltes affecte différentes formes géométriques & régulieres. M. l'Abbé Giraud-Soulavie décrit toutes ces formes avec beaucoup d'exactitude, & il les représente dans des gravures qui sont à la fin de ce volume. Une autre singularité qui se fait remarquer dans les basaltes, c'est qu'on en voit quelquefois des colonnes entieres éclater comme d'immenses larmes bataviques, si on vient à en détacher le plus petit morceau. Il est bon que les Naturalistes soient avertis de ce phénomene qui pensa coûter la vie à l'Auteur. Heureusement ces basaltes sont très-rares.

L'Auteur, après avoir fait connoitre toutes les formes que prend le basaltes, décrit ces carrieres de basaltes qui ont droit d'attirer nos regards par leur majestueux ensemble dont le spectacle surpasse tout ce qu'on voit en Italie même, théatre des embrasemens souterreins anciens & modernes.

M. l'Abbé Giraud Soulavie traite ensuite des laves spongieuses ou des écumes des volcans, qui, quoique composées de fer & de matiere vitrifiable, sont tellement boursouflées & raréfiées par l'action des feux souterreins, que la plupart surnagent à l'eau, tandis que la lave basaltes est la substance la plus pesante qu'on connoisse dans l'ordre lithologique. Cette lave poreuse est d'une friabilité singuliere; elle se pulvérise par le plus petit effort, & semble alors devenir une sorte de cendre qui fait du ciment excellent. Cette matiere est ce qu'on nomme la pouzolane. Elle se trouve en quantité dans notre France méridionale; découverte précieuse, parce que lorsqu'on voudra l'employer dans les bâtimens, il ne sera plus nécessaire d'avoir recours à l'Italie, comme l'on fit sous le regne de Louis XIV, pour quelques constructions Royales. M. Colbert avoit donné des ordres pour que tous les vaisseaux qui aborderoient dans les environs de Pouzole en Italie, se lestassent avec cette espece de sable ou de gravier.

Ici l'Auteur entre dans quelques détails sur l'histoire économique de la pouzolane. Les Romains, si éclairés dans les Sciences & dans les Arts, employerent cette substance, sur-tout dans les cimens qui devoient résister à l'action des eaux. On retrouve encore des restes d'aqueducs de l'ancienne Albe, Cité des Gaules & Capitale des Helviens ou du Vivarais, dont le mortier est fait avec de la pouzolane.

Dans un chapitre suivant, l'Auteur fait l'histoire naturelle & la description des volcans du Bas-Vivarais, qui ont brûlé hors du sein des mers, depuis que ces mers se sont éloignées du Vivarais. Il y a joint une théorie sur la formation du charbon de terre. Dans un autre chapitre, M. l'Abbé Giraud-Soulavie parle fort au long du volcan non éteint de Saint-Leger. On voit sortir de ce volcan des exhalaisons & des vapeurs qui sont pernicieuses aux plantes, & qui tuent les animaux comme les vapeurs de la Grotte du Chien en Italie. L'Auteur a fait un grand nombre d'expériences sur ces vapeurs méphitiques; il a exposé successivement à leur action des chats, des chiens, des poulets, des insectes, & même sa propre personne. Il a examiné avec la plus scrupuleuse attention les ef-

fets que ces exhalaisons mortiferes ont produits dans l'économie animale de ces victimes de sa curiosité. Toutes ces expériences qui prouvent la patience, le courage & la sagacité de l'Auteur, paroissent jetter un grand jour sur une matiere qui occupe aujourd'hui si fort les Physiciens.

M. l'Abbé Giraud-Soulavie ayant beaucoup étudié la nature du gaz méphitique & ses effets, s'est vu en état d'indiquer les secours qu'on doit donner à ceux qui se trouvent exposés aux accidens occasionnés par ce gaz pernicieux. Comme la même théorie explique la mort des noyés & celle de ceux qui sont frappés de la vapeur du charbon, l'Auteur a cru devoir rapporter en peu de mots les secours qu'il faut donner aux noyés & aux personnes qui ont respiré la vapeur du charbon. Il fait à l'occasion des noyés une remarque essentielle. » On ne doit » jamais, dit-il, oublier cette régle à » laquelle n'ont pas fait attention les » Médecins qui ont écrit sur la méthode » de ressusciter les noyés. C'est que lorsque tout le corps des noyés est saisi » de froid, on ne parvient jamais à rendre aux poumons le jeu de la circulation, si les parties éloignées & externes ne sont point capables de recevoir le sang des premieres voies sanguines; or, elles ne le sont point tant » que ces extrémités restent roides, inflexibles & glacées. Si l'on échauffe » d'abord le poumon, on obtiendra » peut-être quelques inspirations, quelques contractions du cœur, mais les » extrémités se refuseront à recevoir le » sang. Il faut donc commencer par » échauffer les extrémités, & sur tout » celles qui sont les plus epaisses, où il » faut par conséquent une plus grande » quantité de chaleur pénétrante, disposer les vaisseaux les plus éloignés » à se ramollir par cette douce chaleur, » & échauffer la poitrine & ses environs » les derniers. Le sang s'étend alors du » centre à la circonference, avec une » espece d'équilibre, dans tous les vaisseaux artériels: il ne trouve nulle part » aucune résistance; les veines reçoivent » le nouveau fluide avec le même équilibre; le jeu de la circulation recommence sans obstacles, le noyé est ressuscité. Je ne parle ici que d'après un » grand nombre d'expériences que jai » faites sur des animaux divers, & sur » ces mêmes animaux que j'ai ressusci- » tés ».

Nous voudrions pouvoir exposer ici les belles remarques de l'Auteur sur la superposition mutuelle des courans basaltiques qui ont coulé les uns sur les autres à différentes époques, & faire connoitre quelques-unes de ses observations sur les volcans qui ont brûlé sous les eaux de la mer lorsqu'elle inondoit les plus basses contrées du Vivarais; sur les anciens fleuves qui ont arrosé le Coiron avant l'établissement des laves, sur le volcan du Pic de l'Etoile, & sur une multitude d'autres volcans dont le Vivarais est hérissé.

Enfin l'Auteur termine ce second volume par une observation qui paroitra peut-être assez singuliere à la plupart des Lecteurs, mais qui ne lui en paroit pas moins fondée sur des preuves incontestables. Il prétend que les terreins volcanisés ont une influence marquée sur le génie & sur le caractere du Peuple qui les habite. Les Vivarois, que la nature a placés sur les montagnes volcaniques, sont durs, fiers, indisciplinés, disposés à la révolte; tandis que ceux qui vivent dans d'autres cantons, & même sur des montagnes, mais qui ne sont pas des restes de volcans, ont des mœurs plus douces, plus tranquilles, plus civilisées. Par quel méchanisme une montagne volcanisée peut-elle agir ainsi sur l'ame, & par conséquent sur le caractere d'un Peuple? C'est ce que M. l'Abbé Giraud-Soulavie explique, en attribuant cet effet au fluide électrique fourni par les volcans. Ce fluide agit puissamment sur le systême nerveux, & par une suite nécessaire, il doit donner une grande activité à l'ame.

Ce second volume soutient parfaitement la réputation que le premier avoit déja faite à M. l'Abbé Giraud-Soulavie. Ce jeune Naturaliste mérite la plus grande faveur de la part des personnes qui sont dans le cas d'aider & de récompenser ses travaux.

I I.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 16 Juin. 1781.

Or de Portug. à . .	738 l. f.		marc.
Du Mexique à . . .	718 à 720		
Du Pérou à	716		
Les guinées à . . .	726		
Ducats à	98		once.
Or fin à 23 karats . . 31 52	102		
Or à 20 karats à . .	85		
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	12 6	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	12 6	
Piastres à	49		

I I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 13 Juin 1781 au Samedi 16 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 20, 21 à 22 l.; le seigle, de 12 l. 10 s. à 13 l.; l'orge, de 14 à 15 livres. Le froment à la Grêve, de 18, 20, 21 à 22 liv.; le seigle, 12 à 13 l.; l'orge, 14 à 15 l. *le sept.* Farine blanche à la Halle, de 36, 38, 40, 41 à 42 l.; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 28, 30, 32 à 34 l. *le sac* pesant 325 l.

I V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 13 Juin 1781, au Samedi 16 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21, 22 à 23 l.; *idem* à la Grêve, de 20, 21, 22 à 23 livres.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 12 Juin 1781, de 52 à 53 livres; *idem* nouveau, de 48 à 50; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 45 à 46 liv.; *id.* nouv., 40 à 44; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 19 à 20; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 49 à 50; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 48 à 49; le cent de paille, de 20 à 22; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 34 à 40 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres.
	PAIEMENT DU MERCREDI 13 JUIN 1781.		
18.	M. Radix	Mercredi.	J.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	J.
27.	M. de France	Mercredi.	J.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	J.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	J.
11.	M. Boutray	Mercredi.	J.
	PAIEMENT DU VENDREDI 15.		
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	J.
2.	M. Boscheron	Vendredi.	J.
21.	M. Patu.	Vendredi.	J.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	J.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	J.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	J.
14.	M. Nau	Jeudi.	J.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	J.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES.

CHANGES du 15 Juin 1781.

Amsterdam, ...	52 3 8e.	Cadix, ...	
Londres, ...	31 3 16e.	Livourne, ...	97
Hambourg, ...	188	Gênes, ...	91
Madrid, ...		Lyon. *Pâques.* . .	½ p. 0/0 p

DU VENDREDI 15 *Juin* 1781.

1780. Lot. Roy. .	982 l.	1785	
1781. *Primes.* . .	96 .	1786	
1782		1787	
1783		1788	115
1784		1789	112
1r. Viager. .	2 p. 0/0 bénéfice.	. 2d. .	3 ½ 3 ¼ p. 0/0 perte

Juin 1781.		*Du* 13.	*Du* 14.	*Du* 15.
Comp. des Indes.	Actions	1950 52 ½ . .	. . . . .	1955 52 ½
	Do 16/25	1290	. . . . .	. . . . .
	Do 8es	254	. . . . .	255 . . .
	Do 25es	81	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	. . . . .	. . . . .	390 385.
	Rescriptions.	8 ½ ¾ . . .	. . . . .	8 ½ 9 8
	Bil. des Ferm.	1	. . . . .	1 . . . .
	Contr. à 4 p. 0/0 1777 . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 178

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1781. Du Mardi 3 Juillet.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, *le* 10 *Mai.*

NOUS nous trouvons dans une position fort critique, par la mauvaise tournure qu'a pris le systême réglementaire embrassé par le feu Grand Visir, pour faire baisser le prix des denrées ; ce systême n'a point répondu à ses espérances. Il avoit prétendu forcer les Marchands à suivre ses ordres, & il ne sçavoit pas que le Commerce ne souffre aucune contrainte, & qu'il se détourne de tout ce qui lui fait obstacle, pour se porter partout où il trouve une pente douce & facile ; aussi ces Marchands ont-ils fait passer ailleurs leurs denrées. Si on continue à suivre ce plan funeste, nous ne tarderons pas à éprouver les horreurs de la plus affreuse disette. A peine y a-t-il, dit-on, des vivres pour trente jours dans cette Ville immense. Ce qui a contribué encore à augmenter le prix de ces denrées, c'est que ce même Visir avoit expressément défendu de transporter des grains vers la Capitale, dans d'autres navires que des bâtimens Turcs. Or comme les bâtimens Turcs sont très-pesans, que d'ailleurs ceux qui les montent entendent fort peu l'art de les faire manœuvrer, il arrive qu'ils ne vont ordinairement qu'une seule fois pendant le cours de l'année d'ici à Alexandrie, où ils chargent des grains, & reviennent ensuite avec leurs chargemens, tandis que les navires étrangers font dans le même espace de tems trois ou quatre de ces voyages. Pour comble d'infortune, les vents impétueux qui ont soufflé, cette année, plus fréquemment & avec plus de violence que dans les précédentes sur la mer Noire, ont fait périr un grand nombre de vaisseaux qui nous amenoient des bleds. Les Provinces circonvoisines souffrent pareillement de la disette des comestibles. Une Députation d'un District de la Natolie est même venue solliciter près la Porte la permission de pouvoir tirer des Provinces Européennes, situées au-delà du canal, les denrées dont ils ont un extrême besoin. Cette permission ne lui a point été accordée. Il paroit cependant d'autant plus nécessaire d'apporter un prompt remede à ces inconvéniens, que le Peuple commence à murmurer hautement.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 9 *Juin.*

Il vient d'être ordonné à tous les Officiers de la Chambre du Roi de contribuer pour leurs femmes à la Tontine générale des veuves, attendu que leurs veuves ne recevront plus désormais aucune pension de la Caisse Royale. Cette Ordonnance a été rendue dans l'intention de soulager cette Caisse du trop

grand nombre de penſions dont elle étoit ſurchargée.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 7 Juin.*

Il ſe trouve actuellement un aſſez grand nombre de Turcs dans cette Capitale, & il y en arrive journellement. Comme ils ſe logeoient indiſtinctement dans tous les quartiers & par-tout où ils pouvoient, le Gouvernement a jugé à propos, pour éviter tout déſordre, de leur aſſigner une rue qui ne ſera habitée que par eux, avec une maiſon où il leur ſera permis de pratiquer leurs Cérémonies Religieuſes.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 9 Juin.*

Les deux Ordonnances relatives aux Ordres Religieux, ont donné lieu à quelques repréſentations : on s'y attendoit ; mais on ne croit pas qu'elles en empêchent l'exécution. On prétend que les Ordres Mendians vont auſſi éprouver une réforme eſſentielle. La mendicité leur ſera défendue ; ceux qui ont des fonds s'en contenteront. On aſſignera à ceux qui n'en ont pas, des aumônes fixes qui leur ſeront diſtribuées ſous l'autorité du Gouvernement.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 12 Juin.*

Le 7 de ce mois, la Chambre des Communes réſolut d'accorder 3600 liv. ſterl. au Sr. Philips pour la découverte d'une poudre qui détruit les inſectes dans le biſcuit-de-mer. Enſuite la même Chambre arrêta de deſtiner 5000 liv. ſt. à la découverte de la longitude en mer.

Les détails ſuivans, qu'on prétend être très-authentiques, donneront une idée de la détreſſe à laquelle ont été réduits les Habitans de Gibraltar.

Depuis le blocus de cette Place, le veau s'eſt vendu 4 shellings la livre, le bœuf 3, le mouton 3, les poulets 10 la piece, les canards tout autant, les oies de 21 à 24 ſchell. la piece, les dindes, de 30 la piece ; le biſcuit de la plus mauvaiſe qualité, 1 ſchell. la livre, les œufs 5 ſch. la douzaine, le fromage 2 ſchell. 6 pence la livre, le beurre, *idem*, & les pommes de terre 1 ſchell. la livre. La Place a été la plupart du tems ſans charbon, & le bois de chauffage, qui conſiſtoit en débris de vieux navires & morceaux de planches pourries & mouillées, s'eſt vendu 9 ſchell. le quintal.

Malgré le nombre de Croiſeurs ennemis qui infeſtent nos côtes & qui couvrent nos parages, le taux des aſſurances ſur mer n'eſt pas auſſi exorbitant qu'on l'a dit. En voici le tarif ſervant actuellement de régle dans les différens Ports de la Grande Bretagne & de l'Irlande. *De Londres* aux Indes Occidentales, avec convoi, 10 guinées pour cent, ou 20 pour en reſtituer 10 pour le convoi. A la Jamaïque, *idem* 12 guinées pour 100, ou 20 pour en refondre 8 *id.* A Newyorck & Halifax, *idem* 15 guinées pour 100, ou 25 pour en rendre 10, ſi ce ſont des vaiſſeaux de force. A Cork, Waterford & Dublin, 6 guinées pour 100.

D'Irlande aux Indes Occidentales, la Jamaïque exceptée, avec convoi, 10 pour 100, ou 20 pour en rendre 10. A la Jamaïque, 12 pour 100, ou 22 pour en rendre 10. Au Portugal, de 15 à 20 pour 100, pour en refondre de 5 à 10, en cas de convoi. A la Méditerranée, 3 pour cent de plus.

Des Indes Occidentales en Angleterre, Ecoſſe ou Irlande, avec convoi, 15 guinées pour 100, & 20 liv. pour 100 ſans convoi, à moins que ce ne ſoit des vaiſſeaux de force.

De la Jamaïque, pour aucun des Ports de la Grande-Bretagne ou de l'Irlande, 25 liv. pour 100, pour en rendre 8 en cas de convoi, ou bien 16 pour 100, en garantiſſant que c'eſt ſous convoi.

De Liverpool, Briſtol & Glaſcow à New-Yorck, de 25 à 30 pour 100, pour en reſtituer 10 pour 100, en cas de convoi. Aux Indes Occidentales, 20 pour 100. A la Jamaïque, 20 pour 100, pour en refondre 8, en cas de convoi.

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le 16 Juin.*

Les Députés des Négocians des Vil-

les de Dort, Harlem, Amsterdam & Rotterdam, ont présenté le 7 du mois dernier aux Etats de *Hollande* & de *Westfrise*, une Requête conçue en ces termes :

A Leurs Hautes Puissances, les Etats-Généraux des Provinces-Unies, donnent respectueusement à connoitre les soussignés Propriétaires & Participans des vaisseaux naviguans à la Colonie de Surinam, Propriétaires des Plantations qui y sont situées, Négocians & autres Intéressés au Commerce de ladite Colonie.

» Que cette Colonie, indépendamment de l'intérêt qu'y prennent les Soussignés & un grand nombre de leurs Co-Intéressés, peut être regardée comme de la plus grande importance pour la République même, à cause des revenus très-considérables que, depuis une longue suite d'années, elle a procurés, non seulement à la Direction privilégiée par Octroi, mais aussi à la République même, & lesquels deviennent tous les jours plus lucratifs, par les dépenses énormes qu'ont faites les Propriétaires de plantations pour défricher de nouvelles terres, & perfectionner la culture des diverses productions territoriales. A cet effet, les Supplians se rapportent à la notice ci jointe, contenant la quantité des productions qui, depuis quelques années, ont été transportées de la Colonie dans les Ports de la Patrie. Que de ces productions, après avoir été exportées de ce Pays, les unes travaillées ici, d'autres, telles qu'elles ont été reçues, procurent, sans discontinuer, au Trésor de la République des sommes très-importantes, provenant des différens droits qui y sont directement ou indirectement relatifs ».

» Que la nécessité d'aller chercher toutes ces productions de la Colonie, & celle d'y transporter des provisions & autres effets, font employer chaque année une très-grande quantité de vaisseaux assez grands, qui sont pour la plupart de belles frégates solidement construites, dont naguères le nombre montoit au-delà de 80, lesquelles rapportent toutes, à chaque voyage, des droits de lest considérables, & servent en même tems à l'entretien d'un Corps de Navigateurs nombreux, qui monte à environ 3000 Marins bien expérimentés. Que d'ailleurs l'importance de cette Colonie ne le céde, pour son utilité, à nulle autre, tant par rapport à ce qui vient d'être allégué, que parce qu'en échange de ses productions, on reçoit ici le métal le plus précieux & les especes des autres Nations, lesquelles restent dans le sein des *Provinces Unies*, tandis qu'au contraire il faut les exporter dans les *Indes Orientales*, pour y payer les productions territoriales, les Fabriques des *Indes*; & les paiemens que les Etrangers nous apportent pour se procurer les marchandises, doivent également retourner dans les *Indes* pour de nouveaux achats. Qu'ainsi la Navigation & le Commerce avec cette Colonie servent non-seulement à l'amélioration des Finances de la République & à l'augmentation des especes nationales; mais elles sont encore une source abondante de prospérité générale pour les Habitans répandus dans les sept Provinces. Plusieurs, moyennant la propriété libre & non chargée de leurs plantations, en retirent des revenus importans, & encouragés par ces succès, les font largement circuler; tandis qu'un nombre, infiniment plus grand de nos Compatriotes sont porteurs d'obligations chargées de gros intérêts, négociées sur des hypotheques dont la conservation est du plus grand poids, vu que le soutien de tant de milliers de nos Concitoyens en dépend. Que de plus tout ce qui sert pour le ménage, ce dont on a besoin pour la culture de la terre, la construction & l'entretien des édifices, les comestibles même, doivent être transportés d'ici dans cette Colonie. Ce Commerce ne peut donc manquer de procurer à un très-grand nombre de Fabricans, de Merciers & de Traficans, un débit continuel, qui surpasse même toute croyance, & qui est d'autant plus utile, que ce Commerce consiste, pour la plus grande partie, en objets fournis par notre territoire, soit de matieres premieres, soit de matieres qu'on y fabrique. Cet article seul procure l'entretien à une infinité d'Artisans dans les Villes, & de Cultivateurs à la Campagne, sans faire mention de la construction & de l'entretien du grand nombre de vaisseaux employés à cette Navigation; de leur approvisionnement, tant pour le voyage que pour le retour,

ce qui fait vivre plusieurs milliers d'hommes. Qu'ainsi la prospérité publique & & celle des Particuliers, si intimement liées ensemble, essuyeroient, l'une & l'autre un coup irréparable, si on les privoit des avantages qu'elles retirent de cette source abondante ».

» Que ce malheur s'est annoncé déjà, & de la maniere la plus sensible, dès le commencement de cette guerre, dont les suites ultérieures sont si alarmantes qu'elles méritent d'être détournées ou prévenues de toutes les manieres imaginables. Que cependant les Supplians, de leur côté, ne pourront y obvier autrement qu'en mettant les vaisseaux dont ils se servent à cette Navigation, dans un état de défense nécessaire, & en les équipant suffisamment pour la guerre; ce qui les rendra assez forts pour repousser tous les Corsaires Ennemis, de telle grandeur qu'ils puissent être, &, en naviguant de compagnie, pour pouvoir même se défendre contre les vaisseaux de guerre *Anglois*, & par là assister & soulager la Marine Militaire de la République ».

» Mais que les prix excessifs augmentés de tout ce qui concerne l'équipement des vaisseaux, les engagemens & la solde, montés presqu'au double, qu'il faut actuellement donner aux mariniers, rendroient un équipement de cette nature si dispendieux, que les frais qui en résultent ne seroient jamais bonifiés par les frets. Que néanmoins sans un équipement des vaisseaux pareil, on risqueroit trop; cette considération a même décidé les Propriétaires dont les navires étoient chargés avant l'attaque hostile des *Anglois*, d'en faire retirer les effets, & de suspendre le voyage, au très-grand préjudice de la Colonie, d'eux-mêmes & de leurs Prêteurs. Qu'en outre, ils trouvent encore de grandes difficultés à expédier leurs navires; d'un côté, par la certitude que le trajet à la Colonie & dans les *Indes Occidentales* même, est infesté de vaisseaux de guerre & Corsaires Ennemis, qui, par surprise, se sont déjà emparés d'un grand nombre de nos bâtimens Marchands, ont même envahi les possessions sans défense de l'Etat, telles que *S. Eustache*, *S. Martin*, *Essequebo* & *Demerary*; d'un autre côté, dans l'incertitude si cette excellente Colonie, dans la proximité de laquelle, à ce qu'ils ont appris, les Escadres Ennemies voguent toutes seules, n'a pas subi le même sort; auquel cas, leurs navires précieux & leurs riches cargaisons tomberoient au pouvoir d'un Ennemi qui, du haut des forts surpris, fait encore flotter le Pavillon *Belgique*, à l'abri duquel, & au moyen d'un certain nombre de vaisseaux de guerre, il s'empare des navires Marchands dénués de défense, qui se reposant sur la foi publique, vont y aborder sans crainte ».

La suite à l'Ordinaire prochain.

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Béziers, *le* 12 *Juin.*

» Notre dernier Marché a été interrompu. Les cocons se sont vendus 25 à 26 sous la livre. La récolte n'en a été que médiocre, à cause de l'inconstance des tems qui ont regné pendant les différentes mues des vers à soie, & qui en ont fait périr considérablement ».

» La récolte des bleds s'annonce assez bien, & il est à souhaiter qu'elle n'éprouve pas le préjudice que les brouillards ont causé à celle des seigles, qui ne rendront pas la moitié du produit que nous en attendions dans la premiere apparence ».

» Les eaux-de-vie sont à 9 l. 15 s., & les apparences de la vigne donnent l'espoir le plus avantageux ».

» Les cocons se vendent à Pezenas 22 à 24 sous la livre ».

Des Environs de Civrai, *le* 9 *Juin.*

Extrait d'une Lettre adressée au Rédacteur des Affiches du Poitou. » Vous sçavez, Mr, combien on prend de précautions dans les campagnes pour élever des dindons. On s'est persuadé qu'il ne leur étoit pas possible de résister, comme le font les autres oiseaux de nos climats, à l'intempérie des saisons, ni vivre comme eux dans un état sauvage & libre. On les étouffe, pour ainsi dire, & on les rend débiles à force de soins. Un Seigneur de ce Canton, fait pour servir de modele

dans plus d'un genre, s'eſt perſuadé qu'une éducation moins délicate & moins couteuſe leur ſeroit beaucoup plus avantageuſe, & il ne s'eſt pas trompé. Il a laiſſé trois dindes pondre dans une garenne bien fermée, & y a jetté en différens endroits quelques grains; elles ont tranquillement fait leur couvée; leurs petits, au nombre de vingt & plus par couvée, ſont éclos & ont grandi, en plein air, ſans d'autres ſecours & ſans d'autres ſoins que ceux que leur ont donnés leurs meres. Cet eſſai a été répété cette année pour la troiſieme fois, & a toujours réuſſi. Vous concevez, Mr, à quelles réflexions intéreſſantes cet événement peut donner lieu, & les applications qui en réſultent naturellement ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

ANNONCE de Livre.

Œuvres de M. Boſc d'Antic, Docteur en Médecine, Médecin du Roi par quartier, ancien Correſpondant de l'Académie Royale des Sciences, Membre de l'Académie de Dijon; de la Société Littéraire de Clermont-Ferrand, & de la Société des Arts de Londres. Contenant pluſieurs Mémoires ſur l'Art de la Verrerie, ſur la Fayancerie, la Poterie, l'Art des Forges, la Minéralogie, l'Electricité, & ſur la Médecine. A Paris, rue & Hôtel Serpente. 1780. 2 v. in-12.

Le plus grand nombre des Ouvrages contenus dans ce Recueil, ont déjà été imprimés ſéparément à différentes époques; cependant on n'eſt pas fâché de les voir reparoitre ici réunis, parce que leur enſemble forme un corps d'inſtructions importantes ſur des objets très utiles à la Société. Ces divers Mémoires ſont le fruit de plus de trente années d'expérience & de pratique, paſſées dans les Manufactures. Voilà certainement des titres qui donnent à M. d'Antic toute ſorte de droit à notre confiance.

Ce Recueil eſt diviſé en deux tomes. Le premier débute par un Diſcours préliminaire. C'eſt une introduction à l'étude des Arts utiles, avec des avis à ceux qui veulent entrer dans la même carriere que l'Auteur a parcourue.

Dans ſon premier Mémoire, M. d'Antic prouve que les bulles ou bouillons qu'il n'eſt pas rare de voir dans toute eſpece de verres ne ſont pas l'ouvrage de l'air, mais qu'elles ſont produites par le ſel ou fiel de verre réduit en vapeur. Dans un Mémoire ſuivant, il démontre que l'air n'eſt pas non plus la cauſe des ſoufflures ou cavités qui ſe découvrent dans les métaux coulés lorſqu'on veut les travailler. Ces défauts viennent, ſelon lui, des ſubſtances qui entrent dans la compoſition des moules, & qui ſont miſes en expanſion par l'extrême chaleur du métal fondu. M. d'Antic traite ici de la fonte des canons. En rendant juſtice aux talens de l'Artiſte qui a inventé la méthode de fondre les pieces d'artillerie en bloc & de les creuſer enſuite avec un inſtrument, il obſerve cependant que cette méthode n'eſt pas ſans quelque inconvénient, & il propoſe une nouvelle maniere de fabriquer, pour fondre des canons creux, des noyaux dont la chaleur la plus violente ne pourra rien détacher. Il parle dans ce même Mémoire des deux fameuſes tables ſur leſquelles on coule à Saint-Gobin les glaces. Ces tables ſont deux chef d'œuvres du ſieur Mariz l'aîné; néanmoins elles ſont remplies de ſoufflures. Lorſqu'elles furent polies, il y parut un grand nombre de chambres qu'on eut ſoin de boucher avec des vis de même métal. La premiere glace qui y fut coulée en fit paroitre beaucoup qui avoient échappé aux recherches du Fondeur. Il n'eſt pas encore de mois qu'il ne s'en découvre de nouvelles; on a déjà été obligé de mettre plus de quatre mille vis ſur l'une de ces tables, l'autre eſt meilleure. C'eſt ainſi que l'Auteur s'exprimoit en 1758.

On trouve enſuite un Mémoire qui a remporté en 1760, le Prix propoſé par l'Académie Royale des Sciences ſur cette queſtion: *Quels ſont les moyens les plus propres à porter l'économie & la perfection dans les Verreries de France?*

M. d'Antic y fait des Verreries Françoiſes un tableau qui n'eſt pas trop flatteur pour nous. Au reſte l'Auteur ne s'en tient pas là. S'il découvre les imperfections de nos Verreries, il entreprend auſſi d'y apporter le remede, en montrant les améliorations qu'il y auroit à faire

dans la construction des fourneaux, dans la fabrication des creusets, dans le choix & enfin dans la composition des matieres qui doivent être converties en verre. M. d'Antic a enrichi depuis ce Mémoire d'une grande quantité de notes, dans l'une desquelles il remarque que la Verrerie de France a changé de face depuis la publication de cet Ecrit. » Je puis » donc, dit-il à ce sujet, me flatter d'a- » voir opéré une révolution avantageuse » dans cette branche importante d'In- » dustrie & de Commerce ». La Manufacture des glaces de Saint-Gobin a profité de ses avis pour réparer une erreur dans laquelle l'avoit jettée un Directeur indiscret, en voulant donner aux creusets une plus grande capacité; erreur funeste qui a causé de grandes pertes à cette Manufacture, & qui l'auroit infailliblement ruinée si M. d'Antic n'étoit venu à son secours.

» Il n'est pas moins connu, ajoute ce » Sçavant, que j'ai formé seul la Manu- » facture des glaces de Rouelles en Bour- » gogne; qu'en très-peu de tems je fis, » d'un grand nombre de Bucherons, des » Ouvriers en glaces aussi adroits qu'in- » telligens, & que je mis dans la forma- » tion de cet établissement une si grande » économie que, du consentement de » mes Associés, j'établis le prix des gla- » ces à 50 pour cent au dessous du tarif » de S. Gobin, pour tous les volumes ». On trouve encore dans ces mêmes notes, outre une nouvelle théorie du bleu de Prusse, de bonnes remarques sur la nature de la potasse, sur la manganèse, sur le verre animal, sur la conversion du verre en porcelaine. Des observations sur la Fayancerie feront plaisir à ceux qui s'occupent de ce travail; ils y apprendront à bien choisir la terre qu'ils doivent employer, à la mieux façonner qu'on n'a coutume de le faire, & à composer un bon émail. Dans un dernier Mémoire, l'Auteur entreprend de prouver que le verre n'est point électrique par lui-même. M. d'Antic, pour démontrer cette espece de paradoxe physique, a fabriqué des tubes de verre dont M. l'Abbé Nollet n'a jamais pu tirer le moindre signe d'électricité. Enfin ce volume est terminé par trois planches gravées qui représentent des fourneaux d'une nouvelle construction, imaginés par l'Auteur, & quelques autres ustensiles pour la fonte du verre & des canons.

Le second volume présente d'abord un Mémoire sur la fausse émeraude de Loubeyrac en Auvergne. Cette pierre est un spath fusible ou vitreux, qui ne contient aucune partie métallique; elle est phosphorique & a la propriété de faciliter la fusion des métaux, & son verre est plus corrosif que celui du plomb. L'Auteur fait voir que la fausse émeraude d'Auvergne pourroit être employée avantageusement dans la fabrication du verre, de la porcelaine, de la fayance & même de la brique. A la suite de ce Mémoire, on rencontre un Examen des eaux thermales de Chaudes-Aigues, petite Ville de la Haute-Auvergne, à quatre lieues de Saint-Flour. Les gens du pays se servent de ces eaux pour fouler les cadis dont il y a une Manufacture depuis quelques années dans ce canton.

Ce morceau est suivi d'observations sur les creusets d'Auvergne. Ces creusets ne sont point inférieurs à ceux de Hesse, & ils pourroient être encore plus parfaits, si on travailloit avec plus de soin la belle argille blanche avec laquelle on les fabrique. La Docimasie, ou l'Art d'essayer les mines par le feu, est encore bien éloignée de sa perfection. C'est un fait que l'Auteur entreprend de prouver dans un Mémoire particulier; il enseigne en même tems une méthode pour opérer, lorsqu'il s'agit de faire l'essai d'un minerai, avec plus de succès, & en même tems à meilleur compte.

On trouve ensuite plusieurs Lettres qui roulent sur la cause des asphixies, sur les inconvéniens de l'usage de la vaisselle & batterie de cuisine ordinaires, & sur les moyens de les éviter. M. d'Antic propose de substituer à notre vaisselle actuelle que la nature des couvertes dont elle est enduite rend si dangereuse, d'autres fabrications de terre dont l'usage est absolument innocent. De-là on passe à l'examen critique de certaines expériences faites sur les spaths séléniteux & vitreux, puis à un Mémoire très-utile sur la fabrication & sur le commerce de la potasse. M. d'Antic y enseigne les moyens de juger de la qualité de ce sel, & de se garantir de la fraude. Un Mémoire sur la fabrication des verres en table, façon de Bohême, doit fixer l'attention de ceux

qui s'occupent de l'Art de la Verrerie, ou qui voudroient faire des entreprises en ce genre de Manufacture. Les Métallurgistes sçauront gré à l'Auteur de leur avoir découvert un procédé par lequel on peut classer tous les fers connus.

Les Cultivateurs & ceux qui nourrissent des bestiaux, s'arrêteront avec plaisir à un Mémoire où l'Auteur recherche quelle est la cause matérielle de la peste & des épizooties.

M. d'Antic, d'après une théorie qu'il s'est faite de la nature de nos humeurs & de celles des animaux, établit pour principe qu'il n'y a qu'une seule cause matérielle des maladies putrides, malignes, épidémiques & des épizooties, sçavoir, l'alcalescence des sucs. Non-seulement un levain contagieux est capabe de produire cette cause, mais tout ce qui peut dépouiller les sucs digestifs de leur acide la produit également: une nourriture alkalescente des végétaux épuisés, ou presqu'épuisés de leur acide par une sécheresse excessive, & dont les animaux mangent pendant les grandes chaleurs. A la suite ou pendant une extrême sécheresse, l'herbe est desséchée, dépourvue d'acide & de phlegme.

La boisson ne favorise pas moins cette cause pernicieuse, si elle est fournie par une eau stagnante & corrompue. Le séjour des animaux pendant les grandes chaleurs dans des écuries basses, sans courant d'air, malpropres, remplies d'un fumier en vive putréfaction, ne facilite pas moins cette funeste cause. Nous avons vu, dit M. d'Antic, l'eau se corrompre, dans ces écuries infectes, en moins d'une demi-heure, & déposer à la surface une légère pellicule grasse qui avoit les couleurs de l'arc-de-ciel, preuve frappante de la décomposition des vapeurs putrides. Des voyages forcés, un mouvement excessif pendant les grandes chaleurs, peuvent aussi dépouiller les sucs digestifs de leur acide & de leur phlegme, & les rendre promptement alkalescens.

Au reste M. d'Antic ne croit pas que cette maladie se communique par le seul contact. Il ne pense pas non plus que l'Atmosphere puisse être un véhicule de contagion. Aussi-tôt que les vapeurs putrides y sont reçues, spécifiquement plus légères que les premieres couches de l'air, elles s'élevent à une hauteur qui rend impossible leur action sur les animaux; d'ailleurs elles se dissolvent & se neutralisent promptement dans le fluide aérien. La plupart des Auteurs conviennent que le grand moyen par lequel la contagion se propage, c'est la déglutition.

M. d'Antic ayant été consulté pour une épizootie qui se manifesta en 1771, dans un canton de l'Auvergne, & qui étoit une suite de la sécheresse & des grandes chaleurs, se conduisit conformément à ses principes, & je crus, dit-il, devoir conseiller, » 1°. de ne faire entrer ni jour » ni nuit les bêtes à cornes dans les écu- » ries; 2°. de séparer au moins de quel- » ques toises, les bêtes saines des bêtes » malades; 3°. de faire prendre, soir & » matin, à chaque malade une pinte de » bon vinaigre, dans lequel on auroit fait » dissoudre une once de salpêtre de la » troisieme cuite. J'aurois dû conseiller » une dose trois fois plus forte en vinai- » gre ou en vin & en salpêtre; 4°. de leur » donner pour toute boisson de l'eau for- » tement blanchie avec de la farine de » seigle, & à laquelle on ajouteroit, le » plus qu'il seroit possible, de petit-lait » aigri; 5°. de ne donner aux bêtes qui » marqueroient quelqu'envie de manger, » que de l'herbe très fraiche; 6°. de pas- » ser un séton mobile au fanon de chacu- » ne. Quoique ces conseils n'eussent pas » été suivis exactement, cependant on » sauva un grand nombre d'animaux ».

De tous les Arts utiles, les Manufactures à feu sont, après l'Agriculture, les plus importantes. On peut réduire ces Manufactures à trois classes, à la Poterie, à la Verrerie, à la Métallurgie. M. d'Antic fait voir que ces Manufactures ne sont point aussi avantageuses à la France qu'elles pourroient l'être, si elles étoient mieux conduites. Le Mémoire qui suit contient des moyens aussi simples que peu dispendieux de rendre le Commerce de Bordeaux plus florissant. Ces moyens ont pour but de rendre moins périlleuse la navigation dans ces parages, de défricher les landes qui avoisinent Bordeaux, & enfin de tirer à travers ces landes un canal qui dispenseroit les navires d'entrer dans la riviere, & les porteroit droit dans le Port de cette Ville.

Ce volume finit par des observations sur l'évaporation de l'eau jettée sur du verre en fusion, sur l'air fixe, sur l'acide animal, sur la nature &

la cause des différentes graisses de verre & sur l'Art de guérir les hernies radicalement & sans le secours d'aucun bandage.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 30 Juin 1781.

Or de Portug. à . . .	728	l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	720			
Du Pérou à	714			
Les guinées à . . .	726			
Ducats à	98	10		once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	102			
Or à 20 karats à . .	84	10		
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	10		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10		
Piastres à	48	17	6	

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 27 Juin 1781 au Samedi 30 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 20, 21 à 22 liv.; le seigle, de 12 à 13 liv.; l'orge, de 14 à 15 livres. Le froment à la Grève, de 19, 20, 21, 22 à 23 l.; le seigle, 12 à 13 l.; l'orge, 14 à 15 l. *le sept.* Farine blanche à la Halle, de 36, 40, 41 à 42 l.; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 26, 28, 30, 31, 33 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 27 Juin 1781, au Samedi 30 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21, 22 à 23 l.; *idem* à la Grève, de 20, 21, 22 à 23 l.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 26 Juin 1781, de 61 à 62 livres; *idem* nouveau, de 58 à 60; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 58 à 60 liv.; *id.* nouv., 42 à 43; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 20 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 53 à 54; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 48 à 50; le cent de paille, de 19 à 20; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 40 à 46 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres.
	PAIEMENT DU MERCREDI 27 JUIN 1781.		
18.	M. Radix	Mercredi.	J.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	J.
27.	M. de France	Mercredi.	J.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	J.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	J.
11.	M. Boutray	Mercredi.	J.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	J.
	PAIEMENT DU JEUDI 28.		
7.	M. de Courmont	Jeudi.	J.
14.	M. Nau	Jeudi.	J.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	J.
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	J.
12.	M. Alissant	Jeudi	J.
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	J.
2.	M. Boscheron	Vendredi.	J.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES.

CHANGES du 28 Juin 1781.

Amsterdam, . . .	52 7 8e.	Cadix, ...	
Londres, ...		Livourne, ...	97
Hambourg, ...	188	Gênes, ...	91
Madrid, ...		Lyon, *Pâques*.	

DU VENDREDI 28 *Juin* 1781.

1780. Lot. Roy. .	978 l.	1785	142 143
1781. *Primes*.		1786	131
1782		1787	
1783		1788	113
1784	161 .	1789	110
1r. Viager. .	3 2 ¼ 3 p. % b.	. 2d. .	1 ¼ 1 ¼ 1 ¼ p.

Juin 1781.		*Du* 27.	*Du* 28.	*Du* 29.
Comp. des Indes.	Actions	1945 55	1950 52 ½ 55	. . . . .
	D° 16/25	1265	1265 . . (60	. . . . .
	D° 8es	. . . . .	255	. . . . .
	D° 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	. . . . .	390	. . . . .
Rescriptions.		9 9 ½ 9 p. .	9 9 ¾ perte.	. . . . .
Bil. des Ferm.		. . . . .	1 ¼ perte. .	. . . . .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 178

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÈE 1781. Du Mardi 10 Juillet.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE ELSENEUR, *le 16 Juin.*

IL est sorti de ce Port, le 14 de ce mois, une Flotte de trente navires Marchands Anglois, faisant voile pour l'Angleterre. Ils ne sont soutenus par aucun vaisseau de force.

POLOGNE.

DE DANTZICK, *le 15 Juin.*

Notre Commerce est dans un état fort languissant. La Navigation vers la Hollande est entierement suspendue; celle pour l'Angleterre se soutient un peu mieux; plusieurs de nos navires, chargés de bois de construction, continuent d'appareiller pour les Chantiers de la Marine Royale Angloise. L'extrême sécheresse que nous éprouvons ici depuis long-tems, ne nous promet pas une récolte avantageuse. Depuis Pâques, il n'est tombé de l'eau qu'une seule fois, desorte que la terre est toute aride. On nous mande aussi de Casubie, dont le terrein est sablonneux, que tout ce qu'on y avoit semé se trouve perdu, & qu'on y manquera absolument de fourrages. L'exportation de nos bleds n'est pas considérable cette année; elle est beaucoup plus forte à Elbing, où le Commerce devient de jour en jour plus florissant.

Le last de seigle se vend ici 200 florins, & celui du meilleur bled, 380 à 400. Il n'est encore arrivé ici cette année que 130 navires.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 16 Juin.*

L'Empereur a envoyé un ordre aux Etats de la Basse-Autriche, pour qu'ils aient à dresser un mémoire exact sur la maniere dont les Paysans sont traités dans ce Territoire; ce qui donne lieu d'esperer qu'ils vont être bientôt affranchis, comme ceux de la Bohême, du joug de l'ancienne servitude.

ITALIE.

DE BOLOGNE, *le 12 Juin.*

Le 3 de ce mois, vers les onze heures du matin, on a ressenti un tremblement de terre dans toute la Romagne; le Duché d'Urbin l'a aussi éprouvé, & ce phénomene y a coûté la vie à plusieurs personnes; mais aucun lieu n'en a été aussi maltraité que Cagli; presque toute la Ville est renversée de fond en comble, & plus de huit cents personnes ont été ensevelies sous les ruines; de ce nombre est l'Evêque Bertozzi, qui a été écrasé pendant qu'il officioit.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 21 Juin.*

Extrait d'une Lettre de Liverpool. » Il eſt impoſſible de nombrer les avantages que notre Ville, ainſi que les Places principales retirent non-ſeulement des Comtés adjacens, mais même de ceux qui en ſont aſſez éloignés, tels que le Warwicshire, le Leiceſtershire, & le Rutlandshire, par l'extenſion des canaux navigables, & ſur-tout de celui du Duc de Bridgweater, qui eſt la clef de tous les autres. Ce Seigneur a fait conſtruire ici, à ſes dépens, de très-beaux magaſins qu'on eſtime ne lui avoir pas couté moins de dix mille livres ſterl. Ils ſont contigus à une darſe immenſe & ſi ſpacieuſe, qu'outre ſes propres bâtimens, ceux d'Oſtende & d'autres Pays peuvent s'y rendre pour prendre des chargemens de ſel, qui ſont apportés, par eau, dans les Salines de Droitwich, Middlewich, &c. On tranſporte par ces canaux toute la poterie de Staffordshire, les ouvrages volumineux des Manufactures de fer & d'acier de Birmingham, Wolwerhampton, &c. le verre de Stourbridge, &c. où, à raiſon du bas prix du charbon, il eſt manufacturé à bien meilleur compte qu'à Londres. Tous ces objets cooperent ſi puiſſamment à faire fleurir Liverpool, & à lui donner l'avantage ſur la Métropole, que celle-ci doit s'en reſſentir quelque jour. Cette conſidération devroit engager les principaux Commerçans de cette grande Cité à tâcher de ſe procurer les moyens d'établir une communication entre ces canaux ſeptentrionaux & un canal qui aboutiroit à Londres; il faudroit à cet effet en creuſer un à Birmingham pour joindre celui d'Oxford & de Coventry, qui eſt actuellement achevé juſqu'à Banbury diſtance de 63 milles, où le charbon ſe vend aujourd'hui, ainſi que dans ſon voiſinage, à meilleur marché qu'autrefois. Ces avantages pourroient & devroient être étendus plus loin, par un Acte qui ordonneroit la continuation de ce canal juſques près de Woodſtock, & on le diviſeroit en branches, pour gagner Biceſter, Aylisbury, &c. autant que le nivellement pourroit le permettre. Si on le pouſſoit ſeulement juſqu'au pied de cette chaine de montagnes appellées Chiltern-Hitls, il en réſulteroit de grands avantages pour le Comté de Buckingamshire, dont les pauvres Habitans ſont peut-être plus malheureux pendant l'hiver que ceux de toute autre Province de l'Angleterre. Il y en a pluſieurs qui manquant de feu pendant cette ſaiſon dans leurs froides & humides demeures, gagnent des fievres & autres maladies qui leur font trainer une vie languiſſante. Il ne ſe préſentera peut-être jamais un tems ſi propice pour une entrepriſe de cette eſpece; nous avons tant de milliers d'hommes ſous les armes, tant de milices tirées du ſein de leurs familles, compoſées de Sujets d'une conſtitution forte & vigoureuſe, & qui meurent de faim avec une meſquine ration de 4 à 5 ſous par jour. Si quelques milliers de ces hommes robuſtes étoient campés près du terrein à exploiter & alternativement employés, tant de jours de la ſemaine, ou tant d'heures par jour, en les gratifiant d'un petit ſupplément de paye qui ſeroit porté au compte des ſommes que le Parlement accorde généreuſement pour les extraordinaires de la guerre, il arriveroit alors que nombre de gens qui vivent aujourd'hui dans l'oiſiveté & dans le vice, ſe réformeroient & vivroient heureux. De plus, il réſulteroit pour le Gouvernement, de cette diſpoſition, des avantages conſidérables; car ces entrepriſes une fois parfaites, rapporteroient de très-groſſes ſommes ou ſe vendroient très-cher, ſurtout en tems de guerre; une quantité immenſe de marchandiſes eſt chariée de Londres à Cheſter, pour éviter le riſque qu'elles courent ſur mer de la part de l'Ennemi, & les délais déſagréables occaſionnés par le défaut de convoi. Si le Gouvernement ne veut point adopter ce projet, des Compagnies feroient fort bien de s'unir pour l'exécution d'une entrepriſe auſſi avantageuſe que patriotique ». (*Extrait du Courier de l'Europe*)

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM, *le 25 Juin.*

On a reçu ici par un Exprès, arrivé

de Madrid, l'agréable nouvelle » que le 8 de ce mois, on avoit vu entrer dans la Baye de Cadix les vaisseaux Hollandois de la Compagnie des Indes Orientales, le *Behemot*, le *Boekliet* & le *Vreeburg*, tous trois de Batavia; la *Diane* & le *Popkensburg*, de Bengale. Ces vaisseaux étoient partis ensemble, le 8 Mars, du Cap de Bonne-Esperance, avec le vaisseau de retour la *Concorde*, venant de Batavia. Etant le 24 Mai à 40 degrés de latitude du Nord, à la hauteur des Isles Corbus & Flore, ils rencontrerent le Corsaire Anglois *the Tartar*, commandé par le Capitaine Hamilton de Glascow, de dix-huit pieces de 32, six pieces de 18, & quatre pieces de 6 livres, ayant 135 hommes d'équipage. Le Capitaine Hamilton envoya aussi-tôt sa chaloupe au Commandant Hollandois & lui fit demander un des vaisseaux de sa Flotte, qui lui fut refusé. Sur quoi le Corsaire lâcha quelques coups de canon, qui furent dirigés principalement contre le vaisseau la *Concorde*. Les vaisseaux Hollandois se défendirent avec beaucoup de bravoure; mais la *Concorde* ayant reçu un coup de canon sous l'eau, coula bas, & l'on eut le bonheur de sauver l'Equipage. Le Corsaire Anglois, voyant qu'il ne pouvoit se rendre maître d'aucun de ces navires, abandonna la partie. Les cinq bâtimens Hollandois résolurent de faire voile vers la Baye de Cadix, & rencontrerent le 6 Juin, vers le soir, l'Escadre de l'Amiral Don Cordova, qui les conduisit le 8 dans cette Baye ».

PAYS-BAS.

D'OSTENDE, *le 17 Juin.*

Extrait d'une Lettre. » L'Empereur ayant » vu tout ce que cette Ville & le Port » offrent de plus curieux, est parti » d'ici le 13 dans l'après-midi, emportant les regrets de ses fideles Sujets, » dont il s'est acquis les cœurs par son » affabilité & ses largesses; mais ce qui » perpétuera à jamais notre amour & » notre respect pour un Prince si généreux, c'est la publication qui s'est » faite avant-hier d'un Placard, par lequel Sa Majesté Impériale déclare notre Port un *Port franc*; cette faveur » répandit une joie si générale parmi les » Habitans, que le même soir toute la » Ville fut illuminée, &c. ».

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE BORDEAUX, *le 20 Juin.*

Mémoire sur les moyens aussi simples que peu dispendieux de rendre le Commerce de cette Ville plus florissant, rédigé en 1775, par M. Bosc-d'Antic, *Docteur en Médecine, &c. & extrait de ses Œuvres qui viennent de paroitre.*

» Bordeaux peut être regardé comme une Ville de l'Europe du second rang, pour le Commerce. Sa situation admirable, les farines inestimables de Nerac, les eaux-de-vie d'Andaye & de Cognac, supérieures à toutes les autres; tout ce que lui apportent, à peu de frais, la Dordogne & la Garonne; ses excellens vins, ses Rafineries à sucre, l'activité & le génie de ses Habitans, &c. en font partir & y font arriver annuellement un nombre prodigieux de navires dans toutes les saisons de l'année. Il n'est point en France un Port aussi richement meublé ».

» Bordeaux n'est cependant pas ce qu'il pourroit être, & ce qu'il seroit facile de le rendre. La difficulté de trouver & d'entrer dans la riviere, même d'en sortir, de trouver des Rades sûres, & l'impossibilité, sans courir les plus grands dangers, de tenir la mer, ni côté en travers, ni de louvoyer, en éloignent un grand nombre de Navigateurs & en font périr plusieurs de ceux qui croient pouvoir les vaincre. Ceci mérite quelque détail ».

» A la hauteur de la Tour de Cordouan, est le point de réunion de tous les Navigateurs qui sortent de la riviere, ou qui cherchent à y entrer. Il n'est pas rare de voir dans cette partie de trois à quatre cents voiles à la fois. S'il arrive que les vents changent tout-à-coup, & qu'ils se rangent du sud, sud-ouest, nord-ouest, jusqu'au nord, vent forcé, il ne leur reste aucun espoir d'ancrage, de louvoyer, ni de tenir côté en travers, & la mer; le vent & les

courans les jettent sur les écueils trop nombreux de la côte d'Arcasson, où ils courent les plus grands risques de périr corps & biens, ou bien ils sont portés sur la côte jusqu'à une demi-lieue dans les sables, où un nouveau malheur les attend; ils y sont ordinairement volés & assassinés par les brigands des landes ».

» Dans ces parages, la Navigation n'est rien moins que sûre. Depuis la côte d'Alvert aux environs de la Tour de Cordouan, & depuis la pointe de Grave sur toute la côte d'Arcasson jusqu'à la barre de Bayonne, les brisans & les écueuils sont malheureusement semés très-épais; il n'est point de Navigateur instruit qui n'en ait vu ou fait la triste expérience; le seul parti qu'il reste à prendre aux vaisseaux qui cherchent la riviere, si les vents se rangent au sud, sud-ouest jusqu'au nord, vent forcé, c'est d'aller relâcher dans les Rades de l'Isle-de-Ré, de la Rochelle, &c. où ils sont ordinairement quinze jours, quelquefois plus long tems Tout le monde sçait que ces Rades ne sont point sûres, que les vaisseaux y sont exposés à des secousses alarmantes, à un grand nombre d'accidens, même à faire naufrage, notamment à l'Isle d'Oleron. L'année derniere (1774) on y a vu périr trois navires ».

» La négligence a multiplié les difficultés & les dangers dans la riviere même de Bordeaux. La partie où l'on carenne les vaisseaux est presque pleine de sable; si on ne la cure promptement, on sera dans la nécessité de chercher un autre carenage, ce qui seroit dispendieux. Vis-à-vis du bassin formé par la Nature, au delà de la riviere, en face du Chartron, il y a un banc de sable très-dangereux qui barre presque la riviere; à peine laisse-t-il un canal suffisant pour le passage des vaisseaux. Quoiqu'on n'entre pas dans ce canal avec toutes les voiles, la plus légère inadvertance, ou un changement subit de vent à l'ouest, peut faire échouer, ou même briser les navires sur ce banc. Il n'y a pas long-tems que l'Auteur de ce Mémoire y en a eu un d'échoué ».

» Il est sans doute triste pour Bordeaux d'avoir, pour ainsi dire, sous ses yeux, du côté de la mer, une étendue immense de terrein inculte, & presque entierement stérile. On sent bien que nous voulons parler des landes qui s'étendent depuis la pointe de Grave ou de l'embouchure de la Gironde jusqu'à Bayonne, 60 lieues de longueur sur environ 10 de largeur. Ce défaut de culture prive la Ville d'un aliment abondant pour son Commerce, d'une Population précieuse à sa Navigation, & perpétue ces brigands si redoutables à ses Navigateurs & à ses Habitans, dont on n'a jamais pu purger les landes. Des pertes aussi considérables, des difficultés aussi grandes & aussi multipliées, & des dangers aussi effrayans sont bien propres à fixer l'attention du Gouvernement. Notre Auguste Monarque a trop à cœur le bonheur de ses Peuples, ses Ministres sont trop jaloux de sa gloire, pour que nous ayions long-tems à attendre des remedes à de si grands maux. Le Grand Ministre qui, par sa place, peut le plus efficacement contribuer à la félicité publique, ne regardera sûrement pas comme étrangers à ses sentimens vraiment patriotiques & à ses vues pleines de sagesse, les moyens de sauver annuellement un grand nombre de malheureux Navigateurs, de rendre la Ville & le Commerce de Bordeaux plus florissans, de faire de la Capitale de la Guyenne une des premieres Villes commerçantes de l'Univers. Qu'on ne croie pas que l'Auteur de ce Mémoire, séduit par le zele ardent dont il est animé pour le bien de sa Patrie, annonce des choses imaginaires, des impossibilités. Si, par des moyens simples & peu dispendieux, les difficultés de la riviere étoient levées; si les longueurs & les dangers du départ & de l'arrivée des vaisseaux étoient réduits à presque rien, & la stérilité des landes changée en une riche production, le Commerce de Bordeaux ne pourroit-il pas le disputer à celui d'Amsterdam & de Londres? Bordeaux, certain de voir sa Navigation Marchande constamment protégée par la Marine Royale; que les Négocians, tant Etrangers que Regnicoles, trouveroient dans tous les tems les plus grandes facilités pour leur façon de penser & pour leur Commerce, auroit des avantages précieux sur les deux Villes de l'Europe que le Commerce a comblées de ses richesses ».

» L'encombrement & le banc de sable du Port de la riviere de Bordeaux ne sont pas des obstacles insurmontables ; il est même facile d'en triompher. Toute l'opération consisteroit à faire, avec les vieux pontons de la Ville & les sables du banc, & de la partie de la riviere où on carenne, une chaussée solide d'environ 600 toises de longueur sur 5 de largeur, le long & à l'ouest du bassin que la Nature a formé à l'est, en face du Chartron ; il importeroit que la chaussée fût assez élevée pour que les vaisseaux du bassin fussent à l'abri des mauvais vents de l'ouest. Si le Roi daignoit accorder à la Ville, pour cet ouvrage, une partie de ses Galeres, la dépense seroit considérablement diminuée ; elle se réduiroit à faire construire, d'après les dimensions, construction particuliere & agrès que donneroit l'Auteur de ce Mémoire, cinq navires, & à payer cinq Contre-Maitres pour les conduire. Ces navires construits avec économie, ne couteroient que 40000 liv. chacun. Après les ouvrages finis, ils serviroient à entretenir la riviere en état, & de pontons pour le carenage. L'Auteur de ce Mémoire présideroit avec plaisir à cette utile opération, & sans autre intérêt que la satisfaction de faire le bien de sa Patrie ».

» Il est bien étonnant que les risques que courent les vaisseaux qui vont chercher la riviere, & ceux qui en sortent, les dangers innombrables auxquels ils sont exposés, & dont un grand nombre de Navigateurs ont été les malheureuses victimes, n'aient inspiré aucunes recherches pour les éviter, & n'aient pas donné l'idée du bassin de la tête ; le plus léger examen l'auroit fait regarder comme la ressource la plus précieuse. Avec peu de dépense, on en feroit une des meilleures Rades, même un des plus beaux Ports de l'Europe. Déblayé, curé, approprié, & les sables fixés convenablement, le mouillage y seroit excellent pour plus de trois mille vaisseaux. Aussi les gens du pays l'appellent-ils la petite Mer. La principale passe y est admirable ; on pourroit y entrer par tous les vents du large, & prendre facilement le large ; on n'auroit, pour y entrer, de vents contraires que ceux du nord-est ou sud-est ; que les mauvais tems n'accompagnerent jamais ; & encore les courants y portent-ils. Il seroit possible de louvoyer, la marée même porteroit dans le bassin contre le vent en tout tems, hors le vent forcé contraire : on pourroit en sortir sans danger, du moins avec le secours du tonage. Il est, nous osons l'assurer, peu de Ports qui réunissent autant de si grands avantages ».

» Mais, dira-t-on, ce bassin déblayé & mis en bon état, ne sera jamais qu'une Rade sûre pour les vaisseaux du Roi & les navires Marchands ? Les derniers ne seroient pas moins exposés aux mêmes dangers pour aller prendre la riviere, & ils ne seroient pas moins obligés de faire encore environ 60 lieues pour arriver à Bordeaux ? Dans l'état des choses, cette objection est d'une certaine force : la Rade de la Teste seroit cependant beaucoup préférable à celles de la Rochelle & des Isles de Ré & d'Oleron ; sa sûreté dédommageroit amplement des dépenses qu'on propose d'y faire ; mais nous avons une réponse plus tranchante à cette difficulté. Loin de condamner les navires à aller prendre la riviere, il nous paroit infiniment plus simple de leur ouvrir à travers les landes un bon canal qui les portât sans danger & même sans difficulté, droit dans le Port de Bordeaux. Au lieu de 60 lieues à parcourir sur une côte effrayante & sur une riviere difficile, ils n'en auroient que de 7 à 8 sur des eaux tranquilles & à couvert de tout accident. Les personnes qui connoissent le local, conviendront qu'il n'en est point de plus favorable à la confection d'un canal. C'est un terrein plat, sablonneux, que plusieurs Physiciens conjecturent avoir été abandonné par la mer. On n'auroit donc à redouter aucun obstacle insurmontable, aucune de ces difficultés qui occasionnent des dépenses extraordinaires ; point de montagnes à percer, point de rocher à escarper, point de terrein précieux à respecter, point de ruisseau ou riviere à conduire de loin ; la fouille en seroit facile, & les déblais ne pourroient être à charge : on ne sçauroit donner de meilleur engrais aux landes à droite & à gauche. Ce canal de 80 pieds de largeur sur 20 à 25 de

profondeur, feroit également rempli par les eaux de la mer & de la riviere ; une écluse, à son entrée du côté du Port de la riviere, conserveroit les eaux de la haute marée, & préviendroit l'encombrement. Les terres que le curement du port & la fouille du canal fourniroient, & le Commerce & les établissemens que cette nouvelle Navigation occasionneroit, rendroient indubitablement fertile une partie considérable des landes, & l'honnêteté que l'Agriculture & le Commerce inspirent, en éloigneroit pour toujours les brigands. Bordeaux n'ayant plus à déplorer les pertes & les malheurs de ses Navigateurs, devenu d'un abord sans danger, même très-facile, enrichi de nouvelles productions, feroit, en peu d'années, une des premieres Villes Commerçantes de l'Univers ».

» Pour rendre la Navigation de Bordeaux aussi sûre & aussi brillante qu'il soit possible, il ne nous paroitroit manquer à ce que nous avons proposé, que de construire, à la gloire de notre Auguste Monarque, un nouveau phare au 45e. degré de latitude, à sept lieues du nouveau Fort ; monument unique en Europe & même dans l'Univers, parce qu'il diviseroit exactement le quart du cercle, & que les Navigateurs prendroient à leur départ une latitude déterminée & propre à rectifier leurs instrumens ».

DE RHEIMS, *le 24 Juin.*

Suivant le relevé de la Généralité de Champagne, il y a eu en 1779, naissances 30687, mariages 7031, & morts 31439.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

ANNONCE de Livre.

Essai sur la construction des Voitures, à transporter de lourds fardeaux dans Paris, avec des planches gravées en taille-douce. Publié par M. Feutry, de la Société Philosophique de Philadelphie. A Paris, chez Lamy, Libraire, Quai des Augustins, à l'Espérance ; 1781. In-4o. de 37 pag.

L'Auteur de cet Essai réside en Province. Ne voulant pas paroitre, il a chargé M. Feutry de le publier à Paris. Il paroit que son projet a été présenté à la Société Libre d'Emulation, pour concourir au Prix qu'elle avoit proposé sur la matiere qui y est traitée. Comme cette Compagnie se rend extrêmement difficile sur le mérite des Ouvrages qu'elle doit couronner, elle n'a pas jugé à propos de déferer cet honneur à celui-ci. Cependant si l'on s'en rapporte à ce que l'Auteur en dit lui-même, & à l'approbation avantageuse du Censeur, l'un de nos plus habiles Mathématiciens, cette Piece auroit mérité un meilleur sort. Au reste, quand même elle n'auroit pas tout-à-fait le degré de perfection que la Société Libre d'Emulation s'est crue en droit d'en exiger, elle contient des vues trop utiles pour que nous ne nous fassions pas un devoir de les indiquer.

Plusieurs Observateurs prétendent que pour prévenir les malheurs qui arrivent journellement dans Paris, par la rupture des essieux & des roues de voitures pesamment chargées, il n'y a pas d'autre expédient que de changer la construction de ces voitures, & de répartir sur quatre roues le fardeau qui n'est supporté que sur deux.

L'Auteur de ce Mémoire pense bien différemment. Il est persuadé que toutes les parties des charrettes actuelles sont en général d'une forme qui approche assez de la perfection. Il croit qu'il n'y auroit que quelques changemens & quelques additions à y faire pour les rendre d'un service plus commode, plus sûr & moins dispendieux : ce sont ces additions & ces changemens, tels qu'il les a faits lui-même, qui font le sujet de cet Ecrit.

La nouvelle construction qu'il propose, obvie d'abord à la fracture des essieux, qui est ici le point essentiel. En effet cet accident vient souvent, 1o. & du flottement des roues, qui est inévitable dans la construction ordinaire, & de ce que l'essieu porte alternativement tout le poids de la charge sur un seul de ses points ; 2o. de ce que l'essieu s'use à ses points de frottement & de

contact, en usant aussi les moyeux. Pour éviter le flottement des roues, & en même tems l'usure de l'essieu, l'Auteur veut que cet essieu soit par-tout d'une même grosseur, & que chaque roue soit exactement maintenue droite entre deux timons ou brancards, & d'équerre avec l'essieu, sans qu'elle puisse pancher plus sur un de ces timons ou brancards que sur l'autre.

Dans la nouvelle voiture, on prévient la rupture des roues, en les façonnant avec toute la précision possible, & en les arrangeant de maniere qu'elles ne s'éloignent que le moins qu'il est possible du point d'aplomb de leurs rais. Ces roues ne peuvent tomber sur les passans, puisque leur essieu ne sera plus exposé à être rompu, & que d'ailleurs, quand il se briseroit, la roue seroit retenue par une piece de sûreté ou bande de bois courbe attachée par ses deux extrémités au côté de la voiture & recevant dans son épaisseur le bout extérieur du moyeu dont l'autre bout s'enfonce dans l'épaisseur du membre de la voiture. Cette piece de sûreté est destinée aussi à garantir la voiture du choc des autres voitures. De plus, la nouvelle voiture est tellement disposée qu'elle peut devenir un *fardier*, c'est-à-dire, porter une partie de son fardeau au dessous de l'essieu sur une civiere ou bayard, soutenu par des cordes ou chaines croisées. Il arrive de-là, premierement que la charge en devient moins haute; secondement, que ce qui est au dessous de l'essieu peut être porté par celui des deux limons, qui dans la pente s'éleve le plus, & par conséquent contrebalancer d'autant une partie de la charge supérieure; d'où il suit que, par cette construction, on prévient, autant qu'il est possible, le versement des voitures ou celui de leurs fardeaux. D'ailleurs ce *fardier* augmente l'espace destiné à recevoir les fardeaux, sans élever le centre de gravité, au contraire il l'abbaisse.

Cette nouvelle construction a encore l'avantage de faciliter les chargemens & déchargemens; enfin elle réunit la simplicité & l'économie à la solidité & à la sûreté publique. La voiture n'est pas génée dans ses diverses actions, elle tourne, monte, descend, recule & enraye aisément. Elle épargne les chevaux & leurs harnois; elle ménage aussi beaucoup les chemins, & cela parce qu'elle est à timon & non pas à limons: en effet, il est d'expérience que par-tout où il n'y a que des charrettes à timon, les ornieres sont moins fréquentes & moins creuses que dans les lieux où les chevaux sont à la file les uns des autres. Cet avantage provient de ce que les chevaux contribuent à repousser les terres dans les ornieres; en second lieu, de ce qu'avec deux chevaux au timon, l'on cartaye plus facilement qu'on ne le peut faire avec le limon. Enfin, avec ces deux chevaux de front, il sera plus facile dans Paris de sortir la roue des ruisseaux; ce qui deviendroit encore plus aisé, suivant l'Auteur, si on vouloit suivre le conseil qu'il donne de former de trente pas en trente pas, dans tous les ruisseaux de cette Capitale, de petits ilots à six côtés. Pour comprendre & la forme & les avantages de ces ilots, & pour bien entendre la description de toutes les pieces qui composent la voiture dont il s'agit ici, il faudroit avoir sous les yeux les gravures qui sont à la fin du Mémoire. Ce projet ne peut être l'ouvrage que d'un Citoyen plein de zele & d'un Sçavant très-versé dans la Mechanique.

I I.

A V I S.

» Une personne intéressée au progrès des connoissances utiles, a deposé 1200 l. pour celui qui, au jugement de l'Académie Royale de Chirurgie, décrira » le » moyen le plus propre à effacer, sans » danger ni difformité, de larges taches » faites au visage par la poudre à tirer ». On exige qu'une ou deux guérisons, bien constatées, prouvent la certitude du procédé. Ceux qui voudront s'occuper de cet objet, trouveront dans Aëtius des moyens pour effacer les différens stigmates que les Anciens imprimoient sur quelques parties du corps ».

» Les Mémoires seront adressés, francs de port, à Paris à M. Louis, Secretaire Perpétuel de l'Académie de Chirurgie, avant le premier Janvier 1782. Le terme est de rigueur ».

III.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 7 Juillet 1781.

Or de Portug. à . .	728 l.	f.		marc.
Du Mexique à . . .	720			
Du Pérou à	714			
Les guinées à . . .	726			
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 karats . .				
31 32	102			
Or à 20 karats à . .	85			
L'argent à 11 d. . .				
10 g. à	54	10		marc.
Idem à 11 d. 10 . .				
gr. à	52	10		
Piastres à	48	17	6	

IV.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 4 Juillet 1781 au Samedi 7 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 20, 21 à 22 liv.; le seigle, de 12, 13 à 14 l.; l'orge, de 14 à 15 livres. Le froment à la Grève, de 20, 21 à 22 livres; le seigle, 12 à 13 l.; l'orge, 14 à 15 l. *le sept.* Farine blanche à la Halle, de 36, 38, 40, 41 à 42 l.; bis-blanc & bis, de 20, 21, 22, 24, 26, 30 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 4 Juillet 1781, au Samedi 7 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21 à 22 livres; *idem* à la Grève, de 20, 21 à 22 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 3 Juillet 1781, de 61 à 62 liv.; *idem* nouveau, de 58 à 60; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 62 à 63 liv.; *id.* nouv., 48 à 49; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 22 à 23; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 55 à 56; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 50 à 52; le cent de paille, de 21 à 22; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 32 à 40 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres.
	PAIEMENT DU MERCREDI 4 JUILLET 1781.		
18.	M. Radix	Mercredi.	J.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	J.
27.	M. de France	Mercredi.	J.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	J.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	J.
11.	M. Boutray	Mercredi.	J.
	PAIEMENT DU JEUDI 5.		
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	J.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	J.
12.	M. Alissant	Jeudi.	J.
14.	M. Nau	Jeudi.	J.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	J.
	PAIEMENT DU VENDREDI 6.		
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	J.
2.	M. Boscheron	Vendredi.	J.
21.	M. Patu.	Vendredi.	J.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	J.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	J.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES

CHANGES du 6 Juillet 1781.

Amsterdam, ...	52 7 8s.	Cadix, ...	
Londres, ...	32	Livourne, ...	
Hambourg, ...	188 ½	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Août.* .	1 ¼ p.

DU VENDREDI 6 *Juillet* 1781.

1780. Lot. Roy. .	998 L.	1785	
1781. *Primes.*		1786	133
1782		1787	
1783 . . .	101 100 .	1788	113
1784		1789	
1r. Viager. .	2 ¾ p. % bén.	. 2d. .	2 1 ¾ 2 p. % pe

Juillet 1781.		*Du* 4.	*Du* 5.	*Du* 6.
Comp. des In des.	Actions	1905 7 ½	1907 ½ 5. . .	1905 19
	D° 16/25	. . . . .	1230 32 ½ . .	2132 ½ .
	D° 8es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	D° 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	. . . . .	395 98 . . .	400 . . .
Rescriptions.		8 ¾ 9 ½ 9 8 ½ p.	8 ½ ¼ ½ p. .	8 ½ 9
Bil. des Ferm.		. . . . .	¾ perte . . .	. . . . .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1781.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 21 Juillet.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 18 *Juin.*

LA Ville de Cherson, nouvellement construite à l'embouchure du Niester & de la Mer Noire, prend chaque jour de nouveaux accroissemens. La protection toute particuliere que l'Impératrice accorde à ceux qui viennent établir leur demeure en ce lieu, contribue beaucoup à augmenter le nombre de ses Habitans. Déjà les Arts & les Sciences commencent à y fleurir, & le Commerce, cette source féconde de richesses, y fait des progrès sensibles; desorte qu'avant peu cette Ville deviendra une des plus considérables de ces contrées.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 30 *Juin.*

Nous venons de recevoir la Réponse que la Cour de France a faite à la Déclaration de notre Souverain relativement à la Navigation de la Baltique. Cette Réponse est, comme on s'y attendoit, conforme au systême constant que la France a suivi depuis le commencement des troubles. Elle est conçue en ces termes :

» Bien loin de vouloir étendre le théa-
» tre de la guerre, le Roi a montré
» constamment le desir de le restrein-
» dre. L'attention de Sa Majesté à fixer
» précisément l'espace des côtes neu-
» tres, dans lequel ses Sujets ne pour-
» roient pas attaquer l'Ennemi, a déjà
» prouvé combien Elle respectoit la
» Souveraineté. Toutes les Puissances
» qui bordent la Mer Baltique ayant
» embrassé la neutralité, Sa Majesté a
» regardé cette Mer comme fermée de
» l'aveu de ces Souverains. Elle conti-
» nuera à en agir de même, & S. M.
» Danoise paroissant desirer que les or-
» dres soient donnés pour qu'aucun
» vaisseau François ne commette des
» hostilités au-delà du Sund, Monsieur
» l'Envoyé de Danemarck peut assurer
» ce Monarque, que le Roi se portera
» volontiers à cette démarche. S. M.
» n'a rien plus à cœur que de faire ce
» qui est avantageux & agréable aux
» Puissances neutres, à celles sur-tout
» qui se montrent Protectrices de la li-
» berté des Mers, & en particulier à
» Sa Majesté Danoise, dont Elle sou-
» haite infiniment de conserver la con-
» fiance & l'amitié ».

» *Signé*, DE VERGENNES. A Ver-
» sailles, le 25 Mai 1781 ».

Il est parti du Sund, le 28 de ce mois, soixante-quinze navires de diverses Nations, parmi lesquels se trouvent, outre l'Escadre Suédoise, 36 navires Marchands Anglois, sans convoi. Il reste encore dans le Sund quatre navires de guerre Danois, une frégate Suédoise,

& huit navires de cette même Nation, ainsi que quarante bâtimens Anglois qui attendent une escorte.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le 24 Juin.*

La Société Royale Patriotique propose une médaille d'or du poids de 25 ducats, à celui qui trouvera un moyen d'améliorer le fer pour la fonte des canons, de maniere que ces canons approchent de ceux de bronze, & même les surpassent en bonté, s'il est possible, sans toutefois que le prix en soit augmenté.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 26 Juin.*

Des femmes du Peuple à Dubno, & particulierement dans la Volhinie, ayant été suspectées de sortilege, la Justice s'étoit saisie de leurs personnes, & après les avoir appliquées à la question, elle les avoit punies rigoureusement. Une sage Ordonnance vient de supprimer ces sortes de procédures; il est maintenant défendu à tous Juges d'admettre à l'avenir de pareilles accusations, & encore moins de faire donner la torture, ni d'infliger des peines à personne, pour raison de ce prétendu crime.

DES FRONTIERES DE LA MOLDAVIE, *le 28 Juin.*

Il a été publié en Galicie, que les Communautés Religieuses & Séculieres aient, ainsi que les Seigneurs Fonciers & la Noblesse, à représenter les titres de leurs privileges, pour en obtenir la confirmation de Sa Majesté. Un Musulman, arrivé ici récemment de Choczim, rapporte que cette Ville s'agrandit tous les jours, & que l'on espere la voir bientôt plus peuplée qu'elle ne l'étoit avant la derniere guerre. On apprend aussi de la Moldavie, que le Hospodar a jugé à propos de défendre l'entrée de l'eau-de-vie dans cette Province, esperant par-là y retenir les sommes considérables que l'achat de cette boisson favorite du Peuple, en fait sortir pour passer en Podolie, d'où on la tire. L'intention de ce Prince est aussi de procurer par-là un plus grand débit des vins du crû du pays; mais on craint que le Paysan se voyant privé d'une liqueur qu'il aime avec passion, n'aille s'établir où il la trouvera, & que les Districts de Choczim, de Bender & d'autres qui ne sont point assujettis à cette Ordonnance, ne profitent de cette interdiction pour faire la contrebande de l'eau-de-vie, ou pour attirer chez eux les Amateurs de cette boisson.

ITALIE.

DE FLORENCE, *le 23 Juin.*

Son Altesse Royale, notre Souverain, a fait distribuer des aumônes assez considérables aux Habitans les plus maltraités de plusieurs Villes qui ont souffert des derniers tremblemens de terre. Ce Prince a aussi suspendu pour une année toute espece d'imposition.

Nous apprenons du Duché d'Urbin, que dans la montagne nommée *Montenero*, près de Cagli, il s'est fait une ouverture accompagnée d'un bruit épouvantable. Il s'est élevé de ce gouffre une fumée qui avoit l'odeur du soufre. On attribue ce phénomene aux tremblemens de terre, qui ont lieu depuis quelque tems, & qui se sont entendus jusqu'à Ancone, Sinigaglia, Rimini, & autres Places de l'Etat Ecclésiastique, le long de la Mer Adriatique.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 1 Juillet.*

Le 27 du mois dernier, Mylord North a eu la satisfaction de pouvoir annoncer à la Chambre des Communes la conclusion d'un accord entre le Gouvernement & la Compagnie des Indes Orientales, aux conditions suivantes: sçavoir, » que » la Compagnie payera à l'Administra- » tion une somme de 400 mille liv. st.; » qu'en conséquence sa Charte sera re- » nouvellée pour dix ans, outre trois » années d'avis préalable, en cas de dis- » solution; que le dividende restera » fixé à 8 pour cent; qu'en cas qu'il » surpassât ce taux, le surplus sera » partagé, trois quarts pour le Public,

» & un quart pour la Compagnie ; que » celle-ci approvisionnera nos forces » navales aux Indes, mais qu'on l'en » défrayera, au cas que son dividende » fût au dessous de huit pour cent ». Mylord North tâcha de concilier ces stipulations avec les assertions, qu'il avoit ci-devant annoncées au sujet des droits de la Nation à l'égard de la Compagnie ; & il finit par proposer à la Chambre en Comité » d'accepter les » conditions détaillées dans la Requête » de la Compagnie, & d'accorder en » conséquence à celle-ci la continuation » de son Commerce exclusif pour le ter- » me limité ». La motion passa sans aucune opposition.

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM, *le 5 Juillet.*

On a essuyé le 3 de ce mois, à neuf heures du soir, en cette Ville & dans les environs un orage violent, qui a mis le feu à un moulin à scie, hors la porte dite le Raampoort. Ce moulin a été brûlé ; mais les prompts secours que l'on y a portés ont sauvé les édifices & les autres moulins voisins.

I I.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE TOULOUSE, *le 27 Juin.*

» Il tomba une grande quantité de pluie, depuis la nuit du Mardi 19 de ce mois jusques au Jeudi après midi. Il est vraisemblable qu'elle fut aussi abondante dans les lieux circonvoisins & sur les Pyrenées, puisque la riviere de Garonne grossit prodigieusement. Le Jeudi, à 8 heures & demie du soir, elle étoit à 13 pieds au dessus de son niveau ordinaire. L'Isle de Tounis & le Quartier de Saint-Cyprien furent inondés, les caves se remplirent d'eau, malgré les précautions que l'on avoit prises. Les Dames Maltoises & les Feuillantines se virent forcées d'abandonner leur Cloître, dans la crainte d'y être submergées. Les Magistrats s'y transporterent avec la Compagnie du Guet. Leur premier soin fut de contraindre les Propriétaires à déloger, afin qu'ils ne devinssent pas les victimes de leur confiance ou de leur caprice, comme il arriva lors de l'inondation du 17 Septembre 1772, qui fut, il est vrai, plus considérable, puisque l'eau monta 16 pouces plus haut. L'on sçait qu'à cette malheureuse époque, près de cent maisons de la Ville ou des Fauxbourgs furent renversées, & que des familles entieres furent écrasées sous les ruines. Nous avons la satisfaction d'annoncer qu'il n'est arrivé aucun malheur de cette espece dans la Ville. En parcourant les différens quartiers où l'eau avoit pénétré, nous n'avons apperçu que quelques murs de terre abattus sur la promenade du quai, & plus de 360 toises de pavé du trottoir entre les deux Ports, qui ont été emportées. Plusieurs bornes pour les amarres, pesant plus de quatre quintaux, furent détachées & entrainées, les unes à 50 pas de distance, & les autres dans la riviere, ainsi que nombre de pierres d'un poids bien plus considérable, prêtes à être mises en place ».

» Tous les radeaux pour l'usage des Lavandieres & des filles qui vont remplir leurs cruches, ont été emportés, quoiqu'ils fussent attachés avec des chaines de fer, à de gros anneaux fixés dans le mur. Il est à présumer que les pierres de taille qui forment le cordon de la banquette auroient éprouvé le même sort, si elles n'avoient été aussi bien liées les unes avec les autres. Mais ce qui paroitra plus surprenant, c'est que l'on a trouvé sur le Port Saint-Pierre, des buches flottées sous des pierres d'une extrême grosseur, qui furent soulevées par les ondes ».

» L'alarme étoit si vive que les Communautés y furent en Procession. Les Citoyens accouroient en foule, les uns par curiosité, les autres pour offrir des secours à ceux que l'eau forçoit de quitter leurs habitations ».

» Le Port Garaud, qui n'avoit jamais été mieux approvisionné en bois à brûler & de construction, fut dévasté en grande partie. Les Riverains ont perdu les foins & les récoltes coupées, dont on voyoit flotter les gerbes. Celles qui restent encore sur pied ne laissent aucun

espoir, la plupart étant couchées ou brisées par le vent ».

» MM. les Grands-Vicaires ont ordonné des Prieres publiques & l'Oraison de Quarante Heures dans toutes les Eglises, pour obtenir le beau tems ».

» Les foins ne valoient dans le mois de Mai que 2 liv. 10 s. le quintal; ils se vendent aujourd'hui 6 liv. Les grains augmentent à chaque Marché, & le pain en proportion; mais quoique partie des récoltes aient péri, l'on doit beaucoup se rassurer sur la grande quantité de bled dont les magasins sont fournis ». (*Extrait des Affiches de Toulouse*).

DE PÉZENAS, *le 24 Juin.*

Il y a eu à notre dernier Marché du bled nouveau; il s'est vendu 11 l. 10 s. & 12 liv. le setier; celui de barque a valu 10 liv. 5 sous, & celui du pays de l'année derniere, ainsi que les seigles, y ont totalement manqué. Les eaux-de-vie sont toujours à 9 liv. 15 s. le quintal. On nous mande de Beziers que les deux derniers Marchés ont été interrompus à cause de la moisson. Les seigles n'ont produit que la moitié de ce qu'on esperoit, & on craint que les bleds n'aient le même sort, à cause des pluies presque continuelles qu'il fait depuis environ quinze jours. Les huiles se vendent à Pézenas 138 l. la charge.

DE MONTPELLIER, *le 27 Juin.*

Description topographique du Diocèse de Montpellier, par M. de Genssane.

» Eu égard à la bonne ou mauvaise qualité d'un pays, on peut dire que le Diocèse de Montpellier en possède les deux extrêmes. En effet il y a dans ce Diocèse des cantons admirables par leur bonté, & d'autres absolument inhabitables ».

» Nous en avons commencé la visite par Sauves, pays couvert de roches entassées les unes sur les autres, & cependant fertile en excellens fruits. Toute la chaine de montagnes, depuis cet endroit jusques vers Saint Martin de Londrès & Saint-Bausile, est déserte & incapable de toute culture ».

» On peut regarder la petite plaine qui entoure la Ville de Ganges, & qui forme tout son terroir, comme un véritable jardin couvert de mûriers & d'oliviers. Il y a peu de terres en labour; tout y est semé de légumes pour la consommation de cette Ville, qui ne vit d'ailleurs que de son Commerce, & surtout de ses excellentes Fabriques de bas de soie. Les montagnes qui environnent ce territoire sont toutes composées de roches calcaires incultes, qui forment de très-vastes, mais de très maigres pâturages ».

» Depuis Ganges jusqu'à Saint-Bausile, on ne voit que des roches calcaires escarpées. Le magnifique chemin qu'on a pratiqué au travers de ces précipices n'est pas même bien sûr en quelques endroits, parce qu'il y a de ces roches qui sont dans un danger imminent de tomber sur les Passans, sur-tout dans les tems de dégel ou de grosses pluies. Immédiatement à l'issue de ces gorges, on trouve la plaine de Saint-Bausile couverte de mûriers & de jardinage; le territoire y est sablonneux, à demi-calcaire & d'un très-bon produit, à quelques vignobles près, qui sont sur les côteaux. La soie est presque la seule récolte de cet endroit ».

» Les environs de Brissac jusqu'à Pigueirolles sont pierreux & calcaires, mais assez bien peuplés de mûriers & d'oliviers. Depuis le haut des montagnes de Saint-Bausile jusques à Saint-Martin de Londrès, toutes les hauteurs n'offrent à la vue que des roches incultes. Il y a dans ce trajet quelques cantons de bois taillis en chênes verds; mais on n'y remarque pas un seul arbre de mise. On trouve aux environs de Saint-Martin quelques terres labourables, des prairies passables & quelques vignobles assez bien tenus ».

» Tout le territoire qui s'étend depuis la Figarede, près la montagne de Saint-Loup, jusques à Viols & Puechabon, ne présente en quelque sorte que des roches toutes nues. On y remarque quelques terres labourables dispersées par cantons au travers de ces roches, quelques pieces de vignes & beaucoup de bois taillis qui, dans le fonds, ne sont que des broussailles de chêne verd, mais dont on ne laisse pas que de faire beaucoup d'argent, sur-tout du

côté de Pucchabon & des montagnes d'Aniane ».

» En descendant de ces montagnes, on trouve la riche & fertile plaine d'Aniane : elle est couverte d'oliviers & de très-beaux vignobles ; les terres y sont fortes & médiocrement sablonneuses, & il n'y en a pas un pouce qui ne soit mis à profit ».

» En remontant de ces endroits vers la Boisiere & Saint-Paul, on ne trouve plus que les bas fonds qui soient cultivés, tout le reste est en garrigues & en bois taillis, qui sont consommés par la Verrerie qui est dans cet endroit. En général, tous ces cantons sont fort pierreux & renferment peu de bonnes terres ».

» Le territoire change entierement à mesure qu'on approche de Montpellier ; les terres, quoique légères, y sont plus nourries & bien cultivées, tout y devient couvert de vignobles, d'oliviers & d'autres arbres fruitiers ».

» Montpellier est bâti sur une montagne, qui renferme plusieurs couches d'une terre argilleuse, jaunâtre, quelquefois grise, où l'on apperçoit du mercure naturel. Il est des endroits où ces terres seroient assez riches pour en extraire le mercure avec profit, si elles se trouvoient dans des endroits moins précieux que celui qu'elles occupent. Ce mercure au surplus ne peut provenir que de quelque filon considérable de mine de ce demi métal, qui se trouve au dessous de ces couches ». *La suite à un autre Ordinaire.*

DE LIMOGES, *le 29 Juin.*

Suivant le relevé de cette Généralité, il y a eu en 1780, naissances 26123, mariages 6823, morts 23071.

DE METZ, *le 30 Juin.*

M. notre Intendant vient de faire publier dans cette Généralité une Ordonnance concernant la Capitation. Cette Loi, composée de 11 articles, rappelle les anciens Réglemens concernant la Capitation. On se contentera ici de rapporter les articles les plus importans & les moins connus.

Par le neuvieme article, il est ordonné » que, pour prévenir les erreurs, omissions, sur-taxes & doubles emplois dans la formation du rôle, les Propriétaires qui habitent leurs maisons, les principaux Locataires, les Supérieurs & Supérieures des Communautés Séculieres & Régulieres, Principaux des Colleges, Maitres ou Maitresses de pensions, chambres garnies ou auberges, les Particuliers ayant en leur puissance des enfans mineurs qui pourroient avoir des biens acquis par succession directe ou autrement, les Chefs de Bureaux & tous autres, seront tenus de fournir dans la quinzaine des déclarations signées, certifiées, & portant en marge le numéro de leurs maisons, le nom de la rue, & celui de la Paroisse où ils résident ; dans lesquelles déclarations ils inféreront lisiblement les noms, surnoms & qualités des personnes qui sont à leur charge, à leur service, ou par eux employées, de même que de celles qui habitent lesdites maisons, à peine d'être condamnés au quadruple des sommes auxquelles chaque Contribuable non déclaré auroit été taxé, & ce en exécution des articles 13 & 14 de l'Arrêt du Conseil du 18 Décembre 1718 ; comme aussi à peine contre ceux qui déguiseront leurs qualités, du double de la taxe à laquelle ils seront sujets. Le dixieme article porte que les Propriétaires ou principaux Locataires qui auront laissé sortir leurs Locataires ou sous-Locataires, sans les avoir obligés à représenter la quittance de leur Capitation, à l'échéance de ses termes, ou sans avoir arrêté leurs meubles pour sûreté du payement de leurs taxes, sont pareillement garants du montant d'icelles, ainsi qu'il est prescrit par l'Arrêt du Conseil du 8 Mai 1708, à moins qu'un mois avant que le déménagement desdits Locataires ou sous-Locataires ne soit effectué, ils n'en donnent avis au Receveur de l'Hôtel-de-Ville, ou à ses Préposés qui seront tenus de donner, dudit avis, une reconnoissance par écrit, conformément à l'Arrêt du Conseil du 8 Avril 1727. Suivant l'article 11, il ne sera rien innové quant à présent, en ce qui concerne les personnes qui se sont retirées dans des Maisons Religieuses, lesquelles personnes seront exemptes, comme

par le passé, de la Capitation, à l'exception de celles qui, avant leur entrée dans lesdites Maisons, auroient été assujetties à ladite imposition, & qui, dans ce cas, pourront être taxées relativement à leurs facultés ».

DE PARIS, *le 16 Juillet.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 30 Mars 1781.

» Sa Majesté informée que, nonobstant les dispositions de l'article 39 de la Déclaration du 1 Août 1721, portant Réglement général pour le tabac, & l'article 482 du bail de Forceville, du 16 Septembre 1738, l'Adjudicataire de cette Ferme éprouve des difficultés dans les Jurisdictions des Amirautés, sur la préférence qui lui est accordée pour les tabacs provenants de prises amenées dans les Ports du Royaume, soit qu'ils soient vendus de gré à gré, ou par autorité de Justice; & le maintien de ces dispositions étant nécessaire, non seulement comme un moyen d'alimenter les Manufactures entretenues pour l'exploitation de la Ferme du Tabac, mais aussi pour écarter tous soupçons de collusion dans les ventes de gré à gré, ou dans les adjudications juridiques, au préjudice de partie des Intéressés dans les armemens, S. M. a ordonné qu'en conséquence, les Préposés de l'Adjudicataire de la Ferme générale des Tabacs, auront la préférence pour les tabacs provenants de prises amenées dans les Ports du Royaume, soit que ces tabacs soient vendus de gré à gré, soit qu'ils le soient par autorité de Justice & pardevant les Officiers des Amirautés. Enjoint S. M. auxdits Officiers des Amirautés, d'admettre en pareil cas les réclamations de l'Adjudicataire de la Ferme du Tabac ou de ses Préposés, & de leur adjuger les tabacs dont ils demanderoient la préférence ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

ANNONCE de Livre.

Manuel des Champs, ou Recueil amusant & instructif, concernant tout ce qui est le plus nécessaire & le plus utile pour vivre à la campagne avec aisance & agrément. Quatrieme Edition, revue, corrigée & augmentée. A Paris, chez Lottin le jeune, Libraire, rue Saint-Jacques, vis-à-vis la rue de la Parcheminerie, 1780. In-12 de près de 600 pag. Prix, 3 liv. relié.

Cet Ouvrage est dû au zele de feu M. de Chanvalon, Prêtre de l'Ordre de Malte. Ce vertueux Ecclésiastique qui, pendant plusieurs années, a desservi une Cure de Campagne, convaincu du besoin qu'ont les Paysans d'être instruits plus qu'ils ne le sont communément de tout ce qui concerne les travaux champêtres, s'est donné la peine de composer un Ouvrage qui contient un précis de la Science rurale, & qui, par sa clarté & sa méthode, est à la portée des esprits les plus simples. La rapidité avec laquelle les trois premieres Editions ont été épuisées sont le meilleur témoignage qu'on puisse produire en faveur de ce Livre. » Obligés, pour » satisfaire à l'empressement du Public, » d'en donner promptement une quatrie- » me Edition, nous n'avons rien négli- » gé, dit l'Editeur, pour la perfection- » ner, en mettant plus d'ordre dans » l'arrangement des matieres, évitant » les redites, donnant à quelques arti- » cles plus d'étendue que l'Auteur n'a- » voit cru d'abord devoir le faire; sup- » pléant quelques autres qu'il sembloit » avoir négligés ».

Le Jardinage, la culture des Terres & la nourriture des Bestiaux, qui sont les grands objets auxquels se rapportent toutes les opérations de l'Agriculture, fournissent naturellement la division de cet Ouvrage en trois parties.

La description des Bâtimens qui composent une maison de campagne & sa basse cour, précéde ce qu'on s'est proposé de dire sur le *Jardinage*, c'est-à-dire, sur les parterres, les potagers & les fruitiers qui étant ordinairement renfermés dans l'enceinte de la maison, n'en devoient pas être séparés. On traite ensuite des différentes sortes de parterres, de la culture des fleurs & de celle des arbrisseaux qui les embélissent. La culture des plantes potageres, celle des arbres fruitiers, la taille, la

greffe, la récolte des fruits, les maladies des arbres, remplissent la suite de cette premiere partie.

La seconde a pour objet l'Art de cultiver les *terres labourables*; ce qui comprend non-seulement la culture des terres à bleds, mais encore celle des prairies tant naturelles qu'artificielles. Vient ensuite la culture de la vigne. On enseigne la maniere d'en perfectionner son fruit, & d'en extraire cette liqueur précieuse qui fait les délices de tous les Peuples qui peuvent se la procurer; les boissons spiritueuses, telles que la bierre, le cidre, l'hydromel, &c. viennent à la suite du vin. On a encore compris dans cette seconde partie ce qu'il étoit essentiel de ne pas ignorer sur la plantation, la culture & l'exploitation des bois. On y a joint quelques détails sur les animaux & les oiseaux qui servent le plus ordinairement aux plaisirs de la chasse. Le dernier chapitre, dans cette nouvelle Edition, contient en peu de mots des instructions intéressantes sur la construction, l'empoissonnement & la pêche des étangs.

Les animaux domestiques, ceux principalement qui sont destinés à aider l'homme dans ses travaux, à lui fournir la nourriture & le vêtement, ne doivent point être omis dans un Traité d'Agriculture, qu'on a voulu rendre aussi complet qu'il étoit possible. Le Lecteur trouvera donc dans cette partie toutes les instructions nécessaires pour gouverner les bestiaux, pour connoitre leurs maladies, & les remedes qu'elles exigent; la nourriture qui leur est le plus convenable; la maniere de les engraisser, &c. L'article qui concerne les bêtes à laine est encore une addition considérable faite à cette nouvelle Edition. On y indique les signes auxquels on connoit les bonnes especes de brebis & leur âge, le tems où l'on doit donner le bélier aux femelles. Les brebis peuvent à la vérité agneler à un an; mais les agneaux qu'elles donneroient dans un âge si tendre, resteroient toujours petits & foibles. On a observé que plus les brebis ont de maturité, plus leurs agneaux deviennent grands & forts. Le moyen de les avoir tels, & par conséquent de multiplier les bonnes especes, seroit donc de ne faire saillir les brebis que dans la cinquieme année; c'est l'âge où elles ont le plus de vigueur; mais l'usage est de les livrer au mâle lorsqu'elles ont dix-huit mois.

Bien des gens croient qu'il ne faut pas laisser téter à l'agneau le premier lait de sa mere, & que ce lait lui est pernicieux, parce qu'il lui donne la diarrhée. C'est une erreur contre laquelle il est essentiel que le Paysan soit prévenu. Si on fait attention que la nature a destiné ce premier lait à purger & à nétoyer l'estomac de l'agneau, & que les agneaux qui ne l'ont pas été sont sujets à plus de maladies que ceux à qui on l'a laissé prendre, on se gardera bien de les en priver.

De la maniere d'élever les agneaux on passe au gouvernement des bêtes à laine, à la cure des maladies auxquelles ces animaux sont sujets, & enfin on trouve des détails importans sur les volailles domestiques, sur les oiseaux sauvages qu'on peut nourrir dans la basse-cour; sur quelques especes même que nous élevons seulement pour jouir du plaisir d'entendre leur ramage; sur les abeilles, sur les vers-à-soie. L'Ouvrage est terminé par une table des matieres qui est très commode.

I I.

On trouve dans les Affiches de Toulouse les procédés suivans; ils peuvent être de quelque utilité aux Agriculteurs.

Recette pour détruire les insectes qui dévorent les bleds que l'on veut conserver. » Avant d'emmagasiner les bleds, il faut avoir soin de bien frotter le tour & le sol du magasin, avec la plante connue sous le nom d'*arroche puante*, que les Botanistes appellent *chænopodium fœtidum*, *atriplex fœtida vulvaria*. La mauvaise odeur de cette plante tue les insectes, sans se communiquer aux grains ».

Autre contre les chenilles. » Il est assez ordinaire que les chenilles dévorent les choux & les arbres fruitiers. Pour garantir vos jardins de ce fléau destructeur, faites semer autour des carreaux, & au pied de vos arbres, des graines de chanvre dont l'odeur écarte cette vermine, ou la fait périr ».

III.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 18 Juillet 1781.

Or de Portug. à . . .	728	l.	f.	marc.
Du Mexique à . . .	720			
Du Pérou à	712			
Les guinées à . . .	726			
Ducats à	98	10		once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	102			
Or à 20 karats à . .	84	10		
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	7	6	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	7	6	
Piastres à	48	15		

IV.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 14 Juillet 1781 au Mercredi 18 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 l. 10 ; le seigle, de 11, 12 à 13 liv. ; l'orge, de 12 à 13 livres. Le froment à la Grêve, de 20, 21, 22 à 23 liv. ; le seigle, 12 à 13 liv. ; l'orge, 12 à 13 l. *le sept.* Farine blanche à la Halle, de 36, 38 40, 41 à 42 livres ; bis-blanc & bis, de 20, 24, 26, 28, 30, 32 à 34 l. *le sac* pesant 325 l.

V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 14 Juillet 1781 au Mercredi 18 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21 à 22 livres ; *idem* à la Grêve, de 20, 21 à 22 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 13 Juillet 1781, de 60 à 62 l. ; *idem* nouveau, de 58 à 59 ; le cent de paille de 0 à 0 liv. ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 54 à 60 liv. ; *id.* nouv., 48 à 50 ; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 19 à 21 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 51 à 52 ; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 48 à 50 ; le cent de paille, de 19 à 22 ; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 30 à 40 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-V de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres.
	PAIEMENT DU SAMEDI 14 JUILLET 1781.		
8.	M. Despeignes	Samedi	J.
5.	M. Cauchy	Samedi	J.
6.	M. Caron	Samedi	J.
9.	M. Le Noir.	Samedi	J.
16.	M. de la Rue	Samedi	J.
	PAIEMENT DU LUNDI 16.		
23.	M. Masson.	Lundi.	J.
26.	M. de la Motte	Lundi	J.
29.	M. Certain	Lundi.	J.
28.	M. Creuzé.	Lundi.	J.
	PAIEMENT DU MARDI 17.		
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	L.
13.	M. Marsollier	Mardi	L.
15.	M. Defays	Mardi	L.
25.	M. Vieillard	Mardi	L.
24.	M. Desplasses.	Mardi	J.
Idem.	Gouvernemens.	J.	*Six derniers mois* 17

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABL

CHANGES du 17 Juillet 1781.

Amsterdam, ...	52 7 8c.	Cadix, ...	
Londres, ...	32 1 16c.	Livourne, ...	
Hambourg, ...	188	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Août.* . .	1 p.

DU MARDI 17 *Juillet* 1781.

1780. Lot. Roy. .	998 l.	1785	
1781. *Primes.* sorties	480 .	1786	
1782	120 .	1787	
1783	101 .	1788	
1784		1789	
1r. Viager. .	2 ¾ p. % bénéfice.	2d. . .	2 ½ p. % pe

Juillet 1781.		*Du* 14.	*Du* 16.	*Du*
Comp. des Indes.	Actions	1912 ½	1912 ½	1912 ½
	D° 16/25	. . . . .	. . . . .	. . .
	D° 8es	. . . . .	255	255 . .
	D° 25es	. . . . .	. . . . .	. . . .
	Empr. d'Oct.	398	400	400 . .
Rescriptions.		8 ½ ¾ ½ 9 p.	9 8 ½ ¾ ½ ¼ p.	8 ½ 8
Bil. des Ferm.		. . . . .	. . . . .	1 per
Contr. à 4 p. %				
1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel,

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 28 Juillet.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

BARBARIE.

DE MAROC, *le 8 Juin.*

NOTRE Souverain voulant notifier au Cabinet Prussien, par le ministere de son Visir, le Bacha de Duquela-Mahomet-Ben-Hamet, les dispositions où il étoit de protéger le Pavillon de Prusse, a fait envoyer quelques passeports en Langue Arabe, au Consul Audibert Caille, Résident à Salé, pour les navires Marchands Prussiens, & y a joint une Lettre, portant qu'il avoit donné ordre à tous les Commandans de ses vaisseaux de guerre, de respecter & de traiter amicalement le Pavillon Prussien; qu'en conséquence, tous les Sujets du Roi de Prusse pourront commercer librement & sans obstacle dans tous les Ports & Etats de Maroc. Cette Lettre ajoute que de son côté, le Roi de Maroc attend le même traitement de la part de Sa Majesté Prussienne. La Cour de Prusse a accepté ces propositions.

DANEMARCK.

D'ELSENEUR, *le 23 Juin.*

Il est parti d'ici trente navires Marchands Anglois sans aucune escorte; la plupart sont destinés pour Londres. L'Escadre Russe, venant de Pétersbourg, & consistant en sept vaisseaux, est arrivée à la Rade de Copenhague.

Des Lettres de Londres nous apprennent qu'il en est parti quatre vaisseaux de ligne, quatre frégates & six cutters, ayant sous leur convoi plus de 200 navires Marchands qui sont destinés pour la Mer Baltique; & l'on dit que dix à douze vaisseaux de guerre Anglois croisent actuellement dans la Mer du Nord.

Plusieurs Corsaires Anglois, descendus à terre dans l'Isle de Ferroë, ont eu l'audace de maltraiter divers Habitans, de tuer des bestiaux & d'enlever quelques femmes.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 25 Juin.*

Il a été donné des ordres à tous les Couvents des Etats Autrichiens de ne point recevoir de Novice pendant l'espace de dix ans. On assure même que l'Electeur Palatin a fait publier de pareils ordres.

BRANDEBOURG.

DE BERLIN, *le 27 Juin.*

Extrait du Programme des Prix proposés par l'Académie Royale établie en cette Ville.

» C'est au grand avantage de l'Agriculture & de l'Etat qu'on s'occupe aujourd'hui beaucoup des moyens de séparer les Communaux, ou de lever toute espece de Communauté de terre

par tout où la nature du terrein le permet : & comme dans ces séparations il se trouve souvent quelque partie du terrein à partager, à laquelle il s'agit de faire subir différens changemens, si l'on veut parvenir à en retirer l'utilité projettée, il est clair que ces changemens doivent varier suivant le sol & l'exposition, & qu'ils sont subordonnés à ce que la grande utilité ou la nécessité des circonstances exigent. C'est d'après ces motifs qu'on se détermine à destiner le terrein, ou partie de ce terrein au labour, ou bien à en faire un pré ou une prairie artificielle, soit pour faire manger le verd au bétail, soit pour faire du foin. Le pâturage & l'engrais étant les principaux appuis de l'Agriculture, il importe de sçavoir, toutes les fois qu'on défriche des terres incultes, ou qu'on veut employer des terres à d'autres usages que ceux auxquels elles servoient, quelles especes de plantes ou d'herbes il est expédient de cultiver, suivant que le terrein est haut ou bas, sec ou humide, froid ou chaud, ou bien suivant qu'il a un fonds sablonneux ou tout-à-fait aride ou marécageux, &c. On demande donc :

» 1°. Quelles especes d'herbes ou de » plantes en général à destiner à la nour- » riture du bétail, fraiches ou séchées, » sont les plus profitables dans chaque » espece de fonds ? 2°. Quelles d'entre » ces especes peuvent être le plus faci- » lement cultivées, & le plus abondam- » ment recueillies, sans que ces herbes » ou plantes perdent rien de leur qua- » lité nutritive, & en s'assurant d'un » profit réel ? 3°. Quelles sont les ré- » gles à observer dans la culture de ces » herbes ou plantes, relativement à la » différence de leur nature & à la dif- » férence du sol ? »

» Vu l'importance de la matiere, l'Académie souhaite qu'on réponde aux questions proposées d'une maniere intelligible pour les Cultivateurs, également propre à les convaincre & à les instruire, sans s'arrêter à des classifications & à des dénominations Botaniques qui n'aient aucun rapport au but qu'on se propose. Elle invite en particulier les Connoisseurs que l'expérience a éclairés, à s'occuper d'un sujet aussi intéressant. Les Pieces seront reçues jusqu'au 1 Janvier 1783, & le Prix de 50 ducats sera adjugé dans l'Assemblée publique du 31 Mai suivant ».

ITALIE.

DE LIVOURNE, *le 22 Juin.*

Le 23 du mois dernier, on vit entrer dans ce Port un navire Danois qui naviguant de Smyrne à Ostende avec différentes marchandises non prohibées, avoit été pris par un Corsaire Mahonois. Ce nouvel attentat Anglois contre la liberté des mers, paroitra d'autant plus étonnant que Smyrne, Ostende, le navire & son chargement, tout étoit dans le cas de la neutralité la plus parfaite.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 5 Juillet.*

Le Gouvernement a ordonné à tous les Inspecteurs de l'Accise & de la Douane dans tous les Ports hors des trois Royaumes, d'empêcher avec le plus grand soin qu'il n'y entre des marchandises de France & de Hollande, quand même elles seroient chargées sur des vaisseaux qui se prévaudroient de l'indulgence accordée aux Puissances neutres.

» Notre Commerce, écrit-on de Londonderry, en date du 23 Juin dernier, est presque aux abois ; un essaim de Corsaires François moleste notre côte. Nos navires ne peuvent, sans le plus grand danger d'être pris, mettre à la mer ; nous n'avons point de convoi pour leur protection. L'Equipage de quelque Corsaire a dernierement débarqué près de Carickfergus, a pillé les Habitans & enlevé beaucoup de bétail. Nos Négocians viennent de prendre la résolution d'équiper quelques Corsaires pour protéger le Commerce & balayer notre côte ; il est à desirer qu'ils la mettent en exécution & sans perte de tems, ou bien il leur restera peu de chose à protéger ».

Dans une Lettre d'Edimbourg, on s'exprime ainsi : » La pauvreté de l'Ecosse a été depuis long-tems le sujet ordinaire de la satire de nos voisins mé-

ridionaux. Certainement nous ne sommes pas aussi riches qu'eux, mais nous n'en sommes pas moins honnêtes, & à coup sûr, nous sommes bien moins avides. En voici une preuve incontestable. Nous avons aujourd'hui à suppléer aux besoins d'une Flotte plus nombreuse qu'aucune qui ait jamais mouillé dans aucun des Ports de l'Angleterre, néanmoins aucun des articles de provisions de bouche ou autres n'a été porté au-delà du taux ordinaire de la saison, ils sont au même prix où ils seroient sans cet événement. La moitié de cette Flotte & moins même, dans quelque Port d'Angleterre que ce fût, auroit fait doubler toutes sortes de provisions, & il n'est pas un moyen qu'on n'eût tenté pour mettre à profit la détresse du moment, en faisant hausser le prix de toutes les denrées ».

I I.

Nouvelles de l'interieur du Royaume.

DE BÉZIERS, le 2 *Juillet.*

Description topographique du Diocèse de Béziers, par M. de Genssane.

» La culture des terres n'est point aussi soignée dans ce Diocèse qu'elle l'est dans ceux d'Alais & d'Usez. Si on excepte la plaine, qui fait à peine la moitié de ce Diocèse, & qui est très-bien tenue, le surplus est plus d'un tiers en friche ; & ce qui est plus surprenant encore, c'est que généralement parlant, le terroir y est bon & susceptible d'une culture profitable ».

» Je sçais très-bien qu'il y auroit de l'imprudence de trop défricher, & qu'il faut des parcours & des pâturages ; mais ici l'équilibre n'y est pas, à beaucoup près. Nous nous sommes souvent informés quelle pouvoit être la cause de cet inconvénient ».

» Le Paysan, nous a-t-on dit, n'est pas en état d'attendre une année le salaire de son travail ; il préfere d'aller travailler pour un Fermier ou autre, & de rapporter chaque soirée chez soi le prix de sa journée, pour faire subsister sa famille. Cela veut dire en bon François qu'il n'y a pas assez de bras ni de familles pour cultiver toutes les terres susceptibles de défrichement. Si les terres cultivées n'occupoient pas tous ceux qui sont destinés à ce travail, ceux qui en manqueroient, s'occuperoient à défricher ».

» Une autre cause qui nuit essentiellement à la culture des terres, c'est que les Seigneurs fonciers ne se prêtent pas assez à des inféodations modiques. On ne veut dans cette Province que des *Locateries* perpétuelles, des *Pensionnaires*, comme on les appelle, & le Cultivateur n'est point assez borné pour ne pas sentir que ces sortes de marchés lui sont toujours à charge, parce qu'il est toujours lui seul exposé aux événemens *orvaleux* ».

» Les sécheresses, malheureusement trop fréquentes en Languedoc, nous a-t-on dit ailleurs, découragent le Cultivateur qui ne s'expose qu'avec crainte à une récolte incertaine, après un défrichement laborieux. Voici ce que je répondrois à cette difficulté ».

» C'est que vous ignorez l'Art de mettre vos terres à l'abri des ardeurs de l'Eté, qui n'est jamais trop pluvieux dans votre climat. Entourez vos possessions d'arbres, & sur tout de ceux qui font le plus d'ombrage, & défaites-vous sur-tout de l'idée que tout arbre qui n'est pas un mûrier, un olivier ou tout au moins un arbre fruitier, ne mérite pas l'attention du Cultivateur. Soyez sûrs au contraire que l'ombre d'un ormeau, d'un tilleul ou d'un chêne blanc ne vous sera pas moins favorable. Choisissez seulement les arbres propres à la qualité de vos terroirs. Cultivez les, & les préservez de l'accès de vos troupeaux, & vous verrez bientôt vos terres payer avec usure le salaire de vos travaux ».

» Il y a dans le Diocèse de Béziers, ainsi que dans les Diocèses voisins, une grande quantité de Manufactures qui y occupent une bonne partie du Peuple. Ces établissemens, formés pour l'utilité publique, ne laissent pas que de nuire à la culture des terres, & cela uniquement par une distribution de travail mal entendue. Voici comment. La partie du Peuple qui s'adonne aux Filatures & à la Fabrique des étoffes, se soustrait entierement à la culture, & vivote misé-

rablement avec un très-petit gain. Celle qui s'adonne à l'Agriculture, non-seulement ne suffit pas pour toutes les terres cultivables, mais elle meurt de faim dans les mortes saisons, parce qu'elle n'a point d'ouvrage dans les Manufactures, & de-là tout le Peuple est mal à son aise, & une partie des terres reste en friche; au lieu que si tout le Peuple, sans exception, s'occupoit au travail des terres pendant le tems qu'elles demandent à être cultivées, & que tout ce même Peuple s'occupât aux Manufactures dans les mortes saisons, il arriveroit que tout le Peuple seroit occupé utilement pendant toute l'année, qu'il vivroit à l'aise, & que l'on soutiendroit à la fois & les Fabriques & l'Agriculture ».

» Un digne Prélat me demandoit, il y a quelque tems, quels seroient les moyens d'encourager la culture des terres: Je n'en vois pas de plus sûr, lui dis-je, que celui d'imiter le sage établissement qu'a fait le Magistrat de Strasbourg. Il a fondé deux Prix annuels de cent écus chacun; l'un destiné pour le Paysan qui, dans le courant de l'année, apporteroit le plus beau chou dans cette Ville; l'autre pour celui qui apporteroit la plus belle rave. Cet expédient a procuré à l'Alsace les plus beaux & les meilleurs légumes de l'Europe. Il seroit de la plus grande importance que les Etats de Languedoc, ainsi que les autres Provinces fondassent de pareils Prix pour les Particuliers qui auroient retiré la meilleure récolte d'un terrein qu'ils auroient défriché ou amélioré. Il n'y a point de Paysan à qui l'appas de cent écus ne fit faire l'impossible pour les mériter: l'envie multiplieroit bientôt les Concurrens, & l'État y gagneroit infiniment ». *La suite une autre fois.*

DE SAINT-AMOUR (*en Franche-Comté*), *le 2 Juillet.*

» Le 20 Juin dernier, environ à deux heures après midi, il s'éleva au couchant du Village de Vescles, Bailliage d'Orgelet, un orage violent, qui, en moins d'une demi-heure, ravagea les quatre hameaux de cette Paroisse. La grêle couvrit la terre à 4 & 5 pieds en hauteur; & deux petits ruisseaux en pente, changés tout à coup en torrens de 20 pieds de large, enleverent des pierres, des cailloux, des rochers énormes, qui, dans leur passage, détruisirent trois maisons, en dégraderent deux autres, renverserent un moulin, & déracinerent plus de deux cents pieds d'arbres. Bestiaux, meubles, fruits, grains, tout devint la proie des eaux; & ce qui met le comble à cet affreux désastre, sept personnes y furent aussi englouties, & portées par le courant, à plus d'une lieue de distance dans la riviere d'Ain. De ce nombre, sont deux jeunes femmes enceintes, dont une nourrissoit son premier enfant, âgé de sept mois, qu'elle alloit sauver du naufrage, quand sa maison s'est écroulée, & l'y a entrainée avec lui. Un jeune homme a également péri en volant au secours de la mere. Les Communautés voisines, telles qu'Arinthod, Boutavant, Rupt, Montioux, & autres, ont aussi été fort maltraitées par cet ouragan. Le Subdélégué de notre Ville s'est transporté sur le champ dans tous les endroits qui en ont souffert, pour constater leurs pertes & pour les secourir. On prie les personnes qui voudroient contribuer à aider tant de malheureux, d'adresser leurs dons à M. Fluchon, Curé de Vescles, par Lons-le-Saunier & Moirans en Franche-Comté; ou à M. Renaud, Avocat & Notaire Royal à Saint-Amour ».

DE TREVOUX, *le 5 Juillet.*

On a compté dans cette Généralité, pendant le cours de l'année derniere, 1169 naissances, 266 mariages, & 1218 morts.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

ANNONCE de Livre.

Histoire des Insectes nuisibles à l'Homme, aux Bestiaux, à l'Agriculture & au Jardinage; avec les moyens qu'on peut employer pour les détruire, ou s'en garantir, ou remédier aux maux

qu'ils ont pu occasionner. A Paris, chez Laporte, Libraire, rue Desnoyers, 1781. In-12 de 339 pag.

On n'examine ici les insectes que comme des ennemis qui attaquent l'homme ou dans sa personne ou dans ses biens; on indique en même tems la maniere de les détruire ou de se préserver de leur ravage. L'Auteur traite d'abord de la Punaise, du Pou & de la Puce, fléaux du repos de l'espece humaine. On trouve ici une infinité de recettes contre les Punaises; ce qui ne prouve que trop combien il est difficile de détruire cet animal importun.

Les merveilles que quelques Auteurs nous racontent de la Puce, servent à justifier également sa force prodigieuse & l'adresse surprenante de quelques Ouvriers qui ont sçu l'enchainer & l'atteler à de petits charriots. » Au rapport » de Mouffet, un nommé Mark, An» glois, avoit fait une chaine d'or de » la longueur du doigt, avec un cade» nas fermant à clef; une Puce attachée » à cette chaine, la tiroit avec facilité, » & le tout, y compris le petit animal, » pesoit à peine un grain. Hook ra» conte un fait encore plus surprenant. » Un Ouvrier Anglois avoit construit » en ivoire un carrosse à six chevaux, » un Cocher sur le siege, avec un chien » entre ses jambes, un Postillon, qua» tre personnes dans le carrosse, & deux » laquais derriere; tout cet équipage » étoit traîné par une Puce. Lemery » dit avoir vu une puce de médiocre » grosseur enchainée à un petit canon » d'argent qu'elle traînoit. Ce canon » étoit long comme la moitié de l'ongle, » gros comme un ferret d'aiguillette, » creux, mais pesant quatre-vingt fois » plus que la Puce; il étoit soutenu de » deux petites roues; en un mot, il » avoit exactement la figure d'un canon » dont on se sert à la guerre. On y » mettoit quelquefois de la poudre à » canon, & on l'allumoit sans que la » Puce en parût épouvantée ».

La Fourmi est très-incommode. Il faut pourtant convenir qu'on l'accuse quelquefois mal-à-propos des dégâts dont elle est innocente. Les Pucerons verds, qui gâtent une infinité de fleurs, & qui recoquillent les fleurs des pêchers & des poiriers, jettent autour d'eux par l'extrémité de leur corps, une liqueur miellée dont les fourmis sont très-friandes; car elles n'en veulent ni à la plante ni aux pucerons. Ceux-ci font souvent à nos arbres tout le mal que l'on met sur le compte des fourmis, & ils leur attirent une persécution aussi injuste que cruelle.

Le Ciron, l'Araignée, le Cousin, l'Abeille, la Guêpe & la Mouche, le Bupreste, le Taon, le Frélon, les Moucherons, la Taupe-Grillon ou la Courtiliere passent ici en revue. L'Auteur en fait la description, détaille les dommages qu'ils ont coutume de causer, & indique les diverses expériences qu'on a faites pour s'en délivrer.

Les Courtilieres font le même bruit que les Grillons domestiques; elles fouillent & élevent de petits monceaux de terre comme les Taupes, d'où leur est venu probablement le nom de *Taupes-Grillons*. Lorsque les Paysans entendent crier ces insectes, ils en augurent une année de fécondité. On les nomme *Taupettes* en Normandie, & dans le Pays Messin *Taits*. Il arrive quelquefois que ces animaux mordent les doigts des personnes qui fouillent la terre. On dit que cette morsure est venimeuse, ce qui n'est pas encore bien constaté. » Tout ce qui est » sûr, c'est que souvent les Porcs ava» lent de ces insectes tout vivans, en » fouillant la terre, & qu'ils en péris» sent presque aussi-tôt; mais c'est moins » parce que ces insectes sont venimeux, » que parce qu'ils piquent leurs esto» macs & leurs intestins, & leur occa» sionnent la mort par des moyens plus » méchaniques que venimeux ».

Dans une Feuille périodique du mois de Mai 1767, il est fait mention d'un certain Artisan Lorrain, nommé Augustin Pillant, comme possesseur d'un secret propre à détruire ces insectes redoutables. Il fut présenté à M. le Marquis de Marigny qui fit faire l'épreuve de ce secret dans les potagers du Roi à Fontainebleau, & dans ceux de plusieurs Maisons Royales qui étoient particulierement infestes de Courtilieres. L'Artisan Lorrain réussit par-tout si heureusement que le Marquis de Marigny crut devoir proposer à Sa Majesté d'acheter ce secret; & Louis XV. ordonna d'en faire l'acquisition pour le

rendre public. Voici en quoi il consiste :

» On commence par découvrir les » retraites des Courtilieres, ce que » tous les Jardiniers sçavent très-bien » faire ; à mesure qu'on trouve ces trous, » on les remplit d'eau, & on y verse » trois ou quatre gouttes d'huile de » chenevi. Si l'eau s'imbibe dans la terre » avant que l'insecte paroisse, on rem» plit une seconde fois les creux d'eau, » sans y ajouter de nouvelle huile ; bien» tôt les Courtilieres fuyent de leurs » trous, font quelques pas lentement, » noircissent & meurent ». Il y a plus de trente ans que l'Auteur a vu pratiquer la même chose dans le Pays Messin.

Les Gribouris ou les Hannetons sont encore très-redoutables aux Jardiniers & aux Cultivateurs. On rapporte ici plusieurs des moyens qui ont été proposés jusqu'à présent pour la destruction des Charançons. On ne sçait trop auquel donner la préférence. Si nous voulons en croire l'Auteur de chaque recette, il n'y en a point de meilleure que la sienne, & en dépit de toutes ces recettes merveilleuses, les Charançons continuent encore à désoler nos granges & nos greniers.

Ce qu'on raconte des Sauterelles & des ravages qu'elles causent dans les campagnes, est effrayant. Les Sauterelles, de même que leurs larves, habitent ordinairement les prairies. Elles sont très-voraces & se nourrissent d'herbes. Ces insectes ont plusieurs estomacs; c'est ce qui a fait croire à différens Auteurs qu'ils ruminent.

La Lisette est un petit scarabée auquel on donne aussi les noms de Coupe-bourgeon, d'Urebec, &c. Cet insecte fait un grand tort sur-tout à la vigne ; il en ronge & coupe les bourgeons quand ils sont parvenus à la longueur d'un demi-pied ou environ. Pour empêcher les Lisettes d'endommager les vignes, il faut, dit-on, y semer de loin en loin du chanvre vers le mois de Mars, & couper ensuite les têtes des plantes qui en proviendront, ou les arracher tout-à-fait sans les laisser monter en graine.

Il n'y a point d'insectes aussi communs que les Pucerons ; on en trouve sur presque toutes les plantes. Ce petit animal est très-curieux à cause des singularités qu'il offre aux yeux d'un Naturaliste. Une des plus remarquables, c'est qu'il est tout-à-la-fois ovipare & vivipare. Tantôt il pond des œufs, & le plus souvent, on le voit faire des petits, qui sortent tout vivans de son corps.

La Teigne est un insecte encore fort intéressant pour un Observateur ; ses allures sont extrêmement curieuses ; mais aussi elle cause de grands ravages dans nos ameublemens & dans nos garde robes.

Une Demoiselle de Bordeaux, nommée de Metivier, a fait une decouverte pour préserver les laines de la piqûre des Teignes & autres insectes. Elle consiste à imbiber les étoffes & les laines, soit avec la térébenthine seule, soit en la mélant avec le tabac, soit en employant l'infusion de tabac seule.

La morsure du Scorpion, si on en croit l'Auteur de cet Ouvrage, n'est pas aussi redoutable qu'on se l'imagine ; rarement donne-t-elle la mort. Le Limaçon, animal quoique peu agréable à l'extérieur, n'en est pas moins digne de l'attention d'un Curieux. Il y a des Auteurs qui prétendent que le Limaçon ne vit que d'eau & de la rosée. Ceux qui sont de ce sentiment peuvent consulter nos Jardiniers ; ils en jugeront bien autrement. On ne sçait que trop combien ces animaux font de dégâts dans les jardins potagers & fruitiers, sur-tout pendant la nuit & les tems pluvieux. Ils s'attachent encore à la vigne, aux pois, aux feves, aux vesces & aux lentilles. Il se trouve quelquefois des années si favorables à leur multiplication, que les Laboureurs & les gens de la campagne sont pour lors assez superstitieux pour croire que c'est l'ouvrage de quelque Magicien. La Tortue est dans un jardin le meilleur destructeur des Limaçons, qu'on ait pu trouver jusqu'à présent.

Nous ne dirons rien de la Mite, du Cerf-volant, de la Bitche & du Rhinocéros, du Tiquet, du Tigre des poiriers, de la Mouche Cantharide. Arrêtons-nous quelques instans au Perce-oreille ; il est inutile de décrire cet insecte ; tout le monde le connoit assez. Le Perce-oreille se glisse avec vitesse dans les oreilles, d'où lui est venu son

nom. Il mord & pince les endroits où il s'attache, & cause une douleur assez vive.

M. Valmont de Bomare, dans son Dictionnaire d'Histoire Naturelle, dit » que dans son enfance, un de ses fre- » res lui fit entrer un de ces insectes » dans l'oreille, & qu'il en fut comme » fou pendant quelques jours, ce qui » se termina par un léger mal de tête. » M. de Bomare, pour se venger, » joua le même tour à son frere, qui » en fut beaucoup plus affecté; car il » se trouvoit des momens où il couroit » se plonger la tête dans un seau d'eau: » dans d'autres momens, il saignoit du » nez, & croyoit voir un arc-en ciel. » Le frere de M. de Bomare avoit, » ainsi que M. de Bomare lui-même, » beaucoup de peur d'en mourir, & » ils n'étoient pas un instant ni l'un ni » l'autre sans gratter dans leur oreille » avec un instrument qui probablement » y produisit tout ou la plus grande » partie du mal. On prétend que lorsqu'on en a dans les oreilles, il faut » y injecter le baume de soufre fait » avec la térébenthine, ou recourir » aux fumigations de gomme ammo- » niac ». Nous avons cru nécessaire de rapporter ces exemples pour qu'on ait soin de se tenir en garde contre cet insecte, & pour faire voir combien il seroit dangereux de le recevoir dans ses oreilles.

Le Grillot, la Bêche qui de tous les insectes est le plus grand dévastateur de la vigne & de son fruit, la Sangsue, le Papillon & les Vers du bled, les Vers mineurs des feuilles, ou autres qui ravagent les semailles, les Vers du bois, les Gallinsectes, font la matiere de sept autres articles assez curieux. L'Auteur a fait un long chapitre sur les chenilles en général, & un autre sur les insectes aussi en général.

Quoique l'Auteur ne se nomme pas, cependant il se désigne assez dans le corps de son Ouvrage, pour pouvoir assurer, sans crainte de se tromper, que c'est encore une nouvelle production de la plume féconde de M. Buc'hoz.

I I.

A V I S.

1. Des personnes qui ne se sont point fait connoître, ont écrit au Secretaire de l'Académie Royale des Sciences, pour lui demander, » si la théorie des » Assurances maritimes, proposée par » cette Compagnie pour sujet du Prix » de 1783, » doit être envisagée sous l'un ou l'autre des deux points de vue suivans: » ou en considérant les Assuran- » ces en elles-mêmes, c'est-à-dire, en » donnant les régles qui peuvent déter- » miner pour l'Assureur les conditions » les plus favorables; ou en considé- » rant les Assurances comme un objet » d'Administration? »

La réponse du Secretaire est que l'Académie, en conséquence de ses Réglemens, s'occupant uniquement des objets de Mathématiques & de Physique, & s'étant toujours abstenue de discuter ni de juger les matieres relatives à l'Administration, c'est uniquement sous le premier point de vue, c'est-à-dire, sous celui de la théorie mathématique des Assurances, que la question doit être traitée.

2. Le Sr. Cassin, Entrepreneur des Pépinieres du Roi, demeurant à Rozay en Brie, donne avis qu'il a dans les siennes quantité d'arbres de toutes especes, hautes, moyennes & basses tiges; sçavoir, 7000 sauvageons Pommiers; 1000 *idem*, Poiriers en état de recevoir la greffe; 3000 Pommiers, tiges greffées, vrais fruits de Normandie, pour obtenir le meilleur cidre, tiges de 6 à 7 pieds de 4 à 5 pouces de gros; 8000 Pommiers, tiges greffées des meilleurs fruits de table; 2000 Poiriers; 600 Cerisiers, Bigarotiers & Guigners; 400 Abricotiers tiges & nains; 500 Pruniers; 100 Néfliers grosse espece; 200 Noyers, le tout en tiges, demi-tiges & nains, aussi de toutes les especes de fruits greffés sur Coignassiers, Paradis, Doucins, Amandiers, Pruniers; de plus de 600 Sicomores, 2000 Frênes, 2000 Ormes, 3000 Hypréaux ou Blancs d'Hollande, 500 Erables planes, 500 Platanes, 400 Sorbiers des oiseaux, 200 Marronniers d'Inde, 2000 de Sainte-Lucie, 200 Peupliers du Canada, 500 Tilleuls d'Hollande, 8000 Ormeaux pour former des palissades, des plants de Chênes, Châtaigniers, Ormes, Frênes, Charmes, Epines, Marronniers, Pommiers, Poiriers, Aveliniers, Baguenaudiers, Judée, Sumac, & toutes autres.

Il prie ceux qui voudront s'adresser à lui, d'affranchir leurs Lettres.

III.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 25 Juillet 1781.

Or de Portug. à . . .	728 l.	f.		marc.
Du Mexique à . . .	720			
Du Pérou à	716			
Les guinées à . . .	726			
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 karats . .				
31 32	102			
Or à 20 karats à . .	85			
L'argent à 11 d. . .				
10 g. à	54	10		marc.
Idem à 11 d. 10 . .				
gr. à	52	10		
Piastres à	48	17	6	

IV.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 21 Juillet 1781 au Mercredi 25 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 20, 21 à 22 l.; le seigle, de 9, 10 à 11 l.; l'orge, de 14 à 15 livres. Le froment à la Grève, de 20, 21 à 22 liv. 10 s.; le seigle, 10 à 11 liv.; l'orge, 15 à 16 l. *le sept.* Farine blanche à la Halle, de 36, 38, 40, 41 à 42 liv.; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 26, 28, 30 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 21 Juillet 1781 au Mercredi 25 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21 à 22 livres; *idem* à la Grève, de 20, 21 à 22 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 20 Juillet 1781, de 60 à 62 l.; *idem* nouveau, de 56 à 58, le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 59 à 60 liv.; *id.* nouv., 40 à 45; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 20 à 23; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 51 à 52; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 48 à 49; le cent de paille, de 22 à 24; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 40 à 45 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres.
	PAIEMENT DU SAMEDI 21 JUILLET 1781.		
8.	M. Despeignes	Samedi	L.
5.	M. Cauchy	Samedi	L.
6.	M. Caron	Samedi	L.
9.	M. Le Noir.	Samedi	L.
16.	M. de la Rue	Samedi	L.
	PAIEMENT DU LUNDI 23.		
23.	M. Masson.	Lundi.	L.
26.	M. de la Motte	Lundi	L.
29.	M. Certain	Lundi.	L.
28.	M. Creuzé.	Lundi.	L.
	PAIEMENT DU MARDI 24.		
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	L.
13.	M. Marsollier	Mardi	L.
15.	M. Defays	Mardi	L.
25.	M. Vieillard	Mardi	L.
24.	M. Desplasses.	Mardi	L.
Idem.	Gouvernemens.	L.	*Six derniers mois* 17

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES

CHANGES du 2 Juillet 1781.

Amsterdam, ...	52 7 8.	Cadix, ...	
Londres, ...	31 7 8.	Livourne, ...	
Hambourg, ...	187 ¾	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Août.* . .	1 p.

DU MARDI 24 *Juillet* 1781.

1780. Lot. Roy. .	998 l.	1785	
1781. *Primes.*		1786	131
1782	120 .	1787	
1783	101 .	1788	114
1784		1789	

1r. Viager. . 2 ¾ p. ⅝ bénéfice. 2d. . . 2 ¾ p. ⅝ pert

Juillet 1781.		*Du* 12.	*Du* 23.	*Du* 24
Comp. des Indes	Actions	1927 ½ 30 27 ½.	1930 27 ½ . .	1927 ½
	D° 16/25	1260	. . . . .	. . . . .
	D° 8es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	D° 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	. . . . .	. . . . .	401 2
Rescriptions.		8 ½	8 8 ¼ 8 perte.	8 7 ½ 8
Bil. des Ferm.		1	. . . . .	. . . . .
Contr. à 4 p. %				
1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 17

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1781. Du Samedi 4 Août.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 4 Juillet.*

LE Roi vient de nommer les Directeurs de la nouvelle Compagnie de Commerce pour la Baltique & la Guinée; la Charte de cette Compagnie est signée, mais on n'a pas encore jugé à propos de la rendre publique. Le 16 du mois précédent, on a vu mouiller près de Cronbourg cinquante à soixante bâtimens de diverses Nations, destinés pour la Baltique.

HONGRIE.

DE PRESBOURG, *le 1 Juillet.*

De toutes les productions de la Hongrie, le tabac est celle dont on a aujourd'hui le plus de débit. On y en recueille de plusieurs especes, que leur bonté fait rechercher, sur-tout depuis la guerre de l'Angleterre avec l'Amérique. Du 1 Mars 1779 jusqu'à pareille époque 1780, le transport en a considérablement augmenté. On voit par le relevé qui en a été fait d'après les Livres de nos Commerçans, qu'en 1780, on en a fait passer à Trieste 100,759 livres en poudre, & 3,278,137 livres en feuilles. Cette branche de Commerce est enfin montée au point que par la seule voie de Trieste, il entre dans le pays plus d'un million d'argent étranger.

PRUSSE.

DE MEMMEL, *le 19 Juin.*

L'ancienne Maison Commerçante, connue sous le nom de Simpron, à laquelle on est redevable de plusieurs branches de Commerce, toutes à l'avantage de cette Place, & qui y a fait naitre depuis quelques années le goût pour la construction des vaisseaux, en a fait lancer à l'eau un nouveau le 21 du mois dernier: c'est le plus grand qui ait été construit jusqu'ici dans les Etats du Roi: il est à deux ponts & de plus de 300 tonneaux. Beaucoup d'Anglois & autres Etrangers qui se trouvoient ici, en ont admiré la belle construction, dont on est redevable à un Anglois qu'on avoit fait venir exprès pour cette bâtisse. Il a été nommé le *Prince Royal de Prusse*, dont il a le portrait en poupe.

ITALIE.

DE NAPLES, *le 29 Juin.*

Note sur le revenu que rapporte au Roi la manne qu'on récolte dans ses Etats.

» Ce revenu consiste dans le droit exclusif d'acheter la manne de ceux qui » la recueillent, & de la revendre ensuite » au prix le plus avantageux qu'il est » possible ».

» Il y a deux sortes de manne, celle » de la Pouille & celle de Calabre ».

» Le Gouvernement avoit pris le parti » de confier cette partie à des Administrateurs ; mais il a jugé depuis, » qu'il étoit plus convenable d'affermer » ce privilege. Le Fermier achete la » manne de ceux qui l'ont recueillie, » & la paye ; sçavoir, la manne commune 3 carlins & demi le rotolo (1 *l.* » 9 *s.* 9. *den. monnoie de France, les* 33 *onces*) & 5 carlins la manne choisie (2 *l.* » 2 *s.* 6 *den. monnoie de France*).

» Les Propriétaires ne peuvent se dispenser de vendre la manne au Fermier ; il entretient d'ailleurs un nombre d'espions qui parcourent les bois » dans le tems de la récolte, & qui » prennent jour par jour, de ceux qui la » font, une note de ce qu'ils ont recueilli, » au moyen de quoi il sçait la quantité » que chacun doit en avoir ».

» Il paye aux Propriétaires des bois » 5 carlins (2 *liv.* 2 *s.* 6 *den. monnoie de* » *France*) par chaque *Mannerole* ou Ouvrier qui est employé à la récolte ; » mais ces Propriétaires ne peuvent en » aucune maniere disposer du produit » de leurs arbres, pas même pour des » médicamens pour eux ; ils doivent » acheter la manne dont ils ont besoin, » du Fermier ou *Appallateur Royal*, qui » la vend le plus cher qu'il peut ».

» Quoiqu'une partie du revenu de la » manne ait été aliénée, les Aliénataires » n'ont aucune administration sur cet » objet ; elle est exclusivement confiée » au Tribunal de la Surintendance ».

» Dans le tems de la récolte, les Habitans des lieux sont obligés d'y travailler ; le Tribunal de la Surintendance a pleine & entiere Jurisdiction » sur les Employés ; il établit des Gardes où bon lui semble pour empêcher » qu'on n'enleve la manne & qu'on n'en » fasse commerce ; les Ouvriers qui travaillent à la récolte, ne peuvent, tant » qu'elle dure, être constitués dans les » prisons, pour aucune dette ni obligation civile ».

ESPAGNE.

DE CADIX, *le 6 Juillet.*

» Le Roi vient d'apprendre, par une Lettre du Gouverneur de la Havane, en date du 29 Mai, reçue par la voie de Philadelphie en vingt-cinq jours de traversée, que ce même jour, l'Escadre aux ordres de Don Joseph Solano est entrée dans le Port de la Havane, en conséquence de la prise de Pensacola, qui s'est rendu le huit du même mois, & dont toute la Garnison a été faite Prisonniere de guerre. A cette occasion, le *Te Deum* a été chanté à la Havane, pendant trois jours consécutifs, au bruit de l'artillerie de la Place & de la Forteresse. Nous sçavons, par cette même Lettre, que les vastes possessions de la Floride Occidentale sont actuellement sous la domination de S. M. & que l'Ennemi est entierement expulsé du Golfe du Mexique ».

PORTUGAL.

DE LISBONNE, *le 5 Juillet.*

Le 26 Mai, il est débarqué au Cap Saint-Vincent un Négociant Anglois, venant de l'Inde en Europe, sur le vaisseau Impérial le *Jeune Prince Kaunitz*, sorti du Cap de Bonne-Esperance le 6 Avril dernier, & qui doit avoir suivi sa route pour Livourne. Ce Négociant s'est rendu ici, d'où il s'est embarqué sur le dernier paquebot qui a appareillé pour l'Angleterre. On a sçu par lui que Hyder-Ali s'est emparé de la Forteresse de Trichenapali, un des plus forts Etablissemens Anglois dans l'Inde ; que trois Corsaires de l'Isle de France ont pris sept vaisseaux Marchands Anglois très-richement chargés ; l'un d'eux portoit en argent du pays la somme de 600 mille piastres fortes.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 12 Juillet.*

La Chartre accordée pour le renouvellement de la Banque n'a pas eu le suffrage général. M. Hartley a publié un petit Ecrit sur le renouvellement de cette Chartre. Il y prouve que l'on avoit fait un marché désavantageux pour l'Etat. Les Lecteurs ne verront sûrement pas avec indifférence le *postscriptum* de cet Ouvrage.

» Dans le cours de cet Ouvrage, dit » M. Hartley, j'ai évité tous les calculs » compliqués, & me bornant à évaluer » en gros l'estimation du renouvellement de la Chartre de la Banque, je » ne suis entré dans aucuns détails spécifiques. Après avoir ainsi fait connoitre l'objet principal de la question » d'une maniere suffisante pour être également entendu de toutes les classes » des Lecteurs, j'ai cru devoir ajouter » ce *post scriptum*, pour vérifier l'évaluation générale par des calculs détaillés. Ce travail ainsi détaché du » corps de l'Ouvrage, servira de preuves aux faits qui y sont énoncés, sans » en embarrasser la marche. J'ai dit en » premier lieu que les actions de la » Banque étoient à 50 pour cent au » dessus des trois pour cent ordinaires; » & dans la supposition que sa Chartre » ne fût pas renouvellée, je n'ai porté la » baisse qu'à trente pour cent, au lieu de » 50 pour cent, qui est la baisse qu'elles devroient naturellement essuyer, si » le capital entier de la Banque n'étoit » plus que sur le pied de trois pour cent » ordinaires. Mais il y a une portion de » propriété de la Banque dans les fonds, » consistante dans les sommes de 3 millions 200,000 liv. sterl. & de 500,000 » liv. sterl. faisant ensemble 3 millions » 700,000 liv. sterl., laquelle en vertu » des conditions des renouvellemens en » 1742 & en 1764, doit être remboursée » au pair lorsque le Parlement jugera à » propos de retirer la Chartre. Cette » portion de propriété ne peut donc » point souffrir une plus grande perte » que la différence qui est entre la prime qu'elle porte à présent, & le pair » de 100 livres, puisqu'elle ne peut pas » tomber au dessous de ce pair. Mais la » portion restante des propriétés de la » Banque dans les fonds nationnaux, » laquelle monte à 7,986,000 liv. (car » la dette totale de l'Etat à la Banque » se monte à 11,686,000 liv. st.) peut » souffrir une perte beaucoup plus considérable. Or, cette derniere somme » étant sujette au même discrédit que » les trois pour cent ordinaires, elle » peut, à la cessation de la Chartre, » tomber au niveau des trois pour cent, » c'est-à-dire, que de la prime qu'elle » porte à présent au dessus du pair, elle » peut tomber à 58 liv. sterl. ce qui fait » 42 pour cent au dessous du pair. Ces » pertes, combinées ensemble, font un » objet de plus de 30 pour cent sur le » capital. On pourroit dire, & cela en » effet est très-vrai, qu'en vertu de l'obligation où est le Gouvernement de » rembourser au pair à la Banque la susdite somme de 3,700,000 liv. sterl., » tandis que les trois pour cent ne sont » qu'à 58 liv. sterlings, le Gouvernement feroit, en passant le marché à » une autre Compagnie, une perte de » 1,556,000 liv. st. Mais j'ai déjà pourvu à cette perte, en ne portant la » baisse supposée qu'à 30, au lieu de 50 » pour cent, à quoi il auroit fallu la » porter, si la totalité des propriétés » de la Banque dans les fonds eût été » sur le même pied que les trois pour » cent ordinaires. En conséquence, en » mettant un million & demi pour le » prix du nouveau marché, j'entends » que cette somme seroit donnée à l'Etat, outre & par dessus la somme de » 1,556,000 liv. sterl. nécessaire pour » remonter au pair de 100 liv. les susd. » 3,700,000 liv. st. réduites dans l'état » actuel du crédit, à 58 liv. Cette considération est un argument de plus » contre la précipitation avec laquelle » on vient de refaire le renouvellement » de la Chartre de la Compagnie subsistante, c'est-à-dire, six ans avant » son expiration, & dans un moment où » les fonds publics sont tombés si bas. S'il » arrivoit, en quelque moment, d'ici » à l'année 1786, tems où devoit expirer la Chartre de la Banque, que les » fonds publics remontassent au même » point où ils étoient avant la guerre, » cette somme de 1,556,000 liv. sterl. » que l'Etat commenceroit par perdre, en » donnant le marché à une autre Compagnie, se trouveroit, vu la hausse » faite des trois pour cent, n'être plus » qu'environ 450,000 liv. sterl. ce qui » n'est pas, à beaucoup près, le tiers » de 1,556,000 liv. sterl. Cependant, » dans l'estimation actuelle, cet article » est compris dans la réserve susdite de » 20 pour cent, qui reste, en retirant » seulement la baisse supposée de 30 » pour cent d'une différence totale de » plus de 50 pour cent entre le prix des » actions de la Banque & celui des trois

» pour cent. On peut, pour rendre la » chose plus claire, faire la supposition » suivante : Si l'on proposoit, dans l'é- » tat actuel des fonds, de transporter » la Chartre de la Banque à quelque » nouvelle Compagnie, Propriétaire de » 11,686,000 liv. sterl. dans les trois » pour cent, somme à laquelle se monte » la propriété actuelle de la Banque dans » les fonds publics, on demanderoit à » ces nouveaux Actionnaires, combien » votre capital de 11,686,000 liv. sterl. » dans les trois pour cent, vaut-il ac- » tuellement, l'action de 100 liv. étant » à 68 livres ? La réponse seroit que ce » capital ne vaut pas plus de 6,777,000 » liv. sterl. Si cette nouvelle Compa- » gnie, en prenant le marché, obte- » noit tous les privileges de la Banque » actuelle, combien vaudroit alors ce » capital ? La réponse seroit : Précisé- » ment ce que vaut le capital actuel de » de la Banque ; sçavoir, 10,780,000 l. » sterl. portant une prime de 110 liv. » sterl. pour chaque cent livres, ce qui » feroit monter ledit capital à 11 mil- » lions 858,000 livres sterl. Il est donc » très constant qu'une propriété dans » nos fonds, n'excédant pas actuelle- » ment 6,777.000 liv. sterl., seroit con- » vertie en une valeur de 11,858,000 l. » sterl. au moyen de l'obtention de la » Chartre de la Banque. Or, quel se- » roit le profit de cette Compagnie, » par ce marché ? Il seroit de 5,080,000 » liv. st. La division de ce profit pour- » roit se faire de la maniere suivante :

» Pour rendre à l'ancienne Banque, » sur le pied de 100 liv. l'action, un ca- » pital de 3,700,000 liv. sterl., l'action » étant à 58 liv. sterl., 1,556,000 liv. » sterlings.

» Déduisez cette somme du profit » ci-dessus porté à 5,080,000 livres, il » restera une valeur de 3,524,000 liv.

» Sur ce profit, le Gouvernement » prendroit moitié, comme le prix du » marché, ce qui feroit pour l'Etat un » gain de 1,762,000 liv.

» Et il resteroit à la nouvelle Com- » pagnie un profit de 1,762,000 livres » sterlings.

» La différence entre le prix résul- » tant de ce calcul comparé avec le » prix de 1,617,000 liv. provient de » cette circonstance ; sçavoir, que dans » le premier calcul, j'ai porté la baisse » supposée à une somme ronde de 30 » pour cent, pour ne point renfler les » objets. Mais d'après un calcul très- » exact, il paroit que cette baisse est » d'un peu plus que de 30 pour cent. » Enfin la réserve ci-dessus, de 20 pour » cent, sur 50 pour cent, est plus que » suffisante pour balancer la perte en- » tre 3,700,000 liv. à 58 pour cent, & » la même somme au pair de 100 liv. ».

I I.

Nouvelles de l'interieur du Royaume.

De Marseille, *le* 15 *Juillet.*

Du 1 au 8 de ce mois, il est entré dans ce Port 25 bâtimens, dont la cargaison consiste en 18000 livres d'huile, 160 sacs de riz & autres marchandises, telles que planches, vin, charbon de terre, bled, farine, poisson salé, cornes de moutons, espart, gros millet, plomb & antimoine.

De la Nouvelle, *le* 18 *Juillet.*

L'importation qui s'est faite dans ce Port, dans le courant du mois dernier, consiste en 51890 limons, en 592 barils d'anchois, & en 457 quintaux de diverses marchandises, comme savons, cordes, cotons & autres articles, étoit toute destinée pour Narbonne & Sejean. On a exporté de ce même Port, pendant le même espace de tems, sçavoir : sur 6 bâtimens venant de Narbonne & de Cette, 6890 quintaux de bled, premiere qualité ; & pour l'Espagne, sur 26 bâtimens de la même Nation, 3357 quintaux de froment, & 273 quintaux de farine.

De Montpellier, *le* 7 *Juillet.*

On a compté pendant l'année 1780, dans la Généralité de Languedoc, 71590 naissances, 15836 mariages, & 57397 morts.

De Saint-Vallery (*en Caux*), *le* 15 *Juillet.*

» Le 5 de ce mois, à huit heures &

demie du soir, le feu prit, par la négligence d'une femme, à une maison du Bourg de Veulle, près de l'Eglise de Saint Martin ; & malgré tous les secours qu'on y porta d'ici où l'on apperçut la flamme à neuf ou dix heures, on ne put sauver que cette Eglise, une grange & quelques bâtimens voisins. La grande rue, quoiqu'on y eût fait passer la riviere, fut embrasée en moins d'une heure. La violence du feu étoit telle, que des caves où les Habitans avoient déposé une partie de leurs effets, mais qui étoient inondées, brûloient encore le 8. On compte 168 maisons consumées & plus de mille Habitans réduits à la derniere misere. Le 8 de ce mois, on a été obligé de leur envoyer d'ici, ce qui se trouvoit de pain chez les Boulangers ; la plupart n'avoient pas mangé depuis le diner de la veille. On invite les personnes charitables qui voudroient contribuer à aider tant de malheureux, si dignes de compassion, de faire remettre leurs dons au Bureau Royal de Correspondance, rue Neuve S. Augustin, à Paris ».

D'ANGOULÊME, *le 16 Juillet.*

Sur la culture du bled-sarrasin en Angoumois, par M. Munier.

» Le sarrasin ou *bled noir* végete ordinairement dans les terres qui ont rapporté du froment ou du seigle l'année précédente. Elles reçoivent communément deux labours ; le premier au mois de Mars, & le second au mois de Mai. On seme le grain à plat dans les terres légères, & à sillon dans les terres fortes ; le tems de le semer varie selon les saisons, depuis le dix du mois de Juin jusqu'au dix Juillet. Le fumier est nécessaire pour la culture du sarrasin ; on peut néanmoins éviter cette dépense, lorsque la récolte de l'année précédente a été fumée ; le terreau est préférable à tous les autres fumiers. Il faut, pour semer un journal d'Angoumois, environ dix à douze livres de semence de bled sarrasin ; celui qui approche le plus du gris-blanc est le meilleur : il est plus petit & plus rond, mais la peau n'en est pas si épaisse ; il est plein, & grene mieux que le noir, & produit davantage ».

» Les grosses motes étant cassées à la tranche, & le semis étant fait, il convient de sarcler deux fois cette production avant sa maturité ; on a soin de détruire principalement les mauvaises herbes, & sur-tout la rave sauvage. Le bled-sarrasin fleurit au mois d'Août ; le vent du midi brûle la fleur, un vent du nord au contraire la fait bien grener, un tems couvert seroit encore préférable. On le moissonne à la fin du mois de Septembre ou dans le commencement du mois d'Octobre ; il n'est pas nécessaire qu'il soit entierement mûr pour le couper. Il arrive souvent que la pluie qui survient, vers le tems de sa maturité, fait repousser de nouveaux rejettons qui produisent de la fleur ; on les coupe néanmoins pour ne pas s'exposer à perdre le premier grain, en attendant le second que les premieres gelées pourroient détruire ».

» Aussi-tôt que le bled noir est coupé, on en forme des gerbes qu'on laisse debout dans les terres, pendant sept à huit jours, après lesquels on les entasse à découvert, le plus près de la maison qu'il est possible. Il est bon d'observer que les petites gelées du mois d'Octobre contribuent à faire sécher le grain qui d'ailleurs finit de mûrir & se bonifie dans la paille ».

» Lorsque les gerbes du bled noir sont rassemblées, elles fermentent quelquefois, de maniere qu'elles exhalent une fumée fort épaisse. Cette circonstance ne doit pas étonner, le grain ne s'en trouve que mieux assaisonné, pourvu que l'on ait eu l'attention de bien faire sécher les gerbes avant de les entasser. Il n'est pas nécessaire, pour battre le sarrasin à découvert, d'avoir un soleil favorable ; un tems sombre ne seroit pas contraire : ce bled n'ayant pas d'enveloppe, se détache toujours aisément du pédicule qui le tient attaché à la paille. Lorsqu'il est vanné au crible, on a soin de le serrer dans un grenier bien sec, & de le remuer pendant quatre à cinq jours de tems, après lesquels on le met en tas comme les autres grains ».

» Le bled noir produit beaucoup ; il sert à engraisser la volaille & les cochons, lorsqu'il est abondant, sinon on le réserve en entier pour les hommes ; les animaux n'en ont que le son & le rebut. Il épargne en Limousin la con-

ſommation du froment & du ſeigle ; les Payſans néanmoins n'en font du pain que dans une extrême néceſſité ; ils le mêlent alors avec du ſeigle ».

» La paille n'eſt propre qu'à être jettée devant les portes des écuries ou dans les chemins, pour la convertir en fumier. N'ayant point de ſubſtance, elle ne peut ſervir pour la nourriture d'aucun des animaux que nous connoiſſons ; elle n'eſt même pas propre à faire de la litiere, à cauſe de l'humidité continuelle qu'elle contracte ; ſa trop grande fraicheur cauſeroit des rhumatiſmes & des enflures au bétail ».

DE DOUAY, *le* 19 *Juillet.*

Notre Parlement a jugé le 1 Juin dernier une cauſe qui intereſſe les Négocians. Ce Jugement pouvant ſervir de leçon à ceux qui font entre eux des Sociétés de Commerce, il eſt eſſentiel de le faire connoître dans cette Feuille.

» Le 17 Novembre 1779, les Sieur & Dame *Matthieu Hamoir*, Négocians à Valenciennes, firent avec le ſieur *Borniche* une convention ſous ſeing privé, *pour affaires de Commerce, pendant le terme de ſix ans*. Voici quelques clauſes de l'acte ».

» 1°. M. & Madame *Mathieu* feront des fonds pour le Commerce, pour la ſomme de cent mille livres ..... 2°. M. *Borniche* percevra, les deux premieres années, 1200 francs par chacune, & donnera ſes ſoins pour le Commerce ; 3°. la troiſieme année, il aura le dixieme du produit du Commerce, frais déduits ... ; 4°. en cas qu'il ſurvienne des pertes dans le Commerce, qui ne puiſſent laiſſer de bénéfice à M. *Borniche* ..., il touchera la ſomme de 1200 livres, & ne ſera jamais tenu de faire aucuns fonds ; 5°. la répartition du bénéfice du Commerce ſera démontrée par un inventaire qu'on fera chaque année de la maniere ſuivante : »

» M. & Madame *Matthieu* pour neuf dixiemes ».

» M. *Borniche*, pour un dixieme, en cas de bénéfice. Il voyagera aux frais du Commerce, pour en faire le bien-être ; 6°. la tenue des livres ſera en partie double ; 7°. la raiſon de la maiſon dudit Commerce ſera ſous les noms de *Matthieu Hamoir & Compagnie*, dont les ſeules ſignatures ſeront connues, & à leur défaut, le ſieur *Borniche* ſignera comme fondé de procuration ».

» Le 20 Mars 1781, les Sieur & Dame *Matthieu* ont ſignifié au ſieur *Borniche* un acte, portant qu'ils le remercioient, & n'entendoient plus exécuter la convention que l'on vient de tranſcrire ».

» Le ſieur *Borniche* s'eſt pourvu en la Juriſdiction Conſulaire de Valenciennes, & y a fait aſſigner les Sieur & Dame *Matthieu*, pour ſe voir condamner *à entretenir le contrat de ſociété du* 17 *Novembre* 1779, *aux dépens, dommages & intérêts*, comme auſſi à dénommer un Arbitre pour faire droit ſur leurs conteſtations reſpectives, conformément à l'Ordonnance de 1673, titre des ſociétés, art. 9, 10, 11 & 12 ».

» Les Sieur & Dame *Matthieu* ont oppoſé quatre moyens à cette demande. Ils ont ſoutenu, 1°. que le Sr. *Borniche* étoit leur Commis, & non leur Aſſocié ; 2°. ils ont ajouté que s'il y avoit une ſociété entr'eux, elle étoit léonine, puiſque le ſieur *Borniche* devoit toujours en tirer un profit certain, & ils ont cité à ce ſujet la loi 29, § 2, D. *pro ſocio*. 3°. En ſuppoſant que l'acte du 17 Novembre 1779 fût un contrat de ſociété, ils ont dit qu'il étoit nul, aux termes de l'Ordonnance de 1673, par la raiſon qu'il n'avoit été ni enregiſtré, ni publié. 4°. Enfin, ils ont prétendu, qu'à tout événement, il leur étoit permis de renoncer à la ſociété, & que telle étoit la diſpoſition textuelle de la loi 14, D. *pro ſocio* ».

» Ces moyens firent impreſſion ſur les Juge-Conſuls de Valenciennes ; & *par Sentence du* 2 *Mai* 1781, *la convention fut déclarée nulle*, & néanmoins *on donna acte au ſieur* Borniche *des offres ſurabondamment faites par les Sieur & Dame* Matthieu, *de lui payer une ſomme de mille écus* ».

» Le ſieur *Borniche* s'eſt rendu Appellant de cette Sentence ».

» 1°. Il a fait voir que la convention du 17 Novembre 1779 étoit une véritable ſociété ; qu'elle mettoit en commun une entrepriſe, dont le profit devoit ſe répartir ſuivant les portions réglées par cet acte ; qu'il n'en falloit pas davantage, ſuivant Domat, Livre 1, titre 8, ſection 1, pour former une ſociété proprement dite ; qu'à la vérité,

il ne devoit prendre aucune part dans le gain des deux premieres années ; mais que cela ne pouvoit empêcher qu'il n'y eût une vraie société entre lui & les Sieur & Dame *Matthieu*, par la raison que les contrats de cette espece sont, au terme de la loi 6, D. *pro socio*, susceptibles de toutes sortes de pactes licites : qu'après tout, l'art. 7 de l'acte ne laissoit la-dessus aucune espece de doute, en déclarant que » la Maison » dudit Commerce seroit sous les noms » de *Matthieu Hamoir & Compagnie* : » qu'enfin, les Sieur & Dame *Matthieu* avoient eux-mêmes écrit à leurs Correspondans qu'ils s'étoient associés avec le sieur *Borniche* ».

» 2°. Pour prouver que la société n'étoit point les nine, le sieur *Borniche* a cité la loi 29, § 1, D. *pro socio* ; le § 2, aux institutes *de societate* ; *Domat*, Liv. 1, tit. 8, sect. 1, n. 9 ; *Bourjon*, Liv. 3, tit. 7, chap. 2, sect. 2, n. 8. Et de ces autorités réunies, il a tiré la conséquence qu'un des Associés peut ne fournir aucuns fonds, ne supporter aucune perte, & néanmoins avoir part aux profits, parce que de pareilles conventions n'ont rien de contraire aux bonnes mœurs, & que la seule industrie d'un homme peut former un fonds inestimable ».

» 3°. A l'égard du défaut d'enregistrement, le sieur *Borniche* a soutenu qu'il n'en pouvoit résulter une nullité entre les Associés ; & il a appuyé sur le Parere 40 de *Savary*, l'interprétation qu'il a été obligé de donner à l'art. 2 du tit. 4 de l'Ordonnance de 1673 : il a ajouté que cette loi étoit en ce point tombée dans une désuétude universelle, & il l'a prouvé par les autorités de *Bornier*, de *Jousse*, de *Brillon*, de *Denisart*, du *Praticien des Consuls*, &c. »

» 4°. Le sieur *Borniche* est convenu que dans la thèse générale, on peut renoncer à une société avant l'expiration du terme limité pour sa durée ; mais il a soutenu, d'après les loix Romaines, & un Arrêt rapporté par *Bourjon*, qu'une renonciation frauduleuse oblige celui qui l'a faite, à dédommager son Associé ; & il a fait voir clairement que les Sieur & Dame *Matthieu* n'avoient résilié la convention du 17 Novembre 1779, que pour le priver des avantages que cet acte lui assuroit ».

» Enfin, Arrêt est intervenu le 1 Juin 1781, après une plaidoyerie de deux Audiences & un délibéré, par lequel *la Sentence a été infirmée, les Parties renvoyées devant des Arbitres, pour l'estimation des dommages-intérêts dus au sieur* Borniche, *& les Sieur & Dame* Matthieu *condamnés aux dépens* ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

DECOUVERTE intéressante pour conserver l'eau dans les trajets de long cours.

» Un Particulier vient de présenter à la Faculté de Médecine de Paris une Machine, par le moyen de laquelle on conserveroit à l'eau sa pureté & sa limpidité dans les trajets de long cours ; l'eau tombant par cascade, au moyen d'une manivelle, sur des couches de sable, pratiquées à cet effet, seroit toujours potable & salubre. La Faculté, en reconnoissant l'effet sur de cette invention, en a renvoyé l'examen au Ministre de la Marine, pour juger si l'espace qu'elle occupe, & la dépense qu'elle occasionne, s'opposent à ce quelle soit adoptée ».

II.

Marchandises arrivées à Paris.

Depuis le 7 jusques & compris le 14 Juillet, il est arrivé à la Douane 4900 livres de sucre, 1560 livres de riz, 5 pieces & 9800 livres d'huile d'olive, 3600 livres d'huile d'œillet, 8 pieces, & 4660 livres d'huile de térébenthine, quarante-huit tonnes d'huile de graine, &c.

Les eaux-de-vie dont les droits ont été acquittés au Bureau Général des Aides, depuis le 7, jusques & compris le 13 Juillet, se montent à 214 pipes.

III.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 1 Août 1781.

Or de Portug. à . .	728	l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	720			
Du Pérou à	716			
Les guinées à . . .	726			
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	102			
Or à 20 karats à . .	85			
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	10		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10		
Piastres à	48	17	6	

IV.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 28 Juillet 1781 au Mercredi 1 Août, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 liv.; le seigle, de 9 à 10 livres; l'orge, de 12 à 13 livres. Le froment à la Grève, de 19, 20, 21 à 22 livres; le seigle, 10 livres; l'orge, 12 à 13 l. *le septier.* Farine blanche à la Halle, de 36, 40, 41 à 42 liv.; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 28, 30, 32 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 28 Juillet 1781 au Mercredi 1 Août, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 livres; *idem* à la Grève, de 19, 20 à 21 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 27 Juillet 1781, de 60 à 62 l.; *idem* nouveau, de 57 à 59; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 59 à 60 liv.; *id.* nouv., 44 à 45; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 19 à 21; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 51 à 52; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 48 à 50; le cent de paille, de 20 à 22; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 38 à 45 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres
	PAIEMENT DU SAMEDI 28 JUILLET 1781.		
8.	M. Despeignes	Samedi	L.
5.	M. Cauchy	Samedi	L.
6.	M. Caron	Samedi	L.
9.	M. Le Noir.	Samedi	L.
16.	M. de la Rue	Samedi	L.
	PAIEMENT DU LUNDI 30.		
23.	M. Masson.	Lundi.	L.
26.	M. de la Motte	Lundi	L.
29.	M. Certain	Lundi.	L.
28.	M. Creuzé.	Lundi.	L.
	PAIEMENT DU MARDI 31.		
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	L.
13.	M. Marsollier	Mardi	L.
15.	M. Defays	Mardi	L.
25.	M. Vieillard	Mardi	L.
24.	M. Desplasses.	Mardi	L.
Idem.	Gouvernemens.	L.	*Six derniers mois* 17

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABL

CHANGES du 31 Juillet 1781.

Amsterdam, . .	53 ½ lettres.	Cadix, ...	
Londres, ...	31	Livourne, ...	
Hambourg, ...	188	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Août.* . .	⅛ p.

DU MARDI 31 *Juillet* 1781.

1780. Lot. Roy. .	996 l.	1785	
1781. *Primes.*		1786	
1782	119 .	1787	120
1783	100 .	1788	
1784		1789	110
1r. Viager. .	2 ½ p. ⅜ bén.	2d. . .	3 ¼ 3 p. ⅜ pen

Juillet 1781.		*Du* 28.	*Du* 30.	*Du* 31
Comp. des Indes	Actions	1925	1927 ½ 25 . .	1927 ½ .
	D° $\frac{16}{25}$	. . . . .	1260	. . . . .
	D° 8es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	D° 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	. . . . .	403	. . . . .
Rescriptions.		8 ÷ 8	8 ÷ 8 8 7 ¼	8 ÷ 8 p
Bil. des Ferm.		. . . . .	. . . . .	1 perte
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, ve

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Mardi 21 Août.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 24 Juillet.*

LE convoi Britannique appareilla le 21 de ce mois d'Elsingor ; mais le vent contraire l'obligea de revenir le lendemain dans le Sund, où il se trouve actuellement 94 navires de différentes Nations, venant de la Baltique, outre une Escadre Danoise de quatre vaisseaux de guerre & d'une frégate, avec le vaisseau de garde de 50 canons. Les navires du Roi, qui croisent sur nos côtes pour la protection du Commerce, ont de tems en tems des rencontres avec les Anglois. Le Comte Adam Ferdinand de Moltke, qui commande un de ces vaisseaux sur la côte de Norwege, y ayant rencontré un cutter-corsaire Britannique, voulut le faire arriver pour arraisonner ; l'Anglois s'y refusa, quoique M. Moltke lui tirât à boulet : enfin il tenta de se refugier dans un Port, mais M. Moltke l'ayant joint, il amena son pavillon ; il a été conduit à Christiansand en Norwege.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 26 Juillet.*

L'Empereur instruit que nombre de riches Hongrois plaçoient leur argent dans les fonds étrangers, en a fait publier & afficher la défense dans Presbourg & dans les autres Villes de la Hongrie.

On doit dresser incessamment, par ordre de Sa Majesté Impériale, un cadastre de tous les revenus du Clergé Séculier & Régulier de l'Autriche, ainsi que du produit de toutes les pieuses fondations de ce Cercle.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le 28 Juillet.*

Le 26 de ce mois, nous avons essuyé ici un orage terrible. Le tonnerre est tombé sur notre tour, mais n'y a causé aucun dommage. Les conducteurs qui ont été placés depuis quelque tems sur presque tous les édifices publics & particuliers, paroissent nous avoir préservés de tout accident.

On s'empresse dans presque tout le Nord de profiter des circonstances de la guerre pour y attirer un plus grand Commerce. Toutes les Villes cherchent à tirer parti sur-tout de la gêne qu'éprouvent les bâtimens Hollandois, pour les remplacer dans les entreprises du fret & du transport. On s'occupe beaucoup à Dantzick de la construction de nouveaux bâtimens, qui n'auront pas d'autre destination. De six qui sont sur les chantiers, un a été lancé ces jours derniers ; c'est, dit-on, le plus grand navire qui ait été construit jusqu'à présent dans cette Ville. Il est d'environ

550 last ; &, selon toutes les apparences, il sera chargé de bois & de planches pour les Ports de l'Angleterre. Comme on paye 1375 liv. sterl. pour le fret d'un navire de 300 last, de Dantzick à Portsmouth ou à Plymouth, les Propriétaires de ce bâtiment se flattent qu'ils seront bientôt remboursés de leurs frais ; trois voyages doivent en effet suffire pour cela, s'il a le bonheur de les faire sans accident.

ITALIE.

DE MILAN, *le 21 Juillet.*

Depuis long-tems, il n'est presque plus possible de rencontrer des Nourrices qui veuillent allaiter les Enfans-Trouvés de cette Ville. Elles donnent pour motif de leur refus la crainte assez bien fondée qu'elles ont de contracter quelque maladie fâcheuse, en livrant leur sein à de malheureux enfans qui n'ont que trop souvent pris naissance dans une source impure. Le Gouvernement, pour remédier à un inconvénient dont les suites pourroient devenir très-funestes, vient d'approuver l'usage d'un instrument à ressort qui suppléera aux fonctions des Nourrices, en injectant du lait de chevre dans la bouche de ces infortunés que la débauche, la honte ou la misere ont privés du secours de leurs meres naturelles.

DE FLORENCE, *le 23 Juillet.*

Tous les Supérieurs des Maisons Religieuses du Grand Duché, ont reçu de la part du Sénateur Secretaire des droits Royaux, une Lettre circulaire par laquelle le Souverain ordonne qu'on ait à exclure du gouvernement des Monasteres & Couvens tout Religieux né hors des Etats de Toscane. On comprend dans ce nombre non-seulement les premiers Supérieurs, comme les Abbés & les Prieurs ou Gardiens, mais aussi les Sous-Prieurs ou Sous-Gardiens qui ne pourront obtenir de pareilles charges sans en avoir préalablement la permission de Son Altesse Royale. Quant aux Etrangers actuellement dans les Couvens de la Toscane, & y ayant des places de Sous-Prieurs, &c. il leur est assigné un terme de deux mois pour demander cette grace, sur laquelle ils attendront la résolution du Souverain ; mais ce terme une fois écoulé, ils doivent se regarder comme exclus du Grand-Duché.

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM, *le 1 Août.*

Nos Négocians qui commercent aux Indes Occidentales, se signalent à l'envi par leur zele & leur activité dans l'équipement de leurs navires Marchands. Neuf de ces vaisseaux sont prêts à mettre à la voile & ont déjà passé la revue ; ils sont commandés par les Capitaines Jonas Malmberg, Harmanus Stroyer, Paulus Cras, Jurrian Koster, Christiaan Stralenburg, Arend van Haarst, Kryn Rutgers, Dirk Brolend, & Jean Huger. Notre satisfaction est pleine & entiere ; le nombre des bâtimens offerts monte déjà au-delà de 20.

DE LA HAYE, *le 31 Juillet.*

Leurs Hautes Puissances ont pris le 10 de ce mois une résolution sur le rapport de leurs Députés pour les affaires de la Marine, qui en conséquence d'une résolution du 27 Avril dernier, avoient examiné une Lettre des Directeurs de la Compagnie des Indes-Orientales en date du 23 du même mois. Cette résolution du 10 Juillet est terminée par l'arrêté suivant.

» Il a été trouvé bon & arrêté que S. A. S. en qualité de Stadhouder & d'Amiral Général de cette République sera requise & autorisée, comme elle est requise & autorisée par la présente, de renforcer la Marine de l'Etat, aux frais publics, le plus promptement & autant qu'il lui sera possible, tant en prenant au service, s'il se peut, des vaisseaux de guerre avec leurs équipages, que par l'achat ou l'affrétement d'autres navires propres à servir, ou qui pourroient y être appropriés, tant en ce Pays que dans l'Etranger, & de régler ensuite, de concert avec lesdits Directeurs de la Compagnie des Indes-Orientales, le tems, la maniere & la force de la protection qui pourroit être procurée à

ladite Compagnie, le tout de la maniere que Son Alteſſe jugera convenir pour le plus grand avantage du Pays & de ladite Compagnie, ſauf l'intention de la réſolution de L. H. P. du 26 Mars dernier; enfin qu'il ſera écrit aux Colleges reſpectifs de l'Amirauté de cette République, & qu'ils ſeront chargés par la préſente de concourir de tout leur pouvoir avec Son Alteſſe Séréniſſime, non ſeulement en général, pour mettre les vaiſſeaux de la République, auſſi promptement qu'il ſe peut, en état convenable, & pour les y tenir; mais auſſi pour tout ce qui pourroit ſervir à les équiper avec plus de célérité & à procurer du ſuccès aux enrôlemens, avec promeſſe que les dépenſes extraordinaires, qui pourroient être requiſes à cette fin, & faites de l'avis de Son Alteſſe, leur ſeront reſtituées & remboursées, le tout ſans préjudice des libres délibérations de MM. les Etats des Provinces reſpectives, la Province de Hollande & de Weſtfriſe y conſentant, ſur les moyens de trouver les fonds pour ſuffire aux frais, qui ſeront requis aux fins ſuſmentionnées. Et ſera envoyé extrait de la préſente réſolution de L. H. P. aux Directeurs de la Compagnie des Indes-Orientales, Députés à la Chambre des Dix-Sept, pour leur ſervir d'avis ».

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Metz, *le 2 Août.*

Obſervations économiques ſur l'huile à brûler, qu'on peut retirer des fruits du Cornouiller ſanguin, par le S^r. Cheuvreuſe, *Maître en Pharmacie de cette Ville, & inſérées dans les Affiches de Lorraine.*

» De toutes les huiles à brûler, celle dont l'uſage eſt le plus répandu, eſt l'huile de navette; c'eſt preſque la ſeule connue dans cette Province, où le colſa n'eſt cultivé que depuis quelques années, & par quelques perſonnes, & où il ne paroit pas, à raiſon de la variation preſque continuelle du ſol, qu'il puiſſe jamais prendre une grande faveur ».

» Si la récolte des navettes n'eſt pas abondante, ce qui arrive aſſez ſouvent, nous croyons communément n'avoir rien qui puiſſe y ſuppléer, & nous nous empreſſons à faire venir des Pays-Bas, de la Flandre & d'autres Provinces, l'huile à brûler néceſſaire à notre conſommation; ainſi à la perte d'une partie de ſes richeſſes territoriales, le Pays peut ajouter celle de ſon numéraire, parce qu'il ne fournit rien en échange de l'huile à brûler qu'il tire de l'Etranger ».

» Nous pourrions cependant nous diſpenſer d'y recourir, ſi nous le voulions, puiſque nous poſſédons de quoi remplacer l'huile de navette, avec aſſez d'avantages ».

» En indiquant à mes Concitoyens comment ils pourront ſe paſſer, pour les huiles à brûler, des productions & de l'induſtrie étrangeres, en leur faiſant voir, preſque ſous leurs yeux, un fruit qui leur en fournira les moyens; en leur enſeignant enfin les procédés pour y parvenir, je remplis un devoir qui m'eſt cher à tous égards ».

» Le fruit dont il eſt ici queſtion n'eſt pas celui du hêtre; quoiqu'on puiſſe en tirer de la très-bonne huile, tant à brûler que propre aux uſages de la cuiſine, il ſemble cependant avoir une autre deſtination, puiſqu'il ſert de nourriture, au défaut d'orge & de glands, à des animaux dont la chair doit preſque être comptée dans le nombre de nos beſoins de premiere néceſſité. C'eſt le fruit du *cornouiller ſanguin* dont je vais parler ».

» Cet arbriſſeau eſt connu des Botaniſtes, ſous le nom de *cornus femina*, C. B. P. *virga ſanguinea*, Dod. Pempt. *cornus ſanguinea*, Lin. Sp. pl.; en Allemand ſous celui de *ſpindelhorts* & de *faulbeer*. Les Habitans de cette Province & de la Lorraine le nomment *fuſillon* & *fruſillon* ».

» Il ſe trouve abondamment dans les forêts & dans les haies; il croit à la hauteur de ſix à ſept pieds, donne beaucoup de rameaux; ſon écorce eſt liſſe, d'un gris verdâtre; celle des jeunes branches eſt rouge tirant ſur le violet; ſon bois eſt très-dur; les feuilles ſont ovales, terminées en pointes, ſans dentelures, les nervures très-ſaillantes en deſſous; les fleurs ſont blanches, diſpo-

ſées en maniere d'ombelles ſimples, ſituées à l'extrêmité des branches, auxquelles ſuccédent de petits fruits ronds à noyaux, contenant chacun deux petites amandes, qui noirciſſent en mûriſſant vers la fin du mois de Septembre & pendant celui d'Octobre, après lequel, & lorſque les premieres gelées ſe font ſentir, ces fruits tombent ».

» Il faut donc les récolter avant les premiers froids, mais on ne doit y travailler qu'après la parfaite maturité, qui ſe caractériſe par la facilité avec laquelle ces fruits ſe détachent de leurs péduncules ou petites queues ».

» Une ſeule perſonne peut en amaſſer trente à quarante livres dans un jour. Il faut les étendre ſur le plancher d'un grenier bien aéré, en les remuant de tems en tems avec un balai, juſqu'à l'entiere exſiccation. Cette opération eſt indiſpenſable avant d'en extraire l'huile. On pourroit accélerer ce deſſéchement, qui ne laiſſe pas d'être long, ſur-tout lorſque la ſaiſon eſt humide; il ne s'agiroit que de faire macérer ces fruits immédiatement après la récolte, pendant trois ou quatre jours, dans de l'eau, au bout duquel tems on les froiſſeroit entre les mains, ou de quelqu'autre maniere, & on en feroit le lavage dans un courant d'eau avec des cribles ou des paniers ſerrés ».

» Cette manipulation emporte l'enveloppe & la pulpe qu'elle contient, & réunit pluſieurs avantages qui ne ſont pas à négliger. 1°. Le broyement en eſt plus facile; 2°. l'huile en eſt plus nette, moins colorée, & dépoſe plutôt; 3°. la deſſiccation eſt plus prompte, & par-là, les fruits ne ſont pas expoſés à ſe moiſir & à s'attacher au plancher; 4°. enfin étant réduits à un moindre volume, ils occupent moins de place à la preſſe, & rendent beaucoup plus d'huile ».

» Soit qu'on ait opéré de l'une ou de l'autre maniere, le deſſéchement étant fini, on porte ces graines à l'huilier, pour les broyer ſous la meule, les chauffer & les mettre à la preſſe, comme cela eſt uſité pour les autres ſemences huileuſes ».

» Cette huile ſe bonifie en vieilliſſant, devient plus limpide, en dépoſant toutes ſes parties hétérogenes; elle répand plus de clarté & donne moins de fuligineſité ».

» Je ne m'étendrai pas davantage ſur les détails & les comparaiſons avec les autres huiles; les bornes d'une Feuille hebdomadaire ne me permettent pas de les pouſſer plus loin. Je me réſerve d'en traiter beaucoup plus amplement dans un Ouvrage économique que je publierai ſur les plantes indigenes de cette Province. Je me contenterai de dire que les fruits du *cornouiller ſanguin*, entiers & bien ſéchés, donnent autant d'huile que le chenevis, & un ſixieme en ſus, lorſqu'ils ſont mondés, c'eſt-à-dire, quand les noyaux ſont dépouillés. Cette derniere méthode mérite, ſans contredit, la préférence ».

DE MONTESQUIEU DE VOLVESTRE (*en Languedoc*), *le* 3 *Août*.

» Le 26 Juillet dernier, vers les 3 heures après midi, on vit ſe former ſur cette Ville, un orage menaçant. Le Sonneur, excité par un faux zele, s'empreſſa de monter au clocher avec ſon fils & ſix ou ſept jeunes garçons. Quelques minutes après qu'ils eurent commencé à ſonner, la foudre tomba ſur le clocher, entra par une lucarne, & tua un jeune homme de vingt ans. Cette premiere victime eut l'occiput briſé, l'oreille droite écorchée, le cou déchiré, le devant de la poitrine brûlé & le talon du pied gauche emporté. Le courant du feu s'étant relevé, terraſſa à une certaine diſtance de celui-ci, un garçon du même âge, ſerpenta quelque tems autour des cloches dont il fit tourner la plus groſſe avec une viteſſe incompréhenſible, & prit ſa direction vers l'eſcalier, où deux enfans de 10 à 12 ans furent trouvés morts. Le fils du Sonneur, occupé à ſonner la même cloche que le tonnerre avoit fait tourner, ne reſſentit qu'une commotion légère au bras droit, & une égratignure à la partie ſupérieure du ſourcil gauche. Le trouble & le déſordre s'emparerent ſi fort de l'eſprit des autres qui avoient été épargnés, qu'ils roulerent par les eſcaliers, ſans ſe faire aucun mal, & ſe retirerent dans leur maiſon, où la plûpart tomberent en ſyncope, ſans conſerver la moindre idée du danger

quel ils venoient d'échapper. Aussitôt on s'empressa de faire descendre les malheureux frappés de la foudre, pour tâcher de les rappeller à la vie : on fit venir des Chirurgiens. Dans le nombre de ces victimes de leur imprudence, un seul homme donna des signes de vie, après qu'on lui eut administré l'alkali volatil, & fait plusieurs saignées : à la suite du traitement, il eut des convulsions affreuses, & fit retentir l'air de ses cris. On espere beaucoup de sa guérison, quoiqu'il ne soit cependant pas encore hors de danger. Après ce coup de tonnerre, il tomba une pluie considérable, qui ne fit aucun dégât. Est-il possible que, malgré les accidens qui arrivent si fréquemment par la même cause, l'on ne puisse point parvenir à détruire un préjugé si funeste ! » *Extrait des Affiches de Toulouse.*

DE BEAUCAIRE, *le 29 Juillet.*

» Notre Foire vient de finir ; & sans y avoir vu ce concours d'Etrangers qui la distinguoient autrefois de toutes celles du Royaume, on ne peut disconvenir que les Vendeurs n'y aient généralement bien fait leurs affaires. Dans la toilerie sur-tout, les achats ont surpassé les espérances, & bien des Maisons de Montpellier peuvent se flatter d'avoir plus vendu, cette année, qu'elles n'avoient jamais fait. L'article de la droguerie & de l'épicerie n'a pas été moins considérable. Les cuirs y ont éprouvé une augmentation de 20 à 25 pour cent ; cette faveur n'a pas été cependant générale. La gaude n'y a pas valu beaucoup, ni les anchois non plus ; & ce qui a un peu facilité la défaite de ces objets, sont les échanges qu'on en a faits de l'un avec l'autre. La draperie & la soierie se sont assez bien vèndues ».

DE BOURGES, *le 2 Août.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 13 Avril 1781, qui ordonne que les travaux des grandes routes qui s'exécutoient ci-devant par corvées dans la Généralité de Berry, se feront à l'avenir à prix d'argent.

» Le Roi s'étant fait rendre compte des délibérations qui ont été prises par l'Administration du Berry, sur la maniere de parvenir à la construction & à l'entretien des routes de la Généralité, dans l'Assemblée tenue par son ordre à Bourges, dans le courant des mois d'Octobre & de Novembre 1780, auroit reconnu que ces délibérations avoient principalement pour objet de faire exécuter à prix d'argent, & par la voie d'adjudications correspondantes aux contributions des Paroisses, les travaux qui s'exécutoient ci-devant par corvée : qu'en déterminant la somme qui pourroit être annuellement employée auxd. travaux, sans surcharge pour les Peuples, elles traçoient la maniere de la répartir entre les Paroisses, suivant leur situation & leurs intérêts respectifs, & entre les individus à raison de leurs biens & facultés ; qu'elles présentoient des moyens d'exécution assortis à ce nouvel ordre & des mesures sages pour que les travaux soient désormais soumis à une surveillance habituelle & conduite avec activité ; que les articles de réglement, rédigés en conséquence par ladite Assemblée, embrassoient tous les détails relatifs à la levée des deniers, à l'adjudication & à la réception des travaux, ainsi qu'à l'entretien des parties de routes conduites à la perfection ; & voulant Sa Majesté revêtir de son autorité, des délibérations qui semblent également se concilier avec ses vues de bienfaisance pour la classe la plus malheureuse de ses Sujets, avec l'état présent de la Province, & la justice due aux différentes classes de Propriétaires & de Journaliers, a ordonné, &c. ».

Cet Arrêt, qui contient 26 articles, porte en substance, que les travaux des grandes routes seront adjugés au rabais, & divisés par atteliers, de maniere que chaque Communauté puisse connoitre & suivre l'emploi de sa contribution en argent, sur la partie de route qu'elle eût ci-devant exécutée par corvée. Les Paroisses concourront aux travaux des routes par une contribution en argent, fixée entre le tiers & le quart du principal de leur taille, pour les lieux taillables, & de leur capitation pour les Villes de Bourges & d'Issoudun ; ensorte que les Paroisses les plus nombreuses ne contribuent pas au-delà du tiers, les moins nombreuses au dessous du quart du principal de leurdite taille,

ſauf les Paroiſſes qui n'ayant pas encore été appellées à la conſtruction des routes, à raiſon de leur éloignement, n'y concourront que pour un ſixieme, le tout conformément au tarif qui a été arrêté par l'Aſſemblée Provinciale de 1780, pour le terme de dix années, & pour la ſomme de 236,900 liv. La contribution particuliere de chaque Communauté ſera répartie ſur tous les Taillables indiſtinctement, au marc la livre du principal de la taille, & dans les Villes de Bourges & d'Iſſoudun, au marc la livre de la Capitation, de maniere pourtant que les plus bas cotiſés ne payent pas moins de la valeur d'une journée, réduite au prix commun de quinze ſous, & qu'il ne ſoit établi aucune taxe ſur les pauvres impoſés à moins de dix ſous de taille ou de capitation. Les deniers de ladite contribution ſeront payés par les Contribuables en trois termes, au quinze Avril, quinze Juillet & quinze Novembre. La contribution ci deſſus de 236,900 liv. ne ſera employée qu'aux routes de Poſte de la Province, & à celles qui traverſant une grande partie de la Généralité, aboutiront à ſes Villes principales, aux Ports des rivieres navigables & aux Provinces voiſines. Les autres chemins ſervans à la communication des Villes & Communautés, ſeront accordés ſur les demandes deſdites Villes ou Communautés, ou des Seigneurs, ſoit Eccléſiaſtiques, ſoit Laiques, en conſidération de l'utilité des chemins demandés & des ſecours offerts pour leur conſtruction, auquel cas il pourra y être placé des Atteliers de Charité. Il ſera préſenté tous les deux ans à l'Aſſemblée Provinciale, un état détaillé des ouvrages exécutés ſur chaque partie de route, depuis ſa derniere ſéance, & le tableau de ceux qui y reſteront à faire, avec la déſignation des Atteliers qui ſe trouveront établis ou qu'il conviendra d'y établir, enſorte qu'elle ſçache diſtinctement comment ont été conſtruits & entretenus les chemins & autres ouvrages publics déjà faits, qu'elle voye l'emploi des deniers qui ont dû y ſervir, & qu'elle puiſſe propoſer en pleine connoiſſance de cauſe les travaux qu'elle jugera les plus importans à entreprendre juſqu'à l'Aſſemblée ſuivante. Les adjudications des travaux de chaque Attelier ſe feront en préſence des Syndics des Paroiſſes dont les contributions y ſeront employées, ou iceux appellés au jour qui ſera indiqué, à celui ou ceux qui feront la condition meilleure. Si les encheres procurent des rabais ſur les prix des travaux, le bénéfice provenant ſera employé en moins impoſé ſur les Paroiſſes de chaque Attelier, au marc la livre de leur contribution : dans le cas au contraire où les ouvrages ne pourroient être adjugés qu'au deſſus de l'eſtimation portée par le devis, il y ſera pourvu par une réduction de travail ou par l'aſſignation ſur les fonds de l'année d'après, de la ſomme qui excéderoit les contributions de l'année courante. Les Entrepreneurs ſeront tenus d'entretenir en tout tems les routes en l'état où ils les auront reçues, d'empêcher que les Riverains n'empietent ſur les foſſés, n'y dépoſent des fumiers ou autres matieres qui pourroient gêner le cours des eaux, de combler avec des pierres ou bon gravier les trous ou ornieres à meſure qu'il s'en formera, d'y faire tous les chargemens néceſſaires pour que le chemin ait toujours la même régularité, uniformité & bombage, d'ôter & écraſer à la maſſe les cailloux & pierres mouvantes qui ſe trouveront ſur les routes, & d'enlever tous les matériaux, décombres, fumiers, bois, brouſſailles & autres choſes qui pourroient embarraſſer la voie.

D'AUXERRE, *le 4 Août.*

Cette Ville, dont le principal Commerce conſiſte en vins de ſon crû, a jugé à propos de publier l'état ſuivant des trois dernieres récoltes & de ce qui lui en a reſté.

» La récolte de 1778, y compris 3000 muids de 1777, s'eſt trouvée monter à douze mille cinq cents quarante & un muids. Il en a été conſommé dans le pays deux mille ſix cents muids. Il en a été vendu à l'Etranger ſept mille ſix cents vingt-quatre muids. Il reſte encore à vendre deux mille trois cents dix-ſept muids ».

» La récolte de 1779 a produit dix-huit mille quarante-ſept muids. Il en a

été consommé dans le pays six mille six cents vingt-huit muids. Il en a été vendu à l'Etranger huit mille cinq cents quatorze muids. Il reste à vendre deux mille neuf cents cinq muids ».

» La récolte de 1780 a produit treize mille cinq cents vingt-sept muids. Il en a été consommé dans le pays cinq mille sept cents muids, & vendu à l'Etranger, jusques & compris le 20 Juillet 1781, quatre mille muids. Il reste à vendre trois mille trois cents vingt-sept muids, qui réunis à ce qui reste des deux récoltes précédentes, font un total de 8549 muids ».

» Le bruit s'est répandu au loin que les vins n'étoient pas sûrs ; on les donne au contraire pour être en général de la plus grande sûreté, lorsqu'ils sont sans mélange, sans travail & tels que l'Habitant les récolte ».

DE ROUEN, *le 7 Août.*

On a compté en 1780, dans la Généralité de Rouen, 27819 naissances, 8597 mariages, & 24729 morts.

DE PARIS, *le 16 Août.*

» Le 8 de ce mois, on a fait en présence de M. le Lieutenant-Général de Police, & de MM. les Prévôt des Marchands & Echevins, le premier essai de *la pompe-à-feu établie à Chaillot, pour fournir de l'eau dans tous les quartiers de Paris.* Cette machine exécutée par M. Perrier, avec l'intelligence supérieure qu'on lui connoit, a élevé & versé une très-grande quantité d'eau, dans les réservoirs pratiqués sur la hauteur de Chaillot, à cent dix pieds du niveau de la riviere. La satisfaction que les Magistrats & les Spectateurs ont témoignée, en voyant cette expérience, prouve le besoin qu'à cette Ville d'une pareille abondance d'eau, & le desir qu'ont tous les vrais Citoyens, qu'un établissement aussi évidemment utile, soit bientôt porté à toute la perfection dont il est susceptible ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

MOYEN de préserver les bêtes à cornes de toute sorte de maladies pestilentielles. Extrait d'une Feuille de Province,

» Vers le commencement du printems, avant d'envoyer vos bœufs au pâturage, faites-leur avaler le remede suivant, dont la dose indiquée suffit pour deux. Dans une quantité suffisante d'eau de riviere, faites bouillir une once de raclure de corne de cerf, autant de canelle, une poignée de sel, pareille quantité de follicule de féné, deux ou trois feuilles d'ellébore, avec deux onces de sucre candi ; après que le tout a bouilli pendant un certain tems, passez-le dans un linge un peu gros & faites le avaler au bœuf ».

II.

Annonce de Livres.

Mémoire sur les especes de Raisins de Provence, qui sont les plus propres à faire les Vins de qualité la meilleure, pour le transport par mer, & pour la fabrication des Eaux-de-vie, qui a remporté le Prix, au jugement de la Société d'Agriculture d'Aix ; par M. Muraire, Maitre Chirurgien de Marseille. A Aix, chez Mossy, Libraire, 1781. In-8o. Prix, 24 s. broch.

Observations Impartiales sur l'aménagement des Bois du Roi, de ceux des Gens de main-morte & des Particuliers. Ouvrage qui peut être utile aux Officiers des Eaux & Forêts, & à tous Propriétaires de Bois ; par un Officier d'Eaux & Forêts. A Verdun, & se trouve à Paris, chez Delalain le jeune, Libraire, rue Saint-Jacques, 1781. In 8o. de 88 pages. Prix, 36 s. broch.

Le parfait Teinturier & Blanchisseur, par M. Gulich d'Heilbronn, Membre de l'Académie des Sciences de Goettingen, troisieme partie. In-8o. d'un alphabet, neuf feuilles. A Ulm. 1781.

III.

CENTENAIRE.

Marie Scribe, âgée de 102 ans, est morte à Revel en Languedoc, après avoir échappé aux suites dangereuses de la petite vérole qu'elle avoit eue deux ans avant sa mort. Cette personne s'étoit mariée en troisieme noce à l'âge de 90 ans.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 17 Août 1781.

Or de Portug. à . . .	732 l.	f.		marc.
Du Mexique à . . .	722			
Du Pérou à	716			
Les guinées à . . .	726			
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 karats . .				
31 32	102			
Or à 20 karats à . .	85			
L'argent à 11 d. . .				
10 g. à	54	10		marc.
Idem à 11 d. 10 . .				
gr. à	52	10		
Piastres à	48	17	6	

V.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 14 Août 1781 au Samedi 17 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 20, 21 à 22 l.; le seigle, de 9 à 10 livres; l'orge, de 10 liv. 10 s. à 12 liv. Le froment à la Grève, de 20, 21 à 22 livres; le seigle, 10 livres; l'orge, 10 à 12 l. *le septier*. Farine blanche à la Halle, de 36, 38, 40, 41 à 42 l.; bis-blanc & bis, de, 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32 à 34 l. *le sac* pesant 325 l.

VI.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 14 Août 1781 au Samedi 17 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 l.; *idem* à la Grève, de 19, 20, 21 à 22 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 13 Août 1781, de 59 à 60 l.; *idem* nouveau, de 55 à 56; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 58 à 60 liv.; *id.* nouv., 40 à 45; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 22 à 23; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 51 à 52; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 49 à 50; le cent de paille, de 20 à 22; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 32 à 41 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-V de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres.
	PAIEMENT DU VENDREDI 17 AOUST 1781.		
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	M.
2.	M. Boscheron	Vendredi.	M.
21.	M. Patu.	Vendredi.	M.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	M.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	M.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	M.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	M.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES

CHANGES du 17 Août 1781.

Amsterdam, . .	52 3 8s. à ½	Cadix, ...	
Londres, ...	31 ¾	Livourne, ...	
Hambourg, . .	188 ¼ argent.	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Août*. . .	⅛ p. 0

DU VENDREDI 17 *Août* 1781.

1780. Lot. Roy. .	1000 l.	1785	143
1781. *Primes*. sorties.	453 50	1786	131
1782	119 .	1787	1.1
1783	101 .	1788	
1784		1789	

1r. Viager. . 3 ½ ¼ p. 0/0 bén. 2d. . . . 3 p. 0/0 perte

Août 1781.	*Du* 15.	*Du* 16.	*Du* 17.
Comp. des Indes. Actions	. . . . .	. . . . .	1940 37 ½
Do 16/25	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Do 8es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Do 25es	. . . . .	. . . . .	82 . . .
Empr. d'Oct.	. . . . .	. . . . .	403 401.
Rescriptions.	. . . . .	. . . . .	7 ⅛ 8 7 ½
Bil. des Ferm.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Contr. à 4 p. 0/0 1777 . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonn est de 24 liv. pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau du Journal général de France A fiches, actuellement rue Neuve S. Augustin, près de la rue de l lieu, à l'H tel de Croissy. On s'abonne aussi au même Bureau p Journal d'Agriculture, Commerce, &c.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 17

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Mardi 28 Août.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 29 Juillet.*

NOUS avons eu ici pendant plusieurs jours un tems très-orageux. Des tempêtes fréquentes du côté de l'ouest & de l'ouest-nord-ouest, qui étoient accompagnées de violens coups de tonnerre, de pluies abondantes & presque continuelles, nous ont empêché de serrer le peu de foin que nous avons recueilli cette année. Il est encore couché sur le pré, en attendant qu'un tems favorable nous permette de le rentrer.

D'HELSINGOR, *le 6 Août.*

Hier, le vent s'étant trouvé favorable, un grand nombre de bâtimens partirent aussi-tôt pour la Mer du Nord. On comptoit parmi ces bâtimens plus de cent navires Marchands Anglois, convoyés par deux frégates; sçavoir, les *Etats d'Artois*, & la *Latona*, de 40 canons, ainsi que par deux bricqs, de 14 canons chacun. Dans l'après-midi, le vent tourna tout-à-coup & devint contraire à ce convoi; ensorte que ces deux jours-ci, il n'a pu avancer beaucoup.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 20 Juillet.*

Sa Majesté voulant alléger le poids des dettes, accrû par les troubles de la Confédération de Barr, vient d'ordonner le retranchement de toutes les dépenses qui ne seroient pas d'une nécessité indispensable.

Le Roi de Prusse qui, aussi-tôt après sa prise de possession, s'est attribué tous les revenus des Starosties situées dans son partage, a fait passer de nouveau des ordres pour qu'on ait à verser ces revenus dans la caisse de la Chambre des Finances. Il a en même tems assigné à chaque Staroste une pension qui leur sera payée annuellement.

BRANDEBOURG.

DE BERLIN, *le 28 Juillet.*

La tour de la nouvelle Eglise que l'on construisoit sur la Place des Gendarmes, & à laquelle il ne manquoit plus que le dôme, s'est écroulée dans la nuit du 27 au 28 Juin dernier, vers les trois heures du matin. Elle a écrasé & détruit, par sa chûte, toute la colonade du côté du nord, & endommagé une partie de l'Eglise. Heureusement cet accident n'a coûté la vie à personne.

Sa Majesté a envoyé depuis peu à la Caisse des Pauvres 30 mille thalers pour être placés à leur profit à 5 pour cent sur hypothéque.

On voit à notre Manufacture de porcelaine, les bustes très-ressemblans de Son Altesse Royale le Prince de Prusse, de Madame son Epouse, & de leurs trois Enfans. Ils sont destinés au Duc de Courlande.

ITALIE.

DE FLORENCE, le 25 Juillet.

Le 17 de ce mois, vers les dix heures du matin, on a ressenti dans cette Capitale une secousse de tremblement de terre très-violente, & qui cependant n'a eu aucune suite fâcheuse; mais on craint qu'elle n'ait été beaucoup plus funeste dans la Romagne.

DE FAENZA, le 21 Juillet.

» On étoit ici dans la plus grande sécurité, lorsque dans la nuit du 11 de ce mois, on sentit tout-à-coup deux légères secousses de tremblement de terre; le lendemain deux plus fortes se firent sentir, & depuis, jusqu'au 17, il ne s'est pas passé un seul jour sans qu'elles ne se soient répétées plus ou moins vivement. Dans la matinée du 17, il en survint une plus violente & plus terrible que celle de la nuit du 4 Avril dernier; il n'y eut personne qui ne crut que la Ville alloit être abimée: cette secousse commença par un mugissement épouvantable qui fut suivi d'une bruyante explosion. Il a semblé à plusieurs personnes que l'horison tournoit parallelement de l'est au nord, & du nord à l'ouest, & que la terre s'élevoit par bonds irréguliers du sud au nord. Quarante minutes après, une autre secousse, mais plus légère, se fit encore sentir. Les jours suivans, elles ont été toujours en diminuant; dans le moment actuel la terre semble frissonner. La plus grande partie des Habitans ont abandonné leurs maisons pour se retirer hors des murs sous des tentes & des baraques. On apprend que dans les environs beaucoup de maisons ont été renversées; que sous leurs ruines, une grande quantité de bestiaux a péri, & que plusieurs personnes ont été grievement blessées.

DE CIVITA-VECCHIA, le 28 Juillet.

On attend ici les Commissaires nommés par le Pape, pour faire le Terrier général de ses Provinces. Le bruit court que l'intention de Sa Sainteté est d'imposer un droit de quatre pour cent sur toutes les rentes territoriales, & que la confection de ce Cadastre est une opération préparatoire à ce projet.

ESPAGNE.

DE CARTAGENE, le 22 Juillet.

Les frégates du Roi des Deux-Siciles, la *Sainte-Claire* & *la Sainte Thérese*, prirent terre en ce Port le 15 de ce mois. L'une est armée de 32, & l'autre de 26 canons, & elles ont chacune 294 hommes d'Equipage. Elles viennent de Naples & de Trapani, escortant dix-neuf navires chargés de farine, d'orge, de merrain, de bois & autres marchandises. Deux de ces navires sont destinés pour Cadix.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, le 2 Août.

Ce n'est pas sans raison que le Roi, en prorogeant le Parlement, lui a témoigné tant de reconnoissance. Il en a tiré les plus grands secours, & le Parti de l'Opposition n'a jamais eu moins d'influence que dans cette derniere Session. Ce que la Chambre des Communes a accordé de subsides, se monte à 23,437,990 livres sterl. 18 sch. 7 sous & demi. Les moyens assignés pour trouver cette somme, selon le calcul qui en a été fait, est de 24 millions 22 mille 274 livres 2 sch. 4 sous trois quarts; desorte que s'il n'y a point de non-valeurs considérables dans les estimations du Ministere, l'excédant qui restera à sa disposition, sera de 584 mille 243 livres sterlings 3 sch. 9 sous & demi. Cette masse énorme de subsides pour cette année, réduite en argent des autres Nations, est effrayante, puisqu'elle est, argent de France, de 550,000,000.

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le 9 Août.*

Depuis le 23 Juillet jusqu'au 28, il est arrivé ici, indépendamment de 2 felouques, d'une corvette & d'une goëlette du Roi, plus de 120 bâtimens, partie venant d'Alger, de Damiete, de Salonique & de Constantinople. Les convois arrivés dernierement à Toulon, sont entrés heureusement dans nos Ports. Les traineurs même, graces à la vigilance des Capitaines des vaisseaux de Sa Majesté qui escortoient ces convois, n'ont fait aucune rencontre fâcheuse pendant la traversée.

De Cette, *le 10 Août.*

Le 5 de ce mois, un convoi Espagnol, au nombre de 51 bâtimens richement chargés, arriva ici dans la matinée, venant de Beaucaire, sous l'escorte de trois Corsaires de la même Nation. Le 7, à trois heures du matin, tous ces bâtimens repartirent pour se rendre à leur destination.

De Toulouse, *le 15 Août.*

Il tomba ici, dans le courant de la semaine derniere, un brouillard qui produisit une grande quantité de chenilles, dont plusieurs quartiers de la Ville furent infectés. Leur piquure étoit venimeuse, car elles ont causé des enflûres sur le visage & sur les bras de plusieurs personnes, sans cependant aucune suite dangereuse.

De Leictoure (*en Gascogne*), *le 5 Août.*

» Le 26 Juillet dernier, le tonnerre a frappé de nouveau une tour qui s'éleve à une hauteur prodigieuse au dessus du beffroi des cloches. Le 19 Juin 1780, elle avoit déjà été atteinte par la foudre, & les pierres qui s'en étoient détachées avoient causé les plus grands dommages aux maisons voisines & au Palais Episcopal. Dans le mois de Maï dernier, le tonnerre y avoit fait de nouvelles dégradations, & le 26 Juillet, à la suite d'un grand orage, & pendant les Vêpres chantées en cette Eglise, qui est une des Paroisses de la Ville, cette tour, creuse en dedans, absolument inutile, & ne servant qu'à effrayer les Habitans dans tous les ouragans qui sont fréquens en ce pays, attendu son voisinage des Pyrenées, a encore été considérablement dégradée par le feu du Ciel. Les pierres qui s'en sont détachées ont cassé, en tombant, le pivot d'une des grosses cloches, & fait redouter de plus funestes accidens; ensorte que la destruction entiere de cet ornement gothique est le vœu général d'une Ville qu'il menace si souvent des plus grands malheurs ».

De Villefranche (*en Beaujolois*), *le 9 Août.*

» Une maladie épidémique s'est manifestée dans la Province de Beaujolois, soit sur les bêtes à cornes, soit sur les chevaux ».

» Cette maladie attaque le bétail dessous la langue, où elle fait paroitre des boutons, lesquels étant négligés, crevent, alors le venin qui en sort, s'il est avalé par l'animal, lui cause la mort ».

» Ce fléau a déjà gagné la partie de la Dombe limitrophe du Beaujolois ».

» Les gens de la campagne sont avertis de cet événement, auquel on peut apporter un remede sûr ».

» Lorsqu'on aura visité la langue des bestiaux, qu'on aura reconnu la présence des boutons, il suffira de frotter la partie attaquée avec une croûte de gros pain grillé, jusqu'à ce que les boutons soient déchirés; on frottera ensuite la partie offensée par les boutons avec un oignon, puis on la lavera avec du vinaigre le plus fort, dans lequel on aura exprimé du jus d'ail & mis beaucoup de poivre & de sel ».

» Si lors de la visite des bestiaux on s'appercevoit que les boutons fussent crevés, & que le venin fût descendu dans l'estomac de l'animal, il faudroit toujours, après avoir lavé la plaie, lui faire avaler le vinaigre mêlé de poivre, de jus d'ail & de sel ».

» On est aussi prévenu qu'à cette maladie succéde celle du charbon. On connoit suffisamment les remedes qui peuvent guérir cette derniere maladie, ou la prévenir ; mais ceux qui la traiteront, ne peuvent prendre trop de précautions pour s'en garantir eux-mêmes ».

DE NANCY, *le* 12 *Août*.

Suivant le relevé de la Généralité de Lorraine, on y a compté en 1780, naissances 34509, mariages 6708, morts 25810.

D'AMIENS, *le* 14 *Août*.

» M. le Comte de Falkenstein, venant de Bruxelles, accompagné du Général Tercy, a voulu voir le canal souterrein qui doit joindre la Somme à l'Escaut. Il a été reçu à l'entrée de ce canal par M. le Comte d'Agay, Intendant de Picardie, accompagné de M. Laurent de Lyonne, Directeur des Canaux de Picardie & de Flandres, de M. de la Gatinerie, Ingénieur de la Marine, & de M. Ribaud, Physicien de la Marine; M. Romberg, Négociant à Bruxelles, s'y étoit joint, par permission de M. le Comte de Falkenstein. Cet illustre Voyageur, descendu dans le canal souterrein, l'a parcouru en bateau, sur une longueur de plus de 300 toises, jusqu'à un morceau exécuté en grand & dans les dimensions que tout le canal doit avoir. M. le Comte de Falkenstein, en arrivant à la galerie, s'est exprimé sur cet ouvrage, en ces termes, bien remarquables : » Je suis fier d'être hom- » me, en voyant un de mes pareils ima- » giner & exécuter un ouvrage aussi » vaste & aussi hardi ; cette idée m'é- » leve l'ame ». Pendant deux heures & demie que M. le Comte de Falkenstein a employées à visiter, dans le plus grand détail, cet ouvrage si intéressant, à disserter sur l'état de l'Atmosphere extérieure, comparé avec la température du canal souterrein, à se faire rendre compte de la quantité d'eau nécessaire à l'alimenter, & les moyens d'y naviguer avec facilité & sûreté ; ce Prince n'a cessé de témoigner sa satisfaction de ce qu'il voyoit, & a seulement objecté que l'on pouvoit faire quelques retranchemens sur la magnificence des dimensions de ce grand ouvrage : il s'est sur tout occupé avec intérêt de l'utilité de ce canal, comparé avec la dépense de son exécution, & a paru fixer avec plaisir son attention sur les avantages qui résulteront de ce canal, en tems de paix comme en tems de guerre, pour le Commerce de la France & des Pays-Bas Autrichiens. M. le Comte de Falkenstein s'est ensuite rendu sur le Port de S. Quentin pour y voir la jonction de l'ancien canal de Picardie avec le canal souterrein, & il est parti de-là pour continuer sa route vers Paris, après avoir témoigné, avec beaucoup de bonté, à M. d'Agay, combien il étoit sensible à l'attention qu'il avoit eue de se rendre au canal de Picardie pour l'y recevoir ; & à M. Laurent de Lyonne, qu'il regrettoit de n'avoir pas vu plutôt cet ouvrage, & combien il desiroit de le voir conduit à sa perfection. M. de la Gatinerie & M. Rigaud ont été aussi écoutés avec l'attention la plus gracieuse, par M. le Comte de Falkenstein, dans leurs différentes observations sur ce canal ».

(*Extrait des Affiches de Picardie*).

DE COULOMMIERS, *le* 16 *Août*.

Observations & Avis aux Cultivateurs, *par M.* Huvier Desmée.

» Tous les Cultivateurs sont instruits qu'il y a un choix à faire dans les semences, que si elles sont étiques, minces, allongées, flétries & privées des parties onctueuses qui servent à développer & entretenir le suc nourricier, alors les productions de ces semences débiles & altérées seront plus foibles & d'une qualité moindre que celles qui leur auront donné naissance ».

» C'est sans doute dans la vue de remédier à ces inconvéniens, que les Fermiers ont soin de faire un choix de semences, & qu'ils sont en usage de se procurer le froment le plus beau & le plus net ».

» Malgré cette précaution, il en est qui se trouvent trompés dans leur attente, & qui ne recueillent que des

bleds d'une qualité inférieure à celle des semences employées ».

» J'ai été plusieurs années sans pouvoir comprendre les causes d'un résultat si inattendu ; tantôt j'imputois ces récoltes disproportionnées aux semences, au ravage d'un gibier trop abondant, tantôt au défaut de labours peu profonds, quelquefois j'en attribuois la cause à des semailles tardives, d'autres fois enfin aux intemperies des saisons. Peu satisfait & de mes imputations & du peu de cohérence entre les différens rapports qui m'étoient faits par les gens de l'Art que je consultois sur cette intéressante matiere, il me vint en pensée, pour fixer mes doutes, d'appliquer aux progrès plus ou moins avantageux des semences du froment, les résultats de plusieurs expériences que j'avois faites sur des plantations d'arbres forestiers ou fruitiers ».

» J'avois formé & établi depuis plusieurs années deux pépinieres dans deux terreins d'une qualité absolument différente. L'une dans un fonds de terre, bon, substanciel & amendé ; l'autre dans un terrein maigre, sec & léger ».

» Je ne fus pas long-tems à m'appercevoir du progrès sensible des sujets de mon premier terrein & de la supériorité de leur accroissement sur ceux que j'avois confiés au terrein maigre & sec ».

» Je projettois alors une plantation assez considérable dans un terrein d'une qualité supérieure à celui de ma seconde pépiniere, mais inférieure à celui de ma premiere. J'exécutai mon projet & je formai ma plantation d'arbres accrus dans ma premiere pépiniere ; contre mon attente, je remarquai, dès la premiere année, que mes arbres languissoient ; j'eus alors recours à un raisonnement simple, & je me décidai à conclure que mes arbres n'étoient dans un état de langueur, que parce qu'ayant été accoutumés à recevoir un suc nourricier abondant dans le terrein substanciel dans lequel ils avoient pris leur premier accroissement, ils s'en trouvoient privés dans le terrein de qualité inférieure dans lequel je les avois transplantés : aussi, dès la fin de la seconde année, je substituai à ma plantation des arbres accrus dans ma seconde pépiniere, & j'eus la satisfaction de voir que par un effet contraire, mais justifiant mon raisonnement, mes nouveaux arbres, qui me sembloient languissans lorsque je les plantai, acquirent, dès la premiere année, une vigueur marquée qui fit des progrès encore plus sensibles les années subséquentes ».

» La conséquence étoit simple, & en raison inverse de la premiere, les arbres tirés de ma seconde pépiniere, accoutumés à un suc nourricier peu abondant, se trouvant, par leur transplantation, dans un terrein de meilleure qualité, pompoient insensiblement une nourriture plus abondante, & devoient conséquemment acquérir un degré de végétation plus parfait ».

» Tel on voit un jeune nourrisson confié d'abord aux soins d'une nourrice dont le lait est peu abondant, & qui passe ensuite dans les bras d'une nourrice plus avantageusement constituée, s'accoutumer à une nourriture plus abondante, & de foible & chétif qu'il étoit, prendre de l'embonpoint & de l'accroissement ».

» Cette découverte simple, mais dans l'ordre de la nature, dont la marche est toujours uniforme, me conduisit à tirer les mêmes inductions sur la qualité des bleds de semences, & me força de conclure qu'il ne suffisoit pas d'en faire un beau choix, & que cette régle étoit encore susceptible d'interprétation ».

» En résumant mes observations ci-dessus, je pense que tout Cultivateur doit commencer par examiner & considérer attentivement quelle est la qualité de son terrein, qu'il doit ensuite choisir les plus belles semences possibles, mais accrues dans un terrein inférieur en qualité à celui qu'il doit ensemencer ».

» Il résultera de cette précaution que cette semence née, pour ainsi dire, & accrue dans un terrein qui ne lui a fourni qu'un suc nourricier inférieur, se trouvant placée dans un terrein plus substanciel, s'accoutumera à pomper une nourriture mieux digerée & plus abondante, d'où il résultera nécessairement un produit plus considérable ».

» Tel a été en effet le fruit de mes spéculations réduites en pratique ; plusieurs Laboureurs de mes voisins, à qui j'ai fait part de mes observations, frap-

pés de leur solidité, ont fait depuis deux ans des épreuves, & m'ont unanimement rapporté que le succès avoit passé leurs espérances ».

» Je desire que ce détail serve à faire connoitre de plus en plus la relation & la dépendance qui se trouve entre les terres & leur production, & je crois pouvoir me flatter qu'en suivant le plan que je trace, les résultats en seront très-avantageux ».

DE PARIS, *le 22 Août.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 12 Juillet 1781, par lequel Sa Majesté ordonne, que jusqu'au premier Octobre de cette année, les Gardes-Jurés ou Préposés aux Bureaux de visite & de marque, continueront d'apposer la marque de grace autorisée par l'Arrêt du 19 Mars dernier, sur toutes les étoffes qui ne seront point revêtues de celles ci-devant prescrites, & seront lesdits Gardes-Jurés tenus, lors de l'apposition de ladite marque, de se conformer aux dispositions dudit Arrêt. Enjoint Sa Majesté aux Srs. Intendans & Commissaires départis dans les différentes Provinces du Royaume, aux Juges des Manufactures & aux Inspecteurs, chacun en droit soi, de tenir la main à l'exécution du présent Arrêt.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

OBSERVATIONS de M. Weuves, sur le danger d'envoyer les Libertins dans les Colonies.

» Nombre de graves personnages ont pensé & pensent encore que pour punir les fautes de ceux que la politique des familles ou celle de l'Etat exige de renfermer, il vaut mieux les envoyer dans les Colonies; que, de cette façon, ces hommes n'étoient pas totalement perdus pour la Société. Ce sentiment est presque généralement reçu; mais le défaut d'expérience à cet égard est le seul principe de cette erreur funeste ».

» Il ne faut avoir été que peu de tems sur les lieux mêmes, pour connoitre combien il est dangereux de reléguer les vices & la mauvaise conduite à deux mille lieues de la Métropole. Un jeune homme qui n'auroit d'autre défaut que la paresse, & ce qu'on appelle le libertinage des sens, pourroit encore se corriger par l'émigration; ce jeune homme, alors isolé dans un pays lointain, rempli d'un Peule actif & laborieux, pourroit, par le bon exemple & la nécessité de vivre, acquérir le goût du travail & de la vertu; il en existe des preuves notoires ».

» Mais une ame totalement vicieuse, chargée de crimes &, pour ainsi dire, gangrenée, ne peut que les porter avec elle, & les transmettre à un pays où il ne se rencontre pas toujours la même vigueur dans la Police, ni les mêmes moyens de corriger, que dans la Métropole; alors une telle ame est d'autant plus contagieuse dans ces régions, qu'elle y cherche moins à cacher sa noirceur, & qu'alors son poison, plus à craindre que celui qui tue le corps, pénétre avec plus de facilité dans le cœur & l'esprit des Esclaves ».

» Oui, on ose l'assurer, la mauvaise conduite des Blancs est la principale cause de la corruption des Noirs, par l'impression qu'elle fait sur eux. On ne sçauroit donc trop craindre, ni trop éviter un semblable malheur, sur-tout dans une Colonie naissante. Il seroit donc bien essentiel de n'envoyer d'abord dans les Colonies que des Sujets de conduite & de mœurs non suspectes ».

II.

AVIS adressé à MM. les Officiers Municipaux des Villes les plus considérables de la Province.

» Les Villes dont les maisons pour la plupart sont bâties en bois, étant, par cette raison, les plus sujettes aux incendies, un Physicien, Citoyen zélé pour le bien public, offre d'ajouter au secours ordinaire des pompes, celui de certains vêtemens qu'il a imaginés, & par le moyen desquels on peut sauver les personnes & les meubles exposés à être consumés par le feu. Trois expé-

riences ont prouvé l'efficacité des moyens qu'il propose, & les Magistrats de Province, qui voudront fixer ce Physicien dans leur Ville, s'assureront, par une expérience qu'il fera en leur présence, de l'utiilté de son invention, précieuse à l humanité. Il garantit aussi, par d'autres moyens, des accidens des eaux. Si quelque Ville veut se procurer les secours que ce Citoyen offre, elle est priée de lui communiquer ses intentions. Il démontrera, par plusieurs expériences, l'efficacité de sa découverte. Il ne ne demande, pour être utile à cette Ville, que sa protection & un logement, attendu qu'il posséde plusieurs talens qu'il se propose d'y exercer. Il donnera de sûrs garans de ses mœurs, de ses lumieres & de son zele pour le bien public. On peut s'adresser à M. Joly, chez M. Drais, Bijoutier du Roi, Place Dauphine, à Paris ».

III.

MANIERE dont les Chinois conservent les Oranges & les Citrons, d'une récolte à l'autre.

Voici comment les Auteurs Chinois décrivent cette méthode : » Creusez une fosse en forme de puits, à la profondeur de sept à huit pieds, dans une terre seche & à l'abri de la pluie ; mettez au fond 2 ou 3 pouces de paille de riz hachée, ou de chatons de pin bien secs ; puis, rangez dessus vos oranges, que vous aurez choisies parmi les plus saines : le mieux est qu'elles ne touchent pas les unes aux autres. Le premier rang fini, vous en ferez un second sur une claie de bambou qui les séparera un peu ; ensuite un troisieme, un quatrieme, un cinquieme, &c. mais toujours avec la précaution d'une claie ; toutes les oranges bien rangées, vous fermerez l'ouverture de la fosse avec un couvercle de terre ou de poterie, dont vous enduirez le bord d'un bon mortier de terre glaise, & à plusieurs reprises, de maniere que l'air extérieur ne puisse s'insinuer dans la fosse. Si vous êtes fidele à bien faire toutes ces régles, six mois, huit mois, dix mois même après, vous trouverez vos oranges aussi belles & aussi fraiches que lorsque vous les avez mises dans cette fosse de garde. Comme cette pratique paroit assez d'accord avec la bonne Physique, c'est une raison de plus pour la vérifier par des essais ; peut-être la trouvera-t-on bonne pour d'autres fruits, & même pour des raisins ».

IV.

MANIERE dont les Chinois bronzent le cuivre.

» Après avoir fourbi la piece avec des cendres de charbon & du vinaigre, de maniere que le cuivre en soit bien luisant, on la fait sécher au soleil, puis on la couvre en entier de la composition suivante : deux mas de verd-de-gris, deux mas de cinabre mineral, cinq mas de sel ammoniac, deux mas de bec & de foie de canne, cinq mas d'alun, bien broyés, bien mêlés & mouillés assez pour faire une pâte qu'on puisse étendre (*le mas est la dixieme partie de l'once Chinoise*). La piece ainsi préparée, on la passe au feu, & on la lave quand elle est refroidie. On la couvre une seconde fois de la composition ; on la fait passer au feu & on la lave ainsi jusqu'à dix fois : les pieces ainsi bronzées sont d'une grande beauté & ne perdent rien à être exposées au grand air & à la pluie ».

Cet article & le précédent sont tirés des Mémoires des Missionnaires de Pekin.

V.

ANNONCE de Livre.

L'Art de teindre les laines, les soies, les fils & le coton, ou Abrégé universel de la théorie & de la pratique de la Teinture & de tout ce qui est relatif à cet Art. Tome I, dans lequel on traite de la préparation & de la teinture des laines ; des drogues colorantes ou non colorantes qu'on y emploie ; des opérations de Chymie qui peuvent embellir & perfectionner les couleurs ; avec d'autres particularités pour les progrès de cet Art, si nécessaire à nos Manufactures, Rédigé par ordre de la Junte Générale de Commerce, Monnoie & Mines, avec l'approbation de S. M. Par D. Michel-Jerôme Suarez. Ce Livre qui est écrit en Espagnol, se vend à Madrid chez Orcel.

V I.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 25 Août 1781.

Or de Portug. à . . .	732 l.	f.		marc.
Du Mexique à . . .	722			
Du Pérou à	716			
Les guinées à . . .	726			
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	102			
Or à 20 karats à . .	85			
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	10		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10		
Piastres à	48	17	6	

V I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 22 Août 1781 au Samedi 25 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 livrrs; le seigle, de 9 à 10 l.; l'orge, de 10 l. 10 s. à 11 liv. 10 s. Le froment à la Grêve, de 20, 21 à 22 liv. 10 s.; le seigle, 10 livres; l'orge, 10 à 11 l. *le septier.* Farine blanche à la Halle, de 36, 40, 41, 42 à 44 livres; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 28, 30, 32 à 34 l. *le sac* pesant 325 l.

V I I I.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 22 Août 1781 au Samedi 25 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 l.; *idem* à la Grêve, de 19, 20, 21 à 22 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 21 Août 1781, de 58 à 60 l.; *idem* nouveau, de 54 à 56; le cent de paille de o à o liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 60 à 62 liv.; *id.* nouv., 42 à 44; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 24 à 28; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 55 à 56; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 50 à 54; le cent de paille, de 23 à 24; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 32 à 40 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-V de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres.
	PAIEMENT DU MERCREDI 22 AOUST 1781.		
11.	M. Boutray	Mercredi.	M.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	M.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	M.
18.	M. Radix	Mercredi.	M.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	M.
27.	M. de France	Mercredi.	M.
8.	M. Despeignes	Samedi	M.
	PAIEMENT DU JEUDI 23.		
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	M.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	M.
12.	M. Alissant	Jeudi.	M.
14.	M. Nau	Jeudi.	M.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	M.
5.	M. Cauchy.	Samedi.	M.
	PAIEMENT DU VENDREDI 24.		
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	M.
2.	M. Boscheron	Vendredi.	M.
21.	M. Patu.	Vendredi.	M.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	M.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	M.
6.	M. Caron	Samedi	M.
9.	M. de la Rue	Samedi	M.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLE

CHANGES du 24 Août 1781.

Amsterdam, ...	53 3 8e.	Cadix, ...	
Londres, ...	31 7 8e.	Livourne, ...	
Hambourg, ...	188	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Août.* . .	½ p.

Août 1781.		*Du 22.*	*Du 23.*	*Du 24*
Comp. des Indes.	Actions	1940	1940	1942 ½ . .
	Do 16/25	. . . . .	. . . . .	1240 . . .
	Do 8es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Do 25es	. . . . .	. . . . .	82. . . .
	Empr. d'Oct.	400	400	400 . . .
Rescriptions.		8 7¾ 8¼ 7⅝ p.	8 7¾ 8¼ 7¾ p.	. . . . .
Bil. des Ferm.		. . . . .	. . . . .	. . . . .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 17

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Mardi 4 Septembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 29 Juillet.*

L'Impératrice vient de faire publier dans ses Etats un nouveau Réglement concernant la Navigation & le Commerce de ses Sujets. Pour le composer, on a consulté tous les Réglemens publiés dans les autres Etats de l'Europe sur les mêmes objets ; on en a emprunté ce qui a paru s'accorder davantage avec le droit des gens & la nature de notre constitution.

HONGRIE.

DE PÉTERWARADIN, *le 24 Juillet.*

Nous avons vu passer ici sur le Danube six grands bâtimens Turcs, venant de l'Autriche, chargés de différentes marchandises du Pays, mais sur-tout de verres & de glaces de Bohême. Ces cargaisons sont transportées sur Ruszuch à Constantinople, d'où d'autres Négocians les envoient vers les parties intérieures de l'Empire Ottoman; sçavoir, dans l'Arménie, la Perse & la Tartarie. Le verre est un article très-lucratif pour les Commerçans Turcs, ainsi que le fer qu'ils tirent des Pays Autrichiens. On voit aussi de grands approvisionnemens de grains & de farine défiler vers la Turquie qui n'en peut tirer ni de la Servie, ni de la Bosnie où ces denrées sont d'une rareté excessive.

On voit dans l'Esclavonie, avec la plus grande satisfaction, le Commerce Autrichien s'étendre de plus en plus sur la Save. Pour en faciliter encore davantage le cours, le Gouvernement a donné des ordres afin que l'on déblayât la route le long de ce fleuve. On s'est mis aussi-tôt à ce travail, & on est disposé à le poursuivre avec la plus grande activité.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 15 Août.*

On vient de publier, par ordre de l'Empereur, de nouveaux arrangemens relatifs au Clergé ; quatre des principales Abbayes ont été sécularisées. Il paroit aussi un Edit qui défend à tous les jeunes gens au dessous de 27 ans de voyager dans les Pays Etrangers. Le motif de cette Loi est de restreindre les voyages à un âge où ils sont le plus avantageux, & où il y a le moins à craindre pour les mœurs & la santé.

BRANDEBOURG.

DE BERLIN, *le 8 Août.*

Sa Majesté s'étant faite instruire des causes qui ont pu occasionner la chûte de la tour de la nouvelle Eglise sur la

Place des Gendarmes, a décidé que non-seulement cette tour, mais encore ce qui reste de la colonnade seroient démolis pour être reconstruits sur des fondemens plus solides. En conséquence, le premier Directeur des Bâtimens a été chargé de veiller à la reconstruction de ces deux ouvrages. On a déjà commencé à enlever les décombres, afin de faire mettre incessamment la main à l'œuvre. Les illuminations qui étoient devenues très-fréquentes dans les jardins publics, viennent d'être défendues, à cause des accidens qui pouvoient en résulter.

ITALIE.

DE NAPLES, *le 6 Août.*

Une troupe de plus de deux cents bandits répandent le trouble & l'effroi dans cette Ville. Ils ont mis le feu, il y a quelques jours, à toutes les barraques ou boutiques en bois qui sont sur la Place des Carmes; &, sous prétexte de donner des secours, ils ont emporté tout ce qui est tombé sous leurs mains. Dernierement encore, ils trouverent le moyen de faire tomber du plafond de la salle où se rend la Justice, quelques pierres; ce qui effraya si fort les Juges & le Public qui assistoit à l'Audience, que chacun s'empressa de gagner la porte. Plusieurs de ces scélérats, qui étoient dans la foule, & qui cherchoient à l'augmenter, profiterent de la presse pour voler une quantité prodigieuse de montres, de tabatieres & de bourses.

PORTUGAL.

DE LISBONNE, *le 8 Août.*

Le 15 de ce mois, à deux heures de la nuit, on éprouva ici une secousse de tremblement de terre, assez forte & qui dura quelques secondes. Les jours précédens, la chaleur avoit été si grande, que le thermometre de Farenheit monta jusqu'à 96 degrés.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 20 Août.*

» On prétend, d'après des relevés qu'on assure très-exacts, que les Européens exportent annuellement depuis un tems considérable, plus de 100 mille Negres de la côte d'Afrique, & que cette exportation est, année commune, dans la proportion suivante : Les Anglois, 53000; les Colonies Septentrionales de l'Amérique, 6300; les François, 23500; les Hollandois, 11300; les Portugais, 8700; les Danois, 1200. Le total des Esclaves exportés est donc, suivant ce calcul, de 104 mille ».

PAYS-BAS.

D'OSTENDE, *le 22 Août.*

Il est décidé que le bassin de notre Port sera aggrandi. MM. Lippens & Liefmans ont la direction des travaux nécessaires pour cette entreprise, & ils ne tarderont pas à faire commencer cet ouvrage. Le 6 Septembre prochain, on concluera dans la Maison de Ville un marché définitif avec les personnes qui, munies de bonnes cautions, s'engageront à fournir au plus bas prix & à une époque fixe les matériaux nécessaires pour cet aggrandissement.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE NARBONNE, *le 14 Août.*

Suite de la Notice topographique sur l'Histoire naturelle du Diocèse de Narbonne, par M. de Genssane.

» En remontant depuis Narbonne vers l'Abbaye de Font-Froide, le terrein devient très-montueux; il y a néanmoins quelques bas fonds très-bons en terres labourables, quelques vignobles, mais peu d'oliviers. Le territoire de Saint-Martin a beaucoup de bois taillis bien garnis, consistant en pins & en chênes blancs & verts : les terres labourables y sont d'une excellente qualité & produisent beaucoup ».

» Il y a aux environs de l'Abbaye de Font-Froide, un assez bon canton d'oliviers qui sont très bien tenus ».

» Tout le bas des Corbieres, jusqu'à Gleon & Porteil, sont inutiles & con-

ſiſtent en roches calcaires couvertes de bruyeres. Toutes ces montagnes ſeroient très-propres à produire du bois, même de belles forêts; mais elles ſont couvertes de troupeaux de chevres qui ne permettent pas même aux bruyeres d'y croître ».

» Le plat pays qui borde la mer, depuis Bages juſqu'à Sigean, eſt paſſablement cultivé en terres labourables, qui ſont cependant d'un modique rapport, parce qu'elles ne conſiſtent qu'en terres calcaires ».

» Les Salines de Peyriac, ſur l'étang de Bages, ſont bien tenues; on y fait depuis quarante juſqu'à cinquante mille minots de ſel par année, plus ou moins, ſuivant les ſaiſons ſeches ou humides: celles de Sigean ſont beaucoup plus étendues; cependant on n'y fait guères plus de ſel qu'à Peyriac. Il y a ici douze machines à roues, qui élevent les eaux du canal qui vient de l'étang à quatre pieds de hauteur, & les verſent dans les ſéchoirs ou baſſins de criſtalliſation: ces machines ſont très mal conſtruites & coûtent prodigieuſement d'entretien. La plaine de Roquefort, au deſſus de Sigean, conſiſte en très-bonnes terres labourables & très bien cultivées; mais depuis Roquefort & la Palme, juſqu'à Fitou & Leucate, tout le terroir eſt preſque inculte ».

» On peut regarder le Village de Porteil comme un des meilleurs de la Province du Languedoc, les terres y ſont excellentes, couvertes de très-beaux oliviers, de vignobles excellens; il y a des prairies & des pâturages conſidérables ».

» En remontant la riviere de Berre juſqu'au deſſus de Gléon, on trouve quantité de très-bonnes terres incultes ».

» Le territoire de Villeſeque eſt beaucoup plus montueux, & ne conſiſte qu'en pâturages & en quelques terres labourables ».

» Le territoire de Cas-Caſtel eſt fort étendu, il y a beaucoup de terres labourables cultivées; mais il y en a bien davantage d'incultes, quoique très-bonnes. Ici les terres deviennent plus fortes, & le terrein s'élargit à meſure qu'on avance dans les Corbieres ».

» En remontant la petite riviere qui paſſe auprès de ce Village, on trouve quantité de veines de différens marbres, tous très-fins & très-bons: il y en a du noir veiné de jaune, communément appellé *portor*; on y en trouve du blanc & rouge, du gris tacheté de noir en forme de moſaïque. Il y en a du blanc ſtatuaire vers la ſource du ruiſſeau; mais il eſt fâcheux que la veine n'ait que dix-huit à vingt pouces d'épaiſſeur. On pourroit cependant en retirer des blocs propres à des buſtes & à des bas-reliefs ».

» Depuis Cas-Caſtel juſqu'à la montagne du Tauch, ſur le territoire de Tuchan, ce n'eſt qu'une forêt de buiſſons de différens bois, ſur une étendue de près de deux lieues, la plupart en très-bonnes terres: on pourroit même y établir, en différens endroits, d'excellentes prairies; car il s'y trouve des ſources aſſez abondantes qui ne tariſſent jamais, & qui ſeroient très-propres à les arroſer ».

» La Plaine de Tuchan & Paziols conſiſte en très-bonnes terres labourables & en prairies; il y a en outre un très-bon canton d'oliviers de la plus forte eſpece, & l'on nous aſſura qu'ils étoient en quelque ſorte les ſeuls qui avoient échappé à la gelée de 1709. Il y a auſſi, ſur les côteaux, quelques vignobles. Ce pays eſt en général très-découvert & fort incommodé des vents du nord-oueſt, qu'on appelle *vents de Cers* ».

La ſuite à un autre Ordinaire.

DES ENVIRONS DE MONTREUIL-BELLAY, *le 10 Août.*

Extrait d'une Lettre adreſſée au Rédacteur des Affiches du Poitou, inſérée dans ces mêmes Feuilles.

» N'eſt-il venu à perſonne, Mr, l'idée de vous propoſer de demander les moyens d'éloigner des boucheries & des garde-mangers des ménages, les groſſes mouches qui attaquent la viande? Quelques précautions que prennent ſur le champ ceux qui la reçoivent, elles ne ſont jamais aſſez complettes pour empêcher qu'elle ne ſe détériore un peu, & cela eſt déſagréable, parce que c'eſt dans les boucheries mêmes que ces inſectes commencent à y dépoſer, même pen-

dant la nuit, leurs œufs qui produisent les vers qui la corrompent promptement. Quand l'abondance des fruits attire les guèpes, on a remarqué qu'elles chassoient les mouches, qui alors cherchent à pénétrer dans les garde-mangers ; & si elles ont entamé la surface de la viande, on en sacrifie quelques tranches, pour sauver le reste qu'elles laissent sain ; mais on n'a pas cette ressource pendant les grandes chaleurs, & dans les années où il y a peu de fruits. On prétend que la plante de lavande chasse les fourmis ; il pourroit se trouver aussi quelques plantes ou liqueur dont l'odeur éloigneroit des boucheries les mouches qui sont par-tout si incommodes & si malfaisantes. Je vois qu'on découvre, qu'on annonce tous les jours des secrets utiles ; il seroit bien intéressant d'en chercher un contre l'inconvénient que je dénonce, & dont tout le monde se plaint, sans que personne s'occupe du soin de le prévenir. L'Administration publique, dès qu'il touche à l'intérêt commun, pourroit prendre cet objet en considération ».

DE VERSAILLES, *le 26 Août.*

La crainte du feu qu'inspire le voisinage des Atteliers où il se fait des fontes de suif, & l'odeur insupportable qui s'en exhale, ont suscité des plaintes contre le sieur Chapuy, Marchand Epicier-Chandelier-Cirier de cette Ville. Ce Particulier, pour calmer les inquiétudes de ses voisins, & se défendre contre leurs attaques, vient de répandre un Mémoire dans lequel on discute les trois questions suivantes :

» 1°. Peut-on forcer les Entrepreneurs » de la fonte de suif brut, à transpor- » porter leurs fonderies hors des Villes, » sous prétexte du danger du feu & de » la corruption de l'air ? »

» 2°. Y a-t-il réellement danger du » feu ? Les vapeurs du suif sont-elles » malfaisantes ? Et peut-on parer à ces » deux inconvéniens ? »

» 3°. Peut on empêcher les Epiciers- » Chandeliers-Ciriers d'avoir dans la » même maison leurs fonderies avec leurs » magasins d'épiceries ? »

» Ce Mémoire, dit l'Auteur de la *Gazette de Santé*, d'où l'on emprunte cet article, est suivi d'une Requête à Nos seigneurs de Parlement, dans laquelle le sieur Chapuy se soumet à faire toutes les épreuves nécessaires pour prouver que le feu ne peut point prendre au suif par la maniere dont son fourneau est construit, & que les vapeurs ne peuvent pas être malfaisantes, l'air étant déterminé à la partie supérieure des maisons, au moyen d'un ventilateur. On y rappelle le Rapport de la Faculté de Médecine de Paris, fait au sujet des plaintes suscitées contre M. Charlard, Apothicaire à Paris, & relatives au danger qui pouvoit résulter de la distillation de l'eau-forte. Le Rapport des Commissaires nommés par la Faculté, tendoit à conclure que les vapeurs qui s'exhalent de l'Attelier, se trouvant divisées & dispersées dans l'air atmosphérique, ne peuvent nuire, & sont tout au plus incommodes. Le Magistrat s'en rapporta à la décision de la Faculté. On y rapporte encore un Jugement rendu à Amiens, sur les plaintes de quelques Particuliers qui craignoient les effets de la vapeur de la tourbe qu'on brûloit dans une maison. Il fut reconnu que ces vapeurs n'étoient pas nuisibles ».

» On y rappelle, ajoute M. Paulet, toutes ces circonstances, dans l'intention de prouver que souvent des hommes inquiets, jaloux ou crédules, suscitent des craintes peu fondées. Et en effet, combien de fois n'a-t on pas accusé l'air d'être le véhicule de vapeurs nuisibles, pestilentielles, tandis qu'il étoit on ne peut pas plus pur. La même erreur n'a-t elle pas eu lieu pour certaines maladies qui ne se sont jamais répandues par la voie de l'air, telles que la peste & la petite vérole. Mais en même tems qu'on condamne l'erreur, on doit respecter la vérité. On ne peut révoquer en doute les effets des vapeurs méphitiques, par exemple, du charbon allumé, des corps en fermentation, en putrefaction, &c. Il y a encore certaines matieres dont l'exploitation ou les préparations exigent beaucoup de précautions & ne sont point exemptes de danger, telles que toutes celles du plomb. Nous avouons que c'est encore un problême pour nous, sçavoir si la vapeur du suif est nuisible, & par con-

féquent si le voisinage d'une fonderie de ce genre est dangereux. Nous présentons la question à traiter aux Chymistes & aux Gens de l'Art. Elle ne nous paroit pas aisée à résoudre, & nous sommes persuadés qu'il y a beaucoup de raisons pour & contre à alléguer. Nous invitons les personnes instruites & sans préjugés, à nous faire part de leurs idées à ce sujet ».

DE PARIS, *le 28 Août.*

Edit du Roi du mois de Juin 1781, portant suppression de plusieurs Charges en la grande & la petite Ecuries.

Par cet Edit, Sa Majesté supprime les Charges ci-après dénommées, au nombre de quatre-vingt six; sçavoir, *Officiers de la grande Ecurie:* Cinq Ecuyers des Cérémonies, deux premiers Valets des Pages, un Porte-Epée de Parement, deux Poursuivans d'Armes, un Porte-Manteau, deux Porte-Cabans, deux Fourriers, six Hautbois ou Musettes du Poitou, cinq Cromornes ou Trompettes Marines, deux Cochers du carrosse des Ambassadeurs, un Cocher du Roi pour le premier Ecuyer, dix Maitres Palfreniers, un Ecuyer Ambleur, un Conducteur du Charriot, un Arroseur du Manege, quatre Gardes du Haras, un Maréchal des Forges, un Taupier. *Officiers de la grande Ecurie, servant à la petite Ecurie:* Un Précepteur des Pages, un Aumonier des Pages, trois Maitres pour enseigner les Pages, quatre premiers Valets des Pages, quatre Fourriers, quatorze Maitres Palfreniers, quatre Maréchaux de Forges, un Apothicaire, un Garde-meubles, deux Cuisiniers, un Sommelier, un Lavandier & un Argentier. S. M. voulant traiter favorablement les Pourvus desdites Charges, leur conserve, leur vie durant, la jouissance des privileges & des Gages attachés auxdites Charges supprimées, & à leurs veuves, la jouissance des privileges seulement, à l'exemple de ce qui a été pratiqué par le feu Roi, lorsqu'il supprima plusieurs Charges dans la grande Venerie & la grande Fauconnerie. Attendu que les Charges de Précepteur & d'Aumonier des Pages, d'Argentier, des Maitres de Danse, d'Armes & à voltiger, des deux Chefs de Cuisine, & des quatre Maréchaux servants à la petite Ecurie, avoient des fonctions réelles & des émolumens proportionnés à la finance qu'ils ont fournie, Sa Majesté ordonne qu'il soit pourvu au remboursement desdites Charges, des deniers qui seront à ce destinés, après que la liquidation en aura été faite au Conseil, sur les pieces, titres & documens qui seront remis par les Propriétaires au Ministre des Finances, dans le délai de trois mois, à compter du jour de la publication du présent Edit.

Cet Edit a été enregistré à la Cour des Aides le 17 Août 1781.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

AVIS.

» Le sieur Migneron, Maitre Sellier & Charron à Paris, vient de découvrir une préparation qui donne aux bois des qualités qu'ils n'ont pas naturellement, telles qu'une plus grande force, une plus grande dureté, la propriété de sécher plus promptement; ce qui les garantit des fentes, & de beaucoup d'autres accidens auxquels ils ne sont que trop sujets lorsqu'on les employe avant d'être parfaitement secs. Le sieur Migneron a cru devoir soumettre cette préparation au jugement de l'Académie Royale des Sciences, qui a nommé MM. Baumé, Fontanieu & Macquer pour l'examiner. Ces Commissaires ont fait sur des bois d'orme, de chêne, de hêtre, de frêne & de noyer préparés suivant la méthode du sieur Migneron, des expériences qui ont eu un succès complet. Il en est résulté que ces bois ont effectivement augmenté en force, à peu près d'un tiers l'un portant l'autre, comparés à d'autres bois de mêmes grosseur & grandeur, qui n'avoient subi aucune préparation. On a sur-tout remarqué que le bois d'orme verd s'est trouvé sec en deux jours de préparation, & que sa force a augmenté de plus des trois quarts. Quant à la du-

reté, les Commiſſaires ont obſervé que les ciſeaux, rabots & fermoirs mordoient ſi difficilement ſur les bois préparés par le ſieur Migneron, que ces outils avoient beſoin d'être affutés plus ſouvent que lorſqu'on les fait agir ſur des bois ordinaires. Les copeaux qu'ils enlevent ſont très-unis, & la ſurface du bois eſt d'un beau liſſe. Ces conſidérations ont déterminé l'Académie Royale des Sciences à donner ſon approbation au procédé du ſieur Migneron. Cet homme induſtrieux vient d'établir rue des Brodeurs, Barriere de Seve, une Fabrique de voitures faites avec ſes bois durcis & préparés. Les ferrures qui entreront dans la compoſition de ces voitures, telles qu'eſſieux, arcs, reſſorts, ſeront miſes à l'épreuve, avant d'être employées, en préſence des perſonnes qui les commanderont. On trouvera chez lui des plans & des devis & des échantillons pour tous les ouvrages qui ſont de ſa compétence. Les Curieux qui voudroient connoître plus en détail les différentes épreuves qui ont été faites par l'Académie, pour conſtater le mérite de la nouvelle découverte dont il s'agit ici, pourront s'adreſſer au ſieur Migneron qui les leur mettra ſous les yeux, avec le rapport motivé de cette Compagnie ».

II.

Reflexions de M. Montagne, *Marquis* de Poncins, *ſur un des obſtacles qui s'oppoſent au progrès de l'Agriculture.*

» Un des obſtacles à l'Agriculture, c'eſt qu'il y a une infinité de Propriétaires qui préférent à aliéner pour toujours leur argent en rente conſtituée, tandis qu'ils pourroient l'employer bien plus ſûrement & à bien plus gros intérêt, ou à acheter des terres, ou à améliorer celles qu'ils poſſédent, ou même à faire valoir leur argent dans le terrein d'autrui, comme on le fera voir ci-après. Avares du préſent & aveugles ſur l'avenir, ils ne voient pas qu'ils s'expoſent à une perte certaine, puiſque l'expérience apprend que, quelque ſolide que paroiſſe un placement de cette nature, & quoiqu'il ſoit établi ſur les meilleures maiſons, ces placemens ne paſſent pas la quatrieme génération ſans naufrage : d'ailleurs, quand même ce capital, aliéné pour toujours, ſeroit à l'abri de toute révolution, il n'aura jamais que la même valeur ; enſorte que dans cette ſorte d'aliénation, on riſque de tout perdre, ſans pouvoir eſperer à l'avenir aucun accroiſſement. Il en eſt tout différemment des terres ; comme leur valeur intrinſeque augmente, ou du moins a augmenté tous les trente ans depuis deux cents ans, il s'enſuit, 1°. que l'argent placé en terres eſt à l'abri de toutes les viciſſitudes humaines, puiſque l'expérience nous apprend que les terres ſe tranſmettent à la poſtérité la plus reculée, & que ce n'eſt que par les terres que les maiſons les plus grandes & les plus anciennes ſe ſont perpétuées ; 2°. l'argent placé de cette maniere peut s'accroître à l'infini ; car ſi les immeubles augmentent à l'avenir, tous les trente ans dans la même progreſſion qu'ils ont augmenté depuis deux cents ans, qui eſt-ce qui peut apprécier l'accroiſſement à venir de l'argent placé de cette maniere ? D'ailleurs ſi le numéraire, & conſéquemment ſon titre, augmente à l'avenir autant qu'il a augmenté par le paſſé, il eſt clair que l'argent aliéné en rente conſtituée, ne participant point à cette augmentation, & reſtant toujours à ſon même taux, la perte qu'il doit ſubir à l'avenir eſt également inappréciable ; ſur quoi nous obſerverons qu'il ſeroit bien à ſouhaiter qu'on pût concilier la doctrine des Caſuiſtes avec le Commerce pour le prêt à intérêt, que pluſieurs d'entr'eux font enviſager comme uſuraire & criminel, ſi on n'aliene pas le capital. Combien cette doctrine ne nuit-elle pas à l'Agriculture ! Beaucoup de Particuliers prêteroient aux Agriculteurs à obligation & à terme cet argent qu'ils aliénent ; mais un préjugé plus fatal encore à l'Agriculture, eſt celui de croire que le dernier emploi à faire de l'argent, c'eſt de l'employer en bonifications ; en conſéquence, on n'y conſacre que ſon ſuperflu, c'eſt-à-dire, l'argent qu'on peut perdre, & jamais des capitaux, ce qui fait languir l'Agriculture. Nous avons prouvé qu'on pouvoit doubler ſon capital en ſix mois, en faiſant bêcher, pour le premier

fruit, des terres profondes ou champs bonales. Dans combien d'autres améiorations ne peut-on pas trouver autant de bénéfice ? Lors donc que tout le monde sera convaincu que le Commerce le plus sûr & le plus lucratif est de bonifier la terre, alors on verra s'élever le plus intéressant de tous les Commerces entre les gens à argent & les Propriétaires des terres ; ceux-ci pourront céder une ou plusieurs récoltes aux gens à argent, à condition de miner leurs fonds, d'y faire des transports de terres, ou autres améliorations convenues ; ce Commerce seroit susceptible d'une infinité de combinaisons, & pourroit s'étendre plus loin qu'on ne pense ».

III.

Remede contre la Gangrene.

Un habile Apothicaire de la Ville de Deventer, vraiment Patriote, animé du desir de conserver la vie aux Officiers, Soldats ou Matelots qui se sont signalés à la glorieuse bataille de Doggers-Banck, & dont les blessures se gangrenent, soit par l'extrême chaleur de la saison, soit par les matieres corrosives que le canon y a, dit-on, fait entrer, vient de sacrifier généreusement, en le rendant public, un secret dont il faisoit usage contre la gangrene, depuis plus de quarante ans, & qui en opérant sa réputation, l'enrichissoit. Ce Citoyen estimable se nomme Rempelaar. Voici son secret. » Prenez de l'alun commun » une livre ; du vitriol blanc & du vitriol » verd, de chacun une demi-livre : mettez le tout ; à petit feu, dans un pot » de terre, après y avoir versé une suffisante quantité de vinaigre de vin, & » faites prendre consistance de miel ; » mêlez-y alors une poudre faite de six » lots (le lot est la 32e. partie d'une livre) de ceruse, de deux lots de bol » d'Arménie, de quatre lots & demi » d'encens, & d'autant de myrrhe ; remuez, jusqu'à évaporation, ce mélange, & qu'il fasse masse. Quand vous » voudrez en faire usage, broyez fin » une, deux ou trois onces de cette » pâte ; imprégnez-là de huit, dix ou » douze onces de vinaigre commun ; » trempez-y un linge ; appliquez-le sur » la plaie, renouvellant l'opération, selon les circonstances, toutes les quatre, six ou huit heures ».

IV.

Boisson à l'usage des pauvres Habitans de la campagne, indiquée par M. Parmentier *dans ses* Recherches *sur les Végétaux.*

» Pour obtenir des boissons propres à remplacer la biere dans l'Eté, on pourroit prendre du son de froment ou de seigle, dont on feroit une décoction dans l'eau de riviere, que l'on passeroit ensuite pour en séparer la partie corticale; on en rempliroit un tonneau, on y délayeroit ensuite un levain de huit jours, & dans un tems chaud, la fermentation s'établiroit en moins de 24 heures : dès qu'on s'appercevroit que l'écume qui sort par le bondon commence à s'affaisser, on boucheroit exactement le tonneau, on laisseroit déposer la liqueur pendant quelques jours, afin de lui donner le tems de s'éclaircir. Lorsqu'on a pris quelque précaution pour ne laisser contracter aucune mauvaise odeur au son, cette liqueur est assez agréable ; elle est rafraichissante, & sa saveur est vineuse, tirant sur l'aigre ; c'est enfin la limonnade des pauvres Habitans de la campagne ».

» Il faut si peu de chose pour concilier à l'eau la propriété vineuse & désaltérante, qu'on pourroit encore se dispenser de dérober les sons aux bestiaux ; un peu de miel ou de sucre, quelques racines sucrées étendues dans beaucoup de liquide, suffiroient : dans ce cas, tous les fruits sauvages pourroient aussi fournir une boisson acidule, & les végétaux farineux, cultivés ou non, ne devroient jamais, dans les tems de disette, servir qu'à la nourriture ».

V.

Population.

Il est mort depuis peu, dans la Province d'Ostrogothie, en Suede, une femme âgée de 96 ans, qui de quatre de ses fils & de cinq de ses filles, a eu 154 petits-enfans & arriere-petits-enfans, dont 131 lui survivent.

V I.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 1 Septembre 1781.

Or de Portug. à . .	730 l.	f.		marc.
Du Mexique à . . .	720			
Du Pérou à	716			
Les guinées à . . .	726			
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	102			
Or à 20 karats à . .	85			
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	10		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10		
Piastres à	48	17	6	

V I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 29 Août 1781 au Samedi 1 Sept., le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19 à 20 livres; le seigle, de 9 liv. 10 s. à 10 livres; l'orge, de 10 à 11 livres. Le froment à la Grêve, de 19, 20 à 21 livres; le seigle, 10 l.; l'orge, 11 à 12 liv. 10 s. *le septier.* Farine blanche à la Halle, de 36, 38, 40, 41 à 42 livres; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 28, 30, 32 à 34 l. *le sac* pesant 325 l.

V I I I.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 29 Août 1781 au Samedi 1 Sept., l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 22 liv.; *idem* à la Grêve, de 18, 19, 20 à 21 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 28 Août 1781, de 61 à 63 l.; *idem* nouveau, de 58 à 60; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 60 à 62 liv.; *id.* nouv., 45 à 48; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 26 à 28; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 53 à 54; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 51 à 52; le cent de paille, de 24 à 25; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 32 à 48 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres.
	PAIEMENT DU MERCREDI 29 AOUST 1781.		
11.	M. Bouray	Mercredi.	M.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	M.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	M.
18.	M. Radix	Mercredi.	M.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	M.
27.	M. de France	Mercredi.	M.
	PAIEMENT DU JEUDI 30.		
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	M.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	M.
12.	M. Alissant	Jeudi.	M.
14.	M. Nau	Jeudi.	M.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	M.
	PAIEMENT DU VENDREDI 31.		
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	M.
2.	M. Boscheron	Vendredi.	M.
21.	M. Patu.	Vendredi.	M.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	M.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	M.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES.

CHANGES du 31 Août 1781.

Amsterdam, ...	53 ½	Cadix, ...	
Londres, ...	31 ¾	Livourne, ...	
Hambourg, ...	189	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Août.* . .	½ p. % p.

DU VENDREDI 31 *Août* 1781.

1780. Lot. Roy. .	997 l.	1785	
1781. *Primes.*		1786	
1782		1787	
1783	101 .	1788	
1784	162 .	1789	
1r. Viager. . .	3 ¼ p. % bén.	2d. .	2 ¼ 2 ½ p. % perte.

Août 1781.		*Du* 29.	*Du* 30.	*Du* 31.
Comp. des Indes.	Actions	1950 45	1942 ½ 40 . .	1942 ½ . . .
	D° 16/25	. . . . .	. . . . .	1270 65 . .
	D° 8es	250	. . . . .	255 . . . .
	D° 25es	. . . . .	. . . . .	82 . . . .
	Empr. d'Oct.	400	402	. . . . .
Rescriptions.		8 8 ¼ 8 7 ¾ 8 ¼ p.	7 ¾ 8 ¼ 8 p.	8 7 ¾ . .
Bil. des Ferm.		. . . . .	. . . . .	. . . . .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1781.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 22 Septembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 9 Août.*

NOTRE Auguste Souveraine avoit donné, il y a quelques années, des ordres pour qu'il fût dressé un Réglement concernant la Gabelle. Ceux qui avoient été chargés de ce travail viennent enfin d'y mettre la derniere main. D'après les renseignemens qu'ils ont donnés sur l'état des Salines & sur les revenus qu'elles peuvent produire, il a été rendu une Ordonnance Impériale, portant entre autres dispositions, qu'il sera établi dans chaque Gouvernement un Magasin à Sel qui contiendra un approvisionnement pour deux ans. La Couronne se charge d'avancer les sommes nécessaires pour construire & approvisionner ces Magasins, & le Département des Finances aura l'Administration des deniers qui proviendront de la vente du sel.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 17 Août.*

Il y a peu de jours qu'on a vu avec plaisir arriver dans le Port de Christiansand deux navires Américains. Ils y ont mis à terre deux Passagers qui sont munies de lettres de change pour la valeur de 90,000 rixdalers. Ils doivent employer cette somme à des achats. De pareilles opérations ne pouvant que faire beaucoup de bien à notre Commerce, il est à desirer que le Ministere ne néglige rien pour les favoriser.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le 19 Août.*

Le 1er. de ce mois, une demi-heure après le coucher du soleil, on a allumé, pour la premiere fois, à Marstrand le Fanal placé sur la Tour de Carlstein; ce qui se continuera tous les ans, à la grande satisfaction des Navigateurs, depuis le premier Août jusqu'au premier Mai de l'année suivante.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 27 Août.*

Il paroit ici une Lettre circulaire en date du 27 Juin dernier, adressée par l'Evêque de la Ville-Neuve de cette Capitale, à tous les Ecclésiastiques soumis à sa Jurisdiction. Ce Prélat leur enjoint, sous les peines portées par les Canons, de se conformer dans l'exercice du Culte public aux Rits reçus dans le Diocèse.

ALLEMAGNE.

DE FRANCFORT, *le 29 Août*

Ceux de nos Négocians qui pratiquent

le commerce du cuivre, font, depuis quelque tems, de très-bonnes affaires avec l'Espagne. Il se fait journellement des envois considérables de ce métal dans ce Royaume, depuis que S. M. Catholique a décidé que dorénavant ses vaisseaux de guerre du premier rang en seroient doublés.

DE COLOGNE, *le 31 Août.*

Nous avons vu passer ici, au commencement de cette semaine, trois flottilles de bois de construction, tant pour le service des Provinces-Unies, que pour la France.

Le 27 de ce mois sur les deux heures de l'après-midi, il y a eu dans cette Ville & dans les environs un orage furieux, accompagné d'éclairs & de violens coups de tonnerre. Cet orage a renversé les étables, les maisons, & a abattu presque tous les arbres. Une grande quantité de foin & de fourrage qui étoient encore sur la terre, a été consumée par la foudre.

ITALIE.

DE LIVOURNE, *le 23 Août.*

Les dernieres Lettres du Levant sont très-affligeantes; elles nous apprennent que la peste y cause les ravages les plus terribles; que presque toutes les Isles Turques en sont infectées; qu'elle y emporte chaque jour plus de cent personnes, & au Caire plus de mille.

DE FLORENCE, *le 25 Août.*

Quoiqu'en disent quelques Ecrivains, le luxe est une véritable maladie même dans un grand Etat, maladie d'autant plus funeste qu'elle se cache sous les apparences d'un faux embonpoint, & que la cure en est aussi difficile que dangereuse. Il faut sur-tout prendre garde de vouloir y appliquer des remedes violens ou dont l'effet seroit trop vif & trop brusque; telles seroient, par exemple, des Loix qui forceroient sur le champ le Citoyen à mettre moins de faste dans ses bâtimens & dans ses ameublemens, moins de magnificence dans ses habillemens, moins de somptuosité & de délicatesse dans sa table, moins de recherche dans ses amusemens ou dans ses plaisirs. De pareilles Loix étoufferoient bientôt l'Industrie & ôteroient même tout-à-coup à une multitude d'individus leur subsistance. La voie du raisonnement, de l'exhortation, de la persuasion; mais principalement l'exemple toujours si efficace du Souverain, sont les vrais & les seuls moyens pour amener insensiblement une réforme salutaire chez une Nation perdue par la contagion d'un luxe. C'est une vérité qui a été très bien sentie par le Grand-Duc, notre Souverain, comme on en jugera, en jettant les yeux sur une Lettre que Son Altesse Royale a fait adresser au Sénateur Nelli, Représentant de l'Assemblée des Nobles, ainsi qu'aux Gouverneurs & Vice-Gérans des autres Villes de l'Etat, pour la faire circuler dans les maisons de la Noblesse. Voici ce monument de la haute sagesse du Prince qui nous gouverne.

» SON ALTESSE ROYALE voit, » avec un vif regret, le luxe excessif » qui s'est introduit depuis quelque tems » dans les habillemens, & sur tout dans » celui des femmes, en en appréhen- » dant même les suites les plus funes- » tes. Les femmes qui de leur propre » bien, ou de la complaisance & des » richesses de leurs maris, tirent de » grosses sommes, au lieu de les em- » ployer à tant d'autres objets plus » utiles & plus nobles, ont la foiblesse » de les dissiper dans ce genre ridicule » de vanité: Celles qui sont d'égale con- » dition, bien qu'elles n'aient pas les » mêmes facultés, se croient, par un » faux point d'honneur, engagées à » se monter sur le même ton que les » premieres. Les femmes de tout autre » rang, par une certaine émulation pro- » pre à leur sexe, font des efforts ruin- » neux pour imiter celles qui sont plus » qu'elles; & ce caprice dispendieux, » que la mode introduit dans la Capi- » tale, se répand bientôt dans les Pro- » vinces, & même à proportion, mais » avec un plus grand dommage dans » les Campagnes. De là naissent la plus » grande difficulté des mariages dans » toutes les Sociétés, le défaut des » fonds pour l'éducation des garçons » & des filles, le *deficit* dans la caisse

» des Employés, leurs dettes & fou-
» vent leur infidélité, la rareté des
» capitaux dans le Commerce, le peu
» de secours accordé aux Laboureurs,
» qui dès-lors cultivent moins les ter-
» res; le malheur en général des famil-
» les, leurs dissentions internes, & tant
» de mauvaises habitudes. Cet excès de
» vanité, qui dans peu de femmes ne
» seroit qu'une foiblesse méprisable, est
» un crime dans les autres qui croient
» devoir l'imiter, & ne remplissent plus
» les devoirs les plus essentiels d'un
» pere & d'une mere de famille. S. A.
» R., par le systême qu'Elle a adopté
» de contraindre le moins qu'il est pos-
» sible la liberté de ses Sujets dans leurs
» actions, n'a voulu faire aucune Loi
» sur le luxe, sentant assez par lui mê-
» me combien il est difficile de soumet-
» tre à des Loix une matiere sujette à
» prendre tant de formes, sur-tout
» quant à ce qui a rapport aux orne-
» mens des femmes, dont l'excès par
» le passé, comme à présent, ne con-
» siste pas dans la qualité, mais dans la
» quantité & l'abus, & S. A. R. ré
» putera toujours comme répugnant à
» sa clémence, ces Loix qui ne sont
» pas moins la source de toutes les trans-
» gressions que des vexations ».

» Mais le Grand-Duc a tant de con-
» fiance dans les égards de ses Sujets
» pour lui, qu'il ne doute pas que con-
» noissant ses vues paternelles, ils ne
» s'empressent à seconder leur Souve-
» rain en ce point qu'il a si fort à cœur.
» Comme il est nécessaire que cette ré-
» forme commence par l'état de la No-
» blesse, & qu'à son exemple, elle s'é-
» tende à toutes les conditions, Votre
» Excellence devra faire connoitre mes
» intentions Royales à l'Assemblée des
» Nobles. C'est en conséquence, qu'il
» sera plus agréable à L. A. R. de voir
» aux appartemens de la Cour, & les
» jours de *Gala*, la Noblesse de l'un &
» l'autre sexe, en habit simple, & mê-
» me noir; la plus grande simplicité dans
» les ajustemens étant plus convenable
» à la décence & à la propreté que
» tous les ornemens chargés & dans
» le goût théatrale. Leurs Sujets doi-
» vent être persuadés que L. A. R.
» ont trop de bon sens pour n'estimer
» la Noblesse qu'à raison de ses riches
» habits, oubliant que c'est par des sen-
» timens élevés, une sage conduite,
» le bon usage de leurs biens, & une
» générosité prudente, que les Nobles
» doivent se distinguer. Au contraire,
» pour se former une idée de chaque
» Individu, Son Altesse Royale le
» Grand-Duc aura égard à la modéra-
» tion, ou à l'excès, tant dans les ha-
» billemens des hommes de toute So-
» ciété que dans ceux de leurs fem-
» mes ou filles, & ce sera pour lui la
» présomption la plus forte de leur
» bonne ou mauvaise conduite, & de
» leur sagesse, ou foiblesse dans la fa-
» çon de penser, & cette présomption
» pourra influer beaucoup dans la dis-
» tribution de ses graces, & sur-tout
» des emplois pour lesquels il est re-
» quis un jugement sain, & une cer-
» titude qu'il n'y a point de dérange-
» ment dans les affaires de ceux qui
» les recherchent ».

DE TRENTE, *le 26 Août.*

On vient de faire dans la Vallée de Chiavona, au District de Ronceno, la découverte d'une mine d'argent & de cuivre fort riche. On s'est mis, sans perdre un instant, en devoir de l'exploiter. Les essais qu'on en a déjà faits promettent qu'elle produira vingt-cinq pour cent. On ajoute que cette mine contient aussi quelques veines d'or.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 1 Septembre.*

On a vu passer le 21 du mois dernier, la Flotte Marchande destinée pour Quebec, à la hauteur de Torbay. Elle alloit de conserve avec le *Prothée* & l'*Agamemnon*, de 64 canons, & une frégate nommée la *Quebec*. Les deux vaisseaux de guerre n'escorteront cette Flotte que jusqu'à une certaine latitude.

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le 1 Septembre.*

MM. les Directeurs du Commerce de la Baltique & de la Moscovie ont fait de nouveau les plus vives repré-

ſentations aux Etats-Généraux, pour en obtenir une eſcorte capable de protéger leurs vaiſſeaux Marchands prêts à faire voile. L. H. P. ayant en conſéquence, le 24 du mois dernier, requis Monſeigneur le Prince Stadhouder de faire droit à cette Requête, Son Alteſſe Sérénissime leur a répondu, le 27, » qu'Elle prenoit elle-même trop à cœur » les intérêts du Commerce de ces Pro» vinces pour qu'elle eût attendu les » nouvelles inſtances des Marchands à » cet égard ; qu'avant la préſentation » de la ſuſdite Requête, Elle avoit déjà » recommandé à l'Amirauté d'Amſter» dam de faire réparer en toute dili» gence les vaiſſeaux endommagés dans » l'action du 5 du mois dernier, & » qu'Elle avoit enjoint au Vice-Amiral » Hartſinck d'avoir ſoin de tout diſpo» ſer pour qu'il ſortît bientôt des Ports » de l'Etat l'eſcorte la plus forte que » leur permettoient les circonſtances, » &c. ». Sur quoi L. H. P. ont arrêté que Son Alteſſe ſeroit remerciée & de ſon zele & de ſon activité.

D'AMSTERDAM, *le 1 Septembre.*

Les Lettres que nous recevons d'Oſtende nous apprennent qu'on ſe propoſe d'y établir une Chambre de Commerce dont les Conſeillers ſeront choiſis parmi ceux des Négocians de cette Ville qui paſſent pour être les plus éclairés, & qui poſſédent le plus parfaitement les talens de leur état. On parle auſſi d'y aſſigner un quartier particulier pour ſervir de demeure à tous ceux qui profeſſent une autre Religion que la dominante.

I I.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE MARSEILLE, *le 2 Septembre.*

Depuis le 19 Août juſqu'au 27, il eſt arrivé ici 25 bâtimens, au nombre deſquels ſont la goëlette du Roi, le *Succès*, venant de l'embouchure du Rhône; le vaiſſeau, le *Céſar*, venant du Port-au-Prince, chargé de ſucre, café, indigo, coton & cuirs; & un vaiſſeau de guerre Hollandois, appellé, la *Princeſſe-Louiſe*, que commande M. J. Benkes, Contre-Amiral. On nous mande de Rochefort, que les convois du Sénégal & de Cayenne ſont prêts à appareiller, ſous l'eſcorte des frégates l'*Iphigénie* & l'*Aimable*, de 5 corvettes & de deux chaloupes canonieres.

DE NARBONNE, *le 31 Août.*

Fin de la Deſcription topographique du Diocèſe de Narbonne, par M. de Genſſane.

» En montant de la Ville de Bouiſſe & Montjoie, le territoire, quoique bon, y devient beaucoup plus ſtérile, & ne produit guères, dans ces hautes montagnes, que quelques ſeigles & des avoines ; mais en revanche, on y trouve de bonnes prairies & des pâturages magnifiques. Les environs de Bouiſſe préſentent une perſpective admirable, & il ne manque, pour faire de ces endroits un pays charmant, que d'être de quelques centaines de toiſes trop près du ciel. En ſe portant de là vers Miſſegre, le territoire change totalement de nature, les terres y deviennent calcaires ; toutes les montagnes des environs de Miſſegre ſont remplies de marbre de différente eſpece, la plupart couleur iſabelle & rouge, de la nature des brocatelles ».

» En général, les Corbieres ſont un véritable pays de bled ; on y en recueille conſidérablement ; on y trouve quelques cantons de vignobles peu conſidérables. Les Habitans tirent leur vin du Rouſſillon. Les prairies n'y ſont pas rares, & ſont toutes ſuſceptibles d'être arroſées, parce que les ſources y ſont très-communes ».

» Il eſt étonnant que ces montagnes, ſi propres à produire de belles forêts, ne ſoient couvertes que de bruyeres & de buiſſons, & qu'on n'y remarque pas un ſeul pied d'arbre propre à bâtir ; on eſt obligé de les tirer, à gros frais, du Diocèſe d'Alet ».

» Nous avons remarqué, dans ces cantons, trois abus impardonnables ; 1°. trois Forges qui ne ſont pas faites pour un pays dégarni de bois : 2°. l'habitude où eſt le menu Peuple, d'ôter l'écorce des chênes à meſure qu'ils naiſſent, & qu'on arrache pour avoir celle des racines ; 3°. les troupeaux immenſes

de chevres qu'on laiſſe paitre indifféremment par-tout, & dont ces montagnes ſont preſque couvertes ».

» Le Pays change totalement de face, dès qu'on deſcend dans le Bazès, qu'on appelle auſſi le *petit Diocèſe de Limoux* ».

» Toute la plaine de Bazès conſiſte en excellentes terres fortes, très-bien cultivées ; les vignobles y ſont très-nombreux, & remplis d'arbres fruitiers; les éminences qui ſe trouvent dans cette plaine, y ſont ſablonneuſes & couvertes de vignobles. Il y a dans ce pays ſurtout aux environs de Limoux, des marnes excellentes, mais dont un ſeul Particulier, M. du Gua, a ſçu faire uſage, depuis trois ou quatre ans, même en dépit de la riſée de tous ſes voiſins qui le prenoient pour un Viſionnaire. Cet habile Phyſicien Cultivateur a confirmé un ſoupçon que nous avions. Nous penſions qu'il étoit expédient d'eſſayer ſi les marnes ne ſeroient point avantageuſes aux mûriers ; M. de Gua a marné un très-beau canton de mûriers, en y plaçant la marne, de la même maniere qu'on y place le fumier ordinaire, & il y en a pas un ſeul qui ne ſoit devenu de la plus grande beauté ; leurs feuilles ont conſidérablement augmenté ; elles ſont plus vigoureuſes & mieux nourries que d'ordinaire, & ſes vers-à-ſoie s'en ſont très-bien trouvés. Une découverte de cette nature ne ſçauroit trop exciter l'attention de la Province, & ne peut qu'engager les Peuples à imiter cette méthode ».

» M. de Gua a également marné ſes vignes ; & depuis cette époque, il fait, de l'aveu de tout Limoux, le meilleur vin du Canton ».

» Il y a au pied de cette montagne d'excellentes terres à Potier, qui ſont naturellement d'un très-beau rouge ».

» En deſcendant vers S. Laurent, on y trouve un territoire admirable, couverts d'oliviers, de vignobles & d'excellentes terres labourables. Les bas-fonds depuis Couſtouge & Saint-Laurent, juſqu'à Font-Froide, ſont très-bons & bien tenus ; les montagnes y ſont la plupart incultes & en pâturages ».

» Ce ne ſont plus que des roches calcaires & peu cultivées depuis Font-Froide juſqu'à la plaine de Narbonne ; ces cantons ſont arides & de peu de rapport ; on y cultive cependant quelques mûriers ».

» En nous repliant à l'oueſt de Narbonne, nous avons traverſé la plaine de Ville-Dagne & Leſignan, qui conſiſte en terres labourables aſſez maigres, tant parce que le terrein y eſt aride, que parce qu'il eſt rempli de gros gravier ou cailloutage : toute cette plaine qui eſt bien expoſée, ſeroit cependant ſuſceptible d'amélioration ; on pourroit même l'arroſer toute entiere avec les eaux de l'Orbieu, & en faire un des plus riches cantons de la Province ».

» Nous n'eſtimons pas que le projet qui avoit eté donné aux Etats, d'arroſer ce terrein avec les eaux de la riviere d'Aude, ſoit préférable à celui de l'arroſer avec celles de l'Orbieu ; 1°. parce que la dépenſe en ſeroit beaucoup plus conſidérable ; 2°. parce que les eaux de l'Aude n'en pourroient arroſer que la partie inférieure ; au lieu qu'il n'y a pas un coin de cette grande étendue de terrein qui ne puiſſe être arroſé par les eaux de l'Orbieu ».

» La plaine d'Azille, depuis Homs juſqu'à Caunes, qui comprend les territoires de Rieux, Pepieux, Laure & Peyriac, eſt un des plus fertiles territoires que nous ayons trouvé dans le Diocèſe de Narbonne ; elle eſt, pour la plupart, couverte d'oliviers, & conſiſte en terres labourables & en excellens vignobles ».

» En remontant de Caunes vers Citon & Cartan-Vieil, on ne trouve que des roches, la plupart incultes, & un pays pitoyable : auſſi les Habitans nous y ont paru dans un état de miſere ».

DE BESANÇON, *le 4 Septembre.*

Dans la Séance publique que l'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de cette Ville tint le jour de la S. Louis, on annonça que le Prix des Arts, réſervé l'année derniere, avoit été adjugé au P. Tiburce, Capucin à Beſançon. L'Académie avoit propoſé pour ſujet, des recherches ſur *la Minéralogie de l'un des Bailliages de la Province.* Le P. Tiburce a choiſi le Bailliage de Veſoul pour être le théatre de ſes obſervations, comme un des cantons de la Pro-

vince qui ſont les plus riches en minéraux. Ce ſçavant Religieux, ſans négliger aucun des devoirs de ſon état, eſt parvenu, par un travail aſſidu & conſtant, à former un Cabinet qui fait l'admiration de ſes Compatriotes & des Etrangers.

» Le Prix des Arts de cette année a été donné à M. *Fumée*, Apothicaire-Chimiſte de Beſançon, Auteur d'un *Memoire ſur la Poterie*, dans lequel il y a démontré la néceſſité indiſpenſable, 1°. de mélanger les argilles avec les marnes, pour avoir une poterie analogue à celle qui nous vient de l'Etranger; 2°. de ſubſtituer aux ſables contenus dans les terres ſervant aux poteries communes, des mêmes terres préliminairement cuites & réduites enſuite en poudre; 3°. la néceſſité encore de ſupprimer les vernis faits de chaux de plomb, dont les inconvéniens ſont d'autant plus dangereux, qu'ils ne produiſent leur effet qu'à la longue, & de les remplacer par un verre fondant, rendu opaque par une terre animale ou calcaire. Enfin cet habile Artiſte prouve dans ſon ſçavant Ecrit, que ſi nos terres étoient traitées par des mains expérimentées, elles donneroient des poteries qui égaleroient & même ſurpaſſeroient les plus parfaites que nous tirons à grands frais des Pays Etrangers ».

» Les recherches qu'il a faites ſur la *nature des argilles*, pour la fabrique des creuſets, l'ont conduit auſſi à la découverte d'une compoſition qui ne laiſſe plus rien à deſirer, comme on s'en eſt convaincu par l'échantillon qu'il a préſenté, & qui a ſoutenu l'action du verre de plomb ſans qu'il en fût altéré ».

» Dans cette même Séance, l'Académie a propoſé pour le Prix des Arts, conſiſtant en une médaille d'or de la valeur de 200 livres, » d'indiquer les » différentes eſpeces de marnes qui ſe » trouvent en Franche-Comté, & la » maniere d'en tirer le parti le plus » avantageux pour l'amélioration des » champs & des prés, ainſi que pour » l'utilité des Arts ».

» Les Auteurs ne mettront point leurs noms à leurs ouvrages, mais ſeulement une deviſe ou ſentence, à leur choix; ils la répéteront dans un billet cacheté, qui contiendra leur nom & leur adreſſe. Ceux qui ſe feront connoitre, ſeront exclus du Concours ».

» On adreſſera les Ouvrages, francs de port, à M. Droz, Conſeiller au Parlement, Secretaire perpétuel de l'Académie, avant le 1 Mai 1782 ».

» L'Académie demande pour le Prix des Arts de l'année 1783, » quelles » ſont les Manufactures qu'on pourroit » établir ou perfectionner en Franche-» Comté, & quels ſeroient les moyens » d'y réuſſir en conciliant la poſſibilité » avec la dépenſe ? »

DE PARIS, *le 15 Septembre.*

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, du 24 Août 1781, concernant le droit d'entrée à Paris, ſur le gibier & la volaille.

Cet Arrêt ordonne que tous ceux qui ameneront & feront entrer à Paris, pour y être vendus, des volailles, gibier, cochons de lait, agneaux ou chevreaux, ſeront tenus de les faire conduire au carreau de la Vallée, pour y être vendus & les droits acquittés conformément aux Réglemens, & ſur le pied de la modération ordonnée par l'Edit de ce mois, avec les ſous pour livre, ſans pouvoir les deſcendre ailleurs, ni mener pour vendre, ſoit ès hôtelleries ou autre part; le tout ſous les peines portées par les Réglemens, pour l'exécution deſquels le Lieutenant Général de Police pourra rendre telles Ordonnances qu'il appartiendra, leſquelles ſeront exécutoires, par proviſion, ſauf toutefois l'appel tel que de droit. Diſpenſe cependant Sa Majeſté ceux qui feront entrer deſdites marchandiſes pour leur conſommation perſonnelle, de les faire conduire au carreau de la Vallée, & leur permet d'en acquitter les droits aux Portes & Barrieres, ſur le prix des ventes de la ſemaine précédente, ſuivant l'état qui ſera arrêté & ſigné par le Lieutenant Général de Police, imprimé & affiché chaque ſemaine aux Portes & Barrieres; lequel état contiendra, tant leſdits prix de vente que le montant des droits acquittés par leſdites marchandiſes, tant en principal que ſous pour livre, à raiſon du prix de leur vente, conformément aux Réglemens; ſauf toutefois, en cas de difficulté de la

part des Conducteurs, d'acquitter les droits aux Barrieres, suivant ledit état, à être lesdites marchandises portées sur le carreau de la Vallée, pour y être lesdits droits payés, tant en principal que sous pour livre, à raison du prix de la vente des marchandises de même qualité; le tout sans préjudice des droits, privileges & exemptions des Bourgeois de Paris, pour les denrées de leur crû, auxquels Sa Majesté n'entend déroger par le présent Arrêt, &c.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

MANIERE de planter les pommes de terre, usitée en Bretagne.

» La culture de la pomme de terre se pratique de différentes manieres; mais la meilleure est sûrement celle qui consiste à les planter à la main par rangs, en alignant des trous d'environ un pied en quarré, & de dix pouces de profondeur: on laisse deux pieds entre chaque trou, ce qui forme trois pieds de distance entre chaque plant; la terre ayant été préparée par différens labours pendant l'hiver, on y dépose, vers la fin de Mars, une pomme de terre, depuis la grosseur d'une noix jusqu'à celle d'un œuf de poule; si elle est plus grosse, on la coupe par quartiers; on met sur chacune une jointée de bon fumier; on recouvre le tout d'environ six pouces de terre; quand les tiges se sont élevées de cinq à six pouces au dessus de la surface, on les étend en éventail, on les couvre d'une couche de terre de cinq pouces d'épaisseur environ; on aura soin de laisser quatre à cinq pieds d'intervalle entre les rangs: ce binage détruit les mauvaises herbes. En Mai, & vers la fin de Juin, on recouvre encore de terre les tiges, observant de laisser toujours à l'air leurs extrêmités, autrement elles dépérriroient. Après le second *recouvrage*, ce qui formoit une cavité devient une butte qui ressemble à une grosse taupiniere: s'il paroissoit encore quelques mauvaises herbes, il faudroit les détruire, soit en binant ou rechaussant les tiges une troisieme fois, soit en les arrachant à la main, car elles nuisent beaucoup à l'accroissement des pommes de terre. Cette façon est dispendieuse partout où la main-d'œuvre est chere; mais elle paye amplement les dépenses, par l'abondante récolte qu'elle procure ».

» La méthode que j'ai adoptée consiste, dit l'Auteur de cet article, à cultiver les pommes de terre avec la charrue; je prépare le terrein par deux & même trois labours, suivant que la terre a besoin d'être divisée; au dernier labour, je la fais former en sillons de quatre raies de charrue, les plus égaux & les plus droits qu'il est possible. Pour mon pays, où on laboure mal, malgré les instructions que je n'ai cessé de donner depuis 28 ans sur cet objet, & où les sillons sont d'environ 3 pieds de large chacun, je fais, avant de semer, rapprofondir la raie par un trait de charrue, puis on y seme des pommes de terre, en observant de laisser entr'elles 16 à 18 pouces de distance. Je mets sur chaque semence, soit entiere ou coupée en quartiers, une jointée de fumier, & ensuite je la fais recouvrir d'un trait de charrue à environ 6 pouces de terre; lorsque les tiges ont 6 pouces à-peu-près de hauteur, je les fais couvrir d'un côté d'un trait de charrue, ayant l'attention de laisser à l'air les extrêmités des tiges; trois semaines après, je les fais recouvrir de l'autre côté aussi avec la charrue, & dresser la terre autour des tiges, avec le bident ou fort rateau; s'il y a de mauvaises herbes, elles sont arrachées au commencement de Juillet; alors je fais creuser les raies par la charrue & jetter la terre vers les tiges: une charrue à pointe droite & à deux versoirs est excellente pour cette opération. Vers le 8 Septembre, on peut couper les tiges environ à 8 pouces au dessus de la terre, & les donner à manger au gros bétail; ce qui lui fournit une excellente nourriture pendant un mois. Ce retranchement des tiges, loin de nuire à l'accroissement des pommes de terre, fait au contraire qu'elles grossissent davantage. Ces racines sont mûres au 1 Octobre, & même plutôt, ce qu'on reconnoît lorsque les tiges commencent à jaunir. Pour les récolter, je les déchausse avec la charrue, & les deux dernieres raies renversées à droite & à gauche, mettent en rigoles

ou raies ce qui étoit en sillons, en jettant dehors assez proprement les pommes de terre que l'on fait serrer dans des paniers, pour les transporter à la maison ; on les y dépose dans un lieu sec, & on les couvre de paille, afin de les préserver de la gelée, seul inconvénient destructeur des pommes de terre ; la récolte annuelle en est plus sûre que celle de tous les grains qui se cultivent en Europe ».

II.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 19 Septembre 1781.

Or de Portug. à . . .	730	l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	720			marc.
Du Pérou à	716			marc.
Les guinées à . . .	726			marc.
Ducats à	98	10		once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	102			once.
Or à 20 karats à . .	85			once.
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	10		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10		marc.
Piastres à	48	17	6	marc.

III.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 15 Sept. 1781 au Mercredi 19 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 liv. ; le seigle, de 9 à 10 livres ; l'orge, de 10 à 11 livres. Le froment à la Grêve, de 19, 20 à 21 livres ; le seigle, 10 liv. ; l'orge, de 11, 12 à 13 l. *le septier*. Farine blanche à la Halle, de 36, 38, 40, 41 à 42 l. ; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 28, 30, 32 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

IV.

Avoine à Paris.

Du Samedi 15 Sept. 1781 au Mercredi 19 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv. ; *idem* à la Grêve, de 19, 20 à 21 liv.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont reflés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres.
	PAIEMENT DU SAMEDI 15 SEPTEMBRE 1781.		
5.	M. Cauchy	Samedi	P.
6.	M. Caron	Samedi	P.
16.	M. Le Noir.	Samedi	P.
8.	M. Despeignes	Samedi	P.
9.	M. de la Rue	Samedi	P.
	PAIEMENT DU LUNDI 17		
23.	M. Masson.	Lundi.	P.
26.	M. de la Motte	Lundi	P.
29.	M. Certain	Lundi.	P.
28.	M. Creuzé.	Lundi.	P.
	PAIEMENT DU MARDI 18.		
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	P.
13.	M. Marsollier	Mardi	P.
15.	M. Defays	Mardi	P.
25.	M. Vieillard	Mardi	P.
24.	M. Desplasses.	Mardi	P.
Idem.	Gouvernemens.	J.	*Six premiers mois* 1781.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES.

CHANGES du 18 Septembre 1781.

Amsterdam, ...	53 ¼	Cadix, ...	
Londres, ...	30 9 16c.	Livourne, ...	
Hambourg, ...	189 ½	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Août*.	

DU MARDI 18 *Septembre* 1781.

1780. Lot. Roy. . .	995	994	1785	143
1781. *Primes*.			1786	
1782		118	1787	121
1783	101	100	1788	
1784			1789	

1r. Viager. . . 5 p. % bén. 2d. . . 2 ¾ ½ ¾ p. % perte.

Sept. 1781.		*Du* 15.	*Du* 17.	*Du* 18.
Comp. des Indes.	Actions	1942 ½	1942 ½	1942 ½ . .
Comp. des Indes.	D° 16/25	. . . . .	1270	. . . . .
Comp. des Indes.	D° 8es	260	260	260 . . .
Comp. des Indes.	D° 25es	. . . . .	82	. . . . .
Comp. des Indes.	Empr. d'Oct.	. . . . .	401	401 402 . .
	Rescriptions.	8 perte. . .	7 ¾ 8 ½ 8 ¼ .	7 ¾ . . .
	Bil. des Ferm.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Contr. à 4 p. % 1777 . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 178

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 29 Septembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 30 Août.*

IL est arrivé ici un Prince Arabe âgé de dix-huit ans. Il vient pour se former parmi nous aux Sciences, aux Beaux-Arts, & sur-tout pour apprendre le Dessin, la Peinture & l'Architecture Militaire. Il a une suite de trente personnes, & ses chevaux sont d'une beauté rare. Il a amené avec lui dix chameaux chargés des meilleures épices de l'Arabie Heureuse, sa Patrie. On assure qu'il fera ici un séjour de trois ans.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 31 Août.*

Si l'on en croit quelques bruits publics, l'Evêque de Passaw est sur le point de céder la Seigneurie d'Obernerg, avec tous ses droits, à la Maison d'Autriche qui lui assurera en échange une rente annuelle de 10,000 fl., avec une somme de 110,000 florins, une fois payée.

ESPAGNE.

DE S. FELIU DE GUIXOLS, *le 20 Août.*

Le 13 de ce mois, un convoi composé de 45 navires richement chargés, & venant de la Foire de Beaucaire, est entré dans notre Port. Il étoit escorté de trois Corsaires de cette Ville. C'est le même convoi qui étoit parti pour cette Foire le premier Juillet dernier, & qui a eu le bonheur de ne faire aucune rencontre fâcheuse dans ses deux courses.

DE CADIX, *le 31 Août.*

La Flotte de la Plata, qui est en route pour se rendre ici du Mexique, passe pour la plus riche que l'Espagne ait jamais reçue dans ses Ports. Les envois annuels de cette contrée, en y comprenant environ un quart en sus qu'on a soin de ne pas enregistrer, afin de frauder les droits du Roi, sont portés à près de 89,248,000 liv. tournois. Or, comme les vaisseaux de registre, dont le retour est attendu chaque jour, se trouvent chargés du produit de deux ans, parce que la Flotte qui auroit dû faire voile l'année derniere pour l'Europe, a été retardée à cause de la guerre, l'Espagne recevra, si ces vaisseaux arrivent à bon port, comme il y a lieu de l'esperer, la somme de 178 millions 496 mille livres.

DE MADRID, *le 4 Septembre.*

» Toute l'Europe doit avoir vu avec le plus grand mécontentement l'abus énorme qui se faisoit des moyens qu'employoit l'Isle de Minorque pour offenser indistinctement, non-seulement les

Couronnes de France & d'Espagne, mais aussi toutes les Puissances qui sont restées neutres dans la guerre actuelle. En effet, indépendamment de ce qu'il s'est établi dans cette Isle un asyle général pour les Juifs, Maures, Grecs expatriés, & pour toute sorte de malfaiteurs & de fugitifs de quelque pays que ce soit; c'est par cette espece de gens que s'entretenoient ces courses de Corsaires soutenus & autorisés par l'Amirauté Angloise établie à Mahon, & dans lesquelles tout principe d'honneur & de justice n'étoit pas plus respecté que le droit des gens ».

» Le Roi, justement indigné d'une pareille conduite, & voulant affranchir ses fideles & chers Vassaux des préjudices notables que souffroit leur Commerce dans la Mer Méditerranée, auroit coupé depuis long-tems la racine de ce mal, ainsi que l'exigeoit l'honneur de sa Souveraineté, s'il n'en avoit été détourné jusques ici par les diverses entreprises de la guerre, auxquelles il avoit été forcé de donner ses premiers soins; mais Sa Majesté ayant envoyé à Cadix les ordres nécessaires pour une expédition secrete confiée au Lieutenant Général Duc de Crillon, Commandant des forces de terre; & ayant mis les forces maritimes de cette expédition sous les ordres du Brigadier Don Bonaventure Moreno, on vit les 21 & 25 de Juillet, les vaisseaux & le convoi passer avec bon vent le Détroit de Gibraltar. Des calmes survenus ont fait perdre près d'un mois de tems à toute l'Escadre, dans différens Ports de l'Espagne; enfin, le 19 Août dernier, tout parut à la vue de l'Isle, & le même soir, la descente fut exécutée dans le meilleur ordre à la cale nommée la *Mesquita*. Le Général conduisit sans délai, les Troupes à la Ville de Mahon & aux divers postes des environs que gardoit l'Ennemi; ensorte que toute l'Isle se rendit aussi-tôt, & que la Garnison Angloise fut bloquée dans le Fort Saint-Philippe ».

» On a trouvé dans l'Isle de grandes provisions de vivres, divers objets de Commerce, des bois & autres choses propres au service de mer. On s'est emparé de plusieurs navires, soit Corsaires, soit Marchands; & trois frégates de guerre se sont bien vite retirées sous le glacis du Fort Saint-Philippe. (*Extrait de la Gazette de Madrid*).

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 6 Septembre.*

Les Flottes qu'on attend actuellement sont les suivantes: une des Isles, une de la Jamaïque, une de l'Inde, & une de la Caroline. Celle des Isles est évaluée à deux millions sterlings, & malheureusement on craint que son escorte ne soit trop foible. On ignore la valeur de celle de l'Inde; on sçait seulement qu'il y a cinq vaisseaux à Sainte-Hélene, prêts à venir avec le premier convoi, & peut-être en route.

Le bois de construction est si rare à New-Yorck, que tous les vaisseaux de la Flotte qui est sur le point de partir pour cette destination, ont ordre d'embarquer une certaine quantité de bois pour l'usage des vaisseaux de Sa Majesté.

Nous apprenons par les dernieres Lettres venues de l'Amérique, que le Congrès a nommé pour Surintendant des Finances des Etats-Unis de l'Amérique M. Robert Morris, Négociant & Banquier de Philadelphie. Ce nouveau Surintendant a commencé son Administration par le plan d'une Banque générale qui a eu l'approbation du Congrès, & dont voici les articles:

» Article 1. Il sera ouvert une souscription pour 400 mille dollars, en portions de quatre cens dollars chacune, payables en or ou en argent. 2. La somme souscrite sera payée entre les mains de George Chymer & de Jean Nixon, Ecuyers, ou à leur Agent. 3. Chaque Souscripteur pour une somme moindre que cinq portions, payera toute la somme le jour de la souscription. 4. Chaque Souscripteur pour cinq portions ou davantage, payera la moitié de la somme le jour de la souscription, & l'autre moitié trois mois après. 5. Chaque Porteur d'une portion aura droit

de voter par lui-même, par son Agent ou Fondé de procuration convenable, dans toutes les élections de Directeurs; & il aura autant de voix que de portions. Chaque Souscripteur pourra vendre ou transferer sa portion ou ses portions suivant son bon plaisir, le transport en étant fait dans le livre de la Banque, en présence & avec l'approbation du Propriétaire ou de son Fondé de procuration legale, de façon que l'Acheteur acquierre alors le droit de voter. 6. Il y aura douze Directeurs élus entre ceux qui auront droit de suffrage; & ces Directeurs, à leur premiere Assemblée, se choisiront un Président. 7. Il y aura chaque Trimestre une Assemblée de Directeurs, à l'effet de régler les affaires de la Banque. Sept Directeurs formeront une Assemblée, & celle-ci aura le pouvoir de s'ajourner de tems en tems. 8. L'Assemblée des Directeurs déterminera la maniere de traiter les affaires, ainsi que les régles & les formes qu'on suivra. Elle nommera les différens Officiers qu'elle jugera nécessaires. Elle disposera de l'argent & du crédit de la Banque, & elle fera de tems en tems, lors des profits, tels dividendes qu'elle jugera convenables. 9. L'Assemblée aura la faculté d'ouvrir, de tems à autre, de nouvelles souscriptions, à l'effet d'augmenter le capital de la Banque, sous telles conditions & limitations qu'elle jugera convenables. 10. L'Assemblée choisira à chaque Séance trimestrale, deux Directeurs, pour avoir l'inspection & le contrôle sur les affaires de la Banque durant le Trimestre suivant. 11. Les Inspecteurs, choisis de cette maniere, remettront chaque soir, excepté le Dimanche, au Surintendant des Finances de l'Amérique un état du compte de caisse, ainsi que des billets délivrés & reçus. 12. Les billets de Banque, payables à la premiere requisition, seront déclarés, par la Loi, recevables pour le payement des impôts & taxes de chaque Etat de l'Union, ainsi que de la part des Etats respectifs, à la Trésorerie des Etats-Unis, comme especes sonnantes. 13. Le Surintendant des Finances de l'Amérique aura le droit d'examiner, en tout tems les affaires de la Banque; & pour cet effet, il aura libre accès à tous ses livres & papiers. 14. Tout Directeur ou Officier de la Banque, qui employera aucune des propriétés, sommes ou crédit y appartenant, à son propre usage, ou qui d'aucune autre maniere sera coupable de fraude ou de malversation, sera censé avoir forfait toutes les portions ou l'argent qu'il y auroit, au profit de la Compagnie. 15. Il sera passé des loix pour déclarer *Félonie*, *sans bénéfice de Clergé*, de commettre telle fraude ou malversation. 16. Les Souscripteurs seront formés en Corporations sous le nom de *Président, Directeurs & Compagnie de la Banque de l'Amérique Septentrionale*. 17. Aucun des Directeurs n'aura droit de jouir de quelque avantage pécuniaire, pour sa présence, nécessaire à l'effet de remplir son Office, comme Directeur, Président ou Inspecteur, à moins qu'il ne soit fait ci-après quelque altération à cet égard, pour la pluralité des Intéressés à une élection générale. 18. Aussitôt que la souscription sera remplie, George Chymer & Nicolas Nixon, Ecuyers, publieront une liste des noms & des sommes, souscrits respectivement, avec l'endroit de la demeure des Souscripteurs; & ils fixeront un jour pour l'élection des Directeurs, auxquels, d'abord qu'ils auront été choisis, ils remettront l'argent qu'ils auront reçu ».

I I.

Nouvelles de l'interieur du Royaume.

De Toulon, *le 1 Septembre.*

Nous avons eu ici pendant quelque tems en quarantaine une espece de chebec Russe, dont le chargement consiste en chanvre, cordages, viande salée, &c. Ce bâtiment a traversé la Mer Noire & le Canal de Constantinople. Le Capitaine a annoncé l'arrivée prochaine de deux autres gros bâtimens de sa Nation avec de pareilles cargaisons, & il a assuré que, si ces marchandises sont trouvées bonnes & prennent faveur, les Russes établis dans la Crimée & sur les rives du Don, sont décidés à cultiver ce genre de Commerce.

DE MARSEILLE, *le* 13 *Septembre.*

Le convoi du Languedoc & de la Côte, d'environ 40 voiles, est heureusement entré ces jours derniers dans ce Port, sous l'escorte de la corvette du Roi, la *Sardine*. Depuis le 27 Août jusqu'au 10 du courant, il est arrivé ici 47 bâtimens, y compris lad. corvette, venant de Toulon; la tartane du Roi, la *Notre-Dame*, venant du même lieu, & les felouques du Roi, les *Pêcheurs* & la *Sainte Barbe*, venant d'Arles & de la Ciotat. La liste de ces bâtimens en offre plusieurs qui viennent d'Alicante, de Barcelone, de Cartagene, & même un venant de Seville; ce qui prouve que depuis l'expédition contre Minorque, les Espagnols fréquentent plus librement notre Port.

DE CIVRAY (*en Poitou*), *le* 18 *Août.*

Extrait d'une Lettre de Savigné, près de cette Ville, adressée à l'Auteur des Affiches du Poitou.

» J'ai à vous communiquer, Mr, une nouvelle preuve du risque que l'on court en se refugiant sous des arbres, lorsqu'on entend gronder le tonnerre, & qu'il est prêt à tomber, parce qu'il est communément attiré par leur élévation & par l'agitation des branches. Mais il en est de ceci, comme de sonner les cloches quand il tonne: on voit tous les jours des victimes de cette imprudence, & tous les jours on s'expose au même danger. Une femme du Village d'Epinoux, dans cette Paroisse, gardoit ce matin son troupeau, composé d'environ 40 brebis. Il s'est élevé sur les six heures un orage affreux. La Bergere, imaginant se mettre à couvert du tonnerre & de la pluie, s'est refugiée, avec tout son troupeau, sous un gros châtaignier. La foudre a frappé l'arbre, & leur a ôté la vie à tous dans le même instant. Ces cadavres devenus livides & enflés, présentoient le spectacle le plus effrayant. On a transporté presque aussi tôt la femme dans sa maison; mais elle étoit sans mouvement, & il a été impossible de lui administrer aucun secours. Puissent d'aussi tristes exemples, malheureusement trop multipliés, devenir enfin une leçon utile aux Habitans de la campagne & aux Voyageurs ».

D'ANGOULÊME, *le* 4 *Septembre.*

Maniere de cultiver le sainfoin, usitée en Angoumois, par M. Munier.

» Il y a différentes méthodes de semer le sainfoin en Angoumois. La premiere consiste à répandre à la fin du mois de Juin, dans les terres ensemencées de bled d'Espagne, la graine qu'on vient de ramasser, & à les applanir. On coupe les tiges du maïs le plus près du sol qu'il est possible, lors de leur maturité; la graine de sainfoin réussit assez bien de cette maniere, quoiqu'elle soit semée toute verte & aussi-tôt qu'elle a été ramassée ».

» La seconde méthode consiste à semer la graine seule pendant le courant du mois de Mars, ou à l'introduire dans le même gueret avec un mélange de baillarge; on régale le terrein à plat, le jeune sainfoin rampe au pied de ce bled qu'on moissonne comme à l'ordinaire, si l'année est favorable; il s'éleve ensuite, s'épaissit & devient plus égal ».

» Lorsque le sainfoin a été semé dans le bled d'Espagne, on le fauche dans le courant du mois de Juin de l'année suivante. On ne le coupe pas plutôt, s'il a été semé dans un gueret, à moins que l'année ne verse sur lui de tems en tems une quantité suffisante de pluie douce, & ne lui fasse ressentir une chaleur modérée, qui en développe promptement la végétation. Ces deux méthodes sont usitées dans le canton de Ruffecq; la troisieme a lieu dans les environs d'Angoulême & dans la partie occidentale de l'Angoumois; on y seme presque toujours les sainfoins seuls, depuis le 20 du mois d'Août jusqu'au 3 du mois de Septembre suivant, dans un terrein humecté par les pluies; il acquiert assez de force avant l'hiver pour n'en point être incommodé, on le fauche au mois de Juin suivant ».

» Il paroit que l'envie de ne pas perdre une récolte de grains, est le motif qui détermine à placer les sainfoins dans les blés d'Espagne ou avec de la bail-

large ; mais ceux que l'on feme feuls font toujours meilleurs, plus longs & plus épais ».

» On a coutume d'établir les fainfoins dans les vieilles vignes qu'on vient d'arracher, ou dans un fol épuifé. Il eft bon dans l'un & dans l'autre cas, de donner au moins trois labours, dont deux en long, & un en travers. On ôte les pierres à chaque labour ; le dernier fe fait à petites raies, afin que la terre fe trouve mieux remuée, & la graine mieux enterrée. On a foin encore de régaler & de faire tranfporter les pierres que la charrue auroit enlevées. Plufieurs Cultivateurs fument le jeune fainfoin en le femant ; d'autres attendent à la deuxieme ou à la troifieme année ; mais lorfque la terre eft épuifée, on ne peut y rapporter trop tôt des engrais. Les fainfoins font fujets aux impreffions de la gelée ; leur produit annuel dans une terre de moyenne qualité, confifte environ en deux milliers & demi de fainfoin ; on ne doit compter fur une feconde récolte, que lorfqu'il eft dans un fonds de la premiere qualité, ou à moins que la faifon ne foit extrêmement favorable. Au furplus, il fert de pâcage pour les bœufs & pour les chevaux ; mais on a grand foin d'en éloigner les brebis, qui l'arrachent & mangent jufqu'à la racine ».

» Cette efpece de fourrage eft beaucoup meilleure pour la nourriture des chevaux que pour celle des bœufs ; fouvent il eft fi gros que les chevaux même ne le mangent point. Le vieux fainfoin n'eft pas eftimé, on confomme ordinairement celui de la Province, depuis les fauches jufqu'au mois de Mars fuivant. Si l'on attend plus tard, il fe deffeche trop, & les feuilles tombent ; les groffes tiges reçoivent la pouffiere dans leur concavité, on y trouve même quelquefois de petits infectes qui en mangent la moële, ce qui ne contribue pas peu à en dégouter même les chevaux après l'hiver. On remarque en général qu'un millier de foin provenant des prairies naturelles de bonne qualité, nourrira mieux un cheval de harnois, pendant deux mois de tems, qu'un millier de fainfoin ne pourroit le faire pendant fix femaines. Tous ces petits inconvéniens font la caufe que ce dernier fourrage vaut ordinairement du cinquieme au fixieme moins que le foin ordinaire ».

» Il faut trois boiffeaux de graine de fainfoin, mefure d'Angoulême, pour enfemencer un journal de terrein ; lorfqu'il eft épais, l'herbe n'en eft que plus tendre & plus menue. Cette premiere dépenfe eft très-coûteufe ; mais lorfqu'une fois elle eft faite, on trouve toujours dans fon propre fonds la graine néceffaire pour la multiplier. Sa valeur eft proportionnelle à celle du froment, elle vaut ordinairement un fixieme de moins ; mais quelquefois elle eft auffi chere, d'où il fuit qu'un convertiffement en fainfoin eft non-feulement très-avantageux pendant fa durée, mais qu'il difpofe encore la terre, plus fûrement qu'aucun autre moyen, à donner enfuite les productions les plus abondantes. Les racines du fainfoin s'épaiffiffent, s'entrelaffent, tapiffent & s'emparent de toute la fuperficie du terrein, de maniere que les mauvaifes herbes ne peuvent lui réfifter. Il femble auffi que cette plante réferve pour le froment qui doit lui fuccéder tous les fucs des fumiers qu'on a coutume d'y rapporter pour la faire profperer ».

» On peut répandre indifféremment dans le jeune fainfoin du fumier de cheval, de bœuf ou de mouton ; mais il eft encore mieux de les mêler. Il fera de plus grands progrès, s'il eft fumé de nouveau l'année fuivante ou la troifieme année, ce qui paroit indifpenfable dans les terres maigres ou de mauvaife qualité ». *La fuite à l'Ordinaire prochain.*

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

ANNONCE de Livres.

Canoun-Namé ou *Edits du Sultan Soliman, concernant la Police de l'Egypte.*

Soliman Second fuccéda en 1520 à Selim Premier, fon Pere. Ce Sultan eft regardé comme un des plus fages & des plus grands Princes qui aient regne en Turquie. Ce fut peu de tems après la prife de Rhodes qu'il fit dreffer les Edits ou Réglemens que nous venons d'annoncer. On y reconnoit par-tout le Protecteur zélé de l'Agriculture, le Vengeur du Cultivateur opprimé, enfin

le Pere, & non, comme la plupart de ses Prédécesseurs, le Tyran d'un Peuple nouvellement conquis. Nous devons la traduction de cette Piece à M. Digeon, Secretaire Interprete du Roi, & Correspondant de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres. Il l'a faite d'après un Manuscrit Turque qui a été collationné sur l'original que l'on conserve dans les Archives du Caire.

Soliman recommande d'abord aux Kiachefs ou Gouverneurs des Provinces de veiller à l'entretien des ponts & à leurs réparations, auxquelles on doit travailler avant l'inondation du Nil. Il entend que le Gouverneur de chaque District soit responsable des dommages que pourroit occasionner sa négligence à cet égard. » Si un Kiachef, dit-il, néglige » de faire ensemencer les terres inon» dées, détruit un Village par ses vexa» tions, se rend coupable de malversa» tion dans la levée des impôts; ou, ce » qui seroit encore plus criminel, si » n'ayant point relevé ou réparé les » ponts ruinés, pour donner un libre » cours aux eaux du Nil, & faciliter » l'*arrosage* des terres, il les laissoit au » contraire à sec, il sera non-seulement » condamné à rembourser tous les dom» mages qu'auront essuyés les Paysans & » autres Cultivateurs, mais de plus mis » à mort par ordre du Pacha, & exé» cuté ignominieusement au milieu du » Village dépeuplé par sa tyrannie ».

Le Sultan veut que tout Kiachef qui protégera & encouragera les Paysans Cultivateurs, & qui se conduira avec équité dans la levée des impôts qui lui est commise, soit comblé d'honneur par le Pacha, & gratifié d'une somme proportionnée à ses services. Il défend aux Kiachefs d'exiger dorénavant, comme ils avoient coutume de le faire, un agneau de chaque Village qu'ils parcouroient, » vu l'abus, dit Soliman, » qui en résulte au détriment du Culti» vateur, auquel, sous ce prétexte, » on enleve le meilleur mouton de son » troupeau, & souvent d'autres bes» tiaux ».

Les Edits de Soliman contiennent aussi plusieurs dispositions concernant le Commerce. Ce Prince ordonne qu'il soit protégé, & que dans l'estime qu'on fera des marchandises pour en régler la Douane, on évite également de favoriser les Négocians au préjudice du Fisc, & de nuire à leurs intérêts par des prétentions injustes. Il s'éleve avec force contre les exactions de certains Particuliers avides, qui, après avoir sous-affermé les Douanes du Caire ou d'autres lieux, à un prix avantageux pour les Fermiers en chef, se donnoient ensuite la liberté, pour s'indemniser de la somme de surcroit qu'ils avoient payée, d'augmenter, de leur autorité privée, le taux des droits, & même d'en imposer de nouveaux. Il y a aussi dans ce Recueil de Loix, des Réglemens particuliers pour les Arpenteurs, dont l'office est de mesurer la quantité précise des terres cultivées en Egypte. Le Sultan fixe les droits qui doivent leur revenir, & il abolit certaines contributions que ces Officiers tiroient sur les Villages, & qui tournoient à la charge des Cultivateurs.

Le Législateur, toujours occupé des progrès de l'Agriculture, revient à diverses reprises sur cet objet; il desire sur-tout qu'il ne reste aucun terrein inculte. » Les Paysans ne pourront, dit» il, laisser en friche aucun terrein sus» ceptible de culture. Leur négligence » à cet égard sera sévérement punie, » & on levera en ce cas sur les terres » non cultivées, les mêmes taxes que » si elles l'avoient été ». Dans ce même endroit, Soliman veut que les Kiachefs fassent aux Paysans qui en auront besoin, l'avance des grains nécessaires pour ensemencer leurs terres.

» Lorsqu'un champ sera resté en fri» che par la faute du Cultivateur, les » Kiachefs, ajoute la Loi, feront tou» tes les perquisitions nécessaires pour » le trouver; & après l'avoir ramené » dans son Village & châtié, ils le for» ceront à ensemencer son champ. Si le » Fugitif échappe à leurs recherches, » ils loueront ce terrein à quelque La» boureur capable de le faire valoir, » & en retireront les droits accoutu» més. Si personne ne veut s'en charger, » ils le feront ensemencer pour leur pro» pre compte, & seront tenus d'ac» quitter lesdits droits, lesquels seront » à leur charge, & non à celle des Cul» tivateurs du District, qu'un surcroit

» d'impôt si injuste décourageroit, & » porteroit peut-être à abandonner leur » habitation, comme on l'a vu jadis.... » Les Cultivateurs qui retourneront » dans un Village précédemment dé» vasté, & y établiront la culture des » terres, seront exempts de tout droit » la premiere année, & l'on n'exigera » d'eux, dans la seconde & les suivan» tes, qu'une taxe proportionnée à l'é» tendue du terrein qu'ils auront pu en» semencer, étant essentiel, pour l'avan» tage de l'Agriculture, d'éviter tout » procédé qui pourroit de nouveau cau» ser la fuite des Cultivateurs, sur tout » celui de lever sur cette partie culti» vée un droit égal à celui qui se per» cevoit autrefois sur la totalité des ter» res qui se trouvent enclavées dans le » territoire de ce Village ».

Soliman prescrit ensuite aux Pachas ou Vice-Rois d'Egypte leurs devoirs ; il leur enjoint d'assembler le Divan quatre fois la semaine, & de veiller à ce que les décisions de ce Tribunal soient dictées par l'équité la plus parfaite, qu'elles mettent un frein à la tyrannie, & assurent la tranquillité des Peuples. Soliman régle aussi la maniere dont sera tenu de se conduire dorénavant dans l'exercice de ses fonctions, l'Officier chargé de recueillir au profit du Grand-Seigneur la succession de ceux qui meurent sans héritiers. Il paroit qu'alors cet Officier, soit par un faux zele pour les intérêts du Fisc, soit par d'autres motifs, faisoit naitre mille difficultés qui obligeoient quelquefois de garder chez soi pendant plusieurs jours un cadavre infect avant de pouvoir l'enterrer. Soliman condamne cet abus. Ce Prince, par un autre article, défend au Pacha & aux Beys, de donner le commandement des Places maritimes, ni la direction des revenus du Sultan, à des personnes particulierement attachées à leur service : disposition dont il est aisé de sentir toute la sagesse. Les Réglemens concernant les Fermiers des Revenus publics, & leurs Commis, ne font pas moins d'honneur à Soliman. Il leur recommande de ne jamais perdre de vue les principes de l'équité dans l'administration des deniers de son Domaine, & sur-tout de n'employer aucune voie tyrannique dans leur perception. L'article qui concerne les Cadys, mérite encore d'être remarqué. Soliman leur fait défense de vendre à des Substituts, le droit d'exercer la Justice à leur place ; il proscrit aussi les manœuvres de certaines gens qui se chargeoient de soutenir les procès les plus iniques. En conséquence, personne, excepté les femmes, ne sera reçu à plaider par Procureur. Chacun défendra lui-même sa propre cause, à moins qu'il n'ait des empêchemens légitimes qui l'en dispensent. Par ce même article, Soliman ordonne de veiller à la netteté & à l'arrosement des rues du Caire. » Les » Marchés mêmes doivent être balayés » & purgés de toute immondice. On pu» nira ceux qui, devant leur maison, » auront oublié de satisfaire à ce Régle» ment de Police ».

Ces Edits contiennent encore un grand nombre d'autres articles intéressans que nous ne pouvons indiquer ici. Ceux que nous venons de rapporter ne manqueront pas sans doute d'inspirer à nos Lecteurs le desir de connoitre plus particulierement ce monument de Politique Turque. Cette Piece fait partie d'un Ouvrage en 2 vol. in-12, dont le titre n'annonce pas un Ecrit aussi grave. Il est intitulé : *Nouveaux Contes Turcs & Arabes*, &c. & se trouve à Paris, chez Dupuis, Libraire, rue de la Harpe, près la rue Serpente.

II.

Nouvel Exemple du danger des inhumations précipitées.

» Un Paysan cru mort dans un Canton du Milanois, appellé Gorgenzola, fut porté le soir même, il y a peu de tems, à l'Eglise Paroissiale. Le lendemain matin, comme on procédoit à son enterrement, on vit tout-à-coup le prétendu cadavre lever la tête hors de sa biere. A ce mouvement, tous les Assistans épouvantés prirent la fuite, & le Paysan lui-même s'échappant, courut aussi-tôt à une fontaine où il se désaltera. Il fut conduit ensuite à un Hôpital où il reçut tous les soins dont il avoit besoin ».

III.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 26 Septembre 1781.

Or de Portug. à . . .	728	l.	f.	marc.
Du Mexique à . . .	720			
Du Pérou à	716			
Les guinées à . . .	726			
Ducats à	98	10		once.
Or fin à 23 karats . .				
31 32	102			
Or à 20 karats à . .	85			
L'argent à 11 d. . .				
10 g. à	54	10		marc.
Idem à 11 d. 10 . .				
gr. à	52	10		
Piastres à	48	17	6	

IV.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 22 Sept. 1781 au Mercredi 26 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 livres; le seigle, 10 livres; l'orge, de 10 à 11 livres. Le froment à la Grêve, de 19, 20, 21 à 22 l.; le seigle, 10 liv.; l'orge, de 11 à 12 livres *le septier*. Farine blanche à la Halle, de 36, 40, 41 à 42 l.; bis-blanc & bis, de 22, 24, 28, 30, 32 à 34 l. *le sac* pesant 325 livres.

V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 22 Sept. 1781 au Mercredi 26 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Grêve, de 18, 19, 20 à 21 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 21 Septembre 1781, de 61 à 62 l.; *id.* nouveau, de 56 à 58; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 56 à 58 liv.; *id.* nouv., 44 à 46; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 24 à 25; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 51 à 52; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 50 à 51; le cent de paille, de 22 à 24; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 36 à 42 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres.
	PAIEMENT DU SAMEDI 22 SEPTEMBRE 1781.		
5.	M. Cauchy	Samedi	P.
6.	M. Caron	Samedi	P.
16.	M. Le Noir.	Samedi	P.
8.	M. Despeignes	Samedi	P.
9.	M. de la Rue	Samedi	P.
	PAIEMENT DU LUNDI 24.		
23.	M. Masson.	Lundi.	P.
26.	M. de la Motte.	Lundi.	P.
29.	M. Certain	Lundi.	P.
28.	M. Creuzé.	Lundi.	P.
	PAIEMENT DU MARDI 25.		
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	t. l.
13.	M. Marsollier	Mardi	t. l.
15.	M. Defays	Mardi	t. l.
25.	M. Vieillard	Mardi	t. l.
24.	M. Desplasses.	Mardi	t. l.
Idem.	Gouvernemens.	A.	*Six premiers mois* 178[illegible]

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES.

CHANGES du 25 Septembre 1781.

Amsterdam, ...	53 ⅛	Cadix, ...	
Londres, ...	31 5 8e.	Livourne, ...	
Hambourg, ...	189 ¾	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Août*.	

DU MARDI 25 *Septembre* 1781.

1780. Lot. Roy. . .	994	1785	
1781. *Primes.* forti . .	490	1786	
1782		1787	
1783		1788	
1784	160	1789	

1r. Viager. . . . . 5 p. ⅝ bén. 2d. . . . . 3 p. ⅝ perte.

Sept. 1781.		*Du* 22.	*Du* 24.	*Du* 25.
Comp. des Indes.	Actions	1940 42 ½ . . .	1942 ½	1942 ½ . . .
	Do 16/25	1275	. . . . .	. . . . .
	Do 8es	. . . . .	260	. . . . .
	Do 25es	82	. . . . .	82. . . .
	Empr. d'Oct.	400	. . . . .	400 . . .
Rescriptions.		8 ½ ¼ perte.	8 ½ 8 perte.	8 7 ¼ per
Bil. des Ferm.		½ perte. . .	. . . . .	. . . . .
Contr. à 4 p. ⅝ 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 178[illegible]

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 6 Octobre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 12 *Août.*

ON vient de rendre public l'Acte passé entre Sa Majesté Prussienne & l'Impératrice de toutes les Russies, le 8 Mai dernier, pour assurer au Commerce & à la Navigation des Nations neutres, toute la liberté dont ils doivent jouir. Cet acte est de la teneur suivante.

» La justice & l'équité des principes, que Sa Majesté Impériale de toutes les Russies a adoptés & reconnus à la face de l'Europe, par sa Déclaration du 28 Février 1780, envoyée à toutes les Puissances Belligerantes, ont porté Sa Majesté le Roi de Prusse à prendre aussi directement qu'il est possible, part au glorieux systême de neutralité, qui a été accueilli avec un applaudissement général de toutes les Nations, non-seulement pour avouer ces principes qui sont fondés sur la justice & le droit des gens, mais aussi en y accédant & en les garantissant par un Acte formel. Et puisque cette résolution de Sa Majesté Prussienne répond pleinement aux vœux de Sa Majesté l'Impératrice de toutes les Russies, pour leur donner une base ferme & solide, en les faisant reconnoitre solemnellement par toutes les Puissances, comme les seuls capables de fixer généralement la sûreté du Commerce & de la Navigation des Nations neutres, Leurs Majestés sont convenues d'entamer une négociation sur un objet qui leur importe également, en tant qu'il peut être dirigé pour le bien & l'avantage de leurs Sujets respectifs ».

» Art. 1. Leurs Majestés étant fermement décidées à entretenir avec les Puissances qui sont actuellement en guerre la plus parfaite amitié & intelligence, ainsi que la plus stricte & exacte neutralité, déclarent vouloir tenir la main à l'exécution la plus rigoureuse de la défense contre le commerce de contrebande de leurs Sujets avec qui que ce soit des Puissances qui sont actuellement en guerre, ou qui pourroient y être impliquées par la suite. 2. Afin de prévenir toute équivoque & malentendu sur ce qui doit être regardé comme contrebande, S. M. l'Impératrice de toutes les Russies déclare, qu'Elle ne reconnoit pour telles que les marchandises spécifiées sous cette dénomination dans les articles 10 & 11 de son Traité de Commerce avec la Grande-Bretagne, & dont Elle a étendu les obligations, comme entiérement fondées sur le droit naturel, aux Couronnes de France & d'Espagne, lesquelles jusqu'à présent n'avoient eu avec son Empire aucuns engagemens qui se rapportent uniquement au Commerce : de même qu'il n'en existe pas non plus de cette nature entre Sa Majesté Prussienne & les Puissances actuellement Belligeran-

tes. Elle déclare, de son côté, qu'à cet égard & par rapport à ces Couronnes, Elle veut aussi se conformer à ces mêmes obligations du Traité de Commerce susmentionné entre la Russie & la Grande-Bretagne, se tenant nommément aux articles 10 & 11 de ce Traité. 3. La contrebande étant donc déterminée & exclue du Commerce, suivant les articles 10 & 11 du susdit Traité, conclu entre la Russie & la Grande-Bretagne le 20 Juin 1766, S. M. l'Impératrice de toutes les Russies, & S. M. le Roi de Prusse, entendent & veulent que tout autre Négoce soit & demeure entierement libre, sur le fondement des principes généraux du droit naturel, que Sa Majesté Impériale a solemnellement réclamé, & dont la liberté du Commerce & de la Navigation, ainsi que les droits des Nations neutres, derivent naturellement; & pour ne pas les laisser dépendre de l'interprétation arbitraire qu'inspire l'intérêt particulier & momentané, Sa Majesté Impériale de Russie a adopté & fixé pour base les quatre points suivans: »

» 1°. Que tous les vaisseaux peuvent naviguer librement d'un Port à l'autre, & sur les côtes des Nations qui sont en guerre. 2°. Que les effets appartenans aux sujets des Puissances susmentionnées Belligerantes, doivent être libres sur des navires neutres, à l'exception des marchandises de contrebande. 3°. Que pour déterminer ce que c'est qu'un Port bloqué, on ne regardera comme tels que ceux où existe un danger visible par la disposition de la Puissance, qui l'attaque avec des vaisseaux stationnés en avant & assez proche du Port. 4°. Que les bâtimens neutres ne peuvent être retenus que pour des raisons justes & manifestes; qu'ils y doivent être jugés sans retard; que la maniere de procéder doit être toujours uniforme, prompte & légale, & que chaque fois, outre l'indemnisation que l'on accorde à ceux qui ont souffert des pertes sans avoir fait du mal, on se rendoit encore une satisfaction éclatante pour l'affront fait au Pavillon ».

» Sa Majesté le Roi de Prusse accéde à ces principes, les adopte également, & les garantit de la maniere la plus positive, s'engageant de les soutenir & réclamer toutes les fois que les intérêts du Commerce & de la Navigation des Sujets des deux Hautes Parties contractantes pourront l'exiger ».

» En réciprocité de cette accession, Sa Majesté l'Impératrice de toutes les Russies, continuera à faire jouir le Commerce & la Navigation Prussiens, de la protection de ses Flottes, qu'Elle leur a déjà fait accorder sur la requisition de Sa Majesté le Roi de Prusse; ayant fait expédier des ordres à tous les Chefs de ses Escadres, de protéger & de défendre contre toute insulte & molestation, les navires Marchands Prussiens qui se trouveront sur leur route, comme ceux d'une Puissance amie ou alliée, & stricte Observatrice de la neutralité: bien entendu cependant que les susdits navires ne seront employés à aucun Commerce illicite, ni contraire aux régles de la neutralité la plus stricte & la plus exacte ».

» 5°. S'il arrivoit, malgré tous les soins les plus attentifs, employés par les deux Puissances contractantes pour l'observation de la neutralité la plus parfaite de leur part, que les vaisseaux Marchands de S. M. Imp. de toutes les Russies, & de S. M. le Roi de Prusse, fussent insultés, pillés ou pris par les vaisseaux de guere ou Armateurs des Puissances Belligerantes, le Ministre de la Puissance lésée fera des représentations contre ceux qui auront commis de tels attentats, réclamera les vaisseaux Marchands enlevés, & insistera sur des dédommagemens convenables, en ne perdant jamais de vue la réparation de l'insulte faite au Pavillon. Le Ministre de l'autre Partie contractante se joindra à lui, & appuyera ses plaintes de la maniere la plus énergique & la plus efficace. Ainsi ils agiront d'un commun accord; & si l'on refusoit de rendre justice sur leurs plaintes, ou si l'on remettoit de le faire d'un tems à l'autre, alors Leurs Majestés useront de représailles contre la Puissance qui s'y refuseroit, & elles se concerteront incessamment sur la maniere la plus propre à effectuer ces justes représailles ».

» 6°. S'il arrivoit que l'une ou l'autre des deux Puissances contractantes, ou toutes les deux ensemble, à l'occasion

ou en haine du présent Acte, ou pour quelque cause qui y eût rapport, fussent inquiétées, molestées ou attaquées, il a été également convenu que les deux Puissances feront cause commune pour se défendre réciproquement, & pour travailler & agir de concert à se procurer une pleine & entiere satisfaction, tant de l'insulte faite à leur Pavillon, que pour les pertes causées à leurs Sujets ».

» 7. Le présent Acte n'aura point d'effet rétroactif, & par conséquent on ne prendra aucune part aux différens nés avant sa conclusion ; à moins qu'il ne soit question d'acte de violence continuée & tendant à fonder un systême oppressif pour toutes les Nations neutres de l'Europe en général ».

» 8. Toutes les stipulations arrêtées dans le présent Acte doivent être regardées comme permanentes, & feront loi en matiere de Commerce & de Navigation, & toutes les fois qu'il s'agira d'apprécier les droits des Nations neutres ».

» 9. Le but & l'objet principal de cet Acte étant d'assurer la liberté générale du Commerce & de la Navigation, S. M. Impériale de toutes les Russies & S. M. Prussienne conviennent & s'engagent d'avance à consentir que d'autres Puissances également neutres y accédent, & qu'en adoptant les principes qui y sont contenus, Elles en partagent les obligations ainsi que les avantages ».

» 10. Afin que les Puissances en guerre ne prétendent cause d'ignorance, relativement aux engagemens pris entre les susdites Majestés, Elles les leur communiqueront amicalement, d'autant qu'ils ne sont nullement hostiles, ni au détriment d'aucune d'Elles, mais tendent uniquement à la sûreté du Commerce & de la Navigation de leurs Sujets respectifs ».

» 11. Le présent Acte sera ratifié par les deux parties contractantes, & les ratifications seront échangées dans l'espace de six semaines, à compter du jour de la signature ou plutôt, si faire se peut. En foi de quoi Nous, les Plénipotentiaires, en vertu de nos pleins pouvoirs, l'avons signé & y avons apposé le sceau de nos armes. Fait à Pétersbourg le 8 Mai 1781. *Signé*, L. S. Comte DE PANIN, L. S. Comte JEAN OSTERMAN, L. S. ALEXANDRE DE BEYBORODKA, L. S. PIERRE BACONNIN, L. S. Comte DE GOERTZ ».

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 8 *Septembre.*

Un vaisseau de la Compagnie des Indes Orientales ayant eu le malheur d'être consumé par les flammes dans la Rade de Canton en Chine, cette Compagnie vient de présenter une Requête au Roi, pour supplier Sa Majesté de vouloir bien lui accorder un autre bâtiment à la place de celui qui a été incendié, parce que l'état de ses Finances ne lui permet pas de supporter cette perte.

D'HELSINGOR, *le* 11 *Septembre.*

Trente navires Anglois, dont la plupart viennent du Port de Saint-Pétersbourg, sont arrivés ici dernierement avec d'immenses cargaisons de munitions navales, & sur tout de bois & de chanvre. Les Anglois ne s'en tiennent pas à voiturer sur leurs propres vaisseaux ces munitions, ainsi que du lin, du goudron & du fer, dans la Baltique ; ils se servent encore des vaisseaux neutres, spécialement de ceux de Dantzick.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le* 30 *Août.*

Sa Majesté vient de permettre, par une Ordonnance, aux Matelots qui se sont trouvés sur les vaisseaux Hollandois conduits en Angleterre, & réclamés par les Ministres & Consuls, de prendre parti sur des vaisseaux étrangers. Cette Ordonnance les exempte de tout service sur la flotte Royale la premiere année après leur retour en leur Patrie.

POLOGNE.

DE DANTZICK, *le* 7 *Septembre.*

Nous sommes ici cruellement tour-

mentés d'une espece particuliere de sauterelles qui ravage nos campagnes. Ces sauterelles ne sont point du genre de celles qui sautent, elles suivent une marche réglée, & quand elles ont dévasté un endroit, elles se portent d'un autre côté où elles exercent de nouveau leurs ravages. Nous attribuons ce fléau aux grandes chaleurs que nous avons éprouvées ici pendant quelque tems. Nous nous rappellons encore qu'en 1690, nous avons essuyé un pareil accident. Les sauterelles étoient cette année en si grande quantité que l'air même en étoit obscurci. On en trouvoit dans les champs des monceaux de mortes les unes sur les autres jusqu'à quatre pieds de hauteur. Celles qui, vivantes se perchoient sur les arbres, en faisoient plier les branches. Ces insectes firent, après leur mort, autant de mal qu'elles en avoient fait pendant leur vie. L'air fut infecté de leurs cadavres, & il résulta des maladies contagieuses, dont, non-seulement les hommes se ressentirent, mais même les bestiaux.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 12 Septembre.*

La Compagnie des Indes a reçu avis, que plusieurs de ses navires avoient leurs cargaisons complettes ; mais qu'ils ne partiroient point pour l'Europe, sans un convoi convenable, étant informés qu'une forte Escadre de vaisseaux de guerre François & Hollandois sont en croisiere à la hauteur du Cap de Bonne-Esperance.

Nous apprenons de New-Jersey que cette Province a promulgué une Loi pour lever immédiatement la somme de 150,000 liv. st. Il sera assis pour le paiement de cette somme une taxe sur le Négoce, les Pêcheries, les Brasseries, Forges, Tanneries, Moulins & voitures quelconques, sur tous petits navires, tous Célibataires, Esclaves, pendules & montres de toute espece, argenterie, chevaux, bêtes à cornes, porcs, terres cultivées ou meubles, &c.

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le 14 Septembre.*

Les Etats-Généraux ont nommé M. Isaac Valz, Commissaire Général de la Marine de cette République dans la Province de Basse Bretagne & dans les Ports qui en dépendent, avec le pouvoir d'établir à l'Orient des Commissaires particuliers dans ceux desdits Ports où le service de l'Etat pourra le requerir ; il a prêté en cette qualité serment à l'Assemblée de Leurs Hautes Puissances, & il partira incessamment pour l'Orient où il doit faire sa résidence.

I L.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE LA ROCHELLE, *le 15 Septembre.*

Dans la nuit du 27 au 28 du mois dernier, sur les trois heures du matin, on a essuyé en cette Ville un orage assez considérable, accompagné de grêle très grosse, ce qui est infiniment rare dans ce pays. Il y a eu quelques vitres cassées dans la Ville, & les fruits ont été beaucoup endommagés. La grêle a épargné les Paroisses voisines, mais elle a été très forte à Mauzé & dans les environs, où elle a ravagé les vignes.

DE LYON, *le 16 Septembre.*

PROGRAMME de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de Lyon. Distribution du Prix de Mathématiques.

L'Académie, dans la Séance qu'elle a tenue après la S. Louis, le 28 Août dernier, a proclamé le Prix de Mathématiques, fondé par M. *Christin.* Elle avoit demandé : » Quelle doit être la » largeur, la forme & la nature des » Jantes, pour les roues des voitures » destinées au transport des marchandi- » ses, en considérant, en même tems, » l'intérêt du Commerce & la conser- » vation des grandes routes & des pa- » vés des Villes ? » Elle avoit exigé que » les Auteurs déterminassent les » avantages & les inconvéniens des roues » à larges jantes, employées & ordon- » nées en Angleterre, & s'il est des » circonstances où il convienne qu'elles

» ſoient uniquement de bois, ſans être » armées de fer ». On avoit demandé eſſentiellement, » le calcul des frotte- » mens reſpectifs des différentes eſpe- » ces de jantes, dans les deux hypo- » thèſes, d'un plan incliné & d'un plan » horizontal ».

On a reçu ſept Mémoires au concours, & un huitieme, qui a pour deviſe n°. 125, mais qui n'étant arrivés que deux mois après les délais fixés, n'a pas été dans le cas de concourir, quoiqu'il ait paru mériter l'attention de l'Académie.

Elle s'eſt félicitée d'avoir propoſé un ſujet, dont le travail des Auteurs a démontré l'importance. Des huit Mémoires, cinq lui ont paru contenir des détails & des obſervations utiles. Elle en a particulierement diſtingué trois; le premier, coté n°. 4, ſuivant l'ordre de ſa réception, répond aux vues du problême, par des recherches, des expériences, une ſuite de calculs & une préciſion, dignes d'éloges. Le ſecond, coté n°. 2, n'embraſſe pas tous les objets du problême avec la même exactitude; mais il a été conſidéré d'ailleurs comme un ouvrage d'un vrai mérite. Le troiſieme, n°. 7, donne des notions très ſatisfaiſantes ſur les queſtions propoſées, & ſe fait remarquer par l'élégance de ſa rédaction.

L'Académie a décerné le Prix, conſiſtant en une Médaille d'or de la valeur de 300 livres, au Mémoire, n°. 4, qui a pour deviſe ces mots: *Sunt quos curriculo pulverem olympicum collegiſſe juvat.* Hor. Od. 1.

L'Auteur eſt M. *Georgeſt*, Sous-Ingénieur des Ponts & Chauſſées de la Province d'Auvergne, au Département de Saint-Flour.

L'Académie a donné le premier *Acceſſit* au Mémoire n°. 2, en regrettant de n'avoir pas à diſtribuer un ſecond Prix à un travail auſſi eſtimable; il a pour deviſe: *Quâ ſit iter manifeſta rotæ veſtigia cernes.* L'Auteur eſt M. *Roger*, de Grenoble, Docteur en Médecine.

Le ſecond *Acceſſit* a été accordé au Mémoire, n°. 7, ayant pour deviſe: *Magnum decus palmam referre, maximum reipublicæ operam præbere.* Les Auteurs ſont M. *Boulard*, Architecte à Lyon, le même qui a déjà mérité une couronne dans cette Académie; & M. *Marguet-ron*, Secretaire de M. de Gatelier, ancien Echevin.

Sujets propoſés pour l'année 1782.

L'Académie diſtribuera en 1782, le Prix de Phyſique, fondé par M. *Chriſtin*. Après avoir propoſé précédemment deux ſujets relatifs à » l'influence de l'électri- » cité de l'Atmoſphere ſur le corps hu- » main », elle a cru devoir conſidérer le regne végétal, & a propoſé le problême ſuivant:

» L'électricité de l'atmoſphere a- » t elle quelque influence ſur les végé- » taux? Quels ſont les effets de cette » influence? & s'il en eſt de nuiſibles, » quels ſont les moyens d'y remédier? »

Conditions. Toutes perſonnes pourront concourir pour ce Prix, excepté les Académiciens titulaires & les vétérans; les Aſſociés y ſeront admis. Les Mémoires ſeront écrits en François ou en Latin. Les Auteurs ne ſe feront connoitre ni directement, ni indirectement; ils mettront une deviſe à la tête de l'Ouvrage, & y joindront un billet cacheté, qui contiendra la même deviſe, leurs noms & le lieu de leur réſidence. Les paquets ſeront adreſſés, francs de port, à Lyon, à M. *de la Tourette*, ancien Conſeiller à la Cour des Monnoies, Secretaire perpétuel pour la claſſe des Sciences, rue Boiſſac; ou à M. *de Bory*, ancien Commandant de Pierre-Scize, Secretaire perpétuel pour la claſſe des Belles-Lettres, rue Sainte-Hélene; ou chez *Aimé de la Roche*, Imprimeur-Libraire de l'Académie, maiſon des Halles de la Grenette.

Aucun Ouvrage ne ſera reçu au Concours, paſſé le premier Avril 1782; le terme eſt de rigueur. L'Académie décernera le Prix dans l'Aſſemblée publique qu'elle tiendra après la Fête de S. Louis; il conſiſte en une Médaille d'or de la valeur de 300 liv.

La Médaille ſera remiſe à l'Auteur couronné, ou à ſon Fondé de procuration.

Les Prix d'Hiſtoire naturelle, fondés par M. *Adamoli*, ſe diſtribueront à la même époque. L'Académie a propoſé le ſujet qui ſuit:

» Quels ont été & quels ſont les alimens » & les boiſſons des grands Peuples,

» dans les différens climats ? Quels en » ont été & quels en sont les effets re- » lativement à la santé, à la force, à la » durée de la vie & à la population ? »

Les conditions comme ci-dessus. Les Prix consistent en deux Médailles, l'une d'or, de la valeur de 300 livres ; l'autre d'argent, de la valeur de 25. La réception des Mémoires est fixée au premier Avril 1782.

La même année, à la même époque, aux mêmes conditions que ci-dessus, l'Académie fera la distribution d'un des Prix dont M. l'Abbé *Raynal* a fait les fonds.

Ce Prix consiste en une Médaille d'or de la valeur de 600 livres, qui sera donnée à l'Auteur du meilleur Mémoire sur le sujet suivant :

» Quels ont été les principes qui ont » fait prospérer les Manufactures qui » distinguent la Ville de Lyon ? »

» Quelles sont les causes qui peuvent » leur nuire ? »

» Quels sont les moyens d'en maintenir & d'en assurer la prospérité ? »

La suite à l'Ordinaire prochain.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

AVIS.

» M. Goblet, Maitre Ecrivain Expert du Bureau Académique d'Ecriture de Paris, lequel annonça l'année derniere, qu'il avoit découvert le mordant ou l'assiette des Anciens pour coucher l'or en feuille sur le papier & le vélin, annonce aujourd'hui deux autres objets non moins intéressans. Il vient, dit-il, de perfectionner la dorure en détrempe, susceptible du mat & du bruni, en la fixant sur les métaux, sur le marbre de toute couleur, même sur le marbre blanc, sans former de taches, ainsi que sur le stuc, la pierre & le plâtre. Les Artistes ne doivent pas confondre la dorure brunie avec la dorure matte : il y a long tems que cette derniere existe sur le marbre de couleur seulement ; mais M. Goblet pense que la premiere n'est usitée ni sur le marbre blanc, ni même sur le marbre de couleur. De plus, il a trouvé le moyen de fixer l'or, afin de produire le mat, sans être altéré, comme il l'a été jusques ici, par la manipulation de l'eau gommée. Dans la vue d'éviter toute illusion, M. Goblet a fait lui même les expériences nécessaires pour s'assurer de la solidité de cette sorte de dorure, & a déféré ses premiers essais à l'Académie Royale des Sciences de Paris ; & en lui accordant son approbation, elle a constaté l'utilité de sa découverte. Ce n'est qu'après le jugement de cette Compagnie que M. Goblet communique au Public le résultat de ses travaux, espérant qu'il couronnera ses vœux. Cette dorure est très-propre aux ornemens intérieurs des édifices où l'on veut faire regner une noble simplicité. Elle est économique, en ce que, par son moyen, on peut éviter la dépense des garnitures de bronze, tant pour les tabernacles, niches, autels que pour les chambranles de cheminées, soit de marbre, soit de pierres, les colonnes à cannelures, les cartels à pendule, la gorge & le quart des ronds des tables de cheminées, les commodes, consoles, secretaires, vases, grilles de fer, &c. M. Goblet fait construire des flambeaux de marbre blanc en fut de colonnes à cannelures torses, où sa dorure produit les plus beaux effets. Son intention étant de n'employer que de bons Artistes, il assure que sa dorure ne diminuera pas la délicatesse de la sculpture, & que le prix qu'il doit fixer n'éloignera pas les Amateurs.

Le deuxieme objet qu'il propose est son or liquide, annoncé également l'année derniere, mais qu'il a perfectionné depuis cette époque, rendu propre à faire le liseré sur les étoffes de soie, ainsi que sur les toiles peintes destinées aux ameublemens. Comme cet or liquide est susceptible de bruni ; l'Inventeur pense qu'il ne contribueroit pas peu à enrichir les étoffes qui en seroient décorées. Si quelque Directeur de Manufactures veut faire l'acquisition du secret de cette dorure, M. Goblet se propose de transiger une fois seulement en faveur de l'Amateur, en donnant toutes les connoissances & sûretés nécessaires ; il recevra les offres jusqu'au dernier

Octobre. On le trouvera chez lui, rue Saint Jacques, près de Saint Benoit, toutes les après-midi des Lundis, Mercredis & Vendredis.

II.

Méthode pour conserver sur mer la Farine & le Biscuit.

» L'illustre M. Francklin, persuadé, comme on peut le voir par tout ce qu'il a fait, que le plus noble usage qu'on puisse faire des connoissances physiques, est de les appliquer aux besoins de la Société, n'a cessé en conséquence d'y rapporter toutes ses vues & toutes ses observations. Ayant remarqué que le thé se conservoit parfaitement & sans aucune altération dans ces grandes boites d'étain dans lesquelles on nous l'apporte de la Chine, il pensa, d'après cette observation, qu'on pourroit employer utilement les feuilles de ce métal, telles que celles dont on se sert pour étamer les glaces, à doubler intérieurement des boites & des barils dans lesquels on voudroit conserver long-tems des substances, en les défendant de la communication intérieure de l'air. Le Capitaine Cook, ce Navigateur immortel, toujours occupé de ce qui pouvoit tendre à la conservation de ses Matelots ou à leur bien-être, frappé de cette idée de M. Francklin, résolut, avant de partir pour son dernier voyage, d'en faire l'essai. Il fit en conséquence doubler soigneusement plusieurs barils avec ces feuilles d'étain, dont on vient de parler, & les fit remplir de farine & de biscuit. Le succès de cette tentative a été si complet qu'on vient d'apprendre par le Capitaine King, qui a ramené en Angleterre les vaisseaux qui ont fait ce voyage, que ces barils ayant été ouverts après avoir été un long-tems à la mer, le Capitaine Cook avoit trouvé le biscuit & les farines entierement exempts d'insectes & de moisissure, & parfaitement bien conservés, excepté néanmoins dans un seul, où on trouva, après l'avoir examiné, que l'étain étoit fondu en plusieurs endroits. Il est presque inutile d'ajouter que ce moyen simple & ingénieux de M. Franklin, de conserver les farines, peut être également employé pour conserver beaucoup d'autres substances fraiches, pendant longt-ems, soit à terre, soit à la mer ».

III.

Annonce de Livres.

Manuel du Jardinier, ou Traité complet de tout ce qui a rapport à la culture d'un Jardin, divisé en quatre parties; 1o. des qualités que doit avoir le Jardinier, de la situation, plantation & compartiment du Jardin; de la qualité du terrein, de la maniere de semer, de transplanter, &c.; 2o. de la culture des différentes sortes de Narcisses, Jacinthes, Jonquilles, Tulypes, Lys, Iris, &c.; 3o. de la culture des quarante-huit fleurs & racines, qui font l'ornement des Jardins; sçavoir, des différentes especes de Roses, de l'Aloès, de la Violette, des Herbes aromatiques, des Œillets, des Giroflées, des Anemones & Renoncules, &c.; 4o. des 39 différens Arbres, Arbustes & Arbrisseaux de France & des Pays Etrangers; la maniere de les tailler, greffer, & de leur faire produire de bons fruits; traduit de l'Italien par M. Randi. Volume de plus de 500 pages. A Paris; chez Lamy, Libraire, Quai des Augustins. Prix, 2 l. 8 s. broch. & 3 liv. relié.

IV.

Marchandises arrivées à Paris.

Depuis le 24 Août jusques & compris le 11 Septembre, il est arrivé à la Douane 2100 liv. de sucre, 24 barriques de sucre terré, une tonne de cassonade, 2 balles, 95 sacs, 2125 l. de café, 10150 liv. de poivre, 90 tonnes, 258 barils, 14 pieces d'huile de navette, 68 tonnes & 58 pieces d'huile à brûler, 263 tonnes, 92 barils d'huile de graine, 12 tonnes, 30 pieces d'huile de térébenthine, 40 barils d'huile de poisson, 32 tonneaux de cire, 3 tonneaux, 22 caisses, 3345 l. de bougie, &c.

Les eaux-de-vie dont les droits ont été acquittés au Bureau Général des Aides, depuis le 24 Août jusques & compris le 11 Septembre suivant, se montent a 67 pipes & 2 quartauts d'eau de-vie.

V.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 3 Octobre 1781.

Or de Portug. à . . .	728	l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	720			
Du Pérou à	716			
Les guinées à . . .	726			
Ducats à	98	10		once.
Or fin à 23 karats . .				
31 32	102			
Or à 20 karats à . .	85			
L'argent à 11 d. . .				
10 g. à	54	10		marc.
Idem à 11 d. 10 . .				
gr. à	52	10		
Piastres à	48	17	6	

V I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 29 Sept. 1781 au Mercredi 3 Octobre, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 livres; le seigle, 10 à 11 l.; l'orge, de 10, 11 à 12 livres. Le froment à la Grêve, de 19, 20, 21 à 22 l.; le seigle, 10 liv.; l'orge, de 13 à 14 livres *le septier*. Farine blanche à la Halle, de 36, 40, 41 à 42 l.; bis-blanc & bis, de 22, 24, 26, 28, 30, 32 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

V I I.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 29 Sept. 1781 au Mercredi 3 Oct., l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 l.; *id.* à la Grêve, de 18, 19, 20 à 21 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 28 Septembre 1781, de 61 à 62 l.; *id.* nouveau, de 56 à 58; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 58 à 60 liv.; *id.* nouv., 45 à 47; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 22 à 24; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 53 à 54; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 50 à 52; le cent de paille, de 19 à 22; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 34 à 42 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-V de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres.
	PAIEMENT DU SAMEDI 29 SEPTEMBRE 1781.		
5.	M. Cauchy.	Samedi.	t. l.
6.	M. Caron	Samedi	t. l.
16.	M. Le Noir.	Samedi	t. l.
8.	M. Despeignes	Samedi	t. l.
9.	M. de la Rue	Samedi	t. l.
	PAIEMENT DU LUNDI 1 OCTOBRE.		
23.	M. Masson.	Lundi.	t. l.
26.	M. de la Motte	Lundi.	t. l.
29.	M. Certain	Lundi.	t. l
28.	M. Creuzé.	Lundi.	t. l.
	PAIEMENT DU MARDI 2.		
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	A.
13.	M. Marsollier	Mardi	A.
15.	M. Defays	Mardi	A.
25.	M. Vieillard	Mardi	A.
24.	M. Desplasses.	Mardi	A.
Idem.	Gouvernemens.	J.	*Six premiers mois* 178

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES.

CHANGES du 2 Octobre 1781.

Amsterdam, ...	53	Cadix, ...	13 l. 14
Londres, ...	31 11 16 d.	Livourne, ...	
Hambourg, ...	190	Gênes, ...	
Madrid, ...	13 l. 15 s.	Lyon, *Août*.	

DU MARDI 2 *Octobre* 1781.

1780. Lot. Roy. . . .	998	1785	
1781. *Primes*.		1786	1
1782	118	1787	
1783		1788	1
1784		1789	
1r. Viager. . . .	6 p. % bén.	2d.	2 ½ p. % perte

Sept. 1781.		*Du* 29.	*Du* 1 *Oct.*	*Du* 2.
Comp. des Indes	Actions	1947 ½ 45 . . .	1945	1945 . . .
	D° 16/25	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	D° 8es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	D° 25es	. . . . .	82	. . . . .
	Empr. d'Oct.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Rescriptions.		8 ¼ perte. . .	7 ½ 8 ¼ p. .	7 ½ 8 ½ 7
Bil. des Ferm.		. . . . .	½ ¼ perte. .	. . . . .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 178

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Mardi 18 Octobre.

L.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 2 Septembre.*

CETTE Capitale reçoit chaque jour de nouveaux embellissemens ; dans les rues où l'on ne voyoit ci-devant que de simples maisons, s'élevent des palais; les emplacemens vuides disparoissent. La Cour & les Particuliers semblent être animés du même zele pour rendre cette Ville une des plus belles de l'Europe. Le magasin à chanvre, qui avoit été considérablement endommagé, l'année derniere, par un incendie, est entierement réparé ; &, par ordre de notre Auguste Souveraine, on en construit un second aussi magnifique, dans un quartier éloigné du premier.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le 8 Septembre.*

Par une Ordonnance publiée depuis peu, Sa Majesté a suspendu les droits qui se perçoivent pour l'entrée des grains étrangers : cette suspension a commencé du premier de ce mois, & elle aura lieu jusqu'au premier Mai 1782, pour les grains qui seront importés ici des autres places. A l'égard de ceux qui viendront d'Archangel, la suspension durera un mois de plus. On donne aussi la liberté à tous navires, de quelque pays que ce soit, comme aux Nationaux, d'importer ici des grains.

HONGRIE.

DE PRESBOURG, *le 15 Septembre.*

Le 10 de ce mois, on a conduit dans un de nos magasins, du côté du Danube, 60 charriots chargés de tonneaux remplis d'especes monnoyées, & il doit en arriver encore de nos Villes situées près des mines; on a commencé aussi à frapper dans Nagy-Bania à un nouveau coin, une quantité de petites especes en cuivre.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 15 Septembre.*

Le 12 de ce mois, cette Ville a été dans la plus grande alarme ; le feu avoit pris au Maitre-Autel de l'Eglise de la Magdeleine, voisine de la Métropole de S. Etienne : malgré la célérité des secours, tout l'intérieur de l'Eglise, les orgues, la charpente qui soutient le clocher, ont été réduits en cendre ; les édifices voisins ont pu être garantis, parce que heureusement le vent ne souffloit point. Au premier avertissement de cet incendie, Monseigneur l'Archiduc a volé au secours, & bientôt le Clergé, les Magistrats s'y rendirent, & les Troupes encouragées par leurs exemples, travaillerent avec le

plus grand zele à arrêter le progrès des flammes.

BOHÊME.

DE PRAGUE, *le 14 Septembre.*

Un orage des plus violens a fait beaucoup de ravages en Hongrie, aux environs de Schemnitz & du Comté de Hunter. La foudre a porté l'incendie dans sept Villages; mais celui qui a le plus souffert est Szeno-Gratz où plus de quatre-vingt maisons ont été réduites en cendres. La campagne a été entierement dévastée.

ITALIE.

DE GÊNES, *le 15 Septembre.*

Le 7 de ce mois, à huit heures du matin, une partie du grand toit de l'Hôpital des Incurables, d'au-dessus de la galerie des femmes, tomba tout-à-coup. Cet accident a fait périr quatre de ces malades & deux Religieuses. Le Supérieur voyant l'alarme que cette chûte avoit causée aux autres malades, les fit aussi-tôt transporter dans un autre endroit de la maison, de crainte que le reste de ce toit ne s'écroulât. Si ce malheur fût arrivé une heure plus tard, les Médecins & Chirurgiens en eurent pu être les victimes. On est d'autant plus affecté de cet événement que cette Maison de Charité a très-peu de revenu, & qu'elle ne se soutient que par les libéralités du Public.

DE ROME, *le 30 Août.*

Les aumônes recueillies en trois jours par l'Archi-Confrérie du Sacré-Cœur de Jésus, dite Sacconi, en faveur des victimes des derniers tremblemens de terre, se sont montées à 950 écus. Le Cardinal Antoni, qui en est dépositaire, les fera passer aux différens Evêques des Villes qui ont ressenti les effets de ce terrible fléau.

DE NAPLES, *le 31 Août.*

Les accidens occasionnés par les feux d'artifice qu'on est dans l'usage de tirer ici pendant l'Eté, ont donné lieu à un Réglement, portant défense expresse d'en allumer dorénavant aucun près des Boutiques & des Banques de cette Capitale.

Sur la plainte qui avoit été portée, le 11 Juillet dernier, par les Habitans de la Ville d'Oria, dans la Terre d'Otrante, contre l'exaction de certains droits perçus par les Ecclésiastiques, soit pour les mariages, soit pour la publication des bans, notre Souverain a envoyé au Gouverneur de cette Ville une Dépêche Royale, par laquelle il est statué, qu'en se conformant à ce qui est établi dans le Diocèse de Naples sur cette matiere, les Curés ne pourroient rien exiger pour l'administration des Sacremens, & encore moins pour la publication des bans; S. M. leur permet seulement de recevoir pour les actes d'attestation qui leur seroient demandés, un carlin (*un peu plus de quatre sous*) sans qu'ils puissent tripler les droits en raison de trois bans différens dont ils délivreroient acte. Ils ne pourront prendre que la même somme pour les extraits de mariage, de baptême, de confirmation & de mort, & un carlin de plus pour le droit de recherches, lorsqu'il y aura dix ans passés depuis l'acte dont on requerroit le témoignage. Le Gouverneur a été chargé notamment de notifier à qui il appartiendra cette Dépêche, & de veiller à son exécution.

PORTUGAL.

DE LISBONNE, *le 6 Septembre.*

En conséquence d'un Acte du Parlement de la Grande-Bretagne, en faveur du Commerce & de la Navigation des Sujets de ce Royaume, il a été publié le 7 du mois dernier, un supplément aux instructions de la Chambre du Commerce, pour servir de régle aux navires de la Nation. Ce supplément contient les trois articles suivans.

» 1°. A commencer du 21 Mai de cette année, & tout le tems que ledit Acte sera en vigueur, il sera permis à tous les Sujets Portugais, établis dans les Ports de nos Royaumes, ainsi que dans les Isles Açores & de Madere, de

charger pour l'Angleterre & l'Irlande toute espece de marchandises ou produits des Royaumes, Isles, Colonies & Domaines du Portugal ».

» 2°. A la même époque jusqu'audit terme, on pourra pareillement en faire sortir par l'Angleterre, l'Ecosse, l'Irlande & les Isles qui en dépendent, toutes sortes de laine, de fil, de soude, &c. pourvu que les bâtimens qui en seroient chargés appartiennent à des Royaumes ou Etats qui sont en amitié avec le Roi de la Grande-Bretagne, ses Héritiers & Successeurs, les Equipages fussent-ils même formés d'Etrangers ».

» 3°. Les effets chargés pour la Grande-Bretagne, en conséquence dudit Acte, sur des navires étrangers, payeront tous les droits établis dans les Ports d'où ils tireront leur chargement ».

HOLLANDE.

DE FLESSINGUE; *le* 20 *Septembre*.

On assure que le Conseil d'Etat se propose de remettre incessamment à l'Assemblée des Etats-Généraux une nouvelle Pétition extraordinaire de 10 millions de florins, pour subvenir aux dépenses nécessaires pour l'exécution du plan relativement à la construction de 52 vaisseaux de ligne, & pour pouvoir pousser la guerre avec vigueur. Dès que cette Pétition aura été reçue, il sera, dit-on, entamé une négociation pour trouver ces dix millions.

I I.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE BORDEAUX, *le* 24 *Septembre*.

» L'Académie Royale des Belles-Lettres, Sciences & Arts de cette Ville, avoit, cette année, deux Prix à distribuer: un extraordinaire d'une somme de deux mille livres, dont M. l'Intendant & un Citoyen estimable ont contribué à former les fonds; & le Prix courant fondé par M. le Duc de la Force, consistant en une médaille d'or de la valeur de trois cents livres. Elle avoit destiné le Prix extraordinaire à l'Auteur qui proposeroit » le moyen de prévenir, » dans l'usage ordinaire d'allaiter les en- » fans-trouvés, les dangers qui en ré- » sultent, soit pour ces enfans, soit » pour leurs Nourrices, & par une » suite nécessaire, pour la population » en général; ou bien qui indiqueroit » la méthode la meilleure, & en même » tems la plus économique, de suppléer » au lait de femme, pour la nourri- » ture de ces enfans ». Et le second, cette question: » Quels sont les insec- » tes qui attaquent les différentes es- » peces de vignes, soit dans le tems de » la durée totale de cette plante, soit » dans les différentes époques de sa vé- » gétation? Et quels sont les moyens » les plus simples & les plus efficaces » de les détruire & de remédier à leurs » effets destructeurs? »

» 1°. Quand cette Compagnie proposa le premier de ces deux sujets, elle vit, & ne dissimula point toute l'étendue de l'obligation que le bien de l'Etat & l'intérêt de l'humanité lui prescrivoient également, lorsque le tems seroit venu de dispenser la Couronne, & d'apprécier les moyens qui lui seroient proposés pour remplir ses vues; elle sentit qu'alors tout lui feroit un devoir de ne point s'arrêter à de simples probabilités, à de pures spéculations, & même de s'exposer au reproche (si elle pouvoit le craindre) de réserver trop fréquemment la distribution de ses Prix, plutôt que de courir le risque de compromettre un des intérêts les plus essentiels de la Société, en consacrant, par son suffrage, une méthode d'allaiter les enfans trouvés, dont rien ne garantiroit la sûreté & les avantages. Aussi avoit-elle prévenu les Auteurs qui voudroient entrer en lice, qu'elle n'accueilleroit aucun des moyens qu'ils auroient à proposer, qu'autant qu'ils seroient établis sur l'expérience, & que les succès en seroient bien & dûment certifiés. Aucun des Auteurs dont l'Académie a reçu les Ouvrages, n'ayant rempli cette condition, elle eût été en droit de leur fermer dès aujourd'hui le concours; mais entrainée, & par l'importance du sujet, & par le desir de contribuer, autant qu'il est en elle, à la recherche d'une découverte

pour laquelle tant de vœux se réunissent depuis si long-tems, elle a seulement suspendu de prononcer sur les Pieces qui lui ont été envoyées ; & *assumant* sur elle l'obligation que leurs Auteurs ont négligée, elle a voulu faire faire sous ses yeux l'essai des méthodes qui, parmi celles que la Médecine & la Chimie même se sont empressées de lui présenter, lui ont paru, au premier coup d'œil, les plus praticables & les moins sujettes à inconvénient *. Dès-lors elle a vu ainsi son engagement s'agrandir, & naître le besoin qu'elle avoit pour elle-même, d'une prolongation de délai, qui lui donnât un tems suffisant pour interroger l'expérience, & pour recevoir des éclaircissemens, qu'elle a cru devoir demander sur quelques usages étrangers qu'on lui citoit. Elle a donc remis la distribution de ce Prix au 25 Août 1785. Cependant ne voulant pas profiter seule de ce nouveau délai qu'elle prend, & desirant y faire participer, soit les Auteurs qui ont déjà concouru, soit tous autres qui voudroient encore se mettre sur les rangs, elle les avertit qu'elle recevra les supplémens, corrections ou nouveaux Mémoires qu'ils voudront lui envoyer, jusqu'au premier Août 1782, exclusivement ; les renvoyant, au surplus, pour l'énoncé de la question, le développement des motifs qui la firent proposer, & les conditions imposées aux Contendans, à son Programme du 19 Mars 1778. 2°. A l'égard du second sujet, l'Académie n'ayant reçu aucun Ouvrage qui le concernât, elle a été obligée d'en réserver le Prix, & elle l'a réuni aux deux mille livres destinées à la question concernant l'allaitement des enfans Trouvés, pour ajouter par-là une marque honorable à la récompense promise à celui qui l'aura résolue de la maniere la plus satisfaisante ».

» L'Académie propose pour l'année 1782, 1°. un Prix double, réservé en 1779. » Existe-t-il quelque indice sensible qui puisse faire connoitre aux » Observateurs les moins exercés, le » tems où les arbres, & principalement » les chênes, cessent de croître, & où » ils vont commencer à dépérir ? Et ces » indices, à supposer qu'il y en ait, » ont-ils généralement lieu, & affectent-t-ils nécessairement les arbres » dans quelques sortes de terreins qu'ils » soient venus ? » 2°. Un Prix simple réservé en 1780. » 1°. Quelle est la loi » hydraulique qui, en fixant la hauteur » d'eau nécessaire pour le jeu des moulins, préserveroit les fonds riverains » d'inondation ; & s'il n'existe point de » loi pareille qui puisse être générale & » s'appliquer à toutes les différentes especes de moulins à eau, placés sur » quelque riviere que ce soit, quelles » sont les loix particulieres qui conviendront à chaque espece ? 2°. Les circonstances du poids de l'eau, de son » volume & de sa pente étant données, » de quelle espece doit être un moulin » pour produire le plus grand effet ? » 3°. Pour le Prix courant, l'*Eloge de M. de Montesquieu*. 4°. Pour un Prix extraordinaire de trois cents livres : » Indiquer » les Ouvrages qui traitent du *lecti mincti* (incontinence d'urine pendant la » nuit) ; quelle est la cause ou manifeste ou cachée de cette infirmité ; » quels en sont les principes, qu'elle » soit habituelle ou par périodes régulieres, ou à des intervalles inégaux ; » quels sont les différens remedes qui » ont été proposés pour la guérir, & » ceux enfin qu'une expérience constante » peut faire regarder comme spécifiques ? ».

» Pour l'année 1783. Un Prix simple, réservé de 1777 & 1780 : » Comment la » Ville de Bordeaux tomba au pouvoir » des Romains ; & quels furent sous » leur domination, l'état, les loix & » les mœurs de ses Habitans ». Les Prix simples & extraordinaires, fondés par M. le Duc de la Force, sont une médaille d'or de la valeur de trois cents livres : les doubles sont composés d'une pareille médaille, & de trois cents livres en argent ».

» L'Académie ne reçoit les Pieces au Concours que jusqu'au premier Avril de chaque année, lorsqu'elle n'a pas fixé

* *M. l'Intendant, par une suite de cet amour pour le bien public, & du zele qui le porterent à contribuer à la formation de ce Prix, a bien voulu étant cette année Directeur de l'Académie, lui procurer aussi & lui faciliter les moyens de faire ces essais.*

d'autres termes aux Auteurs. Elle rejette celles qui sont écrites en d'autres Langues qu'en François ou en Latin, & celles dont les Auteurs se font connoitre, ou directement ou indirectement. Les paquets seront affranchis de port, & adressés à M. de la Montaigne, Conseiller au Parlement & Secretaire perpétuel de l'Académie ».

DE MIRECOURT (*en Lorraine*), *le* 11 *Septembre.*

Lettre de M. François *de Neufchâteau, Lieutenant-Général du Présidial, & Subdélégué à Mirecourt en Lorraine, &c. à M.* ***, *sur l'incendie de Mandre-sur-Vair.*

» Vous m'avez demandé, Mr, quelques détails sur le funeste événement qui vient de détruire pour la seconde fois ce riche & beau Village de Mandre-sur-Vair. Je dérobe un instant aux soins dont M. l'Intendant de Lorraine a bien voulu me charger, & je vais tâcher de vous tracer une image de cet affreux désastre. Ma Lettre se ressentira du désordre qu'un tel spectacle inspire naturellement; mais le sujet m'afflige trop, pour m'occuper de bien écrire ».

» Imaginez, Mr, que de 107 maisons, qui composoient ce grand Village, & dont une partie avoit déjà été brûlé en 1752, le feu vient d'en détruire près de cent, les deux Châteaux, l'Eglise & le Presbytere. Ce fut le Mardi 4 de ce mois que le feu prit, vers dix heures du matin, à un four placé derriere la grange de la premiere maison de Mandre, du côté de Contrexeville. Le vent étoit très-fort, & sa direction suivoit celle de la principale rue. Une malheureuse voiture de fagots, arrêtée dans l'embranchement des deux parties du Village, a communiqué l'incendie de l'une à l'autre. En moins d'une heure & demie, tout a été réduit en cendres, à l'exception d'un bout de rue détournée qui regarde vers la Ville de Mirecourt, & qui n'étoit pas dans la direction du vent ».

» Les progrès rapides de cet incendie doivent être attribués sur-tout à la cause qui les rend fréquens & terribles dans cette Province. Les maisons étoient couvertes de ces bois secs & minces, qu'on appelle dans le pays, des *essandres*, contre lesquels M. l'Intendant de Lorraine a publié l'année derniere, une Ordonnance des plus sages. Ces toits très-combustibles, enflammés tout-d'un-coup par les étincelles que dispersoit au loin un vent impétueux, se sont effondrés sur les tas immenses de grains, de gerbes, de foins & de paille, dont les granges des Laboureurs venoient d'être remplies par une abondante récolte; on n'a pu rien sauver; heureusement encore les bestiaux étoient aux champs & les Habitans à l'Eglise, dont ils n'ont eu que le tems de s'enfuir à la hâte, avant la chûte de la toiture & des cloches. Personne n'a péri, plusieurs Habitans avoient voulu risquer leurs jours pour essayer de conserver quelques parties du Château. M. de Favancourt, Seigneur du lieu, l'un des plus anciens Lieutenans-Colonels de Dragons, Brigadier des Armées du Roi, » a déclaré qu'il aimoit mieux tout sacrifier que d'exposer la vie d'un seul » de ses Vassaux ». Ce vœu sans doute est respectable; aussi fut-il rempli dans toute son étendue. M. de Favancourt a vu périr dans quelques minutes ce Château qui venoit à peine d'être fini & meublé. Ce qu'il faut admirer, Mr, c'est qu'après cette perte énorme, ce brave & respectable Seigneur étoit plus sensible à celle de 400 reseaux de bled, renfermés dans les greniers, qu'il auroit voulu sauver du moins, pour pourvoir, cet hiver à la subsistance de ses malheureux Habitans ».

» Ces derniers n'ont pu dérober aux flammes ni habits, ni linges, ni outils, ni argent, ni papiers, &c.; l'estimation des Experts fait monter la perte totale à près de cent mille écus, sans compter le Château & ses dépendances. Dix-sept Laboureurs aisés ont perdu leurs habitations & leurs récoltes; plus de soixante & dix autres ménages sont restés sans asiles & sans meubles ».

» Au moment où j'écris, le feu n'est pas encore éteint, quoiqu'il ait tombé hier une pluie d'orage. Les tas de gerbes & de fourrages jettent de la fumée & des flammes. Pour comble de malheur, j'apprens des Experts Maçons qui ont visité les décombres, qu'il sera dangereux, pour ne pas dire impossible, de faire resservir la plupart des murailles des maisons incendiées. Les pierres sont calcinées. Il ne faut presque pas heurter les murs pour les abattre; d'ailleurs j'ai

lieu de penser qu'il ne seroit pas prudent de reconstruire le Village sur le premier plan & dans les alignemens anciens. Jugez quelle énorme dépense il faudra pour le rétablir ».

» La désolation des pauvres Habitans ne sçauroit être plus grande. Les gémissemens de ce Peuple, & le hideux aspect de ces murs noirs & abandonnés, portent dans l'ame une impression déchirante ».

» Si quelque chose peut adoucir l'effet de ce triste tableau, c'est le récit de l'intérêt & des secours qu'on s'est empressé d'offrir à ces pauvres incendiés. Madame la Duchesse de Cossé, qui étoit dans le voisinage, aux Eaux de Contrexeville, a donné, dans cette occasion, des preuves touchantes & vraiment sublimes de cette sensibilité active qui est le caractere de toute sa vie. Madame la Duchesse de Mailly, que ses vertus distinguent autant que son rang, & toutes les autres personnes de marque qui sont à Contrexeville, se sont réunies avec Madame de Cossé pour former une quête dont le produit doit suffire à l'ensemencement des terres du Village de Mandre ».

» M. l'Intendant de Lorraine est accouru ici à la premiere nouvelle de l'incendie. Je voudrois qu'il me fût permis de relever tout ce que j'ai vu de son attendrissement & de sa bienfaisance, en parcourant avec lui les débris de ce Village désolé ».

» Les Communautés voisines ont offert à M. l'Intendant de travailler gratuitement au déblai des maisons incendiées. Il faut vous donner, Mr, une idée du zele & de la charité des Habitans de nos campagnes. Dimanche, j'avois demandé 30 voitures à la Communauté de Parel-Saint-Ouain, qui s'étoit engagée à les fournir. J'ai été bien agréablement surpris en voyant arriver dix voitures de plus. Les Manœuvres du Village de Saulxure-lès-Auguéville sont venus, conduits par leur Pasteur même ».

» Le jour de l'Incendie, la Communauté de S. Remimont, voisine de Mandre, alloit se partager le foin de ses prairies mises en réserve, suivant l'Arrêt du Parlement du 7 Juillet dernier. Cette Communauté a délibéré unanimement d'offrir tout son fourrage pour nourrir les bestiaux des pauvres incendiés ».

» N'oublions pas, Mr, qu'après l'incendie, M. Thouvenel, Médecin des Eaux de Contrexeville, a fait cuire & distribuer à ses frais mille livres de pain à ces malheureux Habitans de Mandre; que M. le Comte de Bouzey leur a envoyé une voiture chargée de bled, & que les Prémontrés de la Maison de Paret sous Montfort ont aussi donné du pain. Cette derniere charité est d'autant plus remarquable que les Prémontrés de Paret sont épuisés par les secours qu'ils donnent à leur propre Village, dont les récoltes & même la culture ont été absolument perdues pour plusieurs années par un orage affreux, le 19 Juin dernier. Tous les fléaux sont en quelque sorte rassemblés sur ce point de la Province ».

» Je ne dois pas non plus vous laisser ignorer que la conduite & les sentimens des Habitans de Mandre-sur-Vair répondent à l'intérêt qu'inspire leur malheur. Je ne vous en citerai qu'un exemple. Un Tisserand de ce Village travailloit à son métier, pour le compte d'un Etranger, au moment de l'incendie; ce Tisserand entend crier au feu; il voit sa maison fumante; sans hésiter, sans songer à ses effets, à ses meubles, il ne pense qu'aux objets dont il est dépositaire. Il coupe la piece de toile qu'il ourdissoit & l'emporte, avec un exemplaire de la Bible qui lui avoit été prêté par un autre Habitant de Mandre. Ce dernier rencontre le Tisserand, & lui demande des nouvelles de sa maison. » J'ai tout perdu, lui dit cet honnête » homme; mais ne soyez point inquiet, » j'ai sauvé votre Livre ».

» Ce Tisserand, Mr, s'appelle Pierre Genin. Il n'est pas le seul qui ait donné dans cette occasion des exemples aussi honorables pour l'humanité; mais ce trait-là sur-tout m'a paru remarquable, & vous me sçaurez gré, sans doute, de vous l'avoir fait connoitre. C'est la vertu dans le malheur que l'on doit le plus respecter, & je m'applaudis de pouvoir lui consacrer ce foible hommage. D'autres, plus fortunés que moi, jouiront du plaisir de la récompenser, &c. ».

DE PARIS, *le 9 Octobre.*

Déclaration du Roi, du 3 Septembre 1781, qui autorise les Prévôt-des-Marchands & Echevins de la Ville de Paris, à faire un emprunt de sept cent cinquante mille livres en rentes perpétuelles.

Par cette Déclaration, qui contient XI articles, il est dit que les Prévôt-des-Marchands & Echevins de la Ville de Paris, sont autorisés à constituer, jusqu'à concurrence de sept cent cinquante mille livres par an, en rentes perpétuelles, à cinq pour cent; desquelles rentes lesdits Prévôt-des-Marchands & Echevins pourront stipuler dans les contrats la jouissance, à compter du premier jour du quartier dans lequel les capitaux en auront été fournis, avec exemption de deux vingtiemes & quatre sols pour livres du premier, & généralement de toutes impositions présentes & à venir. Sa Majesté autorise lesdits Prévôt des Marchands & Echevins à affecter & hypothéquer, jusqu'à due concurrence, au payement desdites rentes, la partie libre des revenus du domaine de la Ville, & les differens octrois à elle concédés; comme aussi spécialement & par privilége & préférence, le fonds annuel ci-après fixé, que Sa Majesté fera verser à la caisse de ladite ville, pour fournir auxdits payemens. Tous les étrangers non naturalisés, même ceux sujets des Puissances avec lesquelles Sa Majesté pourroit être guerre, pourront acquérir lesdites rentes. Les Communautés séculieres ou régulieres, Hôpitaux, Fabriques, & autres Gens de main-morte, auront le même avantage. L'emprunt sera ouvert, à compter du premier Octobre suivant; & les capitaux dont les moindres parties ne pourront être au-dessous de mille livres de principal, seront fournis en deniers comptans entre les mains du sieur Buffault, Receveur Général des Domaines, Deniers patrimoniaux & communs de la Ville, qui en expédiera les récépissés en la forme usitée. Il est permis aux Propriétaires desdites rentes d'en transmettre la propriété par la voie de la reconstitution. Pour mettre le Prévôt-des-Marchads & Echevins en état de subvenir au paiementt des arrérages desdites rentes, sans prendre sur les revenus ordinaires de ladite Ville, Sa Majesté leur attribue un fonds annuel de sept cents cinquante mille livres, à compter du premier Octobre prochain, auquel fonds S. M. affecte & hypothéque, par privilege & préférence, même à la partie de son Trésor Royal, les produits libres de la Ferme Général des Aides, entrées de Paris, & droits y joints. Sa Majesté autorise lesdits Prévôt-des-Marchands & Echevins, à rembourser des deniers appartenants à ladite Ville, les capitaux desdites rentes, au moyen de quoi elles appartiendront à ladite Ville; & au défaut de fonds libres de leur part, veut S. M. qu'à commencer de la seconde année qui suivra la publication de la Paix, il soit versé de son Trésor Royal dans la caisse de ladite Ville une somme annuelle de trois cens mille livres, pour, avec les sommes qui proviendront de l'extinction successive des rentes viageres créées par l'Edit de 1779, être employée auxdits remboursemens, lesquels, en ce cas, auront lieu au profit de Sa Majesté.

Cette Déclaration a été enregistrée en Parlement le sept Septembre mil sept cent quatre-vingt-un.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

CENTENAIRE.

Le nommé Guillaume Maisonnade, laboureur, natif de Badefort, est mort le 22 du mois dernier, agé de cent ans, à Uzerche en Limousin, chez un de ses neveux, où il s'étoit retiré depuis plusieurs années. Peu de tems avant sa mort, il vaquoit encore à ses travaux ordinaires, & il n'avoit jamais eu d'autres indispositions que celles qui ont terminé sa vie. Il laisse dans la Paroisse de Badefort, une sœur qui est agée de 105 ans, & qui jouit encore d'une bonne santé.

Mutilé - Mauvaise impression
meilleure copie disponible
best copy available

II.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 13 Octobre 1781.

Or de Portug. à . . .	728	l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	720			
Du Pérou à	716			
Les guinées à . . .	726			
Ducats à	98	10		once.
Or fin à 23 karats . .				
31 32	102			
Or à 20 karats à . .	85			
L'argent à 11 d. . .				marc.
10 g. à	54	10		
Idem à 11 d. 10 . .				
gr. à	52	10		
Piastres à	48	17	6	

III.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 10 Octobre 1781 au Samedi 13 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 l.; le seigle, de 10 à 11 livres; l'orge, 11 à 12 livres. Le froment à la Grêve, de 19, 20 à 21 livres; le seigle, 10 liv.; l'orge, de 12 à 13 livres *le septier*. Farine blanche à la Halle, de 36, 38, 40, 41 à 42 l.; bis-blanc & bis, de 22, 24, 26, 28, 30 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

IV.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 10 Oct. 1781 au Samedi 13 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19½, 20 à 21 l.; *id.* à la Grêve, de 19, 20, 20 à 21 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 8 Octobre 1781, de 60 à 61 liv.; *idem* nouveau, de 56 à 58; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 64 à 66 liv.; *id.* nouv., 45 à 50; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 22 à 26; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 55 à 56; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 53 à 54; le cent de paille, de 23 à 24; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 38 à 45 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres.
	PAIEMENT DU MERCREDI 10 OCTOBRE 1781.		
11.	M. Bourray	Mercredi.	A.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	A.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	A.
18.	M. Radix	Mercredi.	A.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	A.
27.	M. de France	Mercredi.	A.
25.	M. Vieillard	Mardi	A.
	PAIEMENT DU JEUDI 11.		
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	A.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	A.
12.	M. Alissant	Jeudi.	A.
14.	M. Nau	Jeudi.	A.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	A.
	PAIEMENT DU VENDREDI 12.		
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	A.
2.	M. Boscheron	Vendredi.	A.
21.	M. Patu.	Vendredi.	A.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	A.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	A.

Six premiers mois 1781.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES.

CHANGES du 12 Octobre 1781.

Amsterdam, ...	53	Cadix, ...	
Londres, ...	31 5 8e.	Livourne, ...	
Hambourg, ...	190 ¼ à ½	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Août*. .	1 ⅛ p. % p.

DU VENDREDI 12 *Octobre* 1781.

1780. Lot. Roy. . .	1020	1785	
1781. *Primes*.		1786	134
1782	123	1787	
1783	106	1788	
1784	168	1789	
1r. Viager. . . .	6 p. % bén.	2d.	2 ½ p. % perte.

Oct. 1781.	*Du* 10.	*Du* 11.	*Du* 12.
Comp. des Indes. Actions	1945	1945	1945 . . . .
Do 16/25	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Do 8es	. . . . .	260	. . . . .
Do 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Empr. d'Oct.	402	402	402 . . . .
Rescriptions.	7 ¾ 8 ¼ ½ ¼ 7 ¾ ½	7 ¾ 8 ½ 7 ¾ p.	. . . . .
Bil. des Ferm.	¼ perte. . . .	. . . . .	. . . . .
Contr. à 4 p. %			
1777 . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1781.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Mardi 25 Octobre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 26 Septembre.*

ON apprend d'Anhold, qu'un coup de tonnerre a entierement ruiné le grand magasin que le feu Chambellan avoit fait construire pour retirer les effets des vaisseaux naufragés & échoués; une grande partie des voiles & cordages appartenant aux Habitans ont été brûlés.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le 26 Septembre.*

La récolte des fourrages a été des plus médiocres, cette année, dans ce Royaume. Le Gouvernement a en conséquence enjoint à l'Académie des Sciences de cette Ville de rechercher les moyens d'y suppléer pour la nourriture des bestiaux. Cette Compagnie s'est occupée de cet objet & a fait publier une liste des végétaux & autres alimens dont on pourra nourrir ces animaux, suivant la latitude des diverses Provinces de la Monarchie.

POLOGNE.

DE KAMINIECK, *le 21 Septembre.*

» Le passage des sauterelles, écrit-on de Lemberg, a fait beaucoup de mal dans cette Province, dont plusieurs endroits ont été ravagés, & sur-tout Snyatin, où l'on en vit fondre quelques essaims le 5 Août; ils ne formoient que l'avant garde des troupes plus nombreuses qui passerent le 12, dirigeant leur route sur Horodenka, & plus loin. Lorsqu'on les vit partir, on fut fort surpris de les voir voler six heures de suite sans se reposer, & former un nuage épais. Leur nombre doit être bien plus grand en Podolie. Un de nos Négocians, que ses affaires y avoient appellé, dit que, chemin faisant, il avoit vu une étendue de 7 milles de Pologne qui en étoit toute couverte, & en bien des endroits, un pied de haut les unes sur les autres. Cela présage, pour l'année prochaine, une famine inévitable, sur-tout depuis que la sécheresse & les chaleurs ont laissé à peine aux gens de la campagne de quoi subsister.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 25 Septembre.*

Sa Majesté Impériale vient de faire publier une Ordonnance en date du 10 Septembre, conçue en ces termes:

» Nous, JOSEPH, &c. &c. Le bien » public en général, & le bien-être de » chacun de nos Vassaux & Sujets en » particulier, exigent que ceux qui se » trouveront désormais dans le cas d'a- » voir besoin d'une dispense pour quel- » que empêchement canonique, public

» & connu, en affaire matrimoniale, ne » s'adressent plus, pour l'obtenir, à » Rome ou ailleurs, sinon à l'Archevê- » que ou Evêque, comme Ordinaire » du lieu, pour qu'il l'accorde, moyen- » nant le payement d'un droit de Chan- » cellerie modéré. Vu donc que nous » avons déjà ordonné très-gracieuse- » ment, par un effet de notre sollicitude » paternelle pour nos Etats, d'envoyer » à tous les Ordinaires les ordres né- » cessaires pour cet objet, qui concer- » ne uniquement la discipline externe de » l'Eglise, laquelle peut toujours se » changer suivant que les circonstances » l'exigent, afin que lesdits Ordinaires » exercent, à l'exemple de leurs Pré- » décesseurs dans les anciens tems, l'au- » torité qui leur a été immédiatement » donnée par Dieu pour cet effet; & » qu'ainsi ils accordent des dispenses de » leur propre chef, lorsqu'ils en trou- » veront des raisons valables pour tous » empêchemens canoniques en affaire » matrimoniale, qui ne seront pas fon- » dés sur le Droit Divin ou celui de la » Nature. En conséquence, nous défen- » dons à tous & chacun, sans distinc- » tion de rang ni de qualité, de la ma- » niere la plus sérieuse, sous grieve » peine & invalidité de ce qui aura été » fait, de demander ou d'effectuer au- » cunes dispenses pour des empêchemens » canoniques publics & connus, soit » près de la Cour de Rome, soit près » des Nonciatures, ou en général, » quelque part que ce puisse être, sinon » près des ordinaires; comme aussi pour » cette raison, nous avons fait défen- » dre expressément, & comme il est de » droit, à tous Pasteurs de marier au- » cun couple, qui se trouve dans le cas » d'une dispense, & qui aura montré » quelque autre dispense que celle de » l'Ordinaire ».

» C'est à ces ordres que tous nos Vas- » saux & Sujets de ces pays seront te- » nus d'obtemperer, & de se conformer » exactement, car tel est notre plai- » sir, &c. »

ALLEMAGNE.

DE MAYENCE, *le 28 Septembre.*

Les biens des Jésuites de la Baviere, dont la rente annuelle monte à environ 150000 florins de l'Empire, seront alloués, du consentement de la Cour de Rome, & si le Duc des Deux-Ponts y consent, à l'Ordre Militaire & Hospitalier de Malthe qui s'en servira pour fonder un nouveau Prieuré & douze Commanderies. Les Bénédictins & les Bernardins seront chargés de l'instruction de la Jeunesse.

PALATINAT.

DE MANHEIM, *le 30 Septembre.*

La Ville de Rastadt, dans l'Archevêché de Salzbourg, sur les confins de l'Autriche, a été réduite en cendres par le feu du Ciel le 15 de ce mois. On n'a pu sauver que le Couvent des Capucins & le magasin de grains qui avoit été formé pour le soulagement des Pauvres.

BRANDEBOURG.

DE BERLIN, le 29 *Septembre.*

Le Comte de Nostitz, qui passe de l'Ambassade de Suede à celle d'Espagne, est chargé, dit-on, d'y travailler à l'établissement d'une Compagnie Royale Prussienne de Commerce, sous la protection du Roi Catholique, pour l'importation des toiles de Silésie, non par des navires Hambourgeois ou Hollandois, comme ci-devant, mais par des navires Prussiens, dans toute l'étendue de l'Espagne, ainsi que pour l'exportation des laines de ce Royaume, dont les Manufactures de draps érigées en Silésie ou dans les autres parties des Etats du Roi de Prusse, pourront avoir besoin. Cet établissement, s'il a lieu, nous procurera les laines d'Espagne à meilleur marché que nous ne les avons eues par le passé, parce que nous les aurons de la premiere main, & il empêchera d'enrichir l'Etranger de l'argent du fret, quelquefois assez haut, que nous coûtoit l'exportation de nos toiles.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 30 Septembre.*

L'Assemblée générale des Actionnai-

res de la Compagnie des Indes Orientales. qui a lieu tous les trois mois, s'est tenue le 28 de ce mois. Le Président y notifia » que les comptes de quartier étoient prêts ; en conséquence, ils furent lus, & d'après la comparaison des dettes avec les créances, depuis le premier Mars jusqu'au premier Septembre 1781, il parut qu'il y avoit en faveur de la Compagnie une balance de 700,500 livres sterl. outre un numéraire à-peu-près pareil dans la caisse; & cette somme, suivant le dernier accord fait avec le Gouvernement, doit être regardée comme tombée extraordinairement dans les mains de la Compagnie ».

M. Fitzgerad ayant pris en considération la maniere déguisée des comptes de quartier, prouva que la balance étoit un peu moindre en faveur de la Compagnie, donna des observations sur la quantité des lettres de change acceptées, & se plaignit de ce qu'on ne faisoit aucune différence entre les dettes solides qui étoient payées, & celles qui étoient portées en compte. Le Président renvoya à quelques *memorandum* jettés en ligne de compte ; il fit un tableau général des affaires de la Compagnie qui, suivant lui, étoient beaucoup plus avantageuses qu'elles ne l'étoient, il y avoit quelques mois; car il y avoit toute apparence que la paix étoit faite avec les Marattes, & que Hyder-Aly étoit absolument chassé du Carnatic. Le Général Smith ne peignit pas la Compagnie sous des traits aussi avantageux ; il fit craindre que dans un an, elle ne fût engagée dans une dette qu'elle seroit hors d'état d'acquitter, & que les vaisseaux n'arrivassent pas assez à tems.

Le Président répondit que » quoique » la Compagnie se fût engagée à payer » une somme de 500,000 liv. st., il n'y » avoit cependant que 400,000 l. à payer » dans peu ; que la Compagnie attendoit » 31 vaisseaux, dont la cargaison resteroit quelques mois dans ses magasins, » suivant la coutume, & que les nouvelles paroissoient assez favorables ».

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le 7 Octobre.*

L'état des dépenses pour l'équipement des 52 vaisseaux arrêtés, pour l'achevement de 24, & la construction des huit qui ont été perdus ou pris, & qui doivent être prêts en 1782, a été envoyé le 21 du mois dernier aux Amirautés respectives, où la répartition des frais se fera de la maniere suivante ; sçavoir, l'Amirauté de la Meuse, 2,055,235 florins ; l'Amirauté d'Amsterdam, 2 millions 334,707 flor. ; l'Amirauté de Zélande, 1,470,754 flor, ; l'Amirauté du Quartier du Nord, 1,789,250 fl. ; & l'Amirauté de Frise, 1,621,552 flor. Ce qui forme un total de 9,271,498 flor.

DE HARDERWYK, *le 30 Septembre.*

Le 23 de ce mois, un peu après onze heures de la nuit, on a ressenti ici une secousse de tremblement de terre ; mais heureusement elle n'a point eu de suites fâcheuses. On avoit observé ce soir-là même une très-forte lumiere boréale.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE MENDE, *le 30 Septembre.*

Description topographique du Diocèse de Mende, ou le Gevaudan, par M. de Genssane.

» Le Diocèse de Mende, proprement dit le Gevaudan, est un des plus considérables de la Province, par son étendue, & en même-tems un des plus montueux ; car, à quelques bas-fonds près, on n'y trouve aucune plaine. Mende, qui en est la Capitale, est située dans un de ces bas-fonds, au pied du Causse, ou montagnes du même nom : ses environs sont très-bien cultivés, & consistent en terres labourables : on ne connoit point ici de vignobles ; il y a de fort bonnes prairies le long du Lot, petite riviere qui passe à côté de cette Ville. On y recueille d'excellens fruits, & les Causses ou montagnes qui sont auprès, produisent d'excellent froment ; mais on est obligé, pour cet effet, d'y laisser reposer les terres quelques années, & d'y mettre beaucoup de fumier, auquel on pourroit substituer la marne qui est fort abondante au pied de ces Causses ».

» Le terrein de Bagnols eſt aſſis ſur un ſol ſchiſteux ; il y a quelques prairies, & le reſte en terres labourables fort médiocres : on y apperçoit quelques bouquets de bois ſur la pente de la Louzere, qui ne ſont pas conſidérables. De Bagnols à Allène, le ſol change de nature, il devient calcaire. Il y a beaucoup de prairies dans les bas fonds, & le ſurplus eſt en très-bonnes terres labourables ».

» En remontant la riviere du Lot, juſques à Saint-Jean-de-Blaymard & Cubieres, où elle prend ſa ſource, le territoire devient ardoiſé ; il y a, dans cette partie, d'aſſez belles prairies ſur le bord de la riviere ; mais une grande partie des côteaux ne ſont plus que des roches pelées, par l'imprudence qu'on a eue de défricher la pente de ces montagnes fort rapides, & dont les terres ont été entrainées par les pluies & les ravins ».

» En général, le ſol des environs du Blaymard eſt aſſez bon & bien cultivé ; on y recueille quantité d'excellens légumes, beaucoup de ſeigle, de l'avoine, & quelque peu de froment, & il n'y manque pas de belles prairies. Après avoir traverſé le Cauſſe, qui eſt au midi de Mende, nous ſommes entrés dans le Valdonnès. Cette vallée renferme pluſieurs Paroiſſes, telles que Brenoux, Saint-Bauzille, Saint-Etienne & autres. Son territoire qui eſt fort marneux, conſiſte principalement en terres labourables qui produiſent beaucoup de beau froment ; il y a auſſi quelques prairies, & une quantité conſidérable d'arbres fruitiers ; on y remarque auſſi quelques bouquets de bois, au pied de la Louzere ».

» La montagne de la Louzere eſt compoſée au nord de roches ſchiſteuſes ou roches ardoiſées ; toute la partie du midi conſiſte en roches granites ; on trouve beaucoup de roches calcaires à ſon couchant, du côté de Florac, entremêlées de grais ; elle eſt preſque entierement couverte de gazons, & paſſablement arroſée d'excellentes ſources ; il y a même quelques petits hameaux dans les parties qui ſont le plus à l'abri des vents, & l'on y eſſarte le gazon, c'eſt à dire, qu'on le fait brûler ; après quoi on l'étend ſur la place, pour y ſemer du ſeigle qui y vient très-bien ; mais toute la partie élevée de cette montagne conſiſte en vaſtes pâturages, & en fournit annuellement à plus de ſoixante mille moutons qui y paiſſent depuis le commencement de Mai juſqu'à la fin de Septembre, & cela indépendamment d'un nombre prodigieux d'autres beſtiaux ».

» La partie qui eſt entre le pont de Montvert, Cubieres & Villefort, & qui contient un terrein fort étendu, eſt couverte de très-belles forêts de haute futaie, en hêtres & en pins, mais dont on fait peu d'uſage, par leur éloignement de tout débouché ; il y a cependant à la Pigere un moulin à ſcie, dans la partie qui appartient à M. le Comte d'Altier, où les pins ſont les plus abondans, & dont on tranſporte les planches, à dos de mulet, dans les Villes cirvonvoiſines ».

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

DE STRASBOURG, *le 28 Septembre.*

EXTRAIT d'une Lettre.

» Nous voici à l'époque ſéculaire de la réunion de cette Vile à la domination Françoiſe. Ce moment nous rappelle l'événement (1) qui fait la proſpérité dont nous jouiſſons. MM. les Magiſtrats ont cru devoir célébrer cet événement par des témoignages eclatans de leur reconnoiſſance envers le Roi bienfaiſant, qui met ſa félicité dans le bonheur de ſes Peuples. En conſéquence, ils ont fait frapper 33 Médailles d'or de la valeur de 200 l. chacune, & 530 d'argent de la même forme & grandeur, & de la valeur de 12 livres chacune. L'effigie de notre bon Roi, Louis XVI, eſt d'un côté, & ſur le revers on lit : *Argentoratum felix votis ſecularibus*, 1781. Cette inſcription eſt entourée d'une couronne de chêne (2). On a ajouté à ces Médailles 1500 jettons d'argent de la valeur d'un florin (3) chacun, avec une fleur de lys d'un côté, & de l'au-

(1) *Strasbourg ſe ſoumit à la France le 1 Octobre 1681.*

(2) *Couronne civique des Romains.*

(3) *Le florin de Strasbourg eſt de 40 ſ. de France.*

tre, *Argentoratum felix*. Les Médailles d'or seront présentées au Roi, à la Reine, à la Famille Royale & aux Ministres, par le Préteur Royal Gerard, Conseiller d'Etat, Ministre plénipotentiaire de France auprès des Etats réunis de l'Amérique, qui partira Mardi pour la Cour. M. le Maréchal de Contades, Commandant pour le Roi dans la Province; M. le Cardinal de Rohan, Evêque de cette Ville; M. l'Evêque de Tournai, en qualité de Pontife officiant au *Te-Deum*; M. le Marquis de la Salle, M. le Premier Président, M. l'Intendant, M. le Préteur Royal & le Professeur Oberlin qui a fourni l'inscription, sont sur la liste de ceux qui doivent recevoir les Médailles d'or. Celles d'argent seront distribuées aux Stattmeistres (4), Amneistres (5), aux Assesseurs des Chambres des 13, des 15 & 21 (6), aux vingt Conseillers de Ville & aux Citoyens des vingt Tribus, ainsi qu'aux amis distingués de MM. du Grand Sénat. Vingt mariages, un pour chaque Tribu, seront dotés; les Epoux auront droit de Bourgeoisie (7) Messieurs de l'Hôtel-de-Ville se chargent des frais de noces. Les dix Catholiques se célébreront Dimanche au matin dans la Paroisse de S. Laurent à la Cathédrale, & les dix Luthériens au Temple neuf, où le *Te-Deum* en Allemand, sera chanté en Musique le matin, & après Vêpres, en Latin à la Cathédrale, au bruit de trois salves de toute l'artillerie & mousqueterie des remparts. Chaque Soldat, Cavalier & Vétéran recevra aux cazernes une bouteille de vin, deux cervelas & un pain blanc. Outre le repas de nôces, on donnera aux Tribus Bourgeoises des rafraichissemens, ainsi que pour les Danseurs & Danseuses, jusqu'à minuit. Les spectacles seront ouverts gratuitement; sçavoir, chez les Allemands le Dimanche & le Lundi, & chez les François, le Lundi seulement la Comédie, & le Dimanche bal paré. La Piece aura pour titre la *Tribu*, & sera analogue à la Fête séculaire. Le deuxieme jour, les Tribus danseront encore, & on donnera un grand déjeûner aux nouveaux mariés, qu'on régalera de cette fameuse (*Kudel*) soupe composée de vin, de sucre, de lait, d'œufs & de beurre ».

» On donnera cinq mesures de vin à chacune des vingt Tribus, avec force cervelas, pain blanc & fromage; autant à la Communauté Bourgeoise de la *Robertsaw*, qui nous enverra une Compagnie de Cavalerie de cinquante hommes de sa plus belle jeunesse. On régalera les Orphelins & les Enfans-Trouvés, de lait, & de café au lait. Les Capucins, les Récolets, l'Hôpital des Pauvres & de la Maison de force, auront quelques mesures de vin, des cervelas, du pain blanc & du fromage. Toute la Ville sera illuminée de lampions & pots-à-feux, à fortes peintures transparentes. La superbe flèche de notre Cathédrale, ainsi que l'Hôtel du Préteur Royal, le seront dans un goût magnifique. Demain, un dîner splendide à notre nombreuse Magistrature; Lundi à tous les Chefs de Corps; souper aux Dames Dimanche & Lundi. Demain, à onze heures, l'Université Luthérienne fait sa harange, qui sera précédée d'un concert de Musique vocale & instrumentale de la meilleure composition ».

DE PARIS, *le* 18 *Octobre*.

Par *Lettres-Patentes* données à Versailles au mois de Mars 1781, enregistrées au Parlement le 31 Juillet suivant, Sa Majesté, sur les représentations des Provincial-Vicaire-Général, Supérieurs & Religieux de l'Ordre de la Charité, établis dans le Royaume, a permis aux dits Religieux établis dans la Ville de Paris, d'acquérir une maison & jardin en dépendant, situés au Petit-Mont-Rouge, & deux pieces de terre attenant, le tout contenant sept arpens & demi, & demi-quartier ou environ, & de construire sur ledit terrein les bâtimens nécessaires pour former un établissement, qui sera nommé *Maison*

(4) *Premiers Magistrats tirés du Corps de la Noblesse.*

(5) *Tirés des Bourgeois les plus notables. Ils sont quatre, & l'un d'eux veille à la Police, &c. pendant trois mois.*

(6) *Les bornes de ces Feuilles ne nous permettent point de décrire les différens départemens de ces Chambres.*

(7) *Cette prérogative est considérable à Strasbourg.*

Royale de Santé, ſuivant le plan dreſſé par le Sr. Antoine, Architecte de S. M.

Les Religieux de la Charité auront la deſſerte, tant au ſpirituel qu'au temporel, & pourvoiront à tout ce qui ſera néceſſaire, pour que ceux qui ſeront traités dans ladite Maiſon y reçoivent l'aſſiſtance ſpirituelle & corporelle.

Les Députés du Clergé de France, aſſemblés en 1780, par permiſſion de Sa Majeſté, frappés des avantages d'un pareil établiſſement, ont accordé une ſomme de cent mille livres en deniers comptans, pour mettre leſdits Religieux en état de commencer la conſtruction des bâtimens néceſſaires pour ce nouvel Hoſpice. Sa Majeſté, pour lui aſſurer un revenu capable de ſubvenir aux beſoins de ceux qui ſeront admis, ordonne qu'il lui ſera fourni la ſomme de 250,000 liv. de capitaux ſur ſes revenus en contrats de conſtitution, produiſant à 4 pour cent, 10000 liv. de rente, exemptes de toute retenue, leſquelles rentes commenceront à courir au profit de ladite Maiſon, à compter du premier Juillet 1780.

Le produit deſdites rentes ſera employé à l'entretien & à la ſubſiſtance des Religieux qui deſſerviront ladite Maiſon, & pour la fondation & entretien de douze lits, dont ſix demeureront affectés au traitement gratuit des Perſonnes Eccléſiaſtiques malades, parmi leſquelles celles qui ſeront préſentées par les Agens Généraux du Clergé, ſeront reçues & admiſes de préférence, & les ſix autres à des Militaires, qui ſeront préſentés alternativement par M. le premier Préſident & par M. le Procureur Général du Parlement, à l'exception ſeulement des cas où les malades ſeroient attaqués de maladies incurables & contagieuſes. N'entend S. M. préjudicier aux fondations qui pourroient être faites par la ſuite dans ladite Maiſon, & aux fins de l'objet du préſent établiſſemet.

Lettre de M. Pingeron, *Capitaine d'Artillerie, & Ingénieur au ſervice de Pologne, ſur une Machine nouvellement inventée à Londres, pour ſauver les perſonnes & les effets les plus précieux d'une maiſon incendiée, au Rédacteur de la Gazette d'Agriculture & de Commerce.*

» Ayant eu l'avantage de lire dans une Société où l'on s'occupe particulierement du progrès des Sciences, des Belles-Lettres & des Arts, & qui s'eſt formée depuis quelque tems à l'imitation du Muſée d'Alexandrie, un mémoire ſur une machine inventée en Angleterre, pour ſauver les perſonnes & les effets précieux d'une maiſon toute en feu ; quelques perſonnes frappées de ſa ſimplicité, m'engagerent à leur communiquer mon travail & mes deſſins. Depuis cette époque, nombre de particuliers des diverſes Provinces du Royaume, ou habitans cette Capitale, me demandent ſans ceſſe & mon mémoire, & le deſſin de cette Machine, & quoique je me fuſſe décidé à leur donner une place dans les *annales de l'induſtrie* que j'eſpere publier un jour ; j'ai jugé à propos de vous prier Monſieur à m'aider à faire jouir le public d'une pareille découverte, avant que le tems & les circonſtances puiſſent me permettre de réaliſer mon projet ; vous êtes trop bon Citoyen pour vous refuſer à mon empreſſement.

La Machine pour ſauver les perſonnes d'une maiſon en feu conſiſte dans une ſimple piece de bois de ſapin, ayant depuis 30 juſqu'à 46 pieds de hauteur; ſon extrémité inférieure aura 5 où 6 pouces de diametre, & ſon extremité ſupérieure, 3 pouces.

A trois pieds du petit bout de cette longue piece de bois, ſera ménagée dans cette derniere une mortaiſe qui la traverſera de part en part : on y logera une poulie de bois de gayac ou d'autre bois dur, ayant environ le même diamettre que la perche vers cet endroit ; on fera enſuite paſſer ſur cette poulie une bonne corde de chanvre, ayant trois quarts de pouces de diametre, & pour longueur, deux fois celle de la perche.

On attachera à l'un des bouts de cette corde un crochet de fer garni d'un reſſort comme ceux qui pendent de la bandouliere des cavaliers. Ce crochet ſera deſtiné à recevoir un anneau de fer, qui ſera fixé au milieu de l'anſe d'un fort panier d'oſier pelé, cet anſe ſera de fer & de la plus grande ſolidité.

Quant au panier, on lui donne

deux pieds & demi de large, trois pieds & demi de long & quatre pieds de profondeur, les angles en feront arrondis; il convient en même tems que le vannier lui donne toute la folidité dont il eft fufceptible; près du bord de ce panier fera une main d'ofier, à laquelle on attachera un petit cordage dont la longueur égalera celle de la piece de fapin : le but de cette corde eft de diriger le panier lorfqu'on fera dans le cas de s'en fervir.

Comme il feroit à craindre que cette piece de bois étant appliquée contre la maifon incendiée ne vint à gliffer fur le mur & à tourner fur elle-même, l'inventeur de la machine a remédié à ce double inconvénient par les deux moyens fuivans.

1°. On adapte une tige de fer à la partie fupérieure de la perche, cette tige eft fixée dans le milieu d'un croiffant de même métal, dont les pointes font très-aigues & embraffent un efpace d'environ douze pouces : le croiffant & la tige forment à-peu-près un angle droit; on cercle en fer le bout de la perche, pour que celle-ci n'éclate point en y ajuftant la piece dont on vient de parler.

2°. On fait traverfer la partie inférieure de la piece de fapin par une barre de fer qui la déborde de droite & de gauche, d'environ 14 pouces & demi. Cette piece fera encore affujettie par des tirans de même métal, fixés par un bout contre la longue piece de fapin, & par l'autre fur la petite barre de fer; cette derniere barre fera garnie en deffous de pointes peu faillantes, & fe trouvera dans le même plan que l'axe de la poulie, & parallele à la corde du croiffant.

Comme une pareille Machine n'eft pas abfolument facile à manœuvrer, on adaptera un cercle de fer qui l'embraffera à quatre pieds au-deffous du milieu de la longue piece de fapin; contre ce cercle de fer feront des anneaux de même métal, dans lefquels entreront d'autres anneaux, fixés dans la partie fupérieure de deux fupports de bois de frêne ayant deux pouces de diametre, & pour longueur, celle de la moitié inférieure à la longue piece de fapin.

Ces foutiens feront ferrés par le haut & par le bas, & garnis d'une bonne pointe de fer; on les épanouira en forme de trepied, & l'on foulevera par leur moyen la longue piece qui doit être appuyée contre la maifon enflammée, & avoir fon extremité inférieure à douze ou quatorze pieds du mur, fi cela fe peut.

A 4 pieds & à 5 pieds de la partie inférieure de cette perche, feront placées deux chevilles de frêne, ayant un pouce de diamettre & huit pouces de faillie, pour arrêter le cordage qui foutient le panier; le tout fera peint en blanc, pour rendre la Machine plus vifible pendant les tenebres. Si l'on adapte une poulie mobile au panier, c'eft-à-dire une pareille à celles qui foutiennent les pierres de tournebroche, on doublera à-peu-près la puiffance; mais il faudra plus de tems.

Dans l'efpace de trente cinq fecondes on defcend une perfonne du plus haut de la perche. Après que cette Machine a ceffé de fervir, on replie les deux foutiens vers le long bout de la perche & on les lie avec la corde; on place enfuite le tout fur des confoles de fer ou de bois, dans de longues allées des édifices publics.

Quant aux paniers, on les dépofe dans les guérites des fentinelles ou dans les corps-de garde.

Cette Machine peut fervir d'échaffaut volant dans une infinité de cas : par exemple pour pofer des plombs.

Je connois, Monfieur, votre zele, la faifon où cette machine peut-être de quelque utilité s'approche : daignez en faire jouir le public. On la trouvera décrite & accompagnée de mes deffins gravés, dans mes Mémoires fur les arts utiles & agréables, ou annales de l'induftrie, ou dans les Tranfactions de la Compagnie dont j'ai eu l'honneur de vous parler, fi elle la trouve digne d'y occuper une place. J'ai l'honneur d'être, &c. PINGERON ».

A Paris, ce 14 Octobre 1781.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 20 Octobre 1781.

Or de Portug. à . . .	728 l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	720		
Du Pérou à	714		
Les guinées à . . .	726		
Ducats à	98	10	once.
Or fin à 23 karats . .			
31 32	102		
Or à 20 karats à . .	85		
L'argent à 11 d. . .			
10 g. à	54	10	marc.
Idem à 11 d. 10 . .			
gr. à	52	12 6	
Piastres à	49		

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 17 Octobre 1781 au Samedi 20 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19 à 20 livres; le seigle, de 11 à 12 livres; l'orge, 11 à 12 livres. Le froment à la Grêve, de 19, 20 à 21 livres; le seigle, 11 liv.; l'orge, de 11 à 12 livres *le septier*. Farine blanche à la Halle, de 36, 38 à 40 liv.; bis-blanc & bis, de 22, 24, 26, 28, 30, 32 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 17 Oct. 1781 au Samedi 20 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 l.; *id.* à la Grêve, de 19, 20 à 21 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 16 Octobre 1781, de 62 à 64 liv.; *id.* nouveau, de 58 à 60; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 54 à 56 liv.; *id.* nouv., 42 à 44; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 23 à 23; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 54 à 55; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 51 à 52; le cent de paille, de 20 à 24; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 34 à 46 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres.
	PAIEMENT DU MERCREDI 17 OCTOBRE 1781.		
11.	M. Boutray	Mercredi.	A.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	A.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	A.
18.	M. Radix	Mercredi.	A.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	A.
27.	M. de France	Mercredi.	A.
	PAIEMENT DU JEUDI 18.		
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	A.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	A.
12.	M. Alissant	Jeudi.	A.
14.	M. Nau	Jeudi.	A.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	A.
	PAIEMENT DU VENDREDI 19.		
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	A.
2.	M. Boscheron	Vendredi.	A.
21.	M. Patu.	Vendredi.	A.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	A.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	A.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES.

CHANGES du 19 Octobre 1781.

Amsterdam, ...	53	Cadix, ...	
Londres, ...	31 5 8e.	Livourne, ...	
Hambourg, ...	190 ¾	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Saints.*	1 à 78t. p.

DU VENDREDI 19 *Octobre* 1781.

1780. Lot. Roy. . . .	1023	1785	
1781. *Primes.*		1786	
1782	123	1787	
1783	105	1788	II
1784	169	1789	II

1r. Viager. . . . 6 ¾ p. % bén. 2d. ½ p. % perte. . . . .

Oct. 1781.		*Du* 17.	*Du* 18.	*Du* 19.
Comp. des Indes.	Actions	1945	1945	1945 . . .
	D° 16/25	1280	. . . . .	. . . . .
	D° 8es	. . . . .	. . . . .	260 . . . .
	D° 25es	82	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	402	. . . . .	402 . . . .
Rescriptions.		8 7 ½ perte.	8 7 ¾ 8 p. .	8 7 ¾ 8 ½
Bil. des Ferm.		½ perte. . .	½ perte. . .	. . . . .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1781.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 17 Novembre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 10 *Octobre.*

LE 7 de ce mois, on rendit ici des actions de graces publiques, & le soir, il y eut grande Cour, au sujet de l'heureux succès de l'inoculation de la petite vérole, faite aux deux jeunes Princes. Le Baron Dimsdale, chargé de cette opération, a reçu de l'Impératrice une gratification de dix mille livres sterl., mille livres sterlings pour les frais de son voyage, & une magnifique bague pour son Epouse.

Le bruit se répand qu'il a été ouvert une négociation entre notre Cour & celle de Lisbonne, pour conclure un Traité de Commerce; desorte que si ce projet a lieu, la Mer Baltique sera, avant peu, le rendez-vous général des navires de toutes les Nations: nos denrées & nos productions nécessaires à la Marine de tous les Peuples, les engageront à commercer avec nous, & les marchandises qu'ils nous apporteront en échange donneront une grande activité à tout le Commerce du Nord. Il y a lieu d'esperer que l'Angleterre ne se permettra pas d'insulter à la fois tant de pavillons neutres réunis par une confédération solemnelle, & qu'elle y songera avant de se faire de nouveaux ennemis, des Souverains qui ont adopté le systême de liberté, destructif de son Acte de Navigation & de sa prétendue suprématie maritime.

ALLEMAGNE.

D'ELTERWERDA, *le* 7 *Octobre.*

On a enterré le 3 de ce mois au Village de Kranschlig, une femme âgée de 76 ans, qui laisse une postérité de 71 personnes, enfans & petits-enfans. Il y a quelques années qu'au Village de Pletza il en mourut une âgée de 93 ans, à l'enterrement de laquelle assisterent 51 personnes dont elle étoit la souche, neuf enfans, vingt six petits-enfans, & vingt-deux arrieres-petits-enfans qui présentoient la progression des âges de la vie, depuis celui de 10 jusqu'à celui de 70. Le plus jeune des petits-enfans avoit dix ans, & la plus âgée de ses filles en avoit soixante & dix.

ESPAGNE.

DE MADRID, *le* 15 *Octobre.*

Extrait d'une Lettre. » Enfin nous sommes en état d'annoncer une nouvelle aussi importante qu'agréable, puisqu'elle n'intéresse pas seulement l'Espagne, mais toutes les Nations Commerçantes de l'Europe. Les vaisseaux de guerre le *Guerrier*, l'*Arrogant* & le *Gaillard*, de 70 canons, faisant partie du convoi de la Havane, sont heureusement entrés à

Cadix le 9 de ce mois, avec les trésors de l'Amérique. Au départ de l'Exprès, qui a apporté cette nouvelle, l'on y attendoit à tout moment les navires Marchands, au nombre de 62, qui étoient près de Cadix. Le brigantin, le *Koulican*, est entré avec les trois navires susdits. Le convoi s'est emparé, dans sa traversée, le 10 Août, du brigantin Anglois *The-Fame*, qu'il a amené avec lui; & le 15, il dépêcha la frégate, la *Sainte Lucie*, pour donner avis de sa prochaine arrivée à Cadix. Voici l'état de la cargaison de cette riche Flotte ».

» A bord du *Guerrier*, deux millions 857,877 piastres en or & argent en pâte ou en barres; neuf caissons contenant 150 marcs d'argent travaillé, 3 caissons d'émeraudes, 1097 surrons de cochenille, 208 d'anil ou d'indigo, 66 de cacao de Soconusco, 13 millares de vanilles ».

» A bord de l'*Arrogant*, deux millions 737,029 piastres en or & argent en pâte ou en barres; 9 caissons avec 305 marcs travaillés; 1163 surrons de cochenille, 258 d'anil, 1 de cacao de Soconusco, 14 millares de vanilles ».

» A bord du *Gaillard*, deux millions 612,229 piastres en or & argent en pâte ou en barres, un caisson avec 4 marcs travaillés; 1174 surrons de cochenille, 193 d'anil; 14 millares de vanilles ».

» A bord des 62 navires Marchands, quatre mille 28 surrons de cochenille, 234 d'anil; 10 caissons de vanilles; 1447 surrons de cacao; 99,342 caisses de sucre; 780 tierçons de médecines; 21,672 quintaux de bois de teinture; 651 cuirs tannés; 37,933 cuirs en poil; 3406 plaques de cuivre; 25 caissons de carcy, 189 de tabac en rouleaux & en poudre, 856 de coton, 189 de Cevadilla, 76 de piment; 139 pieces de bois; 6 botisas d'huile de bois ».

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 2 Novembre.*

Des Lettres apportées de Kingston & de Montego-Bay font mention d'un ouragan terrible, qui, la nuit du 1 au 2 Août, a fait de très grands ravages dans plusieurs parties de l'Isle. Les navires qui se trouvoient dans le Port de Kinston en ont principalement souffert. Soixante-treize voiles enlevées à leurs ancres & jettées sur la côte, ont été plus ou moins endommagées. La Flotte de la Jamaïque, dont on attend l'arrivée, forcée de rentrer au Port Royal, y mouilloit malheureusement alors en grande partie: deux de ses navires chargés ont coulé bas, & vingt-quatre autres ont été jettés sur la pointe de Musquito. La Ville a aussi beaucoup souffert de la pluie & des vents. On croit que les vaisseaux, le *Pelican* & le *Roebuck* ont péri; quelques sloops de guerre ont couru le même risque; mais on esperoit pouvoir les sauver. La frégate, le *Southampton*, venoit de soutenir à la hauteur du Cap François, un combat contre une frégate ennemie, lorsqu'accueillie par cet ouragan, elle a été démâtée & a échoué sur le rivage. Les plantations, & sur-tout les cannes à sucre, ont été également maltraitées. Sans l'arrivée de la Flotte de Corck, qui avoit à bord 15000 barils de farine & une provision considérable de biscuit, on auroit eu à redouter les horreurs de la famine: malgré ce secours, le baril de farine se vendoit 11 liv. st. à Kingston. D'autres Lettres disent que les récoltes sont totalement perdues, que nombre d'Habitans ont été enveloppés dans ce désastre, & qu'ils se retrouvent tous à peu près au même état où ils étoient en 1780, après l'affreux ouragan du 3 Octobre. Le 27 du mois dernier, un Négociant a reçu avis que six navires, venant de la Baltique, avoient péri dans un coup de vent, & que plusieurs autres avoient été endommagés. Le bruit a couru le 31 à la Bourse, & n'a pas été contredit depuis, que les trois paquebots, venant de l'Amérique ici, & un quatrieme, venant de la Jamaïque, sont certainement tombés au pouvoir de l'Ennemi. Quant aux prises particulieres, voici celles dont nous avons eu depuis peu connoissance: Le *Henry and Joseph*, de Milfort, rançonné par un Corsaire François pour 300 guinées; le *Prince-Ferdinand*, Corsaire de Jersey, conduit à Saint-Malo; la *Résolution*, allant de Charles-Town aux Indes Occidentales, pris par le *Hunter*, Corsaire Américain, & un navire parti

de Charles-Town pour Liverpool, pris à la hauteur de Yonghal.

L'heureuse arrivée de plusieurs vaisseaux de la Compagnie des Indes, venant de la Chine, est une circonstance d'autant plus fortunée pour cette Compagnie, qu'il n'y a actuellement en Europe que très-peu de thé. La Hollande & la Suede en manquent totalement, & il s'y vend aujourd'hui à un prix exorbitant : suivant le bordereau qui vient de paroitre, la quantité de cette denrée qui se trouve à bord des vaisseaux de la Compagnie, fait un objet de 7,970,200 livres.

D'après un état très-authentique qui vient de paroitre dans le Public, il est demontré que le produit annuel de l'Isle de Tabago, se monte à 700 mille liv. sterlings.

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM, *le 1 Novembre.*

Une Lettre de Malaga du 9 Octobre, porte » que le 4 du même mois, il y » étoit arrivé d'Alicante le Contre-» Amiral Binkes, commandant le vais-» seau de guerre Hollandois, la *Prin-» cesse-Louise*, qui a pris sous son con-» voi neuf navires Marchands de sa » Nation, pour les conduire à Cadix, » où ledit convoi est arrivé ».

PAYS-BAS.

DE BRUXELLES, *le 30 Octobre.*

L'Edit de Sa Majesté Impériale & Royale que nous avons annoncé, & par lequel ce Prince ordonne de parquer ou de détruire les sangliers dans toute l'étendue de sa Domination aux Pays-Bas, est de la teneur suivante :

» JOSEPH, &c. Les plaintes multipliées qui nous ont été faites au sujet des dégâts que les sangliers causent aux terres de ces Provinces, nous ont fait connoitre qu'il étoit de notre justice d'y pourvoir, en garantissant à l'avenir les Propriétaires & les Laboureurs de ces fertiles contrées des dommages considérables qu'ils éprouvent de la part de ces animaux destructeurs. A ces causes, &c. »

» Article I. Tous les sangliers qui se trouvent dans nos forêts domaniales ou dans nos autres chasses ou garennes, seront tués ou enfermés dans des parcs; à l'effet de quoi nous ferons donner incessamment les ordres nécessaires à ceux de nos Officiers que cela peut regarder ».

» II. Nous ordonnons pareillement à tous ceux qui ont droit de chasser au gros gibier, de tuer ou de faire tuer, avant la fin du mois de Décembre prochain, tous les sangliers qui se trouveront dans toute l'étendue territoriale où cette chasse leur appartient, à moins qu'ils ne préférent de faire construire dans leurs bois ou forêts des parcs convenables pour y tenir ces animaux enfermés ».

» III. Si, après le terme que nous avons fixé par l'article précédent, il se trouve encore un ou plusieurs sangliers dans les campagnes ou hors des parcs, les Gens de Loi de l'endroit où on les rencontrera, devront incessamment & au plus tard dans l'espace de quatre heures, après qu'ils en auront été informés, les faire tuer, à quel effet ils commettront par écrit deux ou trois personnes aux frais de la Communauté, au profit de laquelle les mêmes Gens de Loi feront vendre publiquement & au plus offrant les sangliers qu'on aura tués ».

» Nous enjoignons très-expressément à nos Conseils Supérieurs de Justice, ainsi qu'à nos Conseillers Fiscaux, de tenir soigneusement la main à l'exécution de notre présent Edit, que nous voulons être observé sans faveur ni dissimulation ».

» Si donnons en mandement, &c. le 11 Octobre 1781 ».

I I.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE MARSEILLE, *le 1 Novembre.*

Depuis le 20 Octobre, il est entré dans ce Port, dix-huit bâtimens, au nombre desquels sont les felouques du Roi, le *Tartare* & la *Sainte-Barbe*, celle-ci venant de Bandol; la tartane du Roi,

la *Notre-Dame*, venant de Toulon ; la barque, la *Sœur*, Capitaine Reveſt, & le ſenau, l'*Heureuſe Madelon*, Capitaine Meiſtre, venant l'un & l'autre du Cap François ; la corvette, la *Réſolue*, Capitaine Daubeck ; & les goëlettes, l'*Amitié*, Capitaine Fourteau de Nantes, & le *L. Jean d'Ecoſſe*, Capitaine Antoine Gombert, venant tous trois de Saint-Pierre de la Martinique, ces cinq derniers chargés de ſucre, café, cuirs, indigo, coton & autres marchandiſes.

DE CETTE, *le* 18 *Octobre.*

Il eſt arrivé ici un vaiſſeau Suédois, & un autre gros navire, ſous pavillon Impérial, venant d'Oſtende, chargés de tabac pour la Manufacture Royale de cette Ville. Ce dernier eſt le même qui chargea ici l'année derniere pour Oſtende, & dont l'Equipage eſt tout compoſé de Dulcinotes. C'eſt le quatrieme, y compris trois Suédois, que nous avons vu arriver dans le courant de ce mois, chargé du même article, pour la même Compagnie. Pluſieurs bâtimens viennent de mettre à la voile pour divers Ports de Provence, ſans eſcorte, croyant n'avoir rien à craindre des Corſaires Mahonnois.

D'ANGOULÊME, *le* 2 *Novembre.*

Sur la culture de l'Avoine en Angoumois, par M. Munier, *Inſpecteur des Ponts & Chauſſées, & Aſſocié libre de la Société Royale d'Agriculture de Limoges.*

» On diſtingue en Angoumois deux eſpeces d'avoine, celle du premier, qui eſt appellée *avoine d'hiver*, & celle de Mars, qu'on peut appeller *avoine du printems*. Ces deux eſpeces ne diffèrent pas eſſentiellement l'une de l'autre, ce n'eſt que le même grain enterré en différens tems. La premiere étant ſemée vers la fin du mois de Septembre, ſe recueille au moins quinze jours plutôt que la derniere. Elle a le tems de repouſſer des rejettons avant les chaleurs ; ce qui fait qu'elle produit davantage, qu'elle eſt plus groſſe, plus noire, mieux nourrie, & conſéquemment plus peſante ».

» La paille de l'avoine eſt très-propre pour la nourriture des bœufs : on la coupe ordinairement un peu verte, afin de ne pas perdre le grain qui ſe détache aiſément de l'épi lorſqu'il eſt mûr ; elle en eſt auſſi plus délicate. On moiſſonne l'avoine en Angoumois comme le froment, la maniere expéditive de la faucher eſt ignorée ; on la laiſſe ſécher environ pendant deux jours ſur le chaume, avant de la mettre en gerbes ».

» Quelques Cultivateurs ont ſemé de l'avoine de Hongrie dans cette Province ; mais elle y dégénere à la deuxieme ou troiſieme récolte ; ce peu de ſuccès a dégoûté les Cultivateurs qui en ont eſſayé la culture ».

» Le ſeigle, l'orge, le bled d'Eſpagne & l'avoine ſont ſujets à devenir punais comme le froment ; ce dernier bled conſerve à-peu prés ſa forme ſous ſa propre pellicule, qui ne ſe rompt qu'autant qu'on écraſe le grain qui la contient ; au lieu que dans les autres eſpeces dont je viens de parler, cette pellicule ſe déchire, & la poudre ſe répand, ſa communication en augmente peut-être encore le ravage ; néanmoins on ne prend aucune précaution en Angoumois pour les préſerver de la carie. Il eſt étonnant que l'on voye un tiers ou un quart du champ infecté, ſans qu'on penſe même aux moyens d'en éviter la communication. On y parviendroit aiſément par quelques leſſives analogues à celles que j'ai déjà rapportées pour garantir le froment de cette maladie ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

ANNONCE de Livres.

De la Pulmonie, de ſes ſymptômes, de ſes cauſes, de ſes différences, & de ſa curation. Par M. *Jeannet des Longrois*, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris. A Paris, chez Méquignon, Libraire, rue des Cordeliers. 1781. In 12 de 208 pag.

Quoique cet Ecrit ne paroiſſe pas avoir une liaiſon bien directe avec les matieres qui nous appartiennent, nous ne faiſons cependant aucune difficulté

de répondre au desir qu'on nous a témoigné de le voir annoncé dans nos Feuilles, parce qu'il traite mieux que tout autre des moyens d'arrêter les progrès d'une maladie qui est devenue presque populaire.

Cet Ouvrage est divisé en quatre parties, dont la premiere présente d'abord le tableau général des symptômes de la pulmonie. Cette maladie, ainsi que toutes les autres, suit une marche réguliere; elle a ses périodes qui sont caractérisés par les tubercules, la fievre, la suppuration. Chacun de ces trois périodes a des symptômes qui lui sont particuliers; l'Auteur les décrit successivement.

La seconde Partie traite des causes de la pulmonie. Ces causes sont ou prochaines ou éloignées. Dans le nombre des dernieres, l'Auteur place l'habitude de rester la poitrine nue; ce qui ne s'accorde pas avec le nouveau systême d'éducation, d'après lequel ceux qui s'y conforment ont grand soin de laisser aux enfans cette partie du corps, sans être couverte. Les causes prochaines de la pulmonie sont tout ce qui peut occasionner stase & congestion dans l'intérieur même du poumon, & par-là donner naissance aux tubercules. M. Jeannet des Longrois examine comment ces causes agissent sur le poumon; puis il recherche pourquoi la pulmonie est aujourd'hui si commune parmi nous? Il attribue en grande partie cette fréquence à l'ignorance profonde du Public sur la nature & la communicabilité de la pulmonie. En effet, il regarde la pulmonie comme une maladie qui se communique par tous les moyens qui sont particuliers à chacune des autres maladies contagieuses. L'Auteur cite des faits qui démontrent de la maniere la plus décisive qu'il est dangereux d'avoir commerce avec une personne pulmonique, de coucher avec elle dans le même lit, de respirer les vapeurs ou les miasmes qui s'échappent de son corps, & même de porter le linge & les vêtemens qui lui ont servi, avant de les avoir purifiés. Il termine cette seconde partie en établissant le pronostic de la pulmonie.

Dans la troisieme Partie, l'Auteur rapproche les maladies qui peuvent avoir quelque analogie avec la pulmonie. Il les compare & trace, pour ainsi dire, la ligne de démarcation qui les sépare. Ainsi il apprend à distinguer la phtysie pulmonaire, du catharre, de la fluxion de poitrine, de l'asthme, de l'hydropisie de poitrine; maladies qui réunissant un certain nombre de signes communs avec le premier degré de la pulmonie, pourroient être confondues avec elle.

La quatrieme Partie est consacrée au traitement de la pulmonie. M. Jeannet des Longrois y débute par quelques observations préliminaires sur les Ouvrages des Médecins qui ont traité de cette maladie. Il est intimement persuadé que, si jusqu'à présent on a si peu réussi dans la cure de la phtysie pulmonaire, il faut s'en prendre au défaut d'une bonne méthode. Il paroit en effet que, si l'on excepte Morton, tous ceux qui ont écrit sur la pulmonie n'ont point assez distingué tous ses tems & tous ses périodes; distinction cependant très-essentielle, soit pour établir le diagnostic de cette maladie, soit pour travailler à sa cure.

On ne doit donc pas être étonné de voir des Auteurs vanter comme spécifiques certains remedes que d'autres regardent comme nuisibles; ils ne se trouvoient pas, ces Auteurs, en état d'appercevoir que tel remede qui étoit salutaire dans un période de la pulmonie, pouvoit devenir insuffisant, ou même contraire dans un autre période.

Voici le plan que l'Auteur a suivi, pour procéder avec ordre dans cette quatrieme partie, qui est la plus importante de tout l'Ouvrage. Premierement, il enseigne sous le titre de *Prophylactique*, les moyens propres à prévenir la pulmonie; il fait ensuite connoitre la méthode curative qui convient dans les différens périodes de cette maladie; il finit par un court exposé des indications curatives, propres aux complications les plus fréquentes de la pulmonie avec d'autres maladies.

L'Auteur commence par le traitement prophylactique, c'est à dire qu'il expose les moyens préservatifs de la pulmonie. Rapportons quelques-uns des conseils qu'il donne à ce sujet.

» Il eſt, dit il, de la prudence, du devoir même des parens, ſur-tout dans les familles où la pulmonie eſt héréditaire, de veiller continuellement ſur la ſanté des jeunes gens précoces, d'un tempérament ſanguin, de ceux dont le ſang eſt bouillant, les paſſions vives, la conformation vicieuſe, & qui mangent avec avidité; des jeunes demoiſelles dont les joues ſont coloriées d'un rouge trop vermeil & trop éclatant; de tous ceux qui ſont ſujets aux ſaignemens de nez, ou à l'hémoptyſie; ces derniers doivent être ſaignés tous les quatre ou cinq mois, juſqu'à un certain âge, pour parer aux inconvéniens de l'érétiſme & de la pléthore. On leur donnera, huit à dix jours par mois, des bouillons de mou de veau, & quelque ptiſane adouciſſante & pectorale. On ne leur permettra pas l'uſage des liqueurs, du café, du punch, du chocolat, des pâtiſſeries, des ragoûts, des viandes noires & indigeſtes, & des ſucreries; ils devroient ne boire que de la biere légère. Au reſte, leur régime doit varier, ſuivant l'âge, le ſexe, le tempérament & les facultés de chacun d'eux. Il faut veiller à ce qu'ils ayent toujours les pieds ſecs & chauds, & la poitrine couverte; il faut les accoutumer à ne pas ſe tenir courbés, & à bien effacer les épaules. On leur facilitera l'exercice du cheval, la promenade à un air frais, ſur les bords d'une riviere, ou dans les prairies, ſurtout le matin ou le ſoir avant le coucher du ſoleil. Les jeux de balle & volant leur ſeront permis; ceux de la courſe, de la corde, de l'eſcarpolette leur ſeroient nuiſibles. On veillera à ce que les tables des enfans ſoient aſſez hautes, afin qu'ils ne ſoient pas obligés d'avoir le corps courbé en travaillant; qu'elles ne le ſoient pas trop, de crainte que leurs épaules ne prennent une conformation vicieuſe; que leur étude ſoit variée; il faut cependant la leur rendre agréable: que toutes les repréſentations que la légéreté de leur âge rendra néceſſaires, ſoient mêlées de douceur & d'amitié ».

Ici l'Auteur s'éleve contre l'uſage des corps baleinés. Il recommande aux Maitres de Muſique vocale, qui montreront à de jeunes Demoiſelles dont la poitrine eſt foible, d'avoir une attention continuelle à ce qu'elles ne forcent point leur voix; qu'elles ne prennent point d'intonaions trop hautes; que les leçons ne ſoient pas trop longues, & que les phraſes de Muſique ſoient aſſez courtes pour ne pas trop les fatiguer.

De là M. Jeannet des Longrois paſſe à la méthode curative de la pulmonie. Comme l'état du poumon n'eſt pas le même dans les trois périodes de la *phtyſie*, il eſt évident que les moyens curatifs doivent varier ſuivant les divers degrés des affections de ce viſcere. Ainſi on trouve ici d'abord le régime pour un poitrinaire, qui n'eſt encore qu'au premier degré de la pulmonie; vient enſuite le traitement qui convient quand la maladie eſt parvenue à ſon ſecond periode, c'eſt-à-dire, lorſque les tubercules ont acquis de l'accroiſſement, qu'ils produiſent de l'irritation & de la phlogoſe, de maniere qu'il en réſulte de la fievre; enfin on décrit le traitement que demande la maladie, lorſqu'elle eſt arrivée à ſon dernier degré: l'on y verra avec ſatisfaction des cures étonnantes opérées ſur des perſonnes réduites à l'état le plus déſeſpéré.

La pulmonie ſe trouve aſſez communément compliquée avec diverſes maladies, entre autres l'aſthme, le catharre, les vices ſcrophuleux, rachitique, vénérien, ſcorbutique & les vapeurs. Chacune de ces complications a des ſignes particuliers, à raiſon de la cauſe complicante, & elle exige ou un traitement différent, ou du moins des modifications dans le traitement. C'eſt dans la complication de la pulmonie avec les vapeurs, que l'empiriſme vain & aveugle eſt ſur-tout à redouter; & ſi une Médecine tranquille, patiente, ingénieuſe, clairvoyante, rationnelle, eſt inſuffiſante contre des ennemis conjurés, le malade qui n'en ſera pas guéri, ſera du moins plus humainement traité.

A la fin de ſon Ouvrage, l'Auteur donne la recette de chacun des remedes qu'il a indiqués à l'article où il traite de la méthode curative. Il a raſſemblé enſuite ſous le titre de *Moyens Empyriques*, ceux dont le mérite eſt moins reconnu, & qui néanmoins ont joui de

quelque célébrité. On trouve à la fin de ce Livre une approbation de la Faculté de Médecine de Paris, qui en fait le plus grand éloge.

Collection coloriée des plus belles variétés de Jacinthes, qu'on montre aux Curieux dans les Jardins fleuristes d'Harlem, premier cahier, papier d'Hollande, prix 18 liv. A Paris, chez M. Buc'hoz, Directeur de cet Ouvrage, rue de la Harpe, vis-à-vis celle de Richelieu-Sorbonne.

Ce premier cahier, que la Reine a bien voulu agréer, renferme dix Jacinthes d'une rare beauté. La premiere, qui a fleuri pour la premiere fois l'année derniere à Harlem, a été nommée *Maria-Antonia, Reine de France*; la seconde porte le nom d'*Importante*; la troisieme celui de *Gloria florum suprema*; la quatrieme est la *Noire*; la cinquieme s'appelle *Cléopatre*; la sixieme, la *Mine d'Or*; la septieme, la *Reine des Femmes*; la huitieme, le *Commodore de Flore*; la neuvieme, la *Cramoisie Royale*; l'oignon en a été vendu, il y a deux ans, mille florins d'Hollande; la dixieme enfin est l'*Admirable*, aussi Jacinthe nouvelle. Cette Collection, qui sera continuée annuellement, offre à la vue les plus belles variétés de la Nature dans le regne végétal.

Il vient de fleurir à Trianon, dans les Jardins de la Reine, un joli arbre, que M. le Chevalier de Linné appelle *Hopea Teintoria*, mais qu'il a mal décrit, ne l'ayant jamais vu en fleurs, puisqu'il prétend que sa fleur est à cinq pétales, tandis qu'elle est monopétale, découpée en cinq lobes. M. Buc'hoz publiera incessamment la figure coloriée de cet *Hopea*, dans la collection qu'il fait actuellement graver, des arbres & arbustes qui peuvent passer l'hiver en pleine terre, & qui servent d'ornement dans les jardins à l'Angloise & dans les bosquets. Le premier cahier paroitra dans le courant de ce mois, & renfermera plusieurs arbres intéressans, tels que le Cédre du Liban, le Magnotice à grandes fleurs, le *Sophora Ludovicæa XVI*, le faux Vernis de la Chine, le Buis des Isles Baleares, le Bonduc, l'Hopea, le Charme d'Amérique de la petite espece, &c.

II.

Observations sur l'utilité de la Navette.

» Il y a bien des Cultivateurs qui ne connoissent pas tout le parti que l'on peut tirer de la navette, & c'est toutefois une des plantes les plus utiles. Elle fournit dans sa fleur une nourriture excellente à l'Abeille: on en peut manger les rejettons en salade; la menue paille qu'elle produit, fait un bon fourrage pour les bestiaux. La plus grosse est bonne à brûler, elle ne sçauroit servir de fumier à cause de sa lenteur à pourrir. L'huile qu'on tire de sa semence, sert à plusieurs usages; on la brûle, on l'emploie à préparer d'excellent savon noir, de bons cuirs; elle est préférable aux autres pour les foulons à draps. Le Paysan, dans les tems de besoin, s'en sert dans sa cuisine, après y avoir fait rôtir un oignon ou une croûte de pain, pour en ôter ce qu'elle a de désagréable au goût. Le marc de la graine, après qu'on en a exprimé l'huile, est une espece de régal pour les brebis, & il leur fait beaucoup de bien; il n'y a point de bêtes à cornes qui ne le mangent volontiers. Il engraisse prodigieusement les bœufs & rend leur chair délicate. Il donne beaucoup de lait aux vaches qui s'en nourrissent. On peut aussi s'en servir avec succès pour fumer les champs, sur-tout ceux où l'on se propose de semer de la graine de navette ».

III.

Marchandises arrivées à Paris.

Depuis le 26 jusques & compris le 31 Octobre, il est arrivé à la Douane 1640 livres & un boucaut de sucre, 1745 livres de bougie, 8 pieces d'huile d'olive, 111 tonnes, 4 barriques, 4 barils & 1640 livres d'huile de graine, 1800 livres de savon, 5 pieces d'huile de thérébentine, &c.

Les eaux-de-vie dont les droits ont été acquittés au Bureau Général des Aides, depuis le 27 Oct. jusques & compris le 2 Nov., se montent à 27 pipes & 12 quartauts d'eau-de-vie.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 13 Novembre 1781.

Or de Portug. à . . .	728	l.	f.	marc.
Du Mexique à . . .	720			
Du Pérou à	714			
Les guinées à . . .	726			
Ducats à	98	10		once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	102			
Or à 20 karats à . .	85			
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	12	6	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	12	6	
Piastres à	49			

V.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 10 Novembre 1781 au Mercredi 13 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19 à 20 livres ; le seigle, de 12 à 13 livres ; l'orge, 10 à 11 livres. Le froment à la Grêve, de 19, 20 à 21 l. ; le seigle, de 11 à 12 l. ; l'orge, de 10 à 11 livres *le septier*. Farine blanche à la Halle, de 36, 38 à 40 liv. ; bis-blanc & bis, de 22, 24, 26, 28, 30 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

VI.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 10 Nov. 1781 au Mercredi 13 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 livres ; *id.* à la Grêve, de 19, 20 à 21 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 9 Novembre 1781, de 60 à 62 liv. ; *id.* nouveau, de 56 à 58 ; le cent de paille de 0 à 0 liv. ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 59 à 60 liv. ; *id.* nouv., 48 à 50 ; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 21 à 23 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 49 à 50 ; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 47 à 49 ; le cent de paille, de 17 à 18 ; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 36 à 46 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres
	PAIEMENT DU SAMEDI 10 NOVEMBRE 1781.		
5.	M. Cauchy	Samedi	C.
6.	M. Caron	Samedi	C.
16.	M. Le Noir.	Samedi	C.
8.	M. Despeignes	Samedi	C.
9.	M. de la Rue	Samedi	C.
	PAIEMENT DU LUNDI 12.		
23.	M. Masson.	Lundi.	C.
26.	M. de la Motte	Lundi.	C.
29.	M. Certain	Lundi.	C.
28.	M. Creuzé.	Lundi.	C.
	PAIEMENT DU MARDI 13.		
13.	M. Marsollier	Mardi	C.
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	C.
15.	M. Defays	Mardi	C.
24.	M. Desplasses.	Mardi	C.
25.	M. Vieillard	Mardi	C.
Idem.	Gouvernemens.	J.	*Six premiers mois 1780*

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES.

CHANGES du 13 Novembre 1781.

Amsterdam, ...	53 ⅛	Cadix, ...	
Londres, ...	31 9 16e.	Livourne, ...	97
Hambourg, ...	191 ½	Gênes, ...	93
Madrid, ...		Lyon, *Saints*. . .	½ p. ⅜ p.

DU MARDI 13 *Novembre* 1781.

1780. Lot. Roy. . . .	1050	1785	15
1781. *Primes*. . . .	920	1786	
1782	123	1787	
1783		1788	
1784	172	1789	

1r. Viager. . 10 ½ p. % bénéfice. 2d. . . 1 p. % perte.

Nov. 1781.		*Du* 10.	*Du* 12.	*Du* 13.
Comp. des Indes.	Actions	1965	1965	1965 . . . .
	Do 16/25	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Do 8es	. . . . .	. . . . .	260 . . . .
	Do 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	404	404	. . . . .
Rescriptions.		7 ½ ¼ ½ 8 ¼ p.	7 ¼ 8	7 ½ ¼ 8 perte
Bil. des Ferm.		. . . . .	. . . . .	. . . . .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1781.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1781. Du Samedi 24 Novembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

DE HUSSYALIN, *le 12 Octobre.*

L'Année derniere, des sauterelles, nommées *Asiatiques*, & qui sont de la plus grosse espece, avoient ravagé les Provinces de la Turquie dans la Buckovine. Cette année, ces mêmes insectes ont gagné une partie de la Moldavie Turque, & l'autre notre territoire. Ils ont causé dans les lieux où ils se sont arrêtés les plus grands dommages. Il y en avoit dans notre District une quantité si prodigieuse que la terre y ressembloit à une fourmilliere d'une étendue immense. Nous avions lieu de craindre que ces animaux destructeurs ne dévorassent toutes nos récoltes ; mais graces aux mesures du Baron de Rucks, Premier Directeur de notre District, nous sommes venus à bout de nous en délivrer. Le moyen qu'il a pris a été de faire ramasser ces insectes dans le moment qu'ils s'apparioient, parce que alors, comme on sçait, ils ne pouvoient ni sauter ni voler. Chaque Paysan a été obligé d'en livrer un koretz, qui fait deux boisseaux d'Autriche, & il a accordé un florin de Pologne de récompense pour chaque koretz. Dans notre District, il s'en est ramassé 14380 boisseaux, que l'on a enterré dans des fosses très profondes.

BAVIERE.

DE RATISBONNE, *le 1 Novembre.*

Comme le Pavillon Autrichien peut se montrer par-tout, sans craindre d'être inquiété, la Navigation s'accroit journellement dans les Pays Héréditaires de Sa Majesté l'Empereur. On équipe dans le Port de Trieste un grand nombre de navires Marchands, qui doivent, à ce qu'on prétend, faire le Commerce avec les Puissances Belligerantes, sous la réserve expresse d'observer exactement les loix de la neutralité.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 3 Novembre.*

Nous apprenons que le Comte Agostini, Consul de notre Cour & de celle de Florence à Alexandrie, a traité avec le Grand Douanier du Caire, pour établir un Commerce par Fiume & Trieste, entre l'Egypte & l'Istrie Autrichienne; on ajoute qu'en conséquence de cette convention, notre Consul a arboré au dessus de sa maison le pavillon d'Autriche.

Les nouvelles de Hongrie portent, qu'afin d'y faciliter la circulation du Commerce, l'Empereur a donné des ordres pour que les chemins y soient réparés & rendus praticables, & qu'on ne néglige rien en Esclavonie de ce qui doit favoriser l'exportation des

marchandises. Le commerce des toiles de la Haute-Hongrie commence à devenir avantageux.

Des Lettres de Bohême nous apprennent que la Commission pour la Navigation de Prague, a fait enlever les roches qui obstruoient le passage dangereux de l'Elbe, près du vieux château de Schrockstein. Les bateaux peuvent actuellement suivre cette route sans danger.

BRANDEBOURG.

DE BERLIN, *le 30 Octobre.*

M. Juel, Ministre de Sa Majesté Danoise, vient d'arriver en cette Ville. On présume que son voyage a pour but de mettre la dernière main à un Traité de Commerce qui, dit-on, se négocie entre notre Cour & celle de Copenhague. On assure que ce Traité doit être également avantageux aux deux Puissances.

Le feu ayant pris, dans la nuit du Samedi 20 de ce mois, à Charlottenbourg, sept maisons & trois granges ont été réduites en cendres.

ITALIE.

DE FLORENCE, *le 12 Octobre.*

Par un nouvel Edit, il est ordonné, qu'à compter du premier Octobre 1781, les privileges exclusifs pour forger & vendre le fer seront abolis, & que non-seulement il sera libre de faire entrer dans le nouveau territoire réuni le fer en mine, le fer en barre & la ferraille; mais aussi d'y fabriquer & d'y vendre respectivement lesdites denrées, moyennant toutefois le payement des droits imposés par le nouveau tarif général, & par les tarifs des Villes aux portes desquelles se percevront les droits dans la forme déjà généralement prescrite pour toutes les autres marchandises. La liberté de vendre du fer en mine, de le forger, ainsi que de vendre la ferraille, s'étendra aussi jusqu'aux lieux & territoires qui, relativement aux droits imposés par le nouveau tarif, seront considérés comme séparés, d'après les dispositions rapportées dans l'article 7 de l'Edit ci-dessus mentionné. En conséquence, on cessera, dans ces mêmes territoires, de lever le droit que percevoit le *Comptoir du Fer*, lorsqu'on accordoit des permissions pour introduire ce métal travaillé. Il est permis à toute personne d'établir de nouvelles Forges. Cependant si quelqu'un veut acquérir, acheter, prendre à cens ou à bail, en partie ou en entier, les bâtimens ou les forges du Comptoir du Fer, il pourra faire ses offres, & on y apportera la plus grande attention quand elles seront reconnues convenables & bonnes. En attendant, le Comptoir du Fer continuera, sans prétendre à aucun privilege exclusif, la vente du fer, tant qu'on ne sera pas parvenu à vendre, à donner à bail ou à loyer lesdits bâtimens. Quiconque voudra faire provision de vieux fer ou de fer en barre dans les magasins du Comptoir du Fer, les achetera au prix coûtant.

DE ROME, *le 18 Octobre.*

Sa Majesté Très-Fidelle desirant étendre & affermir de plus en plus la connoissance de l'Evangile & l'exercice de la Religion Catholique dans ses Possessions aux Indes, a jugé qu'un des moyens les plus efficaces pour remplir ce louable projet, étoit d'établir une Imprimerie à Goa. En conséquence, on travaille ici à la fonte des caracteres Latins qui seront employés dans cette Imprimerie. On a fait choix de deux Compositeurs de cette Capitale, & d'un Fondeur pour les caracteres Orientaux, qui s'exécuteront à Lisbonne. Ces Particuliers doivent, sur la fin de ce mois, se trouver à Gênes, ainsi que les autres Coopérateurs de cette entreprise, afin de s'y embarquer ensemble pour Lisbonne & de-là pour Goa. Sa Majesté Très Fidelle, dans l'acte de souscription qui a été fait pour cinq ans de service, leur accorde, outre le voyage payé, la table & l'habitation communes dans les Colleges de Goa, 15 écus par mois & 20 de gratification; l'avance de deux mois de cette paye & autres avantages, lorsqu'ils se seront rendus à Lisbonne, & finalement au bout de leur cinq années de travail, une gratification de 400 écus.

On apprend de Faenza, que dans la nuit du 10 de ce mois, depuis 3 jusqu'à 5 heures, on y a encore senti trois secousses de tremblement de terre, & que dans les mêmes instans, on en a ressenti onze à Berzighella ; heureusement elles n'ont causé aucun dommage ni dans l'un ni dans l'autre endroit.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 4 Novembre.*

Il est arrivé en Irlande, sous l'escorte de deux frégates, une Flotte Marchande de 48 navires venant de Tortola & autres Isles Angloises ; celle qui revient de la Baltique est attendue incessamment, & on pense qu'elle sera protégée par l'Escadre qui croise à la hauteur du Texel.

On écrit de Waterford, que les Corsaires Ennemis, malgré la vigilance des Croiseurs stationnés dans la mer d'Irlande, continuent de molester le Commerce de ce Port & de ses environs ; & que depuis le 20 Septembre jusqu'au 21 Octobre, ils ont fait trente-trois prises, dont quelques-unes ont été rançonnées pour mille guinées & au-delà. La Flotte de Quebec, dont on attend l'arrivée avant Noël, est aussi précieuse, celle des Indes Occidentales exceptée, qu'aucun convoi qui soit arrivé en Angleterre pendant le cours de la guerre présente.

II.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE MARSEILLE, *le 6 Novembre.*

Le convoi de Barbatie & de la côte d'Afrique, composé de 26 navires partis de Tunis le 25 du mois dernier, sous l'escorte de la frégate du Roi, la *Boudeuse*, & de la corvette de Sa Majesté, la *Belette*, est entré Dimanche dernier dans le Port de Pomegue, pour y faire quarantaine. Parmi ces navires, est une prise Mahonnoise, qui, avec trois bâtimens Etrangers, a profité de l'escorte des vaisseaux du Roi, dont elle s'est séparée, ainsi que de divers autres navires, à l'approche de nos côtes, pour relâcher à Toulon. Les bâtimens arrivés ici depuis le 24 Octobre jusqu'au 3 Novembre, sont au nombre de vingt-huit.

MARCHANDISES entrées dans ce Port, du 1 au 31 Octobre.

Arquifoux 6 bar., acier 118 caiſ., amandes 25 sacs, bled 16350 ch., bois de Campêche 3150 b., bois de buis 370 b., bois du Brésil 400 quintaux, bray 20 bar., bœuf salé 740 b., coton en laines 200 bar., *idem* fil rouge 23 b., *id.* filé blanc 5 bar., coton des Isles 449 bar., carret 8 fut., cacao 380 f., cochenille 4 f., café 20 bar., *idem* à droiture 1336 bar., *idem* 2480 f., couperose 8 bar., chanvre 500 bar., cire du Levant, 26 b., crin 8 bar., cuivre 186 bar., cuirs en poil 12500 peaux, *idem* de bœuf 400 peaux, *idem* de vache 20 b., cendres gravelées 12 b., cendres de soude 12000 quint., eau-de-vie 9 b., farine 1206 b., fer de toute qualité 20000 quint., fromage 120 quint., gérofle 5 bar., goudron 84 b., huile d'olive 1568 bar., *idem* de lin 4 b., indigo de Saint Domingue 540 fut., *idem* de Goa 4 f., laines lavées 280 bal., *idem* d'Italie 300 bal. ; *idem* de Barbarie 250 bal., manne 120 ca., melasse 28 bar., nankin 4 caiſ., poivre 20 bar, papier 120 b., peaux de lievres & de lapins 10 bal., *idem* de chevres 130 bal. ; riz du Piémont 800 f., raisins secs 5300 b., figues seches 2500 b., soude 20000 quintaux, suc de réglisse 1040 caiſ., soie du Levant 10 bal., *idem* d'Italie 6 bal., *idem* Moresque 197 bal., soie Nankin 4 caiſ., suif 380 bar., thé 5 bar., tabac 640 fut., toiles d'emballage 720 pieces, *idem* de coton 16 bal., tartre 40 quint, verdet 9 bar., vin muscat 36 caiſ., *id.* de Tinte 4 bar., sucre 170 bar., *idem* à droiture 1080 bar.

D'ANGOULÊME, *le 6 Novembre.*

Sur les Méteils en Angoumois, par M. Munier.

» Je ne vanterai pas les différens méteils que l'on désigne généralement en Angoumois sous le nom de *méture* ; ils sont la source d'une infinité d'abus. Le seigle & le froment qui composent le

ſeiglat, mûriſſent & doivent être ſemés en différens tems : comment peut-on imaginer que leur alliage changera leur nature ? La trop grande maturité du ſeigle avant celle du froment, & la facilité avec laquelle il laiſſe échapper ſon grain de la balle, doivent occaſionner une perte conſidérable au Cultivateur. Il n'eſt donc pas étonnant que l'une de ces eſpeces diſparoiſſent totalement après deux ou trois années conſécutives, de maniere qu'il n'eſt pas poſſible de conſerver ce mêlange dans ſa proportion primitive, ſans y ajouter d'une année à l'autre, une quantité ſuffiſante de grain pour compenſer le déchet de ce qui a diſparu ».

» Le baillargeat ne laiſſe pas entrevoir un abus moins grand, on le ſeme vers la fin du mois de Décembre, afin de ſouſtraire la baillarge aux froids rigoureux du mois de Janvier ; mais il arrive ſouvent qu'on éprouve encore en Février des froids ſi vifs qu'ils détruiſent ce grain naiſſant. D'ailleurs il n'eſt plus tems de ſemer le froment à la fin de Décembre, ou dans les premiers jours du mois de Janvier ; il ne reſte pas aſſez de tems dans la terre, & l'on voit rarement d'auſſi beaux épis de froment dans le baillargeat, que lorſqu'il eſt ſemé ſeul en ſaiſon convenable. Les méteils varient malheureuſement en Angoumois autant que la fantaiſie des Laboureurs. Chaque canton a ſa routine ; ces anciens uſages ſont ſoutenus par les préjugés qui ſuivent : »

» Le Payſan fonde l'avantage des méteils ſur ce que pluſieurs eſpeces de grains étant mêlées enſemble, ſi l'une vient à manquer, par la contrariété des ſaiſons, au moins toutes ne manquent pas, & qu'ainſi dans un méteil, il eſt toujours ſûr de recueillir ; mais quelle récolte ? S'il n'avoit qu'une piece de terre à ſemer, ne vaudroit-il pas mieux qu'il diviſât la ſurface totale en autant de parties à peu près qu'il voudroit avoir d'eſpeces différentes de grains dans ſon méteil, pour les ſemer enſuite ſéparément, chacune dans leur ſaiſon, & les mêler, après la moiſſon, pour en faire du pain ; chaque eſpece alors lui réuſſiroit bien plus ſûrement, & il n'encourroit pas les inconvéniens des différentes maturités. Ceux au contraire qui auront des pieces de terre ſéparées, peuvent ſemer dans chacune les bleds qu'ils deſirent, & les mêlanger à volonté, après la récolte. Le Payſan s'abuſe vraiſemblablement encore dans la culture des méteils, par le raiſonnement qui ſuit. Différentes eſpeces de bleds mêlés enſemble forment un moindre volume, les plus petits grains remplîſſent les interſtices vuides entre les plus gros, & produiſent néanmoins autant de farine que s'ils étoient ſéparés. D'où il ſuit, qu'un boiſſeau de méteil, compoſé de parties égales de bled d'Eſpagne & de baillarge, vaut mieux qu'un demi-boiſſeau de chacune de ces eſpeces priſes ſéparément. Le Payſan n'ignore point cette différence, mais il raiſonne aſſez mal pour conclure de-là qu'une piece de terre enſemencée en méteil compoſé de froment & de baillarge, vaut mieux que la même piece qui ſeroit diviſée en deux parties, dans chacune deſquelles on ſemeroit ſéparément les mêmes quantités. J'ai cherché à connoître la diminution de volume d'un mêlange qui ſeroit compoſé de parties égales de froment, de bled d'Eſpagne & de baillarge comparé avec celui de ces élémens, & j'ai trouvé qu'un Particulier qui acheteroit onze boiſſeaux de froment, autant de bled d'Eſpagne & de baillarge, pour les mêler enſuite, trouveroit au plus trente-deux boiſſeaux de méture ».

» Si la culture des méteils eſt ridicule, l'uſage que l'on en fait pour la vie animale ne l'eſt pas moins. Les Propriétaires & les Marchands de bled ne les compoſent preſque jamais, que dans les vues de contenter un ſordide intérêt. S'ils ont du mauvais froment, de la baillarge ou du bled d'Eſpagne qui ſoient gâtés, ils ne les épargnent point dans la méture. Si ces grains ſont bons, ils en mettent peu, ils y ſubſtituent de l'avoine & du ſeigle. Un Métayer ou un Bordier qui n'ont point d'argent, ce qui arrive ſouvent, ſont obligés de les prendre au prix courant du Maitre qui les fait travailler, & de les remplacer enſuite en bons grains; ſçavoir, le Métayer ſur le produit de la moiſſon, & le Bordier ſur le prix des journées qu'il multiplie à la ſueur

de ſon corps, juſqu'au parfait payement du mauvais grain dont il s'eſt nourri ».

DE PARIS, *le 20 Novembre.*

L'Académie Royale des Sciences a tenu le 14 de ce mois ſon Aſſemblée publique d'après la S. Martin. La Séance fut ouverte par la lecture de pluſieurs Programmes de Prix, que nous donnerons ſucceſſivement dans cette Gazette.

Le Secretaire lut enſuite l'Eloge de M. Bertin, Aſſocié Anatomiſte Vétéran, & la Séance fut occupée par la lecture des Mémoires ſuivans.

1°. Proſpectus d'un Ouvrage ſur l'*Art de la Teinture*, par M. *Macquer.*

2°. Expériences ſur les ſels ſédatifs, nitreux, marins & acéteux, par leſquelles on cherche à prouver qu'il exiſte une différence réelle entre ces ſels, qui avoient été conſidérés juſques ici comme étant de la même nature; par M. *Cadet de Gaſſicourt*, Membre du College de Pharmacie.

3°. Deſcription de quelques montagnes brûlantes; par M. *Morand*, Directeur de l'Académie.

4°. Conjectures ſur le genre de l'animal auquel appartenoit l'os monſtrueux découvert dans la rue Dauphine; par M. *Daubenton.*

5°. Recherches ſur la durée préciſe de l'année ſolaire; par M. *de la Lande*, Vice-Directeur de l'Académie.

6°. Sur la maniere d'éclairer les ſalles de Spectacles; par M. *Lavoiſier.*

PRIX extraordinaire propoſé par l'Académie Royale des Sciences, pour l'année 1783.

» Le Roi deſirant augmenter dans ſon Royaume la fabrication des ſels alkalis, & procurer à ſes Sujets de nouvelles lumieres ſur une opération ſi importante pour le Commerce, a jugé utile de faire de cette opération le ſujet d'un Prix, & a bien voulu, par une Lettre du Miniſtre de ſes Finances, charger l'Académie des Sciences de propoſer ce Prix & de le juger. L'Académie s'eſt empreſſée de remplir les vues du Roi, & de répondre à la confiance dont il l'a honorée. Elle a conſidéré que les alkalis employés dans nos plus grandes Manufactures, & qui ſont ſi néceſſaires à différentes branches de Commerce, ſont diſtingués en deux claſſes, à raiſon de leur origine & de quelques propriétés différentes; l'un eſt l'alkali marin ou minéral contenu dans le ſel de mer, dans le ſel gemme, dans le ſel des fontaines ſalées, & dans pluſieurs plantes maritimes, tels que les ſoudes, les ſalicots, les vareks, les goémons, & autres qui les fourniſſent par une eſpece de combuſtion & calcination; l'autre eſt l'alkali végétal que l'on tire des bois de la fougere, des lies de vin, des marcs de raiſin & autres matieres végétales, après les avoir reduites en cendre ».

» Les Verreries, les Fayanceries, les Blanchiſſeries, les Savonneries, les Teintureries, peuvent employer indifféremment dans leurs travaux les deux ſortes d'alkalis; ils ſe combinent l'un & l'autre avec le ſable, pour former le verre, les frites, les émaux, avec les huiles & les graiſſes, pour faire les ſavons; ils ſervent également à fouler les draps, à blanchir les toiles: c'eſt la facilité plus ou moins grande que l'on peut avoir à ſe procurer ces ſortes de ſels, qui ſeule en détermine le choix pour ces uſages. Les Savonniers de Marſeille emploient la ſoude qu'ils tirent de l'Eſpagne & de l'Egypte; ceux de Lille préferent la potaſſe qui leur vient de Suede; à Paris, on emploie la ſoude pour les leſſives; les Blanchiſſeries de Flandres ſe ſervent des vedaſſes ou paraſſes tirées de Suede, de Pologne, de Ruſſie; le nord de l'Amérique en fournit auſſi beaucoup ».

» On n'a pas le même choix pour la fabrication du ſalpêtre: l'alkali minéral ne peut pas y être employé, parce qu'il forme avec l'eau de nitre un ſel qui s'humecte trop facilement à l'air, & qui par-là même doit être exclu de la compoſition des poudres de guerre; ce ſeul objet entraine une grande conſommation d'alkali végétal; mais nous ne pouvons pas eſpérer de balancer de long-tems l'importation des potaſſes étrangeres, eu égard à la plus grande abondance & à la moindre conſommation des bois dans les climats ſeptentrionaux, beaucoup moins peuplés &

moins induſtrieux que nos Provinces ».

» Il faudroit donc s'appliquer principalement à multiplier en France la production ou l'extraction de l'alkali minéral, pour faire baiſſer en même tems les prix de ces deux ſels, en diminuant la concurrenee des Fabriques qui les conſomment ».

» On peut y réuſſir par différens moyens; on pourroit cultiver, choiſir & brûler ſur les côtes de nos Provinces méridionales les bonnes eſpeces de ſoude. Feu M. Antoine Juſſieu, à ſon retour d'Eſpagne, a donné quelques inſtructions ſur certe matiere dans les Mémoires de l'Académie pour l'année 1717 ».

» On pourroit peut-être encore plus avantageuſement tenter la décompoſition du ſel de mer, pour en ſéparer l'alkali minéral qui lui ſert de baſe, & le mettre à nud; pluſieurs Chimiſtes ont indiqué des méthodes pour y réuſſir; mais la plupart ſont très-diſpendieuſes, & difficiles à pratiquer en grand ».

» De toutes les productions du Royaume, une des plus faciles à multiplier dans nos Provinces maritimes, eſt celle du ſel marin. Les eaux de la mer, échauffées par le ſoleil, le répandent avec profuſion ſur les côtes de France, au point qu'elle pourroit en fournir l'Europe entiere ».

» Ces réflexions ont fait penſer à l'Académie qu'un des meilleurs moyens de répondre aux intentions du Roi, étoit de fixer pour ſujet du Prix que Sa Majeſté veut bien accorder, la queſtion ſuivante:

» Trouver le procédé le plus ſimple » & le plus économique pour décom» poſer en grand le ſel de mer, en ex» traire l'alkali qui lui ſert de baſe » dans ſon état de pureté, dégagé de » toute combinaiſon acide ou autre, » ſans que la valeur de cet alkali mi» néral excéde le prix de celui que » l'on tire des meilleures ſoudes étran» geres ».

» Le Prix ſera de 2400 livres. Les Sçavans de toute Nation ſont invités à travailler ſur ce ſujet, même les Aſſociés Etrangers de l'Académie; elle s'eſt fait une loi d'en exclure les Académiciens regnicoles ».

» Les Pieces pourront être écrites en Latin ou en François, & ne ſeront plus admiſes paſſé l'époque de Pâques 1783, afin que les Commiſſaires aient le tems néceſſaire pour en vérifier les expériences & les procédés, avant l'Aſſemblée publique de la Saint-Martin de la même année, jour auquel ce Prix ſera proclamé ».

» Les Auteurs ne mettront point leurs noms à leurs Ouvrages, mais ſeulement une deviſe.

» Ils auront ſoin de les adreſſer, francs de port, à Paris, au Secretaire perpétuel de l'Académie, ou de les lui faire remettre: dans ce ſecond cas, le Secretaire en donnera en même tems, à celui qui les lui aura remis, ſon récépiſſé, où ſeront marqués la deviſe de l'Ouvrage & ſon numero, ſuivant l'ordre ou le tems dans lequel il aura été reçu ».

» Si, lors de la proclamation du Prix, il y a un récépiſſé du Secretaire pour la Piece couronnée, le Tréſorier de l'Académie délivrera la ſomme du Prix à celui qui rapportera ce récépiſſé; il n'y aura à cela aucune autre formalité ».

» S'il n'y a pas de récépiſſé du Secretaire, le Tréſorier ne délivrera le Prix qu'à l'Auteur même qui ſe fera connoître, ou au Porteur d'une procuration de ſa part ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

AVIS.

Le ſieur Grafe, Graveur en cachet, a imaginé une cire à cacheter parfumée, dont l'examen a été ſoumis au Jugement de l'Académie Royale des Sciences. Cette Compagnie, qui ne dédaigne rien de tout ce qui peut contribuer au progrès des Arts, ſoit du côté de l'utilité, ſoit même du côté de l'agrément, a bien voulu nommer des Commiſſaires pour procéder à cet examen. MM. de Montigny & Macquer, chargés de cet office, ont reconnu que la cire du ſieur Grafe ne le céde

en rien a aucune des plus belles cires qu'on connoisse, en y comprenant même celle de Hollande de la premiere qualité. » Cette cire, disent ces Académiciens, s'allume & se fond facilement, sans avoir le défaut ordinaire des belles cires, qui est d'être si coulantes, qu'elles tombent en gouttes aussi-tôt qu'elles sont allumées, & ne donnent point le tems de les porter à l'endroit où l'on veut appliquer le cachet; elle est exempte aussi d'un autre défaut de beaucoup d'especes de cires à cacheter, même des plus belles & des plus coulantes; sçavoir, de ne pas conserver leur flamme, ce qui oblige de les porter plusieurs fois à la bougie pour achever un cachet. Celle du sieur Grafe conserve sa flamme jusqu'à ce ce qu'on l'éteigne, se parfond, se purifie très-bien sur le papier, prend à merveille l'empreinte du cachet, reste d'un beau lisse & d'une belle couleur, quand elle est refroidie, & enfin demeure attachée au papier, de maniere qu'on ne peut l'enlever sans le déchirer: nous lui avons donc trouvé toutes les bonnes qualités qu'on peut desirer sur cette matiere ».

» Le sieur Grafe ne fait entrer dans la composition de sa cire ordinaire, que les substances qu'on a coutume d'y employer; sçavoir, la résine, dite *gomme lacque platte*, qui doit faire la base de toute bonne cire à cacheter, avec quelques autres substances résineuses, & les matieres colorantes: ainsi ce qui lui est particulier dans cette composition, consiste dans les meilleures proportions des ingrédiens, & le juste degré de chaleur pour la fonte & pour le mélange ».

Le sieur Grafe demeure rue Neuve-Saint-Roch, la deuxieme porte cochere à gauche en entrant par la rue Saint Honoré, chez le Bourrelier, au deuxieme.

II.

Annonce de Livres.

Mémoires de la Société établie à Genève, pour l'encouragement des Arts & de l'Agriculture, Tome I; Partie II.

» Ce volume contient les Pieces des Prix & les Observations des Membres de la Société, sur les engrenages & les échappemens, sur la maniere de faire le laiton, de séparer l'or & l'argent des terres & des scories; un Mémoire sur les prairies; l'état des naissances & des morts, & les Observations météorologiques de 1778 ».

Traité des Annuités, accompagné de plusieurs Tables très-utiles: Ouvrage qui a pour objet les Rentes à terme connu, & dans lequel on indique un moyen facile d'exécuter le projet d'amener à Paris la riviere d'Yvette, avec quelques réflexions sur l'établissement des pompes à feu pour fournir de l'eau à cette Ville; présenté au Roi par M. de Parcieux. A Paris, rue de Bourbon, Fauxbourg Saint-Germain, no. 36, 1781. Vol. in 4o. de 180 pages, dont 12 en taille douce.

III.

Marchandises arrivées à Paris.

Depuis le 2 Novembre jusques & compris le 8, il est arrivé à la Douane 2300 livres de sucre, 74 sacs & 8910 liv. de café, 1940 liv. de cire, 2 pieces & 5445 liv. d'huile d'olive, 176 tonnes & 26 barils d'huile de graine, 27 caisses & 40 colis de savon, &c.

Les eaux-de-vie dont les droits ont été acquittés au Bureau Général des Aides, depuis le 3 Novembre jusques & compris le 9, se montent à 38 pipes & 18 quartauts d'eau de-vie.

IV.

Centenaire.

» Il y a peu de tems, mande-t-on de Wurzbourg en Allemagne, le 20 Octobre, qu'un homme de 100 ans & 6 mois arriva ici en deux jours à pied, d'un Bourg éloigné de 20 lieues, pour faire obtenir à un de ses fils d'un second lit une Place de Maitre d'Ecole qui étoit vacante. L'Evêque, auquel il présenta sa requête, surpris de la santé & de la vigueur de ce Vieillard, le garda quelques jours chez lui; &, après l'avoir fait habiller completement, le fit manger à sa table, & fit faire son portrait par le Peintre de la Cour. Il lui assigna ensuite une pension viagere, lui donna une somme d'argent, & le fit reconduire dans une de ses voitures ».

V.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 21 Novembre 1781.

Or de Portug. à	l.	f.	marc.
Du Mexique à			
Du Pérou à			
Les guinées à			
Ducats à			
Or fin à 23 karats			once.
31 32			
Or à 20 karats à			
L'argent à 11 d.			
10 g. à			marc.
Idem à 11 d. 10			
gr. à			
Piastres à			

V I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 17 Novembre 1781 au Mercredi 21 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 17, 18 à 19 l.; le seigle, de 11 à 12 liv. 15 s.; l'orge, 10 l. 10 s. à 13 l. Le froment à la Grève, de 18, 19 à 20 liv.; le seigle, 12 livres; l'orge, de 10 à 11 livres *le septier*. Farine blanche à la Halle, de 36, 38 à 40 liv.; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

V I I.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 17 Nov. 1781 au Mercredi 21 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 livres; *id.* à la Grève, de 18, 19 à 20 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 17 Novembre 1781, de 61 à 62 l.; *id.* nouveau, de 57 à 58; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 47 à 49 liv.; *id.* nouv., 41 à 42; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 29 à 20; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 53 à 54; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 51 à 52; le cent de paille, de 18 à 20; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 36 à 43 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres.
	PAIEMENT DU SAMEDI 17 NOVEMBRE 1781.		
5.	M. Cauchy	Samedi	C.
6.	M. Caron	Samedi	C.
16.	M. Le Noir	Samedi	C.
8.	M. Despeignes	Samedi	C.
9.	M. de la Rue	Samedi	C.
	PAIEMENT DU LUNDI 19.		
23.	M. Masson	Lundi	C.
26.	M. de la Motte	Lundi	C.
29.	M. Certain	Lundi	C.
28.	M. Creuzé	Lundi	C.
	PAIEMENT DU MARDI 20.		
13.	M. Marsollier	Mardi	E.
3.	M. Nau de Sainte-Marie	Mardi	E.
15.	M. Defays	Mardi	E.
24.	M. Desplasses	Mardi	E.
25.	M. Vieillard	Mardi	E.
Idem.	Gouvernemens.	C.	*Six premiers mois* 1780.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES.
CHANGES du 20 Novembre 1781.

Amsterdam	53 ½ à ½	Cadix	14 l. 4
Londres	31 9 16e.	Livourne	97
Hambourg	192	Gênes	93
Madrid	14 l. 4 s.	Lyon, *Saints.*	½ p. 8

DU MARDI 20 *Novembre* 1781.

1780. Lot. Roy.	1043	1785	15
1781. *Primes.*		1786	
1782		1787	
1783		1788	11
1784	171	1789	

1r. Viager. . 10 ½ p. % bénéfice. 2d. . . ½ p. % perte.

Nov. 1781.		*Du* 17.	*Du* 19.	*Du* 20.
Comp. des Indes	Actions	1965	1965 67 ½ 65	1967 ½
	D° $\frac{6}{16}$			
	D° 8es			
	D° 25es			
	Empr. d'Oct.	404	404	404
Rescriptions.		7 7 ¼ 8 perte.	7 ¼ ¼ 7 7 ½.	7 7 ¼ 7 7 ½
Bil. des Ferm.		¼ perte		(¼ ½ 8
Contr. à 4 p. %				
1777				

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 178

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Mardi 11 Décembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

BRANDEBOURG.

DE BERLIN, le 28 *Octobre*.

ON nous mande de Saxe que la température extraordinaire de l'Eté dernier a produit, en quelques endroits, des phénomenes singuliers, & que notamment on voit à Werda, au Marquisat de Misnie, des pruniers en fleurs & aussi verds qu'au milieu de la belle saison; effet de l'extrême chaleur dont la terre avoit été pénétrée, & dont elle n'a pas perdu, dans les proportions ordinaires, une assez grande partie. Un autre phénomene du même genre, est qu'à Hombourg-sur-Mont, on a vu, cette année, un pied de vigne qui a fleuri & porté deux fois du fruit en parfaite maturité & d'un goût exquis.

ALLEMAGNE.

DE MAYENCE, *le* 18 *Novembre*.

L'Electeur, notre Souverain, voulant rendre notre Université plus florissante, vient de supprimer trois Couvens de cette Ville, dont il a accordé les biens meubles & immeubles à cette même Université, pour la mettre en état de donner ses soins à un plus grand nombre d'Eleves. Ces trois Couvens supprimés, sont la Chartreuse près de cette Ville, le Monastere d'Alten-Munster, & la Maison de Sainte-Claire sur le Marché au Fil. Cette suppression s'est faite le 9 de ce mois, sans avoir essuyé aucune contradiction. Le même jour, l'Université en Corps, se rendit au Palais Electoral, pour remercier Son Altesse des moyens qu'Elle prenoit pour son accroissement.

ESPAGNE.

DE CADIX, *le* 7 *Novembre*.

Dès le matin de ce jour, on avoit commencé à découvrir le convoi de la Havane, & à neuf heures, on a vu entrer très-heureusement les bâtimens de transport qui en faisoient partie. Il y a apparence que si le vent actuel continue, toute la Flotte ne tardera pas à jetter l'ancre dans la Baye.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 18 *Novembre*.

On nous mande de Lisbonne que ce Gouvernement s'occupe de la considération d'un plan dont l'objet seroit de hausser son numéraire en or; il en résulteroit qu'une *moidore*, qui vaut actuellement 27 schellings, passeroit pour 28; une piece de 36 schellings, pour 37 & demi, & les petites pieces en proportion.

Les inquiétudes qu'on avoit sur la

Flotte de la Jamaïque avoient changé de nature, par l'arrivée du bâtiment le *Ravemond*, un de ceux du convoi de la même Flotte, qui avoit répandu à Douvres la fâcheuse nouvelle que cette Flotte avoit éprouvé un second contretems, & qu'elle avoit été séparée par un gros coup de vent le 10 Octobre, sur les Bancs de Terre-Neuve. Heureusement il y en a une grande partie d'arrivée.

HOLLANDE.

DUTRECHT, *le 26 Novembre.*

Un Corsaire de Flessingue, que commande le Capitaine le Turcq, est rentré dans ce Port, le 20, pour s'y réparer des ravages de la tempête du 16, qu'il avoit essuyée : il a rançonné un navire Anglois dans sa croisiere. Un autre Corsaire de la même Ville, l'*Avis-Iacht*, s'est emparé d'un bâtiment Ennemi, chargé de lin & de goudron, qu'on évalue à 12 mille florins ; le vaisseau, la *Polly*, allant d'Yarmouth à Ostende, a été enlevé par une barque Hollandoise de Veere.

I I.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE VIVIERS, *le 20 Novembre.*

Fin de la Notice sur l'Histoire Naturelle du Diocèse de Viviers, par M. de Genssane.

» A Dornas, on commence à trouver une température plus modérée ; on y voit des châtaigniers, quelques arbres fruitiers & de très-belles prairies ; mais le vallon est très-étroit depuis Dornas jusqu'au Chayla. On seme très-peu de grains dans ces cantons, parce que le terrein n'y est pas de bonne qualité ; en revanche, on s'y dédommage par une quantité prodigieuse de pommes de terre, qui y viennent très-bien, & qui, comme on sçait, forment une bonne nourriture & très-saine. On commence au Chayla à voir quelques vignobles : ici le vallon s'élargit ; les terres labourables y sont très-bonnes & bien cultivées, & les côteaux y sont couverts de châtaigniers ».

» En général, toutes les montagnes, depuis le Chayla jusqu'au bas de Charancon, sont remplies de différens minéraux, dont l'exploitation seroit très-avantageuse, s'il y avoit, dans ces cantons, du bois & du charbon de terre ; mais quelques recherches que nous ayons pu faire de ces derniers, nous n'avons pu y en découvrir. On pourra toujours en tirer un parti très-avantageux pour le pays, en les exploitant pour le vernis des poteries, dont la consommation est considérable, & que la Province est obligée de tirer de l'Etranger ».

» On remarque dans tous ces cantons, de très-bonnes prairies, & beaucoup de terres labourables d'une qualité médiocre, parce que les côteaux sont rapides & les terres peu profondes ».

» Le vaste vallon qui est entre Charancon & Vernoux, n'est qu'un mélange de prairies & d'excellentes terres labourables, tout y est mis à profit & très-bien cultivé : on peut en dire autant de tous les territoires qui se trouvent aux environs de la Beauve & de la Mastre, jusqu'à Saint Perez ; mais il s'en faut bien que les terres soient aussi bonnes, depuis les confins de Vernoux jusqu'au Pont du Pape, & même jusqu'à la Voute ».

» En descendant de ces montagnes aux plaines du Rhône, on se trouve, pour ainsi dire, transplanté dans un autre climat ; on voit à leur pied ces magnifiques vignobles qui bordent ce fleuve sur toute la longueur du Vivarais ; plus de prairies, moins en revanche d'excellentes terres labourables, couvertes de mûriers & de noyers ».

En remontant de Tournon vers Annonay, on reprend une autre température ; on ne trouve plus sur ces hauteurs que des terres labourables médiocres & très-sablonneuses, quelques bouquets de pins, de distance en distance ; ce qui continue jusqu'aux environs de Saint-Jures ; après quoi, on descend insensiblement dans les gorges qui environnent Annonay où le terrein change. Ici les vignobles prennent la place des roches & des sapins, & on ne remarque de toutes parts

que vignes, terres labourables garnies de noyers & de mûriers, ce qui continue jusqu'à la plaine de Macla ».

» La plaine qui borde le Rhône, depuis Baix jusqu'à Theil, consiste en quelques vignobles & en excellentes terres labourables, couvertes de mûriers, de noyers & d'autres arbres fruitiers ; mais depuis le Theil jusqu'à Viviers & même jusqu'à la Ramesse, près du Bourg Saint-Andiol, le terrein n'est en quelque sorte que des garrigues dont on a tiré tout le parti qu'il étoit possible d'en tirer ».

» La qualité du territoire change totalement aux environs du Bourg, & la plaine qu'on trouve depuis cet endroit jusqu'à l'Ardêche, près du Saint-Esprit, forme un terroir magnifique. Ici les oliviers prennent la place des noyers & des autres arbres fruitiers ; le territoire y est légerement sablonneux, mêlé de quelques cailloutages qui ne nuisent en rien à sa bonté ».

» En nous repliant de Villeneuve-de-Berg vers Aubenas, nous avons parcouru le magnifique vallon de Vaisseaux jusqu'à Saint-Etienne-de-Boulognes, sur une longueur de plus de 2 lieues, depuis l'Ardêche jusqu'au pied du Mont-Couiron ; les côteaux qui sont à l'ouest de la vallée, c'est-à-dire, à gauche en montant, forment une vaste & épaisse forêt de châraigniers, qui fournissent les excellens marrons, connus sous le nom de marrons de Lyon ; les côteaux à droite fournissent d'excellens vins ».

» Tout le pays, depuis Aubenas jusqu'à Pradel & à Usses, est couvert de vignobles, de mûriers & de châtaigniers ».

» On ne peut rien voir de plus beau que tous ces côteaux ; fort élevés, d'ailleurs très-rapides, couverts de vignes soutenues par des murs construits en amphithéatre, le tout varié par des mûriers & nombre d'arbres fruitiers ».

» Jaujac est un très joli endroit, presqu'en plaine, entouré de toutes parts de hautes montagnes, la plupart couvertes de châtaigniers. Il y a ici d'excellentes terres labourables, & d'autant plus fertiles, que le sol est en grande partie pozzolane ».

DE MONTELIMART, *le 25 Novembre.*

Extrait des Observations sur le Pissement de sang des Bêtes à laine, par M. Menuret, *Médecin du Roi en cette Ville.*

» J'examinai avec attention, dit notre Auteur, tout ce qui pouvoit être relatif à ce fléau, & j'observai, 1°. que les moutons les plus gras & les plus forts en étoient les premieres victimes ; 2°. que la maladie étoit plus fréquente & plus active pendant les grandes chaleurs ; 3°. que les bestiaux entassés dans les petites bergeries humides & mal aérées, y étoient plus exposés ; 4°. que quelquefois même elle étoit la suite de l'imprudence de mettre de la terre mouillée sous les troupeaux ; 5°. que le sang que les animaux rendoient par la vessie, étoit ordinairement noirâtre & corrompu : j'étendis mes observations sur les cadavres, & ils présenterent, comme il n'arrive que trop souvent, des dérangemens qui peuvent être l'effet comme la cause de la mort, quelques vestiges d'un rouge foncé ou noirâtre dans les boyaux, & sur-tout dans la vessie ».

» La nature & la rapidité des symptômes, ainsi que ces légeres apperçues, indiquoient une dégénération putride, gangreneuse dans la masse des humeurs, ou, pour parler plus exactement, cette disposition nerveuse très-inconnue, cette espece d'apathie destructive de la vie générale & particuliere, qui entraine la cessation de toute action & réaction dans la partie solide & dans la partie fluide de la machine ; alors le sang & toutes les humeurs animalisées obéissent à leur tendance propre, dont le complément est la putréfaction, dont les symptômes locaux sont ce qu'on appelle gangrene, sphacele ».

» Mais quelle en étoit la source, le principe ? On ne pouvoit les trouver dans la nourriture, qui, dans nos cantons, loin des marais, est plutôt active & seche que succulente & corrompue ; ni dans les eaux qui ne sont point croupissantes, mais vives, dures, coulantes : le soleil est ardent, l'air élastique & sec sous le souffle habituel des vents du nord ».

» On pouvoit accuser avec plus de vraisemblance l'infection qui résulte de l'entassement & du resserrement, cause très active, comme on sçait, de vices & de maladies, infection augmentée par les vapeurs de la terre humide, du fumier corrompu, rendue plus énergique par la chaleur de la saison, plus puissante dans ses effets, par la force & l'embonpoint des animaux, plus étendue & plus meurtriere, par les exhalaisons maladives des bestiaux déjà attaqués ».

» D'après ces considérations, il fut simple de conseiller, d'ordonner qu'on tint continuellement les troupeaux hors des bergeries, qu'on les plaçât dans des parcs en pleine campagne; les tems les plus froids, les plus orageux ne m'ont pas paru un obstacle à l'exécution de cet avis important : j'ai bravé les préjugés, les craintes, la routine de nos Fermiers opposés à cette méthode ; le risque d'un rhume, d'ailleurs très-rare dans cette disposition du corps, n'est rien en comparaison du danger auquel un plus long séjour dans des endroits fermés & infects les exposoit. Je recommandois aussi d'élever ou d'enlever tout-à-fait les planches des bergeries, de donner un libre accès à l'air, de le renouveller & de le corriger par la combustion des bois aromatiques, & sur-tout du genevrier ; de proportionner au local le nombre des animaux, de n'y jamais porter de la terre humide, & d'y laisser peu de tems celle qui est bientôt imbibée & corrompue par l'urine & les excrémens ».

» Mais ce n'étoit pas assez de ces précautions, il falloit encore attaquer la cause morbifique déjà inhérente dans les corps, & qui ne laissoit pas d'y exercer, quoiqu'avec moins d'activité, sa funeste énergie. J'empruntai de la Médecine le remede suivant : »

» Prenez demi-livre de quinquina en » poudre, une once de nitre, deux » gros de camphre en poudre ; mêlez » le tout par confusion dans deux pots » (huit livres) d'eau. Gardez ce mê- » lange pour l'usage ».

» Dès que je fus instruit de la premiere invasion du mal, par l'affection d'une seule bête, soit que le troupeau fût dehors, soit que la pluie le retint dans la bergerie, je faisois prendre à chacune des bêtes à laine, le matin à jeun, trois ou quatre cuillerées du mélange ci-dessus, après l'avoir bien remué ; on continuoit ainsi pendant trois jours ; la dose prescrite suffit pour 30 ou 40 bêtes. Le premier essai fut tout-à-fait satisfaisant : les occasions de réitérer le remede s'étant encore présentées, de nouvelles épreuves, en constaterent l'efficacité ; à peine a-t-on vu périr un seul mouton dès qu'on l'a eu commencé. Je puis assurer avec véracité que jamais le succès le plus complet n'a manqué de suivre son administration. J'ai été fort empressé de faire part de mes tentatives à plusieurs Tenanciers & Fermiers de mon voisinage, qui avoient éprouvé plusieurs fois la dévastation de leurs troupeaux, par ce même fléau ; ils ont essayé le remede, & en ont éprouvé l'heureux effet ».

» Je m'étois proposé, avant de le publier, d'attendre qu'une expérience plus répétée eût encore mieux constaté sa vertu ; on ne sçauroit en effet être trop réservé dans notre état à proposer des remedes comme sûrs. Il faut dans les sciences pratiques une immensité de faits pour décider la croyance, & pour faire loi & regle ; mais j'ai été décidé par des sollicitations & des demandes réitérées, & plus encore par le desir de répandre un moyen de guérison qui peut être nécessaire en bien des endroits, dont les inconvéniens sont nuls, & dont les avantages sont déjà constatés par les observations : la raison l'a indiqué, l'expérience l'a consacré ; c'est sur cette double base qu'est fondée la Médecine dogmatique ou hyppocratique. *Experimentum rationi junctum* ».

» Je dois encore à l'utilité publique & à la vérité, la connoissance d'un moyen analogue, dont le remede précédent m'a donné l'idée, pour écarter des troupeaux, & prévenir efficacement cette funeste maladie : instruit que l'écorce de cerisier possede, quoique dans un moindre degré, les vertus du quinquina, j'imaginai de faire mêler de cette écorce en poudre avec le sel qu'on donne de tems en tems aux troupeaux. Il y a quelques années que je joins ce secours aux précautions re-

commandées ci-dessus pour la salubrité des bergeries ; & depuis ce tems je n'ai pas même observé dans mes troupeaux la menace de la cruelle maladie qui auparavant les devastoit. J'indique ce moyen comme préservatif, avec la même confiance que je proposois le quinquina comme curatif ; & il est d'autant plus fait pour être adopté dans les campagnes, qu'il a un avantage très-précieux dans l'économie rustique, celui de ne rien coûter ».

» Avant de terminer cet article de vétérinaire, je dois avertir qu'il survient quelquefois à des troupeaux, même à ceux qui, paissant sur les plus hautes montagnes, paroissent à l'abri des causes énoncées, un pissement de sang qui peut devenir funeste, quoiqu'il soit moins grave & moins dangereux : le sang évacué est plus rouge, le mal dure davantage & n'est pas contagieux ; on peut croire qu'il est occasionné par des mouches cantharides ou d'autres insectes que ces bestiaux mangent & avalent avec les feuilles sous lesquelles ils sont cachés : en effet, le Berger attentif n'a pas de peine à reconnoître cette cause dans les pâturages où il mene ses troupeaux, & il est très-important de ne pas s'y méprendre ; le remede, dans ce cas, est du lait mêlé avec beaucoup d'eau, dont on fait l'unique boisson de l'animal malade ».

De Paris, *le 6 Décembre.*

» La Ville de Soissons, ainsi que toutes les Villes du Royaume, a célébré le 25 Novembre l'heureux événement qui a comblé les vœux de la France. Parmi les particularités de cette Fête, on doit distinguer un acte de patriotisme qui mérite d'être connu, ainsi que les deux faits des deux articles suivans, qui attesteront, comme le premier, que sous un Roi bienfaisant, tous les cœurs se portent à la bienfaisance ».

» M. le Pelletier, Intendant de la Province, voulant honorer l'Agriculture, qui dans cette Généralité est au plus haut degré de perfection, a invité les principaux Laboureurs à souper chez lui le même jour, avec la Noblesse, les Officiers de Judicature & les plus notables Citoyens. Les Laboureurs voulant donner une preuve éclatante de leur zele, se sont tous obligés, d'une voix unanime, à nourrir & à entretenir chacun un Orphelin, auquel ils procureroient respectivement un état civil, & à qui ils donneroient le surnom d'Antoine. Cet acte de patriotisme & d'humanité a attiré les plus grands éloges à cet ordre si utile de Citoyens ».

» Le Régiment d'Infanterie de la Reine, en garnison à Thionville, Longwi & Montmedy, ayant fait benir ses drapeaux & fait chanter un *Te Deum* à l'occasion de la naissance de Monseigneur le Dauphin, le 15 Novembre, & distribué de l'argent aux Pauvres, dont plusieurs ont été habillés, a fait choix de deux enfans nés à la même époque que Monseigneur le Dauphin, & les a dotés. Le revenu de la dot doit leur être compté annuellement ; & lorsqu'ils prendront des métiers, ou se marieront, ils pourront en toucher le capital, qui est réversible au survivant, si l'un des deux meurt avant cette époque ; en cas de mort des deux, avant d'avoir pris un métier ou d'être mariés, la somme appartiendra au plus proche parent de chacun des enfans. Il a fait aussi distribuer de l'argent aux Soldats, & délivré deux Prisonniers pour dettes ».

» M. Moriol, Chanoine Régulier de Sainte Genevieve, Prieur-Recteur de la Paroisse de Mohon, Evêché de Saint-Malo, pour célébrer l'événement heureux de la naissance de Monseigneur le Dauphin, a payé une partie de la capitation des Habitans les moins aisés de sa Cure, & s'est engagé, par un acte inscrit sur le registre des délibérations, de continuer toute sa vie cet acte de bienfaisance ; il a même pourvu à ce que les Collecteurs de l'année dans laquelle il viendroit à mourir avant d'avoir rempli cet engagement, eussent droit de répéter, comme une dette, la somme de 500 liv. sur sa succession ».

(*Extrait de la Gazette de France*).

Arrêts du Conseil d'Etat du Roi, du 25 Juillet 1781, concernant les Amidonniers. Par le 1er, il est ordonné que l'article 24 de l'Arrêt du Conseil, en forme de Réglement, du 10 Décembre 1778, sera exécuté

ſelon ſa forme & teneur ; en conſéquence, le commerce des bleds & farines eſt déclaré incompatible avec la profeſſion d'Amidonnier. Il eſt fait très-expreſſes inhibitions & défenſes à tous Amidonniers de faire ledit commerce, ſoit par eux-mêmes, ſoit par leurs femmes ou leurs enfans demeurant avec eux, à peine de confiſcation, tant des bleds & farines, que des amidons, & de cinq cens livres d'amende.

Le ſecond ordonne que l'Arrêt du Conſeil du 10 Décembre 1778, ſera exécuté ſelon ſa forme & teneur ; en conſéquence, que les hauſſes dont l'article 9 dudit Arrêt permet l'uſage aux Amidonniers, pendant la fermentation des matieres ſeulement, ne pourront avoir plus de huit pouces de hauteur ; leur fait très-expreſſes inhibitions & défenſes d'en employer de plus hautes, à peine de confiſcation des futailles & matieres, & deux cens livres d'amende.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

ANNONCE de Livres.

SUPPLEMENT à la IVe. Edition de l'Art de nager, avec des avis pour ſe baigner utilement ; par *Thevenot*, contenant le plan d'une Ecole publique de Natation, la deſcription de divers nouveaux Scaphandres & de différens Pantalons impénétrables à l'eau, tant pour paſſer une riviere, ſans mouiller ſes habits, que pour ſauver, même dans l'hiver, ceux qui ſeroient en danger de ſe noyer. Par M. *le Roux*, Phyſicien de l'Univerſité de Paris, Auteur de pluſieurs Machines utiles à la conſervation du genre humain. A Paris, chez Lamy, Libraire, Quai des Auguſtins. 1782. Petite Brochure in-12. Prix 12 ſ.

Dans les mois de Juin & Juillet de cette année, on a fait à Paris, l'eſſai de pluſieurs moyens inventés par M. le Roux, Phyſicien de l'Univerſité de Paris, pour perfectionner & ſimplifier l'Art de nager. Le nouvel Editeur de l'Ouvrage de Thevenot a cru ne pouvoir mieux faire que de recueillir les obſervations de cet habile homme, & de les donner, par forme de ſupplément à la quatrieme Edition de l'*Art de nager*, dont nous avons rendu compte dans une de nos précédentes Gazettes.

» Ce Phyſicien, dit l'Editeur en parlant de M. le Roux, ayant obſervé que les machines, telles que les calebaſſes, les gourdes, les veſſies de porc & les faiſceaux de jonc, dont on conſeille l'uſage à ceux qui n'ont point de guide dans l'Art de nager, ne ſont pas aſſez ſûres, parce que tous ces objets, trop fragiles, peuvent expoſer la vie de ceux qui s'en ſervent, a imaginé des eſpeces de veſſies de fer-blanc, peintes & conſtruites d'une maniere ſi ſolide, qu'elles ne peuvent être crevées, quelque accident qu'elles puiſſent éprouver. On peut auſſi ſe procurer de ces boules creuſes & remplies d'air, ſoit en tôle, ſoit en cuivre. Comme tout le monde n'eſt pas dans le cas de dépenſer dix écus pour cinq boules de cette nature, ce Phyſicien, qui paroit n'avoir eu d'autre but que de ſe rendre utile à l'humanité, a imaginé des ſcaphandres de toute eſpece & à tout prix, afin de donner à chaque Citoyen la facilité de s'en procurer ». On trouve toutes ces machines chez le ſieur Tourillon, Marchand Tapiſſier, & Fabricant de coutil & de taffetas cirés, rue Pavée-Saint-André-des-Arts. L'Editeur en a fait graver les figures dans une planche ſur laquelle il a auſſi tracé le plan d'une Ecole de Natation ou de l'Art de nager, imaginé par M. le Roux. » Ce » plan a paru, dit-il, dans des circonſ- » tances d'autant plus favorables, que » le Magiſtrat, qui préſide le Corps » Municipal de cette Ville, ſe pro- » poſe de former cet établiſſement ».

L'Editeur annonce qu'il travaille actuellement à la perfection d'un caſque qui ſe terminera par un tuyau qu'il ſera aiſé d'allonger & de racourcir à volonté, ſuivant la profondeur de l'eau où les Plongeurs, qui s'en ſerviront, voudront deſcendre. Par le moyen de cet inſtrument, on pourra reſpirer facilement ſous l'eau, & y reſter auſſi long-tems qu'on le jugera à propos.

Recueil des Secrets à l'usage des Artistes. A Paris, chez la Porte, Libraire, rue des Noyers. 1781. 1 volume in 12. Prix, 36 sous.

Elémens de la Langue Angloise, ou Méthode Pratique pour apprendre facilement cette Langue; par M. *Siret*. Nouvelle Edition, revue, corrigée & augmentée. A Paris, chez Barrois le jeune, Libraire, Quai des Augustins. 1780. Vol. in 8°. de 110 pag.

II.

Suite du prix actuel des Grains dans les différentes Provinces du Royaume.

Grenoble, 17 Novembre. Le froment, 2 l. 18 s., 3 l. & 3 l. 8 s. Le seigle, 2 l. 10 s. Le méteil, 2 l. 14 s.

Metz, le 6 Novembre. Froment, la quarte pesant 100 livres, 6 l. 7 s., 6 l. 4 s., 6 l. Le méteil 5 l. 5 s., 5 l. Orge, 4 l. 4 s. 4. d.

Nancy, 3 Novembre. Le rezal pesant 180 livres, le froment, 17 l., 16 liv. 4 s., 14 l. L'orge, 10 l., 9 l. 7 s., 8 l. 5 s. — *Le prix est argent de Lorraine.*

Mans, 16 Novembre. Le froment, le boisseau pesant 31 livres, 2 l. 15 s. Le méteil, le boisseau pesant 29 livres, 2 l. 3 s. L'Orge, le boisseau pesant 23 livres, 1 l. 9 s.

Par ordonnance de Police du 16 Novembre, le pain a été taxé, sçavoir, la livre de pain mollet à 2 s. 4 d. Le pain-michard du poids de 12 livres, à 1 l. 3 s. le pain de méteil du poids de 12 livres, 16 s.

Orléans, 10 Novembre. Froment, premiere qualité, 4 l. 3 s. à 4 l. 8 s. Seconde qualité, 4 l. à 4 l. 2 s. Troisieme qualité, 3 l. 14 s. à 3 l. 18 s. Méteil, 3 l. 3 s. à 3 l. 15 s. Seigle, 2 l. 15 s. à 2 l. 16 s. Orge, 2 l. 5 s. à 2 l. 6 s.

Le pain a été taxé, sçavoir, le pain bis, du poids de 6 livres, à 11 s. Le jaunet, du poids de 7 onces, à 2 s. 3 d. Le blanc, de 12 onces, à 2 s. 2 d.

Rouen, 23 Novembre. Le bled froment, premiere qualité, 14 l. Seconde qualité, 13 l. Troisieme qualité, 12 l. Bled-méteil, 9 l. Seigle, 7 l. 5 s. Orge, 6 liv.

Sens, 17 Novembre. Le froment pesant 36 livres, 2 l. 15 s. Méteil, 2 l. 5 s. Seigle, 1 l. 15 s. Orge, 1 l. 12 s.

Par ordonnance du 19 Novembre. Le pain a été taxé, la livre de pain mollet, à 2 s. 3 d. Le pain-blanc, à 2 s. Le pain-bis, à 1 s. 6 d.

Villeneuve-le-Roi. Le froment, pesant 72 livres, 6 l. 16 s. Le méteil, 5 l. 12 s. Seigle, 4 l. 7 s. Orge, 4 l.

Villeneuve-l'Archevêque, le 10 Novembre. Le froment, pesant 38 livres, 2 l. 16 s. Méteil, 1 liv. 14 s. Orge, 1 l. 16 sols.

Tonnerre, 12 Novembre. Le froment pesant 72 livres, 6 l. 18 s. Méteil, pesant 65 livres, 5 l. Orge, 3 l.

Toulouse, 16 Novembre. Le froment, 18 l. 6 s., 18 l. 8 s., 18 l. 13 s., 18 l. 18 s. Seigle, 10 liv. 10 s. Maïs, 10 l. 15 sols.

Le Pain a été taxé, sçavoir, la marque du pain-blanc, à 15 s. 4 d. La livre de pain bis, à 2 s. 4 d.

III.

Marchandises arrivées à Paris.

Depuis le 16 Novembre jusques & compris le 23, il est arrivé à la Douane 3 bar. & 1690 livres de sucre, 25 sacs & 525 livres de café, 2 tonneaux & 5145 livres de cire, 8735 liv. d'huile, d'olive, 143 tonnes, 46 barriques & 6300 livres d'huile de graine, 2 pieces d'huile de noix, 2 pieces d'huile de lin, 18 demi-caisses & 7285 livres de savon, &c.

Les eaux-de-vie dont les droits ont été acquittés au Bureau Général des Aides, depuis le 17 Novembre jusques & compris le 23, se montent à 85 pipes & 11 quartauts d'eau-de-vie.

IV.

CENTENAIRE.

Suzanne Col, veuve de François Parquet, Ecuyer, Sieur du Maine, est morte à la Rochefoucault, âgée de cent un ans, n'ayant éprouvé aucune infirmité jusqu'à sa mort.

V.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 7 Décembre 1781.

Or de Portug. à . . .	728 l.	f.		marc.
Du Mexique à . . .	724	. .		
Du Pérou à	716	. .		
Les guinées à . . .	727	. .		
Ducats à	98	. .		once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	102	. .		
Or à 20 karats à . .	85	. .		
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	12	6	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	12	6	
Piastres à	49	. .		

V I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 5 Décembre 1781 au Vendredi 7 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 17, 18 à 19 l.; le seigle, de 11 à 12 livres; l'orge, de 10 à 11 liv. Le froment à la Grêve, de 17, 18, 19 à 20 l.; le seigle, 12 liv.; l'orge, de 10 à 11 livres *le septier*. Farine blanche à la Halle, de 36, 38, 39 à 40 l.; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

V I I.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 5 Déc. 1781 au Vendredi 7 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 17, 18, 19 à 20 liv.; *id.* à la Grêve, de 17, 18, 19 à 20 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 3 Décembre 1781, de 61 à 62 l.; *idem* nouveau, de 59 à 60; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 48 à 50 liv.; *id.* nouv., 44 à 45; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 19 à 20; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 53 à 55; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 50 à 52; le cent de paille, de 18 à 20; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 34 à 42 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres.
	PAIEMENT DU MERCREDI 5 DECEMBRE 1781.		
11.	M. Boutray	Mercredi.	F.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	F.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	F.
18.	M. Radix	Mercredi.	F.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	F.
27.	M. de France	Mercredi.	F.
	PAIEMENT DU JEUDI 6.		
12.	M. Alissant	Jeudi.	F.
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	F.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	F.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	F.
14.	M. Nau	Jeudi..	F.
	PAIEMENT DU VENDREDI 7.		
2.	M. Boscheron	Vendredi.	F.
21.	M. Patu.	Vendredi.	F.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	F.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	F.
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	F.

Pour les premiers mois 1782.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES.

CHANGES du 7 Décembre 1781.

Amsterdam, ...	53 ¾ à ⅞	Cadix, ...	. . .
Londres, ...	31 9 16e.	Livourne, ...	97 ½
Hambourg, ...	192 ¾	Gênes, ...	93 ½
Madrid, ...	.	Lyon, *Saints*. . .	¼ p. ⅜ p.

DU VENDREDI 7 *Décembre* 1781.

1780. Lot. Roy. . .	1033	1785	150
1781. *Primes*.		1786	138
1782		1787	124
1783	105	1788	117
1784	169	1789	111
2d. Viager.	au pair.	. . . . .	

Déc. 1781.		*Du* 5.	*Du* 6.	*Du* 7.
Comp. des Indes.	Actions	1967 ½.	1967 ½. . . .	1965 . . . .
	Do 16/25	. . . . .	. . . . .	1290 . . . .
	Do 8es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Do 25es	. . . . .	84.	. . . . .
	Empr. d'Oct.	403	. . . . .	402 . . . .
Rescriptions.		7 ½ 8 ¼ 7 ¾ .	7 ¾ 8 perte.	8 ¼ 7 ¾ 8
Bil. des Ferm.		. . . . .	. . . . .	¼ perte . .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1781

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Mardi 18 Décembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, *le 30 Octobre.*

ON assure que la Cour de Vienne est en négociation avec la Porte pour l'échange de quelques Districts respectifs ; la premiere, dit-on, cédera à l'autre plusieurs possessions du côté de Choczim, contre une certaine étendue de pays près de la riviere de Sirel dans la Moldavie. Cet échange lieroit davantage la communication entre la Transylvanie & les Possessions de l'Empereur en Pologne.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 8 Novembre.*

Le 30 du mois dernier, les actes de l'accession de l'Empereur à la neutralité armée, ont été échangés entre les Ministres de cette Cour & de celle de Vienne. Ces Ministres ont reçu respectivement les présens d'usage.

BOHÊME.

DE PRAGUE, *le 19 Novembre.*

Par le premier article de l'Ordonnance que Sa Majesté Impériale vient de faire publier en cette Ville, il est dit que » les Juifs seront obligés, dans » le terme de deux ans, de dresser » en Langue Allemande, & conformé- » ment au stile usité dans les Tribu- » naux dont ils dépendent, tous les » contrats, obligations, testamens, » comptes, livres de commerce, té- » moignages, & enfin tout ce qui peut » avoir du rapport à quelqu'acte judi- » ciel ou extra-judiciel, le tout sous » peine de nullité & du refus de l'as- » sistance que les Magistrats respectifs » fournissent aux Citoyens ».

ITALIE.

DE LIVOURNE, *le 30 Octobre,*

On voit dans quelques Papiers publics d'Italie, une Lettre de M. Antonio Belfato, Consul de Venise à Tripoli, destinée à faire tomber les bruits qui ont couru de quelque mésintelligence entre cette derniere Régence & la République. Ce Consul assure que le Commerce de sa Patrie n'a essuyé aucun retard qui eut un pareil fondement, & il ajoute que, d'après les représentations qu'il avoit faites au Bey, celui-ci, pour punir le Rays Moro qui avoit fait une insulte au bâtiment Vénitien du Capitaine Zaffron, lui avoit interdit la course, & que cette affaire enfin n'a eu aucune suite.

DE VENISE, *le 12 Novembre.*

La Ville de Trieste doit à la feue Impératrice-Reine son agrandissement, & sur-tout une Compagnie de Commerce qui se propose aujourd'hui d'envoyer des vaisseaux & dans les Indes Orientales & dans l'Amérique. On s'occupe aussi dans cette Ville, qui s'augmente & s'embellit chaque jour, d'un projet de Commerce avec l'Egypte ; ensorte qu'il est possible que son Port, devenu praticable par les travaux qu'y a fait faire la feue Impératrice-Reine, soit un jour un des plus fréquentés de ces mers.

IRLANDE.

DE DUBLIN, *le 13 Novembre.*

Extrait d'une Lettre. » La prise de l'Isle » de Saint-Eustache, qui a fait un tort » immense à l'Ennemi, a porté un coup » fatal au Commerce des provisions de » notre Royaume, & a si fort diminué les demandes du bœuf salé, que » ceux qui ont acheté du bétail gras » aux Foires dernieres, feront des » pertes considérables, étant obligés » ou de le vendre aux Bouchers à plus » bas prix qu'il ne leur a coûté, ou » de le faire pâturer jusqu'à l'année » prochaine. Les personnes versées dans » ce commerce, prétendent qu'on ne » tuera pas dans le cours de cette année au-delà de 130,000 bœufs ; au » lieu que depuis cinq ans, on en a » tué, année commune, plus de 170 » mille ».

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 27 Novembre.*

Le 24 de ce mois, les personnes qui ont souscrit pour la levée des subsides de l'année courante, ont versé dans la caisse de la Banque le neuvieme & dernier paiement de dix pour cent de ce capital qui est, comme nous l'avons déjà dit, de douze millions.

Le 25, les fonds ont éprouvé une hausse aussi rapide qu'imprévue ; les actions appellées 3 pour 100 *consols*, sont montées de 57 un quart à 58 & demi, où l'on prétendoit qu'elles se soutiendroient, avant que l'on eût reçu les fâcheux avis de l'Amérique : cependant comme on n'en avoit reçu aucuns qui pussent expliquer la raison de cette hausse, on l'a assez généralement regardée comme une de ces manœuvres qui ont quelquefois lieu à l'approche de l'ouverture de la Session Parlementaire.

La rareté du rum dans nos Isles sous le Vent, est la suite de la perte que nous avons faite de la Grenade & des Grenadines, d'où nous tirions le plus abondamment les provisions nécessaires de cette boisson. On prétend que le Gouverneur François de cette Isle, précieuse pour nous, a reçu des ordres de sa Cour de s'emparer de toutes les propriétés Angloises, attendu que s'étant rendue à discretion, ainsi que l'Isle de Saint Eustache à Sir Rodney, le sort de la premiere doit être égal en tout à celui de la seconde.

On voit ici un tableau des pertes comparées des Puissances en guerre, & il en résulte que la perte des vaisseaux François est de 37 : celle des Espagnols de 18 ; celle de la Hollande de 7 ; celle des Américains de 32, & celle de l'Angleterre de 82 ; ensorte que la perte des quatre Puissances, nos Ennemies, n'est en total que de 12 vaisseaux de plus.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE CETTE, *le 28 Novembre.*

Depuis le vingt-un de ce mois jusqu'à ce jour, il est entré successivement dans ce Port six vaisseaux Danois ou Suédois, ainsi que 38 bâtimens venant de divers Ports de Provence & d'Italie, chargés pour la plupart de diverses marchandises ; dans le nombre de ces bâtimens, il y en a de Genois & autres qui viennent charger des vins de nos environs pour leur compte.

Comme la plus grande partie des Patrons de tartanes qui étoient dernierement à Marseille, n'a pas voulu charger pour Agde, on a fait passer les marchandises pour cette destination par

ce Port, à l'adresse de MM. les Négocians d'Agde ; ces derniers ont député un Agent qui s'est rendu ici pour recevoir lesdites marchandises, & les faire passer au lieu pour lequel elles sont destinées.

Depuis quatre jours, il est descendu ici beaucoup de vins du Rhône & autres, ainsi que quantité de légumes, bleds de Bourgogne, &c.

DE STRASBOURG, *le 30 Décembre.*

On a compté dans cette Généralité, pendant le courant de l'année derniere, 26585 naissances, 5774 mariages, 20149 morts.

D'ANGOULÊME, *le 21 Novembre.*

Suite des différentes manieres de fertiliser les terres labourables, en usage en Angoumois, par M. Munier, *Inspecteur des Ponts & Chaussées, & Associé-Libre de la Société Royale d'Agriculture de Limoges.*

» Les observations qu'on a faites autorisent à penser que le mot *marne*, est un mot générique que l'on peut donner à toutes les substances propres à fertiliser la terre ; d'où il suit que le sable pur & l'argille peuvent se féconder réciproquement. Les marnes ont différens degrés d'activité relatifs à leur qualité & à celle du sol où elles doivent être transportées ; mais il n'y en a point qui puisse servir indistinctement par-tout. Si l'on essaye de mêler deux terres différentes & excellentes, mais épuisées par des récoltes continues, on n'obtiendra qu'une foible matrice ; les fumiers seuls pourront la vivifier ; ils sont donc la meilleure des marnes & la plus active ».

» Les terres neuves ne donnent pas toujours des productions abondantes, dès la premiere année ; les sucs & les sels analogues à la végétation se développent peu-à-peu, ils sortent de leur engourdissement habituel, l'air les divise, & ils ne dédommagent des frais de culture, qu'à la seconde & quelquefois à la troisieme année. Cette fécondité est ordinairement plus durable lorsque les substances mélangées sont hétérogenes ; elles perfectionnent alors la qualité du sol. C'est là l'avantage des marnes sur les fumiers dont les couches ne sont ordinairement point assez épaisses sur la surface des terres labourables pour en changer la consistance, si ce n'est après un rapport successif de bien des années. Il résulte de tout ce que je viens de dire que, fumer les terres, les marner ou les mêlanger, c'est à peu-près la même chose. Un Cultivateur économe doit seulement préférer le parti le moins coûteux, pour arriver au même but. Celui qui trouvera à quelque profondeur, dans son propre fonds, un banc de terre neuve calcaire légère, onctueuse, & d'une qualité différente de celle qui en forme la surface, pourra donc l'employer avec le plus grand succès à marner son champ. Il est bien difficile de faire de pareilles découvertes en Angoumois, où les bancs de rochers, de moëlons, ou de tuf pierreux succédent immédiatement à la terre végétale. L'on ne peut esperer de découvrir un semblable trésor que dans les varennes ou dans les autres terres qui ont du fond ; mais aussi, dans cette circonstance, le Cultivateur peut être assuré qu'en faisant un labour seulement un peu plus profond qu'à l'ordinaire, il sera amplement dédommagé de sa peine par la fécondité que cette espece de marne, ramenée à la surface du champ, lui procurera. Quelques singulieres que paroissent ces vérités, il n'y a personne qui ne puisse les reconnoitre. Combien de fossés ne voit-on pas dont la terre a été retroussée de maniere que celle du fonds se trouve à la surface du champ, & produit de plus beaux bleds que l'ancienne matrice qui est un peu plus éloignée.

» Un sol quelconque étant bien disposé, il suffit ensuite d'en entretenir la fertilité ; on ne peut y parvenir qu'en y rapportant de tems à autre quelques engrais. Le bétail est donc l'ame de la culture ; il crée les fumiers, il les transporte & procure encore des profits considérables. On ne laisse reposer les terres que faute de matieres propres à les féconder ; les jardins, les chenevieres, les terres des environs des Villes & du grand nombre des Bourgs de l'Angoumois ne reposent jamais : leur proximité détermine les Cultiva-

teurs à y employer de préférence les fumiers dont ils peuvent disposer. C'est ainsi qu'ils rétablissent leur activité aussi-tôt qu'ils s'apperçoivent du moindre épuisement ».

» On ne peut marner les terres dans tous les cantons de l'Angoumois ; la rareté de cette espece d'engrais, la dépense de la fouille, celle du transport, & l'incertitude du succès rebutent les Propriétaires, qui d'ailleurs manquent de secours & d'occasions pour se convaincre de l'efficacité de ces pratiques. Il y a tant de moyens connus pour fertiliser les campagnes, que l'on est toujours inexcusable de borner sa culture aux murs de son jardin, & de négliger les cantons éloignés. Faites enlever toute la bonne terre qui se trouve dans les endroits incultes ; faites-la mêler par couches avec le fumier ; introduisez dans les mélanges des écumes de fosses, de mares, de basse-cour & de chemins, des décombres de bâtimens, certains tufs lians qui se décomposent à l'air ; faites pourrir dans les chemins bas quantité de végétaux qui ne vous sont inutiles que parce que vous n'y faites aucune attention, tels que les bruyeres, le genet, les ageons, la fougere, les gazons, les hiebles sur-tout & les feuilles des arbres qu'il est si facile de ramasser lors de leur chûte ; vous doublerez & triplerez souvent de cette façon la quantité ordinaire de vos fumiers. Il est aisé de déterminer celle dont on a besoin chaque année dans un domaine ; il suffit pour cela de sçavoir combien il en faut de charretées pour fumer un journal de terre, & de connoitre la durée de son effet ; on trouvera, par un calcul aisé, que si l'effet de dix charretées de fumier par journal est sensible pendant trois années seulement, le Laboureur, qui peut semer annuellement trente journaux de terrein, doit se procurer chaque année cent charretées d'engrais quelconque ».

» Un bon Laboureur doit être en état de proportionner dans chaque terrein le nombre, la profondeur, le genre & le tems des labours ; il doit aussi connoitre la quantité de semence à employer, l'épaisseur de terre dont il convient de la couvrir, & l'espece de grain qui y réussira le mieux : mais il faut avouer qu'il est rare de rencontrer des Cultivateurs aussi instruits ; j'en connois cependant quelques-uns, ils rendront à l'État un service important lorsqu'ils essayeront de détruire les préjugés & les routines vicieuses ; mais ils doivent observer qu'il est de la prudence de ne pas vouloir changer brusquement les usages établis de longue main. Lorsqu'on desire que le Paysan adopte une méthode meilleure que la sienne, il faut s'armer de patience, faire des expériences avec lui, & le rendre témoin des résultats. Lorsqu'elles sont mal faites, elles nous privent de sa confiance, & il est presque impossible de lui en inspirer par la suite. Il ne faut donc compter sur personne pour les attentions qu'exige une expérience ; on ne peut réussir qu'en s'en occupant soi-même ».

» Quoiqu'il soit assez inutile de connoitre les principes élémentaires des différentes terres que l'on voudroit mêlanger, je terminerai cependant cet article en rapportant une méthode aisée pour les décomposer ». *C'est ce que l'on verra dans la Gazette prochaine.*

DE CAEN, *le 1 Décembre.*

Suivant le relevé de cette Généralité, il y a eu en 1780, naissances 24463, mariages 6429, morts 22963.

DE SAINT-DIZIER (*en Champagne*), *le 3 Décembre.*

» Le 22 du mois dernier, à 11 heures du soir, le feu éclata à la Noue, Fauxbourg de cette Ville, dans une grange appartenante à une veuve chargée de cinq enfans, Fermiere du Cardinal de Bernis ; cette grange, remplie de grains, fut bientôt la proie des flammes, & les bâtimens voisins n'ont dû leur conservation qu'à la promptitude des secours administrés par les Officiers Municipaux, ceux de la Police & par le Subdélégué. A minuit, un Prélat du plus grand nom, & revêtu des places les plus éminentes, passant par ce Fauxbourg, fit arrêter sa voiture, en descendit, vint encourager les Travailleurs, & ne songea à se remettre en route qu'après s'être assuré qu'il n'y avoit plus de dan-

ger pour personne. Il fit ensuite appeller la veuve incendiée, à laquelle il remit cinquante louis. Il en laissa dix-huit autres au Curé de la Paroisse, pour être distribués aux voisins de cette grange, auxquels la crainte avoit fait jetter leurs meubles dans la rue ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

ANNONCE de Livres.

Histoire Naturelle du Viennois, par M. l'Abbé Giraud-Soulavie, faisant partie du troisieme Tome de son Histoire Naturelle de la France méridionale, que nous avons annoncé dans la derniere Gazette.

La Ville de Vienne, ancienne Capitale de la Province Romaine, connue dans l'Histoire sous la dénomination de Province Viennoise, est située sur le bord oriental du Rhône, qu'un quai magnifique retient dans ses bornes; elle est remarquable par ses anciens monumens qui ont échappé à la férocité des Barbares dont ces contrées furent inondées à l'époque de la décadence de l'Empire. M. l'Abbé Soulavie a cru trouver dans les monumens historiques des preuves de l'éruption de quelques volcans dans le voisinage de cette ancienne Ville; il assure que les Rogations n'ont été instituées par Saint-Mamert, Evêque de Vienne, que pour demander au Ciel la cessation de ces fléaux; mais en même tems, il prétend que ces volcans dont parle S. Mamert, appartenoient au Vivarais, qui alors faisoit partie de la Province Viennoise. M. l'Abbé Soulavie donne ensuite la Geographie physique des environs de la Ville de Vienne. Il détermine la nature du sol sur lequel cette Ville est située; il suit le cours du Rhône, & il examine quelles ont été anciennement les opérations de ce fleuve sur le terrein de ces cantons.

» On trouve, dit-il, sur la rive droite du Rhône, à peu de distance de Vienne, la petite Ville de Condrieux. Elle est célebre par ses vins délicieux, comme ceux de Limony & de Côte-Rotie, dans le voisinage. Les territoires de ces vignobles paroissent cependant peu propres à faire de bon vin; on sçait que la vigne ne produit point un vin aussi délicat dans les contrées granitiques & quartzeuses de nos Provinces méridionales. Les territoires de Limony, de Condrieux &c. sont néanmoins de la nature du granit & du quartz; mais ils sont tellement changés en ce qu'on appelle *terreau*, & les débris des végétaux ont tellement déguisé cette matiere premiere du sol, que le vin qu'il produit est l'un des meilleurs de la France méridionale. J'ai vu, continue l'Auteur, dans ces contrées, les Paysans ensemencer leurs champs qu'ils avoient fumés avec des raclures de cornes; ils m'apprirent que les Couteliers de Saint Etienne en Forez vendoient les débris des manches de couteau qui se fabriquent dans cette Ville, & ils m'assurerent que ce fumier rendoit les terres très fertiles ».

L'Auteur fait ensuite des remarques sçavantes sur l'époque de la formation des schistes. En montant de Limony vers les vallées & les montagnes qu'on nomme les *Combes de Broussin*, il a observé une superposition de granit sur du schiste micacé, phenomene qui lui paroit reculer d'une époque l'Histoire ancienne du Globe terrestre, & déranger le systême de ceux qui croient que les granits sont de premiere formation.

Annonai, Capitale du Haut Vivarais, dans le Diocèse de Vienne, est remarquable par sa singuliere position; elle occupe au fond d'un vallon le penchant d'une montagne. Cette Ville est connue par la beauté du papier qui s'y fabrique & par la quantité que les cuves en fournissent. Douze cuves d'Annonai fabriquent chacune 50 milliers pesant de papier, tandis que les cuves ordinaires n'en donnent que vingt-cinq; desorte que l'industrieuse activité des Fabricans de papier de cette Ville fournit à l'Etat six cents milliers pesant de papier par année, dont un tiers pour l'écriture. Les chiffons qui servent à cette Fabrique viennent principalement de Bourgogne & du Bugey, & il faut un million de livres pesant de chiffons pour

les ſix cents milliers de papier fabriqué.

Les Bureaux, les Imprimeries, les Imprimeurs en taille-douce reconnoiſſent aujourd'hui à Paris, que le papier de premiere qualité d'Annonai eſt ſupérieur à celui des Hollandois. Outre l'induſtrie de la main de l'homme, la Nature favoriſe encore la perfection de ces papiers. Les Manufactures de cette Ville ſont entretenues par les eaux vives de la riviere de Deume qui roulent ſur un ſol granitique & quartzeux; elles ſont claires & limpides, parce qu'elles corrodent moins le terrein de cette nature, tandis que les rivieres qui coulent à travers un ſol calcaire, ſont preſque toutes ſéléniteuſes. La plupart des eaux du Vivarais ayant la même propriété, » les Ouvriers qui auront la même intelligence que le ſieur Joannot, en fabriqueront, continue M. l'Abbé Soulavie, du papier auſſi bon & auſſi beau. Le ſieur Fitliat en fait de fort beau à Antraigues, lorſque ſes Ouvriers veulent s'en donner la peine; mais ſes papiers, comme ceux des autres Papeteries du voiſinage, ne ſortent pas de nos Provinces, où ils ſont vendus à bas prix, & ces Fabricans reſtent dans l'indolence & l'inactivité. Si le Gouvernement protégeoit ces Fabriques, on verroit ſortir dans peu de tems de notre Province des papiers auſſi beaux que ceux de Hollande. Alors les millions qui ſortent de la France pour l'achat de ces papiers, feroient le bonheur de notre Province. La montagne ſeroit un monde nouveau, toutes les mains ſeroient employées, & le Peuple nombreux de ces cantons, qui gémit ſi ſouvent dans la miſere, à cauſe de la ſtérilité du ſol, de la grande Population & de la diſette des vivres qui ne peuvent ni s'échanger ni ſe vendre dans ces contrées arides, trouveroit dans cette occupation des reſſources de bonheur & de félicité. La poſition de notre Province rendroit d'ailleurs ce commere le plus aiſé. Situées entre deux Fleuves majeurs de la France, dont l'un part du midi au nord, & l'autre du nord au midi, nos Manufactures feroient circuler aiſément leurs marchandiſes d'un bout à l'autre de la Nation, & au-delà des mers : elles en tireroient leurs chiffons par la même voie ».

Nouvelle Méthode ſûre, courte & facile pour le traitement des perſonnes attaquées de la rage. Par le Frere Claude du Choiſel, de la Compagnie de Jeſus, Apothicaire de la Miſſion de Pondichery. In 12 de 38 pages. A Pondichery, & ſe trouve à Paris chez Morin. 1781.

» La premiere Edition de cet Opuſcule parut en 1756. Pour juger de l'empreſſement avec lequel il dut alors & doit encore être recherché, il ſuffit d'obſerver qu'on y promet une cure parfaite de la rage ».

I I.

Observations ſur la Châtaigne d'eau, Saligot ou Macre, par M. Parmentier.

» On donne encore à ce fruit ou ſemence, une infinité d'autres noms, ſuivant les cantons; *Tribule aquatique*, *Truffe d'eau*, *Echarbot*, *Cornuelle*, *Corniole*, &c. La plante qui la produit, *Trapa natans Linn.* croît dans tous les étangs, les foſſés des Villes, & en général dans les endroits où il y a des eaux croupiſſantes ou du limon; la riviere de la Vilaine en eſt couverte ».

» La racine de cette plante eſt très-longue, un peu flottante dans l'eau, & attachée vers le fond; ſa tige rampe à la ſurface, & jette çà & là quelques feuilles capillaires qui ſe multiplient, & forment une belle roſette; ſes fleurs ſont compoſées de quatre petales & autant d'étamines; le fruit eſt hériſſé de quatre pointes formées par le calice; il renferme un noyau auſſi gros qu'une amande ».

» Le Saligot a le goût de la châtaigne; on le vend à Rennes & à Nantes par meſure dans les Marchés: les enfans en ſont ſi friands qu'ils le mangent crud comme les noiſettes; on le fait cuire à l'eau ou ſous la cendre, dans pluſieurs de nos Provinces, & on le ſert ſur la table avec les autres fruits; mais on s'eſt trompé, en croyant qu'on en faiſoit du pain en Suede, en Franche-Comté & dans le Limoſin : il contient, il eſt vrai, du ſucre & de l'amidon; mais la préſence

de ces deux corps dans les farineux, ne suffit pas pour la panification : la châtaigne en est un exemple frappant ; on peut, après l'avoir dépouillée de son écorce, la faire sécher, la réduire en farine, & en composer une espece de bouillie ».

III.

AVIS.

» L'Ecole Royale Vétérinaire ouvrira, au mois de Février 1782, le Cours gratuit établi en faveur des jeunes Artistes qui se livrent à la Peinture & à la Sculpture ; les jours de leçons sont indiqués les Dimanches & Jeudis. On commencera par la démonstration du cheval ; celle du bœuf & du bélier suivront immédiatement : on démontrera sur la nature toutes les parties qui en sont susceptibles, comme l'Ostéologie, la Miologie, les proportions, &c. &c. Quant aux autres parties de l'Art, comme les allures, &c. qui ne pourront être démontrées sur l'animal, vu la nécessité de son déplacement, elles le seront sur des tableaux, par des moyens géométriques & des figures tracées, mises à la portée du moindre des Auditeurs. Les Eleves qui voudront étudier l'animal, en faisant des études d'après les pieces d'Anatomie fraiche, le pourront après la leçon ; on leur procurera gratuitement les facilités nécessaires. Ceux qui desireront suivre ce Cours se feront inscrire pendant le mois de Janvier 1782, à l'Ecole Royale Vétérinaire, chez M. Chabert, Directeur général, ou chez M. Vincent, Professeur Royal, Pensionnaire du Roi. Mais pour que les avantages résultans des bienfaits de S. M. sur cet établissement ne deviennent pas, en quelque sorte illusoires, indépendamment de l'appel qui sera fait des Eleves avant la leçon, on affectera particulierement ceux d'entr'eux qui s'étant fait inscrire, munis de la recommandation des Artistes chez lesquels ils étudient, montreront le plus d'exactitude ».

IV.

MANIERE de faire un Hypocras excellent.

» Prenez cardamome, carpobalsamum, de chaque, demi-once ; semence de coriandre préparée, noix muscade, gingembre, de chaque, deux onces ; broyez-les, & faites-les infuser pendant huit heures dans du vin d'Espagne & du vin blanc, de chaque, quatre pintes ; remuez-les, & ajoutez y une pinte & chopine de lait. Passez la liqueur dans une chausse, & édulcorez-la avec une livre de sucre candi ».

V.

PROCEDÉ pour empêcher les Vins de France de s'aigrir.

» Prenez quantité suffisante de graines de Paradis ; broyez les & mettez-les dans le vaisseau tout simplement, ou bien vous les mettrez dans un petit sac que vous y suspendrez. Quelques-uns employent les sommités de la lavande ».

VI.

AUTRE Procédé pour corriger les Vins de France qui sont aigris.

» Prenez quatre onces de bled de la meilleure qualité ; faites-le bouillir dans de l'eau pure, jusqu'à ce qu'il creve, & lorsqu'il sera froid, mettez-le dans un vaisseau enfermé dans un petit sac, ayant soin de remuer le vin ».

VII.

Marchandises arrivées à Paris.

Depuis le 23 Novembre jusques & compris le 30, il est arrivé à la Douane 43 balles de café, 8535 livres d'huile d'olive, 72 tonnes & 93 barils d'huile de navette, 60 tonnes, 141 barils & 22200 livres d'huile de graine, 12045 livres de savon, 6025 livres de bougie, &c.

Les eaux-de-vie dont les droits ont été acquittés au Bureau Général des Aides, depuis le 24 Novembre jusques & compris le 30, se montent à 57 pipes & 42 quartauts d'eau-de-vie.

VIII.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 15 Décembre 1781.

Or de Portug. à . . .	729 l.	f.		MARC.
Du Mexique à . . .	724	. .		
Du Pérou à	716	. .		
Les guinées à . . .	727	. .		
Ducats à	98	10		
Or fin à 23 karats . .				OBCC.
31 32	102	. .		
Or à 20 karats à . .	85	. .		
L'argent à 11 d. . .				
10 g. à	54	12	6	MARC.
Idem à 11 d. 10 . .				
gr. à	52	12	6	
Piastres à	49	2	6	

IX.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 12 Décembre 1781 au Samedi 15 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 17, 18 à 19 liv.; le seigle, de 11 à 12 livres; l'orge, 10 livres. Le froment à la Grève, de 18, 19 à 20 livres; le seigle, de 11 à 12 liv.; l'orge, 10 liv. *le septier.* Farine blanche à la Halle, de 36, 38 à 40 liv.; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 26, 28, 30 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

X.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 12 Déc. 1781 au Samedi 15 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 17, 18, 19 à 20 l.; *id.* à la Grève, de 17, 18, 19 à 20 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 12 Décembre 1781, de 62 à 63 l.; *id.* nouveau, de 59 à 60; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 48 à 50 liv.; *id.* nouv.; 45 à 46; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 19 à 20; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 54 à 55; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 51 à 52; le cent de paille, de 19 à 20; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 34 à 44 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres.	
	PAIEMENT DU MERCREDI 12 DECEMBRE 1781.			
11.	M. Boutray	Mercredi.	G.	six premiers mois 1781.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	G.	
17.	M. Cochin.	Mercredi.	G.	
18.	M. Radix	Mercredi.	G.	
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	G.	
27.	M. de France	Mercredi.	G.	
	PAIEMENT DU JEUDI 13.			
12.	M. Alissant	Jeudi.	G.	
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	G.	
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	G.	
7.	M. de Courmont	Jeudi.	G.	
14.	M. Nau	Jeudi..	G.	
	PAIEMENT DU VENDREDI 14.			
2.	M. Boscheron	Vendredi.	G.	
21.	M. Patu.	Vendredi.	G.	
10.	M. Penchein.	Vendredi.	G.	
22.	M. Rouillard	Vendredi.	G.	
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	G.	

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES.

CHANGES du 14 Décembre 1781.

Amsterdam , ...	53 ½	Cadix, . . .	14 l. 6 à 7 f.
Londres , ...	31 5 8 d.	Livourne, ...	98
Hambourg , ...	192 ½	Gênes, ...	93 ½
Madrid, ...	14 l. 6 à 7 f.	Lyon, *Saints* . . .	au pair

DU VENDREDI 14 *Décembre* 1781.

1780. Lot. Roy. . .	1030	1785	
1781. *Primes.*		1786	
1782	122	1787	123
1783	104	1788	116
1784	168	1789	111

11. Viager. . 10 ½ p. % bénéfice. . . 2d. . ¼ perte.

Déc. 1781.		*Du* 8.	*Du* 10.	*Du* 11.
Comp. des Ind.	Actions	1962 ½ 60 . . .	1960.	1955 52 ½. . .
	D° 1/16	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	D° 8es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	D° 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	401	401	402 . . . .
Rescriptions.		8 ¼ 8 8 ½ p.	8 8 ¼ 8 perte.	8 8 ½ 8 ¼ perte
Bil. des Ferm.		¼ perte. . . .	¼ perte . . .	. . . . .
Contr. à 4 p. %				
1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1781

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1781. Du Mardi 25 Décembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, *le 5 Novembre.*

» ON écrit de Mascate en date du 10 Juillet, qu'un navire Anglois, allant du Bengale à Bassora, avoit été rencontré près de Mascate par trois vaisseaux François, mais qu'il avoit eu le tems d'entrer dans le Port. Peu de jours avant cette rencontre, ils avoient pris près de Razalgate un bâtiment Anglois qu'on présume être un vaisseau part de Bassora pour Bombay, sous les ordres du Capitaine Philips. La même division Françoise, qu'on dit être forte 5 vaisseaux, s'est emparée d'un navire de l'Iman de Mascate, richement chargé d'étoffes de Surate, de toileries de Madras, de café, sucre, indigo, & de deux barques aussi chargées de café. Le vaisseau de l'Iman, qui étoit parti de Mascate pour Gian & Guadel, ne s'est rendu qu'après avoir soutenu un combat dans lequel il a été démâté, & a eu 33 hommes tués ».

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 15 Novembre.*

Les bâtimens le *Prince-Fréderic* & le *Repstorf*, sont partis pour les Indes Orientales avec des cargaisons pour le compte de divers Particuliers.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 28 Novembre.*

Il vient d'être défendu aux Récollets de quéter pour la Palestine, & aux Trinitaires de faire des collectes pour la délivrance des Chrétiens tombés entre les mains des Turcs. Sa Majesté Impériale se propose d'assigner des fonds pour ces objets, & de veiller à leur emploi.

Sa Majesté, par une Ordonnance en date du 11 Octobre dernier, a confirmé la Loi qui défend aux Religieux de rien acquérir par voie de testament ni *ab intestat*, au-delà de quinze cens florins.

On nous mande de la Croatie qu'on commence à construire des ponts sur la riviere de Draw, qu'il étoit souvent impossible de traverser en hiver. Cette riviere charie des grains d'un or qui est très-fin. On a vu quelquefois des hommes laborieux en retirer dans un jour pour la valeur de plusieurs ducats.

L'Empereur a fait publier le 8 du mois dernier, un Diplôme, par lequel Sa Majesté déclare, que la Ville de Carlstadt en Dalmatie, sera dorénavant Ville Libre & Royale, d'autant plus qu'elle est très-bien située pour le Commerce.

ESPAGNE.

DE CADIX, *le* 16 *Novembre*.

Le Capitaine d'un bâtiment arrivé ici de là Havane, en 55 jours de traversée, rapporte que peu de jours avant son départ de l'Isle de Cuba, il y étoit arrivé de la *Vera-Cruz* 2 vaisseaux de ligne, chargés de 4 millions & demi de piastres en especes, pour le compte du Roi & pour celui des Particuliers.

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le* 12 *Décembre*.

Le 7 de ce mois, Son Altesse Sérénissime reçut une Députation de plusieurs Négocians d'Amsterdam, presque tous intéressés dans l'équipement de la Flotte armée, destinée pour les Indes Occidentales. Cette Audience dura près d'une heure & demie. MM. les Négocians députés solliciterent de la maniere la plus pressante Monseigneur le Prince Stadhouder, de vouloir bien donner les ordres nécessaires au Commandant de l'Escorte promise depuis si long-tems, afin qu'il mît sans délai à la voile avec leurs bâtimens actuellement chargés & prêts à partir. Son Altesse Sérénissime employa les expressions les plus persuasives pour les convaincre de son desir à les contenter; Elle prit même à cet effet, & en leur présence, l'avis des Vice-Amiraux, MM. le Baron de Wassenaer, Hartsing, Reinst, le Comte de Bylan & Zoutman, dont l'opinion unanime se réduisit à ce que, pour plusieurs raisons qu'ils alléguerent, il n'étoit guères convenable, qu'il étoit même impossible, dans la situation des affaires actuelles, & durant cette saison, d'accorder un convoi autour du Nord. Après une ample discussion de tout ce qui fut allégué pour & contre, Son Altesse Sérénissime décida enfin, » que le vœu » des Négocians pour faire partir leurs » navires avant la fin de ce mois, ne » pouvoit être rempli; qu'au contraire, » Elle trouvoit à propos d'ordonner, » qu'aucuns de ces vaisseaux ne pus- » sent mettre à la voile durant cet hi- » ver, mais qu'ils suspendissent leur » départ jusqu'au printems prochain; » afin de naviguer de conserve avec » les vaisseaux destinés pour les Indes » Orientales, & tous les autres bâti- » mens quelconques, escortés par un » nombre de vaisseaux de guerre res- » pectable ». Les Négocians furent obligés de se soumettre à cette décision, quoiqu'elle renversât leurs espérances, & de ne plus penser qu'à décharger leurs navires, pour les mettre, avec leurs cargaisons, en lieu de sûreté.

D'AMSTERDAM, *le* 13 *Décembre*.

On apprend du Texel que quelques navires ont été jettés sur la côte, & que d'autres ont essuyé de grands dommages par les gros vents du sud-est. Le navire l'*Hôpital*, de la Compagnie des Indes Orientales, a été arraché de ses ancres le neuf de ce mois, & chassé sur le Binn-Haaks. On y a envoyé aussi-tôt des secours, mais inutilement; car pendant la nuit du 10, ce navire a été poussé en pleine mer, sans que l'on ait pu sauver personne de l'Equipage, qui n'est composé, pour la plus grande partie, que de malades. On plaint beaucoup ces malheureux, dont on ignore encore le sort.

I I.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

D'AIX (*en Provence*), *le* 20 *Décembre*.

Suivant le relevé de cette Généralité, il y a eu en 1780, naissances 28925, mariages 5964, morts 25936.

DE GRENOBLE, *le* 4 *Décembre*.

» Au nombre des variétés de l'espece du regne minéral, que nos montagnes du Haut-Dauphiné recelent dans leur sein, l'on peut maintenant comprendre l'or. C'est un fait qui vient d'être constaté, & qu'on ne peut plus révoquer en doute ».

» La découverte en a été faite par M. Schreiber, Directeur des Mines

d'Allemond, appartenantes à Monsieur, Frere du Roi, dans l'étendue de la concession de ces mêmes mines, dont la Paroisse d'Allemond, située dans les montagnes de l'Oisance, est le centre ».

» L'opinion commune dans le pays, étoit qu'au dessus du Pontet, dans un lieu appellé la Gardette, hameau de la Paroisse de Villard-Aymont, au midi, & distant d'Allemond de deux lieues & demie, il y avoit une mine contenant du cristal de roche, du plomb & de l'or ».

» En 1733, on avoit déjà employé des Mineurs au même endroit pour le compte du Roi. Le puits où étoit, à ce qu'on prétend, le filon, se combla sous leurs pieds : cet événement le fit abandonner, & l'on n'y avoit plus travaillé depuis.

» Sur les ordres donnés de la part de Monsieur, M. Schreiber y a fait faire au mois de Juillet dernier différentes fouilles, d'où il a retiré une pyrite cuivreuse contenant des indices d'or ».

» De nouveaux ordres lui ayant permis de poursuivre ses recherches, il a rencontré un filon de quartz, d'un pied d'épaisseur, parsemé de pyrites cuivreuses, & de quelques parcelles de mine de plomb en gatine, qui s'étend d'Est à l'Ouest, incliné au midi ».

» Il s'est trouvé dans ce filon des morceaux contenant des fragmens d'or natif ».

» Monsieur, de son propre mouvement, & dans la vue de contribuer au progrès du goût pour les Sciences qu'il fait regner à Grenoble, a bien voulu gratifier le Cabinet d'Histoire naturelle de cette Ville d'un de ces morceaux ».

» Indépendamment de sa découverte à la Gardette, M. Schreiber ayant fait pousser de 50 à 60 toises plus avant dans la montagne des Chalanches, où s'exploite la mine d'argent, une galerie qui étoit déjà à 50 toises de sa superficie, il a recueilli dans cette partie avancée quelques morceaux de pyrite cuivreuse, qui, à l'essai, lui a donné deux onces d'argent par quintal ; plus un indice d'or ».

» On ne peut, quant à présent, rien dire de plus sur ces découvertes ; l'irrégularité, le peu de continuité des veines & des filons de la montagne des Chalanches, l'abandon des travaux entrepris en 1733 à la Gardette, font craindre qu'elles n'aient pas des suites avantageuses : aussi ne s'est-on déterminé à en faire part au Public, que pour fixer à cet égard les idées de ceux qui s'occupent à faire des recherches sur l'Histoire Naturelle de cette Province ».

» Pour ne rien négliger de ce qui peut assurer ou confirmer des faits avancés, & sur lesquels les sentimens paroissent encore partagés, M. Schreiber a commencé des expériences, dont l'objet est de vérifier si, comme l'a dit M. Sage, dans sa Minéralogie, il y avoit effectivement de l'or dans le kupfernikel de la mine d'Allemond ; & quoiqu'il y en ait trouvé un indice, il doute encore si ce n'est-là qu'un accident, ou si tout le kupfernickel des Chalanches est de la même nature & contient également de l'or. Il ne veut prononcer qu'après que des expériences assez multipliées l'auront assuré de la vérité. On ne sçauroit que louer ce Minéralogiste éclairé, de sa retenue dans cette occasion. Il seroit à souhaiter que tous fussent aussi réservés, & n'affirmassent des faits qu'après les avoir établis sur un nombre de preuves suffisantes, & d'après des observations bien méditées & bien refléchies ».

DE BOURGES, *le 5 Décembre.*

On a compté en 1780, dans cette Généralité, 22826 naissances, 5684 mariages, 24008 morts.

D'ANGOULÊME, *le 30 Novembre.*

Ordonnance de Monseigneur l'Intendant, du 9 Novembre 1781, concernant la Police & perception des Aides & Droits y joints dans l'Election d'Angoulême.

» Ayant été reconnu que dans différentes Villes & Paroisses de l'Election d'Angoulême, plusieurs Particuliers mettoient tout en œuvre pour se soustraire au paiement des droits d'Aides & autres y joints ; que ceux d'entrée & de sortie pour les boissons, ceux de détail & de gros sont journellement fraudés, soit par le choix que quelques-

uns des Fraudeurs font des heures de la nuit pour voiturer les vins, soit par des attroupemens à main armée, qui exposent les Employés à éprouver des violences, que plusieurs même ont couru risque de leur vie, M. l'Intendant, pour arrêter le cours de ces contraventions & violences, & voulant renouveller les anciens Arrêts, Edits & Réglemens sur le fait des Aides, a ordonné, 1°. que tous ceux des Habitans des Villes, Bourgs & Paroisses de sa Généralité, dans lesquels les droits d'Aides & autres y joints ont cours, de quelque qualité & condition qu'ils soient, seront tenus, avant de faire enlever les vins & autres boissons qu'ils auront vendus ou qu'ils destineront pour leur provision ou autrement, d'en faire la déclaration au Bureau le plus prochain du lieu de l'enlevement, & de prendre des congés. 2°. Ceux qui auront acheté des vins & autres boissons ne pourront les recevoir ni les laisser décharger chez eux, qu'il ne leur soit apparu d'un congé, pour être par eux retiré & représenté aux Commis du Régisseur, à leur premiere requisition. 3°. Ceux qui acheteront & feront venir des vins ou autres boissons des Provinces du Limousin & du Perigord, non sujettes aux droits d'Aides, pour les conduire chez eux, seront tenus d'acquitter ou faire acquitter au passage, dans le premier Bureau de la route, établi dans la Province d'Angoumois, les droits de jauge, courtage, &c. & de prendre un congé. 4°. Ceux qui vendront en gros des vins & autres boissons de leur crû ou d'achat à ceux qui demeurent dans le Limousin, le Perigord, & autres pays non-sujets aux droits d'Aides, ou qui seront destinés pour y être transportés, seront pareillement tenus de prendre un congé & de payer les droits, &c. 5°. Les déclaclarations qui seront faites par lesdits Habitans & autres, & les acquits qui seront expédiés avant l'enlevement, contiendront les véritables noms, surnoms, qualités & demeures des Vendeurs, Acheteurs & Voituriers, & la destination certaine des boissons. 6°. Les Conducteurs des boissons seront tenus d'être porteurs des congés & acquits des droits payés, & de les représenter aux Commis, à toute requisition, sans qu'il soit besoin d'actionner ni mettre en cause les Vendeurs & Propriétaires. 7°. Les enlevemens ne pourront être faits de nuit, sous quelque prétexte que ce soit, mais seulement depuis cinq heures du matin jusqu'à huit heures du soir, à compter du premier Avril jusqu'au premier Octobre, & dans les autres mois, depuis sept heures du matin jusqu'à cinq heures du soir. Il est fait défenses de s'attrouper pour faire lesdits enlevemens de nuit, de porter des armes ou de se faire escorter par domestiques ou autres gens sans aveu, armés de fusils, pistolets, &c. de méfaire ni nuire aux Commis, & de les troubler directement ni indirectement dans leurs fonctions; le tout sous les peines & amendes portées par ladite Ordonnance ».

DE BESANÇON, *le 10 Décembre.*

L'inondation arrivée ici, le mois dernier, dans les caves, & notamment dans les lieux où les eaux n'avoient jamais pénétré, a étonné tout le monde, d'autant plus que la riviere n'étant pas à la hauteur où elle se trouvoit, lors des plus grandes crues dont on ait conservé le souvenir, s'est aussi moins répandue dans les places & dans les rues voisines de son lit. Comme cette inondation a été subite, que les observations journalieres sur l'élévation des eaux n'indiquoient point à la prévoyance qu'il y eût aucune précaution à prendre pour s'en garantir; il y a eu des pertes considérables en diverses especes de provisions & de marchandises, & on prétend que des maisons en ont été ébranlées dans leurs fondemens.

La nuit du 17 au 18 du même mois, une très-grosse pluie, accompagnée d'éclairs, de tonnerre, & tombant, sans interruption, avec une telle impétuosité qu'elle creusoit dans le rocher, inonda le Bourg de Chariey & toute la campagne, abattit des murs d'héritages, déracina des arbres, enleva des vignes entieres, & causa un grand ravage dans les autres, en les couvrant de gros sable & de pierres. Les eaux étoient dans les maisons à la hauteur de huit à neuf pieds, & la durée de

ce désastre fut de cinq quarts d'heure. Les Habitans, surpris dans leurs maisons, eurent à peine le tems de sauver leurs denrées, leur bétail & leurs propres personnes. Il y en eut dont les premiers soins furent donnés à la sûreté publique. Ils s'occuperent dans la principale rue à faciliter le cours des eaux, nonobstant le danger de s'y trouver ensevelis, & quoique ces eaux entrainassent avec elles de gros quartiers de pierres.

M. le Subdélégué de Vesoul, toujours empressé de séconder par son zele l'inclination bienfaisante de M. l'Intendant, a envoyé reconnoitre le dommage, & il l'a fait constater par un procès verbal, pour procurer aux Habitans les soulagemens dont ils peuvent avoir besoin.

DE METZ, *le 12 Décembre.*

Par Ordonnance du Bailliage & de l'Hôtel-de-Ville, du 30 Novembre, les voitures des vins & les vendanges de la présente année, ont été taxées sur le même pied que l'année derniere.

Par la même Ordonnance, il a été accordé aux Pressureurs de la Ville, par chaque taille aux grands pressoirs, 18 sous, & autant pour le marc. Pour les petits pressoirs, 12 sous par taille, & autant pour le marc. Pour ceux seulement qui ont aidé à porter le raisin sur le pressoir & le vin dans les tonneaux des Propriétaires, provenant tant du pressoir que de la cuve, douze sous par taille aux grands pressoirs, & autant pour le marc.

Huit sous par taille aux petits pressoirs, & autant pour le marc, pour ceux dont les Pressureurs n'ont point aidé à porter le vin dans les tonneaux des Propriétaires, lesquelles sommes ne pourront être exigées par les Pressureurs pour la présente année, dans le cas qu'ils auroient reçu des repas, ou de l'argent pour leur en tenir lieu; & seront tenus, dans ce dernier cas, de se conformer aux Réglemens des années précédentes, & pour les pressoirs de la campagne, à l'ordinaire.

TAXE des gros Fruits de l'année 1780, arrêtée à l'Hôtel-de-Ville de Metz le 24 Novembre.

Quarte de froment, 7 liv. 5 sous 2 deniers.

Méteil, 6 liv. 7 den. & demi.

Seigle, 4 liv. 12 sous 11 deniers un quart.

Orge, 5 liv. 5 sous 11 deniers un tiers.

Avoine, 3 liv. 13 sous 8 deniers trois quarts.

Navette, 14 liv. 6 sous 10 deniers.

C'est d'après cette taxe qui est faite sur le prix mitoyen des grains de chaque mois de l'année, que les Curateurs comptent avec leurs Mineurs des grains qu'ils ont vendus, & que les Plaideurs comptent avec leurs Débiteurs, lorsqu'ils sont condamnés à payer suivant la *taxe* des grains arrérages.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

ANNONCE de Livre.

Traité Historique & Pratique de la Végétation, contenant plusieurs expériences nouvelles & démonstratives sur l'Economie végétale & sur la culture des Arbres. Par M. *Mustel*, ancien Capitaine de Dragons, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis; de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de Rouen; de la Société des Arts de Londres, & de plusieurs Sociétés d'Agriculture. A Paris, chez les Libraires, & à Rouen, chez le Boucher le jeune, Libraire, rue Ganterie. 1781. 2 vol. in 8o. de 500 pag. chacun.

M. Mustel, déjà connu depuis long-tems par des Ecrits estimés sur l'Agriculture, & sur-tout par un excellent Traité sur les Pommes de Terre, se propose de nous donner dans ces deux volumes une nouvelle théorie sur la végétation, c'est-à-dire, sur les moyens que la nature emploie pour développer, faire croitre & conserver les êtres que nous nommons végétaux. Deux autres volumes, qui doivent suivre bientôt,

feront consacrés à la Pratique. C'est le produit de vingt années d'expériences, d'observations assidues, & de remarques que l'Auteur avoit faites précédamment dans plusieurs Provinces de France, en Allemagne, en Italie, en Hollande, & sur-tout en Angleterre.

Les deux volumes qu'on annonce ici sont divisés en quatre Livres. Le premier Livre traite de l'anatomie des arbres. M. Mustel y fait connoitre chacune des parties dont la réunion compose un arbre parfait. On y trouvera des observations neuves sur l'aubier, sur les trachées & les racines des plantes, sur les boutons, sur les feuilles, sur leur chûte que l'Auteur attribue, contre l'opinion générale, non pas à un défaut de seve, mais plutôt à une trop grande abondance de cette liqueur; car les arbres en regorgent pendant l'automne & pendant l'hiver. M. Mustel dit aussi des choses fort curieuses sur le revirement des feuilles, qu'il regarde comme un des plus singuliers phénomenes que présente le regne végétal.

On sçait que les feuilles ont une surface supérieure & une autre inférieure que nous appellons le dessus & le dessous des feuilles; on sçait que l'une de ces surfaces regarde le ciel & l'autre la terre; ainsi l'a voulu la Nature, & ainsi le veut-elle constamment & absolument; car on a beau renverser les rameaux de maniere que les feuilles se trouvent dans un sens opposé, elles ne tardent pas à se retourner d'elles-mêmes pour se remettre dans l'ordre qui leur est prescrit; elles semblent faire en cela ce que fait un animal que l'on a couché sur le dos par violence, & qui se retourne lorsqu'il en a la liberté. C'est ce qu'on peut remarquer, en palissant les arbres pendant l'Été; plusieurs feuilles se trouvent renversées, ce qui met d'abord l'espalier dans une espece de désordre; mais ce désordre est bientôt réparé, parce que toutes les feuilles qui avoient été renversées se retournent. Ce revirement de feuilles ne se fait pas toujours dans le même espace de tems, les circonstances en décident; il s'exécute plus promptement sur les arbres qui sont à l'abri du soleil, & selon qu'ils sont plus ou moins ombragés. M. Mustel a éprouvé qu'il n'a pas lieu dans un endroit obscur. Il prouve aussi que la couleur verte des feuilles n'est due qu'à la combinaison du phlogistique qui leur est fourni par l'action du soleil, avec la couleur jaune qui est la couleur naturelle & primitive des plantes. Une preuve que la couleur verte est l'effet de l'action du soleil sur les feuilles, c'est que les plantes privées de la lumiere de cet astre, n'acquierent point de couleurs, & perdent même celles qu'elles avoient. Il n'est besoin, pour le prouver, que de rappeller la maniere dont on fait blanchir le céleri & la chicorée: on ne lira pas avec moins de plaisir les observations de l'Auteur sur les singularités que présentent les plantes pourvues de vrilles, & sarmenteuses. Rien n'est plus digne de remarque que les mouvemens spontanés que font quelques-unes de ces plantes pour se joindre aux corps qui peuvent leur servir de soutien. Nous n'en citerons qu'un exemple rapporté par l'Auteur, d'après une expérience qu'il a faite sur la plante nommée *Apios Americana*. Cette plante tubereuse pousse une tige grêle & très flexible. » On est, dit M. Mustel, dans l'usage de lui donner des » perches très-élevées, comme on en » donne au houblon, & bientôt elle » s'y accroche. L'ayant détachée & » éloigné la perche du côté du Nord, » elle s'y étoit raccrochée dès le lendemain; l'en ayant détachée & mis » la perche du côte du midi, elle ne » tarda pas à se retourner de ce côté, & » je l'y trouvai attachée; enfin, de quelque côté que je misse la perche, elle » ne manquoit jamais d'aller trouver son » appui & de s'y entortiller. Ayant mis » deux perches à côté de cette plante » dont j'éloignai davantage celle qui » étoit du côté où elle s'inclinoit, elle » se redressa pour s'attacher à l'autre, » qui étoit plus près d'elle. »

Le Livre second traite de l'anatomie des fleurs & des fruits. Il y est parlé dans autant de Chapitres des boutons à fruits, des fleurs complettes ou hermaphrodites; de leurs calices, des pétales, des étamines, des pédicules ou filets des étamines, des poussieres contenues dans les sommets, des pistils, des fleurs incomplettes, c'est-à-dire de

celles qui n'ont qu'une seule des deux parties sexuelles ; des fleurs doubles, des monstruosités qui se font remarquer dans certaines fleurs & certains fruits.

Dans le nombre des monstruosités que M. Mustel a eu occasion d'observer, il n'en est point qui lui ait paru aussi étonnante que les productions d'un arbre qu'il possede.

« Parmi la quantité d'especes qui forment mon Orangerie, j'ai, dit ce savant Agriculteur, un oranger qu'on a nommé mal à-propos *Hermaphrodite* ; cet arbre donne presque tous fruits monstrueux & difformes. Les uns sont en partie orange & en partie citron ; d'autres, citron & cédra ; d'autres, participent des trois especes ; ils sont en partie orange, citron & cédra ; de sorte que le même fruit est divisé en trois parties distinctes, sans être séparées ; & chaque partie a l'écorce, l'odeur & la saveur qui est propre à son espece. D'autres fois, c'est un orange qui a seulement quelques excroissances de citron ou de cédra ; enfin, quelques fruits purs & bien formés se trouvent aussi sur cet arbre singulier. Il en est de même de ses feuilles, dont les unes sont celles de l'Oranger, d'autres de Citronnier, d'autres de Cédra. Ce qui est encore plus digne de remarque, c'est que les fruits varient sur la même branche ; telle qui a produit une orange l'année précédente, donne un citron ou un cédra l'année suivante, ou un fruit qui participe des deux ou des trois especes. »

Les Chapitres qui suivent, traitent du *Nectarium* des fleurs, des plantes parasites, des fruits. Le 15e. contient un examen de la maniere dont se forment successivement les fruits du Poirier & de l'Amandier ; le seizieme, le dix septieme & le dix-huitieme, roulent sur l'anatomie de la poire, & sur la structure des pepins. L'Auteur passe ensuite à la théorie des fruits à noyau & des fruits capsulaires. Les quatre derniers Chapitres contiennent des observations sur les organes sexuels des plantes, sur les germes, sur la formation singuliere de quelques plantes, sur quelques nouvelles especes & variétés produites par le mélange des poussieres des étamines.

Comme en toute matiere, il y a des mots techniques, des termes d'art dont il est impossible de ne pas se servir ; l'Auteur, pour la commodité de ses Lecteurs, a placé à la fin de son premier volume, une table Alphabétique contenant l'explication de ces termes.

Nous renvoyons la notice du second volume à la prochaine Gazette, qui sera la derniere de cette année, & aussi la derniere à laquelle nous donnerons nos soins. Chargés de nouvelles occupations littéraires qui ne veulent point de partage, nous sommes obligés de renoncer à la rédaction de cette Feuille & à celle du Journal d'Agriculture, Commerce, &c. Ces deux Ouvrages Périodiques vont passer en d'autres mains ; le Public ne peut que gagner à ce changement.

II.

MANIERE de recueillir les Foins, proposée nouvellement par un Fermier Anglois, comme la plus économique, la plus prompte & celle qui expose le moins les fourrages aux pluies & autres injures de l'air ; tirée des Mémoires manuscrits de M. Pingeron, *sur les Arts utiles & agréables, Article* Économie champêtre.

» La méthode que je propose, dit ce Cultivateur intelligent, consiste à laisser mes foins sur pied le plus long tems qu'il est possible, & à ne les faucher que lorsqu'ils sont parfaitement mûrs. Je fais ensuite suivre mes Faucheurs de très-près par ceux qui doivent mettre les fourrages abattus en petites meules d'environ trois pieds de hauteur. Ces Manœuvres couvrent ces petits tas de fourrage avec le même foin qu'on vient de couper, en ménageant toutefois une pente nécessaire depuis le sommet de la petite meule jusqu'à sa base, pour l'écoulement des eaux. Quelques jours après, ce fourrage tasse & ne forme plus qu'une masse assez solide pour résister aux coups de vent. Au bout de quelques semaines, le foin ayant produit tout son effet, c'est à-dire, jetté tout son feu, on le met en grosses meules, selon l'usage ordinaire. En suivant un pareil procédé, la dessication du fourrage se fait quand il est encore sur le pré, & il ne court aucun risque de la part des pluies, qui ne manquent jamais de survenir pendant

la fenaison, sur-tout quand les foins restent trop long-temps étendus sur la terre. Par-là les foins ne perdent rien ou presque rien de leurs sucs & de leurs sels, ce qui les rend bien plus appétisans & plus nourrissans pour les bestiaux. Ils ne se dégagent que de leur partie aqueuse, qui est absolument inutile. D'ailleurs, ces foins restent toujours verds quand ils ont été ainsi cueillis, excepté la petite partie qui a servi à couvrir les meules. Le Cultivateur Anglois qui m'a fourni cet article, invite tous les Fermiers à être plus attentifs qu'ils ne le sont sur la maniere de renfermer les foins, qu'on ne sauroit trop garantir de toute humidité. Il propose même une expérience bien facile à faire pour constater la préférence que mérite sa méthode. Prenez, dit il, deux petits tas de foin, dont l'un aura été recueilli selon la méthode qui m'est particuliere; & l'autre, selon la méthode vulgaire; mettez quelque piece de bétail, cheval ou bœuf en liberté tout auprès, alors vous les verrez courir aussi-tôt vers le foin coupé selon ma maniere. Preuve non équivoque de sa bonté & de son utilité réelle. »

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 22 Décembre 1781.

Or de Portug. à . .	728 l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	720	. .	marc.
Du Pérou à	714	. .	marc.
Les guinées à . . .	725	. .	marc.
Ducats à	98	. .	
Or fin à 23 karats . .			once.
31 32	101	15	once.
Or à 20 karats à . .	85	15	once.
L'argent à 11 ⅌ . .			
10 g. à	54	10	marc.
Idem à 11 ⅌ 10 . .			
gr. à	52	10	marc.
Piastres à	49	. .	marc.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 19 Décembre 1781 au Samedi 22 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 17, 18 à 19 liv.; le seigle, 11 livres; l'orge, 10 livres. Le froment à la Grêve, de 17, 18, 19 à 20 livres; le seigle, 12 liv.; l'orge, de 10 à 11 liv. *le septier*. Farine blanche à la Halle, de 36, 38 à 40 liv.; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres.
	PAIEMENT DU MERCREDI 19 DECEMBRE 1781.		
11.	M. Boutray	Mercredi.	I.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	I.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	I.
18.	M. Radix	Mercredi.	I.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	I.
27.	M. de France	Mercredi.	I.
	PAIEMENT DU JEUDI 20.		
12.	M. Alissant	Jeudi.	I.
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	I.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	I.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	I.
14.	M. Nau	Jeudi.	I.
	PAIEMENT DU VENDREDI 21.		
2.	M. Boscheron	Vendredi.	I.
21.	M. Patu.	Vendredi.	I.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	I.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	I.
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	I.

Six premiers mois 1781.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES.

CHANGES du 21 Décembre 1781.

Amsterdam , ...	53 ⅛	Cadix , ...	. .
Londres , ...	31 5 8e.	Livourne, ...	98
Hambourg , ...	192 ½	Gênes , ...	93 ½
Madrid , . . .	14 l. 7 s. 6 d.	Lyon , *Saints* . . .	au pair.

DU VENDREDI 21 *Décembre* 1781.

1780. Lot. Roy.	1032	1033	1785		151
1781. *Primes*.			1786		138
1782		123	1787		124
1783	106	107	1788		116
1784		171	1789	112	111

1r. Viager. . . 10 p. ⅜ bénéfice. . . 2d. . au pair.

Déc. 1781.	*Du* 19.	*Du* 20.	*Du* 21.
Comp. des Indes. Actions	1967 ½.	1967 ½	1967 ½ 65 67 ½
D° 16/25	. . . . .	. . . . .	1280 . . (65
D° 8es	. . . . .	264	. . . . .
D° 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Empr. d'Oct.	400	400	400 . . . . .
Rescriptions.	8 8 ¼ perte. .	8 ¼ 8 perte.	8 8 ¼ 8 perte.
Bil. des Ferm.	¾	. . . . .	1 perte. . .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1781

BIBLIOTHÈQUE ROYALE

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 22 Décembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 1 Décembre,*

PLUS de trois cens vaisseaux de différentes Nations, dont un vaisseau Anglois, l'*Afrique*, de 64 canons, avec un convoi d'au-delà de 200 voiles, que les vents contraires avoient forcés de relâcher à Christiansand & à Fleckeroë en Norwege, ont remis en mer le 13 Novembre, pour se rendre à leurs destinations respectives.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 29 Novembre.*

La petite vérole a fait de grands ravages dans cette Ville. On prétend qu'il y est mort près de 600 enfans de cette cruelle maladie, & on a observé qu'aucune des personnes qui ont été inoculées, n'en a été la victime.

ITALIE.

DE LIVOURNE, *le 21 Novembre.*

Des lettres de Londres adressées aux Srs. Henri Holst & Comp., Négocians Hambourgeois résidans en cette Ville, portent qu'un nommé Jean Skerchleg, employé au service d'un Négociant en ce Port, s'est enfui, emportant avec lui deux billets de 500 liv. sterl. chacun, & dix billets de 100 liv. aussi chacun, faisant ensemble 2000 liv. sterl.

DE FLORENCE, *le 28 Novembre.*

Son Altesse Royale vient d'accorder aux Habitans du territoire de Cesa la permission de cultiver du tabac, sous la réserve cependant qu'ils ne pourront vendre le produit de la récolte de cette plante qu'à l'Administration Générale.

DE NAPLES, *le 26 Octobre.*

Sa Majesté vient de faire publier l'Edit suivant adressé à tous les Députés des Vivres de cette Capitale.

» Le Roi ayant fait attention aux représentations des Membres de la Députation établie dans cette Capitale, pour les vivres, tant sur les causes de la diminution des revenus publics, que relativement aux moyens de procurer au Peuple l'abondance, Sa Majesté a fait sur chacun de ces objets les réflexions suivantes. 1°. La Députation a observé qu'avant 1764, les revenus de la Ville se montoient à 125,226 ducats 60 grains, & la dépense annuelle à 95,581; que depuis 1765, cinq branches de ces revenus qui rapportoient annuellement 26,706 ducats, ont manqué, & que d'un autre côté les dettes ont augmenté de 15,928 ducats 76

grains, à raison des pertes que la Ville a faites de 2,442,132 ducats 58 grains, tant sur les grains que sur les huiles; le Roi est d'avis qu'il faudroit bien examiner l'état des rentes, des charges & des dépenses, pour voir s'il n'y en a point de superflues qu'on puisse retrancher ou diminuer, & qu'il faudroit toujours avoir un compte de trois ans aussi clair que détaillé. 2o. La Députation a prouvé qu'avant 1764, l'approvisionnement du grain pour Naples étoit de 120,000 mesures de grain, dites *tomola*, qu'on a ensuite porté à 300,000, lequel approvisionnement a été & est dans les années fertiles très-préjudiciable, parce que le grain réduit en farine a causé une perte qui, dans l'espace de 17 années, a été jusqu'à la somme de 291,316 ducats, & dans les années stériles, cet approvisionnement ne suffisoit pas, puisqu'il en falloit pour Naples deux millions de mesures par an. Sa Majesté juge à cet égard qu'on devroit s'occuper du moyen de conserver le grain d'une année à l'autre, comme on fait en Sicile où on le garde pendant trois ans. 3o. La Députation propose de faire rendre à la Ville les rentes dont elle jouissoit ci-devant, & en premier lieu le droit de louer des magasins pour y vendre la farine avec un privilege exclusif. Le Roi observe sur ce point que ce privilege exclusif a été prohibé par le Roi son Pere, & qu'en 1780, on ordonna que rien ne seroit innové à cet égard, par la raison que le prix du loyer des magasins retomberoit sur les Citoyens qui, ou payeroient la farine plus cher, ou l'auroient d'une qualité inférieure. 4o. Quant aux droits de *moccia*, le Roi pense que, comme en 1775 la Chambre a formé un nouveau tarif qui est resté en partie suspendu; on pourroit partager ce droit & le faire observer en deux parties qui ne seroient point à charge au bas Peuple, & n'occasionneroient point de murmures. 5o. La Députation ayant fait voir qu'on ne trouve plus à louer les sept places où l'on vend la farine, à cause de la réserve des 60 mille tomola qui ne doivent se répartir que sur ces sept postes, & sur l'autre aussi de la Ville au Marché, à cause de la condition de l'obligation d'un Négociant, la décision du Roi sur ce point est qu'on pourroit supprimer la condition de l'obligation du Négociant, & borner la réserve à la seule portion qui répond aux postes de la Ville, sans rien innover par rapport aux Marchands de farine. 6o. A l'égard du carolin qu'on veut faire payer de plus aux Vendeurs de *macaroni*, quand le prix du grain sera au dessous de 21 carolins par tomolo, on défendra l'introduction des pâtes travaillées en filiere, ou du moins on obligera ceux qui en introduiront à les vendre sur le pied de la taxe, & à payer 20 grains par *cantaro*. Sa Majesté, informée que le Corps des Faiseurs de macaroni a demandé que l'assiete s'établit suivant le prix courant des grains, ce que la Ville n'a pas voulu accorder, & que les Ouvriers nommés *Torresi* ont offert de travailler les pâtes sur le pied de l'impôt, Sa Majesté juge qu'on ne devroit pas innover, en faisant payer le carolin en question, quand le grain coûte moins de 21 carolins, ou en introduisant les pâtes de dehors, en les vendant sur le pied de l'impôt: d'ailleurs ce point a besoin d'être examiné sérieusement. 7o. Pour ce qui est de la défense qui a été faite aux Fermiers Royaux & aux Fours-Royaux d'acheter du grain de la Terre de Labour, Sa Majesté pense que quarante mille tomola des Fours-Royaux sont une bien petite quantité vis-à-vis des deux millions de tomola qui se consomment dans Naples, & qui servent pour la consommation de la Capitale même. Et cette permission d'acheter les quarante mille tomola a été donnée, sur la même demande, à l'Elu du Peuple. 8o. Quant à la défense qui a été faite de travailler la fleur de farine dans les Fours du Roi, Sa Majesté observe que cette défense a été faite pour ne pas donner occasion aux Fabricans d'employer les grains de la Terre de Labour. On l'a cependant permis aux Fermiers des Fours Royaux, parce qu'ils ont la permission d'acheter 40 mille tomola de grain dans la Terre de Labour. Desorte que pourvu qu'on n'excéde pas cette quantité, que ce soit pour fleur de farine, ou que ce soit pour les fours, il n'en résultera point

d'inconvénient. 9°. Pour ce qui est d'encourager les Habitans des Provinces à semer, S. M. répond que l'ensemencement des terres s'est accru dans la Terre de Labour, vu la facilité que les Habitans ont, de débiter leurs grains. Mais dans les autres Provinces, l'ensemencement a diminué, soit par l'impuissance des Colons, soit par la prohibition de tirer ces grains. Tant qu'on laissera la liberté de les tirer des Provinces, l'ensemencement augmentera toujours. D'ailleurs, d'après la consultation de la Junte des Vivres, on a déjà insinué aux Barons du Royaume d'encourager le cours des grains par la semence. 10°. Sur la prohibition qu'on propose de faire de tirer les grains des Provinces, & de ne les mettre que pour le superflu, Sa Majesté dit qu'on ne permet la traite des grains, qu'après qu'on a assuré l'abondance & qu'on est certain qu'il y a du superflu. Peut-être aussi cette défense nuiroit-elle plus qu'elle ne serviroit. 11°. Quant à la proposition d'abolir les Fours Royaux, Sa Majesté pense que dans le cas où il y a abondance de grain, on ne peut mieux faire que de le convertir en pain, & les fours ne nuisent point : que même dans le cas de la rareté du grain, les fours servent encore, & leur multiplicité contente le Peuple pour la quantité & la qualité. 12°. Sur le projet de charger la Ville de Naples du soin de fournir le Marché de farine, & de l'y faire vendre par l'Élu du Peuple, Sa Majesté croit qu'il ne faut pas innover sur cela, parce que cet usage est introduit d'ancienne date, que jusqu'ici il n'en a résulté aucun inconvénient ; au lieu qu'il pourroit y en avoir si l'on y faisoit quelque changement : que d'ailleurs ce point ayant été soumis dès 1773, à l'examen de la Chambre Royale qui n'a rien décidé, on pourroit demander aujourd'hui son avis. 13°. Pour la liberté à donner aux Universités de se fournir de grains, Sa Majesté croit que cela est convenable & doit se pratiquer ainsi, en n'en chargeant que les Universités qui sont dans l'usage de le faire. 14°. A l'égard de ce qu'on propose de remettre les Consuls de la Ville dans les Places Etrangeres, afin d'en recevoir les avis nécessaires, S. M. croit que ses Consuls peuvent donner ces avis tout aussi bien ».

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 29 Novembre.*

D'après le relevé fait dans les divers Départemens, pour être mis sous les yeux du Parlement, il se trouve que la guerre nous a coûté, cette année, 30 millions sterlings, dépense qui excéde de beaucoup celle d'aucune année, soit de la guerre actuelle, soit de toutes les autres guerres que nous avons jamais eues.

» Tout ce que nos Ministres craignoient le plus lors de la rentrée du Parlement, c'étoient les reproches des Gentilshommes de nos Provinces, de la crédulité desquels ils se sont joués si cruellement, en les engageant d'une année à l'autre à fournir aux frais de la guerre en Amérique, sur l'assurance qu'à la fin de cette guerre, notre revenu se montera au point de réduire considérablement la taxe des terres. On peut voir comment ils ont réussi, en jettant les yeux sur l'apperçu suivant ».

» Au commencement de nos divisions avec l'Amérique, les terres se vendoient 33 années de revenu, aujourd'hui elles sont à 19. La guerre de 1756, depuis son origine jusqu'au dernier moment, quoiqu'on ait emprunté douze millions par an, n'a pas fait baisser les terres de la valeur du revenu d'un an. Que ceux qui vantent notre prospérité actuelle, réflechissent un instant sur ce fait, si notoire qu'il seroit ridicule de se donner la peine de vouloir le prouver. Le revenu des terres est aujourd'hui tombé d'une maniere vraiment affligeante ; au lieu que dans tout le cours de la derniere guerre, il a constamment haussé. La balance du Commerce avec tout le monde, dans l'année 1756, étoit de plus de 6 millions en notre faveur ; la même balance, en 1780, n'étoit que de deux millions cent mille livres, les deux balances prises sur les Livres mêmes de la Douane. Dans la premiere période, il n'y avoit communément que huit ou dix Bills passés, par an, pour les grandes Navigations publiques, & l'on n'a vu aucune de

celles-ci avoir lieu les deux dernieres années. Enfin, qu'on se mette sous les yeux l'effet que produit la misere de l'Etat, c'est-à-dire, celle des Particuliers. Dans les années 1759, 60 & 61, toute la Grande-Bretagne ne présentoit qu'un spectacle de prospérité générale; mais aujourd'hui quelle différence? La Couronne est riche, mais le Peuple meurt de faim ».

I I.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE BREST, *le 10 Décembre.*

La Flotte Marchande de cent trente-cinq voiles, partie du Cap François, Isle de Saint Domingue, le 25 Octobre, sous l'escorte des bâtimens du Roi, aux ordres du Chevalier de Botderu, Capitaine de vaisseau, est arrivée ici le 7 de ce mois. On estime que sa valeur est d'environ 70 à 80 millions.

» Des Lettres de Bordeaux, en date du 15 du mois dernier, nous annoncent une augmentation sur les denrées des Isles, de 10 s. sur les sucres, de 3 liv. sur les cotons, de 20 s. sur le gingembre, le canefice & le bois de campêche, de 10 à 15 s. par livre sur les indigos. Les cafés & le rocou sont à 6 den. la livre près, au dernier prix. Les mêmes Lettres ajoutent qu'il est d'opinion reçue, que les cafés seront encore fort chers à l'arrivée du premier convoi, dont on ne sçait pas encore le départ de nos Colonies, attendu la disette générale; & que l'on continue de les acheter, par spéculation, à livrer au prix de 24 à 25 s. indifféremment, exempts seulement de triage & d'avaries ».

DE RENNES, *le 8 Novembre.*

On a compté dans cette Généralité, pendant le courant de l'année derniere, 89191 naissances, 22027 mariages, 100 mille 660 morts.

D'ANGOULÊME, *le 29 Novembre.*

Expériences sur la décomposition des terres, par M. Munier, *&c.*

» Après avoir mis détremper, pendant douze heures de tems, une livre de terre végétale de bonne qualité, & bien desséchée, il faut laver cette terre en l'agitant à différentes reprises, verser l'eau bourbeuse dans un autre vase, en répétant la décantation avec de nouvelle eau, autant de fois qu'il est nécessaire, pour que le résidu en sable & pierraille ne contienne plus de terre. Ce lavage m'a donné un résidu que j'ai pesé, après l'avoir fait sécher, & j'ai trouvé quatre onces sept gros de sable très-fin mêlé de menues pierrailles calcaires, & de quelques autres petites pierres silifiées. L'eau bourbeuse que j'avois rassemblée dans un vase, ayant eu le tems de déposer, j'ai versé doucement celle qui étoit claire, & fait évaporer le surplus au soleil. Lorsque la terre a été bien seche, elle s'est trouvée peser dix onces cinq gros; ce qui a produit un déchet de quatre gros que les différentes manipulations avoient dispersées ».

» Ayant mis tremper cette terre dans du vinaigre distillé, il s'est excité sur le champ un grand mouvement qu'on appelle *effervescence*. Je l'ai laissée digerer jusqu'à ce que l'effervescence ne fût plus sensible, ce qui arrive lorsque la liqueur tient en dissolution la terre calcaire. J'ai filtré ensuite le liquide à travers du papier sans colle, & j'ai obtenu le vinaigre aussi limpide qu'il étoit auparavant: la partie terreuse, dont il n'avoit pu se charger restoit dans le filtre. Je fis tomber une goutte d'eau forte sur ce résidu; elle n'y fit aucune impression: d'où je conclus qu'il n'étoit que la partie argilleuse du morceau de terre que je décomposois; je la fis sécher, & je trouvai qu'elle pesoit cinq onces six gros ».

» Après avoir remis dans un même vase tout le vinaigre distillé qui formoit alors une combinaison d'acide & de terre calcaire, je versai sur ce liquide un alkali fixe formé de sel de tartre, il sépara sur le champ la terre calcaire de l'acide. Je filtrai le nouveau produit, & je fis sécher le résidu qui se trouva monter à quatre onces cinq gros & demi. Le déchet fut donc alors d'un gros & demi; ce qui ne doit pas étonner; les manipulations réité-

rées en occasionnent toujours, quelque précaution que l'on prenne ».

» Le résultat de cette expérience est donc qu'une livre de bonne terre végétale calcaire a été décomposée comme il suit : sable fin & gravier, 4 onces 7 gros ; déchet du lavage, 4 gros ; terre argilleuse, 5 onces 6 gros ; terre calcaire, 4 onces 5 gros & demi ; déchet occasionné par les filtrations, un gros & demi ; total, 16 onces ».

» On peut, en suivant cette expérience, décomposer à volonté toutes sortes de marnes & de terres végétales. Les chaleurs de l'Eté sont très-propres aux évaporations nécessaires. On trouve chez tous les Apothicaires, de l'alkali fixe & du vinaigre distillé ; la dépense n'est pas coûteuse : au surplus, on peut encore la diminuer considérablement, en prenant seulement une once du résidu terreux pour continuer l'expérience, après avoir séparé, par le lavage, le sable, les graviers, les menues pierrailles & les terres ».

» Le résultat de l'expérience que je viens de détailler ne s'accorde point avec celle que l'on trouve dans les observations sur la végétation du bled, faites par M. Tillet, de l'Académie Royale des Sciences, & imprimées à Paris en 1774, où il est dit qu'un mélange de deux ou trois huitiemes d'argille & de trois huitiemes de sable, peut former un fonds de terre capable de donner les plus belles productions pendant plusieurs années consécutives ; mais cette différence n'étonnera point, si l'on fait attention que le climat & la qualité des grains influent singulierement sur leurs productions. Si une pluie survient à propos sur un mauvais terrein, la moisson y sera plus abondante que dans un autre qui seroit beaucoup meilleur, mais qui auroit été altéré par des sécheresses ou par des pluies trop continues. Le même sol ne convient pas à toutes les différentes especes de froment. Les unes exigent qu'il soit léger, & les autres qu'il ait de la consistance. Il n'est donc guères possible d'assujettir le mélange des terres labourables à une composition uniforme ; c'est à chacun à étudier son domaine, & à le traiter selon l'exigence des cas ».

DE SOULAINES (*près Angers*), *le* 30 *Novembre.*

» Dans la nuit du 25 au 26 du présent mois de Novembre, le feu a pris au moulin à eau de Putigné, dépendant de la Terre de la Veronniere, Paroisse de Soulaines ; comme ce moulin n'est point habité, le feu ne fut apperçu que vers six heures & demie du matin, par des Passans, qui en ont donné avis au Village des Ballueres, qui n'en est pas éloigné, & ensuite au Bourg de Soulaines. Les premiers arrivés ont travaillé avec quelques succès à faire la part au feu, qui s'étendoit alors dans la charpente, & secondés par d'autres Habitans des environs, ils sont parvenus à garantir un tiers des bâtimens ».

» On ignore la cause de cet événement ; il n'y avoit cependant aucuns fourrages ; la partie ou étoient les meules a été totalement incendiée & ruinée, ainsi qu'une écurie à côté. Le feu a consumé toutes les roues, a fondu plusieurs barres & morceaux de fer, & a calciné les meules au point qu'elles n'étoient qu'une masse de feu, & qu'en jettant de l'eau dessus, elles se sont fondues comme les pierres qu'on a cuites pour faire de la chaux. A mesure qu'on jettoit l'eau, il en sortoit des nuages d'une fumée épaisse & enflammée, & il se répandoit une odeur très-forte de soufre & de salpêtre ».

DE PONT-A-MOUSSON, *le* 30 *Novembre.*

La nuit du 20 au 21, le feu se manifesta à notre Hôtel-de-Ville. On ne s'est apperçu de l'incendie, que quand les appartemens de derriere, sur les prisons, parurent tout en feu ; les flammes se sont communiquées aux Greffes du Bailliage & de la Ville, qui ont été réduits en cendre : tout ce que l'on a pu faire, a été de conserver les bâtimens voisins, par les secours les plus prompts. Ces exemples trop multipliés doivent determiner à des constructions de voûtes pour les dépôts publics, qui sont pour la plupart dans des bâtimens de bois.

DE VALENCIENNES, *le 2 Décembre.*

Il y a eu dans cette Généralité pendant l'année 1780, naissances 10606, mariages 2636, morts 7623.

D'AMIENS, *le 6 Décembre.*

M. Sellier, Professeur des Arts en cette Ville, dont l'habileté & le zele pour l'instruction publique sont connus, continue, avec la même ardeur & le même succès, ses cours de Mathématique, d'Architecture & de Dessin, dans lesquels il a présentement plus de 50 Eleves; & comme la plus grande utilité est toujours son plus grand objet, il va reprendre, pour les Commerçans, Fabricans, ou leurs enfans, l'enseignement de l'Arithmétique, des Changes Etrangers & virement de parties, les monnoies, poids & mesures de tous les Pays, la tenue des Livres en parties simples & en parties doubles, avec la Géographie relative au Commerce. Il avance le plus qu'il peut ses cours pendant l'Hiver, parce que l'Eté il a d'autres objets d'instructions & de travaux attachés à sa qualité d'Architecte Général.

DE LILLE, *le 6 Décembre.*

D'après le relevé de cette Généralité, on voit qu'en 1780, il y a eu 27857 naissances, 6680 mariages, & 26820 morts.

DE PARIS, *le 16 Décembre.*

Le Jeudi 6 de ce mois, on est venu de la part d'une personne qui n'a point voulu faire connoitre son nom, apporter à MM. de Boissy, Trésoriers de la Compagnie de l'Assistance des Prisonniers, rue Saint-Antoine, près celle de Fourci, une somme de sept mille cinq cens livres, pour être employée en assistances & délivrances de Prisonniers pour dettes de mois de nourrices, en préférant ceux qui auroient le plus grand nombre d'enfans, & qui réuniroient en leur faveur les meilleurs témoignages.

MM. de Boissy, informations exactement faites suivant leur usage, firent le 11 du même mois au For l'Evêque, l'emploi de cette somme, avec laquelle ils ont assisté & délivré 180 peres ou meres de familles débiteurs de mois de nourrices, dont 82 hommes & 98 femmes.

MM. de Boissy ont encore fait le même jour une pareille délivrance, avec une somme de six cens livres, qui leur avoit été remise pour le même objet, le Vendredi 7, de la part d'une autre personne qui n'a pas voulu faire connoître son nom. Ils ont pareillement avec cette somme, assisté & délivré vingt-huit peres & meres de famille, débiteurs de mois de nourrices, dont 10 hommes & 18 femmes.

Arrêt du Conseil d'Etat, du 25 Octobre 1781, qui fixe à six pour cent, les droits que doit payer à l'entrée du Royaume la Bonneterie étrangere, & à cinq pour cent, celle des Provinces réputées étrangeres, lors de son entrée dans les cinq grosses Fermes; supprime en conséquence l'abonnement de la ville de Saint-Amand.

Cet Arrêt a été rendu, sur ce qui a été représenté au Roi, que le droit de trois livres douze sols imposé par le tarif de 1664, sur chaque douzaine de paires de bas fabriqués à Saint-Amand en Flandre, porte un préjudice considérable au commerce de Bonneterie, qui pourroit s'établir entre cette Ville & la Picardie; que ce droit originairement imposé sur les bas tricotés dans la Flandre Autrichienne, dont faisoit alors partie ladite ville de Saint-Amand, n'avoit été fixé si haut, que pour favoriser les fabriques Françoises, motifs qui semblent demander aujourd'hui qu'il soit diminué, non-seulement à l'égard de la Bonneterie fabriquée à Saint-Amand, & portée dans les cinq grosses Fermes, mais encore pour celle qui y passe de toutes les Provinces réputées étrangeres: Sa Majesté étant en outre informée qu'au moyen d'une somme de trois cens livres dont l'Arrêt du Conseil du 7 Novembre 1730, a autorisé le paiement annuel par les Prévôt & Echevins de ladite ville de Saint-Amand, il est permis aux Marchands & Fabricans de bas de cette Ville, d'envoyer en franchise des droits

du tarif de 1671, dans les villages de la Châtellenie de Tournay, telle quantité de laine qu'ils jugent à propos, pour y être tricotée & rapportée en bas non foulés & apprêtés; mais que ces Marchands & Fabricans abusent de cette facilité, en l'étendant à des laines qui ne sont que peignées; d'où il résulte que le prix de la main d'œuvre de la filature de cette matiere est perdu pour le Royaume, de même que celui du tricot; que d'ailleurs la forme dans laquelle se levent ces trois cens livres, composant le prix d'abonnement dont il s'agit, en fait porter la perception indistinctement sur les bas fabriqués, & dans les villages de la domination Françoise, & sur ceux qui sont originaires de la Châtellenie de Tournay, tandis que ceux-ci devroient seuls supporter cette imposition, &c.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

ANNONCE de Livres.

Remarques sur les avantages & les désavantages de la France & de la Grande-Bretagne, par rapport au Commerce & aux autres sources de la Puissances des Etats. Traduction de l'Anglois du Chevalier John Nickolls. 3e. Edition. A Leyde, & se trouve à Paris chez Delalain le jeune, Libraire, rue Saint-Jacques, à la Science. In-12 de 411 pages. Prix, 2 livres 10 sous broché.

Supplément à la Bibliotheque des Philosophes Chymiques, contenant, 1o. La Vérité sortant du puits hermétique. 2o. Eclaircissement de la pierre philosophale. 3o. Vie de Nicolas Flamel. A Paris, chez Lamy, quai des Augustins. in-12.

Le même Libraire va faire paroître incessamment un autre Ouvrage du même genre, non moins singulier, & qui n'a point encore été imprimé. Il est intitulé: *La Joie de Nicolas Flamel, & de Pernelle, sa femme.*

Il se débite aussi chez le même Libraire le *Manuel du Chasseur*, 1782. in-12. avec un Recueil de fanfares de chasse. Prix 2 livres 8 sols broché, & 3 livres relié, avec quelques exemplaires de l'*Essai historique & légal sur la Chasse*. in-12. 1 liv. 16 s. br.

Maximes Générales sur les Droits Domaniaux & Seigneuriaux, tels que les Lods & Ventes, Echanges, Reliefs, Rachats & Déport de minorité. Seconde Edition corrigée & augmentée des titres de Franc-Alleu, Censives, Confiscations, Epaves, Déshérence, Bâtardise, Indemnité, Droits dus aux mutations, suivant les Coutumes rangées par ordre alphabétique; Aubaines, Rentes albergues, nouvel Acquêt, Amortissement & Franc-Fief. Ouvrage également nécessaire & utile aux Employés préposés à la découverte & au recouvrement de ces droits, & aux Seigneurs Propriétaires des Fiefs & à leurs Gens d'affaires. A Paris, chez Pierre Prault, Imprimeur des Fermes & Droits du Roi, Quai de Gêvres, au Paradis. In-8o. de 576 pages.

II.

Marchandises arrivées à Paris.

Depuis le 1 Décembre, jusques & compris le 6, il est arrivé à la Douane 4985 livres de café, 3 barriques de sucre, 1834 livres d'huile d'olive, 106 barils d'huile de graine, 5450 livres d'huile de térébenthine, 2405 livres de savon.

Les eaux-de-vie dont les droits ont été acquittés au Bureau Général des Aides, depuis le 1 Décembre jusques & compris le 6, se montent à 50 pipes & 7 quartauts d'eau-de-vie.

III.

FÉCONDITÉ.

Une jeune femme, demeurant rue du Mouton, à Paris, est accouchée, le 16 du mois dernier, de trois enfans mâles bien portans. Ils ont été baptisés le même jour, en la Paroisse Saint Jean en Grêve.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 19 Décembre 1781.

Or de Portug. à . .	726	l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	720	.	.	
Du Pérou à	714	.	.	
Les guinées à . . .	724	.	.	
Ducats à	98	.	.	
Or fin à 23 karats . . 31 32	102	.	.	once.
Or à 20 karats à . .	85	.	.	
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	10		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10		
Piastres à	49	.	.	

V.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 15 Décembre 1781 au Mercredi 19 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 17 à 19 livres; le seigle, de 11 à 12 livres; l'orge, 10 livres. Le froment à la Grève, de 18, 19 à 20 livres; le seigle, de 11 à 12 liv.; l'orge, 10 liv. *le septier.* Farine blanche à la Halle, de 36, 38 à 40 liv.; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

VI.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 15 Déc. 1781 au Mercredi 19 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 17, 18, 19 à 20 l.; *id.* à la Grève, de 17, 18, 19 à 20 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 15 Décembre 1781, de 62 à 64 l.; *id.* nouveau, de 58 à 60; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 49 à 50 liv.; *id.* nouv., 45 à 46; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 18 à 20; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 55 à 56; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 52 à 53; le cent de paille, de 19 à 20; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 34 à 44 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres.	
	PAIEMENT DU SAMEDI 15 DECEMBRE 1781.			
5.	M. Cauchy	Samedi	G.	six premiers mois 1781.
6.	M. Caron	Samedi	G.	
16.	M. Le Noir.	Samedi	G.	
8.	M. Despeignes	Samedi	C.	
9.	M. de la Rue	Samedi	G.	
	PAIEMENT DU LUNDI 17.			
23.	M. Masson.	Lundi.	G	
26.	M. de la Motte	Lundi.	G.	
29.	M. Certain	Lundi.	G.	
28.	M. Creuzé.	Lundi.	G.	
	PAIEMENT DU MARDI 18.			
13.	M. Marsollier	Mardi	G.	
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	G.	
15.	M. Defays	Mardi	G.	
24.	M. Desplasses.	Mardi	G.	
25.	M. Vieillard	Mardi	G.	
Idem.	Gouvernemens.	1. l.	*Six premiers mois* 1780.	

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES.

CHANGES du 18 Décembre 1781.

Amsterdam , ...	53 ¼	Cadix , ...	14 l. 7 s.
Londres , ...	31 5 8e.	Livourne, ...	98
Hambourg , ...	192 ¼	Gênes , ...	93 ¾
Madrid, ...	14 l. 7 s.	Lyon, *Saints* . . .	au pair

DU MARDI 18 *Décembre* 1781.

1780. Lot. Roy. . .	1030	1785	150
1781. *Primes.*		1786	138
1782	122	1787	12[illegible]
1783	105	1788	116
1784	168 169	1789	111

1r. Viager. . . 10 p. % bénéfice. . . 2d. . ¼ perte.

Déc. 1781.		*Du* 15.	*Du* 17.	*Du* 18.
Comp. des Indes.	Actions	1955 60	1970 65 . . .	1967 ½ . . .
	D° 6/25	. . . . .	. . . . .	1282 ½ . . .
	D° 8es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	D° 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	400	. . . . .	400 . . . .
Rescriptions.		8 8 ¼ 8 ½ 8 p.	8 8 ¼ ½ 8 8 ¼ p.	8 ¼ 8 8 ¼ ½ 8
Bil. des Ferm.		1 perte. . . .	. . . . .	. . . . .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1781

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 15 Décembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 19 *Novembre*,

LA récolte des grains ayant manqué cette année dans plusieurs bailliages de la Norwége, le Gouvernement a jugé à propos de permettre aux bâtimens Etrangers d'y porter du seigle, de l'orge, du gruau, de la farine, de l'avoine, &c. Il a été aussi permis aux navires Hollandois qui n'osent sortir de nos Ports, dans la crainte d'être pris par les Corsaires Anglois, d'y vendre leurs grains, en payant cependant les droits ordinaires.

Le 29 Octobre, une frégate Portugaise allant à Pétersbourg, est arrivée au Sund. Le même jour, quarante-cinq bâtimens sont partis pour la Mer du Nord; l'on comptoit parmi eux le *Mars*, vaisseau de notre Compagnie Asiatique, & vingt-six bâtimens Anglois. Le 31, trente-cinq autres ont fait voile pour la Mer du Nord; plusieurs navires Suédois étoient de ce nombre. On compte actuellement dans le Sund soixante-huit bâtimens de diverses Nations, tous destinés pour la Mer du Nord: de ce nombre, sont vingt-quatre Anglois & une frégate Suédoise, avec plusieurs autres, sous son escorte.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le* 12 *Novembre*.

Sa Majesté, par un Rescrit rendu public le 27 Septembre, a déclaré que les relations de Commerce, qui avoient été interrompues par rapport à la maladie des bestiaux, pouvoient reprendre leurs cours. Il a été en même tems enjoint de prendre les précautions les plus scrupuleuses pour ne laisser sortir du Mecklembourg aucune marchandise qui pourroit être infectée de la contagion qui y regne encore.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le* 10 *Novembre*.

On a ressenti ici plusieurs secousses de tremblemens de terre; mais elles n'ont eu aucune suite fâcheuse. On les a également éprouvées en Ukraine où elles ont été plus fortes. On assure même que ces secousses se sont prolongées jusques dans la Moldavie.

PALATINAT.

D'EMANHEIM, *le* 10 *Novembre*.

L'Electeur vient d'établir une Maison pour les Enfans Orphelins des Soldats morts à son service. Ils y seront entretenus & élevés jusqu'à un certain âge, de maniere que ces infortunés, qui, ci-devant étoient presque tous per-

dus pour l'Etat, pourront lui devenir utiles. Le Baron de Hohenhausen, Général des Troupes Palatines, & Gouverneur de cette Ville, a été nommé Protecteur de cette Institution.

PAYS-BAS AUTRICHIENS.

D'OSTENDE, *le 28 Novembre.*

On travaille toujours, avec la plus grande activité, à l'agrandissement de cette Ville & de son Port. Le nombre des maisons qu'on se propose d'y bâtir, & dont on a déjà acheté les emplacemens, se monte à 600. L'affluence des Etrangers qui viennent s'y établir est si grande que les vivres ont commencé à hausser de prix.

I I.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE BORDEAUX, *le 8 Novembre.*

PRIX des denrées de l'Amérique.

Sucre, le quintal, premiere qualité, 96 à 97 l. Seconde qualité, 92 à 94 l. Troisieme belle qualité, 89 à 90 liv. *Idem*. ordinaire, 84 à 87 liv. Commun, 68 à 72 l. Belles têtes, 65 à 66 l. Basses têtes, 60 à 64 l. Sucre brut de Léogane, 66 à 74 liv. *Idem* du Cap, 62 à 72 l. *Idem* de Saint-Louis, 58 à 65 l. *Idem* de la Martinique, 55 à 64 liv.

Cotons, de Cayenne, 330 l. le quintal; de Saint-Domingue, 230 à 245 livres; de la Martinique & de la Guadeloupe, 210 à 220 liv.

Indigo, violet & bleu, 13 à 14 l. 10 s. la livre; mélangé, 12 à 13 l.; cuivré fin, 10 liv. à 10 liv. 15 sous; marchand, 9 à 10 livres; ordinaire, 8 à 9 livres; inférieur, 7 à 8 liv.

Café de Saint-Domingue, fin, 29 à 30 s. la livre; marchand, 28 s. 6 den.; ordinaire, 26 à 27 sous; triage, 24 s.; de la Martinique, fin, 30 à 31 sous la livre; marchand, 29 à 30 sous; ordinaire, 28 s. 6 den.; de Cayenne, fin, 55 sous.

Cacao de Caraque, 55 s. la livre; de Cayenne, 17 à 19 sous; de la Martinique, 17 à 19 sous.

DE CIVRAY (*en Poitou*), *le 20 Novembre.*

Le prix commun des bleds, depuis la S. Michel 1780, jusqu'à la S. Michel 1781, a été évalué au Siege Royal de cette Sénéchaussée, ainsi qu'il suit; sçavoir, le boisseau pesant 40 à 42 livres, *Froment*, 3 liv. 5 s. 3 den. *Seigle*, 2 liv. 3 s. 2 den. *Avoine*, 1 liv. 10 s. 6 deniers.

D'ANGOULÊME, *le 21 Novembre.*

Des différentes manieres de fertiliser les terres labourables, en usage en Angoumois, par M. Munier, *Inspecteur des Ponts & Chaussées, & Associé-Libre de la Société Royale d'Agriculture de Limoges.*

» Le repos, les labours, les fumiers, le mélange des terres & les marnes sont les moyens dont on se sert en Angoumois pour fertiliser les campagnes de cette Province ».

» Le repos est un moyen lent de délasser les terres fatiguées ou épuisées, mais il est efficace. Les pluies, l'air & les autres influences de l'Atmosphere y déposent des sels qui les ranment peu à peu, & lorsqu'elles sont suffisamment impregnées des principes élémentaires de la végétation, elles reprennent les degrés d'activité qu'elles avoient perdus. Les Cultivateurs de quelques Paroisses qui avoisinent le Limousin pratiquent cette méthode; ils varient la culture de leurs terres; ils y mettent autant de fumier qu'ils peuvent s'en procurer pour recueillir pendant sept à huit années consécutives; mais après ce tems, elles sont ordinairement épuisées. Leur unique ressource alors, est de les laisser reposer pendant quinze à vingt ans; elles servent de pâcage jusqu'au moment qu'ils se déterminent à les lever ».

» Si l'on examine le sol de la terre dans son état naturel, abstraction faite des fumiers & de toute autre espece d'engrais, par exemple, un bois qui vient d'être arraché, un pré haut nouvellement labouré, un fonds oublié pendant longues années, on verra succéder aux ronces, aux chardons & au-

tres plantes nuisibles à la culture, d'excellentes moissons ; d'où l'on peut conclure que le repos de la terre n'est que relatif, & que les végétaux qu'elle produit ne sont point nourris des mêmes sucs. Les bleds, quoique de différentes especes, ont cependant des principes analogues ; en effet, l'expérience démontre que, si leur végétation n'est pas interrompue dans le même champ, les productions s'affoiblissent, le sol s'épuise peu à peu, & enfin ne produit plus rien, malgré l'attention que l'on pourroit avoir d'en varier chaque année la culture ».

» La charrue divise les terres & les ameublit ; mais ce travail doit être modéré ou multiplié selon les différentes circonstances. Les fréquens labours suivis de sécheresses ouvrent les pores intérieurs d'un sol argilleux & compact ; les racines des plantes qu'on y introduit ensuite, végétent avec plus de liberté & prosperent à vue d'œil ; il y auroit au contraire de l'abus à remuer trop souvent une terre légère ; ses molécules étant séparées par de trop grands interstices, pourroient former des passages si larges que les racines des plantes n'en toucheroient point assez les parois ; elles seroient isolées, privées de nourriture, & trop exposées aux chaleurs ou aux froids. On doit conclure de ces observations, que les labours n'ajoutent rien à la substance des terres, qu'ils ne font que les disposer à être de bonnes matrices, à profiter des bienfaits de l'Atmosphere & à faciliter l'introduction des eaux pluviales, qui ont tant d'influence sur la végétation, que si Dieu eût donné aux hommes assez de pouvoir pour en disposer à leur volonté, ils n'eussent peut-être jamais eu besoin d'autres secours pour se procurer les moissons les plus abondantes. Les pluies contribuent non-seulement par elles-mêmes au développement des végétaux, mais elles portent encore avec elles les substances élémentaires de la végétation ».

» Il suit encore de ce que je viens de dire qu'il n'y a aucune espece de terre qui ne puisse être disposée à la culture. Ouvrez les pores de l'argille, en la mêlant avec des corps légers ; fermez ceux du sable, leurs productions seront à-peu-près égales. La terre calcaire est naturellement propre à la végétation des plantes : elle est légère & poreuse, l'eau & l'air la pénétrent aisément ; les pluies la dilatent, & les chaleurs ne la durcissent point trop ; l'argille étant plus dense, elle ne donne pas assez de passage à la circulation de l'air ; les pluies la pénétrent difficilement, & lorsqu'elle en est pénétrée, elle les retient trop long-tems, à moins que la couche végétale argilleuse n'ait qu'une médiocre épaisseur, & qu'elle ne repose sur un tuf pierreux, ou sur un banc de petits moëlons calcaires ; alors il sera facile de l'ameublir & de la fertiliser au point d'en former un sol d'une excellente qualité. Il ne faut qu'ouvrir les yeux pour appercevoir ces vérités dans la Nature ».

» Le granit des environs de Limoges produit, à force de fumiers, d'aussi beaux bleds que les meilleures terres calcaires de l'Angoumois ; d'où il suit que le mélange bienfait de toutes les substances extrêmement divisées, qui couvrent la surface du globe, est la baze de la culture. Il n'y a donc point de sol si mauvais qu'il ne puisse devenir productif, en l'associant avec de bon fumier, avec de la marne ou avec une autre terre, sur-tout si elle est neuve & d'une nature opposée à la premiere. La marne n'étant autre chose qu'une substance calcaire, onctueuse, divisée, ou qui se décompose facilement à l'air, le Cultivateur Limousin se trouve dépourvu de cet engrais. L'unique ressource qui lui reste pour suppléer au fumier, consiste à faire des mêlanges, à peler les chaumes & les montagnes immenses qui sont incultes dans cette Province, à défricher & à lever des gasons, pour en répandre les cendres dans les plaines froides qu'il voudra fertiliser. Le Cultivateur Angoumoisin a beaucoup plus d'avantages ; en associant l'argille avec les dépôts calcaires des vallons, il en formera à coup sûr des terres franches de la premiere qualité ». *La suite à l'Ordinaire prochain.*

DE PARIS, *le 9 Décembre.*

Ordonnance de Police du 15 Novembre 1781, concernant les incendies.

Cette Ordonnance a été rendue sur ce que le Procureur du Roi a représenté » que malgré les secours contre les incendies, utilement établis & entretenus par le Gouvernement, les accidens du feu surviennent si fréquemment dans cette Capitale, qu'il peut être intéressant d'exposer à la fois les causes qui peuvent les produire, & les précautions capables de les prévenir; que ces causes peuvent être attribuées à la négligence ou à l'ignorance des Réglemens & Ordonnances rendus en cette partie; qu'il est donc important de les rappeller, & d'exciter de plus en plus les Habitans à recourir avec confiance au service gratuit & zélé des Gardes-Pompes préposés pour veiller nuit & jour à la conservation de la vie & des biens des Citoyens ». Elle contient 22 articles dont nous allons donner la substance.

Il est fait défenses à tous Maitres Maçons, Charpentiers, Compagnons & Manœuvres, de construire à l'avenir des cheminées dans des échopes, de faire aucuns manteaux & tuyaux de cheminée adossés contre des cloisons de maçonnerie & charpenterie, de poser des âtres de cheminée sur des solives des planchers, & de placer des bois dans les tuyaux, lesquels ils construiront de maniere que les enchévretures & les solives soient à la distance de trois pieds des gros murs, ensorte que les passages desdites cheminées aient au moins dix pouces de large, deux pieds & demi de long, ou au moins deux pieds trois pouces dans les petites pieces, à moins qu'il ne soit question de réparer d'anciens bâtimens, auquel cas on pourra ne donner que deux pieds de longueur aux tuyaux des cheminées, lorsqu'il y aura nécessité, afin d'éviter aux Propriétaires la reconstruction des planchers, en ce non compris les six pouces de charge de plâtre qui seront contre lesdits bois de chacun côté, le tout revenant à trois pieds un pouce d'ouverture pour les nouveaux bâtimens, & de deux pieds dix pouces pour les anciens au moins entre lesdits bois, dont les recouvremens de plâtre, tant sur les solives, chevêtres & autres bois, seront de six pouces, ensorte qu'il n'en puisse arriver aucun incendie; le tout à peine de mille livres d'amende, d'être déchu de la Maitrise pour les Maitres, & de pareille amende de mille livres pour les Propriétaires des maisons. Les Compagnons & Ouvriers travaillant à journée ou autrement, pourront être emprisonnés en cas de contravention. Tous Propriétaires, Locataires & Sous-Locataires seront tenus de faire exactement ramonner au moins quatre fois l'année leurs cheminées, & celles des grandes cuisines, tous les mois, à peine de deux cens livres d'amende. Il est expressément défendu de tirer aucun coup de fusil dans les cheminées, en cas d'incendie. Il est fait défenses à tous Bourgeois & Habitans de cette Ville, aux Voituriers, Loueurs de carrosses, Marchands-Loueurs de chevaux, aux Charretiers, Cochers, Palfreniers & Valets d'écurie, d'entrer dans les greniers & magasins où il y a du foin, de la paille, du charbon ou d'autres matieres combustibles, & dans les écuries, avec aucunes lumieres, si lesdites lumieres ne sont renfermées dans des lanternes bien closes & fermées, ainsi qu'avec des pipes remplies de tabac allumé, & d'y fumer, le tout sous peine de deux cens livres d'amende. Il est pareillement défendu à toutes personnes fréquentant les Halles, d'y allumer des feux, & d'y apporter des chauderons à feu, a peine de cent livres d'amende, & d'interdiction des Halles. Il est enjoint à tous Propriétaires de maisons, ou il y a des puits, de les maintenir en bon état, ensorte qu'il y ait au moins vingt deux pouces d'eau; de les entretenir de bonnes & suffisantes poulies & de cordes. En cas d'incendie, tous les Habitans de la rue où le feu aura pris, & même ceux des rues adjacentes, seront tenus de tenir la porte de leurs maisons ouvertes & de laisser puiser de l'eau dans leurs puits, à peine de cinq cens livres d'amende. Les Marchands Epiciers-Ciriers les plus prochains de l'incendie, seront aussi tenus d'avoir leurs boutiques ouvertes & de fournir, en payant, sur les ordres des Commissaires au Châtelet, tous les flambeaux nécessaires pour éclairer les Ouvriers travaillant aux incendies, à peine de 200 l. d'amende, &c.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

ANNONCE de Livres.

Histoire Naturelle de la France Méridionale, ou Recherches sur la Minéralogie du Vivarais, du Velay, du Viennois, du Forez, de l'Auvergne, de l'Uségeois, du Comtat Venaissin, de la Provence, des Diocèses de Nismes, Montpellier, Agde, &c.; sur la Physique de la Mer Méditerranée, sur les Météores, les Arbres, les Animaux, l'Homme & la Femme de ces Contrées. Ouvrage dédié & présenté au Roi. Par M. l'Abbé Giraud Soulavie. Tome troisieme, avec trois Planches. A Paris, Hôtel de Venise, Cloitre Saint-Benoit; J. F, Quillau, Libraire, rue Christine, au Magasin Littéraire; Merigot l'aîné, Quai des Augustins, près le Pont-Neuf; Belin, rue Saint-Jacques, 1781. In-8o. de 102 pag.

Ce nouveau volume répond parfaitement au mérite des deux précédens que nous avons annoncés avec les éloges qui leur étoient dus; éloges que le Public n'a point démentis. L'Auteur y débute par un Discours préliminaire sur les progrès de l'Histoire Naturelle en France; puis il reprend la suite de ses voyages dans les montagnes. Il commence par le Velay dont il nous donne une description géographique. Il y parle de quelques restes de volcans éteints qu'on voit dans ce pays, des basaltes gigantesques qui bordent le Lignon, du Lac de Saint-Fond. Tandis qu'il est occupé à considérer les beautés de ce Lac, une forte pluie le surprend & l'oblige à se refugier dans une chaumiere du voisinage; il y est reçu avec beaucoup d'humanité par une pauvre famille qui l'habite; il raconte avec complaisance & sensibilité l'accueil qu'on s'empressa de lui faire dans cette triste & innocente habitation, d'où il sortit bénissant le jour qui l'y avoit conduit, satisfait, dit-il, d'avoir éprouvé pendant quelque tems une partie des maux auxquels elle est exposée. M. l'Abbé Soulavie, frappé de la misere des Habitans de ces régions, & enflammé d'un beau zele pour l'humanité, sortant de la chaumiere dont il vient de donner une description touchante, adresse au Roi un discours dans lequel il expose à notre Monarque bienfaisant les moyens d'augmenter les aisances de ce Peuple Montagnard, si maltraité par son climat, & rappelle les opérations politiques qui ont changé jadis la face de la France, comme le seul expédient pour civiliser ces contrées? Ce morceau politique est terminé par ces paroles:

» J'ose donc solliciter pour ce Peuple délaissé, les mêmes secours qu'une » sage politique a accordés depuis deux » siecles au reste de la France. Cette » Nation n'eut jamais un Roi plus » enclin à opérer le bien. Colbert, » Sully, d'Aguesseau & les autres » grands Ministres de la France, ne se » trouverent jamais sous le même Monarque. Ces vues m'ont engagé, » SIRE, à poser sur les marches de votre Trône ces résultats économiques » de mes voyages; & si dans ma description, il y avoit quelques expressions outrées sur la misere de ce Peuple, daignez, *Monarque Bienfaisant*, » Vous, dont la Postérité louera à jamais le cœur tendre & compatissant, » daignez considérer que l'Historien de » ces montagnes rédigeoit ses observations dans une humble chaumiere: » alors il étoit entouré d'une vertueuse » famille, qui n'avoit pas même un peu » de pain noir, le plus simple des alimens de l'espece humaine, & qui me » supplioit, les larmes aux yeux, de » faire connoitre cette vie souffrante ».

Dans un second chapitre, M. l'Abbé Soulavie fait voir l'avantage qui résulteroit du projet d'occuper les Peuples qui habitent ces montagnes, aux travaux des mines. Mais, dira t-on, ces mines sont de peu de valeur, & il seroit d'ailleurs difficile de trouver des Compagnies qui, pour un gain incertain, voulussent faire les avances que leur exploitation exigeroit.

L'Auteur répond ainsi à ces objections. » La France, dit-il, reçoit de l'Etranger une grande quantité de métal dont elle paye la valeur en especes monnoyées qui sortent de l'Etat. Ainsi,

quand même nos mines feroient de peu de valeur, il suffiroit que leur produit fût équivalent aux frais de l'extraction pour encourager ces entreprises; la Nation gagneroit alors la somme totale qu'elle sacrifie pour tirer la même quantité de métal de l'Etranger. Pour rendre ce systême praticable, il faudroit alors que l'Etat se chargeât de l'exploitation de ces mines méridionales, qu'on n'en confiât plus les travaux à des Concessionnaires que l'appât du gain momentané fait agir, & dont les intérêts ne sont pas liés avec ceux de la Nation. Un Conseil des Mines présideroit à ces entreprises & au bonheur de ces contrées. Il est évident que, dans ce cas, la Nation donneroit à ces Peuples le produit du métal importé de l'Etranger; elle gagneroit ce produit, quand même le minéral équivaudroit seulement aux travaux de l'extraction & des fonderies: alors elle en retireroit un produit assuré, tandis que les Concessionnaires ne feroient aucun gain ».

L'Auteur, dans le chapitre suivant, fait des observations sur la montagne volcanisée du Mezin. Le sommet de ce mont domine sur le Vivarais & le Velay comme les hauteurs de Montmartre dominent sur Paris & sur la plaine de Saint-Denis. Du haut de ce volcan, on peut décrire les directions des grandes chaines, les versemens d'eaux, les grandes divisions de terrein, leur distance ou leurs rapports réciproques & comparés, comme du haut de Montmartre l'Observateur peut reconnoitre, comparer & décrire les grands édifices de la Capitale, les montagnes voisines, les plaines & les vallées. Il n'est rien de plus imposant, au premier aspect du Velay observé de cette hauteur, que l'appareil des volcans de cette Province; tout le voisinage paroit rougi de leurs laves.

La description des environs de la Ville du Puy, la Topographie & l'Histoire naturelle de cette Capitale du Velay, font partie des principaux articles contenus dans le sixieme chapitre. L'Auteur y fait une remarque qui mérite l'attention des Naturalistes. Il a rencontré dans ses recherches une roche calcaire qui, frappée fortement avec le marteau, donnoit des étincelles.

» Ce n'est donc point, dit-il à ce sujet, de la nature de la matiere choquée que dépend la propriété des carrieres de donner des étincelles, mais de leur dureté; & toutes les fois que les roches calcaires seront aussi solides que les roches quartzeuses, ce qui arrive très rarement, leur choc contre l'acier produira des étincelles. Cette observation suffit pour annoncer combien peu sont fondées quelquefois les observations des Nomenclateurs qui établissent la nature d'une substance quelconque, d'après de petites observations. La couche calcaire, étincellante aux coups du marteau des Mineurs, est susceptible du plus beau poli; la texture de ses parties est très-resserrée; j'ai cherché long-tems si cette propriété de donner du feu ne seroit pas l'effet de quelques grains de quartz disseminés dans la couche, comme il arrive aux carrieres qui avoisinent les montagnes granitiques; mais ayant fait dissoudre dans l'eau-forte un morceau de cette pierre, il n'est resté aucun grain quartzeux; ce qui démontre l'homogenéité de toutes les parties constituantes de cette couche ».

M. l'Abbé Soulavie prévient qu'il a composé avec de la cire une Carte en relief où il a représenté les élévations des montagnes volcaniques qui couvrent ces régions, ainsi que leurs directions; qu'il est occupé maintenant à diriger sur le métal la *sculpture* de cette Carte physique, qui sera livrée au Public, après que les plus habiles Géographes l'auront vérifiée.

L'Histoire Naturelle du Viennois nous occupera l'Ordinaire prochain.

Médecine Hippocratique, ou Traité complet de Médecine théorique & pratique, ou de tous les moyens les plus sûrs & les plus propres à conserver la santé, à prévenir & guérir les maladies. Ouvrage utile aux Médecins, & nécessaire aux Chirurgiens, aux personnes de tout état, sur-tout aux Seigneurs de terres, à MM. les Curés & Vicaires, & à tous autres Habitans des petites Villes & Campagnes; par *Jean de Gorter*, Professeur de Médecine en l'Université de Harderwich; traduit du

Latin & considérablement augmenté par M. *Dassy d'Arpajean*, Docteur en Médecine. 7 vol. in-8o. proposés par souscription. A Paris, chez M. Murier, Receveur des Rentes, rue des Billettes au Marais; à Nancy, chez Mathieu & Bontoux; dans les autres grandes Villes de l'Europe, chez les principaux Libraires.

» Chacun, dit-on, trouvera dans ce Traité les lumieres convenables pour devenir, tant en santé qu'en maladie, son propre guide & celui des autres. Le jeune Médecin y puisera la vraie science de son Art, fondée sur l'observation & justifiée par l'expérience. Les Chirurgiens, sur-tout ceux de la Campagne, y trouveront dans tous les cas des éclaircissemens sûrs. L'homme charitable, que sa sensibilité attache aux malheureux, l'Ecclésiastique, qui se consacre à leur soulagement; le Prélat qui étend sa sollicitude pastorale sur leur vie & leur misere; le Seigneur Rural qu'un zele généreux porte à les aider de ses conseils & de ses bienfaits; tous y trouveront la description fidelle des maladies, & des phénomenes qui les accompagnent, les secours les plus efficaces pour les guérir, & les plus convenables aux différens cas; leurs préservatifs les plus sûrs, les idées les plus claires sur leurs causes, enfin les connoissances nécessaires pour dévoiler la fourberie & l'ignorance des Charlatans & des Médicastres modernes ».

» M. Dassy d'Arpajean, par ses additions considérables, a rendu ce Livre aussi complet qu'il pouvoit l'être. Il formera sept volumes in-8o. très-forts. Les frais sont immenses; néanmoins, on a réduit le tout à un prix très-médiocre, pour en faciliter l'acquisition à toutes sortes de personnes, aux conditions suivantes. On payera, en souscrivant, & d'avance, 17 livres 10 sous: en recevant les sept volumes en feuilles, qui sortiront incessamment de la presse, 17 liv. 10 s. Total, argent de France, 35 livres. Ceux qui n'auront pas souscrit, payeront 55 liv. 10 sous. Tous les exemplaires seront signés par l'Auteur. A la tête du premier volume, on trouvera les noms des Souscripteurs ».

I I.

Observation de M. Parmentier, *sur les Glands de terre ou Marcuson.*

» La Gesse-Tubereuse (*Lathyrus arvensis repens tuberosa*), tel est le nom que les Botanistes donnent à cette plante; sa racine est composée de plusieurs tuberosités attachées à des filets rampans; elle pousse des tiges anguleuses, solides & hautes d'un pied; ses feuilles sont obtuses, chargées d'une très-petite pointe à leur sommet; les fleurs sont de couleur de rose, & portées cinq ou six ensemble sur des péduncules assez longs ».

» La racine de la Gesse-Tubereuse est une excellente nourriture, très-commune en Lorraine, & qui se vend dans les Marchés de Nancy, sous le nom de *Marcuson*; elle forme, à sept ou huit pouces de terre, des chapelets de tubercules que les enfans ramassent, lorsqu'on laboure la terre: cette racine que j'ai examinée, contient de l'amidon, du sucre, une matiere fibreuse & une substance muqueuse, glutineuse, extractive ».

» On pourroit améliorer par la culture le Marcuson, & le mêler ensuite à la pomme de terre, dont il deviendroit l'assaisonnement. Je ne connois rien pour le goût de plus comparable à la châtaigne, avec cette différence que la premiere, en sa qualité de semence, est plus seche & moins fibreuse. M. Thouvenel, de la Société de Médecine, s'est occupé particulierement de l'examen chimique des Marcusons, comme production commune de sa Patrie: il en a fait du pain que j'ai trouvé fort bon; son travail n'a pas encore été publié, mais on a tout lieu de présumer qu'il offrira, comme tous les objets que ce Chimiste distingué a déjà traités, des vues neuves & intéressantes ».

III.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 12 Décembre 1781.

Or de Portug. à . . .	728 l.	f.		marc.
Du Mexique à . . .	724	.		
Du Pérou à	716	.		
Les guinées à . . .	727	.		
Ducats à	98	10		
Or fin à 23 karats . . 31 32	102	.		once.
Or à 20 karats à . .	85	.		
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	12	6	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	12	6	
Piastres à	49	2	6	

IV.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Vendredi 7 Décembre 1781 au Mercredi 12 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 17, 18 à 19 l.; le seigle, de 11 à 12 livres; l'orge, de 10 à 11 l. Le froment à la Grêve, de 16, 17, 18, 19 à 20 l.; le seigle, 12 liv.; l'orge, de 10 à 11 livres *le septier*. Farine blanche à la Halle, de 34, 36, 38 à 40 l.; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 26, 28, 30 à 32 l. *le sac* pesant 325 liv.

V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Vendredi 7 Déc. 1781 au Mercredi 12 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 liv.; *id.* à la Grêve, de 17, 18, 19 à 20 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 8 Décembre 1781, de 61 à 63 l.; *idem* nouveau, de 58 à 60; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 49 à 50 liv.; *id.* nouv., 44 à 45; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 18 à 20; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 53 à 54; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 50 à 51; le cent de paille, de 19 à 20; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 34 à 43 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres.	
	PAIEMENT DU LUNDI 10 DECEMBRE 1781.			
23.	M. Masson.	Lundi.	F.	*Six premiers mois 1781.*
26.	M. de la Motte	Lundi.	F.	
29.	M. Certain	Lundi.	F.	
28.	M. Creuzé.	Lundi.	F.	
	PAIEMENT DU MARDI 4.			
13.	M. Marsollier	Mardi	G.	
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	G.	
15.	M. Defays	Mardi	G.	
24.	M. Desplasses.	Mardi	G.	
25.	M. Vieillard	Mardi	G.	
Idem.	Gouvernemens.	t. 1.	*Six premiers mois 1780.*	

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES.

CHANGES du 11 Décembre 1781.

Amsterdam, ...	53 ¼	Cadix, ...	14 l. 6 f.
Londres, ...	31 5 8e.	Livourne, ...	97 ¼
Hambourg, ...	192 ¼	Gênes, ...	93 ¼
Madrid, ...	14 l. 7 f.	Lyon, *Saints* . . .	au pair.

DU MARDI 11 *Décembre* 1781.

1780. Lot. Roy. . .	1033	1785	150
1781. *Primes.*		1786	. .
1782	122	1787	124
1783	104	1788	. .
1784	168	1789	111

1r. Viager. . 10 ½ p. 0/0 bénéfice. . . 2d. . au pair.

Déc. 1781.	*Du* 8.	*Du* 10.	*Du* 11.
Comp. des Indes. Actions	. . . . .	1965.	1965 62 ½. . .
D° 16/25	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D° 8es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D° 25es	. . . . .	84.	84. . . . .
Empr. d'Oct.	. . . . .	400	402 . . . . .
Rescriptions.	. . . . .	87 ¼ 88 ½ 8 p.	88 ¼ 7 ¼ 8 ¼ 8 p.
Bil. des Ferm.	. . . . .	½ perte . . .	. . . . .
Contr. à 4 p. 0/0 1777 . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 liv. pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau du Journal général de France, ou Affiches, actuellement rue Neuve S. Augustin, près de la rue de Richelieu, à l'Hôtel de Croissy. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce, &c.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1781

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Mardi 4 Décembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 16 *Novembre.*

SA Majesté a confirmé la Sentence qu'avoit prononcée le Conseil de Guerre Maritime contre le Capitaine de haut-bord Schienning qui, devant protéger un convoi de navires Danois, l'abandonna lâchement à l'avide rapacité de trois Corsaires Anglois contre lesquels il eût pu au moins tirer quelques coups de canon, pour l'honneur du Pavillon qu'il portoit; il est cassé & déclaré inhabile à servir l'Etat: cependant on lui laisse la liberté.

Il est arrivé ici récemment une Estafette de Norwege, apportant les Papiers & les Lettres de trois vaisseaux de la Compagnie Hollandoise des Indes qui mouillent à Drontheim pour être envoyés à leur destination.

HONGRIE.

DE PÉTERWARADIN, *le* 30 *Octobre.*

Une Lettre de Bosnie, du mois dernier, porte que vers la fin du même mois, les Albanois, au nombre de 12 mille, avoient fait une invasion dans la Morée, dans le tems où les malheureux Habitans de cette Péninsule venoient de faire leurs récoltes. A la vue de tant d'ennemis, les gens de la campagne ont fui dans les bois & sur les montagnes. Ils ont laissé leurs possessions à la merci des Albanois qui ont enlevé tous les grains, & ont replongé par-là dans les horreurs de la famine les Habitans de cette Presque Isle, qui s'en croyoient délivrés après douze ans de disette.

BOHÊME.

DE PRAGUE, *le* 4 *Novembre.*

Le 26 du mois dernier, il a été envoyé de la part de Sa Majesté Impériale, une Lettre circulaire dans tous les Cercles, qui porte que Sa Majesté ayant jugé à propos d'accorder aux Protestans de ses Etats de nouveaux privileges, dont le contenu seroit rendu public dans peu, Sa Majesté ordonnoit en conséquence que ceux qui s'étoient expatriés pour cause de Religion fussent reçus dans leurs pays sans aucune difficulté, lorsqu'ils se présenteroient pour s'y établir.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le* 8 *Novembre.*

On a donné des ordres à Lemberg pour faire vendre les biens appartenans au Prince de Radziwill, afin de payer à son Epouse la somme de 12000

florins d'entretien qui lui sont dus depuis quatorze ans.

L'Empereur a envoyé à la Monnoie une quantité considérable d'or, pour faire frapper des médailles au sujet de l'arrivée du Grand Duc & de la Grande-Duchesse. On a préparé vingt-cinq appartemens, magnifiquement meublés, pour les recevoir.

ESPAGNE.

DE CADIX, *le 28 Octobre.*

Le 14 de ce mois, il est arrivé à Vigo un brigantin Anglois chargé de 1,00 quintaux de morue & allant à Oporto. Il avoit été pris à la distance de deux lieues & demie de terre par le Corsaire l'*Infant Don Carlos*, armé par Don Geronimo Hixosa, Commerçant de la Corogne.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 14 Novembre.*

Nous apprenons d'Aberdeen que les orages récens qui ont ravagé cette côte, ont considérablement endommagé leurs Caboteurs; que deux Corsaires Hollandois qui croisoient dans les Mers du Nord avoient échoué & péri corps & biens; que diverses habitations avoient été renversées par la violence du vent, & que plusieurs personnes avoient été ensevelies sous leurs ruines.

Les subsides pour le service de l'année prochaine seront, à ce que prétendent quelques Papiers, levés plutôt qu'il n'est d'usage de le faire. Les amis des Ministres ont déjà conféré sur cet objet avec plusieurs de ceux qui ont souscrit au dernier emprunt, en leur observant que, s'ils s'arrangeoient des termes précédens, avec quelques variations à raison de l'augmentation du capital & de la baisse actuelle des fonds, ils auroient la préférence dans cette souscription. On a proposé, si l'on en croit les mêmes nouvelles, le plan qui suit:

Chaque Souscripteur pour la somme de 100 livres sterlings, recevra 150 liv. sterl., en actions de 3 pour 100, évaluées à 54 & demie, ci 81 l. 15 s. 0 d.

Vingt-cinq liv. sterl. en actions de 4 pour cent, évaluées à 68 & demie, ci 17 2 6

Sept sh. 6 pence, en courtes annuités, au taux de onze ans d'achat, ci 4 2 6

Trois billets de Loterie pour chaque 1000 liv. sterl. évalués à 13 l. sterl chacun, ci . . 18

Total 103 18 0

qui donneroient une prime de 3 l. 18 sh. par chaque souscription de 100 livres sterlings.

On ne donneroit que trois billets de Loterie par chaque mille livres souscrites, parce que l'emprunt doit être de 16 millions.

Les vaisseaux de la Compagnie des Indes, qui sont dernierement arrivés de Bengale, ont leurs fonds enduits d'un ingrédient appellé *chinam*, qui prévient totalement la destruction occasionnée par les vers.

On a construit à Bombay deux vaisseaux pour la Compagnie des Indes, & il y en a un actuellement sur le chantier; ils sont bâtis d'un bois qui croît dans l'Isle de Ticke, qui est tout aussi durable que le plus excellent chêne, & est beaucoup plus aisé à travailler.

Les vaisseaux qu'on a construits dans l'Inde ont déjà si bien réussi, qu'on prétend que le Gouvernement a pris en considération d'établir quelques Arsenaux prés des Etablissemens de la Compagnie, afin de construire des vaisseaux de force propres à monter 40 canons. Ils seroient d'un avantage considérable pour la protection du Commerce de la Compagnie en Asie, & en même tems d'une grande économie pour la Compagnie & la Nation en général.

EXTRAIT d'une Lettre de Killybegs en Irlande, du 4 Novembre.

» La pêche sur notre côte, depuis tant de tems négligée, & qui, sans la nonchalance de nos Négocians, auroit rapporté un revenu immense à l'Irlande, va enfin devenir un objet d'importance, par l'activité & l'esprit *mercan-*

tile des Commerçans Anglois & Flamands qui cherchent les richesses dans toutes les parties du monde où elles peuvent être acquises. Deux puissans Négocians Anglois sont actuellement ici, afin de profiter de la saison pour faire préparer des harengs, que des navires neutres viendront charger, pour le compte des Commerçans Flamands ou autres, établis à Ostende ou ailleurs ».

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le* 18 *Novembre.*

Il paroit une publication des Etats-Généraux en date du 14 de ce mois, par laquelle Leurs Hautes-Puissances ont trouvé bon & arrêté de fixer seulement la défense faite par leur placard du 26 Janvier de cette année contre l'envoi & la vente des navires tout construits, aux navires construits en l'année 1781 ou après, ainsi qu'à la vente des navires aux Anglois, ou pour le compte des Anglois; comme aussi à toute sorte de vente de navires servant à la pêche du Groenland, du Détroit de Davis, & à d'autres pêches, & de conserver spécialement dans sa pleine force & vigueur leur placard du 5 Janvier 1778, & tous autres ordres à l'égard des bâtimens propres à la pêche du hareng, houcres & autres bâtimens Pêcheurs. Par la présente publication, L. H. P. permettent la vente de tous autres navires servant à la Navigation Marchande, soit dedans ou hors le pays, pourvu néanmoins que les Equipages Hollandois des navires qui seront vendus en Pays Etrangers, soient tenus de revenir en ce Pays-ci trois mois après qu'ils auront été dégagés, sous peine de perdre leurs mois de gage & de service; étant néanmoins permis aux susdits Equipages de prendre service à bord des navires neutres, pourvu que ce ne soit que pour retourner directement dans ce pays-ci, ou de s'en approcher, afin de faciliter leur retour; & en ce cas, les susdits Equipages devront donner avis au Ministre, Consul ou Commissaire de l'Etat qui résidera dans l'endroit le plus voisin, qu'ils ne se sont pas engagés au service des navires pour toujours.

DE FLSSINGUES, *le* 20 *Novembre.*

Prix proposés par la Société Zélandoise des Sciences, établie en cette Ville, pour l'année 1783.

» C'est une vérité connue, que l'intérêt du Commerce qui se fait par le moyen de la Navigation, exige que les navires, autant qu'il se peut, puissent être chargés de beaucoup de marchandises, & en même tems faire voile avec une marche rapide, soit avec le vent en poupe & une mer calme, soit avec le vent contraire, où il s'agit de tirer, & en mer orageuse, quand la pesanteur du navire, déjà augmentée par sa charge, l'est encore considérablement par l'impression des voiles qui sont en service; ce qui fait que le vaisseau s'enfonce plus dans l'eau que ne feroit la pesanteur du vaisseau & de sa charge, considérée uniquement en elle-même ».

» Les Architectes de vaisseaux sçavent que l'ensemble de ces deux qualités, une grande charge, & en même tems la rapidité ou la lenteur à avancer avec toute sorte de vents & de mers, dépend spécialement de la constitution de cette partie des vaisseaux qui s'enfonce dans l'eau, tant par la propre pesanteur du navire, que par celle de sa charge, & qu'on nomme l'*œuvre vivante* ».

On sçait aussi par expérience, qu'un navire composé d'arcs peu courbes est bien propre pour fendre la mer & marcher rapidement dans un tems modéré & une mer calme; mais que ceci n'a pas lieu quand les vents soufflent violemment & les mers sont orageuses, parce que le petit arc, qui forme l'avant-vaisseau, n'est pas suffisant pour empêcher que le navire, tant par sa pesanteur que par celle de sa charge, comme aussi par l'impression des voiles, qui sont en service, ne s'enfonce profondément ».

» Outre cela, l'expérience a appris qu'un vaisseau composé d'arcs peu courbes, doit faire en virant, soit vent d'avant ou vent d'arriere, un arc beau-

coup plus grand que ne fait un vaisseau composé d'arcs plus courbes ; en sorte que ce dernier vire en moins de tems que le premier, dont les arcs sont moins courbes ».

» Pourtant les sentimens des Architectes de vaisseau différent, eu égard à la juste construction de la partie des navires qui s'enfonce dans l'eau, par les causes ci-dessus mentionnées, & qui a le nom d'*œuvre vivante*, partie dont la construction est si importante, tant pour la charge que pour la rapidité du navire ».

» Par conséquent, la Société Zélandoise propose pour le compte de celle établie à Batavia, cette double question, pour y répondre avant le premier Janvier 1783 ».

En premier lieu. « De quelle grandeur » doit être l'arc de *l'avant vaisseau* ou » de la *proue*, pour être propre à fen- » dre aisément la mer, afin d'avancer » promptement, & à suffire en même » tems pour prévenir le trop grand » enfoncement du vaisseau & de sa » charge, par l'impression de ses voiles » qui font service ? »

En second lieu. » De quelle grandeur » doit être l'*arc de tout le corps du vais-* » *seau*, sur la ligne du vaisseau chargé, » pour faciliter à virer le vaisseau » promptement de bord, soit vent d'*a-* » *vant*, ou vent d'*arriere* ? »

» Les réponses à toutes les susdites questions doivent être lisiblement écrites en Flamand, Latin ou François, munies d'un double, & envoyées franches de port, avant le tems fixé, à M. Juste Tjeenk, Secretaire de la Société Zélandoise des Sciences à Flessingues ».

» Les Auteurs ne doivent pas joindre leurs noms aux Mémoires, mais les munir d'une devise accompagnée d'un billet cacheté, dont le dessus portera la même devise, & dans lequel se trouvera mentionné le nom & le lieu de la résidence des Auteurs ».

» Chacun peut aspirer au Prix, excepté les seuls Membres de la Société, auxquels il est cependant permis d'écrire sur les questions proposées, & d'envoyer leurs réponses de la même maniere ; mais à condition qu'ils mettent au dessous de leur devise, dans le Mémoire, & sur le billet cacheté, ces mots-ci : *Membre de la Société Zélandoise* ».

» Il ne sera point permis à celui qui aura remporté le Prix de faire imprimer l'Ouvrage couronné, en tout ou en partie, à part ou dans quelque autre Ouvrage, sans en avoir préalablement demandé & obtenu le consentement de la Société ».

» La Société se réserve le droit de faire tel usage qu'elle trouvera à propos de tous les Ouvrages qui lui seront envoyés, & de les faire imprimer, quoiqu'ils ne soient pas couronnés ».

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

DE SAINT-AUPRE (*en Dauphiné*), *le 14 Novembre.*

Extrait d'une Lettre. » Le nom de Saint-Aupre sera bientôt aussi célebre dans les annales de la vertu, que celui de Salency. Vous avez peut-être oui parler de l'institution d'une Fête annuelle de Rosiere, faite l'année derniere dans ce Village, par M. le Marquis de Barral de la Ferriere, & annoncée dans les Feuilles de cette Province, le 4 Décembre 1780. Un pareil établissement étoit aussi honorable pour celui qui le fondoit, qu'avantageux pour le lieu qui devoit en profiter ».

» Cette Fête s'est célebrée cette année à la même époque. On a procédé à l'élection de la Rosiere à la pluralité des suffrages des Habitans, & l'on doit dire à l'honneur des filles, que l'on étoit embarrassé sur le choix de la plus vertueuse, tant étoit vive l'émulation qu'avoit produite parmi elles le desir d'obtenir la couronne. Madame la Marquise de Barral s'est empressée, comme l'année derniere, de couronner elle-même la jeune fille qui a été nommée Rosiere ; & M. le Marquis l'a dotée & conduite à l'Autel, où elle a été mariée. La cérémonie a été suivie d'un repas & d'une fête donnée aux époux, ainsi qu'aux Habitans de Saint-Aupre, par M. & Madame de Barral. Cette fête a été d'autant plus brillante, que

toute la Nobleſſe des environs étoit raſſemblée dans ce lieu, d'après l'invitation qui lui en avoit été faite ».

DE JOIGNY, *le 20 Novembre.*

Lettre de M. Chamorin, *Médecin des Hôpitaux Militaires à Joigny, ſur le méphitiſme des caves.*

» On a vu que dans la Ville de Joigny en Champagne, un homme étant imprudemment deſcendu dans ſa cave, où il y avoit du vin nouveau en fermentation, avoit été ſuffoqué, & qu'un de ſes parens, qui étoit accouru pour le retirer, avoit failli ſubir le même ſort. J'ai été témoin de ce funeſte accident, mon état m'appellant auprès de ces infortunés, & je puis dire qu'il n'a pas tenu à mes ſoins, ni à ceux de mes Confreres, que nous ne les ayons rappellés tous deux à la vie ».

» Cet événement n'eſt pas nouveau dans notre Ville. Tous les Habitans ſçavent qu'une ſeule année, il en périt cinq ou ſix, & cependant ils n'en ſont pas plus prudens. Tel eſt l'homme, & ſur-tout l'homme du Peuple. Un danger qu'il ne connoit pas, n'en eſt pas un pour lui; tout au plus eſt il ſuſceptible d'une eſpece de crainte, qu'une malheureuſe témérité lui fait bientôt oublier dans les circonſtances. O vous qui, dans chaque pays, veillez à ſa tranquillité, Magiſtrats vertueux, vous vous occupez auſſi de ſa conſervation. C'eſt dans la vue de ſeconder votre zele, que je vous fais part aujourd'hui de mes réflexions. Je les ai faites comme Médecin, & elles tendent à remédier par la ſuite à l'accident qui vient de ſe paſſer ſous mes yeux. Je m'adreſſerai particulierement à la Police de mon endroit; mais par-tout où l'on prépare des liqueurs fermenteſcibles, on peut avoir beſoin des précautions que je vais indiquer ».

» Joigny ſitué, comme la plupart des pays vignobles, ſur la pente d'une montagne, nous fournit des caves ſuperbes; mais nous n'avons pas communément ce qu'on appelle de celliers. Ce n'eſt donc pas dans des endroits au rez-de-chauſſée, vaſtes & d'une conſtruction propre à recevoir différens courans d'air, que le moût eſt dépoſé ſortant du preſſoir. C'eſt dans des ſouterreins profonds où l'air de l'atmoſphere ne pénétre ſouvent que par un trou, & par la porte, quand toutefois celle-ci eſt percée dans la rue, & qu'on la laiſſe ouverte. Il eſt aiſé de voir qu'un tel endroit ne doit pas tarder à être rempli des vapeurs qu'exhale la liqueur qui y eſt renfermée; ſelon l'abondance ou la qualité de la récolte, ces vapeurs ſont plus ou moins fortes; mais, dans le fait, elles ſont toujours meurtrieres. Elles conſtituent le vrai gaz méphitique, autrement dit, l'air fixe de Prieſtley, l'acide crayeux de M. Lavoiſier. Ces différentes dénominations lui ont été données à meſure qu'on en a connu les propriétés; mais nous ſçavons actuellement, d'après les recherches de ces ſçavans Chymiſtes, que c'eſt un être de ſon eſpece, un des principes conſtitutifs des corps, & qu'il exiſte auſſi naturellement dans le raiſin que dans la craie, par exemple. Ce ſeroit peut-être le cas de faire ici l'énumération des différens mixtes dans la compoſition deſquels il entre; mais comme nous voulons être courts, nous nous contenterons de le conſidérer dans la craie, avec d'autant plus de raiſon, qu'il eſt à propos de faire ſaiſir le rapport qui ſe trouve entre ces deux ſubſtances. Nous avons dit que le gaz méphitique exiſtoit auſſi naturellement dans le raiſin que dans la craie. Le travail de la fermentation le fait échapper de celui-là, comme il eſt chaſſé de celle-ci par la violence du feu. La craie ainſi dépouillée de ſon gaz, eſt réduite en chaux. Il eſt donc eſſentiel de remarquer que cette chaux, que tout le monde connoit, n'eſt autre choſe que de la craie privée du gaz méphitique. Nous ferons rappeller de plus combien la chaux eſt avide d'eau; on ſçaura qu'elle n'a pas moins de tendance à ſe recombiner avec le principe qu'elle a perdu pour revenir plus ou moins dans ſon premier état ».

» Ceci étant bien obſervé, voici quels ſont les moyens que nous croyons capables de prévenir le méphitiſme ou d'y remédier. Ce ſont les caves qui ſervent toujours de ſujet, & nous diſons: 1°. qu'on ne ſçauroit leur donner trop d'ouverture pour y laiſſer pénétrer, autant

qu'il eſt poſſible, l'air extérieur. Deux ſoupiraux rempliront mieux cet objet, quand ils ſeront oppoſés, que quand ils ſeront de front. Il ſeroit à propos que toutes les portes communiquaſſent avec le dehors, & qu'on les tint conſtamment ouvertes, pendant le tems, au moins, que le vin nouveau eſt dans ſon plus grand feu ».

» Une cave aura beau être bien percée, elle renfermera toujours plus ou moins de gaz méphitique. Pour cet effet, nous deſirerions que chaque Particulier, dans le tems qu'on entonne les vins, eût pluſieurs baquets remplis de chaux vive, & diviſée de maniere qu'elle préſentât beaucoup de ſurface. Il n'eſt pas beſoin d'expliquer le bien qui doit en réſulter; on ſent parfaitement, d'après ce qui vient d'être dit, que cette chaux abſorbera continuellement le gaz qui s'échappera des tonneaux, & qu'elle purifiera d'autant l'atmoſphere de la cave. L'eau ſe combine auſſi merveilleuſement avec lui. Elle peut donc être employée avec avantage; mais nous croyons que ce ſeroit en certains cas, & d'une maniere particuliere. Je m'explique: ſi un homme étoit malheureuſement reſté dans une cave, & qu'on ne pût l'en retirer ſans s'expoſer ſoi-même. Voici ce qu'il faudroit faire: tandis que des Ouvriers perceroient la voûte pour donner iſſue aux vapeurs renfermées, on établiroit une eſpece de ventilateur, par le moyen du feu à la porte, ou à un des ſoupiraux; enſuite, par le trou qu'on auroit fait à la voûte, ou par le premier ſoupirail, on jetteroit une bonne quantité de chaux dans la cave. Par-deſſus on verſeroit de l'eau en proportion, & auſſi-tôt une fumée de s'élever, comme on le voit toujours. Cette fumée n'eſt autre choſe que de l'eau réduite en vapeurs. C'eſt dans cet état de diviſion extrême, qu'elle peut agir le plus convenablement. Interpoſée dans toute la maſſe du fluide aériforme, elle diſſoudra donc tout ce qu'elle doit diſſoudre, tandis que la chaux en abſorbera ce qu'il lui en faut pour ſe neutraliſer ».

» Nous ſommes perſuadés que ſi les premieres précautions indiquées n'avoient pas empêché un homme de courir les riſques d'être ſuffoqué, celles-ci employées avec célérité, mettroient les Aſſiſtans dans le cas de le retirer à tems, pour lui adminiſtrer avec ſuccès les ſecours ordinaires. Ces ſecours ſont en général ceux que le Gouvernement a ſi ſagement publiés contre l'aſphixie des noyés, & celle cauſée par la vapeur du charbon. Nous remarquerons ſeulement, puiſque l'occaſion le permet, que, dans ces différens cas, on fait ordinairement un abus de l'alkali volatil; ſous la fauſſe idée que ce remede eſt un ſpécifique, on en uſe avec prodigalité. On en porte dans le nez du ſujet, on lui en fait prendre par la bouche. Cependant il n'eſt pas plus ſpécifique que le vinaigre radical, que l'acide ſulphureux volatil, &c. Comme eux, il n'agit efficacement, que parce qu'il pénétre, il réveille l'irritabilité; mais auſſi il a cela de commun avec ces liqueurs, que plus il eſt doué de cette propriété, & plus il eſt cauſtique. Eu égard donc à cette cauſticité & aux mauvais effets qui peuvent en réſulter, on ne ſçauroit être trop circonſpect quand on l'adminiſtre, ſur-tout à l'intérieur ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

MELANGE très-propre à améliorer les vins viciés, tant par rapport à l'odeur que par rapport au goût, & particulierement les vins de France.

» Prenez miel de la meilleure qualité, une partie; eau de pluie, deux parties; vin vieux, qui ſoit en bon état, & de la même eſpece, une partie: faites-les bouillir à un feu modéré juſqu'à la conſommation d'un tiers, ayant ſoin de l'écumer avec une écumoire propre. Pour cet effet, on a à ſa portée de l'eau pour la rincer. On met le mélange dans un vaiſſeau d'une capacité convenable, qu'on laiſſe ouvert juſqu'à ce qu'il ſoit refroidi. Ce mélange ſert auſſi pour clarifier toutes ſortes de vins, tant nouveaux que vieux; il eſt propre également à corriger le vin qui eſt verd, en mettant quatre pintes dans un vaiſſeau de 252 pintes, & ayant ſoin de le

remuer. Après qu'on a employé le mêlange, ou laiſſe repoſer le vin cinq à ſix jours pour le moins ; & s'il eſt aſſez doux, on y ajoute de la ſemence de moutarde blanche ».

II.

AVIS.

» Le ſieur Frenehard, ancien Officier d'office, qui a ſuivi pendant pluſieurs années les Cours de Chymie & de Médecine, ſous les meilleurs Maitres, s'étant attaché à la perfection d'une boiſſon agréable, qui pût remplacer le café, ſans en avoir les inconvéniens, eſt parvenu à faire un heureux mélange de riz, d'orge, de ſeigle, d'amandes & de ſucre, le tout torréfié & réduit en poudre, dont on fait une boiſſon à laquelle on donne le nom de *café de ſanté*. Pour cela, on prend une cuillerée de cette poudre, qu'on met ſur environ un demi-ſeptier d'eau bouillante ; on donne un ou deux bouillons à la liqueur ; on laiſſe repoſer, & la boiſſon eſt faite. Elle s'éclaircit promptement. On y ajoute à-peu-près la même quantité de ſucre que de la poudre ».

» Cette boiſſon, que nous avons goûtée, dit M. Paulet, Auteur de la Gazette de Santé, d'ou nous empruntons cette annonce, nous a paru agréable ; elle a un léger goût de caramel, la couleur & preſque le goût du café ; on la mêle au lait, à la crême ou au chocolat, lorſqu'on veut la rendre plus nourriſſante ou plus agréable. Nous croyons ſon uſage habituel infiniment préférable à celui du café, pour les perſonnes ſujettes aux inſomnies, qui ont de l'âcreté dans les humeurs, pour celles dont le genre nerveux eſt irritable ; pour les ſujets maigres, ſecs & bilieux. N'étant compoſée que de farineux, de ſubſtances émulſives & de ſucre, elle devient très-adouciſſante & convient bien aux perſonnes dont nous venons de parler, à celles qui ſont ſujettes aux ardeurs d'urine, aux douleurs rhumatiſmales, &c. Nous ne ſçaurions trop inviter le Public, c'eſt-à-dire, ceux qui ſont accoutumés à prendre quelque boiſſon chaude le matin, & qui ſe trouvent dans un des cas ſuſdits, à en faire uſage ».

» Nous croyons devoir faire obſerver cependant que cette boiſſon ne peut pas remplacer avantageuſement le café ni le thé, lorſqu'on prend ces boiſſons dans la vue d'aider à la digeſtion ou de précipiter & d'entrainer des alimens qui pourroient ſéjourner dans l'eſtomac ou dans les inteſtins. On doit être averti auſſi qu'on ne donne pas cette boiſſon comme ſtomachique. On ne doit pas en conclure, non plus, qu'elle ſoit capable de charger l'eſtomac. On la donne pour une boiſſon agréable, adouciſſante, tempérante, capable de produire les effets dont on a parlé, & convenable au plus grand nombre ».

» Le prix de cette Poudre eſt de trois livres la livre peſant. La demeure du ſieur Frenehard eſt rue Sainte-Marguerite, près celle des Ciſeaux, maiſon du Boulanger ».

III.

Marchandiſes arrivées à Paris.

Depuis le 10 Novembre juſques & compris le 14, il eſt arrivé à la Douane 51 ſacs, 3 barils, 10 balles & 14825 livres de café, 1910 livres de ſucre, 3695 liv. de bougie, 10 pieces d'huile d'olive, 81 tonnes & 14 barils d'huile de graine, 2 tonnes d'huile de térébenthine, &c.

Les eaux-de-vie dont les droits ont été acquittés au Bureau Général des Aides, depuis le 10 Novembre juſques & compris le 16, ſe montent à 19 pipes & 21 quartauts d'eau de-vie.

IV.

ANNONCE de Livre.

Elémens de la Langue Françoiſe, par M. *Falleurt*, in-8o. de 300 pages. A paris, chez l'Auteur, rue du Hazard-Richelieu, au coin de la rue Greſiere ; Nyon, Libraire, au College des Quatre-Nations ; Collet, Libraire, Place Sorbonne ; Eſprit, Libraire, au Palais Royal.

V.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 1 Décembre 1781.

Or de Portug. à . .	729 l.	f.		marc.
Du Mexique à . . .	722	. .		
Du Pérou à	716	. .		
Les guinées à . . .	727	. .		
Ducats à	98	10		
Or fin à 23 karats . .				once.
31 32	102	. .		
Or à 20 karats à . .	85	. .		
L'argent à 11 d. . .				
10 g. à	54	12	6	marc.
Idem à 11 d. 10 . .				
gr. à	52	12	6	
Piastres à	49	. .		

V I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 28 Novembre 1781 au Samedi 1 Déc., le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19 à 20 livres; le seigle, de 11 à 12 liv.; l'orge, de 10 l. 10 s. à 11 l. Le froment à la Grêve, de 18, 19 à 20 livres; le seigle, 12 liv.; l'orge, de 11 à 12 livres *le septier*. Farine blanche à la Halle, de 36, 40 à 41 liv.; bis-blanc & bis, de 22, 24, 28, 30, 32 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

V I I.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 28 Nov. 1781 au Samedi 1 Déc., l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 20 liv.; *id.* à la Grêve, de 18, 19 à 20 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 28 Novembre 1781, de 60 à 61 l.; *id.* nouveau, de 58 à 59; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 48 à 49 liv.; *id.* nouv., 43 à 44; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 19 à 20; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 53 à 55; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 51 à 52; le cent de paille, de 19 à 20; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 34 à 42 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-V de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres.
	PAIEMENT DU MERCREDI 28 NOVEMBRE 1781.		
11.	M. Boutray	Mercredi.	F.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	F.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	F.
18.	M. Radix	Mercredi.	F.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	F.
27.	M. de France	Mercredi.	F.
	PAIEMENT DU JEUDI 29.		
12.	M. Alissant	Jeudi.	F.
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	F.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	F.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	F.
14.	M. Nau	Jeudi..	F.
	PAIEMENT DU VENDREDI 30.		
2.	M. Boscheron	Vendredi.	F.
21.	M. Patu.	Vendredi.	F.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	F.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	F.
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	F.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLE

CHANGES du 30 Novembre 1781.

Amsterdam, ...	53 ¼	Cadix, ...	14 l. 5
Londres, ...	31 9 16e.	Livourne, ...	9
Hambourg, ...	192	Gênes, ...	9
Madrid, ...	14 l. 4 s.	Lyon, *Saints*.	3 8e. p. 8

DU VENDREDI 30 *Novembre* 1781.

1780. Lot. Roy.	1038 1034	1785	
1781. *Primes*.		1786	
1782	123	1787	
1783		1788	
1784		1789	
1r. Viager. . .	10 ½ p. %	bénéfice. 2d. .	au pair.

Nov. 1781.		*Du* 28.	*Du* 29.	*Du* 30
Comp. des Indes.	Actions	1967 ½.	1967 ½. . . .	1967 ½ .
	Do 16/25	. . . . .	. . . . .	1285 . .
	Do 8es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Do 25es	. . . . .	84.	. . . . .
	Empr. d'Oct.	405	404	. . . . .
Rescriptions.		7 ¼ ½ ¼ perte.	7 ¼ ¾ ½ p. .	8 ¼ 7 ½ p
Bil. des Ferm.		. . . . .	. . . . .	. . . . .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 178

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Mardi 27 Novembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 2 Novembre.*

ON vient de donner des billets d'Assurance aux Actionnaires du Commerce de la Baltique.

Le 30 du mois dernier, cent quinze vaisseaux sont partis du Sund pour la Mer du Nord; de ce nombre étoit le Capitaine Wilht de Tranquebar, & 25 vaisseaux Suédois Marchands sans escorte: il y mouille actuellement cinquante vaisseaux de différentes Nations, tous destinés pour la Mer du Nord.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 3 Novembre.*

On dit que Sa Majesté Impériale & Royale est dans l'intention de faire publier une Ordonnance par laquelle Elle déterminera » à quel point les Sujets de » Sa Majesté, dans ses Pays Héréditaires, seront tenus d'obéir aux Seigneurs des Terres; quels seront les » droits de ces derniers sur leurs Vassaux, & les punitions qui seront » infligées à ceux-ci lorsqu'ils manqueront aux égards dus à leurs Seigneurs ».

On nous mande de Hongrie qu'on y a vu, le 4 du mois dernier, trois navires descendre le Danube; ils étoient chargés de 4 à 5000 saulx de Stirie pour le compte de la Russie, où ces arbres seront importés par la Mer Noire. On y a vu aussi, le 6, des Tiroliens qui transportoient à Constantinople 3000 serins de Canarie, sans qu'il leur en ait péri un seul.

On renferme depuis quelques jours aux environs de Wolterdoff tout le gibier que l'on peut attraper vivant, dans l'intention de procurer au Grand-Duc de Russie le plaisir d'une chasse qui n'aura pas encore eu sa pareille. Sa Majesté a donné ordre de murer le parc Impérial qui a près de 7 milles de circuit. On évalue les frais de cette clôture à 150 mille florins.

BRANDEBOURG.

DE BERLIN, le 9 *Novembre.*

On vient de publier une Déclaration ultérieure de Sa Majesté concernant la Navigation de ses Sujets pendant le cours de la guerre présente sur mer. Cette Piece est de la teneur suivante:

» Sa Majesté le Roi de Prusse s'est suffisamment expliquée dans sa premiere Déclaration du 30 Avril de cette année, que durant la guerre maritime actuelle, Elle vouloit observer une neutralité exacte, & que la Navigation de ses Sujets fût tellement exercée, qu'en faisant usage de sa liberté naturelle, il n'en seroit pas abusé au désa-

vantage des Puiſſances Belligerantes, qui alors auroient des raiſons légitimes de s'en plaindre. Mais comme le bruit ſe répand & que l'on commence à ſe plaindre dans quelques endroits, de ce que des navires Etrangers, apartenans même aux Nations Belligerantes, ſe ſervent du Pavillon Royal, & ſous ſa protection, exercent un Commerce illicite, Sa Majeſté déclare ſolemnellement, par la préſente, qu'Elle n'accordera à perſonne l'uſage de ſon Pavillon, ni des paſſeports, ſinon à ceux qui ſont réellement ſes véritables Sujets, & dans cette qualité, établis & poſſédant dans ſes Etats des maiſons, biens & propriétés; que par conſéquent, quand d'autres Patrons de navires Etrangers & tels qui ne ſont pas munis de paſſeports Pruſſiens, ſe ſerviront du Pavillon de Pruſſe, ce qu'en mer ouverte Sa Majeſté ne peut pas empêcher, Elle ne leur accordera ni appui, ni protection; mais les abandonnera à leur ſort. Sa Majeſté ne ſçauroit alors être reſponſable d'un tel emploi de ſon Pavillon, ſans autoriſation, & ſans qu'il lui ſoit guères poſſible de l'empêcher; mais Elle attend de l'équité des Puiſſances Belligerantes qu'elles n'en accuſent pas les véritables Navigateurs Pruſſiens, & ne les en faſſent reſſentir ».

» Or, comme en général pour une Navigation aſſurée, & pour l'obſervation d'une neutralité exacte, il n'eſt pas tant queſtion du Pavillon que de paſſeports valables, dont les Navigateurs doivent être pourvus par leurs Souverains: Sa Majeſté, pour éviter tout abus, ſtatue par la préſente, & ordonne à tous les Sujets qui exercent la Navigation & le Commerce ſur mer, que s'ils veulent expédier des vaiſſeaux & des cargaiſons aux Mers, Lacs, Côtes & Parties du Monde éloignées, ils ne doivent plus à l'avenir, ainſi que du tems paſſé, demander leurs paſſeports aux Magiſtrats ou aux Colleges ſubordonnés, mais à Berlin, au Département Royal des Affaires maritimes, où l'expédition leur en ſera faite ſous le Sceau Royal, après qu'au préalable ils auront produit les connoiſſemens & ſpécifications de cargaiſon accoutumés, ainſi que des preuves valables que les Freteurs & Propriétaires, chacun déſigné par ſon nom, ſont véritablement des Sujets Pruſſiens, le tout appuyé par des atteſtations légales des Magiſtrats, & de la Chambre des Domaines & de Guerre de chaque Province, & par-là ſe ſeront qualifiés à un paſſeport Royal. Il en ſera excepté ceux des Patrons des navires Pruſſiens qui reſtent dans la Baltique, & n'étendent pas leur Navigation au dehors de l'Oreſund & des deux Bettes; ceux-ci, pour ne pas perdre du tems, pourront prendre ces paſſeports aux mêmes endroits que par le paſſé. Quant à ceux qui des Ports de l'Oſtfriſe font des voyages de courte durée à la Mer du Nord, de même qu'aux Ports de la Grande-Bretagne & des Provinces-Unies, &, vu la briéveté du tems, le grand éloignement & le peu d'importance de leur charge, ne peuvent guères aller prendre des paſſeports à Berlin; ceux-là, par la ſuite, comme par le paſſé, peuvent les demander & les obtenir du Magiſtrat de la Ville d'Embden & de la Chambre Royale de Guerre & des Domaines de la Principauté d'Oſtfriſe, à quoi la derniere veillera ſoigneuſement ».

» Comme la préſente eſt publiée pour l'inſtruction & l'obſervance de tous les Sujets Pruſſiens, la premiere Déclaration Royale du 30 Avril reſte d'ailleurs dans toute ſa teneur; elle eſt même renouvellée & confirmée par la préſente, de maniere que ces deux Ordonnances Royales doivent ſervir de prétexte & de regles à ceux de nos Sujets Royaux qui exercent la Navigation & le Commerce maritime. Fait à Berlin le 3 Novembre 1781 ».

ITALIE.

DE NAPLES, *le 18 Octobre.*

On écrit de Catane » qu'il vient de » ſe faire dans la partie au levant du » Mont-Etna une éruption de lave qui » cauſe de l'inquiétude aux Habitans » de cette partie du pied de la monta- » gne; la bouche de cette éruption » n'eſt pas fort diſtante de celle du vol- » can, la lave deſcend par diverſes voies » à Tramontane & à Mezzogiorno. Ce- » pendant la crainte diminue, en pen- » ſant que, grace à cette éruption,

» nous sommes délivrés de la frayeur » des tremblemens qui ont causé tant » de dommages dans la Romagne ».

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 6 Novembre.*

Notre Flotte Marchande de la Baltique, qui consistoit en 160 voiles, dont 115 pour la seule Ville de Londres, vient d'entrer saine & sauve dans nos Ports. Les vaisseaux destinés pour Londres ont relâché à Yarmouth; ils ne tarderont pas à paroitre sur la Tamise.

Les trois vaisseaux qu'attendoit la Compagnie de la Baie d'Hudson étant arrivés aux Orkney, cette Compagnie qui en fut d'abord informée, supplia le Gouvernement de leur envoyer une escorte; & sur le champ, l'ordre de mettre à la voile pour ces Isles de l'Ecosse, fut donné à M. Macbride, Capitaine de la frégate l'*Artois*, & au Capitaine d'une autre frégate dont on ignore le nom.

I I.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE CASTRES (*en Languedoc*), *le 8 Novembre.*

» Il vient de se former en cette Ville, sous la protection & par la bienfaisance de Monseigneur l'Evêque, un Etablissement que la Religion & l'humanité reclamoient également depuis longtems. Ce Prélat, qui ne perd jamais de vue des intérêts aussi sacrés, frappé, dans le cours des visites de son Diocèse, des suites affreuses qui résultent de l'impéritie des Sages-Femmes, n'a rien négligé pour y remédier. Il a cru, avec raison, qu'il n'y avoit pas de moyen plus sûr & plus efficace que de procurer l'instruction aux Femmes qui se destinent à remplir des fonctions si utiles & si importantes. Il a adressé une Lettre circulaire à MM. les Curés & Officiers Municipaux de son Diocèse, pour les engager à ne choisir que celles qui, par leurs mœurs & leurs dispositions, paroitroient les plus propres a remplir ses vues. Non-seulement il leur a offert de fournir à tous les frais de voyage, de retour & d'entretien, pendant tout le tems que durera leur instruction; mais encore, pour exciter l'émulation, il a établi trois Prix en argent, qu'on distribuera à la fin du cours à celles qui auront fait le plus de progrès. M. Icart, Professeur & Démonstrateur Royal en Chirurgie, connu très avantageusement par des opérations, qui font le plus grand honneur à ses talens, & par plusieurs ouvrages qui ont obtenu des Prix à l'Académie Royale de Chirurgie de Paris, & qui lui ont mérité depuis peu la place d'Associé de cette Compagnie, s'est prêté, avec un désintéressement qu'on ne sçauroit assez louer, à seconder les intentions bienfaisantes de Monseigneur l'Evêque. Il s'est chargé de l'instruction gratuite des Sages-Femmes qui se sont rendues à Castres de toutes les parties du Diocèse. Le Cours d'Accouchemens a été ouvert le 14 Octobre dernier, par une Séance publique, tenue dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville. M. Icart a lu un discours sur l'utilité de l'Etablissement. L'Assemblée, honorée de la présence de Monseigneur l'Evêque, a été nombreuse & brillante; elle étoit composée de MM. les Commissaires du Diocèse, de plusieurs Magistrats & Militaires, & des personnes les plus distinguées de la Ville. Le Peuple s'y est rendu en foule: il a connu tout le prix d'un pareil établissement, & en a donné des preuves par les témoignages de la vénération la mieux sentie pour les vertus de son digne Prélat. Rien ne fait mieux connoitre combien il étoit essentiel d'instruire les Sages Femmes, que le nombre d'individus qui deviennent les victimes de leur ignorance; il est réellement effrayant. On compte dans le Diocèse de Castres vingt-cinq à trente enfans, & quarante à cinquante femmes qui meurent ordinairement tous les ans, par la faute des Matrones qui, sans autre mission qu'une pratique vicieuse & meurtriere, s'ingerent dans l'Art des Accouchemens. Si les mêmes ravages ont lieu proportionnellement dans tous les autres Diocèses du Royaume, que de pertes dont la Réligion &

la Patrie ont également sujet de s'affliger, & qu'on pourroit prévenir en favorisant par-tout des établissemens si utiles ! Tout concourt à en démontrer l'urgente nécessité ».

Extrait des Affiches de Provinces.

D'ANGOULÊME, *le 6 Novembre.*

Sur la Culture du Seigle, par M. Munier.

» Le froment domine dans l'Angoumois vignoble ; mais le seigle est bien plus abondant dans les Paroisses qui forment les limites du Limousin & du Perigord ».

» On ne connoit en Angoumois qu'une espece de seigle, le grain est gros, long & de couleur grise ; il pese ordinairement par boisseau neuf à dix livres de moins que le froment. On le seme vers la fin du mois de Septembre, sans autre précaution que celle de choisir le plus pur & le plus beau. La paille ne sert pas de nourriture au bétail, on l'emploie seulement à faire de la litiere & du fumier ».

» On remarque en Limousin deux différentes especes de seigle, l'une que l'on appelle proprement *seigle*, qui est la plus générale, & l'autre qui est connue sous le nom de *tramise*. Il y a de la tramise au Village de la Barre, sur la route d'Angoulême à Limoges ; mais on ne la connoit plus à Chabanois, non plus que dans tout le reste de l'Angoumois ».

» La tramise a sur le seigle l'avantage d'avoir la paille & l'épi plus longs ; elle produit beaucoup ; son grain est mieux nourri & plus noir ; le pain est néanmoins plus blanc que celui du seigle ordinaire. Les Propriétaires du Limousin la prennent de préférence, lorsqu'ils partagent leurs bleds avec les Métayers. Trois boisseaux de froment & deux boisseaux de tramise font un pain de ménage qui est blanc & très-bon ».

DE PARIS, *le 23 Novembre.*

PRIX extraordinaire proposé par l'Académie Royale des Sciences, pour l'année 1783.

» L'Académie avoit accordé le titre de son Ingénieur en instrumens de Mathématiques à feu M. Langlois, comme au premier Artiste du Royaume, en ce genre ; elle l'avoit accordé de même à M. Canivet, son neveu, qu'elle avoit regardé comme l'héritier des talens de son oncle ».

» A la mort de ce dernier, plusieurs Artistes se sont empressés de demander ce titre vacant ; mais l'Académie a cru devoir en faire l'objet d'un concours, & le réserver à celui des Artistes nationaux & regnicoles qui lui présenteroit le meilleur » quart de cercle de » trois pieds de rayon, garni de toutes » les pieces qui peuvent servir à le ren» dre d'un usage sûr & commode, & » accompagné d'un Mémoire contenant » le détail des moyens qui auront été » employés pour le construire ». Le jugement de l'Académie devoit être proclamé à l'Assemblée publique de la S. Martin 1777 ; mais aucun des instrumens présentés n'ayant rempli les conditions du concours, l'Académie a cru devoir remettre le Prix, & ouvrir un autre concours, aux mêmes conditions ».

» Quoique parmi les quarts de cercle qui ont été présentés pour ce second concours, l'Académie n'en ait trouvé aucun qui ait rempli suffisamment l'objet principal qu'elle s'est proposé, elle a cru néanmoins devoir accorder la moitié du Prix, c'est-à dire, une somme de 1200 liv. à la Piece n°. 1, dont l'Auteur est M. Magnié, Ingénieur en instrumens de Mathématiques ».

» L'Académie regardant l'exactitude des divisions comme l'article le plus essentiel à remplir dans les conditions du Prix qu'elle avoit proposé, s'étoit réservé d'accorder le titre de son Ingénieur en Mathématiques, & les douze autres cents livres, faisant l'autre moitié de la somme du Prix, à l'Auteur qui, dans un nouveau concours, auroit le mieux rempli les conditions annoncées ci dessus, & notamment celle qui concerne l'exactitude des divisions, sans laquelle il n'est point possible de faire un usage utile des quarts de cercles astronomiques ».

» Les Pieces qui ont été présentées à ce troisieme concours, n'ont pas en-

core rempli, d'une maniere suffisante, cette derniere condition, que l'Académie a déclarée devoir être regardée comme essentielle. Elle a donc réservé encore une fois le titre de son Ingénieur en Mathématiques, & la moitié du Prix, pour être l'objet d'un nouveau concours, & en même tems, elle a accordé l'autre moitié du Prix à la Piece no. 1, dont l'Auteur est le même M. Magnié, de l'Académie de Dijon, Ingénieur en instrumens de Mathématiques ».

» L'Académie a cru devoir porter à 1200 livres le nouveau Prix qu'elle propose, & consacrer à cet objet la premiere année de la fondation qu'elle a reçue en 1781, du zele éclairé d'un ami des Sciences & de la Patrie, qu'elle regrette de ne pouvoir nommer ».

» Elle a regardé les encouragemens donnés à l'Art de faire des instrumens & de les bien diviser, comme importans pour les progrès des Sciences & pour l'intérêt public. Ce n'est pas que l'avantage d'enlever à l'Angleterre cette petite branche de Commerce, soit bien considérable, ou que la Nation Françoise ne puisse se passer de ce genre de gloire; mais il importe plus qu'on ne croit communément aux progrès des Sciences Physiques, que les Sçavans qui emploient les instrumens habitent le même lieu que les Artistes qui les exécutent; & d'ailleurs l'Art de construire les instrumens qu'emploient les Sçavans, avec le degré de précision qu'exige l'état actuel des Sciences, ne peut se perfectionner sans que les instrumens destinés aux opérations journalieres de la Marine, de l'Arpentage & des différens Arts, ne fassent des progrès proportionnés ».

» Les Ouvrages seront reçus jusqu'au premier Mai 1783 inclusivement; mais le concours sera ouvert, & les Pieces présentées seront examinées depuis la publication de ce Programme jusqu'audit terme. Les Ouvrages qui viendront après, ne seront point admis au concours ».

» Les Instrumens & les Mémoires seront remis entre les mains du Secretaire de l'Académie, qui, après en avoir enregistré la présentation, en donnera un récépissé, & se chargera de les remettre aux Commissaires nommés par la Compagnie. Ils seront rendus aux Auteurs après le jugement du Prix ».

» L'Académie, à son Assemblée publique de la S. Martin 1783, proclamera, dans la forme usitée, celui auquel elle adjugera le titre de son Ingénieur en instrumens de Mathématique, & un Prix de 1200 liv. destiné à le dédommager de ses avances ».

III.

Avis, Annonces, Notes &c.

I.

Maniere de se procurer d'excellens Melons de fort bonne heure; tirée des Mémoires manuscrits de M. Pingeron, *sur les Arts utiles & agréables. Article* Economie champêtre.

» On choisira l'exposition du midi, ou tout au moins celle du soleil de dix heures. (1) On élevera une muraille, au pied de laquelle on semera les melons dans des couches dont on va enseigner la préparation. Ces semences étant une fois levées, on les élevera avec précaution sous des cloches; dès que les tiges commenceront à prendre un peu de force, on les conduira le long d'un treillage placé devant la muraille dont on vient de parler. Lorsque les fleurs des melons seront passées, & que les fruits commenceront à grossir, on les fera soutenir par de petits supports de bois que l'on fixera dans la muraille ».

» Il est évident que des melons conduits en *espaliers*, (2) si l'on peut se permettre cette expression, jouiront plus long-tems de la presence du soleil, ou du moins la plus grande partie de leur surface; ce qui avancera considérablement leur maturité; on n'y verra plus une partie à demi-mûre, que l'on nomme le côté de la couche. On ne disconvient pas qu'une pareille méthode n'exige beaucoup de soins; mais on ne la propose qu'aux Cultivateurs aisés, qui font leur amusement de la conduite de leurs jardins pota-

gers, ou à ces Jardiniers qui demeurent près des grandes Villes ou les *primeurs* se vendent très cher.

Pour ce qui est des couches, on les établit sur de petites voûtes faites en pierres seches, au pied de la muraille qui doit être couverte du treillage qui soutiendra les tiges des melons. On remplit le dessous de ces voûtes avec du fumier, & l'on bouche ensuite avec des platras ou de la terre les deux ouvertures par lesquelles on le fait entrer. La chaleur douce que produit le fumier en fermentation, se communique à la voûte, passe au travers des joints des pierres seches qui la composent, & échauffe ensuite le terreau ou les couches dans lesquelles on a semé les melons.

Lorsque l'on présume que le fumier s'est consommé, & qu'il a perdu presque toute sa chaleur, on debouche ces especes de petits souterreins, & l'on y remet de nouveau fumier. Pour ce qui est de l'ancien, on le réserve pour en faire le terreau dont on compose les couches. Celles ci ont environ deux pieds de profondeur, qui, ajoutés à trois pieds que la voûte doit avoir de fleche, c'est-à-dire, d'élévation, donneroient à l'encaissement qui renferme le terreau cinq pieds d'élévation, si l'on n'enfonçoit pas de quelques pieds dans la terre la petite voûte qui regnera au pied de la muraille.

C'est en suivant des procédés aussi simples & aussi ingénieux qu'un ancien & respectable Militaire, qui s'est retiré près de Corbeil, se procure non seulement les melons les plus précoces, mais encore les meilleurs de tous ceux qui croissent dans les environs de Paris ».

Notes relatives au morceau précédent.

(1) » On suppose que l'on construit l'enclos d'un potager.

(2) » Dans quelques Provinces de France, les Paysans sont dans l'usage de faire grimper la tige des potirons jusques sur le toit de leur chaumiere, & d'y retenir le fruit avec quelques arrêts. Ces potirons, dont ils fument beaucoup la terre qui les nourrit, deviennent alors d'une grosseur considérable, & ont un meilleur goût ».

II.

Annonce de Livre.

Traité complet de la Culture des Orangers & des Citronniers, la maniere de les élever, de les greffer, de les transplanter, de leur faire produire de belles fleurs & de bons fruits; avec la description d'une bonne Serre, le tems où l'on doit y renfermer les Orangers, & la maniere de les conserver; suivi d'un Traité de la Culture des Grenadiers, Genets, Jasmins, Lauriers, Myrtes & autres arbustes qui servent d'ornemens aux Jardins, après les Orangers. A Paris, chez Lamy, Libraire, Quai des Augustins. 1782. In-12, petit format, de 192 pages.

Les orangers & les citronniers tiendront toujours un rang distingué parmi les arbres qui sont destinés à décorer nos jardins d'agrément : ainsi fournir aux Amateurs des instructions solides sur l'art de gouverner ces arbres précieux, c'est les obliger. Dans le premier chapitre du Traité, l'Auteur expose le plan & la division de son Ouvrage. Dans le second, il commence à entrer en matiere, & il enseigne comment on peut élever les orangers & citronniers; on les éleve ou de pepins, ou de bouture, ou de marcotte. Des diverses sortes de greffes que l'industrie de l'homme a sçu mettre en usage, il n'y en a que deux qui conviennent aux orangers & aux citronniers, sçavoir, la greffe en approche, & la greffe en écusson. L'Auteur expose dans le chapitre suivant tout ce qu'il pratique lui même pour faire avec succès ces deux opérations. On peut greffer indifféremment des orangers sur des citronniers, & des citronniers sur des orangers, ou sur des sauvageons de leur espece. Les orangers ne gagnent rien à ce renversement. Ils poussent, peut-être, un peu plus promptement, quand ils sont entés sur des sauvageons de citronniers ou balotins; mais aussi ils sont plus sujets à se dépouiller de leurs feuilles. Les citronniers au contraire ne perdent rien de leur naturel prompt & facile, pour être greffés sur des sauvageons de pommiers d'Adam & d'orangers; de plus, ils ac-

quierent encore l'avantage de mieux résister au froid & aux injures de l'air. Le chapitre quatrieme contient des remarques sur la façon dont il faut transplanter les orangers & les citronniers qu'on nous envoye tout élevés & greffés, de Gênes, de Nice & de Provence. On transporte ces arbres de deux manieres, ou avec la motte de terre qui tient à leurs racines, ou sans motte. Lorsqu'on veut les transporter sans motte, on couvre les racines avec de la mousse ou de la fougere; on élague leurs branches & leurs tiges, puis on les empaquette & on les enferme dans des caisses faites exprès, ensorte qu'ils soient à couvert du froid. On laisse aux orangers qui viennent en mottes, des branches & des feuilles qu'ils conservent, & c'est une facilité pour reconnoitre s'ils se portent bien. La vigueur des feuilles & des branches en sont une preuve non équivoque. Une autre marque à laquelle on peut encore juger s'ils se trouvent en bon état, c'est que l'écorce soit d'un vert jaunâtre, qu'elle soit ferme & non molasse, & qu'elle quitte le bois facilement; ce qui n'arrive que lorsque la seve s'est bien conservée: au lieu que cette écorce est dure & desséchée lorsque la seve lui manque. Le chapitre cinquieme apprend à mélanger les terres suivant l'Art, pour les rendre propres à servir de nourriture aux orangers & aux citronniers. Dans le chapitre suivant, il s'agit de la maniere dont on doit s'y prendre, soit pour encaisser ces arbres la premiere fois, soit pour les planter en pleine terre dans les climats qui le comportent. A quels signes connoit on que ces arbres ont besoin d'être changés & renouvellés? C'est ce qu'on verra dans le chapitre septieme. On s'y instruira aussi de la maniere dont il convient de procéder aux encaissemens. Dans deux autres chapitres, l'Auteur traite de la culture, du labour & des arrosemens que demandent les orangers & les citronniers. La taille des arbres est le chef d'œuvre du Jardinage; elle est assujettie à diverses regles, suivant que les arbres sont, ou nains ou à haute tige, en buisson ou en espalier, & suivant aussi les différentes especes & qualités de chaque arbre. On taille les orangers pour deux raisons principales, pour leur donner une forme agréable, & pour les disposer à produire des fleurs plus belles & des plus beaux fruits. Des détails très circonstanciés sur cette opération importante, font la matiere d'un chapitre assez étendu. Les orangers & les citronniers sont sujets à être attaqués par les fourmis, les punaises & les perce-oreilles; on les délivre de ces insectes par différens moyens qu'on trouvera exposés dans le chapitre onzieme; mais le plus grand & le plus cruel ennemi des orangers & des citronniers, est le froid: c'est pourquoi il est nécessaire d'avoir des serres pour les mettre à l'abri pendant la mauvaise saison. Le chapitre douzieme contient toutes les instructions qu'on puisse desirer sur l'emplacement & la construction d'une serre. Le chapitre treizieme indique en quel tems il faut mettre les orangers dans la serre & les en faire sortir. Quelques observations sur l'utilité qu'on peut retirer des fleurs & des fruits des orangers & des citronniers remplissent le quatorzieme chapitre qui est suivi d'un quinzieme sur la culture des orangers & des citronniers, comparée avec celle des autres arbres. Quant au Traité de la culture des grenadiers, genets, jasmins, myrtes, &c. annoncé dans le titre, il se réduit à un dernier chapitre qui ne contient guères plus de dix pages.

Nous ne pouvons dissimuler que ce Traité complet sur la culture des orangers & des citronniers, nous paroit être un Ouvrage plus ancien que ne le suppose sa date. Au reste, de vieilles instructions valent toujours mieux que d'autres qui n'ont souvent pour tout mérite que la nouveauté.

L'Ecole des Mœurs, ou Réflexions morales & historiques sur les maximes de la sagesse; Ouvrage utile aux jeunes gens, pour se conduire dans le monde. Par M. l'Abbé *Blanchard*. 3 vol. in 12 brochés. Prix, 7 liv. 10 s. A Paris, chez Merigot, le jeune, Libraire, Quai des Augustins, au coin de la rue Pavée.

III.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 24 Novembre 1781.

Or de Portug. à . . .	729 l.	f.		marc.
Du Mexique à . . .	722	. .		
Du Pérou à	716	. .		
Les guinées à . . .	727	. .		
Ducats à	98	10		
Or fin à 23 karats . .				once.
31 32	102	. .		
Or à 20 karats à . .	85	. .		
L'argent à 11 d. . .				
10 g. à	54	10		marc.
Idem à 11 d. 10 . .				
gr. à	52	12	6	
Piastres à	49	. .		

IV.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 21 Novembre 1781 au Samedi 24 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 17, 18 à 19 l.; le seigle, de 11 à 12 livres; l'orge, de 10 à 11 liv. Le froment à la Grêve, de 18, 19 à 20 liv.; le seigle, 11 à 12 l.; l'orge, de 10 à 11 livres *le septier*. Farine blanche à la Halle, de 36, 38 à 40 liv.; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 21 Nov. 1781 au Samedi 24 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 17, 18, 19 à 20 l.; *id.* à la Grêve, de 16, 17, 18 à 19 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 21 Novembre 1781, de 61 à 62 l.; *id.* nouveau, de 56 à 58; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 48 à 49 liv.; *id.* nouv., 41 à 43; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 29 à 20; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 53 à 54; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 51 à 52; le cent de paille, de 19 à 20; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 36 à 44 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lett.
	PAIEMENT DU MERCREDI 21 NOVEMBRE 178		
11.	M. Boutray	Mercredi.	E.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	E.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	E.
18.	M. Radix	Mercredi.	E.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	E.
27.	M. de France	Mercredi.	E.
	PAIEMENT DU JEUDI 22.		
12.	M. Alissant	Jeudi.	E.
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	E.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	E.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	E.
14.	M. Nau	Jeudi..	E.
	PAIEMENT DU VENDREDI 23.		
2.	M. Boscheron	Vendredi.	E.
21.	M. Paru.	Vendredi.	E.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	E.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	E.
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	E.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABL

CHANGES du 23 Novembre 1781.

Amsterdam, ...	53 $\frac{1}{4}$	Cadix, . . .	14 l. 4 f.
Londres, ...	31 9 16e.	Livourne, ...	
Hambourg, ...	192	Gênes, ...	
Madrid, ...	14 l. 4 f.	Lyon, *Saints*.	3 8e. p.

DU VENDREDI 23 *Novembre* 1781.

1780. Lot. Roy. . . .	1040	1785	
1781. *Primes*.		1786	
1782	122	1787	
1783	106	1788	
1784	171	1789	
2d. Viager.		au pair.	

Nov. 1781.		*Du* 21.	*Du* 22.	*Du* 23.
Comp. des Indes.	Actions	1967 $\frac{1}{2}$	1967 $\frac{1}{2}$ 70 . .	1967 $\frac{1}{2}$ . .
	Do $\frac{6}{25}$	. . . . .	. . . . .	1280 . . .
	Do 8es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Do 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	404	404	. . . . .
Rescriptions.		7 $\frac{1}{4}$ 7 $\frac{1}{2}$ 7 $\frac{1}{4}$	7 $\frac{3}{4}$ 7 $\frac{1}{2}$ p. .	7 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{4}$ 7 7 $\frac{1}{2}$
Bil. des Ferm.		. . . . .	. . . . .	$\frac{1}{2}$ perte. . .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 178

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Mardi 20 Novembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 15 Octobre.*

LE peu d'esperance qu'ont nos Négocians de voir arriver avant la fin de cette année un convoi Hollandois, cause parmi eux une grande fermentation. Ils craignent de se trouver dans la fâcheuse nécessité de garder une immense quantité d'objets qu'ils comptoient expédier en retour sur ce convoi. D'un autre côté, nous serons privés des marchandises que l'on a coutume de recevoir annuellement par la voie de la Hollande; la disette de plusieurs de ces marchandises est même déjà si considérable que le prix en est augmenté de cinquante pour cent.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 17 Octobre.*

La Compagnie Asiatique s'occupe actuellement de l'équipement de neuf bâtimens, dont six sont destinés pour la Chine, & les trois autres pour les Indes Orientales.

D'ELSENEUR, *le 23 Octobre.*

Le 19 de ce mois, les bâtimens Hollandois, qui attendoient depuis longtems un convoi, sont partis pour Copenhague, où ils passeront, à ce qu'on assure, l'hiver. Depuis ce jour, il est encore arrivé ici vingt-huit bâtimens de diverses Nations, qui doivent tous faire voile pour la Baltique. On compte actuellement dans le Sund soixante-dix-huit bâtimens destinés pour la Mer du Nord. Ils leveront l'ancre avec le premier bon vent. Depuis quelques jours, le tems a été très-orageux, & il est tombé beaucoup de neige & de grêle.

HONGRIE.

DU BANNAT DE TÉMESWAR, *le 6 Octobre.*

Le 30 du mois dernier, il est arrivé auprès de Semlin un grand vaisseau ayant la forme d'une frégate. Ce bâtiment, apartenant au Feld-Maréchal de Bathiani, venoit de Croatie; il étoit conduit par le Constructeur Rubelli, & a été reçu au bruit du canon. Il doit s'arrêter ici jusqu'à ce qu'il ait reçu une cargaison assez considérable; ensuite il se rendra à Vienne. La forme de ce vaisseau paroit d'autant plus avantageuse, qu'il prend très-peu d'eau, & qu'il est par conséquent en état de voguer dans presque toutes les eaux du Fleuve, même dans la Save, où maintenant les bateaux peuvent à peine naviguer, quoiqu'on en ait diminué la charge. On dit que ce navire sera offert en présent à l'Empereur, pour son usage personnel.

ITALIE.

DE VENISE, *le* 10 *Octobre.*

La Chambre de Santé vient d'ordonner une quarantaine de vingt-huit jours à tous bâtimens venant des bouches de Cattaro, Bordua, Curzola & de l'Etat de Raguse. Ces précautions sont devenues nécessaires depuis qne la contagion s'est manifestée près de Scuttari & de Priorendi, sur les confins de la Servie.

DE ROME, *le* 10 *Octobre.*

L'édifice de l'Hôpital des Fous n'ayant pas une étendue proportionnée au nombre de ceux qu'on est ici obligé d'y renfermer, le S. Pere a donné des ordres au Commandeur du S. Esprit, le Prélat Sampieri, pour faire agrandir ce bâtiment, & on a déjà pris des mesures pour mettre incessamment à l'œuvre des Ouvriers chargés d'une entreprise qui intéresse si fort l'humanité & la tranquillité publique.

La Société d'Agriculture de Montecchio, dans la Marche, vient de publier un Mémoire qui enseigne la maniere de tirer de l'huile des pepins du raisin. Après avoir exposé dans l'introduction les tentatives infructeuses qu'on a faites en ce pays pour tirer de l'huile de plusieurs plantes exotiques qui cependant en produisent dans leur pays natal, la Société d'Agriculture de Montecchio détaille les avantages économiques qui doivent résulter de cette nouvelle extraction. Il est certain que les pepins de raisins sont un second produit surabondant d'un premier; en les substituant aux plantes qui demandent une culture particuliere, on s'épargne la dépense & les soins de cette culture, & on réserve la terre qui y seroit employée, pour d'autres usages. La Société prescrit la façon de disposer les pepins à donner leur huile; puis elle détermine, d'après diverses épreuves faites au Moulin de la porte Angelique, quelle est la quantité de liqueur qu'on peut retirer d'un quintal de pepins. Il est prouvé que cent livres de pepins ont rendu sept pintes & demie d'huile. Cette huile, outre qu'elle peut convenir à la préparation des cuirs, servir aux Manufactures de laine, à faire du savon, & même aux Peintres, a de plus le double mérite de brûler sans répandre de mauvaise odeur & de se consumer plus lentement que l'huile d'olive. Ce Mémoire est terminé par une description des moulins propres à exprimer l'huile des pepins, & par un calcul des frais de manipulation.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 30 *Octobre.*

Les Commissaires des Vivres de la Marine ont reçu le 22 de ce mois des soumissions pour la fourniture de 4000 bœufs & de 12000 porcs, qui doivent être délivrés avant Noël.

Il paroit ici un état de l'accroissement des revenus de la Russie, depuis 1720 jusqu'au commencement de l'année courante. A cette premiere époque, ils étoient computés à 2,000,000 l. sterl.; en 1740, à 3,600,000; en 1760, à 4,100,000, & en 1780, à 5,011,000; en voici le tarif.

Capitulation, 1,900,000 liv. sterl.
Possessions territoriales dans la Grande-Russie, 600,000.
Dans la Petite-Russie, 200,000.
Dans la Pologne, 300,000.
Conquête en Suede, 80,000.
Sel, 520,000.
Chanvre & fer, 370,000.
Potasse, 85,000.
Douane, 260,000.
Bains & maisons privilégiées, 100,000.
Taxes intérieures, 560,000.
Commerce de la Siberie, 36,000.

Total, 5,011,000 livres sterl. & 114 millions 742,856 en livres tournois. Le premier Ministre de l'Empire Russe a formé le projet d'améliorer les possessions territoriales de la Couronne, de maniere à en doubler les revenus; elles ne produisent actuellement qu'un peu plus d'un demi-rouble par chaque Paysan, & il est déterminé qu'ils en payeront un rouble par tête. Mais les dispositions que fait Sa Majesté Impériale pour établir à Petersbourg une Académie d'Agriculture, ont des vues plus étendues. Il s'agit de former sur ces

terres, qui sont très-vastes, une Administration qui, à l'*instar* des autres parties de l'Europe, produira un revenu en especes & non par têtes.

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le 4 Novembre.*

On apprend que la Province d'Overyssel a donné son consentement à la levée des 9,271,498 florins, nécessaires pour completter les frais qu'exige l'entretien des vaisseaux, suivant le plan arrêté en 1779, ainsi que pour la construction des nouveaux navires, destinés à remplacer ceux qui se sont perdus en servant contre l'Ennemi. Ils ont aussi consenti aux 200,000 florins pour secourir les Directeurs de la Colonie de Rio de Berbice, ainsi que pour procurer à cette Colonie les moyens de se renforcer; aux 799,200 florins pour les instrumens nécessaires pour amener les vaisseaux jusques sur les chantiers, & à l'augmentation de la solde des Troupes de la République, d'aprés l'état qui sera proposé pour l'année 1782.

La Province d'Utrecht a fait les mêmes soumissions, avec cette différence, qu'elle demande qu'on s'en tienne dorénavant à cet état arrêté pour la guerre, & qu'on augmente de cent florins la paye des Majors, des Capitaines, des Lieutenans, du Corps des Ingénieurs, à cause de l'importance de leur emploi & des risques auxquels ils sont exposés.

On parle beaucoup d'établir au Texel une Ecole de 200 Cadets, qui seront instruits dans tout ce qui concerne la Marine, & qui, dans le cas d'un péril imminent, pourront être employés sur le champ, sans qu'il soit besoin de prendre les ordres des Amirautés.

PAYS-BAS.

DE BRUXELLES, *le 6 Novembre,*

L'Académie Impériale & Royale des Sciences & Belles-Lettres, établie en cette Ville, propose pour le Concours de l'année 1783, les deux questions suivantes.

» 1°. Développer la théorie des pou-
» tres qui reposent, par leurs extrémi-
» tés, sur deux points d'appui, en les
» considérant dans l'hypothese la plus
» conforme à la nature, c'est-à dire,
» comme des amas de fibres pesantes,
» extensibles, élastiques & unies en-
» tr'elles dans toute leur longueur.
» Déduire de cette considération la
» cause de leur rupture, & l'endroit
» où elle doit se faire dans les diffé-
» rens cas, par rapport aux différentes
» situations des masses dont ces poutres
» pourroient être chargées, & déter-
» miner en conséquence le meilleur em-
» ploi de liens pendans ».

» 2°. Quels sont les végétaux indi-
» genes que l'on pourroit substituer dans
» les Pays-Bas aux végétaux exoti-
» ques, relativement aux différens usa-
» ges de la vie? »

Le Prix destiné pour chacune de ces questions, sera une médaille d'or du poids de 25 ducats. Les Mémoires doivent être écrits en Latin, en François, ou en Flamand, & ne peuvent passer une demi-heure de lecture. Ils seront adressés & remis francs de port, à M. des Roches, Secretaire perpétuel de l'Académie, avant le 16 Juin 1783, & ce terme est de rigueur. Les Auteurs ne mettront point leur nom à leurs Ouvrages, mais seulement une devise à leur choix. Ils la repéteront dans un billet cacheté, qui contiendra leur nom & leur adresse; le dehors du billet doit porter la même devise. Ceux qui se seront faits connoitre, de quelque maniere que ce soit, seront absolument exclus du Concours.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE SAINT-GEOIRE (*en Dauphiné*), *le 20 Octobre.*

Le 16 du mois dernier, la campagne des environs de ce Bourg a été totalement ravagée par la grêle. Elle tomba à trois reprises dans l'après-midi de ce jour; à la troisieme, vers le soir, les plus petits grains étoient de la grosseur d'une noix; & en général, tous les grains pesoient de huit à douze on-

ces. Les bleds noirs & les fruits ont été détruits. Dans plusieurs cantons, les jeunes bois taillis, même ceux de deux ans, ont été hachés. On trouva le lendemain, dans les champs, une quantité prodigieuse d'oiseaux & de menu gibier assommés par la grêle. Pendant plus de quinze jours, aucun oiseau ne se fit entendre dans la campagne. Il n'est pas douteux que si cette grêle eût eu lieu dans le moment où beaucoup d'Habitans se trouvoient répandus dans les champs, plusieurs n'en eussent été les victimes. Cet événement est d'autant plus malheureux pour un grand nombre d'entr'eux, qu'il les prive de la récolte du bled noir, la seule qu'ils eussent cette année pour leur subsistance, celle du froment ayant été généralement mauvaise dans ces cantons.

DE DUNKERQUE, *le 30 Octobre.*

M. le Prince de Robecq vient d'obtenir de Sa Majesté un Brevet de Lieutenant de Frégate du Roi, pour l'intrépide Dowlin. Ce brave Capitaine a fait sur l'Ennemi, pendant trois mois de croisiere, quarante-huit prises qui sont estimées un million & demi, argent de France; en voici l'état.

Le Capitaine Dowlin est arrivé à Morlaix le 10 Juillet, avec quinze rançons montantes à 6350 guinées. Le 4 Août, avec 9, montantes à 10280. Le 14 du même mois, avec 4, montantes à 5600; le 18 Septembre, avec 9, montantes à 6070; le 23 Octobre, avec 8, montantes à 4460, formant en tout 32760 guinées; les 32760 guinées à 25 livres, font, argent de France, 819000 livres. Une prise chargée de vivres, vendue à Morlaix pour 30000 livres; une autre prise, allant de Corck à Sainte-Lucie, chargée de vivres & autres marchandises estimées à 120000 livres; une autre prise chargée de draps, toiles, quincaillerie, allant de Liverpool à Charles-Town, estimée 550000 l. Ce qui forme en tout un total de 1,519,000 liv. Le Corsaire que commande le Capitaine Dowlin, s'appelle la *Fantaisie*. Il est doublé en cuivre; il porte 14 canons de quatre livres de balles, & 56 hommes d'équipage. Ce bâtiment a été armé par MM. Aget & Kenni de Dunkerque.

DE LILLE, *le 3 Novembre.*

Ordonnance de M. l'Intendant de Flandres, du 28 Octobre 1781, concernant la fabrication des toiles.

Par cette Ordonnance, il est dit que les pieces de toile d'une aune & un quart ou d'une aune & demie de largeur, pourront avoir à l'avenir, en longueur, jusqu'à cent aunes du pays. Les pieces de nappes qui n'auront pas plus de deux aunes & demie de largeur, pourront avoir pareillement jusqu'à cent aunes; mais celles qui auront plus de deux aunes & demie de largeur, ne pourront excéder la longueur de quatre-vingt-dix aunes; les pieces de serviettes pourront avoir jusqu'à cent vingt aunes, & les très-fines jusqu'à cent trente. En conséquence, à compter du premier de Juillet prochain, les Auneurs fermentés, seront tenus de couper tout ce qui se trouvera excéder les aunages ci-dessus fixés, & de rendre les coupons aux Propriétaires.

DE PARIS, *le 15 Novembre.*

» La Compagnie des Receveurs Généraux des Finances, voulant célébrer d'une maniere particuliere l'événement qui vient de faire la joie de toute la Nation, a arrêté qu'il seroit fait un fonds de 28800 liv. pour être distribué dans les villages & hameaux des vingt-quatre Généralités du Royaume, aux malheureux qui ont souffert des incendies ou d'autres calamités dans le cours de cette année ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

OBSERVATIONS de M. Chabert, *Directeur Général de l'Ecole Royale Vétérinaire de Paris, sur les Vers qui s'engendrent dans le corps des Animaux, & sur les moyens de les détruire.*

» Les vers sont un fléau plus funeste encore aux animaux qu'à l'espece hu-

maine ; ils ſont dans ceux-là la ſource de beaucoup de maladies particulieres, & même de maladies épizootiques, & la dévaſtation des Haras n'eſt que trop ſouvent la ſuite de leur ravage ».

» Conſulté chaque jour ſur les moyens de les détruire, & ne connoiſſant pas de ſubſtance ou de préparation qui fût un anthelminthique aſſuré, je me ſuis livré à de nouvelles expériences ».

» J'ai fait des recherches ſur le nombre d'eſpeces de ces hôtes meurtriers qui vivent dans le corps des animaux domeſtiques ; je ne veux parler que de ceux qui s'y rencontrent fréquemment ; j'en ai reconnu ſix eſpeces ».

» Ceux de la premiere eſpece ſont produits par la mouche nommée *Œſtre*, je leur ai conſervé le même nom ; ils ſont courts, formés en anneaux ; ils s'attachent aux parties vives par des inſtrumens ſi bien diſpoſés, qu'ils y reſtent même fixés après la mort de l'animal ».

» Ceux de la ſeconde ſe nomment *Strongles*, *Lumbrici* ; ils ſont communs dans l'homme, & connus de tout le monde ».

» Les *Aſcarides* forment la troiſieme eſpece ; ils ſont déliés, cylindriques ; on peut les comparer à une aiguille ; ils ſont ſouvent rouges, très agiles ; ils percent les poches qui les recelent, & ſe répandent par-tout ».

» Je nomme ceux de la quatrieme, *Crinons* ou *Dragonaux*, par rapport à leur reſſemblance avec ceux nommés ainſi dans l'homme ; ils habitent les entrailles, les vaiſſeaux artériels, & tout l'intérieur de l'individu chez l'animal : on ne peut ſe faire une idée de leur multiplicité ; c'eſt peu de couvrir toute la ſurface de leur demeure, ſouvent encore ils ſont entaſſés, amoncelés les uns ſur les autres ».

» On connoit les vers plats qui ſe trouvent communément dans le foie du mouton, & qui exiſtent encore dans d'autres eſpeces. On les nomme *Sangſues*, *Limaces*, c'eſt le *Faciola hæpatica* de Linnœus ; j'en fais la cinquieme eſpece ».

» La ſixieme enfin, qui nous eſt commune avec les brutes, c'eſt le *Tænia* ; je l'ai trouvé dans le foie de certains animaux & dans les inteſtins de tous ; il m'a été facile d'en diſtinguer la tête & la queue ; je vous avoue même que j'ai été ſurpris qu'on ait attaché un mérite à cette recherche, pour laquelle mes yeux ſeuls m'auroient ſuffi, ſi j'euſſe oſé les en croire ».

» Ces différens animaux ont été expoſés à tous les anthelminthiques connus ; ils y ont tous vécu plus ou moins long tems, & je me ſuis aſſuré, par des épreuves répétées, qu'ils ne ſont morts dans la plupart, que parce qu'ils étoient hors de leur demeure ».

» Perſuadé de l'inſuffiſance de ces moyens, j'ai cherché ſi parmi les remedes qu'on n'avoit pas mis en uſage, il ne s'en trouveroit pas de propres à empoiſonner ces inſectes ſans nuire à l'animal. Je ſupprime le détail de mes tentatives ; il me ſuffit de dire que l'*huile eſſentielle de térébenthine, diſtillée ſur une huile empyreumatique animale*, a rempli mes vues ».

» A peine quelques-uns de ces inſectes vivent-ils quelques minutes dans cette liqueur, tous les autres ſont ſuffoqués ſur le champ ».

» Ce premier ſuccès a été ſuivi de celui qui le rendoit important ; j'ai adminiſtré cet anti-vermineux à des animaux ſacrifiés à l'inſtruction des Eleves dans la pratique des opérations. Je me ſuis aſſuré que je pouvois le faire prendre à la doſe de quatre onces aux grands animaux, & qu'il ne dérangeoit les fonctions dans aucune eſpece ».

» A l'ouverture de ceux conſacrés à ces expériences, & qui tous renfermoient un plus ou moins grand nombre de vers des eſpeces mentionnées, non-ſeulement j'ai trouvé ces inſectes morts dans pluſieurs, mais encore dans d'autres, je n'ai apperçu que les plaies, traces certaines de leur exiſtence, & qui, elles-mêmes, étoient en voie de guériſon : ainſi en même tems que ce remede eſt funeſte aux vers, il devient ſalutaire aux plaies qu'ils occaſionnent ».

» Depuis ces expériences, j'ai donné ce nouvel anthelminthique, d'une odeur rebutante à la vérité, mais dont la ſaveur ne l'eſt pas, à beaucoup près, autant à des animaux de prix attaqués de vers ; j'ai obtenu un ſuccès com-

plet ; des chiens ont rendu des *tænia* fort longs, trois heures après son administration ».

» Avant d'indiquer la préparation, l'administration & les doses du remede dont j'ai obtenu un succès si complet contre les maladies vermineuses des animaux, j'ajouterai la description des symptômes auxquels on reconnoit la présence des vers. Ce sont des coliques, des fluxions périodiques, la cécité, le tic, des claudications inopinées, des convulsions, le vertige, le dégoût ou des appétits voraces, le dépérissement, la tristesse, la consomption, enfin la mort. Ces accidens divers & si multipliés n'ont rien d'étonnant, quand on refléchit à la quantité énorme de ces insectes qui existent quelquefois dans le même individu ; j'y en ai trouvé jusqu'à trois livres quatre onces d'especes diverses, qui, chacune a sa maniere de tourmenter, occupant toutes les parties, absorbant tous les fluides, desséchant tous les solides, après les avoir criblés, épuisant les sucs nourriciers, enfin causant à l'animal une mort cruelle & anticipée. La dévastation que les vers occasionnent parmi les chevaux, & le peu de succès des anti-vermineux connus, m'ont fait desirer d'en trouver un. J'ai essayé ceux qui sont réputés les plus efficaces ; parmi les végétaux, les plantes âcres, ameres & fortement odorantes ; parmi les animaux, la coraline, le castoreum ; parmi les minéraux, le plomb, le mercure & ses diverses préparations, telles que le sublimé corrosif. Enfin je n'ai trouvé que l'huile empyreumatique animale sur laquelle je distille de l'huile essentielle de térébenthine. En voici le procédé. Prenez ongles de pied de cheval, ou cornes de bœuf, ou bois de cerf, le choix en est indifférent ; mettez dans une cornue de grès, jusqu'aux deux tiers, la substance coupée par morceaux, & distillez selon l'Art. La distillation faite, séparez l'huile noire empyreumatique & fœtide qui occupe le fond du récipient ; mêlez une livre de cette huile avec trois livres d'huile essentielle de térébenthine ; abandonnez le mêlange pendant quatre jours, & distillez, selon l'Art, au bain de sable, dans une cucurbite ou cornue de verre ; arrêtez la distillation après avoir obtenu les trois quarts, & conservez le produit dans des flacons bouchés de cristal ».

» Cette huile se donne à la dose d'une once pour un bidet, de deux pour un cheval de moyenne taille, & de trois pour un cheval de la forte espece : quant aux poulains, on en réduit la dose à un gros étendu dans une cornée d'infusion de sariette ; c'est la même pour les veaux, on peut la donner moindre aux cochons ; celle pour les bœufs & vaches doit être plus forte que celle des chevaux, & on peut l'augmenter d'une once, distinguant l'âge & la grandeur, comme dans le cheval ; elle sera pour les moutons comme pour les poulains, & administrée de la même maniere. J'en ai donné un demi-gros à une chienne braque de la petite espece, qui, au bout de trois heures, a rendu dix *tænia* de diverse grandeur. Il est bon de mettre l'animal à une diette légère pendant les deux ou trois jours qui précédent l'administration du remede ; on ne lui laissera sur-tout rien manger la veille au soir ; trois heures après avoir avalé la dose d'huile, on lui passera un lavement avec le miel : s'il ne fait pas d'effet, un second & même un troisieme ; on lui donnera à manger deux heures après l'effet du lavement, & pour assurer sa guérison, on continuera pendant cinq à six jours le même remede ».

I I.

Recette pour faire une espece de Vin qui ressemble à celui de Madere.

» Prenez une certaine quantité de jus de pomme au moment qu'il sort du pressoir, & ajoutez-y autant de bon miel blanc ; faites évaporer le mêlange jusqu'à ce qu'il soit epaissi au point qu'un œuf puisse s'y soutenir plongé à la moitié de son diametre. Il faut avoir attention de ne pas se servir de vase de fer pour cette opération, à cause du goût de rouille que le fer donneroit. On ôtera l'écume dans le commencement seulement, à mesure qu'elle s'élevera. Lorsque la liqueur sera refroidie, on la versera dans un grand vase

de grès, en obſervant de ne pas le remplir entierement, & on mettra ce vaſe dans un endroit chaud de 12 ou 15 degrés au deſſus de la congellation, afin de laiſſer fermenter la liqueur : lorſque la fermentation, qui dure environ 12 ou 15 jours, ſera finie, & dont on s'appercevra par l'odeur vineuſe & par la ceſſation du mouvement entre les parties de la liqueur, il faut boucher le vaiſſeau & le deſcendre à la cave, pour arrêter les progrès de la fermentation : au bout de trois ou quatre mois, lorſque la liqueur eſt parfaitement éclaircie, on la met en bouteilles, & elle ſera bonne à boire ſix ſemaines ou un mois après. On aura, par ce procédé, une boiſſon vineuſe, auſſi agréable & auſſi forte que le meilleur vin de Madere. On obſervera que le miel contribue beaucoup à corriger l'âpreté du cidre, & à le métamorphoſer en une liqueur vineuſe qui n'eſt connue qu'en Angleterre ».

En donnant cette recette d'après les Affiches de Flandres, notre intention n'eſt pas qu'on en abuſe pour tromper le Public ; mais il n'eſt pas défendu de fournir à ceux qui aiment le goût du vin de Madere, & qui ne ſont pas aſſez riches pour s'en procurer, le moyen de fabriquer à peu de frais une boiſſon qui excite ſur leur palais la même ſenſation que la liqueur précieuſe à laquelle ils ne pourroient atteindre. D'ailleurs il eſt bon que les Amateurs du vin de Madere ſçachent qu'on peut leur en faire accroire, afin qu'ils ſe tiennent ſur leur garde.

III.

Annonce de Livre.

Réponſe à la Queſtion : » Quels ſont les » moyens praticables d'arrêter l'infan- » ticide ». Par M. Louis Von Heſſe, Conſeiller de Régence de Sa Majeſté Suédoiſe. A Hambourg, chez Schneiber, 1780.

» Cette queſtion a été propoſée par la Société Electorale de Manheim, & voici les moyens qu'indique l'Auteur. 1°. Une bonne éducation qui imprime dans le cœur des enfans des ſentimens de vertu. 2°. La facilité des mariages. 3°. L'impunité ou l'exemption des peines du concubinage. 4°. L'admiſſion des bâtards aux métiers & à tous les autres états. 5°. La vigilance des meres ſur leurs filles & ſur leurs domeſtiques : on devroit punir les meres qui chaſſent de chez elles une ſervante enceinte. 6°. La dotation aux frais de l'Etat, des filles déflorées. 7°. La ſuppreſſion de la peine de mort contre les infanticides. 8°. L'abolition de l'amende honorable. 9°. L'établiſſement d'une maiſon libre de travail. 10°. D'hôpitaux d'Enfans-trouvés & d'accouchemens. 11°. Des peines contre quiconque reprochera à une fille-mere ſa faute & ſa fécondité. 12°. De la douceur envers ces filles-meres, dans les cas où la Police jugeroit à propos de les citer devant elle. Il faut remarquer que l'Auteur diſtingue le concubinage de la débauche, & les filles qui ont ſuccombé par foibleſſe ou par violence, d'avec les filles perdues & qui font métier du libertinage ».

IV.

Extrait des Obſervations météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 juſqu'au 31 Octobre 1781.

Vents dominans, nord & nord-oueſt.

Thermometre. Plus grand degré de chaleur, 15 degrés 0, le 5 ; moindre degré de chaleur, 0 deg. 2, le 24.

Barometre. Plus grande élévation du mercure, 28 pouces 4 lignes 0, le 8 ; moindre élévation du mercure, 27 pouces 2 lignes 2, le 30.

Quantité de pluie. 4 lignes 3, tombées en 7 jours.

Evaporation, 30 lignes 0.

Aiguille aimantée. Sa déclinaiſon, 20 degrés, 48 minutes 8 ſecondes.

Température, froide & très-ſéche.

Maladies. Aucune.

Productions de la Terre. On a eu de la peine à faire les labours des jardins, à cauſe de la ſéchereſſe.

Signé, Cotte, Prêtre de l'Oratoire, Curé de Montmorenci, Correſpondant des Académies Royales des Sciences de Paris & de Bordeaux ; des Sociétés Royales de Médecine de Paris & d'Agriculture de Laon, de la Société Météorologique Palatine.

V.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 17 Novembre 1781.

Or de Portug. à . .	728 l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	716		
Du Pérou à	722		
Les guinées à . . .	726 à 727		
Ducats à	98	10	
Or fin à 23 karats . . 31 32	102		once.
Or à 20 karats à . .	85		
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	12 6	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	12 6	
Piastres à	49		

VI.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 13 Novembre 1781 au Samedi 17 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19 à 20 livres; le seigle, de 11 à 12 livres; l'orge, 10 livres. Le froment à la Grêve, de 18, 19 à 20 liv.; le seigle, 12 livres; l'orge, de 10 à 11 livres *le septier*. Farine blanche à la Halle, de 36, 38 à 40 liv.; bis-blanc & bis, de 22, 24, 26, 28, 30 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

VII.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 13 Nov. 1781 au Samedi 17 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 livres; *id.* à la Grêve, de 18, 19 à 20 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 13 Novembre 1781, de 60 à 62 l.; *id.* nouveau, de 56 à 58; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 46 à 47 liv.; *id.* nouv., 40 à 41; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 20 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 53 à 54; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 50 à 52; le cent de paille, de 19 à 22; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 36 à 44 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-V de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres.
	PAIEMENT DU MERCREDI 14 NOVEMBRE 1871.		
11.	M. Boutray	Mercredi.	C.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	C.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	C.
18.	M. Radix	Mercredi.	C.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	C.
27.	M. de France	Mercredi.	C.
	PAIEMENT DU JEUDI 15.		
12.	M. Alissant	Jeudi.	C.
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	C.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	C.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	C.
14.	M. Nau	Jeudi..	C.
	PAIEMENT DU VENDREDI 16.		
2.	M. Boscheron	Vendredi.	C.
21.	M. Patu.	Vendredi.	C.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	C.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	C.
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	C.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES

CHANGES du 16 Novembre 1781.

Amsterdam, ...	53 ½	Cadix, ...	
Londres, ...	31 9 16e.	Livourne, ...	97
Hambourg, ...	191 ½	Gênes, ...	93
Madrid, ...		Lyon, *Saints*. . .	½ p. %

DU VENDREDI 16 *Novembre* 1781.

1780. Lot. Roy.	1045 43 les	1785	I
1781. *Primes*. (7 dern.	920	1786	I
1782	123	1787	
1783	107	1788	I
1784	171	1789	I
1r. Viager.		1 p. % perte.	

Nov. 1781.		*Du* 14.	*Du* 15.	*Du* 16.
Comp. des Indes.	Actions	1965	1965	1965 67 ½
	D° 16/25	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	D° 8es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	D° 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	404	404	404 . . .
Rescriptions.		7 7 ½ 7 perte.	7 7 ½ 8 ¼ p.	7 ½ ¾ perte
Bil. des Ferm.		. . . . .	. . . . .	. . . . .
Contr. à 4 p. %				
1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 178

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Mardi 13 Novembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 8 *Octobre.*

SA Majesté l'Impératrice de Russie a fait présent de dix mille roubles au Comte d'Osterman, pour améliorer la Terre qu'Elle lui a accordée, & y faire des embellissemens.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 15 *Octobre.*

Deux bâtimens, chargés de café & de sucre, ont mouillé ici, venant des Indes Occidentales.

Le 29 du mois dernier, 96 bâtimens Marchands sont arrivés de la Baltique dans le Sund : de ce nombre étoient 54 bâtimens Anglois.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le* 17 *Octobre.*

C'est sur le Traité d'Alliance & de Commerce, fait l'an 1670, entre la Grande-Bretagne & le Danemarck, que cette derniere Puissance fondoit, ainsi que plusieurs autres, ses droits à la liberté de la Navigation contre les prétentions des Anglois. Le troisieme article de ce Traité étoit peremptoire sur ce point ; les Anglois sont cependant parvenus, l'année derniere, à y donner une explication plus conforme à leurs vues. Cette explication, ratifiée à Saint-James le 5 Juillet, & à Friedericsbourg le 21 du même mois 1780, est de la teneur suivante :

» Les deux Souverains Contractans s'engagent réciproquement, pour eux & pour leurs Successeurs, à ne point fournir aux Ennemis de l'un ou de l'autre, en tems de guerre, aucun secours, ni Soldats, ni vaisseaux, ni aucun des effets & marchandises dites de contrebande ; à défendre également à leurs Sujets de le faire, & de punir sévérement & comme des infracteurs de la paix, ceux qui oseroient contrevenir à leurs défenses à cet égard. Mais, pour ne laisser aucun doute sur ce qui doit être entendu par le terme de contrebande, on est couvenu, qu'on n'entend sous cette dénomination que les armes tant à feu que d'autres sortes, avec leurs assortimens, comme canons, mousquets, mortiers, pétards, bombes, grenades, cercles-poissés, saucissons, affuts, fourchettes, bandoulieres, poudre, meches, salpêtre, balles, piques, épées, morions, cuirasses, hallebardes, lances, javelines, chevaux, selles de cheval, fourreaux de pistolets, baudriers, & généralement tous autres assortimens, servant à l'usage de guerre, de même que le bois de construction, le goudron ou poix-résine, le cuivre en feuilles, les voi-

les, chanvres & cordages, & généralement tout ce qui sert à l'équipement des vaisseaux ; le fer non ouvragé & les planches de sapin cependant exceptées. Mais il est expressément déclaré, que dans ce genre de marchandises de contrebande, l'on ne comprend point le poisson & la viande fraiche ou salée, les fromens, farines, bleds ou autres grains, les légumes, l'huile, le vin, & généralement tout ce qui sert à la nourriture & sustentation de la vie, & ainsi toutes ces choses pourront toujours se vendre & transporter comme les autres marchandises, même aux lieux tenus par un Ennemi des deux Couronnes, pourvu qu'ils ne soient pas assiégés ou bloqués ».

ITALIE.

DE GÊNES, *le 8 Octobre.*

Le Consul d'Espagne, résidant ici, tant pour cette Place que pour celles des côtes d'Italie & des Etats de Sardaigne, a reçu ordre de sa Cour de faire annoncer dans ses divers Départemens, que les Troupes Espagnoles s'étant mises en possession de l'Isle Minorque, à l'exception du Fort Saint-Philippe qu'elles tiennent bloqué, Sa Majesté Catholique répute pour nulles & de nul effet les Patentes expédiées pour la course par l'Amirauté Angloise de cette Isle. En conséquence, tous les Corsaires, qui en vertu de semblables attaches, commettront des hostilités, seront traités comme Pirates, &c. Cette Déclaration ayant été faite, le Corsaire *Andres-Rosas* a désarmé dans ce Port ; & ayant donné congé à la plus grande partie de son Equipage, qui étoit Angloise, il est retourné à Minorque, avec un passeport du Consul Espagnol. On assure que dans le Port de Villefrance, deux autres Corsaires désarment également, ainsi que quelques-autres à Cagliari ; mais on ignore le parti que prendront quatre de ces Corsaires qui se trouvent à Livourne, & dont les Equipages sont en grande partie Etrangers, particulierement celui qui porte le nom de la *Guêpe*, & dont le Capitaine même est Anglois.

ESPAGNE.

DE CARTHAGENE, *le 8 Octobre.*

Le 5 de ce mois, le brigantin & le pinque Corsaires Catalans, nommés la *Ville de Reus* & le *Courageux*, Capitaines D. Martin & D. Constantin Badia, venant de Roses en Catalogne, de Barcelone & des Alfaques au Royaume de Tunis, sont entrés dans ce Port, escortant un convoi de quarante voiles, dont seize Espagnoles, vingt-une Napolitaines, une Genoise & deux Hollandoises, chargées de bois de construction, de chanvre, de clous, de caisses d'armes, de papiers, de grosse toile, de goudron & de pieux pour les Arsenaux Royaux de Marine & d'Artillerie.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 20 Octobre.*

On écrit d'Ayr qu'on y tue & sale actuellement du bœuf pour l'exportation ; c'est le premier essai de ce genre qui se soit fait en Ecosse : on a déjà tué plus de mille têtes de gros bétail, pesant de 30 à 60 stones. L'excellente qualité du bœuf, & les soins qu'on apporte à sa préparation, rendront, à ce qu'on espere, avec le tems, l'Ecosse moins dépendante à cet égard de l'Irlande, & feront d'un grand avantage pour les Fermiers, qui, au lieu d'être forcés, comme ils le sont, de conduire leurs bestiaux en Angleterre, en trouveront le débit dans leurs propres pays. Quant à présent, cet avantage ne peut être senti que très-foiblement, & pour ainsi dire, en perspective ; car on mande du nord de l'Ecosse, que les bêtes à cornes y sont d'une rareté prodigieuse, vu le grand nombre que les Fournisseurs de la Marine en ont acheté. Une piece de bœuf est aujourd'hui une rareté dans certains Marchés. Mais le pire est que les autres provisions ont haussé de prix en conséquence.

Plusieurs de nos Papiers ont mis sous les yeux du Public le tableau suivant des taxes perpétuelles qui ont été levées depuis le commencement de la guerre avec l'Amérique.

Supputation du produit annuel. En 1776. Timbre sur les actes 30,000 liv. sterl.; sur les papiers-nouvelles, 18,000; sur les cartes à jouer, 6000; droit additionnel sur les carosses, 19,000. *Total*, 73,000.

En 1777. Taxes sur les domestiques, 105,000; timbre, 55,000; droit additionnel sur le verre, 45,000; sur les ventes par encan, 37,000. *Total*, 240,000.

En 1778. Taxe sur les loyers des maisons, 264,000; droit additionnel sur les vins, 72,000. *Total*, 336,000.

En 1779. Taxe sur taxe, c'est-à-dire, surcharge additionnelle de 5 pour cent sur les droits de Douane & d'Accise, 314,000; taxe sur les chevaux de poste, 164.000. *Total*, 478,000.

En 1780. Taxe additionnelle sur la drêche, 300,030; droit additionnel sur les petits vins Anglois, 20,617; sur les esprits de liqueurs Anglois, 34557; sur le brandevin, 35,310; sur le rum (taffia), 70,958; second droit additionnel sur les vins, 72,000; droit additionnel sur l'exportation du charbon, 12,899; 5 pour 100 d'addition sur les taxes ci-dessus, 49,163; droit additionnel sur le sel, 69,000; droit additionnel sur le timbre, 21,000; droit pour obtenir la liberté de vendre du thé, 9081. *Total*, 701,616.

En 1781. Cinq pour cent sur la drêche, excepté le malt, le savon, la chandelle & les peaux, 150,000; escompte des Douanes, 167,000; taxe d'un sou 3 farthings par livre de tabac, 61,000; d'un demi-sou par livre de sucre, 326,000; droit sur le papier, 100,000; droit sur les Almanachs, 10,000. *Total*, 814,000. Total général de ces différentes taxes, 2,644,616 liv. sterlings.

La dette nationale étoit exactement, le 5 Juillet 1781, de 177,206,000 l. st.

L'intérêt levé annuellement sur le Public, est de 6,812,000 liv.

Tels sont les fonds faits & les taxes levées afin de payer aux Créanciers publics l'intérêt de la dette nationale. La dette dont les fonds ne sont pas faits peut être computée comme ci-après.

Dette de la Marine au premier Janvier 1782, environ, 9,000,000.

Extraordinaires des guerres, 3,000,000.

Vote de crédit de la Session derniere, 1,000,000.

Dette de l'Artillerie, 1,000,000.

Somme à voter pour les extraordinaires de la Marine, 1,000,000.

Billets de l'Echiquier en circulation, environ 4,000,000.

Emprunté de la Banque d'Angleterre, 2,000,000. *Total*, 21,000,000.

En supposant que, lorsqu'on aura fait des fonds pour cette somme, l'emprunt ou le marché convenu avec le Public, soit, comme il l'a été pendant les deux ou trois dernieres années, négocié à 5 & demi pour cent, l'intérêt annuel à payer sur ces 22 millions, sera d'un million 155,000 liv. st.

Récapitulation. Principal dont les fonds étoient faits le 5 Juillet 1781, 177 millions 206,000.

Principal dont les fonds n'étoient pas faits le premier Janvier 1782, 21 millions.

Total de la dette nationale à cette derniere époque, 198 millions 206,000 liv. sterl.

L'intérêt payé pour lequel on a pourvu par des taxes, étoit le 5 Juillet 1781, de 6,889,000.

L'intérêt à payer à raison des dettes pour lesquelles les fonds ne sont point faits, sera au premier Janvier, d'un million 155,000.

Et les deux ensemble, de 8,044,000 l. sterlings.

Ainsi le premier Janvier 1782, la partie de la dette nationale, pour laquelle il n'y a point de fonds faits, montera à 198,206,000, & l'intérêt à 8,044,000, ce qui, à peu de chose près, est le double de ce que le Public payoit en taxes, avant la guerre actuelle, l'intérêt annuel étant au premier Janvier 1776, d'environ 4,300,000 liv. sterl.

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le 28 Octobre.*

On dit que L. H. P. pour éprouver combien la révocation de l'ordre qui défend les pêches au nord & à la hauteur d'Islande, pourroit être avantageuse ou préjudiciable à la République en général, & à l'équipement de la Flotte nationale en particulier, ont résolu de la permettre jusqu'au premier Avril 1782, & de tolerer hors les Ports

de ces pays toutes sortes de pêches, excepté celles du hareng & de la baleine.

DE LEYDE, *le* 11 *Octobre*.

Une Lettre de l'Isle Danoise, de S. Thomas, du 13 Août, porte » que deux » Corsaires Hollandoiss de l'Isle de Cu- » raçao ont pris à la hauteur de Saint- » Thomas 4 bâtimens Anglois, repris un » navire François chargé d'indigo & de » café, ravagé une petite Isle Angloise » voisine de Tortola, emmené plus de » 200 Negres, une grande quantité de » bétail, &c. ».

» Ceux d'entre MM. les Professeurs de notre Université, qui sont chargés de l'administration du legs de feu M. Stolp, ont tenu le 17 de ce mois, leur Assemblée, pour assigner le Prix consistant en une médaille d'or de 250 flor. de Hollande, dont ils sont les Distributeurs, à l'Auteur de celle des dissertations qui leur ont été envoyées, qui leur paroitroit avoir le mieux répondu à la question qu'ils ont proposée au mois de Février de l'année précédente, & par laquelle ils ont demandé qu'on démontrât, » que la morale Chrétienne » ne contient aucun précepte qui soit » en contradiction avec le soin, que » chaque Citoyen doit avoir de ses pro- » pres avantages, & avec la politique » d'un Prince dans le Gouvernement de » ses Etats ». La pluralité des suffrages est tombée sur deux Dissertations, dont la premiere a pour devise : *Quid leges sine moribus vanæ proficiunt*. La seconde a celle-ci : *si fractus illabatur orbis, impavidum ferient ruinæ*. Mais comme les suffrages étoient également partagés entre ces deux Pieces, on a eu recours au sort, qui a été favorable à la derniere. A l'ouverture du billet cacheté, qui y étoit joint, on a vu que son Auteur étoit M. Henri-Constantin Cras, qui remplit actuellement la Chaire de droit dans l'Ecole illustre d'Amsterdam, & à qui le Prix a été adjugé. MM. les Administrateurs ont jugé aussi, qu'il y avoit trois autres Dissertations, qui méritoient d'être imprimées avec celle qui a été couronnée ; sçavoir, la premiere qu'on vient d'indiquer, & à qui le sort n'a pas été favorable ; une autre qui a pour devise : *Rectè facere omnium interest* ; & la troisieme dont la devise est : *Qui ambulat simpliciter, ambulat confidenter*. Les Auteurs de ces trois Dissertations sont priés de faire sçavoir, avant le 1 Janvier prochain, à M. le Professeur Pestel, Secretaire actuel du Legs de Stolp, s'ils veulent permettre qu'on mette leurs noms à la tête de leurs Ouvrages ; sinon, les billets qui les renferment seront brûlés sans être ouverts ».

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE MENDE, *le* 30 *Septembre*.

Fin de la Description topographique du Diocèse de Mende, ou le Gevaudan, par M. de Genssane.

» Le Diocèse de Mende, qui est un des plus vastes de la Province, recueille beaucoup de foins, ainsi que des grains de toute espece : il y a très-peu de vignobles, mais d'assez beaux fruits dans tous les bas fonds. Les pâturages y sont immenses & excellens. Nous y avons remarqué que le Peuple s'y occupe beaucoup à défricher des terres, qui souvent ne peuvent l'être sans danger. Il est constant que les défrichemens ne peuvent être que très-avantageux, dans des pays qui ont des bois en suffisance, & dont les terres ne sont pas assez rapides pour être dégradées par les ravins ; mais par-tout où l'on se privera totalement de la ressource des bois de chauffage de premiere nécessité, & sur-tout dans des endroits où les moindres averses peuvent enlever les terres défrichées, les défrichemens, dans ces deux cas, sont les véritables moyens de rendre les pays inhabitables. Nous en avons vu, dans notre tournée du Gevaudan, des exemples frappans. Nous y avons vu plusieurs endroits où les ravins & les orages trop fréquens, sur-tout cette année 1775, n'ont laissé que les roches nues, & cela par-tout où l'on a défriché les côteaux rapides dont les gasons formoient de très-bons pâturages, & où l'on a déraciné les bois pour en mettre le sol en terres labourables. Il y a des Paroisses dont le climat est très-

froid, où cet abus a été porté au point qu'on y est maintenant réduit à n'y brûler que de la fougere & des chaumes : tels sont les Villages de l'Aubere, S. Sauveur, Genestous, Lapanoule, Château-Neuf, le Bor, Saint-Martin, & autres, qui tous se sont privés des bois nécessaires à leur existence, pour défricher des terres dont le produit paye à peine le travail de ces bonnes gens ».

» Il en est d'autres, tels qu'aux environs de Cubieres, qui ont perdu leur tems & leur travail pour défricher des côteaux rapides qui formoient de bons pâturages, & dont les terres ensemencées ont été enlevées par un seul orage ».

» Dans des cas pareils, il est de la plus grande importance que les Préposés de chaque Diocèse de la Province, veillent à la réforme de ces abus ».

» Il est sans doute de la prudence & & de l'intérêt de l'Etat, d'encourager la culture des terres, & de favoriser les défrichemens ; mais ces faveurs ne doivent s'étendre que sur les endroits qui peuvent être utilement défrichés ; car tout défrichement qui tend à ruïner un pays, doit être sévérement défendu ».

» On peut dire d'ailleurs, en général, que les pâturages, & conséquemment les bestiaux, forment la principale richesse du Gevaudan. Il y a en outre très-peu de Villages un peu considérables, où le Peuple ne s'occupe à la filature des laines & à la fabrique d'une quantité de serges que ce pays fournit : on y a établi la judicieuse & intéressante coutume de donner à chaque Foire qui se tient dans le pays, une gratification modique, mais honorable, au Particulier qui y apporte la plus belle piece de serge ; & voici comment cela se pratique ».

» Après que les Préposés ont fait la visite sur les différentes pieces de serge qui se trouvent sur la Foire, on examine celle qui paroit la plus belle & la mieux conditionnée, & l'on donne au Particulier qui l'a apportée, une cocarde avec une modique somme d'argent, proportionée à la beauté de la piece. Cette dépense, qui ne tire pas à conséquence, forme parmi ces Fabricans, qui sont tous des Particuliers répandus dans les Villages, & qui travaillent ces pieces de leurs propres mains, une émulation qui ne contribue pas peu au soutien de la bonne qualité de ces étoffes, parce qu'il n'y en a pas un seul d'eux, qui ne soit jaloux d'obtenir la cocarde de la Foire, qui les touche bien plus que l'argent qu'on leur donne. C'est ainsi qu'on est parvenu en Alsace, d'y avoir les plus beaux légumes de l'Europe, par la seule attention qu'a eue le Magistrat de Strasbourg, de donner une très-petite gratification à celui qui apporte la plus belle rave ou le plus beau chou, au Marché de cette Ville ».

DE NANCY, *le* 18 *Octobre.*

Par Ordonnance de Police, en date du 24 Septembre 1781, il a été fait défenses aux Aubergistes, Cabaretiers, Taverniers & autres, de vendre & débiter des vins nouveaux avant la S. Martin de chacune année, sous peine de 50 livres d'amende, le tiers applicable au Dénonciateur, & de confiscation, au profit de l'Hôpital des Enfans-Trouvés, de toutes les pieces qui seront déclarées en vente au Bureau des Octrois.

DE TOURS, *le* 19 *Octobre.*

» Pendant le mois d'Août de cette année, il s'est déclaré dans la Paroisse de Mont Louis, Généralité de Tours, une épizootie sur les bêtes à cornes ».

» M. l'Intendant a chargé le sieur Doutet, Eleve de l'Ecole Royale Vétérinaire de Paris, établi dans la Province, de se rendre sur les lieux pour arrêter les ravages de cette épizootie, d'autant plus redoutable que jusqu'alors tous les animaux qui en avoient été attaqués ayant péri, on avoit à craindre une fin aussi funeste pour tous les malades ».

» Le sieur Doutet en a traité soixante-cinq qui ont tous guéri ; il a donné des préservatifs à quatre cens quatorze, & il n'en est mort aucun entre ses mains ».

» Le Gouvernement a accordé à cet

Eleve une gratification, sur la demande que M. l'Intendant a bien voulu en faire ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

QUESTION intéressante pour le Commerce.

Fait. Jacques, d'Ostende, ordonne à Etienne, de la Rochelle, de lui acheter vingt barriques d'eau-de-vie de l'Isle d'Oleron, & de les charger dans un navire qui devoit se rendre à la Rochelle.

L'usage constant est que les eaux-de-vie d'Oleron, de Marennes & de Ré s'achetent & s'expédient par le canal des Négocians & Commissionnaires de la Rochelle ; ceux-ci ont dans ces endroits des Facteurs ou des Agens en sous-ordre, pour mettre les achats à exécution.

Etienne, de la Rochelle, fait passer les ordres que Jacques lui a adressés à Pierre, de l'Isle d'Oleron ; celui-ci informe Etienne que ses ordres sont exécutés & lui envoie la jauge des vingt barriques, & ce dernier informe Jacques que son emplette est faite à l'isle-d'Oleron.

Etienne écrivit à Pierre que le navire attendu étoit arrivé à la Rochelle, & lui ordonna de lui expédier promptement les vingt barriques d'eau-de-vie ; au lieu de 20, il n'en reçut que 11 ; il fit sommation sur sommation à Pierre de lui envoyer de suite les neuf autres : celui-ci les embarqua effectivement quelques jours après ; mais ayant appris que le navire avoit sa charge complette, il fit débarquer ces eaux-de-vie & les fit mettre en magasin.

Jacques d'Ostende, fut exactement informé de cette circonstance dans le plus grand détail, ainsi que de la correspondance d'Etienne avec Pierre ; il reçut à ce sujet huit lettres, pendant l'espace de quatre mois, sans qu'Etienne en reçût la moindre réponse.

Après ce laps de tems, il se fit un nouvel affretement à la Rochelle. Etienne écrivit à Pierre de tenir prêtes les neuf barriques restantes, afin de les lui envoyer au premier ordre.

Mais cette marchandise ne se trouvoit plus entre les mains de Pierre ; par une coupable infidélité, il en avoit disposé ailleurs : Etienne fut obligé de faire acheter sur le champ neuf autres barriques d'eau-de-vie à l'Isle-d'Oleron, pour remplir l'engagement qu'il avoit pris de les charger.

Etienne informa sur le champ Jacques d'Ostende, de tous ces événemens, & lui dit qu'il alloit agir contre Pierre d'Oleron, comme si la chose le concernoit.

Par un autre contre-tems, le navire qui devoit charger ces neuf barriques de remplacement, se trouva trop petit, Etienne fut forcé de les renvoyer à l'Isle-d'Oleron.

Jacques, informé de tous ces faits, répondit que le dérangement & l'infidélité de Pierre ne le concernoient pas, que ce dernier étoit l'homme de confiance & l'Agent d'Etienne, & qu'il n'entendoit supporter aucuns frais ni aucune perte à ce sujet.

Question. Un Commissionnaire, forcé d'exécuter les ordres de ses Commettans à des distances assez considérables de son domicile, est-il personnellement responsable des Agens, Facteurs ou Courtiers qu'il emploie en sous-ordre ?

Cette question est de la plus haute importance pour les Commissionnaires, qui trouvant rarement chez eux & à leur portée les marchandises qu'ils ont ordre d'acheter, font faire leurs emplettes au loin pour les avoir de la premiere main, & obtiennent, par ce moyen, un prix plus avantageux au Commettant.

Les Négocians versés dans les affaires de Commerce, sont priés d'envoyer leur réponse par la voie de la Gazette du Commerce, d'Agriculture, &c.

II.

NOUVEAU Blanc de Vinaigre.

» Le succès flatteur & soutenu dont » jouit depuis long-tems le *Vinaigre de* » *Rouge*, destiné à imiter les couleurs » naturelles, a déterminé le sieur Maille, » Vinaigrier-Distillateur ordinaire du

» Roi & de Sa Majesté Impériale, à re-
» chercher le secret & la composition
» du nouveau Blanc, également pré-
» paré par le Vinaigre, & extrait de
» de la perle & de la farine d'orge. Le
» succès a encore couronné les combi-
» naisons ingénieuses de cet habile Ar-
» tiste; plusieurs années d'essais & de
» tentatives ont enfin produit un Blanc
» parfait. Le sieur Maille prévient le
» Public que la vente de ce nouveau
» Blanc de Vinaigre commencera le 20
» Novembre. Son usage communique
» au teint l'agrément & l'éclat de la
» blancheur naturelle, il adoucit &
» prévient les rides; ses qualités bal-
» samiques, loin de nuire à la peau,
» l'entretiennent dans une belle frai-
» cheur ».

» Le sieur Maille est encore l'Inven-
» teur du célébre *Vinaigre Romain* dont
» l'objet est de blanchir les dents, &
» d'arrêter les progrès de la carie qui
» s'y forme. On ne doute plus aujour-
» d'hui que cette composition ne soit
» un des meilleurs préservatifs qu'on ait
» encore trouvés pour la conservation
» de la bouche. On trouve aussi dans
» le même Magasin plus de deux cents
» sortes de Vinaigres, soit pour la toi-
» lette & les bains, soit pour la ta-
» ble ».

» Le sieur Maille prévient que la dis-
» tribution de la Moutarde pour les en-
» gelures, faite *gratis*, en faveur des
» Pauvres, a commencé à l'ordinaire le
» premier Dimanche de Novembre, &
» qu'elle sera continuée jusqu'au dernier
» Dimanche d'Avril suivant. Cette dis-
» tribution se fait chaque Dimanche,
» depuis huit heures du matin jusqu'à
» midi, au Magasin général du sieur
» Maille, rue Saint-André-des-Arts,
» la porte cochere vis-à-vis la rue Hau-
» tefeuille ».

» Les pots du nouveau Blanc de Vinai-
» gre sont du prix de 6 livres, & de 3 l. les
» moindres bouteilles du Vinaigre Ro-
» main; celle de Rouge, premiere nuan-
» ce, à 3 liv., la seconde, 4 l., & la
» troisieme, 5 liv. ».

III.

Maniere de conserver le Grain.

» Un Fermier des environs de Dublin est parvenu à conserver son grain, & à le garantir des charansons & autres insectes, en semant du sable très-fin entre chaque monceau de bled, & en en couvrant les meules. Cette pratique n'a aucun inconvénient, puisque le sable abandonne le grain dès qu'on le vanne; d'ailleurs il le garantit de toute humidité, lorsqu'il est bien sec, les rats & les autres animaux destructeurs n'osent point l'attaquer, sur-tout les insectes, à cause de ces parties anguleuses & tranchantes qui brisent leurs trompes, & produisent le même effet que le verre pilé ».

IV.

Annonce de Livre.

Histoire Minérale, Chymique & Médicinale des Corps des trois Regnes de la Nature, ou Abrégé des Œuvres Chymiques de M. Gaspard Renmann. Par feu M. Roux, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, Professeur de Chymie aux Ecoles de Médecine, &c. Premiere Partie du Regne Minéral. A Paris, chez Charles-Guillaume Leclerc, Libraire, Quai des Augustins, entre la rue Git-le-Cœur & la rue Pavée, 1781. In-4°. de 338 pages. Prix, 3 liv. en feuilles.

V.

Marchandises arrivées à Paris.

Depuis le 12 jusques & compris le 25 Octobre, il est arrivé à la Douane 3825 livres de café, 5 pieces & 6 barriques de sucre, 4255 livres de bougie, 2 pieces d'huile d'olive, 324 tonnes & 5 barils d'huile de graine, 116 barils d'huile de navette, 45 caisses de savon, 2600 liv. de plomb, &c.

Les eaux-de-vie dont les droits ont été acquittés au Bureau Général des Aides, depuis le 13 jusques & compris le 28 Octobre, se montent à 31 pipes & soixante-un quartauts d'eau-de-vie.

N. B. *C'est par erreur qu'on a coté N°. 81 la Gazette du Mardi 6 Novembre; il faut mettre 91.*

V I.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 10 Novembre 1781.

Or de Portug. à . . .	728 l.	f.	marc.
Du Mexique à . . .	722		
Du Pérou à	716		
Les guinées à . . .	727		
Ducats à	98	10	once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	102		
Or à 20 karats à . .	85		
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	52	12 6	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	12 6	
Piastres à	49		

V I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 7 Novembre 1781, au Samedi 10 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19 à 20 livres ; le seigle, de 11 à 12 livres ; l'orge, 10 à 11 livres. Le froment à la Grêve, de 18, 19 à 20 l. ; le seigle, de 11 à 12 l. ; l'orge, de 10 à 11 livres *le septier*. Farine blanche à la Halle, de 36, 38 à 40 liv. ; bis-blanc & bis, de 22, 24, 26, 28, 30, 32 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

V I I I.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 7 Nov. 1781 au Samedi 10 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 livres ; *id.* à la Grêve, de 19, 20 à 21 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 6 Novembre 1781, de 60 à 62 liv. ; *id.* nouveau, de 56 à 58 ; le cent de paille de 0 à 0 liv. ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 61 à 62 liv. ; *id.* nouv., 45 à 50 ; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 20 à 22 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 49 à 50 ; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 48 à 49 ; le cent de paille, de 17 à 19 ; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 36 à 46 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-V de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres.
	PAIEMENT DU MERCREDI 7 NOVEMBRE 1781.		
11.	M. Boutray	Mercredi.	C.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	C.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	C.
18.	M. Radix	Mercredi.	C.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	C.
27.	M. de France	Mercredi.	C.
	PAIEMENT DU JEUDI 8.		
12.	M. Alissant	Jeudi.	C.
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	C.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	C.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	C.
14.	M. Nau	Jeudi..	C.
	PAIEMENT DU VENDREDI 9.		
2.	M. Boscheron	Vendredi.	C.
21.	M. Patu.	Vendredi.	C.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	C.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	C.
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	C.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES

CHANGES du 9 Novembre 1781.

Amsterdam , ...	53 ¼	Cadix , ...	
Londres , ...	31 9 16e.	Livourne, ...	97
Hambourg , ...	191 ½ à ¼	Gênes , ...	92
Madrid , ...		Lyon, *Saints*. 5 8e. à ½ p. %	

DU VENDREDI 9 *Novembre* 1781.

1780. Lot. Roy. . . .	1052	1785	1
1781. *Primes*.		1786	1
1782	123	1787	1
1783	108	1788	1
1784	172	1789	1

1r. Viager. . 10 ½ p. % bénéfice. 2d. . . 1 p. % perte. .

Nov. 1781.		*Du* 7.	*Du* 8.	*Du* 9.
Comp. des Indes.	Actions	1965.	1962 ½	1965 . . .
	D° 16/25	1280	. . . . .	. . . . .
	D° 8es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	D° 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	402	. . . . .	404 . . .
	Rescriptions.	7 ½ perte. . .	7 ½ ¾ ¼ 7 ¾ . .	7 ¼ 7 ½ per
	Bil. des Ferm.	½ perte . . .	¼	½ perte. .
	Contr. à 4 p. % 1777 . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1781

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 3 Novembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

AFRIQUE.

DE TANGER, *le 6 Août.*

LE 18 du mois dernier, l'Alcaide Ben-Abdelmelick, Gouverneur de cette Ville, manda au Château tous les Consuls Européens qui y résident, & il leur communiqua une Lettre de l'Empereur son Maitre, portant en substance, » qu'il » leur ordonnoit d'écrire chacun dans » son pays, qu'on prit garde de ne pas » faire crédit à des Sujets Marocains, » mais de remettre les marchandises, » qu'un Maure auroit achetées, entre » les mains du Capitaine du navire, » qui le conduiroit à Tanger ou Tetuan, » afin que celui-ci se présentât au Gou- » verneur de l'une ou de l'autre de ces » Places, & l'instruisît de l'achat fait » par le Maure. Sa Majesté ordonnoit » de plus, qu'au cas que le Gouverneur » se rendît responsable du payement, à » acquitter dans un délai de 3, 4 ou 6 » mois, le Capitaine du navire pût re- » tourner dans son pays, en attendant » l'échéance, pour recevoir alors l'ar- » gent des mains du Gouverneur & ne » plus avoir affaire avec le Maure; mais » au cas que le Gouverneur refuse de » répondre du payement, Sa Majesté » veut que les marchandises soient dé- » posées dans un magasin jusqu'à ce que » le Maure en ait procuré la vente, & » que le Capitaine en reçoive le prix » jusqu'à parfait payement ».

La Lettre finit, en ajoutant que » qui- » conque agira contre cet ordre, devra » s'en prendre à lui-même, s'il souffre » de la perte, & que le même Régle- » ment s'observera réciproquement, » lorsqu'un Chrétien aura fait des achats » dans les Etats Marocains ».

Le lendemain, le Gouverneur Ben-Abdelmelick manda de nouveau les Consuls d'Espagne, de Portugal, de Danemarck & de Suede, pour leur communiquer une Lettre, que venoit de lui écrire son Souverain. Don Juan-Manuel Salmon, chargé des affaires de la Cour de Madrid, ayant reçu une caisse d'Espagne, demanda qu'elle fût portée chez lui sans être visitée; l'Alcaide l'accorda après avoir hésité quelque tems; mais il en informa néanmoins l'Empereur, qui lui fit la réponse, dont Ben-Abdelmelick vouloit donner communication aux quatre Consuls. En voici la teneur :

» A notre Serviteur l'Alcaide Mo- » hammet-Ben Abdelmelick, paix vous » soit, miséricorde de Dieu & sa béné- » diction : Nous avons reçu votre Let- » tre & vu ce qu'elle contient. Dieu » vous donne prospérité pour ce que » vous avez fait à l'égard de la caisse » du Consul d'Espagne, en ne la visi- » tant point, & relativement à vos pro- » cédés ultérieurs envers les quatre Na- » tions Chrétiennes, Espagnole, Por- » tugaise, Danoise & Suédoise. Qui- » conque de ces quatre Nations appor-

» tera quelque caiſſe ou proviſions pour » ſon Conſul, vous ne la viſiterez point; » vous le diſtinguerez par-deſſus toutes » les autres Nations : vous en ferez de » même à l'égard du Commandant Eſ- » pagnol qui commande les bâtimens » de guerre Eſpagnols en ſtation à Tan- » ger. Vous obſerverez avec eux une » parfaite harmonie ; & ſi quelques-uns » de leurs vaiſſeaux en croiſiere vien- » nent dans le Port, vous leur donne- » rez tous les rafraichiſſemens dont ils » auront beſoin. S'il vient quelque na- » vire de leur Nation, chargé de mar- » chandiſes, vous le diſtinguerez par- » deſſus toutes les autres Nations. C'eſt » la régle que vous devez ſuivre. S'il » en arrive d'autres Nations, viſitez » & examinez leurs caiſſes & leurs ef- » fets. S'il vient à leurs Conſuls des » effets de peu de valeur ou des ha- » bits, faites les leur parvenir ; mais » s'il y en a plus que pour leur propre » uſage, vous en exigerez les droits. » Paix vous ſoit ».

Par une troiſieme Lettre adreſſée à Ben-Abdelmelick, l'Empereur a ordonné entre autres choſes, » que les » droits ſoient perçus ſur le même » pied dans les Ports de Tanger & de » Tetuan ; enſorte que dans le premier » il ne ſoit pas exigé plus de 10 pour » cent des marchandiſes, & que ce » droit ſe paye en nature de celles qui » pourront ſervir à l'uſage de S. M., » mais des autres en eſpeces ».

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 30 *Septembre.*

La Compagnie Aſiatique fait équiper cinq vaiſſeaux deſtinés pour la Chine, & trois pour les Indes Orientales. On travaille avec beaucoup d'activité au vaiſſeau le *Mars*, que le Roi a donné à la Compagnie. Il ſera commandé par le Capitaine With, & doit aller en Chine.

On compte actuellement dans le Sund quatre-vingt bâtimens Marchands, au nombre deſquels il y en a quarante-ſept Anglois & une frégate de convoi, deſtinés pour la même Mer.

D'HELSINGOR, *le* 6 *Octobre.*

Depuis huit jours, il arrive ici ou il en part, ſans eſcorte, des navires Marchands Anglois, très-richement chargés. Deux vaiſſeaux de guerre de la même Nation, l'*Afrique*, de 64 canons, & le *Lord Anhorſt*, de 20, paſſerent hier le Sund ; mais ils ne convoyoient aucun navire. Il arriva encore en même tems, de *Kinſton-Upan-Hull*, Ville de Yorckshire, 10 vaiſſeaux Marchands, qu'aucun vaiſſeau de guerre n'avoit accompagnés dans leur trajet.

ITALIE.

DE ROME, *le* 2 *Octobre.*

Son Eminence le Cardinal Vice-Tréſorier, a fait publier un Edit qui permet, dans toute l'étendue de l'Etat Eccléſiaſtique, la libre importation de l'huile de raiſin, comme ſuppléant, en tems de diſette, à l'huile d'olive. Cette huile, comme on le ſçait, ſe tire non du raiſin même, mais des grains ou pepins qu'il renferme ; l'extraction en eſt connue depuis long-tems en Italie.

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le* 14 *Octobre.*

On apprend que ſur la derniere Requête des Propriétaires & Participans de navires employés à la Navigation de Surinam, &c. L. H. P. ont réſolu » de » requérir Son Alteſſe Sérénniſſime, com- » me Amiral Général, de nommer le » plutôt poſſible une eſcorte convena- » ble, & de la faire préparer ſans dé- » lai, afin que, ſans autre ordre ul- » térieur, & dès que les circonſtances » le permettroient, elle pût mettre à la » voile avec les vaiſſeaux armés des » Supplians, & les envoyer aux Indes » Occidentales ».

Leurs Hautes-Puiſſances ont auſſi requis le Conſeil des Etats de payer la prime aſſignée aux teneurs de Livres deſdits vaiſſeaux, contre le certificat requis & ſous caution *de reſtituendo*. Mais quant à la ſollicitation des Sup-

plians, pour obtenir un dédommagement, rien n'a encore été statué.

Son Altesse Sérénissime a informé, par une Lettre adressée à Leurs Hautes-Puissances, » que pour la conservation » des vaisseaux de la République & des » navires Marchands des Habitans, dans » ces occurences, Elle avoit cru de son » devoir d'user de la plus grande précau- » tion ; qu'à cette fin, Elle avoit pris » les considérations & les avis du Vice- » Amiral Hartkinck, du Contre-Ami- » ral Van-Braam, ainsi que de tous les » autres Officiers Commandans, qui » avoient été nommés pour servir sous » ledit Contre-Amiral dans l'escorte » destinée pour la Baltique ; des Vice- » Amiraux Reynst & Zoulman ; des » Contre-Amiraux Didel & Zinsber- » gen, de même que des Comités des » Colleges d'Amirauté respectifs de la » République : toutes ces considéra- » tions & avis sont annexés à la Lettre » de S. A. & contiennent unaniment & » en substance, qu'il n'est pas convena- » ble dans la saison présente, de faire » partir un convoi pour la Baltique, ni » autour du Nord, attendu qu'une telle » expédition est contraire à tous les » principes de la navigation & de la » guerre ».

I I.

Nouvelles de l'interieur du Royaume.

De Marseille, *le* 18 *Octobre.*

» Depuis le 8 de ce mois, il est arrivé ici 23 bâtimens, au nombre desquels sont les felouques du Roi, les *Pêcheurs* & la *Sainte-Barbe*, venant de Cassis ; la goëlette, le *Succès*, venant du même lieu, & les navires, la *Sirène* & la *Marie-Antoinette*, chargés de sucre, café, indigo & cacao, venant du Cap Francois, & faisant partie de ceux qui sont sortis dernierement de Cadix. Nous avons reçu de Malaga l'agréable nouvelle que les Capitaines Mestre & Daubec, partis des Isles Françoises, & séparés, par un coup de vent, des autres navires avec lesquels ils voyageoient de conserve, étoient entrés heureusement dans ce Port. On avoit sur leur compte les plus vives inquiétudes, & les assurances étoient montées fort haut ».

De Mende, *le* 30 *Septembre.*

Suite de la Description topographique du Diocèse de Mende, ou le Gevaudan, par M. de Genssane.

» Tous les Villages qui sont le long de la riviere des Rousses, ainsi que ceux qui sont du côté de celle de Vebron, sont garnis & entourés de très-bonnes terres labourables, de prairies & de beaucoup de châtaigniers. A l'égard des hauteurs qui comprennent la Camp de l'Hospitalet, le territoire de Barre & autres endroits circonvoisins, depuis le Pompidou jusques à Saint-Laurent-de-Treves, elles forment un pays très-découvert, & consistent en terres labourables ; quoiqu'elles n'aient que très-peu de fonds, elles ne laissent pas que de produire des grains en abondance ».

» Les vallons de Florac, d'Ispagnac & de Quezac sont très-bien cultivés, les bas-fonds sont excellens ; & indépendamment des châtaigniers, qui y sont très-beaux, il y a quelques vignobles sur les côteaux ; les bas-fonds consistent, pour la plupart, en très-belles prairies & en terres labourables, couvertes d'arbres fruitiers ».

» Les hauteurs des Causses, depuis Florac jusqu'à la Jouante, sur l'étendue de plusieurs lieues, consistent en terres labourables à base calcaire, & en assez beaux pâturages. Lorsque les années sont médiocrement pluvieuses, tous ces territoires produisent beaucoup d'excellent froment ; mais en général, ils y sont sujets aux sécheresses : les sources y sont d'autant plus rares que les terres y ont très peu de profondeur, & que les roches calcaires qui sont au dessous, sont toutes crevassées, & reçoivent facilement les eaux pluviales qui pénétrent au travers de ces bancs, d'une épaisseur considérable, & parviennent à leur pied où les sources sont très-communes & abondantes, sur les bords du Tar, de la Jouante & de la Dourbie, qui coulent au bas de ces montagnes, sur un fonds très-différent ».

» La partie du Causse, qui est entre Saint-Prejet & S. Pierre-de-Tripiès,

est très-aride ; mais la partie qui est entre ce dernier endroit & Sainte-Enemie, est beaucoup meilleure. On trouve ici quantité de belles forêts de pins ; & dès qu'on est descendu de ces hauteurs à Sainte-Enemie, qui est sur le bord du Tar, dans un vallon fort étroit, on trouve beaucoup de vignobles, & quelques prairies. Le territoire du Caussé, qui est entre Sainte-Enemie & Chanac, est à peu-près de la même nature : on voit sur-tout dans ce dernier endroit, d'assez belles prairies sur le bord du Lot, le surplus consiste en terres labourables d'un bon rapport, & dont la plupart sont plus ou moins marneuses. Il en est de même de tout le territoire que l'on trouve en remontant le Lot, jusqu'à Mende ».

» Nous avons ensuite dirigé notre tournée au nord ouest de Mende, en passant par Bahours : ici le sol est une roche ardoisée, recouverte d'un très-bon terreau : il n'y a dans ces cantons, que des terres labourables qui produisent de beau seigle, quelques prairies dans les bas-fonds & des pâturages sur les hauteurs, qui sont garnies de quelques bouquets de bois ».

» De Bahours, nous nous sommes transportés à Marvejols, après avoir parcouru les territoires qui se trouvent entre Chanac, Barjac & Chirac, passant par Greses, les Borios & autres. Tous ces territoires, qui consistent en prairies & en quantité de terres labourables, sont fort marneux & produisent abondamment d'excellent froment ».

» On y trouve quantité d'une espece de marne grise, sablonneuse, dont on pourroit faire un excellent usage pour l'engrais des terres qui ne sont pas marnées par elles-mêmes ».

» Il y a à Marvejols, qui est une des principales Villes du Gevaudan, d'excellentes terres labourables & de fort belles prairies. On y recueille des fruits de toute espece, & il y a quelques vignobles sur les côteaux exposés au midi ».

» A une lieue de cette Ville, dans le territoire de S. Leger-de-Peire, on trouve plusieurs sources d'eau cuivreuse propre à donner du cuivre de cémentation. Elles se trouvent dans un vallon, à demi-quart de lieue de S. Leger. Nous n'avons pas été peu surpris d'apprendre que les Habitans de ce canton ont l'imprudence de faire usage de ces eaux, pour se purger : en effet, dès qu'ils en ont bu deux ou trois verres, cette eau leur cause des vomissemens violens, qui ne proviennent que du vert-de-gris qui s'y trouve dissous ; & ce qui m'étonne le plus encore, c'est que plusieurs de ces bonnes gens n'en aient pas été les victimes ; car personne n'ignore que le vert-de-gris, pris intérieurement, soit en poussiere, soit délaye dans les liquides, est un des poisons les mieux caractérisés : aussi n'avons-nous rien épargné pour prévenir ces Habitans du danger qu'il y a à boire de ces eaux, combien leur usage peut être pernicieux. Ces sources sortent d'un très-gros & très-beau filon de cuivre, qui mériteroit d'être exploité ».

La suite à l'Ordinaire prochain.

DE PONTOISE, *le 21 Octobre.*

Extrait d'une Lettre. » Le Mercredi 17 de ce mois, vers quatre heures après-midi, le feu a pris dans le Village de Vigny, à quatre lieues de cette Ville. Une grange attenant la maison où l'incendie a commencé, l'a communiqué à tout le quartier, & avant le coucher du soleil, seize maisons ont été la proie des flammes. Tout a été perdu. Les malheureux Propriétaires ; dont la plupart étoient aux champs, n'ont eu que le tems d'accourir pour être témoins de leur désastre. L'activité des Habitans a sauvé le reste du Village, malgré le vent qui les contrarioit & menaçoit de tout embraser. Ceux même pour qui il n'y avoit plus de ressource ont travaillé avec autant d'ardeur que les autres : on ne distinguoit point celui qui avoit tout perdu d'avec celui qui avoit tout à perdre. L'amour du bien public & de leurs Compatriotes l'emportoit sur le découragement qui accompagne le désespoir : un Fermier entre autres, nommé Hameau, son nom mérite peut-être autant de célébrité que d'autres très fameux, un nommé Hameau, dis-je, après avoir vu brûler sa ferme & toute sa récolte, couroit encore au feu. Sa femme, tenant d'une main un enfant

de trois mois pendu à sa mamelle, de l'autre retenoit son mari, en lui criant, toute éplorée, *ou vas-tu, nous n'avons plus rien à sauver.* » Cela est vrai, ré» pondit-il ; mais il me reste encore » assez de force pour aller au secours » de mes camarades ». Aussi-tôt il s'est arraché de ses bras, & a travaillé jusqu'à ce que le danger fût cessé. Ce n'est que d'hier que l'on est entierement rassuré ».

» Plusieurs ménages sont sans meubles, sans habitation, sans pain, & n'ont de ressource que dans la commisération publique ».

» La conduite de ces malheureux, qui, dans le premier moment de leur désastre, ont surmonté leur douleur, pour rendre leurs forces utiles à leurs Compatriotes, doit intéresser autant les ames courageuses que les ames sensibles ».

DE PARIS, *le 28 Octobre.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 7 Octobre 1781, qui proroge jusqu'au 1 Janvier 1782, le délai accordé par l'Arrêt du 19 Mars 1781, & prorogé par celui du 12 Juillet suivant, pour l'apposition d'une marque de grace sur les étoffes qui ne seront point revêtues de celles ci-devant prescrites ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

OBSERVATIONS de M. Renou, *Directeur des Mines de Saint-Georges, sur une propriété intéressante des Pommes de terre, adressées à M.* Parmentier, *& insérées dans ses Recherches sur les Végétaux nourrissans.*

» Outre l'avantage alimentaire que possédent les pommes de terre, elles ont des propriétés qui méritent une sérieuse attention de la part de ceux qui s'occupent de l'Art difficile de guérir : la vertu antiscorbutique de ces tubercules, reconnue & démontrée par l'expérience, en est une preuve ; mais leur effet apéritif n'a peut-être pas été également remarqué : les observations ci-après peuvent servir à faire connoitre cette propriété qu'elles ont d'exciter l'évacuation des urines, sans perdre de leur qualité nourrissante, & que formant alors un ensemble qui réunissant le remede à l'aliment, présente un moyen précieux dans une infinité de circonstances, & qu'une main intelligente dans le traitement des maladies, ne doit pas laisser échapper ».

» Tout le monde est à portée d'observer avec quel plaisir les enfans, à l'âge même le plus tendre, mangent de ces racines sous différentes formes, & sur-tout cuites sous les cendres ; j'ai eu occasion de faire cette remarque une infinité de fois sur mes enfans, & je m'y suis d'autant plus appliqué que j'étois persuadé de l'avantage qui en résulteroit pour leur santé. En effet, pendant plusieurs mois, deux petites filles, l'une de trois ans, & l'autre d'environ dix-huit mois, faisoient leur gouter de ces tubercules cuits dans les cendres chaudes, auxquels on ajoutoit un peu de beurre & de sel ; l'appétit & la promptitude avec lesquels cet aliment passoit formoient un spectacle tout-à-fait amusant pour moi ; mais il n'étoit cependant pas sans inconvénient, car chaque fois que mes petites avoient fait un semblable repas, on pouvoit être sûr qu'elles étoient très-pressées par le besoin d'uriner, & que même elles pissoient au lit ; ce qui n'avoit pas lieu lorsqu'elles ne prenoient pas cette nourriture. Cette expérience faite différentes fois, me persuada de la propriété apéritive des pommes de terre, & j'ai eu, peu de tems après, une nouvelle occasion de la constater ».

» Une demoiselle d'Ingrande-sur-Loire, âgée d'environ vingt-deux ans, tomba malade dans le courant de l'hiver 1776, à la suite d'une sueur supprimée qui produisit par gradation une hydropisie ascite. La maladie étant alors dans son état, je fus consulté ; & comme jusqu'à ce moment on avoit absolument pris le change & traité la malade comme affectée de la poitrine ; elle ne fut pas peu surprise lorsque je lui annonçai qu'il y avoit un épanchement dans l'abdomen, qu'en conséquence sa situation étoit très-sérieuse, & qu'il n'y avoit pas un instant à perdre ; ce pronostic la détermina sur le champ à se

rendre à Nantes, & de là à Montaigu en Bas Poitou, auprès de M. Richard, Docteur en Médecine, homme d'un mérite rare, chez lequel les malades sont sûrs de trouver un ami, & qui a les soins les plus étonnans dans le traitement de plusieurs maladies de cette espece ».

» Cette Demoiselle se mit aussi-tôt à l'usage des remedes qui lui furent prescrits, & s'apperçut pendant quelques semaines que son ventre diminuoit de grosseur, ainsi que l'infiltration qui s'étoit faite dans les cuisses & dans les jambes ; mais cette apparence de mieux ne fut que d'une courte durée, & bientôt la malade sentant sa situation devenir plus mauvaise, revint dans la maison paternelle vers les premiers jours de Juin ; M. Richard s'y rendit, pour suivre le traitement de la maladie, & je fus pareillement appellé pour y coopérer avec lui ; mais comme, malgré tous nos efforts, & que les remedes pris dans les trois regnes de la Nature n'avoient pu établir la secretion ni l'évacuation des urines, le gonflement du bas ventre augmenta au point que nous ne vimes plus d'autres ressources que dans la paracentese. La malade, dont le courage n'a cessé de mériter mon admiration, fut préparée à cette opération le 24 Juin, & la ponction faite suivant les régles de l'Art, produisit une évacuation de vingt-quatre livres de sérosité ».

» Le calme qui suivit fit renaitre les espérances, & on continua l'application des remedes appropriés. Un mois, à peine étoit-il passé, que nos alarmes se renouvellerent, & successivement l'épanchement se fit au point que la malade fut obligée de se soumettre une seconde fois à la ponction ; ce qui eut lieu vers la fin du mois d'Août, & produisit une évacuation d'environ trente-deux livres de liqueur ».

» La foiblesse & l'acablement, suites inévitables d'une maladie aussi longue, & même du régime & des moyens curatifs, désoloient tout le monde, excepté la malade, dont la sérénité de l'ame n'étoit aucunement altérée. Dans cet état violent, & lorsque le secours des Gens de l'Art paroit ne pas atteindre au but, il est naturel, plus que prudent sans doute, de mettre en usage tous les moyens qu'on nous présente, pour nous soustraire à une destruction qui nous paroit inévitable. Quelqu'un des environs fut annoncé, comme devant produire l'effet desiré : on fit usage des moyens qu'il présenta ; mais on ne tarda pas à se repentir de cette confiance irréfléchie, & la malade, dont l'épuisement augmenta, se trouva dans un marasme presque extrême, & il ne lui restoit plus qu'un souffle de vie ; son estomac accablé, ne pouvoit plus souffrir ni remedes ni nourriture, un vomissement presque continuel chassoit au dehors des matieres glaireuses, teintes de la couleur des matieres qu'on avoit fait prendre, & la malade, dans les efforts qu'elle faisoit, étoit sur le point d'expirer ; le ventre étoit toujours gonflé, & l'épanchement considérable, ainsi que l'enflure des cuisses & des jambes, tandis que les extrêmités supérieures étoient d'une maigreur effrayante ».

» Je continuois toujours, quoique dans l'éloignement, une correspondance suivie avec M. Richard, dont l'amitié m'étoit devenue chere, & les lumieres dignes de toute ma confiance ; il fut sensiblement affligé du portrait que je lui faisois de la constitution de notre malade ; il ne falloit rien moins qu'une ame sensible comme la sienne, animée du desir d'arracher au ciseau destructeur un objet digne d'être exempt de ses atteintes. Tout est mort, que l'espérance vit encore, dit un célébre Ecrivain ; & en effet, malgré le spectacle d'une destruction prochaine, nous ne cessames, M. Richard & moi, d'employer tout ce que nous crumes capable de pouvoir s'y opposer. L'estomac délabré de la malade, & dans un état d'irritabilité extrême, nous paroissant ne pouvoir souffrir aucune nourriture tirée du regne animal, nous y renonçames absolument ; & parmi les végétaux, nous n'employames d'abord que ceux qui sont composés de substances amilacées, & qui joignent une qualité tonique à une grande divisibilité : l'eau de riz, très-légère, fut la premiere liqueur que l'estomac voulut souffrir, & elle fut la seule nourriture pendant plusieurs jours. Je la rendis successivement plus

forte à mesure que l'estomac s'y accoutumoit, & par gradations, la malade passa à l'usage des crêmes de riz, du sagou, des légères panades, de quelques légumes cuits, tels que des tiges de céleri, du porreau, des carottes, &c. Tout cela passant & se digerant bien, les accidens les plus urgens étoient dissipés ; mais l'état hydropique existoit toujours, & la secrétion des urines étoit presque nulle, l'évacuation n'étoit que de quelques cuillerées d'une liqueur rouge briquetée, qui n'opéroit rien pour le bien de la malade. Ce fut dans cette circonstance que je lui conseillai l'usage des pommes de terre, persuadé que leur qualité alimentaire, jointe à la propriété apéritive que je leur avois reconnue, remplissoit toutes les indications qui se présentoient. Je ne fus pas trompé dans mon attente ; la malade ayant aussi-tôt suivi mes conseils, fit une partie de sa nourriture de pommes de terre bien cuites sous les cendres chaudes, assaisonnées quelquefois de très-peu de beurre & de sel, souvent sans aucun assaisonnement, & ce genre de nourriture fut l'époque où les urines commencerent à donner, & où, par succession de tems, les liqueurs sorties des loix de la circulation, y rentrerent, & que l'hydropisie & tous ses symptômes furent dissipés ; ce qui demanda environ l'espace de trois mois. Les forces vinrent à proportion, & la malade, au printems 1777, n'avoit pas le moindre reste de sa maladie. Depuis ce tems, elle jouit d'une excellente santé ».

» Mon changement de position & d'état m'ayant, depuis ce tems, privé de faire aucun usage des pommes de terre dans le traitement des maladies, je n'ai pu en étendre davantage l'application ; mais je suis intimement convaincu que cette production est digne de l'attention des Médecins, auxquels elle pourra fournir des moyens précieux, lorsque l'emploi sera dirigé par une main exercée, & par l'esprit d'observation qui est la base & le fondement de l'Art de guérir ».

II.

Lessive du Marron d'Inde pour le savonnage.

» On prend des marrons d'Inde qu'on laisse sécher, & après en avoir ôté la cosse rousse, on les met en poudre. On détrempe ensuite cette poudre dans une quantité d'eau suffisante, qui devient aussi propre à savonner qu'une eau saturée de véritable savon. Cette préparation très-simple nettoie le linge aussi bien que le savon, & peut être utile aux gens de la campagne »

III.

Annonce de Livres.

Herbier de la France, par M. Bulliard. Cette Collection se continue avec un égal succès, & les Amateurs voient avec plaisir que l'Auteur ne néglige rien pour rendre la Nature avec la plus grande vérité. La livraison de la premiere année étant terminée, il en paroit déjà cinq cahiers de la seconde. Ils renferment l'Anemone pulsatille, l'Agaric safrané, le Dompte-Venin ou Asclepiade blanche, la Vesse-de-Loup lacuneuse, la Ciguë majeure, l'Agaric vineux, la Brionne blanche, l'Agaric de Devins, le Pavot somnifere, l'Agaric papilionacé, l'Anemone blanche, l'Anemone sauvage, le Bolet domestique, la Chelidoine majeure, l'Agaric chanterelle, le Tue-Loup, l'Agaric androsace, la Digitale jaune ou Parviflore, l'Agaric de terreau, la Morelle commune ou noire, & l'Agaric de bouse.

Expériences & Réflexions relatives à l'analyse du Bled & des Farines, par M. Parmentier, de l'Académie Royale des Sciences, Belles-Lettres & Arts de Rouen, &c. In-8o. de 200 pages. Prix, 1 liv. 10 s. broché. A Paris, chez Nyon l'aîné, Libraire, rue du Jardinet, Quartier Saint-André des-Arcs ; & chez Barrois l'aîné, Libraire, Quai des Augustins, 1781.

Les Pommes de terre considérées relativement à la santé & à l'économie. Ouvrage dans lequel on traite du froment & du riz, par le même Auteur, & se trouve à Paris chez les mêmes Libraires. Vol. in-12 de 250 pag. Prix, 30 s. broché.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 31 Octobre 1781.

Or de Portug. à . .	728	l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	720			
Du Pérou à	714			
Les guinées à . . .	727			
Ducats à	98	10		once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	102			
Or à 20 karats à . .	85			
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	10		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10		
Piastres à	48	17	6	

V.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 27 Octobre 1781 au Mercredi 31 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19 à 20 livres; le seigle, de 11 à 12 livres; l'orge, 10 à 11 livres. Le froment à la Grêve, de 19, 20 à 21 livres; le seigle, 12 liv.; l'orge, de 11 à 12 livres *le septier*. Farine blanche à la Halle, de 36, 38 à 40 liv.; bis-blanc & bis, de 22, 24, 26, 28, 30, 32 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

VI.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 27 Oct. 1781 au Mercredi 31 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 l.; *id.* à la Grêve, de 18, 19, 20 à 21 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 26 Octobre 1781, de 60 à 62 liv.; *id.* nouveau, de 56 à 58; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 63 à 64 liv.; *id.* nouv., 48 à 50; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 21 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 51 à 52; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 49 à 50; le cent de paille, de 15 à 18; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 36 à 43 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lett
	PAIEMENT DU SAMEDI 27 OCTOBRE 1781.		
5.	M. Cauchy	Samedi	A.
6.	M. Caron	Samedi	A.
16.	M. Le Noir.	Samedi	A.
8.	M. Despeignes	Samedi	A.
9.	M. de la Rue	Samedi	A.
	PAIEMENT DU LUNDI 29.		
23.	M. Masson.	Lundi.	A.
26.	M. de la Motte	Lundi.	A.
29.	M. Certain	Lundi.	A.
28.	M. Creuzé.	Lundi.	A.
12.	M. Alissant	Jeudi.	C.
	PAIEMENT DU MARDI 30.		
13.	M. Marsollier	Mardi	C.
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	C.
15.	M. Defays	Mardi	C.
24.	M. Desplasses.	Mardi	C.
25.	M. Vieillard	Mardi	C.
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	C.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	C.
Idem.	Gouvernemens.	J,	*Six premiers mois* 1

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABL

CHANGES du 30 Octobre 1781.

Amsterdam, ...	53	Cadix, ...	
Londres, ...	31 5 8e.	Livourne, ...	
Hambourg, ...	191 ½	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Saints.* .	¾ p.

DU MARDI 30 *Octobre* 1781.

1780. Lot. Roy. . .	1035	1785	
1781. *Primes.*		1786	
1782		1787	124
1783		1788	
1784	170	1789	

1r. Viager. . 10 10 . p. % bén. 2d. . . 1 p. % perte

Oct. 1781.		*Du* 27.	*Du* 29.	*Du* 30
Comp. des Indes.	Actions	1952 ½ 50 52 ½	1952 ½	1952 ½ 5
	D° 16/25	. . . . .	. . . . .	. . . .
	D° 8es	. . . . .	260	. . . .
	D° 25es	. . . . .	. . . . .	. . . .
	Empr. d'Oct.	402	402	402 . .
Rescriptions.		7 ½ ¾ . . .	7 ¾ ½ ¼ 8 ½ ¼ 7 ¾	7 ¾ 8 ¼ 8
Bil. des Ferm.		. . . . .	. . . . .	½ p. (8
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 17

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 29 Octobre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 14 Septembre*,

LES Enfans du Grand-Duc ont été inoculés avec succès. Suivant les dernieres nouvelles de Czarko-Zelo, les symptômes de la maladie commencent à se manifester. Leurs Altesses n'ont eu jusques ici que très-peu de fievre.

On parle beaucoup ici d'un Traité de Commerce avec la Cour de Lisbonne ; les Plénipotentiaires que la nôtre a nommés pour traiter cette affaire, sont le Comte de Woronzow, Président du College de Commerce, le Général-Major Berbarodken & le Conseiller d'Etat Bekunin ».

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 27 Septembre*.

On comptoit dans le Sund, le 18 de ce mois cent douze vaisseaux de diverses Nations, au nombre desquels se trouvoient l'Escadre Suédoise de l'Amiral Grubb, composée de 7 vaisseaux de guerre & d'une frégate, partie le 19 pour s'en retourner à Carlscrone, ainsi que 57 bâtimens Anglois, sous l'escorte de la frégate le *Tartare*.

Il est arrivé aujourd'hui dans le Sund une Flotte de 22 navires Anglois, venant de la Mer du Nord.

POLOGNE.

DE DANTZICK, *le 25 Septembre*.

La récolte des grains a été, cette année, très-abondante en Pologne ; mais l'exportation dans les Pays Etrangers en est devenue très-difficile, parce qu'on ne peut trouver de navires pour les transporter.

HONGRIE.

DE MISKOLEZ, *le 4 Septembre*

Extrait d'une Lettre de M. Samuel Benko, *Médecin ordinaire du Comté de Borsod en Hongrie.*

» La dyssenterie fait annuellement des ravages dans ce Royaume. On attribue presque toujours cette maladie à l'usage du sarrasin, aux melons & aux autres fruits dont se nourrissent les Habitans. Celle dont notre Comté de Borsod a été affligé cette année, & qui dans quelques Bourgs a regné avant qu'on y pût manger des fruits, ne me paroit pas avoir eu d'autre cause sinon qu'en Hongrie, le matin & le soir, même pendant l'Eté, il fait plus froid qu'il ne fait chaud à midi, & que la grande chaleur se change tout-à-coup en un grand froid ; ce qui dérange la constitution du corps humain, arrête la

transpiration, &c. Le commencement de Juillet fut si chaud ici que plusieurs personnes se plaignirent de violens maux de tête, de sécheresse & d'inflammation des yeux, ou parurent être sur le point d'étouffer dans les travaux de la campagne. Le vingt-quatre du même mois, le froid fut si sensible que nos Moissonneurs reprirent leurs habits d'hiver, firent du feu, & se chaufferent les doigts pour lier plus aisément les gerbes; dans le Comté dn Gomor, voisin de celui-ci, le thermometre descendit au point de la glace ».

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 27 Septembre.*

On apprend de Bude, Ville autrefois le séjour des Rois de Hongrie, que l'Empereur s'y est arrêté plus long tems qu'à son ordinaire, pour y examiner ce qui s'y trouve encore de plus digne de l'ancienne Cour de ces Monarques, & particulierement les monumens érigés par le fameux Roi Mathias Corvin, mort vers la fin du quinzieme siecle. Sa Majesté Impériale voulut voir l'Hôtel des Invalides auxquels Elle laissa des preuves de sa générosité. Un incendie s'étant manifesté pendant la nuit, cet infatigable Souverain se leva, s'y transporta & y donna des ordres pour l'éteindre. Le même jour, Il alla voir le Tribunal du Juge suprême de la Cour, ou il trouva un grand nombre de Magnats & d'Habitans les plus distingués de la Ville. Il se tendit ensuite à l'Université, à l'Académie des Nobles, au Cabinet d'Histoire naturelle, à celui de la Méchanique & de la Physique, de-là au Séminaire & aux Ecoles de Médecine & de Théologie. Parvenu enfin au Château de cette Ville, il y fit choix d'un lieu propre à l'érection d'une Ecole de Cavalerie à l'usagr des Eleves de l'Académie Thérésienne, & il indiqua les moyens qu'il falloit prendre pour conduire cet établissement à sa perfection.

BRANDEBOURG.

DE BERLIN, *le 4 Octobre.*

On va encore établir à Frederiksthal, Village près d'Orengenburg, par l'ordre du Roi, une Fabrique dépendante de celle d'Horlogerie de notre Ville, laquelle n'est que pour l'assemblage. Cette Fabrique sera formée à l'imitation de la célébre Fabrique des environs de Neuchatel, en Suisse, pour la confection de toutes les parties d'une montre. Les Ouvriers en seront tirés de Genève; ils auront chacun une maison avec verger, jardin potager & prairie, pour la nourriture de quelques bestiaux, & on leur avancera, en y entrant, une certaine somme d'argent. Le Roi donne 60,000 rixdhalers pour la construction des maisons de cette Colonie d'Horlogers-Agricoles.

ITALIE.

DE PARME, *le 26 Septembre.*

L'Infant, notre Souverain, a visité le 20 de ce mois, un bâtiment public destiné aux Boucheries de cette Ville. Ce bâtiment est construit avec beaucoup de soins & de convenance relativement à l'objet auquel il est destiné. Il seroit à desirer qu'on en bâtit de semblables dans toutes les Villes principales, & qui sont un peu peuplées.

DE FLORENCE, *le 22 Septembre.*

La Maison Religieuse des Célestins de cette Ville, composée de sept Individus, nombre insuffisant pour remplir les devoirs de leur Institut, & d'ailleurs tous Etrangers, a été supprimée le 15 de ce mois. Ces Religieux desservoient une Cure qui a été confiée à des Prêtres Séculiers. Le Grand-Duc a assuré une pension de 200 écus à l'Abbé, une de 110 au Curé, & une de 100 à chacun des autres Membres de la Maison, avec permission de pouvoir en jouir où bon leur semblera. Ce Prince leur a fait distribuer de plus, 25 écus à chacun pour leur voyage, ainsi que les meubles qu'ils avoient dans leurs chambres respectives. Les biens de cette Maison supprimée, rapportant annuellement 7 à 800 écus de revenu, passent, dit-on, à l'Administration de l'Hôpital Général de la Ville.

Depuis quelques jours, nos Magistrats de Police ont reprimandé grièvement en public les femmes dont l'ajustement ne paroissoit pas répondre aux vues du Grand-Duc, pour la réforme dans les habits. Ils ont même enlevé à quelques unes des fleurs & d'autres ornemens de tête. Cette sévérité n'étant pas fondée sur une loi expresse, a déplu, sur-tout aux Marchands qui profitoient du goût des femmes pour les modes nouvelles & étrangeres.

DE MANTOUE, *le 22 Septembre.*

On éprouva ici le 10 de ce mois, à la dix-septieme heure de la journée, une secousse légère & ondulatoire de tremblement de terre, qui dura cinq secondes, sans avoir causé aucun dommage. On écrit de Lodi que ce tremblement s'y est aussi fait sentir, mais d'une maniere plus marquée : on ajoute même qu'il eut lieu à deux reprises, & qu'il occasionna quelques pertes dans les environs de la Ville.

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le 6 Octobre.*

M. le Baron de Thulemeyer, Envoyé Extraordinaire de Prusse, a présenté, le 27 Septembre, un Mémoire conçu en ces termes :

» Hauts & Puissans Seigneurs. Le soussigné Envoyé Extraordinoire de S. M. le Roi de Prusse, a l'honneur de s'adresser à Vos Hautes-Puissances pour réclamer, de leur part, l'exportation de cent quintaux de salpêtre, achetés à Amsterdam par le sieur J. G. Brotking, pour le compte des Négocians Cramer, établis à Bethe, près de Ronsahal, dans le Comté de la Marck, autant que pour le maintien des Fabriques de poudre qui subsistent dans cette partie des Etats de Sa Majesté Prussienne ».

On apprend que le Comité des Pêches à Vlaardingen & à Maasluys, ont présenté à Leurs Hautes Puissances une Requête, pour leur donner à connoitre » qu'ils avoient appris avec la plus vive » sensibilité, que MM. les Comités des » Colleges d'Amirauté respectifs avoient » proposé à Leurs Hautes Puissances » de permettre la libre Navigation des » Ports de la République avec ou sans » convoi ; en en exceptant néanmoins » jusqu'à un ordre ultérieur, les bâti- » mens destinés à *la grande & à la petite* » *pêche.* Les Supplians y représentent » les pertes inévitables dont ils sont » de plus en plus menacés, au cas que » toute la pêche, sans exception, reste » suspendue plus long-tems : Que l'on » pourroit bien y remédier d'une cer- » taine maniere, en exceptant de cette » défense les navires employés à la *pê-* » *che du poisson salé & de la morue frai-* » *che.* Ils sollicitent à ce qu'il plaise à » Leurs Hautes Puissances de révoquer » à cet égard, le placard du 26 Janvier » 1781, ou du moins d'y faire telle al- » tération que Leurs Hautes Puissances » pourroient trouver convenable ».

Cette Requête, acceptée par la Province de Hollande, a été rendue commissoriale & envoyée aux Comités des Colleges d'Amirautés respectifs.

DE LEYDE, *le 10 Octobre.*

Les gros vents, qu'on a essuyés sur la fin de Septembre, ont fait échouer ou périr plusieurs navires Marchands sur nos côtes & sur celles de Flandres, depuis le Texel jusqu'à Ostende. Entre ce dernier Port & Dunkerque, l'on compte que dix ou douze bâtimens ont péri, corps & biens, & l'on assure qu'entre Calais & Boulogne, il a échoué une frégate Angloise de 36 canons, dont l'Equipage consistant en 300 hommes, a été sauvé & fait Prisonnier : mais le vaisseau s'est brisé, ainsi qu'un autre bâtiment armé de la même Nation, dont il ne s'est sauvé que deux hommes du nombre de 64 qui le montoient. Sur les bancs de Flandres, près de l'Ecluse, & proche de la Zéelande, quatre navires Marchands se sont perdus avec leurs Equipages, outre ceux dont on ne connoit pas les noms ; & une prise, chargée de bois pour la valeur de soixante mille florins, faite par le Corsaire François l'*Aigle*, s'y est ensablée de façon qu'on la croit également perdue.

I I.

Nouvelles de l'interieur du Royaume.

De Mende, *le 30 Septembre.*

Suite de la Description topographique du Diocèse de Mende, ou le Gevaudan, par M. de Genssane.

» Nous ne sçaurions nous dispenser de faire une observation importante à l'occasion des moutons qui paissent sur la montagne de la Louzere, qui est trop intéressante pour la Province, pour ne pas trouver ici sa place. Depuis quelques années (ceci s'écrivoit en 1776) il meurt une quantité prodigieuse de ce bétail, sans cependant qu'il s'y manifeste aucune maladie contagieuse, & ce qui ne meurt pas y dépérit au point que ces animaux perdent une partie de leur laine qui tombe par flocons : rien n'est si commun que de voir ces troupeaux à moitié pelés, & dans un état d'exténuation qui fait pitié ; ensorte que le peu de laine qui leur reste n'est ni aussi fine, ni d'aussi bonne qualité qu'elle devroit être ; de maniere que les Fabriques des draps de la Province, & sur-tout celles des serges, qui font un objet considérable dans le Gevaudan, sont obligées non seulement d'en tirer aujourd'hui beaucoup de l'Etranger, mais le peu qu'ils en recueillent dans le Pays, se trouve de si mauvaise qualité, qu'elle détériore les étoffes qu'on y fabrique ».

» Ce que nous venons d'observer sur la Louzere, a également lieu sur les montagnes de la Margeride & d'Aubracet, en général sur toutes les hautes montagnes, tant du Gevaudan que des autres parties de la Province ; nous ajouterons même que les bêtes à laine ne sont pas les seules qui se ressentent de ce dépérissement, tous les autres bestiaux en général en sont atteints ».

» Il résulte de cette espece de fléau un autre inconvénient qui n'est pas moins dangereux, & qui est plus frappant dans le Haut-Gevaudan que partout ailleurs : la qualité du terroir, qui est la plupart assis sur des granites ou des sables fort arides, ne produit de l'herbe & des grains que par le fumier qui y est déposé par les troupeaux ; & comme la diminution de ceux-ci est fort considérable, l'herbe n'y vient plus, faute d'engrais ; & dès qu'une fois les racines des gazons seront mortes, tous ces riches pâturages deviendront stériles ».

» Nous avons été tellement affectés de ce désastre, que nous n'avons cessé de nous informer d'où il pouvoit provenir, & nous avons eu par-tout la réponse unanime des différens Particuliers, que c'est faute de pouvoir donner à leurs bestiaux le sel nécessaire pour les entretenir en bon état, attendu que cette denrée de premiere nécessité est devenue d'un prix au dessus de leurs facultés ; & cette vérité est d'autant plus constatée, qu'ayant examiné quelques troupeaux appartenans à des Particuliers aisés, mais en très-petit nombre, qui leur donnent le sel nécessaire, nous les avons vu en très-bon état ».

» Les environs de Combetes, qui font partie de la Louzere, ne produisent que des pâturages abondans & quelque peu de seigle. Le sommet des montagnes du côté de Saint-Germain-de-Calberte & du Collet de Dèze sont la plupart incultes, & ne produisent que des pâturages ; mais les côteaux sont bien garnis de châtaigniers. Les environs de Saint-Germain, qui sont très-rapides, sont cependant assez bien cultivés ; mais ce n'est que par un travail opiniâtre, & par l'industrie des Habitans qu'on y voit quelques terres labourables d'un médiocre produit ; & indépendamment des châtaignes, qui fait la principale récolte de ce pays, on y trouve quelques mûriers bien entretenus ».

» En descendant de cet endroit vers S. Etienne de Valfrancesque, on trouve quelque indice de mine de plomb : tout ce trajet est couvert de châtaigniers. Les environs de S. Etienne sont très-bien tenus ; outre les terres labourables, qui ne sont pas nombreuses, il y a des vignobles passables & beaucoup de mûriers ».

» Il y a entre S. Etienne & Mondajor peu de terres labourables, quelques vignobles, beaucoup de châtaigniers, & d'assez bonnes plantations de mûriers,

le même qu'à Sainte-Croix, où le territoire continue à être de la même espece ».

» En remontant du côté de Saint-Roman & de Pompitou, on ne trouve que des châraigneraies qui font la principale, pour ne pas dire la seule récolte du pays : il y a quelques mauvaises terres labourables & cultivées au sommet de ces montagnes dont les coteaux, la plupart rapides & escarpés, sont composés de roches ardoisées ».

La suite à un autre Ordinaire.

DE NANCY, *le 2 Octobre.*

» Le Samedi 18 Août dernier, vers les cinq heures du soir, une grêle dont les grains gros comme un œuf, & quelques uns plus, poussée par un vent impétueux, est tombée pendant 20 à 25 minutes sur les Villages du Petit-Noire, Hotelans & Longwy ; les chanvres, les millets, les maïs ont été abimés, les toits en tuile brisés, les jardins & vergers ravagés, plusieurs personnes blessées ; heureusement aucune n'a péri. On a trouvé dans des morceaux de cette grêle jusqu'à du gravier. Depuis ce jour, les arbres & la vigne dépouillés de leurs feuilles & de leurs fruits, ont repoussé comme au printems. On voit actuellement des feuilles & des fleurs nouvelles sur les pommiers & pruniers ; de nouveaux raisins sur les treilles ; les jardins reverdissent, & on mange des asperges comme dans la premiere saison. C'est aux Physiciens & aux Naturalistes à faire leurs observations là-dessus ».

D'AUXERRE, *le 5 Octobre.*

» Les vendanges de cette année, pour le territoire de cette Ville, ont été ouvertes le 24 du mois dernier. On a lieu d'être également satisfait de la qualité & de la quantité qui a encore beaucoup surpassé l'attente de tous les Propriétaires, qui ont été très-embarrassés par la rareté & la cherté des vaisseaux, & plusieurs ont été obligés de faire enfoncer des cuves. Personne ne se rappelle avoir vu une année aussi abondante en toutes sortes de productions, & principalement en vin, qui sera sûrement de bonne garde, à en juger par la beauté & la maturité du raisin. Toutes les personnes, & sur-tout les Communautés qui sont dans l'habitude de faire leurs achats dans ce pays, pourront s'en approvisionner pour plusieurs années & à juste prix. On a vu précédemment qu'il en restoit encore des trois dernieres récoltes plus de 8500 muids, qui ne peuvent que procurer un assortiment capable de satisfaire ceux qui voudroient s'en procurer ».

DE SAINT-QUENTIN, *le 3 Octobre.*

Le Bailliage de cette Ville a rendu le 17 du mois dernier, une Sentence au sujet d'une inhumation faite dans une Eglise, dont voici le prononcé.

» Nous comdamnons le Chapitre de » l'Eglise Royale de Saint-Quentin en » 25 liv. d'amende, pour avoir, au mé» pris de la Déclaration du Roi du 10 » Mars 1778, inhumé le sieur Broyard, » Curé de la Paroisse de S. Eloi, dans » l'Eglise de ladite Paroisse, sans ca» veau, le 27 Août dernier. Faisons dé» fenses auxdits Sieurs du Chapitre de » récidiver, sous plus grande peine, &c » saisie de leur temporel. Faisant droit » sur les conclusions des Gens du Roi, » ordonnons à tous Fossoyeurs de creu» ser les fosses pour les enterremens, » au moins à six pieds de profondeur, » & d'une longueur & largeur conve» nables, sous peine de prison ».

DE PARIS, *le 21 Octobre.*

Edit du Roi, portant création de quarante-huit Offices de Receveurs Généraux des Finances, donné à Versailles au mois d'Octobre 1781.

» LOUIS, &c. Par notre Edit du mois d'Avril 1780, nous avons supprimé quarante-huit Offices de Receveurs Généraux de nos Finances, qui avoient été anciennement établis dans les pays d'Election & dans les pays conquis, & nous avons ordonné que la recette & la dépense des impositions de ces vingt-quatre Généralités, seroient faites à l'avenir collectivement par une Compagnie composée de douze des anciens Officiers supprimés, à la charge par chacun d'eux, de déposer en notre Trésor Royal une somme d'un

million de livres par forme de cautionnement. Nous en avons ensuite nommé huit autres en qualité d'Adjoints & survivanciers. »

» Nous avions espéré que cette portion importante de nos revenus, seroit administrée sous cette nouvelle forme avec plus d'économie, d'exactitude & de célérité. »

» Mais nous sommes informés que, malgré le zele & l'intelligence de cette Compagnie, malgré les mesures qu'elle a prises pour la distribution du travail, une correspondance aussi active & aussi multipliée, ne pouvoit pas être suivie par une Compagnie, & qu'il lui seroit difficile de maintenir l'ordre dans la comptabilité, & l'économie dans les dépenses, sur-tout lorsque le renouvellement successif des exercices augmentera les détails. »

» Nous avons donc jugé qu'il étoit indispensable de revenir à l'ordre ancien, comme dans les premieres années du regne du feu Roi, notre très-honoré Seigneur & ayeul. »

» Ce rétablissement sera d'autant plus utile au bien de notre service, qu'en créant de nouveaux Offices sous de nouvelles conditions, nous avons pris les précautions convenables pour prévenir les abus inséparables des anciens établissemens; pour faire rentrer dans nos mains l'entiere disposition de ces Offices; & qu'en réduisant à un taux uniforme & plus modéré les attributions qui étoient attachées aux anciens, en chargeant ces nouveaux Officiers de tous frais & de toute garantie, nous remplirons les vues d'ordre & d'économie que nous nous étions proposées, sans courir le risque de la confusion entre les différens exercices. A ces causes, &c. »

Cet Edit, qui contient 14 articles, renferme en substance ce qui suit : Sa Majesté supprime, à compter du premier Janvier 1782, la Compagnie des douze Receveurs-Généraux des Finances, créée & instituée par l'article 4 de l'Edit du mois d'Avril 1780, pour remplir collectivement toutes les fonctions des quarante-huit Receveurs-Généraux supprimés par ledit Edit. Et de la même autorité, Sa Majesté créé en titres d'Offices formés & héréditaires, deux Offices de Conseillers, Receveurs-Généraux des Finances, dans chacune des vingt-quatre Provinces & Généralités. Ceux qui seront pourvus desdits Offices feront alternativement d'année en année, à compter du premier Janvier prochain, la recette de toutes les sommes qui seront levées sur les Provinces & Généralités dont ils seront Receveurs-Généraux. Les Receveurs-Généraux créés par le présent Edit, jouiront de tous les droits, honneurs, prérogatives & privileges dont jouissoient les anciens. La finance des nouveaux Offices, demeurera fixée à la somme pour laquelle chacun d'eux est employé dans le rôle annexé au présent Edit. Et dans le cas où l'un desdits Offices deviendroit vacant, par mort, démission ou autrement, il ne sera pas permis de le vendre au-delà du prix de la finance fixée par ledit rôle. Ceux qui prêteront leurs deniers pour l'acquisition desdits Offices, auront hypothéque & privilege spécial sur iceux, par privilege à tous autres Créanciers, Sa Majesté exceptée. Sa Majesté accorde à chacun desdits Receveurs-Généraux, pour leur tenir lieu de gages, l'intérêt de la finance de leur Office, à raison de cinq pour cent par an. Les taxations dont jouissoient les anciens Receveurs-Généraux des Finances, demeureront réduites à trois deniers pour livre seulement, sur le montant de chacune des différentes natures d'impositions dont ils feront le recouvrement. Ceux des anciens Receveurs-Généraux, dont les Offices ont été supprimés par l'Edit du mois d'Avril 1780, auxquels Sa Majesté jugera à propos d'accorder l'agrément de l'un des Offices créés par le présent Edit, pour la même Généralité, seront dispensés de prendre de nouvelles provisions & de prêter un nouveau serment, &c.

Cet Edit a été enregistré en la Chambre des Comptes le 16 Octobre 1781.

Suit les rôles des sommes auxquelles le Roi étant en son Conseil Royal des Finances, a fixé le prix des quarante-huit Offices de Receveurs-Généraux des Finances des Généralités des Pays d'Elections, & ceux des Généralités de Metz & d'Alsace, Franche-Comté, Flandres & Artois, créés par Edit de

ce jour. La finance réunie des quarante-huit Offices se monte à 30,000,000.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

AVIS sur une nouvelle méthode pour colorier & dorer les reliefs & bas-reliefs.

Dom Gauthey, Religieux de l'Ordre de Citeaux, a présenté à l'Académie Royale des Sciences un nouveau procédé pour colorier & dorer les reliefs & bas-reliefs les plus délicats & les mieux finis, sans altérer leur finesse. Les Commissaires nommés par l'Académie pour examiner ce procédé, en ont rendu un compte très favorable. Ils ont observé » que les couleurs & les dorures préparées & employées suivant cette nouvelle méthode étoient plus fraiches, plus vives & en même tems plus solides que par les autres moyens connus ; qu'on pouvoit les frotter & les laver impunément lorsqu'elles étoient parfaitement séchées, & qu'elles paroissoient devoir se soutenir toujours avec le même éclat ; qu'elles donnoient aussi plus de solidité & de dureté au plâtre qui les recevoit, & qu'elles étoient applicables sur toutes sortes de sujets de cette matiere ; ils ont encore décidé qu'on pouvoit, en employant le secret de Dom Gauthey, relever par des couleurs, les sculptures les plus délicates & les mieux finies, sans craindre de les altérer en aucune maniere ; enfin que les couleurs ou l'or mat, appliqués sur le relief seulement, produisoient le meilleur effet en le faisant ressortir & en faisant distinguer plus particulierement les contours du dessin & des figures ».

II.

ANNONCE de Livre.

Riposta, &c. ; c'est à dire, *Réponse à cette question proposée par l'Académie Royale de Mantoue* : Dans un Etat dont le territoire est fertile, l'exportation des matieres premieres doit elle être plus favorisée que celle des matieres manufacturées ? *Par M. Jean Baptiste* Gerard, *Comte d'Arco & du S. Empire Romain, de l'Académie de Mantoue, &c. in* 8°. *A Florence, chez Vanni & Tofani*, 1780.

Le problême dont il s'agit ici est un des plus intéressans qu'on puisse proposer dans l'ordre économique ; il ne pouvoit être traité par un Auteur plus capable de le résoudre avec succès que M. le Comte d'Arco. Cet habile politique considere cette importante question sous toutes les faces possibles.

Dans un pays dont les terres sont fécondes & d'un bon rapport, il est essentiel, selon lui, de ne pas souffrir que les Manufactures se multiplient trop, parce que les Cultivateurs ne manqueroient pas d'abandonner la charrue pour devenir Manufacturiers ; bientôt on verroit les campagnes dépourvues de bras, & les moissons dépérir : l'Agriculture, cette source premiere de toute richesse, en périssant, ne tarderoit pas à entrainer la ruine totale des Manufactures elles-mêmes. En effet, à mesure que l'Agriculture tombe en décadence, les Manufactures ne doivent plus trouver les matieres premieres qui sont nécessaires pour les alimenter. Alors on est obligé de les tirer de l'Etranger, & de payer non-seulement des frais de transport, mais encore des droits de sortie.

» Il résulte en général des recherches » & des principes de l'Auteur ; 1°. que » dans les Etats dont le territoire est » fertile, on peut, indépendament des » circonstances & de toute considéra- » tion, favoriser par les meilleurs moyens » l'exportation des matieres premieres » beaucoup plus que celle des matieres » manufacturées, sans craindre de nuire » en aucune sorte à ces Etats, ou plu- » tôt avec la certitude de les rendre » heureux ; 2°. que l'exportation des » matieres manufacturées ne doit y jouir » d'une faveur particuliere, que lorsqu'il y a évidemment plus de bras » capables de travailler que n'en exigent » les besoins de l'Agriculture considé- » rée dans sa plus grande étendue & » dans sa perfection, & que, d'ailleurs, en vertu de la constitution » politique des Etats, la Marine ou la » Milice ne réclament point cet excé- » dent de population : car alors, com- » me l'Agriculture demande à être plus » favorisée que tout le reste, il faut » seconder autant qu'il est possible l'exportation des matieres premieres, &

» préparer ainsi le moment où la popu-
» lation étant parvenue à un dégré in-
» contestablement supérieur aux besoins
» de l'Agriculture, de la Milice & de
» la Marine, on puisse, on doive mê-
» me, pour la félicité publique & pri-
» vée, favoriser particulierement l'ex-
» portation des matieres manufactu-
» rées. »

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 24 Octobre 1781.

Or de Portug. à . . .	728	l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	720			
Du Pérou à	714			
Les guinées à . . .	726			
Ducats à	98	10		once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	102			
Or à 20 karats à . .	85			
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	10		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10		
Piastres à	48	17	6	

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 20 Octobre 1781 au Mercredi 24 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19 à 20 livres; le seigle, de 11 à 12 livres; l'orge, 11 à 12 livres. Le froment à la Grêve, de 18, 19 à 20 livres; le seigle, 12 liv.; l'orge, de 11 à 12 livres *le septier*. Farine blanche à la Halle, de 36, 38 à 40 liv.; bis-blanc & bis, de 22, 24, 26, 28, 30, 32 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 20 Oct. 1781 au Mercredi 24 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Grêve, de 18, 19, 20 à 21 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 19 Octobre 1781, de 62 à 64 liv.; *id.* nouveau, de 58 à 60; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 58 à 59 liv.; *id.* nouv., 48 à 49; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 23 à 25; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 52 à 53; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 50 à 51; le cent de paille, de 18 à 20; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 40 à 50 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettr
	PAIEMENT DU SAMEDI 20 OCTOBRE 1781.		
5.	M. Cauchy	Samedi	A.
6.	M. Caron	Samedi	A.
16.	M. Le Noir.	Samedi	A.
8.	M. Despeignes	Samedi	A.
9.	M. de la Rue	Samedi	A.
	PAIEMENT DU LUNDI 22.		
23.	M. Masson.	Lundi.	A.
26.	M. de la Motte	Lundi.	A.
29.	M. Certain	Lundi.	A.
28.	M. Creuzé.	Lundi.	A.
	PAIEMENT DU MARDI 23.		
13.	M. Marsollier	Mardi	A.
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	A.
15.	M. Defays	Mardi	A.
24.	M. Desplasses.	Mardi	A.
25.	M. Vieillard	Mardi	A.
Idem.	Gouvernemens.	J.	*Six premiers mois* 1

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABL

CHANGES du 23 Octobre 1781.

Amsterdam	53	Cadix	7 .
Londres	31 11 16c.	Livourne	
Hambourg	190 ¼	Gênes	
Madrid		Lyon, *Saints*. .	¾ p.

DU MARDI 23 *Octobre* 1781.

1780. Lot. Roy. . .	1025	1785	
1781. *Primes*.		1786	
1782	123	1787	
1783	106	1788	
1784	147	1789	
1r. Viager. . . . 8 p. 8 bén.		2d. 2 ½ p. 8 perte . .	

Oct. 1781.		*Du* 20.	*Du* 22.	*Du* 2
Comp. des Indes.	Actions	1945	1945 47 ½ . .	1947 ½
	D° 16/25	. . . . .	1275	1270 . .
	D° 8es	. . . . .	360	. . . .
	D° 25es	. . . . .	83	. . . .
	Empr. d'Oct.	. . . . .	406	402 . .
	Rescriptions.	7 ¼ 8 8 ¼ p.	8 ¾ ½ 8 ½ p.	7 ¾ 7 ½ 7
	Bil. des Ferm.	. . . . .	½ perte. . .	. . . .
	Contr. à 4 p. % 1777 . . .	. . . . .	. . . . .	. . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 22 Octobre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, *le 2 Septembre*,

LA Porte a enfin donné réponse aux représentations que le Baron de Herbert, Internonce de la Cour de Vienne lui avoit faites relativement à la prise de cinq navires Marchands, portant pavillon Impérial, par les Algériens. Ce Ministre, non content d'avoir fait ces représentations par écrit, demanda peu après une conférence sur le même sujet avec le Reis-Effendi : cet entretien lui ayant été accordé sur le champ, il renouvella de bouche ses instances pour que la Porte procurât aux Sujets de Sa Majesté Impériale l'indemnité qu'ils réclamoient ; il remontra » que puisque » les Négocians Impériaux avoient chargé leurs marchandises à bord de ces » bâtimens, sur la foi des Firmans du » Grand-Seigneur, la dignité de la » Cour Ottomane exigeoit qu'elle obligeât les Algériens, Sujets de la Porte, » à restituer les navires avec leur cargaison entiere ». L'on apprend que le Reis-Effendi a repliqué, » que la Porte » étoit fort disposée à employer tous » les moyens qui dépendoient d'elle, » pour y porter la Régence d'Alger; » mais qu'en même tems elle croyoit » qu'on ne pouvoit exiger d'elle qu'elle » usât d'un ton d'autorité & de rigueur » envers les Algériens, vu que les tems » étoient trop changés pour s'en promettre l'effet desiré ». Le résultat de la conférence a été, qu'on est convenu de dépêcher d'ici un Capigi-Bachi ou Chambellan de Sa Hautesse à bord d'une caravelle à Alger, pour réclamer les cinq navires Impériaux avec leurs cargaisons au nom du grand Seigneur. Le Capitan-Pacha sera d'ailleurs chargé d'appuyer ces réclamations par des Lettres écrites au Dey.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 12 Septembre*.

La défense de distiller de l'eau-de-vie dans le Danemarck vient d'être renouvellée. Sa Majesté a accordé à la demande de la Compagnie Asiatique le vaisseau de guerre le *Mars*, en dédommagement de celui qui a été brûlé dans le Port de Canton en Chine.

BRANDEBOURG.

DE BERLIN, *le 11 Septembre*.

Les bâtimens qui se feront aux dépens de Sa Majesté l'année prochaine, sont déjà indiqués. On construira un certain nombre de maisons dans le quartier du Pont des Chasseurs & dans la rue des François.

Le Roi a accordé le libre exercice de

la Religion Catholique aux Habitans de Hattingen, petite Ville du Cercle de Westphalie; & l'on doit en conséquence y faire bâtir une Eglise à l'usage de ceux qui professeront cette Religion.

ITALIE.

DE MILAN, *le 16 Septembre.*

Le 6 de ce mois, on fit au Sénat la lecture d'une Dépêche de l'Empereur, par laquelle on suspend de ce moment toutes les pensions assignées sur la Cassette de Sa Majesté Impériale, laissant cependant aux personnes employées dans l'état de ces pensions la permission de présenter le titre auquel elle leur ont été accordées.

PORTUGAL.

DE LISBONNE, *le 18 Septembre.*

Le vaisseau Portugais, le *Nettuno-Grande*, parti de Canton le 18 Janvier dernier, est entré le 15 Septembre dans ce Port. Un Passager rapporte que douze vaisseaux de la Compagnie Angloise, richement chargés, sont partis de Canton vers le même tems; que le *Nettuno-Grande* en a rencontré 5 à la hauteur de l'Isle de France & de Bourbon, & que les Commandans Anglois ont dit au Capitaine Portugais, que n'ayant pas assez de vivres pour gagner l'Isle Sainte-Hélene où ils avoient ordre de se rendre, ils étoient déterminés de relâcher au Cap de Bonne-Espérance pour y prendre les provisions dont ils auroient besoin.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 28 Septembre.*

Il vient de partir une Flotte de 150 navires Marchands, tous destinés pour l'Amérique Septentrionale, sous l'escorte d'un vaisseau de ligne & de trois frégates; & l'on fait ici, ainsi que dans d'autres Ports du Royaume, les plus grands préparatifs pour recevoir les Flottes Marchandes que l'on attend de la Jamaïque & des Antilles.

Il s'est tenu, le 26 de ce mois, une Assemblée générale de la Compagnie des Indes Orientales, dans laquelle il fut résolu d'annoncer aux Intéressés, » que la Compagnie attendoit, cette » année, 31 navires des Indes & de la » Chine, & que leur chargement met- » troit la Compagnie en état de satis- » faire au payement de 1500 mille li- » vres sterl. qu'elle avoit acceptées en » lettres de change, &c. ». Quant aux Intéressés dans les 1500 mille liv. que doit la Compagnie, ils sont ou doivent être dans une angoisse mortelle, n'ayant pour sûreté que l'arrivée très-incertaine des vaisseaux annoncés, dans un tems où nos Ennemis sont en quelque façon maîtres de la mer. La disette d'argent comptant est présentement si grande en ce Royaume, que le nombre des Vendeurs, tant de maisons que de biens de campagne, surpasse de beaucoup celui des Acheteurs: Le Général Carnad, qui a une des plus magnifiques maisons de campagne à Fareham, en Hampshire, voyant qu'il ne pouvoit la vendre, à résolu de la démolir.

» Quoiqu'on ne puisse se dissimuler, dit un de nos Politiques, que les divers Domaines de l'Empire Britannique ne partagent avec l'Ennemi les calamités inséparables de l'état de guerre, & que leur Commerce n'en soit généralement affecté, il est une exception à faire en faveur du Port de Corck, où pendant les dix-neuf années consécutives, qui ont fini en 1776, il n'entroit, année commune, que 872 navires par an, tandis que depuis cette époque jusqu'au 15 Mars dernier, il y en est entré 1550, année commune; & ses exportations, qui, à cette premiere période, étoient évaluées à 240,000 barils de beurre & 140,000 de bœuf salé, sont actuellement de 370,000 barils de beurre & 200,000 de bœuf salé ».

» Il est vrai, dit le même Observateur, qu'à raison du débit & de la consommation immenses qui se font en habits, accoutremens, vaisseaux, munitions & provisions pour l'usage des Flottes Royales & des Armées, les Manufactures Angloises ont de l'occupation; mais si la paix se faisoit, le débit de ces articles doit nécessairement avoir un terme; & avant qu'on ait ouvert de nouveaux canaux au Commerce, ou

qu'on ait rétabli les anciens, il ne peut que souffrir considérablemeat : pour prouver cette assertion, il ne faut que mettre sous les yeux du Lecteur un état de la valeur de ces exportations, qui sont aujourd'hui suspendues, & ne peuvent être remplacées que par la consommation des Flottes & Armées ci-dessus mentionnées ».

» L'Angleterre exportoit annuellement en Afrique 464,878 liv. sterl. ; en Hollande, 3,853,857 l. st. ; en France, 208,765 l. st. ; en Italie, 764,398 l. st. ; en Espagne, 1,318,345 l. st. ; dans la Méditerranée, 120,574 l. st. ; en Turquie, 70,000 liv. st. ; dans l'Amérique Septentrionale, 2,617,987 liv. st. ; à la Grenade & le reste des Isles conquises, 360,000 liv. sterl. ; ce qui fait en total 9,778,804 l. st. Sur quoi il convient de déduire tout ce qui peut être exporté indirectement à ces endroits par des navires neutres, 3,778,804 liv. st. L'Angleterre perd conséquemment, à raison de la guerre actuelle, 6,000,000 l. st. »

I I.

Nouvelles de l'interieur du Royaume.

De Marseille, *le 6 Octobre.*

Depuis le 28 Septembre jusqu'au 30, il est arrivé ici sept bâtimens, au nombre desquels sont les felouques du Roi, le *Tartare* & la *Sainte Barbe*, venant l'une de Bandol, & l'autre de Cassis ; & la corvette du Roi, la *Poulette*, venant de Toulon. Plusieurs des navires venus des Isles Françoises de l'Amérique, qui ont relâché à Cadix, entre autres le *Sapajou* & l'*Hirondelle*, sont entrés dans ce Port, chargés de sucre, café, indigo, coton, &c. Les autres sont également partis de Cadix pour se rendre ici. On attend à chaque moment la *Ville de la Ciotat*, & les deux barques qui, à ce qu'on prétend, ont été rencontrés à 30 lieues de ce Port.

De Nantes, *le 2 Octobre.*

Il est arrivé dans ce Port, du 15 au 20 Septembre, 31 navires François & Etrangers, qui ont apporté pour le compte de nos Négocians, 111 barriques de sucre terré, tête & brut ; 239 futailles, 180 sacs de café ; 129 balles de coton ; du froment, de la farine ; jambons, laine, vin, soude, chocolat, fer en barres, résine, goudron, planches d'acajou, de sapin, sel, poissons secs, cabillaud, sardines pressées, anchois, tafia, savon, huile d'olive, soufre en canons, madriers & autres marchandises. Les deux Etrangers sont arrivés d'Ostende, chargés de fer en paquet, poivre, plomb en saumons, fer feuillard, blocs d'étain, couperose & planches de sapin.

Des Environs de Melle (*en Poitou*), *le 5 Septembre.*

Au Rédacteur des Affiches du Poitou.

» Quatorze Paroisses de cette Subdélégation, dans l'Election de Saint-Maixent, ont été dévastées en partie par l'ouragan & la grêle qui tomba le 19 Juin dernier. Vous en avez parlé en même tems que du dommage produit par la même cause dans une quarantaine de Paroisses de l'Election de Poitiers. Cette Contrée vient d'en éprouver un nouveau. Un ouragan y a encore jetté hier, 4 de ce mois, l'effroi & la consternation. Il s'éleva vers les 5 heures de l'après-midi, entre les Paroisses de Paizay-le-Tort & Saint-Génard ; le nuage rasoit la terre ; il arracha des châtaigniers très gros à Bonneuil, Paroisse de Saint-Génard, descendit à S. Faziol, écrasa les bâtimens d'une métairie appartenant à M. le Vicomte de Choiseul ; des murs ont été démolis, des charpentes enlevées, des arbres déracinés ou ouverts. L'ouragan a fait un pareil dommage à Mardre, Paroisse de Saint-Leger-de-Melle ; il a écrasé les auberges qui bordent la grande route de Poitiers à Saintes, & plusieurs autres maisons & bâtimens ; il y a eu là encore des arbres détruits & des murs écroulés. L'ouragan a laissé la grande route, s'est jetté sur la Paroisse de S. Pierre de la Ville de Melle & celle de son enclave, a joint le Village du Coudray, est rentré sur la grande route, au lieu de la Barre, où il a également arraché des arbres, renversé des cheminées & enlevé des charpentes. De la

Barre à Chay, il y a une lieue de grande route ; on m'a assuré que dans ce lieu, il n'y a pas de dommage notable, mais qu'à Chay, un moulin à vent a été détruit, & les maisons fort maltraitées. Je ne sçais pas si les malheurs de notre Contrée ont précisément fini en cet endroit ; mais on regarde qu'ils sont aussi terribles que ceux qu'on essuya de la même maniere, il y a quelques années, dans les environs de Sivrai, & dont il a été question dans vos Feuilles. Une perte qu'on ne pourra réparer de longtems, est celle de nos noyers, châtaigniers & autres arbres fruitiers ; un assez gros noyer, entre autres, a été arraché & jetté par dessus un mur sans l'endommager, & s'est trouvé debout de l'autre côté au milieu du chemin, ayant encore toutes ses racines garnies de terre, & ses branches entieres, tandis que d'autres arbres sur la même ligne & dans le même clos ont été brisés ou fendus. Tout le chemin, près le Bourg de Saint Leger-de-Melle, est couvert d'enseignes d'auberges, de contre-vents, de vitres, de tuiles, de branches d'arbres hachées, & de parties de charpentes. Des Rouliers ont été renversés, leurs voitures soulevées ; une a été portée d'un côté du chemin sur l'autre, sans verser ; les chevaux seulement ont été renversés. Dans la Paroisse de Sevret, une charrette, chargée de terre, a été transportée à quinze pas & renversée, ainsi que les bœufs qui y étoient attelés. Le Conducteur lui même a été jetté un peu loin. Revenu à lui, il n'a réussi à dégager ses bœufs qu'en coupant les traits. Il paroit que cet ouragan, qui n'a duré que cinq minutes, a fait ses ravages sur environ deux cents toises de largeur. Il y en avoit déjà eu un moins considérable, la nuit du 2 au 3. On apprendra sûrement d'autres suites de ce funeste événement qui acheve de ruiner plusieurs Habitans de ces Contrées, qui ont grand besoin d'obtenir de l'Administration des soulagemens & des secours. Notre médiocre récolte de grains, nos fourrages, tout est à découvert ; il est instant de recouvrir nos maisons, nos greniers, nos toits. On ne sçait où prendre assez de tuiles ; si la pluie survient, tout est perdu. J'oubliois de dire qu'il y a eu plusieurs bestiaux tués par la chûte des arbres & des étables, & qu'un Berger a été porté à 30 pas, dans une haie, où il n'a cependant eu qu'une légère contusion. Je n'ai pas ouï dire heureusement qu'il ait péri personne ».

De Montpellier, *le 14 Septembre.*

Nous jouissons depuis quelques jours du tems le plus favorable pour nos vendanges ; le vent marin, la pluie & les brouillards, qui nous ont inquiété sur le sort de notre récolte, depuis le commencement de ce mois, ont fait place au vent du nord qui a relevé nos esperances. Si ce tems continue jusqu'à ce que la vendange soit à couvert, nous avons tout lieu de nous flatter que la qualité du vin répondra à l'espoir que les Vignerons s'en étoient fait, & que l'abondance surpassera leur attente.

Il n'en est pas de même de nos oliviers, qui ne nous promettent qu'une récolte très-médiocre. Le vent qui a abattu beaucoup de nos olives, a consommé, pour ainsi dire, le mal que le brouillard avoit causé à cette denrée, d'autant plus précieuse pour nous, que quand elle nous manque, le pauvre est réduit à la derniere extrêmité.

D'Angoulême, *le 21 Septembre.*

Maniere de cultiver l'orge en Angoumois, par M. Munier.

» On connoit en Angoumois trois especes d'orge désignées sous les noms *d'orge carrée, d'orge du premier* & de *bail-large* ».

» L'orge carrée a l'épi presque rond ; elle est formée par six grains qui en composent le contour, & qui se répétent successivement, les uns sur les autres. Elle doit être semée seule au mois de Février, ou plus à bonne heure avec le froment, pour en composer un méteil dont les parties constituantes mûrissent presqu'en même tems ».

» L'orge du premier a l'épi gros & un peu applati ; elle est formée par quatre arrêtes qui sont séparées sur la largeur de l'épi par un rang de grains distribués sur chaque face opposée. Ces deux especes d'orge ne produisent pas

un grain fort estimable ; néanmoins elles exigent d'être semées en bonne terre & dans un gueret préparé avec du fumier. Celle de premier a cependant l'avantage de venir au secours des pauvres vers la mi-Juin. Cette ressource, dans les années de disette, leur fait attendre plus patiemment la récolte des autres grains qui mûrissent quinze à vingt jours plus tard. Cette prompte maturité donne les moyens de recueillir encore à la fin de l'Eté, ou des raves, ou des petits bleds d'Espagne dans le même terrein ».

» L'orge de premier peut produire vingt boisseaux pour un ; mais il faut avouer que cette abondance est rare, & qu'on ne l'obtient que dans les meilleures terres. Cette espece de grain résiste moins aux grands froids que le froment ; c'est pourquoi le Paysan n'en risque à peu près que la quantité nécessaire pour le secourir aux approches de la moisson, tems auquel il manque ordinairement de vivres ».

» L'orge de printems, quoique très-estimée, n'est guères connue que sous le nom de *baillarge* en Saintonge & en Angoumois. Elle ne peut être semée avec succès qu'après l'hiver. Le grain vaut mieux que celui de l'orge du premier, & les cordes ou pointes de la balle ne sont pas aussi fortes ; le fléau les détache plus facilement. L'épi est allongé ; mais il n'y a que deux rangs de grains répétés successivement sur la hauteur. La baillarge paroit être aux autres orges ce que le bled roquet est aux gros bleds. Elle forme, avec le maïs, la nourriture du Paysan ; il est plus attaché à leur culture qu'à celle du froment, qui est l'aliment des riches ; il songe à lui ; peut-on blâmer cette précaution dans la nature ».

» On trouve en Angoumois deux autres especes d'orge ; l'une est l'orge mondée ; on n'en fait guères d'autre usage que celui de l'employer en tisane ; l'autre est appellée *baillarge d'Espagne* ; on la seme comme l'orge du printems, l'épi est le même, le grain qu'il contient est cependant plus gros & plus nourri ; il quitte sa balle comme le froment & l'orge mondée. Cette espece est plus difficile à battre que la baillarge. Elle exige une bonne terre ; mais il n'y auroit pas même d'inconvénient d'attendre le mois d'Avril pour la semer ; elle seroit encore aussi-tôt mûre que les autres orges ».

» La paille de la baillarge ne sert que pour la nourriture des bœufs ; elle est si bonne qu'on se garde bien de l'employer en litiere. L'avantage qui résulte de la culture du bled d'Espagne & de la baillarge en Angoumois pour la nourriture des bêtes à cornes, est une seconde raison qui détermine à les multiplier autant qu'on le fait. Il est naturel de suppléer à la disette du foin dans une Province où il n'y en a pas assez pour l'entretien du bétail destiné à la culture ».

DE DUNKERQUE, *le 8 Octobre.*

» Les Corsaires la *Fantaisie* & le *Moucheron* ont débarqué, l'un à Morlaix, les ôtages de neuf bâtimens Anglois, qu'il a rançonnés pour 6070 guinées, & l'autre à Cherbourg, ceux de 2 navires Ennemis qu'il a également rançonnés pour 450 guin. Le Corsaire la *Victoire*, outre une rançon de 250 guinées, a conduit à Brest un paquebot Anglois, qui alloit de Belfast à Londres, chargé de 30 boucauts de tabac, & de voitures, meubles & autres effets. La frégate l'*Aigle*, Corsaire de Saint-Malo, a amené dernierement dans ce Port, un brigantin doublé en cuivre, percé pour 14 canons, allant de Londres à Ostende, chercher des expéditions pour faire la traite des Negres ; & aujourd'hui 2 Octobre, il est arrivé un brigantin, venant de la Mer Baltique, chargé de chanvre, lin, fer & autres marchandises, qui a été pris par la même frégate ».

DE ROMORANTIN, *le 9 Octobre.*

» La maladie rouge regne dans la Sologne sur les moutons ; elle y cause tous les ans des pertes considérables. On a fait plusieurs essais, qui n'ont produit aucun avantage, puisqu'on n'a répandu aucun moyen pour la prévenir ou en arrêter les progrès. C'est d'après ces considérations que le Ministre a donné des ordres à l'Ecole Vétérinaire de Paris, pour que l'on fit de nouvelles re-

cherches ſur la nature & les cauſes de cette nouvelle épizootie, qui eſt réellement enzootique dans toute la Province ».

» Les ſieurs *Guyot*, *Gratard*, *Jannin* & *Bellot* ont ſuivi & exécuté, avec bien du diſcernement, la méthode qu'on leur a indiquée, pour guérir les malades & préſerver ceux qui n'avoient que de légers ſymptomes de la maladie ».

» Le ſuccès a répondu aux ſoins de ces Eleves ; ils ont traité aux environs de Romorantin, chez MM. Normand de Martignen, le Comte de la Dabiniere, de Longueville, de Lauverna de la Chauviniere, Quillot, Notaire, la Roche & autres ; à Gien, dans la Paroiſſe de Coulon & Autry, les troupeaux qu'on leur a confiés : 653 moutons étoient morts dans ces différens endroits, 55 ſont morts pendant le traitement, & ils en ont guéri 4995. Ils auroient préſervé toute la Province, ſi on y eût voulu ſuivre le traitement, puiſque la maladie y eſt la même partout ».

» Enſuite de ces ſuccès, & des recherches faites ſur les lieux, on a établi une méthode curative & préſervative, que le Miniſtre ſe propoſe de faire exécuter l'année prochaine, afin d'en conſtater l'efficacité ».

» Les mêmes Eleves ont en même tems guéri d'une maladie putride 150 moutons, enfermés dans une bergerie, où l'on avoit enterré ces bœufs, pour préſerver, diſoit-on, de la contagion ».

» Le ſuccès des Eleves, dans le cours d'une maladie auſſi meurtriere, a mérité l'attention du Miniſtre, qui leur a obtenu de Sa Majeſté une gratification ».

DE PARIS, *le 16 Octobre.*

Déclaration du Roi, donnée à Verſailles le 15 Août 1781, qui ordonne la continuation de la perception de trente ſous par muid de vin entrant dans la Ville & Fauxbourgs de Paris, pendant cinq années trois mois, à commencer du premier Octobre 1781, en faveur de l'Hôtel-Dieu & de l'Hôpital-Général.

Cette Déclaration a été enregiſtrée en Parlement le 28 Août.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

MOYENS propoſés par M. Poumel, *Chirurgien à Coincy-l'Abbaye, dans la vue de rendre la petite vérole plus benigne.*

» Le Mémoire de M. Poumel, dont on ne peut donner qu'un Extrait, a pour objet de faire connoitre, ou plutôt de conſtater l'efficacité des moyens capables de diminuer les dangers de la petite vérole. Après avoir dit ſon avis ſur le levain de cette maladie, ſur la contagion & ſur l'apparition de la petite vérole dans les Villages, ou on ne l'obſerve que tous les ſix ou ſept ans, il établit pour principe, que dans le traitement de cette maladie, on doit avoir grand ſoin d'ouvrir une iſſue à la matiere purulente. Indépendamment de pluſieurs obſervations qu'il a faites & qui confirment l'avantage de cette doctrine, il en rapporte deux remarquables ».

» La premiere a pour ſujet un jeune homme, Habitant d'un Village voiſin de Coincy-l'Abbaye, qui s'étoit brûlé à la cuiſſe avec un fer rouge. Quoique la brûlure ne fût pas conſidérable, il ſurvint un engorgement extraordinaire. Le malade avoit en outre les ſymptômes avant-coureurs de la petite vérole. Il ſe hâta de mettre en uſage tout ce qui lui parut le plus propre à procurer une abondante ſuppuration à la partie brûlée. La petite vérole parut, elle fut peu abondante, ſurtout aux parties ſupérieures. Il eut l'attention de ne rien appliquer ſur la plaie qui pût en accélérer la guériſon ; & avec cette précaution, tout ſe paſſa fort heureuſement chez ce jeune homme, tandis que tous les autres qui en furent attaqués cette année, éprouverent les accidens les plus graves ».

» Dans la ſeconde obſervation, M. Poumel rapporte le cas d'un fils unique attaqué de la même maladie, & qui avoit depuis deux mois un ulcere à la jambe droite, lequel avoit été occaſionné par une plaie qu'il s'étoit faite en jouant avec ſes camarades, & qu'on

n'avoit pu guérir. Il fit appliquer sur cet ulcere l'onguent basilicum, avec un emplâtre d'onguent de la mere par dessus. Il entretint la suppuration pendant quelque tems, & la petite vérole n'eut point de suites fâcheuses ».

» Ces faits joints à d'autres analogues, déterminent M. Poumel à conseiller, dans le cas de la petite vérole, l'application d'un emplâtre vésicatoire de la grandeur d'un petit écu à chaque cuisse, à la partie interne & inférieure, & d'entretenir l'écoulement des humeurs au moyen du sain-bois qu'on appliqueroit sur la plaie, jusqu'à parfaite guérison de la maladie. Il conseille en outre de joindre à ces applications le régime & les remedes convenables à cette maladie ».

(*Extrait de la Gazette de Santé*).

II.

Avis intéressant que M. Dat, *Subdélégué de l'Intendance à Carcassonne, a envoyé à M.* de Saint-Prieit, *Intendant de Languedoc, à la priere du sieur* Farail, *Maitre des Postes d'Alzonne, & dont ce Magistrat a favorisé la publication.*

» Le Sr. Farail, Maitre des Postes d'Alzonne, Diocèse de Carcassonne, breveté du Roi, avertit le Public, qu'après beaucoup d'expériences & plusieurs essais qu'il a faits à raison des maladies des chevaux, il est parvenu à trouver le secret de guérir radicalement la maladie de la pousse; & pour donner une preuve non équivoque de la souveraineté des remedes qu'il a composés à cet effet, il invite tous ceux qui auront des chevaux attaqués de cette maladie, de les envoyer chez lui; il se flatte que dans l'espace de dix jours, il les guérira parfaitement ».

» Il observe qu'il offre son ministere & ses remedes *gratis* à toutes les personnes qui lui enverront des chevaux attaqués de cette maladie, & qu'elles ne seront tenues que d'envoyer au sieur Farail cent vingt livres de son & trois quintaux de fourrage pour leur nourriture, si mieux elles n'aiment lui en payer la valeur ».

» Le sieur Farail guérit aussi, au moyen d'une eau qu'il a composée, & qui ne lui revient qu'à six sous la taupette, les molettes sans emporter un poil, tout comme les blessures sur le dos & sur les garrots, & généralement toutes celles qui proviennent de la selle ou du bât, pourvu qu'on s'apperçoive desdites blessures deux heures après qu'on aura desselé ou débâté le cheval. Il observe en outre qu'il n'a jamais fait usage de ces remedes sur aucun cheval au dessus de l'âge de huit ans; mais il croit fermement qu'ils réussiront aussi sur les chevaux qui auront passé cet âge ».

III.

Remede contre la Galle.

Au moment qu'on sent une demangeaison, on se fait ordinairement saigner, & le lendemain, on prend une pinte d'huile d'olive qu'on fait bouillir pendant vingt-quatre heures, dans laquelle on mettra une poignée de feuilles de laurier rose qu'on laissera infuser pendant cet intervalle, & le tout bien consommé, on se frotte dans les jointures seulement pendant trois nuits de suite.

IV.

Annonce de Livre.

Observations Médico-Chymiques sur le Cancer. Par M. Martinet, Curé de Soulaines, près Bar-sur-Aube. A Paris, chez Didot le jeune, Imprimeur-Libraire, Quai des Augustins, 1784. In 8o. Prix, 12 s. broché.

V.

Centenaire.

Il y a à Sithen, près de Postdam, dans le Brandebourg, une femme âgée de cent vingt ans, veuve d'un Chasseur, qui dirige elle-même les affaires de son ménage, & qui lit sans lunettes. Une Lettre de cet endroit marque » qu'elle » a dansé dernierement à une fête de » son Village, non avec la légéreté, » mais avec la gaîté de la jeunesse ».

V I.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 17 Octobre 1781.

Or de Portug. à . . .	728	l.	f.	marc.
Du Mexique à . . .	720			
Du Pérou à	714			
Les guinées à . . .	726			
Ducats à	98	10		once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	102			
Or à 20 karats à . .	85			
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	10		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10		
Piastres à	48	17	6	

V I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 13 Octobre 1781 au Mercredi 17 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 l.; le seigle, de 11 à 12 livres; l'orge, 11 à 12 livres. Le froment à la Grêve, de 18, 19, 20 à 21 l.; le seigle, 11 liv.; l'orge, de 11 à 12 livres *le septier*. Farine blanche à la Halle, de 36, 38 à 40 liv.; bis-blanc & bis, de 22, 24, 26, 28, 30, 32 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

V I I I.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 13 Oct. 1781 au Mercredi 17 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 l.; *id.* à la Grêve, de 18, 19, 20 à 21 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 12 Octobre 1781, de 60 à 62 liv.; *id.* nouveau, de 56 à 58; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 57 à 58 liv.; *id.* nouv., 48 à 50; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 23 à 25; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 55 à 56; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 53 à 54; le cent de paille, de 19 à 22; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 40 à 46 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres
	PAIEMENT DU SAMEDI 13 OCTOBRE 1781.		
5.	M. Cauchy	Samedi	A.
6.	M. Caron	Samedi	A.
16.	M. Le Noir.	Samedi	A.
8.	M. Despeignes	Samedi	A.
9.	M. de la Rue	Samedi	A.
	PAIEMENT DU LUNDI 15.		
23.	M. Masson.	Lundi.	A.
26.	M. de la Motte	Lundi.	A.
29.	M. Certain	Lundi.	A.
28.	M. Creuzé.	Lundi.	A.
	PAIEMENT DU MARDI 16.		
13.	M. Marsollier	Mardi	A.
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	A.
15.	M. Defays	Mardi	A.
24.	M. Desplasses.	Mardi	A.
25.	M. Vieillard	Mardi	A.
Idem.	Gouvernemens.	J.	*Six premiers mois* 17

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLE

CHANGES du 16 Octobre 1781.

Amsterdam, ...	53	Cadix, ...	
Londres, ...	31 5 8e.	Livourne, ...	
Hambourg, ...	190 ½	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Août.* . .	1 p. %

DU MARDI 16 *Octobre* 1781.

1780. Lot. Roy. . .	1022	1785	
1781. *Primes.*		1786	
1782	123	1787	
1783	106	1788	
1784	168	1789	
1r. Viager. . . . 6 ¼ p. % bén. 2d.			

Oct. 1781.		*Du* 13.	*Du* 15.	*Du* 16.
Comp. des Indes.	Actions	1945	1945	1945 . . .
	D° 16/25	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	D° 8es	. . . . .	260	. . . . .
	D° 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	402	402	402 . . .
Rescriptions.		7 ½ ¼ perte.	7 ½ 8 ½ 7 ½ ¾ p.	8 ¼ 8 8 ¼ 7
Bil. des Ferm.		. . . . .	. . . . .	. . . . .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1781.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 13 Octobre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 9 Septembre.*

DIVERS bâtimens Marchands, arrivant des Indes Occidentales, sont heureusement entrés dans ce Port avec des cargaisons considérables de productions des Isles.

On compte actuellement dans le Sund cent soixante bâtimens Marchands de diverses Nations, & plusieurs frégates de convoi.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 10 Septembre.*

L'Abbé de Sainte-Dorothée en Autriche, a reçu une dépêche par laquelle il apprend que Sa Majesté Impériale a jugé à propos de séculariser son Abbaye, en lui assignant quatre mille florins par an, & en donnant à chacun des Religieux qui la composent une pension alimentaire.

BRANDEBOURG.

DE BERLIN, *le 8 Septembre.*

Nos Fabriques de porcelaine sont occupées à faire trois différens services de table complets, ornés de peinture & de dorure. Deux de ces services magnifiques sont destinés au Grand-Duc & à la Grande-Duchesse, & le troisieme au Prince Potemkin.

ESPAGNE.

DE BARCELONE, *le 30 Août.*

Le 18 de ce mois, la frégate de guerre Françoise, nommée la *Précieuse*, de 32 canons, sous les ordres du Capitaine de vaisseau M. Viallis, aborda en cette Rade, escortant un bâtiment de sa Nation. Cet Officier a déclaré que le 15 du courant, il avoit rencontré devant le Cap Saint-Antoine un convoi de navires Espagnols qui alloient au Levant. Il a fait sçavoir en même tems au Commissaire de la Marine de ce Port qu'il étoit prêt à convoyer tous les bâtimens Espagnols qui voudroient aller à Marseille.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 21 Septembre.*

EXTRAIT d'une Lettre.

» Vous allez apprendre, Mr, une nouvelle qui ne vous étonnera pas seul, mais l'Europe entiere, accoutumée à regarder la Banque d'Angleterre comme un Corps inébranlable, suivant toujours sans altération les mêmes principes, & très-éloigné d'adopter des variations,

qui, dans tout Etabliſſement de Finances indiquent la diſette de fonds ou l'épuiſement de moyens : ces tems heureux ne ſont plus; & la Banque, comme tout le reſte du Corps de la Nation, ſe reſſent dès aujourd'hui, d'une guerre funeſte, qui ne s'eſt ſoutenue juſqu'ici que par une méthode ruineuſe d'anticiper ſur nos reſſources futures, & de conſommer d'avance les moyens des générations ſuivantes. Les Directeurs de la Banque ont réſolu d'en porter le dividende de 5 & demi à 6 pour cent. La réſolution n'en a pas encore été finalement arrêtée; mais ſoumiſe, comme la Banque l'eſt aujourd'hui à toutes les volontés du Miniſtere, l'on ne doute point qu'elle ne paſſe par voye de ballotage. Je fus extrêmement ſurpris (& vous ne le ſerez pas moins) de cette détermination, puiſque la Banque avoit conſenti récemment à faire au Gouvernement un prêt de deux millions à 3 pour cent, ſous condition du renouvellement de ſa Chartre, & qu'ainſi, pour remplir cet engagement, elle avoit beſoin de ſes eſpeces. D'ailleurs l'on ſçait qu'il s'en faut de beaucoup, depuis quelque tems, que ſa Caiſſe abonde en argent comptant, vu l'exportation continuelle, qu'on eſt dans la néceſſité d'en faire, pour ſolder la balance déſavantageuſe de la Nation en général & de la Banque en particulier avec ſes Créanciers étrangers; mais mon étonnement ceſſa, lorſque j'appris bientôt qu'en revanche du demi pour cent d'augmentation, que les Actionnaires alloient recevoir, les Directeurs avoient réſolu de faire un appel général, & d'exiger, de la part des Actionnaires, une augmentation de huit pour cent de leur capital; deſorte que chaque Propriétaire de 1000 liv. ſterl. dans les fonds de la Banque ſera obligé d'y fournir encore 80 livres ſterl. pour porter ainſi ſon action à 1080 liv. ſterl. Le ſimple calcul arithmétique prouve déjà le taux ruineux de cette levée d'argent, puiſqu'en donnant un demi pour cent par an pour une augmentation de capital de huit pour cent, la Banque emprunte ſur le pied de ſix & trois quarts pour cent. Et quelle eſt aujourd'hui en Europe la Nation réduite à cette extrêmité? Mais l'opération eſt encore plus alarmante pour le crédit de la Grande-Bretagne, lorſqu'on en conſidere la cauſe originelle. C'eſt l'influence que le Miniſtere a ſçu gagner ſur la Direction, comme ſur tous les autres Corps publics, ſi l'on en excepte peut-être les Propriétaires de la Compagnie des Indes. Le Gouvernement, preſſé chaque année par le beſoin d'argent, a eu recours à la Banque; & celle-ci n'a jamais cru devoir ſe refuſer à ſes deſirs. Afin de remplir les emprunts annuels, elle a mis chaque fois en circulation de nouveaux billets pour le montant des ſommes dont on avoit beſoin; mais abuſant ainſi de ſon crédit au gré de l'Adminiſtration, ou l'étendant du moins au-delà des bornes que la prudence auroit dû lui preſcrire, elle a multiplié ſon papier au point qu'il paſſe aujourd'hui d'une façon énorme la proportion du fonds réel, dont il n'eſt que le ſigne repréſentatif. La Caiſſe s'épuiſant en même tems par les remiſes en eſpeces, qu'on eſt obligé d'envoyer ſans ceſſe à l'Etranger, les Directeurs ont craint qu'ils ne ſe viſſent enfin hors d'état de faire face aux payemens des billets qu'on viendroit tous les jours leur préſenter en plus grand nombre, pour les convertir en argent comptant; & c'eſt ainſi que par degrés ils ſe ſont vu réduits à l'opération dangereuſe de ſe procurer environ 9 millions, argent de Hollande, à raiſon de ſix & trois quarts pour cent d'intérêt, pour en former un accroiſſement additionnel au fonds primitif. — C'eſt donc-là qu'aboutit l'entrepriſe téméraire d'une guerre quadruple; entrepriſe, que les Ecrivains ſalariés par nos Miniſtres ont ſouvent tenté de juſtifier d'après l'idée auſſi chimérique qu'abſurde du crédit inépuiſable de l'Angleterre ».

I I.

Nouvelles de l'interieur du Royaume.

D'Aix (*en Provence*), *le* 12 *Septembre*.

» La Société d'Agriculture de cette Ville propoſe pour le ſujet d'un Prix

de 300 livres, qu'elle distribuera en 1782 : » Quels sont les moyens d'amé» liorer l'espece dans les troupeaux ? » Quelle est la meilleure façon de les » élever & de les nourrir, à l'effet d'a» voir les plus belles laines ? » Et pour un autre prix de 600 liv. qui sera également distribué l'année prochaine : 1°. » Quelle est la méthode la plus facile » & la moins dispendieuse de conver» tir en bois les terres incultes de cette » Province, qui en sont susceptibles » par leur profondeur, & de rétablir » & repeupler nos forêts ? 2°. Quels » sont les arbres forestiers propres aux » diverses qualités de terre dans les » bandes schisteuses, calcaires & mar» neuses ; les moyens de les y multiplier, » & les soins qu'ils exigent jusqu'à ce » qu'ils soient défensables ? 3°. Quel » seroit le moyen de tirer un parti plus » avantageux des Communaux desti» nés dans chaque Communauté au dé» paitre & au bucherage des Habitans, » & d'y placer des bois dans les par» ties qui en sont susceptibles ? » La Société desire que les Auteurs des Mémoires s'attachent à faire connoitre dans le plus grand détail, les essais tentés jusqu'à ce jour dans cette Province, sur le semis & plantation des bois, & sur le repeuplement, & quel en a été le succès. Elle adjugera en 1783, un Prix double de 600 liv. dont le sujet est : 1°. » Quelles sont les plantes de Provence » les plus propres à former des prairies » artificielles, & à donner, sans arro» sage, des fourrages abondans ? » On distinguera dans leur culture, les tems qui leur conviennent, les essais qui en ont été faits dans cette Province, & l'on fera la comparaison de leur produit avec celui de nos prairies ordinaires. 2°. » Quelles sont les plantes viva» ces propres à notre climat, qui, se» mées sans engrais dans une terre épui» sée, pourront, par leur séjour dans » cette terre, lui rendre sa premiere » fertilité, & procurer en même tems un » dépaitre abondant aux troupeaux, » soit en Hiver, soit en Eté ? » Il faudra s'attacher à indiquer la maniere de semer ces plantes, les terroirs qui leur conviennent, le tems qu'elles doivent occuper la terre pour la rendre capable de donner encore, sans le secours d'aucun engrais, de bonnes récoltes de grains. On rappellera les essais faits jusqu'à ce jour, dans cette occasion, & le succès qu'ils ont eus ».

» Cette même Société convaincue de la difficulté qu'il y auroit de recevoir des Mémoires qui pussent entierement remplir les vues qu'elle s'étoit proposées relativement à la Durance, & voulant donner aux Auteurs un tems bien plus considérable pour faire les observations qu'exige un objet aussi compliqué, & leur accorder des récompenses proportionnées à leurs effets, s'est déterminée à diviser en plusieurs époques ce sujet intéressant, & à doubler pour chaque Concours le prix ordinaire. Sous ce point de vue, elle a fixé pour 1783, un Prix de 1200 liv. qui sera adjugé au meilleur Mémoire sur » les » moyens de contenir la Durance, » depuis son entrée en Provence jus» qu'au Village de Vaulx ». Et afin que les Auteurs qui voudront concourir pour les différens Prix qu'elle se propose d'accorder sur les autres parties du cours de la riviere, aient le tems de rassembler les expériences qu'exige la nature du travail, elle annonce dès-à-présent, qu'il sera décerné en 1785 un second Prix de la même valeur, au meilleur Mémoire sur le même objet, pour la partie depuis Vaulx jusques à Sainte-Tulle ; un troisieme en 1787, pour la partie depuis Sainte-Tulle jusqu au bac de Mirabeau ; un quatrieme en 1789, pour celle qui est comprise depuis ce bac jusqu'à Malemort ; & le dernier en 1791, pour celle comprise depuis Malemort jusqu'à son embouchure dans le Rhône. On invite les Auteurs à joindre à leur Mémoire, un plan de la partie de la riviere sur laquelle ils doivent travailler, afin que la Société puisse juger avec connoissance de cause, & de l'exactitude de leurs observations, & de la perfection des ouvrages ».

» Les Mémoires sur ces différens objets, seront envoyés, francs de port, & avec les formalités ordinaires, avant le premier Mars de chaque année, à M. Reboul, Avocat, Secretaire perpétuel ».

DE SAINT-PONS, *le* 18 *Seprembee.*

Fin de la Description topographique du Diocèse de Saint Pons, par M. de Genssane.

» Depuis Angles & Montsegoulst, jusqu'à la Salvetat, le long de la riviere d'Agout, ce n'est presque qu'une prairie continuelle ; il y a au pied des côteaux, de très-bonnes terres labourables, mais on n'y recueille que du seigle, à cause que ce pays est fort élevé : en remontant depuis la Salvetat jusqu'à Fraisse, on trouve le pays presque couvert de belles forêts de hêtre ».

» En général, tout ce pays est très bien peuplé de bois, ce qui fait qu'il y a des pâturages excellens & d'une grande étendue : aussi la principale richesse de tous ces cantons consiste en bestiaux de toute espece, qui y sont très-nombreux ».

» En descendant des hauteurs de Souliez vers Saint-Pons, nous avons remarqué plusieurs veines qui annoncent des mines de plomb ; mais les eaux manquent sur tous ces côteaux ».

» En revenant depuis Saint-Pons vers Riots & Oulargues, nous avons trouvé au lieu de Cassillac une mine de cuivre fort considérable ; on y a fait quelque travail, qui nous a paru être un ouvrage des Paysans ; le minéral y est répandu par petits blocs dispersés dans toute la masse de la veine, qui a plusieurs toises de largeur, & qui paroit au jour sur l'étendue d'un bon quart de lieue de longueur ; le minéral est très arsenical, & contient depuis 22 jusqu'à 25 livres de cuivre au quintal : il y a ici de l'eau en suffisance, & l'on pourroit tirer les bois nécessaires du côté de Fraisse ; ensorte que cette mine pourroit être exploitée avec avantage ; le minéral est de la nature des mines de cuivre grises, vulgairement appellées *falerts* ».

» Nous avons également observé une autre mine de cuivre, au lieu appellé las Fonts, Paroisse du Mas-de-l'Eglise. La veine nous a paru assez belle, & l'exploitation de cette veine pourroit être jointe à celle de Cassillac, n'étant pas bien éloignées l'une de l'autre ».

» Depuis le Mas-de-l'Eglise jusqu'à Oulargues, & même jusqu'à Colombieres, on trouve aussi une grande quantité d'indices de mine de mercure ; on nous a même assuré, à Oulargues, qu'il n'est pas rare de voir couler de grosses gouttes de ce demi métal sur la surface de la terre. La qualité du terroir, au pied de ces montagnes, consiste en roches ardoisées blanchâtres ; elles sont entremêlées de quelques bancs de granits fort talqueux ; les paillettes de talq y sont fort grosses & si pures, qu'on est ébloui lorsqu'on y passe pendant le tems du soleil. Il y a aux environs d'Oulargues & au pied de la montagne de Montcafoux, quantité de veines de plomb & de cuivre ; mais elles sont toutes fort petites & dispersées le long de ces roches ».

» Le vallon depuis Riols jusqu'au Mas-de-l'Eglise, est fort étroit, mais très-bien cultivé ; il est couvert de vignobles, de prairies & d'arbres fruitiers : les terres labourables n'y sont pas d'une grande étendue ; mais les côteaux y sont très-garnis de châtaigniers ».

» Comme ce vallon est fort étroit, les productions du sol, quoique fertiles, ne suffisent pas pour la subsistance des Habitans, qui vivent en partie de la filature des laines, pour les Fabriques de Saint-Chinian, Bedarieux & Lodeve ».

» Depuis le Mas-de-l'Eglise jusqu'à Colombieres, le vallon se retrécit davantage : il n'y a plus ici de bas fonds, & les côteaux des montagnes se prolongent de part & d'autre, jusqu'à la riviere d'Orbe, qu'ils bordent ».

» Tout ce canton est fort pierreux, & couvert de gros blocs de roches granites, qui se précipitent du haut du Mont-Carroux : il y a quelques châtaigniers & quelques morceaux de vignobles cultivés entre ces roches ; mais en général, tout ce pays est de peu de produit, & le Peuple auroit peine à y subsister sans les filatures ».

» En remontant de Colombieres vers Douts, on trouve près de ce dernier endroit de très-bonnes mines de plomb & argent, qu'on peut exploiter, à la faveur des charbons de terre de Saint-Gervais, qui n'en sont pas éloignés ».

DE LYON, *le 19 Septembre.*

» Les Eleves de l'Ecole Royale Vétérinaire de cette Ville, ont traité cette année une maladie charboneuse qui attaquoit indistinctement tous les gros animaux : elle s'est développée sur la fin du mois d'Avril, dans la Province du Velay ; dans le mois de Mai, dans le Forez ; en Juin, dans le Lyonnois, jusqu'aux portes de la Capitale, dans le Fauxbourg de la Guillotiere ; à cette époque, la maladie a franchi le Rhône, & s'est propagée dans le Dauphiné. Ensuite elle a remonté les bords de la Saône dans la Bresse, le Beaujolois & la la partie du Bugey qui l'avoisine. Mais il n'est mort aucun malade, parce qu'elle a été prise dès son commencement. Le sieur Micard a traité & guéri dans le Lyonnois & le Forez 1549 animaux. Le sieur Frappa, dans une partie du Lyonnois & du Dauphiné, a traité 204 bêtes, tant ânes que chevaux, mulets & bêtes à cornes ».

» Le sieur le Roi, dans une autre partie du Lyonnois, de la Bresse & du Dauphiné, en a traité 634. Le sieur Perrier, Eleve entretenu par la Province de Languedoc, d'une santé très-délicate, ayant plus consulté son zele que ses forces, s'est vu obligé, après avoir traité & guéri 418 animaux, dans une partie de la Bresse & du Dauphiné, de discontinuer son travail & de revenir à l'Ecole. Dans une autre partie du Dauphiné & du Lyonnois, le sieur Dumas en a traité 122. Les animaux attaqués de la même maladie, envoyés à l'Ecole de Lyon pour y être traités, sont au nombre de 50 ».

» Les brouillards & les rosées qui couvroient les prairies dans lesquelles les animaux paissoient, sont les principales causes qui ont donné lieu à cette épizootie ; tous les animaux renfermés dans les étables, & nourris à sec, n'ont pas été malades ».

DE REIMS, *le 21 Septembre.*

» Le 13 Août dernier, à huit heures du matin, un orage considérable se forma au dessus du Village de Triaucourt. Quoique les Officiers de Police eussent depuis long-tems défendu de sonner en pareille occasion, quelques Habitans du lieu profiterent de leur absence, pour mettre en branle toutes les cloches de l'Eglise, ce qui attira le tonnerre sur le clocher. La couverture fut enlevée, les pierres de l'intérieur de la tour furent démolies, la voûte du dôme fut percée ; & la foudre, en sortant de l'Eglise, brisa les ornemens du portail, qui étoient d'un goût antique, mais très bon. La réparation du dommage causé par cet événement sera fort coûteuse, parce qu'on prétend que le tonnerre a ébranlé les fondemens de la tour, & d'une partie de l'Eglise, bâtis, selon la tradition, il y a plus de six siecles, avec de solides matériaux & sur un très-bon dessin. Une fumée épaisse, qui parut après la chûte du tonnerre, alarma tous les Habitans. Heureusement on ne vit point de flammes ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

DESCRIPTION d'une Machine de la plus grande simplicité, que les Chinois emploient à tordre ensemble plusieurs fils de soie ou de coton, pour n'en faire qu'un seul de la force la plus considérable, & dont on pourroit se servir avantageusement dans nos Manufactures, sur le même objet. Par M. Pingeron, *Capitaine d'Artillerie & Ingénieur au service de Pologne.*

» J'ai toujours desiré que quelques amis de l'humanité, jouissant d'une grande fortune, voulussent bien multiplier en faveur des Pauvres les branches de l'Industrie nationale. Il leur seroit aisé d'y parvenir en favorisant ceux qui en créeroient de nouvelles, ou qui introduiroient dans le Royaume les branches d'Industrie en vigueur chez les Etrangers. Comme il est impossible aujourd'hui de faire de nouveaux partages de terres sans nuire à la propriété, le moyen que je vais proposer me paroît le seul praticable pour réaliser ce projet, & mettre une sorte de proportion entre l'Industrie & les biens fonds qui se trouvent dans un trop petit nombre de mains ».

» Un pareil projet ne demande que quelques voyages entrepris dans cette seule vue, par des personnes intelligentes, & un Ouvrage périodique bien fait, destiné à rendre compte de leurs recherches & de leurs découvertes. Cet Ouvrage, auquel il conviendroit peut-être de donner le titre d'*Annales de l'Industrie*, seroit distribué *gratis* aux Artisans, & payé par les bons Citoyens qui souscriroient volontairement pour cet acte de patriotisme ».

» En attendant que mes vœux soient remplis, je ne laisse échapper aucune occasion de découvrir quelques nouvelles machines meilleures que celles que nous connoissons. Je m'en procure des notices ; j'en fais des dessins, & je m'empresse de les communiquer à ceux auxquels ils peuvent être utiles. J'ai eu souvent la consolation de publier des découvertes peu importantes, à la vérité, pour les riches, mais avantageuses à l'homme laborieux & au pauvre, parce qu'elles lui fournissent de nouvelles ressources dans ses premiers besoins ».

» Parmi les divers moyens que j'ai cru pouvoir favoriser l'exécution de mes projets, en faisant abstraction de mes voyages, j'ai regardé l'inspection & l'examen des dessins & des estampes gravées dans les Pays Etrangers comme l'un des plus utiles. Les Peintres représentent ordinairement les objets qui frappent leur vue, & souvent ces objets sont des meubles, des outils, des instrumens aratoires, &c. plus simples & plus commodes que ceux que nous connoissons (*) ».

» Pénétré de cette maxime, je parcourus dernierement, dans une Assemblée tenue chez M. de la Blancherie, une Encyclopédie Chinoise apportée de Canton par M. Sonnerat, Sous-Commissaire de la Marine & Naturaliste pensionné du Roi, dont le zele & les talens donnent les plus grandes espérances. Cet Ouvrage, aussi singulier qu'intéressant, est divisé en plusieurs cahiers de papier de soie, dont l'un traite, *ex professo*, de toutes les machines usitées dans les Manufactures d'étoffes de soie, de toile de coton, ou d'autres substances végétales qu'on trouve en Chine. La plupart ressemblent à celles dont les Européens se servent pour remplir les mêmes vues, excepté qu'elles sont plus simples en général. Cette conformité ne doit pas nous étonner, puisque chez tous les hommes, les mêmes besoins font naître, à-peu-près, les mêmes idées ».

» Parmi les machines employées dans les Manufactures Chinoises, il en est une absolument inconnue, & qui me paroit pouvoir être fort utile en Europe, vu son extrême simplicité, & les fréquens usages qu'on en peut faire ».

» Cette machine est celle dont les Chinois se servent pour tordre en même tems plusieurs fils, & former de ces derniers un gros fil très-fort & bien solide. Ce cas est habituel dans l'Art de la Corderie ».

» Pour avoir une idée exacte de cette piece de Méchanique, il suffira d'imaginer deux petits poteaux d'environ quatre pieds & demi de hauteur, enfoncés verticalement d'un demi-pied dans la terre, & que réunit, par leur partie supérieure, un linteau fort mince percé d'un certain nombre de trous à égale distance les uns des autres sur la même ligne horizontale ».

» Ces petites ouvertures circulaires sont destinées chacune à recevoir l'axe d'une bobine, lequel est coudé extérieurement, par rapport à elle & au linteau dont on vient de parler, de la même maniere que les broches pour rôtir les viandes, que l'on fait tourner à la main ».

» La bobine doit être fixée sur l'axe & tourner avec lui. Les Chinois donnent en même tems un mouvement de rotation à une suite considérable de ces bobines, par un moyen très simple, quoiqu'il ne suppose qu'une latte percée dans sa largeur d'un aussi grand nombre de trous qu'il y a d'axes. Chacun de ces trous reçoit le manche de l'une de ces especes de manivelles, formé par le prolongement de l'axe de chaque bobine. Ensuite on prend un des bouts de cette latte, & on la met en mouvement dans le plan vertical, en avant & en arriere, toujours en tournant, de maniere que chacune des petites manivelles puisse se mouvoir circulairement autour de l'axe avec lequel elle est contiguë ».

» Dans cet intervalle, les bobines qui ſont chargées de ſoie ou de coton, ſe dévident ; & ſi ces fils ſe trouvent réunis par un bout, ils forment un fil beaucoup plus fort ».

» On a la précaution de les tenir écartés convenablement, au moyen d'un petit cône tronqué dont la ſurface convexe a autant de cannelures longitudinales que l'on a de fils à tordre enſemble. Chacune de ces cannelures reçoit ſon fil, & la torſion ſe fait de la maniere la plus exacte. Les Cordiers & les Frangers parviennent au même but; mais les moyens qu'ils emploient ſont bien éloignés de cette heureuſe ſimplicité. Les uns & les autres ſe ſervent d'une roue plus ou moins grande, ſur la circonférence de laquelle paſſent pluſieurs cordes ſans fin, qui font tourner des poulies. Leurs axes étant unis avec elles, & formant par un bout une eſpece de crochet, ſervent à tordre chaque fil en particulier. Les Frangers ont ſur tout une grande roue dentée qui engraine dans un certain nombre de piquans dont les axes faiſant un crochet comme dans le cas précédent, ſervent à tordre les fils quand on fait mouvoir la grande roue, qui doit toujours être verticale ».

(*) *Na.* On voit, par exemple, entre les mains de la grand'mere de Girard Dow, peinte par ce Grand Maitre, & gravée par M. Wille, un inſtrument pour dévider, qui eſt très-commode.

II.

Annonce de Livre.

Mémoire ſur la façon de ſecourir les gens qui ſont dans une maiſon enflammée, & d'aider au ſervice des pompes. A Paris, chez Jombert le jeune, Libraire, rue Dauphine, 16 pages in-4°. avec deux planches en taille douce. Ce Mémoire, qui, ainſi que la machine repréſentée par les planches, eſt de M. Draveny, Maitre Charron Forgeur, Officier Pompier de la Ville de Reims, avoit déjà paru dans le Journal de Phyſique de M. l'Abbé Rozier, mais moins correct qu'il n'eſt ici pour le ſtyle & pour les gravures. On y a joint, en le réimprimant, un extrait des délibérations de la Société Libre d'Emulation, dans ſon Aſſemblée tenue le 18 Décembre 1778, contenant le rapport du Comité des Prix ſur cette invention utile.

III.

Extrait des Obſervations météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 juſqu'au 30 Septembre 1781.

Vents dominans, nord-oueſt, ſud-oueſt & oueſt.

Thermometre. Plus grand degré de chaleur, 24 degrés 5, le 2 ; moindre degré de chaleur, 40 deg. 0, le 26.

Barometre. Plus grande élévation du mercure, 28 pouces 2 lignes 3, les 29 & 30 ; moindre élévation du mercure, 27 pouc. 6 lignes 2, le 23.

Quantité de pluie. 23 lignes 5, tombées en 15 jours.

Evaporation, 53 lignes 0.

Aiguille aimantée. Sa déclinaiſon, 20 degrés, 58 minutes 2 ſecondes.

Température, chaude & ſéche juſqu'au 17, enſuite froide & humide ; 4 Aurores boreales, les 8, 23, 24 & 25.

Maladies. Aucune.

Productions de la Terre. On a vendangé le 10. La récolte eſt des plus abondantes ; on a fait 12 à 14 muids par arpent. Cette année, conſidérée relativement à la période lunaire, correſpond à 1724, 1743, & à peu de choſes près, à 1753, trois grandes années de vin : en 1762, qui y répond auſſi, la récolte a été médiocre, à cauſe de la coulure, mais les vendanges très-hâtives. Les pluies de la fin du mois ont été favorables aux labours.

Signé, Cotte, Prêtre de l'Orat., &c.

IV.

Centenaire.

Il eſt mort dans une Paroiſſe du Diocèſe de Meaux une femme nommée Simone Tierce, qui avoit atteint ſa 103e. année, & qui alloit régulierement ſeule à la Meſſe, filoit journellement un fuſeau ſans ſe ſervir de mouilloir, & n'avoit aucune des infirmités de la vieilleſſe, pas même la ſurdité.

V.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 6 Octobre 1781.

Or de Portug. à . .	728	l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	720			
Du Pérou à	716			
Les guinées à . . .	726			
Ducats à	98	10		once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	102			
Or à 20 karats à . .	85			
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	10		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10		
Piastres à	48	17	6	

V I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 6 Octobre 1781 au Mercredi 10 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 l.; le seigle, 10, 11 à 12 livres; l'orge, 11 l. 10 s. à 12 l. Le froment à la Grêve, de 19, 20 à 21 livres; le seigle, 10 liv.; l'orge, de 12 à 13 livres *le septier*. Farine blanche à la Halle, de 36, 38, 40, 41 à 42 l.; bis-blanc & bis, de 22, 24, 28, 32 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

V I I.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 6 Oct. 1781 au Mercredi 10 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 l.; *id.* à la Grêve, de 18, 19, 20 à 21 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 5 Octobre 1781, de 60 à 61 liv.; *idem* nouveau, de 56 à 58; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 58 à 60 liv.; *id.* nouv., 47 à 48; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 24 à 26; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 55 à 56; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 53 à 54; le cent de paille, de 23 à 24; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 38 à 42 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettr
	PAIEMENT DU SAMEDI 6 OCTOBRE 1781.		
5.	M. Cauchy	Samedi	A.
6.	M. Caron	Samedi	A.
16.	M. Le Noir.	Samedi	A
8.	M. Despeignes	Samedi	A.
9.	M. de la Rue	Samedi	A.
	PAIEMENT DU LUNDI 8.		
23.	M. Masson.	Lundi.	A.
26.	M. de la Motte	Lundi.	A.
29.	M. Certain	Lundi.	A.
28.	M. Creuzé.	Lundi.	A.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABL

CHANGES du 8 Octobre 1781.

Amsterdam, ...	53	Cadix, ...	
Londres, ...	31 5 8e.	Livourne, ...	
Hambourg, ...	190 ¼	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Août*. .	1 ¼ p.

DU LUNDI 8 *Octobre* 1781.

1780. Lot. Roy.		1785	
1781. *Primes*.		1786	
1782	122	1787	
1783		1788	
1784		1789	
1r. Viager. . . .	6 p. % bén.	2d.	2 ½ p. % per

Oct. 1781.		*Du 6.*	*Du 8.*	*Du 9*
Comp. des Indes.	Actions	1945	1945	. . . . .
	D° 16/25	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	D° 8es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	D° 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	402	405	. . . . .
Rescriptions.		7 ¾ 8 ½ p. .	7 ¾ ½ ¾ 8 ¼ 7 ¾ p.	. . . . .
Bil. des Ferm.		. . . . .	. . . . .	. . . . .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonn est de 24 liv. pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau du Journal général de Franc Affiches, actuellement rue Neuve S. Augustin, près de la rue de lieu, à l'Hôtel de Croissy. On s'abonne aussi au même Bureau p journal d'Agriculture, Commerce, &c.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 17

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Mardi 2 Octobre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, *le* 1 *Août.*

LE Baron de Herbert, Internonce de la Cour de Vienne, a présenté un Mémoire à la Sublime Porte, pour réclamer la restitution de cinq navires Impériaux qui, quoique munis de Firmans ou Patentes de Sa Hautesse, ont néanmoins été enlevés par des Corsaires Algériens. Dans le cas où la restitution seroit impraticable, M. l'Internonce exige, conformément aux Traités, une indemnisation équivalente. Cette demande embarrasse d'autant plus notre Ministere, que l'influence du Sultan sur les Etats Barbaresques se réduit à très-peu de chose, & ne laisse pas grande espérance que la Porte puisse satisfaire la Cour de Vienne sur cet objet.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 20 *Août.*

Il vient de paroitre ici un Manifeste par lequel Sa Majesté Impériale rend compte du succès dont les soins qu'Elle s'est donnés pour faire fleurir dans ses Etats le Commerce maritime, ont été couronnés. Ce Manifeste est conçu en ces termes :

» NOUS CATHERINE II, par la grace de Dieu, &c. faisons sçavoir à tous nos fideles Sujets, &c. Les progrès considérables que le Commerce de cet Empire a faits sur mer pendant les dernieres années de notre regne, se manifestent par la quantité de vaisseaux qui se trouvent actuellement dans tous les Ports. Notre Pavillon a obtenu des égards marqués, non-seulement chez les Nations avec lesquelles nous sommes unies par des Traités, mais encore chez celles qui ne sont pas nos Alliées. C'est avec la plus vive satisfaction que dans la position des affaires présentes, nous voyons les bâtimens Russes recherchés préférablement à tous autres. Accoutumés à protéger non seulement nos fideles Sujets Commerçans & tout ce qui a rapport au Négoce, mais à lui donner encore une plus grande extension par des Ordonnances salutaires, nous avons fixé notre attention sur le défaut de Réglemens convenables & relatifs au Commerce maritime, d'où résultoit l'inconvénient désagréable, mais forcé, de recourir souvent aux Loix étrangeres qui rarement sont applicables aux dispositions faites & agréées dans nos Etats. A quoi il faut encore ajouter que, comme il n'y avoit absolument rien de fixe qui pût servir à la décision des engagemens entre les Propriétaires & les Prêteurs de navires, ou des différentes personnes qui s'y trouvent employées ; ce défaut occasionnoit plusieurs désordres & difficultés, même des discussions très-pré-

judiciables au Commerce. Or, pour mettre cette partie de l'Adminiſtration ſur un meilleur pied, nous avons pris la peine de procurer à la Navigation Marchande de nos Sujets des Réglemens particuliers, dont la premiere partie vient de ſortir des preſſes, & que nous ordonnons de publier, pour qu'ils ſoient exécutés. Le vœu de notre cœur & nos peines ſont abondamment compenſés, ſi la ſuite des tems apprend qu'il en réſulte un avantage réel pour nos Sujets fideles & induſtrieux: A quoi nous prenons une part particuliere. Donné à Péterſbourg le 25 Juillet (V.S.) 1781, la dix-neuvieme année de notre regne. *Signé*, CATHERINE ».

La premiere partie des Réglemens relatifs à la Navigation Marchande & que Sa Majeſté Impériale a ſignés de ſa main, contient neuf ſections; ſçavoir, 1°. de la Navigation, 2°. du devoir du Patron de navire; 3°. du devoir du Pilote; 4°. du devoir du Charpentier; 5°. du devoir des Matelots & de toutes les autres perſonnes ſervant ſur les navires & bâtimens; 6°. modele d'un contrat entre le Patron & les Matelots ou autres perſonnes qui s'engagent ſur le vaiſſeau: Suit un extrait ſur la quantité & la qualité des proviſions qu'on délivre à ceux qui ſervent à bord des vaiſſeaux de guerre. 7°. Du fret d'un bâtiment; 8°. des Propriétaires d'un navire; 9°. du devoir des Courtiers.

On peut donner pour preuve de l'accroiſſement de la Navigation & du Commerce Ruſſe, que dans le cours de l'année derniere, il eſt entré dans le ſeul Port de Péterſbourg 554 vaiſſeaux, & il en eſt ſorti 575.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le 28 Août.*

Les Etats-Généraux des Provinces-Unies viennent d'établir, avec l'agrément du Roi, pour tout le tems que doit durer la guerre avec l'Angleterre, trois Vice-Conſuls, tous Suédois, dans les Ports de Gothenbourg, de Marſtrand & de Halland. Le Miniſtere a envoyé aux Régences de ces différens endroits des ordres pour les y faire reconnoître, & pour les protéger comme revêtus de ce caractere.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 5 Septembre.*

Rien n'échappe aux vues pénétrantes de notre Souverain. Ce Prince vigilant porte ſes regards attentifs ſur toutes les parties de l'Adminiſtration, ſans en excepter aucune.

Ce Prince avoit déjà remarqué que la guerre maritime faiſoit grand tort aux Manufactures de toiles établies en Bohême ſur les rives de l'Elbe. En conſéquence Il avoit ordonné, l'année derniere, qu'il fût fait annuellement & gratuitement, de ſon Tréſor Impérial, un prêt de 200 mille florins, pour aider ces Manufactures à ſe ſoutenir. S'étant fait rendre compte de l'emploi de cette ſomme, Il a reconnu qu'elle n'avoit point été employée à l'uſage pour lequel il l'avoit deſtinée, & qu'elle avoit été verſée, contre ſon intention, dans les Caiſſes Impériales à Konigſgratz. Après avoir pris toutes les informations ſur les cauſes qui avoient empêché que ſes vues ne fuſſent remplies à cet égard, Il a donné les ordres les plus précis pour faire aux pauvres Manufacturiers de la Bohême la répartition des deux cents mille florins en queſtion. Cette diſtribution s'eſt faite le vingt-ſix Juillet dernier.

ESPAGNE.

DE BARCELONE, *le 28 Août.*

Le 17 de ce mois, à neuf heures & demie du ſoir, le feu ſe manifeſta dans une ſale baſſe de la Maiſon Royale de la *Miſéricorde*. Les flammes firent des progrès rapides, & parvinrent en très-peu de tems juſqu'au toit. Graces à la vigilance de Don Jacinte Pazuengos, notre Gouverneur, aucun des malades qui étoient ſoignés dans cet Hôpital ne périt: on ſauva auſſi tous les meubles & uſtenſiles du Laboratoire, mais on ne put empêcher la perte d'une quantité prodigieuſe de linge de lits, & d'autres effets. On fait monter à envi-

ron trente mille réaux de velon les dépenses qu'il faudra faire pour réparer les édifices qui ont été détruits par cet incendie. Tant que le feu dura, M. notre Evêque fut toujours présent, encourageant, par ses exhortations, les Travailleurs à bien faire leur devoir.

PORTUGAL.

DE LISBONNE, *le 28 Août.*

L'Intendant Général de Police ayant informé le Ministere qu'un paquebot, qui devoit bientôt partir pour l'Angleterre, se disposoit à faire débarquer de la contrebande, le Gouvernement prit aussi-tôt des précautions pour l'en empêcher. On y envoya en conséquence une Garde avec quatre Mariniers, qui s'empara des effets prohibés. Des gens de l'Equipage du paquebot, au nombre de douze, se mirent dans une chaloupe & userent de violence pour reprendre les choses qu'on avoit saisies. La Reine instruite de ce procédé, défendit que le paquebot ne mît à la voile avant qu'Elle eût donné une décision définitive sur cette affaire. Elle a en même tems donné des ordres aux Commandans des Forts de s'opposer, par les voies de fait, à la sortie de ce bâtiment, en cas qu'il cherchât à s'évader.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 10 Septembre.*

Il paroit ici une Ordonnance de Sa Majesté, en date du mois dernier, dont l'objet est d'assujettir à une quarantaine tous les navires & bâtimens venant des Ports du Levant & autres de la Méditerranée & même de Minorque & de Gibraltar. Il est expressément enjoint aux Officiers de l'Amirauté de veiller à l'exécution de cette Ordonnance, avec d'autant plus d'exactitude, qu'on a eu avis qu'il regnoit dans le Levant une maladie contagieuse dont on ignore la nature.

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le 9 Septembre.*

MM. les Comités des Colleges d'Amirauté respectifs de ces Provinces, ont, le 3 de ce mois, remis à Leurs Hautes Puissances trois Mémoires.

Le premier, » pour fixer décisivement les fonds destinés à fournir aux » Gens de Mer qui sont déjà Prisonniers en Angleterre, ou qui pourroient subir ce sort par la suite, la » demi-paye durant leur détention, puisque la Province de Frise ne s'est pas » encore expliquée sur cet objet, & » que celle de Zélande y a bien consenti; mais qu'elle differe au sujet » des fonds, dont ce payement de la » demi-solde doit se faire ».

Le second, » pour donner à considérer à Leurs Hautes-Puissances, si Elles » ne jugeoient pas convenable de limiter la défense contenue au Placard » du 26 Janvier 1781, de ne point vendre ni transporter des vaisseaux complettement construits, aux navires » seuls qui ont été construits en 1781, » ou depuis ce tems-là, de même qu'à » la vente des bâtimens à des Anglois; » en outre à toute espece de vente de » navires employés à la pêche sur les » côtes du Groenland, au Détroit de » Davis, & toute autre pêche quelconque, en laissant particulierement dans » toute sa vigueur le Placard de Leurs » Hautes-Puissances, du 5 Janvier 1778, » & tous les autres ordres relatifs aux » bateaux destinés à la pêche du hareng, hourques & tous autres bâtimens servans à la pêche, & d'accorder une entiere liberté pour la vente » de tous autres navires naviguans pour » le Commerce, soit ici, soit chez » l'Etranger ».

Le troisieme, » tend à mettre sous » les yeux de L. H. P. si, en altérant » leur Ordonnance du 26 Janvier de » cette année, Elles ne pouvoient pas » trouver convenable d'accorder une » entiere liberté à toute espece de navigation, des Ports de la République, vers tous les Pays & Etats sans » distinction, avec ou sans convoi, en » en exceptant uniquement les bâtimens qui servent à la Grande & à la » petite pêche; lesquels jusqu'à un ordre ultérieur de Leurs Hautes-Puissances, pourroient rester assujettis » à la teneur du Placard en question, » de même que toute navigation au

» profit de Sa Majesté Britannique ou » de ses Sujets ».

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

D'Agde, *le 8 Septembre.*

Dix-neuf bâtimens, venant de Marseille & de l'Etranger, ont importé, dans le courant du mois dernier, 5302 quintaux de savon, 166 quintaux d'huile d'olive, 148 quintaux de droguerie & épiceries, 40 balles de pelleteries, pesant 296 quintaux, & autres marchandises.

Vingt-six bâtimens sortis en même tems de ce Port, ont exporté pour la consommation du Royaume, 6080 quintaux de bled, 600 quintaux de seigle, 553 quintaux d'orge & menus grains.

Pour les armemens des Isles Françoises de l'Amérique, 1798 quintaux de farine, & 45 barriques de pierres à fusil, pesant 331 quintaux.

Pour Marseille & l'Etranger, 7316 quintaux de bled, 160 quintaux de farine, 1428 quintaux d'orge & menus grains, 683 quintaux d'avoine, 337 barriques de sucre terré, pesant 4558 quintaux; 375 futailles de café, pesant 1557 quintaux; 22 bar. de rocou, pesant 70 quintaux; 22 futailles d'indigo, pesant 46 quintaux, & autres marchandises.

De Bordeaux, *le 9 Septembre.*

Prix des denrées de l'Amérique.

Surce, le quintal, premiere qualité, 96 à 98 liv. Seconde qualité, 93 à 94 l. Troisieme qualité, 83 à 85 liv. Ordinaire, 75 à 82 liv. Petit-blanc, 72 à 74 livres. Commun, 68 à 70 liv. Belle-tête, 62 à 66 livres. Basse-tête, 60 à 62 livres.

Sucre brut du Cap, 70 à 72 livres. *Dito* de Léogane, 72 à 76 liv.

Coton de Cayenne, 330 à 340 liv. le quintal. *Dito* de Saint-Domingue, 230 à 250. *Dito* de la Martinique & de la Guadeloupe, 210 à 220 liv.

Café, *dans la seconde main, n'y en ayant plus dans la premiere.* De Saint-Domingue, fin, 28 à 29 s. la livre. *Dito* Marchand, 27 à 28 s. *Dito* ordinaire, 25 à 27 s. De la Martinique, fin, 29 s. à 29 s. 6 den. *Dito* Marchand, 28 à 28 s. 6 d. *Dito* ordinaire, 27 s. à 27 s. 6 den. *Dito* de Cayenne, 40 à 41 s.

Indigo violet & bleu, 14 liv. 10 s. à 16 liv. la livre. Mélangé, 13 à 14 liv. Cuivré fin, 11 liv. à 11 liv. 10 s.

D'Angoulême, *le 6 Septembre.*

Fin de la maniere de cultiver le sainfoin, usitée en Angoumois, par M. Munier.

» L'expérience démontre qu'en ne fauchant un sainfoin que lorsqu'il est mûr, c'est le moyen de le faire durer plus long-tems & d'avoir de meilleures récoltes les années suivantes. Si l'on vient au contraire à le faucher avant ou au commencement de sa fleur, le fourrage en sera admirable; mais il peut être détruit après deux ou trois ans. Il n'est cependant pas possible de se prêter entierement aux premiers desirs de la Nature, la feuille & la graine se séparerroient de la tige, & le foin n'auroit plus de mérite: on garde donc un certain milieu entre ces deux extrêmités; on fauche les sainfoins lorsqu'ils sont encore verts, & avant que la derniere fleur soit tombée. On se contente ensuite, en faisant sécher l'herbe, de la retourner doucement, afin de conserver la Feuille & la graine, qui sont la meilleure nourriture du bétail; elles se disperseroient, si elles étoient trop agitées. Il convient, par cette raison, de ne faucher le sainfoin qu'à la rosée du matin, ou lorsque le serein en a rendu les tiges un peu souples ».

» La nécessité qu'il y a d'avoir de la graine de sainfoin, & le profit qui en résulte, déterminent ordinairement à la laisser mûrir entierement avant de couper la tige. Lorsque cette graine est rousse, & quelle commence à tomber, les femmes la déposent dans leurs tabliers, ou dans des paniers, après avoir ripé la tête de l'épi du bas en haut avec la main. Cette maniere de la cueillir est la meilleure; elle n'altere ni le maitre brin ni les feuilles; mais elle n'est point expédi-

tive ; un homme ou une femme en ramassent tout au plus dans leur journée un demi-boisseau, mesure d'Angoulême. La cherté de cette semence provient principalement de la diminution de valeur qu'elle occasionne au sainfoin. La maturité à laquelle on est obligé de la laisser parvenir pour qu'elle soit propre à germer, la privation de cette graine & de la plus grande partie des feuilles de la plante, sont la cause que le fourrage n'est plus marchand ; l'on est réduit à en tirer le meilleur parti que l'on peut dans ses écuries ».

» La seconde & la troisieme année des sainfoins sont les plus avantageuses pour la qualité de la graine ; ils durent ensuite plus ou moins de tems en Angoumois, selon la nature du terrein & le soin que l'on a de les fumer. Leur durée varie depuis quatre ans jusqu'à dix ; ils aiment la groye vive ; ils se plaisent au grand air, à l'exposition du soleil levant & sur les hauteurs. Les terres froides, les vallons, & le séjour des eaux ne conviennent point à cette plante ; mais elle y dégénere ordinairement en bon pré naturel, qu'il est facile d'entretenir dans cet état aussi long-tems qu'on peut le desirer ».

» Lorsque les sainfoins ou les prés hauts sont sur leur déclin, ils présentent alors à l'Industrie de nouveaux trésors ; mais il est indispensable d'ouvrir la terre, d'y introduire la charrue en long & en travers, de lui donner quatre à cinq labours à différens tems, d'en casser les mottes pour décomposer le sol & l'ameublir plus efficacement. On remarque généralement en Angoumois que le bled, semé dans un sainfoin nouvellement levé, y vient la premiere année par paquets ou touffes fort inégales, qu'il y a même de grandes places vuides. On observe encore que le Cultivateur éprouve cet inconvénient, surtout lorsqu'il seme du bled en Automne dans un pré qui a été levé en Eté ; que cette inégalité est moins considérable lorsqu'il a été labouré pendant l'Hiver pour le semer au printems. N'est-il pas évident que ce défaut ne provient que d'un travail plus ou moins bien fait ? Si la terre étoit également ameublie, la végétation seroit uniforme. Les pluies & les gelées d'hiver opérent mieux la décomposition des terres que les chaleurs de l'Eté ; il n'est donc pas étonnant que les prés hauts qui ont été levés avant cette saison, donnent des productions plus égales. Il est absolument nécessaire de pulvériser en quelque façon une terre neuve pour en tirer, la premiere année, une belle récolte. Trois labours suffiront les années suivantes, & l'on pourra recueillir dans des terres médiocres, sans avoir besoin de fumier, douze à quinze boisseaux par chaque journal pendant six à sept années consécutives. Quelques Cultivateurs instruits prétendent avoir observé dans cette Province, que quelque soin que l'on prenne pour bien préparer la terre d'un sainfoin levé après les fauches, il se trouvera toujours des places vagues, qui montent quelquefois au quart de la surface totale, dans lesquelles le froment jaunira & périra vers le mois de Mai suivant ; ce qu'ils attribuent à un ver logé dans la terre où étoit le sainfoin, & qui attaque la racine du bled. Ils disent aussi que l'on prévient cet accident en levant les sainfoins pendant l'hiver ; ce qui leur fait penser que les pluies ou les froids de cette saison détruisent ces animaux. Quoi qu'il en soit, il résulte au moins des deux observations que je viens de faire, qu'il est plus prudent de lever un sainfoin en Hiver qu en Eté ».

» La culture de cette plante est certainement merveilleuse ; mais néanmoins ses avantages doivent être circonscrits dans de justes bornes qu'il seroit ridicule d'outre-passer. Que d'erreurs l'enthousiasme n'a t-il pas enfanté sur cette culture ! Il suffit qu'elles aient eté débitées par quelques Auteurs accrédités, pour avoir été publiées littéralement & sans d'autre examen, par des personnes estimables. Je ne les transcrirai ici que pour avertir les Cultivateurs trop crédules de ne point s'y fier ».

» Les uns ont avancé qu'il ne falloit que cinq livres de graine de sainfoin pour ensemencer une terre labourable dont la surface contiendroit un arpent de Paris ; les autres, que cette plante réussiroit sans engrais, même dans les terreirs les plus arides ; que sa durée étoit de dix à douze ans dans un mauvais sol ; que les chevaux nourris de

ſainfoin n'avoient pas beſoin d'avoine pour ſupporter ſans peine les plus rudes travaux. Il ſeroit à deſirer que l'on bannît à jamais de l'Imprimerie de ſemblables paradoxes ».

DE ROSNY, *le* 17 *Septembre.*

Au Rédacteur. » Votre Gazette du 11 Août dernier, No. 64, indique, Mr, une maniere de pêcher les écreviſſes. Je crois pouvoir en indiquer une plus facile, en ce qu'on n'eſt pas obligé de regarder s'il y a des écreviſſes après l'amorce, & de paſſer un panier deſſous. On forme avec de petits cercles de fer de 8 ou 10 pouces de diametre, & du gros fil ou ficelle, une eſpece de grillage comme le fond d'une raquette; on y attache trois petites ficelles qui ſont enſuite attachées elles-mêmes à une plus groſſe, comme le plateau d'une balance. On aſſujettit au milieu de ce grillage une grenouille écorchée, ou autre appât de viande. On deſcend ces plateaux au fond de l'eau, & on en arrête la principale corde ou ficelle au bord de la riviere ou ruiſſeau. On va, de deux heures en deux heures, lever ces plateaux, ayant attention, lorſqu'on approche de la ſuperficie de l'eau, de tirer à ſoi ſur le bord le plateau, parce que, comme dit fort bien votre Annonce, quand l'écreviſſe ſent l'air, elle quitte l'amorce. Ces petits plateaux ſe nomment en certains pays *haquets* ou *pêchettes* Le ſoir & même la nuit, quand elle eſt claire, eſt le tems le plus favorable; mais quelque choſe de plus intéreſſant que ces *pêchettes*, ſont les moulins à battre le plâtre avec des pilons ou marteaux que l'on a conſtruits depuis quelques années aux environs de Nancy, & qui méritent d'être imités par tout ailleurs, pour épargner les bras des hommes qui ne ſont jamais trop communs; on pourroit de même piler le ciment.

La récolte des vins, malgré l'extrême ſéchereſſe, a encore trompé les Vignerons dans ces pays-ci où il n'en reſte pas mal de vieux. J'ai l'honneur, &c. *Signé*, BOCHERON ».

DE ROUEN, *le* 19 *Septenbre.*

L'Académie Royale des Sciences, Belles-Lettres & Arts de Rouen, regrette de n'avoir pu adjuger de Prix à aucun des Mémoires envoyés depuis deux ans, pour le concours qu'elle avoit propoſé en ces termes : » Quels avantages » réſulteroient, particulierement » pour la Province de Normandie, de » l'établiſſement d'une Adminiſtration » Provinciale ? » Elle renonce à ce Programme, ainſi qu'à la demande qu'elle avoit faite » d'une Notice critique & » raiſonnée des Hiſtoriens de la Normandie ou Neuſtrie, depuis l'origine » connue juſqu'à ce ſiecle ». Elle propoſe pour le Prix des Belles-Lettres, qu'elle deſire décerner dans ſa Séance publique de 1782, » l'Eloge d'*Anne Hilarion* de » Coſtentin, Comte de Tourville, Maréchal, Vice Amiral de France, & » Général des Armées navales du Roi ». Cette Famille illuſtre eſt du Pays de Coſtentin en Baſſe-Normandie.

L'Académie avoit remis à l'année 1781 le Prix des Sciences, deſtiné à celui » qui d'après une théorie étayée d'expériences, aſſigneroit le plus exactement les différences entre la *craie*, la » *pierre à chaux*, la *marne* & la *terre des* » *os*, que la plupart des Chymiſtes ont » juſques à préſent confondues dans la » claſſe des terres calcaires ».

De tous les Concurrens, un ſeul a traité la queſtion eſſentielle, & ſes corollaires dans toute leur étendue. Son Mémoire forme un in-4o. de plus de 100 pages, ſous l'épigraphe *utile dulci.* Le Prix lui a donc été adjugé, & l'ouverture du billet a indiqué pour Auteur M. *Quatremere Dijonval*, Ecuyer, le même qui en 1775 fut couronné par l'Académie Royale des Sciences de Paris, pour *l'Analyſe de l'Indigo.*

Un autre Mémoire, portant pour épigraphe ces mots : *Felix qui potuit rerum cognoſcere cauſas*, a très-bien traité une des parties de la queſtion ; mais malheureuſement il a négligé les autres. La Compagnie ne pourra rendre un hommage public aux talens de l'Auteur de ce Mémoire, qu'autant qu'il permettra que ſon nom ſoit connu, c'eſt-à-dire, que le billet cacheté qui le contient ſoit ouvert. Elle annonce pour le ſujet du Prix des Sciences qu'elle diſtribuera en 1782, l'examen de cette queſtion : » Juſqu'à quel point & à quelle condition

» peut-on compter dans le traitement » des maladies, sur le Magnétisme & » sur l'Electricité, tant positive que né- » gative? » La théorie doit être appuiée par des faits. Les Auteurs auront soin de détailler l'appareil de leurs expériences assez bien pour qu'on puisse les répéter au besoin.

L'Academie n'ignore point qu'il existe sur cette matiere un très-grand nombre d'Ecrits. Les Auteurs y trouveront des matériaux pour former le tableau de nos connoissances acquises sur ces objets, & il sera facile d'apprécier ce que l'Art devra à leurs recherches personnelles.

Chacun des Prix qu'on vient d'annoncer est une médaille d'or de la valeur de trois cents livres.

Les Mémoires seront écrits lisiblement en François ou en Latin, & adressés, francs de port, avant le premier jour de Juillet 1782; sçavoir, à M. *Haillet de Couronne*, Lieutenant Général au Siege Criminel du Bailliage, Secretaire perpétuel pour la partie des Belles-Lettres; à M. L. A. *Dambourney*, Négociant à Rouen, Secretaire perpétuel pour la partie des Sciences.

Les Auteurs éviteront de se faire connoitre, & joindront à leurs Mémoires un billet cacheté, qui contiendra leur nom, leur adresse & la répétition de l'épigraphe mise en tête de l'Ouvrage.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

AVIS sur l'établissement d'une Forge.

Les Seigneurs de la Terre de Lacaunette, Diocèse de Carcassonne, ont obtenu un Arrêt du Conseil qui les autorise à faire rétablir une Forge à haut-fourneau, qui a été autrefois en activité, & dont des circonstances particulieres avoient fait cesser le travail. Cet établissement est l'unique de cette nature qui soit dans le Haut & Bas-Languedoc.

Les mines de fer qu'il s'agit d'exploiter, occupent toute l'étendue de la Jurisdiction de Lacaunette, & s'étendent même beaucoup au-delà. Le minéral qu'elles fournissent est aussi parfait qu'il est abondant; c'est une vérité qu'une longue expérience a fait connoitre depuis long-tems, & qui est certifiée de nouveau par M. *de Genssane*, Commissaire chargé par les Etats de Languedoc de l'inspection des minéraux de cette Province. On peut consulter ce qu'il en dit dans le volume quatrieme de son *Histoire Naturelle du Languedoc*, pag. 288 & suiv.

Les forêts destinées à fournir les bois nécessaires pour l'exploitation de cette Forge, sont en haute futaye & d'une vaste étendue; d'ailleurs elles n'en sont éloignées que de trois lieues, l'abord en est très-commode dans toutes les saisons, & le service des voitures peut s'y faire avec la plus grande facilité.

La riviere qui coule à Lacaunette donnera abondamment de l'eau, dans tous les tems, pour faire aller cette Usine. On comprend aisément combien le voisinage du Canal Royal sera avantageux pour l'exportation & le commerce des fers.

On ne sçauroit entrer ici dans le détail des dépenses que demande un pareil établissement; mais on croit pouvoir dire que ces dépenses n'excéderont pas la somme de cent mille livres; il y a même toute apparence qu'elles resteront beaucoup au dessous. On peut assurer, sans se compromettre, que cet établissement produira un bénéfice annuel de plus de cent mille livres, & il ne faudra pas plus de six mois pour le mettre sur pied.

On desireroit former une Société qui pût s'intéresser en commun dans cette entreprise; on offre de rembourser, par annuités, aux Capitalistes les fonds qu'ils auront fournis.

M. de Blauzac de Pene donnera des instructions plus détaillées aux personnes disposées à traiter, ou qui voudront prendre quelqu'intérêt dans cette nouvelle entreprise. Il demeure à l'Hôtel de Toulouse, rue Git-le-Cœur, à Paris.

II.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 29 Septembre 1781.

Or de Portug. à . .	728 l.	f.	marc.
Du Mexique à . . .	720		
Du Pérou à	716		
Les guinées à . . .	726		
Ducats à	98		once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	102		
Or à 20 karats à . .	85		
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	10	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10	
Piastres à	48	17 6	

III.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 26 Sept. 1781 au Samedi 29 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 livres; le seigle, 10 livres; l'orge, de 10 à 11 livres. Le froment à la Grêve, de 18, 19, 20 à 22 l.; le seigle, 10 liv.; l'orge, de 11 à 12 livres *le septier*. Farine blanche à la Halle, de 36, 40, 41 à 42 l.; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32 à 34 l. *le sac* pesant 325 l.

IV.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 26 Sept. 1781 au Samedi 29 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 l.; *id.* à la Grêve, de 18, 19, 20 à 21 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 25 Septembre 1781, de 60 à 61 l.; *id.* nouveau, de 56 à 57; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 56 à 58 liv.; *id.* nouv., 50 à 52; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 22 à 24; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 50 à 51; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 48 à 50; le cent de paille, de 20 à 22; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 36 à 44 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-V de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres
	PAIEMENT DU MERCREDI 26 SEPTEMBRE 1781.		
11.	M. Boutray	Mercredi.	t. l.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	t. l.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	t. l.
18.	M. Radix	Mercredi.	t. l.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	t. l.
27.	M. de France	Mercredi.	t. l.
	PAIEMENT DU JEUDI 27.		
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	t. l.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	t. l.
12.	M. Alissant	Jeudi.	t. l.
14.	M. Nau	Jeudi.	t. l.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	t. l.
	PAIEMENT DU VENDREDI 28.		
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	t. l.
2.	M. Boscheron	Vendredi.	t. l
21.	M. Patu.	Vendredi.	t. l.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	t. l.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	t. l.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES.

CHANGES du 28 Septembre 1781.

Amsterdam, . . .	53 lettres.	Cadix, ...	13
Londres, ...	31 11 16e.	Livourne, ...	
Hambourg, ...		Gênes, ...	
Madrid, ...	13 15	Lyon, *Août*.	

DU VENDREDI 28 *Septembre* 1781.

1780. Lot. Roy. . .	994	1785	
1781. *Primes*. forti. .	98	1786	1
1782	118	1787	
1783	101	1788	
1784	161	1789	1

1r. Viager. . . . 5 p. % bén. 2d. . . . 3 ¼ ½ p. % perte

Sept. 1781.		*Du* 26.	*Du* 27.	*Du* 28.
Comp. des Indes.	Actions	1942 ½.	1945 42 ½ . .	1945 . . .
	D° 16/25	. . . . .	. . . . .	1275 . . .
	D° 8es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	D° 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	400	400	400 . . .
	Rescriptions.	8 perte. . .	. . . . .	8 7 ¾ 8
	Bil. des Ferm.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Contr. à 4 p. % 1777 . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 178

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Mardi 25 Septembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 29 Août.*

PAR une Résolution du 9 de ce mois, Sa Majesté a accordé une Prime de 12 schellings par tonne à quiconque fera transporter des grains du Danemarck & de ses Duchés, dans les parties méridionales de la Norwege où la récolte a manqué. Il a en même tems été fait défense d'y fabriquer de l'eau-de-vie de grains, & aux Habitans, d'user de cette liqueur.

BRANDEBOURG.

DE BERLIN, *le 28 Août.*

Sa Majesté, touchée du sort de la Ville de Wolhau, qui a été presque détruite par un incendie, lui a fait don d'une somme de 72000 écus, qui sera distribuée proportionnellement à ceux de ses Habitans qui ont le plus souffert. L'intention du Prince est que cet argent soit employé principalement à la reconstruction des maisons incendiées.

ITALIE.

DE LIVOURNE, *le 25 Août.*

La *Guêpe*, célébre Armateur Anglois, vient d'envoyer ici un navire chargé de laine, dont il s'est emparé sans coup férir; c'est la quatrieme prise de cette nature qu'il a fait conduire ici depuis très-peu de tems.

On a publié dans cette Ville un Edit Royal, en date du cinq Juillet, qui confirme une Loi ancienne de 1598, une autre de 1601, & une troisieme de 1758, lesquelles défendent en général à toute personne de détacher des pierres, des terres & des sables sur le rivage de la mer, voisin de cette Ville, sans une permission expresse & par écrit; permission qu'on ne refusera cependant jamais d'accorder, même gratuitement, lorsque l'extraction de ces matériaux ne pourra porter aucun préjudice.

DE FLORENCE, *le 27 Août.*

On a vu dernierement la Lettre que le Grand-Duc a fait adresser à la Noblesse de ses Etats, & dans laquelle ce Prince la prie de le seconder à réprimer le luxe. Voici l'extrait d'une autre Lettre que Son Altesse Royale a envoyée à la Députation formée pour rédiger les Réglemens sur les Monasteres, & pour modérer le luxe & les dépenses qui ont lieu lors de la vêture des Religieuses. Le Grand-Duc y déclare » qu'Il a vu avec beaucoup de satisfaction le prompt effet qu'a produit sur ses fideles Sujets sa derniere Ordonnance, & qu'Il espere que les Filles qui se destinent à la vie religieuse, ne se croiront pas dispensées

» de s'y conformer, lors de leur vê-
» ture, en renonçant à exposer aux
» pieds des Autels ce faste indécent,
» qu'elles doivent condamner par le
» vœu même de pauvreté qu'elles sont
» sur le point de faire. En conséquence,
» la Députation sur les Monasteres est
» chargée de veiller à ce que les jeu-
» nes Filles qui veulent embrasser la
» vie monastique, ne fassent usage
» d'aucun ornement dans leurs habits,
» depuis leur acceptation jusqu'à leur
» vêture, &c. »

DE NAPLES, *le* 18 *Août.*

Le 25 du mois dernier, il se tint un Conseil d'Etat pour des affaires de Justice; on y sollicita la grace de plusieurs criminels, à l'occasion de la naissance du dernier Prince Royal Don Joseph. Le Roi jugea à propos de refuser ce qu'on demandoit, parce que de tels pardons, en laissant esperer à des hommes pervers quelque circonstance semblable, pour obtenir la rémission de leurs crimes, multiplient les forfaits & tournent au détriment de la sûreté publique.

DE ROME, *le* 22 *Août.*

Par des Lettres que nous recevons de Foligny, nous apprenons que le 14 de ce mois, on a ressenti dans cette Ville six secousses de tremblement de terre, qui ont été assez violentes pour jetter l'effroi dans tous les cœurs. Heureusement elles n'ont été suivies d'aucun dommage.

DE TURIN, *le* 27 *Aout.*

Carugio, près Genève, vient d'être déclarée Capitale d'une Province de ce nom; Sa Majesté a en même tems exempté de toute imposition les Habitans de cette Ville. Les produits de l'Industrie & des Fabriques y jouiront d'une pleine franchise; pour en favoriser l'exportation, on a aboli tous les droits de péage & de passage de riviere, tant pour les Etrangers que pour les Nationaux. Ces privileges, la situation avantageuse de cette Ville, le bon air qu'on y respire & le bel ordre qui y regne, ne peuvent manquer d'attirer à Carugio un grand nombre d'Artistes & d'Artisans, & d'en faire bientôt une Ville assez considérable.

ESPAGNE.

DE CADIX, *le* 29 *Août.*

On a observé comme une nouveauté remarquable, que parmi les divers objets de Commerce apportés ici par la Flotte de Montevideo, il se trouvoit une assez grande quantité de suif. C'est la premiere fois qu'on en voit arriver de Buenos-Ayres dans cette Rade. Les Habitans des vastes plaines de la Plata se bornoient aux cuirs des bœufs qu'ils assommoient, & dont ils abandonnoient ensuite la graisse aux bêtes sauvages. Cette nouvelle source de richesse pour l'Amérique Méridionale, peut devenir funeste à l'Irlande pour qui l'exportation des suifs a été jusqu'à présent une espece de Pérou.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 3 *Septembre.*

» On nous mande, 1°. d'*Alborough*, dans le Comté de Suffolk, le vingt sept Août dernier, que toute cette côte est plus inquiétée par les Corsaires ennemis, qu'elle n'a été depuis le commencement de la guerre; desorte que les Habitans des environs de la mer ont pris le parti de conduire leurs troupeaux dans l'intérieur de la Province, en abandonnant leurs habitations, qui ont été totalement dévastées; 2°. d'*Invernefs*, le 31 du même mois, que les parages de cette côte sont infestés de Corsaires François & Hollandois, dont les Equipages molestent & pillent journellement les Habitans des environs de ce Port, au point qu'ils se sont vus forcés de prendre les armes pour défendre leur propriété; qu'entre autres, les sieurs Mackensie pere & fils, Fermiers notables, ont été depuis peu assez grievement blessés, dans une rencontre qu'ils ont eue avec l'Equipage d'un Corsaire qui enlevoit leur bétail; qu'enfin, le Commerce de cette Ville est aux abois, n'étant pas possible de mettre en mer un vaisseau, qui ne soit capturé dans l'inf-

tant où il sort du Port. Nous avons aussi appris que le navire le *Friends*, venant des Indes Occidentales, avoit été pris à Tabago, par les François, qui l'ont envoyé à la Grenade ; que la *Victoire*, Corsaire de Dunkerque, avoit rançonné l'*Union*, allant de Milfort à Exeter, & le *Content*, expédié de Cork pour Swansey ; que la *Felicity*, appartenant à Maryport, & le *Happy Return*, de Camarthen, tous deux destinés pour Cork, avoient été pris & rançonnés par la *Black-Princesse*, le premier pour 650 guinées, & le second pour 300 ; qu'enfin, une frégate Françoise s'étoit emparée du Corsaire le *Dragon*, de Liverpool, & l'avoit conduit à Brest ».

On vient de publier ici l'extrait de deux Actes du Parlement, pour empêcher les Artisans & Fabricans, Sujets de la Grande-Bretagne, de passer dans les Pays Etrangers, & d'y exercer leurs professions, sous les peines portées par les loix du Royaume, lesquelles s'étendent aussi à tous ceux qui excitent les Sujets à quitter ces Royaumes, ou à en exporter les ustensiles propres à diverses Manufactures.

HOLLANDE.

DE ROTTERDAM, *le* 28 *Août*.

On trouve au Comptoir de Messieurs F. & A. Dubbeldemutz un projet de souscription conçu en ces termes :

» Les Soussignés, vivement frappés du courage héroïque qu'a fait paroitre l'Escadre Hollandoise sous les ordres du Contre-Amiral Zoutman, dans le combat naval soutenu contre le Vice-Amiral Britannique Parker le 5 de ce mois, s'engagent chacun respectivement, à la premiere requisition, de remettre dans les mains des sieurs F. & A. Dubbeldemutz, à ce qualifiés par la présente, la somme spécifiée à la suite du nom de chacun des Souscripteurs, afin qu'indépendamment des précautions prises à cet égard par le Souverain, cet argent serve, tant pour le soutien ultérieur, que pour le soulagement des hommes qui dans le combat susmentionné ont été blessés, estropiés, ou par des maladies, mis hors d'état de service, afin que de ce fonds on puisse aussi donner aux veuves & aux enfans de ceux qui ont si glorieusement sacrifié leur vie pour la Patrie, l'assistance que leur position requiert. A cet effet, le brave & vaillant Contre-Amiral Zoutman, dont le nom a élevé dans notre ame une impression de respect & de gratitude qui ne s'effacera jamais, & que nous présenterons à la Postérité comme un modele de bravoure nationale, est par nous tous instamment requis & chargé de la maniere la plus illimitée, de faire employer & administrer ou distribuer le fonds en question de la maniere que ce brave Héros, selon son équité & ses lumieres connues, trouvera le plus propre à remplir le but proposé ».

PAYS-BAS.

D'OSTENDE, *le* 4 *Septembre*.

Le Gouvernement vient de permettre au Magistrat de cette Ville Maritime, d'emprunter à un intérêt licite, la somme de quatre cents mille florins de Brabant, dont elle a besoin pour faire aggrandir son Port & bâtir quelques bâtimens nécessaires pour la commodité de son Commerce.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

D'ANGOULÊME, *le* 2 *Septembre*.

Maniere de faire le vin rouge en Angoumois, par M. Munier.

» Pour faire le vin rouge, on foule seulement un peu le raisin noir, à pieds nuds, dans la maye avec la quantité de raisin blanc qu'on juge nécessaire pour le faire plus ou moins couvert. A mesure que le moût en sort, on le porte avec des seaux, dans la cuve où il doit fermenter. On prend ensuite le marc que l'on charge dans des hottes que des hommes montent au dessus de la cuve, avec une échelle, pour le répandre dans le moût ; cette opération s'appelle *charger la cuve*. On n'égrape pas plus, en Angoumois, le raisin noir que le blanc. On met la grape, avec les

grains & le moût, dans la cuve, & l'on employe souvent quatre à cinq jours à la remplir. Il résulte de ce que je viens de dire, que la situation du treuil, c'est-à-dire, de l'endroit où l'on met les mayes, la plus commode pour faire le vin rouge, seroit à mi-côte, ou au bas d'un petit côteau. Cette position donneroit les moyens de pouvoir établir la maye au dessus des cuves, & conséquemment d'y introduire le moût & le marc par une dale de bois, ou autre conduit que l'on placeroit ou déplaceroit à volonté. Il est cependant vrai de dire que la position du treuil & du cellier, la plus favorable à la fermentation, est celle qu'on leur donne généralement au rez-de-chaussée, dans cette Province. Un treuil qui seroit enterré comme une cuve, occasionneroit, par sa fraicheur une fermentation lente & moins violente, qui nuiroit à la qualité du vin. On ne remplit pas la cuve tout à fait, on a soin au contraire de laisser quelque espace vuide, pour que le marc n'en excéde pas les bords, lors de la fermentation tumultueuse. On étend la vendange à plat dans le dessus de la cuve, on la recouvre d'environ 2 pouces d'épaisseur de rape bien foulée dont les parties, conséquemment plus rapprochées, empêchent une trop grande évaporation; on emploie ordinairement celle qui provient du raisin blanc, & l'on ne touche plus à la cuve qu'après que le vin est tiré ».

» L'usage est de ne tirer les vins qu'après 15 jours, & souvent trois semaines, suivant la grandeur du vaisseau qui contient la vendange, & la couleur plus ou moins foncée qu'on veut donner au vin. Il faut environ trois semaines pour une cuve de trente barriques. Ce tems est aussi relatif aux vendanges plus ou moins avancées, au froid, à la chaleur & à la qualité du raisin. Il y a des personnes qui ne mêlent jamais la rape du raisin blanc avec celle du raisin noir; elles se contentent de mettre dans la cuve la quantité de moût blanc qu'elles jugent nécessaire pour diminuer la couleur du vin: il est indispensable de mêler environ un tiers de moût blanc avec deux tiers de rouge, si l'on veut faire une bonne liqueur ».

» On ne tire le vin de la cuve que lorsqu'il est froid, clair & transparent; on s'assure de ce moment, en la perçant à-peu près à moitié de sa hauteur. Ensuite on débouche le robinet qu'on appelle *truite*; c'est un morceau de bois recreusé, auquel on adapte un bouchon de liege qui en ferme exactement l'ouverture. Il est bon d'observer encore que l'on en met un autre dans l'intérieur de la cuve. Lorsque le moment de tirer le vin est arrivé, on ôte le bouchon qui est dehors, & l'on chasse avec un morceau de bois celui qui est en dedans, à-peu près comme l'on fait d'une cheville qu'on veut ôter avec un repoussoir ».

» Le vin de la cuve est reçu dans une enchere d'où on le puise avec une poële de cuivre appellée *conchone*: on le versé dans un entonnoir de bois dont la douille est introduite dans une barrique que l'on bondonne bien exactement, aussitôt qu'elle est remplie, pour la conduire ensuite dans le chaix ou cellier. Alors on ne touche plus aux barriques jusqu'à ce qu'on ait à les transporter ou à les percer pour les boire: on observe cependant, quand elles sont placées, de desserrer un peu la bonde, afin d'éviter les accidens qu'une nouvelle fermentation pourroit encore occasionner. Quelques personnes ont l'attention de remplir les barriques, de tems à autre, ce qui s'appelle *houiller*; mais la plupart les négligent, ce qui doit contribuer à faire gâter le vin ».

» On ne prend, en général, pas plus de précautions que je viens de le dire, pour faire les vins de l'Angoumois; il y a néanmoins quelques Propriétaires qui ont des attentions particulieres ».

DE DUNKERQUE, *le 12. Septembre.*

Le navire, la *Liberté*, chargé de bois, dont le Capitaine G. Morencourt s'est emparé, est entré Vendredi dernier, dans ce Port. Le Corsaire, le *Phénix*, Capitaine G. Ryend, a envoyé à Cherbourg une prise chargée de sel. Le cutter Anglois la *Résolution*, armé de 16 canons, s'est rendu maitre, après trois quarts d'heure de combat, du Corsaire le *Cerf Volant*, Capitaine R. Grangen, qui avoit rançonné trois navires pour

550 guinées. Les ôtages ont été pris avec le Corsaire ; mais on a sauvé les billets de rançon, & ils sont entre les mains de l'Armateur.

Prix des denrées de l'Amérique, en entrepôt à la Basse-Ville de Dunkerque.

Sucre terré de la Martinique, 72 à 75 livres. Beau sucre brut de Léogane, à la Basse-Ville, avec acquit de la Traite, 75 liv. Sucre brut de la Martinique, 58 à 60 livres. *Idem* de Saint-Domingue, 63 à 64 liv. les cent livres, poids de Dunkerque.

Café de Saint-Domingue, se vend 25 sous la livre, même poids.

DE PARIS, *le* 18 *Septembre.*

Séance publique de la Faculté de Médecine de Paris.

» La Faculté de Médecine de Paris a tenu le Jeudi 6 de ce mois, sa Séance publique. Le Doyen a annoncé pour sujet d'un second Prix de la somme de 200 livres, qui sera adjugé à la Séance de 1782, la question suivante : » Décrire la Rachitis, exposer ses différences, ses causes, son traitement, » & les moyens d'en préserver l'enfance ». Les Mémoires seront envoyés, francs de port, avant le premier Avril prochain, à M. Philip, Doyen de ladite Faculté, Place S. Sulpice, avec les conditions exigées par toutes les Académies. On a lu ensuite un Memoire *sur le Ver solitaire*, dans lequel l'Auteur, M. Pajon de Moncets annonce aux Naturalistes que ce qu'ils ont pris pour la queue de cet insecte est réellement la tête, *& vice versâ*; l'Eloge de M. Lieutaud, premier Médecin du Roi, &c. par M. de la Servolle ; un Mémoire » sur l'empoisonnement des Jacobins de » la rue Saint-Jacques, avec le verd-» de-gris, » par M. Morisot des Landes ; l'Eloge de M. Bertrand, par M. le Preux ; un Mémoire » où l'on an-» nonce la découverte du véritable sie-» ge de la rage, » par M. Sallin ; l'Eloge de M. Buffon, premier Médecin de Madame la Comtesse d'Artois, &c. par M. Philip, Doyen ; un Mémoire sur la maladie singuliere de Pierre Pouble, * Chirurgien, par M. Saillant. A cette occasion, le Doyen a annoncé un Prix d'Emulation, consistant en un double jetton d'or, pour l'Auteur du meilleur Mémoire sur la question suivante : » Quelles sont les maladies de » la moëlle, leurs signes, leurs différentes causes, & le traitement con-» venable à chacune d'elles ? » Ce Prix sera adjugé en la même Séance de 1782. Les Mémoires doivent être envoyés avant l'époque indiquée ci-dessus, & avec les mêmes conditions. Le Doyen lut ensuite un extrait d'un » Mémoire » sur les Pese-liqueurs, & construction » d'un nouvel Aréometre, » qu'on pourroit appeller *universel*, par M. de la Planche, qui a fait en public différentes expériences intéressantes avec ce nouvel Aréometre, pour l'universalité duquel il a fait voir trois échelles de graduation de la plus grande utilité. Le tems n'a pas permis de lire encore divers Mémoires que M. le Doyen a cependant annoncés, tels que

» La suite des Mémoires pour servir » à l'histoire des maladies regnantes dans » les différentes saisons de l'année, par » M. Doublet : »

» L'extrait des Thèses soutenues aux » Ecoles de la Faculté, par M. de la » Planche : »

» Une suite d'Observations sur les » avantages de la douche d'eau froide » dans les maladies nerveuses & autres » affections dépendantes de foiblesse & » de relâchement, principalement dans » les engorgemens de matrice, par M. » Sigault : ».

» Enfin, un Mémoire très-intéressant » sur une maladie particuliere aux Ou-» vriers de la Manufacture Royale de por-» celaine établie à Seve, » par M. le Roux des Tillets, qui depuis plusieurs années l'a observée, s'en occupe tous les jours, & a fait sur cette maladie toutes les observations physiques & anatomiques qui peuvent servir à les combattre avec succès ».

---

* *Cet infortuné, dont l'état annoncé dans différens Journaux a excité la commisération générale, est mort le lendemain de la Séance. On a fait l'ouverture de son corps le Mardi 8 Septembre. Toutes les conjectures de l'Auteur du Mémoire se trouvent vérifiées. On en donnera le détail dans les Papiers publics.*

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

LETTRE de M. Pingeron au Rédacteur.

» Tout paroit, Mr, nous annoncer cette année une abondante récolte en vins, & les circonstances les plus favorables semblent s'être en même tems réunies pour nous promettre que cette liqueur sera de la meilleure qualité. Si cette perspective agréable réjouit le plus grand nombre des Citoyens, elle alarme en même tems les Propriétaires de vignobles qui craignent de manquer de futailles pour y déposer tous les dons de Bacchus. Déjà des Particuliers avides ont fait des spéculations sur ces vaisseaux de premiere nécessité, & déjà l'on s'attend à trouver le raisin abandonné dans les vignes, ou à voir le pauvre Vigneron obligé de donner un tonneau plein pour deux futailles vuides.

Cette alternative effrayante, ce monopole de quelques personnes m'ont engagé à imaginer des moyens simples & faciles, par lesquels on pût se procurer promptement un grand nombre de vaisseaux très-solides pour contenir du vin, & tels qu'un grand nombre d'Ouvriers, sans être Tonneliers de profession, pussent les construire sur le champ. Cette recherche est celle d'un Citoyen qui n'aspire qu'à l'avantage d'être utile à la Société, & qui compte pour peu toutes les autres especes de gloire.

J'ai donc cru qu'il seroit facile de suppléer aux tonneaux par de grandes caisses de bois de chêne ou de châtaigners. Quoi, le divin jus de Bacchus dans des caisses, diront quelques mauvais plaisans, l'idée en est nouvelle! Oui, Mr, il seroit facile de mettre du vin dans des caisses & même dans des cabinets de verre (1); mais il n'est question que de s'entendre, c'est-à-dire, de concevoir la maniere dont ces nouveaux vaisseaux peuvent être construits, & comment tous les Artisans qui travaillent le bois, pourront les fabriquer; pour-lors on sera sûrement de mon avis, vu que cette idée a déjà été mise en pratique en grand. J'entre donc en matiere.

Les caisses que je propose seroient cubiques ou en forme de parallelipipede, à volonté; leurs douves seroient assemblées à languettes, & des cadres de bois dont les côtés pourroient se rapprocher jusques à un certain point, par le secours de clefs ou coins de bois rectangulaires, tiendroient lieu de cercles; deux ou trois de ces cadres, ou quatre au plus, suffiroient pour serrer l'assemblage des douves dans tous les sens.

Les fonds de ces vases seroient formés par des planches assemblées à languettes, & les extrêmités de ces dernieres taillées en coin, c'est-à-dire, amincies, se logeroient dans des rainures ménagées près les deux extrêmités des douves. Les coins, en serrant les côtés des cadres, faciliteroient le rapprochement de toutes ces parties qui pourroient d'ailleurs se poser successivement, & se serrer ensuite toutes à-la-fois.

La difficulté la plus considérable à surmonter, consiste à bien assembler les angles. On remédiera aisément à cette difficulté, en employant pour cet usage des pieces de bois équarries dans toute leur longueur, dont on aura enlevé un petit parallelipipede aussi long que la hauteur du vaisseau. On ménagera ensuite dans l'épaisseur longitudinale de cette piece une rainure dans laquelle on fera entrer la feuillure ou languette des douves voisines.

Ces pieces de bois, qui paroissent composées de deux plans réunis à angles droits, formeront les angles de ces nouveaux tonneaux.

Les cadres destinés à resserrer & à entretenir toutes les douves, seront composés de quatre parties, dont deux paralleles seront percées quarément vers les deux bouts. Ces collets ou ces mortaises qui traverseront ces deux pieces de part en part, recevront les bouts de deux autres pieces de bois qui seront aussi percées pour recevoir des coins.

Chassant ensuite deux coins rectangulaires à chaque angle du cadre, sçavoir le premier entre le tenon & la mortaise représentés par les bouts du ca-

dre, & le ſecond dans le tenon lui-même, on ſerrera le tonneau dans tous les ſens ; il ne s'agira plus que d'enduire le tonneau en dedans & en dehors avec du goudron (2) ou un maſtic quelconque ; on verra pour-lors qu'un pareil vaſe contiendra facilement toutes ſortes de liquides. Telle eſt la conſtruction des foudres énormes (3) que l'on voit ſouvent en Allemagne.

On ménage une ouverture dans la partie ſupérieure de ces vaiſſeaux, pour y verſer le vin, & une ſeconde vers le bas de la douve du milieu de la face antérieure, pour le retirer un peu au deſſus de la lie ou dépôt qu'il forme.

On doit convenir de bonne foi que de pareils tonneaux cubiques ne ſe tranſportent pas auſſi facilement que des tonneaux ordinaires ; mais auſſi tout Artiſan qui ſçait un peu façonner le bois peut en faire de pareils, car il ne s'agit que de ſçavoir pouſſer une rainure & faire une languette ; ce qui devient très-avantageux dans le cas d'une diſette univerſelle de tonneaux, ou lorſqu'on manque de Tonneliers.

Daignez, Mr, annoncer promptement mon idée, dans la crainte que l'on ne puiſſe vous appliquer malignement ce vieil adage, *adieu paniers, vendanges ſont faites*. J'ai l'honneur d'être, &c. PINGERON, Capitaine d'Artillerie au ſervice de Pologne ». *Ce 16 Septembre 1781.*

Notes relatives à la Lettre précédente.

(1) Ces cabinets de verre ſont formés par des glaces brutes maſtiquées & repréſentent des eſpeces de caiſſes. Ces glaces ſont contenues enſuite par une petite muraille de briques, recouverte par des carreaux de fayance. Ces vaiſſeaux que l'on termine d'une maniere agréable, poſent ſur des arcades en briques ſemblables à celles des fourneaux de cuiſine. On adapte un tube coudé de verre à l'ouverture inférieure de ces vaſes, & l'on donne un peu d'air à la partie ſupérieure ; le vin ſe rendant dans ce tube pour prendre ſon niveau, indique la hauteur où il eſt dans le vaſe. Les Italiens, dès le 14e. ſiecle, conſtruiſoient de pareils vaiſſeaux, & faiſoient de leur cave un endroit très-décoré. Pourquoi ne renouvelleroit-on pas cet uſage qui équivaut ſûrement aux *dames-jeannes* ou groſſes bouteilles qui ſont ſi fragiles ? On auroit par-là un moyen d'employer des glaces défectueuſes qui ne méritent pas la peine d'être polies.

(2) On tranſporte ſagement la vendange dans des hottes goudronnées, dans quelques Provinces ; ce qui conſerve beaucoup de jus de raiſin qui ſeroit infailliblement perdu ſans cette précaution ſi ſimple.

(3) Les Allemands dont les vins ſe gardent très-long-tems, & même ſe perfectionnent en prenant de l'âge, ont preſque tous des foudres chez eux. Ces immenſes tonneaux ſont quelquefois cubiques, mais le plus ſouvent ils ont la forme d'un cylindre un peu applati ; de maniere que leurs deux baſes, au lieu d'être parfaitement circulaires, ſe trouvent abſolument elliptiques. Tout le monde a entendu parler du fameux foudre d'Heidelberg, décrit dans les Voyages de Miſſon. Des charrettes amenent les tonneaux remplis de vin juſqu'à la porte de la cave où ſont renfermés les foudres ; on adapte enſuite un tuyau de cuir au bas de chaque tonneau & au foudre que l'on veut remplir, & l'on détermine enſuite l'effuſion du vin par le ſecours d'un gros ſoufflet appliqué ſur la partie ſupérieure du tonneau.

II.

OBSERVATION ſur l'Ivraie. Extrait des Recherches ſur les végétaux nourriſſans, par M. Parmentier.

» L'ivraie eſt, comme les autres graminés ſauvages, d'autant plus abondant que les années ont été moins riches en grains ; il n'eſt pas auſſi dangereux qu'on l'a prétendu : il ne s'agit que d'employer quelques précautions avant d'en faire uſage. Elles conſiſtent à expoſer ce grain à la chaleur du four avant de le porter au moulin, à bien faire cuire le pain ou il entre, & attendre, pour le manger, qu'il ſoit parfaitement refroidi. Ces précautions ſi ſimples devroient toujours être obſervées dans les cas où l'on eſt forcé de ſe nourrir de grains trop nouveaux ; ce ſeroit le moyen d'éviter les maladies qui regnent ſi fréquemment en automne, & dont on ignore ſouvent la véritable cauſe ».

III.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 22 Septembre 1781.

Or de Portug. à . . .	730 l.	f.		*marc.*
Du Mexique à . . .	720			
Du Pérou à	716			
Les guinées à . . .	727			
Ducats à	98	10		*once.*
Or fin à 23 karats . . 31 32	102			
Or à 20 karats à . .	85			
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	10		*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10		
Piastres à	48	17	6	

IV.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 19 Sept. 1781 au Samedi 22 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 livres; le seigle, 10 livres; l'orge, de 10 à 11 livres. Le froment à la Grève, de 19, 20, 21 à 22 l.; le seigle, 10 liv.; l'orge, de 10 à 11 livres *le septier*. Farine blanche à la Halle, de 36, 40, 41 à 42 l.; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32 à 34 l. *le sac* pesant 325 l.

V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 19 Sept. 1781 au Samedi 22 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Grève, de 19, 20 à 21 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 19 Septembre 1781, de 60 à 62 l.; *id.* nouveau, de 56 à 58; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 59 à 60 liv.; *id.* nouv., 48 à 50; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 23 à 25; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 51 à 52; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 50 à 51; le cent de paille, de 19 à 22; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 36 à 42 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	*Noms des Payeurs.*	*Jours ordin.*	*Let*
	PAIEMENT DU MERCREDI 19 SEPTEMBRE 17		
11.	M. Boutray	Mercredi.	P.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	P.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	P.
18.	M. Radix	Mercredi.	P.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	P.
27.	M. de France	Mercredi.	P.
	PAIEMENT DU JEUDI 20.		
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	P.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	P.
12.	M. Alissant	Jeudi.	P.
14.	M. Nau	Jeudi.	P.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	P.
	PAIEMENT DU VENDREDI 21.		
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	P.
2.	M. Boscheron	Vendredi.	P.
21.	M. Patu.	Vendredi.	P.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	P.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	P.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABI

CHANGES du 21 Septembre 1781.

Amsterdam, ...	53 ¼	Cadix, ...	
Londres, ...	30 9 16e.	Livourne, ...	
Hambourg, ...	189 ¾	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Août*.	

DU VENDREDI 21 *Septembre* 1781.

1780. Lot. Roy. . .	994		1785		I
1781. *Primes*. fortis	480	490	1786		I
1782		118	1787		I
1783		100	1788		I
1784		161	1789 . . .	120	I

1r. Viager. . . . 5 p. % bén. 2d. . . 3 2 ¾ p. % per

Sept. 1781.		*Du* 19.	*Du* 20.	*Du* 2
Comp. des Indes.	Actions	1940	1940 42 ½ 40	1940 .
	D° 16/25	. . . . .	. . . . (42 ½	. . . .
	D° 8es	. . . . .	. . . . .	. . . .
	D° 25es	. . . . .	. . . . .	. . . .
	Empr. d'Oct.	402 400 . . .	401	400 . .
Rescriptions.		7 ¾	7 ¾	8 8 ¼
Bil. des Ferm.		. . . . .	. . . . .	. . . . .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 1 Septembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le* 30 *Juillet.*

LA sécheresse qui a regné pendant tout le cours de l'Eté donne lieu de craindre pour nos récoltes. Le bled commence déjà à hausser de prix, & afin qu'il ne renchérisse pas davantage, le Gouvernement vient de défendre toute distillation d'eau-de-vie de grains. Si nous sommes encore quelque tems sans obtenir de pluie, la disette sera générale.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 31 *Juillet.*

Les vaisseaux de notre Compagnie Asiatique, le *Roi de Danemarck* & le *Disco*, sont revenus de la Chine le 2 de ce mois, après une traversée de six mois & quelques jours. Ils ont apporté quantité d'étoffes de soie, de toiles de coton, de Sago, de Gallinga, de rhubarbe, de Tuttenaga, de Radix China & de Thé. On y compte onze especes de cette derniere denrée. La vente de ces riches cargaisons se fera en Septembre prochain.

Des Lettres de la Chine, en date du 31 Décembre 1780, venues par la voie de ces deux vaisseaux, nous apprennent » qu'il étoit resté à Canton un vaisseau » Danois de 1779; que trois autres y » étoient arrivés en 1780: mais que l'un » d'eux, la *Sophia-Frederica*, déjà chargé » au trois quarts, avoit eu le malheur » de sauter en l'air; & qu'à ces vais- » seaux Danois s'étoient joints, en di- » vers tems, dans le même Port, pen- » dant la même année 1780, trois vais- » seaux Suédois, 4 vaisseaux Hollan- » dois, & 24 vaisseaux Anglois, dont » 12 pour le compte de la Compagnie » des Indes Orientales d'Angleterre, » & 12 pour des Maisons particulieres » de Commerce de la même Nation ». Ces Lettres ajoutent que » l'Empereur » de la Chine a condamné à l'esclavage » deux fameux Négocians Chinois qui » se trouvoient en arriere de quelques » millions, dont une partie étoit due » au Fisc. Leurs noms sont Inksia & » Kousia; ils avoient de grandes rela- » tions avec la Compagnie des Indes » Orientales de Hollande ».

D'ELSENEUR, *le* 10 *Août.*

Une grande quantité de café, que l'on envoie de Copenhague à Amsterdam, vient de passer le Sund. Evénement qui, selon toutes les apparences, n'a jamais eu lieu antérieurement.

ALLEMAGNE.

DE MAYENCE, *le* 15 *Août.*

Il paroit ici, depuis quelques jours,

une Ordonnance de l'Electeur de Trêves, en faveur du Commerce des Provinces-Unies. Il est enjoint, par cette Ordonnance, à ceux des Sujets de S. A. Electorale, qui se sont engagés de plein gré à servir sur des trains ou radeaux de bois flottés, pour la Hollande, de ne point quitter leur service, comme ils faisoient ci-devant, quand, par hasard, l'eau venant à manquer, ils ne pouvoient plus faire flotter ces trains ou radeaux, ou qu'il leur arrivoit quelque autre accident. Ces Matelots seront tenus à l'avenir, en cas d'un trop long retard, de faire de nouveaux engagemens avec les Propriétaires, & de les remplir avec exactitude.

ITALIE.

DE LIVOURNE, *le 25 Juillet.*

Toutes les Lettres qui nous viennent des Etats Barbaresques, annoncent qu'on y a fait une récolte abondante en toutes sortes de grains; que d'après les demandes nombreuses qui se font journellement de cette marchandise, on a lieu de croire que l'exportation en sera très-considérable. Ces mêmes Lettres ajoutent que l'on y recueillera aussi une grande quantité d'huile, si l'effet répond aux apparences.

DE FLORENCE, *le 15 Août.*

Un Edit publié les premiers jours de ce mois, par ordre du Gouvernement, fixe le titre des matieres d'or & d'argent pour les ouvrages d'Orfevrerie. L'or est à 18 karats de fin, & l'argent à 11 deniers.

PORTUGAL.

DE LISBONNE, *le 6 Août.*

Sa Majesté a fait publier une Loi par laquelle il est statué que les enfans qui naitront à l'avenir de peres esclaves, seront déclarés libres. Cette grace doit même avoir un effet rétroactif en faveur des enfans de cette classe, qui sont nés depuis le premier Janvier de la présente année.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 18 Août.*

Des Lettres de Newyorck, en Amérique, portent que les Américains continuent de faire, par la Delaware, un Commerce fort étendu avec les Espagnols, les François & les Hollandois, sur-tout en bled & en farine. On les paye en piastres fortes à Cuba; mais ils ne trafiquent que par échanges dans les autres Ports.

Le 10 de ce mois, le Roi étant en son Conseil, rendit une Ordonnance, qui confirme la capitulation des Etablissemens de Demerari & d'Essequebo, pris sur les Hollandois le 14 Mars dernier. Cette même Ordonnance accorde aux navires Anglois la permission d'apporter les productions de ces Etablissemens, lesquelles seront censées être productions Britanniques; en conséquence ces navires ne pourront être arrêtés ni détenus par aucun de nos vaisseaux de guerre ou Armateurs.

PAYS-BAS.

D'ANVERS, *le 16 Août.*

Le transport de bois de construction pour la France, par l'Escaut & les autres rivieres des Pays-Bas Autrichiens, se fait toujours avec beaucoup d'activité. Nous venons de voir passer encore deux vaisseaux qui en étoient chargés & que suivoit une quantité considérable de bois flottans. C'est une preuve que les Hollandois, loin de manquer de bois pour remonter leur Marine, en ont plus qu'il ne leur en faut, puisqu'ils peuvent en fournir tant à la France.

Un Juif d'Amsterdam a acheté presque tout le thé de Trieste, qui s'est vendu ici le 6 de ce mois. Le prix de cette denrée a été d'un cinquieme & même d'un quart plus cher qu'il ne l'étoit avant la guerre de l'Angleterre avec la Hollande.

II.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

D'AGDE, *le 10 Août.*

Soixante bâtimens sortis de ce Port,

ont apporté pour Marseille & l'Etranger, 25866 quintaux de bled, 2011 quintaux de seigle, 2623 quintaux de menus grains, 389 quintaux de légumes, 90 barriques de sucre terré, pesant 947 quintaux; 206 barriques de café, pesant 1455 quintaux; 14 barriques de gingembre, pesant 102 quintaux; 21 barriques de rocou, pesant 84 quintaux, & 5 barriques d'indigo, pesant 26 quintaux.

Pour les armemens des Isles Françoises, 570 barils de farine minot, pesant 1540 quintaux; pour la consommation du Royaume, 10554 quintaux de bled; & pour les Fabriques de papier, 380 quintaux de vieux linge.

Soixante-six bâtimens venus de l'Etranger, Marseille, Toulon & Cannes, ont importé 5175 quintaux d'huile d'olive, 20973 quintaux de savon, 433400 citrons, 102 quintaux de drogueries & épiceries, 66 muids de vin rouge, 120 balles de pelleterie commune, pesant 600 quintaux, & autres marchandises.

DE NARBONNE, *le 12 Août.*

Notice topographique sur l'Histoire naturelle du Diocèse de Narbonne, par M. de Genssane.

» Tout le terroir qui s'étend depuis Nice jusques vers Capestan, Salies, Monteil & Truillas, consiste en terres fortes, & nous a paru excellent; tout y est en beaux vignobles & en terres labourables passablement garnies d'oliviers & de quelques mûriers. L'étang ou marais de Capestan, qui étoit presque à sec lorsque nous y avons passé, pourroit très bien être entierement desséché, si on avoit soin de creuser un peu plus la saignée qui se jette dans l'Aude. Nous y avons vu, avec plaisir, que les Habitans défrichent, à mesure que les terres se desséchent ».

» Le terrein devient plus montueux vers Puiserguier & Quarante; mais une partie s'applanit vers Argiliers & Genestas. Tout ce territoire est sablonneux; mais il n'en est pas moins d'un excellent rapport en bleds de toute espece, en vins & en huile, ce qui continue jusqu'à Bize; mais tout ce qui est en montagnes est la plupart en garrigues & consiste en roches calcaires ».

» Tous les environs de Bize sont remplis de mines de charbon de terre. A un petit quart d'heure des mines de charbon, au lieu appellé S. Aulaire, sur le chemin de Montaulieu, on trouve de très-bonnes mines de fer; elles sont d'une espece que je n'ai point encore vue dans la Province, & les Minéralogistes mettent cette espece de mine au nombre des plus rares: elle consiste en grenaille ronde, semblable à la dragée de plomb; elle est fort pesante, & donne ordinairement du fer de la premiere qualité: cette espece de minéral est ici très-abondante ».

» Tout le vallon de Bize est très-bien cultivé, & abonde en vignobles & en mûriers; mais les bas fonds y sont fort sujets aux inondations de la petite riviere de Cesse qui y fait annuellement beaucoup de dommage. Il y a à Bize une des plus fortes Manufactures en draps de la Province. La teinture de ces draps y cause une consommation considérable de bois, qui y devient fort rare; mais il y a lieu d'esperer que lorsque l'exploitation des mines de charbon sera en plein travail, on en fera usage pour ces teintures. Tout le territoire qui est au nord de l'Aude, depuis Bize, Maillac & Parasa, jusqu'à Pouzzols & Homs, est couvert d'oliviers, de vignobles & d'excellentes terres labourables; le terroir y est médiocrement pierreux & d'une très-bonne qualité ».

» Le terrein devient plus sablonneux depuis Saint-Nasaire jusqu'à Narbonne, ce qui comprend les territoires de Lezignan, de Moussan, Nevian & Montredon. Il est aussi moins fertile: on y trouve cependant d'assez bonnes terres labourables, quelques vignobles, mais peu ou point d'oliviers. Nous avons remarqué d'assez bonnes marnes aux environs de Nevian; mais on ne trouve aucune espece de mine dans tous ces cantons ».

» Les environs de Narbonne consistent en excellens terroirs très-bien tenus: tout ce qui est au dessus & au couchant de la Ville est en vignobles & en terres labourables; il y a quelques prairies le long de la Rabine, de l'Aude. La partie du levant de la Ville, du côté du Bourg, consiste en excellens jardinages & en vergers; mais en des-

cendant vers la montagne de la Clape, le terrein y devient fort humide & fort salé, & conséquemment de moindre produit ; tous ces bas fonds sont même souvent inondés par le reflux de l'étang qui les rend en quelque sorte stériles ».

» Les montagnes de la Clape sont la plupart incultes, & consistent en garrigues & en pâturages : les côteaux de ces montagnes du côté de la mer, sont cependant remplis d'assez bons vignobles. Toute la plaine qui borde la mer, depuis Gruissan jusqu'à Colombiès & Perignan, est passable du côté de la montagne, quoique le terroir y soit sablonneux ; mais toute la plage est inculte, parce qu'elle est lavée, dans les gros tems, par les eaux de la mer ».

La suite à l'Ordinaire prochain.

D'AMIENS, *le* 16 *Août.*

Le Bailliage de cette Ville a rendu le 23 Juillet dernier, une Sentence qui condamne Me. Magnier, Curé de la Paroisse de Lignieres-Châtelain, en 20 l. d'amende, pour avoir inhumé le sieur Alexis Magnier dans la Chapelle de S. Clément, étant dans l'étendue de sa Paroisse ; lui fait défenses de récidiver, sous peine de plus forte amende, & ordonne l'impression & l'affiche de la Sentence aux dépens dudit Sr. Curé.

M. Laurendeau, Avocat, remplissant le ministere public, a dit dans son Requisitoire, que » le Curé de Lignieres » se trouvoit dans le cas de la prohibi- » tion prononcée par la Loi de 1776, » concernant les inhumations, puisque » la Chapelle où il avoit inhumé son » frere, étoit close & fermée de vitraux, » & que les Fideles s'y réunissoient pour » la priere & la célébration des saints » Mysteres ; que sa contravention étoit » d'autant plus grave, que depuis très- » long-tems il regnoit, dans plusieurs » Villages du ressort, des maladies épi- » démiques qui faisoient de très-grands » ravages ; que c'étoit pour d'autant di- » minuer ce fléau que la sagesse du Roi, » toujours attentif à la conservation de » ses Sujets, avoit fait une Loi expresse » qu'il étoit cruel de voir enfreindre, » sur tout par les Ministres des Autels, » qui, par état, devoient donner l'exem- » ple de soumission aux Loix du Prince, » & en bons Pasteurs, n'être occupés » que du Troupeau confié à leurs soins, » &c. ».

DE PARIS, *le* 25 *Août.*

Le 15 de ce mois, on a vu entrer dans cette Capitale la premiere voiture de vin nouveau récoltée à Puteaux ; la présentation s'en est faite le 17 à l'Hôtel-de-Ville.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

ANNONCE de Livres.

Recherches sur les Végétaux nourrissans, qui, dans les tems de disette, peuvent remplacer les alimens ordinaires. Avec de nouvelles observations sur la culture des pommes de terre. Par M. *Parmentier*, Censeur Royal, Pensionnaire de l'Hôtel Royal des Invalides, Apothicaire-Major des Camps & Armées du Roi, Membre du College de Pharmacie de Paris, des Académies des Sciences de Rouen, de Lyon, de Besançon & de Dijon, Honoraire de la Société Economique de Berne, &c. A Paris, de l'Imprimerie Royale, 1781. In 8o. de 615 pages.

En 1772, M. Parmentier remporta le Prix que l'Académie de Besançon avoit destiné à celui dont elle recevroit les meilleures *recherches sur les végétaux nourrissans*. Le Mémoire couronné fut imprimé dans le Journal d'Agriculture de la même année. Depuis cette époque, l'Auteur, qui ne regardoit son Ouvrage que comme une ébauche, n'a cessé de s'en occuper, & insensiblement cet Ouvrage est parvenu entre ses mains à un tel degré d'accroissement qu'il a fourni la matiere d'un volume assez étendu.

Le but principal de M. Parmentier est de faire connoitre toutes les ressources que l'homme peut trouver dans les végétaux pour se nourrir. Ne voulant laisser rien à desirer sur un objet si important, l'Auteur traite d'abord de l'aliment en général ; il recherche quel est dans les substances dont nous nous nourrissons, le principe alimentaire, quel

eſt ſon caractere ſpécifique, comment il y exiſte, & à quelle préparation il faut le ſoumettre avant que d'en faire uſage.

Suivant M. Parmentier, trois ſubſtances conſtituent l'aliment appartenant ſoit au regne végétal, ſoit au regne animal; l'une eſt un mucilage plus ou moins parfait que l'eau diſſout; l'autre eſt une matiere ſapide, ſouvent odorante, que nos organes apperçoivent aiſément, & qu'on doit conſidérer comme l'aſſaiſonnement; enfin la troiſieme eſt un corps ſolide, indiſſoluble, moins varié dans ſa forme & dans ſes effets que les deux premiers; ſa fonction principale eſt de leſter l'eſtomac. On conçoit aiſément, dit l'Auteur, que ces trois ſubſtances ſe rencontrent rarement enſemble dans le même individu, & que le plus ſouvent elles ſe trouvent diſtribuées ſéparément dans les différentes parties de la fructification des plantes. C'eſt à l'Art à connoitre les moyens de les en extraire, & de les réunir enſuite dans des proportions relatives entr'elles, puiſque ces proportions combinées doivent produire une nourriture plus ou moins efficace & appropriée. Il n'eſt pas permis de douter que le mucilage diverſement modifié, ne ſoit réellement la matiere nutritive. M. Parmentier croit qu'il eſt poſſible de diviſer la ſubſtance qui nourrit, en corps muqueux ſapide & en corps muqueux inſipide, & que ſous ces deux dénominations on peut ranger tous les alimens. Le corps muqueux ſapide, telles que les ſubſtances ſucrées, ſemble devoir ſon état à la préſence d'une matiere ſaline. Le corps muqueux de la ſeconde claſſe paroit avoir été deſtiné plus ſpécialement à la nourriture de l'eſpece humaine, & la Nature, en lui refuſant la propriété de ſe réſoudre à l'air, & de prendre le mouvement de la fermentation ſpiritueuſe, comme le muqueux ſapide, lui a accordé en revanche la faculté de ſe conſerver plus longtems. En effet les mucilages de l'eſpece des gommes & l'amidon, ſont, pour ainſi dire, inaltérables dans leur état de pureté & de ſécheresſe, & diſſous dans l'eau, ils paſſent à l'acide ſans donner aucun ſigne d'eſprit ardent. On s'eſt donc trompé en croyant que la vertu principale des végétaux dépendoit de tous les principes qui les conſtituent, puiſque l'expérience démontre journellement qu'on peut à volonté les réunir, les ſéparer, & changer en entier, par ce moyen, leur énergie & leur but. Mais, comme on l'a déjà obſervé, la matiere nutritive ne conſtitue pas ſeulement l'aliment; elle a beſoin encore d'être aſſociée à une ſubſtance qui puiſſe en relever la fadeur, & cette ſubſtance eſt nommée aſſez ordinairement l'aſſaiſonnement.

Le miel, le ſel commun & la crême furent les premiers & les ſeuls ingrédiens dont on ſe ſervit autrefois en qualité d'aſſaiſonnement; depuis, on a cherché & trouvé dans toutes les parties des plantes, la ſubſtance ſavoureuſe qui produit cet effet; on l'a même découvert dans l'aliment lui-même, à l'aide de quelques opérations particulieres. Par exemple, le grain, après la germination, eſt plus ſucré, la viande faiſandée eſt plus ſapide, la châtaigne rôtie a plus de goût; enfin les farineux acquierent de la ſaveur par la fermentation & par la cuiſſon. Voilà donc des ſubſtances évidemment fades, devenues ſavoureuſes ſans l'addition d'aucun aſſaiſonnement étranger.

Ce n'eſt pas aſſez que la matiere nutritive ſoit combinée avec une certaine quantité de ſubſtance ſapide qui en releve la fadeur; il eſt néceſſaire encore qu'elle ſoit mêlée & confondue avec une autre ſubſtance plus abondante, d'un tiſſu plus compacte & plus ſolide, qui puiſſe donner du corps & de l'expanſion à l'aliment; car il ne ſuffit pas d'être nourri, il faut encore être leſté; mais le leſt ne doit pas ſe trouver en trop grande quantité, relativement aux autres principes; autrement il fatigueroit l'eſtomac & les entrailles; & loin d'appaiſer la faim, il ne pourroit concourir qu'à l'augmenter.

Il eſt donc bien eſſentiel de diſtinguer dans la compoſition ordinaire de l'aliment, les trois ſubſtances dont on vient de parler. Suivant que l'une ou l'autre de ces trois ſubſtances domine dans l'aliment, il en réſulte une nourriture ou légère, ou ſolide, ou groſſiere. M. Parmentier fait de très-bonnes réflexions ſur ces trois ſortes de

nourriture. Après avoir établi sa théorie sur l'aliment en général, il passe à l'examen des différentes substances qui peuvent servir à nous alimenter. Il commence cet examen par les farineux, parce de tous les végétaux, il n'en est pas qui fournissent une plus grande quantité de matiere nutritive. Le farineux qui mérite le premier rang est, sans contredit, le froment. Ce grain renferme une matiere particuliere, connue sous le nom de *matiere glurineuse*, dont la découverte est due au célébre *Beccari*. M. Parmentier ne croit pas que cette substance soit la partie principalement nutritive du froment, ainsi que le prétendent quelques Chymistes, fondés sur son analogie prétendue avec les substances animales. C'est dans l'amidon sur-tout que réside le principe nutritif du froment; ainsi, plus l'amidon dominera dans un farineux, & plus ce farineux sera nourrissant. Au reste les farineux ne sont pas les seuls végétaux qui fournissent de l'amidon. Il s'en trouve en abondance dans plusieurs autres sortes de plantes, & sur-tout dans la pomme de terre. L'Auteur nous parle ici fort au long des pommes de terre qui sont, comme on sçait, son grand objet de prédilection. Après quoi il passe en revue la plupart des végétaux sauvages d'où l'on peut extraire de l'amidon. Ces végétaux sont entre autres le marron d'Inde, le gland, l'aristoloche ronde, l'astragale, la belladona, la bistorte, la bryone, le concombre sauvage, le colchique, la filipendule, la fumeterre bulbeuse, la flambe ou iris, le glayeul, l'hellébore, l'impératoire, la jusquiane, la mandragore femelle, l'œnanthe, la patience, le persil de montagne, le pied-de-veau, la pivoine, la renoncule, le saxifrage des prés, la scrophulaire, le sureau. M. Parmentier enseigne comment il faut tirer de ces plantes l'amidon & le séparer des parties malfaisantes auxquelles il y est uni, & comment on doit ensuite le mêler avec quelque matiere glutineuse, pour en former, à l'aide de la fermentation & de la cuisson, un véritable pain.

M. Parmentier parle ensuite des semences & racines qui peuvent servir en totalité à la nourriture des hommes; telles sont les plantes graminées, les plantes légumineuses, les plantes à racines mucilagineuses. L'amidon retiré des racines qui en contiennent, étant mêlé avec partie égale de pulpe de pommes de terre, & converti en biscuit, suivant le procédé indiqué par l'Auteur, pourroit fournir dans les tems de disette une excellente nourriture. Ce biscuit réduit en poudre & délayé dans de l'eau avec un peu de beurre & de sel, fait une panade d'un très-bon goût & très-nourrissante. L'Auteur, à cette occasion, nous entretient de certaines poudres ou tablettes nutritives qui ont été publiées en différens tems pour l'usage des Armées, des Navigateurs & des Voyageurs. Il parle aussi de notre biscuit de mer auquel il voudroit qu'on substituât celui de pommes de terre, pour plusieurs raisons qui sont détaillées dans l'Ouvrage.

M. Parmentier fait voir que la nourriture végétale mérite une préférence marquée sur la nourriture animale; mais de tous les végétaux, les farineux préparés sous la forme panaire, paroissent être l'aliment le plus analogue à l'espece humaine. Il seroit difficile, dans la multitude des substances qui composent notre nourriture, d'en désigner une autre qui pût fournir un meilleur chyle que le pain; & si les Détracteurs du pain citent des faits qui paroissent défavorables à l'usage de cet aliment, c'est qu'il s'agissoit d'un pain mal fait ou mangé dans des circonstances déplacées.

» On ne connoit guères, dit à ce sujet » M. Parmentier, d'aliment pour lequel » il ne faille quelques précautions avant » de s'en servir. La premiere attention » que demande l'école de Saletne, c'est » que le pain ne soit pas mangé au sortir du four, car en cet état il est collant, pâteux, & on l'a vu produire des » indigestions, des maux d'estomac, des » gonflemens & autres affections; rien » n'est même plus préjudiciable pour les » dents que le pain chaud. On sçait que » c'est le moyen dont se servent les Ouvriers pour ramollir l'ivoire; on ne » sçauroit donc trop blâmer cette habitude de manger des tartines au beurre » toutes brûlantes. Les *Ephémerides des* » *Curieux de la Nature* font mention de

» quatre jeunes gens qui ayant été quel-
» ques jours sans rien prendre, mange-
» rent de bon appétit une très grande
» quantité de pain qu'on venoit de re-
» tirer du four, trois périrent en une
» demi-heure, & le quatrieme les suivit
» peu après ».

M. Parmentier ne se contente pas d'indiquer des ressources pour suppléer aux disettes quand elles sont arrivées, il enseigne encore divers moyens pour les prévenir. Dans le nombre de ces moyens, il en est quelques-uns de fort singuliers, & il falloit que le zele patriotique, dont l'Auteur est embrasé, fût dans son plus haut degré d'effervescence quand de pareils moyens se sont présentés à son esprit.

Pour nous, il nous paroit être de notre devoir de les respecter; mais en sera-t-il de même de ceux dont M. Parmentier se plaint dans son Avertissement? Quoi qu'il en soit, l'*humeur difficile* & *dénigrante* de certains hommes *dédaigneux*, trouvera certainement moins de prise sur ce qu'il dit au sujet de la trop grande consommation que nous faisons en France de l'amidon. Qui
» consomme la partie la plus substancielle
» des grains, & réduit souvent nos mal-
» heureux Concitoyens à cette affreuse
» alternative de mourir de faim ou de se
» nourrir des choses les plus malsaines?
» Notre vanité & le luxe des grandes
» Villes, qui, comme l'observe M.
» Bossu dans ses *nouveaux Voyages en*
» *Amérique*, leur ôte la subsistance prin-
» cipale pour la faire voler sur les tê-
» tes évaporées des coquettes & des
» petits maitres. *Il faut de la poudre pour*
» *poudrer nos perruques*, dit le Citoyen de
» Genève; *voilà pourquoi tant de pauvres n'ont*
» *point de pain*. Nous ferons pourtant ob-
» server, continue M. P. que la totalité de
» l'amidon n'est pas consacrée à ce der-
» nier objet; car nos Manufactures de
» papiers & de cartons en consomment
» la plus grande partie; les accommo-
» dages exigent infiniment moins de
» poudre, depuis que les Perruquiers
» se servent de la houpe de cygne; in-
» vention qui, si elle eût été imaginée
» dans la vue d'être utile, auroit dû
» mériter à son Auteur une récom-
» pense ».

Le meilleur expédient pour prévenir les disettes, seroit, il n'en faut pas douter, une bonne culture: aussi M. Parmentier s'attache-t-il ici à relever les défauts de notre Agriculture sur plusieurs points essentiels, & en même tems, il nous montre la voie qu'il faudroit suivre pour cultiver nos campagnes avec plus de succès & plus de profit que nous n'avons fait jusqu'à présent. Enfin il emploie une partie assez considérable de son Ouvrage à répondre aux objections que les ennemis des pommes de terre, dont il est le plus ardent Protecteur, ne cessent de faire contre l'usage de ces racines. On trouve à la fin de son Livre la description & la représentation d'un moulin-rape inventé par M. Ravelet, pour déchirer les pommes de terre & en extraire l'amidon. M. Parmentier donne de grands éloges à cet instrument ingénieux.

Dictionnaire général, universel & raisonné de Physique, par M. Brisson, Professeur de Physique des Enfans de France & de l'Académie Royale des Sciences, trois volumes in-4°. dont un de planches, relié 36 livres.

I I.

Maniere de faire le Sirop de navets, *très-bon pour les maladies de poitrine & les toux invétérées.*

» On commence par laver & net-
toyer les navets, on les ratisse, on les
coupe par tranches, on en remplit un
pot de terre dont on lutte le couver-
cle avec de la pâte; on le porte au
four, après que le pain en est retiré;
on l'y laisse pendant douze ou quinze
heures; après quoi, on en sépare le jus,
& l'on y fait fondre du sucre candi,
à la quantité d'une once sur quatre on-
ces de liqueur, ce qui forme un sirop
agréable au goût, & qu'on peut pren-
dre seul & à la cuiller, ou bien dé-
layé dans quelque boisson appropriée.
Si l'on a eu soin d'y ajouter, pendant
la cuisson, un peu de semence de fe-
nouil, il en sera meilleur & moins
venteux ».

III.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 29 Août 1781.

Or de Portug. à . . .	732 l.	f.	marc.
Du Mexique à . . .	722		
Du Pérou à	716		
Les guinées à . . .	726		
Ducats à	98		once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	102		
Or à 20 karats à . .	85		
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	10	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10	
Piastres à	48	17 6	

IV.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 25 Août 1781 au Mercredi 29 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 livrrs; le seigle, de 9 à 10 liv.; l'orge, de 11 liv. 10 s. à 12 livres. Le froment à la Grève, de 20, 21 à 22 livres; le seigle, 10 livres; l'orge, 14 à 15 l. *le septier.* Farine blanche à la Halle, de 36, 40, 41 à 42 livres; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 26, 28, 30 à 34 l. *le sac* pesant 325 l.

V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 25 Août 1781 au Mercredi 29 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 22 liv.; *idem* à la Grève, de 18, 19, 20 à 21 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 25 Août 1781, de 58 à 60 l.; *idem* nouveau, de 54 à 55; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 59 à 60 liv.; *id.* nouv., 42 à 45; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 24 à 25; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 55 à 56; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 50 à 52; le cent de paille, de 22 à 23; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 32 à 40 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres
	PAIEMENT DU LUNDI 27 AOUST 1781.		
23.	M. Masson.	Lundi.	M.
26.	M. de la Motte	Lundi.	M.
29.	M. Certain	Lundi.	M.
28.	M. Creuzé.	Lundi.	M.
	PAIEMENT DU MARDI 28.		
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	M.
13.	M. Marsollier	Mardi	M.
15.	M. Defays	Mardi	M.
25.	M. Vieillard	Mardi	M.
24.	M. Desplasses.	Mardi	M.
Idem.	Gouvernemens.	t. l.	*Six derniers mois* 1

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABL

CHANGES du 28 Août 1781.

Amsterdam,	53 3 8e. perte.	Cadix, ...	
Londres, ...	31 ¾	Livourne, ...	
Hambourg, ...	189	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Août.* . .	¼ p.

DU MARDI 28 *Août* 1781.

1780. Lot. Roy. .	997 l.	1785	1
1781. *Primes.* sortie.	440 .	1786	
1782	118 .	1787	
1783		1788	
1784	162 .	1789	
1r. Viager. .	3 ¼ 3 3 ¼ p. %	bén. 2d. .	2 ¼ 2 ½ p.

Août 1781.		*Du* 25.	*Du* 27.	*Du* 2
Comp. des Indes.	Actions	. . . . .	1945 47 ½ 50	1952 ½
	Do 16/25	. . . . .	1280	. . . .
	Do 8es	. . . . .	. . . . .	. . . .
	Do 25es	. . . . .	. . . . .	. . . .
	Empr. d'Oct.	. . . . .	. . . . .	400 .
Rescriptions.		. . . . .	7 ¼ perte. .	8 7 ¼ p
Bil. des Ferm.		. . . . .	. . . . .	. . . .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel,

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 25 Août.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

AFRIQUE.

DE TANGER, *le 20 Juin.*

SA Majesté Marocaine vient d'envoyer à Ben-Abdelmelick, Alcaide de notre Place, des instructions, qui prouvent de plus en plus le crédit dont l'Espagne jouit actuellement près de notre Monarque, & qu'elle s'attache à maintenir avec le plus grand soin, vu l'utilité qu'elle en retire pour priver la Place de Gibraltar de tout secours de la côte de Barbarie. Ce Prince a soumis toute la Province de Fez, qui borde la Méditerranée, vis à-vis la côte de l'Andalousie, au commandement de Ben-Abdelmelick, ordonnant en même tems que les Sujets qui habitent les Ports, Rades & Bayes de cette contrée, secourent dans toutes les occasions les Espagnols contre leurs Ennemis, notamment contre les Anglois, & même contre les Algériens. En conséquence, le fils d'Abdelmelick s'est rendu avec un Détachement de vingt Soldats dans les montagnes, pour notifier aux Habitans les intentions de leur Souverain. Et afin d'encourager d'autant plus l'Alcaïde à veiller à leur exécution, S. M. lui a accordé une gratification annuelle, consistant en cent pieces de petit bétail, un nombre de gros bétail & une quantité de fruits ou productions de la terre, que les Arabes de cette contrée sont obligés de fournir tous les ans à la Cour. Enfin Sa Majesté a chargé, par les mêmes instructions, Ben-Abdelmelick de distribuer aux Invalides & aux veuves des Soldats tout l'argent provenant de confiscation & d'amendes dans l'étendue de son Gouvernement.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 21 Juillet.*

On vient de publier ici un Edit de Sa Majesté l'Impératrice, qui permet à tous & un chacun le commerce de la rhubarbe. Le Gouvernement, comme on sçait, s'étoit jusqu'ici approprié ce commerce; maintenant il sera libre à toutes personnes de le faire, en payant cependant certains droits à l'Etat.

» Gmelin cité dans les *Recherches sur* » *les végétaux nourrissans de M. Parmentier,* » nous apprend que l'achat de la rhu- » barbe dite des Moscovites, se faisoit » avec les plus grands soins & sous la » direction de ceux que l'Impératrice » avoit chargés de tout ce qui concerne » la matiere médicale. Cette Princesse » envoyoit donc un Pharmacien sur les » confins même de l'Empire de la Chi- » ne, accompagné d'un Commissaire, » pour acheter toute la rhubarbe, tant » bonne que mauvaise; & après que » cette racine étoit transportée à Mos- » cou & à Pétersbourg, elle étoit re- » mise entre les mains d'un autre Phar-

» macien pour l'examiner, & jetter au » feu celle qui ne valoit rien, dans la » crainte qu'elle ne tombât entre les » mains de Marchands avides & intéressés ».

Sans doute qu'on suppléera, par quelque moyen, à ces sages précautions.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 27 Juillet.*

Parmi les dissertations envoyées à la Société Royale des Sciences pour répondre à la question proposée en 1779, » sur la génération des ascarides, du » solitaire & des autres vers qui vivent » dans les intestins, » il s'en est trouvé deux qui ont mérité l'attention de cette Compagnie. En conséquence, elle a décerné la médaille d'or à M. Bloch, Docteur en Médecine à Berlin, & une pareille médaille en argent à M. Goeze, Pasteur de l'Eglise de S. Blaise à Quedlinbourg, comme une marque de l'estime & de l'approbation de cette Société.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 28 Juillet.*

Des Lettres de Hongrie nous apprennent que les chaleurs y ont été si fortes dans le courant du mois de Juin dernier, qu'on trouvoit très-fréquemment dans les campagnes des cadavres épars çà & là, sur-tout de vieillards & de femmes enceintes.

Sa Majesté Impériale a fait donner des ordres pour l'établissement d'une Commission chargée de veiller à l'éducation de la jeunesse dans la Trasylvanie.

BOHÊME.

DE PRAGUE, *le 20 Juillet.*

Des Ouvriers qui travailloient à la tour des Chanoines Réguliers de Wittigenau, Seigneurie de Schwartzenberg, dans le Cercle de Bechin, y ont mis le feu par imprudence. Cette tour a été en un instant enflammée. Sa hauteur & un vent impétueux qui regnoit alors sur l'horison, empêcherent qu'on ne pût y porter les secours nécessaires; desorte qu'en très-peu de tems, la tour, l'Eglise, le Cloitre, la maison du Conseil, 71 maisons & une porte de la Ville furent réduits en cendres. Trois Chanoines ont été écrasés par la charpente qui est tombée sur eux, & cinq autres ont été dangereusement blessés.

ITALIE.

DE LIVOURNE, *le 15 Juillet.*

La vente de la plus grande partie du café apporté des Indes par le vaisseau le *Comte de Collowrath*, s'est faite le 3 de ce mois. En une heure de tems, sur la quantité de 900,000 liv. pesant, on en a vendu pour plus de 100,000 piastres. Le 23, on procédera à la vente des mousselines apportées par l'autre navire Autrichien, le *Joseph* & la *Thérese*; on en fait monter la valeur à 700,000 piastres.

DE ROME, *le 18 Juillet.*

Les différentes Lettres que nous avons reçues de Faenza, Imola, Forli, Cesene, Castel, Bolognese & autres lieux, ne sont remplies que de détails effrayans sur les secousses de tremblement de terre qu'on y a essuyées pendant plusieurs jours. Quelques édifices ont été endommagés, & presque toutes les cheminées ont été renversées. Ce phénomene a jetté la consternation dans tout le pays, & on ne s'est tranquillisé que lorsqu'on a été quelque tems sans ressentir aucun mouvement.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 30 Juillet.*

On est fort inquiet sur le sort des vaisseaux qu'on attend de l'Inde. On en compte 35 dont la valeur moyenne est évaluée 150,000 liv. sterl.; ainsi leurs cargaisons réunies montent à cinq millions sterl.

» L'Isle de Tabago, que les François viennent de nous enlever, est la plus méridionale de tous les établissemens Anglois en Amérique, si l'on en excepte

celle de Falkland ; elle a dix lieues de longueur sur quatre dans sa plus grande largeur. On peut juger de sa valeur & de son importance par les armemens dispendieux & formidables que les Puissances Européennes y ont envoyées à l'appui de leurs prétentions. Elle a appartenu aux Hollandois qui en ont disputé la possession aux François & aux Anglois avec la persévérance la plus opiniâtre. En 1677, M. d'Estrées l'envahit ; il rencontra d'abord la Flotte Hollandoise, chargée de la défendre, & le combat qu'il lui livra dans une des rades de l'Isle, fut une action mémorable dans un siecle fécond en grands événemens : il donna à cette Isle une grande célébrité. L'acharnement de la valeur fut tel des deux côtés, que les vaisseaux étoient sans mâts, sans agrès, sans Matelots pour manœuvrer, & qu'on se battoit encore. La bataille ne finit que quand on vit douze bâtimens brûlés & sept coulés à fond ; les Assaillans perdirent moins de monde, mais les Défenseurs garderent encore l'Isle, qui ne fut emportée qu'au mois de Décemcembre de la même année, que M. d'Estrées y descendit. Une bombe qui tomba sur le magasin à poudre des Hollandois, & le fit sauter, leur ôta le moyen de se défendre. Cette conquête fut ensuite négligée par la France ; l'Isle qui avoit été déclarée neutre par le Traité d Aix-la Chapelle en 1748, avoit été cédée à l'Angleterre en 1763. Les exportations ont toujours surpassé les importations ; celles-ci qui furent nulles depuis la cession jusqu'en 1770, qu'elles furent de 3323 liv. sterl. étoient en 1773 de 20,453. Celles là, en 1764, ne montoient qu à 349 liv. sterl ; & en 1773, à 30,049 liv. sterl. »

HOLLANDE.

De la Haye, *le 5 Août.*

On assure que Leurs Hautes-Puissances ont donné leur consentement à la somme de 24,787 florins 10 sous pour être répartis parmi l'équipage du vaisseau la *Brille* ; à celle de 1200 mille florins pour l'encouragement des vaisseaux Marchands qui s'armeront pour naviguer à la Colonie de Surinam & autres Colonies, qui restent encore à l'Etat dans les Indes Occidentales, à celle de 1,200,000 florins pour être négociés par l Amirauté d Amsterdam.

PAYS-BAS.

De Bois-le-Duc, *le 2 Août.*

Le seigle s'est vendu, le muid, 14 florins & 15 sous jusqu à 15 florins 12 sous & 8 deniers, dans notre Marché d'aujourd'hui ; & le bled-sarrasin y a été porté de 12 florins & 10 sous le muid, jusqu'à 13 flor. 12 s. 8 den.

I I.

Nouvelles de l'interieur du Royaume.

De Montauban, *le 3 Août.*

L'Académie de cette Ville propose pour le sujet du Prix qui sera distribué le 3 Mai 1782, une Dissertation sur ce sujet : » Quel est le tems le plus propre » pour tailler la vigne, relativement à » la différence des climats, & à la si- » tuation des vignobles ? » Les Ouvrages seront adressés francs de port, avant le mois de Février prochain, à M. Lade, Avocat à la Cour des Aides. Les Concurrens sont avertis qu'ils doivent être terminés par une courte priere à J C.

Le Prix de 300 livres, fondé par M. l'Abbé d'Ornat de Saint Marcel, Prévôt de l Eglise Cathédrale de Nismes, & l'un des vingt six Académiciens de cette Ville, pour être distribué tous les deux ans par l'Académie, sera donné l'année prochaine au meilleur Mémoire sur cette question : » Assigner les » causes qui s'opposent au succès des » vers-à-soie depuis quelques années » dans le Bas-Languedoc, & indiquer » les moyens d'y remédier ». Les paquets doivent être adressés francs de port avant le 31 Mars 1782, à M. Segu er, Secretaire perpétuel de l'Académie.

De Limoges, *le 8 Août.*

» Le 1 de ce mois, environ les cinq heures du soir, un orage des plus vio-

lens, accompagné d'éclairs & de tonnerre, a répandu ici & dans une partie des environs, l'effroi & la consternation. La pluie tomboit en si grande abondance, & étoit poussée par le vent d'est-sud-ouest avec tant d'impétuosité que l'eau pénétroit avec une rapidité étonnante jusques dans l'intérieur des maisons : presque tous les Habitans ont eu des meubles ou des marchandises endommagés par cette inondation. L'orage a duré environ une heure. Pendant un certain tems, la pluie a été mêlée d'une petite grêle qui a cassé beaucoup de vitres ; plusieurs cheminées ont été renversées, des couvertures de maisons enlevées, des murs écroulés, des arbres déracinés, &c. &c. En moins d'un quart d'heure, la Vienne s'est débordée extraordinairement ; les ruisseaux qui y aboutissent formoient des torrens si rapides, qu'ils entrainoient des monceaux de sable & des pierres d'une grosseur prodigieuse ; les moulins & les maisons ont souffert de ce funeste événement. Nous n'avons pas appris que le tonnerre ait fait aucun ravage, à l'exception de quelques arbres sur lesquels il est tombé, & qu'il a brisés ».

» Personne à Limoges ne se rappelle d'avoir vu un orage plus violent que ce dernier. En 1761, au mois de Juillet, il y en eut un très-considérable, mais qui ne fut pas, à beaucoup près, aussi désastreux ».

» Nous trouvons dans nos Annales, » qu'en 1213, il tomba à Limoges une » pluie qui causa beaucoup de dommages ; que la Chapelle du Sépulcre fut » inondée ; & qu'en 1626, apres un » mois de pluie presque continuelle, » le 26 de Juin, il fit un si grand orage, des éclairs, des tempêtes & des » pluies au Limosin, que la plupart des » vignes furent battues, & aussi les » fromens, avoines, chanvres & petits » bleds. Le jour susdit, l'eau emporta » le pont d'Aixe & trois maisons proches du pont, les murailles du Fort, » & cinq moulins à papier, un à bled, » un autre à huile, sur l'eau de Leysette ».

DE CHATELLERAULT, *le 2 Août.*

» Pendant l'année 1780, il est né dans cette Sénéchaussée 660 garçons & 675 filles, 15 filles plus que de garçons. Total des naissances, 1335. Il y est mort 662 personnes du sexe masculin, & 575 du sexe féminin ; 85 du premier plus que du second. Total des morts, 1237. Il y a eu 396 mariages. Il y est mort aussi 1 Religieux & 3 Religieuses. Le nombre des naissances pendant l'année 1780, a excédé celui des morts de 98. Il y a eu pendant la même année 1780, 141 naissances & 191 morts plus qu'en 1779. Ainsi le ressort de la Sénéchaussée de Châtellerault étoit peuplé à la fin de 1780, de 50 personnes, moins qu'à la fin de 1779 ».

Article fourni par M. Dubois, Procureur du Roi à Châtellerault, & extrait des Affiches du Poitou.

DE TOURS, *le 9 Août.*

On vient de publier ici les Lettres-Patentes du Roi, du 30 Septembre 1780, portant Réglement pour la fabrication des toiles & toileries dans cette Généralité. Ces Lettres-Patentes contiennent en substance, que les Fabricans, Tisserans & Ouvriers de la Généralité de Tours, continueront de fabriquer les différentes especes de toiles indiquées dans le tableau de fabrication annexé sous le contre-scel des présentes ; & ils seront tenus, selon l'espece & la qualité desdites toiles, d'y employer les matieres & le nombre de fils en chaine fixé par ledit tableau, & de se conformer à icelui, quant aux largeurs, au sortir du métier, que doivent avoir lesdites toiles. Il est fait défenses aux Fabricans de faire sur les toiles aucune marque qui ne puisse s'enlever au blanchissage. Les pieces de toiles destinées à faire des serviettes unies & à linteaux, contiendront au moins trois & au plus six douzaines de serviettes. Le linteau, qui distinguera chaque serviette, sera composé au moins de quatre fils bleus, bon teint, ou de quatre fils de coton rouge, aussi bon teint. Les serviettes de la premiere & de la seconde largeur auront une aune de longueur en écru ; & celle de la troisieme largeur, trois quarts & demi de longueur aussi en écru. Les mouchoirs seront fabriqués par dou-

zaine ; & toutes les toiles & toileries rayées ou à carreaux qui y seront destinées, porteront de deux en deux douzaines, une bande blanche de deux pouces, sur laquelle seront appliquées les empreintes ou de réglement ou de liberté ; & sera la longueur de chacun des mouchoirs égale à sa largeur. Il sera libre à tous Fabricans de ladite Généralité de fabriquer toutes especes de toiles & toileries de fil de lin, de chanvre, de coton, ou mêlangées desdites matieres, qui se fabriquent dans les autres Généralités du Royaume, & seront lesdites toiles revêtues de la marque de visite, si elles se trouvent conformes aux régles données pour chacune d'icelles. Les Fabricans, Tisserans, Marchands & autres qui voudront couper ou faire couper des pieces entieres en plusieurs petites pieces, pour les faire blanchir ou pour les vendre, ou les envoyer sans être blanchies, seront tenus de faire apposer, avec de l'huile & du noir de fumée, sur chacune des petites pieces ou coupons fabriqués suivant les régles prescrites, l'empreinte d'une marque carrée oblongue, portant les armes & le nom de la Ville où le Bureau sera établi, avec le mot *coupon* & la lettre R ; & sur celles fabriquées dans des combinaisons arbitraires, une marque octogone, portant le nom de la Ville, & le mot *coupon* seulement. Les balles & ballots de toiles de Laval, Mayenne & Château-Gontier, destinées pour l'Etranger, ne pourront être formés que lesdites toiles n'aient été visitées par l'un des Gardes-Jurés du Bureau du lieu d'où elles seront expédiées. Et si, lors de la visite qui en sera faite, lesdites pieces sont trouvées revêtues des marques prescrites, les balles & ballots seront enveloppés & cousus, conformément à l'usage, en présence dudit Garde ; & il sera appliqué avec de l'huile & du noir de fumée, sur les coutures des balles contenant des toiles fabriquées suivant les régles prescrites, une marque portant les armes & le nom de celles desdites Villes d'où les balles & ballots seront expédiés, & les lettres T. L. B. F. & sur les coutures de celles qui contiendront des toiles fabriquées dans des combinaisons arbitraires, les armes & le nom de la Ville & les lettres L. L. seulement, &c. Ces Lettres-Patentes ont été enregistrées en Parlement le 19 Décembre 1780. A la suite de ces Lettres-Patentes se trouve le tableau indicatif des régles qui doivent être suivies pour la fabrication des toiles & toileries de la Généralité de Tours.

DE PARIS, *le 19 Août.*

Cause jugée au Parlement de Paris, sur une dixme d'enclos *réclamée par un Curé.*

» Le Sr. Regnier, Tailleur de Madame, Comtesse d'Artois, étoit Propriétaire de plusieurs arpens de terre clos de murailles, situés dans la Paroisse de Fontenay. Cet enclos ne produisoit rien d'utile, étant planté en bosquets & autres objets de pur agrément ; le sieur Regnier le fit défricher, & le rendit propre à porter des fruits décimables ».

» Le Curé de Fontenay réclama la dixme des fruits provenant de cet enclos: Regnier contesta la demande du Curé, & en vertu de son *Committimus*, la fit évoquer aux Requêtes du Palais. La cause portée ensuite en la Grand'Chambre, M. l'Avocat Général Seguier établit que la dixme étoit une dette des fruits ; que régulierement le clocher étoit le titre des Curés ; que le droit commun les dispensoit d'en produire d'autres. Mais que pour ce qui regardoit les terres entourées de murailles, la Jurisprudence exigeoit ou la possession ou un titre ; que la franchise des Propriétaires qui n'étoient pas obligés de souffrir qu'on vint les troubler dans leurs héritages, se trouvoit, dans l'espece, en opposition avec la faveur du droit de dixme: mais comme le Curé avoit articulé une possession immémoriale, M. l'Avocat Général Seguier conclut à ce qu'il fût ordonné, avant faire droit, que le Curé feroit la preuve de la possession. Ainsi jugé le 28 Mars 1781 ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

ANNONCE.

La plupart des Cultivateurs croyent qu'il est avantageux de dégarnir la vigne

de ses feuilles, pour que son fruit étant plus découvert, puisse mûrir & mieux & plutôt. Si l'on en croit une Lettre Italienne que nous avons sous les yeux & qui a été imprimée à Turin, cette pratique, loin d'être utile au raisin, lui nuit au contraire beaucoup. Le P. Guillaume *della Valle*, Frere Mineur & Auteur de cet écrit, se propose d'y combattre un préjugé qui lui paroit très-pernicieux. Il s'appuie sur des expériences qu'il a faites en 1778, & entre autres sur la suivante.

» Vers le commencement de Septembre, époque où le raisin muscat commence ordinairement à prendre de la saveur & même à être presque mûr, je dépouillai, dit-il, totalement de leurs feuilles quelques rameaux, & je mis à découvert les grappes du raisin qui y étoient attachées ; j'en dépouillai quelques-uns à moitié seulement, & enfin j'en laissai d'autres, sans aucunement toucher à leurs feuilles. Le raisin qui étoit sur ces derniers rameaux, ne paroissoit pas si agréable à la vue, mais il étoit plus flatteur au goût que tout autre. Les raisins des seconds rameaux n'étoient pas aussi parfaits, quoiqu'ils fussent plus colorés que les précédens. Enfin les premiers porterent des grappes qui à la vérité avoient une belle couleur d'or du côté que frappoit le soleil, tandis que du côté opposé, le fruit en étoit ou insipide ou sûr, ou sans aucun suc ».

D'ailleurs tout nous indique, continue l'Auteur, que les feuilles concourent à la nourriture des plantes, en leur transmettant les influences de la rosée & les élémens nutritifs que l'air charie. Les feuilles servent aussi à la transpiration des végétaux ; c'est par ces organes que les humeurs superflues se dissipent, & se séparent des principes qui doivent seuls entrer dans la substance du fruit, pour qu'il soit de bonne qualité.

Le Paysan qui voit les raisins exposés à l'action directe & immédiate du soleil, se colorer plus promptement que celui qui est à toute autre exposition, se laisse tromper par ces apparences, parce qu'il ignore que le changement de la texture externe, qui nous fait voir diverses couleurs sur la superficie des corps, en modifiant ou en réfléchissant diversement la lumiere, n'influe nullement ou très-peu sur la maturité du fruit. La Nature, qui ne fait rien en vain, n'a armé la vigne de feuilles épaisses que pour la garantir de la trop grande ardeur du soleil, & du souffle des vents secs & brûlans.

L'Auteur s'autorise encore du témoignage d'un Ecclésiastique de ses amis, qui a remarqué que plus une vigne restoit garnie de ses feuilles, & plus son fruit étoit tendre, plutôt il mûrissoit, plus il avoit de goût ; tandis que des raisins, qui annonçoient à l'exterieur une plus grande maturité, parce qu'ils avoient été aussi plus découverts, étoient fades, insipides & durs.

Le P. *della Valle* voudroit qu'on établit des Ecoles publiques pour y enseigner les principes de l'Agriculture, & sur-tout l'Art de cultiver la vigne. Enfin il termine sa Lettre par cette anecdote qui mérite de trouver place ici.

Dans le Montferrat, il y a, dit il, une montagne sur le sommet duquel est placé un Couvent de Franciscains Conventuels. Le terrein est un tuf sec & aride. Un certain Pere Tovi, après avoir professé la Théologie avec distinction à Boulogne, & dans d'autres Villes d'Italie, vint finir ses jours dans cette Maison. Il y trouva ses Confreres occupés la plupart du tems à parcourir les lieux de leur voisinage, pour y quêter & se procurer par-là de quoi vivrr. Le bon Religieux ne pouvant souffrir ce désordre, leur dit :

» Mes chers Freres, suivant notre » Institut, nous devons joindre aux » autres exercices le travail des mains, » comme le pratiquoient les anciens » Moines ; si, au lieu de fatiguer la » Société en vivant de ses sueurs, nous » pouvions la soulager & même con- » courir en travaillant au bien tempo- » rel de l'Etat, ne remplirions-nous » pas mieux le précepte de la charité si » recommandé dans l'Evangile, & dont » notre Saint Instituteur nous a si fort » inculqué la pratique ? Mes Freres, » Dieu ne nous a pas pourvu de bras plus » robustes que beaucoup d'autres hom- » mes, seulement pour que nous les » tenions élevés sur la montagne avec » Moyse, tandis que le reste des Hu-

» mains se donne beaucoup de peine en » luttant contre la misere & la faim. » Nous passons plusieurs heures du jour » à prier & à psalmodier. Dérobons le » tems qui nous reste au péril de la » tentation ; & essayons de gagner no» tre pain à la sueur de notre front. » Notre terrein est trop sec & trop » aride pour produire du bled, j'en » conviens ; mais il peut nous donner » du vin. J'espere, si les Anciens & » les Modernes ne se sont pas trompés » dans leurs Ecrits, que vous ne serez » pas mécontens de mon conseil. . . . » Il dit, & ayant acheté une quantité » de pics, de bêches & de hoïaux pro» portionnés au nombre des moines, » il se mit à leur tête & commença, » avec une patience incroyable, à re» muer la terre, à la cultiver & à y » planter des vignes. Il existe encore » dans ce Couvent un vieux Frere » Charles qui a vécu avec le Pere Tovi. » Ce bonhomme a les mains plus hérif» sées de durillons qu'aucun Paysan » que je connoisse. Il m'assura que le » P. Tovi étant nonagenaire, puisqu'il » mourut âgé d'environ 92 ans, ne » pouvoit retenir ses larmes de joie, » en considérant l'état florissant des » vignes qu'il avoit plantées, & en » voyant non-seulement la portion du » terrein qui appartenoit au Couvent » sur cette colline si bien cultivée, mais » encore tous les cantons voisins défri» chés par les Habitans que l'exemple » des Moines avoit encouragés. Il eut » donc la satisfaction de voir ses tra» vaux récompensés amplement, en re» cueillant les vins les plus parfumés du » Montferat. Ses Freres lui éleverent, » en reconnoissance, un monument pro» portionné à leur condition ; ils sus» pendirent son portrait dans une pe» tite sale, avec une inscription ap» propriée au sujet. Ils conservent en» core quelques-unes des choses dont » il se servoit lorsqu'il s'occupoit aux » travaux de la terre, & entr'autres, » un énorme chapeau, dont la forme » singuliere annonce qu'il est du siecle » passé ».

Ceux qui voudront connoître plus en détail ce petit Ouvrage, le trouveront presque tout entier dans notre Journal du mois de Juin dernier.

I I.

Note sur des Tamarins qui se trouvent dans le Cimetiere du Petit-Goave, *un des quartiers de l'Isle Saint-Domingue.*

» Dans le Cimetiere du Petit-Goave, il y a deux tamarins d'une grosseur énorme. Ceux qui connoissent le fruit de cet arbre, sçavent que la gousse renferme un ou plusieurs noyaux, de la forme d'une amande arrondie par les deux bouts ; les noyaux que donne le fruit de ces deux tamarins, sont exactement semblables à une tête de Negre qui seroit applatie ; on y distingue les yeux, le nez, les levres épaisses & le menton. On les monte en or, & quelquefois garnis de pierreries, pour les faire servir de pendeloques ou d'autres ornemens ; les Negres, sur-tout les Aradas, qui sont les plus superstitieux de tous les hommes, croient que ces têtes sont celles de leurs Compagnons, dont les cendres reposent dans ce Cimetiere ».

I I I.

Marchandises arrivées à Paris.

Depuis le 28 Juillet jusques & compris le 10 Août suivant, il est arrivé à la Douane 79280 liv. de cafe, 7270 liv. de sucre, 1190 liv. de cire, 5410 liv. d'huile d'olive, 31 tonnes d'huile de graines, &c.

Les eaux de-vie dont les droits ont été acquittés au Bureau Général des Aides, depuis le 28 Juillet, jusques & compris le 10 Août, se montent à 238 pipes & 9 quartaux d'eau-de-vie.

I V.

Centenaire.

Il est mort à Londres un Militaire remarquable, âgé de cent sept ans, Allemand de Nation, nommé Paul Housen, qui a été domicilié dans sept Royaumes, qui a servi toutes les Têtes couronnées de l'Europe, & a fini par l'Angleterre, du service de laquelle il s'est retiré avec une pension. Sous le regne de la Reine Anne, il avoit été Sous-Aide-de-Camp du Duc de Malborough, en 1704, il s'étoit trouvé à la célébre Bataille de Hocstedt.

V.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 22 Août 1781.

Or de Portug. à . .	732 l.	s.		marc.
Du Mexique à . . .	722			
Du Pérou à	716			
Les guinées à . . .	726			
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	102			
Or à 20 karats à . .	85			
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	10		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10		
Piastres à	48	17	6	

V I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 18 Août 1781 au Mercredi 22 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 livrrs; le seigle, de 9 à 10 livres; l'orge, de 10 liv. 10 s. à 11 liv. Le froment à la Grêve, de 20, 21 à 22 livres; le seigle, 9 livres; l'orge, 10 livres *le septier*. Farine blanche à la Halle, de 36, 40, 41 à 42 livres; bis-blanc & bis, de 22, 24, 26, 28, 30, 32 à 34 l. *le sac* pesant 325 l.

V I I.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 18 Août 1781 au Mercredi 22 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 l.; *idem* à la Grêve, de 19, 20, 21 à 22 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 17 Août 1781, de 58 à 60 l.; *idem* nouveau, de 54 à 56; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 56 à 58 liv.; *id.* nouv., 42 à 44; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 23 à 24; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 55 à 56; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 53 à 55; le cent de paille, de 22 à 24; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 32 à 40 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lett
	PAIEMENT DU SAMEDI 18 AOUST 1781.		
8.	M. Despeignes	Samedi	M.
5.	M. Cauchy	Samedi	M.
6.	M. Caron	Samedi	M.
16.	M. Le Noir.	Samedi	M.
9.	M. de la Rue	Samedi	M.
	PAIEMENT DU LUNDI 20.		
23.	M. Masson.	Lundi.	M.
26.	M. de la Motte	Lundi	M.
29.	M. Certain	Lundi.	M.
28.	M. Creuzé.	Lundi.	M.
	PAIEMENT DU MARDI 21.		
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	M.
13.	M. Marsollier	Mardi	M.
15.	M. Defays	Mardi	M.
25.	M. Vieillard	Mardi	M.
24.	M. Desplasses.	Mardi	M.
Idem.	Gouvernemens.	N.	*Six derniers mois* 17

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABI

CHANGES du 21 Août 1781.

Amsterdam, ...	53 3 8e.	Cadix, ...	
Londres, ...		Livourne, ...	
Hambourg, ...	188 ¾	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Août.*	½ à ⅜ p.

DU MARDI 21 *Août* 1781.

1780. Lot. Roy. .	998 l.	1785	
1781. *Primes.* sortie.	450 .	1786	
1782		1787	
1783		1788	1
1784		1789	
1r. Viager. .	3 2 ¾ 3 p. %	bén. 2d. .	2 ¼ ½ p. % p

Août 1781.		*Du* 18.	*Du* 20.	*Du* 2
Comp. des Indes.	Actions	1932 ½	1930 27 ½ . .	1930 3
	D° 16/25	. . . . .	. . . . .	. . . .
	D° 8es	. . . . .	. . . . .	. . . .
	D° 25es	. . . . .	. . . . .	. . . .
	Empr. d'Oct.	402	401	401 .
Rescriptions.		8 ½ 8 7 ¾ p.	8 7 ¾ perte.	7 ¾ 8 ½
Bil. des Ferm.		. . . . .	½ perte . . .	. . . .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Mardi 14 Août.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

BARBARIE.

DE SALÉ, *le 30 Mai.*

LA frégate Suédoise, le *Grypen*, commandée par le Sr. de Culdberg, après avoir escorté quelques navires de sa Nation jusques sur les côtes d'Italie, est revenue à Tanger vers la fin du mois dernier. Elle a reçu à bord le Consul de Suede qui réside en cette Place; puis elle s'est rendue à Tétuan, où elle a mis à terre 12 canons de fer de vingt-quatre & 1000 bombes. Cette frégate a fait route ensuite pour Safy qui n'est qu'à une petite distance de Maroc; elle y a débarqué les autres présens de la Suede, consistant en une litiere proprement décorée, quelques pieces d'horlogerie, des armes, des toiles fines, des étoffes, des draps, de la porcelaine & autres effets que ce Commadant, revêtu du caractere d'Ambassadeur, est allé présenter à notre Souverain. Cette mission, arrêtée par une convention amicale entre les deux Cours pour le maintien de la bonne harmonie, a lieu tous les ans.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, *le 29 Juin.*

La peste continue ici ses ravages, ce qui fait paroitre cette Ville déserte, parce que les uns se retirent à la campagne, & que les autres se renferment dans leurs maisons. Quoique les sauterelles ne soient pas en aussi grand nombre que l'année derniere, elles ont néanmoins causé beaucoup de dégâts; desorte que toutes les productions de la terre dévorées par ces insectes, sont devenues rares & d'une cherté extraordinaire.

Vingt-huit navires Marchands François ont fait voile d'ici pour Marseille, le 9 de ce mois, sous l'escorte de deux frégates de leur Nation, la *Sultane* & la *Flore*, commandées, la premiere par le Marquis de Castelet, & la seconde par le Chevalier d'Ademar.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 12 Juillet.*

Le feu ayant pris il y a quelque tems sur un vaisseau de guerre prêt à sortir du Port de Cronstadt, cet accident y causa la plus grande consternation. On fit des perquisitions exactes pour découvrir la cause d'un pareil malheur, & après bien des recherches, la Police de cette Capitale s'est vue en état de donner au Public tous les éclaircissemens que sa curiosité pouvoit desirer, par le Placard suivant.

» Le mois passé, l'on vit dans le Port » de Cronstadt sortir une fumée très- » épaisse d'un vaisseau de guerre, sur » lequel depuis plus de cinq jours il n'y

» avoit pas eu de feu. La fumée se » répandit d'une chambre que quatre » heures auparavant on avoit soigneu- » sement fermée & scellée. Dans cette » chambre se trouvoient plusieurs ob- » jets nécessaires à un voyage. Après » avoir enfoncé la porte, on découvrit » un morceau de toile à voile en flam- » mes, & après une recherche plus exac- » te, on vit sortir des étincelles d'un » vaisseau rempli de noir à noircir, dis- » sous avec de l'huile de chanvre. Ce » qui engagea l'Amiral Commandant à » Cronstadt à faire une expérience, où » l'on observa le même procédé de noir » à noircir & de l'huile de chanvre. A » cet effet, on jetta dans une grande » cuve quarante livres de noir à noir- » cir, sur lequel on versa ensuite trente- » six livres d huile de chanvre; on les » laissa mêlés ensemble l'espace d'une » heure, à l'expiration de laquelle on » soutira l'huile, en laissant le résidu » de noir à noircir exposé à l'air pen- » dant quatre heures dans la cuve, qui » fut ensuite enveloppée d'un hamac, » qu'on eut soin de lier tout autour; » ensuite la cuve fut placée dans une » chambre bien fermée. Au bout de 13 » heures, il s'éleva une fumée épaisse » dans la chambre, & dès qu'après » l'ouverture de la porte, l'air frais » eut donné directement contre le ha- » mac, il s'enflamma aussi-tôt ».

» Après plusieurs expériences de cette » nature, réitérées par ordre du Col- » lege d'Amirauté, il en est résulté: » que le noir à noircir, mêlé avec de » l'huile, principalement avec celle de » Russie, conservé dans une chambre » ou dans un autre endroit bien fermé, » s'enflamme infailliblement au bout de » quelques heures ».

» La Police se croit donc obligée d'en » avertir tout le monde, afin que cha- » cun soit prévenu contre une négli- » gence dont il auroit ignoré les suites » funestes ».

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le* 20 *Juillet.*

On nous écrit que dans un Village de la Baviere Autrichienne, un homme s'est trouvé guéri à l'Hôpital d'une paralysie qui le rendoit perclus de la moitié de son corps, par l'effet du tonnerre tombé dans cet Hôpital le jour de la Saint-Jean dernier. Le lendemain de ce jour qui fut des plus orageux, par la fréquence des éclairs & des coups de tonnerre, cet homme autour du lit duquel la foudre avoit tombé, fut tout étonné de se trouver en état d'agir & de se pouvoir lever sans le secours de personne. Les Médecins n'ont pu manquer d'attribuer cette guérison à l'électricité communiquée au malade par le feu du Ciel.

ESPAGNE.

DE MADRID, *le* 18 *Juillet.*

» Par le dernier Courrier arrivé de l'Amérique Méridionale avec les Lettres du Visiteur Général du Pérou, Don Joseph-Antonio de Areche, la Cour a reçu diverses Requêtes, dans lesquelles plusieurs des principaux Sujets de ce Royaume mettent aux pieds du Roi leurs biens & leurs revenus, suppliant Sa Majesté de vouloir bien les accepter pour l'aider à soutenir les dépenses qu'occasionne la guerre actuelle contre la Grande-Bretagne. Ceux qui se sont particulierement distingués en cette occasion, sont l'Evêque de Cusco, qui, pour sa part, & au nom de Dona Angela de Orozco y Peralta, sa parente, met à la disposition de Sa Majesté 12 mille écus de rente de patrimoine, & ce qui lui reste de son revenu Episcopal. Don Antonio Hermenegildo de Querejagou y Mollinedo, Auditeur de l'Audience Royale de Lima, & Membre honoraire du Conseil Suprême des Indes, offre les grands biens qu'il possede, ainsi que celui de D. Augustin son fils. D. Juan, & Dona Maria Bulzunce, veuve du Colonel des Milices D. Augustin de Landaburet, présentent les biens dont ils jouissent, ou au moins la somme de 50000 écus. Don Joseph de la Riva, Directeur de la Ferme Royale du Tabac, les émolumens entiers de son emploi. D. Cosme Bueno, Professeur de Mathématiques, le revenu de sa place & les biens qu'il possede; & D. Juan Reales, Capitaine de Milices, 15000 écus. Ces témoignages d'amour & de

fidélité, qui entourent le Trône d'Espagne, ont mérité la reconnoissance du Roi pour tant de Sujets distingués; & Sa Majesté a ordonné qu'on la fit connoitre à chacun d'eux, en les assurant qu'Elle n'usera qu'avec modération de leurs offres, pour subvenir aux besoins pressans de l'Etat; leur donnant, par l'usage qu'Elle en pourra faire, une preuve du prix qu'Elle attache à leur générosité ».

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 24 Juillet.*

La Flotte Marchande qui est arrivée le 5 de ce mois dans la Sonde, consiste en 382 voiles, qui ont été escortées par 6 vaisseaux de ligne, 5 frégates & 6 cutters, aux ordres du Contre-Amiral Parker, jusqu'à la hauteur de Shaggen, où il les a laissées sous la protection d'une frégate de 48 canons, une de 52, une de 20 & d'un cutter.

» Un Ecrit périodique nous apprend qu'au moyen de certains documents, *plus exacts qu'on ne peut d'abord l'imaginer*, on a récemment fait le calcul du numéraire, & qu'il en résulte que l'article de l'argent blanc monnoyé du Royaume est estimé à 17 millions 850 mille livres sterlings ».

» Quelles obligations, dit une autre Feuille, n'a-t on point à ces documens? Car jusqu'à ce moment-ci on étoit dans une ignorance profonde sur cet objet, on croyoit, d'après les calculs de divers Financiers, que le numéraire, or & argent, des trois Royaumes, n'étoit pas tout-à-fait de dix-huit millions sterlings ».

Suivant diverses Lettres de New-Yorck, récemment reçues par le *Sandwich*, les Américains continuent de faire un commerce très étendu avec les établissemens Espagnols, François & Hollandois; de la Delaware à Cuba, ils apportent des chargemens de farine, de bled & d'autres provisions, qui leur sont payés en piastres fortes.

On lit dans les Papiers Américains, que l'Etat de Pensylvanie a passé un acte portant création de 500,000 livres sterlings en papier-monnoie, pour le soutien de l'Armée, & à l'établissement d'un fonds pour le rachat de cette somme & pour d'autres objets y mentionnés.

» Il a été porté en outre que le papier-monnoie créé, aura un cours légal, & qu'il sera reçu en paiement » dans tous les marchés, contrats, » pour la valeur de 15 schellings les » deux dollars, & ainsi en proportion, » pour une somme plus ou moins forte, » & qu'il aura la même valeur dans le » paiement résultant de tel marché, » contrat, acquisition, accord, dette, » & répétitions quelconques, que deux » piastres d'Espagne au moulinet, pesant chacune 17 *penny-with* & 6 grains. » Soixante shellings du susdit papier, » seront reçus pour la valeur d'un demi-johannes d'or de Portugal, pesant 9 *penny-with*, & dans la même » proportion pour toutes les monnoies » d'or & d'argent. Cette Ordonnance » aura force, nonobstant tout contrat, » accord ou marché entre parties à ce » contraires. L'acte porte encore qu'au » cas où des individus des Corps politiques ou des Associations refuseroient leur papier en paiement, ces » individus ou Corps seront privés à jamais de tout recours devant un Siege » ou Cour quelconque, pour se faire » adjuger leurs répétitions ».

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM, *le 26 Juillet.*

On écrit de Thamen aan der Uithoorn, Village à trois lieues de cette Ville, » que le feu y a pris le matin du 23 de » ce mois à un monceau de foin, & » que la flamme y a fait des progrès si » rapides, que dans un court espace de » tems, elles ont gagné un moulin à » bled qui a été réduit en cendres; le » vent a ensuite communiqué le feu à » d'autres maisons; les étincelles se sont » portées à l'autre côté de l'Amstel, » dans l'endroit appellé le *Quartier des* » *Mennonites*, & y ont consumé cinq » maisons, qui avoient été sauvées de » l'incendie du mois de Janvier. Le » spectacle étoit des plus tristes; plus » de 34 maisons, & des plus considérables, ont été consumées avec la plus » grande partie des effets qui s'y trou-

» voient. Si le vent avoit tourné, le » Village entier auroit été la proie des » flammes ».

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le* 28 *Juillet.*

» Depuis le 15 jusqu'au 22 de ce mois, il est entré dans ce Port vingt-quatre bâtimens, entr'autres le vaisseau la *Pyrrha* & le senau le *Saint-Jean Baptiste*, venant du Cap-François, chargés de sucre, café, coton & indigo; le vaisseau les *Deux-Freres*, & le brigantin la *Dauphine*, venant du Port-au-Prince, avec sucre, café, coton & autres marchandises prises à Cadix; le brigantin le *Casque*, venant de la Martinique, chargé de sucre & de diverses marchanses; la frégate du Roi le *Montréal*, la corvette du Roi la *Badine*, les vaisseaux le *Héros* & le *Guadalquivir*, & le brigantin le *Saint-Jean-Baptiste*, venant tous de Cadix, les trois derniers chargés de diverses marchandises. La bombarde la *Fortune*, bâtiment Danois, venant de Lisbonne, chargé de même; la félouque du Roi la *Citadelle*, venant de la Ciotat, & la goëlette du Roi le *Succès*, venant de l'embouchure du Rhône. La corvette du Roi la *Sardine* est aussi entrée le 22. Nous apprenons que le Capitaine Barret, Nantois, aux ordres du Capitaine Guirand, commandant le vaisseau le *Héros*, de 10 pieces de canon & de 40 hommes d'Equipage, parti le 8, pour les Isles Françoises de l'Amérique, de conserve avec le vaisseau la *Boussole*, en ayant été séparé le lendemain par un coup de vent, fit rencontre, vers les côtes de Catalogne, du chebec Anglois la *Fama*, armé de 22 pieces de canon, qui l'aborda, & contre lequel, malgré la supériorité de ce Corsaire, il soutint un combat long & opiniâtre, dans lequel il lui tua trois hommes, en blessa plusieurs, & endommagea tellement ses voiles & ses agrets, qu'il le força à lâcher prise. Il entra ensuite dans le Port de Barcelone, pour se radouber. Cette action lui fait d'autant plus d'honneur, que ce Corsaire est le même qui prit l'année derniere, d'un seul coup de filet, quatre vaisseaux partis de ce Port & destinés pour les Isles Françoises de l'Amérique. On nous écrit de Toulon que Sa Majesté, instruite de la bravoure avec laquelle le Capitaine Roubaud, commandant la tartane du Roi la *Notre-Dame*, a défendu son bâtiment & les navires de son convoi, contre quatre Corsaires de Mahon, l'a nommé Lieutenant de frégate en pied, a accordé à son frere, blessé dans le combat, 150 livres de gratification, & a doublé les salaires des gens de l'Equipage. Nos divers convois ont fait voile, ces jours derniers, par un vent favorable, pour les lieux de leur destination ».

De Moulins, *le* 3 *Août.*

On vient de publier dans cette Ville un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, en date du 29 Juillet dernier, concernant l'Administration de la Généralité de Moulins. Le préambule où il est fait mention de l'Assemblée tenue le 1 Mai 1780, & des Lettres-Patentes du 13 Mars 1781, concernant l'Assemblée Provinciale & l'établissement d'une Commission intermédiaire, porte: » Et Sa » Majesté étant informée que malgré » les preuves de zele & d'amour pour » le bien public, que les Membres de » ces deux Assemblées ont données » jusqu'à présent, différentes circonstances n'ont pas encore permis de » déterminer l'exercice de leurs pouvoirs, ni la forme de leurs Assemblées; Sa Majesté a jugé nécessaire » de surseoir à l'exécution de ses Lettres Patentes, concernant l'Assemblée » Provinciale du Bourbonnois, jusques » après la publication des Réglemens » qu'Elle se propose de donner à celles » du Berry & de la Haute-Guienne; » mais, comme Sa Majesté ne veut pas » que les Habitans de ladite Province, » soient privés de l'effet de ses bontés, » Elle a bien voulu autoriser ladite Assemblée à nommer des Syndics pour » assister à l'assiete des impositions, » avec pouvoir de représenter, tant par » rapport à la répartition des impositions qu'en toute autre matiere, ce » qu'ils estimeront convenable pour l'in-

» térêt général de la Province, ou ce-
» lui de leurs Ordres respectifs en par-
» ticulier ».

D'ANGOULÊME, *le 21 Juillet.*

Maniere dont on fait le vin blanc en Angoumois, par M. Munier.

» Comme les raisins ont été écrasés en les arrangeant dans la hotte & en les mettant sur la charrette ; que dans le transport, ils ont encore été écrasés par les secousses, & qu'enfin, en vuidant la cuve, ils souffrent une autre sorte de compression, l'on doit bien présumer qu'il se répand dans la maye une quantité assez considérable de moût. On l'entonne tout de suite dans des barriques pour faire le meilleur vin, qui prend alors le nom de *vin de goute*. On acheve ensuite d'écraser le raisin, en le foulant avec les pieds nuds ; un homme ne seroit pas aussi ferme avec des sabots ou toute autre chaussure. A mesure que le raisin est bien écrasé, on le met en tas dans la maye, pour le laisser égouter ; on le refoule ensuite de nouveau à différentes reprises, & lorsqu'il l'est assez, la rape est relevée le long des banchereaux qui sont les côtés de la maye. On donne en Angoumois le nom de *rape* au marc du raisin. Ce n'est pas l'usage d'égraper dans cette Province ; le marc contient donc la grape, les pepins & la peau du raisin. Au lieu de le relever en tas le long des banchereaux, on le place plus ordinairement sur des égoutoirs établis le long des murs du treuil dans la largeur de la maye. Ils sont composés de deux planches d'un pied de largeur, dont la premiere forme la base, & la deuxieme le fond de l'égoutoir. On les pose ensuite en talut, & on les remplit d'une aussi grande quantité de rape qu'ils peuvent en contenir ; elle s'égoute environ pendant douze heures de tems, avant de la mettre sous la presse. Les égoutoirs sont commodes ; ils laissent la liberté de la maye, sans exposer le marc à être mêlé ou humecté de nouveau par le moût de la nouvelle rape qu'on continue d'y apporter. A mesure que le raisin est foulé, le moût de la maye tombe dans l'enchere qui peut contenir une barrique de vin. On retire le moût pour l'entonner successivement dans des barriques ou des tierçons. Aussi-tôt que ces vaisseaux sont remplis, on en bouche la bonde, & on les roule dans l'endroit du cellier destiné à les contenir à demeure. Lorsque chaque barrique est placée, on laisse la bonde ouverte ; la fermentation tumultueuse épure & forme le vin qui se trouve ordinairement fait après douze à quinze jours, sans qu'il ait été nécessaire d'y toucher davantage ; mais cette méthode est défectueuse ».

» Lorsqu'il se trouve une assez grande quantité de marc de raisin pour faire une *pressée*, on arrange le marc dans le pressoir, ce qui exige une certaine adresse, afin que la masse ne s'écrase pas. Le vin qui sort de la pressée, s'appelle *pressis* ; il est d'une qualité très-médiocre. On le met aussi fermenter dans des barriques, & on jette le marc qui sort de la presse ; il sert d'abord aux volailles qui se nourrissent des pepins du raisin, & lorsqu'il est pourri, il forme un engrais applicable aux vignes & aux terres labourables. Si l'on met consommer la rape avec du fumier, elle forme encore un excellent engrais pour le jardinage ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

DESCRIPTION d'une Machine nommée la Vis de Dedale, *par le secours de laquelle on peut descendre très-facilement d'une tour ou de tout autre lieu très-élevé par une petite corde, sans courir le moindre risque ; tirée des Mémoires manuscrits de M.* Pingeron, *sur les Arts utiles & agréables.*

» Il se rencontre une foule de circonstances malheureuses où il seroit très utile de pouvoir éviter un danger imminent en fuyant, par exemple, par une fenêtre au moyen d'une corde ; mais il se présente alors trois inconvéniens qui sont presque aussi terribles que le danger lui-même. 1o. La difficulté d'avoir une corde assez grosse pour pouvoir l'empoigner, & celle de des-

cendre sans se brûler les mains ; 2°. l'appréhension d'abandonner la corde, dans le cas où l'on en auroit une ; 3°. l'impossibilité enfin de jetter un gros cordage des endroits voisins. Or, la machine dont on va donner la description remédie à tous ces inconvéniens. J'en ignore l'Inventeur, je dirai seulement que je l'ai vu indiquée pour la premiere fois dans les Ouvrages du célébre Caramuel, Mathématicien Espagnol.

Ce Sçavant suppose Dedale Prisonnier dans une tour très-élevée, & n'ayant cependant d'autre ressource pour en sortir qu'une petite corde. D'après cette circonstance, ce Prince fait les réflexions suivantes.

» J'ai à la vérité une petite corde, » mais je ne puis m'y fier sans courir » risque de ma vie ; car le poids de » mon corps est considérable, & je n'ai » pas assez de force pour m'empêcher » de descendre avec impétuosité : d'ailleurs le mouvement de mon corps » s'accélere à chaque instant dans sa » chûte, & si je tombe par terre, je » me brise inévitablement les os. Il » s'agit donc de trouver le moyen de » parer à tous ces inconvéniens ».

Dedale inventa donc, selon Caramuel, une vis par le secours de laquelle il pouvoit rallentir sa chûte, & descendre peu à peu par une corde, quoique petite, sans courir les risques de tomber & de se brûler les mains. Cette machine n'est autre chose qu'un cylindre de bon bois de chêne ou de noyer, ayant environ un pied & demi ou deux pieds de long sur trois pouces de diametre, vers l'une des bases duquel on laisse, en le tournant, un rebord d'un bon pouce de saillie sur neuf lignes de hauteur. On pratique ensuite dans la surface convexe de ce cylindre deux ou trois *hélices* concaves dépendantes du même filet ou pas de vis capables de recevoir une corde de neuf à dix lignes de diametre. Comme le terme d'*hélice* sera peut-être peu connu des Ouvriers, sur-tout de ceux qui travaillent dans les Provinces, je dirai en leur faveur qu'il désigne, dans le cas actuel, un canal en forme de vis qui fait deux ou trois révolutions autour du cylindre.

Ce canal passe au travers du rebord dont on a parlé, & laisse une ouverture presque circulaire sur la base supérieure du cylindre.

On fait ensuite entrer ce solide dans un tuyau de bois, après avoir entortillé la corde tout au tour, c'est-à-dire, après l'avoir logée dans le canal spiral ou *hélice*. Le diametre intérieur de ce tuyau de bois ne surpasse que de quelques lignes celui du cylindre solide ; desorte qu'il y a très-peu de jeu entre l'un & l'autre, & que cette espece de manchon est absolument arrêtée d'un côté par le rebord qui est vers la base inférieure du cylindre, & dont on vient de parler.

Ce tuyau ou manchon est formé par deux pieces de bois concaves que l'on rapproche l'une de l'autre, & que l'on entretient dans cette position par le secours de deux bons collets de fer adaptés chacun à l'un des bouts de ce tuyau.

Ce dernier peut être aussi d'une seule piece, & foré comme les corps de pompe ordinaire.

On adapte deux anses à ce tuyau, ou deux forts anneaux de fer pour s'y attacher, quand on se sert de cette machine.

Son usage est très-simple. On commence par rouler la corde sur le cylindre, comme on l'a déjà dit, & l'on a soin que la base du cylindre qui a un rebord, soit du côté du précipice. On met ensuite le tuyau sur le cylindre.

On attache fortement le bout de la corde à la croisée, & l'on s'attache ensuite aux anses ou aux anneaux du tuyau, & l'on se confie ensuite à la corde.

Il est évident que les révolutions que la corde fait autour du cylindre empêchent le corps qui est attaché à la boîte de descendre brusquement ; la corde ne court pas les risques de s'enflammer, sur-tout si l'on a eu soin de la bien savonner auparavant ; & enfin il n'y a aucun risque à courir si les courroies avec lesquelles on s'est attaché à la boite sont bonnes. On verra aisément qu'il est facile de jetter un petit cordage avec une pareille boîte à des personnes en danger dans un incendie. Si l'on descend par la diagonale, il faut que la corde fasse moins de révolutions

sur le cylindre. Enfin ne pourroit-on pas avoir une corde enduite avec de l'alun broyé dans une gomme incombustible? Depuis que j'ai vu entre les mains de M. de la Roq..., Major Portugais, du papier & de la toile incombustibles, qui n'étoient point de l'amianthe, je crois qu'il seroit très-possible d'avoir des cordes qui auroient la même propriété.

L'Officier dont je parle réunissoit à la connoissance de toutes les Langues de l'Europe des lumieres très-étendues en Chymie, qu'il avoit acquises en Allemagne. Il est né en France; son secret pour les toiles incombustibles, seroit d'un avantage inestimable dans la Marine ».

I I.

Remede pour la Rage.

» Prenez une forte poignée de sabine, une forte poignée de rue, une forte poignée d'absinthe, une poignée de sel, trois poignées de paquerette sauvage, trois poignées de blanc de porreaux, cinq à six gousses d'ail. Pilez le tout ensemble, & exprimez en tout le jus le plus qu'il sera possible; ajoutez à cette quantité de liqueur trois cuillerées à café d'huitres calcinées en poudre. Il faut observer que le tout soit bien exactement bouché, & que toutes ces plantes soient fraichement cueillies. On prendra un gobelet ordinaire de cette liqueur tous les matins à jeun, pendant neuf jours. On ne mangera qu'à midi, & on ne s'échauffera pas par un travail trop pénible. Ce remede a toujours été, dit-on, éprouvé avec succès. C'étoit un secret de famille, qu'on vient de rendre public par la voie des Affiches de Province de M. l'Abbé de Fontenay ».

I I I.

Manieres d'accommoder les pommes de terre pour les manger agréablement, par M. Mallet.

» Les pommes de terre étant bien lavées, on les fait cuire dans l'eau, & ensuite griller légérement sur la braise; puis on les met sous un gigot de mouton ou sous d'autres viandes rôties à la broche; elles font alors un excellent manger. Cuites dans l'eau, après en avoir ôté les pelures, elles fournissent une purée excellente pour les soupes; on en fait des crêmes, des salades à l'huile & au vinaigre; on les mange au beurre roux, à la sausse blanche; on les prépare encore de plusieurs autres manieres, mais voici une façon de les accommoder, qui est excellente. Après qu'elles sont cuites dans l'eau, on en fait une bouillie avec du lait. Pour 12 pommes de terre, on prend six œufs, qu'on fouette en neige; on mêle ensuite le tout ensemble, puis on y ajoute une demi-livre de jambon, gras & maigre, coupé par petites tranches: au défaut de jambon, on se sert de graisse de rôti: on fait cuire ce mélange comme si c'étoit une omelette. Ce mets, qu'on nomme *ramequin*, est très agréable ».

I V.

Note sur l'utilité des Fourmis pour la destruction des Chenilles.

» On tire des Fourmis, en Suisse, en Lusace & dans quelques autres endroits, un parti merveilleux pour exterminer les Chenilles. Voici la maniere dont on s'y prend. Si un arbre est infecté de Chenilles, on enduit le bas du tronc de poix molle ou de glaise délayée, & on suspend en haut de l'arbre un sachet rempli de Fourmis, auquel on laisse une ouverture pour les laisser passer. Les Fourmis parcourent l'arbre & voudroient bien l'abandonner; mais arrêtés par la poix, & pressées par la faim, elles se jettent sur les Chenilles, qu'elles mangent jusqu'à la derniere ».

V.

Marchandises arrivées à Paris.

Depuis le 14 Juillet jusqu'au 21, il est arrivé à la Douane 10 pieces d'huile d'olive, 3 tonneaux de sucre rafiné, 2 barriques de café, 129 tonnes & 58 barils d'huile de graine, 8 barils d'huile de navette, 5400 livres d'alun, &c.

Les eaux de-vie dont les droits ont été acquittés au Bureau Général des Aides, depuis le 14, jusques & compris le 20 Juillet, se montent à 457 pipes.

VI.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 11 Août 1781.

Or de Portug. à . . .	730 l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	722		
Du Pérou à	716		
Les guinées à . . .	726		
Ducats à	98		
Or fin à 23 karats . . 31 32	102		once.
Or à 20 karats à . .	85		
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	10	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10	
Piastres à	48	17 6	

VII.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 8 Août 1781 au Samedi 11 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 20, 21 à 22 l.; le seigle, de 9, 10 à 11 liv.; l'orge, de 10 l. 10 s., 11 à 12 l. Le froment à la Grêve, de 19, 20, 21 à 22 l.; le seigle, 9 à 10 livres; l'orge, 10 à 11 l. *le septier.* Farine blanche à la Halle, de 36, 38, 40, 41 à 42 l.; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

VIII.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 8 Août 1781 au Samedi 11 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 l.; *idem* à la Grêve, de 19, 20, 21 à 22 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 7 Août 1781, de 60 à 62 liv.; *idem* nouveau, de 56 à 58; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 58 à 60 liv.; *id.* nouv., 46 à 48; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 20 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 51 à 52; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 49 à 50; le cent de paille, de 20 à 22; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 40 à 45 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-V de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres.
	PAIEMENT DU MERCREDI 8 AOUST 1781.		
18.	M. Radix	Mercredi.	L.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	L.
27.	M. de France	Mercredi.	L.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	L.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	L.
11.	M. Boutray	Mercredi.	L.
	PAIEMENT DU JEUDI 9.		
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	L.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	L.
12.	M. Alissant	Jeudi	L.
14.	M. Nau	Jeudi.	L.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	L.
	PAIEMENT DU VENDREDI 10.		
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	L.
2.	M. Boscheron	Vendredi.	L.
21.	M. Patu.	Vendredi.	L.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	L.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	L.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLE

CHANGES du 10 Août 1781.

Amsterdam, ...	Cadix, ...
Londres, ...	Livourne, ...
Hambourg, ...	Gênes, ...
Madrid, ...	Lyon, *Août.* $\frac{3}{4}$ à $\frac{5}{8}$ p.

DU VENDREDI 10 *Août* 1781.

1780. Lot. Roy. .	1000 l.	1785	142
1781. *Primes.*		1786	
1782	119 .	1787	
1783		1788	
1784	163 .	1789	111

1r. Viager. . . . 3 p. % bén. 2d. . . . 3 p. % pert

Août 1781.		*Du* 8.	*Du* 9.	*Du* 10
Comp. des Indes.	Actions	1935 37 $\frac{1}{2}$ . . .	1937 $\frac{1}{2}$	1940 . .
	D° $\frac{16}{25}$	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	D° 8es	260	. . . . .	. . . . .
	D° 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Rescriptions.	7 $\frac{3}{4}$ 8 $\frac{1}{4}$ perte.	8 $\frac{1}{4}$ 7 $\frac{1}{2}$ 8 $\frac{1}{2}$ 7 $\frac{3}{4}$	7 $\frac{1}{2}$ pert
	Bil. des Ferm.	. . . . .	. . . . . (7 $\frac{1}{2}$	. . . . .
	Contr. à 4 p. % 1777 . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 17

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 4 Août.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 4 Juillet.*

LE Roi vient de nommer les Directeurs de la nouvelle Compagnie de Commerce pour la Baltique & la Guinée; la Charte de cette Compagnie est signée, mais on n'a pas encore jugé à propos de la rendre publique. Le 16 du mois précédent, on a vu mouiller près de Cronbourg cinquante à soixante bâtimens de diverses Nations, destinés pour la Baltique.

HONGRIE.

DE PRESBOURG, *le 2 Juillet.*

De toutes les productions de la Hongrie, le tabac est celle dont on a aujourd'hui le plus de débit. On y en recueille de plusieurs especes, que leur bonté fait rechercher, sur-tout depuis la guerre de l'Angleterre avec l'Amérique. Du 1 Mars 1779 jusqu'à pareille époque 1780, le transport en a considérablement augmenté. On voit par le relevé qui en a été fait d'après les Livres de nos Commerçans, qu'en 1780, on en a fait passer à Trieste 100,759 livres en poudre, & 3,278,137 livres en feuilles. Cette branche de Commerce est enfin montée au point que par la seule voie de Trieste, il entre dans le pays plus d'un million d'argent étranger.

PRUSSE.

DE MEMMEL, *le 19 Juin.*

L'ancienne Maison Commerçante, connue sous le nom de Simpron, à laquelle on est redevable de plusieurs branches de Commerce, toutes à l'avantage de cette Place, & qui y a fait naitre depuis quelques années le goût pour la construction des vaisseaux, en a fait lancer à l'eau un nouveau le 21 du mois dernier: c'est le plus grand qui ait été construit jusqu'ici dans les Etats du Roi: il est à deux ponts & de plus de 300 tonneaux. Beaucoup d'Anglois & autres Etrangers qui se trouvoient ici, en ont admiré la belle construction, dont on est redevable à un Anglois qu'on avoit fait venir exprès pour cette bâtisse. Il a été nommé le *Prince Royal de Prusse*, dont il a le portrait en poupe.

ITALIE.

DE NAPLES, *le 29 Juin.*

Note sur le revenu que rapporte au Roi la manne qu'on récolte dans ses Etats.

» Ce revenu consiste dans le droit exclusif d'acheter la manne de ceux qui » la recueillent, & de la revendre ensuite » au prix le plus avantageux qu'il est » possible ».

» Il y a deux sortes de manne, celle » de la Pouille & celle de Calabre ».

» Le Gouvernement avoit pris le parti » de confier cette partie à des Administrateurs ; mais il a jugé depuis, » qu'il étoit plus convenable d'affermer » ce privilege. Le Fermier achete la » manne de ceux qui l'ont recueillie, » & la paye ; sçavoir, la manne commune 3 carlins & demi le rotolo (1 *l.* » 9 *s.* 9. *den. monnoie de France, les* 33 *onces*) & 5 carlins la manne choisie (2 *l.* » 2 *s.* 6 *den. monnoie de France*).

» Les Propriétaires ne peuvent se dispenser de vendre la manne au Fermier ; il entretient d'ailleurs un nombre d'espions qui parcourent les bois » dans le tems de la récolte, & qui » prennent jour par jour, de ceux qui la » font, une note de ce qu'ils ont recueilli, » au moyen de quoi il sçait la quantité » que chacun doit en avoir ».

» Il paye aux Propriétaires des bois » 5 carlins (2 *liv.* 2 *s.* 6 *den. monnoie de* » *France*) par chaque *Mannerole* ou Ouvrier qui est employé à la récolte ; » mais ces Propriétaires ne peuvent en » aucune maniere disposer du produit » de leurs arbres, pas même pour des » médicamens pour eux ; ils doivent » acheter la manne dont ils ont besoin, » du Fermier ou *Appallateur Royal*, qui » la vend le plus cher qu'il peut ».

» Quoiqu'une partie du revenu de la » manne ait été aliénée, les Aliénataires » n'ont aucune administration sur cet » objet ; elle est exclusivement confiée » au Tribunal de la Surintendance ».

» Dans le tems de la récolte, les Habitans des lieux sont obligés d'y travailler ; le Tribunal de la Surintendance a pleine & entiere Jurisdiction » sur les Employés ; il établit des Gardes où bon lui semble pour empêcher » qu'on n'enleve la manne & qu'on n'en » fasse commerce ; les Ouvriers qui travaillent à la récolte, ne peuvent, tant » qu'elle dure, être constitués dans les » prisons, pour aucune dette ni obligation civile ».

ESPAGNE.

DE CADIX, *le 6 Juillet.*

» Le Roi vient d'apprendre, par une Lettre du Gouverneur de la Havane, en date du 29 Mai, reçue par la voie de Philadelphie en vingt-cinq jours de traversée, que ce même jour, l'Escadre aux ordres de Don Joseph Solano est entrée dans le Port de la Havane, en conséquence de la prise de Pensacola, qui s'est rendu le huit du même mois, & dont toute la Garnison a été faite Prisonniere de guerre. A cette occasion, le *Te Deum* a été chanté à la Havane, pendant trois jours consécutifs, au bruit de l'artillerie de la Place & de la Forteresse. Nous sçavons, par cette même Lettre, que les vastes possessions de la Floride Occidentale sont actuellement sous la domination de S. M. & que l'Ennemi est entierement expulsé du Golfe du Mexique ».

PORTUGAL.

DE LISBONNE, *le 5 Juillet.*

Le 26 Mai, il est débarqué au Cap Saint-Vincent un Négociant Anglois, venant de l'Inde en Europe, sur le vaisseau Impérial le *Jeune Prince Kaunitz*, sorti du Cap de Bonne-Esperance le 6 Avril dernier, & qui doit avoir suivi sa route pour Livourne. Ce Négociant s'est rendu ici, d'où il s'est embarqué sur le dernier paquebot qui a appareillé pour l'Angleterre. On a sçu par lui que Hyder-Ali s'est emparé de la Forteresse de Trichenapali, un des plus forts Etablissemens Anglois dans l'Inde ; que trois Corsaires de l'Isle de France ont pris sept vaisseaux Marchands Anglois très-richement chargés ; l'un d'eux portoit en argent du pays la somme de 600 mille piastres fortes.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 12 Juillet.*

La Chartre accordée pour le renouvellement de la Banque n'a pas eu le suffrage général. M. Hartley a publié un petit Ecrit sur le renouvellement de cette Chartre. Il y prouve que l'on avoit fait un marché désavantageux pour l'Etat. Les Lecteurs ne verront sûrement pas avec indifférence le *post scriptum* de cet Ouvrage.

» Dans le cours de cet Ouvrage, dit » M. Hartley, j'ai évité tous les calculs » compliqués, & me bornant à évaluer » en gros l'estimation du renouvelle- » ment de la Chartre de la Banque, je » ne suis entré dans aucuns détails spé- » cifiques. Après avoir ainsi fait con- » noitre l'objet principal de la question » d'une maniere suffisante pour être éga- » lement entendu de toutes les classes » des Lecteurs, j'ai cru devoir ajouter » ce *post scriptum*, pour vérifier l'éva- » luation générale par des calculs dé- » taillés. Ce travail ainsi détaché du » corps de l'Ouvrage, servira de preu- » ves aux faits qui y sont énoncés, sans » en embarrasser la marche. J'ai dit en » premier lieu que les actions de la » Banque étoient à 50 pour cent au » dessus des trois pour cent ordinaires; » & dans la supposition que sa Chartre » ne fût pas renouvellée, je n'ai porté la » baisse qu'à trente pour cent, au lieu de » 50 pour cent, qui est la baisse qu'el- » les devroient naturellement essuyer, si » le capital entier de la Banque n'étoit » plus que sur le pied de trois pour cent » ordinaires. Mais il y a une portion de » propriété de la Banque dans les fonds, » consistante dans les sommes de 3 mil- » lions 200,000 liv. sterl. & de 500,000 » liv. sterl. faisant ensemble 3 millions » 700,000 liv. sterl., laquelle en vertu » des conditions des renouvellemens en » 1742 & en 1764, doit être remboursée » au pair lorsque le Parlement jugera à » propos de retirer la Chartre. Cette » portion de propriété ne peut donc » point souffrir une plus grande perte » que la différence qui est entre la pri- » me qu'elle porte à présent, & le pair » de 100 livres, puisqu'elle ne peut pas » tomber au dessous de ce pair. Mais la » portion restante des propriétés de la » Banque dans les fonds nationnaux, » laquelle monte à 7,986,000 liv. (car » la dette totale de l'Etat à la Banque » se monte à 11,686,000 liv. st.) peut » souffrir une perte beaucoup plus con- » sidérable. Or, cette derniere somme » étant sujette au même discrédit que » les trois pour cent ordinaires, elle » peut, à la cessation de la Chartre, » tomber au niveau des trois pour cent, » c'est-à-dire, que de la prime qu'elle » porte à présent au dessus du pair, elle » peut tomber à 58 liv. sterl. ce qui fait » 42 pour cent au dessous du pair. Ces » pertes, combinées ensemble, font un » objet de plus de 30 pour cent sur le » capital. On pourroit dire, & cela en » effet est très-vrai, qu'en vertu de l'o- » bligation où est le Gouvernement de » rembourser au pair à la Banque la sus- » dite somme de 3,700,000 liv. sterl., » tandis que les trois pour cent ne sont » qu'à 58 liv. sterlings, le Gouverne- » ment feroit, en passant le marché à » une autre Compagnie, une perte de » 1,556,000 liv. st. Mais j'ai déjà pour- » vu à cette perte, en ne portant la » baisse supposée qu'à 30, au lieu de 50 » pour cent, à quoi il auroit fallu la » porter, si la totalité des propriétés » de la Banque dans les fonds eût éte » sur le même pied que les trois pour » cent ordinaires. En conséquence, en » mettant un million & demi pour le » prix du nouveau marché, j'entends » que cette somme feroit donnée à l'E- » tat, outre & par dessus la somme de » 1,556,000 liv. sterl. nécessaire pour » remonter au pair de 100 liv. les susd. » 3,700,000 liv. st. réduites dans l'état » actuel du crédit, à 58 liv. Cette con- » sidération est un argument de plus » contre la précipitation avec laquelle » on vient de refaire le renouvellement » de la Chartre de la Compagnie sub- » sistante, c'est-à-dire, six ans avant » son expiration, & dans un moment où » les fonds publics sont tombés si bas. S'il » arrivoit, en quelque moment, d'ici » à l'année 1786, tems où devoit expi- » rer la Chartre de la Banque, que les » fonds publics remontassent au même » point où ils étoient avant la guerre, » cette somme de 1,556,000 liv. sterl. » que l'Etat commenceroit par perdre, en » donnant le marché à une autre Com- » pagnie, se trouveroit, vu la hausse » faite des trois pour cent, n'être plus » qu'environ 450,000 liv. sterl. ce qui » n'est pas, à beaucoup près, le tiers » de 1,556,000 liv. sterl. Cependant, » dans l'estimation actuelle, cet article » est compris dans la réserve susdite de » 20 pour cent, qui reste, en retirant » seulement la baisse supposée de 30 » pour cent d'une différence totale de » plus de 50 pour cent entre le prix des » actions de la Banque & celui des trois

» pour cent. On peut, pour rendre la » chose plus claire, faire la supposition » suivante : Si l'on proposoit, dans l'é- » tat actuel des fonds, de transporter » la Chartre de la Banque à quelque » nouvelle Compagnie, Propriétaire de » 11,686,000 liv. sterl. dans les trois » pour cent, somme à laquelle se monte » la propriété actuelle de la Banque dans » les fonds publics, on demanderoit à » ces nouveaux Actionnaires, combien » votre capital de 11,686,000 liv. sterl. » dans les trois pour cent, vaut-il ac- » tuellement, l'action de 100 liv. étant » à 68 livres ? La réponse seroit que ce » capital ne vaut pas plus de 6,777,000 » liv. sterl. Si cette nouvelle Compa- » gnie, en prenant le marché, obte- » noit tous les privileges de la Banque » actuelle, combien vaudroit alors ce » capital ? La réponse seroit : Précisé- » ment ce que vaut le capital actuel de » de la Banque ; sçavoir, 10,780,000 l. » sterl. portant une prime de 110 liv. » sterl. pour chaque cent livres, ce qui » feroit monter ledit capital à 11 mil- » lions 858,000 livres sterl. Il est donc » très constant qu'une propriété dans » nos fonds, n'excédant pas actuelle- » ment 6,777.000 liv. sterl., seroit con- » vertie en une valeur de 11,858,000 l. » sterl. au moyen de l'obtention de la » Chartre de la Banque. Or, quel se- » roit le profit de cette Compagnie, » par ce marché ? Il seroit de 5,080,000 » liv. st. La division de ce profit pour- » roit se faire de la maniere suivante :

» Pour rendre à l'ancienne Banque, » sur le pied de 100 liv. l'action, un ca- » pital de 3,700,000 liv. sterl., l'action » étant à 58 liv. sterl., 1,556,000 liv. » sterlings.

» Déduisez cette somme du profit » ci-dessus porté à 5,080,000 livres, il » restera une valeur de 3,524,000 liv.

» Sur ce profit, le Gouvernement » prendroit moitié, comme le prix du » marché, ce qui feroit pour l'Etat un » gain de 1,762,000 liv.

» Et il resteroit à la nouvelle Com- » pagnie un profit de 1,762,000 livres » sterlings.

» La différence entre le prix résul- » tant de ce calcul comparé avec le » prix de 1,617,000 liv. provient de » cette circonstance ; sçavoir, que dans » le premier calcul, j'ai porté la baisse » supposée à une somme ronde de 30 » pour cent, pour ne point renfler les » objets. Mais d'après un calcul très- » exact, il paroit que cette baisse est » d'un peu plus que de 30 pour cent. » Enfin la réserve ci-dessus, de 20 pour » cent, sur 50 pour cent, est plus que » suffisante pour balancer la perte en- » tre 3,700,000 liv. à 58 pour cent, & » la même somme au pair de 100 liv. ».

I I.

Nouvelles de l'interieur du Royaume.

De Marseille, *le* 15 *Juillet.*

Du 2 au 8 de ce mois, il est entré dans ce Port 25 bâtimens, dont la cargaison consiste en 18000 livres d'huile, 160 sacs de riz & autres marchandises, telles que planches, vin, charbon de terre, bled, farine, poisson salé, cornes de moutons, espart, gros millet, plomb & antimoine.

De la Nouvelle, *le* 18 *Juillet.*

L'importation qui s'est faite dans ce Port, dans le courant du mois dernier, consiste en 51890 limons, en 591 barils d'anchois, & en 457 quintaux de diverses marchandises, comme savons, cordes, cotons & autres articles, étoit toute destinée pour Narbonne & Sejean. On a exporté de ce même Port, pendant le même espace de tems, sçavoir : sur 6 bâtimens venant de Narbonne & de Cette, 6890 quintaux de bled, premiere qualité ; & pour l'Espagne, sur 26 bâtimens de la même Nation, 3357 quintaux de froment, & 273 quintaux de farine.

De Montpellier, *le* 7 *Juillet.*

On a compté pendant l'année 1780, dans la Généralité de Languedoc, 71590 naissances, 15836 mariages, & 57397 morts.

De Saint-Vallery (*en Caux*), *le* 15 *Juillet.*

» Le 5 de ce mois, à huit heures &

demie du soir, le feu prit, par la négligence d'une femme, à une maison du Bourg de Veulle, près de l'Eglise de Saint Martin ; & malgré tous les secours qu'on y porta d'ici où l'on apperçut la flamme à neuf ou dix heures, on ne put sauver que cette Eglise, une grange & quelques bâtimens voisins. La grande rue, quoiqu'on y eût fait passer la riviere, fut embrasée en moins d'une heure. La violence du feu étoit telle, que des caves où les Habitans avoient déposé une partie de leurs effets, mais qui étoient inondées, brûloient encore le 8. On compte 168 maisons consumées & plus de mille Habitans réduits à la derniere misere. Le 8 de ce mois, on a été obligé de leur envoyer d'ici, ce qui se trouvoit de pain chez les Boulangers ; la plupart n'avoient pas mangé depuis le diner de la veille. On invite les personnes charitables qui voudroient contribuer à aider tant de malheureux, si dignes de compassion, de faire remettre leurs dons au Bureau Royal de Correspondance, rue Neuve S. Augustin, à Paris ».

D'ANGOULÊME, *le 16 Juillet.*

Sur la culture du bled-sarrasin en Angoumois, par M. Munier.

» Le sarrasin ou *bled noir* végete ordinairement dans les terres qui ont rapporté du froment ou du seigle l'année précédente. Elles reçoivent communément deux labours ; le premier au mois de Mars, & le second au mois de Mai. On seme le grain à plat dans les terres légères, & à sillon dans les terres fortes ; le tems de le semer varie selon les saisons, depuis le dix du mois de Juin jusqu'au dix Juillet. Le fumier est nécessaire pour la culture du sarrasin ; on peut néanmoins éviter cette dépense, lorsque la récolte de l'année précédente a été fumée ; le terreau est préférable à tous les autres fumiers. Il faut, pour semer un journal d'Angoumois, environ dix à douze livres de semence de bled sarrasin ; celui qui approche le plus du gris-blanc est le meilleur : il est plus petit & plus rond, mais la peau n'en est pas si épaisse ; il est plein, & grene mieux que le noir, & produit davantage ».

» Les grosses motes étant cassées à la tranche, & le semis étant fait, il convient de sarcler deux fois cette production avant sa maturité ; on a soin de détruire principalement les mauvaises herbes, & sur-tout la rave sauvage. Le bled-sarrasin fleurit au mois d'Août ; le vent du midi brûle la fleur, un vent du nord au contraire la fait bien grener, un tems couvert seroit encore préférable. On le moissonne à la fin du mois de Septembre ou dans le commencement du mois d'Octobre ; il n'est pas nécessaire qu'il soit entierement mûr pour le couper. Il arrive souvent que la pluie qui survient, vers le tems de sa maturité, fait repousser de nouveaux rejettons qui produisent de la fleur ; on les coupe néanmoins pour ne pas s'exposer à perdre le premier grain, en attendant le second que les premieres gelées pourroient détruire ».

» Aussi-tôt que le bled noir est coupé, on en forme des gerbes qu'on laisse debout dans les terres, pendant sept à huit jours, après lesquels on les entasse à découvert, le plus près de la maison qu'il est possible. Il est bon d'observer que les petites gelées du mois d'Octobre contribuent à faire sécher le grain qui d'ailleurs finit de mûrir & se bonifie dans la paille ».

» Lorsque les gerbes du bled noir sont rassemblées, elles fermentent quelquefois, de maniere qu'elles exhalent une fumée fort épaisse. Cette circonstance ne doit pas étonner, le grain ne s'en trouve que mieux assaisonné, pourvu que l'on ait eu l'attention de bien faire sécher les gerbes avant de les entasser. Il n'est pas nécessaire, pour battre le sarrasin à découvert, d'avoir un soleil favorable ; un tems sombre ne seroit pas contraire : ce bled n'ayant pas d'enveloppe, se détache toujours aisément du pédicule qui le tient attaché à la paille. Lorsqu'il est vanné au crible, on a soin de le serrer dans un grenier bien sec, & de le remuer pendant quatre à cinq jours de tems, après lesquels on le met en tas comme les autres grains ».

» Le bled noir produit beaucoup ; il sert à engraisser la volaille & les cochons, lorsqu'il est abondant, sinon on le réserve en entier pour les hommes ; les animaux n'en ont que le son & le rebut. Il épargne en Limousin la con-

ſommation du froment & du ſeigle ; les Payſans néanmoins n'en font du pain que dans une extrême néceſſité ; ils le mêlent alors avec du ſeigle ».

» La paille n'eſt propre qu'à être jettée devant les portes des écuries ou dans les chemins, pour la convertir en fumier. N'ayant point de ſubſtance, elle ne peut ſervir pour la nourriture d'aucun des animaux que nous connoiſſons ; elle n'eſt même pas propre à faire de la litiere, à cauſe de l'humidité continuelle qu'elle contracte ; ſa trop grande fraicheur cauſeroit des rhumatiſmes & des enflures au bétail ».

DE DOUAY, *le* 19 *Juillet*.

Notre Parlement a jugé le 1 Juin dernier une cauſe qui intereſſe les Négocians. Ce Jugement pouvant ſervir de leçon à ceux qui font entre eux des Sociétés de Commerce, il eſt eſſentiel de le faire connoître dans cette Feuille.

» Le 17 Novembre 1779, les Sieur & Dame *Matthieu Hamoir*, Négocians à Valenciennes, firent avec le ſieur *Borniche* une convention ſous ſeing privé, *pour affaires de Commerce, pendant le terme de ſix ans*. Voici quelques clauſes de l'acte ».

» 1°. M. & Madame *Mathieu* feront des fonds pour le Commerce, pour la ſomme de cent mille livres ..... 2°. M. *Borniche* percevra, les deux premieres années, 1200 francs par chacune, & donnera ſes ſoins pour le Commerce ; 3°. la troiſieme année, il aura le dixieme du produit du Commerce, frais déduits ... ; 4°. en cas qu'il ſurvienne des pertes dans le Commerce, qui ne puiſſent laiſſer de bénéfice à M. *Borniche* ..., il touchera la ſomme de 1200 livres, & ne ſera jamais tenu de faire aucuns fonds ; 5°. la répartition du bénéfice du Commerce ſera démontrée par un inventaire qu'on fera chaque année de la maniere ſuivante : »

» M. & Madame *Matthieu* pour neuf dixiemes ».

» M. *Borniche*, pour un dixieme, en cas de bénéfice. Il voyagera aux frais du Commerce, pour en faire le bien-être ; 6°. la tenue des livres ſera en partie double ; 7°. la raiſon de la maiſon dudit Commerce ſera ſous les noms de *Matthieu Hamoir & Compagnie*, dont les ſeules ſignatures ſeront connues, & à leur défaut, le ſieur *Borniche* ſignera comme fondé de procuration ».

» Le 20 Mars 1781, les Sieur & Dame *Matthieu* ont ſignifié au ſieur *Borniche* un acte, portant qu'ils le remercioient, & n'entendoient plus exécuter la convention que l'on vient de tranſcrire ».

» Le ſieur *Borniche* s'eſt pourvu en la Juriſdiction Conſulaire de Valenciennes, & y a fait aſſigner les Sieur & Dame *Matthieu*, pour ſe voir condamner *à entretenir le contrat de ſociété du* 17 *Novembre* 1779, *aux dépens, dommages & intérêts*, comme auſſi à dénommer un Arbitre pour faire droit ſur leurs conteſtations reſpectives, conformément à l'Ordonnance de 1673, titre des ſociétés, art. 9, 10, 11 & 12 ».

» Les Sieur & Dame *Matthieu* ont oppoſé quatre moyens à cette demande. Ils ont ſoutenu, 1°. que le Sr. *Borniche* étoit leur Commis, & non leur Aſſocié ; 2°. ils ont ajouté que s'il y avoit une ſociété entr'eux, elle étoit léonine, puiſque le ſieur *Borniche* devoit toujours en tirer un profit certain, & ils ont cité à ce ſujet la loi 29, § 2, D. *pro ſocio*. 3°. En ſuppoſant que l'acte du 17 Novembre 1779 fût un contrat de ſociété, ils ont dit qu'il étoit nul, aux termes de l'Ordonnance de 1673, par la raiſon qu'il n'avoit été ni enregiſtré, ni publié. 4°. Enfin, ils ont prétendu, qu'à tout événement, il leur étoit permis de renoncer à la ſociété, & que telle étoit la diſpoſition textuelle de la loi 14, D. *pro ſocio* ».

» Ces moyens firent impreſſion ſur les Juge-Conſuls de Valenciennes ; & *par Sentence du* 2 *Mai* 1781, *la convention fut déclarée nulle*, & néanmoins *on donna acte au ſieur* Borniche *des offres ſurabondamment faites par les Sieur & Dame* Matthieu, *de lui payer une ſomme de mille écus* ».

» Le ſieur *Borniche* s'eſt rendu Appellant de cette Sentence ».

» 1°. Il a fait voir que la convention du 17 Novembre 1779 étoit une véritable ſociété ; qu'elle mettoit en commun une entrepriſe, dont le profit devoit ſe répartir ſuivant les portions réglées par cet acte ; qu'il n'en falloit pas davantage, ſuivant Domat, Livre 1, titre 8, ſection 1, pour former une ſociété proprement dite ; qu'à la vérité,

il ne devoit prendre aucune part dans le gain des deux premieres années ; mais que cela ne pouvoit empêcher qu'il n'y eût une vraie société entre lui & les Sieur & Dame *Matthieu*, par la raison que les contrats de cette espece sont, au terme de la loi 6, D. *pro socio*, susceptibles de toutes sortes de pactes licites : qu'après tout, l'art. 7 de l'acte ne laissoit la-dessus aucune espece de doute, en déclarant que » la Maison » dudit Commerce seroit sous les noms » de *Matthieu Hamoir & Compagnie* : » qu'enfin, les Sieur & Dame *Matthieu* avoient eux-mêmes écrit à leurs Correspondans qu'ils s'étoient associés avec le sieur *Borniche* ».

» 2°. Pour prouver que la société n'étoit point lésionne, le sieur *Borniche* a cité la loi 29, § 1, D. *pro socio* ; le § 2, aux institutes *de societate* ; *Domat*, Liv. 1, tit. 8, sect. 1, n. 9 ; *Bourjon*, Liv. 3, tit. 7, chap. 2, sect. 2, n. 8. Et de ces autorités réunies, il a tiré la conséquence qu'un des Associés peut ne fournir aucuns fonds, ne supporter aucune perte, & néanmoins avoir part aux profits, parce que de pareilles conventions n'ont rien de contraire aux bonnes mœurs, & que la seule industrie d'un homme peut former un fonds inestimable ».

» 3°. A l'égard du défaut d'enregistrement, le sieur *Borniche* a soutenu qu'il n'en pouvoit résulter une nullité entre les Associés ; & il a appuyé sur le Parere 40 de *Savary*, l'interprétation qu'il a été obligé de donner à l'art. 1 du tit. 4 de l'Ordonnance de 1673 : il a ajouté que cette loi étoit en ce point tombée dans une désuétude universelle, & il l'a prouvé par les autorités de *Bornier*, de *Jousse*, de *Brillon*, de *Denisart*, du *Praticien des Consuls*, &c. »

» 4°. Le sieur *Borniche* est convenu que dans la thèse générale, on peut renoncer à une société avant l'expiration du terme limité pour sa durée ; mais il a soutenu, d'après les loix Romaines, & un Arrêt rapporté par *Bourjon*, qu'une renonciation frauduleuse oblige celui qui l'a faite, à dédommager son Associé ; & il a fait voir clairement que les Sieur & Dame *Matthieu* n'avoient résilié la convention du 17 Novembre 1779, que pour le priver des avantages que cet acte lui assuroit ».

» Enfin, Arrêt est intervenu le 1 Juin 1781, après une plaidoyerie de deux Audiences & un délibéré, par lequel *la Sentence a été infirmée, les Parties renvoyées devant des Arbitres, pour l'estimation des dommages-intérêts dus au sieur* Borniche, *& les Sieur & Dame* Matthieu *condamnés aux dépens* ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

DECOUVERTE intéressante pour conserver l'eau dans les trajets de long cours.

» Un Particulier vient de présenter à la Faculté de Médecine de Paris une Machine, par le moyen de laquelle on conserveroit à l'eau sa pureté & sa limpidité dans les trajets de long cours ; l'eau tombant par cascade, au moyen d'une manivelle, sur des couches de sable, pratiquées à cet effet, seroit toujours potable & salubre. La Faculté, en reconnoissant l'effet sûr de cette invention, en a renvoyé l'examen au Ministre de la Marine, pour juger si l'espace qu'elle occupe, & la dépense qu'elle occasionne, s'opposent à ce quelle soit adoptée ».

II.

Marchandises arrivées à Paris.

Depuis le 7 jusques & compris le 14 Juillet, il est arrivé à la Douane 4900 livres de sucre, 1560 livres de riz, 5 pieces & 9800 livres d'huile d'olive, 3600 livres d'huile d'œillet, 8 pieces, & 4660 livres d'huile de térébenthine, quarante-huit tonnes d'huile de graine, &c.

Les eaux-de-vie dont les droits ont été acquittés au Bureau Général des Aides, depuis le 7, jusques & compris le 13 Juillet, se montent à 114 pipes.

III.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 1 Août 1781.

Or de Portug. à . .	728 l.	s.		marc.
Du Mexique à . . .	720			
Du Pérou à	716			
Les guinées à . . .	726			
Ducats à	98			
Or fin à 23 karats . .				once.
31 32	102			
Or à 20 karats à . .	85			
L'argent à 11 d. . .				
10 g. à	54	10		marc.
Idem à 11 d. 10 . .				
gr. à	52	10		
Piastres à	48	17	6	

IV.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 28 Juillet 1781 au Mercredi 1 Août, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 liv.; le seigle, de 9 à 10 livres; l'orge, de 12 à 13 livres. Le froment à la Grêve, de 19, 20, 21 à 22 livres; le seigle, 10 livres; l'orge, 12 à 13 l. *le septier.* Farine blanche à la Halle, de 36, 40, 41 à 42 liv.; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 28, 30, 32 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 28 Juillet 1781 au Mercredi 1 Août, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 livres; *idem* à la Grêve, de 19, 20 à 21 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 27 Juillet 1781, de 60 à 62 l.; *idem* nouveau, de 57 à 59; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 59 à 60 liv.; *id.* nouv., 44 à 45; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 19 à 21; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 51 à 52; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 48 à 50; le cent de paille, de 20 à 22; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 38 à 45 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lett.
	PAIEMENT DU SAMEDI 28 JUILLET 1781.		
8.	M. Despeignes	Samedi	L.
5.	M. Cauchy	Samedi	L.
6.	M. Caron	Samedi	L.
9.	M. Le Noir.	Samedi	L.
16.	M. de la Rue	Samedi	I.
	PAIEMENT DU LUNDI 30.		
23.	M. Masson.	Lundi.	L.
26.	M. de la Motte	Lundi	L.
29	M. Certain	Lundi.	L.
28.	M. Creuzé.	Lundi.	L.
	PAIEMENT DU MARDI 31.		
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	L.
13.	M. Marsollier	Mardi	L.
15.	M. Defays	Mardi	L.
25.	M. Vieillard	Mardi	L.
24.	M. Desplasses.	Mardi	L.
Idem.	Gouvernemens.	L.	*Six derniers mois*

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABL

CHANGES du 31 Juillet 1781.

Amsterdam, . .	53 ½ lettres.	Cadix, ...	
Londres, ...	31	Livourne, ...	
Hambourg, ...	188	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Août.* . .	⅞ p.

DU MARDI 31 *Juillet* 1781.

1780. Lot. Roy. .	996 l.	1785	
1781. *Primes.*		1786	
1782	119 .	1787	12
1783	100 .	1788	
1784		1789	11
1r. Viager. .	2 ½ p. ⅜ bén.	2d. . .	3 ¼ 3 p. ⅜ per

Juillet 1781.		*Du* 28.	*Du* 30.	*Du* 3
Comp. des Indes	Actions	1925	1927 ½ 25 . .	1927 ½
	D° 16/25	. . . . .	1260	. . . . .
	D° 8es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	D° 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	. . . . .	403	. . . . .
Rescriptions.		8 ÷ 8	8 ÷ 8 8 7 ¼	8 ÷ 8
Bil. des Ferm.		. . . . .	. . . . .	1 perte
Contr. à 4 p. °/°				
1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 28 Juillet.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

BARBARIE.

DE MAROC, *le 8 Juin.*

NOTRE Souverain voulant notifier au Cabinet Prussien, par le ministere de son Visir, le Bacha de Duquela-Mahomet-Ben-Hamet, les dispositions où il étoit de protéger le Pavillon de Prusse, a fait envoyer quelques passeports en Langue Arabe, au Consul Audibert Caille, Résident à Salé, pour les navires Marchands Prussiens, & y a joint une Lettre, portant qu'il avoit donné ordre à tous les Commandans de ses vaisseaux de guerre, de respecter & de traiter amicalement le Pavillon Prussien; qu'en conséquence, tous les Sujets du Roi de Prusse pourront commercer librement & sans obstacle dans tous les Ports & Etats de Maroc. Cette Lettre ajoute que de son côté, le Roi de Maroc attend le même traitement de la part de Sa Majesté Prussienne. La Cour de Prusse a accepté ces propositions.

DANEMARCK.

D'ELSENEUR, *le 23 Juin.*

Il est parti d'ici trente navires Marchands Anglois sans aucune escorte; la plupart sont destinés pour Londres. L'Escadre Russe, venant de Pétersbourg, & consistant en sept vaisseaux, est arrivée à la Rade de Copenhague.

Des Lettres de Londres nous apprennent qu'il en est parti quatre vaisseaux de ligne, quatre frégates & six cutters, ayant sous leur convoi plus de 200 navires Marchands qui sont destinés pour la Mer Baltique; & l'on dit que dix à douze vaisseaux de guerre Anglois croisent actuellement dans la Mer du Nord.

Plusieurs Corsaires Anglois, descendus à terre dans l'Isle de Ferroë, ont eu l'audace de maltraiter divers Habitans, de tuer des bestiaux & d'enlever quelques femmes.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 25 Juin.*

Il a été donné des ordres à tous les Couvents des Etats Autrichiens de ne point recevoir de Novice pendant l'espace de dix ans. On assure même que l'Electeur Palatin a fait publier de pareils ordres.

BRANDEBOURG.

DE BERLIN, *le 27 Juin.*

Extrait du Programme des Prix proposés par l'Académie Royale établie en cette Ville.

» C'est au grand avantage de l'Agriculture & de l'Etat qu'on s'occupe aujourd'hui beaucoup des moyens de séparer les Communaux, ou de lever toute espece de Communauté de terre

par tout où la nature du terrein le permet ; & comme dans ces séparations il se trouve souvent quelque partie du terrein à partager, à laquelle il s'agit de faire subir différens changemens, si l'on veut parvenir à en retirer l'utilité projettée, il est clair que ces changemens doivent varier suivant le sol & l'exposition, & qu'ils sont subordonnés à ce que la grande utilité ou la nécessité des circonstances exigent. C'est d'après ces motifs qu'on se détermine à destiner le terrein, ou partie de ce terrein au labour, ou bien à en faire un pré ou une prairie artificielle, soit pour faire manger le verd au bétail, soit pour faire du foin. Le pâturage & l'engrais étant les principaux appuis de l'Agriculture, il importe de sçavoir, toutes les fois qu'on défriche des terres incultes, ou qu'on veut employer des terres à d'autres usages que ceux auxquels elles servoient, quelles especes de plantes ou d'herbes il est expédient de cultiver, suivant que le terrein est haut ou bas, sec ou humide, froid ou chaud, ou bien suivant qu'il a un fonds sablonneux ou tout-à-fait aride ou marécageux, &c. On demande donc :

» 1°. Quelles especes d'herbes ou de » plantes en général à destiner à la nour- » riture du bétail, fraiches ou séchées, » sont les plus profitables dans chaque » espece de fonds ? 2°. Quelles d'entre » ces especes peuvent être le plus faci- » lement cultivées, & le plus abondam- » ment recueillies, sans que ces herbes » ou plantes perdent rien de leur qua- » lité nutritive, & en s'assurant d'un » profit réel ? 3°. Quelles sont les ré- » gles à observer dans la culture de ces » herbes ou plantes, relativement à la » différence de leur nature & à la dif- » férence du sol ? »

» Vu l'importance de la matiere, l'Académie souhaite qu'on réponde aux questions proposées d'une maniere intelligible pour les Cultivateurs, également propre à les convaincre & à les instruire, sans s'arrêter à des classifications & à des dénominations Botaniques qui n'aient aucun rapport au but qu'on se propose. Elle invite en particulier les Connoisseurs que l'expérience a éclairés, à s'occuper d'un sujet aussi intéressant. Les Pieces seront reçues jusqu'au 1 Janvier 1783, & le Prix de 50 ducats sera adjugé dans l'Assemblée publique du 31 Mai suivant ».

ITALIE.

DE LIVOURNE, *le 22 Juin.*

Le 23 du mois dernier, on vit entrer dans ce Port un navire Danois qui naviguant de Smyrne à Ostende avec différentes marchandises non prohibées, avoit été pris par un Corsaire Mahonois. Ce nouvel attentat Anglois contre la liberté des mers, paroitra d'autant plus étonnant que Smyrne, Ostende, le navire & son chargement, tout étoit dans le cas de la neutralité la plus parfaite.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 5 Juillet.*

Le Gouvernement a ordonné à tous les Inspecteurs de l'Accise & de la Douane dans tous les Ports hors des trois Royaumes, d'empêcher avec le plus grand soin qu'il n'y entre des marchandises de France & de Hollande, quand même elles seroient chargées sur des vaisseaux qui se prévaudroient de l'indulgence accordée aux Puissances neutres.

» Notre Commerce, écrit-on de Londonderry, en date du 23 Juin dernier, est presque aux abois ; un essaim de Corsaires François moleste notre côte. Nos navires ne peuvent, sans le plus grand danger d'être pris, mettre à la mer ; nous n'avons point de convoi pour leur protection. L'Equipage de quelque Corsaire a dernierement débarqué près de Carickfergus, a pillé les Habitans & enlevé beaucoup de bétail. Nos Négocians viennent de prendre la résolution d'équiper quelques Corsaires pour protéger le Commerce & balayer notre côte ; il est à desirer qu'ils la mettent en exécution & sans perte de tems, ou bien il leur restera peu de chose à protéger ».

Dans une Lettre d'Edimbourg, on s'exprime ainsi : » La pauvreté de l'Ecosse a été depuis long-tems le sujet ordinaire de la satire de nos voisins mé-

ridionaux. Certainement nous ne sommes pas aussi riches qu'eux, mais nous n'en sommes pas moins honnêtes, & à coup sûr, nous sommes bien moins avides. En voici une preuve incontestable. Nous avons aujourd'hui à suppléer aux besoins d'une Flotte plus nombreuse qu'aucune qui ait jamais mouillé dans aucun des Ports de l'Angleterre, néanmoins aucun des articles de provisions de bouche ou autres n'a été porté au-delà du taux ordinaire de la saison, ils sont au même prix où ils seroient sans cet événement. La moitié de cette Flotte & moins même, dans quelque Port d'Angleterre que ce fût, auroit fait doubler toutes sortes de provisions, & il n'est pas un moyen qu'on n'eût tenté pour mettre à profit la détresse du moment, en faisant hausser le prix de toutes les denrées ».

I I.

Nouvelles de l'interieur du Royaume.

DE BÉZIERS, le 2 *Juillet.*

Description topographique du Diocèse de Béziers, par M. de Genssane.

» La culture des terres n'est point aussi soignée dans ce Diocèse qu'elle l'est dans ceux d'Alais & d'Usez. Si on excepte la plaine, qui fait à peine la moitié de ce Diocèse, & qui est très-bien tenue, le surplus est plus d'un tiers en friche ; & ce qui est plus surprenant encore, c'est que généralement parlant, le terroir y est bon & susceptible d'une culture profitable ».

» Je sçais très-bien qu'il y auroit de l'imprudence de trop défricher, & qu'il faut des parcours & des pâturages ; mais ici l'équilibre n'y est pas, à beaucoup près. Nous nous sommes souvent informés quelle pouvoit être la cause de cet inconvénient ».

» Le Paysan, nous a-t-on dit, n'est pas en état d'attendre une année le salaire de son travail ; il préfere d'aller travailler pour un Fermier ou autre, & de rapporter chaque soirée chez soi le prix de sa journée, pour faire subsister sa famille. Cela veut dire en bon François qu'il n'y a pas assez de bras ni de familles pour cultiver toutes les terres susceptibles de défrichement. Si les terres cultivées n'occupoient pas tous ceux qui sont destinés à ce travail, ceux qui en manqueroient, s'occuperoient à défricher ».

» Une autre cause qui nuit essentiellement à la culture des terres, c'est que les Seigneurs fonciers ne se prêtent pas assez à des inféodations modiques. On ne veut dans cette Province que des *Locateries* perpétuelles, des *Pensionnaires*, comme on les appelle, & le Cultivateur n'est point assez borné pour ne pas sentir que ces sortes de marchés lui sont toujours à charge, parce qu'il est toujours lui seul exposé aux événemens *orvaleux* ».

» Les sécheresses, malheureusement trop fréquentes en Languedoc, nous a-t-on dit ailleurs, découragent le Cultivateur qui ne s'expose qu'avec crainte à une récolte incertaine, après un défrichement laborieux. Voici ce que je répondrois à cette difficulté ».

» C'est que vous ignorez l'Art de mettre vos terres à l'abri des ardeurs de l'Eté, qui n'est jamais trop pluvieux dans votre climat. Entourez vos possessions d'arbres, & sur tout de ceux qui font le plus d'ombrage, & défaites-vous sur-tout de l'idée que tout arbre qui n'est pas un mûrier, un olivier ou tout au moins un arbre fruitier, ne mérite pas l'attention du Cultivateur. Soyez sûrs au contraire que l'ombre d'un ormeau, d'un tilleul ou d'un chêne blanc ne vous sera pas moins favorable. Choisissez seulement les arbres propres à la qualité de vos terroirs. Cultivez les, & les préservez de l'accès de vos troupeaux, & vous verrez bientôt vos terres payer avec usure le salaire de vos travaux ».

» Il y a dans le Diocèse de Béziers, ainsi que dans les Diocèses voisins, une grande quantité de Manufactures qui y occupent une bonne partie du Peuple. Ces établissemens, formés pour l'utilité publique, ne laissent pas que de nuire à la culture des terres, & cela uniquement par une distribution de travail mal entendue. Voici comment. La partie du Peuple qui s'adonne aux Filatures & à la Fabrique des étoffes, se soustrait entierement à la culture, & vivote misé-

rablement avec un très-petit gain. Celle qui s'adonne à l'Agriculture, non-seulement ne suffit pas pour toutes les terres cultivables, mais elle meurt de faim dans les mortes saisons, parce qu'elle n'a point d'ouvrage dans les Manufactures, & de-là tout le Peuple est mal à son aise, & une partie des terres reste en friche; au lieu que si tout le Peuple, sans exception, s'occupoit au travail des terres pendant le tems qu'elles demandent à être cultivées, & que tout ce même Peuple s'occupât aux Manufactures dans les mortes saisons, il arriveroit que tout le Peuple seroit occupé utilement pendant toute l'année, qu'il vivroit à l'aise, & que l'on soutiendroit à la fois & les Fabriques & l'Agriculture ».

» Un digne Prélat me demandoit, il y a quelque tems, quels seroient les moyens d'encourager la culture des terres: Je n'en vois pas de plus sûr, lui dis-je, que celui d'imiter le sage établissement qu'a fait le Magistrat de Strasbourg. Il a fondé deux Prix annuels de cent écus chacun; l'un destiné pour le Paysan qui, dans le courant de l'année, apporteroit le plus beau chou dans cette Ville; l'autre pour celui qui apporteroit la plus belle rave. Cet expédient a procuré à l'Alsace les plus beaux & les meilleurs légumes de l'Europe. Il seroit de la plus grande importance que les Etats de Languedoc, ainsi que les autres Provinces fondassent de pareils Prix pour les Particuliers qui auroient retiré la meilleure récolte d'un terrein qu'ils auroient défriché ou amélioré. Il n'y a point de Paysan à qui l'appas de cent écus ne fit faire l'impossible pour les mériter: l'envie multiplieroit bientôt les Concurrens, & l'Etat y gagneroit infiniment ». *La suite une autre fois.*

DE SAINT-AMOUR (*en Franche-Comté*), *le 2 Juillet.*

» Le 20 Juin dernier, environ à deux heures après midi, il s'éleva au couchant du Village de Vescles, Bailliage d'Orgelet, un orage violent, qui, en moins d'une demi-heure, ravagea les quatre hameaux de cette Paroisse. La grêle couvrit la terre à 4 & 5 pieds en hauteur; & deux petits ruisseaux en pente, changés tout à coup en torrens de 20 pieds de large, enleverent des pierres, des cailloux, des rochers énormes, qui, dans leur passage, détruisirent trois maisons, en dégraderent deux autres, renverserent un moulin, & déracinerent plus de deux cents pieds d'arbres. Bestiaux, meubles, fruits, grains, tout devint la proie des eaux; & ce qui met le comble à cet affreux désastre, sept personnes y furent aussi englouties, & portées par le courant, à plus d'une lieue de distance dans la riviere d'Ain. De ce nombre, sont deux jeunes femmes enceintes, dont une nourrissoit son premier enfant, âgé de sept mois, qu'elle alloit sauver du naufrage, quand sa maison s'est écroulée, & l'y a entrainée avec lui. Un jeune homme a également péri en volant au secours de la mere. Les Communautés voisines, telles qu'Arinthod, Boutavant, Rupt, Montioux, & autres, ont aussi été fort maltraitées par cet ouragan. Le Subdélégué de notre Ville s'est transporté sur le champ dans tous les endroits qui en ont souffert, pour constater leurs pertes & pour les secourir. On prie les personnes qui voudroient contribuer à aider tant de malheureux, d'adresser leurs dons à M. Fluchon, Curé de Vescles, par Lons-le-Saunier & Moirans en Franche-Comté; ou à M. Renaud, Avocat & Notaire Royal à Saint-Amour ».

DE TREVOUX, *le 5 Juillet.*

On a compté dans cette Généralité, pendant le cours de l'année derniere, 1169 naissances, 166 mariages, & 1218 morts.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

ANNONCE de Livre.

Histoire des Insectes nuisibles à l'Homme, aux Bestiaux, à l'Agriculture & au Jardinage; avec les moyens qu'on peut employer pour les détruire, ou s'en garantir, ou remédier aux maux

qu'ils ont pu occasionner. A Paris, chez Laporte, Libraire, rue Desnoyers, 1781. In-12 de 339 pag.

On n'examine ici les insectes que comme des ennemis qui attaquent l'homme ou dans sa personne ou dans ses biens; on indique en même tems la maniere de les détruire ou de se préserver de leur ravage. L'Auteur traite d'abord de la Punaise, du Pou & de la Puce, fléaux du repos de l'espece humaine. On trouve ici une infinité de recettes contre les Punaises; ce qui ne prouve que trop combien il est difficile de détruire cet animal importun.

Les merveilles que quelques Auteurs nous racontent de la Puce, servent à justifier également sa force prodigieuse & l'adresse surprenante de quelques Ouvriers qui ont sçu l'enchainer & l'atteler à de petits charriots. » Au rapport » de Mouffet, un nommé Mark, An- » glois, avoit fait une chaine d'or de » la longueur du doigt, avec un cade- » nas fermant à clef; une Puce attachée » à cette chaine, la tiroit avec facilité, » & le tout, y compris le petit animal, » pesoit à peine un grain. Hook ra- » conte un fait encore plus surprenant. » Un Ouvrier Anglois avoit construit » en ivoire un carrosse à six chevaux, » un Cocher sur le siege, avec un chien » entre ses jambes, un Postillon, qua- » tre personnes dans le carrosse, & deux » laquais derriere; tout cet équipage » étoit traîné par une Puce. Lemery » dit avoir vu une puce de médiocre » grosseur enchainée à un petit canon » d'argent qu'elle traînoit. Ce canon » étoit long comme la moitié de l'ongle, » gros comme un ferret d'aiguillette, » creux, mais pesant quatre-vingt fois » plus que la Puce; il étoit soutenu de » deux petites roues; en un mot, il » avoit exactement la figure d'un canon » dont on se sert à la guerre. On y » mettoit quelquefois de la poudre à » canon, & on l'allumoit sans que la » Puce en parût épouvantée ».

La Fourmi est très-incommode. Il faut pourtant convenir qu'on l'accuse quelquefois mal-à-propos des dégâts dont elle est innocente. Les Pucerons verds, qui gâtent une infinité de fleurs, & qui recoquillent les fleurs des pêchers & des poiriers, jettent autour d'eux par l'extrémité de leur corps, une liqueur miellée dont les fourmis sont très-friandes; car elles n'en veulent ni à la plante ni aux pucerons. Ceux-ci font souvent à nos arbres tout le mal que l'on met sur le compte des fourmis, & ils leur attirent une persécution aussi injuste que cruelle.

Le Ciron, l'Araignée, le Cousin, l'Abeille, la Guêpe & la Mouche, le Bupreste, le Taon, le Frélon, les Moucherons, la Taupe-Grillon ou la Courtiliere passent ici en revue. L'Auteur en fait la description, détaille les dommages qu'ils ont coutume de causer, & indique les diverses expériences qu'on a faites pour s'en délivrer.

Les Courtilieres font le même bruit que les Grillons domestiques; elles fouillent & élevent de petits monceaux de terre comme les Taupes, d'où leur est venu probablement le nom de *Taupes-Grillons*. Lorsque les Paysans entendent crier ces insectes, ils en augurent une année de fécondité. On les nomme *Taupettes* en Normandie, & dans le Pays Messin *Taits*. Il arrive quelquefois que ces animaux mordent les doigts des personnes qui fouillent la terre. On dit que cette morsure est venimeuse, ce qui n'est pas encore bien constaté. » Tout ce qui est » sûr, c'est que souvent les Porcs ava- » lent de ces insectes tout vivans, en » fouillant la terre, & qu'ils en péris- » sent presque aussi-tôt; mais c'est moins » parce que ces insectes sont venimeux, » que parce qu'ils piquent leurs esto- » macs & leurs intestins, & leur occa- » sionnent la mort par des moyens plus » méchaniques que venimeux ».

Dans une Feuille périodique du mois de Mai 1767, il est fait mention d'un certain Artisan Lorrain, nommé Augustin Pillant, comme possesseur d'un secret propre à détruire ces insectes redoutables. Il fut présenté à M. le Marquis de Marigny qui fit faire l'épreuve de ce secret dans les potagers du Roi à Fontaineblean, & dans ceux de plusieurs Maisons Royales qui étoient particulierement infestés de Courtilieres. L'Artisan Lorrain réussit par-tout si heureusement que le Marquis de Marigny crut devoir proposer à Sa Majesté d'acheter ce secret; & Louis XV. ordonna d'en faire l'acquisition pour la

rendre public. Voici en quoi il consiste :

» On commence par découvrir les » retraites des Courtilieres, ce que » tous les Jardiniers sçavent très-bien » faire ; à mesure qu'on trouve ces trous, » on les remplit d'eau, & on y verse » trois ou quatre gouttes d'huile de » chenevi. Si l'eau s'imbibe dans la terre » avant que l'insecte paroisse, on rem» plit une seconde fois les creux d'eau, » sans y ajouter de nouvelle huile ; bien» tôt les Courtilieres fuyent de leurs » trous, font quelques pas lentement, » noircissent & meurent ». Il y a plus de trente ans que l'Auteur a vu pratiquer la même chose dans le Pays Messin.

Les Gribouris ou les Hannetons sont encore très-redoutables aux Jardiniers & aux Cultivateurs. On rapporte ici plusieurs des moyens qui ont été proposés jusqu'à présent pour la destruction des Charançons. On ne sçait trop auquel donner la préférence. Si nous voulons en croire l'Auteur de chaque recette, il n'y en a point de meilleure que la sienne, & en dépit de toutes ces recettes merveilleuses, les Charançons continuent encore à désoler nos granges & nos greniers.

Ce qu'on raconte des Sauterelles & des ravages qu'elles causent dans les campagnes, est effrayant. Les Sauterelles, de même que leurs larves, habitent ordinairement les prairies. Elles sont très-voraces & se nourrissent d'herbes. Ces insectes ont plusieurs estomacs; c'est ce qui a fait croire à différens Auteurs qu'ils ruminent.

La Lisette est un petit scarabée auquel on donne aussi les noms de Coupe-bourgeon, d'Urebec, &c. Cet insecte fait un grand tort sur-tout à la vigne ; il en ronge & coupe les bourgeons quand ils sont parvenus à la longueur d'un demi-pied ou environ. Pour empêcher les Lisettes d'endommager les vignes, il faut, dit-on, y semer de loin en loin du chanvre vers le mois de Mars, & couper ensuite les têtes des plantes qui en proviendront, ou les arracher tout-à-fait sans les laisser monter en graine.

Il n'y a point d'insectes aussi communs que les Pucerons ; on en trouve sur presque toutes les plantes. Ce petit animal est très-curieux à cause des singularités qu'il offre aux yeux d'un Naturaliste. Une des plus remarquables, c'est qu'il est tout-à-la-fois ovipare & vivipare. Tantôt il pond des œufs, & le plus souvent, on le voit faire des petits, qui sortent tout-vivans de son corps.

La Teigne est un insecte encore fort intéressant pour un Observateur ; ses allures sont extrêmement curieuses ; mais aussi elle cause de grands ravages dans nos ameublemens & dans nos garde-robes.

Une Demoiselle de Bordeaux, nommée de Metivier, a fait une decouverte pour préserver les laines de la piqûre des Teignes & autres insectes. Elle consiste à imbiber les étoffes & les laines, soit avec la térébenthine seule, soit en la mélant avec le tabac, soit en employant l'infusion de tabac seule.

La morsure du Scorpion, si on en croit l'Auteur de cet Ouvrage, n'est pas aussi redoutable qu'on se l'imagine ; rarement donne-t-elle la mort. Le Limaçon, animal quoique peu agréable à l'extérieur, n'en est pas moins digne de l'attention d'un Curieux. Il y a des Auteurs qui prétendent que le Limaçon ne vit que d'eau & de la rosée. Ceux qui sont de ce sentiment peuvent consulter nos Jardiniers ; ils en jugeront bien autrement. On ne sçait que trop combien ces animaux font de dégâts dans les jardins potagers & fruitiers, sur-tout pendant la nuit & les tems pluvieux. Ils s'attachent encore à la vigne, aux pois, aux feves, aux vesces & aux lentilles. Il se trouve quelquefois des années si favorables à leur multiplication, que les Laboureurs & les gens de la campagne sont pour lors assez superstitieux pour croire que c'est l'ouvrage de quelque Magicien. La Tortue est dans un jardin le meilleur destructeur des Limaçons, qu'on ait pu trouver jusqu'à présent.

Nous ne dirons rien de la Mite, du Cerf-volant, de la Bitche & du Rhinocéros, du Tiquet, du Tigre des poiriers, de la Mouche Cantharide. Arrêtons-nous quelques instans au Perce-oreille ; il est inutile de décrire cet insecte ; tout le monde le connoit assez. Le Perce-oreille se glisse avec vitesse dans les oreilles, d'où lui est venu son

nom. Il mord & pince les endroits où il s'attache, & cause une douleur assez vive.

M. Valmont de Bomare, dans son Dictionnaire d'Histoire Naturelle, dit » que dans son enfance, un de ses fre- » res lui fit entrer un de ces insectes » dans l'oreille, & qu'il en fut comme » fou pendant quelques jours, ce qui » se termina par un léger mal de tête. » M. de Bomare, pour se venger, » joua le même tour à son frere, qui » en fut beaucoup plus affecté; car il » se trouvoit des momens où il couroit » se plonger la tête dans un seau d'eau: » dans d'autres momens, il saignoit du » nez, & croyoit voir un arc-en ciel. » Le frere de M. de Bomare avoit, » ainsi que M. de Bomare lui-même, » beaucoup de peur d'en mourir, & » ils n'étoient pas un instant ni l'un ni » l'autre sans gratter dans leur oreille » avec un instrument qui probablement » y produisit tout ou la plus grande » partie du mal. On prétend que lorsqu'on en a dans les oreilles, il faut » y injecter le baume de soufre fait » avec la térébenthine, ou recourir » aux fumigations de gomme ammoniac ». Nous avons cru nécessaire de rapporter ces exemples pour qu'on ait soin de se tenir en garde contre cet insecte, & pour faire voir combien il seroit dangereux de le recevoir dans ses oreilles.

Le Grillot, la Bêche qui de tous les insectes est le plus grand dévastateur de la vigne & de son fruit, la Sangsue, le Papillon & les Vers du bled, les Vers mineurs des feuilles, ou autres qui ravagent les semailles, les Vers du bois, les Gallinsectes, font la matiere de sept autres articles assez curieux. L'Auteur a fait un long chapitre sur les chenilles en général, & un autre sur les insectes aussi en général.

Quoique l'Auteur ne se nomme pas, cependant il se désigne assez dans le corps de son Ouvrage, pour pouvoir assurer, sans crainte de se tromper, que c'est encore une nouvelle production de la plume féconde de M. Buc'hoz.

I I.

A V I S.

1. Des personnes qui ne se sont point fait connoître, ont écrit au Secretaire de l'Académie Royale des Sciences, pour lui demander, » si la théorie des » Assurances maritimes, proposée par » cette Compagnie pour sujet du Prix » de 1783, » doit être envisagée sous l'un ou l'autre des deux points de vue suivans: » ou en considérant les Assurances en elles-mêmes, c'est-à-dire, en » donnant les régles qui peuvent déterminer pour l'Assureur les conditions » les plus favorables; ou en considérant les Assurances comme un objet » d'Administration? »

La réponse du Secretaire est que l'Académie, en conséquence de ses Réglemens, s'occupant uniquement des objets de Mathématiques & de Physique, & s'étant toujours abstenue de discuter ni de juger les matieres relatives à l'Administration, c'est uniquement sous le premier point de vue, c'est-à-dire, sous celui de la théorie mathématique des Assurances, que la question doit être traitée.

2. Le Sr. Cassin, Entrepreneur des Pépinieres du Roi, demeurant à Rozay en Brie, donne avis qu'il a dans les siennes quantité d'arbres de toutes especes, hautes, moyennes & basses tiges; sçavoir, 7000 sauvageons Pommiers; 1000 *idem*, Poiriers en état de recevoir la greffe; 3000 Pommiers, tiges greffées, vrais fruits de Normandie, pour obtenir le meilleur cidre, tiges de 6 à 7 pieds de 4 à 5 pouces de gros; 8000 Pommiers, tiges greffées des meilleurs fruits de table; 2000 Poiriers; 600 Cerisiers, Bigarotiers & Guigners; 400 Abricotiers tiges & nains; 500 Pruniers; 100 Néfliers grosse espece; 200 Noyers, le tout en tiges, demi-tiges & nains, aussi de toutes les especes de fruits greffés sur Coignassiers, Paradis, Doucins, Amandiers, Pruniers; de plus de 600 Sicomores, 2000 Frênes, 2000 Ormes, 3000 Hypréaux ou Blancs d'Hollande, 500 Erables planes, 500 Platanes, 400 Sorbiers des oiseaux, 200 Marronniers d'Inde, 2000 de Sainte-Lucie, 200 Peupliers du Canada, 500 Tilleuls d'Hollande, 8000 Ormeaux pour former des palissades, des plants de Chênes, Châtaigniers, Ormes, Frênes, Charmes, Epines, Marronniers, Pommiers, Poiriers, Aveliniers, Baguenaudiers, Judée, Sumac, & toutes autres.

Il prie ceux qui voudront s'adresser à lui, d'affranchir leurs Lettres.

III.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 25 Juillet 1781.

Or de Portug. à . .	728 l.	f.		marc.
Du Mexique à . . .	720			
Du Pérou à	716			
Les guinées à . . .	726			
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	102			
Or à 20 karats à . .	85			
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	10		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10		
Piastres à	48	17	6	

IV.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 21 Juillet 1781 au Mercredi 25 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 20, 21 à 22 l.; le seigle, de 9, 10 à 11 l.; l'orge, de 14 à 15 livres. Le froment à la Grève, de 20, 21 à 22 liv. 10 s.; le seigle, 10 à 11 liv.; l'orge, 15 à 16 l. *le sept.* Farine blanche à la Halle, de 36, 38, 40, 41 à 42 liv.; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 26, 28, 30 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 21 Juillet 1781 au Mercredi 25 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21 à 22 livres; *idem* à la Grève, de 20, 21 à 22 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 20 Juillet 1781, de 60 à 62 l.; *idem* nouveau, de 56 à 58, le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 59 à 60 liv.; *id.* nouv., 40 à 45; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 20 à 23; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 51 à 52; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 48 à 49; le cent de paille, de 22 à 24; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 40 à 45 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Let
	PAIEMENT DU SAMEDI 21 JUILLET 1781.		
8.	M. Despeignes	Samedi	L.
5.	M. Cauchy	Samedi	L.
6.	M. Caron	Samedi	L.
9.	M. Le Noir.	Samedi	L.
16.	M. de la Rue	Samedi	L.
	PAIEMENT DU LUNDI 23.		
23.	M. Masson.	Lundi.	L.
26.	M. de la Motte	Lundi	L.
29.	M. Certain	Lundi.	L.
28.	M. Creuzé.	Lundi.	L.
	PAIEMENT DU MARDI 24.		
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	L.
13.	M. Marsollier	Mardi	L.
15.	M. Defays	Mardi	L.
25.	M. Vieillard	Mardi	L.
24.	M. Desplasses.	Mardi	L.
Idem.	Gouvernemens.	L.	*Six derniers mois*

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABL

CHANGES du 2 Juillet 1781.

Amsterdam, ...	52 7 8.	Cadix, ...	
Londres, ...	31 7 8.	Livourne, ...	
Hambourg, ...	187 ¾	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Août.* . .	1 p.

DU MARDI 24 *Juillet* 1781.

1780. Lot. Roy. .	998 l.	1785	
1781. *Primes.*		1786	1
1782	120 .	1787	
1783	101 .	1788	1
1784		1789	

1r. Viager. . 2 ¾ p. % bénéfice. 2d. . . 2 ¾ p. % pe

Juillet 1781.		*Du* 12.	*Du* 23.	*Du*
Comp. des Indes	Actions	1927 ½ 30 27 ½.	1930 27 ½ . .	1927 ½
	D° 16/25	1260	. . . . .	. . . .
	D° 8es	. . . . .	. . . . .	. . . .
	D° 25es	. . . . .	. . . . .	. . . .
	Empr. d'Oct.	. . . . .	. . . . .	401 2
Rescriptions.		8 ½	8 8 ¼ 8 perte.	8 7 ¾
Bil. des Ferm.		1	. . . . .	. . . .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel,

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÈE 1781. Du Mardi 10 Juillet.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

D'ELSENEUR, *le 16 Juin.*

IL est sorti de ce Port, le 14 de ce mois, une Flotte de trente navires Marchands Anglois, faisant voile pour l'Angleterre. Ils ne sont soutenus par aucun vaisseau de force.

POLOGNE.

DE DANTZICK, *le 15 Juin.*

Notre Commerce est dans un état fort languissant. La Navigation vers la Hollande est entierement suspendue; celle pour l'Angleterre se soutient un peu mieux; plusieurs de nos navires, chargés de bois de construction, continuent d'apparciller pour les Chantiers de la Marine Royale Angloise. L'extrême sécheresse que nous éprouvons ici depuis long-tems, ne nous promet pas une récolte avantageuse. Depuis Pâques, il n'est tombé de l'eau qu'une seule fois, desorte que la terre est toute aride. On nous mande aussi de Casubie, dont le terrein est sablonneux, que tout ce qu'on y avoit semé se trouve perdu, & qu'on y manquera absolument de fourrages. L'exportation de nos bleds n'est pas considérable cette année; elle est beaucoup plus forte à Elbing, où le Commerce devient de jour en jour plus florissant.

Le last de seigle se vend ici 200 florins, & celui du meilleur bled, 380 à 400. Il n'est encore arrivé ici cette année que 130 navires.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 16 Juin.*

L'Empereur a envoyé un ordre aux Etats de la Basse-Autriche, pour qu'ils aient à dresser un mémoire exact sur la maniere dont les Paysans sont traités dans ce Territoire; ce qui donne lieu d'esperer qu'ils vont être bientôt affranchis, comme ceux de la Bohême, du joug de l'ancienne servitude.

ITALIE.

DE BOLOGNE, *le 12 Juin.*

Le 3 de ce mois, vers les onze heures du matin, on a ressenti un tremblement de terre dans toute la Romagne; le Duché d'Urbin l'a aussi éprouvé, & ce phénomene y a coûté la vie à plusieurs personnes; mais aucun lieu n'en a été aussi maltraité que Cagli; presque toute la Ville est renversée de fond en comble, & plus de huit cents personnes ont eté ensevelies sous les ruines; de ce nombre est l'Evêque Bertozzi, qui a été écrasé pendant qu'il officioit.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 21 Juin.*

Extrait d'une Lettre de Liverpool. » Il eſt impoſſible de nombrer les avantages que notre Ville, ainſi que les Places principales retirent non-ſeulement des Comtés adjacens, mais même de ceux qui en ſont aſſez éloignés, tels que le Warwicshire, le Leiceſtershire, & le Rutlandshire, par l'extenſion des canaux navigables, & ſur-tout de celui du Duc de Bridgweater, qui eſt la clef de tous les autres. Ce Seigneur a fait conſtruire ici, à ſes dépens, de très-beaux magaſins qu'on eſtime ne lui avoir pas couté moins de dix mille livres ſterl. Ils ſont contigus à une darſe immenſe & ſi ſpacieuſe, qu'outre ſes propres bâtimens, ceux d'Oſtende & d'autres Pays peuvent s'y rendre pour prendre des chargemens de ſel, qui ſont apportés, par eau, dans les Salines de Droitwich, Middlewich, &c. On tranſporte par ces canaux toute la poterie de Staffordshire, les ouvrages volumineux des Manufactures de fer & d'acier de Birmingham, Wolwerhampton, &c. le verre de Stourbridge, &c. où, à raiſon du bas prix du charbon, il eſt manufacturé à bien meilleur compte qu'à Londres. Tous ces objets cooperent ſi puiſſamment à faire fleurir Liverpool, & à lui donner l'avantage ſur la Métropole, que celle-ci doit s'en reſſentir quelque jour. Cette conſidération devroit engager les principaux Commerçans de cette grande Cité à tâcher de ſe procurer les moyens d'établir une communication entre ces canaux ſeptentrionaux & un canal qui aboutiroit à Londres; il faudroit à cet effet en creuſer un à Birmingham pour joindre celui d'Oxford & de Coventry, qui eſt actuellement achevé juſqu'à Banbury diſtance de 63 milles, où le charbon ſe vend aujourd'hui, ainſi que dans ſon voiſinage, à meilleur marché qu'autrefois. Ces avantages pourroient & devroient être étendus plus loin, par un Acte qui ordonneroit la continuation de ce canal juſques près de Woodſtock, & on le diviſeroit en branches, pour gagner Biceſter, Aylisbury, &c. autant que le nivellement pourroit le permettre. Si on le pouſſoit ſeulement juſqu'au pied de cette chaine de montagnes appellées Chiltern-Hitls, il en réſulteroit de grands avantages pour le Comté de Buckingamshire, dont les pauvres Habitans ſont peut-être plus malheureux pendant l'hiver que ceux de toute autre Province de l'Angleterre. Il y en a pluſieurs qui manquant de feu pendant cette ſaiſon dans leurs froides & humides demeures, gagnent des fievres & autres maladies qui leur font trainer une vie languiſſante. Il ne ſe préſentera peut-être jamais un tems ſi propice pour une entrepriſe de cette eſpece; nous avons tant de milliers d'hommes ſous les armes, tant de milices tirées du ſein de leurs familles, compoſées de Sujets d'une conſtitution forte & vigoureuſe, & qui meurent de faim avec une meſquine ration de 4 à 5 ſous par jour. Si quelques milliers de ces hommes robuſtes étoient campés près du terrein à exploiter & alternativement employés, tant de jours de la ſemaine, ou tant d'heures par jour, en les gratifiant d'un petit ſupplément de paye qui ſeroit porté au compte des ſommes que le Parlement accorde généreuſement pour les extraordinaires de la guerre, il arriveroit alors que nombre de gens qui vivent aujourd'hui dans l'oiſiveté & dans le vice, ſe réformeroient & vivroient heureux. De plus, il réſulteroit pour le Gouvernement, de cette diſpoſition, des avantages conſidérables; car ces entrepriſes une fois parfaites, rapporteroient de très-groſſes ſommes ou ſe vendroient très-cher, ſurtout en tems de guerre; une quantité immenſe de marchandiſes eſt chariée de Londres à Cheſter, pour éviter le riſque qu'elles courent ſur mer de la part de l'Ennemi, & les délais déſagréables occaſionnés par le défaut de convoi. Si le Gouvernement ne veut point adopter ce projet, des Compagnies feroient fort bien de s'unir pour l'exécution d'une entrepriſe auſſi avantageuſe que patriotique ». (*Extrait du Courier de l'Europe*).

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM, *le 25 Juin.*

On a reçu ici par un Exprès, arrivé

de Madrid, l'agréable nouvelle » que le 8 de ce mois, on avoit vu entrer dans la Baye de Cadix les vaisseaux Hollandois de la Compagnie des Indes Orientales, le *Behemot*, le *Boekliet* & le *Vreeburg*, tous trois de Batavia ; la *Diane* & le *Popkensburg*, de Bengale. Ces vaisseaux étoient partis ensemble, le 8 Mars, du Cap de Bonne-Esperance, avec le vaisseau de retour la *Concorde*, venant de Batavia. Etant le 24 Mai à 40 degrés de latitude du Nord, à la hauteur des Isles Corbus & Flore, ils rencontrerent le Corsaire Anglois *the Tartar*, commandé par le Capitaine Hamilton de Glascow, de dix-huit pieces de 32, six pieces de 18, & quatre pieces de 6 livres, ayant 135 hommes d'équipage. Le Capitaine Hamilton envoya aussi-tôt sa chaloupe au Commandant Hollandois & lui fit demander un des vaisseaux de sa Flotte, qui lui fut refusé. Sur quoi le Corsaire lâcha quelques coups de canon, qui furent dirigés principalement contre le vaisseau la *Concorde*. Les vaisseaux Hollandois se défendirent avec beaucoup de bravoure ; mais la *Concorde* ayant reçu un coup de canon sous l'eau, coula bas, & l'on eut le bonheur de sauver l'Equipage, Le Corsaire Anglois, voyant qu'il ne pouvoit se rendre maitre d'aucun de ces navires, abandonna la partie. Les cinq bâtimens Hollandois résolurent de faire voile vers la Baye de Cadix, & rencontrerent le 6 Juin, vers le soir, l'Escadre de l'Amiral Don Cordova, qui les conduisit le 8 dans cette Baye ».

PAYS-BAS.

D'OSTENDE, *le* 17 *Juin*.

Extrait d'une Lettre. » L'Empereur ayant » vu tout ce que cette Ville & le Port » offrent de plus curieux, est parti » d'ici le 13 dans l'après-midi, emportant les regrets de ses fideles Sujets, » dont il s'est acquis les cœurs par son » affabilité & ses largesses ; mais ce qui » perpétuera à jamais notre amour & » notre respect pour un Prince si généreux, c'est la publication qui s'est » faite avant-hier d'un Placard, par lequel Sa Majesté Impériale déclare notre Port un *Port franc* ; cette faveur » répandit une joie si générale parmi les » Habitans, que le même soir toute la » Ville fut illuminée, &c. ».

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE BORDEAUX, *le* 20 *Juin*.

Mémoire sur les moyens aussi simples que peu dispendieux de rendre le Commerce de cette Ville plus florissant, rédigé en 1775, *par M.* Bosc-d'Antic, *Docteur en Médecine, &c. & extrait de ses Œuvres qui viennent de paroitre.*

» Bordeaux peut être regardé comme une Ville de l'Europe du second rang, pour le Commerce. Sa situation admirable, les farines inestimables de Nerac, les eaux-de-vie d'Andaye & de Cognac, supérieures à toutes les autres ; tout ce que lui apportent, à peu de frais, la Dordogne & la Garonne ; ses excellens vins, ses Rafineries à sucre, l'activité & le génie de ses Habitans, &c. en font partir & y font arriver annuellement un nombre prodigieux de navires dans toutes les saisons de l'année. Il n'est point en France un Port aussi richement meublé ».

» Bordeaux n'est cependant pas ce qu'il pourroit être, & ce qu'il seroit facile de le rendre. La difficulté de trouver & d'entrer dans la riviere, même d'en sortir, de trouver des Rades sûres, & l'impossibilité, sans courir les plus grands dangers, de tenir la mer, ni côté en travers, ni de louvoyer, en éloignent un grand nombre de Navigateurs & en font périr plusieurs de ceux qui croient pouvoir les vaincre. Ceci mérite quelque détail ».

» A la hauteur de la Tour de Cordouan, est le point de réunion de tous les Navigateurs qui sortent de la riviere, ou qui cherchent à y entrer. Il n'est pas rare de voir dans cette partie de trois à quatre cents voiles à la fois. S'il arrive que les vents changent tout-à-coup, & qu'ils se rangent du sud, sud-ouest, nord-ouest, jusqu'au nord, vent forcé, il ne leur reste aucun espoir d'ancrage, de louvoyer, ni de tenir côté en travers, & la mer ; le vent & les

courans les jettent sur les écueils trop nombreux de la côte d'Arcasson, où ils courent les plus grands risques de périr corps & biens, ou bien ils sont portés sur la côte jusqu'à une demi-lieue dans les sables, où un nouveau malheur les attend; ils y sont ordinairement volés & assassinés par les brigands des landes ».

» Dans ces parages, la Navigation n'est rien moins que sûre. Depuis la côte d'Alvert aux environs de la Tour de Cordouan, & depuis la pointe de Grave sur toute la côte d'Arcasson jusqu'à la barre de Bayonne, les brisans & les écueuils sont malheureusement semés très-épais; il n'est point de Navigateur instruit qui n'en ait vu ou fait la triste expérience; le seul parti qu'il reste à prendre aux vaisseaux qui cherchent la riviere, si les vents se rangent au sud, sud-ouest jusqu'au nord, vent forcé, c'est d'aller relâcher dans les Rades de l'Isle-de-Ré, de la Rochelle, &c. où ils sont ordinairement quinze jours, quelquefois plus long tems. Tout le monde sçait que ces Rades ne sont point sûres, que les vaisseaux y sont exposés à des secousses alarmantes, à un grand nombre d'accidens, même à faire naufrage, notamment à l'Isle d'Oleron. L'année derniere (1774) on y a vu périr trois navires ».

» La négligence a multiplié les difficultés & les dangers dans la riviere même de Bordeaux. La partie où l'on carenne les vaisseaux est presque pleine de sable; si on ne la cure promptement, on sera dans la nécessité de chercher un autre carenage, ce qui seroit dispendieux. Vis-à-vis du bassin formé par la Nature, au delà de la riviere, en face du Chartron, il y a un banc de sable très-dangereux qui barre presque la riviere; à peine laisse-t-il un canal suffisant pour le passage des vaisseaux. Quoiqu'on n'entre pas dans ce canal avec toutes les voiles, la plus légère inadvertance, ou un changement subit de vent à l'ouest, peut faire échouer, ou même briser les navires sur ce banc. Il n'y a pas long-tems que l'Auteur de ce Mémoire y en a eu un d'échoué ».

» Il est sans doute triste pour Bordeaux d'avoir, pour ainsi dire, sous ses yeux, du côté de la mer, une étendue immense de terrein inculte, & presque entierement stérile. On sent bien que nous voulons parler des landes qui s'étendent depuis la pointe de Grave ou de l'embouchure de la Gironde jusqu'à Bayonne, 60 lieues de longueur sur environ 10 de largeur. Ce défaut de culture prive la Ville d'un aliment abondant pour son Commerce, d'une Population précieuse à sa Navigation, & perpétue ces brigands si redoutables à ses Navigateurs & à ses Habitans, dont on n'a jamais pu purger les landes. Des pertes aussi considérables, des difficultés aussi grandes & aussi multipliées, & des dangers aussi effrayans sont bien propres à fixer l'attention du Gouvernement. Notre Auguste Monarque a trop à cœur le bonheur de ses Peuples, ses Ministres sont trop jaloux de sa gloire, pour que nous ayions long-tems à attendre des remedes à de si grands maux. Le Grand Ministre qui, par sa place, peut le plus efficacement contribuer à la félicité publique, ne regardera sûrement pas comme étrangers à ses sentimens vraiment patriotiques & à ses vues pleines de sagesse, les moyens de sauver annuellement un grand nombre de malheureux Navigateurs, de rendre la Ville & le Commerce de Bordeaux plus florissans, de faire de la Capitale de la Guyenne une des premieres Villes commerçantes de l'Univers. Qu'on ne croie pas que l'Auteur de ce Mémoire, séduit par le zele ardent dont il est animé pour le bien de sa Patrie, annonce des choses imaginaires, des impossibilités. Si, par des moyens simples & peu dispendieux, les difficultés de la riviere étoient levées; si les longueurs & les dangers du départ & de l'arrivée des vaisseaux étoient réduits à presque rien, & la stérilité des landes changée en une riche production, le Commerce de Bordeaux ne pourroit-il pas le disputer à celui d'Amsterdam & de Londres? Bordeaux, certain de voir sa Navigation Marchande constamment protégée par la Marine Royale; que les Négocians, tant Etrangers que Regnicoles, trouveroient dans tous les tems les plus grandes facilités pour leur façon de penser & pour leur Commerce, auroit des avantages précieux sur les deux Villes de l'Europe que le Commerce a comblées de ses richesses ».

» L'encombrement & le banc de sable du Port de la riviere de Bordeaux ne sont pas des obstacles insurmontables ; il est même facile d'en triompher. Toute l'opération consisteroit à faire, avec les vieux pontons de la Ville & les sables du banc, & de la partie de la riviere où on carenne, une chaussée solide d'environ 600 toises de longueur sur 5 de largeur, le long & à l'ouest du bassin que la Nature a formé à l'est, en face du Chartron ; il importeroit que la chaussée fût assez élevée pour que les vaisseaux du bassin fussent à l'abri des mauvais vents de l'ouest. Si le Roi daignoit accorder à la Ville, pour cet ouvrage, une partie de ses Galeres, la dépense seroit considérablement diminuée ; elle se réduiroit à faire construire, d'après les dimensions, construction particuliere & agrès que donneroit l'Auteur de ce Mémoire, cinq navires, & à payer cinq Contre-Maitres pour les conduire. Ces navires construits avec économie, ne couteroient que 40000 liv. chacun. Après les ouvrages finis, ils serviroient à entretenir la riviere en état, & de pontons pour le carenage. L'Auteur de ce Mémoire présideroit avec plaisir à cette utile opération, & sans autre intérêt que la satisfaction de faire le bien de sa Patrie ».

» Il est bien étonnant que les risques que courent les vaisseaux qui vont chercher la riviere, & ceux qui en sortent, les dangers innombrables auxquels ils sont exposés, & dont un grand nombre de Navigateurs ont été les malheureuses victimes, n'aient inspiré aucunes recherches pour les éviter, & n'aient pas donné l'idée du bassin de la tête ; le plus léger examen l'auroit fait regarder comme la ressource la plus précieuse. Avec peu de dépense, on en feroit une des meilleures Rades, même un des plus beaux Ports de l'Europe. Déblayé, curé, approprié, & les sables fixés convenablement, le mouillage y seroit excellent pour plus de trois mille vaisseaux. Aussi les gens du pays l'appellent-ils la petite Mer. La principale passe y est admirable ; on pourroit y entrer par tous les vents du large, & prendre facilement le large ; on n'auroit, pour y entrer, de vents contraires que ceux du nord-est ou sud-est ; que les mauvais tems n'accompagnerent jamais ; & encore les courants y portent-ils. Il seroit possible de louvoyer, la marée même porteroit dans le bassin contre le vent en tout tems, hors le vent forcé contraire : on pourroit en sortir sans danger, du moins avec le secours du tonage. Il est, nous osons l'assurer, peu de Ports qui réunissent autant de si grands avantages ».

» Mais, dira-t-on, ce bassin déblayé & mis en bon état, ne sera jamais qu'une Rade sûre pour les vaisseaux du Roi & les navires Marchands ? Les derniers ne seroient pas moins exposés aux mêmes dangers pour aller prendre la riviere, & ils ne seroient pas moins obligés de faire encore environ 60 lieues pour arriver à Bordeaux ? Dans l'état des choses, cette objection est d'une certaine force : la Rade de la Teste seroit cependant beaucoup préférable à celles de la Rochelle & des Isles de Ré & d'Oleron ; sa sûreté dédommageroit amplement des dépenses qu'on propose d'y faire ; mais nous avons une réponse plus tranchante à cette difficulté. Loin de condamner les navires à aller prendre la riviere, il nous paroit infiniment plus simple de leur ouvrir à travers les landes un bon canal qui les portât sans danger & même sans difficulté, droit dans le Port de Bordeaux. Au lieu de 60 lieues à parcourir sur une côte effrayante & sur une riviere difficile, ils n'en auroient que de 7 à 8 sur des eaux tranquilles & à couvert de tout accident. Les personnes qui connoissent le local, conviendront qu'il n'en est point de plus favorable à la confection d'un canal. C'est un terrein plat, sablonneux, que plusieurs Physiciens conjecturent avoir été abandonné par la mer. On n'auroit donc à redouter aucun obstacle insurmontable, aucune de ces difficultés qui occasionnent des dépenses extraordinaires ; point de montagnes à percer, point de rocher à escarper, point de terrein précieux à respecter, point de ruisseau ou riviere à conduire de loin ; la fouille en seroit facile, & les déblais ne pourroient être à charge : on ne sçauroit donner de meilleur engrais aux landes à droite & à gauche. Ce canal de 80 pieds de largeur sur 20 à 25 de

profondeur, feroit également rempli par les eaux de la mer & de la riviere; une écluse, à son entrée du côté du Port de la riviere, conserveroit les eaux de la haute marée, & préviendroit l'encombrement. Les terres que le curement du port & la fouille du canal fourniroient, & le Commerce & les établissemens que cette nouvelle Navigation occasionneroit, rendroient indubitablement fertile une partie considérable des landes, & l'honnêteté que l'Agriculture & le Commerce inspirent, en éloigneroit pour toujours les brigands. Bordeaux n'ayant plus à déplorer les pertes & les malheurs de ses Navigateurs, devenu d'un abord sans danger, même très-facile, enrichi de nouvelles productions, feroit, en peu d'années, une des premieres Villes Commerçantes de l'Univers ».

» Pour rendre la Navigation de Bordeaux aussi sûre & aussi brillante qu'il soit possible, il ne nous paroitroit manquer à ce que nous avons proposé, que de construire, à la gloire de notre Auguste Monarque, un nouveau phare au 45e. degré de latitude, à sept lieues du nouveau Fort; monument unique en Europe & même dans l'Univers, parce qu'il diviseroit exactement le quart du cercle, & que les Navigateurs prendroient à leur départ une latitude déterminée & propre à rectifier leurs instrumens ».

DE RHEIMS, *le 24 Juin.*

Suivant le relevé de la Généralité de Champagne, il y a eu en 1779, naissances 30687, mariages 7031, & morts 31439.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

ANNONCE de Livre.

Essai sur la construction des Voitures, à transporter de lourds fardeaux dans Paris, avec des planches gravées en taille-douce. Publié par M. Feutry, de la Société Philosophique de Philadelphie. A Paris, chez Lamy, Libraire, Quai des Augustins, à l'Espérance; 1781. In-4o. de 37 pag.

L'Auteur de cet Essai réside en Province. Ne voulant pas paroitre, il a chargé M. Feutry de le publier à Paris. Il paroit que son projet a été présenté à la Société Libre d'Emulation, pour concourir au Prix qu'elle avoit proposé sur la matiere qui y est traitée. Comme cette Compagnie se rend extrêmement difficile sur le mérite des Ouvrages qu'elle doit couronner, elle n'a pas jugé à propos de déferer cet honneur à celui-ci. Cependant si l'on s'en rapporte à ce que l'Auteur en dit lui-même, & à l'approbation avantageuse du Censeur, l'un de nos plus habiles Mathématiciens, cette Piece auroit mérité un meilleur sort. Au reste, quand même elle n'auroit pas tout-à-fait le degré de perfection que la Société Libre d'Emulation s'est crue en droit d'en exiger, elle contient des vues trop utiles pour que nous ne nous fassions pas un devoir de les indiquer.

Plusieurs Observateurs prétendent que pour prévenir les malheurs qui arrivent journellement dans Paris, par la rupture des essieux & des roues de voitures pesamment chargées, il n'y a pas d'autre expédient que de changer la construction de ces voitures, & de répartir sur quatre roues le fardeau qui n'est supporté que sur deux.

L'Auteur de ce Mémoire pense bien différemment. Il est persuadé que toutes les parties des charrettes actuelles sont en général d'une forme qui approche assez de la perfection. Il croit qu'il n'y auroit que quelques changemens & quelques additions à y faire pour les rendre d'un service plus commode, plus sûr & moins dispendieux: ce sont ces additions & ces changemens, tels qu'il les a faits lui-même, qui font le sujet de cet Ecrit.

La nouvelle construction qu'il propose, obvie d'abord à la fracture des essieux, qui est ici le point essentiel. En effet cet accident vient souvent, 1o. & du flottement des roues, qui est inévitable dans la construction ordinaire, & de ce que l'essieu porte alternativement tout le poids de la charge sur un seul de ses points; 2o. de ce que l'essieu s'use à ses points de frottement & de

contact, en usant aussi les moyeux. Pour éviter le flottement des roues, & en même tems l'usure de l'essieu, l'Auteur veut que cet essieu soit par-tout d'une même grosseur, & que chaque roue soit exactement maintenue droite entre deux timons ou brancards, & d'équerre avec l'essieu, sans qu'elle puisse pancher plus sur un de ces timons ou brancards que sur l'autre.

Dans la nouvelle voiture, on prévient la rupture des roues, en les façonnant avec toute la précision possible, & en les arrangeant de maniere qu'elles ne s'éloignent que le moins qu'il est possible du point d'aplomb de leurs rais. Ces roues ne peuvent tomber sur les passans, puisque leur essieu ne sera plus exposé à être rompu, & que d'ailleurs, quand il se briseroit, la roue seroit retenue par une piece de sûreté ou bande de bois courbe attachée par ses deux extrémités au côté de la voiture & recevant dans son épaisseur le bout extérieur du moyeu dont l'autre bout s'enfonce dans l'épaisseur du membre de la voiture. Cette piece de sûreté est destinée aussi à garantir la voiture du choc des autres voitures. De plus, la nouvelle voiture est tellement disposée qu'elle peut devenir un *fardier*, c'est-à-dire, porter une partie de son fardeau au dessous de l'essieu sur une civiere ou bayard, soutenu par des cordes ou chaines croisées. Il arrive de-là, premierement que la charge en devient moins haute; secondement, que ce qui est au dessous de l'essieu peut être porté par celui des deux limons, qui dans la pente s'éleve le plus, & par conséquent contrebalancer d'autant une partie de la charge supérieure; d'où il suit que, par cette construction, on prévient, autant qu'il est possible, le versement des voitures ou celui de leurs fardeaux. D'ailleurs ce *fardier* augmente l'espace destiné à recevoir les fardeaux, sans élever le centre de gravité, au contraire il l'abbaisse.

Cette nouvelle construction a encore l'avantage de faciliter les chargemens & déchargemens; enfin elle réunit la simplicité & l'économie à la solidité & à la sûreté publique. La voiture n'est pas génée dans ses diverses actions, elle tourne, monte, descend, recule & enraye aisément. Elle épargne les chevaux & leurs harnois; elle ménage aussi beaucoup les chemins, & cela parce qu'elle est à timon & non pas à limons: en effet, il est d'expérience que par-tout où il n'y a que des charrettes à timon, les ornieres sont moins fréquentes & moins creuses que dans les lieux où les chevaux sont à la file les uns des autres. Cet avantage provient de ce que les chevaux contribuent à repousser les terres dans les ornieres; en second lieu, de ce qu'avec deux chevaux au timon, l'on cartaye plus facilement qu'on ne le peut faire avec le limon. Enfin, avec ces deux chevaux de front, il sera plus facile dans Paris de sortir la roue des ruisseaux; ce qui deviendroit encore plus aisé, suivant l'Auteur, si on vouloit suivre le conseil qu'il donne de former de trente pas en trente pas, dans tous les ruisseaux de cette Capitale, de petits islots à six côtés. Pour comprendre & la forme & les avantages de ces islots, & pour bien entendre la description de toutes les pieces qui composent la voiture dont il s'agit ici, il faudroit avoir sous les yeux les gravures qui sont à la fin du Mémoire. Ce projet ne peut être l'ouvrage que d'un Citoyen plein de zele & d'un Sçavant très-versé dans la Mechanique.

I I.

A V I S.

» Une personne intéressée au progrès des connoissances utiles, a deposé 1200 l. pour celui qui, au jugement de l'Académie Royale de Chirurgie, décrira » le » moyen le plus propre à effacer, sans » danger ni difformité, de larges taches » faites au visage par la poudre à tirer ». On exige qu'une ou deux guérisons, bien constatées, prouvent la certitude du procédé. Ceux qui voudront s'occuper de cet objet, trouveront dans Aëtius des moyens pour effacer les différens stigmates que les Anciens imprimoient sur quelques parties du corps ».

» Les Mémoires seront adressés, francs de port, à Paris à M. Louis, Secretaire Perpétuel de l'Académie de Chirurgie, avant le premier Janvier 1782. Le terme est de rigueur ».

III.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 7 Juillet 1781.

Or de Portug. à . .	728 l.	f.		marc.
Du Mexique à . . .	720			
Du Pérou à	714			
Les guinées à . . .	726			
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	102			
Or à 20 karats à . .	85			
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	10		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10		
Piastres à	48	17	6	

IV.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 4 Juillet 1781 au Samedi 7 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 20, 21 à 22 liv.; le seigle, de 12, 13 à 14 l.; l'orge, de 14 à 15 livres. Le froment à la Grève, de 20, 21 à 22 livres; le seigle, 12 à 13 l.; l'orge, 14 à 15 l. *le sept.* Farine blanche à la Halle, de 36, 38, 40, 41 à 42 l.; bis-blanc & bis, de 20, 21, 22, 24, 26, 30 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 4 Juillet 1781, au Samedi 7 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21 à 22 livres; *idem* à la Grève, de 20, 21 à 22 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 3 Juillet 1781, de 61 à 62 liv.; *idem* nouveau, de 58 à 60; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 62 à 63 liv.; *id.* nouv., 48 à 49; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 22 à 23; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 55 à 56; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 50 à 52; le cent de paille, de 21 à 22; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 32 à 40 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettre
	PAIEMENT DU MERCREDI 4 JUILLET 1781.		
18.	M. Radix	Mercredi.	J.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	J.
27.	M. de France	Mercredi.	J.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	J.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	J.
11.	M. Boutray	Mercredi.	J.
	PAIEMENT DU JEUDI 5.		
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	J.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	J.
12.	M. Alissant	Jeudi	J.
14.	M. Nau	Jeudi.	J.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	J.
	PAIEMENT DU VENDREDI 6.		
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	J.
2.	M. Boscheron	Vendredi.	J.
21.	M. Patu.	Vendredi.	J.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	J.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	J.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABL

CHANGES du 6 Juillet 1781.

Amsterdam, ...	52 7 8f.	Cadix, ...	
Londres, ...	32	Livourne, ...	
Hambourg, ...	188 ½	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Août.* .	1 ¼ p.

DU VENDREDI 6 *Juillet* 1781.

1780. Lot. Roy. .	998 L.	1785	
1781. *Primes.*		1786	133
1782		1787	
1783 . . .	101 100 .	1788	113
1784		1789	
1r. Viager. .	2 ¾ p. % bén.	. 2d. .	2 1 ¾ 2 p. % per

Juillet 1781.		*Du* 4.	*Du* 5.	*Du* 6
Comp. des Ind.	Actions	1905 7 ½	1907 ½ 5. . .	1905 190
	D° 16/25	. . . . .	1230 32 ½ . .	2132 ½ .
	D° 8es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	D° 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	. . . . .	395 98 . . .	400 . . .
Rescriptions.		8 ¾ 9 ½ 9 8 ½ p.	8 ½ ¼ ½ p. .	8 ½ 9 8
Bil. des Ferm.		. . . . .	¾ perte . . .	. . . . .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 178

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Mardi 3 Juillet.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, *le* 10 *Mai.*

NOUS nous trouvons dans une position fort critique, par la mauvaise tournure qu'a pris le systême réglementaire embrassé par le feu Grand Visir, pour faire baisser le prix des denrées ; ce systême n'a point répondu à ses espérances. Il avoit prétendu forcer les Marchands à suivre ses ordres, & il ne sçavoit pas que le Commerce ne souffre aucune contrainte, & qu'il se détourne de tout ce qui lui fait obstacle, pour se porter partout où il trouve une pente douce & facile ; aussi ces Marchands ont-ils fait passer ailleurs leurs denrées. Si on continue à suivre ce plan funeste, nous ne tarderons pas à éprouver les horreurs de la plus affreuse disette. A peine y a-t-il, dit-on, des vivres pour trente jours dans cette Ville immense. Ce qui a contribué encore à augmenter le prix de ces denrées, c'est que ce même Visir avoit expressément défendu de transporter des grains vers la Capitale, dans d'autres navires que des bâtimens Turcs. Or comme les bâtimens Turcs sont très-pesans, que d'ailleurs ceux qui les montent entendent fort peu l'art de les faire manœuvrer, il arrive qu'ils ne vont ordinairement qu'une seule fois pendant le cours de l'année d'ici à Alexandrie, où ils chargent des grains, & reviennent ensuite avec leurs chargemens, tandis que les navires étrangers font dans le même espace de tems trois ou quatre de ces voyages. Pour comble d'infortune, les vents impétueux qui ont soufflé, cette année, plus fréquemment & avec plus de violence que dans les précédentes sur la mer Noire, ont fait périr un grand nombre de vaisseaux qui nous amenoient des bleds. Les Provinces circonvoisines souffrent pareillement de la disette des comestibles. Une Députation d'un District de la Natolie est même venue solliciter près la Porte la permission de pouvoir tirer des Provinces Européennes, situées au-delà du canal, les denrées dont ils ont un extrême besoin. Cette permission ne lui a point été accordée. Il paroit cependant d'autant plus nécessaire d'apporter un prompt remede à ces inconvéniens, que le Peuple commence à murmurer hautement.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 9 *Juin.*

Il vient d'être ordonné à tous les Officiers de la Chambre du Roi de contribuer pour leurs femmes à la Tontine générale des veuves, attendu que leurs veuves ne recevront plus désormais aucune pension de la Caisse Royale. Cette Ordonnance a été rendue dans l'intention de soulager cette Caisse du trop

grand nombre de penſions dont elle étoit ſurchargée.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 7 Juin.*

Il ſe trouve actuellement un aſſez grand nombre de Turcs dans cette Capitale, & il y en arrive journellement. Comme ils ſe logeoient indiſtinctement dans tous les quartiers & par-tout où ils pouvoient, le Gouvernement a jugé à propos, pour éviter tout déſordre, de leur aſſigner une rue qui ne ſera habitée que par eux, avec une maiſon où il leur ſera permis de pratiquer leurs Cérémonies Religieuſes.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 9 Juin.*

Les deux Ordonnances relatives aux Ordres Religieux, ont donné lieu à quelques repréſentations : on s'y attendoit ; mais on ne croit pas qu'elles en empêchent l'exécution. On prétend que les Ordres Mendians vont auſſi éprouver une réforme eſſentielle. La mendicité leur ſera défendue ; ceux qui ont des fonds s'en contenteront. On aſſignera à ceux qui n'en ont pas, des aumônes fixes qui leur ſeront diſtribuées ſous l'autorité du Gouvernement.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 12 Juin.*

Le 7 de ce mois, la Chambre des Communes réſolut d'accorder 3600 liv. ſterl. au Sr. Philips pour la découverte d'une poudre qui détruit les inſectes dans le biſcuit-de-mer. Enſuite la même Chambre arrêta de deſtiner 5000 liv. ſt. à la découverte de la longitude en mer.

Les détails ſuivans, qu'on prétend être très-authentiques, donneront une idée de la détreſſe à laquelle ont été réduits les Habitans de Gibraltar.

Depuis le blocus de cette Place, le veau s'eſt vendu 4 shellings la livre, le bœuf 3, le mouton 3, les poulets 10 la piece, les canards tout autant, les oies de 21 à 24 ſchell. la piece, les dindes, de 30 la piece ; le biſcuit de la plus mauvaiſe qualité, 1 ſchell. la livre, les œufs 5 ſch. la douzaine, le fromage 2 ſchell. 6 pence la livre, le beurre, *idem*, & les pommes de terre 1 ſchell. la livre. La Place a été la plupart du tems ſans charbon, & le bois de chauffage, qui conſiſtoit en débris de vieux navires & morceaux de planches pourries & mouillées, s'eſt vendu 9 ſchell. le quintal.

Malgré le nombre de Croiſeurs ennemis qui infeſtent nos côtes & qui couvrent nos parages, le taux des aſſurances ſur mer n'eſt pas auſſi exorbitant qu'on l'a dit. En voici le tarif ſervant actuellement de régle dans les différens Ports de la Grande Bretagne & de l'Irlande. *De Londres* aux Indes Occidentales, avec convoi, 10 guinées pour cent, ou 20 pour en reſtituer 10 pour le convoi. A la Jamaïque, *idem* 12 guinées pour 100, ou 20 pour en refondre 8 *id.* A Newyorck & Halifax, *idem* 15 guinées pour 100, ou 25 pour en rendre 10, ſi ce ſont des vaiſſeaux de force. A Cork, Waterford & Dublin, 6 guinées pour 100.

D'Irlande aux Indes Occidentales, la Jamaïque exceptée, avec convoi, 10 pour 100, ou 20 pour en rendre 10. A la Jamaïque, 12 pour 100, ou 22 pour en rendre 10. Au Portugal, de 15 à 20 pour 100, pour en refondre de 5 à 10, en cas de convoi. A la Méditerranée, 3 pour cent de plus.

Des Indes Occidentales en Angleterre, Ecoſſe ou Irlande, avec convoi, 15 guinées pour 100, & 20 liv. pour 100 ſans convoi, à moins que ce ne ſoit des vaiſſeaux de force.

De la Jamaïque, pour aucun des Ports de la Grande-Bretagne ou de l'Irlande, 25 liv. pour 100, pour en rendre 8 en cas de convoi, ou bien 16 pour 100, en garantiſſant que c'eſt ſous convoi.

De Liverpool, Briſtol & Glaſcow à New-Yorck, de 25 à 30 pour 100, pour en reſtituer 10 pour 100, en cas de convoi. Aux Indes Occidentales, 20 pour 100. A la Jamaïque, 20 pour 100, pour en refondre 8, en cas de convoi.

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le 16 Juin.*

Les Députés des Négocians des Vil-

les de Dort, Harlem, Amsterdam & Rotterdam, ont présenté le 7 du mois dernier aux Etats de *Hollande* & de *Westfrise*, une Requête conçue en ces termes :

A Leurs Hautes Puissances, les Etats-Généraux des Provinces-Unies, donnent respectueusement à connoitre les soussignés Propriétaires & Participans des vaisseaux naviguans à la Colonie de Surinam, Propriétaires des Plantations qui y sont situées, Négocians & autres Intéressés au Commerce de ladite Colonie.

» Que cette Colonie, indépendamment de l'intérêt qu'y prennent les Soussignés & un grand nombre de leurs Co-Intéressés, peut être regardée comme de la plus grande importance pour la République même, à cause des revenus très-considérables que, depuis une longue suite d'années, elle a procurés, non seulement à la Direction privilégiée par Octroi, mais aussi à la République même, & lesquels deviennent tous les jours plus lucratifs, par les dépenses énormes qu'ont faites les Propriétaires de plantations pour défricher de nouvelles terres, & perfectionner la culture des diverses productions territoriales. A cet effet, les Supplians se rapportent à la notice ci jointe, contenant la quantité des productions qui, depuis quelques années, ont été transportées de la Colonie dans les Ports de la Patrie. Que de ces productions, après avoir été exportées de ce Pays, les unes travaillées ici, d'autres, telles qu'elles ont été reçues, procurent, sans discontinuer, au Trésor de la République des sommes très-importantes, provenant des différens droits qui y sont directement ou indirectement relatifs ».

» Que la nécessité d'aller chercher toutes ces productions de la Colonie, & celle d'y transporter des provisions & autres effets, font employer chaque année une très-grande quantité de vaisseaux assez grands, qui sont pour la plupart de belles frégates solidement construites, dont naguères le nombre montoit au-delà de 80, lesquelles rapportent toutes, à chaque voyage, des droits de lest considérables, & servent en même tems à l'entretien d'un Corps de Navigateurs nombreux, qui monte à environ 3000 Marins bien expérimentés. Que d'ailleurs l'importance de cette Colonie ne le céde, pour son utilité, à nulle autre, tant par rapport à ce qui vient d'être allégué, que parce qu'en échange de ses productions, on reçoit ici le métal le plus précieux & les especes des autres Nations, lesquelles restent dans le sein des *Provinces Unies*, tandis qu'au contraire il faut les exporter dans les *Indes Orientales*, pour y payer les productions territoriales, les Fabriques des *Indes*; & les paiemens que les Etrangers nous apportent pour se procurer les marchandises, doivent également retourner dans les *Indes* pour de nouveaux achats. Qu'ainsi la Navigation & le Commerce avec cette Colonie servent non-seulement à l'amélioration des Finances de la République & à l'augmentation des especes nationales; mais elles sont encore une source abondante de prospérité générale pour les Habitans répandus dans les sept Provinces. Plusieurs, moyennant la propriété libre & non chargée de leurs plantations, en retirent des revenus importans, & encouragés par ces succès, les font largement circuler; tandis qu'un nombre, infiniment plus grand de nos Compatriotes sont porteurs d'obligations chargées de gros intérêts, négociées sur des hypotheques dont la conservation est du plus grand poids, vu que le soutien de tant de milliers de nos Concitoyens en dépend. Que de plus tout ce qui sert pour le ménage, ce dont on a besoin pour la culture de la terre, la construction & l'entretien des édifices, les comestibles même, doivent être transportés d'ici dans cette Colonie. Ce Commerce ne peut donc manquer de procurer à un très-grand nombre de Fabricans, de Merciers & de Traficans, un débit continuel, qui surpasse même toute croyance, & qui est d'autant plus utile, que ce Commerce consiste, pour la plus grande partie, en objets fournis par notre territoire, soit de matieres premieres, soit de matieres qu'on y fabrique. Cet article seul procure l'entretien à une infinité d'Artisans dans les Villes, & de Cultivateurs à la Campagne, sans faire mention de la construction & de l'entretien du grand nombre de vaisseaux employés à cette Navigation; de leur approvisionnement, tant pour le voyage que pour le retour,

ce qui fait vivre plusieurs milliers d'hommes. Qu'ainsi la prospérité publique & & celle des Particuliers, si intimement liées ensemble, essuyeroient, l'une & l'autre un coup irréparable, si on les privoit des avantages qu'elles retirent de cette source abondante ».

» Que ce malheur s'est annoncé déjà, & de la maniere la plus sensible, dès le commencement de cette guerre, dont les suites ultérieures sont si alarmantes qu'elles méritent d'être détournées ou prévenues de toutes les manieres imaginables. Que cependant les Supplians, de leur côté, ne pourront y obvier autrement qu'en mettant les vaisseaux dont ils se servent à cette Navigation, dans un état de défense nécessaire, & en les équipant suffisamment pour la guerre; ce qui les rendra assez forts pour repousser tous les Corsaires Ennemis, de telle grandeur qu'ils puissent être, &, en naviguant de compagnie, pour pouvoir même se défendre contre les vaisseaux de guerre *Anglois*, & par là assister & soulager la Marine Militaire de la République ».

» Mais que les prix excessifs augmentés de tout ce qui concerne l'équipement des vaisseaux, les engagemens & la solde, montés presqu'au double, qu'il faut actuellement donner aux mariniers, rendroient un équipement de cette nature si dispendieux, que les frais qui en résultent ne seroient jamais bonifiés par les frets. Que néanmoins sans un équipement des vaisseaux pareil, on risqueroit trop; cette considération a même décidé les Propriétaires dont les navires étoient chargés avant l'attaque hostile des *Anglois*, d'en faire retirer les effets, & de suspendre le voyage, au très-grand préjudice de la Colonie, d'eux-mêmes & de leurs Prêteurs. Qu'en outre, ils trouvent encore de grandes difficultés à expédier leurs navires; d'un côté, par la certitude que le trajet à la Colonie & dans les *Indes Occidentales* même, est infesté de vaisseaux de guerre & Corsaires Ennemis, qui, par surprise, se sont déjà emparés d'un grand nombre de nos bâtimens Marchands, ont même envahi les possessions sans défense de l'Etat, telles que *S. Eustache*, *S. Martin*, *Essequebo* & *Demerary*; d'un autre côté, dans l'incertitude si cette excellente Colonie, dans la proximité de laquelle, à ce qu'ils ont appris, les Escadres Ennemies voguent toutes seules, n'a pas subi le même sort; auquel cas, leurs navires précieux & leurs riches cargaisons tomberoient au pouvoir d'un Ennemi qui, du haut des forts surpris, fait encore flotter le Pavillon *Belgique*, à l'abri duquel, & au moyen d'un certain nombre de vaisseaux de guerre, il s'empare des navires Marchands dénués de défense, qui se reposant sur la foi publique, vont y aborder sans crainte ».

La suite à l'Ordinaire prochain.

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Béziers, *le* 12 *Juin.*

» Notre dernier Marché a été interrompu. Les cocons se sont vendus 25 à 26 sous la livre. La récolte n'en a été que médiocre, à cause de l'inconstance des tems qui ont regné pendant les différentes mues des vers à soie, & qui en ont fait périr considérablement ».

» La récolte des bleds s'annonce assez bien, & il est à souhaiter qu'elle n'éprouve pas le préjudice que les brouillards ont causé à celle des seigles, qui ne rendront pas la moitié du produit que nous en attendions dans la premiere apparence ».

» Les eaux-de-vie sont à 9 l. 15 s., & les apparences de la vigne donnent l'espoir le plus avantageux ».

» Les cocons se vendent à Pezenas 22 à 24 sous la livre ».

Des Environs de Civrai, *le* 9 *Juin.*

Extrait d'une Lettre adressée au Rédacteur des Affiches du Poitou. » Vous sçavez, Mr, combien on prend de précautions dans les campagnes pour élever des dindons. On s'est persuadé qu'il ne leur étoit pas possible de résister, comme le font les autres oiseaux de nos climats, à l'intempérie des saisons, ni vivre comme eux dans un état sauvage & libre. On les étouffe, pour ainsi dire, & on les rend débiles à force de soins. Un Seigneur de ce Canton, fait pour servir de modele

dans plus d'un genre, s'eſt perſuadé qu'une éducation moins délicate & moins couteuſe leur ſeroit beaucoup plus avantageuſe, & il ne s'eſt pas trompé. Il a laiſſé trois dindes pondre dans une garenne bien fermée, & y a jetté en différens endroits quelques grains; elles ont tranquillement fait leur couvée; leurs petits, au nombre de vingt & plus par couvée, ſont éclos & ont grandi, en plein air, ſans d'autres ſecours & ſans d'autres ſoins que ceux que leur ont donnés leurs meres. Cet eſſai a été répété cette année pour la troiſieme fois, & a toujours réuſſi. Vous concevez, Mr, à quelles réflexions intéreſſantes cet événement peut donner lieu, & les applications qui en réſultent naturellement ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

ANNONCE de Livre.

Œuvres de M. Boſc d'Antic, Docteur en Médecine, Médecin du Roi par quartier, ancien Correſpondant de l'Académie Royale des Sciences, Membre de l'Académie de Dijon; de la Société Littéraire de Clermont-Ferrand, & de la Société des Arts de Londres. Contenant pluſieurs Mémoires ſur l'Art de la Verrerie, ſur la Fayancerie, la Poterie, l'Art des Forges, la Minéralogie, l'Electricité, & ſur la Médecine. A Paris, rue & Hôtel Serpente. 1780. 2 v. in-12.

Le plus grand nombre des Ouvrages contenus dans ce Recueil, ont déjà été imprimés ſéparément à différentes époques; cependant on n'eſt pas fâché de les voir reparoitre ici réunis, parce que leur enſemble forme un corps d'inſtructions importantes ſur des objets très utiles à la Société. Ces divers Mémoires ſont le fruit de plus de trente années d'expérience & de pratique, paſſées dans les Manufactures. Voilà certainement des titres qui donnent à M. d'Antic toute ſorte de droit à notre confiance.

Ce Recueil eſt diviſé en deux tomes. Le premier débute par un Diſcours préliminaire. C'eſt une introduction à l'étude des Arts utiles, avec des avis à ceux qui veulent entrer dans la même carriere que l'Auteur a parcourue.

Dans ſon premier Mémoire, M. d'Antic prouve que les bulles ou bouillons qu'il n'eſt pas rare de voir dans toute eſpece de verres ne ſont pas l'ouvrage de l'air, mais qu'elles ſont produites par le ſel ou fiel de verre réduit en vapeur. Dans un Mémoire ſuivant, il démontre que l'air n'eſt pas non plus la cauſe des ſoufflures ou cavités qui ſe découvrent dans les métaux coulés lorſqu'on veut les travailler. Ces défauts viennent, ſelon lui, des ſubſtances qui entrent dans la compoſition des moules, & qui ſont miſes en expanſion par l'extrême chaleur du métal fondu. M. d'Antic traite ici de la fonte des canons. En rendant juſtice aux talens de l'Artiſte qui a inventé la méthode de fondre les pieces d'artillerie en bloc & de les creuſer enſuite avec un inſtrument, il obſerve cependant que cette méthode n'eſt pas ſans quelque inconvénient, & il propoſe une nouvelle maniere de fabriquer, pour fondre des canons creux, des noyaux dont la chaleur la plus violente ne pourra rien détacher. Il parle dans ce même Mémoire des deux fameuſes tables ſur leſquelles on coule à Saint-Gobin les glaces. Ces tables ſont deux chef d'œuvres du ſieur Mariz l'aîné; néanmoins elles ſont remplies de ſoufflures. Lorſqu'elles furent polies, il y parut un grand nombre de chambres qu'on eut ſoin de boucher avec des vis de même métal. La premiere glace qui y fut coulée en fit paroitre beaucoup qui avoient échappé aux recherches du Fondeur. Il n'eſt pas encore de mois qu'il ne s'en découvre de nouvelles; on a déjà été obligé de mettre plus de quatre mille vis ſur l'une de ces tables, l'autre eſt meilleure. C'eſt ainſi que l'Auteur s'exprimoit en 1758.

On trouve enſuite un Mémoire qui a remporté en 1760, le Prix propoſé par l'Académie Royale des Sciences ſur cette queſtion: *Quels ſont les moyens les plus propres à porter l'économie & la perfection dans les Verreries de France?*

M. d'Antic y fait des Verreries Françoiſes un tableau qui n'eſt pas trop flatteur pour nous. Au reſte l'Auteur ne s'en tient pas là. S'il découvre les imperfections de nos Verreries, il entreprend auſſi d'y apporter le remede, en montrant les améliorations qu'il y auroit à faire

dans la construction des fourneaux, dans la fabrication des creusets, dans le choix & enfin dans la composition des matieres qui doivent être converties en verre. M. d'Antic a enrichi depuis ce Mémoire d'une grande quantité de notes, dans l'une desquelles il remarque que la Verrerie de France a changé de face depuis la publication de cet Ecrit. » Je puis » donc, dit-il à ce sujet, me flatter d'a- » voir opéré une révolution avantageuse » dans cette branche importante d'In- » dustrie & de Commerce ». La Manufacture des glaces de Saint-Gobin a profité de ses avis pour réparer une erreur dans laquelle l'avoit jettée un Directeur indiscret, en voulant donner aux creusets une plus grande capacité; erreur funeste qui a causé de grandes pertes à cette Manufacture, & qui l'auroit infailliblement ruinée si M. d'Antic n'étoit venu à son secours.

» Il n'est pas moins connu, ajoute ce » Sçavant, que j'ai formé seul la Manu- » facture des glaces de Rouelles en Bour- » gogne; qu'en très-peu de tems je fis, » d'un grand nombre de Bucherons, des » Ouvriers en glaces aussi adroits qu'in- » telligens, & que je mis dans la forma- » tion de cet établissement une si grande » économie que, du consentement de » mes Associés, j'établis le prix des gla- » ces à 50 pour cent au dessous du tarif » de S. Gobin, pour tous les volumes ». On trouve encore dans ces mêmes notes, outre une nouvelle théorie du bleu de Prusse, de bonnes remarques sur la nature de la potasse, sur la manganèse, sur le verre animal, sur la conversion du verre en porcelaine. Des observations sur la Fayancerie feront plaisir à ceux qui s'occupent de ce travail; ils y apprendront à bien choisir la terre qu'ils doivent employer, à la mieux façonner qu'on n'a coutume de le faire, & à composer un bon émail. Dans un dernier Mémoire, l'Auteur entreprend de prouver que le verre n'est point électrique par lui-même. M. d'Antic, pour démontrer cette espece de paradoxe physique, a fabriqué des tubes de verre dont M. l'Abbé Nollet n'a jamais pu tirer le moindre signe d'électricité. Enfin ce volume est terminé par trois planches gravées qui représentent des fourneaux d'une nouvelle construction, imaginés par l'Auteur, & quelques autres ustensiles pour la fonte du verre & des canons.

Le second volume présente d'abord un Mémoire sur la fausse émeraude de Loubeyrac en Auvergne. Cette pierre est un spath fusible ou vitreux, qui ne contient aucune partie métallique; elle est phosphorique & a la propriété de faciliter la fusion des métaux, & son verre est plus corrosif que celui du plomb. L'Auteur fait voir que la fausse émeraude d'Auvergne pourroit être employée avantageusement dans la fabrication du verre, de la porcelaine, de la fayance & même de la brique. A la suite de ce Mémoire, on rencontre un Examen des eaux thermales de Chaudes-Aigues, petite Ville de la Haute-Auvergne, à quatre lieues de Saint-Flour. Les gens du pays se servent de ces eaux pour fouler les cadis dont il y a une Manufacture depuis quelques années dans ce canton.

Ce morceau est suivi d'observations sur les creusets d'Auvergne. Ces creusets ne sont point inférieurs à ceux de Hesse, & ils pourroient être encore plus parfaits, si on travailloit avec plus de soin la belle argille blanche avec laquelle on les fabrique. La Docimasie, ou l'Art d'essayer les mines par le feu, est encore bien éloignée de sa perfection. C'est un fait que l'Auteur entreprend de prouver dans un Mémoire particulier; il enseigne en même tems une méthode pour opérer, lorsqu'il s'agit de faire l'essai d'un minerai, avec plus de succès, & en même tems à meilleur compte.

On trouve ensuite plusieurs Lettres qui roulent sur la cause des asphixies, sur les inconvéniens de l'usage de la vaisselle & batterie de cuisine ordinaires, & sur les moyens de les éviter. M. d'Antic propose de substituer à notre vaisselle actuelle que la nature des couvertes dont elle est enduite rend si dangereuse, d'autres fabrications de terre dont l'usage est absolument innocent. De-là on passe à l'examen critique de certaines expériences faites sur les spaths séléniteux & vitreux, puis à un Mémoire très-utile sur la fabrication & sur le commerce de la potasse. M. d'Antic y enseigne les moyens de juger de la qualité de ce sel, & de se garantir de la fraude. Un Mémoire sur la fabrication des verres en table, façon de Bohême, doit fixer l'attention de ceux

qui s'occupent de l'Art de la Verrerie, ou qui voudroient faire des entreprises en ce genre de Manufacture. Les Métallurgistes sçauront gré à l'Auteur de leur avoir découvert un procédé par lequel on peut classer tous les fers connus.

Les Cultivateurs & ceux qui nourrissent des bestiaux, s'arrêteront avec plaisir à un Mémoire où l'Auteur recherche quelle est la cause matérielle de la peste & des épizooties.

M. d'Antic, d'après une théorie qu'il s'est faite de la nature de nos humeurs & de celles des animaux, établit pour principe qu'il n'y a qu'une seule cause matérielle des maladies putrides, malignes, épidémiques & des épizooties, sçavoir, l'alcalescence des sucs. Non-seulement un levain contagieux est capabe de produire cette cause, mais tout ce qui peut dépouiller les sucs digestifs de leur acide la produit également: une nourriture alkalescente des végétaux épuisés, ou presqu'épuisés de leur acide par une sécheresse excessive, & dont les animaux mangent pendant les grandes chaleurs. A la suite ou pendant une extrême sécheresse, l'herbe est desséchée, dépourvue d'acide & de phlegme.

La boisson ne favorise pas moins cette cause pernicieuse, si elle est fournie par une eau stagnante & corrompue. Le séjour des animaux pendant les grandes chaleurs dans des écuries basses, sans courant d'air, malpropres, remplies d'un fumier en vive putréfaction, ne facilite pas moins cette funeste cause. Nous avons vu, dit M. d'Antic, l'eau se corrompre, dans ces écuries infectes, en moins d'une demi-heure, & déposer à la surface une légère pellicule grasse qui avoit les couleurs de l'arc-de-ciel, preuve frappante de la décomposition des vapeurs putrides. Des voyages forcés, un mouvement excessif pendant les grandes chaleurs, peuvent aussi dépouiller les sucs digestifs de leur acide & de leur phlegme, & les rendre promptement alkalescens.

Au reste M. d'Antic ne croit pas que cette maladie se communique par le seul contact. Il ne pense pas non plus que l'Atmosphere puisse être un véhicule de contagion. Aussi-tôt que les vapeurs putrides y sont reçues, spécifiquement plus légères que les premieres couches de l'air, elles s'élevent à une hauteur qui rend impossible leur action sur les animaux; d'ailleurs elles se dissolvent & se neutralisent promptement dans le fluide aérien. La plupart des Auteurs conviennent que le grand moyen par lequel la contagion se propage, c'est la déglutition.

M. d'Antic ayant été consulté pour une épizootie qui se manifesta en 1771, dans un canton de l'Auvergne, & qui étoit une suite de la sécheresse & des grandes chaleurs, se conduisit conformément à ses principes, & je crus, dit-il, devoir conseiller, » 1°. de ne faire entrer ni jour » ni nuit les bêtes à cornes dans les écu- » ries; 2°. de séparer au moins de quel- » ques toises, les bêtes saines des bêtes » malades; 3°. de faire prendre, soir & » matin, à chaque malade une pinte de » bon vinaigre, dans lequel on auroit fait » dissoudre une once de salpêtre de la » troisieme cuite. J'aurois dû conseiller » une dose trois fois plus forte en vinai- » gre ou en vin & en salpêtre; 4°. de leur » donner pour toute boisson de l'eau for- » tement blanchie avec de la farine de » seigle, & à laquelle on ajouteroit, le » plus qu'il seroit possible, de petit-lait » aigri; 5°. de ne donner aux bêtes qui » marqueroient quelqu'envie de manger, » que de l'herbe très fraiche; 6°. de pas- » ser un séton mobile au fanon de chacu- » ne. Quoique ces conseils n'eussent pas » été suivis exactement, cependant on » sauva un grand nombre d'animaux ».

De tous les Arts utiles, les Manufactures à feu sont, après l'Agriculture, les plus importantes. On peut réduire ces Manufactures à trois classes, à la Poterie, à la Verrerie, à la Métallurgie. M. d'Antic fait voir que ces Manufactures ne sont point aussi avantageuses à la France qu'elles pourroient l'être, si elles étoient mieux conduites. Le Mémoire qui suit contient des moyens aussi simples que peu dispendieux de rendre le Commerce de Bordeaux plus florissant. Ces moyens ont pour but de rendre moins périlleuse la navigation dans ces parages, de défricher les landes qui avoisinent Bordeaux, & enfin de tirer à travers ces landes un canal qui dispenseroit les navires d'entrer dans la riviere, & les porteroit droit dans le Port de cette Ville.

Ce volume finit par des observations sur l'évaporation de l'eau jettée sur du verre en fusion, sur l'air fixe, sur l'acide animal, sur la nature &

la cause des différentes graisses de verre & sur l'Art de guérir les hernies radicalement & sans le secours d'aucun bandage.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 30 Juin 1781.

Or de Portug. à . .	728	l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	720			
Du Pérou à	714			
Les guinées à . . .	726			
Ducats à	98	10		once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	102			
Or à 20 karats à . .	84	10		
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	10		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10		
Piastres à	48	17	6	

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 27 Juin 1781 au Samedi 30 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 20, 21 à 22 liv.; le seigle, de 12 à 13 liv.; l'orge, de 14 à 15 livres. Le froment à la Grêve, de 19, 20, 21, 22 à 23 l.; le seigle, 12 à 13 l.; l'orge, 14 à 15 l. *le sept.* Farine blanche à la Halle, de 36, 40, 41 à 42 l.; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 26, 28, 30, 31, 33 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 27 Juin 1781, au Samedi 30 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21, 22 à 23 l.; *idem* à la Grêve, de 20, 21, 22 à 23 l.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 26 Juin 1781, de 61 à 62 livres; *idem* nouveau, de 58 à 60; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 58 à 60 liv.; *id.* nouv., 42 à 43; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 20 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 53 à 54; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 48 à 50; le cent de paille, de 19 à 20; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 40 à 46 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-V de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres
	PAIEMENT DU MERCREDI 27 JUIN 1781.		
18.	M. Radix	Mercredi.	J.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	J.
27.	M. de France	Mercredi.	J.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	J.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	J.
11.	M. Boutray	Mercredi.	J.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	J.
	PAIEMENT DU JEUDI 28.		
7.	M. de Courmont	Jeudi.	J.
14.	M. Nau	Jeudi.	J.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	J.
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	J.
12.	M. Alissant	Jeudi	J.
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	J.
2.	M. Boscheron	Vendredi.	J.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLE

CHANGES du 28 Juin 1781.

Amsterdam, . . .	52 7 8e.	Cadix, ...	
Londres, ...		Livourne, ...	9
Hambourg, ...	188	Gênes, ...	9
Madrid, ...		Lyon, *Pâques*.	

DU VENDREDI 28 *Juin* 1781.

1780. Lot. Roy. .	978 l.	1785	142 143
1781. *Primes*.		1786	131
1782		1787	. .
1783		1788	113
1784	161 .	1789	110
1r. Viager. .	3 2 ¼ 3 p. % b.	. 2d. .	1 ¼ 1 ¼ 1 ¼ p. %

Juin 1781.		*Du* 27.	*Du* 28.	*Du* 29
Comp. des Indes.	Actions	1945 55	1950 52 ½ 55	. . . . .
	Do 16/25	1265	1265 . . (60	. . . . .
	Do 8es	. . . . .	255	. . . . .
	Do 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	. . . . .	390	. . . . .
Rescriptions.		9 9 ½ 9 p. .	9 9 ¾ perte.	. . . . .
Bil. des Ferm.		. . . . .	1 ¼ perte. .	. . . . .
Contr. à 4 p. %				
1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 178

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Mardi 27 Juin.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 29 Mai.*

SA MAJESTÉ Impériale ayant déclaré libre le commerce du bois de Kola, Port de Mer dans la Laponie Moscovite, a bien voulu accorder aussi à la nouvelle Ville d'Onega, dans la Province de Woloda, l'entrée & la sortie de toute espece de marchandises & productions étrangeres non prohibées par des ordres particuliers, sous condition seulement de payer le même droit qui se perçoit à Archangel.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 6 Juin.*

L'Empereur a fait publier dans ses Etats la Déclaration suivante en faveur des Juifs.

1°. Je veux, y dit ce Prince, que les enfans des Juifs soient admis dans toutes les Ecoles publiques; qu'après y avoir achevé leurs études, & étant pourvus d'attestations suffisantes de capacité, ils soient admis à exercer toutes sortes d'emplois.

2°. Dès à présent & dans toutes les Villes, les Juifs ne seront plus obligés de porter une marque distinctive; il leur sera permis de s'habiller à leur fantaisie.

3°. Ils pourront, pour leur argent, occuper tel logis & dans tel quartier qu'ils voudront.

4°. Et puisque leur Commerce, sujet à tant d'entraves, outre les charges énormes qu'ils supportent, les réduit à l'impossibilité de subsister, ce qui les force souvent à recourir à l'usure, leur négoce sera aussi facilité, & on leur permettra de pouvoir commercer dans toutes especes de marchandises & d'établir des Manufactures par-tout où ils voudront.

5°. Il leur sera encore permis de pouvoir prendre à ferme toute sorte de terres, même de cultiver eux-mêmes les champs. A cet effet, Je veux expressément que les terres prises à ferme par les Juifs, ne soient pas labourées par des Chrétiens, mais le soient par eux-mêmes, afin qu'ils deviennent aussi, par ce travail, utiles à l'Etat.

6°. Pour faciliter la décision de leurs procès, & éviter les frais des procédures, tout ce qui est relatif au Commerce sera à l'avenir écrit en Langue Allemande, sans y employer des caracteres Hébreux.

BRANDEBOURG.

DE BERLIN, *le 2 Juin.*

Des Habitans des Pays de Baden-Dourlach & de Wurtemberg, passent journellement dans la Prusse occiden-

tale. On y assigne des domiciles à ceux qui sont ou Fabricans ou Artisans, & on leur fait les avances nécessaires à leur établissement : si ce sont des Laboureurs, ou gens de la campagne, on leur distribue la quantité de terres qu'ils peuvent défricher & cultiver ensuite, en leur fournissant les ustensiles & le bétail convenables à leur exploitation.

Sa Majesté ayant voulu établir une Fabrique de papier, telle qu'elles sont en France, a, pour cet effet, appellé dans ses États un Fabricant de Bordeaux, à qui Elle a fait donner des avances pécuniaires, & le logement nécessaire & propre à cet établissement.

ITALIE.

DE LIVOURNE, *le 24 Mai.*

Deux vaisseaux ayant pavillon Autrichien, & venant tous deux des Indes Orientales, entrerent le 6 de ce mois dans cette Rade. Ce sont le *Joseph* & la *Therese*, qui en étoient partis au mois de Septembre dernier, & qui ont fait en dernier lieu le trajet de Cadix ici en vingt-quatre jours. Le Magistrat de Santé les a soumis à une courte quarantaine, parce qu'ils ont été visités, dans le Détroit, par un vaisseau de guerre Anglois.

» Il y a ici, écrit-on de Trieste, un » projet de construire environ trente » bâtimens, & de les mettre en état » de faire le Commerce avec tous les » Etats des Puissances Belligerantes, » & de transporter d'un lieu à l'autre » les marchandises qui ne sont point » de contrebande sous les auspices du » pavillon Autrichien. On se flatte que » cette entreprise pourra devenir d'un » très-grand avantage pour tous les Ports » qui relevent de la Maison d'Autri- » che ».

Nos Négocians se sont concertés pour former ensemble le chargement du beau vaisseau la *Belle-Vienne*, qui doit passer bientôt à l'Isle Bourbon.

DE MILAN, *le 26 Mai.*

Il est arrivé au Bureau du Gouvernement de cette Ville un Exprès de Vienne, apportant un ordre de l'Empereur, pour dresser le plutôt possible un état exact de tous les Monts-de-Piété, Communautés, Confraternités, & autres institutions pareilles qui sont établies ici.

Des Lettres de Naples nous apprennent que le Roi y a ordonné des arrangemens à-peu-près semblables. Les intentions de ce Monarque sont d'abord qu'il soit fait un relevé de tous les Religieux Mendians qui existent dans les Deux-Siciles, & qu'on y joigne une notice des biens de chaque Couvent & des occupations de chaque individu.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 6 Juin.*

Le 30 du mois dernier, on convoqua une Assemblée générale des Actionnaires de la Banque d'Angleterre, pour leur notifier que le Gouvernement avoit pris le parti de renouveller pour vingt-cinq ans la chartre de la Banque, laquelle n'expire qu'en 1785. En considération de ce renouvellement, la Banque avancera à l'Etat deux millions st. à 3 pour cent, qui lui seront remboursées dans le cours de trois années.

SUISSE.

DE GLARUS, le 8 *Juin.*

On ne peut imaginer une surface de terre plus peuplée que la plaine du Canton de Glarus. Ce Canton doit sa prospérité à son Agriculture & à ses pâturages ; peut-être seroit-il à souhaiter que les Habitans s'en tinssent à cette unique branche de richesse, & qu'ils n'eussent pas l'ambition de vouloir y joindre la ressource souvent trompeuse des Manufactures. Ecoutons à ce sujet le Traducteur François des *Lettres de M. William Coxe, sur l'Etat politique, civil & naturel de la Suisse* ; ses réflexions ne nous paroissent que trop bien fondées.

» Les pâturages, dit-il, les plus » élevés de la Suisse tapissent les plate- » formes des Alpes, & l'œil y vient » chercher avec intérêt les habitations » & les troupeaux qui sont les colo-

» nies du Canton. Tout vient de ces » Alpes, puisque c'est là que le bétail se » multiplie ; les établissemens de la po- » litique ne sont rien ici à côté de leurs » prairies. Qu'est-ce en effet que ces » petites Manufactures qui naissant d'un » projet, meurent d'une concurrence, » & qui se jouant de l'existence des » hommes, se plaisent un moment à » augmenter la Population, pour livrer » ensuite à la faim ce qu'elles ont pro- » mis de nourrir ? Tout ce qui tient à » la mode change comme elle, & tous » les produits de l'industrie peuvent » manquer aux Habitans des Alpes. » Leurs montagnes seules ne les trom- » peront point ; elles sont les garants » éternels de leur richesse & de leur li- » berté, mais elles marquent en même » tems à leur Population un terme qu'il » leur seroit funeste de franchir ; les » moyens de l'augmenter en dépit de » leur sol, sont entre leurs mains ; mais » ils seront punis de les avoir employés » par le luxe, la perte des mœurs, » l'inégalité des fortunes & peut-être » l'oppression ».

» C'étoit l'opinion d'un Magistrat sensé » de cette Démocratie, qui me disoit » qu'il voyoit avec regret les petites » Manufactures de son Canton ; elles » créent une race sans vigueur & sans » courage au physique & au moral ; » elles augmentent les hommes sans » augmenter les heureux, & la richesse » apparente qu'elles procurent momen- » tanément, dans un pays où le sol ne » produit point les objets sur lesquels » l'industrie s'exerce, varie suivant les » concurrences, disparoit au gré de la » mode, & se transforme souvent en » une misere bien réelle, puisqu'en se » dissipant, elle laisse sans ressource une » race qu'elle a créée. Le Canton de » Glarus a déjà éprouvé de ces tristes » vicissitudes, & les vrais Patriotes se » sont fortement élevés contre certai- » nes branches de Commerce trop sé- » duisantes, parce qu'elles n'exigent » qu'un travail aisé, & qu'elles pro- » mettent un lucre assez considérable. » Déjà ces petites Manufactures ont » ravi au Peuple quelque chose de son » énergie. Les jeux de la lutte, du » jet, du saut, sont tombés en désué- » tude ; les Habitans de la plaine for- » ment déjà une race distincte de celle » des montagnes pour la force, le cou- » rage & la richesse. Il ne faut pas deux » races d'hommes dans un pays vrai- » ment libre ».

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

D'Aix (*en Provence*), *le* 4 *Juin.*

Le 30 du mois dernier, le Parlement de Provence a rendu un Arrêt de Réglement, par lequel il est ordonné qu'en exécution des articles 3 & 4 du titre 28 de l'Ordonnance du mois d'Août 1769, & de l'Arrêt de Réglement rendu par la Cour le 27 Juin 1671, les bois, épines & broussailles qui bordent le chemin dans le terroir de Fréjus & autres jusqu'au terroir de la Napoule, seront coupés, & le terrein défriché dans l'espace de 60 pieds des bords dudit chemin ; que les épines & broussailles qui sont dans la distance de 120 pieds des bords dudit chemin, seront coupées entre deux terres ; que lesdites coupes & défrichemens seront faits à la diligence & aux frais des Propriétaires, dans cinq jours précisément, comptables de celui de la publication & affiche de l'Arrêt, laquelle vaudra signification aux Propriétaires ; autrement, & faute de ce faire dans ledit tems, & icelui passé, en vertu de l'Arrêt, & sans qu'il soit besoin d'autres, lesdites coupes & défrichemens seront faits à la diligence du Procureur-Général du Roi, en présence de Me. de Ramatuelle, Conseiller du Roi, qui se transportera sur les lieux à cet effet, présent & requerant le Procureur du Roi, le tout aux frais desdits Propriétaires, au paiement desquels ils seront contraints.

De Villefranche, *le* 5 *Juin.*

Il y a long-tems qu'on fait dans notre Province des vœux pour l'uniformité des poids & mesures. Cependant comme il n'est point de vues si raisonnables qu'elles soient, qui ne trouve des esprits toujours prêts à les contredire, on ne doit pas être surpris qu'il se rencontre quelques personnes qui, sur

cet objet, ne soient pas de l'avis du plus grand nombre. On va voir leurs difficultés détruites dans le Discours suivant adressé par le Bureau du bien public à la derniere Assemblée de l'Administration Provinciale de la Haute-Guyenne.

» MM. En vous occupant des opérations générales qui doivent opérer le bien de cette Province, vous n'avez pas négligé les moyens d'accoutumer ses Habitans à l'usage des mesures de la Capitale. L'arpent & le setier de Paris s'introduiront insensiblement parmi nous, par les moyens simples adoptés dans vos délibérations sur la Taille & les Vingtiemes. La mesure des étoffes & des toiles, ainsi que les poids usités dans le Commerce, éprouveront de plus grandes difficultés; mais la confiance que le Peuple a fait éclater en vos lumieres & en votre sagesse, le zele avec lequel tous les Ordres de Citoyens s'empressent de seconder vos vues, nous donnent lieu d'esperer que nous parviendrons à n'avoir que les poids & les mesures de Paris, & que les douceurs des moyens & la persuasion ameneront une époque que tout le monde desire, & que les moyens violents qu'on a essayés par intervalles, n'ont fait que reculer jusqu'ici ».

Nous connoissons les objections qu'on a faites contre l'unité des poids ou mesures. On prétend que leur diversité devient un moyen de profit pour les petits Commerçans qui ne se déterminent à transporter les objets de Commerce, que par l'espoir de gagner également sur l'inégalité des prix & sur l'inégalité des mesures, dont les Acheteurs ne sçauroient faire la réduction. Il est surprenant que cette objection se répéte tous les jours ».

» Les profits du Commerce ne doivent avoir d'autre base que le travail du Marchand qui, d'un pays où les denrées sont communes, les porte dans celui où elles sont rares. Les profits qu'il fait sur les poids & mesures sont une véritable fraude, & ne sont pas le prix du service qu'il a rendu aux Acheteurs, mais un avantage odieux qu'il retire de leur ignorance. Ces spéculations d'agiotage ne sont point une opération productive, & ne méritent nullement la protection de la Société. Les hommes sont intéressés à l'unité des poids & des mesures, comme tous les Peuples de la terre seroient intéressés à ne parler qu'une même Langue. Que penserions-nous de ceux qui voudroient nous prouver qu'il faut maintenir cette diversité de Langues, parce qu'elle fait vivre les Traducteurs infideles? »

» Nous n'insisterions pas sur cette vérité, si nous n'avions à rendre compte qu'à vous de notre travail; mais la publicité que vous donnez à toutes vos opérations, nous a fait refuter une objection que le Public répéte sans examen. Il faut travailler à détruire ses erreurs, comme à soulager ses maux ».

» Les abus résultans de la diversité des mesures, sont dans notre Province plus multipliés que dans aucune autre. L'aune de Paris y est à peine connue; on n'y connoit presque que la canne & les pans, & ces dernieres mesures ne sont pas même uniformes. Les solides y sont pesés au petit poids inférieur au poids de marc d'environ un huitieme. Ce petit poids ou poids de table, ces cannes ou ces pans nous viennent du Languedoc, & la Province contribue aussi à accroître la diversité. La Ville de Bordeaux ne connoit que l'aune de Paris pour les étoffes, & le poids de marc pour les solides. La Ville de Lyon a de son côté quelques variétés dans ses mesures. La Province commerçant avec ces différentes Places ou Provinces, nos Marchands sont les maitres de faire servir à leur profit cette diversité. Ceux qui ont acheté des denrées au poids de marc, ont à-peu-près la liberté de les vendre au poids de table; ceux qui ont acheté à la canne, peuvent vendre à l'aune qui est plus petite; & de la difficulté d'évaluer ces rapports, il résulte ou de l'erreur pour l'Acheteur, ou souvent de la mauvaise foi de la part du Vendeur ».

» Eloignés comme vous êtes de tous les moyens violents pour remplir les objets de votre zele, nous ne vous proposerons que des voies douces qui puissent amener par degrés la révolution que les Citoyens honnêtes desirent depuis long-tems dans l'usage des poids & mesures ».

» C'est à l'aide des Officiers Munici-

paux, chargés de la Police des Villes, que nous pouvons nous flatter de parvenir à une réforme aussi utile ; & nous avons tout à esperer de leur zele. Nous pensons qu'ils doivent être invités à faire faire sous leur direction un tableau où tous les poids & mesures usités dans les Villes respectives, seront réduits au poids de marc, & à l'aune de Paris ; qu'il sera remis un exemplaire de ce tableau à chaque Marchand, qui sera tenu de l'afficher dans sa boutique ou son magasin, & de proposer à tous les Acheteurs le choix d'adopter soit la mesure, soit le poids usité jusqu'ici, soit la mesure & le poids de Paris, en leur faisant connoitre ce rapport ; ce qui sera rendu plus aisé par la maniere dont sera rédigé le tableau, & par l'obligation où seront les Marchands d'avoir & de représenter, au besoin, aux différens Acheteurs, & le poids de marc, & l'aune de Paris ».

» Il nous paroit nécessaire que les Marchands qui auront trompé les Acheteurs sur lesdites réductions, ou qui auront négligé de les faire connoitre aux Acheteurs, soient condamnés à une amende de dix livres ».

» Ce moyen, MM. paroit d'abord apporter quelque gêne aux Marchands ; mais ceux qui sont honnêtes ne verront qu'avec plaisir une méthode propre à établir la plus grande sûreté & la plus grande confiance dans le Commerce entre l'Acheteur & le Vendeur. Il dépendra même d'eux d'abréger le tems de cette gêne. Plus ils auront été exacts à se conformer au nouvel ordre, plus le Peuple s'accoutumera facilement à adopter les nouveaux poids & les nouvelles mesures ».

» C'est alors que les Marchands en viendront eux mêmes à desirer un Réglement qui les autorise à ne plus faire usage que des poids & mesures de Paris ».

» Leur vigilance & leur exactitude peuvent hâter l'époque qui les délivrera d'un assujettissement devenu inutile ».

DE PARIS, *le 21 Juin.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 12 Mars 1781, qui détermine la maniere dont les Gardes & autres Préposés à la desserte des Bureaux de visite & de marque, amendes & confiscations qu'ils sont chargés de percevoir.

Autre Arrêt, du même jour, qui ordonne que dans toutes les Provinces du Royaume, pour lesquelles il n'a pas été fait de Réglemens, il sera établi des Bureaux pour l'apposition de la marque nationale sur toutes les étoffes qui auront été fabriquées dans lesdites Provinces.

Arrêt de la Cour de Parlement, du 29 Mai 1781, qui ordonne que les Ordonnances qui seront rendues par les Officiers de Police des lieux pour inhumer ceux à qui la sépulture Ecclésiastique n'est pas accordée, seront rendues gratuitement & sans frais ; qu'il sera fait mention dans lesdites Ordonnances, du jour du décès, du nom & de la qualité de la personne décédée ; lesquelles Ordonnances seront inscrites par les Greffiers sur un registre coté & paraphé par le premier Officier des Sieges ou Justices, pour en être délivré par les Greffiers des extraits aux Parties intéressées, en leur payant le salaire prescrit par l'Article 19 de la Déclaration du mois d'Avril 1736. Ordonne qu'en cas de requisition de la part des Parties intéressées, il pourra être commis un Commissaire de Police, ou un Huissier, pour assister aux inhumations, auxquels il sera payé six livres pour tout droit, y compris le coût du procès-verbal.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

ANNONCE de Livre.

Présens de Flore à la Nation Françoise, pour les Alimens, les Médicamens, l'Ornement, l'Art Vétérinaire, & les Arts & Métiers ; ou Traité historique des Plantes, qui se trouvent naturellement dans les différentes Provinces du Royaume, rangées suivant le systême de M. le Chevalier de Linné, avec tous les dé-

tails qui les concernent. Par M. Buc'hoz, Médecin de Monsieur, ancien Médecin du feu Roi de Pologne & de Monseigneur le Comte d'Artois, Tome I. A Paris, chez l'Auteur, rue de la Harpe, au dessus du College d'Harcourt ; & chez Saugrain, Libraire de Monseigneur le Comte d'Artois, Quai des Augustins, au coin de la rue Pavée. 1780. In-4°.

Tous les Ouvrages que M. Buc'hoz a publiés jusqu'à présent sur la Botanique, n'ont été, pour ainsi dire, que le prélude de celui que nous annonçons. Ce dernier réunira tout ce que les autres contiennent de plus essentiel. M. Buc'hoz a pris le parti de le distribuer par cahiers de vingt-cinq feuilles chacun ; il en faudra deux pour former un volume. C'est ici le premier cahier du premier tome.

On y trouve, 1°. des Anecdotes sur cette nouvelle entreprise, en forme d'avertissement. L'Auteur y présente une notice de tous les Ouvrages qu'il a donnés sur la Botanique, avec quelques particularités concernant ces Ouvrages & les personnes qui se sont intéressées à leur succès, ou qui ont bien voulu contribuer aux frais des gravures. 2°. Un Catalogue des différens Ecrits qu'on connoit sur l'Histoire des Plantes qui croissent en France. 3°. Un Abrégé de l'origine & des progrès de la Botanique à Paris, composé en 1773, par M. Trochereau de la Berliere.

François I, Pere des Lettres, aima & cultiva les plantes. Pierre Bellon apporta, au retour de ses voyages, plusieurs arbres & arbrisseaux inconnus jusqu'alors. Henri IV. confia le soin de son Jardin, orné de plusieurs plantes rares, à Jean Robin, très expert dans la connoissance & dans la culture des plantes. En 1608, parut un Livre intitulé *le Jardin du Roi Henri IV*, ou Recueil des Fleurs gravées par Pierre Vallet, Brodeur du Roi, décrites par Jean Robin, & un Catalogue de quelques plantes étrangeres qu'il avoit apportées, en 1603, de Guinée & d'Espagne. En 1626, M. de la Brosse, Médecin ordinaire du Roi, obtint de Louis XIII. l'établissement d'un Jardin de Botanique au Fauxbourg Saint-Victor, il en fut le Fondateur & l'Intendant. En 1640, il annonça l'ouverture du Jardin pour des leçons publiques. Il donna la place de Professeur à Vespasien Robin, à qui on doit entre autres le capillaire & le cabaret du Canada, le faux-acacia d'Amérique, le géranium triste, &c. Après la mort de M. de la Brosse, les premiers Médecins furent nommés Intendans du Jardin ; Mais M. Vallot fut remplacé successivement par MM. de Colbert, de Louvois, Villacerf. Le Jardin du Roi tomba pendant quelque tems dans l'oubli, jusqu'à ce que M. Fagon, né dans ce Jardin, & pour ainsi dire, naturalisé avec les plantes, lui donna un nouvel éclat. Il l'orna de ses propres découvertes, de celles du P. Plumier, & sur-tout des travaux du célébre Tournefort. Après sa mort, le Jardin fut encore presque abandonné, malgré les soins que se donnerent MM. de Jussieu, pour que l'instruction publique n'en souffrit point. Mais les plantes trouverent heureusement un Restaurateur dans la personne de M. du Fay qui devint Intendant du Jardin Royal en 1732. Il employa, pour l'embellir, toutes les ressources de son génie. Il enrichit ce Jardin de six à sept mille plantes. En mourant, il indiqua au Ministre M. de Buffon pour être son Successeur. Ce Jardin Académique est sans contredit le plus beau & le plus riche de toute l'Europe. » C'est dans ce pré-
» cieux sanctuaire de Flore qu'éclairé
» par les leçons sçavantes des de Jussieu
» & des le Monnier, on peut puiser la
» connoissance de la Botanique, cette
» Science si utile, & qui est en même
» tems la partie la plus brillante de
» l'Histoire Naturelle ».

Ce petit morceau historique est suivi de plusieurs discours en forme de préface, qu'on peut regarder comme un Traité de Botanique très-propre à initier dans l'étude de cette Science ceux qui veulent ou s'y livrer entierement, ou seulement s'en amuser.

Dans les deux derniers Discours, l'Auteur expose le systême de Tournefort & celui de Linné pour lequel il se décide. Dans ce premier Cahier, M. Buc'hoz commence à examiner, suivant le systême du sçavant Naturaliste Suédois, les différentes plantes du Royau-

me. Il les divise en vingt-quatre classes.

Ce Cahier contient les deux premieres classes avec le commencement de la troisieme. La premiere classe comprend les plantes monandriques. Les fleurs de cette classe sont hermaphrodites, & n'ont qu'une seule étamine, ou, pour mieux dire, un seul mari, ce que signifie le mot Grec *monandrique*.

La seconde classe renferme des plantes hermaphrodites, qui n'ont que deux étamines ou deux maris pour le même mariage. On remarque dans cette classe le jasmin, la troëne, le filaris, l'olivier, la véronique dont on compte ici jusqu'à vingt & une especes, la verveine, le romarin, la sauge. Les articles qui traitent de ces plantes sont curieux. L'Auteur, après les avoir décrites, indique les cantons où elles se trouvent; il fait connoitre les secours que la Médecine peut en retirer pour la guérison des maladies; enfin il y joint quelquefois des anecdotes qui ne sont, il est vrai que de pure curiosité, mais qui réveillent l'attention du Lecteur, & qui peuvent servir, par occasion, à fixer davantage dans sa mémoire la plante dont il s'agit; par exemple, en parlant du romarin, M. Buc'hoz observe que dans le Pays-Messin, chez les Villageois, les maris, le jour de leurs noces, dansent en tenant dans la main un romarin; on en donne aussi une branche à tous les convives, & on en fait une couronne qu'on place sur la tête de la mariée; mais il ne nous dit pas ce que signifie cette cérémonie.

La troisieme classe, dont la suite se trouvera dans le Cahier suivant, contient les plantes triandriques, c'est-à-dire, celles qui portent trois étamines & un seul pistile. On distingue parmi les plantes de cette classe, la valeriane & le saffran. La grande valeriane sauvage a de grandes vertus. On prétend que sa racine mise en poudre, est un excellent remede contre l'épilepsie.

L'article qui traite du saffran est le plus étendu de tous ceux qui sont dans ce cahier. L'Auteur s'est arrêté principalement à en faire connoire les propriétés médicinales.

Le prix de cet Ouvrage est de 9 liv. par volume de cinquante feuilles. En recevant le premier Cahier, on payera les 9 liv. En recevant le second, 4 liv. 10 sous; le troisieme de même, & le dernier sera donné *gratis*. On souscrit à Paris, chez l'Auteur, rue de la Harpe, vis-à-vis la Sorbonne; chez Durand neveu, Libraire, rue Galande; & en Province, chez les principaux Libraires.

I I.

N O T E.

Un Pere de Famille ayant vu périr successivement, entre les mains de deux différentes Nourrices, deux Enfans que son Epouse n'avoit pu allaiter, se détermina à nourrir de lait de vache ceux qui lui viendroient dans la suite. Ce Particulier rend ainsi compte de la méthode qui lui a réussi sur deux Filles que son Epouse lui a données depuis. » Les premieres vingt-quatre heures après leur naissance, je les ai, dit-il, purgées avec une once de sirop de chicorée, composée de rhubarbe, pour être sûr de l'évacuation de cette matiere noirâtre que l'on nomme *meconium*. Après cette évacuation, je leur ai fait prendre du lait de vache coupé avec un peu d'eau, dans laquelle je faisois bouillir un demi-gros d'anis de la Chine & un peu de sucre blanc. Elles ont été quinze jours nourries avec cet aliment, que la mere avoit soin de faire chauffer au bain-marie, au degré de chaleur convenable. Après ce tems, l'estomac demande un peu plus de substance; alors je leur faisois une bouillie, non pas avec de la farine, comme le font toutes les Nourrices, mais avec la mie de pain mollet, que nous faisions sécher & mettre en poudre. C'est avec cette poudre délayée dans le lait, & cuits ensemble, que nous sommes parvenus à avoir deux Enfans bien constitués & d'un bon tempérament. Il ne faut pas s'alarmer s'il survient un peu de dévoiement, c'est parce que l'estomac est fatigué; il faut diminuer la quantité de l'aliment; & pour redonner du ton à ce viscere, l'on applique sur la région épigastrique une emplâtre faite avec la thériaque ».

III.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 23 Juin 1781.

Or de Portug. à . .	728 l.	f.		marc.
Du Mexique à . . .	720			
Du Pérou à	712			
Les guinées à . . .	726			
Ducats à	98	10		once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	102			
Or à 20 karats à . .	84	10		
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	10		marc.
Idem à 11 & 10 . . gr. à	52	10		
Piastres à	48	17	6	

IV.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 20 Juin 1781 au Samedi 23 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 20, 21 à 22 liv.; le seigle, de 13 à 14 livres; l'orge, de 14 à 15 livres. Le froment à la Grêve, de 20, 21, 22 à 23 liv.; le seigle, 13 à 14 l.; l'orge, 14 à 15 l. *le sept.* Farine blanche à la Halle, de 36, 38, 40, 41 à 42 livres; bis-blanc & bis, de 22, 24, 26, 28, 30 à 34 l. *le sac* pesant 325 l.

V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 20 Juin 1781, au Samedi 23 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21 à 22 livres; *idem* à la Grêve, de 20, 21 à 22 livres.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 19 Juin 1781, de 52 à 53 livres; *idem* nouveau, de 48 à 50; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 45 à 46 liv.; *id.* nouv., 40 à 44; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 19 à 20; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 49 à 50; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 47 à 49; le cent de paille, de 20 à 22; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 35 à 40 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres
	PAIEMENT DU MERCREDI 20 JUIN 1781.		
18.	M. Radix	Mercredi.	J.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	J.
27.	M. de France	Mercredi.	J.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	J.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	J.
11.	M. Boutray	Mercredi.	J.
	PAIEMENT DU VENDREDI 22.		
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	J.
2.	M. Boscheron	Vendredi.	J.
21.	M. Patu.	Vendredi.	J.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	J.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	J.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	J.
14.	M. Nau	Jeudi.	J.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	J.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABL

CHANGES du 22 Juin 1781.

Amsterdam, . . .	52 7 8e. L.	Cadix, ...	
Londres, ...	31 ¼	Livourne, ...	
Hambourg, ...	188 ½	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Pâques*. . .	⅛ p.

DU VENDREDI 22 *Juin* 1781.

1780. Lot. Roy. .	978 80	1785	
1781. *Primes*. non sortie	96 l.	1786	
1782 . . (10 f. sortie	455	1787	
1783		1788	
1784		1789	

1r. Viager. . . 3 p. % bénéfice. . 2d. . 1 1 ¼ p. % p

Juin 1781.		*Du* 20.	*Du* 21.	*Du*
Comp. des Indes.	Actions	1965	. . . . .	1955 60
	Do 16/25	. . . . .	. . . . .	. . . .
	Do 8es	. . . . .	. . . . .	. . . .
	Do 25es	. . . . .	. . . . .	. . . .
	Empr. d'Oct.	390	. . . . .	392 .
Rescriptions.		9 ¼ 9 8 ¾ 9 p.	. . . . .	8 ¼ 9 9
Bil. des Ferm.		1 perte . . .	. . . . .	. . . .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel,

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1781. Du Samedi 9 Juin.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 2 Mai.*

DANS la nuit du 27 Janvier, on a ressenti a Erzerum des secousses de tremblement de terre qui ont fort alarmé tous les Habitans. Les Mahométans persuadés que c'étoit un effet de la colere divine, se sont portés en foule chez le Bacha, en lui disant que le Ciel étoit irrité de ce que les Arméniens schismatiques empêchoient depuis trois mois les Catholiques d'enterrer leurs morts, qu'ils étoient par là forcés de garder dans leurs maisons. Le Bacha Yzed, désigné Grand-Visir, dépêcha sur le champ un Cadi à l'Archevêque, pour l'engager à lever cette défense; mais l'Archevêque refusa d'obéir, & montra un Firman du Grand Seigneur, qu'il s'étoit procuré on ne sçait par quelle voie, qui l'autorisoit dans sa conduite à l'égard des Catholiques. Sur ce refus, le Bacha a donné en vain la permission qu'il avoit fait demander lui-même au Prélat Arménien. En conséquence tous ces morts, dont le nombre se montoit à 207 hommes & 62 femmes ont été portés dans une fosse creusée au pied d'un monticule par les Turcs mêmes, qui en général ont beaucoup de respect pour les morts, quelque Religion qu'ils aient professée. On se flatte que le Bacha, lorsqu'il aura pris possession de la place de Grand-Visir qui lui est assurée, employera tous les moyens nécessaires pour arrêter ces disputes de Religion qui ne servent qu'à troubler la tranquillité publique.

ITALIE.

DE TRIESTE, *le 30 Avril.*

Il est arrivé ici de Vienne, une Commission de faire saler dix-huit mille livres de bœuf; sçavoir, neuf mille pour Fiume, sept mille pour Segna, Ville Marchande de la Dalmatie Autrichienne avec un bon Port, & les deux autres mille pour cette Ville. On ignore quelle peut être la destination ultérieure de cet approvisionnement; mais quelle qu'elle soit, cette nouvelle branche de Commerce, en faisant sortir les productions de la Hongrie, sera fort avantageuse à ce Royaume, où il y a des bœufs en abondance, & de la meilleure qualité.

DE ROME, *le 22 Avril.*

L'opération la plus difficile en Finances, est de trouver les moyens de faire une juste répartition des charges publiques, desorte que chaque individu n'en porte qu'une quantité qui soit proportionnée à ses forces. Il paroit que la plupart des Etats tournent aujourd'hui leurs vues vers cet objet. La Cour de Rome elle-même se distingue dans le nombre

de celles qui suivent ce systême. On procéde maintenant, par ses ordres, à la réforme de l'ancien Cadastre Pontifical, ou plutôt à la confection d'un nouveau. Les aveux des Tenanciers & les déclarations de ceux qui possédent des terres ont été recueilis avec beaucoup de soin. Le Comité connu sous le titre si respectable de *Congrégation du bon Gouvernement*, vient de choisir huit hommes de loix, tous d'une probité & d'une capacité reconnues, pour procéder avec un Arpenteur à l'examen légal des déclarations. Lorsque leur travail sera terminé, & qu'on pourra se flatter d'avoir acquis par là une connoissance exacte & de l'étendue & de la valeur des terreins, on passera à l'établissement d un tarif d'après lequel chacun sera taxé suivant ses facultés.

ESPAGNE.

DE MADRID, *le* 1 *Mai*.

On a publié ici dernierement un Bref du Pape en date du 20 Juin 1780, en vertu duquel les Sujets de Sa Majesté Catholique ne seront plus obligés de recourir à Rome pour les dispenses de mariages, & autres permissions de ce genre. Ce Bref attribue aux Ordinaires le droit d'accorder ces sortes de permissions.

PAYS-BAS.

D'OSTENDE, *le* 12 *Mai*.

Cette Ville, loin de souffrir de la guerre actuelle, en retire des avantages considérables; son Commerce prend chaque jour des accroissemens sensibles. C'est pour en favoriser de plus en plus les progrès que le Gouvernement vient de permettre à tous ceux qui voudront bâtir à neuf, ou reconstruire des maisons, des magasins, des atteliers ou autres édifices dans l'enceinte de cette Ville ou sur les terreins de sa dépendance, d'employer à la confection de ces ouvrages tels gens qu'il leur plaira, sans être tenus de les choisir parmi les Ouvriers qui composent les Corporations de la Ville. C'est par une suite du même esprit que l'entrée de tous les matériaux nécessaires pour bâtir a été déclarée libre.

II.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE CETTE, *le* 10 *Mai*.

Depuis le premier Octobre dernier, jusqu'au 14 de ce mois, il est entré dans ce Port 1129 bâtimens de Commerce; sçavoir, 321 François, 75 Espagnols, 63 Napolitains, Savoyards & autres portant pavillons Italiens; 11 Hollandois, 25 Danois, 20 Suédois, un Impérial, & 613 bâtimens de relâche de diverses Nations, dont la plupart destinés pour Agde.

Les 516 bâtimens destinés directement pour ce Port, ont importé 4500 quintaux d'huile de poisson, 1800 quintaux d'anchois, 4200 barils de sardines, 900 quintaux de morue verte, 180 quintaux de stockfisch, 40 quintaux de vermicelle, 120 muids de vin de liqueur, 900 muids de vin rouge commun d'Espagne, 1400 quintaux de bouchons de liege, 3800 quintaux de liege en planche, 11 quintaux de cordage d'herbe, 5000 quintaux de bois merrein, 150000 cercles de bois, 2600 douzaines de balais de palme, 50 quintaux de barille, 2,000,000 oranges ou citrons, 50 quintaux d'eau de fleurs d'orange, 120 quintaux de jayet brut, 300 quintaux de fer, 240 quintaux de ceruse, 500 quintaux de bois de teinture, 150 quintaux de couperose, 8 quintaux d'indigo, 240 quintaux d'alun, 18 quintaux de gomme laque, 50 quintaux de braie ou goudron, 200 mortiers de marbre, 1000 quintaux de pozzolane, & autres marchandises.

DE LYON, *le* 21 *Mai*.

Notre académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts, tint son Assemblée de rentrée le 1er. de ce mois. M. Bruyset, son Directeur, y rendit compte des travaux qui avoient occupé la Compagnie pendant le sémestre précédent. Dans le nombre des Mémoires dont il nous donna l'extrait, le Public fixa son attention sur les suivans. 1°. Un rap-

port fait par MM. Gavinet, Jars & le Camus, au sujet d'une découverte soumise à leur examen, sur la demande de M. le Prévôt-des-Marchands. Il s'agit *d'un vernis en couleur d'or*, qui imite celui que les Anglois appliquent sur le cuivre. Deux Négocians de cette Ville en ont saisi le secret, & leurs ouvrages comparés avec les modeles Anglois, ont subi les mêmes épreuves, sans essuyer aucune altération; il paroit même que leur vernis a une supériorité marquée sur celui d'Angleterre. 2°. Un Mémoire sur les différens procédés employés pour la fabrication de l'alun, avec une méthode pour la perfectionner, par M. Jars. 3°. La description des *paratonnerres*, avec des instructions sur les divers moyens que M. l'Abbé Bertholon a employés pour établir ceux qu'il a placés à S. Just, à l'Hôpital, dans la rue des Quatre-Chapeaux & à la Ferandiere, maison de campagne de M. de Riverieux.

DE CIVRAY (*en Poitou*), *le* 28 *Avril.*

Extrait d'une Lettre adressée au Rédacteur des Affiches de Poitou.

» Vous avez parlé plusieurs fois, Mr, des travaux ordonnés par le Roi, pour rendre la riviere de Charente navigable depuis Civray jusqu'à Angoulême, & depuis Angoulême jusqu'à Cognac. Il est actuellement important que vous annonciez, que Sa Majesté ayant vu, avec satisfaction, le succès des ouvrages qui ont eté faits sur les fonds qu'Elle y a appliqués, & que l'utilité que le Commerce en a retirée, répond aux vues qu'Elle s'est proposées; mais étant informée en même tems, que les ouvrages déjà exécutés, & ceux qui le seront par la suite, se trouveroient exposés à éprouver des dégradations de la part des Gabariers & autres fréquentans ladite riviere, Elle a jugé nécessaire d'arrêter, par un Réglement rendu en son Conseil, le 20 Décembre 1780, la police à observer pour la sûreté de la Navigation de cette même riviere. Cet Arrêt, contenant 14 articles très-détaillés, vient d'être rendu public dans tous les lieux où il est nécessaire que la connoissance en soit répandue. Il comprend tous les moyens convenables, inspirés par la protection & la Justice tutélaires, par la prudence, par les circonstances & par le local, pour remplir son objet ».

DE NANCY, *le* 20 *Mai.*

» *Arrêt de la Cour du Parlement de cette Ville*, rendu le 6 Avril 1781, qui ordonne que les Receveurs des Hôtels-de-Ville du Ressort, un mois après avoir rendu leur compte dans la forme prescrite par les Ordonnances, dresseront chaque année un tableau de l'état de situation desdits Hôtels-de-Ville, en deux colonnes, sur la premiere desquelles sera inscrit le reliquat actif du compte précédent, si aucun y a, & de suite les revenus annuels, tant ceux qui sont affermés, que ceux qui sont en régie, & généralement tous les objets de recette, sous quelque dénomination qu'ils puissent être; que sur la seconde colonne, il sera inscrit le reliquat passif, si aucun y a, du compte précédent, & de suite les dépenses ordinaires & extraordinaires, le tout par article séparé, observant de comprendre sous le même article les objets qui ont de l'analogie; ledit tableau sera terminé par un résultat de la dépense rapprochée de la recette, ensorte qu'il présente l'actif & le passif de la caisse; lequel tableau dressé & signé, tant par le Receveur que par les Officiers de l'Hôtel-de-Ville, sera affiché dans la salle principale & dans le lieu le plus apparent de l'Hôtel-de-Ville, afin que chaque Citoyen en puisse prendre en tout tems communication, & copie envoyée tous les ans au Procureur-Général du Roi, à la diligence de ses Substituts dans les Municipalités, pour être mise sous les yeux de la Cour ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

ANNONCE de Livre.

Lettres de M. William Coxe à M. W. Melmoth, sur l'Etat politique, civil & naturel de la Suisse; traduites de l'An-

glois, & augmentées des Observations faites dans le même Pays, par le Traducteur. A Paris, chez Belin, Libraire, rue Saint Jacques, presque en face de celle du Plâtre, 1781. In-8o. Prix 3 l. br.

La Suisse est un des Pays de l'Europe qui mérite davantage de fixer l'attention d'un Voyageur éclairé, soit par les nuances de ses différens Gouvernemens, soit par la diversité des aspects sous lesquels la Nature s'y présente; c'est une vérité dont on se convaincra aisément, en jettant les yeux sur ces Lettres. Elles sont l'ouvrage d'un Anglois qui n'a rien négligé pour s'instruire de tout ce qu'il rapporte. Le Traducteur est d'ailleurs un curieux, qui lui-meme a parcouru la Suisse dans tous les sens, & qui par-là s'est trouvé en état ou de redresser l'Auteur original dans certains endroits où il paroit s'être trompé, ou d'ajouter à ses récits des circonstances qui lui étoient échappées. M. Coxe part de Strasbourg, & après avoir passé le Rhin à Kehl, il arrive à Doneschingen en Souabe, où il visite la source du Danube, qui sort d'une cour du Palais du Prince de Furstemberg. Il entre en Suisse & s'arrete à Schaffhouse, Ville située sur le rivage septentrional du Rhin. M. Coxe nous donne une idée de son Gouvernement, de son Commerce, des mœurs de ses Habitans. Il parle d'un pont de bois singulier, bâti sur le Rhin par un simple Charpentier d'un petit Village du Canton d'Appenzell, & il fait une description imposante des cataractes de ce fleuve. Il passe ensuite à Constance qui est bien déchue de son ancienne splendeur; il n'oublie point de nous décrire son lac. De-là il se rend à Saint Gall, dont le territoire n'a pas une lieue & demie de tour. Il y a dans cette Ville une fameuse Abbaye de Moines, dont l'Abbé est Prince de l'Empire. Cet Abbé étoit autrefois Souverain de la Ville; mais ses Habitans se sont rendus indépendans. La Ville de Saint Gall doit son état florissant à l'incroyable industrie de ses Habitans, & à son Commerce mis en activité par ses Manufactures de toile, de mousseline & de broderies. La description du Canton d'Appenzell, qui autrefois appartenoit à l'Abbaye de Saint-Gall, est suivie de remarques très-curieuses du Traducteur. Il observe que les Habitans de l'Appenzell sont adonnés à la vie pastorale, & qu'ils mettent leur complaisance & leur gloire dans la beauté de leurs troupeaux. » Un bon Paysan d'Appenzell, dont » toute la garderobe ne vaut pas vingt » florins, pend au col de la vache qu'il » honore de sa prédilection, une sonnette superbe dont le prix va souvent jusqu'à 70 florins, plus de 150 l. » tournois ».

M. Coxe quitte l'Appenzell & parcourt le Rheinthal ou la vallée du Rhin; il fait des observations sur le Lac de Walestadt, puis il entre dans le Canton dit vulgairement de *Glaris*, mais qu'il faut nommer, pour parler plus correctement, le Canton de *Glarus*. » Le bétail, le fromage & le beurre, sont les » principaux objets du Commerce du » pays; les troupeaux sont entretenus » pendant l'Eté sur les Alpes, & l'on y » compte alors dix mille têtes de gros » bétail & quatre mille moutons. Il y a » quelques Manufactures de toiles, & » les Habitans font une considérable » quantité de fil ».

Le Gouvernement de ce Canton est absolument démocratique. Tout mâle au dessus de seize ans, a voix à l'Assemblée générale que l'on tient chaque année dans une plaine à ciel découvert. Cette Assemblée porte & promulgue les Loix nouvelles, impose les contributions, contracte ou rejette les alliances, déclare la guerre & conclut la paix. Le *Landamman* ou Chef de la République, est élu alternativement dans les deux Religions, avec cette différence que le Protestant reste trois ans en Office, & le Catholique deux ans seulement. Un Conseil de Régence, composé de quarante-huit Protestans & de quinze Catholiques, est investi de la puissance exécutrice; chaque Religion a sa Cour de Justice particuliere, & quand il s'éleve un procès entre un Catholique & un Protestant, on choisit dans les deux Communions cinq ou neuf Juges, de maniere que la voix impaire ou départageante soit de celle du Défendeur. Il n'y a dans Glarus qu'une seule Eglise pour l'une & l'autre Religions.

Le Traducteur a pris aussi dans ses

voyages une connoissance particuliere du Canton de Glarus, & a même eu l'avantage d'assister à une Assemblée générale dont un des principaux objets étoit de ratifier l'alliance déja préliminairement conclue entre la France & les différens Membres du Corps Helvétique. Aussi décrit-il avec complaisance tout ce qui se passa dans ces Comices. Cette description, qui intéressera surtout les François, est terminée par cette observation qui fait honneur aux mœurs des Habitans du Canton de Glarus. » On ne commet point de crimes » capitaux chez cet heureux Peuple, » & le Canton n'a point de Bourreau. » Il y a vingt ans qu'on eut le rare » exemple d'une exécution; on fit venir » un Bourreau étranger. Cela seul suf- » fit pour justifier tout ce que l'on pe- » avancer sur la félicité de cette Na- » tion; une constitution qui s'oppose » aussi efficacement à la naissance du cri- » me, ne peut être considerée qu'avec » enthousiasme par ceux qui ne con- » noissent que des Loix pour le pu- » nir ».

Dans le Canton de Schwitz se trouve la magnifique Abbaye d'Einhelden ou de *Notre-Dame des Hermites*, qui doit tout son lustre à une Image miraculeuse de la Sainte Vierge. Le traducteur rectifie par des Observations judicieuses les réflexions critiques que M. Coxe, en sa qualité de Protestant, s'est permises en parlant de la dévotion des Catholiques pour Notre Dame des Hermites.

Le Canton de Zurich est considérable. Il tient un rang distingué parmi les sept Cantons Aristocratiques. M. Coxe en fait une peinture très-avantageuse. Le Traducteur l'embellit encore par les traits suivans. » Une simplicité de mœurs » antiques, une droiture vraiment Ré- » publicaine, une fierté nationale qui » n'est point de l'orgueil, caractérisent, » dit-il, & le Peuple & les individus. » Si rien n'est plus respectable que l'E- » tat Civil de ce Canton, rien aussi n'est » plus intéressant que son Etat moral, » ni plus touchant que le spectacle de » l'intérieur de ses familles; l'amour » conjugal y est à la fois un sentiment, » une loi, un usage; la piété filiale y » a quelque chose de ce respect aveu- » gle qui étoit la vertu des enfans dans » l'époque Patriarchale; une vénération » profonde pour la mémoire des morts » les rend toujours présens au souvenir » des vivans. J'ai vu, dans la plupart des » maisons, les portraits de ceux de la » famille que l'on avoit perdus, repré- » sentés sur le lit de mort, les yeux » fermés à la lumiere, tels qu'ils étoient » lorsqu'on les avoit vus pour la der- » niere fois. Ces tristes images, qui » paroitroient si hideuses à un François » qui ménage son cœur *comme un enfant* » *gâté*, & qui fuit avec soin tout ce » qui pourroit l'émouvoir fortement, » sont ici un objet consolant pour des » hommes ».

On voyage encore avec le plus grand plaisir à la suite de M. Coxe dans les Cantons de Zug, de Lucerne, d'Uri, de Schwitz, d'Undervald. Ces trois derniers Cantons contiennent ensemble 80 mille Habitans, & peuvent, en cas de besoin, mettre sur pied une Armée de 20 mille hommes. Si l'on en croit M. Coxe, » tous les Cantons Catholiques » reçoivent de la France des subsides » considérables. Chaque Bourgeois au » dessus de l'âge de quatorze ans, tou- » che annuellement six livres tournois, » le Landamman & les Magistrats da- » vantage, à proportion de leur di- » gnité ».

M. Coxe quelque éloge qu'il fasse du Gouvernement démocratique de certains Cantons de la Suisse, ne peut cependant s'empêcher de blâmer une coutume qui s'y est établie, & d'où il résulte des abus. Tout Citoyen élu à un Bailliage, ou à tel Office un peu lucratif que ce puisse être, paye au Trésor public une somme déterminée. Cet usage entraine un fâcheux inconvénient; il met le nouvel Officier dans la nécessité de faire valoir sa Charge en proportion de ce qu'elle lui a coûté: aussi on a observé que les Baillifs des Cantons démocratiques se rendent plus souvent coupables d'exaction que ceux des Cantons aristocratiques.

Le passage de la fameuse montagne nommée le Saint-Gothard, les sources de la Reuse & du Tesin; le passage des Fourches & leurs glaciers; les sources du Rhône; le passage du Grimsel & les sources de l'Aar; la description du Pays de Hasly, avec des détails sur les ha-

bitations, la nourriture, les mœurs de ses Habitans, & en général sur la vie pastorale qu'on mene dans les Alpes, sont autant d'articles dont la lecture est aussi amusante qu'instructive. On fabrique dans les Hautes-Alpes des fromages qui ont la propriété de se conserver très-long-tems. Le Traducteur a mangé d'un de ces fromages qui avoit soixante ans. Lorsqu'il arrive dans une famille quelque événement remarquable, alors on ne manque jamais de faire quelques fromages avec un soin tout particulier, & de marquer dessus l'époque de cet événement; si c'est un mariage, on y écrit les noms des mariés & la date de la cérémonie. » On » sale aussi, ajoute le Traducteur, ou, » pour mieux dire, on embaume du » cochon que l'on conserve avec la mê- » me vénération, pour en manger dans » les grandes solemnités; c'est donner » aux Etrangers une marque de consi- » dération tout-à fait singuliere, que » de leur faire goûter de ce lard & de » ce fromage. Un Voyageur de mes » amis, qui a joui de cet honneur dans » toute son étendue, mangea un jour » dans une cabane du Valais, du lard » de vingt cinq ans ».

L'histoire naturelle des animaux qui peuplent les Alpes; le passage & les glaciers de Grindelwald; la vallée de Lauterbrunnen, le Staub-Bach, chûte d'eau qui a plus de 900 pieds de hauteur; les glaciers voisins de cette effrayante cataracte, le passage du Gemmi, la description des bains de Leuck terminent ce volume qui doit avoir une suite.

I I.

Prix actuel des Grains dans les différentes Provinces du Royaume.

Arras, 11 Mai. Le bon bled, premiere qualité, la rasiere pesant 131 liv. poids de marc, 11 liv. Seconde qualité, 10 l. 5 s. Le bled-méteil, 8 liv. 15 s. Le seigle, 6 livres 10 s. L'orge, 5 liv. 18 s.

Abbeville, 10 Mai. Le bled-froment, le setier pesant 208 liv. poids de marc, 16 l. 8 s. Le méteil, 15 l. 1 s. Le seigle, 10 l. 1 s. L'orge, 9 l.

Aire, 11 Mai. Le bled blanc, la mesure pesant 160 liv. poids de marc, 12 l. Le bled-méteil, du poids de 155 livres, 10 l. 10 s. Le seigle, du poids de 148 l. 8 liv. 10 s.

Amiens 18 Mai. Le setier pesant 50 livres, poids de marc, 4 l. 5 s.; le moyen, 3 l. 18 s. 4 den.

Perronne, 12 Mai. Le bled-froment, le setier pesant 95 liv. poids de marc, 7 l. 3 s. 4 d. Seconde qualité, 6 l. 19 s. 7 d. Le méteil, 6 liv. 8 s. 4 d. L'orge, 4 l. 13 s. 4 d.

Rouen, 14 Mai. Le bled-froment, premiere qualité, 15 l. Seconde qualité, 13 liv. 10 s. Le bled-méteil, 11 liv. Le seigle, 9 l. 5 s. L'orge, 9 l.

Tours, 10 Mai. Le froment, 15 l. 12 s. à 16 l. 10 s. Le méteil, 13 l. 16 s. L'orge, 12 l. 6 s.

Mans, 14 Mai. Le froment, le boisseau pesant 31 livres, 2 l. 12 s. 6 d. Le méteil, le boisseau pesant 29 livres, 2 l. 3 s. 6 d. L'orge, le boisseau pesant 23 livres, 1 l. 18 s.

Par Ordonnance de Police du 4 Mai 1781, la livre de pain mollet a été taxée à 2 s. 3 d. le pain michard du poids de 12 livres, à 1 l. 2 s.; le pain de méteil, du poids de 12 livres, à 16 s.

Grenoble, le 11 Mai. Le froment, 2 l. 14 s. à 18 s. & 3 l. Le seigle, 1 l. 16 s. Le méteil, 2 l. L'orge, 1 l. 13 s.

Orléans, le 12 Mai. Le froment, 4 l. à 4 l. 11 s. Le méteil, 3 l. 7 s. à 3 l. 18 s. Le seigle, 2 l. 16 s. L'orge, 2 l. 11 s. à 2 l. 12 s.

Le pain a été taxé, sçavoir le pain bis, du poids de six liv. à 11 s.; le jaunet, de seize onces, à 2 s. 3 d.; le blanc, de douze onces, à 2 s. 2 d.

Beziers, le 6 Mai. Le bled, premiere qualité, 11 liv. 15 s. Seconde qualité, 10 l. 16 s. Le froment, 10 l. 5 s. Le seigle, 5 l. 9 s. L'orge, 5 l.

Angers, 5 Mai. Le beau froment, le boisseau pesant 28 liv., 44 s. Le moyen froment, 43 s. Le méteil, 38 s. Le seigle, 33 s. L'orge, 30 s.

Par Ordonnance de Police du 3 Mai, la livre de pain mollet a été taxée à 2 s. 6 den.; la livre de pain de froment passé, 2 s. 3 d.; la livre de pain méteil, 1 s. 11 d.; la livre de pain de seigle, 1 s. 2 den.

Besançon, 11 Mai. Le froment, 3 liv. 3 s. L'orge, 2 l.

Clermont en Auvergne, 8 Mai. Le froment, pesant 200 livres, 13 liv. 5 s. Le seigle, pesant 195 livres, 9 l. 15 s. Le méteil, pesant 200 livres, 11 liv. 10 s. L'orge, pesant 178 livres, 7 l. 10 s.

Riom, 8 Mai. Le froment, pesant 200 livres, 13 l. Le seigle, pesant 200 liv., 9 l. 5 s. Le méteil, pesant 200 livres, 11 l. 5 s. L'orge, pesant 160 livres, 7 l. 5 sous.

Issoire, 8 Mai. Le froment pesant 220 livres, 14 l. 17 s. 2 d. Le seigle, pesant 210 livres, 10 l. 4 s. 10 d. Le méteil, pesant 210 livres, 10 l. 4 s. 10 d. L'orge, pesant 184 livres, 7 l. 7 s.

Brioude, 8 Mai. Le froment, pesant 256 livres, 16 l. 16 s. Le seigle, pesant 248 livres, 12 l. L'orge, pesant 214 livres, 9 l. 4 s.

Saint-Flour, 8 Mai. Le froment, pesant 220 livres, 17 l. 10 s. Le seigle, pesant 220 livres, 13 l. 10 s.

Aurillac, 8 Mai. Le froment, pesant 75 livres, 7 l. 12 s. Le seigle, pesant 71 livres, 5 l. 13 s.

Mauriac, 8 Mai. Le froment, pesant 60 livres, 3 l. 15 s. Le seigle, pesant 54 livres, 3 l. 10 s.

Sens, 5 Mai. Le froment, pesant 36 livres, 5 liv. 10 s. Le méteil, 2 l. 18 s. L'orge, 1 l. 18 s. Le seigle, 2 l. 8 s.

Tonnerre, 2 Mai. Le froment, pesant 72 livres, 6 l. 12 s. Le méteil, pesant 65 livres, 5 l. L'orge, 3 l.

Villeneuve-l'Archevêque, 28 Avril. Le froment, pesant 38 livres, 3 l. 11 s. Le seigle, 2 l. 7 s. L'orge, 1 l. 17 s.

Toulouse, 11 Mai. Le bled, 11 l. 3 s. à 11 l. 13 s. Le méteil, 8 l. 10 s.

Nancy, 12 Mai. Le froment, le rezal pesant 180 livres 17 l. 10 s., 16 l. 4 s., 15 l. 10 s. L'orge, 12 l. 10 s., 12 l. 2 s., 11 l. 12 s., *argent de Lorraine.*

Metz, 15 Mai. Le froment, la quarte pesant 100 livres, 7 l. 15 s. Le méteil, 6 l. 15 s. L'orge, 5 l. 14 s.

Toul, 12 Mai. Le froment, le bichet pesant 140 livres, 10 l. 10 s.

III.

AVIS.

» Le sieur Regnier, Arquebusier Méchanicien du Duc de Chartres, demeurant à Semur en Auxois, connu par plusieurs inventions utiles, a imaginé récemment un fusil de sûreté, ayant des bassinets d'une si bonne construction, qu'on peut tenir le fusil chargé en voiture, ou de telle maniere que ce soit, sans qu'il puisse partir accidentellement, & sans que l'humidité puisse pénétrer dans l'amorce, fût il tombé dans l'eau. L'Académie des Sciences, qui en a examiné le méchanisme, lui a accordé des éloges ; elle a encore vu dans le même fusil une lunette à l'usage des personnes qui ont la vue courte, & qui ne paroit qu'à l'instant qu'on couche en joue ; & elle a trouvé que cet ingénieux méchanisme remplissoit son objet ».

» On peut s'adresser au sieur Regnier, à Semur en Auxois, Duché de Bourgohne, en affranchissant les Lettres ».

IV.

Marchandises arrivées à Paris.

Depuis le 12 jusques & compris le 25 Mai, il est arrivé à la Douane, 12 barriques & 5415 livres de sucre, 3780 livres de cochenille, 14 pieces & 8530 livres d'huile d'olive, 92 tonnes, 31 barriques & 11800 livres d'huile de différentes graines, &c.

Les eaux-de-vie dont les droits ont été acquittés au Bureau général des Aides, depuis le 12 jusques & compris le 25 Mai, se montent à 117 pipes & 4 quartauts.

On a remarqué comme une chose extraordinaire & qui ne s'étoit jamais vue, que depuis le Lundi 27 Mai, jusqu'au Jeudi 31, il est arrivé à la Halle, 84 voitures, chargées ensemble de trois cents milliers de maquereaux. On attribue cette espece de phénomene au vent du nord qui avoit soufflé précédemment pendant plusieurs jours, & qui a poussé le poisson sur nos côtes.

V.

CENTENAIRE.

La veuve Magné, Meûniere au Moulin de Jouet, Paroisse de Charoux en Poitou, est décédée dans les premiers jours d'Avril, âgée de cent-quatre ans.

V I.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 6 Juin 1781.

Or de Portug. à . . .	728 l.	f.	marc.
Du Mexique à . . .	720		
Du Pérou à	714		
Les guinées à . . .	726		
Ducats à	98	10	once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	102		
Or à 20 karats à . .	85		
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	12 6	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	12 6	
Piastres à	49	2 6	

V I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 2 Juin 1781 au Mercredi 6 dudit, le froment s'est vendu a la Halle, de 18, 19, 20, 21 à 22 l.; le seigle, de 12 à 13 livre; l'orge, de 12 liv. 10 s. à 13 liv. Le froment à la Grève, de 18, 19, 20, 21 à 22 liv.; le seigle, 12 à 13 l.; l'orge, 12 à 13 l. *le sept.* Farine blanche à la Halle, de 36, 40 à 41 l.; bis-blanc & bis, de 20, 21, 22, 24, 26, 28, 30 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

V I I I.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 2 Juin 1781, au Mercredi 6 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21, 22 à 23 l.; *idem* à la Grève, de 20, 21, 22 à 23 livres.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 31 Mai 1781, de 50 à 52 livres; *idem* nouveau, de 46 à 48; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 47 à 48 liv.; *id.* nouv., 45 à 46; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 19 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 47 à 48; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 45 à 46; le cent de paille, de 17 à 18; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 36 à 40 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-V de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres
	PAIEMENT DU SAMEDI 2 JUIN 1781.		
8.	M. Despeignes	Samedi	H.
5.	M. Cauchy	Samedi	H.
6.	M. Caron	Samedi	H.
16.	M. Le Noir	Samedi	H.
9.	M. de la Rue	Samedi	H.
23.	M. Masson	Lundi	H.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLE

CHANGES du 2 Juin 1781.

Amsterdam, ...	52 7 8°.	Cadix, ...	
Londres, ...	31 lettres	Livourne, ...	9
Hambourg, ...	187 ¼	Gênes, ...	9
Madrid, ...		Lyon. *Pâques.* ½ à ⅛ p.	

DU SAMEDI 2 *Juin* 1781.

1780. Lot. Roy.	995 1000 l.	1785	1 2
1781. *Primes.* non sorti	96	1786	
1782	118 .	1787	
1783		1788	
1784		1789	

1r. Viager. . . 3 p. 8 bénéfice. . 2d. . 3 ¼ 3 p. 8 per

Juin 1781.		*Du* 2.	*Du* 4.	*Du* 5.
Comp. des Indes.	Actions	1930 35 40 45	. . . . .	. . . . .
	D° 16/25	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	D° 8es	250	. . . . .	. . . . .
	D° 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	385	. . . . .	. . . . .
Rescriptions.		9 9 ¼ 10 9 9 ½	. . . . .	. . . . .
Bil. des Ferm.		. . . . (9 ¼ 9	. . . . .	. . . . .
Contr. à 4 p. 0/0 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonne est de 24 liv. pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau du Journal général de France Affiches, actuellement rue Neuve S. Augustin, près de la rue de R lieu, à l'Hôtel de Croissy. On s'abonne aussi au même Bureau po journal d'Agriculture, Commerce, &c.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 178

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 2 Juin.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, *le* 12 *Avril.*

DEPUIS peu, le Capitan Pacha a présenté à Sa Hautesse un plan relatif à la construction de quatre Casernes, dans cette Capitale, pour y loger les Soldats de la Marine, avec offre de fournir pour son exécution 10000 bourses de son propre bien. Mais, d'un côté, le danger de rassembler dans l'intérieur de cette Capitale une Milice si féroce & si peu disciplinée, & de l'autre, la crainte d'une révolte parmi des Soldats indociles & prêts à se mutiner à la moindre apparence d'un rétablissement de discipline, ont servi au Grand-Seigneur & au Divan de motif pour rejetter ce plan. On travaille avec la plus grande activité à l'équipement de la Flotte destinée pour la Mer Blanche; on espere qu'elle sera bientôt en état de mettre à la voile.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 30 *Avril.*

Le 25 de ce mois, la riviere la Newa a été entierement dégagée des glaces, desorte que maintenant on peut y naviguer sans danger.

Les dernieres nouvelles de Cherson portent » que les fortifications, la construction du Port, & celle d'une grande » quantité d'édifices publics y étoient » poussées avec la plus grande activité; » que le nombre des Habitans y augmentoit à tout moment par une grande » affluence d'Etrangers, tant Commerçans qu'Artistes & Artisans: enfin que » dans une contrée où, quatre ans auparavant, on ne découvroit point la » moindre trace d'un établissement humain, on voyoit fleurir maintenant » l'Industrie, l'activité & les Sciences. » Il étoit réservé à l'illustre Catherine » de projetter un plan de cette nature, » & de le porter en si peu de tems à ce » haut point de perfection ».

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 8 *Mai*

Pendant le cours de l'année 1780, il est arrivé dans le Sund, 8291 vaisseaux Marchands; sçavoir, 2058 Hollandois, 1880 Suédois, 1701 Anglois, 1344 Danois, 671 Prussiens, 174 Dantzickois, 146 de Brême, 104 de Rostok, 82 de Lubeck, 50 Russes, 31 Hambourgeois, 30 des Pays-Bas-Autrichiens, 21 Portugais, & 2 Vénitiens.

Les Lettres qu'on a reçues de la Guinée nous annoncent qu'une maladie épidémique occasionnée par une très-grande sécheresse, y a emporté beaucoup de monde. On compte au nombre des victimes de cette maladie, le Com-

mandant du Fort Danois, son épouse & la majeure partie de la Garnison qui, lors du départ du vaisseau porteur de ces fâcheuses nouvelles, se trouvoit réduite à un Lieutenant & cinq Soldats.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le* 10 *Mai.*

Il est mort en Ostrogothie une femme âgée de 96 ans, à qui quatre de ses fils & cinq de ses filles ont donné une postérité de 154 enfans; 23 étoient morts avant elle, & 131 lui survivent.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le* 30 *Avril.*

Les Négocians de la Basse-Saxe, qui avoient obtenu la permission d'établir en cette Ville une Imprimerie pour les ouvrages en Langue Hébraïque, ont demandé qu'il leur fût permis de la transporter à Nowodivor qui n'est qu'à cinq lieues d'ici, & qui appartient au Prince Stanislas Poniatowsky, Maréchal du Conseil Permanent. Cette demande leur a été accordée.

HONGRIE.

DE PRESBOURG, *le* 1 *Mai.*

Sa Majesté l'Empereur a fait acheter dans ce Royaume une quantité considérable de chevaux pour son service. Il doit rester ici deux Détachemens chargés particulierement d'en acheter pour l'Armée, & de tenir toujours en réserve 15 à 16000 chevaux, tant pour remonter la Cavalerie que pour les transports.

DE BUDE, *le* 26 *Avril.*

Un ouragan des plus violents & qui a duré depuis le 3 jusqu'au 8 de ce mois, a fait périr à Syrmich sur la Save plusieurs navires, dont la plupart étoient chargés de comestibles. La perte n'a pas été moins considérable sur terre. Dans le Comté de Batsch, un Berger a perdu dans son seul troupeau 300 tant moutons qu'agneaux. Au Village de Temerin dans le même Comté, plus de 200 chevaux ont été engloutis par les torrens. Une très grande quantité de maisons ont été les unes découvertes, & les autres renversées. Sur la route de Theresianople jusqu'à Pest, Kolotsoha & S. Mikloszt, les eaux se sont tellement débordées, qu'il n'est pas possible de la pratiquer sans exposer sa vie.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le* 28 *Avril.*

Il est beaucoup question ici du projet de rendre libre l'importation de Hongrie en Autriche. Si ce projet a lieu, les vivres deviendront à aussi bon marché qu'ils l'étoient il y a quarante ans.

On vient de publier un Réglement concernant les pensions. Il est dit » qu'on » n'en pourra obtenir une à vie qu'a- » près dix ans de service, & elle ne » consistera que dans le tiers des appoin- » temens qu'on touchoit auparavant. » Ceux qui auront moins de service, » ne pourront prétendre que les ap- » pointemens d'une année une fois payés. » Les veuves ne recevront que les trois » derniers mois de la pension de leurs » maris. Cependant quiconque, avant » les dix années de service écoulées, » deviendra, par quelque accident im- » prévu, incapable de continuer son » emploi, jouira du tiers de ses ap- » pointemens en pension. Les veuves » qui sont sans fortune & dont les ma- » ris jouissoient de 600 & de 1000 flo- » rins d'appointemens, en obtiendront » le tiers; on n'excepte que le cas où » les maris auroient été déposés pour » raison de mauvaise conduite ».

PORTUGAL.

DE LISBONNE, *le* 1 *Mai.*

On nous mande de Coimbre qu'il y a eu dernierement un orage affreux, & qu'il y est tombé une grêle d'une grosseur prodigieuse & avec tant de violence que quoiqu'elle n'ait duré que six minutes, elle a détruit les vignes, mis en pieces & ravagé toutes les produc-

tions de la campagne, & causé beaucoup d'autres dommages.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 9 Mai.*

Les Raffineurs de sucre ont présenté au Parlement une Pétition par laquelle ils font connoitre le préjudice énorme que la perte de la Grenade, de la Dominique & de S. Vincent a causé au Commerce. Ils y prouvent qu'au lieu de cent cinquante mille barriques de sucre qui venoient annuellement dans les Royaumes Britanniques, on n'en importe plus que cent quinze mille (la barrique pese 12 à quinze cents). Leur objet est de demander que le Parlement permette l'entrée du sucre de prise, qui se vend, disent-ils, aux François & aux Hollandois beaucoup au dessous du prix qu'on en donneroit en Angleterre. Enfin ils assurent le Parlement que si on accorde la permission que le sucre pris à Saint-Eustache, & attendu incessamment dans les Ports, soit manufacturé & raffiné en Angleterre, il produira aux Douanes du Roi une augmentation de près de 300 mille livres sterlings.

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le 16 Mai.*

M. de Saphorin, Envoyé Extraordinaire de la Cour de Copenhague, a présenté à Leurs Hautes-Puissances le Mémoire suivant :

» H. & P. S. Les Etats du Roi de Danemarck & de Norwege, mon Maitre, sont situés de maniere que le Commerce de ses Sujets, entre les Provinces appartenantes à sa Couronne, seroit troublé, si Sa Majesté négligeoit de prendre toutes les mesures propres à préserver la Baltique & ses côtes de toutes hostilités & violences, & à les mettre à l'abri des brigandages qu'y pourroient exercer les Corsaires & navires armés; le Roi, mon Maitre, s'est donc décidé, pour maintenir une communication libre & tranquille entre ses Provinces, à déclarer : » que, puisque » la Baltique est incontestablement une » Mer fermée & disposée par sa position » locale, de maniere que toutes les » Nations peuvent & doivent y navi- » guer en paix & jouir de tous les » avantages d'une tranquillité parfaite, » Sa Majesté ne peut pas admettre l'en- » trée des vaisseaux armés, apparte- » nants aux Puissances Belligerantes, » dans cette Mer, pour y exercer des » hostilités contre qui que ce soit ». Les deux autres Cours du Nord adoptent & avouent le même systême, qui est d'autant plus équitable & naturel, que toutes ces Puissances, dont les Etats entourent la Baltique, jouissent de la paix la plus profonde & la regardent comme le plus précieux bien que des Souverains puissent procurer à leurs Sujets. Le Roi, mon Maitre, vient de m'ordonner de communiquer, sans délai, cette Déclaration à Vos Hautes-Puissances, dans la ferme persuasion que Vos Hautes-Puissances apprendront avec plaisir cette résolution, dictée par l'esprit de la plus exacte neutralité, & qu'Elles voudront bien donner en conséquence les ordres nécessaires aux Commandans de leurs Escadres & à leurs Armateurs ».

D'AMSTERDAM, *le 18 Mai.*

Les Directeurs de la Compagnie des Indes Orientales à la Chambre de cette Ville, ont reçu par un Exprès arrivé de France, l'agréable nouvelle qu'un de leurs vaisseaux venant de Batavia, étoit heureusement arrivé à Cadix, sous l'escorte de deux frégates Françoises.

I I.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE MARSEILLE, *le 17 Mai.*

Le convoi d'environ 25 voiles, venant de Tunis, est arrivé heureusement sans aucune perte, Vendredi dernier, quoique la croisiere d'un chebec & de deux Corsaires Mahonnois fit craindre pour les Traineurs. » Graces à la vigilance du Gouvernement, le Commerce du Levant & de la Barbarie, si avantageux pour le Royaume en général, & pour notre Ville en particulier, n'est

pas inquiété par l'Ennemi. Depuis le 2 de ce mois jusqu'au 12, il est entré dans ce Port 46 bâtimens, au nombre desquels sont les felouques du Roi, le *Tartare* & la *Sainte Barbe*, commandées, l'une par M. Jos. Bourguignon, Officier auxiliaire, & l'autre par M. L. Berny, Pilote entretenu ».

DE TOULOUSE, *le* 12 *Mai*.

MM. les Capitouls, pour éviter les accidens qui ne deviennent que trop fréquens par l'imprudence des personnes chargées de débiter la poudre à canon, ont rendu le 8 de ce mois une Ordonnance, par laquelle il est enjoint à tous ceux qui ont droit d'avoir chez eux de la poudre à canon ou à giboyer, pour la vendre au Public, de la tenir dans un galetas, enfermée dans un coffre, dont ils auront seuls la clef, avec défenses d'en délivrer pendant la nuit, sous peine de cent livres d'amende & de confiscation de la poudre. Il leur est aussi expressément défendu d'en donner à des fils de familles ou à des domestiques, sans un billet de leur pere ou de leur maitre.

D'ALAIS, *le* 15 *Mai*.

Fin de la Description du Diocèse d'Alais, par M. de Genssane.

» Les montagnes de l'Esperon & de Laigonal sont couvertes de très-belles forêts de haute futaie, consistant en sapins & hêtres : il y a en outre des pâturages magnifiques ».

» En jettant les yeux sur quelques cantons isolés qu'on a défrichés dans ces précipices, tant à gauche qu'à droite de l'Eraut, qui prend ici sa source, nous avons été effrayés de la hardiesse de ces pauvres gens qui vont y exposer leur vie pour y semer & recueillir quelques gerbes de seigle ».

» Il y a très-peu de bas-fonds dans le vallon de Valrogne, qui a près de deux lieues de longueur : ses côteaux, qui sont fort hauts & rapides, y portent presque par tout leur baze jusques auprès de la riviere. Si quelqu'un me demandoit un exemple d'industrie & de travail dans l'Agriculture, je l'enverrois à Valrogne ; il y verroit tout ce que l'esprit humain a pu imaginer pour rendre des roches fertiles ; il y verroit un amphithéatre prodigieusement élevé & fort rapide, dont les murs paroissent tapissés de mûriers & de vignobles à leur pied. Il n'y a point ici de charrettes, elles y seroient inutiles ; il y a même peu de bêtes de somme, qui ne servent guères qu'à aller chercher du bois du côté de l'Esperon ; tout s'y fait à bras d'homme : on est surpris d'y voir les Habitans des deux sexes avec des paniers de fumier sur la tête, gravir au haut des côteaux par des escaliers pratiqués dans les murs. Cette habitude de travail & d'activité n'a pas peu contribué à rendre cet endroit fort peuplé. Depuis Valrogne jusques au Pont d'Eraut, le pays est très-montueux & tout composé de roches calcaires, & l'on peut dire que tout ce qui n'est pas escarpé y est mis à profit & planté en vignobles & mûriers. Il y a également de fort bonnes prairies le long de l'Eraut ».

» En se repliant du Pont d'Eraut le long de la riviere d'Arrès, on trouve la petite plaine de Vigan qui forme un des plus agréables endroits de la Province. Cette plaine abonde en prairies & en fruits de toute espece de la premiere qualité. Les côteaux des montagnes qui la bordent n'y sont point aussi rapides que dans les autres endroits des Cevennes, & sont garnis de très beaux vignobles & de terres labourables ».

» Le vallon de Sumene présente un très-bel aspect par ses châtaigniers, ses oliviers, ses mûriers & ses vignobles mêlés de terres labourables. Les terres y sont très-bonnes & bien tenues, sur tout dans les bas-fonds ».

» Le vallon de la Salle, depuis le Pont de Toiras jusques aux montagnes qui sont au dessus de Sadorgues, est étroit, mais excellent ; les hauteurs des côteaux y sont couvertes de châtaigniers. Il y a d'excellentes prairies le long du Gardon, & les bas côteaux sont garnis de vignobles, de mûriers, d'oliviers & autres arbres fruitiers ».

» Un peu au dessous de Sadorgues, entre cet endroit & la Salle, au lieu appellé le Bousquet, il y a une très-riche mine de cuivre dont l'exploitation seroit commode & avantageu-

ſe, ſur-tout ſi on s'attachoit à découvrir les mines de charbon de terre qui ſont aux environs de Vabres ».

» La petite plaine qui eſt au deſſus d'Anduſe n'eſt qu'un jardin couvert d'oliviers ; les légumes de toute eſpece y croiſſent à l'ombre de ces arbres ».

» Tous les environs d'Anduſe ſont couverts de mûriers & de beaucoup de vignobles. La plaine qui eſt compriſe entre le Gardon d'Anduſe & le Gardon d'Alais, conſiſte en terres labourables, le ſurplus en vignobles garnis d'oliviers ou de mûriers. Il y a de très-bonnes prairies le long des deux Gardons, & l'on y voit par-tout des marques d'une culture très-entendue ; car il faut convenir que toutes ces terres légéres & peu profondes ne doivent leur fertilité qu'à un travail aſſidu & à l'induſtrie du Cultivateur ».

» Il y a de très-bons cantons de prés, le long du vallon de Saint-Sébaſtien ; le ſurplus eſt couvert de mûriers & de vignobles ; & paſſant de cet endroit ſur les hauteurs d'Alais, nous les avons trouvées aſſez bien garnies de bois taillis d'une bonne venue, Le ſurplus de ces montagnes eſt en garrigues & en quelques terres labourables dans les bas fonds ».

DE DIJON, *le* 15 *Mai*.

Le Conſeil de Police de cette Ville vient de renouveller le ſage Réglement qu'il a fait en 1779, pour empêcher la communication de la petite vérole, lequel a été envoyé & affiché dans toutes les Villes & Villages de ſa Juriſdiction. On n'a rien changé aux premieres diſpoſitions qu'il contenoit. C'eſt principalement au zele & aux lumieres de M. Durande, Médecin, que cette Ville eſt redevable du bonheur dont elle jouit d'être, depuis cette époque, à l'abri de la petite vérole.

DE NANCY, *le* 18 *Mai*.

Le 9 de ce mois, il y a eu ici un orage conſidérable, dont la durée a été de près de trois quarts d'heure. Le tonnerre eſt tombé, vers trois heures, ſur la porte de la Chapelle de la Commanderie de S. Jean, près de laquelle s'étoient réfugiés une femme & trois enfans, dont le plus âgé n'avoit que douze ans. La femme qui étoit aſſiſe au premier rang a été ſuffoquée ſans changer d'attitude après ſa mort, ainſi qu'une petite fille qui étoit la troiſieme, tandis que le ſecond & le quatrieme enfans n'ont été malades que de peur ; ils ſe portent très bien maintenant.

Le tonnerre eſt enſuite entré dans la Chapelle, par le trou d'une vrille, & a terminé ſa courſe près d'un jambage de pierre qu'il a très-peu endommagé.

DE PARIS, *le* 29 *Mai*.

Le College de Pharmacie tint le 21 de ce mois une Séance publique pour l'ouverture de ſes Cours. M. Taſſart, Prévôt du College, y rendit d'abord compte des motifs qui avoient déterminé ſa Compagnie à adopter dorénavant cette forme. Enſuite il annonça les Prix d'émulation dont voici le Programme.

» Le College de Pharmacie, redevable à la bienfaiſance de M. Lenoir, » Lieutenant Général de Police, d'une » ſomme de trois cents livres, à diſtribuer chaque année, par forme d'émulation, à ceux des Eleves en Pharmacie qui auront le mieux profité des » leçons publiques de Chymie, Pharmacie, Hiſtoire Naturelle & Botanique, » leur annonce que ceux d'entr'eux qui » deſireront concourir à ces Prix, ſeront tenus de préſenter à MM. les » Prévôts, dans les premiers jours des » Cours, leurs certificats d'études & » d'exercice en Pharmacie, chez les » Maitres, pour être admis au Concours, qui aura lieu à jour indiqué, » peu après la clôture des Cours ».

» Les Eleves ſeront examinés dans » ce Concours par les Prévôts & les » Démonſtrateurs, & jugés, tant par » les Examinateurs, que par les Membres du Comité, en préſence du College ».

» Les trois Prix conſiſteront chacun » en une médaille d'or du prix de cent » livres ».

» Le Concours fini, ces trois Prix ſeront diſtribués dans la même Séance » aux trois Eleves qui les auront mérités ».

Après la lecture de ce Programme, M. de Machy fit le rapport des travaux du College depuis son établissement; travaux dont le College a été chargé par le Gouvernement, & qui ont en grande partie pour objet l'utilité publique. Après quoi, on lut les Mémoires suivans; sçavoir, *sur un nouveau régule d'arsenic*, par M. Baumé; *sur l'origine du charbon de terre*, par M. Parmentier. Ces recherches renferment des idées tout-à-fait neuves. *Un exposé historique de l'état actuel du Jardin des Plantes*, par M. Buisson. *Epoque de la découverte de l'alkali fixe naturel dans les végétaux*, par M. Costel. Ce dernier rend à l'Apothicaire Charas une découverte dont on a gratuitement fait honneur à un Chymiste Etranger, de la premiere réputation, M. Margraaf. *Observations historiques & physiques sur le Cimetiere des Innocens*, par M. Cadet de Vaux. *Deux Observations* de M. de la Planche; l'une traite de la morsure de la vipere, l'autre a pour objet l'action des eaux gazeuses sur les chaux métalliques. Une *Notice historique sur MM. Rouelle*, par M. de Machy.

M. Tassart a terminé la Séance par la mention de plusieurs Mémoires que le tems n'a pas permis de lire. De M. Baumé, sur la différence de l'acide vitriolique d'Angleterre & de celui des autres Manufactures de France. De M. de Fourcy, sur les diverses especes de magnesies. De M. Henri Desprez, sur le bésaigre, dans lequel ce Chymiste fixe le moment le plus favorable pour la distillation des liqueurs spiritueuses. De M. Brogniart, contenant l'histoire des Elémens, considérés comme principes. De M. de Machy, plan de travail sur les extraits des végétaux. De M. Guillaume Desprez, quatre observations sur la décomposition du sel de Saturne par l'alun; sur la falsification du beurre de cacao; sur un beurre d'antimoine par la voie humide; sur le soufre combiné de maniere à devenir digestible. De M. Deyeux, sur le soufre tout formé dans le blanc d'œuf.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

AVIS.

» Il est arrivé à Bayonne, à l'adresse de MM. Pierre Handaudine & fils aîné, trois prises faites sur les Anglois, par la frégate particuliere l'*Aigle*, de Saint-Malo, Capitaine M. Dalbarade, armée de quarante-deux canons. On croit devoir en instruire le Public, afin que ceux qui voudront acheter ou ces navires ou les marchandises, qui seront mis en vente le plutôt possible, puissent prendre les renseignemens qu'ils jugeront à propos. Ces navires sont, le cutter le *Fly*, Corsaire de Liverpool, du port d'environ trente-cinq à quarante tonneaux, armé en guerre, de huit canons de différens calibres; le Corsaire le *Tartare*, de Liverpool, du port d'environ deux cents tonneaux, armé en guerre, de quatorze canons de six livres de balle, doublé en cuivre; le navire le *Stately*, Lettres de marque, Capitaine Jean Fisher, du port d'environ cinq cents à cinq cents cinquante tonneaux, construit en 1778, & qui n'a fait que ce seul voyage, armé de quatorze canons de neuf livres de balle, venant de Mayumba, côte d'Angolle en Afrique, chargé d'environ neuf mille quintaux de bois de teinture rouge, & une partie de dents d'éléphant. On est occupé maintenant à decharger ces bâtimens. Dès que leurs chargemens seront en magasin, on en fera imprimer le détail, avec l'indication des jours où on en fera la vente. Il en sera de même pour le bois de teinture rouge & dents d'éléphant, pour la distribution des lots.

Il faut s'adresser à M. Charvin, Négociant, rue Saint-Jean ».

II.

OBSERVATIONS sur le natrum, *sur la culture du riz & sur une maladie particuliere aux Habitans d'Alep; par M.* Hollande, *Docteur en Médecine, Correspondant de la Société Royale de Médecine, & insérées dans le second volume des Mémoires de cette Société.*

» On retire le natrum en Egypte principalement de trois lacs, qui sont le lac Biron ou Barque de Caron; d'un second lac qui se remplit pendant la crue du Nil, par le moyen de l'ancien canal qui portoit l'eau du lac Mœris à Alexan-

drie : ces deux lacs sont situés dans la Province de Fiom ; enfin d'un lac situé entre Alexandrie & Rozette ».

» Les lacs se remplissent pendant la crue du Nil ; l'eau qu'ils contiennent venant à s'évaporer ensuite, & pendant la retraite du fleuve, le natrum se crystallise sur les fonds restés à sec ; on le casse alors par morceaux, & on l'expose à l'ardeur du soleil pour achever sa dessication ; il ne subit pas d'autre préparation. On l'emploie à deux usages ; il sert principalement dans la lessive du linge, & il entre comme ingrédient dans l'assaisonnement des viandes & des légumes farineux ; il attendrit les viandes que les Egyptiens font dans l'usage de faire cuire aussi tôt après avoir tué les animaux ; il facilite la cuisson des légumes & les rend plus tendres. Il y a quelques Verreries en Egypte ; mais on ne s'y sert point du natrum ».

» La culture la plus abondante en Egypte est celle du riz : elle est générale ; il croit sous l'eau : celle qui sert à cet usage est stagnante ; il n'en résulte cependant aucun des inconvéniens que la culture de ce grain a produits en Europe toutes les fois qu'elle y a été tentée. M. Hollande pense que cette différence vient de celle du climat ; que l'ardeur & l'activité du soleil dissipent en Egypte les vapeurs avant qu'elles aient le tems de se ramasser ; au lieu que dans les Pays septentrionaux, les vapeurs stagnent, pour ainsi dire, dans l'Atmosphere, flottent dans la portion que les hommes respirent, y répandent le froid & l'humidité, & produisent, par ces raisons, les accidens qui sont la suite de la culture du riz en Europe. Ce sentiment est conforme à celui de l'Auteur des Etablissemens des Européens dans les deux Indes ».

» Le bouton d'Alep est une maladie particuliere aux Habitans de cette Ville ; ils y sont presque tous sujets, il y en a peu qui en vivent exempts : elle les attaque ordinairement dans leur enfance. Le visage est le siege du mal ; il commence par un bouton qui s'éleve peu, qui s'étend, qui prend l'apparence d'une dartre vive, qui occupe souvent beaucoup de place, ne cause aucune douleur & se termine très-lentement, sans aucun remede : sa durée varie dans les différens individus depuis six jusqu'à quinze mois : il reste sur le visage, à l'endroit où le bouton a commencé à s'élever, une cicatrice ou dépression plus ou moins étendue & plus ou moins profonde. Le siege le plus ordinaire de la cicatrice est le milieu de la joue ; on n'emploie contre le bouton d'Alep aucuns remedes, parce que l'expérience a appris qu'ils irritent le mal & le prolongent. Il est rare que les Naturels du Pays éprouvent des récidives ; mais les Etrangers qui vivent à Alep y sont sujets, & la maladie, au lieu de se fixer au visage, s'y porte rarement & se jette indifféremment sur toutes les autres parties du corps ».

» Les causes du bouton d'Alep paroissent à M. Hollande absolument inconnues ; il n'admet pas l'insalubrité de l'air & des eaux, à laquelle on a coutume d'attribuer cette maladie singuliere, parce qu'il n'est pas vrai, selon lui, que l'air ni l'eau aient rien d'insalubre à Alep ; il ajoute que la même incommodité est connue à Bassora & sur toute la côte occidentale du Golfe Persique ».

III.

Méthode de faire régénérer le marc de café, tirée d'une Lettre de M. du Sapin, *Docteur en Médecine, résidant à Pontarlier.*

» Bien des personnes, dit ce Médecin, ignorent encore les mauvais effets du café pris trop fréquemment ; il occasionne des palpitations de cœur, des angoisses, des hémorrhagies, des apoplexies, &c. mais aussi pris rarement, on doit le regarder comme une panacée, un remede spécifique dans une foule de maladies ; il est souverain contre le scorbut, la dyssenterie & les maux de tête ; il est stomachique & digestif, guérit les vertiges, soulage la migraine, chasse les vents, excite les menstrues, & pris avec du miel, il dissipe les points de côté, &c. Tous ces bons effets de l'usage modéré du café, me déterminent à nous prier de publier une méthode pour en faire régénérer le marc. On se servira d'un pot neuf vernissé ; on le remplira de marc qu'on aura soin de presser & de tenir dans un lieu sec ; on arrosera ce marc tous les cinq jours, pendant près de 2 mois, avec de bonne eau de café ; ensuite on mettra ce pot bien couvert dans un endroit où il y

ait un degré de chaleur suffisant pour la fermentation, & six mois après, on pourra faire usage de ce marc, que l'on trouvera préférable au meilleur café du Levant ».

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 30 Mai 1781.

Or de Portug. à . . .	728	l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	720			
Du Pérou à	716			
Les guinées à . . .	726			
Ducats à	98	10		
Or fin à 23 karats . .				once.
31 32	102			
Or à 20 karats à . .	85			
L'argent à 11 d. . .				
10 g. à	54	15		marc.
Idem à 11 d. 10 . .				
gr. à	52	15		
Piastres à	49	12	6	

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 26 Mai 1781 au Mercredi 30 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 17, 18, 19, 20 à 21 l.; le seigle, de 12 l. 10 à 13 l. 10; l'orge, de 12 l. 10 s., 13 à 14 l. 10 s. Le froment à la Grêve, de 18, 19, 20 à 21 l. 10; le seigle, 12 à 13 l.; l'orge, 13 à 14 l. *le sept.* Farine blanche à la Halle, de 36, 38, 40, 41 à 42 l.; bis-blanc & bis, de 22, 24, 28, 30, 32 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 26 Mai 1781, au Mercredi 30 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21, 22, 23 à 23 l. 10 s.; *idem* à la Grêve, de 20, 21, 22 à 23 livres.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 25 Mai 1781, de 48 à 50 livres; *idem* nouveau, de 45 à 46; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 44 à 45 liv.; *id.* nouv., 39 à 42; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 16 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 41 à 42; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 39 à 40; le cent de paille, de 17 à 18; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 28 à 36 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres
	PAIEMENT DU SAMEDI 26 MAI 1781.		
8.	M. Despeignes	Samedi	F.
5.	M. Cauchy	Samedi	F.
6.	M. Caron	Samedi	F.
16.	M. Le Noir.	Samedi	F.
9.	M. de la Rue	Samedi	F.
	PAIEMENT DU LUNDI 28.		
23.	M. Masson.	Lundi.	F.
26.	M. de la Motte	Lundi	F.
28.	M. Creuzé.	Lundi.	F.
29.	M. Certain	Lundi.	F.
	PAIEMENT DU MARDI 29.		
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	H.
15.	M. Defays	Mardi	H.
24.	M. Desplasses.	Mardi	H.
13.	M. Marsollier	Mardi	H.
25.	M. Vieillard	Mardi	H.
Idem.	Gouvernemens.	J.	*Six derniers mois* 17

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLE

CHANGES du 29 Mai 1781.

Amsterdam, ...	52 7 8.	Cadix, ...	
Londres, ...	31	Livourne, ...	5
Hambourg, . .	187 ¼ argent.	Gênes, ...	5
Madrid, ...		Lyon. *Pâques*. . .	½ p.

DU MARDI 29 *Mai* 1781.

1780. Lot. Roy. . . . 980 l.	1785 . . . . .
1781. *Primes*.	1786 . . . . .
1782	1787 . . . . .
1783	1788 . . . . .
1784	1789 . . . . .
1r. Viager. . ½ 1 ¼ p. 8 bénéfice.	

Mai 1781.		*Du* 26.	*Du* 28.	*Du* 29.
Comp. des Inds.	Actions	1900 1895 . .	1890 8580 77½	1875 70
	Do 16/25	1235	. . . . .	. . . . .
	Do 8es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Do 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	380	380 379 . .	379 378
Rescriptions.		10 ¾ 11 10 ¾	11 11½ 11 10¾	11 10 ¾
Bil. des Ferm.		. . . . (11 p.	2	. . . . . (
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 178

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 26 Mai.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 25 *Avril.*

NOS côtes sont couvertes de Corsaires Anglois, & si on ne prend le parti d'envoyer contre eux quelques vaisseaux de guerre, il est à craindre qu'ils ne gênent beaucoup notre Commerce. Un de ces Corsaires, de 14 pieces, a eu la témérité d'approcher d'un mille de Christiansand, & il est même entré dans le Port de Jufferland.

ITALIE.

DE LIVOURNE, *le* 23 *Avril.*

Selon des Lettres de Tanger, le Juif Samuel Sumbel a remis aux Consuls des diverses Nations qui résident dans cette Ville, une note conçue en ces termes:

» Mr. S. M. l'Empereur m'a ordonné de vous avertir qu'étant en paix avec toutes les Puissances Chrétiennes, il a résolu d'envoyer Mahamed-Ben-Abdelhad, en qualité de son Ambassadeur près le Grand-Maitre de Malthe, pour distribuer des aumônes aux Esclaves Musulmans, & pour s'instruire en même tems si les effets trouvés à bord de la prise faite sur les Ragusins appartiennent réellement en partie à des Sujets de Malthe; & après que cela aura été prouvé & vérifié par serment, les Propriétaires pourront se rendre ici pour être indemnisés de leur perte. L'Empereur, mon Maitre, m'ordonne encore de vous écrire afin que vous préveniez les Ministres de vos Souverains que toutes les Lettres que son Secretaire d'Etat, Sidi-Mahamed-Ben-Hamet, Bacha de Tonquela, leur adressera, mériteront une entiere & pleine foi, de même que si elles étoient écrites par S. M. Impériale ».

DE FLORENCE, *le* 15 *Avril.*

Nous recevons de différens cantons de la Romagne des détails affligeans au sujet des dommages qu'y a causés le tremblement de terre dont nous avons ressenti quelques secousses le 4 de ce mois. Il a été si violent à Modigliana, qu'il a renversé les bornes des grands chemins; il en a même dépavé quelques endroits, & il s'est fait des crevasses dans presque toutes les maisons, principalement dans le Palais Prétorien qui menace ruine. Parmi les Eglises qui ont souffert de ce tremblement, il n'en est point qui ait été aussi maltraitée que celle des Capucins; une partie de la voûte est ombée, tout le Couvent a été découvrt; personne heureusement n'a peri. A Castrocaro on a essuyé des pertes considérables. Près de la Roche de Saint-Cise, une montagne s'est partagée en eux, après une explosion

ont le bruit & le fracas ont jetté la plus grande terreur dans tout le voisinage.

Le même ravage s'est étendu à Forli, où toutes les cheminées sont tombées. Les Habitans ont été tellement frappés de terreur qu'ils ont abandonné leurs maisons. Ils se sont sauvés dans la campagne, & n'osoient point encore, après le péril passé, rentrer dans leurs demeures.

DE CIVITA-VECCHIA, *le 26 Avril.*

Le Corsaire Anglois la *Vipere*, armé de 18 canons de six livres de balle, a relâché dans notre Port pour y prendre des vivres, & en est reparti aussi-tôt. S'étant rendu maître dans le canal de Malthe du navire Hollandois le *Neptune*, chargé de bled & de feves, il a amené ici ce bâtiment pour en faire la vente, d'après une décision de l'Amirauté de Londres. Comme la cargaison appartient à un Négociant de Lisbonne, celui-ci a formé opposition à la vente. Le Ministre de Sa Majesté Très Fidelle auprès du S. Pere, a fait à ce sujet des représentations au Cardinal Pallavicini, Secretaire d'Etat, pour qu'on ne disposât pas de la cargaison au gré du Preneur, & pour qu'on attendit les ordres de la Cour de Portugal, Alliée de l'Angleterre. Par une convention entre les deux Cours, il est, dit-on, arrêté qu'en cas de déclaration de guerre faite à quelque Puissance neutre par l'Angleterre, cette derniere Cour seroit obligée d'accorder un tems suffisant pour avertir les bâtimens neutres, de la guerre déclarée, afin de mettre à l'abri de cette déclaration les marchandises qui pourroient appartenir aux Portugais, sans quoi les prises ne seroient point reconnues valables. Or l'Angleterre n'ayant pas donné ce tems aux Hollandois surpris de toute part, on est dan l'attente de sçavoir comment cette cotestation sera décidée.

ESPAGNE.

DE LA COROGNE, *le 2 Avril.*

Le 16 de ce mois, la corvee Françoise, le *Comte d'Estaing*, venant de la Martinique, est arrivée en ce Port avec des Lettres de cette Isle pour Paris, & une cargaison en sucre, café & coton pour Bordeaux.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 2 Mai.*

Les dernieres nouvelles de l'Amérique portent que l'Assemblée générale de l'état de Hartford a, dans le cours de la Session actuelle, autorisé le Congrès à prélever un droit qui n'excéderoit pas 5 pour cent, pendant un tems limité, sur tous les effets & marchandises du produit & des Manufactures de l'Etranger, qui seroient importés, ainsi que sur toutes les prises & effets capturés, pourvu néanmoins que les autres Etats de la Confédération Américaine adoptent le même arrangement.

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le 8 Mai.*

Nous apprenons de Civita-Vecchia, que deux navires Hollandois, pris à leur sortie de Smyrne par les Corsaires Anglois le *Mydston* & l'*Anne*, & chargés de coton, de poil de chameau, tapis & autres objets également susceptibles de la contagion qui regnoit encore à Smyrne, ont été renvoyés de la Rade de Civita-Vecchia. Ils ont passé à Livourne où on leur fera faire une quarantaine rigoureuse.

I I.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE LA NOUVELLE, *le 12 Mai.*

Il est sorti de ce Port, dans le courant du mois passé, 6 bâtimens de Sijean, qui ont exporté pour Marseille 7340 quintaux de bled, premiere qualité, & 700 quintaux de seigle. Quarante bâtimens Espagnols sortis dans le même tems, ont aussi exporté pour l'Espagne, 17,485 quintaux de froment, 2915 quintaux de mistlure, 1550 quintaux de seigle, 1414 quintaux de feves.

L'importation a été si peu considérable qu'elle ne mérite point de détail.

DE BORDEAUX, *le* 14 *Mai.*

Avis en faveur des Pauvres. » La Société Académique de Chirurgie établie à Bordeaux, s'assemble tous les Jeudis libres & non fêtés, de chaque semaine, à trois heures de relevée, dans la grande salle du College de Saint Côme, pour y traiter des matieres relatives à cet Art important. Quelque louable que soit cet établissement, la Société a voulu le rendre plus utile, en proposant, en faveur des pauvres affligés de maladies qui sont uniquement du ressort de la Chirurgie, des consultations gratuites, redigées même par écrit, lorsque le cas le requerra ; elle répondra aussi aux Mémoires à consulter, lorsque par la nature de la maladie, ou par la distance des lieux, les malades ne pourront se rendre au College de Saint Côme. La Société continue d'inviter MM. les Chirurgiens à lui faire part des observations intéressantes que la pratique pourra leur fournir. Ils adresseront, à l'ordinaire, leurs paquets, francs de port, à M. Mestivier, Secretaire, rue du Loup ».

DE BREST, *le* 18 *Mai.*

L'Escadre aux ordres de M. de la Motte-Piquet, sortie de ce Port le 25 Avril 1781, découvrit le 1 Mai, par la latitude nord de 49 deg. 20 min. & 11 deg. 23 min. de longitude ouest, méridien de Paris, la Flotte Angloise partie de Saint-Eustache le 19 Mars, composée de trente-quatre bâtimens Marchands, escortés par les vaisseaux la *Vengeance* & le *Prince Edouard*, de 74 canons chacun, & par les frégates l'*Alcmene* & le *Mars*. L'Escadre du Roi approcha la Flotte le 2 à neuf heures du matin, & le Commodore Hotham fit le signal de *sauve qui peut*. Les vaisseaux du Roi, malgré tous leurs efforts, ne purent joindre les vaisseaux de ligne Anglois qui avoient la supériorité de la marche ; mais ils se saisirent de vingt-deux bâtimens Marchands & de deux Corsaires. Le 11, M. de la Motte-Piquet est entré dans cette Rade avec sa capture, qui alors n'étoit composée que de 22 bâtimens, un des navires Marchands & un Corsaire ayant coulé bas dans le trajet.

DE DOUAY, le 19 *Mai.*

Depuis quelques jours, on a essuyé dans la Province d'Artois plusieurs orages, qui y ont causé beaucoup de dégât. Une grande partie du territoire de Miraumont, près de Bapaume, a été ravagée par la grêle. Cette grêle est tombée sous la forme de très grosses aiguilles dont les grains s'enfoncerent de quatre à cinq pouces dans la terre. Un homme, une femme & trois chevaux ont été tués près de Vitry, par un seul coup de tonnerre. Non loin de Douay, le feu du ciel a aussi réduit en cendres une ferme, & toutes les personnes qui l'habitoient, ainsi que les animaux ou bestiaux, ont été tués ou brûlés.

Nous apprenons aussi qu'un incendie violent a consumé 45 maisons dans Fruges, à 5 lieues d'Aire. La majeure partie des incendiés sont des Fabricans de bas au métier, qui se trouvent réduits, par cet accident, à la plus affreuse misere.

DE PARIS, *le* 21 *Mai.*

Edit du Roi, donné à Versailles au mois de Mars 1781, registré en la Cour des Monnoies le 24 desdits mois & an, qui ordonne une réformation dans la monnoie de Paris de soixante mille marcs d'especes de billon, pour être transportées aux Isles de France & de Bourbon, & aux Colonies de l'Amérique, où elles auront cours seulement.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 11 Avril 1781, qui ordonne que dans un mois au plus tard, à compter du jour de la publication du présent Arrêt, toutes personnes qui ont des billets au Porteur, des Caissiers établis à l'Hôtel des Fermes, à Paris, seront tenues de les représenter à celui desdits Caissiers qui les aura souscrits, pour être à l'instant par lui payés comptant ; défend d'en faire de semblables à l'avenir, comme aussi de recevoir dans leurs caisses aucuns dépôts d'argent étranger à leurs fonctions.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

ANNONCE de Livre.

Le Livre des Enfans & des Jeunes Gens sans études, ou Idées générales des Choses qu'ils ne doivent pas ignorer ; suivi d'Elémens de Chronologie pour l'Histoire ancienne ; des Devoirs de l'Homme, ou Abrégé de la Science du Salut ; de l'Economie politique ; d'un Entretien moral, adressé à la jeune Noblesse ; des Commandemens de l'honnête Homme, & de la Science du Bon-Homme Richard. Nouvelle Edition, publiée par M. Feutry, &c. de la Société Philosophique de Philadelphie. A Paris, chez Charles-Pierre Berton, Libraire, rue Saint Victor, au Soleil Levant. 1781. In-12, petit format de 430 pag.

Le Citoyen estimable, Auteur de ce petit Ouvrage, l'a composé dans l'intention de suppléer à la négligence des Maitres & des Parens qui, plus jaloux de donner aux enfans une éducation brillante que solide, chargent leur mémoire de connoissances souvent frivoles, & les laissent dans une ignorance absolue des choses les plus essentielles à sçavoir. La premiere Edition de ce Livre a paru en 1728. Celle-ci, qu'on doit au zele de M. Feutry, est beaucoup augmentée ; elle contient des leçons & des principes qui n'étoient guères connus à l'époque où la premiere a vu le jour. Les articles compris dans ce Recueil sont :

1°. Des leçons redigées par demandes & par réponses, où l'on traite de ce que l'homme doit sçavoir, pour remplir ses devoirs, par rapport à Dieu, par rapport à lui-même, & par rapport à ceux avec lesquels il vit en société. 2°. Des élémens de Chronologie ; 3°. un abrégé de la Science du Salut, suivi d'un autre abrégé de la Science Economique, par M. Moreau, Curé de Buzancy, Diocèse de Soissons. Ce zélé Pasteur est persuadé que ces deux Sciences ont entre elles une liaison très-étroite, & que la seconde dérive de la premiere.

L'abrégé de la Science Economique est un précis de la doctrine enseignée dans les Ouvrages de cet ordre de Philosophes qu'on est convenu d'appeller les *Economistes* ; on reconnoitra aisément le langage caractéristique de cette Ecole par les observations suivantes que nous empruntons de l'article intitulé *Enchainement de tous les intérêts.*

» L'intérêt de la classe productive ou » des Cultivateurs, est, dit M. le Curé » de Buzancy, de vivre avec abondance » & commodité, selon son état ; pour » cela elle demande les champs à la » classe propriétaire, & s'engage à lui » payer tout ce que produira la culture » en sus de la rentrée de ses frais, dans » lesquels la subsistance & l'avance du » Cultivateur sont comprises. Cette ré» devance que donne le Fermier, est le » don & le supplément accordés par la » Nature, que l'on appelle *produit net*, » & l'ordre naturel est tel que les frais » de la culture peuvent toujours être » restitués avec doublement & même » au-delà ».

» L'intérêt du Cultivateur est sans » contredit le succès de son travail dont » dépend sa subsistance ; & cependant il » ne sçauroit obtenir ce succès qu'il ne » serve en même tems l'intérêt du Pro» priétaire dont la part grossit en raison » de ce succès ; car sa part future dé» pend du succès futur du Cultivateur, » & ce succès futur du Cultivateur dé» pend de sa force actuelle. Ce qui fait » sentir, que si le Propriétaire entrepre» noit sur la part du Cultivateur, la» quelle constitue sa force, il se ruine» roit lui-même par anticipation, & » certainement la cohérence de ces deux » intérêts est aussi visible, aussi palpa» ble d'un côté que de l'autre ».

» La *classe stérile* ne peut vivre que sur » les dépenses de la classe productive & » de la classe propriétaire. Plus donc » ces deux classes auront de quoi dé» penser, plus la classe stérile aura de » quoi vivre. Ainsi donc l'intérêt de la » classe stérile est le même que celui » des deux autres classes ». La classe stérile est composée des Gens d'Arts & Métiers, des Fabricans, Commerçans, enfin de tous ceux qui vivent de leur industrie.

Il faut convenir que cette doctrine

eſt un peu trop abſtraite pour des enfans; mais l'Auteur paroit eſperer qu'avec le tems & avec le ſecours des Maitres, elle deviendra aſſez familiere à tout le monde pour n'être plus au deſſus de leur portée.

4°. On trouve enſuite un entretien moral dont l'objet eſt d'apprendre à la jeune Nobleſſe tout ce que les régles de la Société & de la Philoſophie humaine & chrétienne exigent d'elle. » C'eſt en » mettant ces maximes en pratique, dit » l'Auteur de cet entretien à la jeune » Nobleſſe, que vous mériterez d'avoir, » ainſi que vos ancêtres, une place dans » l'Hiſtoire : mais n'ambitionnez pas le » nom de foudres de guerre. On peut » être grand homme ſans être Héros ; » & le Héros n'eſt pas toujours grand » homme ; il eſt plus ſouvent le Héau, » que le bienfaiteur de l'humanité. Quiconque connoit tous ſes devoirs & » les remplit, eſt bienfaiſant ; qui les » remplit ſans héſiter, ſans honte, ſans » crainte & par grandeur d'ame, a tout » ce qu'il faut pour être un grand » Homme ».

5°. Les Commandemens de l'honnête homme ou maximes de morale, mis en vers par M. Feutry, Auteur de ce Recueil. Ces maximes préſentent des principes ſûrs pour ſe conduire ſagement dans le cours de la vie. Elles ont été compoſées en faveur de cette claſſe précieuſe d'hommes qu'on ſemble trop négliger, & ſans leſquels nous manquerions preſque de tout. Cette collection ne pouvoit être mieux terminée que par la *Science du Bon-Homme Richard*, petit Ecrit plein de ſel & de ſageſſe, & qui eſt trop connu pour que nous nous y arrêtions. Quoique cet Ouvrage puiſſe convenir à la jeuneſſe de tous les états, il a été fait principalement pour celle des campagnes. MM. les Seigneurs de Paroiſſes, les Curés, & autres perſonnes bienfaiſantes ſont invités à le répandre dans les familles ; le prix en eſt d'ailleurs peu conſidérable ; il ne coûte que 30 ſ. relié.

I I.

MANIERE dont on ſe ſert du plâtre dans quelques cantons du Dauphiné, pour les prairies artificielles, par M. Champel.

» Trop peu inſtruit & trop peu à portée de l'être ſur la vraie théorie de l'Agriculture, ſans principes ſur les Arts qui y ſont relatifs, & dépourvu du génie qui ſçait combiner les faits & rapprocher ceux qui paroiſſent diſparates, quoique dépendants de la méme cauſe, je me bornerai à dire ce que j'ai vu depuis ſix ans ſur les effets du plâtre dans la plaine de Bievres, ſituée à cinq lieues de Grenoble, à Tullin, qui en eſt à quatre lieues, & dans quelques autres Communautés ».

» Le terrein de Bievres eſt extraordinairement graveleux ; l'œil n'y apperçoit, pour ainſi dire, que des cailloux d'une groſſeur à peu-près uniforme, & arrondis : il y en a de calcaires, de fuſibles, des quartz, des granits, des pyrites, &c. le peu de terre qu'on y trouve paroit être compoſé des débris de ces différentes pierres & d'un peu de terre végétale, c'eſt-à-dire, de débris de végétaux. A huit ou dix pouces au deſſous, on trouve une terre argilleuſe, quoique légère, mêlée avec beaucoup de graviers abſolument tous calcaires, qui ſe briſent facilement & ſont très-légers relativement à leur volume. Cette terre ſert à faire des murs qu'on appelle *piſay* dans le pays, & devient un engrais puiſſant lorſqu'elle a été long-tems expoſée à l'air ».

» J'ai penſé qu'il étoit néceſſaire de donner une notice de ce ſol pour qu'on puiſſe plus facilement appercevoir la raiſon des effets du plâtre ; on ne me ſçaura peut être pas mauvais gré d'expoſer auſſi la maniere dont les terres étoient cultivées, & le changement qu'a occaſionné dans cette culture l'uſage du plâtre ».

» Indépendamment de l'aridité naturelle du ſol, ſa poſition en rendoit encore la culture plus difficile. On ne trouve pas un ſeul ruiſſeau dans toute l'étendue de cette plaine, qui eſt très-vaſte ; & toutes les eſperances qu'on a pu concevoir d'y amener des eaux ſont chymériques, lorſqu'on ſe donne la peine de faire un examen ſérieux, & des difficultés qui s'oppoſent à la confection d'un aqueduc, & de la nature du terrein, qui n'eſt qu'une maſſe très-épaiſſe de ſable & de gravier, dans laquelle toutes les eaux pénétrent facilement & dans un court trajet ».

» Cet inconvénient rend les prairies très-rares dans ce canton ; & l'on ne voyoit, il y a dix ans, dans les Communautés voisines, que la dixieme partie du bétail nécessaire pour la culture des terres. Cette raison, plus que toute autre, nuisoit à la fertilité. Le Paysan, toujours ambitieux, vouloit cultiver une trop grande étendue de terrein relativement à la quantité de bétail qu'il nourrissoit ; & dès-lors, ses labours étoient légers, les engrais lui manquoient ; ils devenoient même inutiles par la petite quantité qu'on pouvoit en mettre sur une vaste surface ; en conséquence on ne semoit que du seigle ou du bled noir sur des terres qui produisent aujourd'hui de très-belles récoltes en froment ».

» Il y a quelques années qu'un Particulier essaya de cultiver du treffle dans cette plaine, & de le fumer avec de la suie de cheminée qu'il achetoit à Lyon. Son succès encouragea ses voisins, qui l'imiterent. Bientôt ce genre de prairie fit accroitre la quantité du bétail & celle des récoltes ; mais la consommation immense de suie que cette culture occasionnoit, en fit hausser le prix au point qu'on auroit été incessamment obligé de s'en passer, ou de ne l'employer que dans la plus urgente nécessité ».

» Ce fut dans ce moment qu'un Particulier, qui avoit oui parler de l'emploi du plâtre pour la culture du treffle, résolut d'en faire l'essai. Depuis 1775 jusqu'à présent, il a toujours eu le même succès ; voici son procédé ».

» Les terres sont alternativement une année en jacheres, & une année ensemencées. On jette les semences du bled ou du seigle en automne. Dans le mois de Mars, on seme de la graine de treffle sur la terre couverte de bled, & bientôt elle germe, mais sans élever sa tige. Si on a eu soin d'écaillouter le terrein d'avance, immédiatement après la moisson, on jette du plâtre cuit & réduit en poudre bien fine sur le treffle (il en faut à-peu-près un quintal sur cent toises de surface, plus ou moins, suivant la qualité du plâtre ; l'excès n'est pas nuisible) ; & si l'été n'est pas extrêmement sec, on a une très-belle coupe de fourrage en Septembre ou Octobre. Dans le mois de Mars suivant au plutôt, on jette de nouveau une demi-dose ou même un quart de plâtre sur le même treffle ; & dans le cours de l'année, on coupe le treffle deux & même trois fois, suivant la température de la saison. Lorsque le tems de semer le froment est arrivé, on laboure la terre une seule fois ; on y passe la herse, on seme le grain, & l'on est sûr d'avoir une récolte supérieure à celle des meilleurs fonds du même canton, & des mieux fumés. Il ne faut pas remettre du treffle sur le même fonds l'année suivante. On a remarqué qu'il ne réussissoit pas aussi bien ; & quoiqu'on n'ait pas vu d'expérience d'un mauvais effet de cette répétition, d'un côté, l'assertion de bien des personnes, & de l'autre, la nécessité plus urgente d'améliorer successivement toutes les terres par ce genre de culture, a fait craindre de s'y livrer. Un seul Particulier de ma connoissance a fait cet essai, & il ne s'en est pas mal trouvé jusqu'à présent, c'est-à dire, depuis deux ans. Reste à sçavoir si le tems détruira ou confirmera l'opinion généralement répandue que cette méthode épuise le terrein. Je pense fermement que non ; mais je puis me tromper ».

» Si quelque raison a empêché de jetter le plâtre d'abord après la moisson, il est avantageux de le jetter le plutôt que l'on peut, d'abord après la Toussaint ; on peut cependant renvoyer jusqu'au mois de Mars ou d'Avril ; le plutôt est le meilleur ».

» Il peut arriver aussi que la graine de treffle, semée au mois de Mars, sur le bled en herbe, n'ait pas réussi. Alors comme il est d'usage de semer quelquefois du bled noir ou sarrasin d'abord après la moisson du gros grain, on fait cette semence sur la terre qu'on a destinée au treffle, & on en seme la graine en même tems que celle du sarrasin. Le treffle ne nuit en aucune maniere à la récolte du bled noir qui se fait en Octobre, ni celle-ci au treffle, qu'il ne faut pas songer alors à couvrir de plâtre avant le mois de Novembre, & immédiatement après qu'on a enlevé les cailloux ».

» Les mêmes procédés ont parfaitement réussi à Tullin, dont le sol est bien dif-

férent ; à Bievres, c'eſt un gravier preſque pur ; à Tullin, c'eſt une argille ſchiſteuſe de très-mauvaiſe qualité pour les productions ; & à une lieue de là, dans un terrein graveleux, mêlé de beaucoup de ſable, j'ai vu le meme ſuccès ».

» On peut encore affirmer, que dans une prairie dont le ſol n'eſt que de ſable pur un peu marécageux, du plâtre ſemé a fait croitre, la deuxieme année, une quantité prodigieuſe de treffle, & amélioré tous les cantons où il a été ſemé ; après deux ans, il étoit encore facile de diſtinguer tous les endroits où le plâtre avoit touché, s'il eſt permis de parler ainſi ; & l'on eſpere que la troiſieme année, qui ſera la prochaine, donnera encore des preuves de la puiſſance de cet engrais ».

» On a oui dire qu'un Seigneur, dans le voiſinage du Rhône, avoit fumé de l'eſparcet avec du plâtre, & que le plus heureux ſuccès avoit couronné ſon épreuve. Ce Seigneur diſoit, il y a deux ans, qu'il avoit triplé le revenu de ſa Terre depuis 1771 qu'il avoit adopté cette méthode ».

» On a oui dire auſſi que le plâtre n'avoit point réuſſi dans des terreins gras & fertiles ».

» Il eſt à propos d'obſerver que le plâtre dont on ſe ſert dans les endroits qu'on a cités, vient de Grenoble, ou plutôt de Vizille qui eſt à deux lieues au delà ; qu'on l'y achete cuit & en poudre, mais ſi mal préparé qu'il y a un tiers à perdre, & que pluſieurs perſonnes préférent celui qui vient de Lyon, dont le prix eſt le triple de l'autre ».

» L'uſage du plâtre n'eſt pas borné aux cantons dont on a parlé ; il eſt même très-borné, eu égard à ce qui s'en conſomme dans pluſieurs parties du Dauphiné ; & tous les jours cette conſommation augmente, dans le voiſinage de Lyon ſur-tout ».

» Les avantages de cette culture ſont ſenſibles par eux mêmes. D'un côté, on augmente la quantité des fourrages, & par conſéquent du bétail & des engrais ; & d'autre part, on diminue la quantité de terre à fumer, puiſque celles qui ſont enſemencées de treffles n'ont pas beſoin d'autre fumier ; enfin l'on épargne des labours, attendu que la terre ſemée en treffle n'a beſoin d'être labourée qu'une fois, tandis que ſi elle eût été en jacheres, il auroit fallu trois ou quatre cultures ».

» La Plaine de Bievres s'eſt déjà reſſentie de cette amélioration, au point que la valeur des terres a preſque doublé en général, & que le prix des plus mauvaiſes eſt preſqu'au niveau de celui des plus précieuſes avant cette révolution. Déjà même cette amélioration s'étoit étendue ſur la partie de cette plaine qui dépend du Domaine de Sa Majeſté, & qui eſt poſſédée par différens Particuliers, ſous la redevance de la vingtieme gerbe des grains qui y croiſſent, lorſqu'un événement malheureux a ralenti, pour ne pas dire anéanti leur zele. Un Conceſſionnaire de cette plaine menace de dépoſſéder inceſſamment de ce terrein les malheureux qui le cultivent depuis pluſieurs ſiecles ; & ſur le champ, ils ont ceſſé la premiere opération qu'il exige, celle d'enlever les cailloux qui le couvrent preſque entierement. Dès-lors, plus de treffles dans le canton, & plus d'eſpérance d'en voir quintupler le produit, d'après l'expérience de quelques petits cantons mis en valeur avant cette conceſſion ».

III.

AVIS.

La Communauté des Chandeliers de Paris deſire faire un marché de ſix à huit cents milliers de ſuif étranger, venant du Nord. Une délibération homologuée par Arrêt du Parlement rendu ſur les concluſions de M. le Procureur Général, l'y autoriſe. Les Négocians qui voudront traiter, ſont en conſéquence priés de fournir, avant le 10 Juin, leur ſoumiſſion, laquelle doit être remiſe au Bureau de la Communauté, Place de Grêve, ſoit au ſieur Heluis, rue de la Vannerie, ſoit au ſieur Roſſignol, rue Jean-Robert, tous deux Syndics en exercice.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 23 Mai 1781.

Or de Portug. à . .	730 l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	720		
Du Pérou à	716		
Les guinées à . . .	726		
Ducats à	98	10	once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	102		
Or à 20 karats à . .	85		
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	10	marc.
Laem à 11 d. 10 . . gr. à	52	12 6	
Piastres à	49		

V.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 19 Mai 1781 au Mercredi 23 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 20 à 21 liv.; le seigle, de 12 à 13 l. 10 s.; l'orge, de 12 l. 10 s. à 13 l. 10 s. Le froment à la Grêve, de 20, 21 à 22 livres; le seigle, 13 liv.; l'orge, de 13 à 14 l. *le septier*. Farine blanche à la Halle, de 36, 38, 40 à 41 livres; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 26, 28, 30 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

VI.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 19 Mai 1781, au Mercredi 23 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21, 22 à 23 l.; *idem* à la Grêve, de 20, 21, 22 à 23 livres.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 18 Mai 1781, de 46 à 48 livres; *idem* nouveau, de 42 a 44, le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 45 à 46 liv.; *id.* nouv., 44 à 45; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 18 à 20; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 41 à 42; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 38 à 40; le cent de paille, de 18 à 20; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 28 à 36 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-V. de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres.
	PAIEMENT DU SAMEDI 19 MAI 1781.		
8.	M. Despeignes	Samedi	F.
5.	M. Cauchy	Samedi	F.
6.	M. Caron	Samedi	F.
16.	M. Le Noir.	Samedi	F.
9.	M. de la Rue	Samedi	F.
	PAIEMENT DU LUNDI 21.		
23.	M. Masson.	Lundi.	F.
26.	M. de la Motte	Lundi	F.
28.	M. Creuzé.	Lundi.	F.
29.	M. Certain	Lundi.	F.
	PAIEMENT DU MARDI 22.		
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	F.
15.	M. Defays	Mardi	F.
24.	M. Desplasses.	Mardi	F.
13.	M. Marsollier	Mardi	F.
25.	M. Vieillard	Mardi	F.
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	F.
12.	M. Alissant	Jeudi	F.
Idem.	Gouvernemens.	L.	*Six derniers mois* 177

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLE

CHANGES du 22 Mai 1781.

Amsterdam, . .	52 ¾ lettres.	Cadix, ...	
Londres, ...		Livourne, ...	9
Hambourg, ...	187 ¼	Gênes, ...	9
Madrid, ...		Lyon. *Pâques*. . .	½ p.

DU MARDI 22 *Mai* 1781.

1780. Lot. Roy.	1785 . . . . .
1781. *Primes*. non sorti 96.	1786 . . . . .
1782	1787 . . . . .
1783	1788 . . . . .
1784	1789 . . . . .

1r. Viager. 3 ½ ¾ p. % bén. . . 2d. 3 ½ ¾ 4 3 ½ ¾ p.

Mai 1781.		*Du* 19.	*Du* 21.	*Du* 22.
Comp. des Indes.	Actions	1972 ½	1960 40 20 10	1900 15 2
	Do 16/25	. . . . .	. . . . . (1900	. . . . .
	Do 8es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Do 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	395	375	378 . . .
	Rescriptions.	8 ½ 8 ¾. . .	10 11 11 ½	11 10 ½ p
	Bil. des Ferm.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Contr. à 4 p. % 1777 . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 17

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1781. Du Mardi 15 Mai.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 6 Avril.*

ON est actuellement occupé à Cronstadt de l'équipement d'une Escadre, destinée à remplacer celle qui a croisé l'Eté dernier, pour la protection du Commerce, dans la Mer du Nord & dans la Manche, sous les ordres de l'Amiral Kruse. Cette Escadre sera plus forte que la précédente, & se réunira à celles des Amiraux de Borisslow & Palibin, qui ont hiverné à Livourne & en Portugal.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 8 Avril.*

D'après un grand nombre d'avis reçus de divers endroits situés sur les frontieres de la Turquie, qui annoncent que les sauterelles commencent à y reparoitre, le Roi a fait publier un Universal, en date du 30 Mars, par lequel S. M. exhorte les Habitans des Waivodies de Volhinie, de Kiew, de la Podolie & de Braclaw, à mettre en œuvre tous les moyens possibles pour détruire ces insectes voraces.

Il est arrivé depuis peu dans la Crimée, beaucoup d'Etrangers qui la plupart sont Allemands. Ils y ont été attirés par les gracieuses invitations du Kan, qui s'est empressé de leur accorder plusieurs privileges, & qui même leur a fait des avances pour commencer leur établissement. L'objet de ce Prince, en se conduisant ainsi, est de faire fleurir le Commerce dans ses Etats.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 11 Avril.*

L'Empereur, par une Ordonnance du 26 Mars dernier, adressée à ses Cours de Justice Ecclésiastiques & Laïques, leur fait sçavoir » que comme les Bul-
» les, Brefs & autres Ordres émanés du
» Siege Pontifical, peuvent avoir une
» influence sur l'Etat public, Sa Majesté
» trouve nécessaire qu'avant leur publi-
» cation, tous ces Ordres obtiennent
» d'Elle le *Placitum Regium* ou l'*Exequa-*
» *tur* ».

» Sa Majesté ordonne de plus aux Archevêques & Evêques de ses Etats Impériaux, Royaux & Héréditaires, & aux Supérieurs Ecclésiastiques, que tous Ordres Pontificaux concernant le Peuple, les Personnes ou Communautés Ecclésiastiques & Laïques, les collations de bénéfices, pensions, honneurs, discipline, &c. soient présentés avant tout aux Tribunaux politiques, pour parvenir à l'obtention du *Placitum Regium*; & afin qu'on puisse examiner s'il y a quelque chose de contraire aux réglemens du Pays, l'ordre même sera

envoyé à la Chancellerie de Bohême ou d'Autriche, où la Résolution Impériale sera manifestée à l'Ordinaire ou au Général de l'Ordre, en lui renvoyant l'original. Ce qui doit s'entendre, dit l'Ordonnance, relativement aux ordres & concessions émanés des Ordinaires Etrangers dont les droits & les directes s'étendent dans les Pays Héréditaires de Sa Majesté Impériale : toutes les concessions & dignités personnelles qui seroient accordées sans avoir été soumises à la nouvelle Ordonnance étant déclarées nulles, & l'infraction à la Loi jugée punissable ».

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le* 14 *Avril.*

Extrait d'une Lettre écrite de Berlin. » On a beaucoup parlé ici de la protection de la Marine de Danemarck, accordée aux navires Prussiens. Voici ce qui a amené ce petit arrangement. Les deux Cours étoient en négociation au sujet d'un droit d'un pour cent, que celle de Copenhague a imposé sur la cargaison de tous les navires qui fréquenteroient ses Ports, en forme de contribution ou dédommagement des frais de l'armement qu'elle met sur pied pour la protection du Commerce. La nôtre, en y consentant, demanda en retour que celle de Danemarck ordonnât à ses vaisseaux de guerre de prendre sous leur protection & sous leur convoi tout navire Prussien qui se trouveroit à leur portée, & qui pourroit être insulté par les Armateurs ou vaisseaux de guerre des Puissances belligerantes ; c'est ce qu'a promis la Cour de Danemarck. La même demande a été faite à celle de Pétersbourg & de Stockolm, & on se flatte qu'elle sera accordée. Cette requisition prouve l'attention de notre Souverain sur ce qui peut intéresser l'avantage du Commerce de ses Sujets. S'il nous est difficile en effet d'opposer sur mer des forces suffisantes pour réprimer les pirateries que les Corsaires Anglois se permettent tous les jours contre les autres Nations, nous n'en sommes pas moins persuadés que la Cour de Londres voudra bien nous traiter avec une distinction d'autant plus marquée, qu'elle ne sçauroit oublier les considérations terrestres qui militent en notre faveur ».

ESPAGNE.

DE CADIX, *le* 10 *Avril.*

Une corvette venant de la Havane, & qui est entrée dans ce Port sur la fin du mois dernier, nous a apporté l'agréable nouvelle, que les fonds de la Vera Crux, montant à 13 millions 600,000 piastres fortes, y étoient heureusement arrivés. Sept millions de piastres de ce trésor appartiennent au Roi.

Quatre vaisseaux portant Pavillon Impérial, & venant de l'Inde, ont mouillé dans notre Baye ; ils ont passé à l'Isle de France pour completter leur chargement.

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le* 27 *Avril.*

Les Commissaires de Leurs Hautes-Puissances ont traité, à Amsterdam, avec des Constructeurs particuliers, pour construire trois vaisseaux de ligne au prix de 410,000 florins pour la carcasse de ces navires, outre une Prime de 500 florins pour chaque semaine que le vaisseau sera prêt avant le terme fixé d'un an. La même condition a lieu à Rotterdam ; le prix pour un vaisseau de 72 & un autre de 60 à construire dans dix mois, a été réglé à 380,000 florins.

D'UTRECHT, *le* 16 *Avril.*

Les circonstances dans lesquelles le Commerce de cette République se trouve, ayant engagé les Négocians des diverses Villes Commerçantes de ces Provinces à présenter des Requêtes aux Etats-Généraux, pour en obtenir quelques modifications aux défenses faites par divers Placards, que l'intérêt & le salut de l'Etat exigeoient, Leurs Hautes-Puissances ont pris les résolutions suivantes :

» Que vu la publication de leur défense de l'exportation de divers articles, datée du 26 Janvier de la présente année, a eu principalement en vue de charger leur transport direct ou indi-

rect vers le Royaume de la Grande-Bretagne, & que cette défense ne contrarie point l'envoi de petites parties de ces marchandises sur & le long du Rhin vers le Brabant-Autrichien ou autres Pays neutres, les Colleges respectifs d'Amirauté seront qualifiés, ainsi qu'ils sont qualifiés par la présente, pour permettre, nonobstant le susdit Placard, de transporter le long du Rhin, ainsi que vers le Brabant-Autrichien, la Flandres ou autres Pays neutres ou en guerre avec ledit Royaume de la Grande-Bretagne, quelques tonneaux de poix ou de goudron, ainsi que de petites parties de menus cordages & autres marchandises semblables, n'étant point des munitions de guerre; mais qu'il reste défendu, conformément à la teneur dudit Placard, d'exporter directement ou indirectement des marchandises vers le Royaume de la Grande-Bretagne ou Pays de sa domination ».

» Que le cuivre sera excepté de la défense d'exportation arrêtée par le Placard de L. H. P. du 26 Janvier de la présente année, & qu'en conséquence il sera écrit aux Colleges respectifs d'Amirauté de donner les ordres nécessaires pour que l'exportation de toute sorte de cuivre & ouvrages de cuivre soit permise, pareillement & sur le même pied, comme si dans le susdit Placard de L. H. P. le cuivre n'avoit pas été spécifié parmi les articles dont l'exportation est défendue ».

» Qu'en faveur des Manufactures & pour le soulagement du Commerce de ces Pays, il sera écrit aux Colleges d'Amirauté, & qu'ils seront autorisés, ainsi qu'ils sont autorisés par la présente, pour pouvoir permettre l'exportation de toute sorte de cannevas, pourvu qu'il n'y ait point de soupçon qu'il soit directement ou indirectemenr destiné pour le Royaume de la Grande-Bretagne ou ses Domaines, & pourvu qu'avant qu'il soit chargé, il ait été donné une Caution suffisante montant à la triple valeur; qu'il soit remis, pendant un certain tems, auxdits Colleges des preuves qui leur paroissent satisfaisantes, par lesquelles il conste que ces cannevas sont arrivés & ont été emmagasinés dans les lieux qu'on aura déclarés, le tout sous peine de ladite triple valeur ».

» Qu'eu égard aux obstacles actuels qu'éprouve la navigation des Provinces-Unies des Pays-Bas, il sera sursis jusqu'au 31 Décembre de la présente année, ainsi qu'il est sursis par la présente, à l'exécution du Placard de L. H. P. du 3 Décembre 1728, & qu'en conséquence, il sera permis de se servir de bâtimens Suédois pour le transport de toute sorte de marchandises & de productions ».

La suite à l'Ordinaire prochain.

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Castres, *le 22 Avril.*

» Le Vendredi 13 Avril, à une heure après midi, MM. de la Vallongne, Daussart de Saint-Palais, & le Chevalier de Gautrand, se trouvant à cheval à une demi-lieue environ de Langari, furent assaillis d'un orage qui eut de funestes suites. La pluie étoit des plus abondantès, & les coups de tonnerre fréquens. Ils marchoient tous les trois de front, M. Daussat au centre, M. de la Vallongne à la droite, & M. de Gautrand du côté opposé, l'orage allant de la droite à la gauche. La foudre éclatant sur eux, tua M. Daussat & les trois chevaux, blessa dangereusement le Chevalier de Gautrand, & épargna absolument M. de la Vallongne. La vapeur de la matiere ignée ayant étourdi ce dernier, il fut quelque tems sans connoissance; ayant repris l'usage de ses sens, il se trouva engagé sous son cheval, la pluie tombant a flots, & le tonnerre grondant toujours; sans secours, au milieu d'un grand chemin, éloigné de toute habitation, on sent combien il dut être effrayé du premier spectacle qui frappa ses yeux. On observe que le tranchant de la lame du couteau de chasse que portoit le Chevalier de Gautrand, a été fondu dans le fourreau; la chaine & une partie de l'armure de la poignée, qui étoit d'acier, ont été aussi mis en fusion. ».

(*Extrait de la Gazette de France*).

DE MARSEILLE, *le 28 Avril.*

L'Académie des Belles-Lettres, Sciences & Arts de cette Ville, tint le 25 de ce mois, sa Séance publique. L'ouverture s'en fit par la lecture d'un Discours *sur les progrès des Sciences & des Lettres.* M. Audibert lut ensuite un Mémoire de M. Malouet, Commissaire du Roi & Associé de l'Académie, *sur le traitement & l'emploi des Negres dans nos Colonies.* La Séance fut terminée par la lecture que M. Marin fit d'un Mémoire de sa composition, *sur les ruines de l'ancienne Ville de* Tauroentum, *Colonie de Marseille.*

L'Académie ayant réservé le Prix destiné à un Mémoire, » sur les causes qui » peuvent diminuer la profondeur du » Port de Marseille, quels seroient les » moyens d'en prévenir les effets & d'y » remédier ? » propose le même sujet pour 1782.

Indépendamment de ce Prix, elle en adjugera un autre à un Mémoire complet, » sur la culture de l'olivier, la » maniere de le tailler pour qu'il rap- » porte annuellement des fruits en quan- » tité plus égale ; la meilleure maniere » d'extraire l'huile des olives, tant pour » la quantité, que pour la qualité ; & » une notice des différens noms qu'on » donne à chacune des especes d'olives » dans les différens lieux de la Pro- » vence ».

L'Académie propose encore pour les années suivantes les sujets ci-après :

Pour l'année 1783, un Mémoire » sur » les moyens de renouveller les bois en » Provence ».

Pour l'année 1784, un Mémoire » sur » les especes de vers marins qui atta- » quent les navires dans les différens » Ports de la Provence ; & quelle se- » roit la méthode de les en préser- » ver ? »

Pour l'année 1785, cette question, » Si la plante vulgairement nommée » *barbe de renard*, connue des Botanistes » sous le nom de *tragaganta Massiliensis*, » qui croît actuellement sur les bords » de la mer de Provence, est la même » que celle qu'on cultive dans le Le- » vant pour extraire la gomme adra- » gant ; & quelle seroit la maniere de » la cultiver avec succès en Provence, » pour en extraire cette gomme ? »

Chacun des Prix consiste en une médaille d'or de la valeur de 300 livres, portant le buste de M. le Duc de Villars.

Les Ouvrages qui concourront, seront envoyés avec les formalités ordinaires, & dans le courant du mois de Décembre, à M. Mouraille, Secretaire Perpétuel de l'Académie.

DE PARIS, *le 10 Mai.*

Prix distribués dans la Séance publique tenue au Louvre le 6 Mars 1781, par la Société Royale de Médecine.

» I. La Société avoit proposé dans sa premiere Séance publique de l'année 1778, pour sujet d'un Prix de la valeur de 600 livres, la question suivante : *Déterminer quel est le meilleur traitement de la Rage.* La valeur de ce Prix ayant été portée à 1200 livres, il fut annoncé de nouveau dans la seconde Séance publique de la même année. Un espace de trois ans ne parut pas trop considérable pour faire des recherches & réunir des observations sur un sujet aussi important : le terme fixé pour la fin du Concours fut le premier Janvier 1781. Plusieurs Mémoires ont été envoyés à cette époque. Leurs Auteurs devoient s'attendre à un examen sévère : la Compagnie avoit demandé des Observations pour servir de base aux méthodes qui seroient adoptées. Afin de rendre le travail des Concurrens plus facile, elle avoit chargé un de ses Membres * de recueillir les faits relatifs au traitement de la Rage, épars dans les Auteurs. Enfin elle avoit consigné dans ses Volumes ** les Recettes les plus accréditées dans les différentes Provinces contre ce mal terrible.

Il falloit donc, pour avoir des droits au Prix proposé, ajouter quelques connoissances nouvelles à celles que l'on avoit déjà acquises ; répandre, par des observations exactes & authentiques, un nouveau jour sur la Question ; en un mot, rendre le traitement de cette Maladie plus sûr qu'il ne l'étoit auparavant. Aucun des Concurrens n'ayant rempli ces conditions, la Société ne peut adjuger ce Prix, dont elle croit devoir

* *M. Andry.*

** *Pour les années 1776-77-78.*

differer la distribution jusqu'à la premiere Séance publique de l'année 1783.

Quoiqu'aucun des Auteurs n'ait répondu à la question d'une maniere assez satisfaisante pour être couronné, la Société en a distingué plusieurs, aux travaux desquels elle doit des éloges. Elle a sur tout remarqué cinq Mémoires, dont trois lui ont paru mériter des encouragemens à ceux qui les ont adressés : elle a pensé qu'il devoit être fait une mention honorable des deux autres.

M. Lenoir, Lieutenant-Général de Police, & Membre de la Compagnie, à la bienfaisance duquel ce Prix est dû, a été informé de ces détails. Il n'a point voulu que les Auteurs des trois Mémoires qui ont été jugés le plus favorablement demeurent sans récompense, & il a fait frapper à ses frais trois médailles d'or, chacune de la valeur de cent livres, ayant la même empreinte que le jetton de la Societé, lesquelles leur seront distribuées.

La premiere médaille a été adjugée à M. Mathieu, Maitre en Chirurgie à Conze à Sarladais, près de la Linde en Périgord. Son Mémoire porte, pour épigraphe : *Miserrimum genus morbi ... quo oppressis in angusto spes est.* Cet Auteur est celui qui promet le plus ; il dit avoir administré avec succès le mercure sous la forme de frictions, soit comme préservatif, soit comme curatif ; avec cette différence qu'il le conseille dans cette derniere vue à des doses très fortes & inusitées *. Il a employé dans certains cas une ou deux onces & même plus de pommade mercurielle, en une seule friction : quelquefois il a fait étendre cette pommade sur presque toute la surface du corps **. La salivation, suivant lui, est une crise heureuse. Il convient que cette pratique n'est pas tout-à-fait exempte de danger ; mais le cas étant extrême & la mort inévitable, il ne balance point à y avoir recours. Il résulte de ses observations, que la Rage même confirmée est curable par cette méthode. Il ajoute qu'il a guéri deux chiens atteints de cette maladie, en frictionnant les plaies & la tête de ces animaux avec une grande quantité de pommade mercurielle, & en leur faisant prendre chaque matin, pendant plusieurs jours, dix grains de thurbith minéral. M. Mathieu offre à la Société de lui fournir les preuves les plus authentiques des faits qu'il avance. La Compagnie l'engage à les donner au plutôt ; elle invite en même tems les personnes de l'Art à déterminer jusqu'à quel point ces secours peuvent être utiles dans le cas de la rage confirmée : l'état du malade étant alors sans ressource, semble permettre au Médecin de faire des tentatives que la prudence doit toujours diriger. M. Mathieu ayant d'ailleurs fait connoitre sa maniere d'opérer sur les animaux, on pourra employer cette voie pour essayer ce que sa méthode présente de plus énergique & de plus dangereux.

La seconde médaille a été remportée par M. Bouteille, Médecin à Manosque en Provence, dont le Mémoire porte l'épigraphe suivante : *Curatio incerta, tùm prophylactica, tùm therapeutica, cujus prima causa inanis jactantia specificorum, neglectus methodi ex historiâ morbi excogitatæ.* BOERHAAVE. Il seroit difficile de présenter sur la nature & le traitement de la rage des idées mieux liées entr'elles, un plan curatif mieux dirigé, & des vues plus sages & plus simples en même tems. L'Auteur rejette les remedes spécifiques ; il essaye de prouver que la rage doit être traitée méthodiquement avec les moyens connus en Médecine, & indiqués par la nature des symptômes. Il ne manque au Mémoire de M. Bouteille, pour remporter la palme, que des observations qui lui soient particulieres, & qui viennent à l'appui de sa doctrine.

M. Baudot, Médecin à la Charité-sur-Loire, a obtenu la troisieme médaille. L'épigraphe de son Mémoire est la suivante : *An, experientiâ duce, metho-*

---

* *On trouve dans le Journal de Genève quelques observations de Rage confirmée, guérie par des frictions mercurielles à grande dose.*

** *Il a été employé pour un des malades guéris dans l'accès de la rage, dont l'observation est rapportée, treize onces de pommade mercurielle en frictions, soit locales aux environs de la plaie, soit universelles sur le reste du corps. L'Auteur s'est servi d'une pommade préparée avec deux parties de graisse & une de mercure, & il a eu recours au vinaigre pour modérer les effets du mercure, donné à une grande dose.*

dus tuta ? L'Auteur cite un très-grand nombre d'obſervations qui tendent à prouver l'efficacité de ſa méthode, ſeulement comme préſervative. Tous les faits expoſés ne ſont pas également probatoires. Nous invitons M. Baudot à les claſſer, à les développer davantage. Nous avouons qu'avant d'avoir rompu ſon cachet, & ne ſçachant pas encore quel degré de confiance méritoient les aſſertions de l'Auteur, dont les talens dans ce genre de travail, & la probité ſont très-connus, la multiplicité des obſervations qu'il a faites & qu'il rapporte, nous avoit inſpiré quelque méfiance : il eſt donc important qu'il leur donne toute l'authenticité dont elles ſont ſuſceptibles.

Les deux Diſſertations qui méritent d'être citées après les trois premieres, ſont les ſuivantes. 1°. Celle de M. de Saint-Martin. Médecin à Domfront, ayant pour épigraphe : *Nec deſperandum tamen ob exempla jam in aliis venenis conſtantia de inveniendo hujus ſingularis veneni, antidoto ſingulari. BOERH.* Aph. 1146, contient des recherches très-nombreuſes : on y trouve quelques obſervations intéreſſantes. En faiſant une mention honorable du travail de M. de Saint-Martin, la Compagnie n'a en vue que la partie pratique de ſon ouvrage. 2°. Celle de M. Sumeire, Médecin à Marignane en Provence, ayant pour épigraphe : *Miſerrimum genus morbi... CELS.* lib. V, c. 27, offre des remarques très-judicieuſes ſur le traitement de la rage par les acides. Nous l'exhortons à rendre ſon traitement plus ſimple & ſa méthode moins compliquée.

La Société eſt forcée de garder le ſilence ſur pluſieurs autres Mémoires qui annoncent, à la vérité, des talens dans leurs Auteurs, mais dans leſquels l'eſprit de ſyſtême a tout défiguré. Il n'y a point de matiere ſur laquelle il ſoit en même tems auſſi facile & auſſi dangereux de faire des hypothèſes, que ſur une maladie dont la nature & le traitement ſont preſque inconnus. La Société eſt bien éloignée d'exiger qu'on lui indique une méthode curative abſolument nouvelle ; mais elle demande au moins que l'on détermine d'une maniere plus préciſe les circonſtances du traitement, & qu'on apprenne par des faits bien avérés à quel ordre de moyens on doit donner la préférence *.

Nous répéterons dans ce Programme ce qui a été dit dans le premier : que l'on deſire ſçavoir, s'il eſt poſſible, non-ſeulement de prévenir la rage avant qu'elle ſoit déclarée, mais encore de la guérir lorſqu'elle eſt confirmée. Ceux qui rapporteront les ſuccès des remedes qu'ils indiqueront comme préſervatifs, s'appliqueront à prouver que l'animal qui ſera regardé comme ayant communiqué la rage, en aura été réellement atteint, & que le ſujet que l'on citera comme préſervé, en aura éprouvé quelques ſymptômes avant coureurs. Sur-tout on ſaiſira, lorſqu'il ſera poſſible, l'occaſion de faire mordre des animaux de différentes eſpeces par un chien enragé, en les renfermant & en les examinant avec ſoin, pour obſerver les ſymptômes qui ſurviendront, & les ſoumettre à diverſes épreuves.

Les Mémoires qui concourront à ce Prix, de la valeur de 1200 livres, ſeront envoyés francs de port avec un billet cacheté contenant le nom de l'Auteur, & la même épigraphe que le Mémoire, à M. Vicq-d'Azyr, Secretaire perpétuel de la Société Royale de Médecine, rue du Sépulcre, à Paris, avant le 1 Janvier 1783.

II. La Société avoit propoſé dans ſa premiere Séance publique de l'année 1778, pour ſujet d'un Prix de la valeur de 300 livres, la queſtion ſuivante ; » Déterminer quels ſont les rapports » des maladies épidémiques avec celles » qui ſurviennent en même tems & dans » le même lieu, & que l'on appelle *in-* » *termittentes* ; quelles ſont leurs compli- » cations, & juſqu'à quel point ces com-

---

* *Les Diſſertations déjà envoyées, pourront être adreſſées de nouveau pour le prochain Concours, après que leurs Auteurs les auront retouchées & y auront fait les changemens indiqués dans le Programme. La Compagnie eſpere qu'un délai de deux années ſera ſuffiſant pour qu'il lui ſoit envoyé de nouveaux Mémoires, & pour augmenter le nombre des Concurrens. Les Auteurs qui rapporteront des Obſervations nouvelles, voudront bien faire remettre, dans un paquet cacheté, les preuves authentiques des faits qu'ils indiqueront, & des ſuccès qu'ils auront obtenus.*

» plications influent sur leur traite-
» ment ? » Ce Prix devoit être adjugé dans la Séance publique du premier Mardi de Carême 1779 ; mais la Compagnie n'ayant point été satisfaite des Mémoires envoyés au Concours, proposa de nouveau le même sujet. En doublant la valeur du Prix, elle en différa la distribution jusqu'à l'époque actuelle. Cette question, une des plus importantes qu'il soit possible de proposer en Médecine, étoit en effet très-difficile à saisir & à résoudre. M. Raymond, Médecin à Marseille, Auteur du Mémoire envoyé avec l'épigraphe suivante :

Principium sedemque mali consistere in ipso
Aere, qui terras circum diffunditur omnes,
Qui nobis sese insinuat, per corpora ubique
Suctus & has generi viventum immittere pestes.

FRACAST. de Syphil.

ayant rempli les conditions du Programme, ce Prix, de la valeur de 600 liv., lui a été adjugé.

Le Mémoire de M. Paris, Médecin à Berre, près d'Arles, ayant pour épigraphe ces paroles extraites de Sydenham : *Ubi nondum constat quid sit agendum, nihil agendo & Medico & Ægro optimè consulitur*, a mérité l'*Accessit* ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

MANIERE d'améliorer toutes sortes de fromages, en les affinant; par M. de Chazotte, *Inspecteur des Mines de S. A. R. l'Infant Duc de Parme.*

» Prenez du bon vinaigre blanc ou rouge ; le blanc ne donne point à la croûte du fromage une couleur désagréable comme le rouge ; vuidez ce vinaigre sur du nitre alkalisé par les charbons ou par le tartre. (On alkalise le nitre en le faisant détonner ou brûler avec du charbon réduit en poussiere ou avec du tartre.). Vuidez du vinaigre jusqu'à ce que l'on n'apperçoive plus d'effervescence.

Mettez à la cave les fromages que vous voulez affiner ; enveloppez les avec des linges bien imbibés de la liqueur résultante de l'union du vinaigre & du tartre alkalisé ; laissez les fromages s'imbiber de cette liqueur pendant vingt-quatre heures. Vuidez, aprés ce tems, de la nouvelle liqueur sur les enveloppes des fromages ; retournez les fromages tous les jours. Répétez cette imbibition pendant trente ou quarante jours, suivant la nature des fromages.

M. de Chazotte assure que les plus secs & ceux de la plus mauvaise qualité deviennent excellens. Cette préparation ne sçauroit être dangereuse pour la santé.

II.

EXTRAIT des Observations météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 jusqu'au 30 Avril 1781.

Vent dominant, nord.

Thermometre. Plus grand degré de chaleur, 20 degrés 5, le 19 ; moindre degré de chaleur, 1 degré 7, le 15.

Barometre. Plus grande élévation du mercure, 28 pouces 2 lignes 5, le 21 ; moindre élévation du mercure, 27 p. 3 lignes 8, le 5.

Quantité de pluie. 7 lignes 7, tombées en 7 jours.

Evaporation, 60 lignes.

Aiguille aimantée. Sa déclinaison, 19 degrés, 58 minutes, 1 seconde.

Température. Chaude & très-seche.

Maladies. Coqueluches chez les enfans ; il n'en est point mort. Fievres épidémiques dans nos environs.

Productions de la Terre. Les bleds & la vigne fort avancés. Les seigles épioient le 24. La sécheresse fait le plus grand tort aux foins, aux avoines, aux orges & aux autres plantes légumineuses ; les fruits tombent, les arbres sont dévorés par les chenilles, & les fruits par les vers. L'année est très-hâtive jusqu'à présent.

Signé, COTTE, Prêtre de l'Oratoire, Curé de Montmorenci, Correspondant des Académies Royales des Sciences de Paris & de Bordeaux ; des Sociétés Royales de Médecine de Paris & d'Agriculture de Laon, de la Société Météorologique Palatine.

III.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 12 Mai 1781.

Or de Portug. à . . .	730 l. f.		*marc.*
Du Mexique à . . .	724		
Du Pérou à	720		
Les guinées à . . .	728		
Ducats à	98		*once.*
Or fin à 23 karats . .			
31 32	102	10	
Or à 20 karats à . .	85		
L'argent à 11 d. . .			*marc.*
20 g. à	54	10	
Iaem à 11 d. 10 . .			
gr. à	52	10	
Piastres à . .	48 15	à 48 17 6	

IV.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 9 Mai 1781 au Samedi 12 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 18, 20 à 21 livres; le seigle, de 12 à 13 livres; l'orge, de 13 à 14 livres. Le froment à la Gréve, de 20, 21 à 22 liv.; le seigle, 12 à 13 l.; l'orge, 13 à 14 l. *le septier.* Farine blanche à la Halle, de 30, 34, 36, 38, 40 à 41 l.; bis-blanc & bis, de 22, 24, 26, 28 à 29 l. *le sac* pesant 325 liv.

V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 9 Mai 1781, au Samedi 12 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 21, 22, 23 à 23 livres 10 s.; *idem* à la Grêve, de 20, 21, 22, 23 à 24 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 8 Mai 1781, de 45 à 46 livres; *idem* nouveau, de 42 a 44; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 45 à 46 liv.; *id.* nouv., 43 à 44; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 18 à 20; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 41 à 42; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 38 à 40; le cent de paille, de 18 à 20; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 30 à 36 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-V de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres
	PAIEMENT DU MERCREDI 9 MAI 1781.		
18.	M. Radix	Mercredi.	F.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	F.
27.	M. de France	Mercredi.	F.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	F.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	F.
11.	M. Boutray	Mercredi.	F.
	PAIEMENT DU JEUDI 10.		
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	F.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	F.
12.	M. Alissant	Jeudi	F.
14.	M. Nau	Jeudi.	F.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	F.
	PAIEMENT DU VENDREDI 11.		
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	F.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	F.
2.	M. Boscheron	Vendredi.	E.
21.	M. Patu.	Vendredi.	F.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	F.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABL

CHANGES du 11 Mai 1781.

Amsterdam, ...	52 ¾	Cadix, ...	
Londres, ...	30 11 16d.	Livourne, ...	
Hambourg, ...	187	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon. *Pâques*. . .	½ p.

DU VENDREDI 11 *Mai* 1781.

1780. Lot. Roy. .	1020 l.	1785	145
1781. *Primes*.		1786	134
1782	121 .	1787	124
1783		1788	116
1784	166 .	1789	

1r. Viager . . . 5 ¾ p. % bénéfice. 2d. 2 p. % pe

Mai 1781.		*Du* 9.	*Du* 10.	*Du* 11
Comp. des Indes.	Actions	1972 ½ 75 . .	1980	1980 . .
	D° 16/25	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	D° 8es	252	. . . . .	. . . . .
	D° 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	397	397	398 . .
	Rescriptions.	8 8 ¼ 8 . . .	8 ¼ 8 7 ¾ 8 p.	8 7 ¾ p
	Bil. des Ferm.	¾	. . . . .	1 perte
	Contr. à 4 p. %			
	1777 . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 17

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Mardi 8 Mai.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 24 *Mars*.

L'Impératrice a envoyé récemment au Sénat Dirigent un ordre, portant » que » dans la disposition qui seroit faite d'em» plois sous la Couronne & dans l'avan» cement des différens Officiers Civils, » l'on devroit avoir dorénavant égard » non-seulement aux années de leur » service, mais aussi à la maniere dont » ils s'en sont acquittés, & à leur ca» pacité pour les postes qu'on voudroit » leur conferer ».

Sa Majesté a non-seulement accordé la permission d'exporter de nouveau du seigle du Port d'Archangel ; mais Elle a même révoqué l'ordre d'en mettre une cinquieme partie dans les magasins. Elle a aussi approuvé le plan formé pour l'établissement d'une Compagnie pour la pêche de la baleine. Le fonds de cette Compagnie, à laquelle des Etrangers pourront s'intéresser, consistera en 2000 actions de 25 roubles chacune. La direction principale en sera fixée à Archangel ; mais les vaisseaux sortiront pour la pêche, du Port de Kola.

DANEMARCK.

D'ELSENEUR, *le* 4 *Avril*.

La Commission que Sa Majesté Danoise a nommée, il y a quelque tems, pour faire des recherches au sujet de la Marine de ce Royaume, & pour proposer les améliorations qu'il seroit à propos d'introduire dans ce Département, continue assiduement ses Séances. Jusqu'à présent, elle s'est déjà occupée des moyens de payer les dettes contractées par la Marine, d'augmenter le fonds qui est destiné pour cette partie des forces du Roi, & d'introduire dans la Marine des changemens plus analogues aux circonstances actuelles. Si l'on doit s'en rapporter à ce qu'on débite dans le Public sur le travail dont cette Commission s'est déjà occupée, son projet est d'augmenter la Marine, en faisant construire des vaisseaux plus forts ; de sorte qu'à l'avenir un vaisseau de ligne ne pourra porter moins de 60 canons, ni une frégate être armée de moins de 30 canons. Tous les navires & frégates, actuellement employés dans la Marine, & qui portent un nombre de canons au dessous de celui qu'on vient de spécifier, seront vendus à la Compagnie ou à des Particuliers, à mesure qu'on en aura construit de nouveaux pour les remplacer. Cette Commission a de plus arrêté, 1°. que dans la suite la Marine du Roi ne pourra être moindre, en tems de paix, que de 30 vaisseaux de ligne & de 20 frégates ; 2°. qu'outre le bois nécessaire pour les réparations annuelles des vaisseaux en service, il y aura toujours dans les magasins de Sa Majesté, une quantité suffisante de bois façonné & capable d'être employé pour

la construction de dix nouveaux vaisseaux.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 3 Avril.*

Les Ouvriers Allemands qui faisoient aller les Manufactures de Grodno en Lithuanie, découragés par le peu d'égard qu'on avoit pour eux, & même par les mauvais traitemens que quelques-uns d'entr'eux prétendent avoir essuyés, se sont déjà presque tous retirés. On assure que ceux qui ne l'ont point encore fait, ne tarderont pas non-plus à quitter cette Ville.

ALLEMAGNE.

DE ROCHLITZ, *le 16 Avril.*

Le 8 de ce mois, le feu prit à la petite Ville de Lauzenau, dans le Canton de Schoenburg, dont les Habitans sont pour la plupart Cordonniers & Drapiers; elle a été entierement réduite en cendres, à l'exception d'une trentaine de maisons & du moulin. Les flammes s'étant répandues de tout côté en moins d'une demi-heure, aucun des Habitans n'a pu sauver la moindre chose de ses effets, & quatre personnes y ont perdu la vie. Deux cents maisons ont été entierement consumées avec tous les meubles qui y étoient, desorte que tous les Habitans sont réduits à l'état le plus déplorable.

ITALIE.

DE TRIESTE, *le 8 Avril.*

On a reçu de Vienne l'ordre de faire saler dix-huit mille livres de bœuf; sçavoir, neuf mille à Fiume, & sept mille à Segna, Ville très commerçante dans la Dalmatie Autrichienne, avec un très-bon Port.

Les Commerçans de France ont acheté toute la partie de soie, arrivée ici par le dernier vaisseau de la Compagnie Autrichienne des Indes Orientales.

DE VENISE, *le 10 Avril.*

Le 4 de ce mois, à trois heures de la nuit, nous avons ressenti ici une secousse de tremblement de terre assez forte. Elle a duré une minute & plusieurs secondes. La direction en étoit de l'Ouest à l'Est. Mais quoique ce phénomene ait beaucoup effrayé, il n'a cependant causé aucun dommage ni dans cette Ville ni à Padoue, où la secousse a été plus violente, puisque quelques Habitans ont cru devoir abandonner leurs maisons, pour mettre leur vie en sûreté.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 20 Avril.*

Les Communes, qui se sont ajournées le 12 de ce mois, ont pris la veille quelques résolutions relatives aux Finances. Elles ont arrêté notamment, » qu'il seroit accordé une somme d'un » million 900 mille liv. sterl. pour rem- » bourser la même somme, qui circule » en billets d'Echiquier, en vertu d'une » résolution prise dans la derniere Séan- » ce; qu'il seroit de plus accordé 8551 l. » st. 8 schel. 8 s. & 3 quarts pour sup- » pléer à la non-valeur des subsides de » l'année derniere; qu'il seroit appro- » prié au subside de l'année courante » une somme de 757,087 liv. st. 17 sch. » 10 s. restant en caisse dans l'Echiquier » le 5 Avril, du produit des fonds d'a- » mortissement; 23,708 liv. st. 11 sch. » 10 s. & demi, des deux septiemes des » droits d'Accise; 56,000 l. st. du droit » sur le verre, assigné au payement » d'annuités viageres, par acte de la » 19e. année du présent regne; & 40,000 » liv. sterl. par acte de la 18e. année » du même regne ». Parmi plusieurs actes qu'il a été question de renouveller, il en est un pour l'établissement des Ports francs dans la Jamaïque.

II.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

D'ALAIS, *le 16 Avril.*

Suite de la Notice topographique du Diocèse d'Alais, extraite de l'Histoire naturelle du Languedoc, par M. de Genssane.

» En remontant le Gardon & le Galaiſon, toute la côte, depuis Rochebelle juſques au deſſus du Mas des Bois, ſur une demi-lieue de longueur, eſt entrecoupée de veines de charbon de terre que nous ſoupçonnons, dit M. de Genſſane, aboutir à des maitreſſes veines vers le centre de la montage. On a fait ſur ces veines ſuperficielles un grand nombre d'ouvertures, ſans régles & ſans ménagement. Les Ouvriers commencent par une ouverture comme un trou de renard, & en tirent tout le charbon qu'ils peuvent en tirer, juſqu'à ce qu'ils trouvent l'eau; alors ils abandonnent ce travail, & vont percer un autre trou à quelques toiſes de diſtance du premier, & y font le même manege, ſans faire attention qu'on trouve rarement du bon charbon ſans eau, & que pour l'avoir de bonne qualité, il faut percer juſqu'à ce qu'on trouve ces veines réglées : auſſi ne tire-t-on dans toute cette côte que du charbon propre à faire cuire de la chaux ».

» Cette côte eſt remplie de roches d'une eſpece de grès calcaire, & aſſez rapide ; mais elle n'eſt pas moins couverte de vignobles, de mûriers & d'oliviers, ſur-tout vers le bas qui borde le Gardon ».

» Le ſeul moyen de tirer avec profit les charbons qui ſe trouvent dans l'intérieur de cette montagne, ſeroit de faire un percement au bas de cette côte, vers l'endroit où eſt la Chapelle, ou un peu plus haut, & le pouſſer juſques aux maitreſſes veines. De cette maniere, on prendroit ce foſſile par le bas, on l'auroit de bonne qualité, & l'on ne ſeroit jamais incommodé par les eaux qui s'écouleroient par ce percement ».

» En paſſant de cette montagne vers celle des Sauvages, on trouve dans le vallon de Trepalonu ne quantité de mines de fer, à l'oppoſite de celles de charbon : ces mines ſont de très-bonne qualité, & leurs veines s'étendent ſur une direction de nord-eſt & ſud-oueſt, depuis Saint-Julien juſques vers Saint-Martin de Valgagne, dans le Diocèſe d'Uſez, ſur une bonne lieue de longueur. Ces mêmes veines, après avoir traverſé le Gardon, un peu au deſſous de la Blaquière, ſe trouvent recouvertes d'un banc d'ocre naturelle qui eſt très-belle, & dont on pourroit tirer parti ».

» Le terroir qui forme la vallée du Galaiſon, depuis la Blaquiere juſques au deſſus de Mandajor, eſt très-montueux, les bas y ſont très-bien cultivés. Il y a quelques prés & quelques terres labourables, ainſi que quelques vignobles paſſables. On y remarque ſur-tout une grande quantité de mûriers, quelques oliviers & des châtaigniers ſur les côteaux ; mais ces derniers en général n'y ſont pas d'une belle venue à cauſe de la mauvaiſe qualité du terrein qui eſt tout ſur des roches preſque à découvert, & pour l'ordinaire d'une nature ſchiſteuſe ».

» En remontant par Saint-Paul de la Coſte, ſur la route de Mialet, on trouve au lieu de Bergueirolles quantité de bonnes mines de fer. Il y en a de la blanche & de la noire, l'une & l'autre cryſtalliſées, ainſi que de la brune ordinaire. Ces mines ne reſſemblent pas mal à celles de Canigou dans les Pyrenées ».

» Après avoir paſſé la montagne, & en deſcendant du côté d'Egladines, on trouve à une bonne portée de fuſil au nord-eſt de ce Village, pluſieurs veines de mines de plomb qui mériteroient attention ; mais il n'y a pas aſſez d'eau dans cet endroit pour y établir les uſines néceſſaires à une exploitation. On pourroit néanmoins les exploiter pour l'uſage des Potiers de terre ».

» On ne ſçauroit tirer un meilleur parti du très-petit, mais très-bon territoire qui entoure ce Village, que celui qu'en tirent les Habitans. Il eſt couvert de mûriers, de bleds & ſur-tout de légumes de toutes eſpeces : il y a quelques châtaigniers ſur les bas côteaux ; le ſurplus des montagnes conſiſte en menus bois & en pâturages. Toute la croupe des montagnes depuis Saint-Julien & Sauvages, ſur les hauteurs d'Alais juſques à Mialet, n'offrent que des roches de toute eſpece ; il y a très-peu de bas-fonds ; tout ce qui y eſt ſuſceptible de culture, y eſt mis à profit ».

» C'eſt ici un travail ordinaire que celui de briſer & de dégrader ces roches pour ſe procurer un coin propre à planter quelques ſeps de vigne, un mûrier ou un châtaignier, qui forment

presque les seules récoltes de ce pays ».

La suite à un autre ordinaire.

DE NIORT, *le 20 Avril.*

Il y a eu dans cette Ville, pendant l'année 1780, sçavoir; sur la Paroisse de Notre-Dame, 238 naissances, 254 mortt & 53 mariages; & sur la Paroisse de S. André, 50 mariages, 189 naissances, & 201 morts. Total, 113 mariages, 247 naissances, & 455 morts. Le nombre des morts sur les deux Paroisses, excéde celui des naissances de 28.

DE TROYES, *le 24 Avril.*

EXTRAIT des Observations Météorologiques, faites ici, depuis le 1 jusqu'au 31 Mars 1781, par le P. le Boutillier, *de l'Oratoire, Correspondant de la Société Royale de Médecine.*

Vents dominans, le nord & l'ouest.

Thermometre. Plus grand degré de chaleur, 17 deg., le 30. Moindre degré de chaleur, 1 degré & demi, le 28. Chaleur moyenne, 6 deg. 4 dixiemes.

Barometre. Plus grande élévation du mercure, 28 pouc. 3 lig. 4 douziemes. Moindre élévation, 27 pouc. 6 lig. 10 douziemes, le 28. Elévation moyenne, 28 pouc. 10 douziemes de ligne.

Quantité de pluie. 2 lignes 6 douziemes tombées dans le courant du mois. Evaporation, 29 lignes.

Hygrometre. Plus grande sécheresse, 47 deg. 3 dixiemes, le 25. Moindre sécheresse, 6 deg. 4 dixiemes le 5. Etat moyen, 25 deg. 5 huitiemes.

Température. Très-belle & constamment séche; chaude depuis le 15 jusqu'à la fin du mois, excepté les 27 & 28.

Maladies dominantes de ce mois. Les rhumes, les fluxions de poitrine: il y a eu quelques fievres malignes, trois morts subites, quelques attaques de paralysie.

Productions de la Terre. Le 19, on commençoit à voir des raves sur les tables. Le 21, l'abricotier & l'amandier en pleine fleur; le groseiller l'étoit le 23. Le prunier & le pêcher en fleurs le 25. Le 28, les poiriers fleurissoient, & les abricots étoient noués. Le 22, la *cordamine pratensis* étoit en fleur; le 28, le *ranunculus ficaria.* Pleurs de la vigne, le 18.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

OBSERVATIONS pour détruire les Corbeaux, ou en diminuer le nombre, par M. Miger.

» Les vieux restes d'anciens édifices, soit d'Eglises ou de châteaux, sont devenus l'asyle des corbeaux de la seconde & petite espece, par la multitude de trous ou boulins que l'on a laissés subsister depuis la construction de ces bâtimens. Une partie de ces trous servent aussi de retraite aux pigeons déserteurs des colombiers & volieres, & même aux tiercelets & autres oiseaux dont la voracité oblige le Cultivateur à répandre sur la terre beaucoup plus de semence qu'il ne seroit nécessaire. Outre ce premier dommage, il en existe encore un autre qui n'est pas moins préjudiciable, c'est que ces animaux dévorent nos légumes en verd, tels que les pois, les lentilles, &c. & ravagent les grains lorsqu'ils approchent de leur maturité, & même lorsqu'ils y sont parvenus.

Dans la Paroisse de Larchant en Gâtinois, où je suis né, il existe encore un reste de tour & un édifice dont une partie forme l'Eglise Paroissiale qu'on dit avoir été bâtie sous le regne de Charles VII, & l'autre partie, qui est de toute beauté, par la délicatesse de l'Architecture & de la Sculpture, est en ruine depuis plusieurs siecles. En dedans & en dehors, on voyoit une multitude innombrable de trous-boulins, où les corbeaux, pigeons, &c. avoient depuis long-tems élu leur domicile. Dans le nombre de ces trous, il y en avoit d'inaccessibles, desorte qu'il étoit impossible d'en dénicher les petits. Quant aux autres, ce n'étoit qu'avec le secours des échelles de corde qu'on pouvoit y arriver. Comme il n'y avoit qu'une partie des corbeaux qui étoit détruite & qu'il n'en restoit encore que trop pour occasionner de grands dégâts, les Habitans n'en étoient pas moins obligés de faire garder leurs champs, sur-tout dans la saison des pois verds. Ils y en-

voyoient pour cela, de grand matin, de jeunes enfans qui se laissant dominer par le sommeil, oublioient bientôt les pois, & les corbeaux continuoient leurs ravages. D'ailleurs ces petits gardiens manquoient le tems de l'école.

Enfin il y a sept à huit ans que je crus avoir trouvé un expédient pour écarter de ce canton les corbeaux ; je fis part à quelques Habitans de mon idée, qui étoit de faire boucher en pierre seche tous les boulains, & d'y mettre à chacun un crépi de chaux & de sable. Ma proposition fut adoptée. Je dressai un placet, signé du plus grand nombre ; on l'adressa à M. l'Intendant qui se porta avec zele à donner ses ordres pour qu'il fût procédé par adjudication & au rabais, à cette opération. Le Curé de la Paroisse y ajouta quelques réparations qu'il y avoit à faire à son Presbytere, ce qui augmenta un peu la dépense. Cette augmentation en occasionna nécessairement une dans la petite somme que chaque Propriétaire d'héritages fut tenu de payer pour sa cotisation. Ce qui fit naitre quelques murmures contre moi de la part de plusieurs d'entre eux ; mais bientôt ces murmures cesserent, & au mécontentement succédérent les témoignages de la satisfaction & de la reconnoissance ; les corbeaux se sont dispersés, & maintenant il ne se fait pas la 20e. partie du dégât qui se faisoit ci-devant sur cette Paroisse & dans ses environs. Les Habitans ne sont plus dans la fâcheuse nécessité d'envoyer leurs enfans respirer l'air mal-sain d'un brouillard qui s'éleve, au lever du soleil, d'un marais voisin de leur habitation, & qui est cause que cette Paroisse est affligée, tous les dix ou douze ans, de maladies épidémiques.

Ainsi en suivant le même plan à l'égard de tous les vieux édifices qui existent, & en bouchant les trous-boulins qu'il peut y avoir, on parviendroit à diminuer considérablement le nombre des corbeaux.

Je crois devoir observer qu'à la tour & à l'Eglise de Larchant, en dedans & dehors de la partie qui est en masure, les trous furent bouchés au moment que les corbeaux alloient faire leur ponte; on les voyoit en foule chercher à entrer dans leurs demeures, & tâcher de les ouvrir par des coups de bec répétés, mais infructueusement. Il semble résulter de cette derniere observation qu'il est expédient de boucher les trous-boulins dans les endroits qui en sont susceptibles, à la même époque, ou du moins pendant le couvage des corbeaux ».

Signé, MIGER.

I I.

A V I S.

On continue de prendre des chevaux en pâture dans les Isles du Pont de Seve, où l'herbe est de la meilleure qualité. On y a construit un bel angard pour les mettre à l'ombre. On prend 24 livres par mois ; & le premier mois se paye toujours d'avance.

Il faut s'adresser au sieur Geoffroi, Maréchal au Pont de Seve ; & au sieur Dominique, chez M. le Duc de Biron, rue de Varennes.

I I I.

Suite du Mémoire sur diverses especes de plantes propres à servir de fourrage aux chevaux, par M. Clouet, *inseré dans les Mémoires de l'Académie des Sciences utiles de Mayence, établie à Erfort, pour les années* 1778 *&* 1779.

» Entre les plantes annuelles, la *vesce domestique*, aujourd'hui trop négligée, est un excellent fourrage ; elle bonnifie la terre, & ne demande presque point de culture. Si l'on en veut tirer un fourrage délicat & appétissant, on ne doit la faucher que quand la graine est formée, & avant qu'elle soit mûre. Toutes les especes de *gesses* sont bonnes aux bestiaux ; mais on ne se donne guères la peine de la semer, parce que les chaleurs & la sécheresse la font aisément avorter. L'*ers* ou faux orobe est un aliment excellent pour tous les bestiaux, & singulierement propre pour engraisser les bœufs. Dans plusieurs Provinces de France, on ne met en usage que la semence : la plante ne sert qu'à

amender les terres, quoiqu'elle ſemble préférable à la ſemence, qu'on eſt obligé de faire macerer long tems dans l'eau pour lui ôter ſon goût déſagréable. En fauchant l'ers avant ſa maturité, la plante n'auroit point de mauvais goût. Caton & Columelle la recommandent en entier. Le *fenu-grec*, qui ſervoit autrefois de nourriture à l'homme, n'eſt pas d'un aſſez grand produit pour mériter une culture particuliere, comme fourrage. Pline dit que les gouſſes & les tiges de la *feve de marais* font un bon fourrage pour toutes ſortes de beſtiaux, & les Anglois font moudre la ſemence de la petite eſpece, qu'on nomme *féverole*, pour leur en faire du pain. Varron met le *lupin* au rang des fourrages. La plante n'a pas la ſaveur déſagréable des ſemences, quand on a ſoin de la recueillir ſans attendre ſa maturité. Quoiqu'on faſſe rarement uſage du *pois champêtre*, du *haricot* * & de la *lentille*, en qualité de fourrage, cette propriété n'en eſt pas moins conſtatée par l'expérience. On ſçait que quand les beſtiaux s'échappent dans un champ où ils croiſſent, ils y font en peu de tems bien du dégât, par l'avidité avec laquelle ils dévorent ces plantes vertes. Le ſarraſin s'emploie verd & ſec pour nourrir les bœufs, les chevaux & les porcs. Il n'eſt point difficile ſur la nature du terrein. La *ſpargule* ou *ſparcette* engraiſſe bien les bœufs & les vaches; mais étant grêle & ne s'élevant qu'à la hauteur d'un pied, le champ qui en eſt le mieux rempli eſt d'un petit revenu. Les chevaux ſont avides de *mélilot* vulgaire. Cependant le mélilot ne mérite pas plus de mention que pluſieurs autres eſpeces de plantes qu'on laiſſe paitre aux beſtiaux, où elles ſe rencontrent. Voilà les ſeules avec la luzerne, le ſain-foin & le trefle, connues pour être en uſage à titre de fourrage; car on ne connoit point le *timothée-graſſ* ni le *bried-graſſ*, indiqués par M. Valmont de Bomare dans ſon Dictionnaire, comme propres à faire des prairies artificielles; & on a éprouvé que le *ſilla* ou ſain-foin d'Eſpagne, célébré dans *les Mémoires de la Société Economique de Berne*, année 1768, ne réſiſte point aux hivers dans les Provinces ſeptentrionales de France, ni dans les pays plus près du Nord ».

» La *grande pimprenelle* eſt digne qu'on la diſtingue; car ſi elle n'eſt pas d'un ſi grand produit que la luzerne, le ſain-foin & le trefle, ce défaut eſt compenſé, en ce qu'elle eſt d'une qualité ſupérieure. Le meilleur uſage qu'on puiſſe en faire, eſt de la ſemer parmi ces plantes dont elle relevera le goût & les vertus ».

» On exige quatre conditions d'un fourrage pour mériter qu'on le cultive par préférence. 1°. Il faut qu'il ſoit un aliment ſain éprouvé pour toute ſorte de bétail, c'eſt-à-dire, pour le cheval, l'âne, le mulet, le bœuf, le mouton, la chevre & le porc; 2°. qu'il foiſonne, c'eſt-à-dire, qu'il croiſſe aſſez abondamment pour dédommager amplement de ſa culture; 3°. qu'il dure un certain nombre d'années ſans dégénérer, & ne ſoit pas fort ſuſceptible des intempéries des ſaiſons; 4°, qu'il proſpere dans les climats qui approchent du Nord, comme celui d'Erfort. Or le *galec vulgaire* & l'*aſtragal orgliſſe* réuniſſent toutes ces qualités ».

» Le galec eſt très-ſain & très-nourriſſant pour toute ſorte de bétail, principalement pour le cheval & les vaches, auxquelles il donne du lait en abondance d'une très-bonne qualité. La hauteur à laquelle il s'éleve, qui égale quelquefois celle d'un homme, le grand nombre de tiges que porte chaque plant, qui va juſqu'à vingt-cinq & trente, dès la troiſieme année; la fertilité avec laquelle il ſe ramifie juſqu'à produire des touffes de feuillage de plus d'une braſſe de contour; la promptitude avec laquelle il croit au point de prendre tout ce développement dans l'eſpace de trois mois, démontrent qu'une ſeule récolte de cette plante eſt plus abondante & plus riche du double que toutes celles qu'on peut faire en eſparcette, en trefle & en luzerne dans le cours d'une année. Non-ſeulement il eſt vivace; mais

---

* *Envain voudroit-on faire uſage du haricot en qualité de fourrage. On ſçait que les beſtiaux n'aiment point cette plante.*

il a l'avantage si précieux de se multiplier & perpétuer de lui-même par les drageons. Il vient très-bien dans les pays les plus septentrionaux de l'Europe, comme Pétersbourg & Stockolm ».

» Le mois de Mars étant le plus propre pour semer le galec, il faut y préparer la terre dès l'automne précédent par deux labours, le premier aussi-tôt après les récoltes, l'autre à l'entrée de l'hiver. La semence croit sur la superficie de la terre : si elle tomboit dans des sillons profonds, elle ne perceroit point & périroit. Elle se seme très-claire, & pour cela, on la mêle avec du sable ou de la terre seche, à raison d'une poignée de semence sur six de ces substances : on passe ensuite le rouleau pour raffermir la terre. Quelque précaution qu'on prenne pour semer également, il est physiquement impossible d'y réussir que par la charrue à semoir, ou encore infiniment mieux au cordeau, partagé par des nœuds distans de deux pieds les uns des autres. Le Semeur met un couple de semence en terre à côté de chaque nœud, & pour éviter de se courber à chaque moment, il se sert d'une canne creuse qu'il pose d'une main près de chaque nœud, & de l'autre main il jette les deux semences dans la canne, & il les recouvre de terre avec son pied. L'ensemencement en échiquier paroit le plus favorable : en semant en symmétrie, si quelque plant vient à périr, il est aisé de le remplacer, & il est aussi aisé de donner les cultures convenables avec la serfouette ou la maille. Dès la premiere année, on la fauche deux fois, en Mai & en automne. La troisieme année, il est dans toute sa force. On en donne dix à douze livres par jour à un cheval. Le tems le plus convenable pour le faucher, est celui où ses premieres fleurs commencent à paroitre ; plus tard, ses tiges prendroient une consistance ligneuse ».

» L'*astragal orglisse*, vulgairement appellé *reglise sauvage*, connu dans la Lorraine, sous le nom de *malmaison*, n'est ni moins nourrissant, ni moins salutaire pour les bestiaux que le galec vulgaire, & il procure beaucoup de bon lait. Il n'est pas aussi avantageux que le galec, pour le produit, mais il l'est plus qu'aucune des autres plantes qu'on soit dans l'usage de mettre en prés artificiels. Un seul plant d'astragal orglisse pousse jusqu'à trente & quarante tiges longues de quatre ou cinq pieds, portant beaucoup de branches & un abondant feuillage. Il est vivace, & M. Clouet en a depuis quatorze ans, qui devient d'année en année plus vigoureux, & d'un plus grand rapport. Il vient spontanément dans toute l'Europe : il occupe plus de terrein que le galec vulgaire, & il faut l'obliger à s'élever, en rapprochant les plants de maniere qu'ils se fassent obstacle les uns aux autres, & ne laisser entr'eux qu'autant de terrein qu'il en faut pour qu'ils y trouvent une nourriture suffisante. Comme sa racine pénétre ordinairement à la profondeur d'un pied de France, il a besoin d'un fonds de terre qui ait au moins cette profondeur. On peut placer les plants à deux pieds & demi environ les uns des autres, même alternativement avec le galec, en mettant la semence du galec à un nœud du cordon, & celle de l'astragal au nœud suivant, & en continuant ainsi, ou en semant un rayon entier en galec, & le rayon suivant en astragal. L'ombre étant avantageuse à l'astragal, on peut en garnir les vergers. La fauchaison de l'astragal doit être un peu précoce, afin que ses tiges ne durcissent pas trop. Il convient de la faire dès que ses épis sont formés, sans attendre que les fleurs s'épanouissent, c'est-à-dire, environ dans la premiere quinzaine de Juin ».

» Plusieurs années d'épreuves feront connoitre par la suite, si la *vesce orientale* est digne d'entrer en comparaison pour l'utilité avec le galec & l'astragal ; elle n'étoit point connue de Tournefort ; c'est M. Nissole qui l'a procurée à l'Europe : raison pour laquelle Linné la nomme *vesce de Nissole*. Elle s'éleve à la hauteur de quatre à cinq pieds, foisonne beaucoup, & résiste aux hivers de nos climats. La *valériane Grecque*, & la *barbe de chevre*, peuvent aussi être éprouvées ».

I V.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 5 Mai 1781.

Or de Portug. à . .	730 l.	f.	marc.
Du Mexique à . . .	722		
Du Pérou à	716		
Les guinées à . . .	728		
Ducats à	99		once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	102	10	
Or à 20 karats à . .	85		
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	10	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10	
Piastres à	48	15	

V.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 2 Mai 1781 au Samedi 5 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 18, 20 à 21 livres; le seigle, de 12 à 13 l.; l'orge, de 11 à 12 l. Le froment à la Grêve, de 18, 20, 21 à 22 livres; le seigle, 12 à 13 livres; l'orge, 12 à 13 l. *le sept.* Farine blanche à la Halle, de 36, 38, 40, 41 à 42 l.; bis-blanc & bis, de 22, 24, 26, 28, 30 à 34 l. *le sac* pesant 325 liv.

V I.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 2 Mai 1781, au Samedi 5 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20, 21 à 22 livres; *idem* à la Grêve, de 18, 19, 20 à 22 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 1er. Mai 1781, de 46 à 48 liv.; *idem* nouveau, de 44 a 45; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 44 à 45 liv.; *id.* nouv., 43 à 44; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 18 à 20; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 39 à 40; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 37 à 38; le cent de paille, de 17 à 20; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 30 à 36 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-V de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres
	PAIEMENT DU MERCREDI 2 MAI 1781.		
18.	M. Radix	Mercredi.	E.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	E.
27.	M. de France	Mercredi.	E.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	E.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	E.
11.	M. Boutray	Mercredi.	E.
	PAIEMENT DU JEUDI 3.		
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	E.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	E.
12.	M. Alissant	Jeudi	E.
14.	M. Nau	Jeudi.	E.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	E.
	PAIEMENT DU VENDREDI 4.		
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	E.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	E.
2.	M. Boscheron	Vendredi.	E.
21.	M. Patu.	Vendredi.	E.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	E.
3.	M. Pincemaille. (*Ancien Clergé*)	Vend. t. l. *Année* 17	

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLE

CHANGES du 4 Mai 1781.

Amsterdam, ...	52 7 8 c.	Cadix, ...	
Londres, ...	30 11 16 c.	Livourne, ...	9
Hambourg, ...	186 ¼	Gênes, ...	9
Madrid, ...		Lyon, *Pâques*. .	⅝ p.

DU VENDREDI 4 *Mai* 1781.

1780. Lot. Roy. .	1200 l.	1785	
1781. *Primes*.		1786	
1782	121 .	1787	
1783	105 .	1788	116
1784	163 .	1789	112

1r. Viager . . 6 5 ¼ p. % bénéfice. 2d. 2 ¼ p. % pe

Mai 1781.		*Du* 2.	*Du* 3.	*Du* 4.
Comp. des Indes.	Actions	1975	1975 72 ½ . .	1972 ½ . .
	D° 16/25	1292 ½	1292 ½	. . . . .
	D° 8es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	D° 25es	81	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	398	397 98 . . .	398 . . .
Rescriptions.		8 8 ½ 8 8 ¼ 8 p.	8 ½ 8 8 ¼ p.	8 ¼ 8 8
Bil. des Ferm.		1 1 ¾ perte. .	. . . . .	¾ . . . .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 178

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Mardi 24 Avril.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 26 Mars.*

DE tous les projets que Sa Majesté a formés depuis qu'Elle est montée sur le Trône de ses Peres, il n'en est point qui soit plus généralement applaudi que la rédaction d'un nouveau Code pour les Pays Autrichiens. On assure que les Magistrats des divers Tribunaux de Justice ont été requis de dire leur avis sur cette importante question : » Jusqu'à » quel point pourroit - on modifier la » peine de mort ? & dans quel cas se- » roit-elle indispensable ? ».

BRANDEBOURG.

DE BERLIN, *le 24 Mars.*

Notre Auguste Souverain est très-mécontent de la maniere dont la Marine Angloise se conduit envers ses Sujets. Ce Prince a fait demander aux Cours de Stockolm & de Copenhague la protection de leur pavillon pour les navires Prussiens, & la derniere de ces Cours ayant déjà acquiescé à sa demande, il en a été donné avis aux Négocians de Silésie, de la Frise Orientale & des autres Places Maritimes qui appartiennent à Sa Majesté. Cette démarche a relevé le courage de nos Commerçans, qui effrayés par les vexations des Anglois, n'osoient presque plus mettre en mer.

ITALIE.

DE VENISE, *le 15 Mars.*

» La Ville de Spalatro, Capitale de la Dalmatie Vénitienne, pays très-fertile, vient de se distinguer par l'établissement d'une Société Economique, qui prend pour objet de ses travaux, l'Agriculture, la Pêche, les Manufactures & le Commerce ; & l'on ne doute point, si quelque rivalité ne vient traverser ses opérations, qu'elle ne soit bientôt en état d'apporter dans le pays les plus grands avantages. Outre plusieurs tentatives déjà faites par quelques Membres de cette Société, & particulierement par le noble Docteur Giulio Bajamonti, un de ses Instituteurs, il a déjà paru, de la part de quelques autres Societaires, plusieurs Mémoires qui ont parfaitement réussi dans le Public. Ces nouveaux Académiciens, pour étendre leurs lumieres par la communication des idées, se sont associés des Etrangers d'une réputation connue en Europe, parmi lesquels on compte M. David Attias, célébre Commerçant Juif, qui, en revenant de la Bosnie, a le plus contribué à exciter le zele & l'amour du bien public dans cette Compagnie naissante ».

C'est avec plaisir qu'on voit se former de pareils établissemens ; mais en même tems ce n'est pas sans une espece d'inquiétude secrete qu'ils n'ayent le

même sort que tant d'autres Associations du même genre dont la naissance a été annoncée avec beaucoup de bruit, & qui après avoir subsisté pendant quelques années avec une sorte d'éclat, ne donnent plus aujourd'hui le moindre signe de vie.

DE FLORENCE, *le 19 Mars.*

Nous apprenons par des Lettres d'Arriccia, Fief appartenant au Prince Ghigi, que dans la nuit du 25 Février dernier, on y avoit ressenti une si violente secousse de tremblement de terre, que plusieurs maisons en ont été renversées. Les Habitans épouvantés se sont retirés dans la plaine, de peur d'être ensevelis sous les ruines des bâtimens. Il n'est pas encore possible d'évaluer les pertes occasionnées par ce désastre, mais on présume qu'elles doivent être très-considérables.

DE LIVOURNE, *le 23 Mars.*

Le navire Marchand Hollandois le *S. George*, allant de Smyrne à Amsterdam, & pris par le Corsaire Anglois, *the Fame*, est arrivé ici. Les Anglois l'avoient d'abord envoyé à Civita-Vecchia; mais comme il n'y a point de Lazareth dans ce Port, on refusa de l'y admettre, desorte qu'ils furent obligés de le conduire ici, où il sera probablement vendu avec son chargement, lorsqu'il aura fini sa quarantaine. Sa cargaison consiste en 584 balles de coton, 170 *dito* de fil, 63 *dito* de fil de Turquie, 7 *dito* de *Tistik*; 5 caisses de gomme, 4 *dito* d'opium, 2 remplies de diverses marchandises, & 174 caissons de fruits secs. Les Anglois ont de plus pris un autre bâtiment Hollandois, nommé l'*Harmonie*, venant pareillement de Smyrne, & destiné pour Amsterdam, dont la cargaison consiste en 700 balles de coton, 160 *dito* de fil, 20 tapis, 15 paquets de soie, 820 barils de raisins, 1120 pieces de bois de palmier, 2 balles de soie, une caisse d'opium, & 4 caisses de gomme. Ce dernier bâtiment est entré dans notre Port le 14 de ce mois.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 2 Avril.*

Les efforts de nos Négocians, pour procurer aux Habitans de Saint-Eustache la conservation de leurs biens, ont été inutiles. Lord Germaine a répondu à leur Requête, que Sa Majesté vouloit bien leur laisser les meubles, maisons & plantages; mais que les marchandises seroient livrées au profit de ceux qui ont fait la conquête de cette Isle. Comme on sçait qu'elle ne donne presque point de productions, & que les ressources des Colons consistent principalement en marchandises, il est aisé de conclure que la faveur que le Roi accorde aux Habitans de Saint-Eustache est très médiocre. Les Négocians se préparent à présenter à Sa Majesté une nouvelle Requête. En attendant, Sir Rodney fait vendre les marchandises, excepté celles appartenantes aux Anglois. On craint bien que cette maniere d'agir de la part du Ministere, ne soit d'un dangereux exemple pour nos Ennemis.

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le 8 Avril.*

Leurs Hautes-Puissances viennent d'accorder aux navires Suédois la permission d'introduire dans les Etats de la République, toutes sortes de marchandises. Par ce nouvel arrangement, Elles dérogent au Placard du 3 Décembre 1728.

PAYS-BAS.

DE BRUXELLES, *le 26 Mars.*

Le Gouvernement a fait publier une Ordonnance de Sa Majesté Impériale, en date du 1 de ce mois, pour enjoindre à tous Propriétaires, &c. de commencer, dans le délai de trois jours après la publication de cette Ordonnance, la destruction des chenilles, & de la continuer, sans interruption, desorte qu'elle soit achevée avant la fin du présent mois de Mars.

L'exportation de nos Provinces en

charbon de terre destiné pour la Hollande, est devenue si considérable depuis la guerre entre la France & l'Angleterre, & sur-tout depuis la rupture entre cette derniere & la République des Provinces-Unies, que le prix en est beaucoup augmenté. Les Brasseurs de biere & autres personnes qui en usent une grande quantité pour leurs métiers, ont fait en conséquence des remontrances au Gouvernement pour tâcher que la sortie en soit défendue, alléguant pour raison, qu'il ne seroit pas possible de trouver assez de charbon pour en permettre plus long-tems l'exportation, sans s'exposer à en laisser manquer ces Provinces, qui seroient obligées d'en faire venir à grands frais de l'Etranger. On apprend que les Habitans du Haynaut-François, où il y a des mines de charbon, doivent s'adresser à la Régence de ces Provinces, pour demander la permission de le transporter par Gand en Hollande, moyennant qu'on n'exigeât d'eux que des droits de *transit* modérés.

Plusieurs Habitans de cette Ville ont dessein de mettre en mer des navires Marchands, pour profiter des circonstances où se trouvent nos voisins. Anvers, Gand & Bruges ont formé aussi le même projet.

I I.

Nouvelles de l'interieur du Royaume.

De Loudun, *le 4 Avril.*

Suite du Mémoire de M. Dumoustier de la Fond, *sur le Pays Loudunois, adressé à M. Jouyneau Desloges, & inséré dans les Affiches du Poitou. (Voy. la Gazette d'Agriculture du Samedi* 10 *Mars, N°.* 20).

» Plusieurs de vos Lecteurs me reprochent, Mr, de ne m'être pas encore assez étendu sur le projet de rendre navigable la riviere de Dive. Je conviens que j'aurois pu entrer dans tous les détails qui ont rapport à ce projet; mais j'ai considéré qu'il y en avoit quelques-uns qui pouvoient n'être pas du ressort de vos Feuilles, par exemple, ceux des calculs sur lesquels sont appuyées toutes les opérations mathématiques qui tendent à son exécution. D'après les réflexions qu'on m'a fait faire, je vois réellement aujourd'hui qu'il est utile que vous exposiez ces calculs au grand jour: car, ou ce projet est le meilleur possible, ou il est encore susceptible d'une plus grande perfection. S'il est le meilleur, on doit chercher tous les moyens d'en répandre & d'en conserver la connoissance, jusqu'à ce que le Gouvernement ouvre les yeux sur les avantages qu'on en peut retirer, & que les circonstances lui permettent de le faire exécuter. Si ce projet peut être perfectionné, en le rendant public, c'est mettre sur la voie pour en imaginer d'autres qui remplissent encore mieux les vues que l'on se propose. D'ailleurs, Mr, les gens de l'Art, par le moyen des Journaux, entr'autres la Gazette d'Agriculture, qui, sans doute parleront de ce projet, pourront, dans leur loisir, en faire les calculs. Je n'ai pu me livrer à une nouvelle vérification, parce que l'état actuel de ma santé ne me permet aucune application de cette espece. Mais je vais un peu revenir sur mes pas pour aider les Lecteurs dans la connoissance particuliere que j'ai intention de leur donner de ce projet, imaginé, comme je l'ai dit, par M. de la Faye ».

» Il est question, Mr, de dessécher les marais adjacens à la riviere de Dive, située tant en Anjou qu'en Poitou, & de faire un canal de navigation dans ces mêmes marais, depuis la Ville de Montcontour jusques à la riviere de Thoué, au dessus du pont de Saint-Just, & en continuant, par le Pont-Fouchard, jusqu'à la Loire. Ces marais commencent au sud au dessus de Montcontour, & se terminent au nord, à la riviere de Thoué, éloignée de cette petite Ville de vingt mille toises. Ils s'étendent à l'orient & à l'occident jusques aux deux pentes peu sensibles qui les bordent. Leur largeur est partout inégale. La plus grande partie est située dans le Haut-Poitou; le reste sépare cette Province de l'Anjou. La riviere de Dive qui les inonde, y coule, du sud au nord, sous plusieurs bras, dans lesquels elle se divise. Sa source est la fontaine de la Grimaudiere, l'une des plus belles qui soit

peut-être en Europe, par l'abondance & la régularité de ses eaux. L'embouchure de la Dive est dans le Thoué, à une lieue & demie au dessus de Saumur. Il y a vingt-six moulins dans la longueur de dix-huit mille toises, placés sur la droite & sur la gauche, les uns au dessus des autres. Chacun de ces moulins occupe toute la largeur de la riviere de Dive, qui les fait tourner; & leurs roues de volée, dont les diametres sont de 10, 11 & 12 pieds, ne descendent que de 18 jusqu'à 30 pouces au dessous des surfaces des parties correspondantes aux plus basses parties des marais. Pour donner à ces moulins les chûtes convenables, on y soutient successivement les eaux de la Dive, près de deux pieds au dessus de la surface des marais, par le moyen des digues dont on borde cette riviere. Ces digues sont faites avec des mottes de terre prises sur les lieux, & remplies de racines spongieuses. Jugez de leur peu de solidité. En 1658, M. de Rouannois, Seigneur de Montcontour, entreprit de faire dessécher le grand marais compris entre cette Ville & la Chaussée de Sezay. Pour cet effet, il fit couper ces marais par une infinité de fossés placés au hazard, mais plus que suffisans pour contenir les eaux répandues sur la surface. Ces eaux, après s'être rassemblées dans deux principaux canaux, devoient se dégorger par les arches de la chaussée de Sezay; mais la largeur de ces arches ne pouvant suffire, & les dépôts que l'eau dormante fait toujours, ayant successivement comblé les deux principaux canaux, malgré les frais considérables d'un entretien dont on se lassa bientot, on a vu échouer les esperances qu'on avoit conçues d'un ouvrage qui coûta beaucoup d'argent ».

La suite à un autre Ordinaire.

DE LYON, *le 8 Avril.*

Copie d'une Lettre de M. Necker, *à la Chambre du Commerce de cette Ville.*

» Je vous préviens, Messieurs, que le Roi, par suite des vues de bienfaisance que je vous ai annoncées le 25 Février dernier, a décidé que la modération des droits accordée aux huiles de poisson de pêche étrangere, auroit lieu à commencer du premier Janvier de cette année; ainsi toutes celles qui sont arrivées depuis cette époque, participeront à cette faveur, & s'il est quelques unes de ces parties pour lesquelles on ait payé la totalité des droits, il sera fait restitution de la moitié. Vous voudrez bien prévenir les Négocians de votre Département, de ces nouvelles dispositions. Je suis, &c. ».

Signé, NECKER.

DE NANCY, *le 10 Avril.*

Notre Parlement, par Arrêt du 28 Mars 1781, vient de faire défenses à tous particuliers, autres que ceux qui tiennent, à bail ou à titre d'acensement, du Domaine le Droit de Rifflerie, d'écorcher & dépouiller aucune bête morte; il est aussi ordonné que dans chaque Communauté, il sera désigné par les Maires & Gens de Justice, un endroit suffisamment éloigné des habitations, pour déposer les dépouilles de celles qui n'auroient pas été attaquées de maladies contagieuses; fait défenses aux Habitans desdites Communautés de déposer ces mêmes dépouilles ailleurs, à peine de 20 francs d'amende; & à l'égard de celles qu'on aura été obligé de tuer, vu la contagion de la maladie dont elles auront été attaquées, ordonne qu'elles seront conduites en pleine campagne, dans un terrein qui sera aussi désigné par les Maires & Gens de Justice, pour y être jettées avec leurs cuirs, & sans être dépouillées, dans une fosse qui sera creusée pour cet effet à la profondeur de cinq pieds, mesure de Roi, & ensuite couverte de terre, à peine contre les Contrevenants d'y être contraints & de 25 francs d'amende; fait défenses aux Rifflleurs d'écorcher aucunes bêtes qu'elles n'ayent été préalablement visitées par Expert, nommé dans les Villes par les Officiers de Police, & dans les Villages, par les Maires & Gens de Justice, pour reconnoître si elles sont mortes de maladies contagieuses; le tout sans frais.

DE ROUEN, *le 15 Avril.*

Projet d'armement pour la Traite des Négres.

» M. Louis le Vannier, ancien Capitaine de navire Négrier, de Honfleur, ayant fait avant cette guerre plusieurs voyages à la côte d'Afrique, pour la Traite des Négres, & à Saint-Domingue, pour la vente d'iceux, recouvremens & achats de denrées Américaines en retour, connoit, par expérience, l'avantage & les profits résultans de ce commerce pour ceux qui s'y intéressent ».

» Il se propose d'armer deux ou trois navires pour, sitôt la paix, traiter environ 900 Négres. Mais comme ces sortes d'armemens coûtent de fortes mises, M. le Vannier présente à MM. les Seigneurs, Négocians, Marchands, &c. cette expédition à former par le concours d'actions de 1600 l. jusqu'au nombre de 300, qui faisant à-peu près le montant de l'armement, seront numerotées depuis 1 jusqu'à 300. Chaque action pourra encore se subdiviser en quatre coupons de 400 l. ou huit de 200 l. lesquels coupons porteront le numéro de l'action dont ils feront partie; ces coupons & ces actions pourront se négocier comme autres effets de Commerce ».

» La Société des Actionnaires sera de six ans, à compter du départ des navires, & à l'expiration des six ans, seront remis définitivement les profits de cette Navigation ».

» La distribution des actions ou coupons se fera chez les Banquiers ci dessous désignés; chaque Actionnaire y versera le montant de sa mise, & en retirera en tems les capitaux & les profits. On y pourra voir aussi les comptes généraux qui y seront déposés. Tout Actionnaire intéressé pour dix actions ou au-delà, aura droit de se faire délivrer des extraits des comptes généraux ».

» Comme il est du plus grand avantage pour cet armement d'en faire partir les navires des premiers, aussi-tôt l'assurance de la paix, toutes les personnes qui desireront s'y intéresser, feront bien même, durant cette guerre, de fixer leur souscription, dont ils ne seront obligés néanmoins de verser les fonds qu'à la premiere assurance de la paix, & sur la requisition qui leur en sera faite pour lors. On souscrit à Rouen, chez M. Lucas, rue Saint-Lo; & à Paris, chez MM. Girardot, Haller & Compagnie, chez lesquels on trouvera le plan détaillé de l'armement ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

DISCOURS sur l'Agriculture, relativement à la Province de Languedoc, par M. de Genssane.

Ce Discours se trouve à la tête du cinquieme volume de *l'Histoire Naturelle du Languedoc*, que nous avons annoncée dans la Gazette précédente. L'Auteur remarque d'abord que les régles & les principes de l'Art de cultiver la terre doivent nécessairement varier suivant les Provinces & les climats. En conséquence de cette judicieuse observation, il entreprend de donner un Traité d'Agriculture qui convienne plus particulierement au sol du Languedoc. Son Discours est divisé en plusieurs articles. Le premier roule sur la végétation. M. de Genssane y jette un coup d'œil sur le méchanisme que la Nature emploie pour se procurer les matériaux nécessaires à la production des végétaux; elle les trouve ces matériaux dans des vapeurs qui s'élevent du sein de la terre vers sa surface, & que la chaleur extérieure met ensuite en activité & rend propres à nourrir les plantes. M. de Genssane tâche de suivre le développement des germes; il examine comment les plantes croissent, comment elles produisent des fruits & des semences capables de les perpétuer. Ici l'Auteur analyse le grain de froment, il jette un coup d'œil sur les progrès de sa végétation, depuis l'instant qu'il est confié à la terre, jusqu'au moment où il parvient à sa pleine maturité. M. de Genssane traite ensuite du mouvement & du jeu de la seve, il rejette le systême de la préexistence des germes. Il entreprend aussi d'expliquer le mystere de la transformation du froment en seigle. Après s'être occupé de la théorie, il passe à la pratique. Il rapporte quelques méthodes dont le succès lui paroit constaté par une expérience soutenue. Il insiste principalement sur le choix de la semence; il conseille de la lessiver suivant les principes de M. Sarcey de Sutieres. C'est la seule préparation qu'il admet; il veut qu'on rejette tous ces procédés empiriques dont on a bercé le Public depuis quelques années.

» Un autre moyen d'augmenter la ré-
» colte du bled, c'eſt de ſemer de bonne
» heure, & c'eſt ce qu'on ne fait pas,
» ſur-tout dans le Bas-Languedoc, où
» l'on attend ſouvent que les pluies
» d'automne, qui y ſont preſque pério-
» diques, ſoient paſſées, & alors il y
» a des années où l'on a à peine le tems
» de ſemer avant Noël ; ce qui fait que
» les bleds à peine levés, ne font que
» languir pendant la rigueur de l'hiver;
» leurs racines ne prennent plus aſſez de
» conſiſtance pour recevoir une abon-
» dante nourriture, lorſque la ſeve du
» printems ſe développe & ſe met en
» mouvement. C'eſt ce qui fait que la
» paille y eſt ſi mince & ſi peu nourrie,
» que les épis ſont meſquins & peu grai-
» nés. Si l'on veut que les bleds ſoient
» d'une bonne venue, il faut néceſſai-
» rement profiter de la ſeve d'automne,
» qui commence à ſe développer vers la
» fin d'Août, ou au commencement de
» Septembre, qui eſt le véritable tems
» des ſemailles ».

M. de Genſſane prévient une objection qu'on pourroit lui faire, en obſervant qu'il ſeroit à craindre que le bled ſemé ſitôt ne prît trop de croiſſance en automne, & qu'enſuite les gelées de l'hiver ne lui fiſſent tort. Il enſeigne les moyens de prévenir cet inconvénient. Ces moyens conſiſtent à faucher le bled en herbe, ou bien à y faire paître les troupeaux, ou à trainer deſſus des rouleaux qui en écraſant les feuilles arrêtent la végétation. De ces trois expédiens, le premier eſt celui auquel M. de Genſſane donne la préférence. Il conſeille de couper les touffes avec la faulx ou même la faucille. Ce travail n'eſt pas difficile, il eſt praticable par-tout, & il n'entraine aucun inconvénient.

L'article ſuivant a pour objet les engrais & les labours. M. de Genſſane n'eſt pas dans les principes de l'Auteur des *Réflex. ſur l'Agriculture* dont nous avons rendu compte il y a peu de tems ; car il croit fermement que les labours ſont les meilleurs engrais qu'on puiſſe donner à la terre. Il combat le préjugé où l'on eſt de ne pas labourer dans les tems de ſéchereſſe, & il indique une maniere de labourer les terreins qui ſont en pente; ce qui eſt bien important pour le Languedoc qui ſe trouve rempli de montagnes & de côteaux.

M. de Genſſane prétend que les ſeves qui circulent dans l'intérieur de la terre ne ſont point homogenes, & qu'il y en a une multitude d'eſpeces dont les unes ſont propres à la production du froment ; les autres à celle du ſeigle ; d'autres enfin à chaque plante particuliere. Quand on penſe ainſi, il n'eſt pas étonnant qu'on enſeigne qu'il ne faut pas faire venir dans un champ deux années de ſuite la même eſpece de production ; qu'il eſt eſſentiel de varier les ſemences afin de conſommer ſucceſſivement les ſeves qui ne conviennent pas au genre de récolte qu'on vient de faire.

Un légume dont l'Auteur conſeilleroit fort l'uſage dans cette Province, c'eſt la lentille du Canada. » On donne ce nom à
» une eſpece de veſce à grain blanc, com-
» me les petits pois, d'une forme ronde,
» mais plus applatie que celle de la veſce;
» ſes feuilles reſſemblent entierement à
» celles de la veſce commune ; mais ſa
» tige eſt plus longue. Ce légume eſt
» agréable au goût & forme une très-
» bonne nourriture ; elle peut, dans un
» tems de diſette, fournir au Peuple in-
» digent une ſubſiſtance auſſi ſaine que
» peu coûteuſe ; car il en faut peu pour
» nourrir un homme. D'après les diffé-
» rentes expériences qui ont été faites
» de ce légume, on a trouvé qu'il produit
» juſqu'à quarante-huit pour un, & que
» ſa paille eſt un fourrage excellent pour
» les beſtiaux ; & je ſuis d'autant plus
» fondé à croire, continue M. de Genſſa-
» ne, que cette plante réuſſiroit très-
» bien en France, & ſur-tout en Lan-
» guedoc, que la partie méridionale du
» Canada, d'où elle vient, eſt à-peu-
» près ſituée ſous la même latitude, &
» par conſéquent ſous le même climat ».

Le premier pas qu'on doit faire pour fertiliſer un terrein, c'eſt de l'amender, ou d'en corriger les défauts ; ce qui s'exécute par le mêlange des terres. M. de Genſſane indique comment il faut faire ce mêlange.

Dans le troiſieme article, il fait voir combien il ſeroit avantageux pour la Province de Languedoc d'y multiplier les prairies artificielles. Il n'y auroit point de meilleur moyen pour remédier à la diſette des fourrages qui y eſt extrême. Les principales plantes qu'on pourroit employer à ces ſortes de prairies, ſont

la luſerne, le ſainfoin, connu en Languedoc ſous le nom d'*eſparcet*, le ray-graſſ ou faux froment. L'Auteur parcourt les propriétés de toutes ces plantes, & expoſe le genre de culture que chacune exige en particulier. M. de Genſſane regarde la grande ſcabieuſe comme très-propre à former des prairies artificielles. Elle vient naturellement ſur la plupart des hautes montagnes du Languedoc ; elle réſiſte aux plus grandes chaleurs. Son goût eſt un peu amer & ſalin, mais elle eſt ſaine & les chevaux s'en accommodent très-bien.

Les bleds & les fourrages ne ſont pas les ſeules récoltes dont le Languedoc puiſſe tirer avantage ; les vins, les eaux-de-vie, les huiles d'olive, les châtaignes & ſur-tout les ſoies, forment encore pour cette Province des objets de la plus grande importance. M. de Genſſane traite de chacun de ces objets dans le quatrieme article de ſon Diſcours.

En général, les vignes du Languedoc lui ont paru bien cultivées. » On ne s'y » ſert point d'échalas, pour deux bonnes » raiſons. La premiere, dit-il, c'eſt que » manquant abſolument de bois, les » échalas occaſionneroient une dépenſe » à laquelle la Province ne pourroit pas » ſubvenir ; la ſeconde, c'eſt que ſi on » laiſſoit monter le bois des ceps, les » longues & fréquentes ſécheresſes épaiſ- » ſiroient & deſſécheroient la ſeve, & » l'empêcheroient de monter & de nour- » rir le raiſin ; au lieu qu'en tenant les » ceps à rez de terre, les racines conſer- » vent aſſez de fraicheur pour fournir » aux raiſins une ſeve abondante qui les » groſſit & procure la bonne qualité des » vins ». En quoi M. de Genſſane n'eſt point encore d'accord avec l'Auteur des *Réflexions ſur l'Agriculture*, qui veut au contraire qu'on laiſſe la vigne s'étendre auſſi loin que la Nature le lui permettra.

L'olivier eſt ſouvent aſſailli par divers inſectes qui lui font beaucoup de tort. On a publié un grand nombre de recettes qu'on dit avoir la vertu de le garantir des attaques de ces petits animaux. M. de Genſſane en propoſe une dont il croit l'effet plus certain, & preſque immanquable. Comme elle peut également réuſſir pour toute autre eſpece d'arbres, nous allons la rapporter.

» Faites bouillir ſept ou huit livres, » plutôt plus que moins, de charbon de » terre dans un chauderon plein d'eau, » juſqu'à ce que l'eau contracte une forte » odeur d'aſphalte ; & lorſqu'elle ſera » tiede, lavez-en le tronc des arbres, que » vous aurez préalablement nétoyés avec » une forte broſſe ou décrottoire, vous » verrez qu'aucun inſecte n'y montera ».

Les mûriers intéreſſent trop le Languedoc pour n'avoir pas fixé d'une maniere toute particuliere l'attention de l'Auteur. Il y en a pluſieurs eſpeces ; le blanc eſt le ſeul dont M. de Genſſane ait cru devoir s'occuper dans ce Diſcours, parce qu'il eſt le ſeul dont la feuille puiſſe fournir une bonne nourriture aux vers à ſoie. M. de Genſſane fait d'abord connoitre la nature du terrein qui convient à cet arbre ; il parle enſuite des diverſes méthodes qu'on peut ſuivre pour le multiplier ; puis il enſeigne comment il faut le tranſplanter, le ſoigner & enfin le traiter dans les maladies auxquelles il ſe trouve expoſé. Comme rien n'eſt plus propre à former des haies vives que le mûrier blanc, l'Auteur voudroit qu'on le fit ſervir à cet uſage dans le Languedoc où il ſeroit très-utile d'enclorre les prairies artificielles & les autres poſſeſſions. Ces haies procureroient aux productions de la terre une fraicheur qui en favoriſeroit admirablement la végétation ; elles les mettroient auſſi à l'abri des incurſions des troupeaux qui ne les dévaſtent que trop ſouvent.

L'article V. roule tout entier ſur la culture du châtaignier. Cet arbre eſt très-précieux pour le Languedoc. Sans le ſecours des châtaigniers, les Hautes-Cevenes, & une partie des montagnes du Vivarais, ne ſeroient pas habitables, parce que les récoltes en bled dans ces cantons, ſuffiſent à peine pour alimenter le quart des Habitans ; deſorte qu'une très-grande partie eſt obligée de ſe nourrir de châtaignes pluſieurs mois de l'année. » Il eſt faux, dit M. de Genſſane, » que les châtaignes alterent le ſang & » rendent le teint jaune, comme l'ont » avancé quelques Auteurs. Les Cève- » nois, qui en font uſage, ſont au con- » traire très-ſains, d'une taille avanta- » geuſe, & bien plus laborieux que le » peuple de la plaine ; les femmes y ſont » en général bien faites, d'une figure re- » venante & d'un coloris qui annonce

» tout-à-la-fois, & la ſanté & une bonne » conſtitution, & l'on peut ajouter que » la Population y eſt prodigieuſe ; ce qui » n'annonce pas une mauvaiſe nourri- » ture ».

Non ſeulement le fruit du chataignier fait une nourriture ſaine, mais il eſt auſſi d'un bon produit. Le prix de cette denrée a prodigieuſement augmenté depuis 25 à 30 ans. En 1755, les châtaignes ne valoient que 12 ſ. la quarte ; en 1760, elles ſe vendoient 15 à 18 ſ. ; on les a payées en 1778 communément 50 ſ. La quarte eſt une meſure qui peſe 24 à 25 liv. poids de table. Il n'eſt pas rare qu'un châtaignier d'environ cent ans, produiſe juſqu'à 16 ou 17 quartes de châtaignes fraîches, qui donnent 12 à 13 quartes de châtaignes blanches. On peut juger de-là quel eſt le revenu d'une châtaigneraie plantée d'une centaine de pieds de ces arbres ſeulement. M. de Genſſane eſt entré ici dans le détail de toutes les opérations qu'exige la culture du châtaignier. Il reconnoit devoir toute ſa ſcience aux lumieres & à l'expérience de trois célébres Cultivateurs de la Province, qui ont bien voulu lui faire part de leurs obſervations ſur ce genre de culture.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 21 Avril 1781.

Or de Portug. à . .	732	l.	ſ.	marc.
Du Mexique à . . .	726			marc.
Du Pérou à	720			marc.
Les guinées à . . .	730			marc.
Ducats à	99			once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	102	10		once.
Or à 20 karats à . .	85	10		once.
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	10		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10		marc.
Piaſtres à	48	15		marc.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 18 Avril 1781 au Samedi 21 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 16, 17, 18, 19, 20 à 21 l. ; le ſeigle, de 12 à 13 livres ; l'orge, de 11 à 12 l. Le froment à la Grêve, de 18, 19, 20 à 22 l. ; le ſeigle, 12 à 13 l. ; l'orge, 11 à 12 l. *le ſeptier*. Farine blanche à la Halle, de 36, 40 à 41 livres ; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 30, 32 à 34 l. *le ſac* peſant 325 liv.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en ſont reſtés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres.
	PAIEMENT DU MERCREDI 18 AVRIL 1781.		
18.	M. Radix	Mercredi.	C.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	C.
27.	M. de France	Mercredi.	C.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	C.
30.	M. Maupaſſant	Mercredi.	C.
11.	M. Boutray	Mercredi.	C.
25.	M. Vieillard	Mardi	C.
	PAIEMENT DU JEUDI 19.		
4.	M. Deſchapelles	Jeudi.	C.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	C.
12.	M. Aliſſant	Jeudi	C.
14.	M. Nau	Jeudi.	C.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	C.
	PAIEMENT DU VENDREDI 20.		
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	C.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	C.
2.	M. Boſcheron	Vendredi.	C.
21.	M. Paru.	Vendredi.	C.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	C.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES

CHANGES du 20 Avril 1781.

Amſterdam, ...	53 ½	Cadix, ...	14
Londres, ...	31	Livourne, ...	92
Hambourg, ...	186	Gênes, ...	90
Madrid, ...		Lyon, *Pâques*	

DU VENDREDI 20 *Avril* 1781.

1780. Lot. Roy.	1178 75 l.	1785	
1781. *Primes*.	150 148 .	1786	130
1782		1787	
1783		1788	115
1784	162 .	1789	

1r. Viager . . 5 ¾ ½ ¾ p. % bénéfice. 2d. 1 ¼ p. % pen

Avril 1781.		*Du* 18.	*Du* 19.	*Du* 20.
Comp. des Indes.	Actions	1962 ½ 65 . .	1965	1960 . . .
	D° 16/25	1290	. . . . .	1290 . . .
	D° 8es	. . . . .	250	252 . . .
	D° 25es	. . . . .	81	. . . . .
	Empr. d'Oct.	395	396	397 . . .
Reſcriptions.		8 8 ¼ 8 p. .	8 8 ¼ 8 8 ¼ p.	8 ¼ 8 8
Bil. des Ferm.		1 perte . . .	¾ perte . . .	. . . . .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 178

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 14 Avril.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 18 *Mars*.

NOTRE Flotte Marchande qui va en Chine, doit partir incessamment pour sa destination. Le Comte Guylay, Hongrois de naissance, l'accompagnera. Il est d'autant plus capable de conduire cette entreprise, que ce Gentilhomme a voyagé dans presque toutes les parties du monde, sur lesquelles il a acquis des connoissances précieuses qui ne peuvent manquer d'être fort utiles.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le* 16 *Mars*

L'Empereur veille avec la plus grande attention au progrès des Sçiences dans ses Etats. Il vient d'ordonner qu'on lui rendît un compte exact de toutes les Ecoles qui sont dans cette Ville. Il veut être informé du nombre des Professeurs, de leur capacité, de leurs emplois, & connoitre les fonds assignés à leur entretien. On prétend qu'entr'autres changemens qui seront faits à cet égard, l'Université de Vienne sera transferée à Neustadt dans la Basse-Autriche, afin d'ôter, sans doute, à la jeunesse, les occasions de se dissiper, plus fréquentes ordinairement dans les Capitales que dans les petites Villes. Si l'on peut s'en rapporter à quelques Papiers publics, il est encore question d'un autre projet. On doit, dit-on, transporter les Chancelleries de Hongrie, de Transylvanie, de Bohême, d'Italie, des Pays-Bas, &c. dans les Capitales de leurs Provinces respectives.

Les Propriétaires des maisons de Vienne étoient assujettis à loger gratuitement les gens attachés à la Cour. On leur a proposé de se dégager de cette sujettion, soit au moyen d'une somme payée une fois pour toutes, soit par une rente annuelle; & il a été arrêté que toutes les personnes employées au service de la Cour, recevroient désormais tous les six mois, si ce projet avoit lieu, le prix de leur logement en argent.

WÉTÉRAVIE.

DE HANAU, *le* 16 *Mars*.

Les dernieres nouvelles qui nous sont venues de la Saxe, nous apprennent que vers la fin du mois dernier & dans les premiers jours de celui-ci, il est tombé à Oberwiesenthal de la neige en si grande abondance, que plusieurs maisons ont fléchi sous le poids, & que les Habitans de cette contrée ont manqué des choses les plus nécessaires à la vie, faute de pouvoir se frayer des chemins pour aller chercher des provisions.

ITALIE.

DE MILAN, *le 7 Mars.*

Exposé de la valeur & du produit des terres du Milanois, extrait du Voyage de M. de Lalande, *fait en* 1765 *&* 1766.

» Les terres du Milanois ne se reposent jamais, & donnent toujours deux récoltes par an, l'une de froment, l'autre de bled de Turquie, de millet ou d'autres menus grains : si l'on en excepte quelques petits cantons, cela est ainsi dans toute la Lombardie. De plus, les prés se fauchent communément trois fois l'an : ceux qui ont de l'eau, & c'est le plus grand nombre, peuvent se faucher jusqu'à quatre fois ; ceux qui n'en ont point ne donnent quelquefois que deux récoltes de foin ».

» La Lombardie, & sur-tout le Milanois, étant une des parties les plus fertiles & les plus cultivées qu'il y ait en Italie, je pense que l'on verra avec plaisir une notice de la valeur des différentes especes de terres. On sent assez que cela dépend des circonstances sans nombre qui font varier l'estimation. Telles sont la proximité des grands chemins, des rivieres, des Villes & les différences qui varient à l'infini dans les qualités du terrein ».

» Cependant, pour dire quelque chose de précis, je choisirai pour exemple, dit M. de Lalande, un canton nommé *Abbiate grasso*, qui est réputé d'une qualité au dessus du médiocre ».

» Voici le résultat de l'estimation qui a été faite des différens terreins de cette Communauté, à l'occasion du dernier dénombrement ou cadastre qui a été fait dans tout l'Etat de Milan ».

» On y distingue onze especes ou onze natures de terreins, qui sont encore subdivisées en plusieurs qualités : les voici, en commençant par celles qui sont de moindres valeurs ; j'y joindrai les prix de chacune, d'abord en perches & monnoies de Milan, puis en arpens & monnoies de Paris. L'écu de 6 l. Milanois valant 4 liv. 7 s. de France, & la perche de Milan 173 toises quarrées ; un terrein qui vaut huit écus la perche, vaut par arpent 181 liv. de France & ainsi des autres à proportion. Il faut observer que les prix suivans sont un peu inférieurs aux prix réels dans le Commerce, parce que dans l'*estimo* ou *censimento*, on a plutôt favorisé que grevé les Possesseurs. Il faut remarquer, en second lieu, que l'on a fait la déduction des charges que l'on paye au Prince. Troisiemement, qu'il y a des terreins d'une bonté singuliere que l'on ne prend point pour exemple, lorsqu'on veut donner une idée de la qualité du pays : il y en a tel dans l'Etat de Milan qui vaut cent écus la perche ou 2263 liv. l'arpent. Quatriémement enfin, que les terres labourables ordinaires des environs de Paris, y valent environ 400 liv. l'arpent, ce qui peut servir de terme de comparaison ».

» Premiere espece de terrein. *Aratorio simplice*, ou terre labourable ordinaire : il y en a cinq qualités, dont les prix sont 7, 6, 4 ½, 3 ½ & 2 ½ écus la perche ou 158, 136, 102, 79 & 57 liv. l'arpent. Seconde espece. *Aratorio avvitato*, mêlé de champs & de vignes. Il y en a de cinq qualités, dont les prix sont 9, 8, 6 ½, 5 & 4 écus la perche, ou 204, 181, 147, 113 & 90 l. l'arpent. Troisieme espece. *Aratorio avvitato adaquatorio* (semblable à la seconde espece, mais qui a la commodité de quelques arrosages). On en trouve de cinq qualités, dont les prix sont 10 ½, 9, 8, 5 & 4 écus la perche, ou 238, 204, 181, 113, 91 l. par arpent. Quatrieme espece. *Aratorio avvitato a vicenda adaquatorio*, (que l'on peut quelquefois arroser). Il y en a aussi de cinq especes, aux prix de 13 ½, 10, 7, 5 ½ & 4 ½ écus par perche, ou de 306, 226, 158, 124, 102 l. l'arpent. Cinquieme espece. *Prato adaquatorio*, pré qui peut être arrosé. Il y en a aussi de cinq especes, des prix de 19, 16, 11 ½, 7, 4 ½ écus, ou 430, 362, 260, 158, 102 l. Sixieme espece. *Risara stabile ed instabile*, champ pour le riz, tant celui qui en produit constamment, que celui à qui on fait produire tantôt du riz, tantôt d'autre grain. Il y en a de trois qualités, aux prix de 17, 9 ½, 5 écus, ou 385, 215, 113 liv. La septieme espece est le *Ronco*, terrein planté de vignes, & qui produit en même tems du foin. Il n'y en a que de deux qualités, à 8 & à 6 écus la perche, ou 181 & 136 livres l'arpent ».

» Huitieme espece. *Cotta boscata*, ter-

rein consistant en bords de ruisseaux ou de canaux, planté d'arbres. Il n'y en a de même que deux qualités, à 4 & à 3 écus la perche, ou à 91 & 68 livres l'arpent. La neuvieme espece, *Bosco misto*, bois mêlé de bruyeres. Il y en a de deux qualités, aux prix de 3 ½ & 3 écus, ou 79 & 68 l. l'arpent. La dixième espece, *Pascolo simplice*, pâturage, terrein qui ne sert que pour les troupeaux; les deux qualités à 1 ½ & à 1 écu la perche, ou 34 & 23 l. l'arpent. Enfin la onzieme espece, *Orto e giardino*, jardins. Il y en a de cinq especes, aux prix de 9 ½, 8, 6, 4 ½, 3 ½ écus la perche, ou 215, 181, 136, 102, 79 livres l'arpent ». (*La suite au numéro suivant*).

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 27 Mars.*

Les fonds publics sont un peu haussés, malgré la baisse considérable de ceux de l'Inde. C'est, dit-on, que le Gouvernement aura cru devoir, dans le moment actuel, racheter pour deux cents mille livres sterlings d'effets de l'emprunt, de même qu'il en avoit fait vendre pour cette somme par M. Alkinson, le 19 & le 20, dans la vue de faire cesser les murmures, sur le trop grand avantage qu'il avoit fait aux Prêteurs. On doit se rappeller que le Lord North avoit dit que si la prime restoit à plus de 7 pour cent, c'étoit plus qu'il n'avoit intention de donner.

Le nouvel impôt de deux sous tournois par livre de sucre, a décidé les Marchands à demander une augmentation de la gratification pour la réexportation : ils vont présenter sur cet objet Requête au Parlement.

Le Comité des Planteurs & Négocians aux Indes Occidentales se rendit le 22 de ce mois chez le Lord Germaine, au sujet de la proclamation du Chevalier George Rodney & du Général Vaughan, prononçant la saisie de toute propriété particuliere à Saint-Eustache. L'Alderman Chreclston adressa au Ministre un long discours si plein de force, que Milord Germaine parut ébranlé par les raisonnemens de l'Orateur. Le Sr. Beckford demanda si les Ministres approuvoient la proclamation, & somma le Ministre de répondre. Sa Seigneurie, pressée si fortement, tâcha d'éluder la question, & se contenta de dire qu'il ne lui convenoit point de dévoiler les secrets des Conseils du Roi. D'après ce silence du Ministre, on appréhende que le Ministere n'ait confirmé les ordres du Chevalier Rodney & du Général Vaughan; mais le Lord Germaine, ayant paru, comme on l'a dit, sentir la force des raisonnemens de l'Aldermann, & ayant même observé que les paquebots n'avoient point d'ailes, on espere que cette démarche des Planteurs & des Négocians aura été faite à tems, & qu'elle produira la conservation des propriétés particulieres dans celles de nos Isles que le sort de la guerre pourroit faire passer dans les mains de nos Ennemis.

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le 28 Mars.*

Les Négocians de cette Province ont présenté à Leurs Hautes Puissances différentes Requêtes, pour demander l'exportation de quelques articles par les Pays-Bas Autrichiens. On présume qu'en conséquence il leur sera permis d'exporter 300 lasts de grains, une certaine quantité d'avoine, de chanvre, de lin, de cuivre & d'autres provisions navales, destinées en grande partie pour la France.

Leurs Hautes Puissances ont arrêté divers moyens pour favoriser ceux qui armeront en course. Quant à la Caution que les Armateurs doivent remettre, elle sera de 30 mille florins pour un vaisseau de 250 hommes; 20 mille pour un vaisseau de 200 hommes; 10 mille pour un de 100 hommes; & 5 mille pour un de 60 hommes.

Le Comité d'Etat a arrêté le 22 de ce mois une 68e. Loterie de la généralité de deux millions six cents & cinquante-un mille florins, consistant en 46 mille billets, 25000 Prix & 503 Primes, divisés en six classes. Les mises respectives dans ces classes, sont de 5, de 10, de 14, de 16, de 20, de 30 florins, & de deux florins de Prime pour le Pays; du payement de laquelle Prime sont affranchis les billets, dont on aura d'abord acquitté l'entiere mise de 75 florins, &c.

Les plus hauts Prix dans les ſix claſſes reſpectives ſont 20,000; 25,000; 30,000; 40,000; 50,000, & 100,000 florins: outre ces Prix, il s'en trouve encore d'autres d'importance. Dans la premiere claſſe, un de 10,000; de 5000; de 3000; de 2000, &c. Dans la deuxieme claſſe, un de 12,500; de 7500; de 5000, & de 3000, &c. Dans la troiſieme claſſe, un de 15,000; de 7500; de 5000, & de 3000, &c. Dans la quatrieme claſſe, un de 20,000; de 10,000; de 5000, & de 3000, &c. Dans la cinquieme claſſe, un de 25,000; de 12,500; de 7500, & de 5000, &c. Dans la ſixieme claſſe, un de 80,000; de 60,000; de 30,000; de 20,000; de 10,000: deux chacun de 5000, quatre chacun de 2000; huit chacun de 1500; & cent chacun de 1000 florins, &c.

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Toulon, *le 19 Mars.*

Suite de la Notice ſur l'Hiſtoire naturelle du Diocèſe de Toulon, extraite de la nouvelle Hiſtoire de Provence du P. Papon, *de l'Oratoire.*

» On trouve dans la mer près de Toulon & ailleurs le *murex*, que les Anciens eſtimoient tant pour la teinture en pourpre. Gaſſendi rapporte dans la Vie de Peyresc, que ce Sçavant étant venu faire la pêche du corail à Toulon, y prit quantité de petits coquillages, parmi leſquels il trouva une eſpece de limaçon ſans coquille; ayant voulu les faire deſſécher dans un four, pour les conſerver, il s'apperçut que le limaçon étoit fondu en liqueur de pourpre, & que tout ce qui l'environnoit étoit teint de la même couleur. Il conjectura que ce petit animal pouvoit bien être le véritable pourpre que les Anciens nommoient *murex*, & dont ils ſe ſervoient, ainſi que du kermès, à la teinturerie de Toulon ».

» Un autre coquillage remarquable, eſt le *dail* ou *pholade* qu'on trouve dans la pierre en pluſieurs endroits de la Rade. Sa figure & celle de ſon trou, reſſemblent à peu prés à celle d'un cône tronqué, dont la plus petite baſe eſt toujours en haut: par conſéquent le dail ne ſort point de ce trou. Il ſe le creuſe dans la glaiſe, lorſqu'il eſt fort jeune; enſuite il s'y enfonce de plus en plus, l'augmente à meſure qu'il croît; & pendant tout le tems qu'il met à creuſer ſon ſépulcre, la glaiſe ſe durcit & ſe change en banche: ainſi les *dails* ou *dattes*, comme on les nomme à Toulon, vivent long-tems. L'inſtrument dont ils ſe ſervent pour creuſer, eſt une partie charnue aſſez groſſe & faite à peu-près en loſange, qu'ils font ſortir du bout inférieur de la coquille; peut-être ſe ſervent-ils, pour cette opération, du mouvement de la coquille même, dont la ſuperficie extérieure reſſemble à une lime, ſur-tout vers la tête. La partie charnue dont je viens de parler, ne ſerviroit, dans ce cas-là, qu'à faire remuer la coquille, pour uſer la pierre. La chair des dails eſt excellente, & répand dans l'obſcurité, quand elle eſt fraîche, une lumiere que Pline appelle *miraculeuſe*. C'eſt un fait que M. de Reaumur a vérifié. Il a remarqué qu'ils luiſent dans la bouche de ceux qui les mangent, dans les mains de ceux qui les touchent, & que les gouttes qui tombent de leur corps, ſoit à terre, ſoit ſur les habits, ſoit ſur d'autres matieres, ſont luiſantes. On trouve beaucoup d'amianthe à celle des Iſles d'Hieres qui eſt au Levant ».

» On a déjà parlé de quelques mines qui ſont dans le Diocèſe de Toulon. On dit qu'il y en a une de cuivre & d'argent à Six-Fours, & qu'on trouve de l'aimant au Cap de Bénac, près du Château de Bregançon. Les montagnes des environs d'Ollioules, dont les plus hautes n'ont qu'environ deux cents toiſes au deſſus du niveau de la mer, offrent des traces de volcan. Au deſſus de la maiſon des Prêtres de l'Oratoire, ſituée ſur une hauteur, à un quart de lieue du Bourg, on trouve beaucoup de pierres noirâtres, pleines de ſoufflures, qui ne font point effervéſcence avec l'eau forte, & donnent quelques étincelles avec l'acier. On y apperçoit des points brillans, qui annoncent une vitrification. On découvre auſſi au même endroit, un minéral pyriteux, grisâtre qui tient du cuivre & du fer, & qui a été vraiſemblablement vomi par le vol-

can. Ce minéral nous porte à croire qu'il y avoit dans ces montagnes, & qu'il y a peut-être encore des pyrites qui s'étant échauffées, ont occasionné des feux souterreins. Un grand nombre de ces pierres volcanisées dont nous parlons, ressemble à du mâche-fer. Les Habitans d'Ollioules les ont employées, pour bâtir les murailles des jardins & des maisons; & il est surprenant qu'on ne s'en soit apperçu que depuis peu ».

» On voit au sortir d'Ollioules du marbre d'un rouge sanguin, il y en a de blanc au dessus de la maison de l'Oratoire; il doit y en avoir sur les montagnes voisines ».

» On croit qu'Ollioules est ainsi nommé, à cause du grand nombre d'oliviers dont le terroir est couvert; ils sont très-beaux. Les orangers y viennent en plein-vent. C'est le premier endroit où l'on en trouve, en suivant la côte depuis le Rhône jusqu'au Var ».

» Le terroir d'Hieres est remarquable par l'abondance & la variété de toutes sortes de fruits & légumes dans toutes les saisons: car en hiver même, lorsque la nature est engourdie dans le reste de la France, elle est encore belle dans ces jardins, où, par une illusion dont on ne peut se défendre, on croit, en arrivant, avoir changé de saison & de climat. Il croît quelques palmiers dans ce terroir, mais le fruit ne mûrit pas. Les cannes de sucre qu'on avoit plantées autrefois aux Isles d'Hyeres, furent abandonnées quand le Commerce de l'Amérique & la modicité du produit, eurent fait sentir l'inutilité de cette espece de culture. Il est fâcheux que les exhalaisons des marais voisins détruisent en été & au commencement de l'automne, la salubrité d'un si beau climat ».

DE MONTPELLIER, *le 23 Mars.*

Observations sur les naissances, les mariages & les morts dans cette Ville, pendant l'année 1780.

Au Rédacteur. » Il est né à Montpellier l'année derniere, 1129 enfans, dont 564 garçons & 565 filles. Dans ce nombre, on compte 149 enfans naturels, 68 garçons & 81 filles. C'est environ le huitieme de la totalité des naissances ».

» De tous les mois de l'année, ceux de Février & d'Octobre ont fourni le plus de baptêmes; les mois d'Avril & de Septembre en ont fourni le moins ».

» Depuis quelque tems, le nombre des mariages diminue ici annuellement; il n'y en a eu que 243 dans le cours de l'année 1780, c'est 33 de moins qu'en 1779 ».

» On a fait 1253 inhumations, 707 de garçons ou d'hommes, & 546 de filles ou de femmes: partant, il est mort 161 hommes de plus que de femmes ».

» Quoique le nombre des sépultures surpasse de 124 celui des baptêmes, il y a eu cependant plus de naissances que de morts parmi les Habitans de cette Ville: car si, de 1253, nombre des sépultures, on ôte 260, nombre des personnes mortes à l'Hôpital S. Eloi, à l'Hôpital Royal pour les maux vénériens, & au Dépôt des Mendiants, il se trouvera que le nombre des naissances excédera de 136 celui des morts. On a observé que très-peu d'Habitans de cette Ville vont finir leurs jours dans ces Hôpitaux: ce nombre est d'ailleurs compensé par les Etrangers qui décédent dans la Ville ».

» Il n'y a pas de mois dans l'année où l'on fasse plus d'enterrements que dans les mois de Janvier & de Juillet; c'est le contraire dans les mois d'Avril & de Mai ».

» La classe des enfans, depuis le premier terme de la vie jusqu'à cinq ans, fournit environ le tiers de la mortalité totale. La classe de cinq à dix ans est celle qui a le moins perdu. Les personnes de 40 à 70 ans fournissent le plus grand nombre de morts, après la premiere période ».

» Il est mort 65 personnes dans la période de 80 à 90 ans; 19 dans celle de 90 à 100, & 2 au dessus de cent ans. C'est 86 personnes qui ont vécu au-delà de 80 ans ».

» D'après des observations du genre de celles qui nous occupent, faites dans les principales Villes de l'Europe, on trouve que Montpellier fournit autant de personnes d'un grand âge, que les Villes qui passent pour être situées dans les contrées les plus saines. Cela fait assez l'éloge du climat de notre Ville & des aliments dont le Peuple s'y nourrit. Il peut être consolant pour les gens

âgés, de sçavoir qu'à peu-près sur 15 individus, il y en aura un qui parviendra au dessus de 80 ans, & que d'environ 40 personnes qui auront atteint ce dernier âge, il s'en trouvera une qui parviendra à sa centieme année ».

» D'après les calculs qu'on vient d'établir, on peut estimer que pendant l'année 1780, il est né à Montpellier un enfant sur 29 personnes; qu'il y a eu un mariage sur 135 personnes, & qu'il y est mort une personne sur environ 26, en comptant celles qui sont décédées dans les Hôpitaux, ou seulement une personne sur 33, en ne comptant pas les malades morts dans ces Maisons de Charité ».

DE L'ORIENT, *le 26 Mars.*

La frégate-corsaire la *Duchesse de Polignac*, Capitaine Guidelon, Armateurs MM. Marion & Brillantais Marion freres, partie de Saint-Malo le 16, s'est emparée le lendemain du bâtiment Anglois le *Mullethall*, montant 8 canons de 12 livres de balle, & 4 de 18, & allant de Londres à la Jamaïque. Le Capitaine Guidelon ayant trouvé la mer couverte de Corsaires Anglois de toutes grandeurs, a cru devoir convoyer jusqu'ici cette prise, qui est estimée 200,000 l.

DE TROYES, *le 29 Mars.*

EXTRAIT des Observations Météorologiques, faites ici, depuis le 1 jusqu'au 28 Février 1781, par le P. le Boutillier, *de l'Oratoire.*

Vents dominants. Sud & sud-ouest.

Thermometre. Plus grand degré de chaleur, 11 degrés, le 3. Moindre degré de chaleur, 1 degré, les 21 & 23. Chaleur moyenne, 4 deg. 3 dixiemes.

Barometre. Plus grande élévation du mercure, 28 pouces 3 lig., le 3. Moindre élévation, 27 pouc. 1 lig., le 27; ce même jour, furieuse tempête. Elévation moyenne, 27 pouces 8 lignes 9 douziemes.

Quantité de pluie, 21 lig. 2 douziemes tombées dans le courant du mois. Evaporation, 15 lignes.

Hygrometre. Plus grande sécheresse, 26 deg. 1 dixieme le 8. Moindre sécheresse, 4 degrés 1 dixieme, le 11. Etat moyen, 16 deg. 1 seizieme.

Température. Humide, pluvieuse, variable, désagréable par le nombre de jours couverts & nébuleux.

Maladies dominantes. Rhumes, fluxions de poitrine; plusieurs personnes attaquées de jaunisse avec enflure des extrêmités à la suite d'un engorgement catharral; quelques fievres malignes & des fievres tierces; une petite vérole cohérente & benigne sur un enfant de 8 ans. Une femme noyée a été rappellée à la vie le 18 de ce mois à l'Hôpital; une mort subite.

Productions de la Terre. Le chevrefeuil avoit poussé dès le commencement du mois. L'*helleborus hiemalis* en fleurs dès le même tems. Le groseiller a poussé des feuilles vers la fin du mois. Le cornouiller, à cette époque, entroit en fleurs.

DE PARIS, *le 4 Avril.*

Lettres-Patentes du Roi, données à Versailles le 7 Janvier 1781, régistrées en Parlement le 13 Mars suivant, portant nouvelle fixation des droits accordés aux Huissiers Commissaires-Priseurs, pour les ventes du Mont-de-Piété.

» Ces Lettres-Patentes partagent la charge des droits de vente entre les Adjudicataires & les Propriétaires des nantissemens vendus, en observant néanmoins que la portion au compte des Propriétaires ne devra avoir lieu que lorsqu'il y aura dans le prix de la vente un excédent sur la somme prêtée & les accessoires ».

» Les frais de vente, à la charge des Adjudicataires d'effets vendus au Mont-de-Piété, seront, à compter du jour de la publication desdites Lettres-Patentes, de cinq sous pour les ventes du prix de dix livres & au dessous; de dix sous au dessus de dix livres jusqu'à vingt livres; de quinze sous au dessus de vingt livres jusqu'à trente livres; de vingt sous au dessus de trente livres jusqu'à cinquante livres; de trente sous au dessus de cinquante livres jusqu'à cent livres; de quarante sous au dessus de cent livres jusqu'à cent cinquante livres; de quarante-cinq sous au dessus de cent cin-

quante livres jusqu'à deux cens livres ; & toujours en augmentant de cinq sous par cinquantaine de livres de plus : ces frais continueront d'être payés en sus du prix de l'adjudication, par les Acheteurs, aux termes de l'article VII. des Lettres-Patentes du 9 Décembre 1777.

» Les frais de vente, à la charge des Propriétaires des effets de nantissement vendus au Mont-de-Piété, seront, à compter du même jour, les mêmes que ceux fixés par l'article précédent ».

» Les Huissiers Commissaires Priseurs n'auront aucune action contre les Propriétaires des nantissemens vendus, pour raison des frais qu'ils doivent supporter, aux termes ci-dessus, lesquels ne pourront être perçus que sur l'excédent revenant à chaque Emprunteur sur l'effet vendu ; au moyen de quoi, si ledit excédent ne monte pas aux droits de vente fixés par l'article précédent, il appartiendra en entier aux Huissiers Commissaires-Priseurs ; & s'il n'y a aucun excédent, ils ne pourront exiger aucuns droits de vente des Propriétaires des nantissemens vendus, &c. ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

AVIS.

Le sieur Noiraux, Potier d'étain & Fontainier, demeurant à Paris, rue Thibaut-aux-Dés, à la Tête-Noire, est parvenu à fabriquer une fontaine pour filtrer & clarifier l'eau de la Seine dans toutes les saisons, même dans celles où les rivieres la charrient trouble & limoneuse, sans qu'on ait rien à craindre de la nature du métal qu'il emploie pour la fabrication. Voici le rapport qu'en ont fait le 7 Juin dernier, à l'Académie Royale des Sciences de Paris, MM. Morand, Cadet & Adanson, Membres de cette Compagnie. » Les » Commissaires chargés de faire l'exa- » men de la nouvelle fontaine domes- » tique, présentée par le sieur Noi- » raux, ont reconnu que cette fontaine » differe de celles connues jusqu'à pré- » sent, par le double avantage que les » filtres, ingénieusement imaginés, » sont très-utilement multipliés. L'un » de ces Messieurs (M. Morand) l'ayant » gardée chez lui pendant les mois d'A- » vril & de Mai, tems où la Seine s'est » soutenue fort grosse, & où son eau » étoit fort trouble, ils ont reconnu » qu'elle remplissoit utilement son ef- » fet, rendant l'eau d'une limpidité à » ne rien laisser à desirer. D'après l'ex- » périence que la fontaine filtrante do- » mestique, telle qu'elle a été présen- » tée à l'Académie, a démontrée, on » ne peut que décider qu'elle est très- » bien entendue, composée ingénieu- » sement, & que, par comparaison » avec les fontaines employées pour le » même objet, celle-ci a un degré de » perfection qui ajoute à l'utilité & à » l'agrément ».

Le sieur Noiraux fabrique aussi des robinets d'étain, endurcis, avec lesquels on n'a point à craindre le verd-de gris ; il rétablit les fontaines de grès & les jarres de Provence endommagées.

II.

Annonce de Livre.

Almanach Général des Marchands, Négocians, Armateurs & Fabricans de la France & de l'Europe, & autres parties du monde, année 1781, contenant l'état actuel de quantité de Villes commerçantes, la nature des marchandises & denrées qui s'y trouvent, les Manufactures ou Fabriques relatives au Commerce, avec les noms de leurs principaux Marchands, Négocians, Fabricans, Banquiers, Artistes & Artisans. Nouvelle Édition, entierement refondue & considérablement augmentée, par M. L***. A Paris, chez l'Auteur, rue du Renard S. Sauveur ; & chez Louis Cellot. Prix, 4 l. 10 s. br.

III.

Marchandises arrivées à Paris.

Depuis le 12 jusques & compris le 19 Mars, il est arrivé à la Douane, 22 boucauts, 13 quarts, 13500 livres de café, 3 tonneaux de sucre, 17 pieces & 4400 l. d'huile d'olive ; 135 tonnes d'huile de navette & de graine, &c.

Les eaux-de-vie dont les droits ont été acquittés au Bureau général des Aides, depuis le 10 jusques & compris le 16 Mars, se montent à 130 pipes.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 11 Avril 1781.

Or de Portug. à		*marc.*
Du Mexique à . . .	*sans prix*	
Du Pérou à	*fixe.*	
Les guinées à		
Ducats à	99 l. s.	
Or fin à 23 karats . .		*once.*
31 32	102 10	
Or à 20 karats à . .	85 10	
L'argent à 11 d. . .		
20 g. à	54	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . .		
gr. à	52 10	
Piastres à . . .	48 15 à 17 6	

V.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 7 Avril 1781 au Mercredi 11 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 17, 18, 19 à 20 liv.; le seigle, de 11 à 12 livres; l'orge, de 12 à 13 l. Le froment à la Grêve, de 18, 19, 20 à 21 l.; le seigle, 12 à 13 l.; l'orge, 11 à 12 l. *le septier.* Farine blanche à la Halle, de 34, 36, 38 à 40 l.; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 26, 28, 30 à 32 liv. *le sac* pesant 325 liv.

VI.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 7 Avril 1781, au Mercredi 11 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 l.; *id.* à la Grêve, de 18, 19, 20, 21 à 21 liv. 10 s. *le septier*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 6 Avril 1781, de 46 à 48 liv.; *idem* nouveau, de 42 à 44; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 45 à 46 liv.; *id.* nouv., 42 à 43; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 20 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 41 à 42; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 39 à 40; le cent de paille, de 18 à 20; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 30 à 36 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	*Noms des Payeurs.*	*Jours ordin.*	*Lettres.*
	PAIEMENT DU SAMEDI 7 AVRIL 1781.		
8.	M. Despeignes	Samedi	C.
5.	M. Cauchy	Samedi	C.
6.	M. Caron	Samedi	C.
16.	M. Le Noir.	Samedi	C.
9.	M. de la Rue	Samedi	C.
	PAIEMENT DU LUNDI 9.		
23.	M. Masson.	Lundi.	C.
26.	M. de la Motte	Lundi	C.
28.	M. Creuzé.	Lundi.	C.
29.	M. Certain	Lundi.	C.
	PAIEMENT DU MARDI 10.		
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	C.
13.	M. Marsollier	Mardi	C.
15.	M. Defays	Mardi	C.
25.	M. Vieillard	Mardi	C.
24.	M. Desplasses.	Mardi	C.
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	C.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	C.
Idem.	Gouvernemens.	C.	*Six derniers mois* 177

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES

CHANGES du 10 Avril 1781.

Amsterdam, ...	53 $\frac{1}{8}$	Cadix, ...	14
Londres, ...	30 5 8e.	Livourne, ...	92
Hambourg, ...	187	Gênes, ...	96
Madrid, ...		Lyon, *Pâques*.	

DU MARDI 10 *Avril* 1781.

1780. Lot. Roy.	1188 86 l.	1785	140 l
Premiere Prime ôtée.	995 .	1786	128
1781. *Primes*.		1787	120
1782		1788	114
1783	105 .	1789	110
1784	160 .	1r. Viager. 6 p. % b. 2d. 1 p. %	

Avril 1781.		*Du 7.*	*Du 9.*	*Du 10.*
Comp. des Inds.	Actions	1962 $\frac{1}{2}$ . . .	1960 57 $\frac{1}{2}$ 60	1962 $\frac{1}{2}$ . . .
	D° $\frac{16}{25}$	. . . . .	1290	. . . . .
	D° 8es	. . . . .	. . . . .	251 . . . .
	D° 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	392	392	. . . . .
Rescriptions.		8 perte. .	8 8 $\frac{1}{4}$ 8 p. .	8 $\frac{1}{4}$ 8 8 $\frac{1}{4}$ 8
Bil. des Ferm.		$\frac{1}{2}$ 1 perte.	$\frac{3}{4}$ perte. . .	$\frac{1}{4}$ perte. . .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1781.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 7 Avril.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le* 28 *Fevrier.*

PEndant le cours de l'année derniere, il est entré dans le Port de Gothembourg 467 navires. Il en est sorti 495, chargés entr'autres effets, de 217,425 quintaux de fer en barre, 16,233 quintaux de fer fin, 5712 quintaux d'acier, & d'un million 7 mille 212 écus d'argent.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 8 *Mars.*

Il s'est établie à Glukstadt sur l'Elbe, une Société de Commerce sous la direction du Chancelier-Chevalier d'Eyben & du Chambellan & Président de Lowzow : les intérêts y seront divisés par actions de 100 rixdalers chacune. Le but de cette Société est d'acheter des bâtimens, & de les donner à freter pour la pêche de la baleine, ainsi que pour faire le Commerce des Indes Occidentales. Cette Société tiendra sa premiere Assemblée générale le 19 de ce mois.

Dans les Royaumes de Danemarck, de Norwege, & dans les Etats Danois en Allemagne, il est né 71,960 personnes, pendant le cours de l'année derniere ; il en est mort 56,645, & il y a eu 17,541 mariages.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le* 6 *Mars*

Sa Majesté Impériale vient d'établir une Commission pour la censure des Livres. Elle sera présidée par le Comte Jean de Choteck, Conseiller Aulique à la Chancellerie d'Autriche & de Bohême. Les instructions données sur cet objet, contiennent douze articles. Le troisieme porte » qu'il sera permis à » l'avenir d'imprimer toutes les critiques, dès qu'elles ne seront point personnelles, ou qu'elles ne dégénereront pas en pasquinades ; mais on en » excepte les ouvrages sur la Religion ». Sa Majesté termine ses instructions en observant, » que si ces critiques sont » mauvaises, elles seront oubliées ; » mais que si elles sont bonnes, elles » serviront à corriger l'Auteur ».

Nous apprenons de Bude qu'il s'y est élevé de nouvelles craintes sur l'apparition d'une maladie contagieuse, dont on prétend avoir ressenti quelques effets, principalement en Servie, au Village de Jagodina, entre Belgrade & Nissa. En conséquence, le Gouvernement a pris les plus grandes précautions pour en arrêter les progrès. On a augmenté le cordon des Troupes du côté de la Turquie, & tout Sujet Turc ou autre venant des Etats de l'Empire Ottoman, sera assujetti à une quarantaine.

ITALIE.

DE MILAN, *le 27 Février.*

Suite de la Notice sur le Commerce & les Manufactures du Milanois, tirée du Voyage d'Italie de M. de la Lande, *fait en* 1765 *&* 1766.

» *Casa Bovara* est une maison renommée, & qui mérite de l'être, pour sa Fabrique de rubans ».

» On y emploie un métier fort ingénieux, qu'un seul homme fait aller sans se fatiguer beaucoup, & sur lequel il se fabrique tout-à-la-fois jusqu'à vingt-quatre pieces de rubans de différentes couleurs & qualités. Il y a dans la Manufacture 25 ou 30 métiers de cette espece; ensorte qu'il s'y fabrique en meme tems environ soixante douzaines de pieces de rubans ».

» Il y a plusieurs Marchands qui tiennent boutique ouverte, & qui font en même tems fabriquer des étoffes de prix; un des plus distingués en ce genre, est M. Biumi; il fait travailler actuellement du brocard à fonds de fil d'or, du prix de dix sequins l'aune, ce qui revient à environ 112 liv. de notre monnoie, & une autre sorte de brocard à fonds de lames d'argent & fleurs d'or, du même prix; il fait aussi travailler du damas & autres étoffes de soie ».

» La maison Ravelli & Compagnie est la plus considérable en genre de Négocians en gros, ayant magasin de draps, d'étoffes, & l'un des mieux fournis qu'il y ait à Milan ».

» Les Banquiers forment une classe plus nombreuse & plus considérée; on les appelle *Negozianti*, au lieu qu'on ne donne que le nom de *Mercanti* à ceux dont nous venons de parler, ou pour mieux dire, à ceux qui sont dans la même classe, mais moins puissans; car on n'appellera pas *Mercanti*, par exemple, les *Clerici*, &c. ».

» Les matieres d'or & d'argent que les Espagnols tirerent de l'Amérique, à la fin se répandirent dans le Milanez qui étoit de leur domination: voilà pourquoi les Tireurs d'or & les Brodeurs ont toujours fait une partie intéressante du Commerce de Milan; nos Tireurs d'or sont obligés de mettre 100 grains d'or sur un marc d'argent, pour que le fil d'argent soit doré sur toute la surface. A Milan, ils ont l'adresse & l'économie singuliere de ne dorer qu'un côté du fil d'argent, c'est-à-dire, celui qui doit paroitre, ou environ la moitié de sa circonférence; cela épargne beaucoup d'or, car la partie du fil qui est dans l'intérieur de la broderie, ou qui est appliquée sur le fonds, n'a pas besoin d'être dorée. Aujourd'hui la plupart des Doreurs & des Brodeurs de Milan sont réduits, par la rareté de l'argent, à travailler en faux ».

» Les Fondeurs & les Cizeleurs qui travaillent le cuivre à Milan, les Lapidaires qui taillent le crystal de roche, l'agathe & autres pierres dures, fournissent presque toutes les Provinces circonvoisines; on y fait des tabatieres, des lustres & autres ouvrages de crystal, qui sont précieux, soit par la matiere, soit par le travail, & qui coûtent assez peu à Milan, aussi-bien qu'à Modene où l'on en fait également. Les Carossiers de Milan font grand nombre de voitures légères & de bonne qualité, telles qu'il les faut pour voyager en Italie; ils en fournissent une partie de la Lombardie, & beaucoup d'Etrangers, qui ne peuvent parcourir les montagnes d'Italie avec les grandes voitures de France & d'Angleterre ».

DE GÊNES, *le 5 Mars.*

Un petit chebec Mahonnois, nommé le *Saint-Joseph*, avoit conduit dans notre Rade un bateau-corsaire de Bastia, dont il s'étoit emparé à la hauteur de Voltri, sur notre côte occidentale. Ce corsaire ne s'étoit pas donné pour tel. Il étoit entré dans notre Port, chargé de diverses marchandises. Le Gouvernement instruit du fait, lui a ordonné de relâcher sa capture, ce qu'il a exécuté docilement & sans montrer la moindre opposition.

DE FLORENCE, *le 6 Mars.*

On nous mande de Milan, que le Gouvernement a reçu de l'Empereur une Ordonnance en date du 8 Janvier dernier, par laquelle Sa Majesté Impériale veut qu'il soit fait une déduction de dix pour cent sur les appointemens

de tous les Officiers de la Cour, lorsqu'il leur sera permis d'aller en Pays Etrangers ou même à Vienne; & dans le cas où ils prolongeroient leur absence au-delà du terme fixé, cette déduction sera du tiers de leur solde. Les sommes qui proviendront de cette retenue seront réparties entre les autres Officiers du même Département.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 19 *Mars*.

Le 14 de ce mois, la Chambre des Communes s'étant formée en Comité sur les moyens de lever le subside, le Lord North fit le détail des articles de taxation, qui devoient servir au paiement des intérêts du nouvel emprunt. Son plan n'essuya aucune opposition, & en conséquence, il fut résolu d'imposer, 1°. un nouveau droit de 5 pour cent d'accise; la drêche, la biere, la chandelle & le cuir exceptés; 2°. on supprima les décomptes sur le droit de la Douane, hors ceux accordés à la Compagnie des Indes, pour le tabac en magasin & le coulage sur les vins; 3°. un nouveau droit d'un sou ¾ par livre de tabac; & enfin un nouveau droit de 4 schel. 8 d. st. par chaque poids de cent livres de sucre. Le Ministre, par l'évaluation qu'il fit du produit de ces divers droits, & à laquelle on adhéra, en porta le total à 705,321 liv. sterl.; & comme les intérêts à fixer pour le nouvel emprunt de 12,000,000, ne montent qu'à 660,000 liv. sterlings, il déclara que l'excédent, qui étoit de 45,321 liv. sterlings, serviroit aux *deficit* qui pourroient se trouver dans la perception des nouveaux droits.

SAVOIE.

DE GENÊVE, *le* 12 *Mars*.

AVIS du Comité d'Economie de cette Ville.

» La Société avoit proposé en 1779 une récompense pour le meilleur Mémoire sur cette question: » Quel est le » préservatif le plus propre à garantir » de coliques venteuses les bestiaux » qui paitroient des treffles ou sainfoins à la rosée ou après la pluie »? Les curatifs étant connus, la Société demandoit seulement les préservatifs. Elle n'a reçu, sur ce sujet, aucun Mémoire qui ait atteint le but qu'elle avoit en vue; mais comme le Comité d'Economie, qui s'est occupé plusieurs fois de cet objet, a quelques raisons de croire que les *cendres gravelées* ou la potasse peuvent fournir le préservatif qu'il cherchoit, il demande là-dessus, au nom de la Société, quelques expériences détaillées, & il offre des récompenses proportionnées à leur succès, pourvu qu'il soit bien constaté ».

» Les Mémoires qu'on enverra à la Société sur cet objet, seront adressés, francs de port, avant le premier Novembre de cette année, à M. Calandrini, Conseiller d'Etat & Président du Comité d'Economie ».

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE MARSEILLE, *le* 15 *Mars*.

Notice sur l'Histoire naturelle du Diocèse de Marseille, extraite de la nouvelle Histoire de Provence du P. Papon, *de l'Oratoire.*

» Les coquillages fossiles ne sont pas aussi communs dans le terroir de Marseille qu'en bien d'autres endroits éloignés de la mer. Château-Gombert & les vieilles Infirmeries sont les quartiers où l'on en trouve davantage. Le dernier sur-tout offre beaucoup d'ostracites & d'échinites. Ces fossiles abondent au Cap-Couronne, ainsi que les buccardites, les chamites, les turbinites, les murycites, les purpurytes, &c. On en rencontre également aux pieds des montagnes qui bordent le terroir. Mais il suffit d'en avertir; un plus long détail seroit inutile pour la Physique & les Arts. Il y a au quartier des Camoins des eaux minérales. On trouve à Notre-Dame de la Garde, au midi de Marseille, de la craie, des pierres à fusil & du cuivre parsemé en grains sur des pierres. Marseille-Veire, au midi de Notre-Dame de la Garde, renferme une grotte nommée la Baume de Rol-

land, très-longue & riche en ſtalactites d'un ſpath jaune & ondé. On y voit auſſi des colonnes de la même matiere, & des culs-de-lampe ſuſpendus à la voûte. On aſſure que le fameux Puget avoit envie de la percer & de les enlever; ce qui paroit difficile à croire. Il étoit plus ſimple de les couper, par le moyen d'un échaffaudage ».

» M. Galland, de l'Académie des Sciences, étant à Marſeille en 1702, alla voir ce célébre Sculpteur dans ſa maiſon de campagne. Il y trouva des colonnes d'un albâtre trés-précieux, & ſi tranſparent, que par le poli qu'il recevoit, on voyoit à deux doigts d'épaiſſeur, l'agréable variété de ſes couleurs. M. Puget dit à l'Académicien, qu'il étoit le ſeul qui connût la carriere, quoiqu'elle ne fût pas loin de Marſeille. Auroit-il envié à ſes Concitoyens le ſecret d'une découverte auſſi utile? Le même M. Galland trouva de l'ambre jaune ſur le bord de la mer, dans un endroit où il n'y avoit point d'arbres. Il étoit tombé des fentes des rochers que les flots battoient dans les gros tems. Le flux & reflux ſe fait ſentir dans le Port de Marſeille. Il ſeroit à ſouhaiter qu'on fit des obſervations ſur ce phénomene, ainſi que ſur les courans qui ſont aſſez variés ſur les côtes de Provence. Ils ont fait quelquefois échouer de petits bâtimens, & ſouvent ils ont emporté les filets des Pêcheurs ».

» Le corail qu'on pêche à Caſſis, & en pluſieurs autres endroits, mériteroit auſſi l'attention d'un Naturaliſte. Il s'en faut bien qu'on ſoit parfaitement inſtruit ſur la génération & la formation de ce corps marin. On ſçait qu'il eſt l'ouvrage des animaux; mais on ne ſçait pas comment ils s'engendrent & ſe nourriſſent, & de quelle maniere ſe forment les branches qui le compoſent; ſi elles proviennent d'un même polype qui en engendre d'autres par ſes côtés, ou des tuyaux membraneux qui compoſent le corail, & qui ſe ſubdiviſant à meſure qu'ils s'éloignent de la baſe, prennent différentes directions. En ſuivant cette hypotheſe, à laquelle les obſervations de M. Ellis pourroient donner quelque fondement, on verroit pourquoi les premieres branches ſont plus groſſes que les autres; c'eſt, diroit-on, parce qu'il ſe détache du tronc un plus grand nombre de tuyaux. Si l'on objectoit que ces branches ont quelquefois une groſſeur qui excéde le nombre des tuyaux que nous ſuppoſons s'être écartés de la tige, on répondroit qu'étant moins preſſés, dès qu'ils ſont ſéparés de la maſſe totale, ils acquierent plus de volume; enfin ſi l'on vouloit ſçavoir pourquoi les rameaux en général, vont en diminuant dans une certaine proportion, à meſure qu'ils naiſſent plus près du ſommet de la plante, on trouveroit, dans la ſubdiviſion de ces mêmes tuyaux, une réponſe plauſible qu'on fortifieroit par la comparaiſon des arbres, & par la difficulté de donner raiſon de ces différentes ramifications, quand on les attribue à des polypes qui ſortent du polype-mere par ſes côtés; car il faut ſuppoſer qu'ils naiſſent toujours plus minces à proportion qu'ils s'éloignent de la baſe; ſuppoſition gratuite dont toutes ſortes de Lecteurs ne ſe contenteroient pas. Ces difficultés, & pluſieurs autres qu'on pourroit faire, en examinant la matiere à fond, prouvent qu'on a beſoin encore de quelques nouvelles découvertes, pour bien connoitre la formation du corail ».

» Les tuyaux, dont il eſt compoſé, ſont membraneux, & reçoivent dans leurs mailles ou véſicules, une matiere calcaire, un ſuc pierreux qui ſe durcit & forme un corps ſolide. Ce méchaniſme eſt le même que celui de l'oſſification, ſuivant les obſervations ingénieuſes de M. Heriſſant. Les parties terreuſes doivent s'inſinuer par les petits corps blancs qu'on apperçoit ſur toute la ſurface du corail, quand il eſt dans l'eau de la mer; c'eſt par-là que le polype prend ſa nourriture. Les pinnes-marines & les nautiles papyracées ne ſont point rares ſur les côtes de Provence du côté de Saint-Tropez ».

DE NIORT, *le* 14 *Mars*.

» Notre derniere Foire de la Sainte Agathe a été aſſez bonne pour pluſieurs objets. On eſtime qu'il s'y eſt vendu 800 paires de mules ou mulets, 20 paires de chevaux & 60 paires de bœufs ou vaches; 380 pieces d'étoffes des Ma-

nufactures du Poitou, 170 des Manufactures voisines, 100 d'étoffes de soie, & 650 de toiles ; 90 douzaines de bas ou bonnets de laine au tricot, & 340 de mouchoirs ; pour 4000 liv. de laines du Poitou ; pour 3000 liv. de peaux apprêtées à Niort ; & pour 30000 liv. de rubanerie, passementerie, mercerie, clincaillerie, bijouterie & dorure ».

DE LIMOGES, *le* 18 *Mars*.

*Prix sur les avantages ou les désavantages de l'*incinération.

» La Société Royale d'Agriculture de Limoges avoit proposé ce sujet pour l'année derniere, & le Prix étoit fixé à 150 liv. en argent ou en une médaille, au choix de l'Auteur ».

» Parmi les Mémoires présentés, il s'en est trouvé plusieurs que la Société a distingués & lus avec plaisir, entre autres, celui qui avoit pour épigraphe *ignis devorans, &c.* & celui *corruptio unius, &c.* ; mais en approuvant les procédés de pratique, indiqués dans ces Mémoires, elle auroit desiré que les Auteurs fussent entrés dans de plus grands détails, 1°. sur le changement que l'action du feu opere sur la nature du sol soumis à l'incinération ; 2°. sur la quantité, sur les effets & sur la durée de l'engrais, qui résulte de la combustion des différents végétaux ».

» En conséquence, elle propose le même sujet pour cette année ; le Prix sera double, & les Mémoires seront reçus jusqu'au premier Décembre prochain, & envoyés francs de port, suivant l'usage, à M. de l'Epine, Secretaire perpétuel.

DE PARIS, *le* 31 *Mars*.

Arrêt de la Cour du Parlement, du 16 Janvier 1781, qui fait défenses à tous Huissiers, sous telle peine qu'il appartiendra, même d'interdiction, de recevoir les Cautions qui auront été ordonnées par les Jugemens des Juges-Consuls, ni de recevoir les soumissions & engagemens des Cautions, à peine de nullité de ce qui aura été fait par les Huissiers, & d'être garants & responsables de toutes pertes, dommages & intérêts envers toutes les Parties.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

PROBLÊMES d'Agriculture à résoudre, proposés par M. Dierville, *Lieutenant-Général d'Evreux.*

» L'expérience paroit avoir confirmé une observation faite par un vieux Cultivateur, que les pommiers à cidre ne rapportent que lorsqu'on a eu soin, en les greffant, de prendre des greffes sur un arbre dans son année de rapport (le pommier ne rapporte que sur deux années). Si l'on n'a pas eu cette attention, & que la greffe ait été prise sur un arbre dans son année stérile, l'arbre portera du bourgeon & des fleurs en abondance, jamais de fruits ».

» Il a observé encore que le choix des especes étoit fort essentiel ; que telle espece ne réussissoit pas dans un canton & prospéroit dans un autre, même très-voisin : aussi ne greffe-t-il chez lui que les especes du lieu qu'il connoit les plus abondantes. Les vents-roux (espece de vapeur nébuleuse dans l'Atmosphere, souvent même par un ciel serein, & que le soleil dissipe) sont le fléau des pommiers au tems de la floraison : alors toutes les fleurs, dont les pétales se replient en dedans & ferment le calice, contiennent une semence de ver qui éclot dans les vingt-quatre heures, & fait périr la fleur & le fruit. Telle espece est plus susceptible du vent-roux dans un canton, moins dans un autre, ainsi d'une autre espece, *vice versâ* ».

» Mais un problême inexplicable, faute de connoitre les causes ».

» Dans la plaine de Saint-André, à deux lieues est-sud-est d'Evreux, une Terre nommée Saint-Luc, est couverte de pommiers, soit lisieres de pieces en plein champ, soit vergers en plein champ, en enclos de murs, haies, &c, on n'a pas connoissance d'une année de production, & toutes les Terres ou Paroisses environnantes produisent avec abondance dans les années favorables. On a mis en usage toutes les ressources de la pratique locale ; labour au pied,

gazon, fumier, taille, &c. rien n'a pu opérer une production, même la plus médiocre. Le sol est le même que dans les Paroisses voisines. Les récoltes en bled & mars quelconques, y sont aussi belles; pourquoi cet unique point de stérilité au milieu d'une plaine de quatre à cinq lieues de large, sur sept à neuf de long ». *Nous empruntons cette note intéressante du Journal de Physique.*

I I.

Observation sur les mauvais effets des corgnouls, *espece de productions des pruniers, par M.* Arcens, *Docteur en Médecine de la Faculté de Montpellier, à Quillan.*

» Les pruniers produisent un avant-fruit qu'on nomme en patois *corgnouls*, & que des gens, qui parlent François, appellent ici improprement des cornichons: sans doute ce n'est pas celui qui lui est propre; & comme je n'ai pu le trouver dans les Livres que j'ai été à portée de consulter, j'en ferai une petite description ».

» On voit paroitre ces corgnouls dès que la prune commence à se former, vers la fin d'Avril, & ils durent tout Mai; ils paroissent des avortons de ce fruit. La prune semble en effet se gonfler par un excès de suc nourricier qui la distend très-rapidement, & lui fait acquérir dans peu de jours le volume un peu alongé & retréci d'une amande. La figure de ces corgnouls, n'est pas cependant uniforme; il y en a de plus courts, de plus larges; il y en a de recourbés. Ils ont tous une cavité qui paroit être celle qu'auroit occupée l'amande du noyau du fruit. Cette cavité est vuide, à moins qu'on n'y trouve un ver, qui dévore la substance naturellement tendre du cornichon. La couleur est d'un verd-blanc, tirant sur le jaune très-pâle, à mesure qu'ils passent leur maturité, qu'ils se flétrissent & viennent à tomber. Le goût en est austere, appétissant, lorsqu'on les mange avec du pain, & agréable aux femmes & aux enfans, presque les seuls qui en mangent. On les regarde en général comme indigestes; mais on n'avoit pas vu, que je sçache, qu'ils produisissent l'effet qui va être le sujet de cette observation ».

» Au mois de Mai 1774, trois enfans âgés de dix, douze & treize ans, du Village de la Suze, à demi-lieue de Quillan, avoient été se percher, de bon matin, sur des pruniers où ils se gorgerent à jeun & sans pain de ces corgnouls. Revenus chez eux, ils se sentirent affaissés, assoupis, & s'endormirent enfin si profondément, qu'on ne pouvoit les éveiller. Alarmés de cet état, les parens m'appellerent à la hâte; à neuf heures je fus chez eux ».

» Je trouvai ces trois enfans, qui étoient trois garçons, dans un état apoplectique; le plus jeune étoit le plus attaqué, sa respiration étoit bruyante, & il étoit totalement privé du mouvement & du sentiment, tandis que les deux autres remuoient un peu les membres, lorsque je les pinçois long-tems & fortement ».

» Instruit de ce qui les avoit mis dans cet état, j'ordonnai le tartre émétique; les deux plus âgés vomirent des corgnouls, se vuiderent beaucoup par le haut & par le bas, & parurent le lendemain n'avoir rien souffert ».

» Il n'en fut pas de même du plus jeune; n'ayant rien vomi, je lui fis avaler vers le midi, en deux fois, sept à huit onces d'huile d'olive aiguisée d'une demi-once de syrop émétique; mais l'estomac résista toujours, le pouls devint plein, fort & fréquent, le cou se tendit, la face devint fort rouge, & il s'établit beaucoup de chaleur dans tout le corps ».

» Je fis alors saigner le malade du bras, & puis du pied; je lui fis avaler abondamment de l'oxicrat miellé; on lui servit en même tems deux lavemens émolliens, qui lui resterent dans le corps ».

» Tous ces secours ne produisant point d'évacuation, le pouls & la chaleur se soutenant avec force, je réitérai la saignée du pied, & je fis ajouter deux onces de vin émétique dans un troisieme lavement qui amena enfin des selles très-abondantes; le malade continua d'être vuidé la nuit, par le secours d'un pareil lavement, & il le fut le lendemain par une médecine appropriée; mais malgré la continuation des mêmes secours,

le malade resta dans le même état, avec un pouls plein & fréquent ».

» Le grand matin du troisieme jour, l'enfant fut agité de convulsions, qui, sans être considérables, passoient rapidement d'un membre à l'autre, avec des grincemens de dents ; on auroit pu croire qu'elles annonçoient la perte du malade, si l'on n'eût été rassuré par l'état du pouls, qui étoit bon & bien réglé, & par celui de la respiration qui étoit devenue libre & naturelle. Je le mis à l'usage d'une infusion nitrée de fleurs de sthæcas & de tilleul, & les lavemens purgatifs furent continués. Le soir, les convulsions cesserent & l'enfant ne fut plus assoupi ; il entendoit & s'éveilloit pour un moment, lorsqu'on le pinçoit & qu'on l'appelloit : il fut, 1°. purgé le quatrieme jour ; on continua les autres secours, & il fut tout-à-fait délivré de l'assoupissement dans le cinquieme jour. Il ne lui resta qu'un air d'étonnement & de stupidité qui le rendoit méconnoissable ».

» Je crus que cinq ou six tasses par jour d'infusion de fleurs de stæchas arabica, dans deux desquelles, l'une pour le matin, & l'autre pour le soir, on ajoutoit huit gouttes d'eau de Luce, pouvoient dissiper cet état ; mais au bout de huit jours, l'enfant eut un accident épileptique qui lui dura plus de demi-heure ».

» Cependant comme il étoit mieux à d'autres égards, les parens ne s'en mirent pas beaucoup en peine, ils laisserent répéter cinq ou six fois ces attaques, esperant que chacune seroit la derniere, attendu que les intervalles devenoient toujours plus longs ; le dernier avoit été de quinze jours, lorsqu'on m'amena l'enfant. On l'auroit cru, à le voir, de la meilleur santé, & il paroissoit, d'après mes informations, qu'il n'étoit prévenu par aucun prélude de l'approche des accidens qui lui arrivoient à toute heure du jour. Ils étoient caractérisés par l'agitation de divers membres & par l'écume de la bouche. Je lui remis un traitement qui rouloit sur les délayans, les anti-spasmodiques, suivis des anti-épileptiques ordinaires sous plusieurs formes. Mais les parens étoient pauvres, & n'ayant point dans leur Village de secours présens, les remedes furent très-imparfaitement administrés ; il n'y eut guères que l'infusion de caille-lait, dont on fit la boisson ordinaire pendant longtems. Cependant les paroxysmes devinrent plus rares & si courts qu'ils ne duroient quelquefois qu'un instant. Enfin il n'en a été tout-à-fait délivré, que depuis qu'il a atteint sa quatorzieme année, & dans le tems qu'il ne faisoit plus aucun remede. Il est aujourd'hui très-éveillé & d'un très-bon tempérament ».

III.

AVIS.

» Le sieur Pelletier, Ingénieur-Machiniste, Pensionnaire de S. A. R. Don Gabriel, Infant d'Espagne, a trouvé le moyen de donner aux métaux, & particulierement au fer & à l'acier, ce beau poli qui en augmente infiniment la valeur. Cette découverte est d'autant plus importante, que l'Angleterre jouissoit d'une sorte de privilege exclusif à cet égard, & qu'on étoit réellement fondé à donner la préférence aux ouvrages d'acier tirés de ce pays ; ce qui avoit le double inconvénient de nuire à une branche importante de Commerce, & de faire passer des fonds considérables dans les mains de l'Etranger ».

» Ce moyen consiste dans une composition qui est d'une tenuité telle qu'elle polit l'or, l'argent & l'ivoire ; ensorte qu'on peut l'employer avec le plus grand avantage dans l'Orfevrerie. Elle sera aussi de la plus grande utilité aux Planeurs, Serruriers, Arquebusiers, Couteliers & à tous les Fabricans d'ouvrages qui demandent un poli vif, ou qui sont susceptibles de s'alterer par le contact de l'air ; tels sont les marchandises déposées dans les magasins des Merciers. Enfin elle donne aux rasoirs le tranchant le plus vif. Il suffit d'étendre un peu de cette poudre sur le cuir qui sert à les repasser ».

» Cette composition se distribue à Paris chez le Sr. Jourdan, rue & quarré S. Martin, maison d'un Apothicaire ; & à Saint-Germain-en-Laye, chez l'Auteur, rue de Poissy ».

» Le prix est de 6 liv. la bouteille ; on trouvera dans le dépôt des cuirs préparés avec cette composition ».

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 4 Avril 1781.

Or de Portug. à				marc.
Du Mexique à . . .	*sans prix*			marc.
Du Pérou à	*fixe.*			marc.
Les guinées à				marc.
Ducats à	98 l.	10 s.		once.
Or fin à 23 karats . .				once.
31 32	102	10		once.
Or à 20 karats à . .	85			once.
L'argent à 11 d. . .				
10 g. à	54	10		marc.
Iaem à 11 d. 10 . .				
gr. à	52	7	6	marc.
Piastres à	48	17	6	marc.

V.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 31 Mars 1781 au Mercredi 4 Avril, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 18 à 20 livres; le seigle, de 11 à 12 livres; l'orge, de 11 à 12 l. Le froment à la Grêve, de 18, 19, 20 à 21 l.; le seigle, 11 à 12 l.; l'orge, 11 à 12 l. *le septier.* Farine blanche à la Halle, de 36, 40 à 41 livres; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 26, 28, 30 à 34 liv. *le sac* pesant 325 liv.

VI.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 31 Mars 1781, au Mercredi 4 Avril, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20, 21 à 22 l.; *idem* à la Grêve, de 18, 19, 20, 21 à 22 liv. *le septier*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 31 Mars 1781, de 46 à 48 liv.; *idem* nouveau, de 43 à 44; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 44 à 45 liv.; *id.* nouv., 42 à 43; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 21 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 40 à 41; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 36 à 38; le cent de paille, de 18 à 20; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 32 à 36 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres
	PAIEMENT DU SAMEDI 31 MARS 1781.		
8.	M. Despeignes	Samedi	A.
5.	M. Cauchy	Samedi	A.
6.	M. Caron	Samedi	A.
16.	M. Le Noir.	Samedi	A.
9.	M. de la Rue	Samedi	A.
	PAIEMENT DU LUNDI 2 AVRIL.		
23.	M. Masson.	Lundi.	A.
26.	M. de la Motte	Lundi	A.
28.	M. Creuzé.	Lundi.	A.
29.	M. Certain	Lundi.	A.
	PAIEMENT DU MARDI 3.		
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	C.
13.	M. Marsollier	Mardi	C.
15.	M. Defays	Mardi	C.
25.	M. Vieillard	Mardi	C.
24.	M. Desplasses.	Mardi	C.
Idem.	Gouvernemens.	A.	*Six derniers mois* 17
1.	M. Roberge. (*Ancien Clergé.*)	Mardi. t. l.	*Année* 17

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES.

CHANGES du 3 Avril 1781.

Amsterdam, ...	53 ½	Cadix, ...	
Londres, ...	30 11 16c.	Livourne, ...	
Hambourg, ...	187	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Rois.*	

DU MARDI 3 *Avril* 1781.

1780. Lot. Roy. .		1192 l.	1785		14
1781. *Primes.* . .		190 .	1786 . . .	128	12
1782		124 .	1787 . . .	120	12
1783 . . .	106	108 .	1788 . . .	114	11
1784		160 .	1789		11

1r. Viager. . . 6 ¾ p. 8/8 bénéfice. 2d. ½ p. 8/8 bénéfic

Mars 1781.		*Du* 31.	*Du* 2 *Avril.*	*Du*
Comp. des Indes.	Actions	1960 57 ½ . .	1960	1960 57
	D° 16/25	. . . . .	1290	. . . .
	D° 8es	. . . . .	. . . . .	. . . .
	D° 25es	81	81	. . . .
	Empr. d'Oct.	. . . . .	390	390 . .
Rescriptions.		8 8 ¼ 8 8 ¼ 8 ½	8 8 ¼ 8 8 ½ p.	8 8 ½ 8
Bil. des Ferm.		. . . . .	. . . . .	1 ½ . .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1781.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 24 Mars.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 17 Fevrier.*

LA Société Economique de cette Ville avoit proposé en 1779 sept questions pour être le sujet d'autant de Prix, qu'elle devoit distribuer en 1780. Cette Compagnie n'ayant reçu aucun Mémoire qui lui parût mériter d'être couronné, elle a jugé à propos d'abandonner ces sept questions, & dans sa Séance du 4 Novembre 1780, elle a annoncé qu'elle les remplaçoit par les suivantes :

1°. » On demande qu'en faisant attention au climat, à la construction physique du terroir, aux produits crûs déjà » existans, & aux diverses especes de » Commerce usitées dans l'Empire Russe, » on montre comment l'Habitant des » Campagnes en Russie peut occuper sa » femme & ses enfans, grands & petits, à des travaux accessoires, non » compris dans l'Agriculture, pendant » tout le cours de l'année, & principalement en hiver, de la maniere la plus » utile pour lui & pour le bien public ».

» Plus les Auteurs qui voudront répondre à cette question, entreront dans les détails relatifs aux différentes Provinces de Russie, plus ils acquerront de droit au Prix qui consistera dans une médaille d'or à laquelle M. le Maréchal Zachar Gregorewitsch Tschernischew joindra 25 ducats de Hollande ».

2°. » Quelles sont les especes de fourrages pour les vaches, tant en Eté » qu'en hiver, & quelle est la meilleure » maniere de les faire croître & de les » conserver dans nos contrées depuis le » 56e. degré jusqu'au 60e. inclusivement, » desorte que les vaches aient un lait » plus abondant & plus gras que celui » qu'elles ont donné jusqu'ici, sans que » ces fourrages causent des frais qui » absorbent le profit, à plus forte raison qui le surpassent ? » Si l'on veut répondre solidement à cette question, il faut, 1°. examiner ce qu'il convient de faire en élevant des genisses, pour qu'elles deviennent des vaches abondantes en lait, & comment on doit les gouverner à mesure qu'elles avancent en âge. 2°. Distinguer entre la maniere dont les vaches à lait doivent être nourries dans une grande Ville, ainsi qu'aux environs, & celle de les nourrir dans les Campagnes, vu que, dans le premier cas, le grand débit du lait, de la crême & du beurre frais donne un profit qui permet des frais beaucoup plus considérables qu'à la campagne. 3°. Justifier les avantages des fourrages & autres moyens proposés pour augmenter le lait, par des expériences faites sur leurs effets & leurs frais. 4°. Déterminer exactement la maniere d'employer ces moyens avec succès. La Société destine à la meilleure dissertation une médaille d'or ; & M. le Maréchal dont nous

avons parlé, a promis d'y joindre 25 ducats de Hollande ».

3°. » Déterminer d'une maniere circonstanciée comment les Habitans de » la Russie, d'un état médiocre, devroient s'y prendre pour tirer des productions de cet Empire, soit crues, » soit déjà travaillées dans le pays, de » quoi suffire à leurs besoins sur le pied » où les choses sont actuellement, tant » pour la nourriture, le vêtement, le » logement, & tout ce qui regarde les » objets de premiere nécessité, que pour » la commodité, l'agrément, la conservation de la santé & le bien-être en général ». Le Prix sera une médaille d'or à laquelle M. le Prince Orlow, Grand-Maître de l'Artillerie & Chevalier de plusieurs Ordres, joindra 40 ducats de Hollande ».

4°. » Le trafic des cochons, qui est » déjà si considérable en Russie, que les » vergettes y font une branche importante de Commerce, ne pourroit-il » pas être mis sur un pied encore plus » avantageux, en faisant usage de la » peau, qu'on a jusqu'ici découpée avec » la chair? » Pour arriver à ce but, on desire que, par la voie des expériences, on découvre des moyens assurés de s'y prendre, en tuant les cochons de maniere que, sans préjudicier à la chair, ni diminuer le profit des vergettes, on puisse se servir de la peau entiere comme d'un cuir; ensuite on indiquera comment cette peau pourroit être tannée, soit par les écorces & les feuilles déjà employées en Russie, soit par d'autres préparations non usitées, mais d'une utilité probable, comme, par exemple, avec les écorces & les feuilles de l'aune, du bouleau, du sorbier, la fougere, les baies de myrtille, &c. ou enfin par les opérations du blanchiment, de façon que la peau pût servir à divers usages. Celui qui répondra le mieux à cette question, aura, outre une médaille d'or, 50 ducats de Hollande, ajoutés par M. le Comte Ivan Tchernischew, Vice-Président du College de l'Amirauté, & Chevalier de divers Ordres ».

On donnera dans la prochaine Feuille la suite de ces questions intéressantes, que nous empruntons du Journal de Bouillon.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 21 Février.*

L'Empereur s'occupe, dans le moment actuel, de l'état des Finances. Il vient de former une Commission dont le Comte de Collowrath est nommé Président, qui sera chargée de l'examen des Requêtes relatives aux pensions accordées par la Cour. Cette Commission s'assemblera une fois chaque semaine.

On assure que les Négocians Anglois se sont déjà arrangés avec notre Cour au sujet du *transit* pour le transport des marchandises qu'ils feront passer par les Etats de la Maison d'Autriche.

BRANDEBOURG.

DE BERLIN, *le 23 Février.*

Sa Majesté, pour encourager les Manufactures nationales, a défendu, par un Edit, l'importation dans ses Etats de toutes les étoffes de coton fabriquées dans les Pays Etrangers. Il comprend dans cette prohibition non-seulement les étoffes de cette matiere, déjà connues, sous quelque dénomination que ce soit, mais même toutes celles que l'on pourroit inventer par la suite. Un autre Edit, qui a été publié à son de trompe, défend aussi de mendier dans tous les Etats de ce Royaume. Il a même été donné des ordres très-exprès, pour arrêter & conduire dans des Maisons de travail, tous les Ouvriers qui, en voyageant, seroient surpris en contravention à cette Loi.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 8 Mars.*

Le 16 du mois dernier, on a publié ici une Ordonnance de Sa Majesté, portant en substance ce qui suit :

» Le Roi ayant reçu des avis sûrs » que les Etats-Généraux des Provinces-Unies ont déclaré & arrêté, par » leur Placard, daté de la Haye le 26 » Janvier dernier, qu'aussi tôt que les » bâtimens Hollandois auront obtenu la » permission de quitter l'Angleterre, » les bâtimens Anglois cesseront d'être

» retenus dans leurs Ports ; S. M. a en » conséquence ordonné que tous les » vaisseaux & bâtimens appartenants » aux Sujets des Etats-Généraux, qui » sont actuellement retenus en vertu de » l'ordre du Conseil du 22 Déc. dernier, » & qui, par Sentence de la Cour d'A- » mirauté, ont été ou seront déclarés » appartenir aux Sujets des Etats-Gé- » néraux, soient relâchés avec pleine » liberté de retourner à leurs Ports res- » pectifs, & qu'il leur soit accordé des » passeports convenables pour cet ef- » fet ».

Le 7 de ce mois, le Lord North a fait passer son projet d'emprunt à la pluralité de 58 voix ; sçavoir, 169 contre 111. Il sera de 12 millions sterl., & consistera en annuités à 3 pour cent & à 4 pour cent, avec une Loterie. La prime pour les Prêteurs est de 5 liv. 10 s. sterlings, les annuités à 3 pour cent étant à 58, la totalité du subside est de 21 millions 380,000 livres. Le Lord North doit incessamment s'expliquer sur les nouveaux impôts qui seront le gage de cet emprunt.

Les fonds sont baissés. Tous les bruits d'un prochain arrangement, soit avec la Hollande, soit avec l'Espagne, semés pour procurer une hausse factice, s'étant évanouis, les 3 pour cent consolidés sont retombés de 59 un quart, à 57 trois quarts. La Banque de l'Inde est sans prix fixe.

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM, *le 9 Mars.*

Les personnes chargées dans cette Ville, de travailler à adoucir le sort de leurs Compatriotes qui ont le malheur d'être détenus Prisonniers en Angleterre, se sont adressées au Duc de Richmond. Elles ont prié ce Seigneur, connu dans toute l'Europe par ses sentimens d'humanité & de générosité, de vouloir bien veiller à ce que l'argent envoyé en Angleterre, pour un objet si louable, ne soit pas diverti. Le Duc de Richmond touché d'une marque de confiance si flatteuse, a répondu de sa propre main, en ces termes :

» Je ne puis qu'être flatté d'avoir été » choisi pour avoir soin que les deniers » fournis par une Société de Souscrip- » teurs en Hollande pour le soulage- » ment de leurs Compatriotes Prison- » niers, soient appliqués à leur desti- » nation. Plein d'estime & d'admiration » pour ces sentimens de bienfaisance, » je prie MM. les Souscripteurs d'être » persuadés que je travaillerai avec la » plus grande satisfaction, & de toutes » mes forces, à ce généreux objet ; & » que si je puis leur être de quelqu'uti- » lité, soit en veillant sur les Employés, » soit de quelque autre façon, pour » rendre leurs efforts avantageux, ils » peuvent être assurés que je le ferai » de tout mon cœur ».

Signé, RICHMOND.

Les Souscripteurs ont en conséquence fait passer en Angleterre 1000 liv. st. de leurs fonds, & ont profité de cette offre pour supplier le Duc de vouloir bien se charger de leur choisir une personne de confiance pour l'emploi de cet argent

I I.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE LA ROCHELLE, *le 4 Mars.*

PRIX courant des denrées de l'Amérique.

Le *Sucre* blanc, le quintal, premiere sorte, de Saint-Domingue, 87 à 89 liv. de la Martinique, 81 à 83 liv. Seconde sorte, de Saint-Domingue, 83 à 85 l. ; de la Martinique, 77 à 79 livres. Blanc commun, de Saint-Domingue, 73 à 74 liv. ; de la Martinique, 68 à 70 liv.

Le *Sucre* brut, le quintal, de Léogane, 66 à 68 liv. ; du Cap, 59 à 61 l. ; de Saint-Louis, 61 à 63 liv.

Le *Café* nouveau fin, de la Martinique, 19 à 20 s. la livre ; de Saint Domingue, 18 à 19 s. *Dito* Marchand, de la Martinique, 17 à 18 s ; de Saint-Domingue, 16 à 17 s. *Dito* inférieur, de la Martinique, 15 à 16 sous ; de Saint-Domingue, *idem*.

Indigo, la livre, bleu, 15 liv. 10 s. ; bleu & violet, 13 à 14 l. ; violet, 12 l. à 12 liv. 10 s. ; mêlé, 10 l. 10 s. à 11 l. ; cuivré fin, 9 liv. 5 s. à 9 liv. 10 s.

Coton de Saint-Domingue, 225 à 230 l. le cent. *Dito* de la Martinique, 205 à 210 liv. *Dito* de la Guadeloupe, 200 livres.

Riz de la Caroline, 28 à 30 l. le cent.

Sucre en pain, 135 liv. 10 s. le cent.

Les eaux-de-vie se vendent à *la Rochelle* 76 liv. les 27 veltes ; à *Cognac*, 75 liv. les 27 veltes à 4 degrés ; les eaux-de-vie inférieures, 72 liv. L'esprit-de-vin, au tiers eau, 108 liv. à 12 deg. *Dito* trois cinquiemes, 120 liv. à 14 deg. *Dito* double double, 144 liv. à 16 degrés.

DE TROYES, *le* 28 *Février.*

Suite des Observations Botanico-Médico-Météorologiques, faites ici pendant l'année 1780, *par le P.* le Boutillier, *de l'Oratoire.*

IV. *HYGROMETRE.* Ce fut au mois d'Avril que je commençai mes observations hygrométriques, muni d'un excellent instrument exécuté suivant les principes & la méthode de M. Buissart, réglé & éprouvé par le P. Cotte.

Avril ... Plus grande sécheresse, 42 deg. le 10 après *midi* ; *vent*, nord ; beau, peu de nuages. *Moindre sécheresse*, 21 degrés quatre 10es. le 29, *matin* ; *vent*, sud, beau. *Etat moyen*, 30 deg. six 10es. *Vent dominant.*

Mai ... Plus grande sécheresse, 53 degrés six 10es. le 30 après *midi* ; *vent*, sud ; *serein. Moindre sécheresse*, 25 d. trois 10es. le 5, *matin* ; *vent*, sud ; beau avec nuages. *Etat moyen*, 35 d. huit 10es. Grande sécheresse depuis le 19 jusqu'au 31.

Juin ... Plus grande sécheresse, 54 deg. deux 10es. le 2 après *midi* ; *vent*, sud-ouest ; beau avec nuages. *Moindre sécheresse*, 30 d. cinq 10es. le 2, *matin* ; *vent*, sud ; beau avec nuages. *Etat moyen*, 38 d. 8 9es. Il résulte des observations hygrométriques, que ce mois a été très-sec.

Juillet ... Plus grande sécheresse, 47 deg. neuf 10es. le 17 après *midi* ; *vent* nord-est, *serein. Moindre sécheresse*, 24 d. sept 10es. le 17, *matin* ; *vent*, nord-ouest, *serein. Etat moyen*, 37 d. quatre 9es. Depuis le 17, les observations hygrométriques furent discontinuées, à cause d'un accident arrivé à l'instrument.

Août. Les observations hygrométriques furent reprises le 10, pour ne plus souffrir d'interruption. *Plus grande sécheresse*, 51 d. sept 10es. le 30 après *midi* ; *vent*, est, *serein. Moindre sécheresse*, 18 d. un 10e. le 26, *matin* ; *vent*, sud ; beau avec nuages. *Etat moyen*, 30 d. six 10es. ; des 22 jours observés, 5 d'une grande sécheresse.

Septembre ... Plus grande sécheresse, 53 d. huit 10es. le 5 après *midi* ; *vent*, nord-est, *serein. Moindre sécheresse*, 12 d. neuf 10es. le 10, *matin* ; *vent*, sud-ouest ; le ciel couvert, tonnerre, orage, grande pluie. *Etat moyen*, 27 d. cinq 11es. Les abaissemens précipités de l'hygrometre m'annoncerent plusieurs orages, une fois en moins d'une heure, il baissa de quatre degrés ; un autre jour, en deux heures, il parcourut l'espace de plus de neuf degrés (dans le tems où d'ordinaire il est le plus haut). Des coups de tonnerre m'apprirent la cause de cette marche si rapide. Pareille explication m'avoit été donnée dans le mois d'Août.

Octobre ... Plus grande sécheresse, 43 deg. huit 10es. le 4 après *midi* ; beau avec nuages. *Moindre sécheresse*, 12 deg. neuf 10es. le 31, *soir* ; *vent*, ouest ; le ciel couvert, pluie. *Etat moyen*, 24 degrés cinq 10es. Les deux tiers du mois médiocrement secs, l'autre tiers humide.

Novembre ... Plus grande sécheresse, 22 d. huit 10es. le 14 après *midi* ; *vent*, ouest ; beau avec nuages. *Plus grande humidité*, 5 deg. quatre 10es. le 27, *matin* ; *vent*, nord-nord-ouest ; le ciel couvert, pluie, brouillard. *Etat moyen*, 13 deg. quatre 10es. Les 11, 18, 19, 26 & 27 furent les jours les plus humides.

Décembre ... Plus grande sécheresse, 24 d. le 19 après *midi* ; *vent*, sud ouest, *serein. Plus grande humidité*, 0 d. cinq 10es. le 31, *matin* ; *vent*, sud-ouest ; le ciel couvert, dégel. *Etat moyen*, 12 degrés. La grande humidité du mois commença le 29.

Des neuf mois observés, il en faut compter sept humides, *Avril*, *Mai*, *Août*, *Septembre*, *Octobre*, *Novembre* & *Décembre.*

Pendant les neuf mois observés. *Plus grande sécheresse*, 54 d. deux 10es. le 2 *Juin* après *midi*. *Plus grande humidité*, 0 d. cinq 10es. le 31 Décembre, *matin*. *Différence*, 53 d. sept 10es. *Etat moyen*, 27 deg. deux 8es.

La suite à l'Ordinaire prochain.

D'AMIENS, *le* 9 *Mars.*

Copie d'une Lettre de M. le Directeur-Général des Finances, à la Chambre du Commerce de Picardie, en date du 26 *Février* 1781.

» Je viens, MM., de représenter

au Roi, que les huiles de poiſſon, ſi néceſſaires à la préparation des cuirs, ne méritoient pas moins de faveur, dans les circonſtances actuelles, que les morues vertes & ſeches de pêches étrangeres qui jouiſſent d'une modération de droits à leur importation dans le Royaume. Sa Majeſté, toujours attachée à tout ce qui peut intéreſſer le Commerce & les Fabriques, conſent que, pendant la guerre ſeulement, les huiles, dont il s'agit, ne ſoient ſujettes qu'à la moitié des droits qu'elles acquittent, lorſqu'elles viennent des Pays Etrangers. Ainſi, ces huiles, quelle que ſoit leur origine, & par quelques bâtimens qu'elles ſoient apportées, n'auront plus à payer que 2 liv. 10 ſous le quintal, de droit principal; ſçavoir, 1 liv. 5 ſ. pour droits d'entrée, & pareille ſomme pour ceux de fabrication. Au moyen de cette faveur générale, les huiles de poiſſon des Villes Anſéatiques acquitteront les mêmes droits. Vous voudrez bien donner connoiſſance de ces diſpoſitions aux Négocians de votre Département. *Signé*, NECKER ».

DE PARIS, *le* 19 *Mars.*

Notice du Mémoire ſur la maladie des bêtes à laine de la Sologne, appellée maladie rouge, *lu par M. l'Abbé* Teſſier, *dans la derniere Aſſemblée publique de la Société Royale de Médecine.*

Au mois de Mai dernier, vingt-huit Propriétaires de la Sologne prierent M. le Directeur-Général des Finances d'envoyer ſur les lieux une perſonne diſpoſée à rechercher les cauſes de la mortalité à laquelle les brebis de cette Province ſont ſujettes, & qui chaque année en fait périr une grande quantité. Ce Miniſtre, vraiment Patriote, & qui ne néglige aucun des détails d'une adminiſtration bienfaiſante, s'adreſſa ſur le champ à la Société Royale de Médecine. Cette Compagnie choiſit M. l'Abbé Teſſier pour remplir cette Commiſſion. Sur la fin de Juin, il ſe rendit en Sologne accompagné de M. Marquais, Eleve en Chirurgie à l'Hôpital de la Charité de Paris, dont le zele & les connoiſſances en Anatomie lui furent du plus grand ſecours, ainſi qu'il le reconnoît lui-même.

M. l'Abbé Teſſier s'établit dans un Canton de la Province où le mal cauſoit de plus grands ravages. Il y forma un troupeau de ſoixante bêtes toutes attaquées de la maladie, mais à différens degrés; à meſure qu'il en mouroit, on faiſoit l'ouverture de leur cadavre. Il obſervoit ce troupeau à tous les inſtans du jour, & ſouvent même pendant la nuit. Après plus de trois ſemaines d'une étude ſuivie, il viſita de proche en proche les différentes parties de la Sologne, faiſant ouvrir partout des corps de bêtes mortes, & recueillant les circonſtances qui lui paroiſſoient conduire à quelques réſultats importans. Il fit ouvrir des bêtes à laine à chaque période de la maladie, afin d'en connoître les effets gradués; il en fit ouvrir auſſi quelques-unes qui avoient ſuccombé à des maladies d'un genre connu; enfin il en fit ouvrir de bien portantes, parce qu'il étoit perſuadé qu'on ne diſtingue jamais mieux l'état de ſanté de l'état de maladie, & les maladies entre elles, que par des objets de comparaiſon.

Cette maniere de procéder pour connoître les effets & les cauſes des maladies des beſtiaux, eſt l'expédient le plus ſûr & le moins ſujet à erreur. Il conviendroit qu'on en fît uſage pour ſe procurer des connoiſſances certaines ſur toutes les épizooties, au lieu de s'en rapporter, comme on l'a fait juſqu'ici, aux ſymptômes apparens, obſervés à la hâte & ſouvent recueillis d'après des expoſés infideles; alors la Médecine Vétérinaire ne tarderoit pas à faire des progrès rapides. Mais pour que cette méthode ait tout le ſuccès auquel elle peut conduire, il faut avoir, comme M. l'Abbé Teſſier, l'œil d'un Phyſicien, le zele d'un bon Citoyen, & un eſprit exempt de tout préjugé. Auſſi lui a-t-elle parfaitement réuſſi; elle lui a fait connoître que la maladie rouge étoit bien différente de la maladie du ſang. En effet, de ſes obſervations il réſulte que cette derniere eſt une maladie inflammatoire; au lieu que la maladie rouge eſt une hydropiſie ou maladie de pourriture. M. l'Abbé Teſſier décrit les ſymptômes propres aux deux maladies; il inſiſte ſur leur différence, ſoit parce qu'il eſt très-important de la bien ſaiſir cette

différence, soit parce que c'est le vrai moyen de faire éviter à ceux qui s'occuperont du même objet, une erreur dans laquelle il avoit été induit lui-même en 1777, par des rapports inexacts, infideles & tronqués ; rapports qui l'avoient conduit à confondre la maladie rouge avec la maladie du sang. Ce Sçavant avoue ici la méprise dans laquelle on l'avoit fait tomber, avec cette généreuse franchise qui distingue toute ame honnête qui ne cherche qu'à découvrir la vérité pour l'utilité des autres.

Après avoir prouvé que la maladie rouge est une espece de pourriture, M. l'Abbé Tessier passe aux causes de cette maladie & aux moyens de la guérir ou de la prévenir.

» En Sologne on ne donne, dit-il, au-
» cun aliment aux bêtes à laine dans la
» bergerie. Au mois de Mai, on trait les
» meres brebis, & on mene les jeunes
» agneaux dans des pâturages humides.
» Les troupeaux qui ne vivent dans cette
» Province que de plantes aqueuses, res-
» tent souvent aux champs par les pluies
» & les orages, & couchent dans des ber-
» geries fraiches, mal closes & sans li-
» tiere. Il résulte de-là, 1°. que les brebis
» pleines ne sont pas nourries dans les
» mois de Février & Mars, tems où elles
» ne trouvent plus rien aux champs & où
» elles auroient besoin d'une nourriture
» abondante, parce qu'elles sont sur la fin
» de leur gestation ; 2°. que les agneaux
» qui en naissent sont foibles, lan-
» guissans, obstrués, & par conséquent
» disposés à l'hydropisie, ou, ce qui est
» la même chose, à la pourriture ; 3°.
» qu'étant privés d'une partie du lait ma-
» ternel, ils se gorgent d'une nourriture
» aqueuse, qui leur cause la mort la pre-
» miere année ou la seconde, parce que
» l'hiver d'après, ils sont encore exposés
» a souffrir de la faim ». Des faits nombreux que l'Auteur a recueillis, confirment toutes ces assertions.

A l'égard des grandes mortalités qui quelquefois détruisent plus de la moitié des troupeaux, elles n'ont lieu que lorsqu'on introduit dans des métairies des bêtes achetées à des Marchands, & prises dans des cantons suspects. Quelques-uns meme de ces Marchands ont la mauvaise foi de souffler du sel marin, du vitriol ou du sucre candi en poudre dans les yeux des brebis attaquées de la maladie, pour les rendre plus vifs & plus animés, car ces animaux, quand ils souffrent de la maladie, ont l'œil pâle & morne.

Pour guérir la maladie rouge, on a imaginé & employé jusqu'ici différens moyens qui n'ont eu aucun succès ou qui n'en ont eu que de très-foibles. En général, ce genre de maladie doit être très-difficile à guérir, sur-tout quand le mal est porté à un certain point, parce qu'on ne rétablit jamais le foie ou les poumons, lorsqu'ils sont dans un état de putréfaction complette.

La difficulté de procurer la guérison de la maladie rouge doit faire chercher dans les préservatifs des moyens plus efficaces. Ces moyens seroient d'abord de procurer un écoulement aux eaux stagnantes de la Sologne, en creusant le lit des rivieres & des ruisseaux, & en pratiquant des canaux. Mais ce sont-là de grands moyens qu'on n'ose pas se flatter de voir exécuter.

Dans l'état actuel, pour éviter d'abord les grandes mortalités, on n'achetera que des troupeaux dont on sera sûr. Pour diminuer les mortalités ordinaires, on écartera les bêtes à laine des pâturages humides ; on ne les laissera point exposées à la rosée, à la pluie & aux orages ; on les menera souvent dans des lieux plantés en genet. Leurs bergeries seront placées sur des terreins élevés, & on les garnira de litiere. Comme la principale source du mal est dans la maniere dont on conduit les brebis pleines & les agneaux, on nourrira les brebis pleines à la bergerie dans la mauvaise saison ; on ne les traira pas ; on se gardera bien de laisser aller les jeunes agneaux dans les pâcages aqueux.

Vers le tems où la maladie rouge est prête à se déclarer, on brûlera tous les jours dans les bergeries des branches de genievre ou des feuilles de plantes aromatiques dont on fera boire des décoctions aux bêtes les moins vigoureuses. On se contentera d'y pendre des sachets de sel marin, puisque la cherté de cette denrée si utile pour les bestiaux, ne permet pas encore de leur en donner à manger. M. l'Abbé Tessier entre ici dans plusieurs autres détails que nous supprimons, parce que nous sommes obligés

de nous contenir dans des bornes très-resserrées. Il seroit pourtant bien à souhaiter que les Habitans de la Sologne connussent son Mémoire, & qu'ils fussent en état de profiter sans délai des excellens conseils qu'il contient, sur-tout dans une saison où la maladie rouge va bientôt reparoitre ; car ce fléau commence à se faire sentir, chaque année, vers la fin du mois de Mai, & il ne disparoit que vers la fin de Juillet. M. l'Abbé Tessier se propose de confirmer encore par de nouvelles recherches & de nouvelles expériences, les principes qu'il a établis dans cet Ecrit.

EDIT du Roi, portant création de trois millions de rentes viageres, donné à Versailles au mois de Mars 1781, registré en Parlement le 13 dudit mois.

» LOUIS, &c. L'empressement avec lequel on s'est porté à s'intéresser dans l'emprunt que nous avons ouvert par l'Edit du mois dernier, a été si grand, que dans ce moment-ci, la somme des parties qui ont été payées ou demandées, surpasse considérablement les six millions de rentes que nous avions créées : Nous avons pensé en conséquence devoir profiter de cette circonstance favorable, pour nous assurer de tous les fonds nécessaires aux besoins extraordinaires de cette année. La guerre dans laquelle nous nous trouvons engagés entraine de grandes dépenses ; Nous avons vu que nous avions fourni de notre Trésor Royal cent cinquante millions en argent comptant dans le cours de l'année derniere en sus de tous les fonds ordinaires ; & comme il est encore resté des objets en arriere, nous ne pouvons pas nous flatter d'avoir moins à fournir cette année, malgré le redoublement de soins & d'economie que nous avons recommandé. Nous avons déjà pourvu à la plus grande partie de cette somme, par les ressources que nous nous sommes procurées jusqu'à présent, & renonçant à d'autres que nous avions en vue, nous nous sommes déterminés à une nouvelle création de trois millions de rentes viageres. Mais comme nous ne sommes pas pressés de ce supplément de fonds, & que la confiance publique s'est accrue depuis qu'elle est plus éclairée, nous avons pensé qu'en établissant ces nouvelles rentes sur le même pied des précédentes, nous pouvions en diminuer la charge, en les assujettissant à la retenue du dixieme. Nous avons aussi remarqué avec satisfaction que la situation de nos Finances nous laissoit encore un revenu libre proportionné à cette augmentation de dépense annuelle, ce qui nous dispensoit de recourir à aucune imposition nouvelle ». A ces causes, &c.

Les trois millions de rentes créées par cet Edit seront hypothéquées sur les droits d'Aides & Gabelles & Cinq grosses Fermes. Lesdites rentes pourront être acquises sur une seule tête, à raison de dix pour cent par an ; sur deux têtes, à raison de neuf pour cent par an ; sur trois têtes, à raison de huit & demi pour cent par an ; & sur quatre têtes, à raison de huit pour cent par an : le tout sans distinction d'âge & au choix des Acquéreurs. Les arrérages desdites rentes seront sujets à la retenue du dixieme d'amortissement, & exempts à toujours des vingtiemes, quatre sous pour livre du premier vingtieme, & de toute autre imposition généralement quelconque qui pourroit avoir lieu par la suite. Les constitutions particulieres ne pourront être moindres de cinq cens livres de principal. Lesdites rentes ne pourront être retranchées ni réduites en aucun tems, pour quelque cause & sous quelque prétexte que ce puisse être. Toutes personnes, de quelque âge, sexe & condition que ce puisse être, meme les Religieux & Religieuses, pourront acquérir lesdites rentes, &c.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

CENTENAIRE.

On écrit du Pays de Labour, dans la Basse Guyenne, que Jean Delamothe, Habitant de la Paroisse de Guiche, y est né le 12 Novembre 1677, & que ce Centenaire continue d'y jouir d'une santé qu'il doit à une vie laborieuse & frugale, & sans doute à une gaieté naturelle qui ne l'a point abandonné ; sa physionomie est encore agréable, & malgré le poids de la vieillesse, il se tient aussi droit qu'un jeune homme.

I I.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 21 Mars 1781.

Or de Portug. à . .	738 l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	730		
Du Pérou à	722		
Les guinées à . . .	736		
Ducats à	99	10	once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	103		
Or à 20 karats à . .	86		
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	10	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10	
Piastres à	49		

I I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 17 Mars 1781 au Mercredi 21 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 17, 18, 19 à 20 l. ; le seigle, de 11 à 12 l.; l'orge, de 11 l. 10 s. à 12 l. Le froment à la Grêve, de 18, 19, 20 à 21 l. ; le seigle, 11 à 12 l. ; l'orge, 11 à 12 l. *le septier.* Farine blanche à la Halle, de 36, 40 à 41 livres ; bis-blanc & bis, de 22, 24, 26, 28, 30 à 34 liv. *le sac* pesant 325 liv.

I V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 17 Mars 1781, au Mercredi 21 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 livres ; *id.* à la Grêve, de 18, 19, 20 à 21 liv. *le septier*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 16 Mars 1781, de 47 à 50 liv. ; *idem* nouveau, de 44 a 46 ; le cent de paille de 0 à 0 liv. ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 44 à 45 liv. ; *id.* nouv., 40 à 43 ; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 20 à 22 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 40 à 41 ; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 37 à 38 ; le cent de paille, de 22 à 24 ; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 36 à 40 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-V de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres.
	PAIEMENT DU SAMEDI 17 MARS 1781.		
8.	M. Despeignes	Samedi	A.
5.	M. Cauchy	Samedi	A.
6.	M. Caron	Samedi	A.
16.	M. Le Noir.	Samedi	A.
9.	M. de la Rue	Samedi	A.
	PAIEMENT DU LUNDI 19.		
23.	M. Masson.	Lundi.	A.
26.	M. de la Motte	Lundi	A.
29.	M. Certain	Lundi.	A.
28.	M. Creuzé.	Lundi.	A.
	PAIEMENT DU MARDI 20.		
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	A.
13.	M. Marsollier	Mardi	A.
15.	M. Defays	Mardi	A.
25.	M. Vieillard	Mardi	A.
24.	M. Desplasses.	Mardi	A.
Idem.	Gouvernemens.	A.	*Six derniers mois* 1779.
1.	M. Roberge. (*Ancien Clergé.*)	Mardi. t. l.	*Année* 178

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLE

CHANGES du 20 Mars 1781.

Amsterdam, ...	52 $\frac{1}{8}$	Cadix, ...	
Londres, ...	30 5 8e.	Livourne, ...	
Hambourg, ...	188 $\frac{1}{4}$	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Rois.* . .	$\frac{1}{4}$ p. %

DU MARDI 20 *Mars* 1781.

1780. Lot. Roy. .	1192 l.	1785	138
1781. *Primes.*		1786	127
1782	127 .	1787	119
1783	108 .	1788	
1784		1789 . . .	110 109
Viager.			6 $\frac{1}{2}$ 7 6 $\frac{3}{4}$ 7 p. % b

Mars 1781.		*Du* 17.	*Du* 19.	*Du* 20.
Comp. des Indes.	Actions	1945 47 $\frac{1}{2}$ 50	1947 $\frac{1}{2}$	1950 52 $\frac{1}{2}$ 5
	D° $\frac{16}{25}$	1275	1275	1275 . . .
	D° 8es	. . . . .	250	250 . . .
	D° 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	385	385	. . . . .
Rescriptions.		8 $\frac{1}{4}$ perte. .	8 $\frac{1}{2}$ 9 8 $\frac{1}{2}$ p.	8 $\frac{3}{4}$ $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{2}$ p
Bil. des Ferm.		. . . . .	. . . . .	. . . . .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 178

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Mardi 13 Mars.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, le 12 Février.

ON travaille avec la plus grande activité à l'armement de l'Escadre pour la protection de la Navigation & du Commerce Danois ; elle sera prête à sortir au commencement d'Avril.

Deux actions de notre Compagnie des Indes Occidentales ont été vendues le 9 de ce mois publiquement, l'une 307 rixdalers, & l'autre 310.

Depuis le 7 Août jusqu'au 11 Décembre de l'année précédente, il est entré ici vingt-huit bâtimens Danois, venant des Isles Sainte-Croix, Saint-Thomas & Saint-Jean, & chargés de productions de ces Isles.

SUEDE.

DE STOCKOLM, le 11 Février.

Le Roi a décidé que la Navigation dans le Groenland seroit continuée, & qu'à cet effet, il feroit cette année des avances pour cette expédition.

On apprend de Gothembourg qu'il y est arrivé pendant le cours de l'année derniere quatre cents soixante sept bâtimens, & qu'il en est sorti quatre cents quatre-vingt-quinze qui ont exporté, entre autres objets, 72475 schifpfund (poids de 300 livres) de fer en barres, 5411 de fer plus fin, 1904 d'acier, & pour un million 7271 thalers de marchandises des Indes Orientales.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, le 22 Février.

Nous apprenons que la Cour de Pologne a fait remettre le 6 de ce mois aux Ministres Etrangers résidans à Varsovie, une note conçue en ces termes :

» Les rapports successifs que le Roi & son Conseil ont reçus dans le courant de Janvier dernier, des Palatinats de Podolie, de Volonie & de l'Ukraine, confirment unanimement que la contagion a entierement cessé par-tout, & que moyennant les précautions prises d'aérer les maisons infectées, de brûler les effets des morts & de purifier tout ce qui en étoit susceptible, le mal ne se reproduisoit nulle part ».

» Les mesures redoublées & rigoureusement observées du côté des frontieres Turques, pour couper tout canal à une nouvelle extension de cette épidémie, ont également garanti les lieux circonvoisins de tout danger ultérieur ».

» Le Soussigné a eu ordre en conséquence de communiquer ces nouvelles consolantes aux Ministres Etrangers, en les priant de vouloir bien les faire passer à leurs Cours respectives, à l'effet de détruire entierement les alarmes &

les inquiétudes que la connoiſſance de cette contagion, d'ailleurs exagerée par les bruits publics, avoit occaſionnées dans les Etats limitrophes de la République, auſſi-bien que de rétablir la libre communication à laquelle les précautions, devenues aujourd'hui ſuperflues, avoient impoſé une gêne fâcheuſe, tant pour le Commerce que pour les relations réciproques des Habitans de la Pologne & de ceux des pays voiſins ».

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 21 Février.*

Les Communes aſſemblées en Comité pour le ſubſide, ont réſolu d'accorder 79059 liv. ſterl. pour penſions des Officiers réformés des Troupes de terre & de mer; 596 l. ſt. pour allouance aux Officiers & Cavaliers de divers Corps réformés; 91604 liv. ſt. pour des Penſionnaires externes de l'Hôpital des Invalides de Chelſea; 5000 liv. ſt. pour l'Etabliſſement Civil de la Nouvelle-Ecoſſe; 2950 pour celui de la Floride Orientale; 3900 pour celui de la Floride Occidentale; 3150 pour celui de l'Iſle Saint-Jean; 207 pour arpentage en Amérique; & 1000 pour la Compagnie du Levant. Les Communes ont lu pour la ſeconde fois le Bill pour étendre aux captures Hollandoiſes les actes touchant les priſes Françoiſes & Eſpagnoles.

» Nos Négocians ont été obligés dans le cours de la guerre actuelle, d'employer, plus ſouvent que dans les précédentes, des bâtimens neutres pour leur Commerce; ils ont eu recours en conſéquence aux Hollandois qui ſont venus ici en foule pour aſſurer & leurs navires & leurs chargemens. On apprend qu'il a été queſtion au Café de Lloid's, eſpece de Bureau d'aſſurance, de réclamer la protection du Gouvernement pour obtenir ſinon la décharge, du moins la compenſation de ces aſſurances, non pour éluder le paiement, après avoir reçu les primes, ce qui ſeroit une infidélité monſtrueuſe, mais afin que toute la propriété à bord des navires Hollandois, aſſurés en Angleterre avant le commencement des hoſtilités, dans le cas où elle ſeroit condamnée par la Cour de l'Amirauté, ſoit adjugée à ceux qui l'auront aſſurée, & qui par ce moyen ſe ſoumettront à faire honneur à leurs engagemens ».

On aſſure que la baiſſe des actions, appellées trois pour cent, a déterminé le Miniſtre à ſuivre le plan propoſé par Lord Loughboroug, de vendre toutes les terres appartenantes aux Hôpitaux & d'en verſer le produit dans les fonds publics; le prix actuel des terres eſt ſi bas qu'il ne peut être un obſtacle à cette diſpoſition, puiſque celui des actions eſt dans la même proportion.

L'eſcompte auquel ſont aujourd'hui les billets de la Marine en porte l'intérêt à 7 & demi pour cent, & même plus haut, s'il n'eſt pas payé ſur le champ.

On prétend qu'à l'ouverture du Budget prochain, toute ſomme hypothéquée ſur les biens-fonds ſera taxée; ce qui donne lieu à cette conjecture, c'eſt que le Miniſtre a fait prendre des informations relatives à cet objet dans tous les différens Bureaux, & ſur tout dans celui de la Chancellerie.

Une partie des nouvelles taxes conſiſtera, ſuivant le bruit qui ſe répand ici, en un droit additionnel ſur le *porter*, la bierre forte, & l'aile forte. On dit auſſi que la taxe ſur les maiſons ſera ſupprimée & ceſſera: le droit actuel ſur les fenêtres ſera révoqué, mais on y en ſubſtituera un nouveau de 4 ſchellings par fenêtre. Les autres taxes ne ſont point encore connues, ni la ſomme qu'on doit verſer dans la caiſſe publique; on ſuppoſe qu'elle ſera de 12 à 15 millions.

Extrait d'une Lettre de New-Yorck, en date du 6 Janvier. » Dix-huit voiles ont appareillé de Philadelphie, leurs chargemens conſiſtent en farine, tabac, &c. & leur deſtination eſt pour la Havane, Saint-Euſtache, &c.; elles ſont convoyées par la frégate la *Confederacy* qui les a accompagnées juſqu'aux Caps; le *Centurion*, vaiſſeau à trois ponts, eſt du nombre de ces dix-huit voiles: c'étoit un bâtiment Anglois pris par la frégate le *Congrès*, dans ſa traverſée de la Jamaïque en Angleterre; il eſt du port de 450 tonneaux, & a 450 barriques de tabac de la Virginie à bord. La frégate l'*Iris* a envoyé ici le 4 un brigantin ayant à bord 200 barriques de tabac ».

II.

Nouvelles de l'interieur du Royaume.

D'Agde, *le 20 Février.*

» Il eſt arrivé dans ce Port au commencement de la ſemaine derniere, tant de Marſeille, de Saint-Chamas, Nice que d'Eſpagne, 12 bâtimens chargés de ſavons, huiles & vins deſtinés pour la Foire de Bordeaux. Toutes ces marchandiſes ont été expédiées avec la plus grande diligence, accompagnées de beaucoup d'huile de nos environs ».

» Il eſt entré auſſi le 17 au ſoir, 15 autres bâtimens venant de Marſeille, chargés également pour la Foire de Bordeaux, de ſavons, cotons en laine & filés, ſoufres & diverſes drogueries ».

» Il nous paſſe toujours des grains du Haut-Languedoc, mais beaucoup moins que pendant le mois dernier, parce que les bâtimens de mer, & ſur-tout ceux qu'on deſtine pour l'Eſpagne, ſont aujourd'hui plus rares, à cauſe des riſques qu'il y a à courir de la part des Corſaires Mahonois; deſorte que les Spéculateurs en grains ont fait ſuſpendre leurs envois, d'où il réſulte que la voiture qui valoit, il y a un mois, à Toulouſe, 16 ſ. le ſetier, eſt tombé à 6 ſous ».

» Notre Ponton fait merveille, & ſi le beau tems eût été conſtant, on ſeroit déjà venu à bout de donner à l'embouchure de notre riviere tout le fond d'eau néceſſaire. On recommence à faire paſſer de Bordeaux par notre Port les denrées de l'Amérique pour Marſeille, & nous attendons par conſéquent ici beaucoup de ſucres & de cafés ».

De Nancy, *le 24 Février.*

» On vient d'établir, près de cette Ville, un Laminoir dont le Public pourra tirer les plus grands avantages ».

» On ſçait que le plomb laminé eſt un plomb preſſé entre deux cylindres, qui prend ainſi la forme de lame avec une épaiſſeur uniforme que le plomb commun n'a pas. Avant que l'on eût fait uſage du laminoir pour le plomb, on couloit ce métal ſur une longue table couverte d'un ſable très-fin; mais il eſt aiſé de voir que l'on ne pouvoit obtenir par ce moyen une couverture de plomb qui eût une parfaite égalité d'épaiſſeur; il en réſultoit par conſéquent, que ce plomb en table n'avoit point de ſolidité, parce que le principe de la force d'un métal eſt dans l'égalité des parties. Un autre avantage du laminoir eſt d'épargner la matiere, ce qui eſt un profit conſidérable pour la France, obligée d'acheter beaucoup de plomb de l'Etranger. Le laminoir rend auſſi cette matiere plus aiſée à être miſe en œuvre. L'on doit encore ajouter en faveur du plomb laminé, que le plomb coulé ſur le ſable, contracte, par une ſuite néceſſaire de ſes inégalités, une inflexibilité & une certaine aigreur qui le rendent moins propre à recevoir toute ſorte de formes & de contours. Comme ce plomb coule à des longueurs & des largeurs bornées, on eſt obligé de lui donner bien des ſoudures dans les ouvrages de grande ſuperficie, ce qui eſt un grand inconvénient. Une derniere imperfection du plomb coulé, c'eſt que l'on ne peut régler ſon prix: le plomb laminé, au contraire, par la parfaite égalité de ſon épaiſſeur, établit un poids certain au pied quarré, toujours relatif à ſon épaiſſeur; enſorte qu'il eſt poſſible de ſe rendre compte de la dépenſe que l'on eſt obligé de faire pour l'ouvrage que l'on ſe propoſe, ſans craindre que l'exécution excéde le devis ».

» Le plomb laminé de la meilleure qualité, ſe vend dans cette Manufacture neuf ſous la livre, de toutes les épaiſſeurs uſitées dans les bâtimens, depuis cinq quarts de ligne & au deſſus, & celui d'une ligne, dix ſous; le tout au cours du Royaume ».

» Il faut s'adreſſer au ſieur Brazy, ancien Négociant à Nancy, à côté du Monaſtere des Dames du Saint Sacrement ». *Extrait des Affiches de Lorraine.*

De Dunkerque, *le 26 Fevrier.*

Il circule ici une liſte publique par laquelle on voit, d'après les regiſtres des Commiſſaires de l'Amirauté de cette Ville, que les navires pris ou rançonnés

depuis le mois de Juin 1780, jusqu'à la fin de Décembre, par les Corsaires de ce Port, forment une somme de 8 millions 180 mille livres. Les deux tiers des prises ont été amenés ici par les Capitaines Ryan, Wield & Doula. On ne compte pas dans cette somme 30000 guinées qu'ont produit les prises, &c. faites par le Capitaine Américain Benit, dans l'espace de trois mois.

DE TROYES, *le* 28 *Février*.

Résultat des Observations Botanico-Médico-Météorologiques, faites ici pendant l'année 1780, *par le P.* le Boutillier, *de l'Oratoire.*

Il n'est guères d'année qui ne soit distinguée des autres par quelque singularité remarquable. Ce qui distingue l'année 1780, c'est le caractere de sa température, telle qu'elle n'a pas eu proprement de printems, & que son automne a été le prélude & le commencement de l'année où nous sommes, ainsi que le prouveront les détails de ce Mémoire, qui est comme l'histoire météorologique de 1780. Ce Mémoire est divisé en six articles. Le premier concerne la *température*, & dans ce même article, je comprens les *productions de la Terre*, le nombre de jours *beaux*, de *pluie*, & la quantité de *pluie*, *l'évaporation*, les *vents dominans*. Le 2e. article, le thermometre; le 3e. le barometre; le 4e. l'hygrometre; le 5e. les maladies; le 6e. la conclusion du Mémoire.

I. TEMPERATURE. 1°. *Les trois mois d'hiver.*

Janvier. Température, très-froide pendant 25 jours, très-humide pendant tout le tems du dégel qui ne fit qu'interrompre les gelées.

Février. Température, froide, humide par les brouillards, les neges & les dégels. Pendant ce mois & le précédent, les biens de la terre ne souffrirent point, ayant été défendus par la neige de tout accident.

Mars. Température, remarquable par la hauteur constante du barometre, pluvieuse pendant un tiers du mois; le ciel souvent couvert ou nébuleux; vents fréquens & tempêtes vers l'équinoxe.

Productions de la Terre. Au moyen d'une température fort douce pendant la plus grande partie du mois, belle & chaude depuis le 25 jusqu'au 29, la végétation arrêtée & captive jusqu'alors, par la longueur des froids, commença enfin à se développer. Le 5, les primeveres & les violettes avoient paru. Le 20, les pêchers & les abricotiers fleurissoient. Les amandiers qui ont coutume de fleurir avant ces arbres, ne furent en fleurs que le 23; singularité qui sans doute n'aura eu lieu que dans quelques terreins. Les groseillers des jardins, en feuilles le 27, étoient en fleurs le 29. Le 20, époque des pleurs de la vigne. Premieres hirondelles vues ici le 30.

Pendant les trois mois d'hiver. Nombre de jours *beaux*, 41; de *pluie*, 23; de *neige*, 12; de *gelée*, 49; *couverts*, 37; de *brouillards*, 17; *variables*, 8; de *nuages*, 14; de *vent*, 28; d *aurore boréale*, 1. *Vents dominans*, nord, sud & ouest. *Quantité d'eau* fournie par la neige & la pluie, 4 pouces 1 ligne 1 12e. *Evaporation*, 4 pouces 1 ligne. *Différence*, 1 12e. ligne. Dans le mois de Janvier, il étoit tombé 3 pouces de neige, & dans le mois de Février, 1 pouce 6 12es. de ligne.

2°. *Les trois mois du printems... Avril. Température*, froide, humide, pluvieuse, variable, orageuse & des plus désagréables. L'hiver avoit, pour ainsi dire, reparu. *Productions de la Terre.* Elles furent retardées considérablement par cette température. La verdure à la fin de ce mois n'étoit guères plus avancée qu'elle ne l'étoit les autres années au commencement du même mois. Le 15, le figuier développa ses feuilles, & le 29, son fruit. Le 19, les cerisiers en fleurs; le 22, les pommiers. Les derniers jours du mois, les groseillers des jardins étoient noués; même époque pour les pampres de la vigne. Les seigles commençoient alors à épier. Le 13, le coucou s'étoit fait entendre. Le 25, on entendit le rossignol.

Mai. Température, humide, froide, pluvieuse, variable pendant les deux tiers du mois. *Productions de la Terre*, retardées par cette température. Les seigles, en général, ne laissoient pas d'être beaux; les froments avançoient peu dans beaucoup de terres. Les ceri-

ſiers noués les premiers jours. Vers la fin du mois, la température devint très-belle, très-ſeche & très-chaude. Le paſſage du froid au chaud fut rapide; le 23, on n'oſoit encore quitter les habits d'hiver. La chaleur devint tout-à-coup exceſſive. Ce changement de température donna du reſſort à tous les ſucs nourriciers de la terre, qui ſe répandirent plus abondamment dans tous les canaux deſtinés à porter la vie & la nourriture dans les plantes & les végétaux. Les pluies douces & abondantes du mois de Juin leur furent très-ſalutaires.

Juin. Température, belle, ſeche & chaude la plus grande partie du mois. *Productions de la Terre.* Les chaleurs ſoutenues & modérées de ce mois furent très-favorables à la vigne. Les ſeigles étoient beaux, preſque par-tout; mais les froments médiocres. Les chanvres, les orges, les avoines, & même les froments profiterent beaucoup des pluies abondantes dont je viens de parler. Quantité médiocre de ceriſes; abondance de groſeilles & de fraiſes.

Pendant les trois mois du printems. Nombre de jours *beaux*, 50; de *pluie*, 35; de *grêle*, 2; de *tonnerre*, 6; *couvert*, 15; de *nuages*, 14; de *brouillards*, 2; *variables*, 20; de *vent*, 30; de *gelée*, 3; d'*aurore boréale*, 2. *Vents dominans*, oueſt & nord-oueſt. *Quantité de pluie*, 6 pouces 11 12es. de ligne. *Evaporation*, 10 pouc. 4 lignes. *Différence*, 4 pouces 3 lignes 1 12e.

3o. *Les trois mois d'été ... Juillet. Température*, variable juſqu'au 17, belle & très-chaude le reſte du mois. *Productions de la Terre.* La vigne donnoit les plus belles eſperances. La récolte des foins abondante; celle des ſeigles médiocre. La récolte des froments étoit avancée; les avoines fort belles. Abondance d a bricots; peu de pêches, de poires, de prunes. Beaucoup moins de pommes qu'on l'eſperoit.

Août. Température, pluvieuſe, variable, chaude, orageuſe. *Productions de la Terre.* Les chaleurs vives de ce mois avoient fort avancé le raiſin, & hâté la maturité du chaſſelas. La quantité & la bonne qualité de ce fruit dédommagerent des autres fruits, dont pluſieurs eſpeces avoient preſque entierement manqué dans ce pays & dans les pays voiſins. La récolte du froment très-médiocre. Le ſeigle enſemencé vers la fin de ce mois dans les bonnes terres, à une lieue & demie ou deux lieues de Troyes; enſemencé beaucoup plus tard dans la Banlieue.

Septembre. Température, humide, peu chaude, pluvieuſe, variable, orageuſe. *Productions de la Terre.* Les vendanges furent abondantes. Le froment fut enſemencé les premiers jours du mois dans les bonnes terres; il le fut beaucoup plus tard dans la Banlieue.

Pendant les trois mois d'été. Nombre de jours *beaux*. 47; de *pluie*, 35; de *grêle*, 1; de *tonnerre*, 18; *couvert*, 19; de *nuages*, 26; *variables*, 25; de *vent*, 29; de *brouillards*, 6; d'*aurore-boréale*, 1. *Vents dominans*, ſud, oueſt & nord-oueſt. *Quantité de pluie*, 7 pouces 9 12es. lig. *Evaporation*, 10 pouces 4 12es. lig. *Différence*, 3 pouces 5 12es. ligne.

4o. *Les trois mois d'automne ... Octobre. Température*, humide, froide, pluvieuſe & variable. Il y eut quelques tempêtes pendant ce tems; la plus violente, celle du 2, trop fameuſe par les déſaſtres arrivés aux Iſles de la Martinique, Sainte-Lucie, &c. *Productions de la Terre.* Les ſemailles achevées dans la Banlieue.

Novembre. Température, humide, froide, pluvieuſe; elle réuniſſoit les diverſes températures de l hiver, brouillards, gelées, neiges, greſils, givres; longue ſuite de jours pluvieux, couverts, nébuleux; humidité extrême; vents fréquents, violentes tempêtes. *Productions de la Terre.* Les ſeigles pouſſoient très-bien.

Décembre. Température, très froide, humide par les dégels & par les brouillards fréquens; déſagréable par le nombre de jours nébuleux ou couverts. *Productions de la Terre.* Les ſeigles & les froments étoient en bon état, à cauſe de la neige qui les défendit des impreſſions des gelées longues & quelquefois très-vives.

Pendant les trois mois d'automne. Nombre de jours *beaux*, 19; de *pluie*, 30; de *neige*, 4; de *gelée*, 28; *couverts*, 51; de *nuages*, 15; *variables*, 12; de *vent*, 17; de *brouillards*, 27; d'*aurore-boréale*, 2. *Vents dominans*, oueſt & nord-oueſt.

Quantité d'eau fournie par la neige & la pluie, 5 pouc. 3 12es. lig. *Différence*, 2 p. 7 lig. 3 12es. Pendant ce mois & le précédent, la neige étoit tombée de l'épaisseur de 4 pouces.

Pendant les douze mois de l'année. Nombre de jours *beaux*, 157; de *pluie*, 123; de *neige*, 16; de *gelée*, 80; *couverts*, 120; de *nuages*, 69; *variables*, 65; de *vent*, 100, dont 16 de *tempêtes*; de *brouillards*, 52; de *grêle*, 3; de *tonnerre*, 24; d'*aurore boréale*, 6. *Vents dominans*, ouest & nord-ouest. *Quantité de pluie*, 22 pouces 2 lignes. *Evaporation*, 26 pouces 10 lig. 4 12es. *Différence*, 4 pouces 4 12es. ligne.

La suite à l'Ordinaire prochain.

De Paris, *le 9 Mars.*

Arrêt de la Cour du Parlement, du 28 Décembre 1780, qui en ordonnant l'exécution de deux Arrêts des 23 Janvier & 7 Juin 1779, fait défenses à tous Propriétaires, Fermiers, Cultivateurs, Journaliers, Habitans de la Campagne, & autres, de mener paître, en aucun tems, les moutons & brebis dans les prairies, à moins que les prairies n'appartiennent aux Propriétaires desdits moutons & brebis, & soient closes de murs & de haies; le tout sous les peines portées par lesdits Arrêts.

III.

Avis, Annonces, Notes &c.

I.

Observations sur les marnes considerées comme engrais. Extrait de l'Ouvrage de M. de Genssane, *sur l'Histoire naturelle du Languedoc.*

» Quoiqu'on mette les marnes au nombre des meilleurs engrais, il est cependant certain que par elles-mêmes, elles ne fertilisent pas les terres; mais elles développent admirablement le principe des engrais dont elles augmentent l'effet & diminuent la consommation. Une piece de terre, marnée à propos, n'exige pas la moitié du fumier qu'il lui faudroit, si elle n'étoit pas marnée, & il est des marnes qui font cet effet pendant plus de vingt ans de suite ».

» Les marnes ne produisent pas leur effet dans la premiere année qu'on les employe: ce n'est qu'à la seconde, & souvent à la troisieme, qu'on s'apperçoit de leur fécondité. Elles ne sont pas non plus propres indifféremment à toutes sortes de terres; elles feroient un très-mauvais effet dans les terres légeres, parce que les marnes de toute espece sont absorbantes, & ne feroient que dessécher ces terres déjà trop seches par elles-mêmes. Il faut à ces sortes de terroirs, au lieu de marne, des argilles & d'autres terres grasses qui en augmentent la consistance, au lieu que les marnes sont excellentes pour les terres fortes, pour les terres argilleuses, & sur-tout pour les terres humides ».

» Il faut encore observer que toutes les terres qu'on peut marner, ne comportent pas la même quantité de marne; il y en a où il n'en faut que très-peu; il y en a d'autres qui en demandent davantage; tout cela dépend & de la qualité des terres & de la qualité des marnes. Il résulte de cette observation importante, que toutes les fois qu'on se propose de marner un fonds, après avoir reconnu la qualité des marnes qu'on a à sa portée, on doit, avant toutes choses, s'assurer par des expériences, de la quantité de marne que le terrein peut comporter. Pour cet effet, on doit sacrifier un petit canton qu'on divisera en quatre ou cinq petits quarreaux, & les marner avec différentes quantités de marne. Par exemple, il est assez d'usage de mettre six bonnes voitures, ou environ douze milliers de marne sur un arpent de cent perches quarrées, la perche de vingt-deux pieds, ce qui revient à cent vingt livres pesant de marne par perche. Si vous avez cinq quarrés de demi-perche chacun, vous en marnerez un sur la proportion ci dessus, c'est-à-dire, que vous y mettrez soixante livres pesant de marne, qui sera le quarré moyen; dans un autre, vous n'en mettrez que cinquante livres, & quarante seulement au troisieme, soixante-dix livres au quatrieme & quatre-vingt livres au cinquieme. On disposera cette marne par petits tas sur chaque quarreau, & on la laissera quelque tems fuser à l'air, afin de pouvoir l'étendre plus également. Je voudrois,

continue M. de Genſſane, qu'on choisît pour cette derniere opération une ſaiſon pluvieuſe. Je mettrois, par exemple, ma marne, en petits tas, en Septembre, & dans les ſaiſons pluvieuſes de Novembre, je l'étendrois ſur mon terrein, & lui donnerois de ſuite un premier labour; ſix mois après, je lui en donnerois un ſecond, & au bout d'un an, je ſemerois, après avoir cependant donné à mon terrein les autres labours & engrais uſités ».

» Il peut arriver que vos quarrés en expérience, ajoute l'Auteur, produiront peu, & même moins que s'ils n'avoient pas été marnés. Que cela ne vous décourage pas, donnez-leur le travail & les intervalles uſités d'un enſemencement; vous verrez combien la ſeconde ſemence vous produira, & vous connoîtrez en même quelle eſt à peu près la quantité de marne que votre terrein peut comporter par le quarreau qui produira le plus. C'eſt d'après cette quantité connue, que vous marnerez tout votre fonds, en ſuivant ce que nous avons dit ci-deſſus. Si la marne eſt bonne, vous ſerez au moins vingt ans ſans avoir beſoin d'y en remettre; mais il eſt des marnes foibles qui durent beaucoup moins; c'eſt ce qu'on peut appercevoir par la diminution de la récolte ».

» J'ai tout lieu de préſumer que les marnes ſeroient excellentes pour les mûriers qui ſont plantés dans des terres propres à être marnées. Comme ces arbres ſont très-voraces, ils ne peuvent que ſe bien trouver de tout ce qui augmente les principes de fécondité, ce qui eſt l'effet eſſentiel de la marne. Mais, pour cet effet, je conſeillerai toujours d'avoir recours à l'expérience, & je voudrois qu'on eſſayât de mêler chaque année un peu de marne avec le fumier qu'on leur donne; mais il en faudroit bien peu, attendu que la marne, dans la premiere année, diminue plutôt la récolte qu'elle ne l'augmente. C'eſt au ſurplus à l'expérience à décider, s'il conviendroit de les marner tout-à-coup, ou de ſuivre l'autre méthode, & un Cultivateur habile ſçaura toujours bien ſe retourner de toutes les façons, juſqu'à ce qu'il ſoit parvenu au point qui convient le mieux ».

» Mais nous devons obſerver ici que pour ce qui regarde les mûriers, il ne faut pas ſe contenter d'eſſayer ſi les marnes augmentent leur produit; mais il faut encore ſçavoir ſi la feuille ſera nuiſible ou profitable aux vers-à-ſoie ».

I I.

Extrait des Obſervations météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 juſqu'au 28 Février 1781.

Vents dominants, ſud-oueſt & oueſt.

Thermometre. Plus grand degré de chaleur, 9 degrés 9, le 13; moindre degré de chaleur, 1 degré de condenſation, les 18 & 21.

Barometre. Plus grande élévation du mercure, 28 pouces 3 lignes 7, le 3; moindre élévation du mercure, 26 pouces 11 lignes 10, le 27.

Quantité de pluie. 17 lignes 1, tombées en 19 jours. Evaporation, 22 lignes.

Aiguille aimantée. Sa déclinaiſon, 19 degrés, 56 minutes, 52 ſecondes.

Température, douce d'abord, froide enſuite & très-orageuſe.

Maladies. Aucune ici; mais il y avoit dans nos environs beaucoup de coliques, les malades rendoient des vers.

Productions de la Terre. Les bleds d'hiver ſont beaux, on a eu de la peine à faire les labours pour les *Mars*.

Signé, COTTE, Prêtre de l'Oratoire, &c.

I I I.

Marchandiſes arrivées à Paris.

Depuis le 3 juſques & compris le 24 Février, il eſt arrivé à la Douane, 22475 livres de café, 4 tonneaux de ſucre, 9 pieces 59 colis, & 19630 livres d'huile d'olive, 186 tonnes, 436 barils, & 14725 livres d'huile de graine & de navette, 19 pieces & 1220 livres d'huile de noix, &c.

Les eaux-de-vie dont les droits ont été acquittés au Bureau Général des Aides, depuis le 3 juſques & compris le 23 Février, ſe montent à 223 pipes & 26 quartauts.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 10 Mars 1781.

Or de Portug. à . . .	740 l.	f.	marc.
Du Mexique à . . .	732		
Du Pérou à	724		
Les guinées à . . .	738		
Ducats à	100		once.
Or fin à 23 karats . .			
31 32	103		
Or à 20 karats à . .	86		
L'argent à 11 d. . .			marc.
10 g. à	54	10	
Idem à 11 d. 10 . .			
gr. à	52	10	
Piastres à	49		

V.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 7 Mars 1781 au Samedi 10 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 17, 18, 19 à 20 l.; le seigle, de 11 à 12 liv.; l'orge, de 11 à 12 l. Le froment à la Grêve, de 18, 19, 20 à 21 l.; le seigle, 11 à 12 l.; l'orge, 11 à 12 livres *le septier*. Farine blanche à la Halle, de 36, 38 40, à 41 liv.; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 28, 30, 32 à 34 liv. *le sac* pesant 325 liv.

VI.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 7 Mars 1781, au Samedi 10 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 livres; *id.* à la Grêve, de 18, 19, 20 à 21 liv. *le septier*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 6 Mars 1781, de 48 à 50 livres; *idem* nouveau, de 44 a 46; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 47 à 48 liv.; *id.* nouv., 45 à 46; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 20 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 41 à 42; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 39 à 40; le cent de paille, de 18 à 22; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 30 à 34 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	L
	PAIEMENT DU MERCREDI 7 MARS 1781.		
18.	M. Radix	Mercredi.	A.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	A.
27.	M. de France	Mercredi.	A.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	A.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	A.
11.	M. Boutray	Mercredi.	A.
	PAIEMENT DU JEUDI 8.		
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	A.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	A.
12.	M. Alissant	Jeudi.	A.
14.	M. Nau	Jeudi.	A.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	A.
	PAIEMENT DU VENDREDI 9.		
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	A.
2.	M. Boscheron	Vendredi.	C.
21.	M. Patu.	Vendredi.	A.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	A.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	A.
3.	M. Pincemaille. . . (*Ancien Clergé.*)	t. 1.	*Anné*

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇA.

CHANGES du 9 Mars 1781.

Amsterdam, . . .	52 ¾ lettre.	Cadix, ...	
Londres, . .	30 5 8e. lettre.	Livourne, ...	
Hambourg, ...	188 ¾	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Rois.* . .	⅛

DU VENDREDI 9 *Mars* 1781.

1780. Lot. Roy. .	1195 l.	1785	
Premiere Prime ôtée.	900 .	1786	
1781. *Primes.* . .	205 .	1787 . . .	121
1782	126 .	1788	
1783		1789	
1784 . . .	160 159 .	. . . . .	

Mars 1781.		*Du* 7.	*Du* 8.	*D*
Comp. des Indes.	Actions	1940 42 ¼ . .	1942 ½ 45 47½	1950 .
	D° 16/25	1260	. . . . .	1275 .
	D° 8es	252	250	250 .
	D° 25es	. . . . .	. . . . .	. . . .
	Empr. d'Oct.	381	381	383 .
Rescriptions.		8 ¼ perte. .	8 ¼ perte. .	8 ¼
Bil. des Ferm.		1 ½ perte. .	1 ¼ perte. .	. . . .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . .

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel,

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Mardi 6 Mars.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le 26 Janvier.*

LE 12 de ce mois, dans la matinée, le feu prit au Laboratoire de l'Artillerie Royale établi à Gothembourg en Westrogothie. La charpente & tout l'intérieur du bâtiment ont été la proie des flammes. Les grenades & les autres pieces d'artifice, qui étoient en dépôt dans ce magasin, ont été détruites. Cet accident n'a heureusement coûté la vie à personne, parce que tous ceux qui se trouvoient alors dans l'Attelier, eurent le tems de se sauver.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 22 Janvier.*

Toutes les nouvelles de la Podolie & de la Volhynie nous confirment que la maladie épidémique a enfin disparu dans ces deux Provinces : cependant le cordon formé par les Troupes Prussiennes subsiste encore ; mais il y a lieu de croire qu'il sera bientôt retiré.

Il est tombé aux environs de Grodno de la neige en si grande abondance, que les chemins en sont devenus impraticables. Depuis huit jours, on n'a vu arriver à Slonim & à Wilna aucun Postillon ni aucun Voiturier, quoique le Gouvernement ait eu l'attention d'envoyer des Soldats pour nétoyer la grande route.

HONGRIE.

DE FIUME (*dans la Carniole*), *le 25 Janvier.*

Pendant le cours de l'année derniere, il est entré dans les Ports de la Mer Adriatique, appartenants à la Maison d'Autriche, 1953 vaisseaux ou navires, & il en est sorti 1964. On en a vu mouiller dans le Port de Fiume 1556 ; à Buchari, 336 ; à Konigshaven, 100, & 48 en d'autres petites Bayes. De ce même Port de Fiume, il en est sorti 1437 ; de Buchari, autant qu'il en étoit entré ; de Konigshaven, 104, & d'autres Rades, 127. Ces navires, parmi lesquels on compte des Autrichiens, Hongrois, Vénitiens, Génois, Napolitains, Suédois, Danois & Hollandois, & quelques-uns de l'Etat Ecclésiastique, étoient la plupart du premier rang.

ITALIE.

DE LIVOURNE, *le 26 Janvier.*

La frégate Hollandoise la *Brielle*, de 26 canons, Capitaine Oorthuis, est partie d'ici pour Gênes, où elle escorte plusieurs bâtimens de différentes Nations. Depuis son départ, il est arrivé dans ce Port un vaisseau de guerre & une autre frégate appartenants aux Etats-Généraux. Ces deux navires sont desti-

nés l'un & l'autre à protéger la Navigation Hollandoise dans la Méditerranée.

ESPAGNE.

DE CADIX, *le 24 Janvier.*

Extrait d'une Lettre écrite d'Algesiras, en date du 22 de ce mois.

Les deux bâtimens qui ont transporté à Gibraltar les Anglois établis à Tanger, sont revenus dans ce Port le 16. Le principal Reis, appellé Farrachès, chargé de les conduire, étant fort connu ici, s'y est arrêté quelques jours. Cet Officier nous a instruits des détails suivans.

» Il avoue d'abord qu'il a été mal » reçu par le Gouverneur de la Place; » & sur la demande qu'il a faite d'y » acheter quelques articles qui étoient » à sa bienséance, le Gouverneur ne l'a » pas voulu permettre, lui donnant pour » raison que ses bons amis, les Espa» gnols, le pourvoieroient de tout ce » qui pouvoit lui manquer. Les Soldats » n'ont que du pain fort noir ou de mau» vaise qualité; au lieu de viande, dont » ils étoient privés depuis quelques » jours, on leur donne de la morue, » mais en petite quantité. Le Reis as» sure que la Place ne peut pas tenir » trois mois, si elle n'est pas ravitaillée, » la Garnison ayant entamé le dernier » magasin, qui avoit été établi dans » l'Eglise. Les Habitans lui ont paru » fort pâles, maigres & décharnés; on » leur vend pour dix sous, dix onces de » pain frais, qu'ils vont prendre dans » un endroit fermé par une grille très» forte; précaution qui indique que l'on » craint que la Boulangerie ne soit un » jour forcée par des ventres affamés. » La livre d'huile coûte 50 sous; & ce » qui paroitra incroyable, six livres de » bois neuf se vendent 20 liv. tournois, » & le même bois de vieilles planches » de bâtimens dépecés, 15 livres. Un » tonneau de vin contenant environ 400 » pintes, a été vendu 300 piastres. Tous » ces objets avoient été apportés par » les bâtimens Mahonois qui entrerent » dernierement dans cette Place. Le » Reis n'a trouvé que quatre Sujets » Maures dans Gibraltar; il en a ramené » un; les trois autres attendoient, pour » en sortir, le recouvrement de ce qui » leur étoit dû par différens Particu» liers ».

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 17 Février.*

Dans la Séance des Communes du Jeudi quinze de ce mois, M. Burke insista de nouveau sur la nécessité de supprimer un grand nombre de places stériles & de pensions non méritées. Il promit de faire gagner à la Nation un revenu annuel de 300000 liv. sterl. par les réformes qu'il desiroit de faire adopter, & de remettre en liberté au moins 50 des Membres du Parlement, qui, par les places & les pensions dont ils jouissent, sont dans la dépendance de la Cour. Il esquissa un avis à donner au Roi par des Ministres qui seroient vraiment attachés à sa gloire & aux intérêts de la Nation; avis qui seroit conçu en ces termes: » SIRE, la situation de » votre Royaume est excessivement dan» gereuse & alarmante. Nous sommes » en guerre les uns contre les autres, en » guerre avec nos Ennemis, en guer» re avec nos Alliés; mais une guerre, » bien plus effrayante que celle-ci, nous » menace encore; c'est une guerre avec » ces mêmes Puissances de qui nous re» cevons toutes les munitions qui sont » nécessaires pour l'équipement de l'Ar» mée navale, avec laquelle nous nous » proposons de les combattre. Dans un » moment si critique, VOTRE MAJESTÉ » ne peut pas négliger de retrancher les » dépenses superflues de sa Cour, pour » pouvoir triompher de tous ses Enne» mis ».

Quelques comparaisons, que M. Burke crut devoir faire pour rendre ses idées plus sensibles, firent pardonner leur trivialité par beaucoup de justesse. » Vouloir, dit-il, maintenir l'apparat » de la Grandeur & de la Royauté, » quand on n'en a plus les moyens, » c'est galonner la housse d'un cheval » aux dépens de son ratelier; le pau» vre animal, privé de sa subsistance, » périt sous le poids funeste de sa pa» rure ».

» Si j'étois, poursuivit-il, le Ministre d'un Monarque indépendant de ses Su-

jets, je trouverois les meilleures raisons pour faire voir à mon Souverain qu'il ne doit pas rejetter leurs plaintes, & je lui prouverois que sa propre gloire exige qu'il y ait égard. Soit qu'il aspire à la célébrité des Héros, ou qu'il veuille être le Pere de son Peuple, il doit trouver son compte à le soulager du fardeau des taxes, & à mettre la plus grande économie dans ses dépenses. Plus il sera sobre à cet egard, plus il lui restera de moyens de mettre à exécution les différens projets qu'il pourra croire propres à lui faire un nom glorieux; & s'il préfere d'être le Pere de ses Sujets, son économie lui procurera l'heureuse facilité de leur prouver son amour en n'augmentant point leurs charges ».

» Ce fut à regret, l'année derniere, continua-t-il, que je me vis obligé de présenter le Roi de France à nos Ministres, comme un modele qu'ils devoient suivre. Ils sont inexcusables d'avoir donné de mauvais conseils à un Prince, qui par sa bonté naturelle & la grandeur de son ame, auroit pu l'emporter sur le Roi de France ou sur tout autre Monarque. Nos Ministres sont donc les ennemis de la gloire du Prince & de sa Couronne, lorsqu'ils refusent de lui recommander l'économie ».

» C'est dans cette économie que le Roi de France a trouvé des ressources suffisantes pour soutenir une guerre dispendieuse. Les deux premieres années de cette guerre, il n'a imposé aucune charge sur son Peuple; la troisieme est venue, & il n'a été question encore d'aucun impôt; je crois même que ceux qui sont ordinaires en tems de guerre, ne sont pas encore établis. Je conçois qu'à la fin il faudra bien que la France y ait recours; mais ces trois années d'économie porteront leur benigne influence sur tout un siecle. Le Peuple François sent le bonheur d'avoir un Maitre & un Ministre économes. L'économie a porté ce Monarque à retrancher plutôt sur sa propre splendeur, que sur la subsistance de son Peuple. Il a trouvé dans la suppression d'un grand nombre de places une ressource pour continuer la guerre sans rien ajouter à ses charges. Il s'est dépouillé du faste & de la pompe de la Royauté, mais il a monté une Marine; il a réduit le nombre des personnes de son service, mais il a augmenté celui de ses vaisseaux; il a retranché de son éclat personnel, mais il a donné à la France une Marine qui immortalisera son regne. Son Peuple devenu grand & formidable sous sa domination, ne gémit point sous le fardeau des dépenses auxquelles il faut ordinairement qu'une Nation se soumette pour acquérir de la grandeur & inspirer de la crainte: voilà de la vraie gloire, voilà de la réputation bien méritée, voilà un regne qui peut élever le nom de Louis XVI au dessus même du regne si vanté de Henri IV. ».

(*Extrait de la Gazette de France*).

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM, *le 19 Février*.

Le 14 de ce mois, jour désigné par Leurs Hautes-Puissances, pour être un jour de jeûne, d'actions de graces & de prieres dans tous les Etats de la République, les Diacres des Eglises Réformées Hollandoises en cette Ville, firent une quête en faveur des Pauvres, qui a produit une somme de 23 mille 857 florins & 9 sous.

Le vaisseau le *Général-Barker*, de la Compagnie des Indes Orientales de l'Angleterre, a échoué sur la côte entre Noordwik & Zandvoort. Il avoit à bord 130 hommes d'équipage, & 18 Prisonniers François. Sir Thomas Rumbol, ci-devant Gouverneur de Madrass, étoit aussi à bord de ce navire; mais il avoit déjà débarqué aux Dunes avec quelques autres personnes. On évalue à dix millions la cargaison de ce bâtiment. On en a sauvé la plus grande partie, dont la liste est déjà publique. Les Habitans de Noordwik ont donné toutes sortes de secours aux Equipages. Un détachement de Troupes de Leide a été envoyé pour maintenir le bon ordre. Les Prisonniers assurent que plusieurs autres navires des Indes ont été également arrachés de leurs ancres & dispersés. On dit même que deux ou trois ont déjà été poussés vers la Brille & Petten; mais ce qui est sûr, c'est qu'on a trouvé une frégate Angloise, de 24 pieces de canons, échouée sur

la côte de Katwyk, & n'ayant personne à bord.

I I.

Nouvelles de l'interieur du Royaume.

De Marseille, *le 15 Février.*

Il est arrivé ici, depuis le 7 jusqu'au 13 de ce mois, 37 bâtimens, au nombre desquels est la corvette du Roi le *Flincastle*, commandée par M. de Peille, venant de Cette; & le vaisseau le *Succès*, Capitaine Daniel Serelins, venant de Stockolm, chargé de fer.

De Fréjus, *le 18 Fevrier.*

Note Topographique sur l'Histoire Naturelle de ce Diocèse, tirée de la nouvelle Histoire de Provence, par le P. Papon, *de l'Oratoire.*

» Il n'y a point de Diocèse en Provence, dont l'Histoire naturelle soit plus variée & plus intéressante. Le porphire y est commun à l'Esterel sur-tout, & dans le terroir de Roquebrune. En allant de ce Village au Muy, on rencontre une montagne qui en contient des masses de plus de soixante pieds de haut, sur une largeur considérable. On pourroit en tirer des colonnes semblables à celles qu'on tiroit autrefois de la Haute-Egypte, & peut-être les Romains y taillerent-ils la plupart de celles que nous voyons en quelques Villes de Provence; car la carriere paroit avoir été anciennement exploitée ».

» Dans certains endroits, cette pierre est fort dure, & dans d'autres, elle l'est beaucoup moins. J'en ai exposé, dit l'Auteur, de cette derniere qualité à un feu de porcelaine modéré. Elle a bouilli dans le vase, & la superficie est devenue poreuse. Celui qu'on trouve dans les collines voisines de Vidauban est d'un gris de lin fort joli. On y distingue du feldtspath opaque blanc, du jaune & des cristaux transparens ».

» Le terroir de Roquebrune fournit encore du plomb propre à dessiner, appellé *plumbago*. On croit qu'il y a aux environs une mine d'étain. Le Revest est remarquable par les Agathes blanches. Outre le porphire, la montagne de l'Esterel offre encore du jaspe sanguin, entierement refractaire, & qui n'acquiert au feu de porcelaine qu'une couleur plus vive. On voit au même endroit du quartz cristallin, & des améthistes. Les Maures sont fameuses par les mines qu'elles renferment. Il y en a de plomb, tenant argent, orpiment, alun & soufre rouge. Le cuivre est à la Garde-Frainet, où l'on voit aussi un filon de fer ».

» On trouve près de la Chartreuse de Laverne, de l'asbeste, du verre de Moscovie qui se sépare en lames flexibles extrêmement minces & transparentes, du liege fossile, *super montanum*, espece de pierre légère qui ressemble à des ossemens en partie décomposés ».

» On voit au même endroit des bancs de talc blanc & de talc jaune, séparé en petites lames. Celles de la premiere espece sont grasses au toucher, demi-transparentes & fort flexibles; les autres, quoique grasses au toucher, sont opaques & cassantes. On voit près de Collobrieres une mine de plomb qu'on n'exploite plus; une autre également abandonnée dans le terroir de Bormette; on en a tiré beaucoup de cristaux de roche, attachés aux quartz où ils s'étoient formés. En allant de Collobrieres à Pierre-fer, on rencontre de la pierre Arménienne & des rochers de jaspe brun, de la même qualité que celui de l'Esterel; à Pierre-fer, on voit un porphire de couleur de lie de vin. En parlant des mines, nous avons oublié de dire qu'on decouvre un filon de fer à Mont-Ferrat, aux Salettes, au Perret, au Canet, à l'Esperel, à Trans, aux Arcs, à Barbentane. On exploite au Canet des mines de cuivre & de plomb, tenant argent. Celles d'Agai & de la Maure-du-Luc sont abandonnées. On prétend qu'il y en a deux dans le terroir de Pugeton, l'une d'or, & l'autre d'alun ».

» On voit un filon de fer de bonne qualité, donnant environ 40 pour cent, au territoire de Château-Double, quartier de Rebouillon, au terroir de Draguignan. Les pierres du terroir de Pennafort sont colorées & approchantes du jaspe; les unes sont blanches & rouges, les autres blanches & violettes. Il y a aussi une mine de fer & d'assez beau

granit. Cette espece de pierre est si commune dans le Diocèse de Fréjus, que ce n'est pas la peine de nommer les lieux où on la trouve. Il y en a des montagnes entieres. On a trouvé des améthystes dans le Rairan. On voit dans le terroir de Lorgues, un marbre qui prend un assez beau poli ».

DE BESANÇON, *le 12 Janvier.*

Au Rédacteur. » Quand Montesquieu peint le Commerce suivant les lieux où il est opprimé, & marchant, à grands pas, vers ceux où la liberté l'appelle, il énonce une grande vérité. Il en eût dit une bien plus grande encore, s'il eût fait observer que la concorde & l'union entre les Négocians peuvent seules fixer, dans une contrée quelconque, la course toujours inquiete & toujours persécutée. Le monopole, la contrebande, les Traitans, la prudence qui consulte & manque les occasions, la hardiesse qui ne consultant rien, ne sçait jamais commander les événemens, tout concourt à le contrarier quand il marche isolé. C'est le Voyageur qui s'engage seul & sans appui, dans ces vastes déserts de l'Arabie, où la nature morte & la nature vivante sement les dangers sous ses pas. S'il se réunit au contraire à une Caravane, il brave également l'Arabe, le tigre, la soif & les sables ».

» Pénétrés de la vérité de ces observations, les Négocians de Besançon viennent de se réunir & de former une *Loge*, *Banque* ou *Bourse*, sous le nom de *Cercle du Commerce*; ils s'y réunissent tous les Lundis, & ils y traitent les objets relatifs au Commerce de la Franche-Comté. On espere de cet établissement les avantages les plus marqués ».

» Peu de Villes sont aussi heureusement situées que Besançon, pour faire un Commerce considérable. Placée entre le nord & le midi de la France, voisine de l'Allemagne, de Genève, de Neufchatel, & des Cantons Helvétiques, elle peut & doit devenir un entrepôt des plus importans; elle s'élevera même à la hauteur de Rouen, Marseille & Bordeaux, si le Ministere exécute le grand projet de la réunion du Doubs au Rhin. Besançon deviendroit alors le centre de la communication des deux Mers ».

» M. de Lacoré, qui semble n'exister que pour faire le bien, dont les desirs mêmes sont des vœux pour les Comtois, & de qui l'on pourra dire comme de Periclès à l'égard d'Athènes, qu'après avoir trouvé la Franche-Comté de *briques*, il l'a laissée de *marbre*, M. de Lacoré appuie de tout son crédit ce projet aussi grand qu'avantageux. Son exécution mettroit tout en activité, dans une Province dont le sein renferme les plus grands principes de vie. Ses Bois, ses fers, ses papiers, les chevaux, les fromages, l'Horlogerie, les Manufactures de toile, les marbres, les granits, les mines, ses vins même & les grains peuvent devenir l'objet des plus fécondes spéculations, & ouvrir à la France une mine aussi abondante que celle du Potosi ».

» L'établissement formé par les Négocians de Besançon ne peut qu'accélerer ce moment heureux. Un Avocat vient de le leur prédire dans une lettre ».

» Mais sa prédiction, dût-elle rester long-tems encore sans se vérifier, on ne peut qu'applaudir aux vues qui ont dirigé nos Négocians. On connoit l'Apologue du faisceau de flèches: séparées, un enfant les rompoit; réunies, Hercule même ne les eût pas brisées ». *Signé*, PHILIPON DE LA MADELEINE.

DE LILLE, *le 13 Fevrier.*

Copie d'une Lettre écrite à M. de Calonne, Intendant de Flandre & d'Artois, par M. Defferez, *Professeur de Mathématiques.*

» Vers quatre heures & un quart, ce matin, le barometre étant au dessous de 27 pouces d'élévation, la dilatation du thermometre au mercure de Reaumur, entre 9 & 11 degrés, une colonne ou trombe de vent ayant pris une direction d'ouest-quart au sud, à l'est-quart de nord-est, & d'une largeur de 200 toises, fut dirigée entre le Manege Militaire de la Porte de la Barre, dont un des coins fut enlevé, & l'Eglise du College de cette Ville ».

» Du Village de Wazemme, cette colonne d'air rasa la partie supérieure du parapet au dessus de la grille du haut, se jetta sur le faite de la Manu-

facture d'indienne du sieur Durot, renversa toute la couverture sur les maisons de la rue de l'Arcq, les endommagea beaucoup, & rompit une partie du garde-fou du pont y attenant, quoique ce garde-fou fût de fer & donnât peu de prise au vent. La colonne se resserrant dans le canal, en suivit les détours, acquit, par ce moyen, plus de force, & enleva la partie du toit de l'Arsenal du côté du nord-ouest, renversa tout le hangard de l'Arsenal, sur les derrieres du bâtiment de la Chambre-des-Comptes; ce qui causa de grands ravages dans les bâtimens voisins. Le vent continuant sa direction le long du canal, en faisant de grands ravages, alla enlever les trois quarts du toit de l'hôtel du Prince de Robec, jetta dans le jardin les débris de la charpente, & renversa tout un pan de muraille. Elle se dirigea ensuite sur la balustrade du clocher des Dominicains, l'abattit totalement à la gauche du Chœur de leur Eglise; & sa chûte, avec celle des cloches qu'il renfermoit, écrasa un assez grand corps de bâtiment, avec un tel fracas, qu'on crut que c'étoit un tremblement de terre. Une grande partie de la couverture de l'Eglise fut aussi enlevée à l'ouest; alors la direction de cette trombe changea vers l'est, fit du ravage dans les vitrages de l'hôtel d'Avelin, renversa la guérite de la porte de M. Depont-le-Roi, Directeur du Génie, enleva une partie du toit du Couvent des Ursulines; & continuant sa direction entre les Urbanistes & la porte S. Maurice, alla renverser le moulin appellé du Soleil-Levant, & celui de la Louviere, situés sur le chemin de Roubaix. Tout l'espace compris entre le canal de la grille du haut & la rue de la Barre, offre un aspect semblable à celui qui seroit causé par un bombardement. Les maisons, depuis le rempart jusqu'au dessus des Dominicains, dans la largeur de 200 toises, sont endommagées considérablement. La perte que cet ouragan, qui a duré dix heures de suite, a pu causer à toute cette Ville, ne peut encore s'évaluer; elle est sûrement considérable: celle du seul Couvent des Ursulines est estimée trente mille livres ».

DE CHALONS (*sur Marne*), *le 20 Février.*

Une personne bienfaisante ayant fait remettre à l'Académie de cette Ville, une somme de 400 liv. pour un Prix dont le sujet est conçu en ces termes: » Lorsque » la Société civile ayant accusé un de » ses Membres, par l'organe du Ministe- » re public, celui-ci succombe dans cette » accusation, quels seroient les moyens » les plus praticables & les moins dis- » pendieux de procurer au Citoyen re- » connu innocent, le dédommagement » qui lui est dû de droit naturel? » l'intention de cette Compagnie est de décerner ce Prix à sa Séance publique du 25 Août prochain. Elle recevra les Mémoires jusqu'à la fin du mois de Juillet. Ils seront écrits en François ou en Latin, & envoyés, francs de port, à M. Sabbathier, Secretaire Perpétuel de l'Académie.

DE PARIS, *le 2 Mars.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, en date du 11 Janvier 1781, qui ordonne qu'à compter du jour de la publication, les fers en tôle, venant de l'Etranger, acquitteront à toutes les entrées du Royaume, 30 sous du quintal.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

Annonce de Livres.

Cosmographie Elémentaire, divisée en parties Astronomique & Géographique. Ouvrage dans lequel on a tâché de mettre les vérités les plus intéressantes de la Physique Céleste, à la portée de ceux même qui n'ont aucune notion de Mathématiques: avec des Planches & des Cartes. Dédiée à Monseigneur le Duc d'Angoulême, par M. *Mentelle*, Historiographe de Monseigneur le Comte d'Artois, de l'Académie des Sciences & Belles-Lettres de Rouen, &c. A Paris, chez l'Auteur, hôtel de Mayenne, près d'un Notaire, rue de Seine, Fauxbourg S. Germain. 1781. In-8°. de 456 p.

Sans le ſecours de l'Aſtronomie, la Navigation ſeroit encore dans l'enfance, & les hommes n'auroient jamais oſé s'abandonner à la diſcrétion des flots; par conſéquent, nous n'aurions pas découvert ces contrées d'où le Commerce nous apporte tant de richeſſes. C'eſt en conſidérant l'Aſtronomie comme eſſentiellement liée à l'avancement du Commerce, que nous croyons devoir annoncer cette Coſmographie. Elle a été ſoumiſe au jugement de l'Académie Royale des Sciences. MM. de Montigny, Bezout, & Dionis du Séjour, nommés Commiſſaires par cette Compagnie, pour l'examiner, en ont rendu un témoignage favorable. Voici un extrait de leur rapport.

Cet Ouvrage, diſent-ils, eſt diviſé en deux parties; la premiere a pour objet le ſyſtême du monde. Dans le premier chapitre, l'Auteur expoſe ce ſyſtême, tel qu'il eſt en lui-même; il préſente avec beaucoup de préciſion & de clarté ce que les obſervations ont appris de plus remarquable ſur le Soleil, les Planetes & leurs Satellites, les Cometes & les Etoiles. Le ſecond chapitre roule ſur la cauſe générale des phénomenes céleſtes. Dans le troiſieme, on traite des apparences que les corps céleſtes préſentent à un Obſervateur placé ſur la ſurface de la Terre. Après avoir développé la maniere dont M. Mentelle a traité ces divers objets, les Commiſſaires ajoutent: » On voit, par » cet expoſé, que l'Auteur n'a rien » omis de tout ce que l'Aſtronomie of- » fre de plus intéreſſant; la méthode qu'il » a ſuivie eſt très-ſimple: les différens » objets qu'il traite nous ont paru pré- » ſentés avec beaucoup d'exactitude, » de clarté & de maniere à être faci- » lement entendus de ceux même qui » n'ont pas des notions bien étendues » en Mathématiques. Pour ne rien laiſ- » ſer à deſirer ſur une matiere ſi impor- » tante, M. Mentelle expoſe dans un » Précis hiſtorique ſur l'Aſtronomie, » les progrès de cette Science, & les » obligations dont elle eſt redevable aux » Grands Hommes qui l'ont cultivée » dans les différens ſiecles. Enfin il donne » la deſcription de quelques machines » dont on fait uſage pour expliquer les » phénomenes céleſtes ».

» La ſeconde partie de l'Ouvrage eſt » deſtinée à la Géographie: l'Auteur y » donne les notions générales de la » Géographie; il décrit avec méthode » les principales parties de la ſurface » du Globe, en indiquant les monta- » gnes & les fleuves de chaque pays, » la nature de ſon Gouvernement, ſes » Villes les plus conſidérables. Il ter- » mine cette partie par une deſcription » de la France ».

» Cette Coſmographie, faite avec » ſoin, ſera très-utile à l'éducation de » la jeuneſſe, & pour les gens du » monde, en leur donnant des notions » parfaitement juſtes ſur les grandes » découvertes que l'on a faites en Aſ- » tronomie. La maniere ſimple, élé- » gante & préciſe avec laquelle elles » ſont expoſées dans cet Ouvrage, » doit le faire lire avec intérêt; & il » nous paroit très-propre à répandre » des vérités importantes qui ne ſont » pas encore ſuffiſamment connues ».

Dictionnaire des Origines, ou époques des Inventions utiles, des Découvertes importantes, & de l'Etabliſſement des Peuples, des Religions, des Sectes, des Héréſies, des Loix, des Coutumes, des Modes, des Dignités, des Monnoies, &c. 6 vol. in 8o. A Paris, chez J. Fr. Baſtien, Libraire, rue du Petit-Lion, Fauxbourg Saint-Germain.

I I.

Population.

Le 5 Février dernier, on a célébré à la Paroiſſe de S. Nicolas-dès-Champs de cette Capitale, le renouvellement du mariage du ſieur Deſvoyes, Fabricant de galons de Livrée, rue S. Denis, après 50 ans révolus de cette union, qui a produit 64 enfans, dont 29 exiſtent encore.

I I I.

Centenaire.

Philippe Cauſſin, né à Corbie le 18 Octobre 1682, eſt mort le 28 Janvier dernier à Fouillon, Fauxbourg de ladite Ville de Corbie, dans ſa 99e. année, ayant conſervé juſqu'au dernier moment la préſence d'eſprit & la mémoire.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 3 Mars 1781.

Or de Portug. à . . .	740 l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	732		
Du Pérou à	724		
Les guinées à . . .	738		
Ducats à	99	10	once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	103		
Or à 20 karats à . .	86		
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	10	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10	
Piastres à	49		

V.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 28 Février 1781 au Samedi 3 Mars, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 17, 18 à 19 l. 10 s.; le seigle. de 11 à 12 livres; l'orge, de 11 à 12 l. Le froment à la Grêve, de 18, 19, 20 à 21 l.; le seigle, 11 à 12 l.; l'orge, 11 à 12 livres *le septier*. Farine blanche à la Halle, de 36, 40 à 41 liv.; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 28, 30 à 34 liv. *le sac* pesant 325 liv.

VI.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 28 Fév. 1781, au Samedi 3 Mars, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 livres; *id.* à la Grêve, de 18, 19, 20 à 21 liv. *le septier*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 27 Février 1781, de 46 à 47 liv.; *id.* nouveau, de 42 a 44; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 42 à 43 liv.; *id.* nouv., 41 à 42; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 18 à 19; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 36 à 37; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 34 à 35; le cent de paille, de 18 à 20; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 3 2 à 34 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lt
	PAIEMENT DU MERCREDI 28 FÉVRIER 17		
18.	M. Radix	Mercredi.	P.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	P.
27.	M. de France	Mercredi.	t.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	P.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	P.
11.	M. Boutray	Mercredi.	t.
	PAIEMENT DU JEUDI 1 MARS.		
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	P.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	P.
12.	M. Alissant	Jeudi	t.
14.	M. Nau	Jeudi.	t.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	P.
	PAIEMENT DU VENDREDI 2.		
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	P.
2.	M. Boscheron	Vendredi.	P.
21.	M. Patu.	Vendredi.	P.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	P.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	P.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇA

CHANGES du 2 Mars 1781.

Amsterdam, ...	52 ½	Cadix, ...	
Londres, ...	30 5 8e.	Livourne, ...	
Hambourg, ...	188 ¼	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Rois.* . .	⅛

DU VENDREDI 2 *Mars* 1781.

1780. Lot. Roy. .	1175 l.	1785	
1781. *Primes.* . .	196 .	1786	
1782		1787	
1783	105 .	1788	
1784		1789	

Fév. 1781.		*Du* 28.	*Du* 1 *Mars.*	D
Comp. des Indes.	Actions	. . . . .	1925 27 ½ 30	1927 ½
	D° 16/25	. . . . .	1250	. . . .
	D° 8es	. . . . .	250	250 .
	D° 25es	. . . . .	80	. . . .
	Empr. d'Oct.	. . . . .	374	374 .
Rescriptions.		. . . . .	9 8 ¼ perte.	9 pe
Bil. des Ferm.		. . . . .	1 ¼ perte. .	. . . .
Contr. à 4 p. °/° 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'ab est de 24 liv. pour l'année, franc de port par tout le Royau

S'adresser à Paris au Bureau du Journal général de Fra Affiches, actuellement rue Neuve S. Augustin, près de la rue d lieu, à l'Hôtel de Croissy. On s'abonne aussi au même Burea Journal d'Agriculture, Commerce, &c.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 24 Février.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

BARBARIE.

DE SALÉ, *le 24 Décembre.*

L'Empereur, qui étoit resté quelque tems aux environs de cette Place, en partit sur la fin d'Octobre dernier, pour aller visiter le Nord de son Empire. Il se rendit à Tetuan, où il étoit encore il y a quelques jours. Ce Prince y reçut une prise faite sur les Anglois, chargée de bled & d'orge, que la Cour d'Espagne lui fit présenter, comme une marque de reconnoissance des favorables dispositions dans lesquelles il est à l'égard de la Nation Espagnole. Les Officiers Généraux qui commandent le blocus de Gibraltar, lui ont aussi envoyé une provision de thé, sucre, fruits & autres rafraichissemens de toute espece. Le Prince More voulant encore cimenter d'une maniere particuliere la bonne union qui regne entre lui & la Cour de Madrid, a accordé aux Espagnols l'exportation libre & exclusive des bestiaux & denrées des Ports de Larrache, Tanger & Tetuan.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, *le 6 Janvier.*

La Porte vient enfin, après bien des débats, de consentir à reconnoitre M. Lascarof, en qualité de Consul Général de Russie dans les deux Principautés de Walachie & de Moldavie, ainsi que dans la Bessarabie. La Porte consent encore à recevoir ici les paquebots Russes de la Mer Noire, sous la condition cependant qu'ils n'y paroitront que comme simples vaisseaux Marchands & sans aucun appareil de guerre.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 15 Janvier.*

Il est arrivé ici de Christiania en Norwege, un bâtiment chargé de canons de fer.

Il est passé par le Sund en 1780, 8304 vaisseaux Marchands, dont 1345 bâtimens Danois & Norwegiens, 1973 Hollandois, 1878 Suédois, 1647 Anglois, 1208 Prussiens, Portugais, Lubekois, Embdenois, Dantzikois & Bremois; 203 Russes, Hambourgeois & Colbergeois.

Sur les représentations qui ont été faites au Gouvernement par la Norwege, que le trop grand nombre de Matelots qu'on tiroit de ce Royaume nuisoit à sa Population, Sa Majesté a bien voulu réduire la quantité des Matelots que cet Etat devoit fournir à 2300, au lieu de 3500.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 26 Janvier.*

Sa Majesté Impériale instruite que plusieurs personnes qui desiroient em-

brasser l'état Monastique, faisoient, avant de s'y dévouer, don de leurs biens aux Couvents dans lesquels elles vouloient entrer, & cela en contrevenant aux dispositions de la Loi d'amortissement de 1771, vient, par une sage Ordonnance, » de défendre expressé-» ment, qu'aucun Novice, qui vou-» droit tester avant l'émission de ses » vœux, puisse, à peine de nullité & » sous quelque prétexte que ce soit, » abstraction faite de la pension qui lui » est accordée par l'usage, donner à la » Maison Religieuse à laquelle il s'at-» tacheroit, une somme au-delà de 1500 » florins du Rhin, ainsi que les Loix » l'avoient ci-devant prescrit ». Cette Ordonnance permet en conséquence aux parens qui se trouveroient lésés par la transgression de cette Loi, de recourir à la Justice, pour se faire restituer les donations qui excéderoient la somme ci-dessus fixée.

ITALIE.

DE SIENNE, *le 18 Janvier.*

On a senti dans divers endroits de cette Province, & sur-tout dans la partie la plus élevée, plusieurs secousses de tremblement de terre, qui ont causé quelque alarme. Le 2 de ce mois, on en a éprouvé une qui a fort endommagé les bâtimens du Monastere du Mont-Olivet, ainsi que plusieurs autres maisons des environs.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 2 Février.*

On donne actuellement en Hollande 21 schel. & 10 pence pour chacune de nos guinées, c'est-à-dire, 20 s. tournois au-delà de son évaluation ordinaire. Cette augmentation fait journellemenr sortir du Royaume des millions de guinées. Ce sont les Marchands Hollandois établis dans cette Capitale, & les Juifs de toutes les Nations qui font ce trafic. On assure qu'une seule Maison de Commerce a fait passer à Amsterdam onze mille de ces guinées. Si ce négoce avantageux continue, les Hollandois nous enleveront tout notre numéraire pour lequel ils nous payent avec les actions qu'ils ont dans nos fonds, & il ne nous restera plus que du papier.

L'Amirauté a reçu par un Exprès, le 30 Janvier, la fâcheuse nouvelle, que la *Syren*, frégate de 32 canons, la *Race-Horse*, goélette de 20 canons, le *Johnn-Flinn*, bâtiment d'approvisionnement, & le sloop le *Southampton*, avoient été jettés à la côte à la hauteur de Beachy, où ils ont tous péri. Heureusement les Equipages ont pu échapper au naufrage.

Les soucriptions pour le nouvel emprunt ne se remplissent qu'avec beaucoup de peine. Avant le commencement des hostilités avec les Hollandois, on avoit fait des offres qui excédoient 30 millions sterl.; mais comme les Hollandois, qu'on dit en avoir près de 40 dans nos fonds, se sont avisés de vendre cette propriété, dans les circonstances critiques où nous nous trouvons, on craint les conséquences de cette opération, & qu'au lieu d'ouvrir, elle ne ferme les coffres des Prêteurs.

Il suffit, pour prendre une idée de la baisse des fonds publics, de comparer le taux auxquels ils sont maintenant avec celui auquel ils étoient en 1763; à cette derniere époque, les actions appellées les 4 pour cent étoient à 103, elles sont aujourd'hui entre 56 & 57, déchet de près de 50 pour cent.

Les Directeurs de la Compagnie des Indes ont acheté 11 vaisseaux de plus. Ces vaisseaux ajoutés à ceux qui sont partis ou prêts à partir, forment un total de 25 pour le service de 1781.

Nous apprenons, par la voie d'Amsterdam, que l'Isle de Saint-Eustache n'a pas autant souffert qu'on l'avoit cru d'abord. Les dommages causés par l'ouragan du mois d'Octobre dernier, n'excédent pas 20000 liv. sterl.

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le 5 Février.*

Leurs Hautes Puissances ont mandé, d'après une Résolution du 29 Janvier dernier, aux Commissaires & Consuls respectifs dans les Ports de France, de laisser partir tous les vaisseaux Hollandois pour leurs destinations, pourvu

qu'ils aient les convois requis pour les protéger.

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Montpellier, *le 7 Février.*

» *Observations sur les Mémoires qui ont concouru, & Analyse de celui qui a été couronné sur cette question :* » Déterminer par » un moyen fixe, simple & à portée de » de tout Cultivateur, le moment au- » quel le vin en fermentation dans la » cuve aura acquis toute la force & » toute la qualité dont il est susceptible ». *Lues à l'Assemblée publique de la Société Royale des Sciences de Montpellier, en présence des Etats Généraux du Languedoc, le 27 Décembre* 1780, *par M.* Mourgue, *Membre de cette Société, &c. &c.*

La nécessité d'éclairer le Cultivateur sur le moment du *décuvage* de ses vins, engagea, il y a deux ans, l'illustre Assemblée, qui encourage nos travaux par sa protection & par sa présence, à adopter cette question intéressante que j'avois eu l'honneur de proposer. Elle n'avoit pas encore été présentée sous son vrai point de vue. Les Auteurs qui l'avoient traitée, l'avoient restreinte sous une infinité de circonstances, de tems, de lieux & d'especes de raisins. Il étoit pourtant nécessaire d'en généraliser la solution, & de la réduire en régle applicable à tous les tems, à tous les lieux, à toutes les especes de raisins. Tel fut le but qui détermina à proposer ce sujet.

Il parut d'abord très-difficile à traiter, nous ne nous en dissimulerons pas la difficulté ; mais je dirai, avec l'Auteur du Mémoire couronné, *qu'à force d'expériences & d'observations, on peut venir à bout de résoudre les questions les plus épineuses.*

La Société Royale des Sciences a reçu huit Mémoires pour le Concours; un neuvieme est parvenu un mois plus tard que le terme fixé. Si l'Auteur avoit pourtant présenté une solution satisfaisante, l'Académie auroit pu prendre tels arrangements qui auroient concilié ses devoirs de rigueur avec le mérite du Mémoire. Ce Mémoire & les huit autres nous ont fait voir que, quoique très-difficile, cette question pouvoit être traitée avec succès, & qu'avec quelques tentatives, quelques expériences réitérées & rectifiées par des Agriculteurs intelligents, on pourroit parvenir à une solution exacte, générale & précise.

Parmi les Mémoires présentés au Concours, l'Académie en a distingué deux. Celui qui a été noté n°. 4, & qui a pour épigraphe *generosum & lene requiro, &c.* lui a paru un Traité complet sur la fermentation des vins & sur les moyens de la faire de la meilleure qualité. Nous avons vu avec peine que la vraie question proposée ait échappé à l'Auteur au moment où il alloit réunir nos suffrages. Il trouve dans la dégustation, dans le sens du goût, *le moyen fixe simple & à portée du Cultivateur*, que l'Académie demande. Quelque peu sûr & uniforme que soit le goût, sous quelque point de vue qu'on le regarde, l'Académie a cru devoir faire imprimer ce Mémoire, comme devant instruire le Propriétaire des vignobles, & lui faire connoitre des principes trop ignorés sur un Art que l'on a cru trop simple. Le tems ne me permet pas de faire l'analyse de ce Mémoire très-volumineux, je me contenterai d'en recommander la lecture fréquente & réflechie à tous ceux qui voudront faire du bon vin. Je connois tout ce qui a été écrit sur cet objet par les Anciens & par les Modernes, & je puis certifier qu'il y a plus à profiter, par la seule lecture de ce Mémoire, n° 4, que par tout le reste.

Le Mémoire couronné a été noté n°. 6 ; il porte pour épigraphe, *vita brevis, ars longa, experientia difficilis.* Il a pour Auteur M. Bertholon, de Lyon, frere de M. l'Abbé Bertholon, notre illustre Confrere, dont les talens & les connoissances variés ont été récompensés d'autant de couronnes Académiques que de concours sur des objets bien différens les uns des autres.

Je vais présenter une analyse succinte de ce Mémoire, & j'y joindrai quelques observations pratiques qui acquerront & donneront réciproquement de la force aux vues indiquées dans cet excellent Mémoire.

La fermentation, dit M. Bertholon, est le principe créateur du vin ; c'est elle qui transforme le moût en la liqueur précieuse à qui nous donnons ce nom. L'analyse retire du moût une eau insipide, une huile claire, une portion d'extrait, & un sel essentiel qui a le plus grand rapport avec le tartre ; mais lorsque la fermentation aura changé ces principes, on obtiendra une liqueur toute différente, dont les principes & les qualités sont infiniment supérieurs.

Il y a trois sortes de fermentations ; la fermentation spiritueuse, la fermention acide, & la fermentation putride. Il n'y a que les corps muqueux végétaux capables de subir la fermentation spiritueuse, & parmi ceux-ci, on distingue les corps muqueux doux & sucrés, tels que les raisins.

La premiere difficulté que l'Auteur rencontre dans la question qu'il traite, vient de l'immense variété des especes de raisins. Le Grand Duc de Toscane en fait cultiver plus de trois cents especes dans ses jardins. Il est peu de ces especes qui aient une maturité & une fermentation parfaitement uniformes. La nomenclature varie tellement de Province à Province, de lieu en lieu, de canton même à canton, qu'il faut renoncer à l'espoir de la voir réunie sous un ordre général. Aussi lorsque l'Académie a proposé le sujet qui donne lieu à cette analyse, elle a pensé qu'en le généralisant, on en rendroit la solution propre au mélange quelconque des especes de raisins ; elle l'a même assez clairement annoncé, en disant dans son Programme que la connoissance du moment de perfection demandé *devoit dépendre de la masse de raisin en fermentation.*

Dans la pratique des Arts, dit M. Bertholon, il y a toujours un moment précis qu'il faut saisir. L'habileté de l'Indigotier consiste à choisir le moment favorable où il doit faire couler l'eau chargée de fécule colorante. N'y a-t-il pas aussi un moment pour la fermentation de la pâte, que le Boulanger doit saisir, en-deçà & au-delà duquel le pain n'auroit pas une aussi bonne qualité.

M. B. présente un tableau aussi bien fait que rapide de la fermentation des raisins dans la cuve.

Divers moyens ont été employés pour connoitre le moment auquel le moût est converti en vin. L'Auteur en discute sept. 1°. La couleur ; il en démontre la futilité. En effet un vin peut être clair & beau, & avoir d'ailleurs toutes les mauvaises qualités qui le feront rejetter. Le second est le goût : on conçoit aisément combien ce moyen est variable & peu sûr. Le troisieme est l'odorat, qui mérite encore moins de confiance que le goût. Le quatrieme est l'absence ou la présence d'une espece d'écume que l'on remarque aux bords d'un verre dans lequel on verse du vin nouveau, après l'avoir fait filtrer à travers un papier gris. La chaleur indiquée par le thermometre est un cinquieme moyen subordonné à une infinité de circonstances qui le rendent infidele. La durée de la fermentation, qui est le sixieme moyen discuté, mérite encore moins de confiance. Enfin le bruit plus ou moins grand qui résulte de la fermentation tumultueuse, est encore un septieme moyen très-peu sûr à suivre.

Il est à noter que presque tous les Auteurs des Mémoires qui ont concouru donnent quelqu'un de ces moyens comme le plus sûr, & critiquent fortement les autres. Nouvel avertissement pour tout Ecrivain sage & réflechi de se tenir en garde contre les illusions que présentent sans cesse les idées & les vues qu'on a adoptées.

Je ne voudrois exclure aucun des moyens pratiqués ; je les regarderois plutôt comme des moyens secondaires qui peuvent plus ou moins concourir à nous faire saisir le point desiré.

M. Bertholon examine s'il n'y auroit pas quelque autre moyen qui fût fixe, invariable, & qui pût indiquer, avec autant de précision que de certitude, le moment où il faut tirer le vin de la cuve.

On apperçoit, après que la fermentation est établie, que la liqueur s'éleve dans la cuve de même que le lait qui bout sur le feu. Après son *maximum* d'élévation, la masse fermentante reste stationnaire pendant quelque tems ; sa marche devient ensuite rétrograde, & elle s'affaisse progressivement. Cette marche est constante ; on l'observe par-

tout, quelle que soit la diversité des climats, celle des saisons, & la différence des raisins.

Il faut choisir parmi les phénomenes de cette marche l'instant où le vin doit être tiré de la cuve. L'Auteur trouve que ce moment est celui où après que la masse fermentante a été stationnaire, elle commence à baisser. Il en développe bien le motif, & l'expérience est venue à son secours. Elle lui a prouvé qu'au moment de la plus grande élévation, la combinaison des principes qui doivent former le vin n'étoit pas assez faite, qu'il est trop chargé de *gas* ou d'air fixe qui n'a pas eu le tems de se développer ; que l'instant du dernier abaissement est encore moins celui qu'il faut choisir ; le vin ayant perdu alors trop de ses esprits, il devient plat & peu généreux.

Ma propre expérience & les observations sans nombre que j'ai faites sur des cuves & des masses fermentantes, diverses en especes de raisins & en circonstances, m'ont démontré la solidité des vues de M. Bertholon. Une expérience aussi certaine que connue vient encore les confirmer. Lorsqu'on soutire le vin de la cuve avant que le marc ou *chapeau* soit affaissé, on a moins de vin de pressoir que lorsqu'on le soutire après que cet affaissement est parvenu à son *minimum*. La raison en est aussi simple qu'évidente. Dans le premier cas, le marc ne contient que la liqueur que la fermentation n'a pu lui arracher ; au lieu que dans le second, le marc s'est combiné de nouveau avec le vin fait, & en a absorbé une partie que le pressoir fait restituer. Dans cette nouvelle combinaison, le marc communique au vin cette odeur, cette saveur que l'on sçait être désagréable & rendre les vins grossiers.

Une correspondance assez étendue à mis M. Bertholon à portée de voir confirmer sa théorie par la pratique des Cultivateurs les plus intelligents des Provinces où l'on cultive le vin avec succès.

Il présente ensuite le modele d'une cuve dans laquelle le marc seroit contenu par force dans la liqueur, & de maniere qu'il ne pourroit la surnager. Il me permettra de ne pas voir comme lui les avantages qu'il croit devoir résulter de cette méthode. J'ai de bonnes raisons pour appuyer mon sentiment, mais le tems & les circonstances ne me permettent pas d'entrer dans cette discussion ; il me suffira de dire que soit qu'on se serve de cette cuve, soit qu'on ne s'en serve pas, sa méthode de décuver le vin au moment où la masse fermentante cesse d'être stationnaire, & commence à devenir rétrograde, n'en est pas moins bonne, & qu'on n'en peut pas moins mettre en usage l'instrument aussi simple qu'ingénieux qu'il propose pour connoitre la marche successive de la masse fermentante.

Puisque le moment auquel le vin en fermentation dans la cuve commence à s'abaisser, est l'instant qu'il faut saisir pour le tirer de la cuve, il est de la plus grande nécessité d'en avoir une indication aussi précise & simple que sûre. M. B. présente un instrument de la plus grande simplicité ; il est composé d'un tube cilindrique de fer blanc, ou de toute autre matiere, terminé à sa partie inférieure en forme de cône renversé : ce tube sera percé de trous dans toute sa longueur, pour que le vin y pénétre librement sans que le marc puisse y entrer. On observera de faire ce tube d'un assez grand diametre, pour pouvoir y placer une jauge graduée en pouces & en lignes. Cette jauge sera formée de deux pieces, d'un disque circulaire de liege d'un diametre un peu moins grand que celui du tube, & d'une régle d'un bois très-léger, & graduées en pouces & lignes ; cette regle sera plantée perpendiculairement dans ce disque.

Lorsque le vin s'élevera dans la cuve, il s'élevera aussi dans le tube, & cette verge, que l'Auteur nomme *œnometre*, étant très légère, il est évident qu'elle surnagera la liqueur, & par le moyen de sa graduation, on verra si la liqueur en fermentation continue à s'élever, si elle est stationnaire, ou si elle rétrograde.

On peut considérer cet instrument comme une espece d'échelle propre à comparer non-seulement la marche de la fermentation d'une même cuve, d'une même espece de vin, mais encore de toutes les cuves, de tous les vins, quel-

les que ſoient les années, les lieux & les circonſtances. J'entrevois pluſieurs autres utilités de cet inſtrument : en le réglant d'une maniere uniforme & convenue, on pourra s'entendre & comparer la fermentation des vins comme on compare les poids des corps indiqués par la balance & par la romaine. En donnant à cet inſtrument à peu près autant de longueur que la cuve aura de profondeur, on pourra ſçavoir le degré précis de chaleur à chaque couche de la maſſe fermentante, en y introduiſant un thermometre à la profondeur qu'on voudra. On pourra ſçavoir encore à quelle hauteur dans la cuve le vin ſera plutôt fait, plutôt clair que dans un autre.

De quelle maniere que ſoit diſpoſée une cuve, qu'elle ſoit en bois ou en pierre, ronde ou quarrée, cet inſtrument peut s'y placer ſans aucun inconvénient, en le fixant ſuivant les moyens qui paroitront les plus convenables à l'Obſervateur.

Telle eſt l'eſquiſſe du Mémoire intéreſſant de M. Bertholon ; il propoſe encore quelques autres moyens très-ingénieux, qu'on verra avec plaiſir, par la lecture de ſon Ouvrage qui va être imprimé, mais auquel le tems ne me permet pas de m'arrêter. Je vais terminer cet Ecrit par quelques réflexions qui feront ſentir combien il nous importe de porter plus de ſoin & plus de perfection dans l'Art de faire le vin.

La Nature a été ſi libérale envers le Vigneron du Languedoc, que, malgré qu'il la contrarie ſans ceſſe, ſon vin retient un eſprit & une qualité qui le font demander, & c'eſt cette demande qui encourage & maintient la pratique de nos routines vicieuſes.

Nous faiſons cuver nos vins trop long-tems & tellement à découvert qu'ils perdent les deux parties eſſentielles qui leur donnent du relief, l'eſprit ardent & le parfum. A une aſſez grande diſtance à la ronde des cuves qui contiennent du vin en fermentation, l'odorat eſt frappé par la vapeur ſubtile qui contient ces qualités précieuſes. On la ſent encore long-tems après que le vin a été décuvé : que l'on juge par-là de la quantité qui s'en exhale.

Nos vins de Languedoc contiennent une telle quantité d'eſprit ardent, que, malgré cette évaporation immenſe, il en reſte aſſez pour récompenſer & le Cultivateur & celui qui convertit nos vins en eau-de-vie. Nous ſacrifions trop à la couleur ; la partie colorante du vin eſt celle qui nuit le plus à l'eſprit qu'on en retire, & de toutes les parties intégrantes de cette liqueur, c'eſt celle qui eſt le plus ſuſceptible de la fermentation putride. Si, par des manipulations plus conſéquentes, nous ſoignions mieux nos vins, ils rendroient plus d'eau-de-vie, la qualité en ſeroit meilleure, & le débouché en deviendroit plus avantageux pour le Cultivateur.

Le parfum réſide eſſentiellement dans le *gas*. Ce *gas* méphitique, dont la préſence s'annonce quelquefois par des effets ſi terribles, eſt un principe conſervateur du vin. Il eſt peu de Vignerons en Languedoc qui aient connu ce principe eſſentiel : il n'eſt donc pas ſurprenant qu'on n'ait fait aucun effort pour le retenir.

Nos vins de Languedoc n'ont aucun parfum ; aucun bouquet ne les diſtingue. Que l'on goûte pur le meilleur de nos vins, le palais ſera flatté par un goût de fineſſe, par un ſpiritueux qui plait. Mêlez ce vin avec de l'eau, vous n'appercevrez aucun parfum. Mettez la moindre portion de vin de Bourgogne dans un verre d'eau, le voilà parfumé. Cette différence ne peut provenir que du défaut de nos manipulations, car certainement la nature ne déroge pas pour le raiſin du Languedoc à la loi générale qui nous fait voir par-tout que le parfum des végétaux eſt toujours plus exalté dans les pays chauds & ſecs que dans les contrées froides & humides.

Indépendamment de la mauvaiſe conſtruction de nos cuves qui ſont trop à découvert, nous ne bouchons pas aſſez-tôt les tonneaux où nous dépoſons les vins au ſortir de la cuve, ce qui expoſe de plus en plus le vin à une déperdition conſidérable d'eſprit & de *gas*. On eſt dans le préjugé que les tonneaux creveroient comme une bombe ſi on les bouchoit ſolidement. *Olivier de Serres*, que je conſidere comme le meilleur Auteur ſur l'Agriculture, recommande cependant de bien boucher les tonneaux dès qu'on y a dépoſé le vin nouveau, avec

l'attention de ne les pas remplir jusqu'au bondon, mais d'y laisser un vuide d'environ deux pouces. J'ai suivi cette méthode cette année sur tous mes tonneaux : mon vignoble est planté sur le caillou, il est exposé au midi, mon vin est fumeux, & cependant aucun de mes tonneaux n'a marqué le moindre effort extraordinaire. On me dira que les vins de cette année ont été aqueux & peu forts ; j'en conviens : mais je me propose de suivre en grand cette expérience qui me paroit fondée en raison & sur la pratique des pays où l'on cultive les vins les plus renommés. J'invite les Propriétaires, les Cultivateurs intelligens à suivre cette méthode, en la modifiant suivant les tems & les circonstances.

Le *gas* ou l'air fixe est tellement un principe conservateur des vins, qu'on leur en a donné artificiellement, sans connoitre la cause des procédés qu'on employoit. Le soufre, qu'on a fait brûler de tout tems dans les tonneaux où l'on alloit transvaser du vin, fournit une vapeur que le tâtonnement a enseignée à nos dévanciers être nécessaire pour donner au vin du feu & de la qualité. Cette opération ne fait que rendre au vin le *gas* qu'il a perdu par le transvasement, & celui qu'on a laissé exhaler depuis le moment où l'on a mis la vendange à fermenter. Le *gas* du soufre est vitriolique & minéral ; il y a lieu de croire que si on pouvoit se procurer aussi facilement un *gas* végétal plus analogue au vin, cette opération réussiroit mieux. C'est un objet de recherche digne d'occuper la Chymie à qui nous devons tant depuis quelques années.

Les routines les plus usitées sur le tems & sur la maniere de faire cuver les vins sont si fautives, qu'il y a un desir général d'avoir de vrais renseignements sur cet objet essentiel. J'ai lieu de croire que la révolution sera rapide, & sur-tout si l'impulsion est donnée par les Propriétaires & par les Cultivateurs intelligents. Il sera bien glorieux pour la Société Royale des Sciences de Montpellier d'avoir procuré ce bien infini, & ce sera une nouvelle obligation que le Languedoc aura à l'Administration bienfaisante qui porte ses regards prosperes sur toutes les parties du bien public ».

Quoique ce morceau soit un peu long, nous avons cependant jugé convenable de le donner ici dans toute son étendue. En le partageant pour l'inserer dans deux Gazettes, peut-être aurions nous diminué l'effet qu'il doit produire sur l'esprit des Lecteurs. Nous remercions M. Mourgue & de son attention à nous adresser des articles intéressans, & des dispositions qu'il nous annonce, pour l'avenir. Nous voudrions bien pouvoir en dire autant à toutes les personnes qui nous ont fait esperer qu'elles entretiendroient avec nous une correspondance suivie. Il faut croire que ce n'est pas le zele qui leur manque, mais le tems & les occasions.

DE PARIS, *le 20 Février.*

Ordonnance de Police du Bureau de la Ville, du 23 Janvier 1781, pour prévenir les incendies.

Cette Ordonnance fait défenses à tous Marchands, Gagne-deniers, & Débardeurs, Garçons de pelle, Plumets, Porteurs de charbon, Voituriers par eau & par terre, leurs Compagnons & Chartiers, & généralement à toutes autres personnes, sans exception, de porter ni de faire du feu, même dans des chaufferettes & chauderons grillés, sur la riviere, les bateaux & trains qui y flottent, les bords d'icelle, les Quais & Ports, & dans les Chantiers, tant de l'étendue de cette Ville que du dessus & du dessous, d'y fumer & d'y tirer fusées ou autres artifices, non plus qu'avec aucunes armes à feu ; comme aussi d'aller la nuit dans les bateaux, sur les trains, & même dans l'intérieur desdits Ports, sans avoir une lumiere qui soit dans une lanterne exactement fermée ; le tout à peine de trois mois de prison, d'amende arbitraire & de plus grandes peines, si le cas y échet.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

CENTENAIRE.

Robillart, ci-devant Corroyeur en la Ville de Lillers en Artois, est mort subitement le 23 Janvier dernier, âgé de 104 ans. Il jouissoit d'une très-belle vieillesse, & avoit toujours conservé l'usage de sa raison.

I I.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 21 Février 1781.

Or de Portug. à . . .	740 l.	f.	marc.
Du Mexique à . . .	732		
Du Pérou à	722		
Les guinées à . . .	736		
Ducats à	99		once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	103		
Or à 20 karats à . .	86		
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	10	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10	
Piastres à	49		

I I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 17 Février 1781 au Mercredi 21 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 15, 16, 18, 19 à 20 l.; le seigle, de 11 à 12 liv.; l'orge, de 11 l. 10 s. à 12 l. Le froment à la Grêve, de 18, 19, 20 à 21 liv.; le seigle, 12 liv.; l'orge, 11 à 12 livres *le septier*. Farine blanche à la Halle, de 36, 38, 40 à 41 liv.; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 26, 28, 30 à 34 liv. *le sac* pesant 325 liv.

I V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 17 Fév. 1781 au Mercredi 21 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 livres; *id.* à la Grêve, de 16, 17, 18, 19 à 20 liv. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 16 Février 1781, de 48 à 50 liv.; *id.* nouveau, de 44 a 46; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 43 à 44 liv.; *id.* nouv., 42 à 43; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 18 à 20; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 39 à 40; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 36 à 38; le cent de paille, de 19 à 21; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 34 à 37 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	
	PAIEMENT DU SAMEDI 17 FÉVRIER 178		
8.	M. Despeignes	Samedi	M
5.	M. Cauchy	Samedi	M
6.	M. Caron	Samedi	M
16.	M. Le Noir.	Samedi	M
9.	M. de la Rue	Samedi	M
	PAIEMENT DU LUNDI 19.		
23.	M. Masson.	Lundi.	M
26.	M. de la Motte	Lundi.	M
29.	M. Certain	Lundi.	M
28.	M. Creuzé.	Lundi.	M
	PAIEMENT DU MARDI 20.		
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	M
13.	M. Marsollier	Mardi	M
15.	M. Defays	Mardi	M
25.	M. Vieillard	Mardi	M
24.	M. Desplasses.	Mardi	M
Idem.	Gouvernemens.	J.	*Six premiers moi*

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇA

CHANGES du 20 Février 1781.

Amsterdam, ...	52 5 8e.	Cadix, ...	
Londres, ...	30 3 8e.	Livourne, ...	
Hambourg, ...	188 ½	Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Rois.*	⅝ à ½

DU MARDI 20 *Février* 1781.

1780. Lot. Roy. .	1150 l.	1785	
1781. *Primes.*	200 198 195	1786	
1782	127	1787	
1783	105	1788	
1784	157 158	1789	

Fév. 1781.		*Du* 17.	*Du* 19.	*Du*
Comp. des Indes.	Actions	1902 ½ 5 . . .	1902 ½ 1900	1905 7
	D° 16/25	. . . . .	1205 (1902 ½	1247 ½
	D° 8es	252	. . . . .	. . . .
	D° 25es	80	. . . . .	. . . .
	Empr. d'Oct.	. . . . .	400 398 . . .	. . . .
Rescriptions.		. . . . .	9 ½ 10 10 ½ ¼	10 ½
Bil. des Ferm.		. . . . .	. . . . (¼ 11	2 . .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abo est de 24 liv. pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau du Journal général de Fra Affiches, actuellement rue Neuve S. Augustin, près de la rue lieu, à l'Hôtel de Croissy. On s'abonne aussi au même Bureau Journal d'Agriculture, Commerce, &c.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 10 Février.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

BARBARIE.

DE SALÉ, *le* 18 *Septembre.*

L'Empereur touché de l'extrême misere où se trouve réduit un grand nombre de ses Sujets, par la cherté excessive des comestibles, fait distribuer journellement du pain & des aumônes. Ce Prince a de plus donné des ordres pour que les Provinces de sa domination, qui sont dans l'aisance, viennent au secours de celles où regne la disette, en y faisant passer le superflu de leurs denrées.

POLOGNE.

DE LOWITZ, *le* 8 *Janvier.*

Le Prince Primat-Archevêque de Gnesne, convaincu de la nécessité d'éloigner les Cimetieres de l'enceinte des Villes, en a fait construire un hors de nos murs. Ce Cimetiere, qui sera commun aux Habitans de cette Ville & à ceux de la Campagne, aura une étendue assez considérable pour que les cadavres ne soient point entassés les uns sur les autres, & pour qu'ils puissent par conséquent se consumer plutôt. La seule distinction qu'on observera, à l'égard de ceux qui y seront inhumés, c'est que les Citoyens ne seront point confondus avec les Paysans; chaque Village même y aura son canton particulier.

ALLEMAGNE.

D'ERFORT, *le* 15 *Janvier.*

Extrait d'un Mémoire en Allemand pour servir à l'Histoire du Commerce de cette Ville, par M. le Baron Charles de Dalberg, inséré dans les Mémoires de l'Académie Electorale d'Erfort, pour les années 1778 *&* 1779.

» Erfort étant éloigné de la mer, ainsi que Nuremberg & Augsbourg, jamais il n'a pu être, non plus qu'elles, une Ville Commerçante du premier rang; mais ses édifices publics & particuliers, monumens de son ancienne opulence, déposent que dans le moyen âge, il a dû être une Ville Commerçante du second rang, où il se faisoit un trafic considérable par terre. L'Allemagne achetoit le vin des François & des Espagnols, les draps & la toile d'Angleterre & des Pays Bas, les épiceries des Vénitiens, & vendoit aux Nations Etrangeres des métaux œuvrés & non œuvrés, des meubles, du canevas, des couleurs, & particulierement du pastel. Le pastel étoit cultivé en abondance dans la Thuringe, & Erfort s'en étoit approprié le commerce. Il n'étoit pas des 64 Villes qui contribuoient annuellement aux frais de leur union, sous le nom d'*Anseatiques*, qui concluoient la guerre & la paix, & avoient des entrepôts à Novogorod, Bergen, Anvers, Bruges; mais il étoit des 44 Villes liées étroitement avec les Villes Anséati-

ques pour le Commerce. Sa ſituation au milieu de l'Allemagne, fut cauſe que la plupart des marchandiſes, envoyées d'Augſbourg & de Nuremberg, dans les Ports maritimes, ou des Ports maritimes dans ces Villes, étoient obligées de paſſer par Erfort, en poſſeſſion des privileges de trois Foires d'entrepôt, de poids & d'étape, pour leſquels il y a eu de vives conteſtations avec Leipſick, qui a ſçu attirer les Marchands par des remiſes de droits & une Juſtice prompte & certaine. D'ailleurs Leipſick eſt plus à portée de la Bohême, du Brandebourg, de la Siléſie & de la Luſace. C'eſt Charlemagne qui a érigé Erfort en Ville de Commerce. La deſunion de la Hanſe Teutonique a tranſporté aux Hollandois le Commerce & les richeſſes de l'Allemagne. L'introduction de l'indigo en Europe, a porté le plus rude coup au Commerce particulier d'Erfort, parce que l'indigo étoit bien moins cher que le paſtel. La proſcription de l'indigo dans l'Empire, quoique ſans effet, prouve au moins l'importance de cet objet ».

» Le droit d'étape en vertu duquel » on étoit obligé d'amener les marchan- » diſes dans certaines Villes, d'où on » ne pouvoit les conduire ailleurs, » qu'après qu'elles y avoient été expo- » ſées en vente, eſt jugé avoir été une » excellente partie de l'ancienne orga- » niſation du Corps Politique de l'Alle- » magne, parce que l'affluence des mar- » chandiſes de la même eſpece en un mê- » me lieu, attire les Acheteurs qui ont à » choiſir, & que la concurrence des » Vendeurs diminue les prix ; que les » rêveries de certains Politiques ſont » éloignées de cette antique ſageſſe de » Charlemagne, qui preſcrivit aux Mar- » chands des lieux commodes, où ils » devoient conduire leurs marchandi- » ſes ».

DE HAMBOURG, *le 19 Janvier.*

Il paroit que Sa Majeſté Pruſſienne voudroit abolir ou au moins diminuer dans ſes Etats l'uſage de tout ce qui lui ſemble ne tenir qu'au luxe, & dont l'importation fait ſortir de ſon Royaume des ſommes conſidérables. C'eſt ſans doute par une ſuite de cette conſidération que ce Prince va, dit-on, augmenter encore de beaucoup les impôts ſur le café. On prétend que cette boiſſon enleve tous les ans 7 à 800000 rixdhalers qui paſſent chez l'Etranger ».

ITALIE.

DE ROME, *le 6 Janvier.*

Le Cardinal Cazali ayant repréſenté à Sa Sainteté, qu'il ſe trouvoit dans pluſieurs Communautés de l'Etat Eccléſiaſtique des carrieres d'albâtre & différentes ſortes de marbres, dont l'exploitation pourroit tourner à l'avantage & à l'accroiſſement de ces mêmes Communautés, le Pape, par un Edit du 14 de ce mois, en a bien voulu permettre l'ouverture. Cet Edit permet auſſi de faire avec l'Etranger le Commerce des marbres & albâtres qui ſeront tirés de ces carrieres, ſauf la préférence dûe à la Ville de Rome. Le produit de ces exploitations doit être verſé au Mont-de-Piété de cette Ville, pour y former un capital qui, toutes les dépenſes prélevées, ſera réparti entre les différentes Communautés ; ce qui facilitera aux Particuliers les moyens de ſatisfaire au payement des charges publiques.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 23 Janvier.*

On trouve dans preſque tous nos Papiers publics, les détails ſuivans ſur l'*état général de la Hollande*, à la fin de 1779 & au commencement de 1780.

» *Population.* Par les états que préſente annuellement au Prince d'Orange le Bureau des taxes de la Haye, il paroit qu'au mois de Juin 1779, il ſe trouvoit dans les Provinces-Unies 4 millions 875 mille ames ».

» *Revenus.* En 1780, on a fait le calcul ſuivant des revenus de la République. *Acciſes intérieures*, 3,860,000 ; *Douanes*, 470,000 ; *Capitation*, 230,000 ; *Diſtricts conquis*, 95,500 ; *Compagnie des Indes Orientales*, 126,000 ; *Banque d'Amſterdam*, 60,000 ; *autres articles divers*, 310,000. Total, 5,151,500 : environ 117 millions 748 mille 560 livres tournois ».

» *Troupes de Terre.* En général la Hollande entretient sur pied environ 40,000 hommes, tant Allemands que Suisses ou François réfugiés; en conséquence d'augmentations récentes, les Troupes de la République sont actuellement sur le pied suivant : *Cavalerie & Dragons*, 6300 hommes ; *Infanterie*, 43,000 ; *Artillerie*, 4000 : en tout 53,300 ».

» *Marine.* En 1777. le compte que l'Amirauté présenta au Prince d'Orange, offroit à peine l'apparence d'une Marine en état de tenir la mer ; mais depuis, les Hollandois se sont occupés, avec beaucoup d'activité, de son établissement ; elle consiste actuellement en 1 vaisseau de soixante-quatorze canons, 1 de soixante-dix, 14 de soixante, 12 de cinquante, 10 de quarante six, 5 de quarante, 16 de trente, 59 vaisseaux comptés pour vaisseaux de ligne ».

» Les personnes les mieux informées croient que dans le cours d'un an les Hollandois auront 10 vaisseaux de ligne de plus en état de tenir la mer ; s'ils avoient assez de bâtimens, ils auroient assez de Matelots pour équiper une Flotte de 70 vaisseaux de ligne ; mais ce ne seroit pas sans gêner considérablement leur Commerce ».

» *Commerce.* Bien des gens ont tort de penser que les Hollandois ne conservent que des restes de leur ancien Commerce; le fait est qu'il n'a jamais été plus florissant parmi eux qu'il ne l'est aujourd'hui. Leur Commerce dans l'Inde est exactement ce qu'il étoit; leurs Pêcheries se sont perfectionnées, & leur Commerce dans la Mer Baltique est très-considérable : on suppose que le Commerce de la Hollande, en totalité, lui produit annuellement un gain net d'environ 11 millions sterlings ».

» *Manufactures.* A l'exception des Blanchisseries, les Manufactures de tous genres sont tombées en Hollande, dans un déclin si marqué, qu'elles sont aujourd'hui dans le nombre des plus foibles ressources de cette République, où il n'existe que très-peu de Fabriques qui travaillent pour l'exportation ».

» *Gouvernement.* Dans le cours des 40 dernieres années, il a éprouvé une révolution considérable, la forme en est Démocratique ; mais il est presque devenu de l'Aristocratie toute pure ; peut-être n'en est-il que plus formidable ».
(*Extrait du Courier de l'Europe*).

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le 26 Janvier.*

La Flotte Marchande qui est partie d'ici depuis le 7 de ce mois, est composée de 117 voiles. Elle porte 3000 ballots de draps pour diverses Echelles du Levant. Elle doit relâcher à Malthe.

Depuis le 17 de ce mois jusqu'au 23, il est entré dans ce Port 39 bâtimens, au nombre desquels sont, 1°. les corvettes du Roi le *Tigre*, commandée par M. le Marquis de Pierrevert, & le *Flineaste*, commandée par M. de Peille ; la premiere venant de Toulon, & l'autre de Cette, où elle a manqué de périr par la tempête qui a regné du 10 au 12, & pendant laquelle deux vaisseaux, l'un Suédois & l'autre Danois ont eu le bonheur d'entrer dans ce Port. 2°. La felouque du Roi la *Sainte-Barbe*, commandée par M. Louis Berny, venant du Rhône ; 3°. les senauts la *Minerve* & l'*Union*, venant de Stockolm, chargés de fer & de planches.

De Béziers, *le 21 Janvier.*

Il s'éleva le 11 de ce mois, vers les cinq heures du soir, un vent impétueux, qui fut suivi d'un ouragan des plus horribles ; sa durée a été très longue, & a occasionné des malheurs d'autant plus affligeans, que nous avions joui jusques alors d'un tems favorable aux travaux de la campagne. Des arbres de toute espece, & sur-tout une multitude d'oliviers, ont été déracinés & emportés à plus de cent pas de leur place ; des cheminées ont été abattues, & des toits entiers enlevés à des distances plus considérables encore. Cet ouragan s'est fait aussi sentir à Béziers où il a ravagé les campagnes, & arraché un grand nombre d'oliviers. Plus de 200 cheminées ont été renversées à Cette, & leur chûte a écrasé les toits de beaucoup de maisons. Le lendemain, il est tombé à Meze, à Tour-

bes & dans les environs, une pluie mêlée de grêle, qui a causé aussi dans ces cantons des dégâts affreux.

DE LOUDUN, *le* 18 *Janvier*.

Suite de la Lettre de M. Dumoustier de la Fond, &c. à M. Jouyneau Desloges, sur le Pays Loudunois. Extrait des Affiches du Poitou.

» La vigne, dont le fruit est si utile & si agréable, mais dont il faut craindre l'abus, est généralement cultivée dans ce Pays. A l'exception de quelques vins blancs assez bons, que cette plante donne dans les Paroisses de Chalais, Saint-Leger, Montbrillan, Cursay, Ternay, Ponancé, Saix, les autres vins sont très-foibles. La différence de goût & de qualité dans ces vins, vient du peu d'attention que l'on a de choisir la nature & l'exposition du terrein & l'espece du plant. Il est incontestable que chaque plante exige une terre qui lui soit propre. La vigne veut être plantée dans une terre plus seche qu'humide, & chargée de petits cailloux, ou dans une terre sablonneuse. Les terres propres à produire du bled & celles qui sont argilleuses, lui sont absolument contraires, parce qu'elles s'affaissent à la moindre pluie, qu'elles deviennent alors impénétrables aux rayons du soleil, & que par conséquent elles s'opposent à la végétation. Dans les Provinces de Lyonnois, Baujolois & Forez, que j'ai habitées, on sçait obvier à cet inconvénient, en labourant ces sortes de terres à un pied ou à un pied & demi, en les couvrant de sable, en y semant du bled une premiere année, & en y plantant de la vigne l'année suivante. On y fait aussi le choix des engrais. Par exemple, à mon avis, les fumiers des mares & des étangs doivent refroidir la terre, le fumier de cochon doit la réchauffer; ceux de vache & de cheval doivent être bons pour faire végéter facilement cette plante; celui de brebis doit donner du mauvais goût au vin. Mais je ne prétends pas donner ici un Traité sur la culture de la vigne. Mon envie n'est que de faire appercevoir aux Loudunois qu'ils négligent trop de détruire le *limaçon*, le *hanneton* & la *bêche*, insectes très nuisibles à cette plante. La *bêche* se retire dans les fumiers ou sous la terre. On peut en détruire l'espece en brûlant ses œufs. Le *Limaçon*, qui fait le plus de tort à la vigne, se détruit aussi en l'écrasant dans un tems de rosée. Le *hanneton* passe l'hiver en terre sous la forme d'un ver; il ronge alors le pied des ceps; dans le mois de Mai, il s'attache à la feuille, s'en nourrit, pique les boutons à fruits, & fait souvent mourir les jeunes jets. Pour éviter son dommage, on peut semer des feves de distance en distance; lorsque la feuille de ce végétal est assez grande, cet animal quitte la vigne pour aller dessus; on est alors à même de l'écraser ».

La suite à un autre Ordinaire.

DE TROYES, *le* 25 *Janvier*.

Extrait des Observations Météorologiques, faites ici, depuis le 1 *jusqu'au* 31 *Décembre* 1780, *par le P.* le Boutiller, *de l'Oratoire.*

Vents dominans. Le nord & le nord-ouest.

Thermometre. Plus grand degré de chaleur, 5 deg. les 15 & 16. Moindre degré de chaleur, 0 deg. 9 de condensation, le 28. Chaleur moyenne, 2 d. 2 neuviemes.

Barometre. Plus grande élévation du mercure, 28 pouces 4 lignes 4 douziemes. Moindre élévation, 27 p. 9 lig. 8 douxiemes. Elévation moyenne, 28 p. 1 l. 11 treiziemes.

Pluie. 7 lignes & demie tombées dans le courant du mois. Evaporation, 0, 0.

Hygrometre. Plus grande sécheresse, 24 deg. le 19. Moindre sécheresse, 0 d. 5 dixiemes, le 31. Etat moyen, 12 degrés.

Température, très-froide. Le givre & les brouillards fréquens l'ont rendue fort humide.

Maladies. Les érésipeles, les fievres intermittentes & les rhumes ont été les maladies regnantes de ce mois. Les poitrinaires ont beaucoup souffert; plusieurs ont été suffoqués. Il y a eu quelques fluxions de poitrine, & quelques fievres malignes. Beaucoup de vieillards sont morts dans la derniere quinzaine.

Productions de la Terre. Les seigles &

les fromens en bon état. La neige, qui étoit tombée de l'épaisseur de 3 pouces & demi, les a défendus des grandes gelées que nous avons eues pendant ce mois.

DE PARIS, *le 3 Février.*

Nouveau Prix proposé par la Société Royale de Médecine.

Un Particulier qui ne s'est point nommé, a déposé entre les mains de M. de Jussieu, Trésorier de la Société Royale de Médecine, une somme de 600 livres, laquelle doit être remise à celui qui aura envoyé le meilleur Memoire, au jugement de cette Compagnie, sur la question suivante : » Quels sont » les moyens les plus sûrs de préserver » les enfans en nourrice des accidens » auxquels la dentition les expose, & » d'y remédier lorsqu'ils en sont at» teints ? ».

Les Mémoires seront envoyés avant le premier Novembre 1781, & le Prix sera distribué dans la premiere Séance publique de 1782.

Prix déjà proposés par la Société Royale de Médecine.

1°. Sujet d'un Prix de 600 liv. proposé dans la Séance publique du 31 Août 1779. » Etablir, 1°. par l'analyse » chymique, quelle est la nature des » remedes antiscorbutiques proprement » dits. 2°. Par l'observation, quel doit » être leur usage & leur combinaison » dans les différentes especes & com» plications du scorbut ? ».

Les Mémoires seront envoyés avant le premier Juin 1781, & le Prix sera distribué dans la Séance publique de la Fête de S. Louis de la même année.

2°. Sujet d'un Prix de 300 liv. proposé dans la Séance publique du 15 Février 1780. » Indiquer quelles sont les » maladies qui regnent le plus commu» nément parmi les Troupes pendant la » saison de l'automne ? Quels sont les » moyens de les prévenir, & quelle est » la méthode la plus simple, la plus fa» cile & la moins dispendieuse de les » traiter ? ».

Les Mémoires seront envoyés avant le premier Juin 1781 ; & le Prix sera distribué dans la seconde Séance publique de la même année. MM. Les Chirurgiens-Majors des Régimens sont invités à concourir.

3°. Sujet d'un Prix de 300 liv. proposé dans la Séance publique du 29 Août 1780, & dû à un des Associés ordinaires qui ne s'est point fait connoitre. » Quelles sont les femmes qui » doivent s'abstenir de nourrir elles» mêmes leurs enfans ? ». Les avantages de l'alaitement maternel ont été développés dans les meilleurs Ouvrages de Médecine, de Physique & de Morale, & la nature les a toujours fait sentir. Ce sont les exceptions à la régle générale qui doivent former la réponse à la question proposée sur l'étendue & les limites de ce premier devoir. Les Mémoires seront envoyés avant le premier Janvier 1782. Le Prix sera distribué dans la premiere Séance publique de la même année.

4°. Sujet d'un Prix de 300 liv. proposé dans la Séance publique du 29 Août 1780, & dû à M. Menuret, Associé Regnicole à Montelimart. » Exposer » la nature, les causes, le méchanisme » & le traitement de l'hydropisie, & » sur tout faire connoitre les signes qui » fixent d'une maniere précise les indi» cations des différens genres de secours » appropriés aux divers cas & aux di» verses especes d'épanchement ». Les Mémoires seront envoyés avant le 1 Juin 1782. Le Prix sera distribué dans la seconde Seance publique de la même année.

Les Mémoires qui concourront aux quatre Prix ci-dessus, seront adressés, francs de port, à M. Vicq-d'Azyr, Secretaire Perpétuel de la Société Royale de Médecine, rue du Sépulcre à Paris, avec un billet cacheté contenant le nom de l'Auteur & la même épigraphe que le Mémoire.

La Société demande toujours, pour concourir aux Prix d'encouragement, consistans dans des médailles d'or de différente valeur, des travaux, 1°. sur la description topographique & médicale des différentes Villes & Cantons de la France ; 2°. sur l'analyse & les vertus des eaux minérales, 3°. sur les maladies des Artisans ; 4°. sur celles des bestiaux.

Les Auteurs qui enverront des Mémoires pour concourir à ces Prix d'en-

couragement, pourront y mettre leur nom, & les adresser à M. Vic-d'Azyr, par la voie ordinaire de la Correspondance de la Société.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

Annonce de Livre.

Neptune Américo Septentrional, contenant les Côtes, Isles & Bancs, les Baies, Ports & Mouillages, & les Sondes des Mers de cette partie du Monde inclusivement, jusques & compris le Golfe du Mexique, avec les Isles de Sous le-Vent & du Vent, accompagné de plans particuliers des Ports les plus fréquentés; ou Recueil de Cartes Hydrographiques à l'usage des vaisseaux du Roi, rédigé d'après les Cartes Françoises & Etrangeres les plus estimées, rectifié d'après des plans manuscrits & authentiques, & assujetti aux observations astronomiques, dressé au Dépôt général des Cartes, Plans & Journaux de la Marine, & publié par ordre du Roi.

Quoique ce Neptune ne soit pas encore terminé, on a pensé, que pour répondre à l'empressement du Public & des Navigateurs, il convenoit de publier la partie de cet Ouvrage qui est déjà exécutée, & que les circonstances de la guerre actuelle rendent intéressante.

Ces Cartes se trouvent à Paris, chez Dezauche, successeur & possesseur du Fonds Géographique des sieurs Delisle & Buache, premiers Géographes du Roi, & chargé de l'Entrepôt général des Cartes de la Marine du Roi, rue des Noyers, près celle des Anglois.

II.

AVIS.

» Les sieurs le Sesne & Compagnie, Négocians & Armateurs des frégates la *Chevaliere d'Eon* & la *Rosalie*, annoncent à MM. leurs Actionnaires, que la premiere de ces frégates, destinée d'abord à porter 44 canons, en aura 54, en deux batteries sans gaillards; sçavoir, 26 de 18 & 24 livres de balle à la premiere, & 28 de 12 à la seconde. Comme ses dimensions principales sont égales, à un pied ou deux près, à celles d'un vaisseau de ligne de 64 canons, les Ingénieurs les plus éclairés ont jugé ce changement facile & avantageux, parce que la frégate en sera plus propre à l'attaque & à la défense, & que cette augmentation de force, qui en fait un vaisseau en état d'entrer en ligne, exigera d'autant moins de dépenses sensibles pour les Actionnaires, que les plus grands frais en sont faits, & que les canons en sont fournis par le Roi. L'usage indiscret que l'on a fait du crédit que ces Armateurs ont accordé à des Négocians inexacts, les a décidés à rejetter toutes les demandes d'acceptations ou de crédit qui leur seroient faites avant que leur armement soit en mer, à moins qu'elles ne fussent relatives à son exécution, ne voulant se mêler d'aucunes opérations de Banque. Ils ont donné leur procuration au Bureau Royal de Correspondance Nationale & Etrangere, pour faire valoir leurs prétentions contre qui il appartiendra, afin de n'être plus distraits des soins de leur armement par des affaires litigieuses, qu'ils ne sont pas d'ailleurs en état de suivre ».

III.

REMARQUES sur des accidens arrivés à des personnes qui avoient mangé des champignons; tirées du second vol. des Mémoires de la Société Royale de Médecine.

» Un Gentilhomme de Chartres ayant été diner à quatre lieues de cette Ville, & ayant mangé des champignons, fut frappé, en revenant, d'une cécité qui dura jusqu'au lendemain matin; les pupilles n'étoient pas sensiblement dilatées. Tous ceux qui avoient mangé de ces champignons, éprouverent les mêmes accidens. M. de Chamseru, pere, a été témoin de ce fait, que M. de Chamseru, fils, a communiqué à la Société ».

» Le nommé Jean Picart, Soldat Invalide à Mont-Louis, ayant mangé des champignons que l'on trouve en quan-

tité près de cette Ville, parmi les genevriers & les pins, fut frappé tout-à-la-fois d'une espece de délire & de cécité ; il se mit à courir dans les rues en sautant & en riant ; mais on s'apperçut qu'il ne distinguoit point les objets, & on le conduisit bientôt à l'Hôpital Militaire, où M. Barrere le traita : il lui trouva les pupilles très-dilatées. Ce Médecin ayant fait donner au malade de l'émétique en lavage, les symptômes disparurent, & le Soldat recouvra la vue & l'usage de la raison ».

Quoiqu'on ignore les especes & les noms des champignons qui ont donné lieu à ces accidens, l'importance de la matiere a engagé la Société a ne point laisser ces deux observations dans l'oubli ; & nous avons cru utile de les faire connoitre ici, pour tenir les gens de la campagne en garde contre les champignons de toute espece qui se rencontrent à chaque instant sous leurs pas.

IV.

METHODE pour se procurer une récolte d'asperges aussi abondante dans le mois d'Août que celle du printems, par M. l'Abbé de **la Loutiere.**

» Il faut, dans l'hiver, bécher légérement la surface du terrein où sont plantées les asperges, & le couvrir aussitôt de fumier bien consumé ; puis mettre sur le tout une couche de marne en fusion, c'est-à-dire, bien friable & comme réduite en cendre. Cette couche doit être assez abondante & épaisse d'environ deux doigts. L'hiver passe sur cette premiere façon & mûrit le tout ensemble. Au mois de Mars, lorsque le bouton de l'asperge commence à se développer & à vouloir partir, on béchera de nouveau, mais légérement la surface de la couche ; on la recouvrira encore de fumier ; alors on obtiendra de très-belles asperges pour premiere récolte. Lorsque cette récolte sera passée, vous laisserez grener ces asperges, & sitôt que la graine sera formée & voudra rougir, c'est-à-dire en Juillet, vous aurez soin de couper tous les pieds rez-terre que vous bécherez ensuite superficiellement ; puis vous la couvrirez d'environ deux pouces de marne. Cet engrais doit alors précéder le fumier qui sera mis le dernier & dans un état de parfaite division, pour que la plus petite pluie puisse en détacher les sucs & les sels, ainsi que ceux de la marne, & les porter à la racine mere de l'asperge. Si dans ce tems la sécheresse étoit continuelle, il faudroit arroser ce plant une ou deux fois seulement. Dans cette Province (la Touraine) où la marne est rare & le tuf fort commun, on peut se servir de cette derniere substance, en la broyant & la réduisant presque en poussiere. Avec cette culture, j'ai eu, dit M. l'Abbé de la Loutiere, dans les mois d'Août & de Septembre, les plus belles asperges ».

V.

NOTE pour venir à l'appui de la Théorie de l'intérêt de l'argent, annoncée dans la Gazette du Commerce du 9 Janvier 1781, N°. 3.

» Il ne seroit pas juste d'exiger l'intérêt d'un argent qu'on pourroit demander d'un moment à l'autre ; mais dès que l'argent est prêté ou aliéné pour un tems fixe ou limité, on ne voit pas pourquoi on ne pourroit pas en exiger l'intérêt de même que s'il étoit prêté ou aliéné pour toujours ; dès que l'Emprunteur est assuré de n'être pas obligé de rendre l'argent qu'on lui prête, avant un certain tems fixe, il peut entreprendre une affaire avec cet argent qui lui rendra un bénéfice, & dès-lors il peut légitimement en payer l'intérêt ; tout dépend de cette aliénation, soit perpétuelle, soit pour un tems limité. L'établissement du Mont-de-Piété a pour baze cette aliénation qui est au moins d'un an ».

VI.

Faute essentielle à corriger.

Dans la Gazette du 20 Janvier 1781, N°. 6, article de Montpellier, ligne 35. *Cette distillation se fait avec 70 livres de charbon* ; lisez, *la distillation de deux muids se fait avec 70 livres de charbon.*

VII.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 7 Février 1781.

Or de Portug. à . . .	740 l.	f.	marc.
Du Mexique à . . .	732		
Du Pérou à	724		
Les guinées à . . .	738		
Ducats à	99	10	
Or fin à 23 karats . .			once.
31 32	103	5	
Or à 20 karats à . .	86		
L'argent à 11 d. . .			
10 g. à	54	10	marc.
Idem à 11 d. 10 . .			
gr. à	52	10	
Piastres à	49		

VIII.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 3 Février 1781 au Mercredi 7 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 18, 20 à 21 l.; le seigle, de 11 à 12 liv.; l'orge, de 10 l. 10 s. à 11 l. Le froment à la Grève, de 18, 19, 20 à 22 l.; le seigle, 11 à 12 l.; l'orge, 10 à 11 l. *le septier.* Farine blanche à la Halle, de 36, 38, 40, 41 à 42 livres; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 26, 28 29 à 32 liv. *le sac* pesant 325 liv.

IX.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 3 Fév. 1781 au Mercredi 7 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 livres; *id.* à la Grève, de 16, 17, 18, 19, 20 à 21 liv. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 1 Février 1781, de 45 à 48 livres; *id.* nouveau, de 42 a 44; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 43 à 44 liv.; *id.* nouv., 42 à 43; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 18 à 20; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 39 à 40; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 37 à 38; le cent de paille, de 18 à 20; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 34 à 36 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	
	PAIEMENT DU SAMEDI 3 FÉVRIER 1781.		
8.	M. Despeignes	Samedi	L.
5.	M. Cauchy	Samedi	L.
6.	M. Caron	Samedi	L.
16.	M. Le Noir.	Samedi	L.
9.	M. de la Rue	Samedi	L.
	PAIEMENT DU LUNDI 5.		
23.	M. Masson.	Lundi.	L.
26.	M. de la Motte	Lundi	L.
29.	M. Certain	Lundi.	L.
28.	M. Creuzé.	Lundi.	L.
	PAIEMENT DU MARDI 6.		
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	M.
13.	M. Marsollier	Mardi	M.
15.	M. Defays	Mardi	M.
25.	M. Vieillard	Mardi	M.
24.	M. Desplasses.	Mardi	M.
Idem.	Gouvernemens.	F.	*Six premiers moi*

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇA

CHANGES du 6 Fé rier 1781.

Amsterdam, . .	52 ½ lettres.	Cadix, ...	
Londres, . . .	30 ¼ argent.	Livourne, . . .	97
Hambourg, ...		Gênes, ...	93
Madrid, ...		Lyon, *Rois* . . .	⅜

Fév. 1781.		*Du* 3.	*Du* 5.	*D*
Comp. des Indes.	Actions	1942 ½	1940	1937 ½
	D° 16/25	1285	1285	. . . .
	D° 8es	. . . . .	. . . . .	. . . .
	D° 25es	. . . . .	. . . . .	. . . .
	Empr. d'Oct.	406	406	406. .
Rescriptions.		7 ¾ 7 ¼ p. .	7 ¾ ½ ¼ p. .	7 ½ ¼
Bil. des Ferm.		. . . . .	. . . . .	. . . .
Contr. à 4 p. %				
1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'ab est de 24 liv. pour l'année, franc de port par tout le Royau

S'adresser à Paris au Bureau du Journal général de Fr Affiches, actuellement rue Neuve S. Augustin, près de la rue lieu, à l'Hôtel de Croissy. On s'abonne aussi au même Burea Journal d'Agriculture, Commerce, &c.

De l'imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel,

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Samedi 3 Février.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

ESPAGNE.

D'ALGÉSIRE, *le 28 Décembre.*

LE Lieutenant de frégate D. Michel Pedrucca, occupé à rassembler ce qu'on pouvoit sauver d'une frégate Angloise, qui poursuivie par deux chebecs du blocus de Gibraltar, s'étoit jettée à la côte, à deux lieues d'Arcila, fit la découverte d'une belandre qu'il soupçonna bientôt être ennemie ; alors laissant à terre deux hommes à la garde de ce qu'il avoit déjà réuni, il monta avec onze autres sur la nacelle le *François-de-Paule*, s'approcha de la belandre, & fut convaincu qu'elle étoit Angloise, en voyant son pavillon ; il l'aborda & parvint à s'en rendre maitre, malgré le feu de quatre canons qu'elle avoit. Cette belandre s'appelloit la *Nymphe-du-Tage*, ayant neuf hommes d'équipage, y compris le Capitaine Nicolas Bodkin, & un Passager ; elle alloit à Gibraltar où elle portoit de l'eau-de-vie, du vin, de l'huile & autres comestibles & provisions, ainsi que des cuirs & des souliers.

Le chebec de Ceuta la *Notre-Dame d'Afrique*, commandée par D. Melchior de Mesa, s'est rendu maitre le 22 de ce mois, vers le Cap Spartel, d'une autre belandre Angloise, nommée *Jean-le-Marle*, Capitaine Samuel Mac-Douwal, n'ayant que quatre hommes d'équipage, chargé d'orge, farine, légumes, fromages, beurre, charbon & souliers, pour la même Place bloquée.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 18 Janvier.*

La Compagnie des Indes Orientales attend l'arrivée de ses Flottes avec d'autant plus d'anxiété qu'elle n'assure jamais.

M. Beestong Long, Président du Comité de Négocians & Planteurs des Isles Angloises dans les Indes Occidentales, se rendit le 12 de ce mois, avec ce Corps, à l'Hôtel de l'Amirauté, à l'effet d'obtenir de Lord Sandwich des bâtimens pour transporter des provisions aux Isles qui ont souffert dans l'affreux ouragan du mois d'Octobre dernier. Dans une Audience très-longue que leur donna S. Ser. ils lui représenterent l'importance de dépêcher immédiatement des navires pour remplir cet objet si désirable, & lui observerent qu'il leur étoit impossible de le faire sans l'assistance du Gouvernement.

L'enthousiasme que cause la guerre avec la Hollande, cette *infatuation* générale d'armer contre cette Nation, peuvent occasionner une famine dans nos Isles des Indes Occidentales : les bâtimens sont d'une rareté si prodigieuse que les Négocians ne voient pas de probabilité d'envoyer à tems des secours aux Colonies affligées ; leur con-

férence avec Lord Sandwich n'a été rien moins que satisfaisante.

On avoit répandu ici le bruit que l'Isle de la Bermude étoit entierement engloutie. Cette nouvelle n'est point vraie. C'est la petite Isle de la Berbude, à six lieues d'Antigoa, qui a été submergée & qui a disparu. C'est sans doute la consonnance des noms qui a occasionné cette erreur. Cette Isle, une des Caraïbes, à 61 d. 3 ouest de longitude, & 18 d. 5 nord de latitude, nous appartenoit. Elle avoit vingt milles de long sur 12 de large. Sa situation étoit très-basse, & paroissoit comme ensevelie dans la mer. Elle étoit très-fertile & assez bien peuplée. Ses Habitans qui étoient tous adonnés à l'Agriculture & à l'entretien de toutes sortes de bétail, fournissoient des provisions aux Isles à sucre.

La guerre avec les Hollandois ne contribue nullement au progrès des souscriptions pour le nouvel emprunt; les gens à argent commencent à craindre d'en avancer sur une sûreté qui devient de jour en jour plus visionnaire, plus précaire.

Extrait d'une Lettre datée du Fort Royal de la Grenade.

» Nous avons essuyé dans cette Isle les plus grands coups de vent dont on se souvienne. La mer étoit agitée plus qu'elle ne l'a jamais été. Le vent dura 48 heures, & la mer s'éleva tellement qu'elle emporta la plus grande partie des maisons & une partie de la Baye. Meritz, Hardmans, & M. Ashburner, & Hyde & Compagnie, sont ruinés. Les maisons de MM. Robert Threltfall & Compagnie ont reçu beaucoup de dommages, ainsi que les maisons de M. de Bonnet, situées à l'extrêmité inférieure de la Ville, & toutes les autres maisons de ce côté, excepté celle que MM. Palmer & Pegus occupent, laquelle est en grand danger. La plus grande partie des bâtimens qui étoient dans le carénage ont été jettés à la côte. Le quai de MM. Edmund Thornson & Compagnie, a été emporté, ainsi que celui de M. de Tucedy. Toutes les maisons dans la Ville étoient pleines d'eau, & le vent étoit si fort que les tuiles de la plupart des maisons furent arrachées, & une maison de la colline fut emportée; toutes les provisions depuis ont été détruites, ainsi qu'une grande partie des cannes à sucre; un grand nombre d'ouvrages, de bâtimens & de maisons de Negres ont été rasés, quelques biens dévastés; la riviere a détruit la propriété entiere de quelques Habitans. La mer est toujours haute; elle a monté jusqu'à la maison de MM. Bartlet & Compagnie. Nous avons reçu des nouvelles de Saint-Vincent, qui portent que tous les bâtimens avoient été jettés à la côte. Une frégate Françoise, appellée la *Junon*, y a péri, toutes les munitions & provisions ont été perdues ».

HOLLANDE.

De la Haye, *le 16 Janvier.*

Leurs Hautes Puissances ont fait publier le 12 de ce mois un Placard, par lequel Elles accordent une prime ou récompense aux Lettres de marque qui s'empareront de quelques vaisseaux de guerre Anglois.

Il a été encore affiché un autre Placard, par lequel il est dit » que Leurs Hautes Puissances, afin d'encourager les loyaux Habitans de cet Etat, ont jugé à propos, par la présente publication, de notifier à tous & un chacun & de leur assurer, que tous ceux qui, employés au service de la République dans la guerre sur mer, pourroient être estropiés, de maniere à devenir incapables de gagner leur vie par le travail & desireroient être soulagés par une somme payable une fois pour toutes, recevront à proportion de l'importance de leurs blessures, ce qui suit ».

» 1°. Pour la perte des deux yeux, 1500 florins; pour la perte d'un œil, 350 florins. Quant aux autres accidens, qui pourroient arriver au dessous des cas mentionnés, les gratifications seront données selon le bon plaisir des Colleges respectifs d'Amirauté ».

» 2°. Pour la perte des deux bras, 1500 florins, pour la perte du bras droit, 450 florins; pour celle du bras gauche, 350 florins. Et pour les autres accidens ou blessures dans ce Membre,

à la discrétion des Colléges d'Amirauté dont chacun dépend ».

» 3°. Pour la perte des deux mains, 1200 florins ; pour la perte de la main droite, 350 florins ; pour celle de la main gauche, 300 florins ; quant aux moindres accidens, évaluables à des sommes moins considérables, à la décision susmentionnée ».

» 4°. Pour la perte des deux jambes, 700 florins ; pour la perte d'une jambe, 350 ; pour des accidens moins graves, la gratification sera fixée par les Colleges d'Amirauté ».

» 5°. Et pour la perte des deux pieds, 450 florins ; pour celle d'un pied, 200 florins ; & pour de moindres blessures, à la discrétion des Colleges respectifs. Autrement, tous ceux, qui servant la République, seroient estropiés au point de ne pouvoir plus gagner leur vie par le travail, ni de pourvoir en aucune façon, à leur subsistance, recevront, leur vie durant, un ducaton d'argent par semaine. En outre, toutes les autres blessures ou mutilations moins considérables seront payées à proportion ».

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le 19 Janvier.*

Depuis le 9 jusqu'au 16, il est entré dans ce Port 40 bâtimens, au nombre desquels sont la tartane du Roi, la *Notre-Dame*, commandée par M. Et. Roubaud, venant de Toulon ; la frégate de guerre Suédoise *Illerim*, commandée par M. le Comte de Wachtmeister, venant du même Port, & le senau le *Baron de Schimmelman*, venant de Riga en Russie, avec 200 charges de bled.

De Montpellier, *le 17 Janvier.*

Résultat des Observations Météorologiques, Agronomiques & Physiques, faites à Montpellier & dans les environs pendant l'année 1780. Par M. Mourgue, de la Société Royale des Sciences de cette Ville, &c. &c.

Les vents du nord ont dominé, ils ont été très-forts jusqu'au mois de Juillet. Nous avons eu très-peu d'orages ; le tonnerre n'a pas grondé si souvent que de coutume.

Il y a eu 137 jours séreins, 229 jours nébuleux, y compris 63 jours pluvieux. Il n'est tombé de la neige qu'un seul jour, le 19 Décembre ; elle fut fondue par la pluie du 20.

Il est tombé à Montpellier 33 pouces d'eau de pluie ou de neige. Cette quantité d'eau a été répartie de maniere que nous avons éprouvé dans un tems les extrêmes de la sécheresse la plus ruineuse pour les récoltes, & dans un autre tems, des inondations considérables. Les sept premiers mois de l'année ont été très-secs. Du mois de Février au mois de Juillet inclusivement, il n'est tombé que 3 pouces 8 lignes un quart d'eau de pluie ; aussi nos récoltes de grains & de fourrages ont-elles été misérables. La disette d'eau pour faire tourner les moulins à bled étoit extrême. Les choses ont bien changé dans le cours du mois d'Août ; depuis, nous avons eu une si grande abondance d'eau pluviale qu'il en a résulté pour toute la Province des suites fâcheuses.

Le froid a été vif & soutenu depuis le milieu de Janvier jusqu'à la fin de Février ; le thermometre descendit à 4 degrés & demi de condensation le 26 Janvier ; le vent d'ouest très-fort, tems très-beau. Le mois d'Avril a été plus froid & plus vif que les biens de la terre ne l'auroient exigé.

Dès la fin de Mai, nous avons commencé à ressentir les effets de la chaleur ; elle a été assez forte & assez soutenue vers la fin de Juin & pendant tout le mois de Juillet. Le thermometre monta à 29 degrés de dilatation les 25 Juin & 27 Juillet.

La différence du plus grand froid à la plus grande chaleur a été de 34 degrés & demi.

Je n'ai point remarqué de grandes variations dans la marche du thermometre depuis le mois de Mars. Le mecure descendit à 27 p. 3 l. le 17 Janvier, par un tems pluvieux, la lune se trouvant près du périgée. Il monta à 28 pouces 7 lignes le 6 de Mars, par un tems vif, la lune étant nouvelle & près de l'apogée. La différence du mercure dans le barometre a donc été de 16 lignes.

Nous avons eu deux des plus magni-

ſiques aurores boréales qu'on puiſſe voir, les 29 Février & 28 Juillet.

Les bleds & les autres eſpeces de grains ne ſe ſont jamais bien préſentés; la ſécheresſe & les gros vents leur ont toujours beaucoup nui : auſſi la récolte en a-t-elle été foible en général & même mauvaiſe, ſur-tout dans les terreins légers.

Les fourrages ont trés-peu produit; les luſernes ont ſouffert juſqu'au mois d'Août; les deux coupes ſuivantes ont donné beaucoup de fourrages, mais les tems pluvieux n'ont permis ni de les faner, ni de les ſerrer à propos.

Les vers à ſoie qui avoient bien réuſſi aux premieres mues, ont totalement manqué à la derniere; ce qui a cauſé le plus grand préjudice, puiſque les dépenſes les plus conſidérables étoient faites. La récolte de cette année peut être regardée comme une des plus mauvaiſes.

La vigne s'étoit toujours bien comportée; mais les pluies qui ont regné depuis le 11 Août ont beaucoup endommagé les raiſins. Depuis cette époque, les eſpeces délicates ont commencé à pourrir, & la pourriture a continué à faire des progrès juſqu'au moment de la vendange. Les raiſins blancs ſur-tout ont été les plus maltraités. Quoique les vignes ayent produit autant de fruit qu'en 1779; cependant nous avons fait la moitié moins de vin à cauſe de la quantité de raiſins gâtés qu'on a été obligé de laiſſer ſur les ceps. La fermentation du moût dans la cuve a été longue & languiſſante. Le vin en général eſt foible & peu couvert.

L'olivier a ſouffert des vents violents du printems & de l'humidité qui a regné depuis le mois d'Août : cependant les olives ont aſſez bien rendu. L'huile a été bonne, mais cette récolte a été médiocre.

Il y a eu peu de fruits. Les pêches ont paſſablement donné. On a conſervé très-peu de fruits d'hiver.

Les agneaux venus à la fin de 1779 ſe ſont élevés difficilement; ceux de la fin de cette année ont mieux réuſſi. Les laines ne ſe ſont pas trouvées auſſi bonnes qu'on avoit lieu de l'attendre; la ſécheresſe & l'air vif du mois d'Avril les ont empêchées de pouſſer. Le Cultivateur les a mal vendues. Du reſte les troupeaux ont proſperé.

Les ſemailles ont été longues & penibles. Les guerets avoient jetté une quantité inconcevable de mauvaiſes herbes, & les groſſes pluies les avoient tellement battus & affaiſſés, qu'il a fallu leur donner une façon de plus, avant de les enſemencer. Cette façon ſurabondante n'a pas ſuffi pour détruire la plus grande partie de ces herbes; il en a coûté beaucoup pour les faire arracher à meſure qu'on ſemoit, & malgré tous ces ſoins, il en reſte encore aſſez, & ſur-tout de la fauſſe ivraie, (*Margal*) pour donner lieu de craindre que les bleds n'en ſouffrent. Les premieres ſemailles ont profité; les ſemailles arriérées ont à peine levé.

Il y a eu beaucoup de cailles, & ſurtout pendant le mois de Septembre. Les hirondelles, les bizets & les grues ont paſſé, ſuivant leur uſage, aux deux époques accoutumées.

Il y a eu pendant les mois de Juillet & d'Août beaucoup de furoncles & de maladies inflammatoires parmi les bêtes de labour. Ces maladies étoient plus particulierement répandues dans la Camargue & dans ces vaſtes plaines ſituées près du Rhône. On y a perdu beaucoup de mules.

Il eſt impoſſible de ſe former une idée de la quantité horrible de moucherons (*couſins*, *moſquites*, *culex*) dont nous avons été aſſaillis depuis le 15 d'Août juſqu'à la fin d'Octobre. Gens, bêtes, plantes, tout en étoit couvert. Ces inſectes ont ſouvent forcé les Cultivateurs d'interrompre les travaux de la campagne. Malgré l'abondance des pâturages, tous les beſtiaux ont beaucoup dépéri pendant tout le tems qu'a duré ce fléau. Les maiſons étoient remplies de ces moucherons; enfin les Habitans des Villes ont été obligés d'allumer de grands feux & de faire de la fumée devant leurs maiſons, & ſur-tout devant les boutiques, pour éloigner ces inſectes incommodes; jamais on n'en avoit vu une multitude ſi prodigieuſe.

Pendant les mois de Février & de Mars, il a regné un rhume épidémique qui n'a preſque épargné perſonne dans les Villes & dans les Campagnes.

Il paroît, par les relations qu'on à eues, que ce rhume a été répandu non-seulement dans tout le Royaume, mais même dans le reste de l'Europe. On le nommoit *la colette*, parce que, dit-on, à son début il survenoit un mal de gorge. Ce rhume étoit presque toujours accompagné de fievre; il degéneroit le plus souvent en fievre catharrale qui portoit à la membrane pituitaire chez la plupart de ceux qui en étoient attaqués. Il laissoit toujours quelque incommodité à sa suite, de maniere que les malades avoient une convalescence fort longue. Ce rhume suivoit d'ailleurs à peu près la même marche & avoit les mêmes symptômes que celui dont je rendis compte en Novembre 1775, & qu'on nomma pour lors *la grippe*. Je pense qu'on peut l'attribuer aux mêmes causes, c'est-à-dire, aux changemens subits & fréquens de température, comme il est démontré par l'inspection de mes observations météorologiques.

Une coqueluche opiniâtre a tourmenté dès le mois de Mai les enfans de la Ville & des Campagnes, & a duré jusqu'au mois d'Octobre. Les quintes de toux étoient terribles & effrayantes: cependant peu d'enfans en sont morts.

On a observé que presque tous les enfans à qui il est percé des dents, pendant l'été, en ont été assez dangereusement malades.

Il y a eu dans le cours des mois de Juillet, d'Août & de Septembre quelques dyssenteries & beaucoup de fievres bilieuses putrides qui dégéneroient souvent en fievres malignes. Ces maladies ont enlevé beaucoup de monde & notamment à Sommieres & dans les environs. On a observé qu'il n'y a pas eu un seul moulin sur la riviere de Vidourle dont presque tous ceux qui les habitoient n'aient été malades, & même dangereusement.

DE LOUDUN, *le 14 Janvier.*

Suite de la Lettre de M. Dumoustier de la Fond, &c. à M. Jouyneau Desloges, sur le Pays Loudunois. Extrait des Affiches du Poitou.

» Je regarde comme inutile de démontrer ici combien il seroit important que l'on cultivât généralement le chanvre dans cette contrée. Tout le monde connoit les avantages qu'elle pourroit retirer de cette culture. La proximité du canton de Montcontour, où cette plante se cultive avec tant de succès, pour le Commerce & pour l'Industrie, donnant tous les moyens pour prendre toutes les connoissances nécessaires pour y réussir également, je me dispenserai de donner les détails qui y sont relatifs. Mais je ne veux pas oublier de faire remarquer que les Agriculteurs du Loudunois négligent trop de faire de la luzerne, du trefle & du sainfoin. La racine de ces plantes, si essentielles à la nourriture des bestiaux, n'absorbe en aucune façon les sels de la surface de la terre, qui sont propres à la végétation des grains, puisqu'elles ne sont entretenues que par les sels qui se trouvent dans l'intérieur de la terre. Il est certain que dans le défrichement de ces prairies artificielles, les plantes que je nomme, & leurs racines, étant renversées & bien desséchées, deviennent un engrais qui améliore le sol & le rendent propre à toutes sortes de productions. La luzerne demande à être semée dans un terrein qui ait de la profondeur. Elle vient très-bien dans les terres franches. Les terres légeres & argilleuses lui sont contraires. Le trefle veut être semé dans des terres égales en qualité à celles qui conviennent à la luzerne. Le succès de cette plante ne dure pas plus de trois ans. Après ce tems, on peut y mettre du petit bled, avant d'y semer du froment. Ces bleds y viendront parfaitement bien, même en y employant moins d'engrais. Le sainfoin peut être semé dans toutes sortes de terres & dans toutes les saisons. La durée du semis est de six ans, après lesquels ces terres renouvellées reproduiront abondamment tous les bleds qu'on y semera. Voilà assurément des moyens bien simples d'améliorer les terres. Je me donnerai bien de garde de conseiller aux Loudunois de cultiver le bled noir, qui loin d'améliorer la terre dans laquelle il a été semé, la détériore. D'ailleurs le pain qui en est fait est très-noir, a beaucoup d'amertume, & ne peut faire qu'une mauvaise substance ».

La suite à un autre Ordinaire.

DE CHALONS (*sur Marne*), *le 10 Janvier.*

Dans le grand nombre de Mémoires que notre Académie a reçus l'année derniere sur cette question si importante : » Quelles pourroient être en » France les Loix pénales les moins sé- » véres, & cependant les plus efficaces » pour contenir & reprimer le crime » par des châtimens prompts & exem- » plaires, en ménageant l'honneur & la » liberté des Citoyens ? » cette Compagnie a distingué celui qui portoit pour devise, *les Tyrans ne songent qu'à multiplier les supplices, nous cherchons à les rendre inutiles.*

Cette Piece contient deux Parties. Dans la premiere, l'Auteur s'occupe de la recherche des moyens propres à prévenir les crimes. Ces moyens se présentent d'eux-mêmes ; ils consistent à inspirer pour l'opinion publique plus de respect, à rétablir la pureté des mœurs, à encourager davantage la culture des Lettres, à perfectionner l'éducation de la jeunesse, à bannir la mendicité, à venir au secours de l'indigent, en lui procurant, soit de l'occupation lorsqu'il peut agir, ou des secours, s'il est dans l'impuissance de travailler. Alors la Nation ne seroit plus deshonorée par des crimes toujours renaissans ; & bientôt les peines établies pour les punir ne seroient plus que comminatoires.

La seconde partie roule sur les délits & sur les peines qu'ils méritent, & enfin sur l'instruction criminelle. L'Auteur n'approuve pas la facilité avec laquelle on prive quelquefois de sa liberté un Citoyen, sous le plus léger prétexte. Il voudroit qu'on n'emprisonnât que ceux qui auroient commis quelques crimes dignes de punition corporelle. Il desireroit aussi qu'on instruisit publiquement les procès criminels ; que l'Accusé fût présent à la déposition des témoins, qu'il pût les contredire, les interroger lui-même, qu'on lui communiquât toutes les charges qui peuvent être contre lui, qu'on le dispensât de toute espece de serment, qu'il eût la permission d'avoir un Conseil, qu'il lui fût libre de recuser parmi ses Juges ceux qui lui paroitroient suspects, sans être tenu de motiver sa récusation ; enfin il voudroit qu'on supprimât l'usage de la question. L'Auteur a eu le plaisir de voir ses vœux en partie accomplis, notre Auguste Prince ayant aboli vers la fin de l'année derniere, au moins la question préparatoire.

Quant aux peines afflictives, il trouve que les nôtres sont trop severes. Suivant son systême, la perte de la vie n'auroit presque jamais lieu. La condamnation aux travaux publics & une marque infamante imprimée sur le front du coupable lui paroitroient devoir suffire même pour les grands crimes ; parce que, d'après les principes qu'il établit pour base de sa législation, » le châti- » ment naitroit en partie de l'opinion » publique, & le coupable trouveroit » souvent son supplice dans l'opprobre » dont il seroit couvert ». Il se plaint aussi que le Citoyen qui n'est encore que soupçonné, soit précipité dans un cachot avec le criminel convaincu, & que le prisonnier pour dette soit confondu avec le plus infame scélerat. Lorsque l'Auteur écrivoit sur ce dernier objet, il ne s'attendoit pas qu'avant peu, un Sage qui sert la Patrie avec tant de zele, obtiendroit de la bonté de notre jeune Souverain, que les infortunés Débiteurs de la Capitale ne seroient plus entassés dans les prisons pêle-mêle avec les plus grands criminels.

Ce Mémoire est l'ouvrage de M. Brissot de Warville, Avocat au Parlement de Paris. L'Académie lui a partagé le Prix avec M. Bernardi, Avocat au Parlement de Provence, Auteur d'un autre Mémoire sur le même sujet. Ce second Mémoire suppose dans M. Bernardi une vaste érudition & une connoissance très-étendue de la Jurisprudence, tant ancienne que moderne. Il passe en revue toutes nos Loix pénales, & il entreprend de faire voir qu'elles infligent souvent des peines trop rigoureuses. Il supprime aussi la peine de mort presque dans tous les cas ; & lorsqu'il l'admet, il veut qu'elle soit la plus douce possible pour le criminel, & en même tems la plus effrayante pour le Spectateur.

Ce Mémoire a beaucoup de choses qui lui sont communes avec le précédent, soit que les Auteurs les aient puisées dans les mêmes sources (car il faut convenir

qu'ils ne sont ni les seuls ni les premiers qui aient fait les observations qu'on trouve dans leurs Ouvrages) soit que la saine raison les dicte à tous ceux qui tournent leur attention vers cet important objet.

L'Académie a jugé digne de l'*Accessit* un 3e. Mémoire qui est dû aux veilles de M. Goyon d'Arzac, ancien Conseiller au Parlement de Bordeaux. Ce Magistrat a suivi dans son travail à peu près la même marche que les deux Auteurs couronnés. Son Ecrit contient quelques réflexions qui lui sont particulieres ; par exemple, il prétend que le Juge qui a fait l'instruction ne devroit jamais être le Rapporteur de l'affaire. Au reste l'Académie, en honorant ces Mémoires de son suffrage, a sagement déclaré qu'elle n'etendoit point adopter tous les systêmes que les Auteurs prétendoient y établir, ni se rendre garante de toutes les idées particulieres qu'ils y avancent.

DE PARIS, *le 26 Janvier.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 21 Janvier 1781, portant défenses de délivrer en sacs, les pieces de six liards & de deux sous ; & qui régle la quantité qui pourra en être donnée dans les payemens.

» Le Roi étant informé des abus qui se commettent dans les payemens qu'on fait en pieces de six liards & de deux sous renfermées dans des sacs, & ayant fait attention aux plaintes réitérées que ces abus occasionnent, & notamment de la part des Rentiers de l'Hôtel-de-Ville ; Sa Majesté a jugé à propos de ramener l'usage des sous à leur destination premiere. En conséquence, l'intention de Sa Majesté est qu'on ne donne à l'avenir des sous qu'à deniers découverts & pour les appoints qui ne peuvent être payés en écus de six francs ou de trois livres. Sa Majesté, pour diminuer en même tems la somme de ces especes, s'est déterminée à ordonner que toutes celles qui sont dans les caisses régies pour son compte, fussent portées à ses Hôtels des Monnoies pour y être fondues ».

» Le Roi a lieu de penser qu'au moyen de cette suppression, le surplus pourra se répartir peu à peu dans la circulation de détail : & cependant dès que Sa Majesté aura reconnu, par le produit de la fonte des especes qui lui appartiennent, quel est le prix qu'Elle peut en faire payer à ses Hôtels des Monnoies, Elle aura soin de le déterminer ; mais Sa Majesté ne prescrira de refonte générale, qu'au moment où les circonstances permettront de le faire à des conditions qui n'exposent à aucune perte la classe la moins aisée de ses Sujets. A quoi voulant pourvoir, &c. ».

Cet Arrêt contient deux articles. Par le premier, il est dit, qu'à compter du jour de la publication du présent Arrêt, il ne sera plus délivré dans les payemens aucuns sacs de sous ; permet seulement Sa Majesté de donner à deniers découverts, des pieces de six liards & de deux sous, pour les appoints qui ne pourront se payer en écus de six francs ou de trois livres ; à l'effet de quoi Sa Majesté déroge aux précédens Réglemens, qui permettoient de donner dans les payemens, le quarantieme en sous. Par le second, il est ordonné que les sacs de sous qui, au jour de la publication du présent Arrêt, se trouveront dans les caisses régies à Paris pour le compte de Sa Majesté, seront portés à son Hôtel des Monnoies ; ils y seront vérifiés, & il en sera tenu compte auxdites caisses, sur le certificat qui leur en aura été délivré par le Trésorier Général des Monnoies, &c.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

Marchandises arrivées à Paris.

Depuis le 13 jusques & compris le 19 Janvier, il est arrivé à la Douane 4550 l. de café, 4775 livres de café Moka, 11 pieces, 104 barils, 77 colis & 4315 liv. d'huile d'olive, un tonneau & 3 barriques de sucre, 68 barriques d'huile de navette.

Les eaux-de-vie dont les droits ont été acquittés au Bureau Général des Aides, depuis le 13 jusques & compris le 19 Janvier 1781, se montent à 45 pipes & 14 quartauts.

I I.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 31 Janvier 1781.

Or de Portug. à . .	738 l.	f.		marc.
Du Mexique à . . .	732			
Du Pérou à	724			
Les guinées à . . .	736			
Ducats à	99			once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	103	5		
Or à 20 karats à . .	86			
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	5		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	7	6	
Piastres à	48	17	6	

I I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 28 Janvier 1781 au Mercredi 31 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 17, 18, 19 à 20 l.; le seigle, de 11 à 12 l.; l'orge, de 10 l. 10 s. à 11 l. Le froment à la Grêve, de 18, 19, 20, 21 à 22 l.; le seigle, 11 l.; l'orge, 10 livres *le septier*. Farine blanche à la Halle, de 30, 34, 36, 38, 40, 41 à 42 l.; bis-blanc & bis, de 22, 24, 26, 28, à 29 liv. *le sac* pesant 325 liv.

I V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 28 Janv. 1781 au Mercredi 31 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 livres; *id.* à la Grêve, de 16, 17, 18, 19 à 20 l. *le septier*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 25 Janvier 1781, de 45 à 46 liv.; *id.* nouveau, de 42 a 44; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 43 à 44 liv.; *id.* nouv., 40 à 41; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 15 à 16; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 39 à 40; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 38 à 39; le cent de paille, de 17 à 18; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 28 à 32 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	
	PAIEMENT DU SAMEDI 27 JANVIER 1781.		
8.	M. Despeignes	Samedi	L
5.	M. Cauchy	Samedi	L
6.	M. Caron	Samedi	L
9.	M. Le Noir.	Samedi	L
19.	M. de la Rue	Samedi	L
	PAIEMENT DU LUNDI 29.		
23.	M. Masson.	Lundi.	L
26.	M. de la Motte	Lundi	L
29.	M. Certain	Lundi.	L
28.	M. Creuzé.	Lundi.	L
	PAIEMENT DU MARDI 30.		
3.	M. Nau de Sainte-Marie. .	Mardi	L
13.	M. Marsollier	Mardi	L
15.	M. Defays	Mardi	L
25.	M. Vieillard	Mardi	L
24.	M. Desplasses.	Mardi	L
10.	M. Penchein.	Vendredi.	L
Idem.	Gouvernemens.	L.	*Six premiers mois*
	Ancien Clergé.		
1.	M. Roberge	toutes lettres.	*Année*

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES

CHANGES du 30 Janvier 1781.

Amsterdam, ...	52 ½	Cadix, ...	
Londres, .	30 7 16c. à 3 8d.	Livourne, . . .	
Hambourg, ...		Gênes, ...	
Madrid, ...		Lyon, *Rois* . . .	

Janv. 1781.		*Du 27.*	*Du 29.*	
Comp. des Indes.	Actions	1945	1942 ½	. . .
	D° 16/25	. . . . .	. . . . .	. . .
	D° 8es	. . . . .	. . . . .	252
	D° 25es	80	80	. . .
	Empr. d'Oct.	409	408	407
Rescriptions.		7 ½ 8 7 ¼ . .	7 ¼ 7 ¾ . . .	7 ½ 7
Bil. des Ferm.		. . . . .	1	1 ¼
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 liv. pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau du Journal général de France, Affiches, actuellement rue Neuve S. Augustin, près de la rue du Mail, à l'Hôtel de Croissy. On s'abonne aussi au même Bureau à l'Ancien Journal d'Agriculture, Commerce, &c.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Mardi 23 Janvier.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, *le* 9 *Décembre.*

LA Porte a fait de très-expresses défenses aux Waivodes de la Walachie & de la Moldavie, de permettre aux Sujets de leurs Principautés de vendre des chevaux aux Etrangers.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le* 18 *Décembre.*

La Vistule, depuis quelques jours, charie tant de glaces, que plusieurs bateaux du pont ont été emportés, & que ce n'est qu'avec beaucoup de peine qu'on parviendra à retirer les autres.

BRANDEBOURG.

DE BERLIN, *le* 4 *Janvier.*

On a commencé à mettre à exécution la réforme annoncée parmi les Avocats de la Cour Royale & du Tribunal de la Chambre. Quelques-uns ont été nommés Conseillers-Assistans, d'autres, Conseillers de Commission. A compter du premier de ce mois, tous les procès qui s'éleveront, seront instruits suivant la nouvelle Ordonnance. Tous ceux qui sont actuellement pendants, seront terminés selon l'ancienne coutume.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le* 31 *Décembre.*

» La Ville de Gera, écrit-on de Saxe, sera entierement rebâtie dans un genre plus régulier & plus beau qu'elle ne l'étoit avant l'incendie qui l'a détruite; elle doit tout à son Souverain, qui soigne, console, loge & entretient tous les infortunés Habitans. Ce Prince fournit même tout ce qui est nécessaire pour l'exécution du plan d'une nouvelle construction; & en attendant, on éleve pour les Artisans des baraques où ils exercent leurs métiers, tandis que les Marchands sont logés dans le Château Seigneurial. Le malheur qu'ils ont éprouvé, a tellement touché les Marchands établis même chez l'Etranger, que de tous côtés on leur a commandé des ouvrages de prix; desorte que jamais ils n'ont été plus occupés ».

ITALIE.

DE CIVITA-VECCHIA, *le* 15 *Décembre.*

» La galere-corsaire, commandée par M. André Preciari, est rentrée dans le Port de Malthe, avec un bâtiment Turc chargé de grains, dont elle s'étoit emparée dans les Mers du Levant. Il conduisoit trois Chiaoux de Candie & de la

Morée, où ils alloient porter des dépêches du Grand-Seigneur. Le Grand-Maitre a fait remettre aussi-tôt ces Chiaoux & leurs dépêches entre les mains du Chargé des affaires de France, qui en disposera conformément aux ordres de sa Cour ».

ESPAGNE.

DE CADIX, *le 16 Decembre.*

» Une nouvelle fort intéressante que nous apporte D. François-Xavier Munos, Commandant à la Station de Tanger, c'est que l'Empereur de Maroc a rendu, le 2 de ce mois, un Decret qui accorde la jouissance de la Baie, du Port & de la Ville de Tanger, aux Espagnols & aux François, à l'exclusion des autres Puissances, & notamment des Anglois. Cette faveur n'est pas la seule que nous devrons au Monarque Marocain. Il a fait rendre en même tems un navire qui nous avoit été enlevé sous le canon du Port, & qu'un de ses Ministres, qu'il a disgracié à cette occasion, avoit jugé de bonne prise. Enfin il a mis un embargo sur tous les bâtimens de nos Ennemis, & l'on ajoute qu'il va les envoyer à D. Barcelo pour qu'il les garde ou les renvoie dans Gibraltar, selon qu'il le jugera à propos. Le Consul & les Négocians Anglois n'ont pu obtenir que trois jours pour terminer leurs affaires, emporter leurs effets & s'éloigner de la Ville. Nous ignorons la raison qui a porté l'Empereur de Maroc à prendre une aussi vive résolution. Il faut que la Nation Angloise l'ait extrêmement mécontenté par quelques demandes ou des prétentions absurdes ».

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 9 Janvier.*

La Cour de l'Amirauté a dernierement condamné vingt des captures faites sur les Hollandois.

Suivant une note donnée par l'Ambassadeur de Hollande, dans le cours de l'Administration de Rockingham, cette Nation avoit alors dans nos fonds 56 millions sterlings; il paroit, d'après le calcul le plus exact, que depuis cette époque, elle y en a placé 13 de plus; elle a donc aujourd'hui dans nos fonds une somme de 69 millions; objet d'une telle importance pour cette République, que l'idée d'une guerre contre nous doit porter la terreur dans le sein de tous ses Habitans.

Quoique 545 commissions pour courre sur les Hollandois, aient déjà passé le Grand Sceau, la demande en est si grande, qu'à peine ceux qui tiennent les Bureaux ont-ils le tems de respirer.

Le Roi, pour encourager les Corsaires à courir sur les Hollandois, a jugé à propos de renoncer en leur faveur, aux avantages qui reviennent à la Couronne, des prises qu'on pourroit faire sur eux. La proclamation que Sa Majesté a fait publier à ce sujet, est conçue en ces termes:

» Attendu que par notre Déclaration signée le 20 Décembre dans le Conseil, il est ordonné que des Lettres générales de représailles seront données contre les vaisseaux, les biens & les personnes des Sujets des Etats-Généraux des Provinces-Unies; desorte que nos flottes & tous les autres navires & bâtimens à qui nos Commissaires, chargés de remplir notre dignité de Lord Amiral-Général de la Grande-Bretagne, auront délivré des commissions par des Lettres de marque, de représailles générales ou autrement, pourront prendre & prendront légitimement tous les vaisseaux, bâtimens & biens appartenants aux Etats-Généraux des Provinces-Unies, à leurs Sujets ou aux Habitans des Pays soumis à la Jurisdiction desdites Provinces, & les conduiront devant le Tribunal de nos Cours d'Amirautés. Et comme nous sommes disposés à donner à tous les encouragemens convenables à nos fideles Sujets, qui les prendront légalement, nous avons, par un ordre du 22 Décembre, notifié notre intention dans le Conseil, relativement à la répartition des navires & biens pris, arrêtés & amenés pendant que dureront les hostilités avec les Provinces-Unies. En conséquence, nous donnons à connoitre, par cette Proclamation, à nos Sujets bien-aimés, & à tous autres, qui pour-

roient aller plus loin, de l'avis de notre Conseil Secret, que notre volonté & bon plaisir est, que le produit net de toutes les prises faites, qui appartient à nous & à notre Couronne, sera donné à ceux qui les auront faites, & qu'ils ne seront tenus à payer que les droits & impositions qu'on leve ordinairement sur les marchandises importées; & qu'ensuite on les distribuera dans cette proportion & de la maniere qui sera déterminée, c'est-à-dire, que toutes les prises que feront les vaisseaux, bâtimens, commissions, lettres de marque & représailles pourront être vendues par les Négocians, Patrons, Propriétaires & autres, à qui de pareilles lettres de marque & de représailles seront données pour leur avantage, & après qu'on les leur aura adjugées en Justice, & non auparavant. Nous ordonnons & enjoignons de plus, que le produit net de toutes les prises qui sont déjà faites ou se feront par des vaisseaux de guerre, seront toutes entieres pour le profit & l'encouragement de nos Capitaines, Commandans & autres Officiers pourvus de commission & à notre solde; ainsi qu'au profit des Matelots, Mariniers & Soldats qui seront à bord desdits vaisseaux, dans le tems que l'on fera les prises, & que ces sortes de captures pourront être vendues légitimement par eux ou par leurs Agens, après qu'elles nous auront été adjugées juridiquement & non autrement ».

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le 6 Janvier.*

Les Etats-Généraux s'étant assemblés le 26 du mois dernier, S. A. S. le Prince Stadhouder leur rappella que dans le cours de l'année derniere, il avoit communiqué aux Provinces respectives son avis, qui étoit que l'on mit le plutôt possible 50 ou 60 vaisseaux de force en état de protéger au besoin le Commerce en général & les intérêts essentiels de la République; qu'on augmentât en même tems de 50 ou 60 mille hommes les forces de terre qui étoient alors sur pied; que l'on mit toutes les Places frontieres en l'état de défense le plus respectable possible, & que l'on ne négligeât pas de pourvoir dans la plus grande abondance tous les magasins, de munitions & de tous les approvisionnemens qui pourroient être nécessaires au besoin, & particulierement dans le cas où il arriveroit que la République auroit à défendre ses droits les plus incontestables.

Le 28 du même mois, le Conseil d'Etat de la République, S. A. S. étant à sa tête, a présenté aux Etats-Généraux l'état de guerre pour le service de 1781. Il y eut une Conférence, dans laquelle tous les avis s'étant réunis à celui que S. A. S. avoit donné précédemment, il fut arrêté que l'on feroit tous les efforts dont la République est capable, pour maintenir sa dignité, l'honneur de son Pavillon, la sûreté de la Navigation & du Commerce.

On a appris que depuis, les divers Colleges d'Amirauté ont travaillé sans relâche avec S. A. S. aux arrangemens les plus propres à seconder les résolutions vigoureuses prises par tous les Corps publics en particulier, & en général, par L. H. P. Le 29, S. A. S. étant encore présente, les Colleges de l'Amirauté ont conféré sur ces grands objets avec les Députés des Etats-Généraux. On ne sçait pas positivement encore sur quel pied seront mises nos forces navales pour l'année qui commence; mais le bruit général porte l'augmentation arrêtée à 44, tant vaisseaux de ligne que frégates; nombre qui, ajouté aux 52 précédemment vôtés, portera nos vaisseaux de guerre à 96.

II.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE LA NOUVELLE, *le 6 Janvier.*

» Le défaut de bâtimens pour Marseille, a été cause que l'exportation n'a pas été, le mois dernier, très-considérable. Huit bâtimens de Narbonne & Sijean, ont exporté seulement pour ce premier Port 13995 quintaux de bled, & 1050 quintaux salicor; & 17 bâtimens Espagnols ont aussi exporté pour l'Espagne 6612 quintaux de bled, 2830

quintaux de ſeigle, 1230 quintaux de gros millet, & 1100 quintaux de fevés ».

DE MONTPELLIER, *le 3 Janvier.*

» La Verrerie d'Hérépian travaille avec un ſi grand ſuccès, que les Ouvriers font par jour juſqu'à 2600 bouteilles. Les ſoins conſtans que M. E. Giral, Propriétaire, y a donnés, & y porte ſans interruption, ont établi dans cette Verrerie le plus grand ordre : il ſe propoſe encore d'y faire faire du verre à vitre dont les eſſais annoncent déjà que les matieres qu'on y employe, & dont il a en abondance, donneront un verre parfait ; ce qui formera une nouvelle branche d'Induſtrie & de Commerce, très-avantageuſe à cette Province ».

» Les bouteilles ſont journellement tranſportées à Beziers ſur des fourgons, dans un entrepôt ſur le bord du Canal, d'où elles ſont expédiées aux Conſommateurs, à raiſon de 15 liv. le cent, les petites chopines ; 16 liv. celles à huile ; 20 liv. les pintes de Paris, les piquées, les Frontignan & les Champenoiſes ; 21 liv. les demi-pots de Beziers, qui ſont le picher de Montpellier ; 22 liv. les grands demi-pots de trois uchaux & demi, meſure de Toulouſe ; 50 liv. les doubles bouteilles ; 50 liv. les pots à tabac ; 3 livres 5 ſous les dame-jeannes, & 15 ſous pour les garnir en oſier, ce qui les fait revenir à 4 livres piece. On trouve auſſi, dans ſon Magaſin à Beziers, du charbon excellent des mines de ſa conceſſion à Graiſſeſac, au prix de vingt-cinq ſous le quintal ».

» Il ſeroit à deſirer qu'il y eût, d'Herépian à ces mines, un chemin tracé ſur le terrein naturel, de deux toiſes ſeulement de largeur, pour diminuer le prix des tranſports ; cet objet, de peu de conſéquence, deviendroit très-profitable à une quantité de pauvres familles qui ſont dans ces montagnes, en favoriſant l'Agriculture & la circulation ».

» L'établiſſement de M. E. Giral, heureuſement placé à Herépian, qui eſt le point de réunion de la plaine avec la montagne, mérite aſſurément la reconnoiſſance des Habitans de cette contrée, l'attention & les encouragemens que la Province ſe plait à répandre ſur les entrepriſes utiles ; & à ce titre, on peut dire qu'il n'y en a aucune qui en ſoit plus digne que celle-ci, tant par les avantages qu'elle a déjà produits, & qu'elle produit tous les jours, que par ceux qu'elle doit naturellement procurer de plus en plus à toute la Province, par l'augmentation que M. Giral ſe propoſe d'y faire, du verre à vitre, que nous ſommes obligés de tirer de l'Allemagne ». (*Extrait des Affiches de Montpellier*).

DE NANTES, *le 12 Janvier.*

» Les bâtimens entrés dans ce Port, depuis le premier de ce mois, ſont le *Mercure* & le *Tobie*, de 450 tonneaux chacun ; le *Sully* & le *Bienfaiſant*, de 400 ; le *Jean-Marie*, de 350 ; la *Jeune-Heloïſe*, de 300 ; l'*Aimable-Pelagie*, de 160 ; la *Jeune-Elizabeth*, de 150 ; & les *Trois-Amis*, de 50, venant du Port-au-Prince ; le *Majeſtueux*, l'*Alcyon*, chacun de 400 : l'*Henriette*, de 300 ; & le *Beauharnais*, venant du Cap ; le *François* & l'*Amphitrite*, de 400 chacun, venant de S. Marc, & la *Baronne de Baye*, auſſi de 400, venant de la Guadeloupe, tous chargés de ſucre, café, cacao, tabac, indigo, coton, &c. Il nous eſt auſſi arrivé ſept navires Etrangers, qui ſont le *Saint André*, de 140 tonneaux, venant de Saint-Pétersbourg, avec chanvre cru, fer en barres, & toile à voiles ; le *Nicolas & Jean*, de 110, venant de Zericzée, chargé de farine, cabillau, ſtocfiche, lard, bœuf, garance ; la *Demoiſelle Folnetje & Marguerite*, de Nieſmerſeil en Ruſſie, auſſi de 110, venant de Roterdam, avec ceruſe, huile, épiceries, drogueries & autres marchandiſes ; le *Commerçant*, de 80, venant d'Amſterdam, chargé auſſi de marchandiſes de toutes eſpeces ; l'*Ebnezer* & l'*Anne-Marie-Catherine*, de Bergues en Norwege, le premier de 60 tonneaux, & le ſecond de 70, l'un venant d'Oſtende, avec plomb en ſaumons, poivre, crin, bœuf ſalé & raſſade ; & l'autre de Bergues même, chargé de goudron, ſtocfiche, ſaumons ſalés & maquereaux ; enfin l'*Agneau-Blanc*, d'Altona, de 90 tonneaux, venant de Hambourg, avec bœuf ſalé, lard & laine ».

D'AMIENS, *le 12 Janvier.*

Suite du Mémoire sur la Topographie du Marquenterre. (Voy. le N°. 102 de cette Gazette, année 1780, page 812).

» Nous avons promis quelques observations sur la Population du Marquenterre, comparée avec celle du Royaume & de la Généralité de Picardie ».

» Voici des résultats que l'on peut regarder comme très-constans ».

» La surface du Royaume est de 26,950 lieues 12 treiziemes en lieue quarrée de 25 au degré, ou autrement de 2282 toises 2 cinquiemes ; ce qui donne en arpens de 100 perches de 22 pieds de Roi, 104,425,482 arpens ».

» La Population du Royaume est de 24,213,560 individus, ce qui forme un objet d'environ 4 arpens un tiers pour chaque individu ».

» La Généralité d'Amiens a de surface 458 lieues 6 treiziemes en lieue quarrée, qui font 1,776,524 arpens ».

» Le nombre de ses Habitans est de 520,260 individus, ce qui fait 3 arpens un tiers par individu ».

» Le Marquenterre contient, tant en terres cultivées que non cultivées 39,432 arpens ».

» Sa Population est de 6448 individus, ce qui fait 6 arpens 3 vingt-sixiemes pour chacun ».

» La Population du Marquenterre, comparée avec celle du surplus de la Généralité, est d'environ moitié moindre, & d'un tiers plus foible que celle du Royaume en général ».

» Dans le calcul des grandes surfaces du Royaume & de la Généralité, sont compris les maisons, les places, les chemins, les bois, les rivieres, les rochers & les montagnes ; ce qui peut être évalué à un quart, suivant M. de Vauban ; ces objets ne sont point compris dans le dénombrement des surfaces du Marquenterre, on s'est borné aux états des choses en valeur, suivis dans les Elections. En usant de la même maniere de compter pour le Marquenterre, que pour le surplus du Royaume, chaque individu se trouve, dans cette contrée, avoir près de huit arpens, tandis que dans le surplus de la Généralité, il n'y a que trois arpens un tiers par individu ».

» On peut remarquer que dans le Royaume en général, dans la Généralité d'Amiens en particulier, le nombre des naissances excéde celui des morts ; dans le Marquenterre proprement dit au contraire, celui des morts excéde, & singulierement, dans la Paroisse de Quend, où dans les cinq dernieres années les morts excédent d'un cinquieme les naissances ».

» La Population du Marquenterre a cela de particulier & de contraire au surplus du Royaume, que le nombre des femmes y est presque égal à celui des hommes, & même que dans quelques Villages il excéde celui-ci ; sans doute que cela procéde du genre de maladie dominante & endémique, des fievres du pays ; auxquelles les femmes résistent mieux, ou sont moins sujettes ».

» Le vieux fonds de ce pays, depuis le Crotoy jusqu'à l'Authie, le long des dunes, est un caillou roulé ou pierre à fusil usée ».

» Du Crotoy, en tirant à l'étang de Rue, il est alternativement de silex & de craie friable ».

» De Rue à Villers sur Authie, c'est encore caillou roulé ou pierre à fusil ».

» Le fond de la mer, à une lieue au couchant, est de caillou, de sable gras mêlé de coquilles, de coup à plomb ; tout le fond de la mer au sud-ouest, est de marne & de cailloux. Les bancs les plus près de la côte à la suite des dunes, sont d'un sable qui a beaucoup plus de consistance que celui que la mer a jetté à la côte, & dont les dunes se sont formées depuis quelques siecles ; ce qui vérifie ce que nous avons dit, que cette mine s'épuise, & qu'il y a lieu d'esperer de voir cette plage prendre assez de solidité pour cesser d'être le jouet des vents, & même pour pouvoir se peupler d'herbes, & ensuite d'Habitans ».

D'ABBEVILLE, *le 14 Janvier.*

Copie d'une Lettre de M. le Directeur Général des Finances, à la Chambre de Commerce de Picardie, en date de Paris, le 8 Janvier 1781.

» Plusieurs Négocians m'ayant adressé

des représentations tendantes à obtenir que des morues importées dans ce Royaume par navires Portugais ou Autrichiens fussent admises à la modération des droits dont jouissent en ce cas les bâtimens Espagnols, Danois, Suédois, &c. j'ai pris les ordres du Roi sur cet objet. S. M., par suite des vues de la bienfaisance, qui lui ont dicté la modération dont il s'agit, consent qu'elle soit étendue à tous bâtimens sous pavillon Portugais ou Impérial. Vous voudrez bien donner connoissance de ces nouvelles dispositions aux Négocians de votre Département. Je charge les Fermiers-Généraux de veiller à leur exécution. *Signé*, NECKER ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

OBSERVATIONS sur la connoissance des Terres.

» Connoissez vos terres : voilà la premiere régle de l'Agriculture. Prenez une certaine quantité de terre du meilleur champ de la Banlieue de votre Village ou des environs ; prenez-en aussi de vos terres trop légeres & de celles qui sont trop compactes ; séchez-les séparément. Si, dans l'une ou l'autre, il y a des pierres, il faut les ôter, si elles ne doivent pas entrer en compte, parce que tout bon Cultivateur les fait enlever sur ses champs. Après qu'elles sont épierrées & séchées, prenez de chaque espece un boisseau, ou telle autre mesure que vous voudrez ».

» Cela fait, vous mettez chacune de ces terres séparément dans un cuveau ou autre grand vaisseau ; vous y verserez de l'eau pure ; vous remuerez & battrez la terre dans l'eau jusqu'à ce qu'elle soit bien dissoute ; vous laisserez déposer le sable, & verserez l'eau trouble ; vous répéterez ce lavage jusqu'à ce que le sable reste pur, & que l'eau ne se trouble plus ».

» Après quoi, vous ferez sécher séparément le sable resté de chacune de vos terres ; & lorsqu'il sera sec, vous le mesurerez, pour sçavoir combien il y en avoit dans chacune ».

» Je suppose que de la meilleure, il en soit resté un tiers, de la légere deux tiers, & de la compacte un sixieme ».

» D'après cette supposition, vous reconnoitrez que dans la terre légere, il y a un tiers de sable de trop, & dans l'argilleuse un sixieme de trop peu ; & cette connoissance vous indique que, pour donner à ces deux fonds la même qualité qu'à celui que vous regardez comme le meilleur, il faut ajouter à l'un du sable, & à l'autre de la terre glaise ou argilleuse : il est aisé d'en déterminer la quantité ».

» Je suppose que vous labourez à environ huit pouces de profondeur ; en ce cas, vous couvrirez votre champ sabloneux d'environ quatre pouces d'argille, & vos huit pouces seront composés de deux tiers d'argille & d'un tiers de sable ; & sur votre champ argilleux, vous mettez environ un pouce huit lignes de sable fin, & vous aurez le mêlange dans les mêmes proportions ».

» Si vos terres n'ont pas essuyé de bouleversement ; si ce ne sont pas des délaissées de torrens à une grande profondeur, vous devez esperer de trouver dans votre propre fonds la matiere propre à ce mêlange ».

» Vous ne pouvez pas vous tromper sur le sable ; l'argille n'est guères plus difficile à reconnoitre ; si elle est pure, elle ne contient point de sable. Si vous ne trouvez ni argilles ni sables purs, vous vous assurerez, par le lavage indiqué, de la proportion du mêlange, & vous y proportionnerez la quantité que vous répandrez sur votre champ ».

» Ce mêlange est de toutes les améliorations de la terre, la plus certaine & la plus durable, parce que l'on rend celles qui sont bien légeres plus compactes, & les trop compactes plus légeres ; c'est-à-dire, vous rendez les unes ou les autres assez légeres pour recevoir les influences de l'Atmosphere, & assez fortes pour les retenir ».

» Pour en mieux faire sentir l'avantage, j'ai fait labourer un champ d'environ une seterée de terre glaise, argilleuse, grasse, tenace, forte ou compacte, (ces six mots sont à peu près synonimes chez les Paysans) de la même façon, & semer du même froment & en même tems, après avoir mis du

fumier ſur la moitié dans toute ſa longueur, & du ſable ſur l'autre moitié ».

» La premiere année, la récolte du fumier a rendu preſque le double de l'autre. Voilà un beau profit, diſoient ceux de mes voiſins qui ne croyent pas au bonheur qu'on trouve en faiſant celui des autres ; & comme malheureuſement le nombre de ces cœurs à la glace n'eſt pas petit, on ſe moquoit de M. le Docteur, & on diſoit : *il en veut ſçavoir plus qu'un autre, & cependant il a gâté un bon champ* ».

» La ſeconde année, j'ai ſemé de l'orge dans le même champ ; la différence a été peu ſenſible, quoique ſur la partie fumée la végétation ait été plus forte ».

» La troiſieme année, tout le champ a reçu des pommes de terre, & la moitié ſablée en a rendu un tiers plus que l'autre ».

» Le froment de la quatrieme, & l'orge de la cinquieme ont été beucoup plus beaux, & ont rendu, ſur la partie ſablée, au-delà d'un quart plus que ſur l'autre ; cette moitié a continué depuis à rendre plus que l'autre ; & les Rieurs n'ont pas tardé à ſe ranger de mon côté & à m'imiter ».

» Je crois que cet eſſai ſuffit pour faire comprendre aux Laboureurs les plus bornés, l'utilité du mélange des terres. Quoique je le regarde comme l'amélioration la plus durable, mon intention n'eſt pas de leur inſinuer qu'après ce même mélange les terres pourront ſe paſſer d'engrais ; car l'argille & le ſable ne ſont pas les agens de la végétation ; ils rendent ſimplement la terre plus propre à recevoir & à diſtribuer aux plantes ceux de l'Atmoſphere qui y ſont attirés par une bonne culture, & ceux des engrais qui y ſont portés ».

» Si cependant on y avoit mis des terres calcaires, de la marne, de la chaux ou du plâtre, en ce cas, ces matieres, ſi elles ont été bien appliquées, amélioreront la qualité du fonds, & agiront comme un engrais, qui durera en raiſon de l'abondance des ſels & des particules huileuſes ou alkalines dont elles ſeront imprégnées : je dis, ſi elles ont été bien appliquées, car ſi on mettoit de la marne ou de la terre calcaire argilleuſe, ſur un fonds argilleux, ou de la terre calcaire, ou de la marne ſablonneuſe, de la chaux ou du plâtre ſur un fonds ſablonneux, ces matieres n'agiroient que comme engrais qui ne dureroient que quelques années. Ce ſont ces mépriſes qui ont ſuſcité des détracteurs à ces mêmes matieres, ſur-tout à la marne, & qui ont donné un crédit mal acquis à l'aſſertion, qu'elle épuiſe la terre de façon qu'après quelques années, elle ne produit plus rien ».

« On ſera convaincu de l'erreur de cette aſſertion, ſi on met la marne argilleuſe ſur des fonds ſablonneux, & la marne ſablonneuſe ſur des terres argilleuſes, ſur-tout ſi on obſerve les proportions indiquées ».

» La marne eſt très-aiſée à reconnoitre ; il y en a de la griſe, de la blanchâtre, de la bleuâtre, de la jaunâtre, &c. Séchée, elle fermente avec le vinaigre, & plus l'effervescence eſt forte, meilleure elle eſt. L'argilleuſe ne contient point de ſable, la ſablonneuſe au contraire, eſt ſans argille ; mais comme il y en a très peu de pures, la diſſolution dans l'eau & le lavage indiqué feront connoitre la proportion du mêlange, & en quelle quantité il faut la mettre ſur les champs ».

» J'ai encore une obſervation eſſentielle à faire ; c'eſt que lorſque l'on doit mettre ſur un champ quatre ou cinq pouces d'argille, il eſt plus avantageux d'en mettre ſeulement la moitié d'abord, & après quatre années, l'autre moitié ».

» Comme la marne & la terre calcaire ſont très-bonnes auſſi pour améliorer les prairies, il faut avoir la même attention de ne jamais mettre ſable ſur ſable, ni argille ſur argille ».

» La façon d'employer la marne qui m'a le mieux réuſſi, eſt de la tirer au printems, de la laiſſer en tas pendant l'été, de la répandre ſur le pré ou le champ en automne, de la laiſſer pendant l'hiver, de herſer en long & en large le champ avec le labour du printems, & de bien ratiſſer & unir le pré dans la même ſaiſon. Pour pouvoir juger de ſon ſuccès, il faut obſerver le produit des champs marnés pendant trois ans ».

(*Extrait des Affiches du Mans*).

I I.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 20 Janvier 1781.

Or de Portug. à . . .	740 l.	f.	marc.
Du Mexique à . . .	732		
Du Pérou à	724		
Les guinées à . . .	738		
Ducats à	99	10	once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	103	10	
Or à 20 karats à . .	86		
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54	10	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10	
Piastres à	49	5	

I I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 17 Janvier 1781 au Samedi 20 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 15, 17, 18, 19, 20 à 21 l.; le seigle, de 11 à 12 l.; l'orge, de 11 à 12 l. Le froment à la Grêve, de 19, 20, 21 à 22 livres; le seigle, 12 livres; l'orge, 12 liv. *le sept.* Farine blanche à la Halle, de 30, 34, 36, 38, 40, 41 à 42 l.; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 26, 28 à 29 liv. *le sac* pesant 325 liv.

I V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 17 Janv. 1781 au Samedi 20 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 livres; *id.* à la Grêve, de 16, 17, 18, 19 à 20 l. *le septier*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 15 Janvier 1781, de 45 à 46 liv.; *id.* nouveau, de 42 à 44; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 43 à 44 liv.; *id.* nouv., 42 à 43; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 18 à 20; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 39 à 40; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 37 à 38; le cent de paille, de 17 à 19; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 28 à 31 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres
	PAIEMENT DU MERCREDI 17 JANVIER 1781.		
18.	M. Radix	Mercredi.	L.
19.	M. Mauperit.	Mercredi.	L.
27.	M. de France	Mercredi.	L.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	L.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	L.
11.	M. Boutray	Mercredi.	J.
	PAIEMENT DU JEUDI 18.		
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	L.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	J.
12.	M. Alissant	Jeudi	L.
14.	M. Nau	Jeudi.	L.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	L.
	Ancien Clergé.		
1.	M. Roberge	toutes lettres.	*Année* 1780.
	PAIEMENT DU VENDREDI 19.		
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	L.
2.	M. Boscheron	Vendredi.	L.
21.	M. Patu.	Vendredi.	L.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	L.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	L.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABL

CHANGES du 19 Janvier 1781.

Amsterdam, ...	52 ¼	Cadix, ...	
Londres, ...	30 1 16e.	Livourne, . . .	97
Hambourg, ...	188 ½	Gênes, ...	93
Madrid, ...		Lyon, *Rois* . . .	⅞ p.

Janv. 1781.		*Du* 17.	*Du* 18.	*Du* 1
Comp. des Indes.	Actions	1947 ½	1947 ½	1947 ½ 45
	D° 16/25	1285	. . . . .	1285 . .
	D° 8es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	D° 25es	79	80	. . . . .
	Empr. d'Oct.	411	. . . . .	. . . . .
Rescriptions.		7 7¾ 7½ 7¾.	7¼ 8 7¾ . .	7¾ 7
Bil. des Ferm.		. . . . .	. . . . .	. . . . .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abon est de 24 liv. pour l'année, franc de port par tout le Royaume

S'adresser à Paris au Bureau du Journal général de Fran Affiches, actuellement rue Neuve S. Augustin, près de la rue de lieu, à l'Hôtel de Croissy. On s'abonne aussi au même Bureau Journal d'Agriculture, Commerce, &c.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 15

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Mardi 16 Janvier.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, *le* 1 *Décembre.*

LA Maison Angloise de Commerce, établie ici, & connue sous le nom de Barker & Luart, vient de faire banqueroute ; on évalue cette faillite à 300 mille écus.

BRANDEBOURG.

DE BERLIN, *le* 21 *Décembre.*

L'Etat Militaire, pour transmettre à la Postérité un monument de son attachement à notre Souverain, a résolu de faire élever à ses frais, & dans un des plus beaux quartiers de cette Ville, la statue équestre du Roi. C'est ce que nous apprenons par un *Prospectus* qu'on vient de publier. On assure que le Prince Fréderic a formé ce projet, que Sa Majesté en a approuvé les dessins & les devis. On estime que cet ouvrage pourra coûter 300 mille thalers.

ITALIE.

DE LIVOURNE, *le* 12 *Décembre.*

Deux fréhates Françoises sont entrées ce matin en rade, & elles doivent être suivies de quelques-autres qui établiront une croisiere dans ces parages. Celles qui viennent d'arriver sont les mêmes qui ont donné chasse à l'Armateur Anglois la *Vipere*, qui parut il y a huit jours dans ce Port dans le plus grand délabrement.

ESPAGNE.

D'ALGÉSIRE, *le* 6 *Décembre.*

La belandre Angloise la *Persévérance*, de 10 canons & de vingt hommes d'équipage, dont le chebec-corsaire la *Très-Sainte-Trinité* s'étoit emparé, est entrée dans ce Port avec une cargaison de vin, d'eau-de-vie, de sucre, de chandelles, de beurre, de viandes salées, de moutarde, d'oignons, de souliers, de cuirs tannés & de bois pour Gibraltar. D. Eugénio de Torres, Armateur & Capitaine du chebec, en allant au Cap de Trafalgar, apperçut, le 29 du mois dernier, cette belandre, & lui donna chasse, jusqu'à ce qu'il pût l'approcher d'assez près pour faire feu sur elle. S'appercevant alors qu'elle avoit de la supériorité sur lui, il se détermina à l'aborder ; pour l'éviter, elle se mit jusqu'à trois fois par le travers, & lui lâcha sa bordée ; mais cette manœuvre n'empêcha pas le Capitaine de la faire amener.

PORTUGAL.

DE LISBONNE, *le* 15 *Décembre.*

Depuis la Déclaration du 30 Août

dernier, il n'y a point de mauvais traitemens que nos bâtimens Marchands n'aient essuyés de la part des vaisseaux de guerre & des Corsaires Anglois; ce qui a déterminé nos Négocians à réclamer l'assistance de Sa Majesté Très-Fidelle, qui a daigné les faire assurer qu'au printems prochain, il sortiroit du Tage une puissante Escadre destinée à la protection du Commerce; elle consistera en 14 vaisseaux de guerre & quelques frégates.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 30 Décembre.*

Les Propriétaires des Fermiers des terres de l'East-Rideng, du Comté d'Yorck & du Comté de Kingston, sur Hull, ont présenté l'adresse suivante à la Chambre des Communes.

» Remontré que les Supplians sont persuadés que l'ouverture des Ports de ce Royaume, pour l'importation & l'exportation du grain, telle qu'elle est prescrite par les Loix qui subsistent actuellement, est sujette à beaucoup d'abus, en ce que les prix du grain, en quelques occasions, peuvent être baissés sans nécessité, au grand découragement de l'Agriculture, & hausser de même sans nécessité dans d'autres circonstances, au détriment des Manufacturiers & du Pauvre ».

» Que le desir de profiter de ces abus a été considérablement augmenté par les provisions d'un Acte passé dans la treizieme année du regne de Sa Majesté actuellement regnante, intitulé : *Acte pour régler l'importation & l'exportation du bled* ».

» C'est pourquoi nous supplions la Chambre de prendre cette affaire en considération, & de faire les changemens que sa sagesse lui suggérera, &c. ».

EXTRAIT des Papiers Américains, en date du 26 Août.

Le Congrès ayant pris en considération le rapport du Comité chargé de proposer les moyens d'empêcher qu'il ne soit délivré un plus grand nombre de certificats, & de mettre en exécution les résolutions du 8 Mars dernier, &c. a pris les résolutions suivantes :

» Attendu qu'un subside considérable d'argent est immédiatement nécessaire pour conduire les opérations de la guerre, pour le payement des subsides ci-devant fournis & dus encore, & pour le payement de l'intérêt des certificats délivrés par le Bureau d'Emprunt.

Résolu, qu'il sera instamment recommandé aux divers Etats de prendre les mesures les plus promptes & les plus efficaces qui soient en leur pouvoir, pour retirer leurs contingens respectifs des billets Continentaux de crédit, lesquels doivent être détruits, & leur substituer une taxe qui seroit perçue sur le champ, ou bien de les échanger pour les nouveaux billets qui doivent être mis en circulation, conformément à l'Acte du 18 Mars dernier, sur le pied de quarante des premiers pour un des derniers, ensorte que l'on puisse mettre en circulation la totalité desdits nouveaux billets.

Qu'il sera recommandé aux divers Etats de lever en taxes, payables en billets de nouvelle création, conformément à l'Acte susdit, ou bien en especes, leur contingens respectifs des trois millions de dollars, conformément à ce qui a été réglé le 7 Octobre 1779, & de les verser le plutôt possible dans le Trésor des Etats-Unis; de sorte que le payement soit complettement fait le dernier Décembre prochain; pour lesquels contingens il sera payé aux divers Etats, à courir du moment où les paiemens seront faits, un intérêt qui sera ci-après réglé, conformément à la résolution du 6 Octobre 1779.

Que le Major-Général Greene, ci-devant Quartier Maitre-Général; Jeremiah Wadsworth, ci-devant Commissaire Général des achats; & le Commissaire-Général des achats actuellement en exercice, rendront respectivement, au Bureau du Trésor, compte du montant des deniers dont ils sont redevables, soit en certificats, soit autrement, pour le compte du Public; spécifiant dans leurdit compte la somme dûe dans chaque Etat, afin qu'on puisse tirer en leur faveur sur les Trésoriers desdits Etats pour le payement de ce qui leur sera du, lequel payement sera fait des deniers qui doivent être perçus pour le compte

des Etats-Unis, ainsi qu'il est dit ci-devant. Lorsque ces traites auront été délivrées en payement, le Trésorier les recevra en compte des contingens qui doivent être payés, comme est dit ci-dessus, par les divers Etats. Il est recommandé de plus aux Etats qui seront dans le cas, de pourvoir à ce que les traites ou certificats dudit Quartier-Maitre, desdits Commissaires, & de ceux qui ont acheté d'eux, soient reçus en payement desdites taxes pour leur montant, le tout soumis aux réglemens convenables, à l'effet de prévenir la fraude.

Et afin qu'il soit impossible que les nouveaux billets qui seront mis en circulation, conformément à l'Acte du 18 Mars susdit, perdent de leur valeur, il sera très-instamment recommandé aux divers Etats, de ne mettre, pour quelque considération que ce puisse être, aucuns billets de crédit en circulation, au delà du montant de leurs contingens respectifs des nouveaux billets, tels qu'ils sont fixés dans l'Acte ci-dessus mentionné; il leur sera recommandé aussi de considerer les billets de crédit mis en circulation par aucun des Etats, depuis le premier Janvier dernier, & rachetables en especes, comme faisant partie de la proportion des deniers réservés par ledit Acte du 18 Mars, pour l'usage des Etats ».

I I.

Nouvelles de l'interieur du Royaume.

DE MARSEILLE, *le 29 Decembre.*

» La guerre n'empêche pas qu'il n'y ait toujours beaucoup d'activité dans ce Port. Il en partira après-demain, pour les Echelles du Levant, un riche convoi, composé d'enviton 100 voiles. Le 27 de ce mois, il en arriva un de 28 vaisseaux, venant d'Alger, Tunis & Bonne, parmi lesquels la Compagnie Royale d'Afrique, en a 11 pour son compte. On attend tous les jours ici, un riche convoi du Levant, composé de plus de soixante voiles, qui a été laissé le 3 de ce mois sur l'Isle de Malte ».

DE BREST, *le 5 Janvier.*

Le Comte d'Estaing, Vice-Amiral de France, est arivé ici le 3 de ce mois, avec tous les vaisseaux qui étoient sous son commandement.

Les bâtimens du Commerce, destinés pour Bordeaux, Nantes & la Rochelle, & qui formoient son convoi, l'avoient quitté le 30 Décembre, sous l'escorte des vaisseaux l'*Amphion*, le *Sagittaire*, le *Saint-Michel*, & deux frégates. D'après les vents qui ont regné, & les distances, le Comte d'Estaing estime que ces bâtimens ont dû être rendus le 4 Janvier dans leurs Ports respectifs.

DE DIJON, *le 28 Décembre.*

L'Académie des Sciences, Arts & Belles-Lettres de cette Ville, tint le 17 de ce mois, sa Séance publique de rentrée. M. Maret, Docteur en Médecine & Secretaire Perpétuel, annonça que le sujet du Prix proposé par cette Compagnie pour 1782, consistoit » à » déterminer, avec plus de précision » qu'on ne l'a fait jusqu'à présent, le » caractere des fievres intermittentes, » & d'indiquer par des signes non équi- » voques, les circonstances dans les- » quelles les fébrifuges peuvent être » employés avec avantage & sans dan- » ger pour les malades ».

» Cette Académie qui a réservé le Prix qu'elle avoit à distribuer sur la *théorie des vents*, propose pour 1783 le même sujet. Le Prix qui sera double, pourra se partager entre deux Mémoires qui y auroient un droit égal ».

» Comme cette même Compagnie n'a point reçu de Mémoires au sujet des *savons acides*, elle a réservé le Prix extraordinaire qu'elle destinoit à cet égard, & elle s'est engagée, par délibération, à le délivrer, en quelque tems que ce soit, au Mémoire qui donnera une solution satisfaisante de ce problême ».

DE MARSAL, *le 13 Décembre.*

Lettre adressée au Rédacteur des Affiches de Lorraine.

» Mr. Malgré la sécheresse de l'an-

née, j'ai cultivé, avec beaucoup de succès, des pommes de terre qui m'étoient inconnues jusqu'alors, & qui le sont peut-être encore d'une partie de la Province; l'espece en est beaucoup plus grosse que la pomme de terre ordinaire, puisqu'il s'en est trouvé du poids de six livres; elles ont la tige comme les communes, mais plus fortes, multiplient davantage, & sont bien plus aisées à récolter. J'en crois l'usage fort utile, particulerement aux personnes qui ont beaucoup de bétail à nourrir; c'est dans la vue de l'être moi-même au Public, que je vous prie de lui annoncer que je me ferai un plaisir d'en faire passer en si petite quantité qu'on voudra, aux personnes qui en desireront, en me remboursant le prix coûtant. La culture est la même; il faut seulement faire les trous un peu plus grands ». *Signé*, DUTEILS, Notaire Royal & Receveur des Fermes du Roi.

D'ARRAS, *le 5 Janvier.*

Le brouillard très-épais qu'il a fait dans cette Province, depuis le 4 Décembre jusqu'au 8 de ce mois, ayant été accompagné d'une petite gelée, est devenu nuisible à tous les arbres, par la couche épaisse de frimat qu'il y a déposée. Nombre de branches, surchargées de givre, ont été brisées, & les gens les plus âgés de la Campagne ne se souviennent pas d'un dégât aussi considérable.

DE MONTMORENCY, *le 3 Janvier.*

EXTRAIT des Observations météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 jusqu'au 31 Décembre 1780.

Vent dominant, nord-est.

Thermometre. Plus grand degré de chaleur, 6 degrés 0, le 30; moindre degré de chaleur, 6 degrés 0 de condensation, le 20.

Barometre. Plus grande élévation du mercure, 28 pouces 5 lignes 2, le 16; moindre élévation du mercure, 27 pouces 9 lignes 4, le 21.

Quantité de pluie. 1 ligne 6, fournie par deux jours de neige. Evaporation, 6 lignes 0.

Aiguille aimantée. Sa déclinaison, 19 degrés, 55 minutes, 42 secondes.

Température, froide, très-humide, quoiqu'il ne soit pas tombé une goutte d'eau de pluie. Les brouillards ont été fréquens.

Maladies. Aucune

Productions de la Terre. Les bleds sont beaux.

Signé, COTTE, Prêtre de l'Oratoire, Curé de Montmorenci, Correspondant des Académies Royales des Sciences de Paris & de Bordeaux; des Sociétés Royales de Médecine de Paris & d'Agriculture de Laon, de la Société Météorologique Palatine.

RESULTATS des Observations Botanico-Météorologiques, faites à Montmorenci, près Paris, par ordre du Roi, pendant l'année 1780.

1°. L'hiver froid & humide, aussi-bien que le printems, l'été chaud & très-sec, l'automne froide & humide, l'année en général variable & seche.

2°. Vents dominants, le nord & le nord-est.

3°. Plus grande chaleur, 27 deg. 0, le 3 Août; plus grand froid, 6 degrés 8 de condensation, le 28 Janvier; différence, 33 deg. 8. Chaleur moyenne de l'année, 8 deg. 8.

4°. Plus grande élévation du mercure, 28 pouces 6 lignes 0, le 6 Mars; moindre élévation, 26 pouc. 10 lig. 0, le 17 Janvier; différence, 20 lignes 0. Elévation moyenne au matin & à midi, 27 pouc. 10 lig. 10: au soir, 27 pouc. 10 lig. 11, le mercure toujours assez élevé, sur-tout en Août & Décembre.

5°. Plus grande sécheresse mesurée sur un hygrometre à plume de M. Buissart, de l'Académie d'Arras, 53 d. 5, le 3 Août. Plus grande humidité, 0 d. 0, le 31 Decembre; différence, 53 deg. 5. Etat moyen, 21 deg. 4.

6°. Plus grande déclinaison d'une aiguille aimantée de dix pouces de longueur, 20 deg. 15 min. le 29 Juillet; moindre déclinaison, 18 deg. 40 min. le même jour à la suite d'une magnifique Aurore boréale; différence, 1 d.

35 min. Déclinaison moyenne au matin, 19 degrés 52 minutes 35 secondes ; à midi, 19 d. 58 m. 6 s. ; au soir, 19 d. 53 m. 37 s. ; de l'année, 19 deg. 54 m. 53 s. Elle a augmenté, depuis l'année derniere, de 13 m. 45 s. Elle a été singulierement agitée pendant la durée & à la suite des belles Aurores boréales du 29 Février & du 28 Juillet.

7°. Quantité de pluie & de neige, 15 pouces 10 lignes 5, environ deux pouces de moins que dans l'année moyenne. Evaporation, 37 pouc. 4 lignes 0, excès de 21 pouc. 5 lig. 7 sur la quantité de pluie.

8°. Nombre des jours de pluie, 139 ; de neige, 20 ; de grêle, 18 ; beaux, 106 ; couverts, 166 ; de nuages, 94 ; de vent, 87 ; de brouillard, 66 ; de tonnerre, 31 ; d'aurore boréale, 8 ; de parhélie, 1 ; de paraselene, 1 ; d'électricité naturelle, 25. La lumiere zodiacale n'a paru que le 28 Juillet ; elle précéda la belle aurore boréale de ce jour. Les mois d'Août & de Septembre ont été les plus pluvieux, & ceux de Décembre, Février, Novembre & Mars les moins pluvieux.

9°. Récolte de bled assez bonne, beaucoup de gerbes, mais qui ne rendent pas beaucoup de grain ; presque point d'ergot dans le seigle, peu d'avoine, d'orge & de foin. Récolte de vin bonne, point de fruits, point de pois ni de feves en sec ; la trop grande sécheresse de l'été a occasionné cette disette. Point de hannetons, quantité prodigieuse de mans (larves de hanneton) ; beaucoup de chenilles & de vers ; les abeilles n'ont pas réussi.

10°. Point de maladies regnantes sur les adultes ; la rougeole épidémique en Juillet & Août sur les enfans, douze en sont morts. (J'ai compté 500 enfans dans ma Paroisse, sur 14 à 1500 ames, c'est le tiers).

11°. Pendant l'année 1780, 52 naissances, dont 25 garçons & 27 filles ; 52 sépultures, dont 7 hommes, 14 femmes, 18 enfans-garçons & 13 enfans-filles, 14 mariages.

N. B. 1°. On pourra comparer les observations de 1780, avec celles de de 1779, qui se trouvent N°. 9 de cette Gazette, du Samedi 20 Janv. 1780, article de *Montmorenci*.

2°. J'ai observé pendant cinq mois l'instrument annoncé dans les Papiers publics, sous le nom de *Pronostic*, par M. *le Goux*, Avocat à Metz, son Auteur ; je ne lui ai reconnu d'autre effet que celui d'indiquer une augmentation ou une diminution de froid par la cristallisation plus ou moins abondante des sels qui le composent. (Je tiens mon instrument de son Auteur).

3°. J'ai répété mes expériences en grand & en petit sur la *Poudre de la Providence* du sieur Brongniart, elles ne lui ont pas été plus favorables qu'en 1779.

4°. Il vient de se former à Manheim, sous les auspices de S. A. S. E. l'Electeur Palatin, une Société Météorologique, composée de tous les Observateurs des différens Pays, auxquels la Société envoye gratuitement les instrumens faits avec soin sous les yeux de M. l'Abbé Hemmez, Directeur du Cabinet de Physique de S. A. S. E. *Signé*, COTTE, Prêtre de l'Oratoire, &c.

DE PARIS, *le 9 Janvier.*

» La Faculté de Médecine de cette Ville, a tenu sa Séance publique, le Jeudi 28 Décembre dernier, dans les Ecoles de Sorbonne. Le Doyen a annoncé que le Prix, dont le sujet étoit de *déterminer les signes, le pronostic & la curation des vers dans l'estomac & les intestins*, avoit été remporté par le sieur Amoreux fils ; que le sieur Martin Cusson fils, avoit mérité le premier *Accessit*, & le sieur Jean-Baptiste Baumes, le second. Ces Auteurs sont tous trois Docteurs de l'Université de Montpellier. Le Doyen a lu ensuite l'extrait du travail de la Faculté, concernant le Cimetiere des Innocens & les sépultures de l'Eglise de Saint Dominique de la Cité-Valette à Malte. Ce travail a reçu les applaudissemens du Public, ainsi que les éloges de M. *Barbeu du Bourg*, par M. Lepreux ; de M. *Belleteste*, par M. Philips, Doyen ; de M. *Bucquet*, par M. de la Planche : les Mémoires lus, le premier par M. Dublet, *sur les maladies qui ont regné depuis l'automne 1779 jusqu'à l'automne 1780* ; le second, *sur les avantages du site actuel de l'Hôtel Dieu*, par M. Solier de la Romillais ; le troisieme, *sur un moyen prompt de procurer, sans violence & sans aucun danger, la sortie du pla-*

centa après l'accouchement, & de prévenir & combattre les différens accidens pendant les couches, par M. Sigaud, déjà connu par la découverte de la section de la symphyse ; & le quatrieme, *sur l'opinion des Auteurs touchant l'existence de l'alkali tout formé dans les végétaux*, par M. Alphonse Leroy. Le Doyen a annoncé que la Séance prochaine se tiendroit vers le mois de Juin 1781, & que les Auteurs pouvant n'avoir pas assez de tems pour composer les Mémoires qu'ils voudroient envoyer au Concours, la Faculté remet à adjuger le Prix de 1781 dans la Séance de 1782, au même mois de Juin. Le sujet de ce Prix, qui est de 200 livres, est d'*exposer les différentes especes de convulsions dans l'enfance, leurs causes, leur diagnostic, leur prognostic & leur traitement.* Dans la Séance de 1781, elle proposera le sujet d'un second Prix qui sera pareillement adjugé dans la Séance de 1782 ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

EXTRAIT d'un Mémoire sur la dégénération des pommes de terre rouges, & les moyens de la prévenir ; lu à la Société Economique de Lautern, par M. Muller.

» Ces pommes de terre qui tirent leur origine de Virginie, sont ce que l'Amérique a fourni de plus généralement utile au Peuple d'Europe ; s'il est vrai qu'un arpent de terre qui produit douze quintaux de froment, en peut produire deux cens de pommes de terre. Leur dégénération dans le Palatinat est un sujet de plainte générale. Aprés avoir essayé des diverses especes, on s'est arrêté à cultiver les rouges à tiges rudes, longues ou rondes & raboteuses. Il est arrivé souvent qu'au lieu d'une abondante récolte, on n'a obtenu que des pommes poreuses, aqueuses, pourissant facilement & d'un goût désagréable. Ce n'est ordinairement ni au terrein, ni au tems qu'il faut attribuer ce mal. Il procéde, 1°. de ce qu'on ne laisse pas assez mûrir les pommes qui doivent servir de semence l'année suivante, de ce qu'on en coupe la tige souvent avant qu'elle soit flétrie, d'où il arrive que les racines engendrent de nouvelles tiges, au lieu de nourrir les pommes, qu'il est assez tems de recueillir au commencement de Novembre. 2°. De ce qu'on ne conserve pas soigneusement & qu'on ne choisit pas bien celles qui, supposées mûres, doivent servir de semence. Il seroit à propos de choisir, pour semer, les plus petites, en excluant les grosses qui ont moins d'yeux à proportion, & ont déjà épuisé leur faculté productive. La maniere naturelle de les propager seroit d'en semer la graine. Il n'est pas étonnant qu'elles souffrent insensiblement & dépérissent à la longue. Voici la méthode qui n'est pas ordinaire, de recueillir & de semer les graines ».

» En automne, on cueille les graines les plus mûres des pieds les plus sains. On connoit qu'elles sont mûres quand elles ont acquis toute leur croissance, qu'elles sont devenues blanchâtres de vertes qu'elles étoient, & que leur pédicule est desséché. Il y a deux manieres de tirer les graines des pommelettes qui les contiennent ; la premiere, en écossant les pommelettes dans l'eau tiede, & en les y remuant jusqu'à ce que l'eau ait délayé la viscosité, & que les graines se séparent. Alors on les fait sécher à une douce chaleur entre du papier gris. Quand elles sont seches, on ôte avec la main ce qui leur reste de viscosité aussi séchée, & on les conserve jusqu'au printems dans un lieu aéré dans une bourse de cuir ; la seconde maniere est de sécher les pommelettes entieres à l'air, & de les traiter comme les cornichons. On seme ces graines au commencement de Mars, puis on transplante les jeunes tiges, ou on ne les seme qu'en Avril, assez loin les unes des autres. Pendant l'été, on sarcle les mauvaises herbes qui croissent à l'entour. Par ce moyen, on recueille en automne des pommes de terre petites en effet, mais saines, & qui conviennent pour ensemencer, au printems suivant, afin de rafraichir & de renouveller l'espece, & d'arrêter les progrès de la dégénération. On ménagera la nouvelle race, en ne coupant point les tiges, en laissant mûrir

les pommes, en choisissant pour semence les plus petites pommes & les plus saines, en leur donnant une terre meuble seche, profondément labourée, qui ne soit pas fraichement fumée, & qui soit échauffée par le soleil. Si l'on n'a pas le loisir de suivre cette méthode, au moins il faut se servir, pour semence, des pommes venant des endroits où elles ont le moins dégéneré. Il seroit peut-être à souhaiter qu'on s'en procurât du lieu de leur premiere origine, c'est-à-dire, d'Amérique ».

» Quelques Ecrivains ont élevé des doutes sur le succès de la culture des pommes de terre de graine. M. Beckman, Professeur de Goettingen, dans ses principes d'Agriculture Allemande, avance que très-rarement parmi nous, la graine des pommes de terre parvient à sa maturité. Ludwig, dans son Traité des Pommes de Terre, soutient qu'un tems froid & pluvieux pendant la floraison, empêche la graine de croitre, mais qu'elle mûrit à la faveur d'un tems sec & chaud ».

» On lit au contraire dans le Dictionnaire du Jardinier de Muller, article *Lycopersicon tuberosum*, que les Jardiniers des environs de Manchester, où il se consomme beaucoup de pommes de terre, se piquant d'émulation à porter les premieres au Marché, choisissent les pieds qui ont fleuri les premiers, en tirent les graines, les sement & se procurent, par ce moyen, des pommes de terre précoces, quelquefois pas plus tard que deux mois après la plantation. Il est remarquable que Manchester est situé au 54e. degré de latitude septentrionale, comme le Mecklembourg & la Poméranie. Si les graines y mûrissent, à plus forte raison mûriront-elles dans l'Allemagne méridionale; ce que l'expérience confirme ».

» Les Hollandois ne cultivent presque qu'une petite espece de pommes de terre d'un blanc jaunâtre, dont les plus grosses ne le sont pas plus qu'un petit œuf de poule. Elles multiplient fort & sont d'un bon revenu. Leur saveur est plus agréable que celle des grosses. Lueder les a décrites dans ses Lettres sur la formation d'un jardin potager. Elles ont l'avantage de mûrir plutôt que les autres. Beckmann en fait aussi mention dans son Economie Rustique, sous le nom de pommes de terre sucrées ou d'été. Mais il n'en conseille pas généralement la culture, parce qu'elles ne rapportent pas tant que les grosses rouges ». (*Extrait du Journal de Bouillon*).

I I.

Anecdote.

J. J. Rousseau a dit à un de ses amis :
» Remarquez que les Peuples dont les
» vins sont estimés, ne connoissent point
» ces plaisirs vifs & bruyans qui doivent
» accompagner une heureuse vendange.
» Il n'y a dans ces pays que de riches
» Propriétaires, & la richesse est tou-
» jours triste, parce qu'elle est intéressée
» & que l'intérêt est l'ennemi de la joie.
» Ces hommes d'or affligent de leur pré-
» sence assidue ceux qu'ils tiennent à
» leurs gages. Le rire qui veut de la li-
» berté, n'ose se déployer sous des yeux
» que la cupidité rend sévéres. Voulez-
» vous voir un tableau réjouissant ?
» Transportez-vous dans les vignobles
» dont le produit peu recherché des
» Gourmets, est consommé sur les lieux
» mêmes. C'est-là que le travail est mêlé
» d'une folle joie. Chaque Paysan est
» Propriétaire; il boira sa vendange, &
» l'on travaille gaiement toutes les fois
» qu'on travaille pour soi ».

I I I.

Annonce de Livre.

Essai d'un Livre élémentaire de toutes les Sciences Camérales, à l'usage des leçons dans l'Université Camérale Electorale de Lautern. Par M. Jean-Henri Jung, Professeur public ordinaire d'Economie Rurale, d'Economie Commerçante, & de Médecine Vétérinaire. Lautern, 1779. In-8o. Ouvrage Allemand.

» Ce Livre, quoiqu'élémentaire & peu étendu, sera sans contredit d'une très-grande utilité à tous ceux qui veulent s'initier dans l'Art dont il s'agit. Il est divisé en trois parties, dont la premiere est consacrée aux besoins d'un Etat, aux productions, aux Arts, aux Manufactures, au Commerce, à la tenue des registres. Dans la seconde, l'Auteur s'occupe de toutes ces considérations dans leur rapport à un Citoyen; & dans la troisieme, des vues politiques, relativement à l'Etat ».

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 13 Janvier 1781.

Or de Portug. à . . .	740 l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	732		
Du Pérou à	722		
Les guinées à . . .	738		
Ducats à	99	10	
Or fin à 23 karats . .			once.
31 32	103	5	
Or à 20 karats à . .	86		
L'argent à 11 d. . .			
10 g. à	54	5	marc.
Iaem à 11 d. 10 . .			
gr. à	52	10	
Piastres à	49	2 6	

V.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 10 Janvier 1781 au Samedi 13 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 18, 20 à 21 liv.; le seigle, de 11 l. 10 s. à 12 l.; l'orge, de 11 à 12 l. Le froment à la Grêve, de 18, 19, 20, 21 à 22 livres; le seigle, 12 livres; l'orge, 12 livres *le sept.* Farine blanche à la Halle, de 36, 40, 42, 43 à 44 liv.; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 26, 28, 33 à 32 liv. *le sac* pesant 325 liv.

VI.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 10 Janv. 1781 au Samedi 13 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 livres; *id.* à la Grêve, de 16, 18, 19, 20 à 21 l. *le septier*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 8 Janvier 1781, de 45 à 46 liv.; *id.* nouveau, de 42 a 44; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 43 à 44 liv.; *id.* nouv., 41 à 42; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 18 à 20; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 39 à 40; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 37 à 39; le cent de paille, de 18 à 22; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 26 à 30 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettr.
	PAIEMENT DU MERCREDI 10 JANVIER 1781.		
18.	M. Radix	Mercredi.	J.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	J.
27.	M. de France	Mercredi.	J.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	J.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	J.
11.	M. Boutray, ...	Mercredi.	J.
	PAIEMENT DU JEUDI 11.		
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	J.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	J.
12.	M. Alissant	Jeudi.	J.
14.	M. Nau	Jeudi.	J.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	J.
	PAIEMENT DU VENDREDI 12.		
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	J.
2.	M. Boscheron	Vendredi.	J.
21.	M. Patu.	Vendredi.	J.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	J.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	J.
	Ancien Clergé.		
3.	M. Pincemaille.	Vendredi t. l. *Année* 17	

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABL

CHANGES du 12 Janvier 1781.

Amsterdam, ...	52 ½	Cadix, ...	
Londres, ...	30 1 16e.	Livourne, . . .	97
Hambourg, ...	188 ¾	Gênes, ...	93
Madrid, ...		Lyon, *Rois* . . .	⅞ p

Janv. 1781.		*Du 10.*	*Du 11.*	*Du 1*
Comp. des Indes.	Actions	1937 ½	1940	1940 42
	D° 16/25	1280	. . . . .	. . . . .
	D° 8es	150	250	250 . .
	D° 25es	. . . . .	80	80 . .
	Empr. d'Oct.	404	404	404. . .
Rescriptions.		8 ¼ 8 ½ . .	8 ¼ 7 ¾ . .	7 ¾ 8
Bil. des Ferm.		. . . . .	. . . . .	. . . . .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abon est de 24 liv. pour l'année, franc de port par tout le Royaume

S'adresser à Paris au Bureau du Journal général de Fran Affiches, actuellement rue Neuve S. Augustin, près de la rue de lieu, à l'Hôtel de Croissy. On s'abonne aussi au même Bureau Journal d'Agriculture, Commerce, &c.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 17

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Mardi 9 Janvier.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 14 *Décembre.*

LE grand froid du printems dernier ayant empêché dans l'Isle d'Island, la crue & la végétation de l'herbe, une grande partie du bétail y a péri, faute de nourriture; & comme la pêche y a aussi été très-médiocre, beaucoup d'Habitans se sont trouvés obligés de recourir pour leur subsistance à la chair de cheval.

On assure que la Russie étend journellement sa Puissance du côté de la Perse, & qu'elle a dix-neuf vaisseaux dans la Mer Caspienne, qui y rendent son Commerce très-florissant; que le cordon de ses Troupes s'étend depuis le Caucase, la Géorgie & la Circassie, jusques à la Mer d'Azow. On ajoute que l'Impératrice a formé le projet de bâtir une Ville aux environs de Casan, & qu'Elle la Peuplera de sept mille familles Protestantes.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le* 20 *Décembre.*

Par ordre exprès de l'Empereur, une des deux nouvelles Villes & Forteresses qu'on éleve en Bohême, près de Leutmeriz, se nommera Theresienstadt, en mémoire de la feue Impératrice Marie-Therese. Ce Souverain veut donner par-là une preuve du souvenir tendre & respectueux qu'il conservera toujours pour une Mere chérie.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 26 *Décembre.*

Une Lettre de Plymouth, en date du 20 de ce mois, porte ce qui suit: » Les vaisseaux de Sa Majesté qui sont » arrivés ici de la grande Flotte, ont » tous considérablement souffert, & » ne sçauroient remettre à la mer sans » être carenés ».

Nous avons reçu avis qu'un Corsaire avoit pris à la hauteur de Portland, & envoyé en France, deux bâtimens chargés de charbon & destinés pour Portsmouth. Nous avons aussi appris que le navire l'*Aggy*, allant de Clyde à Charles-Town, a été saisi & conduit à la Caroline Septentrionale; que la *Providence*, de Cork, est arrivée à Bristol, après avoir été rançonnée; que le *Thomas*, venant de Terre-Neuve, a été enlevé par un Corsaire François, sur les côtes de Portugal; que l'*Hermaphrodite* a été pris dans son trajet de Saint-Augustin à la Jamaïque; qu'enfin, trois frégates Françoises croisent depuis quelque tems à la hauteur du Cap de Bonne-Esperance, pour intercepter le vaisseau de la Compagnie des Indes, à bord duquel est le Gouverneur de Madras,

dont on fait monter la fortune à 1500 mille livres sterlings, & qu'on prétend avoir avec lui 200 mille livres en especes & en lingots d'or. Les vaisseaux que la Compagnie attend de l'Inde, devroient être arrivés ici depuis la fin de Juillet dernier; mais la crainte de rencontrer la Flotte combinée qui navigue dans la Manche, les a retenus & es retient enore.

Nos Commerçans se voient aujourd'hui forcés de renoncer entierement au peu de Commerce qui leur restoit dans la Méditerranée, où il se faisoit, presque tout, sur des bâtimens Hollandois. Ces bâtimens nous servoient aussi beaucoup pour le transport de nos sucres & des autres productions de nos Colonies.

Tout Londres est dans la consternation, sur la nouvelle de l'ouragan, qui du 10 au 18 Octobre, a fait tant de mal à notre Flotte, dont le départ étoit fixé du 15 au 20, & à nos Isles même. Les Assureurs tremblent d'apprendre encore un surcroit de perte qui ne pourroit qu'achever leur ruine.

SUISSE.

DE BERNE, *le 22 Décembre.*

OBSERVATIONS sur les Fromages de la Suisse.

» La bonté du lait, en Suisse, est généralement de beaucoup supérieure à celle du lait des autres Pays de l'Europe. Les herbes succulentes dont se nourrit le gros bétail & sur les Alpes & dans les vallées, lui donnent ce degré de prééminence: on remarque même dans la Suisse qu'il y a des cantons où il est meilleur dans un District que dans un autre. Le lait des Alpes, sur-tout en été, l'emporte infiniment sur celui des cantons où il n'y a que des collines & des vallées; les prés sur les Alpes sont tapissés d'herbes vulnéraires, leur suc qui embaume, filtre dans le lait: les pâturages dans les vallons sont à la vérité plus gras; mais l'herbe n'y est pas aussi aromatique que celle des Alpes. Je connois en Suisse, dit l'Auteur de ces remarques, un Observateur qui m'a assuré qu'étant, il y a une trentaine d'années, sur la fin de Janvier, en l'Abbaye d'Engelberg, à l'extrémité du Canton d'Underwalden, à la cérémonie de la Profession du fils d'un de ses amis qui se faisoit Bénédictin, il goûta le lait, & qu'il le trouva si supérieur en bonté, à celui du Canton dont il est natif, distant d'Engelberg d'onze lieues, & où il est cependant très-bon, qu'il ne put s'empêcher d'en marquer sa surprise. Ce lait lui paroissoit, au goût, d'une suavité balsamique; combien doit-il être encore plus succulent dans l'été, sur les Alpes voisines, lorsque l'herbe tendre & fraiche végete dans toute sa force ».

» On reproche au beurre & à la crême de Suisse d'être trop gras; la force des pâturages en est sans doute la cause: Je ne conseillerois pas aux *Martialo* de Paris d'en être prodigues, comme de celui dont ils usent dans cette grande Ville; ils s'égareroient trop dans l'art de la cuisine; mais en retour les fromages de la Suisse sont très-estimés dans toute l'Europe; celui de Gruyere passe même sous la ligne ».

» Avec la crême, on forme le beurre, & avec le lait qui n'a pas été écrêmé, on fait les meilleurs fromages. Ceux d'une qualité médiocre sont composés des parties acides du lait, après que la crême en a été enlevée pour la formation du beurre. Les parties les plus foibles qui restent du lait, & dont on ne peut se servir pour faire le fromage, ce superflu, qu'on appelle *schotten* ou *petit-lait*, sont employées à la nourriture des animaux de basse-cour; mais ce petit lait est encore infiniment supérieur à celui que l'on prend à Paris, & il opere des cures admirables. N'oublions pas d'observer que le prix du beurre a considérablement haussé en Suisse, depuis que les Ouvriers & les Paysans se sont faits à la douce habitude de prendre tous les matins leur café à la crême ».

» Le célébre Naturaliste Conrad Gessner, de Zurich, publia dans le seizieme siecle un *Traité du lait & des différentes manieres de le préparer*; mais il en écrivit plutôt pour les objets de la Médecine que pour ceux de sa confection, relativement à l'usage qu'on en fait en qualité d'aliment. M. Scheuczer est le pre-

mier qui ait donné un Traité complet de la maniere dont les Habitans des Alpes font le beurre & le fromage ; il a même fait graver les instrumens & ustensiles propres à ces diverses opérations : le détail dans lequel il est entré ne laisse rien à desirer ».

» Le commerce des fromages de Suisse en France, en Italie & en Allemagne, est très-considérable ; on ne sçauroit croire combien de cens pesans de ces fromages les Voituriers de la Souabe, qui amenent le bled à Zurich, en exportent chaque Vendredi. On évalue entre deux mille trois cens & deux mille cinq cens pesant la quantité de fromages que l'on vend à Berne, à la Douane, dans l'espace de deux à trois ans, sans compter celui qu'on transporte hors du pays ; presque tous ces fromages sont de l'*Emmenthal* ou *Val d'Emme*. Le nombre des fromages de Sanen & de la Gruyere, qu'on importe par Genève en France, monte annuellement à trente mille cens pesant. On distingue en Suisse deux sortes de fromages, le *gras* & le *maigre*. Les meilleurs fromages sont ceux du Comté de Gruyere, dans le Canton de Fribourg, ceux du Bailliage de Sanen, dans le Canton de Berne, & ceux du Val Urseren, dans le Canton d'Uri. Le gruyere, qu'on peut appeller le *roi des fromages*, a de gros yeux & en petit nombre ; on le distingue à cette marque & à la bonté de la pâte, de celui de Franche-Comté, que l'on vend souvet sous le nom de *Gruyere*. On fait aussi dans le Canton de Fribourg, un fromage de la plus pure crême des Alpes de la Gruyere : ce fromage, qu'on nomme le *vaschrein* ou *vachrein*, est de difficile transport dans les Pays Etrangers, excepté en hiver, parce que sa masse se liquefie insensiblement : la crême de ce fromage supérieur au fromage de Brie, est très-estimée des Connoisseurs. Le fromage du Val d'Emme, dans le Canton de Berne, passe aussi pour excellent ; on en a qui pese jusqu'à cent livres : le Gruyere est presque aussi grand & il le surpasse en bonté. Le fromage d'Urseren est plus gras ; on y creuse un puits comme dans le *Vaschrein*, & on en tire la crême ; beaucoup d'Etrangers lui trouvent un goût trop fort. Les autres fromages de la Suisse, qui ont de la vogue, sont ceux de Scheidegg, dans le Grindelwald, Canton de Berne, ceux de Sefenen, derriere Lauter-Brunnen ou Claire-Fontaine, ceux du Rustristhal ou de Sigrisweil, & ceux de Keley, même Canton de Berne ; ces derniers sont gras, & on n'en fait qu'une petite quantité. Tous ces fromages sont secs & durs dans leur consistance ; au lieu que les fromages du Val d'Emme sont plus moëlleux, plus humides & plus agréables au palais ; mais les précédens s'accommodent mieux avec l'estomac. Le beurre le plus estimé à Zurich est celui qu'on tire du Canton de Glaris. On éleve aussi sur les Alpes & dans les vallées un nombre prodigieux de brebis & de chevres ; on fait de leur lait des fromages dont le débit est considérable ; plusieurs les préférent même, pour la saveur de la crême, aux fromages du lait de vache ; on en fait une quantité singuliere dans les Cantons de Berne & de Soleure : ceux de Bellelai, dans l'Evêché de Bâle, sont aussi très-recherchés. On observe en général en Suisse, que plus les fromages du lait de vaches deviennent vieux, meilleurs ils sont ; on en a de trente, cinquante & même de cent ans ; la vétusté en augmente le prix : un fromage nouveau n'a ni goût ni saveur, ni même aucune solidité ; il n'obtient cette derniere qualité qu'avec les années. Les fromages du Val Entlibuch, Canton de Lucerne, & ceux du Canton d'Underwalden sont les seuls qui aient en tout tems de la fermeté ; mais parlons d'un fromage qui partage le plus le goût des Connoisseurs ».

» Il y a un fromage verdâtre, qu'on appelle en Allemand *schabziger*, & en Latin *caseus rasilis viridis*, parce qu'on le rape ; sa préparation & les instrumens qu'on y employe sont décrits amplement par Scheuczer ; c'est une espece de fromage composé d'herbes aromatiques & du seré du lait ; le principal ingrédient qui donne sur-tout le parfum à cette composition, est le *Zygerkraut* ou *infolium odoratum*, qu'on cultive dans les jardins, & qui n'est pas une production particuliere à la Suisse. Le plus estimé de ces fromages est celui du Canton de Glaris ; on en fait des transports énormes dans tous les Pays de

l'Europe, & en Amérique; son odeur est forte : aussi le beau sexe le proscrit-il généralement. Mais le *schabziger* a la renommée d'être salutaire à l'estomac ; il excite l'appétit, chasse les humeurs léthargiques, & rapé dans la soupe, ou sur des tartines de beurre, ainsi qu'en usent les Flamands, il a son mérite ; pourtant on ne conseilleroit à personne d'en porter sur soi en compagnie, l'odeur ne tarderoit pas à écarter tout le cercle, & quelqu'un qui en auroit dans sa poche, se feroit bientôt faire place au bal de l'Opera, sans secours d'aucune Sentinelle ».

» M. le Pasteur Trumpi, Glarinois, dit que le *schabziger* est formé d'un serré blanc, tout cru, de sel & d'herbes du Jardin qu'on nomme *Garten Steiklen* ».

I I.

Nouvelles de l'interieur du Royaume.

De Nantes, *le 31 Décembre.*

Le navire l'*Espoir du Gain*, de Jouwer en Frise, de 90 tonneaux ; le *S. Antoine de Padoue*, de Gand, de 80 ; l'*Emmanuel*, d'Altona, de 90 ; la *Dame Teyta*, d'Aemerfiel, dans la Frise Prussienne, aussi de 90, & les *Deux Sœurs Peckama*, de Lemmen en Frise, de 160, sont arrivés ici ; le 1er. de Porto, avec quatre caisses d'oranges & de citrons ; le 2e. de Gand, chargé de chaux, ferblanc & plomb en saumons ; le 3e. de Bremen, avec laine & fromages ; le 4e. d'Amsterdam, chargé d'huile, couperose, suif, papier blanc, fromage, cabillau, farine & pois, & le 5e. de Bremen, avec laine, fromage, plomb en saumons, & noir de fumée.

De Verteuil (*en Angoumois*) *le 20 Decembre.*

Note sur le Commerce de cet endroit. Par M. Munier.

» Le Parc de Verteuil, sacrifié autrefois au plaisir & au coup d'œil, a été couvert de mûriers depuis environ trente ans, dans les vues d'introduire en Angoumois l'éducation des vers à soie : elle a été portée en même tems à la Rochefoucaud, & les Seigneurs de ce nom n'ont rien oublié pour encourager dans la Province cette branche économique de l'Agriculture & du Commerce. La production des vers peut s'élever en Angoumois à cinq cens livres de soie tirée des cocons seulement ».

» Les Habitans de Verteuil semblent borner toute leur industrie à la culture de quelques journaux de terrein. On y remarque seulement une Poudriere, quelques Tanneries & un moulin à tan. Les Foires des 6 & 29 Sept. de chaque année, sont les plus considérables ; elles forment le principal entrepôt du lin & du chanvre qui se récoltent dans les Cantons d'Aigre & de Fouqueur. Ces Paroisses & celles qui les avoisinent, fournissent une quantité considérable de graine de lin, qu'on a commencé à exporter, depuis quelque tems ; les envois ont monté quelquefois à environ cinq cens boisseaux. Les Hollandois, qui viennent chercher cette graine & qui en tirent encore une quantité beaucoup plus considérable de la Guyenne, en font de l'huile qui est meilleure que celle de noix, & qui a une odeur moins forte. Si quelque Négociant faisoit construire un moulin propre à faire de l'huile de lin, il pourroit, par cet établissement, s'emparer des profits que les Hollandois font sur cet objet ; ils tirent beaucoup plus de bénéfice de l'huile de lin, qu'ils revendent en France, que le Marchand n'en retire des grains qu'il leur adresse. On a envoyé aussi quelquefois en Hollande des noix, du maïs & des châtaignes ; il seroit à desirer que ce Commerce prît une certaine faveur. Les Angoumoisins pourroient encore tourner leur attention vers la culture du colza qui réussit bien dans leur Province, & qui donne de bonne huile ; on la substitueroit avantageusement à celle qu'ils tirent de leurs noix, & qui tient lieu de beurre aux Habitans de la Campagne ».

De Paris, *le 4 Janvier.*

Le 26 du mois dernier, M. Lenoir, Conseiller d'Etat, Lieutenant Général de Police, accompagné du Bureau d'Administration, se rendit aux Tuile-

ries pour la distribution annuelle des grands Prix de l'Ecole Royale Gratuite de Dessin ; le Sr. Bachelier ouvrit la Séance par un Discours.

On procéda ensuite à la distribution de ces Prix mérités par les sieurs *Houlet*, *Chamot*, *Couad*, *Duret* & *Berthelot* : ces Eleves furent embrassés par le Magistrat, au bruit des fanfares & des acclamations du Public. Douze grands *Accessit* & quatre vingt seize Prix furent aussi délivrés dans la même Séance.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

ANNONCE de Livres.

Théorie de l'Intérêt de l'Argent, tirée des principes du Droit Naturel, de la Théologie & de la Politique, contre l'abus de l'imputation de l'usure. A Paris, chez Barrois l'aîné, Libraire, Quai des Augustins, du côté du Pont S. Michel, 1780. In-12 de 306 pag. Prix, 2 liv. br. & 2 liv. 10 sous relié.

Proscrire l'usage de prêter de l'argent à intérêt, c'est vouloir détruire le Commerce sans lequel il n'est pas possible qu'un grand Etat subsiste. Tel est le principe d'après lequel l'Auteur part, pour prouver combien peuvent être nuisibles à la Nation les conséquences qu'entraîne la doctrine de certains Casuistes qui regardent comme usuraire tout intérêt, lorsqu'il n'y a pas aliénation de fonds. D'ailleurs cette doctrine ne sert qu'à jetter le trouble dans les consciences timorées, & à multiplier le nombre des prévaricateurs. C'est à ces Moralistes trop rigides qu'on en veut ici. Sans prendre parti dans une controverse aussi délicate, nous nous contenterons de faire connoître quel est l'esprit de cet Ouvrage.

Autrefois les Scolastiques étoient encore plus séveres ; ils condamnoient absolument & sans aucune restriction, toute espece d'intérêt, & voici comment ils raisonnoient.

L'argent étant par lui même une chose stérile, ne peut, disoient-ils, rien produire, c'est ainsi que l'a décidé Aristote ; on ne doit donc en attendre aucun intérêt. En second lieu, l'intérêt de l'argent est contraire au droit naturel ; par conséquent, il est injuste. Ils appuyoient ces raisonnemens du fameux passage de S. Luc, *mutuum date, nihil indè sperantes. Prêtez, sans rien esperer de votre prêt.*

Depuis, Martin V. & Calixte III. jugerent à propos de décider qu'on pouvoit, sans injustice, tirer un intérêt d'un fonds placé en rentes constituées, décision qui a été adoptée par l'Eglise ; ce qui mit les Scholastiques dans la nécessité de faire une exception à la généralité de leur principe, & de reconnoître que l'intérêt de l'argent n'étoit point criminel, lorsqu'il y avoit aliénation de fonds. Dans la suite, les Loix, tant Ecclésiastiques que Civiles, autoriserent l'intérêt de l'argent, dans le cas où il fait partie d'une dot ou d'une dette légitimaire ; dans le cas où il est le produit de dommages & intérêts qui vous ont été adjugés en Justice, &c.

Autre exception bien plus forte encore que la premiere, puisqu'il s'agit ici d'intérêts de fonds non aliénés. Cependant les Scolastiques, jaloux de sauver quelques débris de leur systême, continuent, au moins la plupart, à condamner comme usuraires l'intérêt de l'argent prêté à des Négocians, pour faire leur commerce, le profit que les Banquiers font sur l'argent qu'ils avancent, l'escompte, &c. Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'ils se servent, pour soutenir ces opinions, des mêmes argumens dont leurs anciens Confreres faisoient usage avant la Bulle de Martin V. pour condamner absolument toute espece d'intérêt.

L'argent, dit-on, *est stérile de sa nature.* Réponse. » Si le mot stérile est pris » ici dans un sens méthaphorique, il » nous annonce que l'argent est inutile, » qu'il est égal d'en avoir ou d'en man- » quer, & que celui qui l'a en main » n'y peut trouver le moyen d'augmen- » ter son bien-être. Suivant le sens pro- » pre, l'argent est stérile, c'est-à-dire, » que plusieurs pieces d'argent, mises » ensemble, ne sçauroient pulluler & » en produire d'autres. Le premier de » ces deux sens est d'une fausseté pal-

» pable : le ſecond n'eſt qu'une inep-
» tie ».

Mais pourquoi l'argent eſt-il ſtérile, quand il n'eſt prêté que pour un tems, & pourquoi ne l'eſt-il pas quand il eſt aliéné ? L'aliénation de l'argent, faite à perpétuité, auroit-elle la vertu d'en changer la nature & d'en faire ceſſer la ſtérilité ? Si je loue ma terre à un Fermier, le profit qui m'en revient eſt auſſi légitime que celui qui m'en reviendroit dans le cas où je la lui aurois vendue à rente. Pour quelle raiſon n'en ſeroit-il pas de même d'une ſomme d'argent qui peut repréſenter cette terre, puiſque celui à qui je la prête, en la mettant dans ſon Commerce, en retirera un lucre conſidérable.

L'interêt de l'argent, diſent encore les Scholaſtiques, *eſt contraire au droit naturel, par conſéquent il eſt injuſte.* D'abord, on obſerve que ce prétendu raiſonnement eſt une pétition de principe, puiſqu'il met en principe ce qui eſt en queſtion ; ce qui eſt eſſentiellement oppoſé au droit naturel, l'eſt néceſſairement dans toutes les circonſtances, & ne ſouffre aucune exception. Cependant depuis Martin V. & Calixte III. tous les Canoniſtes & l'Egliſe même, ont reconnu pour légitime l'intérêt de l'argent dans un grand nombre de cas où il n'y avoit pas aliénation de fonds, quoique auparavant ce même intérêt fût proſcrit en conſéquence des mêmes principes. Le Pape n'a pas certainement le pouvoir de rendre juſte ce qui ne l'eſt pas en ſoi, ni de faire que ce qui de ſon eſſence eſt contraire au droit naturel, ceſſe de l'être.

Quant aux textes de l'Ecriture Sainte que les Scholaſtiques alléguent en leur faveur, on les explique ici d'une maniere qui paroit très-naturelle. Les Adverſaires de l'intérêt de l'argent ont beaucoup fait valoir ſur-tout ces paroles de S. Luc, *mutuum date, nihil indè ſperantes. Prêtez, ſans rien attendre de votre prêt.*

L'Auteur, pour répondre ici, ne diſpute pas, comme ont fait quelques-uns, ſur la vraie leçon de ce paſſage, il ſe contente de faire une diſtinction qui, ſelon lui, eſt juſtifiée par l'enſemble du diſcours dont il fait partie. Il diſtingue donc deux ſortes de prêts ; ſçavoir, le prêt de charité & le prêt de Commerce ; dans cet endroit de l'Evangile, il s'agit manifeſtement du prêt de charité ou de bienfaiſance. J. C. y recommande les œuvres de charité envers le prochain. Or la moindre charité qu'on puiſſe faire à un indigent, eſt de lui prêter de l'argent dont il a beſoin, ſans en attendre aucun profit. J. C. n'ignoroit pas qu'il y avoit chez les Juifs des gens qui faiſoient la banque & qui prêtoient à intérêt ; & loin de condamner cette Profeſſion, nous voyons qu'il ſe ſert d'une parabole par laquelle il ſemble l'autoriſer. C'eſt celle du Serviteur infidele à qui ſon Maitre reproche de n'avoir point fait valoir ſon argent, en le prêtant aux Banquiers.

» Ce trafic de l'argent, dit ici l'Au-
» teur, fixé à de juſtes bornes, eſt
» trop utile au Public pour être ſuſcep-
» tible de blâme ; & l'idée que nous en
» donne ici le Légiſlateur des Chré-
» tiens, en écarte tout ſoupçon d'in-
» juſtice, puiſqu'il prétend fermer la
» bouche au Serviteur pareſſeux, &
» le convaincre d'être ſans excuſe dans
» ſa négligence à tirer parti du capital
» qui lui avoit été confié, par cette
» circonſtance, qu'il pouvoit le faire
» valoir dans une Banque. Prétendre,
» comme font les Adverſaires de l'in-
» térêt, que dans cet endroit, Jeſus-
» Chriſt n'a nullement voulu faire en-
» tendre que l'intérêt de la Banque fût
» permis, & qu'il faut abandonner le
» ſens littéral de la comparaiſon, &
» ſe borner au ſens figuré, c'eſt don-
» ner pour fondement, à ce dernier,
» un ſens littéral reconnu pour faux ;
» c'eſt forcer le ſens le plus ſimple &
» le plus naturel, pour l'adapter au ſyſ-
» tême que nous combattons ; c'eſt
» peindre le pere de famille comme
» un homme non ſeulement dur, mais
» encore odieux, par ſa qualité d'U-
» ſurier, c'eſt-à-dire, d'homme injuſte,
» ſuivant ce même ſyſtême ; c'eſt enfin
» attribuer à Jeſus-Chriſt un raiſonne-
» ment faux, & qu'il eût été facile au
» mauvais Serviteur de réfuter, par
» cette apologie ſans replique :

Vous me condamnez par un endroit qui devroit au contraire m'attirer votre approbation. Car j'ai évité de remettre votre argent entre les mains d'un Banquier, comme je l'aurois pu faire ſans aucun embarras, parce

que je sçavois que vous détestez l'usure, & que n'ignorant pas moi-même que l'intérêt de la Banque est usuraire, je me serois rendu coupable, en vous remettant des profits injustes & qu'il vous auroit fallu restituer. Je suis donc à louer, & non à blâmer, de n'avoir pas fait valoir votre argent chez un Banquier.

» Il n'y a pas ici de milieu : il faut ou » adopter cette explication, qui com- » promet évidemment la sagesse & la » dignité du discours de l'Auteur de » l'Evangile, ou reconnoitre que, sui- » vant ce texte, l'intérêt de l'argent » n'a rien d'opposé à l'équité natu- » relle ».

L'Auteur, après avoir combattu les argumens des Scholastiques, fait voir que les divers emplois de l'argent prêté à intérêt entre essentiellement dans l'ordre économique du bien public ; puisque cet ordre seroit bouleversé, s'il ne se trouvoit point de capitaux pour le Propriétaire qui veut vendre, pour le débit des denrées que l'on récolte, & pour fournir des avances aux Entrepreneurs & Négocians. » Si du troisieme » de ces emplois dépendent toutes les » opérations du Commerce, peut-on » penser que cet emploi soit en même » tems nécessaire & illicite ».

Plusieurs des raisonnemens dont l'Auteur se sert, sont tirés de deux Ouvrages dus au zele d'un Magistrat qui a rempli les premieres places dans l'Administration, & qui est connu par son goût & ses talens pour la Science économique.

L'Auteur prouve encore ici la nécessité de réformer notre Législation sur l'intérêt de l'argent, & d'établir une uniformité dans la Jurisprudence de nos Tribunaux sur cette matiere.

Au reste il résulte des principes établis dans cet Ouvrage, qu'il est assez difficile de déterminer précisément les cas où l'intérêt de l'argent peut être taxé d'usure ; c'est à la conscience à en juger, puisqu'il peut se rencontrer des circonstances où un très-foible intérêt soit énormément usuraire, tandis que dans d'autres, l'intérêt pourroit être très-fort, sans qu'on pût raisonnablement le regarder comme illégitime. En général l'intérêt n'est usuraire qu'autant qu'il fait tort à l'Emprunteur.

L'Art du Fabricant de velours de coton, précédé d'une Dissertation sur la nature, le choix & la préparation des matieres, & suivi d'un Traité de la teinture & de l'impression des Etoffes de ces mêmes matieres. Par M. Roland de la Platiere, Inspecteur Général des Manufactures de Picardie; *in-folio*, avec fig. Ire. Partie. A Paris, aux dépens & de l'Imprimerie de Moutard, Imprimeur-Libraire de la Reine, Hôtel de Cluny, rue des Mathurins.

I I.

A V I S.

Le Sr. Cochois, Marchand Ebéniste à Paris, rue S. Honoré, entre la rue des Poulies & l'Oratoire, la Boutique attenant l'Hôtel des Américains, No. 609, vient d'inventer plusieurs petits Meubles dont les usages se multiplient prodigieusement, & équivalent, par ce moyen, à plusieurs autres meubles, tels sont une Chiffonniere qui sert en même tems de table de nuit, de chaise percée & de bidet; ces trois choses sont réunies en une seule. On voit encore chez lui un Pupitre très-ingénieux, qui, au besoin, devient une grande table, & qui se hausse & se baisse à volonté, ainsi qu'une Table de forme circulaire, servant, au moyen de quelques légers changemens, de Table à écrire, de Table de jeu & de Table à café. Ces trois meubles sont de l'invention du sieur Cochois, qui tient en outre Magasin de toute sorte d'Ebénisterie, comme Sécretaire à cylindre, en Armoire, en Commode, &c. Il fait des envois en Province & dans les Pays Etrangers; le tout à juste prix.

I I I.

Marchandises arrivées à Paris.

Depuis le 16 jusques & compris le 22 Décembre, il est arrivé à la Douane, 10150 liv. de savon, 32 barils & 83 tonnes d'huile de navette.

Les eaux-de-vie dont les droits ont été acquittés au Bureau Général des Aides, depuis le 16 Décembre jusques & compris le 22 du même mois, se montent à 59 pipes & 7 quartauts d'eau-de-vie.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 5 Janvier 1781.

Or de Portug. à . . .	738 l.	f.	marc.
Du Mexique à . . .	732		
Du Pérou à	720		
Les guinées à . . .	736		
Ducats à	99	10	
Or fin à 23 karats . . 31 32	103		once.
Or à 20 karats à . .	86		
L'argent à 11 d. . . 10 g. à	54		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	5	
Piastres à	48	15	

V.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 3 Janvier 1781 au Vendredi 5 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 17, 18, 19, 20 à 21 liv.; le seigle, de 11 à 12 l.; l'orge, de 11 à 12 l. Le froment à la Grêve, de 18, 19, 20 à 22 livres; le seigle, 11 à 12 livres; l'orge, 11 à 12 l. *le sept.* Farine blanche à la Halle, de 36, 40, 41, 42 à 44 liv.; bis-blanc & bis, de 20, 22, 24, 26, 28, 30 à 32 liv. *le sac* pesant 325 liv.

VI.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 3 Janv. 1781 au Vendredi 5 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 l. 10 s.; *id.* à la Grêve, 16, 18, 19 à 20 l. *le septier*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 1er. Janvier 1781, de 46 à 48 l.; *id.* nouveau, de 42 à 44; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 42 à 43 liv.; *id.* nouv., 41 à 42; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 39 à 40; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 36 à 38; le cent de paille, de 17 à 18; le cent de foin vieux, au Port de la Grêve, de 30 à 31 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres
	PAIEMENT DU JEUDI 4 JANVIER 1781.		
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	J.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	J.
12.	M. Alissant	Jeudi.	J.
14.	M. Nau	Jeudi.	J.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	J.
18.	M. Radix	Mercredi.	J.
19.	M. Maupetit.	Mercredi.	J.
27.	M. de France	Mercredi.	J.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	J.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	J.
8.	M. Despeignes	Samedi	J.
	Ancien Clergé.		
1.	M. Dutartre.	Jeudi.	t. l.
	PAIEMENT DU VENDREDI 5.		
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	J.
2.	M. Boscheron	Vendredi.	J.
21.	M. Patu.	Vendredi.	J.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	J.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	J.
5.	M. Cauchy.	Samedi	J.
6.	M. Caron	Samedi	J.
10.	M. Le Noir.	Samedi	J.
9.	M. de la Rue	Samedi	J.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLE

CHANGES du 5 Janvier 1781.

Amsterdam, ...	53	Cadix, ...	
Londres, ...	30 1 16e.	Livourne, . . .	97
Hambourg, ...	189	Gênes, ...	93
Madrid, ...		Lyon, *Saints* . .	1 p. 8

Janv. 1781.		*Du* 3.	*Du* 4	*Du* 5.
Comp. des Indes.	Actions	. . . . .	1935	. . . . .
	D° 16/25	. . . . .	1290	1287 ½ 85
	D° 8es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	D° 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Rescriptions.		. . . . .	8 ¼ 8 ½ ¼ 8 .	8. . . . .
Bil. des Ferm.		. . . . .	1 ¼	. . . . .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnem est de 24 liv. pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau du Journal général de France, Affiches, actuellement rue Neuve S. Augustin, près de la rue de Ri lieu, à l'Hôtel de Croissy. On s'abonne aussi au même Bureau pou Journal d'Agriculture, Commerce, &c.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1781. Du Mardi 2 Janvier.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, *le* 18 *Novembre*.

LA maladie épidémique paroit être presque totalement éteinte en cette Capitale, où à peine en remarque-t-on quelques vestiges. Mais il n'en est pas de même de la Ville d'Andrinople, où ce mal s'est manifesté & regne avec tant de violence, que l'on compte que déjà environ la quatrieme partie des Habitans de cette Ville désolée, est devenue la proie de cette contagion.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 26 *Novembre*.

Deux vaisseaux de la Compagnie Asiatique ont mis ces jours derniers à la voile pour les Indes ; trois autres partiront dans peu pour la Chine, & passeront à Tranquebar.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le* 2 *Décembre*.

Les nouvelles de la Volhynie & de la Podolie continuent à être des plus favorables, & l'on apprend que la maladie épidémique diminue de jour en jour dans ces deux Provinces. Cependant, comme la peste fait toujours de grands ravages dans les Etats Ottomans, & particulierement à Andrinople, on prend les plus grandes précautions pour empêcher l'importation des marchandises venant des endroits infectés de la contagion.

On mande aussi de Constantinople, que la sécheresse extrême qui regnoit dans cette Capitale, y occasionnoit une telle disette d'eau, qu'on étoit obligé de la distribuer par ration aux Habitans.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le* 10 *Décembre*.

L'Impératrice-Reine, que la mort vient de nous enlever, a laissé un testament par lequel Elle donne à toutes les personnes attachées à son service, des marques de sa bienfaisance. L'Empereur a signé, immédiatement après son décès, en présence des Membres de la Cour, les dernieres volontés de son Auguste Mere. Elles portent » que chacun des Princes & Princesses de la » Maison Impériale, recevra annuellement, comme une preuve de son » souvenir, 40 mille florins d'Empire ; » que le Grand-Duc Leopold obtiendra » en outre, les Seigneuries de Golding » & Hollitsch ; & l'Archiduc Maximilien le Château de Schloshof ; que le » Militaire, à compter depuis le Feldt-» Maréchal jusqu'au simple Soldat, » touchera, par forme de gratification,

BIBLIOTHEQUE ROYALE

» un mois d'appointemens ou de solde ; » que la Comtesse de Berchtold & la » Demoiselle de Guttemberg touche- » ront annuellement une pension de 2000 » florins de Vienne, & toutes les Fem- » mes-de-Chambre mille ducats ; enfin » qu'il sera payé une somme de 75000 » florins à la Maison des Orphelins, » qui est sous la direction du Pere Pa- » rhamer ».

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le 5 Décembre.*

» Il est bien démontré que les liaisons formées entre les Puissances Septentrionales, pour la sûreté & la défense des droits de la neutralité, continuent de subsister dans toute leur force, quelques efforts qu'aient pu faire ceux qui n'ont vu qu'avec peine cette association. Ces Puissances auront, le printems prochain, à ce qu'on dit, des forces respectables en mer. La Suede, 12 vaisseaux & 8 frégates ; le Danemarck, 20 vaisseaux & 10 frégates. La Russie compte pouvoir porter les siennes jusqu'à 24 vaisseaux & 16 frégates ; & l'on sçait que la République des Provinces-Unies a dessein de faire sortir, dans peu, une vingtaine de vaisseaux, & qu'elle est aujourd'hui en état d'augmenter ce nombre, si elle en a besoin ».

ITALIE.

DE CIVITA-VECCHIA, *le 25 Novembre.*

Comme la Population de cette Ville augmente tous les jours, on pense que le S. Pere se déterminera à en élargir l'enceinte. On croit que sans toucher aux fortifications, on pourra y bâtir un Fauxbourg, où seront logés les gens employés au service de la Marine.

Une grosse Barque Marchande, venant d'Espagne, a apporté ici un chargement de saumon, provenant d'une prise faite par un Corsaire Espagnol, d'un bâtiment Napolitain, chargé en Angleterre, pour le compte d'un Négociant Anglois établi en cette Ville.

DE ROME, *le 26 Novembre.*

On ne croit pas que Sa Sainteté soit disposée à accorder la traite du bled dans les environs de la Ville de Rome ; elle a seulement donné cette permission aux Agriculteurs de la Marche d'Ancone, & des autres Provinces du nord de l'Etat Ecclésiastique.

Nous apprenons qu'un Corsaire de Tunis s'est emparé dans les parages de la riviere du Tibre, d'une tartane Napolitaine, chargée de douelles pour Barcelonne ; on a sçu aussi que d'autres Corsaires infestoient les côtes de la Toscane & de Gênes.

ESPAGNE.

DE MADRID, *le 26 Novembre.*

Sur les instances réitérées de M. le Comte de Rechteren, Ambassadeur de L. H. P. les Etats-Généaux des Provinces-Unies en cette Cour, on vient de revoquer la défense d'importer dans les Ports de cette Monarchie, le fromage & le beurre de Hollande ; S. M. a même permis l'importation de la viande salée venant des Ports de la République, ensorte qu'il n'y a plus actuellement que l'entrée des cuirs qui soit prohibée.

DE VIGO, *le 30 Novembre.*

La frégate du Roi, la *Sainte-Scholastique*, poussée par un gros tems, est entrée dans ce Port. Elle avoit pris, les 6 & 7 de ce mois, un paquebot chargé de sel pour Terre-Neuve, & un brigantin venant de Liverpool, avec du bled & du charbon de pierre. Ces deux bâtimens Anglois étoient conduits par des gens de la frégate.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 14 Décembre.*

Le 29 du mois dernier, la Chambre des Communes ordonna qu'il seroit dressé des listes des Amiraux & Capitaines de haut-bord, des états de l'importation & exportation depuis l'année 1779, jusqu'à la fin de l'année courante.

1780, & une liste des maisons construites dans la Grande-Bretagne, depuis 1759, afin de constater si la Population s'y est accrue ou diminuée, pendant cette époque.

L'Amiral Hood mit à la voile de Portsmouth le même jour, pour les Indes Occidentales, ayant sous son convoi une Flotte Marchande très-nombreuse.

Suivant un état publié en Amérique des forces du Congrès, elles consistoient au premier Septembre dernier, en 115,177 hommes de Troupes réglées, Infanterie; 3122 d'Artillerie, 1842 Hussards, 395,598 de Milice, 1969 Cavaliers; total général, 517,500 hommes.

On apprend que plusieurs des navires de la Flotte de la Jamaïque, ont eu le malheur de périr; il en rentre successivement quelques-uns dans nos Ports. L'*Elisabeth*, de 74 canons, entra le quinze du mois dernier, à Portsmouth, dans l'état le plus déplorable. Ce vaisseau avoit perdu son mât d'artimon & son grand mât de hune dans la tempête que la Flotte a essuyée près du Banc de Terre-Neuve. Tout son Equipage étoit malade, & il n'avoit pas moins de 5 pieds d'eau dans sa cale. Le 17, il fut suivi par le *Conquerant* & le *Magnifique*, de 74 canons, qui relâcherent dans le même Port avec 8 navires Marchands. On attend encore le *Sultan* & le *Lion*, dont on n'a point de nouvelles. Le dernier sur-tout donne beaucoup d'inquiétude; il se sépara du convoi pendant la nuit, quelques jours avant l'ouragan; & quoiqu'on eût détaché plusieurs vaisseaux à sa recherche, on ne put le retrouver le lendemain.

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM, *le* 13 *Décembre*.

» Les vaisseaux dont l'armement est achevé, vont sortir successivement des différens Ports, & les Colleges de l'Amirauté sont assemblés à la Haye pour proposer aux Etats-Généraux les moyens de continuer le même équipement l'année prochaine, ainsi que ceux de l'augmenter. Les Capitaines ont reçu ordre de défendre & de protéger efficacement tous les bâtimens Marchands Nationaux qui ne seront pas chargés de marchandises, comprises dans les Traités, parmi celles de contrebande ».

II.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE MARSEILLE, *le* 10 *Décembre*.

Observations sur les vins de Marseille & des environs, tirées d'un Mémoire sur la Topographie Medicale de cette Ville & de son Territoire, par M. Raymond, *Associé Regnicole de la Société Royale de Médecine, & inséré dans le* 2e. *vol. des Mémoires de cette Société.*

» C'est à la culture de la vigne qu'on s'applique le plus dans ces cantons, parce qu'elle est d'un plus grand produit. Elle couvre la plus grande partie du terroir, les hauteurs & les fonds. Elle est plantée par bandes de deux ou trois rangs, rarement de quatre, qui laissent entre elles des espaces communément de huit pieds de large, dits *oulieros*. On la taille fort basse, à cause de la violence des vents. Elle porte des raisins noirs ou blancs; un petit nombre en donne de rougeâtres. Mais il y a beaucoup de nuances entre ces couleurs. L'espece noire est plus commune. Il y a une espece de raisins blancs, appellé *plant de S. Jean*, d'un goût aqueux, peu sucré, qui mûrit en Juillet. Les muscats, autre espece de couleur rousse, d'un goût très-doux, de faculté chaude, mûrissent en Août, lorsque les tems ont été bien servis par les chaleurs & par des pluies favorables. Les autres raisins ne parviennent en maturité qu'en Septembre, & dans les fonds, ils ne sont mûrs qu'au commencement d'Octobre. C'est dans le mois de Septembre que l'on cueille les raisins pour les conserver durant l'hiver. Pour cet effet, on les coupe bien mûrs, le matin, après que la rosée est dissipée. Les especes les plus douces & de vignes vieilles, sont les plus propres pour cet usage. Mais pour les conserver longtems, on en prépare de cette maniere: on les plonge rapidement dans une lessive de cendres ordinaires, presque

bouillante, & on les fait ensuite sécher au soleil. On choisit pour cet effet une espece de raisins roux, à grains gros & oblongs, & d'un goût très-doux, qu'on appelle pour cela *panse*, du Latin *uvæ passæ*, raisins passés. Ceux de Marseille ou plutôt des contrées qui bordent la riviere d'Uveaune, ont été de tout tems les plus estimés ».

» La vendange se fait dès le mois de Septembre. On foule les raisins dans de longues auges, d'où on jette le moût & le marc dans de grandes cuves de bois ou de maçonnerie ; on y laisse fermenter ceux des côteaux, quatre ou cinq jours, ceux des fonds, sept ou huit, espaces de tems où le vin est formé. Si les grappes ont fermenté avec le moût, elles lui donnent un goût acerbe, & le disposent à aigrir ou à se tourner. On appelle *vin tourné*, un vin trouble, de mauvais goût, putride, mais encore bon pour la distillation des eaux-de-vie ».

» On frelate communément le vin, en mettant dans la cuve durant la fermentation, de la chaux vive, du gypse, du sel marin, du salpêtre, de la fiente de pigeons, &c. pour lui donner de la pointe. On rend sa couleur plus foncée ou plus rouge, par la cochenille ou par la racine d'orcanette. Cet usage de sophistiquer le vin, est transmis des Grecs, Fondateurs de Marseille ». (*Voy. Pline, Hist. nat. Liv.* XIV, *ch.* 19).

» Le vin est transporté de la cuve dans les tonneaux, où il fermente encore un mois, & qu'on bouche exactement après ».

» D'abord qu'on a tiré le vin de la cuve, le Paysan y verse de l'eau qu'il laisse fermenter avec le marc pendant deux ou trois jours. Il en obtient une liqueur vineuse foible, dite *piquette*, vulgairement *trempo*, qui lui sert de boisson jusques au commencement de l'été, où elle se gâte ».

» Le vin n'est dépuré & perfectionné qu'après l'hiver ; celui des côteaux l'est un peu plutôt ; celui-ci sur-tout est très spiritueux & fort capiteux. Celui qui est le plus foncé est fait principalement avec des raisins noirs, dits *mourvedés*, auxquels on associe pourtant des raisins de couleur rousse, & d'un goût fort doux, que l'on appelle *unis*, pour lui donner de la force ».

» Le tems, en faisant perdre au vin de sa fougue, le rend aussi plus clair, plus tenu, plus délicat. Au bout de deux ans, la qualité en est parfaite, & il ne céde à aucun vin étranger. Il console plus l'estomac que celui de Bourgogne, qui passe trop vite, & n'est ni lourd ni acerbe, comme celui de Bordeaux. Mais le luxe qui blase le goût, dédaigne une boisson trop commune, & cherche du raffinement dans l'usage de toutes les especes de vin que le Commerce apporte de l'Etranger ».

» On fait du vin muscat blanc & rouge. Au defaut de muscats rouges, on donne cette couleur, en mêlant des raisins noirs, dits *mourvedés*, un peu desséchés au soleil, aux muscats blancs, ou en faisant infuser dans le moût de la racine d'orcanette. En faisant cuire ce moût au feu, on en prépare la malvoisie, ainsi que l'on fait le *vin cuit* ordinaire avec le moût d'autres raisins blancs doux. Mais ces vins doux ont perdu de leur crédit. Le goût général est pour les vins secs, spécialement pour le vin rouge, qui est en effet plus salubre. Le sexe tient pourtant pour les vins doux, & son tempérament s'en accommode. Les Anciens préferoient aussi ces vins cuits épais, généreux ; les vins Marseillois avoient une bonne réputation pour ces qualités. Cependant ils n'étoient point du goût de Martial. Ils faisoient les délices des tables ; mais on les buvoit en petite quantité. Columelle décrit les procédés par lesquels on cuisoit les vins ».

» L'air de la mer contribue à la saveur des raisins, ainsi qu'à la fertilité de la vigne. Celle ci produit moins, à proportion de son éloignement de la côte, & le vin, à égale culture, est aussi moins fumeux. Cependant en général, les vins d'Aubagne, de Roquevaire, d'Auriol, &c. à trois, quatre ou cinq lieues de la mer, sont plus petillans, donnent un quart de plus d'esprit ardent par la distillation, & se conservent mieux. On doit attribuer cette différence à la plus grande quantité de fumier que l'on emploie dans le terroir de Marseille, comme l'a dit Columelle,

qui obſerve que cette pratique avance bien la maturité des vins, mais qu'elle fait plutôt vieillir la vigne, qu'on eſt par conſéquent obligé de renouveller plus ſouvent. Or c'eſt la vigne vieille qui produit le vin le plus ſpiritueux ».

DE LOUDUN, *le 14 Décembre.*

AU REDACTEUR.

» La guerre, Mr, gêne toujours le Commerce de cette Province, à cauſe des riſques qu'on court ſur mer, qui empêchent les communications, ou qui les rendent ſi diſpendieuſes, pour ſe mettre à l'abri de tout riſque, qu'il ne reſte aucun profit. On aime donc mieux ne faire aucune opéreration. Nos grains trouvent difficilement des débouchés. Comme la moiſſon derniere n'a pas été fort abondante, leur prix a un peu hauſſé, & ce n'eſt pas un mal. Le ſeigle vient d'éprouver une augmentation conſidérable; depuis quelques jours, il eſt monté de 150 liv. la fourniture à 180, & il y a apparence qu'il parviendra à 200; & cela, par la raiſon que l'orge a manqué cette année, & qu'on n'en a recueilli préciſément que ce qu'il en a fallu pour les nouvelles ſemailles. Le Peuple en conſomme beaucoup, étant dans l'uſage de joindre à une partie de froment moitié ou les deux tiers d'orge pour faire ſon pain. Au défaut d'orge, il faut qu'il emploie du ſeigle.

Nos vendanges ont été finies à la fin d'Octobre; elles ont rendu en général, dans nos cantons, d'un tiers à un quart moins que l'an paſſé. Les pluies trop continuelles qui ont regné dix à quinze jours avant la coupe du raiſin, ont cauſé beaucoup de pourriture, ce qui a diminué le produit. Si le vin ne doit pas avoir, comme il y a toute apparence, autant de feu que l'année derniere, il eſt à craindre auſſi qu'il ne rende pas une auſſi grande quantité d'eau-de-vie; c'eſt peut-être ce qui a fait monter tout-à-coup cette liqueur de 55 à 58 ſ. la velte, à 3 l. 10 ſ.

La partie des fruits eſt abſolument nulle, il n'y en a eu d'aucune eſpece; ce qui ne s'étoit vu depuis long-tems; & cette diſette ne fera pas baiſſer le prix du grain.

Les ſemailles ſe ſont faites par un tems avantageux, & ſi les apparences ſe ſoutiennent, nous pouvons nous promettre pour l'été prochain une abondante moiſſon ».

MALHERBE l'aîné.

DE TROYES, *le 18 Décembre.*

EXTRAIT des Obſervations Météorologiques, faites ici depuis le 1 juſqu'au 30 Novembre 1780. Par le P. le Boutiller, *de l'Oratoire.*

Vents dominans, nord-oueſt & oueſt.

Thermometre. Plus grand degré de chaleur, 10 deg. 8 dixiemes, le 20.

Moindre degré de chaleur, 4 d. ½, le 8.

Chaleur moyenne, 4 deg. 4 dixiemes.

Barometre. Plus grande élévation du mercure, 28 pouces 2 lig. 8 douxiemes, le 28.

Moindre élévation du mercure, 27 pouc. 2 lig. 10 douxiemes, le 23.

Elévation moyenne du mercure, 27 pouc. 9 lig. 6 huitiemes.

Pluie, 38 lignes 9 douziemes, tombées pendant le mois. Evaporation, 6 lignes.

Hygrometre. Plus grande ſéchereſſe, 22 degrés 8 dixiemes, le 14. Moindre ſéchereſſe, 5 deg. 4 dixiemes, le 27. Etat moyen, 13 degrés 4 dixiemes.

Température, humide, froide, pluvieuſe. Elle a réuni les diverſes températures de l'hiver. Nous avons eu pendant ce mois, gelées, neiges, greſils, brouillards, une longue ſuite de jours pluvieux ou couverts, une humidité extrême, de grands vents, des tempêtes.

Maladies. Les fievres intermittentes, les fievres malignes, les fievres inflammatoires & les éréſipelles ont été les maladies dominantes de ce mois. Il y a eu auſſi quelques fievres rouges parmi les enfans. Les Aſthmatiques ont beaucoup ſouffert. Il eſt mort une perſonne ſubitement pendant ce mois.

Productions de la Terre. Les ſeigles ſont en bon état. Les fromens, preſque tous enſemencés les derniers jours de ce mois. Ils l'ont été plus tard, à cauſe des pluies fréquentes & abondantes.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

ANNONCE de Livres.

A Memorial most humbly adressed to the Soverings of Europe, &c. *Mémoire très-humblement adressé aux Souverains de l'Europe, sur l'état présent des affaires entre l'ancien & le nouveau Monde.* In 8°. A Londres, chez Almon. 1780.

L'Auteur de ce Mémoire, qui paroit fort instruit de l'Art du Gouvernement, & connoitre, par expérience, la nature des Etablissemens Européens, dans le nouveau Monde, admet comme un fait que l'Amérique Septentrionale est maintenant une Puissance indépendante. Portant ensuite ses vues plus loin; il ose prononcer sur le sort futur du reste de l'Amérique qui, suivant sa prédiction, doit devenir dans la suite des tems, une grande Puissance Maritime Marchande, qui sera recherchée par toutes les Nations de l'Europe. Au reste, l'époque où pourra arriver cette grande révolution, est d'autant plus éloignée, que le Gouvernement qui régit l'Amérique Méridionale se conduit avec beaucoup plus de sagesse & de prudence que le Ministere Britannique. Il est à remarquer que ces réflexions partent d'une plume Angloise.

» Si l'Amérique, dit-il, se refuse à toute autre relation avec l'Europe que celle du Commerce; si elle devient un Port ouvert à toutes les Nations, elle sera, avec le tems, la Métropole du Commerce de l'Univers. Elle présentera par-tout des articles de son crû, qui balanceront le prix de ces mêmes articles tirés d'ailleurs; ce qui opérera une concurrence utile, & tiendra les marchandises à un taux modéré. Les Américains deviendront de puissans rivaux des Hollandois, pour la construction des vaisseaux. En étendant leur Commerce à l'Est, ils leur contesteront les Isles aux épices, par les mêmes raisons que ceux-ci les contesterent autrefois aux Portugais; leur Commerce, florissant & avantageux, développera par-tout l'esprit aventurier, & ouvrira les portes à l'émigration. Tous les Etats Maritimes de l'Europe, voyant le Commerce de l'Amérique libre, chercheront à le partager; ce qui pourra se faire ou par des Traités de Commerce, qui jusqu'ici ont été sans effet, ou par un Conseil Général de Commerce, chargé d'en régler toutes les affaires. En négociant ces avantages, on renoncera à toute idée de privilege exclusif, à tout systême de monopole, comme préjudiciable à toutes ses parties. Le Commerce sera fondé sur la base solide & avantageuse d'une concurrence libre & illimitée. Cette Diete générale formera un Tribunal de Justice qui décidera de toutes les contestations qui pourroient s'élever en matiere de Commerce & de Navigation. Toutes les Nations de l'Europe seroient, par ce moyen, détournées, délivrées de ces actes de piraterie qu'elles font ou éprouvent, au mépris des loix & de tous les principes de l'équité ».

Traité d'Economie-Pratique, ou Moyens de diriger, par économie, différentes constructions, réparations ou entretiens, suivi de quelques principes concernant la meilleure construction des machines hydrauliques; par Jumel Riquier, Inspecteur des Communes de Picardie, Auteur de la Machine hydraulique & des premieres Fontaines publiques de la Ville d'Amiens. A Amiens, chez Mastin, Libraire, rue Basse S. Martin; & se trouve à Paris chez Quillau l'ainé, Libraire, rue Christine, au Cabinet Littéraire.

Traité sur les maladies des Gens de Mer, 2e. Edition, revue, corrigée & augmentée, par M. Poissonnier Desperieres, Ecuyer, Chevalier de l'Ordre de S. Michel, ancien Médecin ordinaire du Roi, &c. A Paris, de l'Imprimerie Royale; & chez Didot le jeune, Libraire, Quai des Augustins, 1780. In-8o. de 508 pages, avec cette Epigraphe. *Quod vidimus, testamur.*

Dom Hilaire Puibusque, Bénédictin de l'Abbaye de S. Epvre à Toul, a imaginé un Calendrier perpétuel, dont voici la description faite par lui même.

» Ce Calendrier, dit-il, est un carré

long de 20 pouces, & large de 15, placé dans un cadre doré, & couvert d'une glace. Chaque mois contient 5 colonnes : la premiere est celle des lunaisons ; la seconde, celle des quantiemes du mois ; la troisieme comprend les jours de la semaine ; la quatrieme, les Fêtes des Saints qui ne varient point ; la cinquieme, les Fêtes mobiles. De ces 5 colonnes, il n'y en a que 2 qui soient fixes ; sçavoir, celle des quantiemes du mois & celle des Fêtes qui ne varient point. Les trois autres sont mobiles à différens dégrés. Les bandes mouvantes passent de haut en bas sur la surface du Calendrier, & vont se rendre, par leurs extrêmités supérieures & inférieures, à des rouleaux placés derriere le Calendrier ; elles y arrivent en passant à travers une fente que l'on a pratiquée sur la ligne qui termine les mois en haut & en bas. Quand on fait mouvoir le rouleau auquel aboutissent les Fêtes mobiles, on les voit toutes se mouvoir aussi en montant ou en descendant, selon que le juge à propos celui qui veut placer ces Fêtes ; & quand il en a mis une quelconque au lieu convenable pour telle ou telle année, toutes les autres se trouvent également à la place qui leur convient pour cette même année ».

» L'on a désigné la Septuagésime pour régler toutes les autres Fêtes mobiles ; & afin de sçavoir quel jour elle tombe, pendant l'espace de cent ans, l'on a dressé une Table Astronomique, qui contient ce nombre d'années, & qui indique le jour auquel cette Fête tombe chacune de ces mêmes années ».

» Ainsi l'on remarque au commencement de chaque année le jour indiqué pour cette Fête, on l'amene sur ce quantieme, en faisant mouvoir le rouleau des Fêtes mobiles ; ensuite on met un Dimanche à côté sur le même quantieme, par le moyen du rouleau des jours de la semaine ; enfin, pour placer les lunaisons, on regarde quelle est celle qui répond au 31 Décembre, & l'on met la lunaison suivante au premier Janvier ».

» Ce Calendrier offre une instruction courte, mais qui ne laisse rien à desirer, sur la maniere d'en faire usage. Donnez trois légers mouvemens aux trois rouleaux, & il sera monté pour toute l'année. Sa simplicité & son exactitude ont plu aux Sçavans & aux Curieux à qui je me suis fait un plaisir de le montrer ; leurs observations m'ont aidé à le perfectionner. Il pourra être utile aux Bureaux sur-tout, & aux Cabinets, où l'on ne sera plus dans le cas de changer d'Almanach tous les ans. On le trouve à Nancy, chez M. le Soing, Commerçant en papier ; à Metz, chez Marchal, Libraire ; & à Paris, à l'Observatoire ».

» Si le suffrage du Public me détermine à faire une nouvelle édition de ce Calendrier, j'y mettrai deux nouvelles colonnes dans lesquelles j'annoncerai les éclipses de Soleil & de Lune, ainsi que le retour des Cometes ».

I I.

A V I S.

La Maison de Commerce établie à Marseille, qui s'est fait connoitre comme pouvant faire venir en France les diverses denrées qui y arrivent pour le compte des Habitans des Isles, ou de ceux qui y ont des possessions, prévient qu'elle est également en état de procurer la vente de ces denrées, & qu'elle fera la remise du produit aux Propriétaires, à la déduction de 5 pour cent. Elle fait aussi observer que la Ville où elle est établie, est beaucoup plus favorable que toute autre à la vente de ces denrées ; que les sucres & le café, par exemple, s'y livrent à un prix bien plus plus avantageux que dans les Ports du Ponent.

S'adresser à M. Maurice, Banquier, rue Neuve S. Nicolas, à Marseille, n°. 3.

I I I.

C E N T E N A I R E.

Le nommé Jean Everaards, né à Geelhousen en l'année 1667, & qui a servi plus de 80 ans les Etats des Provinces-Unies, dans le Régiment Suisse de Sturler & Schmid, est mort à Mastricht le 9 Décembre, dans la 113e. année de son âge.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 30 Décembre 1780.

Or de Portug. à . . .	738 l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	730		
Du Pérou à	722		
Les guinées à . . .	736		
Ducats à	99		once.
Or fin à 23 karats . .			
31 32	103		
Or à 20 karats à . .	86		
L'argent à 11 d. . .			
20 g. à	54		marc.
Idem à 11 d. 10 . .			
gr. à	52	5	
Piastres à	48	15	

V.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 27 Décembre 1780 au Samedi 30 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 17, 18, 19, 20 à 21 liv.; le seigle, de 11 à 12 l.; l'orge, de 11 à 12 l. Le froment à la Grêve, de 18, 19, 20, 21 à 22 liv.; le seigle, 11 à 12 liv.; l'orge, 11 à 12 l. *le sept.* Farine blanche à la Halle, de 36, 40, 41, 42 à 43 liv.; bis-blanc & bis, de 22, 24, 26, 28, 30 à 34 liv. *le sac* pesant 325 liv.

VI.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 27 Déc. 1780 au Samedi 30 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 liv.; *id.* à la Grêve, de 15, 16, 17, 18, 19 à 20 l. *le septier*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 23 Décembre 1780, de 45 à 46 l.; *id.* nouveau, de 43 à 44; le cent de paille de 0 à 0 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 42 à 44 liv.; *id.* nouv., 41 à 43; le cent de paille, Fauxbourg Saint Laurent, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, de 39 à 40; *id.* nouveau, venant de la Brie, de 36 à 37; le cent de paille, de 16 à 19; le cent de foin vieux, au Port de la Tournelle, de 30 à 33 l.

Jours de paiement de MM. les Payeurs de Rentes de l'Hôtel-de-Vi de Paris, & Lettres auxquelles ils en sont restés.

Parties.	Noms des Payeurs.	Jours ordin.	Lettres.
	PAIEMENT DU JEUDI 28 DÉCEMBRE 1780.		
4.	M. Deschapelles	Jeudi.	J.
7.	M. de Courmont	Jeudi.	J.
12.	M. Alissant	Jeudi	J.
14.	M. Nau	Jeudi.	J.
20.	M. de St-Janvier.	Jeudi	J.
26.	M. de la Motte	Lundi	L.
24.	M. Desplasses.	Mardi	J.
Idem.	Gouvernemens.	t. 1. *Six derniers mois* 1778.	
27.	M. de France	Mercredi.	J.
17.	M. Cochin.	Mercredi.	J.
30.	M. Maupassant	Mercredi.	J.
	PAIEMENT DU VENDREDI 29.		
1.	M. Lempereur.	Vendredi.	J.
2.	M. Boscheron	Vendredi.	J.
21.	M. Patu.	Vendredi.	J.
10.	M. Penchein.	Vendredi.	J.
22.	M. Rouillard	Vendredi.	J.
23.	M. Masson.	Lundi.	J.
18.	M. Radix	Mercredi.	J.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERÇABLES

CHANGES du 29 Décembre 1780.

Amsterdam, ...	53 ⅛	Cadix, ...	
Londres, ...	30 ½	Livourne, . . .	97
Hambourg, ...	189	Gênes, ...	93
Madrid, ...	14 l. 16 s.	Lyon, *Saints* . . .	au pa

Déc. 1780.		*Du 27.*	*Du 28.*	*Du 29.*
Compt. des Indes.	Actions	. . . . .	1975	1975 . . .
	D° 16/25	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	D° 8es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	D° 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Empr. d'Oct.	. . . . .	405	. . . . .
Rescriptions.		. . . . .	8 8 ¼ 8 p.	8 ½ 8 ¼.
Bil. des Ferm.		. . . . .	. . . . .	. . . . .
Contr. à 4 p. % 1777 . . .		. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonn est de 24 liv. pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau du Journal général de France Affiches, actuellement rue Neuve S. Augustin, près de la rue de l lieu, à l'Hôtel de Croissy. On s'abonne aussi au même Bureau po Journal d'Agriculture, Commerce, &c.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 178